745r

(65)

EDOUARD ROTT

HISTOIRE

DE LA

REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE DE LA FRANCE

AUPRÈS DES

CANTONS SUISSES, DE LEURS ALLIÉS ET DE LEURS CONFÉDÉRÉS.

III

1610—1626

L'AFFAIRE DE LA VALTELINE.

(Ire PARTIE)

1620—1626.

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES ET AUX FRAIS DES ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES.

BERNE
IMPRIMERIE A. BENTELI
1906

PARIS
FÉLIX ALCAN, éditeur
1906


LIBRARY
OCT 24 1911
UNIVERSITY OF TORONTO

Abréviations. — Explications.

B. N.	=	Bibliothèque Nationale.
Arch. Nat.	=	Archives Nationales.
Aff. Etr.	=	Affaires Etrangères.
f. fr.	=	manuscrit du fonds français.
P. Or.	=	Cabinet des Titres. Pièces originales.
Clairᵗ	=	Collection Clairambault.
Eidg. Absch.	=	Eidgenössische Abschiede.

+ = Missions en Valais.
‡ = Missions aux Grisons.
Φ = Missions à Genève.
⌶ = Missions envoyées par des princes français sans l'aveu du roi et contre son service.

DC
59
.8
S9R8
t.3



Le règne de Louis XIII fut, pour les contemporains, une période obscure. On y vit les éléments politiques anciens se combattre, sans plan et sans but apparents. Plus tard seulement, on y démêla les premières formes des groupements nouveaux qui devaient constituer l'Europe moderne.

A la mort de Henri IV, le colosse espagnol écrasait encore la Chrétienté de son poids. De la péninsule ibérique, sa puissance rayonnait en Italie et en Flandre, entraînait l'Autriche, divisait l'Allemagne et la Suisse et inquiétait la France.

C'était donc à la fois un grand courage et une grande audace que montraient ces «bons Français» qui, au sortir des luttes passionnées de la Ligue, s'inspiraient, dans leurs conseils et dans leur conduite, de sentiments où l'idée catholique et l'idée protestante avaient moins de part que l'idée de l'indépendance de la patrie. Le bon sens et la sagesse étaient de leur côté. Mais ils avaient à compter avec tant d'intérêts divers, à une époque où les événements avaient troublé le jugement de chacun, que leur action en devait être incertaine, intermittente, longtemps inefficace. On le vit bien sous la régence de Marie de Médicis et jusqu'au jour où la direction des affaires fut remise à la vigoureuse impulsion de Richelieu.

Celui-ci, lors de ses débuts, avait hésité. Prêtre catholique, il avait grandi dans une contrée divisée par l'âpreté des luttes confessionnelles. A la cour, il avait vu la bassesse et la vénalité compromettre les véritables intérêts nationaux. Rien, en somme, ne le préparait à reconnaître la voie dans laquelle il fallait

engager la monarchie française. Mais, une fois au pouvoir, le poids des responsabilités, joint au sens des réalités qu'il avait aiguisé dans la maison parlementaire des Bouthillier, où s'était écoulée une partie de sa jeunesse, dégagèrent rapidement pour lui la solution du problème politique qui se posait alors devant toutes les consciences.

Sa résolution prise, il couvrit « tous ses actes de sa robe rouge ». Etonnée, la France se partagea. Entraînée vers un but qu'elle ne distinguait point, elle ne comprit pas, d'une manière unanime, les fins de celui qui, dans le même temps, combattait au dedans les protestants avec l'aide des catholiques et s'alliait aux protestants pour combattre les catholiques à l'extérieur. C'est que, tout pénétré encore de la chaleur des guerres de religion, le pays, dans son ensemble, avait peine à admettre que l'unité et l'indépendance nationales pussent être réalisées en dehors de l'unité religieuse.

De là, ces oppositions tenaces, ces conspirations toujours renouvelées qui firent, selon l'expression même du premier ministre, que « les six pieds carrés du cabinet du roy » lui donnèrent plus de souci que les empiétements incessants de la puissance castillane.

L'homme de guerre que recouvrait la robe du cardinal se rendait bien compte que la France de 1624 n'était plus la France telle que l'avait organisée Henri IV pour la lutte contre l'Espagne et que les divisions de la Régence en avaient diminué la force. Aussi commença-t-il les hostilités indirectement, comme s'il avait eu le projet d'aguerrir le pays et de concentrer tous les efforts de celui-ci vers le but que lui-même avait choisi. Nous le voyons, dès le début de son ministère, s'attacher à provoquer contre le gouvernement de Madrid la formation d'une coalition des Etats indépendants de Suisse et d'Italie. C'est que le problème qui, dans des conditions identiques, s'était offert

à l'examen des deux cours depuis les règnes de Charles-Quint et de François I[er], s'imposait à son esprit. Il était, en effet, indispensable à la maison d'Autriche de se procurer, à titre permanent, la jouissance des routes alpestres reliant ses possessions allemandes et ses possessions italiennes. Dès lors, on devait s'attendre à ce que la maison de Bourbon donnât à l'activité de sa diplomatie un but absolument contraire. Or, la voie de communication la plus rapide entre le Tyrol et le Milanais, tel un pont sur un très large fleuve, passait par la Valteline, province soumise aux Ligues Grises. Par suite, la question de savoir qui, du Louvre ou de l'Escurial, réussirait à faire prévaloir son influence sur les quelques lieues de pays compris entre le Lac Majeur et l'Umbrail devenait une question d'intérêt européen.

Le règne de Louis XIII est rempli des péripéties des négociations et des controverses relatives à la possession des Alpes rhétiennes. Aussi longtemps que la France put, de façon détournée, par le moyen de ses alliés, empêcher le passage des troupes espagnoles de Lombardie en Allemagne ou inversement, la lutte indirecte contre la maison d'Autriche se continua avec succès. Le jour, en revanche, où, par suite de circonstances que nous aurons à apprécier dans un prochain volume, la vallée de l'Adda fut livrée aux lieutenants du roi Catholique. l'armée du Cardinal-Infant, débouchant librement en Bavière, assurait à Nördlingen le triomphe des Impériaux et la défaite des Suédois. Désormais, l'intervention directe du Louvre dans la sanglante mêlée dont l'Allemagne était depuis quinze ans le théâtre devenait inévitable.

Richelieu, certes, eût pu retarder cette échéance en veillant, avec une attention plus soutenue, à ce que les alliés de son maître dans la région alpestre fussent mis en mesure de résister efficacement à l'invasion qui, de longue date, les menaçait. Ce

fut une erreur capitale de la part du grand politique, qui reconnaissait cependant, dès 1624, que «la Valteline était importantissime aux Espagnols», que d'avoir trop mesuré l'emploi des forces dont il disposait à l'intérêt, fort minime à la vérité, que lui inspiraient les âpres et besoigneux montagnards du massif rhétien. Sa raison politique ne l'eût-elle pas averti, qu'il aurait dû sentir plus vivement qu'il ne le fit l'importance extrême des passages du Splugen et du Stelvio, rien qu'en constatant combien cette question passionnait tous les Etats de l'Europe, dans un sens comme dans l'autre. A la Haye comme à Venise, à Madrid comme à Vienne, à Turin comme en Suède, à Zurich comme à Innsbruck, à Munich et à Bruxelles comme à Rome et à Florence, tous les gouvernants avaient les yeux fixés sur la Valteline, se renseignaient, négociaient, intriguaient, agissaient, en vue soit d'en assurer, soit d'en empêcher l'annexion déguisée à l'Espagne.

On verra dans ce troisième volume le détail et la marche de toutes les négociations parallèles provoquées par cette *affaire de la Valteline,* si complexe et d'un intérêt si général que, pour en démêler sûrement les intrigues, il convient de n'en laisser aucun côté dans l'ombre, puisque aussi bien la plupart des princes et républiques d'alors s'y trouvèrent mêlés. C'est qu'on sentait que toute l'histoire et tout l'équilibre politique du continent dépendaient du sort de cette petite vallée, si faible en étendue, si considérable en importance. Outre, en effet, que les grandes brèches naturelles ouvertes dans la barrière des Alpes étaient d'un accès moins aisé qu'elles ne le sont de nos jours, certains remaniements apportés, vers le commencement du XVII[e] siècle, à la carte de cette région rendaient plus précaire le renforcement éventuel des garnisons espagnoles en Lombardie par la voie de terre. Par le fait, le duc de Savoie pouvait, à son gré, s'opposer au passage, par le Col de la Seigne.

des *tercios* milanais que les troupes françaises, au cas d'une rupture entre Paris et Madrid, eussent attendu au pont de Grezin. Les Valaisans gardaient jalousement la route du Simplon. Les petits Etats de la Suisse primitive mettaient à l'ouverture des défilés du Gothard des conditions auxquelles le trésor de l'Escurial n'était plus en mesure de satisfaire. Les Grisons enfin occupaient le Splugen. Restait la Valteline. On comprit, dans l'entourage du roi Catholique, l'impérieuse obligation qu'il y avait pour l'Espagne à ne pas tolérer que l'unique voie procurant désormais la jonction militaire des deux branches des Habsbourg tombât aux mains des adversaires de cette maison.

La rareté des passages de montagnes, le nombre fort restreint des ponts sur les fleuves au XVII[e] siècle constituaient une des difficultés les plus graves de la guerre d'alors. Toute la stratégie des généraux n'avait, par suite, d'autre objet que de s'assurer la possession des uns et des autres. La nécessité où ils se trouvaient, autant que les obstacles qu'ils rencontraient sont bien vivement marqués par une anecdote dont Bernard de Weimar et le Père Joseph sont les héros. Comme ce dernier discutait avec le prince saxon de la marche de l'armée et lui montrait du doigt sur la carte qu'il fallait traverser le Rhin en tel et tel endroit, son interlocuteur l'interrompit un peu vivement par ces mots: « Mais, mon Père, votre doigt n'est pas un pont! » Il convient de rappeler, en effet, que, dans l'ensemble du territoire où se poursuivaient les hostilités, les communications entre les deux rives du fleuve n'étaient assurées que par quatre ponts.

Malgré tout ce qui précède, on s'étonnera peut-être de l'ampleur donnée dans ce volume au récit de négociations conduites pendant un espace de temps relativement court, alors que chacun des volumes précédents embrassait un plus

grand nombre d'années. Mais le règne de Louis XIII fut, en quelque sorte, la période d'établissement d'un régime qui devait durer et se développer jusqu'à la Révolution. Dans le tome suivant, le caractère général de cette période, considérable dans l'histoire des relations des deux peuples, se distinguera davantage et nous aurons à en exposer la théorie, les causes et l'objet.*

* Dans le dernier volume de cette collection, j'aurai l'occasion de remercier toutes les personnes qui ont bien voulu me faire parvenir des avis utiles ou me mettre sur la trace de documents intéressants. Dès aujourd'hui néanmoins, je tiens à adresser l'expression de ma gratitude très particulière à mon ami M. le Dr Henri Reinhardt, professeur à l'Université de Fribourg, lequel a mis à ma disposition, avec la plus extrême bonne grâce, le résultat de ses recherches dans les archives de Simancas pour les années 1619 et 1620.

Décembre 1905.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES
ET EXTRAORDINAIRES
EN SUISSE,
AUX GRISONS,
A GENÈVE,
EN VALAIS.
1610—1617



I. EUSTACHE DE REFUGE

Ambassadeur ordinaire en Suisse.

[Mai 1607—] Mai 1610—Septembre 1611.

II. PIERRE JEANNIN DE CASTILLE

Ambassadeur ordinaire en Suisse.

Décembre 1611—Avril 1616.

Ambassadeur extraordinaire en Suisse.

Septembre—Octobre 1616.

III. CHARLES PASCHAL

Ambassadeur ordinaire aux Ligues Grises.

[Décembre 1604—] Mai 1610—Juillet 1614.

IV. ETIENNE GUEFFIER

Ambassadeur ordinaire aux Ligues Grises.

Octobre 1615—Juillet 1617 [—Mars 1623].

V. ODET DE LA NOUE

Mission spéciale à Genève.

Février—Juin 1611.

VI. ANTOINE DE CHAMPIER, Sr DE LA FAVERGE

Mission spéciale à Genève.

Juillet 1612.

VII. JACQUES FEGELI

Mission spéciale en Suisse.

Juillet 1617.

I. *Instruction:* Paris, 14 novembre 1604. (1)

Nouvelles lettres de créance: Paris, 20 juin 1610. (2)

Rappels de créance:

Paris, 1er mars 1611 (au Corps helvétique); (3) Paris, 13 juillet 1611 (à Berne). (4)

II. *Instruction:* Paris, 10 novembre 1611. (5)

Lettres de créance:

Paris, 12 novembre 1611; (6) (ambr extr.) Paris, 5 septembre 1616. (7)

Pouvoirs:

(Pour le renouvellement de l'alliance avec Zurich.) Paris, 15 juillet 1613; (8)
(Pour faire une levée parmi les cantons.) [Ambr extr.] Paris, 5 septembre 1616; (9)
(Pour emprunter une somme de 400 000 L. tz en Suisse.)
Paris, 7 septembre 1616. (10)

Rappels de créance: Fontainebleau, 5 juin 1612; (11)
Paris, 30 septembre 1612; (12) Fontainebleau, 12 février 1614. (13)

(1) Bibl. Nat. mss. f. fr. *4112* f° 125. cop.
(2) St-Arch. Aarau. or. parch.
(3) Eidg. Absch. V¹ *1050*.
(4) St-Arch. Bern. or. parch.
(5) Bibl. Nat. f. fr. *17 831* f° 85. cop. — 500 Colbt *107* f° 191. cop.
(6) Bibl. Nat. f. fr. *5568* f° 123. cop. — St-Arch. Schaffhausen. Luzern (Frankr. Gesandte.) or. parch.
(7) Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 94. — Arch. Fribourg. (France.) or. parch. — St-Arch. Solothurn. or. parch. — St-Arch. Zürich. (Frankr. VII.) cop.
(8) Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 81. cop.
(9) Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 253. cop.
(10) Impr. ap. Legrain. Histoire de Louis XIII. p. 322.
(11) St-Arch. Zürich. or. parch.
(12) St-Arch. Bern. (Frankr.)
(13) St-Arch. Zürich. or. parch.

III. *Instruction:* Paris, 29 novembre 1604.[1]
Lettres de créance: même date.[1]

IV. *Instruction:* Paris, août 1615.[2]
Lettres de créance: même date.[2]

V. *Instruction:* Paris, janvier 1611.[3]

VI. *Lettres de créance* (de la reine-mère): Paris, 23 mai 1612.[4]

VII. *Instruction:* Paris, 1er juin 1617.[5]

Effet produit en Europe par la nouvelle de la mort de Henri IV. — Appréhensions manifestées parmi les Stati liberi — La France désarme. — Recrudescence des préparatifs militaires de l'Espagne. — Desseins de l'Escurial. — Projet d'une entente plus étroite entre l'Angleterre et les Etats continentaux du second ordre. — Il échoue. — Politique extérieure de la France. — Hésitations de la régente entre les divers partis qui lui sont proposés. — Compromis auquel elle s'arrête.

I. Presque partout en Europe, aussi bien au sein des républiques alliées, clientes ou protégées de Henri IV que parmi les Etats monarchiques du second ordre, la catastrophe du 14 mai 1610 provoqua les manifestations d'une douleur d'autant plus sincère qu'il s'y mêlait de légitimes appréhensions. La disparition soudaine d'un prince, soutien — jusqu'alors unique — de leurs projets de résistance aux empiétements du roi Catholique, ne pouvait que contrister les gouvernements et les peuples des *Stati liberi*. Depuis les sombres temps de la Saint-Barthélemy, aucune disgrâce française ne les avait émus à un pareil point. De fait, tout le terrain conquis par eux au cours du règne glorieux qui prenait fin d'une manière si tragique devait être considéré comme perdu. Non seulement l'équilibre entre les deux Couronnes se trouvait rompu au

---

(1) Et non: *14 novembre.* — *cf.* E. Rott. Instructions et dépêches adressées par Henri IV à Charles Paschal. (Revue d'histoire diplomatique, Paris 1893.)
(2) Bibl. Nat. f. fr. *17 831* f° 227. cop.
(3) *cf.* Frari. Francia XLII p. 27.
(4) Arch. de Genève. Portef. histor. n° 2467.
(5) Bibl. Nat. f. fr. *17 868* f° 236.

profit de l'Espagne, mais la France elle-même, étant donnés les bruits contradictoires qui se faisaient jour quant à la politique de son nouveau gouvernement, commençait à inspirer des craintes à ses anciens alliés.

Dès qu'ils avaient eu connaissance des desseins de leurs adversaires à l'égard de Milan et de Juliers, les Espagnols s'étaient préparés à tenir tête à l'orage. Mais, ainsi que le remarque mélancoliquement Vaucelas, ambassadeur à Madrid, «la lenteur dont ilz ont procedé à mettre la main aulx armes, leurs «remises . . . faisoyent croire qu'ilz avoyent quelques remèdes incogneuz aux «hommes».(1) Or, circonstance digne d'attention, aussitôt après le décès de Henri IV, alors que la France n'était plus à redouter et que la régente ordonnait de suspendre toute nouvelle concentration de troupes, l'Espagne, encore que ses ressources financières fussent à la veille d'être épuisées, l'Espagne multipliait ses préparatifs belliqueux. S'agissait-il pour elle d'assaillir sa rivale aux frontières de Provence ou vers les Pyrénées? Assurément non. Aussi bien, à cet instant précis, des propositions — quelque peu prématurées — d'alliances matrimoniales entre les deux Couronnes partaient de Madrid,(2) ce qui arrachait au même Vaucelas cette amère réflexion: «Nos petits princes et «princesses sont encores trop sanglants pour les mener sitost au moustier et «au bal.»(3) En réalité, l'Espagne, assurée, estimait-elle, de la neutralité de la France et attentive à profiter de l'éclosion des troubles intérieurs qu'elle fomentait dans ce pays, s'apprêtait à tirer vengeance des petits Etats dont les sympathies ne lui étaient point acquises et à dicter sa loi aux souverains indépendants de la Haute-Italie.(4)

En présence du péril qui les menaçait tous au travers de deux ou trois d'entre eux, les *Stati liberi* songèrent aux mesures à prendre en vue de leur commune défense. Leurs représentants à Paris se concertèrent dans ce dessein. Pour un instant, catholiques et protestants parurent animés d'un égal désir d'entente et convaincus de l'utilité, sinon de la nécessité, de resserrer les liens, jusqu'alors assez lâches, qui les unissaient.(5) Le projet était grandiose, certes, mais d'une exécution malaisée, il convient de le reconnaître.

Il s'agissait, en somme, de joindre en une chaîne presque ininterrompue, s'étendant de la mer du Nord à la mer de Toscane, la plupart des Etats indépendants qui partageaient en deux moitiés l'Europe occidentale. Tels, la Grande-Bretagne, la seule puissance qui, avec l'Espagne, tirât profit du nouvel ordre des choses, — car elle entendait se substituer à la France, en tant que protectrice des *Stati liberi,* quoique, à dire vrai, sa situation géographique lui rendît difficile l'accomplissement de cette tâche —;(6) les Provinces-Unies, dont

(1) *Vaucelas à Puysieux.* Madrid, 3 juin 1610. Bibl. Nat. f. fr. *16 114.*
(2) Ambassade de Feria à Paris, septembre-novembre 1610.
(3) *Vaucelas à Puysieux.* Madrid, 3 juin 1610.
(4) *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 20 juin 1610. *Ibid.*
(5) *Foscarini au Sénat.* Paris, 15 juillet 1610. Frari. Francia XLI.
(6) *G. Giustiniani au Sénat.* Paris, 2 octobre 1612. Frari. Francia, filza XLIV.

l'autonomie, reconnue en 1609, se trouvait remise en question au lendemain du décès de Henri IV; les princes protestants allemands, aussi bien ceux de la région du Rhin et de la Germanie orientale, intéressés dans l'affaire de Juliers-Clèves, que le duc de Wurtemberg et le margrave de Bade-Dourlach; les villes de Strasbourg et de Mulhouse, auxquelles leurs alliés d'Helvétie et l'Electeur-Palatin n'hésitaient point à accorder des secours rendus indispensables par le voisinage des forces autrichiennes;(1) les cantons évangéliques de la Suisse, les Ligues Grises, la Savoie, Mantoue, Venise, que la prudence de son sénat avait servi, pour une fois, en l'engageant à repousser les avances du roi Très-Chrétien; enfin les petits duchés de la Haute-Italie.

A première vue, ce *grand dessein* nettement défensif, cette ligue opposée aux ambitions de la maison d'Autriche et à la complicité éventuelle de la France, n'apparaissait point irréalisable, à la condition essentielle, à la vérité, que tous les Etats que menaçait la puissance espagnole adoptassent la seule attitude vraiment digne d'eux et conforme à leurs intérêts du moment, celle de la résistance. Malheureusement, l'entente préconisée aux deux extrémités de la chaîne par Venise et les Provinces-Unies ne parvint pas à s'établir d'une manière complète. Des défections ne tardèrent pas à se produire, provoquées par la crainte des armes du roi Catholique. D'une part, le duché de Lorraine, enserré entre la Franche-Comté et les Pays-Bas espagnols, mit sa politique en harmonie avec celle des archiducs de Bruxelles; de l'autre, Parme et la Toscane, sous l'influence du Saint-Siège, se rapprochèrent des maîtres de la Lombardie.(2) Trompés dans leurs espérances, affaiblis par les différends existant entre l'électeur de Brandebourg et le palatin de Neubourg, les *Stati liberi* eussent été, moins que jamais, en état de balancer les forces des deux grandes monarchies qui les enveloppaient. Ce fut, en somme, un bonheur pour eux que les finances de l'Espagne arrivassent à épuisement et que le gouvernement de Marie de Médicis eût à compter avec les difficultés que lui suscitaient les Huguenots.

Dès le lendemain de la mort du roi, la régente s'était trouvée en butte aux sollicitations contraires des deux partis dont se composaient ses Conseils. D'un côté, les protestants et certains catholiques de marque, parmi lesquels Savary de Brèves, ambassadeur à Rome, suppliaient Marie de Médicis de ne point abandonner les *Stati liberi* et de reprendre, entre autres négociations, celles d'une entente étroite avec Venise et quelques princes italiens, ébauchées vers la fin du règne précédent.(3) D'un autre côté, Villeroy et Jeannin, soutenus par le duc d'Epernon, préconisaient le système d'alliances exclusivement catholiques cher à l'Espagne et n'étaient pas éloignés de se ranger à l'avis

(1) Eidg. Absch. V[1] 1020, 1021, 1025, 1039. — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 29.
(2) *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 4 janvier 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 114.*
(3) *Mémoire de Du Plessis-Mornay à Marbaut.* 5 août 1610. Bibl. de la Sorbonne VIII. 75. — *Brèves à la reine-mère.* Rome, 17 août 1610.

de cette puissance, quand elle faisait insinuer par ses agents que le malheur qui frappait la France provenait, pour une part, de ce fait que le roi défunt avait toujours sacrifié les intérêts de la religion à ceux de l'Etat.(1)

Au sentiment de Villeroy et de quelques-uns de ses collègues, la ligue défensive avec les Provinces-Unies, œuvre de Sully, était onéreuse à la Couronne et ne lui procurait aucun profit.(2) Aussi conseillaient-ils le rappel immédiat des 4000 hommes mis par Henri IV à la disposition de ses alliés hollandais.(3) «Il ne fault plus que nous facions autre estat doresnavant que «de plorer nostre perte et de mener une vie très languissante et miserable», écrivait le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères à Charles Paschal, ambassadeur en Rhétie.(4)

L'hésitation de la régente entre les deux partis qui lui étaient suggérés ne fut pas de longue durée. L'Escurial lui offrait ses conseils. Elle les suivit dans une certaine mesure, tout en s'efforçant de sauver les apparences.(5) Au 14 mai 1610, en effet, la situation n'était plus entière. Déjà les protestants se trouvaient aux prises avec l'archiduc Léopold en Alsace.(6) Comme dernière concession faite au passé, le Louvre autorisa l'expédition de Juliers. Or cette décision n'était pas de nature à satisfaire les Espagnols. Ceux-ci n'en insinuèrent pas moins qu'elle n'avait été prise qu'avec leur approbation,(7) et cela parce que le maréchal de La Châtre avait ordre, «s'il estoit fait proposition d'accommodement entre les parties, d'y entendre».(8) En outre, dans leur empressement à se rendre plus formidables aux yeux des Anglais et des Hollandais, les ministres de Philippe III eussent souhaité que des négociations matrimoniales fussent entamées sans retard entre les deux cours.(9) A la vérité, Marie de Médicis sut éviter le piège, et l'ambassade de Feria à Paris (septembre—novembre 1610) aboutit à un échec.

Le problème politique qui s'imposait aux méditations du nouveau gouvernement français était, en définitive, celui-ci: se rapprocher de l'Espagne sans éveiller trop de défiances parmi les *Stati liberi*. Malheureusement les conseillers ordinaires de la Couronne n'étaient pas de taille à le résoudre. De là les incohérences et les contradictions que l'on relève, à tout instant, dans leurs paroles et dans leurs actes. D'une part, on cherche à se ménager l'appui et à conserver à la France les sympathies des protestants à l'intérieur et à

(1) Lettre de Madrid, du 15 juin 1610. (Annexe à une dépêche de Vaucelas.) Bibl. Nat. f. fr. *16 114* f° 33 sqq.

(2) *Aersens à Du Plessis-Mornay.* 10 septembre 1610. Bibl. de la Sorbonne VIII. 86v°. — *Iñigo de Cardenas al Rey.* Paris, 6 juin 1610. A. Nat. *K* 1462 f° 154.

(3) *Foscarini au Sénat.* Paris, 29 décembre 1610. Frari. Francia, filza XLII.

(4) *Villeroy à Paschal.* Paris, 12 juillet 1610. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben II. 23.

(5) *Vaucelas à Puysieux.* Madrid, 8 juin 1610. Bibl. Nat. f. fr. *16 114*.

(6) K. Hagen. Die auswärtige Politik der Schweizer. Eidgenossenschaft 1610—1618. p. 6. (Bern 1864.)

(7) *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 21 juillet 1610. Bibl. Nat. f. fr. *16 114*.

(8) *Marie de Médicis à Paschal.* Paris, 30 juillet 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 130.

(9) Perrens. Les mariages espagnols. p. 287.

l'étranger; l'édit de Nantes est confirmé (22 mai), ainsi que toutes les anciennes alliances; on annonce, de plus, que les négociations en vue d'une ligue défensive avec l'Angleterre seront continuées,(1) que l'autonomie des Provinces-Unies sera reconnue, et l'indépendance de la Savoie et de Venise protégées par les armes de Lesdiguières.(2) D'autre part, on s'apprête à tolérer l'établissement des Espagnols à Wesel sur le Rhin et dans quelques places fortes de la plaine du Pô; on abandonne les projets de mariages lorrains et savoyards; on se refuse à prendre parti dans les affaires d'Allemagne, de Bohême et d'Italie, et si l'on obtient, de ce chef, les suffrages de la cour de Madrid, on ne parvient pas, en revanche, à justifier auprès des *Stati liberi* une politique faite d'incurable faiblesse ou d'inexplicable désintéressement.(3)

Les considérations générales qui précèdent éclaircissent suffisamment, à notre sens, les mobiles de la politique adoptée par les conseillers de la régente à l'égard du Corps helvétique.

Deuil national dans l'Helvétie protestante et les Ligues Grises à l'occasion de la mort du roi. — Licenciement d'une partie des troupes suisses au service de la Couronne. — Raisons invoquées par les conseillers de la régente à l'appui de cette mesure. — Campagne de Juliers.

II. Dès le 14 mai au soir, Villeroy avait dépêché des courriers à tous les ambassadeurs de la Couronne à l'étranger, afin de leur notifier l'avènement de Louis XIII et l'instauration d'une régence. Deux jours plus tard, Marie de Médicis faisait part à Eustache de Refuge et à ses collègues du «malheu-«reux accident survenu en la personne du roy . . . frappé d'un cousteau . . . dont peu après il est deceddé».(4) Mais ce fut le 22 mai seulement que le diplomate accrédité à Soleure se trouva en mesure d'annoncer au Corps helvétique le deuil qui accablait la France.(5) Au siège de l'ambassade, dans les Etats évangéliques, à Genève, où la triste nouvelle parvint le 20 de ce même mois,(6) les manifestations du regret populaire furent infiniment plus spontanées, plus sincères que dans la Suisse primitive, dont les cantons venaient d'accorder une levée au gouverneur de Milan.

(1) Elles aboutirent le 29 août

(2) *Marie de Médicis à Paschal.* Paris, 13 juin 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 100.

(3) *Relation d'Angelo Contarini, ambassadeur ordinaire en France.* 1610 - 1618. Bibl. Nat. f. Italien. (Francia.) n° 1651.

(4) *La reine-mère et Villeroy à E. de Refuge.* Paris, 16 mai 1610. Bibl. Nat. f. fr. *23 298* f°s 97 et 98 — *Paschal à Villeroy.* Coire, 2 juin 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 94.

(5) *Refuge à Fribourg; aux autres cantons.* Soleure, 22 mai 1610. Arch. Fribourg. etc. St-Arch. Zürich. (Frankr. VI.)

(6) Sordet. Extraits des registres du conseil. 10—12 mai (v. s.) 1610. — *Les syndics et conseil de Genève à la reine-régente.* 16 mai 1610. (v. s.) Bibl. Nat. f. fr. *4014* f° 285v°.

Toutefois, en aucun lieu, peut-être, l'impression produite par le fatal événement ne fut aussi vive qu'à Coire et dans les hautes vallées rhétiennes. Le premier bruit de la catastrophe s'y était répandu le 26 mai, apporté par la voie d'Italie.(1) Au bout de quelques heures, une dépêche de Refuge à son collègue Paschal ne laissait plus de doute quant à l'étendue du désastre. Les magistrats du pays se rendirent en corps auprès de l'ambassadeur français et se livrèrent, en sa présence, aux démonstrations d'« une grande et non simulée douleur ».(2) Ils lui firent entendre que « la pluspart d'entre eux ne respiroient que . . . vengeance »(3) du meurtre de celui qu'ils appelaient, en un langage hyperbolique, « leur roi et le père de la patrie »(4) et parurent regretter que le « meschant eust eu trop bon marché de son supplice ».(5)

Par la missive — à laquelle il vient d'être fait allusion — adressée à Refuge le 16 mai, la reine-mère ne se bornait pas à lui annoncer qu'elle prenait en main la régence et à le confirmer dans ses fonctions d'ambassadeur aux Ligues; elle lui enjoignait de surseoir à la levée de « deux mille Suisses advanturiers » décidée quelques jours avant le décès du feu roi.(6) Les deux régiments accordés à la Couronne par les cantons, en septembre 1609, se trouvaient réunis à Châlons-sur-Marne, prêts à participer à la campagne contre Juliers.(7) De fait, la direction de cette dernière venait d'être confiée au maréchal de La Châtre, avec le duc de Rohan, colonel général des Suisses, pour lieutenant, afin de donner, de prime saut, quelque satisfaction au parti réformé.(8) Mais, dès le milieu de juin, les neuf enseignes composant le régiment de Fegeli se voyaient licenciées. Or, à tort ou à raison, on redoutait, à la cour, que cette mesure ne provoquât parmi les Ligues des commentaires malveillants. On chercha donc à l'expliquer. Mieux eût valu, cependant, se taire que de paraître céder aux exigences des cantons catholiques. Ceux-ci, en effet, ne cessaient de soulever des difficultés quant à l'emploi de leurs troupes sur territoire de l'Empire, et de prétendre au droit de les faire rétrograder en tout temps. Quelques-uns d'entre eux se préparaient même à rappeler les compagnies qu'ils entretenaient au service du roi et ne craignirent pas de persévérer dans cette attitude jusqu'au moment où la Couronne les menaça de supprimer leurs pensions.(9) Il eût été, dès lors, de bonne politique de prévenir

(1) *Paschal à Villeroy.* Coire, 2 juin 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 94.

(2) *Du même à Puysieux.* Coire, 1er juillet 1610. Bibl. Nat. f. fr *10 718* f° 109.

(3) *Paschal à Villeroy* (IIde). Coire, 2 juin 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 95.

(4) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 1er juillet 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 107.

(5) *Paschal à Puysieux.* Coire, 23 juillet 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 118.

(6) *La reine-mère à Refuge.* Paris, 16 mai 1610. loc. cit.

(7) *Flavigny à Boecklé.* Metz, 19 juin et 16 juillet 1610. *ap.* Bouteiller et Hepp. Correspondance politique adressée au magistrat de Strasbourg. p. 54, 56.

(8) Mém. de Sully (éd. de 1725) XII. 319.

(9) *Foscarini au Sénat.* Paris, 18 août 1610 (IIIe). Frari. Francia filza XLI. — *Le canton d'Uri au Sr de Refuge* « touchant l'employ de leurs gens de guerre au service du roy . . . et le rappel au pays des dits gens de guerre en cas de necessité ». Altorf, 23 novembre 1610. Bibl. Nat mss. 500 Colb 339 f° 172 — *Déclarations des cantons de Schwytz et d'Uri sur ce sujet.* 5 et 8 novembre 1610. *Ibid.* f. fr. *23 611* fos 24vo, 25.

leur dessein en invoquant en faveur du licenciement un prétexte quelconque, et il n'en manquait pas qui fussent plausibles. On ne le comprit point, à la cour, et l'on donna comme raison de la mesure arrêtée à l'égard du régiment Fegeli le désir de «ne point prejudicier à l'empereur» et de respecter l'union héréditaire ou paix perpétuelle existant entre la maison d'Autriche et les Confédérés, comme s'il se fût agi d'une alliance, ce qui n'était pas le cas.(1) Aussi ne fallut-il rien moins que la dextérité des ambassadeurs de France à Soleure et à Coire pour atténuer, dans la forme, ce que cet aveu dépourvu d'artifices avait en soi d'insolite et de maladroit.(2)

Allégé de près de la moitié de son effectif, le contingent suisse et grison, comprenant les onze enseignes du colonel Gallati, s'ébranla, en juillet, vers la frontière du nord(3) et prit part au siège de Juliers, dont la reddition entre les mains du prince Maurice et de La Châtre eut lieu le 1er septembre suivant. Tous ceux que n'avaient point décimé les maladies ou le feu de l'ennemi regagnèrent leurs foyers à la fin d'octobre.(4) Les quatre cents «plus beaux» d'entre eux furent conservés momentanément en France et y représentèrent la nation au sacre du jeune roi.(5)

Importance stratégique de la Suisse et des Grisons au commencement du XVIIe siècle. — Menaces de guerre civile entre cantons des deux confessions. — Les protestants d'Helvétie se détachent de plus en plus de la France pour se rapprocher de leurs coreligionnaires d'Allemagne, d'Angleterre et des Provinces-Unies. — Affaire de Thurgovie. — Offres de secours faites aux catholiques par le duc de Savoie et le gouverneur de Milan. — Succès de la médiation entreprise par l'ambassadeur de France.

III. Par sa situation géographique, par les troupes nombreuses et aguerries qu'elle mettait à la solde de l'étranger, l'Helvétie voyait s'augmenter encore, au commencement du XVIIe siècle, l'importance qu'elle avait acquise, au point de vue de la politique européenne, depuis les premiers traités d'alliance conclus par elle avec les rois Très-Chrétiens. Non pas qu'elle se trouvât exposée — comme cela devait être le cas en 1799 — à servir de théâtre aux luttes des armées françaises et impériales. Tout au plus, ses boulevards avancés

(1) *Le roi à Paschal.* Paris, 20 juin 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 111

(2) *Paschal à Puysieux.* Coire, 30 août 1610. Bibl Nat. f. fr. *10 718* f° 131.

(3) *Puysieux à Paschal.* Paris, 20 juin 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 112. — *Cardenas al Rey.* Paris, 5 juillet 1610. Arch. Nat. *K* 1463 f° 6. — *Gallati au chancelier.* Chesne, 27 juin 1610. Aff. Etr. Suisse XIV. 442.

(4) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 30 octobre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 152. — *contra:* Zurlauben. Hist. milit. des Suisses VI. 297.

(5) *Foscarini au Sénat.* Paris, 30 septembre 1610. Frari. Francia. XLII.

vers le midi, les Ligues Grises et le Valais, et ses deux cités commerçantes de la ligne du Rhin, Bâle et Schaffhouse, couraient-ils, par instants, le risque d'une agression subite de la part des Espagnols et des Autrichiens intéressés à traverser leurs terres. En revanche, la guerre paraissait prête d'éclater à toutes ses frontières, en Franche-Comté, en Alsace, dans la Souabe, le Tyrol, le Milanais et la Savoie. Et, dès lors, chacun des belligérants devait être porté à tenter de se procurer, coûte que coûte, la libre disposition de ses passages et à en faire interdire l'accès à la partie adverse.

Jusqu'alors la politique immuable pratiquée par les rois de France à l'égard des cantons suisses, de leurs alliés et confédérés s'était inspirée de cette maxime que, seul, le maintien de l'union entre les divers membres du Corps helvétique était capable de faire produire à l'alliance tous les fruits que le Louvre avait le droit d'en attendre et de rémunérer la Couronne Très-Chrétienne des sacrifices qu'elle s'était imposés de ce chef. Or cette union avait subi de rudes atteintes depuis l'époque néfaste de la première guerre de Cappel. Il convient, en effet, de remonter à vingt années en arrière pour se trouver en présence d'une situation aussi tendue, aussi inquiétante que celle qui se dessinait en Suisse vers le milieu de 1610. Certes, l'entrée en campagne d'une armée franco-savoyarde dans la Haute-Italie eût été le signal de la guerre civile parmi les Ligues, puisque aussi bien les cantons catholiques s'étaient obligés à la défense du Milanais, dont les Grisons, on l'a dit, avaient la mission d'envahir le territoire en descendant de Chiavenna sur Lecco. Mais, loin d'écarter les chances d'une rupture, l'abandon des plans stratégiques de Henri IV par la régente rendait cette rupture plus imminente peut-être. En réalité, les Confédérés des deux confessions ne voyaient-ils pas rentrer chez eux, prêts à en venir aux mains, les mercenaires que la France et l'Espagne renonçaient à garder à leur solde? Pour surcroît, la famine était aux portes, dans la province d'Alsace, considérée avec raison comme l'un des greniers de la Suisse, et provoquait au sein du Corps helvétique de légitimes préoccupations. (1)

Entre les deux groupes d'Etats qui se partageaient la Confédération et dont un seul, celui formé par les cantons évangéliques et les Grisons, faisait cause commune avec les *Stati liberi*, la politique de bascule adoptée par la régente et ses ministres risquait fort de se heurter à de fréquents écueils et de favoriser le déclin, sinon de consommer la ruine de l'influence française au sein des Ligues. Faut-il s'étonner, dès lors, si, à diverses reprises, des symptômes de découragement se manifestent au Louvre et arrachent à Brulart de Puysieux cet aveu mélancolique: «Nous trouvons les Suisses si brouillez et «partialisez, voire si incertains en leur amytié que ne sçavons qu'en esperer «s'il escheoit que eussions plus à faire de leur assistance?(2)

(1) Eidg. Absch. V[1] 1031.
(2) *Puysieux à Paschal.* Paris, 27 février 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* p. 190.

Au total, la discorde et la défiance régnaient en maîtresses parmi les Ligues à l'heure où la reine-mère assuma la régence. Aussi bien, la France exceptée, les alliés des deux groupes confessionnels travaillaient plutôt à attiser les haines des partis rivaux qu'à les apaiser. C'est ainsi que le régiment allemand de Madruce, appelé par Fuentes en Italie, s'étant vu refuser le passage dans l'Etat de Terre-Ferme et dans les Grisons, avait pris le parti de de se loger dans le comté glaronnais de Werdenberg, d'où il était en mesure de prêter main-forte aux troupes des cantons catholiques, tout en se rapprochant du Gothard.(1) Aussitôt les gouvernements de Zurich et de Saint-Gall, mis en éveil par ce voisinage dangereux, adressaient une demande de secours éventuel à leurs coreligionnaires des Ligues Grises.(2) D'autre part, Berne éprouvait des craintes sérieuses, tant du côté de la Franche-Comté que de celui de la Savoie.(3) Mais là ne se bornaient pas les inquiétudes des *Stati liberi* helvétiques, engagés d'honneur à la défense de leurs combourgeois de Strasbourg et de Mulhouse,(4) ainsi qu'à la protection de Genève et du pays de Vaud, alors que leurs frères ennemis des cantons forestiers assumaient celle du prince-évêque de Bâle et des villes impériales de Rottweil et de Constance.(5)

Dans ces circonstances difficiles, Zurich proposa à ses alliés — comme elle l'avait déjà fait en 1608 — la conclusion d'une entente plus étroite entre les cantons protestants, de manière à contrebalancer l'influence de la Ligue Borromée, laquelle, depuis 1586, unissait en un faisceau les Etats catholiques.(6) Il ne fut pas donné suite à ce projet. De tous côtés, à la vérité, d'Allemagne, d'Angleterre, des Provinces-Unies, de Venise, des encouragements et des offres d'assistance arrivaient à Zurich et à Berne, que l'on s'attendait à voir participer aux négociations qui se poursuivaient à Paris entre les représentants des *Stati liberi*.(7) C'est assez dire qu'à ce moment-là, les villes évangéliques de l'Helvétie ne faisaient pas grand état de l'appui de la France, considérée par elles comme une transfuge de la cause anti-espagnole.(8) Il ne fallut rien moins que le maintien inattendu de la tranquillité dans l'intérieur du royaume et, plus encore, la tournure inquiétante des affaires en Thurgovie pour engager les protestants suisses à accueillir sans défiance les conseils de leur allié d'outre-Jura.

IV. L'émotion soulevée parmi les Confédérés «de la religion» par le voisinage des lansquenets de Madruce commençait à peine à se calmer, lorsqu'un très regrettable conflit éclata entre Zurich et les cantons de la Suisse primitive,

(1) *Paschal à Puysieux.* Coire, 18 juin 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 97.
(2) *Du même au même.* Coire, 1er juillet 1610. *Ibid.* f° 109.
(3) Eidg. Absch. V[1] 1040, 1046.
(4) Eidg. Absch. V[1] 1025, 1039.
(5) Eidg. Absch. V[1] 1027.
(6) Eidg. Absch. V[1] 1019.
(7) *Foscarini au Sénat.* Paris, 8 juillet 1610 (IVe). Frari. Francia. XLI.
(8) Hagen. Die auswärtige Politik u. s. w. p. 12.

à l'occasion d'un «tumulte advenu en Turgovie et de la profanation faicte d'une chapelle en ce tumulte».(1) De fait, il s'agissait d'une de ces «subites esmotions populaires», provoquées par les rivalités confessionnelles dans les *bailliages communs*. Des paysans, de la nouvelle croyance, rassemblés à Gachnang s'étaient rués sur le bâtiment affecté au culte catholique, puis sur la demeure du seigneur du lieu, un noble Uranais, Hector de Beroldingen, qu'ils avaient contraint de chercher un refuge dans son canton d'origine. Zurich ne se dissimula pas l'étendue du péril et songea, tout aussitôt, à convoquer une conférence des Etats intéressés, avec l'espoir d'étouffer dans l'œuf ces nouveaux germes de discorde. Mais les passions religieuses étaient déchaînées. La collision thurgovienne s'était produite le 30 mai. Schwytz, prenant les devants, assigna à Gersau, le 3 juin, une «journée» particulière des cantons forestiers, dans laquelle il fut décidé que l'on donnerait comme instruction aux députés des «Waldstætten» de se refuser désormais à siéger dans les diètes à côté des Zurichois, violateurs du «Landfried».(2)

Malgré les efforts des cantons neutres, dont les autorités avaient offert leur arbitrage aux deux parties, la situation s'aggravait de jour en jour. Les diètes catholiques se succédaient avec une fréquence inquiétante, et toutes mesures semblaient arrêtées en vue de l'ouverture imminente des hostilités.(3) Déjà des forces suffisantes occupaient le pont de Rapperswyl, destinées à couper les communications entre Zurich et les Ligues Grises.(4) Déjà l'on attendait, par la voie du Gothard, des secours d'Italie. Non contents, en effet, d'appeler à l'aide leurs amis de Fribourg et de Soleure, ainsi que les Grisons catholiques, les «Waldstætten» avaient cru devoir, comme en 1585, invoquer l'appui de leurs alliés de l'étranger.(5) Or le gouverneur de Milan et le duc de Savoie venaient de négocier avec les cantons catholiques, le premier une levée de 10 000, le second la mise sur pied de 3000 hommes. Sans entente préalable entre eux, Fuentes et Charles-Emmanuel laissèrent à leurs coreligionnaires de la Suisse primitive la disposition de cette petite armée.(6) Aussi bien poussaient-ils, sous main, ceux-ci à déclarer la guerre à Zurich, tout en continuant, ouvertement, à leur recommander les solutions pacifiques(7) que ces mêmes cantons forestiers et leurs confédérés protestants, réunis dans un accord qui n'eut pas de lendemain, prêchaient, d'ailleurs, aux paysans de la Basse-Souabe soulevés contre les gouverneurs autrichiens.(8)

(1) *Relation de l'ambassade de Refuge.*
(2) Eidg. Absch. V1 987 *a.*
(3) Eidg. Absch. V1 990, 992—995, 997.
(4) *Paschal à Puysieux.* Coire, 1er juillet 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 109.
(5) *Les cantons forestiers au duc de Lorraine.* Lucerne, 22 juin 1610. Bibl. Nat. Coll. Lorraine CCCCXI. 148.
(6) *Antonio Foscarini au Sénat.* Paris, 3 juillet 1610 (5°). Frari. Francia XLI. — Tillier. op. cit. IV. 30.
(7) Eidg. Absch. V1 997, 999.
(8) Eidg. Absch. V1 1030.

Au point où en étaient les choses, les Suisses de l'ancienne confession paraissaient peu disposés à battre en retraite. Ce fut l'instant que choisit l'ambassadeur royal pour faire, très à propos, «le contrepoix» et rassurer les protestants quant aux dispositions de la régente à leur égard.(1) On n'ignorait pas, en effet, au Louvre, les négociations poursuivies entre Lucerne et Milan; on savait, en outre, que le duc de Savoie avait reçu de ses alliés suisses une missive le conjurant d'interdire aux troupes françaises le passage par ses Etats, à défaut de quoi les enseignes des «Waldstætten» rallieraient incontinent l'armée de Fuentes en Lombardie. Lors donc que les députés de la diète catholique se présentèrent à Soleure, afin d'y solliciter l'appui de la Couronne Très-Chrétienne dans leur différend avec Zurich, Refuge leur déclara très nettement que si son maître «avoit à prendre party «entre ses alliez, les quelz tous il desiroit voir en repos, il seroit plus obligé «d'embrasser la deffence de ceux qu'on voudroit attaquer que de se joindre «à ceux qui voudroient attaquer les autres».(2) Cette menace et l'offre de médiation qui l'accompagnait eurent le résultat qu'en attendait le diplomate français.(3) Les délinquants, du consentement de Zurich, furent punis de peines légères. Peu à peu, l'apaisement se fit entre les deux confessions.(4) Néanmoins, les adeptes des nouvelles doctrines religieuses gardèrent, longtemps encore, rancune à l'autorité lucernoise de la manière sommaire dont, quelques mois auparavant, celle-ci avait fait mettre à mort à Sursée un malheureux marchand bâlois, coupable, tout au plus, de quelques écarts de langage.(5)

La régente renonce au projet de ligue italienne conçu par Henri IV. — Le désarmement. — Situation périlleuse du duc de Savoie, abandonné par le Louvre et menacé par l'Escurial. — Ses négociations infructueuses avec Lesdiguières. — Il est contraint de s'humilier devant le roi Catholique.

V. Nulle part, en Europe, le contre-coup de l'événement qui plongeait dans le deuil les amis de la France ne s'était fait sentir avec autant de vigueur qu'en Italie. Avec la disparition du Béarnais s'évanouissaient, en effet, les projets de conquête française dans la péninsule. Peut-être, au cours de la campagne contre Milan, ou, mieux encore, après la cessation des hostilités, le premier roi Bourbon serait-il parvenu à grouper, en une ligue, autour de sa Couronne tous les *Stati liberi* d'outre-monts. Cette tâche, la régente se sentait

(1) *Refuge à Zurich.* Soleure, 21 juin 1610. St-Arch. Zürich. (Frankreich *K.*)
(2) *Relation de l'ambassade de Refuge.* Bibl. Nat. f. fr. *23 611.*
(3) Eidg. Absch. V[1] 1001. — *Paschal à Puysieux.* Coire, 30 juillet 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 132.
(4) Eidg. Absch V[1] 1008, 1011, 1014, 1041, 1668 *g.*
(5) Eidg. Absch. V[1] 901, 903, 932. — Tillier. op. cit. IV. 26–27.

incapable de l'assumer. Bien plus, le désir d'éviter des complications extérieures était si vif au Louvre, que l'on s'y fût désintéressé, sans hésitation, des affaires d'Italie, si l'on n'avait craint de faire le jeu de l'Espagne en rompant trop brusquement avec la politique du règne précédent.(1)

En dépit des apparences contraires, et quelque avérés que fussent les desseins pacifiques du gouvernement français, celui-ci n'était pas près d'obtenir ses fins. De graves difficultés restaient à résoudre. La plus épineuse, certes, était celle du désarmement. Au 15 mai, en effet, il n'y avait pas moins de trois armées sur pied dans le voisinage des Alpes: Lesdiguières sur les frontières du Dauphiné; Charles-Emmanuel en Piémont; Fuentes dans le Novarais. Le signal de la détente partirait-il de Paris, de Turin ou de Milan? Toute la question était là. D'une part, la France — on vient de le dire — appelait de ses vœux l'apaisement, mais semblait portée à soutenir, quoique timidement, les alliés du roi défunt.(2) De l'autre, l'Espagne, avec ses ressources financières épuisées, inclinait, en secret, au désarmement, mais se refusait «par reputation» à prendre l'initiative de cette mesure.(3) La Savoie, enfin, répugnait à licencier, avant que de les avoir employées, les forces considérables réunies par son souverain. Tel était, au total, l'ensemble des circonstances qui entravaient la solution de la crise ouverte dans la Haute-Italie.

Délivrée de l'appréhension de voir se constituer contre elle, dans la Péninsule, une grande ligue de *Stati liberi*, sous l'égide de la France, l'Espagne formait, d'ailleurs, le dessein de châtier ceux des princes italiens dont l'attitude lui paraissait suspecte ou hostile. Parmi ces derniers, Charles-Emmanuel, le seul allié du roi défunt au sud des Alpes, était, sans contredit, le plus compromis.(4) Aussi bien les intrigues de ce «grand pescheur en eaue trouble», ainsi que le qualifiait Henri IV, commençaient à se retourner contre lui. Haï de la régente, laquelle ne songeait pas à donner suite aux projets d'alliances matrimoniales arrêtés entre les cours de Paris et de Turin,(5) le prince savoyard pouvait d'autant moins compter sur un appui très effectif de la part du Louvre, que celui-ci, en ce même temps, donnait à l'Escurial l'assurance secrète de ses intentions pacifiques(6) et pressait le duc de désarmer, dans la crainte, infiniment justifiée, à dire vrai, de le voir nouer quelques nouvelles pratiques avec les princes du sang français ou les Huguenots.(7)

En juillet 1610, Charles-Emmanuel ignorait encore que l'on connût à Madrid toutes les clauses des traités de Brusol.(8) Aussi, se sentant abandonné,

(1) *Relation d'Angelo Contarini, ambassadeur en France.* 1618—1621. Bibl. Nat. f. Italien 1651.

(2) *Puysieux à Paschal.* Paris, 16 septembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 143.

(3) *Aersens à Du Plessis-Mornay.* 3 décembre 1610. Mss. de la Sorbonne VIII. 103vo.

(4) *Vaucelas à la régente.* Madrid, 3 juillet 1610. Bibl. Nat. f. fr. *16 114* pce 38.

(5) *Villeroy à Paschal.* Paris, 8 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 200.

(6) Perrens. Les mariages espagnols. p. 281. — *Giustiniani au Sénat.* Paris, 22 mars 1611. Frari. Francia XLIII.

(7) *Giustiniani au Sénat.* Paris, 3 mai 1611. Frari. Francia XLIII. — *Cardenas al rey.* Paris, 30 agosto 1610. Arch. Nat. *K* 1463 f° 52.

(8) Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia II. 98.

ou, du moins, mal soutenu par la France, songea-t-il, tout d'abord, à se rapprocher de l'Espagne, mais ses avances furent repoussées avec hauteur.(1) Autant, avant le 14 mai, l'Escurial eût été disposé à acheter chèrement l'alliance du duc, fût-ce même au prix d'un concours effectif à la réalisation de ses ambitions impériales, autant, depuis la cessation des craintes provoquées par l'imminence d'une invasion franco-savoyarde en Lombardie, le roi Catholique se montrait-il enclin, malgré les offres de médiation du Saint-Siège, à n'épargner aucune humiliation à celui que le gouvernement de la reine-mère livrait, pour ainsi dire, à sa merci.(2) Après avoir sollicité en vain l'appui des deux républiques de Gênes et de Venise, auprès desquelles Condé s'était constitué son avocat,(3) Charles-Emmanuel venait d'obtenir de son voisin Lesdiguières, «le roi du Dauphiné», une promesse formelle d'assistance en prévision d'une attaque des Espagnols contre le Piémont.(4) Or la fatalité voulut qu'à cet instant s'éteignît Fuentes, l'octogénaire gouverneur du Milanais (juillet).(5) A toute autre époque, cette mort eût été considérée par les petits souverains italiens comme une délivrance et, jusqu'à un certain point, comme une revanche de la disgrâce du 14 mai. Ce fut, au contraire, le coup le plus sensible porté à leur cause. La régente, harcelée par les exigences financières des princes et des grands officiers de la Couronne, n'attendait qu'un prétexte honnête pour désarmer. La disparition du redoutable élève d'Alexandre Farnèse le lui fournit à point nommé. En conséquence, Lesdiguières reçut, de Paris, l'ordre de licencier ses troupes (août).(6) Dès lors, la puissance espagnole ne trouvant plus de contre-poids en Italie, les Etats indépendants du nord de la Péninsule allaient être contraints de faire, les uns après les autres, leur soumission aux lieutenants de Philippe III.(7)

La France eût agi sagement, semble-t-il, en s'abstenant de prendre une part quelconque, si minime fût-elle, à cette main-mise du fort sur le faible que, seule, rendait possible son inopinée défection. Mais pareille considération n'était point pour arrêter Villeroy dans la voie des concessions qu'il jugeait utile de faire à l'Espagne. Déjà, en juin, la mission de Bullion à Turin n'avait eu d'autre objet que celui d'engager le duc à plier le genou devant le roi Catholique.(8) Livré à ses seules ressources, Charles-Emmanuel se résigna,

(1) Carutti. op. cit. p. 99. — *Vaucelas à la régente.* Madrid, 1er août 1610. Bibl. Nat. f. fr. *16 114* pes 48.

(2) *Extrait d'une consulte du conseil d'Etat du roi Catholique,* du 19 juin 1610. Bibl. Nat. f. fr. *16 114.* — *El Rey al Conde d'Oñate.* El Pardo, 20 noviembre 1610. Arch. Nat. *K* 1452.

(3) *Gueffier à Puysieux.* Turin, 16 septembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *16 913,* pièce 41. — *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 20 novembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *16 114.*

(4) *Cardenas al rey.* Paris, 14 noviembre 1610. Arch. Nat. *K* 1463 fo 112.

(5) *Champigny à la reine-régente.* Venise, 3 août 1610. Bibl. Nat. f. fr. *16 083* pièce 35.

(6) *Foscarini au Sénat.* Paris, 17 août 1610. Frari. Francia XLI — *Puysieux à Paschal.* Paris, 21 août 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fo 138.

(7) *Foscarini au Sénat.* Paris, 1er août 1610. Frari. Francia XLI.

(8) *Paolo Sarpi à Groslot.* Venise, 14 septembre 1610 Bibl. Nat. f. Italien 258 (2329) fo 30. — Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia II. 96.

en octobre, à cette suprême humiliation. Il dépêcha à Madrid son fils aîné Philibert. Or ce voyage — nouveau Canossa — du prince piémontais en Espagne avait été préparé à Rome, en août,[1] et approuvé à Paris, en septembre.[2] En agissant ainsi, le gouvernement de Marie de Médicis espérait pacifier l'Italie. Il ne réussit qu'à prolonger et à aggraver le malaise dont souffraient les peuples du nord de la Péninsule et leurs voisins immédiats des hautes vallées alpestres.

Préparatifs militaires de l'Espagne en Lombardie. — Craintes des Grisons. — La Valteline menacée. — Influence toujours plus grande acquise par Charles Paschal dans les conseils des Trois Ligues. — La reine-régente renonce à assumer la protection des passages rhétiens contre la maison d'Autriche. — Le connétable de Castille, successeur de Fuentes à Milan, procède au licenciement d'une partie des garnisons du duché. — Les Grisons reprennent confiance.

VI. La mort de Fuentes et le désarmement de Lesdiguières n'avaient pas ralenti les préparatifs militaires qui se poursuivaient en Lombardie.[3] Les maladies décimaient, il est vrai, les troupes espagnoles et allemandes, mais l'envoi de nouvelles recrues comblait, au fur et à mesure, les vides qui s'y produisaient. Quelques centaines d'hommes occupaient le Val de Sasso à la frontière nord du duché.[4] D'autres tenaient garnison dans les ouvrages du Montecchio ou leurs environs immédiats et pouvaient, en une nuit, se porter vers Tirano, avec une avance de trois jours, au moins, sur les bandières des communes rhétiennes.[5] Ce dangereux voisinage inspirait d'autant plus d'inquiétude aux Grisons qu'au même moment le régiment de Madruce se logeait dans le comté de Werdenberg[6] et que l'archiduc Maximilien faisait fortifier Fürstenbourg, aux confins du Vinstgau.[7] Incertains si l'orage allait fondre sur eux, sur l'Etat de Terre-Ferme ou sur la Savoie,[8] les « credules Grisons » redoutaient, à la fois, des agressions de la part du gouverneur de la Lombardie,

(1) *Gueffier à Puysieux.* Turin, 28 août 1610. Bibl. Nat. f. fr. *16 913* p^ce 34 — *Vaucelas à Puysieux.* Madrid, 2 octobre et 25 novembre 1610. *Ibid.* f. fr. *16 114* p^ces 57 et 71; *à la reine.* Madrid, 20 novembre 1610. *Ibid.* p^ce 68. — *Paolo Sarpi à Jérôme Groslot, S^r de l'Isle.* Venise, 12 octobre 1610. *Ibid.* f. Italien 258 (2329) f° 1. — *Camillo Guidi à Puysieux.* Florence, 20 décembre 1610. *Ibid.* f. Italien 1209 f° 9.

(2) *Foscarini au Sénat.* Paris, 2, 15 et 16 septembre 1610. Frari. Francia XLII. — *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 20 novembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *16 114.*

(3) *Claudio Marini à Puysieux.* Gênes, 11 et 19 août 1610. Bibl. Nat. f. Italien 1210 f°s 22, 23. — *Champigny au roi.* Venise, 17 août 1610. *Ibid.* f. fr. *16 083.*

(4) Sprecher von Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. (éd. Moor). p. 48.

(5) *Foscarini au Sénat.* Paris, 4 juillet 1610. Frari. Francia XLI. — *Paolo Sarpi à Groslot.* Venise, 9 novembre 1610. Bibl. Nat. f. Italien 258 (2329) f° 23.

(6) *Paschal à Puysieux.* Coire, 18 juin 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 97.

(7) *Paschal au roi.* Haldenstein, 25 janvier 1609. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 1.

(8) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 9 août 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 127.

de l'empereur, de l'archiduc Mathias, du duc de Bavière, et accueillaient, sans aucun examen, «les nouvelles fabuleuses composées à Milan».(1) Tantôt il s'agissait du prochain débarquement à Gênes de Philippe III, en personne, lequel, après avoir reçu l'hommage de ses sujets d'Italie, eût emprunté les passages rhétiens pour gagner l'Allemagne et y ceindre la couronne impériale. (2) Tantôt c'était la crainte de voir les forces de l'Empire et celles d'Espagne-Milan opérer leur jonction sur territoire grison et se saisir de la Valteline. (3)

Au premier avis du désarmement de Lesdiguières, les Grisons s'étaient repris à trembler pour leurs possessions d'outre-monts. (4) Leurs inquiétudes étaient légitimes, d'ailleurs. Vers la fin de l'année 1610, de nombreux renforts espagnols s'acheminaient vers les rives du lac de Côme. (5) L'invasion de la vallée de l'Adda paraissait imminente, tant, à cette époque déjà, les maîtres du Milanais dissimulaient peu leur projet de «se soudre à l'Empire», en acquérant, de gré ou de force, cette province, objet de leurs convoitises. (6) Or, si les populations de la Rhétie étaient, au même degré que celles de Suisse, jalouses de leur liberté, les qualités indispensables à l'organisation d'une résistance digne de ce nom, à savoir l'esprit de discipline et la constance, leur faisaient totalement défaut. «Le malheur de ces peuples est tel que ceulx qui ont ... quelque entendement et qui sçauroient prendre meilleure forme de conduite, pour la plus part sont hommes du tout abandonnez à leur profit particulier, sans aucune amitié et aucun soing du public. Le demeurant est fort rustique et du tout incapable de demesler aucunes affaires de consequence.» (7)

Dans la réalité, depuis un certain temps déjà, les Grisons avaient pris la fâcheuse habitude de s'en remettre à l'étranger du soin de leur défense. Ils ne se départirent point, en 1610, de cette détestable tradition. Paschal fut prié d'intercéder en leur faveur auprès de son gouvernement et d'engager le nouveau roi à assumer la protection de la Valteline ou, du moins, à contribuer, dans une forte proportion, à l'entretien d'une garnison dans cette vallée. La république de Venise, elle aussi, ne pouvait manquer d'être en butte à des sollicitations analogues. Toutefois, une épidémie de peste ayant, sur ces entrefaites, gagné le massif rhétien, le Sénat se servit de ce prétexte pour se soustraire aux obligations qui lui incombaient en vertu de l'alliance de 1603. (8)

(1) *Paschal à Villeroy.* Coire, 1er juillet 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 107.

(2) *Paschal à la reine-mère.* 9 août 1610.

(3) *Paschal à Puysieux.* Coire, 30 août 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 134.

(4) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 30 août 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 130.

(5) *Bericht des Kriegsvolcks halber so im Mailandisch. Stad ligt.* Chur. 11/21. Dezember 1610. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D*). — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 13 décembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 159.

(6) *Copia de una minuta de carta dirigida al Condestable de Castilla.* 5 décembre 1610. Archivo General de Simancas. Estado. Lego 1900. — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 13 décembre 1610.

(7) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 13 décembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 159.

(8) *Paschal à Puysieux.* Coire, 30 octobre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 152.

Du milieu des indécisions et des inquiétudes que provoquaient, dans les Ligues Grises, les projets hostiles attribués aux Espagnols et aux Impériaux,(1) une volonté ferme et nette se dégageait cependant, à savoir celle de Charles Paschal, l'ambassadeur français, dont l'influence sur les délibérations des communes n'avait cessé de grandir depuis les événements de l'année 1606. Seul représentant attitré d'une puissance étrangère à Coire, d'où Venise avait retiré le sien, deux ans auparavant, Paschal, pour lors, s'efforçait, à la fois, de maintenir la tranquillité parmi les Trois Ligues et d'empêcher celles-ci de recourir, à tout propos, à l'appui financier de la France. C'est ainsi qu'en juillet, à l'époque de la réunion d'une diète à Ilantz,(2) il avait jugé utile de ne pas favoriser ouvertement certaines démonstrations par trop bruyantes de «devotion» envers la Couronne, démonstrations «rallumées et renforcées» à l'occasion de la mort du roi.(3) D'autre part, il s'était opposé avec succès aux menées d'Hercule de Salis, agent officieux de la Sérénissime République aux Ligues Grises, et avait fait échouer le projet, conçu à la suggestion de ce personnage, de dépêcher une ambassade grisonne au Louvre afin de réclamer de la cour des subsides pour la défense de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio.(4)

Nul, mieux que Paschal, n'appréciait l'importance extrême que la Couronne eût dû attacher à la possession et à la conservation des passages rhétiens. «Ils sont — écrivait-il à Marie de Médicis — comme un fort qui est pro«prement sur la teste de la Lombardie pour y jecter une armée quand bon «semblera [au roy], et aussi comme un contre pois contre ceulx des cantons «qui se lairroient aiseement desbaucher, si la Suisse en partie n'estoit couverte «de ce pais.»(5) Le diplomate français reconnaissait, en outre, que les menaces milanaises n'étaient pas à dédaigner et craignait qu'il n'existât «quelque anguille sous roche».(6) Mais il savait, en revanche, combien à Paris, où l'on se désintéressait déjà des affaires d'Italie, les questions relatives aux Ligues Grises et à leurs provinces sujettes d'outre-monts étaient jugées indifférentes.(7) Il ne fut donc pas autrement surpris lorsque la reine-mère, répondant, par son entremise, aux demandes de secours des Grisons, fit aviser ces derniers qu'ils eussent «à pourvoir à leur seureté», sans trop faire fond sur l'assistance de leurs alliés.(8)

(1) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 3 octobre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 140.

(2) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 23 juillet 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 122.

(3) *Paschal à Puysieux.* Coire, 23 juillet 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 113.

(4) *Paschal à la reine-mère.* 23 juillet 1610.

(5) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 8 janvier 1614. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 469.

(6) *Paschal à Puysieux.* Coire, 13 janvier 1611. Bibl. Nat f. fr. *10 718* f° 173.

(7) *Villeroy à Paschal.* Paris, 12 juillet 1610. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben II. 23. — *La reine-mère à Paschal.* Paris, 26 janvier. — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 22 février 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 179, 183.

(8) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 16 septembre 1610 et 26 janvier 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 147, 179.

VII. Cependant la situation se modifiait peu à peu en Lombardie, dans un sens pacifique. Le nouveau gouverneur de Milan, connétable de Castille, paraissait résolu à prendre le contre-pied de la politique agressive de Fuentes.(1) Bientôt même, l'ordre formel lui fut envoyé de Madrid de licencier une partie de ses troupes et de les acheminer, par la voie la plus courte, vers l'Allemagne, où l'Espagne s'efforçait de soutenir les princes catholiques menacés par la Ligue de Hall et de préparer l'élection d'un roi des Romains.(2) En janvier 1611, le désarmement milanais semblait près d'être terminé.(3) Il était temps, d'ailleurs, que les appréhensions des Grisons cessassent, car Paschal avait épuisé tous les moyens en son pouvoir pour réconforter les autorités des Trois Ligues et les inciter à recourir aux mesures énergiques que commandaient les circonstances.(4)

En présence de la satisfaction qu'elles ressentirent de l'éloignement du péril qui les tenait dans l'angoisse depuis six longs mois, les communes de Rhétie n'hésitèrent pas à ouvrir libéralement leurs passages, aussi bien aux lansquenets dirigés vers le Tyrol, la Bavière ou la Souabe, qu'aux Confédérés catholiques regagnant leurs foyers.(5) Ceux-ci, auxquels les populations des Ligues Grises ne pardonnaient pas d'avoir embrassé la cause des ennemis de la Couronne Très-Chrétienne, furent, il est vrai, quelque peu molestés au cours de ce voyage de retour et se virent arracher « les plumaches rouges et blancs » qu'ils portaient « comme par bravade ... sur le costé gauche à la gibeline ».(6) Mais cet incident n'amena point la rupture redoutée entre les cantons de la Suisse primitive et leurs voisins de la haute vallée du Rhin. De fait, la Valteline était sauvée.(7) Il ne s'en suivait pas, cependant, qu'elle demeurât à l'abri d'un coup de main. Cette fois encore, elle avait dû son salut, bien moins à l'attitude résolue de ses suzerains qu'à l'épuisement financier de l'Espagne et à cette circonstance que Léopold d'Autriche n'était point parvenu à se rendre maître du Tyrol aux lieu et place de l'archiduc Maximilien, son parent.(8) Au surplus, l'orage qui avait failli fondre sur la Rhétie « de deça et de delà les monts » s'était simplement déplacé. Il grondait, à ce même instant, à l'autre extrémité des Alpes et, chaque jour davantage, se rapprochait du bassin du Léman.

(1) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 15 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 185.

(2) *Puysieux à Paschal.* Paris, 11 décembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 171. — *Claudio Marini à Puysieux.* Gênes, 30 décembre 1610. *Ibid.* f. Italien *1210* f° 114.

(3) *Claudio Marini à Puysieux.* Gênes, 2 et 9 décembre 1610, 11, 28 janvier et 10 février 1611. Bibl. Nat. f. Italien *1210* p. 47—57. — *Marquemont à Puysieux.* Rome, 20 janvier 1611. *Ibid.* f. fr. *18 006* f° 15. — *Paschal à Puysieux.* Coire, 2 février 1611. *Ibid.* f. fr. *10 718* f° 177.

(4) *Paschal à la reine-mère; Paschal à Puysieux.* Coire, 13 décembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 159, 166.

(5) *Giovanni Georgio* (Johann Schorsch) *au marquis de Côme.* s. d. (fin de 1610). St-Arch. Zürich. (Graubünden *D* n° VIII pièce 14.) — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 2 février 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 175.

(6) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 2 février 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 175.

(7) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 22 février 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 183.

(8) *Paschal à Marie de Médicis.* Coire, 29 avril 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 207.

Craintes inspirées au Louvre par la perspective d'un rapprochement entre les cours de Turin et de Madrid. — Menaces d'un coup de main savoyard contre Genève et le pays de Vaud. — Voyage et négociations du prince Philibert en Espagne. — Préparatifs de résistance dans la région du Léman. — Berne demande l'appui de la France.

VIII. La politique d'effacement en honneur à la cour de France depuis le décès de Henri IV avait, tout d'abord, bouleversé l'âme et les plans du duc de Savoie. Mais ce prince, à l'esprit remuant et fertile en intrigues, ne tarda pas à prendre son parti du désarmement de Lesdiguières. Plutôt que de se laisser «mettre en chemise» par les Espagnols,(1) il s'était résigné, avec l'aveu du gouvernement de Louis XIII, à solliciter le pardon du roi Catholique. Le voyage du prince de Piémont à Madrid devait, au sentiment de la reine-régente, contribuer à ramener la paix en Italie. Il n'eut, en fait, d'autre résultat que de réveiller les velléités belliqueuses de la cour de Turin et de poser les jalons d'un rapprochement entre l'Espagne et la Savoie, rapprochement très momentané, il est vrai, mais suffisant pour inspirer des craintes sérieuses à Paris et chez quelques-uns des voisins immédiats du prince italien.(2)

Avec des précédents tels que ceux de l'invasion du marquisat de Saluces (1588) ou de l'«Escalade» de Genève (1602) effectuées, l'une et l'autre, en pleine paix, les entreprises les plus inattendues étaient à redouter de la part de Charles-Emmanuel, toujours en quête d'agrandissements territoriaux, ce qui faisait dire à ses contemporains «que ses mains estoient à surveiller plus encore que ses paroles».(3) Vers le milieu de l'année 1610, en effet, le souverain du Piémont continuait à «tourner sa girouette du costé de vent».(4) De même que l'Escurial avait pu mettre en balance, un instant, les avantages à retirer, pour la monarchie espagnole, d'une nouvelle campagne aux Pays-Bas ou d'une intervention active dans les affaires d'Italie, de même le fils d'Emmanuel-Philibert hésitait entre deux coups de main, également tentants, l'un sur Gênes, cliente de l'Espagne,(5) l'autre sur Genève, que le traité de 1579 plaçait sous la protection éventuelle de la France. «Ne luy chault sur le quel il puisse mordre», remarquait, à ce propos, un diplomate de l'époque.(6) Mais, dès le milieu de l'automne, sa décision était prise. En conséquence, une partie de ses troupes s'acheminait en secret vers le Faucigny.(7)

---

(1) Perrens. Les mariages espagnols. p. 332.
(2) Khevenhiller. Annales Ferdinandei. VII. 303 (éd. 1643).
(3) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 19 avril 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 201.
(4) *Paschal à Villeroy.* Coire, 20 avril 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 204.
(5) Bibl. Nat. f. fr. *16 913* n° 93 (29 décembre 1610) n° 100 (*Gueffier à Puysieux.* Turin, 10 janvier 1611).
(6) *Marquemont à Puysieux.* Rome, 18 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *18 006* f° 95. *Paschal à Villeroy* Coire, 6 juin 1613. *Ibid.* f. fr. *10 718* f° 413.
(7) *Gueffier à Puysieux.* Turin, 20 février 1611. Bibl. Nat. f. fr. *18 006* f° 46.

En sacrifiant à ses ambitions la cause des *Stati liberi*, Charles-Emmanuel demeurait fidèle, en somme, à la politique néfaste qu'il n'avait cessé de pratiquer depuis son avènement. Il ne s'agissait point, ainsi que l'affirme un de ses plus récents historiens, de «velléités puériles et odieuses» mais «passagères» et sur lesquelles, dès lors, il semblerait inutile d'insister.(1) Bien au contraire, tous les témoignages contemporains s'accordent pour représenter le duc comme «si aheurté à la conqueste de Genève qu'il la prefereroit à celle d'un roiaume».(2) Toutefois, ce plan n'était guère réalisable, à moins qu'il n'eût l'agrément de l'une des deux grandes monarchies rivales, sinon de toutes deux. Aussi, à défaut du concours de la France, dont il espérait cependant acheter la neutralité, Charles-Emmanuel s'attacha-t-il à s'assurer la complicité de l'Espagne.(3) Déjà la mort de Fuentes et le désarmement de Lesdiguières servaient ses vues, en faisant disparaître une partie des obstacles qui lui avaient fermé, jusqu'à cette heure, la route du Léman. Restait à obtenir l'approbation de Philippe III. Cette question fut l'une de celles inscrites dans l'instruction du prince Philibert, à son départ de Turin.(4)

Elle était, certes, bien éventée la politique qui consistait à «couvrir du manteau de la religion» des entreprises purement temporelles. Mais elle réussissait toujours auprès du Saint-Siège et assez souvent encore auprès de l'Escurial. On put s'en convaincre, une fois de plus, au cours de l'automne 1610. Tandis que le nonce pontifical à Paris feignait de condamner les armements savoyards, son collègue à Madrid appuyait avec chaleur le plaidoyer de Philibert en faveur d'une croisade contre Genève.(5) Tout d'abord, le roi Catholique demeura sur la réserve. On s'attendait, en effet, en Espagne à apprendre que des désordres avaient éclaté de l'autre côté des Pyrénées.(6) Mais quand il parut avéré que la tranquillité n'y serait pas de sitôt troublée, Philippe III daigna prêter l'oreille aux propositions du prince piémontais. Il y trouvait son intérêt, d'ailleurs, puisque Genève conquise eût été un coin enfoncé dans la Bresse française et que, de ce fait, la rupture entre les cours de Turin et de Paris semblait devoir être définitive.(7) Néanmoins, l'Escurial n'entendait point s'engager à la légère et tenait essentiellement à se ménager une porte de sortie, en cas que l'entreprise aboutît à un échec ou fît long feu. Aussi s'arrêta-t-il à un moyen terme. Les négociations commencées à Madrid furent continuées à Milan. Le connétable de Castille, gouverneur du duché, reçut de pleins pouvoirs pour, «ayant consideré la dicte affaire», donner

(1) Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. II. 105.

(2) *Marbaut à Du Plessis-Mornay.* 27 mars 1610. Bibl. de la Sorbonne. Corresp. manuscrite de Du Plessis-Mornay. VIII. 38vo.

(3) *Aersens à Hotman de Villiers.* Paris, 2 mars 1611. Bibl. Prot. français. Corresp. de Hotman. VII. 12.

(4) *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 4 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 114* pce 93.

(5) *Giustiniani au Sénat.* Paris, 20 avril 1611. Frari. Francia XLIII.

(6) Perrens. Les mariages espagnols. p. 327.

(7) *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 2 février et 4 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 114*.

«responce à Mr de Savoye de ce qu'il pourra faire selon les intelligences et advis qu'il a pardecha».(1) Mais le duc, prenant les devants, se hâta d'embaucher la cavalerie milanaise, licenciée sur un ordre venu de Madrid.(2) A la tête, dès lors, d'une armée de 20 000 hommes et de 2500 chevaux, dans laquelle on comptait des Italiens, des Français, des Espagnols, des Allemands, des Suisses et des Francs-Comtois, Charles-Emmanuel fit ses derniers préparatifs en vue de surprendre la cité du Léman et le pays de Vaud.(3)

Cependant, à Genève aussi bien qu'à Berne, on se rendait compte de la gravité de la situation, et les conseils de ces deux villes — ceux de la première, notamment — ne demeuraient point inactifs.(4) Les conséquences de la mort de Henri IV commençaient à se faire sentir pour les Suisses protestants. De quelque côté qu'ils tournassent leurs regards, ils se voyaient entourés d'ennemis déclarés ou de voisins indifférents, sinon malveillants. L'Espagne et la Savoie complotaient leur ruine. Le Valais et les cantons catholiques — ces derniers, surtout — fournissaient des troupes à leurs adversaires. La Franche-Comté recevait d'importantes garnisons détachées de l'armée espagnole des Flandres.(5) L'évêque de Bâle pactisait avec les «Waldstætten». La France, enfin, se tenait sur la réserve, et nul ne savait au juste s'il lui plairait ou non d'observer une exacte neutralité entre les parties.

Il convient de rendre aux Genevois cette justice que les préparatifs belliqueux de Charles Emmanuel ne les prirent pas au dépourvu. Dès le lendemain du décès du Béarnais, le Petit Conseil, pressentant le péril auquel était exposé la ville du côté de la Savoie, avait dépêché l'un des siens, Ami de Châteauneuf, vers Lesdiguières en Dauphiné, et à Lyon auprès du gouverneur, marquis d'Alincourt, afin de se recommander, lui et ses administrés, à la sollicitude de ces deux personnages.(6) De retour à Genève, Châteauneuf ne tarda pas à se mettre en chemin pour Berne, Zurich et Soleure, avec la mission de réclamer de ces Etats l'intégrale exécution du traité de 1579. Puis il gagna Aarau, où les députés des IV cantons évangéliques se réunissaient en une diète particulière (26 août).(7) Au même temps, enfin, d'autres députés genevois s'apprêtaient à passer en Allemagne, tandis que les autorités de la ville imploraient les secours des protestants de France, des Pays-Bas et d'Angleterre.(8)

Moins directement exposés — ils le croyaient, du moins — que leurs coreligionnaires et protégés de la cité du Léman à un coup de main savoyard,

(1) *Vaucelas à la reine-mere* Madrid. 27 février 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 114.*

(2) *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid. 4 mars 1611. Bibl Nat f. fr. *16 114*

(3) Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève: décembre 1610 et 8 février 1611. — *Andrea Surian al Senato.* Milano, 24 marzo 1611. Frari. Milano. — Vittorio Siri. Memorie recondite II, 461.

(4) *Gueffier à Puysieux.* Turin. 5 septembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *16 913* pièce 37.

(5) *Foscarini au Sénat.* Paris. 9 février 1611. Frari. Francia XLII.

(6) Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève. 12/22 mai 1610.

(7) Sordet. op. cit comt d'août 1610. Eidg. Absch. V1 1019

(8) Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève. 20 février 1611 — *Foscarini au Sénat.* Paris, 2 mars 1611. Frari. Francia XLIII.

les Bernois apportaient une certaine lenteur dans leurs préparatifs de défense. Il fallut les prières des Genevois, jointes aux avis inquiétants recueillis par Lesdiguières et aux exhortations pressantes d'Eustache de Refuge, ambassadeur de France à Soleure, pour les engager à donner plus d'activité à leurs armements.(1) En revanche, leur décision une fois prise, ils poussèrent ceux-ci avec vigueur. Unis à leurs confédérés de Zurich, ils se firent un point d'honneur d'assumer la protection de Genève, tout en mettant leur pays romand en état de résister aux entreprises hispano-savoyardes.(2) Coup sur coup, de fortes garnisons bernoises vinrent se loger dans la ville menacée et ses environs immédiats,(3) où affluaient, d'autre part, les secours en hommes et en numéraire fournis par les Eglises de France et les chefs du parti huguenot, lesquels attachaient un intérêt capital à la conservation de la vieille cité, berceau de leurs croyances.(4)

Du moment où le duc de Savoie ne dissimulait plus ses projets de conquête à l'égard de Genève et du pays de Vaud, il devait s'attendre à perdre les sympathies de ses soutiens naturels, les *Stati liberi.* «Tous les peuples de «la liberté — écrivait Paschal à Puysieux — font de la cause de Berne leur «cause propre.»(5) Dans la réalité, on ne mettait pas en doute que si Charles-Emmanuel se montrait si entreprenant, c'est qu'il se croyait assuré de l'approbation de l'Escurial. Cette appréhension, commune à tous les Etats indépendants de l'Europe occidentale, facilita les démarches tentées par Zurich et par Berne en vue de s'assurer certains concours en Suisse, en Allemagne, en Italie. De la part des Bâlois et des Schaffhousois, très préoccupés de leur propre sécurité, il n'y avait guère autre chose à espérer qu'une assistance purement morale.(6) Les Grisons, en revanche, tinrent prêtes quelques «bandières» et cherchèrent à s'entremettre auprès de leurs alliés valaisans, afin que ceux-ci révoquassent leurs troupes du service de Savoie.(7) Bienne, Neuchâtel, Neuveville promirent des secours militaires et Saint-Gall son appui financier.(8) Même parmi les cantons catholiques, un courant d'opinion moins défavorable à la cause berno-genevoise semblait se dessiner. Zoug, Fribourg et Soleure subissaient, des premiers, les effets de ce revirement. Dès lors, Lucerne ne pouvait se dérober à l'engagement, que l'on exigeait d'elle, de

(1) *Relation de l'ambassade de Refuge.* Bibl. Nat. f. fr. *23 611.* — *Ubaldini al card^le Borghese* Parigi, 17 marzo 1611. *Ibid.* f. Italien *1266.*

(2) Eidg. Absch. V¹ 1019.

(3) Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève. 25 décembre 1610; 20 février 1611. — Vuillemin. Geschichte der Eidgenossen (Zürich 1844) II. 444. — Tillier. op. cit. IV. 31, 32.

(4) *Lesdiguières à Genève.* Mens, 12 octobre 1610. *ap.* Douglas et Roman. (Actes et corresp. de Lesdiguières.) I. 538. — *Du Plessis-Mornay à Rivet.* 18 février 1611. Lettres et mém. de Du Plessis-Mornay II. 273. — Sordet. op. cit., 23 et 26 février; 16 mars 1611.

(5) *Paschal à Puysieux.* Coire, 15 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 187.

(6) Eidg. Absch. V¹ 1019.

(7) *Les III Ligues à Zurich.* Davos, 16/26 juillet 1610; Coire, 14/24 février 1611. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.*) — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 15 mars et 6 avril 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 185, 192.

(8) Tillier. op. cit. IV. 31, 32.

rappeler ses enseignes du Piémont, dans le cas d'une rupture entre l'un de ses confédérés et le duc de Savoie.[1]

En prenant en mains les intérêts de Genève, Zurich et Berne ne faisaient, en somme, que satisfaire aux obligations que ces deux Etats s'étaient imposées par les traités des 8 mai 1579 et 30 août 1584. Mais ils n'étaient point les seuls qui eussent adhéré à la «comprotection» de la cité du Léman. Le gouvernement du roi et le canton de Soleure en avaient, eux aussi, leur part, et le premier s'était, en outre, engagé — les 29 décembre 1582 et 19 octobre 1602 — à inclure le pays de Vaud dans la «paix perpétuelle» franco-suisse. Les deux cantons évangéliques et Genève ne firent donc qu'user du droit que leur conféraient les traités lorsqu'ils sollicitèrent de l'autorité soleuroise des secours militaires et de l'ambassadeur de France une contribution de 100 000 couronnes pour la défense de la région lémanique.[2] Or, depuis quelque temps déjà, Soleure désirait reprendre sa liberté d'action.[3] Les Genevois lui en procurèrent l'occasion en s'opposant, par avance, à ce que ses troupes, si elles se joignaient à celles de Berne, jouissent du privilège de pratiquer leur culte sur le territoire de la petite république.[4] En revanche, ce canton se déclara disposé à prêter, le cas échéant, son «assistance confédérale» à ses voisins bernois.[5] Mais ceux-ci ne purent obtenir de l'ambassadeur français qu'une réponse dilatoire,[6] ce qui les contraignit à dépêcher à Paris un de leurs vassaux vaudois, le Sr de Denens, dont la mission devait être, d'ailleurs, couronnée d'un plein succès.[7]

Le gouvernement de la reine-régente se déclare nettement en faveur du maintien du Statu quo aux confins des Ligues et du pays de Gex. — Tentatives de conciliation entre Charles-Emmanuel et les Stati liberi d'Helvétie. — Mission d'Anjorant à Paris. — Défiances genevoises à l'égard du Louvre. — Elles ne sont pas justifiées. — Odet de La Noue dépêché à Genève. — Mesures prises en France en vue de s'opposer aux desseins du duc de Savoie. — Refuge chargé de demander aux cantons une levée de six mille hommes. — Véritables mobiles de l'intervention royale au profit des petits Etats protestants d'outre-Jura. — Cette intervention désapprouvée par les puissances catholiques. — Avortement des espérances conçues par Charles-Emmanuel. — Négociations de ce dernier à Lucerne. — Elles sont, tout d'abord, couronnées

(1) Tillier. op. cit. IV. 33.
(2) Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève. 6. 15—23 janvier 1611.
(3) Eidg. Absch. V¹ 1040 *c*.
(4) Sordet. Extraits, etc. Juillet—août 1610.
(5) Eidg. Absch, V¹ 1044 *b*.
(6) *Refuge à Berne.* Soleure, 17 avril 1611. St-Arch. Bern. Frankr. № 481. — Sordet. op. cit. 15—23 janvier 1611.
(7) Tillier. op. cit. IV. 33.

de succès. — Ambassade helvétique à Turin. — Sous la pression du Louvre, le duc renonce momentanément à l'exécution de ses desseins contre Genève et le pays de Vaud. — Berne refuse de laisser mettre en discussion le traité de 1564.

IX. Si le gouvernement de la reine-régente n'avait pas pris jusqu'alors une position plus nette dans la querelle suscitée aux deux villes suisses par le duc de Savoie, ce n'était point, certes, qu'il s'en désintéressât, ni que les avis lui manquassent quant aux desseins formés par Charles-Emmanuel et le gouverneur de la Lombardie contre Genève et le pays de Vaud. (1) Dès la fin de juillet déjà, Lesdiguières estimait que les forces réunies dans le Novarais et sur les frontières du Piémont constituaient un danger sérieux pour les *Stati liberi* de la région du Léman. (2) Quelques mois plus tard, en décembre 1610, (3) puis en janvier 1611, il se trouvait en mesure de préciser la nature de l'accord secret intervenu entre Turin et Milan. (4) Mais aussi bien le « roi du Dauphiné » déclarait sans détour, et avec quelque apparence de raison, il convient de le reconnaître, qu'il eût suffi d'ajourner le licenciement de son armée pour que cette extrémité fût évitée. (5) N'ajoutait-il pas, au surplus, que la situation n'était pas désespérée, pour peu que l'on consentît, à Paris, à la publication du mariage franco-savoyard ? (6) Or la régente semblait moins que jamais résolue à entrer dans les vues matrimoniales du monarque défunt. En revanche, elle faisait siennes les déclarations royales des 29 décembre 1582 et 19 octobre 1602, relatives à la protection de Genève et du pays de Vaud et elle eût volontiers signé la dépêche par laquelle Henri III rendait ses ambassadeurs en Suisse attentifs à l'importance inestimable que présentait pour la France le maintien du *Statu quo* aux confins des Ligues et du pays de Gex. (7)

Avant de recourir aux mesures énergiques qu'attendaient de lui les ennemis de Charles-Emmanuel, le gouvernement de la reine-régente tint à épuiser les moyens de conciliation dont il disposait encore. Gueffier, son agent à Turin, s'efforça d'ouvrir les yeux au duc sur les conséquences, désastreuses pour sa

(1) *Aersens à Hotman de Villiers.* Paris, 11 février 1611. Bibl. Prot. français. Corr. de Hotman. VII. 10.

(2) Sordet. Extraits, etc. (Juillet—août.)

(3) Perrens. Les mariages espagnols. p. 335.

(4) *Foscarini al Senato.* Parigi, 22 gennajo 1611. Frari. Francia XLII.

(5) *Foscarini al Senato.* Parigi, 10 gennajo 1611. Frari. Francia XLII.

(6) *Foscarini al Senato.* Parigi, 12 gennajo (III°) 1611. Frari. Francia XLII.

(7) « ... car, en premier lieu, encores qu'il feust à souhaiter que la ville de Genesve eust esté longtemps ja reduicte en cendres, pour la semence de mauvaise doctrine qu'elle a espendue en plusieurs endroictz de la chrestienté ... neantmoins, estant assize en telle assiette qu'elle est, elle ne pourroit estre reduicte en l'obeissance de quelque prince que ce soyt de mes voisins, qui ne tint en grande subjection les Srs des Ligues et ne les reduisist comme en sa mercy; demeurant en sa puissance — tenant le Pas de l'Escluse qu'il fortiffieroit incontinant — d'empescher que je ne les puisse secourir à leur besoing, ny que eulx peussent venir à mon secours et service quant je les y appeleroys. » *Henri III à ses ambassadeurs en Suisse.* 13 mars 1582. Bibl. Nat. f. fr. *17 990.* — *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 4 mars 1611. *Ibid.* f. fr. *16 114* pce 93. — *Castille à la reine-mère.* Soleure, 20 octobre 1612. *Ibid.* f. fr. *3704* p. 32.

maison, de la politique dans laquelle il s'engageait.[1] D'autre part, Villeroy et Puysieux obtenaient du Sr de Jacob, ambassadeur piémontais à Paris, l'aveu que son maître et le roi Catholique s'étaient mis d'accord pour attaquer Genève et le pays de Vaud, aveu mêlé de duplicité, il est vrai, puisque le ministre de Charles-Emmanuel donnait à entendre que la première idée de cette monstrueuse coalition était imputable à l'Escurial et non point à la cour de Savoie.[2] Ces échanges de vue répétés entre le Louvre et Turin, éveillèrent-ils des inquiétudes à Genève, encore que le roi et sa mère eussent adressé aux conseils de la ville, à la date du 6 juin, une missive des plus rassurantes?[3] Toujours est-il que l'ancien syndic Jacob Anjorant prit, au commencement d'octobre, la route de Paris, afin de réclamer du gouvernement français l'exécution intégrale du traité de Soleure de 1579.[4] Il n'est pas interdit de penser, toutefois, que l'accueil fait au député genevois par les secrétaires d'Etat se ressentit de l'orientation nouvelle imprimée à la diplomatie française depuis l'installation de la régence. Cette hypothèse suffirait à expliquer comment Anjorant, tout en se louant des procédés de Condé et des princes lorrains à son endroit, put dénoncer à ses supérieurs une entente franco-savoyarde qui n'existait que dans son imagination.[5]

Un jour, il est vrai, Henri IV, parlant au nonce de la dernière entreprise de Charles-Emmanuel contre Genève, avait déclaré, par manière de boutade, qu'il regrettait presque « qu'elle n'eût pas eu son effet, parce qu'il serait « allé immédiatement reprendre la ville et qu'il l'aurait gardée pour lui. »[6] Or, en 1610, pas plus qu'en 1602, la France ne songeait à conquérir la cité du Léman, ni à se départir de sa politique traditionnelle à l'égard des cantons suisses et de leurs protégés.[7] Les craintes manifestées par Anjorant étaient donc chimériques. Celui-ci, d'ailleurs, fut le premier à le reconnaître; et bientôt l'attitude énergique du gouvernement de la régente envers le duc de Savoie obtint l'unanime approbation des *Stati liberi*.[8] De toutes parts, des nouvelles tranquillisantes se répandaient parmi ces derniers quant aux résolutions arrêtées dans les conseils du Louvre. Le député de Berne en cour de France, satisfait du résultat de sa mission, s'apprêtait à regagner les Ligues.[9] Refuge assurait les cantons évangéliques des excellentes dispositions de son maître, lequel, à l'en croire, avait à cœur les intérêts de leurs coreligionnaires

(1) *Gueffier à Puysieux.* Turin, 10 août 1610, 23 et 30 janvier 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 913* p. 32, 102, 105.

(2) *Foscarini al Senato.* Parigi, 22 gennajo 1611. Frari. Francia XLII.

(3) Arch. Genève. Portef. historique. — *Cardenas al Rey.* Paris, 6 diciembre 1610. Arch. Nat. *K 1463* f° 123.

(4) Sordet. Extraits des registres, etc. (17 septembre 1610.)

(5) Sordet. Extraits, etc. (Octobre—novembre 1610.)

(6) V. Ceresole. Documents diplomatiques sur l'Escalade, tirés des archives de Venise.

(7) *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 27 février 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 114*.

(8) *Russy à Villeroy.* La Haye, 20 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *15 954*.

(9) *Berne à Zurich.* 11/21 mars 1611. St-Arch. Zürich. Frankr. *L.* — *Response du roy à la remonstrance que Denens ha faicte à Sa Mté et à la royne regente sa mère, de la part des Seigrs Advoyer et conseil de la ville de Berne. Ibid.*

vaudois et genevois, au même degré que ceux de ses propres sujets.[1] Bien plus, il les avisait, en secret, des intrigues nouées par le souverain du Piémont, au sein des «Waldstætten», en vue de se ménager, à tout le moins, la neutralité de ceux-ci dans le conflit qui se préparait.[2]

Jusqu'en janvier 1611, on s'était, à Paris, bercé de l'espoir que l'accumulation des neiges dans le Val d'Aoste, la Tarentaise et la Maurienne empêcherait Charles-Emmanuel de rien tenter dans la région du Léman avant la fin d'avril ou le commencement du mois suivant.[3] Mais les choses changèrent de face, du jour où l'on s'aperçut que les troupes ducales se rapprochaient insensiblement du Faucigny. «Force galants de la cour parlent» de se jeter dans Genève, écrivait La Force, dès le 17 janvier,[4] et le même personnage estimait, déjà alors, à deux mille le nombre des gentilshommes français prêts à tirer l'épée en faveur de la petite république. Ce mouvement spontané entraîna le gouvernement et lui communiqua «quelque chaleur».[5] Ordre fut, en conséquence, donné aux régiments de Nérestan et du Bourg de s'acheminer sans retard vers la frontière de Gex. Malheureusement les officiers de ces troupes, tous catholiques, se faisaient scrupule de marcher au secours d'hérétiques avant que d'en avoir reçu l'autorisation du Saint-Père.[6] Cette hésitation pouvait tout compromettre. Aussi la régente se décida-t-elle à dépêcher en hâte vers les Genevois leur coreligionnaire Odet ***de La Noue***, accompagné de cent chevaux et muni de sommes suffisantes pour satisfaire aux premiers besoins des protégés de la Couronne Très-Chrétienne.[7]

Le fils aîné du «Bayard huguenot» n'était point un inconnu dans Genève. Il y avait séjourné en 1605, d'abord, puis en 1610, du 26 juin au 3 septembre, à la requête des conseils de la ville, désireux de mettre à contribution ses connaissances spéciales dans l'art de la défense des places.[8] Dès le 13 février, jour de son arrivée, La Noue prit si bien ses mesures, qu'au bout de quelques semaines, les forces dont il disposait se trouvaient en état de résister à une attaque savoyarde.[9]

Les Genevois commençaient enfin à respirer. Déjà le renouvellement de la neutralité entre les deux Bourgognes (12 décembre 1610) écartait les appréhensions que leur avait donné jusqu'alors la présence de troupes espagnoles

(1) *Refuge à Zurich.* Soleure, 27 février 1611. St-Arch. Zürich. (Frankr. *L.* 7.)

(2) Sordet. Extraits, etc. (9 mars 1611.) — *Giustiniani al Senato.* Parigi, 6 aprile 1611. Frari. Francia XLIII.

(3) *Du Plessis-Mornay à Rivet.* 18 février 1611. Lettres et mém. de Du Plessis-Mornay. II. 273.

(4) Mémoires du duc de la Force (éd. La Grange). t. II. 319.

(5) *Ubaldini al card^le Borghese.* Parigi, 11 febbraio 1611. Bibl. Nat. f. Italien *1266* f° 105vo. — *Foscarini al Senato.* Parigi, 2 marzo 1611. Frari. Francia XLIII.

(6) *Foscarini al Senato.* Parigi, 9 febbraio 1611. Frari. Francia XLII.

(7) *Foscarini al Senato.* Parigi, 9 febbraio 1611. Frari. Francia XLII. — *La reine-mère à Paschal.* Paris, 27 février 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 188. — *Ubaldini al card^lo Borghese.* Parigi, 2 marzo 1611. *Ibid.* f. Italien *1266*.

(8) Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève.

(9) Sordet. Extraits, etc. (13 et 23 février 1611.) — *La Noue à Villeroy.* Genève, 1er mai 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* p. 115.

en Franche-Comté.(1) Un édit des archiducs de Bruxelles, publié le 5 mars 1611, dissipa leurs dernières inquiétudes, en interdisant les levées clandestines qui se pratiquaient dans cette province pour le service de Charles-Emmanuel.(2) Au même temps, Alincourt, gouverneur de Lyon, Bellegarde et le baron de Luz, l'un gouverneur, l'autre lieutenant-général de Bourgogne et de Bresse, rejoignaient, en toute hâte, leurs postes respectifs et prévenaient ainsi une entreprise dessinée par les Savoyards sur le pont de Gresin et la citadelle de Bourg.(3) Il était, en outre, prescrit à Lesdiguières de couvrir Genève,(4) et cette décision, sollicitée par les huguenots eux-mêmes,(5) contribuait à détruire la légende d'après laquelle le futur connétable aurait formé le projet de se tailler, avec la complicité du duc de Savoie, une principauté aux dépens de la vieille république calviniste.(6) D'autre part, le Sr de Barraut se voyait dépêché à Turin, à l'effet de signifier à tous Français d'avoir à quitter le service du duc et de déclarer à ce dernier la ferme volonté de la cour de Paris de se mettre à la traverse des desseins qu'il nourrissait non seulement contre Genève mais aussi contre le pays de Vaud,(7) devenu, semblait-il, le principal objet de son ambition, depuis que La Noue avait rendu presque inexpugnables les fortifications de la cité du Léman.(8) Enfin, comme il fallait prévoir le cas d'une rupture ouverte avec Charles-Emmanuel, la résolution fut prise, vers la fin de février, de lever 18 000 fantassins et 4000 cavaliers français, de les renforcer de 6000 Suisses et d'annoncer le prochain départ du roi pour Lyon.(9) Ce fut à Eustache de Refuge qu'incomba la tâche de mettre sur pied les deux régiments confédérés. L'ambassadeur français en fit la demande à la diète convoquée par lui à Soleure le 25 mars. Est-il besoin d'ajouter qu'il rencontra un assentiment unanime chez tous les membres du Corps helvétique, qu'ils fussent Zurichois ou Grisons, Lucernois ou Uraniens?(10) De notables sommes de deniers venaient d'être adressées, de Paris, aux trésoriers des Ligues, tandis que l'envoyé espagnol, Alfonso Casati, retenu à Milan par l'état désastreux des finances du duché, se refusait à réintégrer son poste dans la Suisse primitive. Au demeurant,

(1) Eidg. Absch. V¹ 1039. — *Cardenas al Rey.* Paris. 14 setiembre 1610. Arch. Nat. *K 1463* f° 70.

(2) St-Arch. Zürich. (Frankreich *L.*) — *Châteauneuf à Puysieux.* Bruxelles, 30 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 129.*

(3) Sordet. Extraits, etc. (8 février 1611). — *Giustiniani al Senato.* Parigi, 22 marzo 1611. Frari. Francia XLIII. — *Berne au roi.* 8 juin 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 945* f° 556. — Siri. Memorie recondite II. 465.

(4) *Foscarini al Senato.* Parigi. 9 marzo 1611. Frari. Francia XLIII. — *La reine-mère à Paschal.* Fontainebleau, 2 avril 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 196.

(5) *Du Plessis-Mornay à Rivet.* 18 février 1611. Lettres et mémoires de Du Plessis-Mornay. II. 273.

(6) Siri. Memorie recondite. II. 461.

(7) *Instruction au Sr de Barraut, envoyé à Turin.* Février 1611. Bibl. Nat. f. fr. *17 843* p. 11. — *Cardenas al Rey.* Paris, 12 febrero e 25 marzo 1611. Arch. Nat. *K 1464* f°s 42, 90.

(8) *Villeroy à Paschal.* Paris, 8 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 200. — *Vaucelas à Puysieux.* Madrid, 15 mars 1611. *Ibid.* f. fr. *16 114.* — Siri. Memorie recondite II. 484.

(9) Siri. Memorie recondite II. 465.

(10) *Villeroy à Paschal.* Paris, 8 mars 1611. Bibl Nat. f. fr. *10 718* f° 200.

les ministres de Savoie ne s'étaient pas, contrairement à leurs habitudes, prévalu de l'occasion qui s'offrait pour demander, eux aussi, des troupes en faveur de leur maître. Toutes ces causes réunies assuraient le succès des démarches de Refuge. Dès le milieu d'avril, la levée française eût été prête à marcher, si le roi l'avait jugé à propos. (1)

Ainsi le Louvre, rompant avec ses tergiversations passées, paraissait enfin décidé à mettre quelque chaleur dans ses représentations, tant à Turin qu'à Madrid. Que l'on ne s'y méprenne point, toutefois. Au fond, les sympathies que lui inspiraient les Genevois et l'excellence de leur cause entraient pour fort peu dans cette subite résolution. Le véritable mobile de sa politique, en cette circonstance, fut la crainte du péril protestant. (2) Les ordres envoyés à Lesdiguières, à Alincourt et à Bellegarde de se préparer à secourir Genève et le pays de Vaud coïncident avec la disgrâce de Sully. N'y avait-il pas lieu de redouter, en effet, que les huguenots, dont la défiance venait d'être mise en éveil par l'ambassade de Feria à Paris, ne prissent sujet de la retraite forcée du surintendant pour se soulever? Or une intervention énergique du gouvernement royal en faveur des calvinistes de la région du Léman présentait cet avantage qu'elle conjurait, en quelque sorte, les velléités de rébellion des réformés français, puisqu'elle fournissait un exutoire opportun à leurs projets belliqueux, tout en rendant vaines, du même coup, les intrigues nouées par Charles-Emmanuel à la cour d'Angleterre. (3)

X. Si, comme on vient de le dire, la nouvelle que la France, reprenant conscience de son rôle historique, s'apprêtait à défendre Genève et le pays de Vaud contre les entreprises hispano-savoyardes remplit d'allégresse les «peuples de la liberté», (4) en revanche, elle causa une émotion profonde parmi les puissances catholiques. A Rome, on cria au scandale, et cela à l'heure même où l'on s'y décidait à infliger un désaveu tardif aux projets de Charles-Emmanuel. A Madrid, lorsqu'il fut avéré que le duc ne parviendrait pas à ses fins, Lerme n'hésita pas à déclarer que l'Escurial n'avait eu aucune part aux desseins tramés contre Genève; (5) mais cette affirmation rencontra peu de créance. Néanmoins, contrairement à l'opinion de ceux qui tenaient «que la sincérité castillane se verifierait plus certainement par les effets que par les paroles,» (6) Philippe III fit proposer à la régente de s'unir à elle pour châtier le Savoyard. (7) Cette offre, est-il besoin de le dire, ne fut pas

(1) *Andrea Suriano al Senato.* Milano, 30 marzo e 3 agosto 1611. Frari. Milano. — Eidg. Absch. V¹ 1049.

(2) *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 4 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 114.*

(3) *Giustiniani al Senato.* Parigi, 22 marzo 1611. Frari. Francia XLIII.

(4) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 6 avril 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fº 192.

(5) *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 4 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 114.* — Siri. op. cit. II. 468, 481. — *El Rey a Cardenas.* Madrid, 16 marzo 1611. Arch. Nat. *K* 1352.

(6) *La reine-mère à Paschal.* Fontainebleau, 2 avril 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fº 196.

(7) *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 2 février et 4 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 114.* — *Giustiniani al Senato.* Parigi, 6 aprile 1611. Frari. Francia XLIII.

agréée. Marie de Médicis n'entendait point aliéner sa liberté d'action ni s'engager à employer la force dans le cas où Charles-Emmanuel céderait à ses remontrances. Au total, l'avortement des espérances conçues par ce prince était complet. A peine 4 ou 5000 hommes, mal vêtus et mal nourris, tenaient encore garnison dans les environs de Chambéry.(1) Dès lors, la capitulation du duc n'était plus qu'une question de temps. Elle tarda, néanmoins, à se produire. Aussi bien le souverain du Piémont semblait enfin comprendre que la neutralité bienveillante de la France était du tout indispensable à la réalisation des ambitions qu'il caressait.(2) Or il n'y avait pas à se le dissimuler; cet élément essentiel de succès lui faisait défaut. Exaspéré de sa déconvenue, il se répandit en menaces contre la régente et ses conseillers et se refusa, de prime abord, à désarmer, à moins que le gouvernement français ne lui en donnât l'exemple et ne s'entremît pour lui procurer la «restitution» du pays de Vaud.(3)

Ce que le duc demandait, en somme, c'était de capituler «les armes à la main».(4) Grâce à l'appui intempestif que lui prêtèrent les cantons catholiques, il faillit arriver à ses fins. Au lendemain du 14 mai 1610, alors que son isolement lui créait une situation grosse de périls, Charles-Emmanuel avait placé son plus sérieux espoir dans l'assistance de ses alliés suisses.(5) Son ministre aux Ligues, le Sr de Villette s'était, de sa part, adressé aux députés réunis en diète à Bade, vers les premiers jours de juillet, à l'effet de solliciter d'eux l'autorisation de lever six mille hommes pour la défense du Piémont. A dire vrai, l'instant était mal choisi, car, tant à Fribourg que dans l'Helvétie primitive, l'on commençait à faire d'amères réflexions sur l'inconvénient des alliances multiples et le danger d'entretenir simultanément des troupes aux services de Milan et de Savoie.(6) Ainsi qu'il était à prévoir, la requête de l'envoyé piémontais ne fut admise qu'*ad referendum*. C'était donner aux Espagnols le loisir de préparer une contre-mine. Ils surent tirer parti de cet ajournement, lequel était, d'ailleurs, l'œuvre de leurs partisans. Lors donc que le Sr de Villette se présenta devant la diète catholique de Gersau, du 21 au 23 août, il se heurta à l'opposition formelle du ministre d'Espagne.(7) Pareille joute oratoire s'étant renouvelée dans la «journée» de Lucerne du 15 septembre, les cantons alliés, à la fois, du roi Catholique et du duc de Savoie ne crurent pouvoir faire mieux que de proposer leur médiation à ces deux princes.(8) Au total c'était là ce qu'avait vraisemblablement souhaité

(1) Siri. Memorie recondite II. 467. — *Lettre d'Aersens.* 21 mars 1611. Mss. Sorbonne (Du Plessis-Mornay) VIII. 120vo.

(2) *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 4 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 114*.

(3) *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 4 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 114*. — Perrens. Les mariages espagnols. p. 337.

(4) *Puysieux à Paschal.* Paris, 14 avril 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fo 210.

(5) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 20 janvier 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fo 40.

(6) Eidg. Absch. V1 1007 *b*, 1011. 1013.

(7) Eidg. Absch. V1 1013.

(8) Eidg. Absch. V1 1023.

Casati. Aussi bien, à tout prendre, cette première escarmouche se terminait à son avantage.

Dans ces entrefaites, survinrent, coup sur coup, le voyage du prince Philibert à Madrid, la démarche humiliante exigée du duc par le roi Catholique, l'entente ébauchée entre la cour de Turin et l'Escurial contre Genève et le pays de Vaud. L'un des résultats les plus apparents de ce revirement fut que l'Espagne cessa de faire de l'opposition à la politique de la maison de Savoie en Helvétie. Casati, dénué d'argent, profita de l'occasion qui se présentait pour se retirer en Lombardie. Il est vrai que le Sr de Villette allait rencontrer un nouvel adversaire dans la personne d'Eustache de Refuge. Mais, outre que ce dernier était à la veille de prendre congé du Corps helvétique, l'influence qu'il exerçait, de Soleure, sur les conseils des «Waldstætten» ne pouvait être comparée à celle d'un ambassadeur milanais, dont la résidence alternait entre Altorf et Lucerne. Toujours est-il qu'au bout de peu de mois, Charles-Emmanuel était parvenu à se rendre favorables un certain nombre de cantons, tout en continuant à cultiver l'amitié des Valaisans, à seule fin d'emprunter leurs passages pour assaillir les garnisons bernoises du pays de Vaud.(1)

Le 6 mars 1611, devant la diète réunie à Bade, l'ambassadeur de Savoie, encouragé par l'attitude significative de la majorité des députés catholiques, prononça un véritable réquisitoire contre les autorités bernoises, auxquelles il reprocha de se maintenir, au mépris de toute justice, dans la possession de terres appartenant à la maison de Savoie. Or, à considérer les choses de près, il paraissait bien évident que les prétentions du duc ne reposaient sur aucun fondement sérieux. Par le traité de Lausanne, du 30 octobre 1564, traité conclu sous la médiation du Corps helvétique, approuvé et ratifié par les gouvernements de Paris et de Madrid, Emmanuel-Philibert avait, en effet, formellement renoncé, pour lui et ses descendants, à exercer désormais des revendications sur le pays de Vaud. En échange de ce désistement, Berne lui avait restitué les trois bailliages de Gex, Thonon et Ternier. En outre, ce canton s'était chargé de la dette afférente aux portions de territoire qui lui étaient concédées à titre définitif.(2) La lecture faite aux députés de la diète, par l'un des représentants bernois, du texte authentique de ce traité produisit assurément quelque impression sur l'esprit de ceux que n'aveuglaient pas leurs préventions confessionnelles.(3) Mais le parti des catholiques était pris et les sentiments hostiles qu'ils nourrissaient contre leurs confédérés de la ville de l'Aar ne pouvaient manquer de s'affirmer en cette circonstance.(4) Convient-il de

(1) *Andrea Surian al Senato.* Milano, 1° giugno 1611. Frari. Milano.

(2) Eidg. Absch. V¹ 1065. — *Paschal à Puysieux.* Coire, 19 avril 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 203 — *Castille à Puysieux.* Soleure, 20 juillet 1612. *Ibid.* f. fr. *8704* f° 22.

(3) Eidg. Absch. V¹ 1046.

(4) Eidg. Absch. V¹ 1045.

s'étonner, dès lors, qu'ils se sentissent disposés à ajouter foi aux étranges arguments imaginés, en désespoir de cause, par Charles-Emmanuel: à celui-ci, par exemple, que le traité de 1564 était caduc, parce qu'il ne portait point la ratification des Etats du duché, ou à cet autre, plus spécieux encore, que les Bernois étaient mal venus d'invoquer une convention qu'ils avaient eux-mêmes déchirée, en 1589, en entrant, à main armée, dans le Chablais, comme si cette invasion n'avait pas été la juste représaille de la surprise tentée sur Lausanne par les Savoyards, quelque temps auparavant?(1)

Au total, cependant, la diète de Bade du commencement de mars ne fut pas aussi défavorable à la cause de Berne que le faisaient prévoir ses débuts. Sous l'influence des représentants du Corps évangélique, il fut décidé qu'une ambassade helvétique prendrait, sans retard, la route du Piémont, afin de protester, par avance, auprès du souverain de ce pays contre toute agression ayant pour but de modifier l'état de choses reconnu par les traités de Lausanne (1564) et de Saint-Julien (1603). Outre que, des quatre cantons appelés à fournir les éléments de cette ambassade, deux, au moins, étaient hostiles aux projets savoyards, les envoyés suisses sollicitèrent, à leur passage à Soleure, vers la fin de mars, les avis d'Eustache de Refuge et, au départ de Genève, ceux du Sr de Barraut, lequel, venant de Turin, regagnait la cour, sans avoir réussi à convaincre le duc de la nécessité du désarmement.(2) La réponse que Charles-Emmanuel donna aux députés de la diète fut, selon l'expression d'Odet de La Noue, «gaillarde et claire».(3) A l'entendre, son attitude n'était que la conséquence de celle adoptée à son égard par les Bernois et les Genevois, dont il avait tout à redouter. Il offrait, néanmoins, de licencier une partie de ses troupes, pourvu que les deux républiques suisses désarmassent les premières et qu'on lui laissât, en toute saison, la libre disposition d'un passage sur le Rhône.(4) L'échec de la mission helvétique était complet. Certes, Genève, occupée par 2000 hommes déterminés, sous la conduite d'un chef habile, se trouvait à l'abri d'une surprise;(5) mais il n'en était pas de même de Lausanne ou de Morges, exposées, toutes deux, à un coup de main savoyard.(6) On le comprit au Louvre, et le S^r de La Varenne fut dépêché,

(1) *Castille à Puysieux.* Soleure, 10 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 35.

(2) *Refuge à de Luz.* Soleure, 1er avril 1611. Bibl. Nat. f. Latin *6019* f° 74. — *Cardenas al Rey.* Silly, 26 abril 1611. Arch. Nat. *K 1464* f° 113. — ***Instructions données aux ambassadeurs des XIII cantons allans trouver le duc de Savoye pour le prier de desarmer ou retirer ses trouppes d'auprès de leur païs.*** Bibl. Nat. f. fr. *16 945* f° 536. — Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève. 26 mars, 6 et 19 avril 1611.

(3) *La Noue à Villeroy.* Genève, 4 mai 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 116.

(4) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 14 avril 1614. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 209. ***Responses que fait S. A. sur la proposition que luy ont faite les magnifiques Seigneurs deleguez de Messrs les XIII cantons.*** *Ibid.* f. fr. *16 945* f° 552. — Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève. 26 mars 1611. — ***Andrea Surian al Senato.*** **Milano, 20 aprile 1611. Frari. Milano.**

(5) Sordet. op. cit. 6 avril 1611. — *La Noue à Villeroy.* Genève, 11 mai 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 117. — *Aersens à Du Plessis-Mornay.* 18 mai 1611. Bibl. de la Sorbonne Mss. Du Plessis-Mornay VIII. 133vo.)

(6) Siri. Memorie recondite. II. 468, 487.

en toute hâte, à Turin, où, plus heureux que son prédécesseur, le Sr de Barraut, il signa, le 9 mai, un traité par lequel Charles-Emmanuel promettait, moyennant certaines conditions, de renoncer à ses desseins dans la région du Léman. (1)

Ce ne fut pas, toutefois, du jour au lendemain que se dissipèrent les inquiétudes qu'avaient provoquées les préparatifs belliqueux du duc de Savoie. C'eût été mal connaître ce prince que d'attendre de lui l'exécution pure et simple des engagements qu'il venait de souscrire envers la Couronne Très-Chrétienne. Tout lui fut prétexte à remise. (2) Mais les Espagnols se refusèrent à faire plus longtemps son jeu et rappelèrent les troupes qu'ils entretenaient en Savoie. (3) D'autre part, les Bernois avaient désarmé, à la requête de Refuge, et La Noue s'apprêtait à quitter Genève. (4) Dès lors, force fut à Charles-Emmanuel de se rendre à la raison, d'autant que la régente n'avait point encore renoncé à se servir de la «levée suisse» et que celle-ci pouvait aussi bien être employée contre les protestants de l'intérieur, réunis en leurs assemblées de Châtellerault et de Saumur, (5) que coopérer à l'écrasement des troupes ducales, dans le cas d'une rupture entre les cours de Paris et de Turin. (6)

Cependant, alors même que son désarmement fût un fait accompli, (7) Charles-Emmanuel ne se tenait point pour battu. Il avait, en effet, réussi à obtenir l'insertion, dans le traité de La Varenne, d'un article aux termes duquel le roi Très-Chrétien s'obligeait à appuyer ses revendications territoriales envers les Bernois. (8) Non sans motifs, ceux-ci blâmaient cette condescendance. (9) L'on ne tarda pas, d'ailleurs, à se convaincre, au Louvre, qu'il eût été plus sage de ne rien promettre, puisque aussi bien on avait refusé au duc de le garantir de toutes réclamations pécuniaires de la part des Bernois et des Genevois. (10) Refuge, dont le départ était proche, reçut, en conséquence, l'ordre d'observer une neutralité amicale entre les parties. Devant les diètes de Lucerne et de Bade des 6 et 26 juin, les agents savoyards avaient renouvelé leurs attaques contre les adversaires suisses de la cour de Turin (11) et remis sur le tapis un projet déjà ancien, lequel consistait à attribuer à leur maître les bailliages vaudois de la rive orientale du Léman et à abandonner

(1) *Instruction au Sr de la Varenne dépêché en Piémont.* Avril 1611. Bibl. Nat. f. fr. *17 831*. — *Berne au roi.* 8 juin 1611. *Ibid.* f. fr. *16 945* f° 556.

(2) *Surian al Senato.* Milano, 2 marzo e 13 aprile 1611. Frari. Milano. — *La Noue à Villeroy.* Genève, 1er mai 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 115. — Siri. Memorie recondite. II. 491, 495.

(3) *Surian al Senato.* Milano, 6 aprile 1611. Frari. Milano. — *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 14 septembre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 114*.

(4) Siri. op. cit. II. 543. — *Relation de l'ambassade de Refuge.* Bibl. Nat. f. fr. *23 611*. — Tillier. op. cit. IV. 34. — Sordet. op. cit. 10/20 mai 1611.

(5) *Andrea Surian al Senato.* Milano, 19 marzo 1611. Frari. Milano — *Puysieux à Paschal.* Paris, 6 juin 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 224.

(6) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 14 avril 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 209. — *Giustiniani al Senato.* Paris, 3 mai 1611. Frari. Francia XLIII.

(7) *Villeroy à Paschal.* Paris, 20 mai 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 227.

(8) Siri. Memorie recondite. II. 501, 537. — *Berne au roi.* 8 juin 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 945* f° 556.

(9) Sordet. op. cit. 30 avril—9 mai 1611.

(10) *Giustiniani al Senato.* Paris, 30 mai 1611. Frari. Francia XLIII.

(11) Eidg. Absch. V1 1052, 1054, 1057.

à Berne, Yverdon, Orbe et Aubonne, de manière à maintenir une communication permanente entre la France et les Ligues.[1] Séduits par cette perspective d'amoindrissement de la puissance bernoise,[2] les cantons catholiques abondèrent dans le sens des propositions piémontaises et songèrent à invoquer la médiation du roi Très-Chrétien. Mais Berne, se sentant appuyée par ses coreligionnaires, refusa d'entrer en aucune négociation et, à plus forte raison, de laisser remettre en discussion le traité de 1564.[3] Cette attitude, si ferme et si politique, à la fois, devait, par la force des choses, déconcerter, à la longue, ses ennemis. Sans doute, ceux-ci esquissèrent bien encore quelques retours offensifs. Mais la cause était entendue et, dès la fin de l'année 1611, les prétentions savoyardes sur le pays de Vaud étaient jugées insoutenables par ceux-là même qui les avaient défendues jusqu'alors.

La peste en Suisse. — Retraite momentanée de Refuge à Colombier, puis à Coppet et de Paschal à Davos, puis à Samaden. — Pierre Jeannin de Castille est nommé ambassadeur en Helvétie. — Ses premières négociations dans ce pays. — Divulgation des mariages espagnols parmi les cantons. — Défiances du Corps protestant à l'égard de la Couronne Très-Chrétienne. — Sans attendre les ordres de la cour, Paschal se prépare à faire échec au renouvellement de l'alliance de la Sérénissime République avec les Ligues Grises.

XI. L'ordre donné par la cour à Eustache de Refuge de s'abstenir désormais de paraître aux diètes dans lesquelles l'ambassadeur de Savoie prenait à partie le gouvernement bernois avait été le très bienvenu pour le diplomate français. La peste, en effet, exerçait ses ravages dans plusieurs villes de Suisse, ainsi que dans les vallées rhétiennes, dont elle coupait les communications avec l'Helvétie orientale, la Lombardie et l'Etat de Terre-Ferme.[4] Cette maladie, à laquelle le contingent grison de l'expédition de Juliers avait payé un si large tribut que l'on disait qu'« à grand peine en estoit il echappé de dix un »,[5] allait contraindre Charles Paschal, ambassadeur à Coire, de quitter cette ville et d'établir ses quartiers à Davos, d'abord, puis à Samaden, en Engadine, et, enfin, à Alveneu, au pied de l'Albula.[6] Refuge, lui-

(1) Siri. Memorie recondite. II. 491.

(2) *Castille à Puysieux.* Soleure, 22 juin 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 20.

(3) *Relation de l'ambassade de Refuge.* Bibl. Nat. f. fr. *23 611.* — Eidg. Absch. V¹ 1065. — *Berne à la reine-mère.* 29 juillet 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 945* f° 557.

(4) «*Lettre du president et conservateur de la Santé.*» Milan, 10 novembre 1610. Archivi di Stato Lombardi. Doc. Dipl. Dominio Spagnuolo (Filippo. III. 1610.) — *Paschal à Puysieux.* Coire, 30 juillet 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 231.

(5) *Paschal à Puysieux.* Coire, 31 octobre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 250.

(6) *cf.* Caroli Paschali. Legatio Rhaetica (Parisiis 1620), p. 186. — *Paschal à la reine-mère.* Alveneu, 3 décembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 270.

même, avait jugé prudent d'abandonner sa résidence de Soleure, dans laquelle l'épidémie venait d'éclater, et de gagner Colombier, au pays de Neuchâtel, d'où, avec l'autorisation du roi, il se retira à Coppet (fin d'août), puis dans le pays de Gex.(1) Ainsi donc, à l'automne de 1611, les deux représentants de la Couronne Très-Chrétienne aux Ligues avaient déserté leurs demeures habituelles. Mais, à la différence de Paschal, dont les fonctions se continuaient au cours de ses déplacements, Refuge avait résigné les siennes et installé à l'ambassade un chargé d'affaires, dans la personne du secrétaire-interprète Jean Vigier.

La France avait trop d'intérêts majeurs engagés en Helvétie pour que le poste diplomatique de Soleure fût laissé longtemps sans titulaire. Le choix du roi se porta sur un maître des requêtes ordinaire de son hôtel, Pierre Jeannin de Castille. Celui-ci reçut aussitôt l'ordre de se préparer à partir. Toutefois, des nouvelles inquiétantes, quant aux progrès de l'« epidemie pestilentielle » dans l'est, l'empêchèrent de prendre la route des Ligues avant les derniers jours de novembre, comme aussi, une fois en chemin, de dépasser Montbéliard, où il se décida, par mesure de prudence, à faire quelque séjour.(2) Rendu enfin à Bâle, le 22 décembre 1611,(3) l'ambassadeur de Sa Majesté s'empressa d'annoncer aux cantons son arrivée.(4) Ceux-ci attendaient avec impatience d'être payés de leurs pensions.(5) Les députés qu'ils dépêchèrent à Castille, à cet effet, obtinrent de lui tout contentement. Néanmoins, les catholiques ne dissimulèrent point leurs appréhensions, en voyant le représentant de leur allié français prolonger sa demeure dans une cité évangélique et renouveler ainsi un précédent dont ils avaient déjà eu à se plaindre, au temps où le Sr de La Marcheferrière défendait aux Ligues la cause de la Couronne Très-Chrétienne.(6) Bon gré mal gré, le successeur de Refuge dut se résigner, le 30 janvier 1612, à gagner Soleure. A la vérité, la cour l'autorisait à s'éloigner de cette dernière ville, en cas de recrudescence de la contagion, mais à la condition expresse de se porter à Fribourg, et non point à Berne, tant l'on craignait à Paris d'éveiller les susceptibilités ombrageuses des « Waldstætten » et de leurs adhérents.(7)

Donner des satisfactions alternatives à chacun des partis qui se partageaient l'influence aux Ligues, telle avait été, jusqu'alors, la règle essentielle de la politique française dans ce pays. Ce système de bascule avait, il convient

(1) *Refuge à Lucerne; à Zurich.* Colombier, 14 août; Coppet, 1er septembre 1611. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. St-Arch. Zürich. (Frankr. VII.)

(2) *Puysieux à Paschal.* Paris, 30 décembre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 276.

(3) *Castille à Puysieux.* Bâle, 28 décembre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 3.

(4) *Castille à Lucerne; à Zurich.* Bâle, 27 décembre 1611. St-Arch. Luzern. (Frankreich. Gesandte.) St-Arch. Zürich. (Frankr. VII.)

(5) *Glaris à Jeannin.* 7 mars 1611. Bibl. Nat. f. fr. *3795* f° 38; *au roi.* 9 septembre 1611. *Ibid.* f. fr. *15 923* f° 290.

(6) *Castille à Puysieux.* Bâle, 28 décembre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 3.

(7) *Castille à Puysieux.* Bâle, 26 janvier 1612. Bibl. Nat. f. fr *3704* f° 6.

de le reconnaître, produit d'heureux résultats; mais cela, grâce surtout à l'extrême souplesse des ministres qui avaient eu charge de l'appliquer. Des soubresauts trop apparents dans les relations du gouvernement de la régente avec les puissances étrangères rompirent bientôt l'équilibre que Henri IV avait maintenu, avec tant de peine, entre les deux confédérations rivales en Helvétie. La crainte de voir l'Espagne conclure une paix définitive avec les Provinces-Unies, ce qui eût singulièrement accru la liberté d'action du roi Catholique, avait poussé Marie de Médicis à reprendre, avec l'Escurial, les négociations en vue d'une double alliance matrimoniale entre les cours de Paris et de Madrid. Les accords secrets, à cette fin, venaient d'être signés, le 30 avril 1611; mais, malgré les efforts du Louvre pour qu'ils ne fussent pas divulgués, des bruits alarmants, confirmés par les officiers suisses au service de la Couronne, commençaient à se répandre dans la région comprise entre le Jura et la Limmat. A la vérité, cette importante question du rapprochement franco-espagnol, espéré par les uns, redouté par les autres, faisait, depuis plusieurs mois, l'unique objet des préoccupations des ministres du culte protestant, tant en Suisse qu'en Rhétie.(1) Presque au même temps, d'ailleurs, Berne et Genève apprenaient que la France songeait à fortifier le bourg de Versoix, sur le Léman, projet dont la réalisation eût entravé les communications, par voie de terre, entre les deux villes.(2) Si l'on ajoute à cela que les ambassadeurs du roi à Soleure et à Coire n'hésitaient pas, en vertu d'instructions précises, à intercepter les correspondances échangées entre les princes du sang, les grands seigneurs huguenots, les Electeurs réformés, d'une part, et les cantons évangéliques, de l'autre, on admettra sans peine que le mécontentement de ceux-ci ait eu sa raison d'être.(3)

Les défiances du Corps protestant à l'égard de la France, momentanément assoupies durant les négociations provoquées par l'incident berno-savoyard, se réveillaient donc, avec une énergie nouvelle, dans les derniers mois de l'année 1611, et l'attitude prise par Charles Paschal dans la haute vallée du Rhin n'était point faite pour les atténuer.

XII. Très cordiales lors de l'avènement de Henri IV, les relations entre Venise et la France s'étaient refroidies vers la fin du règne de ce prince. C'est ainsi que les pourparlers entamés par le gouvernement de Paris avec la Sérénissime République, en vue d'obtenir l'adhésion de celle-ci à la « grande Ligue » projetée contre Milan, avaient échoué.(4) Toutefois, comme la régente s'était refusée à ratifier la politique italienne de son époux défunt, et qu'elle faisait, en quelque sorte, un grief au duc de Savoie d'avoir compromis, par

(1) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 18 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr *10 718* f° 329.

(2) *Castille à Puysieux.* Soleure, 4 février 1612. Bibl. Nat. f fr. *3704* f° 8.

(3) *Paschal à Puysieux.* Coire, 30 août 1610. — *Puysieux à Paschal.* Paris, 16 septembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 134, 143.

(4) *Foscarini al Senato.* Paris, 1er août 1610. Frari. Francia XLI.

ses armements, la cause de la paix dans la Péninsule, on eût pu croire que le Louvre ne tiendrait pas davantage rigueur aux Vénitiens de l'attitude expectante qu'il leur reprochait avant le 14 mai. Tel ne fut cependant pas le cas. En effet, pour avoir repoussé les offres d'alliance de la Savoie, le Sénat s'était trouvé dégagé de toute obligation d'assistance à l'égard de Charles-Emmanuel, le jour où ce prince avait eu à redouter la vengeance du roi Catholique. Mais aussi, de ce fait, Marie de Médicis s'était vue contrainte, à son corps défendant, de maintenir sur pied, pendant plusieurs mois, de grosses forces en Dauphiné, et ce sacrifice lui avait été d'autant plus pénible qu'elle n'y eût sans doute pas consenti, pour peu que la Seigneurie se fût décidée à faire sienne la cause du souverain du Piémont. De là des sentiments d'amertume que les «Espagnolisez» de l'entourage de la reine-mère surent éveiller chez cette dernière, en cherchant à lui persuader que si l'hérésie pénétrait, un jour, dans sa patrie d'origine, ce serait par la voie des Grisons, grâce à la complicité de Venise. (1) Affaiblir l'influence de la Sérénissime République en Rhétie devenait, dès lors, aux yeux de Villeroy et de quelques-uns de ses collègues, l'un des buts que la diplomatie française se devait de poursuivre sous main aussitôt que l'occasion s'en présenterait. Or, la réalisation de ce plan n'offrait pas d'insurmontables difficultés, pourvu, bien entendu, que le ministre accrédité par la régente à Coire agît avec la retenue et la prudence que cette princesse était en droit d'attendre de lui. On verra plus loin combien Charles Paschal s'écarta des instructions qu'il avait lui-même sollicitées de la cour et quelles furent les conséquences immédiates de son intervention passionnée dans la politique extérieure des Trois Ligues.

L'alliance signée à Davos, le 15 août 1603, entre les représentants du Sénat vénitien et ceux des communes grisonnes, avait été conclue pour une durée de dix ans. Elle prenait fin, par conséquent, le 15 août 1613. Ce traité était, il est vrai, renouvelable après l'expiration de cette première période décennale; mais sa résiliation, prévue dans l'article XXIII, ne pouvait être évitée si l'une des parties contractantes la demandait avant le 15 août 1612. (2) L'heure approchait donc à laquelle les Grisons allaient être appelés à se prononcer sur l'opportunité pour eux, soit de persévérer dans l'alliance de la Sérénissime République, soit de réserver leur liberté d'action. Et la France avait trop d'intérêts en Rhétie pour ne pas être tentée de peser sur la décision des Trois Ligues et d'enlever un vote qui la constituât, comme naguère, la maîtresse unique des routes militaires alpestres.

Il n'était pas niable que le traité vénéto-rhétien de 1603, négocié en six semaines par Jean Baptiste Padavino, n'eût été une surprise pour le gouvernement français. Le représentant de celui-ci, Méry de Vic, contraint de

(1) *Relation d'Ottaviano Bon, ambassadeur extraordinaire de Venise à Paris.* 1617. Bibl. Nat. f. Italien *1651*.

(2) *Paschal à Brulart de Léon.* Alveneu, 9 mars 1612. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* f° 9.

partager son temps entre ses deux résidences de Soleure et de Coire, ne s'était aperçu que trop tard des progrès de son rival, alors qu'il n'était plus en son pouvoir de les entraver. Aussi avait-il payé d'une disgrâce momentanée le défaut de surveillance dont on l'accusait à Paris. Mais Henri IV était trop politique pour manifester ouvertement les sentiments de réprobation que la duplicité de la Sérénissime République avait fait naître en lui. Il les dissimula avec d'autant plus de soin que, jusqu'à sa dernière heure, il espérait encore rallier le Sénat à ses projets de conquête en Lombardie. Toutefois, c'en était fait de la situation privilégiée dont la France avait joui jusqu'alors aux Ligues Grises. Désormais il y avait part à deux. Or, l'on estimait, avec quelque raison, au Louvre que «la petitesse du pays» rhétien s'opposait à ce que ses habitants pussent faire face aux multiples obligations que leur imposeraient, à la longue, deux alliances étrangères, destinées, par la force même des choses, à «se reveler», au bout de peu de temps, «discordantes et contraires».(1) «Personne ne peut entrer avec nous chez les Grisons sans marcher sur nos talons», écrivait Paschal à Puysieux.(2)

Certes, après comme avant 1603, le service des pensions royales dans la haute vallée du Rhin continuait à absorber des sommes importantes, si l'on songe, surtout, que la Couronne Très-Chrétienne ne retirait pas un profit immédiat de son alliance avec les Trois Ligues. Mais, tandis qu'à la veille du traité de Davos, «un Grison n'avoit autre esperance d'advancement qu'en France», depuis le succès remporté par Padavino, la situation s'était modifiée à ce point que «les meilleurs» étaient devenus «my partis, c'est-à-dire françois à moictié».(3) Supposé, en outre, qu'aux termes de leurs alliances avec les communes rhétiennes, les gouvernements du Louvre et de Saint-Marc demandassent simultanément à celles-ci le recrutement de l'entier contingent auquel l'un et l'autre avaient droit en certaines occasions — soit 3300 hommes pour le service du roi et 6000 pour celui de la Sérénissime République — les Grisons se fussent trouvés bien empêchés, puisque aussi bien ils n'arrivaient qu'avec peine à mettre sur pied 5400 hommes.(4) Et quel n'eût pas été leur embarras, au cas où, des hostilités éclatant à proximité de la Rhétie, Français et Vénitiens se fussent attachés à des partis contraires?

Assurément, cette dernière hypothèse ne paraissait pas près de se réaliser. Mais les enseignements du passé; le souvenir des «lugubres effets» de l'al-

(1) *Raisons qui esmeuvent le roy à rejetter l'alliance que les Venitiens pretendent renouer avec les trois Ligues Grises.* **Bibl. Nat.** f. Clair' *370* f° 6623. — *Relation de l'ambassade de Brulart de Léon à Venise.* **Bibl. Nat. f. fr.** *18 041.*

(2) *Paschal à Puysieux.* Coire, 21 décembre 1612. **Bibl. Nat.** f. fr. *10 718* f° 382.

(3) *Paschal à la reine-mère.* Davos, 13 août 1611. **Bibl. Nat.** f. fr. *10 718* f° 238.

(4) *Relation de l'ambassade de Brulart de Léon à Venise.* **Bibl. Nat.** f. fr. *18 041.* — *Raisons qui esmeuvent le roy à rejetter l'alliance que les Venitiens pretendent renouer avec les trois Ligues Grises.* **Bibl. Nat.** Coll. Clair' *370* f° 6623. — *Raisons par moy* Gueffier) *envoyées à la cour contre l'alliance de Venise avec les Grisons.* 20 novembre 1616. **Bibl. Nat.** f. fr. *18 043* f° 214.

liance de Davos;[1] le blocus établi aux frontières grisonnes, du côté du Tyrol et de la Lombardie;[2] la menace constante d'une rupture entre Milan et les Trois Ligues que le roi eût été dans l'obligation de secourir; le refus opposé par la Seigneurie de contribuer aux frais d'entretien d'une garnison dans cette vallée de l'Adda, inévitablement exposée à un coup de main espagnol, du moment qu'elle servait de passage aux levées vénitiennes,[3] tout cela concourait à augmenter l'amertume que l'on ressentait, à la cour de Paris, des procédés du gouvernement de Saint-Marc.

Néanmoins si, depuis un certain temps déjà, l'on songeait, au Louvre, à proposer aux communes de Rhétie quelques modifications de textes, dans le cas où la prolongation du traité de Davos dût entraîner la conclusion d'un nouvel acte diplomatique, — il s'agissait d'obtenir la réservation plus explicite de l'alliance de France et de subordonner la concession des passages et le recrutement des levées pour la Sérénissime République à l'agrément préalable du roi Très-Chrétien,[4] — jamais, en revanche, l'éventualité de la dénonciation pure et simple, par les Trois Ligues, du traité de 1603 n'avait été sérieusement envisagée par la reine-régente et ses ministres. L'initiative de cette solution hardie, mais brutale, appartient en propre à Charles Paschal. Il convient d'ajouter, toutefois, que lorsque ce diplomate, plus entreprenant que réfléchi, se décida à aviser la cour de l'état d'avancement des négociations secrètes entamées par lui à ces fins, il était encore au pouvoir de Villeroy et de ses collègues de rompre l'intrigue nouée à leur insu. Un gouvernement fort n'eût pas hésité à faire un exemple et à frapper l'agent qui, lui dictant, pour ainsi dire, sa politique, cherchait à le mettre en présence du fait accompli. Or, l'opportunité d'un pareil acte de vigueur ne fut même pas discutée au Louvre, où l'on estimait avoir donné des gages suffisants aux *Stati liberi* en contribuant à détourner de Genève et du pays de Vaud les armes hispano-savoyardes.

Griefs nourris par les Grisons contre leurs voisins de l'Etat de Terre-Ferme. — Le traité de Davos de 1603 tombe en défaveur auprès des Trois Ligues. — Intrigues de Paschal avec les « Espagnolisez » et les autorités milanaises. — Sa politique personnelle. — Il outrepasse sciemment ses instructions et réveille mal à propos les pratiques lombardes en Rhétie. — Obstination maladroite du Sénat vénitien à paraître se désintéresser des affaires des Ligues Grises.

(1) *Paschal à la reine-mère.* Davos, 13 août 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 238.

(2) *Raisons par moy* (Gueffier) *envoyées, etc.* 20 novembre 1616. Bibl. Nat. f. fr. *18 043* f° 214.

(3) *Paschal à la reine-mère.* Davos, 13 août 1611. loc. cit.

(4) *Raisons qui esmeuvent le roy à rejetter l'alliance venitienne.* Bibl. Nat. Coll. Clairamb' *370* f° 6623. — *Relation de l'ambassade extraordinaire en France d'Andrea Gussoni et d'Agostino Nani.* 1611. Bibl. Nat. f. Italien *1650.* — *Relation de l'ambassade à Venise de Brulart de Léon.* 1611-1619. *Ibid.* f. fr. *18 041.*

XIII. La campagne que l'ambassadeur de France à Coire s'apprêtait à mener, sous sa propre responsabilité, contre le renouvellement de l'alliance vénitienne offrait, il serait injuste de ne point le reconnaître, de sérieuses chances de réussite. Les Grisons, en effet, nourrissaient, eux aussi, d'assez vifs griefs à l'égard de leurs voisins de l'Etat de Terre-Ferme. Au sentiment de la plupart d'entre eux, les articles de Davos présentaient tous les caractères d'un contrat léonin.(1) Obligées de contribuer à la défense de la République de l'Adriatique contre ses ennemis, les Trois Ligues craignaient de n'être pas assurées de la réciproque.(2) De plus, les sommes que le Sénat s'était engagé à leur servir n'avaient été régulièrement payées que pendant trois ans à peine, et, quant aux pensions particulières, elles se trouvaient réduites à leur strict *minimum*.(3)

Les avantages commerciaux que Padavino ne s'était pas fait faute de laisser entrevoir aux députés des « communes sur les passages » contrebalançaient-ils, du moins, dans une certaine mesure, l'insuffisance des bénéfices que les mercenaires de Rhétie s'étaient promis, bien à tort, de retirer de l'alliance de la Seigneurie? Sur ce point encore, la désillusion avait été complète. Non seulement la République n'avait eu garde de demander à ses nouveaux alliés des levées, auxquelles, étant donnée la réputation d'indiscipline des troupes grisonnes, elle n'entendait recourir qu'à la dernière extrémité; mais elle continuait, comme par le passé, à emprunter, pour l'échange de ses produits avec l'Allemagne, la voie du Trentin, de préférence à celle du Splugen.(4)

Pour surcroît, l'apparition de la peste dans le massif rhétien venait de fournir aux provéditeurs vénitiens l'occasion d'établir un blocus sévère aux confins du Bergamasque et de la province de Brescia, blocus unilatéral, il est vrai, car, tandis qu'interdiction était faite aux ressortissants des communes grisonnes de pénétrer dans l'Etat de Terre-Ferme, les habitants de celui-ci persistaient, en revanche, à s'approvisionner en Valteline.(5) Aux réclamations des Trois Ligues, Venise répondait, non sans apparence de raison, qu'il ne s'agissait, en l'espèce, que de mesures sanitaires, amplement justifiées, d'ailleurs, puisque l'épidémie sévissait à Coire, à Haldenstein, à Ragatz, et que Paschal lui-même avait jugé bon de se réfugier en Engadine.(6) Mais était-ce bien là le traitement qu'il convenait d'appliquer aux versatiles et ombrageuses populations de la haute vallée du Rhin? Et, à les affamer, la République de l'Adriatique ne risquait-elle pas de partager, dans leurs esprits, la réprobation

(1) *Raisons contre l'alliance de Venise aux Grisons.* Bibl. Nat. f. fr. *5568* f° 139.

(2) Art. XVII du traité.

(3) *Paschal à Villeroy.* Coire, 2 août 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 343. — *Raisons pour lesquelles les Grisons doivent renoncer à l'alliance de Venise.* Bibl. Nat. Coll. Clair' *370* f° 6605.

(4) *Missive adressée par les Trois Chefs aux communes.* Janvier 1612. Frari. Grisoni VIII (annexe à la dépêche d'Hercule de Salis du 25 janvier/4 février 1612).

(5) *Paschal à la reine-mère.* Alveneu, 11 mars 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 281. — *Barbarigo au Sénat.* Coire, 24 octobre 1613. Frari. Svizzeri e Grisoni III.

(6) *Paschal à Puysieux.* Samaden, 15 septembre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 251.

que, jusqu'alors, elles avaient fait peser sur les seuls gouvernements milanais et autrichien, lesquels, eux aussi, édictaient, de longue date, des mesures analogues aux frontières du Cômasque et du Tyrol?

Malgré la légitimité de la plupart de leurs griefs contre le Sénat vénitien, il est douteux que les communes de Rhétie eussent pris spontanément l'initiative de la dénonciation du traité de Davos, si elles n'avaient été incitées à cet éclat par les conseils intéressés du représentant de la Couronne Très-Chrétienne à Coire. L'influence que celui-ci exerçait sur elles était encore entière au lendemain de la mort de Henri IV. Aussi Paschal n'était-il pas éloigné de se considérer comme l'arbitre nécessaire de la situation. Les Grisons, écrivait-il à la cour, «sont tumbez en tele nonchalance d'eulx-mesmes et mespris «de leurs affaires qu'il leur est advis qu'ils sont soubz la tutele du roy».(1) Et, comme s'il eût voulu, une fois de plus, affirmer la toute-puissance de son crédit auprès de la diète des Trois Ligues, il sollicitait et ne tardait pas à obtenir de celle-ci l'institution d'une «chambre criminelle», à seule fin de découvrir et de punir l'auteur d'un libelle considéré par lui comme injurieux pour sa personne.(2)

Dès la proclamation de la régence, Charles Paschal avait prévu le changement d'orientation que le nouveau gouvernement imprimerait à la politique extérieure du royaume. Partant, il s'était appliqué à prévenir les ordres qu'il s'attendait à recevoir. Si son caractère demeurait sensiblement le même, si sa foi dans les chimères de l'astrologie faisait toujours sourire ses supérieurs à la cour et ses collègues des autres ambassades,(3) si son humeur atrabilaire et hautaine continuait à déconcerter les partisans de la France à Coire et à Ilantz, en revanche, le fougueux adversaire des Espagnols aux Trois Ligues s'était transformé en un irréconciliable antagoniste des prétentions vénitiennes dans cette région.(4)

Bien que plus de vingt mois séparassent encore les Grisons du jour auquel ils auraient à se prononcer sur le sort de l'alliance de 1603, Paschal s'était, dès l'automne de 1610, préoccupé de l'éventualité du non-renouvellement. Vers la fin d'octobre, déjà, il exposait, dans une dépêche à la cour, les raisons qui, selon lui, militaient en faveur de la «revocation» pure et simple des articles de Davos. Ces raisons, nous les avons nous-même énumérées plus haut. Toutefois, l'esprit inventif et pénétrant de l'ambassadeur français en découvrait, d'heure en heure, de nouvelles. Jamais, à son avis, occasion plus propice ne s'était offerte d'anéantir l'influence vénitienne dans les Trois Ligues, puisque aussi bien la politique de Donato triomphait à Saint-Marc et

(1) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 13 decembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 159.

(2) *Paschal à la reine-mère.* Davos, 13 août 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 238.

(3) *Paschal à Villeroy.* Alveneu, 11 mars 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 279.

(4) «L'istesso Pasquale, l'anno 1611, si vesti d'un altra pelle...» *Raggioni per le quali le tre Leghe de Sig^ri Grisoni hanno deliberato di non permettere più la residenza ordinaria ad alcuni ambasciatori de Prencipi forestieri nei suoi paesi,* MDCXX. Frari. Svizzeri XI.

que le parti du « Levant » l'emportait dans les conseils de la Sérénissime République sur le parti « continental » des Foscarini et des Zorzi.[1] Mais Paschal allait plus loin. Avec Brulart de Léon, ambassadeur à Venise, il estimait, en effet, qu'en tout état de cause, la France, devenue l'unique dispensatrice des routes militaires de Rhétie, devait les clore, d'une manière impitoyable, aux *Stati liberi* de la péninsule, de peur que ceux-ci, « s'ilz avoient ce passage », ne se liassent « plus hardiment avec le roi d'Angleterre et les princes unis ».[2] Au total, ce que le représentant de Sa Majesté Très Chrétienne à Coire souhaitait d'obtenir de son souverain, c'était un blanc-seing, moyennant lequel il se faisait fort de « conduire l'entreprise à chef », et cela si secrètement que les Vénitiens se trouveraient dans l'impossibilité de prouver sa participation au complot qui leur fermait l'accès des Ligues Grises.

Quelque vifs que fussent les griefs que le Louvre nourrissait à l'égard de Saint-Marc, Paschal, au premier abord, se vit refuser l'autorisation d'agir qu'il sollicitait. Le désir d'éviter de nouvelles complications diplomatiques était si unanime dans l'entourage immédiat de la reine qu'il primait toutes autres considérations. Et puis, l'on s'avisait subitement que l'alliance vénéto-grisonne n'était pas aussi dommageable aux intérêts français que le laissaient entendre ses détracteurs.[3] Moins dangereuse, à coup sûr, que celle de Milan, elle offrait cet avantage, qu'aussi longtemps qu'elle subsisterait, la reprise de négociations sérieuses en vue d'une entente politique ou commerciale entre l'Espagne et les Trois Ligues ne paraissait pas à redouter.

Toujours est-il, cependant, que, vers la fin de l'année 1610, la régente, circonvenue par l'insistance du représentant de la Couronne en Rhétie, avait fini par approuver que celui-ci contrecarrât sous main, le cas échéant, le renouvellement du traité de Davos; mais ce consentement se trouvait subordonné à deux conditions formelles, à savoir que l'initiative laissée à Paschal n'entraînerait aucune dépense pour le trésor royal et que, grâce à la dextérité de l'ambassadeur, elle ne donnerait point de sujet aux Vénitiens « de s'aigrir » et d'adresser des remontrances au Louvre.[4] « Autrement, « ajoutait Marie de Médicis, j'aime mieulx les laisser faire que de m'y op- « poser ouvertement, les offenser hors de propos et peult estre inutilement, ou « d'y employer nostre argent avec incertitude du succès. »[5] Ces réserves n'étaient point faites pour plaire à Paschal, dont le caractère entier se pliait avec peine aux ménagements que les diplomates ont coutume d'observer entre eux. Emporté par sa passion, il oubliait volontiers les engagements souscrits par lui la veille, et c'est ainsi qu'après avoir promis à la reine-régente de mener la campagne avec une prudence telle que les hommes d'Etat de Saint-Marc

(1) *Vincenti au Sénat.* Morbegno, 24 aprile 1612. **Frari. Grigioni VIII.**
(2) *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 15 décembre 1611. **St-Arch. Aarau. Coll. Zurlauben. II. 63.**
(3) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 13 juillet 1611. **Bibl. Nat. f. fr.** *10 718* **f° 232.**
(4) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 30 novembre 1610. **Bibl. Nat. f. fr.** *10 718* **f° 167.**
(5) *De la même au même.* Paris, 13 juillet 1611. **Bibl. Nat. f. fr.** *10 718* **f° 232.**

n'auraient point lieu de se plaindre de son attitude, il en arrivait à conseiller l'emploi des moyens violents, «la crainte d'offenser la République» devant être «postposée», selon lui, à ce qui était «ouvertement du service du roy».(1)

Quelque étranges que puissent paraître les contradictions que l'on relève, à tout instant, dans la correspondance de l'ambassadeur avec la cour, il y aurait matière à s'étonner davantage encore de l'incohérence des ordres envoyés par celle-ci à Coire, si cette incohérence ne trouvait, en partie, du moins, son explication dans les vicissitudes des négociations engagées à Paris au sujet des mariages espagnols. Au fond, l'impression dominante, dans l'entourage du roi, était que Venise obtiendrait ses fins, pour peu qu'elle consentît à invoquer l'appui de la France et promît de ne rien conclure «que soubz la protection de l'auctorité de Leurs Majestez».(2)

Vers le printemps de 1611, cependant, Paschal avait regagné quelque terrain. L'idée, si souvent préconisée par lui, d'une action énergique contre la continuation de l'alliance vénitienne semblait reprendre faveur au sein du conseil royal. Mettant sans retard à profit ce revirement, l'ambassadeur français ne s'était point fait faute d'engager des dépenses nouvelles, en vue de grouper en un faisceau tous les adversaires de la Sérénissime République dans la haute vallée du Rhin. Aussi son mécontentement fut-il profond lorsque lui parvint, au commencement d'août, l'ordre de battre en retraite et de cesser de s'immiscer plus avant dans les rapports des Grisons avec leurs voisins de l'Etat de Terre-Ferme.(3)

A ce moment-là, l'épidémie pestilentielle faisant rage dans les Ligues Suisses et Grises, les courriers entre Paris et Coire empruntaient la voie d'Italie, plus longue et moins sûre que celle de Soleure.(4) Cette circonstance servit les projets de Paschal, en ce sens qu'elle lui fournit un prétexte de suivre sa pointe, tout en continuant à discuter les instructions que lui faisait tenir le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Au reste, cette obstination porta ses fruits. En septembre déjà, la régente, mal impressionnée contre les *Stati liberi* par les résistances que lui opposaient les huguenots réunis à Saumur, se décidait à lâcher un peu la bride à son ambassadeur aux Grisons et consentait à ce que quelque menue dépense fût engagée sous main pour combattre, par avance, le renouvellement de l'alliance vénitienne.(5) Paschal, est-il besoin de le dire, n'était point étranger à cette résolution nouvelle. Pour être plus sûr de l'obtenir, il n'avait pas hésité à se faire l'instrument

(1) *Paschal à Puysieux.* Davos, 13 août 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 247.

(2) *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 12 mars 1612. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben. II. 166.

(3) *Puysieux à Paschal.* Paris, 13 juillet 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 236. — *Paschal à la reine-mère; à Puysieux.* Davos, 13 août 1611. *Ibid.* f°s 238, 247.

(4) *Paschal à Puysieux.* 20 septembre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 253.

(5) *Puysieux à Paschal.* Paris, 3 septembre 1611. — *Paschal à la reine-mère.* Samaden, 12 octobre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 258, 261.

d'une audacieuse machination, dont son gouvernement fut la dupe, tant était aveugle la confiance que ce dernier mettait en lui.(1)

XIV. Depuis la fin de l'année 1604, époque à laquelle Fuentes avait rejeté avec dédain la ratification, trop tardive, à son gré, du traité de Milan (25 août) par les Grisons, l'Espagne n'avait fait aucune tentative sérieuse en vue de renouer des négociations d'alliance avec les Trois Ligues.(2) Même à la veille de la rupture entre le Louvre et l'Escurial, en mai 1610, le représentant de Philippe III en Lombardie ne s'était point départi de l'attitude hautaine et menaçante qu'il n'avait cessé d'observer, pendant près de six ans, à l'égard de ses voisins du nord. Au début de 1611, toutefois, la situation parut sur le point de se modifier. Fuentes était mort, et le nouveau gouverneur, connétable de Castille, peu favorable, en principe, au maintien d'ouvrages fortifiés sur la colline du «Montecchio», prenait assez volontiers le contrepied de tout ce qu'avait accompli son prédécesseur.(3) D'autre part, l'évacuation du Milanais par les forces dont la cour de Madrid venait de décider la dislocation offrait quelques difficultés. Il répugnait, en effet, au roi Catholique de demander à Charles-Emmanuel l'ouverture des défilés du Piémont aux troupes espagnoles, qui, dans ce cas, eussent gagné les Flandres par la route militaire Val d'Aoste - Franche-Comté - Bruxelles. Et l'Escurial devait trop de pensions arriérées aux petits cantons de la Suisse centrale pour ne pas s'exposer à un échec certain, le jour où il eût eu l'intention de faire filer ses lansquenets vers l'Allemagne par la voie de la Lévantine et du Gothard.(4)

Restaient les passages de Rhétie. Or, les communes grisonnes avaient un intérêt majeur à ce que le licenciement des garnisons du duché s'effectuât sans retard. Elles accordèrent donc avec un empressement non dissimulé toutes les autorisations que sollicitait leur redoutable voisin, et cela d'autant plus qu'elles se leurraient encore de l'espoir d'obtenir, en échange de ce bon procédé, la démolition du «fort Fuentes».(5) Chaque fois, en effet, que l'Espagne ébauchait un raccommodement avec les Ligues Grises, les cantons forestiers en étaient les premiers avertis, car le commerce de la Haute-Italie délaissait, presque aussitôt, leurs vallées pour se porter vers le Splugen. Dès la fin de 1610, la réalisation de cette éventualité paraissait prochaine, et le mécontentement des pâtres de l'Helvétie primitive ne laissait pas que d'inquiéter les officiers suisses que le gouverneur de Milan dépêchait dans leurs foyers afin d'y faire des recrues.(6) Mais les appréhensions des «Waldstætten» furent

(1) *Puysieux à Paschal.* Paris, 13 juillet 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 236.

(2) *Andrea Surian al Senato.* Milano, 19 ottobre 1611. Frari. Milano.

(3) *Andrea Surian al Senato.* Milano, 11 maggio, 21 settembre, 12 ottobre 1611. Frari. Milano.

(4) *Le connétable de Castille au roi Catholique.* Milan, 6 septembre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 114.*

(5) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 11 juin 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 216.

(6) «Tout le peuple universellement est... bandé contre eulx (les Espagnols). On m'a escript que le cap^ne Lusio (Lussy) d'Undervalde, estant revenu de Milan faire une nouvelle levée de soldatz pour

de courte durée. Le trésor espagnol, réduit aux expédients, demeurait fermé pour les Grisons, aussi bien que pour les Suisses. Ce qu'avait uniquement recherché le connétable de Castille, en tentant un rapprochement momentané avec les Trois Ligues, c'était, on vient de le dire, de procurer un débouché sur l'Allemagne aux troupes qu'il venait de licencier. Une fois ce but atteint, le gouverneur ne jugea pas utile de poursuivre les négociations. Il les laissa tomber. Et il paraît même probable que cet épisode des relations hispano-grisonnes n'eût pas eu de lendemain, si l'intervention maladroite de Paschal n'avait réveillé, d'une manière fort inopportune, les espérances des «Espagnolisez» dans la haute vallée du Rhin.

Toujours en quête d'alliés, dont le concours lui permît de combattre avec succès le renouvellement de l'alliance de la Sérénissime République, l'ambassadeur de la Couronne Très-Chrétienne à Coire avait formé le projet machiavélique de se servir des Espagnols pour ruiner le parti vénitien en Rhétie. Peu scrupuleux dans le choix de ses familiers, il s'était abouché avec les chefs de la faction milanaise aux Trois Ligues, les Planta et les Schorsch, gens avides, prêts à toutes les besognes, même à s'entre-déchirer, si les «bienfaictz» de l'étranger allaient, de préférence, à l'un d'eux au détriment de ses associés;(1) habitués, en outre, à mener de front plusieurs intrigues, soit avec la France, soit avec l'Espagne, soit avec l'Autriche; pensionnaires secrets de toutes les cours étrangères qu'ils trahissaient à l'envi, et, malgré leur infamie, ayant sans cesse à la bouche le nom de cette patrie qu'ils sacrifiaient cyniquement à la satisfaction de leurs intérêts particuliers.(2) Ce fut l'un de ces personnages dénués de scrupules, et le plus taré d'entre eux, Jean Schorsch, *ammann* du Rheinwald, que Paschal prit pour confident du plan de campagne qu'il méditait contre la Sérénissime République.(3)

Peu à peu, en effet, l'ambassadeur du roi avait fini par se persuader à lui-même que si les Grisons obtenaient du gouverneur de Milan la promesse de démolition du fort, ils n'hésiteraient pas à renoncer sans plus à l'alliance vénitienne. Porteur d'instructions très précises de la part de Paschal, Schorsch, au cours de l'été 1611, se rendit, à deux reprises, à Milan, sous le pré-

mettre en la place de ceulx qui se meurent tous les iours, a esté chargé de coups de baston, mesmes a couru danger de sa vie.» *Paschal à Puysieux.* Coire, 3 octobre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10718* f° 141.

(1) *Gio. Schalket all' cap*no *Rod. Planta.* Bergamo, 16 agosto 1611. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* n° 39.) — *Pompeio Planta an seinen Brueder Rudolff.* 14. Dezember 1611. *Ibid.* n° 41. — *Lütinent Schorsch an seinen Brueder Bartholome.* (Febr. 1612.) (Graubünden *D* n° 35. Hiernach seindt u. s. w.)

(2) *Alberto Salis al cap*no *Rod. Planta.* Coira, 20 juli 1613. St-Arch. Zürich. loc. cit. n° 84. — *Von oberoesterreichischer Camer an Pompeo Planta.* 23. November 1613. *Ibid.* n° 87. — Autre pièce de même provenance, 9 août 1614. *Ibid.* n° 90.

(3) *Raggioni per le quali le III Leghe de S*ri *Grisoni hanno deliberato di non permettere più la residenza ordinaria ad alcuni amb*ri *de prencipi forestieri nei suoi paesi.* MDCXX. Frari. Svizzeri XI. — *Ch. Paschal à Giovanni Georgio* (Schorsch). 23 aprile 1611. Staatsarchiv Zürich. (Graubünden *D.* «Hiernach seindt verschreiben die fürnembste brieffen so nebent des Zambers bekhandtnus zu Tusis in das Recht, und druff die Urth(ei)len wider ettliche unthreuwe Patrioten gegründet werden.»)

texte de traiter dans cette ville des affaires personnelles.[1] Il s'y rencontra avec Casati, résident ordinaire d'Espagne en Helvétie et en Rhétie,[2] et le résultat de cette conférence, aussi dommageable, au total, à la France qu'à Venise, fut tel que l'homme de confiance du diplomate français, à son retour à Coire, se garda bien d'en relater toutes les circonstances à son patron d'un jour.[3]

Ce dernier, cependant, continuait à entretenir le Louvre de ses illusions quant à l'efficacité d'une intervention active des partisans de Milan dans l'œuvre qu'il avait entreprise. Sans doute, il taisait, et pour cause, l'aveu que les voyages de Schorsch en Lombardie avaient eu lieu à sa suggestion.[4] Il représentait, au contraire, l'entrevue de son protégé avec Casati comme absolument fortuite,[5] de même qu'il ne tarissait pas d'éloges sur les vertus de celui-là et ses bonnes dispositions pour le service du roi.[6] Circonvenue, à la longue, par ces assurances imprudentes, la reine-régente ne s'opposait déjà plus à ce que son ministre conseillât aux communes grisonnes de concéder à l'Espagne quelques privilèges militaires ou commerciaux, en échange de la démolition des ouvrages du Montecchio.[7]

Tout marchait donc à souhait, au sentiment de Paschal et de ses lieutenants. Des conciliabules, inspirés par Casati et auxquels prenaient part des agents de l'ambassadeur français, se tenaient dans le Cômasque,[8] tandis que les «Waldstætten», sacrifiant leurs intérêts mercantiles à leurs sympathies confessionnelles, autorisaient leur bailli de Locarno à favoriser la marche des négociations qui s'ébauchaient à leurs portes.[9] Mais il leur fallut bientôt rabattre de leurs espérances, et ce fut, en somme, au plus grand avantage de la cause française, si mal défendue par son représentant naturel en Rhétie.

L'Espagne, en effet, ne mettait aucune chaleur dans la poursuite de l'alliance des Trois Ligues.[10] La paix ne régnait-elle pas de nouveau dans la Péninsule? Dès lors, le Splugen perdait une partie de son importance. Les Grisons le constatèrent avec dépit lorsque, vers la fin de juillet, le gouverneur de Milan

---

(1) *Vicario Alberto* (Salis) *all' Panerherr Schortsch*, di casa sua, alli 27 aprile 1611. — *Francesco Bellarino, archiprete di Locarno all' Panerherr Giorgio.* 7 luglio 1611. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D* nos 18 et 32. Hiernach seindt u. s. w. [Sbozzo].) — *Paschal all' Panerherr Giorgio.* Coire. 13 juillet 1611. (Sbozzo no 33.) — *Andrea Suriano al Senato.* Milano, 19 ottobre 1611. Frari. Milano. — Fortunat v. Sprecher. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. Edit. 1855.) p. 49.

(2) *cf.* Caroli Paschali Legatio Rhaetica (Paris 1620) p. 179 sqq.

(3) *Lütinendt Schorsch an seinen Brueder Hanss.* 19. Juni 1611. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D* no 25 [Sbozzo].)

(4) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 13 juillet 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fo 232.

(5) Caroli Paschali Legatio Rhaetica (Parisiis 1620) p. 175.

(6) *Paschal à la reine-mère.* Davos, 13 août 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fo 238.

(7) *La reine-régente à Paschal.* Paris, 13 juillet 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fo 232.

(8) *Deux lettres à Giorgio,* des 19 et 20 mai 1611. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D* nos 21 et 22. Hiernach seindt u. s. w.)

(9) *Francesco Bellarino, archiprete di Locarno, all' Panerherr Giorgio.* 7 luglio 1611. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D* no 32 [Sbozzo]

(10) *Gio. Bapt^ta Nigunda all' Panerherr Giorgio.* Milano, 3 luglio 1611. St-Arch. Zürich. Graubünden *D* no 31 [Sbozzo].

se décida à préciser les conditions auxquelles son maître consentirait à conclure alliance avec eux. Les «articles» proposés à l'agrément des Communes ne différaient en rien de ceux que ces dernières s'étaient, à mainte reprise déjà, refusées à ratifier. C'était, ainsi qu'autrefois, la question des passages qui constituait le principal obstacle à la réalisation de l'entente milano-rhétienne. L'Escurial émettait la prétention de s'en servir à son gré, d'en avoir la jouissance exclusive, alors que les Ligues Grises, liées par leurs engagements envers la France, se trouvaient dans l'impossibilité de souscrire à cette exigence.(1) Or comme, d'autre part, il n'était plus question de la démolition du fort ni des privilèges commerciaux dont la concession avait fait l'objet des entretiens de Casati et de Schorsch, durant les séjours de celui-ci à Milan,(2) il n'y eut pas lieu de s'étonner que la diète, réunie à Davos, en août, prît fin, sans que les agents espagnols songeassent à renouer une négociation que son impopularité même condamnait à un échec certain.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, l'ambassadeur français, dont la sereine inconscience égalait au moins la vanité, ne laissa pas que de s'attribuer auprès de la cour le mérite d'avoir, à lui seul, déjoué les intrigues espagnoles en Rhétie, et cela, en faisant solliciter, par le moyen de son émissaire à Milan, les confidences de Casati et des autorités supérieures du duché.(3) Combien l'optimisme intéressé du représentant de Louis XIII à Coire tenait peu de compte de la contingence des faits, l'événement ne tarda pas à le démontrer d'une manière éclatante. Au total, le résultat le plus appréciable des missions bénévoles accomplies à Milan par Schorsch, à la suggestion de Paschal, fut de réveiller les pratiques lombardes dans toute l'étendue du territoire rhétien et d'aggraver, en outre, les rapports, déjà très refroidis, entre les Grisons et leurs voisins du midi et de l'est.(4) Après une dernière et inutile tentative faite par Casati, en novembre, à l'effet d'obtenir du connétable de Castille l'autorisation d'apporter quelques adoucissements dans la rédaction des articles qui avaient été proposés aux Trois Ligues en août,(5) le gouvernement milanais reprit et accentua même à l'égard de ces dernières l'attitude hostile dont il ne s'était guère départi depuis la conclusion de l'alliance vénéto-grisonne en 1603. Des mouvements de troupes significatifs se produisirent, à intervalles de plus en plus rapprochés, dans les environs du «Montecchio». Le blocus de la frontière de Rhétie fut renforcé du côté du Cômasque.(6) Enfin, l'Espagne, tirant, fort à propos, profit de l'expulsion des Jésuites du territoire des Ligues Grises(7) sut envenimer le conflit existant, à l'état latent, entre celles-ci et les

(1) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 30 juin 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 220.
(2) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 11 juin 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 216.
(3) *Paschal à la reine-mère.* Davos, 13 août 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 238.
(4) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 3 septembre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 255.
(5) *Andrea Surian al Senato.* Milano, 9 novembre 1611. Frari. Milano.
(6) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 30 juillet 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 220.
(7) Sprecher. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. I. p. 51.

«Waldstætten», à ce point que les Suisses catholiques agitèrent de jeter quelques troupes dans Bellinzone, comme aussi de mettre à exécution le projet, formé par eux, de longue date, de fortifier le «Monticello», petite colline dominant le cours de la Moesa, à sa sortie de la Misolcine grisonne.(1)

Cependant Charles Paschal, déçu de l'espoir de lancer les Espagnols de Milan à l'assaut de l'alliance vénitienne, continuait à diriger contre celle-ci, avec l'appui des «Espagnolisez» des Trois Ligues et la complicité de Brulart de Léon, son collègue à Saint-Marc, une campagne de jour en jour plus vive. Tenant en ses mains tous les fils de la conspiration, il avait assigné à chacun de ses affidés le rôle qu'il entendait leur faire jouer en vue de la réussite de l'œuvre commune. Parmi les plus marquants des conjurés figuraient le capitaine Rodolphe Planta et son frère Pompée, celui-là même qui devait, quelques années plus tard, tomber sous le poignard de Jenatsch.(2) Malgré l'impopularité qui s'attachait à leurs personnes, ces deux nobles Grisons jouissaient, il faut le croire, d'une indéniable influence auprès d'un certain nombre de leurs compatriotes. Sans cela, Paschal n'eût pas mendié, dans une conférence tenue à Samaden,(3) leur présence au «pittag» du 29 décembre, convoqué par lui avec l'arrière-pensée d'y recruter de nouveaux adhérents à la cause anti-vénitienne.(4) Aussi, encore qu'il s'en défende dans sa *Legatio Rhaetica*,(5) ce fut à eux qu'il confia la distribution d'une première somme de 6000 écus, dite «de propagande», qu'ils s'approprièrent presque entièrement, il est vrai, au mépris des instructions de leur patron et des promesses faites à leurs associés de moindre envergure.(6)

Bien que la très grande majorité des Grisons professât le culte évangélique, du moment où Paschal se mettait à la remorque des «Espagnolisez», il était naturel qu'il se posât en champion des intérêts catholiques. Sans doute, il ne jugea pas opportun d'embrasser ouvertement la protection des Jésuites, ce qui l'eût rendu odieux aux populations réformées de la Rhétie et des pays voisins.(7) Mais il n'hésita pas, en revanche, à envenimer, par son intervention partiale, les conflits confessionnels dans le Val Mesocco, enfreignant

(1) *Paschal à Puysieux.* Alveneu, 3 décembre 1611; *à la reine-mère.* Coire, 13 septembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 271, 442. - Eidg. Absch. V¹ 1077 *a.* — *cf.* Rott. Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie. p. 361 sqq.

(2) *Pompeo Planta seinem Brueder Rudolf.* 19. Jenner 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D* Hiernach seindt verschreiben u. s. w. nº 66.)

(3) *Pompée Planta à Rodolphe Planta.* 14 décembre 1611. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* Hiernach seindt verschreiben u. s. w. nº 41.) — *Paschal à Rodolphe Planta.* Alveneu, 15 gennajo 1612. *Ibid.* nº 57.

(4) *Charles Paschal à Rodolphe Planta.* Alveneu, 21 décembre 1611. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* Hiernach seindt verschreiben u. s. w. nº 44.)

(5) Caroli Paschali Legatio Rhaetica. (Parisiis 1620.) — *cf.* Sprecher. Geschichte der Kriege und Unruhen. I. p. 50.

(6) *Memoriale di capº Rud. Planta mandato al Vicario Alberto* (Salis). (Décembre 1611.) St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* Hiernach u. s. w. nº 42.) — *Proposta di Vicario Alberto sopra il suddito memoriale.* Alveneu, 22 décembre 1611. *Ibid.* nº 43. — *Vicario Alberto* (Salis) *all' capº Planta.* Alveneu, alli 31 di gennajo (1612). *Ibid.* nº 77. – *Fatti de Grigioni nell' anno 1618.* (Manifeste publié par les Trois Ligues Grises et retiré de la circulation à la demande des ambassadeurs de France.) Frari. Svizzeri IX.

(7) *Paschal à Puysieux.* Coire, 13 février 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fº 385.

ainsi, de propos délibéré, les ordres de la reine-régente qui lui prescrivaient d'employer son influence à éteindre les discordes surgies, d'une manière si malencontreuse, entre protestants et catholiques, ces derniers soutenus par les cantons primitifs, co-seigneurs de Bellinzone.(1)

Toute aussi inconsidérée devait être l'assistance prêtée par l'ambassadeur français au nonce, lequel s'efforçait de résoudre le différend d'Obervatz à l'avantage de ses commettants, en empêchant, au besoin par la violence, l'exécution des mesures que la diète avait édictées contre les insulteurs d'un «prédicant».(2)

Mais, d'entre les nombreuses maladresses relevées à la charge de l'envoyé du roi aux Grisons, la moins explicable semblait être celle ayant trait à ses relations avec l'évêque de Coire. Ce prélat, partisan décidé de l'alliance espagnole, s'était vu contraint, à la suite des troubles de 1607, d'établir sa demeure hors du territoire des Trois Ligues, et Paschal n'avait fait jusqu'alors aucune démarche à l'effet d'abréger son exil.(3) Subitement, le 11 novembre 1610, «de nuict», l'évêque, cédant aux sollicitations de ses chanoines, avait regagné Coire, et sa réinstallation dans le «Hof», opérée sans protestations de la part de la majorité réformée, avait paru, au sentiment des esprits les moins prévenus, constituer un échec personnel pour le représentant de Sa Majesté.(4)

Il n'en était rien cependant. Jean Flügi d'Aspermont rentrait en Rhétie «plein de crainte et de respect» envers la Couronne Très-Chrétienne et son ministre.(5) On ne douta plus de ce rapprochement inattendu lorsqu'il fut avéré que Paschal, chassé de Coire par la peste, avait mis ses meubles et sa vaisselle en sûreté chez son adversaire de jadis.(6) Et bientôt le prélat, enrôlé dans les rangs des Planta, des Gugelberg, des Schorsch, signa avec l'envoyé royal un traité formel, aux termes duquel il s'engageait à mettre le peu d'influence dont il disposait encore au service des détracteurs de l'alliance vénitienne.(7)

Vers la fin de l'année 1611, les affaires de la coalition dont l'ambassadeur français était l'âme se trouvaient assez avancées dans la haute vallée du Rhin. Des districts entiers, tel le Val Mesocco, semblaient acquis aux plans des ennemis de la Sérénissime République.(8) Certains «prédicants»

(1) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 29 décembre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 275.

(2) *Jacob Bessler dem Landrichter Lutzi von Mont.* 20. Juni 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* Hiernach seindt u. s. w. n° 81.)

(3) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 30 octobre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 152.

(4) *Puysieux à Paschal.* Paris, 11 décembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 171.

(5) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 13 novembre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 155.

(6) *Paschal à Puysieux.* Samaden, 15 septembre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 251.

(7) *Vicario Alberto* (Salis) *al cap° Rod. Planta.* 21 gennajo 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* Hiernach seindt u. s. w. n° 70.) — *Vincenti au Sénat.* Morbegno, 24 avril 1612. Frari. Grisoni VIII.

(8) *Gio. Paulo à Pompeio Planta.* Coire, 8 janvier 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* Hiernach seindt u. s. w. n° 52.)

commençaient même à se prononcer en leur faveur.(1) Quelques difficultés subsistaient bien, il est vrai; mais Paschal, avec une patience jamais lassée, s'appliquait à les écarter de sa route. C'est ainsi qu'il venait d'acheter le bourguemestre et le chancelier de la Cadée, lesquels manifestaient l'intention de se mettre à la traverse de ses projets, parce que les Planta ne leur avaient point fait de part dans la distribution de l'«argent de France».(2) La mine était donc près d'éclater. Et cependant il dépendait encore du Sénat vénitien que les choses changeassent de face. Huit ou dix mille sequins répartis parmi les affidés de l'ambassadeur du roi Très-Chrétien eussent ramené sans peine à la cause de la Sérénissime République les suffrages des hésitants. Mais les politiques, d'ordinaire plus avisés, qui siégeaient à Saint-Marc continuaient à porter toute leur attention vers l'Orient. Le jour où ils se décidèrent enfin à la tourner vers les Alpes, il était trop tard pour conjurer un péril dont ils s'étaient refusés jusqu'alors à reconnaître l'imminence.

En négligeant d'entretenir à Coire un représentant permanent, Venise laisse le champ libre aux intrigues de Paschal. — Hostilité de ce dernier envers Hercule de Salis, agent officieux du Sénat en Rhétie. — Premiers avertissements adressés au gouvernement vénitien par ses partisans aux Trois Ligues. — Il n'y ajoute aucune foi. — Paschal, maître de la situation, obtient que l'alliance rhéto-vénitienne de 1603 soit dénoncée par les communes grisonnes (26 février 1612). — Preuves matérielles de l'active participation de l'ambassadeur français à cette résolution. — Impression produite à Venise par la «révocation» du traité de Davos.

XV. Si les visées politiques de la France et de Venise se contrariaient dans la haute vallée du Rhin, il était un point cependant sur lequel les deux diplomaties tombaient d'accord, à savoir que les Grisons ne valaient que par leur situation géographique et qu'il n'était point aisé à un gouvernement policé d'entretenir, à la longue, des relations aimables avec les rudes montagnards des Alpes rhétiennes.(3) Surmontant ses répugnances, le Louvre s'était résigné, dès 1604, à rétablir à Coire la légation supprimée vers la fin du règne de Henri III. Mais le Sénat vénitien, ménager jusqu'à l'excès des finances de la République, n'avait pas agi avec la même prudence. Le secrétaire

(1) *Gio. Paulo à Pompeio Planta.* Coire, 8 janvier 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* Hiernach seindt u. s. w. nº 52.)

(2) *Paschal à Rod. Planta.* Alveneu, 4 janvier et 1er février 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* Hiernach seindt u. s. w. nos 51 et 69.) - Paschal conteste en vain ce fait dans sa *Legatio Rhaetica.*

(3) *Castille à Puysieux.* Soleure, 27 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 101. — «... la natura della plebe stando tanto lontana dall'uso civile che lo chiamano monti di superbia et valli di miseria . . .» *G. B. Padavino al Senato.* Coira, 19 aprile 1616. Frari. Grisoni IX.

Antonio Maria Vincenti, rappelé de Rhétie, en mai 1608, ne fut point remplacé. C'était une faute. Les conseils de Saint-Marc l'aggravèrent en confiant à un noble Grison, ancien pensionnaire de la Couronne Très-Chrétienne, Hercule de Salis, la défense des intérêts de l'Etat de Terre-Ferme au sein des Trois Ligues. (1) Non pas que ce personnage fût plus suspect ou plus décrié que la plupart de ceux qui formaient l'escorte habituelle de l'ambassadeur de France. C'eût été difficile. Mais il avait encouru le blâme de celui-ci pour avoir noué à la cour des amitiés qui inquiétaient l'ombrageux diplomate. Considéré, dès lors, au «Hof», comme «le plus audacieux, arrogant et sourcilleux homme de toute ceste nation», (2) il n'était pas parvenu, grâce à l'hostilité de Paschal, à faire maintenir le choix de l'un de ses fils en qualité de secrétaire-interprète à Coire. (3) L'aversion que l'envoyé du roi nourrissait à l'égard des Vénitiens se doublait donc de la haine qu'il portait à leur représentant officieux en Rhétie. De plus, Hercule de Salis, s'étant, dès 1609, installé à Chiavenne avec sa famille, (4) ne se trouvait pas en état de renseigner, au jour le jour, le «Collège» sur les menées de ses adversaires.

Au reste, vers le milieu de 1610, au plus fort de la querelle entre Paschal et Salis, les politiques de Saint-Marc affectaient une quiétude parfaite quant à la prolongation éventuelle du traité de Davos. Alors que l'on discutait sérieusement à Venise sur l'opportunité de rechercher l'alliance des princes protestants de l'Allemagne, personne ne songeait à s'assurer de la disposition des esprits aux Grisons, tant on envisageait l'union des deux républiques comme inébranlable. (5) Toutefois, en octobre déjà, Hercule de Salis, comme s'il eût eu connaissance de ce qui se tramait à l'ambassade française, avait arrêté certaines mesures préparatoires en vue du renouvellement des capitulations de 1603. (6) Or, Brulart de Léon, installé à Venise, dès le 13 décembre, (7) en avait aussitôt averti Paschal. Les armes, en effet, n'étaient pas égales entre le Louvre et la Seigneurie, et cela, grâce à la trahison d'un membre du Sénat, lequel n'hésitait pas à communiquer aux représentants de la Couronne Très-Chrétienne les résolutions prises dans le sein de cette assemblée. (8) Mais l'agent officieux de la Sérénissime République en Rhétie, mû, sans doute, par le désir de ne pas diminuer sa situation personnelle, en provoquant le départ, de Venise pour Coire, d'un diplomate de carrière, n'avait pas jugé à propos de pousser trop loin ses investigations. (9)

(1) *Paschal à Villeroy.* Coire, 23 juillet 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 118.
(2) *Paschal à Puysieux.* Coire, 23 juillet 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 113.
(3) *Paschal à Puysieux.* Coire, 4 mai 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 88.
(4) Des Mareschal de Camp Ulysses von Salis Denkwürdigkeiten (éd. Mohr). p. 15.
(5) *Foscarini au Sénat.* Paris, 8 juillet 1610 (4°). Frari. Francia XLI.
(6) *Paschal à la reine-mère et à Puysieux.* Coire, 31 octobre 1610. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 150, 152.
(7) Bibl. Nat. f. fr. *18 041* f° 1.
(8) *Vincenti al Senato.* Bergamo, 5 aprile 1612. Frari. Grisoni VIII. — *Vincenti aux inquisiteurs d'Etat.* 17 juin 1612. Frari. Svizzera. (Dispacci agli Inquisitori di Stato, 1612—1675.)
(9) *Landtammann Sprecher an Hauptmann Planta.* Davos, 26. Januar 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* Hiernach seindt verschreiben u. s. w. n° 74.)

Quelques mois plus tard, au cours de l'été de 1611, le bruit s'étant répandu en Terre-Ferme qu'Espagne-Milan recherchait l'alliance des Trois Ligues — ce qui était vrai — un mouvement de réveil parut se dessiner à Saint-Marc, causé aussi bien par les nouvelles des Grisons que par des avertissements, dignes de foi, émanés du margrave de Brandebourg.(1) D'ailleurs, l'agent de la Sérénissime République accrédité auprès du connétable de Castille avait, lui aussi, relevé quelques traces des négociations de Jean Schorsch en Lombardie. Mais il s'était empressé de rassurer le Sénat quant à leur issue négative.(2) Il n'en fallut pas davantage pour que ce corps reprît son attitude expectante à l'égard de la question grisonne. Au surplus, la peste ne servait-elle pas les intérêts vénitiens en Rhétie, en entravant les communications, déjà malaisées, dans l'intérieur de ce pays et en faisant ajourner la réunion des diètes générales, sans l'avis desquelles aucune décision ne pouvait être arrêtée en matière de relations internationales?

En politique, les raisonnements qui, à première vue, paraissent les mieux établis aboutissent parfois aux pires désillusions. C'est ainsi que la peste, loin de favoriser les affaires de la République aux Trois Ligues, contribua, au contraire, à précipiter les résolutions qui devaient fatalement entraîner la ruine du parti vénitien dans cette contrée.(3) Sous l'influence de Paschal, en effet, les communes hostiles au maintien du traité de Davos se décidèrent, dans la crainte qu'un retour offensif de l'épidémie ne les prît au dépourvu, à anticiper la «révocation» de l'alliance de 1603. On était en janvier 1612. Hercule de Salis, dont les yeux se dessillaient enfin, jeta, de Chiavenne,(4) son premier cri d'alarme, et, tout aussitôt, le Sénat plia devant la nécessité qu'il y avait à dépêcher un agent attitré en Rhétie.(5) Le secrétaire Antonio Maria Vincenti s'apprêta, en conséquence, à gagner Coire, et Salis reçut l'ordre de faire patienter les communes jusqu'à l'arrivée du plénipotentiaire de la Seigneurie. Au même temps, une missive, émanée du doge à cette fin, était remise au consul grison à Saint-Marc. Mais celui-ci, circonvenu par Brulart de Léon, s'arrangea pour qu'elle ne parvînt point à son adresse.(6)

Tout conspirait, en somme, contre la république de l'Adriatique. L'activité déployée par le Sénat et ses agents durant le mois de janvier ne devait malheureusement pas suffire à racheter les fautes de la première heure. A Paris, bien qu'ils comptassent sur l'appui des princes du sang,(7) les ambassadeurs vénitiens n'obtenaient que de bonnes paroles, et Villeroy, comme Puysieux,

(1) *Andrea Surian al Senato.* Milano, 12 ottobre 1611 (I°). Frari. Milano.
(2) *Andrea Surian al Senato.* Milano, 19 ottobre 1611. Frari. Milano.
(3) *Paschal à Brulart de Léon.* Alveneu, 9 mars 1612. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* f° 9.
(4) *Hercule de Salis au Sénat.* Chiavenne, 17/27 et 21/31 janvier 1612. Frari. Grisoni VIII.
(5) *Paschal à Puysieux.* Alveneu, 28 janvier 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 277.
(6) *Pompée à Rod. Planta.* 19 janvier 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* n° 66.) — *cf.* Sprecher. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. I. p. 51.
(7) *Giustiniani al Senato.* Parigi, 30 maggio 1611. Frari. Francia XLIII.

continuait à soutenir Paschal.(1) En Rhétie, les choses prenaient un aspect de plus en plus inquiétant. Hercule de Salis y était à bout d'expédients. Et cependant il avait, tour à tour, agité aux yeux de ses compatriotes le fantôme de l'union des deux grandes monarchies dirigée contre les *Stati liberi*, promis l'entretien de nombreuses compagnies grisonnes au service de l'Etat de Terre-Ferme, fait entrevoir la conclusion d'une alliance entre la République et les cantons protestants, ainsi que l'introduction du culte évangélique à Brescia, à Bergame, voire à Venise.(2) Rien ne sut résister au mouvement d'opinion qui entraînait les Trois Ligues à dénoncer l'alliance de 1603. Définitivement maître de la situation, Paschal s'opposa à toute mesure d'ajournement qui eût permis à son rival vénitien de gagner Coire assez à temps pour entraver la réussite de ses menées.(3) En outre, il fit en sorte de hâter la distribution, parmi les communes, d'un mémoire résumant en quelques pages tous les griefs des Grisons contre les capitulations de Padavino(4) et de retarder, en revanche, la remise aux mêmes communes d'une missive par laquelle Zurich et Berne les conjuraient de demeurer fidèles à la cause des *Stati liberi*.(5)

Ce fut à Coire, le 16/26 février 1612, que se décida le sort de l'alliance vénitienne. Ce jour-là, la diète, par 58 voix sur 68 suffrages exprimés, prit la résolution de ne pas renouveler le traité de Davos lorsqu'il arriverait à expiration, le 15 août 1613, mais d'offrir, en compensation, à la Sérénissime République de négocier avec ses ministres l'octroi des passages et des levées, chaque fois que l'occasion se présenterait pour cette dernière d'y avoir recours.(6) L'Engadine, dont une partie était inféodée aux Planta, Alveneu, résidence momentanée de Paschal, avaient voté d'enthousiasme la «révocation»,(7) tandis que Poschiavo et Brusio, aux confins de la Valteline, se prononçaient pour le maintien de l'alliance vénitienne, par crainte de celle de Milan.(8) Comme toujours, les intérêts particuliers de chaque commune, ou plutôt ceux des familles qui y exerçaient l'autorité, avaient primé l'intérêt général du pays grison.

Tout n'était pas terminé cependant. Il restait à faire connaître au Sénat vénitien la grave résolution arrêtée par les Trois Ligues dans le «Bundestag» de Coire. Or, s'il n'est pas contestable que les chefs de celles-ci recoururent aux lumières de Paschal pour la rédaction de la missive adressée au doge à cette fin,(9) il est inexact, en revanche, que l'ambassadeur de France ait, ainsi

(1) *Giustiniani al Senato.* 18 mai 1612 (note chiffrée). Frari. Francia. XLIV.

(2) *Paschal à la reine-mère.* Alveneu, 11 mars, Coire, 18 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 281, 329.

(3) *Hercule de Salis au Sénat.* Chiavenne, 17/27 janvier 1612. Frari. Grisoni VIII.

(4) *Lettre des trois chefs aux communes.* Février 1612. Frari. Grisoni VIII.

(5) St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* «Also hat der Frantzoss schon halb die Gemüter» u. s. w.)

(6) *Paschal à la reine-mère.* Alveneu, 11 mars 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 281. — Sprecher. Geschichte der Kriege und Unruhen. I. p. 50.

(7) *Hercule de Salis au Sénat.* Chiavenne, 14/24 janvier 1612. Frari. Grisoni VIII.

(8) *Les chefs et conseillers des Trois Ligues au doge de Venise.* Coire, 21 février (v. s.) 1612. Frari. Grisoni VIII.

(9) *Les chefs et conseillers des Trois Ligues au doge.* Coire, 21 février 1612. (v. s.), loc. cit.

qu'on l'a prétendu, écrit ce document de sa propre main.(1) Aussi bien, c'eût été un défi porté au gouvernement d'un Etat avec lequel la Couronne Très-Chrétienne continuait à entretenir des relations d'amitié, une offense publique et gratuite que le Sénat n'eût pas manqué de consigner parmi les plaintes qu'il fit parvenir au Louvre, à l'instant même où le secrétaire Vincenti était dépêché en Rhétie.(2) A la vérité, les preuves matérielles de la complicité de Paschal dans l'œuvre de la «révocation» abondent.(3) C'est une raison, semble-t-il, de ne pas laisser planer plus longtemps sur la mémoire de ce diplomate certaines accusations accessoires, dont le bien-fondé ne se trouve point rigoureusement établi. Ne suffira-t-il pas de rappeler que, les chefs des Trois Ligues attachant une importance capitale à ce qu'il leur fût donné un récépissé des lettres adressées par eux au doge, Paschal prit à sa charge les frais de voyage à Venise(4) de leur messager, Thomas Müller, du Val Bregaglia, et arrêta, de concert avec son collègue dans cette ville, les détails de la machination qui permit aux Grisons d'arriver à leurs fins?(5)

Cependant l'ambassadeur de France à Coire n'avait pas attendu le vote du «Bundestag» du 26 février pour manifester la joie que lui causait la défaite, selon lui définitive, du parti vénitien. «Victoria! Victoria!» écrivait-il, dès le 3 du même mois, à son principal lieutenant, ce Rodolphe Planta(6) qu'il

---

(1) *cf.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. p. 50.

(2) *Brulart de Léon à Puysieux.* Venise, 10 avril 1612. Bibl. Nat. f. fr. *16 083.*

(3) Au cours du procès criminel instruit, en 1618, au nom des Trois Ligues, contre Jean-Baptiste Prevost, dit Zambra, il fut saisi des pièces importantes, parmi lesquelles un «brouillard» de lettres (sbozzo) émanées de Paschal, des Planta, Schorsch, Gugelberg et autres. Ces documents fort intéressants exposent la genèse de la conjuration qui aboutit, en 1612, à la révocation de l'alliance vénitienne. Ils sont accablants pour l'auteur de la *Legatio Rhaetica* et ne permettent d'accueillir qu'avec une extrême défiance la justification, qu'il tente dans cet ouvrage, de son action diplomatique pendant les années 1610 à 1613. Il existe aux archives de Zurich (Graubünden *D*) une copie de ce *sbozzo*, renfermant cent vingt-neuf documents, sous ce titre: *Hiernach seindt verschreiben die fürnembste brieffen so nebent des Zambers bekhandtnus zu Tusis in das Recht, und druff die Urt(hei)len wid(er) ettliche unthreuwe Patrioten gegründet werden . . .»* A la dernière page, je relève cette attestation: «*Wir Statthalter und Rath zu Schambs in dem oberen Pundt bekhenendt hiemit offendtlich und thundt khundt allermenigklich das dise hievor geschrybene Ding(en) unnd Copeien, a n° 1 biss uff n° 129, uss dem Originallen mit thrüwen geschryben, mit denselben fleissig colacioniert und gerecht befund(en) unnd so ettwas wütters were unnd wyttlaüffiger, wurdt sich in de(m) originalle(n) allweg befind(en). Deme allen zu verkhundt unnd mehrer Sicherheit, so habendt wir dise collation unnd Wydymierung mit unnsere(n) d(er) Gemeindt sygel bestettiget. Datum Schambs, den 31 Tag Augusti a° 1619 . . . Jedoch der Gemeindt ohne schad(en).* (L. S.) *Ich Symon von Pravost, Landtschryber daselbst.*»

(4) «Je viendray au particulier de la conduite du Sr Molinaro (Müller), lequel, suivant mon conseil, s'est transporté, à heure opportune, à la porte du Collège, avant que personne fust adverty de sa venue, et là, après avoyr exposé à un des Consrs, qui y entroict, le subiect de sa venue, auroit demandé l'entrée pour presenter les lettres dont il estoit chargé. Il attendit tout ce jour, depuis quatorze jusques à dix-neuf heures, sans autre response, sinon qu'il retournast au landemain, au quel il seroit ouy et ses lettres receues, ce qu'il fist, et si visiblement que personne n'a peu doubter ny de sa venue ny de la presentation de ses lettres.» *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 30 mars 1612. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben II, 153. — *Hercule de Salis à Vincenti.* Chiavenne, 6/16 mars 1612. Frari. Grisoni VIII. — *Paschal à Brulart de Léon.* Alveneu, 10 avril 1612. Bibl. Nat f. fr. *18 042* f° 10.

(5) *Hercule de Salis aux recteurs de Bergame.* Chiavenne, 6/16 mars. – *Paschal à Puysieux.* Alveneu, 28 mars 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 291. — *Vincenti au Sénat.* Thusis, 29 juin 1612. Frari. Grisoni VIII

(6) *Paschal à Rod. Planta.* 3 février 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D*. Hiernach seindt verschreiben u. s. w. n° 79.)

continuait, dans son aveuglement, à représenter à la reine-régente comme un «personnage d'auctorité et du tout affectionné au service du roy».(1) N'ajoutait-il pas, au surplus, dans une lettre à Puysieux: «J'ay mis tous les fers au feu, sans toutesfois qu'aucun puisse dire que j'en soie l'auteur!»(2)

A la cour, encore que l'on ne désapprouvât pas sa conduite et que le résultat obtenu fût plutôt de nature à contenter les partisans des mariages espagnols, on ne partageait pas les illusions de l'ambassadeur,(3) en particulier lorsque celui-ci, prenant son désir pour la réalité, attribuait aux Vénitiens un défaut de perspicacité et de pénétration qui n'était point dans les habitudes de leur diplomatie.(4) On se sentait même fort embarrassé pour fournir au Sénat, qui les réclamait, des explications satisfaisantes quant à l'attitude observée par Paschal à la veille, aussi bien qu'au lendemain de la «révocation». L'on n'ignorait pas, en effet, dans l'entourage du roi, avec quelle froideur dédaigneuse avait été accueillie, au sein du «Collège», l'affirmation de Brulart de Léon que le représentant de la Couronne Très-Chrétienne en Rhétie, ce «grand pilote», ainsi qu'il l'appelait,(5) ne songeait nullement à «priver ceste republicque du secours qu'elle pouvoit tirer» des Grisons «en sa necessité.»(6)

Tout, d'ailleurs, contribuait à donner créance à l'opinion — qui prévalait à Venise — que la surprise du 26 février avait été machinée avec la complicité, sinon du gouvernement français, du moins de son ambassadeur à Coire. Et d'abord le chiffre très élevé des suffrages acquis à la «révocation», preuve manifeste que les communes «françaises» s'étaient jointes aux «espagnolisées» pour porter le coup de grâce au traité de Davos; puis l'insistance que mettait l'envoyé royal à obtenir des Grisons une attestation qui dégageât, en quelque sorte, sa responsabilité compromise, de l'aveu même de ses partisans, au cours des derniers événements;(7) enfin, et surtout, le fait que, depuis quelques mois, l'écu fleurdelisé s'était peu à peu substitué au doublon espagnol et au sequin vénitien, dans les transactions commerciales des Trois Ligues entre elles et avec l'étranger. Or n'était-ce pas là l'indice infaillible que des largesses, à coup sûr intéressées, sollicitées du Louvre par son représentant en Rhétie, avaient été répandues parmi les communes grisonnes à la veille de l'ouverture du «Bundestag»?

(1) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 16 juin 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 420.

(2) *Paschal à Puysieux.* Alveneu, 28 janvier 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 277. — «J'ay eu l'esprit tellement bandé à cest affaire depuis six mois que j'ay presque postposé toutes choses à cette entreprise.» *Paschal à la reine-mère.* Alveneu, 11 mars 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 281.

(3) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 3 avril 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 292.

(4) *Paschal à Puysieux.* Coire, 8 juin 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 325.

(5) *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 30 mars 1612. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben II, 153.

(6) *Plainte de l'ambassadeur de France à Venise des deportemens du secretaire Vincenti, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *16 945* f° 595. — *Brulart de Léon à la reine-mère.* Venise, 10 avril 1612. *Ibid.* f. fr. *16 088.*

(7) *Raisons pour lesquelles les Grisons ont renoncé à l'alliance de Venise.* 1612. Aff. Etr. Grisons III. — Ul. v. Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 23. — Sprecher. Geschichte der Kriege und Unruhen. I. p. 50.

Embarras du Louvre en présence des plaintes que l'attitude de Paschal suscite de la part des Vénitiens. — Mesures proposées dans le sein du Sénat en vue d'assurer à la République le maintien de ses communications avec l'Allemagne. — Mission de Vincenti aux Ligues Grises. — Difficultés auxquelles il se heurte. — Audience favorable accordée par la régente à l'ambassadeur de Venise. — Paschal continue à éluder les instructions de la cour. — Son rôle dans la préparation de la convention de Zutz. — Vincenti appelle à son aide les représentants des cantons évangéliques. — Echec subi par ceux-ci. — Confirmation solennelle de la dénonciation du traité de Davos par les communes grisonnes (5 juillet 1612). — L'ambassadeur vénitien se retire au delà des monts. — Triomphe de Paschal. — Il explique sa conduite à son gouvernement. — La situation en Rhétie en juillet 1612.

XVI. Plus les observations présentées au Louvre par les ambassadeurs de Venise paraissaient légitimes dans le fond, comme dans la forme, plus l'hésitation grandissait parmi les conseillers de la reine-régente, appelés à trancher les difficultés que suscitait la question grisonne. Puysieux et Villeroy pouvaient, certes, reprocher à la Seigneurie de n'avoir eu recours à l'intervention royale que «lorsque la cloche estoit preste à fondre».(1) Il n'était pas moins certain, qu'en février 1612, la prudence la plus élémentaire semblait exiger que la diplomatie française abandonnât les préventions qu'elle nourrissait, en mai 1610, à l'égard de certains Etats de la Haute-Italie et des régions alpestres. Le péril suspendu, durant de longs mois, sur Genève et le pays de Vaud; l'entente secrète conclue, contrairement à toutes prévisions, par Charles-Emmanuel avec l'Escurial; l'éventualité de l'ouverture de la succession du duché de Mantoue, dans laquelle le roi Très-Chrétien et la Sérénissime République allaient avoir à soutenir des intérêts communs, militaient en faveur d'un rapprochement entre Paris et Venise, et cela d'autant plus qu'il eût été téméraire de faire fond sur la politique inconstante de la cour de Turin. Mais, d'autre part, les mariages espagnols n'étaient point encore consommés, et la crainte de compromettre cette négociation, en donnant des gages aux *Stati liberi,* poussait Marie de Médicis à gagner du temps et à ajourner sa résolution dans la question de l'alliance vénéto-grisonne.

A Saint-Marc, où Memmo venait de remplacer Donato à la magistrature suprême, ces tergiversations du gouvernement français étaient exploitées par les partisans d'une politique «continentale» énergique, dont le premier article du programme consistait à assurer à la Seigneurie la disposition permanente des défilés des Alpes. Le «coup» de la révocation «leur estoit fort sensitif»,(2) au dire de Paschal, et Brulart de Léon confirmait l'opinion de son collègue: «Ces

(1) *Puysieux à Paschal.* Paris, 19 mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 311.
(2) *Paschal à Puysieux.* Alveneu, 28 mars 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 291.

«seigneurs ont tant à cœur les passages des Grisons, que plus ils y pen- «sent et plus ils les trouvent importants, et qu'ils remueront toutes pierres «et tanteront toutes sortes de moyens pour y arriver.»(1) En vain les «Donatistes» objectaient-ils que les Trois Ligues, dans leur missive du 2 mars, se déclaraient prêtes à maintenir fidèlement, pour l'avenir, les relations de bon voisinage existant entre les deux républiques et que, dès lors, au pis aller, cette offre pouvait être acceptée.(2) Pareil problème ne s'était-il pas déjà posé en 1603, et le «Collège» ne l'avait-il pas résolu en dépêchant le secrétaire Padavino en Rhétie afin d'y négocier le traité de Davos?(3) Or, à tout prendre, la situation n'était guère plus critique en 1612 qu'en 1603. Partant, Vincenti ne paraissait pas devoir se heurter, dans l'accomplissement de sa mission, à plus de difficultés que n'en avait rencontré son prédécesseur, neuf ans auparavant.(4) Supposé même que la majorité des communes grisonnes demeurât hostile au renouvellement de l'alliance, il était toujours loisible à la Seigneurie — on le pensait, du moins, à Saint-Marc — de gagner à sa cause les «communes sur les passages», dont le concours suffisait, à lui seul, à assurer la liberté des communications entre l'Etat de Terre-Ferme et l'Allemagne. Comme dernière et suprême ressource, enfin, il ne paraissait pas impossible que le Sénat nouât avec les cantons catholiques, maîtres de Bellinzone et de la Lévantine, des relations intéressées. A la faveur de celles-ci, Venise eût fait descendre en Bergamasque les lansquenets levés par ses agents en Souabe, quitte, il est vrai, à les voir marcher «alla sfilata», car cette voie présentait le désavantage d'emprunter, durant quelques lieues, les territoires milanais ou valtelin, au choix.(5)

On était encore si peu et si mal renseigné au «Collège» sur les circonstances qui avaient accompagné et suivi «le vote de la révocation» que, lorsque Vincenti quitta Venise, le 27 mars au soir,(6) il n'emportait aucune instruction précise, mais bien l'ordre de s'inspirer, en toutes ses actions, de l'intérêt supérieur de la République.(7) Présage fâcheux, à la vérité, les éléments semblaient faire le jeu des adversaires de cette dernière. Arrêté en chemin par une crue subite de la Brenta, l'envoyé de la Seigneurie n'atteignit Morbegno que le 21 avril, «avec une somme de 50 000 escuz pris aux receptes de Verone et de Bresse [Brescia]».(8) Il ne tarda pas à y être rejoint par Hercule de Salis, lequel précédait quelques nobles Grisons. Au premier rang de ceux-ci figurait Jean Schorsch, celui-là même que Paschal avait dépêché,

(1) *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 13 octobre 1612. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben II. 151.

(2) *Les chefs et conseillers des Trois Ligues au doge.* Coire, 21 février (v. s.) 1612. Frari. Grisoni VIII.

(3) *Paschal à Puysieux.* Coire, 8 juin 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 325.

(4) *Hercule de Salis au Sénat.* Chiavenne, 11 mars 1612. Frari. Grisoni VIII.

(5) *Castille à Puysieux.* Soleure, 4 mai 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 49.

(6) *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 30 mars 1612. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben II. 153.

(7) *Paschal à Villeroy.* 21 mai 1612.

(8) *Vincenti al Senato.* Morbegno, 24 aprile; Chiavenna, 11 maggio 1612. Frari. Grisoni VIII. — *Paschal à la reine-mère.* Alveneu, 26 avril 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 295. — *Brulart de Léon à Puysieux.* Venise, 11 mai 1612. *Ibid.* f. fr. *16 083.*

un an auparavant, en Lombardie, pour y recruter des alliés en vue de la campagne qu'il méditait contre le traité de Davos. Habitué, ainsi que la plupart des gens de sa caste, à servir simultanément plusieurs causes, l'*ammann* du Rheinwald s'apprêtait, en effet, de la manière la plus naturelle du monde, à exploiter la libéralité du représentant de Saint-Marc, comme il avait exploité celle de l'ambassadeur de France.(1)

A la réception des nouvelles décourageantes que lui faisait parvenir Salis, Vincenti avait hésité à pénétrer en Valteline. Toutefois, ce fut seulement lorsqu'il atteignit le confluent du Liro et de la Maira que les difficultés de la situation lui apparurent dans leur jour véritable.(2) Allait-il battre en retraite, ou gagner Thusis qui serait devenu son quartier général, ou bien encore pousser sa pointe jusque vers les rives de la Plessur? Toujours est-il qu'il s'installa momentanément à Chiavenne, résidence d'Hercule de Salis, tel «un chien couchant, pour, tout d'un coup, saulter deça les monts».(3)

Dès le milieu de janvier, Brulart de Léon avait avisé son collègue de Rhétie du prochain départ pour Coire d'un diplomate vénitien, «homme de consideration et qui s'est[oit] bien acquitté des charges par où il a[voit] passé».(4) Aussi Paschal s'était-il décidé à brusquer la réunion du «Bundestag» appelé à statuer sur le maintien ou la dénonciation de l'alliance de la Seigneurie. En usant de hâte et en mettant le Sénat en présence du fait accompli, l'ambassadeur français espérait bien convaincre le «Collège» de l'inutilité de la mission confiée à Vincenti.(5) Mais ses calculs furent déjoués. La nouvelle de la venue à Chiavenne d'un envoyé de la Sérénissime République surprit d'autant plus les Grisons,(6) que Thomas Muller, le messager bregagliote porteur des «lettres de revocation», avait été retenu à Venise, sous divers prétextes, «pour donner temps audict Vincenti d'arriver devant luy».(7)

Déjà préoccupé de la perspective des luttes qu'il allait avoir à soutenir. Paschal le fut bien davantage encore quand il apprit que son adversaire répandait le bruit qu'une entente venait de s'établir entre Saint-Marc et le Louvre au sujet des affaires grisonnes.(8) Sans perdre une heure, il dépêcha à la cour son gendre, le président d'Abbeville, non pas tant afin d'y solliciter de plus amples instructions, que dans le dessein de faire ratifier celles qui

(1) *Leütenant Schorsch an seinen Brueder Hanns.* Chiavenna, 17 février 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* Hiernach seindt u. s. w. nº 63.) — *Vincenti al Senato.* Bergamo, 5 aprile; Morbegno, 24 aprile; *Hercule de Salis al Senato.* Morbegno, 24 aprile 1612. Frari. Grisoni VIII.

(2) *Vincenti al Senato.* Chiavenna, 11 maggio 1612. Frari. Grisoni VIII. — *Pompée Planta au capne Schorsch.* Coire, 13 juin 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* nº 82. [Sbozzo.])

(3) *Paschal à Puysieux.* Coire, 10 mai 1612. Bibl. Nat. *f. fr. 10 718* fº 300.

(4) *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 13 janvier et 18 février 1612. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben II. 144, 162.

(5) *Leütenant Schorsch an seinen Brueder Hanns.* Chiavenna, 19. Februar 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* nº 34. [Sbozzo.])

(6) *Pompée à Rod. Planta.* 29 janvier 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* Hiernach seindt verschreiben u. s. w. nº 75.)

(7) *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 30 mars 1612. Bibl. Aarau. op. cit. II. 153.

(8) *Paschal à Puysieux.* Coire, 10 mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fº 300.

lui avaient permis de triompher dans sa première campagne contre la prolongation de l'alliance vénitienne.(1) Mais si Villeroy et Puysieux continuaient à le protéger sous main,(2) Jeannin et le vieux chancelier de Sillery, en revanche, se déclaraient moins satisfaits de sa conduite. Aussi bien, comme il était de notoriété que cette dernière opinion se trouvait partagée par le prince de Condé et le duc de Mayenne, dont Villeroy lui-même négociait le retour à la cour, la régente inclinait depuis peu à modifier l'orientation de sa politique en Rhétie.(3)

Sur ces entrefaites, Iñigo de Cardenas, ambassadeur de Sa Majesté Catholique à Paris, crut devoir insister auprès du gouvernement français pour que celui-ci opposât une fin de non-recevoir absolue à tout nouveau projet d'alliance entre la Sérénissime République et les Trois Ligues.(4) Cette intervention maladroite, jointe aux démarches inopportunes tentées par Casati en vue de persuader aux Grisons de conclure un traité de «bon voisinage» avec Milan,(5) engagea Marie de Médicis à ne plus refuser à l'envoyé de Venise l'audience que celui-ci, sur l'ordre du Sénat,(6) sollicitait d'elle. Il importait avant tout, en effet, ou mieux, il paraissait «expedient» — pour employer l'expression dont se servait la reine-mère — de donner un démenti public à «ceux qui laissoient entendre» que l'on préférait, au Louvre, «les nouvelles «amitiez à celles fondées sur les mutuelz interestz d'Estat, d'affaires et de reputation».(7) Il fut, en conséquence, résolu que Paschal, si sensible que dût être à son amour-propre cette brusque évolution, favoriserait désormais le renouvellement de l'alliance vénitienne, pourvu que les articles de celle-ci fussent soumis à l'approbation du Conseil royal et que le représentant de la Sérénissime République en Rhétie se conformât en tous points aux décisions arrêtées entre les deux gouvernements.(8) Cette dernière réserve devait, malheureusement pour Venise, faire le jeu de l'ambassadeur français à Coire et lui permettre d'éluder les instructions qu'il recevait de Paris.

Le 10 mai, quand Paschal apprit, par le retour de son gendre, l'échec que ses propositions agressives venaient d'essuyer à la cour, il s'emporta en récriminations qu'une deuxième dépêche de la régente, conçue dans le même esprit que la précédente, ne parvint pas à calmer.(9) Dès lors, l'envoyé du roi

(1) *Paschal à la reine-mère.* Alveneu, 11 mars et 26 avril 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 281, 295.

(2) *Villeroy à Paschal.* Paris, 17 mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 313.

(3) *Giustiniani al Senato.* Parigi, 18 maggio 1612. Frari. Francia XLIV.

(4) *Aviso del Consejo de Estado al Rey . . . sobre la confederacion de Venecianos con Grisones.* Madrid, junio 1612. — *Felipe III a Iñigo de Cardenas, sobre el renovar la confederacion Venecianos con Grisones.* San Lorenzo, 15 setiembre 1612. Arch. Nat. *K 1609* n° 38; *1453* n° 120.

(5) *Ferante Amici all' Panerherr Giorgio.* Milan, 2 di marzo 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* n° 34. [Sbozzo.])

(6) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 18 mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 308.

(7) *Ibid.*

(8) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 4 mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 301. — *Villeroy à Paschal.* Paris, 17 mai 1612. *Ibid.* f° 313. — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 8 juin 1612. *Ibid.* f° 321.

(9) *Paschal à Puysieux.* Coire, 21 mai; *à la reine-mère.* Coire, 27 mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 308, 316. — *La reine-mère à Paschal.* Fontainebleau, 30 juin 1612. *Ibid.* f° 338.

Très-Chrétien, n'eut plus qu'une préoccupation: accumuler contre Vincenti griefs sur griefs, de manière à faire accepter au Louvre l'issue, quelle qu'elle fût, de la campagne qu'il s'apprêtait à mener contre son nouvel adversaire.(1) Celui-ci était arrivé à Thusis, le 18 mai, et pouvait, d'un instant à l'autre, gagner Coire.(2) Mais Paschal n'avait pas attendu cet avis pour quitter Alveneu et devancer dans la capitale de la Rhétie(3) le diplomate vénitien, dont il reçut une première visite, le 27 du même mois.(4) Lorsque, le 8 juin, Vincenti se présenta en audience publique devant les députés grisons et obtint d'eux que sa proposition fût transmise aux communes souveraines, l'ambassadeur de Louis XIII n'eut garde de contredire ouvertement à cette résolution. car il avait pris, sous main, ses mesures pour qu'elle fût de nul effet.(5) Quelques jours plus tard, sur sa convocation formelle, les députés de la Cadée se réunissaient dans la Haute-Engadine et y signaient la «convention de Zutz», par laquelle les autorités de cette Ligue s'engageaient à repousser, pendant quarante ans, toute alliance étrangère autre que celle de France et à s'opposer par la force à ce que les passages rhétiens fussent concédés à la Sérénissime République.(6) Or la création d'une pareille association était une entreprise révolutionnaire au premier chef, qualifiée telle par la constitution grisonne. Aucun ambassadeur, avant Paschal, avait-il jamais méconnu avec plus d'impudence et de parti pris les ordres de son gouvernement?

Malgré les sources d'informations dont il disposait, Vincenti ignorait encore ce qui se tramait contre Venise dans l'Engadine lorsque son collègue français et lui se rencontrèrent à Coire, pour la deuxième fois, le 12 juin.(7) Entre ces deux Italiens, également dépourvus de préjugés, mais ennemis, l'un et l'autre, des transactions, dès que les intérêts de leurs souverains se trouvaient en cause, la lutte n'était pas égale, puisque aussi bien Paschal jouait, dans ce dialogue serré, mais toujours courtois, le rôle du ***beatus possidens.*** Si le résident vénitien s'était borné à lui demander de ne point contrecarrer ses démarches, il lui eût volontiers donné, quant à ce point particulier, toutes les promesses désirables, quitte à ne les point tenir. Mais Vincenti, se défiant, à juste titre, des intentions secrètes de son rival, émettait la prétention de lui faire déclarer publiquement que la France ne s'opposait plus au renouvellement de l'alliance vénéto-grisonne. Il est certain qu'une affirmation aussi catégorique eût enlevé tout crédit à Paschal auprès des communes,

---

(1) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 27 mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 316.

(2) *Vincenti al Senato.* Thusis, 22 maggio 1612. Frari. Grisoni VIII.

(3) *Paschal à Brulart de Léon.* Alveneu, 1er mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* f° 12.

(4) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 18 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 329.

(5) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 8 juin 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 321. — *Vincenti al Senato.* Tosana, 11 giugno 1612. Frari. Grisoni VIII.

(6) *Pompeo Planta an Hauptmann Schorsch.* Chur, 13. Juni 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden *D.* n° 82. [Sbozzo.]) — *Union ettlicher grossen Gemeinden.* Zutz, 10./20. Juni. *Ibid.* — Sprecher. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. I. p. 51.

(7) *Paschal à Puysieux.* Coire, 26 juin 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 327.

tandis que son silence pouvait être interprété, à la rigueur, comme un encouragement tacite aux Ligues Grises de persister dans leur hostilité contre la Seigneurie.(1) L'ambassadeur français refusa donc d'entrer dans les vues du Vénitien.(2) Il fit plus et demanda à Brulart de Léon de desservir Vincenti auprès de ses supérieurs, l'accusant de parler d'une manière «peu convenable» et irrévérencieuse des desseins prêtés à la régente dans ses négociations avec l'Espagne,(3) comme s'il eût perdu «avec l'air de Venise, d'où sourdent tant «de fontaines de prudence, les fonctions ordinaires de son esprit et de son «jugement».(4)

Que, dans ses conversations avec les députés des communes rhétiennes, le représentant de Saint-Marc aux Trois Ligues ait laissé percer le dépit qu'il ressentait à voir les *Stati liberi*, et plus particulièrement les cantons protestants et les Grisons, ne point répondre, par un resserrement de leurs alliances, à l'union menaçante des deux grandes monarchies continentales, la chose paraît assez vraisemblable, en somme.(5) Aussi Paschal ne se contenta-t-il pas de décrier, auprès du gouvernement de Paris et du Sénat vénitien, la conduite et les intentions de son adversaire; il s'attacha, assez inutilement d'ailleurs, bien qu'il se fût assuré du concours de Jeannin de Castille, le nouvel ambassadeur de la Couronne Très-Chrétienne en Helvétie, à le rendre suspect aux Suisses évangéliques eux-mêmes. Sans attendre, en effet, le résultat de la première audience qu'il avait sollicitée de la diète grisonne, Vincenti s'était résolu d'appeler ceux-ci à son aide et d'envoyer, à cette fin, «gens exprez»(6) à Zurich et à Brugg, où les députés des «quatre villes» examinaient tout justement les articles d'un projet d'alliance avec leur voisin, le margrave de Bade-Dourlach.(7) Le moment ne pouvait être mieux choisi, certes, pour invoquer, en faveur de la cause de la Sérénissime République, l'assistance du «Vorort» et des cantons de son parti. Déjà très émus par la nouvelle de la «révocation», qu'ils avaient apprise au cours de la diète d'Aarau, le 12 mars,(8) les Confédérés protestants ne se laissèrent pas influencer par les conseils du secrétaire-interprète Vigier que l'ambassadeur venait de leur dépêcher, de Soleure, dans l'espoir de les détourner d'entendre à la requête de Vincenti.(9) Ils se décidèrent, tout au contraire, à agir énergiquement auprès des Trois Ligues.(10) Tandis que le docteur Lentulus, sur l'ordre du gouvernement de

(1) *Paschal à Puysieux.* Coire, 18 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fº 337.

(2) *Paschal à Puysieux.* Coire, 26 juin 1612.

(3) *Paschal à Puysieux.* Coire, 21 mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fº 308.

(4) *Plainte de l'ambassadeur de France à Venise des deportemens de Vincenti.* Bibl. Nat. f. fr. *16 945* fº 595. — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 18 juillet 1612. *Ibid.* f. fr. *10 718* fº 329.

(5) *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 26 avril 1612. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben II. 140.

(6) *Paschal à Puysieux.* Coire, 21 mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fº 308.

(7) Eidg. Absch. V¹ 1078. — *Castille à Puysieux.* Soleure, 26 mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 17.

(8) **Eidg. Absch.** V¹ 1074 *d.*

(9) *Castille à Puysieux.* Soleure, 26 mai, 12 juin et 5 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fºˢ 17, 18, 21. — Siri. Memorie recondite. II. 722.

(10) *Les cantons évangéliques aux Ligues Grises.* Zurich, 9/19 mai 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden. Unruhen 1608—1619.)

Berne, prenait, en secret, la route de Coire,(1) deux prédicants, pensionnaires du margrave de Bade, se portaient de Zurich en Rhétie pour y combattre les menées anti-vénitiennes.(2) A l'appui de ces démarches, une conférence, à laquelle participèrent des députés de Berne, de Glaris évangélique et de Zurich, se réunissait dans cette dernière ville, le 19 juin, et adressait aux communes grisonnes l'instante prière d'ajourner leur réponse à l'envoyé de la Seigneurie jusqu'après la tenue de la «journée» de Bade de juillet.(3)

Très peu enclins, de tout temps, à prêter l'oreille aux conseils qui leur venaient de Suisse, tant était grande chez eux la crainte de paraître céder à la pression des diètes helvétiques, les Grisons ne crurent pas devoir accueillir la requête de leurs confédérés des cantons protestants. Et, d'ailleurs, Paschal veillait, bien résolu à ne pas laisser son rival user des délais que celui-ci jugeait nécessaires à la réussite de sa négociation. Le 25 juin/5 juillet, le «Bundestag», après avoir prononcé l'expulsion à perpétuité de l'ordre des Jésuites, qui cherchait à s'établir en Valteline, à Chiavenne et à Bormio, confirmait, à l'unanimité de 68 suffrages, le recès du 26 février précédent, par lequel se trouvait dénoncé le traité de Davos.(4)

Ce fut le 6 juillet, dans le Domleschg, où il s'était arrêté pendant quelques heures, n'ayant pas voulu attendre à Coire la réponse à ses dernières propositions,(5) que Vincenti apprit le résultat, désastreux pour Venise, du «Bundestag» des Trois Ligues. Tout aussitôt, il se décida à accélérer sa retraite vers l'Etat de Terre-Ferme. Bien lui en prit, car il venait à peine de quitter Thusis, le lendemain 7, entre 6 et 7 heures du matin, que des délégués de la diète s'y présentaient pour lui signifier les résolutions arrêtées par celle-ci.(6) Mais l'envoyé vénitien était déjà hors d'atteinte et put continuer sans encombre sa route jusqu'à Venise, où il arriva le 18 juillet.(7) Il ne restait, dès lors, aux chefs et conseillers des Ligues Grises qu'à recourir à la voie dont ils s'étaient servis avec succès au mois de mars précédent.

---

(1) *Vincenti al Senato.* Coira, 2 luglio 1612. Frari. Grisoni VIII. — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 18 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 329.

(2) *Vincenti al Senato.* Thusis, 22 maggio 1612. Frari. Grisoni VIII. — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 18 juillet 1612.

(3) *Berne à Zurich.* 29 mai/8 juin 1612. St-Arch. Zürich. (Graubünden. Unruhen 1608—1619.) — *Lettre des cantons de Zurich, Berne et Glaris escrite à Messrs des Trois Ligues pour les dissuader de persister en la renonciation par eux faicte à l'alliance venitienne.* Zurich, 9/19 juin 1612. Bibl. Nat. f. fr. 5568 f° 146. — *Vincenti al Senato.* Thusis, 29 giugno 1612. Frari. Grisoni VIII. — Eidg. Absch. V¹ 1083. V. Siri. Memorie recondite. II. 724.

(4) *Second refus des Ligues Grises de continuer la confederation et alliance avec la republique de Venise, à Coire, l'an 1612, le vingt-cinquiesme juin.* Bibl. Nat. Coll. Du Puy *454* f° 101. — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 18 juillet 1612. *Ibid.* f. fr. *10 718* f° 229. — *cf.* Ardüser. Rätische Chronik (éd. Bott) p. 622.

(5) «per non ricevere qualche stravagante risolutione in faccia.» *Vincenti al Senato.* Spluga. 7 luglio 1612. Frari. Grisoni VIII.

(6) *Vincenti al Senato.* Coira, 2 luglio; Spluga, 7 luglio 1612. Frari. Grisoni VIII. — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 18 juillet 1612. — V. Siri. Memorie recondite. II. 725.

(7) *Paschal à Brulart de Léon.* Coire, 9 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* f° 28. — *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 3 août 1612. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben II. 160. — *cf.* Bott. Hans Ardüser's Rätische Chronik (Chur 1877). p. 622.

Thomas Muller, le messager bregagliote reprit, en conséquence, le chemin de Saint-Marc, porteur d'une missive(1) à laquelle le Sénat répondit, le 3 août, en des termes mesurés, mais affectueux, signe évident que, malgré les deux graves échecs subis, en moins d'une année, par sa diplomatie, Venise ne désespérait pas encore d'amener les communes rhétiennes à résipiscence, avec ou sans l'appui de la Couronne Très-Chrétienne.(2)

XVII. Si versatile et inconstant que fût le caractère grison, Paschal, à aucun moment de sa campagne contre Vincenti, n'avait eu de craintes sérieuses quant au succès final de celle-ci. Dès le début, il s'était, il est vrai, heurté à l'opposition des prédicants, gagnés à l'alliance vénitienne, dont le raffermissement, selon eux, devait permettre à un résident accrédité par les Trois Ligues de s'établir dans la cité des lagunes et d'y installer une chapelle évangélique, puisque aussi bien les Grecs orthodoxes y pratiquaient librement leur culte.(3) Mais l'influence politique exercée par les ecclésiastiques protestants dans la haute vallée du Rhin n'était plus comparable à celle qu'ils y avaient détenue durant la seconde moitié du siècle précédent. C'est pourquoi leur avis fut de peu de poids quand il s'agit de passer au vote sur le maintien ou la dénonciation du traité de Davos.

Plus inquiétantes, en revanche, et nécessitant une surveillance de tous les instants, avaient été les brigues fomentées par l'envoyé de la Seigneurie lui-même, en vue d'augmenter le nombre de ses partisans. Ne s'était-il pas avisé, en effet, de «desbaucher aucuns principaulx» de Coire, «par certains «qui, dansant avec leurs femmes, par elles feirent porter paroles à leurs maris «de leur donner grosses sommes de deniers»?(4) Ensuite de ces «artifices»,(5) et bien que l'unanimité fût acquise au rejet des «articles» présentés par Vincenti, une quinzaine de communes paraissaient prêtes à solliciter de la Sérénissime République l'envoi de propositions moins inacceptables.(6) Mais, outre que l'ambassadeur français disposait de ressources plus considérables que celles dont pouvait tirer parti son collègue vénitien, sa connaissance approfondie des mœurs du peuple grison lui permettait, soit d'éviter certains écueils, soit de se conformer à certains usages ignorés de Vincenti,(7) ce qui, au total, lui assurait sur ce dernier un très appréciable avantage.

---

(1) *Les chefs et conseillers des Trois Ligues au doge de Venise.* Coire, 5/15 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *5568* fº 150. — St-Arch. Zürich. (Graubünden. Unruhen 1608—1619.) — *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 3 août 1612.

(2) *Le Sénat de Venise aux Trois Ligues Grises.* 3 août 1612. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* fº 35. — *El Rey a Iñigo de Cardenas, sobre el renovar la confederacion Venecianos con Grisones.* San Lorenzo, 15 setiembre 1612. Arch. Nat. *K* 1453 nº 120.

(3) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 18 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fº 329.

(4) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 18 juillet 1612.

(5) *Ibid.*

(6) *Paschal à Brulart de Léon.* Coire, 9 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* fº 28.

(7) «Il n'a jamais offert un verre de vin à ceulx mesmes de son parti, qui sont en bien petit nombre quand ils le sont allé visiter, qui est un grand soloecisme en ce pais...» *Paschal à Brulart de Léon.*

Vers le milieu de juin, à la veille de la conclusion de la convention de Zutz,(1) Paschal, sûr enfin du succès, se préoccupa de préparer les esprits à la cour, où l'on ne semblait pas mettre en doute que Vincenti, grâce à la neutralité, sinon à l'appui de l'ambassadeur du roi, ne finît par triompher des obstacles auxquels il s'était tout d'abord heurté. L'explication du lamentable échec des négociations vénitiennes, telle que la donne le diplomate français dans ses dépêches au Louvre et sa *Legatio Rhaetica*, fait plus d'honneur à son esprit délié qu'à ses scrupules de véridique historien. On y relève néanmoins des contradictions. C'est ainsi qu'après avoir exprimé le regret que les ordres de la régente en faveur du «renouvellement» lui fussent parvenus trop tard «pour changer la face des choses»,(2) il confesse assez ingénument qu'en tout état de cause, il n'aurait pas «esté en son pouvoir de retracter ce que luy mesme avoit avancé».(3) Mais si, d'une part, il reconnaît s'être abstenu d'appuyer de son influence les démarches de l'envoyé de la Sérénissime République, d'autre part, il proteste par avance n'avoir, à aucun instant, traversé les négociations de ce dernier. Dès lors, et toujours selon Paschal, le Sénat vénitien eût été mal venu à lui imputer, à lui ou au parti français, une disgrâce(4) due, tout à la fois, à l'inexpérience de son représentant auprès des Trois Ligues et à la fermeté des Grisons hostiles à la seule idée d'un «soudain et infâme changement».(5)

Est-ce à dire, cependant, que tout soit inexact dans cette affirmation hardie de l'auteur du *Legatus* et des *Coronae*? On ne saurait le prétendre. A la vérité, le parti français, comme tel, ne se prononça pas contre l'alliance vénitienne; mais cela par la raison très simple que, contrairement à l'opinion de l'ambassadeur du roi,(6) il n'existait plus de parti français en Rhétie. Grâce aux intrigues inconsidérées de Paschal, les pensionnaires de la Couronne Très-Chrétienne avaient, les uns après les autres, passé dans le camp des «Espagnolisez» ou s'étaient, en plus petit nombre, il est vrai, rattachés à la cause de la Sérénissime République. Seuls quelques Grisons de la vieille roche, parmi lesquels le chroniqueur Fortunat Sprecher de Bernegg, se nourrissaient encore de l'illusion qu'en obéissant aveuglément aux instructions de l'envoyé de Sa Majesté, ils favorisaient uniquement le service de cette dernière.

Coire, 9 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* f° 28. — «Il n'a faict bon visage à personne, ne s'est familiarisé avec personne. Aiant pris sa place dans le ‚pittag', il osta son chapeau fort legerement et se couvrit aussitost, sans prier ces seigneurs d'en faire de mesme.» *Paschal à Puysieux.* Coire, 18 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 337.

(1) v. p. 62.

(2) *Paschal à Puysieux.* Coire, 18 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 337.

(3) *Paschal à Brulart de Léon.* Coire, 18 juin 1612. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* f° 22. — *Paschal à Villeroy.* Coire, 2 août 1612. *Ibid* f. fr. *16 027* f° 188.

(4) «Ce ne sont noz mauvais offices qui ont icy rompu leur alliance, ce sont eulx mesmes qui se rendent insupportables à ceulx qui ont quelque chose à demesler avec eulx.» *Paschal à Puysieux.* Coire, 28 octobre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 364.

(5) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 27 mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 316.

(6) *Paschal à Puysieux.* Coire, 28 octobre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 364.

A cet égard, le banquet offert par Paschal, en juillet 1612, à ses principaux collaborateurs dans l'œuvre de la «révocation» du traité de Davos(1) marque une date importante — mais néfaste — de l'histoire de la Rhétie: l'influence française dans ce pays tend à décliner chaque jour davantage, tandis que les ambitions espagnoles, subitement réveillées, semblent déjà préparer les «Vêpres» qui, huit ans plus tard, ensanglanteront la vallée de l'Adda et la feront passer du joug des Trois Ligues sous la domination milanaise.(2)

La cour de France se résout à annoncer les mariages espagnols. — Cette nouvelle, divulguée au même temps que celle de la rupture du traité de Davos, provoque chez les protestants d'Helvétie des inquiétudes que Jeannin de Castille s'efforce en vain de calmer. — Les Stati liberi se donnent à tâche de remettre sur pied les mariages anglais ou savoyard et l'alliance rhéto-vénitienne. — Condé et ses adhérents quittent la cour. — Insurrection huguenote. — Les Genevois et les Suisses de la nouvelle confession, se sentant menacés, invoquent l'appui de leurs coreligionnaires d'Allemagne, de préférence à celui des princes français hostiles à tout rapprochement avec l'Escurial.

XVIII. Bien que les articles préliminaires des mariages espagnols eussent été signés à Fontainebleau dès le 30 avril 1611, les deux cours persistaient, au début de l'année 1612, à tenir secrets les accords intervenus entre elles. L'heureuse issue de l'assemblée de Saumur engagea la reine-régente à jeter le masque. On était aux derniers jours de janvier. Tandis que des ambassadeurs extraordinaires recevaient l'ordre de se porter en Angleterre et en Allemagne, afin d'y rassurer les esprits,(3) les représentants permanents de la Couronne Très-Chrétienne auprès des Etats de moindre importance se virent confier la mission délicate de ramener au jeune roi les sympathies des *Stati liberi*, manifestement refroidies depuis quelques mois.(4) A la vérité, Jeannin de Castille crut devoir attendre la réunion de la «journée» de Bade de juillet, la première diète générale à laquelle il lui fût donné d'assister, pour faire part, d'une manière officielle, aux députés du Corps helvétique des projets matrimoniaux dont la réalisation apparaissait comme très prochaine.(5) Toutefois, le 1er mars déjà, l'ambassadeur français, prenant les devants, s'était attaché à calmer l'inquiétude des cantons évangéliques.(6) Selon lui, les protestants

(1) *Vincenti al Senato.* Spluga, 9 luglio 1612. **Frari. Grisoni VIII.**

(2) *cf.* Salis-Marschlins Denkwürdigkeiten. p. 12.

(3) *Ubaldini à Borghese.* Parigi, 14 febbrajo 1612. Bibl. Nat. f. Italien 1266.

(4) *Puysieux à Paschal.* Paris, 1er février 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 278. — *Refuge à la régente.* La Haye, 17 février 1612. *Ibid.* f. fr. *15 955.*

(5) Eidg. Absch. V¹ 1087 *e*, 1088.

(6) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 3 mars 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 9.

suisses n'avaient aucun motif de suspecter les intentions d'un prince qui, vers le même temps, s'apprêtait à promulguer un édit en faveur des populations réformées de son royaume. (1) Si Jeannin de Castille espérait que cet argument ferait impression à Zurich et à Berne, son attente fut déçue. Le malheur voulut, en effet, et cela grâce à la malencontreuse politique suivie par Paschal aux Grisons, que les Confédérés des rives de l'Aar et de la Limmat apprissent, à quelques jours d'intervalle, et la nouvelle de l'accord intervenu entre les cours de Paris et de Madrid, et celle de la dénonciation de l'alliance vénitienne par la diète des Trois Ligues. Or, telle était la gravité de ces deux événements, connexes au premier chef, que, du coup, les *Stati liberi* d'Helvétie oublièrent les bons offices que venait de leur rendre le roi Très-Chrétien en interposant son autorité entre Charles-Emmanuel et les républiques de Berne et de Genève.

Au fur et à mesure que le conflit qui menaçait de mettre aux prises les deux villes suisses et leur voisin de Savoie perdait de son acuité, les sympathies des Etats indépendants d'Italie, d'Allemagne et des Provinces-Unies revenaient peu à peu à ce dernier. Une campagne diplomatique très active s'était ouverte à Paris, en vue de contrecarrer le rapprochement franco-espagnol. Groupés dans une évidente communauté d'intérêts qui les portait à souhaiter que le pouvoir royal ne se fortifiât point à leurs dépens, les princes du sang et les huguenots, comme aussi les représentants accrédités auprès du gouvernement de la régente par la plupart des *Stati liberi*, avaient mis leur influence au service de la double cause des mariages anglais ou savoyard et du renouvellement de l'alliance vénéto-rhétienne. (2) Il y allait, en somme, de l'existence de tous les coalisés. La disgrâce de Sully, la mort de l'empereur Rodolphe II, l'exécution du Sr de Vatan, l'attitude énigmatique de Marie de Médicis à l'égard des Hollandais constituaient déjà des faits et des symptômes alarmants pour les adversaires de la puissance espagnole. (3) La divulgation des conventions matrimoniales arrêtées entre le Louvre et l'Escurial, coïncidant avec la dénonciation anticipée de l'alliance vénitienne par les Ligues Grises, engagea le parti de l'opposition en France à rompre avec la reine-mère et ses conseillers. Après avoir hésité durant quelques semaines, Condé et Soissons quittèrent la cour, en mars, (4) tandis que Charles-Emmanuel rappelait de Paris son ambassadeur extraordinaire, dont la présence dans cette ville devenait sans objet. (5) Presque au même temps, Rohan levait l'étendard de la révolte à Saint-Jean-d'Angely. (6)

---

(1) *Castille à Zurich.* (s. d.) 1612. Bibl. Nat. f. fr. *5568* f° 161ro.
(2) *Giustiniani al Senato.* Parigi, 3 settembre 1612. Frari. Francia XLIV.
(3) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 18 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 329. — *Castille à Villeroy.* Soleure, 26 août 1612. *Ibid.* f. fr. *3704*.
(4) *Giustiniani al Senato.* Parigi, 19 marzo 1612. Frari. Francia XLIV.
(5) *Giustiniani al Senato.* Parigi, 6 marzo 1612. Frari. Francia XLIV.
(6) *Giustiniani al Senato.* Parigi, 17 aprile 1612. Frari. Francia XLIV. — *Puysieux à Paschal.* Paris. 29 avril 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 305.

Cependant, vers le milieu de 1612, la situation intérieure du royaume s'était sensiblement améliorée, lorsque la nouvelle de l'échec subi par la diplomatie vénitienne en Rhétie vint réveiller des inquiétudes qui se calmaient à peine. Regrettable en soi, cet échec empruntait aux circonstances qui l'avaient préparé et déterminé une gravité particulière. Jusqu'aux derniers jours de février, en effet, époque à laquelle la diète grisonne s'était déclarée contraire au renouvellement du traité de Davos, la participation de l'ambassadeur de Louis XIII à Coire à l'œuvre de la « révocation » n'avait été que soupçonnée. Or, en juillet, le doute n'était plus permis à cet égard. Tandis que les diplomates accrédités en France par la Sérénissime République prêtaient l'oreille aux fallacieuses promesses de la régente et de ses ministres, Paschal concluait avec les principaux représentants du parti espagnol aux Trois Ligues un accord destiné à couper toutes communications entre l'Etat de Terre-Ferme et l'Allemagne par la voie des Grisons. A ce point de vue, la « relation » de Vincenti, lue au « Collège » peu après le retour de ce secrétaire à Saint-Marc, donnait des preuves irréfutables de la complicité de l'ambassadeur, sinon du gouvernement de Sa Majesté Très-Chrétienne, dans les pratiques tramées en Rhétie contre le renouvellement de l'alliance vénitienne. (1) L'entente franco-espagnole commençait-elle à porter ses premiers fruits? On inclinait à le croire, à Venise comme à Stuttgart, à Heidelberg comme à la Haye, puisque aussi bien ce n'était point de leur propre initiative, mais à la suggestion des envoyés des deux grandes monarchies, que les Grisons avaient rompu le chaînon qui les rattachait aux *Stati liberi* d'Allemagne et d'Italie. (2) Vénitiens et Hollandais redoutèrent, dès lors, que les conventions matrimoniales arrêtées entre Paris et Madrid ne renfermassent des articles secrets dirigés contre eux. (3) Aussi les uns et les autres se préparèrent-ils à tenir tête à l'orage, dont le départ de Mayenne pour l'Espagne contribuait à faire présager l'imminence. (4)

Non moins vives, d'ailleurs, étaient les alarmes des Suisses protestants, que la défection des Grisons affligeait au plus haut degré. Nulle part, à l'étranger, la rébellion de Rohan et la tentative d'opposition aux plans de la régente ébauchée par les princes du sang n'avaient éveillé autant d'espérances qu'à Berne et à Zurich. (5) Genève, elle aussi, devenait, de jour en jour davantage, un centre de résistance à la politique néfaste dont les mariages espagnols et la révocation de l'alliance vénitienne constituaient, à ce moment-là, les résultats les plus apparents. Deux ministres, délégués par le synode de Privas, s'étaient rendus dans la cité du Léman, afin de s'entretenir du péril commun avec leurs frères d'outre-Jura et d'aviser aux moyens de le conjurer. (6) Ils se fussent

(1) *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 19 août 1612. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben II. 161.
(2) *Vincenti al Senato.* Chiavenna, 11 maggio 1612. Frari. Grisoni VIII.
(3) *Giustiniani al Senato.* Parigi, 6 marzo 1612. Frari. Francia XLIV. — *Contarini al Senato.* Blois, 30 aprile 1616. Frari. Francia XLVIII.
(4) *Vaucelas à Villeroy.* Madrid, 2 septembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *16 114*.
(5) *Castille à Villeroy.* Soleure, 31 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 24.
(6) *Puysieux à Paschal.* Paris, 14 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 341. — *Castille à Villeroy.* Soleure, 31 juillet 1612. *Ibid.* f. fr. *3704* f° 24.

volontiers portés jusqu'à Berne, si les autorités de cette ville n'eussent craint, en leur accordant audience, de froisser les susceptibilités de la cour de France et de son représentant à Soleure. (1) Mais les huguenots ne tardèrent pas à se convaincre que le concours militaire de la Suisse évangélique ne leur serait jamais acquis spontanément et que, dès lors, il était préférable qu'ils ne le sollicitassent point, puisqu'ils ne songeaient pas à le payer. (2) D'autre part, les Confédérés protestants, s'ils avaient applaudi à la résistance victorieuse de Rohan aux desseins de la cour, s'étaient montrés fort irrités de la facilité avec laquelle Condé et ses adhérents venaient de se laisser acheter par la reine-mère. Trompés dans les espérances que leur avait fait concevoir l'attitude, tout d'abord énergique, de l'opposition française, ils firent volte-face et se rapprochèrent de leurs coreligionnaires d'Allemagne, vers lesquels les attiraient, au reste, des affinités de caractère et de race.

Alliance de Zurich et de Berne avec le margrave de Bade-Dourlach. — Ses motifs. — Abstention de Schaffhouse et de Bâle. — Impression plutôt favorable produite au Louvre par cet événement. — Les « Waldstætten » prêts à conclure une alliance avec la cour de Nancy. — Opposition victorieuse du gouvernement français à ce projet.

XIX. Depuis la mort de Henri IV et l'orientation nouvelle imprimée à la politique du gouvernement royal, les cantons évangéliques avaient été, à maintes reprises, l'objet de sollicitations de la part des princes étrangers intéressés à rechercher leur amitié. C'est ainsi qu'en juillet 1610, Christian d'Anhalt s'était offert à prendre à sa solde l'un des régiments suisses licenciés au retour de Juliers. Mais cette proposition n'avait pas été agréée, tant était grande, chez les *Stati liberi* d'Helvétie, la crainte de se voir entraînés, malgré eux, dans les luttes confessionnelles dont l'Europe centrale semblait devoir être, à bref délai, le théâtre. (3) Plus tard encore, Berne, obéissant à des scrupules identiques, non moins qu'au désir de ne fournir aucun prétexte de rupture à ses confédérés de la Suisse primitive, s'était refusé à entrer en des négociations d'alliance avec les rois de Suède et d'Angleterre et l'Electeur-Palatin. (4)

Jusque là pleine de prudence et de réserve, l'attitude des cantons évangéliques se modifia subitement, dès le jour où leur parvint la double nouvelle

(1) *Castille à Villeroy.* Soleure, 23 août 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 27.
(2) *Castille à Villeroy.* Soleure, 23 août 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 27.
(3) *Foscarini al Senato.* Parigi, 17 luglio (I°) 1610. Frari. Francia XLI.
(4) *Barbarigo al Senato.* Coire, 8 dicembre 1613. Frari. Svizzeri III. — Hagen. Die auswärtige Politik der Schweiz. Eidgenossenschaft. p. 15. — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 35.

de la divulgation des mariages espagnols et de la part qu'avait prise l'ambassadeur de France en Rhétie à la révocation de l'alliance vénitienne. Toutefois, lorsque le margrave Georges-Frédéric de Bade-Dourlach les fit sonder, en mars 1612, par son conseiller Walther Rettich, dans l'espoir d'obtenir leur alliance, le succès de cette démarche apparut, à première vue, comme très problématique. Le margrave, en effet, était un « prince necessiteux et manifestement foible », (1) et l'on admettait, sans conteste, que son pays, dans le cas d'une conflagration survenant en Allemagne, serait très certainement envahi par les armées impériales. Malgré cette perspective fâcheuse, les ouvertures faites par le représentant de Georges-Frédéric à la diète protestante d'Aarau, le 12 mars, ne furent pas mal accueillies, et les négociations se continuèrent, tout aussitôt, à Berne et à Zurich. (2) Ces deux cantons — le premier surtout — semblaient, pour des motifs d'ordre divers, gagnés à l'alliance badoise. Le margrave avait la réputation d'un stratège habile, dont l'assistance et les conseils eussent été, le cas échéant, précieux aux Bernois, parmi lesquels on eût vainement cherché un chef de guerre digne de ce nom. (3) En outre, des raisons géographiques prédisposaient les Suisses de la nouvelle confession à s'unir à un prince qui, maître, sur un assez long parcours, de la rive droite du Rhin, était prêt à donner passage sur ses terres aux troupes de secours que réclameraient d'eux leurs combourgeois de Mulhouse et de Strasbourg. (4)

Toutes ces considérations réunies engagèrent Berne et Zurich à entrer dans les vues du margrave. La diète protestante, convoquée à Brugg en Argovie, le 15 mai, fut marquée, il est vrai, par l'abstention motivée des représentants de Schaffhouse et de Bâle. Ceux-ci, en effet, ne consentirent à délibérer que sur la question vénéto-grisonne, et non point sur celle de l'alliance badoise, à laquelle leurs supérieurs ne se croyaient pas en droit d'adhérer, sans l'autorisation unanime des « huit anciens cantons », autorisation qui leur eût été, sans doute, refusée. (5) En revanche, les députés des deux plus puissants Etats de la Confédération arrêtèrent, avec le plénipotentiaire de Georges-Frédéric, le texte d'un traité d'union défensive, ratifié solennellement à Dourlach, le 29 août suivant, aux termes duquel Zurich et Berne s'engageaient, en cas de besoin, à mettre un secours de 2000 hommes à la disposition de leur nouvel allié, tandis que celui-ci s'obligeait, de son côté, à les assister, à leur choix, ou d'une somme de deniers, ou d'une force de 500 cavaliers et de 500 fantassins. (6)

(1) *Paschal à Villeroy.* Coire, 5 septembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 356.
(2) Eidg. Absch. V¹ 1073 *a*. — Tillier. op. cit. IV. 39.
(3) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 10 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 33.
(4) *Castille à Sillery.* Soleure, 10 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 35.
(5) Eidg. Absch. V¹ 1078.
(6) Eidg. Absch. V¹ 1100, 1946. — *Paschal à Villeroy.* Pfeffers, 22 août 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 351. — Vuillemin. Geschichte der Eidgenossen. II. 445. — Du Mont. Corps Diplomatique V² 166.

XX. On ne s'était point fait illusion, au Louvre, quant à la signification véritable de l'alliance helvéto-badoise. De prime abord, on l'avait envisagée comme une réponse aux mariages espagnols et à la dénonciation du traité de Davos. Mais, de là à prétendre, comme le faisait Paschal, que les cantons évangéliques s'apprêtaient à conclure de nouveaux accords et à en «faire une «traînée depuis le bout de l'Allemagne et Angleterre jusques à Venise inclusivement»,(1) il y avait loin. Dès lors, ni à la cour, ni à l'ambassade de France en Suisse, l'on n'était dupe des appréhensions que semblait causer au représentant de la Couronne Très-Chrétienne en Rhétie la découverte, dans les vêtements d'un agent badois, noyé en traversant le Rhin près de Mayenfeld, de papiers ayant trait à un simple échange de vues, et non point à des négociations formelles, entre Venise, quelques communes grisonnes, Berne, Zurich et le margrave Georges-Frédéric de Bade-Dourlach.(2) Tout au contraire, lorsqu'il fut bien avéré que le traité signé par Walther Rettich était un acte isolé; que les Suisses protestants ne songeaient pas à y inclure le duc de Wurtemberg et d'autres princes d'outre-Rhin,(3) et qu'enfin les intérêts de la France y étaient suffisamment sauvegardés,(4) l'on se félicita, tant à Paris qu'à Soleure, de ne point avoir apporté d'entraves à sa réalisation.(5) Dans la lutte qui allait grouper les Etats évangéliques de la Germanie contre la Couronne impériale, la cause du margrave Georges-Frédéric devait être, par avance, sympathique au gouvernement du roi. Par conséquent, il n'était point indifférent à celui-ci que le prince allemand se fortifiât, grâce à l'appui que s'engageaient à lui prêter les deux plus puissants d'entre les cantons. En outre, Zurich, jusque là réfractaire aux alliances que ses Confédérés négociaient ou concluaient avec leurs voisins, abandonnait peu à peu ses préventions contre le service étranger. L'instant ne semblait-il pas propice à Jeannin de Castille pour préparer l'accession du «Vorort» au traité qui unissait à la Couronne Très-Chrétienne tous les autres membres de la Confédération?

Cependant, l'alliance du margrave de Bade avec Zurich et Berne n'était pas encore solennisée, que déjà l'ambassadeur français aux Ligues signalait à son gouvernement un autre point noir à l'horizon. Cette fois, c'était du côté de la Suisse primitive que la diplomatie royale allait avoir à porter son attention. Les cantons «de l'ancienne religion», en effet, ne paraissaient pas disposés à laisser passer sans protestations ce traité de Dourlach, dont la régente et ses conseillers avaient si facilement pris leur parti.(6) A Lucerne,

(1) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 6 septembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 352.

(2) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 7 août 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 348.

(3) *Castille à Puysieux.* Soleure, 26 mai et 10 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 17, 35: *à Villeroy.* Soleure, 20 septembre 1612. *Ibid.* f° 30.

(4) *Castille à Puysieux.* Soleure, 24 mars 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 12.

(5) *Castille à Puysieux.* Soleure, 9 mars et 12 juin 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 12, 18. — Relation de l'ambassade de Castille. (impr. Arch. für Schweiz. Geschichte I. 197.)

(6) Eidg. Absch. V[1] 1097 *l.*

comme à Schwytz et à Fribourg, on agitait de le «contrepointer» par le moyen d'une alliance avec un prince catholique.(1) Ainsi donc, de plus en plus, les événements tendaient à s'enchaîner les uns aux autres en une suite logique. Les mariages espagnols et la révocation des capitulations de Davos avaient entraîné, comme représailles, la conclusion de l'accord helvéto-badois, et ce dernier faisait naître, parmi les Confédérés de la Ligue Borromée, déjà assurés des secours de Milan et de la Savoie, le désir de fortifier leur position, en contractant de nouveaux engagements avec l'étranger.

Les cantons protestants avaient consenti à s'unir à un prince faible, dont les Etats offraient une proie facile à l'invasion. Les «Waldstætten» et leurs coreligionnaires des rives de la Sarine ne se montrèrent guère plus difficiles dans le choix de l'allié qu'ils recherchaient. Un Lucernois, Rodolphe Pfyffer, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandait, à cette époque, la garde suisse du duc de Lorraine.(2) Grâce à l'entremise intéressée de cet officier, des échanges de vues ne tardèrent pas à s'établir entre la cour de Nancy et les représentants du pouvoir exécutif dans l'Helvétie catholique.(3) Ces premiers pourparlers aboutirent assez rapidement et, le 21 novembre déjà, les députés des cinq petits cantons, réunis en une diète à Lucerne, accueillaient avec faveur et prenaient *ad referendum* un projet d'alliance avec la maison de Lorraine, dont les sympathies s'étaient, deux ans auparavant, portées spontanément vers eux, lors du conflit survenu entre leurs magistrats et ceux de Zurich, à l'occasion des affaires de Thurgovie.(4)

Etrangers aux intrigues de la politique européenne, dont les ressorts et les mobiles secrets échappaient, le plus souvent, à leur clairvoyance, les montagnards de la région du Gothard se nourrissaient de l'illusion que la France approuverait sans réserve l'alliance catholique qu'ils étaient à la veille de contracter. Or, ce n'était point par indifférence, mais bien par calcul, que le gouvernement de la régente ne s'était pas opposé aux négociations du margrave de Dourlach avec les cantons protestants. Le meilleur moyen de corriger l'effet désastreux que venait de produire, parmi les *Stati liberi*, la nouvelle des mariages espagnols et de la révocation de l'alliance vénéto-grisonne ne consistait-il pas précisément à paraître favoriser, tout en les surveillant, les tentatives de rapprochement des alliés protestants de la Couronne entre eux et à écarter d'emblée, en revanche, les innovations propres à faire naître ou à entretenir leurs inquiétudes et leurs susceptibilités? Or, l'alliance helvéto-lorraine menaçait la tranquillité intérieure de la Suisse, car elle eût provoqué, sans doute, l'entrée des cantons réformés dans l'«Union» des princes

(1) *Castille à Puysieux*. Soleure, 26 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 37.
(2) *Castille à Puysieux*. Soleure, 10 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 35.
(3) Correspondance échangée entre le duc de Lorraine, son secrétaire Jean Humbert, le cap^ne Rodolphe Pfyffer et les avoyers de Lucerne, de 1602 à 1621. Bibl. Nat. Coll. Lorraine CCCCXI 116—180; DXXXI; DLXXXVIII 30; DCVI 44—125.
(4) Eidg. Absch. V¹ 1108 *b*.

évangéliques d'outre-Rhin.[1] Elle lésait, de plus, les intérêts particuliers de la France, puisqu'elle semblait devoir compromettre — et cela au profit des salines de Marsal — la traite des sels de Provence, organisée au prix de si grands efforts par Jeannin de Castille,[2] et qu'elle rendait plus aléatoire encore l'accomplissement des obligations souscrites par les cantons catholiques à l'égard de la Couronne, lors du renouvellement d'alliance de 1602.[3]

Aux députés que les «Waldstætten» lui avaient dépêché à Soleure, dès les premiers jours de novembre, afin de le pressentir et de solliciter de lui un encouragement aux capitulations projetées, l'ambassadeur français n'avait pas dissimulé combien «la poursuicte de Mr de Lorraine» était vue de mauvais œil à la cour de Paris.[4] «La meilleure resolution que vous sçauriez prendre en cette affaire — écrivait-il aux autorités de Zoug — est de ne vous charger de tant d'alliances.»[5] Comme les Suisses de l'ancienne confession hésitaient, malgré tout, à se ranger à cet avis,[6] Castille, lui, n'hésita pas à différer le payement de leurs pensions.[7] Cet avertissement, bientôt suivi d'un voyage du secrétaire-interprète Vigier à Lucerne — où l'ambassadeur se rendit en personne, vers la fin de mars — porta le dernier coup aux négociations de Pfyffer et fit «s'en aller en fumée» les espérances de ses partisans.[8] Néanmoins, à plusieurs reprises encore, le duc Henri tenta de procurer à sa maison l'alliance des cantons catholiques, voire même celle des cantons protestants. Mais les représentants de la Couronne Très-Chrétienne aux Ligues étaient désormais sur leurs gardes, et les menées lorraines, promptement découvertes, furent chaque fois déjouées.[9]

Résolutions prises à Paris à la nouvelle de la «révocation» de l'alliance vénéto-grisonne. — Paschal tente de rassurer la cour quant aux conséquences de cet événement. — Il est blâmé, sinon désavoué par Puysieux. — Efforts faits par le gouvernement français en vue de regagner les sympathies des Stati liberi. — Démarches amicales de Brulart de Léon auprès du Sénat de Ve-

(1) *Castille à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 37.

(2) *Articles de l'esperée capitulation et confederation qui se pourra dresser entre son Alteze de Lorraine et les seigneurs du canton catholique de Lucerne et aultres cantons catholiques qui vouldront entrer en ceste confederation.* 1612. Bibl. Nat. Coll. Lorraine CCCXI 111. — *Castille à la reine-mère.* Soleure, 20 janvier 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 40.

(3) «Chacun entreprend de venir icy marcher sur nos talons.» *Paschal à Brulart de Léon.* Coire, 19 mars 1613. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* f° 85.

(4) *Castille à Puysieux.* Soleure, 10 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 35. — *Castille à Lucerne.* 10 novembre 1612. *Ibid.* f. fr. *5568* f° 159.

(5) *Castille à Zoug.* Soleure, 18 décembre 1612. St-Arch. Zug. (Frankreich.)

(6) Eidg. Absch. V[1] 1111. (Diète de Lucerne, 8—10 janvier 1613.)

(7) *Castille à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 37.

(8) *Castille à Zoug.* Soleure, 1er janvier 1613. St-Arch. Zug. (Frankr.); *à Puysieux.* Soleure, 25 janvier, 8 février et 30 mars 1613; *à Ste Catherine.* Soleure, 4 février 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fos 42, 43. 48; f. fr. *4120* f° 3.

(9) *Castille à Puysieux.* 24 septembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 112. — Bibl. Nat. Coll. Lorraine CCCCXI; DXXXI; DLXXXVIII; DCVI. — Eidg. Absch. V[2] 110 *b*.

nise. — Instructions nouvelles adressées aux agents de la Couronne Très-Chrétienne à Coire, à Soleure, à Turin, à Londres, en Allemagne et dans les Provinces-Unies. — Refroidissement momentané dans les relations entre le Louvre et l'Escurial.

XXI. La nouvelle du second et irrémédiable échec infligé à la diplomatie vénitienne dans la haute vallée du Rhin ne parvint à Paris qu'au commencement d'août 1612. Accueillie avec amertume par les «princes» et leurs adhérents, elle éveilla tout autre chose que de la satisfaction dans le sein du conseil royal et l'entourage immédiat de la reine-mère. Néanmoins, Paschal ne fut point désavoué. Engagé mal à propos dans une voie pleine de périls, et, dès lors, exposé à perdre les sympathies des petits Etats que le roi défunt avait su gagner à sa cause, le Louvre se refusa, tout d'abord, à reconnaître son erreur. Aussi bien, ses représentants à Soleure et à Coire reçurent l'ordre de défendre les positions conquises sur les agents de la Seigneurie, dût le Sénat, — et le bruit en courait déjà, — réclamer à nouveau l'intervention de ses amis de Suisse, d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre auprès des communes des Trois Ligues.(1)

Au reste, l'ambassadeur français en Rhétie, inquiet, non sans raison, des critiques que, de toutes parts, soulevait son œuvre, déployait une énergie et une ténacité jamais lassées à justifier sa conduite et à incriminer celle de ses adversaires. A l'entendre, c'était en vain que, jusqu'à la dernière minute, il avait essayé de concilier les intérêts de la Couronne Très-Chrétienne et ceux de la République de l'Adriatique.(2) L'attitude hostile des ministres de celle-ci avait décidé de la rupture. D'ailleurs, au sentiment de l'irascible diplomate, c'était «la confusion en la quele les Venitiens se trouv[oi]ent, par leur faulte», qui «leur faisoit perdre tout respect» à l'égard du roi.(3) Dès lors, Paschal ne se déclarera satisfait que le jour où le Sénat se sera «humilié envers Leurs Majestés»,(4) et où le suprême effort tenté par la diplomatie de Saint-Marc, en vue de «faire couler» une levée de Suisses protestants dans l'Etat de Terre-Ferme aura définitivement échoué.(5)

Mais il ne suffisait pas que l'envoyé royal, cessant de plaider les circonstances atténuantes, cherchât à démontrer à la régente les avantages de toute nature que la France, selon lui, était appelée à recueillir, à bref délai, dans la région des Alpes, grâce surtout à l'habileté dont il venait de faire preuve en provoquant l'expulsion de Vincenti du territoire grison. Encore fallait-il qu'il

(1) *Villeroy à Castille.* Paris, 7 août 1612. (citée dans la dépêche de Castille à Puysieux, du 13 décembre 1612.) Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 37. — *La reine-mère et Villeroy à Paschal.* Paris, 7 et 31 août 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 348 et 357. — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 6 septembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 352.

(2) *Paschal à Villeroy.* Coire, 25 septembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 361.

(3) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 6 septembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 352.

(4) *Du même à la même.* Coire, 16 juin 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 420.

(5) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 20 octobre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 32.

rassurât le gouvernement de Paris quant aux conséquences, faciles à prévoir, d'une attitude dont le premier fruit avait été la conclusion de l'alliance des deux grands cantons évangéliques avec le margrave de Bade-Dourlach.(1) La campagne de défiance et d'opposition menée, parmi les *Stati liberi*, à l'égard du Louvre n'allait-elle pas s'aggraver au lendemain d'un incident qui se produisait à point nommé pour rendre l'Europe certaine de la parfaite entente existant, en matière de politique extérieure, entre la France et l'Espagne? Tel n'était pas, certes, l'avis de Paschal. De prime abord, il convient de le reconnaître, les événements parurent lui donner raison. Sous le coup de la disgrâce qui l'atteignait, la diplomatie vénitienne sembla, durant quelques jours, frappée d'inertie. De plus, le mouvement qui tendait à rapprocher les uns des autres les Etats de l'Europe libérale subit un temps d'arrêt ou, à tout le moins, ne gagna pas en importance. Quant au roi de la Grande-Bretagne, son entremise auprès des communes grisonnes, en faveur des intérêts de la Seigneurie, devait avoir, à en croire Paschal, «autant de force qu'a le soleil de ceste saison (de décembre) sur les plus haultes montagnes».(2)

Cependant, Puysieux, de retour de sa mission en Espagne, avait, dans ces entrefaites, repris la direction de son département,(3) confiée, en son absence, à Villeroy, dont l'antipathie bien connue envers le gouvernement de Saint-Marc n'avait pas peu contribué au succès des «brigues et menées» de l'ambassadeur français en Rhétie.(4) De la part du principal secrétaire d'Etat de la régente, ces préventions étaient significatives, sinon surprenantes. Toutes les préférences du vieux ligueur n'allaient-elles pas, en effet, au duc d'Epernon, dans la lutte d'influence que celui-ci soutenait contre Condé? Et n'avait-il pas, en 1601, au moment de la conclusion de la paix de Lyon, conseillé la cession définitive du marquisat de Saluces à Charles-Emmanuel, cession qui livrait sans défense les petits duchés italiens aux convoitises espagnoles?(5) Mais déjà l'ancien ministre du Béarnais venait à résipiscence et se ressaisissait. Dès les derniers jours d'août, soit trois semaines environ avant que Puysieux ne le rejoignît à Paris, Villeroy n'hésitait pas à reconnaître que les conséquences de l'intervention manifeste et, à n'en pas douter, maladroite de Paschal dans les rapports entre Venise et les Trois Ligues seraient désastreuses pour la politique française au delà des monts, si la cour ne s'employait, de bonne heure, à les conjurer. On comprenait enfin, au Louvre, tout ce qu'il y avait de puéril dans le *non possumus* opposé sans relâche par la légation de Coire à l'exécution des décisions du conseil royal favorables au maintien ou à la

(1) *Puysieux à Paschal.* Paris, 13 octobre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 369.
(2) *Paschal à Puysieux.* Coire, 1er décembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 376.
(3) Le 20 septembre. *Puysieux à Paschal.* Paris, 27 septembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 363.
(4) *Villeroy à Paschal.* Paris, 6 et 31 août 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 350 et 357.
(5) *Giustiniani al Senato.* Parigi, 12 dicembre 1612. Frari. Francia XLIV.

prolongation, sous certaines garanties, du traité de Davos.(1) A «esfaroucher» ainsi ses «anciens alliez», la Couronne Très-Chrétienne faisait ouvertement le jeu des «nouveaux», c'est-à-dire des Espagnols, et cette constatation n'était pas de nature à rendre très populaire l'orientation imprimée, depuis peu, aux affaires extérieures de l'Etat français.(2)

A quel point l'Escurial avait intérêt à ce que les griefs, fondés ou non, des *Stati liberi* à l'égard du gouvernement de Paris s'aggravassent, Puysieux avait pu s'en convaincre durant son séjour en Espagne. Aussi, dès son retour à la cour, ne se fit-il pas faute d'infliger un blâme sévère à Paschal. « Voyez, je «vous en prie, écrit-il à celui-ci, le 13 octobre, combien ceste alienation (de «la Sérénissime République) faict de bruit, au desadvantage de la foy et repu-«tation de Leurs Majestez envers leurs anciens amis et confederez.»(3) Au reste, Condé, momentanément réconcilié avec la reine-mère, apportait à la cause vénitienne l'appui de l'influence que ses adhérents et lui conservaient encore dans le conseil royal. Ne laissait-il pas entendre qu'il possédait la preuve de la duplicité des ministres ou, tout au moins, de l'incohérence des ordres envoyés de France aux ambassadeurs de Sa Majesté en Helvétie et en Rhétie?(4) Mais déjà Marie de Médicis ne songeait plus à entraver un mouvement d'opinion qui servait, en somme, les desseins secrets de sa politique du moment. Il s'agissait, dès lors, de ramener les *Stati liberi* et de dissiper, autrement que par des paroles, les craintes qu'inspiraient à la plupart d'entre eux les conséquences immédiates de l'entente franco-espagnole. « Noz «mariages d'Espagne ont descrié tellement noz intentions et nostre foi par-«tout, qu'il est à propos de faire cognoistre que nous sommes les mesmes «que nous estions.»(5) Ainsi qu'il était à prévoir, les représentants de la Couronne à l'étranger reçurent des instructions conformes aux dispositions nouvelles arrêtées par la régente et ses conseillers.

A Venise, Brulart de Léon, dont les yeux se décillaient insensiblement, et qui, dès lors, se refusait à faire plus longtemps le jeu de son collègue de Coire,(6) fut chargé d'aviser le Sénat que le gouvernement royal offrait à la République les levées suisses et grisonnes dont celle-ci pourrait avoir besoin à l'occasion de ses démêlés avec l'archiduc Ferdinand. Bien plus, le Louvre se déclarait prêt à favoriser les efforts de la Seigneurie en vue d'ouvrir à ses troupes les passages des Alpes, et à appuyer, en conséquence, les démarches de la diplomatie de Saint-Marc, pour peu que celle-ci songeât à renouer des

(1) *Villeroy à Paschal.* Paris, 31 août 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 357. — *La reine-mère au même.* Paris, 13 octobre 1612. *Ibid.* f° 367.

(2) *Ibid.*

(3) Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 369.

(4) *Castille à Puysieux.* Soleure, 12 juin, 23 août, 23 septembre, 13 décembre 1612, 20 janvier 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 18, 27, 28, 37, 42. — *Puysieux à Paschal.* Paris, 14 juillet 1612. *Ibid.* f. fr. *10 718* f° 341. — *Giustiniani au Sénat.* Paris, 26 novembre 1612 (chiffré). Frari. Francia. filza XLIV.

(5) *Puysieux à Paschal.* Paris, 22 janvier 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 386.

(6) *Brulart de Léon au roi.* Venise, 13 décembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *16 094.*

négociations d'alliance avec les Trois Ligues.[1] A Coire, malgré les protestations de Paschal, l'ordre formel était transmis à ce dernier de modifier son attitude dans un sens nettement sympathique aux intérêts vénitiens.[2] A Turin, le résident français Gueffier assurait le duc de Savoie que, désormais, l'unique préoccupation du conseil de Sa Majesté tendrait au maintien des communications entre la France et l'Italie, par la voie du Dauphiné, de la Suisse ou de la Rhétie.[3] A Soleure, on enjoignait à Jeannin de Castille de faire volte-face et de mettre, à l'avenir, autant de zèle à soutenir les prétentions des agents de la république italienne qu'il en avait déployé naguère à les combattre. On l'encourageait, en outre, à donner corps aux pourparlers ébauchés par lui à l'effet de procurer l'accession de Zurich à l'alliance franco-suisse.[4] A Londres se poursuivait la négociation d'accords matrimoniaux que la mort inopinée du prince de Galles (16 novembre) devait, il est vrai, rompre à bref délai, mais qui, pour lors, ralliaient les suffrages, d'ordinaire divergents, de Condé et de Concini.[5] En Allemagne et dans les Provinces-Unies, la régente faisait annoncer, d'une part, qu'elle continuait sa protection aux «princes possedans Julliers» et, de l'autre, que le Sr de Refuge, son ambassadeur extraordinaire à La Haye, avait mission de maintenir au service des Etats généraux les deux régiments français qui se trouvaient en Hollande depuis quelques années.[6] Enfin, le bruit se répandait qu'une «déclaration» favorable aux réformés ne tarderait pas à être soumise à l'agrément du jeune roi.[7]

Il s'en fallait, certes, de beaucoup que ces desseins généreux apparussent tous également réalisables et que les promesses dont ils étaient accompagnés inspirassent, ainsi qu'on le croyait au Louvre,[8] une confiance sans réserve à ceux auxquels elles s'adressaient. On s'étonnait, en effet, et non sans raison, que le gouvernement français se déclarât en mesure et en volonté de secourir Venise et de lui procurer l'appui des Ligues Grises, alors que l'unique fauteur de l'échec subi par Vincenti continuait à résider à Coire, d'où il bravait impunément les ordres de la cour, chaque fois que ceux-ci lui paraissaient en contradiction avec la ligne de conduite que lui-même s'était tracée.[9]

---

(1) *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 27 octobre 1612. St-Arch. Aarau. Coll. Zurlauben II. 149. — *Giustiniani al Senato.* Parigi, 12 dicembre 1612. Frari. Francia XLIV. — *Relation de l'ambassade de Brulart de Léon à Venise.* (1611—1619.) Bibl. Nat. f. fr. *18 041.*

(2) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 4 novembre 1612. Bibl. Nat f. fr. *10 718* f° 371.

(3) *Giustiniani al Senato.* Parigi, 12 giugno 1612. Frari. Francia XLIV.

(4) *Castille à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 37.

(5) *Puysieux à Paschal.* Paris, 22 janvier 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 386. — Perrens. Les mariages espagnols (Paris) p. 468.

(6) *Puysieux à Paschal.* Paris, 22 janvier 1613.

(7) 15 décembre 1612.

(8) *Avis donné à la reine-mère.* Conflans, 16 octobre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *15 644.*

(9) *Paschal à Puysieux.* Davos, 13 août 1611; *à la reine-mère.* Coire, 4 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 247, 371. — *Giustiniani al Senato.* Parigi, 12 dicembre 1612. Frari. Francia XLIV.

Toutefois, malgré les hésitations et les inconséquences trop fréquentes d'une politique dont l'esprit de suite n'était point la qualité maîtresse, il n'était pas niable que, quelques semaines à peine après la conclusion des conventions matrimoniales franco-espagnoles, la France cherchât à se rapprocher des *Stati liberi* et à reconquérir l'influence qu'elle exerçait sur eux durant les premières années du siècle. Or, pour subit qu'il fût, ce revirement n'était cependant pas imprévu. Déjà aigrie par la divulgation anticipée et intempestive des mariages, divulgation profitable au seul Escurial, puisqu'elle compromettait le Louvre auprès du cabinet de Londres et des petites cours allemandes et italiennes,(1) Marie de Médicis constatait, au même temps, que les Espagnols, toujours prêts à fomenter un soulèvement des huguenots,(2) s'immisçaient, de jour en jour davantage, dans les affaires intérieures de la France, tandis qu'à l'extérieur, ils s'efforçaient de discréditer son gouvernement, en le représentant comme acquis aux prétentions de Charles-Emmanuel sur Genève et le pays de Vaud.(3)

C'étaient là, certes, des griefs appréciables et fort légitimes. Mais il en existait un dernier, dont la princesse florentine témoignait plus de ressentiment que de tous les autres, car il touchait aux intérêts de sa maison, au moins autant qu'à ceux de sa patrie d'adoption. Très écouté à Turin, où son influence s'était substituée à celle du roi Très-Chrétien, le roi Catholique ne cachait plus son dessein de mettre un terme à l'opposition sourde que lui faisaient les Etats indépendants de la Péninsule.(4) L'ouverture de la succession de Mantoue et l'invasion du Montferrat, survenant dans ces entrefaites, durent éveiller chez la reine-mère le regret de n'avoir pas discerné d'emblée les surprises que lui réservait l'adhésion, de sa part, à une politique jusqu'alors trop exclusivement hispanophile.

Mortifications successives subies par le duc de Savoie. — Le roi Catholique refuse de favoriser ses projets de conquête ou de mariage. — Négociations ébauchées par la cour de Turin avec les Stati liberi d'Allemagne et d'Italie. — Genève de nouveau menacée. — Mission du Sr de La Faverge dans cette dernière ville. — Le duc échoue dans sa tentative de provoquer, de la part des « Waldstætten », la reconnaissance formelle de ses droits sur le pays de Vaud. — Situation délicate de Jeannin de Castille, auquel son gouvernement

(1) *Puysieux à Paschal.* Fontainebleau et Paris, 28 octobre et 7 décembre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fos 267, 272.

(2) *Giustiniani al Senato.* Parigi, 26 novembre 1612. Frari. Francia XLIV.

(3) *Paschal à Puysieux.* Coire, 18 janvier 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fo 383.

(4) *Puysieux à Paschal.* Fontainebleau, 15 octobre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fo 263.

prescrit de ne mécontenter ni les Bernois, ni leur adversaire savoyard. — Différends entre Zurich et les cantons de l'ancienne confession. — L'ambassadeur français s'efforce de les aplanir. — Berne réclame l'appui de ses alliés pour la défense du pays de Vaud. — Charles-Emmanuel rappelle ses forces en Piémont.

XXII. Quelque vives que fussent, à cette époque, leurs discordes intestines, les Confédérés, aussi bien Suisses, Grisons que Valaisans, maîtres incontestés des passages des Alpes, n'auraient su se désintéresser des choses d'Italie, pas plus, d'ailleurs, que les puissances prêtes à intervenir dans la Péninsule ne pouvaient raisonnablement songer à se priver de leur concours. L'alerte causée, en 1611, par la divulgation des projets du duc de Savoie contre Genève et le pays de Vaud était à peine calmée, que de nouveaux sujets d'inquiétude travaillaient déjà les gouvernements de la Suisse occidentale. Charles-Emmanuel, en effet, caressait toujours le rêve de porter la guerre vers le bassin du Léman et de reconquérir les terres arrachées à sa maison durant la première moitié du siècle précédent. Appartenant à cette catégorie d'ambitieux qui ne se laissent rebuter par aucun revers et que l'on retrouve, au lendemain d'une défaite, plus bouillants et plus entreprenants que jamais, le gendre de Philippe II avait, cependant, en moins d'une année, subi, de la part de ses puissants voisins, d'incessantes mortifications.(1) Mais son orgueil seul avait souffert. Son énergie, sa confiance dans son étoile demeuraient inébranlables. Abandonné de tous, il ne comptait plus un allié. En revanche, les deux Couronnes, dont il avait, en vain, tenté d'entraver le rapprochement, paraissaient résolues à s'opposer à ses desseins belliqueux. Déjà Lesdiguières avait pris soin de détruire ses dernières illusions à cet égard, lorsqu'il s'était rencontré avec lui à Suze, en décembre 1611.(2) Presque au même temps, enfin, parvenait à Turin la nouvelle de l'échec définitif des négociations matrimoniales anglo-savoyardes, bientôt suivi de la défense faite par Philippe III à son beau-frère de songer davantage à une alliance avec la branche de Nemours, alliance dont Charles-Emmanuel espérait retirer quelque profit, puisqu'elle lui eût procuré, le cas échéant, un appui du côté de la France.(3)

Au total, en butte à l'hostilité de Marie de Médicis; suspect aux princes italiens et à une partie des cantons suisses; humilié par le roi Catholique,(4) le duc de Savoie ne pouvait pas ne pas comprendre que, du moment où l'union de l'Espagne et de la France était chose faite, l'indépendance de ses

(1) *Andrea Surian al Senato.* Milano, 15 febrajo 1612 (I°). Frari. Milano.

(2) *Vaucelas à Puysieux.* Madrid, 25 janvier 1612. Bibl. Nat. f. fr. *16 115.*

(3) *El Rey a Cardenas.* San-Lorenço, 8 setiembre 1611. Arch. Nat. *K* 1352 f° 198. — *Vaucelas à la reine-mère.* Madrid, 14 septembre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *16 114.* — *Cardenas al Rey.* Paris, 24 mai 1612. Arch. Nat. *K* 1466 f° 140.

(4) *cf.* Perrens. Les mariages espagnols p. 370.

Etats se trouvait, du coup, fort menacée. Aussi, durant quelques mois, son esprit inquiet agita-t-il s'il convenait à la diplomatie savoyarde de changer, une fois encore, son orientation et de pousser à la constitution d'une grande ligue de *Stati liberi*, s'étendant de la Manche à l'Adriatique. Jusqu'alors champion ardent, sinon désintéressé, de la cause catholique, Charles-Emmanuel n'hésita pas à donner plus d'ampleur et de retentissement à ses négociations avec les huguenots français et leurs coreligionnaires d'Angleterre et des Provinces-Unies. Pour un temps, Berne et Genève respirèrent. Ce ne devait être qu'un court répit.(1)

Dès le printemps de 1612 déjà, après quatre ou cinq mois à peine d'une accalmie relative, la situation s'était subitement rembrunie à la frontière septentrionale du duché de Savoie.(2) De Paris et de Grenoble, aussi bien que de Berne, où l'on ne cessait de protester contre le passage, par les petits cantons et le Gothard, de troupes étrangères à destination du Piémont,(3) des avis alarmants étaient envoyés à la république de Genève.(4) Les protecteurs de celle-ci l'invitaient à redoubler de vigilance et à se défier des embûches de son dangereux voisin,(5) que le seul respect de Sa Majesté Très-Chrétienne, — il n'en faisait pas mystère, d'ailleurs — empêchait de « se tirer aux champs ».(6) C'est ainsi qu'en juillet, un envoyé de la reine-régente, le Sr de ***La Faverge,*** bailli de Bugey, s'était employé à aplanir un différend de frontière surgi à Nernier entre les autorités genevoises et celles du bailliage de Thonon.(7)

Tandis que l'inquiétude régnait dans la cité du Léman, où elle atteignit son apogée en septembre,(8) le pays de Vaud, en revanche, semblait, au début de l'année surtout, à l'abri d'un coup de main. Le duc, en effet, ne désespérait pas encore de convaincre les cantons catholiques de la bonté de sa cause et de la légitimité de ses griefs à l'égard des Bernois. Ses ambassadeurs en Helvétie se contentaient, dès lors, de se répandre en violentes philippiques contre les « usurpateurs » des bailliages vaudois. Mais, devant toutes les diètes où ils exposèrent leurs doléances, à Bade, le 1er juillet, à Lucerne, les 4 et 5 octobre,(9) la partie adverse, bien que représentée, fit aussitôt défaut, tant il lui répugnait de laisser remettre en question un accord international conclu et ratifié depuis près d'un demi-siècle.

Toutefois, lasses des continuelles attaques auxquelles elles se voyaient en butte, les autorités de la vieille république de l'Aar se décidèrent enfin à

(1) *cf.* Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia I. 106, 107.

(2) Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève. 8 avril 1612.

(3) *Castille à Puysieux.* Bâle, 17 janvier 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fo 5.

(4) Sordet. op. cit. 14 mai, 7 novembre 1612.

(5) Exécution de Guillaume Revillet, dit La Rivière, et de Bernardin Monneret, dit le capitaine La Rudesse, convaincus de s'être laissés acheter par le duc de Savoie. 5 août et 2 septembre 1612. Sordet. op. cit. — *Castille à Villeroy.* Soleure. 20 septembre 1612. — *Gueffier à Puysieux.* Turin. 30 septembre 1612.

(6) *Gueffier à Puysieux.* Turin. 30 septembre 1612. Bibl. Nat. f. Italien *1209* fo 39.

(7) Reg. du conseil de Genève. vol. CIX (fos 78, 181). Eidg. Absch. V1 1081 *m*, 1089 *f*. — Arch. de Genève. Portef. historique no 2467. (Communication due à l'obligeance de Mr Victor Van Berchem.)

(8) *Castille à Villeroy.* Soleure, 20 septembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fo 30.

(9) Eidg. Absch. V1 1089 *f*. 1101 *b*.

sortir de leur mutisme. Ce fut à la «journée» ouverte à Bade le 21 octobre. Les ambassadeurs savoyards venaient de renouveler contre Berne leurs coutumières accusations.(1) Les députés de ce canton produisirent, à l'improviste, l'original du traité de Lausanne de 1564, dont les représentants de Charles-Emmanuel n'avaient exhibé jusqu'alors que des extraits incomplets. L'effet de cette opportune «révélation» fut immédiat. Contraints, malgré eux, de reconnaître l'inanité des prétentions de la cour de Turin, les Suisses catholiques n'hésitèrent pas à engager le duc à se désister de sa poursuite. Ils firent plus, et assurèrent les Bernois qu'ils les soutiendraient, au cas où leur adversaire songerait à passer des paroles aux actes. La campagne diplomatique menée aux Ligues avec tant de vigueur, depuis six mois, par les agents savoyards aboutissait, en somme, à un échec retentissant.(2)

Quelque décisifs qu'ils apparussent, à première vue, les arguments présentés par la députation bernoise à la diète générale du 21 octobre n'eussent, sans doute, pas provoqué un revirement aussi complet de l'opinion parmi les «Waldstætten», si, dans le même temps, les conseils de la cité des Zæhringen ne s'étaient décidés à divulguer la lettre de revers à eux accordée, le 19 octobre 1602, et dans laquelle le roi de France s'obligeait, d'une manière très nette, à prendre sous sa protection les terres que leur avait cédées Emmanuel-Philibert, en vertu du traité de Lausanne.(3) Il est vrai qu'aux termes du traité, dit de La Varenne — du nom de son négociateur —(4) la reine-régente, avant tout préoccupée de procurer le désarmement du prince savoyard, avait, à son corps défendant, promis à celui-ci de l'aider à arranger son différend avec Berne.(5) Par le fait, ces engagements contradictoires ne contribuaient pas à faciliter la tâche de l'ambassadeur français aux Ligues, contraint, à tout propos, d'user de la plus grande circonspection et de «tenir la balance droite» entre les deux parties.(6)

En vérité, le ministre de Charles-Emmanuel à Lucerne n'en usait pas autrement à l'égard de Jeannin de Castille, que le secrétaire de la Sérénissime République à Coire envers Charles Paschal. Tout comme le Vénitien aux Grisons, le Savoyard ne perdait aucune occasion d'affirmer en Suisse que son collègue français avait ordre d'appuyer ses démarches.(7) Il n'en était rien, certes. En 1612, aussi bien qu'en 1611, les sympathies secrètes du gouvernement de Paris allaient aux Genevois et aux Bernois, et l'attitude adoptée par ceux-ci dans les diètes générales était due aux conseils bienveillants et à l'expérience mûrie de Jeannin de Castille.(8) Toutefois, comme il importait à la

(1) **Eidg. Absch.** V¹ 1105 *d.*
(2) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 10 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 33.
(3) *Castille à la reine-mère.* 10 novembre 1612.
(4) Turin, 9 mai 1611.
(5) Vittorio Siri, Memorie recondite II. 557—559. *Castille à Puysieux.* Soleure, 10 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 35.
(6) *Castille à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 37.
(7) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 20 octobre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 32
(8) *Ibidem.*

France de ménager le duc de Savoie, ne fût-ce que pour l'empêcher de se rapprocher trop ouvertement de l'Escurial, l'ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne à Soleure jugea prudent de s'abstenir, durant plusieurs mois, de paraître aux diètes helvétiques, de peur de s'y compromettre en la compagnie des représentants de la cour de Turin.[1]

Battu sur le terrain de la diplomatie et se rendant compte, un peu tard, des difficultés qui s'opposaient à ce que ses alliés suisses le soutinssent dans ses revendications territoriales, Charles-Emmanuel tenta de prendre sa revanche en incitant les cantons catholiques à se montrer intraitables à l'égard de Zurich, à l'occasion d'un différend pendant entre eux et cet Etat en Thurgovie (affaire du couvent de Rheinau). Supposé qu'une nouvelle guerre religieuse se fût déchaînée dans cette région, le duc n'eût pas manqué d'assaillir les Bernois, momentanément privés de l'appui du plus important de leurs confédérés protestants. Mais Jeannin de Castille se hâta de proposer sa médiation aux intéressés et, cette offre ayant été, de part et d'autre, acceptée, l'espoir que nourrissait le prince italien de «pescher en eaue trouble» s'évanouit rapidement (janvier 1613).[2]

Néanmoins, l'angoisse n'était pas près de se calmer sur les rives de l'Aar. Bientôt même, la menace d'un coup de main savoyard contre Lausanne ou Morges parut imminente à ce point, que des troupes furent acheminées dans la direction du Léman, et les milices du pays appelées sous les armes.[3] Effrayés des préparatifs belliqueux de leur constant adversaire et des desseins qu'on lui prêtait à leur endroit, les Bernois réclamèrent l'assistance de leurs alliés. Le margrave de Bade eût fourni, sans difficulté, quinze cents chevaux. Le gouverneur de Bourgogne, sur l'ordre de la cour de Paris, se mit en mesure de prêter main forte à ses voisins d'outre-Jura, et, de toutes parts, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie, des encouragements affluèrent à Berne.[4] En présence de ces démonstrations significatives, le duc de Savoie recula. Sans l'appui moral de l'Espagne, il eût hésité à ouvrir les hostilités. Or, de Milan, comme de l'Escurial, où l'on tenait à ménager les susceptibilités du Louvre, parvenait précisément à Turin l'injonction de ne tenter aucune agression contre les protestants suisses, sans l'assentiment du roi Catholique (janvier 1613)[5]. Mais, ce qui, plus que toute autre considération, porta Charles-Emmanuel à renoncer

(1) *Castille à Puysieux.* Soleure, 22 juin et 10 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 20, 35. — *Castille au Corps helvétique.* Soleure, 22 octobre 1612. *Ibid.* f. fr. *5568* f° 155.

(2) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 20 janvier 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 40.

(3) *Castille à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 37. Eidg. Absch. V¹ 1114. — *Alfonso Casati al marques de la Hinojosa.* 1 febrero 1613. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 1902.

(4) Eidg. Absch. V¹ 1114 *a.* *Paschal à Puysieux.* Coire, 18 janvier 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 383.

(5) *El marques de la Hinojosa a Su Maj^d.* Milan, 4 de febrero 1613 Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 1902.

à ses projets de conquête au nord du Léman, ce fut la tournure que prenaient, dans le même temps, les affaires du Montferrat.

Au total, grâce à cette dernière et heureuse diversion, provoquée par la mort du duc François de Mantoue, Berne échappait à un très réel et pressant danger, dont ses alliés ne se dissimulaient pas la gravité. En butte à la jalousie de ses confédérés catholiques, qui lui auraient, sans doute, marchandé leur appui; destituée de chefs de guerre dignes de ce nom — car ses avoyers, «bons bourgeois vivans en delices», ne possédaient aucune des qualités que nécessite l'exercice du généralat —;[1] très éprouvée par la peste qui venait de sévir assez longuement sur son territoire; ayant, en outre, à compter avec les dispositions pacifiques des paysans du «Mittelland», lesquels, plutôt que de se résigner à prendre les armes, eussent préféré que l'on restituât à la maison de Savoie les conquêtes de l'année 1536, la cité des Zæhringen, livrée à ses seules ressources, eût été contrainte, selon toutes probabilités, de renoncer à son pays romand, pour peu que Charles-Emmanuel se fût, d'entrée de jeu, saisi de Lausanne ou de quelque autre «bonne place» de la région lémanique.[2]

L'affaire du Montferrat se substitue à celle du pays de Vaud dans les préoccupations du duc de Savoie. — Difficultés créées par l'ouverture de la succession de Mantoue. — Charles-Emmanuel envahit le Montferrat. — Colères que cet acte audacieux déchaîne, aussi bien à Madrid et à Paris que parmi les Stati liberi. — Le duc cherche à s'assurer la neutralité de Berne. — Il échoue. — Retour de Casati dans la Suisse primitive. — Il demande six mille hommes aux cantons de l'alliance de son maître pour le recouvrement du Montferrat. — Les «Waldstætten» prêts à renoncer à leur traité avec la cour de Savoie. — La France sollicite et obtient du Corps helvétique une levée de six mille hommes.

XXIII. Balayées par une saute de vent, en quelque sorte providentielle, les nuées amoncelées, en janvier 1613, sur les bailliages bernois riverains du lac de Genève s'étaient, presque aussitôt, reformées au delà des Alpes. En mars, l'orage grondait déjà sur la Haute-Italie. L'affaire du Montferrat se substituait à celle du pays de Vaud et rejetait celle-ci à l'arrière-plan. Néanmoins, l'Helvétie devait être, comme toujours, appelée à subir le contre-coup des événements qui se préparaient dans la Péninsule. François de Gonzague, duc de Mantoue et marquis de Montferrat, était mort, le 22 décembre 1612, sans laisser d'héritier mâle. Son frère, le cardinal de Gonzague, avait été

(1) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 20 janvier 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704.* f° 40.
(2) *Castille à Villeroy.* Soleure, 23 août 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 27.

reconnu souverain du duché; mais le marquisat, de la succession duquel les femmes n'étaient point exclues, appartenait de droit à la fille du défunt, petite fille du duc de Savoie. Celui-ci réclama la tutelle de la jeune princesse et l'administration du Montferrat, que le nouveau duc de Mantoue, soutenu par l'Empereur, son suzerain nominal, s'empressa de lui contester. Avec un prince du tempérament de Charles-Emmanuel, l'issue favorable des négociations auxquelles donna lieu, tout d'abord, le litige était plus que douteuse. On ne s'y trompa point en Italie. «Le duc de Savoye, écrivait Brulart de «Léon à Paschal, le 26 janvier 1613, laissera les Bernoys en paix, pour étaler «ses desseings du costé le plus proche de luy et le plus à sa bienséance.» (1) De fait, l'occasion qui s'offrait au souverain du Piémont de tenter un coup de force contre le Montferrat était peut-être unique. L'Empereur paraissait peu redoutable; le premier ministre espagnol, duc de Lerme, très pacifique; le gouverneur de Milan, marquis de la Hinojosa, complètement incapable; le roi de France n'avait pas encore atteint sa majorité, et les Suisses protestants ne semblaient pas près de sortir de leur apathie. Mais, par dessus tout, le duc espérait, en ouvrant les hostilités dans la plaine du Pô, qu'un hasard heureux mettrait aux prises les deux couronnes. Aussi, dès le 22 avril, il se jetait sur le Montferrat.

Grisé par un premier et facile succès qu'expliquait la soudaineté de son attaque, Charles-Emmanuel ne tarda pas à voir se tourner contre lui tous les Etats qui, quelques mois auparavant, avaient soutenu de leurs vœux Berne et Genève. L'Escurial, lui-même, se déclara en faveur de Ferdinand de Gonzague. Le marquis de la Hinojosa, il est vrai, feudataire du duc de Savoie pour le fief de San Germano, crut devoir adopter, au début du moins, une attitude expectante. En revanche, Lerme poussait Venise à secourir le duc de Mantoue, et les relations diplomatiques se trouvèrent bientôt rompues entre Saint-Marc et la cour de Turin. (2) A Florence, à Coire, dans la Suisse protestante, peuples et gouvernements étaient acquis à la cause de la maison de Gonzague, dont un membre, le duc de Nevers, défendait Casal. (3) Aussi bien ce fut surtout en France que la conduite de Charles-Emmanuel souleva les plus violentes colères. Les représentants de Louis XIII à Rome, à Vienne, à Madrid, dans les petites cours d'Italie reçurent l'ordre de recommander les intérêts de Mantoue aux souverains auprès desquels ils étaient accrédités, (4) et l'idée fut, un instant, agitée de lancer les Bernois sur le Chablais et le Faucigny, de manière à dégager le Montferrat et à ramener l'armée ducale au nord des Alpes. (5) Mais ce dernier plan, à peine conçu, fut abandonné,

(1) *Correspondance de Paschal.* Collection Zurlauben (Aarau). II. 293.

(2) *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 27 avril 1613. Coll. Zurlauben (Aarau). II. 280. — *Brèves à Paschal.* Rome, 19 mai 1613. *Ibid.* II. 263.

(3) *Paschal à Puysieux.* Coire, 18 mai 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 408.

(4) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 7 février 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 388.

(5) *Brulart de Léon à Paschal.* 27 avril 1613. — *Castille à Puysieux.* Soleure, 6 mai 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 51. — *Paschal à Puysieux.* Coire, 7 mai 1613. *Ibid.* f. fr. *10 718* f° 415.

et Jeannin de Castille eut assez à faire à empêcher que les conseils de la ville de l'Aar ne se laissassent circonvenir par la diplomatie savoyarde.

Lorsqu'il s'était décidé à se détourner du pays de Vaud pour attaquer le Montferrat, (1) Charles-Emmanuel n'avait pas été sans envisager les conséquences possibles de ce changement de front. Il ne suffisait pas, en effet, qu'il renonçât à molester les Bernois. Encore fallait-il que ceux-ci consentissent à observer envers lui une neutralité absolument nécessaire à la réalisation de ses projets de conquête dans la plaine du Pô. Or, fortes des encouragements qu'elles recevaient de tous côtés, les autorités de la plus puissante des cités évangéliques commençaient à «parler suisse» et ne se laissaient plus intimider par les menaces de leur adversaire. (2) Dès la première semaine de mars, l'ambassadeur de Savoie s'était rendu à Genève et à Berne, afin de faire part aux conseils de ces deux villes des sentiments conciliants de son maître à leur égard. Mais ces avances intéressées ne trompèrent point ceux auxquels elles s'adressaient. Elles furent repoussées. Conviés à la table du diplomate savoyard, les avoyers du canton suisse répondirent par un refus sec et catégorique, et cet affront dut être d'autant plus sensible au baron de la Tournette que, quelques jours plus tard, ces mêmes magistrats assistaient au repas que leur offrait l'ambassadeur de France en l'abbaye de Fraubrunnen. (3)

La persévérance était la qualité maîtresse du duc de Savoie. Loin de se laisser rebuter par cet échec humiliant, Charles-Emmanuel, auquel il importait, plus que jamais, d'assurer la sécurité de ses Etats de «deça les monts», tandis que le gros de ses troupes tenait la campagne aux portes de Casal, revint bientôt à la charge auprès des deux cités protestantes. Dans la première quinzaine de mai, on signale la présence d'un agent secret du duc à Berne et sur les rives du Léman. Vers le même temps, le résident anglais à la cour de Turin, William Parkhurst, obtient audience des syndics et conseil de Genève et les adjure d'entrer dans les vues du prince italien et d'accorder à celui-ci une déclaration formelle de neutralité bienveillante, en prévision d'une invasion de la Savoie par les forces du roi Très-Chrétien.

Très intéressés à ce que le duc «s'enferrât» à fond dans le marquisat, les Suisses protestants ne se refusèrent pas, tout d'abord, à écouter les propositions de ses agents. Il n'en fallut pas davantage pour que l'on s'alarmât à Paris et à Soleure. Jeannin de Castille reprocha amèrement aux Genevois de tolérer dans leurs murs la présence d'un ministre britannique aux gages du souverain du Piémont. Lesdiguières, d'autre part, s'efforça d'ouvrir les yeux aux Bernois sur le péril auquel ils se verraient exposés, le jour de la

(1) «Le change qu'il semble que monsieur de Savoye aye pris, depuis la mort du duc de Mantoue, vers l'Italie leur donne relâche (aux Bernois).» *Castille à la reine-mère.* Soleure, 22 février 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 45.

(2) *Castille à Puysieux.* Soleure, 15 mars 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 47.

(3) *Ibidem.*

cessation des hostilités en Italie, et leur fit offrir l'assistance des troupes royales cantonnées en Dauphiné. Mais l'on n'était point dupe, sur les rives de l'Aar, des promesses savoyardes et l'on s'y montrait fort peu disposé «à s'asseurer à telles piperies». Les conseils de Berne tinrent Castille averti, heure par heure, des propositions qui leur venaient de Turin et se déclarèrent prêts à mettre sur pied 8000 hommes, dès l'instant où le gouvernement de Sa Majesté commencerait les hostilités en Savoie. Quant aux Genevois, ils n'hésitèrent pas à rompre, eux aussi, toute négociation avec Parkhurst, lorsqu'ils se furent convaincus que le duc, jouant double, offrait aux Bernois d'abandonner ses prétentions sur le pays de Vaud, pourvu qu'ils renonçassent à couvrir de leur protection la petite république du Léman.(1)

XXIV. Tandis que le gouvernement de Paris s'efforçait de tenir en haleine ses alliés de la Suisse protestante, en leur dépeignant sous les plus sombres couleurs le péril savoyard, la diplomatie de l'Escurial ne demeurait pas inactive dans les «Waldstætten». De retour de la Lombardie, où il avait fait un assez long séjour, l'ambassadeur espagnol, Alfonso Casati, venait de demander, le 1er mai, aux cantons de l'alliance de son maître une levée de 6000 hommes «pour le recouvrement du Montferrat». Agréée, sous certaines réserves, par Uri, Schwytz, Unterwalden et Zoug, cette requête rencontra l'adhésion des autres Etats catholiques, mais à la condition que les troupes suisses ne fussent employées qu'à la défense de Milan, où elles se trouvèrent rendues le 9 juin.(2)

Aussi bien les divergences de vues que suscita, au sein du Corps helvétique, l'initiative prise par Casati furent minimes au prix de celles que souleva, quelques jours plus tard, une démarche analogue du baron de la Tournette. Depuis que les troupes du duc avaient pénétré dans le Montferrat, l'alliance de ce prince avec les cantons catholiques, également alliés de la cour de Madrid, semblait très compromise. Les «Waldstætten», en effet, se rendaient compte, une fois de plus, de la réelle incompatibilité existant entre les traités qu'ils avaient conclus avec l'Espagne, d'une part, et la Savoie, de l'autre. Dès lors, il n'était que temps pour eux d'arrêter les mesures propres à empêcher que leurs ressortissants, incorporés dans les deux armées en présence, ne se rencontrassent sur un champ de bataille et n'en vinssent aux

(1) *Les syndics et conseil de Genève à Jeannin de Castille.* Genève, 21 mai 1613. Bibl. Institut. Coll. Godefroy CCLXVII. 73. — *Castille à la reine-mère.* Soleure, 26 mai et 1er juin 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fos 53 et 55. — Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève, 9 mai 1613.

(2) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 6 mai 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fo 51. — *Castille au duc de Nevers.* Soleure, 29 mai 1613. *Ibid.* fo 54. — *Alfonso Casati a Su Majd.* Lucerna, 5 junio 1613. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1902. — *Casati aux cantons catholiques.* Lucerne, 18 juin 1613. Bibl. Nat. f. fr. *5568* fo 186. — *Castille à Puysieux.* Soleure, 27 juin 1613. *Ibid.* f. fr. *3704* fo 54. — *Alfonso Casati a Pedro de Toledo.* Altorf, 16 setiembre 1616. Arch. Storico Milano. Potenze Estere. Svizzeri e Grigioni. Corresp. Dipl. 1601—1620. — Eidg. Absch. V1 1121 *a*, 1124 *n*.

mains.(1) Déjà Schwytz, Unterwalden et Zoug songeaient à dénoncer l'alliance savoyarde,(2) et ces trois Etats, ainsi qu'Uri, opposaient à Charles-Emmanuel un refus formel, lorsque ce prince les faisait prier de revenir sur la décision par laquelle ils avaient, de guerre lasse, autorisé le gouverneur de Milan à se servir de leurs troupes dans le Montferrat. A Lucerne, la perplexité n'était pas moindre. Aussi ce canton venait-il, sur le conseil de Jeannin de Castille, et malgré les protestations de la cour de Turin, de rappeler en Suisse ses enseignes, que S. A. de Savoie ne s'était pas fait faute d'entraîner à sa suite sur les terres des Gonzague, où elles avaient, entre autres exploits, participé au sac d'Albe.(3) Il semblait donc douteux que, dans ces circonstances, les Confédérés de l'ancienne confession consentissent à accorder au souverain du Piémont les 4000 hommes de renfort dont l'ambassadeur de ce prince avait mission de renouveler la demande devant la diète catholique du 17 juin.(4) De fait, la réponse de Schwytz et de Zoug fut négative. Quant à celle de Lucerne, de Fribourg, d'Unterwalden et d'Uri, on ne la jugea guère plus favorable à Turin, car elle stipulait qu'en aucun cas les contingents des cantons de l'alliance savoyarde ne pénétreraient en Montferrat.(5)

Grâce aux scrupules tardifs, mais louables, du Corps catholique suisse, l'évacuation du marquisat par les troupes piémontaises n'était plus qu'une question de jours, puisque aussi bien les adversaires de Charles-Emmanuel se renforçaient d'heure en heure et que lui-même ne se trouvait plus en mesure de recruter des mercenaires à l'étranger. Il semblait étrange, toutefois, que l'Escurial, étant données l'imposante armée dont il disposait dans le nord de la Péninsule et les promesses par lui faites au duc de Mantoue, hésitât à frapper le coup d'éclat qu'attendaient de lui les partisans de la cause des Gonzague. Or, cette attitude énigmatique des ministres espagnols ne pouvait manquer d'éveiller des appréhensions à Paris. Sans doute, il résultait d'un échange de vues entre les deux cours, que si, dans un avenir plus ou moins éloigné, le partage des Etats du gendre de Philippe II devenait une nécessité, la Savoie serait attribuée à la France et le Piémont à l'Espagne.(6) D'autre part, aux Ligues, Casati insistait auprès de Jeannin de Castille, afin que celui-ci lui

(1) « Car vous avez accreu vostre division
Par cette nouveauté d'association,
Et ouvert le chemin à maintes autres Ligues
Qui fouillent vostre Estat de factions et brigues. »
Lescarbot (Tableau de la Suisse).

(2) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 23 juin 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 62.

(3) *Castille à Lucerne.* Soleure, 14 mai 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 57. — *Lucerne à Castille.* 17 mai 1613 *Ibid.* f. fr. *5568* f° 179. — *Castille à la reine-mère.* Soleure, 22 mai 1613. *Ibid.* f. fr. *3704* f° 53. — *Castille au duc de Mantoue.* Soleure, 25 mai et 19 juin 1613. *Ibid.* f°s 53, 61. — *Le duc de Savoie à Lucerne.* 29 mai 1613. *Ibid.* f. fr. *18 042* f° 102. — Eidg. Absch. V¹ 1121 *in fine*, 1126.

(4) *Le baron de la Tournette au canton de Lucerne.* 12 juin 1613. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* f° 109.

(5) *Castille à Lesdiguières.* Soleure, 22 mai 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 52. — *Castille à la reine-mère.* 23 juin 1613. — Eidg. Absch. V¹ 1124 *n*.

(6) *Castille à Puysieux.* Soleure, 7 juin 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 58.

procurât une levée de dix enseignes parmi les cantons catholiques demeurés réfractaires aux alliances d'Espagne et de Savoie et se joignît à lui, à l'effet d'obtenir le rappel de toutes les troupes suisses, aussi bien du Piémont que du Montferrat, et la rupture du traité helvéto-savoyard, deux requêtes que le diplomate français s'empressa, d'ailleurs, de repousser, d'autant que la première laissait percer le dessein des Espagnols de se créer des intelligences à Soleure, et que le succès de la seconde paraissait fort incertain. (1) En revanche, la mollesse apportée par le gouverneur de Milan à défendre les intérêts de Ferdinand de Mantoue prêtait à des conjectures fâcheuses et faisait douter, sinon de la bonne foi du gouvernement de Madrid, du moins de l'unité de ses vues et de l'existence d'un principe directeur propre à assurer l'exécution de ses délibérations.

Dans ces circonstances, et par mesure de précaution, Marie de Médicis se décida, elle aussi, à adresser aux cantons une demande de levée de 6000 hommes, bientôt réduite à 4000, il est vrai. (2) La reine-régente entendait se réserver, et cela jusqu'au dernier moment, le choix de la destination des deux régiments confédérés, soit qu'ils eussent à pénétrer en Savoie, sous les ordres de Lesdiguières, soit que l'on se résolût à les employer au recouvrement du Montferrat. (3) Au fond, le conseil royal ne désespérait pas que la paix n'intervînt avant que le contingent suisse fût sur pied. (4) Et, de fait, les préliminaires en étaient signés depuis deux jours à Milan, (5) lorsque, le 20 juin, Jeannin de Castille réunit à Soleure les députés du Corps helvétique, déjà sondés dans des diètes particulières, afin de leur communiquer les instructions précises qu'il venait de recevoir de Paris. (6)

Alors bien même qu'elle ne dût pas être réalisée, la demande d'une levée pour le service de France présentait, à tout prendre, un triple avantage. En premier lieu, elle était de nature à faire réfléchir Charles-Emmanuel, déjà découragé à la nouvelle que vingt et quelques mille Français se disposaient à passer les monts pour le secours de Mantoue; (7) puis elle ne pouvait manquer de contrebalancer l'impression produite par le retour de Casati à Altorf et les négociations de la levée espagnole; enfin, et surtout, elle devait permettre d'élucider, pour le moins, un article du traité franco-suisse, article prêtant à l'équivoque, et de donner la mesure des sympathies que conservait encore aux Ligues la maison de Savoie. Jeannin de Castille prétendait, en effet, que la lettre de

(1) *Castille à Puysieux.* Soleure, 7 juin 1613.

(2) *Puysieux à Paschal.* Fontainebleau, 21 mai 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 410.

(3) *Castille au duc de Nevers.* Soleure, 29 mai 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 54.

(4) *Castille à Puysieux.* Soleure, 12 juillet 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 65.

(5) V. Siri. Memorie recondite II, 104.

(6) *Castille à la reine-mère et à Puysieux.* Soleure, 1er et 8 juin 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 55, 56, 58. — *Castille aux cantons.* Soleure, 8 juin 1613. *Ibid.* f. fr. *5568* f° 181 — *Proposition faite par Mr de Castille aux Srs de Soleure.* 14 juin 1613. *Ibid.* f. fr. *3704* f° 60. — *Castille aux XIII cantons et au pays de Valais.* Soleure, 21 juin 1613. *Ibid.* f° 61. — Eidg. Absch V¹ 1126.

(7) *La reine-mère à Paschal.* Fontainebleau, 4 juin 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 417.

revers octroyée aux cantons catholiques, à l'occasion du renouvellement de l'alliance de 1602, ne « réservait » que la Savoie, et non point le Piémont.[1] Il n'obtint pas et ne pouvait, en bonne justice, obtenir satisfaction quant à ce point. En revanche, les Grisons,[2] les Valaisans et sept cantons suisses, dont Zurich et Appenzell-catholique, — ce dernier, allié de Charles-Emmanuel, — offrirent leurs enseignes au roi Très-Chrétien « sans restriction aucune », tandis que les six autres Etats, liés par des capitulations à la cour de Turin, n'y consentirent que « suivant l'alliance de France et pour le recouvrement du Montferrat seulement ».[3]

Au reste, quelque encourageantes que fussent les dispositions manifestées par le Corps helvétique envers le Louvre, la levée royale ne fut pas mise sur pied. Dès le milieu de juillet, Jeannin de Castille reçut, de Paris, l'ordre de remercier les Confédérés de leur empressement à entrer dans les vues de Sa Majesté et de rendre leur parole aux officiers que lui-même venait d'engager.[4] En somme, l'ambassadeur français avait lieu d'être satisfait du résultat de la courte mais vigoureuse campagne qu'il venait de mener à bien. L'autorisation, en vain sollicitée par l'Espagne et la Savoie, de faire entrer des troupes suisses dans le Montferrat était accordée à la France sans aucune difficulté. Une fois de plus, la prééminence de l'alliance de la Couronne Très-Chrétienne sur celles de tous autres princes étrangers s'affirmait, d'une manière indiscutable, en Helvétie et en Rhétie.

La paix en Italie. — La diplomatie du Louvre jouée par celle de l'Escurial. — Charles-Emmanuel se retourne contre Berne et Genève. — La France se prépare à secourir ses alliés suisses. — Défiances de plus en plus vives entre les cantons des deux confessions. — Différends d'Echallens, entre Fribourg et Berne, et du Val Moûtier entre ce dernier Etat et l'évêque de Bâle. — Jeannin de Castille s'efforce de ramener la concorde entre les parties. — Il est encouragé dans cette voie par Zurich, Bâle et Schaffhouse. — Succès de ses démarches.

XXV. La paix était faite en Italie; mais, ainsi que l'écrivait Paschal à la reine-régente, c'était « une paix pleine de crainte » et qui semblait « couver quelque nouveau malheur ».[5] Il n'y avait plus à se le dissimuler: le gou-

(1) *Castille à Puysieux.* 23 juin 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 63.

(2) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 12 et 16 juin: *à Puysieux.* 16 juin et 6 juillet 1613 Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 419—427.

(3) *Castille à la reine-mère.* Soleure. 23 juin 1613. Bibl. Nat f. fr. *3704* f° 62. — *Castille au duc de Nevers.* Bâle, 29 juin 1613. *Ibid.* f° 64.

(4) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 10 juillet 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 434. — *Castille à Puysieux.* Soleure, 31 juillet 1613. *Ibid.* f. fr. *3704* f° 66.

(5) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 28 juillet 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 436.

vernement de Paris avait été joué par l'Escurial. Soit qu'il voulût rouvrir les hostilités, soit qu'il se résignât à subir les conditions désavantageuses que lui imposait le gouverneur de la Lombardie, le protégé de Marie de Médicis, Ferdinand de Gonzague, se trouvait à la merci du roi Catholique. Trop confiante dans l'exécution de promesses auxquelles l'Espagnol s'était presque aussitôt dérobé, la France avait interrompu ses préparatifs militaires, alors que Milan et la Savoie disposaient encore de forces imposantes, dont le licenciement avait été subrepticement ajourné. [1]

Pour surcroît, la situation redevenait mauvaise en Suisse. Selon ses procédés coutumiers, Charles-Emmanuel continuait à harceler, par de continuelles alertes, les Genevois et les Bernois, tout en leur dépêchant des émissaires, dont Jeannin de Castille s'attachait, avec succès, d'ailleurs, à démêler et à démasquer les intrigues. [2] Vers la fin de juillet, une partie de l'armée ducale avait repassé les monts et se rapprochait du Léman. [3] L'ambassadeur français crut devoir engager les Suisses protestants à redoubler de vigilance et obtint du gouverneur de Bourgogne qu'il s'apprêtât à les secourir. [4] Mais il en fut de cette nouvelle « crise savoyarde » comme des précédentes. Les troupes piémontaises ne se hasardèrent ni à traverser le lac, ni à le tourner par Saint-Gingolph et Villeneuve, ainsi qu'on paraissait le redouter à Lausanne.

Cependant, un malaise, dont les causes, encore que peu apparentes, n'étaient pas moins de nature à éveiller les préoccupations de Jeannin de Castille, planait sur toute l'Helvétie. Si les craintes manifestées à Berne, au sujet d'une prétendue ligue formée contre les cantons évangéliques par le pape, l'empereur, le gouverneur de Milan et le duc de Savoie étaient vaines, [5] les appréhensions que provoquaient dans la Suisse primitive les armements du plus puissant des Etats confédérés, appréhensions entretenues par la diplomatie de l'Escurial, ne semblaient certes pas sans fondement. [6] La balance n'était plus égale entre les forces dont disposaient les Etats des deux confessions. D'un côté, les catholiques, grâce à leurs multiples alliances et aux fréquentes levées faites sur leur territoire par la France, l'Espagne, le Saint-Siège et le Piémont, perdaient, chaque année, en population. A ce point de vue, la courte campagne du Montferrat, dans laquelle la seule enseigne de Zoug avait laissé, par suite de maladies, 288 hommes sur un effectif de 300, rendait plus évident encore le péril auquel leur trop grande condescendance à satisfaire

(1) *Castille à Puysieux.* Soleure, 16 septembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 71.

(2) Négociations du comte de Viry à Genève. (Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève. *juin—juillet 1613.*)

(3) *Giustiniani al Senato.* Parigi, 23 luglio 1613. Frari. Francia XLV. — *Paschal à Puysieux.* Coire, 14 août 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 437.

(4) *Castille à Manuel.* Soleure, 22 juillet 1613. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* f° 77.

(5) *Castille à Puysieux.* Soleure, 31 juillet 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 66.

(6) *Alfonso Casati al marques de la Hinojosa.* Milan, 29 enero et 4 febrero 1613. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 1902.

aux réquisitions militaires de leurs alliés exposait Fribourg et les Waldstætten.[1] D'un autre côté, les protestants, chez lesquels le commerce et l'industrie progressaient d'une manière constante, avaient joui, durant les dernières années du XVIe siècle et jusqu'au début de la régence de Marie de Médicis, d'une période de calme relatif, bien propre à développer parmi leurs populations, — urbaines, pour une bonne part, — le goût du bien-être matériel et des aisances de la vie, et à les rendre, dès lors, moins formidables à leurs confédérés des petits cantons. Mais les provocations incessantes du duc de Savoie avaient fini par ranimer l'ardeur belliqueuse des Bernois. Aussi la cour de France, après avoir redouté qu'ils ne se laissassent surprendre et battre par Charles-Emmanuel, en était-elle arrivée, d'accord avec Jeannin de Castille, à regretter l'apaisement momentané qui venait de se produire sur les rives du Léman, puisque aussi bien les maîtres du pays de Vaud devaient être tentés de mettre à profit ce répit pour trancher, les armes à la main, d'anciens différends subsistant entre eux et leurs voisins de Fribourg et de l'évêché de Bâle.[2]

Dès longtemps déjà, l'administration des bailliages de Morat, Grandson, Echallens et Schwarzenbourg, conquis au XVe siècle sur les maisons de Savoie et d'Orange, ou cédés par elles, donnait lieu à de fréquentes contestations entre Fribourg et Berne, qui les possédaient en indivis. Le premier de ces cantons exigeait le partage du « domaine commun » et il insistait avec d'autant plus de chaleur pour obtenir satisfaction, que, malgré la diffusion croissante des nouvelles doctrines religieuses dans cette région, tout espoir n'était pas perdu de restaurer le catholicisme dans les deux districts sur lesquels il avait, par avance, jeté son dévolu. Les Bernois, en revanche, s'opposaient à cette prétention. Convaincus que « le plus » des voix leur était, dores et déjà, acquis dans l'ensemble des quatre bailliages, et que, par conséquent, leur intérêt voulait que les choses fussent laissées en état, ils déployaient à repousser tout compromis une obstination au moins égale à celle dont ils avaient fait montre, au cours des diètes générales, toutes les fois que les représentants du duc de Savoie avaient tenté de remettre en question le traité de Lausanne de 1564.

Au sentiment de Jeannin de Castille, il ne fallait point compter que ce différend se terminât à la satisfaction des cantons intéressés[3] — il ne fut réglé, d'ailleurs, qu'en 1798 — ; aussi l'ambassadeur français s'était-il, jusque là, quoiqu'on ait dit,[4] prudemment abstenu d'intervenir dans un conflit qu'il jugeait sans issue. Mais, vers la fin de l'année 1613 et les premiers mois de la suivante, les rapports des deux Etats confédérés se tendirent à ce point qu'il se vit contraint de sortir de sa réserve et d'offrir sa médiation aux parties.

(1) *Castille à Puysieux.* Soleure, 24 octobre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 73.
(2) *Castille à Puysieux.* Soleure, 4 mai 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 49.
(3) *Castille à Puysieux.* Soleure, 12 juin 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 18.
(4) contra Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen. (Zurich 1844.) II. 450. — Tillier. Geschichte Berns. IV. 40.

Des conférences amiables, ouvertes successivement sur les rives de l'Aar, puis sur celles de la Sarine, en janvier et en mars 1614, étaient demeurées sans résultat. De plus, les Bernois ne cessaient de protester contre la présence à Fribourg de Jean de Watteville, — de la branche de cette maison établie en Franche-Comté, — auquel ils déniaient le titre d'évêque de Lausanne. (1) En revanche, les « Waldstætten » se refusaient à admettre que, sous le prétexte de tenir tête aux forces savoyardes, Berne augmentât ses préparatifs militaires à la frontière de l'Entlebuch. Assisté des députés des « cantons neutres », Jeannin de Castille réussit, il est vrai, à assoupir, pour un temps, cette irritante contention. Mais déjà, sur un autre point du territoire helvétique, renaissait et s'aggravait un différend confessionnel dont la soudaineté ne prit cependant pas l'ambassadeur de France au dépourvu.

XXVI. Ce n'était pas seulement dans les bailliages indivis entre Fribourg et elle, que Berne assumait la protection des réformés contre les catholiques. Et si, partout en Suisse, les premiers pouvaient compter sur son appui, à plus forte raison ceux auxquels la rattachaient des liens de combourgeoisie étaient-ils assurés de la trouver prête à défendre leurs intérêts politiques et confessionnels. A ce titre, les habitants de Moûtier-Grandval, sujets de l'évêque de Bâle, se recommandaient, d'une façon toute particulière, à l'attention bienveillante de leurs puissants voisins. A mainte reprise déjà, le « prince de Porrentruy », encouragé et soutenu par ses alliés des petits cantons, s'était efforcé de troubler les protestants de son diocèse dans l'exercice de leur culte. (2) Au printemps de 1612, l'installation d'un prêtre catholique dans le Val Moûtier avait soulevé de vives critiques parmi les Bernois. Toutefois, grâce aux conseils de prudence départis à ceux-ci par leurs confédérés évangéliques, le conflit naissant s'était momentanément apaisé. (3) Mais, dès lors, l'évêque, mettant à profit les inquiétudes que les préparatifs menaçants de Charles-Emmanuel éveillaient sur les rives de l'Aar, avait poursuivi son dessein avec vigueur et obstination, et cela jusqu'au jour où Berne, enfin délivrée du péril savoyard, s'était résolue à relever ce qu'elle considérait comme une série de provocations de la part du prélat. Passant outre aux objections que lui opposait ce dernier, elle avait, en août 1613, renouvelé sa « combourgeoisie » avec les populations protestantes de l'évêché. Cet acte hardi, désapprouvé par Zurich, Bâle et Schaffhouse, constituait un indéniable empiétement sur les droits de l'évêque, souverain temporel du Val Moûtier. Les cantons forestiers et Fribourg prirent, avec énergie, fait et cause pour leur allié de Porrentruy. (4) A Soleure, au contraire, où la présence de l'ambassadeur de France contribuait, dans une

(1) *cf.* Eidg. Absch. V[1] 1144 sqq.
(2) Eidg. Absch. V[1] 1080 *k*.
(3) Eidg. Absch. V[1] 1074 *c*.
(4) *Castille à Puysieux* Soleure, 7 septembre 1613. Bibl. Nat. f fr. *3704* f° 68. — *Les cantons catholiques au roi.* s. d. (1613). *Ibid.* f. fr. *5569* f° 39.

large mesure, à la pacification des esprits, on s'efforça de rétablir la concorde entre les parties.

Déjà, grâce à l'intervention personnelle de Jeannin de Castille, une solution amiable paraissait à la veille de se produire,(1) lorsque la conduite imprudente de l'évêque et de ses prêtres, mal conseillés, faillit amener une rupture dont les conséquences eussent été désastreuses pour l'Helvétie toute entière.(2) Impatients d'en finir, les Bernois firent appel aux secours de leurs coreligionnaires en Suisse et à l'étranger. La réponse de Zurich et des autres cités évangéliques ne fut pas, il est vrai, telle qu'ils l'attendaient, car, sur les rives de la Limmat, aussi bien qu'à Bâle et à Schaffhouse, on se refusait à suivre Berne dans la voie aventureuse et pleine de périls où elle s'engageait, qu'il s'agît de ses démêlés avec Fribourg et le prince-évêque de Porrentruy ou de ses négociations d'alliance avec les protestants allemands. En revanche, ceux-ci lui firent offrir 2000 cavaliers et 10,000 fantassins, tandis que les Grisons lui promettaient, de leur côté, une levée de 3000 hommes, dont le départ pour la Suisse occidentale eût été, sans doute, le signal de l'entrée des Espagnols dans la Valteline.(3)

En présence des dispositions belliqueuses des Bernois et de la faiblesse manifeste de la partie adverse, Jeannin de Castille, — comme, un demi-siècle plus tard, Pierre Stoppa,(4) — n'hésita pas à déclarer que le roi Très-Chrétien appuierait de ses armes celui des deux adversaires auquel n'incomberait pas la responsabilité de la rupture.(5) Mais, au même temps, l'ambassadeur français obtenait de l'évêque qu'il rappelât momentanément de Moûtier-Grandval l'ecclésiastique dont la présence indisposait si fort les « réformés du Vallon » et leurs protecteurs.(6) D'autre part, les députés des cantons catholiques, réunis en une diète à Lucerne, les 28 et 29 octobre, inclinaient, de manière assez ouverte, vers les solutions pacifiques, encore que leur allié de Porrentruy les fît supplier, par la bouche du nonce apostolique, de le soutenir *manu militari* dans sa résistance aux prétentions bernoises, et que l'ambassadeur de Savoie, non content de les adjurer de ne consentir à aucun compromis, leur laissât entrevoir une diversion opportune de son maître dans la région du Léman.(7)

De plus en plus, Jeannin de Castille devenait l'arbitre de la situation, fonctions auxquelles le désignaient, à défaut du consentement de l'une des parties, les suffrages unanimes des catholiques, aussi bien que des protestants

(1) *Castille à Berne.* Soleure, 24 août 1613. Bibl. Nat. f. fr. *5568* f° 193.

(2) *Castille à Puysieux.* Soleure, 24 octobre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 73.

(3) *Barbarigo al Senato.* Coira, 24 ottobre 1613. Frari. Svizzeri e Grigioni. III. — *Paschal à la reine-mère,* Coire, 26 octobre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 448. — *Castille à Puysieux.* Soleure, 16 novembre 1613. *Ibid.* f. fr. *3704* f° 74.

(4) *Pierre Stoppa à Louvois,* Berne, 22 septembre 1671. Guerre CCLIX. p. 310.

(5) *Castille à Puysieux.* 24 octobre 1613.

(6) *Ibid.*

(7) *Castille à Puysieux.* 24 octobre 1613. Eidg. Absch. V¹ 1139

d'Helvétie. Dans la réalité, et sans se prononcer sur le fond du litige, l'ambassadeur français blâmait les procédés agressifs des Bernois. Mais il fut assez habile pour ne donner prise à aucune accusation sérieuse de partialité. Aussi, lorsque Soleure eut convoqué dans ses murs une diète particulière, à l'ordre du jour de laquelle figurait nécessairement la question du différend du Val Moûtier, insista-t-il pour que cette assemblée se tînt, de préférence, à Lucerne, de peur que la présence de l'envoyé du roi à proximité du lieu de réunion des députés catholiques n'excitât de la défiance parmi les cantons évangéliques. (1)

Toutefois, le plus difficile restait à faire. Il s'agissait de ramener Berne, où prévalaient encore les idées belliqueuses. Castille s'y employa avec ardeur. A son instigation, Zurich, Bâle et Schaffhouse se plaignirent à leurs coreligionnaires de la cité de l'Aar de ce que celle-ci ne se fût pas fait représenter à la diète d'Aarau, le 28 octobre, et ils les engagèrent énergiquement à se soumettre à l'arbitrage de l'ambassadeur français. (2) Plutôt que de persister dans leur isolement, les Bernois mirent bas les armes. Mais l'effervescence causée par les incidents du Val Moûtier n'était pas près de se calmer. (3) A plusieurs reprises, au début de l'année 1614, des altercations se produisirent — au sein des diètes générales, — entre catholiques et protestants, provoquées par l'attitude pleine de raideur des députés de Berne, (4) leur refus de négocier un compromis avec l'évêque de Bâle (5) et les préparatifs militaires qui se poursuivaient, de la part de leurs seigneurs et supérieurs, à la frontière septentrionale du canton. (6) Néanmoins, grâce à la persévérante sollicitude de Jeannin de Castille et aux bons offices des autorités des Etats neutres, une détente marquée se manifesta dans les rapports entre les deux partis, au cours de la diète de Bade de la Saint-Jean 1614. (7) Le différend confessionnel de Moûtier-Grandval demeurait entier, certes, mais il entrait dans une phase nouvelle, et, dès lors, ne devait plus, de quelque temps, troubler le repos des Ligues.

Intérêt de la France à protéger l'évêché de Bâle contre les empiétements bernois. — Castille favorable à l'admission du prélat dans l'alliance franco-suisse. — Le Louvre s'y refuse. — Rapprochement entre le gouvernement de la

(1) *Castille à Puysieux*. Soleure, 16 novembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 71.

(2) *Ibidem*. — Eidg. Absch. V¹ 1138 (n° 840).

(3) *Castille à Puysieux*. 16 novembre 1613.

(4) Eidg. Absch. V¹ 1153.

(5) Eidg. Absch. V¹ 1151.

(6) *Castille à la reine-mère*. Soleure, 15 mars 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 90. — *Alfonso Casati al secretario Antonio de Arostegui*. Milan, 13 enero 1614. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1904

(7) Eidg. Absch. V¹ 1170.

reine-régente et les cantons évangéliques, Berne excepté. — Ses causes. — Accession du «Vorort» au traité de Soleure de janvier 1602.

XXVII. L'absolue neutralité observée par la Couronne de France et son représentant en Helvétie entre le prince-évêque de Bâle et la république de Berne n'avait pas empêché cette dernière de repousser, tout d'abord, la médiation que lui faisait proposer Jeannin de Castille. Les préventions que l'on nourrissait, sur les rives de l'Aar, à l'égard de l'ambassadeur du roi paraissaient, à première vue, justifiées. Et cependant, elles ne résistaient pas à un examen quelque peu sérieux de la situation. (1)

Avant tout préoccupé d'assurer à son gouvernement la jouissance entière des avantages que celui-ci s'attendait à retirer de son alliance avec le Corps helvétique, le diplomate français avait été appelé à constater, avec la plupart de ses prédécesseurs, d'ailleurs, que la liberté des communications entre la Suisse primitive et la Franche-Comté dépendait, en somme, de la bonne volonté de l'autorité bernoise, et que cette dernière se trouvait, d'autre part, en mesure de s'opposer, comme du temps de la Ligue, à ce que les «levées» catholiques atteignissent Saint-Jean-de-Losne, l'étape habituelle de leur première montre. L'idée était donc venue au successeur de Refuge de procurer aux régiments des «Waldstætten» un nouveau débouché sur la Bourgogne. Aussi, avait-il, dans ce dessein, proposé à son maître d'admettre l'évêque de Bâle parmi les alliés suisses de la Couronne, et cela aux lieu et place de l'abbé de Saint-Gall, lequel paraissait définitivement acquis aux intérêts de l'Espagne.

De cette accession du prélat au traité de 1602, la France eût, au dire du Sr de Castille, retiré un double profit. De Lucerne à Porrentruy, la route des levées n'empruntait, en effet, que sur un espace fort restreint le territoire bernois, aux environs d'Aarwangen. En outre, l'évêché aurait, en cas de besoin, fourni sans difficulté 8 à 10,000 hommes pour le service de Sa Majesté. Mais, tout bien balancé, on se refusa, au Louvre, à entrer dans les vues de l'ambassadeur et à assurer, en échange de quelques avantages problématiques, la défense d'un pays, que sa situation géographique exposait, de manière presque inévitable, à une agression du côté de l'Allemagne. (2) Néanmoins, il importait de ne pas détruire brusquement les espérances du chapitre de Bâle, dans la crainte que ce dernier ne suivît l'exemple qui lui venait de Saint-Gall. Aussi Jeannin de Castille s'attacha-t-il à cultiver les dispositions favorables dont l'évêque faisait montre envers la France, et entretint-il, dès lors, avec lui un commerce d'amitié discret, que les Bernois interprétèrent, à tort, comme une méconnaissance de leur droit de s'immiscer dans le différend confessionnel qui mettait aux prises les réformés du Val Moûtier et leur souverain temporel. (3)

(1) *Gregorio Barbarigo al Senato.* Coira, 23 gennajo 1614. Frari. Svizzeri e Grigioni. III.
(2) *Castille à Puysieux.* Soleure, 22 février 1613. Bibl. Nat. f. fr. 3704 f° 46.
(3) *Castille à Puysieux.* Soleure, 31 juillet 1613. Bibl. Nat. f. fr. 3704 f° 66

L'opinion, assurément peu encourageante, que l'on concevait à Berne de l'attitude du gouvernement de Paris, dans les questions où les intérêts de ce canton se trouvaient en jeu, n'était point partagée par tous les Etats évangéliques de l'Helvétie. Il s'en fallait même de beaucoup. C'est ainsi que plus les populations du « Mittelland » s'éloignaient de la France, plus les sympathies des Zuricois venaient à cette dernière. Au Louvre, on savait gré à ceux-ci d'avoir, encore qu'ils n'appartînssent pas à l'alliance du roi, acquiescé à la demande de levée en faveur de Mantoue et de s'être opposés à ce que le traité conclu par les Bernois et eux avec le margrave de Bade-Dourlach fût étendu à d'autres princes allemands. A Zurich, on se montrait reconnaissant envers Jeannin de Castille des efforts faits par ce diplomate, en vue de maintenir la paix religieuse au sein des Ligues. Aussi bien le temps était passé où, sur les rives de la Limmat, l'on considérait comme un crime l'acceptation des « pensions et bienfaits » de Sa Majesté. A tout prendre, cependant, le mouvement d'opinion qui portait le « Vorort » à se rapprocher de la France paraissait, en quelque sorte, plus gouvernemental que populaire. [1] Mais il n'en était pas moins très puissant et, dirigé par l'un des bourguemestres en charge, Jean-Rodolphe Rahn, devait nécessairement aboutir à une union plus étroite entre les deux Etats.

En s'alliant au margrave de Bade-Dourlach, la cité de Zwingli avait fait litière du principe directeur dont s'était inspiré sa politique depuis près d'un siècle. Ce premier traité avec un prince étranger ouvrait la porte à d'autres négociations plus importantes. Jeannin de Castille y avait vu une invite à s'occuper de l'accession éventuelle du « Vorort » à l'alliance franco-suisse de 1602. [2] A cette fin, l'ambassadeur français s'était efforcé, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, de faire rompre, d'une manière définitive, les pourparlers entamés entre la cour de Nancy et les cantons catholiques, de peur que ce projet d'accord helvéto-lorrain ne reprît vie, le jour où il conviendrait à la France d'admettre les Zuricois au nombre de ses alliés. [2] Il s'était, en outre, résigné à ne pas pousser plus avant ses démarches à Porrentruy, estimant avec raison que l'alliance de Zurich devait primer celle de l'évêque de Bâle et que celle-ci, supposé que le roi l'agréât, servirait « comme de dragée pour oster aux ‚Waldstætten' l'amertume produite par » celle-là. [4] Mais Jeannin de Castille devait être, en cette circonstance — et sa satisfaction s'en accrût — prévenu par les représentants du « Vorort ». Ce fut, en effet, au cours d'une diète générale tenue à Bade, vers les derniers jours d'octobre 1612, [5] diète à laquelle l'ambassadeur n'assistait pas, que les députés de Zurich s'ouvrirent au secrétaire-interprète Vigier du désir qui les animait de voir leur canton entrer dans

(1) *Gregorio Barbarigo al Senato.* Spluga, 18 ottobre 1618. Frari. Svizzeri e Grigioni. III.
(2) *Castille à Sillery.* Soleure, 10 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 35.
(3) *Castille à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 37.
(4) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 20 janvier 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 40.
(5) Eidg. Absch. V¹ 1103 sqq.

l'alliance de Sa Majesté Très-Chrétienne. (1) Quelques jours plus tard, Jeannin de Castille recevait à Soleure, de la bouche de ces mêmes députés, la confirmation de leur dire, jointe à l'assurance que la majorité, dans les conseils de la cité de la Limmat, était, dores et déjà, acquise à la réalisation de ce vœu. (2)

A Paris, où l'ambassadeur envoya quérir des instructions, l'initiative prise par les magistrats zuricois obtint la pleine approbation de la régente et de ses ministres, auxquels il ne pouvait certes déplaire que les protestants des Ligues donnassent aux huguenots du royaume l'exemple d'une confiance éclatante en la parole royale. (3) Mais encore fallait-il que les négociations fussent conduites avec prudence, de manière à ne point effaroucher les catholiques de la Suisse primitive. Le diplomate français se servit du prétexte d'un différend des «Waldstætten» avec Zurich, au sujet de l'abbaye de Rheinau, pour offrir sa médiation aux parties et dépêcher aux autorités du premier des cantons le secrétaire-interprète Vigier, avec la mission d'entamer les pourparlers de l'alliance. (4) Dès le milieu de juin 1613, l'accord était suffisamment établi entre l'ambassade et le «Vorort», pour que celui-ci se déclarât prêt à accéder au traité de 1602, et cela aux conditions jadis obtenues par Berne. (5) Au commencement de septembre, enfin, le conseil des Deux Cents votait cette accession et se résolvait, en outre, à s'en tenir, en fait d'alliances allemandes, à celle du margrave de Bade. (6)

Chargé par le roi de parachever, «à son loisir», l'œuvre qu'il venait de mener à bien, Jeannin de Castille se rendit, le 19 janvier 1614, à Zurich, où la solennisation du traité eut lieu le lendemain. (7) Afin de donner plus d'éclat à cette cérémonie, le gouvernement du «Vorort» avait mis sur pied 4000 fantassins et 300 chevaux. Les réjouissances publiques durèrent plusieurs jours. Partout, l'ambassadeur reçut un accueil enthousiaste, et lorsqu'il regagna Soleure, il emportait la certitude que, désormais, sur les rives de la Limmat, peuple et magistrats se trouvaient unis dans un même esprit de loyale adhésion à la cause française. (8)

Au demeurant, les parties contractantes avaient, toutes deux, sujet de se féliciter de leur détermination. La France, d'une part, en admettant dans son alliance le premier en rang d'entre les cantons suisses, assurait, très opportunément, la suprématie de son influence sur toutes celles qui, de l'étranger, cherchaient à s'implanter dans ce pays. De plus, elle donnait aux *Stati liberi*,

(1) *Castille à Sillery.* Soleure, 10 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 35.
(2) *Castille à Puysieux.* Soleure, 10 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 33.
(3) *Castille à Sillery.* Soleure, 10 novembre 1612.
(4) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 20 janvier 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 40.
(5) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 23 juin 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 62.
(6) *Castille à Puysieux.* Soleure, 17 août et 16 septembre 1613. Bibl. Nat. f. fr *3704* f°s 67 et 71.
(7) *Traité d'alliance entre la France et Zurich.* 20 janvier 1614. — *Ratification du traité par le roi.* Paris, 9 mars 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 80, 81. — *cf.* Eidg Absch. V[1] 1951 sqq.
(8) *Harangue faicte par le Sr de Castille devant les conseils de Zurich.* 20 janvier 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 79. — *Castille à Sainte-Catherine.* Soleure, 8 février 1614. *Ibid.* f. fr. *4120* f° 12.

mis en défiance par les mariages espagnols, un gage significatif de sa résolution de ne les point abandonner à l'oppression de l'Espagne.(1) Zurich, d'autre part, sortait de son isolement et procurait, en outre, à ses coreligionnaires suisses, un supplément de protection très appréciable, puisque le Louvre. déjà tenu, par les traités de 1579 et de 1602, de défendre Genève et le pays de Vaud contre toute agression, reconnaissait la validité «pleine et entière» du «traité de tuition», par lequel sa nouvelle alliée s'était, elle aussi, engagée, dès 1605, à prendre sous sa sauvegarde les réformés de la région du Léman.(2)

Berne et Zurich agitent d'accéder à l'Union des princes protestants d'Allemagne. — Castille s'oppose en secret à ce dessein. — Négociations de Walther Rettich, envoyé du margrave de Bade-Dourlach auprès des Etats évangéliques d'Helvétie. — L'abstention de Bâle et de Schaffhouse entraîne celle des autres cantons de la nouvelle confession. — Influence prépondérante de la France parmi les Ligues, à la fin de 1613. — Politique espagnole dans la Suisse centrale. — Activité déployée par Casati. — Les «Waldstætten» se rapprochent de Milan. — Dessein formé par la cour de Madrid d'ouvrir à ses troupes d'Italie un nouveau débouché sur la Franche-Comté, par le Simplon et le Léman. — Intrigues de l'Escurial dans le Valais. — Jeannin de Castille réussit à les démasquer. — Paschal, lui-même, inquiet des menées milanaises en Rhétie.

XXVIII. L'alliance conclue, en 1612, entre les deux plus puissants Etats de la Suisse évangélique et le margrave de Bade-Dourlach avait provoqué, par ricochet, l'accession de Zurich au traité franco-suisse de 1602. Cette accession faillit, elle-même, avoir pour conséquence l'entrée de Berne et des cantons de son parti dans l'Union des princes protestants d'Allemagne. Ceux-ci, en effet, se prévalant des encouragements que leur avait prodigués, de la part de Henri IV, le Sr de Boissise, lors de la constitution de leur Ligue à Halle, avaient demandé à Marie de Médicis de s'inspirer de la pensée-maîtresse du règne précédent, et de les aider dans les négociations d'alliance qu'ils s'apprêtaient à poursuivre en Helvétie.(3)

Au fond, c'était, encore et toujours, le projet, dès longtemps caressé, de rattacher les uns aux autres, en une chaîne ininterrompue, tous les *Stati liberi*,

(1) *Relation de l'ambassade de Mr de Castille.* (impr. Arch. für Schweiz. Geschichte. I. 199.)
(2) *Pietro Contarini al Senato.* Zurigo, 10 novembre 1613. Frari. Francia. XLV. — *Gregorio Barbarigo al Senato.* Coira, 1 et 4 gennajo 1614. Frari. Svizzeri e Grigioni. III.
(3) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 24 octobre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 73.

de la Mer du Nord à l'Adriatique, qui reprenait vie dans les chancelleries des petites cours germaniques.[1] Mais, abstraction faite des motifs découlant de la politique générale qui s'opposaient à ce que la France favorisât un dessein nuisible au maintien de la prépondérance que sa diplomatie s'était acquise au sein des Ligues, il en existait de particuliers, suffisants pour détourner le Louvre d'accéder aux désirs de l'Electeur-Palatin et de ses alliés.

Ainsi qu'on l'a dit ailleurs, les forces respectives des deux camps confessionnels en Helvétie étaient loin de se balancer, et Jeannin de Castille redoutait, avec quelque apparence de raison, que Berne, une fois délivrée de toute inquiétude du côté de la Savoie, ou supposé que la guerre reprît en Italie, n'assaillît ses confédérés catholiques, auxquels elle ne pouvait pardonner de s'être déclarés prêts à soutenir la cause de Fribourg et du prince-évêque de Bâle.[2] Dès lors, il était de l'intérêt de la Couronne Très-Chrétienne d'empêcher le rapprochement projeté entre les princes allemands et les protestants suisses.[3] Aussi l'ambassadeur français à Soleure reçut-il l'ordre de combattre en secret les menées des agents venus d'outre-Rhin,[4] tandis que, d'autre part, la reine-mère ne cachait pas à l'envoyé de la Grande-Bretagne à Paris que son intention n'était point de mettre l'influence dont son gouvernement disposait auprès des Ligues au service de l'Union germanique.[5]

Vers le milieu de l'année 1613, Walther Rettich, représentant du margrave de Bade-Dourlach, estima que, grâce à la tournure menaçante que prenait le différend survenu entre Berne et l'évêque de Bâle, une proposition d'alliance faite par les princes réformés aux cantons évangéliques aurait quelque chance d'être favorablement accueillie de ces derniers.[6] En conséquence, il se décida à mettre, sans plus tarder, les fers au feu, et, le 16 septembre, il invitait la diète d'Aarau à délibérer sur les offres dont il était porteur.[7] Mais, malgré les incitations des Bernois, le Corps protestant ne put se résoudre à répondre d'emblée à ces ouvertures. Aussi bien Jeannin de Castille sut tirer parti de ce répit pour redoubler ses démarches, en vue de faire échec aux négociations de l'envoyé badois. A Bâle et à Schaffhouse, l'hésitation fut de courte durée. La situation géographique de ces deux villes, boulevards avancés de l'Helvétie sur la ligne du Rhin, avait, de tout temps, prédisposé leurs magistrats à l'observation d'une neutralité prudente, dont ils ne se départirent pas en cette conjoncture. A Zurich, où l'influence française était, dans cet instant-là, bien près de devenir prépondérante, on répugnait à l'idée de s'obliger à secourir pécuniairement et militairement les princes allemands contre l'Empire, alors surtout que la seule protection accordée aux Genevois

(1) *Gregorio Barbarigo al Senato.* Coira, 8 dicembre 1613. Frari. Svizzeri e Grigioni. III.
(2) *Castille à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 77.
(3) *Castille à Puysieux.* Soleure, 16 novembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 74.
(4) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 13 décembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 73.
(5) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 2 février 1614. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* f° 149
(6) *Castille à Puysieux.* Soleure, 7 septembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 68.
(7) Eidg. Absch. V¹ 1134.

avait, en quelques mois, coûté plus de 200 000 florins à leurs coreligionnaires suisses.[1] Il ne fut donc pas malaisé, en somme, à l'ambassadeur du roi Très-Chrétien de dissuader les autorités des trois cantons protestants du nord de se faire représenter aux noces de la fille du margrave de Bade, noces auxquelles Rettich les avait conviés de la part de celui-ci.[2] A Berne, en revanche, où le secrétaire-interprète Vigier s'était rendu dès le commencement de septembre, la majorité des conseils, estimant que les *Stati liberi* ne devaient plus compter que sur eux-mêmes, depuis que la France et l'Espagne semblaient s'être rapprochées l'une de l'autre, inclinait à accepter les offres allemandes.[3] Toutefois, ensuite d'une dernière conférence à Aarau, au cours de laquelle ses confédérés protestants se refusèrent nettement à la suivre dans la voie périlleuse où elle cherchait à les entraîner, Berne se rallia à leur avis et renonça, pour un temps, aux alliances d'outre-Rhin.[4]

Ainsi donc, au début de l'année 1614, la France jouissait aux Ligues d'une situation réellement privilégiée. L'alliance du duc de Savoie avec les cantons catholiques paraissait menacée depuis la première guerre du Montferrat; la république de Venise n'avait point réussi à renouveler la sienne avec les Grisons; les propositions d'un rapprochement plus étroit, faites par le duc de Lorraine aux «Waldstætten» et par les princes de l'Union germanique aux cantons protestants, pouvaient être considérées comme ayant échoué: en revanche, l'unanimité du Corps helvétique gravitait désormais dans l'orbite de la politique française, grâce à l'accession de Zurich au traité de 1602. Mais l'Espagne n'avait point renoncé à la lutte pour la possession des passages alpestres. Dès lors, malgré l'entente matrimoniale que venaient de contracter les deux couronnes, les compétitions allaient renaître entre leurs ministres en Suisse, en Rhétie, dans le Valais, partout, en un mot, puisque aussi bien partout leurs intérêts se trouvaient divergents.

XXIX. Depuis la mort de Henri IV jusqu'à l'époque où Charles Emmanuel ouvrit les hostilités en Italie en assaillant le Montferrat, l'Espagne, épuisée financièrement par les sacrifices énormes qu'elle avait dû consentir, en vue de tenir tête à ses adversaires, s'était quelque peu désintéressée, surtout à partir de 1612, des affaires des Ligues. Vers la fin de 1610, et plus tard, durant l'automne de 1611, alors que la peste sévissait en Helvétie et parmi les Grisons, le connétable de Castille, gouverneur de Milan, avait pris des mesures énergiques à l'effet de prévenir la propagation du fléau dans la plaine lombarde et ordonné l'établissement d'un blocus rigoureux à la frontière septentrionale du duché, blocus dirigé, aussi bien contre les montagnards des

(1) *Castille à la reine-mère*, Soleure, 2 février 1614.

(2) *Castille à Puysieux*. Soleure, 7 et 16 septembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 68 et 71. *Le même aux IV villes protestantes*. Soleure, 12 septembre 1613. *Ibid*. f° 71.

(3) Eidg. Absch. V¹ 1134. · *Castille à Puysieux*, 7 et 16 septembre.

(4) *Castille à la reine-mère*. Soleure, 24 octobre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 73.

Alpes, que contre le trafic des marchandises par la voie du Splugen et du Gothard.(1) Or, ces précautions, encore qu'elles fussent en partie justifiées, avaient causé dans la Suisse primitive un émoi semblable à celui que les Ligues Grises ressentaient, vers la même époque, en apprenant que Venise interdisait à leurs ressortissants l'accès du Bergamasque.

En présence du mécontentement provoqué à Lucerne, comme à Schwytz et dans les bailliages d'outre-monts, par l'attitude impolitique de l'Espagne, la diplomatie française ne demeura pas inactive. Elle avait, d'ailleurs, partie belle.(2) Non pas que les ressources dont disposait le trésor royal fussent illimitées; mais, en fin de compte, celui-ci continuait à acquitter les dettes de la Couronne envers les Confédérés, tandis, en revanche, qu'Alfonso Casati reprenait le chemin de la Lombardie, impatient de se mettre à l'abri des revendications des créanciers de l'Escurial.(3) Au reste, supposé que ce diplomate n'eût pas quitté Altorf, sa résidence ordinaire, il lui eût été difficile, dans ce moment-là, du moins, d'acquérir en Helvétie une influence égale à celle de Jeannin de Castille, car il n'était qu'un simple «envoyé» de Milan et non point d'Espagne et, comme tel, il manquait du prestige et de la considération dont l'ambassadeur de France, grâce au faste qu'il déployait, se sentait environné, tant à Soleure que dans la Suisse centrale et parmi les cantons protestants.(4)

Telle apparaissait la situation respective des deux couronnes en Helvétie, lorsque éclata la première guerre du Montferrat. Tout aussitôt, l'Espagne s'efforça de regagner la confiance des cantons maîtres des passages du Gothard. L'entreprise était malaisée, d'autant que l'état des finances castillanes ne permettait pas de payer aux alliés suisses du roi Catholique leurs pensions échues. D'autre part, ceux-ci semblaient prêts à dénoncer le traité qui les liait à ce prince.(5) Ce fut, néanmoins, dans ces conjonctures qu'Alfonso Casati consentit à rejoindre son poste. L'envoyé de Milan emportait avec lui quelques milliers de doublons. Aussi bien le temps pressait, car les ambassadeurs de France et de Savoie, quoique les intérêts de leurs souverains fussent divergents, travaillaient, chacun pour sa part, à empêcher l'Espagne d'obtenir ses fins, soit une levée de troupes suisses à destination de la Haute-Italie.(6) Casati, il est vrai, triompha en partie de ces obstacles, ainsi qu'on l'a dit

(1) *Lettre de Milan.* 19 novembre 1610. (Arch. Milan. Doc. diplom. Dominio spagnuolo. Filippo III [1610]). — *Andrea Surian al Senato.* Milano, 3 agosto e 14 settembre 1611. Frari. Milano.

(2) *Andrea Surian al Senato.* Milano, 10 agosto 1611. Frari. Milano.

(3) *Andrea Surian al Senato.* Milano, primo di febbrajo 1612 (IIdo). Frari. Milano. — *El marques de la Hinojosa a S. Mgd.* Milan, 4 de junio 1614. Arch. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1904.

(4) *Alfonso Casati a S. Mgd y al secr. Antonio de Arostegui.* Lucerna, 11 de junio 1614. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1904. — *al secr. Antonio de Arostegui.* Lucerna, 3 de julio 1615. *Ibid.* Leg. 1908.

(5) *Alfonso Casati al marques de la Hinojosa.* 29 de enero 1613. — *S. Mgd al marques de la Hinojosa.* Madrid, 13 marzo 1613. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1902.

(6) *Alfonso Casati a S. Mgd.* Lucerna, 22 marzo 1613. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1902.

ailleurs.(1) Mais l'alerte avait été chaude et, s'il ne se fût hâté, c'en était fait de l'alliance hispano-helvétique renouvelée à Lucerne en 1604. Selon la pittoresque expression du diplomate lombard, l'or distribué dans la Suisse primitive par Jeannin de Castille «se serait transformé en plomb contre Milan».(2) Au reste, le bruit des préparatifs militaires de Berne contre Fribourg et l'évêque de Bâle, se répandant sur ces entrefaites, fit plus en faveur d'un rapprochement entre les «Waldstætten» et l'Espagne que toutes les exhortations adressées par Casati aux gouvernements des cantons catholiques. Certes, ceux-ci continuaient à mettre leur confiance en l'ambassadeur français, à la médiation duquel ils avaient eu recours; mais, en cas de rupture, c'eût été de Milan, ils l'espéraient du moins, que leur fussent venus l'aide et le réconfort qu'ils invoquaient déjà du marquis de la Hinojosa, vers la fin d'octobre 1613.(3)

Bien que leurs communications avec l'Allemagne fussent, derechef, assurées par la voie du Saint-Gothard, les maîtres de la Lombardie, privés, depuis les événements du Montferrat, du libre usage de la route militaire Milan-Val d'Aoste-Besançon-Bruxelles, ne désespéraient pas de s'ouvrir un nouveau débouché sur la Franche-Comté par le Simplon et le Léman. A la vérité, l'entreprise était malaisée, puisque sa réussite dépendait, en partie, du moins, de l'agrément des cantons évangéliques, peu enclins, en tant que *Stati liberi*, à faire le jeu de l'Escurial, alors même que celui-ci s'efforçait de leur persuader qu'il existait une entente secrète entre les gouvernements de Paris et de Turin contre Berne et Genève.(4) En revanche, la conquête pacifique du Simplon et l'anéantissement de l'influence française parmi les dizains du Valais représentaient des projets moins chimériques, voire même susceptibles d'être menés à bien, et l'Espagne devait, dès lors, trouver quelque intérêt à en poursuivre la réalisation.(5)

Au printemps de l'année 1611 déjà, le gouverneur de Milan, inquiet des armements continus du duc de Savoie et des mauvaises dispositions des «Waldstætten» envers la Couronne Catholique, depuis le brusque licenciement de leurs troupes en Lombardie, avait songé à proposer aux Valaisans l'alliance de son maître.(6) Mais, grâce à la vigilance, toujours en éveil, d'Eustache de Refuge, les intrigues espagnoles s'étaient dissipées en fumée. De toutes les contrées comprises dans le «climat des Ligues», le Valais était, d'ailleurs, la seule où la politique du Louvre fût quelque peu cohérente. L'ambassade du roi y soutenait discrètement les protestants, peu nombreux, dans la réalité, mais tous acquis à la cause française, dont ils passaient, à juste titre, pour

(1) v. p. 87.
(2) *Alfonso Casati al marques de la Hinojosa.* Lucerna, 21 marzo 1614. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1904.
(3) Eidg. Absch. V¹ 1140 *d.*
(4) *Paschal à Puysieux.* Coire, 18 janvier 1613. Bibl Nat. f. fr. *10 718* f° 383.
(5) *El marques de Valdefuentes a Antonio de Arostegui.* Milan, 20 de junio 1620. Simancas Estado. Leg. n° 1924.
(6) *Andrea Surian al Senato.* Milano, 24 marzo 1611. Frari. Milano.

les meilleurs champions. Au reste, si le «recès de Viège», prononçant leur expulsion de la vallée du Rhône, n'avait point encore été mis à exécution, c'était à l'intervention active du S[r] de Refuge qu'ils étaient redevables de cette tolérance. Aussi bien, dès lors, leur intérêt répondait de leur dévouement.(1) Les Jésuites, en revanche, apôtres très militants de la cause espagnole, avaient intrigué, mais en vain, auprès de la reine-régente, en vue d'obtenir que le représentant de la Couronne Très-Chrétienne en Helvétie appuyât leur dessein de fonder un établissement à Sion.(2) Déboutés de leurs prétentions en 1611, ils revinrent à la charge, vers le milieu de l'année suivante, sans plus de succès, il est vrai, quoiqu'ils eussent mis dans leur jeu l'évêque du Valais et les cantons catholiques. Jeannin de Castille, en effet, se refusa avec énergie à leur prêter le concours que leur avait déjà dénié son prédécesseur.(3) Son opposition, d'ailleurs, fut renforcée de celle des Bernois, toujours en crainte que le duc de Savoie, au service duquel se trouvaient, depuis près de trois ans, douze cents Valaisans, ne pratiquât une brèche dans la région de Saint-Maurice pour attaquer à revers les bailliages vaudois.(4)

Cependant, bien que le successeur de Refuge se fût ouvert au Père Cotton des motifs très légitimes qui l'engageaient à repousser les avances des Jésuites,(5) ceux-ci continuaient leurs brigues à Paris, à Milan, à Turin, à Lucerne, et l'alliance renouvelée, le 8 juillet 1613, entre le Corps catholique suisse et le pays de Valais était, certes, un événement de nature à entretenir leurs espérances.(6) Vers la fin de cette même année, ils réussissaient à faire élire, en qualité d'évêque de Sion, l'abbé de Saint-Maurice, sujet de Charles-Emmanuel; mais l'intervention résolue de l'ambassadeur de France les contraignit à battre en retraite, et l'élection fut annulée. Ils se vengèrent de cette déconvenue en semant la zizanie entre les «Waldstætten» et les Valaisans et en accusant le nouveau prélat, Hildebrand II Jost, de favoriser en secret les protestants de son diocèse. Aussi, dès le commencement de décembre, une députation des cantons de l'ancienne confession s'acheminait-elle vers la vallée du Rhône, à l'effet d'exiger des dizains la stricte exécution du recès de Viège et l'expulsion des trente ou quarante «notables réformés» qui constituaient, à eux seuls, le noyau du parti français dans le Valais.(7) Au total, une coalition semblable à celle dont le bourguemestre de Fribourg, Henri Lamberger, avait été l'âme, en 1605, du temps de Le Fèvre de Caumartin, reprenait vie, avec l'appui du Saint-Siège,

(1) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 23 août 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 26.

(2) *Ubaldini au nonce en Espagne.* Paris, 17 mars 1611. Bibl. Nat. f. Italien *1266.*

(3) *Ibid.* — *Relation de l'ambassade de M[r] de Castille.* (impr. Archiv. für Schweiz. Geschichte. I. 196.)

(4) *Castille à Puysieux.* Soleure, 20 janvier 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 42; *à la reine-mère.* Soleure, 11 avril 1614. *Ibid.* f° 92. — S. Grüter. Der Anteil der katholischen und protestantischen Orte u. s. w. (Geschichtsfreund t. III.)

(5) *Castille au Père Cotton.* Soleure, 20 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 98.

(6) Eidg. Absch. V[1] 1132.

(7) Eidg. Absch. V[1] 1142—1143.

de la Savoie, de l'Espagne et de la Suisse catholique, en vue de tenir en échec la politique du Louvre dans la patrie de Schinner. (1) Mais Jeannin de Castille sut, comme ses prédécesseurs, démasquer les intrigues des adversaires de la France. Ceux-ci, par la bouche des députés des « Waldstætten », avaient demandé à l'évêque une audience particulière, afin de lui exposer les griefs de leurs commettants. Le prélat refusa de les recevoir autrement qu'en présence de « l'assemblée du païs ». Ils exigeaient, en outre, la prompte solennisation du traité de combourgeoisie renouvelé le 8 juillet précédent, la réinstallation d'un collège de Jésuites à Sion, pour complaire au nonce apostolique, et une diversion des enseignes valaisannes du côté du Grimsel, au cas d'une rupture entre Berne et l'évêque de Bâle. Le bonheur voulut que l'ambassadeur du roi Très-Chrétien veillât; en sorte qu'aucune de ces trois requêtes ne trouva grâce devant la diète des dizains, laquelle ajourna au mois de mai de l'année suivante l'« échange des serments » que réclamaient avec tant d'instance les représentants de la Suisse primitive. (2)

Réimplantée avec peine dans la région du Gothard; momentanément annihilée, en revanche, dans la vallée du Rhône, l'influence espagnole reprenait, vers la même époque, quelque vigueur parmi les Ligues Grises, où, durant les brigues qui préparèrent l'échec infligé à la diplomatie de Saint-Marc, elle n'avait point été combattue par l'ambassadeur de France, Charles Paschal. Tout bien pesé, cependant, et eu égard à la détresse de ses finances, l'Escurial n'estimait pas qu'il fût avantageux pour lui d'entretenir des pensionnaires en Rhétie, aussi longtemps que Venise ne chercherait pas à y renouer des négociations d'alliance. Mais, de là à se désintéresser des affaires intérieures de ce malheureux pays, il y avait loin, et l'on s'efforçait, au contraire, à Milan, de lui susciter, de la part de ses voisins, des difficultés telles que ses communes dussent renoncer à accorder des levées à la France ou aux cantons protestants. (3) En conséquence, le différend existant, depuis 1606, entre les petits cantons co-seigneurs de la Lévantine et les Ligues Grises prit, derechef, à l'instigation du gouverneur de Milan, une tournure inquiétante, tandis que le Corps catholique suisse tout entier, soutenu et stimulé par le Saint-Siège, faisait campagne en faveur de l'introduction des Jésuites dans la Valteline.

Circonvenue par le nonce apostolique à Paris et mal conseillée par ses ministres, Marie de Médicis, encore que les circonstances fussent identiques en Rhétie et dans le Valais, inclinait à accorder à la congrégation de Sondrio ce que Jeannin de Castille refusait à celle de Sion. Mais, contrairement à son habitude, l'ambassadeur de France à Coire vit juste en cette conjoncture et mit à contrevenir aux ordres de la cour une obstination analogue à celle

(1) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 13 décembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 73.
(2) *Castille à Puysieux.* Soleure, 10 janvier 1614. Bibl. Nat. f. fr *3704* f° 77.
(3) *Castille à Puysieux.* Soleure, 17 février 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 85.

qu'il avait déployée, quelques mois auparavant, lorsque, de propos délibéré, il s'était opposé à ce que les conventions arrêtées en France entre la régente et l'envoyé de Venise reçussent leur exécution dans la haute vallée du Rhin.(1) Au reste, Paschal commençait, lui aussi, à se montrer inquiet de l'extension des menées milanaises dans les Trois Ligues et notamment parmi les catholiques, que leurs coreligionnaires d'Helvétie poussaient, de façon assez ouverte, à embrasser le parti de l'Espagne. A quelle cause fallait-il attribuer cette subite recrudescence du prosélytisme en faveur d'une alliance rhéto-lombarde, sinon à ce fait que, dans le même temps, l'on se préparait à Saint-Marc à tenter de nouvelles démarches en vue de procurer aux troupes levées par la République en Allemagne l'accès des passages alpestres?(2)

Le Sénat vénitien songe, une fois encore, à faire ouvrir à la République les passages des Alpes rhétiennes. — Il recherche, à cet effet, l'appui du Louvre. — A cette nouvelle, Paschal suspend son départ de Coire. — Arrivée des ambassadeurs Barbarigo et Contarini dans cette ville. — Efforts du premier pour reconstituer le parti vénitien dans les Ligues Grises. — Le gouvernement français ne s'y montre pas défavorable. — Demi-disgrâce subie par Paschal. — Il se venge en faisant expulser Barbarigo du territoire des Trois Ligues. — L'ambassadeur français quitte définitivement la Rhétie.

XXX. Bien que l'alliance conclue en 1603 entre la république de l'Adriatique et les Ligues Grises eût été dénoncée par celles-ci, le 26 février 1612, le traité de Davos ne devait prendre fin que le 15 août 1613. Mais, en juillet 1612 déjà, au moment de la retraite précipitée du secrétaire Antonio-Maria Vincenti vers le Bergamasque, les ambassadeurs de France à Coire et à Venise avaient cru pouvoir assurer la reine-régente que la diplomatie de Saint-Marc, lasse de tisser «une toile de Pénélope»,(3) abandonnait l'idée de prendre sa revanche du nouvel échec subi par elle dans la haute vallée du Rhin.(4) Aussi bien, durant plus d'une année, le Sénat parut se désintéresser des affaires intérieures de la Rhétie. Tout au plus, estima-t-il opportun de se faire représenter au «pittag» de la Saint-Jean 1613 par un agent chargé de surveiller la dernière répartition des pensions vénitiennes parmi les communes et de «tesmoigner en particulier» aux députés de celles-ci «qu'encores que l'alliance

(1) *Alfonso Casati al marques de la Hinojosa.* Lucerna, 13 y 17 mayo 1614. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1904.

(2) *Paschal à la reine-mère et à Puysieux.* Coire, 23 février et 14 mars 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 390, 394, 397. — *Castille à la reine-mère.* Soleure, 27 juin 1614. *Ibid.* f. fr. *3704* f° 99. – Eidg. Absch. V¹ 1077, 1167.

(3) *Paschal à Brulart de Léon.* Coire, 6 août 1612. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* f° 37.

(4) *Paschal à Puysieux.* Coire, 13 février et 28 juillet 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 385, 436.

fust finie», l'amitié de la République demeurait acquise «à jamais» à leur gouvernement. (1)

De Venise même, les avis envoyés à la cour par Brulart de Léon corroboraient les informations recueillies par Charles Paschal. Aux récriminations qu'avaient soulevées les menées imprudentes de celui-ci contre la prolongation du traité de Davos, (2) semblait avoir fait place une résignation dépourvue d'artifices, sinon d'amertume. A Paris, il est vrai, les démarches des ambassadeurs de la Seigneurie en faveur du maintien des capitulations vénéto-rhétiennes, démarches commencées en mai, (3) deux mois avant l'échec infligé à Vincenti, s'étaient poursuivies jusqu'en novembre 1612. (4) Mais, à cette époque, elles avaient pris fin. Aussi, bien que Condé et ses adhérents engageassent le Sénat à continuer, dans la haute vallée du Rhin, une campagne qui faisait, au même titre que le mariage anglais, du reste, partie du programme de politique extérieure adopté par l'opposition française, (5) on considérait, à la cour, le projet d'un renouvellement d'alliance entre les Trois Ligues et Venise comme abandonné, et l'on ne mettait pas en doute, dès lors, que la République ne se soumît à l'humiliation de demander au roi Très-Chrétien l'autorisation de faire passer ses levées au travers de la Rhétie, chaque fois que le Sénat en reconnaîtrait la nécessité. (6)

Cependant les événements se précipitaient dans la Haute-Italie. Charles-Emmanuel venait d'envahir le Montferrat (avril 1613). Le gouverneur de Milan renforçait les garnisons du duché et gardait une attitude énigmatique à l'égard des belligérants. Venise se sentit menacée et songea, de nouveau, à se rendre maîtresse des passages des Alpes. (7) Assurément l'hostilité du duc de Savoie envers elle lui enlevait toute chance de recevoir désormais des secours *alla sfilata* par la voie du Piémont. (8) Aussi, dès cette époque, Brulart de Léon annonce-t-il que des avances significatives lui sont faites au nom du Collège. (9)

---

(1) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 25 juillet 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 432.

(2) *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 25 mai et 23 juin 1612. Bibl. Nat. f. fr. *18 047* f° 115; *18 048* f° 1.

(3) *Giorgio Giustiniani al Senato.* Parigi, 8 e 18 maggio 1612 (chiff.) Frari. Francia. XLIV. — *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 12 mai 1612. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben. II. 166. — *Villeroy à Paschal.* Paris, 17 mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 313.

(4) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 27 novembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 377. — *Puysieux au même.* Paris, 22 janvier 1613. *Ibid.* f° 386.

(5) *G. Giustiniani al Senato.* Parigi, 26 novembre 1612. Frari. Francia. XLIV.

(6) *Puysieux à Paschal.* Paris, 24 décembre 1612. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben. II. 168. — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 25 juillet 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 432.

(7) «... Ilz se voyent environnez de touttes partz de la maison d'Austriche, du roy d'Espagne et du pappe; car, du costé de la Dalmatie, de l'Istrye, du Friol et d'Allemagne, ilz sont entourez des terres de l'Empereur et des Archiducs. Pour le costé d'Italie et de Terre-Ferme, il est serré du duché de Milan et du Ferrarois, de sorte qu'ilz desirent avec passion d'avoir les bras libres vers lesd. Grisons, estant l'unicque endroit par où ilz peuvent attendre et esperer du secours ..» *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 26 avril 1612. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben. II. 140—142.

(8) *Puysieux à Paschal.* Paris, 19 mars 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 399. — *Brulart de Léon au roi.* Venise, 7 novembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *16 094* f° 399.

(9) *Brulart de Léon à Paschal.* Venise, 9 février 1613. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben. II. 295.

Comme, d'autre part, Marie de Médicis exprimait aux représentants de la Sérénissime République en France sa satisfaction d'apprendre que le Sénat embrassait avec ardeur la cause de Mantoue,(1) l'entente paraissait bien près de se faire sur la question grisonne entre Saint-Marc et le Louvre, et cela malgré l'opposition du nonce apostolique à Paris(2) et de l'ambassadeur royal à Coire, lequel persistait à ne voir dans les protestations amicales de ses collègues vénitiens « que fard et faulx semblant ».(3)

C'était, certes, un très précieux élément de succès pour la diplomatie de la Seigneurie que d'avoir presque entièrement dissipé les préventions entretenues en France à l'égard de son action en Rhétie, grâce aux incessantes accusations portées contre ses agents par Charles Paschal. Toutefois, aussi longtemps que celui-ci demeurait maître de la situation dans la haute vallée du Rhin, les efforts tentés à Paris par les ministres de Venise risquaient fort de ne pas aboutir. Or, étant donnés la façon quelque peu brusque dont Vincenti avait quitté les Trois Ligues, et le décret d'expulsion rendu contre lui par la diète grisonne, il répugnait au Sénat de se faire représenter « au delà des monts » par un envoyé en titre. On s'avisa donc au « Collège » d'un expédient qui, ajourné d'un mois seulement, eût peut-être ouvert aux levées de la République les routes alpestres. Paschal, en effet, venait d'obtenir de la cour son rappel, « tout à fait et sans conditions », (4) lorsque, au milieu d'octobre, une nouvelle lui parvint de la région du Splugen, qui le décida à retarder son départ,(5) de manière à « parer les coups de l'impudence vénitienne ».(6) Un patricien de Saint-Marc, Gregorio Barbarigo, se prétendant chargé d'une mission spéciale auprès du gouvernement britannique, s'était arrêté, pendant une semaine au moins, à Chiavenna et continuait son chemin vers Coire, préconisant, partout sur son passage, une entente plus étroite entre les Trois Ligues et leurs voisins et combourgeois de Glaris, de Zurich et de Berne.(7)

Peu après son arrivée dans la capitale des Grisons, le diplomate vénitien y avait été rejoint par l'un de ses collègues, Pietro Contarini, dépêché au Louvre en qualité d'ambassadeur ordinaire. Mais, tandis que ce dernier ne séjournait que quelques heures en Rhétie, Gregorio Barbarigo « s'ostoit de l'hostelerie où il logeait », louait une maison dans un faubourg de Coire, y installait sa famille et ne tardait pas, à l'exemple de Vincenti, « à tenir table ouverte », y conviant « tantôt l'un, tantôt l'autre », comme dans une

(1) *Puysieux à Paschal.* Paris, 19 mars 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 399.

(2) Perrens. Les mariages espagnols.

(3) *Paschal à Puysieux.* Coire, 27 mai 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 306; *à Brulart de Léon.* Coire, 13 novembre 1612. *Ibid.* f. fr. *18 042* f° 57. — *Puysieux à Paschal.* Paris, 19 mars et 16 avril 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 399 et 404. — *La reine-mère à Paschal.* Monceaux, 18 août 1613. *Ibid.* f° 438.

(4) *Puysieux à Paschal.* Paris, 6 octobre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 447.

(5) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 16 novembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 452.

(6) *Paschal à Puysieux.* Coire, 16 novembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 457.

(7) *G. Barbarigo al Senato.* Spluga, 18 ottobre; Coira, 24 ottobre 1613. Frari. Grigioni. III. — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 26 octobre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 448.

« publicque taverne ». (1) L'intention du Sénat de reconstituer le parti vénitien dans les Ligues Grises était donc manifeste. Renonçant à ses anciens errements, cette haute assemblée prétendait mener à bien son dessein, sans convoquer de diètes générales, ou, du moins, en reculant le plus possible l'accomplissement d'une formalité toujours dispendieuse et souvent fertile en surprises.

Dès sa première entrevue avec Barbarigo, Paschal avait pris les devants et s'était offert à user de son influence auprès des communes, afin de décider celles-ci à accorder leurs passages à la Sérénissime République, « sous la garantie » de Sa Majesté. (2) Mais cette clause restrictive, naguère repoussée par Vincenti, ne fut pas davantage acceptée par son successeur. Il importait, cependant, de mettre promptement un terme à cette divergence de vues. On se résolut donc, de part et d'autre et d'un commun accord, à invoquer l'arbitrage de la reine-régente, à laquelle Contarini exposa, sans détours, que Venise ne se contenterait pas de la concession gracieuse et, dès lors, toujours révocable, des routes alpestres et qu'elle se faisait fort de contracter avec les Trois Ligues une alliance qui ne préjudiciât pas à celle du roi Très-Chrétien. (3)

Il eût été difficile aux hommes d'Etat de Saint-Marc de choisir un moment plus opportun pour réclamer l'appui de la France en vue du renouvellement des capitulations de Davos. Zurich venait d'accéder au traité de Soleure de l'an 1602. Au Louvre, on semblait enfin disposé à réaliser quelques-unes des idées politiques du roi défunt, et Puysieux convenait, tout le premier, qu'il était « plus que jamais de saison d'éviter d'estre mal avec personne ». (4) Dans un conseil tenu à Paris, vers la fin de décembre 1613, il fut décidé que l'on favoriserait « le bien et advantage de la république vénitienne ». (5) Prévenu aussitôt de cette résolution, Paschal s'efforça, comme en 1612, de contrecarrer les desseins bienveillants de son gouvernement à l'égard de la Seigneurie.

Non content de représenter son rival comme un « homme ayant autant de fiel au cœur que de paroles doulces en la bouche » (6) et dont les « deportemens estoient en detestation des peuples » de la Rhétie, (7) l'ambassadeur de Louis XIII imputait à grief à l'envoyé de Venise le fait que celui-ci ne taisait ni son espoir dans un très prochain retour de la diplomatie royale aux traditions qui, naguères, avaient groupé sous l'égide de la royauté française tous les Etats menacés par la puissance espagnole, ni sa conviction que

(1) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 3 décembre 1613; 8 janvier 1614. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 459, 469.

(2) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 16 novembre 1613.

(3) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 26 octobre et 16 novembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 448, 452. — *La reine-mère à Paschal.* Paris, 10 décembre 1613. *Ibid.* f° 462.

(4) *Puysieux à Paschal.* Paris, 1er février 1614. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 488.

(5) *La reine-mère et Puysieux à Paschal.* Paris, 21 décembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 464, 467.

(6) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 3 décembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 459.

(7) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 6 février 1614. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 479.

Paschal ne tarderait pas à recevoir des ordres en conséquence. Mais ce fut en vain que l'auteur de la «Legatio Rhaetica» tenta d'influencer la décision finale de la cour; en vain qu'il s'attacha à démontrer la faiblesse de l'argument vénitien consistant à prétendre que l'alliance des Trois Ligues était surtout nécessaire à l'Etat de Terre-Ferme pour assurer les «commoditez de son commerce» dans le massif alpestre, puisque, selon lui, les transactions entre les deux pays étaient à peu près nulles.[1] Le conseil royal avait évoqué à soi «toute l'affaire grisonne». Cette détermination ne devait être en rien modifiée par la retraite, hors de Paris, de Condé et de ses partisans, les Nevers, les Mayenne, les Bouillon et autres mécontents que le Sénat de Venise rangeait parmi les plus fermes soutiens de sa cause.[2] Au contraire, Paschal subit une demi-disgrâce, en ce sens que son rappel fut confirmé. Liberté pleine et entière lui était, à la vérité, laissée de fixer lui-même la date de son départ de Coire.[3] Or le rusé diplomate était homme à mettre à profit ce répit pour satisfaire des rancunes plus professionnelles encore que personnelles et se débarrasser de Barbarigo, comme il s'était débarrassé de Vincenti.

Dès le milieu de novembre 1613, l'ambassadeur français avait, dans ses dépêches à la reine-mère, fait entendre que le représentant de la Sérénissime République en Rhétie courait le risque de recevoir quelque «escorne» au cours de ses négociations irrégulières avec les communes.[4] Ce que Paschal, en revanche, se gardait d'ajouter, c'est que, ensuite de ses actives menées, la réalisation de cette éventualité était à la veille de se produire. Le 21 janvier 1614, en effet, en pleine diète, à Coire, et quoique Barbarigo se fût enfin décidé à «saluer» les députés de celle-ci, — mais «en son privé nom» seulement, car il ne possédait point de lettres de créance, — les chefs des Ligues prenaient un arrêté aux termes duquel l'envoyé vénitien se voyait, en quelque sorte, expulsé du territoire grison, puisque aussi bien défense lui était faite de «troubler désormais la tranquillité du pays».[5]

Ainsi donc, en moins de deux ans, grâce à l'hostilité à peine déguisée d'un ministre rebelle aux instructions de son gouvernement, la diplomatie de Saint-Marc essuyait, coup sur coup, trois échecs retentissants dans la haute vallée du Rhin. Barbarigo, il est vrai, faisait sonner très haut que s'il passait en Suisse, c'était uniquement afin de se conformer aux ordres du Sénat, et non pas qu'il se sentît atteint par le «recès» du 21 janvier. Il laissait, d'ailleurs, à Coire sa famille et ses gens[6] et confiait à son secrétaire, le flamand

(1) *Paschal à Brulart de Léon.* Coire, 31 décembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* f° 147. — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 8 janvier 1614. *Ibid.* f. fr. *10 718* f° 469.

(2) *Puysieux à Paschal.* Paris, 22 février 1614. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 492.

(3) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 21 décembre 1613.

(4) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 16 novembre 1613.

(5) *Ordinantz der gmeynen 3 Pündten zu Chur, den XI Januarii 1614.* St-Arch. Zürich. Bünder-Unruhen 1608—1619. — *Paschal à la reine-mère.* Coire, 27 janvier 1614. Bibl. Nat. f. fr. *5568* f° 219.

(6) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 6 février 1614. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 479.

Cornelius de Visme, le soin de défendre les intérêts de la Sérénissime République en Rhétie.(1) Mais son brusque départ avait interrompu les négociations engagées à Paris entre Contarini et les secrétaires d'Etat de Sa Majesté.(2) Paschal triomphait et ne dissimulait pas sa joie d'avoir, une fois encore, et sous sa propre responsabilité, raffermi l'alliance du roi ébranlée, à la longue, par les continuelles pratiques des agents vénitiens.(3) Désormais, l'ambassadeur de France aux Trois Ligues considérait sa tâche comme terminée. Aussi, lorsqu'il eut, par mesure de prudence, obtenu du gouvernement grison que des dispositions efficaces fussent arrêtées, en vue de prévenir un retour offensif de Barbarigo, put-il enfin donner suite aux projets de retraite qu'il caressait pour lui-même depuis plus d'un an.(4) Vers le commencement de juillet 1614, au lendemain d'une excursion rapide à Soleure, où il fut l'hôte de Jeannin de Castille,(5) Paschal prit des communes rhétiennes un congé définitif.(6) Toutefois, bien qu'il laissât derrière lui deux secrétaires-interprètes, et conservât, provisoirement du moins, le titre d'ambassadeur, la cour crut devoir charger son collègue de Suisse du soin de surveiller, en son absence, la marche des événements dans la haute vallée du Rhin.(7)

Rébellion des princes français. — La reine-mère sollicite et obtient du Corps helvétique une levée de 6000 hommes. — Mission en Suisse du capitaine Abraham Clerc, dit Guy, envoyé du prince de Condé, du duc de Longueville et de leurs partisans. — Jeannin de Castille le fait arrêter et emprisonner à Soleure. — Vives protestations bernoises contre cet acte arbitraire. — Néanmoins les conseils de Berne n'hésitent pas à invoquer l'appui du roi Très-Chrétien contre le duc de Savoie. — Ces ouvertures sont bien accueillies au Louvre.

XXXI. Le 20 janvier 1614, Jeannin de Castille assistait, à Zurich, à la solennisation de l'entrée de ce canton dans l'alliance de Sa Majesté Très-Chrétienne. Quelques heures plus tard, sur les rives de la Plessur, la diète grisonne, à l'instigation de Charles Paschal, s'opposait délibérément à la

(1) *Vincenzo Gussoni al Senato.* Zurigo, 28 marzo 1616. Frari. Francia. XLVIII.

(2) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 7 mars 1614. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 495.

(3) *Paschal à Puysieux.* Coire, 15 mars 1614. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 493; *à Brulart de Léon.* Coire, 29 avril 1614. *Ibid.* f. fr. *18 042* f° 156.

(4) *Paschal à Puysieux.* Coire, 19 avril 1614. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 499.

(5) *G. Barbarigo al Senato.* Zurigo, 13 giugno 1614. Frari. Svizzeri e Grigioni. III. — *Castille à Puysieux.* Soleure, 27 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 101.

(6) *Les Grisons au roi.* (Lettres de recréance pour Paschal.) Coire, 18/28 juin 1614. Bibl. Aarau. Coll. Zurlauben. II. 346. — *Castille à Puysieux.* Soleure, 3 juillet; *à la reine-mère.* Soleure, 23 juillet 1614. Aff. Etr. Suisse. XIV. f° 501. — Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 108.

(7) *Paschal à Puysieux.* Coire, 20 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* f° 168.

réalisation des espérances vénitiennes. Le même jour, enfin, Condé et ses partisans en France se mettaient en état de rébellion contre la royauté. Or si, d'une part, le «recès» de Coire semblait de nature à atténuer l'impression favorable causée, dans la Suisse et l'Allemagne protestantes, par le rapprochement franco-zuricois, il était, d'autre part, à redouter que la retraite motivée des princes hors de la cour ne contribuât à fortifier l'entente entre la France et l'Espagne et à réveiller l'hostilité des *Stati Liberi* envers les deux Couronnes. Aussi bien l'événement justifia ces prévisions.

Comme jadis, au temps de la Ligue, la monarchie française, menacée par les visées ambitieuses des princes et des grands, mais résolue «à donner la loi et non à la recevoir», (1) n'hésita pas à faire appel aux services des vaillants mercenaires que le traité d'alliance, renouvelé en 1602, mettait à sa disposition. Trois semaines après la levée de boucliers des rebelles, la reine-mère ordonnait aux ambassadeurs de la Couronne en Suisse et aux Grisons de demander au Corps helvétique une levée de 6000 hommes, sans spécifier l'emploi qui en serait fait, tout en laissant entendre qu'ils auraient, sans doute, mission d'aider à «maintenir et conserver la paix et concorde du royaulme». (2) La diète générale, ouverte à Bade le 16 février, prenait fin, lorsque la nouvelle de cette décision parvint à Soleure. (3) Force fut au S[r] de Castille d'en convoquer une autre, dans cette ville, au 27 du même mois. (4) A l'exception du Haut-Unterwalden, dont l'adhésion n'était, d'ailleurs, renvoyée que de quelques jours, tous les membres de la Confédération, les protestants compris, donnèrent des réponses favorables à l'ambassadeur, lequel se vit, en peu de temps, entouré de plus de cent capitaines, impatients de mettre leurs épées au service de Sa Majesté. (5)

Jusqu'à la dernière minute, il est vrai, le représentant en Suisse du roi Très-Chrétien avait eu juste sujet de craindre que sa proposition ne soulevât de vives objections de la part des Etats évangéliques. Aussi bien, de Mézières où ils se trouvaient réunis le 22 février, le prince de Condé, le duc de Longueville et le duc de Bouillon ne s'étaient pas fait faute d'adresser aux cantons, avec l'instante supplication de repousser la requête de la cour, un manifeste dans lequel ils se posaient en champions des revendications pécuniaires du Corps helvétique à l'égard de la Couronne et protestaient contre la dilapidation des deniers tout d'abord destinés au payement des pensions des Ligues. (6)

(1) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 12 février 1614. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 485.

(2) *La reine-mère à Paschal.* Paris, 12 février 1614.

(3) Eidg. Absch. V[1] 1153 sqq.

(4) *Castille aux députés des cantons assemblés à Bade.* Soleure, 18 février 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 86. — *Castille à Berne.* Soleure, 19 février 1614. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 107.

(5) *Proposition du S[r] de Castille faite devant la diète.* Soleure, 28 février 1614. Bibl. Nat. f. fr *3704* f° 87. — *Recès de la diète de Soleure.* 28 février 1614. *Ibid.* f° 88. cop — Eidg. Absch. V[1] 1157 *a.* — *Castille à la reine-mère.* Soleure, 1[er] mars 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 89.

(6) *Le duc de Longueville au gouverneur Walher, à Neuchâtel.* Mézières, 21 février 1614. Bibl. Nat. f. fr. *15 926* f° 42. — *Condé au canton de Soleure.* Mézières, 22 février 1614. Bibl. Institut. Coll. Godefroy CCLXVII. 44; *au colonel de Diesbach.* même date. Bibl. Nat. f. fr. *15 926* f° 43. — *Le duc de Bouillon au même.* même date. *Ibid.* f° 20. — *Manifeste envoyé aux cantons par le prince de Condé.* même date. St-Arch. Zürich. Affaires franco-suisses. Série *L.*

Certes, il n'appartenait guère à ces mécontents, dont la rapacité, plus que toute autre chose, avait contribué à épuiser le trésor royal, de prendre en main les intérêts matériels des Confédérés. Toutefois, la manœuvre était habile, comme aussi le choix du personnage chargé d'en assurer le succès. Le capitaine Abraham ***Clerc***, dit ***Guy***, était, en effet, de l'avis de l'ambassadeur, « un dangereux instrument, et grandement instruit des desseins des princes ». (1) Maître d'hôtel du duc de Longueville, ce Neuchâtelois consentit à se rendre aux Ligues, afin d'y recruter 5000 hommes et de s'opposer, par tous les moyens en son pouvoir, à la mise sur pied des deux régiments royaux. (2) Déjà il s'était acquitté de sa mission à Bâle et s'apprêtait à gagner Berne, lorsque, pour son malheur, il traversa Soleure. Averti de sa venue, Jeannin de Castille le « manda quérir », lui fit avouer le motif de son voyage, lui enleva toutes les dépêches dont il était en possession et le séquestra aux « Cordeliers », durant près d'un mois, soit jusqu'au jour où la levée s'ébranla dans la direction de Saint-Jean-de-Losne. (3) Au même temps, l'envoyé français réussissait à intimider le gouverneur de Neuchâtel, Wallier, si bien que celui-ci, pour lui complaire, se refusait à prendre connaissance de la missive que Guy devait lui remettre de la part du duc de Longueville, leur maître commun. (4)

Arbitraire au premier chef, l'arrestation du capitaine neuchâtelois avait été tenue si secrète qu'elle ne fut connue qu'à l'heure de son « eslargissement ». Elle provoqua, dans toute l'étendue de la Suisse protestante, une émotion d'autant plus vive, que, si les cantons déniaient, avec raison, à l'ambassadeur le droit d'intercepter, « sur territoire des Ligues », leur correspondance avec qui que ce fût, Jeannin de Castille prétendait, en revanche, « n'avoir rien fait qui ne se pût soutenir » et ne devoir compte de ses actions qu'au roi son souverain. (5) Or cette thèse n'était pas défendable. Ne dissimulant plus leur défiance envers le gouvernement royal, les Bernois n'avaient consenti qu'à regret au départ de leurs troupes pour la France (6) et se préparaient à les rappeler, sous un prétexte quelconque. Déjà ils entretenaient des relations suspectes avec Lesdiguières, auquel ils avaient dépêché, coup sur coup, deux membres de leur patriciat, Jean-Rodolphe d'Erlach et Imbert de Diesbach. (7) Ils songeaient, en outre, à accréditer au Louvre un agent qui les renseignât sur l'état des esprits à la cour, et cette innovation, propre à donner de l'ombrage aux cantons catholiques, était vue d'assez mauvais œil aux Cordeliers, hôtel de

(1) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 15 mars 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 90.

(2) *Ibid.*

(3) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 27 février, 15 mars et 11 avril 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 86, 90, 92; *à Puysieux.* Soleure, 29 mars 1614. *Ibid.* f° 91.

(4) *Castille à Puysieux.* Soleure, 27 février et 1er mars 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 87, 89; *à la reine-mère.* 15 mars 1614. *Ibid.* f° 90.

(5) *Castille au colonel Jean-Jacques de Diesbach.* Soleure, 9 avril 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 94. — *Castille à la reine-mère et à Puysieux.* Soleure, 11 avril 1614. *Ibid.* f°s 92, 93.

(6) Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen (Zurich 1844). II. 449.

(7) *Castille à Puysieux.* Soleure, 27 février 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 87.

l'ambassade française à Soleure.[1] Sur la plainte du capitaine Guy,[2] ils se résolurent à demander des explications à Jeannin de Castille et à s'ouvrir à leurs coreligionnaires du désir qu'ils avaient d'obtenir réparation de l'abus de pouvoir commis au détriment de leur protégé.[3] Mais, sur ces entrefaites, le bruit ayant couru d'un accord conclu entre Charles-Emmanuel et le duc de Mantoue, le pays de Vaud se trouva de nouveau menacé par les armes savoyardes. Aussi bien cette diversion se produisit à point nommé pour tirer l'ambassadeur du mauvais pas où son dévouement aux intérêts confiés à sa garde l'avait entraîné.[4]

Malgré le refroidissement momentané survenu dans ses rapports avec le gouvernement de Berne, Jeannin de Castille, suivant en cela les instructions de la cour, n'avait cessé, un seul instant, de transmettre à celui-ci les avis qui lui étaient adressés, tant de France que de Suisse, quant aux projets belliqueux du duc de Savoie à l'endroit de Genève et des bailliages vaudois.[5] D'autre part, si les cantons de l'Est se montraient plus enclins que par le passé à prêter assistance à leurs confédérés des rives de l'Aar, au cas d'un mouvement offensif de Charles-Emmanuel dans la région du Léman, ces dispositions rassurantes étaient dues au moins autant à l'intervention de l'ambassade de France à Soleure qu'à l'assoupissement du différend confessionnel de Moûtier-Grandval. On ne l'ignorait pas à Berne et on en savait gré à Jeannin de Castille,[6] encore que ce dernier, mis en défiance par l'attitude hostile des cités évangéliques dans l'affaire du capitaine Guy, eût tenté d'entraver le départ pour Paris de Jean-Rodolphe d'Erlach, chargé, concurremment avec le Sr d'Etoy, de présenter à Sa Majesté un certain nombre de requêtes que le Louvre jugeait intempestives.[7] Certes, les appréhensions bernoises n'étaient pas sans fondement et, à Venise, comme à Rome, l'on s'attendait à ce que le souverain du Piémont envahît, d'une heure à l'autre, les terres auxquelles son père avait renoncé, lors de la conclusion du traité de Lausanne en 1564.[8] Fidèle, en effet, à son ancienne tactique, le duc cherchait, sans succès, d'ailleurs, à endormir la vigilance des Genevois par des propositions pacifiques,[9] tandis

(1) *Castille à Puysieux*. Soleure, 27 juin et 6 juillet 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fos 101 et 102.

(2) *Castille à Puysieux*. Soleure, 11 avril 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fo 93.

(3) Eidg. Absch. V¹ 1163 *d* (diète de Kœnigsfelden, du 13 mai).

(4) *Castille à la reine-mère*. Soleure, 11 avril. Bibl. Nat. f. fr *3704* fo 92; *à Puysieux*. Soleure, 15 mai 1614. *Ibid*. fo 95. *Advis* par le baron de la Tournette: *de ce qui s'est passé en cette dernière diète des sept cantons catholiques, à Lucerne, le 29 avril 1614*. Arch. Torino. Lett. min. Svizzera. VI.

(5) *Castille à Puysieux*. Soleure, 10 janvier 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fo 77; *a la reine-mère*. Soleure, 2 février 1614. *Ibid*. fo 82.

(6) *Castille à Sainte-Catherine*. Soleure, 8 février 1614. Bibl. Nat. f. fr. *4120* fo 12.

(7) *Instruktion für Johann Rudolf von Erlach ... und Theodor von Cocault, Herr zu Etoy*. Bern, 28. April 1614. (*apud* Tillier op. cit. IV, 42 note 1.) — *Castille à Puysieux*. Soleure, 15 mai 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fo 95.

(8) *Brulart de Léon à Castille*. Venise, 27 avril 1614. St-Arch. Bern. Frankr. Buch N 561 cop. *Castille à Puysieux*. Soleure, 23 juillet 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fo 104.

(9) Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève (juillet et août 1614).

qu'à la même époque, il redoublait ses efforts auprès de la diète suisse, en vue de contraindre les Bernois à entrer en transaction avec lui. (1)

Devant les menaces de l'envoyé de Son Altesse, affirmant que celle-ci allait jeter 20 000 hommes dans la région du Léman, les Valaisans prirent peur et firent offrir leur médiation aux maîtres du pays de Vaud, dont ils étaient les alliés, ainsi qu'au duc de Savoie, au service duquel les dizains entretenaient quelques troupes. (2) Mais, contre toute attente, Berne déclina ces ouvertures amicales. (3) Dans l'intervalle, en effet, les autorités de ce canton avaient fini par se convaincre que l'assistance du roi Très-Chrétien leur était indispensable, tant que Charles-Emmanuel n'aurait pas désarmé. Aussi, non contentes d'avoir dépêché à Paris une députation chargée de féliciter Leurs Majestés sur l'heureuse conclusion du traité de Sainte-Menehould, (4) venaient-elles d'aviser l'ambassadeur français à Soleure de leur ferme intention de ne recourir à d'autre intermédiaire qu'au sien, supposé qu'elles se résolussent à négocier avec la cour de Turin. Ce témoignage de confiante déférence envers le gouvernement royal fut accueilli avec satisfaction au Louvre. A défaut de l'appui financier de la Couronne, Jeannin de Castille fut autorisé à promettre aux Bernois des secours effectifs en hommes et en artillerie, au cas d'une rupture entre eux et la Savoie. (5) Lui-même se rendit à Berne et y fit quelque séjour, vers la fin de septembre, afin que sa présence dans cette ville, jointe au « magnifique accueil » qui l'y attendait, effaçat les derniers vestiges des dissentiments passés. (6) Tout était à la paix en Helvétie. (7) La diète du Corps helvétique, tenue à Rheinfelden, le 3 septembre, avait, unanime dans son œuvre de médiation, rétabli la concorde entre les paysans soulevés de la Forêt-Noire et la régence de l'Autriche antérieure. (8) Délivrés, pour un temps, de la crainte d'une guerre civile, que la question du partage des bailliages communs entre Berne et Fribourg ou celle de la liberté de conscience dans le Val-Moûtier eussent suffi à provoquer, les Confédérés s'occupaient à régler les querelles intestines de leurs voisins, quand le contre-coup des événements qui

(1) *Le duc de Savoie aux deputés des Ligues assemblés à Bade.* Turin, 7 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 105 cop. — Eidg. Absch. V¹ 1168 *r.*

(2) *Castille à Sainte-Catherine.* Soleure, 2 juillet 1614. Bibl. Nat. f. fr. *5568* f° 243. — *Castille à Puysieux.* Soleure, 6 juillet 1614. *Ibid.* f. fr. *3704* f° 112.

(3) *Castille à Puysieux.* 6 juillet 1614.

(4) *La reine-mère à Jeannin de Castille.* Paris, 3 juillet 1614. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 773 cop. — *Castille à Puysieux*, 6 juillet 1614. — *Castille à Berne.* Soleure, 26 juillet 1614. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 779.

(5) *La reine-mère à Jeannin de Castille.* Paris, 3 juillet 1614. — *Castille au canton de Berne.* Soleure, 26 juillet 1614. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 779.

(6) *Castille à Puysieux.* Berne, 21 septembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 112.

(7) *Les syndics et conseil de Genève au duc de Nemours.* 16 juillet 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3789* f° 53.

(8) Eidg. Absch. V¹ 1181, 1184 sqq. — *Castille à la reine-mère.* Soleure, 4 septembre; à *Puysieux* Soleure, 21 septembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 110, 112. — *G. Barbarigo al Senato.* Zurigo, 12 e 22 settembre 1614. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV. — *Eidg. Vermittlung zwischen der vorderœsterreichischen Regierung und den Landleuten im Frickthal und im Schwarzwald.* Arch. für Schweiz. Geschichte und Landeskunde (Zürich 1827). I 356.

se déroulaient en Italie les replongea brusquement dans les vicissitudes dont ils commençaient à peine à sortir.

Après une nouvelle démonstration contre le pays de Vaud, Charles-Emmanuel rouvre les hostilités dans la Haute-Italie. — Protestations que provoquent chez les cantons évangéliques les fréquents passages, au travers des bailliages communs, de troupes allemandes à destination de la Lombardie et du Piémont. — Embarras des Suisses catholiques, alliés, à la fois, du roi d'Espagne et du duc de Savoie. — Ils accordent simultanément, encore que sous certaines réserves, des levées à ces deux princes. — La France intervient entre les belligérants. — Traités de Verceil et d'Asti. — Le Louvre et l'Escurial pratiquent une politique commune en Helvétie.

XXXII. Contraint, en juin 1613, de mettre bas les armes et d'évacuer le Montferrat, Charles-Emmanuel se préparait, assez ouvertement, d'ailleurs, à rouvrir les hostilités dans la plaine du Pô. Et, comme toujours, en pareille circonstance, on eût pu relever en Helvétie les signes précurseurs d'une rupture prochaine de la paix au delà des Alpes. Déjà, au printemps de 1614, dans une diète particulière à Kœnigsfelden, et, plus tard, à Bade, au commencement de juillet, les cantons évangéliques s'étaient prononcés avec énergie contre les fréquents passages, au travers des bailliages communs aux Confédérés des deux confessions, de nombreuses troupes allemandes et espagnoles à destination de l'Italie. Les facilités accordées par l'abbé de Saint-Gall aux lansquenets de Madruccio, en vue de permettre à ceux-ci d'atteindre sans encombre la frontière grisonne, provoquaient dans la Suisse protestante un mécontentement d'autant plus vif que ces mercenaires, avant d'arriver dans la haute vallée du Rhin, foulaient le comté de Sargans, à l'administration duquel participaient quelques-uns des Etats de la nouvelle religion. Aussi bien, dans l'espèce, ne s'agissait-il pas seulement d'une question de principe. Les Zuricois et leurs coreligionnaires redoutaient, en effet, d'être assaillis par une armée étrangère, admise à leur insu sur le sol de la Confédération. Entre l'Espagne et la Savoie, ils se refusaient à prendre parti. Par suite, Berne, dont l'intérêt exigeait que Charles-Emmanuel fût occupé aux confins du Piémont et du Montferrat, n'avait point hésité à joindre ses protestations à celles des cantons de son groupe contre des préparatifs militaires destinés cependant à détourner du pays de Vaud l'attention du prince italien. (1)

En butte aux récriminations motivées de leurs confédérés réformés, les Suisses catholiques, affaiblis et embarrassés, tout à la fois, par leurs engage-

(1) Eidg. Absch. V[1] 1162 *a* (diète de Kœnigsfelden), 1175 (diète de Bade). — *La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 17 octobre 1614. Arch. Torino. (Lett. min. Svizzera. VI.)

ments multiples, se trouvaient, en juillet 1614, dans une situation plus délicate, peut-être, que celle avec laquelle ils avaient été aux prises en mai 1613, alors que le roi Catholique ne s'était point encore déclaré contre le duc de Savoie.[1] Alliés de Philippe III et de Charles-Emmanuel, le souci de leur sécurité les poussait, sans doute, à faire plus de cas de l'assistance éventuelle de celui-là que des promesses assez aléatoires, en somme, de celui-ci. Mais, outre qu'à Lucerne et à Fribourg, le parti savoyard gagnait chaque jour en influence,[2] l'incapacité manifeste du gouverneur de Milan, marquis de la Hinojosa, stratège médiocre, éveillait des appréhensions parmi les «Waldstætten». Il importait, en effet, à ces derniers que la Savoie continuât à subsister en tant que principauté indépendante, et cela dans la crainte que sa disparition ne rendît l'Espagne par trop formidable aux petits Etats catholiques de l'Europe centrale.[3]

En 1614, comme en 1613, l'Escurial prévint la cour de Turin dans la demande d'une levée de troupes suisses. Dès le milieu de juillet, Alfonso Casati avisait son collègue français qu'il recevait, de Milan, l'ordre de rassembler 4000 hommes sur les terres des Etats de l'alliance espagnole, afin d'assurer «la défense de la Lombardie et la conservation de la paix dans la Péninsule».[4] D'autre part, le gouvernement de Madrid s'efforçait de tranquilliser les cantons évangéliques, mis en défiance par les passages de troupes étrangères à proximité de leurs frontières.[5] Soumise, le 18 juillet, aux délibérations du Corps catholique, la requête de Casati fut accueillie favorablement par la diète réunie à Lucerne le 30 de ce mois, sous la réserve, il est vrai, que les forces accordées à l'Espagne ne serviraient, en aucun cas, hors du duché de Milan, et qu'elles se tiendraient prêtes à repasser les monts si des troubles confessionnels éclataient en Helvétie.[6] Le lendemain, 31 juillet, les mêmes cantons autorisaient l'ambassadeur de Savoie, baron de la Tournette, à recruter chez eux 6000 hommes, «selon l'alliance», c'est-à-dire à la condition qu'ils ne fussent point employés dans le Montferrat.[7] Cette décision, aussi bien, d'ailleurs, que celle relative à la levée espagnole, avait été prise à l'unanimité des suffrages de la députation catholique. Casati, en effet, était parvenu à persuader

(1) *Alfonso Casati al secr. Antonio de Arostegui.* Milan, 8 abril 1614. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1904. — *Barbarigo al Senato.* Zurigo, 12 settembre 1614. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV. — *Lo que avisan de Esguiçaros con las cartas de 15 del passado* (febrero). Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1904. — Eidg. Absch. V¹ 1178.

(2) *La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 1er juillet 1614. Arch. Torino. (Lett. min. Svizzera. VI.)

(3) *Lo que avisan de Esguiçaros, etc.* (15 febr.). Simancas. Leg. 1904. — *Greg. Barbarigo al Senato.* Zurigo, 1 ottobre 1614. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV. — *Castille à la reine-mère.* Soleure 24 décembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 121. — Eidg. Absch. V¹ 1196 *b.*

(4) *Alfonso Casati aux cantons de l'alliance d'Espagne.* Lucerne, 18 juillet 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 106. — *Castille à la reine-mère.* Soleure, 23 juillet 1614. *Ibid.* fº 108. — *Proposition d'Alfonso Casati aux cantons catholiques.* 1614. *Ibid.* fº 105.

(5) *Greg. Barbarigo al Senato.* Zurigo, 1 novembre 1614. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV. — Eidg. Absch. V¹ 1196.

(6) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 9 août 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 106. — Eidg. Absch. V¹ 1176.

(7) *Proposition de l'ambassadeur de Savoie devant l'assemblée des cantons catholiques.* Juillet 1614 Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 108. — *Castille à la reine-mère.* Soleure, 9 août 1614. — Eidg. Absch. V¹ 1178

aux cantons de l'alliance de son maître que la paix pourrait être maintenue dans la Haute-Italie, pour peu qu'ils intervinssent comme médiateurs entre Turin et Milan. Séduits par la perspective de l'accroissement de prestige que devait, au dire de l'envoyé espagnol, leur procurer cet arbitrage, ils tombèrent dans le piège qui leur était tendu. Mais leurs démarches dans ces deux villes, en vue de prévenir l'ouverture, puis de provoquer la suspension des hostilités, demeurèrent infructueuses, car, dès le 7 septembre, Charles-Emmanuel, résolu à rompre avec l'Espagne, avait assailli le Novarais.(1)

Seule d'entre les puissances alliées des Suisses, la France, à la veille de la guerre qui allait éclater à nouveau dans la Haute-Italie, s'était dispensée de faire appel au concours militaire de ceux-ci. Il est vrai que, quelques mois auparavant, en mars, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, Jeannin de Castille avait acheminé vers la Bourgogne 6000 Confédérés, destinés à renforcer l'armée royale prête à marcher contre les princes rebelles. Mais si, des deux régiments dont se composait cette levée, l'un se trouvait encore dans l'Ouest, où des troubles s'étaient produits dès le lendemain de la paix de Sainte-Menehould, l'autre venait d'être licencié, et cette mesure témoignait assez que la régente, disposée, le cas échéant, à abandonner au gouverneur de Milan le soin de la protection des Gonzagues, ne songeait point à intervenir, autrement que comme médiatrice, dans les affaires de la Péninsule.(2)

De fait, ce fut aux efforts combinés du marquis de Rambouillet, envoyé extraordinaire de France, et du nonce apostolique, Giulio Savelli, négociateurs des traités de Verceil (17 novembre) et d'Asti (1er décembre 1614), (3) que l'Italie dut de jouir, pendant quelques semaines, d'une tranquillité très relative, d'ailleurs. Mais aussi bien la rupture de la paix par Charles-Emmanuel avait permis de constater un nouveau revirement dans la politique étrangère du Louvre. Alors qu'en mai 1613, l'ambassadeur du roi Très-Chrétien aux Ligues s'était montré très hostile aux levées pour le service d'Espagne dans la Suisse primitive, en août 1614, Jeannin de Castille, loin de s'opposer au recrutement des 4000 hommes accordés à son collègue milanais, n'avait pas hésité, sur un ordre de la cour, à faire volte-face et à combattre les démarches du ministre piémontais, avec l'appui de Casati, auquel Paschal, rappelé à Paris, venait de laisser champ libre aux Grisons.(4) Symptôme plus grave, le Louvre et l'Escurial unissaient leurs efforts en vue d'interdire aux *Stati liberi* d'Allemagne et d'Italie l'accès des routes alpestres. Deux motifs puissants, certes, mais passagers, invitaient la reine-mère à entrer dans cette voie pleine de périls:

(1) *Barbarigo al Senato.* Zurigo, 12 settembre 1614. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV. — Eidg. Absch. V¹ 1180 *a*, 1181 *a*. — *Castille à la reine-mère.* Soleure. 4 septembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 110. — *Mémoire des ambassadeurs des cinq cantons, députés à S. A. de Savoie.* le 10 septembre 1614. Arch. Torino. (Lett. min. Svizzera. VI.)

(2) *Puysieux au Mis de Cœuvres, à Turin.* Paris. 14 décembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *4067*.

(3) *cf.* Vittorio Siri. Memorie recondite III. 288 sqq.

(4) *Copia de carta del Sr de Castille, embajador del rey de Francia en Esguicaros a Alfonso Casati.* de 15 de mayo 1614. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1901 — *Castille à Puysieux* Soleure. 23 juillet 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3701* f° 104.

d'une part, la rébellion des princes, intercesseurs ordinaires de Venise et de la Savoie auprès de la cour de France; d'autre part, le fait que la Sérénissime République, mettant à profit les troubles intérieurs du royaume, cherchait à implanter son alliance parmi les cantons évangéliques de l'Helvétie.

Négociations entamées par Venise avec les cantons protestants. — Leur but. — L'ambassadeur de France cherche, tout d'abord, à les faire échouer: mais les explications loyales que lui fournissent les gouvernements de Zurich et de Berne désarment son opposition. — Barbarigo signe, le 6 mars 1615, un traité d'alliance avec les représentants de ces deux cantons. — Les Grisons refusent leurs passages aux troupes levées par la République sur les rives de l'Aar et de la Limmat. — Inutilité de l'alliance vénéto-suisse. — Un résident vénitien s'installe, à demeure fixe, à Zurich.

XXXIII. Depuis le séjour fait à Zurich, au cours des années 1607 et 1608, par le secrétaire Giambattista Padavino, chargé d'assurer le passage, à travers les Ligues, des auxiliaires lorrains et suisses levés pour le service de la Sérénissime République, cette dernière n'avait plus entretenu avec les cantons évangéliques que des relations assez intermittentes. (1) Il fallut la renonciation formelle et imprévue des communes rhétiennes aux capitulations de Davos et l'échec des négociations subséquentes d'Antonio-Maria Vincenti pour que le « Collège » songeât à renouer avec les *Stati liberi* d'Helvétie. Battue dans la haute vallée du Rhin, la diplomatie de Saint-Marc s'avisa de changer de tactique et de se rendre maîtresse des voies alpestres par le moyen d'une alliance avec la Suisse protestante. (2) Toujours en quête de mercenaires pour renforcer les garnisons de l'Etat de Terre-Ferme, Venise avait intérêt à cultiver l'amitié de Zurich et de Berne, puisque ces deux cantons, les plus vastes et les plus peuplés de la Confédération, eussent pu, en cas d'urgente nécessité, mettre sur pied tout près de 100 000 hommes. (3) D'autre part, les magistrats des cités de l'Aar et de la Limmat, pénétrés des périls que courait la Réforme depuis la divulgation des mariages espagnols et animés, peut-être, du secret désir d'implanter les nouvelles doctrines sur les rives de l'Adriatique, montraient quelque inclination à se rapprocher d'une république puissante encore par ses flottes et ses richesses, sinon par ses armées, et capable, dès lors, d'ouvrir au commerce et à l'industrie des villes suisses de précieux débouchés vers l'Orient.

(1) cf. *Les dépêches de Jean-Baptiste Padavino, secrétaire du conseil des Dix, envoyé de la république de Venise à Zurich.* (p. p. V. Cérésole, Bâle 1878.)

(2) *Paschal à Puysieux.* Coire, 7 mai 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 405.

(3) *Gregorio Barbarigo al Senato.* Coira, 8 dicembre 1613. Frari. Svizzeri e Grigioni. III.

Au lendemain de l'expulsion de Vincenti du territoire grison, on avait agité à Zurich et à Berne si ces deux Etats, aux termes de leurs traités de combourgeoisie avec les Trois Ligues, n'étaient pas en droit d'exiger que celles-ci missent leurs passages à la disposition des mercenaires suisses qui, de Glaris ou de Sargans, tenteraient de gagner le Bergamasque en traversant les Alpes rhétiennes. Mais Paschal veillait et fit échouer ce dessein. (1) L'année suivante, aux derniers jours de l'automne, Pietro Contarini, dépêché à Paris, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, s'était arrêté quelques heures en Rhétie, puis à Zurich et avait visité, dans cette ville, les bourgmestres et les conseillers les plus influents. (2) De Coire, enfin, où on le trouve installé dès le 20 octobre 1613, Gregorio Barbarigo entretenait, sous le couvert de son secrétaire, une correspondance active avec le «Vorort» (3) et n'attendait, pour se rendre lui-même sur les rives de la Limmat, que la solennisation de l'alliance franco-zuricoise. De toutes parts, en effet, on lui faisait entrevoir que, cette cérémonie une fois accomplie, le Louvre laisserait, sans doute, pleine liberté aux Suisses protestants de se rapprocher de leurs coreligionnaires et amis de l'étranger. (4) L'envoyé de Saint-Marc, il est vrai, ne partageait guère cette espérance. Aussi lorsque, contraint par les menées de Paschal et le décret du «pittag» de quitter la Rhétie, Barbarigo se fut, vers les premiers jours de février, retiré à Zurich, (5) dans l'intention d'amener les cantons évangéliques à l'alliance vénitienne, se garda-t-il d'invoquer, ainsi qu'il se l'était proposé tout d'abord, l'appui de l'ambassade de France à Soleure.

Au reste, si le recès de la diète protestante, ouverte à Kœnigsfelden le 13 mai 1614, réveilla l'énergie des partisans de la Sérénissime République parmi les Ligues: si Berne mit à profit cette conjoncture pour recommander avec chaleur à ses confédérés l'union de tous les *Stati liberi*, seule capable d'arracher l'Italie au péril espagnol et de maintenir «la liberté des passages» entre la Manche et la Méditerranée; si Bâle et Schaffhouse, entraînées par ces exhortations, se départirent de leur habituelle réserve et ne se refusèrent pas à discuter les propositions vénitiennes, ce fut malgré l'avis et contrairement aux désirs de Jeannin de Castille, dont le secrétaire-interprète Jean Vigier avait mission de combattre les négociations entamées par Barbarigo avec les Suisses protestants. (6)

(1) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 6 septembre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 352.

(2) *Paschal à la reine-mère.* Coire, 16 novembre 1613. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 452.

(3) *Du même à la même.* Coire, 27 janvier 1614. Bibl. Nat. f. fr. *5568* f° 219.

(4) *Gregorio Barbarigo al Senato.* Coira, 1 gennajo 1614. Frari. Svizzeri e Grigioni. III. — «Et tient-on qu'ils n'ont pris nostre alliance que pour servir d'eschelon à celle de Venise ...» *Relation de l'ambassade de Miron.*

(5) *Gregorio Barbarigo al Senato.* Zurigo, 10 febbrajo 1614. Frari. Svizzeri e Grigioni. III.

(6) *Castille à Puysieux.* Soleure, 15 mai et 3 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 95, 97. — *Paschal à Brulart de Léon.* Coire, 20 mai 1614. *Ibid.* f. fr. *18 012* f° 162. — Eidg. Absch. V¹ 1162–1164. — *Castille à Zurich.* Soleure, 24 mai 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 96. — *Proposition faite par l'agent de la république de Venise, a Kœnigsfelden.* Mai 1614. *Ibid.* f. fr. *3705* f° 87.

Toujours prudent, le gouvernement du « Vorort », quoique sympathique à la cause de Saint-Marc, avait prescrit à ses députés à Kœnigsfelden d'observer une attitude expectante, d'autant que, l'envoyé de Venise ayant établi son quartier général sur les rives de la Limmat, il importait d'endormir la vigilance de l'ambassadeur de France et de lui cacher les véritables desseins des « Confederez de la nouvelle religion ». Mais, à Berne, on n'eut pas les mêmes scrupules qu'à Zurich. Assuré de la majorité des voix dans le « conseil des Deux Cents » de cette dernière ville, Barbarigo s'était, au commencement de juin, décidé à visiter la cité des Zæhringen. Il y séjourna une semaine environ, tenant table ouverte et gagnant par ses libéralités les membres les plus influents des « abbayes ».(1) Disposés, dès les premiers pourparlers, à accéder aux désirs du « Collège », sous la réserve qu'il ne serait pas dérogé aux anciennes alliances, les Bernois jugèrent, néanmoins, convenable de donner connaissance de leurs projets à Jeannin de Castille et de le pressentir quant à l'accueil que ceux-ci rencontreraient au Louvre. Aussi bien l'ambassadeur français, craignant un piège, s'abstint de répondre à cette communication.(2)

Au demeurant, c'était plus à la suggestion de Paschal qu'à sa propre inspiration que le représentant de la Couronne Très-Chrétienne à Soleure avait obéi en dépêchant, en mai, le secrétaire-interprète Vigier à Zurich, pour y combattre les négociations de Barbarigo. Sans s'en rendre très nettement compte, d'ailleurs, Jeannin de Castille, en Suisse, et Brulart de Léon, à Venise, étaient arrivés, peu à peu, à épouser les griefs que leur collègue de Rhétie nourrissait contre le gouvernement de la Sérénissime République. Mais ni l'un ni l'autre, certes, n'était de parti pris. Aussi leurs yeux commençèrent-ils à se déciller, quand l'ambassadeur à Coire ne fut plus là pour travestir la conduite et les intentions des agents du Sénat(3) et insinuer, à tout propos, que leurs prétentions exagérées empêchaient seules la régente de satisfaire l'attente de celui-ci. Du jour, en effet, où il assuma, sur l'ordre de la cour, la surveillance des intérêts français aux Ligues Grises (juillet), Castille ne douta plus que Paschal n'eût commis une faute capitale en s'unissant à Casati pour évincer, coup sur coup, Vincenti puis Barbarigo et, surtout, en contraignant la diplomatie vénitienne à chercher dans l'alliance des Suisses une compensation aux échecs qu'il lui avait infligés dans la haute vallée du Rhin.(4)

Cependant, au fur et à mesure que les négociations de Barbarigo avec les cantons protestants prenaient plus de consistance, la perplexité du diplomate français augmentait.(5) Il regrettait, sans doute, que Venise ne se contentât pas d'imiter l'exemple de la république de Gênes, laquelle, bien que sans

(1) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 27 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 99.

(2) *Ibidem.*

(3) *Greg. Barbarigo al Senato.* Coira, 20 dicembre 1613. Frari. Svizzeri e Grigioni. III. — *Castille à Zurich.* Soleure, 23 mai 1614. St-Arch. Zürich. Affaires Franco Suisses. Série *L* n° 22 *b*.

(4) *G. Barbarigo al Senato.* Coira, 20 dicembre 1613. Frari. Svizzeri e Grigioni. III. — *Castille à Puysieux.* Soleure, 3 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 97.

(5) *Avvisi contenuti nella lettera del Sr della Tornetta al Duca;* di Lucerna, 15 maggio 1614. Arch. Torino. (Lett. min. Svizzera. VI.

alliance avec les Confédérés, entretenait néanmoins quelques compagnies suisses à son service.[1] Mais, d'autre part, il lui était impossible de ne pas reconnaître qu'à l'exception d'un seul, tous les articles de l'accord projeté semblaient, en somme, très compatibles avec le traité conclu en 1602 entre la Couronne Très-Chrétienne et le Corps helvétique.[2] Au reste, les gouvernements de Zurich et de Berne, désireux de complaire, en cela, à leur auguste allié, s'offraient à introduire, le cas échéant, dans le texte des capitulations vénitiennes, les quelques réserves et modifications de forme réclamées par les ministres de Sa Majesté.[3] Une telle condescendance était, on en conviendra, bien faite pour désarmer l'opposition du Louvre et celle de son représentant aux démarches poursuivies par Barbarigo en Helvétie. Dès lors, celui-ci n'allait plus rencontrer sur sa route d'autre obstacle que l'hostilité de la maison d'Autriche, intéressée à ne pas abandonner l'un de ses membres, alors en conflit avec Venise,[4] et les intrigues de l'Espagne, dont l'envoyé, non content d'avoir, — mais en vain, — sollicité Jeannin de Castille de lui prêter son concours en vue d'isoler la Rhétie de l'Etat de Terre-Ferme,[5] incitait les «Waldstætten» à s'entendre avec leurs coreligionnaires grisons pour détacher le Val Mesocco des Trois Ligues, tenir en échec les communes réformées et combattre sans trêve les visées de la diplomatie de Saint-Marc.[6]

Au total, néanmoins, la question brûlante de la possession des passages alpestres primait toutes les autres et laissait à l'arrière-plan celle des affinités confessionnelles, jadis encore prépondérante au sein des Ligues. C'est ainsi que, dans le temps même où la très catholique Espagne faisait proposer son amitié aux cités évangéliques,[7] Barbarigo s'abouchait à Rapperswyl avec les chefs des «Waldstætten» et leur soumettait un projet de traité entre les cantons du centre et la Sérénissime République. Mais, quelque grand que fût le désir de Jeannin de Castille de voir se réaliser un rapprochement qui eût été beaucoup plus dommageable aux intérêts espagnols que ne l'était aux intérêts français l'entente négociée à Zurich, par l'envoyé de Saint-Marc, avec la Suisse protestante, il y avait, en somme, trop d'incompatibilité entre les alliances milanaise et vénitienne pour que celle-ci eût quelque chance de l'emporter sur celle-là dans les cantons forestiers.[8] Au reste, en entrant en pourparlers avec les représentants de ces derniers, le diplomate italien comptait bien piquer d'émulation les magistrats de Zurich et de Berne, dont certaines prétentions mettaient

(1) *Castille à Puysieux.* Soleure, 3 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 97.

(2) *Castille au roi.* Soleure, 24 décembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 123.

(3) *Castille au roi.* Soleure, 24 décembre 1614 et 12 février 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 123; f. fr. *3705* f° 7.

(4) *L'Empereur aux cantons de Zurich et de Berne.* Linz, 3 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 103.

(5) *Castille au roi.* Soleure, 12 mars 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 13.

(6) *Les communes catholiques grisonnes à Zurich.* Coire, 14/24 janvier; *les communes protestantes à Zurich.* Coire, 25 mars/5 avril 1614. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D.* — *Castille à la reine-mère* Soleure, 27 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 99. — Eidg. Absch. V¹ 1214.

(7) *G. Barbarigo al Senato.* Zurigo, 5 marzo 1615. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV.

(8) *Castille à Puysieux.* Soleure, 4 septembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 111.

fort en péril le succès final de ses démarches.[1] Il y réussit au delà de ses espérances. Vers la fin de l'année 1614, l'accord pouvait être considéré comme fait. Mais ce fut alors au tour du Sénat de soulever des difficultés et de traîner les choses en longueur. A la vérité, les nouvelles des Grisons étaient mauvaises et, d'autre part, sans l'assentiment des Trois Ligues, le passage des mercenaires d'Helvétie à destination de l'Etat de Terre-Ferme paraissait très compromis.[2] D'atermoiements en atermoiements, on parvint à gagner le printemps de 1615. Toutefois, la patience des négociateurs suisses était à bout, et si Barbarigo ne s'était décidé à signer, le 6 mars, le traité d'alliance, que Zurich et Berne ratifièrent quelques semaines plus tard, la diplomatie vénitienne eût subi, dans la région des Alpes, un dernier et, sans doute, irréparable échec.[3]

Autant on avait mis peu d'empressement, sur les rives de l'Adriatique, à autoriser l'envoyé de la Sérénissime République aux Ligues à clore sa négociation, autant, une fois les capitulations conclues, on parut impatient à Venise d'en tirer profit.[4] Sous le prétexte que la solennisation immédiate de l'alliance eût fourni aux adversaires des deux parties contractantes l'occasion de machiner contre elles de nouvelles intrigues, le Sénat avait su convaincre ses alliés suisses de la nécessité d'ajourner cette cérémonie.[5] En revanche, il ne s'était pas fait faute de leur demander, sans plus attendre, la levée d'un régiment de gens de pied «pour la défense de l'Etat de Terre-Ferme».[6] Dans cette circonstance, il faut le reconnaître, les magistrats de Berne, où cependant les alliances étrangères étaient en grande vogue, firent montre de plus de prudence et de sens politique que ceux de Zurich. Ils obtinrent, en effet, et non sans lutte, de leurs confédérés du «Vorort» qu'avant d'accorder à la Sérénissime République une faveur dont l'opportunité semblait, en somme, fort discutable, les deux villes suisses s'assurassent auprès des Grisons que ceux-ci ne leur dénieraient point le «droit aux passages».[7]

A tout prendre, les inquiétudes manifestées à Berne au sujet des difficultés que rencontrerait l'exécution de la plupart des clauses du traité du 6 mars n'étaient que trop justifiées. L'alliance de Venise avec les cantons protestants ne devait pas avoir de lendemain. Il lui manquait un élément essentiel de stabilité, à savoir la ratification des Ligues Grises.[8] Tôt après le rappel de Paschal à la cour, Zurich avait bien tenté de faire sonder les

(1) *Castille à Puysieux*. Soleure, 6 juillet 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 102.

(2) *Castille au roi*. Soleure, 23 octobre et 22 novembre 1611. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 117 et 119.

(3) Eidg. Absch. V^{1} 1202; 1960 sqq. — *Castille au roi*. Soleure, 3 avril 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 17.

(4) Frari. Svizzeri e Grigioni. Indici delle deliberazioni del Senato. 1616—1681.

(5) Elle n'eut lieu que le 11 janvier 1618.

(6) *Gregorio Barbarigo al Senato*. Zurigo, 15 marzo 1615. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV. — *Castille au roi*. Soleure, 3 avril 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 17.

(7) Eidg. Absch. V^{1} 1202 sqq.

(8) *Discours où il est monstré que, tant par la consideration de la religion, que pour l'interrest du roy, Sa Majeste doit favoriser la nouvelle alliance que pretendent les Venitiens avec les Grisons et Valesiens et empescher le renouvellement de celle de Berne et Zuric* (1617). Bibl. Nat. f. fr. *16 945* f° 607.

dispositions des « communes sur les passages », en vue de maintenir, de manière ou d'autre, la liberté des communications entre le bailliage de Sargans et la province de Bergame. Mais l'instant n'était pas propice. Menacés par l'Empire et par l'Espagne, au cas où ils prêteraient l'oreille aux propositions vénitiennes, les Grisons paraissaient redouter des invasions simultanées en Engadine et dans la Valteline. (1) Aussi les députés zuricois ne dépassèrent-ils pas Thusis et ne se hasardèrent-ils point à faire part au « pittag » des instructions dont ils étaient porteurs. (2)

Six mois plus tard, toutefois, dès que les négociations engagées en Helvétie par Barbarigo eurent abouti, le « Vorort » revint à la charge et ses représentants, joints à ceux de Berne, exposèrent devant la diète grisonne les raisons qui, à leur sens, devaient engager les Trois Ligues, sinon à s'allier avec la Seigneurie, du moins à ne se point opposer au passage des mercenaires que cette dernière levait en Suisse et en Allemagne. (3) Au même temps, l'envoyé vénitien, ayant échoué dans sa tentative de procurer l'accession de Glaris à l'alliance du 6 mars, se repliait vers la Rhétie, afin d'y appuyer les démarches des députés de la Suisse protestante. (4) Mais ceux-ci, découragés du peu de succès de leurs exhortations, ne tardèrent pas à battre en retraite. Impuissant à déjouer, à lui seul, les intrigues espagnoles, Barbarigo se vit bientôt contraint de supplier les gouvernements de Zurich et de Berne de lui dépêcher de nouveaux auxiliaires, dont les efforts demeurèrent, d'ailleurs, également stériles, en présence de la volonté très arrêtée des Grisons d'éviter, à tout prix, de fournir un prétexte à des représailles de la part de l'Autriche ou de Milan. (5)

Aussi bien au sentiment des députés suisses, qu'à celui de l'envoyé vénitien, il eût suffi que la France manifestât le désir de voir aboutir la campagne poursuivie par la Seigneurie dans la haute vallée du Rhin, pour que les habitants de celle-ci donnassent à leurs coreligionnaires d'Helvétie les satisfactions d'amour-propre que ces derniers réclamaient d'eux. Par malheur, Paschal, quoique absent, n'avait pas perdu toute influence à Coire, et les secrétaires-interprètes, demeurés dans cette ville à son départ, obéissaient plus volontiers aux instructions qu'il leur adressait d'Abbeville, sa résidence ordinaire, qu'aux ordres de l'ambassadeur de Sa Majesté à Soleure. (6) De surcroît, Jeannin de Castille, mal impressionné, lui aussi, par le rappel subit à Berne des troupes de ce canton

(1) *L'Empereur aux Trois Ligues Grises.* Linz, 3 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *5568* f° 238. — *Paschal à Brulart de Léon.* Coire, 24 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *18 042* f° 172.

(2) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 4 septembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3701* f° 110

(3) *Proposition faite à Coire par les députés de Zurich et de Berne, relativement à l'alliance de Venise.* Avril 1615. — *Conrad Grebel et Salomon Hirzel à Zurich.* Coire, 4/14 avril 1615. St-Arch. Zürich. Bündn. Unruhen *D.*

(4) *Barbarigo al Senato.* Coira, 17 aprile 1615. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV — *Castille au roi.* Soleure, 26 avril 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 21.

(5) *Barbarigo al Senato.* Coira, 19 maggio, 1 giugno 1615. Frari. Svizzeri e Grigioni IV. — *Castille au roi.* Soleure, 9 juin 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 26.

(6) *Barbarigo al Senato.* Coira, 7 giugno 1615. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV.

à la solde de la Couronne et par la tentative de Barbarigo d'englober Glaris dans l'alliance du 6 mars,[1] commençait à se départir de la neutralité, plutôt bienveillante, qu'il avait observée jusqu'alors au grand profit de son collègue vénitien.[2] Comme, d'un autre côté, il répugnait aux magistrats des deux grands cantons suisses de solliciter davantage l'intervention de la France dans leurs négociations avec les communes grisonnes,[3] ces négociations paraissaient, dores et déjà, sérieusement compromises. En fait, elles se trouvaient rompues vers le commencement d'août.[4] Par suite, le représentant de Saint-Marc à Coire se voyait, en quelque sorte, acculé à la nécessité d'abandonner la partie. Il s'y résolut, d'assez mauvaise grâce, d'ailleurs, laissant aux alliés suisses de la Sérénissime République le soin de continuer leurs démarches et d'éclaircir la question, très controversée, de savoir si la combourgeoisie unissant les Trois Ligues aux Etats de Zurich et de Berne conférait à ceux-ci le « droit aux passages » pour leurs troupes à destination de l'Italie.[5] Dans les derniers jours d'août, l'envoyé vénitien, reprenant, au bout de vingt-deux mois de séjour dans les Alpes et la plaine suisse, son caractère d'ambassadeur extraordinaire auprès de la cour de Londres, s'embarquait sur le Rhin, à Bâle, afin de joindre son poste.[6]

Plus heureux que son collègue et prédécesseur Vincenti, Barbarigo, entre deux campagnes infructueuses aux Trois Ligues, avait, du moins, procuré à son gouvernement l'alliance des cantons de Zurich et de Berne, les plus peuplés et les plus puissants de tous les Etats du Corps helvétique, alliance inutile, il est vrai, aussi longtemps que les passages de Rhétie demeureraient fermés aux Suisses et aux Vénitiens. Et cependant le Sénat, estimant, à tort, que la conclusion du deuxième traité d'Asti, survenue dans ces entrefaites (21 juin 1615), ouvrait une ère de paix durable pour la Haute Italie, n'était pas éloigné de se décharger sur ses nouveaux alliés de la tâche ingrate d'amener les Grisons à résipiscence. A cette fin, un secrétaire de la Sérénissime République, Christoforo Suriano, s'installait, vers la fin d'août, à Zurich, y prenait la qualité d'ambassadeur-résident[7] et incitait aussitôt Bernois et Zuricois à renouveler leurs démarches auprès des communes rhétiennes, en vue de l'obtention

(1) *Castille à Puysieux.* Soleure, 18 avril 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 20. — *Barbarigo al Senato* Coira, 24 aprile 1615. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV.

(2) *Castille au roi.* Soleure, 9 juin 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 26. — *Barbarigo al Senato.* Ilantz, 23 giugno 1615. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV.

(3) *Castille au roi.* Soleure, 3 juillet 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 34

(4) *Barbarigo al Senato.* Ilantz, 23 luglio 1615. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV. — *Proposition des députes de Zurich et de Berne, faite à Coire.* 6 août 1615. Aff. Etr. Grisons. II.

(5) *Castille à Puysieux.* Soleure, 21 août 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 43. — *Les Trois Ligues Grises à Zurich et à Berne.* Coire, 2/12 novembre 1615. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D.* Bibl. Nat f. fr. *3705* f° 71; f. fr. *5568* f° 271. — Barth. Anhorn. Graw-Pünter-Krieg. 1603—1629 éd. Moor, p. 27

(6) *Castille à Puysieux.* Soleure, 21 août 1615. — *Christoforo Suriano al Senato.* Zurigo, 25 agosto 1615. Frari. Svizzeri. V. — Fort. Sprecher. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. 1. p. 51. — Frari. Indici delle deliberazioni del Senato. 1616—1681. (*Ordre à Barbarigo de s'embarquer pour l'Angleterre.*)

(7) *Christoforo Suriano al Senato.* Zurigo, 25 agosto 1615. Frari. Svizzeri. V.

des passages. Mais la diplomatie vénitienne se faisait d'étranges illusions, lorsqu'elle émettait la prétention de ne jouer désormais qu'un rôle effacé dans les affaires des Ligues suisses et des Grisons. L'instant était proche, au contraire, où elle allait se voir contrainte d'intervenir en première ligne, et avec une suprême énergie, à l'effet de rouvrir, coûte que coûte, les voies alpestres qui se fermaient devant ses mercenaires.

Mission à Genève et à Berne du baron de Cornay, envoyé du duc de Bouillon. — Il invite les protestants suisses à se défier des dispositions du gouvernement royal à leur égard. — Majorité de Louis XIII. — Intrigues bernoises démasquées par Jeannin de Castille. — Relations tendues entre celui-ci et les conseils de Berne, lesquels menacent de rappeler leurs troupes à la solde de France. — Mission à la cour de Jean-Rodolphe d'Erlach, à cet effet. — Il s'abouche en secret avec les princes rebelles. — Ses menées sont découvertes. — Les Bernois, désavoués par leurs coreligionnaires suisses, se refusent à donner au roi la satisfaction que ce dernier exige d'eux. — Les esprits se calment sur les rives de l'Aar à l'annonce de l'ouverture des conférences de Loudun.

XXXIV. L'acte d'autorité, très arbitraire, en somme, auquel avait cru devoir recourir Jeannin de Castille, en vue de couper court aux velléités d'embauchage de troupes suisses par les princes rebelles (février 1614), avait provoqué de violentes colères à Berne, sinon dans tous les Etats évangéliques de l'Helvétie. Mais, si grande était, vers cette époque, la crainte d'une invasion savoyarde dans la région du Léman, que les relations entre l'ambassade française et les autorités du puissant canton protestant n'avaient pas tardé à s'améliorer, au point de permettre au représentant de la Couronne Très-Chrétienne de faire, en septembre, quelque séjour dans la vieille cité des Zaehringen. Toutefois, le parti des « jeunes présomptueux » [1] se renforçait sans cesse dans le sein des conseils bernois. Or ce parti cherchait d'autant plus à renouer avec Condé et ses adhérents, que *Stati liberi* et minorité opposante en France avaient un intérêt capital à s'unir, de manière à entraver la célébration des mariages espagnols que l'on disait prochaine. A cette fin, un envoyé du duc de Bouillon, le baron de *Cornay*, s'était, aux derniers jours de septembre 1614, porté à Genève et à Berne et y avait, pour la dixième fois peut-être, remis sur le tapis le « grand dessein » d'une confédération des Etats de second ordre, sous la suprématie du roi de la Grande-Bretagne [2]. Acquis à ces vues, dès le début de la régence, les Bernois saisirent avec empressement cette occasion

(1) *Castille à Puysieux*, Soleure, 21 mars 1615. Bibl. Nat. f. fr. 3705 f° 16.
(2) *Castille à la reine-mère*, Soleure, 4 octobre 1614. Bibl. Nat. f. fr. 3704 f° 115.

de se rapprocher de leurs coreligionnaires français, lesquels, dans le même temps, leur faisaient offrir de les réconcilier avec la cour de Turin, où l'agent du prince de Sedan se rendit, en effet, quelques jours plus tard. (1)

Dans ces entrefaites, Jeannin de Castille fut chargé d'annoncer au Corps helvétique que le roi venait d'atteindre sa majorité. (2) Aussitôt Berne engagea ses confédérés à dépêcher à Paris une « notable ambassade ». Le motif invoqué à l'appui de cette proposition était louable, certes, puisqu'il s'agissait, en apparence, de congratuler Louis XIII sur sa prise de possession du pouvoir. Toutefois, l'insistance que mettait le « parti des jeunes », sur les rives de l'Aar, à préconiser cette démarche respectueuse ne cachait-elle pas la secrète intention de tirer parti de la présence à la cour de députés de la Suisse protestante pour fomenter des troubles dans l'intérieur du royaume? Tel fut, du moins, l'avis de l'ambassadeur français, lequel obtint du « Vorort » que celui-ci se contentât d'adresser, au nom des cantons, une lettre de félicitations à Sa Majesté. (3) Mais, ainsi qu'il fallait s'y attendre, les Bernois refusèrent d'agréer cette solution, qui déjouait, avant même qu'elles eussent pris corps, les intrigues qu'ils se préparaient à nouer à Paris. Comme, malgré leurs objections, Jeannin de Castille s'était hâté de faire parvenir à son souverain la missive helvétique, (4) ils exigèrent la convocation d'une diète générale à Bade pour le 27 janvier. (5)

L'orgueilleuse satisfaction que causait aux maîtres du pays de Vaud l'ouverture de conférences, à Saint-Maurice, entre leurs députés et ceux du duc de Savoie n'allait pas jusqu'à endormir les craintes dans lesqu'elles les avaient entretenu jusqu'alors le séjour de forces étrangères à proximité du Léman. Aussi leur premier soin, la diète une fois réunie, fut-il de demander à leurs confédérés de les secourir, au cas où, l'Espagne venant à ratifier le traité d'Asti, Charles-Emmanuel romprait les négociations engagées dans le Valais. Sur ce point, les Bernois obtinrent, sans difficulté, gain de cause. (6) Mais ce succès n'atténua pas l'amertume qu'ils éprouvèrent en constatant que, malgré leurs actives démarches, le Corps helvétique, d'une entente unanime, renonçait à dépêcher à la cour une ambassade, jugée inutile, du moment où le roi s'était empressé d'accuser la réception de la missive que Zurich, agissant comme « Vorort », lui avait adressée le 1er décembre 1614. (7)

(1) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 1 octobre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 115.

(2) *Castille aux cantons.* Soleure, 21 octobre 1614. St-Arch. Zürich. Aff. Franco-Suisses, série *L.* — *Castille au roi.* Soleure, 23 octobre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 117.

(3) *Les XIII cantons au roi.* Zurich, 1er décembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 122. — *Le canton de Zurich à Jeannin de Castille.* 3 décembre 1614. *Ibid.* f. fr. *5568* fº 257.

(4) *Le canton de Berne à Jeannin de Castille.* 23 décembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 259.

(5) *Castille à Puysieux.* Soleure, 10 janvier 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fº 1.

(6) Eidg. Absch. V¹ 1196 *b*.

(7) *Lettre au roy de Mess.rs des Treze cantons, par laquelle ils congratulent Sa Majesté de sa majorité.* Zurich, 1er décembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 122. — *Le roi aux cantons.* Paris, 8 janvier 1615. — *Castille à Puysieux.* Soleure, 10 janvier; *au roi.* Soleure, 12 février 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fºs 4 et 7. — Eidg. Absch. V¹ 1199–1200.

A Bade, les députés bernois s'étaient, au dire de Jeannin de Castille. « monstrés hargneux et insupportables ». [1] Non contents de se refuser à signer le recès de la diète, ils avaient pris l'ambassadeur personnellement à partie. lui attribuant, non sans raison, d'ailleurs, l'échec infligé aux prétentions quelque peu excessives de leurs supérieurs. [2] Dès lors, en toutes circonstances, le représentant de la Couronne Très-Chrétienne aux Ligues eut à compter avec l'hostilité, couverte ou déclarée, des conseils de Berne, soit que ceux-ci ressuscitassent d'anciennes querelles, [3] et qu'ils engageassent leurs confédérés de Bâle à poursuivre sans ménagements la rentrée de leurs créances sur le trésor royal, [4] soit qu'ils obtinssent le concours de leurs coreligionnaires suisses pour solliciter de Sa Majesté le maintien de l'édit de pacification, [5] ou qu'ils s'efforçassent de reprendre, sous une autre forme, les propositions soumises par eux à la diète de janvier. Bientôt même, s'arrêtant à une « resolution aussi imprudente que perverse », [6] ils agitèrent de rappeler leurs troupes du service de France, sous le prétexte que la cour, en licenciant l'un des régiments levés au printemps de 1614 et en répartissant l'autre entre plusieurs garnisons, avait violé la lettre et l'esprit des capitulations. [7] Tandis, en effet, que des envoyés de Berne gagnaient la Hollande et l'Allemagne, un député de cette république rejoignit à Paris, en mars, l'agent ordinaire qu'elle y entretenait, s'aboucha avec les ambassadeurs d'Angleterre, des Provinces-Unies, de Venise et des petits Etats d'outre-Rhin, réclama l'intervention de leurs gouvernements en vue d'assurer la réussite des négociations engagées à Saint-Maurice, soumit enfin aux chefs du parti huguenot certains articles du traité berno-savoyard en préparation, mais recueillit partout l'impression que le rappel projeté constituerait une faute lourde. puisque aussi bien les Zuricois offraient déjà de prendre à leur charge l'entretien des compagnies auquel leurs voisins et coreligionnaires songeaient à renoncer. [8]

Abandonnée par les cantons de son groupe, lesquels blâmaient les manifestations intempérantes de sa politique anti-française, Berne eût dû, semble-t-il, se ranger aux avis que lui faisaient parvenir ses agents à l'étranger. Il n'en fut rien, cependant. Six semaines ne s'étaient pas écoulées depuis le retour en Suisse de son premier envoyé, qu'elle se décidait à dépêcher à la cour de

(1) *Castille à Puysieux*. Soleure, 12 février 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 8.

(2) *Castille à Puysieux*. Soleure, 12 février 1615. — Eidg. Absch V¹ 1200 *e* (Bade, 27 janvier), 1205 *e* (Lucerne, 29 et 30 avril 1615).

(3) *Castille à Puysieux*. Soleure, 21 mars 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 16. — *Relation de l'ambassade du Sr de Castille.*

(4) *Du même au même*. Soleure, 3 avril 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 19.

(5) *Les cantons protestants au roi*. Zurich, 15/25 avril 1615. St-Arch. Zürich. Aff. Franco-Suisses, série *L*.

(6) *Castille à Puysieux*. Soleure, 21 mars 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 16.

(7) *Castille au roi*. Soleure, 15 mai 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 23. — Tillier. Geschichte Berns. IV. 44.

(8) *Audience accordée aux députes de Mrs de Berne par l'ambr de Hollande près la cour de France*. Paris, 27 mars 1615. Bibl. Nat. f. fr. *17 936*. — *Castille au roi*. Soleure, 3 avril 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 17; *à Puysieux*. Soleure, 18 avril 1615. *Ibid.* f° 20.

France un second député, le conseiller Jean Rodolphe d'Erlach, avec la mission très stricte de solliciter du roi le licenciement du contingent bernois au service de la Couronne.(1) En présence d'une attitude aussi nettement hostile, de la part d'un canton auquel le trésor royal avait fait verser plus de 300 000 £ en moins de douze ans,(2) Jeannin de Castille avait pris sur lui d'interrompre la distribution de la portion de pensions afférente aux autorités et aux particuliers de la cité de l'Aar.(3) Mais l'ambassadeur eût désiré que son maître fît plus, soit qu'il donnât l'ordre d'acheminer la compagnie bernoise vers le Jura, avant l'arrivée à Paris du Sr d'Erlach,(4) soit qu'il chargeât Lesdiguières d'arrêter des dispositions en vue de la construction, à Versoix, d'un fort qui eût coupé les communications entre Genève et le pays de Vaud.(5) Toutefois, le roi ne crut pas devoir se rallier à l'opinion de son représentant aux Ligues, et la « douce response » que l'envoyé de Berne reçut de Leurs Majestés servit mieux les intérêts de la Couronne en Suisse, que ne l'eussent fait les mesures de rigueur proposées par le Sr de Castille.(6)

Aussi bien la situation se rembrunissait en France. La consommation des mariages espagnols semblait prochaine et les princes venaient de reprendre les armes, tandis que les huguenots se soulevaient en Guyenne et en Languedoc. La mission bernoise continuait, néanmoins, à séjourner à Paris, où sa longue demeure ne donnait lieu à aucune appréhension,(7) lorsque, le 29 août, le maréchal de Boisdauphin, intrigué par les fréquents voyages à Sedan d'un membre du conseil de Berne, Gaspard Willading, profita de ce que celui-ci s'était « diverty en l'armée du roy auprès de Meaux, s'efforçant de débander les soldats », pour le faire arrêter, et transmettre à la cour la correspondance cryptographique dont il fut trouvé porteur.(8) Or cette correspondance, déchiffrée à Soleure par les soins de l'ambassade, comprenait plusieurs lettres de Jean Rodolphe d'Erlach, — lequel se vit obligé de chercher un refuge en Angleterre, — et donnait la preuve éclatante des machinations ourdies, tant en France qu'aux Ligues, par le gouvernement bernois contre le service de la Couronne.(9)

La divulgation des missives saisies sur la personne de Willading provoqua une certaine émotion en Suisse, ainsi que des commentaires dont les avoyers et conseils de la cité de l'Aar n'eurent pas sujet de se montrer satisfaits. Leurs

(1) *Castille au roi.* Soleure, 21 mars, 3 avril et 16 mai 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fos 15, 17, 23. — *Pietro Contarini al Senato.* Parigi, 26 maggio 1615. Frari. Francia. XLVII. — v. p. 114.

(2) *Castille au roi.* Soleure, 14 août 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fo 41.

(3) *Castille à Puysieux.* Soleure, 12 septembre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fo 45. — *Castille à Berne* Soleure, 29 mars 1616. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 829.

(4) *Castille au roi.* Soleure, 21 mars 1615.

(5) *Castille à Puysieux.* Soleure, 3 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fo 97.

(6) *Castille à Puysieux.* Soleure, 3 juillet 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fo 36

(7) *Castille à Puysieux.* Soleure, 12 septembre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fo 45.

(8) *Castille à Puysieux.* Soleure, 22 septembre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fo 51. — *Castille aux cantons.* Soleure, 8 octobre 1615. *Ibid.* fo 52 — St-Arch. Zürich. Aff. Franco-Suisses, série *L.* — *Castille à Sainte-Catherine.* Soleure, 31 octobre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *4120* fo 29.

(9) *Lettre de Jean Rodolphe d'Erlach à Iselin.* Paris, 20 août; *au (commissaire)-général de Wyss.* même date. St-Arch. Zürich. Aff. Franco-Suisses, série *L.* — Eidg. Absch. V1 1228 r.

coreligionnaires eux-mêmes n'hésitèrent pas à les désavouer.[1] Castille, sur l'ordre de la cour, dépêcha aussitôt à Berne un ancien secrétaire-interprète, Jean Vigier. Celui-ci fut admis à l'audience des autorités de la ville, le 19 septembre. Toutefois, il ne parvint à leur arracher que des explications embarrassées[2] et une réponse dilatoire à la lettre dans laquelle l'ambassadeur reprochait aux envoyés bernois d'avoir « violé le droit des gents »,[3] accusation fondée, sans doute, mais qui eût eu plus de poids, si elle n'avait pas été formulée par l'auteur de la très arbitraire séquestration du capitaine Guy, peu de mois auparavant.

Poursuivant, néanmoins, jusqu'au bout son dessein d'obtenir réparation des « injures si atroces et indignes envers Leurs Majestés »[4] relevées à la charge de Jean-Rodolphe d'Erlach et de Willading, Castille s'efforça de gagner à ses vues aussi bien les cantons forestiers, que Zurich et les Etats de son groupe.[5] Par malheur, les troubles augmentaient en France; la guerre civile sévissait dans les environs de Paris; l'assemblée triennale des huguenots se portait de Grenoble à Nimes. Quelque irréprochable que demeurât leur attitude à l'égard de la royauté, les Suisses protestants formaient des vœux pour le succès de Condé, l'allié momentané de leurs coreligionnaires, alors que les « Waldstætten », en revanche, commençaient à douter du triomphe final de la cour.[6] Aussi l'ambassadeur avait-il beau dénoncer au Corps helvétique l'entente manifeste existant entre un de ses membres et les princes rebelles, accusés par lui de se livrer, « au Bas Poictou, aux tragiques jeux qu'ils ont faict ailleurs ».[7] Ses doléances demeuraient sans écho. De surcroît, les Bernois, passant de la défensive à l'offensive, imputaient à grief aux chefs de l'armée royale l'emprisonnement de Willading, dont Sa Majesté venait cependant d'ordonner la mise en liberté, et redoublaient leurs menées contre le Louvre et son représentant à Soleure.[8] Tandis, en effet, que le Sr de ***Montigny***, chargé d'une mission du prince de Condé auprès de S. A. de Savoie, s'arrêtait à Bâle, puis à Berne, au commencement de juin, et faisait, à son retour d'Italie, un séjour de plus d'une semaine dans cette dernière ville (fin de septembre), avec l'intention d'y recruter des mercenaires pour le service des princes,[9] le capitaine Abraham Clerc, dit Guy, et le Sr de

(1) St-Arch. Zürich. Aff. Franco-Suisses, série *L*.

(2) *Castille au roi*. Soleure, 22 septembre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fº 49.

(3) *Castille à Berne*. Soleure, 17 septembre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fº 47.

(4) *Ibid.*

(5) *Castille aux cantons* (Berne excepté). Soleure, 8 octobre 1615. St-Arch. Zürich. Aff. Franco-Suisses, série *L*; *Ibid.* Frankr VII. — Eidg. Absch. V¹ 1227 *d*. (Diète de Lucerne, 13 octobre 1615.) — *Castille à Puysieux*. Soleure, 17 octobre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fº 53. — *Le roi aux cantons*. Octobre 1615. *Ibid.* fº 46; *à Berne*, même date. *Ibid.* fº 47.

(6) *Castille à Puysieux*. Soleure, 17 octobre; *au roi*. Soleure, 7 novembre 1615; *à Puysieux*. Soleure, 30 janvier 1616. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fºˢ 53, 58, 81.

(7) *Castille à Zurich*. Soleure, 29 octobre; *aux XII cantons*. Soleure, 11 décembre 1615. St-Arch. Zürich. Aff. Franco-Suisses, série *L*.

(8) *Castille au roi*. Soleure, 7 novembre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fº 58. — *Berne au roi*. Novembre 1615. *Ibid.* f. fr. *3705* fº 61.

(9) *Castille à Puysieux*. Soleure, 9 juin; *au roi*. Soleure, 22 septembre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fºˢ 29 et 49.

Beauvais, tous deux envoyés du duc de Longueville, nouaient, de Neuchâtel, des intrigues dans les cantons occidentaux, obtenaient des autorités de la cité des Zæhringen un prêt de 60 000 Livres, mais, grâce à l'intervention de l'ambassade, échouaient à Soleure, où ils étaient sur le point de réaliser un emprunt important, gagé sur les villages de Cressier et du Landeron.(1) Il ne fallut rien moins que l'ouverture des conférences de Loudun, en février 1616, et la perspective d'une prochaine cessation des troubles qui désolaient le royaume, pour ramener momentanément les Bernois et redonner à la politique que leurs conseils pratiquaient à l'égard de la France quelque peu de la souplesse qui la caractérisait durant les dernières années du règne de Henri IV.

Politique française en Valais. — Elle demeure nettement anti-espagnole. — Casati propose aux dizains l'alliance de son maître. — Succès partiel de ses démarches. — Le secrétaire-interprète Vigier, dépêché à Sion par Jeannin de Castille, fait rejeter par la diète valaisanne les « articles de Milan ». — Echec du projet conçu par les Waldstætten de procurer l'inclusion de l'évêché de Sion dans l'alliance franco-suisse. — Réveil des intrigues espagnoles à Conches et à Brigue. — Elles échouent. — Jeannin de Castille prend congé du Corps helvétique (avril 1616). — Coup d'œil rétrospectif sur les résultats de sa mission. — La politique du sel. — Conventions relatives à l'embarquement de forçats de nation suisse sur les galères royales.

XXXV. Tout entier aux préoccupations que lui causait la soudaine aggravation du conflit franco-bernois, Jeannin de Castille avait, pour un temps, détourné son attention des affaires du Valais. Au contraire de ce que l'on observait en Helvétie et aux Ligues Grises, la politique, éminemment prévoyante, pratiquée par la diplomatie française dans la vallée du Rhône n'avait pas varié depuis la fin du XVIe siècle. Elle demeurait toujours anti-espagnole, s'appuyant, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, sur la minorité protestante, qu'elle défendait des attaques passionnées du nonce apostolique, des Jésuites et des Suisses catholiques, et s'opposant, avec énergie, à l'exécution du recès de Viège si préjudiciable aux intérêts des réformés.

Battus à la diète de Sion de décembre 1613, ensuite de l'intervention de l'ambassadeur royal, les adversaires de l'influence française dans le Valais mirent à profit le surcroît de travail que la surveillance des intrigues bernoises occasionnait à Jeannin de Castille, pour entamer une

(1) *Castille au roi et à Puysieux*. Soleure, 14 août, 12 septembre et 7 novembre 1615; 30 janvier 1616. Bibl. Nat. f. fr. 3705 fos 42, 45, 58, 84.

nouvelle campagne parmi les dizains. Vers le commencement de 1615, l'Espagne, particulièrement désireuse de se rendre maîtresse de toutes les routes alpestres aboutissant en Lombardie, et cela aussi bien en vue de la défense du Milanais, que d'une offensive possible dans la région du Léman, établit des garnisons dans la vallée d'Ossola, comme représailles des secours fournis à Charles-Emmanuel par les Valaisans. (1) Mais, presque aussitôt, tirant parti des alarmes que cette mesure avait fait naître, de Brigue jusqu'à Martigny, Alfonso Casati proposa aux montagnards des Alpes Pennines l'alliance de son maître. Plus directement menacés que leurs confédérés du Bas-Valais, les quatre « dizains du haut » ne tardèrent pas à capituler et envoyèrent des députés à Milan, tandis que les « dizains du bas », grâce à l'influence qu'y exerçaient les réformés, continuaient à défendre les intérêts français et à autoriser des levées en faveur de la cour de Turin. (2)

Prévenu, un peu tard, du réveil des intrigues lombardes dans la vallée du Rhône, Jeannin de Castille y dépêcha, en toute hâte, le secrétaire-interprète Vigier, porteur des pensions que le trésor royal servait aux autorités et aux particuliers de ce pays (mars). Il n'était que temps, d'ailleurs. La conclusion du « traité d'amitié et de bon voisinage » que les députés du Haut-Valais négociaient à Milan avec les autorités du duché apparaissait imminente et les persécutions contre les protestants reprenaient, à l'instigation des « Waldstætten ». Ces derniers, en effet, avaient vu leur crédit auprès de l'évêque s'accroître, depuis la solennisation du renouvellement de leur combourgeoisie avec les dizains, célébrée à Sion, en mai 1614. (3) Mais les choses changèrent bientôt de face. Eclairée sur les véritables desseins du gouverneur de la Lombardie, la diète valaisanne rejeta les « articles » élaborés à Milan (juin). (4)

Vers cette époque, le duc de Savoie et l'ambassadeur extraordinaire de France, Charles d'Angennes de Rambouillet obtenaient du marquis de la Hinojosa, aux termes du deuxième traité d'Asti, le retrait des garnisons espagnoles du Val d'Ossola et la cessation du blocus établi aux débouchés des Alpes (21 juin), (5) « bienfaict » que Jeannin de Castille sut « faire valoir » auprès des dizains. (6) D'autre part, enfin, les Suisses catholiques, soucieux de maintenir l'évêque du Valais dans ses privilèges menacés par l'assemblée du pays, ne dissimulaient pas leur désir de faire admettre ce prélat et son chapitre dans l'alliance du roi Très-Chrétien et réussissaient à gagner l'ambassadeur à leurs vues. Ce projet échoua, il est vrai, comme venait d'échouer celui relatif à l'inclusion

---

(1) *El marques de Valdefuentes a Antonio de Arostegui.* Milan, 28 junio 1620. Arch. Simancas Leg. nº 1924.

(2) *Castille au roi.* Soleure, 3 avril 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fº 17.

(3) Eidg. Absch. V¹ 1161.

(4) *Castille au roi.* Soleure, 15 mai, 9 juin et 3 juillet 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fºˢ 23, 26, 31.

(5) *cf.* Vittorio Siri, Memorie recondite. III. 357, 363.

(6) *Castille à Puysieux.* Soleure, 29 août 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fº 44

de l'évêque de Bâle au même traité. Tout bien pesé, dans un cas comme dans l'autre, la France n'avait aucun intérêt à se constituer protectrice de princes-ecclésiastiques faibles et continuellement en lutte avec leurs sujets ou leurs voisins, alliés de la Couronne. (1)

Mais si la démarche tentée par les « Waldstætten » démontrait, à elle seule, que l'influence française était loin de péricliter dans la vallée du Rhône, il n'en résultait pas, néanmoins, que cette influence fût à l'abri de toute surprise. De fait, Jeannin de Castille n'était point délivré de ses inquiétudes. Il appréhendait que le gouverneur de la Lombardie n'eût conservé des intelligences dans le Haut Valais. (2) Or, ses craintes n'étaient que trop fondées. A la vérité, les négociations furent, cette fois, conduites avec tant de célérité, de la part des Espagnols, que l'ambassadeur de France fut quelque peu déconcerté lorsqu'il apprit, vers la fin de l'année, que les dizains de Conches et de Brigue, ainsi que deux paroisses de celui de Rarogne, « nonobstant les comminations et « defenses expresses que les cinq autres dizains avoient envoyé signiffier à « leurs deputés », s'étaient résolus d'accepter l'alliance de la Couronne Catholique. (3) Malgré cela, les partisans de Milan ne parvinrent pas à se maintenir dans ces positions conquises à l'improviste. Sous la pression de la majorité du Corps valaisan et du secrétaire-interprète Wallier, dépêché sans retard à Sion, les séparatistes furent, au bout de quelques semaines, contraints de venir à résipiscence et de déléguer auprès de Jeannin de Castille des députés chargés de lui faire amende honorable et de remettre entre ses mains une « déclaration » révocatoire des « articles de Milan », déclaration dont lui-même arrêta les termes (janvier 1616), (4) ce qui coupa court aux intrigues espagnoles dans le dizain de Brigue, sinon dans celui de Conches. (5)

XXXVI. Sur ces entrefaites, les relations entre l'ambassade de France à Soleure et les magistrats de Berne tendaient à perdre le caractère d'âpreté dont elles n'avaient cessé d'être empreintes depuis près de dix-huit mois; toutes les dispositions étaient prises pour assurer la distribution des pensions royales parmi les cantons: (6) Etienne Gueffier, successeur de Charles Paschal

(1) *Castille au roi.* Soleure, 3 juillet 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 31. — Eidg. Absch. V¹ 1218 (Lucerne, 8 août), 1225 (Lucerne, 13 octobre 1615).

(2) *Castille à Guilliet de Monthoux.* Soleure, 29 octobre 1615. Arch. Torino. (Cantoni svizzeri VII.) — *Castille au roi.* Soleure, 7 novembre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 58.

(3) *cf.* Eidg. Absch. V¹ 1960 sqq.

(4) *Le pays de Valais à Jeannin de Castille.* Sion, 8 décembre 1615 et 18 janvier 1616. Bibl. Nat. f. fr. *5568* f° 296. Bibl. Institut. Coll. Godefroy CCLXVIII, 69. — *Castille au roi.* Soleure, 30 janvier et 13 février 1616. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f°s 84, 88. — *Castille au pays de Valais.* Soleure, décembre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *5568* f° 301; *aux cinq dizains de Sion, Sierre, Louèche, Viège et Rarogne.* Soleure, 8 janvier 1616. *Ibid.* f. fr. 5569 f° 21; *au pays de Valais.* Soleure, 29 janvier 1616. *Ibid.* f° 28.

(5) Eidg. Absch. V¹ 1254 *a* (Lucerne, 28 juillet), 1265 (Sion, 12-14 octobre 1616). — *Relation de l'ambassade du Sr de Castille.* — *Gérard Andrea au duc de Savoie.* Saint-Maurice, 16 septembre; Martigny, 16 novembre 1616. Arch. Torino (Cantoni svizzeri VII).

(6) *Castille au roi.* Soleure, 18 mars 1616. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 92.

aux Grisons, venait de relever Jeannin de Castille de la surveillance des intérêts français en Rhétie et s'efforçait de rassurer les Trois Ligues quant aux conséquences politiques de l'union matrimoniale franco-espagnole. « telz mariages conjoignant bien, à la verité, les personnes, mais non les Estatz » : (1) l'extension au canton de Glaris de l'alliance négociée par Barbarigo avec Berne et Zurich paraissait conjurée et, encore que les catholiques persistassent à refuser de réadmettre Mulhouse dans leur combourgeoisie, (2) les rapports entre cantons des deux confessions, sensiblement améliorés depuis l'intervention de l'ambassadeur dans les différends du Val Moûtier et des bailliages communs à Berne et à Fribourg, ne semblaient pas à la veille de s'envenimer à nouveau.

D'autre part, Jeannin de Castille paraissait tranquillisé au sujet de l'issue des négociations engagées entre la cour et les princes. Rien ne s'opposait donc plus à ce qu'il se rendît à Paris, pour quelques semaines, ainsi qu'il en avait reçu l'autorisation du roi. Résolu à se mettre en chemin sans plus de délai, il prit congé des cantons, le 7 avril, (3) et ne se laissa pas arrêter par la nouvelle que ces derniers n'attendaient que la cessation des troubles du royaume pour dépêcher à Louis XIII une « notable ambassade » chargée, il est vrai, de complimenter Sa Majesté à cette occasion, mais aussi de protester contre le retard des payements et la mauvaise administration de la trésorerie des Ligues. (4) Après avoir accrédité le secrétaire-interprète Jean Vigier en qualité de chargé d'affaires, l'ambassadeur quitta son poste, le 11 avril 1616, et arriva à la cour assez à temps pour y apprendre la conclusion de la paix et la promulgation de l'édit de pacification qui en fut la conséquence. Aussi bien sa mission ordinaire aux Ligues était terminée. Appelé, en effet, dans ces entrefaites, au poste de contrôleur général et intendant des finances, il dut se résigner à adresser, de Paris, le 22 juin, au Corps helvétique la notification de son rappel et à faire revenir en France ses enfants, demeurés à Soleure comme « l'un des plus precieux gages » de son prochain retour. (5)

Au cours d'une ambassade qui avait duré quatre ans et quatre mois, Jeannin de Castille s'était, en outre de son activité politique et des démarches nécessitées par les plaintes, souvent justifiées, des marchands suisses à Lyon, (6) attaché à résoudre, au mieux des intérêts de la Couronne — sans y réussir toujours, à la vérité — certaines questions d'économie internationale, dont deux au moins, la traite du sel de France et l'embarquement de forçats suisses sur les galères royales méritent d'être tirées de l'oubli.

---

(1) *Castille à Zurich*. Soleure, 29 octobre 1615. St-Arch. Zürich (Frankr. VII.) — *Premier discours fait aux Grisons par le Sr Gueffier*, le 22 novembre 1615. Bibl. Nat. Coll. *500* Colb^t CCCCXXIX f° 1.

(2) Eidg. Absch. V¹ 1201 *l*, 1213 *q*, 1217 *c*. — Tillier. Geschichte Berns. IV. 44.

(3) *Castille à Lucerne*. Soleure, 3 avril 1616, St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte.

(4) Eidg. Absch. V¹ 1212 *k*. 1250 *e*.

(5) *Castille aux cantons*. Paris. 22 juin 1616. Bibl. Nat. f. fr. *5568* f° 214. — Eidg. Absch. V¹ 1250 *e*.

(6) *Castille à Puysieux*. Soleure. 15 mai 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 28.

Vers le milieu du XVI[e] siècle déjà, les représentants de la Couronne Très-Chrétienne aux Ligues avaient appelé l'attention de leurs maîtres sur ce fait que les salines de Marsal, de Salins et de Hall fournissaient, à elles seules, la presque totalité du sel consommé en Helvétie et que les gouvernements cantonaux, tributaires de la Lorraine, de la Franche-Comté espagnole et du Tyrol autrichien, pour une denrée de première nécessité, avaient un intérêt indéniable à entretenir des relations amicales avec les souverains de ces trois pays. Or, ces avertissements n'étaient pas demeurés sans écho. A dater du règne de Charles IX surtout, les sels de Peccais, d'Istres et de Lavalduc en Provence avaient fait leur apparition sur les marchés des Ligues et de la vallée du Rhône, soit que le Louvre autorisât des « partisans » suisses ou valaisans à les y transporter, soit qu'il en concédât la traite à certains cantons pour les gagner davantage à sa cause. C'est ainsi qu'en 1602, Brulart de Sillery et Méry de Vic, en vue d'attirer les Bernois dans l'alliance du roi, leur avaient accordé le monopole de la vente du sel provençal parmi les Ligues.(1) Mais l'intermédiaire, « par les mains du quel passoit ledict sel, « y ayant mêlé de la cendre et d'autre mauvois sel, l'introduction françoise » se trouva du coup décriée et, les paysans du « Mittelland » s'étant presque soulevés à cette occasion, l'expérience ne fut pas poussée plus avant.(2)

Ce fut l'honneur d'Eustache de Refuge que de remettre sur pied une négociation aussi compromise. Grâce, en effet, à de persévérants efforts, le successeur du S[r] de Caumartin réussit à conclure avec deux particuliers, dont l'un de Soleure et l'autre du Valais, une convention fort avantageuse pour la Couronne, puisque les traitants s'obligeaient à verser, chaque année, au trésor royal 600 000 £, soit la moitié environ de la somme totale affectée au payement des pensions et à « la despence extraordinaire des Ligues Suisses, Grisons et Valaisans ».(3) Mais Castille, arrivant en Helvétie, sur ces entrefaites, « abollist en un coup de plume » l'œuvre de son prédécesseur, sous le prétexte que l'ambassade se verrait désormais frustrée du « maniement » d'une partie des fonds dont elle disposait jusqu'alors.(4) Désireux, cependant, de favoriser l'introduction du sel de Provence parmi les cantons, le nouveau ministre de Sa Majesté à Soleure suggéra aux Confédérés l'idée de consentir à ce que, de deux années de pensions, l'une leur fût payée en minots « du poids de cent livres de marc », à raison de six écus le minot, rendu à Versoix.(5) Le roi intervint, par lettre-missive, auprès de la diète pour appuyer

(1) v. t. II p. 503, 518 sqq. — *cf.* Rott Inventaire sommaire, I. 392.

(2) *Castille à Puysieux*. Soleure, 20 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 22.

(3) *Extrait des principales actions faites par Mr de Reffuge*. Bibl. Institut. Coll. Godefroy *515* f° 287. — *Les dizains du Valais au roi*. Sion, 10 février 1613. Bibl. Nat. f. fr. *15 925* f° 57, or. all^t.

(4) *Ibid.*

(5) *Castille à Puysieux*. Soleure, 20 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 22. — Sur les « pensions de sel » servies à Fribourg par le gouvernement de la Franche-Comté, *cf.* Rivier, Berichte von burgundischen Agenten u. s. w. p. 127 sqq.

cette « combinaison », (1) dont les résultats furent, tout d'abord, assez satisfaisants. (2) Peu à peu, néanmoins, des inconvénients se firent sentir qui provoquèrent un ralentissement marqué dans la consommation du sel de Provence, bien que Jeannin représentât ce dernier aux Confédérés comme « meilleur et plus sain que celluy de Bourgougne et d'Allemagne ». (3) De surcroît, les directeurs des salines de Lorraine, de Franche-Comté et de Tyrol ramenèrent le prix de vente du minot au-dessous de six écus. Dès lors, les « entrepreneurs de l'introduction » française eurent peine à lutter contre la concurrence étrangère, en sorte que, au moment où se produisit le rappel de l'ambassadeur, les succès obtenus, en cette matière, par Eustache de Refuge paraissaient fort compromis et les sels de Salins, Hall et Marsal reprenaient leur ancienne vogue sur les marchés des Ligues. (4)

Les vicissitudes qu'eut à subir, au cours de la mission en Suisse de Jeannin de Castille, la « politique du sel » furent, en partie du moins, compensées, grâce à l'heureuse issue d'une négociation aussi profitable, en somme, aux gouvernements cantonaux qu'à l'administration française. A l'avènement de Louis XIII, en effet, les équipages des galères royales dans la Méditerranée se trouvaient fort diminués, soit qu'une certaine quantité de forçats régnicoles eussent « accomply le temps de leur condamnation », soit plutôt que Sa Majesté « eust esté contraincte, pour eviter les pirateries et depredations que « commettoient journellement les corsaires de Barbarie du costé d'Alger et Thunis « sur ses sujetz, de leur faire rendre bon nombre de Turcs ». (5) A mainte reprise, en revanche, les représentants de la Couronne aux Ligues avaient été frappés de la fréquence des « jugements de mort que l'on rendoit et executoit sur des causes assez legères », (6) car le vol le plus insignifiant entraînait presque toujours, en Suisse, la décollation pour le coupable, tandis que la coutume grisonne, plus rigoureuse encore, prévoyait la condamnation de la victime qui n'aurait pas déposé, en temps utile, sa plainte entre les mains des juges compétents. (7)

Une procédure criminelle aussi sommaire s'expliquait aisément « par le defaut de voyes plus douces ». (8) Besoigneux pour la plupart et, par suite,

(1) Eidg. Absch. V[1] 1103.

(2) *Castille à Berne.* Soleure, 17 août 1612. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 703. — *Castille à Puysieux.* Soleure, 15 mars 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 47.

(3) *Castille aux députés des cantons, réunis à Bade.* Colombier, 9 octobre 1612. Bibl. Nat. f. fr. *5568* f° 155. — *Castille à Fribourg.* Soleure, 18 mars 1613. Arch. Fribourg. (France.)

(4) *Castille à Puysieux.* Soleure, 16 septembre 1613; 15 mai et 29 août 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 71; f. fr. *3705* f°s 25 et 44. Eidg. Absch. V[1] 1231 *a*.

(5) *Verzeichniss wellicher Gstalt Franckrych einer Eidtgnosschafft die Lüth uff die Galeen abnemen will.* 1612. St-Arch. Zürich. Aff. Franco-Suisses, série *L.* — Plantet. Correspondance des Deys d'Alger avec la cour de France. I. XXXVII. Correspondance des Beys de Tunis avec la cour de France. I. VIII. 9.

(6) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 30 mars 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 48.

(7) Rott. Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie. p. 8 sqq.

(8) *Castille à la reine-mère.* 30 mars 1613.

économes, les Confédérés répugnaient à se charger de l'entretien de leurs compatriotes condamnés à des peines afflictives. Il est vrai que des conventions particulières, passées entre quelques cantons, d'une part, la France, l'Espagne et la Savoie, de l'autre, autorisaient le transfèrement à Lyon, à Canobbio, à Thonon d'un certain nombre de forçats destinés à être embarqués sur les galères de ces puissances. (1) Mais la mesure était loin d'être générale, lorsque, le 6 février 1613, le roi Très-Chrétien offrit aux divers membres du Corps helvétique de prendre désormais à sa charge, et cela à dater du prononcé du jugement, les frais de nourriture et de voyage de tous les prisonniers dont ils lui feraient don. Cette proposition était trop opportune pour n'être pas agréée d'emblée par les autorités cantonales et celles des petits Etats alliés ou combourgeois des Suisses, tels que la principauté de Porrentruy et la république de Genève. (2) Catholiques et protestants envoyèrent à l'envi leur adhésion à Jeannin de Castille, et bientôt une foule de vagabonds, zigheunes, rufiens, anabaptistes, magisters sans emploi, appréhendés dans les villes et les campagnes de l'Helvétie, de la Rhétie et du Valais, furent dirigés sur Soleure, d'où l'ambassadeur, au vu de la sentence rendue contre eux, les faisait conduire jusqu'à la frontière de Bresse, voire jusqu'à Lyon, sous l'escorte de gardiens suisses à ses gages. (3)

Situation intérieure de la France. — Arrestation de Condé. — Jeannin de Castille, ambassadeur extraordinaire auprès du Corps helvétique. — Diète de Soleure de septembre 1616. — Zurich et Berne refusent d'accorder à la Couronne la levée qui leur est demandée. — Quand ils se ravisent, il est trop tard. — Robert Miron, Sr du Tremblay, nommé ambassadeur ordinaire en Suisse. — Son départ ajourné. — Jean Vigier continue à gérer l'intérim, en qualité de chargé d'affaires.

XXXVII. L'apaisement très marqué qui s'était fait en Suisse, dès l'ouverture des conférences de Loudun, dura tant que la paix put être maintenue dans l'intérieur du royaume. L'ambassadeur ordinaire une fois rappelé, le chargé d'affaires s'abstint de paraître aux diètes, de peur que sa présence ne réveillât les convoitises des créanciers de la Couronne et ne précipitât le départ pour Paris de la députation que le Corps helvétique avait, au cours de la « journée » générale du 17 avril, décidé d'y envoyer. Aussi bien Jean

(1) Eidg. Absch. V[1] 411, 541, 582, 597, 650, 693, 745, 777, 808, 843, 844, 1131, 1155, 1233. — *Méry de Vic aux cantons protestants.* Soleure, 13 juin 1601. St-Arch. Zürich. (Frankreich.)

(2) Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève. 9 mai 1613. — *Le roi aux cantons.* (s. d.) 1613. Bibl. Nat. f. fr. 5568 f° 205.

(3) *Castille à la reine-mère.* 30 mars 1613. — *Castille à Fribourg.* Soleure, 24 mai 1614. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. — Eidg. Absch. V[1] 1155 *k*. — *Castille à Zurich.* Soleure, 26 août 1613. St-Arch. Zürich. (Frankr. VII.)

Vigier « faisoit ses vendanges » à Cressier, dans le comté de Neuchâtel, lorsque, le 7 septembre au soir, lui parvint la nouvelle de l'arrestation du prince de Condé, effectuée l'avant-veille au Louvre. (1) Cet événement, gros de conséquences pour le repos du royaume et, par contre-coup, pour celui des Ligues, ne troubla pas autrement la quiétude du secrétaire-interprète. Celui-ci se contenta, deux jours plus tard, d'en aviser par lettre les députés des cantons, réunis à Bade, (2) et profita de cette circonstance pour leur annoncer la prochaine arrivée en Suisse d'un ambassadeur permanent, porteur de sommes importantes. (3)

Cependant la situation s'aggravait en France. Les ducs de Nevers, de Vendôme et d'autres grands seigneurs avaient quitté la cour et pris les armes contre leur souverain. L'instant ne parut pas opportun au conseil royal de dépêcher en Helvétie un diplomate encore peu familier avec les affaires de ce pays. Aussi se résolut-on à faire partir Jeannin de Castille pour les Ligues, mais, cette fois, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, chargé de solliciter des Confédérés une levée de 4 à 6000 hommes. (4) L'ordre fut, en conséquence, donné à Jean Vigier de disposer les cantons à accueillir favorablement cette requête. (5)

Rendu à Dijon, dès le 12 septembre, sans avoir fait « aucune mauvaise rencontre », le Sr de Castille y trouva « Mr le Grand, (6) ferme au service du roy » et continua, presque aussitôt, sa route vers Soleure. Il atteignit cette ville le 17 du même mois, muni d'une somme de 200 000 £, d'autant plus indispensable que l'argent n'avait pas cessé d'être « le grand dominateur de ces peuples ». (7) Le lendemain déjà, l'envoyé français obtenait la convocation d'une diète générale au siège de l'ambassade, pour le 29 septembre, et offrait aux cantons protestants de leur réserver l'un des deux régiments qu'il était sur le point de demander au Corps helvétique. Au début, tout marcha à souhait. Zurich et Berne ne soulevaient aucune objection. (8) L'opposition aux desseins de la cour ne se manifestait, d'une manière sérieuse, qu'à Neuchâtel, dont le gouverneur Wallier entretenait avec la duchesse de Longueville une correspondance active, d'ailleurs fréquemment interceptée à Dijon, sur des avis venus de Soleure. (9) Mais les choses ne tardèrent pas à changer de face. Peu à peu, en effet, les bruits les plus alarmants se répandaient parmi les cités

(1) *Vigier à Mangot.* Cressier, 8 septembre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair. *368* f° 4887.

(2) *Le roi aux cantons.* Paris, 5 septembre 1616. Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 33.

(3) Eidg. Absch. V¹ 1262 *a*.

(4) *Lettres de créance.* Paris, 5 septembre 1616. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 94. — Impr. ap. Legrain. **Histoire de Louis XIII. p. 322.**

(5) *Castille à Vigier.* Paris, 6 septembre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair. *368* f° 4865. — *Pouvoir du roi à Mr de Castille allant en Suisse pour faire la dernière levée.* Septembre 1616. Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 253. — Legrain. Histoire de Louis XIII. (Paris, 1618) p. 321.

(6) Roger de Saint-Lary et de Termes, seigr, puis duc (1619) de Bellegarde, grand-écuyer de France, gouverneur de Bourgogne et de Bresse.

(7) *Castille à Mangot.* Dijon, 12 septembre 1616. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 95.

(8) *Castille au roi.* Soleure, 23 septembre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair. *368* f° 5195.

(9) *Ibidem.*

évangéliques et y trouvaient créance, qu'il s'agît d'une attaque méditée par le duc de Nemours contre Genève, d'un massacre imminent des chefs du parti huguenot en France, ou bien encore de la très prochaine exécution des décrets du Concile de Trente, relatifs aux réformés.(1) Vers le même temps, au reste, Jean Baptiste Gabaleon, envoyé extraordinaire de Savoie, venant de Strasbourg et passant à Berne, remettait aux conseils de cette ville des lettres par lesquelles le duc de Bouillon les exhortait à refuser toute levée pour le service de la Couronne.

Le résultat de ces appréhensions et de ces intrigues ne se fit pas attendre. Lorsque, à la fin du mois, s'ouvrit à Soleure la diète helvétique, convoquée à la demande de Jeannin de Castille, les députés protestants, sourds aux instances de celui-ci, se contentèrent de prendre sa « proposition » *ad referendum*.(2) Cette remise était de mauvais augure. L'ambassadeur s'en rendit compte. Craignant un échec, il se hâta d'attribuer aux seuls Etats de l'ancienne religion, ainsi qu'à Bâle et à Schaffhouse qui, sur ces entrefaites, lui avaient envoyé leur adhésion, les compagnies des deux régiments, dont il confia le commandement à des colonels catholiques.(3) Zurich et Berne, en revanche, ayant négligé de faire parvenir à Soleure, dans les délais prescrits, la réponse que le représentant de la Couronne Très-Chrétienne sollicitait d'eux, se virent, purement et simplement, exclus de la levée.(4) Ces deux cantons décidèrent, il est vrai, dans une diète tenue quelques jours plus tard, d'accéder aux désirs de leur royal allié. Mais il n'était plus temps. Les députés qu'ils dépêchèrent à Jeannin de Castille, pour l'aviser de leurs nouvelles résolutions, s'en retournèrent « les mains vides chez eux, en oisiveté, qui est le plus grand chastiment et moyen de ressentiment qu'on leur puisse donner ».(5) Le 17 octobre enfin, à l'heure même où les Suisses protestants se réunissaient à Kœnigsfelden, les premières troupes recrutées pour le service de Sa Majesté s'ébranlaient dans la direction de Saint-Jean-de-Losne. De là, sous la conduite des colonels Jacques Fegeli, de Fribourg, et Jost Greder, de Soleure, et le commandement suprême de Bassompierre, substitué depuis peu au duc de Rohan dans la charge de colonel général des Suisses, une moitié d'entre elles gagna la Champagne, tandis que l'autre établissait ses cantonnements dans le Nivernais.

(1) *Le bourgmestre Rahn à Castille.* (1616.) s. d. Bibl. Nat. Coll. Clair' *370* f° 6711.

(2) *Zurich à Castille.* 25 septembre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair' *368* f° 3229. — *Berne au même.* 29 septembre 1616. Coll. Clair' *370* f° 6707. — *Castille au roi.* Soleure, 3 octobre 1616. *Ibid.* *369* f° 5369. — Eidg. Absch. V¹ 1264. — *cf.* Zurlauben. Histoire militaire des Suisses. VI. 317 sqq.

(3) *La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 5 octobre 1616. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri VII.) — *Castille à Mangot.* Soleure, 8 et 15 octobre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair' *369* f°s 5433, 5583. — *G. B. Padavino al Senato.* Morbegno, 6 dicembre 1616. Frari. Grigioni. X

(4) *Zurich à Castille.* 25 septembre 1616. « Je ne lairray pourtant à me pourvoir d'ailleurs, puisque je ne dois rien esperer du lieu dont j'attendois le plus prompt secours. » — *Castille à Zurich.* Soleure, 8 octobre 1616. St-Arch. Zürich. Aff. Franco-Suisses, série *L.* — Legrain. op. cit. p. 324.

(5) *Castille à Berne.* Soleure, 30 septembre 1616. St-Arch. Bern. Frankr. Buch. *H* 117. — Eidg. Absch. V¹ 1266. — *Castille à Mangot; à la reine-mère.* Soleure, 15 et 22 octobre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair' *369* f°s 5583 et 5615.

Assuré désormais que la soumission des princes, survenue sur ces entrefaites, n'entraînerait pas le licenciement des forces que les Confédérés venaient de lui accorder, (1) Jeannin de Castille reprit assez promptement la route de la Bourgogne. Toutefois, avant son départ pour Dijon, où l'on signale sa présence dès le 31 octobre, l'ambassadeur avait eu le loisir de travailler à l'apaisement d'un différend confessionnel en Thurgovie, (2) d'emprunter 100 000 Livres à Soleure (3) et d'appuyer les démarches du chargé d'affaires Vigier, en vue d'empêcher l'acheminement vers Paris de la députation que le Corps helvétique n'avait point renoncé à y envoyer. (4) Il ne put, il est vrai, dissuader les Bernois d'adresser de pressantes instances à la cour, afin d'obtenir de celle-ci le remboursement des dépenses que leur avait occasionnées, en 1589, la diversion tentée par eux en Savoie, à la demande du Sr de Sancy. Mais, du moins, réussit-il, malgré l'avis contraire de quelques-uns des membres du conseil royal, à faire donner à ces ombrageux alliés de son maître une satisfaction partielle. (5) Grâce à cette très politique concession, le Sr de Castille aplanissait par avance les difficultés qu'il léguait à son secrétaire-interprète, lequel avait été confirmé dans les fonctions de chargé d'affaires *ad interim*, à dater des derniers jours d'octobre 1616.

Quelque éprouvée que fût la fidélité de Jean Vigier, dont la famille défendait les intérêts de la Couronne en Helvétie depuis un demi-siècle, il n'entrait pas dans l'intention du roi de laisser bien longtemps la direction des services de l'ambassade à un agent du troisième degré, qui, de plus, était bourgeois de Soleure. Aussi, dès les premiers jours de janvier 1617, le bruit se répandit-il en Suisse que la succession de Jeannin de Castille venait d'échoir à Robert Miron, Sr du Tremblay, conseiller d'Etat, et que celui-ci s'apprêtait à gagner son nouveau poste. Or, seule la première partie de cette information était exacte. Miron héritait, en effet, de la charge enviée d'ambassadeur ordinaire auprès des cantons. En revanche, il s'en fallait de beaucoup que l'intérim confié à Vigier fût sur le point de prendre fin. De fait, il dura un peu plus d'une année, soit du 30 octobre 1616 au 16 novembre 1617, mais ne devait être marqué par aucune des disgrâces ou des surprises que le diplomate rappelé paraissait redouter pour son ancien subordonné. La solution des difficultés pendantes fut, d'un commun accord, ajournée jusqu'à l'arrivée de l'ambassadeur, ce qui permit à ce dernier de réunir à Lyon les sommes destinées au payement des dettes et pensions de la Couronne aux Ligues et d'attendre l'expédition définitive de ses instructions, nécessairement modifiées ensuite des

(1) *Castille au roi.* Soleure, 24 octobre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair' *369* f° 5663.

(2) *Castille à la reine-mère.* Soleure, 22 octobre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair *369* f° 5615. — *Castille à Villeroy.* Dijon, 2 novembre 1616. *Ibid.* f° 5817.

(3) Legrain. op. cit. p. 323.

(4) Eidg Absch. V[1] 1242 *k.* — *Castille à Vigier.* Paris, 8 décembre 1616. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 109.

(5) *Castille à Vigier.* Paris, 30 décembre 1616. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 109.

changements survenus, depuis le départ de son prédécesseur, dans la composition du conseil royal. (1)

On se décide au Louvre à pourvoir à la vacance de l'ambassade de Coire. — Nomination d'Etienne Gueffier à ce poste. — Situation difficile à laquelle ce diplomate se heurte, dès son arrivée en Rhétie. — Ses instructions. — Contradictions que l'on y relève. — Politique à courtes vues suivie par les Brularts.

XXXVIII. La mission extraordinaire accomplie à Soleure par Jeannin de Castille, en septembre et octobre 1616, avait, pour un moment, ramené sur les Ligues de Suisse l'attention des politiques du Louvre, plus particulièrement concentrée, depuis quelques mois, sur les Ligues Grises. Aussi bien la nomination du successeur de Charles Paschal au poste de Coire, abandonné par ce dernier en juillet 1614, ne s'était pas effectuée sans peine. L'intérim de l'ambassade de Rhétie, confié aux secrétaires-interprètes Antoine Molina et Jean Paul, avait été d'une durée de dix-sept mois environ, à peu près égale à celle de la mission dont Jean Vigier venait d'assumer la charge, en attendant l'arrivée en Helvétie de Robert Miron. Mais, encore qu'il eût été relevé de son emploi, l'heureux adversaire de Vincenti et de Barbarigo ne s'était point résigné au repos. Au risque d'empiéter sur les attributions de Jeannin de Castille, il avait renoué, de Paris, d'abord, puis de sa gentilhommière aux environs d'Abbeville, des intrigues dans la haute vallée du Rhin et ne cessait d'inciter ses anciens subordonnés à tenir pour nulles les instructions que l'ambassadeur en Suisse leur faisait parvenir de Soleure. (2) Un instant même, au printemps de 1615, on avait agité au conseil royal de le réintégrer dans les fonctions de représentant de la Couronne aux Trois Ligues. Mais le parti des princes et les envoyés des *Stati liberi* accrédités à Paris s'étaient aussitôt mis à la traverse de ce projet, qu'une attaque de goutte, dont fut atteint, vers cette époque, l'auteur du *Legatus*, fit, d'ailleurs, échouer à point nommé. (3)

Ce fut, en définitive, sur un diplomate de carrière que se porta le choix du roi, lorsque, les circonstances devenant urgentes, l'on se décida, en juillet 1615, à pourvoir, sans plus de retard, à la vacance de l'ambassade de Coire. Autrefois secrétaire à Rome et, depuis cinq ans, résident de France à Turin, Etienne Gueffier reçut l'ordre de se rendre en Rhétie. Il ne put, à la vérité, l'exécuter

(1) *Le roi aux cantons.* Paris, 1er juin 1617. ap. Estavayer. op. cit. Pièces justific. p. 52, et Bibl Nat. f. fr. *17 863* f° 235.

(2) *Castille à Puysieux.* Soleure, 6 et 25 décembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fos 121 et 127.

(3) *Pietro Contarini al Senato.* Parigi, 12 maggio 1615. Frari. Francia. XLVII.

sur-le-champ. Sa présence, en effet, était réclamée dans la Haute-Italie jusqu'au complet accomplissement de certaines clauses du deuxième traité d'Asti, dont il avait été l'un des négociateurs. De plus, on jugeait indispensable qu'il prît à Paris les instructions de Sa Majesté. Aussi n'arriva-t-il à Coire que vers la fin d'octobre, — après avoir joui, pendant une semaine, à Soleure, de l'hospitalité de Jeannin de Castille,(1) — et dut-il ajourner au 12 du mois suivant la remise de ses lettres de créance aux chefs des Trois Ligues.(2)

A peine installé dans son nouveau poste, le successeur de Paschal eut lieu de regretter l'avancement dont il venait d'être l'objet. « Le relasche du mal interne » qui travaillait la Rhétie n'était qu'apparent: les factions espagnole et vénitienne recommençaient à s'agiter et, pour surcroît, l'alliance de France semblait très compromise.(3) A force de « gehenner les communes en la liberté de leurs suffrages » et de solliciter d'elles l'engagement formel de ne jamais entendre aux propositions de l'étranger, Paschal avait fini par aliéner à la Couronne Très-Chrétienne quelques-unes des plus influentes parmi les familles grisonnes.(4) Au sein du parti français, peu à peu, des défections s'étaient produites, dont n'avaient pas manqué de se prévaloir ses adversaires, et c'est ainsi que, — le service dans l'Etat de Terre-Ferme attirant chaque jour davantage les mercenaires des Trois Ligues, — les ambassadeurs du roi ne parvenaient plus à lever sur le territoire de celles-ci que des troupes très insuffisantes en nombre et en qualité.(5)

En l'absence d'un principe directeur qui seul eût assuré la continuité de ses vues, la politique étrangère du Louvre, depuis la mort de Henri IV, semblait surtout faite d'hésitations et de contradictions. A cet égard, les instructions de Gueffier, expédiées à la veille de la célébration des mariages espagnols, peuvent être considérées comme le reflet assez exact de l'état des esprits à Paris, vers cette époque. Aussi bien, si elles ne débutaient par l'affirmation, à tout le moins singulière, que l'alliance de Davos fut, en quelque sorte, l'œuvre du feu roi,(6) serait-on tenté d'admettre que Paschal ne demeura pas étranger à leur rédaction. On y retrouve, en effet, dans un rapide historique des négociations franco-vénitiennes aux Ligues Grises, de 1604 à 1614,

(1) *Gueffier à (Puysieux).* Soleure, 22 octobre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *16 945* f° 289.

(2) *Premier discours fait aux Grisons par le Sr Gueffier*, le 12 novembre 1615. Bibl. Nat. 500 Colbt *429* f° 1.

(3) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons depuis 1615 jusques à la fin de 1621.* Bibl. Nat. 500 Colbt 429 f° 204. — *Castille à Puysieux.* Soleure, 9 juin 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 29.

(4) *Castille à Puysieux.* Soleure, 23 juillet 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3701* f° 101.

(5) *Castille à Puysieux.* Soleure, 9 juin 1615

(6) « Le roy ... voulant, au contraire, les assister comme ses bons amis et alliez, commanda à son ambassadeur d'en favoriser et faciliter, de tout son pouvoir, la conclusion, qui fust cause qu'elle fust aussy tost accordée ... » *Instructions du Sr Gueffier.* Août 1615. Bibl. Nat. f. fr. *17 831* f° 227. — « L'on a voulu dire, pour l'authoriser davantage (l'alliance de Davos), qu'elle se fist du consentement du Sr de Vic, mais ... sa retraicte du pays ... et ce qu'il en a dict et escrit depuis ont assez tesmoigné le contraire. » *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons depuis 1615 jusques à la fin de 1621.* Bibl. Nat. 500 Colb *429* f° 204. — *cf.* Rott, Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie, p. 234 sqq. — *contra* Ceresole. Relazione di G. B. Padavino. (Venezia 1874.) p. II.

tous les arguments invoqués par ce dernier à l'appui de son attitude résolument hostile aux desseins formés par la diplomatie de Saint-Marc dans la haute vallée du Rhin.

Toujours est-il, cependant, que Gueffier recevait l'ordre de « laisser le cours libre aux poursuittes » que la Sérénissime République s'apprêtait à renouveler auprès des communes grisonnes, pourvu, bien entendu, que le Sénat introduisît, de son côté, quelques « refformes » dans les articles jadis soumis à l'approbation des conseils des Trois Ligues par Vincenti et, plus récemment, par Barbarigo. En revanche, supposé que Venise refusât cette satisfaction au roi, et que, dès lors, il y eût intérêt à ce que son alliance fût « divertie », on jugeait préférable, au Louvre, que la diplomatie française ne se démasquât pas, mais se déchargeât sur l'Escurial du soin de faire échec aux projets des hommes d'Etat de la Seigneurie.(1) Cette politique à courtes vues, dont le résultat le plus net devait être la substitution de l'influence espagnole à toutes autres en Rhétie, ne différait en rien de celle pratiquée par Paschal. La cour le comprit si bien qu'elle pria celui-ci d'« informer à bouche » son successeur des circonstances particulières propres à lui faciliter sa tâche.(2)

Difficultés éprouvées par la Sérénissime République à faire passer en Terre-Ferme ses levées allemandes et suisses. — Le nouveau gouverneur de Milan, Pierre de Tolède Osorio, dépêche Casati aux Ligues Grises. — Le Sénat vénitien accrédite auprès de celles-ci un envoyé extraordinaire, dans la personne de J. B. Padavino. — Négociations de ce dernier. — Il se contente de recruter des mercenaires en Rhétie, sans chercher à remettre sur pied les capitulations de Davos. — Intervention de Gueffier. — Rupture entre l'ambassadeur français et son collègue vénitien. — Formation d'une coalition franco-austro-espagnole pour faire rejeter par les communes grisonnes les propositions de la Seigneurie. — Celle-ci se décide tardivement à offrir, une fois encore, son alliance aux Trois Ligues. — Retraite habile de Padavino à Zurich. — Les auxiliaires suisses et allemands continuent à descendre « alla sfilata » en Bergamasque, au mépris des décrets du « Pittag » grison.

XXXIX. Lorsque Etienne Gueffier arriva en Rhétie, en octobre 1615, la rupture était consommée entre l'archiduc Ferdinand et les Vénitiens, et les hostilités ouvertes sur les confins de l'Istrie et de la Dalmatie.(3) Certes, à première vue, la fortune des armes semblait favoriser la République; mais,

(1) *Instructions de Gueffier.*
(2) *Ibidem.*
(3) *cf.* A. Puschi. Cenni intorno a la guerra tra l'Austria e Venezia 1615--1617. Archeografo Triestino.)

si les ressources pécuniaires de cette dernière étaient considérables, — à proportion de celles dont disposait son adversaire. — en revanche, elle continuait à manquer d'hommes pour défendre ses Etats de Terre-Ferme et ne se procurait qu'avec difficulté de nouveaux auxiliaires. (1)

A cet égard, et bien qu'elle fût, depuis quelques mois, l'alliée de Zurich et de Berne, les deux plus puissants membres du Corps helvétique, sa situation n'était guère meilleure qu'en 1612, au moment de ses démêlés avec les Uscoques. Il est vrai que des mercenaires grisons, recrutés au mépris des ordonnances des Trois Ligues, passaient, à chaque instant, de la Valteline dans le Val Camonica, par des sentiers accessibles aux seuls montagnards, (2) car la garnison espagnole du fort Fuentes ne se faisait pas faute de tirer sur les soldats, même isolés, qui s'aventuraient à portée de ses canons. (3) Mais, d'autre part, les forces réunies, pour le service de Venise, dans l'Helvétie évangélique, en Allemagne et jusque dans les Pays-Bas (4) se trouvaient dans l'impossibilité de pénétrer en Rhétie, ensuite des mesures prises à la frontière de ce pays, à l'effet de les en repousser. Découragés par l'insuccès de leurs démarches réitérées auprès des Trois Ligues, les Suisses protestants avaient, tout d'abord, songé à user de représailles et à interdire l'accès de leurs terres aux enseignes levées dans la haute vallée du Rhin par les ambassadeurs de Sa Majesté Très-Chrétienne, ce qui, d'ailleurs, eût été contraire aux stipulations du traité franco-suisse de 1602. Puis, ils avaient agité de dépêcher une ambassade au Louvre. Mais, en fin de compte, ils s'étaient décidés à patienter, dans l'espoir qu'un prochain changement de régime en France leur apporterait les satisfactions qu'ils n'attendaient plus des ministres «espagnolisés» de la régente, — maintenus en place par le jeune roi, — ou bien aussi que Venise, à laquelle ils laissaient désormais le soin de triompher des difficultés qu'eux-mêmes n'avaient pu surmonter, réussirait à conquérir l'alliance des Trois Ligues. (5)

Déjà très vives, depuis que les routes grisonnes se trouvaient fermées aux levées à destination de l'Etat de Terre-Ferme, les préoccupations du Sénat augmentèrent encore lorsque Pierre de Tolède Osorio, marquis de Villafranca, eut succédé, dans le gouvernement de la Lombardie, à l'incapable marquis de La Hinojosa. On prêtait, en effet, au nouveau commandant des forces espagnoles dans la Haute-Italie le dessein, jadis formé par l'un de ses

(1) *Christoforo Suriano al Senato.* Zurigo, 8 aprile 1616. Frari. Svizzeri. VI. — *cf.* A. Puschi Cenni intorno a la guerra tra l'Austria e Venezia 1616—1617.

(2) *cf.* Sprecher. Geschichte der Kriege und Unruhen (éd. Moor) u. s. w. I. p. 57.

(3) *Vincenzo Gussoni al Senato.* Coira, 24 marzo 1616. Frari. Francia. XLVIII.

(4) **Vittorio Siri.** Memorie recondite III. 576.

(5) Eidg. Absch. V¹ 1229 (conférence de Zurich, 11 novembre 1615); 1233 (conférence d'Aarau, 2 mars 1616); 1243 (conférences entre Zurich et Berne, 17 mai 1616). — *Castille au roi.* Soleure, 13 février 1616. Bibl. Nat. f. fr. 3705 f° 8. — *Christoforo Suriano al Senato,* Zurigo, 19 marzo e 23 aprile 1616. Frari. Svizzeri. VI. — *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 4 gennajo 1617. Frari. Svizzeri e Grigioni. VII.

prédécesseurs, le connétable de Castille, de reprendre les négociations d'alliance entre Milan et les Trois Ligues et de les mener à bien, dût-il en coûter à l'Escurial la démolition du fort Fuentes.[1] De fait, sur son ordre, Alfonso Casati, redépêché à Lucerne, vers la fin de janvier 1616, s'arrêta, pendant quelque temps, à Coire, — où sa présence coïncida avec celle d'un envoyé de l'archiduc Maximilien, — y fit une »proposition» devant le «pittag», le 12 février, et obtint, en somme, que les communes se prononçassent avec bienveillance sur les deux points soumis à leurs délibérations, à savoir le refus absolu des passages à Venise et le rappel des mercenaires grisons à la solde de la République.[2] Or, il n'y avait pas à se dissimuler le danger d'une pareille résolution. Fermées aux *Stati liberi* de la Péninsule, les routes alpestres demeuraient, en revanche, ouvertes à l'Autriche et à l'Espagne, ce qui devait permettre à ces deux puissances d'envahir, à leur gré, le Piémont et l'Etat de Terre-Ferme, que le souci de la défense de leurs intérêts communs rapprochait, à cette heure même, l'un de l'autre.[3]

Pendant son séjour à Coire, et bien qu'il y eût entretenu avec son collègue français de très courtoises relations, Alfonso Casati, l'occasion s'offrant, n'avait pas hésité à «debauscher» un certain nombre de pensionnaires de la Couronne Très-Chrétienne. Mis au fait de cette intrigue, Gueffier s'était contenté de la signaler au Louvre, mais n'avait pas cru devoir rompre avec le représentant de l'Escurial. Héritier des préventions de Charles Paschal, dont il se proclamait l'élève;[4] déterminé, en outre, à s'appuyer sur le parti espagnol pour faire échec à celui de Venise, l'ancien résident à la cour de Turin — créature de Villeroy —[5] attachait d'autant plus d'importance au maintien de ses bons rapports avec Casati, que, dans le même moment, un envoyé de la Sérénissime République arrivait à Chiavenna, en intention de s'opposer à l'exécution des résolutions déjà presque obtenues des Trois Ligues par le gouverneur de Milan.[6]

Averti enfin, par l'expérience des dernières années et les insuccès consécutifs de Vincenti et de Barbarigo, que le temps était passé des subterfuges mesquins qui compromettaient, sans résultat appréciable, la dignité de sa politique, le Sénat vénitien s'était décidé à accréditer auprès des Ligues

(1) *Giulio della Torre all' cavalier Gio. Antonio Giover (Giöri).* Milano, 5 febbrajo 1616. St-Arch. Zürich. (Graubünden: Hiernach seindt verschreiben u. s. w. nº 108.) *Pedro de Toledo a Alfonso Casati.* Verceil, 15 juillet 1617. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1914.

(2) *Dieta tenuta dalle commune tre Leghe in Coira*, alli 12 febbrajo 1616. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fº 91. *Christoforo Suriano al Senato.* Zurigo 16 febbrajo 1616. Frari. Svizzeri. V. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 27 février 1616. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* fº 141. — *La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 22 mars 1616. Arch. Torino. Cantoni Svizzeri. VII.

(3) *Giambattista Padavino al Senato.* Coira, 11 maggio 1616. Frari. Grigioni. IX. — Barth. Anhorn. Graw-Pünter-Krieg (éd. Moor), p. 17. — V. Siri. Memorie recondite. III. 582.

(4) *Gueffier à Richelieu.* Coire, 28 décembre 1616. Aff. Etr. Grisons. V. 420.

(5) *G. B. Padavino al Senato.* Coira, 30 marzo 1616. Frari. Grigioni. IX. — *Jean-Rod. d'Erlach au baron de Spiez, son frère.* Paris, 29 mai 1616. Frari. Svizzeri. VI.

(6) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 27 février 1616. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* fº 144.

Grises un ambassadeur extraordinaire, dans la personne d'un diplomate éprouvé, le secrétaire Jean-Baptiste Padavino.(1) L'heureux négociateur du traité de Davos de 1603 emportait des instructions très larges, ainsi que l'autorisation de répandre des sommes importantes parmi les communes rhétiennes. Il lui était même permis, le cas échéant, de laisser entrevoir aux ressortissants de celles-ci, désireux de s'établir en Terre-Ferme, que le gouvernement de Saint-Marc ne s'opposerait point à ce qu'ils y pratiquassent, en toute liberté, l'exercice du culte réformé. En revanche, on lui prescrivait d'éviter de parler d'un renouvellement possible de l'alliance vénéto-grisonne, aussi longtemps que les Trois Ligues ne lui auraient pas accordé «levées et passages».

Rendu à Coire, le 4 mars, Padavino obtint aussitôt la convocation d'une diète, assignée dans cette ville au 18 du même mois. Fidèle à ses instructions, il se contenta d'y demander, au nom de la Seigneurie, l'ouverture des routes alpestres aux troupes recrutées par les agents de celle-ci, et s'étendit avec complaisance sur les garanties de sécurité qu'assurait à la Rhétie le voisinage de l'Etat de Terre-Ferme, «boulevard et rempart de la Valteline».(2) Connaissant, en outre les liens de vassalité qui unissaient encore une partie des Ligues à la maison d'Autriche, il s'attacha à démontrer que les opérations militaires ouvertes du côté de Gradisca étaient conduites bien plus contre les pirates Uscoques que contre l'archiduc de Gratz.(3) Par malheur, comme les députés des communes apportaient précisément à Coire les réponses de ces dernières à la harangue que Casati leur avait faite six semaines auparavant, il se trouva que la majorité acquiesçait aux désirs du gouverneur de Milan. Ainsi donc, l'envoyé vénitien subissait, d'entrée de jeu, un échec capable de ruiner sa négociation. Mais Padavino était homme de ressources. Tandis que, dans un second discours, il promettait aux Grisons l'appui de la Sérénissime République, au cas où ils seraient attaqués par l'un d'entre leurs voisins, ses partisans falsifiaient avec audace le vote qui venait d'être émis et faisaient décider que les propositions respectives des deux ambassadeurs seraient simultanément soumises aux délibérations des communes souveraines.

Grâce à ce coup de théâtre, aussitôt exécuté que conçu, le représentant du Sénat dans la haute vallée du Rhin se voyait en mesure de préparer toutes les intrigues qu'il jugeait profitables au succès de ses démarches. Il ne s'en fit pas faute. Au bout de quelques jours déjà, les meilleurs officiers du service de France, séduits par les offres supérieures de Venise, s'engageaient à la solde de cette puissance. Agissant, dès lors, aussi ouvertement que s'il se fût trouvé sur les terres de la Seigneurie, Padavino délivrait des commissions aux capitaines choisis par lui et, «par corruption d'argent et beu-

(1) *Lettres de créance:* Frari. Svizzeri e Grigioni. Indici delle deliberazioni del Senato 1616—1684.

(2) «Antemurale e propugnaculo della Valtellina.»

(3) *Padavino al Senato.* Coira, 18 marzo (IIde). Frari. Grigioni. IX. — *Copia della proposta fatta da Giovanni Battª Padavino ... nella dieta del 18 di marzo 1616.* Bibl. Nat. f. fr. *18 043* fº 144. — V. Siri. Memorie recondite. III. 578 sqq.

vettes », obtenait que l'autorité fermât les yeux au passage des mercenaires grisons ou étrangers qu'il acheminait vers l'Etat de Terre-Ferme. (1)

Jusqu'alors Gueffier n'était intervenu en rien dans les négociations de l'envoyé vénitien, lequel, dès leur première rencontre, lui avait affirmé qu'à Saint-Marc, on ne songeait pas à renouer avec les Grisons l'alliance révoquée par ceux-ci en 1612, mais seulement à faciliter l'entrée en Italie des forces levées pour la défense de la République. (2) Rassuré momentanément par cette déclaration spontanée, l'ambassadeur de France n'aurait, sans doute, pas fait obstacle aux intrigues de Padavino, si celui-ci eût borné son ambition à obtenir des Trois Ligues, sous la réserve de l'approbation royale, le retrait des ordonnances édictées contre l'enrôlement de troupes grisonnes au service de la Seigneurie. (3) Or le successeur de Paschal commençait à percer les secrets desseins du nouvel arrivant. (4) Selon lui — et l'événement ne tarda pas à justifier ses craintes — le plan du Sénat consistait, en somme, à amener les communes rhétiennes à concéder à la République, de deux choses l'une, ou la liberté du passage pour elle seule, à l'exclusion de l'Autriche et de Milan, ce qui devait infailliblement provoquer des représailles de la part de ces deux puissances et, par contre-coup, la guerre civile dans la haute vallée du Rhin, ou l'ouverture des routes alpestres « à tous venants », solution plus dangereuse encore, puisqu'elle entraînait la ruine de l'alliance de France. (5)

Malgré tout, Gueffier, circonvenu par des influences diverses, hésitait à s'arrêter à un parti. Le résultat vraiment surprenant de la diète; la facilité avec laquelle Padavino avait, dans les vingt-quatre heures, constitué en sa faveur une majorité qui, la veille, semblait hostile à ses projets; la recrudescence des pratiques vénitiennes dans la plupart des districts grisons le décidèrent enfin à intervenir et à déclarer publiquement, dès le 20 mars, que, loin d'appuyer les démarches de l'envoyé de Saint-Marc, ainsi que ce dernier le laissait entendre, il les désavouait comme contraires aux intérêts de la Couronne Très-Chrétienne et des Trois Ligues. Mais, le lendemain même, se produisait un incident bien caractéristique de la vénalité qui, vers cette époque, régnait dans toutes les classes de la population en Rhétie. La proposition de l'ambassadeur de France allait être, suivant un usage constant, distribuée, en de nombreux exemplaires, parmi les communes, lorsqu'on s'aperçut à temps que les secrétaires du « pittag », chargés de la traduire de français en allemand, en avaient

(1) *Articles contre les plaintes des ministres de Venise sur mes deportemens* (de Gueffier) *aux Grisons.* 1617. Bibl. Nat. 500 Colbt *429* fº 29. — *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons depuis 1615 jusqu'en 1621. Ibid.* fº 204. — *Padavino al Senato.* Coira, 19 marzo 1616 Frari. Grigioni. IX. — *Mémoire du Sr Gueffier touchant les pratiques de Patavin, etc.* 1616—1617. Bibl. Nat. f. fr. *16 945* fº 603. — Sprecher von Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. (éd. Moor). I. p. 58.

(2) « gente per diffesa. » *Mémoire remis à Ottaviano Bon, ambr en France, sur les négociations de Padavino en Rhétie jusqu'au 8 mai 1616.* Frari. Svizzeri. VIII.

(3) *Padavino al Senato.* Coira, 17 marzo 1616 Frari. Grigioni. IX.

(4) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 27 février 1616. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* fº 144.

(5) V. Siri. Memorie recondite. III. 578 sqq.

volontairement altéré le sens, au point de la rendre nettement favorable aux prétentions vénitiennes. Ce fut en vain que Padavino tenta de se justifier des soupçons auxquels cette découverte donnait lieu à son endroit et de rejeter sur son collègue français la responsabilité de l'erreur commise. Gueffier lui reprocha, « en bonne compagnye, son indignité » et obtint, en guise de réparation, des chefs des Ligues que les traducteurs infidèles lui demandassent pardon, « le genoil en terre, en presence de six deputez » du pays. (1)

Dès cet instant, les rapports entre les deux diplomates s'empreignirent d'une aigreur marquée. Le court séjour que fit à Coire, vers la fin de mars, l'ambassadeur vénitien Vincenzo Gussoni, ancien collègue de Gueffier à Turin, chargé d'une mission en Allemagne, n'eut pas le résultat que l'on en attendait à Saint-Marc. (2) Au reste, une véritable coalition se formait en Rhétie, en vue d'entraver les négociations de Padavino. D'une part, l'Empereur adressait aux Trois Ligues l'invitation formelle de mieux observer à l'avenir les stipulations de leur alliance héréditaire avec la maison de Habsbourg. (3) De l'autre, un secrétaire d'Alfonso Casati parcourait les communes, les menaçant d'un blocus à la frontière du Cômasque, si elles toléraient davantage les menées vénitiennes.

L'intervention simultanée de la France, de l'Espagne et de l'Autriche en faveur de la fermeture des défilés alpestres fit perdre à Padavino une partie du terrain déjà conquis par lui. Appelé à se prononcer sur la requête de Gueffier et de Casati, aussi bien que sur celle de Padavino, le « Pittag » du 31 mars écarta cette dernière et signifia à l'agent vénitien qu'il eût à cesser des négociations désormais sans objet. Et comme, malgré cette mise en demeure, celui-ci s'apprêtait à visiter les communes, l'autorisation lui en fut refusée, à la demande formelle de l'ambassadeur de Louis XIII. (4)

Vers les premiers jours d'avril, la situation était la suivante: La Ligue Cadée refusait à Venise levées et passages. Quant à la Ligue Grise et à celle des Dix Droitures, Padavino désespérait de les amener à ses vues et se contentait, dès lors, de gagner, parmi chacune d'elles, les communes maîtresses des routes militaires. Dans cette conjoncture, l'envoyé vénitien estimait que deux voies de salut demeuraient seules ouvertes à la République, soit qu'elle se résignât à implorer l'assistance du roi Très-Chrétien et à remettre entre ses mains la défense des intérêts des *Stati liberi* dans la région des Alpes, soit qu'elle se décidât, s'il en était temps encore, à offrir son alliance aux Grisons. (5)

Si ce dernier moyen apparaissait, de prime abord, comme très dispendieux, du moins ménageait-il, mieux que le premier, la dignité de la Seigneurie.

(1) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons depuis 1615 jusqu'en 1621.* Bibl. Nat. 500 Colbt 429 fº 204.

(2) *Vincenzo Gussoni al Senato.* Coira, 24 marzo; Zurigo, 28 marzo 1616. Frari. Francia. XLVIII.

(3) *G. B. Padavino al Senato.* Coira, 17 marzo 1616. Frari. Grigioni. IX. — Sprecher v. Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen (éd. Moor). I. p. 57. — V. Siri. Memorie recondite. III. 584.

(4) V. Siri. Memorie recondite. III. 584 sqq.

(5) *Padavino al Senato.* Coira, 30 marzo 1616. Frari. Grigioni. IX.

On se résolut donc à y recourir, et Padavino reçut des ordres en conséquence. Mais la situation de celui-ci était déjà fort précaire, lorsqu'on lui enjoignit de changer de batterie. Aussi bien l'isolement se faisait, chaque jour davantage, autour de lui, et ses adversaires lui préparaient de cruels mécomptes. C'est ainsi que l'évêque de Coire, à l'instigation des représentants de la France et de l'Espagne, avait contraint à la retraite, en le menaçant d'excommunication, un ecclésiastique piémontais, dépêché par le duc de Savoie en Rhétie, afin d'y appuyer, sous-main, les négociations du diplomate vénitien. (1) Dans le même temps, le roi Très-Chrétien, aigri de voir les sympathies des *Stati liberi* aller ouvertement aux princes et aux huguenots rebelles à son autorité, approuvait, en tous points, l'attitude de son ministre aux Trois Ligues. (2) Dès lors, ce dernier, sûr de n'être point désavoué, rompit en visière à Padavino et obtint du « Pittag », réuni à Coire au commencement de juin, des ordonnances plus sévères, — dans la forme, tout au moins, — que celles édictées, en mars, contre les levées de gens de guerre pour le service de la Sérénissime République. (3) Mais le Sénat n'avait point attendu cette extrémité pour faire partir, à destination de Paris, un ambassadeur extraordinaire, le chevalier Ottaviano Bon, chargé d'exposer au Louvre la situation pleine de périls que l'opposition de Gueffier aux projets de l'envoyé de la Seigneurie créait à celle-ci. (4) Cette résolution tardive eut, comme premier résultat, celui d'affaiblir l'antagonisme entre les deux rivaux. Le gouvernement de Saint-Marc entretenait — on l'a dit — un résident à Zurich. Padavino, qui avait déjà visité ce dernier, en mai, (5) le rejoignit vers le milieu de juin, poussé à ce parti par la crainte que sa présence dans la haute vallée du Rhin ne compromît le succès des démarches des agents de la République en cour de France. (6)

A vrai dire, la retraite du diplomate vénitien en Helvétie pouvait être considérée comme un échec momentané des négociations officielles conduites par lui en Rhétie. Mais son séjour de quatre mois dans ce dernier pays n'avait pas été stérile. Loin de là. Grâce, en effet, aux intrigues qu'il était parvenu à y nouer et aux sommes importantes dont il avait su tirer le meilleur profit, mercenaires allemands, suisses et grisons continuaient à descendre « alla sfilata » vers le Bergamasque, sous l'œil indifférent, voire même bienveillant des chefs des communes, achetés à prix d'or par les agents de la Seigneurie. C'est ainsi que, jusqu'au commencement de mai, soit quelques semaines avant son départ pour Zurich, Padavino avait réussi à faire passer plus

(1) V. Siri. Memorie recondite. III. 583.

(2) *Le roi à Gueffier*. Tours, 18 avril 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair^t *367* f° 4107. — *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons, etc.* — *Mémoire de Gueffier . . . touchant les pratiques de Patavin.* 1616—1617. Bibl. Nat. f. fr. *16 945* f° 603.

(3) *Decret des Grisons sur la plainte faite par M^r l'amb^r de France.* 27 mai/7 juin 1616. Aff. Etr. Grisons. II. f° 13. — *C. Suriano al Senato.* Zurigo, 9 giugno 1616. Frari. Svizzeri. VI.

(4) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.*

(5) *Padavino e Suriano al Senato.* Zurigo, 18 maggio 1616. Frari. Svizzeri. VI.

(6) *Padavino al Senato.* Tosana. 29 aprile 1617. Frari. Grigioni. XI.

de 5000 hommes dans l'Etat de Terre-Ferme.[1] Outré de cette violation constante des décrets du «Pittag», Gueffier s'était adressé aux magistrats du pays, afin de les engager à ne se point relâcher de leur surveillance; mais comme, d'autre part, il se refusait à contribuer aux frais de la garde des passages, ses démarches n'avaient point eu le succès qu'il s'en promettait.[2]

Habitués à considérer les pensions de France comme une sorte de rente ou revenu annuel, dont la stabilité ne prêtait à aucune discussion, les Grisons entendaient conserver leur liberté d'action envers les puissances étrangères, quelle que fût, à ce sujet, l'opinion du représentant de la Couronne Très-Chrétienne. Ils ne croyaient donc pas enfreindre l'«Union héréditaire» qui les liait à la maison d'Autriche, en ne s'opposant qu'avec mollesse au passage des mercenaires à la solde de la République; car, aussi bien, le traité de 1518 ne leur imposait d'obligations qu'à l'égard du Tyrol et des quatre seigneuries «en deça de l'Aarlberg», et non point de l'Istrie. Au surplus, nombre de soldats isolés et sans armes passaient, qui se donnaient pour de simples pèlerins se rendant à Notre-Dame-de Lorette ou à Rome.[3] Enfin, les Ligues Grises n'exécutaient-elles pas, dans leurs dispositions principales, tout au moins, les ordonnances de leurs diètes, puisque les régiments de Berne et de Zurich, qui, eux, n'eussent consenti à traverser la Rhétie qu'à «enseignes déployées,» renonçaient à l'espoir d'atteindre l'Etat de Terre-Ferme?[4]

L'Espagne fait fermer, par ses alliés catholiques, les passages des bailliages communs, de manière à couper toutes communications militaires entre Zurich et la Rhétie. — Protestations des cantons évangéliques. — Ils ouvrent l'accès de leurs terres aux levées allemandes à la solde du duc de Savoie. — Avantages et inconvénients des divers itinéraires suivis par les forces espagnoles envoyées de Flandre et d'Allemagne en Italie, ou réciproquement. — Baisse de l'influence piémontaise dans la Suisse primitive. — Plaintes de Charles-Emmanuel contre ses alliés suisses. — A la suggestion de l'ambassadeur d'Espagne, la diète de Bade de juin 1616 se refuse à régler la question controversée du «droit aux passages».

XL. L'alliance conclue, le 6 mars 1615, entre Venise et les deux grands cantons évangéliques avait remis sur le tapis en Suisse, et non seulement

(1) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 27 février 1616. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 144. — *Padavino al Senato.* Coira, 17 marzo, 22 aprile e 11 maggio 1616. Frari. Grigioni. IX. Tosana, 29 aprile 1617. *Ibid.* XI. — *C. Suriano al Senato.* Zurigo, 9 giugno 1616. Frari. Svizzeri. VI. — *Gueffier à Villeroy.* Coire, 29 juillet 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair^e 367 f° 4547.

(2) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 21 avril 1616. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 147. — *Padavino al Senato.* Zurigo, 1 settembre 1616. Frari. Grigioni. IX.

(3) *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 31 gennajo 1618. Frari. Svizzeri. VIII. — Eidg. Absch. V¹ 1075 *d.*

(4) *Padavino al Senato.* Coira, 14 marzo 1616. Frari. Grigioni. IX. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten (éd. Moor). p. 27.

aux Trois Ligues, la question du «droit aux passages» et provoqué, de la part des *Stati liberi* de langue germanique, l'étude des combinaisons les plus diverses, en vue de faire parvenir des secours à Charles-Emmanuel de Savoie et au gouvernement de Saint-Marc. Aussi bien, à Zurich et à Berne, avait-on songé à acheminer des renforts vers l'Etat de Terre-Ferme, soit par la voie du Piémont-Montferrat-Crémonais-Mantouan, soit par le Valais et les bailliages suisses d'outre-monts, soit même en les embarquant sur le Rhône jusqu'à Marseille et, de là, par mer, vers la Rivière de Gênes. Mais, grâce aux difficultés et aux périls inhérents, à chacune d'elles, toutes ces solutions avaient été successivement écartées. (1)

Ainsi qu'on vient de le dire, les Grisons tenaient en leurs mains les clefs des passages aboutissant dans la vallée de l'Adda, frontière des provinces septentrionales de la république de l'Adriatique. Or, en mai 1616 encore, si ces passages demeuraient fermés aux corps de troupes en armes, suivis de leurs bagages, en revanche, ils étaient, le plus souvent, accessibles aux soldats isolés, lesquels, au sortir de Zurich, traversaient la Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell, pénétraient, par le comté de Sargans, en Rhétie et, à défaut du Splugen, route peu sûre qui les exposait à se rapprocher par trop du fort Fuentes, empruntaient, pour gagner la Valteline, les défilés de Muretto, de la Bernina ou du Stelvio. (2) Bientôt cependant, de sérieux obstacles furent apportés à la continuation, si longtemps tolérée, de cet état de choses. La cour de Madrid obtint de ses alliés de la Suisse catholique qu'une surveillance très étroite fût établie, tant à Lachen, village schwytzois sur le chemin de Zurich à Glaris, qu'à Sargans et dans les autres bailliages communs à des cantons des deux confessions. (3) Une fois de plus, le Louvre s'effaçait derrière l'Escurial et lui laissait le soin de pousser à des mesures qui soulevèrent, dans toute l'Helvétie évangélique, des protestations d'autant mieux justifiées, semblait-il, que Zurich et Berne, co-propriétaires, avec les «Waldstætten» et Glaris, des «districts libres» de Bade, Mellingen et Bremgarten, ne s'étaient pas, jusqu'alors, prévalu de ce titre pour mettre obstacle au passage des mercenaires se rendant de Souabe en Lombardie et n'empêchaient point leurs confédérés catholiques de recruter dans ces contrées des soldats pour le service de l'Espagne. (4)

(1) *Suriano al Senato.* Zurigo, 1 marzo e 9 giugno 1616. Frari. Svizzeri. VI. — *Padavino al Senato.* Coira, 22 et 29 aprile 1616. Frari. Grigioni. IX.

(2) *Christoforo Suriano al Senato.* Zurigo, 2 gennajo 1616. Frari. Svizzeri. V. — *Padavino al Senato.* Zurigo, 17 agosto 1616. Frari. Grigioni. IX.

(3) *Castille à Puysieux.* Soleure, 3 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 97. — *Alfonso Casati al marques de la Hinojosa.* Lucerna, 13 mayo 1614. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1904. — Eidg. Absch. V[1] 1214 (Gersau, 30 juin 1615), 1237 *b, h,* 1238 (Weggis, 26 mars 1616). — *La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 30 mars 1616. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VII.) — *Suriano al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1616. Frari. Svizzeri. VI. — *Padavino al Senato.* Coira, 9 e 19 ottobre 1616. Frari. Grigioni. IX. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 4 novembre 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

(4) *Castille à Puysieux.* Soleure, 3 juin 1614.

Tandis que, durant la seconde moitié de l'année 1616, les communications entre Venise et l'Allemagne, par les Alpes Rhétiques, semblaient très compromises, à l'autre extrémité des Ligues, en revanche, l'allié de la Sérénissime République dans sa lutte contre la maison d'Autriche, Charles-Emmanuel de Savoie, réussissait à faire descendre en Piémont, grâce aux bonnes dispositions et à la connivence tant des protestants de Bâle et de Berne (1) que des catholiques de Soleure et du Valais, les auxiliaires que les princes réformés de l'Empire acheminaient, à son intention, vers le Rhin. (2) Mais il ne suffisait pas que les routes de la Suisse occidentale demeurassent accessibles aux levées savoyardes, pour que le prince italien fût en état de résister, le cas échéant, à l'armée que le nouveau gouverneur de Milan, Pierre de Tolède, amassait sur les frontières du duché, aux alentours de Novare et d'Alexandrie. Encore fallait-il que les troupes débarquées à Gênes par les flottes du roi Catholique ne se renforçassent pas des lansquenets allemands et des cavaliers bourguignons auxquels Berne et Zurich, à la demande de l'ambassadeur vénitien, continuaient, il est vrai, à refuser tout passage sur leurs terres. Or, plutôt que de se résigner, comme en 1614, à gagner la Lombardie par la voie longue et difficile du Tyrol, puis de la Valteline, ces auxiliaires, destinés sans doute à combattre, un jour ou l'autre, Venise et la Savoie, menaçaient de traverser l'Helvétie primitive et le Gothard, pour, de là, se porter vers Côme par la Lévantine et les bailliages suisses d'outre-monts. (3)

Depuis que, grâce aux événements du Montferrat, la route militaire Milan-Val d'Aoste-Franche-Comté-Bruxelles se trouvait fermée aux Espagnols, ceux-ci se préoccupaient de maintenir ouvertes, par ailleurs, les communications entre les Pays-Bas et la Lombardie. Des Flandres au Jura, aucun obstacle sérieux n'entravait, en somme, la marche des armées de Philippe III au travers du Luxembourg, de la Lorraine et de la Haute-Alsace. Une fois rendues dans le Sundgau, trois voies principales s'offraient à elles pour descendre en Italie. La première, au partir de Neuf-Brisach ou d'Huningue, au choix, passait le Rhin, s'engageait dans le margraviat de Bade, puis dans le Brisgau autrichien, touchait Rheinfelden et Waldshut et, de là, par le Klettgau, Stühlingen et Stockach, gagnait les terres de l'abbé de Saint-Gall, — soit en côtoyant la rive orientale du lac de Constance jusqu'à Bregenz, avec retour sur Rorschach, soit, plus directement, par Constance et Arbon, — traversait le pont de Rapperswyl, Einsiedeln, Schwytz, Altorf et le Gothard, pour aboutir à Côme, par Bellinzone, Lugano et Mendrisio. Longue et difficile, cette route avait cependant cet avantage qu'en temps de paix, tout au moins, elle se trouvait à l'abri des entreprises des Suisses protestants, lesquels, en revanche, au cas

(1) *La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 13 octobre 1616. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VII.)

(2) Eidg. Absch. V¹ 1215 (nº 895).

(3) *Castille à Puysieux.* Soleure, 4 octobre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 116. — *Castille à Ste-Catherine.* Soleure, 25 octobre 1614. *Ibid.* f. fr. *4120* fº 17. — *Padavino e Suriano al Senato.* Zurigo, 18 giugno 1616. Frari. Svizzeri. VI.

d'une guerre intestine en Helvétie, eussent porté leur principal effort vers Rapperswyl, afin de l'intercepter. La seconde, rejoignant également le Gothard, pénétrait sur les terres de Bâle, puis de Soleure et, par Sursee, se dirigeait vers Lucerne; mais, quoique la plus courte de toutes, présentait l'inconvénient de passer, pendant quelques lieues, en pleine Argovie bernoise. La troisième, enfin, ne se séparait de la première qu'à la frontière du Klettgau et atteignait le lac des Quatre-Cantons, par Zurzach, Bade, Mellingen et Bremgarten, traversant ainsi les « districts libres », à l'administration desquels coopéraient, outre les «Waldstætten», trois Etats évangéliques. (1) Ce fut, comme l'on devait s'y attendre, cette question du passage des troupes espagnoles et allemandes par les bailliages communs aux cantons des deux confessions qui mit bientôt aux prises les partisans et les adversaires de Milan, ceux-là soutenus en secret par l'ambassadeur de France, ceux-ci encouragés par les exhortations des envoyés de Venise et de Savoie. (2)

XLI. Dans les premiers mois de l'année 1615, alors que la situation demeurait fort troublée en Italie, l'influence exercée par la cour de Turin sur les résolutions de ses alliés de la Suisse primitive était loin d'avoir diminué. A Lucerne, à Schwytz et à Altorf, entre autres, la cause savoyarde comptait de chauds défenseurs. Quand, en février, le grand-duc de Toscane s'était adressé aux cantons forestiers, en vue d'obtenir le passage par le Gothard de 2000 mercenaires allemands destinés aux garnisons de la Lombardie, sa requête, combattue par les agents de Charles-Emmanuel, n'avait pas trouvé grâce devant la diète catholique. (3) Toutefois, la nouvelle, — non démentie, — que le duc de Savoie cherchait à se rapprocher de Berne, dont les députés négociaient avec les siens à Saint-Maurice, sous la médiation du Valais, ne tarda pas à réveiller, parmi les «Waldstætten», des appréhensions et des jalousies dont l'Espagne sut profiter pour les ramener à elle. Aussi, vers le milieu de l'année suivante, malgré les protestations des ambassadeurs piémontais, Gabaleon et La Tournette, (4) Alfonso Casati, secouru d'une somme importante de deniers, (5) avait-il à peu près regagné le terrain perdu par son maître dans la Suisse primitive. Successivement, Lucerne et Schwytz venaient de faire volte-face. Quant à Uri, s'il refusait encore les passages aux lansquenets de Souabe, du moins les accordait-il à la cavalerie recrutée en Franche-Comté pour le service de Milan. (6)

(1) *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 21 febbrajo e 4 aprile 1617. Frari. Svizzeri. VII et VIII.

(2) *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 1 aprile 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

(3) *Castille à Ste-Catherine.* Soleure, 18 février 1615. Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 23. — *Proposition de l'ambr de Toscane, faite aux cantons catholiques.* 1615. *Ibid.* f. fr. 3705 f° 12. — *Proposition du même au canton d'Uri.* Février 1615. *Ibid.* f° 26. — *Proposition faite par l'ambr de Savoie à Altorf.* Février 1615. *Ibid.* f° 11.

(4) *La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 22 mai, 9 juin et 3 septembre 1616. Loc. cit.

(5) *Le baron de La Tournette au duc de Savoie.* Lucerna, 15 febbrajo 1616. Arch. Torino. Cantoni Svizzeri, mazzo VII.

(6) *Castille au roi.* Soleure, 12 mars et 3 avril 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f°s 13, 17. — *C. Suriano al Senato.* Zurigo, 7 maggio 1616. Frari. Grigioni. IX. — *Padavino e Suriano al Senato.* Zurigo, 18 giugno

Il y mettait, il est vrai, la condition que ces troupes ne pénétreraient point dans le Piémont. Mais cette réserve semblait de pure forme. (1) Dès lors, Charles-Emmanuel n'était que trop fondé à reprocher aux Confédérés catholiques de violer l'alliance renouvelée entre eux et lui, le 25 février 1581. (2)

Assuré de la neutralité bienveillante du Louvre, dont les partisans aux Ligues lui avaient jadis été si contraires, l'Escurial poursuivait hardiment ses desseins et voyait son influence grandir parmi les cantons forestiers, auxquels le nouveau gouverneur de Milan adressait les avances les plus significatives. (3) Tandis que les levées allemandes à destination de la Lombardie passaient aux portes de Bade, en quelque sorte sous les yeux des députés de la diète, (4) Alfonso Casati redoublait ses efforts, afin de fermer les routes de Suisse aux mercenaires recrutés dans le Brisgau pour le service de Venise et de Savoie. Son activité, s'étendant au delà de la frontière du Rhin, se faisait sentir jusqu'à Rottweil, cité impériale, alliée des cantons, dont il était sur le point de provoquer l'adhésion à l'alliance hispano-helvétique du 28 avril 1604, (5) voire jusqu'en Alsace, où les baillis autrichiens mettaient sur pied des forces imposantes, dans l'espoir de s'opposer aux entreprises de la Sérénissime République en Frioul. (6)

Les *Stati liberi* d'Italie n'étaient pas seuls, au reste, à s'inquiéter des progrès manifestes de l'influence espagnole en Suisse. Leurs craintes semblaient partagées par les cantons protestants. Ceux-ci, tenus en éveil, soit par le bruit d'une prochaine cession du Tyrol à l'archiduc Ferdinand de Gratz, soit par la perspective de voir cette province passer, ainsi que l'Alsace, aux mains du roi Catholique, lequel, dans ce cas, eût remis les Pays-Bas à l'Autriche, (7) se rendaient fort bien compte de leur impuissance à réagir contre cet état de choses, tant que la question de l'ouverture ou de la fermeture des routes alpestres aux princes étrangers continuerait à être tranchée, dans chaque diète, à la majorité des voix, ou qu'il serait loisible à tel gouvernement cantonal d'enfreindre, en cette matière, les décisions arrêtées par l'ensemble du Corps helvétique. Aussi, à la « journée générale » de Bade, le 26 juin 1616, Zurich et ses alliés, soutenus par les ambassadeurs de Venise et de Savoie, tentèrent-ils un effort suprême, à l'effet de convaincre leurs confédérés catho-

---

1616. Frari. Svizzeri. VI — *Padavino al Senato.* Wallenstadt, 10 settembre 1616. Frari. Grigioni. IX. — Eidg. Absch. V[1] 1248 *n.* — *Giambattista Gabaleon al duca di Savoia.* Altorfo, 21 giugno 1616. Arch. Torino. (Cantoni Szizzeri. VII.)

(1) Eidg. Absch. V[1] 1252 *s.*

(2) Eidg. Absch. IV[2] 736 *w*; V[1] 1252 *s.* — *Il Vescovo d'Adria al Card[le] Borghese.* Locarno, 3 marzo 1617. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X[c].

(3) *Padavino al Senato.* Zurigo, 22 e 26 luglio; 5 agosto 1616. Frari. Grigioni. IX.

(4) *Padavino al Senato.* 22 luglio 1616. — *Gabaleon al duca di Savoia.* Zurigo, 1° settembre 1616. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VII.)

(5) *Padavino al Senato.* Zurigo, 17 agosto 1616. Frari. Grigioni. IX. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 30 agosto 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

(6) *Padavino al Senato.* Zurigo, 11 agosto 1616. Frari. Svizzeri. VIII.

(7) *Padavino al Senato.* Coira, 19 aprile 1616. Frari. Grigioni. IX.

liques de la nécessité qu'il y avait à fixer désormais, d'une entente commune, le point controversé du droit aux passages. Il s'en fallut d'une voix que leur opinion ne prévalût auprès de la diète. Mais celle-ci, cédant aux sollicitations de l'ambassadeur d'Espagne, que Jeannin de Castille favorisait de son mutisme, prit la résolution de laisser libre cours aux anciens errements, et cela au risque de provoquer des désordres en Helvétie, ou de fournir à Pierre de Tolède les moyens et l'occasion d'assaillir le Piémont avec des forces supérieures à celles dont pouvait disposer Charles-Emmanuel. (1)

Négociations d'Ottaviano Bon à la cour de France. — Elles sont appuyées par le parti des princes. — Opposition de Villeroy. — Gueffier reçoit l'ordre de ne plus combattre les demandes de «levées et passages» adressées par les agents vénitiens aux communes grisonnes. — Joie que cette décision cause dans la Suisse protestante. — Retour de Padavino à Coire, où le rejoint bientôt Agostino Dolce, résident de la Seigneurie à Zurich. — Gueffier paraît prêt à favoriser les négociateurs vénitiens. — Réaction hispano-française, provoquée par les exigences de ces derniers. — «Droiture criminelle» à Coire. — Démarches énergiques de Casati pour faire échouer le projet d'alliance vénéto-grisonne. — Les envoyés de la Sérénissime République se retirent précipitamment en Valteline. — Effacement du parti français en Rhétie, où les «Espagnolisez» relèvent la tête.

XLII. Tandis que des intérêts complexes s'agitaient à Bade et que l'on y arrêtait, à la diète, des résolutions d'où pouvait dépendre, dans une large mesure, le salut ou l'écrasement des Etats libres de l'Italie, Padavino et Dolce attendaient à Zurich que le succès des négociations entamées à Paris, au nom de la Sérénissime République, permît au premier de ces diplomates de regagner Coire. Si le Sénat s'était vu contraint de dépêcher à la cour un ambassadeur extraordinaire, dans la personne du chevalier Ottaviano Bon, il avait, du moins, bien choisi son heure, car ce personnage se présenta au Louvre, quelques jours à peine après une semi-disgrâce de Villeroy, dont l'influence, hostile aux revendications vénitiennes, se trouvait, dès lors, très compromise. (2) Grâce à l'amélioration survenue dans les relations de Berne avec la Savoie, les *Stati liberi* n'étaient plus, comme naguère, menacés d'avoir à prendre parti entre

(1) Eidg. Absch. V[1] 1249. — *Padavino al Senato.* Zurigo, 3 luglio e 17 agosto 1616. Frari. Grigioni. IX. — *Dolce al Senato.* Zurigo, 25 gennajo 1617. Frari. Svizzeri. VII. — *Alfonso Casati à Pierre de Tolède, marquis de Villafranca.* Bade, 10 juillet 1617. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1914.

(2) *Mémoire de Gueffier ... touchant les pratiques de Patavin.* 1616—1617. Bibl. Nat. f. fr. 16 945 fº 603. — *Contarini al Senato.* Parigi, 7 giugno 1616. Frari. Francia. XLVIII.

Charles-Emmanuel et les maîtres du pays de Vaud. Dès son arrivée en France, Bon eut la satisfaction de constater que, de tous les ministres et agents accrédités auprès du roi Très-Chrétien par les princes et républiques d'Allemagne, d'Helvétie et d'Italie, ceux de la cour de Turin et de l'Etat de Berne paraissaient les plus décidés à lui prêter l'appui de leur expérience et de leurs conseils. Mais les négociations du diplomate vénitien ne commencèrent véritablement qu'à la fin de juillet, après le retour de Condé à Paris.(1) De fait, celui-ci ne tarda pas à prendre en mains les intérêts de la Sérénissime République et à grouper autour de lui les membres du gouvernement royal qui se montraient favorables à la conclusion d'une alliance vénéto-rhétienne.

Avec beaucoup de raison, ces derniers faisaient valoir à leurs contradicteurs qu'il n'était pas exact qu'un rapprochement politique entre les Trois Ligues et la Seigneurie dût nécessairement avoir comme conséquence l'introduction de l'hérésie dans la Péninsule, puisque aussi bien si l'on signalait la présence, dans la garnison de Crema, d'un unique «prédicant» grison, il était indéniable, d'autre part, que, depuis quelques mois déjà, des aumôniers militaires de religion réformée se trouvaient attachés à certaines compagnies suisses au service de Milan et «preschoient ouvertement et publiquement» leurs doctrines.(2) Au sentiment du premier prince du sang et de ses adhérents, il était donc préférable que le traité à intervenir entre les deux parties fût signé avec l'adhésion et sous la surveillance du Louvre, qu'à l'instigation des Suisses protestants, lesquels ne dissimulaient point leur désir d'obtenir de la République des avantages et des privilèges de toute nature en faveur de leurs ressortissants établis en Terre-Ferme.(3)

Diamétralement opposée, en revanche, était l'opinion de Villeroy et de quelques-uns de ses collègues, dont l'ambassadeur d'Espagne et le nonce du pape encourageaient la résistance aux projets de Condé. A leurs yeux, la question religieuse primait toutes les considérations accessoires. Plutôt que de tolérer l'exercice du culte évangélique au delà des Alpes, les partisans d'une politique hispanophile au Louvre eussent mieux aimé voir la Valteline annexée à l'Etat de Milan. Non pas, d'ailleurs, qu'ils se refusassent, d'une manière absolue, à seconder les vues de la République; mais ils exigeaient, dans ce cas, — condition, pour ainsi dire, irréalisable, — que celle-ci, renonçant à cultiver plus longtemps l'amitié de Zurich et de Berne, s'alliât, à la fois, par un seul et même traité, avec les Valaisans catholiques et les Grisons protestants.(4)

Appelés à départager ces avis contraires, le jeune roi et sa mère ne se laissèrent pas influencer par les conseils intéressés qui leur venaient de Ma-

(1) *Bon e Contarini al Senato.* Parigi, 21 giugno, 12 luglio e 2 agosto 1616. Frari. Francia. XLVIII.

(2) *Gueffier à Villeroy.* Coire, 29 juillet 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair' 367 f° 4547.

(3) *Discours où il est monstré que, tant par la consideration de la religion que pour l'interrest du roy, Sa Mté doit favoriser la nouvelle alliance que pretendent les Venitiens avec les Grisons.* 1617. Bibl. Nat f. fr. *16 945* f° 607.

(4) *Ibidem.*

drid.[1] Ils donnèrent raison à Condé contre Villeroy. Dès le 13 août, soit trois semaines à peine avant l'arrestation de celui-là, Louis XIII envoyait, par courrier exprès, à son ambassadeur aux Trois Ligues l'ordre d'obtenir des communes grisonnes que «levées et passages» fussent, à l'avenir, concédés à la Seigneurie. «J'ay maintenant changé d'opinion — écrivait-il à «Gueffier — pour le notable interest qu'a mon royaume d'assister et proteger «les affaires de la republique, au besoin au quel elle se retrouve; et je vous «dictz, derechef, que je veulx que vous faciez toutes sortes de devoirs et offices «en (sa) faveur.»[2] Comprenait-on enfin, au Louvre, qu'avec la chute de Venise, écrasée par les forces combinées de Milan et de l'Autriche, eussent disparu les derniers vestiges de l'influence française dans la Péninsule?

Nulle part, peut-être, la décision prise à Paris de soutenir la cause vénitienne en Rhétie ne fut accueillie avec autant de satisfaction que dans les cantons évangéliques, et plus particulièrement à Zurich. Le découragement provoqué sur les rives de la Limmat par les difficultés que rencontrait, grâce à l'obstination des Grisons, l'acheminement des levées protestantes vers l'Etat de Terre-Ferme s'était accru, depuis que Berne, sous le prétexte que le traité vénéto-suisse n'était point encore solennisé, se refusait à faire, conjointement avec le «Vorort», de nouvelles démarches auprès des Trois Ligues.[3] De plus en plus, d'ailleurs, dans les conseils de la cité des Zæhringen, on opinait à se charger désormais, d'une manière exclusive, de la défense des intérêts de la maison de Savoie parmi les Ligues, pourvu que Zurich prît sur elle d'assurer la protection de ceux de la Sérénissime République.[4]

Aussi bien il semblait que l'instant fût propice pour constituer, sous l'égide de la France, une ligue défensive helvéto-rhéto-vénitienne: car, en Suisse, comme aux Ligues Grises, l'inquiétude augmentait de toutes parts.[5] Tandis, en effet, que Charles-Emmanuel, appuyé sur les cantons protestants, se plaignait de ce que ses alliés des cantons forestiers favorisassent le passage sur leurs terres des troupes destinées à le combattre, — qu'il s'agît des lansquenets d'outre-Rhin, ou des mercenaires de son cousin de Nemours que l'Escurial suscitait contre lui,[6] — Zurich s'apprêtait à soutenir le margrave de Bade, menacé par les forces de Bucquoy; Berne faisait surveiller, à la requête de la cour de Turin, les préparatifs militaires du gouverneur de la Franche-Comté et obtenait, de la diète générale du 11 septembre, l'envoi à

(1) *Philippe III au duc de Monteleon, son ambassadeur à Paris.* Madrid, 30 mai 1616. Arch. Nat *K 1454* nº 121.

(2) *Le roi à Gueffier.* 13 août 1616. Bibl. Nat. f. fr. *3662* fº 14. *Bon e Contarini al Senato.* Parigi, 17 agosto 1616. Frari. Francia. XLVIII.

(3) *Il Senato a G. B. Padavino* «in materia de pensieri de Bernesi di disfar l'alleanza». Frari. Indici delle Deliberazioni del Senato. 1616—1684.

(4) *Padavino e Suriano al Senato.* Zurigo, 30 maggio e 4 giugno 1616. Frari. Svizzeri. VI.

(5) *Rahn à Gueffier.* Coire, 24 août 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair' *368* fº 1835. *Gueffier à Mangot.* Coire, 18 novembre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair' *370* fº 6011.

(6) Eidg. Absch V¹ 1255. — *Rhan à Gueffier.* Coire, 24 août 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair' *368* fº 1835.

Dôle de députés du Corps helvétique;(1) Genève, enfin, se recommandait à ses amis de France et d'Allemagne, dans la crainte d'une surprise espagnole, et non plus savoyarde.(2) De surcroît, le roi Catholique, le duc de Savoie et le roi Très-Chrétien adressaient successivement aux cantons des demandes de levées, ceux-là pour renforcer leurs armées d'Italie, celui-ci, par la bouche de son ambassadeur extraordinaire, Jeannin de Castille, dans l'intention de réprimer le soulèvement de ses sujets rebelles.(3) La situation présentait donc une frappante analogie avec celle des années 1613 et 1614, alors que Charles-Emmanuel méditait d'assaillir le Montferrat ou le Novarais. Mais, cette fois, les rôles semblaient intervertis. L'Espagne inclinait à l'offensive. De fait, vers le milieu de septembre, Pierre de Tolède, gouverneur de Milan, traversait brusquement la Sesia et envahissait bientôt le Piémont.(4)

XLIII. Peu de jours avant la reprise des hostilités en Italie, Padavino était parti de Zurich pour Coire (10 septembre), appelé, en quelque sorte, par Gueffier, lequel avait, dans ces entrefaites, reçu de Paris l'ordre d'obtenir des Trois Ligues qu'elles concédassent à la Sérénissime République leurs passages, ainsi que des levées pour la défense de l'Etat de Terre-Ferme. Il était temps, d'ailleurs, que l'ambassadeur de France fût renseigné sur les véritables intentions de son maître à l'égard de Venise, car déjà il s'apprêtait, lorsque lui parvint la missive royale du 13 août, à redoubler ses efforts, en vue de «défavoriser» à jamais les intérêts de la Seigneurie dans la haute vallée du Rhin. Mais, tout aussitôt, quoiqu'il lui en coutât de se déjuger ainsi aux yeux des Grisons, le successeur de Paschal, changeant ses batteries, annonça qu'il ne paraîtrait pas au «pittag» d'août, où l'on s'attendait, cependant, à ce qu'il proposât des mesures très rigoureuses contre les mercenaires, — assez insolents, pour la plupart, — qui réussissaient encore à gagner le Bergamasque en traversant la Rhétie.(5)

Le premier effet des instructions nouvelles envoyées de Paris à l'ambassadeur aux Ligues Grises fut la suppression des gardes postés, par les soins des communes, aux défilés aboutissant à la Valteline.(6) Dès son retour à Coire, où le rejoignit Agostino Dolce, dépêché par le Sénat à Zurich, en qualité de résident de la Seigneurie,(7) Padavino put constater que, de Sargans à Bergame, les routes étaient libres et les passages ouverts aux soldats, isolés ou voyageant en petit nombre, que l'appât d'une haute solde attirait au ser-

(1) **Eidg. Absch.** V¹ 1262 *c*.

(2) *Padavino al Senato*. Zurigo, 5 agosto; Wallenstadt, 10 settembre 1616. **Frari. Grigioni.** IX.

(3) **Eidg. Absch.** V¹ 1258, 1261, 1264.

(4) *cf.* Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia. II. 155.

(5) *Gueffier à Villeroy*. Coire, 24 août et 20 septembre 1616. **Bibl. Nat.** Coll. Clair^t *368* f°s 4739, 4907; *au roi*. Coire, 25 août 1616. *Ibid.* f° 4749. — *Relation de Gueffier de son ambassade aux Grisons.* — *Padavino al Senato.* Zurigo, 5 settembre 1616. **Frari. Grigioni.** IX.

(6) *Gueffier au roi*. Coire, 10 septembre 1616. **Bibl. Nat.** Coll. Clair^t *368* f° 4915.

(7) *Padavino al Senato*. Coira, 16 settembre 1616. **Frari. Grigioni.** IX.

vice de Venise. D'autre part, le succès des négociations conduites en France par Ottaviano Bon, ainsi que le bruit, perfidement répandu, d'une disgrâce prochaine de Jeannin de Castille et de Gueffier,(1) n'avaient pas été sans relever quelque peu le prestige assez compromis de la diplomatie de Saint-Marc au sein des Trois Ligues. Rodolphe et Pompée Planta, eux-mêmes, ces chefs décriés de la faction espagnole, traîtres à toutes les causes que leur intérêt particulier les engageait à embrasser, semblaient prêts à se rallier, pour un temps, aux partisans de Venise, moyennant certaines conditions, jugées, il est vrai, inadmissibles par le gouvernement de la République.(2)

Et pourtant ce n'étaient là que de trompeuses apparences. Au fond, durant le séjour fait à Zurich par Padavino, la situation n'avait pas changé en Rhétie, si ce n'est que les haines et les inimitiés privées s'y étaient accrues dans d'inquiétantes proportions.(3) Mettant à profit les bonnes dispositions de leur collègue français, dont l'appui leur semblait désormais assuré, les ambassadeurs vénitiens avaient acheminé de nombreux mercenaires vers l'Etat de Terre-Ferme, où 4000 hommes de troupes grisonnes se trouvaient réunis au début de l'automne de 1616.(4) Mais, rendus confiants, plus que de raison, par ce premier succès, Padavino et Dolce crurent le moment venu d'exiger qu'à l'avenir les levées de Saint-Marc pénétrassent, « enseignes déployées », sur le territoire grison, ce qui eût permis aux régiments de Berne et de Zurich de gagner le Bergamasque.(5) Mal leur en prit. Aussi bien cette requête intempestive indisposa contre eux, tout à la fois, le gouvernement des Trois Ligues, — dont les ordonnances relatives à la fermeture des passages, pour inobservées qu'elles fussent, n'avaient pas été révoquées, — la faction vénitienne, — que son intérêt poussait à solliciter de la République le renouvellement des capitulations de Davos, plutôt que le maintien d'un *statu quo* très aléatoire,(6) — Gueffier enfin, auquel il n'échappait pas que les nouvelles prétentions des ambassadeurs de la Seigneurie étaient de nature à affaiblir et à déconcerter les partisans de la France.(7)

Cependant, malgré la présence à Coire de l'envoyé du roi Très-Chrétien et de ses collègues vénitiens, une « droiture criminelle » s'était constituée dans cette ville, avec la mission de faire leur procès aux particuliers

(1) *Gueffier à Villeroy.* Coire, 29 juillet 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair^t *367* f° 4547.

(2) *Pompeio Planta an seinen Bruder Rudolf.* 15 und 29 april 1616. St-Arch. Zürich. Graubünd. *D.* (Hiernach seindt verschreiben u. s. w.) n°s 113 et 114. — *Gueffier à Villeroy.* Coire, 20 septembre 1616.

(3) « La fattione degli odii et delle inimicitie private. » *Padavino e Dolce al Senato.* Coira, 18 settembre 1616. Frari. Grigioni. IX.

(4) *Gueffier à Brulart de Léon.* (Octobre 1616.) Bibl. Nat. Coll. Clair^t *370* f° 6627; *au roi.* Coire. 3 novembre 1616. *Ibid.* *369* f° 5845. — V. Siri. Memorie recondite. III. 591. — Sprecher von Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. I. p. 59.

(5) V. Siri. Memorie recondite. III. 588.

(6) *Agostino Dolce al Senato.* Chiavenna. 12 novembre 1616. Frari. Svizzeri. VII.

(7) *Gueffier à Villeroy.* Coire, 20 septembre 1616. Bibl. Nat. Clair^t *368* f° 4907. — *Padavino al Senato.* Coira, 16 settembre e 3 ottobre 1616. Frari. Grigioni. IX.

grisons à la solde de Saint-Marc.(1) Inquiets, dès lors, de la tournure que prenaient les événements, Padavino et Dolce se décidèrent à proposer aux Trois Ligues l'alliance de la Sérénissime République. Gueffier avait prévu cette détermination, car il lui semblait difficile que le Sénat consentît à «acheter les passages», chaque fois qu'une menace de guerre troublerait le repos de la Péninsule.(2) Néanmoins, comme l'éventualité d'un traité vénéto-rhétien avait été écartée, au cours des conférences tenues entre Ottaviano Bon et les ministres de Sa Majesté, l'ambassadeur de France à Coire se refusa à entrer dans les vues de Padavino avant d'en avoir référé au Louvre, où Venise, de son côté, dépêchait, aux mêmes fins, un second ambassadeur extraordinaire (septembre).(3)

Au surplus, Gueffier déconseillait, d'une manière très nette, l'adhésion du gouvernement royal aux désirs de la République. Outre, en effet, que l'alliance vénitienne risquait d'ouvrir, comme en 1603, la porte à celle de Milan, il était indéniable qu'un vaste projet d'union des *Stati liberi,* sous l'égide de la Grande-Bretagne, revenait sur le tapis. Vincenzo Gussoni, le nouveau collègue d'Ottaviano Bon à Paris, avait, au printemps de 1616, parcouru la Suisse et l'Allemagne, assisté à la diète de Stuttgardt, — où il s'était abouché avec Mansfeld, visité l'Electeur-Palatin à Heidelberg, ainsi que les villes impériales de Francfort et de Nuremberg et obtenu que l'Empereur s'abstînt de secourir l'archiduc Ferdinand.(4) D'autre part, le duc de Savoie et le margrave de Bade, — ce dernier par l'intermédiaire des cantons protestants, — continuaient à rechercher l'alliance des Ligues Grises,(5) et Berne reprenait ses négociations avec la cour de Londres.(6)

Toutefois, ni l'opposition de Gueffier aux desseins de Padavino, ni l'arrestation du prince de Condé, survenue quelques jours avant l'arrivée de Gussoni à Paris, ne semblaient devoir modifier la résolution du Louvre de faciliter à la Seigneurie l'obtention de l'alliance grisonne, sous certaines conditions, pour la plupart de pure forme.(7)

Mais il ne dépendait déjà plus du roi Très-Chrétien, débiteur de trois années de pensions en Rhétie, d'exercer une influence décisive sur la politique extérieure des Trois Ligues, auxquelles ses ministres n'avaient pas cru devoir faire

---

(1) Sprecher von Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. I. p. 59.

(2) *Gueffier au roi.* Coire, 10 septembre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair^t *368* f° 4915.

(3) *Gueffier à Villeroy.* Coire, 20 et 30 septembre 1616. Bibl. Nat. Clair^t *368* f°s 4907, 5317.

(4) *Vincenzo Gussoni al Senato.* Coira, 24 marzo; Zurigo 28 marzo; Francoforte, 11 aprile; Heidelberg, 18 aprile; Nuremberg, 2 maggio 1616. Frari. Francia. XLVIII. — *Contarini al Senato.* Blois, 4 maggio 1616. *Ibid.* — Bapt. Nani. Storia di Venezia. Parigi 1679, t. II. 259.

(5) *A. Casati al marques de La Hinojosa.* Milan, 4 febrero 1613. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1902. — *Padavino al Senato.* Coira, 17 marzo 1616. Frari. Grigioni. IX. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 diciembre 1612 y 9 abril 1617. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 711.

(6) *Contarini al Senato.* Tours, 12 aprile 1616. Frari. Francia. XLVIII.

(7) *Bon e Gussoni al Senato.* Parigi, 24 settembre 1616. Frari. Francia. XLIX. — *Relation de Pierre Contarini, amb^r ord^re en France.* 1616. Bibl. Nat. f. Italien n° 1650 (Francia). — *Castille à Mangot* Soleure, 15 octobre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair^t *369* f° 5533.

une part dans la levée de troupes suisses que Jeannin de Castille acheminait, à cette heure, vers la Bourgogne. (1) Au reste, l'Escurial, résolu à combattre activement les négociations des envoyés de la République dans la haute vallée du Rhin, allait, une fois de plus, se substituer au Louvre dans la direction des délibérations de la diète grisonne.

Dès qu'il avait eu avis du succès des démarches engagées à Paris par la diplomatie de Saint-Marc, Casati s'était empressé de dépêcher, de Lucerne à Coire, son secrétaire, avec l'ordre de ne bouger de cette dernière ville et d'y surveiller de près les intrigues de Padavino et de Dolce. (2) Dans le même temps, l'archiduc Maximilien et le gouverneur de Milan établissaient un blocus sévère aux frontières de l'Engadine et de la Valteline. D'un autre côté, les « Waldstætten » réveillaient la question toujours brûlante des différends confessionnels du Val Mesocco. Quant à Gueffier, soucieux de ne point affaiblir son crédit, en assumant la défense d'une cause déjà fort en péril, il évitait de se commettre dans les diètes avec ses collègues vénitiens. (3) Il n'en fallut pas davantage pour que « la patience des Grisons », lassée de l'audace avec laquelle les ambassadeurs de la Seigneurie contrevenaient, à tout propos, aux décisions des autorités des Trois Ligues, ne « se tournast en fin en indignation » contre eux. (4) Aussi le recès du « Pittag » tenu à Coire, le 20 octobre, sanctionna-t-il, en termes d'une dureté voulue, les sentiments hostiles que la plupart des communes nourrissaient envers la Sérénissime République. Le lendemain 21, Padavino et Dolce recevaient des magistrats du pays le conseil, sinon l'injonction de se préparer à passer dans l'Etat de Terre-Ferme. De fait, le 27 déjà, ils s'acheminaient vers la Valteline, dans l'intention d'attendre, à Morbegno, qu'une conjoncture favorable leur permît de reprendre, avec plus de chances de succès, des négociations qu'ils ne désespéraient point encore de mener à bien. (5) Toutefois, leur départ n'eut pas comme conséquence d'apaiser les ressentiments des montagnards de Rhétie. A la requête de l'archiduc Maximilien, ceux-ci adressèrent aux mercenaires à la solde de Saint-Marc la sommation d'avoir à regagner leurs foyers. (6) Mais ils comptaient sans le Sénat. Ce dernier fit emprisonner, puis expulser les hérauts des Trois Ligues, avant qu'ils se fussent acquittés de leur mission et donna l'ordre de diriger sur l'Istrie toutes les troupes grisonnes, ce qui, d'ailleurs, n'empêcha point Agostino Dolce de rejoindre son poste à Zurich, et cela par la voie des Grisons, vers le milieu du mois suivant. (7)

(1) *Gueffier au roi.* Coire, 3 novembre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair[t] *369* f° 5845.

(2) *Casati à Gueffier.* Altorf, 20 septembre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair[t] *368* f° 5133.

(3) *Gueffier au roi.* Coire, 25 août 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair[t] *368* f° 4719; *à Villeroy.* Coire, 30 septembre et 22 octobre 1616. *Ibid.* *369* f°s 5317, 5645. — *Relation de l'ambassade de Gueffier.* (1615—1621.)

(4) *Gueffier au roi.* Coire, 3 novembre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair[t] *369* f° 5845.

(5) *Gueffier à Villeroy.* Coire, 22 octobre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair[t] *369* f° 5643; *au roi.* Coire, 3 novembre 1616. *Ibid.* f° 5845. — *Padavino e Dolce al Senato.* Coira, 23 ottobre; Morbegno, 29 ottobre 1616. Frari. Grigioni. IX.

(6) *Gueffier à Villeroy.* Coire, 22 octobre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair[t] *369* f° 5643; *à Brulart de Léon.* Coire, 16 novembre 1616. Bibl. Nat. f. fr. *18 043* f° 212.

(7) *Gueffier à Mangot.* Coire, 18 novembre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair[t] *370* f° 6011. — V. Siri. Memorie recondite. III. 591—592.

Au total, si la deuxième ambassade extraordinaire accomplie en Rhétie par Padavino, au cours de l'année 1616, n'avait duré que six semaines à peine, les résultats n'en étaient pas moins désastreux pour la politique de Saint-Marc et, par contre-coup, pour celle du Louvre: L'influence espagnole triomphait parmi les Ligues Grises; le représentant du roi Très-Chrétien se voyait abandonné par une notable partie des pensionnaires de la Couronne; les passages alpestres, enfin, un moment ouverts aux auxiliaires allemands et suisses que les *Stati liberi* d'Italie appelaient à leur aide, se refermaient devant eux. (1)

Causes de l'échec de Padavino. — Entrée de l'évêque de Luçon au Conseil royal. — Il décide son maître à favoriser au besoin la conclusion d'une alliance vénéto-grisonne. — Instructions précises envoyées à Gueffier à ce sujet. — Mécontentement des Suisses catholiques, ensuite des retards apportés au payement des pensions milanaises. — L'Escurial incline à renouer des négociations avec les Ligues Grises. — Retour de Padavino à Coire. — Difficultés qu'éprouve l'ambassadeur français à exécuter les ordres de la cour. — L'envoyé vénitien propose d'emblée l'alliance de la Seigneurie aux communes grisonnes. — Diète d'Ilantz. — Gueffier obtient des Trois Ligues le rappel de leurs troupes du service de la Sérénissime République. — Parti que tire Padavino du passage en Rhétie du baron de Roussillon, chargé d'une mission à Venise par le duc de Mayenne. — Les instructions du Louvre à son représentant dans la haute vallée du Rhin redeviennent contradictoires. — Entrée en scène d'Alfonso Casati. — Un secrétaire de celui-ci adjure l'autorité grisonne de repousser les avances vénitiennes. — L'ambassadeur espagnol se rend en personne à Coire. — Il propose, de la part du gouverneur de Milan, un traité d'alliance aux Trois Ligues. — Continuation des négociations de Padavino dans la Ligue Grise. — Abandonné par ses alliés zuricois, il continue néanmoins la lutte. — Incohérence toujours plus marquée des ordres reçus par Gueffier. — Embarras de ce dernier. — Le roi lui prescrit enfin de combattre, à la fois, les menées espagnoles et vénitiennes. — Il fait rejeter par les communes souveraines les articles de Milan. — Cette nouvelle, jointe à celle de l'assassinat de Concini, réveille les espérances des Stati liberi d'Helvétie et contribue à les rapprocher du Louvre.

XLIV. En obtempérant, sans plus, aux décisions de la diète grisonne, en se résignant à interrompre leur campagne diplomatique et à repasser les

(1) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire (25 octobre) 1616. Bibl. Nat. Coll. Clair[t] *370* f° 6627; *au roi* Coire, 3 novembre 1616. *Ibid. 369* f° 5845.

monts, Padavino et son collègue avaient agi sagement et au mieux des intérêts qui leur étaient confiés. Aussi bien s'ils se fussent obstinés à tenir tête à l'orage, couraient-ils le risque d'essuyer un affront public, dont leur prestige personnel et celui de la Seigneurie eussent eu longtemps à souffrir. Tel ne fut cependant pas l'avis du Sénat. Celui-ci leur ménagea d'autant moins la désapprobation qu'ils avaient encourue en « désertant » leur poste que les démarches poursuivies au Louvre par les représentants de Venise prenaient, à cette heure même, une heureuse tournure.(1)

Certes, le départ précipité des envoyés de la Sérénissime République et les troubles qui avaient failli éclater, à cette occasion, dans la haute vallée du Rhin semblaient justifier l'opinion défavorable que concevait Gueffier des moyens mis en œuvre par Padavino et Dolce pour obtenir leurs fins. Au total, les craintes se trouvaient confirmées que l'ambassadeur de France exposait dans un mémoire adressé à la cour, mémoire que n'eût pas désavoué Paschal.(2) Il n'était pas moins vrai, toutefois, que les causes de l'échec momentané des négociations vénitiennes pouvaient être ramenées à ces deux principales: à savoir, d'une part, le commun bruit que le Louvre et Saint-Marc traitaient entre eux de la concession des passages à la Seigneurie, sans se préoccuper de l'agrément des Trois Ligues; de l'autre, le retard apporté par le roi Très-Chrétien à consentir, ainsi que le lui demandaient Bon et Gussoni, au renouvellement de l'alliance vénéto-grisonne.(3)

Dans le fait, le gouvernement royal avait bien quelque intérêt à traîner les choses en longueur. Peu enclin, en cet instant-là, à intervenir auprès de l'Escurial en faveur de Charles-Emmanuel, dont les intrigues avec les ducs de Vendôme, de Nevers et autres seigneurs rebelles lui étaient connues, Louis XIII, en revanche, travaillait à procurer, entre les Vénitiens et l'archiduc de Gratz, une paix dont la conclusion eût, du même coup, rejeté à l'arrière-plan la question de l'octroi des passages rhétiens à la Seigneurie et celle, plus délicate encore, du traité que le Sénat cherchait à négocier avec les Trois Ligues.

Les ambassadeurs extraordinaires, chargés de défendre, à Paris, les desseins du gouvernement de Saint-Marc n'avaient donc pas lieu de se montrer très satisfaits du résultat de leurs efforts, lorsque, le 29 novembre 1616, l'évêque de Luçon fut adjoint à Villeroy en qualité de secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères. Tout aussitôt, avant même de se faire donner connaissance des dernières instructions envoyées à Gueffier,(4) le nouveau ministre sut discerner l'intérêt majeur qu'avait son maître à paraître entrer dans les vues des Vénitiens

(1) *Padavino e Dolce al Senato.* Morbegno, 4 e 20 novembre 1616. Frari. Grigioni. X.

(2) *Raisons par moy* (Gueffier) *envoyées en France sur l'alliance vénitienne avec les Grisons.* 20 novembre 1616. Bibl. Nat. f. fr. *18 043* f° 214.

(3) *Padavino al Senato.* Morbegno, 6 novembre 1616. Frari. Grigioni. X.

(4) *Le roi à Gueffier.* Paris, 31 décembre 1616. Aff. Etr. Grisons. II supp^t.

quant à la question grisonne, ne fût-ce que pour détourner le Sénat de conclure la paix avec l'archiduc Ferdinand, sous la médiation de l'Espagne, ainsi que l'on commençait à le redouter au Louvre.(1) Dès lors, Bon et Gussoni touchaient au but. Le 3 décembre, en effet, le roi, confirmant ses ordres du 13 août précédent, prescrivait à son ambassadeur aux Ligues Grises *d'appuyer* les démarches des agents de la Seigneurie dans ce pays, aussi longtemps qu'elles n'auraient trait qu'aux levées et aux passages, et l'autorisait, en outre, à *souffrir*, en cas de nécessité, que Padavino entamât des négociations d'alliance avec les représentants des communes rhétiennes.

Laissé maître de déterminer les circonstances dans lesquelles il y aurait lieu de recourir à cette dernière et suprême ressource, Gueffier, encore qu'il eût à s'abstenir de pousser au renouvellement des capitulations de Davos, devait veiller à ce que le droit exclusif de la France de disposer des routes militaires grisonnes, «aussi bien pour l'offensive que pour la défensive,» fût maintenu, et le privilège réservé à Sa Majesté Très-Chrétienne de recruter des soldats en Rhétie avant tous autres princes étrangers. L'intention du roi de complaire au gouvernement de la République était donc manifeste, et le «mémoire» anti-vénitien de Gueffier, du 20 novembre, parvenu, sur ces entrefaites, à Paris, ne la modifia pas.(2) Tout au plus, le nouveau secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères adressa-t-il à l'ambassadeur français dans la haute vallée du Rhin la recommandation, superflue d'ailleurs, de s'opposer, aussi longtemps qu'il le pourrait sans nuire aux intérêts de la Seigneurie, à l'ouverture de négociations d'alliance entre cette dernière et les Ligues Grises.(3)

Impatient d'obtempérer aux ordres du Sénat qui lui enjoignaient de regagner la Rhétie, Padavino n'attendait que le résultat des démarches engagées à Paris pour s'acheminer vers le Splugen. Au total, si, depuis son départ de Coire, la situation respective des belligérants dans la Haute-Italie n'avait guère changé, il n'en était pas de même de celle de leurs adhérents dans la région des Alpes. Sans doute, les grands *Stati liberi* du nord de la Péninsule, sur le point d'être coupés de leurs communications avec l'Allemagne et l'Helvétie protestantes, continuaient à lutter, dans des conditions plutôt désavantageuses, contre de puissants ennemis, dont les armées se renforçaient tous les jours. Mais l'Espagne, dont les ressources financières n'étaient pas près de s'améliorer, éprouvait de sérieuses difficultés à contenter ses pensionnaires de la Suisse catholique.(4) Las d'attendre l'exécution, sans cesse éludée, des promesses de l'Escurial, les montagnards des cantons forestiers agitaient de se

(1) *Brulart de Léon au roi.* Venise, 18 février 1617. Aff. Etr. Venise. XLII.

(2) *Raisons par moy* (Gueffier) *envoyées en France sur l'alliance vénitienne avec les Grisons.* 20 novembre 1616. Bibl. Nat. f. fr. *18 043* f° 214.

(3) *Mémoire de Gueffier ... touchant les pratiques de Patavin.* 1616–1617. Bibl. Nat. f. fr. *16 945* f° 603. — *Le roi à Gueffier.* Paris, 3 décembre 1616. Aff. Etr. Grisons. V. 372. — *cf. Paschal à la reine-mère.* Coire, 8 juin 1612. Bibl. Nat. f. fr. *10 718.* — Vittorio Siri. Memorie recondite. III. 593.

(4) *Déclaration d'Alfonso Casati.* Altorf, 16 septembre 1616. Arch. di Stato Lombardi. Ser. Stor.-Dipl. Potenze Estere. Svizzeri e Grigioni (1601—1620).

saisir d'un gage en Lombardie et de profiter de l'embarras où la guerre contre le Piémont jetait le gouverneur de Milan pour descendre en armes vers le lac Majeur, ainsi que l'avaient fait leurs ancêtres, au temps de Louis XII et de la paix d'Arona. Déjà, au cours d'une des dernières diètes générales tenues à Bade, Alfonso Casati avait pu se convaincre que, d'entre les douze cantons co-possesseurs des bailliages communs, six, au moins, s'opposaient à ce que le Corps helvétique tolérât désormais le passage de troupes allemandes et espagnoles à travers la Suisse. Comprenant, dès lors, qu'il ne parviendrait pas à acheminer vers le Milanais, par la voie du Gothard, la cavalerie qui bivouaquait depuis plusieurs mois en Franche-Comté, le gouvernement de Madrid avait, après quelques hésitations, pris la décision de la licencier, comme aussi de sonder les Ligues Grises, en vue de les amener à lui ouvrir la route du Splugen.(1)

Bien certain qu'il lui suffirait de franchir la frontière grisonne pour que le parti espagnol lui rompît en visière, Padavino s'était attaché à recruter des alliés dans l'Helvétie protestante. Le concours de Gueffier, en effet, ne lui paraissait rien moins qu'assuré. Au reste, l'ambassadeur de France, victime de l'incohérence des résolutions du Conseil royal, ne jouissait que d'un crédit limité auprès des chefs des Trois Ligues. Ceux-ci ne l'avaient-ils pas vu combattre les négociations vénitiennes en avril 1616, les appuyer en août et se retirer sous sa tente pendant les deux mois suivants?(2) Toutefois, l'envoyé vénitien était trop avisé pour ne pas paraître, au début du moins, faire état des conseils de son collègue français. Aussi bien l'assistance qu'il réclamait de Zurich était à ce prix, il le savait.(3) Et il l'obtint, en fin de compte. Restait à convaincre les Bernois de la nécessité d'une action commune des deux grands cantons évangéliques en Rhétie. Par malheur, les conquérants du pays de Vaud, qu'une sourde rivalité d'influence engageait, trop fréquemment, à contrecarrer les projets du «Vorort»,(4) refusaient de participer à l'ambassade que leurs confédérés des rives de la Limmat se proposaient de dépêcher à Coire, à la requête de Padavino.(5) Toujours est-il, néanmoins, que si, pour des motifs dont lui seul était en mesure d'apprécier la valeur, le gouvernement de Berne s'abstint de joindre ses efforts à ceux de Zurich, en vue d'ouvrir les passages grisons aux mercenaires allemands et suisses levés pour la défense de l'Etat de Terre-Ferme, en revanche, grâce à l'attitude chevaleresque du duc de Savoie, tenant tête, sans alliés, aux forces du roi

(1) *Alfonso Casati a Su Majd.* Milan, 28 diciembre 1615. Arch. general Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1908. — *Padavino al Senato.* Chiavenna, 11 dicembre 1616. Frari. Grigioni. X. — *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 19 e 21 gennajo 1617. Frari. Svizzeri. VII.

(2) *Gueffier à Mangot.* Coire. 4 novembre 1616. Bibl. Nat. Coll. Clairt *369* fº 5855.

(3) *J. J. Rahn à Gueffier.* Zurich, 6/16 décembre 1616. Aff. Etr. Grisons. II. — «Und ist offenbar, ja gantz gewiss, das so lang sich Franckrych widersetz wirt wenig zu erhalten syn.» *Holzhalb et Braun à Zurich.* Ilantz, 24 décembre 1616/4 janvier 1617. St-Arch. Zürich. Bündner Unruhen *D.*

(4) *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 11 febbrajo 1617. Frari. Svizzeri. VII.

(5) *Berne à Zurich.* 2/12 décembre 1616. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.* — *Padavino al Senato.* Thusis, 16 dicembre 1616. Frari. Grigioni. X.

Catholique, grâce surtout à l'entente, désormais manifeste, qui liait l'un à l'autre le Piémont et la république de l'Adriatique, les sympathies des populations du «Mittelland» et de l'«Oberland», de l'Emmenthal et de l'Argovie allaient, chaque jour davantage, aux *Stati liberi* de la Haute-Italie. (1)

Dès l'arrivée de Padavino à Coire, le 17 décembre, Gueffier prévit combien il serait malaisé à l'ambassadeur de Louis XIII en Rhétie de conserver la haute main dans les négociations qu'il avait l'ordre de contrôler et à quelles difficultés il se heurterait en cherchant à concilier les résolutions arrêtées au Louvre entre l'évêque de Luçon et les représentants de la Seigneurie avec celles, souvent contraires, que l'envoyé de cette dernière aux Trois Ligues devait être tenté de prendre, sous sa propre responsabilité, quand, vu l'urgence des circonstances, il ne trouverait pas le loisir de les solliciter de son gouvernement. (2) De fait, soit qu'il désirât s'émanciper, de prime abord, de la tutelle de son collègue français, soit qu'il suivît en cela les conseils des chefs de la faction vénitienne, Padavino, commentant et interprétant à la fois les plus récentes instructions expédiées de Paris à Gueffier, déclara tout net à celui-ci qu'il ne se considérait pas comme lié par elles et que, d'ailleurs, il était assuré de n'aller point à l'encontre de la volonté royale en entamant, d'entrée de jeu, des négociations d'alliance et en ne tenant aucun compte des quelques «réserves» que les ministres de Sa Majesté souhaitaient d'y voir introduire. (3)

Outré d'une pareille impudence, mais privé des ressources financières qui lui eussent permis de lutter avec avantage contre l'envoyé vénitien, Gueffier réussit cependant à obtenir de celui-ci la promesse qu'il s'abstiendrait de mettre ses desseins à exécution et que les choses demeureraient en l'état jusqu'au jour où le roi, prévenu par un courrier spécial de ce qui se passait, aurait fait parvenir à l'ambassadeur français ses dernières instructions. Aussi bien Padavino, que ne retenait pas le scrupule de violer l'engagement d'honneur qu'il venait de prendre, se rendit presque incontinent, — soit le 19 décembre, — à Ilantz, où une diète s'ouvrait à peine. Il y fut rejoint, au bout de quelques heures, par les deux députés que Zurich consentait à dépêcher en Rhétie pour l'assister dans ses négociations. (4) Sans perdre un instant, il proposa aux représentants des communes rhétiennes un projet d'alliance, dont le texte différait, d'une manière très sensible, des «articles» arrêtés à Paris,

(1) *Padavino al Senato.* Morbegno, 6 dicembre 1616. Frari. Grigioni. X. — *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 10 e 25 dicembre 1616. Frari. Svizzeri. VII.

(2) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 18 décembre 1616. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 324. — *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons, de 1615 à 1621.*

(3) *Ibid.* — *Mémoire de Gueffier ... touchant les pratiques de Patavin.* 1616—1617. Bibl. Nat. f. fr. *16 945* f° 603. — *Padavino al Senato.* Morbegno, 6 dicembre 1616. Frari. Grigioni. X. — *Gueffier à Zurich.* Coire, 19 janvier 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.* — *Bon e Gussoni al Senato.* Parigi, 22 gennajo 1617. Frari. Francia. XLIX. — V. Siri. Memorie recondite. III. 592 593

(4) *Molina à Gueffier.* Ilantz, 20 décembre 1616. Aff. Etr. Grisons. II supp'. — *Holzhalb et Braun à Zurich.* Ilantz, 24 décembre 1616/4 janvier 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.* — *Le canton de Zurich à Gueffier.* 16 janvier 1617. Aff. Etr. Grisons. II supp'.

deux semaines auparavant.(1) Bientôt même, abusant de la crédulité de montagnards auxquels les moyens d'information rapide faisaient défaut, il ne se contenta pas de promettre aux Trois Ligues, au nom de la Seigneurie, l'entretien permanent de quinze enseignes grisonnes dans les garnisons de l'Etat de Terre-Ferme et des privilèges particuliers pour leurs marchands. Il fit répandre parmi elles la copie, à dessein altérée, des dernières et expresses recommandations du roi Très-Chrétien à son ambassadeur à Coire.(2) Comme, d'autre part, Padavino ne négligeait aucune occasion de débaucher les pensionnaires de la Couronne, auxquels il offrait des sommes supérieures à celles que leur versaient, à intervalles très irréguliers, les agents de Gueffier, celui-ci, se départant de sa réserve, lui fit signifier par les autorités du pays d'avoir à interrompre ses négociations et ne s'opposa pas à ce que de nouveaux ordres de rappel fussent envoyés aux mercenaires de Rhétie qui se trouvaient encore au service de la Sérénissime République.(3)

Au moment où lui fut rendue la missive comminatoire que lui adressaient les chefs des Ligues, Padavino avait déjà gagné à sa cause Ilantz et deux ou trois communes voisines.(4) Dès lors, tout eût dû, semblait-il, l'engager à n'agir qu'avec une extrême prudence: en premier lieu, le souvenir très récent du grave mécompte dans lequel les avait fait tomber, Dolce et lui, leur résistance aux volontés de la diète grisonne; puis la crainte de déchaîner la guerre civile dans les régions alpestres; les exhortations des députés zuricois, résolus à ne pas pousser plus loin une expérience dont le succès leur paraissait fort compromis; les menaces et les voies de fait auxquelles il se trouvait en butte de la part des «Espagnolisés»; enfin l'hostilité déclarée, et certainement justifiée, que lui témoignait l'ambassadeur de France, dont les deux secrétaires-interprètes, Antoine Molina et Jean Paul, s'attachaient à ses pas et combattaient ses moindres démarches.(5)

Malgré les obstacles qui, à chaque instant, se dressaient sur sa route, Padavino refusait de s'avouer vaincu et ne songeait pas à battre en retraite. Esprit délié et fertile en ressources imprévues, il machinait, à cette même heure, avec la connivence de ses collègues de Paris, un coup de théâtre dont il attendait les meilleurs résultats. Depuis quelque temps déjà, la reine-mère

(1) *Traité d'alliance projeté entre la république de Venise et les Trois Ligues Grises.* (1617.) Aff. Etr. Grisons. II.

(2) *Molina à Gueffier.* Ilantz, 20 décembre 1616.

(3) *Les trois chefs aux communes grisonnes.* Coire, 7/17 décembre. — *Les mêmes à Padavino.* Coire, 19/29 décembre 1616. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D* et Bibl. Nat. f. fr. *18 043* f° 221. — *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 27 décembre 1616. Bibl. Nat. f. fr. *18 043* f° 228; *au roi.* Coire, 29 décembre 1616. Aff. Etr. Grisons. II. — V. Siri. Memorie recondite. III. 594 sqq.

(4) *Molina à Gueffier.* Ilantz, 3 janvier 1617. Aff. Etr. Grisons. II. 30.

(5) *Gueffier à Richelieu.* Coire, 20 décembre 1616. Aff. Etr. Grisons. V. 407; *à Padavino.* Coire, 23 décembre 1616 et 6 janvier 1617. *Ibid.* II. 24. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 3; *au roi.* Coire, 29 décembre 1616. Aff. Etr. Grisons. II; *à Brulart de Léon.* Coire, 3 janvier 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 6; *à Richelieu.* Coire, 5 janvier 1617. Aff. Etr. Grisons. II; *à Zurich.* Coire, 19 janvier 1617. *Ibid.* — *Holzhalb et Braun à Zurich.* Ilantz, 24 décembre 1616/4 janvier 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.*

cherchait l'occasion d'éloigner de la cour, sous un prétexte honnête, les plus turbulents d'entre les partisans de Condé. L'un d'eux, le duc de Mayenne, ayant exprimé le désir d'aller, à la tête d'une troupe de gens de pied, servir la Sérénissime République en Istrie, Marie de Médicis le prit au mot et permit au baron de ***Roussillon,*** gentilhomme de la clientèle du prince lorrain, de se rendre à Venise, à l'effet d'y négocier une capitulation. Or, ce personnage, dont la mission n'était rien moins qu'officielle, fut autorisé à s'arrêter à Coire et à prêter appui, le cas échéant, aux envoyés du Louvre et de Saint-Marc. La reine-mère ne les croyait-elle pas occupés, l'un et l'autre, à procurer à la Seigneurie l'ouverture des passages rhétiens, et cela malgré l'opposition des Espagnols, auxquels, dans ce même temps, l'arrivée subite de Lesdiguières en Piémont causait, d'autre part, de légitimes appréhensions? (1)

Cependant, dès la fin de décembre 1616, le bruit se répandait, à Ilantz et autres communes de la Ligue Grise à la dévotion de Padavino, que le roi Très-Chrétien, mécontent de la lenteur que son représentant dans la haute vallée du Rhin apportait à exécuter ses ordres, dépêchait un ambassadeur extraordinaire aux Trois Ligues, en vue de préparer l'alliance de la République avec ces dernières. (2) Le baron de Roussillon, — il convient de le reconnaître, — facilita, dans une large mesure, la tâche du diplomate vénitien. Bien que sa situation fût, en somme, assez délicate, puisque, entre le jour de son départ de Paris et celui de son arrivée en Rhétie, son maître, le duc de Mayenne, s'était placé en état de rébellion ouverte contre la royauté, il n'hésita pas à remettre aux mains de Gueffier les missives dont il était porteur, ni à se prévaloir, auprès du conseil de Coire, d'une « qualité » à laquelle il n'avait aucun droit. (3) Bientôt même, abandonnant sur les rives de la Plessur le ministre attitré de la Couronne, il rejoignit Padavino à Ilantz (29 décembre), engageant, partout sur son chemin, les communes grisonnes à accepter l'alliance de la Seigneurie. (4) Très décidé à se débarrasser, sans retard, de cet adversaire inattendu, dont « la mauvoise doctrine » (5) risquait de provoquer de nouvelles défections dans le sein du parti français, (6) Gueffier s'apprêtait, avec l'assentiment de Richelieu, (7) à demander aux Trois Ligues qu'elles le lui livrassent, « pour tant plus honorer son ambassade ». (8) Mais, prévenu à temps du péril qui le menaçait, Roussillon prit congé de l'en-

(1) *Bon e Gussoni al Senato.* Parigi, 5 e 13 dicembre 1616. Frari. Francia. XLIX.

(2) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 27 décembre 1616 et 3 janvier 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 043* f° 228; f. fr. *18 044* f° 6. — *Holzhalb et Braun à Zurich.* Ilantz, 24 décembre 1616/4 janvier 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.*

(3) *Gueffier au roi.* Coire, 29 décembre 1616. Aff. Etr. Grisons. II.

(4) *Bon e Gussoni al Senato.* Parigi, 10 gennajo 1617. Frari. Francia XLIX.

(5) *Gueffier à Richelieu.* Coire, 4 février 1617. Aff. Etr. Grisons. II.

(6) « Patavin ... a faict venir icy ce camus de Roussillon pour mieux authoriser ses tromperies. » *Gueffier à Richelieu.* Coire, 31 décembre 1616. loc. cit.

(7) « Vous savez ce que vostre charge vous permet d'exercer à l'endroit d'une personne qui, prenant la qualité dont il s'autorise, n'a rien en main dont il puisse verifier son envoy. » *Richelieu à Gueffier.* Paris, 22 janvier 1617. Aff. Etr. Grisons. II.

(8) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 3 janvier 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 6.

voyé vénitien, le 2 janvier 1617, et parvint à gagner, sans accident fâcheux, l'Etat de Terre-Ferme. (1)

Si bref qu'eût été le séjour en Rhétie de l'agent de Mayenne, il n'avait pas moins servi les projets de Padavino, dont le prestige s'était, de ce fait, accru parmi les crédules Grisons. (2) Dès lors, rien ne semblait devoir résister aux arguments persuasifs du négociateur des capitulations de Davos. Ce dernier ne faisait-il pas, dans chaque commune, « chanter et danser femmes et garçons au son des sequins » ? Battus, au propre et au figuré, — car dans certains districts ils avaient été en butte à de graves sévices, — les secrétaires-interprètes de l'ambassade de France maintenaient avec peine leurs positions, ce qui n'empêchait pas le représentant de Saint-Marc de demander qu'ils fussent rappelés auprès de leur chef, « les intérêts de la Seigneurie » étant, à son sens, « inséparables de ceux du roi ». (3) Toujours est-il que, malgré les légitimes griefs qu'il nourrissait contre son rival italien, l'envoyé français ne crut pas devoir se refuser à l'entrevue que celui-ci sollicitait de lui. Cette entrevue eut lieu à Coire, le 9 janvier 1617. Elle fut, de part et d'autre, assez courtoise, mais se termina par une « complette rupteure » entre les deux diplomates. (4)

Par une coïncidence fort heureuse pour lui, Gueffier reçut de Paris, à cet instant précis, une missive dans laquelle Louis XIII réitérait à son ambassadeur aux Trois Ligues l'ordre d'appuyer les négociations vénitiennes, si elles ne tendaient qu'à procurer à la République les passages et les levées grisonnes, mais de les combattre, pour peu que Padavino cherchât à se soustraire aux engagements très nets souscrits par ses collègues accrédités au Louvre. (5) Libre, désormais, d'adopter une attitude plus vigoureuse à l'égard des menées de la diplomatie de Saint-Marc, dont les représentants soutenaient partout à l'étranger la cause des princes rebelles à l'autorité du roi Très-Chrétien; (6) convaincu, en outre, de la duplicité du gouvernement de Venise, auquel il reprochait d'envoyer simultanément, et à dessein, des instructions contradictoires à ses ministres en France et en Rhétie, (7) Gueffier s'attacha, tout d'abord, à priver son adversaire de l'assistance bénévole que lui prêtaient les députés de Zurich. Ceux-ci, d'ailleurs, tenus de suivre Padavino dans toutes ses

(1) *Gueffier au roi.* Coire, 29 décembre 1616. Aff. Etr. Grisons. II; *à Richelieu.* Coire, 31 décembre 1616. *Ibid.* — *Padavino al Senato.* Waltensburg. 31 décembre 1616. Frari. Grigioni. X. — *Holzhalb et Braun à Zurich.* Ilantz, 24 décembre 1616/4 janvier 1617. St-Arch. Zürich. Graubünd. Unruhen *D.* — *Molina à Gueffier.* Ilantz, 3 janvier 1617 (IIde). Aff. Etr. Grisons. II.

(2) *Gueffier à Richelieu.* Coire, 5 janvier 1617. Aff. Etr. Grisons. II.

(3) *Padavino à Gueffier.* Ilantz, 6 janvier 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18044* fº 1. — V. Siri. Memorie recondite. III. 595—596; IV. 361 sqq. — *Proposition faite au « pittag » de Coire par Gueffier,* le 2 février 1617. Bibl. Nat. 500 Colbt *429* fº 5.

(4) *Padavino à Gueffier.* Ilantz, 8 janvier 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18044* fº 5. — *Gueffier au roi.* Coire, 12 janvier 1617. Aff. Etr. Grisons. II.

(5) *Le roi à Gueffier.* Paris, 31 décembre 1616. Aff. Etr. Grisons. II. — *Mémoire de Gueffier … touchant les pratiques de Patavin.* 1616—1617. Bibl. Nat. f. fr. *16945* fº 603.

(6) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 2 mai 1617. Bibl. Nat. f. fr *18044* fº 60.

(7) *Gueffier au roi.* Coire, 12 janvier 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 17 janvier 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18044* fº 12.

pérégrinations, commençaient à se montrer las des marches et contre-marches qu'il leur imposait avec une hauteur et une désinvolture vraiment excessives. [1] Aussi joignirent-ils leurs instances à celles de l'ambassadeur français, lequel travaillait ouvertement à les faire rappeler sur les rives de la Limmat. [2]

Désireux enfin de confondre publiquement « l'effronté menteur et imposteur » qu'était, à ses yeux, le diplomate vénitien, [3] Gueffier avait, dans cette intention, exigé la convocation d'une diète à Coire pour le 29 janvier. [4] Or, quelques heures à peine avant l'ouverture de l'assemblée devant laquelle il se proposait de démasquer, sans ménagements, les contradictions voulues de la politique de Saint-Marc, le représentant de la Couronne Très-Chrétienne en Rhétie recevait de Paris l'ordre formel de faire cause commune avec Padavino, d'autant que ce dernier s'engageait à observer désormais les principales clauses des conventions arrêtées au Louvre avec Bon et Gussoni. [5] Une fois de plus, les conseillers du jeune roi, soucieux de ramener à leur maître les sympathies des *Stati liberi*, s'efforçaient de dissiper les défiances qu'avait fait naître parmi ceux-ci le bruit d'un accord secret entre les gouvernements de Paris et de Madrid.

Contraint de renoncer à ses plans et de faire bon visage à son adversaire de la veille, lequel, interrompant ses négociations dans la Ligue Grise, se rabattit aussitôt sur Coire, Gueffier se résigna à modifier, d'un instant à l'autre, son attitude et à recommander à la diète l'acceptation d'un traité dont, quelques jours auparavant, il préconisait, d'une manière très nette, le rejet. [6] Dès lors, personne, tant en Helvétie qu'en Rhétie, ne parut mettre en doute le succès final des démarches de Padavino. [7] Encouragés par la certitude que l'entente la plus parfaite régnait entre la France et Venise, au sujet de la question grisonne, les députés zuricois prononcèrent devant le « pittag » un discours très favorable aux intérêts de la Sérénissime République. [8] Mais l'envoyé de cette dernière comptait sans l'opposition de l'ambassadeur d'Espagne. Aussi bien l'entrée en scène d'Alfonso Casati allait changer la face des choses.

XLV. Des rives du lac des Quatre-Cantons, sa résidence ordinaire, le représentant de la couronne Catholique en Suisse suivait d'un œil inquiet

(1) *Molina à Gueffier.* Ilantz, 3 janvier 1617 (IIde). Aff. Etr. Grisons. II. — *Gueffier à Richelieu.* Coire, 5 février 1617. *Ibid.*

(2) *Gueffier au bourgmestre Rahn.* Coire, 3 janvier; *au canton de Zurich.* Coire, 19 janvier 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.* — *Le canton de Zurich à Gueffier.* 16 janvier 1617. Aff. Etr. Grisons. II.

(3) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 10 janvier 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 10.

(4) V. Siri. Memorie recondite. IV. 362.

(5) *Le roi et Richelieu à Gueffier.* Paris, 22 janvier 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — V. Siri. Memorie recondite. IV. 363.

(6) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 17 janvier 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 12. — *Gueffier au roi.* Coire, 4 février 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — *Proposition faite au Pittag à Coire, le 2 février 1617, par Gueffier.* Bibl. Nat. 500 Colbt *429* f° 5.

(7) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 14 et 28 février 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044*, fos 31, 33.

(8) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 17 janvier; *au roi.* 4 février 1617.

les progrès de Padavino dans la haute vallée du Rhin, progrès auxquels, d'un autre côté, le gouverneur de Milan ne demeurait pas indifférent.(1) Après avoir, vers la fin d'octobre et le commencement de novembre, menacé de représailles les Trois Ligues, pour le cas où celles-ci se fussent, comme en 1603, laissées circonvenir par les offres vénitiennes,(2) Pierre de Tolède s'était attaché, durant la retraite forcée de Padavino en Valteline, à faciliter la reprise de relations commerciales entre le Cômasque et le comté de Chiavenna, sujet des Grisons. Toutefois, ses avances n'ayant obtenu qu'un succès médiocre, il s'était décidé, dès le mois de janvier 1617, à adopter, de nouveau, une attitude énergique à l'égard de ses voisins du nord.(3) Mais bientôt, en présence de l'activité déployée à Ilantz par l'heureux et toujours redoutable négociateur des capitulations de Davos, on avait compris, à Milan, aussi bien qu'à Lucerne, qu'il était urgent de changer de tactique. En conséquence, un secrétaire de Casati s'était présenté, au nom de ce dernier, devant la diète, qui siégeait encore à Coire dans les premiers jours de février. Pour tardive qu'elle fût, sa « proposition » n'en avait pas moins fait impression sur les députés grisons, très enclins, d'une part, à supposer que la démolition du fort Fuentes suivrait de près le rétablissement de rapports amicaux entre les Trois Ligues et les maîtres de la Lombardie, et portés, de l'autre, à imiter l'exemple que leur donnaient leurs voisins des cantons forestiers, partisans déterminés de la politique néfaste des alliances multiples.(4)

Prise *ad referendum* par le « pittag », la « proposition du secrétaire d'Espagne » avait été, au même titre que celles de Gueffier, de Padavino et des représentants de Zurich, soumise aux délibérations des communes. Mais ce fut le 22 février seulement que, les réponses de ces dernières étant parvenues à Coire, il fut possible de dépouiller le scrutin. Si le résultat de celui-ci fut de nature à réjouir l'ambassadeur de France, auquel les Trois Ligues réitérèrent la promesse de ne jamais contrevenir à l'alliance de son maître, en revanche il ne satisfit ni l'agent milanais, qui s'attendait à voir ses offres mieux accueillies, ni l'envoyé vénitien et ses alliés zuricois, que la diète somma, pour la deuxième fois en quelques semaines, d'interrompre leurs négociations avec les communes de la Ligue Grise.(5)

A la vérité, le recès du « pittag » de Coire de la fin de février laissait la porte ouverte à la reprise de pourparlers amiables entre Milan et les Trois

(1) *Pierre de Tolède, marquis de Villafranca au roi d'Espagne.* Novare, 10 janvier. — *Alf. Casati au marquis de Villafranca.* Lucerne, 6 janvier 1617. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1915.

(2) *Dolce al Senato.* Zurigo, 27 novembre 1616. Frari. Svizzeri. VII.

(3) *Le gouverneur de Milan aux Trois Ligues Grises.* Novare, 4 janvier 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — *Gio. Altoviti a Curzio Picchena.* Verceil, 30 maggio 1617. Firenze. Arch. Mediceo. 3143.

(4) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 7 février 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18044* fº 26. — *Gueffier à Richelieu.* Coire, 23 mars 1617. Aff. Etr. Grisons. II.

(5) *Gueffier au roi.* Coire, 4 et 24 février 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — Recès du « Pittag » de Coire, 23 janvier/3 février 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.* — Vittorio Siri. Memorie recondite. IV. 364 sqq.

Ligues. Comme, d'autre part, Casati soupçonnait son collègue français de ne plus s'opposer avec assez de vigueur aux intrigues vénitiennes, et peut-être même de les favoriser sous main, il résolut, dans la première quinzaine de mars, de se rendre en personne dans la capitale de la Rhétie, en la compagnie de députés de Lucerne et d'Uri, chargés par lui de battre en brèche les arguments que leurs confédérés zuricois de la suite de Padavino faisaient valoir en faveur du renouvellement de l'alliance de la Sérénissime République. (1)

Tel était, au total, le résultat le plus appréciable de la politique louvoyante et dénuée de principe directeur que le Louvre n'avait cessé de pratiquer aux Ligues depuis la mort de Henri IV. Tandis que la rébellion prenait un nouvel essor dans l'intérieur du royaume, et qu'en Suisse le succès désormais assuré des négociations en vue d'un rapprochement entre Berne et la Savoie allait porter un coup sensible à la prééminence de la diplomatie française dans ce pays, l'Espagne, en revanche, certaine que l'avidité des Grisons les portait plus que jamais à « se prostituer aux princes estrangers », cherchait hardiment à substituer, dans la haute vallée du Rhin, son influence à celle de la cour de Paris. Dès lors, Gueffier, aux prises avec deux adversaires au lieu d'un, devait, à la fois, tenir tête au représentant des *Stati liberi* de la Péninsule et lutter contre les intrigues, infiniment plus redoutables, de celui de l'Escurial. (2)

De fait, Casati n'eut pas le loisir de prolonger au delà d'une décade son séjour en Rhétie. Mais l'activité qu'il y déploya durant ce court espace de temps fut, certes, plus nuisible aux intérêts de la Couronne Très-Chrétienne que ne l'avaient été les négociations conduites, depuis un an, dans ce même pays par les agents de la Sérénissime République. (3) A dire vrai, l'envoyé milanais ne songea pas un instant à prendre en traître son collègue français. Tout au contraire, la franchise et la sincérité dont il usa, dès le principe, envers lui étaient bien propres à faire ressortir davantage encore la trop grande habileté des procédés auxquels avait habituellement recours la diplomatie vénitienne. Le premier soin de Casati fut, en effet, de s'ouvrir de ses projets à Gueffier et de lui donner part des « articles » du traité qu'il se proposait de soumettre à l'approbation des communes grisonnes. (4) Ces « articles », présentés au « pittag » de mars, étaient, à tout prendre, assez favorables aux Trois Ligues. Ils prévoyaient, outre la démolition du fort Fuentes, la distribution d'une somme annuelle de 9000 florins de pensions, ainsi que le libre exercice du culte réformé en Valteline, privilège dans lequel les Grisons

(1) *Gueffier à Richelieu.* Coire, 11 mars 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — *Dolce al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1617. Frari. Svizzeri. VIII. — *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* — *La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 23 mars 1617. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VIII.)

(2) *Gueffier à Richelieu.* Coire, 5 et 24 février 1617. Aff. Etr. Grisons. II.

(3) *Gueffier au roi.* Coire, 23 mars 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — *La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 23 mars 1617. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VIII.)

(4) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 22 mars 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18044* f° 40.

ne furent pas maintenus lors de la conclusion des capitulations hispano-rhétiennes de l'année 1639. (1)

Avec la netteté qui caractérisait chacune de ses démarches, Casati ne cacha pas aux députés de la diète que si Venise obtenait ses fins, — qu'il s'agît d'alliance ou simplement de concession de levées et d'octroi momentané des passages, — la guerre entre les Trois Ligues et Milan deviendrait inévitable. En conséquence, il commença par déclarer qu'il exigeait, avant toutes négociations, l'expulsion de Padavino du territoire rhétien. Les Grisons opposèrent, il est vrai, un refus formel à cette requête, dont l'adoption les eût privés des avantages pécuniaires qu'ils se proposaient de retirer de la présence simultanée sur leur sol de trois ambassadeurs étrangers. (2) Aussi bien, « pour assouvir de tous costez leur convoitise et insatiable avarice », eussent-ils désiré « faire alliance avec Milan, avec Venise, avec le Turq et toutes autres nations », au dire, du moins, de l'ambassadeur de France, lequel prévoyait cependant qu'ils auraient « à suer devant qu'accorder telles flûtes ». (3)

En présence d'une résolution dont les mobiles ne lui échappaient certes point, Casati n'insista pas. Décidé à brusquer les choses, il réussit, grâce à la distribution opportune de quelques centaines de doublons, à gagner à ses vues les dix-huit députés du « pittag » et à leur faire agréer les « articles de Milan », encore qu'ils outrepassassent, en ce faisant, les pouvoirs qu'ils tenaient de leurs mandants (15 mars). (4)

Cinq jours avaient suffi à l'envoyé lombard pour mener à bien sa négociation. Alors que, trois semaines auparavant, la diète grisonne s'engageait d'honneur à ne traiter alliance avec aucun prince étranger sans l'assentiment préalable de l'ambassadeur français, celui-ci n'avait même pas été consulté à la veille du vote intervenu sur les propositions espagnoles. (5)

En tout état de cause, cependant, la partie n'était pas perdue pour la France, puisque le dernier mot appartenait aux communes souveraines, appelées à ratifier ou à rejeter les décisions prises par le « pittag » du 15 mars. Malheureusement pour lui, Casati, trop confiant dans l'adhésion des Trois Ligues aux « articles de Milan », regagna presque aussitôt Lucerne, estimant que sa présence à Coire ne redeviendrait nécessaire qu'au moment où la diète s'y

---

(1) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* — Eidg. Absch. V¹ 1283—1285. — C. de. Moor. Geschichte von Currätien. II. 339. — *Projet d'un traité d'alliance entre Milan et les Grisons, « improuvé par les communes des dits Grisons ».* Mars 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — *Articles et capitulations dressez par le Sr Alphonse Casati et les Seigrs chefs et deputez des communes des trois Ligues.* Coire, 19 mars 1617. — Dumont. Corps diplomatique. V² 291. — Firenze. Arch. Mediceo. 3143. — Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X c.

(2) *Gueffier à Richelieu.* Coire, 11 mars 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — Vittorio Siri. Memorie recondite. IV. 365.

(3) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 13 mars 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 37.

(4) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 22 mars 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 40. — V. Siri. Memorie recondite. IV. 366.

(5) *Gueffier au roi.* Coire, 23 mars 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — V. Siri. Memorie recondite. V. 366.

réunirait à nouveau.[1] Ce fut à cette erreur de tactique que le parti français en Rhétie dut d'éviter la ruine totale qui le menaçait. En effet, dès que Casati eut repassé la frontière, les pensionnaires du roi Très-Chrétien relevèrent la tête. Gueffier, auquel son collègue espagnol et les agents à la solde de Milan avaient refusé de suspendre leurs négociations jusqu'à l'arrivée impatiemment attendue des ordres de la cour de Paris, renonça à quitter les Ligues Grises, ainsi qu'il en avait, tout d'abord, manifesté l'intention,[2] et fit répandre parmi les communes, à la date du 20 mars, une « déclaration » très nettement hostile aux projets de l'Escurial dans la haute vallée du Rhin.[3]

XLVI. Tandis qu'à Coire, partisans de France et partisans d'Espagne étaient prêts à en venir aux mains, ceux-là pour conserver leurs positions, ceux-ci afin de les en débusquer, Padavino poursuivait, dans la Ligue Grise, une campagne mêlée de succès et de revers. Le recès du « pittag » du 22 février, portant interdiction, tant à l'envoyé vénitien qu'à ses alliés zuricois, de continuer leurs négociations sur le sol rhétien, les avait atteints alors qu'ils travaillaient les populations du Val Mesocco.[4] Heureux de saisir un prétexte qui leur permît de se soustraire aux caprices de leur trop remuant collègue et d'affirmer ainsi que l'intention du conseil de Zurich n'avait jamais été de « forcer les Grisons, contre leur volonté, à une alliance estrangère », les deux députés suisses prirent aussitôt congé de Padavino. Dans la réalité, ils eurent la satisfaction d'apprendre, à leur arrivée à Wesen, qu'en agissant de la sorte, ils n'avaient fait que prévenir les ordres de leurs « Seigneurs et Superieurs », outrés, eux aussi, « de l'indigne procedure » du représentant de la Sérénissime République en Rhétie.[5]

La persévérance, on l'a dit ailleurs, était la qualité maîtresse de l'envoyé vénitien. Abandonné à ses seules ressources, dans une région dont la majorité des communes lui demeurait hostile, il n'en continua pas moins à lutter, avec un courage et une énergie jamais lassés, pour le triomphe d'une cause qui, au demeurant, ralliait les sympathies de tous les *Stati liberi* de la Péninsule. Ce n'était pas, cependant, que les avertissements lui fissent défaut quant aux dangers auxquels l'exposait son inébranlable résolution. A la veille de l'ouverture de la diète de mars, alors que les députés grisons s'apprêtaient à

(1) *Gueffier au roi.* Coire, 23 mars 1617.

(2) *Gueffier au roi.* Coire, 23 mars 1617. — *Gueffier à Zurich.* Coire, 6 avril 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.*

(3) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* — *Déclaration des chefs des Trois Ligues relatives à la protestation à eux remise par le Sr Gueffier.* Coire, 20 mars 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — *Opposition de Mr Gueffier, ambassadeur de France ès Ligues Grises, sur les nouvelles alliances que les Espagnols et Venitiens practiquoient de faire avec les Grisons.* 20 mars 1617. Mercure françois. t. X (IIe *P*). 118.

(4) *Padavino al Senato.* Mesocco, 1 marzo 1617. Frari. Grigioni. XI.

(5) *J. Rodolphe Rahn à Gueffier.* Zurich, 5 mars et 29 avril 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f°s 38, 55. — *Gueffier à Richelieu.* Coire, 11 mars 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — *J. Henri Holzhalb, ancien député aux Trois Ligues . . . à un Grison.* Zurich, 7 juin 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 86.

prendre connaissance des propositions milanaises, peu s'en était fallu que les chefs des Ligues ne le décrétassent de prise de corps. [1] Dans certaines communes, les paysans ameutés avaient été sur le point de lui faire un mauvais parti, [2] et l'exécution publique à Coire d'un officier bâlois, convaincu d'avoir favorisé le passage clandestin de troupes suisses à destination de l'Etat de Terre-Ferme, eût fait naître chez tout autre que lui de sérieuses appréhensions. [3] Sur ces entrefaites, l'envoyé espagnol obtint du « pittag » réuni à Coire, le 15 mars, qu'ordre fût donné derechef aux autorités locales de refuser audience à son collègue vénitien. Mais cette injonction ne fut pas plus obéie que les précédentes, et la lutte se continua aussi acharnée que par le passé entre les deux factions rivales. [4]

Aux derniers jours de mars 1617, quinze suffrages à peine, sur les soixante-sept que réunissait la diète grisonne, paraissaient acquis à la cause de l'alliance vénitienne. Mais, bien que Padavino semblât l'emporter dans l'Engadine et le Val Bregaglia, les succès foudroyants de Casati faisaient présager qu'il se trouverait, en fin de compte, une majorité parmi les communes pour ratifier les « articles de Milan ». [5] D'ailleurs, l'Escurial mettait tout en œuvre en vue de seconder les négociations de son ministre en Rhétie et de contraindre, en quelque sorte, les Grisons à lui donner une réponse favorable. Un blocus rigoureux était décrété à la frontière septentrionale du Cômasque, et 3000 Wallons prenaient leurs cantonnements dans les environs immédiats du fort Fuentes. [6]

Dans cette extrémité, les cantons protestants blâmèrent, une fois de plus, la manière d'agir inconsidérée de Padavino. Aussi bien eussent-ils souhaité son prompt rappel à Venise, car le triomphe prochain du parti espagnol en Rhétie leur apparaissait comme beaucoup plus dommageable à leurs intérêts que l'échec des négociations d'alliance engagées au nom de la Sérénissime République dans ce même pays. Décidés à user de tous les moyens en leur pouvoir pour faire échec aux projets de l'Escurial, ils revinrent, au cours d'une « journée » tenue à Aarau, le 10 avril, sur leur décision de ne plus intervenir dans les affaires des Trois Ligues. Dès lors, non contents d'adjurer leurs coreligionnaires grisons de repousser les offres de Milan, ils obtinrent des Valaisans que ceux-ci tenteraient une démarche analogue auprès des com-

---

(1) *Gueffler à Brulart de Léon.* Coire, 28 février 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 33.

(2) *Gueffler à Brulart de Léon.* Coire, 13 mars 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 37.

(3) *Padavino al Senato.* Mesocco, 1 marzo 1617. Frari. Grigioni. XI. — *Gueffler à Brulart de Léon.* Coire, 6 mars 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° *35.* — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 24 agosto 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

(4) V. Siri. Memorie recondite. IV. 366 sqq.

(5) *Padavino al Senato.* Mesocco, 1 marzo, Chiavenna, 22 marzo 1617. Frari. Grigioni. XI. — *Gueffler à Brulart de Léon.* Coire, 28 mars 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 41. — *Il vescovo d'Adria* (Sarego) *al cardinale Borghese.* Locarno, 30 marzo 1617. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X c.

(6) *Avis touchant les préparatifs espagnols aux frontières des Trois Ligues.* 17/27 avril 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.* — V. Siri. Memorie recondite. IV. 370.

munes rhétiennes. Mais leurs instances pressantes s'adressèrent aussi à Gueffier, devenu, par la force même des choses, qu'il le voulût ou non, le suprême arbitre de la lutte dont la possession des passages alpestres était, plus que jamais, l'enjeu. (1)

Malgré la présence de l'évêque de Luçon dans le conseil royal, les instructions envoyées de Paris à l'ambassadeur français en Rhétie continuaient à être aussi incohérentes et contradictoires que par le passé. Vers la fin de janvier, ainsi que je l'ai dit plus haut, il avait été prescrit à Gueffier d'appuyer, sous certaines conditions, les négociations de son collègue vénitien qu'il combattait, la veille encore, en vertu d'ordres antérieurs. On conçoit, dès lors, combien grand dut être l'embarras du successeur de Paschal, lorsque lui parvint, au commencement de mars, un courrier porteur de deux missives royales, expédiées au Louvre le même jour (18 février), et dont l'une lui enjoignait de traverser en secret les démarches de Padavino tendant au renouvellement des capitulations de Davos, tandis que l'autre contenait des résolutions très favorables, en somme, aux projets du Sénat. A la réflexion, il est vrai, il semblait de toute évidence que ces dernières instructions, rédigées en suite d'une audience accordée par le roi aux ambassadeurs vénitiens, annulaient *ipso facto* celles arrêtées en conseil quelques heures auparavant. Gueffier le comprit ainsi, et de nouvelles dépêches de Paris, du 16 mars, qui lui furent remises vers le 25 du même mois, ne tardèrent pas à le confirmer dans cette opinion. (2)

La venue inopinée de Casati en Rhétie créait à l'envoyé français une situation des plus délicates. Il dépendait de lui, en effet, d'empêcher la conclusion, sinon des deux alliances étrangères proposées simultanément aux Grisons, du moins de l'une d'elles. Etait-il préférable, dès lors, qu'il s'appuyât sur le parti vénitien pour écraser plus sûrement la faction milanaise, ou qu'il fît appel au concours de celle-ci en vue de procurer l'échec des négociations de Padavino? (3) La réponse de la cour à ce dilemme intervint le 2 avril, mais ne fut peut-être pas telle que l'attendait l'ambassadeur. Au total, le roi, déplorant, une fois de plus, que la vénalité de ses alliés de Rhétie les portât à « mettre leur fidélité à prix », prescrivait à Gueffier de distribuer parmi les communes les pensions échues des deux dernières années et de les aviser du prochain enrôlement, à la solde de la Couronne, de deux enseignes de gens de pied grisons. En outre, — et cet ordre lui fut renouvelé quarante-huit heures

(1) *Rahn à Gueffier.* Zurich, 5 mars 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 38. — *Les IV cantons protestants et Glaris aux Ligues Grises.* Zurich, 22 mars/2 avril; 1/10 avril 1617. — *Les pasteurs de Mayenfeld à ceux de Zurich.* 25 mars/5 avril 1617. — *Gueffier à Zurich.* Coire, 6 avril 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.* — Eidg. Absch. V[1] 1276. — *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 25 avril et 2 mai 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f[os] 56, 60.

(2) *Le roi à Gueffier.* Paris, 28 février (2 lettres) et 16 mars 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 2 aprile 1617. Frari. Svizzeri. VIII. — *Padavino al Senato.* Chiavenna, 8 aprile 1617. Frari. Grigioni. XI.

(3) *Gueffier au roi.* Coire, 23 mars 1617.

à peine avant l'assassinat de Concini, — le représentant de Sa Majesté devait combattre tous les projets d'alliance soumis à la diète, aussi bien celui d'Espagne que celui de Venise. Néanmoins, en cas de nécessité, Gueffier était autorisé à s'allier aux partisans de la Seigneurie, de manière à empêcher, coûte que coûte, la ratification par les Trois Ligues des «articles de Milan».[1] Pareille question, on s'en souvient, s'était déjà posée quelques années auparavant; mais Paschal l'avait, de sa propre autorité, résolue en sens contraire, puisqu'il s'était appuyé sur les «Espagnolisez» pour avoir raison de Vincenti. Sous l'impulsion nouvelle que lui communiquait l'évêque de Luçon, la diplomatie française tendait à se reprendre et, dès lors, la confiance renaissait parmi les *Stati liberi* d'Helvétie et d'Italie.

Malgré qu'il en eût, Gueffier, tout à la fois diplomate de l'école de Paschal et client des Villeroy, ne pouvait se dérober à l'exécution des ordres de son souverain, ni méconnaître la grandeur du péril qu'on lui signalait de toutes parts.[2] Au risque de «perdre sa cervelle à force de boire»,[3] il se jeta donc délibérément dans la mêlée des factions, invitant à sa table les plus influents parmi les députés de la diète et ne reculant pas, au besoin, devant l'emploi des moyens de corruption auxquels avait recours son adversaire. Ses efforts devaient être récompensés. Dès la seconde quinzaine d'avril, les communes grisonnes rejetaient, à une grande majorité, le projet de traité milanais que leurs députés, circonvenus par Casati, avaient eu la faiblesse d'accepter le 15 du mois précédent. L'échec de ce dernier ne pouvait être ni plus significatif, ni plus complet. Sa proposition n'avait pas rallié le quart des suffrages exprimés par la diète.[4] A ce coup, toutes les préventions disparurent que Grisons et Suisses protestants nourrissaient contre l'ambassadeur français depuis son arrivée en Rhétie.[5] On lui sut gré, à Zurich et à Berne, ainsi qu'à Venise, d'ailleurs, d'avoir mis autant, sinon plus d'acharnement à s'opposer aux négociations du ministre de Philippe III, que Paschal et lui en avaient déployé naguère à combattre les Vincenti, les Barbarigo et les Padavino. Et comme, le jour même où l'alliance milanaise était repoussée à Coire, Louis XIII, à Paris, se décidait à faire assassiner le maréchal d'Ancre, les adversaires de la

(1) *Le roi à Gueffier.* 26 janvier 1617. — *L'évêque de Luçon au même.* 7 février 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — *Le roi et l'évêque de Luçon au même.* Paris, 2 et 19 avril 1617. *Ibid.* — *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* — *Mémoire de Gueffier ... touchant les pratiques de Patavin.* 1616—1617. Bibl. Nat. f. fr. *16 945* f° 603.

(2) *Padavino al Senato.* Chiavenna, 1 aprile 1617. Frari. Grigioni. XI. — *Gussoni e Bon al Senato.* Parigi, 24 aprile 1617. Bibl. Nat f. Italien *2005.* — *Il vescovo d'Adria al card^{le} Borghese.* Locarno, 21 e 30 aprile 1617. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X c.

(3) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 23 mai 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 64.

(4) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 18 et 25 avril 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f°s 53, 56. — *Padavino al Senato.* Thusis, 18 aprile 1617. Frari. Grigioni. XI. — *Relation d'Angelo Contarini, amb' ord^{re} à Paris.* 1618—1621. Bibl. Nat. f. Italien *1651.* — Salis-Marschlins Denkwürdigkeiten. p. 33. — Anhorn. Graw-Pünter-Krieg. 19, 25. — Sprecher v. Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen (éd. Moor). I. 61.

(5) *Avis sur les préparatifs espagnols aux frontières grisonnes* 17/27 avril 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.*

puissance espagnole tirèrent de la coïncidence de ces deux faits la conjecture, un peu prématurée, certes, que le Louvre, rompant avec les errements des dernières années, embrasserait désormais la cause des *Stati liberi* contre l'Escurial. (1)

Après s'être servi des partisans de Venise, pour contrecarrer les desseins de Casati. Gueffier fait appel aux «Espagnolisez» pour faire échouer les projets d'alliance vénitienne. — Le Conseil royal se désintéresse de plus en plus des affaires grisonnes. — Obstination déployée par Padavino à poursuivre ses négociations. — Menaces de guerre civile en Rhétie. — La majorité des communes se déclare contraire à l'alliance de la Sérénissime République. — Padavino, poursuivi par les Engadins, se réfugie en Bergamasque. — Révolution grisonne. — Un «Strafgericht» sévit à Coire contre les pensionnaires de la Seigneurie. — Constitution d'une droiture criminelle anti-espagnole à Ilantz. — Gueffier part en congé pour la France (juillet 1617). — Etat dans lequel il laisse les partis en Rhétie. — En l'absence de l'ambassadeur français, les autorités des communes favorables à Venise regagnent le terrain perdu.

XLVII. Par la force même des choses, Gueffier, en rompant en visière à Casati, avait fait le jeu de Padavino. Et celui-ci avait eu d'autant moins de peine à tirer avantage de cette situation, que les Grisons voyaient dans l'échec des «articles de Milan» le résultat des efforts combinés de l'ambassadeur français et de son collègue vénitien, unis, l'un et l'autre, dans le commun désir d'empêcher la jonction territoriale des deux branches de la maison d'Autriche par la Valteline. (2) Ce que l'on était loin de supposer, en cet instant, c'est que le successeur de Paschal, après avoir recouru à l'aide de la faction favorable à la Sérénissime République pour repousser l'attaque venant de Milan, serait peut-être tenté, une fois le danger conjuré et l'alliance lombarde définitivement écartée, de grouper autour de lui les débris du parti espagnol, afin de ruiner les négociations de Padavino, son allié de la veille. (3) De fait, il n'en alla pas autrement.

Si la chute de Concini était impatiemment attendue et fut saluée avec joie par les adversaires de l'Espagne, en revanche elle ne procura pas, en matière de politique extérieure, à tout le moins, le revirement capital que souhaitaient, à la fois, et l'opposition française et les *Stati liberi* d'Allemagne,

(1) Eidg. Absch. V¹ 1282. — *L'évêque de Luçon à Gueffier.* Paris, 19 avril 1617. Aff. Etr. Grisons. II. — *Les cantons protestants aux Ligues Grises.* Zurich, 1/10 mai 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.*

(2) *Gueffier à l'évêque de Luçon.* Coire, 23 mars 1617. Aff. Etr. Grisons. II.

(3) *Padavino al Senato.* Chiavenna, 1 aprile 1617. Frari. Grigioni. XI.

de Suisse et d'Italie. Le chancelier de Sillery, docile aux inspirations du Saint-Siège, redevint chef du conseil; [1] Villeroy recouvra la direction des Affaires Etrangères, et l'évêque de Luçon tomba dans une demi-disgrâce. Or Villeroy, protecteur de Gueffier, était manifestement hostile aux intérêts de la Sérénissime République et préconisait la non-intervention de la Couronne dans les affaires des Ligues et de la Péninsule, avec une chaleur au moins égale à celle qu'il mettait, du vivant de Henri IV, à soutenir la thèse contraire. [2] Dès lors, on conçoit que la question grisonne demeurât à l'arrière-plan dans les préoccupations du Louvre et que le représentant de Sa Majesté en Rhétie éprouvât quelque difficulté à obtenir, en temps utile, les instructions supplémentaires qu'il sollicitait de son gouvernement. [3]

Tout bien pesé, les ordres royaux, expédiés de Paris à Coire les 2 et 19 avril, n'étaient pas si stricts qu'ils ne permissent à l'ambassadeur français aux Trois Ligues de les envisager, à sa guise, soit comme une invite à appuyer discrètement l'agent vénitien, puisqu'on y prévoyait la possibilité d'une entente momentanée entre les deux diplomates contre Casati, soit comme un encouragement à le combattre sous main, de manière à restituer au parti français son ancienne et prépondérante influence parmi les communes de la haute vallée du Rhin. Ce fut à cette dernière interprétation que s'arrêta Gueffier. Au surplus, le mécontentement causé en Rhétie par le rétablissement du blocus à la frontière septentrionale du Cômasque le servit à souhait, les Grisons ayant été, de tout temps, portés à rendre Venise responsable des mesures de rigueur ou de représailles prises contre eux en Lombardie. [4] A son instigation, les députés de la Ligue des Dix Droitures se réunirent à Davos, où la majorité, non contente de se déclarer hostile, en principe, à l'alliance vénitienne, décida qu'il ne serait tenu aucun compte des suffrages des communes opposantes, en sorte que, dans la diète générale du pays, le vote de la troisième Ligue serait considéré comme unanimement défavorable aux propositions de la Seigneurie. Or, cette résolution compromettait, de façon presque irrémédiable, le succès final de Padavino, d'autant que si celui-ci croyait pouvoir, dores et déjà, disposer de la presque totalité des voix de la Grise, ainsi que d'une partie de celles des Droitures, son échec devenait certain, du moment où deux Ligues sur trois s'opposaient à ses desseins. [5]

Si, à cet instant là, soit au commencement de mai, l'envoyé de la Sérénissime République se fût rendu un compte exact de la situation, [6] il lui eût encore été loisible de remettre à des jours meilleurs la continuation de

(1) *Borghese a Bentivoglio.* Roma, 29 maggio 1617. — *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 19 di luglio 1617. *ap.* Bentivoglio. La Nunziatura di Francia. II. 372, 423.

(2) *Gussoni e Bon al Senato.* Parigi, 23 maggio 1617. Frari. Francia. LI.

(3) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 25 avril 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 56.

(4) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.*

(5) Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 34 sqq.

(6) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 6 juin 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 78.

ses démarches et d'éviter ainsi, par une prudente retraite, la disgrâce éclatante au devant de laquelle il semblait courir. Ainsi que Gueffier s'efforçait d'en convaincre un diplomate vénitien, — Moderante Scaramelli, de passage à Coire, — le prompt départ de Padavino pouvait seul retarder, ou même empêcher le déchaînement de luttes fratricides dans les vallées alpestres. (1) Tel était aussi l'avis qui prévalait à Berne, dont les conseils étaient absorbés par la discussion des propositions savoyardes, et à Zurich, où la mort du bourgmestre Holzhalb, survenue le 14 mars, avait enlevé au parti vénitien son représentant le plus écouté. (2) Mais, outre que l'auteur des capitulations de Davos, si l'on en juge par ses dépêches au Sénat, se faisait d'étranges illusions quant à ses chances de réussite, deux motifs puissants l'incitaient à ne point déserter son poste, à savoir le désir de ne pas laisser inachevée une négociation qui coûtait déjà plus de 60 000 ducats à la Seigneurie et la crainte de s'exposer à perdre l'estime de ses supérieurs envers lesquels il s'était engagé, d'une manière formelle, à emporter de haute lutte l'alliance des Trois Ligues. (3)

En présence d'une obstination aussi manifeste, Gueffier songea, tout d'abord, à priver des « pensions et bienfaictz du roy » les communes de la Ligue Grise acquises à la cause vénitienne. (4) Mais, cette menace étant demeurée sans effet, il se résolut presque aussitôt à provoquer, au besoin par des moyens violents, l'expulsion de Padavino de la haute vallée du Rhin. Le chef le plus décrié du parti espagnol, Rodolphe Planta, que Paschal, son allié dans la campagne menée naguère contre Vincenti, avait fait nommer au commandement de l'une des trois compagnies grisonnes à la solde de Sa Majesté, se trouvait précisément en Rhétie et passait pour entretenir un commerce secret avec l'ambassadeur français. (5) Toujours est-il que ce dernier ne s'opposa pas à ce qu'il lançât sur Coire, dans les premiers jours de mai, une troupe de montagnards de l'Engadine. Ceux-ci, promptement renforcés d'autres contingents de la Ligue Cadée, tentèrent, sans succès, au reste, de surprendre et d'enlever Padavino dans le Domleschg, dont les habitants coururent aux armes, plutôt que de consentir à livrer leur hôte à ses adversaires. (6)

Plus la volonté de résister aux décisions de la diète s'affirmait dans l'entourage de l'envoyé vénitien, plus aussi se manifestait, parmi les vrais amis des Grisons, l'appréhension que la guerre civile n'ensanglantât, à bref délai, leurs vallées. Sans doute, le soulèvement prématuré des Engadins avait échoué;

(1) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 2 et 8 mai 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f°s 60, 62. *Moderante Scaramelli a Padavino.* Damet (Tamins), 12 maggio 1617. Frari Grigioni. XI.

(2) *Dolce al Senato.* Zurigo, 17 marzo e 2 aprile 1617. Frari. Svizzeri. VIII. — *Padavino al Senato.* Thusis, 13 maggio 1617. Frari. Grigioni. XI.

(3) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* — *Padavino al Senato.* Thusis, 6 maggio 1617. Frari. Grigioni. XI. — *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 6 juin 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 78.

(4) *Pompeo Planta seinem Bruder Rudolf* (ohne Datum). St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.* Hiernach seindt verschreiben u. s. w. n° 115. — *Padavino al Senato.* Thusis, 6 maggio 1617.

(5) Ulysse de Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 33 sqq.

(6) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 8 et 15 mai 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f°s 62. 74. — *Padavino al Senato.* Thusis, 10 maggio 1617. Frari. Grigioni. XI.

mais l'avenir demeurait gros de menaces. Tandis que Padavino, retranché dans Thusis, s'y faisait garder, jour et nuit, par les bandières des quelques communes de la Ligue Grise gagnées, à prix d'or, aux intérêts de la Sérénissime République, à quelques lieues de là, Gueffier, maître, sans conteste, à Coire, encourageait les chefs de la faction contraire à ne pas tolérer plus longtemps sur leur sol la présence de son rival. Ceux-ci, il est vrai, ne se hâtaient point de prendre une décision, et leurs hésitations contribuaient même, pour une grande part, à conforter le diplomate vénitien dans ses idées de résistance. (1)

Sur ces entrefaites, deux diètes, l'une, particulière, réunissant les députés de la seule Ligue Cadée (18 mai), l'autre, générale (25 mai), s'ouvrirent successivement dans la capitale de la Rhétie. Par l'organe de ses représentants, la majorité des communes affirma, une fois de plus, sa très ferme résolution de ne pas entendre aux propositions de la Seigneurie. En conséquence, de nouvelles démarches furent tentées à Thusis, en vue de convaincre l'ambassadeur récalcitrant des dangers auxquels l'exposait son inconcevable opiniâtreté. (2) Ce devait être en vain. Malgré les ordres formels du Sénat lui prescrivant de battre en retraite; malgré les avis amicaux des gouvernements de Berne et de Zurich qui l'engageaient à abandonner momentanément la partie, Padavino refusait de s'avouer vaincu. (3) Aussi bien le sort en était jeté. Le 27 mai, une avant-garde de 400 Engadins quittait Coire et marchait sur Thusis. (4) Dès lors, la position de l'envoyé vénitien n'était plus tenable. (5) Il le comprit enfin. A petites étapes et sans bruit, il se retira vers la frontière de Valteline et ne s'estima en sûreté que lorsqu'il eut atteint la Piazza en Bergamasque (19 juin). (6) Il n'était que temps. La Cadée venait de mettre sa tête à prix et des émissaires des Trois Ligues avaient failli le rejoindre dans les environs de Morbegno, (7) tandis que Gueffier obtenait sans difficulté du « pittag » un décret interdisant toutes communications entre la Rhétie et l'Etat de Terre-Ferme (7 juin). (8)

Cependant le branle était donné au grand mouvement populaire que, de vieille date déjà, l'ambassadeur de France s'efforçait de déchaîner contre les

(1) *Moderante Scaramelli a Padavino.* Damet (Tamins), 12 maggio 1617. Frari. Grigioni. XI. — *Padavino al Senato.* Thusis, 13 maggio 1617. *Ibid.* — *Gueffier à Villeroy.* Coire, 2 juin 1617.

(2) *Padavino al Senato.* Thusis, 18 e 25 maggio 1617. Frari. Grigioni. XI.

(3) *Padavino al Senato.* Schams, 8 giugno 1617. Frari. Grigioni. XI.

(4) *Padavino al Senato.* Schams, 28 maggio 1617. Frari. Grigioni. XI. — *Gueffier à Brulart de Leon.* Coire, 30 mai 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 67. — *Landammann, Klein und Gross Rath von Davos an Zürich.* 21 September (v. s.). St-Arch. Zürich. (Graubündner Unruhen *D.*) — Fort. v. Sprecher. op. cit. I. p. 63. — U. v. Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 35.

(5) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 30 mai 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 67.

(6) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 20 juin 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 91. — *Abscheid della congregatione tenuta per li deputati della Legha delle X Dritture. in Coira, alli 13 junii 1617* (v. s.). Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 76

(7) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 26 juin 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 97. — *Padavino al Senato.* Dalla Piazza, 19 giugno 1617. Frari. Grigioni. XI.

(8) *Décret des Grisons, sur la plainte faite par Mr l'ambassadeur de France.* 27 mai/7 juin 1617 Aff. Etr. Grisons. II. 13. — V. Siri. Memorie recondite. IV. 373.

partisans de Venise aux Ligues Grises.[1] Vers le milieu de juin, les bandières des Dix Droitures et de la Cadée descendirent tumultueusement sur Coire, où quinze cents hommes se trouvèrent bientôt réunis.[2] Maitre, pour ainsi dire absolu, de la situation, depuis le départ de Padavino, Gueffier ne fit rien pour empêcher les représailles que ses alliés de la faction espagnole s'apprêtaient à exercer envers les communes favorables au renouvellement des capitulations de Davos. De son consentement, un «Strafgericht» ou «Tribunal de sévère censure» fut institué dans la capitale de la Rhétie, avec la mission de frapper de peines pécuniaires tous ceux qui, d'une manière ostensible, ou par des voies détournées, avaient mis leur influence au service de la cause vénitienne.[3]

XLVIII. Bien que les bandes de montagnards auxquels Coire avait ouvert ses portes, en juin, eussent regagné leurs foyers dès les premiers jours de juillet, il s'en fallait de beaucoup, néanmoins, que l'ordre fût rétabli dans les hautes vallées du pays grison.[4] Déjà l'évêque avait quitté sa résidence du «Hof» pour se réfugier dans le Vinstgau. Et, tandis que la Piazza, dans le Val Brembana, devenait, chaque jour davantage, le quartier général des mécontents — groupés autour de l'envoyé vénitien Moderante Scaramelli, successeur de Padavino,[5] — un nouveau «Strafgericht», installé à Ilantz dans la Ligue Grise, s'occupait à annuler la plupart des sentences rendues par celui de Coire.[6] La situation paraissait même à ce point menaçante, que Berne et Zurich se préparaient à offrir leur médiation aux partis en présence.[7] Il était donc permis de supposer que Gueffier, rappelé sur ces entrefaites à la cour, où l'on semblait se désintéresser de plus en plus des affaires grisonnes, renoncerait à abandonner son poste. Or il n'en fut rien. En tout état de cause, l'ambassadeur français, dont la santé se ressentait de l'âpre lutte qu'il venait de soutenir contre son collègue de Saint-Marc, aspirait au repos.[8] Loin de suspendre ses préparatifs de départ, il les activa, bien au contraire, et, vers le milieu de juillet, il prenait congé des Trois Ligues.[9]

---

(1) *Gio. Altoviti a Curzio Picchena.* Verceil, 30 maggio 1617. Firenze. Arch. Mediceo. 3143.

(2) *Padavino al Senato.* Schams, 8 giugno 1617. Frari. Grigioni. XI. — Vittorio Siri. Memorie recondite. IV. 373. — Eidg. Absch. V¹ 1293.

(3) *Abscheid della congregatione tenuta per li deputati della Legha delle X Dritture (e della Cade) in* Coira, 13/23 giugno 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 76. — *Landammann und Rath zu Davos an Zürich.* 11./21. Juni 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.* — V. Siri. op. cit. IV. 374.

(4) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 4 juillet 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 99. — *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 7 luglio 1617. Frari. Grigioni. XII.

(5) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 7 e 18 luglio 1617. Frari. Grigioni. XII.

(6) *Padavino al Senato.* Schams, 1 giugno 1617. Frari. Grigioni. XI.

(7) *Glarus an Zürich.* 17/27. Juni; *Bern an Zürich.* 18./28. Juni 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.*

(8) «Er ist über alle Form leidt und mager worden.» *Pompeo Planta an seinen Bruder.* 1616. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D* 8. (Hiernach seindt verschreiben u. s. w. n° 116.)

(9) *Memoire de l'estat des affaires des Grisons.* 1617. Bibl. Nat. 500 Colb^t^ *429* f° 28.

Au total, si le maintien de la paix intérieure en Rhétie demeurait fort problématique à l'instant où Gueffier quitta ce pays, il n'était pas niable, en revanche, que l'envoyé de Sa Majesté Très-Chrétienne n'eût remporté quelques succès durant les six derniers mois de sa mission. L'échec de Casati, dont les propositions n'avaient pas trouvé grâce devant la diète grisonne; le rejet par la Cadée et les Dix Droitures de l'alliance vénitienne, acceptée par la seule Ligue Grise; l'expulsion de Padavino du territoire rhétien étaient bien l'œuvre du successeur de Paschal. (1) Le doute à cet égard était d'autant moins permis, que les décisions arrêtées à Coire par les bandières soulevées confirmaient, en une certaine manière, les « articles de Zutz » de l'année 1612, (2) et donnaient au mouvement inspiré par l'ambassadeur un caractère nettement français et, dès lors, hostile à l'influence des « prédicants », ces conducteurs, à la fois politiques et spirituels, du peuple des Trois Ligues. (3)

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, Gueffier parti, les affaires de la Sérénissime République ne tardèrent pas à se relever en Rhétie. (4) La surveillance dont étaient l'objet les passages alpestres aboutissant à l'Etat de Terre-Ferme se relâcha peu à peu. (5) Jusqu'alors, les communes des Dix Droitures avaient adhéré à la campagne anti-vénitienne si vivement menée par celles de la Cadée. (6) En août, les choses changèrent de face. La majorité se déplaça. (7) On le vit bien à la diète générale de Davos, dans laquelle les députés de la minorité de la Cadée se joignirent à ceux des deux autres Ligues pour demander, tout à la fois, l'annulation des « articles de Zutz » et celle des dernières délibérations prises, en juin, sur les rives de la Plessur. (8) C'était la revanche des pensionnaires de Saint-Marc et de leurs alliés, les prédicants, sur les « Espagnolisez » de la faction Planta, en même temps qu'un désaveu infligé aux démarches impolitiques de Gueffier. De fait, l'exécution des jugements rendus, le mois précédent, par le « Strafgericht » de Coire fut suspendue jusqu'au jour où la diète d'Ilantz se résolut à casser tous les actes de procédure intervenus à cette occasion (décembre 1617). De prime abord, certes, il y eut lieu de craindre que les Engadins, plutôt que d'accepter cette humiliation, ne recourussent de nouveau à la voie des armes. (9) Mais, grâce surtout à l'opportune intervention des cantons évangéliques, cet écueil

(1) *Memoire de l'estat des affaires des Grisons.* 1617.

(2) *Articles votés par la Cadée.* Coire. 24 juin 1617. Frari. Grigioni. XII.

(3) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 10 luglio 1617. Frari. Grigioni. XII. — Sprecher. Geschichte der Kriege u. s. w. I. p. 65.

(4) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 22 luglio 1617. Frari. Grigioni. XII.

(5) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 13 agosto 1617. Frari. Grigioni. XII.

(6) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 10 luglio 1617. Frari. Grigioni. XII.

(7) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 6 settembre 1617. Frari. Grigioni. XII.

(8) *La Ligue Grise et les X Droitures à Zurich et Berne.* Davos. 23 août/2 septembre 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.* — *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza. 9 settembre 1617. Frari. Grigioni. XII.

(9) *Padavino al Senato.* Thusis, 6 maggio 1617. Frari. Grigioni. XI.

put être évité. Vers le milieu de septembre déjà, le calme commençait à renaître dans les hautes vallées des Alpes rhétiennes.[1]

Négociations poursuivies avec Berne par la cour de Turin. — Leurs vicissitudes de 1612 à 1617. — Le duc cherche à s'accommoder avec les maîtres du pays de Vaud. — Les ouvertures pacifiques qu'il leur fait alternent avec des préparatifs belliqueux. — Conférences de Saint-Maurice, sous la médiation des dizains valaisans. — Elles traînent en longueur. — Projet d'alliance berno-savoyarde. — Obstacles qu'il rencontre. — Médiation anglaise. — Charles-Emmanuel s'oppose, tout d'abord, à l'inclusion de Genève dans le traité en préparation. — Il cède sur ce point. — Traité du 23 juin 1617. — Ses conséquences.

XLIX. Tandis que, demeuré fidèle à ses traditions d'économie mal entendue, le Sénat vénitien reprenait l'espoir d'obtenir, sans nouvelle alliance avec les Grisons et, par suite, presque sans bourse délier, la réouverture des passages rhétiens aux mercenaires allemands descendant en Terre-Ferme,[2] Charles-Emmanuel, à l'autre extrémité des Alpes, jouait une suprême partie, afin de régler à l'amiable son différend avec Berne et de persuader aux autorités de ce canton de l'assister dans la lutte inégale qu'il soutenait contre les forces du roi Catholique.

Malgré ses démarches incessantes auprès des Suisses de l'ancienne confession, incités par lui à exiger de leurs confédérés bernois la restitution du pays de Vaud à la maison de Savoie, le prince piémontais avait, en mainte occasion, laissé percer son désir de s'accommoder, sans intermédiaire, avec ses voisins de l'autre rive du Léman. Depuis la mémorable «journée» de Bade d'octobre 1612, dans laquelle les députés des cantons forestiers, après avoir pris connaissance du texte original du traité de Lausanne de 1564, s'étaient prononcés très nettement contre les prétentions savoyardes, le fils et successeur d'Emmanuel-Philibert avait adopté à l'égard de Berne une attitude étrange et déconcertante, véritable et continuelle alternative de menaces et d'offres de rapprochement des plus inattendues. C'est ainsi que, en cette même année 1612, au plus fort de la campagne diplomatique que ses agents en Helvétie menaient contre les «usurpateurs de son bien», le duc faisait faire des ouvertures pacifiques à ses adversaires et leur proposait son amitié, pour peu qu'ils consentissent à renoncer à la protection de Genève.[3] Quelques semaines plus tard, il est

(1) *La Ligue Grise et les X Droitures à Berne et Zurich.* Davos, 23 août/2 septembre 1617. — *La Cadée aux cantons protestants et à Glaris.* Coire, 19/29 septembre 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.* — Abrégé de l'Histoire des Grisons. Arch. des Aff. Etr. mss. Grisons. III.

(2) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 23 settembre 1617. Frari. Grigioni. XII.

(3) *Castille à Puysieux.* Soleure, 5 juillet 1612. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 21.

vrai, Berne se voyait réduite à invoquer l'appui de ses confédérés pour tenir en échec, le cas échéant, les troupes dont ses baillis lui signalaient la concentration dans le Chablais. (1)

Très heureusement pour les maîtres du pays de Vaud, la guerre de la succession de Mantoue éclatait sur ces entrefaites. Aussitôt Charles-Emmanuel avait redoublé ses efforts en vue de se concilier la neutralité bienveillante, sinon l'assistance effective de la plus puissante des républiques helvétiques. Les choses étaient même allées si loin que Jeannin de Castille avait cru devoir intervenir, au nom de son maître, et mettre les cantons protestants en garde contre les avances intéressées de la cour de Turin. (2) Mais, à cette époque, on ne songeait pas, à Berne, à jouer le jeu du prince savoyard. En conséquence, l'envoyé de celui-ci avait essuyé un refus sec, dès qu'il s'était hasardé à exposer l'objet de sa mission. (3) Au demeurant, si, dans la suite (mai 1613), on avait paru plus disposé, sur les rives de l'Aar, à discuter les propositions ducales, c'était à seule fin de gagner du temps et de laisser Charles-Emmanuel s'enferrer à fond dans son différend avec les Gonzagues. Aussi bien, à peine entamées, les négociations s'étaient, du fait des Bernois, subitement rompues.

Ainsi que l'on devait s'y attendre, la cessation des hostilités dans la plaine du Pô coïncida avec de nouvelles démonstrations militaires dans la région du Léman. Mais, cette fois, les alarmes furent moins vives à Berne qu'elles ne l'avaient été au cours de l'année précédente. D'une part, la paix était trop mal assurée dans la Haute-Italie pour que le duc de Savoie pût être tenté de se créer, de gaîté de cœur, de sérieuses difficultés à la frontière septentrionale de ses Etats. D'autre part, son agression injustifiée contre le Montferrat (avril 1613) avait indisposé envers lui ses alliés de la Suisse primitive, sans le concours desquels il ne se fût certes pas trouvé en mesure d'envahir, avec quelque chance de succès, les bailliages vaudois.

Depuis nombre de mois déjà, l'incertitude la plus complète régnait, sur l'un et l'autre versant des Alpes de Savoie, quant aux projets de Charles-Emmanuel, (4) lorsque, le 7 septembre 1614, ce prince assaillit, à l'improviste, Novare et porta la guerre sur le territoire milanais. Il semblait, dès lors, fort improbable que l'on eût à redouter pour Lausanne un coup de main analogue à celui tenté contre Genève quelque douze ans auparavant. Néanmoins, l'inquiétude devint si intense à Berne, vers le milieu d'octobre, que les autorités de cet Etat convoquèrent à Aarau, le 17 de ce mois, une diète des cantons protestants, dans laquelle furent agitées les dispositions à prendre en vue de repousser, le cas échéant, une attaque savoyarde. (5) Ce ne devait

(1) *Alfonso Casati al marques de La Hinojosa.* 4 febrero 1613. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1902.

(2) *Castille à Puysieux.* Soleure, 6 mai 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 51.

(3) *Castille à Puysieux.* Soleure, 15 mars 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 47.

(4) Hagen. Die auswärtige Politik der Schweizerischen Eidgenossenschaft u. s. w. 1610—1618.

(5) Eidg. Absch. V¹ 1190.

être, d'ailleurs, qu'un feu de paille. Quinze jours plus tard, le duc, poussé par la nécessité, cherchait de nouveau à intéresser à sa cause les conseils de Berne et de Genève. A mainte reprise, en novembre et en décembre, ses envoyés « sondent le gué » dans ces deux villes,[1] tandis que, à sa suggestion, des Valaisans notables se rendent dans la première, afin d'y proposer l'ouverture de négociations entre les parties, sous la médiation amiable des Dizains.[2] De fait, les autorités de la cité de l'Aar semblent, tout d'abord, assez portées à accepter cette offre. Mais elles se ravisent presque aussitôt et font arrêter à Chillon le secrétaire de l'ambassadeur piémontais, porteur d'importantes dépêches.[3] Il n'en faut pas davantage pour provoquer l'ajournement, sinon la rupture complète de pourparlers à peine ébauchés et refroidir les dispositions conciliantes de Charles-Emmanuel. Au surplus, ce dernier venait de signer la première paix d'Asti et se trouvait, dès lors, moins pressé de conclure un accord avec les maîtres du pays de Vaud.[4]

Cependant le bruit se répandait parmi les *Stati liberi* d'une entente secrète entre la France et l'Espagne.[5] Ce fut assez pour qu'un commun désir de rapprochement se fît jour simultanément à Turin et à Berne. Le duc, très résolu à résister aux exigences croissantes de l'Escurial, consentait enfin à quelques sacrifices d'amour-propre en vue d'acquérir de nouveaux alliés. Il était poussé dans cette voie par les princes protestants allemands, soucieux de ne pas assumer, à eux seuls, la défense de ses Etats contre les deux couronnes et de s'ouvrir, sur les terres des cantons évangéliques, une route à l'abri de toute surprise, pour les troupes qu'ils faisaient descendre *alla sfilata* dans la Péninsule.[6] Berne, d'autre part, se sentait plus forte et mieux en mesure de soutenir ses prétentions. Les divers membres du Corps helvétique n'avaient-ils pas, à la diète de Bade du 28 janvier, pris l'engagement formel de se secourir les uns les autres contre l'étranger?[7] En outre, elle estimait n'avoir désormais aucun ménagement à garder envers le roi Très-Chrétien, qu'elle savait opposé à ses négociations avec la cour de Turin, mais dont elle avait fini par obtenir le payement de la presque totalité des censes et pensions arriérées qu'elle réclamait de lui depuis si longtemps.[8]

---

(1) *Castille à Sainte-Catherine.* Soleure, 9 novembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 19. — *Castille au roi.* Soleure, 22 novembre; *à la reine-mère.* Soleure, 24 décembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 119, 124.

(2) *Gregorio Barbarigo al Senato.* Zurigo, 29 novembre 1614. Frari. Svizzeri. IV.

(3) *Castille au roi.* Soleure, 24 décembre 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 123.

(4) *Castille à Puysieux.* Soleure, 24 juillet 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 38.

(5) *Castille à Puysieux.* Soleure, 12 février 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 8; *au roi.* Soleure, 12 mars 1615, *Ibid.* f° 13.

(6) *Gregorio Barbarigo al Senato.* Zurigo, 5 marzo 1615. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV. — *Castille au roi.* Soleure, 26 avril 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 21.

(7) Eidg. Absch. V¹ 1196 *b*.

(8) *Castille à Puysieux.* Soleure, 10 janvier; *au roi et à Puysieux.* Soleure, 12 février 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f°s 4, 7 et 8.

L'hostilité à peine déguisée que l'on nourrissait dans le « Mittelland » à l'égard du gouvernement royal s'affirma dès l'ouverture des conférences berno-savoyardes de Saint-Maurice (14 février 1615). Alors que le prince italien s'attachait, avant toutes choses, à déjouer les plans de l'Espagne et n'hésitait pas à donner part aux Genevois des projets formés contre eux à Madrid,(1) la république suisse, elle, inclinait à conclure avec lui un traité d'alliance défensive, en vertu duquel Berne eût assumé la protection, non pas de tous les Etats du duc, mais de la seule Savoie, beaucoup plus exposée à l'invasion française qu'à une agression milanaise ou franc-comtoise.(2)

Bien que quelques doutes subsistassent encore quant au degré de sincérité dont les autorités bernoises étaient animées en cette conjoncture,(3) l'annonce des négociations reprises dans la vallée du Rhône, sous la médiation des Dizains, éveilla d'unanimes sentiments d'amertume dans la France catholique, parmi les cantons primitifs, en Lombardie, en Espagne. Au total, certes, les sympathies de la reine-mère allaient plutôt à Charles-Emmanuel qu'à sa partie adverse. Aussi s'employait-elle à empêcher que le duc ne fût écrasé par les armes du gouverneur de Milan. Mais une alliance entre Berne et Turin constituait un notable accroissement de force pour les *Stati liberi* et, par contre-coup, pour la faction qui, dans l'intérieur du royaume, les soutenait de ses vœux et de son influence.(4) Dès lors, Jeannin de Castille, quoiqu'il observât une neutralité calculée dans cette très délicate question, envisageait avec quelque appréhension l'aboutissement possible des conférences de Saint-Maurice.(5) En Espagne et dans la Suisse catholique, en revanche, l'irritation causée par les nouvelles du Valais était loin de se calmer. Tandis, en effet, que Casati mettait tout en œuvre pour procurer l'avortement du projet de traité berno-savoyard,(6) les «Waldstætten» agitaient entre eux de renoncer à l'alliance du duc, lequel cherchait en vain à endormir leurs susceptibilités et à leur faire accroire qu'il n'agissait que d'après les conseils et avec le consentement de Sa Majesté Très-Chrétienne.(7)

Toutefois, l'entente définitive entre le souverain du Piémont et ses voisins suisses se heurtait à certaines difficultés. Ensuite d'une tentative malheureuse de Charles-Emmanuel en vue de transférer de Saint-Maurice à Thonon le siège des négociations,(8) celles-ci subirent un ralentissement marqué. Aussi bien des scrupules tardifs se faisaient jour dans l'esprit des magistrats bernois.

(1) Communication faite aux autorités genevoises par le comte de Viry (16 janvier 1615). (Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève.)

(2) *Castille au roi.* Soleure, 21 mars 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 15.

(3) *Castille au roi.* Soleure, 26 avril 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 21.

(4) *Castille au roi.* Soleure, 7 novembre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 58

(5) *Castille au roi.* Soleure, 3 juillet 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 34. — *Barbarigo al Senato.* Zurigo, 21 dicembre 1615. Frari. Svizzeri e Grigioni. IV.

(6) *Alfonso Casati al marques de La Hinojosa.* Lucerna, 27 de enero 1615. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 1906. — *Castille au roi.* Soleure, 12 mars 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 13.

(7) *Castille au roi.* Soleure, 21 mars et 26 avril 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f°s 15, 21.

(8) *Castille au roi.* Soleure, 26 avril et 15 mai 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f°s 21, 23.

En réalité, l'on commençait à hésiter, sur les rives de l'Aar, à la seule pensée des charges que la république était sur le point d'assumer en consentant à faire sienne la cause d'un prince dont la situation apparaissait, aux yeux de tous, comme fort compromise.[1] A tout prendre, cependant, on eût agi avec moins de réserve à Berne, si l'Angleterre et les Provinces-Unies se fussent portées garantes de l'exécution des engagements auxquels le duc s'apprêtait à souscrire.[2] Or les agents dépêchés auprès des ministres de ces puissances à Paris — de même que les envoyés des cours protestantes d'Allemagne, de passage en Suisse — se contentaient de recommander, sans plus, l'entente aux deux parties, en insistant, il est vrai, sur les avantages qu'elle procurerait aux *Stati liberi* échelonnés de la Mer du Nord à l'Adriatique.[3] Résolue, par suite, à traîner les choses en longueur, Berne ne s'opposait pas, néanmoins, à ce qu'un corps d'auxiliaires allemands empruntât son territoire pour gagner le Piémont.[4] Mais la deuxième paix d'Asti, signée sur ces entrefaites, délivra soudainement le duc de ses plus immédiates appréhensions et l'engagea à ajourner, lui aussi, la réalisation de l'accord dont les bases venaient d'être jetées durant les conférences de Saint-Maurice.[5]

L. Il en était, en somme, du projet d'alliance berno-savoyarde comme de toutes les tentatives ayant pour but de créer des liens plus étroits entre les *Stati liberi*. Suspendues, dès que la politique française tendait à redevenir ce qu'elle avait été du temps de Henri IV, les négociations reprenaient aussitôt que surgissait à nouveau la menace d'un accord entre le Louvre et l'Escurial. Il n'en fut pas autrement le jour où les mariages espagnols purent être considérés comme un fait accompli. Sous le prétexte, qu'à l'avenir la France désunie ne mettrait plus obstacle aux plans de conquête de la cour de Madrid, le Sr de Monthoux, ambassadeur de Savoie, passant à Soleure, en octobre 1615, se rendit à Berne et y travailla, tout à la fois, à renouer les pourparlers rompus quelques mois auparavant et à aggraver le malentendu existant entre ce canton et le gouvernement de Paris.[6] Un peu partout, en effet, l'on signalait des conciliabules entre émissaires des princes français rebelles et représentants de la cause anti-espagnole en Allemagne, en Suisse ou en Italie. Et tandis que le ministre de Charles-Emmanuel négociait simultanément avec les maîtres du pays de Vaud et le margrave de Bade-Dourlach, un envoyé du

(1) *Castille à Puysieux*. Soleure, 9 juin 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fº 29.

(2) *Cristoforo Suriano al Senato*. Zurigo, 10 ottobre 1615. Frari. Svizzeri. V. — *cf.* Hagen. Die auswärtige Politik Berns. 1610—1618. p. 26—28.

(3) *Pietro Contarini al Senato*. Parigi, 17 marzo 1615. Frari. Francia. XLVII.

(4) *Monthoux au duc de Savoie*. Berne, 12 juin 1615. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VII.) — *Castille au roi*. Soleure, 3 juillet 1615, Bibl. Nat. f. fr. *3705* fº 34.

(5) *Castille à Puysieux*. Soleure, 24 juillet 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fº 38.

(6) *Monthoux au duc de Savoie*. Berne. 31 octobre 1615. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VII.) *Castille au roi*. Soleure, 7 novembre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fº 58.

duc de Longueville, le Sr de Beauvais, venant de Neuchâtel, s'abouchait à Berne avec l'ambassadeur savoyard. (1)

Il fallut, néanmoins, que l'Angleterre, les Provinces-Unies et les princes indépendants d'Allemagne imposassent, en quelque sorte, leur volonté à Turin pour triompher des obstacles qui continuaient à entraver la conclusion de l'entente berno-piémontaise. (2) Ainsi donc, pour s'être refusée à intervenir en temps opportun, la France demeurait étrangère à l'arbitrage qui se préparait non seulement sans elle, mais, à coup sûr, contre elle, et cela au moment même où la paix de Loudun, si peu honorable pour la royauté, diminuait, à l'extérieur comme à l'intérieur, le prestige de son souverain.

Reprises, au printemps de 1616, sous la direction de l'ambassadeur anglais à Turin, Isaac Wake, lequel se rendit, à cette fin, à Berne, les négociations eussent, cette fois, avancé assez rapidement si la question de l'inclusion de Genève dans le traité projeté n'avait soulevé, de la part de Charles-Emmanuel, de très vives objections. (3) Déjà en 1614, même avant que se produisissent les offres de médiation valaisanne, on paraissait redouter, dans la cité de Calvin, que les Bernois ne s'accommodassent seuls avec la Savoie, ainsi qu'ils l'avaient fait en 1589. (4) Depuis lors, les Genevois, comme leurs alliés suisses, d'ailleurs, avaient passé par des alternatives de quiétude et de crainte, selon qu'ils voyaient leur remuant voisin occupé au delà des monts ou qu'ils le sentaient à la veille de recouvrer sa liberté d'action entre deux campagnes en Montferrat. (5) De plus, le voisinage de l'armée du duc de Nemours, ce prince savoyard momentanément brouillé avec le chef de sa maison, avait, non sans motifs, éveillé, pendant un temps, leurs défiances. (6)

Ce que Genève demandait, avant toutes choses, à ses protecteurs des cantons évangéliques, aussi bien qu'aux puissances qui s'intéressaient à sa situation, c'était qu'ils lui procurassent une nouvelle ratification ducale du traité de Saint-Julien du 21 juillet 1603. (7) Ce premier point acquis, on se faisait fort, sur les rives du Léman d'obtenir la « reservation », sinon l'inclusion de la petite république dans l'alliance projetée. Or Charles-Emmanuel ne l'entendait point ainsi. Isaac Wake, se portant dans la Suisse occidentale, (8) avait traversé Genève, le 20 février 1617, et s'était engagé, de la part de son maître, envers les syndics et conseils à défendre leurs prétentions en cette circonstance. Quelques jours plus tard, Berne, à son tour, leur promettait formellement son appui. Mais, au bout de trois mois, l'opposition du duc subsistait toujours;

(1) *Castille à Villeroy*. Soleure, 28 novembre 1615. Bibl. Nat. f. fr. *3705* fº 62.

(2) *cf.* Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia II. 160.

(3) *Padavino al Senato*. Coira, 12 settembre 1616. Frari. Grigioni. IX.

(4) *Castille à la reine-mère*. Soleure, 27 juin 1614. Bibl. Nat. f. fr. *3704* fº 99.

(5) Sordet. Registre des procès-verbaux du conseil de Genève, 13 juin 1615; mai—juin juillet 1616.

(6) Sordet. op. cit. juillet 1616. — *Les syndics et conseil de Genève au duc de Nemours*. 6 septembre 1616. Bibl. Nat. f. fr. *3789* fº 45.

(7) *Anjorant à Sainte-Catherine*. 19/29 juin 1617. Bibl. Nat. f. fr. *4120* fº 75.

(8) *Gabaleon au duc de Savoie*. Berne, 27 mai 1617. Arch Torino. (Cantoni Svizzeri. VII.)

deux missions consécutives de l'ancien syndic Sarrasin auprès des autorités de la cité de l'Aar étaient demeurées sans résultat et les négociations semblaient à la veille de se rompre.(1) Fort heureusement, l'alliance bernoise était, plus que jamais, nécessaire au prince piémontais. Il se résolut donc à céder et consentit à ce que Genève et son territoire fussent compris au traité, à la seule sollicitation, il est vrai, du roi d'Angleterre et des maîtres du pays de Vaud, ce qui ne contribua pas à rendre le gouvernement français propice à l'accord qui se préparait.(2)

Cette importante difficulté une fois réglée, l'entente berno-savoyarde pouvait être considérée comme faite. Les partisans de l'Espagne ne se méprirent pas quant à sa signification.(3) Le 24 mai, Pierre de Tolède, gouverneur de Milan, procédait à l'investissement de Verceil. Pris au dépourvu par cette attaque soudaine, le duc, précipitant la conclusion des négociations, renonça définitivement à toutes ses prétentions dans la région du Léman et, le 23 juin déjà, le traité était signé à Berne, en la présence de l'ambassadeur d'Angleterre.(4)

Quelque vingt ans auparavant, les Bernois eussent, sans doute, mis à profit les embarras extrêmes de Charles-Emmanuel pour contribuer, eux aussi, à l'écrasement d'un prince qui, depuis son avènement, n'avait cessé de leur contester la possession du pays vaudois ou de méditer des acquisitions territoriales bien faites pour éveiller leurs inquiétudes.(5) Mais, si grandes étaient les modifications survenues, au lendemain de la mort de Henri IV, dans la situation respective des divers Etats de l'Europe occidentale, que l'on devait s'attendre aux rapprochements les plus étranges et les plus imprévus. C'est ainsi que, dès le mois de mai, alors que les négociations de l'alliance se poursuivaient encore,(6) Berne, pour ne laisser subsister aucun doute sur ses intentions définitives, avait accordé une levée de 3 à 4000 hommes au duc, lequel s'était montré sensible à ce procédé, tout en regrettant de n'avoir pu persuader à ses futurs alliés de se charger eux-mêmes de la solde et de l'entre-

(1) «C'est chose estrange qu'en mesme temps qu'il traicte avec Messrs de Berne, ce prince pense comment il pourra rompre avec Genève, et par consequent avec Berne.» *Anjorant à Sainte-Catherine.* Glaris, 19/29 juin 1617. Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 75.

(2) Sordet. op. cit. février—juillet 1617.

(3) *Gabaleon au duc de Savoie.* Berne, 4 avril 1617. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VII.) — *Vigier à Castille.* Soleure, 8 avril 1617. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 156. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de abril 1617. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 711.

(4) Il fut solennisé le 19 octobre suivant. — *Il Vescovo d'Adria al Card^le Borghese.* Locarno, 1 giugno 1617. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X c.

(5) *Instructions à Jean Carron, conseiller et secretaire d'Estat et des finances et maître auditeur en la chambre des comptes de Savoie, pour se rendre à Neuchâtel et negocier, le cas écheant, l'achat de ce comté «par preference à Messrs de Berne».* Turin, 18 novembre 1615. Archivi di Stato Piemontesi. Regno di Carlo-Emmanuele I. Instruzioni del Duca (Svizzera). — *Charles-Emmanuel à la duchesse de Longueville.* Même date. *Ibid.*

(6) *Il Vescovo d'Adria al Card^le Borghese.* Locarno, 1 giugno 1617. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X c.

tien de ces auxiliaires.[1] Acheminés vers la Haute-Italie, au commencement de juillet, ces derniers rejoignirent l'armée piémontaise à Livorno,[2] trop tard, il est vrai, pour sauver Verceil, qui tomba le 25 de ce mois-là, à l'instant où Lesdiguières, dont les forces avaient déjà marché, une première fois, au secours du duc, allait se trouver en mesure de la secourir.[3] Mais, tandis que le roi Très-Chrétien, mal récompensé de sa généreuse initiative, se voyait contraint, à la grande satisfaction des Villeroy et des Sillery, de désavouer, pour la forme, son lieutenant-général en Dauphiné, les Bernois assumaient l'entière responsabilité de leurs actes et s'apprêtaient, de concert avec leurs alliés de Zurich, à défendre le duc de Savoie contre une attaque possible du gouverneur espagnol de la Franche-Comté.[4]

Conséquence, à tout prendre assez imprévue, du différend pour la succession de Mantoue, le traité du 23 juin 1617 consacrait le renversement partiel des alliances étrangères du Corps helvétique. Par la force des choses, Charles-Emmanuel, devenu l'adversaire du roi Catholique et le protégé de Sa Majesté britannique, ainsi que des princes protestants d'Allemagne, en était arrivé à rechercher et à obtenir l'amitié de ses anciens ennemis de la Suisse évangélique, alors que, au même temps, ses alliés des cantons primitifs se détournaient de lui pour entrer plus avant dans la clientèle de l'Escurial.

Mais, en 1617, comme en 1612, les Confédérés de la nouvelle confession firent preuve d'une indiscutable sagesse et surent proportionner l'importance et le nombre de leurs engagements aux forces dont ils pouvaient disposer pour les remplir. Aussi bien, à l'époque où ils avaient admis dans leur combourgeoisie le margrave de Bade-Dourlach, Zurich et Berne s'étaient refusés à traiter avec d'autres princes allemands, de peur de se voir entraînés dans les complications de la politique d'outre-Rhin. En butte à des sollicitations analogues, lorsque son accommodement avec Charles-Emmanuel fut à la veille de se conclure, Berne demeura fidèle à ces traditions de prudence et repoussa, une fois encore, les offres tentantes que lui firent ses coreligionnaires de même race.[5] Fermement décidés à ne pas trahir la confiance que mettait en eux l'Europe libérale, mais aussi à ne se point charger d'une tâche qui les eût écrasés, les deux grands Etats évangéliques de l'Helvétie profitèrent de ce que leur

(1) «Per non dissimulare niente, se ne ridono di noi, di sentire che in paese di Svizzeri parliamo di aver gente pagata da essi et danari sopra qualsivoglia considerazione. Tutto batte sopra il danaro, che veramente non si trova nelli publici erari, sebbene li particolari sono assai ricchi.» *Lettera del Wake.* 14 marzo 1617. (Archivi di Torino, ap. Carutti.) — *Borghese a Bentivoglio.* Roma. 29 maggio 1617. (Nunziatura di Francia.) — *Gio. Altoviti a Curzio Picchena.* Novara. 25 gennaio 1617. Firenze. Arch. Mediceo. 3143. — *Gabaleon au duc de Savoie.* Berne, 29 juin 1617. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VII.)

(2) *Alfonso Casati al marques de Villafranca* (Pierre de Tolède). Bada, 10 de julio 1617. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1914. — Tillier. op. cit. IV. 49.

(3) *Relazione d'Ottaviano Bon, ambre straordinario a Parigi.* 1617. Bibl. Nat. f. Italien nº 1651.

(4) *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 2 marzo 1617. Frari. Svizzeri VIII. — *El marques de Villafranca a Su Majestad.* Urbino, 4 de abril 1617. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1915.

5) *Il Vescovo d'Adria al Cardle Borghese.* Altorfo, 27 giugno 1617. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X c.

alliance avec Venise était devenue caduque, pour s'en remettre aux Ligues Grises du soin de coopérer à la défense de l'Etat de Terre-Ferme contre les entreprises austro-espagnoles, et borner désormais leur effort à la sauvegarde des intérêts de la maison de Savoie, en deçà comme au delà des monts.(1)

Négociations à Paris entre les ambassadeurs vénitiens et le gouvernement royal, relatives à la réouverture des défilés rhétiens aux troupes de la Seigneurie. — Leur échec. — Le Sénat ne parvient pas à obtenir du Louvre le rappel définitif de Gueffier. — Protestations de Charles-Emmanuel contre les passages accordés à ses ennemis par les cantons forestiers. — Il est appuyé par les représentants en Suisse de tous les Stati liberi. — Hésitations de l'Escurial à porter son principal effort sur l'Italie ou sur l'Allemagne. — Situation difficile de Casati. — Diète de Bade de juillet 1617. — La lutte pour les Alpes. — Mission de Fegeli auprès du Corps helvétique. — Conclusion de la paix en Italie.

LI. La chute de Verceil, l'ajournement certain d'une nouvelle intervention armée de Lesdiguières dans la Haute-Italie, les difficultés que rencontrait Venise à conserver ouvertes ses communications avec l'Allemagne contrebalançaient l'impression favorable ressentie parmi les *Stati liberi* à l'annonce de la conclusion de l'alliance berno-savoyarde. L'assassinat de Concini, suivi de la retraite de la reine-mère à Blois, leur redonna quelque espoir. A Turin, sur les rives de l'Adriatique, à Berne, à Zurich, on se persuada que le jeune roi allait enfin prendre en mains la cause des petits Etats de la Péninsule.(2) Et Paris redevint, pour un temps, le centre de très actives intrigues diplomatiques qui, toutes, convergeaient vers un but unique: la sauvegarde et le maintien — par diversions ou autre voie — de l'indépendance de Venise et de la Savoie menacée par l'Autriche et l'Espagne.

Ainsi qu'on l'a dit ailleurs, la libre disposition des passages suisses et rhétiens était pour la Sérénissime République une question vitale. Or, au lendemain de chacun des échecs subis par ses agents dans la haute vallée du Rhin, le Sénat vénitien ne manquait jamais de faire appel aux bons offices du Louvre en vue de remettre sur pied les négociations. Il n'en fut pas autrement lorsque Padavino eut été contraint, par le soulèvement des bandières grisonnes, de se réfugier en Bergamasque. Les ambassadeurs de Saint-Marc à Paris reçurent l'ordre de se plaindre de l'attitude de Gueffier — comme jadis

(1) *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1617. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 17 luglio 1617. Frari Svizzeri. VIII.

(2) *Gussoni e Bon al Senato.* Parigi, 24 aprile 1617. Frari. Francia L.

de celle de Paschal — et de provoquer, en haut lieu, un désaveu de sa conduite. Les circonstances, au reste, semblaient devoir se prêter à cette démarche et lui préparer un bienveillant accueil. Condé, il est vrai, était encore à la Bastille, mais ses partisans et l'opposition française en général avaient embrassé avec ardeur la cause des *Stati liberi* d'Italie. On agitait même, dans ce milieu sympathique aux intérêts vénitiens, un projet de diversion assez semblable à celui conçu, quelques mois auparavant, par le duc de Mayenne et dont le baron de Roussillon s'était fait l'écho, lors de son passage en Rhétie.(1) Il s'agissait, cette fois — et Sancy s'en était ouvert aux représentants de Berne et de Venise à la cour de France — de profiter de l'entrée en campagne, toujours attendue, de Lesdiguières pour lancer les Grisons sur la Lombardie et contraindre ainsi Pierre de Tolède à faire tête à l'ennemi dans le Cômasque, en même temps que dans le Novarais. Séduits par ce plan audacieux, les Bernois ne désespéraient pas, en mai 1617, de sa réalisation, alors que Venise, ainsi qu'il était à prévoir, hésitait, en revanche, à l'approuver.(2)

Au total, si habile et prudent qu'il fût, le Sénat vénitien continuait à se laisser jouer par les Villeroy et les Sillery. A la vérité, il avait bien, croyait-il, obtenu un commencement de satisfaction. Gueffier venait de quitter Coire, vers le milieu de juillet 1617. Mais, outre qu'il s'agissait là d'un congé temporaire, et non d'un rappel, au sens exact du mot, cette décision n'avait pas été prise en vue de favoriser les intérêts de la Sérénissime République en Rhétie. Elle n'avait, en effet, d'autre but que de faire retomber sur la seule Espagne tout l'odieux des mesures concertées entre les ministres des deux couronnes dans la haute vallée du Rhin, pour en fermer l'accès aux troupes allemandes ou suisses descendant en Terre-Ferme.(3)

Malgré les promesses que réussissaient à lui arracher les partisans de Condé ou les membres du conseil royal sympathiques aux *Stati liberi*, Villeroy se refusait à ratifier une politique dont le premier résultat eût été d'affranchir Venise de la dépendance dans laquelle la tenait la France, dispensatrice des passages des Alpes rhétiennes.(4) Aussi bien, sur ces entrefaites, Gueffier était arrivé à la cour (fin de juillet), et sa présence avait permis au vieux ministre de Henri IV de contredire, avec plus de force, les arguments que le baron de Roussillon, de retour de son voyage d'Italie, accumulait en faveur d'une intervention française dans la Péninsule.(5) Il fallut, en fin de compte, que le gouvernement de Saint-Marc se rendît à l'évidence. Non seulement ses ambassadeurs, joints à ceux des Etats de son groupe, n'avaient pu

(1) *Gussoni e Bon al Senato.* Parigi, 3, 13 giugno e 3 luglio 1617.

(2) *Bon e Gussoni al Senato.* Parigi, 13 dicembre 1616. (Avec une annexe: *Projet de diversion.*) 30 maggio 1617. Frari. Francia. XLIX et L.

(3) *Bon e Gussoni al Senato.* Parigi, 23 maggio, 29 giugno 22 agosto 1617. Frari. Francia. L. — *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 17 agosto, *ap.* Bentivoglio. op. cit. I. 496.

(4) «Perche la reppublica non haverebbe più bisogno della Francia.» *Bon e Gussoni al Senato.* Parigi, 30 maggio 1617. Frari. Francia. L.

(5) *Bon e Gussoni al Senato.* Parigi, 25 luglio 1617. Frari. Francia. L.

obtenir le rappel définitif de Gueffier,(1) mais encore il apparaissait, de la façon la plus nette, que le Louvre, très hostile à l'idée d'une rupture avec l'Escurial, ne faisait passer qu'à regret des secours au duc de Savoie et s'en fût, certes, dispensé, si le roi n'avait tenu à accomplir loyalement les obligations lui incombant en vertu du traité d'Asti.(2)

Cependant, bien que quelques troupes allemandes continuassent à couler en Piémont par les terres de Bâle, de Berne et le Valais, la disproportion des forces militaires entre belligérants, dans la Haute-Italie, augmentait chaque jour; cette disproportion était due surtout à la facilité avec laquelle les cantons de la Suisse primitive, ces alliés du duc de Savoie, ouvraient leurs passages aux nombreux corps de lansquenets descendant de Souabe en Lombardie.(3) Au lieu des 4000 fantassins et 1000 cavaliers que la diète catholique avait autorisé le roi d'Espagne à acheminer vers Milan par le Gothard,(4) plus de 8000 avaient déjà traversé les Alpes, en juin, et 2000 Wallons approchaient de la frontière des Ligues aux mêmes fins. Ce n'était donc pas sans motifs que Charles-Emmanuel joignait ses protestations à celles des Confédérés de la nouvelle confession et rendait les «Waldstætten» responsables de l'échec des tentatives faites pour ramener la paix dans la Péninsule.(5)

Au lendemain de son accommodement avec Berne, le duc de Savoie se résolut à agir énergiquement auprès des cantons forestiers. Soutenu par les princes et Etats de l'Europe libérale, il comprit que le moment était venu de mettre tout en œuvre pour entraver le perpétuel va-et-vient des auxiliaires allemands de l'Espagne sur la route du Gothard et empêcher que, par cette voie, les deux branches de la maison d'Autriche ne se secourussent, l'une l'autre, à son détriment et à celui de ses alliés de l'Adriatique.(6) Les circonstances, au reste, semblaient propices à la réalisation de ce dessein, puisqu'il eût suffi, en somme, du déplacement d'un suffrage dans la diète helvétique pour y faire disparaître la majorité acquise jusque là à la politique de l'Escurial.(7)

Toutefois, ce qui contribuait surtout à augmenter les chances de réussite de la campagne entreprise aux Ligues par les représentants des *Stati liberi*, c'était la situation, vraiment très délicate, dans laquelle se trouvait Alfonso Casati, l'ambassadeur milanais. De tout temps, ce diplomate avait éprouvé de sérieuses difficultés à maintenir les «Waldstætten» dans la clientèle de son

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 10 maggio 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

(2) *Bon e Gussoni al Senato.* Parigi, 25 luglio e 22 agosto 1617. Frari. Francia. L.

(3) Eidg. Absch. V¹ 1275 *h.*

(4) *Il Vescovo d'Adria al Card^{le} Borghese.* Locarno, 6 aprile 1617. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X c. — *Vigier à Castille.* Soleure, 8 avril 1617. Bibl. Nat. f. fr. 16 027 f° 156.

(5) *Il Vescovo d'Adria al Card^{le} Borghese.* Locarno, 21 e 30 aprile 1617. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X c. — Eidg. Absch. V¹ 1275 *h*, 1277 *b*, 1291 i.

(6) *cf.* Du Cornet. Histoire générale des guerres de Savoie, etc. (éd. de 1868). I. 18.

(7) *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 2 aprile 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

maître[1], comme aussi à étouffer les plaintes que provoquait dans l'Helvétie primitive le retard apporté au payement des pensions[2] et la façon quelque peu cavalière dont étaient traités les régiments suisses à la solde de Sa Majesté Catholique en Lombardie.[3] Or si ces plaintes subsistaient entières vers le milieu de l'année 1617 et rendaient souvent assez précaire la position de Casati, tout cela n'était que peu de chose au prix des embarras que lui créaient les hésitations de son propre gouvernement.

Partagé entre le souci d'assurer, par étapes successives, le triomphe de l'archiduc Ferdinand, son candidat à la couronne impériale, et la nécessité de soutenir ce prince et le gouverneur de Milan dans leur lutte contre Venise et la Savoie, l'Escurial demeurait incertain s'il porterait son principal effort sur l'Allemagne ou sur l'Italie. De ces deux solutions, la première était préconisée par le comte de Oñate, ambassadeur espagnol auprès de l'Empereur, tandis que Pierre de Tolède-Osorio et le duc de Osuna, vice-roi de Naples, se prononçaient en faveur de la seconde. Peu disposé à faire le jeu de ces derniers, Lerme, dont l'influence périclitait, d'ailleurs, paraissait donner raison à Oñate, encore que celui-ci dût bientôt, lui aussi, porter un coup sensible à la politique allemande du favori, en signant à Prague un traité — annulé dans la suite — en vertu duquel l'archiduc de Gratz cédait au roi, son cousin, l'Alsace et ses dépendances, en échange de la renonciation de Philippe III à ses prétentions éventuelles sur la Bohême et la Hongrie.[4]

Tiraillé entre ces opinions contraires, Alfonso Casati ne savait à laquelle entendre, mais inclinait, au total, vers celle de Oñate. Environné d'intrigues, il évitait, toutefois, de prendre parti, de manière à ne froisser aucun de ses protecteurs.[5] Et, de fait, de profonds dissentiments divisaient entre eux certains princes de la maison d'Autriche. C'est ainsi que l'archiduc Léopold, posté dans le voisinage du Rhin, eût, sans doute, mis plus d'ardeur à barrer la route aux auxiliaires allemands appelés en Piémont ou en Terre-Ferme, s'il n'avait eu le secret désir, en les laissant passer, de nuire à l'archiduc Ferdinand.[6] Cette arrière-pensée de l'ancien évêque de Passau était si manifeste que le gouverneur de Milan, lui-même, commençait à être pris de scrupules. Pierre de Tolède souhaitait, certes, d'en finir, sans plus de retard, avec les *Stati liberi* de la Haute-Italie. Mais n'était-il pas imprudent, pour atteindre ce résultat, de déchaîner peut-être une guerre entre Berne et les

(1) *Castille au roi.* Soleure, 12 mars 1617. Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 13.

(2) *Gio. Altoviti a Curzio Picchena.* Novara, 25 gennaio 1617. Firenze. Arch. Mediceo. 3143.

(3) Eidg. Absch. V¹ 1297. — *Gio Altoviti a Curzio Picchena.* Novara, 25 gennaio; Alessandria della Paglia, 8 settembre 1617. Firenze. Arch. Mediceo. 3143. — *Alfonso Casati al marques de Villafranca.* Lucerna, 31 de mayo 1617. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 1915.

(4) *cf.* A. Gindely. Rudolf II und seine Zeit. p. 39 sqq. — Rott. Philippe III et le duc de Lerme. (Paris 1887.) p 30.

(5) *El conde de Oñate a Pedro de Toledo.* 31 de julio 1617. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 1914.

(6) *Alfonso Casati al secretario Antonio de Arostegui.* Lucerna, 10 novembre 1617. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 1916.

«Waldstætten», qu'il ne se sentait pas en mesure de secourir efficacement, ou encore de fortifier la situation de l'archiduc Léopold, cet autre Charles-Emmanuel?(1) En revanche, l'Empereur et le roi Très-Chrétien — rencontre assez imprévue — voyaient, l'un et l'autre, sans beaucoup de regret la continuation des hostilités dans la Péninsule, celui-là parce qu'elles tenaient en haleine le candidat des Espagnols à sa succession; celui-ci parce qu'elles affaiblissaient les alliés étrangers de ses sujets rebelles.(2)

Ce fut à Bade, dans les premiers jours de juillet, que se livra la grande bataille, de l'issue de laquelle on attendait le salut ou l'écrasement des *Stati liberi* d'Italie. L'ambassadeur de Savoie y porta la parole en leur nom et trouva auprès des députés des cantons protestants un énergique appui. Ces derniers soutenaient, en effet, que l'assentiment de la majorité des Etats co-seigneurs des bailliages libres de l'Argovie ne conférait pas à l'Espagne le droit d'acheminer vers le Gothard des troupes qui ne pouvaient gagner la Péninsule qu'en traversant les bailliages d'outre-monts, administrés par l'ensemble du Corps helvétique, Appenzell excepté.(3) Cette opinion parut rencontrer quelque faveur parmi les membres de la diète, dont le «recès» fut assez généralement considéré comme un échec pour Casati et les «Waldstætten».(4) Aussi bien l'ambassadeur milanais et les représentants de la Suisse primitive ne convainquirent personne quand ils affirmèrent que Sa Majesté Catholique n'avait eu d'autre but, en ouvrant les hostilités en Italie, que de «secourir les opprimés et de faire rentrer dans le devoir les fauteurs de désordre».(5)

Il s'en fallait de beaucoup, toutefois, que la question fût vidée et que le supplément de formalités imposé par la diète aux puissances désireuses de faire usage des passages alpestres entravât, d'une manière appréciable, la descente au delà des monts des auxiliaires allemands ralliant les armées en présence dans le voisinage du Pô ou les plaines du Frioul. Partout, sur le sol helvétique, la lutte se continuait plus âpre que jamais. Aux confins de la Souabe, Casati, de retour d'un rapide voyage à Strasbourg et à Augsbourg,(6) ne se contentait pas d'entretenir des intelligences à Schaffhouse(7) ou de débaucher, dès qu'ils traversaient le Rhin, les lansquenets à la solde du Piémont et de Venise.(8) Les autorités de Bâle, circonvenues par ses instances et vivant dans une continuelle appréhension de l'approche de forces impé-

(1) *Pedro de Toledo a Alfonso Casati.* Del campo de Vercelí, 20 de julio 1617. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1914; *al Conde de Oñate*, même date. *Ibid.*

(2) *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 2 aprile 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

(3) *Gabaleon au duc de Savoie.* Berne, 21 avril 1617. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VII.)

(4) *Benedetto Ciza al duca di Savoia.* Berna, 18 luglio 1617. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VIII.)

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 17 luglio 1617. Frari. Svizzeri. VIII. — Eidg. Absch. V¹ 1277 *b*, 1291 *i*.

(6) *Benedetto Ciza al duca di Savoia.* 24 luglio 1617. loc. cit.

(7) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 1 agosto 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

(8) *Alfonso Casati a Su Majestad.* Altorfo, 13 setiembre 1617. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1916.

riales, l'avaient autorisé à faire passer sur leurs terres des troupes et des munitions à destination de la Lombardie, sous le prétexte qu'au même temps elles ouvraient leurs routes à 3000 hommes du comte de Mansfeld qui cherchaient à rejoindre l'armée de Charles-Emmanuel.(1) Ailleurs, dans la Suisse orientale, à Lachen, sur le lac de Zurich, les agents de Milan et de Venise obtenaient, tour à tour, à coups de surenchères, la complicité des gardes préposés à la surveillance des défilés, ce qui n'empêchait pas, au reste, les auxiliaires des deux partis d'en venir aux mains, quand le hasard voulait qu'ils s'y rencontrassent.(2)

A la longue, cependant, Casati et ses adhérents faiblissaient. Déjà las d'attendre le payement, sans cesse ajourné, des pensions espagnoles, Schwytz autorisait le passage des mercenaires levés pour le service de la Sérénissime République, et Pierre de Tolède, en perspective d'une défection probable des «Waldstætten», se préparait à renouer avec les Ligues Grises.(3) D'autre part, Charles-Emmanuel et Lesdiguières, leur jonction opérée, venaient de délivrer Asti et de pénétrer en Milanais. Mais, sur ces entrefaites, les troubles intérieurs avaient pris fin en France, et le colonel ***Fegeli***, chargé d'annoncer au Corps helvétique cette heureuse nouvelle, s'était acquitté de sa mission à cette même diète de Bade de juillet, où les partisans de la Savoie avaient livré bataille aux «Espagnolisez» sur la question des passages.(4) Dès lors, rien ne s'opposait plus à la conclusion de la paix en Italie. L'Escurial y souscrivit d'autant plus volontiers qu'il éprouvait le besoin de reconquérir le terrain perdu par lui dans la Suisse primitive et d'y consolider à nouveau son influence, gravement atteinte en suite des échecs que sa diplomatie venait d'essuyer dans la région des Alpes.

(1) *Padavino al Senato.* Thusis, 17 gennaio e 28 aprile 1617. Frari. Grigioni. X e XI. — *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 12 marzo e 10 aprile 1617. Frari. Svizzeri. VIII. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 14 settembre 1617. *Ibid.*

(2) *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1617. Frari. Svizzeri. VIII. — *Pietro Vico al Senato.* Berna, 28 settembre; Zurigo, 8 ottobre 1617. *Ibid.* — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 4 ottobre 1617. Frari. Grigioni. XII. — *Note sur les pratiques de l'ambassadeur d'Espagne.* 15 octobre 1617. Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 49.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 1 agosto 1617. Frari. Svizzeri. VIII. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 11 ottobre 1617. Frari. Grigioni XII.

(4) *Instruction pour le colonel Fegeli.* Juin 1617. Bibl. Nat. f. fr. *17 363* f° 236. — Eidg. Absch. V[1] 1290. — *Les députés suisses au roi.* Bade, 6 juillet 1617. Bibl. Nat. f. fr. *15 928* f° 137.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE,

AUX GRISONS,

EN VALAIS.

1617 1621.



I. ROBERT MIRON

Ambassadeur ordinaire en Suisse.

Novembre 1617—Avril 1621[—Juin 1627].

II. ETIENNE GUEFFIER

Ambassadeur ordinaire aux Ligues Grises.

Décembre 1617—Avril 1621.

III. MÉRY DE VIC

Ambassadeur extraordinaire en Suisse.

Novembre 1617—Octobre 1618.

I. *Instruction:* Paris, 24 mai 1617.(1)

Lettres de créance: même date.(2)

Rappels de créance:

Paris, 1er avril (aux cantons); (3) juin (aux cantons); (4) octobre 1618 (aux cantons). (5)

Paris, février (aux cantons); (6) juillet (à Fribourg); (7) fin d'août (aux cantons; à Berne); (8) fin de septembre (aux cantons); (9) 15 octobre 1619 (aux cantons). (10)

Paris, février (aux cantons); (11) août (aux cantons); (12) novbre 1620 (aux cantons). (13)

Paris, mars 1621 (aux cantons). (14)

(1) Bibl. Nat f. fr. *4112* fº 156. (*cf.* Inventaire sommaire. II. 369.) cop.
(2) Bibl. Nat. f. fr. *17 363* fº 230. cop.
(3) Bibl. Nat. f. fr. *17 363* fº 360. cop.
(4) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fº 8. cop.
(5) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fºs 74, 78. cop.
(6) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fº 118. cop.
(7) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fº 123. cop.
(8) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fºs 188, 219, 231. cop.
(9) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fºs 246, 247. cop.
(10) Bibl. Nat. f. fr. *17 364*. St-Arch. Zürich. (Frankr.) or.
(11) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fº 291. cop.
(12) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fº 325. cop.
(13) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fº 350. cop.
(14) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fº 397. cop.

II. *Nouvelles instructions:* Paris, décembre 1617.[1]
Rappels de créance: Paris, décembre 1617.[2]
Paris, novembre 1618.[3]
Paris, 10 février,[4] mars,[5] septembre 1619.[6]

III. *Lettres de créance:* Paris, 21 octobre 1617.[7]
Rappels de créance: Paris, 1er avril, juin, octobre 1618.[8]

Médiation française en Italie. — Obstacles auxquels elle se heurte. — Les Stati liberi de la Péninsule favorables au maintien de la paix. — Desseins belliqueux de Pierre de Tolède. — Il refuse de se dessaisir de Verceil. — Mainmise de l'Espagne sur les passages des cantons catholiques. — Les routes rhétiennes fermées à la Sérénissime République. — Inquiétudes des Confédérés de la nouvelle confession. — Ils se préparent à soutenir le Valais, Genève et les Grisons menacés par le gouverneur de Milan. — Arrivée de Miron à Soleure. — Son portrait. — Raisons de l'ajournement de son départ pour la Suisse. — Son instruction. — Diminution du prestige de la Couronne Très-Chrétienne parmi les Ligues. — Les alliances étrangères. — Projet de traité entre Berne et le duc de Lorraine. — Il échoue. — L'Alsace et les cantons évangéliques. — La politique de l'Escurial tend, de plus en plus, à isoler ces derniers des Etats protestants d'Allemagne.

1. Discrètement encouragée, sinon provoquée en haut lieu, l'intervention efficace de Lesdiguières dans le différend hispano-piémontais avait permis au gouvernement de Louis XIII de reprendre, avec quelques chances de succès, son rôle de médiateur entre les belligérants de la Haute-Italie. Il s'en fallait de beaucoup, cependant, que la paix fût assurée dans la Péninsule. Du Rhin au Pô, du Léman à l'Adige, au nord comme au midi du massif des Alpes centrales, partout l'inquiétude régnait, grâce à l'attitude équivoque et, par

(1) Bibl. Nat. f. fr. *17 831* f° 237. cop.
(2) Bibl. Nat. f. fr. *17 363* f° 279. cop.
(3) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 98. cop.
(4) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 121. cop.
(5) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 150. cop.
(6) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 246. cop.
(7) Boyve. Annales de Neuchâtel et Valangin. III². 431.
(8) Mêmes sources que les rappels de créance pour Miron.

instants, agressive dans laquelle persistaient le gouverneur de Milan et le vice-roi de Naples.

Pour une fois, en effet, ce n'était pas de Charles-Emmanuel que venaient les obstacles au désarmement. A Venise, aussi bien qu'à Turin, on souhaitait avec impatience la cessation des hostilités. De prime abord, il est vrai, le Sénat avait montré peu d'empressement à souscrire à tous les actes de la médiation royale. Dans la réalité, le malentendu ne s'était point encore dissipé que les événements des Grisons avaient fait naître entre les deux diplomaties.(1) Néanmoins, c'était sous les auspices de la France que la Sérénissime République poursuivait, à Paris, les négociations qui, entamées en Espagne, devaient aboutir,le 18 février 1618, à la conclusion d'un accord définitif entre elle et l'archiduc Ferdinand de Gratz.

Quant au duc de Savoie, plus docile que ses alliés de l'Etat de Terre-Ferme aux conseils et aux suggestions du Louvre, il s'était prêté, sans trop de résistances, à l'exécution des clauses du traité — confirmatif de celui d'Asti — signé à Paris le 6 septembre, puis ratifié à Madrid par le roi Catholique, le 26 du même mois et par Pierre de Tolède, à Pavie, le 9 octobre 1617, « en ce qui concernait le Piémont ». Aussi bien avait-il restitué ses conquêtes en Lombardie et licencié la plupart de ses gens de guerre.(2) Suisses protestants de la levée de mai et lansquenets de Mansfeld venaient, en conséquence, de retraverser les Alpes, ceux-là décimés par la peste qu'ils rapportaient dans leurs foyers,(3) ceux-ci autorisés, à la requête de Charles-Emmanuel, à établir leurs quartiers d'hiver, les uns en Dauphiné, les autres sur le territoire de Berne et jusque dans la vallée du Rhône.(4)

Ainsi cantonnés aux portes mêmes de la Péninsule, les auxiliaires allemands continuaient à garantir la cour de Turin d'un retour offensif de l'armée milanaise. De fait, la précaution n'était point inutile. Dès la fin d'octobre, en effet, le représentant de la couronne Catholique en Helvétie, instruit de l'arrivée dans la plaine suisse du gros des troupes étrangères naguère à la solde de la Savoie, incitait Pierre de Tolède à reprendre la campagne, et celui-ci, mettant à profit les conseils de Casati, se jetait tout aussitôt dans le Bergamasque.(5) Mais si, comme il était à prévoir, l'alarme fut chaude parmi les *Stati liberi* de la Haute-Italie, du moins fut-elle de courte durée. Le gouverneur espagnol ne tarda pas à regagner Milan, voire à déposer les armes,

(1) *Le roi à Marquemont.* Paris, 14 juillet 1617. (*ap.* Aubery. Mémoires pour l'histoire de Richelieu. p. 99.) — *Le roi à Brulart de Léon.* Paris, 19 octobre; Saint-Germain-en-Laye, 15 novembre 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f°s 136, 162.

(2) *Puysieux à Brulart de Léon.* Paris, 31 octobre 1617. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f.º 20.

(3) Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen während des 16. und 17. Jahrhunderts. II. 460. — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 52.

(4) *Alfonso Casati a D. Pedro de Toledo Osorio.* Lucerna, 29 octubre 1617. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1914. — *Benedetto Ciza al duca di Savoia.* Berna, 16 ottobre 1617. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VIII.)

(5) *Alfonso Casati a D. Pedro de Toledo Osorio.* Lucerna, 29 octubre 1617. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1914

dans l'attente, il est vrai, de la réussite du complot que Bedmar, Osuna et lui tramaient, au même temps, contre l'indépendance de la Sérénissime République.(1)

Cependant les craintes de rupture étaient loin de se dissiper. Tandis que Pierre de Tolède refusait obstinément de se dessaisir de Verceil, le vice-roi de Naples, ne pouvant se résoudre à la paix, continuait à donner la chasse aux galères vénitiennes dans le Golfe. Sur le versant helvétique des Alpes, la situation n'apparaissait guère plus rassurante. Comme s'il eût voulu confirmer dans leur opinion ceux de ses collègues qui auguraient mal de l'avenir et croyaient à la reprise prochaine des hostilités,(2) Alfonso Casati, non content de recruter des soldats dans la Suisse primitive,(3) faisait derechef placer, à ses frais, des gardes aux passages, de manière à ce que ceux-ci demeurassent ouverts aux troupes wallonnes descendant en Lombardie et interdits aux mercenaires allemands qui, travestis, pour la plupart, en pèlerins, cherchaient à gagner l'Etat de Terre-Ferme.(4) Le barrage imaginé par l'ambassadeur d'Espagne s'était, il est vrai, déplacé. Ce n'était plus dans les environs du Gothard ou sur les rives du lac de Zurich, ni même à la frontière des bailliages orientaux que les levées vénitiennes se voyaient refoulées. A la longue, en effet, la surveillance tacite que Schwytz exerçait à Lachen s'était relâchée et le bailli zuricois de Sargans se refusait à tenir compte des mesures édictées par la diète catholique de Gersau.(5) La lutte pour les passages semblait à nouveau circonscrite à la Rhétie, où partisans et adversaires de Venise s'unissaient en vue de fermer à la République l'accès de leurs montagnes, ceux-ci dans l'espoir de l'isoler toujours davantage, ceux-là avec l'arrière-pensée de la contraindre à rechercher sérieusement l'alliance des Trois Ligues. Héritiers des rancunes de Gueffier, lequel séjournait encore en France, les secrétaires-interprètes Antoine Molina et Jean Paul, chargés d'affaires *ad interim*, n'avaient pas hésité à se joindre aux «Espagnolisez», lorsqu'il s'était agi d'obtenir du «pittag», tenu à Coire en octobre, l'interdiction formelle aux mercenaires étrangers à la solde de Saint-Marc de pénétrer dans la haute vallée du Rhin.(6)

Stimulées, au reste, par la perpétuelle menace d'un coup de main milanais, Venise et la Savoie ne demeuraient pas inactives et sollicitaient, l'une et l'autre, de leurs alliés protestants d'Helvétie des secours que ceux-ci

(1) La Fuente. Historia de España. XV. 435. — Nani. Histoire de Venise. III. 495 sqq.

(2) *Miron à Béthune.*, Soleure, 6 janvier 1618. Bibl. Nat. f. fr. *3660* f° 12.

(3) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 25 janvier 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18044* f° 268.

(4) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 26 novembre, 8 e 21 dicembre 1617, 31 gennaio 1618. Frari Svizzeri. VIII. — *Il vescovo d'Adria al card^le Borghese.* Lugano, 23 dicembre 1617. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X c.

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 4 novembre 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

(6) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 21 ottobre e 26 novembre 1617. Frari. Svizzeri. VIII. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 25 e 31 ottobre, 22, 24 e 29 novembre 1617. Frari. Grigioni. XII. — *Il vescovo d'Adria al card^le Borghese.* Lugano, 23 dicembre 1617. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera, X c.

n'eussent pu faire parvenir en Terre-Ferme sans rompre ouvertement avec leurs confédérés catholiques.(1) Mais aussi bien les gouvernements de Zurich et de Berne n'étaient pas, eux-mêmes, exempts de préoccupations. Sur les rives de l'Aar et de la Limmat, on estimait, en effet, que Pierre de Tolède, supposé qu'il se vît contraint d'observer la paix conclue, à son corps défendant, avec ses voisins de l'Ouest et de l'Est, ne se résignerait jamais à laisser sans emploi les forces considérables amassées par ses soins en Lombardie. Dès lors, les deux villes suisses prenaient déjà leurs dispositions en vue de prêter assistance à ceux de leurs alliés ou protégés du «climat des Ligues» que leur qualité de *Stati liberi*, nettement hostiles aux intérêts de la maison d'Autriche, désignait aux représailles des maîtres de Milan. C'était Genève qu'inquiétaient les fréquents passages de troupes espagnoles à proximité de ses murs et que, malgré les apparences contraires, l'alliance de Charles-Emmanuel avec Berne ne mettait pas complètement à couvert des convoitises savoyardes.(2) C'était le Valais, incommodé par les ouvrages fortifiés que les «guastatori» milanais édifiaient à sa porte, dans le Val d'Ossola.(3) Mais c'étaient surtout les Grisons, plus exposés qu'aucun de leurs alliés aux entreprises du gouverneur de la Lombardie et toujours sur le point, semblait-il, de se voir enlever la Valteline.(4)

Appelés à veiller simultanément sur trois des principaux débouchés de Suisse dans la Péninsule; menacés, en outre, sur la ligne du Rhin par les mouvements des troupes autrichiennes en Alsace,(5) les cantons protestants ne renonçaient certes pas à défendre, le cas échéant, leurs coreligionnaires politiques de la Haute-Italie; mais ils hésitaient, en revanche, à fournir à leurs adversaires le moindre prétexte à rupture. Telle se présentait, en somme, la situation sur les deux versants des Alpes, lorsque, après un intérim de près de dix-neuf mois, Robert Miron, le nouvel ambassadeur du roi Très-Chrétien, fit son entrée dans Soleure, à point nommé pour rendre les Confédérés certains que la France n'était pas prête, ainsi que le bruit en courait, à se désintéresser des affaires des Ligues, dont l'alliance, tout au contraire, lui apparaissait plus précieuse et plus nécessaire que jamais.(6)

L'ancien président du Tiers aux Etats Généraux de 1614 arrivait en Suisse précédé d'un renom d'intégrité et de fermeté, bien propre à lui concilier les sympathies des cantons protestants. Ennemi déclaré des Jésuites et catholique peu zélé, au dire du nonce et de l'évêque de Luçon, sous le ministère duquel

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 26 novembre e 19 dicembre 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

(2) L. Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève. 21 novembre 1617, 5 août (24 juin) 1618.

(3) *Alfonso Casati a D. Pedro de Toledo Osorio.* Lucerna, 29 octubre 1617. Arch. General de Simancas. Leg. nº 1914.

(4) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 24 novembre e 12 dicembre 1617. Frari. Grigioni. XII. — *Gueffier à Bethune.* Coire, 23 janvier et 2 avril 1618. Bibl. Nat. f. fr. *3660* fos 27, 105. — *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 23 janvier 1618. Bibl. Nat f. fr. *18044* fº 16.

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 21 ottobre 1617. Frari. Svizzeri. VIII. — *Miron à Dauvet des Marets.* Soleure, 26 décembre 1617. Bibl. Nat Coll. Du Puy *420* fº 163.

(6) *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 25 aprile 1618. loc cit.

il avait été nommé (janvier 1617),(1) Robert Miron était au fond acquis sans réserve au doctrinarisme gallican. A la vérité, il ne devait pas tarder à tromper les espérances des partisans de la cause anti-autrichienne en Helvétie. Mais le 16 novembre 1617, jour de sa prise de possession de l'ambassade de Soleure,(2) il était encore, aux yeux des Confédérés de la nouvelle confession, l'homme qui, trois ans auparavant, dans un discours célèbre, avait flagellé les «abus qui degradent l'Eglise» et attaqué avec quelque véhémence les privilèges du clergé et de la noblesse.(3)

Retardé une première fois, par suite de la révolution de palais qui amena Luynes aux affaires et en éloigna Richelieu, le départ de Miron pour la Suisse avait été ajourné, de mois en mois, grâce aux difficultés que rencontrait le trésor royal à réunir les sommes dès longtemps dues et promises aux cantons.(4) Depuis deux ans et plus, en effet, la France ne remplissait que d'une manière très irrégulière envers les Ligues les engagements financiers contractés par elle, lors du renouvellement de l'alliance en 1602. Il paraissait, dès lors, indispensable de donner satisfaction, à bref délai et dans une large mesure, aux créanciers suisses de la Couronne. Aussi le séjour fait à Lyon, d'août à novembre, par le successeur désigné de Jeannin de Castille avait-il été à seule fin d'assurer et de surveiller la rentrée des assignations destinées au Corps helvétique.(5)

Vieille de six mois déjà lorsque Robert Miron prit possession de son poste, l'instruction remise à l'ancien prévôt des marchands de Paris contenait, d'une part, des directions générales quant à la politique que le nouveau ministère français entendait pratiquer en Helvétie et, de l'autre, des recommandations particulières propres à faciliter au représentant du roi l'accomplissement de sa tâche. Or, depuis le jour où elles avaient été conçues, les directions générales n'avaient rien perdu de leur opportunité. On peut même affirmer que l'évêque de Luçon les eût avouées sans hésitation. Il était, en effet, prescrit à l'ambassadeur de ne négliger aucune occasion de convaincre catholiques et protestants que les mariages espagnols n'avaient pas créé une plus «estroicte intelligence et union des deux couronnes», dont les intérêts demeuraient «tousiours entierement separez». Mais il ne suffisait pas, pour relever le prestige de la France aux Ligues, de nier l'existence d'un pacte secret entre le Louvre et l'Escurial, hypothèse que semblait, d'ailleurs, démentir et la récente opposition de Gueffier aux négociations de Casati en Rhétie et l'intervention vigoureuse, quoique tardive, de Lesdiguières afin de sauver Verceil. Encore importait-il d'empêcher que les Confédérés ne contractassent avec

(1) «È poco zelante cattolico.» *Bentivoglio al card^{le} Borghese.* Parigi, 1 febbraio. — *Borghese a Bentivoglio.* Roma, 8 marzo 1617. *ap.* La Nunziatura di Francia del card^{le} Guido Bentivoglio. I. 75, 156.

(2) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la residence de Monsr Miron, etc.* (impr. Archiv für Schweizerische Geschichte. II. 274)

(3) ***Relation de Florimond Rapine.*** **Recueil de Buisson. t. XVII. 79—117.**

(4) *Anjorant à Sainte-Catherine.* 19/29 juin 1617. Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 75.

(5) *Relation de ce qui s'est passé, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *17 363* f° 246.

l'étranger de nouveaux traités, ainsi qu'ils n'y étaient que trop enclins, et de priver du bénéfice des faveurs royales ceux d'entre eux qui, comme l'abbé de Saint-Gall, continuaient à contrevenir aux clauses les plus essentielles de leur alliance avec Sa Majesté.

Si, au point de vue de la netteté et de la précision, la première moitié de l'instruction de Miron ne laissait rien à désirer, il n'en était pas de même de la seconde, dont certains paragraphes ne répondaient plus aux exigences d'une situation sensiblement modifiée depuis six mois, ou traitaient de questions réglées, en tout ou en partie, dans l'intervalle écoulé entre la nomination de l'ambassadeur et son arrivée aux Ligues. A cet égard, les considérations auxquelles donnaient lieu les relations de Berne avec la Savoie, des dizains du Haut-Valais avec Milan, ou des cantons forestiers avec la Lorraine étaient loin de présenter le très grand intérêt qui s'attachait encore à elles au printemps précédent. L'entente berno-savoyarde, à laquelle l'envoyé français recevait l'ordre de s'opposer en secret, était conclue dès longtemps (23 juin) quand il entra en fonctions. D'autre part, les négociations d'alliance entre la cour de Nancy et les «Waldstætten» semblaient interrompues, et les dizains de Conches et de Brigue se résignaient à suivre l'avis de la majorité de la diète valaisanne, hostile aux capitulations milanaises.(1)

Depuis que, vers la fin du XVIe siècle, Emmanuel-Philibert et Philippe II avaient, à deux reprises, réussi à faire brèche à l'alliance franco-suisse, le monopole d'influence acquis à la France parmi les Ligues pendant près de cent cinquante ans n'existait guère qu'à l'état de souvenir. De fait, l'on ne comptait plus les efforts, couronnés de succès ou non, tentés par les puissances étrangères en vue de gagner l'amitié des cantons de l'une ou de l'autre confession. Sept années d'une politique imprudente, caractérisée par de brusques revirements et l'absence de tout principe directeur, avaient suffi à Marie de Médicis et aux conseillers de son fils pour faire perdre à la Couronne Très-Chrétienne le prestige que le Béarnais, grâce à la continuité de ses desseins, avait réussi à lui reconquérir auprès des Suisses.

Incertains des véritables dispositions de la cour de Paris à leur égard; aigris, en outre, par les difficultés qu'ils éprouvaient à obtenir satisfaction quant au règlement de leurs pensions et soldes arriérées, les Confédérés — ceux d'entre eux surtout qui prenaient le mot d'ordre à Lucerne — cherchaient, à l'envi, à se rapprocher des princes et républiques de l'Europe centrale et de l'Italie ou, à tout le moins, ne repoussaient pas les avances qui leur venaient de cette part.

Dans la réalité, depuis trente ans déjà, les cantons forestiers et Fribourg étaient inféodés à l'Espagne. Ne reprochaient-ils pas à la royauté française

(1) *Instruction au Président Miron envoyé en ambassade en Suisse.* Paris, 21 mai 1617. Bibl. Nat. f. fr. 4112 f° 156.

de n'être plus assez catholique à leur gré? Ne lui faisaient-ils pas un grief d'étendre à leur confédérés protestants les bienfaits de son alliance et de détourner d'eux leurs coreligionnaires de Soleure, incités par elle à assumer la défense de Genève? A la rigueur, certes, la protection de l'Escurial eût pu suffire aux «Waldstætten». Leur traité de 1587 avec Milan, renouvelé en 1604, les mettait à l'abri d'une attaque, toujours redoutée, de Zurich et de Berne, dont ils estimaient, non sans exagération, les forces disponibles à plus de 50 000 hommes.[1] Voisins immédiats du Cômasque, grâce à la Lévantine que traversaient sans cesse les régiments wallons, allemands et espagnols au service de Philippe III, ils conservaient, en outre, en cas de danger pressant, la faculté, dont ils usèrent parfois, de retenir quelque temps dans les environs du Gothard tout ou partie de ces troupes, à seule fin d'intimider par ce moyen les cantons évangéliques. Néanmoins, les événements qui, depuis quatre ans, se déroulaient dans la Haute-Italie donnaient à réfléchir aux montagnards de la Suisse primitive. S'il avait suffi, en somme, de l'action concertée de Venise et de la Savoie pour tenir en échec les forces espagnoles et autrichiennes sur les rives de l'Isonzo et de la Sesia, n'y avait-il pas lieu d'appréhender que, dans l'éventualité d'une rupture entre Suisses protestants et Suisses catholiques, le gouverneur de Milan ne se trouvât pas en mesure de secourir efficacement ces derniers? N'était-il pas à prévoir, dès lors, que les cantons forestiers saisiraient avec empressement toute occasion qui s'offrirait à eux de fortifier leur situation par de nouvelles alliances avec l'étranger?

Si l'on fait abstraction de la question, toujours brûlante, des créances du Corps helvétique à l'égard de la Couronne Très-Chrétienne, les intérêts des «Waldstætten» et ceux des villes évangéliques, divergents en tant de points, ne se trouvaient d'accord que sur un seul: l'opportunité de la cessation des hostilités en Italie, puisque aussi bien leur continuation enlevait à Lucerne et aux Etats de son groupe la certitude d'être secourus du côté de Milan, en même temps qu'elle exposait Zurich et Berne à prendre en mains, avec un redoublement d'énergie, la cause de Charles-Emmanuel et de ses alliés de Terre-Ferme. Or les cantons de la nouvelle confession ou, du moins, les deux plus puissants d'entre eux paraissaient bien résolus à restreindre, dans la mesure du possible, leurs engagements internationaux.

Berne, il est vrai, avait, vers le milieu de 1617, manifesté quelques velléités de nouer des relations plus étroites avec la Lorraine. Des pourparlers entamés, à cette époque, entre les conseillers de Henri II et de notables bernois venus à Nancy pour y négocier des contrats avec les fermiers des salines de Dieuze et de Rosières, s'étaient poursuivis à Berne, où Son Altesse avait, en juillet, dépêché l'un de ses secrétaires. On conservait, à la cour ducale, un souvenir reconnaissant aux héroïques mercenaires dont l'intervention avait,

(1) Eidg. Absch. V² 85 zu a^2.

cent trente années auparavant, délivré René II de Lorraine de l'oppression bourguignonne. Aussi bien l'on y caressait, depuis longtemps, le désir de contracter alliance avec quelques-uns des Etats de la « florissante republicque » helvétique.[1] Encouragé à cette démarche par le chevalier Rodolphe Pfyffer, chef de sa garde suisse, Henri II avait, tout d'abord, sondé les dispositions de Lucerne et des autres « Waldstætten ». Mais ceux-ci, rendus prudents par l'indignation qu'avait soulevé au Louvre le renouvellement de leur traité avec l'Espagne en 1604, s'étaient refusés à entrer en matière sans l'assentiment des ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne. Dès lors, les choses en étaient restées là.[2]

Repoussé, contre son attente, par ses coreligionnaires des cantons forestiers, le prince lorrain fondait, en revanche, de sérieuses espérances sur l'amitié des conquérants du pays de Vaud. De fait, les circonstances paraissaient devoir servir à souhait ses desseins. Un patricien bernois, établi à Nancy, Béat-Ludovic de Watteville, s'employait activement auprès de ses parents de Suisse en faveur des propositions lorraines, auxquelles souscrivaient sans réserves l'avoyer Sager et le conseiller Tscharner.[3] D'autre part, l'absence simultanée des ambassadeurs du roi à Soleure et à Coire rendait improbable une opposition quelconque de la France aux négociations en cours. Quant aux objections prévues des Confédérés de l'ancienne confession à tout traité entre un prince catholique et « des nouveaux croians, bestes venimeuses et pestilentielles »,[4] le duc était résolu à n'en tenir aucun compte et à invoquer l'exemple de la Couronne Très-Chrétienne, alliée des villes évangéliques et des Ligues Grises et protectrice de Genève.[5]

Déjà les désirs de Henri II prenaient corps, puisque la définitive conclusion de l'alliance était, d'un commun consentement, fixée au 24 septembre,[6] lorsque des scrupules tardifs se firent jour parmi les membres du gouvernement bernois et remirent tout en question. L'avoyer Manuel et le colonel de Diesbach — celui-ci serviteur du duc de Bouillon et, par suite, hostile à un rapprochement entre Berne et Nancy, — s'avisèrent, en effet, au dernier moment, que les communications entre les deux villes ne seraient rien moins qu'assurées en temps de guerre et qu'il n'était pas dans l'intérêt de la république de l'Aar de s'engager dans de nouvelles capitulations, alors que celles conclues avec

(1) *Relation du voyage à Berne d'un secretaire du duc de Lorraine.* Juillet 1617. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. CCCCXI. 142.

(2) *Le secretaire Humbert à Rodolphe Pfyffer.* Nancy, 12 août 1617 Bibl. Nat. Coll. Lorraine. CCCCXI. 168.

(3) *Relation du voyage à Berne de l'un des secrétaires du duc de Lorraine.* Juillet 1617. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. CCCCXI. 142.

(4) *Rodolphe Pfyffer au secrétaire Humbert.* Lucerne, 4 août 1617. Bibl. Nat. Coll. Lorraine. CCCCXI. 170.

(5) *Le secrétaire Humbert à Rodolphe Pfyffer.* Nancy, 12 août 1617. Bibl. Nat. Coll. Lorraine CCCCXI. 168.

(6) *cf.* Bibl. Nat. Coll Lorraine. CCCCXI. 160.

Venise, deux ans auparavant, n'étaient pas encore solennisées. Cette opinion rallia sans peine une majorité dans le sein des conseils de Berne.(1) Dès lors, le projet de traité lorrain avait vécu. Au surplus, les magistrats du canton suisse prirent assez facilement leur parti de cette rupture. Sans doute espéraient-ils que l'un des premiers actes de Miron, à son arrivée aux Ligues, serait de faire disparaître les entraves apportées depuis peu à l'introduction régulière du sel de Provence en Helvétie.(2)

Que la perspective d'acquérir à un prix modique la traite du sel de Lorraine fût de nature à séduire momentanément le gouvernement bernois, la chose n'était point niable. Mais si les avantages que le duc entendait se ménager en concluant une alliance avec le plus puissant des Etats suisses apparaissaient de premier ordre, on ne voit pas bien, en revanche, quel profit Berne eût retiré d'une entente étroite avec la cour de Nancy. Ainsi qu'on vient de le rappeler, les engagements internationaux contractés par Zurich et Berne étaient suffisamment importants pour que ces deux cantons n'éprouvassent pas le besoin de les étendre. Genève, la Savoie, le Valais, les Ligues Grises, Venise, au midi; Strasbourg, Mulhouse, le margraviat de Bade-Dourlach, au nord, constituaient, pour les Confédérés de la nouvelle confession, une clientèle dont la défense simultanée contre les empiétements de la maison d'Autriche ne laissait pas de présenter de sérieux dangers.

Aussi longtemps, toutefois, que les communications entre la Suisse protestante et ses alliés et protégés d'Allemagne et d'Italie demeuraient assurées, la situation de ces *Stati liberi*, quoique toujours précaire, pouvait être considérée comme assez forte, en somme. Or si, vers la fin de l'année 1617, la question de la Valteline n'était pas encore entrée dans sa phase aiguë, celle de l'Alsace, en compensation, préoccupait à juste titre les cités évangéliques. A Zurich, aussi bien qu'à Berne, en effet, on n'ignorait pas qu'un traité «secret» eût été signé à Prague, le 20 mars 1617, entre le représentant du roi Catholique et ceux des princes allemands de la maison de Habsbourg. Aux termes de ce pacte de famille, — que l'archiduc Léopold se refusa à ratifier, et dont l'ambassadeur impérial à Madrid, comte Khevenhüller, n'obtint l'annulation complète que six ans plus tard, au prix de très grands efforts, — Philippe III se faisait céder l'Alsace et ses dépendances, en échange de l'abandon de ses prétentions éventuelles sur la Bohême et la Hongrie.(3) Comme, en outre, Alfonso Casati négociait avec le comte de Sulz la vente à l'Espagne du Klettgau, petit territoire limitrophe de Schaffhouse et de Zurich,(4) les cantons protestants, déjà menacés à l'ouest par les forces réunies en Franche-Comté, et à l'est par le passage des troupes milanaises dans les «Waldstætten», se

(1) *Relation du voyage à Berne, etc.*

(2) *Le roi à Miron.* Paris, 13 mars 1618. Bibl. Nat. f. fr. *17 363* f° 293; juillet 1618. *Ibid.* f. fr. *17 364* f° 41.

(3) *cf.* Hurter. Geschichte Ferdinands II, p. 3. — Gindely. Rudolf II. und seine Zeit (1600—1612). I. 39—40.

(4) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 9 marzo 1619. Frari. Svizzeri. X.

voyaient à la veille de perdre leurs communications avec les Etats de l'Union évangélique allemande et les villes libres d'Alsace.[1] Infiniment prudente et avisée, la diplomatie de l'Escurial, au contraire de celle du Louvre, savait prévoir. Aussi préparait-elle sans bruit les voies à la prochaine et énergique intervention des armes castillanes dans les affaires de l'Empire, en isolant, chaque jour davantage, les Confédérés de la nouvelle confession de leurs coreligionnaires ou alliés d'Allemagne et d'Italie.

Difficultés d'assurer l'exécution de la paix en Italie. — Multiples échecs subis par la diplomatie française vers cette époque. — Luynes continue la politique suivie par l'évêque de Luçon à l'égard des cantons. — Influence néfaste de la disparition de Villeroy sur les relations de la Couronne avec les Stati liberi. — Faiblesse et incohérence des instructions remises par les Brularts aux agents du roi à l'étranger. — Les intérêts confessionnels l'emportent sur les intérêts d'Etat. — Justes défiances des cantons protestants envers le Louvre, dont les représentants appuyent, presque partout en Europe, les prétentions de l'Escurial.

II. Cependant les négociations pour l'exécution de la paix dans la Péninsule se poursuivaient avec une regrettable lenteur, grâce à la défiance invétérée que les parties nourrissaient les unes à l'égard des autres. Au total, d'ailleurs, la diplomatie française subissait échecs sur échecs. A Turin, le Sr de Modène cherchait en vain à désarmer les soupçons que l'attitude belliqueuse de Pierre de Tolède inspirait à Charles-Emmanuel;[2] à Milan, le Sr de Béthune ne réussissait pas à persuader le gouverneur de la nécessité de licencier la plupart de ses forces; à la Haye, Du Maurier négociait sans succès un rapprochement entre Arminiens et Gomaristes,[3] entre Barneveldt — emprisonné quelques mois plus tard «à la barbe» d'un autre envoyé du roi, le Sr de Boissise —[4] et le prince Maurice, que soutenaient les sympathies des Suisses évangéliques, de Genève et des Ligues Grises;[5] à Berne, Méry de Vic, à peine arrivé, éprouvait une difficulté extrême à faire accepter la médiation de son maître dans les affaires de Neuchâtel: à Lucerne et à Altorf, enfin, Robert Miron, appuyé par le baron de La Tournette, ambassadeur de Savoie,

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 13 gennaio 1619. Frari. Svizzeri. IX. – Eidg. Absch V² 54 *d.* (Diète d'Aarau, du 22 janvier 1619.)

(2) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 27 février 1618 Bibl. Nat. f. fr. *18 014* fº 298

(3) *Gueffier à Dauvet des Marets.* Coire, 26 janvier; *à Brulart de Léon.* Coire, 30 janvier 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 014* fº 270 Coll. Du Puy *120* fº 169.

(4) *Lettre ecrite de la cour à Gueffier.* Paris, 10 septembre 1618 Aff. Etr Grisons. II.

(5) Eidg. Absch V² 33 *a*, 39. – *Pietro Vico al Senato* Zurigo, 5 ottobre 1618. Frari Svizzeri IX.

s'épuisait en efforts stériles pour convaincre les gouvernements des cantons forestiers qu'il était contraire à leurs intérêts d'accorder des troupes à l'Escurial — fût-ce sous le couvert du duc de Mantoue, — ou de fermer, de manière trop hermétique, leurs passages aux levées vénitiennes, puisque, dans le premier cas, c'était permettre aux Espagnols de reprendre les hostilités à la frontière du Piémont et, dans le second, contribuer à la défaite des auxiliaires de Saint-Marc par les armées autrichiennes.(1)

Jusqu'alors, il convient de le reconnaître, la politique pratiquée par Luynes en Helvétie demeurait assez conforme à celle que suivait Richelieu à l'heure de sa chute. Du moment où les cantons catholiques faisaient cause commune avec l'Espagne contre les protégés de la France, il semblait naturel que celle-ci s'entendît avec les cantons protestants pour assurer le triomphe de ses vues, tout à la fois aux Ligues et dans la Péninsule. Au début, il n'en alla pas autrement. Berne et Zurich furent encouragées à ne point abandonner leurs alliés d'Italie; Genève se vit continuer les subsides que lui servait le feu roi,(2) et ce fut avec l'aveu du Louvre que les troupes allemandes de Mansfeld établirent leurs quartiers d'hiver sur territoire suisse, à proximité de la frontière piémontaise.(3) Mais si le futur connétable considérait comme un devoir d'honneur de ne point faillir aux engagements que lui léguait l'évêque de Luçon, ce n'était pas à dire, néanmoins, qu'il se sentît disposé à en contracter de nouveaux. Par le fait, la démonstration menaçante qui contraignit Pierre de Tolède à restituer Verceil à Charles-Emmanuel fut le dernier acte d'énergie auquel consentit le Louvre, en matière de politique extérieure. A dater des arrangements pris en 1618 en vue de consolider la paix dans la Péninsule, et jusqu'à l'entrée définitive de Richelieu dans les conseils du roi, la diplomatie française s'appliquera, en toutes circonstances, à faire le jeu de l'Escurial, aussi bien en Italie qu'en Suisse et en Allemagne, et travaillera, avec une inconscience vraiment déconcertante, à relever le prestige de la maison d'Autriche dans ces divers pays.

Que si l'on recherche les causes déterminantes de l'adoption de cette politique néfaste, il en est deux, au moins, qui ne sauraient être passées sous silence: la mort de Villeroy et la question religieuse. A dire vrai, le vieux ministre de Henri IV, décédé à Rouen le 12 novembre 1617, n'avait jamais été très favorable aux alliances protestantes. Sans doute, dans les derniers temps de sa vie surtout, son influence et son crédit s'étaient amoindris; sans doute, il avait, parfois, durant la régence de Marie de Médicis et depuis lors, contresigné par faiblesse des décisions qu'il désapprouvait en secret. Toujours est-il, cependant, que l'on comptait sur sa prudence et sa dextérité pour éviter

(1) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de M Miron.* Arch. für Schweiz. Geschichte. II. 274 (15). — *Antelmi al Senato.* Morbegno, 23 maggio; *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 15 giugno 1618. Frari. Svizzeri. IX. — Eidg. Absch. V² 16 *e*, 20 *b*.

(2) *Les syndics et conseil de Genève au président Jeannin.* 8 septembre 1617. Bibl. Nat. f. fr. 3795 f° 61.

(3) *cf.* R. Seehausen Schweizer Politik während des dreissigjährigen Krieges. (Halle 1882.) p. 10.

les gros écueils que la diplomatie royale était appelée à rencontrer sur son chemin.(1) Lui disparu, la position des Brularts se trouvait fortifiée. Or le septuagénaire chancelier de Sillery n'était plus le politique avisé qui, jadis représentant aux Ligues d'un prince huguenot, s'attachait, au milieu des conjonctures les plus difficiles, à tenir la balance égale entre les cantons des deux confessions. Chaque jour davantage, son fils et lui prêtaient l'oreille aux avis et conseils de la cour pontificale. De fait, la préoccupation d'assurer, en tout et partout, le triomphe du catholicisme sur les doctrines hétérodoxes obscurcissait chez eux la claire vision des véritables intérêts de la Couronne à l'étranger. N'en étaient-ils pas arrivés, avec la connivence du nonce, à persuader au jeune roi que l'attitude des Bohémiens à l'égard de la maison d'Autriche offrait une indéniable analogie avec celle des populations protestantes du Béarn opposées au rétablissement de la messe dans leurs vallées?

En tout état de cause, si l'on en excepte les dépêches de Londres, de Rome et de Madrid, le conseil royal n'accordait, le plus souvent, qu'une attention fort brève aux observations que lui faisaient parvenir ses agents diplomatiques. La périodicité même de cette correspondance, devenue hebdomadaire, en diminuait, d'ailleurs, l'importance et, parfois, l'utilité. Certes, un premier ministre ayant conscience de ses devoirs et de sa responsabilité n'eût pas renoncé à la prérogative, inhérente à sa charge, de surveiller, — dans leurs grandes lignes, sinon dans leurs détails, — les desseins et les actes de ses subordonnés. Mais Luynes, dont l'unique souci paraissait être d'amuser le roi afin de se maintenir plus sûrement au pouvoir, ne vouait ses soins qu'aux affaires intérieures et s'en remettait pour le reste aux secrétaires d'Etat.(2) Comme, d'autre part, ceux-ci bornaient, — la plupart du temps, — leur effort à recommander aux représentants de Sa Majesté en pays étranger la défense des « intérêts de la religion », il s'ensuivait que les véritables maîtres de la situation étaient les diplomates accrédités auprès des puissances de second ordre, les Miron, les Gueffier, les Brulart de Léon, les Marini. Munis d'instructions incomplètes ou trop générales; privés des directions qu'eût cependant rendues nécessaires la lenteur des communications entre la cour et le lieu de leur résidence; guidés, de plus, en maintes circonstances par leurs seules passions ou leurs rancunes privées, ces « obscurs instruments de Sillery » — ainsi que Luynes et Condé qualifiaient les deux premiers, dans un entretien avec les ambassadeurs de Venise —(3) pratiquaient, chacun dans sa sphère d'action, une politique personnelle et, dès lors, incohérente, dont les résultats, quels qu'ils fussent, finissaient toujours par être ratifiés en haut lieu.

Au total, soit qu'elle s'effaçât derrière celle de l'Escurial, soit qu'elle agît de concert avec elle, la diplomatie du Louvre ne cessait d'éveiller de

(1) *Ottaviano Bon al Senato.* Parigi, 20 dicembre 1617. Bibl. Nat. f. Italien *2005.*

(2) *Puysieux à Miron.* mars 1619. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 139. — *Priuli e Contarini al Senato.* Parigi, 20 e 24 gennaio, 2 febbraio 1621. Frari. Francia. LIV.

(3) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 26 maggio 1620. Bibl. Nat. f. Italien *2006.*

l'inquiétude parmi les *Stati liberi.* Or, à ne consulter que les apparences, cette inquiétude était justifiée. Partout en Europe, depuis le rétablissement de la paix d'Italie, les deux grandes monarchies continentales unissaient leur effort vers un but commun: l'abaissement du protestantisme.(1) N'était-ce pas dans cette intention que, de Paris, de Rome et de Madrid, des ouvertures étaient faites à Venise en vue de la constitution d'une grande ligue catholique?(2) N'était-elle pas suffisamment significative la décision prise en France, dès janvier 1618, de supprimer les subsides accordés jusqu'à ce jour à Genève, sous le prétexte que cette ville donnait asile aux Calvinistes, sujets du roi, alors qu'en revanche, elle se refusait à tolérer la présence de capucins dans ses murs?(3) Enfin il n'y avait pas jusqu'au subit changement d'attitude de l'ambassadeur de Sa Majesté dans la question de l'alliance lorraine qui ne donnât lieu à bien des commentaires. A l'instant, en effet, où Miron, pour se conformer à son instruction, s'opposait à la reprise des négociations entre le gouvernement ducal et les «Waldstætten»,(4) l'ordre lui venait du Louvre de leur laisser libre cours, tandis que son collègue Méry de Vic se préparait à regagner Paris par la voie, — très détournée, — de Nancy.(5)

Certes, la France, après avoir approuvé le prudent maintien sur territoire bernois de la petite armée de Mansfeld à la solde savoyarde, ne se déjugeait pas encore au point de se joindre aux cantons forestiers pour en exiger l'éloignement.(6) Mais, partout ailleurs déjà, à Neuchâtel, dans la vallée du Rhône, aux Grisons, dans les bailliages communs du pays de Vaud, en Thurgovie, dans l'évêché de Bâle, la diplomatie du roi Très-Chrétien faisait sienne la politique agressive de l'Escurial et prêtait appui aux catholiques contre les protestants, comme si elle se fût donné à tâche d'accélérer la prise de possession de la Valteline par les maîtres de Milan.(7)

Différend entre le duc de Longueville et Berne. — Son origine. — Les bourgeois «internes» et les bourgeois «externes» de Neuchâtel. — Leurs intérêts opposés. — L'autorité bernoise prend en mains la cause des «internes». — Re-

(1) *Agostino Dolce al Senato.* Zurigo, 13 gennaio 1618. Frari. Svizzeri. VIII.

(2) *Ibidem.*

(3) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse, etc.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. II 320.) *Guido Bentivoglio al card*[le] *Borghese.* Parigi, 6 giugno 1618. *ap.* Bentivoglio. La Nunziatura di Francia. II. 1191. — L. Sordet. Extraits des registres du conseil de Genève. (Janvier 1618.) — *Les syndics et conseil de Genève au président Jeannin.* 8 septembre 1617 et 25 février 1618. Bibl. Nat. f. fr. 3795 f[os] 61, 69. — *Puysieux à Miron.* juillet 1619. *Ibid.* f. fr. *17 364* f[o] 177.

(4) Eidg. Absch. V[2] 2.

(5) *Mémoire sur les lettres de M*[rs] *de Vic et Miron des 24 et 25 septembre 1618.* Bibl. Nat. f. fr. *16 953* f[o] 86.

(6) Seehausen. Schweiz. Politik u. s. w. (Halle 1882) p. 10. — *Benedetto Ciza al duca di Savoia.* Geneva, 23 dicembre 1617; Berna, 14 giugno 1618. — *Berne à Benedetto Ciza.* 27 décembre 1617. (v. s. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VIII.)

(7) *Lettre adressée de la cour à Gueffier.* Paris, 10 septembre 1618. Aff. Etr. Grisons II.

nouvellement du traité de combourgeoisie entre Berne et Neuchâtel. — Henri de Longueville cité à comparaître devant le conseil de Berne. — Il se rend à Neuchâtel. — Mission de Méry de Vic. — Les Bernois fomentent de nouvelles discordes entre le duc et ses sujets. — Sentence arbitrale du 18 février 1618. — Le duc invoque l'appui du roi et s'assure celui de quelques-uns des cantons catholiques. — Obstination du gouvernement de Berne. — Son abstention empêche la réunion d'une diète générale à Bade. — Conférences d'Aarberg. — Leur résultat négatif. — Les Bernois refusent, une fois de plus, la médiation helvétique.

III. D'entre toutes les affaires auxquelles Robert Miron se vit mêlé pendant sa longue ambassade en Suisse, celle de Neuchâtel fut, selon sa pittoresque expression, «une des plus interérées».(1) L'origine du différend qui divisait Berne et la maison de Longueville remontait à deux siècles environ, soit à l'année 1406. Vers cette époque-là soufflait aux frontières de l'Helvétie un vent de liberté qui préoccupait fort les représentants des quelques maisons ayant conservé des droits régaliens dans cette région. De ce nombre était Conrad de Fribourg, comte et seigneur de Neuchâtel, que les franchises dont se prévalaient ses sujets gênaient dans l'exercice de sa souveraineté. Incapable de s'opposer plus longtemps à la conclusion d'un traité de combourgeoisie entre eux et la cité des Zæhringen, le comte avait cru faire preuve d'habileté en les imitant et en signant, lui aussi, avec Berne une convention de même nature qui lui assurait la protection éventuelle de cette puissante république. En agissant de la sorte, il espérait, certes, se mettre à couvert d'une rébellion toujours à craindre de leur part. Dans la réalité, il préparait à ses successeurs d'inextricables difficultés. Aux termes des deux actes, en effet, il appartenait à Berne de trancher désormais sans appel toutes les contestations à naître entre les Neuchâtelois et leur prince. Malheureusement pour celui-ci, les protecteurs qu'il venait de se donner n'étaient pas gens à renoncer, le cas échéant, à faire usage du privilège qui leur était ainsi conféré.(2)

Depuis l'an 1369, le corps de bourgeoisie de Neuchâtel comprenait deux catégories bien distinctes d'adhérents: les «internes» — les plus nombreux — habitant la ville, et les «externes» répandus dans le voisinage, à l'ouest jusqu'aux gorges de la Reuse, à l'est jusqu'aux rives de la Thièle. Or ces derniers faisaient observer, avec quelque apparence de raison, que, privés de la plupart des avantages dont jouissaient les premiers, ils se voyaient néanmoins

(1) *Discours au long des differends et affaires indecises qui ont encore cours dans la Suisse, es quels differends les interests du roy peuvent estre conjoincts; envoyé à la cour le 22 mars 1624 par Mr l'ambr Miron.* (impr. *apud* Archiv für Schweizerische Geschichte. II. 302.)

(2) Boyve. Annales historiques de Neuchâtel et Valangin. I. 414 sqq. — Chambrier. Histoire de Neuchâtel. p. 120.

astreints aux mêmes prestations qu'eux.[1] Fréquemment renouvelées, soit avant, soit surtout depuis l'avènement des Longueville, les doléances des «externes» ne rencontrèrent aucun écho à Berne.[2] En revanche, elles fournirent à Marie de Bourbon, grand-mère et tutrice du jeune prince Henri II, l'occasion de tirer vengeance de la sourde et constante opposition des «internes» à ses volontés. Par un acte daté à Paris, le 6 mars 1599, cette princesse, tout en confirmant les «externes» ou «forains» dans leurs franchises et libertés, les autorisa à renoncer à la bourgeoisie de Neuchâtel.[3]

La décision prise par Marie de Bourbon constituait un véritable coup d'Etat. Dès lors, la crise revêtit un caractère de jour en jour plus aigu et présenta quelque analogie avec celle qui, vers la même époque, éclatait à Zoug. Lésés dans leurs intérêts, les «internes» s'adressèrent à leurs alliés de Berne. Ceux-ci saisirent avec empressement le prétexte qui s'offrait à eux de s'immiscer plus avant dans les affaires du comté. Créanciers de Henri II, les Bernois, déjà maîtres de Cerlier, à l'extrémité occidentale du lac de Bienne, «muguettoient» la seigneurie de Valangin, dont la possession eût mis à leur entière discrétion l'héritage des Longueville. Mais l'exécution de ce projet, ainsi que les velléités d'arbitrage écloses sur les rives de l'Aar se heurtèrent à l'énergique opposition de la princesse. Celle-ci, en effet, se montrait également hostile aux tentatives d'empiétement de ses voisins et aux ambitions des «internes» et de leurs représentants, les Quatre-Ministraux, qu'elle accusait volontiers de se «vouloir faire contes de Neuchâtel».[4]

Sous l'administration de Catherine de Gonzague, qui assuma la tutelle de son fils, après la mort de sa belle-mère Marie de Bourbon, les choses demeurèrent en l'état, sans que les partis renonçassent, pour cela, à aucune de leurs prétentions. Toujours suspects au souverain, les bourgeois de Neuchâtel durent à cette circonstance, plus encore qu'aux mauvaises dispositions des cantons catholiques à leur égard, de n'être pas compris au renouvellement d'alliance intervenu à Soleure, en 1602, entre la couronne de France et le Corps helvétique. Mais, chaque jour aussi, la princesse et les Bernois s'ancraient davantage dans leurs positions respectives.[5] Ceux-ci, auxquels le texte des traités de 1406, pris à la lettre, conférait évidemment le droit d'évoquer à eux seuls l'affaire des «bourgeois renoncés», entendaient ne pas s'en dessaisir.[6] Les avocats de la maison de Longueville, en revanche, produi-

(1) Charte du 12 février 1454. Art. XXV.

(2) Grandes Archives de Neuchâtel. B^{15} nº 12; U^{23} nº 30; X^{23} nºs 6, 30; Z^{12} nº 6. — Boyve. Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin. III. 109, 340, 348.

(3) Neuchâtel. Grandes Archives. X^{23} nº 25. — Boyve. op. cit. III. 352.

(4) Neuchâtel. Grandes Archives. B^{5} nº 12; G^{5} nº 27; G^{12} nºs 17 à 26; M^{11} nºs 19 20; O^{13} nº 21; O^{14} nº 20; Y^{15} nº 20; W^{11} nº 12. — Boyve. op. cit. III. 353. — Chambrier. Histoire de Neuchâtel. p. 362.

(5) Neuchâtel. Grandes Archives. F^{5} nº 21; W^{11} nº 7.

(6) *Information veritable des droictz de la judicature de la Sie de Berne contre les comtes de Neuchâtel et leurs subiectz, bourgeois dudict lieu, de part et d'aultre bourgeois perpetuelz de la ville de Berne* (1618). Grandes Archives (Neuchâtel). I^{12} nº 11. — *Berne aux cantons.* 12 janvier 1618. *Ibid.* C^{12} nº 7.

saient maints arguments, dont plusieurs assez spécieux, en faveur de leur thèse.(1) A les en croire, Conrad de Fribourg, reçu «bourgeois d'honneur» de Berne, — assertion très contestable, d'ailleurs, — avait bien acquiescé à ce que les conseils de la cité de l'Aar intervinssent comme *arbitres*, mais non pas comme *juges*, dans les différends entre ses sujets et lui.(2) Cette prémisse une fois posée, ils estimaient que la sentence d'arbitrage n'avait sa raison d'être qu'autant que les deux parties s'engageraient par avance à s'y soumettre, ce qui n'eût pas été le cas d'un jugement pur et simple. Ils affirmaient, en outre, qu'il s'agissait beaucoup moins, dans l'espèce, d'un conflit entre le prince et la bourgeoisie de Neuchâtel, que d'un procès intenté aux «forains» par les «internes»,(3) procès dont la connaissance appartenait au souverain, selon les termes mêmes du serment prêté par ceux-ci à Léonor d'Orléans en 1562.(4) Ils déclaraient enfin que l'Etat de Berne, intéressé, plus que tout autre, à l'annulation de l'«acte de renonciation» de 1599, ne pouvait prétendre à être juge dans un litige où il figurait comme partie.(5)

Très résolus à continuer la lutte, les Quatre-Ministraux et leurs administrés caressaient depuis longtemps le projet de renouveler le traité de combourgeoisie qui les liait aux Bernois. Ceux-ci y ayant consenti, il fut procédé à cette solennité, le dimanche 26 mai/5 juin 1616, malgré l'opposition du prince.(6) Le but auquel tendaient les «internes» était désormais atteint. Aussi ne tardèrent-ils pas à recourir à leurs protecteurs, lesquels se montraient d'autant plus disposés à intervenir, que les circonstances servaient merveilleusement leurs desseins. D'une part, la discorde venait de se mettre au camp des «externes».(7) D'autre part, le jeune duc de Longueville se trouvait encore en état de rébellion à l'égard du roi, représenté lui-même à Soleure par un simple chargé d'affaires de nationalité helvétique.(8)

Lorsque lui fut donné l'avis qu'il était cité à comparaître, le 7 juillet 1617, par devant les avoyers et conseil de Berne, «pour le fait de la renonciation des externes»,(9) le fils de Catherine de Gonzague songea tout d'abord à gagner du temps.(10) De jour en jour, en effet, sa situation se raffermissait.

(1) Neuchâtel. Grandes Archives. G^{12} nos 3, 16, 27, 28.

(2) Eidg. Absch. V^{2} 15.

(3) Neuchâtel. Grandes Archives. I^{12} no 16.

(4) *Memoire presenté au conseil du roy par le Sr d'Estoy* (1618). Grandes Archives Neuchâtel. I^{12} no 12. — Eidg. Absch. V^{2} 11.

(5) *Ibid.*

(6) *Le conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 9 mai 1616. Grandes Archives (Neuchâtel). E^{13} no 2; W^{11} no 10. — *Berne au conseil d'Etat de Neuchâtel.* 16 mai 1617. *Ibid.* G^{12} no 5. — Boyve. op. cit. III. 408, 409.

(7) Neuchâtel. Grandes Archives. G^{12} no 4; N^{13} no 12; W^{11} no 3; W^{23} no 15. — Boyve. op. cit. III. 481.

(8) *Déclaration royale*, du 24 octobre 1616. (Mémoires de Mathieu Molé. I. 138.) — Bentivoglio. La Nunziatura di Francia. I. 139, 188.

(9) *Berne aux gouverneur et conseil d'Etat de Neuchâtel.* 4 et 19 juin 1617. Grandes Archives (Neuchâtel). A^{15} no 29; G^{12} no 9; N^{13} no 16.

(10) *Henri II de Longueville aux Quatre Ministraux à Neuchâtel.* 20 juin et 10 août 1617. W^{11} no 8; I^{20} no 15; U^{11} no 29. — *Catherine de Gonzague aux mêmes.* 1er juillet 1617. W^{11} no 11. — *Le conseil d'Etat*

Outre qu'il avait atteint, depuis peu, l'âge de sa majorité,(1) son récent mariage(2) avec une Bourbon-Soissons augmentait son crédit à la cour et favorisait sa rentrée en grâce auprès du roi.(3) Mais ses efforts, joints à ceux de son conseil d'Etat de Neuchâtel, ne parvinrent pas, contrairement à son espérance, à fléchir ses redoutables et tenaces voisins. Si ceux-ci consentirent, à regret, d'ailleurs, à lui accorder quelque répit, c'est que, dans le même temps, de fréquents mouvements de troupes à la frontière franc-comtoise éveillaient leurs inquiétudes.(4) Aussi bien la citation ne tarda pas à être renouvelée et, dès lors, il ne resta au jeune prince d'autre ressource que de quitter Paris et de s'acheminer vers le Jura, où l'appelaient ses partisans.(5)

C'était «avec la ferme intention d'empêcher la *réunion* des bourgeois» et de donner aux «forains» de nouveaux gages de sa bienveillance,(6) que Henri II de Longueville fit, le 25 octobre, son entrée dans sa bonne ville de Neuchâtel.(7) Il y fut bientôt rejoint par sa mère, puis par Méry de ***Vic***, ambassadeur extraordinaire de France,(8) chargé de l'assister de ses conseils et d'appuyer ses démarches, tant auprès de Berne que de l'ensemble du Corps helvétique.(9) Ancien envoyé ordinaire de Henri IV en Suisse et en Rhétie, de 1600 à 1605, ce diplomate avait, certes, rendu de signalés services lors du renouvellement de l'alliance en 1602, mais s'était montré au-dessous de sa tâche, l'année suivante, quand il s'était agi de s'opposer aux négociations de Padavino dans la haute vallée du Rhin. Il devait d'autant moins réussir à Neuchâtel que les origines du conflit Berne-Longueville lui étaient, en somme, assez peu familières.(10) C'était d'ailleurs à bon escient qu'il avait laissé le duc prendre les devants et le précéder de quinze jours à la frontière des Ligues. On ne demeurait pas hors d'espérance, à la cour, que ce laps suffirait à Henri II pour ramener à lui par la douceur ses remuants sujets.(11)

---

de Neuchâtel à Berne. 24 juillet et 13 août 1617. B 5 nº 1; W 11 nº 11. — *Le duc de Longueville à Berne.* 16 août 1617. C 12 nº 10; G 12 nº 1.

(1) *Le duc de Longueville au conseil d'Etat de Neuchâtel.* 18 avril 1617. H 11 nº 6.

(2) Célébré le *30 avril 1617.* (Jal. Dictionnaire rectificatif de biographie et d'histoire. p. 795) et non le 7 *avril 1619.* — Bentivoglio. La Nunziatura di Francia. I. 39, 148. — Boyve. III. 490.

(3) *Catherine de Gonzague aux Quatre-Ministraux.* 1er juillet 1617. W 11 nº 11.

(4) *Berne au conseil d'Etat de Neuchâtel.* «à l'occasion des bruits de guerre en Franche-Comté». 28 août 1616. Y 13 nº 7. — *Le conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 12 juin 1617. — *Berne au conseil d'Etat de Neuchâtel.* 19 juin 1617. C 12 nº 9; C 14 nº 12; N 13 nº 16. — *Wallier à Catherine de Gonzague.* 13 juillet 1617. G 12 nº 7. — *Berne au conseil d'Etat de Neuchâtel.* 28 juillet et 26 août 1617. G 12 nº 8; N 13 nº 8; W 11 nº 13. — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 47.

(5) *Brief discours sur la separation des bourgeois forains d'avec ceux de la ville de Neuchâtel, par lequel on porta S. A. à venir luy mesme à Neuchâtel, l'an 1617.* Grandes Archives Neuchâtel. Y 11 nº 18. — *Troisième citation de Mrs de Berne, adressée au gouverneur de Neuchâtel.* 16/26 août 1617. N 13 nº 18; W 11 nº 13. — *Le conseil d'Etat au duc Henri.* Neuchâtel, 8 septembre 1617. D 5 nº 5.

(6) *Henri de Longueville à Mareschal.* 10 août 1617. Grandes Archives Neuchâtel. U 20 nº 15.

(7) Manuel de la ville de Neuchâtel. (1er mai 1602—2 novembre 1617.) p. 601.

(8) *Ibid.* p. 602.

(9) *Miron à Dauvet des Marets.* Soleure, 26 décembre 1617. Bibl. Nat. Coll. Du Puy *420* fº 163. — *Relation du voyage et des négociations de Mr de Vic à Neuchâtel.* 25 novembre 1617. Bibl. Nat. f. fr. *16953* fº 79.

(10) Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 274.

(11) *Relation du voyage de Mr de Vic, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *16 953* fº 79.

De fait, ceux-ci se firent, de prime abord, fort humbles et s'appliquèrent à excuser leur conduite passée, due, selon eux, à un malentendu.(1) Fâcheusement influencé par sa mère et son conseiller intime, René Regnier, Sr de Plainville,(2) le duc répondit à ces avances en accumulant maladresse sur maladresse. Un demi-siècle auparavant, Jacqueline de Rohan avait provoqué à la révolte les habitants du Landeron en cherchant à y implanter la Réforme. Reprenant, — à l'inverse, il est vrai, — les erres de son aïeule, Henri II, au risque de s'aliéner définitivement «les évangeliques de la Comté», forma le projet d'introduire le culte catholique dans l'enceinte du château de Neuchâtel et de faire sonner les cloches de la messe à l'heure même où les bourgeois tenaient leur prêche.(3) Comme, d'autre part, il ne négligeait aucune occasion d'affirmer son autorité et de contester les franchises et privilèges des «internes», ceux-ci, bien que soutenus par Berne, envisageaient l'avenir non sans appréhension.(4)

Cependant, contre toute espérance, les négociations suivaient un cours favorable entre les conseillers du prince et les Quatre-Ministraux,(5) et l'on s'attendait à leur prochaine et heureuse issue, lorsque, subitement, d'une heure à l'autre, l'attitude de ces derniers se modifia du tout au tout et, de bénévole qu'elle était, devint, en quelque sorte, irréconciliable. Ce coup de théâtre était l'œuvre de «MMrs de Berne». Par une étrange inconséquence, en effet, le duc, qui leur déniait le droit de contrôle dans les affaires du comté, les avait, avant même de quitter Paris, fait adjurer de lui être secourables dans ses contestations avec ses sujets.(6) Il était un peu tard, évidemment, puisque aussi bien le traité de combourgeoisie de 1406 venait d'être renouvelé à son préjudice. Néanmoins, les Bernois, trouvant l'occasion propice, dépêchèrent à Neuchâtel quelques membres de leurs conseils, sous le prétexte d'y souhaiter la bienvenue au prince, mais, en réalité, pour exciter leurs combourgeois d'outre-Thièle à ne se désister d'aucune de leurs prétentions. Reçus gracieusement par Catherine de Gonzague et son fils, les députés de la cité suisse,

(1) *Les Quatre-Ministraux, conseil et communauté de Neuchâtel au duc de Longueville* 11 juin et 9 décembre 1617. W 11 nos 3 et 4; H 11 no 4; G 12 no 6 — *Reponse des Quatre-Ministraux à S. A. sur les differentz pour les quels ils l'avoient fait citer.* 2 novembre 1617. Grandes Archives Neuchâtel U 11 no 30. — *Supplication verbale faite par les Quatre-Ministraux a S. A. au subjet de leur differend avec les bourgeois forains.* Novembre 1617. Y 11 no 22.

(2) Montmollin. Mémoires sur le comté de Neuchâtel. p. 147, 148.

(3) *Relation du voyage de Mr de Vic, etc.* — Boyve. op cit. III. 438. — Montmollin. op. cit. III. 153. — Chambrier. op. cit. p. 396. — *Miron à Dauvet des Marets* Soleure, 26 décembre 1617. Bibl. Nat Coll. Du Puy *120* fo 163. — *Il vescovo d'Adria al cardle Borghese.* Lugano, 23 dicembre 1617. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X c.

(4) Neuchatel. Grandes Archives. I 12 no 16.

(5) *Raisons des bourgeois forains pour monstrer que le prince ne les peut réunir avec les bourgeois de Neuchâtel, sans premier les avoir ouys en leurs raisons* (1617). Grandes Archives Neuchâtel. Y 11 no 20.

(6) «Vous avez le credit de leur faire comprendre qu'ilz sont obligez de se renger à la rayson.» *Le conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 24 juillet et 13 août 1617. B 5 no 1; W 11 no 6 — *Henri de Longueville à Berne.* 16 août 1617. G 12 no 1. — «Vous presterez la main de vostre authorite pour les ramener à leur devoir...» *Minute d'une lettre de S. A. à Berne, avant son arrivée à Neuchâtel.* (Octobre 1617.) C 12 no 10.

l'audience de LL. AA. terminée, avaient regagné, d'une manière ostensible, leurs foyers. Le malheur voulut que l'un d'entre eux, demeuré en cachette dans la ville, y fut surpris, conférant avec les Quatre-Ministraux. Admonesté, puis mis en état d'arrestation, Jean Stek — tel était son nom — commissaire général de LL. EE. au pays de Vaud, confessa sans réticences qu'il n'avait agi qu'avec l'agrément de ses supérieurs, soucieux de conforter les «internes» dans leur résistance aux velléités autoritaires des Longueville.(1) L'aveu était précieux, certes, et l'on s'attendait à ce que le jeune duc en tirât résolument parti. Il n'en fut rien. Circonvenu de divers côtés, il résolut de ne pas donner suite à l'affaire et fit élargir l'inculpé. Cet acte de clémence était inopportun au premier chef. Il constituait même une faute lourde. Tout aussitôt, en effet, les Bernois, intervertissant les rôles, firent observer que si Stek avait été remis en liberté, c'est que, apparemment, il était innocent. Reprenant, dès lors, l'offensive, ils dépêchèrent au prince de nouveaux députés, afin d'exiger de lui la réparation de l'injure faite à l'un des leurs et la punition de ceux qui l'avaient faussement accusé.(2)

Jusqu'à ce moment-là, Méry de Vic s'était maintenu dans une attitude expectante, dont n'avaient pu le faire départir les adjurations des députés bernois, mécontents des fins de non-recevoir que leur opposaient Henri II et sa mère. Quand il se décida, en décembre 1617, à se rendre à Berne, porteur de la lettre que son maître adressait à ce canton, à la date du 21 octobre, il était trop tard. Moins disposées que jamais à céder, les autorités de la cité de l'Aar firent à la missive royale une réponse courtoise mais évasive.(3)

Accorder des prétentions aussi divergentes que celles qui mettaient aux prises les deux parties devenait chose fort difficile.(4) Une dernière tentative faite auprès du prince, en février, par une mission bernoise échoua, comme avaient échoué les précédentes.(5) Circonstance aggravante, les négociations poursuivies entre les représentants de Son Altesse et les bourgeois, dont l'arrogance augmentait chaque jour, se trouvèrent, du coup, rompues. Intimidé, toutefois, par le «rude langage» que lui tinrent ses interlocuteurs suisses, le fils de Catherine de Gonzague voulut, avant que d'arriver à complète rupture,

(1) *Memoire du Sr Regnier sur les differendz de S. A. avec la Sie de Berne. 1618.* Gr. Arch. Neuchâtel. I 12 nº 8. — *Interrogatoire faict par nous, René Regnier, Sr de Plainville et de la Boissière, du nommé Jehan Steg, suivant le pouvoir et commission à nous donne par Monsgr le Duc de Longueville.* 10—12 novembre 1617. Bibl. Nat. f. fr. *16 953* fº 78. — Neuchâtel. Gr. Arch. C 12 nº 3.

(2) *Berne au duc de Longueville,* 12 novembre 1617. Gr. Arch. Neuchâtel. C 12 nº 5. — Boyve. op. cit. III, 427, 447, 451. — *Mémoire présenté au conseil royal par le Sr d'Estoy* (1618). Gr. Arch. Neuchâtel. I 12 nº 12. — *Relation du voyage de Mr de Vic à Neuchâtel, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *16 953* fº 79. — *Berne au roi.* (s. d.) [1618]. Bibl. Nat. f. fr. *5569* fº 281.

(3) *Mémoire du Sr Regnier, etc.* I 12 nº 8. — *Lettre de Mrs de Berne au roy, «en responce de celle qu'il leur avoit escrit pour l'affaire de Mr de Longueville».* (s. d.) Bibl. Nat. f. fr. *5569* fº 281. — Boyve. op. cit. III, 431.

(4) *Protocole de la comparution devant S. A. des bourgeois forains contre les Quatre-Ministraux.* 3 février 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. X 11 nº 26. — *Comparution des bourgeois internes. cf.* Boyve. op. cit. III, 444—456, 463, 468. — Chambrier. op. cit. p. 397—399.

(5) **Eidg. Absch. V² 5.**

solliciter l'avis de l'ambassadeur extraordinaire de France. Mais celui-ci hésitait encore à l'énoncer que déjà les envoyés bernois avaient quitté la ville sans prendre congé des hôtes du château. Ce fut en vain que le prince s'efforça de renouer avec eux.(1) Les événements se précipitaient. En tout état de cause, il n'était plus en son pouvoir d'en modifier le cours, soit que, aux termes de l'interprétation erronée donnée par lui à certain article du traité de 1406, il appelât ses adversaires à une *journée de marche* à Walperswyl, soit qu'il cherchât à user d'autres moyens dilatoires.(2) Cité à nouveau devant MMrs de Berne, le 18 février 1618,(3) Henri II s'abstint de comparaître, et ce fut par défaut que, le 25 du même mois, il se vit condamné à accorder aux Quatre-Ministraux et à leurs administrés toutes les satisfactions exigées par ces derniers.(4)

Tandis que se déroulaient dans la Suisse occidentale les péripéties du conflit entre le duc de Longueville et Berne, le représentant de cette république à Paris, Théodore de Cocault, Sr d'Estoy, y poursuivait des négociations parallèles, nécessairement sans fruit, puisqu'il faisait valoir, en présence des ministres français, des arguments analogues à ceux que ses supérieurs opposaient à Méry de Vic et aux conseillers du prince à Neuchâtel.(5) On s'attendait, en conséquence, au Louvre, à ce que les choses traînassent en longueur. La précipitation apportée par les Bernois à rendre leur sentence arbitrale surprit, de manière désagréable, Puysieux et ses collègues, convaincus enfin de la maladresse qu'ils avaient commise en mêlant, sans enquête préalable, le nom du roi à une affaire délicate et, de surcroît, mal engagée.(6) Mais il était trop tard pour battre en retraite. Déjà le jeune duc et sa mère imploraient l'appui de Sa Majesté, dans lequel ils plaçaient leurs dernières espérances. On résolut à Paris de ne les point abandonner et de provoquer sans retard l'intervention active des Confédérés en leur faveur.(7)

Dès les premiers jours de janvier 1618, soit plusieurs semaines avant que les «internes» obtinssent gain de cause à Berne, les cantons de Fribourg, de Soleure et de Lucerne, combourgeois, eux aussi, de Neuchâtel, s'étaient préoccupés de la situation que créait dans le comté le conflit existant entre le prince et une partie de ses sujets.(8) Au cours d'une conférence tenue à

(1) *Relation des négociations des députés de Berne à Neuchâtel.* 11—22 février 1618. Bibl. Nat. f. fr. *16 953* f° 81.

(2) *Proposition dressée par le Dr Petri pour faire à la journée de Walperswyl, si MMrs de Berne y eussent envoyé.* Gr. Arch. Neuchâtel. C12 n° 16.

(3) *Berne au duc de Longueville.* 11 et 18 février 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. G12 nos 10 et 14.

(4) *Sentence contre le duc de Longueville.* 25 février 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. E12 n° 4. — Boyve. op. cit III. 468. 469.

(5) *Memoire presenté au conseil du roy (par le Sr d'Estoy). de la part de MMrs de Berne pour prouver son droit de judicature, etc. 1618.* Gr. Arch. Neuchâtel. I12 n° 12.

(6) *Castille à Méry de Vic.* (mars 1618.) Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 283. — *Lettre écrite de la cour à Gueffler.* Paris, 10 septembre 1618. Aff. Etr. Grisons. II.

(7) *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 9 maggio 1618. (*ap.* Bentivoglio. La Nunziatura di Francia. I. n° 1132.)

(8) *Lucerne au duc de Longueville.* 16 décembre 1617. Gr. Arch. Neuchâtel. C12 n° 6. — *Soleure au même.* 20 décembre 1617. *Ibid.* C12 n° 12. — *Miron à Béthune.* Soleure. 6 janvier 1618. Bibl. Nat. f. fr. *3660* f° 12.

Soleure, du 4 au 6 de ce mois, les députés de ces trois Etats, consultés par le duc, lui avaient conseillé de ne renoncer à aucune de ses prétentions, mais de ne réclamer la médiation du Corps helvétique qu'au cas où ses adversaires modifieraient leur attitude dans un sens agressif.(1) Cependant, même au lendemain de la signification de la sentence qui les frappait si durement, Catherine de Gonzague et son fils se berçaient encore du vain espoir qu'il leur suffirait d'intriguer à Berne pour en procurer la révision.(2) De fait, une tentative d'empoisonnement à laquelle il venait d'échapper et dont on avait, — sans motifs, d'ailleurs, — cherché à faire peser la responsabilité sur le parti protestant, s'était produite à point nommé pour ramener quelques sympathies au jeune duc.(3) D'autre part, les libéralités intéressées de ce dernier lui créaient, au même temps, de nouveaux partisans à Valangin et dans le Val-de-Travers.(4) Mais ces illusions devaient être de courte durée. La sentence du 25 février était malheureusement définitive et ceux qui l'avaient provoquée, aussi bien que ceux qui l'avaient rendue, ne paraissaient point disposés à en adoucir les conclusions.

Au demeurant, ainsi que les Bernois le faisaient observer, avec beaucoup de raison, à leurs coreligionnaires des Ligues qui les incitaient à la modération, l'affaire Longueville, toute politique à son début, tendait de plus en plus à revêtir un caractère nettement confessionnel.(5) Si les cantons catholiques, — ceux de la Suisse primitive en particulier, — soucieux de ne pas se laisser surprendre comme lors des troubles de Mulhouse, poussaient à l'adoption de mesures militaires propres à abaisser l'orgueil des Bernois,(6) s'ils demandaient et persuadaient aux ministres des deux couronnes accrédités auprès d'eux de faire avancer des troupes aux frontières, soit vers la Bourgogne, soit vers le Cômasque,(7) ils insistaient, d'une manière toute spéciale, pour que le prince assurât la célébration régulière de la messe dans son château de Neuchâtel.(8) En agissant ainsi, Lucerne et les Etats de son groupe n'obéissaient-ils pas aux suggestions du nonce apostolique, appuyées des exhortations, manifestes ou discrètes, des représentants de la France et de l'Espagne?(9)

(1) Eidg. Absch. V² 1 2 *a, c.* — *Berne à Lucerne, Fribourg et Soleure.* 6 janvier 1618. Gr. Arch. de Neuchâtel. C¹² nº 15.

(2) Boyve. op. cit. III. 482.

(3) *Les Quatre-Ministraux à Berne.* Neuchâtel, 14 mars 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. G¹² nº 12. — *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 14 marzo 1618. (La Nunziatura di Francia. II. nºˢ 995. 1026.) — *Miron à Sainte-Catherine.* Soleure, 21 mars 1618. Bibl. Nat. f. fr. *4120* fº 38.

(4) Gr. Arch. Neuchâtel. Y¹¹ nº 21. — Boyve. op. cit III. 428. 443. 446. 476 501

(5) Eidg. Absch. V² 11 *a.*

(6) Eidg. Absch. V² 7. (Diète de Weggis, 16 mars 1618.)

(7) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire (dans la deuxième quinzaine de mai 1618). Bibl. Nat. f. fr. *18 044* fº 289. — *Le gouverneur de Milan à Alfonso Casati.* 12 et 17 juin 1618. (Eidg. Absch. V² 21 zu *a.*) — *Gio. Altoviti a Picchena.* Milano, 20 giugno 1618. Firenze. Arch. Mediceo 3143.

(8) *Conférence de Lucerne.* 23-24 janvier 1618. Eidg. Absch. V² 2 *a.*

(9) *Borghese a Bentivoglio.* Roma, 8 dicembre 1617. — *Bentivoglio à Borghèse.* Paris, 17 et 31 janvier 1618. (*ap.* Bentivoglio. La Nunziatura di Francia.) — Eidg. Absch. V² 11 *f.* — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 31 gennaio, Berna, 2 marzo, Zurigo, 31 agosto 1618. Frari. Svizzeri. VIII et IX. — *Vergy à l'archiduc Albert.* Gray, 3 août 1618. Aff. Etr. Suisse. XIV. 506. — *Il Vescovo d'Adria al Card*ˡᵉ *Borghese.* Lugano, 3 marzo 1618. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X c

Si menaçante qu'apparût la situation, les Bernois ne se laissèrent pas intimider. Outre que, au cas d'une rupture, l'assistance des cantons évangéliques et des Ligues Grises leur était entièrement acquise,[1] ils faisaient état des forces imposantes réunies par leur allié, le margrave de Bade, dans le voisinage du Rhin,[2] comme aussi des encouragements qui leur venaient de La Haye, de Heidelberg, de Venise,[3] voire de Paris, où les princes français, bien qu'il s'agît, dans l'espèce, des intérêts de l'un d'entre eux, continuaient à soutenir de leur influence les réformés d'outre-Jura contre lesquels la cour excitait les «Waldstætten».[4]

En désespoir de cause, Henri de Longueville avait assigné une *journée de marche* à Walperswyl, près d'Aarberg. Berne ne daigna pas s'y faire représenter.[5] Dès lors, à moins de recourir à la force ouverte, ou de procurer la vente illégale du comté à la Couronne Très-Chrétienne, ainsi que le proposaient Méry de Vic et Regnier de Plainville,[6] le moment semblait venu de porter le différend devant le Corps helvétique. Après entente avec les délégués du prince et ceux des cantons catholiques combourgeois de Neuchâtel,[7] Miron et son collègue, certains de l'assentiment du «Vorort»,[8] firent convoquer une diète générale à Bade pour le 30 avril.[9] Cependant, comme il était douteux que Berne consentît à y prendre part, les amis de la paix, qu'ils fussent ou non du parti des Longueville, s'employèrent à prévenir une aussi fâcheuse abstention. Dans une «journée» préparatoire, assignée à Aarau, le 20 de ce mois-là, les représentants de Zurich, de Bâle et de Schaffhouse essayèrent en vain de convaincre les chefs de la députation bernoise du péril que leur obstination faisait courir à la cause protestante. Tout fut inutile. Butés à s'en tenir à la lettre du traité de 1406, lequel prévoyait qu'aucune des parties ne pourrait être citée par l'autre devant une juridiction étrangère, les protecteurs des bourgeois internes de Neuchâtel déclarèrent qu'ils n'iraient point à Bade. Aussi bien récusaient-ils d'avance l'opinion de leurs confédérés catholiques, considérés par eux comme partiaux, depuis que, dans une missive adressée au roi Très-Chrétien, ceux-ci s'étaient prononcés en faveur des prétentions du jeune duc. A l'extrémité, peut-être, eussent-ils consenti à soumettre le différend à des arbitres pris à Soleure, à Fribourg ou à Bienne;

(1) *Memoire: «Le XI may 1618 arriva en la ville de Couër...»* Bibl. Nat. f. fr. *16 953* f° 82.

(2) *Miron au Mr de Coeuvres.* Soleure, 24 août 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 108

(3) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 13 mars 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 285.

(4) *Miron à Dauvet des Marets.* Soleure, 26 décembre 1617. Bibl. Nat. Coll. Du Puy *420* f° 163.

(5) Eidg. Absch. V² 11 *a.* — *Berne au duc de Longueville.* 27 mars/6 avril 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. A¹⁵ n° 22. *cf.* F¹² n° 9.

(6) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse, etc* (Arch. für Schweiz. Geschichte II. 307). — *Memoire du Sr Regnier sur les differends de S. A. avec la Srie de Berne. 1618.* Gr. Arch. Neuchâtel. I¹² n° 8.

(7) *Benedetto Ciza al duca di Savoia.* Lucerna, 19 marzo 1618 Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VIII)

(8) *Rahn à Miron.* Zurich, 2 avril 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. E¹² n° 15.

(9) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 23 marzo 1618 Frari. Svizzeri. IX — Eidg. Absch V² 8 (*Conférence entre Lucerne, Fribourg et Soleure, à Soleure,* 21–22 mars 1618.) — *Le roi aux cantons.* Paris, 1er avril 1618. Bibl. Nat. f. fr. *17 363* f° 300.

mais leurs réserves, quant au choix du surarbitre, équivalaient, en somme, à un refus d'entrer en matière.(1) Dans ces conditions, une diète générale n'avait plus raison d'être. Les ambassadeurs de France en tombèrent d'accord avec ceux du Corps helvétique et se décidèrent à l'ajourner.

Dans le désarroi de leurs affaires, Henri de Longueville et sa mère s'étaient préoccupés de sonder les dispositions et de solliciter l'appui de tous les personnages, — princes ou grands dignitaires étrangers, — dont les conseils avaient quelque chance d'être agréés de la partie adverse. Consulté par eux, Georges-Frédéric, margrave de Bade-Dourlach, lequel se trouvait être, à la fois, leur parent et l'allié très intime de Berne, les engageait à terminer le différend à l'amiable.(2) L'électeur de Hesse(3) et Louis-Frédéric de Wurtemberg-Montbéliard(4) partageaient cet avis peu compromettant, mais malaisé à suivre. Lesdiguières, en revanche, dont les sympathies pour ses coreligionnaires suisses étaient connues, mais que le roi avait néanmoins prié de ne pas abandonner les Longueville dans leur détresse, poussait ceux-ci à céder.(5) Mieux valait, à son sens, que le prince prononçât lui-même la «réunion» des deux catégories de bourgeois, que de se voir imposer cette mesure par ses voisins.(6) Or telle n'était pas l'opinion du principal intéressé, peu enclin, semblait-il, à «créer à Neuchâtel une république bientôt sujette de celle de Berne» et à renoncer, de gaîté de cœur, à l'appui que ne lui marchandaient pas les «forains».(7) Il n'y avait pas, enfin, jusqu'à Charles-Emmanuel, duc de Savoie, toujours prêt, comme en 1608 et en 1615,(8) à se porter acquéreur du comté, qui n'offrît sa médiation aux parties, soit par l'entremise du président de son parlement de Chambéry,(9) soit par celle, plus effective, de son ambassadeur aux Ligues,(10) dont la présence à Aarberg n'avait cependant pas rendu plus fructueuses les négociations poursuivies dans cette ville, du 21 au 29 mai, puis du 11 au 17 juin, entre les députés du duc Henri et ceux du puissant canton suisse.(11)

(1) *Troisième acte, par lequel le comte Conrad est reçu bourgeois de Berne, le 22 avril 1406.* ap. Boyve. Annales. I. 425.) — Eidg. Absch. V² 10—11. (*Diète d'Aarau*, 20 avril 1618) 31 *b* (*Diète d'Aarau*, 14 août 1618.)

(2) *Georges-Frédéric, margrave de Bade, au duc de Longueville.* 14 mai 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. E¹² nº 20.

(3) *Maurice, landgrave de Hesse, au même.* 28 septembre 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. I¹² nº 19.

(4) *Louis-Frédéric, duc de Wurtemberg, au même.* Montbéliard, 21 avril 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. E¹² nº 17.

(5) *Le duc de Longueville à Lesdiguières.* s. d. (février 1618). Gr. Arch. Neuchâtel. I¹² nº 13. — *Le roi à Lesdiguières.* Paris, 27 avril 1618. *Ibid.* E¹² nº 22.

(6) *Raisons sur lesquelles est fondé l'advis donné à Mr le duc de Longueville par Mr le duc de Lesdiguières. 1618.* Gr. Arch. Neuchâtel. I¹² nº 14.

(7) *Memoire sur les expedientz proposez par Mr le duc de Savoye et Monsr le mareschal de Lesdiguières.* (1618.) Bibl. Nat. f. fr. *16 953* fº 87.

(8) *Insinuazioni da farsi presso Madama di Longueville, ove fosse disposta a vendere il contado di Neufchâtel* (1615). Archivi di Stato Piemontesi. Carlo Emmanuele I. Negoziazioni. Svizzera. — Archiv für Schweizer. Geschichte. II. 307.

(9) *Advis de Mr le president Favre à Mr le duc de Longueville, donné en aoust 1618, sur la reunion des bourgeois forains de Neuchâtel avec les internes.* Gr. Arch. Neuchâtel. C¹² nº 4; I¹² nº 15.

(10) *Charles-Emmanuel au duc de Longueville.* 10 avril 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. E¹² nº 16.

(11) *Vic et Miron aux ambassadeurs du duc de Longueville à Aarberg.* Neuchâtel, 27 mai 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. G¹⁴ nº 9. — Eidg. Absch. V² 14—15. — *Berne au duc de Longueville.* 2/12 mai

Bien que Berne se fût, pour une fois, départie de sa réserve raisonnée, en acceptant de se faire représenter aux conférences d'Aarberg, le résultat négatif de celles-ci avait plutôt envenimé qu'apaisé le conflit.(1) Déconcertée par la force d'inertie que continuaient à lui opposer les conseils de la cité des Zæhringen, la diplomatie française se résolut à changer de tactique. Le jour même (12 juin) où le secrétaire-interprète Vigier engageait les députés des «Waldstætten» et de Zoug, réunis en une diète à Weggis, à prendre vigoureusement en mains les intérêts du parent de son maître,(2) Zurich donnait connaissance à ses confédérés protestants de la missive fort vive que leur adressait le roi Très-Chrétien pour les sommer, en quelque sorte, d'amener à résipiscence leurs trop tenaces coreligionnaires. Obstinément réfractaires à toute intervention de l'étranger dans leurs affaires particulières, les cantons évangéliques répondirent à cette mise en demeure en renouvelant aux Bernois la promesse de les assister en cas de besoin. Néanmoins, comme le duc Henri se décidait enfin à invoquer l'appui des Etats des deux confessions, il fut convenu que ses adversaires enverraient, eux aussi, des représentants à la «journée» générale de la Saint-Jean.(3)

L'attitude adoptée par les députés bernois au cours de cette diète qui dura trois semaines réalisa les espérances que leurs supérieurs avaient placées en eux. Loin de se laisser circonvenir par des propositions nouvelles ou intimider par les menaces qui ne leur furent point épargnées, ils demeurèrent inébranlables dans leur refus d'accepter la médiation helvétique et sourds aux exhortations des deux ambassadeurs de France. Passant outre à leur opposition, la diète décida, il est vrai, qu'une délégation, composée à nombre égal de catholiques et de protestants, serait chargée de faire auprès des parties une suprême tentative de conciliation.(4) Mais il était écrit que la ténacité des maîtres du pays de Vaud aurait, en fin de compte, raison de toutes les intrigues qui se nouaient autour d'eux.(5) Très résolus, de prime

1618. *Ibid.* E 12 nº 18. — *Le duc à Berne.* Neuchâtel, 17 mai 1618. *Ibid.* E 12 nº 21. — *Commission du duc de Longueville à ses députés pour la conférence d'Aarberg.* 19 mai 1618. *Ibid.* F 12 nº 10. — *Le duc de Longueville à ses ambassadeurs à Aarberg.* Neuchâtel, 25 mai 1618. *Ibid* E 12 nº 27. — *Relation des conférences d'Aarberg.* mai 1618. *Ibid.* E 12 nº 23. *Le duc de Longueville à Berne.* Neuchâtel, 2 juin 1618. F 12 nº 13; *à ses ambassadeurs à Aarberg.* Neuchâtel, 13 juin 1618. (2 lettres) F 12 nos 3 et 4. — Bentivoglio. La Nunziatura di Francia. II. 1192.

(1) *Le duc de Longueville au roi.* Neuchâtel, 23 juin 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. E 12 nº 25.

(2) Eidg. Absch. V 2 20. (*Conférence de Weggis.* 12 juin 1618.)

(3) *Lettres du roi aux cantons, relatives à l'affaire Longueville.* avril à juin 1618. Bibl. Nat. f. fr. *17 363* fº 360; f. fr. *17 364* fos 7 et 8. — Eidg. Absch. V 2 14 zu *f.* — Eidg. Absch. V 2 18—19. (*Conférence de Zurich,* 2/12 juin 1618.) — *Le duc de Longueville aux cantons de Zurich, Bâle et Schaffhouse.* Neuchâtel, s. d. 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. I 12 nº 18. — *Proposition faicte, en allemand, par devant Messrs de Basle pour les affaires de S. A., par laquelle on les informe du differend et prie de detourner ceux de Berne d'entreprendre aucune nouveauté contre les alliances* (1618). *Ibid.* I 12 nº 20. — *Le duc de Longueville aux cantons protestants.* Neuchâtel, 22 juin; *aux cantons catholiques.* 23 juin 1618. *Ibid.* F 12 nos 5 et 7. — *Antelmi al Senato.* Morbegno, 23 maggio 1618. Frari. Svizzeri. IX.

(4) Gr. Arch. Neuchâtel M 23 nº 2. — Eidg. Absch. V 2 23—24 *e.* — *Les cantons au roi.* Bade (Zurich). 12 juillet 1618. Bibl. Nat. f. fr. *15 928* fº 458.

(5) *Il vescovo d'Adria al cardle Borghese.* Lugano, 17 marzo 1618. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X c.

abord, à mettre à exécution, sans retard, le recès de Bade,[1] les Confédérés de la Suisse centrale comprirent, à la réflexion, qu'à vouloir imposer leur arbitrage contre le gré du plus puissant des Etats évangéliques, ils marchaient au devant d'un nouvel échec.[2] Aussi quand, au bout de quelques semaines, Miron s'avisa de leur rappeler les engagements souscrits par leurs députés à Bade, sa démarche, combattue en secret par l'ambassadeur de Savoie, n'obtint-elle aucun succès.[3] Chaque jour davantage, en effet, les cantons forestiers tendaient à se désintéresser des affaires de ce petit comté de Neuchâtel, dont ils étaient séparés par vingt lieues de terres bernoises. En eût-il été autrement, d'ailleurs, que les événements qui se préparaient ou se déroulaient déjà aux frontières de l'Helvétie primitive eussent suffi à détourner de la région du Jura l'attention de Lucerne et de ses alliés de l'ancienne confession.

Le Sénat vénitien laisse échapper, une fois encore, l'occasion de renouer des négociations d'alliance avec les Ligues Grises. — Il se contente d'inciter les gouvernements de Zurich et de Berne à lui ouvrir la route militaire Wallenstadt-Coire-Bergame. — Insuccès de l'intervention suisse en Rhétie. — Retour de Gueffier à Coire. — Il met, à nouveau, son influence au service des ennemis de la Sérénissime République. — Echec de sa tentative de médiation entre les communes des deux partis. — Vains efforts de Venise pour sortir de son isolement et « se donner de l'air ». — Elle se résout à ratifier le traité conclu, en son nom, par ses envoyés avec les deux grands cantons protestants.

IV. Bien que, depuis onze mois, plus de dix mille auxiliaires allemands eussent pénétré dans l'Etat de Terre-Ferme par la vallée de l'Adda,[4] le Sénat vénitien ne pouvait prendre son parti de l'arrêté par lequel le « pittag », réuni à Coire en octobre 1617, avait interdit aux levées de la Sérénissime République l'accès des passages de Rhétie. Dans la réalité, les pères conscrits de Saint-Marc portaient la peine de leurs tergiversations. En d'autres termes, ils voyaient se retourner contre eux la politique de prudence exagérée ou, à tout le moins, inopportune qu'ils s'étaient obstinés à pratiquer dans la haute vallée du Rhin depuis le retentissant échec qu'y avait subi leur représentant, Giambattista Padavino. Et cependant, durant les dernières semaines de cette même année 1617, les circonstances se fussent merveilleusement prêtées, semblait-il, à une reprise des négociations d'alliance entre les Grisons et Venise.

(1) Eidg. Absch. V² 29. (*Diète de Lucerne*, 7 et 8 août 1618.)

(2) Eidg. Absch. V² 29. (*Diète de Lucerne*, 7 et 8 août 1618.)

(3) Eidg. Absch. V² 36 *b*. (*Diète de Lucerne*, 12 et 13 septembre 1618.) — *Benedetto Ciza al duca di Savoia*. Lucerna, 13 settembre 1618. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VIII.)

(4) *Moderante Scaramelli al Senato*. Dalla Piazza, 2 novembre 1617. Frari. Grigioni. XII.

L'absence de Gueffier permettait aux amis de cette dernière de relever la tête et de regagner, en partie, leur influence dans les conseils des Trois Ligues. Aussi bien n'y avait-il pas jusqu'à Rodolphe Planta, chef avéré de la faction espagnole, qui ne fît des avances significatives au gouvernement de la Seigneurie et n'offrît de servir désormais ses intérêts. (1) Mais, sur ces entrefaites, les hostilités s'étaient trouvées, d'un commun accord, suspendues dans la Péninsule. Quelque peu rassuré, dès lors, par la perspective d'une prolongation de ce répit, le Sénat n'avait pas paru très enclin à consentir les sacrifices pécuniaires que n'eussent pas manqué d'exiger de lui les communes rhétiennes, ni surtout à assumer la protection de la Valteline, ainsi que le désiraient ses partisans les plus dévoués. (2)

Soit qu'elle répondît par le dédain aux propositions intéressées des Grisons, soit qu'elle se laissât entraîner à les discuter, pour les repousser, en fin de compte, la diplomatie vénitienne faisait le jeu des adversaires de la République en Rhétie, en même temps qu'elle exposait à de dures représailles les autorités et les particuliers que Padavino avait réussi à gagner à sa cause. Déçu de l'espoir d'être couché sur l'état des pensions de Saint-Marc, comme il l'était sur ceux d'Innsbruck et de Milan, Rodolphe Planta, altéré de vengeance, mit à profit le crédit dont il jouissait encore dans la Cadée pour préconiser l'établissement sur les rives de la Plessur d'un « Strafgericht » — ou « Chambre criminelle », — ouvertement dirigé contre les adhérents de la « Sérénissime » (novembre). (3) Ces derniers, il est vrai, firent appel, non sans succès, à l'intervention des deux autres ligues, en sorte que la plupart des condamnations prononcées à Coire furent annulées par le « Tribunal impartial » érigé à Ilantz (décembre), (4) ce qui n'empêcha pas, d'ailleurs, les juges « espagnolisez » de la Cadée de rendre de nouveaux arrêts et d'interdire, sous les peines les plus sévères, toute distribution de sequins parmi les Ligues Grises. (5)

Dans la pensée de ses inspirateurs, la mesure édictée par le « Strafgericht » hispanophile devait mettre un terme aux pratiques vénitiennes. Elle contribua, tout au contraire, à les réveiller. Du moment, en effet, où la perspective s'offrait à lui d'obtenir des Grisons, sans bourse délier, des avantages analogues à ceux que lui eût procuré l'alliance, toujours onéreuse, de cette nation, le Sénat n'hésita pas à renouer des négociations en vue d'ouvrir derechef à ses troupes les passages des Alpes rhétiennes. Seulement, au lieu de dépêcher, comme naguère, un envoyé spécial dans la haute vallée du Rhin, il lui parut plus politique de faire agir, en sa place, ceux d'entre les cantons protestants que des liens de combourgeoisie rapprochaient des Trois Ligues.

(1) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 21 ottobre 1617. Frari. Grigioni. XII.

(2) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 21 ottobre 1617. Frari. Grigioni. XII.

(3) *Les Trois Ligues à Zurich.* Coire, 5/15 novembre 1617. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.*

(4) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 20 dicembre 1617. Frari. Grigioni. XII.

(5) Chr. Kind. Das zweite Strafgericht in Thusis. 1618. (Jahrb. für Schweiz. Geschichte. VII. 285.)

Par malheur pour le gouvernement de Saint-Marc, la ténacité qu'il déployait à solliciter, dans les mauvais jours, l'appui de ses amis à l'étranger n'avait d'égale que la désinvolture avec laquelle, le péril une fois conjuré, il oubliait les services rendus. Zurich et Berne, entre autres, venaient d'apprendre à leurs dépens combien aléatoire était, dans certains cas, la réalisation des promesses consenties par les agents de la Sérénissime République. De fait, le traité conclu, au nom de celle-ci, le 6 mars 1615, avec les grands cantons évangéliques n'était pas encore solennisé. Or, si le Sénat reculait devant l'accomplissement de cette dernière et indispensable formalité, c'est que l'alliance des deux Etats suisses lui paraissait onéreuse, tant que la route militaire Wallenstadt-Coire-Bergame demeurerait fermée à leurs enseignes. Froissée de ce qu'elle considérait comme un affront, (1) Berne accueillit par une fin de non-recevoir la prière que lui adressait Venise d'intervenir aux Ligues Grises. Zurich, en revanche, se montra plus accessible. Des députés de ce canton, rejoints bientôt par une délégation glaronaise, se rendirent à Coire, aux frais du trésor de Saint-Marc (20 décembre 1617), (2) et, à peine arrivés, demandèrent une audience au « pittag ». A la vérité, celui-ci ne la leur refusa pas, mais il leur donna à entendre, par les termes mêmes de sa réponse, que les propositions vénitiennes avaient peu de chance d'être agréées par les communes souveraines. (3)

Au total, en 1618 comme en 1615, les démarches tentées par les cantons protestants en Rhétie, en vue d'y favoriser les intérêts de la Sérénissime République, aboutissaient à un échec humiliant pour celle-ci, aussi bien que pour ceux-là. Dans les deux cas, d'ailleurs, la diplomatie française pouvait, à juste titre, se glorifier de ce résultat, qui était son œuvre. Gueffier, en effet, dont les représentants des *Stati liberi* au Louvre s'étaient inutilement employés à obtenir le rappel définitif, (4) venait de rentrer à Coire l'avant-veille du jour de l'an. (5) L'ambassadeur de Sa Majesté rejoignait dans cette ville, à quarante-huit heures d'intervalle, les députés suisses, (6) aux négociations desquels il était très décidé à s'opposer, dût-il, suivant une fois de plus en cela les traditions de son prédécesseur Paschal, se placer volontairement « entre le marteau et l'enclume » et appeler à l'aide les chefs de la faction milanaise. (7) Au reste, pendant son séjour à la cour, l'envoyé de la Couronne Très-Chrétienne aux Ligues Grises n'avait négligé aucune occasion de préconiser

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 8 ottobre 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

(2) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 26 novembre e 15 dicembre 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

(3) *Proposition des députés suisses à Coire.* 28 décembre 1617. (v. s.) St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.* — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 31 gennaio 1618. Frari. Grigioni. XII.

(4) *Simon Contarini al Senato.* Parigi, 21 gennaio 1618. Bibl. Nat. f. Italien *2005.*

(5) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 2 gennaio 1618. Frari. Grigioni. XII. — *Nouvelles lettres de créance pour Gueffier.* Paris, décembre 1617. Bibl. Nat. f. fr. *17 363* f° 279.

(6) *Grebel et Holzhalb à Zurich.* Coire, 30 décembre 1617. (v. s.) St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.*

(7) *Gueffier à Dauvet des Marets.* Coire, 26 janvier 1618. Bibl. Nat. Coll. Du Puy *420* f° 169. — *Antelmi al Senato.* Morbegno, 23 maggio 1618. Frari. Svizzeri. IX.

les avantages d'une politique résolument hostile aux ambitions vénitiennes. Revenant avec insistance sur ses déclarations antérieures, il s'était attardé à démontrer l'incompatibilité absolue, selon lui, de l'alliance de Saint-Marc et de celle du roi dans la haute vallée du Rhin. De fait, à ne considérer que les difficultés éprouvées par les Grisons à satisfaire aux exigences de l'unique traité qui les liât à une puissance étrangère, l'assertion du diplomate français semblait assez admissible. Ce qui l'était moins, en revanche, c'est que ce dernier affectât d'envisager presque sans appréhension l'éventualité d'une entente milano-grisonne, entente à laquelle il n'eût certes pas été possible d'apporter les tempéraments que le Sénat offrait, de lui-même, d'introduire dans le texte des « articles » naguère soumis par ses agents à l'approbation des communes des Trois Ligues. (1)

Appuyées par les Brularts, les doléances de Gueffier ne pouvaient manquer, à la longue, de faire impression sur l'esprit de Sa Majesté. Aussi bien ce fut avec une réelle vivacité que le jeune roi se plaignit à l'ambassadeur Simon Contarini des intrigues que le Sénat se décidait à renouer en Rhétie. Au même temps, le Sr de Léon obtenait audience du Collège et ne dissimulait point aux membres de ce corps les trop justes griefs de son maître à leur égard. (2) Toutes les représailles n'étaient-elles pas autorisées, du moment où Venise, insensible aux efforts que l'on tentait au Louvre en vue de lui procurer une paix honorable, s'avisait de redoubler ses attaques contre l'alliance de France aux Ligues Grises?

Il y avait, en effet, un remède à cette situation, et Gueffier s'offrait à l'employer, pour peu que la cour lui en fournît les moyens. « Puisque, concluait-il, « ceste nation grisonne est debauchée par argent, il fault tâcher à la remettre « par le mesme. » (3) Dans la réalité, la rentrée de l'ambassadeur français à Coire coïncida avec un soulèvement des habitants de la Basse-Engadine, toujours prêts à descendre en armes sur les rives de la Plessur. Ce ne fut, il est vrai, qu'un feu de paille. Au total, l'influence de Gueffier ne s'étendait guère au delà des limites de la Cadée. Devant l'attitude menaçante des deux autres Ligues, les mutins se dispersèrent et regagnèrent leurs foyers. (4) Désormais, la voie des négociations demeurait seule ouverte. Mais l'envoyé du roi Très-Chrétien n'était plus, comme jadis, l'arbitre unique dont les Grisons invoquaient l'intervention, dans l'espoir de mettre un terme à leurs discordes. Bon gré, mal gré, il lui fallut, cette fois, accepter, en qualité de co-médiateurs, les députés de Zurich et de Glaris, lesquels n'avaient pas encore quitté Coire. (5)

(1) *Articles contre les plaintes des ministres de Venise sur mes deportemens (Gueffier) aux Grisons.* 1617. Bibl. Nat. 500 Colbt *429* fº 29.

(2) *Le roi à Brulart de Léon.* Paris, 6 mars 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* fº 283. — *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 9 avril 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* fº 300.

(3) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 25 janvier 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* fº 268.

(4) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 10 gennaio 1818. Frari. Grigioni. XII

(5) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 25 janvier 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* fº 268. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 24 e 31 gennaio 1618. Frari. Grigioni. XII.

Or, le « pittag », tenu dans cette ville du 15 au 25 janvier, ne procura pas la solution désirée. (1)

Tout se réduisait, en somme, à une question d'argent, et l'argent était chose rare en Rhétie. (2) Il s'agissait, en effet, d'éteindre au plus vite les frais, relativement considérables, occasionnés par les derniers soulèvements et les « droitures criminelles » qui en avaient été la conséquence. A cette fin, le « Strafgericht » de Coire avait condamné à de fortes amendes les communes et les particuliers suspects ou convaincus d'attachement à la cause vénitienne. Mais, ceux-ci, refusant de se soumettre aux arrêts d'une juridiction qu'ils qualifiaient d'illégale, il n'était pas aisé de trouver un terrain d'entente propice à la mise au point de ces intérêts divergents. En fait, les médiateurs n'y parvinrent point. (3) Contrairement aux espérances qu'avait éveillé en Rhétie l'apaisement des troubles suscités à Untervatz entre adeptes des deux confessions, (4) la diète rejeta, le 24 janvier, les « articles de conciliation » que lui proposaient l'ambassadeur de France et les députés suisses. (5) Dès lors, il ne restait à ces derniers qu'à se retirer. Ils le firent, au bout de quarante-huit heures, non sans avoir, au préalable, engagé leurs amis grisons à ne pas s'opposer davantage à l'exécution des décisions du « pittag ». (6) Les neiges et le manque d'argent empêchèrent seuls, à cette époque, un soulèvement général, dont chacun des trois partis, français, espagnol et vénitien, s'attribuait par avance la direction et l'immédiat profit. (7)

V. Cependant, quoique les hostilités eussent pris fin dans la Péninsule, Venise se sentait, de jour en jour davantage, plus étroitement confinée dans ses lagunes. Entourée, de toutes parts, des terres de la maison d'Autriche ou, ce qui revenait au même, de petits duchés soumis à l'influence de celle-ci; tenue en suspicion par le Saint-Siège qu'affligeait sa tiédeur pour les intérêts du catholicisme, la Sérénissime République n'arrivait pas à sortir d'un isolement qui préoccupait, à juste titre, les Etats libres d'Italie, de Suisse et d'Allemagne. (8) A chacune de ses tentatives en vue de « se donner de l'air », soit vers l'Orient, soit vers les Alpes, elle se heurtait à la puissance espagnole. Partout, en effet, l'Escurial veillait : dans l'Adriatique, où les escadres napolitaines continuaient à poursuivre les galères de Saint-Marc ; (9) dans l'évêché de

(1) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 16 janvier 1618. (ap. Siri. op. cit. IV. 539.)

(2) *contra* Kind. op. cit. p. 285.

(3) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 26 janvier 1618.

(4) St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D.* (169. 3. 3.)

(5) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 30 janvier 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 270.

(6) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 31 gennaio 1618. Frari. Svizzeri. VIII. — *Gueffier à Dauvet des Marets.* Coire, 26 janvier 1618. Bibl. Nat. Coll. Du Puy *420* f° 169. — Eidg. Absch. V² 4. (n° 3.) — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza. 13 febbraio 1618. Frari. Grigioni. XII.

(7) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 26 janvier 1618; *à Brulart de Léon.* Coire, 6 mars 1618. Bibl. Nat f. fr. *18 044* f° 296.

(8) *Brulart de Léon au roi.* Venise, 16 juillet 1619. (ap. Siri. op. cit V. 22.)

(9) *Puysieux à Brulart de Léon.* Paris, 16 mai 1618 Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 315.

Trente, inféodé au gouvernement d'Innsbruck; aux Ligues Grises, à l'égard desquelles les maîtres de Milan et du Tyrol venaient, en février, de décréter un blocus rigoureux, réponse significative à la reprise des menées vénitiennes dans cette région; (1) dans le massif du Gothard, enfin, dont Casati faisait garder, avec un soin jaloux, toutes les avenues. (2) Charles-Emmanuel, il est vrai, offrait au Sénat d'intervenir en sa faveur auprès des cantons catholiques et de lui procurer leur alliance. (3) Mais, outre que ce projet, soumis jadis à l'examen du « Collège », n'y avait pas été goûté, (4) les circonstances semblaient moins que jamais propices à son exécution.

Au sentiment des membres les plus influents du parti continental à Venise, le seul adoucissement possible, sinon le seul remède à cette situation périlleuse devait être cherché dans la solennisation du traité conclu, en mars 1615, avec les cantons de Zurich et de Berne. Cette solution, d'ailleurs, paraissait d'autant plus opportune qu'elle eût permis de réduire à néant la principale objection des cantons forestiers au passage, dans le comté de Sargans, des troupes de leurs confédérés protestants appelées en Terre-Ferme, à savoir qu'il n'existait pas d'alliance, au sens propre du mot, qui obligeât les deux grands Etats évangéliques d'Helvétie à secourir la Sérénissime République. (5)

Au demeurant, on estimait en Italie que, les premières pensions une fois touchées, Zuricois et Bernois sauraient, le cas échéant, s'ouvrir par la force un chemin à travers la Rhétie et la Valteline, et cela aussi bien en faveur de leurs propres enseignes que des levées allemandes à la solde de Saint-Marc. Ce fut cette dernière considération qui fit surtout impression sur la majorité du « Collège ». (6) Dès le commencement de décembre 1617, Pietro Vico, résident aux Ligues de Suisse, reçut l'ordre d'annoncer au conseil du « Vorort » qu'il tenait à sa disposition la ratification vénitienne des capitulations de 1615. (7) Il n'était que temps. Déjà les autorités des deux cités helvétiques, incitées à cette démarche par les représentants de la France, de l'Espagne et de l'Empire, s'apprêtaient à se dégager d'une alliance devenue caduque avant même que d'être entrée en vigueur. (8) L'habileté déployée en

(1) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 12 février 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18044* f° 276. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 23 février 1618. (ap. Siri. op. cit. IV. 543.) — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 7 e 14 marzo 1618. Frari. Grigioni. XIII. — *cf.* Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. I. 124. — Sprecher. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. (éd. Moor). I. 68.

(2) *Gio. Altoviti a Curzio Picchena.* Milano, 20 giugno 1618. Firenze. Arch. Mediceo. 3143.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Berna, 2 marzo 1618. Frari. Svizzeri. IX. — *La Tournette au duc de Savoie.* Turin, 17 decembre 1618. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VIII.)

(4) *Jeannin de Castille à Puysieux.* Soleure, 4 mai 1613. Bibl. Nat. f. fr. *3704.*

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

(6) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 10 novembre 1617. Frari. Svizzeri. VIII. — *Brulart de Léon au roi.* Venise, 9 mai 1618. Bibl. Nat. f. fr. *16086.*

(7) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

(8) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 10 novembre e 8 dicembre 1617. Frari. Svizzeri. VIII.

cette circonstance par l'agent ordinaire de la République, assisté d'un envoyé spécial, le secrétaire Antelmi, triompha des traverses que les adversaires de l'entente vénéto-suisse s'efforcèrent d'apporter à sa réalisation. (1) Le traité du 6 mars 1615 fut solennisé à Zurich le 7 mai 1618. (2) A cette nouvelle, impatiemment attendue, l'Europe libérale toute entière exulta. De l'Adriatique aux bouches du Rhin, on se prit à espérer le prochain rétablissement, par voie de terre, des communications entre Venise et La Haye. L'obstacle grison, croyait-on, était à la veille de disparaître. Or, il n'en était rien. Dans la réalité, après comme avant la réussite des négociations d'Antelmi, l'Espagne et la France demeuraient maîtresses des routes aboutissant à la vallée de l'Adda. Aussi bien la démonstration de cette vérité ne devait pas se faire attendre. Lorsque, au cours de ce même mois de mai, les cavaliers allemands, à la solde de la République, cantonnés depuis plusieurs semaines dans la région de la Limmat, se résolurent à gagner l'Etat de Terre-Ferme, ils trouvèrent les passages de Rhétie étroitement surveillés par des gardes aux gages de Casati et n'eurent, dès lors, d'autre ressource que de rebrousser vers Zurich. (3)

Gueffier se laisse surprendre par la ratification vénitienne du traité de Zurich. — Les prédicants grisons confondent dans une même réprobation la politique du Louvre et celle de l'Escurial. — L'ambassadeur français à Coire pousse la diète à dépêcher des députés à Milan. — Intrigues vénitiennes à Glaris et dans la Ligue Grise. — La révolution éclate dans la Basse-Engadine. — Rodolphe Planta se réfugie sur territoire autrichien. — Erreurs de tactique commises par Gueffier. — Chambre criminelle de Thusis. — Le successeur de Paschal, ne se sentant pas en sûreté à Coire, s'établit à Mayenfeld. — Les Grisons demandent son rappel au Louvre. — Ils s'opposent à ce que les princes étrangers accréditent à l'avenir des représentants permanents auprès des Trois Ligues. — La correspondance de Planta livrée aux juges du « Strafgericht ». — Elle dévoile les intrigues de Paschal et de Gueffier. — Condamnation des secrétaires-interprètes de ce dernier. — Sentences prononcées contre les principaux « Espagnolisez » — Gueffier se retire en Suisse.

VI. Les motifs puissants qui, au printemps de l'année 1618, engageaient Venise à ouvrir, coûte que coûte, à ses levées étrangères les routes alpestres

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 3 maggio 1618. Frari. Svizzeri. IX.

(2) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire (2e quinzaine de mai 1618). Bibl. Nat. f. fr. *18044* f° 289. — Eidg. Absch. V² 11 *d.* — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 54. — *Antelmi al Senato.* Rapperswyl, 5 maggio; Zurigo, 14 maggio 1618. Frari. Svizzeri. IX. — *Gueffier à Puysieux.* 4 mai 1618. (ap. Siri. op. cit. IV. 545.)

(3) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 27 giugno 1618. Frari. Grigioni. XIII. — Nani. Histoire de Venise. IV. 20 sqq.

semblent avoir échappé à la perspicacité de Gueffier. Jusqu'au dernier moment, l'ambassadeur français se berça de l'illusion que, la paix une fois faite en Italie, la Sérénissime République se détournerait des Ligues Grises. (1) Tandis, en effet, que son attention se concentrait sur les nouvelles du Milanais, le seul pays dont, selon lui, les communes rhétiennes eussent désormais à redouter l'intervention dans leurs affaires intérieures, (2) Antelmi et Vico triomphaient sur les rives de la Limmat. Surpris par le très prompt aboutissement des négociations vénitiennes à Zurich, ses yeux se décillèrent enfin. Prévoyant, par suite, les conséquences funestes de ce succès de la diplomatie de Saint-Marc, il changea tout aussitôt ses batteries et s'apprêta à résister à l'assaut qui le menaçait à la frontière de Sargans, alors qu'il l'attendait à celle du Cômasque. (3)

Cependant la situation politique se modifiait lentement dans la haute vallée du Rhin. Certes, la France et l'Espagne y conservaient, ainsi qu'on vient de le dire, leur suprématie respective et travaillaient en commun à la sauvegarde de leurs intérêts, identiques à ce moment-là. Mais cet asservissement volontaire d'une nation indépendante et jalouse de sa liberté à la politique ultra-catholique des deux grandes monarchies continentales constituait une anomalie et provoquait, de plus en plus, les protestations de la majorité évangélique. Déjà, en mars 1618, on avait pu constater, à des signes infaillibles, que les catholiques « espagnolisez » perdaient du terrain. (4) C'est ainsi que les « prédicants », à l'exception de ceux de Coire, gagnés ou surveillés par Gueffier, commençaient à s'agiter. (5) Eux, naguère si favorables à l'alliance du Louvre, dont ils préconisaient les avantages, pour faire échec, il est vrai, à celle de Milan, les confondaient désormais, l'une et l'autre, dans la même réprobation. Aussi bien leurs conciliabules répétés intriguaient et inquiétaient Gueffier. « Il s'est fait, — écrivait-il à Brulart de Léon, — un « synode de certains coquins de ministres qui s'en vont par les communes « prescher contre l'alliance de France. Voilà la belle doctrine et l'évangille « que ces canailles-là preschent maintenant. » (6)

Mal impressionné par l'insistance, assez inopportune, en somme, que mettaient les adeptes des nouvelles doctrines à recommander l'établissement d'un séminaire protestant à Sondrio, en Valteline, Gueffier prêtait aux prédicants grisons et à leurs inspirateurs genevois (7) les desseins les plus ténébreux, en même temps que les plus subversifs: tels la suppression de

(1) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 13 et 20 mars 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18044* f°s 285, 293.
(2) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 18 aprile 1618. Frari. Grigioni. XIII.
(3) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* Bibl. Nat. 500 Colb^t *429* f° 91 ^vo. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 4 aprile 1618. Frari. Grigioni. XIII.
(4) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 4 aprile 1618. Frari. Grigioni. XIII.
(5) *Ibid.* — Vitt. Siri. Memorie recondite. IV. 543.
(6) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 20 février 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18044* f° 287.
(7) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 5 ottobre 1618. Frari. Svizzeri. IX.

l'évêché de Coire, l'extirpation du catholicisme des Trois Ligues et l'introduction du culte réformé en Terre-Ferme, avec la connivence de Venise. (1) Résolu, dès lors, à prévenir ses adversaires, l'ambassadeur royal, vers le milieu d'avril, fit convoquer une diète dans la capitale de la Rhétie, précisément à l'époque où le secrétaire Antelmi prenait la route de Zurich. Tout d'abord gêné par la présence, sur les rives de la Plessur, des députés de ce canton, auxquels s'étaient joints ceux de Glaris, il dut se contenter d'exhorter les Grisons à la concorde et de leur donner avis de la douleur qu'éprouvait son maître à constater que, tandis que la France renaissait à la paix, ses alliées, les Provinces-Unies et les Trois Ligues devenaient, elles, la proie des factions. (2) Mais, presque aussitôt après, assuré de l'approbation des pensionnaires d'Espagne, Gueffier changea d'attitude. Aveuglé par la haine que lui inspiraient les Vénitiens et leurs adhérents, il ne se borna pas à adresser à ceux-ci de violents reproches ou à menacer les communes rhétiennes de représailles de la part de Sa Majesté, au cas où elles passeraient outre au renouvellement des capitulations de Davos. Au risque de trahir les intérêts qui lui étaient confiés, il ne craignit pas d'inciter la diète à la plus imprudente des démarches, soit à dépêcher quelques-uns de ses membres à Milan, où, sur sa recommandation, affirmait-il, le gouverneur ne pouvait manquer de les bien accueillir, voire de leur rouvrir les marchés de la Lombardie, en échange de leur promesse de n'accepter sous aucun prétexte les offres de Saint-Marc. (3)

Quelque grave et humiliante, à la fois, que fût l'atteinte qu'elles portaient à la souveraineté des communes, les propositions de Gueffier ne rencontrèrent pas une très vive opposition au sein de la diète. Vers la fin de mai, ensuite d'un nouveau « pittag », tenu également à Coire, l'ambassadeur français se crut si bien maître de la situation qu'il réussit à faire entrer sa conviction dans l'esprit des Brularts. (4) N'avait-il pas, grâce à de persévérants efforts, obtenu de chaque Ligue en particulier l'engagement formel, consigné dans trois « recès » distincts, qu'elles se contenteraient, à l'avenir, de l'alliance du roi Très-Chrétien et ne concluraient jamais de traités, politiques ou commerciaux, avec leurs voisins italiens, espagnols ou autrichiens? (5) Ne se considérait-il pas comme le dispensateur absolu du *droit aux passages*, et ne

---

(1) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 20 et 27 février et 6 mars 1618. Bibl. Nat. f fr. *18 044* f°s 287, 296, 298.

(2) *Proposition prononcée par Gueffier à Coire, le 18 (recte 21) avril.* Bibl. Nat. 500 Colb^t *429* f° 8. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 29 aprile 1618. Frari. Grigioni. XIII.

(3) *Proposition prononcée par Gueffier à Coire le 18 (recte 21) avril.* — *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 24 avril 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 308. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 29 aprile 1618. Frari. Grigioni. XIII. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 4 mai 1618. (ap. Siri. op. cit. IV. 544.)

(4) *Le duc de Monteleon au roi Catholique.* Paris, 29 juin 1618. Arch. Nat. *K 1475* n° 1.

(5) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 18 mai et 6 juin 1618. (ap. Siri. op. cit. IV. 545, 546); *à Brulart de Léon.* Coire, 18 juin 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 318. — *Resolutions de quelques communes de la Ligue Grise de garder l'alliance de France.* 20 mai 1618. Bibl. Nat. f. fr. *16 915* f° 356. — *Sommaire des resolutions prises par les communes de la Ligue de la Cadée, au mois de may 1618. Ibid.* f° 358. — *Sommaire des resolutions prises par les communes de la Ligue des X Droitures, au mois de may 1618. Ibid.* f° 501.

venait-il pas de se ménager un indiscutable succès sur ses adversaires en faisant refouler, à la frontière de Mayenfeld, la cavalerie allemande qui se préparait à gagner l'Etat de Terre-Ferme? (1)

Dans la réalité, cependant, la situation n'était guère rassurante, et la perspicacité de Gueffier se trouvait, une fois de plus, en défaut. Sollicitée par les procédés autoritaires de celui qui, chaque jour davantage, se révélait le digne émule de son prédécesseur Paschal, la révolution grondait aux portes de l'Engadine. La diplomatie vénitienne, au reste, n'avait pas encore dit son dernier mot, puisque aussi bien son effort principal s'était porté jusqu'à cette heure sur la Suisse protestante. Déçu de son espoir de triompher de la résistance des communes « sur les passages » par l'octroi de quelques menues faveurs, le gouvernement de Saint-Marc, — que la découverte de la conjuration tramée contre son existence semblait réveiller de sa torpeur, (2) — se décida à user de moyens plus énergiques. (3) Ses partisans à Ilantz enlevèrent l'élection d'un *landrichter* — ou premier magistrat — sympathique à ses intérêts. (4) Au même temps, d'actives négociations étaient conduites à Glaris par les agents de la Sérénissime République, en vue de lui procurer l'alliance de ce canton, dont le concours, joint à celui de la Ligue Grise, eût, en quelque sorte, acheminé l'ouverture aux levées suisses et allemandes de la route militaire Wesen-Averara par le Sernfthal, Reichenau, Splugen et Chiavenna. (5) Mais ce qui, plus que toute autre chose, favorisait l'expansion des pratiques vénitiennes, c'était l'adhésion enthousiaste des prédicants, lesquels, réunis en un synode à Bergün, dans la Cadée, dénonçaient aux Trois Ligues le péril espagnol et réclamaient la punition des traîtres à la patrie grisonne. (6)

Comme en juin 1617, ce fut de la Basse Engadine que partit, en juillet 1618, le signal du soulèvement, (7) à cette différence près, toutefois, que Rodolphe Planta, instigateur avéré du premier, devait, par un juste retour, s'attirer les représailles des organisateurs du second. Au reste, la haine violente des ecclésiastiques protestants à l'égard des « Espagnolisez » se concentrait, en réalité, sur ce personnage, « homme notoirement atteint d'une avarice enragée. plein d'orgueil et d'insolence insupportable », au dire de son ancien allié Charles Paschal, qui l'accusait, en outre, « de péculat, d'injustice, de cruaulté et de

(1) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 30 maggio; 13 e 27 giugno 1618. Frari. Grigioni. XIII.

(2) *Gueffier à Brulart de Léon.* Coire, 18 et 26 juin 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f°s 318, 320.

(3) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 18 aprile 1618. Frari Grigioni. XIII.

(4) *Del medesimo.* 13 giugno 1618. *Ibid.*

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 30 giugno 1618. Frari. Svizzeri. IX. — *Gueffier à Brulart de Léon.* Mayenfeld, 29 juillet 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 330. — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de Mr Miron etc.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 278 [n° 26].)

(6) Sprecher. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. I. f° 71. — Chr. Kind. Das zweite Strafgericht in Thusis. 1618. (Jahrb. für Schweiz. Geschichte. VII. 285.) — *Relation über Graubünden während des Strafgerichtes von Thusis.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. VIII. 213.)

(7) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 71.

trahison ». [1] Lors donc que la nouvelle se répandit, dans la vallée de l'Inn, du projet conçu par Gueffier d'établir derechef un « Strafgericht » à Coire [2] et des démarches tentées, au nom du gouverneur de Milan, en vue de recruter des soldats en Rhétie et de faciliter le passage de quelques milliers de Wallons à la solde du roi Catholique, [3] les bandières des communes de cette région se mirent en insurrection et marchèrent sur Zernetz, résidence de Rodolphe Planta (18 juillet). [4] Prévenu à temps de leur dessein, celui-ci réussit, il est vrai, à gagner la frontière autrichienne, tandis que son frère Pompée se réfugiait à Ragatz. [5] Mais sa fuite et la mise à sac de son château ne désarmèrent pas la colère des mutins. En fait, la révolution était déchaînée parmi les Ligues Grises, et les exhortations pacifiques de leurs voisins protestants devaient être impuissantes à en arrêter le cours. [6]

VII. A la veille du soulèvement, alors que les neuf dixièmes, au moins, des suffrages de la diète grisonne paraissaient acquis aux propositions de Gueffier, [7] ce dernier s'était acheminé à Bade, où ses deux collègues, Méry de Vic et Robert Miron, cherchaient à provoquer l'intervention du Corps helvétique dans le différend qui divisait la république de Berne et le duc de Longueville. [8] Or, quand, sur les instances de ses secrétaires-interprètes, [9] l'ambassadeur en Rhétie se décida, vers la fin de juillet, à rejoindre son poste, [10] la situation s'était modifiée du tout au tout dans la haute vallée du Rhin. Après avoir tenté et réussi des coups de main heureux dans le Val Bregaglia et la Valteline, où furent appréhendés quelques-uns des chefs du parti de Milan, [11] les bandières, sous la conduite des prédicants, s'étaient portées sur Coire. [12] Mais, plutôt que de donner l'assaut à cette ville,

---

(1) *Avis donné par Charles Paschal sur les troubles des Grisons.* 24 octobre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 529. — *Fatti de' Grigioni nell' anno 1618.* (Manifeste publié par les Trois Ligues et retiré de la circulation, à la demande des ambassadeurs de France.) Frari. Svizzeri. IX.

(2) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 15 juin 1618. (ap. Siri. Memorie recondite. IV. 546.)

(3) Khevenhüller. Annales Ferdinandei (éd. 1646). IX. 177.

(4) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 18 e 21 luglio 1618. Frari. Grigioni. XIII. — Chr. Kind. op. cit., p. 286. — *Fatti de' Grigioni nell' anno 1618.* (Frari. Svizzeri. IX.)

(5) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 26 luglio 1618. Frari. Grigioni. XIII. — Sprecher v. Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. (éd. Moor). I. 74.

(6) *Zurich aux Trois Ligues.* 4/14 juillet 1618. St-Arch. Zürich. Graubündner Unruhen *D* (169. 3).

(7) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 6 et 15 juin 1618. (ap. Siri. op. cit. IV. 546); *à Brulart de Léon.* Coire, 18 juin 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 318.

(8) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 6 luglio 1618. Frari. Svizzeri. IX. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 11 e 28 luglio 1618. Frari. Grigioni. XIII.

(9) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 22 luglio 1618. Frari. Grigioni XIII.

(10) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 28 luglio 1618. Frari. Svizzeri. IX. — *Escrit envoyé par les communes à la demande de Gueffier, etc.*, le 26 juillet 1618. Bibl. Nat. 500 Colbt *429* f° 11.

(11) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 28 luglio 1618. Frari. Grigioni. XIII.

(12) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 22 luglio 1618. Frari. Grigioni. XIII. — « Y los avisos que despues han venido trahen que los predicantes van prosiguiendo a gran priesa su masquina, habiendo entrado ya en la ciudad de Coira. » *Relacion del estado que tenian las cosas en Grisones.* a 9 agosto 1618. Archivo General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 1921.

dont elle devaient, d'ailleurs, se rendre maîtresses à bref délai,(1) elles s'étaient, au bout de cinq jours d'attente, repliées vers Thusis et y avaient institué une « chambre criminelle », nettement hostile à l'immixtion d'influences étrangères dans les affaires intérieures du pays. (2) La parfaite égalité des deux confessions; la suppression totale des pensions particulières; une administration plus intègre des « provinces sujettes d'outre-monts »; l'extinction « des perni« cieuses pratiques de la faction espagnole contre la commune liberté et religion « chrestienne »; l'« extermination de l'horrible tirannie » des Planta; « la pur« gation et reformation de la patrie », avec « l'assistance de la populace, qui « est le souverain prince, magistrat et puissance »; « la surveillance très étroite des passages », « le plus grand des joyaux » de la Rhétie; le rappel des troupes grisonnes à la solde de la France et de Venise; le maintien de toutes les alliances existantes, mais l'interdiction absolue de séjour aux représentants des Etats étrangers, tels étaient les principaux points du manifeste publié par les soulevés, manifeste dont le dernier article surtout devait d'autant plus blesser l'amour-propre de Gueffier qu'il constituait une réponse non déguisée des partisans de la Seigneurie à l'expulsion de Padavino, provoquée, l'année précédente, par les efforts combinés des deux diplomaties française et espagnole. (3)

Au retour de Bade, l'ambassadeur du roi Très-Chrétien n'avait fait qu'un très bref séjour à Coire, où arrivaient, presque au même temps que lui, les députés valaisans chargés de procéder au renouvellement des anciennes combourgeoisies entre les Dizains et les Ligues Grises. (4) Plutôt que de prendre part ou d'assister à cette solennité, laquelle, selon lui, portait atteinte au monopole d'influence que la France prétendait exercer, dans la haute vallée du Rhin, Gueffier préféra se retirer à Mayenfeld. (5) Aussi bien n'était-ce là qu'un prétexte. Le véritable motif de son départ était autre. Pour qu'il se décidât ainsi à abandonner son poste et à s'établir, fût-ce momentanément, à proximité de la frontière suisse, il fallait que le successeur de Paschal ne se sentît plus en sûreté dans la capitale de la Rhétie et qu'il répugnât à la perspective de

---

(1) *Gueffier à Brulart de Léon.* Mayenfeld, 6 août 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18044* f° 332. — contra: Moor. Geschichte von Currätien. I. 357. — B. Anhorn. Graw-Pünter-Krieg (éd. Moor). 31. (lire 27 *juillet* et non 27 *juin.*)

(2) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 15 agosto 1618. Frari. Grigioni. XIII. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 75. — Chr. Kind. Das zweite Strafgericht in Thusis. 1618. (Jahrbuch VII. 289.) — contra: *Relation über Graubünden während des Strafgerichtes von Thusis.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. VIII. 214.) — B. Anhorn. loc. cit.

(3) *Déclaration des Engadines sur leur prise d'armes, le 29 juillet 1618.* Bibl. Nat. f. fr. *18044* f° 328. trad. — *cf.* Kind. op. cit. 293. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 75. 76. — Moor. Geschichte von Currätien. I. 358. — *Articuli qui ab honestis vexillis trium foederum Tosani plurium suffragiis collectis erecti et conclusi sunt.* Aff. Etr. Grisons. II. p. 79. — *Fatti de' Grigioni nel anno 1618.* Napoli. Bibl. Naz. X – E 57 f°s 13–49.

(4) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* Bibl. Nat. 500 Colb^t^ *429* f° 94. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 28 luglio 1618. Frari. Grigioni. XIII. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 75.

(5) *Gueffier à Brulart de Léon.* Mayenfeld, 29 juillet 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18044* f° 330. — *Relacion del estado que tenian las cosas en Grisones, a 9 de agosto 1618.* Arch. General Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 1921. — *Gueffier à Zurich.* Mayenfeld, 1er août 1618. St-Arch. Zürich. (Frankr. VII.)

s'y voir assiégé par les bandières soulevées. (1) Toutefois, comme il persévérait dans ses illusions quant au degré de gravité de ce mouvement révolutionnaire, et que, dès lors, il n'abdiquait pas l'espoir de redevenir, à bref délai, l'arbitre de la situation, (2) Gueffier se résolut, au bout de quelques jours, à regagner Coire, à l'effet d'y réveiller l'énergie de ses rares partisans et de tenter un suprême effort pour sauver l'évêque de cette ville et Rodolphe Planta du sort qui les menaçait. (3) Mais il était trop tard. Son crédit ne devait plus se relever et, par suite, sa recommandation ne pouvait que nuire aux personnages qu'il cherchait à couvrir de sa protection. (4)

Par le fait, l'un des premiers actes du nouveau « Strafgericht » avait été de dépêcher un courrier à Sa Majesté Très-Chrétienne, afin de lui demander le prompt rappel et le châtiment de son envoyé aux Trois Ligues (5) Dans ces conjonctures, la présence continue sur les rives de la Plessur de celui que le peuple grison qualifiait, par ironie, d'« ambassadeur espagnol » offrait certains dangers, d'autant que le décret rendu contre les ministres des puissances étrangères n'avait pas été révoqué. (6) Gueffier hésitait, néanmoins, à battre en retraite. On lui en fit comprendre la nécessité. (7) Aussi, ce fut de Mayenfeld que, pendant plus de deux mois, il surveilla la marche des événements en Rhétie et continua à payer les pensions prévues par l'alliance, à défaut des pensions particulières, dont la distribution demeurait interdite. (8)

Pour singulière et inexplicable que la chose parût à première vue, ce n'était pas à la légère qu'avait été prise, à Thusis, la résolution de s'opposer à ce que les princes étrangers, qu'ils fussent ou non alliés des Trois Ligues, accréditassent à l'avenir auprès d'elles des ambassadeurs permanents. On eût dit, en effet, que ceux-ci, par leurs « deportemens », s'étaient donné à tâche de justifier la mesure qui les frappait ou les menaçait. Dans sa fuite précipitée de Zernetz, Rodolphe Planta n'avait pas eu le loisir de détruire ou de mettre en lieu sûr sa correspondance personnelle. (9) C'est ainsi que des documents d'une importance extrême, bien que rétrospective, avaient été saisis dans son château et soumis à l'examen des membres du « Strafgericht », dès leur première réunion. A ceux qui doutaient encore de l'œuvre corruptrice que doublons, écus et

(1) *Gueffier à Brulart de Léon.* Mayenfeld, 6 août 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 332.

(2) *Escrit envoyé par les communes au nom des troys chefz, à la demande de Gueffier,* le 26 juillet 1618. Bibl. Nat. 500 Colbt *429* f° 11.

(3) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 27 juillet 1618. (ap. Siri. Memorie recondite. IV. 547.)

(4) *Escrit envoyé par les communes, etc.* loc. cit. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 17 août 1618. (ap. Siri. IV. 550.)

(5) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 5 settembre 1618. Frari. Grigioni. XIII.

(6) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 28 luglio 1618. Frari. Grigioni. XIII.

(7) « Che dovesse (Gueffier) riguardar la propria conscientia nelle passate sovversioni et far poi ciò che le piaceva. » *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 29 agosto 1618. Frari. Grigioni. XIII. — *Del medesimo.* 19 settembre 1618. *Ibid.*

(8) *Gueffier à Puysieux.* 7 septembre 1618. (ap. Siri. IV. 551.) — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 19 settembre 1618. Frari. Grigioni. XIII.

(9) Chr. Kind. op. cit. 286. — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 8 agosto 1618. Frari Grigioni. XIII.

sequins avaient opérée au sein du patriciat grison, la lecture des cent-vingt-neuf missives communiquées aux juges de la droiture criminelle devait enlever leurs dernières illusions. (1)

Accablante pour les frères Planta et leurs complices, les Schorsch, (2) les Sonwig, (3) les Sprecher, (4) les Travers, (5) les Schalkett, (6) les Albert Salis, (7) les Juvalta, (8) les Lucius de Mont, (9) dont elle dévoilait les intrigues simultanées avec les représentants de la France, de Milan, de l'Autriche et de Venise, la découverte faite à Zernetz était, de plus, fort compromettante pour ces derniers. (10) Tout ce que l'on avait avancé jusqu'alors, quant au rôle néfaste joué par Charles Paschal dans les dissensions intestines du pays, se trouvait pleinement confirmé ou demeurait au-dessous de la vérité. L'ancien ambassadeur apparaissait enfin comme l'unique inspirateur de la convention de Zutz de l'année 1612 et, par suite, de la dénonciation des capitulations de Davos. (11) En outre, Gueffier et ses interprètes étaient convaincus d'avoir sollicité et obtenu du gouverneur de Milan et de l'envoyé de l'archiduc d'Innsbruck l'établissement d'un blocus rigoureux aux frontières de la Valteline et du Tyrol, en vue de faire échec au parti vénitien dans les Trois Ligues. (12)

---

(1) *Hiernach seindt verschreiben die fürnembste Brieffen, so nebent des Zambers bekhandtnüs zu Tusis in das Recht, und druff die Urth(ei)len wid(er) etliche unthreuwe Patrioten gegründet werden.* 1618 St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* nº VIII.

(2) *Leütenant Georg Schortsch an seinen Bruder Pannerherr Hanss Schortsch.* 28. februar 1607; Ragatz. 15. august 1607; Chiavenna, 17. mai, 19. juni 1611; 17. januar, 9. und 17. februar, 21. april 1612; Chur, 29. januar 1617. — *Pannerherr Schortsch seinem Bruder Leütenant Schortsch.* Chur, 4. januar 1614. *Ibid. D* nº VIII. 7, 8, 20, 25, 60, 62–64, 82, 99, 112.

(3) *Il vicario Sonvigo al capitanio Rod. Planta.* Baden, 27 agosto 1607. *Ibid. D* nº VIII. 9.

(4) *Andrea Sprecher à Rod. Planta.* 20 décembre 1611. — *Landtammann Sprecher dem Hauptmann Rod. Planta.* Davos, 21. dezember 1611; 16., 23. und 26. januar 1612. — *Andrea Sprecher à Planta.* Fideris, 25 janvier 1612. *Ibid. D* nº VIII. 45, 46, 58, 72, 73, 74.

(5) *Il vicario Travers al cap. Rod. Planta.* Zutz, 17 gennaio 1612. *Ibid. D* nº VIII. 59.

(6) *Rod. Planta à Pomp. Planta et Gio. Schalchetto.* Ragatz, 20 septembre 1607; Zernetz, 11 octobre 1607. — *Gio. Schalchetto al cap. Rod. Planta.* Bergün, 10 e 16 agosto, 25 dicembre 1611; 20 e 29 gennaio 1612. *Ibid. D* nº VIII. 10, 11, 37, 39, 50, 68, 76.

(7) *Vicario Alberto al Pannerherr Schortsch.* 27 aprile 1611; Chiavenna, 20 maggio 1611; Coira, 22 maggio 1611; Chiavenna, 17 giugno 1611, 21 dicembre 1611; Coira, 23 dicembre 1611; *al cap. Rod Planta.* Alveneu, 22 dicembre 1611; Coira, 24 dicembre 1611, 11 gennaio 1612; Alveneu, 12, 21 e 31 gennaio 1612; Silvaplana, 22 giugno 1612; Coira, 20 luglio 1613. — *Pomp. Planta an Hauptmann Schortsch.* Chur, 13. juni 1612. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* nº VIII. 18, 22–24, 42, 43, 47, 48, 53, 55, 70, 77, 78, 83, 89.

(8) *Fortunat Juvalta a Pompeo Planta.* Coira, 6 marzo; Fürstenau, 28 dicembre 1617 *(inter pocula)*. *Ibid. D* nº VIII. 121, 122.

(9) *Jacob Bessler dem landtrichter Lutzi von Mont.* 20 juni 1614. — *L. von Mont à Pompée Planta.* Coire, 28 mars 1616; *à G. Schorsch,* 3 mai 1616. *Ibid. D* nº VIII. 81, 109, 118.

(10) *Seguitano le capitulationi, overo il trattato o negotio, scritte per la mano d'Alfonso Casati, concertate in Milano.* 1611. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen nº VIII. 28. — *cf. Ibid.* (1616—1618.) nºs 14, 15, 21, 27, 29, 30—35, 40, 56, 80, 85–98, 102, 103, 108, 110, 111, 115, 117, 119.

(11) *C. Paschal al Banderal Giorgio.* Coira, 23 et 29 aprile, 10 giugno, 13 luglio 1611; *al cap. Rod. Planta.* Alveneu, 21 dicembre 1611; 4 e 15 gennaio, 1 e 3 febbraio 1612. — *Georg Schorsch* (Giorgio) *a Paschal.* 6 gennaio 1614. St-Arch. Zürich. *D* VIII nºs 17, 19, 26, 33, 44, 51, 57, 69, 79, 100.

(12) *Gio. Paulo a Pompeio Planta.* Coira, 8 gennaio 1612. — *Antoine Molina à Ch. Paschal.* 22 gennaio 1612; *al cav. Gioiero.* Trahona, 6 ottobre 1613; *a Giulio della Torre.* Trahona, 30 gennaio 1614; *al caval. Gioiero.* Trahona, 24 aprile 1615. — *Giov. Paulo al cap. Giorgio* (Schorsch). Coira, 12 maggio 1615. — *A. Molina al medesimo.* Coira, 14 agosto 1615. — *A. Molina a suo cugino in Coira* (luglio 1618); *al suo fratello Caspar* (1618). St-Arch. Zürich. *D* VIII. 52, 85, 101, 104—106, 128, 129. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 77.

Quelle que fût la gravité des charges relevées contre eux, Antoine Molina et Jean Paul, secrétaires-truchements de l'ambassade de France à Coire, mais citoyens grisons et, comme tels, soumis à la juridiction de leur pays d'origine, ne désespéraient pas d'échapper au sort qui les menaçait. Soutenus par leur chef, lequel s'efforça de les sauver, ils tentèrent d'exciper d'un droit à l'exterritorialité, d'ailleurs inapplicable en l'espèce. (1) Ce fut en vain. Le « Strafgericht », passant outre à leurs protestations, les frappa, l'un et l'autre, d'une peine pécuniaire et les condamna, le premier à quatre ans, le second à deux années de bannissement (28 août). (2) Au reste, l'influence des prédicants et des coryphées du parti de Saint-Marc devenait, chaque jour, plus prépondérante à Thusis, où la « droiture criminelle » rendait ses arrêts sans désemparer. (3) La catastrophe de Plurs, dans laquelle près de mille personnes périrent ensevelies sous les roches du Conto (4 septembre), ne procura pas un instant de répit aux accusés. (4) L'exécution par le glaive de Jean-Baptiste Prevost, dit Zambra, l'un des « Espagnolisez » les plus marquants du Val Bregaglia (24 août); (5) l'agonie douloureuse de l'archiprêtre de Sondrio, Nicolas Rusca, mort, vers le milieu de septembre, tandis qu'il subissait l'épreuve de la question; (6) la peine de l'exil perpétuel prononcée contre l'évêque de Coire, contumace, réfugié sur les terres de l'archiduc d'Innsbruck; (7) les grosses amendes infligées aux communes et aux particuliers convaincus d'« hispanisme » laissaient assez prévoir que les Planta n'auraient aucune pitié à attendre de la part de leurs juges. Et, de fait, ceux-ci, non contents d'ordonner la confiscation de leurs biens et la destruction de leurs châteaux, décrétèrent contre eux le supplice de l'écartèlement, pour le cas où ils se hasarderaient à rentrer dans leur patrie, au mépris de la sentence qui les en bannissait à vie. (8) De jour en jour davantage, le régime de la terreur s'implantait en Rhétie. Impuissant à conjurer les dangers d'une situation dont il était, en quelque sorte, l'auteur, Gueffier se décida, au commencement

(1) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 17 août 1618. (*ap.* Siri. IV. 550.) — Chr. Kind. Das zweite Strafgericht in Thusis. p. 310 sqq.

(2) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 28 novembre 1618. Frari. Grigioni. XIII. — Chr. Kind. Das zweite Strafgericht in Thusis. p 310.

(3) *Avis donné par Paschal sur les troubles des Grisons.* 24 octobre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 529.

(4) Anhorn. Erschrökenliche Zeitung wie der Fleken Plurs, den 25 August (v. s.) 1618, mit Leuth und Gut in schneller Eil untergangen. Lindau, 1618. — Paravicino. Descrittione della eversione di Piuro (1619).

(5) *Una (lettera) di Gaudenz* (id est *Zambra Prevost*) *all cap. Rod. Planta.* 19 gennaio 1612. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* VIII. 67.

(6) *Accusationi et condemnatione del archiprete di Sondrio.* Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 18.

(7) *Accusatione et sentenza contra il Vescovo di Coira.* Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 19.

(8) *Jugement rendu contre Pompée Planta.* Aff. Etr. Grisons. II. p. 75. — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 29 agosto 1618. Frari. Grigioni. XIII. — *Pratiques contre l'alliance de la France avec les Suisses et Grisons* 1618. (Le Mercure françois. t. X (II) p. 128 sqq.) — La Valteline ou Mémoires, etc. (par Ant. Molina). p. 45 sqq. — Salis-Marschlins Denkwürdigkeiten (éd. Moor). p. 40 sqq. — Fortunat v. Juvalta. p. 48 sqq. — *Nicolas Rusca ou une victime de l'inquisition protestante dans la Rhétie.* (Monatrosen. t. XXVII.) — *Relation über Graubünden während des Strafgerichtes von Thusis.* 1618. (Archiv für Schweiz. Geschichte. VIII. 214.) — Chr. Kind. op. cit. 304.

d'octobre, à passer sur la rive suisse du Rhin, puis, en novembre, à rejoindre ses interprètes à Bade et à y attendre l'heure où les relations entre la Couronne Très-Chrétienne et les Trois Ligues pourraient être utilement reprises. (1)

Mission du colonel Guler de Weinegg à la cour de France. — Son but. — Ses résultats. — Malentendus auxquels elle donne lieu. — Gueffier momentanément désavoué. — Intervention de Paschal en faveur du député grison.

VIII. L'intention, depuis peu manifestée par le « Strafgericht », de dépêcher un envoyé spécial à Saint-Germain-en-Laye, où se trouvait la cour, n'avait pas été sans influer sur la détermination de Gueffier d'abandonner son poste et de se retirer en Helvétie. Il eût été difficile, en effet, de ne pas reconnaître dans ce projet l'inspiration des prédicants et de nier qu'il constituât une nouvelle marque de défiance et d'hostilité à l'égard de l'ambassadeur français. En revanche, à ce moment-là, tout au moins, il ne pouvait être question, — ainsi que le prétend à tort un des plus récents historiens des troubles de Rhétie, (2) — de rétorquer les accusations jetées par Miron et son collègue de Coire à la face des députés grisons durant la diète de Bade de novembre, puisque cette diète n'avait point encore été réunie et que sa convocation n'était même pas prévue, à l'heure où les membres du tribunal de Thusis résolurent de s'adresser directement au roi Très-Chrétien, sans passer par l'entremise de son représentant dans la haute vallée du Rhin. Il s'agissait bien plutôt, pour ceux-ci, de prendre une offensive hardie, avant que Gueffier eût achevé de les discréditer dans l'esprit de son maître. Il leur importait, en outre, que les yeux de Sa Majesté fussent ouverts, s'il n'était déjà trop tard, sur les conséquences de la politique néfaste que ses deux derniers ministres à Coire n'avaient cessé de pratiquer depuis huit ans au détriment évident des Trois Ligues et de la France et au seul avantage de l'Espagne et de l'Autriche.

A la vérité, le succès de la démarche que le « Strafgericht » se proposait de faire auprès du Louvre apparaissait très incertain. Dans l'entourage royal, on ne doutait pas que les juges de Thusis ne fussent vendus à la Sérénissime République, et les préventions contre eux s'étaient accrues de ce chef. (3) Perspicaces pour une fois, ceux-ci surent, de prime abord, augmenter leurs chances de réussite, en persuadant au colonel Jean Guler de Weinegg de se charger de cette mission délicate. Aucun choix, certes, ne pouvait être plus judicieux. Attaché, dès longtemps, au parti français; jouissant dans son pays d'une

(1) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 17 ottobre e 17 novembre 1618. Frari. Grigioni. XIII — Vittorio Siri. Memorie recondite. IV. 551.

(2) Chr. Kind. Das zweite Strafgericht in Thusis. 1618. (Jahrb. für Schweiz. Geschichte. VII. 313.)

(3) *Le duc de Monteleon au roi Catholique.* Paris, 1er septembre 1618. Arch. Nat. *K 1475* nº 48.

légitime et universelle considération,(1) Jean Guler n'était pas qu'un soldat. Auteur d'une *Description des Trois Ligues Grises*, imprimée à Zurich en 1616,(2) il avait dédié son œuvre «à la Majesté du roy Très Chrestien» et s'était vu gratifié, en retour, du titre de chevalier et recommandé, de manière très particulière, à la bienveillante attention de Gueffier.(3)

Agitée, dès la fin de septembre, la question de l'envoi de Guler à la cour fut incontinent résolue.(4) Aux premiers jours d'octobre, le colonel prenait la route de Saint-Germain-en-Laye.(5) Peu confiant dans l'efficacité de la missive par laquelle le «Strafgericht» l'introduisait auprès de Louis XIII, il s'était, très habilement, muni de lettres de créance émanées du gouvernement régulier des Trois Ligues.(6) La précaution était bonne. Gueffier, en effet, étant parvenu à se procurer un double de l'instruction emportée par l'ambassadeur grison, l'avait aussitôt transmise à Puysieux, avec, en regard de chaque article, la réponse qui, selon lui, devait être opposée aux doléances qu'elle contenait. C'était, en somme, de sa part, une tentative de justification de la ligne de conduite qu'il avait suivie depuis son arrivée en Rhétie.(7) A ce seul point de vue, le document vaut bien qu'on l'analyse. Guler avait, tout d'abord, pour mission d'assurer le roi des bonnes dispositions que ses alliés de la haute vallée du Rhin nourrissaient envers sa couronne, et de réclamer son assistance, au cas d'une agression autrichienne ou espagnole en Valteline. Or, Gueffier entendait qu'on l'arrêtât net, en lui rèprochant les négociations toujours à la veille de se rouvrir entre les Trois Ligues et la Sérénissime République, les outrages infligés à l'ambassadeur et à ses interprètes, les provocations maladroites à l'endroit de Milan et d'Innsbruck. Pour peu que le colonel, appuyé sur ses instructions, se plaignît de l'ingérence irritante du ministre français dans les affaires intérieures de la Rhétie et s'enquît si cette attitude était approuvée du souverain, il convenait de lui répondre que Sa Majesté, n'ayant qu'à se louer des services de son envoyé à Coire, ratifiait sans hésiter tous ses actes. Enfin, comme il fallait s'attendre à ce que Guler, après avoir expliqué, à sa façon, les causes de la sédition de juillet, s'efforçât d'obtenir, tout à la fois, le rappel de l'ambassade per-

(1) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 3 ottobre 1618. Frari. Grigioni. XIII.

(2) *Beschreibung der Drey Grawen Bündten und andern Rhätischen Völkern.* Zürich 1616. in f°.

(3) «Sa Mate accorde bien volontiers l'ordre de l'Accolade au Sr de Gouler, tant en reconnaissance de son merite et des bons services qu'il luy a rendus et rend tous les jours près son ambassadeur, que pour gratitude du livre qu'il luy a dedié, qui luy a esté fort agreable, et en consideration de quoy, elle a commandé audit Sr Gueffier d'avoir sa personne et sa maison en particulière recommandation ...» *Instruction à Mr Gueffier s'en retournant aux Grisons.* Décembre 1617. Bibl. Nat. f. fr. *17 831* f° 237. — *Les Ligues Grises au roi.* Thusis, 21 septembre 1618. *Ibid.* f. fr. *15 928* f° 511.

(4) Barth. Anhorn. Graw-Pünter-Krieg (éd. Moor). p. 36. — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la residence de Mr Miron.* (Arch. für Schweiz. Geschichte. II. 277 n° 23.

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 5 ottobre 1618. Frari. Svizzeri. IX.

(6) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 10 ottobre 1618. Frari. Grigioni. XIII. — Sprecher von Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. (éd. Moor). I. 98. — Moor. Geschichte von Currätien. I. 390.

(7) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 5 dicembre 1618. Frari. Grigioni. XIII.

manente de France à Coire et le versement dans les caisses de l'Etat grison de l'équivalent des pensions particulières désormais interdites, Gueffier conseillait de repousser ces deux requêtes, en insistant sur ce fait que les communes rhétiennes étaient bien mal venues à proposer la suppression d'un poste dont elles-mêmes avaient jadis demandé le rétablissement.[1]

L'adoption par le roi du projet de réponse que lui suggérait son représentant en Rhétie eût entraîné la rupture à peu près complète des relations entre la Couronne et les Trois Ligues. Il n'en fut pas ainsi. La politique imprudente préconisée par Gueffier reçut, en la circonstance, un désaveu formel.[2] Parmi les avis dont Sa Majesté cherchait à s'entourer, celui de Charles Paschal n'était pas le moins intéressant à connaître. On le sollicita. Le vieux diplomate, quittant pour quelques heures sa retraite d'Abbeville, se rendit à l'appel de son maître. Après examen de la situation et, bien que le récit des tortures infligées à l'archiprêtre Rusca, de Sondrio, lui eût rendu plus odieux encore les juges du «Strafgericht»,[3] il opina, de manière très catégorique, qu'il était indispensable de donner satisfaction à Guler.[4] Celui-ci, d'ailleurs, depuis son entrée en France, n'était pas demeuré inactif. Non content de s'assurer l'appui des ministres des *Stati liberi*,[5] il s'était insinué dans les bonnes grâces des Brularts et, ce qui valait mieux, dans celles de Luynes. Le favori l'introduisit auprès du roi, vers les premiers jours de novembre.[6] Que se passa-t-il en cette audience, durant laquelle le colonel grison prit la qualité d'ambassadeur des Trois Ligues, et non point du seul tribunal de Thusis? La version française et la version grisonne sont en désaccord. Toutefois, il ne paraît pas impossible de les concilier. Il y eut malentendu, la chose est certaine; mais du fait de la cour, uniquement. En d'autres termes, Guler usa de souplesse, mais non pas de duplicité. Son témoignage, très précis à cet égard, confond les allégations intéressées des Puysieux, des Gueffier[7] et des Casati.[8]

(1) *Memoire sur la commission du Sr Gouler, envoyé à la cour par l'assemblée de Tosane, es Grisons.* 1er octobre 1618. Bibl. Nat. 500 Colb^t *429* f° 36. — *Gueffier à Puysieux.* 20 octobre 1618. (*ap.* Siri. Memorie recondite. IV. 552.)

(2) Vittorio Siri. Memorie recondite. IV. 554.

(3) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 98.

(4) *Advis donné par Paschal sur les troubles des Grisons.* 24 octobre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *10718* f° 529.

(5) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 98.

(6) et non le 10 décembre. (Siri. Memorie recondite. IV. 554). — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 9 gennaio 1619. Frari. Grigioni. XIII. — *Simon et Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 8 e 29 novembre 1618. Bibl. Nat. f. Italien *2005.* — *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 11 novembre 1618. (Lettere di Guido Bentivoglio II. n° 1153.) — Chr. Kind. op. cit. p. 314.

(7) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 2 gennaio 1619. Frari. Grigioni. XIII. *Gueffier aux Ligues Grises.* Soleure, 29 janvier 1619. *Ibid.* — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 9 e 23 febbraio 1619. Frari Svizzeri. IX. — Quadrio. Dissertazioni critico-storiche intorno alla Valtellina (Milano 1755). II. 114. — *Le roi à Gueffier.* Novembre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *17364* f° 98. — *Puysieux à Guler.* Paris, 10 février 1619. *Ibid.* f° 122. — *Puysieux à Gueffier.* Juillet 1619. *Ibid.* f° 179. — *Prove delle assicuranze. offerte et promesse fatte dal signor Gouler alla Corte di Franzia contro la negativa che lui fa di non haver promesso niente.* Soleure, 23 gennaio 1619. Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 50.

(8) «Lo que propuso (el dicho Guler) fue V. M^d y los Esquizaros catholicos van concertados de occupar la Valtelina ... y que assi acudian a Su M^d Christ^ma para que los tomasse en su protecion

Désireux de complaire au pape, dont le nonce ne cessait de l'entretenir des dangers que courait la minorité catholique en Rhétie, Louis XIII couvrait de sa protection l'évêque de Coire et son troupeau et s'était promis de les défendre contre toute persécution.(1) Sa sollicitude s'étendait, en outre, aux Valtelins qu'il approuvait de s'opposer à l'établissement d'un séminaire protestant à Sondrio.(2) Mais il ne négligeait point, pour cela, les intérêts de sa couronne et il exigeait, avant tout, la cessation des intrigues vénitiennes aux Ligues Grises et l'annulation des mesures édictées contre Gueffier et ses interprètes.(3) Or, Guler, sans pouvoirs pour faire aucune promesse de ce genre, était d'autant plus résolu à ne point outrepasser ses instructions, qu'il y allait de sa tête. Dans sa réponse à Sa Majesté, il s'efforça donc de ne point sortir des généralités. Mais s'il donna à entendre que, à son sentiment, le Sénat vénitien n'était pas près de renouer des négociations d'alliance avec les Trois Ligues et que celles-ci, de leur côté, ne songeaient pas à rien innover en matière de liberté confessionnelle, en revanche il dévoila sans ménagements les charges établies contre l'évêque de Coire, depuis la fuite de ce prélat sur les terres autrichiennes, et s'attacha à justifier les mesures décrétées par le «Strafgericht» à l'égard des deux secrétaires-interprètes de l'ambassade.(4)

Il n'y avait certes pas, dans les déclarations de l'envoyé grison, matière à espérer un prompt revirement politique en Rhétie. Mais les nouvelles de ce pays continuaient à être si alarmantes, que les moindres symptômes de détente étaient accueillis à la cour avec une extrême faveur. On se fit donc illusion à ce point, dans l'entourage royal, de supposer qu'il suffirait du retour de Guler aux Ligues Grises pour y pacifier les esprits. N'emportait-il pas dans ses lettres de recréance, dont Paschal avait rédigé la minute,(5) la promesse formelle que Sa Majesté défendrait les Grisons contre tous leurs ennemis, s'ils se contentaient de sa seule alliance et s'abstenaient de persécuter ses protégés catholiques?(6) On comptait, d'ailleurs, beaucoup sur son influence personnelle pour désarmer l'opposition des communes récalcitrantes et préparer

deffendiendo los conforme al contenido de la Liga, la qual offresciau de cumplir puntualmente, y de contentarsse con ella, sin confederarse en ningun tiempo con otro potentado... promettiendo el dicho Guler que cessaria luego la sedicion llegado el pais, y que dentro de quince dias se restituirian los exules en la patria y todas las causas en el pristino estado...» *Alfonso Casati a Su Majd.* Lucerna, 2 de enero 1619. Simancas. Estado. Leg. 1922.

(1) *Lettre du roi de France au Pape «concernant l'evesché de Coire».* 1618. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fo 58. — *Instruction au marquis de Cœuvres allant en ambassade à Rome.* Novembre 1618. *Ibid.* f. fr. *4112* fo 173. — Bentivoglio. La Nunziatura di Francia. II. nos 712, 1259, 1260, 1261; III. 1387, 1593. — *Puysieux à Guler.* Paris, 10 février 1619. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fo 122.

(2) *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 29 agosto 1618. (La Nunziatura di Francia. II. no 1319.)

(3) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 9 gennaio 1619. Frari. Grigioni. XIII.

(4) *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 11 e 21 novembre 1618. (Lettere di Guido Bentivoglio. II. nos 1453, 1461.) — *Le roi aux Ligues Grises.* Janvier et février 1619. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fos 118, 128.

(5) *Advis de Mr Paschal.* 1618. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fo 533.

(6) *Le roi aux Ligues Grises.* 21 novembre 1618. Bibl Nat. f. fr. *17 364* fo 98. — *Advis donné par Paschal sur les troubles des Grisons.* 24 octobre 1618. *Ibid.* f. fr. *10 718* fo 529. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 13 gennaio 1619. Frari. Svizzeri. IX. — *Les Ligues Grises au roi.* Coire, 22 décembre 1618; Davos, 26 février 1619. Bibl. Nat. f. fr. *15 928* fo 586; f. fr. *15 929* fo 66.

la rentrée de Gueffier et de ses interprètes dans la capitale de la Rhétie. Aussi le combla-t-on d'honneurs durant son séjour à Paris.(1) Malheureusement, il n'était pas au pouvoir de l'envoyé grison, — lequel avait regagné ses foyers dans la seconde quinzaine de décembre,(2) — de procurer l'annulation des sentences rendues par les juges de Thusis ou d'entraver leur exécution. Conséquent, toutefois, avec lui-même, il répugna à faire part aux représentants du «Strafgericht» des résultats de sa mission et attendit la réunion d'un «pittag», vers les premiers jours de l'année suivante, pour donner lecture à ses compatriotes de la relation de son ambassade.(3)

Au demeurant, rien n'était changé dans le pays grison.(4) Bien que la chambre criminelle eût suspendu ses séances, le parti vénitien y conservait la haute main. Dès lors, l'évêque de Coire, les Planta et leurs complices, parmi lesquels les deux secrétaires-interprètes de France, continuaient à vivre sur terre étrangère.(5) Gueffier enfin, renonçant à rejoindre son poste, s'était installé chez Miron, son collègue de Soleure.(6) Après comme avant le voyage de Guler à Saint-Germain-en-Laye, la royauté française se fût trouvée, le cas échéant, frustrée des avantages que lui conférait son alliance avec les Ligues Grises.

Le gouvernement de Paris favorable à une intervention du Corps helvétique dans les affaires grisonnes. — Inquiétudes que les troubles des Trois Ligues font naître dans la Suisse primitive. — Diète de Bade de novembre 1618. — Miron ne s'y rend point. — Gueffier y fait triompher ses vues. — Toutefois, l'opposition des protestants entraîne l'échec de la médiation des cantons en Rhétie. — Zurich et Berne s'efforcent de ramener la paix dans ce dernier pays.

IX. Le voyage de Guler à Saint-Germain-en-Laye ne constituait, au total, qu'un épisode, pour ainsi dire accessoire, de la tragédie grisonne. Aussi bien la diplomatie du Louvre n'avait pas attendu d'en connaître l'issue pour se préoccuper des remèdes à apporter à la situation intérieure des Trois

(1) *Miron à Ste-Catherine.* Soleure, 20 décembre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 42. — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 9 gennaio 1619. Frari. Grigioni. XIII. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 99.

(2) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 22 dicembre 1618. Frari. Grigioni. XIII.

(3) *Gueffier à Puysieux.* 22 février 1619. (*ap.* Siri. op. cit. V. 75.) — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 98. — *Le roi aux Trois Ligues.* 21 novembre 1618. loc. cit.

(4) *El marques de Bedmar al Rey.* Milan, 15 de enero 1619. Arch. General de Simancas. Estado. Leg. n° 1922.

(5) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 27 febbraio 1619. Frari. Grigioni. XIII.

(6) *Gueffier aux Trois Ligues.* Soleure, 29 janvier 1619. Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 52. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 16 gennaio e 20 febbraio 1619. Frari. Grigioni. XIII.

Ligues. Dès l'abord, diverses solutions s'étaient offertes à l'attention des ministres du roi. La plus radicale eût consisté à abandonner les communes de Rhétie à leurs querelles intestines et à dénoncer, en ce qui les touchait, l'alliance franco-helvétique de l'année 1602. Mais c'était les livrer sans défense aux convoitises de Milan et de Venise; c'était, en outre, avouer que les sommes relativement considérables dépensées, depuis un siècle et plus, en vue de fortifier l'influence française dans les hautes vallées de l'Inn et du Rhin, l'avaient été en pure perte; c'était enfin se fermer volontairement, sans retour et sans compensation d'aucune sorte, l'un des passages donnant accès à la Péninsule, abdiquer le droit aux levées et préparer la réunion territoriale des deux branches de la maison d'Autriche, en leur facilitant la conquête de la Valteline et de la seigneurie de Bormio. Il y avait certes là de quoi faire réfléchir les membres du conseil royal les moins favorables aux alliances républicaines. Aussi personne n'entreprit-il de défendre sérieusement ce projet.(1) On ne s'arrêta pas davantage à l'idée de «boire les affronts receuz» et de ratifier le décret par lequel le «Strafgericht» se déclarait hostile à la présence permanente d'ambassadeurs étrangers sur le sol rhétien. Pareille capitulation eût porté au prestige de la France dans la région des Alpes une atteinte dont il ne se fût pas facilement relevé.

En revanche, un troisième parti, plus énergique, s'imposait à l'examen des conseillers de Sa Majesté. Il tendait, en effet, au rétablissement du *statu quo ante* et au châtiment des auteurs de la sédition de juillet. Mais, à la réflexion, son exécution paraissait malaisée, soit qu'on eût recours à la voie de la négociation, soit qu'on se décidât à employer la force ouverte à l'égard de ces gens aux «mœurs merveilleusement rudes, truculentes et barbares».(2) Suivre la première, c'était courir au devant d'un échec retentissant, étant donné qu'au sentiment de Gueffier, il n'y avait plus en Rhétie «de respect, de raison, ny de foy publicque en ceux qui gouvernoient». Il eût été nécessaire, d'ailleurs, d'amener, au préalable, les cantons évangéliques et la Sérénissime République, dont les intérêts, en l'espèce, étaient contraires à ceux de la France, à s'abstenir désormais de toute immixtion dans la crise confessionnelle que traversaient les Trois Ligues. Or, une telle condescendance de la part des Zuricois, des Bernois et des Vénitiens apparaissait bien chimérique, si l'on songe aux difficultés que l'ambassadeur du roi rencontrait, au même temps, à obtenir des cantons forestiers, ses alliés politiques, la réparation de deux outrages caractérisés que le trésorier des Ligues et lui venaient de subir à leur passage dans les bailliages communs, à Schænis et à Utznach.(3) Quant à user de la force et à faire filer, à travers la Suisse, des troupes françaises vers la Rhétie,

(1) *Partis à prendre sur les affaires des Grisons en l'année 1618.* Bibl. Nat. 500 Colbt *429* fº 52.

(2) *Advis donné par Paschal sur les troubles des Grisons.* 21 octobre 1618. Bibl. Nat f. fr. *10 718* fº 529.

(3) *Gueffier aux cantons catholiques.* Mayenfeld. 31 août 1618. St-Arch. Luzern. (Frankreich. Gesandte.)

ainsi que l'entreprit le duc de Rohan, dix-sept ans plus tard, les circonstances étaient telles et l'opposition des Confédérés de la nouvelle confession si certaine qu'il eût été périlleux de le tenter. Aussi, plutôt que de recourir à ce moyen extrême, s'était-on résolu, au Louvre, à adopter un quatrième parti, moins expéditif, sans doute, mais dont, malgré les enseignements du passé, on attendait, semblait-il, les meilleurs résultats. Au moment où Guler prit la route de France, la médiation des cantons était déjà décidée. Assuré des suffrages de la majorité catholique de la diète helvétique et des sympathies de la minorité catholique grisonne, le gouvernement de Paris espérait atteindre d'autant plus promptement ses fins que Venise, toujours prudente, se recueillait au lieu d'agir, tandis que les juges du «Strafgericht» paraissaient ébranlés depuis la menace que leur avait fait faire le roi de laisser à leurs ennemis «la liberté d'entreprendre sur eulx tout ce que bon leur sembleroit».[1]

En application du proverbe: «Quand la maison du voisin brûle, on craint pour la sienne», les cantons primitifs avaient suivi avec inquiétude les progrès du soulèvement de juillet en Rhétie.[2] Non pas qu'ils redoutassent l'extension de ce mouvement révolutionnaire à leurs vallées. L'unité de croyance, dont ils tiraient orgueil, les en garantissait. Mais, selon eux, le danger planait sur le Rheinthal, la Thurgovie, le comté de Sargans, Ragatz, en un mot sur tous les bailliages communs, où leurs confédérés évangéliques avaient une part d'autorité. Dès la première quinzaine d'août, ils avaient cru devoir s'ouvrir de ces appréhensions à leurs voisins de Zurich et proposer à ceux-ci de dépêcher aux Trois Ligues des députés du Corps helvétique en qualité de médiateurs.[3] Bien qu'hostiles, en principe, à une intervention qu'ils jugeaient inopportune, voire dangereuse, les conseils du «Vorort» s'étaient efforcés de rassurer les membres de la Ligue Borromée, comme ils rassuraient, au même temps, les juges de Thusis, préoccupés de l'éventualité d'une invasion espagnole en Valteline.[4]

Trop faibles, à eux seuls, pour tenter d'en imposer aux Grisons, les Suisses de l'ancienne confession cherchèrent, par suite, à rendre inévitable la réunion d'une diète de l'ensemble des cantons et alliés, avec l'idée bien arrêtée d'y faire adopter la mesure à laquelle on se montrait récalcitrant sur les rives de la Limmat. Il n'est pas certain, toutefois, qu'ils eussent atteint leurs fins dans les délais voulus, si, sur ces entrefaites, les ambassadeurs des deux couronnes ne s'étaient décidés à appuyer vivement leur requête auprès du

---

(1) *Partis à prendre sur les affaires des Grisons en l'année 1618* (de la main de Gueffier. Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f° 52.

(2) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons, de 1615 à 1621.* Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f° 94ro.

(3) *Les V cantons catholiques à Zurich.* Lucerne, 13 août 1618. St-Arch Zürich. Graub. Unruhen 1608 - 1619, série *D.*)

(4) *Zurich aux V cantons catholiques.* 12/22 août 1618. — *Le «Strafgericht» à Zurich.* Thusis, 14/24 septembre 1618. *Ibid.*

«Vorort».(1) Mise ainsi en demeure de s'exécuter, l'autorité de Zurich convoqua une diète générale à Bade, au 5 novembre.(2) Presque assurés, dès lors, d'avoir partie gagnée, les catholiques demeurèrent néanmoins inébranlables dans leur résolution de n'y point admettre le député des protestants de Mulhouse. Aussi bien insistaient-ils, en revanche, auprès de leurs coreligionnaires de Rottweil en Souabe, afin que ceux-ci s'y fissent exceptionnellement représenter.(3) Ils entendaient, en effet, ne pas laisser échapper cette occasion de raviver et de terminer à leur avantage, grâce à l'appui de la France et de l'Espagne, d'anciennes querelles toujours pendantes et dont le dénouement les préoccupait fort. Il leur importait surtout de provoquer, quant au séjour prolongé dans l'Emmenthal, aux frontières de Lucerne, d'une partie de l'armée de Mansfeld, licenciée du service de Savoie, des explications décisives que, depuis six mois et plus, ils demandaient en vain à leurs confédérés de Berne.(4)

La diète s'ouvrit, cependant, sous d'assez favorables auspices. Très habilement, Zurich et Berne, allant au devant des récriminations dont ils se sentaient menacés, exposèrent leurs propres griefs et, soutenus par les dizains du Valais et les Ligues Grises, protestèrent qu'à aucun moment ils n'avaient songé à assaillir les cantons catholiques ou à opprimer les évêques de Bâle, de Coire et de Sion, protégés de ceux-ci.(5) Les députés de la Suisse primitive n'ayant point contredit à ces affirmations spontanées, et s'en étant, au contraire, déclarés satisfaits, tout semblait marcher à souhait.(6) Mais on n'eut pas plutôt abordé la question grisonne que les choses s'envenimèrent à nouveau. Miron n'avait pas quitté Soleure et s'était contenté d'adresser aux divers membres du Corps helvétique une missive par laquelle il les exhortait à la concorde.(7) Il lui déplaisait, sans doute, d'assister à une diète convoquée en vue du règlement de difficultés qui ne ressortissaient pas à sa charge. Il laissa, en conséquence, le champ libre à son collègue Gueffier, dont il ne se souciait pas, d'ailleurs, de partager les responsabilités. Tout entier au désir d'assouvir ses rancunes privées, l'ambassadeur aux Trois Ligues se reprit à jouer à Bade le rôle néfaste qui avait rendu sa demeure impossible dans la haute vallée du Rhin. Ce fut sous son inspiration que les représentants des «Waldstætten» dénoncèrent avec amertume l'appui que, selon eux, les juges de Thusis trouvaient auprès des cantons évangéliques. Ce fut avec son approbation que

(1) Eidg. Absch. V² 30 *g*. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza. 31 ottobre 1618. **Frari. Grigioni. XIII.**

(2) *Diète de Bade* du 5 au 14 novembre 1618. Eidg. Absch. V² 45–49. — *Les Trois Ligues à Zurich.* 29 septembre (v. s.) 1618. St-Arch. Zürich. (Graub. Unruhen 1608–1619. *D.*)

(3) Eidg. Absch. V² 44 *b*, *c*.

(4) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo. 15 giugno 1618. Frari. Svizzeri. IX. — Eidg. Absch. V² 13 *a*. (Diète de Lucerne. 9–10 mai); 20 *a* (Diète de Weggis, 12 juin; 24 *k* Diète de Bade, 1–20 juillet 1618). — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 52.

(5) **Eidg. Absch.** V² 46 *a*. — Chr. Kind. Das zweite Strafgericht in Thusis. p. 312.

(6) **Eidg. Absch.** V² 47 *a*.

(7) **Eidg. Absch.** V² 48 *b*.

les Grisons exilés de leur patrie insistèrent derechef sur l'existence du complot protestant, dont l'un des députés de Zurich venait de démontrer l'inanité. (1) Aussi bien, quand son tour fut venu de proposer quelque remède à la situation, se défendit-il, pour la forme, de « vouloir mettre la faulx en la moisson d'autrui », ce qui ne l'empêcha pas de préconiser l'institution d'un nouveau « Strafgericht », à seule fin de châtier les partisans de Venise, prédicants ou autres, auxquels il ne pardonnait pas la divulgation des lettres compromettantes saisies à Zernetz dans le château de Rodolphe Planta. (2)

Dès lors, le siège de la majorité catholique de la diète était fait. Ce fut en vain que les députés des Trois Ligues, soutenus par leurs alliés de la Suisse évangélique, s'efforcèrent de justifier les actes de la « Droiture criminelle » de Thusis; en vain qu'ils demandèrent l'éloignement de la frontière grisonne des « bannis » avec lesquels, aux termes de leur instruction, ils devaient s'abstenir de toute conférence. (3) Lucerne et les Etats de son groupe leur donnèrent tort et se rallièrent, moyennant quelques réserves, il est vrai, aux propositions de l'ambassadeur français. Ce que voyant, les protestants s'ingénièrent à soulever des difficultés de forme, en sorte que l'on ne parvint pas à s'entendre quant à la rédaction définitive du procès-verbal de la délibération. (4)

Le projet d'intervention suisse en Rhétie avait vécu. Dépités de cet échec inattendu, les Confédérés de l'ancienne confession adressèrent aux Trois Ligues une missive fort vive, dans laquelle ils déclaraient assumer la protection des « bannis » et tenir pour nulles et non avenues les sentences prononcées à Thusis. (5) On pouvait s'attendre, par suite, à ce que Zurich et Berne encourageassent les communes grisonnes à dédaigner ces menaces et à persévérer dans leur attitude comminatoire envers les « Espagnolisez ». Il n'en fut rien cependant. A cette époque déjà, les *Stati liberi* d'Helvétie se préoccupaient de l'invasion possible de la Valteline par les forces du gouverneur de Milan. Pour conjurer ce péril, il fallait à tout prix que la pacification des Ligues Grises intervînt à bref délai. Aussi, tout en recommandant à leurs alliés

(1) Eidg. Absch. V² 48 c.

(2) *Proposition faite à Bade par Mr Gueffier « contre le Strafgrit de Tosane », le 18 (sic) novembre 1618.* Bibl. Nat. 500 Colbt 429 fo 11vo. — *Memoire veritable* (par Gueffier) *des crimes et mauvais deportemens de quelques ministres et seditieux grisons, factionnaires de Venise, naguères soubzlevez en armes et, de present, assemblez à Tosane, tant contre leur patrie et la religion catholicque que contre le service du roy.* 1618. *Ibid.* fo 22. — *Sommaire de l'estat des affaires des Grisons.* 1618. *Ibid.* fo 50. — Chr. Kind. op. cit. p. 313.

(3) *Instruttione data dalli capi, consigli et communi delle commune tre Leghe al nobile Sigr Joachim a Montalta, già Landrichter della Lega Grisa superiore, Sr Gregorio Meier, Statfogt a Coira, et Sr Rodolfo Salis, ministrale nel commune di Schiers nella Liga delle X Dritture, per presentare alli Illmi et molto Magci Sigr Conseglieri et Deputati delli laudabili Cantoni helvetici, insieme con li collegati congregati in Bada, nostri fideli et chari Confederati et migliori amici.* Trons, alli 17 ottobre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* fo 20. — Eidg. Absch. V² 48 c.

(4) *Pietro Vico al Senato*, Zurigo, 3 novembre 1618. Frari Svizzeri. IX. — H. Reinhardt. Der Veltliner Mord (Einsiedlen 1885) p. 65—66.

(5) Eidg. Absch. V² 48 c.

de Rhétie de veiller, avec un soin jaloux, sur leurs « pays sujets », les Suisses protestants engagèrent-ils le « Strafgericht » à accorder aux « bannis », pour la plupart contumaces, des sauf-conduits qui eussent permis à ceux-ci de présenter eux-mêmes leur défense et de solliciter la revision des jugements qui les avaient condamnés. (1)

Etat des partis en Suisse et en Rhétie au moment où la guerre éclate en Bohême (mai 1618). — Dangers dont se sentent menacés les cantons catholiques. — Ils font appel aux secours de l'étranger. — Triomphe de la politique protestante dans les vallées alpestres. — Renouvellement de combourgeoisie entre Berne et les dizains valaisans. — Conclusion d'une alliance rhéto-valaisanne. — Echec du projet de création d'une « plus grande Suisse catholique ». — Continuation du différend Berne-Longueville. — Malgré l'opposition du roi de France, le duc Henri signe avec la partie adverse un accommodement provisoire. — Avantages que cette convention procure à Berne. — Le conflit surgi de nouveau entre ce dernier Etat et l'évêque de Bâle s'assoupit momentanément.

X. Les inquiétudes des cantons protestants étaient justifiées. Au moment même où les hostilités prenaient fin en Italie, où Venise échappait, une fois encore, aux embûches que lui dressait l'Espagne, la guerre éclatait en Bohême, et cela avec une violence telle que, le déchaînement des passions religieuses aidant, sa propagation à l'Empire entier semblait, déjà alors, inévitable (23 mai 1618). La lutte pour les Alpes allait donc, elle aussi, renaître, mais dans des conditions tout autres que naguères. (2) Aussi bien les hésitations du Louvre avaient cessé. La politique de l'Escurial, dans ses grandes lignes du moins, était devenue la sienne. D'un commun accord, les deux couronnes travailleraient désormais à l'abaissement du protestantisme en Allemagne, en Suisse, dans les Provinces-Unies et, par contre-coup, à celui de ses alliés, les *Stati liberi* de la Haute-Italie.

La rupture entre l'Empereur et ses sujets du bassin de la Moldau trouvait les Confédérés aussi divisés que leurs frères de race d'outre-Rhin. Au total, la diète de Bade de novembre, si bien commencée pourtant, avait laissé en l'état les griefs que chacun des deux partis confessionnels en Helvétie nourrissait à l'égard de l'autre. Mais si les cantons protestants avaient quelque

(1) *Les IV cantons protestants aux Ligues Grises.* Zurich, 14/24 novembre 1618. St-Arch. Zürich. (Graubünd. Unruhen 1608–1619. Série *D.*) — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 21 novembre 1618. Frari. Grigioni. XIII. — Chr. Kind. op. cit. p. 315.

(2) Eidg. Absch. V² 54 *d.* (Diète d'Aarau, 22 janvier 1619.) — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 15 giugno 1618. Frari. Svizzeri IX.

motif de redoubler leur vigilance, à combien plus forte raison les cantons catholiques ne devaient-ils pas envisager avec appréhension les éventualités d'un conflit dans lequel ils pouvaient, d'un instant à l'autre, se voir entraînés malgré eux. Vers la fin de l'année 1618, en effet, leur situation, sans être absolument compromise, paraissait néanmoins assez précaire. Environnés d'ennemis; se sentant menacés à plusieurs de leurs frontières, tant par le séjour prolongé de l'armée de Mansfeld sur territoire bernois que par la diminution de leur influence dans le Toggenbourg; impuissants à suffire à la tâche qu'ils s'étaient imposée de protéger les évêques de Coire et de Sion contre les empiétements des dizains et des Trois Ligues et d'empêcher, de concert avec l'autorité lombarde, l'extension de l'hérésie à la Valteline; (1) soupçonnant, — à tort, il est vrai, — leurs confédérés protestants d'affiliation secrète à l'Union évangélique, (2) ils étaient réduits, au risque d'encourir les reproches mérités de ceux-ci, (3) à invoquer l'assistance effective du gouverneur de Milan, le seul voisin qui ne leur fût pas hostile, (4) en même temps que l'appui moral et les secours financiers des princes étrangers leurs coreligionnaires. C'est ainsi que, tour à tour ou simultanément, ils s'adressaient au pape, (5) à l'Empereur, (6) au roi de France, au roi d'Espagne, à l'archiduc Léopold, (7) au duc de Lorraine, — dont ils se reprenaient à rechercher l'alliance, (8) — au duc de Savoie, enfin, lequel n'avait pas eu cependant à se féliciter de leur attitude à son égard durant les dernières guerres du Montferrat. (9) Peu s'en fallut même qu'ils n'adhérassent ouvertement à l'Union catholique allemande. Le Saint-Siège les y exhortait. (10) Ils en furent détournés, toutefois, par le sentiment de leur isolement, joint à la crainte de n'être pas secourus à temps, au cas où Zurich et Berne tenteraient un coup de main sur le Gothard. Aussi se contentèrent-ils, comme indication de leurs préférences, d'engager leurs alliés de Rottweil à y accéder. (11)

Si quelque chose était de nature à atténuer les regrets qu'éprouvaient les Suisses catholiques à subir les atteintes de la mauvaise fortune, c'était bien la constatation que leurs disgrâces répétées se trouvaient partagées par le Louvre, l'Escurial et le Vatican, lesquels voyaient leur politique dans la

(1) Eidg. Absch. V² 3 *d*, 16 *b*, 67 *b*.

(2) Eidg. Absch V² 40 *b*.

(3) Eidg. Absch. V² 46 *a*.

(4) *Alfonso Casati aux cantons catholiques.* Milan, 15 août 1618. (Eidg. Absch. V² 31 zu *g*.)

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 27 aprile 1619. Frari. Svizzeri. X. — Eidg. Absch. V² 43 *d*.

(6) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 29 settembre 1618. Frari Svizzeri. IX.

(7) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1618. Frari. Svizzeri. IX.

(8) *Rodolphe Pfyffer au duc de Lorraine.* Lucerne, 20 septembre 1618. — *Les VII cantons catholiques au même.* Lucerne, 20 août 1618. Bibl. Nat. Coll. Lorraine CCCCXI. 172, 175. — *Le duc de Lorraine aux sept cantons catholiques.* Nancy, 7 septembre 1618. *Ibid.* CCCCCCVI. 125.

(9) Eidg. Absch. V² 59 *a*.

(10) Eidg. Absch V² 84 *q*.

(11) Eidg. Absch. V² 60 *d*, 81 *s*. — *cf.* Seehausen. Schweizer Politik während des Dreissigjährigen Krieges (Halle 1882). p. 16.

région des Alpes essuyer échec sur échec, grâce à l'audacieuse initiative de leurs adversaires protestants. La révolution, dont le déchaînement compromettait si fort les intérêts du catholicisme dans la haute vallée du Rhin, avait été précédée de deux revers significatifs infligés, dans la vallée du Rhône, à la coalition hispano-franco-papaline, ainsi qu'aux «Waldstætten», ses représentants les plus actifs en Helvétie.

Le 12 juin 1618, les dizains renouvelaient leurs anciennes combourgeoisies avec Berne.(1) C'était un coup droit porté à la prétention, sans doute exorbitante, des Confédérés de la Ligue Borromée d'exercer une sorte de contrôle sur les relations extérieures de leurs alliés du Valais. Il convient, pourtant, de reconnaître qu'il était malaisé à Lucerne et aux Etats de son groupe de mettre obstacle à la réalisation d'un projet auquel leurs puissants voisins de l'ouest prenaient le plus vif intérêt. Mais lorsque, quelques semaines plus tard, ils furent avertis que, non contents de resserrer les liens qui les unissaient aux Bernois, les dizains cherchaient à se rapprocher des Grisons, leur exaspération ne connut plus de bornes. Poussés, à la fois, par le nonce, par Miron et par Casati, ils s'efforcèrent de procurer l'ajournement des négociations entamées, à cette fin, à Coire et à Sion.(2) Ce devait être, d'ailleurs, peine inutile. Contrairement à l'opinion des Am Rhyn et des Reding, les Valaisans n'estimaient pas qu'en s'alliant avec les Trois Ligues, ils enfreignissent aucune des clauses de leur traité avec les cantons forestiers. C'est assez dire que les scrupules confessionnels n'étaient pas pour les arrêter dans la voie où ils s'engageaient. Les députés de la Suisse catholique l'apprirent à leurs dépens. Introduits devant la diète réunie à Sion, dans les premiers jours de juillet, ces derniers virent toutes leurs propositions repoussées avec hauteur. Bientôt même, ils durent repasser la Furka.(3) Ni la menace de la convocation d'une *journée de marche*, ni les objurgations passionnées du nonce ne réussirent à retarder d'une heure la solennisation de l'alliance rhéto-valaisanne. Cette cérémonie eut lieu à Coire à la fin de ce mois. Gueffier s'abstint, avec éclat, d'y assister.(4) N'était-ce pas l'aveu formel que le rapprochement des dizains et des Ligues Grises, salué comme une victoire par les *Stati liberi*, constituait, en somme, une défaite diplomatique de plus pour les partisans de la cause catholique dans la région des Alpes?

(1) Tillier. op. cit. IV. 52. — Eidg Absch. V² 17 (17). — Stettler. Berner Chronik. p. 492.

(2) *Borghese a Bentivoglio.* Roma, 8 luglio 1618. (ap. La Nunziatura di Francia. II. 1258 Eidg. Absch. V² 3 *b*, 7 *a*, 17 (18). — *Vico et Antelmi al Senato.* Zurigo. 14 maggio 1618. Frari. Svizzeri. IX. - *Le roi aux cantons catholiques.* s. d. (1618.) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 74.

(3) Eidg. Absch. V² 27. (Diète de Sion, 5—12 juillet 1618.) — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de Mr Miron.* (impr. Arch. für Schweiz. Geschichte. II. 275-276) — *Deputation des cantons catholiques vers ceux de Valays... portant instruction de ce qu'ilz ont à dire et à faire. 1618* (juillet). Bibl. Nat. Coll. Brienne CXIV. 209. - *Raisons contre la lettre de ceux de Valays, voulant empescher la deputation des cantons catholiques au sujet du renouvellement de l'alliance avec les Ligues Grises.* Juillet 1618. *Ibid.* f° 217. — *Abscheid des députés des sept cantons catholiques en Valais.* Sion, 8—12 juillet 1618. *Ibid.* f° 222.

(4) *Gueffier à Brulart de Léon.* Mayenfeld, 29 juillet 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 330.

Les sympathies grisonnes mieux que jamais acquises aux adversaires de la France et de l'Espagne; l'influence de Lucerne et de ses alliés à peu près éteinte dans la vallée du Rhône, on pouvait considérer comme momentanément abandonné le projet, dès longtemps caressé par les Confédérés de l'ancienne confession, de créer dans le massif du Gothard une *plus grande Suisse catholique* par l'annexion, tout au moins morale, aux cantons forestiers des dizains supérieurs de Conches et de Brigue et des communes de la Ligue Grise.(1) Mais là ne s'arrêtaient pas les disgrâces essuyées par les «Waldstætten». Repoussés des Grisons et du Valais, ils n'étaient guère plus favorisés dans la Suisse occidentale, où Berne remportait sur eux de très appréciables avantages.

XI. Des trois conflits qui divisaient les maîtres du pays de Vaud d'avec leurs alliés de l'Helvétie primitive, un seul, le plus récent, celui né à l'occasion du séjour prolongé des troupes de Mansfeld à proximité de la frontière lucernoise avait pris fin, par suite de la retraite de ces dernières au delà du Rhin.(2) Bien qu'entrés dans une période d'accalmie, les deux autres, aussi bien celui relatif aux affaires de Neuchâtel que celui provoqué par la résistance des Biennois à accepter la suzeraineté de Berne, subsistaient toujours.

Au lendemain de la diète de Bade de juillet 1618, alors que leurs différends avec Fribourg semblaient se réveiller, les Bernois avaient, très habilement, changé d'attitude à l'égard de la maison de Longueville.(3) Plutôt que de se laisser imposer l'arbitrage dont les cantons catholiques les menaçaient, ils se sentaient portés à s'accommoder directement avec leur partie adverse, à la condition, toutefois, que celle-ci consentît à ménager leur orgueil et à faire le premier pas. Or, les circonstances paraissaient propices à la réalisation de ce dessein. A l'époque de son arrivée dans le comté, en octobre 1617, le duc Henri avait déclaré bien haut que, dût-il s'y voir abandonné «avec un seul laquais», il ne le quitterait pas avant d'avoir réduit à la raison les bourgeois internes, ses sujets.(4) Onze mois s'étaient écoulés depuis que ce propos téméraire avait été tenu et rien encore n'autorisait à présager que la «réclusion» à laquelle se condamnait ainsi le jeune prince touchât à son terme. Aussi lui et sa suite se morfondaient-ils à Neuchâtel et ne demandaient-ils qu'à en sortir.

Dès juillet 1618, il est vrai, Henri de Longueville avait manifesté le désir d'entrer au service de la république de Venise, en qualité de «chef de guerre»; mais le Sénat ne mettait aucun empressement à agréer ses offres.(5) D'autre

(1) Eidg. Absch. V² 59 *d* (diète de Lucerne, 4—5 mars 1619); 61 (diète de Gersau, du 5 avril 1619).

(2) Eidg. Absch. V² 20—21, 25 *k*, 16.

(3) *cf.* Tillier, op. cit. IV, 52.

(4) «C'est chose incroyable que la constance et sage comportement dudict Sr de Longueville qui, nonobstant tout cela, est resolu de veoir la fin de cette procedure.» *R. Miron à Sainte-Catherine.* Soleure, 21 mars 1618. Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 38.

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 14 luglio 1618. Frari. Svizzeri. IX.

part, on se préoccupait, à Paris, de le tirer de cette situation embarrassante et l'on y cherchait un prétexte pour le rappeler «honorablement» à la cour, où les pourparlers se fussent poursuivis entre son conseiller, Regnier de Plainville, et le Sr d'Estoy, agent diplomatique de Berne.(1) Ce fut dans cette conjoncture que les compagnons d'exil du duc se résolurent à machiner une intrigue qui devait leur permettre de regagner la France à bref délai. L'un d'eux, Fancan, chantre et chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, que ses démêlés avec Richelieu devaient, dans la suite, rendre célèbre,(2) prit, une première fois, le chemin de Berne au commencement de septembre. Il y proposa, «comme de luy mesme», une surséance de six mois et se porta fort de l'acceptation éventuelle du jeune prince, lequel, sur ces entrefaites, était allé passer à Besançon «la feste de la nativité Nostre Dame».(3) L'affaire se trouvait désormais engagée au gré des avoyers et conseils de la cité suisse, puisque aussi bien le duc consentait à assumer la qualité de «demandeur». De fait, ce dernier, dès son retour de Franche-Comté, ratifia la négociation du chanoine. Le 13 septembre déjà, les termes de la convention de surséance étaient arrêtés de part et d'autre et, huit jours plus tard, elle entrait en vigueur.(4)

Ce fut seulement alors que Henri de Longueville songea à solliciter les conseils des ambassadeurs du roi à Soleure. Son aveu, plein de réticences, tendait à faire supposer que les ouvertures d'accommodement étaient venues de sa partie adverse, et non pas du château de Neuchâtel. Mais Vic et Miron, dont la défiance venait d'être mise en éveil par un second voyage de Fancan à Berne, ne furent pas dupes de cette tentative de mystification. Ils reprochèrent avec quelque amertume à Son Altesse de les avoir joués en signant, à leur insu, un accord à la fois «honteux et prejudiciable» aux intérêts de sa maison et offensant pour Sa Majesté et ses représentants aux Ligues.(5) A leurs yeux, la négociation conduite par Fancan constituait plus qu'une imprudence. Elle était une véritable maladresse.(6) On ne pouvait, en tout cas, méconnaître qu'elle ne fût intempestive. Que si l'on songe, en effet, à ce que Méry de Vic et son collègue avaient dû déployer de persévérance pour amener Suisses catholiques et Suisses protestants — ces derniers surtout, — à s'ériger en arbitres

(1) *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 29 agosto 1618. (La Nunziatura di Francia. II. 1317.) — *Regnier à d'Estoy.* Soleure, 30 août 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. I¹² nº 21.

(2) L. Geley. Fancan et la politique de Richelieu, de 1617 à 1627. (Paris 1884.)

(3) *Longueville à Vic et Miron.* Neuchâtel, 13 septembre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *16 953* fº 84.

(4) *Mémoire de Mrs de Vic et Miron sur l'affaire de Neuchâtel.* Septembre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *16 953* fº 84. — *Pouvoir donné par S. A. au Sr de Fanquam pour un delay de six mois avec Mrs de Berne.* Neuchâtel, 13 septembre 1618. Gr. Arch. Neuchâtel. I¹² nº 16. — *Le duc de Longueville à Berne.* Neuchâtel, 24 septembre 1618. *Ibid.* I¹² nº 22. — *Le même aux XII cantons.* 27 septembre 1618. *Ibid.* B⁵ nº 27. — Boyve. op. cit. III. 483, 484. — Eidg. Absch. V² 43 c.

(5) *Mémoire de Mrs de Vic et Miron sur les affaires de Neuchâtel.* Septembre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *16 953* fº 84.

(6) *Miron à Sainte-Catherine.* Soleure, 22 novembre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *4120* fº 40.

entre Berne et le jeune prince, on conviendra, sans difficulté, que les procédés de celui-ci à leur égard les récompensaient bien mal de leur labeur.[1]

Au demeurant, Henri de Longueville était de bonne foi lorsqu'il opposait aux ambassadeurs du roi la parfaite innocuité du répit auquel il venait de souscrire. Dans leur hâte extrême de quitter Neuchâtel, ni lui, ni ses conseillers n'avaient envisagé les conséquences, même immédiates, de l'acte irréfléchi dont ils se croyaient, à tort, les bons marchands. Or, ces conséquences apparaissaient désastreuses pour la cause du prince. En réalité, Berne, véritable inspiratrice de la convention de septembre, était seule appelée à en tirer profit. Grâce à la prudence, à la fermeté et, pour tout dire, à l'obstination de son gouvernement, elle sortait victorieuse d'un conflit dans lequel la plupart de ses voisins s'étaient déclarés hostiles à ses prétentions. De surcroît, la surséance consolidait encore, si possible, sa position déjà très forte. Il était désormais avéré que, dès l'origine de leur différend avec le duc, les Bernois n'avaient fait, en somme, « que ce qui leur plaisoyt », agissant, à l'égard de la partie adverse, « comme des juges souverains » et rejetant successivement, sans même les discuter, toutes offres de médiation, d'où qu'elles vinssent.[2] En revanche, en consentant à ce que cette équivoque, humiliante pour lui et les siens, se perpétuât, Henri de Longueville risquait de s'aliéner, à la fois, les sympathies des bourgeois externes de Neuchâtel, dont il s'était constitué le défenseur, et celles de ses coreligionnaires suisses, jusque là les plus fermes soutiens de sa cause.[3]

Ces considérations, jointes au désir bien légitime de mettre à couvert leur responsabilité, engagèrent Vic et Miron à tenter auprès de Son Altesse une dernière démarche, à l'effet d'obtenir d'elle le désaveu formel des négociations entamées, à leur insu, par Fancan. Ce devait être en vain. Le chantre de Saint-Germain-l'Auxerrois avait partie gagnée. Déjà le duc et sa suite faisaient leurs préparatifs de départ. A la vérité, cependant, l'échec subi par la diplomatie royale, pour regrettable qu'il fût, n'était pas irrémédiable. Il convenait, avant tout, de colorer d'un prétexte plausible la retraite inopinée du souverain de Neuchâtel. Les ambassadeurs de Sa Majesté y travaillèrent sans répit. Sur leur avis, Louis XIII jugea bon de dissimuler le mécontentement que lui inspirait la conduite imprudente de son cousin.[4] Aussi bien le rappela-t-il « avec honneur » auprès de lui, dans le dessein d'entendre « de sa bouche l'état de ses affaires » et d'être mieux en mesure de les recommander aux Suisses catholiques.[5] Au même temps, en effet, il adressait à ceux-ci une

(1) *Mémoire de Mrs de Vic et Miron sur les affaires de Neuchâtel.* Soleure, 15 septembre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *16 953* f° 83.

(2) *Ibid. — Autre mémoire.* Septembre 1618. *Ibid.* f° 84.

(3) *Ibid.* f° 84.

(4) *Memoire sur les lettres de Mrs de Vic et Miron des 24 et 25 septembre 1618.* Bibl. Nat. f. fr. *16 953* f° 86. — *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 24 ottobre 1618. (La Nunziatura di Francia. III. 1417.)

(5) *Memoire de Mrs de Vic et Miron* du 25 septembre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *16 953* f° 83.

missive pressante, afin de les exhorter à défendre, au besoin par la force, l'autonomie du pays de Neuchâtel contre les entreprises de Berne(1) et à ne pas tenir rigueur au prince de sa décision, très intempestive sans doute, mais imputable, semblait-il, à sa jeunesse, à son inexpérience «et à l'impascience qu'il avoit de revenir voir Madame sa femme».(2)

Aussitôt la surséance acquise, le fils de Catherine de Gonzague s'était empressé de quitter le comté (milieu d'octobre 1618)(3) et de regagner la France, où Méry de Vic, au reste, ne tarda pas à le rejoindre.(4) La crise aiguë qui, durant une année entière, avait agité la Suisse occidentale était terminée. Le différend Berne-Longueville entrait, désormais, dans une phase nouvelle et passait à l'arrière-plan des préoccupations tant de la cour de Paris que des Confédérés. A dire vrai, le roi Très-Chrétien et ses alliés de la région du Gothard avaient à peu près perdu l'espérance de procurer l'annulation de la sentence rendue naguères dans la cité des Zæhringen au profit des bourgeois internes de Neuchâtel contre leur prince défaillant. Tous leurs efforts, dès lors, allaient converger vers un seul but: préserver l'héritage des Longueville du sort du pays de Vaud et empêcher les Bernois de s'avantager, le cas échéant, des troubles intérieurs de la France ou des embarras suscités aux «Waldstætten», pour étendre leur domination jusqu'aux frontières du comté de Bourgogne.(5)

Dans la réalité, Berne n'entendait renoncer à aucune de ses prétentions. On le vit bien, le jour où, en mars 1619, la surséance de six mois étant expirée, le duc s'avisa d'en proposer la prolongation tacite à ses voisins.(6) Pour toute réponse, ceux-ci le citèrent «à la marche», et l'on put croire, un instant, à une reprise violente de l'affaire.(7) Or, à cette date déjà, le parti espagnol en Rhétie relevait la tête. Par suite, les Etats évangéliques des Ligues avaient, plus que jamais, intérêt à ne fournir à leurs confédérés catholiques aucun prétexte de rupture. Berne écouta les conseils de prudence qui lui venaient de Zurich et abandonna ses projets agressifs.(8) A dater de cette époque et jusqu'en 1624, plusieurs tentatives d'accommodement se produisirent, dont trois, au moins, dans la seule année 1619.(9) Mais toutes échouèrent

---

(1) *Memoire de Mrs de Vic et Miron, du 25 septembre 1618.* Bibl. Nat. f. fr. *16 953* f° 83. — Eidg. Absch. V² 43 c. — *Le roi aux cantons catholiques.* s. d. (1618.) Bibl. Nat. f. fr. *17 361* f°s 78. 118.

(2) *Mémoire sur les lettres de Mrs de Vic et Miron des 24 et 25 septembre 1618.* Bibl Nat. f. fr. *16 953* f° 86. — *cf.* Bibl. Nat. f. fr *17 364* f° 78. — *Miron à Sainte-Catherine.* Soleure, 20 octobre 1618. *Ibid.* f. fr. *4120* f° 31.

(3) *Miron à Sainte-Catherine.* Soleure, 20 octobre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 31. — Chambrier. Histoire de Neuchâtel (1840). p. 402. — Et non le 14 janvier 1619: Boyve. op. cit. III. 489. — Montmollin. Mémoires sur Neuchâtel (1831). p. 149.

(4) *Miron à Sainte-Catherine.* 20 octobre 1618.

(5) *Puysieux à Miron.* Mars 1619. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 139.

(6) *Henri de Longueville à Berne.* Paris, 19 mars 1619. Gr. Arch. Neuchâtel. B⁵ n° 28.

(7) *Berne aux gouverneur et conseil de Neuchâtel.* 28 février 1619. Gr. Arch. Neuchatel. Y¹³ n° 24.

(8) Eidg. Absch. V² 63 *f*. (Diète d'Aarau. 17 avril 1619.)

(9) *Le roi à Miron.* Août 1619. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f°s 162 et 190. — *Miron à Sainte-Catherine.* 1er août et 26 décembre 1619. *Ibid.* f. fr. *4120* f°s 59, 63. — Eidg. Absch. V² 109. (Conférence d'Aarberg. fin de novembre 1619.) — *Puysieux à Miron.* (Juillet 1619) Bibl. Nat. f. fr *17 364* f° 177. — *D'Erlach à Mari-*

devant l'obstination des Bernois à ne se relâcher en rien de leurs exigences à l'égard de la maison de Longueville.[1]

N'eût été, d'ailleurs, d'une part, la privation des pensions de France, conséquence inévitable de l'attitude adoptée par eux dès l'origine de leur différend avec le duc Henri[2] et, de l'autre, la crainte de voir ce prince, cédant au découragement, vendre le comté, soit à la France, soit à l'Espagne,[3] soit à l'Autriche,[4] soit même à la Savoie,[5] ou l'échanger contre des terres en Flandre,[6] les avoyers et conseils de la cité de l'Aar se fussent abstenus de rouvrir un débat qu'ils considéraient volontiers comme clos, dès l'instant où il avait tourné à leur avantage. C'est à peine si, au printemps de 1620, ils profitèrent de la disgrâce momentanée de leur adversaire, déclaré rebelle en tant qu'affilié au parti de la reine-mère,[7] pour intervenir derechef dans le conflit qui continuait à diviser les bourgeois internes et externes de Neuchâtel.[8] Toutefois, l'aggravation subite de l'affaire d'Echallens[9] et, plus encore, le désastre que leurs troupes essuyèrent, peu après, dans la Valteline suffirent à calmer cette ardeur processive.[10] Satisfaits, en somme, des résultats obtenus, ils tentèrent bien, à la vérité, d'imposer au choix de Son Altesse, comme gouverneur du comté, un de leurs sujets protestants.[11] Mais, à Paris, aussi bien qu'à Lucerne, on veillait. Après maintes incertitudes, la succession du Soleurois Béat Jacob Wallier, mort en 1623, devait être recueillie par un de ses coreligionnaires, le Fribourgeois François d'Affry (1628).[12] Ce fut sur cette dernière et peu bruyante escarmouche que s'assoupit, par lassitude mutuelle, le démêlé Berne-Longueville qui, depuis le mois d'octobre 1617,

chat. (s. d.) 1619. Gr. Arch. Neuchâtel. G[21] nº 2. — *Du même au même.* Berne, 26 juillet 1619. *Ibid.* S[20] nº 8. — *Berne au gouverneur de Neuchâtel.* 11 mai et 14 juin 1619. *Ibid.* L[23] nº 21; N[13] nº 10. — *Le duc de Longueville à Berne.* Amiens, 26 juin 1619. *Ibid.* I[12] nº 19. — *Berne à Miron.* 9 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* fº 362.

(1) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de Mr Miron.* (Arch. für Schweiz. Geschichte. II. 306.)

(2) *Ibid.* 305. — *Lesdiguières à Berne.* Valence, 25 janvier 1622. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 973. — *Miron à Sainte-Catherine.* Soleure, 1er août 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4120* fº 59. — *Le roi à Miron.* Comce de 1619; comce de 1621. *Ibid.* f. fr. *17 364* fos 175, 422. — *Miron à Berne.* Soleure, 3 juin 1621. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 953. — *Puysieux à Miron.* 21 et 28 octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* fos 245, 246.

(3) *Valdefuentes a Arostegui.* Milan, 28 junio 1620. Arch. Simancas. Estado Leg. nº 1924.

(4) *Gio. Battista Lionello al Senato.* Zurigo, 4 febbraio 1621. Frari. Svizzeri. XII.

(5) *Giovanni Pesaro al Senato.* Parigi, 10 febbraio 1623. Frari. Francia. filza LVIII.

(6) *Gio. Battista Lionello al Senato.* Zurigo, 16 gennaio 1621. Frari. Svizzeri. XII. — *cf.* Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. p. 15. — *El marques de Valdefuentes a Antonio de Arostegui.* Milan, 28 junio 1620. loc. cit.

(7) Boyve. op. cit. III. 492. — *Mémoires de Mathieu Molé* (éd. 1855). I. 238.

(8) *Berne au duc de Longueville,* 3 mai 1620. Gr. Arch. Neuchâtel. I[12] nº 10; *aux bourgeois forains de Neuchâtel* 11 mai 1620. *Ibid.* G[12] nº 18. — *Instructions de nous Quatre-Ministraux de Neuchâtel au Sr Henri Bonrespre, de noz frères conseilliers, et Guillaume Favargier, des quarante hommes, representant la communaulté, pour se transporter vers les gouverneurs et communaultez des bourgeois séans hors nostre ville.* Neuchâtel, 29 juillet 1620. *Ibid.* Y[11] nº 23.

(9) *Miron au duc d'Angoulême.* Soleure, 11 juin 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3972* fº 74.

(10) *Miron à Coeuvres.* Soleure, 1er octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 145.

(11) *cf.* Arch. für Schweiz. Geschichte. II. 306–307.

(12) Boyve. op. cit. III[1] 499; III[2] 8. — *Puysieux à Miron.* 11 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* fº 192. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 2 septembre 1623. *Ibid.* f. fr. *16 025* fº 198.

mettait aux prises le plus puissant des treize cantons suisses avec ses confédérés de l'ancienne confession, soutenus par tous les princes et Etats catholiques de l'Europe.(1)

Ce qui avait permis aux Bernois de résister victorieusement à la coalition dont ils se sentaient entourés, c'était le sang-froid de leurs gouvernants et l'indiscutable force d'inertie qu'ils ne cessaient d'opposer à toutes les propositions d'accommodement dont eux-mêmes n'étaient pas les inspirateurs. Ils ne s'étaient pas écartés de cette règle de conduite au cours de leur différend avec le duc de Longueville; ils ne s'en départaient point non plus à l'égard de leur voisin l'évêque de Bâle, avec lequel ils entretenaient, de longue date, ainsi qu'on l'a dit plus haut, des relations peu amicales. Lorsque, du consentement du pape, ce prélat leur avait cédé Bienne, le 20 octobre 1598, en échange de quelques dîmes et de la rupture des liens de combourgeoisie existant entre eux et ses sujets du Val Moûtier, on ne prévoyait certes pas les difficultés que rencontrerait l'exécution de cette transaction qui rattachait une commune protestante à un Etat de la même confession. Or, les Biennois, qui n'avaient point été consultés, n'entendaient pas renoncer à leur situation privilégiée d'alliés des Suisses. Leurs très vives objections furent entendues, à la fois par le Corps helvétique et par le gouvernement de Paris, intéressés tous deux à ce que Berne, déjà en mesure de couper, dans le pays de Vaud, les communications entre les cantons forestiers et la France, ne devînt pas maîtresse de la route militaire conduisant de Lucerne en Franche-Comté par Soleure et Bienne. L'acte de cession concernant cette dernière ville fut annulé, le 20 janvier 1606, par une sentence que les conseils de la cité des Zæhringen, désireux de laisser la porte ouverte à des revendications futures, n'acceptèrent que sous les plus expresses réserves.

Bien résolus à faire supporter à l'évêque, protégé attitré du roi Très-Chrétien, les frais occasionnés par cette rupture de traité et à soulever contre lui, le cas échéant, ses sujets du Val Moûtier, les Bernois attendaient avec patience qu'une victoire décisive de leurs coreligionnaires d'outre-Rhin sur l'Union catholique leur permît de s'avantager au détriment du prélat. Mais, dans ces entrefaites, les événements qui se déroulaient en Rhétie détournèrent leur attention du pays de Porrentruy.(2) En 1619, les griefs nourris à Berne contre le prince-évêque sommeillaient.(3) Il en fut ainsi pendant plus d'un demi-siècle, soit jusqu'en 1671, époque à laquelle le conflit reprit avec une violence telle qu'il nécessita l'intervention active de la diplomatie du Louvre.(4)

(1) *Coeuvres et Miron au roi.* Soleure, 22 et 31 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 376, 395; *à Herbaut.* Soleure, 7 septembre 1624. *Ibid.* XVII 29. — *Dinet de Saint-Romain au Mis de Coeuvres.* Neuchâtel, 1er septembre 1624 Aff. Etr. Grisons. III. 56. — *Le roi à Coeuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 3 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 2.

(2) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse pendant la résidence de Mr Miron.* (impr. Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 276—277, 310 sqq.)

(3) Eidg. Absch. V² 81 r.

(4) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 6 novembre 1671. Arch. de la Guerre. CCLX. p 173.

Insuccès de la mission de Méry de Vic. — Hostilité que témoignent à celui-ci les cantons protestants. — Il s'attache à faire naître une diversion espagnole du côté de la Valteline. — Son voyage à Altorf et à Milan. — Emotion qu'il soulève à Zurich et à Berne. — Activité déployée par le nouveau gouverneur de la Lombardie. — Intérêt des Stati liberi à procurer la fermeture des passages des Alpes que la maison d'Autriche s'efforce, en revanche, de maintenir ouverts à ses armées. — L'ambassadeur d'Espagne recommande aux « Waldstætten » de fortifier Bellinzone et Andermatt, puis d'occuper la Furka, le Grimsel et l'Oberalp. — La première partie de ce plan, approuvée par le roi Très-Chrétien, est seule exécutée. — Craintes des Grisons. — Dissolution du « Strafgericht » de Thusis. — Les protestants de Rhétie font appel à leurs coreligionnaires suisses et au gouvernement vénitien. — Abstention de ce dernier. — Les raisons qu'il en donne. — Le mariage franco-savoyard réveille les espérances des Stati liberi. — Ces espérances ne tardent pas à s'évanouir. — Venise et la Savoie à la recherche d'alliances protestantes. — L'Espagne se décide à tenter une diversion vers les Grisons. — Une réaction anti-vénitienne se dessine dans la haute vallée du Rhin. — Retour à Coire des secrétaires-interprètes de l'ambassade de France. — Soulèvement prématuré des bandières de la Ligue Grise. — Députés suisses aux Trois Ligues. — Coire tombe aux mains de la coalition catholique. — Effondrement du parti vénitien. — La révolution grisonne est beaucoup plus catholique qu'espagnole. — Gueffier reconquiert une partie de son influence. — Rentrée triomphale de l'ambassadeur français dans la capitale des Grisons. — Venise et les cantons évangéliques préparent la revanche du parti protestant en Rhétie.

XII. Le départ de Méry de Vic des Ligues, en octobre 1618, n'avait pas été plus spontané que celui de Henri de Longueville, dont il venait de défendre si mal les intérêts dans l'affaire de Neuchâtel. En fait, une plus longue demeure de sa part en Helvétie, où il avait été question de lui réserver la succession, — non ouverte d'ailleurs, — de Miron, eût été un défi jeté aux cantons évangéliques qui, depuis deux mois, agitaient de demander son rappel.(1) Très affecté de l'insuccès de ses négociations, insuccès qu'il attribuait à l'entente étroite existant entre tous les Confédérés de la nouvelle confession, l'ambassadeur extraordinaire du roi ne s'était pas avoué vaincu et avait cherché à prendre sa revanche. Partageant en cela l'opinion de Gueffier, aux yeux duquel la question religieuse primait tout, il s'était persuadé que l'affaiblissement de l'un quelconque des membres de la Confédération protestante suffirait à rendre les autres moins réfractaires aux volontés de la cour de Paris.

(1) *Pietro Vico al Senato*, Zurigo, 26 ottobre 1618. Frari. Svizzeri. IX.

Une révolution venait d'éclater aux Grisons. Ce fut sur ce pays que Méry de Vic arrêta son choix. Rien ne pouvant être plus profitable à ses desseins qu'une diversion milanaise du côté de la Valteline, il s'attacha à la faire naître. Avec raison, du reste, l'ambassadeur français estimait que les Trois Ligues, menacées à leur frontière méridionale, se hâteraient d'appeler à l'aide les Bernois et que ceux-ci, prompts à secourir leurs coreligionnaires rhétiens, se montreraient, par suite, plus disposés à l'accommodement du conflit neuchâtelois.

Pour risqué qu'il apparût au premier abord, ce plan ne manquait pas d'habileté. L'exécution, en revanche, en fut désastreuse. Comme s'il se fût donné à tâche de ne laisser subsister aucun doute dans l'esprit des Suisses protestants quant à ses véritables intentions, Vic se rendit, en août, à Altorf et y eut, avec son collègue espagnol Alfonso Casati, une entrevue bien propre à éveiller les susceptibilités de Zurich et de Berne.(1) D'Altorf, il gagna Milan, où s'installait à peine Gomez Suarez de Figueroa y Cordova, duc de Feria, successeur de Pedro de Toledo, marquis de Villafranca, dans le gouvernement du duché. Or, ce voyage, qui devait être tenu secret, fut ébruité. On sut bientôt aux Ligues que l'ambassadeur français s'était rencontré en Lombardie avec Rodolphe Planta, le plus remuant des exilés grisons.(2) De surcroît, les autorités bernoises réussirent à intercepter une missive fort compromettante adressée, de Soleure, par l'imprudent diplomate au nouveau lieutenant de Philippe III dans le Nord de la Péninsule. Il était avéré, désormais, — et cette découverte se trouvait corroborée par des avis sûrs parvenus, au même temps, à la cour de Turin,(3) — que Méry de Vic incitait Feria sinon à se saisir de la Valteline, du moins à menacer d'invasion les Trois Ligues à leur frontière méridionale.(4) Le collègue de Miron assurait, en outre, le représentant du roi Catholique à Milan que le roi Très-Chrétien se chargeait, pour sa part, de tenir en respect les cantons protestants, au cas où ceux-ci eussent tenté de porter secours à leurs alliés de Rhétie.(5)

(1) *Alfonso Casati al rey.* Milan, 1 diciembre 1618. Arch. Gen. Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1919.

(2) Sprecher v. Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. (ed. Moor). I. p. 92. — Vuillemin. Geschichte der Eidgenossen. II. 492.

(3) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 26 settembre 1618. Frari. Grigioni. XIII.

(4) « Los embajadores que tiene en Esguizaros el Rey de Francia me escriben que nos juntasemos para favorecer nuestros amigos, pues era la causa comun asi en quanto á religion como por ser los destertados dependientes de entrambas coronas. A mi me pareció muy bien esta demanda, si los medios que proponian no fueran peligrosos y impraticabiles, pues querian que las armas de V. Mᵈ se moviesen la vuelta de la Valtolina no para que las(*sic*) ocupasen, antes querian que por ningun caso se entrase en ella, sino para que hiciesen la diversion de las banderas que estaban en Tossana y en desamparando los puestos sin tentar en aquella parte un sedicion de los mismos Grisones ... Yo embio a Alfonso Casato, á que trate con los cantones catolicos y con estos embajadores de Francia que estan en Solatorno, de tratar algunos medios praticabiles, aunque yo tengo gran sospecha que no se han de hallar sino es el que tengo escrito a V. Mᵈ de ocupar la Valtolina, que aunque haya en ello algunas dificultades será el mas eficaz ... » *Feria al rey.* Milan, 6 novembre 1618. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1919.

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 29 settembre 1618. Frari. Svizzeri. IX. — *Avis de Milan.* 19/29 novembre 1618. St-Arch. Zürich. Graubünd. Unruhen *D* (1608–19).

L'effet produit dans la Suisse évangélique par la divulgation de ce document fut considérable. Lorsque s'ouvrit la diète particulière d'Aarau, le 18 septembre, les députés bernois y flétrirent, avec la dernière énergie, les intrigues de l'envoyé extraordinaire de Sa Majesté.(1) L'inviolabilité attachée à ses fonctions mettait, il est vrai, Méry de Vic à l'abri de leurs représailles. En revanche, il leur était loisible de le tenir, à l'avenir, en légitime suspicion, et l'on peut admettre qu'ils ne s'en fussent point fait faute, si son rappel n'avait suivi de près sa maladroite immixtion dans leurs affaires particulières.(2) Au reste, les Confédérés protestants ne furent pas seuls à reprocher à l'ambassadeur royal ce qu'ils considéraient comme un manquement grave à ses devoirs professionnels. Même à la cour de France, où la politique ultra-catholique des Brularts était cependant plus en faveur que jamais, il se trouva des esprits indépendants pour blâmer le voyage d'Altorf et de Milan, dont le moindre inconvénient devait être d'augmenter les défiances des Bernois et des Grisons envers le Louvre et de rendre plus difficile, à un jour donné, la démonstration que celui-ci n'avait pas trempé dans la préparation de la Saint-Barthélemy valteline. (3)

XIII. Loin d'être l'homme «pacifique et maniable» que l'on se représentait à Paris,(4) le nouveau gouverneur de Milan semblait tout prêt à recourir, à l'égard des Trois Ligues, à des mesures plus énergiques encore que celles que Méry de Vic sollicitait si inconsidérément de son initiative.(5) Les événements de Bohême engageaient, d'ailleurs, l'Escurial à redoubler de vigilance en vue de prévenir, à tout le moins, quelques-uns des périls dont l'Empire allait se trouver menacé. C'est assez dire que, depuis plusieurs semaines déjà, les ministres de Philippe III reportaient, sans qu'il fût besoin de les y inciter, toute leur attention vers les Alpes.(6) Renseignés sur les démarches les plus secrètes des chefs du parti protestant d'Allemagne, ils savaient qu'un envoyé de ceux-ci, le baron de Dohna, dépêché à Charles-Emmanuel, cherchait à détourner ce prince d'accorder passage sur ses terres aux troupes espagnoles d'Italie destinées à combattre l'Electeur-Palatin. Ils n'ignoraient pas, qu'au même temps, de nouvelles propositions étaient faites à Zurich et à Berne, à l'effet de procurer l'accession de ces deux cantons à l'Union

(1) Eidg. Absch. V² 38*a*. — *Pietro Vico al Senato*. Zurigo, 29 settembre 1618. Frari. Svizzeri. IX.

(2) *Pietro Vico al Senato*. Zurigo, 3 novembre 1618. Frari. Svizzeri. IX.

(3) *Lettre écrite de la Cour à Gueffier*. Paris, 10 septembre 1618. Aff. Etr. Grisons. II.

(4) «Essendo subintrato in quel governo D. Gomez Suarez di Figueroa e Cordova, duca di Feria, di genio più docile e più manevole.» *Puysieux à Marquemont*. Paris, 18 juillet 1618.

(5) *Relacion del estado que tenian las cosas en Grisones, a 9 de agosto 1618.* — *Feria al rey*. Milan, 6 novembre 1618. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1919, 1921. — *Alfonso Casati a Antonio de Arostegui*. Lucerna, 16 de mayo 1619. *Ibid*. nº 1922.

(6) *El rey al duque de Feria*. Madrid, 10 de enero 1619. Arch. Gen de Simancas. Estado Leg. nº 1923.

évangélique d'outre-Rhin.(1) Il leur revenait, enfin, de source sûre, que les Etats de Bohême, non contents de prier le Corps helvétique d'interdire aux armées de Sa Majesté Catholique l'accès des routes militaires conduisant de Lombardie en Souabe, demandaient avec instance aux cantons protestants d'appuyer auprès du Sénat vénitien une requête analogue.(2)

Au total, plus la rébellion gagnait de terrain dans l'Empire, plus la situation politique s'éclaircissait dans la région des Alpes. Il apparaissait déjà de toute évidence que les Etats indépendants de l'Europe occidentale se concertaient et unissaient leurs efforts en vue de mettre un terme au continuel mouvement de va-et-vient qui portait les forces austro-castillanes d'Italie en Allemagne et inversement, selon les circonstances du moment. C'était, dès lors, à déjouer cette tactique que travaillait l'Escurial, avec l'assistance intéressée des cours de Vienne et d'Innsbruck et l'appui bienveillant du Louvre et de la curie romaine. Si Venise continuait à trembler pour la sécurité de ses galères dans les eaux de l'Adriatique, c'est que le roi Catholique se réservait le droit de faire débarquer, à toute heure, à Trieste les troupes qu'il acheminait vers le Danube.(3) Si les Grisons se recommandaient sans cesse à la vigilance toujours en éveil de leurs coreligionnaires d'Helvétie, c'est qu'ils appréhendaient de voir le gouverneur de Milan se saisir de la Valteline et de Bormio, afin de hâter le passage sur terre autrichienne de l'armée espagnole demeurée en Lombardie.(4) Si dans toutes leurs diètes, enfin, les Suisses protestants éprouvaient le besoin de resserrer les liens les unissant les uns aux autres;(5) si, après avoir secouru Mulhouse, ils s'apprêtaient, aux termes de leur alliance avec le margrave de Bade, à envoyer des renforts à ce prince, c'est que, d'une part, leurs confédérés des «Waldstætten» refusaient de se joindre à eux pour exiger de l'archiduc Léopold l'éloignement des troupes allemandes cantonnées dans la Haute-Alsace(6) et que, de l'autre, la retraite des régiments de Mansfeld au delà du Rhin exposait derechef Zurich et Berne à un coup de main du côté des «Districts libres» et surtout du bailliage de Sargans, où, malgré les plaintes des cités évangéliques, Lucerne et ses alliés, encouragés, d'ailleurs, par Vic et Miron, établissaient de nouvelles garnisons.(7)

---

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 30 novembre 1618. Frari. Svizzeri. IX.

(2) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 28 dicembre 1618. Frari. Svizzeri. IX. — *Die Böhmischen Stände an die IV Evangel. Städte der Schweiz.* Prag, 1. Dezember 1618; 27 März 1619. — *Antwortschreiben der IV Evangel. Städte.* Zürich, 11. Januar 1619. (impr. Archiv für Schweiz. Geschichte. I. 206—216.) Seehausen. op. cit. p. 12.

(3) *Marquemont à Brulart de Léon.* Rome, 29 décembre 1618. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 345. — Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. (Stuttgart 1882). I. 45.

(4) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 16 marzo 1619. Frari. Svizzeri. X.

(5) Eidg. Absch. V² 62 *a.* — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 16 febbraio 1619. Frari. Svizzeri. IX.

(6) Eidg. Absch. V² 62 *a, b,* 63 *h,* 64 *a.* — *Pietro Vico al Senato.* Berna, 12 aprile 1619. Frari. Svizzeri. X.

(7) Eidg. Absch. V² 36 *a,* 42 *b.* (Diètes de Lucerne, 12—13 septembre et 10 octobre 1618.) — *Gueffier à Puysieux.* 21 septembre 1618. (ap. Siri. Memorie recondite. IV. 552.) — *Pietre Vico al Senato.* Zurigo. 20 aprile 1619. Frari. Svizzeri. X.

C'était beaucoup pour l'Espagne que de pouvoir, au début de la guerre de Trente-Ans, disposer, presque sans conteste, de l'une — et sans doute de la meilleure — des routes militaires conduisant d'Italie en Allemagne.(1) Mais ce n'était pas assez, au gré du nouveau gouverneur de Milan et de son ambassadeur en Helvétie, intéressés l'un et l'autre à ce que le provisoire devînt définitif.(2) La révolution grisonne de juillet 1618, coïncidant avec la solennisation de l'alliance renouvelée entre les Trois Ligues et les Dizains, leur fournit, à point nommé, l'argument capital dont ils étaient en quête pour atteindre plus sûrement leur but. Sous le prétexte que la Lévantine se trouvait désormais menacée d'une invasion rhéto-valaisanne qui, réussie, eût coupé toutes communications entre le Gothard et la Lombardie, Feria et Casati s'ouvrirent aux députés de la Suisse primitive d'un projet hardi, dont l'adoption, même partielle, leur tenait singulièrement à cœur. Il s'agissait, en somme, pour les cantons forestiers, de fortifier à la fois Bellinzone et Urseren, puis d'occuper la Furka, le Grimsel et l'Oberalp, de manière à isoler les uns des autres les Bernois, les Valaisans et les Grisons.(3) Entre temps, et pour parachever l'œuvre si bien commencée, l'abbé de Saint-Gall, secouru par des «troupes étrangères de passage», eût réduit à l'obéissance la ville de ce nom. D'autre part, le comte d'Ems se croyait en mesure d'enlever la baronie de Sax aux Zuricois et d'assaillir les protestants d'Appenzell,(4) ce qui eût permis aux Austro-Espagnols de faire de Rorschach, sur le lac de Constance, un centre important de ravitaillement pour leurs armées.(5)

De ce plan quelque peu téméraire, la première partie seule reçut un commencement d'exécution. Grâce aux subventions pécuniaires de l'Espagne, Urseren et Bellinzone furent mis en état de défense. Or, cette mesure devait être d'autant plus approuvée à Paris, que Méry de Vic, au cours de son voyage en Lombardie, avait pu apprécier de quelle haute valeur stratégique étaient ces deux postes d'arrêt sur la route du Gothard. Il restait, il est vrai, à régler la question de l'entretien des garnisons de ces places. Comme le gouverneur de Milan ne s'était engagé à verser qu'une partie de la somme nécessaire à cet effet, les cantons forestiers s'adressèrent, pour le surplus, à l'ambassadeur ordinaire de Louis XIII à Soleure. L'occasion s'offrait belle au Louvre de séparer sa politique helvétique de celle de l'Escurial et de proclamer, de façon très nette, qu'il ne lui convenait pas d'aider à fortifier l'influence déjà prépondérante dont jouissait son rival dans la Suisse primitive.

(1) *El rey al duque de Feria.* 9 mayo, 22 junio, 4 y 20 agosto 1619. Arch. General Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1923.

(2) *Feria al rey.* Milan, 6 novembre y 3 diciembre. *Alfonso Casati al rey.* Milan, 1 diciembre 1618. Arch. Gen. Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1919.

(3) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de Mr Miron.* (impr. Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 276.) — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 26 ottobre 1618 e 16 marzo 1619. Frari. Svizzeri. IX et X. — *Mémoires secrets sur l'affaire de la Valteline.* 1620. Arch. Nat. *K* 1161.

(4) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 30 novembre 1618. Frari Svizzeri. IX.

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 16 marzo 1619. Frari. Svizzeri. X.

De fait, on put croire, un instant, qu'il en serait ainsi. Le roi ne semblait pas disposé à accueillir la requête de ses alliés des «Waldstætten». Toutefois, les pressantes adjurations de Gueffier et de Miron finirent par triompher de ses répugnances. Après avoir cédé pour Bellinzone, il céda pour Urseren. Mais ce fut en vain qu'il s'attacha à rassurer les cantons protestants et à tenter de les convaincre, qu'en l'espèce, il s'agissait uniquement «de religion et non point d'un intérêt d'Etat». Il n'en demeura pas moins acquis que la France contribuerait dorénavant à l'entretien des troupes chargées de procurer à l'Espagne l'exclusive possession du Gothard et de ses avenues. A la vérité, ce résultat n'avait rien qui dût surprendre. Le renversement des alliances inauguré par les successeurs des Sully et des Villeroy commençait à porter ses fruits.(1)

XIV. Contrairement à l'opinion accréditée à Paris et à Soleure, la question des fortifications de la Lévantine et d'Urseren était, pour le moins, autant politique que confessionnelle, puisque aussi bien elle soulevait les défiances et les protestations des populations très catholiques du Valais et de la Ligue Grise, frontière de la vallée du Tessin.(2) Toujours est-il que les Grisons, déjà menacés au midi, au nord et à l'est, eurent sujet de concevoir des craintes pour la sécurité de la Misolcine.(3) Tôt après la diète de Bade de novembre 1618, alors que, de divers côtés simultanément, lui parvenaient les avis les plus alarmants, le «Strafgericht» de Thusis avait pris le sage parti d'activer ses délibérations, puis de se dissoudre.(4) Mais sa disparition n'avait pas désarmé les adversaires de la cause protestante en Rhétie,(5) encore que le gouvernement régulier des Trois Ligues eût fait montre de dispositions conciliantes, en retirant de la circulation un pamphlet dans lequel la conduite politique de Gueffier était stigmatisée en des termes extrêmement vifs.(6) Les démonstrations militaires s'accentuaient en Lombardie, où les Planta et leurs complices rencontraient le meilleur accueil auprès de Feria.(7) D'autre part,

(1) *Puysieux à Miron.* mars 1619. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 139. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 26 ottobre 1618; 9 febbraio 1619. Frari. Svizzeri. IX. — Eidg. Absch. V² 47 *a*, 57. — *Gueffier à Puysieux.* 22 février 1619. (ap. Siri. op. cit. V 75.) — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de Mr Miron.* (Dans ce document, composé au plus tôt en 1627, Miron cherche, et pour cause, à dénaturer des faits que les dépêches de l'année 1619 élucident suffisamment.)

(2) *Les Trois Ligues à Zurich.* Coire, 10/20 février 1619. St-Arch. Zürich. Graubünd. Unruhen *D* (1608–1619).

(3) *Gueffier à Puysieux, 22 février 1619.* — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 30 gennaio 1619. Frari. Grigioni. XIII. — *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 12 marzo 1619. *Ibid.* XIV.

(4) *Il vescovo d'Adria al card. Borghese.* Lugano, 14 dicembre 1618. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. X *c*.

(5) *El marques de Bedmar al rey.* Milan, 15 de enero 1619. Arch. Simancas. Estado n° 1922.

(6) *Fatti de' Grisoni nell' anno 1618.* (impr. Frari. Svizzeri. IX.) — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 15 dicembre 1618. *Ibid.* IX.

(7) *Avis de Milan.* 19/29 novembre 1618. St-Arch. Zürich. Graubünd. Unruhen *D* (1608–1619.) — *Les Trois Ligues à Zurich.* Coire, 3/13 décembre 1618. *Ibid.* — *Zurich aux Trois Ligues.* 10/20 décembre 1618. *Ibid.* — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 28 novembre 1618. Frari. Grigioni. XIII. — *Alfonso Casati a Feria.* Lucerna, 31 de marzo 1619. Arch. Simancas. Estado. Leg. n° 1922.

les «Waldstætten» ne cachaient pas leurs sympathies envers ces mêmes exilés, auxquels ils venaient d'accorder un droit de représailles sur toutes marchandises d'origine grisonne et dont ils toléraient et encourageaient la résidence dans le bailliage de Sargans.(1) Quant à l'archiduc Maximilien, bien qu'il hésitât encore à dénoncer l'*Union héréditaire (Erbeinung)* à l'égard des Ligues de Rhétie, il se refusait à leur livrer les victimes du «Strafgericht» réfugiées en Tyrol,(2) occupait le château épiscopal de Furstenbourg, dans le Vinstgau, et, mesure infiniment plus grave, annexait à ses Etats le petit district grison d'Untercalven.(3) Il n'y avait pas enfin jusqu'à l'Empereur Mathias qui, de Vienne, ne protestât contre la condamnation infligée à l'évêque de Coire, au risque de se voir reprocher à lui-même, par un juste retour, l'emprisonnement du cardinal Khlesl, qu'il n'avait pas su défendre contre les rancunes de l'archiduc Ferdinand.(4)

Pour faire face aux périls dont il se sentait environné, le gouvernement grison ne disposait que de fort minimes ressources. Néanmoins, il se résolut à lever trois mille hommes, mais ne tarda pas à s'apercevoir que les communes protestantes seules répondaient à sa réquisition, tandis que les districts catholiques de l'Oberland paraissaient plutôt disposés à embrasser le parti de ses ennemis. Dans sa détresse, la majorité évangélique du pays se tourna, une fois de plus, vers ses alliés d'Helvétie. Elle adressa, en outre, un appel pressant à ses voisins de l'Etat de Terre-Ferme.(5) Aussi bien depuis que la révolution s'était déchaînée dans la haute vallée du Rhin, Venise, tout en encourageant sous main ses partisans aux Trois Ligues, s'était volontairement abstenue de renouer avec les autorités de ces dernières.(6) Et cette tactique lui avait réussi, puisque, jusqu'à la dissolution du «Strafgericht», son influence s'était maintenue entière et à peu de frais parmi les communes les plus importantes, «maîtresses des passages». Il est vrai que les prétextes invoqués par elle pour expliquer ce changement d'attitude pouvaient paraître à tout le moins singuliers. Par le fait, si le Sénat ne s'était pas décidé à tirer avantage de circonstances éminemment favorables au renouvellement de l'alliance vénéto-grisonne, ce n'était pas, ainsi qu'il le prétendait, dans la crainte de contrevenir au décret rendu, en août, à Thusis «contre les ambassadeurs étrangers» ou de s'attirer les représailles du Louvre et de l'Escurial, au cas où son inter-

(1) Eidg. Absch. V² 59 *b*, 65 *a*. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 30 novembre 1618 e 27 aprile 1619. Frari. Svizzeri. IX et X. — *Braun et Hirzel à Zurich.* Coire, 19/29 avril 1619. St-Arch. Zürich. Graubünd. Unruhen *D* (1608—1619). — Moor, Geschichte von Currätien. I, 389.

(2) Chr. Kind. Das zweite Strafgericht in Thusis. loc. cit. p. 316—317.

(3) Bott. Losreissung des Gerichts Untercalven. p. 22—24.

(4) *L'Empereur Mathias aux Trois Ligues.* Vienne, 20 décembre 1618. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* (1608—1619).

(5) *Les Trois Ligues à Zurich.* Coire, 2 janvier 1619 (n. s.) St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* (1608—1619). — *Zurich aux Trois Ligues.* 20/30 janvier 1619. *Ibid.* — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 28 novembre 1618. Frari. Grigioni. XIII. — Chr. Kind. Das zweite Strafgericht in Thusis. p. 317.

(6) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 28 luglio, 31 agosto 1618. Frari. Svizzeri. IX.

vention eût provoqué une recrudescence de troubles en Rhétie.[1] Le décret obtenu du «Strafgericht» l'avait été à la sollicitation des amis de la Seigneurie; il visait donc, avant tout, à éloigner les agents que la France et l'Espagne entretenaient jusqu'alors aux Trois Ligues et dont la résidence permanente dans le pays était jugée désormais inopportune. Restait la seconde défaite. Or, elle n'était guère plus admissible que la première, la diplomatie vénitienne ayant donné, depuis quinze ans, des preuves suffisantes de son indocilité aux conseils qui lui venaient de Paris et de Madrid.

Tandis que Venise laissait ainsi échapper l'occasion d'asseoir, d'une manière définitive, son influence parmi les Ligues Grises, celles-ci, outrées de sa pusillanimité, se résolvaient à rappeler leurs troupes de son service.[2] S'il n'entrait pas dans les vues des Zuricois et des Bernois de pousser la condescendance jusqu'à se substituer à leurs alliés de l'Etat de Terre-Ferme dans des négociations ayant pour objet l'ouverture des passages rhétiens à ces derniers, il ne convenait pas davantage aux Grisons de se servir d'une entremise quelconque pour régler une question intéressant au premier chef leurs relations avec la Sérénissime République.[3]

Sur ces entrefaites, un événement se produisit qui, durant quelques semaines, ranima les espérances des *Stati liberi*, en même temps qu'il éveillait les craintes de l'Escurial.[4] Le 10 février 1619 était célébré à Paris le mariage de Victor-Amédée, prince de Piémont, avec Christine de France, sœur de Louis XIII. Le gouvernement de celui-ci allait-il, reprenant une tradition délaissée depuis la mort du Béarnais, se déclarer le protecteur des petits Etats italiens que menaçait la puissance espagnole? Pendant son séjour au Louvre, le fils de Charles-Emmanuel s'était employé activement à discréditer la ligne de conduite suivie par Gueffier en Rhétie et à préconiser la conclusion d'une alliance vénéto-grisonne que le Sénat s'engageait à ne rechercher qu'avec l'agrément et l'appui de Sa Majesté, autrement dit avec toutes les chances de succès dans son jeu.[5] Bientôt même Venise et la Savoie — celle-là entraînée par celle-ci — firent un pas de plus et se joignirent aux Provinces-Unies et à l'Union évangélique allemande pour offrir leur assistance au roi Très-Chrétien en vue de lui procurer la Couronne impériale. La proposition était tentante. On s'attendait à ce que le conseil royal la discutât. Il se contenta de la décliner (avril).[6] Le jeune monarque n'était pas près

(1) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 20 febbraio e 2 aprile 1619. Frari. Grigioni. XIII, XIV. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 23 marzo 1619. Frari. Svizzeri. X.

(2) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 28 novembre 1618. Frari. Grigioni. XIII.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 23 febbraio, 2 e 9 marzo 1619. Frari. Svizzeri. IX et X. — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 24 aprile 1619. Frari. Grigioni. XIV.

(4) *Antonio de Arostegui a Juan de Ciriza.* Madrid, 27 août 1618. Arch. Nat. (Simancas) *K* 1431 nº 19. — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 54.

(5) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 11 marzo 1619. Bibl. Nat. f. Italien *2006*.

(6) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 16 aprile 1619. *Ibid.* — V. Siri. Memorie recondite. V. 5.

encore de se soustraire à l'ascendant néfaste d'un favori et de ministres qui asservissaient sa politique à celle de la maison d'Autriche.

Sauf, peut-être, Genève, dont la perspective d'un rapprochement franco-savoyard, coïncidant avec une recrudescence des intrigues nouées contre elle au Vatican, avait réveillé les inquiétudes,(1) tous les *Stati liberi* se sentirent atteints par l'échec des négociations diplomatiques du prince de Piémont, suivant, à un si court intervalle, la réussite de ses négociations matrimoniales. Comme, au même temps, les préparatifs militaires de l'Espagne et de l'Autriche augmentaient dans l'Adriatique et en Istrie et que la première de ces puissances ne se hâtait pas d'exécuter les engagements contractés successivement par elle à Madrid, à Paris, puis à Vienne, lors de la conclusion des conventions pour la paix d'Italie, Venise et la Savoie se décidèrent à rendre public le traité d'assistance réciproque arrêté entre leurs plénipotentiaires le 14 mars de l'année précédente,(2) ce dont Casati chercha, d'ailleurs, à profiter pour faire naître chez les Suisses catholiques des défiances à l'égard de leur allié de Turin.(3) Malgré tout, cependant, le Sénat vénitien, ainsi qu'il le faisait savoir aux Etats de Bohême et aux princes protestants allemands, demeurait plus que jamais résolu à se tenir sur la défensive.(4)

XV. On s'était ému au Louvre des dispositions belliqueuses subitement manifestées par les Etats indépendants de la Péninsule et de la promesse faite à la diète d'Aarau par le résident vénitien que la République n'abandonnerait pas les cantons évangéliques au cas d'une rupture entre ceux-ci et leurs confédérés de l'ancienne confession.(5) En conséquence, Brulart de Léon, ambassadeur à Saint-Marc, reçut l'ordre de surveiller de très près les négociations poursuivies par certains de ses collègues. Son enquête, rapidement conduite, donna des résultats probants. Partout en Europe, Venise et la Savoie étaient à la recherche d'alliances protestantes. Bien plus, le Sénat, très affecté des mauvaises nouvelles qui lui parvenaient des Trois Ligues, semblait à la veille de renouer avec elles et de dépêcher un envoyé dans la haute vallée du Rhin.(6) La mort de l'empereur Mathias, survenue le 20 mars; l'invasion de la Hongrie par Bethlen Gabor; l'insurrection presque générale parmi les populations évangéliques des provinces autrichiennes; la situation difficile, dans la Haute-Alsace, des troupes de l'archiduc Léopold, auxquelles les forces combinées du margrave de Bade, de l'Electeur-Palatin et de l'Electeur de Brandebourg barraient la

(1) L. Sordet. Procès-verbaux des séances du conseil de Genève. 1er février; 3 avril 1619. — *Anjorrant à Sainte-Catherine.* Genève, 20/30 janvier 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 77.

(2) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 2 marzo 1619; Berna, 12 aprile 1619. Frari. Svizzeri. X. — Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 5. 14. 19. Carutti. op. cit. II. 180.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 2 marzo e 18 maggio; Berna, 12 aprile 1619. Frari. Svizzeri. X.

(4) Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. I. 65 sqq. — Carutti. Storia della Diplomazia della corte di Savoia. II. 214.

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 20 aprile 1619. Frari. Svizzeri. X.

(6) *Brulart de Léon au roi.* Venise, 16 juillet 1619. (ap. Siri. op. cit. V. 20.)

route de Bohême,[1] tout concourait à pousser l'Espagne et ses alliés à tenter une diversion du côté des Grisons.[2] Le bruit que Venise s'apprêtait à rouvrir une campagne diplomatique dans ce pays précipita leur décision.

Si l'accord semblait parfait entre la France, l'Espagne, le Tyrol, le Saint-Siège et les cantons catholiques quant à la nécessité de rétablir, à la faveur d'un nouveau soulèvement populaire, les affaires du «bon parti» en Rhétie, le roi Très-Chrétien ne se trouvait pas en mesure, au printemps de 1619, de coopérer, autrement que par des encouragements formels, à la réalisation de ce dessein. L'évasion de la reine-mère du château de Blois (22 février) venait même d'engager Louis XIII à demander au Corps helvétique un secours de 6000 gens de guerre. Ce ne fut, il est vrai, qu'un feu de paille. La levée concédée, on ne jugea pas nécessaire de la mettre sur pied. Miron se contenta, par suite, d'acheminer en France, pour le régiment des gardes, 1600 hommes de recrue, dont une partie enrôlée dans la haute vallée du Rhin, ce qui permit, d'ailleurs, de constater que les relations entre la Couronne Très-Chrétienne et les Ligues Grises n'étaient point rompues comme le prétendaient à tort les «Espagnolisez».[3]

Depuis quelque temps déjà, certains faits significatifs s'étaient produits, desquels il y avait lieu d'inférer qu'un mouvement de réaction catholique et anti-vénitienne se préparait aux Grisons. Au risque de blesser mal à propos les susceptibilités toujours en éveil de son collègue espagnol,[4] Gueffier avait, en janvier, adjuré, de Soleure, les Trois Ligues d'autoriser la rentrée dans leur patrie de ses deux secrétaires-interprètes, ainsi que d'autres pensionnaires de Sa Majesté, et il s'était trouvé parmi les communes rhétiennes une majorité pour accueillir favorablement cette requête.[5] D'autre part, tandis que l'archiduc Maximilien, le duc de Feria et les conseils des cantons forestiers, désireux de donner aux soutiens de la «bonne cause» un gage de bienveillance, consentaient à suspendre le blocus établi aux frontières de l'Engadine, de la Valteline et du Val Mesocco (février),[6] Casati laissait entendre que le roi d'Espagne prescrirait, à bref délai, la démolition du fort Fuentes.[7] Aussi quand, le mois suivant, les interprètes de l'ambassade de France, Antoine Molina et Jean Paul, venant de la Suisse occidentale, arrivèrent à

(1) *Pietro Vico al Senato.* Berna, 12 aprile 1619. Frari. Svizzeri. X.

(2) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 5 gennaio 1619. Frari. Svizzeri. IX. — *Buondelmonte a Curzio Picchena.* Milano, 3 luglio 1619. Firenze. Arch. Mediceo 3148.

(3) *Le roi aux Ligues Grises.* Mars 1619. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 150. — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse pendant la résidence de Mr Miron.* (impr. Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 278.) — *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 12 mai 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 103. — *Miron à Sainte-Catherine.* Soleure, 16 mars et 25 avril 1619. *Ibid. 4120* f°s 46—48. — Eidg. Absch. V² 67 *b.*

(4) *Alfonso Casati a Su Majd.* Lucerna, 2 de enero 1619. Arch. General Simancas. Estado. Leg. n° 1922; *a Feria.* Lucerna, 31 de marzo 1619. *Ibid.*

(5) *Gueffier aux Trois Ligues.* Soleure, 29 janvier 1619. Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 52. — Moor. op. cit. I. 392.

(6) V. Siri. Memorie recondite. V. 76. — *Braun et Hirzel à Zurich.* Coire, 17/27 avril 1619. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* (1608—19).

(7) *Alfonso Casati a Feria.* Lucerna, 31 marzo 1619. Arch. Simancas. Estado. Leg. n° 1922.

Coire, ne furent-ils pas longs à constater que les affaires de la coalition catholique marchaient à souhait. Partout les adversaires de Venise commençaient à s'agiter, affirmant qu'ils étaient prêts à recourir aux armes plutôt que de tolérer l'exécution imminente des sentences rendues à Thusis contre les communes convaincues ou suspectes d'« hispanisme ».(1) Dès lors, la tâche des deux représentants de Gueffier se trouvait singulièrement facilitée. Il leur suffit, en effet, de se rendre dans la Ligue Grise, où ils s'offrirent à payer les pensions dont le « Strafgericht » avait décrété la suppression, pour qu'aussitôt les bandières de Dissentis, de Lungnez et d'Obersaxen-Lacs se soulevassent (fin d'avril).(2)

Aussi bien la révolution n'était pas encore déchaînée. Ce premier appel à la violence ne rencontra que peu d'écho. Deux cents mousquetaires de la faction vénitienne descendus sur Coire ne tardèrent pas à rebrousser.(3) Mais la situation n'apparaissait pas plus rassurante pour cela. Les inquiétudes augmentaient du côté du Tyrol,(4) alors que, dans la Basse-Engadine, partisans et adversaires des Planta en venaient aux mains.(5) Dans la Suisse protestante, comme en Terre-Ferme, d'ailleurs, l'on se rendit compte du danger et tout fut mis en œuvre pour le conjurer. Venise envoya de l'argent en Rhétie, et Zurich se promit de porter la question grisonne à l'ordre du jour des délibérations de la diète générale convoquée à Bade au 7 mai.(6)

Il faut admettre, toutefois, que le « Vorort » n'avait qu'une confiance limitée dans l'efficacité de ce dernier moyen, car, sans attendre que la diète fût réunie, il dépêcha en Rhétie, vers la fin d'avril, deux de ses conseillers, bientôt rejoints par des représentants de Berne et de Glaris protestant.(7) Un « pittag » siégeait à Coire. Les députés des cantons évangéliques mirent cette circonstance à profit pour y faire une « proposition », dans laquelle ils adjuraient ouvertement les Trois Ligues de rétablir la concorde parmi leurs communes et les engageaient discrètement à se rapprocher de Venise.(8) Il y

(1) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 20 marzo 1619. Frari. Grigioni. XIV. — *Gueffier à Puysieux.* 8 marzo 1619. (ap Siri. V. 76.)

(2) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 17 aprile, 8 maggio 1619. Frari. Grigioni. XIV. — *Les députés zuricois à Zurich.* Coire, 14/24 mai 1619. St-Arch. Zürich. loc. cit. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 2 marzo 1619. Frari. Svizzeri. X.

(3) *Braun et Hirzel à Zurich.* Coire, 17/27 avril 1619. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* (1608 19). — *Gueffier à Puysieux.* 12 avril 1619. (ap. Siri. V. 76.)

(4) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 1 e 4 maggio 1619. Frari. Grigioni. XIV.

(5) *Les communes de la Basse-Engadine aux Trois Chefs.* Mai 1619. St-Arch. Zürich Graub. Unruhen *D* (169, 3, 28).

(6) *Miron à Sainte-Catherine.* Soleure, 25 avril 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 48.

(7) *Braun et Hirzel à Zurich.* Coire, 17/27 avril 1619. St-Arch. Zürich. loc. cit. — *Glaris à Zurich.* 1/11 mai 1619. *Ibid.* (169, 3, 25). — *Moderante Scaramelli al Senato.* Zurigo, 29 maggio 1619. Frari. Grigioni. XIV.

(8) *Proposition faite au « pittag » par les députés de Berne et de Zurich.* Coire, 4/14 mai 1619. St-Arch. Zürich. loc. cit. (169, 3, 25). — *Zurich à ses députés en Rhétie.* 10/20 mai 1619. *Ibid.* — *Les députés protestants de Suisse aux trois bandières soulevées, réunies à Ems.* 13/23 mai 1619. *Ibid.* — Eidg. Absch. V² 69 *a*.

avait, certes, des chances pour que ces sages conseils fussent écoutés.(1) Malheureusement, les Confédérés de l'ancienne confession, avertis, incités et soutenus par la France et par l'Espagne, se jetèrent à la traverse de ce dessein.

A la nouvelle de ce qui se passait à Coire, Gueffier, quittant précipitamment Soleure, s'était porté à Lucerne, à l'effet d'exhorter les autorités des cantons forestiers à intervenir sans retard dans les affaires de leurs voisins de Rhétie. De son côté, Miron, après quelques hésitations,(2) il est vrai, faisait une démarche identique auprès des gouvernements de Fribourg et de Soleure.(3) Ce fut sans beaucoup de peine que les deux envoyés français parvinrent à leurs fins et qu'ils convainquirent le Corps catholique d'Helvétie de la nécessité de dépêcher, lui aussi, une ambassade dans la haute vallée du Rhin.(4) Aussi lorsque, au retour d'Altorf, où il s'était abouché avec Casati, Gueffier s'arrêta à Mayenfeld le 27 mai,(5) pour y attendre les événements,(6) il y avait déjà trois jours que l'on signalait la présence sur les rives de la Plessur de députés des Confédérés de l'alliance espagnole. Or, ces derniers étaient accompagnés d'Henri Wallier, l'un des secrétaires-interprètes de l'ambassadeur ordinaire, et munis d'une missive, dans laquelle Miron recommandait instamment aux chefs des Trois Ligues les intérêts de l'évêque et des communes catholiques du pays.(7)

Comme le Sénat de Venise s'était spontanément chargé d'acquitter les frais de voyage et de séjour des envoyés de Berne, de Zurich et de Glaris en Rhétie,(8) les ministres du roi Très-Chrétien ne voulurent pas demeurer en reste de générosité à l'égard de la députation rivale.(9) C'était assez dire que celle-ci arrivait à Coire avec la mission de prendre le contre-pied de ce qu'y avaient négocié les protestants.(10) Au surplus, la «proposition» qu'elle fit devant le «pittag», le 31 mai, ne laissa subsister aucun doute quant à ses intentions. Et ce fut en présence d'un auditoire sympathique que les Suisses catholiques parlèrent en faveur de la réintégration de l'évêque dans tous ses

(1) *Braun et Hirzel à Zurich.* Coire, 14/24 mai 1619. St-Arch. Zürich. loc. cit.

(2) *Alfonso Casati a Feria.* Lucerna, 16 de mayo 1619. Arch. Simancas. Estado. Leg. nº 1922.

(3) *Alfonso Casati a Feria.* Lucerna, 18 de mayo 1619. *Ibid.*

(4) Eidg. Absch. V² 67 *a.* — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 21 maggio 1619. Frari. Svizzeri. X. — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de Mr Miron.* (impr. Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 277.)

(5) Et non le 28 juin. (V. Siri. op. cit. V. 77.) — Passe à Zurich le 23 mai au soir. (*Vico al Senato.* 24 maggio 1619.)

(6) *Braun et Hirzel à Zurich.* Coire, 18/28 mai 1619. St-Arch. Zürich. loc. cit. (169, zu 3, 25.)

(7) *Miron aux Trois Ligues.* Soleure, 16 mai 1619. St-Arch. Zürich. loc. cit. (169, 3, 28.) — *Miron à Sainte-Catherine.* Soleure, 25 mai 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4120* fº 50. — Eidg. Absch. V² 70 *a.* — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 5 giugno 1619. Frari. Grigioni. XIV. — *Casati a Feria.* Lucerna, 18 de mayo 1619. Arch. Simancas. Estado. Leg. nº 1922.

(8) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 15 maggio 1619. Frari. Grigioni. XIV. — *Casati a Feria.* Bada, 11 de mayo 1619. loc. cit.

(9) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 24 e 31 maggio 1619. Frari. Svizzeri. X.

(10) *Hirzel et Braun à Zurich.* Coire, 14/24 mai 1619. loc. cit.

biens, droits et privilèges et de l'annulation des peines prononcées contre les bannis.(1)

Au demeurant, la réaction franco-espagnole que l'on redoutait à Saint-Marc prenait chaque jour plus de consistance. Les communes gagnées à la cause de Venise tentèrent, il est vrai, de l'étouffer avant qu'elle ne fût devenue générale.(2) Mais elles se laissèrent devancer par leurs adversaires. Aux derniers jours de mai, en effet, les bandières «papistes», à la solde de Milan,(3) descendaient sur Coire, y pénétraient de vive force, se saisissaient de la personne du président du «Strafgericht» de Thusis et, sous les yeux des députés suisses des deux confessions, maltraitaient les partisans avérés de la Sérénissime République.(4) La coalition catholique était, dès lors, maîtresse de la capitale de la Rhétie.(5) Glaris en rappela ses représentants, et Zurich et Berne ne tardèrent pas à imiter son exemple.(6) Ce départ, au reste prévu, ayant été suivi de la retraite des bandières de la Basse-Engadine de devant Coire, où elles avaient subi un léger échec (17 juin),(7) et la diète de Bade s'étant séparée sans prendre aucune décision relative aux affaires grisonnes, c'en était fait momentanément de l'influence vénitienne dans la haute vallée du Rhin.(8) *Actum est de summa rerum*, écrivait au Sénat, le 26 juin, l'un de ses envoyés établi à la frontière de la Valteline.(9) Privés, désormais, de tout appui de l'étranger, les chefs du parti protestant et vénitien ne songèrent plus qu'à se mettre à l'abri des représailles dont ils se sentaient menacés.(10)

XVI. Au total, le mouvement qui révolutionnait à nouveau la Rhétie était beaucoup plus catholique qu'espagnol. Au moment même où les bandières soulevées entraient dans Coire, une sédition dirigée contre les adeptes de la Réforme éclatait à Boalzo, dans la vallée de l'Adda.(11) En revanche, alors que la plupart des «bannis» du parti français voyaient se rouvrir devant eux les portes de leur patrie, les frères Planta éprouvaient de sérieuses difficultés à obtenir les sauf-conduits qu'ils sollicitaient depuis

(1) Eidg. Absch. V² 70 *a*.

(2) *Casati a Feria.* Bada, 11 de mayo 1619. Arch. Simancas. Estado. Leg. nº 1922.

(3) *Casati a Feria.* Bada, 11 de mayo 1619. loc. cit

(4) *Les députés zuricois à Zurich.* Coire, 18/28 mai. *Zurich à Berne.* 3/13 juin 1619. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* (1608-19). — *Mémoires secrets sur les affaires des Grisons.* 1619. Arch. Nat. *K* 116 *b*.

(5) *Il vescovo d'Adria al card. Borghese.* Lugano, 22 giugno 1619. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera X *c*.

(6) *Berne à Zurich.* 19/29 mai; *Zurich à Berne.* 3/13 juin 1619. St-Arch. Zürich. loc. cit. *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 5 giugno 1619. Frari. Grigioni. XIV. Eidg. Absch. V² 70 *a*. *Gueffier à Puysieux.* Coire, 7 juin 1619. (ap. Siri. op. cit. V. 77.) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 31 maggio 1619. Frari. Svizzeri. X. — *Aviso dal paese de' Grigioni.* 5 giugno 1619. Firenze. Arch. Mediceo 3148.

(7) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 23 giugno 1619. Frari. Grigioni. XIV. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 23 juin 1619. (ap. Siri. op. cit. V. 78.) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 104 105.

(8) Eidg. Absch. V² 66-67. *Vico al Senato.* Zurigo, 4 maggio 1619. Frari. Svizzeri. X.

(9) *Moderante Scaramelli.* Frari. Grigioni. XIV.

(10) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 5 e 19 giugno 1619. Frari. Grigioni. XIV.

(11) Sprecher. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. (éd. Moor) I. p. 102.

quelques mois déjà.[1] Certes, en s'employant ouvertement, en toutes circonstances, à procurer le triomphe de la cause catholique aux Trois Ligues; en prenant les évêques de Coire et de Sion sous sa protection; en refusant de désavouer Gueffier, ainsi que le lui demandait l'ambassadeur vénitien;[2] en contribuant financièrement au relèvement du «bon parti» dans la haute vallée du Rhin comme dans la vallée du Rhône,[3] Louis XIII acquérait des titres à la reconnaissance de tous ses coreligionnaires, et le nonce accrédité auprès de lui pouvait déclarer, non sans raison, qu'après Dieu c'était à la France qu'était due la victoire inespérée que la coalition anti-protestante venait de remporter en Rhétie.[4] Mais comme, d'autre part, les cantons forestiers, devenus les véritables arbitres de la situation, inclinaient manifestement vers l'Espagne, c'était, en somme, à fortifier la situation de cette puissance dans la région des Alpes que le pape et le roi Très-Chrétien travaillaient tous deux avec une déconcertante inconscience.[5]

Cependant, une fois installés dans Coire, les catholiques entendaient bien imposer leurs volontés au reste du pays. Ils ne perdirent pas de temps à cet effet. Le 18 juin, soit au lendemain de l'escarmouche dans laquelle les Engadins «avoient eu du pire», les bandières du parti anti-vénitien se rassemblaient aux portes de la ville et adoptaient par acclamations une série de propositions dont l'origine nettement française était indéniable. On prévoyait, certes, quelques-unes des résolutions votées par les vainqueurs: ainsi l'annulation des sentences rendues à Thusis et, par suite, l'octroi aux exilés de sauf-conduits qui leur permissent de présenter la justification de leurs actes; l'élargissement de toutes les personnes arrêtées au cours des derniers troubles; l'interdiction aux ecclésiastiques de prendre part, à l'avenir, aux luttes politiques de leur patrie; un redoublement de surveillance en vue d'assurer la fermeture efficace des passages aux troupes venant d'Allemagne ou d'Italie; la liberté de l'exercice des deux cultes en Rhétie, tempérée, à la vérité, par la suppression du séminaire protestant de Sondrio.[6] On ne s'attendait pas, en revanche, — et les Espagnols moins que personne, — à ce que les bandières se prononçassent à la fois contre toute alliance nouvelle et contre tout «service étranger» hormis celui de France. C'est ce qui eut lieu cependant.[7] D'op-

(1) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 19 e 23 giugno 1619. Frari. Grigioni. XIV. — *Alfonso Casati a Feria.* Lucerna, 31 de marzo 1619. Arch. Simancas. Estado. Leg. nº 1922.

(2) *Bentivoglio a Borghese.* Tours, 16 di giugno 1619. (La Nunziatura di Francia III. 1735. — *Angelo Contarini al Senato.* Tours, 14 giugno 1619. Bibl. Nat. f. Italien *2006.*

(3) *Le roi à Miron,* comct de 1619. Bibl. Nat. f. fr. *17 361* fº 175. — *Puysieux à Miron.* Juillet 1619. *Ibid.* fº 177.

(4) *Bentivoglio a Borghese.* Tours, 30 luglio 1619. loc. cit.

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 7 giugno 1619. Frari. Svizzeri. X.

(6) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* Bibl. Nat. 500 Colbt *429* fº 91vo. — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 26 giugno 1619. Frari. Grigioni. XIV. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 106. — Barth. Anhorn. Graw-Pünter-Krieg. (éd. Moor) p. 42. — Hafftcr. Georg Jenatsch (Davos 1894). p. 64.

(7) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons, etc.*

portunes libéralités ordonnées par Gueffier relevaient peu à peu les affaires du parti du roi aux Grisons et permettaient à l'ambassadeur de «fortifier les bons et de renverser les desseings des meschans».(1) Non pas que l'accord entre le représentant du Louvre et celui de l'Escurial ne cessât d'être parfait en apparence.(2) Mais, dans la réalité, tous deux cherchaient à s'avantager au détriment l'un de l'autre. On comprend, dès lors, que le premier, considéré avec raison comme ***beatus possidens***, puisque, seul d'entre les princes étrangers, son maître avait alliance avec les Trois Ligues, fût tenté de mettre à profit sa situation privilégiée pour faire édicter contre les communes et les particuliers inféodés à Venise des mesures propres à saper, par ricochet, l'influence milanaise dans la haute vallée du Rhin.

Aux premiers jours de juin, après le départ des députés de la Suisse catholique, Gueffier put, à juste titre, se déclarer satisfait du résultat obtenu.(3) Aussi bien ce résultat constituait pour lui un succès personnel d'autant plus considérable qu'il s'était abstenu de paraître sur les rives de la Plessur et que, sans quitter Ragatz ou Mayenfeld, il n'avait cessé de tenir entre ses mains les fils de l'intrigue qui venait d'aboutir à la défaite de la faction vénitienne. Rappelé dans la capitale de la Rhétie par les vœux presque unanimes de ses habitants et des bandières qui l'occupaient, l'ambassadeur français y fit une entrée triomphale, le 6 juin.(4) Puis, sous le prétexte de procurer plus rapidement la cessation des troubles intérieurs du pays, il poussa à l'établissement d'un nouveau «Strafgericht», dont le siège fut fixé, sur sa demande, à Coire et non point à Davos, ainsi que l'eussent préféré les partisans de la Sérénissime République.(5) Tout lui réussissait, d'ailleurs, et ses moindres désirs étaient exaucés. Ce fut par son entremise que Rodolphe Planta obtint enfin d'être réintégré dans ses biens, et cela au moment même où les Trois Ligues procédaient à la confirmation du traité d'alliance qui les unissait entre elles (20 juillet).(6) Ce fut, en outre, à son instigation que le gouvernement grison se décida à adresser au roi Très-Chrétien une missive très humble, dans laquelle il implorait à la fois la protection de ce prince et l'oubli du passé (4 août).(7)

Mais les succès remportés par Gueffier, s'ils flattaient son amour-propre et lui valaient l'approbation des Brularts, n'acheminaient guère la pacification

(1) *Puysieux à Gueffier.* Juillet 1619. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 179.

(2) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 5 luglio 1619. Frari. Svizzeri. X.

(3) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 3 luglio 1619. Frari. Grigioni. XIV.

(4) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 7 juin 1619. (ap. Siri. op. cit. V. 77.) — *contra: Relation du Sr de Myon, agent bourguignon, de la diète de juillet 1619.* (ap. Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. p. 6.)

(5) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* Bibl. Nat. 500 Colbt *429* f° 94vo. — *Proposition faite à Coire par Gueffier, le 12 juin 1619.* Bibl. Nat. 500 Colbt *429* f° 13. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 5 luglio 1619. Frari. Svizzeri. X. — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 24 luglio 1619. Frari. Grigioni. XIV.

(6) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 31 luglio 1619. Frari. Grigioni. XIV. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 106.

(7) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* Bibl. Nat. 500 Colbt *429* f° 94vo.

souhaitée. Tout au contraire. Rouvrir l'ère des «Strafgerichte» était le plus sûr moyen de perpétuer l'agitation dans la haute vallée du Rhin. Par le fait, contrairement à l'opinion des ambassadeurs français, le tribunal de Coire n'était ni en mesure ni en volonté d'administrer une «justice neutrale et non partiale».(1) A la fois émanation et instrument de la réaction française et espagnole, comme celui de Thusis l'avait été naguère de la réaction vénitienne, il frappa durement les pensionnaires de la Sérénissime République. Les Planta furent enfin vengés des injures qu'ils avaient eu à subir de la part de leurs compatriotes de la Basse-Engadine et des juges de la précédente «droiture criminelle».(2)

Cependant, quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis l'entrée dans Coire des bandières de l'ancienne confession que déjà la violence déployée par le parti vainqueur commençait à provoquer un peu partout en Rhétie de vives protestations. Les prédicants, poussés à la résistance par leurs coreligionnaires suisses, reprenaient assez ouvertement leur œuvre de propagande anti-milanaise et anti-catholique et refusaient de se soumettre au décret qui leur interdisait de s'occuper désormais de politique intérieure ou étrangère.(3) Mais c'était surtout vers Zurich que se tournaient les espérances des communes «vénitiennes», intéressées au renversement du nouvel état des choses; c'était à Zurich, tant auprès des autorités du canton que du résident de la Seigneurie, qu'elles trouvaient l'appui et le réconfort dont elles avaient besoin, voire l'argent et les armes qui, à brève échéance, devaient leur servir à mettre sur pied leurs bandières.(4) Toutefois, les cités évangéliques de Suisse semblaient très résolues à ne se point exposer plus longtemps aux représailles de leurs voisins catholiques, si la Sérénissime République n'embrassait, elle aussi, avec ardeur la cause du parti opprimé dans les Grisons. Or, le Sénat était loin de partager les vues de son représentant en Helvétie quant à l'emploi des remèdes énergiques qu'exigeait la situation.(5) Il ne se ralliait pas davantage à l'opinion des princes de l'Union évangélique allemande réunis à Heilbronn, lesquels eussent voulu que les *Stati liberi* s'entendissent entre eux pour imposer par la force aux communes grisonnes l'acceptation de l'alliance vénitienne.(6) A Saint-Marc, les idées pacifiques étaient plus que jamais en

(1) *Miron à Sainte-Catherine.* Soleure, 29 juillet 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 56.

(2) *Buondelmonte a Curzio Picchena.* Milano, 17 luglio 1619 Firenze. Arch. Mediceo 3148.

(3) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 7 agosto 1619. Frari. Grigioni XIV. — «Non c'è pero nella parola di Dio prohibito di haver cura con ogni fedeltà del stato commune et della patria.» *Les ministres grisons à Zurich.* (*Vico al Senato.* Zurigo, 8 agosto 1619.) loc. cit. — Eidg. Absch. V² 87 *a*.

(4) *Mod. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 24 luglio 1619. Frari. Grigioni. XIV. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 2 agosto 1619. *Pietro Vico à Zurich.* 1/11 août 1619. Frari. Svizzeri. X. — *Lettres écrites à Zurich par les communes de Münsterthal* (14/24 août); *de Schiers et de Seewis* (15/25 août); *de Poschiavo* (17/27 août); *de Custels* (27 août); *de Bergün* (18/28 août); *de Davos* (13/23 septembre); *par J. Ant. Vulpius au nom des prédicants réunis à Vettan* (11/21 août); *par le capitaine Juvalta au nom des Engadins* (17/27 septembre); *par la commune de Schams.* (30 septembre), etc. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* (1608—19).

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 9 agosto 1619. Frari. Svizzeri. X.

(6) *Les princes protestants allemands à Berne.* Heilbronn, 12/22 juin 1619. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* (1608—19).

faveur, et la voie de la négociation avait toutes les préférences du Collège.(1) Aussi Pietro Vico, résident à Zurich, reçut-il, dans les premiers jours d'août, l'ordre formel d'inciter les cantons protestants à dépêcher à nouveau une ambassade de médiation en Rhétie.(2)

L'heure sonna pourtant, en septembre, où, les irrésolutions de Venise aidant, la situation devint extrêmement critique aux Grisons, comme en Valteline. La guerre civile était à la veille de se raviver dans la Basse-Engadine, d'autant que les communes hostiles aux Planta s'opposaient à l'exécution des sentences du «Strafgericht» de Coire.(3) Partout, grâce à la vigilance de Gueffier, les passages se fermaient devant les mercenaires levés en Allemagne par la Seigneurie.(4) Une diète avait bien été convoquée et tenue à Ilantz avec la mission de rechercher un terrain d'entente entre oppresseurs et opprimés, mais elle s'était presque aussitôt dissoute, sans avoir apporté aucun soulagement aux misères du pays. Celles-ci, au contraire, allaient s'aggravant en suite des rivalités, pour la première fois étalées au grand jour, qui divisaient depuis peu les alliés de la veille: partisans de la France, d'une part, et partisans de Milan, de l'autre.(5) Au sentiment de Vico, approuvé par les autorités de Zurich et de Berne,(6) le temps était passé des ambassades et des conférences dites de médiation.(7) Seul l'emploi de la force pouvait rétablir les affaires des *Stati liberi* en Rhétie.(8) Et encore convenait-il d'agir sans retard, avant que les communes jusqu'alors fidèles à la cause vénitienne se laissassent gagner par le découragement,(9) ou que la chute des neiges rendît inexpugnable la position des «Espagnolisez» dans Coire.(10) Comme, malgré tout, le Sénat refusait de prendre l'initiative hardie que lui suggérait son résident en Helvétie, celui-ci, recourant pour une fois aux procédés ordinaires de Gueffier à l'égard du Louvre, se résolut à mettre le gouvernement de Saint-Marc en présence du fait accompli.(11)

---

(1) «...Onde li buoni patrioti et li amatori della propria libertà pensavano levar di novo le bandiere per difendersi da cosi iniqua persecutione; et perche questo partito è stimato dalla Serenissima Republica pericoloso et de grandi consequenze, ella, per la parte sua, procura che con il star uniti li buoni cerchino divertire con la via del negotio l'insidie che vengono pratticate a danni de nostri communi stati.» *Vico à Zurich.* 1/11 août 1619. Frari. Svizzeri. X.

(2) *Des Venet. Ambassadors Anhalten dass man eine Gesandtschaft nach Pündten abschicken wöllte.* (8. August 1619.) St-Arch. Zürich. loc. cit. Eidg. Absch. V² 87 *a*.

(3) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 7 e 27 agosto 1619. Frari. Grigioni. XIV. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 27 settembre 1619. Frari. Svizzeri. X.

(4) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 13 settembre 1619. Frari. Svizzeri. X.

(5) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 18 settembre 1619. Frari. Grigioni. XIV. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 109.

(6) *Les cantons évangéliques au «Colloquia oder Capitel der Praedicanten inn den 3 Pündt».* 5/15 août 1619. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* (1608–19).

(7) *Berne à Zurich.* 18/28 août 1619. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* (1608—19).

(8) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 23 agosto e 3 settembre 1619. Frari. Svizzeri. X.

(9) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 2 agosto 1619. Frari. Svizzeri. X.

(10) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 13 e 20 settembre 1619. *Ibid.*

(11) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 27 settembre 1619. *Ibid.* — *contra:* Salis-Marschlins Denkwürdigkeiten. p. 52. — Moor. Geschichte von Currätien. I. 395, 407.

Qu'attendaient, en somme, les adversaires de la coalition franco-espagnole pour marcher sur la capitale des Trois Ligues et y renverser le «Strafgericht», sinon l'argent, le «balsamo» indispensable à la réussite de tout dessein de ce genre? (1) Les autorités de Zurich s'entendirent en secret avec le résident vénitien pour en faire faire une importante distribution parmi les communes qui sollicitaient leur appui. (2) Dès lors, il n'était plus au pouvoir du gouvernement de la Sérénissime République d'entraver la marche des événements. Au reste, l'orage grondait déjà dans les deux Engadines. Mais c'était assez, en revanche, pour que le Sénat cherchât par anticipation à dégager sa responsabilité de l'entreprise dans laquelle ses alliés et l'un de ses ministres l'entraînaient à son corps défendant.

Révolution protestante et vénitienne aux Ligues Grises (octobre 1619). — Articles d'Igis. — Gueffier se retire à Mayenfeld. — Après un dernier séjour de quelques heures à Coire, il gagne en toute hâte la frontière suisse. — La capitale de la Rhétie ouvre ses portes aux bandières soulevées. — «Droiture criminelle» de Zizers, puis de Davos. — Ses arrêts. — Gueffier rejoint Miron à Soleure.

XVII. On peut dire de l'histoire des Grisons pendant les trois années qui précédèrent la Saint-Barthélemy valteline qu'elle fut un continuel recommencement. Un mouvement franco-espagnol et catholique avait, en mai 1619, renversé le «Strafgericht» de Thusis. Un mouvement protestant et vénitien renversa, en octobre, le «Strafgericht» de Coire. Comme toujours, les mêmes causes produisirent les mêmes effets. Aussi longtemps qu'il ne s'était agi que de prononcer des condamnations, les juges du «Tribunal impartial» cher à Gueffier et à Casati avaient eu le vent en poupe. Les choses se gâtèrent pour eux, comme elles s'étaient gâtées, cinq mois auparavant, pour les partisans de Venise, quand ils se résolurent à faire exécuter leurs sentences. Quelques centaines d'hommes sortis de Coire, le 22 septembre, se dirigeaient à cet effet vers la Basse-Engadine. Ayant appris en route que les bandières de cette vallée et de celles qui l'avoisinaient marchaient à leur rencontre, ils se replièrent précipitamment vers la capitale de la Rhétie où ils donnèrent l'alarme. (3)

Par malheur pour elle, il n'était plus au pouvoir de la coalition catholique d'entraver les progrès des révoltés. Pareils à une avalanche, balayant tout devant eux, ceux-ci, traversant le Prættigau, avaient déjà atteint Malans,

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 13 settembre 1619. Frari. Svizzeri. X.

(2) *Vico al Senato.* Zurigo, 13 settembre 1619. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 111.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 30 settembre 1619. Frari. Svizzeri X. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 2 ottobre 1619. Frari. Grigioni. XIV. — Moor. Geschichte von Currätien. I. 405.

non loin du confluent de la Landquart et du Rhin, que l'on hésitait encore à Coire sur le choix des mesures les plus propres à conjurer l'orage. De divers côtés, d'ailleurs, leur arrivaient des renforts. Le résultat final n'étant plus douteux, les «bannis» de la faction austro-milanaise reprirent en hâte le chemin de l'exil. Coupés de la frontière suisse par les bandières «vénitiennes», la plupart d'entre eux, Rodolphe Planta en tête, furent réduits à gagner Ragatz par la voie détournée de la Foppa et de Pfeffers. Ainsi donc, les prédicants sortaient vainqueurs de cette première escarmouche. Dès lors, certes, les pensionnaires des deux couronnes avaient juste sujet de trembler.(1) Un personnage, dont l'honnêteté contrastait avec leur ignominie, Thomas de Schauenstein, Sr de Haldenstein, tenta bien de les sauver en proposant une amnistie générale. Mais ce n'était pas dans l'intention de se rallier à cette solution pacifique que les Engadins et les montagnards du Münsterthal et du Bregell avaient quitté leurs hautes vallées. L'intervention tardive du patricien grison n'empêcha pas la révolution de suivre son cours.(2)

Réunies dans une prairie à Igis, près de Zizers, à deux lieues de Coire, en une sorte de *landsgemeinde*, les bandières décrétèrent sans désemparer une série de réformes, dont quelques-unes n'étaient que la reproduction des décisions arrêtées naguère à Thusis, tandis que d'autres, plus hardies, plus radicales et, par suite, moins réalisables encore, indiquaient chez les auteurs du soulèvement une ignorance presque absolue des conditions essentielles à l'existence de tout gouvernement, même populaire. Dans la première catégorie rentraient l'habituelle proclamation des droits égaux reconnus aux adeptes des deux confessions; l'interdiction, d'ailleurs illusoire, des pensions particulières servies par l'étranger; les mesures destinées à assurer une surveillance plus efficace des routes et passages alpestres; la suppression de l'ostracisme dont le «Strafgericht» de Coire avait frappé les prédicants.(3) A la seconde se rattachaient, outre certaines dispositions d'ordre intérieur assez complexes, l'institution d'une haute cour de justice permanente, dont les membres, renouvelés de deux en deux ans, auraient eu pour mission de rechercher et de punir les complots ou les crimes contre la sûreté de l'Etat et, tout particulièrement, d'instruire le procès des «bannis» déjà convaincus, à cette époque, de préparer l'annexion de la Valteline au duché de Milan.(4) Enfin, le décret rendu à Thusis, en vue de limiter la durée du séjour en Rhétie des ambassadeurs étrangers, était confirmé, voire même aggravé, en ce sens que leur

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 27 settembre 1619. Frari. Svizzeri. X. — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 9 ottobre 1619. Frari Grigioni. XIV. — *Relation de ce qui s'est passe aux Grisons de 1615 à 1621.* Bibl. Nat. 500 Colbt *429* fo 94vo.

(2) Sprecher v. Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. I. 112. — Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen. II. 490 sqq.

(3) *Gueffier à Puysieux.* 18 et 30 octobre 1619. (ap. Siri. Memorie recondite. V. 80–88.) — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 113.

(4) *Articoli supposti alli bandiere de Grisoni heretici et ribelli radunati in Cicers et Malans.* 5 ottobre 1619. Bibl. Nat. 500 Colbt *429* fo 116. — *Articles votés par les bandières.* Octobre 1619. Frari. Svizzeri. X. — *Memoires d'Estat contenant les pratiques faictes depuis l'an 1574 jusques en ceste année 1625*

éloignement immédiat se trouvait dores et déjà résolu.(1) C'était, en effet, aux représentants des puissances alliées ou non à leur république que les Grisons attribuaient, avec quelque raison, la persistance des dissensions intestines dont ils souffraient depuis dix ans. Toutefois, leurs rancunes s'adressaient moins aux envoyés du roi Catholique et de la seigneurie de Venise qu'à ceux du roi Très-Chrétien, les Paschal et les Gueffier, dont les noms abhorrés leur rappelaient les machinations ourdies par ces deux diplomates, tant à Milan qu'à Innsbruck et à Lucerne, contre l'indépendance et la paix des Trois Ligues.(2)

Dès qu'il avait eu connaissance du projet d'amnistie conçu par le S[r] de Haldenstein, l'ambassadeur de Louis XIII s'y était rallié sans réserve.(3) Désireux d'arrêter les montagnards soulevés dans leur marche vers Coire, il leur avait fait offrir de l'argent.(4) Repoussé avec dédain, il s'était efforcé d'obtenir d'eux que, du moins, la décision prise quelques mois auparavant fût maintenue qui interdisait la conclusion de toute nouvelle alliance étrangère autre que celle de France. Or, les prédicants n'avaient pas consenti à ce qu'on lui accordât cette dernière satisfaction.(5) Les bandières, certes, ne s'étaient pas refusées à reconnaître la validité du traité qui liait les Ligues Grises à la Couronne Très-Chrétienne, mais elles avaient donné à entendre, en ne le confirmant que «pour le temps qui restait à courir», qu'elles ne pousseraient pas à son renouvellement.(6) Très affecté de cet échec, Gueffier se retira à Mayenfeld. Il y était à peine installé que les chefs de l'insurrection lui dépêchèrent six d'entre eux, afin de lui conseiller de passer sans retard en Suisse, pour peu qu'il tînt à se soustraire à l'affront public que ses adversaires méditaient de lui infliger. Abandonné par ses amis de cette ville, que les soulevés menaçaient de représailles s'ils continuaient à l'héberger dans leurs murs, l'ambassadeur se résigna en apparence à céder devant la force. Sa canne à la main, comme s'il se fût agi pour lui d'une simple promenade, il se rendit à Ragatz. Mais ce n'était là qu'une fausse sortie. Ce jour même, en effet, — 24 octobre, — prenant en sens inverse le chemin que venaient de suivre les «bannis» fuyant Coire, il regagna son ancienne résidence, par Vættis et Tamins.(7)

---

pour divertir et rendre inutile l'alliance de France avec les cantons des Suisses et Grisons. (Mercure françois [Paris 1625] t. X [2e partie] p. 136 sqq.) — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 114.

(1) *Gueffier à Puysieux.* 30 octobre 1619. — *Miron à Cœuvres.* Soleure, 3 octobre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070.* — *Discours touchant les Grisons et leurs alliances, assiette de leur pays, situation de la Valteline, importance des passages et du fort Fuentes.* 1620. Aff. Etr. Grisons. II.

(2) *Raggioni per le quali le Tre Leghe de SS[ri] Grisoni hanno deliberato di non permettere più la residenza ordinaria ad alcuni ambasciatori de Prencipi forestieri nei suoi paesi.* (MDCXX.) p. 46 sqq.

(3) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 112.

(4) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 11 ottobre 1619. Frari. Svizzeri. X.

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 16 novembre 1619. Frari. Svizzeri. X.

(6) *Gueffier à Puysieux.* Ragatz, 13 novembre 1619. (ap. Siri. V. 83.)

(7) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* Bibl. Nat. 500 Colb[t] *429* f[o] 94[vo]. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 16 e 26 ottobre 1619. Frari. Svizzeri. X. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 112. — Quadrio. Dissertazioni critico-storiche intorno alla Valtellina (1755). t. II. 118, 119.

Soutenues par les secours de Milan, les bandières catholiques, protectrices du précédent «Strafgericht», occupaient encore la capitale de la Rhétie.(1) Ce fut en vain que Gueffier leur prodigua ses encouragements. La situation empirait chaque jour sur les rives de la Plessur. En revanche, la route de la Ligue Grise demeurait libre. Au bout de vingt-quatre heures passées à Coire, l'ambassadeur français se dirigeait derechef vers Tamins, dans l'intention d'inciter les communes de l'ancienne confession à la résistance, lorsque, le danger augmentant, il se décida subitement à retraverser la Foppa et à se réfugier à Ragatz en toute hâte.(2) Aussi bien les Engadins avaient pénétré dans Masans (25 octobre) et, devant la menace d'une exécution militaire, les montagnards riverains du Rhin antérieur venaient de capituler et d'accepter les «articles» d'Igis. Réduite, dès lors, à ses seules ressources au milieu d'une population en majeure partie protestante, la garnison catholique de Coire, environnée de forces très supérieures à celles dont elle pouvait disposer, devait fatalement succomber. Après un simulacre de défense, elle mit bas les armes, le 27 octobre.(3)

Coire tombée, la tâche qu'avaient assumée les bandières insurgées était bien près d'être accomplie. Le premier acte de la révolution protestante et vénitienne prenait fin, car les «Espagnolisez» ne maintenaient guère leurs positions que dans le Val Mesocco.(4) En revanche, l'ère de la répression s'ouvrait, répression non plus sanglante, comme l'année précédente, mais indispensable néanmoins, en ce sens que, loin d'être couverts par les amendes jusque là prononcées, les frais occasionnés par les derniers soulèvements avaient augmenté dans une proportion notable, le parti vaincu s'étant régulièrement mutiné au moment où les vainqueurs en exigeaient de lui l'acquittement.

Installée tout d'abord à Zizers, sur la route conduisant de Coire à la frontière suisse, la nouvelle «Droiture criminelle» ne tarda pas à se transporter à Davos, où elle se sentait mieux à l'abri d'un coup de main, toujours à redouter de la part des bannis, massés à proximité de Sargans et de Ragatz, et de leurs protecteurs attitrés, les Confédérés des cantons forestiers.(5) D'entre les trop nombreux «Strafgerichte» qui, de 1617 à 1620, siégèrent aux Grisons et précipitèrent la ruine de ce malheureux pays, celui de Davos fut, sans contredit, le moins néfaste. A ses débuts surtout, il fit preuve de modération et d'une impartialité relative. Bien que, de plusieurs côtés à la fois, on lui signalât les machinations ourdies par les «Espagnolisez» contre

(1) *Relacion del Ragionato Juan de Salvatrirra* (1621). Arch. di Stato Lombardi. Sezione storica-diplom. Potenze estere. Svizzeri e Grigioni (1621—1623).

(2) *Gueffier à Puysieux.* Ragatz, 30 octobre 1619. (ap. Siri. Mem recondite. V. 81.) — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 2 novembre. — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 6 novembre 1619. Frari. Grigioni. XIV. — *Mémoires secrets sur les affaires des Grisons.* 1620. Arch. Nat. *K* 116 *b.* — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 114.

(3) *Mémoires secrets sur les affaires des Grisons.* 1620. — *Gueffier à Puysieux.* Ragatz, 30 octobre 1619.

(4) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 11 dicembre 1619. Frari. Grigioni. XIV. — *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* loc. cit.

(5) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 16 e 23 ottobre 1619. Frari. Grigioni XIV. — *Gueffier à Puysieux.* 13 novembre 1619. (ap. Siri. Mem. recondite. V 82.)

la domination des Trois Ligues en Valteline,(1) il se refusa à ratifier les sentences prononcées à Thusis, avant d'avoir offert aux condamnés les facilités les plus étendues en vue de permettre à ceux-ci de présenter la justification de leurs actes.(2) Huit conspirateurs réputés impénitents, parmi lesquels Rodolphe et Pompée Planta et Antoine Molina, secrétaire-interprète de l'ambassade de France, ne furent pas appelés, il est vrai, à bénéficier de ce traitement de faveur.(3) Tous les autres, en revanche, obtinrent des sauf-conduits, de manière qu'il leur fût loisible de comparaître en personne devant leurs juges, comme aussi de regagner la frontière sans être inquiétés, pour peu qu'ils augurassent mal de la procédure engagée à leur égard, ce qui fut, d'ailleurs, le cas de la plupart d'entre eux.(4)

Au total, la révolution d'octobre 1619, plus encore que celle de juillet 1618, avait été provoquée par l'impérieux besoin qu'éprouvaient les Grisons de redevenir les maîtres de leurs destinées et de s'affranchir de la tutelle de l'étranger. Victimes expiatoires désignées par avance aux représailles des vainqueurs, les Planta et leurs complices, indignes au reste de toute commisération, n'étaient, en somme, que les prête-noms des gouvernements auxquels ils s'étaient vendus. Le triomphe du parti protestant et vénitien atteignait donc, par dessus leurs têtes, et la politique de l'Escurial et celle du Louvre, dont le ministre aux Trois Ligues venait de subir affronts sur affronts. Pendant les quelques heures qu'il avait passées à Coire, les 24 et 25 octobre, Gueffier, comme il fallait s'y attendre, n'avait pas manqué d'adresser aux bandières réunies à Zizers une protestation virulente contre le décret qui l'expulsait du territoire rhétien. Mais celles-ci, ne daignant même pas rétorquer les arguments qu'il tirait de l'inviolabilité attachée à ses fonctions, s'étaient abstenues de lui répondre.(5) En présence de cette manifestation significative des sentiments hostiles que nourrissaient à son endroit les prédicants et leurs adhérents, il ne restait à l'ambassadeur français d'autre ressource que la retraite. Il s'y résigna, ainsi qu'on l'a dit plus haut, et regagna Ragatz, dans l'intention d'y attendre les ordres du roi.(6) Toutefois, il ne semblait guère possible que le successeur de Paschal renouât avec les Grisons, qualifiés par lui de «la plus barbare, insolente et inhumaine de toutes les nations». Découragé et rebuté, il ne tarda pas, en effet, à abandonner la partie et, dès les premiers jours de décembre, il rejoignait à Soleure son collègue Robert Miron.(7)

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 11 e 16 ottobre 1619. Frari. Svizzeri. X.

(2) *Articles adoptés par les bandières soulevées.* Octobre 1619. Frari. Svizzeri. X.

(3) *Il vescovo d'Adria al card. Borghese.* Lugano, 14 dicembre 1619. Arch. Vaticano. Nunziatura svizzera. X c. — *cf. Lettera scritta da Milano al conte Giovanni Serbellone.* 2 aprile 1622. Arch. di Stato Lombardi. Sez. stor.-dipl. Potenze estere. Svizzeri e Grigioni (1621—1623).

(4) *Ibid.* — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 18 dicembre 1619. Frari. Grigioni XIV.

(5) *Proposition de Gueffier contre les enseignes de Zizers assemblées à Tavaux* (Davos). 25 octobre 1619. Bibl. Nat. 500 Colbt *429* f° 17. — *Le roi aux Ligues Grises.* Octobre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 246.

(6) *Gueffier à Zurich.* Ragatz, 2 novembre 1619. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* (1608—19).

(7) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* — Salis-Marschlins Denkwürdigkeiten (éd. Moor). p. 57.

Victoires diplomatiques remportées en Europe par les soutiens de la cause protestante. — Effacement de la France. — Echecs subis en Helvétie par les agents de l'Escurial. — Situation des partis dans le Valais. — Les Jésuites. — Le Louvre les protège, bien qu'ils lui soient hostiles. — Différends entre l'évêque de Sion et les dizains. — Le roi Très-Chrétien prend en mains les intérêts du prélat. — Insuccès de ses démarches. — Intervention du gouvernement français auprès de l'autorité milanaise en vue de procurer l'exécution de certaines clauses du traité d'Asti favorables aux Valaisans. — Cette intervention contribue à l'apaisement des passions politiques dans la vallée du Rhône. — Compromis arrêté entre l'évêque et ses adversaires, sous la médiation du Louvre. — Protestations qu'il soulève à Berne et à Zurich. — Ajournement de la députation que le Corps helvétique s'apprêtait à dépêcher à Paris pour réclamer le remboursement de ses créances sur la Couronne.

XVIII. Vainqueur à Neuchâtel et aux Grisons, le parti protestant et anti-autrichien relevait un peu partout la tête, aux Pays-Bas comme en Allemagne, en Suisse comme en Italie. (1) Et cette constatation inspirait aux ministres du roi Très-Chrétien à l'étranger des réflexions d'autant plus amères, qu'au même temps, les catholiques, non contents de se laisser déloger de leurs positions, donnaient à leurs ennemis le spectacle de leurs divisions intestines. (2) C'est ainsi qu'en Helvétie, au regret de Miron, « tout s'en alloit desormais en factions ou espagnoles ou protestantes ». (3) A peine Gueffier, cédant à la force, venait-il d'abandonner son poste de Coire pour se retirer à Soleure, qu'Alfonso Casati, envoyé de Milan aux Ligues, quittait sa résidence ordinaire de Lucerne et s'établissait à Altorf. En agissant de la sorte, le diplomate espagnol entendait marquer le mécontentement que lui inspirait l'attitude des autorités du premier des cantons forestiers. Ces dernières, en effet, s'étaient oubliées jusqu'à accorder passage sur leurs terres à quelque cavalerie allemande licenciée du service de Venise et avaient toléré que ces mercenaires indisciplinés pillassent « plusieurs belles abbayes rencontrées en leur chemin ». (4) Mais, après la Rhétie, c'était sur le Valais et les bailliages du pays de Vaud administrés en commun par Berne et Fribourg que, vers la fin de l'année 1619, se concentrait l'at-

(1) *Miron au Mis de Cœuvres.* Soleure, 26 décembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 123.

(2) « Ainsi s'est perdu le conté de Neufchastel, où le prince n'y a plus de credit qu'autant qu'il plaist à ses sujets et à Berne. » *Miron au Mis de Cœuvres.* Soleure, 24 août 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 108.

(3) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de M. Miron.* Arch. für Schweiz. Geschichte. II. 311-312.

(4) *Miron au Mis de Cœuvres.* Soleure, 26 décembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 123.

tention toujours en éveil des représentants du Louvre et de l'Escurial dans la région des Alpes.

Tandis que, dans la haute vallée du Rhin, la France avait pour alliés l'Espagne et les «Waldstætten» et pour adversaires Venise et les protestants, dans la vallée du Rhône, en revanche, la situation respective des partis apparaissait beaucoup plus compliquée. Quoique le nombre des adeptes des nouvelles doctrines parmi les dizains fût extrêmement restreint,(1) leur influence politique, — sinon confessionnelle, — se faisait sentir dans tout le pays. Aussi ce dernier était-il partagé en deux factions, dont l'une, la plus puissante, prenait le mot d'ordre à Berne, alors que l'autre se voyait soutenue par le gouverneur de Milan et les cantons catholiques. Or, autant ceux-ci s'opposaient avec vigueur à l'oppression de leurs coreligionnaires en Rhétie et en Valteline par la majorité évangélique des Trois Ligues. autant ils poussaient les Valaisans à mettre à exécution les prescriptions du recès de Viège, lequel avait décrété l'expulsion des calvinistes de la patrie de Schinner et de Supersax.(2)

Des deux partis qui se trouvaient aux prises en Valais, le premier inclinait manifestement vers la France. Les pensionnaires de celle-ci regrettaient, à la vérité, que le roi Très-Chrétien fît trop peu de cas de l'amitié fidèle que lui témoignaient les dizains et ne les eût pas admis, eux catholiques, à l'honneur d'entretenir une compagnie au régiment de ses gardes, au lieu de réserver ses bonnes grâces aux seuls officiers et soldats des cantons qui avaient déserté son alliance pour embrasser celle d'Espagne.(3) Les Valaisans sympathiques à cette dernière puissance formaient le second parti et appelaient de leurs vœux une étroite union avec Milan, union que recommandaient, d'une manière toute particulière, les Jésuites établis depuis 1610 dans les dizains de Sierre et de Brigue.(4) Cette situation, on le voit, ne semblait devoir prêter à aucune équivoque. On eût pu, dès lors, s'attendre à ce que le Louvre soutînt de sa bienveillance avérée ou secrète ceux d'entre ses alliés de la vallée du Rhône qui luttaient contre l'influence lombarde et se déclaraient hostiles aux desseins politiques de la compagnie de Jésus. Il n'en fut rien cependant. Méconnaissant une fois de plus les véritables intérêts de la Couronne, le gouvernement de Luynes se résigna à adopter à l'égard du Valais, — avec quelques atténuations, sans doute, — l'attitude imprudente qui venait de provoquer l'expulsion de Gueffier des Ligues Grises.

Etant donnée l'absence de toute école supérieure dans leur région, les Valaisans du parti anti-espagnol avaient pris l'habitude d'envoyer leurs enfants

(1) Eidg. Absch. V² 37 c.

(2) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de M. Miron, etc.*

(3) «Et ay faict choix du collonel Fegueli pour remplir la charge de lieutenant des Cent Suisses de ma garde du corps, estimant que le canton de Fribourg se sentira obligé avec luy du souvenir que j'ay eu de luy en ceste occasion.» *Le roi à Miron.* Juillet 1619. Bibl. Nat. f. fr. *17364* f° 176. — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse, etc.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 314.)

(4) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de M. Miron, etc.*

aux «études» à Zurich ou à Berne, d'où, bon gré mal gré, ils rentraient chez eux imprégnés des doctrines nouvelles. Les fils de leurs adversaires, en revanche, fréquentant l'université de Milan, s'y laissaient inculquer, avec la crainte exagérée de la puissance castillane, la haine des alliances protestantes et le mépris de la politique louvoyante que le Louvre pratiquait à cette époque.(1) Désireuse de parer à ces deux dangers, à son avis également redoutables, la diplomatie française n'avait réussi qu'à en créer un troisième, celui-là au cœur du pays, en préconisant l'installation à Sion d'un collège dont la direction devait être confiée à ces mêmes Jésuites qui, à Brigue et à Sierre, s'étaient constitués les avocats infatigables de la cause lombarde.(2) Aussi bien cette initiative inopportune avait provoqué une vive agitation dans la plupart des dizains. En renouvelant coup sur coup, ainsi qu'on l'a dit plus haut, leurs traités de combourgeoisie avec Berne et les Ligues Grises, les Valaisans venaient cependant de signifier, de la manière la plus claire, aux cantons catholiques et aux inspirateurs français et espagnols de ceux-ci leur intention très arrêtée de n'admettre à l'avenir aucune ingérence de l'étranger dans leurs affaires particulières.

En baisse manifeste, à la suite de ces deux échecs successifs, l'influence française dans la vallée du Rhône ne tarda pas à y subir derechef une très sensible atteinte. Depuis longtemps déjà, les relations étaient tendues entre l'évêque de Sion, d'une part, et les dizains, de l'autre. Au total, le prélat avait fort à faire à défendre, contre les empiétements de jour en jour moins dissimulés de ceux qu'il s'obstinait à considérer comme ses sujets, les derniers vestiges de son autorité temporelle. Le déclin de celle-ci procédait de causes multiples. Sans doute, les efforts infructueux d'Hildebrand Jost en vue de faire revivre la *Caroline* en tant que loi fondamentale du pays,(3) ses attaches espagnoles par trop apparentes,(4) la «grande nonchalance et negligence, comme aussy la mauvoise vie du clergé» dont, malgré les instances des cantons catholiques, il ajournait sans cesse la «reformation», n'étaient pas étrangères à l'impopularité que l'évêque s'était acquise parmi les Valaisans des deux confessions.(5) En outre, le rapprochement significatif conclu, dans ces entrefaites, entre Berne et la Savoie avait été fort dommageable à ses intérêts personnels et à ceux de son chapitre, puisqu'il il se voyait, tout

---

(1) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse, etc.* (Arch. für Schweiz. Geschichte. II. 315.)

(2) *Ibid.* p. 315—316.

(3) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse, etc.* (Arch. für Schweiz. Geschichte. II. 315.) — *Réponse de l'évêque et chapitre de Valais aux cantons catholiques, etc. 1618.* Bibl. Nat. Coll. Brienne CXIV. 239.

(4) *Memoire et instruction de ceux de Berne des pratiques et moyens que tient l'évêque de Vallais pour porter ledict pays à la faction espagnole.* 1618. Bibl. Nat. f. fr. *16 945* f° 362. — *Memoire pour retenir le pays de Valey en bonne intelligence avec la France et empescher qu'il ne se jette du costé d'Espagne.* 1618. *Ibid.* f° 364.

(5) *Il vescovo d'Adria al card. Borghese.* Locarno, 21 aprile 1617. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera X c.

à la fois, privé de l'appui ducal qui ne lui avait pas fait défaut jusqu'alors et en butte à l'oppression de ses adversaires protestants devenus plus entreprenants depuis qu'ils le savaient plus isolé.

Le 24 juin 1617, le lendemain même du jour où aboutissaient les négociations du traité d'alliance berno-savoyard, Hildebrand Jost, se trouvant en tournée pastorale à Louèche, était sommé d'apposer son seing sur un acte destiné à abroger les dispositions du recès de Viège relatives à l'expulsion éventuelle des quelques familles protestantes disséminées dans la vallée du Rhône. Devant son refus, l'élément populaire se soulevait et contraignait l'évêque à prendre la fuite, «avec grande honte et ignominie et danger de sa vie».(1) Il était temps que les protecteurs attitrés de celui-ci intervinssent. Comme toujours, ce fut vers la France, alliée de l'ensemble du Corps helvétique, que se tournèrent, à cet effet, et le Saint-Siège et les cantons catholiques.(2) Conseillé par ses ambassadeurs aux Ligues, dans les préoccupations desquels la question religieuse continuait à tenir une place bien autrement importante que les contingences exclusivement politiques, (3) le roi Très-Chrétien, engagé déjà plus que de raison dans la défense des intérêts de l'évêque de Coire, consentit à prendre en mains ceux du non moins hispanophile évêque de Sion et à admettre ce prélat dans son alliance, au même titre que les rois ses prédécesseurs y avaient admis l'abbé de Saint-Gall.(4)

En invitant leur maître à se déclarer, d'une manière aussi nette, en faveur du maintien des privilèges du prélat, Vic et Miron préparaient à celui-ci la plus amère des déconvenues (printemps de 1618). Les dizains, en effet, n'eurent pas plus tôt été avisés de son adhésion au traité de Soleure de 1602, qu'ils lui contestèrent tout droit d'entamer des négociations avec un prince étranger sans leur consentement et lui enjoignirent, avec menaces, de revenir sur sa décision. Acculé dans ses derniers retranchements, Hildebrand semblait à la veille de subir le sort de deux de ses prédécesseurs, Josse de Silinen et Mathieu Schinner. Il préféra céder. Aussi lorsque, le 6 juillet 1618, les députés des cantons catholiques se présentèrent à Sion pour tenter de s'opposer au renouvellement des combourgeoisies entre le Valais et les Ligues Grises, était-il trop tard. Depuis quarante-huit heures déjà, l'évêque avait, par acte authentique, renoncé à la protection de Sa Majesté Très-Chrétienne, et ses «sujets», fiers à juste titre de ce résultat, étaient

(1) *Reponse de l'évêque et chapitre de Valais aux cantons catholiques sur l'assemblée convoquée à Bade.* 1618. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXIV. 246vo. — *cf.* H. Gay. Histoire du Vallais (Genève 1889). t II. 64.

(2) *Il cardinal Borghese a Bentivoglio.* Roma, 27 aprile 1617. (La Nunziatura di Francia. I. 256.) — Eidg. Absch. V² 1—3.

(3) *Feria al rey.* Milan, 6 novembre 1618. Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1919.

(4) *Recit fort ample des differentz de l'evesque de Valais avec les dizains.* 1619. Bibl. Nat. Coll. Brienne CXIV. 1—60. — *Le roi à l'évêque de Sion.* 1618. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fº 23; *aux cantons catholiques* (1618). *Ibid.* fº 74.

moins que jamais disposés à obtempérer aux conseils pressants de leurs coreligionnaires d'Helvétie.(1)

Tandis que les ambassadeurs français opinaient pour la résistance et croyaient à la possibilité d'obtenir des dizains, avec le temps, une déclaration favorable aux prétentions de l'évêque, on commençait à se rendre compte, au Louvre, de la complexité des intérêts en jeu dans la vallée du Rhône. Plutôt que de courir au devant d'un échec certain, on se résigna à battre momentanément en retraite, mais en recommandant à Lucerne et aux Etats de son groupe de continuer leur assistance à Hildebrand.(2) Celui-ci, au demeurant, n'était pas près de recouvrer le repos. Et, d'ailleurs, l'infirmité de son sens politique et son refus opiniâtre de consentir à toute concession, même de pure forme, devaient rendre inévitables les nouveaux bouleversements qui déjà se préparaient. Quoique dépossédé de la plupart de ses droits régaliens ou épiscopaux et, parmi ces derniers, de celui de «confirmation et de visitations» dans son propre diocèse,(3) il crut devoir, au cours d'une diète tenue en décembre, fulminer contre l'hérésie qui s'implantait, selon lui, à Sion et à Louèche et exiger des autorités de ces deux dizains une profession de foi nettement orthodoxe.(4)

A la vérité, cette offensive inopportune de la part du prélat était bien propre à déchaîner contre lui les passions populaires. En vain chercha-t-il à persuader à ses adversaires que, dans le cas particulier, il agissait en sa qualité d'évêque et non point en tant que souverain temporel. Cette distinction subtile ne les désarma pas. On l'accusa nettement de vouloir confisquer à son profit les libertés du pays, et il ne lui resta bientôt d'autre ressource que d'implorer derechef la protection du roi Très-Chrétien.(5)

Peu à peu, cependant, des considérations d'ordre économique, — au moins autant que politique, — entraient en jeu, qui devaient faciliter un rapprochement entre les dizains et Hildebrand, sous la médiation de la France. L'un des articles du second traité d'Asti (21 juin 1615) stipulait, en effet, à la demande expresse des plénipotentiaires de cette dernière puissance, que, aussitôt la paix assurée dans la Péninsule, il serait loisible aux Suisses, Grisons et Valaisans de trafiquer, comme par le passé, en Lombardie. Or, en ce qui concernait ceux-ci, la clause du rétablissement du *statu quo ante* était demeurée

(1) *Abscheid des deputés des sept cantons catholiques en Valais.* 8—12 juillet 1618. Bibl. Nat. Coll. Brienne CXIV f° 222. — *L'évêque de Sion aux cantons catholiques.* Sion, 22 juillet 1618. *Ibid.* f° 229. — *Instruction des deputez de Valais vers Mrs de Vic et Myron, ambrs en Suisse, pour leur faire entendre leurs remonstrances* (1618). Bibl. Nat. 500 Colbt CII. 323. — *Hildebrand, evesque de Sion, au roy Très-Chrétien.* Sion, 24 décembre. 1618 (v. s.). Bibl. Institut. Coll. Godefroy CCLXVIII. 128. — *Recit fort ample des differentz de l'evesque de Valais avec les dizains.* 1619. Bibl. Nat. Coll. Brienne CXIV. 1—60. — Eidg. Absch V² 32 zu *h*.

(2) *Deliberation du Conseil royal sur les depêches de Mrs de Vic et Miron des 24 et 25 septembre 1618.* Bibl. Nat. f. fr. *16 953* f° 86. — *Le roi aux cantons* [octobre 1618]. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 74.

(3) *L'évêque de Sion aux cantons catholiques.* Sion, 22 juillet 1618. Bibl. Nat. Coll. Brienne CXIV. 229.

(4) *Recit fort ample des differentz de l'evesque de Valais, etc.* Bibl. Nat. Coll. Brienne CXIV f° 6vo.

(5) *L'évêque de Sion au roi.* Sion, 24 décembre 1618 (v. s.). Bibl. Institut. Coll. Godefroy CCLXVIII, 128. — *Le roi à l'evêque de Sion.* Janvier 1619. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 119.

lettre morte. Non pas que les autorités de la vallée du Rhône n'eussent adressé, à cette fin, de fréquentes instances au gouverneur du duché. Mais leurs députés n'avaient rapporté de Milan que des réponses évasives, jointes, il est vrai, à la certitude que les doléances du Valais ne seraient point écoutées aussi longtemps que ce pays se refuserait à contracter alliance avec le roi Catholique. Malgré tout, cependant, ils s'apprêtaient à revenir à la charge auprès du duc de Feria, lorsque Vic et Miron, dont ils avaient sollicité l'avis à Soleure, les arrêtèrent net dans cette voie dangereuse, en s'offrant à leur procurer, par l'entremise du roi Très-Chrétien, les avantages qu'ils réclamaient en vain de leurs voisins de Lombardie. (1)

L'intervention française à Milan en faveur des privilèges mercantiles du Valais n'était pas appelée à produire des fruits immédiats. Du moins eut-elle ce résultat qu'elle ramena, dans une certaine mesure, au gouvernement de Louis XIII les sympathies des populations anti-espagnoles de la région du Simplon. Par suite, elle facilita l'accord que le Louvre s'efforçait d'établir entre le prélat et les dizains. De nouvelles démarches tentées auprès de ces derniers par Miron, au printemps de 1619, acheminèrent l'apaisement désiré. (2) Bientôt même, Sa Majesté n'hésita pas à engager l'évêque à se rallier aux propositions très acceptables qui lui étaient faites au nom de ses adversaires. (3) Encore que l'opposition formée par les autorités de Louèche à l'exécution de ce dessein persistât, (4) un compromis n'en fut pas moins signé à Sion, le 16 juin, «pour l'honneur et augmentation de la vraye religion catholique, apostolicque et romaine et la conservation des privilèges des deux parties». (5) Aux termes de ce compromis, toutes dissensions passées étant oubliées, Hildebrand Jost obtenait pour lui et ses successeurs la reconnaissance de ses droits «comme évêque, préfet, et comte du Valais», ainsi que l'interdiction formelle à ses administrés d'envoyer, à l'avenir, leurs enfants aux écoles de la Suisse protestante. (6)

C'étaient là, pour le prélat, des conditions vraiment inespérées que ne laissaient guère présager les attaques auxquelles il n'avait cessé d'être en butte de la part des dizains, l'année précédente. Ainsi donc, au milieu de nombreux revers, la diplomatie française comptait enfin une victoire. Cette

(1) *Instruction des deputez de Valais vers Mrs de Vic et Myron, ambrs en Suisse, pour leur faire entendre leurs remonstrances* (1618). Bibl. Nat. 500 Colbt CII 323. — Eidg. Absch. V 1 35. — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de M. Miron.* (Arch. fur Schweiz. Geschichte. II. 276.) — *Miron au Mis de Coeuvres.* Soleure, 21 août et 28 septembre 1619. Bibl. Nat f. fr. *4070* fos 108 et 111. — *El marques de Valdefuentes a Arostegui.* Milan, 28 junio 1620. Archivo General de Simancas. Estado. Leg. 1924.

(2) *Puysieux à Miron.* (Mars 1619.) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fo 139. — *L'évêque de Sion au roi.* Sion, 16 mars 1619. Bibl. Institut. Coll. Godefroy CCLXVIII. 135.

(3) *Le roi à Miron.* (s. d.) 1619. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fos 189, 192.

(4) *L'évêque de Sion à Miron.* Sion, 1er août 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fo 105.

(5) *Accord faict entre l'evesque de Syon et le pays de Vallays tel qu'il a esté presenté par ceulx de Vallays à Mrs de Soleure pour le faire veoir aux cantons catholiques, du 22 septembre 1619.* Bibl. Nat. f. fr. *16 029.* — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse, etc.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 316.)

(6) *Accord faict entre l'evesque, etc.* — Eidg. Absch. V 2 86 zu *e*.

victoire, il est vrai, elle ne la remportait ni à Soleure, ni à Coire, sièges de ses ambassades, mais à Sion, dans cette vallée du Rhône, où, depuis 1604, la difficulté des communications aidant, l'on n'avait point signalé la présence ou le passage d'un envoyé de Sa Majesté. A Rome et à Lucerne, la joie ressentie à la nouvelle de la restauration de l'autorité temporelle de l'évêque fut sans mélange.(1) A Madrid et à Milan, encore qu'il s'agît d'un succès essentiellement français, on ne laissa percer aucune amertume. Il n'en fut pas de même, en revanche, à Zurich, à Berne, à Bâle, à Schaffhouse, à Genève. Aussi bien la réponse des «cités évangéliques» au compromis valaisan négocié par l'entremise de Miron ne se fit pas attendre. Les griefs que l'on nourrissait dans la Suisse protestante contre le Louvre et sa politique hispanophile s'étaient accrus, au cours des dernières années, en suite de l'irrégularité et des retards apportés au payement des pensions générales et particulières. Divisés sur toutes les autres questions, réformés et catholiques se trouvaient d'accord sur une seule, soit la nécessité d'amener leur débiteur commun à se libérer, par des acomptes successifs, d'une partie de sa dette envers eux.(2) En juillet 1619, les premiers réussirent à persuader aux seconds que le moment était venu de tenter une recharge énergique à Paris. Sous le prétexte de féliciter, — un peu tardivement, sans doute, — Louis XIII de la cessation des troubles du royaume et de la réconciliation ménagée entre lui et la reine sa mère, les Confédérés s'apprêtèrent donc à dépêcher en France une ambassade dont la mission eût consisté, en réalité, à exiger du trésor royal l'acquittement immédiat d'une notable portion des pensions arriérées.(3) Malgré les remontrances de Miron, appuyées de celles du colonel Hessy, le nouveau chef du régiment des gardes suisses, envoyé spécialement aux Ligues à l'effet de détourner ses compatriotes de leur dessein,(4) le jour était déjà fixé auquel les députés du Corps helvétique s'achemineraient vers la cour. A bout d'arguments, l'ambassadeur français avisa à un moyen extrême. Il fit savoir aux cantons que son maître ayant entrepris un voyage dans la région de la Loire — ce qui était vrai — se trouvait dans l'impossibilité de recevoir leurs mandataires et, qu'au reste, il semblait d'autant moins utile que ceux-ci se dérangeassent pour le venir complimenter, qu'il n'y avait pas eu de guerre civile en France au sens propre du mot et que l'harmonie la plus parfaite n'avait cessé de régner entre Leurs Majestés.(5) Cette déclaration, aussi catégorique dans la

(1) *Bentivoglio a Borghese.* Tours, 30 luglio 1619. (La Nunziatura di Francia. III. 1783.

(2) Eidg. Absch. V² 3 *h* janvier 1618), 18 *d* juin), 40 *b* (septembre), 48 *b* (novembre 1618), 54 *c* (janvier), 65 *h* (avril), 67 *f* (mai), 72 *d* (juin 1619). *Casati a Feria.* Bada, 11 de mayo 1619. Simancas. Estado. Leg. nº 1922. — *Miron à Fribourg.* Soleure, 1er juin 1619. Arch. Fribourg. (France.)

(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 26 luglio 1619. Frari. Svizzeri. X. — Eidg. Absch. V² 79 (Bade, juillet 1619). — *Miron à Fribourg.* Soleure, 13 juillet 1619 loc. cit.

(4) *Miron aux cantons.* Soleure, 8 juillet 1619. (Arch. für Schweiz. Geschichte. I. 244.) — *Rapport du Sr de Myon aux archiducs sur la diète tenue à Bade en juillet 1619.* (Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz 1619—29. p. 5.) — *Le roi à Miron.* [Septembre 1619] Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fº 317. — *Le roi aux cantons.* s. d. (1619). Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fº 188.

(5) *Le roi à Miron.* Tours [août 1619]. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fos 189, 190 (2 lettres).

forme qu'inexacte dans le fond, trouva les Confédérés assez incrédules. Elle eut cependant pour résultat de provoquer l'ajournement de la députation projetée et de permettre à Miron de se préparer à résister à un nouvel et prochain assaut de la part des créanciers de la Couronne.(1)

Réveil du différend berno-fribourgeois relatif au partage éventuel des bailliages communs du pays de Vaud. — Berne se refuse à sortir d'indivision. — Plébiscite confessionnel dans le district d'Echallens. — Vaines protestations de Fribourg. — Diètes de Bade de septembre et de novembre 1619. — Infructueuses tentatives d'arbitrage. — L'ambassadeur français ne parvient pas à faire accepter aux Bernois la médiation de son maître ou celle du Corps helvétique. — Ses démarches imprudentes. — L'Escurial incite Fribourg et les cantons forestiers à la résistance. — Influence grandissante acquise par l'envoyé milanais dans la Suisse primitive, où la cause française perd chaque jour du terrain. — Berne demeure inflexible dans sa résolution de repousser tout projet de partage des terres conquises jadis par Fribourg et elle sur la maison de Savoie.

XIX. La pacification du Valais avait précédé de quelques semaines l'éclosion de la révolution anti-espagnole aux Ligues Grises. Dans la région des Alpes, les partis en présence marquaient donc chacun un succès. Il en allait autrement dans la plaine suisse, où les protestants maintenaient partout leur avantage. Sortis victorieux, en somme, de leur différend avec le duc de Longueville, les conseils de Berne s'efforçaient de réveiller le conflit à la fois confessionnel et politique qui les divisait d'avec les autorités de Fribourg, auxquelles ils cherchaient manifestement à enlever toute part dans l'administration des bailliages du pays de Vaud communs aux deux Etats.

Dès l'apparition de la Réforme, les cantons avaient admis — on l'a rappelé plus haut — que, dans les territoires placés sous la domination de plusieurs d'entre eux, il fût procédé à une sorte de plébiscite, à l'effet de connaître dans quelle proportion y étaient représentés les adeptes de l'ancien et du nouveau culte. Cette consultation demeurait, d'ailleurs, facultative, et plusieurs membres du Corps helvétique s'étaient réservés de n'y recourir que «quand bon leur sembleroit».(2) Des quatre bailliages de Morat, Grandson, Schwarzenbourg et Echallens, encore indivis entre Fribourg et Berne, les trois premiers avaient, de longue date, fait «proceder au plus» et s'étaient «declarés protestants». Quant au dernier, en revanche, la grande majorité

(1) Eidg. Absch. V² 84 *b*, 85 *i*, 87 *b*.

(2) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse pendant la résidence de M. Miron.* (Arch. für Schweiz. Geschichte II. 312.)

de ses habitants avait bien adhéré aux nouvelles doctrines, mais, dans deux communes au moins, une partie de la population continuait, au regret des baillis bernois, à être plongée dans «les ténèbres du papisme».(1)

Au total, l'influence exercée par Berne dans les bailliages communs du pays de Vaud grandissait en proportion inverse de la diminution qu'y subissait celle de Fribourg. On comprend, dès lors, l'intérêt particulier qu'avait le premier de ces cantons à ce que les choses subsistassent en l'état et les motifs puissants qui engageaient le second à sortir d'indivision et à réclamer à cette fin, depuis plus de vingt ans, les bons offices et l'assistance de ses confédérés de la Suisse orientale. Jusque là, Berne, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, s'était contentée de repousser toutes propositions ayant trait à un partage éventuel des territoires administrés à tour de rôle par elle et Fribourg.(2) A la suite d'une dernière et plus pressante démarche tentée auprès de la diète de Bade, en juillet 1619, par les députés de la partie adverse,(3) on se résolut, sur les rives de l'Aar, à brusquer le dénouement et à faire procéder à un plébiscite à Penthéréaz, Poliez-le-Grand et Assens, villages du bailliage d'Echallens, demeurés mixtes au point de vue confessionnel. Préparée de longue main, cette consultation se produisit dans les premiers jours d'août et tourna, comme il était à prévoir, à l'avantage de ceux qui en avaient pris l'initiative. Les réformés obtinrent gain de cause, accaparèrent à leur profit les églises et cimetières catholiques, confisquèrent les revenus des fabriques et, au sentiment des opprimés, commirent «toutes autres indignitez».(4) Ce fut en vain qu'une députation fribourgeoise, appelée en hâte sur les lieux, s'efforça de sauvegarder les intérêts des partisans de l'ancienne confession. On passa outre à ses protestations et elle fut contrainte de rebrousser vers la Sarine.(5)

Les nouvelles d'Echallens provoquèrent à Fribourg une émotion d'autant plus vive qu'elles y étaient moins attendues. On ne supposait guère, en effet, que Berne, à peine sortie d'un différend dans lequel la grande majorité de ses confédérés s'était déclarée en faveur de son adversaire, entreprendrait de soulever derechef contre elle l'opinion unanime des catholiques d'Helvétie fortifiés des sympathies des deux plus puissants monarques de la chrétienté. Mais c'était mal connaître l'orgueilleuse opiniâtreté des avoyers et conseils de la cité de l'Aar. Aussi bien ceux-ci avaient-ils, en cette circonstance, agi spontanément,

(1) Eidg. Absch. V² 90 (I).

(2) Eidg. Absch. V² 25 *r*, 49 *k*. — *Proposition faicte par Mr l'ambr Miron en l'assemblée generale des Ligues de Suisse à Baden, le 5e novembre 1619.* Bibl. Nat. f. fr. *16 029.*

(3) Eidg. Absch. V² 81 *q*. — *cf.* p. 92.

(4) *Miron au marquis de Cœuvres.* Soleure, 28 septembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 111.

(5) *Recit des choses faictes par les Srs deputez de la louable ville de Berne au bailliage de Chalan* (sic), *principalement à Pantereaz, Pully-le-Grand* (sic) *et Assens, à cause du* **plus** *pour la religion, ensemble ce qui se passa pour le mesme sujet à l'esgart des deputez de Fribourg.* 25 septembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *16 945* f° 178. — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse, etc.* (Arch. für Schweiz. Geschichte. II. 278.) — *Proposition faicte par M. l'ambr Miron à Baden, le 5e novembre 1619.* Bibl. Nat. f. fr. *16 029.* — Eidg. Absch. V² 89—90. (Conférences à Echallens entre les députés de Berne et de Fribourg, en août); 91—93 (Diète de Bade, 8—13 septembre). — Tillier, op. cit. IV. 53.

malgré l'avis de leurs alliés évangéliques, dont les gouvernements, en prévision d'un prochain revirement politique aux Grisons, eussent désiré se décharger de toutes préoccupations dans la région des lacs jurassiens. (1)

Toujours est-il que, le 6 août déjà, des députés de Fribourg se présentaient à Berne et, au nom de leurs supérieurs, réclamaient avec énergie le rétablissement du *statu quo ante* dans le bailliage d'Echallens. (2) On ne contestait pas, il est vrai, sur les rives de la Sarine «que le plus ne fust de droit», mais on se plaignait, — avec raison, semble-t-il, — que le plébiscite eût été préparé et accompli d'une manière subreptice, à l'insu du co-seigneur, «à main sourdement armée» d'abord, puis avec violence, lorsque la minorité, se ressaisissant, avait tenté de s'y opposer. (3) Dès lors, la partie lésée insistait à nouveau pour qu'il fût procédé sans retard à un partage équitable des territoires soumis à la domination alternante des deux cantons. Se sentant soutenue à la fois par ses coreligionnaires de la Suisse forestière et par l'ambassadeur de France, elle menaçait de recourir à la force si ses justes doléances n'étaient pas écoutées. (4)

Tous les arguments invoqués par la députation fribourgeoise, soit en faveur de la suppression de l'indivision, soit à l'effet d'obtenir la réinstallation de l'ancien culte à Penthéréaz, Poliez-le-Grand et Assens vinrent se briser contre la tranquille opiniâtreté des maîtres du pays de Vaud. Certains d'avoir pour eux, dans la question du *plus*, le droit strict, il leur importait peu que les modalités de l'exécution prêtassent à la critique. Et, d'ailleurs, ils se défendaient d'avoir exercé une contrainte quelconque à l'égard des catholiques que, tout au contraire, ils se déclaraient prêts à maintenir dans leurs privilèges. (5)

Une première diète générale, ouverte à Bade, le 8 septembre, permit aux Suisses de constater à quel point les prétentions de deux Etats coseigneurs des bailliages vaudois étaient divergentes. Berne, au demeurant, continuait à employer la tactique qui lui avait si bien réussi lors de son différend avec le duc de Longueville. Elle se refusait, d'une manière très nette, à accepter la médiation du Corps helvétique préconisée par Miron et Casati. Toutefois, bien que l'impartialité de ses confédérés de «l'ancienne religion» lui parût douteuse, voire suspecte, elle eût consenti à soumettre son litige avec Fribourg à l'arbitrage des quatre Etats de Zurich, Lucerne, Schwytz et Bâle, tel que le prévoyait une décision prise par les cantons dès l'année 1537. (6)

---

(1) Eidg. Absch. V² 106 *a*, 110 *a*.
(2) Eidg. Absch. V² 83 (82).
(3) *Miron au marquis de Cœuvres.* Soleure, 28 septembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 111. — Eidg. Absch. V² 91. — *Miron à Fribourg.* Soleure, 29 septembre 1619. Arch. Fribourg. (France.)
(4) Eidg. Absch. V² 83 (82), 87 *c*, 88 *a*.
(5) Eidg. Absch. V² 87 *c*, 91.
(6) Eidg. Absch. IV¹ (1533—1540) 819 *i*, 824; V² 91.

Aux termes du recès de la diète de Bade de septembre, ce fut non plus à quatre, mais à six de ses membres, choisis à nombre égal parmi les deux confessions, que le Corps helvétique délégua ses pouvoirs en vue de procurer la prompte solution du conflit d'Echallens. (1) Les députés désignés à cette fin eussent aussi bien fait de se dispenser d'exécuter leur mission. Résolus « à tout emporter de haulte lutte », les Bernois se montrèrent intraitables. (2) Leurs coreligionnaires des cités évangéliques, désireux de leur fournir les moyens de se disculper des accusations auxquelles ils les voyaient en butte, proposaient qu'il fût procédé à une enquête sur tous les griefs qui leur étaient reprochés. Ils répondirent à cette ouverture par un refus formel. (3) Miron s'était spontanément offert à les visiter au nom du roi et à discuter en leur présence les diverses clauses d'un projet d'arrangement entre eux et leurs confédérés de Fribourg. L'ambassadeur fut poliment éconduit, sous le prétexte que, « la plupart des conseillers » étant occupés à leurs vendanges, la vie publique se trouvait, par suite, suspendue dans la capitale du canton. (4) Défaite honnête, en somme, dont les Bernois avaient déjà fréquemment usé en d'autres occasions et dont ils se servirent encore pour faire ajourner à la première semaine de novembre une nouvelle diète générale tout d'abord assignée à Bade au 20 octobre. (5)

Il était permis d'inférer de la ténacité dont avait fait preuve le gouvernement de Berne dans son long différend avec le duc de Longueville qu'il ne reculerait pas, le cas échéant, devant les conséquences d'une rupture armée, plutôt que de plier sous les menaces que lui adressaient ses adversaires. On le comprit si bien au Louvre que l'on se résolut à ne rien précipiter et à agir, au contraire, avec la plus extrême circonspection. Il avait toujours été, en effet, dans les traditions de la politique française de travailler au maintien de l'union entre les divers membres du Corps helvétique. Depuis la mort de Henri IV, sans doute, certains agents de la Couronne, aveuglés par leurs passions confessionnelles, avaient, à maintes reprises, transgressé cette maxime. Or, les expériences faites durant les derniers mois n'étaient pas de nature à leur donner raison. (6)

A dire vrai, entre Fribourg et Berne, le roi n'hésitait pas. Ses sympathies allaient au premier de ces Etats, comme elles allaient à l'évêque de Sion menacé par les dizains et aux catholiques grisons opprimés par leurs compatriotes

(1) Eidg. Absch. V² 92 *a*.

(2) Eidg. Absch. V² 94. — *R. Miron au Mis de Coeuvres.* Soleure, 26 septembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 111.

(3) Eidg. Absch. V² 108 *a*.

(4) *Miron au Mis de Coeuvres.* Soleure, 26 septembre et 3 octobre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fos 111. 116. — *Miron à Fribourg.* Soleure, 4 octobre et 19 novembre 1619. Arch. Fribourg. (France.) — *Proposition faicte par M. l'ambr Miron en l'assemblée generale des Ligues de Suisse à Baden, ce 5e novembre 1619.* Bibl. Nat. f. fr. *16 029*.

(5) *Miron au Mis de Coeuvres.* Soleure, 3 octobre 1619.

(6) *Lesdiguières au canton de Fribourg.* Grenoble, 6 novembre 1619. Arch. Fribourg. or — *Le roi à Berne* (fin d'août 1619). Bibl. Nat. f. fr. *17 364* fº 219; *aux cantons* (même date). *Ibid.* fº 231 (2 lettres).

protestants. Mais Sa Majesté attachait une importance capitale à ce que son impartialité ne fût pas suspectée. Il lui paraissait utile, dès lors, de faire connaître aux Bernois les motifs d'ordre juridique qui, à son sens, militaient en faveur de la thèse soutenue par leur partie adverse. Ce fut dans cette intention que Miron se rendit en personne à la diète ouverte à Bade le 3 novembre, et qu'il remit aux mains des députés qui s'y trouvaient réunis deux missives, en date des 22 septembre et 15 octobre, dans lesquelles son maître insistait auprès du Corps helvétique pour que celui-ci, après avoir imposé sa médiation aux intéressés,(1) provoquât soit la restauration du culte catholique à Echallens, soit le partage des quatre bailliages entre leurs co-seigneurs, «procédure candide et naïve», au dire de l'ambassadeur, et qui ne pouvait manquer de produire les meilleurs résultats.(2)

Quelques-uns des arguments invoqués à l'appui des prétentions fribourgeoises par le successeur de Jeannin de Castille, dans le discours qu'il prononça à Bade le 5 novembre, ne manquaient certes pas de solidité, sinon de nouveauté, et il semblait bien, à tout prendre, qu'ils dussent faire impression sur l'esprit des Confédérés. Mais, outre que la réponse des députés bernois fut assez habile en somme, les dispositions des partis en présence étaient trop fermement arrêtées pour que rien fût capable de les modifier. Au surplus, par une inconséquence vraiment fâcheuse, à l'heure même où il s'efforçait de rendre ses auditeurs certains de la parfaite neutralité qu'observait son maître entre les deux cantons co-seigneurs des bailliages vaudois, l'envoyé français, à la demande des catholiques, se prêtait à une démarche imprudente, bien propre à réveiller les défiances des protestants. La diète terminée, au lieu de regagner Soleure, il attendit à Bade son collègue espagnol, Alfonso Casati, le pria à dîner et eut avec lui une longue et secrète conférence. Il n'en fallut pas davantage pour lui aliéner derechef les autorités des cités évangéliques, «voyans les ambassadeurs des deux rois se faire caresses non jamais vues en Suisse».(3)

En prolongeant son séjour en Argovie, en affectant de solliciter les avis du ministre de Milan, Miron n'avait eu d'autre but que de peser sur les résolutions des cantons protestants et de les convaincre de l'urgente nécessité d'amener Berne à résipiscence. Aussi bien estimait-il n'user à leur égard que d'un très excusable procédé d'intimidation. Par malheur, les intentions de Casati étaient beaucoup moins pacifiques. Etant donnée la gravité des circonstances avec lesquelles la maison d'Autriche se trouvait aux prises en Allemagne, il

(1) *Le roi aux cantons.* s. d. (1619). **Bibl. Nat. f. fr.** *17 364* f°s 219, 231, 234, 246, 291.

(2) *Proposition faicte par M. l'amb^r^ Miron en l'assemblée generale des Ligues de Suisse à Baden, ce 5e novembre 1619, en presentant à Messrs les deputez des XIII cantons des lettres de Sa M^te^ du 22 septembre. — Ce que M. l'amb^r^ Miron a baillé par escrit à M. Vigier, secretaire interprète, pour dire et presenter aux XI cantons avec la lettre du roy du 15 octobre 1619.* **Bibl. Nat. f. fr.** *16 029.* — **Bibl. Nat. f. fr.** *7117* f° 70; *17 364* f°s 246, 247, 291. — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse, etc.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 278—279.) — Eidg. Absch V^2^ 104 *a*.

(3) Rott. Une entrevue de diplomates en Suisse au XVIIe siècle. (Cabinet historique. année 1877. p. 106.)

était, en effet, de l'intérêt de l'Escurial d'empêcher que les *Stati liberi* d'Helvétie ne secourussent les princes réformés d'outre-Rhin. Or, rien ne pouvait mieux servir ce dessein qu'une rupture entre les Suisses de la nouvelle et ceux de l'ancienne confession, surtout depuis qu'il semblait avéré que le Louvre, hostile cependant aux solutions violentes, abandonnerait les premiers à leur sort, quel que dût être, d'ailleurs, l'agresseur. (1)

Poussés par Feria et Casati, qui leur offraient l'assistance des troupes espagnoles passant, dans ce même temps, d'Italie en Allemagne au service de l'Empereur, (2) les Etats catholiques de la Confédération reprirent, mais sur une plus grande échelle et avec plus de vigueur, les démarches tentées par eux, l'année précédente, en vue de s'assurer de solides appuis à l'intérieur comme à l'étranger. L'évêque de Bâle, l'abbé de Saint-Gall, le comte d'Embs, la ville de Rottweil, les dizains valaisans, dont les deux partis se disputaient le concours, furent priés de se préparer à soutenir les cantons forestiers au premier signal. (3) En outre, des requêtes analogues étaient adressées simultanément au duc de Savoie, au duc Maximilien de Bavière, à l'archiduc de Tyrol et au gouverneur de la Franche-Comté, (4) tandis qu'à Constance et à Ueberlingen s'organisaient d'importants dépôts de vivres et de munitions et que des contributions pécuniaires étaient sollicitées de tous les couvents et abbayes de Suisse. (5) Déjà les «Waldstætten» et Fribourg, après avoir inutilement proposé le généralat de leurs troupes au comte de Sulz, que sa qualité de bourgeois de Zurich avait engagé à décliner cet honneur, (6) agitaient de rappeler leurs régiments à la solde de France. (7) Déjà les Grisons, chez lesquels les adversaires de l'Espagne venaient de reprendre l'avantage, s'apprêtaient, à la demande du «Vorort», à marcher au secours de leurs alliés du «Mittelland». (8) La guerre civile semblait imminente. Devant les objurgations de ses confédérés protestants, Berne parut disposée à faire quelques concessions. Mais elle s'empressa de les retirer, le jour où elle sut que les forces espagnoles qui s'étaient arrêtées dans la région du Gothard avaient gagné en toute hâte l'Allemagne et que, par suite, les cantons catholiques se trouvaient subitement destitués de leur principal et plus effectif appui. (9)

(1) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 28 septembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 111. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 6 settembre 1619. Frari. Grigioni. IX. — Eidg. Absch. V² 101 zu *o*.

(2) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 27 settembre 1619. Frari. Svizzeri. X. — Eidg. Absch. V² 99 *a*. — *El duque de Feria a Su Maj^d.* Milan, 11 octubre 1619. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 1923. — *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 13 e 17 maggio 1620. Firenze. Arch. Mediceo 3148.

(3) **Eidg. Absch.** V² 100 *d*.

(4) Eidg. Absch. V² 88 *a*, 100 *d*. — *Relation du Sr de Myon sur sa mission en Suisse.* 1619—1629. (p. p. Rivier) p. 12. — Seehausen. Schweizer Polilik wæhrend des Dreissigjährigen Krieges (Halle 1882). p. 16—17.

(5) Eidg. Absch. V² 100 *d*.

(6) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1618. Frari. Svizzeri. IX.

(7) Eidg. Absch. V² 95 *b*.

(8) *Zurich à J. von Porta, pasteur à Zizers.* 3 novembre 1619. (n. s.) St-Arch. Zürich. Graubünd. Unruhen *D* (1609—1619). — Eidg. Absch. V² 97 *b*.

(9) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de M. Miron.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 279 [29]).

En apprenant que les Bernois venaient enfin à résipiscence et qu'ils consentaient à confier aux arbitres désignés par le Corps helvétique le soin de trancher la question de l'opportunité du partage des bailliages vaudois, Miron avait éprouvé une satisfaction très vive. (1) La désillusion que lui causa leur brusque changement d'attitude fut profonde, certes, mais bientôt effacée par la déception infiniment plus amère que lui infligèrent les Suisses catholiques, dont le roi Très-Chrétien n'avait cependant cessé, depuis son avènement, de défendre les intérêts en toutes circonstances. Chaque jour davantage, au demeurant, ces derniers s'accoutumaient à suivre les avis de Milan, sans paraître se soucier des conseils que leur prodiguait l'ambassade de Soleure. Avant la clôture d'une de leurs diètes, tenue à Gersau en novembre, ils avaient, il est vrai, ressenti le besoin de s'excuser auprès de Miron de ce que leurs députés recommandaient à la sollicitude spéciale des autorités milanaises la cause de la minorité grisonne opprimée par le «Strafgericht» de Davos. (2) Mais cet acte de déférence n'était à autre fin que d'endormir la vigilance de l'ambassadeur et de détourner son attention des pourparlers que, dans le même temps, les cantons de l'ancienne confession poursuivaient avec la cour de Nancy.

Il était, en effet, question, tant à Lucerne qu'à Fribourg et à Soleure, de remettre sur pied les négociations de cette alliance helvéto-lorraine que Miron, plus perspicace que le secrétaire d'Etat Puysieux, avait pris sur lui de faire échouer l'année précédente et qu'il croyait dès lors définitivement abandonnées, Ce projet, conçu par les autorités des trois villes catholiques, n'ayant pas été approuvé par les cantons primitifs et Zoug, il n'y fut pas donné suite. (3) Ce qui n'était pas niable, en revanche, c'est que l'intrigue avait été nouée à l'insu de l'ambassadeur français. Celui-ci se montra, avec raison, froissé de tant d'ingratitude. Symptôme significatif et alarmant à la fois, Soleure, jusque là inébranlable dans sa fidélité à la Couronne, semblait à la veille d'imiter l'exemple des Grisons, du Valais et de Glaris, où les menées espagnoles et vénitiennes se donnaient carrière. Néanmoins, ce fut surtout à l'égard de Fribourg que s'exhala le dépit de l'envoyé de Sa Majesté. Aussi bien menaça-t-il ce canton de le priver des pensions de France, comme il en avait privé Berne. Mais quelque vif que fût son ressentiment à l'égard des autorités de la cité de la Sarine, il n'alla cependant pas jusqu'à leur retirer la protection royale dans la lutte qu'elles continuaient à soutenir contre les maîtres du pays de Vaud. (4)

Il s'en fallait de peu, d'ailleurs, que ceux-ci n'eussent partie gagnée. Une fois de plus, leur ténacité triomphait des hésitations de leurs adver-

(1) *Le Statthalter Braem au landschreiber Zurlauben.* Zurich. 16/26 novembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *15 929* f° 470.

(2) Eidg. Absch. V² 108 *f.*

(3) Eidg. Absch. V² 100 *i*, 110 *b*.

(4) *Miron au canton de Fribourg.* Soleure, 14 décembre 1619. Arch. Fribourg. (France.)

saires. Les circonstances, il est vrai, les servaient à merveille. Depuis les récents succès de la faction protestante et vénitienne aux Ligues Grises, Zurich, Bâle et Schaffhouse insistaient moins pour une prompte solution du différend d'Echallens. Lorsque s'ouvrit l'année 1620, l'entente était parfaite entre les quatre villes évangéliques quant à l'opportunité de traîner les choses en longueur. Malgré les démarches incessantes de Miron, plusieurs mois s'écoulèrent et de nombreuses diètes furent tenues sans amener aucun changement appréciable dans la situation. (1) Et tandis que, chaque jour davantage, s'affirmait la volonté de Berne de repousser l'entremise française, (2) l'ardeur qu'avaient apporté jusque là les «Waldstætten» à défendre les intérêts de Fribourg se refroidissait au fur et à mesure que les autorités de cette ville faisaient montre de dispositions plus conciliantes ou se relâchaient de quelques-unes de leurs prétentions. (3)

A la nouvelle du massacre de la Valteline, comme, plus tard, au lendemain du désastre de la Montagne-Blanche, Berne, pressée par ses coreligionnaires, eut un instant de défaillance et parut prête à céder. (4) Elle consentit même à discuter un projet de partage des territoires en litige. (5) Mais ce n'était là, de sa part, qu'une feinte. Du moment que trois d'entre les six médiateurs désignés par les Confédérés étaient à sa dévotion, il dépendait d'elle, en somme, que l'accord se fît ou qu'il échouât, la question du choix du surarbitre semblant, de prime abord, insoluble. Au surplus, de vagues inquiétudes commençaient à se manifester parmi les cantons catholiques, envers lesquels Zurich s'était en quelque sorte engagée à ne point combattre la solution préconisée par Fribourg. Etait-ce à dire que le «Vorort» songeât à réclamer, lui-aussi, la cessation de l'indivision en ce qui concernait la Thurgovie ou, tout au moins, des mesures entraînant l'augmentation de l'influence protestante dans ce pays? (6) Cette perspective, on en conviendra, était bien faite pour rendre les «Waldstætten» très circonspects. Dès lors, le long conflit provoqué par le plébiscite inattendu d'Echallens touchait à son terme. (7) Il n'avait eu d'autre résultat, au point de vue international, que de resserrer les liens qui, depuis trente ans, unissaient Fribourg à l'Espagne (8). En réalité, la question du partage des bailliages vaudois demeurait entière. Elle

(1) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 23 janvier, 6 février et 9 juillet 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f°s 126, 129, 137. — *Miron à Sainte-Catherine.* Soleure, 27 février 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 66. — *Miron à Béthune.* Soleure, 11 juin 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3972* f° 74. — Eidg. Absch. V² 131 *a*, 137 *e*

(2) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 9 juillet 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 137.

(3) Eidg. Absch. V² 120 *a*, 121 *f*. *cf Relation du Sr de Myon aux archiducs, etc.* Décembre 1620. (ap. Rivier. Berichte burgundischer Agenten u. s. w. p. 10.)

(4) Eidg. Absch. V² 181 *a*.

(5) Eidg. Absch. V² 166 *a*, 167 *d*.

(6) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de M. Miron.* (Arch. für Schweiz Geschichte. II. 313.) — Eidg. Absch. V² 131 *a*.

(7) *Olier au marquis de Coeuvres.* Lyon, 22 janvier 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4067*.

(8) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de M. Miron.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 279.)

ne fut tranchée — à la satisfaction des catholiques, d'ailleurs — qu'en 1798, le jour où, sapée de toutes parts sous la poussée des idées nouvelles, s'effondra la puissance bernoise.

L'automne de 1619 marque l'apogée de la fortune des Stati liberi. — L'archiduc Ferdinand de Gratz ceint la couronne impériale. — Gravité de la situation avec laquelle le nouvel empereur se trouve aux prises. — Importance croissante des routes alpestres. — L'Espagne s'apprête à acheminer vers l'Allemagne et la Bohême une partie de ses forces d'Italie — Le droit aux passages. — Doléances des Suisses protestants. — Diète de Bade de février 1620. — Elle donne raison aux prétentions des Etats catholiques. — Prudence déployée par les autorités des cantons évangéliques. — Ceux-ci se refusent à rompre l'alliance héréditaire avec la maison d'Autriche et à secourir le margrave de Bade-Dourlach.

XX. L'automne de 1619 marque l'apogée de la fortune des *Stati liberi.* Presque partout, vers cette époque, ces derniers tenaient en échec la politique du Saint-Siège et des grandes monarchies continentales. C'était le moment où Venise poursuivait avec les Provinces-Unies les négociations qui devaient aboutir, quelques semaines plus tard, à la conclusion d'une alliance défensive entre les deux Etats; (1) où l'Electeur-Palatin venait d'être couronné roi de Bohême, «avec plus de cérémonie qu'il n'en eût fallu», au gré des catholiques, « ayant tousjours eu quatre ministres à sa droitte et, pour le moins, autant de « diables de l'autre costé pour bannir la religion catholique de ce pays là »; (2) où de nouvelles conventions secrètes étaient ébauchées par les adversaires de la maison d'Autriche; (3) où le parti protestant reconquérait la suprématie dans les Ligues Grises; où l'influence de Berne, fortifiée grâce aux traités conclus entre ce canton et la Savoie et l'heureuse solution des différends de Neuchâtel et d'Echallens, rayonnait par delà ses frontières; où Fribourg et Soleure, isolés de leurs confédérés de la Suisse primitive, tremblaient pour leur sécurité et eussent traversé de plus grandes alarmes encore si Schaffhouse et Bâle ne s'étaient trouvées, en compensation, exposées aux entreprises des armées impériales; (4) où Charles-Emmanuel, enfin, grandi dans l'estime

(1) *Articoli della Lega tra le republiche di Venetia e d'Olanda.* 31 dicembre 1619. (ap. Siri. Mem. recondite. V. 72-74.) — Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. I. 93 sqq. (Ratification des Provinces-Unies: 18 avril; de Venise: 25 juillet 1620.)

(2) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 26 décembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 123.

(3) *Les princes protestants allemands à Berne.* Heilbronn, 12/22 juin 1619. St-Arch. Zürich. (Graubünd. Unruhen. 1608—19.) — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 28 giugno 1619. Frari. Svizzeri. X.

(4) Eidg. Absch. V² 85

des princes réformés, ensuite de sa chevaleresque attitude dans le conflit suscité entre Milan et les Etats indépendants de la Haute-Italie, nouait, à la grande indignation de ses alliés des «Waldstætten», des relations plus étroites avec l'Union évangélique d'outre-Rhin. (1)

Aux espérances légitimes que faisait naître le réveil de la coalition anti-autrichienne, une inquiétude, toutefois, se mêlait. Le lendemain même du jour où l'Electeur-Palatin était appelé au trône de Saint-Wenceslas, l'archiduc Ferdinand, soutenu par le Saint-Siège et l'Escurial, ceignait à Francfort la couronne impériale (28 août 1619). Ce n'était pas que les adversaires allemands de la maison de Habsbourg n'eussent tenté l'impossible pour lui opposer un candidat favorable à leurs aspirations et à leurs desseins. Maximilien de Bavière, chef de la Ligue catholique, leur ayant refusé son concours, ils s'étaient tournés vers Charles-Emmanuel de Savoie, comme ils se tournèrent douze ans plus tard vers Gustave-Adolphe de Suède. Leurs ouvertures, certes, avaient été bien accueillies. Mais la versatilité du souverain du Piémont le portait à modifier ses alliances selon le caprice de ses ambitions du moment. Un projet de conquête du Napolitain, conçu avec la complicité du vice-roi espagnol, duc de Osuna ; une nouvelle entreprise méditée contre Genève, au risque de semer la discorde parmi les *Stati liberi*, suffirent à détourner son attention des affaires d'Allemagne. (2) D'autre part, circonvenu par la curie romaine, le Louvre, loin de combattre les visées du candidat de l'Espagne à l'Empire, s'était résolu à les appuyer. Dès lors, l'élection de Ferdinand était certaine. Aussi bien empruntait-elle à cette adhésion inattendue et à la coalition d'efforts qui l'avait procurée une signification toute particulière. (3)

La situation que créait à l'archiduc de Gratz son accession au trône impérial était pleine de périls. Elle présentait comme gravité quelque analogie avec celle dont avait hérité le Béarnais, trente ans auparavant. De même que ce dernier s'était vu dans la nécessité de conquérir son royaume à la pointe de l'épée, de même Ferdinand assumait la lourde tâche de ramener à l'obéissance, par la voie de la force, ses sujets révoltés. Or, c'était de l'Espagne qu'il attendait son principal appui ou, pour mieux dire, de Milan et de Naples, pépinières militaires toujours prêtes à fournir des troupes aux princes de la maison d'Autriche. Par suite, la question de la possession des passages alpestres acquérait une importance capitale et immédiate. Il eût suffi, en effet, que les routes de l'Helvétie se fermassent subitement

(1) *cf.* Erdmannsdörfer. Karl-Emmanuel von Savoyen und die deutsche Kaiserwahl von 1619. (Leipzig 1882.) · *Le baron de la Tournette au duc de Savoie.* Turin, 16 janvier 1619. Arch. Torino. (Cantoni svizzeri. IX.) — *Alfonso Casati al rey.* Lucerna, 9 de febrero 1619. Arch. Simancas. Estado. Leg. nº 1922.

(2) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 7 giugno 1619. Frari. Svizzeri. X. — *cf.* Erdmannsdörfer. Karl-Emmanuel und die deutsche Kaiserwahl.

(3) *Relation d'Angelo Contarini de son ambassade en France.* 1618 –1621. Bibl. Nat. f. italien *1651.* — Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 25. — *Angelo Contarini al Senato.* Tours, 26 luglio 1619. Frari. Francia.*(Bibl. Nat. f. italien *2006.*)

devant les armées du roi Catholique, pour qu'il devînt fort difficile à ce monarque de secourir en temps opportun son cousin d'Allemagne. Rien, certes, en l'automne de 1619, n'autorisait à supposer que pareille éventualité fût à la veille de se réaliser. Toutefois, l'influence espagnole ne se maintenait qu'au prix d'une constante vigilance dans la région du Gothard et, partant, l'Escurial redoublait ses efforts en vue de l'y consolider.

La voie la plus rapide et la plus sûre à faire suivre aux troupes castillanes acheminées du Milanais vers la Bohême eût été, sans contredit, celle gagnant Innsbruck, puis Linz par la Valteline et Bormio. Mais il était nécessaire, à cet effet, d'obtenir au préalable l'assentiment des Ligues Grises. Dès lors, le mouvement protestant-vénitien qui renversa en septembre le «Strafgericht» de Coire éclatait aussi mal à propos que possible et menaçait de réduire à néant le persévérant travail entrepris, depuis un demi-siècle et plus, en vue de procurer la jonction territoriale des deux branches de la maison de Habsbourg par la vallée de l'Adda. (1)

Les communications entre l'Autriche antérieure et la Lombardie continuaient sans doute à être assurées par les «Waldstætten». (2) Néanmoins, là encore, l'Escurial et ses agents aux Ligues constataient avec déplaisir que leurs conseils étaient moins écoutés que jadis. Non pas, certes, que les trois petits cantons maîtres de la Lévantine et du Saint-Gothard ne persistassent dans leur attachement à l'alliance du roi Catholique. Mais à Lucerne, en revanche, il s'était produit dans le sein du parti espagnol certaines défections, grâce auxquelles les autorités de ce canton avaient pu — seules de leur avis, en vérité — opiner en faveur de la concession des passages aux troupes licenciées du service de Venise qui cherchaient à pénétrer en Allemagne pour y combattre l'Empereur. (3)

Aussi bien la ligne du Rhin, limite septentrionale de l'Helvétie, commençait à être l'objet d'une surveillance étroite de la part des princes protestants, dont les forces occupaient la rive droite du fleuve. C'est ainsi qu'en octobre 1619, un corps assez considérable de Napolitains et de Wallons, dirigé vers la Souabe et l'Alsace, ayant été prévenu à temps que le margrave de Bade s'apprêtait à l'assaillir aussitôt son entrée sur terre allemande, s'était vu dans la nécessité de modifier brusquement son itinéraire et de gagner le Danube et la Bohême par la voie de Saint-Gall et du lac de Constance. (4)

La question du droit aux passages se posait donc derechef lorsque s'ouvrit l'année 1620. Toutefois, l'Espagne n'eut pas à la soulever devant les diètes helvétiques. Ses adversaires se chargèrent de ce soin. Astreints,

(1) *El duque de Feria a Su Majestad.* Milan, 13 julio 1619. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1923.

(2) *Feria a Arostegui.* Milan, 19 de octubre 1619. Arch. Gen. Simancas. Estado. Leg. nº 1923.

(3) **Eidg. Absch.** V² 108. (Gersau, 28 novembre 1619.)

(4) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 26 ottobre 1619. Frari. Svizzeri. X. — *Alfonso Casati a Antonio de Arostegui.* Lucerna, 16 de mayo 1619. Arch. Simancas. Estado 1922.

depuis que les hostilités avaient éclaté dans leur voisinage, à entretenir de petites garnisons aux points les plus menacés par les troupes étrangères qui filaient à travers les «Districts libres» vers le Brisgau, les Suisses de la nouvelle confession vivaient en de perpétuelles alarmes. Aussi ne cessaient-ils de réclamer auprès de leurs confédérés de l'alliance milanaise contre la continuité d'un état de choses si préjudiciable à leur sécurité et à leurs intérêts pécuniaires. (1) Or, à ces récriminations, les «Waldstætten» se bornaient à répondre qu'il serait bien temps de songer à donner satisfaction à Zurich et à Berne lorsque le différend d'Echallens se trouverait réglé au gré des Fribourgeois et de leurs coreligionnaires. (2) A dire vrai, cependant, les doléances des protestants étaient en partie justifiées. Leur prétention d'être consultés et «salués», chaque fois que des forces espagnoles ou allemandes se présentaient aux frontières des bailliages communs, soit à Sargans, soit à Bade ou à Mellingen, n'avait rien d'exorbitant en soi. (3) Et les catholiques étaient d'autant plus mal venus à ne tenir aucun compte des observations de la minorité réformée, que les arguments invoqués en l'espèce à l'appui de leur attitude se retournaient contre eux dans l'affaire des bailliages vaudois.

En somme, grâce à l'obstination déployée de part et d'autre, la situation semblait sans issue, lorsque, dans les premiers jours de janvier, le bruit se répandit aux Ligues qu'une armée de trente mille hommes s'apprêtait à passer d'Italie en Allemagne avec la connivence des autorités de la Suisse primitive. Tout aussitôt, une «journée» des Etats protestants, assignée à Aarau par les soins de Zurich (23 janvier), se préoccupa de mettre obstacle à la réalisation de ce projet et de resserrer les liens déjà très étroits qui unissaient entre elles les quatre cités évangéliques. (4) Plus que jamais décidées à provoquer, malgré l'opposition des «Waldstætten», la convocation d'une diète générale extraordinaire à Bade, ces dernières n'attendaient qu'un prétexte plausible pour donner suite à leur dessein. Les princes réformés allemands le leur fournirent à point nommé en adressant de Nuremberg, où ils se trouvaient assemblés, une missive pressante aux catholiques d'Helvétie, pour se plaindre de ce que ceux-ci fissent cause commune avec leurs adversaires en ouvrant la route du Gothard aux troupes envoyées d'Italie pour les combattre. (5)

Si grande était la répulsion des Confédérés de l'ancienne confession à négocier avec des hérétiques, que Lucerne et les Etats de son groupe s'étaient abstenus de répondre aux multiples démarches faites auprès d'eux par le nouveau roi de Bohême en vue d'obtenir la neutralisation des passages

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 23 marzo 1620. Frari. Svizzeri. XI. — Eidg. Absch. V² 118 c.
(2) Eidg. Absch. V² 116 *a*.
(3) Eidg. Absch. V² 118 *c*.
(4) Eidg. Absch. V² 113 *a*, 115 *c*.
(5) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure. 23 janvier et 6 février 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f°s 126, 129.

de la Suisse primitive. (1) Ils comptaient bien agir de même à l'égard de la diète de Nuremberg. (2) Mais, cette fois du moins, les cantons évangéliques réussirent à leur forcer la main et à les amener à un débat public, lequel eut lieu à Bade, le 16 février. Miron, jugeant avec raison que son intervention serait ou superflue ou suspecte aux protestants, évita d'y assister. Dès lors, la lutte demeura circonscrite entre les députés de ces derniers et le représentant de l'Empereur. Ce fut celui-ci qui l'emporta. Il se rencontra au sein de la diète suisse une majorité pour décider que l'*Union héréditaire* avec la maison de Habsbourg entraînait pour les Confédérés l'obligation de tenir les routes des Alpes ouvertes aux armées hispano-autrichiennes et fermées à celles des partisans de l'Electeur-Palatin. (3)

Le recès de la diète de février, soit qu'il confirmât les catholiques dans la possession exclusive des passages, soit qu'il les autorisât à introduire, à leur convenance, des auxiliaires étrangers dans les bailliages communs où la majorité des voix leur était acquise, empirait singulièrement la condition des protestants. Aussi les conseils de Zurich et de Berne, loin de se laisser endormir par les assurances pacifiques émanées de Vienne et d'Innsbruck, redoublèrent-ils de vigilance et se préparèrent-ils à secourir leurs alliés de Mulhouse, lesquels, environnés de toutes parts de forces autrichiennes, se trouvaient dans une situation très précaire. (4)

Toutefois, la ferme volonté qu'ils manifestaient de ne point abandonner leurs coreligionnaires en détresse s'alliait chez les Suisses de la nouvelle confession au désir de ne fournir à leurs confédérés de la Ligue Borromée aucun prétexte à rupture. Ils avaient, en conséquence, avisé le roi de Bohême qu'il leur semblait impossible d'amener ces derniers à résipiscence et d'entraver la marche des régiments acheminés d'Italie vers l'Allemagne «pour l'oppression de la vraie religion». (5) Au demeurant, l'occasion s'offrit bientôt à eux de donner une preuve éclatante de la rectitude de leur sens politique. En mars, les deux grands cantons protestants furent requis par leur allié de 1612, Georges-Frédéric de Bade-Dourlach, de lui venir en aide, tandis qu'au même temps les Bâlois étaient sollicités de laisser passer ses troupes sur leurs terres. (6) La question de principe

(1) *Alfonso Casati al secretario Antonio de Arostegui.* Lucerna, 9 de marzo 1620. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1924. — *Pfalzgraff Churfürst Friederich, König in Beheimb, an Zürich und Bern.* Prag, 27 octobris 1619; 17 januarii 1620. — *Les IV cantons protestants aux Etats de Bohême.* Zurich, 10 novembre 1619. (Arch. für Schweiz. Geschichte. I. 224 sqq.) — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 19 e 20 maggio 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(2) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 23 janvier 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 126.

(3) *Alfonso Casati a Arostegui.* Lucerna, 25 de febrero 1620. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1924. — *Miron à Sainte-Catherine.* Soleure, 27 février 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4120* fº 66. — Eidg. Absch. V² 117. - *Alfonso Casati al archiduque Leopold.* Baden, 21 de febrero 1620. (ap. Reinhardt. Die Correspondenz von Alfonso und Girolamo Casati. [Freiburg 1894.] p. 2.) — Seehausen. Schweiz. Politik wæhrend des Dreissigjährigen Krieges (Halle 1882) p. 13—14.

(4) Eidg. Absch. V² 129 *a* (diète d'Aarau, du 28 mai 1620).

(5) Eidg. Absch. V² 113 *a*.

(6) Eidg. Absch. V² 122 *a*, 133 *a*.

que soulevait cette instante prière paraissait délicate. Dans la réalité, c'était pour obéir aux instructions de l'Union évangélique que le margrave cherchait à entrer en contact avec les forces impériales concentrées dans son voisinage, afin de leur barrer la route du Danube. Or, Zurich et Berne n'étaient tenus à le secourir que s'il se fût trouvé assailli dans ses Etats. Leur hésitation était donc extrême. De deux choses l'une, en effet. Ou bien les réformés allemands succomberaient dans la lutte engagée entre eux et l'Autriche; et alors c'en était fait par contre-coup de l'indépendance de leurs coreligionnaires d'Helvétie. Ou bien ils triompheraient de leurs adversaires, auquel cas il était peu probable qu'ils ne gardassent pas rancune à leurs alliés suisses du peu d'empressement mis par ceux-ci à les assister en temps opportun. (1)

Etant données les conclusions de ce dilemme, on pouvait s'attendre, semblait-il, à ce que les Confédérés protestants entrassent en lice pour défendre la cause du margrave. Il n'en fut rien cependant. Au moment de se résoudre, la prudence l'emporta chez eux sur l'esprit de solidarité qui, à cette époque, poussait tous les adeptes des nouvelles doctrines à se coaliser contre les Habsbourg. Mais, tandis qu'en 1612 c'était Zurich qui avait empêché Berne d'accéder à l'Union évangélique, en 1620 la situation apparaissait renversée. Cette fois, ce fut à Berne qu'incomba la tâche de réfréner l'ardeur aventureuse du «Vorort». A se déclarer trop ouvertement en faveur de Georges-Frédéric, les cantons réformés couraient, en effet, le risque de se voir reprocher de rompre l'*Union héréditaire* qui les liait encore à l'Autriche et de perdre, avec la traite du sel allemand, les privilèges commerciaux dont ils jouissaient dans les terres d'Empire. Péril plus grave, ils se fussent trouvés dans l'impossibilité de continuer leurs secours à Mulhouse et eussent été entraînés eux-mêmes dans le remous d'une guerre dont l'issue semblait incertaine. Bâle, au reste, fit cesser leurs hésitations en refusant passage aussi bien aux Impériaux qu'aux troupes du margrave. (2) En conséquence, lorsque ce dernier revint à la charge en mai, Berne et Zurich, tout en lui laissant entendre qu'elles sauraient tenir les engagements contractés à son égard, ne lui dissimulèrent point que ses alliés suisses étaient résolus à vivre en paix avec l'Empereur aussi longtemps que celui-ci ne prendrait pas l'initiative d'une rupture. (3)

Généreuses imprudences commises par les Grisons. — Leurs relations avec le roi de Bohême. — Ils invoquent l'appui du roi Très-Chrétien. — Intrigues de

(1) Eidg. Absch. V² 122 *a*.
(2) Eidg. Absch. V² 124 *a*. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 11 e 25 aprile 1620. Frari. Svizzeri. XI.
(3) Eidg. Absch. V² 133 *a* (Diète d'Aarau, 10 juin). — Seehausen. op. cit. p. 15.

Gueffier. — Mission de Dietegen de Hartmannis à la cour. — Il est expulsé de Paris et reçoit l'ordre de quitter la France dans les six jours. — Les Trois Ligues rendent Gueffier responsable de l'affront fait à leur envoyé.

XXI. La réserve, d'ailleurs toute politique, que les cantons protestants observaient dans leurs rapports avec les Etats de l'Union évangélique, auxquels leurs sympathies étaient de plus en plus acquises, contrastait avec l'enthousiasme généreux, sinon réfléchi, que provoquait en Rhétie la nouvelle des succès momentanés du roi de Bohême. Celui-ci avait notifié son avènement aux Grisons, aussi bien qu'aux Suisses, et demandé aux uns et aux autres d'interdire l'accès de leurs passages à ses ennemis. Mais, tandis que Zurich et Berne s'excusaient de ne pouvoir lui donner satisfaction sur ce point, (1) grâce à l'invincible obstination de leurs confédérés catholiques, les Ligues Grises, en revanche, non contentes de prendre l'engagement dont elles étaient sollicitées, entraient en des relations suivies avec la cour de Prague et dépêchaient en Allemagne deux « prédicants », porteurs de lettres de créance qui leur procurèrent auprès des chefs du parti réformé une réception chaleureuse, notamment à Heidelberg et à Rottenbourg. (2)

Divisés entre eux, entourés de périls et d'embûches, menacés d'invasion à toutes leurs frontières, les Grisons commettaient une imprudence insigne en jetant, ainsi qu'ils le faisaient, un nouveau défi à l'Espagne et à l'Autriche, et cela au moment où, par suite de la retraite du duc de Lerme et de l'élection de Ferdinand, l'union des deux branches des Habsbourg devenait plus étroite qu'elle ne l'avait jamais été. Conscients de leur faiblesse et de ce fait qu'il existait une corrélation intime entre leurs crises intérieures et les événements d'Allemagne et de Bohême, ils comprirent enfin la nécessité de s'assurer d'un puissant appui à l'étranger, et ce fut, une fois encore, vers la France qu'ils tournèrent leurs regards. (3)

Depuis son expulsion du territoire rhétien, Gueffier, retiré tout d'abord à Ragatz, puis à Soleure, n'avait cessé d'intriguer contre le repos des Trois Ligues. (4) Partant de ce principe que le mouvement qui avait provoqué la chute du «Strafgericht» de Coire était exclusivement confessionnel (5) et qu'entre la majorité protestante des Grisons et les gouvernements catholiques de Milan et d'Innsbruck aucun rapprochement durable et par conséquent dommageable aux intérêts français n'était à redouter, (6) l'ambassadeur royal, secondé par le nonce,

(1) *cf.* Seehausen. op. cit. p. 14.

(2) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 16 gennaio e 24 dicembre 1619 e 5 febbraio 1620. Frari. Grigioni. XIII et XIV. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 21 marzo e 9 maggio 1620. Frari. Svizzeri. XI. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. p. 120. — *Ypolito Buondelmonte a Curzio Picchena.* Milano, 18 marzo 1620. Firenze. Arch. Mediceo 3148.

(3) Vitt. Siri. Memorie recondite V. 84.

(4) *Les Trois Ligues au roi.* Davos, décembre 1619. Bibl. Nat. f fr. *16 949* f° 9.

(5) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 26 novembre 1619. Bibl. Nat. f. italien 2006.

(6) *Gueffier à Puysieux.* 13 novembre 1619. (ap. Siri. op. cit. V. 83.)

insistait, — sans beaucoup de succès, il est vrai, — auprès de l'archiduc de Tyrol pour que ce prince, à l'exemple du duc de Feria et des autorités de la Suisse primitive, décrétât à l'égard de ses voisins de l'ouest des mesures de rigueur propres à les réduire à la raison. (1) Mais c'était surtout à entretenir les préventions du Louvre envers les auteurs de la révolution de septembre, comme aussi à se créer des partisans dans les classes inférieures du peuple de Rhétie, dont il flattait les instincts séditieux, que le successeur de Paschal employait ses loisirs forcés. (2) L'événement, toutefois, ne justifia que d'une manière très incomplète ses prévisions.

Dans les derniers jours de décembre 1619, Gueffier avait, de Soleure, adressé aux chefs des Trois Ligues une missive comminatoire, par laquelle le roi les sommait en quelque sorte de déclarer publiquement s'ils approuvaient ou non les sentences rendues par le nouveau « Strafgericht ». (3) Loin de se laisser intimider par cette mise en demeure, les juges de Davos, marchant sur les traces de ceux de Thusis, s'étaient déjà résolus à dépêcher à Paris un envoyé spécial. A cet effet, leur choix s'arrêta sur le capitaine Dietegen de Hartmannis, dont le père, colonel au service de Henri IV, avait été honoré par ce prince d'une mission en Rhétie en 1592. (4) Ce personnage était chargé de représenter à Sa Majesté Très-Chrétienne que les Grisons, certains de n'avoir renoncé à aucune des clauses de l'alliance qui les liait à sa couronne, souffraient d'être privés des « bienfaits et pensions » prévus par la dite alliance. (5) Que si le monarque français ou ses ministres leur imputaient à grief l'interdiction de séjour signifiée par eux aux agents diplomatiques étrangers, leur réponse était toute prête. Cette mesure, en effet, ils ne l'avaient prise qu'à regret; aussi bien leur avait-elle été imposée par le « petit comportement » de Gueffier et de ses interprètes, dont ils réclamaient avec ténacité le rappel. (6) Grâce à la conception naïve qu'ils se formaient des choses de la politique extérieure, les montagnards des hautes vallées du Rhin et de l'Inn ne mettaient pas en doute que leur étrange démarche ne fût agréée du Louvre, comme l'avait été, l'année précédente, celle confiée au colonel Guler. En cela ils se trompaient grossièrement. Au

(1) *Gueffier à Puysieux.* 13 novembre 1619. (ap. Siri. op. cit. V. 83.) — *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Soleure, 13 mars 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 171. — *Buondelmonte a Picchena.* Milano. 15 aprile 1620. Firenze. Arch. Mediceo 3148.

(2) *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Soleure, 13 mars 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 171. — *Mod. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 29 gennaio 1620. Frari. Grigioni. XIV.

(3) *Le roi aux Ligues Grises.* 7 décembre 1619. Bibl. Nat. 500 Colbt *429* f° 114. (et non 27 décembre: Frari, Svizzeri. X.) — *Lettre escritte aux Grisons* (par Gueffier) *sur le voiage en France, de leur part, du capitaine Dieteghen et son expulsion de la cour.* Janvier 1620. Bibl. Nat. 500 Colbt *429* f° 114. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 29 gennaio 1620. Frari. Grigioni. XIV. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 119.

(4) *cf.* t. II de cet ouvrage. p. 457.

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo. 20 dicembre 1619. Frari. Svizzeri. X.

(6) *Lettre des Trois Ligues Grises au roy, par laquelle ils se plaignent du Sr Gueffier et de ses gens et demandent que la pension envoyée par le roy leur soit livrée pour la distribuer entr'eux.* Davos, décembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 9. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 1 gennaio 1620. Frari. Grigioni. XIV.

total, l'accueil fait par Louis XIII à l'envoyé grison, en novembre 1618, n'eût pas été aussi bienveillant si ce dernier, au lieu d'insister sur sa qualité d'ambassadeur des Trois Ligues, avait eu l'audace de se présenter à Saint-Germain-en-Laye comme mandataire du «Strafgericht» de Thusis. En 1619, l'incident né de ce malentendu était loin d'être vidé. Le roi, dont la religion avait été surprise, ne pardonnait pas à Guler «son imposture».

Quelque pressantes que fussent les lettres de recommandation qu'il emportait à l'adresse de François de Bassompierre, colonel-général des troupes «de la nation» à la solde de la Couronne Très-Chrétienne,(1) Dietegen de Hartmannis risquait donc fort d'être considéré comme un député des «Grisons séditieux, illegitimement assemblez» et de ne pouvoir, dès lors, accomplir la mission qu'il avait assumée.(2) Il lui restait cependant un moyen, très chanceux, à la vérité, de parvenir jusqu'à Sa Majesté; c'était de brusquer son départ et d'arriver à Paris avant que Gueffier, avisé de ses projets, eût eu le loisir de le desservir auprès de la cour. Au lieu de cela, il perdit un temps précieux à Zurich, en sorte que l'ambassadeur, prévenu assez tôt de son passage à Bâle, dépêcha incontinent au Louvre le secrétaire-interprète Molina, lequel, en doublant ses étapes, l'y devança de quarante-huit heures (22 décembre).(3) Le jour même, en vertu d'une ordonnance royale, Séraphin Mauroy, huissier du conseil d'Etat, se portait à sa rencontre, dans l'espoir de le joindre en Bourgogne et de l'empêcher de continuer son voyage.(4) Mais, pressentant sans doute les mesures de rigueur dont il allait être l'objet, Hartmannis avait évité de suivre la route la plus directe conduisant de Bâle à Paris, et c'était par des chemins détournés qu'il avait réussi à atteindre sans encombre la capitale.(5) Il ne fut pas longtemps sans y être inquiété. Découvert, le 26 décembre, par Mauroy «en l'hostellerie de la Croix de Fer, rue Saint-Martin», où il était descendu, il lui fut intimé, de la part du roi, l'ordre de quitter la ville avant le surlendemain et la France dans les six jours, sous l'escorte de deux archers, «pour plus grande honte»,(6) et cela «à peine d'estre pendu et estranglé».(7) Toute résistance étant inutile, force fut à l'envoyé grison de s'exécuter. Ramené et surveillé jusqu'à la frontière suisse comme un malfaiteur, il s'empressa de regagner Coire où, huit jours plus tard, il rendait compte à ses supérieurs du résultat négatif de sa mission.(8)

(1) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 118.

(2) *Ordonnance contre le Sr Dietegen de Hartmannis, député des Grisons en France.* Paris, 22 décembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 238. — *Lettre de Gueffier aux Grisons.* Janvier 1620. Bibl. Nat. 500 Colb^t *429* f° 114.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 28 dicembre 1619. Frari. Svizzeri. X. — *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 28 dicembre 1619. Bibl. Nat. f. italien *2006.* — *contra* Sprecher v. Bernegg. I. 118.

(4) *Ordonnance contre le Sr Dietegen de Hartmannis, député des Grisons en France.* Paris. 22 décembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 238. Aff. Etr. Grisons. II.

(5) *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 2 gennaio 1620. (La Nunziatura di Francia. IV. n° 2038.)

(6) *Gueffier aux Trois Ligues.* Soleure, janvier 1620. Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f° 114.

(7) *Olier au marquis de Coeuvres.* Lyon, 22 janvier 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4067.*

(8) *Narration* (par Séraphin Mauroy) *du commandement fait à ce Grison de se retirer du royaume.* Paris, 26 décembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *18 044* f° 238. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 4 gennaio 1620.

Gueffier triomphait. L'expulsion de Hartmannis, outre qu'elle le vengeait dans une certaine mesure du décret rendu contre lui-même par les Grisons, pouvait être envisagée comme une réparation tardive du désaveu public dont Luynes l'avait frappé, l'année précédente, en conseillant à Sa Majesté, malgré ses avis, d'accueillir avec bienveillance le colonel Guler. Aussi bien l'ambassadeur, exilé de son poste, ne sut pas résister à la tentation qui s'offrait à lui de railler les autorités des Trois Ligues de l'humiliation qu'elles avaient subie en la personne de leur envoyé à la cour de Paris. Il le fit dans une lettre fort dure qu'il leur adressa de Soleure, en janvier, par laquelle il les menaçait d'« effectz encore plus vifs et ressentis » de l'indignation de son maître, au cas où elles persisteraient à persécuter les adeptes de l'ancienne confession. (1) Cette démarche était pour le moins intempestive. Elle ne réussit qu'à exaspérer davantage les protestants grisons envers celui qu'ils considéraient comme l'auteur principal des maux qui, depuis trois ans, désolaient leur patrie. (2) Le « Strafgericht » de Davos recula, certes, devant les conséquences qu'eût entraîné pour le pays rhétien la dénonciation anticipée de l'alliance de France. (3) Mais l'hostilité contre le gouvernement royal, jusque là contenue avec peine, éclata de tous côtés dans la haute vallée du Rhin. Elle se manifesta dans un libelle anonyme, où Paschal et son successeur étaient pris à partie avec une violence extrême. (4) Au même temps, les juges de la Droiture criminelle, dociles aux encouragements qui leur venaient de Zurich et de Berne (5) et sourds aux protestations des « Waldstætten », (6) redoublaient de sévérité à l'égard de la faction hispano-française, (7) tandis que les prédicants cherchaient à nouer des relations avec les ducs de Lesdiguières et de Bouillon, ainsi qu'avec les huguenots rassemblés à Loudun. (8)

Venise se décide à entreprendre une nouvelle campagne diplomatique dans la région des Alpes et à tenter de remettre sur pied les capitulations de

Frari. Svizzeri. X. — *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 23 janvier 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 126. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten meines Lebens (éd. Mohr) p. 57. — C. von Mohr. Geschichte von Currätien. I. 414. — *Relation adressée par le Sr de Myon aux archiducs.* Décembre 1620. (ap. Rivier. Berichte burgund. Agenten u. s. w. p. 10.)

(1) *Lettre escritte aux Grisons sur le voiage en France, de leur part, du capitaine Dietegen et son expulsion de la cour.* Janvier 1620. Bibl. Nat. 500 Colb^t *429* f° 114.

(2) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 22 gennaio 1620. Frari. Grigioni. XIV.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 15 febbraio 1620. Frari. Svizzeri. X.

(4) *Raggioni per le quali le Tre Leghe de SS^ri Grisoni hanno deliberato di non permettere più la residenza ordinaria ad alcuni ambasciatori de Prencipi forestieri nei suoi paesi.* MDCXX. (Frari. Svizzeri. XI.) — *cf.* Sprecher v. Bernegg. I. 121.

(5) *Berne à Zurich.* 21 février 1620. St-Arch. Zürich. Graub. *E* (169, 4, 1). — *Vico al Senato.* Zurigo, 8 e 21 marzo 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(6) *Les XIII cantons aux Ligues Grises.* Zurich, 21 février 1620. St-Arch. Zürich. Graub. *E.* [Cette lettre prêchant la conciliation fut désavouée après coup par Zurich et Berne.] — *Lucerne à Zurich.* 2 mars 1620. *Ibid.*

(7) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 30 marzo 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(8) *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Soleure, 13 mars 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 171. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 8 marzo 1620. Frari. Svizzeri. XI.

Davos. — Elle concentre son effort sur Glaris et la Ligue Grise dont l'adhésion à ses vues eût suffi à assurer, d'une manière permanente, les communications entre Zurich et l'Etat de Terre-Ferme. — La révolution de septembre en Rhétie engage le Sénat à suspendre toutes démarches à ce sujet. — Les représentants de la Sérénissime République au Louvre ne réussissent pas à convaincre les Brularts de la nécessité d'une alliance rhéto-vénitienne. — Rapprochement franco-espagnol. — Venise hésite à soutenir de ses subsides ses partisans dans la haute vallée du Rhin. — Protestations que soulève à Zurich et à Berne cette attitude pusillanime. — Craintes que font naître à Saint-Marc les négociations du duc d'Angoulême en Allemagne. — Des tendances séparatistes se manifestent dans la Ligue Grise. — Le gouvernement vénitien offre, une fois de plus, son alliance aux Grisons.

XXII. Depuis qu'elle s'était vue contrainte, en mai 1618, de procéder sans plus de délai à la solennisation de son alliance avec Zurich et Berne, la république de Venise avait bien essayé à mainte reprise de s'assurer la libre disposition des passages des Alpes rhétiennes; mais, en somme, elle n'avait fait aucune tentative sérieuse en vue de renouveler les capitulations de Davos, périmées dès le 15 août 1613. Que si la politique pleine de circonspection pratiquée par le Sénat répugnait à souscrire des engagements internationaux à long terme, elle en était arrivée, en revanche, par la force même des choses, à tirer le meilleur parti, voire à s'accommoder des bouleversements périodiques dont souffrait la Rhétie. Les « Espagnolisez » devenaient-ils maîtres de la situation à Coire et les routes alpestres se fermaient-elles devant les troupes recrutées en Allemagne et en Helvétie pour le service de la Sérénissime République, les hommes d'Etat de celle-ci faisaient aussitôt prodiguer des encouragements au parti vénitien, mais ne l'incitaient néanmoins à se soulever qu'à la dernière extrémité. Chaque fois, au contraire, que l'élément protestant triomphait de la coalition hispano-française, le gouvernement de Saint-Marc oubliant ses promesses les plus récentes, témoignait une indifférence subite pour les affaires des Trois Ligues et se dérobait aux sollicitations réitérées des princes allemands et des cantons évangéliques, intéressés, les uns et les autres, à la prompte conclusion d'une alliance vénéto-grisonne. (1)

Cependant, vers le milieu de l'année 1619, au moment où la réaction austro-catholique sévissait avec le plus d'intensité dans la haute vallée du Rhin, Venise, non contente de poser les jalons d'une entente étroite entre elle et les Provinces-Unies, avait paru prête à entreprendre derechef une campagne diplomatique dans la région des Alpes. Mais, fidèle à sa tactique accoutumée, elle ne songea pas un instant à s'attaquer de front aux Trois

(1) *Zurich à ses députés en Rhétie.* 10/20 mai 1619. St-Arch. Zürich. Graubünd. Unruhen *D* (1608—19).

Ligues — ce qui lui eût fait courir le risque de rompre avec l'Espagne — et ce fut sur le canton de Glaris et la seule Ligue Grise que se concentrèrent ses efforts. (1) En empruntant, en effet, du consentement de leurs autorités, les terres de ces deux petits Etats, il devenait possible d'établir des communications assurées, sinon entre Zurich et le Bergamasque, du moins entre cette ville et Chiavenna. Cette perspective séduisante était bien de nature à retenir l'attention des conseils de la Sérénissime République, toujours à l'affût des occasions d'ouvrir à celle-ci de nouveaux débouchés vers le nord. L'agent diplomatique installé depuis deux ans à la frontière valteline, Moderante Scaramelli, reçut de Saint-Marc l'ordre de procurer coûte que coûte l'élection à Ilantz d'un *landrichter*, ou premier magistrat, favorable aux intérêts vénitiens, (2) tandis que Pietro Vico, résident à Zurich, entamait, avec l'appui moral de la diète évangélique allemande, des négociations d'alliance à Glaris. (3)

Si secrète qu'eût été la délibération du Sénat relative à ce projet, ses conclusions ne tardèrent pas à transpirer au dehors. Aussitôt une coalition menaçante, dans laquelle entrèrent, avec les cantons de l'ancienne confession, les ambassadeurs des grandes puissances accrédités auprès d'eux, se forma en vue d'en empêcher la réalisation. Miron et Casati unirent leurs instances à celles des «Waldstætten» pour détourner les Glaronnais d'accepter les propositions vénitiennes. (4) Le nonce, d'autre part, combattit avec vigueur ces dernières et menaça d'excommunication les catholiques de ce petit pays, pour peu qu'ils se laissassent circonvenir par les promesses de Vico. (5) Malgré tout, cependant, celui-ci semblait à la veille de l'emporter sur ses contradicteurs, (6) lorsque, vers la fin de septembre, éclata aux Trois Ligues le mouvement révolutionnaire qui renversa le «Strafgericht» hispano-français installé à Coire. Le parti protestant-vénitien redevenu maître de la situation, les communications entre l'Etat de Terre-Ferme et l'Allemagne par la haute vallée du Rhin se trouvaient rétablies. Plus n'était besoin, dès lors, pour la Seigneurie de se procurer de nouveaux débouchés vers la plaine suisse. Les négociations ouvertes à Glaris, sans être tout à fait abandonnées, (7) furent suspendues et, pour un temps, l'attention des gouvernements intéressés à la possession des passages alpestres se concentra derechef sur la Rhétie.

XXIII. Si le représentant du Sénat à la cour de France continuait à éviter, dans ses conversations avec les ministres du roi, toute allusion aux desseins formés à Saint-Marc à l'endroit de Glaris, (8) il ne cessait,

(1) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 3 luglio 1619. Frari. Grigioni. XIV.
(2) *Indici delle deliberazioni del Senato.* anno 1619. (Frari.)
(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 8 e 10 agosto 1619. Frari. Svizzeri. X. — *Projet d'alliance entre Venise et Glaris.* 1620. Frari. Deliberazioni del Senato CXVI. 144.
(4) Eidg. Absch. V² 85 *d*, 89 *d*. (Diètes de Lucerne des 8 et 23 août 1619.)
(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 30 agosto 1619. Frari. Svizzeri. X.
(6) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 13 settembre 1619. *Ibid.*
(7) Eidg. Absch. V² 116 *h*, 131 *c*.
(8) *Angelo Contarini al Senato.* Tours, 26 luglio 1619. Bibl. Nat. f. italien 2006.

en revanche, de combattre l'opinion si fort accréditée à Paris que les troubles des Grisons étaient, quant à leur origine, d'ordre purement confessionnel. (1) Mais il se heurtait, d'une part, à l'aveugle obstination des Brularts, soigneusement entretenue par les dépêches pleines de passion que Gueffier leur adressait de Soleure et, de l'autre, à l'irréconciliable hostilité du nonce apostolique, aux yeux duquel l'alliance vénéto-grisonne eût eu pour conséquence immédiate l'introduction de l'hérésie dans la Péninsule. (2)

Luynes, à la vérité, ne paraissait pas mal disposé à l'égard de Venise. Toutefois, absorbé qu'il était par des soucis de politique intérieure, le premier ministre se désintéressait à tel point des affaires de Rhétie, que l'ambassadeur Contarini se voyait le plus souvent réduit à lui révéler des faits importants dont Sillery et Puysieux n'avaient pas jugé utile de l'entretenir. (3) D'un autre côté, Condé croyait savoir que le *veto* opposé par le Louvre à la conclusion d'un traité entre la Sérénissime République et les Ligues Grises serait levé, pourvu que, au cas d'une invasion milanaise en Valteline, le Sénat s'engageât par avance à prendre à sa charge la moitié des frais estimés indispensables à la mise en état de défense de cette vallée. (4) Or, le prince français était mal renseigné. Le crédit dont le chancelier et son fils jouissaient auprès de leur maître demeurait entier. Contarini s'en convainquit sans peine au cours de plusieurs audiences que le roi daigna lui accorder (5) et qu'il sut mettre à profit pour réfuter les critiques amères qu'inspirait à Sa Majesté la conduite des protestants grisons, et déclarer hautement, en la présence de Puysieux, « que l'on pouvait être bon catholique sans être nécessairement espagnol ». (6)

En somme, l'évolution à la faveur de laquelle la France était amenée à se rapprocher de l'Espagne et à séparer sa cause de celle des *Stati liberi* s'accentuait chaque jour davantage. Le mariage de Henriette-Marie, sœur de Louis XIII, avec le prince de Galles ne devait pas avoir plus d'influence sur la politique étrangère du royaume que n'en avait eue, quelques mois auparavant, l'union du prince de Piémont et de la princesse Christine. A cette même heure, en effet, le roi Très-Chretien menaçait les Provinces-Unies de leur retirer son appui si elles ne consentaient à prolonger pour une nouvelle période de vingt années la trêve jadis conclue entre elles et l'Escurial. (7)

---

(1) *Brulart de Léon au roi.* Venise, 3 juillet 1619. Bibl. Nat. f. fr. *16 086.*

(2) *Borghese a Bentivoglio.* Roma, 18 marzo e 19 aprile 1618. — *Bentivoglio a Borghese.* Parigi. 14 aprile, 23 maggio e 24 ottobre 1618. (La Nunziatura di Francia. II. 1045, 1071, 1111, 1152; III. 1431.) — *Angelo Contarini al Senato.* Tours, 14 giugno 1619. Bibl. Nat. f. italien *2006.*

(3) « Mi disse (Luynes) che ministri e cancelliere in particolare molte cose faceva senza sua saputa. » *Contarini al Senato.* Tours, 14 giugno 1619. Bibl. Nat. f. italien *2006.*

(4) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 11 marzo 1619. Bibl. Nat. f. italien *2006* f° 50.

(5) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 29 settembre 1619. (ap. Barozzi et Berchet. Relazioni degli amb'ri venetiani. [Francia. II. 129.]).

(6) *Angelo Contarini al Senato.* Tours, 14 giugno 1619. loc. cit.

(7) *Angelo Contarini al Senato.* Tours, 26 luglio 1619. Bibl. Nat. f. italien *2006.*

Lorsque, grâce à la révolution de septembre, le parti protestant-vénitien eut reconquis le pouvoir dans les Trois Ligues, l'on savait donc à quoi s'en tenir à Saint-Marc quant aux dispositions nourries par les puissances catholiques à l'égard de la Sérénissime République et l'on n'ignorait pas que tout projet d'alliance entre celle-ci et les communes grisonnes grouperait aussitôt, dans une opposition formidable, la France, l'Espagne, l'Empire, le Saint-Siège et les cantons suisses de l'ancienne confession. Cette constatation ne contribua pas peu à fortifier le crédit de ceux d'entre les membres du gouvernement vénitien qui estimaient que, dès l'instant où les routes alpestres se rouvraient si à propos devant les levées de la Seigneurie, il devenait superflu de songer au renouvellement des capitulations de Davos.

J'ai dit ailleurs avec quelle indifférence calculée le Sénat avait suivi les péripéties de la lutte engagée en Rhétie entre partisans et adversaires de la « Droiture criminelle » de Coire et à quel désaveu catégorique Pietro Vico, résident de la République à Zurich, s'était exposé en contribuant, par une très opportune distribution de sequins, à précipiter la déroute des «Espagnolisez». (1) La révolution accomplie, ce dernier reçut, de prime abord, l'ordre formel de refuser de nouveaux subsides aux communes favorables aux intérêts vénitiens. Tout au plus fut-il autorisé, sur ses instances répétées, (2) à leur promettre vaguement quelques secours pécuniaires, et cela à la condition expresse qu'elles licencieraient sans retard leurs bandières, puisque aussi bien l'opinion semblait accréditée à Saint-Marc que le triomphe de la cause évangélique dans la haute vallée du Rhin était désormais acquis. (3) En d'autres termes, ainsi que les députés des Trois Ligues dépêchés à Zurich auprès de Vico le lui faisaient observer en leur langage rude et imagé, Venise « poussait les Grisons au suicide, mais s'engageait, en compensation, à leur procurer une honnête sépulture ». (4)

En présence de cette attitude dont l'égoïsme compromettait le succès de la lutte que certains d'entre eux soutenaient contre l'Espagne et l'Autriche, les *Stati liberi* s'émurent et adressèrent au Sénat d'énergiques protestations. Zurich et Berne, en particulier, dont Vico ne réussissait pas à calmer l'irritation, s'élevèrent avec force contre la pusillanimité dont continuaient à faire preuve leurs alliés de Terre-Ferme. (5) Mieux que tous autres, les Confédérés des cités évangéliques semblaient qualifiés pour rappeler l'Etat de Venise à ses obligations tant envers les Ligues Grises qu'à l'égard de ses coreligionnaires politiques d'Helvétie et d'Allemagne. A tout prendre, il leur eût été avantageux de se désintéresser, eux aussi, des affaires de Rhétie et de laisser l'Espagne et la France asseoir d'une manière définitive leur influence dans cette malheureuse

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 30 settembre 1619. Frari. Svizzeri. X.
(2) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 4 e 11 ottobre 1619. Frari. Svizzeri. X.
(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 2 novembre 1619. Frari. Svizzeri. X.
(4) *Ibid.*
(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 4 e 16 ottobre e 2 novembre 1619. Frari. Svizzeri. X.

contrée. Maîtres du Splugen et du Stelvio, les Espagnols se fussent peu à peu détournés de la voie du Saint-Gothard. Dès lors, le «Vorort» et ses alliés n'auraient pas eu à se préoccuper d'assurer la sécurité de leurs frontières constamment menacées par les passages de troupes étrangères dans les « bailliages libres » de l'Argovie, ni de surveiller les intrigues ourdies contre leur repos depuis que, grâce à leur appui, le parti protestant avait repris la haute main dans les Trois Ligues. (1)

L'année 1619 s'acheva sans que le gouvernement vénitien vînt à résipiscence. Ni l'appréhension, d'ailleurs fondée, de se voir exclu de la jouissance des routes alpestres à l'instigation des communes jusqu'alors favorables à sa cause, (2) ni l'occasion qui se présenta une fois de plus à lui d'acheter les services de Rodolphe Planta, chef de la faction austro-milanaise, (3) ne surent l'engager à sortir de sa réserve et à répondre aux vœux des Grisons qui lui faisaient proposer leur alliance. (4)

La politique d'abstention que pratiquait Venise à l'égard des Trois Ligues eût pu se continuer longtemps encore si, dès les premières semaines de l'année 1620, les inquiétudes du « Collège » n'avaient été éveillées par certains symptômes significatifs, précurseurs de bouleversements prochains tant en Allemagne que dans les Alpes rhétiennes. Après avoir vainement tenté d'entraîner la Sérénissime République à intervenir, de concert avec lui, dans les affaires de Bohême, (5) le roi Très-Chrétien se décidait enfin à offrir sa seule médiation aux deux partis qui se disputaient la couronne dans ce pays. Mais, dores et déjà, ses sympathies étaient ouvertement acquises à l'Empereur. Aussi l'ambassade extraordinaire dont le duc d'Angoulême se préparait à prendre la direction recevait-elle les instructions les plus favorables à la cause autrichienne. (6) Les avis envoyés au Sénat par ses agents de Paris, de Madrid et de Milan concordaient au moins sur un point, à savoir que l'entente entre le Louvre et l'Escurial, parfaite, de l'aveu des ministres français, en ce qui concernait la nécessité de sauvegarder les intérêts des catholiques en Rhétie, l'était, en outre, dans la question germanique. Peu importait, au demeurant, que Louis XIII s'en défendît dans ses conversations avec les représentants des *Stati liberi* accrédités auprès de sa personne. Ses ambassadeurs à l'étranger se chargeaient d'infirmer ses dénégations en faisant ostensiblement des vœux pour le succès des armes impériales en Allemagne et en Bohême et pour la ruine du parti protestant-vénitien dans les Trois Ligues. (7)

---

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 2 novembre 1619. Frari. Svizzeri. X.
(2) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 26 ottobre 1619. Frari. Svizzeri. X.
(3) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 11 dicembre 1619. Frari. Grigioni. XIV.
(4) *Mémoires secrets sur les affaires des Grisons et de la Valteline.* Août 1620. Arch. Nat. *K* 116 *b*.
(5) Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. (Stuttgart 1882.) I. 100.
(6) *Miron au duc d'Angoulême.* Soleure, 11 juin 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3972* f° 74.
(7) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 6 février et 16 avril 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f°s 129, 132.

Quelle qu'elle dût être, l'issue des deux campagnes, l'une militaire, l'autre diplomatique, poursuivies parallèlement dans la région du Danube ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion dans la haute vallée du Rhin. On ne l'ignorait pas à Venise, et les agents de la Sérénissime République, tant à Zurich qu'à la Piazza, redoublaient de vigilance, dans la crainte de se laisser surprendre par les événements. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, l'émotion ressentie à Coire et à Davos à la nouvelle de l'affront subi par Dietegen de Hartmannis au cours de son voyage à Paris ne semblait pas près de se calmer. Mais la persistance de l'agitation populaire qui en était la conséquence éveillait peut-être moins d'appréhension dans l'esprit de Vico et de Scaramelli que les tendances séparatistes de jour en jour plus accusées de la Ligue Grise, dont les députés se réunissaient dans ce même temps en une diète particulière à Ilantz. (1) La défection de cette ligue menaçait, en effet, d'entraîner la suppression des communications entre Venise et Zurich par Chiavenna et Glaris.

Devant la perspective de cette disgrâce imminente, le Sénat vénitien se décida enfin à agir. Tout l'y conviait, d'ailleurs: les dispositions favorables de la grande majorité des communes rhétiennes, la vacance de l'ambassade de France à Coire, la faiblesse momentanée des partisans de l'Espagne dans les Trois Ligues, la promesse que lui faisaient donner les princes de l'Union évangélique de l'assister dans ses démarches. (2) A la vérité, il agita de s'ouvrir de son dessein aux autorités de Zurich et de Berne et de leur demander de consentir, comme autrefois, à lui servir de prête-noms dans ses négociations avec les Grisons. Mais, presque aussitôt conçu, ce projet dut être abandonné. Il était à craindre, en effet, que les cantons forestiers, avisés de ce qui se préparait en Rhétie, n'émissent la prétention d'intervenir à nouveau dans les affaires de ce pays, (3) ou que le roi Très-Chrétien, déjà mal impressioné par la divulgation du traité conclu à la Haye entre Venise et les Provinces-Unies, (4) ne cherchât à renouer avec les Ligues Grises, bien que Gueffier déclarât hautement que son maître n'avait « plus rien à esperer de ce costé là. » (5)

Ce fut à conquérir les suffrages de l'Engadine que les agents de la Seigneurie s'appliquèrent de prime abord. En accordant aux turbulents habitants de cette haute vallée toutes les facilités désirables pour la vente de leurs fromages dans l'Etat de Terre-Ferme, Venise comptait se les attacher d'une manière définitive et provoquer par contre-coup la fermeture à leur égard des marchés de la Lombardie. (6) Dès les premiers jours de mars, Pietro Vico recevait à Zurich

(1) *Mod. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 15 gennaio 1620. Frari. Grigioni XIV.

(2) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 15 febbraio 1620. Frari. Svizzeri. X.

(3) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 12 febbraio 1620. Frari. Grigioni. XIV.

(4) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 18 febbraio 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*. — *Feria a Arostegui.* Milan, 19 de octubre 1619. Arch. Simancas. Estado. Leg. nº 1923.

(5) *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Soleure, 13 mars 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 171.

(6) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 11 marzo 1620. Frari. Grigioni. XIV.

les lettres de créance qui devaient lui permettre de mener à bien, avec l'assistance de Scaramelli, cette importante négociation. (1) De fait, trois semaines plus tard, les préliminaires de celle-ci étaient assez avancés pour que les deux diplomates songeassent à en transférer le siège à Coire. (2) Jamais encore, depuis la dénonciation des capitulations de Davos par les Ligues Grises, les Vénitiens n'avaient été si près de toucher au but de leurs efforts. Une catastrophe préparée de longue main, mais dont ils n'avaient cessé de contester l'imminence, allait, d'une heure à l'autre, les priver de tous leurs débouchés vers le nord.

La Valteline. — Son importance aux yeux des Espagnols. — Résolution de ceux-ci de s'en rendre maîtres. — Griefs des Valtelins contre leurs suzerains. — Le Louvre paraît faire siens les desseins formés par l'Escurial contre le maintien de la domination grisonne dans la vallée de l'Adda. — Entrevue de Gueffier et de Casati à Altorf. — Dispositions arrêtées entre eux à l'effet d'assurer l'invasion simultanée de la Rhétie par les forces de l'Autriche et de l'Espagne. — Voyage de Gueffier à la cour. — Ses plans sont approuvés par les Brularts. — Coup de main avorté des «bannis» contre le Val Mesocco.

XXIV. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les nombreuses tentatives faites par l'Espagne au cours du XVIe siècle et jusqu'à la mort du comte de Fuentes, gouverneur de la Lombardie, en vue de se rendre maîtresse de la Valteline. (3)

Réaliser l'union territoriale des deux branches de la maison d'Autriche par le Stelvio; entrer en possession de la route militaire la plus courte, la plus sûre et la mieux entretenue, reliant Milan à Innsbruck; (4) couper la république de Venise de ses dernières communications avec les Etats évangéliques de Suisse et d'Allemagne; interdire désormais aux ennemis de l'Empire l'accès des Alpes rhétiennes; mériter la reconnaissance du Saint-Siège et de toutes les puissances catholiques en supprimant le foyer d'hérésie qui menaçait à la longue de faire de Sondrio une seconde Genève, mais sur terre italienne; (5)

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 8 marzo 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(2) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 21 marzo 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(3) *Consulta del Consejo de Estado*, a 31 de octubre 1618. (Opinion del cardinal Zapata.) Arch. Gen. Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1921. — Fra Paolo Sarpi. Opere. (Verona 1758.) VIII. 160. — Silhon. Divers mémoires concernant les dernières guerres d'Italie. Apologie du traité de Monçon.

(4) *Alfonso Casati a Ant. de Arostegui.* Lucerna, 25 febrero 1620. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1924.

(5) «Veltlyn ist bis haro gsin die Herbrig der Evangelischen vertribnen Seelen, so in Itallien khein freyheit hattendt Christum zu bekhennen. Wann Veltlyn verloren, so ist alles verlohren, dann alle unnsere Feyendt alls dann uff unns unnd eüch ein offnen Zugang habendt.» *Les bandières grisonnes réunies à Sondrio aux cantons de Zurich et de Berne.* 26 juillet (v. s.) 1620 St-Arch. Zürich. Graub.

se libérer enfin, le cas échéant, de l'obligation dispendieuse de servir de grosses pensions aux cantons helvétiques de l'ancienne confession et de solliciter d'eux une autorisation spéciale de passage par le Saint-Gothard chaque fois que des troupes étaient acheminées du Milanais en Souabe ou inversement, (1) tels étaient les multiples avantages qu'eût procuré à la monarchie espagnole l'occupation permanente de la vallée de l'Adda et de ses dépendances, le comté de Chiavenna et la seigneurie de Bormio.

Inéluctable dès 1610, au sentiment de Paolo Sarpi, (2) l'annexion de la Valteline à la Lombardie avait paru tout à fait imminente vers le milieu de l'année 1618, au lendemain de la *défénestration de Prague.* (3) Mais, à ce moment-là, le duc de Lerme, bien que son influence fût très ébranlée, exerçait encore un ascendant marqué sur l'esprit de son maître. Or, le favori continuait à combattre les projets belliqueux de ses subordonnés d'Italie, dans lesquels il pressentait des rivaux. (4) A la vérité, durant les premiers mois qui suivirent sa chute, les appréhensions furent peut-être moins vives que l'on aurait pu s'y attendre parmi les *Stati liberi* intéressés au maintien de l'intégrité territoriale des Ligues Grises. Un peu partout, en effet, même en France, on estimait que la maison d'Autriche avait à faire face à trop de périls pour tenter de réaliser une entreprise aussi hasardée que l'était celle de la Valteline et risquer de déchaîner une nouvelle guerre dans la Péninsule. (5) Tel était, au reste, l'avis de Philippe III, monarque timide et indécis, que son tempérament portait à écarter d'emblée toute solution violente en matière de politique extérieure.

Cependant, le parti militaire ne désespérait pas d'amener à ses vues le roi Catholique. (6) Servi par un ensemble de circonstances favorables, il y réussit enfin, en mars 1620. (7) L'Escurial, certes, ne pouvait choisir une époque plus propice pour se résoudre à supprimer l'unique obstacle qui séparât le Tyrol de la Lombardie. La trêve des Pays-Bas étant sur le point d'expirer, il paraissait

---

Angelegenheiten. Feldzug der Zürcher und Berner. 1620. (169, 4, 24.) — *cf. Discours sur le sujet de l'invasion dans la Valteline* (Mercure d'Estat 265—292.) — *Discours sur l'estat lamentable auquel sont réduites les Trois Ligues des Grisons, etc.* Paris MDCXXII. — *Borghese a Scapi.* Roma, 7 agosto 1620. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. CCXXXII.

(1) «Procurar que Esquizaros conceden el paso para la gente que ha de yr de Napoles en socorro del rey de Bohemia.» *El duque de Feria a Su Majestad.* Milan, 13 julio 1619. Arch. General Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1923. — *Discorso del passo d'Italia in Alemagna per genti da guerra.* 1620. (ap. Reinhardt. Die Correspondenz von Girolamo Casati (1894). p. 194.)

(2) Cantù. Storia di Como. (Firenze 1856.) II. 123.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 29 settembre 1618. Frari. Svizzeri. IX. — *Le doge de Venise aux Ligues Grises* (s. d.) 1618. Indice delle deliberazioni del Senato. Anno 1618. p. 3. — *cf.* Mohr. Geschichte von Currätien. I. 418.

(4) *cf.* Rott. Philippe III et le duc de Lerme (Paris 1887). p. 27.

(5) Eidg. Absch. V² 54 *a.* — *Lettre du margrave G. F. de Bade à Zurich.* Carlsruhe, 28 juin/8 juillet 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden. Série *E.*

(6) «Saranno pronti d'occupare la Valtellina.» *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 28 giugno e 26 ottobre 1619. Frari. Svizzeri. X.

(7) *Antonio de Arostegui a Juan de Ciriza.* Madrid, 9 marzo 1620. Arch. Nat. *K 1477* nº 48. — *Alfonso Casati al secr. Antonio de Arostegui.* Lucerna, 23 marzo 1620. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1924. — *Felipe III a Hernando Giron.* Madrid, 15 mayo 1620. Arch. Nat. *K 1455* nº 159.

indispensable d'assurer, d'une manière constante, les communications entre Milan et Bruxelles par la voie des Alpes et l'Allemagne, où Spinola s'apprêtait à se saisir du Bas-Palatinat.(1) D'un autre côté, il n'était que temps, semblait-il, de se jeter à la traverse des négociations d'alliance engagées entre Venise et les Ligues Grises.(2) Ces dernières, il est vrai, isolées des Suisses protestants, à peu près abandonnées par le roi de France, dont elles venaient pour la seconde fois d'outrager gravement le représentant, n'avaient guère à compter sur l'appui effectif de la Sérénissime République. Elles n'avaient pas davantage à faire fond sur une diversion de la part du duc de Savoie, très occupé à reprendre ses brigues contre Genève(3) et à préparer de nouvelles combinaisons matrimoniales qui l'eussent rapproché de l'Empereur, dont les affaires commençaient à se relever. Et cependant, remplis d'illusions quant à leurs forces et ressources réelles, aveuglés sur leurs véritables intérêts, stimulés en outre par les encouragements de leurs coreligionnaires d'Allemagne, bien qu'ils n'eussent, certes, à en attendre aucun secours, les Grisons n'hésitaient pas à dépêcher deux députés au roi de Bohême et à lui adresser des missives, aussitôt divulguées, dans lesquelles ils s'offraient à faire cause commune avec lui contre la maison d'Autriche.(4)

Il est douteux, toutefois, que ces considérations de politique pure eussent été assez puissantes pour décider Philippe III à autoriser l'exécution des plans de Feria en ce qui concernait la Valteline, si son confesseur n'avait évoqué à ses yeux, comme argument suprême, l'oppression dont souffrait la minorité catholique en Rhétie, ainsi que les tentatives, de plus en plus fréquentes, faites en vue d'introduire le protestantisme dans la vallée de l'Adda.(5) A tout prendre, le gouvernement que les Grisons avaient établi dans leurs provinces d'outre-monts était essentiellement patriarcal, et il eût été accepté sans murmures, si le zèle intempestif des prédicants n'avait peu à peu envenimé les rapports entre suzerains et sujets.(6) Le projet de fondation d'un séminaire évangélique à Sondrio; la faveur dont jouissaient auprès des autorités du pays les adeptes des nouvelles doctrines; la prétention émise par le podestat de Tirano de faire prêcher un ecclésiastique grison dans une église réservée à l'ancien culte(7) étaient tout autant de griefs, légitimes d'ailleurs, que le gouverneur de Milan sut faire siens, le moment venu, et

(1) *Discorso del passo d'Italia in Alemagna per genti da guerra.* 1620. (Die Correspondenz von Girolamo Casati. p. 194.)

(2) *Alfonso Casati al duque de Feria.* Lucerna, 31 de marzo 1619. Simancas. Estado. Leg. nº 1922.

(3) Sordet. Procès-verbaux des séances du conseil de Genève. 19 mai 1620.

(4) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 22 febbraio 1620. Frari. Svizzeri. X. — *Ypolito Buondelmonte a Curzio Picchena.* Milano, 18 marzo 1620. Firenze. Arch. Mediceo 3148. — Mohr. op. cit. I. 416.

(5) *Alfonso Casati al duque de Feria.* Lucerna, 31 de marzo 1619. loc. cit.

(6) *Discorso sopra le ragioni della risoluzione ultimamente fatta in Valtellina contro la tirannide de' Griggoni ed heretici.* cf. Rott. Inv. sommaire. II. 434. — Lavizari. op. cit. 335.

(7) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 6 maggio 1620. Frari. Grigioni. XV. — *Juan Vives al rey.* Milan. 13 de febrero 1621. Arch. Simancas. Estado. Leg. nº 1925.

qui lui servirent à fomenter l'insurrection grâce à laquelle les Valtelins allaient se soustraire au joug des Trois Ligues pour tomber sous celui de l'Espagne. (1)

Depuis que, en septembre 1618, Méry de Vic, ambassadeur extraordinaire à Soleure, s'était, sous un prétexte de dévotion, rendu à Milan afin d'aviser avec Feria aux moyens de réduire à l'impuissance les communes protestantes de Rhétie, (2) de fréquents conciliabules avaient eu lieu, à ce même sujet, entre les représentants des deux couronnes en Suisse. Aussi bien la résolution paraissait arrêtée à Madrid de ne rien tenter, soit contre les Grisons, soit contre la Valteline, sans s'être au préalable assuré de l'approbation tacite, sinon formelle du roi Très-Chrétien. (3)

Obtenir de la cour de France une sorte de blanc-seing en vue de l'opération militaire qu'ils préparaient dans la Haute-Italie, tel fut, dès lors, le but le plus immédiat auquel tendirent les hommes d'Etat de Madrid. La tâche, au demeurant, paraissait assez aisée. Outre que le départ pour l'Allemagne de l'ambassade extraordinaire du duc d'Angoulême, avec des instructions favorables à la cause impériale, indiquait chez le successeur de Henri IV l'intention de se joindre à la maison d'Autriche pour assumer la protection du catholicisme partout où besoin serait, le premier ministre de Philippe III trouvait à Paris même, ainsi qu'à Soleure, des auxiliaires très disposés à appuyer ses négociations auprès du gouvernement de Louis XIII. C'étaient Jeannin, Sillery et Puysieux, tous trois inspirateurs de la politique néfaste qui portait de plus en plus le Louvre à conformer son attitude à celle de l'Escurial dans les questions — et elles étaient nombreuses à cette époque — où les intérêts « de la vraye religion » semblaient en jeu; (4) c'était Méry de Vic, lequel, depuis son retour à Paris, en novembre 1618, n'avait cessé de préconiser une intervention énergique de la France et de l'Espagne dans les affaires des Grisons et l'opportunité de confier au gouverneur de Milan le soin de ramener à la raison ses turbulents voisins; (5) c'était Paschal, qui, malgré « son aage et l'incommodité de sa personne », s'offrait à quitter sa retraite d'Abbeville, dans l'intention d'engager le roi à brusquer les événements en Rhétie, dût-on employer à cet effet « d'autres remedes plus vertueux et « plus convenables à la dignité de Sa Majesté et à la reputation du nom « françois » ; (6) c'était Gueffier, enfin, gagné de longue date au projet d'une

---

(1) Hans Ardüser's Rhætische Chronik (éd. Bott. Chur 1877). 407. — Hafter. Georg Jenatsch (Davos 1894). p. 8. — Crollalanza. Storia di Chiavenna (Milano 1870). p. 272. — *Ursachen der letzt geschehnen Resolution im Veltlin wider die Thyraney der Graupüntneren und Kaezeren.* (ap. Anhorn. op. cit. p. 109.) — *Ragioni della risoluzione ultimamente fatta in Valtellina contro la tirannide de' Griggioni ed heretici.* (ap. Porta. op. cit. II. 320.) — *Ragioni della Valtellina contro Grigioni raccolte da zelante patrizio valtellino.* Bibl. Borghese, I. 759. fº 68.

(2) *Résumé sommaire des actions de la France aux Grisons.* 1602–1640. Aff. Etr. Grisons. III. — *Gio. Battista Lionello al Senato.* Zurigo, 3 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(3) *El rey a Hernando Giron.* 27 octubre 1618. Arch. Nat. *K 1455* nº 74. — *Consulta de Consejo del Estado* a 31 de octubre 1618. Arch. Simancas. Secr. de Estado. nº 1921.

(4) *Discorso sopra le ragioni della risoluzione, etc.*

(5) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza. 5 febbraio 1620. Frari. Grigioni. XIV.

(6) *Paschal à Bassompierre.* La Queute. 20 janvier 1620. Bibl. Nat. f. fr. *10 718* fº 535.

revanche sanglante et définitive des catholiques des Trois Ligues sur la « canaille protestante » et qui, dès le printemps de 1619, prévoyant la prochaine annexion de la Valteline par les Espagnols, ne cachait pas la joie que lui causait la perspective de cet événement. (1)

Depuis près de deux ans qu'il était en fonctions, le collègue de Miron, très absorbé par les affaires de sa charge, ne s'était pas hasardé à demander un congé qui lui eût été sans doute refusé. Mais il avait eu soin de faire partir pour Paris, vers le milieu de décembre, son *alter ego*, le secrétaire-interprète Antoine Molina. Sans relâche, neuf semaines durant, celui-ci travailla à dénigrer ses compatriotes dans l'esprit des ministres de Sa Majesté, déjà prévenus contre eux par les dépêches des ambassadeurs en Helvétie. (2) Aussi quand, aux premiers jours de mars, il regagna Soleure, apportait-il à son chef l'ordre de se rendre à la cour, aux « bannis » grisons l'assurance que leur exil touchait à son terme et au « Strafgericht » de Davos la menace d'une invasion imminente si ce dernier continuait à refuser de se dissoudre. (3)

Ce fut avec une joie non dissimulée que Gueffier accueillit les instructions nouvelles dont était chargé Molina. Néanmoins, avant de s'acheminer en France, il tint à arrêter avec Casati les grandes lignes du projet dont l'exécution paraissait devoir entraîner l'écrasement du parti protestant-vénitien en Rhétie. En conséquence, il demeura convenu entre eux que, à une date restant à fixer, les Grisons seraient attaqués simultanément à trois de leurs frontières: au midi, dans la Valteline; à l'ouest, dans le Val Mesocco; à l'est, dans le Munsterthal. Les bandières de la Ligue Grise descendant au même temps sur Coire ne pouvaient manquer d'opérer une diversion favorable aux plans des coalisés. (4) La préparation de la première partie de cette entreprise était confiée au duc de Feria; mais celui-ci, s'il consentait à fomenter une insurrection dans la vallée de l'Adda et à fournir aux conjurés valtelins les armes et munitions nécessaires à cet effet, se gardait avec soin, en revanche, de laisser entrevoir à ses alliés l'éventualité, — cependant probable, — de l'occupation de certains points stratégiques, tels que Chiavenna et Bormio, par les troupes placées sous ses ordres. (5)

D'un autre côté, Gueffier et Casati se faisaient fort de mener à bien le coup de main médité contre le Val Mesocco. Ne suffisait-il pas à cette fin d'accepter les offres de service des « bannis »? L'un de ces derniers et non des moindres,

(1) *Gueffier à Boissise.* Soleure, 29 avril 1619. Frari. Svizzeri. X. (trad. ital.) — « Los amigos Grisones Esquizaros ... concluyen que no se puede aplicar remedio ninguno que sea eficaz sino es el de ocupar la Valtelina, en que parece que tacitamente consentie tambien el embajador de Francia que reside en Grisones ... » *Relacion del estado que tenian las cosas en Grisones, a 9 de agosto 1618.* Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1921.

(2) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 7 gennaio 1620. Bibl. Nat. f. italien 2006.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 8 e 14 marzo. Frari. Grigioni. XI.

(4) *cf.* H. Reinhardt. Die Correspondenz von Alfonso und Girolamo Casati (1620—1623) [Freiburg 1894] p. XXXIX. — Nabholz. Die öffentliche Meinung in Frankreich und die Veltliner Frage. (Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. XXVI. 8.)

(5) *Casati a Feria.* Lucerna, 31 de marzo 1619. Arch. Simancas. Estado. Leg. nº 1922.

Antoine Molina, originaire de cette contrée entièrement catholique, y avait conservé une grande influence. (1) Aussi, loin de participer au mouvement révolutionnaire de septembre 1619, les Misolcins s'étaient-ils pour la plupart refusés à adhérer aux articles arrêtés dans la plaine d'Igis par les bandières des communes anti-autrichiennes. Sa mission à Paris accomplie, le secrétaire-interprète avait, dès le milieu de mars, rejoint en toute hâte ses compagnons d'exil à Ragatz, où ceux-ci continuaient à séjourner malgré les protestations réitérées adressées par les Trois Ligues aux cantons co-seigneurs du bailliage de Sargans. (2) Mais, presque aussitôt, grâce à la complicité des autorités des « Waldstætten », il avait pu, suivi d'une bande nombreuse d'hommes armés, rebrousser subrepticement vers le Gothard et s'installer dans la Lévantine, à proximité du confluent de la Moesa et du Tessin, afin d'y attendre les événements. (3)

Restait l'invasion projetée du Munsterthal, à l'extrême frontière de l'Engadine. Or, de cette part-là aussi, toutes les dispositions semblaient avoir été combinées à l'effet d'assurer la réussite du plan des coalisés. (4) Au retour d'un long voyage en Alsace, à Constance, dans le Tyrol, en Lombardie, (5) Rodolphe et Pompée Planta avaient eu, en janvier 1620, à Soleure d'abord avec les ambassadeurs de France, puis à Altorf avec Casati, d'importantes conférences, au cours desquelles s'était, pour ainsi dire, joué le sort des Trois Ligues. (6) Gagné aux vues que l'envoyé de Milan lui avait exposées naguère dans un entretien secret, (7) l'archiduc Léopold, après entente avec les deux patriciens grisons, dont l'assistance lui était acquise, ne s'était pas refusé à organiser une diversion dans la région de l'Umbrail et, à la veille de se porter dans le Sundgau, avait mis la dernière main aux préparatifs de cette entreprise. (8)

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 21 marzo 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(2) *Le Strafgericht aux XIII Cantons.* Zizers, 24 octobre/3 novembre 1619. St-Arch. Zürich. Graub. Unruhen *D* (1608—19).

(3) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 4 marzo 1620. Frari. Grigioni. XV.

(4) *El marques de Valdefuentes a Antonio de Arostegui.* Milan, 28 junio 1620. Arch. Simancas. Estado. Leg. nº 1924. — *Relacion del Ragionato Juan de Salvatrirra.* (Milan 1621.) Arch. di Stato Lombardi. Sez. Stor.-Dipl. Pot. Est. Svizz. e Grig. (1621—1623).

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 26 gennaio 1619. Frari. Svizzeri. IX.

(6) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 17 gennaio 1620. Frari. Svizzeri. X.

(7) *Alfonso Casati a Antonio de Arostegui.* Lucerna, 16 de mayo 1619. Arch. Simancas. Estado. Leg. nº 1922. — *Leopold an Alfonso Casati.* Constanz, 12 März 1620. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 3.)

(8) « Y ahora acabo de recibir con este correo una carta del conde de Oñate de 14 deste, en la qual me avisa que el Emperador y el Re de Ungria se contentan que el Archiduque Leopoldo dé paso por el Tirol a los Grissones exules para entrar en su patria . . . » *Casati al secr. Ant. de Arostegui.* Lucerna, 19 febrero 1619. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1922. — *Risoluzione del Serᵐᵒ Arciduca Leopoldo sopra la dichiarazione ulteriore fatta dall' Illᵐᵒ Sigʳᵉ Alfonso Casate per la persona del Sʳᵉ Massimiliano Moro, secretario di quell' Ambasciata.* Inspruck, 1 aprile 1620. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 4.) — *Puntos que advertio el consejo secreto de Isbruc sobre la propuesta que Alfonso Casato hizo a Su Alteza en materia de las cosas de Grisones.* — *Nota sobre el modo y effecto de la empresa que los Grisones desterrados han acordado para volver al pays, mediante una leva de quinientos infantes que offrecen hazer los de la casa de Pianta.* — *Resolucion del Sʳ Archiduque Leopoldo y del consejo secreto de Austria, entregada al embajador Alfonso Casati, tocante al negocio de Grisones.* 1619. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. 1923.

Plein de confiance dans le succès très prochain de ses machinations, Gueffier n'hésita plus, dès lors, à se rendre en France (fin de mars). Encore que Molina, grâce à ses fréquentes audiences chez les ministres, lui eût aplani les voies, il jugea néanmoins indispensable de présenter aux membres du conseil royal la justification complète de sa conduite pendant les trois dernières années et de se répandre en récriminations acerbes envers les envoyés de la Sérénissime République tant à Zurich qu'à Paris. Entraîné par son ardeur et soutenu par la présence à la cour d'un mandataire des « bannis » (1), il alla même jusqu'à faire offrir à Angelo Contarini, ambassadeur accrédité auprès de Sa Majesté, un débat contradictoire public. Mais le diplomate vénitien n'eut pas à refuser cette singulière proposition. Puysieux, tout le premier, s'empressa de désavouer un tel excès de zèle de son subordonné. (2) Aussi bien l'activité passionnée déployée par le successeur de Paschal devenait sans objet. Sa cause était gagnée d'avance. Les Brularts ne demandaient qu'à se laisser convaincre de la nécessité de confier à Feria la mise à effet des mesures concertées entre le Louvre et l'Escurial à l'égard des communes rhétiennes. Dès le mois de mai 1620, la perspective d'une occupation momentanée de la Valteline par les troupes de Milan ne soulevait plus d'objections sérieuses à Paris. (3) Le complot formé en vue de dépouiller les Ligues Grises de leurs pays sujets d'outre-monts entrait désormais dans sa phase d'exécution.

A Soleure, l'adhésion du roi Très-Chrétien aux idées de Gueffier semblait tellement certaine, qu'aussitôt son collègue parti, Miron, sans même attendre de nouveaux avis de la cour, s'était abouché avec le nonce et l'ambassadeur d'Espagne, et cela dans le dessein de faciliter par tous les moyens en son pouvoir la prompte rentrée en Rhétie des « bannis », auxquels il avait pris sur lui d'ouvrir très largement sa bourse. (4) Par ses soins, un officier grison au service de la Couronne, le colonel Rodolphe de Schauenstein, avait poussé jusqu'à Coire et en était revenu avec la conviction très arrêtée qu'il était « hors de toute puissance des hommes d'y apporter l'ordre sans tout ruyner ». (5) Cette opinion autorisée répondait trop bien au désir avéré des exilés des Trois Ligues, pour que ceux-ci ne cherchassent pas à en tirer profit. A deux reprises, en effet, durant le mois de mai, Molina et ses compagnons tentèrent, sans succès, à la vérité, de s'établir dans le Val Mesocco en se saisissant de Rogoredo et de Calanca. (6) Le projet de soulèvement général n'était pas encore mûr, et

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 4 aprile 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(2) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 8 aprile 1620. Frari. Grigioni. XV. — « Non si può rappresentar ne imaginarsi drago più inviperito e che vomiti maggior veleno di quello fa costui contro la Serenissima Republica. » *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 14 aprile 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*.

(3) *Relation d'Angelo Contarini, amb^r extraordinaire en France.* 1618—1621. Bibl. Nat. f. italien nº 1651. — *Instruction au Sr de Villiers envoyé en ambassade à Venise.* Paris, 27 mai 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4112*. — *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 6 maggio 1620. (ap. La Nunziatura di Francia. IV. nº 2230.)

(4) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 18 aprile 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(5) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 16 avril 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 132.

(6) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 20 e 27 maggio e 1 luglio 1620. Frari. Grigioni. XV. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 23 e 30 maggio 1620. Frari. Svizzeri. XI.

Casati s'était trompé dans ses pronostics lorsqu'il avait prédit que tout serait terminé avant la Pentecôte. (1) Néanmoins, les démarches de l'envoyé espagnol se poursuivaient avec une activité fébrile. De Milan lui était déjà parvenu l'argent nécessaire à l'équipement et à l'entretien des quelques centaines d'hommes destinés à la diversion du Munsterthal. (2) D'un autre côté, tandis que ses agents parcouraient les communes catholiques de la première Ligue, son secrétaire, Maximilien Moor, Grison comme Antoine Molina et, comme lui, traître à sa patrie, se concertait à Innsbruck avec les conseillers de l'archiduc Léopold. (3) Au total, tout marchait à souhait pour les coalisés. Et cependant, jaloux de conserver pour lui seul le bénéfice de l'annexion qu'il méditait, (4) l'Escurial, encore que satisfait de voir la France contribuer pour une large part aux dépenses de l'entreprise et lui donner son approbation, (5) s'efforçait par avance d'enlever aux représentants du roi Très-Chrétien la direction effective du mouvement qui s'organisait à la frontière orientale de la Lévantine. (6)

Imminence du péril suspendu sur les Grisons. — Ceux-ci demeurent sourds aux avertissements de leurs amis. — Leurs armements tardifs. — Ils invoquent en vain les secours de la Sérénissime République. — Les hommes d'Etat de Saint-Marc se refusent à croire que la Valteline soit menacée. — Attitude des cantons catholiques. — Les « bannis » repoussés du Rheinwald et du Munsterthal. — Satisfaction que l'on en éprouve à Venise. — Feria continue ses préparatifs. — La Saint-Barthélemy valteline. — Massacre des protestants dans la vallée de l'Adda. — Campagne infructueuse des bandières grisonnes contre les rebelles. — Occupation de Santa-Maria par les Autrichiens et de Poschiavo par les Valtelins. — La discorde éclate une fois de plus au sein des Trois Ligues. — La majorité des communes rhétiennes fait appel à l'assistance des cantons protestants et des dizains valaisans. — Dispositions belliqueuses à Zurich et à Berne. — Impression produite dans ces deux villes par la nouvelle du « sacro macello. *» — Diète d'Aarau. — Mesures de défense concertées par les autorités de la Suisse*

(1) *Alfonso Casati al secr. Ant. de Arostegui.* Lucerna, 23 marzo 1620. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1924.

(2) *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 27 maggio 1620. Firenze. Arch. Mediceo 3148. — *Relacion del Ragionato Juan de Salvatrirra.* (Milan 1621.) Arch. di Stato Lombardi. Sez. Stor.-Dipl. Pot. Est. Svizz. e Grigioni (1621—1623).

(3) *Alfonso Casati al secr. Ant. de Arostegui.* Altorfo, 2, 23 e 29 junio 1620. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1924. — *Alf. Casati à l'arch. Léopold.* Altorf, 3 juillet 1620. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 9.)

(4) *Consulta del Consejo de Estado.* (El marques de Villafranca.) Madrid, 29 de noviembre 1618. Arch. Simancas. Secr. de Estado. nº 1921.

(5) *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 1 luglio 1620. (La Nunziatura di Francia. IV. nº 2325.)

(6) *Alfonso Casati al secr. Ant. de Arostegui.* 29 giugno 1620. loc. cit.

évangélique. — Ces dernières prennent la décision d'aider les Grisons à reconquérir leurs provinces d'outre-monts. — Difficultés de cette entreprise déconseillée par Miron. — Les cantons catholiques s'apprêtent à interdire l'accès des passages pour la Rhétie à leurs confédérés protestants. — Menaces de rupture entre les deux partis confessionnels aux Ligues. — Diète de Gersau du 28 juillet. — L'ambassadeur français incite les « Waldstætten » à la résistance. — Ceux-ci s'y résolvent. — Diète de Bade du 3 août. — Miron favorable à l'idée d'une médiation helvétique à Coire. — Il mécontente à la fois protestants et catholiques. — Les représentants du Louvre assistent à l'ouverture de la diète générale. — Leurs propositions. — Inefficacité de l'attitude louvoyante qu'ils croient devoir adopter. — L'armée zurico-bernoise se prépare à forcer les défilés des bailliages orientaux. — Hésitations des Lucernois et de leurs coreligionnaires. — Ils renoncent à la lutte. — Les troupes de l'Helvétie protestante atteignent la frontière de Mayenfeld. — Déception qu'elles éprouvent à leur arrivée sur les rives de la Plessur. — Insuffisance des renforts mis à leur disposition par les communes grisonnes. — Les Espagnols secourent ouvertement les Valtelins. — Désastre subi par les Suisses aux portes de Tirano. — Découragés, ils opèrent leur retraite au delà des monts et abandonnent Bormio. — Joie des catholiques à la nouvelle de l'évacuation de la Valteline par les protestants. — Diète de Lucerne du 13 août. — 1500 hommes des petits cantons, à la solde de l'Espagne, pénètrent dans la Ligue Grise. — Diète d'Aarau des 22 et 23 septembre. — Zurich maintient son régiment dans la haute vallée du Rhin, tandis que Berne en rappelle le sien. — Dans les deux camps on cherche à gagner du temps. — Diètes tenues à Bade en septembre et en octobre. — L'accord ne parvient pas à s'établir entre les députés des deux confessions.

XXV. En présence des dangers qui s'accumulaient autour d'eux, les Grisons observaient une attitude passive, faite pour surprendre les quelques amis qui leur restaient encore en Europe. Ce n'était certes pas que les avertissements leur eussent manqué quant à l'imminence des multiples attaques dont ils se trouvaient menacés. Il leur en venait de toutes parts, de Suisse, d'Allemagne et surtout de Venise. Aussi bien le gouvernement de la Seigneurie recevait de ses agents à Milan, à Zurich et dans plusieurs cours étrangères les missives les plus alarmantes à l'occasion des fréquents mouvements de troupes signalés aux frontières du Cômasque, du Tyrol et de la Lévantine. (1) En Rhétie même et dans la vallée de l'Adda, les patriotes clairvoyants, que n'aveuglait pas l'esprit de faction, ne se faisaient guère d'illusions sur l'issue de la lutte inégale dans laquelle allaient être entraînées les Trois Ligues. Par suite, las de prédire la

(1) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 12 dicembre 1618. Frari. Grigioni. XIII. — Cesare Cantù. Storia di Como. (Firenze 1856.) t. II, 125 sqq. — *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 25 marzo 1620. Firenze. Arch. Mediceo. 3148.

catastrophe que la continuation de la guerre civile devait infailliblement provoquer, selon eux, ils se préparaient à émigrer. Déjà le colonel Jean-Pierre Guler de Weineck avait transporté ses pénates à Zurich,(1) tandis qu'un autre patricien, Hercule de Salis, le chef vieilli du parti de Saint-Marc, très averti des desseins de Feria à l'égard de la Valteline et désolé, dès lors, de voir ses conseils méprisés, se retirait à Venise pour y mourir.(2) De Sondrio, de Tirano, de Chiavenna, les podestats ne cessaient de faire parvenir à Coire et à Davos des avis singulièrement précis quant aux projets des conjurés et à leur résolution, qui n'était un secret pour personne, de procéder à jour fixe, avec l'appui du gouverneur de Milan, au massacre des quelques centaines de réformés disséminés dans la vallée.(3) Mais leurs appels désespérés ne rencontraient que peu d'écho au delà des monts, où l'opinion semblait accréditée que, pas plus en 1620 qu'en 1598 ou en 1604, l'Escurial ne songeait à passer des menaces aux actes.(4)

Malgré qu'ils en eussent, les Grisons ne pouvaient toutefois méconnaître que la situation politique ne se fût modifiée du tout au tout dans la région des Alpes depuis le commencement du siècle. Non seulement, en effet, la France n'était plus avec eux, prête à les défendre, ainsi qu'elle s'y était offerte du vivant de Henri IV, ou simplement indifférente, comme au temps de la régence de Marie de Medicis, mais il paraissait désormais certain que, l'occasion d'une rupture se présentant, le roi Très-Chrétien n'hésiterait pas à faire cause commune avec leur ennemi séculaire, le roi Catholique, souverain de la Lombardie.

Il arriva cependant un moment, en juin, où les Trois Ligues ne purent se dispenser de protester par écrit, tant à Milan qu'à Innsbruck, contre les démonstrations militaires significatives que le gouverneur et l'archiduc toléraient dans le voisinage immédiat des frontières de la Valteline et de l'Engadine. Or, la réponse volontairement évasive qui leur fut donnée, loin de contribuer à les tranquilliser, les engagea au contraire à recourir aux moyens énergiques qu'elles avaient trop négligé jusqu'alors (5). C'est ainsi que, durant la diète tenue à Coire dans les derniers jours de ce mois, fut décrétée la levée de plusieurs enseignes pour assurer d'une manière permanente la protection des pays sujets.(6) Convaincues, cette fois, de l'imminence du péril, les communes évangéliques adressèrent un pressant appel à leurs alliés de Suisse et d'Italie, en vue d'obtenir d'eux des secours immédiats. A cette même heure, au reste,

(1) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 4 gennaio 1620. Frari Svizzeri. X.

(2) Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten meines Lebens. p. 15.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 13 e 27 giugno 1620. Frari. Grigioni e Svizzeri. XI. — H. Reinhardt. Der Veltliner Mord. p. 7.

(4) Ardüser. Rhaetische Chronik (éd. Bott). p. 144. — Anhorn. Graw-Pünter Krieg (éd. Mohr). p. 6. — Mohr. op. cit. I. 423.

(5) *Ypolito Buondelmonte a Curzio Picchena.* Milano, 18 marzo 1620. Firenze. Arch. Mediceo 3148. — C. von Mohr. op. cit. I. 425.

(6) *Décret de la diète du 10/20 juin 1620, relatif à la levée des bandières.* Frari. Svizzeri. XI.

le «Strafgericht» de Davos prenait la sage résolution de se dissoudre (2 juillet) afin de permettre à ses membres de coopérer plus activement à la défense de la patrie. (1)

Ce fut l'erreur capitale des Grisons de se faire illusion au point de croire que la Sérénissime République assumerait une part quelconque de responsabilité dans les mesures concertées à l'effet de préserver la vallée de l'Adda de l'invasion milanaise. (2) Moins que jamais le gouvernement vénitien ne songeait à se désister de sa prudente réserve ni à prêter aux Trois Ligues un appui ostensible. La crainte de s'attirer les représailles des maîtres de la Lombardie était si grande à Saint-Marc que, plutôt que de s'exposer à ce risque, on y agitait déjà de prescrire à Pietro Vico de suspendre ses négociations avec les communes rhétiennes. A plus forte raison, l'idée de contribuer à l'entretien des garnisons de Sondrio et de Tirano, ainsi que l'eussent désiré les princes protestants allemands, n'avait-elle aucune chance de rallier une majorité dans le sein du «Collège». (3)

De fait, lorsque, ensuite des avis presque quotidiens que lui transmettaient à la fois Antonio Maria Vincenti, son résident à Milan, et les provéditeurs de l'Etat de Terre-Ferme, le Sénat n'eut plus de doute quant à la gravité des projets que les Espagnols nourrissaient à l'endroit de la Valteline, (4) ordre fut donné à Pietro Vico, lequel n'avait pas encore quitté Zurich, d'ajourner son départ pour Coire. Mais, dès la première semaine de juillet, cette décision était rapportée et l'agent de la Seigneurie en Suisse autorisé à demander aux autorités grisonnes un sauf-conduit qui lui fut accordé d'ailleurs avec empressement. Dans l'intervalle, en effet, des révélations s'étaient produites qui avaient permis de percer quelques-uns des desseins les plus secrets des conjurés. Désormais prévenus, les Grisons ne pouvaient manquer de se tenir sur leurs gardes aux frontières de l'Engadine et du Val Mesocco. (5)

Grâce à quelle aberration de jugement, un gouvernement aussi circonspect que l'était celui de Venise se persuada-t-il que, du moment où la conspiration tramée contre l'indépendance des Ligues Grises était en partie éventée, elle devait nécessairement avorter? (6) C'est là ce qu'il paraît malaisé

(1) B. Anhorn. op. cit. p. 51. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 132. — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 26 giugno 1620. Frari. Grigioni. XV. — *Les Trois Ligues à Zurich.* Coire, 10/20 et 19/29 juin 1620. St-Arch. Zürich. Feldzug der Zürcher und Berner u. s. w. (169. 4.) — *Zürich an den III Bündten.* 12/22 juin. *Ibid.* (169. 2). — *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 9 juillet 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 137.

(2) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 2 agosto 1619. Frari. Svizzeri. X. — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 24 giugno 1620. Frari. Grigioni. XV.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 30 maggio e 20 giugno 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(4) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 5 giugno 1620. Frari. Grigioni. XV.

(5) *Récit véritable du souslèvement arrivé en la Valteline et pays des Grisons.* juillet 1620. Aff. Etr. Grisons. II. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo. 4 luglio 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 3 e 8 luglio 1620. Frari. Grigioni. XV.

(6) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 4 luglio 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 27 maggio 1620. Firenze. Arch. Mediceo 3118.

d'établir. Toujours est-il que, de prime abord, l'événement lui donna raison. Massés aux divers points d'où ils s'apprêtaient à envahir simultanément la Rhétie, les coalisés hésitaient à aller de l'avant depuis qu'ils savaient leurs adversaires sur la défensive.(1) Miron, de Soleure, et Gueffier, de Paris, travaillaient en vain à réchauffer leur zèle et commençaient eux-mêmes à désespérer du succès de l'entreprise.(2) Ce fut à cet instant-là que le bruit se répandit de l'arrivée de Vico dans la haute vallée du Rhin et du prochain départ de trois mille hommes pour la Valteline.(3) A peine de laisser Venise réimplanter son alliance parmi les communes grisonnes et d'accorder à ces dernières le temps nécessaire à la mise en état de défense de leurs pays sujets, il était urgent que le complot entrât, sans plus de retard, dans sa phase d'exécution. Sur un signal venu de Milan, toutes les troupes espagnoles et autrichiennes en marche à proximité des frontières des Ligues firent halte, prêtes à apporter aux Planta et autres bannis l'appui de leurs armes.(4)

Jusqu'alors, bien qu'ils fussent dans la confidence des préparatifs dirigés contre l'Engadine et le Val Mesocco et qu'ils ne cachassent pas leur sympathie pour la cause des exilés grisons,(5) les cantons forestiers s'étaient appliqués à ne point donner prise, par leur attitude dans le différend rhéto-valtelin, aux récriminations de leurs confédérés protestants. Un instant, il est vrai, en 1618, ils avaient, à la suggestion du gouverneur de Milan, agité d'opérer une diversion dans la vallée de l'Adda; mais Miron s'était interposé à temps pour les détourner de ce dessein et leur faire comprendre qu'à jouer un jeu aussi dangereux, ils risquaient eux-mêmes de perdre leurs bailliages d'outre-monts.(6) Aussi les députés des Etats de l'ancienne confession réunis en une diète à Altorf, le 3 juillet, furent-ils assez perplexes lorsque s'ébruita la nouvelle qu'un corps de sept cents «bannis» demandait, ouvertement cette fois, à se concentrer sur les rives du Tessin pour, de là, pénétrer dans la Misolcine. Repousser cette requête, c'était, à coup sûr, compromettre la restauration du catholicisme en Rhétie. En revanche, s'ils l'accueillaient, les «Waldstætten» s'exposaient à des représailles de la part de Zurich et de Berne. Ils ne répugnèrent pas à user de diplomatie et prirent un moyen terme. Leur commissaire à Bellinzone fut autorisé en secret à faciliter aux conjurés l'accès de la frontière grisonne, alors que, d'autre part, lui parvenait l'ordre officiel, quoique

---

(1) *Die Raethe Leopolds an Alfonso Casati* Innsbruck. 7. Juli 1620. (Die Correspondenz von Alfonso Casati und Girolamo Casati [éd. Reinhardt]. p. 11.)

(2) *Bentivoglio a Borghese.* Parigi. 17 giugno 1620. (La Nunziatura di Francia. IV. nº 2305.) — *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure. 9 juillet 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 137.

(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 20 giugno 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(4) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo. 20 e 27 giugno 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(5) *Les VII cantons catholiques aux Ligues Grises.* 9 janvier 1620. trad. ital. Frari. Svizzeri. X.

(6) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 17 novembre 1618. Frari. Grigioni XIII. — Eidg. Absch. V² 30 *g*. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. (éd. Mohr) I. 92.

de pure forme, d'opposer une réponse négative aux sollicitations de ces derniers.(1) Aussi bien le sort en était jeté. Le 13 juillet déjà, la bandière de Calanca, appuyée d'une grosse troupe d'exilés, sous la conduite de Jean-Antoine Giöri et du secrétaire-interprète Molina, traversait le Saint-Bernardin, envahissait le Rheinwald et s'apprêtait à marcher sur Coire. Mais, refoulés une première fois par les forces du colonel Guler accourues à leur rencontre, les rebelles ne tardaient pas à subir un nouveau désastre et à se voir contraints de regagner en toute hâte la Riviera.(2)

Sorti vainqueur de cette escarmouche, le parti protestant-vénitien était appelé, peu de jours après, à enregistrer un second et non moins facile succès. Grâce à l'esprit d'indécision de Rodolphe Planta, les seize cents hommes, — Suisses catholiques pour la plupart, — dont disposait cet officier incapable étaient restés l'arme au pied à la frontière de Santa Maria, tandis que leurs compagnons livraient bataille à l'autre extrémité des Ligues.(3) Cette erreur de tactique devait leur être fatale. Surveillés par les bandières de l'Engadine, ils furent repoussés par elles, lorsque, le 19 juillet, ils se décidèrent enfin à prendre l'offensive.(4)

Au total, l'effort tenté par les bannis avait lamentablement échoué. Vingt mois et plus de préparatifs incessants aboutissaient à un véritable désastre. Comme toujours en pareil cas, ce fut à l'envi que les vaincus s'appliquèrent à rejeter les uns sur les autres la responsabilité de la défaite. D'un accord unanime, Miron, Casati et l'archiduc Léopold attribuaient aux lenteurs du duc de Feria les revers successifs du Val Mesocco et du Munsterthal, alors que le gouverneur de Milan imputait ce dernier aux seules hésitations du souverain d'Innsbruck et de Rodolphe Planta.(5) En revanche, agents et partisans de la Sérénissime République exultaient. A leurs yeux, dès l'instant où le complot avait avorté, l'alliance vénéto-grisonne pouvait être considérée comme faite.(6) Arrivé à Coire le 11 juillet, Pietro Vico avait rencontré dans les Trois Ligues un accueil des plus favorables et s'était presque aussitôt porté à Ilantz, puis à Thusis, où Moderante Scaramelli, venant de la Piazza,

(1) Eidg. Absch. V² 138 *a.* — *Alf. Casati an Leopold.* Altorf, 3. Juli 1620. (Correspondenz von Casati u. s. w. p. 8.) — *Récit véritable du souslèvement arrivé en la Valteline et pays des Grisons.* Juillet 1620. Aff. Etr. Grisons. II.

(2) *Récit véritable du souslèvement arrivé en la Valteline.* loc. cit. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten meines Lebens (éd. Mohr). p. 64. — Reinhardt. Der Veltliner Mord. p. 11—12. — *Haubt- und Kriegslüth zu Misoxerthal an den III Bündten.* (Bericht dasz sy die Banditen uss dem Landt geschlagen.) Ruffle (Roveredo), 10./20. Juli 1620. St-Arch. Zürich. Feldzug in Veltlin) *E.* — *Roberto Ongaro a Picchena.* Milano, 22 luglio 1620. Firenze. Arch. Mediceo 3148.

(3) *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 8 luglio 1620. Firenze. Arch. Mediceo 3148.

(4) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* — *Relacion del Ragionato Juan de Salvatrirra* (1621). Arch. di Stato Lombardi. Sez. Stor.-Dipl. Potenze Estere. Svizz. e Grig. (1621—1623).

(5) *Instruction Leopolds für Albertini.* Blotzheim, 22. Juli 1620. (Correspondenz von Casati u. s. w. p. 15.) — *Alfonso Casati an Leopold.* Altorf, 25. Juli 1620. *Ibid.* p. 17. — *R. Miron au marquis de Coeuvres.* 23 juillet 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 140. — *Leopold an Alfonso Casati.* St. Amarin, 12. August 1620. (Correspondenz etc. p. 23.) — *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 1 luglio 1620. Firenze Arch. Mediceo 3148.

(6) *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 15 luglio 1620. Firenze. Arch. Mediceo 3148.

s'apprêtait à le rejoindre. Ce fut à ce moment-là, le 21 juillet, qu'éclata comme un coup de foudre la nouvelle du massacre de tous les protestants de la Valteline, perpétré l'avant-veille.(1)

XXVI. Sans se laisser émouvoir par les exhortations pressantes qui lui étaient adressées de la Suisse catholique et du Tyrol, le duc de Feria avait choisi son heure pour agir.(2) Et le succès, dépassant ses espérances, effaçait, et au delà, les échecs subis par les conjurés dans le Val Mesocco et le Munsterthal. En tout état de cause, le coup de force qui enlevait aux Grisons la vallée de l'Adda était son œuvre. Dès son arrivée à Milan, il l'avait préparé, de concert avec Julio della Torre, prévôt de la Scala, celui-là même dont la présence à Coire, en 1602, avait failli rendre impossible le renouvellement de l'alliance franco-rhétienne.(3) Saisissant d'emblée le parti qu'il pourrait tirer des constants malentendus que la différence de confession créait entre suzerains et sujets en Valteline, il s'était assuré du concours d'un capucin du Bergamasque, le père Ignace, très apte à développer dans l'esprit des paysans de la région les instincts de fanatisme qui n'y existaient jusque là qu'en germe(4) et à leur inculquer cette idée, dont il était à peine besoin de faire justice,(5) qu'en procédant à l'extermination des Luthériens qui vivaient parmi eux, ils ne faisaient, en somme, que prévenir les Grisons et empêcher ceux-ci de supprimer sans pitié la population catholique de leurs provinces d'outre-monts.(6)

Au printemps de 1620, tout était prêt en vue du soulèvement. Mais encore convenait-il de donner un chef énergique aux conjurés, dont les armes étaient déjà bénies par le Saint-Siège. Le choix de Feria se porta sur le «cavalier» Giacomo Robustelli, de Grossotto, parent des Planta et l'un des condamnés du «Strafgericht» de Davos. D'abord fixée au 26 juillet, l'exécution du complot fut avancée de quelques jours, dans la crainte que certaines indiscrétions survenues dans ces entrefaites ne donnassent l'alarme aux autorités des Trois Ligues et ne la fissent échouer. Le 19, au petit matin, les habitants évangéliques de Tirano, assaillis par une troupe de bandits, milanais, vénitiens et trentins pour la plupart,(7) que Robustelli dirigeait en personne, furent égorgés jusqu'au dernier. Accompli avec une rigueur et une méthode impitoyables, le massacre fut suivi de scènes de pillage. Il s'étendit à Teglio, à Sondrio, à

(1) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* — *Pietro Vico al Senato.* Coira, 11 luglio; Ilantz, 16 luglio; Thusis, 19 e 21 luglio; Zurigo, 3 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI. — Reinhardt. Der Veltliner Mord p. 10—11. — B. Anhorn. Graw.-Pünter Krieg (éd. 1873) p. 58 sqq. — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). t. III. 364.

(2) *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 3 giugno 1620. Firenze. Arch. Mediceo 3148.

(3) *Pietro Vico e Gio. Battista Lionello al Senato.* Zurigo, 21 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Discorso sopra le ragioni della risoluzione fatta in Valtellina, etc.*

(4) *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 17 giugno 1620. Firenze. Arch. Mediceo. 3148.

(5) Cantù. Storia di Como. II. 69, 126.

(6) *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Soleure, 3 septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 173.

(7) *Scaramelli al Senato.* Dall'Olmo, 22 luglio 1620. Frari. Grigioni. XV.

Morbegno, d'où quelques protestants réussirent à s'échapper, et jusque vers les confins du lac de Côme. Il durait encore le 4 août. Brusio, Poschiavo et Bormio ne furent pas épargnés. On tuait dans les maisons, dans les églises, dans les rues, sur les places publiques, sans distinction d'âge ni de sexe. La constance des victimes dans leur foi fut admirable. Toutes préférèrent la mort à l'abjuration. Il périt de la sorte plus de cinq cents personnes. Seuls les Grisons catholiques, et parmi eux le gouverneur de la vallée, *landeshauptmann* Travers, trouvèrent grâce devant les assassins. La Saint-Barthélemy valteline, dont les conséquences politiques devaient être immenses, revêtait ainsi, dès le premier jour, un caractère nettement confessionnel.(1)

Les bandières rhétiennes n'avaient pas quitté le Val Mesocco, lorsque se répandirent à la même heure dans les Trois Ligues la nouvelle du désastre du 19 juillet et celle de la tentative faite par Rodolphe Planta pour occuper le Munsterthal. Un « Bundestag » ou diète générale se réunissait précisément à Coire. Il ouvrit ses délibérations au milieu de la plus extrême confusion. La vallée de l'Adda perdue, l'Engadine menacée, le Mesocco à peine pacifié, les communes catholiques suspectes d'affiliation au complot et peu disposées à joindre leurs contingents à ceux de la majorité protestante,(2) n'y avait-il pas là de quoi semer le découragement parmi les patriotes les plus énergiques? On estima cependant qu'il convenait, avant toutes choses, de secourir Chiavenna et Riva qui tenaient encore.(3) Quelques bandières se jetant à la hâte dans ces deux localités s'y fortifièrent aussitôt.(4) Cette première opération réussie, il devenait possible de prendre l'offensive contre les rebelles. Dès le 29 juillet, un gros de troupes grisonnes, sous les ordres du colonel Baptiste de Salis, traversait le col de Muretto, pénétrait dans le Val Malenco et s'avançait jusqu'aux portes de Sondrio, dont il s'emparait le 2 août. Simultanément, un autre corps, commandé par le colonel Jean-Pierre Guler, s'ébranlait de Riva, entrait en contact avec les Espagnols, dont une avant-garde avait envahi la Valteline,(5) les culbutait à Sasso Corberio, enlevait Trahona, mais ne réussissait pas à s'établir dans

(1) Sprecher v. Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen. I. 143—158. — Lavizzari. Memorie istoriche della Valtellina. p. 144 sqq. — Quadrio. Dissertazioni critico-storiche intorno alla Valtellina. (Milano 1755.) II. 129 sqq. — Anhorn. Graw-Pünter-Krieg. (éd. Mohr, Chur 1873). *Bericht eines Augenzeugen über den Veltlinermord.* (Arch. für Schweiz. Geschichte. VI. 241, 266.) — A Porta. Historia Reformationis Ecclesiarum Rhaeticarum (Coire 1771—1776). — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten (éd. Mohr, 1858). 65 sqq. — *Récit du souslèvement arrivé en la Valteline en l'année 1620.* (Mercure françois t. X (IIe P). p. 144 sqq) — Reinhardt. Der Veltliner Mord u. s. w. (Einsiedeln 1885) — Molina. La Valteline ou Memoires, discours, etc. (Genève 1631 in-8°). — *Instruzzione a Monsgre Arcivescovo di Tebe, nunzio straordinario al Re Cattolico, per trattare con S. Mta del negotio della Valtellina.* Roma, 16 ottobre 1621 (avoue 400 victimes). Bibl. Nat. f. italien CXXXV. — Bibl. Arsenal *8546* f° 601. — *Gli felici progressi de' Cattolici nella Valtellina.* 1618—1623. Napoli. Bibl. Nazionale X—E LVII fos 65—98.

(2) *Avis de Coire,* du 31 juillet 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 13 agosto 1620. *Ibid.*

(3) *Scaramelli al Senato.* Dall' Olmo, 22 luglio 1620. Frari. Grigioni. XV.

(4) *J. Schmid de Gruneck aux Trois Ligues.* Chiavenna, 16/26 juillet 1620. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 85

(5) A Porta. Historia Reformationis Ecclesiarum Rhaeticarum. II. 344. — *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 25 luglio 1620. Frari. Grigioni. XV.

Morbegno. Cet échec devait entraîner les plus graves conséquences. En réalité, il rendit impossible la jonction des deux petites armées grisonnes. Celle de l'ouest ne tarda pas à regagner Chiavenna, tandis que celle de l'est opérait sa retraite de Sondrio jusque dans la Haute-Engadine. Au même temps, d'ailleurs, les Autrichiens et les « bannis » de Planta parvenaient enfin à se saisir du Munsterthal et du passage de l'Umbrail (8 août), (1) et cela à l'instant où les Valtelins, enhardis par l'insuccès de leurs adversaires, surprenaient Poschiavo. (2)

Ainsi donc quinze jours avaient suffi pour que la situation des Grisons, déjà fort compromise, devînt presque désespérée. Pour comble de disgrâce, Bormio avait, lui aussi, dès le 24 juillet, adhéré à la cause des rebelles. Cette défection, coïncidant avec l'occupation de Santa-Maria par les troupes archiducales, consolidait singulièrement les avantages que l'Escurial se proposait de retirer du soulèvement de la Valteline, en ce sens qu'elle assurait, d'une manière complète cette fois, la liberté des communications entre le Tyrol et la Lombardie. (3)

XXVII. En présence des périls qui menaçaient de toutes parts les Trois Ligues, l'union très étroite de ces dernières eût seule réussi à conjurer leur ruine. Mais, de ce côté-là encore, l'heureuse fortune qui, jusque là, n'avait cessé de favoriser les desseins des Austro-Espagnols à l'égard de la Rhétie ne se démentait pas. Bien loin, en effet, de concentrer leurs efforts en vue de repousser les agressions de l'ennemi commun, la Ligue Grise, la Cadée et les Dix Droitures semblaient plutôt prêtes à en venir aux mains entre elles, au risque de précipiter l'invasion de leur sol par de nouvelles armées au service de la maison d'Autriche. Chaque jour davantage, au reste, des divergences d'opinions se précisaient qui mettaient aux prises les adeptes des confessions rivales dans la haute vallée du Rhin. Or, parmi ces divergences, aucune certes ne présentait un intérêt plus immédiat et n'exigeait un dénouement plus prompt que celle provoquée par la question de savoir auxquels de leurs alliés, catholiques ou réformés, les Grisons demanderaient de les aider à reconquérir la Valteline. (4)

Dès le 15 juillet, soit cinq jours à peine avant la brusque apparition de Robustelli et de sa troupe de bandits dans Tirano, les chefs de la Cadée et des Dix Droitures, à la requête des députés de ces deux ligues et d'une partie de ceux de la Grise, s'étaient adressés aux autorités zuricoises et avaient réclamé d'elles une assistance effective et vigoureuse afin de résister aux multiples attaques que leurs ennemis de l'extérieur méditaient contre

(1) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 26 luglio 1620. Frari. Grigioni. XV.

(2) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 29 luglio, 4 e 13 agosto 1620. Frari. Grigioni. XV.

(3) *Gueffier à Puysieux.* 18 septembre 1620. (ap. Siri. V. 185.)

(4) Der Feldzug zürcherischer Truppen nach dem Veltlin im Jahre 1620. (Archiv für Schweiz. Geschichte III. 370.)

eux.(1) La semaine suivante, alors que les premières nouvelles de la rébellion des pays d'outre-monts commençaient à se répandre en Rhétie, ces mêmes Grisons, presque tous protestants, d'ailleurs, avaient à trois ou quatre reprises fait supplier le «Vorort» et les cantons de son groupe de ne les point abandonner et de leur fournir tout à la fois « des secours militaires et financiers, des munitions et des céréales ».(2) Mais, à ce moment-là déjà, de profonds dissentiments s'étaient produits au sein des communes des deux confessions, provoqués par ces appels réitérés à l'intervention des seuls Etats évangéliques de l'Helvétie. Tandis, en effet, que Berne, Zurich et le Valais se trouvaient liés par des traités à l'ensemble des Trois Ligues, les «Waldstætten» et Zoug, en revanche, n'entretenaient des rapports de combourgeoisie qu'avec la Grise et la Cadée, et non point avec les Dix Droitures; ce qui revenait à dire que ces dernières n'avaient guère d'aide à espérer que de la part des deux grands cantons protestants, de Glaris et des dizains de la vallée du Rhône. Une telle diversité d'alliances ne pouvait, on le comprend, que favoriser les intrigues des agents des puissances étrangères intéressées à fomenter des divisions dans la région des Alpes.(3) Bientôt même il parut hors de doute que, quoique contrainte à une certaine réserve,(4) la majorité des communes de la première ligue, non contente de soutenir en secret les rebelles de la Valteline et de la Misolcine, n'hésiterait pas à solliciter l'appui des cantons forestiers, pour peu que Zurich et Berne se décidassent à assister leurs coreligionnaires de Rhétie.(5)

XXVIII. Si la tragédie qui se déroula chez les Grisons et dans leurs pays sujets, du 15 au 20 juillet, suscita une vive émotion parmi les Confédérés protestants, il n'est que juste de reconnaître qu'elle ne les prit pas au dépourvu. Dès le 3 de ce mois, Berne était prête à faire marcher ses enseignes au secours des Trois Ligues. Aussi, confiante dans sa force, attendait-elle avec calme les événements. Encore que moins avancée dans ses préparatifs militaires, Zurich hâtait, au même temps, ses dernières dispositions en vue d'une intervention énergique dans la haute vallée du Rhin. Ce fut sur ces entrefaites que lui parvint, le 23 juillet, l'avis du massacre de la Valteline, aussitôt

(1) *Les Grisons à Zurich.* Churwalden, 5/15 juillet 1620. St-Arch. Zürich. Feldzug in Veltlin *E* (149, 10).

(2) *Les chefs des Ligues à Zurich.* Coire, 12/22 juillet. St-Arch. Zürich. *Ibid. E* (169, 4, 11 *c*). — *Landammann und Rath zu Ilantz an Glarus.* 13/23. Juli. *Ibid. E* (169, 4, 16 *a*). — *Glarus an Zürich.* 13/23. Juli. *Ibid. E* (zu 169, 4, 16 *a*). — «Volck, Gelt, Monition, Getreyd und Ingegnieren!» *Les Dix Droitures à Zurich.* Coire, 13/23 juillet. *Ibid.* (*Nochmahlige Mahnung um Hülff und Bericht wegen Ihren Bandyten schandtlichen moerderischen Thaten und Vorhaben.*) — *Les Trois Ligues à Zurich.* Coire, 17/27 juillet. *Ibid.* — *Les Dix Droitures à Zurich.* Coire, 18/28 juillet *Ibid.* — *Les Ligues Grises aux cantons protestants.* Coire, 15/25 juillet 1620. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 86. cop.

(3) *Escher et Holzhalb à Zurich.* Malans, 20/30 juillet 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169, 4, 14 *b*.)

(4) Reinhardt. Der Veltlinermord. p. 68.

(5) *Les Grisons à Zurich.* Churwalden, 5/15 juillet 1620. loc. cit. — Reinhardt. Der Veltlinermord p. 32. — Eidg. Absch. V² 148 *a*.

transmis à Berne, où l'on en eut la confirmation quelques heures plus tard. (1) Il paraît aujourd'hui avéré que, de prime abord, l'impression pénible que l'on ressentit, sur les rives de la Limmat comme sur celles de l'Aar, à cette funèbre nouvelle fut grandement atténuée par l'annonce, presque simultanée, du succès que les bandières protestantes venaient de remporter dans le Val Mesocco. On alla même jusqu'à attribuer à ces deux faits une importance égale et à admettre que la déroute infligée à Giöri, à Molina et à leurs complices compensait en quelque sorte l'occupation de Tirano par les bandits de Robustelli. (2) Mais cette illusion fut de courte durée et la consternation la plus vive se répandit dans toutes les classes de la population, à Zurich aussi bien qu'à Berne, lorsqu'on y apprit l'étendue du désastre qui atteignait les Ligues Grises dans leurs provinces d'outre-monts. (3)

Plus encore peut-être que leurs voisins de Rhétie, les Suisses évangéliques appréciaient à leur juste valeur les avantages assurément exceptionnels qu'une possession prolongée de la Valteline eût conféré à la maison d'Autriche dans sa lutte contre les réformés d'Allemagne et des Provinces-Unies. De longue date déjà, ils considéraient la vallée de l'Adda comme « la clé de leurs montagnes ». (4) Que cette clé passât en d'autres mains et, du coup, la cause des *Stati liberi* éprouvait une disgrâce équivalente à la perte d'une bataille rangée. (5) A dire vrai, les Espagnols n'avaient pas encore déployé leurs enseignes dans les pays sujets des Trois Ligues. (6) En revanche, leur intervention dans cette région semblait imminente. Dès lors, la question religieuse se doublait d'une question politique, ce qui en augmentait singulièrement la gravité.

Sans perdre de temps, Zurich, après avoir consulté les Etats de son groupe, convoqua deux diètes, l'une particulière aux protestants, le 30 juillet, à Aarau, l'autre, générale, à Bade, au 3 août. (7) De plus en plus, les cantons de la nouvelle confession se persuadaient de l'existence d'une « vaste conspiration » dirigée contre eux et leurs coreligionnaires de l'étranger. (8) Mais, aussi unis que les Grisons l'étaient peu, ils se trouvaient heureusement en mesure de faire face à tous les périls. (9) Bâle et Schaffhouse, se sentant menacés depuis l'arrivée d'un gros de troupes autrichiennes dans le voisinage du Rhin et du lac de Constance, furent, ainsi que Glaris, avisés, de Berne

---

(1) Reinhardt. Der Veltlinermord. p. 7, 11. (*contra:* Mohr. Geschichte von Currätien. 506.)

(2) *Glarus an Zürich.* 5/15. Juli 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169, 4).

(3) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 27 luglio 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(4) « Veltlyn ist der Schlüssel unserer Gebirgen zwüschendt Itallien und Teutschlandt. » *Die Kriegsläth in Veltlyn an Zürich und Bern.* 22. Juli (v. s.) 1620. St-Arch. Zürich. Graubunden *E* (164, 4, 14).

(5) « Wan Veltlyn verloren, so ist alles verlohren. » *Les enseignes réunies à Sondrio aux cantons de Zurich et de Berne.* 26 juillet (v. s.) 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169, 4, 24.)

(6) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 13 agosto 1620. Frari. Grigioni. XV.

(7) Reinhardt. Der Veltlinermord. p. 16.

(8) Eidg. Absch. V² 143 *a*.

(9) Eidg. Absch. V² 153 *a*.

et de Zurich, qu'une prompte assistance leur serait accordée à la première alerte.(1) Semblable assurance fut donnée au margrave de Bade, aux autorités de Strasbourg, à la ville de Saint-Gall et aux communes évangéliques d'Appenzell que les préparatifs belliqueux de l'archiduc Léopold et des cantons forestiers ne laissaient pas de préoccuper.(2) On agita même d'user de représailles à l'égard de ceux-ci et de leur fermer les marchés du plateau suisse. Néanmoins, grâce à l'influence pacifique exercée par le «Vorort», cette extrémité, dont les conséquences eussent été funestes pour le repos des Ligues, put être évitée. Comme, d'un autre côté, il semblait avéré que Charles-Emmanuel, au mépris de son alliance avec les Bernois, nouait de sérieuses intrigues à Madrid, les avoyers et conseils de la cité de l'Aar prirent les mesures nécessaires à l'effet de mettre le pays de Vaud à l'abri d'un coup de main de la part des troupes espagnoles et napolitaines qui, précisément à cette heure, traversaient la Franche-Comté.

Toutefois, Zurich et Berne ne s'en tinrent pas là. Vu la gravité des circonstances, les membres du gouvernement de ces deux villes crurent devoir faire appel à l'appui de leurs coreligionnaires, aussi bien en Helvétie qu'à l'étranger. C'est ainsi que Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, et Isaac Wake, résident anglais à la cour de Turin, furent priés de surveiller et de faire échouer au besoin les projets formés par les adversaires de la cause protestante à la frontière occidentale des Ligues.(3) Au même temps, Genève, où l'annonce de la Saint-Barthélemy valteline avait causé une légitime émotion et provoqué la célébration d'un «jeune extraordinaire d'humiliation»,(4) était sollicitée de prêter quelque argent à ses protecteurs moins fortunés qu'elle et d'acheminer en hâte des renforts vers la Suisse orientale.(5) Pareille requête était, d'ailleurs, adressée aux autorités de Neuchâtel, de Bienne, de Neuveville, de Moûtier-Grandval, de Montbéliard. Enfin, dans toutes les cités évangéliques, des collectes s'organisaient en vue de venir en aide aux Grisons que le désir de fuir les calamités dont était assaillie leur patrie amenait toujours plus nombreux sur les rives de la Limmat.(6)

Les sentiments d'indignation que les nouvelles de Sondrio avaient fait naître parmi les cantons protestants s'exaspérèrent lorsque les députés de ceux-ci se trouvèrent réunis à Aarau le 30 juillet.(7) Les représentants de Berne surtout,

(1) *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 31 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(2) *Appenzell Ausser-Rhoden an Zürich.* Herisau, 27. Juli/6. August 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E.* — Eidg. Absch. V² 141, 143 *a.* — *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 21 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(3) Reinhardt. op. cit. p. 10, 55, 70.

(4) Sordet. Procès-verbaux du conseil de Genève, 23 juillet 1620 sqq.

(5) *Instruction de Zurich à ses députés à la diète d'Aarau.* 18/28 juillet 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 4. 14).

(6) *Bern an Zürich.* 28. September (v. s.) 1620. — *La ville de Coire à celle de Zurich.* 20/30 octobre 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 7. 12). — Arch. Gén. Neuchâtel. Y¹¹ nº 23. — Reinhardt. op. cit. 70, 128. — *Lionello e Vico al Senato.* Zurigo, 1 novembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(7) Eidg. Absch. V² 143 *a.*

dont les différends simultanés ou successifs avec Fribourg, l'évêque de Bâle et le duc de Longueville réveillaient l'humeur belliqueuse, inclinaient en faveur d'une campagne immédiate dans la vallée de l'Adda. (1) Leurs « supérieurs » préconisaient d'autant plus volontiers cette solution que, à son défaut, ils redoutaient de voir les paysans du « Mittelland », non moins irrités que ceux de Zurich contre les pâtres des « Waldstætten », assaillir à l'improviste ces derniers et déchaîner ainsi la guerre civile sur le sol de l'Helvétie. (2) A tous égards, il était regrettable, selon eux, qu'une intervention énergique des protestants suisses dans les affaires de la Rhétie ne se fût pas produite dès le lendemain de la tentative avortée des bannis sur le Val Mesocco, et cela avant que la Ligue Grise, qui, elle aussi, avait d'abord consenti à ce qu'un appel fût adressé au « Vorort », eût eu le loisir de se raviser. (3)

Si, à Zurich, l'idée de secourir promptement les Grisons ne rencontrait pas de sérieuse opposition, toujours est-il qu'elle n'était pas accueillie avec le même enthousiasme qu'à Berne. (4) On ne se faisait guère illusion, dans la première de ces deux villes, quant aux difficultés d'une telle entreprise. Il s'agissait, en définitive, de reconquérir la Valteline entière, avec l'appui, il est vrai, d'une partie des communes rhétiennes, (5) mais contre la volonté de plus en plus manifeste des catholiques de la Ligue Grise, lesquels, craignant des représailles au cas d'un succès des armes protestantes à Chiavenna ou à Tirano, désapprouvaient par avance toute action militaire des seuls cantons évangéliques dans cette région. (6) N'eût-il pas été prudent, en outre, de s'assurer au préalable la coopération financière, sinon plus effective de la république de Venise à une expédition dont le résultat, quel qu'il dût être, ne pouvait laisser indifférents les maîtres de l'Etat de Terre-Ferme? (7) Pour ces raisons et d'autres encore, Zurich, encouragée d'ailleurs par Bâle, Schaffhouse, Appenzell, Glaris et Saint-Gall, inclinait à ne rien précipiter, mais à surseoir à toute démonstration belliqueuse jusqu'au lendemain de la diète générale de Bade. (8) Telle eût été, sans doute, la résolution des députés réunis à Aarau, si, sur ces entrefaites,

(1) *Bern an Zürich.* 2./12. August 1620 (raptim). St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 3). — *Lionello al Senato.* Berna, 12 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(2) *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 21 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(3) *Le bourgmestre Meyer au bourgmestre Holzhalb.* Coire, 26 août 1620. (v. s.) St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 30). — *Zurich à la Ligue Grise.* 2/12 septembre 1620. *Ibid.* (169. 5. 4). — *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 25 luglio 1620. Frari. Grigioni. XV. — *contra:* Reinhardt. op. cit. p. 12, 14.

(4) *Instruction de Zurich à ses députés envoyés à Aarau.* 18/28 juillet 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E*.

(5) *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 21 agosto 1620. Frari. Grigioni XI.

(6) *Gueffier à Puysieux.* 11 septembre 1620. (ap. Siri. V. 184.) — *Les officiers de la Ligue Grise aux officiers du régiment bernois.* 11/21 août 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 17). — *La Ligue Grise à Glaris.* Ilantz, 28 août (v. s.) 1620. *Ibid.* (169. 5. 32).

(7) *Vico al Senato.* Zurigo, 27 luglio 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(8) Eidg. Absch. V² 143 *a.* — Reinhardt. op. cit. p. 37. — *Basel an Zürich.* 31. Juli/9. August 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 4. 29). *Vico al Senato.* Zurigo, 13 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

ne leur était parvenue, de Soleure, une missive fort inopportune, dans laquelle Miron les sommait, en quelque sorte, de renoncer à leur dessein et les menaçait, au cas contraire, de la colère de son souverain. (1) Cette démarche maladroite de l'ambassadeur français servit à souhait les plans de Berne, en ce sens qu'elle décida les cantons évangéliques à s'y rallier. L'envoi en Valteline d'un corps de trois mille hommes, dont 2100 Bernois et 900 Zuricois, fut incontinent résolu. (2)

XXIX. Bien avant que les mines chargées par les ennemis des Trois Ligues éclatassent, les cantons forestiers s'étaient préoccupés d'interdire à leurs alliés protestants l'accès des passages conduisant de la plaine suisse en Rhétie. (3) Ils agitaient de recourir à d'autres mesures plus efficaces encore, lorsque, le 21 juillet, se répandit dans la région du Gothard la nouvelle de l'échec subi par les bannis, refoulés, comme on sait, de la Misolcine. Or, cette partie du complot tramé contre les Grisons était la seule à laquelle les «Waldstætten» eussent été affiliés. Par suite, ils crurent tout perdu et redoutèrent l'effondrement de leurs plus chères espérances. Une diète se tenait le lendemain même à Lucerne. Miron, qui y assista, s'employa activement à les dissuader de rompre avec Zurich et Berne, ainsi qu'ils en manifestaient l'intention. La situation se trouvait, en effet, à ce point renversée que, pendant quelques jours, ce furent les Suisses réformés qui songèrent à empêcher leurs confédérés de l'autre confession d'envoyer des secours militaires aux communes catholiques dans la haute vallée du Rhin.

Fort heureusement pour la paix des Ligues, les idées de modération préconisées en cette circonstance par l'ambassadeur français eurent raison des conseils belliqueux que son collègue espagnol prodiguait sous main aux cantons de l'alliance de Philippe III. (4) En conséquence, Lucerne et les Etats de son groupe se bornèrent à blâmer par écrit les autorités de Zurich des préparatifs ouvertement faits dans cette ville, comme à Berne, en vue de porter assistance aux Grisons du parti protestant-vénitien. Les armements de ces derniers à la frontière de la Lévantine, armements fort justifiés d'ailleurs, continuaient à donner de l'ombrage aux petits cantons et à provoquer à Schwytz, à Sarnen, à Altorf, d'incessantes réclamations. Au sentiment des Uranais et de leurs coreligionnaires, l'intervention suisse en Rhétie ne pouvait avoir quelque efficacité que si elle était générale. Dès lors, l'attitude séparatiste adoptée par Berne et Zurich devait être d'autant plus énergiquement combattue que ces

(1) Reinhardt. op. cit. 29, 40.

(2) *Instruction de Zurich à ses députés envoyés à Aarau.* 18/28 juillet 1620. — Archiv für Schweiz. Geschichte. III. 371. — *Vico al Senato.* Zurigo, 27 luglio 1620. Frari. Svizzeri. XI. — Eidg. Absch. V² 143 *a*. — *Basel an Zürich.* 2./12. September 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 4).

(3) Eidg. Absch. V² 138 *a* (3 juillet), 139 (19 juillet).

(4) Eidg. Absch. V² 139 *a*, 140. — Reinhardt. op. cit. p. 24.

deux cantons avaient refusé, peu de mois auparavant, à l'époque où florissait le «Strafgericht» de Thusis, de joindre des députés à ceux que leurs confédérés catholiques eussent désiré envoyer à Coire sous le prétexte de ramener la concorde au sein des Trois Ligues. (1)

Combien opportune avait été la décision des «Waldstætten» de suivre les conseils de Miron de préférence à ceux de Casati, l'événement ne tarda pas à le montrer. Le 24 juillet, en effet, la nouvelle se répandait à Lucerne du massacre de la Valteline et de l'entrée des bandes de Robustelli à Tirano puis à Morbegno. (2) Ainsi qu'on vient de le dire, toute cette partie du complot, encore que mûrie de longue date, (3) avait été élaborée en dehors d'eux, soit que leur concours semblât inutile, soit plutôt que l'on se défiât d'indiscrétions que la «forme populaire» de leurs gouvernements rendait toujours possibles. Quoiqu'il en soit, leur stupéfaction fut profonde et il s'y mêla, dès le premier instant, quelque pitié à l'endroit des victimes du fanatisme valtelin. Mais, à la réflexion, ils approuvèrent sans réserves un coup de force qui servait si à propos leurs intérêts. En revanche, ils comprirent sur le champ qu'ils allaient avoir à s'opposer à la marche des troupes que les cités évangéliques ne pouvaient manquer d'acheminer à bref délai vers la Rhétie. (4)

En demandant aux gouvernements des cantons forestiers de se faire représenter à la diète générale qu'elle assignait à Bade au 3 août, Zurich ne leur avait pas caché son intention de secourir les Grisons par la voie de Sargans. Aussi bien Berne, après avoir agité d'emprunter à ce même effet les routes de la Furka et de la vallée d'Urseren, avait fini par se rallier à cet avis. (5) Il n'en fallut pas davantage pour engager Miron à changer ses batteries et à approuver les idées belliqueuses que, seul jusqu'alors, Casati s'était attaché à propager parmi les montagnards de la Suisse primitive. Malgré les objections, d'ailleurs timides, de Lucerne que sa situation géographique exposait en première ligne à une invasion bernoise, la diète catholique réunie à Gersau, le 28 juillet, décida que les Etats de l'ancienne confession repousseraient la force par la force. (6) Loin de juger que la convocation d'une «journée générale» dût servir à apaiser le conflit qui venait de surgir aux Ligues à l'occasion des affaires de Rhétie, les «Waldstætten» virent, au contraire, dans cette démarche une machination destinée à endormir leur vigilance. (7) Tout aussitôt, les troupes des petits cantons se concentrèrent dans les environs de Schwytz et d'Einsiedeln. (8) A cette même heure,

(1) Eidg. Absch. V² 139 *a*, 140. — Reinhardt. op. cit. p. 66.
(2) Reinhardt. op. cit. p. 25.
(3) *contra:* Reinhardt. op. cit. p. 5.
(4) Reinhardt. op. cit. p. 26, 67.
(5) Eidg. Absch. V² 139. — Reinhardt. op. cit. p. 16, 26.
(6) Eidg. Absch. V² 141, 142.
(7) *Les cantons catholiques du centre à Soleure.* Lucerne, 28 juillet 1620. Bibl. Nat. f. fr. *7116* f° 86 sqq; f. fr. *16 029*.
(8) *Der Vogt von Wædensweil an Zürich.* 23. Juli/2. August 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E*.

les Valaisans, insensibles aux instances de Berne, proclamaient leur résolution de demeurer neutres dans la lutte qui se préparait, ce qui constituait, en somme, un succès à l'actif de Lucerne et de ses confédérés catholiques. Enfin, tandis que Fribourg demandait des secours au comte de Champlite, gouverneur de la Franche-Comté, des courriers étaient dépêchés à l'archiduc Léopold, — alors dans le Sundgau, — au duc de Lorraine, à l'évêque de Bâle, et des démarches faites auprès des ambassadeurs de France et d'Espagne afin d'obtenir de leurs maîtres respectifs quelques démonstrations militaires vers la frontière occidentale des Ligues. (1)

Tout en estimant qu'il y avait lieu de refuser aux forces des Etats évangéliques l'accès des passages conduisant en Rhétie, (2) les députés de la diète de Gersau du 28 juillet avaient décidé d'appuyer à Bade une proposition tendant à envoyer à Coire une ambassade de médiation composée de représentants des huit anciens cantons alliés des Trois Ligues. (3) Cette solution, suggérée par Miron et le nonce apostolique et déconseillée, sinon combattue par Casati, avait d'emblée rallié les suffrages des « Waldstætten » et de leurs coreligionnaires suisses. (4) A ce moment-là, en effet, l'influence dont disposait au sein de la Confédération le successeur de Jeannin de Castille était encore assez considérable, quoiqu'il ne dût pas tarder à la compromettre, auprès des protestants à tout le moins, grâce à la missive inopportune adressée par lui à la diète d'Aarau. Toujours est-il qu'il semblait être l'arbitre indiqué, dont les cantons des deux confessions avaient intérêt à solliciter les avis à la veille de la diète qui allait s'ouvrir. Malgré qu'elles en eussent, les autorités de Zurich le comprirent si bien qu'elles s'empressèrent de lui dépêcher des députés à Soleure, vingt-quatre heures avant la réunion de la « journée générale », pour le consulter sur la situation. (5) Par le fait, cette démarche du « Vorort » eut un résultat. Si elle contraignit l'ambassadeur du roi Très-Chrétien à énumérer les raisons qui le poussaient à combattre le projet d'expédition militaire des deux grands cantons évangéliques en Valteline — et, parmi ces raisons, la principale paraissait être la crainte de voir les Espagnols pénétrer à leur tour dans la vallée de l'Adda — elle l'engagea aussi à expliquer les motifs, très égoïstes, qui lui rendaient sympathique par avance l'envoi d'une ambassade helvétique en Rhétie. (6) Averti de l'imminence du soulèvement, lequel éclata d'ailleurs tandis qu'il se trouvait encore sur territoire français, Gueffier avait quitté Paris (7) et venait d'arriver à Soleure, d'où il cherchait les moyens

(1) Eidg. Absch. V² 148 *a*, 153 (143). — Reinhardt. op. cit. p. 26, 62—66.

(2) *Abel de La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 24 juillet 1620. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. IX.)

(3) Eidg. Absch. V² 142 *a*.

(4) Reinhardt. op. cit. p. 28.

(5) Reinhardt. op. cit. p. 48.

(6) *Miron à Zurich.* Soleure, 28 juillet 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 4. 27). — *Vico al Senato.* Zurigo, 3 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(7) *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 1 e 9 luglio 1620. (La Nunziatura di Francia. IV. nos 2325. 2344, 2359.) — *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 22 luglio 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*.

d'atteindre Coire sans s'exposer à subir un nouvel affront. En se rendant dans la haute vallée du Rhin, les représentants des huit cantons alliés des Ligues Grises y eussent ramené au milieu d'eux le collègue de Miron. L'aveu sans détour qu'en fit celui-ci au conseil de Zurich ne contribua pas peu à fortifier les cités évangéliques dans leur résolution de ne point souscrire à cette insidieuse proposition. (1)

Ainsi qu'il était à prévoir, l'attitude observée en cette circonstance par l'ambassadeur français fut loin de rassurer les protestants. On pouvait, dès lors, s'attendre à ce qu'elle lui valût l'approbation sans réserve des membres de l'autre parti. Il n'en fut rien. En réalité, les députés que Lucerne et ses alliés de l'ancienne confession lui dépêchèrent, vers le même temps, regagnèrent leurs foyers aussi peu satisfaits que ceux de Zurich de l'entrevue qu'il daigna leur accorder. Ce n'était pas, toutefois, que les rapports entre le Louvre et les cantons forestiers se fussent altérés au cours des derniers événements. Bien au contraire. Durant la «journée générale» du commencement de juillet, les «Waldstætten» et Fribourg s'étaient appliqués à témoigner à l'envoyé de Louis XIII leur reconnaissance de ses déclarations nettement catholiques, en faisant ajourner le départ pour Paris d'une mission solennelle, chargée, sur la demande des cantons réformés, de protester auprès de Sa Majesté contre les retards apportés aux payements des pensions des Ligues. (2) En sollicitant de Miron son sentiment à la veille de la diète de Bade, les Confédérés de l'alliance espagnole comptaient donc que l'ambassadeur ne se bornerait pas à les encourager à la résistance, mais leur fournirait les moyens de s'opposer à la marche éventuelle des troupes de Berne et de Zurich vers les Grisons. Grande fut donc leur déception, lorsqu'ils s'aperçurent que le représentant du roi, quoique convaincu de l'imminence du péril qui les menaçait, ne songeait nullement à leur faire parvenir les secours qu'ils espéraient de lui, mais, tout en approuvant leurs préparatifs belliqueux, s'attardait à leur conseiller de tenter, pour leur justification, une dernière démarche pacifique auprès des autorités du «Vorort». (3)

La seule promesse ferme que les Suisses catholiques obtinrent de Miron fut qu'il se rendrait à Bade et qu'il les seconderait de sa parole et de son influence pour assurer le succès de leurs propositions. (4) La réunion de cette diète générale du 3 août offrait, en effet, un intérêt exceptionnel. Pour la première fois depuis le massacre de la Valteline, les députés des deux confessions allaient se trouver face à face. De l'échange de leurs impressions, quant à la ligne

(1) *Vico al Senato.* Zurigo, 3 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 17 settembre 1620. *Ibid.*

(2) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 9 juillet 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 137. — *Miron à Zurich.* Soleure, 22 juin 1620. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 941. Eidg. Absch. V² 110 *f*, 128 *e*, 130 *c*, 131 *e*.

(3) Reinhardt. op cit. p. 16.

(4) *Lucerne à Miron.* 30 juillet 1620 Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 88.

politique à suivre à l'égard des Grisons, dépendait, en somme, le maintien de la paix ou l'ouverture des hostilités en Helvétie. Or, de part et d'autre, les passions semblaient sur le point de se déchaîner, et si Zurich et Berne prescrivaient à tous leurs citoyens de se tenir prêts à entrer en campagne, les enseignes des petits cantons occupaient déjà en force les bailliages communs de la Suisse orientale. (1) Ce fut dans cette conjoncture que Miron et Gueffier parurent devant la diète, non sans s'être assurés, au préalable, que Casati, dont la présence eût contribué à les compromettre davantage encore aux yeux des protestants, s'abstiendrait de les y rejoindre. (2)

La proposition dont les diplomates français firent donner lecture aux députés helvétiques fut telle que la laissaient prévoir les opinions connues de l'ancien président du Tiers. Bien qu'ils se défendissent de vouloir apprécier les événements de Valteline, dont ils déclaraient ignorer les causes, les représentants de Sa Majesté s'attachèrent, de prime abord, à en atténuer l'importance, de manière à ne pas nuire à l'appel à la concorde et à l'apaisement confessionnel qu'ils adressaient aux Confédérés. (3) Obéissant toujours à ce même sentiment de retenue, ils évitèrent de désapprouver trop ouvertement Zurich et Berne, au sujet de leurs préparatifs militaires. Mais, d'un autre côté, ils blâmèrent les Grisons d'avoir invoqué l'appui de leurs seuls alliés réformés, alors surtout que les cantons catholiques et le roi Très-Chrétien ne demandaient qu'à dépêcher des ambassadeurs aux Trois Ligues, pour peu que les deux grands Etats évangéliques de la Suisse consentissent à en faire autant. (4)

Avant même que les envoyés de Louis XIII eussent donné leur avis sur la question de la médiation helvétique dans la haute Vallée du Rhin, le siège de la majorité de la diète était fait. Ce ne fut donc pas leur harangue qui décida du vote des hésitants. Aussi bien, d'ailleurs, « chose non jamais encore veue », les députés confédérés la laissèrent pendant quarante-huit heures sans réponse, comme pour mieux témoigner le mécontentement que leur causait, aux uns et aux autres, l'attitude louvoyante de Miron et de Gueffier. (5) Ceux-ci, néanmoins, ne tardèrent pas à prendre leur revanche. Tout bien considéré, en effet, le succès remporté par les « Waldstætten » n'était qu'apparent. Après avoir vainement objecté à leurs contradicteurs que le besoin d'une entremise des cantons dans les affaires de Rhétie ne se faisait pas sentir, puisque, en réalité, il ne s'agissait plus de pacifier des troubles intérieurs, mais de repousser une invasion

(1) *Vico al Senato.* Zurigo, 3, 6 e 11 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(2) *Vico al Senato.* Zurigo, 11 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI. — Reinhardt. op. cit. p. 45.

(3) « L'année d'après, qui fut en 1620, en juillet, survint la revolte des Valtelins sur les protestants, leurs compatriotes et magistrats, où on dit ... qu'il fut tué trente-neuf personnes. » *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la residence de M[r] Miron.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 279, 280.)

(4) Eidg. Absch. V[2] 144, 115 *a.* — Reinhardt. op. cit. p. 97. — *Proposition faicte à Bade devant Mess[rs] des cantons par Messeig[rs] les ambassadeurs Miron et Gueffier,* le 5 août 1620. Bibl. Nat. f. fr. *16 029.* — Arch. für Schweiz. Geschichte. I. 249; II. 280.

(5) Eidg. Absch. V[2] 144—116. — *Proposition faicte à Bade, le 5 août, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *16 029.*

étrangère, les protestants avaient fini par se rallier à cette idée. (1) Déjà le prompt départ pour Coire d'une ambassade composée de représentants des huit cantons alliés des Trois Ligues venait d'être résolu. Mais l'adhésion inattendue de Zurich et de Berne à ce projet n'était qu'une feinte. On s'en convainquit presque aussitôt dans le camp catholique. En fait, les deux grands Etats de la nouvelle confession entendaient ne point renoncer à leur dessein de secourir les Grisons, les armes à la main. A leur sentiment, rien ne s'opposait à ce que la mission helvétique entreprît son œuvre de médiation tandis que leurs troupes feraient campagne en Valteline. (2) Il n'en fallut pas davantage pour qu'un rapprochement instantané s'opérât entre les députés des cantons de l'ancienne croyance et les envoyés français, dont la présence à Bade n'avait d'autre but que de procurer l'échec des visées belliqueuses du «Vorort» et de ses alliés. (3)

Très justement préoccupés de ne donner à leurs confédérés de l'autre parti aucun prétexte à rupture, les protestants s'étaient, dès le début de la diète, efforcés de les rassurer quant à la sincérité de leur procédé. C'est ainsi que Zurich avait déclaré bien haut qu'elle ne nourrissait aucune arrière-pensée et que son ambition se bornait à restituer aux Grisons leurs pays d'outre-monts, reconquis par ses armes jointes à celles de Berne. (4) Ce dernier Etat, servi par une diplomatie très avisée, avait agi de même. Au lieu de demander d'emblée aux catholiques l'ouverture de toutes les routes conduisant en Rhétie, il s'était contenté de solliciter d'eux l'autorisation de faire traverser à ses troupes le seul comté de Sargans, à la frontière orientale des Ligues. Songer à obtenir des cantons co-possesseurs des «bailliages libres» l'accès aux ponts de Mellingen et de Bade, où siégeaient précisément leurs députés, eût été s'exposer à un refus presque certain. (5) Mieux valait, dès lors, s'en saisir par surprise, quitte à mettre les «Waldstætten» en présence du fait accompli. Ce fut à cette solution, hardie certes, mais nécessaire en la circonstance, que s'arrêtèrent les Bernois. Tandis que la diète délibérait, le bruit se répandit subitement que leurs enseignes, dirigées en toute hâte vers Zurich, allaient se présenter devant Mellingen, bien décidées à se frayer un chemin *per amor o per forza.* (6) La rupture entre les Confédérés des deux confessions paraissait désormais inévitable. (7) Dans cette extrémité, le sens politique des protestants ne se trouva pas en défaut. Bâle et Schaffhouse interposèrent leurs bons offices afin de ramener les conseils de Berne à la modération. Le «Vorort», de son côté, usa de

(1) *Lionello al Senato.* Berna, 12 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(2) *Bern an Basel.* 1./11. August 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 1). — Eidg. Absch. V² 144—146.

(3) Eidg. Absch. V² 144—146. — *Miron à Fribourg.* Soleure, 8 septembre 1620. Arch. Fribourg. (France.)

(4) *Zürich an die V cathol. Orte.* 27. August/6. September 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 31).

(5) Eidg. Absch. V² 144—146.

(6) Reinhardt. op. cit. p. 56.

(7) *Bern an Zürich.* 2./12. August 1620 (raptim). St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 3).

son influence auprès d'eux pour tenter d'obtenir que leurs troupes traversassent la Reuss à Tægerig, où le passage ne semblait pas devoir leur être disputé. (1)

XXX. Sur ces entrefaites, la diète de Bade s'était dissoute au milieu de la plus vive agitation. Quoiqu'ils eussent sur pied plus de sept mille hommes, les cantons forestiers se voyaient aux prises avec une situation très délicate, étant contraints, pour peu qu'ils voulussent tenir tête aux réformés, de disséminer leurs forces sur une assez grande étendue de terrain. (2) En outre, comme ils étaient naturellement portés à assurer, avant toutes choses, la sécurité de leurs propres foyers, les pâtres des «Waldstætten» hésitaient à prendre part à des opérations d'ensemble dont le résultat leur paraissait incertain. Encore donc que des instructions énergiques eussent été remises aux députés des petits cantons dépêchés à Bade, il se trouva que, à l'heure où la diète se sépara, seuls d'entre les cinq Etats catholiques du centre, Lucerne et Zoug étaient prêts à ouvrir la campagne dans les «bailliages libres». Schwytz, Uri et les deux Unterwalden entendaient combattre chez eux. Fribourg, menacée par Berne, ne pouvait être d'aucun secours à ses coreligionnaires de l'est. Et quant à Soleure, uniquement préoccupée d'éloigner le plus possible la guerre de ses frontières, elle opinait pour que la résistance à la marche en avant des deux régiments protestants ne s'organisât sérieusement que dans le comté de Sargans. (3)

Dès les premiers jours de juillet, Miron, dans ses dépêches au roi, avait émis des doutes quant à la vigueur avec laquelle les catholiques suisses s'opposeraient à l'expédition projetée en Valteline par leurs confédérés de l'autre confession. (4) Aussi, à son départ de Bade, bien qu'il ignorât que les «Waldstætten» eussent renoncé à défendre la position de Mellingen, (5) s'était-il, sous un prétexte de dévotion, rendu à Notre-Dame des Ermites, afin tout à la fois de se renseigner en cours de route sur l'importance des forces dont disposaient les cantons évangéliques et de ranimer, le cas échéant, l'ardeur martiale de leurs adversaires. (6) Satisfait de son inspection, l'ambassadeur français regagnait Soleure, lorsque lui parvint la nouvelle que les troupes bernoises avaient traversé la Reuss sans coup férir à Windisch et atteint Zurich, où elles étaient entrées le 12 août. (7)

(1) *Basel an Zürich.* 31. Juli/9. August; *Zürich an Bern.* 31. Juli/9. August 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 4. 28. 29).

(2) *Lettre de J. U. Keller, bailli de Wædensweil, à Zurich.* 6/16 août 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 60).

(3) Reinhardt. op. cit. p. 43—63.

(4) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 9 juillet 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 137.

(5) Reinhardt. op. cit. p. 90.

(6) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 3 septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 142.

(7) *Ibid.* — Der Feldzug zürcherischer Truppen nach dem Veltlin. (Archiv für Schweiz. Geschichte. III. 371.)

Sous l'impression de l'amertume que lui causa la reculade, cependant prévue, de ses coreligionnaires d'Helvétie, Miron se montra injuste à leur égard. Il les accusa de s'être laissés corrompre «par les sequins de Venise», (1) imputation tout à fait inadmissible d'ailleurs. De fait, la vérité était infiniment plus simple. Se sentant à peu près abandonnée par ses confédérés des «Waldstætten», occupés à se fortifier chez eux, Lucerne, dont l'influence pacifique et pondératrice avait jusque là évité à ceux-ci bien des mécomptes, s'était résignée à entamer, en leur nom et au sien, des négociations avec l'autorité bernoise, laquelle, de son côté, ne demandait qu'à régler ce différend à l'amiable. (2) Etant données les dispositions conciliantes des deux parties, il ne fut pas malaisé de trouver un terrain d'entente. (3) Lucerne ayant spontanément déclaré que ses alliés ne défendraient pas les positions de la Reuss, Berne consentit à les satisfaire quant au choix du lieu où s'effectuerait le passage. (4) La perspective d'une rupture semblait désormais écartée. En outre, l'amour-propre des catholiques de la Suisse primitive était sauf. Zurich ne leur avait-elle pas promis de secourir indistinctement les communes grisonnes des deux confessions, (5) et ne s'accordait-on pas à reconnaître que s'ils avaient cédé, cela avait été à la dernière extrémité et après s'être convaincus que leurs protecteurs de l'étranger n'étaient pas en volonté ou en mesure de leur prêter assistance? (6) Toutefois, quelques malentendus subsistaient encore. Ils furent aplanis au cours de plusieurs diètes tenues à Lucerne et à Weggis, les 13, 17 et 21 août, puis à Zoug, en la présence des députés du «Vorort», le 25 du même mois. (7) Aussi bien, dès le 19 août, les troupes zurico-bernoises, ayant réussi à traverser sans opposition le Toggenbourg, le comté de Sargans et Ragatz, atteignaient Mayenfeld, leur première étape sur terre grisonne. (8)

XXXI. Si les Confédérés protestants s'attendaient à être reçus en Rhétie comme des libérateurs, leurs illusions durent être de courte durée. Les difficultés qu'ils venaient d'éprouver à pénétrer dans les cantons et les bailliages orientaux étaient peu de chose comparées aux obstacles qui allaient se dresser devant eux. Au reste, les préventions que nourrissaient à leur égard les communes catholiques de la Ligue Grise, préventions soigneusement entretenues par l'ambassadeur d'Espagne et les autorités des «Waldstætten», n'avaient

---

(1) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 3 septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 142. — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la residence de Mr Miron.* (Arch. für Schweiz. Geschichte. II. 280 [80]).

(2) *Luzern an Zürich.* 11. August 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 16).

(3) Eidg. Absch. V² 150.

(4) Eidg. Absch. V² 147 *a.* — Reinhardt. op. cit. p. 73, 100.

(5) *Pietro Vico al Senato.* Zurigo, 11 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(6) Reinhardt. op. cit. p. 121.

(7) Eidg. Absch. V² 147—152.

(8) *Les officiers du régiment de Zurich à Zurich.* 22 août/1er septembre 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 27). — Der Feldzug zürcherischer Truppen nach dem Veltlin. loc. cit. — *Appenzell Ausser-Rhoden an Zürich.* 9./19. August 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 14).

fait que s'accroître depuis la mise en marche de leurs deux régiments. De plus en plus, l'opinion s'accréditait à Truns et à Ilantz que, la Valteline une fois reconquise, de sanglantes représailles seraient exercées envers les adeptes de l'ancienne croyance, tant en deça qu'au delà des monts. Ne prétendait-on pas qu'il entrait dans les vues des Suisses de placer à leur avant-garde les contingents des districts grisons frontières de la Lévantine et d'Uri, de manière à les exposer aux premiers feux de l'ennemi? (1) Si, du moins, l'énergie déployée par les réformés avait compensé la tiédeur et l'hostilité manifestées par les catholiques, tout eût pu être sauvé. Mais l'échec subi par les bandières de Guler aux portes de Morbegno avait semé le plus profond découragement parmi les patriotes de la Cadée et des Dix Droitures. Par suite, sur les six mille hommes de renfort que ceux-ci s'étaient engagés à fournir à leurs alliés d'Helvétie, ce fut à peine si huit cents rejoignirent les troupes des colonels de Müllinen et Steiner, auxquelles, d'autre part, les vivres et munitions, cependant promises, ne tardèrent pas à faire presque complètement défaut. (2)

Ouverte sous de pareils auspices, la campagne des régiments protestants en Valteline risquait fort d'aboutir à un désastre. A elles seules, les mesures arrêtées par les officiers bernois suffirent, au reste, à rendre celui-ci inévitable à bref délai. Pressées de s'acheminer vers les pays sujets d'outre-monts, et cela par les Grisons eux-mêmes, qui déjà leur laissaient entendre qu'elles étaient à charge aux Trois Ligues, les troupes suisses, après quarante-huit heures de repos à Mayenfeld, se séparèrent en deux corps d'inégale importance. Les Zuricois prirent leur route par le Prættigau et Davos et firent halte à Zutz, dans la Haute-Engadine, où les Bernois devaient se porter à leur tour par la voie de Coire, du Domleschg et de l'Albula. Mais une pointe bien inutile que ces derniers poussèrent dans la direction de Chiavenna retarda de plusieurs jours la jonction projetée des contingents alliés et donna aux Valtelins un répit appréciable pour activer leurs préparatifs de défense. Ce ne fut donc pas avant le 1er septembre que la petite armée helvéto-grisonne fut en mesure de s'ébranler par Livigno vers Bormio, où, ayant pénétré le surlendemain, elle mit à sac quelques églises et monastères, « outrages et sacrilèges qui, selon Gueffier, crioient vengeance au ciel », (3) et perdit un temps précieux à attendre un secours que le provéditeur vénitien du Val Camonica ne reçut pas l'ordre de lui envoyer. (4)

(1) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 3 septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 142.

(2) *Les officiers bernois à Berne.* Bormio, 3/13 septembre 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E.* — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 89. — Arch. für Schweiz. Geschichte. IV. 233.

(3) *Relation de l'Estat des Grisons de 1615 à 1621.* Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f° 94vo. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. p. 193.

(4) *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 28 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Der Feldzug zürcherischer Truppen* u. s. w. (Arch. für Schweiz. Geschichte. III. 371, 393 sqq.) — *Bericht eines Augenzeugen über den Veltlinermord.* (*Ibid.* VI. 257.) — *Relazione dell' empia scelleraggine dei Bernesi, Zurigani e Grigioni heretici nella loro passata in Valtellina.* Milano (Malatesta. MDCXX).

XXXII. Cependant les prévisions de Miron commençaient à se réaliser, en ce sens que les Espagnols, qui jusqu'alors s'étaient abstenus d'assister trop ouvertement les Valtelins,(1) se montraient maintenant en force dans la vallée et occupaient Tirano.(2) Le 11 septembre, l'avant-garde bernoise de l'armée d'invasion tombait dans une embuscade aux portes de cette ville et, malgré des prodiges de valeur, se voyait dans la nécessité de reprendre, ainsi que le gros des troupes suisses et grisonnes, la route de Bormio, après avoir perdu son colonel et plusieurs de ses officiers et laissé aux mains de l'ennemi son artillerie.(3) S'il faut en croire un contemporain, «le vin excellent de la Valteline eut bonne part en ce combat et en la ruine» des assaillants,(4) que précipita, d'ailleurs, l'irrémédiable indiscipline des bandières des Trois Ligues.(5)

Toujours est-il qu'en ce moment-là, rien encore n'était définitivement compromis. Il eût suffi, en somme, que les Confédérés tinssent ferme dans la région du haut Adda pour que la conquête des provinces grisonnes d'outre-monts n'apportât aux Espagnols aucun des avantages qu'ils s'attendaient à en retirer.(6) Telle était, au surplus, la conviction des Zuricois. Mais le découragement qui, sur ces entrefaites, s'était emparé de leurs alliés les contraignit à suivre ceux-ci dans leur mouvement de retraite vers Zernetz. Le combat devant Tirano avait été un revers; l'abandon de Bormio, que le duc de Feria s'empressa de faire occuper dès le 13 septembre,(7) fut pour la cause protestante en Rhétie un véritable désastre.(8) Tandis, en effet, que les communications, rouvertes entre le Tyrol et la Lombardie, se trouvaient derechef coupées entre l'Etat de Terre-Ferme et l'Engadine,(9) les survivants suisses de la malheureuse expédition de

(1) «Sitost que l'Espagnol a veu entrer ces troupes protestantes dans les dites Ligues Grises, il s'est ouvertement jetté dans la Valteline, ce qu'il n'avoit voulu faire auparavant pour le respect du roy.» *Miron à Coeuvres.* Soleure, 3 septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 142. – *Alf. Casati an die Tagsatzung zu Baden.* Luzern, 5. August 1620. (Archiv für Schweiz. Geschichte. I. 255. — *Lettre du duc de Feria.* Milan, 9 août 1620. Aff. Etr. Milan. I. p. 44. — *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 12 e 19 agosto 1620. Firenze. Arch. Mediceo 3148. — *Chronologie des événements de l'année 1620.* Frari Svizzeri. XII. — *Résumé de la situation dans la Valteline au 26 août 1620.* Bibl. Nat. f. fr. *16 029.* — Eidg. Absch. V² 148 *a.*

(2) *Moderante Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 20 agosto e 9 settembre 1620. Frari. Grigioni. XV. — *Gueffier à Puysieux.* 28 août 1620. (ap. Siri. V. 183.) — Das Steiner'sche Regiment in Graubünden. (Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. VI. 107.)

(3) *Les officiers bernois survivants à Berne.* Bormio, 3/13 septembre 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E.* – Sprecher v. Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. I. p. 198 sqq. Vuillemin. Geschichte der Eidgenossen. III^tes Buch. p 513. — *Bericht des bernerischen bey Tiran erlittenen Niederlag.* 1./11. September 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 6. 1). — Quadrio. Dissertazioni critico-storiche intorno alla Valtellina (Milano 1755.) II. 215 sqq. – Lavizari. Memorie istoriche della Valtellina. (Coira, 1716.) p. 197 sqq.

(4) *Memoire sur l'expedition des troupes suisses en Valteline.* 30 octobre 1620. Aff. Etr. Grisons. II.

(5) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 26 agosto 1620. Frari. Grigioni. XV. — *Les officiers bernois à Berne.* Bormio, 3/13 septembre 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E.* — *Lionello al Senato.* Zurigo, 19 settembre 1620. Frari. Grigioni. XI.

(6) *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Soleure, 1er septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 176 *Mémoire sur la déroute des Suisses protestants près de Tirano.* 30 octobre 1620. Aff. Etr. Grisons. II.

(7) Romegialli. Storia della Valtellina. (Sondrio 1834.) II. 306. – Salis-Marschlins Denkwürdigkeiten. p. 89. Vuillemin. Geschichte der Eidgenossen. III^tes Buch. p. 516.

(8) *Lionello al Senato.* Zurigo, 19 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(9) *Gueffier à Puysieux.* 11 septembre 1620. (ap. Siri. V. 184.)

Valteline, ne s'estimant plus en sûreté au milieu de leurs coreligionnaires grisons, se décidaient à regagner Mayenfeld, où ils établissaient leurs quartiers vers les premiers jours d'octobre.(1)

Au sentiment des amis, comme à celui des adversaires des Trois Ligues, la vallée de l'Adda, occupée désormais par dix mille Espagnols, était à tout jamais perdue pour ces dernières.(2) Mais il y avait plus. Les Valtelins qui, jusqu'alors, s'étaient contentés de dépêcher des députés à Lucerne, à Venise et ailleurs, dans l'espoir d'acquérir à leur cause de puissantes sympathies et de justifier la «légitimité de leur rébellion», commençaient à s'enhardir.(3) On pouvait même s'attendre à ce que, prenant à leur tour l'offensive, ils entrassent sur les terres de leurs anciens suzerains, que les forces du roi Catholique, d'autre part, menaçaient de deux côtés à la fois, vers Chiavenna et vers Poschiavo.(4) L'existence même de la Rhétie en tant qu'Etat indépendant était donc en jeu. Heureusement pour elle, l'hiver était proche; car la chute des neiges, en l'isolant de ses voisins de l'est et du midi, allait, pour un temps du moins, la mettre à l'abri de leurs incursions.(5)

La nouvelle de l'échec de Tirano, transformé bientôt en désastre, ensuite de la retraite des deux régiments confédérés en deça des monts, fut très diversement accueillie en Suisse. A Soleure, Miron et Gueffier exultèrent. Dans leur aveuglement, les deux ambassadeurs français estimaient, en effet, que tout était préférable à la reconquête de la Valteline par les troupes des cantons évangéliques. L'occupation de cette province par les armes de Milan ne pouvait, à leur avis, jeter aucun discrédit sur la politique extérieure du Louvre, puisque aussi bien cette occupation — ils le croyaient encore fermement — ne devait être que momentanée.(6) Parmi les cantons catholiques du centre, la satisfaction ne fut pas moindre qu'à Soleure et à Fribourg, et l'on ne voulut pas songer à ce qu'avait d'attristant et d'inquiétant à la fois cette première défaite infligée à un corps d'infanterie suisse par des forces espagnoles.(7)

XXXIII. Ainsi qu'on l'a dit plus haut, la diète générale réunie à Bade au commencement d'août avait, malgré l'opposition de Berne, décidé l'envoi dans la haute vallée du Rhin d'une ambassade de médiation composée

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 12 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(2) *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Soleure, 3 septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 173.

(3) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 14 agosto 1620. Frari. Grigioni. XV. — *Raggioni della risoluzione ultimamente fatta nella Valtellina contro la tirannide de' Grigioni ed heretici.* Bibl. Nat. f. fr. *16 029.* — *Manifeste des catholiques valtelins, etc.* (Mercure françois. t. VI² 217.) — Eidg. Absch. V² 148 *a.*

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 21 settembre e 3 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XI et XII.

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 3 ottobre 1620 e 4 febbraio 1621. Frari. Svizzeri. XII.

(6) *Gueffier à Puysieux.* 18 septembre 1620. (ap. Siri. op. cit. V. 185.)

(7) *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Soleure, 1er septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 176. — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 12 settembre 1620. Frari. Grigioni XV. — *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 1er octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 145.

de représentants des huit cantons alliés des Grisons. Mais, dans la réalité, cette résolution était demeurée lettre morte, par suite de la marche rapide des régiments de Berne et de Zurich vers la frontière de Mayenfeld.(1) Néanmoins, les cantons forestiers n'avaient pas renoncé pour cela à intervenir dans les affaires des Trois Ligues. Puisque la voie des négociations semblait momentanément abandonnée, leur était-il donc interdit d'imiter l'exemple de leurs confédérés protestants et de dépêcher, eux aussi, des troupes en Rhétie, sinon dans la Valteline? Ce projet, que Casati leur suggéra durant la diète de Lucerne du 13 août, ne pouvait que les séduire, et les arguments ne manquaient pas, en somme, qui militaient en faveur de sa prompte réalisation.(2) S'il était indéniable, en effet, que l'assistance des forces des cantons évangéliques eût été requise au début par l'ensemble du Corps grison, il était avéré, d'autre part, que, à la veille de battre en retraite en deça des monts, les chefs des bandières des communes, réunis à Trahona le 31 juillet, avaient adressé à tous les Suisses catholiques une missive dans laquelle ils se recommandaient, eux et leur patrie, au bienveillant appui de ceux-ci.(3) Dès lors, il ne s'était pas écoulé de semaine sans que les districts «espagnolisés» de la Ligue Grise ne sollicitassent des secours des cantons forestiers.(4) Aussi, malgré les objections de la Cadée et des Dix Droitures, approuvées et soutenues par Zurich, fut-il bientôt hors de doute que l'envoyé milanais obtiendrait ses fins.(5) De fait, la décision d'acheminer cinq enseignes vers la haute vallée du Rhin fut prise à Altorf, le 3 septembre,(6) soit le jour même où la petite armée de Müllinen et de Steiner entrait dans Bormio. Après une dernière et inutile démarche tentée par la diète catholique auprès du «Vorort» pour l'engager à retirer ses troupes de la Valteline,(7) les «Waldstætten» passèrent outre à l'exécution de leur dessein. Le 11 septembre, à l'heure précise où l'effort des régiments protestants venait se briser devant les murs de Tirano, quinze cents hommes des petits cantons, à la solde d'Espagne, traversaient la frontière rhétienne, opéraient à Ilantz leur jonction avec les bandières de la Ligue Grise et menaçaient de descendre sur Coire, dont la résistance eût été nulle.(8)

---

(1) *Basel an Freiburg und Solothurn.* 26. August/5. September 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E*.

(2) Eidg. Absch. V² 148.

(3) Reinhardt. op. cit. p. 69.

(4) *La Ligue Grise à Zurich.* Ilantz, 10/20 septembre 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 6. 19).

(5) *Zürich an die V Orte.* 27. August/6. September 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 31). — *Protestation de la Cadée et des X Droitures contre l'entrée des enseignes suisses dans la Ligue Grise.* Coire, 16/26 septembre 1620. *Ibid.* (169. 6. 22). — *Abscheid du pittag de Davos.* 25 septembre/5 octobre 1620. *Ibid.*

(6) Eidg. Absch. V² 155 *a*.

(7) *Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug an Zürich.* Wæggis. 10. September 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 20). — *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 11 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI. — Eidg. Absch. V² 155 *a*.

(8) *Vico al Senato.* Zurigo, 13 settembre 1620. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 28 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI.

Dès le 17 de ce même mois, des déserteurs bernois apportaient à Zurich le récit du malheureux combat du 11, auquel ils venaient de prendre part. Bien que le corps de Steiner n'eût subi dans cette rencontre que des pertes infimes, la consternation fut aussi profonde sur les rives de la Limmat que sur celles de l'Aar, où la nouvelle ne tarda pas à se répandre.(1) Cette consternation, d'ailleurs, ne fit que s'accroître lorsqu'on apprit bientôt après que, cédant au découragement, les deux régiments suisses avaient évacué Bormio, véritable clé de la Valteline.(2) Dans ces circonstances douloureuses, Zurich ne songea pas à se soustraire aux devoirs que lui créait sa situation privilégiée de «Vorort». Quarante-huit heures avant d'être instruite de la disgrâce qui, pour la deuxième fois en quelques semaines, atteignait la cause réformée dans la vallée de l'Adda, elle avait assigné une «journée générale» à Bade au 29 septembre, afin de protester contre le départ des enseignes des «Waldstætten» pour la Rhétie. A l'annonce du désastre de Tirano, il lui eût été facile, en somme, de procurer l'ajournement de cette diète, de manière à gagner du temps. Mais elle ne jugea pas convenable de recourir à cet expédient dilatoire et maintint le rendez-vous antérieurement fixé par elle aux députés de ses confédérés des deux confessions.(3)

Dans une conférence préparatoire tenue à Aarau, les 22 et 23 septembre, les représentants de la Suisse évangélique avisèrent aux moyens de rétablir leurs affaires gravement compromises par l'insuccès de l'expédition zurico-bernoise en Valteline. De prime abord, ils écartèrent l'idée d'envoyer des renforts à leurs troupes aux Grisons. Cette mesure eût infailliblement provoqué une rupture entre eux et les cantons catholiques, dont l'arrogance et les prétentions augmentaient d'heure en heure, par suite des nouvelles de plus en plus favorables à leurs intérêts qui leur parvenaient d'au delà des monts.(4) Or, rompre avec les Etats de l'ancienne croyance, c'était en fait rompre avec l'Espagne, à laquelle, en l'occurrence, ils servaient de couverture.(5) On comprendra, dès lors, que les cités protestantes envisageassent avec une réelle appréhension cette éventualité, puisque aussi bien, réduites à leurs seules ressources, elles n'avaient aucun appui à espérer de la France, dont la neutralité bienveillante ne leur semblait même pas acquise. La diète d'Aarau s'arrêta donc à un parti moyen. Zurich, assurée de la coopération financière de ses alliés de Bâle et de Schaffhouse, s'engagea, momentanément à tout le moins, à maintenir son régiment en Rhétie, mais avec des instructions

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 17 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Bern an Zürich.* 9./19. September 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 6. 15.)

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 19 settembre 1620. *Ibid.*

(3) *Zurich à chaque canton en particulier.* 5/15 septembre 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 6. 24).

(4) *Die V Orte an Zürich.* 4./14. u. 7./17. September 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 6. 8.) (169. 6. 21.) — *Avis de Davos.* 18/28 septembre 1620. *Ibid.* (169. 6. 23), — Eidg. Absch. V² 159 *a*, 160 *c*.

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 17 e 19 settembre e 3 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XI, XII.

pacifiques.(1) Cette décision était d'autant plus louable que si la combourgeoisie de Berne avec les Trois Ligues stipulait l'importance des secours militaires que chacun des contractants était en droit de réclamer de l'autre, celle de Zurich avec les Dix Droitures, en revanche, était muette sur ce point.(2) On s'attendait, en conséquence, à ce que les autorités de la cité de l'Aar imitassent l'exemple de désintéressement et de solidarité que leur donnait le «Vorort».(3) Mais les temps étaient changés. L'inquiétude avait fait place, au sein des conseils de Berne, à la confiance opiniâtre qui leur avait permis jusque là de résister victorieusement aux catholiques de Fribourg, au duc de Longueville, à l'évêque de Bâle, soutenus cependant, les uns et les autres, par de puissants protecteurs. Et si profond était le découragement auquel cédaient la plupart de leurs membres que, au moment où la diète d'Aarau se sépara, le prochain rappel du régiment bernois de Rhétie ne faisait doute pour personne.(4)

Au total, ce qui ressortait avec le plus de netteté des délibérations des députés de la Suisse évangélique, c'était leur désir de traîner en longueur, dans l'espoir que le parti protestant-vénitien redeviendrait, à bref délai, maître de la situation dans les Trois Ligues. Profitant de ce que le projet d'une ambassade helvétique de médiation auprès de ces dernières revenait sur le tapis, ils n'hésitèrent pas à s'y rallier.(5) Mais ils firent plus et, dès l'ouverture de la diète de Bade, se déclarèrent prêts à retirer leurs troupes de la haute vallée du Rhin, pour peu que les catholiques prissent une résolution identique.(6) Or, cette double solution était, en définitive, celle que les «Waldstætten» n'avaient cessé de préconiser au cours de la «journée générale» du 6 août. Il devait suffire, toutefois, qu'elle fût recommandée par leurs adversaires protestants pour qu'aussitôt, éventant un piège, ils se crussent obligés de la combattre. Au demeurant, la tactique adoptée par Lucerne et les Etats de son groupe commençait à se dessiner avec quelque précision. Il s'agissait pour eux, de même que pour Zurich et Berne, de gagner du temps, mais non point aux mêmes fins.(7) Ce qu'ils désiraient avant toutes choses, en effet, c'était, d'une part, procurer à leurs alliés espagnols le loisir de se fortifier en Valteline et, de l'autre, prolonger le malaise dont souffraient leurs confédérés de la nouvelle confession.(8) Pour obtenir ce résultat, les cantons

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 25 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(2) *Lionello al Senato.* Berna, 12 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(3) *Lionello al Senato.* Zurigo, 21 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Zürich an Bern.* 27. Oktober/6. November 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 7. 14).

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 25 settembre 1620. — *Vico al Senato.* Berna, 1, 6 e 9 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(5) *Basel an Zürich.* 5./15. September 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 6. 12). — *Zürich an Basel.* 5./15. September 1620. *Ibid.* (169. 6. 9.)

(6) Eidg. Absch. V^2 159 *a.* — *Vico al Senato.* Berna, 1 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(7) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 1er octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 145.

(8) *Mémoire sur les affaires des Grisons.* 30 octobre 1620. Aff. Etr. Grisons. II. — *Vico al Senato.* Berna, 6 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 8 ottobre 1620. *Ibid.*

forestiers n'avaient que le choix des moyens. Conseillés par l'ambassadeur d'Espagne, ils s'arrêtèrent à ceux qui leur parurent les plus propres à jeter de la perturbation dans le camp adverse. (1)

Très certain par avance de l'effet presque immédiat que l'on pouvait attendre d'une distribution opportune de doublons parmi les petits Etats de l'alliance de Milan, le gouverneur, duc de Feria, s'était engagé envers son maître à ce que, dans les deux diètes générales convoquées en Argovie, la première du 29 septembre au 13 octobre, la seconde le 18 de ce dernier mois, aucune décision contraire aux intérêts de l'Escurial ne fût votée par les députés de la majorité catholique. (2) Il réussit à tenir sa parole. Au fait des négociations souterraines de leur collègue espagnol d'Altorf et peu désireux d'affronter les récriminations des protestants, Miron et Gueffier jugèrent prudent de ne point se rendre à Bade. Bien leur en prit d'ailleurs. Rarement spectacle plus affligeant attrista les patriotes sincères que comptait l'Helvétie. Prêts à céder sur la question du rappel de leurs troupes, les représentants des cantons évangéliques proposaient à leurs confédérés l'envoi en Rhétie d'une ambassade commune, avec cette clause, il est vrai, que chaque confession y disposerait d'un nombre égal de voix. Leurs offres ne furent même pas sérieusement discutées. En revanche, il plut aux catholiques de revenir sur d'anciennes controverses, telles que celles relatives à Neuchâtel, au bailliage d'Echallens, à la Thurgovie et de déclarer très nettement qu'ils entendaient les résoudre avant d'aborder l'examen des affaires grisonnes. (3)

Quelque sincère que fût le désir des protestants de trouver un terrain d'entente acceptable par les deux parties, (4) la conciliation d'intérêts aussi contraires que ceux qui se trouvaient en présence devenait malaisée. Trois diètes générales et quinze diètes particulières consacrées en quelques semaines à l'étude des diverses solutions que comportait le différend rhéto-valtelin laissaient les Grisons dans une situation sans contredit plus critique qu'elle ne l'était le jour où, apprenant la rébellion de leurs pays d'outre-monts, ils avaient adressé un premier et pressant appel à l'intervention des cantons suisses.

Causes de l'insuccès de l'expédition helvéto-grisonne en Valteline. — Les Etats italiens et le massacre du 19 juillet. — Joie à Milan et à Rome. —

(1) *Lionello e Vico al Senato.* Zurigo, 18 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — Eidg. Absch. V² 161 *a*.

(2) *Claudio Marini, ambassadeur de France en Piémont, au marquis de Coeuvres.* Turin, 31 octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4075*.

(3) Eidg. Absch. V² 163-168. — *Les députés zuricois à Zurich.* Bade, 10/20 octobre 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 7. 8). — *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 22 e 29 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — *Mémoire sur les affaires des Grisons.* 30 octobre 1620. Aff. Etr. Grisons. II. — Mercure françois. t. XII. 152.

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 3 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

Consternation à Venise, où l'on paraît prêt à secourir les Grisons. — Une démonstration militaire des Espagnols engage la Seigneurie à la prudence. — Négociations des représentants de cette dernière à Paris et dans plusieurs autres cours européennes. — Responsabilités encourues par le Sénat vénitien dans les événements de la Valteline. — Son inertie en présence de la détresse des Trois Ligues. — Il trompe les espérances mises en lui par les cantons protestants. — Son intervention tardive ne réussit pas à empêcher l'évacuation de Bormio par les Grisons et leurs alliés. — Ses propositions à Zurich et à Berne. — Elles sont repoussées. — Le régiment zuricois en Rhétie entretenu par les subsides vénitiens.

XXXIV. Les causes de l'insuccès de la campagne ouverte en Valteline par les troupes de la Suisse protestante étaient multiples. Il y en avait d'apparentes, imputables à l'insuffisance des dispositions stratégiques arrêtées par leurs officiers. Il y en avait de latentes. Parmi ces dernières, il convient de mentionner en première ligne les défections inattendues et simultanées des Grisons et des Vénitiens, sans le concours effectif desquels l'entreprise tentée par les deux cantons alliés devenait en quelque sorte irréalisable. Ainsi donc qu'il fallait s'y attendre, ce fut aux Trois Ligues et à la Sérénissime République que Zurich et Berne attribuèrent sans hésitation la plus grande part de responsabilité dans le désastre de Tirano. (1)

En réalité, les Grisons avaient entièrement failli à leurs promesses. On pouvait donc dire que les récriminations dont ils se virent assaillis vers la fin de septembre par leurs coreligionnaires d'Helvétie étaient fondées. (2) Tout au plus était-il permis d'invoquer à leur décharge l'état de misère auquel les avait réduit trois ans de guerre civile. Venise, en revanche, bien que disposant de ressources militaires considérables et d'un trésor public presque intact, avait laissé sans appui ses alliés suisses, alors que ceux-ci s'attendaient à voir une partie de ses forces rejoindre les leurs dans les environs de Bormio. (3) Quelles furent les raisons de cette abstention, dont les conséquences devaient être désastreuses pour les *Stati liberi?* C'est ce qu'il importe de rechercher.

La nouvelle du massacre des protestants de Valteline avait éveillé dans la Péninsule des sentiments très divers. A Milan, où l'on se montrait impatient de la recevoir, elle donna lieu à un *Te Deum* d'actions de grâces. (4)

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 17 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Vico al Senato.* Lausanna, 22 settembre 1620. *Ibid.* — *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 7 ottobre 1620. Frari. Grigioni. XV.

(2) *Bern an die III Bünde.* 9./19. September 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 6. 14).

(3) *M. Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 30 agosto e 30 settembre 1620. Frari. Grigioni. XV. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig (Stuttgart 1882). I. p. 131.

(4) Le 30 juillet. (Cantù. Storia di Como. II. p. 125.)

A Rome, où elle surprit, en somme, la cour pontificale, il en fut de même. A la réflexion, le Saint-Père ne pouvait que ratifier ce coup d'audace. Placée aux portes de l'Italie, la « sentine d'hérésie » qu'était Sondrio l'inquiétait plus encore que Genève. (1) Aussi, tandis que le nonce Bentivoglio exaltait, de Paris, la persévérance et la dextérité de Gueffier, (2) Paul V décrétait *in primis et ante omnia* l'introduction du calendrier grégorien dans les provinces arrachées aux Ligues Grises. (3)

A Venise, au contraire, la consternation fut profonde. A la vérité, l'on s'était bien préoccupé à Saint-Marc de l'éventualité d'une agression dirigée par les bannis grisons contre leur patrie. Néanmoins, l'on persistait à penser qu'elle se produirait dans la Rhétie proprement dite, et non point à la frontière de l'Etat de Terre-Ferme. Par suite, dès le milieu de juillet, alors que l'horizon se couvrait du côté du Val Mesocco, le Sénat, toujours guidé par le désir de ne rien précipiter tant que la tranquillité intérieure ou extérieure des Trois Ligues semblerait menacée, avait prescrit à Pietro Vico de suspendre ses négociations d'alliance et de quitter la haute vallée du Rhin. (4) Mais cet ordre tardif n'avait pu être exécuté. Emu, quoique non décontenancé par l'annonce de la sanglante tragédie dont la Valteline venait d'être le théâtre, le diplomate vénitien, incapable de satisfaire aux demandes de secours des partisans de la Seigneurie, (5) dut interrompre le voyage plein de promesses qu'il avait entrepris parmi les communes de la Ligue Grise. Dès lors, s'il s'était décidé à regagner Zurich le 27 juillet, cela avait été par cette seule raison que, les bandières grisonnes courant à la défense des pays d'outre-monts, plus personne en Rhétie n'avait qualité pour discuter avec lui les termes de l'accord qu'il se préparait à conclure à bref délai. (6)

Depuis trois ans déjà, les autorités vénitiennes entretenaient à la Piazza, à proximité des frontières milanaise et valteline, un résident qui leur adressait, chaque semaine, les nouvelles de ces quartiers. Averti, dans la nuit du 20 au 21 juillet, des événements funestes qui venaient de se dérouler à Tirano et à Teglio, Moderante Scaramelli s'était empressé de transmettre au Sénat les appels désespérés des podestats grisons de la vallée. (7) Dès la première heure, la gravité exceptionnelle de la situation ne lui avait certes pas échappé. Il s'était,

---

(1) *Le marquis de Coeuvres au roi.* Rome, 16 août 1620. (ap. Siri. V. 169.) — *Relazione sulla insurrezione, etc.* — « Quella era una sentina d'eretici sulle porte d'Italia e peggio di Ginevra. » *Borghese a Bentivoglio.* Roma, 8 agosto 1620. (La Nunziatura di Francia. IV. 2459.)

(2) « È pieno di gran fervore verso la religione e uomo di molta esecuzione e destrezza. » *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 1 luglio 1620. (La Nunziatura. IV. 2344.)

(3) *Relazione sulla insurrezione della Valtellina.* Agosto 1620. (ap. Bentivoglio. La Nunziatura di Francia. IV. 2460.)

(4) *Deliberazioni del Senato.* CXVI. 257.

(5) *Récit véritable du soulèvement arrivé en la Valteline et pays des Grisons.* Juillet 1620. Aff. Etr. Grisons. II.

(6) *Vico al Senato.* Zurigo, 27 luglio 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(7) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 21 juillet, 5 heures du matin, 1620. Frari. Grigioni. XV.

en conséquence, fait un devoir d'ouvrir les yeux à ses supérieurs sur l'importance d'un mouvement insurrectionnel qu'encourageait ouvertement le gouverneur de la Lombardie. A son sentiment, il y allait de l'existence de l'Etat de Terre-Ferme. Il importait donc de faire avancer en toute hâte des troupes dans le Val Camonica, de manière à s'opposer, le cas échéant, à l'entrée des forces milanaises en Valteline. Temporiser était, pour Venise, le plus sûr moyen de se mettre dans l'impossibilité d'intervenir, comme aussi de rendre indissolubles les liens qui se formaient entre les rebelles et leurs protecteurs attitrés. Que si, au pis aller, une rupture devenait nécessaire, la Sérénissime République ne serait, du moins, pas isolée et pourrait compter sur l'assistance effective du duc de Savoie et des deux grands cantons protestants. (1)

Les appréhensions du diplomate vénitien étaient partagées par la plupart des membres du Collège. On ne doutait plus, à Saint-Marc, de l'intention des Espagnols d'implanter leur domination dans la vallée de l'Adda et l'on paraissait bien résolu à ne pas tolérer la présence permanente de ces dangereux voisins à la frontière septentrionale du Bergamasque. Il y avait lieu, dès lors, d'espérer que les adjurations du résident à la Piazza trouveraient de l'écho sur les bords de l'Adriatique et que le Sénat prendrait les résolutions énergiques qu'attendaient de lui les *Stati liberi*. De fait, on put croire, tout d'abord, qu'il en serait ainsi. Venise mit sur pied de guerre ses milices et en achemina une partie vers les confins du Val Camonica. (2) Au même temps, Vico et Scaramelli reçurent l'ordre de rentrer en Rhétie et de fournir des armes aux Grisons, tandis que le secrétaire Giambattista Lionello se portait à Zurich afin d'engager les Suisses protestants à se constituer les soutiens de la cause des Trois Ligues. (3) De plus, des démarches étaient faites à Bormio par les recteurs de Brescia en vue de persuader aux habitants de cette seigneurie de ne point adhérer à la rébellion valteline. (4) Mais presque aussitôt cinq à six mille Espagnols s'ébranlèrent de la rive orientale du lac de Côme. (5) Il n'en fallut pas davantage pour refréner les velléités belliqueuses du gouvernement vénitien et réveiller sa propension malheureuse à se fier à d'autres du soin de défendre ses intérêts et de « demesler ceste fuzée ». (6)

Dès les derniers jours de juillet et la première semaine d'août, des courriers partaient de Venise à destination de Paris, de Grenoble, de la Haye, de Londres, de Turin, de Rome. (7) Au roi Très-Chrétien, le Sénat adressait la prière

(1) « I mali estremi ricercano anco gli estremi rimedii. » *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 29 luglio 1620. Frari. Grigioni. XV.

(2) *Courtin de Villiers à Mr le prince.* Venise, 12 août 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4132.*

(3) *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 20 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI. — Mercure François. t. X (2e P) p. 149. — *Indice delle deliberazioni del Senato.* 1620.

(4) *Indice delle deliberazioni, etc.* 1620.

(5) *Gueffier à Puysieux.* 28 août 1620. (ap. Siri. Mem. recondite. V. 182.)

(6) *Courtin de Villiers à Mr le prince.* Venise, 12 août 1620, Bibl. Nat. f. fr. *4132.*

(7) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 3 agosto 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006.*

instante de ne point abandonner ses alliés des Trois Ligues dans leur détresse.[1] A Lesdiguières, il faisait demander d'user de son influence à la cour en faveur de ces mêmes Grisons.[2] Les Provinces-Unies et le roi de la Grande-Bretagne se voyaient sollicités, celles-là d'envoyer « un chef de guerre » en Rhétie, celui-ci de se déclarer contre la politique agressive de l'Escurial.[3] En outre, le représentant de la Sérénissime République à la Haye était autorisé à remettre entre les mains du Stathouder la ratification par le Doge du traité d'alliance vénéto-batave du 31 décembre 1619.[4] De Charles-Emmanuel, on requérait une démarche pressante auprès des cantons de son alliance pour qu'ils ouvrissent leurs défilés aux régiments que leurs confédérés protestants s'apprêtaient à faire passer dans la haute vallée du Rhin.[5] Il n'y eut pas jusqu'aux ambassadeurs du Palatin, roi de Bohême, et de Bethlen Gabor, prince de Transylvanie, que l'on ne crut devoir pressentir quant à l'opportunité d'une action de commune résistance aux empiétements de la maison d'Autriche.[6] Mais ce fut sur le Vatican, où intriguaient déjà des agents de Feria et des rebelles valtelins, que se porta le principal effort de la diplomatie vénitienne, tâche ardue, si l'on songe qu'en la circonstance les Espagnols se couvraient « du manteau de la religion pour tisser les mailles du filet » qui devait livrer sans défense à leur discrétion les derniers Etats indépendants de la Péninsule.[7]

XXXV. En invoquant en faveur de ses protégés grisons des secours éloignés et des interventions aléatoires, alors qu'elle possédait en Terre-Ferme des forces suffisantes pour leur venir en aide, Venise laissait échapper successivement les occasions les plus propices de rétablir les Trois Ligues dans la possession de leurs pays d'outre-monts et de regagner elle-même quelque crédit auprès de la France, de l'Espagne et du Saint-Siège.[8] Au sentiment de tous les observateurs impartiaux, si, le 31 juillet, à l'heure où Guler occupait Trahona, un corps de quatre cents hommes, logé dans le Val Brembana, se fût décidé à traverser la frontière et à faire une démonstration vers Morbegno, la Valteline était sauvée et la retraite des bandières grisonnes conjurée.[9] Un mois plus tard, quand les deux régiments suisses descendaient de Zutz sur Bormio, l'entrée en scène des forces de la Sérénissime République eût changé la face des

(1) *Courtin de Villiers à Mr le prince.* Venise, 12 août 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4132.* — *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 8 agosto 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006.*

(2) *Indice delle deliberazioni, etc.* 1620.

(3) *Ibid.* — Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. I. 130.

(4) Ratification des Provinces-Unies: 18 avril; de la république de Venise: 25 juillet 1620.

(5) *Indice delle deliberazioni, etc.* — Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. I. 130.

(6) Romanin. Storia documentata di Venezia, anno 1620.

(7) *Le marquis de Coeuvres au roi.* Rome, 24 septembre 1620. (ap. Siri. Mem. recondite. V. 172.) — Romanin. op. cit. (14 août 1620).

(8) «...la Francia non tanto rigorosa, la Spagna manco superba, e Roma più amica.» *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 13 ottobre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006.*

(9) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 22 agosto 1620. Frari. Grigioni. XV.

choses. Et c'était précisément cette abstention malencontreuse que ses alliés d'Helvétie avaient peine à lui pardonner. (1)

Dès son retour à Zurich, à la fin de juillet, Pietro Vico avait, au nom de la Seigneurie, remis aux autorités de ce canton une somme de deux mille cinq cents écus. C'était à cette offre dérisoire que Venise entendait dores et déjà limiter sa part contributive des frais qu'allait nécessiter l'expédition projetée en Valteline par ses coreligionnaires politiques de la Suisse évangélique. (2) Ceux-ci eurent beau protester contre cette interprétation, trop stricte à leur sens, de l'article XVII du traité d'alliance du 6 mars 1615, puisque aussi bien leur dessein de secourir les Grisons les exposait à rompre d'une heure à l'autre avec les «Waldstætten», lesquels, en revanche, recevaient d'importants subsides de la France et de l'Espagne. (3) Les membres du gouvernement de Saint-Marc firent la sourde oreille. (4) Comme, en définitive, le temps pressait, Zurich et Berne passèrent outre à l'envoi de leurs troupes en Rhétie. Mais, dans les deux cantons, on conservait bon espoir que la Sérénissime République, dont les agents faisaient sonner très haut les préparatifs militaires dans le Val Camonica, joindrait ses forces à celles des Suisses, dès que ces dernières auraient atteint les rives de l'Adda. (5) Tous les premiers, Vico et Lionello estimaient, en effet, qu'une action commune helvéto-vénitienne s'imposait, à défaut de laquelle le Bergamasque serait, à bref délai, aussi menacé que la Valteline. (6) Or, rien n'avait pu décider le Sénat à prescrire à ses troupes de marcher d'Edolo sur Tirano (7) et d'occuper un point stratégique près de Bormio, (8) ni même à fournir aux Confédérés les vivres et munitions dont ils avaient un si pressant besoin.

Une fois de plus, les hommes d'Etat de Saint-Marc se laissèrent surprendre par l'événement. Les Espagnols maîtres de la vallée de l'Adda, les Suisses repoussés devant Tirano, la situation s'aggravait singulièrement pour Venise. On le comprit enfin dans le sein du Collège et l'on mit tout en œuvre à l'effet de conjurer les conséquences du désastre. Les provéditeurs de la République reçurent l'ordre d'aider les forces helvéto-grisonnes à se maintenir coûte que coûte dans la région de l'Umbrail. (9) Mais, comme toujours, il était trop tard.

(1) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 30 agosto 1620. Frari. Grigioni. XV.

(2) L'entretien des deux régiments suisses exigeait mensuellement une dépense de 33 000 florins, soit 19 411 ducats. *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 31 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(3) *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 20 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(4) *Lionello al Senato.* Berna, 12 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(5) «Wirt sich ein loblicher Herrschafft Venedig nicht sumen, sondern uss dem Vall Camonica mit einer Anzall Volck uns zuhilff kommen.» *Les officiers zuricois à Zurich.* 22 août/1er septembre 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 27).

(6) «Si perderà la Valtellina e tutto il Stato.» *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 31 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(7) *Lionello e Vico al Senato.* Zurigo, 24 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(8) *Giulio della Torre a Alfonso Casati.* 1 settembre 1620. (ap. Reinhardt. Die Correspondenz von Casati. p. 28.)

(9) *Indice delle deliberazioni del Senato.* 1620.

Découragés par leur échec, Zuricois et Bernois avaient déjà repassé les monts. Or, la perte de Bormio était le coup le plus sensible qui pût atteindre les Vénitiens. Aussi bien désormais toutes communications directes entre l'Etat de Terre-Ferme et la Rhétie étaient interdites, à ce point que les courriers partant de Bergame à destination de Coire se voyaient réduits à opter entre deux routes également détournées, celle d'Augsbourg et celle de Soleure. (1) D'autre part, les Ligues Grises, par la bouche de leurs députés arrivés sur ces entrefaites à Venise, adjuraient le Sénat d'agir avec vigueur. (2) Sollicité de divers côtés de prendre une détermination énergique, le gouvernement de Saint-Marc continuait cependant à se dérober. Pressé dans ses derniers retranchements, il consentit enfin à donner signe de vie et se tourna derechef vers les Suisses.

Il était, au reste, grand temps que la Sérénissime République se décidât à renouer avec ses alliés d'Helvétie. Tandis, en effet, que Lionello demeurait seul à Zurich, en butte à l'animadversion générale, Vico, après avoir pris congé des autorités de cette ville, regagnait l'Italie. Ce fut à Genève que l'atteignit l'ordre de rebrousser vers Berne d'abord, puis vers la Suisse orientale, à l'effet de réagir contre l'abattement qui s'était emparé des Confédérés de la nouvelle confession. (3) Cette fois, du moins, l'ambassadeur de la Seigneurie était porteur de propositions assez séduisantes à première vue. Venise offrait de faire descendre de Souabe en Valteline dix mille Allemands et mille chevaux, et cela sans retard, de manière à refouler les Espagnols dans le Cômasque avant la chute des neiges. (4) Elle consentait, de plus, à payer leur solde et entretien, mais demandait, en compensation, que les cités évangéliques les « avouassent », afin que les hostilités ne fussent pas conduites sous son nom.

Au fond, le Sénat reprenait, à son propre compte et dans les mêmes termes, les ouvertures qui venaient de lui être adressées par Lesdiguières, ouvertures qu'il s'était, d'ailleurs, empressé de décliner, dans la crainte précisément d'être amené à rompre avec le gouverneur de Milan. (5) Par une curieuse coïncidence assurément, le vieux capitaine dauphinois avait, lui aussi, noué dans l'intervalle des pourparlers avec les conseils des deux cantons et s'était engagé à procurer à Berne quatre mille hommes de pied français à première réquisition. Or, ce n'était pas de gens de guerre dont

(1) *Vico al Senato.* Zurigo, 6 agosto; *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 4 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Vico al Senato.* Bolzano, 8 dicembre 1620. *Ibid.* XII. — *Courtin de Villiers à Gueffier.* Venise, 1er avril 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 116.

(2) *Hercule Salis et Christoforo Planta au Sénat.* Vérone, 12/22 septembre 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Courtin de Villiers au marquis de Coeuvres.* Venise, 4 octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4132*.

(3) *Vico al Senato.* Geneva, 25 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI. — « Ayant (les Vénitiens) forcé le Sr Vico, leur résident à Zurich, qui avoit desja gaigné Genève pour s'en retourner à Venise, de revenir sur les lieux où il rôde de costé et d'autre. » *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 15 octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 147.

(4) *Vico al Senato.* Lausanna, 22 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI. — Eidg. Absch. V² 160 *e.* — *Lionello an Zürich.* 25. September 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 6. 26).

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 19 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI.

les Suisses protestants avaient le plus besoin. Ce qui leur manquait et ce qu'ils eussent préféré que le maréchal leur fît obtenir, c'était de l'argent, puis un chef expérimenté, capable de prendre sur les Espagnols une revanche de la défaite de Tirano. (1) Au reste, ils se sentaient las et découragés et leurs rancunes envers les Grisons ne semblaient pas près de s'éteindre. (2) De plus, l'hiver était à la porte, et la reconquête de la Valteline eût exigé des forces considérables. Enfin, supposé que les cantons forestiers refusassent leurs passages à ces troupes étrangères, françaises ou allemandes, n'était-il pas à craindre que celles-ci n'établissent leurs quartiers sur les terres de Berne et de Zurich et que les protestations qu'avait soulevé en 1617 la présence des lansquenets de Mansfeld dans la Suisse centrale ne se renouvelassent? (3) Pour toutes ces raisons, les autorités des deux Etats évangéliques n'avaient pas jugé prudent d'accepter les offres de Lesdiguières. C'est assez dire que les propositions vénitiennes, encore qu'elles fussent appuyées d'arguments sonnants, n'avaient aucune chance d'être admises. (4) De fait, il n'y fut pas donné suite.

Il restait à Venise à user d'une dernière ressource. C'était, finissant par où elle eût dû commencer, de s'engager à payer l'entretien et la solde des deux régiments confédérés retirés dans la haute vallée du Rhin. Par malheur pour elle, ses continuelles hésitations l'avaient totalement discréditée auprès de Berne, (5) dont la résolution de faire revenir ses troupes de Rhétie était dores et déjà immuable. Zurich, en compensation, se montra moins intraitable et consentit, au prix de conditions très dures, il est vrai, à surseoir au rappel des enseignes de Steiner. (6) Mais aussi bien se refusa-t-elle à jeter dans Chiavenna, ainsi que le lui demandait Vico, quelques centaines d'hommes qui eussent couru le risque de se voir attaqués en tête par les Espagnols et en queue par les bannis de Molina. (7) Suspect aux Grisons; à demi repoussé par les Suisses; réduit, en outre, depuis la perte de Bormio, à faire passer ses levées allemandes, soit par la Carinthie, soit par Gênes, Parme et Mantoue, (8) le Sénat reconnut enfin la nécessité de tenter un rapprochement avec le Louvre, dont Charles-Emmanuel, d'autre part, tenait à ce que les dispositions fussent sondées, avant de se déclarer plus ouvertement en faveur des Trois Ligues. (9)

(1) *Vico al Senato.* Lausanna, 22 settembre, Geneva, 25 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 22 ottobre 1620. *Ibid.* XII.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 settembre 1620. *Ibid.*

(3) *Benedetto Ciza al duca di Savoia.* Berna, 16 ottobre 1617. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VIII.) — *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Vico al Senato.* Berna, 1 ottobre 1620. *Ibid.* XII.

(4) *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 24 agosto e 6 settembre 1620. Frari Svizzeri. XI.

(5) *Vico al Senato.* Berna, 1 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(6) *Zürich an Bern.* 27. Oktober/6. November, 28 November/8. Dezember 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 7. 14.). — *Les députés de Zurich à Zurich.* Bade, 19/29 octobre 1620. *Ibid.* (169. 7. 8.) — *Lionello al Senato.* Zurigo, 8, 12 e 30 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(7) *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(8) *Lionello al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(9) *Marini au marquis de Coeuvres.* Turin, 7 septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. 4075.

Les ambassadeurs français aux Ligues complices de Feria dans la préparation du soulèvement de juillet. — Intrigues fomentées par Gueffier contre le gouvernement grison. — Politique néfaste des Brularts. — Contraire aux intérêts de la France, elle décourage les princes et Etats indépendants d'Italie. — Les représentations de Venise mal accueillies à Paris. — Le massacre de la Valteline approuvé par le roi Très-Chrétien. — Raisons de cette attitude. — L'entrée des Espagnols dans la vallée de l'Adda éveille des inquiétudes au Louvre. — Mission de Lesdiguières et de Bullion en Piémont. — Ambitions de Charles-Emmanuel. — On discute à Turin de l'opportunité d'une diversion franco-vénéto-piémontaise en Lombardie. — L'Escurial parvient à détacher momentanément le duc de la coalition anti-espagnole.

XXXVI. La complicité de Miron, de Méry de Vic et de Gueffier, de ces deux derniers surtout, dans la préparation des mesures qui amenèrent le soulèvement de la Valteline ne saurait être contestée. De cette complicité, les preuves morales abondent, et les preuves matérielles existent pour une part. Personne certes parmi les contemporains, en Italie comme en Suisse, n'avait mis en doute que le voyage entrepris à Milan par Méry de Vic en septembre 1618, sous le prétexte de dévotions à accomplir à Saint-Charles Borromée, n'eût été à seule fin de concerter avec Feria les moyens les plus propres à ruiner la domination grisonne dans la vallée de l'Adda. (1) Assurément, l'historien Sprecher de Bernegg ébauchait déjà alors un timide essai de justification des actes du diplomate français. Mais que pouvait ce plaidoyer bienveillant contre la réalité des faits? (2) En quoi innocentait-il celui qui, à la veille du massacre, déclarait en toute franchise que l'invasion de la Valteline par les Espagnols semblait être le seul remède à la situation intolérable, selon lui, que les catholiques de Rhétie avaient à subir du fait des partisans de Venise? (3)

Certes, Miron, lui aussi, n'était pas exempt de reproches. Bien qu'à un degré moindre que ses collègues, n'avait-il pas trempé dans la conspiration ourdie contre l'indépendance des Trois Ligues? Quelques mois plus tard, il est vrai, l'ambassadeur ordinaire déplorait publiquement son erreur. Mais le

---

(1) *Feria a Arostegui.* Milan, 24 octubre 1618. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado nº 1919. — *Consulta del Consejo de Estado* (el marqués de Villafranca). 27 setiembre 1618. *Ibid.* — *Lionello al Senato.* Zurigo, 3 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(2) Sprecher v. Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. (éd. Mohr) I. 92. — Quadrio. Dissertazioni, ecc. II. 110.

(3) *Contenu en abrégé de toutes les négociations de la France dans les Grisons de 1602 à 1640.* Aff. Etr. Grisons. III. suppt.

mal dont il se reconnaissait l'un des auteurs était irréparable, et sa très grande faiblesse ressortait plus nette encore de ses aveux et de ses excuses. Au demeurant, ce qui n'était pas niable, c'est que, s'il n'avait jamais eu l'intention de favoriser l'entrée de troupes étrangères dans la vallée de l'Adda, le représentant du roi Très-Chrétien à Soleure avait néanmoins pris sur lui de distribuer de l'argent aux bannis grisons, et cela « sans même attendre » les ordres de son maître. (1)

Cependant, il n'est que juste de le dire, la plus grande part de responsabilité, du côté français, dans les événements qui ensanglantèrent la Valteline incombe à Gueffier. (2) L'ambassadeur de France en Rhétie apparaît à la fois comme l'inspirateur patient et l'artisan machiavélique de la rébellion qui coûta aux Trois Ligues la perte de leurs provinces d'outre-monts. En réalité, les grandes lignes du complot furent arrêtées dans les fréquents conciliabules qu'il eut, vers cette époque, avec son collègue espagnol, Alfonso Casati. (3) Aussi bien, d'ailleurs, ne cherche-t-il pas à s'en défendre et s'en fait-il plutôt un titre de gloire. Son amour-propre blessé, ses plans avortés, son expulsion déguisée de Coire, ses échecs répétés dus à son impéritie autant qu'à son imprévoyance, tout devait contribuer à lui rendre odieux le nom grison. Par suite, chaque atteinte portée à l'intégrité du territoire des Ligues est considérée par lui comme une revanche méritée des injures qu'il prétend avoir subies. Dès 1619, au cours de son exil à Ragatz, ne menace-t-il pas de son ressentiment les adeptes du parti protestant-vénitien, auxquels il prédit la très prochaine invasion de leur patrie par les armes espagnoles? (4) Neuf mois plus tard, à l'instant où le dénouement de ses intrigues semble imminent, ne déclare-t-il pas, en quittant Paris, « qu'alors bien même que la Valteline tomberait aux mains de l'Espagne, il ne s'estimerait pas encore suffisamment vengé? » (5) Et sa rancune est si tenace qu'elle survit aux succès de Robustelli et des rebelles, « ces pauvres gens », (6) ainsi qu'il les appelle, dont les députés continuent à trouver en lui un introducteur bienveillant auprès des diètes helvétiques. (7)

Par le fait, dès son retour à Soleure, Gueffier confie à son secrétaire Molina une somme importante en vue de hâter le soulèvement des communes

(1) *Miron aux VII cantons catholiques.* Soleure, 22 février 1621. loc. cit.

(2) *Relacion del estado que tenian las cosas en Grisones a 9 de agosto 1618.* Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1921. — « Così son fatti li ministri francesi a questo tempo. Dio buono! » *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 10 novembre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*.

(3) *Alfonso Casati al duque de Feria.* Lucerna, 31 de marzo 1619. Simancas. Estado. Leg. nº 1922.

(4) Fort. v. Juvalta. Denkwürdigkeiten. p. 59. C. von Mohr. Geschichte von Currätien. I. 409.

(5) « ... Che quando ben anche la Valtellina andasse in mano de Spagnuoli vuole tentare di vendicarsene » *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 22 luglio 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*.

(6) *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Soleure, 3 septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 173

(7) Quadrio. Dissertazioni intorno alla Valtellina. II. 198. — *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons durant les six premières annees de mon ambassade* (par Gueffier). Bibl. Nat. 500 Colbᵗ *429* fº 94ᵛᵒ. — *Gueffier à Puysieux.* 28 août 1620. (ap. Siri. V. 183).

catholiques de l'Oberland rhétien. (1) Ce résultat obtenu au gré de ses désirs, son courroux est-il du moins apaisé? Non point, car, après avoir fait perdre à ses hôtes la Valteline, il rêve de leur asservissement à l'Autriche et à l'Espagne, et s'oublie jusqu'à le leur dire, le jour où ils s'avisent de résister à ses volontés. (2) Malgré tout, cependant, quelques Grisons, de l'ancienne confession pour la plupart, s'obstinent à l'innocenter des fautes dont il s'accuse lui-même avec une suprême inconscience. Mais Feria intervient à point nommé pour dissiper leurs illusions. Dès lors, les députés de la Ligue Grise, aussi bien que les ambassadeurs des cantons protestants dépêchés à Milan, ceux-là en janvier 1621, ceux-ci en décembre de la même année, ne regagneront pas leurs montagnes sans avoir pris connaissance de l'original de la très compromettante missive par laquelle le diplomate français encourageait le gouverneur de la Lombardie à se saisir sans plus de retard des pays d'outre-monts sujets des Trois Ligues. (3)

Lorsque la nouvelle du massacre de la Valteline parvint en France, la cour n'était pas à Paris. Louis XIII guerroyait dans la région de Ponts-de-Cé contre les troupes de sa mère. Les Brularts avaient donc la partie belle. Il est vrai de dire qu'à eux seuls ils géraient, en quelque sorte sans conteste, la politique extérieure du royaume. Toujours est-il que leurs inclinations du moment, entretenues avec soin par le Saint-Siège et l'Escurial, continuaient à être acquises aux Etats catholiques et, par suite, à la maison d'Autriche. N'en allait-il pas ainsi, d'ailleurs, depuis les mariages espagnols, auxquels le gouvernement de Madrid n'avait en somme consenti qu'avec l'arrière-pensée de se donner, par là, pleine liberté d'agir à sa guise en Italie et dans les Provinces-Unies comme en Allemagne?

En vérité, les ministres de Philippe III auraient eu mauvaise grâce à méconnaître l'appui, le plus souvent irréfléchi, que la diplomatie française leur avait, à mainte reprise, prêté dans ces divers pays. (4) Sans la trêve des Pays-Bas, conclue par Jeannin et qui avait encore quelques mois à courir, il semble bien qu'ils n'eussent pas disposé de ressources suffisantes pour venir en aide à Ferdinand dans sa détresse. Et quel inestimable concours les ambassadeurs extraordinaires de Louis XIII n'avaient-ils pas apporté à la cause impériale en négociant, puis en signant, le 3 juillet, soit quinze jours à peine avant les événements de Valteline, cette convention d'Ulm qui livrait

(1) *Vico al Senato.* Zurigo, 3 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 dicembre 1620. *Ibid.* XII.

(2) *Contenu abrégé de toutes les négociations de la France dans les Grisons, de 1602 à 1640.* Aff. Etr. Grisons. III. supp[t].

(3) *Lionello al Senató.* Zurigo, 28 febbraio 1620. Frari. Svizzeri. XII. — *Mémoire remis par la Seig[rie] de Venise à Courtin de Villiers.* 12 mars 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f[o] 108. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 e 19 maggio 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — *Fatti del Sig[r] Gueffier ... comprovati con lettere authentiche di suo pugno ... consegnati da medesimi Grisoni al S[r] Du Mesnil con alcune delle stesse lettere. Ibid.* XVII. — A Porta. Historia reform. II. 309. — Mohr. Geschichte von Currätien. I. 410.

(4) *Consulta del Consejo de Estado* (el marqués de Villafranca). 27 setiembre 1618. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. n[o] 1919.

la Bohême et le Palatinat à la discrétion des Austro-Espagnols. Restait l'Italie. Mais là aussi, depuis moins d'un demi-siècle, le Louvre paraissait avoir pris à tâche de faire le jeu de l'Escurial et d'assister impassible à l'asservissement progressif des petits Etats de la Péninsule aux volontés de celui-ci.

L'expulsion des Grisons de la vallée de l'Adda constituait, après l'abandon de Savigliano, Pignerol et la Pérouse (1574), la cession de Saluces à la Savoie (1601) et la construction tolérée du fort Fuentes (1604), la quatrième et dernière étape d'une politique néfaste, bien faite pour donner aux princes d'Italie l'impression que la France se désintéressait chaque jour davantage des efforts qu'ils tentaient en vue de conserver leur liberté. Désormais le Simplon demeurait la seule route accessible aux armées du roi Très-Chrétien, au cas où elles eussent été appelées dans la plaine du Pô. Bien plus, oubliant qu'il avait, en 1601 et 1602, négocié et défendu contre les préventions de Sully le renouvellement d'alliance franco-suisse,(1) Sillery, en 1620, semblait à la veille d'en contester l'utilité pour son maître. Jamais encore l'entente entre les deux grandes monarchies continentales n'avait menacé à ce point l'indépendance des *Stati liberi*.(2)

Quelque contraires que fussent les apparences, on se refusait cependant en Italie à admettre que les conseillers du roi de France acceptassent, sans formuler certaines réserves, la prétention de l'Escurial de placer la question valteline sur le terrain exclusivement confessionnel.(3) Ce dernier espoir fut promptement déçu. Sur l'ordre du Sénat, en effet, Angelo Contarini s'était, dès le milieu d'août, porté à Poitiers, où se trouvait Louis XIII. Au cours d'une longue audience, l'ambassadeur vénitien avait supplié l'héritier de Henri IV de prendre en main la défense des Trois Ligues et de ne pas être plus longtemps la dupe du «catholicisme hypocrite» des Espagnols. Or, cette démarche avait été fort mal accueillie. Tout à l'enivrement de la victoire, Luynes paraissait étranger aux choses de la politique extérieure, tandis que le nonce, en revanche, encourageait le jeune monarque à poursuivre l'anéantissement des hérétiques dans son royaume, aussi bien qu'à l'étranger.(4)

Ainsi donc qu'il était à prévoir, le massacre de juillet reçut l'entière approbation de Sa Majesté Très-Chrétienne et de ses ministres. Gueffier qui l'avait préparé fut loué et félicité de son esprit d'initiative.(5) Méry de Vic déclara très haut que cet événement affermissait plutôt qu'il n'amoindrissait

(1) *cf.* tome II. p. 505 sqq. — La Pérouse (Perosa).

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 17 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *cf. Discours sur le sujet de l'invasion de la Valteline.* (Mercure d'Estat. p. 265—292.) — L. Dedouvres. Le Père Joseph diplomate. (Revue d'Hist. Diplom 1898. p. 89.) — Nabholz. Die öffentliche Meinung und die Veltliner Frage. (Archiv für Schweiz. Geschichte. XXVI. 8.)

(3) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 26 luglio 1620. Frari. Grigioni. XV.

(4) Le Clerc. Vie du cardinal de Richelieu (Cologne 1696). I. 72. — *Angelo Contarini al Senato.* Poitiers, 22 agosto 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*.

(5) «Gueffier ha ubbidito intieramente alle commissioni che di quà le sono state date.» *Ibid* — *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 26 agosto 1620 (La Nunziatura di Francia. IV 2445.)

l'union des deux couronnes.[1] Venise seule eut sujet de désespérer de l'avenir. N'allait-on pas jusqu'à la rendre responsable du sang versé et à lui rappeler, ce qui n'était pas contestable d'ailleurs, que chacune de ses interventions dans les affaires des Trois Ligues avait entraîné pour ces dernières les pires désastres?[2]

Au demeurant, il n'y avait rien de surprenant à ce que le Louvre manifestât ainsi la satisfaction que lui causait la rébellion valteline. Ne la considérait-il pas comme un succès de sa politique? De vrai, le triple but auquel il visait était atteint. Le danger d'une alliance rhéto-vénitienne paraissait écarté; le parti protestant dans la haute vallée du Rhin était écrasé et le Palatin mis dans l'impossibilité de recevoir désormais des secours d'Italie.[3] Mais il y avait plus. On se nourrissait à la cour de l'illusion que, seule, la France se trouvait en mesure de retirer un bénéfice appréciable de la révolution à laquelle le gouvernement de Madrid avait prêté l'appui de son nom et de ses armes. On s'attendait, en conséquence, à ce que Suisses, Grisons, Valtelins et Vénitiens s'adressassent à l'envi à Sa Majesté pour la constituer arbitre des différends qui les divisaient. Et la démarche tentée auprès de Louis XIII à Poitiers par Contarini n'était pas pour faire revenir les ministres français de l'erreur où les maintenaient les dépêches inconsciemment optimistes de Miron et de Gueffier. De là, à se persuader que la monarchie Très-Chrétienne allait reprendre à bref délai son rôle historique dans la Péninsule, il n'y avait qu'un pas. A ces projets grandioses, il manquait certes une approbation essentielle, celle de l'Espagne. Mais les Brularts ne paraissaient pas la mettre en doute. Et cependant, déjà alors, de bons esprits voyaient clair dans le jeu de cette puissance et se refusaient à supposer qu'elle eût assumé la direction du mouvement valtelin à seule fin de venger la France des humiliations subies par l'ambassadeur de cette dernière à Coire.[4]

Vers le milieu d'août 1620, le plan arrêté au sein du conseil royal, quant à la ligne de conduite à suivre à l'égard des Trois Ligues, était d'une extrême simplicité. Il se réduisait à observer une attitude expectante; à entretenir Venise dans ses inquiétudes, de manière à la rendre plus docile aux désirs de Sa Majesté; à laisser les Grisons en proie à leur détresse, sans cependant les priver de l'espoir de rentrer en possession de la Valteline, le jour où ils se seraient humiliés et auraient fait amende honorable pour les affronts infligés à Gueffier; à combattre enfin «toutes nouvelletez» capables

(1) *A. Contarini al Senato.* Parigi, 18 ottobre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006.*

(2) *Angelo Contarini al Senato.* Poitiers, 22 agosto 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006.*

(3) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 13 ottobre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006.*

(4) «Lo que saco de esto es que hallandose ahora los Franceses bastantemente vengados con las armas del Rey nuestro Señor de las injurias que avian recuperado de los Grisones y su reputacion mejorada en tercio y quinto a la sombra de los favores de V. E., por una parte no querian mostrarse ingratos a tan gran beneficio y por otra seguiendo su natural ambicion y sobervia pretenden darle a todo y ser arbitros absolutos de Grisones y de la Valtelina...» *Alfonso Casati al duque de Feria.* Altorfo, 17 octubre 1620. Archivo General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 3335.

d'entraver les négociations de l'arbitrage que le roi entendait exercer, le moment venu, entre les parties en cause et à leur sollicitation. (1)

Or, parmi ces « nouvelletez », il en était une dangereuse au premier chef, à savoir l'immixtion des Suisses, eux-mêmes très divisés, dans les affaires de Rhétie. Toutefois, Miron et son collègue se croyaient si sûrs de disposer à leur gré des suffrages des Confédérés qu'ils n'hésitèrent pas à encourager les députés réunis à Bade, en août, dans leur dessein de dépêcher aux Trois Ligues une ambassade de médiation. Confiant encore, à cette heure-là, dans le jugement de ses représentants à Soleure, le roi approuva cette décision, à laquelle le gouvernement de Saint-Marc, toujours partisan des solutions pacifiques, ne tarda pas à se rallier. (2)

Dans ces conjonctures, l'expédition projetée par Zurich et Berne en Valteline ne pouvait être vue que de fort mauvais œil à Paris, puisqu'elle menaçait de troubler le repos du Corps helvétique, de réintroduire dans la Péninsule l'hérésie qui venait d'en être extirpée et d'entraîner la reprise des négociations de l'alliance vénéto-rhétienne. (3) Aussi la nouvelle du désastre de Tirano, suivi de l'évacuation de Bormio par les Suisses, fut-elle tout d'abord accueillie avec satisfaction à la cour. (4) En revanche, l'annonce de l'entrée des armes milanaises dans la vallée de l'Adda souleva des objections au Louvre et attrista les adeptes les plus avérés d'une politique hispanophile. (5) On commençait, d'ailleurs, à mettre sérieusement en doute la perspicacité de Miron et de Gueffier. Ne s'étaient-ils pas engagés l'un et l'autre envers le roi à empêcher, par le seul effet de leur diplomatie, le départ des régiments protestants à destination de la Valteline? (6) L'insuccès des démarches tentées par eux en cette circonstance donnait à réfléchir, bien qu'ils continuassent à affirmer que les Espagnols évacueraient leur conquête à la première réquisition de Sa Majesté et s'abstiendraient d'y construire des ouvrages fortifiés. (7)

On se résolut donc à Paris de s'assurer sans retard de l'appui du Saint-Siège, pour le cas où la restitution aux Grisons de leurs pays d'outre-monts se heurterait à quelques difficultés de la part de l'Escurial. (8) Or, le moyen le plus certain d'atteindre ce résultat était de laisser supposer au pape, par une démonstration opportune, que la France se préparait à recourir à des mesures énergiques, pour peu que l'Espagne cherchât à se soustraire aux engagements

(1) *Angelo Contarini al Senato.* Poitiers, 22 agosto; Parigi, 29 settembre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*. — *Vico al Senato.* Zurigo, 3 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(2) *Puysieux à Courtin de Villiers.* 13 septembre 1620. (ap. Siri. Mem. recondite.)

(3) *Gueffier à Puysieux.* 15 septembre 1620. (ap. Siri, V. 184.)

(4) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 13 ottobre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*.

(5) *Consulta del Consejo de Estado.* (Balthasar de Zuñiga.) 27 setiembre 1618. Arch. Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1919.

(6) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 29 settembre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*.

(7) *Angelo Contarini al Senato.* Poitiers, 10 settembre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006* — *Relation d'Angelo Contarini de son ambassade en France.* 1618 1621. Bibl. Nat. f. italien *1651*.

(8) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 13 ottobre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*.

pris.(1) En conséquence, Lesdiguières et Bullion reçurent l'ordre de se rendre à Turin, où Charles-Emmanuel exprimait le désir de se concerter avec eux et l'ambassadeur de Venise, Giovanni Pesaro, en vue de s'opposer à l'exécution des plans ambitieux que l'on prêtait au gouverneur de Milan.(2)

XXXVII. Maître incontesté de l'une des clés des Alpes, le duc de Savoie n'avait certes pas un intérêt direct à la restauration de la domination grisonne en Valteline et à Bormio. Mais, en prince entreprenant, sans cesse préoccupé de s'agrandir aux dépens de ses voisins, il rêvait de faire servir à la réalisation de ses projets à l'égard de la Lombardie l'émotion causée en France et en Italie par la nouvelle des succès des armes espagnoles dans la vallée de l'Adda. Après avoir, en août, fait entendre à Madrid et en Suisse des conseils de modération,(3) il paraissait prêt, en septembre, à se poser en champion des revendications des Trois Ligues. Or, son intervention dans les affaires de ces dernières eût sans doute fortifié le duc de Feria dans son dessein de s'établir plus solidement à Tirano; elle eût, en outre, empêché le roi Très-Chrétien de mener à bien l'arbitrage qu'il se réservait d'exercer à bref délai. Aussi la redoutait-on à Paris presque autant que le refus éventuel du gouverneur de Milan de restituer sa conquête.(4) Lesdiguières et Bullion avaient, en conséquence, la mission d'entretenir le souverain du Piémont dans ses dispositions hostiles aux empiétements de l'Espagne, mais de le dissuader, en revanche, de rien tenter qui pût troubler le repos dont jouissait enfin la Haute-Italie.(5)

Des deux envoyés du roi, le premier semblait assez enclin à entrer dans les vues de Charles-Emmanuel. Bien que chargé de surveiller le maréchal, Bullion se laissa, lui aussi, gagner aux artifices du duc et bientôt l'idée d'une diversion franco-vénéto-piémontaise en Lombardie prit corps dans les conférences tenues à Turin entre Son Altesse et les représentants de Louis XIII et de la Sérénissime République.(6) Mais, d'une part, celle-ci hésitait à accepter les offres de Lesdiguières, tant à cause du grand âge de ce capitaine, que dans la crainte que ses projets belliqueux lui fussent personnels et n'eussent pas l'approbation de la cour. D'autre part, le roi, décidé à épuiser au préalable les moyens de conciliation, résistait aux sollicitations pressantes de son gouverneur de Dauphiné et ne faisait pas meilleur accueil aux instances

(1) *Le marquis de Coeuvres au roi.* Rome, 1er novembre 1620. (ap. Siri. V. 174.)

(2) *Mémoire envoyé à la seigneurie de Venise par son ambassadeur à Turin.* 30 octobre 1620. Aff. Etr. Grisons. II. — Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. II. 230.

(3) *Pietro Contarini al Senato.* Madrid, 3 settembre 1620. Frari. Spagna. LII. nos 104—107. — *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 21 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(4) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 15 octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 147.

(5) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 27 ottobre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*.

(6) *Mémoire envoyé à la seigneurie de Venise par son ambassadeur à Turin.* 30 octobre 1620. Aff. Etr. Grisons. II. — *El marqués de Mirabel a Su Majd.* Paris, 4 diciembre 1620. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. no 3335.

de son oncle de Savoie, encore que ce dernier, pour preuve de sa sincérité, se déclarât prêt à céder au duc de Guise le commandement de l'armée destinée à opérer en Milanais. (1)

Aigri par l'opposition que ses plans rencontraient au Louvre, Charles-Emmanuel n'attendit bientôt plus qu'une occasion de faire volte-face. Un différend né dans ces entrefaites entre Luynes et lui, au sujet de la charge de « comprotecteur » des affaires de France à Rome, qu'il désirait voir dévolue au cardinal son fils, vint fort à propos dissiper les inquiétudes que les nouvelles de Turin avaient éveillées dans l'esprit des ministres du roi Catholique. (2) Ceux-ci, au reste, de concert avec Emmanuel-Philibert, l'un des princes piémontais gagnés aux intérêts de l'Escurial, travaillaient à détacher le duc de la coalition naissante dont il était l'âme et à le dissuader d'intervenir dans la question rhéto-valteline. Ils lui firent proposer de l'aider à conquérir Genève, de procurer à ses troupes la liberté de passage dans le pays de Vaud et de l'avantager dans le Montferrat aux dépens de Mantoue. (3) Assurément c'était là plus qu'il n'en fallait pour que la neutralité bienveillante de Charles-Emmanuel fût acquise à l'Espagne. Découragé, Lesdiguières quitta Turin, le 11 octobre, non sans avoir écrit aux autorités de Berne pour leur conseiller de renoncer à l'idée d'une campagne de revanche dans la vallée de l'Adda et les pousser à joindre plutôt leurs efforts à ceux des ambassadeurs français en faveur de la réintégration pacifique des Grisons dans leurs provinces d'outre-monts. (4) Par le fait, l'affaire de la Valteline entrait dans une nouvelle phase. Après bien des tergiversations, les Trois Ligues s'étaient résolues à donner au roi les satisfactions que ce prince réclamait d'elles avant de leur accorder derechef sa protection. Dès lors, Gueffier était à la veille de reprendre le chemin de la Rhétie, et Coire sur le point de redevenir, pour un temps, le centre d'actives négociations.

L'échec de Tirano entraîne pour les Grisons des conséquences désastreuses. — Ils se tournent vers le Louvre. — Réaction hispano-française en Rhétie. — Le gouvernement des Trois Ligues rappelle Gueffier à Coire. — Voyage de ce dernier à Lugano. — Son entrevue avec Casati à Altorf. — L'ambassadeur

(1) *Mémoire envoyé à la seigneurie de Venise par son ambassadeur à Turin.* 30 octobre 1620. Aff. Etr. Grisons. II. — *Marini au marquis de Coeuvres.* Turin, 31 octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4075.* — *El marqués de Mirabel al duque de Feria.* Paris, 3 diciembre 1620. Arch. Gen. Simancas. Secr. de Estedo. Leg. nº *3335.* — *Le roi au marquis de Coeuvres.* Paris, 14 décembre 1620. (ap. Siri. V. 175.)

(2) *Relation d'Angelo Contarini, ambassadeur en France.* 1618—1621. Bibl. Nat. f. italien *1651.*

(3) *Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 27 ottobre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006.* — *Marini au marquis de Coeuvres.* Turin, 7 septembre et 15 novembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4075.*

(4) *Mémoire envoyé à la seigneurie de Venise, etc.* 30 octobre 1620. — *Vico al Senato.* Berna, 9 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

du roi Très-Chrétien se laisse circonvenir par son collègue espagnol. — Dès la fin d'octobre, le gouverneur de Milan règne en maître en Valteline.

XXXVIII. Ainsi qu'il était à prévoir, le désastre de Tirano avait eu pour les Grisons les plus funestes conséquences. Ensuite de la retraite de la petite armée suisse en deça des monts s'évanouissait leur dernier espoir de recouvrer la Valteline avec l'appui des *Stati liberi*. Déjà Zurich et Berne se refroidissaient; Venise continuait à se dérober à l'accomplissement de ses promesses et, pour surcroît de disgrâce, les envoyés des Trois Ligues, chargés d'implorer les secours des princes protestants allemands et des Etats de Hollande, avaient été arrêtés à Brisach et transférés dans le Tyrol, d'où ils ne devaient être relâchés qu'après vingt-sept mois de la plus dure captivité. (1) Or, la possession de leurs pays sujets était, pour les montagnards de Rhétie, d'un prix inestimable. Plutôt que de les céder à l'étranger, ils eussent, selon l'expression piquante d'un contemporain, vendu leurs femmes et leurs enfants. (2) Résolus à subir à l'avenir toutes les humiliations, pourvu qu'elles leur procurassent le rétablissement du *statu quo ante*, il ne leur restait d'autre ressource que de se tourner vers la France ou vers l'Autriche. Ils optèrent pour la première de ces alternatives, et leur revirement fut si brusque qu'il ne laissa pas de surprendre et d'affliger les plus chauds défenseurs de leur cause en Suisse, en Allemagne et en Italie. (3)

Il y avait quelque temps déjà que, dans leurs conciliabules, les pensionnaires du Louvre et de l'Escurial agitaient de provoquer le retour de Gueffier à Coire. Dès le 25 juillet, alors que les forces du parti protestant-vénitien s'apprêtaient à descendre en Valteline, un certain nombre de bandières catholiques de la Ligue Grise paraissaient décidées à imposer cette solution, à laquelle n'avait pas tardé à se rallier la minorité catholique des deux autres Ligues. (4) Aussi bien dans un « pittag » tenu à Ilantz, le 26 août, en la présence du secrétaire-interprète Molina, désormais certain que les sentences rendues contre lui par les dernières droitures criminelles ne seraient pas appliquées, la presque unanimité des suffrages s'était prononcée en faveur du rappel de l'ambassadeur français, de la constitution d'un nouveau « Strafgericht », de l'intervention armée des cantons forestiers dans les affaires de

(1) Eidg. Absch. V² 159 *b*, 160. — *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 21 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Les Etats généraux des Provinces-Unies aux Trois Ligues.* La Haye, 12/22 août 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 19). — *Vico al Senato.* Berna, 6 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 22 ottobre 1620. *Ibid.* — *Basel an Zürich.* 25. September/5. Oktober 1620. St-Arch. Zürich Graubünden *E* (169. 6. 27). — *Les commissaires de l'archiduc en Alsace à Zurich.* Ensisheim, 30 octobre 1620. *Ibid.* (169. 7. 10.) – *Zurich au gouvernement d'Innsbruck.* 31 janvier/9 février 1621. *Ibid.* Graubünden *F.* — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 25 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 85.

(2) « Li quali (Grisoni) venderiano prima li mogli, i figliuoli e poi la Valtellina. » *Padavino al Senato.* Chiavenna, 4 gennaio 1604. Frari. Grigioni. II.

(3) *Gueffier à Puysieux.* 25 septembre et 9 octobre 1620. (ap. Siri. V. 185–187.)

(4) *Gueffier à Miron.* Coire, 24 novembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 54.

Rhétie et enfin d'une amnistie générale que le gouvernement de Saint-Marc préconisait, d'ailleurs, pour sa part. (1)

Ces tendances ouvertement francophiles s'étaient encore accentuées peu après, à l'occasion d'une diète, au sein de laquelle Molina fut accueilli comme s'il eût été un véritable ministre, tandis que son collègue Jean Paul était dépêché à Soleure auprès de Gueffier afin de le prier de hâter sa venue. (2) De jour en jour, au reste, l'union se faisait plus étroite entre les deux premières Ligues. A Coire, de même qu'à Ilantz, l'on n'était pas éloigné de contester l'indépendance des Dix Droitures (3), dont l'attachement aux intérêts vénitiens était connu, mais sur lesquelles la maison d'Autriche n'avait jamais cessé d'élever des prétentions de suzeraineté. (4) C'est ainsi que la Cadée ne s'était pas opposée à ce que la Grise demandât aux petits Etats de la Suisse primitive d'envoyer quelques-unes de leurs enseignes tenir garnison dans la vallée du Rhin antérieur. Symptôme tout aussi significatif, elle n'avait pas hésité à joindre ses instances à celles des communes catholiques de cette région, à l'effet d'obtenir que Zurich consentît à persuader à l'ambassadeur du roi d'assister à une diète assignée sur les rives de la Plessur au 20 septembre. (5) Cette démarche étrange n'était certes dictée aux Grisons que par le seul désir de rentrer en possession de la Valteline. Elle n'en souleva pas moins une réelle indignation parmi les autorités du « Vorort » et de Berne, dont les soldats se faisaient, au même temps, tuer sous les murs de Tirano pour la cause des Trois Ligues. (6)

Vers le milieu de septembre, les chefs du parti protestant-vénitien, débusqués de la plupart de leurs positions, renonçaient à la lutte et s'avouaient vaincus. La réaction hispano-française, en revanche, tout d'abord localisée entre Reichenau et le Crispalt, ne tardait pas à s'étendre à l'ensemble du massif rhétien. (7) Et tandis que le vide se faisait de plus en plus grand autour des deux régiments de la Suisse évangélique, dont la présence semblait désormais importune aux Grisons, ceux-ci, non contents de sympathiser avec les enseignes des « Waldstætten », sollicitaient de leurs voisins de l'Helvétie catholique l'envoi à Coire d'une ambassade de médiation. (8)

Cependant Gueffier, encore qu'il eût reçu de la haute vallée du Rhin « quatorze ou quinze lettres scellées » dans lesquelles on lui demandait avec

---

(1) *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 28 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(2) *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 21 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(3) *Lionello al Senato.* Zurigo, 23 novembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(4) *Abscheid du « pittag » des Dix Droitures.* Davos, 25 septembre/5 octobre 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E.*

(5) *Les Ligues Grise et Cadée à Zurich.* Coire, 1/11 septembre 1620. — *Les V cantons catholiques à Zurich.* Weggis, 10 septembre, Lucerne, 17 septembre 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 5. 2; 169. 5. 20; 169, 6. 21).

(6) *Lionello al Senato.* Zurigo, 17 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(7) *Lionello al Senato.* Zurigo, 25 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(8) *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — Eidg. Absch. V² 158*e*.

instance de regagner son poste, ne se hâtait pas de prendre une décision. Comme si la soumission des montagnards rhétiens n'eût pas été assez complète à son gré, il enflait ses prétentions, (1) exigeant tantôt que les Trois Ligues expulsassent de leur territoire les troupes zurico-bernoises, tantôt que les portes du château de Coire s'ouvrissent devant le régiment des cantons primitifs. (2) Mais, dans la réalité, ce n'étaient là que prétextes. La raison vraie de sa longue demeure en Suisse était autre. Les deniers qu'il attendait de Paris ne lui avaient point été expédiés à temps, et ce retard n'était pas sans le préoccuper. (3)

En fait, depuis deux mois et plus qu'il avait quitté la cour, l'ambassadeur français n'était pas resté inactif. Mettant à profit les loisirs forcés que lui créait son éloignement des Grisons, Gueffier avait accompagné Miron à la « journée » de Bade du commencement d'août. La diète terminée, il rebrousse en vérité vers Soleure, mais pour quelques jours seulement, (4) car on le retrouve peu après à Altorf, où l'avait conduit le désir de s'entretenir de la situation avec son collègue Casati. D'Altorf, au risque d'enfreindre ses instructions, le remuant diplomate n'hésite pas à se porter, par le Gothard, à la frontière milanaise, dans l'espoir de percer les desseins des Espagnols à l'égard de la Valteline. Accueilli à Lugano par le nonce du Saint-Siège, il partage de suite la confiance de ce prélat dans l'issue pacifique des affaires de Rhétie, renonce, dès lors, à pousser plus loin ses investigations, bien qu'il eût souhaité nouer des relations personnelles avec le duc de Feria, et regagne aussitôt la région du Jura (fin de septembre). (5)

Vers le milieu d'octobre, les sommes destinées aux Trois Ligues étant arrivées à Soleure, Gueffier prit enfin la route de la Suisse orientale. Il s'y détermina d'autant plus volontiers que, sur ces entrefaites, les communes rhétiennes, dans une diète réunie le 7 de ce mois, avaient formellement annulé les décrets lancés jadis contre lui et ses interprètes et décidé d'accorder à la France toutes les satisfactions propres à calmer le ressentiment de Sa Majesté. (6) Mais la patience des Grisons devait être, une fois encore, mise à l'épreuve. Avant de se rendre à Coire, l'ambassadeur était chargé par la cour d'avoir avec Casati une dernière et décisive conférence.

---

(1) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 15 octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 147. — *Borghese a Bentivoglio.* Roma, 21 novembre 1620. (La Nunziatura di Francia. IV. 2546.)

(2) *Gueffier à l'abbé de Dissentis.* Soleure, 30 août 1620. Aff. Etr. Suisse. LXXVII (Mém et Doc^ts) p. 119. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 17 settembre e 13 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XI, XII.

(3) *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 11 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(4) *Vico al Senato.* Zurigo, 11 agosto 1620. Frari. Svizzeri. XI.

(5) *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Soleure, 3 septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 173. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 settembre 1620. Frari. Svizzeri. XI. — *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 15 octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 147. — *Résumé sommaire des actions de la France aux Grisons : 1602—1640.*

(6) *Abscheid des Trois Ligues Grises.* 7 octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *10 719*; f. fr. *3687* f° 19. — *Articles portant reffus de l'alliance de Venise et confirmation de celles de France, d'Austriche et des Suisses, faictz par la Ligue Grise pour la liberté des deux religions.* 11 octobre 1620. Bibl. Nat. Coll. Du Puy CCCC f° 123.

L'entrevue des deux diplomates eut lieu à Altorf dans la seconde quinzaine d'octobre. Elle empruntait aux circonstances du moment un exceptionnel intérêt. De son issue dépendait, en somme, le sort des Trois Ligues et de leurs pays sujets. Que les yeux de Gueffier se décillassent enfin, et les nombreuses erreurs de tactique et de jugement commises par Miron et lui depuis l'origine des troubles de Rhétie pouvaient encore être réparées. Averti à temps des véritables desseins de l'Escurial, le Louvre eût sans doute recouru, dès 1620, aux mesures énergiques qu'il se vit contraint d'employer quatre ans plus tard. Que si, au contraire, l'ambassadeur français, ainsi qu'il était à craindre, se laissait circonvenir par son collègue de Milan, c'en était fait de la restitution de la vallée de l'Adda aux Grisons. Grâce à la supériorité de sa diplomatie, l'Espagne ne devait pas être embarrassée pour faire naître à tout propos des incidents, dont il semblait impossible de prévoir le terme.

Au cours de ses entretiens avec Gueffier à Lugano, le nonce apostolique avait défini la situation avec beaucoup de justesse et de netteté. Dans cette affaire de la Valteline, il convenait d'écarter d'emblée deux hypothèses également inacceptables, soit l'occupation de cette contrée par les armes protestantes ou son annexion par l'Espagne. (1) Or, de ces deux hypothèses, la seconde paraissait à la veille de se réaliser. Et, dans ce cas, ainsi que Miron le faisait déjà remarquer non sans amertume, la France n'eût-elle pas eu avantage à renoncer à l'alliance désormais inutile des Ligues Grises? (2) Telle était aussi l'opinion dominante à Paris, où, depuis le changement d'attitude de Charles-Emmanuel, provoqué de science certaine par les intrigues de l'Escurial, les Brularts eux-mêmes n'affectaient plus l'imperturbable assurance des premiers jours quant à la solution pacifique de la question grisonne A dire vrai, il ne s'agissait encore que de soupçons. (3) N'eussent été les ouvrages que le gouverneur de Milan faisait édifier à la hâte dans la vallée de l'Adda, la quiétude des ministres français fût demeurée entière. (4) Les Espagnols, semblait-il, avaient trop de forces immobilisées aux Pays-Bas et en Allemagne pour s'aviser de déchaîner de gaîté de cœur une nouvelle guerre en Italie, au moment surtout où le roi Très-Chrétien, vainqueur de ses ennemis de l'intérieur, reprenait sa liberté d'action à l'égard de l'étranger. (5) D'autre part, Philippe III, de Madrid, et Feria, de Milan, continuaient à affirmer qu'il n'était point dans leurs intentions d'annexer à la Lombardie les pays sujets des

(1) *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 28 août 1620. (ap. Siri. V. 181.) — *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Soleure, 3 septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 173.

(2) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 3 septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 142.

(3) *Borghese a Bentivoglio.* Roma, 8 agosto 1620. (La Nunziatura di Francia, IV, 2461.) — *Angelo Contarini al Senato.* Poitiers, 10 settembre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*.

(4) *Marini au marquis de Coeuvres.* Turin, 31 octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4075*.

(5) *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 3 septembre 1620. — *Pietro Contarini al Senato.* Madrid, 21 agosto 1620. Frari. Spagna. LII, nº 103.

Grisons, (1) et Louis XIII n'avait, en somme, aucune raison de douter de la parole de son royal beau-frère. (2) Néanmoins, on n'entendait pas, à Paris, se laisser surprendre par les événements, ce qui eût été infailliblement le cas si les Valtelins s'étaient donnés à l'Espagne, ou si Venise avait poussé plus à fond ses négociations d'alliance avec deux des Ligues Grises. Le successeur de Paschal reçut en conséquence l'ordre de sonder Casati, de manière à pénétrer, dans la mesure du possible, les desseins secrets du gouverneur de Milan.

Quelque bonne opinion que le nonce Bentivoglio eût des talents diplomatiques de Gueffier, (3) celui-ci n'était pas de taille à lutter de finesse avec son collègue d'Altorf. La mission confiée à l'ambassadeur français était certes fort simple, à la condition toutefois d'être accomplie à propos et avec fermeté. Elle consistait en définitive à remémorer à l'envoyé lombard les promesses naguère faites par lui et à les mettre en contradiction avec les actes du lieutenant de Philippe III dans la Haute-Italie. (4) Promesses et actes ne prêtaient, en effet, à aucune équivoque. Gueffier et les cantons forestiers avaient été à mainte reprise les dépositaires de celles-là, et l'Europe assistait étonnée à l'exécution progressive de ceux-ci. Ministres du roi Très-Chrétien et catholiques des Trois Ligues, tout d'abord persuadés qu'en intervenant en Valteline Feria ne s'était laissé guider que par le seul souci des intérêts de la «vraie religion», commençaient à se ressaisir. Ne semblait-il pas étrange que le gouverneur choisît pour se rendre inexpugnable dans sa récente conquête le moment où le parti anti-vénitien reprenait la haute main en Rhétie? Dès lors, la France, protectrice naturelle des Grisons, n'était-elle pas en droit d'exiger de lui la cessation immédiate de ses travaux, sinon le démantèlement des ouvrages déjà fortifiés? (5)

Gueffier, malheureusement, paraissait avant tout préoccupé du désir de ne pas froisser un collègue dont la neutralité bienveillante était, il le croyait du moins, indispensable à la réussite de ses plans. Au surplus, n'avait-il pas, au cours d'une de leurs entrevues, félicité sans réserves son complice espagnol de la manière dont celui-ci s'était acquitté de son rôle dans la préparation de

(1) *Mémoire envoyé au marquis de Mirabel de la part du roi Catholique.* San Lorenzo, 22 septembre 1620. Arch. Nat. *K* 1455 n° 184. — *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 1er octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 145. — *Borghese a Bentivoglio.* Roma, 21 novembre 1620. (La Nunziatura di Francia. IV. 2547.) — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse, etc.* (Arch. für Schweiz. Geschichte. II. 280.)

(2) *L'amb' d'Espagne à Juan de Ciriza.* Paris, 17 octobre 1620. Arch. Nat. *K* 1477 n° 142.

(3) «Uomo di molta esecuzione e destrezza.» *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 1° di luglio 1620. (La Nunziatura di Francia. IV. 2344.) — «Homme d'Etat (Gueffier) très versé dans le maniement de ces esprits difficiles.» B. Zeller. Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline (Paris 1879) p. 165.

(4) «Verdad es que, á lo que yo entiendo, la intencion de los Esguizaros, ni de los Grisones en general, ni de los Franceses no es que V. Majd ocupe la Valtelina para que darse con ella, sino para, despues de acomodadas las causas, restituirla con condiciones y capitulos que mejoren y asiguren el estado de la religion catholica juntamente el servicio de V. Majd.» *Relacion del estado que tenian las cosas en Grisones, a 9 de agosto 1618.* Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 1921. — *Consulta del Consejo de Estado, a 31 de octubre 1618. Ibid.*

(5) *Ricordo lasciato in Altorfo al signor Casati, ambasciatore di Spagna in Svizzeri, sopra le cose di Valtelina, alli 22 ottobre 1620.* Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f° 55. — *Gueffier à Casati.* Coire, 3 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 48.

la rébellion valteline?(1) Etant données ces dispositions, le diplomate français ne devait être que trop porté à ne pas pousser son attaque à fond. Aussi bien Casati avait réponse à tout. Si Feria, ce qu'il ne contestait pas d'ailleurs, mettait en état de défense certaines places de la vallée de l'Adda, c'était uniquement afin «d'abattre l'orgueil des protestants.»(2) Or, Gueffier ne demandait qu'à se laisser convaincre. Après «avoir festoyé son hoste», l'astucieux Milanais lui servit «comme dernier mets la confirmation et asseurance «de tout ce qui avoit esté tousjours promis pour la restitution complète de «la Valteline».(3) Néanmoins, au même temps, il le renvoyait au gouverneur de la Lombardie, seul juge des délais dans lesquels cette restitution devait être effectuée.(4) La défaite était habile. L'ancien résident en Piémont ne parut pas s'en apercevoir. Il se crut, au contraire, à la veille de toucher au but, car il demanda à Paris, sans l'obtenir, il est vrai, l'autorisation de se rendre à Milan à l'effet de s'y aboucher avec Feria en personne.(5)

Au cours de ses conférences avec Casati, l'ambassadeur français ne lui avait pas caché le sens général des instructions emportées par Lesdiguières et Bullion dans leur voyage à Turin, et il s'était excusé par avance de la nécessité dans laquelle lui-même allait se trouver d'entretenir les Grisons dans l'espoir d'une très imminente restauration de leur souveraineté au delà des monts.(6) Gueffier estimait que la première de ces révélations engagerait l'Espagne à ne pas ajourner davantage les satisfactions que la France attendait d'elle. Il ne doutait pas que la seconde ne lui permît, à lui, de négocier en Rhétie, tout en n'éveillant pas les susceptibilités de l'envoyé milanais. Par malheur, il comptait sans celui-ci, dont la perspicacité, plus que jamais en éveil, s'apprêtait à faire échec à ses plans.

Au total, ce qui ressortait de plus clair de l'entrevue d'Altorf, c'est que le collègue de Miron s'était laissé jouer par Casati et doublement jouer. Non seulement ce dernier était parvenu à convaincre son interlocuteur que l'occupation momentanée de la vallée de l'Adda par les Espagnols semblait le seul moyen de préserver l'Italie des armes des hérétiques, mais encore il avait réussi à pénétrer ses desseins, ce qui allait le mettre en mesure de les combattre avec efficacité.(7) De fait, l'ordre donné par Feria au représentant du roi Catholique en Suisse de gagner du temps et d'endormir la vigilance

(1) *Casati a Feria.* Altorfo, 17 octubre 1620. Arch. Gen. Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 3335.

(2) *Sommaire des poincts contenus en la lettre que le duc de Feria, gouverneur de Milan, a escritte, le 24e octobre 1620, au Seigr Alphonso Casati, ambassadeur d'Espagne en Suisse, en réponse de la sienne du 16e dudit mois, sur ce que le Sr Gueffier, ambassadeur du roy aux Grisons, lui a faict entendre touchant les affaires de la Valteline.* Bibl. Nat. f. fr. *10 719*; f. fr. *3687* fº 23. — *Gueffier à Casati.* Coire, 3 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* fº 48.

(3) *Courtin de Villiers à Puysieux.* Venise, 19 novembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4132*.

(4) *Gueffier au roi.* Coire, 12 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* fº 69. — *Ricordo lasciato in Altorfo, ecc.* Bibl. Nat. 500 Colbt *429* fº 55.

(5) *Casati a Feria.* Altorfo, 17 octubre 1620. Arch. General Simancas loc. cit.

(6) *Casati a Feria.* Altorfo, 17 octubre 1620. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 3335.

(7) *Casati a Feria.* Altorfo, 17 y 30 octubre 1620. Arch. Gen. Simancas. Secr. de Estado Leg. nº 3335.

des ambassadeurs français se trouvait exécuté de la manière la plus satisfaisante possible.(1) Loin d'entraver en aucune façon l'action de Casati, Miron et Gueffier l'avaient plutôt favorisée. Consultés, en effet, dans les premiers jours de septembre, quant à l'opportunité du départ pour la Rhétie du régiment des «Waldstætten», ils n'avaient pas jugé utile de le déconseiller, bien qu'ils n'ignorassent certes point que les officiers de ces dix enseignes étaient à la dévotion de l'envoyé espagnol qui les payait.(2)

Grâce à la hardiesse du gouverneur de Milan, aux indécisions du Sénat vénitien, au défaut de jugement des ambassadeurs français, à la complicité des cantons forestiers, à l'infructueuse campagne des Suisses protestants, trop découragés désormais pour se hasarder de longtemps à affronter les armes d'Espagne, Feria se voyait, vers la fin d'octobre, maître absolu de la Valteline, où ses lieutenants avaient apaisé la rivalité des factions.(3) L'autorité qu'il y exerçait était d'autant moins discutée que son intervention seule avait sauvé d'un désastre les bannis grisons, puisque, dans la réalité, toutes les tentatives faites par ceux-ci pour pénétrer dans les Trois Ligues sans son appui avaient misérablement échoué. Résolu, déjà alors, à ne point restituer sa conquête, le gouverneur, incité par Casati, s'attachait de plus en plus à présenter l'abaissement du protestantisme dans la Rhétie proprement dite comme le but unique auquel devaient tendre les efforts des puissances catholiques. Cette conception nouvelle des devoirs de ces derniers à l'égard des Grisons laissait volontairement à l'arrière-plan la question de la Valteline. Fortifiés par là dans leur usurpation, les Espagnols se fussent empressés de donner à l'alliance de France le coup de mort en favorisant les tendances séparatistes de la Ligue Grise et son accession à la confédération des petits cantons de la région du Gothard.(4) La prochaine exécution de ce dessein semblait si probable que, de Rome, de Venise, de Florence, des démarches furent aussitôt faites auprès du roi Très-Chrétien afin de l'engager à exiger de l'Escurial des explications catégoriques.(5) Louis XIII ne se refusa pas à satisfaire aux vœux de ses protégés de la Péninsule. Mais la réponse du roi Catholique fut si nette, l'affirmation de sa volonté de restituer la Valteline à bref délai si précise, que les impressions pessimistes s'atténuèrent quelque peu, tant en Italie qu'au Louvre, où le parti hispanophile était loin d'avoir perdu tout crédit.(6)

---

(1) *Feria a Casati.* Milan, 23 octubre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *18 037* f° 150. — *Casati a Feria.* Altorfo, 17 y 30 octubre 1620. Arch. General de Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 3335.

(2) *Alf. Casati a Antonio de Arostegui.* Altorfo, 31 octubre 1620. Arch. Gen. de Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 3335. — Eidg. Absch. V² 158 *a, f.*

(3) *Casati a Antonio de Arostegui.* Altorfo, 31 octubre 1620. loc. cit.

(4) *Casati a Feria.* Altorfo, 30 octubre 1620. loc. cit.

(5) *Borghese a Bentivoglio.* Roma, 21 novembre 1620. (La Nunziatura di Francia. IV. 2547.)

(6) *Philippe III au marquis de Mirabel.* San Lorenzo, octobre 1620. Arch. Nat. *K* 1455 n° 185. — *Antonio de Arostegui a Juan de Ciriza.* Madrid, 21 noviembre 1620. *Ibid. K* 1431 n° 111.

Réception enthousiaste faite à Gueffier dans la haute vallée du Rhin. — Il promet aux Trois Ligues la prompte restitution de leurs pays d'outre-monts. — Situation des partis en Rhétie. — La Grise contre la Cadée et les Dix Droitures. — Articles d'Ems. — L'ambassadeur français les désapprouve. — Projet d'accord élaboré sous l'inspiration de ce dernier à Ilantz (16 novembre 1620). — Arrivée d'une ambassade des cantons à Coire. — Casati se sert des Suisses pour replonger les Grisons dans les luttes intestines dont la France cherchait à les faire sortir.

Les prodromes de la médiation helvétique. — Miron tente en vain de la combattre. — Elle est décidée. — Instructions remises aux députés des deux confessions. — Reprise des travaux de la diète d'Ilantz. — L'opposition des Confédérés catholiques fait échouer les tentatives pacificatrices de Gueffier. — La Ligue Grise, à la suggestion de Feria, affirme ses tendances séparatistes. — La diète se transporte sur les rives de la Plessur. — Projet d'une médiation helvéto-française. — « Compromis » de Coire. — Echec de Gueffier. — Situation désespérée du parti protestant en Rhétie.

XXXIX. Dans ces entrefaites, Gueffier avait franchi la frontière grisonne. Accompagné du capitaine Schorsch, l'un des personnages les plus compromis dans les intrigues que, depuis dix ans, les Planta ourdissaient contre le repos de leur patrie, il s'était dirigé vers Coire, salué à son passage par les officiers des enseignes de Zurich et des petits cantons qui avaient pris leurs quartiers dans la haute vallée du Rhin. Comme pour mieux effacer le souvenir de sa retraite forcée de l'année 1619, les chefs du pays s'étaient portés à sa rencontre, escortés d'une troupe nombreuse « de gens de pied et de quelque cavalerie ». Rendu dans la capitale de la Rhétie le 29 octobre,(1) il y avait été l'objet d'une réception enthousiaste de la part de ses anciens adversaires, lesquels voyaient désormais en lui le seul homme en état de procurer aux Ligues Grises la restitution des terres conquises sur elles par l'Espagne et l'Autriche.(2)

Au reste, l'ambassadeur avait eu soin de dépêcher en éclaireur parmi les communes un sien confident, Rodolphe de Schauenstein, officier au service de France, chargé de lui préparer les voies et de faire naître les occasions de déclarer bien haut que Sa Majesté se sentait émue de la perte de la Valteline

(1) et non le 24 octobre (*contra:* Mohr. op. cit. I. p. 542).

(2) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* Bibl. Nat. 500 Colb' *429.* — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 6 novembre 1620. (ap. Siri. op. cit. V. 188.) — *Gueffier à Miron.* Coire, 24 novembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 54. — C. von Mohr. Geschichte von Currätien, I. 542 sqq. — Vuillemin. Geschichte der Eidgenossen. II. 518. —

au même degré que s'il se fût agi d'une province de son royaume. (1) Il entrait dans les plans de Gueffier de tirer parti de l'enthousiasme que cette affirmation ne pouvait manquer de provoquer au sein des Trois Ligues. Aussi, dès son arrivée à Coire, prit-il en quelque sorte l'engagement solennel de faire remettre celles-ci en possession de leurs pays d'outre-monts, et cela dans un délai de deux mois, pourvu, bien entendu, qu'elles se résolussent à déférer aveuglément à ses avis. (2)

Grisé par l'accueil chaleureux des Grisons, le successeur de Paschal entendait, en effet, suivre les erres de ce dernier et s'ériger en arbitre des querelles des factions. (3) En tout état de cause, il eût désiré exécuter son dessein sans retard. Malheureusement l'agitation révolutionnaire persistait en Rhétie. C'est ainsi que, à l'instant où Gueffier pénétrait dans Coire, le bourgmestre de cette ville avait été arrêté sous ses yeux, mais sans sa complicité, quoiqu'on en ait dit, par une bande armée d'« Espagnolisez ». (4) D'un premier échange d'impressions avec les notables du pays, l'ambassadeur acquit cependant la conviction qu'un nouveau groupement politique s'opérait parmi les communes. En présence des tendances séparatistes de plus en plus accusées de la Ligue Grise, la Ligue Cadée et celle des Dix Droitures se rapprochaient l'une de l'autre. Cette dernière venait même, non sans quelque résistance, il est vrai, d'adhérer aux recès des diètes d'octobre, dans lesquelles avait été décidé le rappel de l'envoyé du roi. (5) Celui-ci éprouva, dès lors, certaines difficultés à persuader à leurs députés de l'accompagner à Ilantz, centre de la réaction catholique, où un « pittag » s'ouvrit le 10 novembre. (6)

Réunies dans la plaine d'Ems, le 21 octobre, les bandières de la Ligue Grise, soutenues par le régiment des petits cantons, avaient, à l'instigation de Casati, voté une série d'« articles », dont elles prétendaient imposer l'adoption aux deux autres Ligues. (7) Or, celles-ci ne semblaient pas prêtes à céder. Stimulées dans leur opposition par les « prédicants », elles se refusaient, en particulier, à admettre que les ecclésiastiques, tant réformés que catholiques, accusés ou reconnus coupables, ce qui en l'espèce revenait au même, de conspiration contre la patrie grisonne, fussent exposés à être tués « comme oiseaux en l'air » par quiconque les rencontrerait en deça des frontières de la

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 12 ottobre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(2) *Alfonso Casati al secretario Antonio de Arostegui.* Lucerna, 18 noviembre 1620. Arch. Gen. Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 3335. — « Che termine due mesi farà restituire la Valtellina. » *Chronologie des événements de l'année 1620 en Rhétie.* (Frari. Svizzeri. XII [dicembre]).

(3) *Casati a Arostegui.* 18 noviembre 1620. loc. cit.

(4) *contra:* Mohr. op. cit. I. 542.

(5) *Miron à Coeuvres.* Soleure, 1er octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 145. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 6 novembre 1620. (ap. Siri. Mem. recondite, V. 188.) — *Gueffier à Miron.* Coire, 24 novembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* fº 54.

(6) *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 1 novembre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — *Gueffier à Miron.* Coire, 24 novembre 1620.

(7) *Artikel der Fendlinen des oberen Grawen Punts welche sie für die andern zwen pünt ausgeschrieben habend, den 12.* (sic) *octobris 1620.* ap. Anhorn. op. cit. p. 136. — Frari. Svizzeri. XII. p. 102.

Rhétie. Après avoir reçu communication des « articles » en question, Gueffier n'hésita pas à se ranger à l'avis des protestants. De fait, il réussit à convaincre la diète de la nécessité de reviser l'œuvre de l'assemblée d'Ems, de manière à la rendre acceptable pour tous les partis. (1)

Au total, l'ambassadeur français faisait siennes la plupart des objections formulées par les communes de la Cadée et des Dix Droitures contre les résolutions arrêtées le 21 octobre. Il approuvait donc, lui aussi, les mesures proposées en vue de prévenir le renouvellement des intrigues vénitiennes, mais il estimait qu'il était de toute justice d'étendre ces mesures aux pratiques milanaises, non moins préjudiciables que les premières au repos de la Rhétie. (2) Il opinait, en conséquence, pour que les Trois Ligues observassent à l'avenir une neutralité parfaite entre leurs voisins de la Lombardie et de l'Etat de Terre-Ferme et s'engageassent à ne contracter aucune alliance étrangère autre que celle de France. Jusque là tout semblait marcher au gré de l'envoyé du roi. Dès le 12 novembre, les députés de la diète étaient appelés à prendre connaissance des « articles » rédigés par lui et, vingt-quatre heures plus tard, Espagnolisez et partisans de la Sérénissime République se mettaient d'accord pour en adopter les clauses essentielles. Tout au plus en avaient-ils remanié légèrement le texte, « par le terme de réputation que des estrangers n'eussent à leur faire et prescrire des lois ». Aussi bien ce fut sous cette nouvelle forme qu'ils devaient être insérés dans le recès final de la diète, le 6/16 novembre 1620. (3)

D'entre les vingt et quelques « articles » élaborés sous l'inspiration de Gueffier, plusieurs, à dire vrai, ne différaient en rien de ceux que les catholiques de la Ligue Grise prétendaient faire accepter à leurs confédérés protestants. La liberté de conscience, tempérée en ce qui concernait l'exercice des cultes dans chaque paroisse par l'obligation dans laquelle se fût trouvée la minorité de se soumettre aux décisions de la majorité; l'interdiction absolue aux ecclésiastiques de prendre part désormais aux luttes politiques; l'annulation des sentences rendues, de 1617 à 1619, par les droitures criminelles, à l'exception de celle de Coire, telles étaient les dispositions communes aux recès d'Ems et d'Ilantz. (4) Ce dernier, en revanche, s'il adoucissait les peines édictées en certains cas par le premier contre les prédicants, rétablissait

(1) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* loc. cit. — *Gueffier à Miron.* Coire, 24 novembre 1620.

(2) *Gueffier à Miron.* Coire, 24 novembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* fº 54.

(3) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* loc. cit. — *Abbregé de la journée tenue à Coire et Islants, pais des Grisons, depuis ce 13 novembre 1620.* Bibl. Nat. f. fr. *10 719*; f. fr. *16 949* fº 23. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 12 e 23 novembre 1620. Frari. Svizzeri. XII. *Gueffier à Miron.* Coire, 24 novembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* fº 54. — *Gueffier à Puysieux.* 12 décembre 1620. (ap. Siri. V. 190.) — *Abgesetzte Artickel so von den Herren Deputierten auff wolgefallen der übrigen Räthe und Gmeinden gmeiner Drey Pünten und auff Ratification der selben den 6. Septembris (recte novembris) zu Ilantz abgesetzt worden,* anno 1620. B. Anhorn. op. cit. p. 144. — Frari. Svizzeri. XII. p. 149. — Bibl. Nat. f. fr. *16 949* fº 24.

(4) *Articles formés par les députés des Trois Ligues, au bon plaisir et ratification des conseils et communes d'icelles,* faict a Islantz, le 16e novembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *10 719*. — Mohr. op. cit. I. 539. — B. Anhorn. op. cit. p. 114.

l'évêque de Coire et son chapitre dans tous leurs droits et proclamait l'amnistie générale que l'assemblée du 21 octobre s'était refusée à voter. Mais il assurait surtout la prédominance manifeste de l'influence française dans la haute vallée du Rhin et, à ce point de vue, il ne pouvait manquer de provoquer la très vive opposition des partisans de l'Espagne. (1)

La diète venait de s'ajourner à huitaine, afin de permettre à ses membres de solliciter la ratification par leurs communes des «articles» d'Ilantz, lorsqu'arriva dans cette ville, venant de Suisse, le colonel Beroldingen, chef du régiment des «Waldstætten» qui, depuis trois mois, avait établi ses quartiers dans l'Oberland grison. Cet officier apportait aux représentants des Trois Ligues la nouvelle du prochain départ pour la Rhétie d'une ambassade des treize cantons et de la république du Valais. Gueffier rebroussa aussitôt vers Coire. Bien lui en prit, d'ailleurs, car les députés du Corps helvétique y pénétraient, à leur tour, vingt-quatre heures après lui (2) (21 novembre).

Ensuite de son entrée triomphale dans la capitale du pays, l'ambassadeur du roi Très-Chrétien avait pu se croire maître de la situation. Préoccupé, néanmoins, du souci d'exécuter à bref délai les promesses qu'il avait spontanément faites aux Grisons, il s'était décidé à dépêcher à Altorf son aumônier, avec une missive dans laquelle il adjurait Casati de tenir sans plus de retard ses engagements. (3) Cette démarche était inopportune, en ce sens qu'elle ramenait fort inutilement l'attention de l'envoyé milanais sur les affaires des Trois Ligues et, d'une manière spéciale, sur les négociations que son collègue français poursuivait dans cette région. Avisé de l'accueil chaleureux fait à Gueffier, tant à Mayenfeld qu'à Coire, Casati en avait témoigné quelque ombrage. De concert avec Feria et selon les instructions de celui-ci, il s'apprêtait, sans hâte toutefois, à intervenir. L'annonce du revirement francophile qui se dessinait parmi les communes de Rhétie le détermina à ne pas surseoir davantage et à faire appel au concours des Suisses pour replonger les Grisons dans les luttes intestines dont la France cherchait à les faire sortir. (4)

XL. Durant les trois derniers mois, l'idée de dépêcher aux Trois Ligues, au nom du Corps helvétique, une ambassade de médiation avait été préconisée tour à tour par les Etats des deux confessions. Abandonnée et combattue même, après le désastre de Tirano, par les «Waldstætten», elle leur était dès lors redevenue sympathique par cette seule raison qu'elle agréait à l'Espagne et ne souriait plus aux ambassadeurs français, lesquels, ainsi que je l'ai dit plus haut, ne l'avaient appuyée en août qu'avec l'arrière-pensée de la faire servir

(1) *Chronologie des événements de l'année 1620* (novembre). Frari. Svizzeri. XII.

(2) *Gueffier à Miron.* Coire, 24 novembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 54.

(3) *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Coire, 28 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 181. — *Gueffier à Casati.* Coire, 3 novembre (et non décembre) 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 48.

(4) *Alfonso Casati a Antonio de Arostegui.* Lucerna, 6 diciembre 1620. Arch. Gen. Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 1924.

à leurs desseins particuliers. Introduite à nouveau, le 18 octobre, devant la diète de Bade, sous les auspices des députés de la Cadée et des Dix Droitures, elle semblait avoir peu de chances d'être adoptée. [1] D'une part, en effet, les cantons forestiers émettaient la prétention de ne plus s'occuper des affaires des Grisons tant que les différends confessionnels de la Thurgovie et du bailliage d'Echallens n'auraient pas reçu leur solution définitive. D'autre part, Berne et Zurich entendaient que cette ambassade fût composée, à nombre égal, de protestants et de catholiques. Mais, poussés par Casati, ces derniers firent subitement volte-face et déclarèrent « outrageant » pour les Confédérés qu'un prince étranger s'avisât de régler à lui seul la question grisonne. [2] Les cités évangéliques ayant sur ces entrefaites renoncé à leurs objections, [3] rien ne s'opposait plus dès lors au prompt départ pour Coire des représentants des cantons. Aussi bien toute la diplomatie de Miron ne parvint pas à épargner à Gueffier la visite de ces hôtes importuns. [4]

Les instructions générales emportées par les ambassadeurs suisses des deux confessions étaient identiques. Elles prévoyaient comme issue des négociations qui allaient s'engager la restitution de la Valteline à ses légitimes suzerains. Mais les catholiques en avaient de spéciales. Et celles-ci, élaborées non point à Bade, mais à Lucerne, par les soins du nonce et de l'envoyé milanais, étaient plutôt de nature à aggraver qu'à atténuer le mal dont étaient atteintes les Trois Ligues. [5] Très hostiles à Venise, elles préconisaient la réintégration de l'évêque et de son clergé, ainsi que des Jésuites et des Capucins dans tous leurs droits et privilèges, la rentrée des « bannis » et le rétablissement de la domination grisonne dans la vallée de l'Adda, mais à certaines conditions seulement. [6] Et ces conditions, très habilement combinées, n'avaient d'autre but que d'exalter aux yeux des montagnards rhétiens la puissance de l'Espagne et de rabaisser d'autant celle de la France. Les Grisons, en effet, se voyaient imposer, avant toutes choses, l'obligation de supplier le roi Très-Chrétien de les recommander à la clémence du roi Catholique, du gouverneur de Milan et des princes de la maison d'Autriche. Réduit à jouer auprès de l'Escurial le rôle modeste d'intercesseur, le Louvre eût perdu la plus notable part du prestige qu'il avait su conserver jusqu'alors parmi les Ligues Grises. [7]

Par malheur, le terrain semblait extrêmement propice à la réussite de l'action dissolvante que les Confédérés de l'ancienne croyance avaient mission d'exercer au sein de ces dernières. A peine arrivés à Coire, les députés de

---

(1) Eidg. Absch. V² 167 *e*.
(2) Eidg. Absch. V² 169 *a*.
(3) *Bern an Zürich*. 30. September/10. Oktober 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 6. 30).
(4) *Lionello al Senato*. Zurigo, 15 novembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.
(5) Eidg. Absch. V² 170. — *Pratiques contre l'alliance de la France avec les Suisses et Grisons de 1574 à 1625*. (ap. Mercure françois. t. X² p. 154.)
(6) *Lionello al Senato*. Zurigo, 18 novembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.
(7) *Pratiques contre l'alliance de la France avec les Suisses et Grisons de 1574 à 1625*. loc cit.

Zurich et de Berne eurent la tristesse de constater à nouveau les irrémédiables divisions dont souffrait cet infortuné pays, où l'entremêlement des intérêts politiques donnait lieu parfois à des rivalités sanglantes entre adeptes d'une même confession. La France, l'Espagne, l'Autriche, Venise continuaient à y poursuivre leurs desseins ambitieux; mais l'entente qui avait réuni, à un moment donné, les partisans des deux premières de ces puissances paraissait gravement compromise. Il n'y avait pas enfin jusqu'à la restitution très problématique de la Valteline qui ne fût un sujet de discorde, grâce aux intrigues manifestes de la Ligue Grise en vue de se faire attribuer à elle seule l'administration de cette province que convoitaient, d'autre part, l'évêque de Coire et son chapitre. (1)

Ce fut dans ces circonstances que, le 30 novembre, Gueffier et les quatorze députés du Corps helvétique se portèrent à Ilantz, où la diète était appelée à reprendre ses travaux. Cette dernière, d'ailleurs, s'ouvrit sous d'assez favorables auspices. L'ambassadeur français y reçut avec satisfaction la nouvelle que les communes de la Cadée et des Dix Droitures avaient ratifié les articles du 16 novembre, à la seule condition que les Grisons fussent remis en possession de leurs pays sujets dans un délai de deux mois, et cela purement et simplement. (2) Encore que moins unanime, l'adhésion de la Ligue Grise était certaine. Dès lors, les pensionnaires de la couronne de France estimaient avoir partie gagnée. Ils comptaient, il est vrai, sans leurs hôtes suisses. Ceux-ci, en effet, à quelque parti qu'ils appartinssent, dissimulaient mal leur dépit de trouver les négociations de la médiation aussi avancées et reprochaient à Gueffier de s'être abstenu de leur en donner connaissance. (3) Sans trop de difficultés, l'envoyé du roi Très-Chrétien réussit à calmer les susceptibilités des réformés, en les assurant en secret qu'il combattrait la rentrée de tous ordres religieux en Rhétie. (4) Les catholiques, en revanche, demeurèrent inébranlables dans leur opposition. Symptôme significatif, cette opposition, grâce à l'influence que Casati exerçait sur les décisions des «Waldstætten», revêtait chaque jour davantage un caractère plus politique que confessionnel. Jamais certes, dans aucune des constitutions élaborées au sein des nombreuses «droitures criminelles» des dernières années, les intérêts du catholicisme n'avaient été sauvegardés d'une manière aussi rigoureuse que dans les articles d'Ilantz. (5) Mais il devait suffire que le gouverneur de la Lombardie déclarât ceux-ci inacceptables pour que

(1) *Mémoire de l'ambassadeur vénitien à Turin* (Giov. Pesaro) *sur les affaires des Grisons.* 30 ottobre 1620. Aff. Etr. Grisons. II. — *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 1 novembre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — *Der Statthalter Braun an Zürich.* Chur, 18./28. November 1620. St-Arch. Zürich. Graub. *E* (169. 7. 17).

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 novembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(3) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* loc. cit. — *Gueffier au roi.* Coire, 12 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 69. — *Gueffier à Miron.* Coire, 24 novembre 1620. *Ibid.* f° 54.

(4) Eidg. Absch. V² 175.

(5) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de Mr Miron.* (Arch. für Schweiz. Geschichte. II. 280.)

les représentants de la Suisse primitive engageassent leurs coreligionnaires grisons à les rejeter et à ne pas se lier les mains par la promesse de renoncer à l'avenir à toutes alliances étrangères autres que celle de France. (1)

Les choses en étaient là, lorsque Jean-Antoine Giöri, l'auteur de la surprise malheureuse tentée en juillet par les bannis contre le Val Mesocco, arriva à Ilantz, venant de Milan, où quelques communes de la Ligue Grise l'avaient dépêché en mission auprès des autorités du duché. Le retour de ce personnage et son intervention dans les conciliabules des députés grisons achevèrent la déroute du parti français. Agissant en qualité de mandataire de Feria, Giöri s'était chargé, en effet, de soumettre à l'agrément de ses compatriotes catholiques des offres plus séduisantes encore que celles que leur faisait Gueffier. (2) Entre la proposition française et la surenchère espagnole, les hésitations de la Ligue Grise furent de courte durée. Dès l'instant où, en souscrivant à l'alliance lombarde, elle acquérait la certitude d'obtenir que la Valteline ne fût restituée qu'à elle seule, son adhésion aux volontés du gouverneur était certaine. Non contents de se dédire, d'une heure à l'autre, des engagements qu'ils venaient de prendre en son nom, ses députés à Ilantz osèrent bien demander aux représentants de la France d'appuyer le projet honteux qui consistait à briser les liens l'unissant aux deux autres Ligues et à la rattacher au Corps helvétique, en tant que cinquième canton forestier. (3)

Cette fois, du moins, la mesure était comble, et la foi tenace du collègue de Miron dans l'issue favorable de ses négociations fortement ébranlée. L'ambassadeur français luttait, pourtant, avec énergie, à l'effet de reconquérir le terrain perdu. Il ne désespérait pas encore de ramener à ses vues ses coreligionnaires suisses et, grâce à leur entremise, de procurer le rejet des propositions milanaises. Mais la nouvelle, survenue sur ces entrefaites, du désastre subi par les troupes du Palatin-roi de Bohême à la Montagne-Blanche contribua très mal à propos à rendre les catholiques plus intraitables, en même temps qu'elle semait le découragement dans les rangs de leurs adversaires. (4)

Sur les instances des députés confédérés, la diète s'était, dès le 6 décembre, transportée d'Ilantz à Coire. Cette décision améliorait certes la situation de Gueffier, d'autant que la Cadée persistait à ratifier les « articles » du 16 novembre. L'ambassadeur tira parti de cette circonstance pour parler un langage que l'on n'avait point encore entendu dans sa bouche. Il déclara

(1) *Gueffier au roi.* Coire, 12 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr *3687* f° 69. — *Gueffier à Miron.* Coire, 24 novembre 1620. *Ibid.* f° 54. — Eidg. Absch. V² 170.

(2) *Antwort des Gubernatoren von Mayland uff des oberen Punts begeren.* 24 november 1620. B. Anhorn. op. cit. p. 161. — Frari. Svizzeri. XII. p. 194. — *Feria à la Ligue Grise.* Milan, 24 novembre 1620. Aff. Etr. Grisons. II. 92.

(3) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* loc. cit — *Lionello al Senato.* Zurigo, 23 novembre e 8 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — *Gueffier à Miron.* Coire, 24 novembre 1620. loc. cit. — *Gueffier au roi.* Coire, 12 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 69. — Eidg. Absch. V² 170 sqq. — *Juan Vivès al rey.* Milan, 13 de febrero 1621. Arch. Simancas. Estado. Leg. n° 1925.

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

très nettement que son maître ferait plutôt la guerre que de souffrir l'annexion de la Valteline au duché de Milan et menaça de se retirer à Soleure, pour peu que les offres de Feria dussent être préférées aux siennes. L'on s'attendait à ce que ces paroles fermes fissent quelque impression sur les catholiques. Il n'en fut rien. Affirmant une fois de plus leurs tendances séparatistes, les représentants de la Ligue Grise se refusèrent à siéger dorénavant aux côtés de ceux de l'Engadine et du Munsterthal. En outre, ils maintinrent le droit qu'avaient leurs communes de s'allier avec l'Espagne et d'accorder leurs passages à «tous princes étrangers», voire à la république de Venise, contre laquelle, d'ailleurs, ils fulminaient au même temps un véritable réquisitoire. (1)

A ce moment-là, le 8 décembre, la guerre civile semblait à la veille de renaître en Rhétie. Déjà, tandis que les émissaires des districts de l'Oberland se dirigeaient vers Milan, les députés de la Suisse évangélique faisaient leurs préparatifs de départ et les officiers des régiments confédérés des deux confessions cantonnés dans la haute vallée du Rhin prenaient leurs dispositions en vue de toutes les éventualités. Inquiète, néanmoins, des conséquences de la rupture que son obstination allait provoquer, la Ligue Grise se résolut enfin à certaines concessions et proposa de remettre à l'arbitrage du Corps helvétique et du roi Très-Chrétien l'arrangement des différends des Trois Ligues entre elles et avec les Valtelins. C'était la perspective d'un répit, sinon d'une solution, car les Suisses avaient, à mainte reprise, fourni la preuve de leur impuissance à rétablir la paix chez leurs voisins. Aussi les protestants se rallièrent-ils, faute de mieux, à l'idée de ce «compromis» et supplièrent-ils Gueffier de ne point le combattre. Pressé d'y consentir, celui-ci résista tout d'abord avec énergie et déclara tout net qu'à paraître faire siennes les ouvertures de la Ligue Grise, il s'exposait «à mériter la corde» dès son retour à Paris. Mais, devant les instances des députés des deux partis, il dut capituler (8 décembre). Dès lors, il fut décidé que la médiation helvéto-française s'exercerait dans un délai de trois mois, soit du 1er janvier au 31 mars 1621, et que, dans l'intervalle, Zurich et les «Waldstætten» rappelleraient leurs enseignes de Rhétie. (2)

Durant son séjour à Ilantz, l'ambassadeur avait été en butte aux violences des «Espagnolisez» et n'avait que difficilement réussi à mettre le nom de son maître à l'abri de leurs invectives. (3) Et cependant il n'était pas arrivé au terme de ses tribulations. Une dernière et cruelle humiliation l'attendait. En souscrivant, de guerre lasse, au projet qui lui était présenté, il ne doutait pas que la part d'influence réservée au ministre du roi dans l'élaboration

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — Eidg. Absch. V² 172—173, 175. — Reinhardt. Die Correspondenz von Alfonso Casati u. s. w. p. 31—34.

(2) *Gueffier au roi.* Coire, 12 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 69; *à Puysieux.* même date. *Ibid.* f° 74. — *Articles de l'arbitrage et compromis entre les Trois Ligues qu'ilz me* (Gueffier) *prièrent de dresser au pittac d'Ilantz, en décembre 1620.* Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f° 40. — *Gueffier à Miron.* Coire, 24 novembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 54. — Eidg. Absch. V² 173, 174, 175. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 12 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(3) *Lionello al Senato.* Zurigo, 15 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

de la sentence d'arbitrage ne fût au moins égale à celle de tous les Etats confédérés réunis. Les catholiques de la Ligue Grise en jugèrent autrement. Très irrités contre lui, depuis qu'ils l'avaient vu se rapprocher des protestants de la Cadée et des Droitures, (1) ils persuadèrent à leurs coreligionnaires suisses et valaisans de n'accorder à la France qu'une seule voix sur quinze dans le concert des médiateurs et de s'attribuer les quatorze autres. (2) A la rigueur cette répartition aurait été acceptable si, ainsi que le demandait le successeur de Paschal, chacun des deux partis confessionnels avait disposé d'un même nombre de voix, ce qui eût permis à l'envoyé du roi de les départager et de jouer à leur égard le rôle d'arbitre. (3) Mais les catholiques ne s'étant point ralliés à cette manière de voir ne concédaient que cinq suffrages à leurs adversaires. Dès lors, le vote de Gueffier devenait en quelque sorte inutile et n'eût été réellement prépondérant que dans certaines circonstances bien déterminées et d'une réalisation malheureusement fort improbable. (4)

Ensuite de la capitulation de l'ambassadeur français, le « compromis » de Coire avait chance d'être adopté par les parties intéressées. Il lui manquait, toutefois, la ratification des Trois Ligues, l'approbation des cantons et l'assentiment de Sa Majesté Très-Chrétienne. Aussitôt la diète dissoute, soit vers le milieu de décembre, les députés grisons regagnèrent leurs communes, afin de solliciter les avis de celles-ci quant au projet d'arbitrage franco-helvétique. (5) De leur côté, les représentants de la Suisse évangélique, déçus par la perspective de demeurer en minorité dans les conférences qui allaient s'ouvrir, se décidèrent à quitter la capitale de la Rhétie, d'où leurs confédérés de l'ancienne confession sortirent, eux aussi, quelques jours plus tard, sans prendre congé de Gueffier. (6)

Au demeurant, l'échec subi par celui-ci ne pouvait être plus complet, ni la revanche préparée par l'envoyé lombard plus parfaite. Circonvenus par leurs voisins des « Waldstætten » et par les émissaires de Feria et de Casati, les catholiques grisons, oublieux de l'appui constant que leur avaient départi les ambassadeurs du roi, abandonnaient délibérément l'alliance de France pour celle d'Espagne et semblaient s'être donné à tâche d'étonner le monde par leur ingratitude. (7) D'autre part, le gouverneur de Milan dotait ses protégés de la vallée de l'Adda d'une constitution de toutes pièces, de manière à rendre désormais impossible un rapprochement quelconque entre eux et leurs légitimes

(1) *Copia di lettera della Legha Grisa.* 15 dicembre 1620. (Reinhardt. Die Correspondenz von Alf. Casati p. 32.)

(2) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* loc. cit. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 15 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(3) *Gueffier au roi.* Coire, 12 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 69; *à Puysieux.* même date. *Ibid.* f° 74.

(4) Eidg. Absch. V² 179.

(5) Eidg. Absch. V² 174.

(6) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 25 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 85. — Eidg. Absch. V² 175. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 15 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(7) *Gueffier au m*ˢ *de Coeuvres.* Coire, 14 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 179.

suzerains. (1) A cette fois, la Valteline était définitivement perdue pour ceux-ci. En outre, encore que le régiment bernois eût, dès le commencement de décembre, évacué le territoire des Trois Ligues, les cantons forestiers se refusaient à retirer le leur de l'Oberland grison. (2) Enfin désabusé, Gueffier reconnaissait que « le faict de la Ligue Grise n'estoit qu'espagnollerye ». (3) Et cependant, telle était sa crainte de favoriser les affaires des Vénitiens, sous couleur de combattre les desseins de l'Escurial, qu'il hésitait à accepter les offres de service que lui adressaient de tous côtés ses adversaires de la veille, les protestants de la Cadée et des Dix Droitures. (4) Ecrasé sous le poids des responsabilités qu'il avait encourues et se sentant incapable de prendre une détermination, il dépêcha à la cour l'un de ses secrétaires-interprètes à l'effet de demander de nouvelles instructions. (5)

Défiances que les empiétements milanais dans la région des Alpes font naître à la cour de France. — La Montagne-Blanche. — Importance des succès austro-espagnols. — Rapprochement franco-vénitien. — L'entente se fait entre le Louvre et Saint-Marc quant aux affaires grisonnes. — Le roi Très-Chrétien se décide à dépêcher des ambassadeurs extraordinaires à Madrid et à Soleure, en vue de procurer la restitution aux Trois Ligues de leurs provinces perdues. — Conditions mises par Feria à l'évacuation de la vallée de l'Adda. — Ses desseins secrets. — L'annexion de la Valteline à la Lombardie résolue. — Mission du secrétaire-interprète Jean-Paul à la cour. — Le roi demande l'avis de Paschal. — Ce dernier conseille l'abstention et se déclare contraire à l'idée d'une médiation helvéto-française. — Nouvelles instructions envoyées à Gueffier. — Feria négocie un traité d'alliance avec les Grisons.

XLI. L'évolution politique dont le désastre de Tirano, bientôt suivi de l'entrée des Espagnols en Valteline, avait été le point de départ se poursuivait lentement mais sûrement dans les conseils du roi Très-Chrétien. A Tours, en septembre, les Brularts n'avaient pas hésité à rejeter sur Venise la responsabilité de la sanglante tragédie qui s'était déroulée dans la vallée de l'Adda. A Paris, en octobre, il n'en était déjà plus ainsi. (6) Certes, la

(1) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 12 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 74. — Romegialli. Storia della Valtellina. III. 14 sqq.

(2) *Der Statthalter Braun an Zürich.* Chur, 18/28. November 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 7. 17). — Tillier. op. cit. IV. 58.

(3) *Gueffier à Coeuvres.* Coire, 14 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 179.

(4) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 14 décembre 1620. (ap. Siri. op. cit. V. 191.) 4 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 92.

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 13 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — *Mémoire pour respondre à la lettre de Mr Gueffier du 12 décembre 1620.* Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 82.

(6) *Relation de l'ambassade en France d'Angelo Contarini.* 1618—1621. Bibl. Nat. f. italien *1651.*

défiance persistait envers l'envoyé de Saint-Marc, que l'alliance de ses maîtres avec les hérétiques des Provinces-Unies exposait aux insinuations perfides du nonce et de l'ambassadeur d'Espagne. Mais, d'autre part, les soupçons que les intrigues conduites, au nom de cette dernière puissance, en Rhétie et en Valteline avaient fait naître dans l'esprit des ministres français commençaient à se changer en certitude. Aussi bien l'opinion se fortifiait chaque jour davantage « qu'il n'estoit plus question de la religion en tout cecy, comme les Espagnols l'avoient tousjours voulu faire croyre, » (1) et que le mal « n'estoit pas à guerir en paroles ». (2) Or, si le Louvre continuait à embrasser avec ardeur la cause du catholicisme, il ne songeait pas, en revanche, à servir les desseins de l'Escurial, depuis surtout qu'il les savait « plus portés sur la raison d'Estat que de la conscience ». (3) Puysieux, lui-même, en tombait d'accord et qualifiait d'« importantissime » le différend rhéto-valtelin. A son sentiment, le roi ne tolérerait jamais l'annexion à Milan des pays sujets des Trois Ligues. Et cependant, dans son aveuglement à couvrir certains de ses subordonnés, le fils du vieux chancelier se refusait à reconnaître que le maintien de Gueffier dans le poste de Coire fût, en somme, le plus sûr moyen de précipiter la séparation définitive d'entre les habitants de la vallée de l'Adda et leurs légitimes suzerains. (4)

La France était donc en plein réveil lorsque parvint à Paris la nouvelle de la défaite des troupes du Palatin à la Montagne-Blanche, conséquence prévue d'ailleurs de cette funeste convention d'Ulm conclue sous les auspices de la diplomatie royale. (5) A ce moment-là, vers la fin de novembre, l'Escurial ne comptait que des succès. Victorieuse en Hongrie, en Bohême, sur le Rhin, où Spinola ne rencontrait plus guère d'opposition ; (6) assurée de la continuation de la trêve des Pays-Bas pendant quelques mois encore ; tranquillisée quant à la sécurité de ses Etats de Flandre et d'Italie, tout à la fois par les mouvements séditieux des huguenots, lesquels paralysaient l'action du Louvre à l'égard de l'étranger, par la tendance marquée de Charles-Emmanuel à séparer sa cause de celle des *Stati liberi*, (7) par l'échec définitif de la conspiration napolitaine du duc de Osuna, et surtout grâce aux dissensions politiques et confessionnelles qui divisaient le Corps helvétique, l'Espagne, dont l'arrivée très opportune à Cadix d'une flotte de galions diminuait

(1) *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Coire, 28 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 181.

(2) *Courtin de Villiers au marquis de Coeuvres.* Venise, 4 octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4132.*

(3) *Mémoire envoyé de Turin à la Sérénissime République par son ambassadeur auprès de Charles-Emmanuel.* 30 octobre 1620. Aff. Etr. Grisons. II. — *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 23 settembre 1620. (La Nunziatura di Francia. IV. 2182.) — *Discours sur le sujet de l'invasion dans la Valteline.* (Mercure d'Estat. p. 265 292.)

(4) *Relation de l'ambassade en France d'Angelo Contarini.* 1618—1621. Bibl. Nat. f. italien *1651.*

(5) *Contarini al Senato.* Parigi, 23 novembre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006.*

(6) *Lionello al Senato.* Zurigo, 15 novembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(7) *Priuli al Senato.* Parigi, 16 febbraio 1621. Frari. Francia. LIV.

momentanément les embarras financiers, enflait ses prétentions. (1) N'entendait-elle pas se réserver le droit aux passages en Valteline, contraindre les Grisons à accepter son alliance, acquérir quelques provinces en Allemagne, exercer une pression sur le Conclave aussitôt après le décès de Paul V, obtenir enfin une nouvelle prorogation de la trêve des Pays-Bas, dessein que le roi Très-Chrétien hésitait à contrecarrer dans la crainte de porter préjudice aux intérêts du catholicisme ? (2) Qu'elle le voulût ou non, la France ne pouvait se dérober longtemps encore aux espérances que les *Stati liberi* mettaient en elle. A cette heure déjà se manifestait à Rome, aussi bien qu'à Madrid, l'appréhension qu'elle ne s'alliât à Venise, à la Savoie et aux princes protestants de la Germanie, à l'effet de rétablir l'équilibre détruit au profit de la maison d'Autriche. (3)

Inquiet de constater les succès rapides des armes impériales et espagnoles en Bohême et sur le Rhin, le Louvre vit ses préoccupations s'accroître du côté de l'Italie en apprenant que les Grisons catholiques songeaient à répondre aux avances du gouverneur de Milan. (4) Mais, dans cette région, du moins, ses alarmes étaient partagées par la Sérénissime République, dont les ressources tant financières que militaires étaient loin d'être épuisées. L'acceptation par la Cadée et les Dix Droitures des « articles » élaborés par la seule Ligue Grise eût été plus dommageable à la cause vénitienne que l'occupation définitive de la Valteline par l'Espagne. (5) Aussi la Seigneurie s'était-elle résolue à dépêcher à Paris, dans la personne de Girolamo Priuli, un ambassadeur extraordinaire chargé de la disculper du blâme que lui avait attiré son attitude à l'égard des Ligues Grises et d'inciter le roi à intervenir, d'une manière plus active, dans les affaires de celles-ci. (6)

Lorsque Priuli arriva à la cour, au commencement de décembre, il trouva la reine-mère rentrée dans les bonnes grâces de son royal fils et ce dernier de retour depuis peu du Béarn. (7) Aussi bien ne fut-il pas longtemps sans s'apercevoir que les ministres de l'Escurial avaient pris les devants et réussi à rendre sa mission suspecte à Jeannin et aux Brularts. (8) Fort heureusement pour l'envoyé vénitien, le chancelier et ses deux collègues étaient

(1) *Courtin de Villiers à Puysieux.* Venise, 1er décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4132.* — *Proposition de Lionello aux conseils de Zurich.* 3/13 janvier 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 2). — *Priuli e Contarini al Senato.* Parigi, 2 febbraio 1621. Frari. Francia. LIV.

(2) *Priuli al Senato.* Parigi, 16 febbraio 1621. Frari. Francia. LIV.

(3) *Instruction au nonce Scapi, évêque de Campagna.* Rome, 12 mai 1621. (Archiv für Schweiz. Geschichte. VI. 284.)

(4) *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 15 novembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(5) *Vico e Lionello al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(6) *La république de Venise au roi Très-Chrétien.* 22 septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4132* trad. — *Seconde substance de la Seigneurye pour mettre dans la depesche qui a esté faicte au roy.* Venise, 23 septembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 27.

(7) Nani. Storia di Venezia. IV. 158. — *Contarini al Senato.* Parigi, 23 ottobre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006.*

(8) *Lettre écrite de Paris à Juan de Ciriza.* 27 octobre 1620. Arch. Nat. *K 1477* n° 143.

seuls de leur opinion dans le sein du conseil privé.(1) Luynes, tout le premier, n'hésitait pas à affirmer que Sa Majesté perdrait plutôt ses Etats que de permettre aux Espagnols de garder la vallée de l'Adda;(2) et, sans réticence aucune, le favori rejetait sur Puysieux et Gueffier la responsabilité des échecs que la diplomatie française venait d'essuyer dans les Alpes.(3)

En présence de la gravité des intérêts qui, de l'avis général, se débattaient à Paris,(4) Venise avait compris la nécessité qu'il y avait pour elle à donner au Louvre des gages sérieux de sa sincérité. En conséquence, tandis qu'il rappelait de la frontière méridionale de la Valteline l'agent qu'il y entretenait depuis plus de trois ans,(5) le Sénat ordonnait à son résident en Helvétie de recommander aux Grisons protestants de déférer désormais aux conseils de Gueffier et de ne point recourir à la voie des armes pour rétablir leurs affaires.(6) A la même heure, il s'efforçait de persuader aux cantons évangéliques de dépêcher en France des ambassadeurs à l'effet de seconder Priuli dans ses négociations. Mais, dans la crainte que ceux-ci ne missent l'occasion à profit pour réclamer du trésor royal le payement des pensions et soldes dues à leurs supérieurs, Miron s'employa activement à les détourner de ce dessein dont il réussit à faire ajourner l'exécution jusqu'au printemps de l'année suivante.(7)

On s'attendait à Saint-Marc à ce que la condescendance dont les autorités de la République usaient à l'égard du roi Très-Chrétien portât des fruits immédiats. Cet espoir ne fut pas déçu. Dès le milieu de décembre, les ministres des deux puissances auprès des cours européennes travaillaient de concert à créer un courant d'opinion favorable à la prompte restitution de la Valteline aux Ligues Grises.(8) Aussi, comme le roi d'Angleterre, tout partisan qu'il fût de cette solution,(9) continuait à prêter assistance aux huguenots, la diplomatie vénitienne se donnait-elle à tâche de le convaincre que l'abaissement de l'influence espagnole dans la région des Alpes ne pourrait être obtenu tant que le repos intérieur de la France ne serait pas assuré.(10)

---

(1) *Priuli e Contarini al Senato.* Parigi 8 dicembre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*; 20 gennaio 1621. Frari. Francia. LIV.

(2) *Contarini al Senato.* Parigi, 23 novembre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*. — *Puysieux au marquis de Coeuvres.* Paris, 2 décembre 1620. (ap. Siri. Mem. recondite. V. 174.)

(3) « Che Gueffier e Mons. de Pisius havevano imbrogliato tutto quel negotio. » *Priuli e Contarini al Senato.* Parigi, 20 gennaio 1621. Frari. Francia. LIV.

(4) *Courtin de Villiers au duc d'Angoulême.* Venise, 12 octobre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4132*.

(5) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 28 ottobre 1620. Frari. Grigioni. XV.

(6) *Indice delle deliberazioni del Senato.* Anno 1620. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 18 e 26 novembre, 15 dicembre 1620 e 9 gennaio 1621. Frari. Svizzeri. XII.

(7) *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 novembre e 18 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — *Miron à Zurich.* Soleure, 22 novembre 1620. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E*. 945. — Eidg. Absch. V[a] 166 *c*, 181 *b*.

(8) *Priuli al Senato.* Parigi, 16 febbraio 1621. Frari. Francia. LIV.

(9) *Priuli e Contarini al Senato.* Parigi, 13 dicembre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*. — Nani. Storia di Venezia. IV. 178.

(10) *Girolamo Priuli e Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 3 gennaio 1621. Frari. Francia. LIV.

Cependant le péril croissait, et la fréquence des courriers échangés entre Saint-Marc et le Louvre était le plus sûr indice des angoisses que traversaient les hommes d'Etat de la Seigneurie. (1) Après avoir refusé pour elle le concours que lui offrait Lesdiguières, cette dernière engageait vivement le roi à ne pas s'opposer davantage à l'exécution des desseins formés par le vieux maréchal en vue d'expulser les Espagnols de la vallée de l'Adda. (2) Dans la réalité, quinze jours ne s'étaient pas écoulés depuis l'arrivée de Priuli à Paris, que déjà celui-ci se trouvait en mesure d'annoncer à ses maîtres les très importantes résolutions arrêtées au sein du conseil royal. Sur les instances de l'envoyé vénitien, Sa Majesté se décidait à dépêcher des ambassadeurs extraordinaires en Espagne et aux Ligues et faisait prier le Sénat d'appuyer leurs démarches dans ces deux pays. (3) Bientôt même, le choix de Louis XIII se portait, pour la première de ces missions, sur François de Bassompierre, colonel-général des Suisses et Grisons au service de la Couronne. En revanche, la désignation du personnage chargé de négocier avec les Confédérés fut moins prompte, car de regrettables tergiversations devaient se produire avant qu'un « homme de robe longue », Guillaume de Montholon, Sr de Pluviers, reçût l'ordre de rejoindre Miron et Gueffier en Helvétie, puis en Rhétie. (4) Enfin il était prescrit aux représentants de la France accrédités dans les petites cours d'Allemagne et d'Italie de ranimer les courages et de réconforter les espérances des adversaires de la maison d'Autriche, très abattus ensuite de l'issue, fatale pour leur cause, de la bataille de la Montagne-Blanche. (5)

Il eût été difficile de contester l'importance du succès que venait de remporter Priuli. (6) La Seigneurie le fit sonner auprès de tous ses alliés. (7) L'annonce du choix de Bassompierre en qualité d'ambassadeur extraordinaire en Espagne fut particulièrement bien accueillie par eux et l'on ne voulut pas mettre en doute qu'une fois arrivé à son poste, il n'y parlât « en soldat ». (8) D'autre part, les affaires du Palatin se relevaient en Bohême et d'actifs préparatifs militaires étaient signalés du côté de la Hollande. En ce moment-là, l'impression générale semblait bien être que l'Escurial finirait par céder sur la question de la Valteline, comme il avait cédé, en 1617, devant la menace d'une démonstration française dans la Haute-Italie. (9) De fait, à s'en fier aux seules nouvelles de Madrid, la restitution aux Ligues

(1) *Mémoire envoyé à Paris par la Seigneurie de Venise touchant les Grisons.* 16 décembre 1620. *Autres mémoires.* 13 janvier et 12 février 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f°s 56, 69, 85.

(2) *Priuli e Contarini al Senato.* Parigi, 28 e 29 dicembre 1620.

(3) *Priuli e Contarini al Senato.* Parigi, 13 dicembre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*.

(4) *Priuli e Contarini al Senato.* Parigi, 8 e 13 dicembre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*.

(5) *Puysieux à Courtin de Villiers.* Paris, 9 décembre 1620. loc. cit.

(6) *Le roi au marquis de Coeuvres.* Paris, 14 décembre 1620. (ap. Siri. Mem. recondite. V. 175.)

(7) *Proposition de Lionello devant le conseil de Zurich.* 3/13 janvier 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 2).

(8) *Priuli e Contarini al Senato.* Parigi, 23 dicembre 1620. Bibl. Nat. f. italien *2006*.

(9) *Ibid.* — *Priuli e Contarini al Senato.* Parigi, 29 dicembre 1620. Frari. Francia. LIV. — *Pietro Contarini al Senato.* Madrid, 8 novembre 1620. Frari. Spagna. LII (115—116).

Grises de leurs pays d'outre-monts paraissait certaine. Le bruit à dessein répandu d'un prochain voyage du roi Très-Chrétien à Lyon d'abord, puis, le cas échéant, dans les provinces limitrophes de la Savoie avait éveillé quelque émoi à l'Escurial. Aussi, au cours d'une seconde audience accordée dans les derniers jours de novembre à l'ambassadeur de France par Philippe III, celui-ci avait-il réitéré ses précédentes promesses et condamné nettement le procédé de Feria. (1) Mais, fidèle aux habitudes d'indépendance qu'avaient contractées certains de ses prédécesseurs, le gouverneur de Milan, loin de s'avouer vaincu, ne désespérait pas de ramener son maître à ses vues.

XLII. Très perplexe, au lendemain du massacre de juillet, quant à l'attitude qu'il devait observer tant envers les rebelles qu'à l'égard des Grisons et des Vénitiens, (2) Feria avait, en plusieurs circonstances, affirmé que l'Espagne ne songeait pas à s'établir à demeure dans la vallée de l'Adda. C'est ainsi que, en novembre 1620 encore, répondant à une députation des Trois Ligues qui lui demandait une suspension des hostilités et la cessation des travaux fortifiés entrepris sur son ordre en Valteline, il n'avait pas hésité à déclarer que ses troupes étaient prêtes à évacuer cette province, pourvu que l'exercice exclusif du culte catholique y fût dorénavant assuré. (3) Mais, à ce moment-là déjà, son parti était arrêté. Entretenu, en effet, par les Farnèses dans l'idée que, hormis les ducs de Parme et d'Urbin et la république de Gênes, tous les princes de la Péninsule n'attendaient qu'une conjoncture favorable pour secouer le joug castillan, (4) il s'était résolu à ne pas restituer sa conquête et menaçait d'abandonner son poste plutôt que de consentir à battre en retraite. (5)

Alors qu'au Louvre on persistait à croire à la prochaine rentrée des Grisons dans leurs pays sujets, Venise, servie par une diplomatie très avisée, conservait des doutes quant à l'imminence de l'évacuation de la Valteline par les Espagnols et craignait que ceux-ci n'eussent pour eux le meilleur des auxiliaires, soit « le temps ». (6) Ce fut dans ces entrefaites que l'on apprit en France la fâcheuse nouvelle des échecs essuyés par Gueffier tant à Coire qu'à Ilantz. Le secrétaire-interprète Jean-Paul, porteur d'une missive explicative de l'ambassadeur, ne joignit la cour qu'à Amiens. Le tableau que ce personnage avait mission de tracer des événements de Rhétie était certes des plus affligeants. Chaque jour l'« hispanisme » faisait des progrès dans la

(1) *Pietro Contarini al Senato.* Madrid, 8 novembre 1620. Frari. Spagna. LII (115—116).

(2) *Pietro Contarini al Senato.* Madrid, 16 agosto 1620. Frari. Spagna. LII (102).

(3) *Discours touchant les Grisons et leurs alliances, etc.* 1620. Aff. Etr. Grisons. II.

(4) *Pietro Contarini al Senato.* Madrid, 23 novembre 1620. Frari. Spagna. LII (118).

(5) *Marini au marquis de Coeuvres.* Turin, 15 novembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4075.* — *Casati à Gueffier.* Lucerne, 6 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 52. — *Courtin de Villiers à Gueffier.* Venise, 1er avril 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 116. — *Gio Battista Saluzzo alli signori duce, governatori e procuratori di Genova.* Madrid, 6 febbraio 1621. Arch. de Gênes. Spagna. mazzo XX.

(6) *Pietro Contarini al Senato.* Madrid, 8 e 23 novembre 1620. Frari. Spagna. LII (115—116; 118).

Ligue Grise et parmi les cantons de la Suisse primitive, où le parti français n'existait plus qu'à l'état de souvenir. (1) De surcroît, le successeur de Paschal semblait perdre le peu de sang-froid dont il avait fait montre jusqu'alors, car il demandait derechef l'autorisation de se rendre à Milan pour y négocier avec Feria. (2) A dire vrai, celui-ci ne cherchait à l'attirer en Lombardie que dans l'intention de le mieux duper. A cette fin, il venait de lui dépêcher Jean-Conrad de Beroldingen, commandant du régiment des «Waldstætten» en garnison dans l'Oberland et intermédiaire attitré entre les communes séparatistes de la Ligue Grise et l'autorité milanaise. Ce personnage était chargé de circonvenir l'ambassadeur français et de lui représenter que le gouverneur ne pouvait raisonnablement songer à évacuer la Valteline tant qu'il n'aurait pas obtenu des Trois Ligues la promesse formelle que les communications entre Milan et Innsbruck, par Morbegno et Tirano, continueraient à être assurées après comme avant la restitution. Or, la mission du colonel suisse avait réussi au delà de toute espérance. Gueffier donnait dans le piège. Enclin, par la lenteur naturelle de sa conception, à ne jamais envisager que l'une des faces de la question qu'il avait à résoudre, l'envoyé du roi à Coire était, à ce moment-là, guidé par une seule préoccupation, celle d'entraver les négociations d'alliance entamées depuis peu entre Ilantz et Milan. Pour atteindre ce résultat, il eût sacrifié sans hésiter l'intérêt majeur qu'avait la France à demeurer l'unique dispensatrice des passages de la Rhétie « de deça et de delà les monts ». Aussi conseillait-il à son maître d'admettre les exigences de Feria, puisque, à son sentiment, l'attitude conciliante du Louvre en cette circonstance eût provoqué l'immédiate cessation des intrigues séparatistes de la Ligue Grise. (3)

A la cour, les nouvelles apportées de Coire par le secrétaire-interprète Jean-Paul causèrent une surprise d'autant plus pénible que, dans ses dernières dépêches, l'ambassadeur laissait prévoir la très prochaine et heureuse issue de ses démarches auprès des Trois Ligues. Couvert comme toujours par les Brularts, Gueffier échappa cependant à la disgrâce méritée qui le menaçait. On se contenta, par suite, de faire retomber sur les seuls cantons catholiques, gagnés par les artifices de Casati, la responsabilité de l'échec imprévu que la diplomatie française venait d'essuyer en Rhétie, et Miron fut chargé de leur exprimer le mécontentement que Sa Majesté éprouvait de leur défection. (4)

Dans sa détresse, l'envoyé royal avait demandé qu'on lui adjoignît Paschal. (5) A demi paralysé, l'auteur des *Coronae* n'était plus en état de quitter sa retraite de La Queute près d'Abbeville. Toutefois, en la circons-

(1) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 14 janvier 1621. (ap. Siri. V. 274.)

(2) *Gueffier au roi.* Coire, 12 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 69. — *Mémoire pour respondre à la lettre de Mr Gueffier du 12 décembre 1620.* Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 82.

(3) *Gueffier au roi.* Coire, 12 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 69.

(4) *Mémoire pour respondre à la lettre de Mr Gueffier du 12 décembre 1620.* Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 82.

(5) *Gueffier au marquis de Coeuvres.* Coire, 26 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 185.

tance, son avis n'était pas à dédaigner. On se souvint à Paris des bons offices rendus par lui lors de la mission de Guler, en octobre 1618, et l'on se résolut à y recourir une fois encore. A la vérité, Gueffier comptait fermement que son attitude serait louée sans réserve par celui qu'il s'était proposé comme modèle dès son arrivée à Coire et dont il semblait avoir pris à cœur de continuer l'œuvre néfaste au sein des Trois Ligues. Sa déception devait être cruelle. Bien loin, en effet, d'approuver les négociations conduites à Ilantz avant et depuis l'intervention des Suisses, Paschal n'hésita pas à affirmer qu'elles lui paraissaient superflues, dangereuses et peu propres à «relever le service du roy de la lourde cheute qu'il avoit fait en ce païs là». Selon lui, son maître n'avait aucun intérêt à «se rendre solliciteur d'affaires tant de«plorées, pour des gens qui n'avoient ni foi ni loi et donnoient tout pouvoir «à certaines harpies qui regnoient parmi eulx de guetter les marchands «d'alliances».(1)

Que le vieux diplomate se révoltât à la pensée que les Confédérés agitaient de n'accorder qu'une seule voix à son successeur dans l'arbitrage du différend rhéto-valtelin, «indignité qui ressentoit tout à fait leur barbarie»; qu'il déclarât hautement ce que personne n'ignorait autour de lui, à savoir qu'un voyage de Gueffier en Lombardie dans ces conjonctures «seroit profaner l'autorité de Sa Majesté», il n'y avait certes là rien que de très naturel, de très attendu. Ce qui pouvait paraître, en revanche, assez surprenant, c'est que l'ancien ministre aux Trois Ligues, si jaloux, lorsqu'il résidait à Coire, de conserver intacts les privilèges dont la France jouissait dans ce pays, se ralliât, du fond de sa retraite, à l'opinion des Sully et des Sillery et contestât que l'alliance des Grisons fût d'aucun avantage pour la Couronne.(2)

Comme conclusion du mémoire envoyé par lui à la cour, Paschal conseillait le prompt départ pour l'Espagne d'un ambassadeur extraordinaire, le refus d'entrer en pourparlers avec Milan et enfin la retraite momentanée de Gueffier à Soleure.(3) Ces avis devaient être suivis à la lettre, mais avec une malencontreuse lenteur. Un mois s'était presque écoulé depuis l'arrivée en France du secrétaire-interprète Jean Paul, lorsque ce personnage reprit la route de sa patrie, porteur des instructions de Sa Majesté. Ordre était donné à son chef de s'attacher, avant toutes choses, à maintenir le parti catholique dans les positions qu'il venait de conquérir en Rhétie et à procurer la cessation des travaux de défense qui se poursuivaient en Valteline, ainsi que la restitution de cette province aux Ligues Grises.(4) D'autre part, comme l'on ne pouvait tolérer que le représentant du roi acceptât de jouer dans les négociations

(1) *Advis du Sr Paschal sur les affaires des Grisons pour le faict de la religion et restitution de la Valteline.* Janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 25.

(2) «Nous treuverons que le jeu ne vault pas la chandele...» *Ibid.*

(3) *Advis du Sr Paschal, etc.* — *Lionello al Senato.* Zurigo, 9 gennaio 1621. Frari. Svizzeri. XII.

(4) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 25 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 85. — *Juan Vivès al rey.* Milan, 13 de febrero 1621. Simancas. Estado. Leg. n° 1925.

de l'arbitrage le rôle infime que lui réservaient les Confédérés de l'ancienne confession ou qu'il se rendît à Milan, puisque Bassompierre allait partir pour Madrid,(1) il était prescrit à Gueffier d'abord de tenter un vigoureux effort afin de remettre sur pied les « articles » arrêtés à Ilantz en l'absence des députés suisses, et à Miron de gagner à cette idée les conseils de Fribourg, de Glaris et d'Appenzell. De cette manière seulement, la Couronne Très-Chrétienne eût été assurée de se voir attribuer sans conteste l'influence prépondérante qu'elle entendait exercer dans les délibérations de la diète de médiation.(2) Aussi bien, en janvier 1621, la question qui se posait était des plus simples. Oui ou non Bassompierre et Montholon atteindraient-ils leurs destinations respectives avant que Feria eût réussi à conclure le traité qu'il négociait avec les catholiques grisons? Du plus ou moins de diligence dont se préparaient à user les deux diplomaties rivales allait dépendre en somme le sort de la Valteline et, par contre-coup, la ruine ou le relèvement des Trois Ligues.

Pénible situation de Gueffier. — Accusations portées contre lui par Molina. — Son découragement. — La Ligue Grise repousse le compromis de Coire et somme les deux autres Ligues de dépêcher, ainsi qu'elle, des plénipotentiaires en Lombardie. — Vaines promesses faites à Paris au secrétaire-interprète Jean Paul. — Réticences maladroites de l'ambassadeur. — La Cadée et les Dix Droitures se prononcent en faveur du maintien de l'alliance de France.

Gueffier accepte les offres d'assistance qui lui viennent de Venise et des cantons évangéliques. — Engagements pris par Feria envers les Grisons. — Projet de traité rhéto-milanais.

Mission de Scaramuzzia Visconti en Rhétie. — Cet envoyé de Feria obtient l'adhésion de la Ligue Grise unanime aux capitulations de Milan. — Les protestants prêts à se soumettre aux exigences espagnoles. — Soutenu par Zurich et Berne et les pensionnaires de Venise, le successeur de Paschal s'oppose avec énergie aux prétentions de l'agent lombard.

Assassinat de Pompée Planta. — Menaces des catholiques de la Grise alliés aux « Waldstætten » contre les réformés de la Cadée et des Dix Droitures. — Gueffier partisan d'une nouvelle médiation helvétique. — Refroidissement marqué entre l'ambassade française à Soleure et les Confédérés de l'ancienne confession. — Diète de Bremgarten. — Miron fait sommer les petits cantons de retirer leurs enseignes de l'Oberland rhétien. — Insuccès de cette démarche. — Les cantons catholiques combattent l'alliance rhéto-milanaise. — Ils demandent l'ajournement des négociations poursuivies par Feria avec les communes grisonnes.

(1) *Gueffier à Miron.* Coire, 24 novembre 1620. loc. cit.
(2) *Mémoire pour respondre à la lettre de Mr Gueffier du 12 décembre 1620.* Bibl. Nat. f. fr. 3687 f° 82.

Le Louvre se rapproche des cantons évangéliques. — Ceux-ci envoient une ambassade à Coire. — Descente des bandières de l'Engadine sur cette ville. — Le régiment de Beroldingen subit une défaite humiliante et se retire dans la Suisse primitive. — La faction protestante et vénitienne de nouveau maîtresse de la situation.

La tranquillité renaît momentanément dans les Trois Ligues. — Modération dont le parti vainqueur use à l'égard des « Espagnolisez ». — Les « bannis » chassés du Val Mesocco dont ils s'étaient emparés. — L'influence de la France derechef prépondérante en Rhétie. — Les cantons forestiers passent de l'offensive à la défensive.

XLIII. A dater du jour où la situation lui était apparue sous son véritable aspect et où il ne lui avait plus été possible de se méprendre quant à la portée des négociations secrètes engagées entre Ilantz et Milan, Gueffier, en proie au plus profond abattement, s'était retiré sous sa tente et, sans même attendre les ordres de la cour, avait suspendu toutes démarches auprès des autorités des Trois Ligues.(1) Le caractère aigri par ses échecs répétés, l'ambassadeur en était arrivé à ne plus supporter la moindre contradiction. Non content d'avoir rompu définitivement avec Rodolphe Planta et autres coryphées de la faction espagnole, il s'était momentanément brouillé avec son secrétaire-interprète, Antoine Molina. Outré de colère contre son chef, celui-ci ne s'était-il pas avancé jusqu'à déclarer, en présence des députés de la Suisse protestante, que si, en 1617, les Vénitiens eussent consenti à gratifier ce dernier d'une somme de trente mille écus, l'alliance entre la Sérénissime République et les Trois Ligues était, à ce moment-là, chose faite?(2)

Intrigués par la misanthropie soudaine dont semblait atteint l'ambassadeur français, ainsi que par sa résolution de se désintéresser de plus en plus des affaires de sa charge,(3) les Grisons ne mettaient pas en doute qu'il n'eût reçu de Paris des avis inquiétants pour sa sécurité personnelle, au cas où il ne viendrait pas à bout des intrigues nouées par Feria parmi les communes de la Ligue Grise.(4) Cette supposition, il est à peine besoin de le dire, était erronée. A aucun moment de sa longue carrière diplomatique, le protégé des Brularts ne devait être menacé dans sa vie ou dans sa liberté. Mais les difficultés avec lesquelles il se voyait aux prises en Rhétie étaient suffisamment graves en elles-mêmes pour justifier le découragement auquel il paraissait céder.

(1) « Se desplaisant de telle façon parmi ces ingrats qu'il ne sçait tantost plus à qui le dire, ayant esté à la veille de tout abandonner. » *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 7 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 150.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 dicembre 1620 e 24 febbraio 1621. Frari. Svizzeri. XII.

(3) « E si trova in afflitissimo stato, tutto ripieno da malinconia. » *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 dicembre 1620. loc. cit.

(4) « Alls der (Gueffier) besorget, sölle die spanische Pündtniss beschlossen werden, er zu Pariss in gfahr Lybes und Lebens kommen möchte. » *Der Oberst Steiner an Zürich.* Mayenfeld, 29. Dezember (v. s.) 1620. St-Arch. Zürich. (Graubünden *E.*)

On pouvait s'attendre à ce que, au lendemain de la diète d'Ilantz et du départ de l'ambassade helvétique, les deux partis en Rhétie cherchassent à traîner les choses en longueur. A pratiquer une politique de temporisation, catholiques et protestants eussent, en effet, trouvé leur avantage, puisque aussi bien les négociations de ceux-là avec Milan se poursuivaient sans incidents fâcheux et que ceux-ci, d'un autre côté, avaient intérêt à ne rien innover avant le retour de Paris du secrétaire-interprète de Gueffier.(1) Il y avait lieu, toutefois, de penser que le « compromis » si péniblement élaboré à Coire recevrait à bref délai la sanction des communes souveraines. De fait, la Cadée et les Dix Droitures n'avaient pas tardé à le ratifier, laissant, il est vrai, à l'ambassadeur français le soin de débattre avec les Suisses la situation qui lui serait réservée dans le concert des médiateurs. Grand fut donc l'émoi dans la haute vallée du Rhin lorsque, subitement, la Grise mit les deux autres Ligues en demeure de se joindre à elle pour accréditer des députés à Milan, à défaut de quoi l'on se croyait assuré à Ilantz d'obtenir du duc de Feria que la Valteline ne fût restituée qu'aux seules autorités catholiques du pays.(2)

Tandis, en effet, que Gueffier renonçait momentanément à la lutte, les idées séparatistes préconisées par les « Waldstætten » faisaient de rapides progrès dans l'Oberland grison.(3) Non seulement il n'y était plus question d'adhérer au « compromis » de Coire,(4) mais le projet de dépêcher une ambassade en Lombardie venait de rallier une majorité parmi les districts de l'ancienne confession.(5) Aussi, sans même attendre le retour de Jean Paul, annoncé cependant comme imminent, six députés de la Grise prirent-ils le chemin de Milan, où ils se trouvaient rendus dès le 5 janvier 1621.(6) Cette résolution était grosse de menaces à l'endroit des protestants, car elle indiquait chez ses auteurs la volonté très arrêtée de ne plus tenir compte, dans l'avenir, de l'avis de ceux-ci et de faire de la première Ligue un Etat indépendant, seul suzerain des provinces d'outre-monts.(7)

Néanmoins, tout pouvait encore être sauvé et l'alliance de France préservée du péril qui déjà fondait sur elle, pour peu que le secrétaire-interprète, arrivé à Coire vers les premiers jours de janvier, eût rapporté de la cour autre chose que de vagues promesses.(8) Or, c'était là malheureusement, il convient de le reconnaître, le plus clair résultat de sa mission, puisque si,

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(2) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 25 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* fº 85. — *Feria a Arostegui.* Pavia, 15 de enero 1621. Simancas. Estado. Leg. nº 1925.

(3) *Lionello al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1621. Frari. Svizzeri. XII.

(4) *Lettre de Coire, envoyée à Zurich.* Janvier 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 1).

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 12 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(6) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 17 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *3687* fº 99. — *Feria a Arostegui.* Pavia, 15 de enero 1621. loc. cit. — *Juan Vivès al rey.* Milan, 13 de febrero 1621. Simancas. Estado. Leg. nº 1925.

(7) *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(8) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 27 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *3687* fº 99.

d'une part, il avait charge de donner avis aux Grisons du choix que venait de faire Sa Majesté des S[rs] de Bassompierre et de Montholon en qualité de ses ambassadeurs extraordinaires, il n'était pas en mesure, en revanche, d'indiquer d'une manière catégorique l'époque à laquelle ces deux personnages se rendraient en Espagne et en Suisse ni l'importance des sommes que le second serait autorisé à distribuer parmi les Ligues. [1] Assurément le mal eût été moins grand si Gueffier avait eu la franchise de divulguer sans retard les instructions remises à son secrétaire. Mais ses réticences maladroites contribuèrent à indisposer les Grisons et, par suite, à augmenter leur mécontentement, le jour où il ne leur fut plus permis de douter que le roi en était encore à chercher les moyens de leur porter assistance. [2] Du coup, leurs dernières illusions quant à l'efficacité de la protection française s'envolèrent. [3] Décidées à subir toutes humiliations plutôt que de renoncer à l'exercice de leurs droits de suzeraineté à l'égard de la Valteline, les communes évangéliques de Rhétie parurent prêtes à dépêcher, elles aussi, des députés à Milan. [4]

L'instant était solennel. Une diète venait de s'ouvrir à Coire vers le milieu de janvier. [5] Supposé que les protestants se laissassent abuser par les propositions séduisantes des émissaires de Feria, c'en était fait de l'alliance de la couronne de France avec les Trois Ligues. [6] Quelle que fût sa répugnance à entamer une nouvelle campagne, Gueffier ne pouvait assister impassible à la ruine des intérêts confiés à sa garde. Malheureusement pour lui, l'ambassadeur était sans argent. [7] Et l'argent constituait, on le sait, le seul argument vraiment irrésistible auprès des autorités grisonnes. Livré à ses seules ressources, le successeur de Paschal eût sans doute succombé dans une lutte inégale, tant la déchéance du « parti de Sa Majesté » en Rhétie semblait irrémédiable. Mais, devant l'imminence du péril autrichien, les rivalités d'influence qui jusqu'alors avaient divisé la France d'avec Venise et les cantons évangéliques tendaient à s'effacer. [8] Dès la fin de décembre, Gueffier se décidait à accepter les offres de service que lui adressaient de toutes parts

---

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 9 gennaio 1621. Frari. Svizzeri. XII. — *Mémoire pour respondre à la lettre de M[r] Gueffier du 12 décembre 1620.* Bibl. Nat f. fr. *3687* f° 82. — Quadrio. Dissertazioni. ecc. II. 236.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 13 gennaio 1620. Frari. Svizzeri. XII.

(3) *Mémoire envoyé par M[r] l'ambassadeur Miron.* Février 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 85.

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 16 gennaio 1621. Frari. Svizzeri. XII. — *Courtin de Villiers à Gueffier.* Venise, 5 février 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 79. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 17 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 99.

(5) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 14 janvier 1621. (ap. Siri. V. 274.)

(6) *Lionello al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1621. Frari. Svizzeri. XII. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 4 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 92. — *Juan Vivès al rey.* Milan, 13 de febrero 1621. Simancas. Estado. Leg. n° 1925. — Kind. Das Steiner'sche Regiment in Graubunden. 1620—1621. (Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. VI. 114.)

(7) *Ibid.*

(8) *Lionello al Senato.* Zurigo, 5 dicembre 1620. loc. cit.

les pensionnaires de la Sérénissime République.(1) Quelques jours plus tard, il n'hésitait pas à recourir à l'entremise de Zurich pour engager le gouvernement vénitien à ne pas abandonner les Grisons dans leur détresse.(2) De fait, les Suisses protestants, oublieux du passé, avaient été des premiers à assurer le collègue de Miron qu'ils tiendraient à sa disposition « argent tant qu'il voudroit » et de « plus tout ce quy deppendoit de la force et puissance de leurs cantons et leurs vies mesmes. »(3) Loin de repousser ces offres, l'ambassadeur français qu'aiguillonnait d'ailleurs le désir de prendre sa revanche avant l'arrivée de Montholon,(4) accepta le concours des députés zuricois pour combattre les progrès des « Espagnolisez »(5) et se prononça nettement en faveur du maintien à Mayenfeld des troupes de Steiner, dont les officiers avaient ordre d'obtempérer à ses réquisitions.(6) La lutte fut chaude, mais le succès couronna, en fin de compte, les efforts de Gueffier et de ses alliés. Bientôt toutes les communes évangéliques de la Cadée et des Dix Droitures déclaraient ouvertement leur intention de n'agréer et de ne conserver d'autre alliance que celles de la couronne Très-Chrétienne et des cantons, tandis que la Basse-Engadine, plus particulièrement menacée par les armes autrichiennes et craignant de subir le sort de la Valteline, implorait l'assistance de ses protecteurs français et suisses.(7)

XLIV. Il s'en fallait de beaucoup cependant que l'Escurial eût renoncé à acquérir l'amitié des Trois Ligues. Alors que Gueffier repoussait victorieusement l'assaut des « Espagnolisez » dans la haute vallée du Rhin, Feria « festoyait » en Lombardie les envoyés de la Grise et leur imposait de plus en plus ses volontés.(8) A l'en croire, le sort des Grisons était entre leurs mains. Qu'ils s'abstinssent, une fois pour toutes, de réserver l'alliance de France dans leurs

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — Quadrio. Dissertazioni, ecc. II. 238. — *Copia di lettera della Legha Grisa.* 15 dicembre 1620. (ap. Reinhardt. Correspondenz von Casati. p. 33.)

(2) *Braun an Zürich.* Chur, 22. März/1. April 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 23).

(3) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 25 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 85.

(4) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 17 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 99. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 21 gennaio 1621. loc. cit. — *Le Statthalter Braun à Zurich.* Coire, 18/28 novembre 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E* (169. 7. 17). — Kind. Das Steiner'sche Regiment u. s. w. p. 115.

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 16 gennaio 1621. Frari. Svizzeri. XII. — *Zurich à Gueffier.* 6/16 janvier; 21 février/3 mars 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F.* — *Zurich aux Trois Ligues.* 6/16 janvier 1621. *Ibid. F* (170. 1. 2). — *Gueffier à Zurich.* Coire, 19 janvier 1621. *Ibid. F* (170. 1. 7). — Tillier. op. cit. IV. 59. — Lavizzari. Memorie istoriche della Valtellina. p. 219.

(6) *Lionello al Senato.* Zurigo, 24 e 27 gennaio 1621. loc. cit. — *Gueffier à Zurich.* Coire, 23 février 1621. loc. cit. *F* (170. 1. 25). — *Gueffier aux officiers du régiment de Zurich.* 28 février 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F.* — *Lionello al Senato.* Zurigo, 28 febbraio 1621. loc. cit. — *Feria al rey.* Milan, 19 febrero 1621. Simancas. Estado. Leg. n° 1925.

(7) *Lionello al Senato.* Zurigo, 24 gennaio 1621. Frari. Svizzeri. XII. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 14 janvier 1621. (ap. Siri. V. 274.) — *La Basse-Engadine à Gueffier.* Vettan, 15/25 janvier 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 5). — *Escrit envoyé (par Gueffier) par les communes de la Cadée et des Droitures pour les empescher d'envoyer à Milan.* Janvier 1621. Bibl. Nat. 500 Colbt *429* f° 74.

(8) *Feria al rey.* Milan, 19 de febrero 1621. Simancas. Estado. Leg. n° 1925; *a Antonio de Arostegui.* Milan, 23 de marzo 1621. *Ibid.*

négociations avec l'Espagne et l'Autriche et le gouverneur s'engageait à leur procurer la restitution de la Valteline, la démolition du fort Fuentes et, au besoin, son appui en vue de faire rentrer dans l'obéissance leurs anciens sujets.(1) Eblouis de ces promesses, dont la plupart n'étaient que verbales, les députés des communes catholiques signèrent *ad referendum*, le 6 février, un traité un peu moins défavorable en somme à l'indépendance de la Rhétie que le projet apporté de Milan à Ilantz par Giöri dans les premiers jours de décembre 1620,(2) mais pourtant beaucoup plus draconien à leur égard que ne l'était la convention proposée sans succès par Casati en mars 1617.

La restitution de la Valteline à la seule Ligue Grise avec, il est vrai, un délai de deux mois accordé à la Cadée et aux Dix Droitures à l'effet de permettre à celles-ci d'adhérer aux articles de Milan et d'obtenir, en compensation, leur part dans l'administration des provinces d'outre-monts; le démantèlement du fort Fuentes, dès le jour de l'échange des ratifications; la remise aux mains des Espagnols, et cela pour plusieurs années, de tous les autres ouvrages fortifiés échelonnés entre Colico et Bormio; le droit aux passages et aux levées réservé exclusivement à la maison d'Autriche au prix de quelques pensions; l'alliance de Venise expressément prohibée; les décisions du concile de Trente exécutables dans la vallée de l'Adda replacée sous la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Côme; enfin l'interdiction faite aux hérétiques d'y séjourner pendant plus de deux mois, «en trois fois», telles étaient les principales clauses du traité qui, accepté par les communes grisonnes, eût consacré l'assujettissement de la Rhétie aux volontés du roi Catholique et de l'archiduc d'Innsbruck.(3)

XLV. Soit qu'il n'eût qu'une confiance restreinte dans les moyens d'action dont disposaient auprès de leurs «supérieurs» les députés grisons dépêchés en Lombardie, soit qu'il reconnût la nécessité d'enlever de haute lutte la ratification par les Trois Ligues des «articles» auxquels il prétendait les faire souscrire, Feria se résolut à appuyer vigoureusement la campagne qu'allaient

(1) *Scaramelli al Senato.* Dalla Piazza, 14 ottobre 1620. Frari. Grigioni. XV. — *Steiner an Zürich.* Mayenfeld, 29. Dezember (v. s.) 1620. St-Arch. Zürich. Graubünden *E.* — *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* loc. cit. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 4 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 92. Coire, 17 janvier 1621. *Ibid.* f° 99.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 5 dicembre 1620. Frari. Svizzeri. XII. — *Responce du gouverneur de Milan aux demandes de la Ligue Grise.* Décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *10 719.* — *Traité de Coyre entre le Sr Alphonse Casati et les Grisons.* Mars 1617. — *Traité entre le duc de Feria, gouv^r de Milan, et les deputez de la Ligue Grise.* Février 1621. Aff. Etr. Grisons. II. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 99. — *El duque de Feria al rey.* Milan, 19 febrero 1619. Arch. General de Simancas. Estado. Leg. 1925.

(3) *Traité entre le duc de Feria, gouverneur de Milan, et les députés de la Ligue Grise.* 6 février 1621. Aff. Etr. Grisons. II. — Mémoires de La Force. (éd. de La Grange.) II. 513 (à la date du 28 février). — *Lionello al Senato.* Zurigo, 13 febbraio 1621. Frari. Svizzeri. XII. — St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 6). — *Juan Vivès al rey.* Milan, 13 de febrero 1621. Simancas. Estado. Leg. n° 1925. — *Feria al rey.* Milan, 18 de febrero 1621. *Ibid.* — *Instruccion a Escaramuza Visconde.* Milan, 16 de febrero 1621. *Ibid* — *Feria al rey.* Milan, 19 de febrero 1621. *Ibid.*

entamer, dès leur retour en Rhétie, les négociateurs du traité du 6 février. Rentrés dans leurs hautes vallées, le 15 de ce même mois, ceux-ci y furent rejoints au bout de quelques jours par un ambassadeur extraordinaire de Milan, Adam Scaramuzzia Visconti, porteur de cinquante mille ducatons.(1) Bien que cet envoyé fût accrédité auprès de l'ensemble du Corps grison, il ne jugea pas prudent de pénétrer sur les terres de la Cadée et établit son quartier général à Räzüns. Grâce à d'opportunes distributions de deniers et surtout au voisinage des enseignes du régiment des petits cantons, dont le concours lui était acquis,(2) il triompha, non sans difficultés, il est vrai, de l'opposition des protestants de la Ligue Grise, si bien que, vers la fin de février, les communes de celle-ci, sans exception aucune, avaient apposé leurs sceaux sur l'instrument des capitulations milanaises.(3)

Pour tout observateur judicieux, le plan que poursuivait Feria se décelait d'une manière manifeste. Le gouverneur de Milan entendait faire accepter ses articles «*con amor o per forza*» et mettre la diplomatie française en présence du fait accompli.(4) Le moyen le plus sûr d'atteindre ce résultat consistait à discréditer la politique de Sa Majesté Très-Chrétienne parmi ses alliés des Trois Ligues, à insinuer que son autorité était affaiblie par les troubles confessionnels que les Anglais ne cessaient de fomenter dans le royaume, à rejeter enfin sur le seul Gueffier tout l'odieux des scènes de carnage dont la Valteline avait été le théâtre quelques mois auparavant. Feria et son agent dans la haute vallée du Rhin surent mener à bien cette tâche,(5) ce que leur rendit d'ailleurs facile le retard apporté par le Louvre à acquitter une partie, sinon la totalité de la dette arriérée de la Couronne envers les Grisons.(6)

A cette fois, les amis de la Rhétie eurent sujet de désespérer de son relèvement. En trois semaines, la situation, tant à l'intérieur qu'aux frontières de ce malheureux pays, s'était considérablement aggravée. N'eût été la proximité de Mayenfeld, où le régiment zuricois se trouvait cantonné, les autorités de Coire, malgré la présence de Gueffier, se fussent pliées aux volontés des «Espa-

(1) *El duque de Feria al rey.* Milan, 23 de marzo 1621. Simancas. Secr. de Estado 1925. — *Instruccion al Señor Escaramuza Visconde en la comission que lleva de orden mia* (Feria) *para Grisones.* Milan, 16 de febrero 1621. *Ibid.*

(2) *Instruccion a Escaramuza Visconde, etc.*

(3) *Zustandt der bündn. Sachen den 15/25. Februar 1621.* St-Arch. Zürich. Graubünden F (170. 1. 21.) — *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* loc. cit. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 17 janvier 1621. loc. cit. — Coire, 2 mars 1621. (ap. Siri. V. 278.) — *Courtin de Villiers à Gueffier.* Venise, 19 février 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 91. — *Sommaire de ce qui se passa aux Grisons depuis le retour des deputez de la Ligue Grise de Milan... et la venue de l'amb^r Visconti...jusques au 30 mars 1621.* Bibl. Nat. 500 Colb^t *429* f° 41. — *El duque de Feria al rey y a Antonio de Arostegui.* Milan, 23 marzo 1621. Simancas. Secr. de Estado. Leg. n° 1925.

(4) *Brieff auss Chur.* 26. Februar 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 1). — *Instruccion a Escaramuza Visconde.* loc. cit.

(5) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 25 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 85. — *Zustandt der bündner Sachen,* den 15/25. Februar 1621. loc. cit.

(6) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 4 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 92.

gnolisez».(1) Déjà, en effet, cédant aux menaces de ceux-ci, les quatre communes catholiques de la Cadée venaient de ratifier les articles du 6 février, tandis que les communes protestantes agitaient de suivre cet exemple, pourvu que Feria s'engageât à leur restituer la Valteline dans le délai d'un mois.(2) Appuyé par quatre à cinq mille hommes des «bandières», le mouvement qui poussait les Trois Ligues vers Milan, dont le gouverneur levait au même temps une imposante armée,(3) semblait irrésistible, et les Dix Droitures, livrées sans défense aux ressentiments de l'Autriche, s'attendaient à être envahies par les forces de l'archiduc Léopold.(4)

Dans ces conjonctures, l'annonce de l'arrivée de Bassompierre à Madrid et de Montholon à Soleure eût servi à éveiller des scrupules chez ceux d'entre les Grisons qui hésitaient à accepter les offres milanaises. Mais l'on continuait à se faire illusion au Louvre quant à la gravité des événements qui se déroulaient en Rhétie et l'on persistait à croire que l'alliance française n'y était pas en péril, dès l'instant que les adeptes de la nouvelle confession lui demeuraient fidèles. Ordre était donc donné à Gueffier de se tenir sur une prudente réserve, de manière à ne point contrecarrer les négociations que les ambassadeurs extraordinaires s'apprêtaient à ouvrir en Espagne et en Suisse.(5) Or, il eût été difficile à celui-ci de se conformer à la lettre aux avis de la cour. Entraîné par ses alliés des cités évangéliques et de Saint-Marc à se jeter derechef dans la mêlée des partis; piqué au vif, en outre, par le refus que lui avaient opposé les députés de la Ligue Grise de lui communiquer le texte du traité qu'ils venaient de signer à Milan,(6) le représentant du roi Très-Chrétien en Rhétie s'était efforcé dès le début de combattre Scaramuzzia.(7) Dans un discours énergique prononcé, le 10 mars, devant les autorités de Coire, il avait adjuré ses auditeurs de repousser les capitulations lombardes, qualifiées par lui de honteuses et préjudiciables à l'indépendance des Trois Ligues, et s'était avancé jusqu'à leur conseiller de menacer les catholiques de l'intervention de la France et de Venise, pour peu que les procédés d'intimidation dont usait l'envoyé milanais ne prissent bientôt fin.(8)

(1) *Zustandt der bündner. Sachen den 15/25. Februar 1621.* St-Arch. Zürich. Graubünden *F.*

(2) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 14 mars 1621. (ap. Siri. V. 278—280.)

(3) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 25 décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 85; 14 mars 1621. loc. cit.

(4) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 14 mars 1621. (ap. Siri. V. 278—280.)

(5) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 4 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *3687* f° 92. — *Marini à Coeuvres.* Turin, 8 et 17 février 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4075.*

(6) *Gueffier à Zurich.* Coire, 23 février et 23 mars 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 25; 170. 1. 19).

(7) *Lionello al Senato.* Zurigo, 28 febbraio 1621. Frari. Svizzeri. XII. — *Zurich à Miron; à Gueffier.* 11/21 février 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 14; 170. 1. 16). — Eidg. Absch V² 188 zu *b.*

(8) *Proposition de Gueffier faite à Coire,* le 10 mars 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F.* — Bibl. Nat. Coll. Brienne CXVI. 305; 500 Colb' CCCCXXIX. 216. — *Gueffier aux officiers du regiment de Zurich.* 14 mars 1621. (Graubünden *F* (170. 1. 11). — *Advis que je* (Gueffier) *donnay aux deux Ligues de ce qu'elles devoient faire contre leurs emotions.* 1621. Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX. 69v°. — *El duque de Feria al rey.* Milan, 23 de marzo 1621. loc. cit. — *Sommaire de ce qui se passa aux Grisons depuis le retour des députés de Milan...jusques au 30 mars 1621.* Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX f° 41.

Il s'en fallait de beaucoup, toutefois, que Gueffier adoptât sans les discuter et les vues et les plans de ses nouveaux alliés. La crainte de compromettre ou même de ne pas sauvegarder suffisamment les intérêts du catholicisme ne le quittait pas au plus fort de la lutte qu'il soutenait contre les « Espagnolisez ». D'autre part, influencé, malgré qu'il en eût, par d'anciennes attaches milanaises, il reculait, s'exagérant la portée de son action, devant la responsabilité de provoquer la rupture entre les deux couronnes. (1) Au fond, l'idée naguère caressée par lui de s'ériger arbitre des prétentions rivales de Saint-Marc et de l'Escurial aux Ligues Grises ne l'avait point abandonné. Mais s'il conservait l'espoir que la renonciation volontaire des Vénitiens à l'alliance des communes rhétiennes servirait à rendre moins amer aux ministres du roi Catholique l'échec que leur préparaient dans cette région les adversaires de la maison d'Autriche, il était résolu, en revanche, à s'opposer à toute innovation qui fût de nature à réveiller les visées ambitieuses du Sénat à l'égard des Grisons. Par suite, l'ambassadeur français devait être très naturellement enclin à détourner les protestants de recourir aux armes et à leur refuser l'appui qu'ils sollicitaient de lui à cette fin. (2)

XLVI. Dès le mois de janvier, Gueffier avait été averti qu'un mouvement révolutionnaire se dessinait à la fois dans la Ligue Grise et dans l'Engadine, sans qu'il fût possible cependant de prévoir de laquelle de ces deux contrées en partirait le signal. (3) Comme, au même temps, les enseignes du régiment zuricois se complétaient par de nombreuses recrues, il était à craindre qu'il ne s'agît d'un plan concerté par tous les protestants de Suisse et de Rhétie. (4) Ce fut en conséquence aux prédicants que s'adressa l'ambassadeur, à l'effet d'obtenir que les choses demeurassent en l'état, soit jusqu'à la très prochaine arrivée de Montholon, soit jusqu'à l'heure où l'on connaîtrait le résultat des négociations que Bassompierre allait ouvrir à Madrid. Mais les ecclésiastiques grisons de la confession réformée étaient las d'attendre la réalisation sans cesse ajournée des promesses du Louvre. Ils perdirent patience. Le 25 février, leur adversaire le plus acharné, Pompée Planta, périssait dans son château de Rietberg, victime d'une conjuration qu'ils avaient fomentée et dont quelques-uns d'entre eux s'étaient faits les exécuteurs. (5)

---

(1) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 14 mars 1621. (ap. Siri. V. 279.)

(2) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 14 mars 1621. (ap. Siri. V. 279.) — *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 marzo 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(3) *Lionello al Senato.* Zurigo, 28 febbraio 1621. loc. cit.

(4) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 4 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. 8687 f° 92.

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 28 febbraio 1621. Frari. Svizzeri. XII. — Das Steiner'sche Regiment in Graubünden. 1620—1621. (Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. VI. 115). — *Zustandt der bündner. Sachen den 15/25. Februar 1621.* loc. cit. — Lavizzari. Memorie istoriche, ecc. p. 217 sqq. — B. Anhorn. op. cit. p. 167.

Cet assassinat, dans lequel Gueffier n'avait certes pas trempé, bien qu'il en eût accueilli la nouvelle sans aucun déplaisir, (1) devait précipiter l'explosion du mouvement insurrectionnel en préparation. Outrés de l'audace des prédicants et de leurs acolytes, les catholiques de la Ligue Grise se résolurent à recourir aux mesures extrêmes. Leurs bandières, réunies à celles des petits cantons à Tamins, accordèrent un délai de quinze jours à la Cadée pour ratifier le traité de Milan, mais décidèrent à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu de solliciter l'avis des Engadins et autres habitants des Dix Droitures, « sujets de la maison d'Autriche ». Bientôt, passant des menaces aux actes, les enseignes de Beroldingen descendaient vers Thusis, tandis que les troupes espagnoles se rapprochaient de Chiavenna. (2) En revanche, dans ce même instant, tous les adversaires de l'alliance lombarde se serraient autour de Gueffier, dont les officiers du régiment zuricois prenaient les ordres, prêts sinon à l'offensive, du moins à repousser l'attaque méditée contre Coire par leurs confédérés des « Waldstætten ». (3)

Contre toute espérance, le successeur de Paschal travaillait cependant encore à calmer les esprits, de manière à empêcher l'effusion du sang, lorsque lui parvint la nouvelle du soulèvement des communes de la Basse-Engadine, presque immédiatement suivi du vote d'« articles » aussi contraires à l'influence espagnole que ceux du 6 février lui étaient avantageux (11/21 mars). (4) Bien qu'il n'eût pas eu à se louer de la dernière intervention helvétique en Rhétie et qu'il se fût plaint amèrement à Miron de l'attitude observée à son égard par les députés de la Suisse catholique à la diète d'Ilantz, Gueffier, après quelques hésitations, (5) estima que la seule chance de salut pour les Trois Ligues consistait dans l'envoi d'une ambassade des cantons à Coire. Il pria donc simultanément son collègue de Soleure et les conseils de Zurich de provoquer le prompt départ de celle-ci (6) et de veiller avec soin à ce qu'elle emportât une « instruction commune ». (7)

XLVII. Il convient de reconnaître, pour la justification du ministre de Sa Majesté en Rhétie, que les rapports des Confédérés des deux confessions tant avec la France qu'avec leurs alliés des Ligues Grises s'étaient sensiblement modifiés dans l'espace de quelques semaines. Miron, tout le premier, ne se

---

(1) « L'on croit qu'il est aussi bien là où l'on l'a envoyé comme d'estre encore dans ce monde. » (*Extrait d'une lettre de Gueffier à Courtin de Villiers.*) — *C. de Villiers à Coeuvres.* Venise, 27 mars 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 120. — *Zurich à Gueffier.* 21 février/3 mars 1621. St-Arch. Zürich. Graub. *F.*

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 3 e 11 marzo 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(3) *Lionello al Senato.* Zurigo, 3 marzo 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — Das Steiner'sche Regiment in Graubünden. p. 118.

(4) Anhorn. op. cit. 177. — Reinhardt. Die Correspondenz von Casati. p. 37, 38.

(5) *Gueffier à Zurich.* Coire, 9 mars 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F.*

(6) *Advis que je donnay aux deux Ligues de ce qu'elles devaient faire contre leurs émotions* (par Gueffier) 1621. Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f° 69vo.

(7) *Gueffier à Zurich.* Coire, 23 mars 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 19).

faisait aucune illusion quant au lent effondrement du prestige dont le nom français n'avait cessé de jouir au sein du Corps helvétique. (1) Mais, du moins, si les sympathies des catholiques allaient à l'Espagne et celles des protestants à Venise, les uns et les autres avaient, jusque vers les derniers mois de l'année 1620, continué à faire bon visage aux représentants du roi. Dès cette époque, en revanche, un refroidissement très caractérisé se produit dans les relations de l'ambassade avec Fribourg et les cantons forestiers, lesquels semblent prendre à tâche de déjouer en toutes occasions les projets de celle-là et de lui infliger de cruels mécomptes. (2) C'est ainsi que, coup sur coup, Miron et Gueffier voient les Etats de l'ancienne confession, dont l'assistance leur était cependant promise, ouvrir en août leurs passages aux régiments de Zurich et de Berne qui cherchaient à gagner la frontière grisonne, dépêcher en septembre dans ce même pays des enseignes à la solde du gouverneur de Milan et briser en décembre l'œuvre si péniblement élaborée dans les premières conférences d'Ilantz. (3)

Aussi, à la demande de Miron, Soleure convoque-t-elle dans ses murs une diète des cantons de son groupe. (4) A ceux-ci l'ambassadeur se propose tout à la fois de reprocher leur récente attitude dans les affaires des Trois Ligues et d'expliquer les raisons pour lesquelles Gueffier s'était abstenu de les prier de dépêcher des députés en Rhétie. N'était-il pas à craindre, en effet, que leur venue ne provoquât une intervention parallèle et peu désirable de la part de leurs confédérés protestants? (5) Mais Casati, bien que près de succomber aux atteintes du mal qui le minait, réussit à persuader aux «Waldstætten» de décliner cette invitation, et c'est le 12 février seulement que s'ouvre à Bremgarten, dans les bailliages libres, soit sur terrain neutre, la diète catholique appelée à discuter les mesures les plus propres à rétablir l'ordre dans la haute vallée du Rhin. (6)

Malgré les sollicitations dont il était l'objet, Miron ne crut pas devoir se rendre à Bremgarten. Il s'y fit représenter par Jacques Wallier. Néanmoins les Lucernois et leurs adhérents ne gagnèrent rien à cette substitution du secrétaire-interprète au chef de mission, car celui-ci eût sans doute hésité à prononcer lui-même le très violent réquisitoire que son subordonné se chargea de lire en son nom à leurs députés. Au total, le roi Très-Chrétien ne pouvait pardonner à ses alliés suisses de l'ancienne confession d'avoir contribué, autant

(1) «Nous sommes à la veille d'avoir la moindre part parmy ces peuples, après qu'ils regorgent des bienfaits du roy.» *Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 7 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 150.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 13 febbraio 1621. Frari. Svizzeri. XII.

(3) *Miron aux VII cantons catholiques.* Soleure, 22 février 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16 029.*

(4) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de Mr Miron.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 281.)

(5) *Proposition qui a esté faicte à l'assemblée de Bremgarten, de la part de Mr l'ambr Miron,* le 22 février (*sic*) 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16 029.*

(6) *Miron à Zurich.* Soleure, 16 mars 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 16). — Eidg. Absch. V² 183—184.

sinon plus que les protestants, à ruiner les négociations de son ambassadeur aux Ligues Grises. (1) En outre, il ne dissimulait pas son dépit de ce que, aussi bien à Fribourg que parmi les cantons forestiers, l'alliance d'Espagne eût pris définitivement le pas sur celle de France, encore que lui, fils aîné de l'Eglise, eût donné, à la fois en Allemagne et en Béarn, des preuves récentes et irréfutables de son dévouement à la cause orthodoxe. Par suite, Miron adjurait les Etats catholiques de retirer leurs enseignes de l'Oberland grison et d'aider Gueffier à remettre sur pied le « compromis » de Coire. Au cas contraire, il croyait utile de les avertir qu'ils n'eussent pas à compter sur la protection de son maître le jour où le roi d'Espagne, déjà enclin à faire revivre les droits de sa maison à l'égard de la Valteline, leur contesterait la possession de la Lévantine conquise par leurs ancêtres sur les ducs de Milan. (2)

De tout temps, les Suisses catholiques avaient malaisément supporté que les ambassadeurs étrangers s'ingérassent dans leurs affaires particulières et critiquassent les décisions arrêtées au sein de leurs conseils ou de leurs *landsgemeinden.* Dès 1589, Sancy en avait fait l'expérience à ses dépens (3) et il devait être donné à Jacques Le Fèvre de Caumartin de la renouveler en 1646. (4) En février 1621, il s'en fallut de peu que la mercuriale adressée par Miron aux cantons de l'ancienne confession ne provoquât un incident regrettable entre le représentant du roi et ceux des « Waldstætten » et de Fribourg. Bien loin d'admettre que leurs supérieurs eussent, d'une manière quelconque, encouru le blâme que leur infligeait l'hôte du « Kloster », les députés de ces derniers, au partir de Bremgarten, se rendirent auprès de lui à Soleure, afin de réclamer avec énergie le payement des pensions et soldes arriérées et de se plaindre, à leur tour, du manque de courtoisie dont Gueffier avait usé, selon eux, envers leurs collègues dépêchés à Ilantz. (5)

Parmi les griefs que Miron énonçait à l'endroit des cantons forestiers, la plupart, il convient de le reconnaître, étaient fondés. L'ambassadeur se trompait, toutefois, lorsqu'il accusait Lucerne et les Etats de son groupe d'avoir favorisé le départ pour Milan des envoyés de la Ligue Grise. Mais son erreur était excusable et, à Venise aussi bien qu'à Zurich, on la partageait. (6) Les délégués des communes catholiques n'avaient-ils pas été accueillis en Lombardie

---

(1) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de Mr Miron.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 281.) — Eidg. Absch. V² 183, 184.

(2) *Proposition qui a esté faicte à l'assemblée de Bremgarten de la part de Mr l'ambr Miron,* du 12 février 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16 029.*

(3) Eidg. Absch. V¹ 151—153.

(4) Th. v. Liebenau. Ambassador Le Fèvre de Caumartin und Schultheiss Fleckenstein. (Anzeiger für Schweiz. Geschichte. VB 19.)

(5) *Relation de ce qui s'est passé en Suisse, etc.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 281 sqq.) — Eidg. Absch. V² 183—184.

(6) *Second mémoire de la République de Venise.* 13 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* fo 69.

par le colonel de Beroldingen et celui-ci ne venait-il pas de prêter à Scaramuzzia l'appui de ses enseignes, afin de triompher de la résistance opposée par les protestants à l'acceptation des capitulations de février? (1) Or, en cette rencontre du moins, la réalité était loin de répondre aux apparences. C'était, au contraire, de fort mauvais œil que les Confédérés de la région alpestre avaient vu leurs coreligionnaires grisons se rendre aux sollicitations de Feria et briser, par l'envoi de députés à Milan, le « compromis » élaboré à Ilantz et à Coire sous la médiation des représentants du Corps helvétique. (2)

XLVIII. Déjà mal impressionnés par les revendications territoriales que l'archiduc Léopold se préparait à faire valoir à l'égard des Dix Droitures, (3) les petits Etats de la Suisse primitive, très portés jusqu'alors à suivre aveuglément les avis de l'Escurial dans toutes les questions de politique extérieure, ne semblaient plus aussi disposés que naguère à abdiquer leur liberté d'action et à sacrifier leurs intérêts matériels à ceux de la « religion ». Dans la réalité, les « Waldstætten » n'avaient rien à gagner, mais bien plutôt tout à perdre d'un rapprochement rhéto-milanais, qui eût fait du Splugen, au détriment du Gothard, la principale route marchande conduisant de Lombardie en Allemagne. (4) Aussi, profitant de ce que Casati se décidait enfin à leur donner part des capitulations intervenues à Milan le 6 février, s'empressèrent-ils d'écrire à la fois à Feria, pour le prier de ne pas pousser plus avant ses négociations dans la haute vallée du Rhin, (5) et aux autorités de la Ligue Grise, pour les mettre en demeure d'ajourner l'acceptation du traité et de s'abstenir d'user de violence envers les protestants de la Cadée et des Droitures jusqu'à la prochaine arrivée d'une ambassade du Corps helvétique. (6)

En février et mars 1621, l'idée d'une nouvelle médiation des cantons auprès des Trois Ligues était très en faveur dans la Suisse primitive, bien que, à tout prendre, catholiques et réformés grisons y fussent, depuis quelque temps déjà, l'objet d'une égale antipathie. (7) Grâce à cette opportune diversion, Lucerne et ses alliés comptaient entraver la ratification par les communes rhétiennes des capitulations milanaises. Or, comme c'était là le but

---

(1) Mohr. Geschichte von Curratien. I. 550 sqq.

(2) *Miron à Zurich.* Soleure, 16 mars 1621. loc. cit. (170. 1. 16.) — *Zyttungen uss denn Pünten.* 17/27. März 1621. *Ibid.*

(3) *Mémoire envoyé à la Seigneurie par son ambassadeur à Turin.* 30 octobre 1620. Aff. Etr. Grisons. II.

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 24 gennaio 1621. Frari. Svizzeri. XII. — *Girolamo Casati an die Raethe Leopolds.* Altorf, 15. Mai 1621. (ap. Reinhardt. Correspondenz von Casati. p. 47.)

(5) *Les VI cantons catholiques à Feria.* Lucerne, 9 mars 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden F.

(6) *La Ligue Grise aux cantons forestiers et à Zoug.* Ilantz, 6 février 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden F (170. 1. 9). — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 14 mars 1621. (ap. Siri. V. 279.) — *Les cantons catholiques* (moins Soleure) *à la Ligue Grise.* Lucerne, 9 mars 1621. St-Arch. Zürich. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 187 *b*.

(7) *Luzern, Uri, Schwyz und Zug an Zürich,* 22. Januar 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden F (170. 1. 8).

que poursuivaient simultanément tous les Etats d'Helvétie, il eût semblé naturel que Zurich et Berne se ralliassent d'emblée aux projets de leurs confédérés de l'ancienne confession. Par malheur, il suffisait le plus souvent que l'un des deux grands partis rivaux au sein des Ligues préconisât une solution pour que l'autre crût devoir s'y montrer contraire. Il n'en alla pas différemment au printemps de 1621. Les protestants commencèrent par faire à la proposition de médiation helvétique en Rhétie un accueil d'autant plus glacial, que les ambassadeurs français, à ce moment-là du moins, paraissaient, eux aussi, l'envisager comme dangereuse. (1)

Depuis six mois, en effet, les sympathies du gouvernement royal envers les cités évangéliques s'étaient réveillées en raison inverse du refroidissement survenu dans les rapports entre les représentants de la couronne à Soleure et à Coire, d'une part, et Fribourg et les cantons forestiers, de l'autre. (2) Non seulement le différend Berne-Longueville semblait oublié, (3) mais Miron en était arrivé à considérer l'union étroite de la France et des cantons protestants comme absolument indispensable, pour peu que son maître persistât à exiger de l'Espagne la restitution de la Valteline aux Ligues Grises. A Zurich, comme à Berne, subsistaient, il est vrai, certains doutes quant à la possibilité d'une active intervention du Louvre dans la haute vallée du Rhin aussi longtemps que le péril huguenot continuerait à tenir en suspens les armes de Sa Majesté. (4) Toutefois, si le séjour prolongé de forces autrichiennes dans le Brisgau n'était pas sans inspirer quelques inquiétudes à Bâle et à Schaffhouse, (5) en revanche l'arrivée de troupes françaises en Bresse n'avait causé aucune appréhension sur les rives de l'Aar, où l'on venait de faire preuve d'une louable abnégation en ne s'opposant point à ce que les sommes que les trésoriers des Ligues étaient sur le point de verser dans les caisses du trésor bernois fussent employées à assister les communes protestantes des Grisons dans leur résistance à l'oppression milanaise. (6)

Au moment où, faisant volte-face, Miron et Gueffier se décidèrent à solliciter une nouvelle intervention du Corps helvétique dans les affaires de Rhétie, le concours des Etats évangéliques d'Helvétie leur était acquis sans conditions. De fait, dès la fin de mars, des députés de Berne, de Zurich, de Bâle, de Schaffhouse et de Glaris se joignaient à ceux de leurs confédérés de l'autre confession, et tous ensemble prenaient la route de Coire. (7) Mais,

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 13 febbraio 1621. Frari. Svizzeri. XII.

(2) *Miron à Berne.* Soleure, 21 Juin 1620. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 937. — Eidg. Absch. V² 186 c.

(3) *Le roi à Miron.* Com^ct de 1621. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 422.

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 21 gennaio 1621. Frari. Svizzeri. XII.

(5) *Flavigny à Peter Storck.* Metz, 19 février 1621. (ap. Bouteiller et Hepp. Corresp. politique adressée au magistrat de Strasbourg par ses agents à Metz (Paris 1883), p. 209.

(6) *Miron à Berne.* Soleure, 7 avril 1621. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 951.

(7) Gueffier ne fait pas mention dans sa correspondance de la présence d'un député bernois à Coire, mais le nom de celui-ci, Jean-Rodolphe Horn, nous est donné par Tillier (op. cit. IV. 59). — *Braun an Zürich.* Chur, 20/30. März 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 23).

arrivés à Wesen, les catholiques se refusèrent à pousser plus avant, car, dans l'intervalle, le bruit s'était répandu d'un mouvement insurrectionnel survenu dans la haute vallée du Rhin, où le triomphe des bandières anti-espagnoles semblait désormais assuré. (1)

Entrés dès le 29 mars au soir dans Coire, (2) les députés de la Suisse protestante ne furent pas longs à s'apercevoir que la situation intérieure des Trois Ligues s'était modifiée du tout au tout depuis la dernière tentative de médiation helvétique en décembre 1620. Quelques efforts qu'eût fait Gueffier en vue de ramener le calme parmi les populations soulevées de l'Engadine, celles-ci avaient donné le branle à la guerre civile et leurs enseignes, telles un torrent impétueux, descendaient par l'Albula dans le Domleschg. Le 31 mars déjà, alors que les médiateurs venaient à peine d'atteindre la capitale de la Rhétie, elles repoussaient à Thusis les bandières catholiques que le régiment de Beroldingen ne réussit pas à secourir à temps. (3) Bientôt même celui-ci, contraint à battre en retraite, subissait à Valendas une défaite humiliante (2 avril) et regagnait à marches forcées Andermatt par la voie de Disentis et de l'Oberalp. Enfin, tandis que les « Espagnolisez » ne parvenaient à maintenir leurs positions que dans le seul Val Mesocco, Scaramuzzia Visconti, ne se sentant plus en sûreté en Rhétie, se retirait en Suisse en toute hâte. (4)

Huit jours avaient suffi pour abattre l'insupportable tyrannie que la maison d'Autriche commençait à faire peser sur les Ligues Grises et permettre à la grande majorité des communes de l'Oberland de répudier l'alliance de Milan, dont l'instrument se trouvait déjà revêtu de leurs sceaux. (5) Victorieuses, les enseignes protestantes rebroussaient sans retard vers Coire, où elles pénétraient le 8 avril et déposaient momentanément les drapeaux conquis par elles sur les troupes de Beroldingen. (6) Gueffier, très disposé à se faire un mérite de l'expulsion de l'envoyé lombard, (7) avait bien éprouvé quelques

---

(1) *Braun an Zürich.* Wesen, 18/28. März 1621. loc. cit. — *Feria al rey.* Milan, 13 de marzo 1621. Simancas. Estado. Leg. nº 1925.

(2) *Braun an Zürich.* Chur, 20/30. März 1621. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 191. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 30 mars 1621. (ap. Siri. V. 282.)

(3) Sprecher v. Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. I. p. 229 sqq. — *Feria al rey.* Milan, 13 de marzo 1621. loc. cit.

(4) *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* loc. cit. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 marzo e 1 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse pendant la résidence de Mr Miron.* loc. cit. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten (éd. Mohr). p. 113 sqq. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 30 mars et 4 avril 1621. (ap. Siri. V. 282, 283.) — *Courtin de Villiers à Gueffier.* Venise, 16 avril 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* fº 128. *Sommaire de ce qui se passa aux Grisons, jusques au 30 mars 1621.* Bibl. Nat. 500 Colbt *429* fº 41. — *Bericht wie die V orthen uss Bündten geflochen.* Disentis, 21. März 1621. (ap. Anhorn. op. cit. p. 189.) — *El duque de Feria al rey.* Milan, 13 de marzo 1621. Arch. Gen. Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1925.

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 1 aprile 1621. loc. cit. — *Braun an Zürich.* Chur, 20/30. März; 30. März/9. April 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 23; 170. 2. 20). — *Juan Vivès al rey.* Milan, 13 de febrero 1621. Simancas. Estado. Leg. nº 1925.

(6) *Braun an Zürich.* Chur, 30. März/9. April 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 2. 20.) — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 12 avril 1621. (ap. Siri. V. 285.)

(7) *Miron à Coeuvres.* Soleure, 15 avril 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 152.

scrupules en apprenant que les Engadins agitaient d'user de représailles à l'endroit des «Espagnolisez» catholiques et de rechercher l'alliance de Venise, tout en se déclarant profondément attachés à celle de France. (1) Mais, bientôt tranquillisé par les protestations de dévouement qui lui étaient adressées, tant de la Cadée que des Dix Droitures, il n'avait plus hésité à assurer les communes de ces deux Ligues de la protection de son maître, pourvu bien entendu qu'elles ne se montrassent pas hostiles aux idées d'apaisement que les députés de la Suisse évangélique et lui se proposaient de faire prévaloir. (2)

En tout état de cause, l'ambassadeur français avait rencontré dans les représentants des cantons protestants des auxiliaires actifs et influents, dont le concours devait lui permettre de ramener assez promptement un calme relatif parmi les turbulentes populations de la haute vallée du Rhin. (3) Sans se laisser rebuter, dès lors, par le refus que leur opposèrent les envoyés des «Waldstætten» qu'ils engageaient à venir les rejoindre à Coire, (4) Gueffier et ses alliés unirent leurs efforts en vue de détourner les bandières engadines de toute agression à l'égard des églises catholiques, et ce résultat fut atteint ensuite de pourparlers tenus au camp d'Ems entre les Suisses et les chefs du soulèvement. (5)

XLIX. Dès le milieu d'avril, une détente très sensible dans la situation intérieure de la Rhétie se dessinait, favorisée par de fréquents échanges de vues entre Gueffier et les députés des cités protestantes et des Trois Ligues. Sur l'avis unanime de leurs amis, ces dernières se décidaient à élaborer de «nouveaux articles» et à licencier une partie de leurs milices, sans pour cela négliger d'observer les règles d'une sage défensive. (6) Les Uranais, en effet, se fortifiaient à Urseren et à Bellinzone, bien que Miron se fût refusé à leur en faciliter les moyens; (7) trois mille Espagnols étaient dans la Lévantine et quelques centaines d'Autrichiens à Feldkirch. (8) Mais, d'autre part, le régiment zuricois, cantonné derechef à Mayenfeld, couvrait la frontière du côté du Luziensteig, tandis que Chiavenna et Poschiavo semblaient pour lors en sûreté, quoique Gueffier ne fût pas en état de contribuer à l'entretien de leurs

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 21 marzo 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 30 mars 1621. loc. cit.

(2) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 30 mars 1621. loc. cit. — *Le roi aux Ligues Grises.* Mars 1621. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 426.

(3) *Lionello al Senato.* 11 aprile 1621. loc. cit. — *Courtin de Villiers à Puysieux.* Venise, 23 mars 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4182.*

(4) *Braun an Zürich.* Chur, 20/30. März 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 1. 23).

(5) Eidg. Absch. V² 192.

(6) Eidg. Absch. V² 192. — *Relation de ce qui s'est passé aux Grisons de 1615 à 1621.* loc. cit. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 12 avril 1621. loc. cit.

(7) *Lionello al Senato.* Zurigo, 4 e 11 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — Eidg. Absch. V² 194 *a.*

(8) *Les officiers du régiment de Steiner à Zurich.* Mayenfeld, 17/27 et 19/29 avril 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 22).

garnisons.[1] De plus, le parti français dans les cantons forestiers était parvenu à s'opposer à un retour offensif des enseignes de Beroldingen vers Disentis.[2]

Au total, ces diverses constatations, rassurantes dans leur ensemble, étaient de nature à assoupir les inquiétudes des Grisons, auxquels Venise, Berne et Zurich, intéressées à leur conservation et comprenant qu'ils avaient au moins autant besoin de secours que de conseils, faisaient parvenir, celle-là en secret, celles-ci sans s'en cacher, des vivres, des armes et des munitions.[3] Pour la première fois depuis que l'ère des guerres civiles était ouverte en Rhétie, le parti vainqueur avait d'autres préoccupations que de tirer vengeance de ses adversaires. Dans la réalité, les Trois Ligues agitaient d'envoyer des députés à Innsbruck, afin d'assurer l'archiduc de leurs desseins pacifiques, et à Milan, dans l'intention de réclamer une fois de plus du gouverneur la restitution de la Valteline. Au cas où ces démarches fussent demeurées stériles, des ambassadeurs extraordinaires eussent été dépêchés à Paris, à Venise et dans la Suisse protestante à l'effet de solliciter de tous les alliés et protecteurs des Grisons l'appui qui devait permettre à ceux-ci de reconquérir leurs pays sujets.[4]

Une sérieuse alerte survenue, dans ces entrefaites, à la frontière méridionale du pays rhétien ne modifia en rien ces louables dispositions qu'approuvaient au reste Gueffier et les représentants des cantons évangéliques. Mettant à profit l'éloignement des bandières grisonnes, une troupe importante de « bannis », sous les ordres d'Antoine Giöri, avait pénétré dans le Val Mesocco et s'en était rendue maîtresse. Il suffit d'un combat heureux livré près de Soazza (22 avril) par des forces venant de Coire pour procurer la retraite des envahisseurs et l'écrasement du parti espagnol dans cette région.[5] Au même moment enfin, tandis que les Grisons cherchaient en vain à rentrer dans Bormio, Feria, à l'autre extrémité de la Valteline, tentait sans succès un coup de main sur Chiavenna.[6]

Aussi bien, dans les deux camps on se montrait las de ces escarmouches, dont la fréquence n'avait d'égale que la stérilité des résultats. Par suite, l'opinion s'accréditait avec insistance que ce n'était plus à Coire ni à Milan, mais à Madrid ou à Soleure que se dénouerait, le cas échéant, une situation jugée

(1) Das Steiner'sche Regiment in Graubünden. 1620–1621. (Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. VI. 119–121.) — *Braun an Zürich.* Chur, 20/30. März 1621. loc. cit.; 27. März/6. April 1621 (170. 2. 26). — *Lionello al Senato.* Zurigo, 22 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(2) *Casati à l'archiduc Léopold.* Lucerne, 17 avril 1621. (Corresp. de Casati. p. 43.)

(3) *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 marzo e 18 aprile 1621. loc. cit. — Das Steiner'sche Regiment in Graubünden. p. 121.

(4) Eidg. Absch. V² 192.

(5) *Les officiers du régiment Steiner à Zurich.* Mayenfeld, 17/27 avril 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 21). — *Courtin de Villiers à Puysieux.* Venise, 4 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.* — *Mémoire du Sénat de Venise touchant les Grisons et la Valteline.* 4 mai 1621. *Ibid.* f° 108. — *Feria al rey.* Milan, 13 de mayo 1621. Simancas. Estado. Leg. n° 1925.

(6) *Lionello al Senato.* Zurigo, 18 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Braun an Zürich.* Chur, 4/14. April 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 3). — *Gueffier à Puysieux.* 23 avril 1621. (ap. Siri. V. 186.) — Mercure françois. t. X² 164. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. p. 253.

presque inextricable par les plus clairvoyants. Rentrées dans la capitale après leur courte et victorieuse campagne dans le Val Mesocco, les bandières grisonnes n'y trouvèrent plus ni Gueffier ni les députés de la Suisse évangélique. Ceux-ci, tranquillisés jusqu'à un certain point, ensuite des mesures de défense arrêtées par les Trois Ligues, avaient dès le milieu d'avril regagné leur patrie, où une diète venait d'être convoquée à Bade à l'occasion des derniers événements qui s'étaient déroulés dans le pays rhétien. [1] Celui-là, sans argent pour faire face aux dépenses que nécessitait l'entretien des milices grisonnes, avait pris congé des autorités de Coire, le 16 du même mois, sous le prétexte de se porter au devant de Guillaume de Montholon, dont l'arrivée à Soleure paraissait imminente. [2]

Peu s'en fallait qu'à ce moment-là, le roi Très-Chrétien ne fût véritablement l'arbitre des partis. Par le fait, toutes les espérances, aussi bien celles des catholiques que des protestants, convergeaient vers sa personne. C'étaient les Grisons qui, plus dépourvus que jamais de ressources financières, attendaient de lui seul les moyens de rentrer en Valteline et continuaient à résister à Milan au prix des plus grands sacrifices, convaincus que la venue de Montholon mettrait un terme à leurs souffrances. [3] C'étaient Venise et les cantons protestants, dont les intérêts dans la région des Alpes rhétiques s'identifiaient chaque jour davantage avec ceux de la France. [4] C'étaient enfin les cantons catholiques, chez lesquels l'hostilité systématique aux desseins politiques du Louvre avait fait place à des sentiments beaucoup plus conciliants.

Il y avait au changement d'attitude des Suisses de l'ancienne confession de multiples raisons. Tout d'abord, la menace des capitulations griso-milanaises demeurée suspendue sur leurs têtes ne pouvait que contribuer à éveiller désormais leurs défiances à l'égard des projets que l'Espagne nourrissait en Rhétie et en Valteline. [5] En revanche, le fait que Louis XIII avait réussi à pacifier les derniers troubles de son royaume sans l'habituel recours à l'assistance des troupes helvétiques donnait matière à réflexion et relevait à leurs yeux le prestige de la couronne Très-Chrétienne quelque peu diminué depuis la mort du Béarnais. Comme troisième facteur de leur évolution, il convient enfin de mentionner l'effet produit sur eux par le désastre imprévu que leurs enseignes venaient de subir dans l'Oberland grison. Aucune disgrâce certes ne devait leur être plus sensible ni blesser de manière plus cuisante leur amour-propre.

(1) Eidg. Absch. V² 192. — *Glarus an Zürich.* 23. März/1. April 1621. St-Arch. Zürich Graubünden *F* (170. 2. 21). — *Braun an Zürich.* Chur, 4/14. April 1621. *Ibid.* (170. 3. 3). — *Lionello al Senato* Zurigo, 29 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 18 e 29 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(3) *Lionello al Senato,* 8 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Marini à Cœuvres.* Turin, 3 avril 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4075.*

(4) Eidg. Absch. V² 198.

(5) *Courtin de Villiers à Puysieux.* Venise, 23 mars 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.*

Passant subitement de l'offensive à la défensive, les cantons forestiers ne songèrent plus pour un temps qu'à se fortifier dans leurs montagnes et à invoquer l'appui éventuel de leurs alliés de l'étranger. (1) Aussi l'entreprise tentée, en avril, par les «bannis» sur le Val Mesocco eut-elle leur entière désapprobation (2) et ne se firent-ils pas faute de prier Feria de ne plus les exposer aux représailles des Grisons en acheminant vers la Lévantine les troupes espagnoles destinées à inquiéter les Trois Ligues à leur frontière méridionale. (3)

Néanmoins, bien que Lucerne et les Etats de son groupe eussent décidé de rompre toutes relations avec leurs voisins en Rhétie, (4) Miron ne s'attendait pas à ce qu'ils refusassent de députer à la diète que, sur ses instances, Zurich (5) venait de convoquer à Bade. (6) L'ambassadeur français éprouva donc de ce chef une assez vive déception. Cette déception eut été sans doute plus complète encore si les Suisses catholiques n'avaient pris soin d'invoquer comme l'unique motif de leur abstention le désir qui les animait de ne rien précipiter avant d'avoir eu connaissance des instructions dont était porteur l'envoyé extraordinaire que Sa Majesté Très-Chrétienne dépêchait en Helvétie. (7)

Motifs du retard apporté à la mission de Montholon en Suisse. — Détresse du trésor royal. — Inquiétudes à Venise. — Départ de Bassompierre pour l'Espagne. — La nouvelle de la conclusion des capitulations rhéto-lombardes l'y précède. — La diplomatie du Louvre et celle de Saint-Marc font cause commune dans l'affaire de la Valteline. — Mort de Philippe III. — Avènement de Philippe IV. — Le traité de Madrid. — Triomphe de la politique de l'Escurial.

L. Cependant le Sr de Montholon, ayant pris congé de Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye le 12 mars, soit quarante-huit heures après que l'on

(1) Eidg. Absch. V² 197.

(2) *Die V Orte an Zürich.* Luzern. 19. April 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 23).

(3) Eidg. Absch. V² 197, 203 *b*. — Lavizzari. Memorie istoriche. ecc. p. 217 sqq. — *Lionello al Senato.* Zurigo. 25 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Die VII cathol. Orte an Zürich.* Luzern. 16. April 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 17). — *Girolamo Casati an die Räthe Leopolds.* Altorf. 15. Mai 1621. (ap. Reinhardt. Corresp. von Casati. p. 47.) — *Feria al rey.* Milan. 13 de mayo 1621. Simancas. Estado. Leg. nº 1925.

(4) Eidg. Absch. V² 196.

(5) *et non* Gueffier (Reinhardt-Casati. p. 46). — *Miron à Zurich.* Soleure. 9 avril 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 8).

(6) *Die VII cathol. Orte an Zürich.* 16. u. 19. April 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 17. 23). Eidg. Absch. V² 196. — *Leopold an Girolamo Casati.* Delle, 2. Mai 1621. ap. Reinhardt. Die Corresp. von Casati (Fribourg 1894). p. 46.)

(7) Eidg. Absch. V² 196.

y eut été avisé de la conclusion de l'alliance rhéto-milanaise du 6 février[1], s'avançait à petites journées vers Soleure, réglant sa marche sur les nouvelles qui lui venaient d'Espagne.[2] Si l'ambassadeur extraordinaire, nommé dès le mois de décembre, avait tardé si longtemps à se mettre en chemin, la faute n'en était certes pas à Gueffier, ni aux agents que la Sérénissime République entretenait à la cour de France. Depuis deux mois et plus l'envoyé de Louis XIII à Coire ne se lassait pas d'attirer l'attention de Puysieux sur l'avantage inappréciable que s'assurerait en Rhétie celle des deux couronnes qui, la première, réussirait à y faire distribuer une somme importante de deniers.[3] Mais cet avertissement n'avait pas été entendu. Le trésor royal, en effet, ne se trouvait pas en mesure de fournir à Montholon les quelques cent mille écus indispensables au succès de sa négociation. Aussi celui-ci se morfondait-il encore à Paris que déjà Scaramuzzia Visconti gagnait à l'alliance espagnole toutes les communes catholiques des Trois Ligues.[4]

Nulle part assurément, la faute lourde que commettait le Louvre en ajournant de semaine en semaine le départ de ses ambassadeurs extraordinaires pour les Ligues et l'Espagne n'éveillait plus de regrets qu'à Venise, sans cesse « menacée en flanc par le cuisant esperon de la Valteline ».[5] La mort de Paul V, partisan déterminé de la restitution conditionnelle de la vallée de l'Adda aux Grisons, suivie à huit jours d'intervalle de la capitulation conclue entre les communes de la première ligue et le gouverneur de Milan, avait consterné les hommes d'Etat de Saint-Marc, déjà portés à tenir les affaires de leurs voisins du nord « pour deplorées ».[6] Appelé à toute heure au « Pregadi », Courtin de Villiers s'efforçait en vain de les rassurer. Les nouvelles de la cour, transmises par Priuli et Contarini, montraient le roi pris de scrupules et, dès lors, assez disposé à épuiser les voies de la conciliation avant d'en venir à une rupture.[7] Et, pendant ce temps, les Espagnols se fortifiaient à Tirano, à Sondrio, à Bormio, comme s'ils estimaient n'en devoir jamais sortir.

L'instant était critique, à la fois pour les *Stati liberi* et pour la France. Celle-ci allait-elle une fois encore tromper l'attente de ceux-là? On le craignit un instant en Terre-Ferme. Fort heureusement, il ne dépendait plus des Brularts d'entraver le mouvement d'opinion qui poussait Louis XIII à procurer sans retard, même au prix d'une guerre, la restitution de la

(1) *Priuli e Contarini al Senato.* Parigi, 7 e 16 marzo 1621. Frari. Francia. LV. — Journal d'Arnaud d'Andilly (éd. Halphen). p. 13.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 11 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Miron à Coeuvres.* Soleure, 15 avril 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 170.

(3) *Courtin de Villiers à Puysieux.* Venise, 26 février 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.* — *Braun an Zürich.* Chur, 30 März/9. April 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 2. 20).

(4) *C. de Villiers à Puysieux.* Venise, 23 mars 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.*

(5) *Courtin de Villiers à Puysieux.* Venise, 26 février 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.*

(6) *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 5 février 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 80; *au roi.* 10 février 1621. *Ibid.*

(7) *Priuli e Contarini al Senato.* Parigi, 2, 12 e 16 febbraio 1621. Frari. Francia. LIV. — *Mirabel al rey.* Paris, 1 de enero 1621. Arch. Nat. *K 1478* n° 38.

Valteline aux Ligues Grises. Les meilleurs serviteurs de la monarchie, les plus avisés parmi les ministres français accrédités auprès des cours italiennes, les Courtin de Villiers, les Marini, les Estrées, témoins des préparatifs formidables de Feria [1] et convaincus qu'il ne lâcherait prise « que par la pure force », [2] opinaient en faveur d'une prompte et vigoureuse démonstration diplomatique ou militaire, « la longueur des remèdes estant pire souvent que le mal mesme ». [3] « Je ne voy pas que près de Vostre Majesté on s'eschauffe tant qu'il faudroit à subvenir à ces affaires », et cependant « les choses ne sauroient estre en pires termes à nostre desavantage », écrivait au roi le Sr de Villiers. [4] De si pressantes sollicitations, jointes aux nouvelles peu rassurantes que Gueffier envoyait de Coire, décidèrent enfin le Louvre à agir. Il n'y avait d'ailleurs plus aucun moment à perdre. En conséquence, Bassompierre prit congé de la cour, le 9 février, et partit le lendemain pour l'Espagne par la voie de Bayonne, et non par celle de la Suisse ainsi qu'il en avait été un instant question. [5]

Malgré tout, on avait à Madrid conservé l'espoir que les négociations engagées entre Feria et les Grisons aboutiraient avant l'arrivée de Bassompierre dans cette ville. [6] Au demeurant, le marquis de Mirabel, ambassadeur de Philippe III auprès de Louis XIII, avait mis en œuvre toutes les ressources de sa diplomatie en vue d'atteindre à ce résultat et venait d'y réussir. [7] Lors donc que l'envoyé extraordinaire du roi Très-Chrétien quitta Paris, quatre jours déjà s'étaient écoulés depuis la signature des capitulations rhéto-lombardes. Or, de l'avis de la plupart des contemporains, la nouvelle de cet événement, quoique lentement divulguée, [8] devait suffire à compromettre, voire à ruiner par anticipation la mission dont était chargé le maréchal. [9] C'était là certes une opinion susceptible de discussion. Et d'abord, le gouverneur de Milan n'était pas encore en possession des ratifications des communes rhétiennes et deux d'entre les Trois Ligues résistaient à ses sollicitations; [10] en outre, en recherchant l'alliance de tous les Grisons, catholiques et protestants, l'Escurial n'avouait-il pas implicitement que les préoccupations politiques primaient à son sens les préoccupations d'ordre confessionnel? [11]

---

(1) *Courtin de Villiers à Puysieux.* Venise, 1er décembre 1620. Bibl. Nat. f. fr. *4132.*

(2) *C. de Villiers au marquis de Coeuvres.* Venise, 12 décembre 1620. *Ibid.*

(3) *C. de Villiers au roi.* Venise, 10 février 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.* — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 4 avril 1621. (ap. Siri, V. 284.)

(4) *Courtin de Villiers au roi.* Venise, 31 décembre 1620 et 9 janvier 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.*

(5) Bassompierre. Journal de ma vie (éd. Chantérac). II. 231. — *Priuli e Contarini al Senato.* Parigi, 12 febbraio 1621. Frari. Francia. LIV.

(6) *El marqués de Mirabel a Juan de Ciriza.* 27 diciembre 1620. Arch. Nat. *K 1626* nº 157. — *Antonio de Arostegui a Juan de Ciriza.* Madrid, 23 febrero 1621. Arch. Nat. *K 1478* nº 54.

(7) *Mirabel al rey.* Paris, 3 abril 1621. *Ibid.* nº 80.

(8) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 30 marzo 1621. Frari. Spagna. LIII (nº 44).

(9) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 10 marzo 1621. Frari. Spagna. LIII (nº 34); 15 marzo 1621. *Ibid.* (nº 38).

(10) *Juan Vivès al rey.* Milan, 13 de febrero 1621. Simancas. Estado. Leg. nº 1925.

(11) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 19 marzo 1621. Frari. Spagna. LIII (nº 41).

Que cette dernière constatation fût de nature à resserrer les liens chaque jour plus étroits qui se formaient entre la France et les Etats indépendants de la Péninsule italique, la chose n'était pas niable. Dès son arrivée à Madrid, Bassompierre s'aboucha avec Alvise Corner, représentant de la Sérénissime République, lui communiqua ses instructions et obtint de lui le plus précieux des concours.(1) Ce fut d'ailleurs à la suite d'un entretien avec ce diplomate que le colonel-général des Suisses, dont l'avis était de quelque poids lorsqu'il s'agissait des affaires des Ligues, se résolut à demander à Paris le rappel de Gueffier qui ne lui fut malheureusement pas accordé.(2)

Les conseils et l'appui de l'ambassadeur vénitien étaient d'autant moins à dédaigner que Bassompierre voyait à tout instant des obstacles imprévus se dresser devant lui. La nouvelle de la conclusion des capitulations de Milan se répandait à peine dans Madrid que Philippe III mourait. Or, ce prince avait à mainte reprise affirmé, de la manière la plus nette, que l'Espagne n'entendait point s'annexer la Valteline.(3) Son fils, auquel il léguait le soin d'exécuter cette promesse, était-il dans les mêmes intentions? Le maréchal eut sujet d'en douter au sortir de la première audience qu'il eut de Philippe IV. En présence des hésitations du jeune monarque, l'envoyé de Louis XIII comprit que le moment était venu de parler haut et ferme. Il déclara sans ambages à Baltasar de Zuñiga qu'il ne retournerait en France « qu'avec la Valteline ou la guerre ».(4) A la même heure, au reste, le bruit prenait consistance que le roi Très-Chrétien songeait à se porter à Lyon, que Lesdiguières se préparait à passer en Dauphiné pour faire face à toutes éventualités, et que partout, au nord comme au midi des Alpes, le Louvre cherchait à se procurer des alliés.(5)

Etant donnée l'habituelle superbe des hommes d'Etat castillans, il est douteux, toutefois, que ces menaces eussent suffi à assurer l'avantage aux partisans de la paix dans le conseil d'Espagne(6) si, sur ces entrefaites, des nouvelles inquiétantes venues d'Italie et des Pays-Bas n'avaient en quelque sorte forcé la main aux ministres du roi Catholique. C'étaient la révolution protestante en Rhétie, suivie de l'expulsion de Scaramuzzia Visconti du territoire des Trois Ligues et de la lacération du traité de Milan; la certitude que Grégoire XV, aussi peu disposé que son prédécesseur à favoriser les desseins politiques de l'Escurial, se refuserait toujours à accepter les avances

(1) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 3 e 19 marzo 1621. Frari. Spagna. LIII (nⁱ 33 e 39).

(2) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 15 marzo 1621. *Ibid.* (nº 57).

(3) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 30 marzo 1621. loc. cit. — *Gio. Battista Saluzzo al duce di Genova.* Madrid, 18 aprile 1621. Arch. Genova. Spagna. mazzo XX. — *Juan Vivès al rey.* Milan, 13 de febrero 1621. Simancas. Estado. Leg. nº 1925.

(4) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 6 e 12 aprile 1621. Frari. Spagna. LIII. (nⁱ 47, 52). — *Gio. Battista Saluzzo al duce di Genova.* 18 aprile 1621. loc. cit.

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 19 marzo 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 15 marzo 1621. loc. cit. (nº 37). — *Mirabel al rey.* Paris, 17 marzo 1621. Arch. Nat. *K 1478* nº 72.

(6) *Gio. Battista Saluzzo al duce di Genova.* Madrid, 4 gennaio 1621. Arch. Genova. Spagna (mazzo XX) — *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 19 marzo 1621. Frari. Spagna. LIII (nº 39).

de Feria et à voir en lui le champion du catholicisme dans la Péninsule;[1] le bruit, bientôt confirmé, que le roi de France, encore indécis s'il dirigerait ses armes vers la Valteline ou le Béarn, ajournait toute réponse aux doléances des huguenots;[2] enfin et surtout l'imminence de la rupture de la trêve avec les Provinces-Unies (12 avril).[3]

Aux premiers jours d'avril, la restitution de la vallée de l'Adda aux Grisons semblait admise en principe par l'Espagne. Il ne restait plus dès lors qu'à fixer la date et les conditions d'exécution de cette restitution, chose aisée au dire de l'ambassadeur vénitien que Bassompierre tenait averti des moindres incidents de sa négociation.[4] Or, c'était précisément dans la discussion de ces points, secondaires en apparence, mais en réalité essentiels, qu'allait s'affirmer, une fois de plus, la très réelle supériorité de la diplomatie de l'Escurial sur ses rivales.

Donner satisfaction à la France et à ses alliés, tout en ne renonçant en fait à aucun des avantages que la possession de sa récente conquête procurait à l'Espagne, tel était, en définitive, le problème soumis à l'examen des conseillers de Philippe IV. Il convient de reconnaître qu'ils le résolurent avec une incomparable dextérité. Feria, consulté, consentit de bonne grâce à se voir infliger un désaveu de pure forme qui servait au reste ses desseins. On lui reprocha ouvertement d'avoir contrevenu aux ordres de son maître, aussi bien en occupant la Valteline qu'en engageant avec la Ligue Grise d'intempestives négociations.[5] Puis, sous le prétexte d'empêcher à l'avenir de nouvelles interventions du remuant gouverneur dans les affaires de ses voisins du Nord et de ménager en outre l'amour-propre du roi Catholique, les ministres de celui-ci firent à l'envoyé français une proposition très inattendue et assurément fort habile. Cette proposition que Bassompierre fit sienne et dont il s'attribua plus tard la conception[6] consistait, en effet, à décharger Philippe IV du soin de présider en personne aux formalités de la rétrocession aux Grisons de leurs pays sujets.[7] Les détails d'exécution du traité devaient être réglés en Suisse entre un délégué de l'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, un plénipotentiaire du roi Très-Chrétien et le nonce du Saint-Siège.

---

(1) *Le marquis de Coeuvres au roi.* Rome, 20 février 1621. (ap. Siri. V. 259.) — *Pæpstliche Instruction betreffend Veltlin und Genf.* 1621. (ap. Arch. für Schweiz. Geschichte. VI. 291.) — *Feria al rey.* Milan, 13 mayo 1621. Arch. Gen. Simancas. Secr. de Estado. Leg. nº 1925.

(2) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 19 marzo 1621. loc. cit. — *Le roi à Bassompierre.* Madrid, 10 avril 1621. Bibl. Nat. f. fr. *10 719.*

(3) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 3 marzo 1621. loc. cit. — *Gio. Battista Saluzzo al duce di Genova.* Madrid, 3 aprile 1621. Arch. Genova. Spagna (mazzo XX).

(4) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 12 aprile 1621. Frari. Spagna. LIII (nº 52).

(5) *Gio. Battista Saluzzo al duce di Genova.* Madrid, 6 febbraio 1621. Arch. Genova. Spagna (mazzo XX). — «Les ministres d'Espagne font tousiours plus que leur maistre ne commande.» *Miron à Coeuvres.* Soleure, 24 avril 1619. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 108.

(6) *Gueffier à Puysieux.* 22 juin 1621.

(7) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 12 aprile 1621. Frari. Spagna. LIII (nº 52).

Ni Bassompierre, dont la défiance était cependant éveillée par la certitude des intrigues qui se nouaient autour de lui, ni l'ambassadeur vénitien ne pénétrèrent ce que cette insidieuse proposition recélait de surprises fâcheuses et d'arrière-pensées. (1) Ils l'adoptèrent sans plus, estimant qu'elle couperait court aux conflits de préséance si fréquents à cette époque entre les représentants de la France et de l'Espagne à l'étranger. Par suite, l'accord entre les deux gouvernements était fait. Le 25 avril, le maréchal apposait sa signature sur le traité de Madrid, lequel prévoyait, avec le rétablissement du *statu quo ante* et la cessation des hostilités, une amnistie générale dans les deux Rhéties, l'abolition de toutes les innovations en matière confessionnelle introduites dès l'année 1617 et la remise de la Valteline aux mains des Grisons, moyennant certaines conditions. (2)

Au total, l'Escurial atteignait ses fins. Au sentiment, il est vrai, de la plupart des hommes politiques en Europe, la convention conclue par Bassompierre entraînait l'inévitable abandon par Feria de la vallée de l'Adda et de ses dépendances. L'opinion était bien près d'être unanime à cet égard. Aussi, tandis que l'on exultait à Paris et à Venise, (3) les plus amères récriminations se faisaient jour à Lucerne, à Altorf, à Innsbruck, où l'on accusait Philippe IV d'avoir sacrifié à la tranquillité de ses Etats les intérêts du catholicisme. (4) Et cependant les ministres d'Espagne ne renonçaient à aucune de leurs espérances. A leurs yeux, le traité de Madrid n'était qu'une trêve. Et cette trêve, ils en avaient dores et déjà l'intime conviction, acheminait à la consolidation de la domination austro-espagnole sur les vingt et quelques lieues de pays compris entre le fort Fuentes et le Stelvio.

(1) *Bassompierre au roi.* Madrid, 17 avril 1621. — *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 12 aprile 1621. loc. cit.

(2) *Juan de Ciriza al rey.* Madrid, 25 abril 1621. Arch. Nat. *K 1456* nº 52. — Du Mont. Corps diplomatique. V. 396 *a*. — Mercure françois. t. X. 126. — Bibl. Nat. f. fr. *16 950* fº 88, etc.

(3) Indice delle deliberazioni del Senato. Maggio 1621.

(4) Reinhardt. Die Correspondenz von Alfonso Casati. p. L. — *El rey al conde de Oñate.* San-Lorenzo, 10 octubre 1621. Arch. Nat. *K 1456* nº 105.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE,

AUX GRISONS,

A GENÈVE,

EN VALAIS.

1621 — 1624



I. ROBERT MIRON

Ambassadeur ordinaire en Suisse.

[Novembre 1617—] Avril 1621—Juin 1624.

[Chargé de la surveillance des intérêts français aux Grisons, depuis le 5 mars 1624.]

II. ETIENNE GUEFFIER

Ambassadeur ordinaire aux Ligues Grises.

[Décembre 1617—] Avril 1621—Mars 1624.

III. GUILLAUME DE MONTHOLON

Ambassadeur extraordinaire en Suisse et aux Grisons.

Avril 1621—Mai 1622.

IV. ANTOINE DE VALLES, Sr DU MESNIL

Mission spéciale en Suisse.

Janvier—Novembre 1624.

I. *Rappels de créance:* Paris, milieu de mars (à Soleure); (1)
mars (aux cantons catholiques); (2) novembre 1621 (aux cantons); (3)
Royan, 4 mai (aux cantons protestants; à Berne); (4)
Paris, novembre 1622 (à Soleure); (5)
Paris, 10 février (à Zurich); (6) 27 mars 1623 (à Zurich); (7)
Paris, 24 février (à Soleure); (8) 11 mars 1624 (aux cantons; à Lucerne). (9)

Lettres de créance { *pour les Ligues Grises:* Paris, 11 mars 1624. (10)
pour l'évêque de Coire: Paris, 16 avril 1624. (11)

(1) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 397. cop.
(2) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 397. cop.
(3) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 479. cop.
(4) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 540. cop. — St-Arch. Bern. (Missiven der Könige.) or.
(5) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 587. cop.
(6) St-Arch. Zürich. (Frankr.) or.
(7) St-Arch. Zürich. (Frankr.) or.
(8) Arch. Nat. *KK* 1359 f° 36. cop.
(9) Arch. Nat. *KK* 1359 f°s 61, 63. cop. — St-Arch. Luzern. (Frankr. Gesandte.) or.
(10) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 62. cop.
(11) Arch. Nat. *KK* 1359 f° 151. cop.

II. *Rappel de créance:* Paris, mai 1623.(1)

III. *Instruction:* Saint-Germain-en-Laye, 2 mars 1621.(2)

Lettres de créance { *pour la Suisse:* Saint-Germain-en-Laye, 22 et 25 mars 1621.(3)
pour les Grisons: Fontainebleau, 25 avril 1621.(4) }

Rappel de créance: Saumur, 4 mai 1621.(5)

IV. *Lettres de créance:* Paris, 11 mars 1624 (aux cantons; à Berne).(6)

Situation prospère de la maison d'Autriche au printemps de 1621. — Valteline et Palatinat. — Les Stati liberi mettent leur dernier espoir dans la fermeté des Trois Ligues. — Les « Waldstætten » se sentent menacés. — Feria ne réussit pas à surprendre Chiavenna. — L'archiduc Léopold et lui s'entendent en vue d'affamer les Grisons. — Démonstrations militaires aux frontières de la Rhétie. — Les cantons forestiers décidés à observer une stricte neutralité entre Milan et les Ligues Grises. — Ils se retirent momentanément de la coalition austro-espagnole. — Détente marquée dans leurs relations avec les cités évangéliques.

I. Au printemps de 1621, l'influence dont les gouvernements de Vienne et de Madrid disposaient en Europe semblait singulièrement raffermie. A défaut de finances prospères, il restait aux Habsbourg de puissantes armées, dont les succès rapides effrayaient à bon droit les gouvernements des Etats jadis menacés par les projets de monarchie universelle de Philippe II.

Aux Pays-Bas, à la vérité, la trêve de douze ans conclue du vivant de Philippe III avait pris fin. Toutefois, comme les Hollandais ne paraissaient pas à la veille de rouvrir les hostilités, il demeurait loisible au roi Catholique, bien que ce prince se préparât à faire face à certaines éventualités et songeât à rappeler Spinola à Bruxelles, de maintenir pendant quelques mois encore des forces imposantes en Allemagne.

Déjà maîtresse de la Valteline, dans laquelle le gouverneur de Milan hâtait l'édification de nouveaux ouvrages, de manière à assurer en tout temps la

---

(1) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 622. cop.
(2) Bibl. Nat. f. fr. *4112* f° 221. (*cf.* Inventaire sommaire. II. 370.)
(3) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f°s 394—396. cop.
(4) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f°s 394—396. cop.
(5) Bibl. Nat. f. fr. f° 622. cop.
(6) Arch. Nat. *KK* 1359 f°s 61, 63. cop. — St-Arch. Luzern. (Missiven 234, 235.)

sécurité de la route militaire Milan-Sondrio-Innsbruck, la maison d'Autriche venait en outre d'occuper le Palatinat du Rhin, dont la possession devait rendre plus stable la domination espagnole tant aux Pays-Bas qu'en Franche-Comté.

Au reste, partout en Allemagne la déchéance du parti protestant se manifestait presque irrémédiable. L'Electeur-Palatin mis au ban de l'Empire et contraint de chercher un refuge à La Haye (février); la Moravie, la Silésie, la Lusace, la Basse-Autriche successivement arrachées aux adversaires de Ferdinand et réduites à l'obéissance; la Réforme persécutée en Bohême; l'Union évangélique dissoute ensuite du traité de Mayence (12 avril), tous ces événements acheminaient au triomphe définitif du catholicisme et à l'écrasement des puissances de second ordre qui, privées de l'appui du Louvre, luttaient avec difficulté pour le maintien de leur indépendance.

A dire vrai, un dernier espoir subsistait parmi les *Stati liberi.* Victorieuses en Allemagne, prépondérantes en Italie, les armes et la diplomatie de l'Autriche et de l'Espagne étaient tenues en échec dans la région des Alpes. Certes, quelque atteinte qu'il portât au prestige de la couronne Catholique, cet état de choses ne compromettait pas dans le présent l'union territoriale des deux branches de la maison de Habsbourg par la Valteline. Mais il semblait gros de menaces pour l'avenir.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les Grisons protestants, sur le point de céder aux injonctions du gouverneur de Milan et d'aliéner leur liberté, s'étaient subitement repris. Non contents de forcer l'envoyé espagnol à quitter le territoire des Ligues « plus vite que le pas », (1) ils avaient infligé une sanglante défaite aux enseignes des cantons forestiers que l'Escurial entretenait à sa solde dans la haute vallée du Rhin. Grâce à l'énergie si opportunément déployée par les montagnards de la Cadée et des Dix Droitures, le complot ourdi contre eux, tant en Lombardie qu'à Innsbruck, avait échoué. A l'exception du Val Moûtier *(Münsterthal)*, occupé depuis plusieurs mois par les Archiducaux qui avaient eu le loisir de s'y fortifier, la Rhétie se trouvait, dès la fin d'avril, délivrée de la présence des troupes étrangères qui avaient tenté de l'asservir. (2)

Il n'est pas téméraire d'affirmer que si les Grisons se fussent bornés à refouler au delà de leurs frontières les envahisseurs de leur sol, le lieutenant du roi d'Espagne en Milanais eût été assez disposé à ajourner de quelque temps la revanche qu'il méditait de prendre sur ses voisins du nord. Mais ceux-ci, enflés de leurs succès, semblaient prêts à passer de la défensive à l'offensive. Déjà leurs bandières, cantonnées à proximité du Bernardin, se saisissaient des crêtes des monts surplombant la Valteline et contribuaient à semer l'alarme

(1) *Montholon au roi.* Soleure, fin d'avril 1621. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 87.

(2) *Les officiers du régiment zuricois à Zurich.* Mayenfeld, 17/27 avril 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 21). — *Lionello al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Montholon au roi.* Fin d'avril 1621. loc. cit.

dans cette vallée. (1) Par suite n'y avait-il pas lieu d'appréhender qu'elles n'assaillissent à l'improviste Bellinzone et Urseren, ces avenues du Gothard, et n'interceptassent d'une heure à l'autre les secours allemands dirigés vers le Cômasque par la voie de la Suisse primitive? (2)

En vain Feria avait-il projeté de faire surprendre Chiavenna. La garnison de cette place était sur ses gardes et le coup avait failli. Aussi bien l'insuccès de cette tentative, survenant après l'évacuation du Val Mesocco par les Espagnols, avait réveillé certaines espérances parmi les petits Etats de l'Italie septentrionale. Malgré les désillusions subies, les *Stati liberi* de la Péninsule continuaient à attendre leur salut de la France, encore que la coopération de cette puissance à l'œuvre du relèvement des Trois Ligues eût été en somme beaucoup moins efficace que l'action combinée de la république de Venise et des cantons évangéliques de l'Helvétie.

Il y avait, dès lors, un intérêt majeur pour l'Espagne à ne pas laisser plus longtemps ses partisans en Rhétie en butte aux représailles de la coalition des pensionnaires du Louvre et de Saint-Marc. Feria le comprit et se prépara à intervenir sans retard. Au surplus, les circonstances lui semblaient propices. Très courroucé contre les Grisons, dont une bande venait de mettre à sac son château de Räzüns dans le Domleschg (31 mars), (3) l'archiduc Léopold ne dissimulait plus son intention de tirer vengeance de cette violation indéniable de l'*Union héréditaire* conclue entre l'un de ses ayeux et les Ligues Suisses et Grises. (4) Sur son ordre, et nonobstant les protestations des cantons évangéliques, (5) un blocus très rigoureux établi aux frontières du Vorarlberg et du Vinstgau affamait les communes rhétiennes de l'Engadine et du Prættigau. (6) Bien que le massacre de la Valteline eût cimenté l'entente, déjà très intime, existant entre le prince autrichien et le gouverneur espagnol, celui-ci jugea bon de la rendre plus étroite encore, de manière à enserrer ses adversaires dans un cercle de fer. (7)

Au demeurant, certains symptômes de lassitude, sinon de découragement commençaient à se manifester parmi ces derniers, chez lesquels, surtout depuis qu'ils se voyaient livrés à leurs seules ressources, la disette de vivres, d'argent et de munitions se faisait de jour en jour plus cruellement sentir. (8) La fonte des neiges allait, à bref délai, permettre aux « terci » milanais, massés

(1) Relazioni venete sulla guerra di Valtellina. (ap. Cantù. Storia di Como. II. 130.)

(2) *Feria a Su Majd.* Milan, 13 de mayo 1621. Arch. Gen. de Simancas. Estado. Leg. nº 1925.

(3) *Feria al rey.* Milan, 13 de mayo 1621. Simancas. Estado. Leg. nº 1925.

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 2 maggio 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(5) *Zürich an Leopold.* 14/24 april. *Leopold an Zürich.* Stockach, 27 april 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 13. 28).

(6) *Lionello al Senato.* Zurigo, 22 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — Sprecher v. Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. (éd. Mohr). I. 255. — Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen. II. 529. — A Porta. Historia reformationis ecclesiarum raeticarum (Curiae 1777). II. 437.

(7) *Feria al rey.* Milan, 13 de mayo 1621. Simancas. Estado. nº 1925.

(8) *Lionello al Senato.* Zurigo, 22 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

à proximité de l'Adda, d'utiliser les passages conduisant de la Valteline dans la haute vallée de l'Inn. (1) D'autre part, tandis que les officiers du régiment zuricois en garnison à Mayenfeld ne s'y croyaient plus en sûreté, (2) de continuelles escarmouches tenaient en haleine les bandières des communes à toutes les frontières du pays et épuisaient leur force de résistance. (3) Aveuglé par le mépris que lui inspiraient ces « vilains », ignorants des principes les plus élémentaires de l'art de la guerre, Feria ne s'estimait-il pas en mesure de réduire en moins d'un mois les Grisons à la servitude, et cela par le moyen d'une attaque combinée partant à la fois du Luziensteig, de Bellinzone et de Colico ? (4)

Or, le gouverneur du duché se faisait illusion lorsqu'il comptait que les cantons forestiers se rangeraient bénévolement à ses avis. Déjà menacées par l'Autriche et par l'Espagne, les Trois Ligues n'avaient à ce moment-là rien à redouter de leurs voisins de la Suisse catholique. Ceux-ci, en effet, après avoir trop longtemps participé aux machinations qui se tramaient en Lombardie et en Tyrol contre le repos de la Rhétie, semblaient résolus à observer à l'avenir une stricte neutralité entre leurs alliés de Coire et de Milan. Dans la réalité, ils commençaient à comprendre, bien qu'un peu tard, qu'ils avaient fait jusqu'à ce jour le jeu de l'Escurial au détriment de leurs propres intérêts. A s'obstiner à vouloir suivre les conseils de Casati, ils s'étaient vus à deux doigts de perdre tout ou partie du trafic italien par le Gothard, trafic que le traité hispano-grison non ratifié du 6 février 1621 reportait sur le Splugen. Enfin, disgrâce autrement sérieuse, leur réputation militaire venait de subir une grave atteinte et l'agitation causée dans leurs vallées par la confirmation du sanglant échec de Valendas (2 avril) n'était point encore calmée. Telles étaient, au total, les raisons très pertinentes qui engageaient les « Waldstætten » et leurs confédérés de l'ancienne croyance à éviter de nouveaux froissements avec les Grisons (5) et, au besoin, à menacer d'expulsion les bannis des Trois Ligues, pour peu que ceux-ci continuassent à conspirer contre leur patrie, (6) comme aussi à prier résolument le gouverneur de Milan de s'abstenir désormais d'acheminer des forces vers le Val Mesocco par la voie de la Lévantine. (7)

Tandis que, désabusés et presque hostiles, les Suisses catholiques se retiraient de la coalition austro-espagnole et contribuaient par leur défaillance

(1) *Les officiers zuricois à Zurich.* Mayenfeld. 19/29 avril 1621. loc. cit. (170. 3. 22). — *Montholon au roi.* Soleure, fin d'avril 1621. loc. cit. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 2 maggio 1621. loc. cit. — *Mémoire du Sénat de Venise remis à Courtin de Villiers.* 4 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 148.

(2) *Les officiers zuricois à Zurich.* Mayenfeld, 7/17 et 17/27 avril 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 7. 21).

(3) *Les Trois Ligues aux cantons protestants.* Coire, 5/15 mai 1621. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 266.

(4) *Feria al rey.* Milan, 18 de mayo 1621. loc. cit.

(5) Eidg. Absch. V² 200 *a* (Altorf, 27 avril 1621). — *Lionello al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(6) *Girolamo Casati an Leopold.* Altorf, 17 mai 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 48.)

(7) *Die V Orte an Zürich.* Luzern. 16. April 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 17). *cf.* p. 404.

imprévue au ralentissement des préparatifs belliqueux de l'archiduc contre la Rhétie,(1) les Suisses protestants tentaient un suprême effort à l'effet de procurer l'union de tous les membres du Corps helvétique dans les questions de politique tant intérieure qu'étrangère. Au cours d'une diète ouverte à Aarau, le 26 avril, les députés des cités évangéliques s'étaient résolus à répondre favorablement aux demandes de secours des Grisons et à faire parvenir à ceux-ci de l'argent, des vivres et des munitions.(2) Or, bien que, peu auparavant, les cantons de l'ancienne confession eussent, par leur refus d'y assister, fait échouer la tenue d'une «journée» générale, en vue de laquelle les communes des Trois Ligues avaient déjà désigné leurs représentants,(3) Zurich et les Etats de son groupe ne se laissèrent point rebuter. Revenant à la charge, sous le prétexte de justifier l'appui qu'eux-mêmes prêtaient à leurs coreligionnaires de Rhétie,(4) ils adressèrent aux «Waldstætten» d'amicales observations au sujet de la part indirecte prise par ces derniers aux troubles du Val Mesocco et les adjurèrent de se joindre à eux pour sauver les Grisons du péril qui les menaçait.(5)

Très courtoise dans le fond et dans la forme, cette démarche, qui n'eût sans doute pas rencontré grande approbation parmi les catholiques quelques semaines plus tôt, fut accueillie par eux sans aigreur. Les temps étaient changés, en effet. Ensuite du refroidissement momentané de leurs rapports avec Milan et Innsbruck, les gouvernements de la Suisse primitive, s'exagérant la gravité de ce qui n'était en somme qu'un malentendu, estimaient ne devoir plus compter que sur eux-mêmes. Les «Waldstætten» avaient donc intérêt à ménager les cités évangéliques. Aussi leur réponse aux doléances de celles-ci fut-elle pleine de prudence et de mesure.(6) Toutefois, leurs sentiments envers les Grisons ne s'étaient pas modifiés. Et s'ils consentaient à fermer à Feria les routes de la Lévantine, c'était à la condition expresse qu'on ne les importunerait plus à l'avenir des affaires des Trois Ligues.(7) Sans doute cette situation étrange se fût prolongée longtemps encore si, sur ces entrefaites, la nouvelle ne s'était répandue qu'un envoyé extraordinaire du roi Très-Chrétien venait de rejoindre à Soleure les deux ambassadeurs permanents de la couronne en Helvétie et en Rhétie, Robert Miron et Etienne Gueffier.(8)

---

(1) *Leopold an Casati.* Innsbruck, 17 mai 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 50.)

(2) Eidg. Absch. V² (diète d'Aarau) p. 198. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(3) *Instruction des Grisons pour leurs députés à Bade.* 4/14 avril 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 2).

(4) Eidg. Absch. V² 203 *a* (Luzern, 7. Mai). — *Zürich an die V Orte.* 30. April/10. Mai 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 1).

(5) Eidg. Absch. V² p. 198, 205 *a*.

(6) *Die V Orte an Zürich.* Luzern, 16. April 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 17). — *Lionello al Senato.* Zurigo, 26 maggio 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — Eidg. Absch. V² 205 *a*.

(7) Eidg. Absch. V² 196. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 25 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(8) *Lionello al Senato.* Zurigo, 18 aprile 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

Arrivée de Montholon en Suisse. — Il ne possède pas les qualités requises pour mener à bien la mission qui lui est confiée. — Fâcheux auspices sous lesquels débutent ses négociations. — Il tombe malade à Soleure. — Ses premières conférences avec les délégués de la diète d'Aarau. — Satisfactions qu'il leur donne. — Ses démarches inopportunes à Innsbruck et à Milan.

II. Cela avait été une première et très regrettable erreur de la diplomatie française que d'avoir consenti au départ pour la Suisse d'un ambassadeur extraordinaire alors que le résultat des négociations engagées par Bassompierre en Espagne n'était pas encore connu. C'en fut une autre certes, et non moins lourde, de ne pas s'être opposé à ce que le choix du roi se portât sur un homme de robe longue, vieillard maladif, souffrant à la fois «de la goutte, de la pierre et d'un accident d'apoplexie»,(1) et dont la parole, au dire de ceux qui l'approchaient, était «extraordinairement embarrassée».(2) Le souvenir des missions malheureuses des Gaudart de La Fontaine et des Hotman de Mortefontaine était-il donc à ce point effacé au Louvre que l'on n'y reculât pas devant le renouvellement d'une expérience qui ne pouvait être que néfaste?

Il eût été, semble-t-il, de l'intérêt bien entendu de la Couronne de charger Bassompierre, dès son retour de Madrid, de procurer sur place l'exécution du traité négocié par ses soins avec les ministres du roi Catholique. Le maréchal offrait, au reste, de se rendre à Soleure à cette fin.(3) Et cependant, cette solution si logique, et de laquelle il était permis d'attendre tout succès, puisqu'elle eût fait cesser les intrigues de Miron, candidat, lui aussi, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire,(4) ne fut même pas proposée à l'agrément de Sa Majesté Très-Chrétienne. On préféra accréditer en cette qualité auprès du Corps helvétique l'intendant de justice et police du Lyonnais, Guillaume de Montholon, Sr de Pluviers. A dire vrai, cette désignation surprit la cour et y provoqua d'assez vives objections, en partie justifiées.(5) Que le nouvel envoyé ne possédât pas, à première vue, toutes les qualités requises pour

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 2 maggio 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 9 luglio 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(3) *Bassompierre à Puysieux.* Madrid, 27 avril 1621. (Ambassade en Espagne. p. 143.)

(4) *Soleure au roi.* 27 février 1621. Bibl. Nat. f. fr. *15 931* f° 91. or. all'.

(5) Opinion de Bassompierre: «Dubito molto che Mons' di Montholon non sia buono per questo negotio. E dottore troppo appuntato, huomo di roba longa che va per la longa et, quel che è peggio, credo che le piacerà molto per li suoi interessi il portar la sua ambasciata più che potra.» *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 2 agosto 1621. Frari. Francia. LV. — Opinion assez semblable de Méry de Vic: *Priuli al Senato.* Poitiers, 4 gennaio 1622. *Ibid.* LVI.

mener à bien la tâche délicate qu'il assumait, la chose paraissait malheureusement certaine.(1) Mais n'y avait-il pas lieu de redouter, en outre, que les Grisons ne réservassent un accueil moins que sympathique au personnage qu'on leur dépeignait par avance comme un autre Gueffier, catholique militant, disciple des Jésuites et partisan déterminé de l'alliance espagnole?(2)

Atteint, dès Dijon, d'une rechute sérieuse de son mal,(3) Montholon s'était arrêté à Besançon afin d'y faire ses Pâques.(4) Il ne parvint à Soleure, le 20 avril, que pour s'y aliter.(5) Sa mission, il convient de le reconnaître, débutait sous d'assez fâcheux auspices. Miron et Gueffier avaient eu sans doute quelque avis de l'ordre secret que l'ambassadeur extraordinaire tenait du roi de procéder à une enquête sur leurs différends avec les cantons de l'ancienne confession. Par suite, ils ne dissimulèrent pas le déplaisir que leur causait sa venue.(6) De surcroît, l'ouverture de négociations tant avec les Suisses qu'avec les Grisons semblait fort compromise, ce que Montholon tout le premier déplorait dans une lettre adressée aux autorités de Zurich.(7) Or, cette perspective d'ajournement n'était pas pour satisfaire les cités évangéliques, très désireuses de se décharger sans plus de retard sur leur puissant allié de l'ouest des dépenses considérables que leur occasionnait la défense des Ligues de Rhétie.(8) Dès l'instant que l'envoyé du roi ne se trouvait pas en état de leur rendre visite, elles jugèrent utile de le prévenir. A l'issue de la diète d'Aarau du 26 avril, leurs députés se portèrent à Soleure, où l'ambassadeur extraordinaire les reçut en la présence de ses deux collègues.(9)

Ainsi qu'il était à prévoir, la question grisonne fut presque seule agitée au cours de cette conférence.(10) Aussi bien les Suisses protestants ne furent pas longs à constater que rien n'était changé dans les dispositions des ministres de Louis XIII à l'égard des *Stati liberi* de la région des Alpes, et cela malgré les avances significatives auxquelles ceux d'Helvétie à tout le moins se voyaient depuis peu en butte de la part du Louvre.(11) A la vérité, le roi venait tout justement de faire offrir aux Grisons son assistance réelle contre leurs ennemis.(12) Mais les ambassadeurs français ne se laissèrent pas prendre

(1) *Soleure au roi.* 27 février 1621. Bibl. Nat. f. fr. *15 981* f° 91. or. all[t].
(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 2 maggio 1621. Frari. Svizzeri. XIII.
(3) *Montholon au roi.* Soleure, fin d'avril 1621. Bibl. Nat. Coll. Brienne CXVII. 37.
(4) *R. Miron au marquis de Coeuvres.* Soleure, 15 avril 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 152.
(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 25 aprile 1621. loc. cit. — *Gueffier à Zurich.* Soleure, 26 avril 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 27).
(6) *Lionello al Senato.* Zurigo, 2 maggio 1621. loc. cit.
(7) *Montholon à Zurich.* Soleure, 22 avril 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 3. 24). — *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 15 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 155.
(8) *Montholon au roi.* Soleure, fin d'avril 1621. Bibl. Nat. Coll. Brienne CXVII. 37. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 1 luglio 1621. Frari. Svizzeri. XIII.
(9) Eidg. Absch. V[a] 199. — *Montholon au roi.* Fin d'avril 1621. loc. cit.
(10) Siri. Memorie recondite. V. 287.
(11) *Miron à Berne.* Soleure, 7 avril, 3 juin, 23 juillet 1621. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 951—959.
(12) *Montholon au roi.* Fin d'avril 1621. Bibl. Nat. Coll. Brienne CXVII f° 37.

au dépourvu. Seuls interprètes de la pensée de leur maître, ils établirent d'une manière péremptoire que Sa Majesté n'avait jamais eu le dessein de renoncer à la voie de la négociation pour recourir à celle de la force et qu'au surplus assistance *réelle* ne signifiait pas nécessairement assistance *armée.* (1) Quelques semaines plus tard, une déclaration identique était faite aux représentants de la Suisse catholique venus à Soleure pour y combattre certaines assertions de la députation protestante et tenter de rétorquer, du même coup, les plaintes très vives que la politique suivie par les «Waldstætten» dans la haute vallée du Rhin avait arrachées à Miron et à Gueffier. (2)

Que la fin de non recevoir opposée à la supplique des cantons évangéliques en faveur des Trois Ligues eût été inspirée par Gueffier, on ne paraissait en douter ni à Zurich, ni à Berne. Au reste, l'ambassadeur à Coire ne cherchait pas à dissimuler ses impressions. Selon lui, la France, pour peu qu'elle secourût trop ouvertement les Grisons, s'exposait à voir ceux-ci se dérober, à l'instant critique, et s'en remettre à elle du soin d'ouvrir en son propre nom les hostilités contre le Milanais. (3) Dans ces conditions, étant donnée l'hostilité manifeste dont le successeur de Paschal faisait preuve envers eux, les Suisses protestants pouvaient craindre, non sans apparence de raison, qu'aucune de leurs requêtes ne trouvât grâce devant les ministres du roi. Il n'en fut rien cependant. Ce fut sur leurs conseils que Montholon consentit à faire distribuer quelque argent parmi les cantons les plus dévoués à la Couronne. Ce fut à leurs instances qu'il se décida à dépêcher en Tyrol et en Lombardie son neveu, le Sr de Longepierre, et le Sr de Villargois, l'un des gentilshommes attachés à sa personne, afin de recommander les Grisons à la bienveillance de l'archiduc Léopold et du duc de Feria et de solliciter de ces derniers la levée du blocus établi aux frontières des Trois Ligues. (4)

Or, si l'instruction de l'ancien intendant du Lyonnais ne prévoyait aucune démarche de ce genre auprès de la cour d'Innsbruck, elle l'autorisait, en revanche, à entrer en relations épistolaires avec les autorités de Milan, voire à se rendre dans cette ville en cas de besoin, ce qui était une faute, puisque, au même temps, Bassompierre s'efforçait d'obtenir à Madrid que le remuant gouverneur fût désormais laissé à l'écart de toutes négociations relatives à la Rhétie et à la Valteline. (5) Comprit-on enfin à Paris que l'on faisait

(1) *Montholon au roi.* fin d'avril 1621. loc. cit.

(2) Eidg. Absch. V² 196, 201 *b*, zu *b*.

(3) *Montholon au roi.* Soleure, fin d'avril 1621. loc. cit.

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 2 e 13 maggio 1621. loc. cit. — *Leopold an Girolamo Casati.* Innsbruck, 17. Mai 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 50.) — B. Anhorn. Graw-Pünter-Krieg (éd. Mohr 1873).p 221. — Eidg. Absch. V² 198, 199, 206 *b*. — Sprecher v. Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. p. 262. — V. Siri. Memorie recondite. V. 287.

(5) *Instruction au Sr de Montholon.* Saint-Germain-en-Laye, 22 mars 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4112* fº 221. — *Montholon à Coeuvres.* Bade, 5 juillet 1621. *Ibid.* f. fr. *4070* fº 157; *à Sourdis.* Lucerne, 2 novembre 1621. *Ibid.* *6380* fº 198.

fausse route? Toujours est-il que les Brularts reprochèrent à l'envoyé extraordinaire d'avoir agi avec une précipitation que, selon eux, rien ne justifiait. Mais Sillery ne s'en tint pas là. Il crut devoir affirmer à l'ambassadeur de Venise qu'en négociant avec Feria, Montholon avait outrepassé son mandat et engagé sa propre responsabilité.(1) C'était là un des moindres inconvénients de la politique au jour le jour à laquelle se résignait le Louvre que de s'exposer à infliger des désaveux à ses agents tout en leur conservant sa confiance.

Voyage de Montholon aux Trois Ligues. — Gueffier l'y précède. — Désillusions des Grisons. — Principaux points de l'instruction de l'ambassadeur extraordinaire. — Ni lui, ni Gueffier ne se décident à attendre les ordres de la cour ou les nouvelles de Madrid. — Hostilité qu'ils témoignent envers les communes protestantes. — Leur partialité en faveur des catholiques. — Le traité de Madrid bouleverse leurs plans. — Ils en communiquent le texte incomplet au « Bundstag ». — Récriminations des députés grisons. — Montholon se rend à Lucerne.

III. A tout prendre, encore qu'elle ne fût pas feinte, l'indisposition qui retenait l'ambassadeur extraordinaire à Soleure était on ne peut plus opportune. Elle permettait d'attendre les nouvelles de Madrid. Mais ce n'était pas là ce que souhaitaient à des fins diverses les Suisses protestants, Miron et surtout Gueffier, mieux en cour que jamais depuis les derniers événements de Rhétie dont il s'attribuait à lui seul le succès.(2) Pressé de toutes parts de « mettre les fers au feu », Montholon, à peine convalescent, consentit à s'acheminer vers la haute vallée du Rhin.(3) Le 12 mai, porté dans sa litière, il faisait son entrée à Zurich,(4) où il présenta aux autorités ses lettres de créance(5) et obtint du résident vénitien la promesse que les pensionnaires grisons de la Sérénissime République suivraient docilement les conseils qu'il leur départirait.(6) Un instant, il est vrai, l'envoyé français songea à s'arrêter à Rapperswyl,(7) — ce qui eût été sage, — à l'effet d'y attendre les ordres de la cour. Mais, sollicité par les Trois Ligues de continuer son voyage, il atteignit Coire le 18 du même mois.(8) L'ambassadeur ordinaire, qui l'y avait précédé de quelques heures,

(1) *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 20 giugno 1621. Frari. Francia. filza LV.

(2) *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 11 maggio 1621. Frari. Francia. LV.

(3) *Montholon à Zurich.* Soleure, 7 mai 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 5).

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 13 maggio 1621. Frari Svizzeri. XIII.

(5) *Le roi aux XIII cantons; au canton de Soleure, au canton de Berne, au canton de Zurich.* Saint-Germain-en-Laye, 22 mars 1621. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f°s 394—396.

(6) *Lionello al Senato.* Zurigo, 13 maggio 1621. loc. cit.

(7) *Ibid.*

(8) *Montholon à Puysieux.* Ragatz, 18 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16 026* f° 159 (anc. n^o) — et non le *19 mai* (*Lionello.* 21 maggio). — *contra:* Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 119. — Anhorn. op. cit. 215.

«pour n'y laisser la place vide», venait à dessein d'y faire répandre le bruit que la restitution de la Valteline aux Grisons était imminente.(1) Il ne fallut rien moins que cette perspective heureuse pour assurer un accueil enthousiaste à Montholon, sinon à Gueffier dont les adversaires en Rhétie n'étaient pas près de désarmer.(2) Au reste, la joie des Grisons fut de courte durée. Introduit devant le *Bundstag* dès le 22 mai «à huis ouverts»,(3) l'ancien intendant du Lyonnais eut beau exalter la puissance militaire de son maître et chercher à expliquer par la mort inopinée de Philippe III le retard que subissait la négociation de Bassompierre à Madrid. Il n'osa point affirmer, comme on le lui demandait, que le roi fût prêt à reconquérir la Valteline par les armes. Et, pour le coup, s'envolèrent les dernières illusions de ses auditeurs.(4)

L'instruction remise à Montholon, à la veille de son départ pour la Suisse, était vieille de deux mois lorsque celui-ci foula pour la première fois le sol de la Rhétie. Elle était donc devenue sans objet. Rappelons cependant qu'elle se résumait en trois points principaux. Ce que Louis XIII désirait à ce moment-là, c'était, avec le relèvement de son parti dans la haute vallée du Rhin, la réunion des Trois Ligues en un seul faisceau capable de résister aux entreprises espagnoles et le rejet des capitulations de Milan du 6 février.(5) Or, en mai déjà, il n'était pas niable que la situation intérieure des Grisons ne se trouvât entièrement modifiée. D'une part, en effet, après une éclipse momentanée, le prestige de la couronne Très-Chrétienne s'était raffermi dans toute l'étendue du pays. D'autre part, le péril espagnol avait quelque peu perdu de sa gravité ensuite de l'expulsion de l'envoyé de Feria et de l'évacuation de l'Oberland par les troupes des «Waldstætten». Les événements s'étaient même précipités avec beaucoup plus de rapidité que ne l'eussent voulu les ministres français, toujours portés à voir dans les succès de la cause protestante en Rhétie le résultat d'intrigues vénitiennes.(6) Non contentes de repousser les offres lombardes, les bandières de la Cadée et des Dix Droitures avaient assailli la Ligue Grise, exilé ses magistrats les plus influents et «renversé» le traité du 6 février «non par bonnes raisons, mais par la force».(7)

Les capitulations de Milan annulées; l'alliance de France restaurée et consolidée, la tâche confiée à Montholon semblait à première vue singulièrement réduite. Il ne s'agissait plus, dès lors, pour l'ambassadeur du roi que

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 2 maggio 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 15 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 185.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 13 maggio 1621. loc. cit. — *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 1er octobre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.* — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 262.

(3) *Montholon à Bellegarde.* Lucerne, 7 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *20 476* f° 86.

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 16 maggio 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — V. Siri. Memorie recondite. V. 288. — Anhorn. op. cit. p. 218.

(5) *Instruction à Montholon.*

(6) *Montholon au roi.* Soleure, fin d'avril 1621. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 37.

(7) *Montholon à Bellegarde.* Lucerne, 7 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *20 476* f° 86.

d'attendre sans impatience, et surtout sans rien innover, les ordres de la cour. Par malheur, ni lui, ni Gueffier ne surent se résigner au rôle effacé que des conseillers avisés les adjuraient de tenir durant quelques semaines. Fâcheusement impressionnés l'un et l'autre, dès leur arrivée, en constatant que, d'entre les cent trente-deux députés composant le *Bundstag*, quatre à peine appartenaient à l'ancienne croyance, ils se persuadèrent que l'existence même du catholicisme était en danger parmi les Ligues.(1) Or, si leurs instructions leur recommandaient d'engager les Grisons «à déposer leurs querelles concernant l'Estat et la religion» et d'inciter les protestants «à levèr tout umbrage» aux catholiques, elles ne les autorisaient pas, en revanche, à se jeter de leur personne dans la mêlée des luttes confessionnelles. Ce fut cependant à ce dernier parti qu'ils s'arrêtèrent, au risque de compromettre sans retour l'arbitrage discret que leur maître entendait se réserver dans les affaires intérieures de la Rhétie.(2)

L'hostilité systématique des deux envoyés français à l'égard des communes évangéliques n'attendait d'ailleurs qu'une occasion de se manifester avec éclat. Cette occasion se présenta dès le début de leur mission. Vers le commencement de mai, soit quelques jours seulement avant leur arrivée à Coire, un incendie ayant détruit en partie la vieille abbaye de Disentis, catholiques et protestants avaient rivalisé de zèle pour se rendre maîtres du feu, et l'abbé ne s'était pas fait faute de remercier publiquement ceux-ci de leur utile concours.(3) Mais tel était l'état de surexcitation des esprits que, sans tenir aucun compte de l'attestation spontanée du prélat, les «Espagnolisez» n'avaient pas hésité à attribuer à la malveillance de leurs adversaires un désastre dû à des causes purement accidentelles.(4) Il appartenait dès lors, semble-t-il, à Montholon et à Gueffier de prendre résolument le contre-pied de cette assertion perfide, émanée des pires ennemis de la France. Ils n'y songèrent pas un instant et se firent au contraire l'écho complaisant d'une calomnie qui, répétée de bouche en bouche, se répandit jusqu'à Rome et à Paris, en passant par la Valteline et la Suisse primitive.(5)

Sur ces entrefaites, une «droiture criminelle» s'était installée à Malans, près de Mayenfeld, pour y juger les fauteurs des capitulations milanaises. Les ambassadeurs français exigèrent et obtinrent sa suppression, sous le prétexte que l'attitude agressive des habitants des Dix Droitures justifiait toutes

---

(1) *Montholon à Bellegarde.* 7 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *20 476* f° 86.

(2) *Montholon à Bellegarde.* Lucerne, 7 juin 1621. loc. cit.

(3) *L'abbé de Disentis aux Trois Ligues Grises.* 4/14 mai 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 1). — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 260.

(4) *Girolamo Casati an Leopold.* Altorf, 17. Mai 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 49.) — Anhorn. Graw-Pünter-Krieg. p. 21.

(5) *Miron aux cantons protestants.* Soleure, 22 mai 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 8). — *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 11 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 179. — *Renier Zen al Senato.* Roma, 12 giugno 1621. Frari. Roma. filza LXXXIV n° 13. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 260.

les entreprises des Espagnols, tant contre la Rhétie que contre ses pays sujets.(1) Ils se turent, en revanche, lorsqu'il fut question d'ériger dans les deux autres Ligues un « tribunal impartial », à la constitution duquel les catholiques n'eussent pas manqué de participer d'une manière active.(2)

Pour un observateur attentif, le plan conçu par Montholon et son collègue commençait à se dessiner avec quelque netteté. Ce que les envoyés du roi poursuivaient de toute évidence, c'était la restauration de la « vraye religion » dans la haute vallée du Rhin, avant que certaines clauses, déjà prévues semblait-il, du traité négocié à Madrid ne vinssent à la connaissance des Grisons. A cette fin, il était indispensable de provoquer l'annulation des sentences rendues contre l'évêque et son chapitre et de procurer le retour des prêtres exilés des Trois Ligues. Montholon et Gueffier s'attachèrent, par suite, avec ardeur à obtenir l'assentiment de celles-ci à ces deux mesures.(3) Ils allaient sans doute triompher de la répugnance des communes à entrer dans cette voie, lorsque, le 22 mai,(4) à l'issue de leur première audience auprès du *Bundstag*,(5) un courrier, dépêché de la cour à Venise, s'arrêta à Coire et leur remit, avec le texte de l'accord conclu en Espagne le 25 avril, les lettres par lesquelles Sa Majesté leur annonçait, à eux et au Corps grison, cet important événement.(6)

Si nombreuses que fussent ses imperfections, le traité de Madrid était du moins clair sur un point. Il accordait à la Rhétie la restitution de ses pays sujets, sans spécifier en retour que la minorité catholique des Trois Ligues jouirait, dans l'avenir, d'avantages particuliers. Rien ne saurait dépeindre la stupeur et la colère que ressentirent les deux ambassadeurs français à cette nouvelle qui leur « faisoit perdre terre » et bouleversait leurs plans. En quelle fâcheuse posture n'allaient-ils pas se trouver à l'égard des Grisons, auxquels ils n'avaient cessé d'affirmer que jamais le roi ne consentirait au rétablissement du *statu quo ante*, tant que les intérêts du catholicisme ne seraient pas mieux sauvegardés en deça comme au delà des monts?(7) Par surcroît, tout atermoiement leur était interdit. Louis XIII prescrivait, en effet, à ses représentants à Coire de remettre sans retard à la diète

(1) *Miron aux cantons protestants.* Soleure, 22 mai 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 8). — *Holzhalb an Zürich.* Baden, 18/28. Mai 1621. *Ibid.* — V. Siri. Memorie recondite. V. 306.

(2) « Ist also noch immerdar das alte Pündtnerwesen! » *Braun an Zürich.* Chur, 31. Mai/9. Juni 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 13).

(3) *Montholon à Bellegarde.* Lucerne, 7 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *20 476* f° 86.

(4) et non le *24* (*contra:* Sprecher. I. 262.)

(5) *Mémoire sur le traitté de Madrid, contenant ses manquements et les raisons pourquoy, nonobstant cela, il en fallut poursuivre l'exécution aux Grisons, en may 1621.* Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f° 46. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 27 maggio 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(6) *Le roi aux Ligues Grises.* Saumur, 14 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 430. — *Montholon à Bellegarde.* 7 juin 1621; *à Sillery.* Lucerne, 18 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 549. — Anhorn. op. cit. p. 217.

(7) *Lionello al Senato.* Zurigo, 16 maggio 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Montholon à Bellegarde.* Lucerne, 7 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *20 476* f° 86.

une copie du traité et de poursuivre l'exécution intégrale de celui-ci en Suisse et en Rhétie, aux termes des pouvoirs qu'il leur faisait adresser à cette fin.(1) Contraints, malgré eux, de se conformer aux ordres de la cour, Montholon et Gueffier attendirent, il est vrai, quatre jours avant de s'en acquitter.(2) Ils le firent d'assez mauvaise grâce d'ailleurs et se bornèrent de prime abord à ne communiquer au *Bundstag* que la substance de l'acte diplomatique du 25 avril.(3)

Contrairement aux prévisions générales, ce fut sans beaucoup d'enthousiasme que les Grisons prirent connaissance du traité conclu en leur faveur par Sa Majesté Très-Chrétienne. Enflés de leurs récents succès militaires, ils espéraient mieux et se refusaient à croire que l'Espagne consentît à se dessaisir sans coup férir de la Valteline.(4) Au demeurant, tout devenait pour eux matière à suspicion et à récriminations: l'armistice imposé aux bandières avant même que les capitulations signées à Madrid eussent reçu un commencement d'exécution;(5) l'incertitude qui continuait à planer sur le sort du Val Moûtier *(Münsterthal)* dont ils désiraient l'inclusion nominative au nombre des terres restituées à leurs communes, puisque aussi bien l'*Union héréditaire* entre les Ligues et la maison d'Autriche était formellement réservée dans le traité;(6) l'amnistie générale accordée sur les instances de Gueffier — ils le croyaient, du moins — aux instigateurs et complices du massacre de la Valteline;(7) les droits de suzeraineté de la Rhétie sur ses pays sujets insuffisamment sauvegardés,(8) puis l'absence de toute décision quant à la manière dont la justice serait dorénavant administrée dans ces derniers.(9) Enfin il n'y avait pas jusqu'au rôle honorifique attribué aux Suisses dans l'exécution des articles d'avril qui ne froissât l'amour-propre des Grisons, très disposés certes à accepter la protection de la France, mais non point celle de leurs confédérés d'Helvétie qu'ils considéraient au plus comme leurs égaux.(10)

Cependant, quoiqu'ils ne ménageassent pas leurs critiques à l'œuvre de Bassompierre, il fut bientôt hors de doute que les montagnards des Alpes rhétiennes finiraient par s'y rallier. Sans trop de difficulté, Montholon avait obtenu des communes qu'elles autorisassent la lecture solennelle et publique

(1) *Le roi à ses ambassadeurs aux Ligues.* Commencement de mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 431. — *Pouvoir du roi à ses ambassadeurs en Suisse et aux Grisons.* Commencement de mai 1621. *Ibid.*

(2) Le *26 mai* (*Lionello al Senato*, 28 maggio). — *Acte des articles de la présentation du traité aux seigneurs des Ligues Grises par les ambassadeurs de France.* 26 mai 1621. Du Mont. Corps diplomatique. t. V. IIe P. p. 396.

(3) *Les Trois Ligues aux VIII cantons, leurs alliés.* Coire, 16/26 mai 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 7). — *Lionello al Senato.* Zurigo, 28 maggio e 3 giugno 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(4) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 262. — Siri. Memorie recondite. V. 305.

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 3 giugno 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(6) *Lionello al Senato.* Zurigo, 3 giugno 1621. loc. cit.

(7) *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 maggio e 3 giugno 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(8) *Lionello al Senato.* 3 giugno 1621. *Ibid.*

(9) *Del medesimo.* 3 giugno. *Ibid.*

(10) Siri. Memorie recondite. V. 307.

du traité dans leurs salles de conseil.[1] Désormais convaincu d'avoir accompli au plus près les ordres de son maître, en ce qui concernait les Trois Ligues à tout le moins, l'ambassadeur extraordinaire, laissant à Coire son collègue, quitta cette ville, le 29 mai, à destination de Lucerne.[2] Quelques jours avant son départ, il avait reçu d'Innsbruck et de Milan, où l'on continuait à ignorer la conclusion d'un accord à Madrid, des réponses aux missives par lesquelles il sollicitait de l'archiduc et du gouverneur la cessation du blocus décrété contre les Grisons.[3] Très courtoisement, Feria s'offrait à ouvrir des négociations à ce sujet, dès que celles poursuivies en Espagne seraient terminées.[4] Léopold, en revanche, prenait occasion de la démarche française pour fulminer un nouveau et violent réquisitoire contre ses voisins, dont les députés, arrivés depuis peu à sa cour (17—24 mai), cherchaient en vain à obtenir de lui une promesse de restitution du Münsterthal.[5]

Erreurs de tactique de la diplomatie française. — L'inexécution du traité de Madrid prévue à l'heure même de sa conclusion. — Illusions persistantes des Brularts. — Alors qu'ils estiment avoir partie gagnée, ils servent en réalité la cause de la maison d'Autriche. — Intérêts des divers Etats de l'Europe dans le différend de la Valteline. — Satisfaction que cause à Venise le traité du 25 avril. — Cette satisfaction dégénère en inquiétude, le jour où l'on connaît à Saint-Marc le sens de la «convention secrète» signée par Bassompierre. — Politique de Grégoire XV. — Ses fins. — Les articles de Madrid désapprouvés à Rome.

Irritation de l'archiduc Léopold. — Il demande à Feria d'ajourner l'exécution du traité. — L'entente s'établit entre Innsbruck et Milan pour battre en brèche l'œuvre de Bassompierre. — Le gouverneur reçoit l'ordre de se préparer à évacuer la vallée de l'Adda. — Il incite sous main les Valtelins à la résistance. — Engagements qu'il prend à leur égard. — Il se refuse à désarmer.

IV. Au double point de vue de son opportunité et de sa teneur, l'acte diplomatique signé à Madrid le 25 avril était une faute. De l'avis unanime

(1) *Les Trois Ligues aux VIII cantons, leurs alliés.* Coire, 16/26 mai 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 7). — *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1621. loc. cit.

(2) *Montholon à Bellegarde.* Lucerne, 7 juin 1621; *à Sillery.* Lucerne, 22 juin 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 544. — *contra:* Anhorn. op. cit. p. 224 (21 mai. v. s.).

(3) *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(4) *Montholon à Zurich.* Wallenstadt, 31 mai 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 13).

(5) *Leopold an Girolamo Casati.* Innsbruck, 17. Mai 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 50.) — *Lionello al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1621. loc. cit. — *Montholon à Zurich.* Wallenstadt, 31 mai 1621. loc. cit. — Anhorn. op. cit. 225. — *L'archiduc Léopold aux Trois Ligues Grises.* Innsbruck, 3 juin 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F.* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 255, 256—260. — F. von Juvalta. Denkwürdigkeiten (éd. Mohr) p. 64, 67. — A Porta. Historia reformationis ecclesiarum raeticarum. II. 437. — Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. (1882). I. 184. — Mohr. Geschichte von Currätien. I. 589, 592.

des contemporains, la royauté française, au printemps de 1621, n'était pas en état d'entreprendre une campagne contre les huguenots et de prêter, à la même heure, une assistance efficace à ses lointains alliés des Trois Ligues.(1) Il eût été préférable certes, pour Louis XIII, d'ajourner à une époque plus propice, ainsi que le lui suggérait Bassompierre, l'explosion de son ressentiment envers ses sujets rebelles.(2) Dès l'instant, en effet, où il se résolvait à les châtier, suivant en cela les conseils néfastes de Luynes, n'était-ce pas commettre une réelle imprudence que de continuer à concentrer sur les Grisons et la Valteline l'effort principal de la politique extérieure de la France et de conclure un traité, dont l'inexécution déjà prévue ne pouvait manquer de porter une atteinte sensible au prestige de la couronne Très-Chrétienne à l'étranger? Aussi bien, en outre, certaines clauses, et non des moins importantes, de l'instrument du 25 avril donnaient prise à de graves et justifiées objections, tant de la part des protestants que de celle des catholiques.

Dans la réalité, le roi avait quitté Paris depuis quelques heures, pour ouvrir les hostilités en Poitou et en Anjou, lorsque Bassompierre vint à bout de sa négociation.(3) Impatiemment attendue, la nouvelle de cet événement trouva la cour à Saumur.(4) Jusqu'au dernier moment, on avait craint dans l'entourage de Sa Majesté que, grâce à ses intrigues, le gouverneur de Milan ne rendît stériles les démarches tentées par le colonel-général des Suisses à l'effet de pacifier le différend griso-valtelin. Quand il fut avéré que, bien loin de réclamer pour sa couronne une part de jouissance des passages rhétiens, Philippe IV, dans un compromis spécial joint au traité,(5) prétendait au contraire que le Louvre prît l'engagement de s'opposer, dans l'avenir, à toute tentative d'alliance des Trois Ligues avec leurs voisins, c'est-à-dire avec Venise, les Brularts estimèrent avoir partie gagnée et furent portés à croire que la question de la Valteline était définitivement réglée. Or si, à première vue, le succès de Bassompierre procurait au roi de France et à ses conseillers certaines satisfactions d'amour-propre, il n'est pas moins vrai qu'il profitait surtout à l'Escurial, auquel il enlevait l'appréhension d'une guerre dans la Haute-Italie et permettait, en conséquence, de rompre sans arrière-pensée la trêve des Pays-Bas.(6) Après avoir, l'année précédente, contribué au relèvement de la fortune de l'Empereur, en facilitant à ce prince la conclusion de la paix d'Ulm, le ministère présidé par Luynes persistait à servir les intérêts de la maison d'Autriche, soit qu'il s'entremît afin de réconcilier Bethlen Gabor avec Ferdinand,

(1) «La Francia non è capace di doi impieghi.» *G. Pesaro al Senato.* Avignon, 24 novembre 1622. Frari. Francia. LVIII.

(2) *Bassompierre au connétable de Luynes.* Madrid, 27 avril 1621. (Ambassade en Espagne. p. 144) [et non 27 *août:* Zeller. Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline. (p. 202—203.)]

(3) *Girolamo Priuli e Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 18 maggio 1621. Frari. Francia. LV.

(4) *Ibidem.*

(5) Compromis particulier passé avec le traité de Madrid. 25 avril 1621. Ambassade de Bassompierre en Espagne. (Cologne 1668) p. 136.

(6) *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 6 giugno 1621. Frari. Francia. LV.

soit qu'il répugnât à continuer aux Provinces-Unies les subsides que leur allouait jadis Henri IV.

Depuis longtemps, il n'est pas téméraire de l'affirmer, aucune question diplomatique n'avait, au même degré que celle de la Valteline, passionné les esprits en Europe et fait entrer en conflit des intérêts aussi complexes et aussi nombreux. C'était, en première ligne, le roi d'Espagne, *beatus possidens*, qui, maître encore des passages aboutissant à Colico, à Tirano, à Bormio, en disposait à son gré et les refusait à ses adversaires; c'était le roi de France jaloux de reconquérir les privilèges qu'assurait naguère à sa couronne son alliance avec les Trois Ligues; c'était le pape très enclin, en sa qualité de chef de l'Eglise, à favoriser les catholiques de la vallée de l'Adda, mais très porté, en revanche, en tant que prince italien, à désirer que cette clé de la Péninsule ne demeurât pas aux mains du gouverneur de la Lombardie;(1) c'était l'archiduc d'Innsbruck, encouragé par l'exemple qui lui venait de Milan à arrondir, lui aussi, ses Etats aux dépens de la Rhétie; c'était l'Empereur qui, malgré sa ferme volonté de garder le Palatinat, cette autre Valteline, ne paraissait pas éloigné d'approuver la restitution aux Grisons de leurs pays sujets, comme s'il se fût donné à tâche de confirmer par cette attitude imprévue le bruit que des nuages s'étaient élevés depuis peu entre les représentants des deux branches des Habsbourg;(2) c'était le Sénat de Venise travaillant avec ardeur à rouvrir à ses mercenaires les routes alpestres; c'étaient les Etats généraux des Provinces-Unies, les princes protestants allemands, le «Transylvain», auxquels il importait grandement, semblait-il, que l'Espagne continuât à être inquiétée dans la région du Splugen et de l'Umbrail; c'étaient les Suisses des deux confessions hostiles à la perspective d'une occupation permanente de leurs passages et de ceux de leurs alliés par une puissance étrangère quelconque; c'étaient enfin les Grisons et les Valtelins, ceux-là intéressés, ceux-ci opposés au rétablissement du *statu quo ante*.(3)

On a dit ailleurs quel découragement avaient ressenti les montagnards de Rhétie lorsque connaissance leur eut été donnée par Montholon et Gueffier des articles de Madrid. A Venise, où la nouvelle, venant de Gênes, se répandit vers le 16 mai,(4) l'impression fut, au début, du moins, nettement favorable. Le Sénat ne chercha pas à dissimuler sa satisfaction.(5) Ce traité, en effet, était un peu son œuvre, puisque aussi bien son ambassadeur à Paris n'avait cessé de presser le roi de dépêcher Bassompierre en Espagne.(6) Une

(1) *Instruzzione a Monsr Vescovo di Campagna destinato da Nostro Signore suo nunzio ordinario alli Svizzeri de' sette cantoni.* 12 maggio 1621. B. Arsenal *8546* f° 445. — *Renier Zen al Senato.* Roma, 23 luglio 1621. Frari. Roma. LXXXIV n° 33.

(2) Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. I. 178. — *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 5 luglio 1621. Frari. Francia. LV.

(3) *Proposition d'accommodement des affaires des Grisons* (1623). Bibl. Nat. 500 Colbt *429* f° 137.

(4) *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 15 et 16 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132*.

(5) *Courtin de Villiers à Puysieux.* Venise, 18 mai et 2 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132*.

(6) *Relation d'Espagne, par Du Fargis.* Mars 1624. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. p. 389 sqq.

fois l'orage, prêt à fondre sur l'Italie, détourné vers les Flandres, l'intolérable état de paix armée qui consumait sans profit les finances de la République allait-il prendre fin? (1) On voulut, à Saint-Marc, se persuader qu'il en serait ainsi. En fait, les préparatifs militaires que l'on signalait en Terre-Ferme furent suspendus, de même que les levées allemandes, auxquelles l'archiduc Léopold se proposait d'ailleurs de disputer le passage aux confins du Tyrol. Mais l'enthousiasme de la première heure diminua et fit place à quelque inquiétude, du jour où le texte intégral du traité eut été soumis à l'examen du «Collège». (2)

En donnant part, le 15 mai, à Girolamo Priuli du résultat des négociations de Madrid, le chancelier de Sillery s'était gardé de faire allusion à l'existence d'un «compromis particulier». (3) Bien mieux, dès son retour d'Espagne, Bassompierre, prenant les devants, avait avoué à l'ambassadeur vénitien que, sollicité par Olivarès d'affirmer, dans un article spécial du traité, la volonté des deux rois de combattre toute tentative de rapprochement plus étroit des Trois Ligues et de la Seigneurie, il s'était refusé à entrer en matière. (4) Mais on ne se laissa pas leurrer à Venise par les réticences calculées du Louvre. Au bout de quelques semaines déjà, la diplomatie de Saint-Marc était parvenue à connaître le sens général, sinon le texte exact de la convention secrète qui lésait si cruellement les intérêts de la République et rendait vains les sacrifices consentis par elle en vue de soustraire la Rhétie à la domination espagnole. (5) Cette découverte, toutefois, ne provoqua pas de la part du Sénat d'inutiles récriminations. Elle l'engagea plutôt à redoubler ses instances auprès du Louvre, afin que l'Escurial fût mis en demeure d'accomplir ses promesses sans délai. (6) Mais la confiance des Brularts dans la sincérité de leurs collègues espagnols semblait encore entière à ce moment-là. A Priuli, qui lui rappelait, non sans opportunité, les difficultés soulevées trois ans auparavant par Pierre de Tolède, quand il s'était agi de restituer Verceil à Charles-Emmanuel, Sillery répondit en souriant que la prompte obéissance de Feria aux ordres de la cour de Madrid ne faisait pas de doute et que la désignation du président du Parlement de Dôle, au nom de l'archiduc des Pays-Bas, en qualité de commissaire chargé de veiller au rétablissement du *statu quo ante* était la meilleure preuve du désir du roi Catholique de clore au plus vite un différend qui n'avait que trop duré. (7)

(1) *Girolamo Priuli e Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 15 maggio 1621. Frari. Francia. LV. — *Renier Zen al Senato.* Roma, 23 luglio 1621. Frari. Roma. LXXXIV nº 33.

(2) *Girolamo Casati an die Raethe Leopolds.* Altorf, 15. Mai 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 47.) — *Courtin de Villiers à Montholon.* Venise, 28 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.*

(3) *Girolamo Priuli e Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 15 maggio 1621. Frari. Francia. LV. — *Priuli al Senato.* 6 giugno 1621. *Ibid.* — Siri. Memorie recondite. V. 303, 305.

(4) *Priuli al Senato.* Parigi, 11 luglio 1621. Frari. Francia. LV.

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(6) *Courtin de Villiers à Puysieux.* Venise, 2 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.*

(7) *Girolamo Priuli e Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 18 maggio 1621. loc. cit. — *Priuli al Senato.* Parigi, 24 maggio, 20 e 26 giugno 1621. *Ibid.*

A Rome, les nouvelles reçues de Madrid en mai contribuèrent à provoquer dans l'attitude du Saint-Père à l'égard de la question valteline un revirement bien propre à servir les secrets desseins du gouverneur de Milan et des partisans de sa politique agressive. Inciter le roi Très-Chrétien à écraser les huguenots; favoriser l'Empereur dans sa lutte contre les princes et Etats protestants, puis supprimer tous motifs de défiance entre les couronnes de France et d'Allemagne, telles étaient les fins que poursuivait très ouvertement la diplomatie de Grégoire XV. (1) D'une exécution très ardue, ce plan devenait irréalisable pour peu que le maintien de la paix ne fût pas assuré en Italie. C'était, en conséquence, à écarter le danger d'un conflit armé en deça des Alpes que travaillait le Pontife. (2) Cette préoccupation de voir se terminer à l'amiable le différend surgi entre les Grisons et leurs voisins se retrouve dans les instructions remises, en avril et en mai, aux nonces dépêchés à Vienne, à Madrid, à Paris, à Bruxelles. (3)

Bien que convaincu, déjà alors, de la difficulté de concilier la sécurité des catholiques avec la démolition des forts édifiés par le gouverneur de Milan dans la vallée de l'Adda, (4) le chef de l'Eglise inclinait à se contenter par avance de l'engagement qu'eût pris le roi Très-Chrétien de défendre les Valtelins contre toute attaque injustifiée des Grisons. (5) Aussi cherchait-il à obtenir de l'Empereur et de l'archiduc Albert qu'ils missent, l'un et l'autre, leur influence à son service, en vue de porter Feria à obtempérer aux ordres attendus d'Espagne. (6) Dès le milieu de juin cependant, les dispositions de la curie romaine commencèrent à se modifier. Par sa teneur, en effet, le traité de Madrid justifiait les plus vives appréhensions. (7) La facilité avec laquelle les deux rois venaient de sacrifier les intérêts du catholicisme ne laissait subsister aucun doute quant à leurs véritables sentiments. A leurs yeux, le différend rhéto-valtelin était donc essentiellement politique. La question confessionnelle, si souvent agitée depuis dix-huit mois et plus, n'y occupait, en somme, qu'une place secondaire. Il appartenait, par suite, au Saint-Père d'assumer la protection d'une cause abandonnée par ceux-là même qui, en apparence du moins, s'en étaient constitués les champions. Et, d'ores et déjà, Grégoire XV faisait ses réserves quant à l'article III, peu clair selon lui, voire dangereux au premier chef si l'on devait inférer de sa rédaction que toutes les mesures prises par les Grisons protestants antérieurement

(1) *Instruction à l'archevêque de Tarse.*

(2) *Ibid.*

(3) *Instructions au patriarche d'Alexandrie, évêque de Bénévent, envoyé en Espagne.* 5 avril 1621; *à l'évêque d'Aversa, nonce envoyé à l'Empereur.* 12 avril 1621; *à l'archevêque de Patras, nonce ordinaire en Flandre.* 1er mai 1621; *à l'archevêque de Tarse* (Corsini), *dépêché en France.* 4 avril 1621. B. Arsenal *8546* et Bibl. Nat. f. italien CXXXV.

(4) *Instruction à l'évêque de Bénévent.* loc. cit.

(5) *Instructions à l'archevêque de Tarse et à l'évêque de Campagna.*

(6) *Instruction aux nonces à Vienne et à Bruxelles.* loc. cit.

(7) *Renier Zen al Senato.* Roma, 26 giugno e 23 luglio 1621. Frari. Roma. LXXXIV nos 19 et 33.

à 1617, à l'effet d'entraver l'exercice du culte catholique, devaient être considérées comme définitivement acquises.(1)

V. On a vu plus haut que le courrier apportant à Montholon et à Gueffier la nouvelle du traité de Madrid avait passé à Coire le 22 mai. Vingt-quatre heures plus tard,(2) on apprenait à Innsbruck, par la voie de Milan, le résultat de la négociation de Bassompierre. La surprise et l'irritation ressenties par l'archiduc Léopold ne connurent pas de bornes.(3) Ce cadet de la maison de Habsbourg se crut joué par son puissant cousin d'Espagne.(4) La convention du 25 avril ne faisait, il est vrai, aucune allusion à une renonciation possible du souverain du Tyrol aux territoires conquis par lui sur les Grisons. Mais la restitution de la Valteline constituait un précédent fâcheux au point de vue du maintien de ses prétentions sur le Val Moûtier, déjà occupé, et sur les huit Droitures, dont le prince autrichien rêvait l'annexion à ses Etats.(5) Bien loin de désarmer, celui-ci redoubla ses menaces envers les Trois Ligues, ce qui provoqua l'envoi à son adresse d'une missive fort vive de la part du roi Très-Chrétien.(6) Il chercha même, en se rendant à Vienne, à gagner à sa cause son frère, l'Empereur. Repoussé par Ferdinand II, lequel déclarait s'en remettre à l'avis du pape, protecteur né des intérêts catholiques; éconduit par l'archiduc Albert, dont les idées pacifiques contrastaient avec les siennes, il se tourna vers Feria et l'adjura d'ajourner l'exécution du traité.(7)

Le représentant de Philippe IV en Lombardie n'avait certes pas besoin d'être incité à la résistance. D'un trait de plume, en effet, les négociateurs de Madrid détruisaient l'œuvre péniblement édifiée par lui depuis neuf mois.(8) A la vérité, le temps semblait bien éloigné où, dans une lettre à Casati, il estimait que la question confessionnelle primait tout, et considérait celle de la restitution comme purement accessoire.(9) Dès lors, ses intérêts particuliers étaient trop conjoints à ceux du souverain d'Innsbruck pour que l'entente, quelque peu refroidie entre l'archiduc et le gouverneur durant la préparation du soulèvement valtelin, ne reprît de plus belle et ne devînt même plus étroite. Mais, au contraire de Léopold qui ne cherchait pas à cacher son jeu, Feria s'attacha avec une suprême habileté à dissimuler ses véritables inten-

(1) *Renier Zen al Senato.* Roma, 12 giugno 1621. Frari. Roma LXXXIV nº 13. — *Instruzzione a Msr arcivescovo di Tebe, nunzio straordinario al re Cattolico, per trattare con S. Mà del negozio della Valtellina.* 16 ottobre 1621. B. Arsenal. mss. *8546* fº 601.

(2) et non *auparavant.* (Reinhardt. op. cit. p. 53.)

(3) V. Siri. Memorie recondite. V. 305.

(4) *Leopold an Casati.* Innsbruck, 15. Juni 1621. (Reinhardt. p. 54.)

(5) *Girolamo Casati an Leopold.* Altorf, 7. Juni 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 53.)

(6) *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 29 giugno 1621. Frari. Francia. LV.

(7) *Casati an Leopold.* 7. Juni 1621. — *Courtin de Villiers à Montholon et Gueffier.* Venise, 3 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* fº 166; *à Puysieux.* 13 juillet. *Ibid.*; *à Péricard.* 25 juillet. *Ibid.*; *à Miron.* 6 août 1621. *Ibid.*

(8) *Courtin de Villiers à Montholon.* Venise, 16 et 28 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* fºs 155, 166.

(9) *Prove et ragioni contro la Spagna sopra le sue pretentioni nel accomodamento delli affari della Valtellina con Grisoni.* 1623. Bibl. Nat. 500 Colb' *429* fº 121.

tions.[1] En avril, au plus fort de la négociation de Bassompierre, le successeur de Pierre de Tolède avait dépêché à Madrid le grand chancelier de Milan, afin, tout à la fois, de protester respectueusement contre l'abandon possible de la Valteline, de conseiller le maintien de la paix en Flandre, mais aussi d'insinuer qu'il était prêt à se voir infliger un désaveu et à renoncer à l'accord qu'il venait de conclure avec les Ligues Grises, pour peu que ce sacrifice d'amour propre de sa part fût profitable à la gloire de son nouveau maître.[2]

Feria ne s'attendait certes pas à être pris au mot. Aussi sa surprise dut-elle être grande, lorsque, vers le milieu de mai, il reçut l'ordre de se préparer à évacuer la vallée de l'Adda.[3] Néanmoins, soucieux de garder les dehors et d'éviter le sort qui menaçait son collègue de Naples, le duc de Osuna,[4] il fit aussitôt volte-face et, réglant sa conduite sur celle des Vénitiens, arrêta net ses armements et se détourna de Chiavenna dont il projetait de s'emparer.[5] Comme, dans le même temps, l'évêque de Campagna, nonce apostolique, traversait Milan pour gagner Lucerne, le gouverneur n'hésita pas à déclarer à ce prélat que les autorités du duché s'emploieraient à activer l'exécution d'un traité contre lequel lui-même, — assertion peu vraisemblable, — n'avait à présenter, en somme, aucune objection majeure.[6]

En réalité, Feria était plus que jamais décidé à ne pas restituer ses conquêtes. Mais il atermoyait encore et cherchait des alliés. Quand son entente avec l'archiduc Léopold eut été cimentée à nouveau et que ses intrigues, tant en Espagne qu'en Suisse, en Allemagne et en Italie, lui eurent procuré quelques sérieux appuis, il reprit assez ouvertement son attitude de naguère.[7] Armements, fortifications, approvisionnements, un instant interrompus, furent poussés avec une activité fiévreuse en Milanais, ainsi que de Colico à Bormio.[8] Dès la première heure, les Valtelins, désemparés de leurs illusions, avaient fait appel à ses conseils.[9] Plutôt que de consentir à retomber sous le joug grison, ces sujets des Trois Ligues menaçaient de demander leur annexion au Tyrol[10] et, en cas de refus, de se livrer aux pires extrémités, d'autant que leurs prêtres, affirmaient-ils, étaient sur le point de quitter le pays.[11]

---

(1) *Le duc de Feria à Montholon.* Milan, 12 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *18 037* f° 187. — *Feria al rey.* Milan, 13 de mayo 1621. Arch. Simancas. Estado. Leg. n° 1925.

(2) *Instruzzione a Monsig' Vescovo di Campagna, destinato da Nostro Signore suo nunzio ordinario alli Svizzeri de' sette cantoni cattolici.* Roma, 12 maggio 1621. B. Arsenal *8546* f° 445.

(3) Cantù. Storia di Como. II. 130.

(4) *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 24 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 187.

(5) *Courtin de Villiers à Montholon.* Venise, 28 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 166. — *Girolamo Priuli e Angelo Contarini al Senato.* Parigi, 11 maggio 1621. Frari. Francia. LV.

(6) *Renier Zen al Senato.* Roma, 12 giugno 1621. Frari. Roma LXXXIV n° 13. — V. Siri. Memorie recondite. V. 305.

(7) *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 26 giugno 1621. Frari. Francia. LV. — *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 23 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 209.

(8) *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 8 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 195.

(9) Romegialli. Storia della Valtellina (Sondrio 1836). III. 67.

(10) *Lionello al Senato.* Zurigo, 6 giugno 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(11) *Lionello al Senato.* Zurigo, 15 luglio 1621. *Ibid.*

Feria leur promit en secret que, dans l'hypothèse où le Saint-Siège ne leur continuerait pas sa protection, ce qu'ils affectaient de redouter, lui, à tout le moins, ne les abandonnerait pas dans leur détresse. Il convient d'ajouter cependant qu'au temps même où il les engageait à envoyer plaider leur cause à Rome, à Lucerne, à Innsbruck, à Vienne, à Madrid et à Paris, (1) le gouverneur faisait offrir à la diète des Trois Ligues l'alliance de son maître, soit le retour aux capitulations du 6 février, infiniment plus favorables, selon lui, aux intérêts grisons que ne l'était le traité du 25 avril. (2)

Mais c'était plutôt d'un événement imprévu que Feria semblait attendre la réalisation de ses espérances. Et de cet événement, qu'il appelait de ses vœux et cherchait à provoquer, il était résolu par avance à tirer tout le parti possible. L'incendie de l'abbaye de Disentis parut, au premier abord, devoir fournir prétexte à une intervention milanaise en Rhétie. L'innocence des protestants, en cette occurrence, ayant été dûment établie, on se résigna à suspendre l'exécution de mesures violentes à leur égard. (3) Deux incidents de frontière avec la république de Venise, l'un dans le voisinage de Crema, l'autre sur l'Oglio, survinrent à point nommé pour justifier, malgré les ordres contraires de Madrid, un refus de désarmement de la part du gouverneur. (4) Mais les nouvelles de France, mieux que toute autre chose, confortaient ce dernier à persévérer dans la voie qu'il s'était tracée. Le roi Très-Chrétien et son armée tenus en échec devant Saint-Jean d'Angély; les contestations bruyantes entre le cardinal de Guise et le duc de Nevers; les dégoûts affichés par le comte de Soissons et la faction des mécontents, c'était plus qu'il n'en fallait assurément pour empêcher le Louvre d'intervenir dans les affaires de la Haute-Italie. (5) Ce fut en vain, néanmoins, que Feria tenta de gagner à ses vues l'Escurial, où, sur ces entrefaites, il avait dépêché derechef le grand chancelier de Milan. (6) A ce moment-là, Philippe IV et Olivarès, fidèles à la parole donnée, opinaient encore pour que le traité du 25 avril fût exécuté sans plus de tergiversations. (7) Rebuté par ceux-là même desquels il attendait son principal appui, le gouverneur espagnol prit le parti de se tourner vers la Suisse, où il entretenait, dès longtemps, de sérieuses intelligences.

---

(1) *Leopold an Casati.* Innsbruck, 5. Juli 1621. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 278. — Romegialli. op. cit. III. 67.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1621. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. I. 590. — Vittorio Siri. Memorie recondite. V. 287. — Romegialli. op. cit. III. 64, 67. — Crollalanza. Storia di Chiavenna (Milano 1870). p. 295.

(3) *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 24 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 187.

(4) *Courtin de Villiers à Montholon.* Venise, 2 juillet 1621; *à Miron.* Venise, 1er octobre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f°s 195, 281. — *Priuli al Senato.* Parigi, 19 luglio 1621. loc. cit. — Siri. Memorie recondite. V. 333.

(5) Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 368. — *Instruction au nonce Scappi.* 12 mai 1621. B. Arsenal *8546* f° 445. — *Puysieux à Bassompierre.* Paris, 28 mars 1621. (Ambassade en Espagne. p. 97.)

(6) *Lionello al Senato.* Zurigo, 24 giugno 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 23 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 209.

(7) *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 26 giugno 1621. Frari. Francia. LV.

Examen des articles IV à VI du traité de Madrid. — Insuffisance du délai accordé aux ambassadeurs français pour recueillir l'adhésion des communes grisonnes. — Dangers de la clause qui fait dépendre l'exécution du traité de son approbation par les Suisses et les Valaisans et de celle qui prévoit la délégation des pouvoirs du roi Catholique à un mandataire de l'archiduc des Pays-Bas.

Ouverture des conférences de Lucerne. — Le président de Dôle. — Ses prétentions. — Ses collègues et lui, le nonce excepté, méconnaissent de parti pris l'esprit et la lettre de leurs instructions. — Leur opposition à la restitution de la Valteline aux Ligues Grises. — Conflit de préséance soulevé par le représentant de l'archiduc Albert. — Montholon, seul d'entre les ambassadeurs du roi, admis aux conférences. — Le président de Dôle refuse d'accepter les ratifications grisonnes du traité de Madrid et en exige de plus explicites. — Nouveau voyage de Gueffier en Rhétie.

Les cantons suisses se tiennent à l'écart des conférences de Lucerne. — Diète de Bade du 23 mai. — Montholon et Miron assistent à celle du 27 juin. — Proposition de l'ambassadeur extraordinaire français. — Elle est prise ad referendum. — Echec de Montholon. — Il regagne Lucerne.

VI. Aux termes des articles IV, V et VI de l'accord signé le 25 avril, les commissaires ou ambassadeurs du roi de France, du pape et de l'archiduc Albert, celui-ci agissant au nom du roi Catholique, devaient se réunir à Lucerne, au plus tard le dernier jour de mai, et y vérifier le texte de la ratification du traité par les Ligues Grises. Cette formalité accomplie et l'engagement obtenu de Sa Majesté Très-Chrétienne, ainsi que des cantons ou de la plupart d'entre eux, de «faire entretenir la mesme chose», le représentant du gouverneur des Pays-Bas, en l'espèce le président du Parlement de Dôle, avait à faire parvenir au duc de Feria «une lettre anticipée de Sadite Altesse» le conviant à évacuer incontinent la Valteline et Bormio.(1) Enfin, bien que ce point fût passé sous silence, il demeurait entendu que la surveillance de la démolition des forts appartiendrait également au commissaire archiducal.(2)

L'esprit, tout à la fois méticuleux et imprévoyant, dans lequel avait été rédigé le traité de Madrid et l'enchevêtrement des garanties exigées pour qu'il pût être suivi d'effet indiquaient chez l'un des négociateurs une ignorance absolue de la situation réelle des Ligues et chez l'autre le désir très arrêté de rendre caduc, dès sa conclusion, un acte diplomatique que l'on s'accordait en Europe à juger d'une exécution difficile.

(1) Du Mont. Corps diplomatique. t. V. IIe P. 395.
(2) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 18 aprile 1621. Frari. Spagna. LIII. nº 56.

En premier lieu, le délai imparti aux ambassadeurs français pour solliciter et recueillir l'adhésion des communes rhétiennes était notoirement insuffisant. Conduite même avec célérité, cette opération exigeait au moins une dizaine de jours. Supposé donc que Montholon et Gueffier eussent accompli sur l'heure les ordres du Louvre, il leur était malaisé de gagner la Suisse centrale avant le 4 ou le 5 juin. Or, il convient de le reconnaître à leur décharge, la besogne préliminaire qui leur incombait semblait assez ardue, puisque aussi bien le traité leur étant envoyé de la cour dans sa rédaction française, ils avaient non seulement à en surveiller la traduction en langue allemande, mais encore à en assurer l'expédition, à plus de soixante exemplaires, dans les districts les plus retirés de la Rhétie.(1)

L'erreur commise à Madrid dans la fixation de la date d'ouverture des conférences de Lucerne était certes regrettable. A elle seule, toutefois, elle n'eût pas suffi à en compromettre l'issue. Infiniment plus grave, en revanche, apparaissait la clause aux termes de laquelle l'exécution du traité dépendait de son approbation par les Suisses et les Valaisans. Suggérée par Bassompierre, cette idée malencontreuse avait été accueillie avec empressement par Olivarès.(2) Or, la forme qui lui avait été donnée prêtait déjà à ambiguïté. En effet, dans la supputation du nombre des suffrages exprimés, il n'était pas certain que le vote du Valais dût être assimilé à celui d'un canton. En outre, n'était-il pas à craindre que l'Escurial n'usât de son influence auprès des gouvernements catholiques de l'Helvétie pour les engager sous main à opposer un refus aux sollicitations françaises?

D'autre part, la délégation à un représentant de l'archiduc des Pays-Bas des pouvoirs que celui-ci tenait du roi d'Espagne était malheureuse en soi. Cette combinaison machiavélique, imaginée par le conseil de Madrid, avait séduit d'emblée le vigoureux soldat mais imprudent diplomate qu'était Bassompierre. Elle devait servir, on l'espérait du moins en France, à prévenir et à écarter les conflits de préséance qui se produisaient assez régulièrement lorsque les ambassadeurs des deux couronnes se rencontraient à l'étranger.(3) En fait, elle ne mit pas le Louvre à l'abri des surprises que celui-ci s'efforçait d'éviter et ne fut profitable qu'à l'Escurial, auquel elle fournit une nouvelle occasion d'user d'atermoiements.

Enfin, en ratifiant le choix de Lucerne comme siège des conférences préparatoires à l'exécution du traité, la diplomatie royale commettait une dernière maladresse. Lucerne, en effet, était la citadelle de l'hispanisme en Helvétie et la résidence habituelle de l'envoyé milanais. C'était sur les rives de son lac que se donnaient rendez-vous les Grisons bannis de leur patrie et les

(1) *Mémoire sur le traitté de Madrid, contenant ses manquements, etc.* 23 mai 1621. Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f° 46. — *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 6 giugno 1621. Frari. Francia. LV.

(2) *Bassompierre à Priuli.* 16 novembre 1621. Frari. Francia. LVI.

(3) *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 11 luglio 1621. Frari. Francia. LV.

Valtelins décidés à ne point retourner sous le joug des Trois Ligues.(1) Abritant dans ses murs les adversaires les plus déclarés de la politique française et de l'indépendance de la Rhétie, la ville des Pfyffer menaçait de se montrer inhospitalière aux commissaires du roi Très-Chrétien. Bien inspiré, Miron hésitait à s'y rendre, dans la crainte de subir un affront dont il lui eût été difficile d'obtenir réparation.(2) Et cette crainte n'avait rien de chimérique. Les négociations n'étaient pas encore commencées que Gueffier, regagnant certain soir son logis, y trouvait, cloué sur la porte, un dessin figurant une potence avec, au-dessus, son nom accompagné d'épithètes malsonnantes.(3)

VII. Malgré les pronostics défavorables dont les conférences de Lucerne étaient un peu partout l'objet, les commissaires désignés pour y assister se réunirent dans cette ville avant le 15 juin. L'archiduc Albert, en effet, prenait au sérieux la mission qui lui était confiée. Complètement d'accord sur ce point, Philippe IV, Olivarès et lui entendaient ignorer les intrigues qui s'agitaient autour d'eux en vue de faire échec à la restitution de la Valteline aux Grisons et de déchaîner la guerre, à la fois en Italie et en Flandre. En conséquence, la nouvelle de la conclusion du traité de Madrid ne fut pas plutôt parvenue à Bruxelles, que l'archiduc faisait élection de la personne d'Adrien de Thomassin, Sr de Mercey, président du Parlement de Dôle,(4) en qualité de son représentant aux Ligues, chargé de surveiller l'exécution des diverses clauses de l'acte diplomatique du 25 avril.(5) Ce choix était, pour le moins, aussi fâcheux que celui du Sr de Montholon par le roi de France. Mais, il convient de le dire à la décharge du gouverneur des Pays-Bas, l'article V du traité le lui imposait en quelque sorte. «Fort vieil et nourri dans «les procès seulement, sans intelligence des autres affaires et fondant tousiours «quelque accroc sur chaque mot», le président ne voyait que par les yeux de son conseiller et secrétaire intime, le Sr Boivin, lequel avait «l'esprit plein de petites cavillations et chicaneries».(6) Et cependant, contrairement à l'attente générale, Thomassin seul fut exact au rendez-vous.(7) Parti de Dôle

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 24 giugno 1621. loc. cit. — Quadrio. Dissertazioni, ecc. II, 269.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 17 giugno 1621. loc. cit. — *Miron à Sillery.* Soleure, 20 juin 1621. **Aff. Etr. Suisse. XIV. 545.**

(3) «huomo malvagio, infame, traditore.» *Lionello al Senato.* Zurigo, 17 giugno e 1 luglio 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(4) Vulliemin [Geschichte der Eidgenossen (Zurich 1844). II. 527] voit dans l'envoyé d'Albert d'Autriche et le président de Dôle deux personnages distincts.

(5) *Commission de l'archiduc au Sr Thomassin de se transporter à Lucerne pour l'execution du traitte de Madrid, touchant le differend des Grisons et Valtelins.* Bruxelles, 12 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 40. — *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 6 giugno 1621. Frari. Francia. filza LV. — *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 11 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 179.

(6) *Lettre de Montholon «concernant les affaires de la Valteline».* Lucerne, juin 1621. Aff. Etr. Grisons. II. f° 104. — *Montholon à Coeuvres.* Bade, 5 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 157.

(7) *Courtin de Villiers à Montholon.* Venise, 28 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 166.

le 28 mai,(1) il faisait son entrée dans Lucerne le 31 du même mois.(2) Il est vrai que, sans nouvelles des autres commissaires, il se décida presque incontinent à pousser jusqu'à Notre-Dame des Ermites. Mais, le 7 juin déjà, il s'installait d'une manière définitive « dans ses quartiers ».(3)

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, Montholon avait quitté Coire le 29 mai. A la rigueur et en forçant ses étapes, le diplomate français eût donc pu rejoindre son collègue comtois dans les délais prescrits. Mais, contraint par l'état précaire de sa santé de voyager à petites journées, il n'atteignit Lucerne que quelques heures à peine avant le retour de Thomassin de son pèlerinage.(4) Le nonce, au reste, « retardé par les chemins », n'avait pas encore dépassé Milan et déclarait n'être en mesure de gagner son poste que le 11 juin au plus tôt.(5) En revanche, on annonçait la très prochaine venue d'un représentant de l'évêque de Coire, et cette perspective n'était certes pas de nature à relever les espérances du parti favorable à la prompte restitution de la Valteline.(6) Quant à Gueffier, demeuré en Rhétie, afin d'y recueillir les votes des communes, il voyait, pour une fois, son activité brouillonne couronnée de succès, et c'était porteur de la ratification du traité par l'unanimité des Trois Ligues (28 mai/7 juin) que, parti de Coire le 9 juin, il arrivait à son tour, le 13, à Lucerne.(7)

Le relâchement de l'esprit de subordination que l'on constatait un peu partout, vers cette époque, dans les rapports des gouverneurs de provinces avec leurs cours, et cela aussi bien en deça qu'au delà des Pyrénées, existait, à un degré non moindre, dans d'autres branches de l'administration. La diplomatie, en particulier, n'en était point exempte. Cet état de choses, s'il affaiblissait l'autorité royale, présentait cependant certains avantages en matière de politique extérieure. C'est ainsi qu'il rendait possibles les « guerres à l'œil », au sens que cette expression avait encore au début du XVIIe siècle, c'est-à-dire « sans enseignes déployées », et permettait de désavouer toute entreprise manquée. La « folie d'Anvers », pas plus que l'expédition de Strozzi aux Açores, n'avait

(1) *Relation de la mission de Thomassin en Suisse.* (ap. Rivier. op. cit. p. 46.)

(2) *Gueffier à Coeuvres.* Lucerne, 21 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 189.

(3) *Lettre de Montholon « concernant les affaires de la Valteline ».* Lucerne, juin 1621. Aff. Etr. Grisons. II. 104.

(4) *Miron à Sillery.* Soleure, 20 juin 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 545. — *Montholon au même.* Lucerne, 22 juin 1621. *Ibid.* 544. — *Lettre de Montholon « concernant les affaires de la Valteline ».* Juin 1621. Aff. Etr. Grisons. II. 104.

(5) *Montholon à Bellegarde.* Lucerne, 15 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *20 546* f° 7; *à Sillery.* 22 juin 1621. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 6 e 10 giugno 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Montholon à Zurich.* Lucerne, 7 juin 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden (170. 4. 15).

(6) Reinhardt. op. cit. p. 53 note.

(7) *Braun an Zürich.* Chur, 31. Mai/10. Juni 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden (170. 4. 24). — *Lionello al Senato.* Zurigo, 6 e 10 giugno 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Montholon à Sillery.* Lucerne, 22 juin 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 544. — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse depuis la résidence de Mr Miron.* (Archiv für Schweiz. Geschichte. II. 282.) — Eidg. Absch. V² 213 zu *a.* — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 265. — Quadrio. Dissertazioni intorno alla Valtellina. II. 268. — Reinhardt. op. cit. p. 53 note.

amené de rupture entre la France et l'Espagne. Les coups de tête des Lesdiguières, des Fuentes, des Pierre de Tolède, des Feria, s'attaquant ouvertement aux alliés de leurs maîtres respectifs dans la Haute-Italie, étaient, à la faveur d'une fiction complaisante, considérés comme des actes individuels, n'engageant dès lors que leurs auteurs.

D'autre part, la diplomatie bénéficiait, elle aussi, fréquemment des erreurs voulues de ses agents. A une époque où les événements se précipitaient, sans qu'il y eût lieu, en revanche, de s'attendre à une accélération sensible dans la transmission des dépêches, ce n'était point une ressource négligeable pour un gouvernement que de pouvoir, sous le prétexte que ses représentants avaient outrepassé leur mandat, refuser sa sanction à un accord qui lésait ses intérêts du moment. La chose, au demeurant, était si bien passée dans les mœurs, que l'ambassadeur désavoué continuait à jouir de la confiance de son souverain dans le poste même où il avait failli. La carrière des Du Fargis et des Mirabel en fait foi. Et l'on ne s'avancerait guère en affirmant que, de 1621 à 1626, soit pendant cinq années, dans lesquelles je n'hésite pas à comprendre les deux premières du ministère de Richelieu, il y eut tout autant, sinon plus de conventions repoussées après coup par l'un des contractants que de traités ratifiés en due forme et, surtout, exécutés.

Au total, l'indulgence excessive dont usait le pouvoir central à l'égard de ses subordonnés dans la plupart des questions de politique extérieure était, au plus haut point, nuisible à la marche régulière des affaires. Il n'y avait plus, ni en France, ni en Espagne, de diplomatie vraiment nationale, mais bien une diplomatie de parti. Ce que les ambassadeurs défendaient dans les cours étrangères où ils étaient accrédités, c'était moins les intérêts de leur maître que ceux de la faction à laquelle les rattachaient des liens de famille ou des préférences personnelles. De fait, ce qui se passait en Suisse, en juin 1621, en était l'irréfutable démonstration. A cette date, la sincérité des princes dont l'intervention venait de se produire au traité de Madrid n'était pas discutable. Le roi Très-Chrétien, le roi Catholique et l'archiduc des Pays-Bas désiraient tous, de bonne foi, que l'irritante question de la Valteline fût résolue sans plus de retard. Et cependant, pour des motifs d'ailleurs très divers, leurs ministres à Lucerne affirmaient déjà leur intention de battre en brèche et de rendre inutile l'œuvre de Bassompierre.

Dès la seconde quinzaine de mai, Montholon et Gueffier, l'un incitant l'autre, avaient, une première fois, méconnu l'esprit de leurs instructions en s'efforçant de persuader aux Grisons que les Trois Ligues n'avaient aucune chance de rentrer en possession de la vallée de l'Adda si elles ne consentaient, au préalable, d'importants avantages aux catholiques «de deçà et de delà les monts». Or, malgré le démenti formel que leur infligeait sur ce point le traité du 25 avril, les envoyés français ne désespéraient pas de faire triompher

à Lucerne leurs vues particulières, si contraires pourtant à celles qui avaient prévalu à Madrid. Ils arrivaient donc tous deux aux portes de la Suisse primitive avec l'arrière-pensée de se rallier, le cas échéant, à toute proposition, espagnole ou papaline, tendant à améliorer la condition de leurs coreligionnaires de la région des Alpes.(1)

Discrète encore de la part des ambassadeurs du roi Très-Chrétien, l'opposition au traité du 25 avril était déjà plus vive chez le commissaire archiducal. L'instruction que le président de Dôle emportait aux Ligues paraissait cependant fort claire. Lui-même l'avouait sans détours.(2) Elle lui prescrivait de procurer, par tous les moyens en son pouvoir, la restitution de la Valteline à ses légitimes suzerains.(3) Or, les collègues de Thomassin ne devaient pas être longs à s'apercevoir que celui-ci était plus porté à déférer aux conseils lui venant de Milan qu'à obéir aux ordres de Bruxelles.(4) Par suite, Feria trouvait en lui un allié précieux et inattendu.(5) Si enfin l'on ajoute à cela que l'archiduc Léopold avait dépêché aux «Waldstætten» un grison renégat, Maximilien de Mohr, très au fait de toutes les intrigues qui se brassaient en Suisse,(6) et que Girolamo Casati, successeur désigné de son père moribond dans la charge d'ambassadeur d'Espagne,(7) était plutôt l'agent de la cour d'Innsbruck que celui de l'Escurial,(8) on conviendra sans peine que les commissaires délégués aux conférences de Lucerne représentaient bien mal, à une exception près, les opinions de leurs mandants.

Seul d'entre ses collègues, le nonce apostolique paraissait résolu à se conformer, à la lettre, aux volontés de son maître. Alessandro Scappi, évêque de Campagna, auditeur de nonciature à Paris au temps d'Ubaldini, ne dissimulait pas ses sympathies françaises et, en cela, il ne contrevenait en rien aux sentiments secrets de Grégoire XV.(9) Mais son instruction, en date du 13 mai, était antérieure à la divulgation en Italie du traité du 25 avril. Elle ne touchait qu'incidemment la question des garanties à exiger des Grisons en faveur du libre exercice du culte catholique dans leur pays et présupposait que les deux rois prendraient eux-mêmes en mains les intérêts des

(1) *Mémoire sur le traitté de Madrid, contenant ses manquements et les raisons pourquoy, nonobstant cela, il en fallut poursuivre aux Grisons l'exécution, en may 1621.* 23 mai 1621. Bibl. Nat. 500 Colb' 429 f° 46.

(2) *Girolamo Casati an Leopold.* Luzern, 28. Mai 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 55.)

(3) *L'archiduc Albert à Thomassin.* Diest, 4 juin 1621. *Ibid.* p. 56.

(4) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 6 novembre 1621. Frari. Spagna. LIV. n° 104.

(5) *Leopold an Casati.* Innsbruck, 15. Juni 1621. loc. cit. – *Courtin de Villiers à Montholon et Gueffier.* Venise, 3 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 166.

(6) Reinhardt. Correspondenz von Girolamo Casati. p. 53 note. — F. v. Juvalta. op. cit. p. 76.

(7) *Lionello al Senato.* Zurigo, 17 giugno 1621. loc. cit. — *Girolamo Casati an Leopold.* Luzern, 26. August 1621. (Reinhardt. p. 59.)

(8) *Leopold an Girolamo Casati.* Innsbruck, 5. Juli; Heiterwang, 31. August 1621. (Reinhardt. op. cit. p. 56. 64, 71.) — *Girol. Casati an Leopold.* Luzern, 3. November 1621.

(9) *Lionello al Senato.* Zurigo, 24 giugno e 5 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

«adeptes de la vraie foy».(1) Les dispositions, très insuffisantes à cet égard, arrêtées à Madrid une fois connues, le pape consentirait-il, sans formuler certaines réserves, à ce que les Valtelins retournassent sous la domination des Trois Ligues? Tout bien considéré, la chose paraissait fort improbable.

Les conférences de Lucerne s'ouvraient, en somme, sous d'assez fâcheux auspices. Pourtant, ce ne fut point de la part du nonce que surgirent les premières difficultés. Elles furent suscitées par le président de Dôle. Ce dernier donna de suite sa mesure en étalant les prétentions les plus imprévues et les plus injustifiées. Thomassin, on l'a dit, ne tenait sa commission que de l'archiduc Albert.(2) Grâce à quelle interprétation erronée des textes arriva-t-il à se persuader et à tenter de convaincre les autres qu'il possédait, en fait, la qualité d'ambassadeur de Sa Majesté Catholique?(3) La question semble malaisée à élucider. Toujours est-il qu'il évita de faire à Montholon la visite de courtoisie que celui-ci attendait de lui et qu'il se refusa avec énergie à toute concession sur ce point. A la vérité, son exigence était absurde, car c'était précisément afin de prévenir un conflit de préséance que Bassompierre avait consenti à ce que le gouverneur des Pays-Bas intervînt au traité aux lieu et place du roi d'Espagne.(4) Néanmoins, l'envoyé français, soucieux de ne pas rompre «sur une vétille», inclinait à un compromis. Il se montrait prêt à céder sur le titre, mais non point sur les prérogatives qui y étaient attachées.(5) Le parlementaire comtois fit la sourde oreille et invoqua le précédent de Vervins pour disputer le pas à son collègue.(6) A cette fois, c'en était trop. Las de servir d'intermédiaire entre deux compétiteurs si éloignés de s'entendre, le nonce n'hésita pas à dénier au président de Dôle tout autre caractère que celui de commissaire archiducal et à «accorder la droite» à l'ambassadeur de France, ainsi que cela se pratiquait dans les cérémonies au Vatican.(7) De son côté, Montholon réclama l'appui de son souverain. D'un échange de dépêches entre Paris, Bruxelles et Madrid sortit la réprobation formelle du procédé de Thomassin.(8) Mais la ténacité déployée par celui-ci ne devait pas être inutile à la réalisation des plans de Feria. Un

(1) *Instruzzione a Mons^{re} Vescovo di Campagna destinato da Nostro Signore suo nunzio ordinario alli Svizzeri de' sette cantoni cattolici.* Roma, 12 maggio 1621. Bibl. Arsenal. Mss. *8546* fº 445. — Quadrio. Dissertazioni, ecc. II. 258. — Archiv für Schweiz. Geschichte. VI. 281 sqq.

(2) *Lettre de Montholon «concernant les affaires de la Valteline».* Juin 1621. Aff. Etr. Grisons. II. 104.

(3) *Abel de La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 28 juillet 1621. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. IX.)

(4) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 22 juin 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 544.

(5) *Miron à Sillery.* Soleure, 20 juin 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 545.

(6) Siri. op. cit. V. 305. — A Porta. op. cit. II. 422.

(7) *Montholon à Coeuvres.* Soleure, 5 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 157. — *Lettre de Montholon «concernant les affaires de la Valteline».* Juin 1621. loc. cit.

(8) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 2 septembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 555; *à Sourdis.* Lucerne, 2 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* fº 198. — *Négociations de Péricard à Bruxelles.* 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 610. — *Courtin de Villiers à Péricard.* Venise, 30 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.* — *G. Priuli al Senato.* Parigi, 11 e 17 luglio 1621. Frari. Francia. LV. — *Péricard à Sourdis.* Bruxelles, 15 janvier 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* fº 278.

temps précieux avait été perdu, durant lequel le gouverneur de Milan n'était pas demeuré inactif.(1) Tandis que, peu à peu, Mohr et Casati réussissaient à restaurer parmi les cantons catholiques l'influence austro-espagnole un instant ébranlée, les créanciers de la couronne Très-Chrétienne recommençaient à s'agiter et à rendre fort pénible le séjour des ministres du roi dans la région du Gothard.(2)

Concurremment à sa prétention d'être reconnu comme ambassadeur d'Espagne, Thomassin en avait émis une autre, moins insoutenable, il est vrai. Il entendait, en effet, ne négocier qu'avec un seul commissaire français et non point avec les trois mentionnés au pouvoir qui lui était présenté.(3) Surpris par cette défaite tardive, les ambassadeurs ordinaires et l'envoyé extraordinaire de Sa Majesté se réunirent, le 16 juin,(4) en l'abbaye de Saint-Urbain, près de Langenthal, afin d'aviser. Il fut décidé que ceux-là s'effaceraient devant celui-ci.(5) Cette solution, certes, n'était pas pour déplaire à Miron et à Gueffier, très découragés tous deux par la tournure que prenaient les événements. D'autre part, elle satisfit Montholon, dont la vanité n'avait d'égale que l'insuffisance.(6)

Avant de souscrire à cette nouvelle exigence de leur difficultueux collègue, les ambassadeurs français avaient tenté, mais en vain, d'obtenir de lui la promesse qu'il accueillerait sans opposition les ratifications grisonnes que Gueffier était chargé de lui soumettre.(7) Par leur teneur, en effet, certains de ces documents pouvaient prêter à la discussion. L'unanimité avec laquelle les Trois Ligues avaient accepté les « articles de la Valteline » n'allait pas sans des réserves. C'est ainsi que quelques districts du Prættigau et de la Basse-Engadine avaient fait suivre leur acquiescement d'une protestation formelle contre l'extension de l'amnistie aux Planta et autres instigateurs des massacres de juillet 1620.(8) Or, en son article IV, le traité stipulait sans plus que les Grisons promettraient de l'observer. Dès lors, Montholon estimait que cet engagement, pourvu qu'il fût pur et simple, une fois obtenu de la majorité d'entre eux, le commissaire de l'archiduc Albert avait à se déclarer satisfait. Telle ne fut pas l'opinion de Thomassin, trop avisé pour laisser

---

(1) *Montholon à Zurich.* Lucerne. 21 juin 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden (170. 4. 25).

(2) *Miron à Sillery.* Soleure, 20 juin 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 545.

(3) *Miron à Sillery.* Soleure, 20 juin 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 545; *à Coeuvres.* Soleure, 24 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 155. — *Courtin de Villiers à Miron.* Venise. 2 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 195. — *Relation de ce qui s'est passé en Suisse durant la résidence de Mr Miron.* (loc. cit. p. 283.)

(4) Reinhardt. op. cit. p. 54. — et non le *12.* (*Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 549.) — *Lionello al Senato.* Zurigo, 24 giugno 1621. loc. cit.

(5) *Miron à Sillery.* Soleure. 20 juin 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 545; *à Coeuvres.* Soleure, 24 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 155.

(6) « Je me suis mis en fort bonne consideration parmy les Suisses et Grisons, tant par les propos que je leur ay tenus et ma façon de negotier que par mes autres deportemens. » *Montholon à Bellegarde.* Lucerne, 7 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4076* f° 86.

(7) *Lettre de Montholon « concernant les affaires de la Valteline ».* Juin 1621. loc. cit.

(8) *Lionello al Senato.* Zurigo, 10 giugno 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I, 265. — Quadrio. op. cit. II. 268. — Siri. op. cit. V. 306.

échapper une occasion de traîner en longueur. Froissé de ce que, dans le préambule de l'acte contenant leur promesse, les Trois Ligues reconnaissaient devoir à la seule clémence du roi Très-Chrétien les avantages que leur assurait le traité,(1) il exigea que les communes dissidentes fussent consultées à nouveau et qu'elles se ralliassent à un projet de ratification rédigé par ses soins.(2) Bon gré, mal gré, Gueffier reprit, dans les derniers jours de juin, le chemin de la Rhétie.(3) Mais il eut beau colorer ce voyage d'un prétexte et affirmer qu'il l'entreprenait à la requête des Grisons menacés à la fois du côté du Tyrol et de celui de la Valteline. Il ne put empêcher qu'à Zurich et à Altorf, à Milan et à Venise, on ne considérât les premiers résultats des négociations de Montholon comme un échec sérieux pour la diplomatie française.(4)

VIII. De même que plus tard, en 1714, le Corps helvétique ne devait pas se faire représenter officiellement aux conférences de Bade; de même, en 1621, aux conférences de Lucerne, les cantons se tinrent à l'écart d'un débat auquel, du reste, ils n'avaient pas été conviés à prendre part. Néanmoins, les diverses manifestations de la vie publique suivaient leur cours normal en Suisse. Aussi bien, comme dans le passé, le différend rhéto-valtelin figurait à l'ordre du jour des diètes générales et particulières. Dès le 22 mai, Miron s'était chargé d'aviser les Confédérés de la conclusion du traité de Madrid. Mais, prétextant la prochaine réunion des commissaires à Lucerne, il avait, en revanche, décliné l'invitation que lui adressait Zurich d'assister à une «journée» assignée en Argovie au 23 de ce mois.(5) Malgré cette défection et celle des autres ambassadeurs étrangers, les députés des Etats des deux confessions s'étaient portés à Bade à la date fixée, y avaient échangé leurs impressions sur les nouvelles reçues d'Espagne et s'étaient décidés à surseoir à l'intervention que les protestants projetaient auprès de l'archiduc d'Innsbruck en faveur des Ligues Grises.(6)

Si, de prime abord, les négociations entamées à Lucerne avaient pris une tournure propice aux intérêts franco-grisons, il eût été sans doute difficile à Montholon d'honorer de sa présence la grande diète annuelle qui s'ouvrait à Bade le 27 juin. Mais l'ambassadeur extraordinaire éprouva d'autant moins

(1) Quadrio. op. cit. II. 267.

(2) *Mémoire de Mr le président de Dôle pour l'exécution des articles accordez à Madrid touchant les affaires de la Valteline, contre la ratification des Grisons.* Juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 48. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 9 luglio 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — Romegialli. op. cit. III. 71.

(3) *Gueffier à Coeuvres.* Lucerne, 21 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 189. — *Montholon à Sourdis.* Lucerne, 2 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 198.

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 1 luglio 1621. loc. cit. — Quadrio. op. cit. II. 269.

(5) *Miron aux cantons protestants.* Soleure, 22 mai 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden F (170. 4. 8). — Dans sa remarquable et si consciencieuse étude sur la correspondance des Casati p 53 Mr H. Reinhardt n'a pas eu connaissance de la missive précitée. Par suite, il parait incliner à admettre que la nouvelle officielle de la conclusion du traité de Madrid ne fut communiquée aux cantons qu'au cours de la diète de Bade de juillet.

(6) Eidg. Absch. V² 205—206.

de scrupules à proposer la suspension des travaux de la conférence que ceux-ci, à peine commencés, s'étaient trouvés interrompus, du fait de Thomassin.(1) Accompagné du nonce, il se rendit donc à Bade, où l'attendaient des délégués des Trois Ligues, porteurs du texte de la ratification grisonne que n'avait pas approuvée le commissaire archiducal.(2) Quant à ce dernier, à l'affût de tout événement de nature à retarder l'évacuation de la vallée de l'Adda par les Espagnols, il se refusait, pour sa part, à quitter la Suisse centrale.

Présenté par son collègue Miron aux députés du Corps helvétique, Montholon leur fit aussitôt sa première proposition.(3) Cette proposition, appuyée par l'évêque de Campagna, dont le zèle pour le service du roi ne se démentait pas encore, tendait à obtenir des cantons la promesse prévue dans l'article IV du traité. Les protestants, qui venaient de persuader à Zurich d'ajourner le rappel du régiment que cet Etat entretenait en Rhétie, inclinaient à donner, sans plus de retard, satisfaction aux deux ambassadeurs.(4) Mais la majorité catholique, toujours aussi hostile aux Trois Ligues, en décida autrement. Elle fit voter la prise *ad referendum* de tout ce qui avait trait à la question de la Valteline. En revanche, elle ne réussit pas à ressusciter le différend berno-fribourgeois momentanément assoupi.(5) Or, les passions qui faisaient agir les Suisses «espagnolisez» n'étaient pas de celles dont on triomphe par des arguments de discussion, si persuasifs soient-ils. Il est donc peu probable que le recès de la «journée générale» eût été modifié d'une manière quelconque, supposé même que Miron et Gueffier se fussent rangés à l'avis de Bassompierre, lequel désirait que, en prévision d'une défaite, ils communiquassent par avance aux autorités cantonales le texte de leur proposition.(6)

Le résultat négatif de ses démarches auprès de la diète, joint aux appréhensions que lui causait l'attitude de Thomassin, porta à la santé du Sr de Montholon un coup funeste. Dans l'espoir que l'adhésion des Confédérés à ses vues lui procurerait quelques jours de répit, il avait cru pouvoir entreprendre une cure à Bade. Contraint de l'interrompre, il regagna Lucerne, le 8 juillet, malade de corps et l'esprit bouleversé de soucis en songeant aux responsabilités qui lui incombaient.(7)

---

(1) Eidg. Absch. V² 222.

(2) et non la ratification améliorée à la demande de Gueffier. (*contra:* Sprecher. op. cit. p. 267.) — *Montholon à Zurich.* Soleure, 28 septembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 31). — V. Siri. Memorie recondite. V. 307. — Eidg. Absch. V² 211 *a*.

(3) Le 1er juillet. (Reinhardt. op. cit. p. 57.)

(4) *Le «Bundstag» de Coire à Zurich.* 16/26 juin 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 16). — *Conférence particulière entre les députés protestants à Bade.* Juillet 1621. — Eidg. Absch. V² 215 (188).

(5) Eidg. Absch. V² 211 *a*, 211 *b*, 218 *d*. — Frari. Svizzeri. XIII. p. 202. — *Zurich aux Trois Ligues.* 5/15 juillet 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 27). — *Abel de La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 28 juillet 1621. Arch. Torino. (Svizzera. IX.)

(6) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 549.

(7) *Montholon à Coeuvres.* Bade, 5 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 157. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 24 giugno, 9 e 15 luglio, 5 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

Accueil fait en Suisse au traité de Madrid. — Indignation qu'il soulève parmi les cantons catholiques. — Isolement de ces derniers. — Les deux politiques espagnoles. — Feria et Casati substituent leur influence à celle du nonce dans la Suisse centrale. — Diète de Lucerne du 26 juillet 1621. — Refus des Confédérés de l'ancienne confession d'intervenir dans l'exécution du traité. — Raisons de leur abstention. — Les ambassadeurs français paraissent s'y rallier. — La majorité du Corps helvétique acquise aux vues de Feria.

IX. C'était désormais sur les rives du lac des Quatre-Cantons qu'allait se jouer le sort du traité de Madrid. Celui-ci avait été accueilli avec froideur par les protestants, avec colère par les catholiques. Les premiers partageaient les préventions de leurs coreligionnaires des Ligues Grises à l'égard des « articles d'Espagne ». L'amnistie totale leur paraissait dangereuse, et le rétablissement du *statu quo* confessionnel de l'année 1617 éveillait leurs défiances. Néanmoins, la crainte de Milan les poussait à faire, en cette occasion, cause commune avec la France et à ne pas marchander l'adhésion que cette dernière sollicitait d'eux. (1)

Ce fut, en revanche, avec une stupeur mêlée d'indignation que les adeptes de l'ancienne croyance apprirent, de la bouche de leurs protégés valtelins, à quel point les intérêts de ceux-ci avaient été sacrifiés à Madrid. (2) Ce n'était pas sans raison, en effet, que les pâtres des « Waldstætten » se glorifiaient d'être « les plus grands catholiques du monde ». (3) Lorsque l'on sut, de source certaine, à Lucerne, à Schwytz, à Altorf que l'exercice du culte réformé continuerait à être toléré dans la vallée de l'Adda, puisque aussi bien il y avait été implanté dès la fin du XVIe siècle, (4) on engloba dans une même réprobation le Louvre et l'Escurial, coupables, tous deux, d'avoir, par faiblesse, souscrit à l'avantage des protestants des clauses que ceux-ci eussent hésité à proposer s'ils avaient été les arbitres de la situation. (5) A ce coup, certes, devait s'évanouir toute perspective de rapprochement entre les partis confessionnels en Helvétie.

Ensuite de leur mésintelligence avec la France et les Etats évangéliques et du refroidissement de leurs rapports avec Milan, les cantons catholiques n'avaient plus guère qu'une seule chance de faire triompher leurs vues

(1) *Bern an Zürich.* 26. Mai/5 Juni 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 12).
(2) *G. Casati à Léopold.* Altorf, 7 juin 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 52.)
(3) *Gueffier à Coeuvres.* Coire, 16 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 192.
(4) *Les VII cantons catholiques au roi de France.* (s. d.) Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 49.
(5) *G. Casati à Léopold.* Altorf, 7 juin 1621.

dans l'affaire de la Valteline. Ils se tournèrent vers le pape et lui demandèrent, ainsi qu'à son nonce, de les aider à battre en brèche le traité de Madrid. (1) Mais la réponse très ferme que fit à leurs avances l'évêque de Campagna ne laissa subsister parmi eux aucun doute quant à la réalité de l'entente qui engageait les deux couronnes et le Saint-Siège à clore au plus vite le différend rhéto-valtelin. (2)

Chaque jour davantage, les Suisses catholiques s'isolaient de leurs voisins. Vers la fin de juin 1621, ils n'entretenaient plus de relations vraiment amicales qu'avec la cour d'Innsbruck. C'était, au reste, le moment qu'attendaient avec impatience Feria et Casati pour intervenir. A cette époque, on ne saurait trop le répéter, il y avait deux politiques espagnoles distinctes, celle de l'Escurial et celle de ses représentants aux Ligues, en Allemagne et en Italie. Or, la première seule était pacifique. Aiguillonnés du désir de conserver à leur maître la possession de la vallée de l'Adda et stimulés par les exhortations de l'archiduc Léopold, le gouverneur de la Lombardie et l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique en Helvétie étaient résolus à s'opposer, par tous les moyens en leur pouvoir, à l'exécution du traité. D'ailleurs, n'avaient-ils pas à portée une arme défensive admirable: la répugnance marquée des «Waldstætten» à donner la promesse qu'exigeait d'eux l'article III? (3) Au préalable, certes, il y avait lieu de dissiper les quelques nuages qui, depuis peu, s'étaient élevés entre Lucerne et Milan. Ce fut chose facile. Feria et son lieutenant avaient à leur dévotion les Valtelins, l'évêque de Coire et les bannis grisons, dont les agents intriguaient à force dans la Suisse primitive. (4) Grâce à l'appui de ces précieux auxiliaires, ils réussirent assez vite à éliminer des cantons forestiers, de Zoug et de Fribourg toute influence hostile à la leur. Soupçonné par les uns de gallicanisme, par les autres d'hérésie; accusé par la plupart de donner le pas aux intérêts politiques sur les intérêts religieux et, partant, «de se livrer au diable», ainsi que Gueffier, au reste, le nonce eut bientôt perdu le peu de crédit qu'il avait pu s'acquérir auprès des Confédérés catholiques. (5) Un dernier scrupule, néanmoins, provoquait de l'hésitation parmi ceux-ci. Ensuite de quel calcul le roi d'Espagne entravait-il l'exécution d'un traité qu'il n'avait cependant pas hésité à signer? Casati les rassura en leur affirmant, ce qui était faux, que jamais son maître n'avait sérieusement songé à se dessaisir de la Valteline et que si, d'ailleurs, pour une raison quelconque, les forts de cette province devaient être

---

(1) *G. Casati an Leopold.* Altorf, 7. Juni 1621. loc. cit.

(2) *Il cardinal segretario di Stato a Scappi.* Roma, 31 agosto 1621. Arch. Vaticano. (Nunziatura svizzera. CCXXXII.)

(3) *Miron à Coeuvres.* Soleure, 24 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 155.

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 1 luglio 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. p. 279.

(5) *Casati an Leopold.* Luzern, 28. Juni 1621. (ap. Reinhardt. Correspondenz von Girolamo Casati. p. 56 et 59 note.) — *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 549.

déposés en main tierce, on s'adresserait à eux de préférence à tous autres. (1)

A dire vrai, la cause que défendaient le nonce et l'ambassadeur du roi Très-Chrétien était plus que compromise lorsque s'ouvrit à Lucerne, le 26 juillet, une diète particulière des Etats catholiques. Ceux-ci, poussés par Mohr, Casati et Thomassin, se décidaient, en effet, à ne pas retarder davantage leur réponse à Montholon. Dans la réalité, cette précipitation était de mauvais augure. Une «journée générale» avait été assignée à Bade au 1er août, précisément afin de permettre aux divers membres du Corps helvétique d'exprimer leur avis motivé sur la suite à donner aux propositions françaises. Or, il n'était guère d'usage, du moins quand il s'agissait de questions de l'importance de celle qui leur était soumise en l'été de 1621, que les cantons prissent séparément des délibérations qui intéressaient au premier chef l'ensemble des Ligues. (2) Mais rien ne sut détourner les «Waldstætten» de la voie dans laquelle l'Autriche et Milan les engageaient. Ils passèrent outre à toutes protestations, d'où qu'elles vinssent. Dès lors, le dénouement était imminent. La lutte finale entre les députés grisons, venus à Lucerne pour y appuyer la requête de l'ambassadeur de France, et les délégués de l'évêque de Coire, des Valtelins et des bannis des Trois Ligues dura quelques heures à peine. (3) La réception plus que froide faite aux premiers, malgré la recommandation pressante de Montholon et de Scappi en leur faveur, (4) était un nouvel et certain indice des dispositions malveillantes que l'on nourrissait dans la Suisse primitive à l'égard de leurs mandants. (5) Enhardis par les préparatifs belliqueux qui se poursuivaient à Innsbruck et reprenaient en Lombardie, les Confédérés de l'ancienne confession décidèrent à l'unanimité de ne point intervenir dans l'exécution du traité et de faire échouer, grâce à leur absence, la diète générale assignée à Bade au 1er août. (6)

La raison principale invoquée par les Suisses alliés de Milan pour rendre plausible leur abstention décelait de leur part plus d'impatience d'en finir que de réelle ingéniosité. Il n'était guère admissible, en somme, que le seul sentiment de leur faiblesse les eût induit à refuser leur concours aux deux plus puissants monarques de l'univers dans une négociation où il y allait du

(1) *Montholon à Coeuvres.* Lucerne, 31 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 163. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 5 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(2) Eidg. Absch. V² 219.

(3) Eidg. Absch. V² 217 *a*. — *Lettre de Montholon «concernant les affaires de la Valteline».* Juin 1621. Aff. Etr. Grisons. II. 104.

(4) «Per questo, V. S. farà il possibile appresso li cantoni cattolici perchè, mentre la religione cattolica ritienga il dovuto luogo, si havranno da contentare nel rimanente di haver per compagno della promessa loro il re di Francia.» *Il cardinale segretario di Stato al vescovo di Campagna.* Roma, 31 agosto 1621. Arch. Vaticano. (Nunziatura svizzera. CCXXXII.)

(5) Eidg. Absch. V² 217. — B. Anhorn. op. cit. 290 sqq.

(6) Eidg. Absch. V² 217 *a*. — *Miron à Coeuvres.* Soleure, 22 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 161. — *Les cantons catholiques à Zurich.* Lucerne, 27 juillet 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 33). — Quadrio. op. cit. II. 270.

repos des Ligues.(1) Dans la réalité, ils avaient pour justifier leur attitude des motifs autrement sérieux. C'était, en première ligne, l'insuffisance des mesures concertées en vue d'assurer le libre exercice du culte catholique, tant en Valteline qu'en Rhétie;(2) puis la crainte d'avoir à prendre en main, le cas échéant, la défense de leurs protégés de la vallée de l'Adda, sans être auparavant certains d'obtenir, à cet effet, l'appui financier de la France.(3) D'autre part, si Fribourg et Soleure n'avaient pas d'alliance avec les Trois Ligues, aucun lien de combourgeoisie n'unissait aux Dix Droitures les Confédérés des cantons forestiers et de Zoug.(4) Enfin, et ce n'était pas à leurs yeux un grief minime, ceux-ci se considéraient comme offensés par le fait que la ratification grisonne du traité avait été sollicitée et obtenue alors qu'eux-mêmes ignoraient encore, non pas sa conclusion, certes, mais sa teneur exacte.(5)

A la dernière rigueur, l'envoyé de Sa Majesté fût peut-être parvenu à retarder, voire à atténuer l'échec que la diplomatie du Louvre était sur le point de subir dans la Suisse centrale. A la veille de la diète, certains personnages influents de cette région se faisaient fort de ramener à la cause française la majorité des conseils sinon des peuples des petits cantons. Il eût suffi pour cela d'acheter à deniers comptants les voix, toujours vénales, des principaux pensionnaires d'Espagne. Montholon déclina ces offres.(6) Malade et découragé, le vieux parlementaire était mûr pour l'irrémédiable défaillance. Lorsque, après avoir sollicité l'avis du nonce, lequel, du moins, continuait à observer, à la fois, l'esprit et la lettre de ses instructions,(7) les députés réunis à Lucerne se portèrent chez l'ambassadeur de France, ils ne furent pas peu surpris de le trouver presque acquis à leurs vues et très enclin à les approuver d'ajourner leur ratification jusqu'au moment où les intérêts de la religion seraient mieux assurés, tant en Rhétie qu'en Valteline.(8) Miron, lui-même, au reste, suivant en cela l'exemple de son collègue, s'excusait auprès de Zurich de ne pouvoir se rendre à Bade le 1er août. Mieux encore, il incitait les villes protestantes à répondre, elles aussi, séparément à la proposition française du 1er juillet, comme si, depuis deux siècles, le maintien de l'union parmi les Ligues n'avait pas été la préoccupation constante de la diplomatie royale.(9)

---

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 28 luglio 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Miron à Coeuvres.* Soleure, 3 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 166.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 17 giugno 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(3) B. Anhorn. Graw-Pünter-Krieg (éd. Mohr). p. 282, 296 sqq.

(4) B. Anhorn. Graw-Pünter-Krieg (éd. Mohr). p. 282.

(5) *Les VII cantons catholiques au roi de France.* (s. d.) Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 49. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 5 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(6) *Gueffier à Coeuvres.* Coire, 16 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 192.

(7) Eidg. Absch. V² 217 *a.* — *contra:* Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen. II. 528. — *Discours du nonce de Suisse aux deputez des sept cantons catholiques pour leur monstrer qu'ils peuvent en conscience accepter et executer le traitté de Madrid.* Lucerne, 27 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 41.

(8) Eidg. Absch. V² 217 *a.*

(9) *Miron à Zurich.* Soleure, 21 juillet 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 31). — *Montholon à Zurich.* Lucerne, 21 juillet 1621. *Ibid.* (170. 4. 32). — *Miron à Coeuvres.* Soleure, 3 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 166.

Ainsi donc, trois mois après la conclusion de l'accord de Madrid, la situation était plus tendue en Suisse qu'au lendemain de l'arrivée de Bassompierre à la cour d'Espagne. Seules, les Trois Ligues acceptaient les « articles de la Valteline ». L'adhésion des Etats protestants et du Valais ne faisait pas doute, il est vrai. (1) En revanche, sept cantons catholiques et les Rhodes intérieures d'Appenzell refusaient de se porter garants de l'observation du traité par les Grisons. Dores et déjà, la majorité du Corps helvétique était acquise aux vues de Feria. Au sentiment de la plupart des contemporains, l'occupation de la vallée de l'Adda par les Espagnols, de provisoire qu'elle était, devenait définitive. (2)

Genève menacée par Charles-Emmanuel. — Le pape soutient les prétentions de ce dernier. — Mission du Père Tobie Corona à la cour de France. — Elle échoue. — Griefs nourris au Louvre à l'endroit de Venise et des cantons protestants.

Efforts du gouvernement de Paris en vue d'obtenir de l'Escurial la suppression des formalités dont l'observation retardait l'exécution du traité. — Montholon et Gueffier négocient à côté de leurs instructions. — Ils se soumettent aux exigences des « Waldstœtten ». — « Articles de Lucerne » acceptés par les ambassadeurs français. — Montholon joué par les députés de la diète catholique.

X. Si le pape contrecarrait en Italie la politique belliqueuse des Toledo et des Feria, en revanche il servait les desseins du parti de la guerre, tant à Milan qu'en Espagne, en incitant Louis XIII, déjà aux prises avec les huguenots, à rompre avec les Etats protestants. Prince italien, le Saint-Père avait intérêt à ne pas laisser les Espagnols implanter leur domination dans les Alpes rhétiennes et à empêcher que la Valteline ne devînt le théâtre de nouvelles hostilités. Aussi, tout en veillant avec un soin jaloux à ce que l'hérésie ne pût prendre pied sur le sol de la Péninsule, était-ce par le moyen d'un prosélytisme pacifique, et non point d'une croisade, qu'il entendait provoquer le retour des Grisons au giron de l'Eglise. En compensation, quel éclat impérissable n'eût pas donné au pontificat de Grégoire XV la conquête de la ville de Genève, « ce cloaque de l'Europe — ainsi qu'on la nommait à Rome — cette sentine dont le venin commençait à se répandre au dehors »! (3)

(1) Déclaration valaisanne, en date du 4 août 1621. (Eidg. Absch. V² 220.)

(2) « Hora si crede del tutto per caduto il trattato sudetto di Madrid. » *Lionello al Senato.* Zurigo, 28 luglio 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Renier Zen al Senato.* Roma, 7 agosto 1621. Frari. Roma. LXXXIV. nº 44. — *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 20 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* fº 238.

(3) *Instruzzione al Padre D. Tobia Corona de' chierici regolari di S. Paolo per andar per servizio di Nostro Signore al re di Francia et al sig' duca di Savoia.* Roma, 18 luglio 1621. Bibl. Arsenal. mss. *8546* (impr. Archiv für Schweiz. Geschichte. VI. 291, avec indication d'autres sources).

De cette entreprise « sainte », aux yeux du pape, ne devaient découler que des avantages pour la cause de la religion et celle de la paix. N'eût-elle pas détourné de la Valteline l'attention du monde et occupé au delà des Alpes le remuant Charles-Emmanuel, toujours à la veille de fondre sur le Montferrat et de rallumer la guerre dans la Haute-Italie? Mais était-elle susceptible d'être réalisée? On le niait à Saint-Marc. On l'affirmait au Vatican. A la vérité, jamais peut-être circonstances aussi propices ne s'étaient prêtées à l'exécution de ce dessein. De quel lieu, en effet, la petite république calviniste pouvait-elle attendre un appui vraiment efficace? Contraints eux-mêmes de se défendre contre les armes catholiques et de se préparer à secourir La Rochelle à toute éventualité, les huguenots ne semblaient pas en mesure d'assumer la protection de leurs coreligionnaires de la région du Léman. D'autre part, les protestants allemands et hollandais avaient assez à faire à résister aux forces impériales et espagnoles;(1) les événements de Rhétie et de Valteline accaparaient l'exclusive sollicitude des Suisses évangéliques, et la Grande-Bretagne trahissait de plus en plus les intérêts des *Stati liberi* du continent. Enfin, aucune objection sérieuse n'était à redouter, soit de l'Escurial, où l'on se disposait à rouvrir les hostilités contre les Provinces-Unies, soit de la cour de Vienne, toute entière aux préoccupations que lui causaient la mort de Bucquoy et la levée du siège de Neuhäusel.(2)

Et cependant, on le savait bien à Rome, la chute de Genève ne dépendait ni de la tacite adhésion de l'Empereur aux plans du Saint-Père et de Charles-Emmanuel, ni de la complicité de l'Espagne; elle n'était possible qu'au cas où Sa Majesté Très-Chrétienne voulût bien y consentir. Or, Louis XIII n'était pas éloigné d'ajouter foi au bruit d'après lequel les rebelles huguenots du midi recevaient en secret des subsides des Bernois et des Genevois.(3) En fait, encore que, peu auparavant, leur allié de Paris les eût fait assurer de la continuation de sa protection,(4) ceux-ci affectaient de se croire tout aussi menacés du côté de France que de celui de Savoie. Ce fut l'instant que choisit Grégoire XV pour dépêcher au camp royal un religieux, le Père Tobie Corona, avec la mission délicate de procurer sinon l'adhésion complète du Louvre aux desseins formés contre Genève, du moins sa neutralité dans le conflit qui se préparait. A la vérité, aucun argument ne fut épargné par les agents piémontais et papalins qui pût faire impression dans l'esprit du jeune monarque. En se refusant à abandonner à son sort la cité du Léman, la royauté française ne donnait-elle pas à entendre que la guerre poursuivie par elle

---

(1) *Zurich aux Etats Généraux des Provinces-Unies.* 29 septembre/9 octobre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 30).

(2) *Instruction au Père Tobie Corona.* loc. cit. — *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 6 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 223.

(3) *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 26 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 346.

(4) *Le roi aux syndics et conseils de Genève* « par le retour du Sr Anjorrant ». Chizay, 29 mai 1621. Bibl. Nat. f. fr. *17364* f° 437.

contre les huguenots était plus politique que confessionnelle? Les communications entre les Ligues et la Bourgogne ne demeuraient-elles pas assurées par la Bresse? De quel secours, enfin, ne serait pas aux Etats catholiques de la Suisse occidentale, menacés par Berne, le voisinage permanent des forces ducales? (1)

Très heureusement pour les Genevois, les raisons qui, en mai 1579, militaient en faveur de la conclusion du traité de Soleure avaient conservé toute leur importance. Consentir à l'annexion de la petite république au duché de Savoie, c'eût été, pour la France, ouvrir une brèche irréparable dans sa frontière de l'est et sacrifier son alliance avec les cantons réformés d'Helvétie. Quelque imprévoyante que fût la politique extérieure des ministres du roi, elle n'allait cependant pas jusqu'à préconiser un pareil abandon des intérêts qui lui étaient confiés. Puysieux répondit par une fin de non recevoir catégorique aux sollicitations de l'ambassadeur piémontais et l'avertit que si le duc passait outre à son entreprise, « il auroit Sa Majesté et toutes ses forces contraires ». Par surcroît, et « pour plus grande seureté », Miron invitait en secret les Genevois « à prendre garde à eux soigneusement » et s'efforçait de persuader aux autorités des cités évangéliques que son maître, bien qu'il fît la guerre à ses sujets « de la religion », ne nourrissait aucune prévention contre les Etats protestants. (2)

Cette dernière assertion, est-il besoin de le dire, se trouvait chaque jour démentie par les faits. Les partisans d'une politique nettement catholique et austrophile étaient encore nombreux à la cour de France et ils s'agitaient, dans ce même moment, afin de pousser Sa Majesté à user de son crédit auprès du Sénat de Venise en faveur des membres de la Société de Jésus expulsés du territoire de la république. (3) Circonvenu d'ailleurs par eux, le jeune roi, aux prises avec la rébellion huguenote, avait une propension marquée à écouter leurs avis. C'est ainsi qu'à la nouvelle du succès de la négociation de Bassompierre, ni Louis XIII, ni Luynes n'avaient paru mettre en doute cette affirmation, au moins étrange dans la bouche de Puysieux, que les intrigues vénitiennes étaient désormais plus à redouter pour la Rhétie que celles de Milan. (4) Joués par l'Escurial, mais se refusant à l'avouer, les Brularts et leurs agents devaient être portés à rejeter sur les *Stati liberi* la responsabilité des lenteurs auxquelles se heurtait l'exécution du traité. Ils ne s'en firent pas faute. Du Fargis à Madrid, Montholon à Lucerne, Gueffier à Coire tombèrent d'accord pour innocenter Feria des présomptions de duplicité qui continuaient à peser sur lui. De là à prétendre que les Grisons et les Suisses évangéliques, incités par Venise, étaient les auteurs de tout le mal, il n'y

(1) *Instruction au Père Tobie Corona.* loc. cit.

(2) *Puysieux à Miron.* Camp devant Montauban, 18 septembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 135. — Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia. II. 234.

(3) V. Siri. Memorie recondite. V. 324 sqq.

(4) *Puysieux à Villiers.* 6 juin 1621. (ap. Siri. op. cit. V. 305.)

avait qu'un pas. Malgré les vigoureux démentis opposés à ces insinuations perfides par Girolamo Priuli, ambassadeur de la Seigneurie en France, et par Courtin de Villiers, représentant de Louis XIII à Saint-Marc, l'opinion s'accréditait de plus en plus dans l'entourage royal que le Sénat travaillait sans trêve à la rupture entre les deux couronnes et que les protestants d'Helvétie et de Rhétie secondaient ses desseins et souhaitaient une diversion puissante à la guerre huguenote. (1)

XI. Insensiblement, toutefois, on s'acheminait, au Louvre, à la conviction que l'accomplissement des nombreuses formalités prévues en l'article IV du traité entraînerait l'ajournement indéfini de la restitution de la Valteline. Aussi cherchait-on à obtenir, à tout le moins, la suppression de la principale d'entre elles et à persuader à l'Escurial de se contenter de la seule promesse du roi Très-Chrétien, sans exiger celles des treize cantons et des Valaisans. (2) En agissant ainsi, on s'efforçait de faciliter la réalisation de l'accord franco-espagnol. On respectait, en revanche, ses clauses essentielles. Pour peu que les commissaires réunis à Lucerne eussent obéi aux mêmes scrupules, l'œuvre de Bassompierre pouvait encore être sauvée de la ruine qui la menaçait. Mais, depuis plusieurs semaines déjà, Montholon et Gueffier négociaient à côté de leurs instructions. Aussi bien ce fut avec leur connivence, voire à leur instigation que les « Espagnolisez » réussirent enfin à pratiquer dans le texte de l'instrument diplomatique du 25 avril une première et irréparable brèche.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, c'était à contre-cœur que les ambassadeurs de France poursuivaient l'exécution d'un traité dans lequel, selon eux, les intérêts du catholicisme n'étaient pas suffisamment sauvegardés. Surpris par la divulgation de sa teneur, alors qu'eux-mêmes se croyaient sur le point d'obtenir des Trois Ligues d'importantes concessions en matière confessionnelle, ils avaient tout d'abord jugé la partie perdue pour leurs protégés. Mais, peu à peu, en présence de la très vive émotion que soulevaient les articles de Madrid, tant à Milan qu'à Innsbruck et dans la Suisse primitive, l'espoir leur était revenu d'améliorer, à la faveur de dispositions additionnelles, la condition des catholiques valtelins et grisons. Ensuite de paroles imprudentes échappées à Gueffier au cours de la « journée » de Bade du 1er juillet, le bruit ne commençait-il pas à se répandre parmi les cantons que le roi Très-Chrétien, aussitôt les conférences de Lucerne terminées, demanderait à ses alliés de Rhétie

(1) *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 11 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* fº 179. — *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 15 giugno 1621. Frari. Francia. LV. — *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 549. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 7 et 17 septembre 1621. loc. cit.

(2) *Le roi à ses ambassadeurs en Suisse.* Camp devant Montauban, 29 septembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *7117* fº 137.

de réintégrer, « à sa contemplation », l'évêque de Coire dans ses privilèges séculaires?(1)

Au moment où, le 31 juillet, Gueffier regagna les « Waldstætten », porteur des ratifications grisonnes, corrigées certes, mais non point absolument conformes à la rédaction de Thomassin,(2) le rejet des propositions du Louvre par la diète catholique était acquis depuis quelques jours déjà.(3) Dès lors, trois solutions s'offraient au choix des ambassadeurs français: suspendre toute négociation jusqu'à l'heure où Du Fargis aurait obtenu de la cour de Madrid la suppression de la garantie helvétique; s'appuyer exclusivement sur les protestants; ou bien, enfin, se soumettre aux exigences des cantons de l'alliance espagnole. La première semblait la plus raisonnable. Elle leur était, d'ailleurs, suggérée par les Brularts.(4) Ils ne s'y arrêtèrent pas. La seconde n'eût sans doute pas présenté un avantage immédiat, puisque, à tout prendre, Zurich et les Etats de son groupe ne formaient qu'une minorité au sein des Ligues. A un point de vue plus général, elle était cependant recommandable. Mais elle froissait les sentiments intimes de Montholon et de Gueffier, et cela devait suffire pour qu'ils la rejetassent. Restait la troisième, la plus dangereuse, en somme, car elle entraînait la revision de l'article III du traité et, par suite, ouvrait la porte à toutes les surprises et à tous les mécomptes. Les envoyés de Louis XIII, néanmoins, n'hésitèrent pas à l'adopter. Eussent-ils été achetés par Feria, et le bruit en courut en France vers cette époque,(5) qu'ils n'auraient certes pas agi autrement.(6)

Au cours de cette même diète catholique de juillet, si funeste aux espérances grisonnes, les gouvernements des cantons forestiers avaient fait savoir sous main à Montholon que leur refus de se rallier aux vues du roi Très-Chrétien n'était peut-être pas définitif. Ils laissaient entendre, en effet, que l'insertion d'une clause favorisant les intérêts du catholicisme les engagerait sans doute à se montrer moins intraitables.(7) Cette ouverture insidieuse séduisit de prime abord les ambassadeurs français. Les circonstances étaient critiques. Tout conspirait contre l'aboutissement des conférences de Lucerne. Et, comme si ce n'était pas assez de la défection de la majorité des Confédérés, la mort de l'archiduc Albert, survenue le 13 juillet, annulait

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 13 giugno 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Girolamo Casati an Leopold.* Luzern, 28. Juni 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 55.) — *Gueffier à Coeuvres.* Lucerne, 21 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 189. — *Büntener an Girolamo Casati.* Baden, 2. Juli 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 57.)

(2) Quadrio. op. cit. II. 268.

(3) Reinhardt. op. cit. p. 59.

(4) *Le roi à ses ambassadeurs en Suisse.* Camp devant Montauban, 29 septembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 137.

(5) Silhon. Apologie du traité de Monçon.

(6) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 549.

(7) *Montholon à Coeuvres.* Lucerne, 31 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 163. — *Miron au même* Soleure, 3 août 1621. *Ibid.* f° 166.

les pouvoirs que Thomassin tenait de ce prince et non point des « deux archiducs », [1] selon la formule la plus fréquemment usitée. [2] D'autre part, le pape et son représentant en Suisse ne cachaient pas leur découragement, ensuite des lenteurs que rencontrait l'exécution du traité. [3] Toujours aussi énergiques à blâmer la désobéissance de Feria aux ordres de l'Escurial et à repousser, en ce qui concernait la Valteline, les tentatives d'innovation ayant un caractère politique, [4] ils ne croyaient plus, en revanche, à la possibilité d'attendre, pour modifier le texte de l'article III, que la restitution fût chose accomplie. [5] Dès lors, ils n'étaient pas éloignés d'approuver la répugnance des sujets des Trois Ligues à retourner sous la domination grisonne. [6] En outre, malgré qu'il en eût, le nonce se sentait ébranlé par les attaques dont il était l'objet dans les conseils des « Waldstætten » [7] et par la désinvolture avec laquelle ses collègues français s'écartaient, le plus souvent, de leurs instructions.

La diète catholique terminée, l'évêque de Campagna s'ouvrit à Montholon, d'abord, puis à Gueffier, dès que ce dernier eût regagné Lucerne, de son dessein de provoquer, de concert avec les Suisses de l'ancienne confession, la revision des stipulations relatives à l'exercice de celle-ci, tant en Rhétie qu'en Valteline. [8] Il s'agissait, en somme, de remettre sur pied les « articles d'Ilantz » de novembre 1620. Ces articles, on s'en souvient peut-être, prévoyaient la réintégration de l'évêque de Coire et des bannis « espagnolisez » dans leurs droits, honneurs, biens, privilèges et revenus, le rétablissement des visites pastorales de ce prélat en deçà des monts et de celles de son collègue de Côme dans les pays sujets, enfin l'installation de prêtres dans toute localité habitée par des catholiques. Inspirés par Gueffier, agréés, quoique à contre-cœur, par les protestants de la Cadée et des Dix Juridictions, ils avaient été, en dernière instance, repoussés par les communes de la Ligue Grise, sur des conseils venus de Milan et de Lucerne.

Les « Waldstætten », il est vrai, s'étaient assez vite rendu compte de la nature du rôle que Feria cherchait à leur faire jouer en cette circonstance. L'occasion s'offrant à eux de modifier leur décision première, ils la saisirent avec empressement. Les « articles d'Ilantz », amendés par l'adjonction d'une clause qui supprimait l'exercice du culte réformé en Valteline, prirent

(1) Albert et Isabelle.

(2) *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 17 luglio 1621. Frari. Francia. LV. — Eidg. Absch. V² 222. — *Montholon à Coeuvres.* Lucerne, 31 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 163. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 5 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(3) *Renier Zen al Senato.* Roma, 4 settembre 1621. Frari. Roma. LXXXIV. n° 60.

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 5 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(5) *Instruzzione a M^gre arcivescovo di Tebe, nunzio straordinario al re Cattolico per trattare con S^a M^tà del negozio della Valtellina.* Roma, 16 ottobre 1621. Bibl. Arsenal. mss. *8546* f° 601.

(6) *Renier Zen al Senato.* Roma, 7 agosto 1621. Frari. Roma. LXXXIV. n° 44.

(7) *Lionello al Senato.* Zurigo, 5 agosto 1621. loc. cit.

(8) *Lettre de Montholon « concernant la Valteline ».* s. d. (1621). Aff. Etr. Grisons. II. 104.

le nom d'« articles de Lucerne ». [1] Grâce à l'indéniable complicité des envoyés du roi Très-Chrétien, les cantons forestiers, maîtres de la situation, entendaient s'immiscer derechef dans les affaires intérieures des Trois Ligues et s'opposer à l'exécution du traité du 25 avril, aussi longtemps que les communes rhétiennes ne se seraient pas soumises à leurs volontés. [2]

Quelle allait être l'attitude des ambassadeurs de Louis XIII en présence de cette mutilation manifeste du texte des articles de Madrid? La réponse à cette question semblait malheureusement trop certaine. Engagés, comme ils l'étaient, dans la voie des concessions dangereuses, Montholon et son collègue ne pouvaient qu'achever de compromettre le crédit et le prestige de la France parmi les Ligues. Au risque de se voir, d'une heure à l'autre, privés du concours des protestants, sans acquérir, en compensation, l'estime des catholiques, ils se rallièrent aux propositions du nonce et se firent fort de procurer à celles-ci l'adhésion des Grisons. [3] C'était s'avancer beaucoup. Aussi bien il y avait plus. En prenant d'eux-mêmes ce parti, ils s'exposaient à être désavoués par la cour, d'où, contrairement à l'affirmation de Gueffier, aucune autorisation ne leur était, à ce moment-là, parvenue de se relâcher des stipulations confessionnelles contenues en l'article III du traité. [4] Mais telle était leur confiance dans l'approbation finale de leur conduite en haut lieu qu'ils se jetèrent délibérément dans le piège que leur tendaient leurs adversaires.

Et pourtant, c'eût été, semblait-il, en ce qui concernait l'ambassadeur extraordinaire, à tout le moins, l'occasion de redoubler de circonspection. De fait, les députés catholiques venaient de dresser au vieux parlementaire une embûche, dans laquelle un diplomate avisé, quelque peu renseigné sur les usages des diètes, ne fût certes pas tombé. Lorsque, le 27 juillet, ils l'étaient allé trouver, afin de lui soumettre le sens de la réponse qu'ils s'apprêtaient à lui faire, ils l'avaient très habilement sollicité de leur exposer ses vues personnelles quant à l'issue probable des négociations en cours. Et Montholon, sans peser ses paroles, n'avait pas hésité à leur donner confidentiellement part de son désir de venir en aide, lui aussi, à l'évêque de Coire et aux bannis et de contribuer à la restauration du catholicisme en Rhétie.

(1) *Articoli dati in Lucerna, mediante i quali si assicura la restitutione della Valtellina in virtu del trattato fatto in Spagna.* Frari. Svizzeri. XIII. — Anhorn. op. cit. p. 288. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 280. — Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCC. 139. — *Montholon à Sillery.* Lucerne, 2 septembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 555. — Les articles cités par Du Mont (Corps diplomatique. V² 396) et reproduits par l'éditeur des Eidgenössische Abschiede (V² 235) comme étant ceux « convenuz et arrestez entre les ambassadeurs de France et d'Espagne, par l'entremise du nonce du pape, « au sujet de la Valteline, au mois d'aoust 1621 », ne sont pas les articles de Lucerne, mais bien ceux d'Aranjuez, du 3 mai 1622.

(2) Anhorn. op. cit. 296.

(3) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 549. — Eidg. Absch. V² 217 *a.* — *Montholon à Sourdis.* Lucerne, 2 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 198. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 5, 9 e 19 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — U. v. Salis. Denkwürdigkeiten. p. 120.

(4) *Gueffier à Coeuvres.* Lucerne, 21 juin 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 189. — *Montholon à Sillery* Lucerne, 18 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 549. — *G. Priuli al Senato.* Parigi, 13 settembre e 3 ottobre 1621. Frari. Francia. LVI.

C'était là plus que n'osaient espérer ses interlocuteurs. Ceux-ci s'emparèrent de sa déclaration, s'en firent une arme contre lui, l'insérèrent en bonne place dans le recès de leur diète et l'ébruitèrent autant qu'il leur fut possible. (1) A ce coup, l'ambassadeur extraordinaire perdit le peu de considération dont il jouissait encore auprès des cantons évangéliques et des Trois Ligues. En vain se plaignit-il de la divulgation intempestive d'une opinion qu'il était en droit d'émettre, en tant que particulier; en vain chercha-t-il à se défendre d'avoir « voulu faire aulcune blessure au traité ». Sa protestation ne trouva pas d'écho. On ne l'écouta pas davantage quand, changeant ses batteries, il prétendit que les propos qui lui étaient reprochés avaient été, en réalité, tenus par le nonce. (2) Aussi bien les récriminations qu'il fit entendre devant la diète de Lucerne du 19 août n'eurent d'autre résultat que de lui aliéner à tout jamais les « Waldstætten », dont les autorités lui reprochaient, ainsi qu'à Miron, de leur supprimer *sans raison* les pensions et bienfaits du roi. (3)

Situation critique des Ligues Grises. — Conférences d'Imst. — Les articles de Lucerne, soumis à l'approbation du « Bundstag », sont repoussés par celui-ci. — Négociations infructueuses de Gueffier à Coire. — Les passions populaires se déchaînent à nouveau en Rhétie.

Les Trois Ligues placées dans l'alternative de se rapprocher de Milan ou de reconquérir elles-mêmes la Valteline. — La majorité de leurs représentants incline vers cette dernière solution. — Feria offre aux Grisons de leur rendre leurs provinces d'outre-monts s'ils consentent à l'alliance de son maître.

Défiances des Suisses protestants à l'égard de Montholon et de ses collègues français. — Ceux-ci assistent à la diète de Bremgarten. — Zurich et les Etats de son groupe favorables à la ratification helvétique du traité de Madrid.

Levée des bandières grisonnes. — Répit obtenu par Gueffier. — L'ambassadeur se retire en Suisse. — Les Trois Ligues invoquent sans succès l'assistance de Venise. — En présence des tergiversations de la diplomatie française, Zurich et Berne approuvent les plans belliqueux de leurs alliés de Rhétie.

XII. Il était temps que les protecteurs naturels des Ligues Grises les assistassent de leurs conseils. Abandonnées à elles-mêmes, leurs assemblées

(1) Eidg. Absch. V² 217 *a*.

(2) *Protestation du Sr de Montholon adressée aux V cantons catholiques.* Lucerne, 19 août 1621. St-Arch. Zug. — *Justification des ambassadeurs de France aux Grisons sur l'exécution* (sic) *du traitté de Madrid.* 1622. Bibl. Nat. 500 Colb^t *429* f°s 77—87. — *Montholon à Sillery.* Lucerne, 2 septembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 555.

(3) Eidg. Absch. V² 221 *a*. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 19 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Girolamo Casati an Leopold.* Luzern, 26. August 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 60 et 63 note.)

ne savaient s'arrêter à un parti définitif. Les escarmouches continuelles qui se livraient aux frontières, la famine dont souffraient certains districts, l'amertume que ressentaient les « patriotes » à voir l'exécution du traité de Madrid indéfiniment ajournée, tout les portait à des résolutions extrêmes et souvent contradictoires. (1)

Sans même attendre le résultat de la diète de Bade du commencement de juillet que l'on présupposait devoir être défavorable à leur cause, les Grisons s'étaient décidés à dépêcher des députés à Imst, en Tyrol, et cela malgré la présence en Rhétie de Gueffier, venu pour engager les communes à souscrire aux exigences imprévues de Thomassin. Or, les conférences tenues dans cette ville, du 7 au 16 juillet, n'avaient servi qu'à rendre plus évident le désir de rupture qui animait l'archiduc. (2) Assaillis de récriminations visant, pour la plupart, des événements fort anciens, les représentants des Trois Ligues avaient eu quelque peine à faire valoir les griefs de celles-ci, mais s'étaient élevés avec énergie contre les prétentions de Léopold sur l'Engadine et la presque totalité des « Droitures », prétentions appuyées, en revanche, par l'évêque et son chapitre. Devant l'impossibilité de s'entendre sur le choix d'un arbitre, les Grisons désignant comme tel un ministre français, et les commissaires autrichiens le prélat de Constance, on s'était séparé sans rien conclure. (3)

La situation avait donc plutôt empiré en Rhétie, lorsque, dans les premiers jours d'août, Gueffier, porteur des « articles de Lucerne », reprit le chemin de Coire. (4) Au même temps, le nonce, traversant le Gothard, se rendait à Milan, avec la mission officielle d'arranger les différends vénéto-lombards de Crema et de l'Oglio et l'ordre secret de convaincre Feria de la nécessité de restituer la Valteline, dès l'instant que le « Buudstag » aurait consenti aux modifications proposées à l'article III du traité. (5) Accueilli avec froideur et défiance partout où il se présentait, l'ambassadeur français s'installa au « Hof », chez l'évêque, ce qui constituait un véritable défi à l'adresse des protestants grisons. (6) Ceux-ci, au reste, n'ignoraient pas les fins qui poussaient le successeur de Paschal à leur rendre visite. Il leur était revenu, d'autre part, que Montholon se décidait à les sacrifier; et l'émotion soulevée à cette nouvelle

(1) B. Anhorn. op. cit. p. 316. — *Abel de La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 4 août 1621. Arch. Torino. (Svizzera. IX.)

(2) *Braun an Zürich.* Chur, 31. Mai/9. Juni 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 13).

(3) *Instructions des Trois Ligues à leurs deputés vers l'archiduc Leopold.* Coire, 17/27 juin 1621. Bibl. Nat. 500 Colb' *102* fº 319. — *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 6 giugno 1621. Frari. Francia. LV. — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 19 juillet 1621. loc. cit. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 23 luglio 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — Mohr. Geschichte von Currätien. I. 603. — A Porta. op. cit. II. 444. — Anhorn. op. cit. I. p. 227. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 267 sqq.

(4) *Gueffier à Coeuvres.* Coire, 14 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 192.

(5) *Abel de La Tournette au duc de Savoie.* Lucerne, 4 août 1621. Arch. Torino. (Svizzera. IX.) — *Lionello al Senato.* Zurigo, 5 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Miron à Coeuvres.* Soleure, 19 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fº 168. — Reinhardt. op. cit. p. 59. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 286.

(6) « Jedermann scheücht In, flüget In, und niemand weiss sich mitt Ime zu vertruwen. » *Guler an Zürich.* 9/19. August 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 13). — Anhorn. op. cit. 298.

avait été si vive parmi les Trois Ligues que, par mesure de prudence, l'envoyé extraordinaire s'était empressé de faire revenir à Lucerne son train, laissé par lui, en mai, sur les rives de la Plessur.(1)

Bien que, à son départ de Suisse, Gueffier se fût fait fort d'amener sans difficulté les montagnards rhétiens à partager ses vues, son assurance l'abandonna dès ses premières démarches. Que la très grande majorité des communes se montrât hostile à l'idée de priver de leur culte les protestants établis en Valteline, il n'y avait pas lieu d'en douter. Les délibérations du « Bundstag », ouvert à Coire le 16 août, confirmèrent, au reste, cette prévision.(2) Impatients de savoir si, malgré le résultat négatif des diètes de Bade et de Lucerne, le roi Très-Chrétien conservait l'espoir de leur procurer, par la voie amiable, la restitution de leurs pays sujets, les députés des Trois Ligues firent prier l'ambassadeur de les tirer d'incertitude.(3) L'heure était venue pour celui-ci de se démasquer. Le jour même,(4) il parut devant la diète grisonne. La justification des derniers actes de Montholon était, certes, malaisée. Gueffier l'entreprit pourtant et conclut son plaidoyer en adjurant ses auditeurs d'approuver sans réserves les « articles » qu'il leur soumettait, non point, assurément, de la part de son maître, mais en son nom personnel. Or, cette assertion, d'ailleurs conforme à la vérité, était manifestement contraire, ainsi que nous l'avons dit, à de précédentes et très suspectes affirmations du diplomate français.(5)

Les représentants des communes avaient écouté avec stupeur l'envoyé royal développer sa proposition, et celui-ci s'était assez vite rendu compte de l'effet que ses paroles produisaient sur eux. Aussi bien il était trop tard pour reculer. Les députés grisons insistèrent pour obtenir communication du texte exact de la harangue qu'ils venaient d'entendre. L'ambassadeur dut céder. C'en était fait des échappatoires et des réticences. La réponse du « Bundstag » fut aussi nette que virulente. Non contente de se refuser à discuter un projet qualifié par elle de scandaleux,(6) la diète rhétienne s'opposa à ce que les assemblées communales en prissent connaissance. Certes, le traité de Madrid ne ménageait pas d'une manière suffisante les intérêts des Trois Ligues, en ce sens surtout qu'il laissait subsister les usurpations autrichiennes.(7) Mais, du moins, prévoyait-il la restitution de la Valteline à ses légitimes suzerains; tandis que, aux termes des articles élaborés à Lucerne, les pays d'outre-

(1) B. Anhorn. op. cit. 280—281.

(2) *Gueffier à Coeuvres.* Coire, 14/16 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 192.

(3) Anhorn. op. cit. 298.

(4) Le 6/16 et non le 16/26 août (*contra:* Anhorn. op. cit. 314).

(5) *Justification des ambassadeurs français, etc.* Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f°s 77—87. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 23 agosto 1621. loc. cit.

(6) « Es hat der Herr Gueffier schedliche und schandtliche Artikel widerumb auff die ban gebracht. » *Guler an Zürich.* 9/19. August 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 13). — Anhorn. op. cit. p. 296. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 281.

(7) *Protestation faite par les Grisons ... sur l'inexécution du traité de Madrid.* 9/19 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16 950* f° 99.

monts, ouverts désormais aux seuls catholiques, devenaient, en quelque sorte, une annexe du duché de Milan. (1)

Dans l'espoir d'apaiser la colère grandissante des Grisons, Gueffier imagina de recourir à une diversion. Il déclara que le souci du maintien de la paix en Rhétie lui créait le devoir de retirer sa proposition. En revanche, il suppliait les Trois Ligues de s'abstenir de toute manifestation belliqueuse jusqu'à l'heure, prochaine selon lui, où son maître réussirait à convaincre le roi Catholique de l'inutilité, voire du danger de la garantie helvétique. (2) Mais, une fois encore, le branle était donné au mouvement populaire dans la haute vallée du Rhin. Chaque jour, les résolutions du « Bundstag » devenaient plus viriles, plus inquiétantes et les répliques de Gueffier moins efficaces. (3) C'était, le 19 août, une protestation solennelle contre l'attitude de la France et de ses agents à l'égard des Ligues Grises depuis la conclusion du traité de Madrid ; (4) le 20, la menace de jeter 12 000 hommes en Valteline, pour peu que cette province ne fût pas, dans la huitaine, évacuée par Feria ; (5) le 22, une missive conçue en termes forts, adressée au roi Très-Chrétien pour l'aviser que ses alliés de Rhétie se passeraient de son appui, s'il se refusait plus longtemps à les remettre en possession des territoires usurpés sur eux par la maison d'Autriche ; (6) le 23 enfin, un mémoire apologétique en réponse au recès de la diète catholique suisse du 28 juillet et la nouvelle affirmation des droits imprescriptibles des Grisons sur la vallée de l'Adda et ses dépendances. (7)

XIII. Ce ne fut pas une des conséquences les moins fâcheuses de la présentation des « articles » de Lucerne aux députés réunis à Coire que d'acculer leurs communes à la nécessité, soit de se rapprocher de Milan, puisque la France les abandonnait, soit de lever leurs bandières pour tenter la reconquête de la « Rhétie d'au delà les monts ». (8) Chacune de ces deux solutions rencontrait, au reste, de zélés défenseurs. Les partisans de la dernière se montraient las d'attendre de l'issue des négociations engagées dans les

---

(1) *Guler an Zürich.* 9/19. August 1621. loc. cit. — *Montholon à Sillery.* Lucerne, 2 septembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 555. — *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 13 settembre 1621. Frari. Francia. LIV.

(2) *Justification des ambassadeurs de France aux Grisons sur l'exécution du traite de Madrid.* 1621—1622. Bibl. Nat. 500 Colbt *429* fos 77—87. — *Récit véritable de ce qui s'est passé aux Grisons sur le traité de Madrid.* Bibl. Nat. f. fr. *16 949* fo 50.

(3) *Justification des ambassadeurs de France, etc.* — Anhorn. op. cit. 314.

(4) Eidg. Absch. V² 223. — *Protestation faite par les Grisons aux ambassadeurs de France sur l'inexécution du traité de Madrid.* 9/19 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16 950* fo 99. — Anhorn. Graw-Pünter Krieg. p. 301 sqq. — Bibl. Nat. 500 Colbt *429* fo 82; f. fr. *19 578* fo 89; Coll. Brienne. CXVII fo 27.

(5) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 22 août 1621. loc. cit. — *Justification des ambassadeurs de France, etc.* loc. cit. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 agosto 1621. loc. cit. — *Les officiers du régiment de Zurich à Zurich.* Mayenfeld, 27 août/6 septembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden F (170. 5. 11 — *Abscheid de la résolution du Bundstag du XX août 1621.* Bibl. Nat. f. fr. *16 949* fo 43. — B. Anhorn op. cit. p. 289.

(6) Anhorn. Graw-Pünter Krieg. p. 305–312.

(7) *Antwort der III Pünten auff den Lucernischen Abscheid.* 13/23. Augusti 1621. — Anhorn. op. cit. p. 290.

(8) Eidg. Absch. V² 226. *Lionello al Senato.* Zurigo, 12 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

«Waldstætten» et en Espagne le relèvement des affaires de leur patrie. Convaincus, comme on l'était à Rome, d'ailleurs,(1) de l'existence d'une entente secrète entre les deux couronnes,(2) ils éprouvaient, par suite, le désir de témoigner à la face du monde, par un acte de vigueur, qu'ils n'avaient pas démérité de leurs ancêtres de la guerre de Souabe. Prêts, dès le mois d'avril, à risquer un coup de main sur Bormio,(3) ils avaient été détournés de l'accomplissement de ce dessein grâce aux exhortations de Gueffier et de Montholon.(4) Mais, à leur sens, les chances de réussite que présentait l'entreprise n'avaient pas diminué depuis six mois, et sa justification paraissait non moins aisée qu'alors. D'une part, en effet, les Grisons, encouragés par les récents succès de leurs coreligionnaires d'Allemagne, croyaient pouvoir compter, le moment venu, sur l'appui effectif des cantons protestants et de la république de Venise.(5) D'autre part, n'y avait-il pas lieu de déjouer les plans de l'archiduc Léopold, lequel, tout en amusant les députés des Trois Ligues, que ce fût à Feldkirch, à Innsbruck ou à Imst, considérait le traité de Madrid comme annulé,(6) préparait ouvertement l'invasion des Engadines et négociait avec les habitants du Val Moûtier pour qu'ils ratifiassent de leur plein gré l'occupation autrichienne?(7)

Si le parti de la guerre estimait qu'il était de l'intérêt des Grisons de rentrer en Valteline les armes à la main, plutôt que d'en attendre la restitution avec des réserves inadmissibles en matière confessionnelle, le parti de la paix défendait une opinion toute contraire.(8) Une imposante minorité, dans laquelle se rangeaient nombre d'adversaires jusqu'alors irréconciliables de l'Espagne,(9) ne voyait de remède à la situation que dans une entente avec cette puissance sur la base des «capitulations de Fuentes» de l'année 1603, c'est-à-dire de la pleine et entière «liberté de croyance».(10) Et de cette solution, douloureuse à leur patriotisme, ils acceptaient par avance toutes les conséquences, dût même le régiment de Zurich, en garnison à Mayenfeld, être expulsé de cette place, comme celui des cantons forestiers l'avait été de la Ligue Grise, quelques mois auparavant.(11)

(1) *Renier Zen al Senato.* Roma, 4 settembre 1621. Frari. Roma. LXXXIV. 60.
(2) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 22 août 1621. loc. cit.
(3) *Feria al rey.* Milan, 13 mayo 1621. Simancas. Estado. Leg. nº 1925.
(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1621. Frari. Svizzeri. XIII.
(5) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 22 août 1621. loc. cit.
(6) *Léopold à Girolamo Casati.* Heiterwang, 31 août 1621 (ap. Reinhardt. p. 64.)
(7) *Braun an Zürich.* Chur, 31. Mai/9. Juni 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 13). — *Lionello al Senato.* Zurigo, 24 giugno 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Montholon à Zurich.* Lucerne, 10 août 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 8). — *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 6 settembre 1621. Frari. Francia. LVI.
(8) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 17 septembre 1621. loc. cit.
(9) *Lionello al Senato.* Zurigo, 1 luglio 1621. loc. cit.
(10) *Lionello al Senato.* Zurigo, 13 maggio e 9 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — «Wyl man darfür haltet es könne Inen sonst durch kein ander mittel zu Iren verlornen Landten und Lüthen zu friden und einigkeit...geholfen werden.» *Les officiers du régiment zuricois à Zurich.* Mayenfeld. 10/20 août 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 5).
(11) *Les officiers du régiment zuricois à Zurich.* Mayenfeld. 10/20 août 1621.

Les choses en étaient à ce point lorsque Feria, très averti de ce qui se passait aux Trois Ligues, fit offrir à celles-ci de leur rendre la Valteline, sans réserve aucune, pourvu qu'elles acceptassent l'alliance de Milan.(1) Cette ouverture se produisait à son heure. Le «Bundstag» du 16 août, qu'avait exaspéré la proposition de Gueffier, n'hésita pas, malgré l'opposition de ce dernier, à délivrer un sauf-conduit à l'envoyé officieux du duc-gouverneur, le marchand lombard Giulio Cesare Ciseri.(2) Celui-ci obtint audience des députés de la diète, le 26 du même mois.(3) Il s'en fallut de peu que sa harangue n'eût l'effet désiré. Mais l'insistance qu'il mit à exalter la puissance de son maître et à rabaisser celle du roi Très-Chrétien, jointe à la nouvelle d'un coup de main, d'ailleurs failli, des Espagnols sur Chiavenna,(4) ramena quelques sympathies à la cause française.(5) Déjà l'ambassadeur songeait à user envers ce dangereux concurrent du procédé qui lui avait réussi à l'égard de Vincenti et de Barbarigo. Fort heureusement pour lui, le mandataire de Feria n'attendit pas un décret d'expulsion pour repasser la frontière.(6) Derechef les projets d'alliance rhéto-milanaise se trouvaient ajournés. Mais, cette fois, du moins, leur réalisation à brève échéance paraissait certaine.

XIV. Vers la fin d'août, la situation, tant en Helvétie qu'en Rhétie, semblait, à la vérité, inextricable. Les ambassadeurs français, sans autorité auprès d'aucun parti, récoltaient les fruits amers de leur politique imprudente et pleine de contradictions. Le nonce refusait, encore que Gueffier lui-même l'en priât, de retoucher les «articles» de Lucerne, de manière à les rendre acceptables aux Trois Ligues.(7) Satisfait du résultat de ses atermoiements, le président de Dôle prenait ses dispositions en vue de passer l'hiver en Suisse.(8) Les Confédérés de l'ancienne confession ne songeaient pas à revenir sur le recès du 28 juillet. Les Grisons, enfin, inclinaient de plus en plus à

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 23 luglio e 23 agosto 1621. loc. cit. — *Mémoire contenant les difficultez qui se rencontrent en l'exécution du traicté de Madrid.* 22 août 1621. Bibl. Nat. 500 Colbt *429* fo 48. — *Gueffier à Coeuvres.* Coire, 14/16 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fo 192.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 19 agosto 1621. loc. cit. — *Montholon à Sillery.* Lucerne, 2 septembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 555. — *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 20 settembre 1621. Frari. Francia. LVI.

(3) et non le *20* (*contra:* Sprecher. I. 283. Mohr. op. cit. I. 617. Romegialli. III. 80.) — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 27 août 1621. loc. cit.

(4) Romegialli. Storia della Valtellina. III. 81.

(5) *Copia della proposta fatta da me Giulio Cesare Ciseri avanti Illmi Sigri tre capi delle Eccelse Tre Leghe di SSri Grisoni.* Coira, 26 agosto 1621. Bibl. Nat. f. fr. *18 037* fo 202. — *Montholon à Sillery.* Lucerne, 2 septembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 555. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 2 settembre 1621. loc. cit.

(6) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 27 août 1621. loc. cit.; *à Coeuvres.* Coire, 1er septembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fo 195. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) III. 374. — Romegialli. Storia della Valtellina. III. 80.

(7) *Gueffier à Coeuvres.* Coire, 14/16 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* fo 192.

(8) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 2 septembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 555. — *G. Casati à Léopold.* Lucerne, 2 octobre 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 67.)

se soulever et réclamaient, dans ce dessein, les secours de Venise et des cantons évangéliques. (1)

Seuls au sein des Ligues, les Suisses protestants, unis aux catholiques du Valais, avaient, jusqu'à ce jour, appuyé sans arrière-pensée les démarches des envoyés français et recommandé aux communes rhétiennes l'acceptation du traité de Madrid. Or, il convient de le reconnaître, leur bonne volonté avait été bien mal récompensée. Tandis que tout l'effort de la diplomatie royale se concentrait, — avec quel insuccès, on l'a vu, — sur les «Waldstætten», les dépêches adressées à la cour par Miron, Montholon et Gueffier continuaient à porter la trace des préventions confessionnelles nourries par les trois ambassadeurs contre les uniques auxiliaires sur lesquels ils eussent à faire fonds. (2) Les Zuricois et leurs alliés souffraient certes de cette défiance persistante, due au souvenir de leur malheureuse campagne de l'année 1620. (3) Ils en souffraient au même degré que les agents vénitiens, tenus à l'écart, eux aussi, des négociations qui se poursuivaient entre les commissaires du pape et des deux rois. Mais l'intérêt vital que présentait à leurs yeux l'évacuation de la Valteline par les Espagnols les engageait à la patience. Ils ne purent cependant dissimuler leur déplaisir, en constatant, au cours de la conférence d'Aarau, le 2 août, la part qu'avait prise Montholon à l'élaboration des «articles» de Lucerne et à l'ajournement de la diète générale. (4)

Aussi bien l'heure de la revanche allait sonner pour les cantons évangéliques. C'était l'instant où Gueffier, retourné aux Grisons avec le fallacieux espoir d'y venir promptement à bout de la mission très délicate que ses collègues lui avaient confiée, subissait échec sur échec et se voyait, par surcroît, menacé de l'intervention d'un envoyé de Feria. Or, en fait de secours, l'ambassadeur ne pouvait en obtenir que de deux parts, de Saint-Marc ou de la Suisse protestante. Décidé, par avance, à ne recourir en aucun cas aux bons offices du résident vénitien, le représentant du roi n'hésita pas, en revanche, à invoquer l'aide des Etats de la nouvelle confession. Montholon lui servit d'intermédiaire et mit à demander l'assignation d'une «journée» particulière à Bremgarten, au 24 août, un empressement au moins égal à la hâte avec laquelle il s'était dérobé au voyage de Bade, le 1er du même mois. (5)

On était assez mal informé, tant à Zurich qu'à Berne, sur ce qui se passait à Lucerne, et l'on supposait les négociations des commissaires beaucoup plus avancées qu'elles ne l'étaient en réalité. Aussi les autorités de ces deux villes furent-elles tout aussitôt portées à croire qu'en présence de la

(1) *Justification des ambassadeurs de France aux Grisons, etc.* 1621—1622. Bibl. Nat. 500 Colbᵗ *429* f°ˢ 77—87. — Eidg. Absch. V² 226.

(2) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 août, Bremgarten, 26 août 1621. Aff. Etr. Suisse XIV. 549. 553.

(3) Eidg. Absch. V² 219.

(4) Eidg. Absch. V² 219.

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 19 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Miron à Sillery.* Soleure, 20 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 551. — *Montholon à Sillery.* Bremgarten, 26 août 1621. *Ibid.* 553. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 288.

réponse négative des cantons catholiques, la conférence s'était résolue à se priver du concours de ceux-ci et à se contenter du seul acquiescement des Etats évangéliques et du Valais, ce qui eût écarté d'emblée l'hypothèse de l'emploi de la force, au cas où les Grisons se fussent refusés à observer telle ou telle clause du traité.(1) Or, il suffit de l'arrivée de Montholon et de Miron à Bremgarten pour que ces illusions se dissipassent.

Quoique de plus en plus souffrant, l'ambassadeur extraordinaire n'avait pu se dispenser de paraître en personne au rendez-vous fixé par lui.(2) De prime abord et afin de prévenir tout malentendu, il déclara que, de deux choses l'une, ou bien la garantie helvétique serait entièrement supprimée, ou bien elle serait maintenue et sollicitée derechef de l'ensemble des membres de la Confédération. A tout prendre, il n'y avait là rien que de conforme aux règles de la logique, et les députés protestants finirent par se rallier à cette idée. Ils désapprouvèrent, en revanche, et l'audacieuse tentative de justification des articles de Lucerne présentée par Montholon et les explications, d'ailleurs embarrassées, de celui-ci quant aux motifs du retard apporté à la restitution de la Valteline.(3) Il n'était guère soutenable, en effet, que la nouvelle rédaction de l'article III, telle qu'elle était sortie des délibérations des commissaires réunis sur les rives du lac des Quatre-Cantons, n'eût trait qu'à l'administration intérieure des Trois Ligues et, par suite, ne causât aucun préjudice à l'œuvre de Bassompierre. L'on se révoltait, en outre, et non sans raison, dans la Suisse évangélique, à voir les ambassadeurs français accabler les malheureux Grisons de reproches que ceux-ci n'étaient certes pas seuls à encourir.(4) Le gouverneur de Milan, l'archiduc d'Innsbruck, le président de Dôle, les chefs des cantons catholiques n'avaient-ils pas la plus grande part de responsabilité dans l'échec des conférences de Lucerne? Et quant au roi Très-Chrétien, les fautes lourdes de ses agents aux Ligues passées sous silence, était-il bien certain qu'il eût accompli, dans les délais voulus, les obligations que le maréchal avait souscrites en son nom à Madrid? Sans les démarches pressantes de Priuli auprès des Brularts, démarches répétées à la fin de juin encore, quel ajournement n'eût pas subi la ratification française, laquelle, aux termes de l'article VII du traité, devait intervenir incontinent après le retour de Bassompierre à la cour?(5)

Etant donnée la divergence absolue des intérêts qui divisaient entre eux les Confédérés des deux confessions, il n'y avait pas lieu de douter que le

(1) Eidg. Absch. V² 222. — *Montholon à Sillery*. Bremgarten, 26 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 553.

(2) *Montholon à Zurich*. Lucerne, 15 et 23 août 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 2. 11).

(3) Eidg. Absch. V² 222.

(4) *Justification des ambassadeurs de France sur l'exécution du traité de Madrid*. 1621—1622. Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f°s 77—87. — *Montholon à Zurich*. Soleure, 28 septembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 31). — *Récit véritable de ce qui s'est passé aux Grisons sur le traité de Madrid*. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 50.

(5) *Girolamo Priuli al Senato*. Parigi. 4 e 11 luglio 1621. Frari. Francia. LV.

refus d'acquiescement opposé par les catholiques à Montholon ne provoquât chez les protestants une résolution en sens contraire. Rejeté à Lucerne, le 27 juillet, le principe de la garantie helvétique dans les affaires grisonnes avait été agréé à Aarau, le 2 août.(1) Malgré l'impression défavorable que produisit sur eux la harangue confuse de l'ambassadeur extraordinaire, les députés réunis à Bremgarten satisfirent à la plupart des exigences de ce dernier. Ils ne poussèrent certes pas l'abnégation jusqu'à s'engager à recommander aux Ligues Grises l'acceptation des «articles» de Lucerne.(2) Mais ils consentirent, pour complaire à Montholon, à supprimer quelques-unes des réserves qui accompagnaient leur promesse. En outre, ils accordèrent que celle-ci fût écrite et non point verbale, ainsi que leurs supérieurs en étaient d'abord convenus.(3) Enfin ils se déclarèrent prêts à mettre tout en œuvre à l'effet d'empêcher que les Grisons ne causassent leur propre ruine, soit en s'alliant avec Milan, soit en descendant en Valteline, enseignes déployées.(4)

XV. Les choses se gâtaient décidément en Rhétie, aussi bien pour le Louvre que pour les *Stati liberi.* Malgré la retraite précipitée de Ciseri et le rejet des propositions lombardes, Gueffier ne cessait de perdre du terrain. Peu disposé au début à accueillir les demandes de subsides que lui adressaient les Trois Ligues, il avait dû, sous la menace d'une dénonciation formelle de l'alliance de France, prendre sur lui de leur allouer un secours extraordinaire de 26 000 livres.(5) Mais le résultat de cette largesse, soit l'ordre donné aux milices des communes de surseoir de huit jours leur marche contre Bormio, ne l'avait pas satisfait.(6) Et cependant, à ce moment-là encore, l'ambassadeur tenait entre ses mains le sort des Grisons. Ceux-ci eussent volontiers renoncé à leurs desseins belliqueux, en échange de la promesse, authentiquée en due forme, à la vérité, que les armes du roi Très-Chrétien entreraient en Valteline si, dans un délai déterminé, celle-ci ne leur était restituée par les voies pacifiques. L'exigence n'était pas excessive, en somme, et Louis XIII y acquiesça, de son plein gré, trois ans plus tard. Néanmoins, Gueffier l'écarta avec dédain.(7)

(1) Eidg. Absch. V² 219.

(2) Eidg. Absch. V² 222.

(3) *Schaffhausen an Zürich.* 1/11. August 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 4. 9). — *Acte de la promesse des cantons protestants.* St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (faussement datée du 14 avril). — Eidg. Absch. V² 229.

(4) *Miron à Coeuvres.* Soleure, 19 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 168. — *Les cantons protestants à Montholon.* Zurich, 20/30 août et 10 septembre. *Montholon aux cantons protestants.* Lucerne, 31 août et 6 septembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 9, 13 et 19). — Eidg. Absch. V² 222. — *Ratification du traitté de Madrid envoyée par Messrs des quatre villes à Mrs les ambassadeurs Miron et de Montholon.* 25 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 126.

(5) *Justification des ambassadeurs de France, etc.* loc. cit. — Anhorn. op. cit. 298. — *Montholon à Sillery.* Bremgarten, 26 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 553.

(6) *Les officiers du régiment zuricois à Zurich.* Mayenfeld, 27 août/6 septembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 14). — *Lionello al Senato.* Zurigo, 10 e 17 settembre 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(7) Anhorn. op. cit. p. 319.

Etait-ce donc sans motif que les autorités des Trois Ligues continuaient à voir en lui le principal artisan de la ruine de leur patrie?

On était arrivé au jour fixé par le «Bundstag» pour la mise en marche des bandières. Le 6 septembre, une avant-garde se formait à Davos, pénétrait, au bout de quelques jours, dans la Ligue Grise et massacrait à Flims le *landshauptmann* Joseph de Capaul, l'un des personnages les plus opposés à l'expédition projetée.(1) Mais la répugnance des montagnards de l'Oberland à participer, d'une manière quelconque, au soulèvement persistait malgré cette exécution sommaire.(2) Cette circonstance aidant, Gueffier réussit à obtenir d'une diète réunie dans la capitale, du 9 au 16 septembre, un nouveau répit.(3) Toutefois, la patience de la majorité protestante touchait à son terme. Les jussions aux communes récalcitrantes se succédaient de plus en plus menaçantes,(4) et les «Espagnolisez» prenaient, les uns après les autres, le chemin de Bellinzone.(5) L'ambassadeur français, lui-même, que sa vieille expérience avertissait toujours à temps de l'approche du danger, jugea prudent de se retirer en Suisse. Après un dernier et inutile appel au calme,(6) il quitta Coire, le 20 septembre,(7) et gagna Soleure, en compagnie de Montholon, lequel venait depuis peu d'établir ses quartiers à Sursee.(8)

Aussitôt après la fuite de Gueffier, et sans plus se soucier ni de la protestation que celui-ci leur envoya de Ragatz, ni de l'assentiment préalable du roi Très-Chrétien à leurs plans aventureux, les Grisons se résolurent à passer des paroles aux actes.(9) Remplis d'illusions quant aux chances de succès de leur entreprise, ils prétendaient avoir des intelligences dans Bormio et ne mettaient pas en doute que le peuple valtelin n'attendît leur entrée en campagne pour secouer le joug de ses oppresseurs, régnicoles ou milanais.(10) Une nouvelle diète décréta solennellement la levée des bandières, et les assemblées communales adoptèrent non moins solennellement cette décision.

(1) Anhorn. Graw-Pünter-Krieg. p. 200, 319, 321. — Sprecher v. Bernegg. (op. cit. I. 291) fixe à tort au 3 octobre la date de la mort de Capaul, car cet événement est annoncé dans une lettre écrite de Zurich au Sénat par Lionello le 30 septembre. Frari. Svizzeri. XIII. — *Les officiers du régiment zuricois à Zurich.* Mayenfeld, 27 août/6 septembre 1621.

(2) Anhorn. p. 321.

(3) *Les officiers zuricois à Zurich.* Mayenfeld, 27 août/6 septembre et 3/13 septembre 1621 (170. 5. 16). — *Gueffier à Puysieux.* Coire, 17 septembre 1621.

(4) *Justification des ambassadeurs de France, etc.* loc. cit.

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 30 settembre 1621. loc. cit.

(6) *Escrit que je* (Gueffier) *fis envoyer par le bourgmestre de Coire aux communes des Ligues, le 20 septembre 1621.* Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f° 61.

(7) et non le 4/14 septembre 1621. *contra:* Anhorn. op. cit. p. 319.

(8) *Lionello al Senato.* Zurigo, 23 settembre 1621. loc. cit. — *Montholon à Zurich.* Sursee, 25 septembre. Soleure, 28 septembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 28, 31). — *Justification des ambassadeurs de France, etc.* — *Récit véritable de ce qui s'est passé aux Grisons sur le traité de Madrid. Gueffier à Puysieux.* Soleure, 30 septembre 1621. — *Girolamo Casati à Léopold.* Lucerne. 2 octobre 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 67.) — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 290.

(9) Anhorn. op. cit. p. 320. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 290.

(10) Anhorn. p. 322.

Les catholiques eux-mêmes, entraînés par l'exemple des protestants, prirent les armes.(1) A cette heure critique de leur histoire, les Grisons, il n'est que juste de le reconnaître, avaient pour eux le droit strict et l'équité. Il leur manquait, en revanche, la force disciplinée, sans laquelle les meilleures causes sont sujettes aux pires catastrophes. Au total, que proposait-on aux légitimes souverains de la Valteline? De la leur restituer? Oui, certes. Mais à la condition, vraiment stupéfiante, qu'ils n'y remissent jamais les pieds et qu'ils consentissent, par surcroît, à la restauration du catholicisme en Rhétie. Or, le traité de Madrid ne prévoyait rien de semblable. Il stipulait, au contraire, la liberté des deux cultes au delà des monts et s'abstenait de toute immixtion dans les affaires intérieures des Trois Ligues.(2)

Si décidés qu'ils fussent à sortir, à bref délai, de la situation intolérable que leur créait l'hostilité déclarée de l'Autriche et de l'Espagne et la duplicité de la diplomatie française à leur égard, les Grisons avaient tout avantage à invoquer, une fois encore, l'appui moral et les secours effectifs de leurs alliés ou amis.(3) L'accès du Louvre leur étant fermé(4) et les sympathies des cantons forestiers et de Zoug allant à leurs adversaires,(5) ils tentèrent une suprême démarche auprès du Sénat vénitien et des gouvernements des cités évangéliques.(6)

A Venise, depuis le décès du chevalier Hercule de Salis, survenu l'année précédente, les Trois Ligues étaient représentées par Constantin Planta. Ce cousin du chef de la faction espagnole en Rhétie était à ce point dévoué aux intérêts de la Sérénissime République qu'il en oubliait ceux de son propre pays. Chargé de proposer que les troupes de Saint-Marc se joignissent aux bandières des communes, dès que celles-ci seraient arrivées sous les murs de Bormio, il s'acquitta bien de sa commission (7 octobre), mais ne rougit pas de préconiser en secret l'annexion de quelques districts grisons à l'Etat de Terre-Ferme, comme prix de la coopération de la Seigneurie à la reconquête de la Valteline.(7) Faite à Milan, cette ouverture aurait sans doute trouvé de l'écho. Au sein du collège, où la politique d'effacement était plus en faveur que jamais, elle n'eut aucun succès. Ce que le Sénat redoutait le plus, c'était précisément de voir les Grisons, emportés par «leur chaleur de foye», tenter un coup de force au delà des monts.(8) La réponse faite à Planta fut donc

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 27 settembre 1621. loc. cit. — *Montholon à Sillery.* Soleure, 16 octobre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 565. — Quadrio. op. cit. II. 277.

(2) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 novembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 566.

(3) *Les officiers du régiment zuricois à Zurich.* Mayenfeld, 27 août/6 septembre 1621.

(4) *Les Trois Ligues à Montholon.* 5/15 septembre 1621. — Eidg. Absch. V² 227.

(5) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 2 septembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 555. — Eidg. Absch. V² 233 (7 octobre).

(6) *Instruction au capitaine Jean Fausch envoyé aux cantons évangéliques.* Davos, 8/18 septembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 24).

(7) Cantù. Storia di Como. II. 133—134.

(8) *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 1er octobre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 281.

aussi peu encourageante que possible.(1) Au même temps, d'ailleurs, Lionello, de Zurich, se donnait à tâche de réfréner l'ardeur belliqueuse des pensionnaires rhétiens de la République et de les engager à déférer aux avis de Montholon et de Gueffier.(2)

Dans la Suisse protestante, les projets nourris par la majorité des Trois Ligues ne rencontraient guère plus d'approbation qu'à Venise. Outre que la situation vraiment alarmante des Genevois préoccupait déjà, à juste titre, les autorités de Zurich et de Berne, celles-ci savaient par expérience ce qu'il en coûtait de seconder les Grisons dans des entreprises dont la réussite n'était rien moins que certaine.(3) Aussi le représentant du « Bundstag », qui les visita de la part de ce dernier en septembre, ne parvint-il pas tout d'abord à ébranler leur résolution de demeurer neutres dans le conflit qui se préparait.(4) En conséquence, le régiment zuricois de Steiner, cantonné à Mayenfeld, reçut l'ordre de n'en pas bouger.(5) De pressantes missives furent, en outre, adressées aux Trois Ligues pour les conjurer de ne pas compromettre par un soulèvement intempestif les chances d'une évacuation pacifique de la Valteline par les Espagnols.(6) Sans canons, sans vivres, sans munitions, les bandières ne couraient-elles pas au devant du désastre que leur prédisaient, au reste, les bannis grisons retirés auprès de Feria?(7)

Peu à peu, cependant, les Suisses protestants commençaient à voir clair dans le jeu des ambassadeurs français et à se convaincre qu'il n'y avait pas que les Grisons qui fussent trompés par ces derniers. A leur avis, du moins, il semblait de plus en plus évident que Montholon et Gueffier cherchaient, d'atermoiements en atermoiements, à atteindre l'hiver et à ajourner ainsi de plusieurs mois l'exécution déjà très problématique du traité du 25 avril. Symptôme significatif entre tous, l'ambassadeur extraordinaire ne paraissait nullement pressé de recevoir des cantons évangéliques la promesse authentique dont le texte avait été arrêté à Bremgarten.(8) Or, d'où provenait cette subite réserve, sinon du fait que Zurich et les Etats de son groupe persistaient à ignorer les « articles » de Lucerne, considérés par les diplomates

---

(1) Eidg. Absch. V² 225.

(2) *Lionello al Senato.* Zurigo, 16 maggio, 26 luglio, 5 e 30 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII. Ulysse von Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten p. 120.

(3) Eidg. Absch. V² 231. *Les officiers du régiment de Steiner à Zurich.* Mayenfeld, 27 août/6 septembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 14).

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 19 settembre 1621. loc. cit. -- *Proposition du podestat Buol, faite à Berne.* Septembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 25).

(5) Eidg. Absch. V² 229 *b.* — Mohr. Geschichte von Curraetien. I. 600. - Salis-Marschlins. op. cit. p. 121.

(6) *Die IV protest. Orten an die III Bünde.* 16/26. August 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 7). — *Zürich an die III Bünde.* 27. August/6. September, 29. August/8. September, 29. September/9. Oktober 1621. *Ibid.* Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 288, 292. — Anhorn. op. cit. 324.

(7) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 288. - Romegialli. op. cit. III. 83. — *Montholon à Sourdis.* Lucerne, 2 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 198.

(8) *Montholon à Zurich.* Soleure, 28 septembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 31).

français à Soleure comme le minimum des garanties à accorder aux catholiques de la Rhétie et de la Valteline? Résolus, dès lors, à déjouer ces calculs, ne fût-ce qu'afin d'établir qu'ils n'étaient pour rien dans les lenteurs où se complaisaient les commissaires étrangers à Lucerne, les Confédérés de la nouvelle confession contraignirent, en quelque sorte, Montholon à leur donner décharge des ratifications qu'ils lui firent remettre vers cette époque. (1) En outre, ils crurent devoir l'avertir que la patience des Trois Ligues était à bout et que seule la prompte restitution de la vallée de l'Adda réussirait à empêcher, de la part de celles-ci, le coup de force qu'eux et lui appréhendaient. (2) Pour toute réponse, l'ambassadeur extraordinaire et ses collègues se bornèrent à lancer à nouveau contre les protestants suisses et grisons certaines insinuations perfides, dont ces derniers avaient déjà, en mainte occasion, fait prompte justice. (3)

Aussi bien, à cette fois, c'en était trop. Encore que les Etats Généraux des Provinces-Unies et les princes indépendants d'Allemagne les incitassent à secourir les Trois Ligues au nom de la solidarité qui unissait entre eux tous les *Stati liberi*, (4) les cités évangéliques d'Helvétie avaient loyalement tenté de contribuer à assurer l'exécution pacifique du traité de Madrid. Dès l'instant que la diplomatie française, dont ils attendaient un sérieux appui, les abandonnait et semblait douter de leur bonne foi, les Suisses protestants n'avaient plus à ménager les susceptibilités de leur puissant allié d'outre-Jura. De guerre lasse, Berne et Zurich se décidèrent, dans les premiers jours d'octobre, à approuver les projets belliqueux des Grisons, que les autorités de Bâle et de Schaffhouse, d'autre part, quoiqu'elles n'eussent aucun traité de combourgeoisie avec la Rhétie, se déclaraient prêtes à soutenir pécuniairement. (5)

Préparatifs militaires en Rhétie. — Considérations stratégiques. — Réunion des bandières dans la haute vallée de l'Inn. — Echec des Grisons devant le château de Bormio. — Feria s'apprête à user de représailles envers les

(1) *Les cantons évangéliques à Montholon.* Zurich, 1/11 octobre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 1).

(2) *Miron à Coeuvres.* Soleure, 3 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 166. — Eidg. Absch. V² 222–223, 229 (14 septembre). — *Zurich à Montholon.* 10/20 septembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5).

(3) *Montholon à Zurich.* Soleure, 28 septembre 1621; *aux cantons protestants.* Soleure, 14 octobre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 31; 170. 6. 8).

(4) *Les Etats Généraux des Provinces-Unies à Zurich.* La Haye, 28 août/7 septembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5. 15). — *Lionello al Senato.* Zurigo, 23 settembre 1621. loc. cit.

(5) *Schaffhausen an Zürich.* 7/17. September 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 5). — *Basel an Zürich.* 12/22. September 1621. *Ibid.* — Eidg. Absch. V² 226, 231. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 27 settembre e 12 ottobre 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

Trois Ligues. — Il occupe Chiavenna et Poschiavo. — Les députés grisons expulsés d'Imst. — Les deux Engadines et le Prættigau tombent aux mains des Autrichiens, lesquels entrent dans Coire.

XVI. Point de guerre plus inutile que celle qui « s'ouvre tumultueusement », a dit Macchiavel.(1) De cette vérité, les Grisons allaient faire, à leurs dépens, la très dure expérience. Tout n'était cependant pas à blâmer dans « la saillye inconsiderée » à laquelle ils se préparaient.(2) Un historien, dont l'œuvre n'est malheureusement pas exempte d'erreurs de fait et d'appréciation, Mr Conradin de Mohr estime qu'en portant leur principal effort sur Bormio, les chefs des bandières commirent une lourde faute.(3) Je ne partage pas cette opinion. Les montagnards rhétiens, chez lesquels la discipline la plus élémentaire faisait certes défaut, n'étaient pas dépourvus de certaines qualités stratégiques. C'est ainsi que, avant d'entrer en campagne, ils avaient agité de détruire le pont du Diable, de manière à couper les communications entre Milan et la Suisse catholique.(4) D'autre part, en s'avançant vers le haut Adda, ils conservaient quelque espoir d'amener les troupes de l'Etat de Terre-Ferme à faire cause commune avec eux.

Cependant, à la demande expresse de l'archiduc Léopold, des conférences, approuvées par Zurich, venaient de reprendre à Imst, le 5 octobre,(5) entre délégués grisons et commissaires autrichiens.(6) Les premiers, redoutant avec raison que les hostilités ne fussent rompues durant leur séjour en Tyrol, avaient obtenu de la diète des Trois Ligues la promesse qu'aucune décision grave ne serait arrêtée avant leur retour en Rhétie.(7) Mais il n'était plus guère possible d'ajourner l'explosion d'un mouvement dont les inspirateurs, le colonel Jean-Pierre Guler et Hartmann de Planta, jouissaient d'une légitime popularité et à l'idée duquel se ralliait l'un des patriciens les plus influents de la Cadée, Rodolphe de Salis, que l'on voyait, dès juillet, pousser le Sénat vénitien à tenter une diversion en Valteline.(8)

Ce fut du Val Moûtier, *(Münsterthal)*, occupé par les Autrichiens, que partit le signal impatiemment attendu.(9) Aussitôt, de toutes parts, les bandières

(1) Décade, liv. II. ch. 30.

(2) *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 29 octobre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 316.

(3) C. von Mohr. Geschichte von Curraetien. p. 601.

(4) *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 30 septembre 1621. loc. cit.

(5) et non le *15.* (*contra:* Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. I. 186.)

(6) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 289. — Mohr. op. cit. p. 619. — Juvalta. op. cit. 67. — Anhorn. op. cit. 319. — *Léopold à Girolamo Casati.* Salzbourg, 23 septembre 1621. (ap. Reinhardt. p. 65.)

(7) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 290.

(8) *Lionello al Senato.* Zurigo, 15 luglio 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *contra:* Ul. von Salis. Denkwürdigkeiten. p. 121.

(9) *Gueffier à Puysieux.* Coire, 17 septembre 1621. loc. cit.

prirent la route de la Haute-Engadine (10 octobre).[1] Mais déjà d'importantes défections étaient signalées. Sur les 12 000 hommes appelés sous les armes, ce fut à peine si 6500 s'ébranlèrent, le 11, par Livigno et Isolaccia, dans la direction de Bormio.[2] Malheureusement pour eux, l'ennemi était sur ses gardes depuis deux mois au moins.[3] Avant même que la ville fût tombée aux mains des assaillants, ce qui eut lieu le 13, la petite garnison s'était retirée dans le château, et ce château très fortifié n'était pas, selon l'expression d'un contemporain, «un morceau pour estre emporté par de telles gens».[4] Il suffit, en effet, de «quelques volées de feu artificiel» pour faire perdre contenance aux milices grisonnes (14 octobre).[5] Décimées et privées d'un de leurs colonels, tué dans le combat, celles-ci ne tardèrent pas à reprendre en désordre le chemin de leurs montagnes, poursuivies par 400 fantassins et 40 chevaux espagnols.[6] L'expédition de Bormio était terminée. Elle avait duré six jours. Sans un retard de quelques heures dans l'arrivée des renforts amenés de Valteline par Feria, retard dû à une cause fortuite, les bandières rhétiennes eussent, selon toute probabilité, laissé au pied de l'Umbrail plus de la moitié de leur effectif.[7]

La nouvelle de la malheureuse équipée des Grisons s'était propagée avec une très grande rapidité, tant en Tyrol qu'en Lombardie. Elle parvint à Milan dans la nuit du 13 au 14 octobre. Le gouverneur fit aussitôt réveiller le nonce Scappi, à 2 heures du matin, pour lui en donner part, et, montant lui-même à cheval, se dirigea à marches forcées vers le haut Adda, à la tête de quelques troupes rassemblées en hâte.[8] Lorsqu'il atteignit Bormio, tout danger était conjuré depuis l'avant-veille. Dans la réalité, la Valteline n'avait pas été sérieusement menacée.[9] Mais Feria entendait «prendre au poil l'occasion de la folye des Grisons», provoquée d'ailleurs par ses excitations,[10] et en tirer un parti immédiat.[11] Sa prétention d'user de représailles envers ses voisins du nord était-elle soutenable en droit strict? Assurément non. En descendant sur Bormio, ceux-ci n'avaient eu d'autre but

(1) *Moderante Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 ottobre 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Montholon à Sillery.* Soleure, 16 octobre 1621 Aff. Etr. Suisse. XIV. 565.

(2) *Les officiers du régiment zuricois à Zurich.* Mayenfeld, 9/19 octobre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 4).

(3) *Courtin de Villiers à Péricard.* Venise, 27 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.*

(4) *Avis de la Sérénissime République transmis à Courtin de Villiers.* 2 octobre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.*

(5) *Montholon à Sourdis.* Soleure, 16 octobre 1621. loc. cit.

(6) 300 fantassins et 80 chevaux (*Montholon à Sourdis.* 2 novembre). — *Les officiers du régiment zuricois à Zurich.* Mayenfeld, 9/19 octobre 1621. loc. cit. — *Moderante Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 ottobre 1621. Frari. Svizzeri. XIV. — *Gueffier à Puysieux.* 23 octobre 1621. 800 hommes. (Lavizzari. 238.) — Sprecher von Bernegg. I. 293 sqq.

(7) Romegialli. Storia della Valtellina. III. 86.

(8) *Feria a Antonio de Arostegui.* Milan, 14 octubre 1621. Arch. Gen. Simancas. Estado. Leg. nº 1925. — *Scappi à Gueffier.* Milan, 14 octobre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *18 937* fº 221.

(9) Quadrio. Dissertazioni, ecc. II. 283.

(10) *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 2 agosto 1621. Frari. Francia. LV.

(11) *Courtin de Villiers à Puysieux.* Venise, 17 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.*

que de rentrer dans leur bien. Par suite, ils n'avaient pu enfreindre, ainsi qu'on le prétendait, telle ou telle stipulation du traité de Madrid, puisque ce dernier, ne reconnaissant pas l'existence de l'état de guerre dans les Alpes Rhétiennes, ne prévoyait aucun armistice entre les Trois Ligues et Milan. D'un autre côté, n'attaquant pas les garnisons autrichiennes, ils ne violaient pas la trêve conclue par eux avec l'archiduc.(1) Feria, toutefois, en jugea autrement.(2) De son entrevue à Leprese, entre Tirano et Bormio, avec Baldiron, l'un des lieutenants de Léopold, devait sortir un plan de campagne complet contre les Grisons.(3)

Bormio et la Valteline plus fortement occupés que jamais par les Espagnols, lesquels substituaient, chaque jour davantage, leur autorité à celle du gouvernement national de Robustelli,(4) il ne restait en la possession des Trois Ligues au delà des monts que Poschiavo et Chiavenna. Or, si la première de ces places n'était pas défendue, la petite garnison de la seconde, commandée par les frères Rodolphe et Ulysse de Salis, mourait de faim.(5) Les secours espérés par les deux chefs grisons n'arrivant pas, ceux-ci durent, le 29 octobre, se replier avec 200 hommes vers leurs montagnes.(6) Dès le lendemain, Feria faisait pénétrer dans Riva et Chiavenna son lieutenant Serbelloni,(7) dont les troupes entreprirent presque aussitôt des incursions dans le Val Bregaglia.(8) Quelques jours plus tard, Poschiavo tombait à son tour.(9) Tous les passages conduisant de la haute vallée du Rhin dans la vallée de l'Adda étaient aux mains des Espagnols. Feria, ayant accompli sa tâche, ne tarda pas à regagner Milan, où il fit une entrée triomphale et attendit les nouvelles d'Innsbruck.(10)

Rien ne saurait dépeindre les angoisses patriotiques que ressentaient, dans ce même temps, les délégués grisons aux conférences d'Imst. Menacés d'arrestation ou, à tout le moins, d'expulsion, ils assistaient, silencieux et impuissants, aux préparatifs formidables faits, sur les ordres de l'archiduc, en vue d'assaillir

(1) *Léopold à Girolamo Casati.* Salzbourg, 23 septembre 1621. loc. cit.

(2) *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 23 octobre 1621. loc. cit. — *Courtin de Villiers à Gueffier.* Venise, 13 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 336.

(3) Sprecher von Bernegg. I. 296. — *Discours succinct des choses qui se sont passees sur le faict de la Valteline jusques aux articles envoyez par le Sr Gueffier.* Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 116.

(4) *Renier Zen al Senato.* Roma, 20 novembre 1621. Frari. Roma. LXXXV. n° 90.

(5) *L'Estoille à Miron.* Coire, 1er novembre 1621. Aff. Etr. Grisons. II. 102.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 ottobre e 4 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV. — *L'Estoille à Miron.* Coire, 30 octobre 1621. Aff. Etr. Grisons. II. p. 102. — A Porta. op. cit. II. 451 sqq.

(7) *Ecrit remis par le «Collège» à Courtin de Villiers.* Venise, 9 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr *4132* f° 332ro. — *Courtin de Villiers à Gueffier.* Venise, 5 novembre 1621. *Ibid.* f° 329. — Salis-Marschlins. op. cit. p. 125 sqq. — Crollalanza. Storia di Chiavenna. 298 sqq.

(8) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 306. — Romegialli. op. cit III. 95.

(9) *L'Estoille à Miron.* Coire, 1er novembre 1621. loc. cit. — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 7 novembre 1621. loc. cit. — *C. de Villiers à Miron.* Venise, 10 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 354

(10) *C. de Villiers à Miron.* Venise, 10 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 354. — Silhon Apologie du traité de Monçon.

leur pays.(1) Cette situation, intolérable pour eux, se prolongea jusqu'au 27 octobre, date à laquelle il leur fut enjoint d'avoir à quitter le Tyrol.(2) Or, ce jour-là, un corps de cavalerie autrichienne pénétrait du Montafun dans le Prættigau. Il en fut, il est vrai, repoussé, au bout de quelques heures, par les habitants de la vallée, comme l'avait été Baldiron, la veille, dans une première tentative d'invasion de l'Engadine.(3) Toutefois, les forces des Trois Ligues étaient trop disproportionnées à celles du frère de l'Empereur pour qu'il leur fût possible de résister longtemps à ces dernières. Peu après, en effet, le général ennemi, revenant à la charge, réussissait à traverser l'Inn à Nairs, écrasait ses adversaires à Schuls (29 octobre) et s'emparait des deux Engadines et du Prættigau.(4) C'en était fait de l'indépendance des Dix Droitures, occupées désormais militairement, bien que l'archiduc n'élevât de prétentions que sur huit d'entre elles.(5) D'autre part, la capitale de la Rhétie, aux autorités de laquelle l'envahisseur avait refusé tout armistice,(6) ne tardait pas à ouvrir ses portes à celui-ci (18 novembre).(7) Par le Val Bregaglia, les Autrichiens tendaient la main aux Espagnols, maîtres de Chiavenna.(8) Les rêves ambitieux de Léopold et de Feria étaient réalisés, et au delà. L'union territoriale des deux branches de la maison de Habsbourg, déjà consommée par la conquête de la Valteline et de Bormio, se trouvait consolidée par l'occupation des routes et passages conduisant de Samolaco à Feldkirch par le Splugen ou le Septimer.

Les Grisons cherchent en vain à donner le change à leurs alliés quant aux motifs de la retraite de leurs bandières de devant Bormio. — Pressant appel adressé à Zurich par les Trois Ligues. — Circonspection dont usent les Confédérés protestants dans leurs rapports avec l'Autriche et l'Espagne. — Dangers qui les menacent. — Zurich retire son régiment de Rhétie. — Exode en Suisse des Grisons du parti de Venise. — La plupart des

(1) *Lionello al Senato.* Füssen, 8 ottobre 1621. Frari. Svizzeri. XIV. — *Patent so der Ertzhertzog von Oesterreich gemeinen II. Pündten, seines vernehmens halben, zugeschicket.* 20. Oktober 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 12).

(2) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 298 sqq.

(3) *Les officiers du régiment de Steiner à Zurich.* St-Luziensteig, 18/28 octobre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 10). — Sprecher. op. cit. I. 300.

(4) *L'Estoille à Miron.* Coire, 30 octobre et 1er novembre 1621. Aff. Etr. Grisons. II. 102. — Mohr. op. cit. p. 645 sqq. — *Ecrit remis par le «Collège» à Courtin de Villiers.* 20 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16 087* fº 159.

(5) *Aloys Baldiron aux Ligues Grises.* 1er novembre 1621. St-Arch. Zürich. loc. cit. (170. 6. 20). *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 18 novembre 1621. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 301 sqq. — Anhorn. op. cit. 326 sqq.

(6) *Baldiron aux Ligues Grises.* 1er novembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 20). — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 7 novembre 1621. loc. cit.

(7) *Gueffier à Sillery.* Soleure, 3 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 547. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 dicembre 1621. loc. cit.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

cantons leur refusent asile. — Situation désespérée des Ligues Grises. — Plans de l'archiduc Léopold. — Les prédicants et leurs adhérents traqués et chassés des hautes vallées du Rhin et de l'Inn.

XVII. Les succès foudroyants remportés par les Austro-Espagnols dans la région des Alpes avaient rempli d'effroi les gouvernements des *Stati liberi* de Suisse et de la Haute-Italie. Ceux-ci ne songèrent plus, dès lors, qu'à détourner d'eux l'orage dont ils se sentaient menacés. Tandis qu'à l'autre extrémité du Rhin, les Hollandais rompaient la trêve et engageaient à nouveau une lutte héroïque contre l'Espagne, Grisons et Suisses protestants plièrent devant le danger et s'abandonnèrent au découragement.

En apprenant l'échec de leurs milices devant le château de Bormio, les Trois Ligues n'eurent, tout d'abord, d'autre préoccupation que d'en dissimuler à leurs voisins la réelle gravité. Elles prétendirent donc que les chefs de l'expédition avaient, au cours de celle-ci, reçu de Gueffier et de Montholon une missive les adjurant instamment de revenir sur leurs pas.(1) On comprend sans peine le parti qu'elles espéraient tirer de ce fait, dans lequel, bien plus que dans la résistance des assiégés, elles demandaient que l'on vît la raison déterminante de la retraite des bandières vers Zutz. Or, rien n'était plus inexact, est-il besoin de le dire? Non pas que les ambassadeurs français n'eussent envoyé aux Grisons en marche un suprême avertissement: mais la lettre qui le contenait, écrite à Soleure le 10 octobre, n'en partit que le lendemain et ne put, par conséquent, être remise, le 13, à ses destinataires dans la Haute-Engadine.(2)

Au reste, en présence des maux qui fondaient sur la Rhétie, toute tentative de justification des événements qui les avaient provoqués devenait superflue. Dès leur retour dans la vallée de l'Inn, qu'elles ne surent protéger contre l'invasion autrichienne, les bandières avaient pris la résolution de se séparer et de regagner, pour les défendre, leurs communes respectives. Néanmoins, avant de donner suite à ce dessein, elles adressèrent à Zurich un appel désespéré,(3) que les chefs des Ligues ratifièrent quelques heures plus tard, sans attendre la réunion d'une diète convoquée à Coire au 19 octobre.(4)

En réalité, bien loin de se préparer à secourir leurs coreligionnaires grisons, et cela grâce à l'appui financier de la France et de Venise, ainsi qu'on le redoutait à Milan,(5) les Suisses protestants ne songeaient qu'à

(1) Mohr, op. cit. p. 627.

(2) *Montholon à Zurich.* Soleure, 28 octobre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 17). — *Récit véritable de ce qui s'est passé aux Grisons sur le traité de Madrid.* Bibl. Nat. f. fr. *18 949* f° 50

(3) *Les bandières grisonnes à Zurich.* Zurich, 6/16 octobre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 3).

(4) *Les officiers du régiment Steiner à Zurich.* Mayenfeld, 9/19 octobre 1621. *Ibid. F* (170. 6. 4). - *Les Trois Ligues à Zurich.* Coire, 18/28 octobre 1621. *Ibid. F* (170. 6. 11).

(5) *Girolamo Casati à Léopold.* Lucerne, 22 novembre 1621. (ap. Reinhardt. p. 75.)

redoubler de prudence dans leurs rapports avec l'Espagne et l'Autriche. Ni du roi Très-Chrétien, retenu devant Montauban et, d'ailleurs, prévenu contre eux par ses agents aux Ligues; ni du Sénat vénitien, persuadé que les ministres de l'Escurial attachaient moins de prix à la possession des Alpes Rhétiennes qu'à la spoliation du trésor de Saint-Marc;(1) ni des princes protestants d'Allemagne, affaiblis par les succès de l'armée impériale, et dont quelques-uns, tel le margrave de Bade, invoquaient leur protection,(2) les cités évangéliques d'Helvétie ne devaient attendre de sérieux encouragements. Mais il y avait plus. Les périls qui les menaçaient à trois de leurs frontières n'étaient pas imaginaires. Bâle, inquiète des concentrations de troupes qui se faisaient dans le Brisgau, demandait au «Vorort» de veiller sur elle.(3) D'autre part, les Bernois venaient de renforcer la garnison de Genève, car la situation vraiment précaire de cette petite république les préoccupait à un degré non moindre que celle de leurs bailliages vaudois, exposés, eux aussi, à une attaque savoyarde.(4)

Au total, les craintes qu'éveillaient dans la région du Léman les préparatifs militaires de Charles-Emmanuel étaient loin de se dissiper. De même que le résident Lionello, se rendant en octobre de Zurich à Venise, par la voie du Tyrol et de la Bavière, avait pu se convaincre de l'imminence du danger que couraient les Ligues Grises,(5) de même l'ambassadeur Pesaro, qui gagnait la France vers cette époque, s'était rendu compte, en traversant la Maurienne, de l'importance de l'effort que le duc était à la veille de tenter contre Genève.(6) Lesdiguières, il est vrai, secondé par les agents de la Sérénissime République, s'employait activement à faire renoncer la cour de Turin à ses desseins,(7) tandis que, du camp devant Montauban, le roi renouvelait aux autorités de la vaillante cité l'assurance de sa protection.(8) Mais y avait-il lieu de tenir cette dernière promesse pour efficace? En d'autres termes, la France, qui n'avait su défendre les Grisons ni contre l'Autriche ni contre l'Espagne, réussirait-elle, le cas échéant, à garantir l'indépendance des Genevois menacée par la Savoie?

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 13 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV. — *Renier Zen al Senato.* Roma, 20 novembre 1621. Frari. Roma. LXXXV. nº 99. — *Mémoire remis à l'ambassadeur de France.* Venise, 20 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16 087* fº 159. — *Courtin de Villiers à Gueffier.* Venise, 10 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4122* fº 355.

(2) Eidg. Absch. V² 232 *c.*

(3) Eidg. Absch. V² 231 *a.*

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 23 agosto e 29 settembre 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Il colonnello Alardo a Antonio de Arestegui.* Milano, 14 ottobre 1621. Simancas. Estado. Leg. nº 1925. — *Pesaro al Senato.* Lione, 29 ottobre 1621. Frari. Francia. LVI. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 7 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV. — *Villiers à Miron.* Venise, 26 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* fº 346. — Eidg. Absch. V² 231 *a.*

(5) *Lionello al Senato.* Füssen, 8 ottobre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

(6) *Pesaro al Senato.* Lione, 22 ottobre 1621. Frari. Francia. LVI.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 novembre, 23 dicembre 1621 e 13 gennaio 1622. Frari. Svizzeri. XIV.

(8) *Le roi à Messrs de Genève.* Camp devant Montauban, 8 novembre 1621. Bibl. Nat. 500 Colb' *433* fº 794. — *Les syndics et conseil de Genève au roi.* 5 mars 1622. Bibl. Institut. Coll. Godefroy CCLXIX. 14.

La requête désespérée des Trois Ligues avait d'autant moins de chance d'être accueillie favorablement à Zurich qu'elle ne précédait que de quelques heures la nouvelle de l'entrée des Autrichiens en Engadine. Les Suisses protestants ne songèrent tout d'abord qu'à leur propre sécurité et demandèrent à leurs confédérés catholiques, co-seigneurs de Sargans, de les aider à mettre ce bailliage à l'abri d'un coup de main des troupes archiducales.(1) Ce ne fut qu'après avoir assuré leur frontière orientale qu'ils s'adressèrent, sans succès, il est vrai, à Léopold, pour le prier d'épuiser les voies pacifiques et de renoncer à l'emploi de la force dans ses contestations avec ses voisins de Rhétie.(2) Au même temps, une députation zuricoise prenait la route de Coire, beaucoup plus pour engager les Grisons à placer désormais leur unique espoir en la France et ses ministres que dans l'intention de relever leurs courages abattus.(3) Mais il était trop tard. La proximité de l'ennemi terrorisait à ce point les habitants de la capitale qu'elle les empêchait de délibérer.(4)

Ce fut alors que, malgré les supplications de ses amis de la haute vallée du Rhin, Zurich assuma l'initiative d'un acte qui, dans les circonstances où il se produisit, ressemblait singulièrement à une désertion. Sous le prétexte que le régiment de Steiner, cantonné à Mayenfeld depuis plus d'un an, avait failli y être surpris dans la soirée du 26 octobre,(5) elle donna ordre à cet officier de se retirer en Suisse avec ses troupes (8 novembre) et d'abandonner ses quartiers, lesquels tombèrent presque aussitôt au pouvoir des envahisseurs.(6) Par une coïncidence significative, les «Waldstætten», à la demande de Feria, renforçaient, à ce même moment, leurs garnisons de Bellinzone et d'Urseren.(7) Le désir d'écarter à tout prix jusqu'à la possibilité d'un conflit avec leurs puissants voisins inspirait à Zurich et à ses confédérés évangéliques des résolutions dont la faiblesse n'avait d'égale que l'inopportunité.

La retraite du régiment de Steiner au delà de Sargans fut le signal de l'exode en masse pour tous les Grisons que la perspective de mendier leur pain à l'étranger effrayait moins encore que celle de subir dans leur propre patrie le joug de l'Espagne.(8) Un grand nombre d'entre eux traversèrent la

(1) *Jacob Troesch, von Uri, Landvogt, an Glarus.* Sargans, 3. Dezember 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 16).

(2) *Zurich à l'archiduc Léopold.* 26 octobre/5 novembre 1621. St-Arch. Zürich Graubünden *F*. — *L'archiduc Léopold aux cantons protestants.* Innsbruck, 27 octobre, 11 et 28 novembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 16; 170. 7. 12).

(3) *Zurich aux Trois Ligues.* 15/25 octobre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F*.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 7 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV. — Sprecher von Bernegg. op. cit. 308.

(5) *Les officiers du régiment de Steiner à Zurich.* Saint-Luziensteig, 18 octobre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 10).

(6) *Les officiers du régiment de Steiner à Zurich.* 29 octobre/8 novembre 1621. St-Arch Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 18). — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 134. — Anhorn. op. cit. 330. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 11 novembre 1621. loc. cit.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 novembre 1621.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 e 13 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV. — *Mémoire remis à l'ambassadeur de France.* Venise, 20 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. 16087 f° 159. — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 3 décembre 1621. loc. cit.

frontière, en compagnie et sous l'égide des troupes de Zurich. (1) Mais une surprise les attendait en Suisse. Ce pays, jusque là si hospitalier à ceux de leurs compatriotes qu'y jetaient les vicissitudes des révolutions de Rhétie, se ferma devant eux. Dans l'intervalle, en effet, Léopold et ses lieutenants avaient demandé au Corps helvétique qu'on leur livrât les instigateurs des mouvements populaires d'octobre. (2) L'occasion était belle pour les cités protestantes d'affirmer leur indépendance en répondant par une fin de non-recevoir, courtoise mais ferme, à une prétention aussi étrange qu'injustifiée. Elles faiblirent cependant, un fois de plus. (3) A l'exception d'Appenzell Rhodes-Extérieures, (4) les cantons de la confession réformée refusèrent asile à la plupart des proscrits grisons et les engagèrent à chercher un refuge ailleurs qu'aux Ligues. (5) Traqués de tous côtés, ceux-ci se retirèrent, au prix de mille dangers, en Hollande, à Venise, en Allemagne. Les plus braves s'enrôlèrent sous les bannières de Mansfeld. D'autres, en moindre nombre, entrèrent au service du margrave de Bade. (6)

A la vérité, l'année se terminait fort mal pour les défenseurs de la cause anti-autrichienne, tant en Helvétie qu'en Rhétie. La victoire de l'archiduc d'Innsbruck et du gouverneur de Milan ne pouvait être plus complète, l'indépendance des Grisons plus compromise, le prestige des cantons évangéliques plus abaissé. De nouvelles troupes allemandes ayant pénétré dans le Prættigau, (7) dix mille hommes à la solde de Léopold occupaient désormais les Dix Droitures et la Cadée presque entière, (8) tandis que Chiavenna et une partie de la Ligue Grise demeuraient aux mains des Espagnols. Des ouvrages fortifiés élevés un peu partout témoignaient, d'une manière assez évidente, que les envahisseurs entendaient faire dans le pays un séjour prolongé. (9) D'autre part, le gouvernement national s'était écroulé et ses membres avaient pris la route de l'exil. (10) Au total, la terreur régnait en maîtresse dans la haute vallée du Rhin, où le frère de l'Empereur était obéi comme dans ses propres Etats. Il avait suffi, en effet, d'un signe de lui pour que, mues par l'espoir de sauver quelque parcelle de leur autonomie, les deux premières Ligues rompissent

(1) Mohr. op. cit. 659.

(2) *Stredeli et Baldiron au Corps helvétique.* Zizers, 19 novembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden F (170. 7. 2). — *Proposition de Guler à Zurich.* 13/23 novembre 1621. *Ibid.* (170. 6. 25). — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 135. — Mohr. op. cit. 654. — Anhorn. op. cit. 333. —Reinhardt. op. cit. p. 76 note.

(3) *Girolamo Casati à Stredeli et Baldiron à Zizers.* Lucerne, 25 novembre 1621. (ap. Reinhardt. p. 75).

(4) Mohr. op. cit. 661.

(5) Salis-Marschlins. op. cit. 137, 138.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 e 26 novembre, 23 dicembre 1621 e 24 febbraio 1622. loc. cit.

(7) Mohr. op. cit. p. 654.

(8) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 3 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 568.

(9) *Montholon à Sillery.* Soleure, 18 octobre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 573. — Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig. I. 187.

(10) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 novembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 566. — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 3 décembre 1621. loc. cit.

brutalement les liens qui les unissaient aux Dix Droitures et abandonnassent celles-ci à leur malheureux sort.(1) Mais l'événement avait déjoué ce calcul. Enhardi par la soumission de ses adversaires, Léopold enflait ses prétentions. Il songeait à annexer au Tyrol plusieurs communes de la Cadée,(2) dont Baldiron désarmait les habitants, auxquels on imposait, en outre, un serment de fidélité à l'archiduc et la renonciation à l'alliance de France.(3)

Et cependant, si vive que fût la douleur des patriotes grisons au spectacle de la disparition de leurs libertés politiques, elle n'égalait certes pas celle que leur causait la perte de leur liberté religieuse. En fait, l'occupation autrichienne c'était l'écrasement du protestantisme en Rhétie. Rodolphe Planta, rentré à Coire à seule fin d'y assouvir sa soif de vengeance envers les chefs du parti vénitien, ne tardait pas à abjurer la foi de ses pères.(4) Aussi bien l'explication qu'il donnait de cet acte, à savoir que le sort des batailles venait de prononcer en Allemagne entre le catholicisme et la Réforme,(5) était le meilleur indice de l'indissolubilité des liens qui rattachaient encore, un siècle après l'éclosion de cette dernière, la doctrine confessionnelle à la doctrine d'Etat. Déjà de nombreux représentants d'ordres monastiques, capucins pour la plupart, dépêchés du Tyrol et de la Valteline, parcouraient en tous sens les vallées des Trois Ligues et faisaient œuvre de prosélytisme.(6) Enfin, non contents d'avoir introduit la messe à Mayenfeld,(7) les lieutenants de Léopold provoquaient la lacération publique des Livres Saints(8) et logeaient leur cavalerie dans les temples de cette petite cité.(9) Telle était, en novembre 1621, la situation extrêmement précaire « de la vaincue et soumise Rhétie ».(10)

Revirement dans la politique italienne de la cour de Madrid. — Diversions imaginées par l'Escurial. — Promesses faites par Philippe IV aux députés que lui dépêchent les Valtelins. — Conditions mises par lui à l'abrogation

(1) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 3 décembre 1621. loc. cit.

(2) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 novembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 566.

(3) *Montholon à Sillery.* Soleure, 18 octobre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 573. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 23 dicembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1621. loc. cit. — *De l'Estoille à Miron.* Coire, 1er novembre 1621. Aff. Etr. Grisons. II. 102. — Néanmoins, ce fut en décembre 1623 seulement que le nonce communia Planta pour la première fois. (*Scappi al cardinale segretario di Stato.* Coira, 29 dicembre 1623. Arch. Vaticano. Nunziatura svizzera. XII.)

(5) Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen (1844). II. 533.

(6) Anhorn. op. cit. p. 333.

(7) *Montholon à Sillery.* Soleure, 4 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 571.

(8) *Lettre écrite à Werdenberg, adressée au landammann de Davos.* 15 novembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F.*

(9) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 novembre 1621. loc. cit.

(10) *Memoire prononcé en Collège et puys donné par escrit à Mr l'ambassadeur* (Villiers). Venise, 20 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16087* f° 159. — *C. de Villiers à Miron.* Venise, 10 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 354.

de l'article IV du traité du 25 avril 1621. — On s'attend, au Louvre, au très prochain aplanissement du différend rhéto-valtelin.

XVIII. La vigueur et, plus encore, la rapidité des décisions prises par Feria au lendemain de la malheureuse expédition de Bormio semblaient démontrer que le gouverneur se croyait certain de l'approbation de l'Escurial. Depuis quelques semaines, en effet, il s'était produit un revirement dans la politique italienne de la cour de Madrid. Et, de ce revirement, le Saint-Père, tout le premier, paraissait inquiet, ainsi que l'écrivait au Sénat vénitien l'ambassadeur Renier Zen, chargé de protester auprès du Vatican contre l'occupation de Chiavenna et du Val Bregaglia par les Espagnols.(1)

Au commencement d'août, alors que le roi Très-Chrétien, vainqueur à Saint-Jean d'Angély, hésitait à mettre le siège devant Montauban, on avait douté en Espagne de la possibilité de maintenir plus longtemps la paix dans la Haute-Italie. Le marquis de Mirabel, représentant de la couronne Catholique au Louvre, redoutait que Louis XIII n'interrompît brusquement sa campagne contre les huguenots pour suivre les conseils de Lesdiguières, partisan déterminé d'une intervention armée de son maître au delà des Alpes.(2) En Suisse, Casati, agent de Feria à Lucerne, ne cachait pas son appréhension de voir ses collègues français, las des résistances que leur opposaient les petits cantons, se rapprocher des Confédérés protestants et les encourager à tenter, de concert avec les Grisons, une descente en Valteline.(3)

Si l'on désire connaître jusqu'à quel point les craintes de l'Escurial étaient justifiées, il suffira de rappeler que, à ce même moment, les hostilités recommençaient aux Pays-Bas et que les affaires de l'Empereur étaient momentanément moins prospères.(4) De plus, de l'aveu de son gouverneur, la Lombardie n'eût pas été en état de résister à une attaque combinée de la part de la France, de la Savoie et des cantons évangéliques. A dire vrai, Milan, Lodi, Valence, Crémone ne possédaient aucun ouvrage fortifié digne de ce nom. En outre, grâce à la disette qui sévissait dans le nord de la Péninsule, l'autorité militaire avait été contrainte de licencier tout ou partie des troupes flamandes, siciliennes, sardes, napolitaines et trentines qui tenaient garnison dans ces places.(5)

---

(1) *Renier Zen al Senato.* Roma, 20 novembre 1621. Frari. Roma. LXXXV. nº 99.

(2) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 14 octubre 1621. Arch. Nat. *K 1438* nº 42. — *El rey al conde de Oñate.* San Lorenzo, 14 octubre 1621. Arch. Nat. *K 1456* nº 105. — *Ordre du roi à Juan de Ciriza.* Madrid, 16 décembre 1621. Arch. Nat. *K 1432* nº 20.

(3) *G. Casati à Léopold.* Lucerne, 26 août 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 60 sqq.)

(4) *C. de Villiers à Miron.* Venise, 20 août 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* fº 238; *à Gueffier.* même date. *Ibid.* fº 239.

(5) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 30 agosto, 6 y 14 octubre 1621. Arch. Nat. *K 1438* nºˢ 38, 41, 42.

Dès lors, on comprit à Madrid la nécessité qu'il y avait à consentir à certains sacrifices, en vue d'atteindre l'hiver sans rupture et de mettre, au printemps suivant, la France dans l'impossibilité d'assaillir avec chance de succès les possessions italiennes de la couronne Catholique.(1) Mirabel reçut des ordres en conséquence. Il lui fut prescrit de suivre Louis XIII dans toutes les étapes de son voyage de Languedoc,(2) d'inciter sous main les huguenots à ne se désister d'aucune de leurs prétentions(3) et de surveiller, d'une manière très particulière, les démarches faites auprès du jeune souverain par les ambassadeurs de Savoie et de Venise.(4) Au même temps, d'ailleurs, les agents de Philippe IV en Angleterre et en Allemagne travaillaient à provoquer dans ces pays des diversions nuisibles aux intérêts français.(5) Enfin, comme il paraissait indispensable que l'Escurial se ménageât des alliés au Louvre et que la vénalité des Brularts et de quelques-uns de leurs collègues était notoire, des sommes importantes furent mises à la disposition du diplomate espagnol.(6)

Cependant les chefs du parti militaire à Madrid continuaient à représenter à leur roi que l'évacuation de la Valteline par ses troupes, sans l'octroi préalable de garanties suffisantes en faveur de ses coreligionnaires, serait pour son règne une tache indélébile.(7) Renchérissant encore sur ces adjurations, le président de Dôle n'hésitait pas à déclarer bien haut que le catholicisme du descendant de Charles-Quint était, à tout prendre, de moins bon aloi que celui des gouvernements des cantons forestiers, soutiens d'une cause sainte délaissée par ceux-là même qui eussent dû s'en constituer les champions.(8)

Ces appels réitérés à la ferveur de ses sentiments religieux commençaient à faire impression sur l'esprit timoré de Philippe IV. Bien qu'on se fût efforcé de n'en rien laisser paraître, il est certain que l'on avait appris sans beaucoup de regrets à l'Escurial l'échec subi par Montholon à la diète de Lucerne de la fin de juillet et que le rôle joué en cette circonstance par Casati n'avait pas été absolument désapprouvé.(9) Sur ces entrefaites, les Valtelins se décidèrent à recommander à nouveau aux deux rois leurs intérêts politiques et confessionnels que des écrivains à leurs gages défendaient,

(1) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 14 octubre 1621. loc. cit.

(2) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 30 agosto 1621. Arch. Nat. *K 1438* n° 38.

(3) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 6 novembre 1621. Frari. Spagna. LIV. 104 105. — *Renier Zen al Senato.* Roma, 20 novembre 1621. Frari. Roma. LXXXV. n° 99.

(4) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 30 agosto 1621. Arch. Nat. *K 1438* n° 38.

(5) *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 5 luglio e 20 settembre 1621. Frari. Francia. LV

(6) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 14 octubre 1621. Arch. Nat. *K 1438* n° 42. — *G. Pesaro al Senato.* Lione, 22 dicembre 1622. Frari. Francia. LVIII. — *Relazione di Francia, d'Alvise Valaresso.* loc. cit. p. 3.

(7) *Aviso del consejo de Estado al rey.* 14 octubre 1621. loc. cit.

(8) Quadrio. op. cit. II. 275.

(9) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 23 settembre 1621. Frari. Roma. LIV. n° 90

au reste, en toutes occasions. (1) Le personnage envoyé par eux en France n'obtint rien de Louis XIII et fut invité à s'adresser à Miron, ce dont il s'abstint, d'ailleurs. (2) Tout autre, en revanche, fut l'accueil que reçut à la cour rivale Jean-Jacques Paribelli. Cet ancien sujet des Trois Ligues, arrivé à Madrid en octobre, réussit assez vite à conquérir, pour lui personnellement, les bonnes grâces et, pour sa patrie, la protection du roi Catholique (novembre). (3) Il est vrai de dire que Feria lui avait frayé les voies, en dépêchant, pour la seconde fois, en Espagne son chancelier de Milan. Rebuté au début de sa mission, celui-ci n'avait repris le chemin de la Lombardie qu'après avoir converti aux idées du gouverneur la majorité des membres du conseil royal et le souverain lui-même. (4)

Aussi longtemps, néanmoins, que l'issue du siège de Montauban parut incertaine, on se préoccupa à Madrid de ménager les susceptibilités du Louvre. Vers la fin de septembre, Mirabel, toujours attentif à prévenir un refroidissement durable entre les deux couronnes, avait avisé son maître de l'irritation croissante que provoquaient en deça des Pyrénées les obstacles auxquels se heurtait l'exécution du traité du 25 avril. Or, la sagacité du diplomate espagnol était rarement en défaut. Presque à la même heure, en effet, Du Fargis faisait, au nom du roi Très-Chrétien, de très vives représentations à l'Escurial au sujet des intrigues que Feria et ses agents continuaient à nouer tant dans la Suisse catholique qu'en Rhétie. (5) Excédés des complications imprévues qui ajournaient à l'infini la solution du différend rhéto-valtelin, Philippe IV et Olivarès inclinaient à donner satisfaction à la France. (6) Les amis du gouverneur de Milan les détournèrent de ce dessein. Au reste, selon Mirabel, il n'y avait pas péril en la demeure, et vaine était la menace que faisait Louis XIII de conclure la paix avec ses sujets huguenots, dans l'intention de porter toutes ses forces vers l'Italie. (7) On se contenta donc en Espagne de répondre aux plaintes de Du Fargis par d'autres plaintes, dirigées, celles-là, contre Montholon, Gueffier et les soutiens de la cause anti-autrichienne en Rhétie, ce qui provoqua, de la part du Louvre, une réplique assez acerbe. (8)

(1) *cf.* sur ces libelles et les réponses qu'ils provoquèrent de la part des Grisons: Quadrio. op. cit. II. 272 note *a*, 273 note *a*. — Cantù. Storia di Como. II. 87—91.

(2) Quadrio. Dissertazioni intorno alla Valtellina. II. 270, 273.

(3) Quadrio. op. cit. II. 273 sqq. 290, 312.

(4) *C. de Villiers à Miron.* Venise, 23 juillet 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.* — Mém. de Richelieu. (éd. Petitot.) III. 367.

(5) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 23 settembre e 11 novembre 1621. Frari. Spagna. LIV. nos 90 e 102. — *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 6 octubre 1621. Arch. Nat. *K 1438* no 41. — *Ordre du roi à Juan de Ciriza.* Madrid, 16 décembre 1621. *Ibid. K 1432* no 20.

(6) *Corner al Senato.* Madrid, 23 settembre 1621. loc. cit. — *Juan de Ciriza a Antonio de Arostegui.* (*Copia de los ordenes que se han de dar al duque de Feria para la restitucion de la Valtelina.*) Madrid, 8 octubre 1621. Arch. Nat. *K 1456* no 103. — *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 14 octubre 1621 *Ibid. 1488* no 42.

(7) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 14 octubre 1621. Arch. Nat. *K 1438* no 42. — *Juan de Ciriza al marques de Mirabel.* Madrid, 27 noviembre 1621. Arch. Nat. *K 1456* no 119.

(8) *Aviso del consejo de Estado.* 14 octubre 1621. loc. cit. — *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 6 novembre 1621. Frari. Spagna. LIV. nos 104—105.

Il était un point, cependant, sur lequel l'accord paraissait fait entre les deux diplomaties, à savoir que la responsabilité des atermoiements qui allaient pousser les Grisons à prendre une résolution désespérée incombait en première ligne aux cantons catholiques. Dès l'instant qu'il y avait unanimité d'opinion à cet égard, le mal n'était pas sans remède. On le crut, du moins, à Paris. (1) En conséquence, le roi fit proposer à son beau-frère d'Espagne une solution infiniment plus simple que celle prévue en l'article IV du traité de Madrid. Rien ne prouvait, en somme, que les Suisses n'eussent pas intérêt à provoquer une rupture entre le Louvre et l'Escurial. (2) Par suite, ne valait-il pas mieux renoncer à la garantie helvétique, dont l'idée malencontreuse avait été suggérée par le négociateur français, (3) et faire dépendre de la seule volonté des deux monarques l'exécution de ce qui avait été convenu le 25 avril? Ce dénouement si naturel d'une situation très compliquée avait la pleine approbation de Venise. (4) Du Fargis eut donc mission d'obtenir des ministres de Philippe IV que Feria restituât sans plus de délai aux Trois Ligues la Valteline et ses dépendances, le roi Très-Chrétien demeurant unique répondant de la stricte observation par les Grisons des articles de Lucerne, qu'il s'engageait au surplus à leur faire accepter en temps voulu.

Bien que Montholon et Gueffier, dont la politique personnelle contrecarrait sans cesse celle de la cour, l'adjurassent de ne rien précipiter avant qu'eux-mêmes eussent arraché aux communes protestantes de Rhétie des garanties supplémentaires en faveur de la «vraye religion», l'ambassadeur en Espagne ne put faire moins que d'obtempérer aux ordres catégoriques qui lui venaient du camp devant Montauban. (5) Le résultat de sa démarche vigoureuse ne devait pas se faire attendre. Il reçut bientôt l'assurance positive que le gouvernement auprès duquel il était accrédité était prêt à consentir à la suppression des quinze derniers mots de l'article IV, à la condition, il est vrai, que l'amélioration du sort des catholiques fît l'objet d'une entente spéciale entre le pape et les deux rois. (6) C'était là un pas très important vers la solution préconisée par le Louvre, car il entraînait la suspension des négociations entamées aux Ligues par Feria. (7) D'autre part, les nouvelles de Suisse semblaient plus encourageantes. Le président de Dôle renonçait à soulever à tout propos des difficultés de la nature de celles qui avaient entravé jusqu'alors

(1) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 549.

(2) Siri. op. cit. V. 333.

(3) *Coeuvres et Miron au roi.* Soleure, 6 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 238. — Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 333.

(4) *Puysieux à Courtin de Villiers.* 8 décembre 1621. (ap. Siri. op. cit. V. p. 327.)

(5) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 6 e 11 novembre 1621. Frari. Spagna. LIV. 102, 104—105.

(6) *Corsini à Ludovisio.* 4 octobre 1621. (ap. Siri. op. cit. V. 335.) — *Relation de Du Fargis de son ambassade en Espagne.* Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 21.

(7) *G. Priuli al Senato.* Parigi, 5 ottobre 1621. Frari. Francia. LVI. — *Justification des ambassadeurs français aux Grisons, etc.* 1621—1622. Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f°s 77—87.

les travaux de la conférence de Lucerne.(1) Déjà les Brularts, très inquiets en septembre de la fâcheuse tournure que prenait l'affaire de la Valteline,(2) s'attendaient, vers la fin d'octobre, à ce que les derniers malentendus fussent promptement aplanis.(3) Ce fut à ce moment précis que la désastreuse expédition des Grisons contre Bormio vint remettre tout en question.(4)

Appels réitérés du gouvernement vénitien à l'intervention française dans les affaires de la Valteline. — Les ambassadeurs de la Sérénissime République desservis auprès du Louvre par Montholon et Gueffier. — Le Sénat entreprend de justifier la politique suivie par ses agents en Suisse et en Rhétie. — Le conseil royal conteste la sincérité des explications fournies par Priuli.

XIX. Tandis que les ambassadeurs français aux Ligues se laissaient surprendre par des événements que, seuls, ils n'avaient pas voulu prévoir, leur maître continuait à être avisé, au jour le jour, par l'envoyé de Venise de la gravité croissante de la situation en Suisse et en Rhétie. Certes, il n'avait pas dépendu du Sénat que le Louvre n'adoptât une attitude plus résolue dans la question valteline et que les Grisons n'évitassent la dernière humiliation qu'ils venaient d'essuyer.(5) De prime abord, on s'était parfaitement rendu compte à Saint-Marc que le traité de Madrid n'aurait de réelle efficacité qu'autant qu'il serait exécuté d'une manière intégrale et sans délai. Dès l'instant que les représentants de la couronne Très-Chrétienne aux conférences de Lucerne consentaient à ce qu'il subît d'importantes modifications, l'on devait redouter que l'ère des troubles dans la haute vallée du Rhin, loin de prendre fin, ne se perpétuât.(6)

Au demeurant, l'ambassadeur vénitien à Paris n'avait laissé échapper aucune occasion d'entretenir le jeune monarque des craintes que les intrigues de Feria inspiraient au gouvernement de la Sérénissime République et à tous les *Stati liberi* de la Péninsule. Une fois le désastre de Bormio consommé, les appels du Sénat à l'intervention française redoublèrent de fréquence et devinrent plus énergiques. Courtin de Villiers fut mandé au « Collège », où il eut quelque peine à calmer la panique qui s'était emparée

(1) *G. Casati à Léopold.* Lucerne, 26 août et 20 octobre 1621. (ap. Reinhardt. p. 62, 69.) — *Montholon à Sillery.* Lucerne, 2 septembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 555.

(2) *Sillery à Puysieux.* Paris, 14 septembre 1621. Aff. Etr. France. 774 f° 140.

(3) *G. Priuli al Senato.* Parigi, 5 ottobre 1621. loc. cit.

(4) *Courtin de Villiers à Puysieux.* Venise, 20 octobre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4182*.

(5) Eidg. Absch. V² 225.

(6) *Lionello al Senato.* Zurigo, 5, 9 e 19 agosto e 10 settembre 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Renier Zen al Senato.* Roma, 28 agosto 1621. Frari. Roma. LXXXIV. 55. — *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 6 settembre 1621. Frari. Francia. LVI.

des pères conscrits au lendemain de la chute de Chiavenna et de Poschiavo.[1] Priuli obtint une nouvelle audience de Louis XIII (17 novembre), auquel il s'efforça de démontrer l'imminence de l'agression dont la maison d'Autriche menaçait les alliés suisses et italiens de Sa Majesté.[2] Mais le siège des membres du conseil royal était fait. Soucieux de se décharger sur autrui des responsabilités encourues par eux, Montholon et Gueffier n'avaient pas manqué d'attribuer à des intrigues vénitiennes les récents échecs infligés à leur politique personnelle.[3] Aussi bien le nonce Scappi abondait dans leur sens.[4] Selon eux, c'était à la suggestion des agents de Saint-Marc que les bandières rhétiennes avaient attaqué Bormio. En incitant à la guerre ses voisins du nord, la Seigneurie espérait tout à la fois contraindre les Espagnols à se désister de leurs entreprises dans la région de l'Oglio et restaurer son influence auprès des Grisons, rentrés dans leurs pays d'outre-monts sans le concours des armes françaises.[5]

Aux insinuations désobligeantes dirigées contre lui par les ambassadeurs français aux Ligues, le Sénat opposait, non sans raison, le plus formel démenti.[6] En fait, ce n'était pas par des excès de hardiesse, mais plutôt par une réserve trop souvent inopportune que péchait la diplomatie de la Sérénissime République. Qu'une missive émanée d'un capitaine grison réfugié à Bergame eût été saisie sur le territoire milanais, on ne le contestait certes pas à Venise. En revanche, l'on se refusait à accorder une importance quelconque à cet écrit, lequel, en mettant les choses au pis, n'engageait que son auteur.[7] La politique d'effacement pratiquée depuis dix-huit mois par le gouvernement de la Seigneurie témoignait, au surplus, en faveur de la sincérité de son affirmation. En deux circonstances critiques, au lendemain du massacre de la Valteline et de la défaite du Palatin à la Montagne Blanche, avait-il cherché à fomenter en Rhétie un soulèvement qui eût cependant servi les intérêts de l'Etat de Terre-Ferme menacés par les Espagnols et par les Impériaux? Evidemment non. Dès lors, au risque de s'aliéner les sympathies des Hollandais et des princes allemands,[8] n'avait-il pas, à trois reprises, repoussé les projets de diversion que lui soumettaient

(1) *Ecrit remis par le «Collège» à Courtin de Villiers.* Venise, 9 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 332v°. — *Courtin de Villiers à Gueffier.* Venise, 13 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 336.

(2) *Girolamo Priuli al Senato.* Toulouse, 17 novembre 1621. Frari. Francia. LVI.

(3) *Lionello al Senato.* Zurigo, 26 luglio 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 549. — *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 116. — *Sillery à Puysieux.* Paris, 14 septembre 1621. Aff. Etr. France. *774* f° 140.

(4) *Scappi à Gueffier.* Milan, 4 octobre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *18 037* f° 220.

(5) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 549.

(6) *Renier Zen al Senato.* Roma, 20 novembre 1621. Frari. Roma. LXXXV. n° 99.

(7) *Montholon à Sillery.* Soleure, 16 octobre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 565. — *Villiers à Gueffier.* Venise, 13 novembre et 10 décembre 1621; *à Miron.* 26 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f°s 336, 346, 355.

(8) *Der Herrn General Staaden entschuldigung wegen hülflichen Steühr für gemein III Pündt.* 11/21. Dezember 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 7. 17).

à la fois le prince de Transylvanie et Mansfeld, lequel s'offrait même à faire le voyage de Zurich, afin de s'y aboucher avec Lionello? [1]

A dire vrai, bien loin d'avoir trempé dans les préparatifs de l'expédition de Bormio, le gouvernement vénitien s'était attaché, lui aussi, à déconseiller aux Trois Ligues « ceste saillye inconsiderée » dont il prévoyait les conséquences et, parmi celles-ci, la plus néfaste de toutes: l'alliance rhéto-milanaise. [2] Dans la réalité, de mai à octobre, les pensionnaires de la Seigneurie à Coire avaient été les plus fermes soutiens de Gueffier. [3] A un autre point de vue encore, la parcimonie avec laquelle le Sénat subvenait à l'entretien de ses partisans grisons réfugiés en Terre-Ferme ou en Suisse témoignait assez que les distributions de sequins se faisaient de plus en plus rares parmi les communes de la haute vallée du Rhin [4] et, par suite, que Venise renonçait à enchérir à nouveau les suffrages dont l'appoint lui avait permis, en 1603, de conclure avec ses voisins du nord les capitulations de Davos. [5]

Et d'ailleurs, les seules dépenses un peu considérables auxquelles eût consenti le trésor de Saint-Marc durant les six derniers mois avaient, en somme, profité à la cause anti-autrichienne. Tandis que Gueffier employait sans utilité 26 000 écus à corrompre les députés du *Bundstag* qui ne lui surent aucun gré de cette largesse, le Sénat contribuait à l'entretien du régiment zuricois à Mayenfeld [6] et entreprenait pour son compte une campagne diplomatique dans la région du Gothard, en vue de se créer des sympathies parmi les catholiques d'Helvétie. [7] Or, la présence de troupes suisses protestantes à proximité de Coire en avait certes imposé pendant quelque temps aux « Espagnolisez », en sorte que si, au lieu de se cantonner au pied du Luziensteig, qu'ils ne devaient pas tarder à abandonner, les soldats de Steiner se fussent jetés dans Chiavenna, ainsi que le leur demandaient les agents de la République, cette ville eût pu être sauvée. [8] D'autre part, les démarches de Lionello et de son successeur Scaramelli auprès des « Waldstætten » n'avaient pas été tout à fait stériles. A défaut de Lucerne, demeurée la citadelle de l'hispanisme, à ce point que, sans l'intervention pressante du nonce, le résident vénitien n'eût pas été autorisé à traverser les terres de ce petit

(1) Revue critique. 3 mai 1886. p. 349. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 24 giugno 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 13 novembre 1621. *Ibid.* XIV.

(2) *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 16 et 19 octobre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f°s 304, 316. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 2 novembre 1621. Frari Svizzeri. XIV. — *Mémoire donné par écrit à Courtin de Villiers.* Venise, 20 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *16 087* f° 159.

(3) *contra:* Vulliemin. op. cit. II. 529.

(4) *Lionello al Senato.* Zurigo, 26 luglio 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 dicembre 1621. *Ibid.* XIV.

(5) *Lionello al Senato.* Zurigo, 23 ottobre 1621. Frari. Svizzeri. XIII. – *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 ottobre e 8 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

(6) *Lionello al Senato.* 23 ottobre 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 dicembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 2 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

Etat pour gagner Zurich,(1) Uri paraissait ébranlé par les avances de la Seigneurie.(2)

Assurément, aucun de ces faits n'était ignoré du Louvre, où Courtin de Villiers, ambassadeur de Louis XIII à Saint-Marc, se portait garant de la bonne foi du Sénat.(3) Mais, par malheur pour celui-ci, Montholon et Gueffier jouissaient à la cour de plus de crédit que leur collègue de Venise et prétendaient connaître mieux que lui les mobiles secrets de la politique de la république italienne.(4) Comme, outre cela, les Brularts étaient attachés d'inclination au parti catholique et espagnol, Priuli n'avait que peu de chances de dissiper les préventions que l'on nourrissait dans l'entourage royal à l'égard du gouvernement de l'Etat de Terre-Ferme.

Aux premiers jours de novembre, on n'eût pas trouvé sans peine dans les conseils de Sa Majesté un personnage disposé à innocenter le sénat vénitien de l'accusation de duplicité que la diplomatie française aux Ligues continuait à faire peser sur lui.(5)

Hostilité déclarée des cantons catholiques à l'égard de leurs confédérés protestants et des Grisons. — Ils s'efforcent de faire revivre d'anciens différends confessionnels. — Diète de Bade du 7 novembre 1621. — Abstention des ambassadeurs français. — Les gouvernements des petits Etats de l'alliance espagnole renoncent à intervenir en faveur des Trois Ligues auprès de l'archiduc Léopold et de Feria. — A la nouvelle de l'expédition contre Bormio, Montholon, accompagné de Gueffier, regagne Lucerne. — Il refuse d'y recevoir les délégués de la diète suisse.

Abaissement du crédit de la France, tant en Helvétie qu'en Rhétie. — Difficultés rencontrées par les représentants du roi Très-Chrétien dans leurs négociations à Lucerne. — Ils réclament l'appui du nonce apostolique en vue d'empêcher l'alliance rhéto-milanaise. — Scappi écarte cette requête. — Gueffier, se rendant aux Grisons, apprend à Ragatz que les Autrichiens sont entrés à Coire. — Echec de ses pourparlers avec les autorités de cette ville. — Il rejoint Miron à Soleure. — Situation désespérée des Trois Ligues. — Montholon demande en vain son rappel.

XX. Il en est des gouvernements comme des individus. Pour ceux-là, comme pour ceux-ci, la suprême habileté consiste trop souvent à se décharger

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 novembre e 6 dicembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

(2) *Girolamo Casati à l'archiduc Léopold.* Lucerne, 30 décembre 1621. (ap. Reinhardt. op. cit p 83.)

(3) *Courtin de Villiers à Miron; à Gueffier.* Venise, 1er et 16 octobre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* fos 281, 282, 303.

(4) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 549. — *C. de Villiers à Puysieux.* Venise, 20 octobre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132.* — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 31 marzo 1623. Frari. Francia. LIX.

(5) *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 18 novembre 1621. Frari. Francia. LVI. — *Discours sommaire sur les affaires de la Valteline.* Mars 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3702* f° 1.

de ses propres fautes sur autrui. Il n'en alla pas autrement au lendemain de la débâcle grisonne. Tandis que les ministres du roi Très-Chrétien, responsables au premier chef de la politique néfaste des Montholon et des Gueffier, adressaient au sénat de Venise des reproches que ce corps n'avait certes pas encourus, les Suisses catholiques, dont l'immixtion haineuse dans les affaires des Trois Ligues n'était pas étrangère à la résolution de celles-ci de tenter la fortune des armes, voyaient dans leurs confédérés protestants les véritables instigateurs de la désastreuse campagne de Bormio. (1)

Feria, aussitôt après la conquête de Chiavenna, et Léopold, dès l'entrée de Baldiron dans les Engadines et le Prættigau, avaient pris soin de faire exposer aux « Waldstætten » par Mohr et Casati les griefs, fondés ou non, qui leur donnaient sujet d'intervenir à main armée dans les affaires de Rhétie. (2) Cette précaution, à ce moment-là du moins, était superflue. Les cantons forestiers ne cachaient pas la satisfaction qu'ils éprouvaient à savoir leurs voisins de l'Est opprimés et humiliés. (3) Par suite, l'Espagne et l'Autriche n'avaient pas à craindre qu'ils transgressassent l'« Union héréditaire » (*Erbeinung)* et secourussent les Droitures dont, au reste, ils n'étaient pas les alliés. (4)

Depuis quelques mois déjà, Lucerne et les Etats de son groupe affectaient de se désintéresser de la question valteline. L'infructueuse expédition vers l'Umbrail eut comme premier résultat de modifier entièrement leur attitude. Les catholiques consentirent à reprendre le chemin des diètes générales, où paraissaient des envoyés des Trois Ligues. Mais ils le firent avec l'espoir de ressusciter, grâce à l'appui de Milan, leurs anciens griefs contre les cités évangéliques. Les plus mauvais jours des affaires de Thurgovie et d'Echallens et du différend Berne-Longueville semblaient à la veille de renaître. (5)

Telles étaient les idées qui prévalaient parmi les alliés suisses de l'Espagne lorsque Zurich, à la demande instante des Grisons, convoqua les députés du Corps helvétique à Bade pour le 7 novembre. (6) Il s'agissait avant tout d'empêcher le complet asservissement des vaincus. Les catholiques répondirent avec empressement à l'invitation du « Vorort ». (7) Feria et Casati se firent, eux aussi, représenter à cette diète, à laquelle l'archiduc Léopold délégua, trop tardivement il est vrai, l'un de ses conseillers. (8) Les ambassadeurs

(1) *Miron à Sourdis.* Soleure, 11 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 201.
(2) Eidg. Absch. V² 234. — *Léopold à Casati.* Innsbruck, 11 novembre 1621. (ap. Reinhardt. p. 73.)
(3) Eidg. Absch. V² 234 *a.* — *Montholon à Sillery.* Lucerne, 3 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 568.
(4) *Girolamo Casati à Léopold.* Lucerne, 3 novembre 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. 70.)
(5) Eidg. Absch. V² 237 *c.*
(6) *Casati à Léopold.* Lucerne, 3 novembre 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 70.)
(7) Eidg. Absch. V² 234 *a.*
(8) *Lettres de créance de Reinhart de Schauenbourg, envoyé de l'archiduc auprès du Corps helvétique* 8 novembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 23). — *Proposition du Sr de Schauenbourg, député de l'archiduc Léopold, faite à Zurich, le 7/17 novembre 1621. Ibid.*

français, en revanche, s'abstinrent d'y assister, dans la crainte que les Confédérés « ne leur jettassent sur les bras le faix de ceste mesaventure ».[1] Aussi bien, d'ailleurs, n'eurent-ils pas à regretter leur décision. Dans cette « journée », assignée pourtant à seule fin de chercher un remède à leur infortune, les malheureux Grisons furent l'objet d'un réquisitoire aussi violent que passionné de la part de leurs adversaires suisses, autrichiens et espagnols.[2] Ce fut en vain que Zurich prit leur cause en main avec plus de chaleur peut-être qu'elle ne l'avait fait depuis le désastre de Tirano de septembre 1620.[3] Elle ne fut pas écoutée. Les députés des Etats de l'alliance de Milan refusèrent de se joindre à ceux des cités évangéliques, soit pour prier Léopold et Feria de suspendre la marche de leurs troupes en Rhétie, soit pour engager les communes des Trois Ligues à ne pas désespérer de l'avenir.[4] Partisans de l'abstention du Corps helvétique, mais favorables cependant à une médiation des trois couronnes, Catholique, Très-Chrétienne et Impériale, dans la question valteline, tout ce à quoi ils consentirent, ce fut à dépêcher auprès des commissaires étrangers à Lucerne certains membres de la diète, en vue de procurer, le cas échéant, un armistice dans la haute vallée du Rhin.[5]

Depuis quelques jours, les représentants des deux rois et du Saint-Père se trouvaient de nouveau réunis sur les rives du lac des Quatre-Cantons.[6] Retirés à Soleure auprès de Miron, dès le commencement d'octobre, Montholon et Gueffier avaient eu le loisir de s'apprêter à faire face aux diverses éventualités d'une situation qui s'assombrissait d'heure en heure. Catholiques avant d'être français,[7] ils ne savaient, à ce moment-là, s'ils devaient désirer la défaite ou le triomphe des Trois Ligues au cours de la lutte qui se préparait. Dans le premier cas, c'était l'alliance milanaise et l'asservissement des Grisons à l'Espagne et à l'Autriche. Dans le second, c'était l'alliance vénitienne et peut-être, ainsi qu'ils affectaient de l'appréhender, des représailles sanglantes à l'égard des Valtelins.[8] Mais les ambassadeurs du roi Très-Chrétien avaient encore un autre sujet de préoccupation. Du Fargis leur annonçait, en effet, que Philippe IV ne s'opposait plus à la suppression de la garantie helvétique et que, par conséquent, des négociations non moins importantes que celles qui se poursuivaient en Suisse allaient s'ouvrir à Madrid. Or, quelle attitude devait être la leur, supposé que le nonce posât comme condition de son retour aux Ligues le maintien des articles de Lucerne et

(1) *Miron à Sourdis.* Soleure, 11 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 201.

(2) Eidg. Absch. V² 236—237. — Reinhardt. op. cit. p. 72 (note).

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 25 ottobre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

(4) Eidg. Absch. V² 237.

(5) Eidg. Absch. V² 237. — Reinhardt. Correspondenz von Casati. p. 71. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

(6) *Miron à Sourdis.* Soleure, 11 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 201.

(7) *G. Priuli al Senato.* Parigi, 1 gennaio 1622. Frari. Francia LVI.

(8) *Gueffier à Puysieux.* 23 octobre 1621. (ap. Siri. V. 313.)

que, d'autre part, les communes rhétiennes persistassent à exiger avant toute chose la restitution de leurs pays sujets?(1)

Ce fut à l'heure même où ils demandaient de nouvelles instructions, que Miron, Montholon et Gueffier reçurent l'avis, très vague encore, que Grisons et Espagnols en étaient venus aux mains sur les rives du haut Adda.(2) Sans perdre de temps, les deux derniers regagnèrent Lucerne, où l'évêque de Campagna les avait précédé.(3) Quelques jours plus tard, les délégués de la diète de Bade y arrivaient à leur tour. Ceux-ci étaient-ils peu versés dans les questions de cérémonial et de préséance, ou bien l'ordre des démarches qu'ils devaient accomplir avait-il été réglé avant leur départ d'Argovie? Toujours est-il qu'au sortir de l'audience du nonce, à laquelle ils s'étaient présentés en corps, la moitié d'entre eux se rendit chez Thomassin et l'autre moitié chez Montholon. Les premiers seuls furent reçus. L'ambassadeur français ferma sa porte aux seconds, sous le prétexte que la députation helvétique avait manqué de respect à la couronne Très-Chrétienne en ne le visitant pas tout d'abord.(4) Etant donnée la gravité des circonstances, cet acte d'humeur constituait une maladresse. Le président de Dôle, lui-même, si pointilleux en matière d'étiquette, se sentait dépassé. A la vérité, Montholon reconnut assez vite sa faute et tenta de la réparer. Mais il était trop tard. Les envoyés de la diète se refusèrent à renouer avec lui, à l'exception pourtant de celui de Zurich, auquel il eut du moins la ressource d'exposer ses vues personnelles sur la situation.(5)

XXI. De l'aveu des amis les plus sincères de la France, c'en était fait, ou à peu près, du crédit de celle-ci, tant en Suisse qu'aux Trois Ligues.(6) Miron et ses collègues ne parvenaient même pas à se mettre d'accord quant à la conduite qu'ils avaient à tenir en présence de la ruine imminente des Grisons. Tantôt ils préconisaient l'adoption des articles de Lucerne; tantôt, cédant au découragement, ils inclinaient à recommander l'exécution pure et simple du traité de Madrid et à laisser au nonce le soin d'assurer, une fois la restitution de la Valteline accomplie, des avantages sérieux en faveur du catholicisme dans les deux Rhéties.(7) L'incident regrettable sur-

(1) *Montholon au roi.* Soleure, 2 novembre 1621. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 46.

(2) *Montholon au roi.* Soleure, 2 novembre 1621. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 46; *à Zurich.* Soleure, 3 novembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 21).

(3) *Casati à Léopold.* Lucerne, 3 novembre 1621. (ap. Reinhardt. 71.) — *Montholon et Gueffier à Sourdis.* Lucerne, 14 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 207.

(4) *Zurich aux cantons protestants.* 5/15 novembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 7. 5). — *Glarus an Zürich.* 7/17 november 1621. *Ibid.* (170. 6. 22). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 16 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

(5) Eidg. Absch. V² 237 zu *a*, 239 *a*. — *Zurich aux cantons protestants.* 5/15 novembre 1621. loc. cit.; *à Montholon.* même date. *Ibid.*

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 16 novembre 1621.

(7) *Les ambassadeurs de France à Puysieux.* Soleure, [octobre] 1621. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 44. — *Montholon à Zurich.* Lucerne, 16 novembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 7. 1). — *Gueffier à Puysieux.* 23 octobre et 18 novembre 1621. loc. cit.

venu entre l'ambassadeur extraordinaire et la délégation de la diète acheva de déconsidérer la diplomatie française auprès des cantons. L'injure faite à une partie d'entre eux fut ressentie par tous les membres du Corps helvétique. Le conseil de Lucerne en délibéra. A la majorité de deux voix seulement, il se prononça contre l'expulsion immédiate de Gueffier et de son collègue, proposée par les « Espagnolisez ».(1) Mais l'alerte avait été chaude et il devenait infiniment improbable que le séjour des ministres du roi Très-Chrétien dans la Suisse centrale pût se prolonger au delà de quelques semaines.

Aussi bien, il convient de le reconnaître à la décharge de ces derniers, dans leur détresse ils ne reculèrent devant aucune démarche en vue de retarder la conclusion de l'alliance rhéto-milanaise que les deux partis aux Ligues s'accordaient à considérer comme très prochaine. Montholon se souvint à propos qu'il était accrédité auprès de Feria et fit intercéder à Milan pour la cause des Grisons. Ce fut en vain.(2) Son dessein de se porter à Coire avec sa famille, afin d'y défendre sur place les intérêts de la France n'eut pas plus de succès. Les Autrichiens tenaient dans leurs mains toutes les avenues conduisant à la capitale de la Rhétie, et c'eût été s'exposer à un affront que de chercher à franchir leurs lignes.(3) Ce fut alors que l'idée lui vint, ainsi qu'à Gueffier, de solliciter l'intervention du nonce.(4)

Depuis quelque temps déjà, un revirement favorable à la prolongation de l'occupation milanaise en Valteline se dessinait au Vatican. En flattant opportunément le népotisme de Grégoire XV, les Espagnols avaient obtenu du pontife qu'il se montrât moins hostile à leurs prétentions dans la Haute-Italie.(5) Or, l'évêque de Campagna différait en ceci des représentants du Louvre qu'il ne cherchait pas, à leur exemple, à faire prévaloir ses vues personnelles dans les négociations auxquelles il se trouvait mêlé. Obéissant à la lettre aux instructions qui lui venaient de Rome, il se détachait peu à peu, lui aussi, de la cause française.(6) Ce que le nonce redoutait surtout, c'était de voir cette dernière liée désormais à celle de Venise, pour laquelle le Saint-Siège professait une invincible antipathie.(7) Aussi, à la nouvelle du désastre de Bormio, avait-il demandé à Gueffier de se réjouir avec lui d'un événement qui, à ses yeux, suffisait à rendre caduc le traité de Madrid.(8) Plus récemment encore, Scappi s'était efforcé d'attirer les ambassadeurs royaux à Lugano, sous le prétexte de les y aboucher avec Feria; mais ceux-ci, pour

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 16 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

(2) *Miron à Zurich.* Lucerne, 16 novembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 7. 1).

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV. *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 novembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 566.

(4) *Montholon et Gueffier à Sourdis.* Lucerne, 14 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 207.

(5) Romegialli, op. cit. III. 82. Sprecher v. Bernegg. op. cit. 286-287.

(6) *Gueffier à Puysieux.* 8 janvier 1622. loc. cit.

(7) *Montholon et Gueffier à Sourdis.* Lucerne, 14 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 207.

(8) *Scappi à Gueffier.* Milan, 14 octobre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *18 937* f° 221.

une fois bien inspirés, avaient décliné cette offre, dont l'acceptation eût soulevé les colères des protestants.(1)

La perspective d'un nouveau voyage en Lombardie, d'où il arrivait à peine, ne souriait guère au ministre du pape à Lucerne. Montholon et Gueffier eurent beau lui représenter qu'il dépendait en quelque sorte de son initiative qu'une guerre redoutable entre les deux couronnes fût évitée. Le nonce repartit, non sans à propos d'ailleurs, que son maître, en sa qualité de « Père commun », pouvait d'autant moins contrecarrer un rapprochement entre Milan et les Trois Ligues que l'alliance de la France avec le Corps helvétique n'était plus entière, depuis que celles de l'Espagne, de la Savoie, de Venise, de Bade-Dourlach s'étaient, à leur tour, implantées parmi les cantons des deux confessions.(2) Scappi se refusa donc à accéder aux désirs des ambassadeurs français et persista dans sa détermination, encore que le cardinal de Sourdis cherchât, de Rome, à la lui faire modifier.(3) Tout ce à quoi il voulut bien consentir, ce fut à prier Feria d'accorder un armistice aux communes de Rhétie et de ne pas augmenter les fortifications de Chiavenna. Or, cette démarche était inutile, puisque, d'une part, l'archiduc Léopold, dont le nom ne figurait même pas au traité du 25 avril, n'avait point à en tenir compte et que, de l'autre, les Grisons n'avaient plus rien à perdre.(4)

Dès l'instant que l'intervention du nonce ou celle du Corps catholique suisse n'étaient plus à espérer,(5) il devenait malaisé aux alliés des Trois Ligues d'apporter un remède efficace aux maux dont souffraient ces dernières. A la vérité, les « bannis » s'offraient, moyennant un faible secours financier, à reprendre l'offensive contre les Autrichiens.(6) Mais il répugnait aux ambassadeurs français de paraître préconiser cette solution violente. Aussi ne leur resta-t-il bientôt d'autre ressource que de chercher à pénétrer eux-mêmes dans la haute vallée du Rhin, supposé qu'il en fût encore temps.(7) Au surplus, les Grisons, autant du moins qu'ils se trouvaient en mesure de manifester librement leurs sentiments, réclamaient le prompt retour de Gueffier, et cet appel à l'assistance d'un homme qui ne leur inspirait que de l'aversion témoignait assez qu'eux aussi cédaient au découragement.(8)

---

(1) *Gueffier à Puysieux.* 7 novembre 1621. (ap. Siri. V. 315.)

(2) *Gueffier à Puysieux.* 7 novembre 1621. loc. cit. — *Montholon et Gueffier à Sourdis.* Lucerne, 14 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *3680* f° 207. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 novembre 1621. Frari. Svizzeri XIV.

(3) *Ibid.*

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

(5) *Miron à Sourdis.* Soleure, 25 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 219.

(6) *Artickel so die gutherzigen Pündtner dem Herrn von Montholon durch mich übergeben zu Solothurn, im Decembri 1621.* St-Arch. Zürich. Graubünden *F.*

(7) *Lionello al Senato.* Zurigo, 8 ottobre 1621. Frari. Svizzeri. XIII. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 ottobre 1621. *Ibid.* XIV.

(8) *De l'Estoille à Miron.* Coire, 1er novembre 1621. Aff. Etr. Grisons. II. 102. — *Extrait d'une lettre des Grisons, du 22 novembre* (v. s.) *1621, écrite aux ambassadeurs de France par Rodolphe de Salis.* Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 257; Bibl. Nat. 500 Colbt *429* f° 87.

Si, au moment de son départ pour la Rhétie, vers le milieu de novembre, l'ambassadeur ordinaire conservait l'espoir « de tirer quelque pièce du naufrage », son illusion fut de courte durée. (1) Il dut s'arrêter à Ragatz, où ses secrétaires-interprètes, Antoine Molina et Jean Paul, et son secrétaire particulier, le Sr de l'Estoile, le rejoignirent au prix de mille difficultés. (2) Sur ces entrefaites, les Autrichiens étaient entrés dans Coire (18 novembre). Une entrevue que Gueffier eut à Mayenfeld, le 20 de ce mois, avec les commissaires de l'archiduc et Rodolphe Planta, en présence de l'abbé de Pfeffers, le décida à ne point continuer son voyage. (3) Il se contenta donc d'écrire aux chefs des Trois Ligues pour les adjurer de repousser l'alliance que leur proposait Feria. (4) Etait-ce de sa part inconscience ou forfanterie? Toujours est-il que l'envoyé français se promettait de procurer à bref délai l'évacuation de la Valteline par les Espagnols, pourvu que les Grisons s'en remissent à lui du soin de régler leurs différends confessionnels. (5) Il est vrai que, jouant double, il s'efforçait au même temps, et cela au mépris de ses instructions, (6) de circonvenir le souverain d'Innsbruck et de convaincre ce prince qu'il était de son intérêt de soumettre à un arbitrage ses prétentions sur les Droitures. (7)

Ainsi qu'il était malheureusement à prévoir, les communes de Rhétie n'étaient plus maîtresses ni de leurs décisions ni de leurs actes. La Cadée répondit à l'ambassadeur que l'occupation de son territoire par les Autrichiens l'empêchait de délibérer sur ses offres. La Ligue Grise lui fit savoir qu'elle se sentait trop engagée par ses négociations avec Feria pour qu'il lui fût permis de se dédire. (8) Quant aux Dix Droitures, elles n'eurent pas à se prononcer. C'en était fait, depuis quelques jours déjà, de leur indépendance.

Au total, l'échec subi par Gueffier était complet. Il ne lui restait d'autre ressource que de regagner la Suisse au plus vite. Il s'y résigna et reprit le chemin de Lucerne. (9) Mais, comme les autorités de cette ville agitaient de nouveau de l'en expulser, il se rendit presque aussitôt à Soleure (1er décembre), où Montholon ne tarda pas à le rejoindre. (10)

---

(1) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 18 novembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 566. — *Miron à Sourdis.* Soleure, 25 novembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* fº 219.

(2) *Montholon à Sillery.* Lucerne. 3 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 568.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV. — Anhorn. op. cit. 330.

(4) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 3 décembre 1621.

(5) *Lettre de Schaffhouse.* 14/24 octobre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 6. 8). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 16 novembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

(6) *Corsini a Ludovisio.* Parigi, 3 settembre 1621. (ap. Siri. V. 334.) — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 8 janvier 1622. loc. cit.

(7) *Gueffier à Sourdis.* Soleure, 10 décembre 1621. Bibl. Nat. f fr. *6380* fº 236

(8) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 3 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 568. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 dicembre 1621 e 9 gennaio 1622. Frari. Svizzeri. XIV.

(9) *Casati à Léopold.* Lucerne, 30 novembre 1621. (ap. Reinhardt. 77.)

(10) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 3 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 568. — *Gueffier à Sillery.* Soleure, 3 décembre 1621. *Ibid.* 547. — *Gueffier à Sourdis.* Soleure, 10 décembre 1621. loc. cit. — *Montholon à Sourdis.* Soleure, 8 janvier 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* fº 273. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. p. 312.

Il devenait de plus en plus évident qu'aussi longtemps que durerait la guerre civile dans le midi, l'espoir que Louis XIII s'occuperait sérieusement des intérêts de ses alliés de Rhétie demeurait une chimère. (1) Mais, il y avait plus. On affectait de redouter à la cour que l'intervention énergique de Sa Majesté dans la haute vallée du Rhin ne précipitât la conclusion d'une trêve aux Pays-Bas, (2) et l'on ne saisissait pas combien était inadmissible la prétention de la diplomatie royale de vouloir tout à la fois conserver de bons rapports avec l'Escurial et restaurer l'influence de la couronne Très-Chrétienne parmi les Grisons. (3)

Désespéré de la tournure qu'avaient pris les événements, Montholon ne croyait plus à un relèvement possible des affaires des Trois Ligues. (4) Dès lors, sa mission lui paraissant terminée, il demanda son rappel. (5) Hautefort, en 1576, avait agi de même et s'était retiré en France plutôt que d'assister à la conclusion de l'alliance helvéto-savoyarde qu'il n'avait su prévenir. Moins heureux que le président de Grenoble, le président de Dijon ne fut pas autorisé à quitter Soleure, où la mort devait, au reste, le surprendre quelques mois plus tard.

Inquiétudes que causent parmi les Suisses protestants les progrès des forces archiducales dans la haute vallée du Rhin. — Ces inquiétudes sont partagées, dans une certaine mesure, par les Confédérés de l'ancienne confession. — Diète de Bade du 25 novembre. — Ni Montholon, ni Miron ne jugent utile d'y assister. — Explications peu catégoriques de l'envoyé de Léopold. — Démarches tentées par les cantons des deux partis à Innsbruck et à Milan en faveur des Ligues Grises. — Mansfeld envahit la Haute-Alsace. — Offres tentantes qu'il adresse à Venise. — Elles sont déclinées. — Audience accordée par le souverain du Tyrol aux représentants du Corps helvétique à Ensisheim. — Conditions exigées par le prince autrichien avant de consentir à interrompre la construction de nouveaux forts à proximité de la frontière des Ligues. — Les députés suisses qui s'étaient rendus à Lauterbourg auprès de Mansfeld sont éconduits par ce dernier.

XXII. Cependant les progrès des Autrichiens en Rhétie inquiétaient au plus haut point les Confédérés de la nouvelle confession. Tant qu'il ne s'était

(1) Mémoires de Richelieu (éd. Petitot, III, 367). — *Mémoire sur les affaires des Grisons. 1624.* Aff. Etr. Grisons. II.

(2) *G. Priuli al Senato.* Parigi, 14 febbraio 1622. Frari. Francia. LVI.

(3) *Orsini a Ludovisio.* 4 ottobre 1621. (ap. Siri. V. 335.) – *G. Priuli al Senato.* Parigi, 5 dicembre 1621. Frari. Francia. LVI.

(4) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 3 décembre 1621. loc. cit.

(5) *Montholon à Sillery.* Soleure, 18 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 573; *à Sourdis.* Soleure, 8 janvier 1622. Bibl. Nat. f. fr. 6380 f° 273.

agi que de l'exclusion probable du protestantisme de la Valteline, ceux-ci avaient paru se résigner à subir une mesure qu'ils désapprouvaient certes, mais ne se sentaient pas en état de combattre avec efficacité. (1) En revanche, lorsqu'ils apprirent que l'exercice public du culte réformé était entravé dans deux Ligues et supprimé de fait dans la troisième, Zuricois et Bernois jugèrent que le péril dont étaient menacés les Grisons devenait le leur. Toutefois, leurs protestations fussent sans doute demeurées stériles si, dans le même temps, les catholiques ne s'étaient, eux aussi, alarmés du fréquent passage à Coire de troupes espagnoles à destination de l'Alsace, ainsi que des fortifications édifiées, sur l'ordre de l'archiduc, à proximité de la frontière suisse, dans le voisinage de Sargans. (2) Que Léopold installât des commissaires dans les territoires rhétiens sur lesquels il élevait des prétentions, les cantons forestiers n'y voyaient pour leur part aucun inconvénient. Mais le spectacle du complet asservissement à l'Autriche d'un peuple qui, la veille encore, jouissait comme eux de sa liberté commençait à exciter leurs défiances. Ce fut donc avec leur approbation que Zurich assigna une « journée » générale à Bade au 25 novembre. (3)

Bien qu'on lui sût mauvais gré de sa récente incartade envers les députés suisses qui l'étaient allés trouver à Lucerne, Montholon fut invité à se rendre à cette nouvelle diète. (4) Il s'en excusa, sous le prétexte que ce devoir incombait à l'ambassadeur ordinaire. (5) Mais ce dernier, consulté, combattit cette manière de voir et se déroba, lui aussi, au voyage d'Argovie. (6) Cette abstention, désobligeante pour le Corps helvétique, ne pouvait que servir les intérêts autrichiens. Les explications données à la diète par le représentant de l'archiduc, quant aux intentions de ce prince, furent assez confuses et moins rassurantes, en somme, que ne l'eussent désiré les Confédérés. (7) Comme ceux-ci devenaient pressants, leur interlocuteur eut recours à une diversion dont ses collègues usaient assez généralement en pareil cas. Passant de la défensive à l'offensive, il se retourna contre les cantons protestants et les accusa de violer l'« Union héréditaire » en assistant en secret Mansfeld et les « rebelles » des Dix Droitures. (8) Ce reproche n'avait aucun fondement et ceux qui en étaient l'objet n'eurent pas de peine à se disculper. (9) Mais il

(1) *Montholon à Sillery.* Lucerne, 3 décembre 1621. loc. cit.

(2) *Léopold à Casati.* Rufach, 21 décembre 1621. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 gennaio 1622. Frari. Svizzeri. XIV. — Eidg. Absch. V² 240.

(3) *Zurich aux cantons protestants.* 5/15 novembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 7. 5) à *Léopold.* 10/20 novembre 1621. *Ibid.* — Eidg. Absch. V² 239 *a.* — *Casati à Léopold.* Lucerne, 22 novembre 1621. (Reinhardt. p. 75.)

(4) *Zurich à Montholon.* 8/18 novembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F.*

(5) *Montholon à Zurich.* Lucerne, 19 novembre 1621. *Ibid.* Graubünden *F* (170. 7. 3).

(6) *Miron à Zurich.* Soleure, 21 novembre 1621 *Ibid.* (170. 7. 7).

(7) *Casati à Léopold.* Lucerne, 30 décembre 1621. — *Léopold à Casati.* 2 et 24 janvier 1622. loc. cit. (p. 82, 84, 91).

(8) *Miron à Sillery.* Soleure, 4 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 571. — Eidg. Absch. V² 248

(9) Eidg. Absch. V² 240. — *Miron à Sillery.* Soleure, 4 décembre 1621.

fit impression sur les catholiques. (1) En effet, l'inquiétude qu'éveillaient chez ces derniers les conquêtes austro-espagnoles dans la haute vallée du Rhin n'était que superficielle. (2) Une première fois, Léopold leur avait fait demander de lui livrer les principaux «bannis» grisons réfugiés sur leurs terres, et ils s'étaient gardés de se plaindre d'une telle méconnaissance de leurs droits et de leurs privilèges. Une nouvelle requête de Baldiron aux mêmes fins les trouva tout aussi insensibles au point d'honneur, (3) et ce fut avec vivacité que leurs députés à Rome prirent fait et cause pour l'archiduc d'Innsbruck, dont l'ambassadeur vénitien s'attachait à leur rendre les intentions suspectes. (4)

Si, au cours de cette diète de Bade de novembre, les protestants cherchèrent en vain à obtenir des catholiques une promesse ferme d'assistance, au cas où des forces à la solde de la maison d'Autriche envahiraient l'Helvétie, en revanche les députés des deux confessions tombèrent d'accord de dépêcher des ambassadeurs à Léopold, à Feria, à Baldiron, (5) voire éventuellement au roi Très-Chrétien et de conseiller aux Ligues Grises d'attendre sans impatience le résultat des démarches que l'on tentait en leur faveur. (6) C'était un succès pour Zurich, d'autant qu'une proposition presque identique, émanée d'elle, avait été repoussée par les cantons forestiers trois semaines auparavant et que, quelques jours plus tard, ces derniers allaient à leur tour refuser à l'archiduc de lui fournir des troupes pour la défense du Sundgau. (7) Mais ce succès, le «Vorort» le devait moins aux arguments persuasifs employés par ses représentants en Argovie qu'aux événements qui, vers le même temps, se déroulaient à la frontière septentrionale des Ligues.

L'Alsace semblait à la veille de changer de maître. Mansfeld l'emportait sur Léopold. Le premier venait de s'emparer de Haguenau (6 décembre) et sa cavalerie, s'approchant à marches forcées d'Ensisheim, détachait bientôt des éclaireurs à trois lieues de Bâle. (8) Tous les yeux se tournaient vers Venise. Le Sénat aurait-il la hardiesse d'accepter les propositions que lui faisait le grand *condottiere?* De Zabern, d'où il entretenait une correspondance active avec

(1) *Schwytz an Zürich.* 12. Dezember 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 7. 21).

(2) *Casati à Léopold.* Lucerne, 22 novembre 1621. (ap. Reinhardt. p. 75.)

(3) *Baldiron et Stredeli aux cantons.* Zizers, 19 novembre et 2 décembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 7. 2). — *Proposition faite à Zurich par Guler.* 13/23 novembre 1621. *Ibid.* (170. 6. 25). — *Miron à Sillery.* Soleure, 4 décembre 1621. loc. cit.

(4) Reinhardt. Correspondenz von Casati. p. 79 note.

(5) *Casati à Léopold.* Lucerne, 18 décembre 1621. loc. cit.

(6) Anhorn. op. cit. 333 sqq. — Eidg. Absch. V² 240. — *Fürtrag in namen der XIII Orthen Löbl. Eydtgenossenschafft beschechen zu Solothurn vor den Herrn ambassadoren uss Franckrych.* November 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F.* — *Miron à Sillery.* Soleure, 4 décembre 1621. loc. cit.; *à Sourdis.* Soleure, 24 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6880* f° 252.

(7) *Casati à Léopold.* Lucerne, 30 décembre 1621. loc. cit. p. 83. — *Léopold à Casati.* 2 janvier 1622. loc. cit. p. 85. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 9 gennaio 1622. Frari. Svizzeri. XIV. — Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen. II. 534. — Eidg. Absch. V² 245 (n° 214).

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 13 dicembre 1621 e 27 gennaio 1622. Frari. Svizzeri. XIV. *Léopold à Casati.* 2 janvier 1622. (ap. Reinhardt. p. 84.)

Bethlen Gabor, Charles-Emmanuel, le duc de Bouillon et le roi d'Angleterre, (1) Mansfeld s'offrait à gagner le Brisgau avec 18000 hommes et 5000 chevaux et à s'ouvrir les passages jusque dans l'Etat de Terre-Ferme, (2) soit par le Tyrol, soit par la Styrie, soit par la Rhétie et la Valteline. (3) Le choix de ce dernier itinéraire présentait sur les deux autres un avantage incontestable. Il eût décidé les Grisons et peut-être même les Suisses protestants à tenter, eux aussi, la fortune des armes et à joindre leurs forces à celles de l'envahisseur. (4) Au surplus, les « bannis » des Trois Ligues méditaient un coup de main contre les garnisons autrichiennes de ce pays, affaiblies par une épidémie pestilentielle, à ce point que leurs malades emplissaient les hôpitaux de Feldkirch et de Lindau. (5) Mais, comme toujours, au moment de prendre un parti décisif, le gouvernement vénitien hésita. Quand enfin, vers les derniers jours de l'année, on se résolut à Saint-Marc à conclure avec le général allemand, il n'était plus temps. L'occasion de rendre aux Grisons leur liberté perdue s'était envolée. (6)

Cependant, en apprenant que Léopold venait de quitter le Tyrol pour gagner au plus vite l'Alsace menacée par Mansfeld, (7) les membres de l'ambassade que le Corps helvétique dépêchait à l'archiduc s'étaient réunis à Bâle, le 8 décembre. (8) Choisis dans le canton de ce nom, ainsi que dans ceux de Zurich, Glaris et Uri, ils ne comptaient parmi eux qu'un seul austrophile. (9) Ayant réussi à rencontrer le prince à Ensisheim, le 13 de ce mois, ils lui exposèrent le but de leur mission. (10) Ce que les Confédérés attendaient de la courtoisie du souverain d'Innsbruck se réduisait en somme à ceci: prompte démolition des ouvrages construits à proximité de la frontière suisse: octroi d'un armistice aux Trois Ligues, avec toutes ses conséquences; évacuation du sol de ces dernières par les Autrichiens jusqu'à l'entier règlement, par la voie d'un arbitrage, des prétentions tyroliennes sur les Droitures. (11)

Bien que, en ce moment-là, sa situation parût critique, (12) Léopold n'était pas disposé à faire droit aux multiples demandes de ses voisins. Toutefois, il se déclara prêt à accueillir l'une d'elles, soit à cesser de fortifier la région de Mayenfeld, pourvu que les cantons s'engageassent par écrit — exigence à

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 gennaio 1622. Frari. Svizzeri. XIV.
(2) *Scaramelli al Senato.* 13 dicembre 1621.
(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 20 dicembre 1621.
(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 gennaio 1622.
(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 dicembre 1621. 6 e 20 gennaio 1622. loc. cit.
(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 e 26 gennaio 1622. loc. cit.
(7) *Léopold à Casati.* Innsbruck, 21 novembre 1621. (ap. Reinhardt. op. cit. 74.)
(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.
(9) *Casati à Léopold.* Altorf, 8 décembre 1621. (ap. Reinhardt. 78 note.)
(10) Eidg. Absch. V² 247.
(11) *Casati à Léopold.* Lucerne, 30 novembre 1621. Reinhardt. p. 77. — Eidg. Absch. V² 240, 247. *Fürtrag der Eidgenœssischen Abgesandten beim Leopold in Ensisheim* St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 7. 22). — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 21 décembre 1621. loc. cit.
(12) *Péricard à Sourdis.* Bruxelles. 15 janvier 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 278.

vrai dire inadmissible — à le secourir, au cas où les Grisons reprendraient les armes contre lui. (1) Pour le reste, il renvoya ses hôtes à se pourvoir devant l'Empereur et le roi Catholique, chefs de sa maison. (2)

Les députés suisses eussent pu certes répondre à l'archiduc que, ses troupes étant entrées en Rhétie sur son ordre, c'était à lui et non pas à ses parents à les en retirer. (3) Mais l'idée ne leur en vint même pas. Au demeurant, l'ascendant exercé sur eux par le frère de Ferdinand II était tel qu'ils ne se trouvaient guère en état de lui rien refuser et que, à seule fin de lui être agréables, ils s'abaissèrent jusqu'à accomplir un acte aussi servile que contraire aux intérêts de leurs « Seigneurs supérieurs ».

Sous le prétexte que le Sundgau était le grenier des Ligues et que la dévastation de cette province causerait un dommage incalculable aux cantons, Léopold réussit à persuader aux envoyés de ceux-ci de se rendre à Lauterbourg auprès de Mansfeld et de le menacer de la colère des Confédérés s'il continuait à s'avancer vers Bâle. (4) Reçus en audience, le 17 décembre, par ce général, les députés helvétiques n'eurent pas à se féliciter d'avoir suivi les conseils du prince autrichien. (5) Avec une fermeté empreinte, d'ailleurs, de courtoisie, Mansfeld leur donna à entendre que l'exécution de ses plans dépendait de lui seul, mais que, néanmoins, il prendrait en sérieuse considération les désirs que lui faisaient exprimer les Suisses, pourvu que ces derniers voulussent bien l'aider à rétablir le Palatin dans ses Etats. (6)

Econduits à la fois à Ensisheim et à Lauterbourg, les délégués de la diète rebroussèrent vers les Ligues, où le manque d'énergie et de prévoyance déployé par eux au cours de leur mission souleva de vives critiques, surtout de la part de Berne. (7)

Missions dépêchées à Milan, tant par le Corps helvétique que par la diète grisonne. — Instructions remises aux députés suisses. — Ceux-ci n'obtiennent

(1) *Léopold aux XIII cantons.* Ensisheim, 13 décembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 7. 22). — *Gueffier à Puysieux.* 24 décembre 1621. loc. cit. — *Miron à Sourdis.* Soleure, 24 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 252. — Anhorn. op. cit. 336.

(2) *Léopold à Casati.* 20 décembre 1621. (ap. Reinhardt. p. 81.) — *Montholon à Sourdis.* Soleure, 8 janvier 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 273. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. 316.

(3) *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 24 décembre 1621. loc. cit.

(4) *Proposition faite au comte de Mansfeld par les députés suisses.* Lauterbourg, 17 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *15 931* f° 462. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 20 dicembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV. — Eidg. Absch. V² 250 *c.* — Sprecher v. Bernegg. op. cit. 316.

(5) Eidg. Absch. V² 248, 250.

(6) *Réponse du comte de Mansfeld aux députés suisses.* Lauterbourg, 17 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *15 931* f° 446. — *Miron à Sourdis.* Soleure, 24 décembre 1621 et 6 janvier 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f°s 252, 270. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 9 gennaio 1622. loc. cit.

(7) *Miron à Sourdis.* 24 décembre 1621. loc. cit. — *J. Georg. Grebel an Zürich.* Basel, 16/26. Dezember 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 7. 18). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 dicembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

de Feria que de vagues promesses. — Abandonnés par les représentants des cantons, les envoyés des Trois Ligues se voient contraints de subir les conditions draconiennes du gouverneur de la Lombardie et de l'archiduc d'Innsbruck. — Traités de Milan des 15 et 16 janvier 1622. — Moyennant certains avantages, les Grisons renoncent à l'exercice de toute souveraineté effective sur la Valteline et Bormio. — Ils consentent à devenir les alliés de l'Espagne. — Léopold reconnu seigneur légitime des Droitures, de l'Engadine-Basse et du Val Moûtier. — Installation de garnisons autrichiennes dans Coire pour une période de douze années.

XXIII. Le 17 décembre 1621, soit le jour où Mansfeld donnait audience aux députés suisses que l'archiduc avait acheminés vers son camp, d'autres représentants du Corps helvétique, désignés, comme les précédents, par la diète du 25 novembre, étaient reçus par le gouverneur de Milan. (1) Au départ de cette ambassade, dont tous les membres catholiques étaient, sans exception aucune, pensionnaires de l'Escurial, (2) Montholon, Miron et Gueffier avaient en vain tenté de s'opposer. (3) Leur protestation était demeurée lettre morte. Mais, du moins, la déconvenue qu'ils éprouvaient de ce chef se trouvait partagée par Feria et Casati, lesquels avaient, sans plus de succès, cherché à dissuader les Etats évangéliques de joindre leurs envoyés à ceux que les cantons de l'ancienne confession dépêchaient en Lombardie. (4)

Partis d'Altorf, le 8 décembre, à l'heure où leurs collègues se préparaient, à Bâle, à entreprendre le voyage d'Ensisheim, les députés confédérés, fêtés au passage par l'ambassadeur d'Espagne dans les «Waldstætten», avaient atteint Milan au bout de huit jours. (5) Une déception les y attendait. Sourds aux exhortations des Suisses, les Grisons avaient eux-mêmes accrédité des plénipotentiaires auprès du gouverneur, et cela dans l'espoir d'obtenir de ce dernier des conditions préférables à celles que les cantons allaient s'efforcer de leur procurer. (6) On se souvient qu'avant la malheureuse expédition de Bormio, un marchand milanais, Giulio-Cesare Ciseri avait offert aux Trois Ligues, de la part de Feria, l'alliance de son maître. Cette proposition, repoussée dans ce moment-là, fut inutilement renouvelée à la

(1) Eidg. Absch. V² 242. — *Les XIII cantons à Feria.* Zurich, 26 novembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden *F* (170. 7. 10).

(2) *Montholon à Sillery.* Soleure, 18 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 573.

(3) *Miron aux cantons catholiques.* Soleure, 15 mars 1622. St-Arch. Luzern. (Frankr. Gesandte.

(4) *G. Casati à Léopold.* Lucerne, 30 novembre 1621. (ap. Reinhardt. p. 77. — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 3 décembre 1621. (ap. Siri. V. 319.) — *Montholon à Sillery.* Soleure, 3 et 18 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 568, 573.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 e 16 dicembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV. — Reinhardt. op. cit. p. 81 note. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. p. 315.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 1 novembre 1621. loc. cit. — *Montholon à Sillery.* Soleure, 18 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 573. — Anhorn. op. cit. p. 335.

veille de la surprise de Chiavenna.(1) Mais la résistance des communes rhétiennes aux volontés du lieutenant de Philippe IV était à bout. Le 18 novembre, alors que Baldiron arrivait aux portes de Coire, un *Bundstag* réuni dans cette ville décidait le très prochain départ pour Milan d'une mission grisonne.(2)

Les instructions de la diète helvétique à ses envoyés en Lombardie ne différaient guère de celles dont l'ambassade dépêchée à Ensisheim faisait, au même temps, un si surprenant usage. Il s'agissait, en somme, d'amener le gouverneur à consentir à la conclusion d'un armistice, à la réouverture des passages aboutissant dans la vallée de l'Adda, à l'évacuation de Chiavenna et à l'éloignement de ses troupes de la frontière de Bellinzone. Les catholiques avaient, en outre, l'ordre de réclamer des avantages particuliers en faveur de leurs coreligionnaires valtelins.(3) Aussi peu disposé que l'archiduc d'Innsbruck à renoncer au fruit de ses conquêtes, Feria, tout d'abord, ne laissa rien paraître de ses véritables intentions. Il y eut même entre ses hôtes et lui un simulacre de négociations, auxquelles les ministres de Florence, de Venise et du Saint-Siège furent conviés à prendre part.(4) Or, la splendeur de la réception faite aux Confédérés n'avait d'autre but que d'endormir leur vigilance et de masquer la banalité des promesses dont ils durent se contenter. Leur ambassade ne fut qu'un long festin.(5) A la vérité, un louable mais tardif scrupule engagea les protestants à refuser les chaînes d'or, ironique et attristant symbole de servitude, que le gouverneur passa au col des catholiques, le jour de leur audience de congé.(6) En revanche, lorsque, le 30 décembre, les uns et les autres reprirent le chemin de leurs montagnes, la situation de la malheureuse Rhétie se trouvait, de leur fait, plus compromise encore qu'elle ne l'était quinze jours auparavant.(7) Abandonnés désormais à leurs seules ressources, les députés des Trois Ligues à Milan devaient fatalement succomber dans une lutte inégale. Aussi bien n'était-il que trop aisé de prévoir ce qui allait sortir de leur dangereux tête-à-tête avec l'astucieux instigateur de la rébellion valteline.(8)

(1) *L'Estoille à Miron.* Coire, 30 octobre 1621. Aff. Etr. Grisons. II. 102. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 ottobre 1621. loc. cit.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 novembre 1621. loc. cit. — Quadrio. op. cit. II. 290.

(3) Eidg. Absch. V² 242.

(4) Eidg. Absch. V² 242. — Tillier. Geschichte Berns. IV. 60.

(5) *Miron à Sourdis.* Soleure, 21 janvier 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 295. — *Ristretto dell' importanza del datio del vino a minuto di Milano et dell' importanza della carne data dalli beccari a gl' hosti che hanno allogiato gli ambasciatori svizzeri et grigioni, poste in debito a detti hosti nelli conti loro.* (Importanza del datio del vino a minuto: Lire 9529.₁₀. — Importanza della carne: Lire 10 498.₁₅. 6 d.) Arch. di Stato Lombardi. Sez. Storica-Diplom. Potenze Estere. Svizzeri e Grigioni. (1621—1623.) — *Partite da compensarsi alli Datiari de Prestini di Milano per causa dell' importanza del pane dato a gl' hosti per ordini magistrali per conto del' allogiamento che hanno fatto alli ambasciatori svizzeri et grigioni.* (23 058 lire.) *Ibid.*

(6) *Montholon et Gueffier à Sourdis.* Soleure, 20 janvier 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 288.

(7) Eidg. Absch. V² 244.

(8) *Montholon à Sourdis.* Soleure, 8 janvier 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 273.

Déjà, pendant le séjour en Lombardie des représentants des cantons, l'attitude des envoyés grisons avait été si humble et les procédés de l'autorité milanaise à leur égard si hautains, que les catholiques eux-mêmes, froissés d'une telle inconvenance, avaient été sur le point de prendre fait et cause pour leurs alliés opprimés. (1) Mais ces velléités d'énergie et d'indépendance s'étaient évanouies dans la fumée des banquets. Quand, les Suisses partis, Feria se trouva seul en présence des malheureux députés de la Rhétie, il perdit toute retenue envers eux et en usa sans aucun ménagement. (2) Ceux-ci s'étant enhardis à lui demander de presser l'exécution du traité de Madrid, cette ouverture, pour attendue qu'elle fût, excita son hilarité. Avec quel cynisme ne leur répondit-il pas que ni lui, ni l'archiduc d'Innsbruck ne se croyaient en droit d'évacuer la Valteline et ses dépendances et que, par suite, les Trois Ligues devaient s'estimer heureuses si leurs anciens sujets consentaient à leur verser un faible tribut annuel. (3)

Au demeurant, les Grisons surent assez vite à quoi s'en tenir quant au sort qui leur était réservé. Léopold avait confié au gouverneur de Milan le soin de défendre ses intérêts et s'était fait représenter auprès de lui par l'un de ses conseillers. (4) Celui-ci déclara tout net qu'il ne reconnaissait pas à la Ligue des Droitures la qualité d'Etat souverain. En conséquence, les envoyés de cette dernière, à l'exception de ceux de Mayenfeld, se virent exclus des conférences, auxquelles n'assistèrent dès lors que leurs compatriotes des deux autres Ligues. (5) Cette rigueur était de mauvais augure. Le prince autrichien entendait donc annexer au Tyrol, et cela sans appel, une notable partie de la Rhétie. Mais les députés grisons n'étaient pas au bout de leurs surprises. Tandis, en effet, que l'archiduc songeait à se faire attribuer Bormio et quelques districts voisins, sous le prétexte assurément spécieux que, maître d'une Ligue sur trois, il acquérait *de plano* un tiers environ des droits jadis exercés par l'ensemble des communes rhétiennes sur la vallée de l'Adda, (6) l'évêque de Coire, par l'organe d'un membre de son chapitre, cherchait à ressusciter les prétentions de ses prédécesseurs à l'égard de la totalité des pays sujets d'outre-monts. (7)

Rien ne serait plus injuste que d'incriminer la conduite tenue par les plénipotentiaires grisons au cours des pourparlers qui précédèrent la conclusion des néfastes traités de Milan de janvier 1622. A la vérité, étant données

(1) *Wolf an Zürich.* Milan, 9/19. Dezember 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden F (170. 7. 20). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 9 gennaio 1622. Frari. Svizzeri. XIV. Eidg. Absch. V² 243.

(2) Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen. II. 536.

(3) *Les députés grisons aux Ligues Grises.* Milan, 16/26 décembre 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden F (170. 7. 26). *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 31 décembre 1621. loc. cit. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 318. — Quadrio. op. cit. II. 291.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1621. loc. cit.

(5) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 318.

(6) Sprecher v. Bernegg. I. 319. — *Lionello al Senato.* Zurigo, 1 luglio 1621. Frari. Svizzeri. XIII.

(7) *Les députés grisons aux Ligues Grises.* Milan, 16/26 décembre 1621. loc. cit.

les circonstances, il leur eût été difficile d'éviter l'humiliation suprême qu'ils furent appelés à subir. De même que leurs collègues d'Imst avaient assisté en octobre aux préparatifs de l'invasion des Engadines, de même ils voyaient chaque jour les régiments espagnols s'acheminer vers Morbegno et Chiavenna, (1) pendant que, dans des pamphlets imprimés à Milan et répandus à profusion par les soins des Valtelins, l'on s'attachait à justifier soit les projets de complète indépendance nourris par ces derniers, soit l'occupation de la vallée et de ses annexes par les forces du roi Catholique. (2) De surcroît lorsque, surpris des conditions léonines et, pour eux, assurément inattendues que Feria prétendait leur imposer, ils témoignèrent le désir de consulter leurs communes, toute communication avec celles-ci leur fut interdite. (3)

Dès lors, c'était la honteuse mais inévitable capitulation. La mort dans l'âme, les députés grisons conclurent, les 15 et 16 janvier 1622, (4) sous réserve de la ratification des Trois Ligues, quatre traités distincts: le premier avec les habitants de la Valteline et de Bormio, le second avec le roi d'Espagne, représenté par son gouverneur de Milan, les deux derniers avec l'archiduc Léopold d'Autriche. (5)

La convention signée le 15 janvier, (6) sous la garantie de l'Escurial, entre, d'une part, les mandataires des deux Ligues Grise et Cadée et de la seigneurie de Mayenfeld et, d'autre part, les députés de la Valteline et de la seigneurie de Bormio consacrait la séparation définitive de ces pays d'avec la Rhétie, (7) moyennant le payement aux communes de celle-ci d'un cens ou tribut annuel de 25000 écus, (8) sur lequel l'évêque de Coire, en tant que prétendant à la souveraineté des « provinces d'outre-monts », était autorisé à prélever la somme que les Trois Ligues lui versaient naguère de ce chef. (9) En outre, la menace depuis longtemps suspendue sur la tête des protestants se trouvait enfin réalisée. Les habitants régnicoles des rives de l'Adda appartenant à la nouvelle confession obtenaient un délai pour se défaire de leurs biens. Quant aux Grisons évangéliques, il leur était interdit sinon de séjourner à de rares intervalles

(1) *Les députés grisons aux Ligues Grises.* Milan, 16/26 décembre 1621. loc. cit.

(2) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 316, 317.

(3) Eidg. Absch. V² 243. — *Les députés grisons aux Ligues Grises.* Milan, 16/26 décembre 1621.

(4) St-Arch. Chur. — Eidg. Absch. V² 2035—2093. — Inventaire sommaire, etc. (Rott). II. 489—490.

Sprecher v. Bernegg. (320), Quadrio. (op. cit. II. 293) et, après eux, Mohr donnent faussement comme date le 25 janvier; Du Mont. Corps diplom. (V² 406) et le Mercure françois (t. X. 130), le 22 janvier; les Mém. de Richelieu. (éd. Petitot.) III. 234, et le Mercure françois (VIII. 331), le 29 janvier.

(5) *Lettre d'un des députés grisons au Sr de Haldenstein.* Milan, 25 décembre 1621. — *Les bourgmestre et Stadtvogt de Coire à la ville de Coire.* Milan, 16/26 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *18037* fos 233, 235.

(6) *Capitolazione e convenzione tra Sua Maestà, li Signori delle due Leghe Grisa e Cadè et Signoria di Mayenfeld et quelli della Valtellina e contado di Bormio.* 15 gennaio 1621. [Eidg. Absch. V² 2035.]

(7) Art. Ier.

(8) Art. II.

(9) *Les députés grisons aux Ligues Grises.* Milan, 16/26 décembre 1621. loc. cit. — Art. IV du traité. — *Montholon à Sourdis.* Soleure, 17 février 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* fo 316.

dans la vallée, du moins d'y fixer leur demeure.[1] Une amnistie générale et le rétablissement des échanges commerciaux entre les populations de la Valteline et leurs anciens souverains[2] étaient les seules et très insuffisantes mesures prises en vue de procurer l'apaisement des esprits.[3]

Au total, les Valtelins ne faisaient que changer de maîtres. A la domination patriarcale des Trois Ligues succédait pour eux le joug brutal de l'Espagne, dont les garnisons continuaient à occuper les points stratégiques espacés entre Colico et l'Umbrail.[4] Et la maison d'Autriche se considérait si bien comme la tutrice naturelle de ses protégés de la vallée de l'Adda, qu'elle s'érigeait arbitre des différends à naître entre eux et les Grisons[5] et s'offrait de prendre à sa charge, en cas de nécessité, le tribut annuel de 25000 écus dû à ceux-ci.[6]

Frustrées de leur souveraineté effective sur la Valteline et Bormio par le premier traité de Milan, les Trois Ligues étaient censées récupérer Chiavenna aux termes d'une autre convention que leurs députés et l'envoyé de l'évêque de Coire conclurent, le même jour, avec le gouverneur de la Lombardie, agissant au nom de Philippe IV.[7] Ce second accord, au moins aussi important que celui qui réglait leurs rapports avec les habitants de la Rhétie d'outre-monts, faisait d'elles les alliées de la couronne Catholique. Et cette nouvelle alliance était dirigée aussi bien contre Venise que contre la France. D'une part, en effet, les communes grisonnes s'engageaient à tenir 6000 hommes à la disposition de Milan, à défendre cet Etat contre toute attaque, d'où qu'elle vînt, et à rappeler à bref délai leurs ressortissants à la solde de puissances non liées à elles par des traités, ce qui était le cas de la Sérénissime République.[8] D'autre part, elles ouvraient leurs routes aux armées de l'Espagne[9] et promettaient de les fermer à celles de ses ennemis, même aux Français.[10] A la vérité, par une inconséquence singulière certes, mais voulue, l'alliance de la couronne Très-Chrétienne se trouvait expressément réservée dans l'un des articles du traité.[11] En outre, l'exercice de «la vraye religion» en Rhétie était placé sous la sauvegarde de la maison

(1) Art. VII.

(2) Art. V, VI et X.

(3) *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline jusques aux articles envoyez par le S Gueffier* [1623]. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 116.

(4) *Gueffier à Puysieux*. Soleure, 19 janvier 1622. loc. cit.

(5) Art. XIV et XV.

(6) *Montholon et Gueffier à Sourdis*. Soleure, 20 janvier 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 288. — Art. III du traité (Eidg. Absch. V² 2043.)

(7) *Lega, confederatione e capitulatione tra Sua Mtà Cattolica e Monsgr Vescovo di Coyra et Sigr Grisoni delle due Leghe Grisa e Cadè et Signoria di Mayenfeld.* 15 gennaio 1622. [Eidg. Absch. V² 2056]

(8) Art. XXIV, XXV. — *Gueffier à Puysieux*. Soleure, 19 février 1622. loc. cit. — *Abscheid des gehaltenen Beytags zu Ilanz*, den 22. Februar (v. s.) 1622. (ap. Anhorn. p. 357)

(9) Art. XVIII.

(10) Art. XVI.

(11) Art. XXXIV. — *Gueffier à Puysieux*. Soleure, 19 février 1622. loc. cit.

d'Autriche, les privilèges de l'évêque de Coire renforcés, l'exécution du concile de Trente et l'introduction du nouveau calendrier garanties aux adeptes de l'ancienne confession. (1)

L'alliance de Milan, on le voit, exigeait des Grisons d'assez nombreux sacrifices. En dehors de quelques pensions, (2) de la liberté du commerce, (3) et de la licence accordée à leurs jeunes ressortissants catholiques de fréquenter les universités du duché, (4) leur procurait-elle du moins des avantages sérieux et immédiats? On le prétendrait en vain. La protection du roi d'Espagne leur était acquise. (5) Soit. Or, de quelles armes avaient-ils à se défier sinon de celles des Habsbourg? De plus, étant donné qu'il n'existait entre eux et Venise aucun sujet de mésintelligence, de quel intérêt pouvait bien être la clause les autorisant à faire descendre, le cas échéant, des troupes dans la Péninsule, pourvu que ce ne fût ni contre le service de Milan et de ses alliés, ni contre celui du Saint-Siège? (6) Il y avait, il est vrai, la restitution de Chiavenna, à laquelle ils attachaient avec raison une très grande importance, et que leur assurait, sous certaines conditions, l'article VII du traité. (7) Mais Feria était homme de ressources, dès qu'il s'agissait d'atermoyer. Dans la réalité, près de dix-huit années devaient s'écouler avant que les Ligues de Rhétie rentrassent, d'une manière stable, en possession de ce petit comté. (8)

L'accommodement avec Léopold, (9) signé le même jour que les deux conventions dont il vient d'être question, marqua pour les députés grisons la dernière étape de leur douloureux calvaire. Déjà médiateur entre eux et les populations de la vallée de l'Adda, le gouverneur de Milan tint à régler lui-même les conditions de cet accord, auquel l'évêque de Coire intervint, tant en son propre nom, qu'en celui de son chapitre. Contraints de subir la loi du vainqueur et de consentir au démembrement de leur patrie, les plénipotentiaires des communes rhétiennes s'inclinèrent devant les exigences des commissaires de l'archiduc. Ils reconnurent formellement celui-ci comme souverain légitime des Droitures, de l'Engadine-Basse et du Val Moûtier et s'engagèrent à ne voir désormais dans les habitants de ces contrées, naguère leurs confédérés, que des sujets de la maison d'Autriche. (10) Au demeurant, il leur en avait coûté davantage, semblait-il, de renoncer au domaine utile de la Valteline.

(1) Art. I, II, III—VI.
(2) Art. XXIX.
(3) Art. XX, XXI.
(4) Art. XXX.
(5) Art. XVII.
(6) Art. XIX.
(7) Art. VII à XV.
(8) Crollalanza. Storia di Chiavenna. p. 302 sqq.
(9) *Bündniss und Erbeinigungsvertrag zwischen Oesterreich und dem Bischof von Chur, dem obern Grauen, dem Gotteshausbund und der Herrschaft Mayenfeld.* 15. Januar 1622. [Eidg. Absch. V² 2083.]
(10) Eidg. Absch. V² 2084, 2086.

De même que la convention hispano-rhétienne, celle conclue entre les Grisons et l'archiduc concédait d'importants avantages au catholicisme dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. Elle stipulait, en outre, la liberté du commerce et des passages,(1) ainsi que le payement d'une indemnité en raison de la mise à sac du château princier de Räzüns par les soulevés d'octobre.(2) Enfin, dans l'un de ses premiers articles, elle admettait que dorénavant le titulaire du siège épiscopal de Rhétie pût être choisi parmi des candidats de nationalité germanique.(3) Cette clause insidieuse justifiait les appréhensions de ceux qui prêtaient au souverain d'Innsbruck l'intention de porter une irrémédiable atteinte à l'indépendance de ses voisins en se faisant élire évêque de Coire.(4)

En revanche, Léopold s'engageait à retirer ses troupes de tous les lieux sur lesquels il n'élevait pas des prétentions.(5) Mais cette promesse n'était qu'une feinte. Elle fut aussi peu respectée que celle de la restitution de Chiavenna par Feria, car le lendemain déjà, 16 janvier, les commissaires archiducaux imposaient aux députés grisons un quatrième et dernier traité, par lequel ceux-ci acceptaient que des garnisons autrichiennes occupassent Coire et Mayenfeld pendant une période de douze ans.(6)

Tardive protestation des ambassadeurs français contre les traités de Milan. — Le Louvre s'émeut du préjudice que ces derniers apportent à son alliance avec les Trois Ligues. — Hâte mise par Feria à tirer profit de l'ouverture des passages de Rhétie aux armées du roi Catholique. — La diète grisonne ratifie les instruments diplomatiques signés en Lombardie les 15 et 16 janvier. — Explications qu'elle fournit à ce sujet aux représentants de Sa Majesté Très-Chrétienne à Soleure.

XXIV. Des trois envoyés du roi, deux au moins, Montholon et Miron, étaient gravement malades à Soleure lorsqu'y parvint la nouvelle des traités signés à Milan.(7) Est-ce dans ce fait, ou plutôt dans une divergence de vues entre Gueffier et l'ambassadeur ordinaire en Helvétie qu'il convient de chercher l'explication de leur inaction? Toujours est-il que la protestation française se fit attendre. Le courrier qui en fut chargé ne prit la route de Coire que

(1) Eidg. Absch. V² 2086.
(2) Eidg. Absch. V² 2087.
(3) Eidg. Absch. V² 2085. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. 321.
(4) *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 3 décembre 1621. (ap. Siri. Mem. recondite. V. 319.)
(5) Eidg. Absch. V² 2090.
(6) Eidg. Absch. V² 255 zu *e*.
(7) *Gueffier à Zurich.* Soleure, 24 janvier 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden (*G* 276). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 15 aprile 1622. Frari. Svizzeri. XIV. — *Miron à Fribourg.* Soleure, 27 avril 1622. Arch. Fribourg.

le 14 février.[1] De quelle fâcheuse conséquence devait être cet atermoiement, il suffira, pour s'en convaincre, de rappeler qu'aux termes des capitulations lombardes, la ratification de celles-ci par les communes grisonnes était exigible un mois au plus tard après leur conclusion.

Aussi bien l'importance du succès diplomatique obtenu par Feria n'était pas contestable. Parmi les nombreux articles du premier traité, conçu et rédigé sous sa seule inspiration, il ne s'en trouvait, pour ainsi dire, pas un qui ne lésât plus ou moins les intérêts de la couronne Très-Chrétienne et ne portât une atteinte funeste à son influence en Rhétie. Et d'abord, était-il loisible aux Grisons de renoncer, par un acte authentique, à la Valteline, sur les passages de laquelle la France avait certains droits, en vertu de son alliance avec les Trois Ligues? On le niait à Soleure comme à Paris.[2] Et l'on n'y admettait pas davantage que le gouverneur de Milan eût la faculté de se substituer à ses protégés de la vallée de l'Adda, au cas où ceux-ci n'auraient pas réuni, dans les délais prescrits, les 25000 écus du tribut annuel qu'ils s'engageaient à payer à leurs anciens seigneurs. C'était trop déjà que l'Espagne fût, dans la réalité, maîtresse de toute la contrée située entre le lac de Côme et l'Umbrail, sans qu'elle cherchât à faire sanctionner son usurpation par une stipulation formelle.[3]

Et cependant, les trois derniers traités de Milan, ceux conclus par les Grisons avec le roi Catholique et l'archiduc d'Autriche-Tyrol, étaient peut-être plus préjudiciables encore à la France que celui qui contraignait les Trois Ligues à se dessaisir de leurs provinces sujettes. Le démembrement du pays rhétien en faveur de Léopold; le droit aux routes alpestres et aux levées concédé à l'Espagne et retiré à sa rivale, laquelle, une fois les recruteurs milanais passés,[4] n'eût pas trouvé 900 hommes à assolder dans la haute vallée du Rhin; l'autorisation accordée au gouverneur de la Lombardie de construire un nouveau fort à la frontière de Chiavenna[5] étaient autant d'offenses faites à la majesté du roi Très-Chrétien.[6] Et ce qui rendait la situation plus particulièrement délicate, c'est que les Grisons prétendaient avoir dépêché de leur plein gré des députés à Milan et que, par suite, Feria pouvait répondre à ceux qui lui reprochaient sa dureté à leur égard par l'adage connu: *« Nulla injuria est, quae in volontem fit »*.[7]

(1) Le 9/19 février (à tort), selon Anhorn. 360. — Le 29 février: Coll. Brienne. CXVII. 53. — Le 24 février, selon Sprecher. 323. — Bibl. Nat. 500 Colb' *429* f° 75. — Eidg. Absch. V² 255. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 72.

(2) *Protestation des ambassadeurs français contre les traités de Milan.* (Anhorn. 360.)

(3) V. Siri. Memorie recondite. V. 364.

(4) *Estat au vray des affaires presentes des Grisons.* Soleure, 1er février 1622. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 55. — *Discours sur l'estat lamentable auquel sont réduites les Trois Ligues des Grisons, etc.* (Paris. MDCXXII in 8°.)

(5) Art. XIV du 2e traité.

(6) Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 361. — *Protestations des ambassadeurs de France contre le traité de Milan.* Soleure, 14 février 1622. (ap. Anhorn. 360; et non 9/19 février.) — *Estat au vray des affaires presentes des Grisons, etc.* Soleure, 1er février 1622. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 55.

(7) Ulpien. Digeste. 47. 10. 1. — *Gueffier à Sourdis.* Soleure, 31 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 256. — *Montholon à Sourdis.* Soleure, 8 janvier 1622. *Ibid.* f° 273. — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 28 avril 1622. loc. cit.

Au demeurant, et il semble que cette constatation eût dû contribuer à précipiter les résolutions des ambassadeurs français, le gouverneur mettait une hâte visible à jouir des fruits de l'alliance qu'il venait de signer avec ses voisins du nord. A la nouvelle des progrès de Mansfeld en Alsace et avant même que les communes souveraines eussent ratifié l'œuvre de leurs mandataires, il avait acheminé, par la voie de Chiavenna, quelques milliers de soldats au secours de l'archiduc.(1) D'autre part, il manifestait l'intention de lever sans retard un régiment en Rhétie, de manière à mieux briser les velléités de résistance des patriotes de ce pays.(2) Enfin, tout en se faisant gloire auprès du Souverain Pontife d'avoir préservé la Péninsule d'une invasion de l'hérésie, il pressait Valtelins et Grisons de voter d'enthousiasme une déclaration qui eût été l'apologie de son attitude au cours des dernières négociations.(3)

La protestation tardive et désespérée que les représentants du roi adressaient aux Trois Ligues — car on se refusait au Louvre à reconnaître l'annexion des Droitures au Tyrol — trouva les Grisons réunis à Ilanz en un « *Bundstag* » où devait s'affirmer à nouveau leur asservissement aux volontés de la maison d'Autriche.(4) Ce que Montholon, Miron et Gueffier leur demandaient, en somme, c'était de désavouer les engagements pris en Lombardie par leurs députés. Or, tous, aussi bien les catholiques que les réformés, ne caressaient plus qu'un rêve: rentrer en possession de Chiavenna. Feria, au reste, ne l'ignorait pas. Usant tour à tour de promesses et de menaces, il laissait entendre que ce comté ne serait restitué qu'à celles d'entre les communes rhétiennes qui accepteraient les capitulations du 15 janvier.(5) Il n'en fallut pas davantage pour que la diète, à l'unanimité de ses membres, accédât au désir exprimé par le gouverneur.(6) Et, de fait, les ratifications étaient à peine expédiées à Milan et à Innsbruck(7) que déjà des commissaires venus de Coire s'installaient dans Chiavenna,(8) d'une manière très éphémère, à la vérité, car, au bout de quelques semaines, cette place et son territoire retombaient, pour dix-huit années cette fois, sous la domination espagnole.(9)

A tout prendre, étant données la conduite de Gueffier à leur égard et la présence de troupes autrichiennes sur leur sol, les Grisons eussent

(1) *Miron a Sourdis.* Soleure, 6 janvier 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 270. — Quadrio op. cit. II. 297.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 aprile 1622. loc. cit.

(3) *Ludovisio a Corsini.* 22 febbraio 1622. ap. Siri. V. 361.

(4) *Gueffler à Puysieux.* Soleure, 19 février 1622. loc. cit. — *Jacobus Schmid a Grueneck all' Ill.mo et Ecc.mo Sig.r, il Sig.r duca di Feria.* Ilantii (raptim), 26 februarii 1622. Arch. di Stato Lombardi. Sezione storica diplomatica. Potenze estere. Svizzeri e Grigioni 1621—1623. — *Gueffler à Sourdis.* Soleure, 11 mars 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 329. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 18 marzo 1622. Frari. Svizzeri. XIV.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 13 gennaio, 4, 11 e 18 marzo 1622. loc. cit.

(6) *Gasparo Schmid a Grueneck e suo fratello Landammann al duca di Feria.* Ilantz, 25 febbraio 1622. Arch. di Stato Lombardi. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1622. Frari. Svizzeri. XIV. — Anhorn. 357.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 1 aprile 1622. loc. cit.

(8) *Ibid.* Zurigo, 15 aprile 1622. loc. cit.

(9) Crollalanza op. cit. 302, 303. — Quadrio. op. cit. II. 298.

pu se borner à aviser les ambassadeurs français du parti auquel ils venaient de se résoudre. Ils se firent, au contraire, un point d'honneur de répondre à chacune des questions soulevées dans la protestation qui leur avait été envoyée de Soleure. La missive, un peu longue peut-être, mais fort digne quant au fond et à la forme, qu'ils adressèrent à Montholon et à ses collègues porte la date du 3 mars et fut rédigée quelques heures à peine après le dépouillement du scrutin qui décidait du sort de leurs pays sujets. (1) Elle résume d'une manière saisissante les événements qui s'étaient déroulés en Rhétie depuis la conclusion du traité de Madrid. Non, les « miserables Grisons » n'avaient pas couru au-devant de la servitude, comme le prétendait Gueffier! (2) Non, ils n'avaient pas violé toutes leurs promesses, et ce reproche ils le retournaient au diplomate perfide qui, sous couleur de les conseiller, s'était fait l'artisan de leur ruine et n'avait même pas su leur procurer un armistice de la part de l'archiduc de Tyrol! Privés des secours de la France, sur lesquels ils se croyaient pourtant en droit de compter, ils s'étaient efforcés de reconquérir la Valteline, seuls ou avec l'appui de Zurich et de Berne. Battus, et contraints dès lors de subir la loi du vainqueur, ils n'avaient pu, ainsi qu'on leur en faisait grief à la cour, renoncer à la Valteline le 15 janvier, puisque aussi bien cette province, occupée par l'Espagne, était déjà perdue pour eux. Malgré tout, cependant, ils s'offraient à demeurer les alliés fidèles, encore que malheureux, du roi Très-Chrétien et n'estimaient pas que ce prince dût leur garder rigueur d'avoir marché sur les traces de leurs voisins de la Suisse catholique, lesquels, depuis trente-quatre ans déjà, pratiquaient la politique des engagements multiples. (3)

Expédients mis en avant par le Louvre en vue de procurer l'exécution du traité de Madrid. — Contre-propositions de l'Escurial. — Avantages que celui-ci eût retiré du dépôt des forts de la Valteline « en main tierce ». — Engagement spontané souscrit par Philippe IV de ne pas approuver les négociations poursuivies en Lombardie entre Feria et les députés grisons sans s'être assuré, au préalable, de l'agrément du roi Très-Chrétien et de celui du Souverain Pontife. — Objections présentées par Du Fargis contre la ratification possible des traités de Milan par le roi Catholique. — Instructions énergiques envoyées par Louis XIII à son ambassadeur en Espagne. — Tension des rapports entre les cours de Paris et de Madrid. — Projet de constitution d'une ligue italienne à opposer aux empiétements de la maison d'Autriche. — Réveil du

(1) *Responce des Grisons aux ambassadeurs de France touchant le fait de la Valteline.* 21 février/3 mars 1622. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII f° 72. — Du Mont. Corps diplomatique. V² 409. — Eidg. Absch. V² 255. — Arch. Torino. (Negoz. con Svizzeri. III.) — Le 22 février (v. s.) selon Anhorn. p. 362. — Le 20 février (v. s.): Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 56.

(2) *Gueffier à Sourdis.* Soleure, 17 février 1622. Bibl. Nat. f. fr. 6380 f° 311.

(3) *Responce des Grisons, etc.* loc. cit.

parti continental à Venise. — Ensuite de l'attitude résolue de l'Escurial, un ralentissement marqué se manifeste dans les préparatifs belliqueux du Louvre. — Opinions divergentes qui se font jour dans les conseils du roi Très-Chrétien en matière de politique extérieure. — Gagné aux vues des chefs du parti catholique, Gueffier s'élève contre l'idée d'une intervention armée de la France aux Ligues Grises et dans la Haute-Italie.

Délicate alternative à laquelle se trouve acculé Louis XIII. — Solution préconisée par la reine-mère et l'évêque de Luçon. — Instructions envoyées de Rome au nonce apostolique à Paris. — Echec de la tentative de formation d'une ligue franco-italienne. — Triomphe de Condé et des Brularts. — Nouveaux ordres expédiés à Montholon.

XXV. Tandis que la diplomatie royale subissait aux Ligues un retentissant échec, des négociations ayant trait à l'affaire de la Valteline se poursuivaient à la fois en France et en Espagne. On a vu plus haut que Philippe IV, sur les instances du Louvre, avait consenti, en octobre, à supprimer du texte du traité de Madrid la clause de la garantie helvétique, sous certaines conditions, il est vrai. Or, ces conditions, dont l'accomplissement dépendait en somme de la bonne volonté des ministres de l'Escurial, n'ayant pas été remplies, les choses étaient restées en l'état. (1) Plus tard, après la désastreuse expédition grisonne contre Bormio, les Brularts avaient proposé au marquis de Mirabel que la protection des catholiques de la vallée de l'Adda fût confiée à Sa Majesté Très-Chrétienne, laquelle se déclarait prête à l'assumer. Mais cette ouverture, se produisant à l'instant où les huguenots relevaient la tête, n'avait pas rencontré d'écho. (2) Dans les derniers jours de décembre enfin, Louis XIII, non content de renouveler ses instances auprès de la cour de Madrid, à l'effet d'obtenir que Feria reçût, à tout le moins, l'ordre d'évacuer Chiavenna, avait suggéré à son royal beau-frère de déposer les forts de la Valteline « en main tierce » jusqu'à l'entière exécution du traité du 25 avril. C'était là, certes, l'expédient le plus fâcheux qui se pût imaginer, car, mieux encore que les fautes de Gueffier et de Montholon, il sapait dans ses fondements l'œuvre de Bassompierre. Aussi bien sa réapparition périodique devait entraver toutes les tentatives faites en vue de ramener la concorde entre les Grisons et leurs sujets d'au delà les monts. (3)

Plus les démarches de l'ambassadeur du roi Très-Chrétien devenaient pressantes, plus le conseil d'Espagne cherchait à se dérober aux explications qui lui étaient demandées. Ses atermoiements, au reste, n'avaient qu'un but: donner au gouverneur de Milan le loisir d'achever ses négociations avec

(1) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 1 febbraio 1622. Frari. Spagna. LIV. 123.
(2) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 16 diciembre 1621. Arch. Nat. *K 1438* nº 45.
(3) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 20 diciembre 1621. Arch. Nat. *K 1438* nº 46.

les Trois Ligues, de manière à placer la diplomatie française en présence du fait accompli. (1) Tout d'abord, Mirabel avait essayé d'obtenir du Louvre un désaveu formel de l'entreprise des bandières contre Bormio. (2) C'était un piège. Pour peu que les ministres de Louis XIII eussent accueilli favorablement cette requête, ils s'aliénaient à jamais les Grisons et il leur devenait, en outre, malaisé de blâmer la conquête de Chiavenna, uniquement destinée, au dire de Feria, à prévenir un retour offensif des montagnards rhétiens dans la vallée de l'Adda. (3) Mais les Brularts, qui se trouvaient sans doute dans un de ces jours trop rares où, « par accident », selon l'expression mordante de Richelieu, « ils songeaient moins à leurs propres affaires qu'à celles de leur maître », (4) éventèrent l'artifice.

Il fallut, dès lors, recourir à d'autres arguments. L'Escurial s'appropria la proposition française de dépôt des forts « en main tierce ». A agir ainsi, il avait beaucoup à gagner et rien à perdre. Il paraissait peu probable, en effet, que l'on tombât promptement d'accord sur le nom d'un séquestre qui satisfît à la fois tous les intéressés. Et, pendant ce temps, avantage inestimable, Espagnols et Autrichiens profitaient à l'envi de la facilité qui s'offrait à eux de se secourir mutuellement par la voie des Grisons et de la Valteline. (5)

A la longue, néanmoins, la situation devenait délicate pour les conseillers du roi Catholique. Des courriers successifs, dépêchés de Madrid, apportaient à Feria tantôt l'ordre de conclure au plus vite et au mieux avec les communes des Ligues, (6) — au quel cas. on souhaitait que la solennisation du traité eût lieu en Espagne, en la présence du nonce et de l'ambassadeur de France, afin d'engager et de compromettre par là leurs gouvernements respectifs, — tantôt celui d'amener les Grisons à consentir au dépôt des forts entre les mains de l'Empereur ou celles des Valtelins de l'ancienne confession. (7)

Fatigué de l'insistance de Du Fargis, lequel ne se contentait plus des réponses évasives qui lui étaient journellement données, mais protestait avec une énergie croissante contre l'occupation de Chiavenna et les fréquents passages de troupes espagnoles en Rhétie, (8) Philippe IV, malgré l'opposition de son cousin, l'archiduc d'Innsbruck, (9) prit, le 6 février, une importante détermination. Il fit savoir aux représentants du Louvre et du Vatican accrédités auprès de sa personne que si Feria concluait avec les Ligues Grises un

(1) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 20 diciembre 1621. Arch. Nat. *K 1438* nº 46. Madrid, 3 febrero 1622. *Ibid.* nº 55. — *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 16 gennaio 1622. Frari. Spagna. LIV. 117.

(2) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 16 diciembre 1621. Arch. Nat. *K 1438* nº 45.

(3) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 16 diciembre 1621. Arch. Nat. *K 1438* nº 45.

(4) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot. III. 213.

(5) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 20 diciembre 1621. loc. cit. Madrid, 28 enero 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 52.

(6) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 16 diciembre 1622 Arch. Nat *K 1438* nº 45.

(7) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 20 diciembre 1621. Arch. Nat. *K 1438* nº 46.

(8) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 28 enero 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 52.

(9) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 1 febbraio 1622. Frari. Spagna. LIV. 123.

traité contenant des stipulations contraires à celles arrêtées à Madrid en avril 1621, ce traité ne serait pas ratifié sans avoir été soumis, au préalable, à l'agrément du roi Très-Chrétien et du Souverain Pontife.(1) L'engagement souscrit en cette circonstance par l'arrière-petit-fils de Charles-Quint était formel. Il sut le tenir. Dans le fait, ce ne fut guère avant le 20 février que le conseil d'Espagne eut connaissance du texte des capitulations signées à Milan le 15 janvier.(2) Les conditions imposées aux Grisons par le gouverneur de la Lombardie et acceptées par eux étaient certes de nature à satisfaire Olivarès. Elles semblaient même plus avantageuses que celles suggérées, quelques mois auparavant, au patriarche d'Alexandrie par Juan Vivès, ministre de Sa Majesté Catholique à Gênes, car il n'y était plus question de la démolition des forts.(3) Néanmoins, Philippe IV, fidèle à la parole donnée, n'hésita pas à solliciter l'avis du nonce et celui de Du Fargis. Le premier, séduit par les privilèges que les deux traités concédaient à ses coreligionnaires, opinait en faveur de la ratification. Toute autre, en revanche, fut l'attitude du second, que son collègue vénitien, Alvise Corner, poussait aux mesures extrêmes et qui, d'ailleurs, sur un ordre de la cour de Paris en date du 5 février, s'apprêtait à transmettre à l'Escurial une sorte d'ultimatum.(4)

On n'avait donc pas attendu au Louvre l'issue des négociations engagées à Milan pour suspecter la sincérité des promesses espagnoles. Ce fut bien pis lorsque plus aucun doute ne subsista quant à la portée des capitulations du 15 janvier. Les Brularts ne pardonnèrent pas à Mirabel de les avoir joués.(5) Le roi déclara à celui-ci qu'il allait se rendre à Lyon et y arrêter de vigoureuses résolutions.(6) Lesdiguières demandait depuis longtemps l'autorisation de traverser les Alpes à la tête de dix mille hommes. Il fut question de la lui accorder.(7) A la même heure, au reste, les ambassadeurs de France et de Venise à Rome protestaient auprès du Saint-Siège contre l'oppression milanaise en Rhétie et obtenaient que le pape, effrayé par le tableau très sombre qu'ils lui traçaient de la situation, écrivît au roi d'Espagne pour le détourner de ratifier l'œuvre de son gouverneur de Lombardie.(8)

---

(1) *Instructions pour traiter l'affaire de la Valteline avec le nonce du pape et l'ambassadeur de France.* Madrid, 6 février 1622. Arch. Nat. *K 1432* nº 35.

(2) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 22 febbraio 1622. Frari. Spagna. LIV. 128.

(3) *Instruzzione a Monsʳ Arcivescovo di Tebe, nunzio straordinario al re Cattolico per trattare con Sua Mᵗᵃ del negozio della Valtellina.* 16 ottobre 1621. B. Arsenal. mss. *8546* fº 601.

(4) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 22 febbraio 1622. Frari. Spagna. LIV. 128

(5) *Pesaro al Senato.* Parigi, 1 marzo 1622. Frari. Francia. LVII.

(6) *Villiers à Gueffier.* Venise, 24 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* fº 368. — *Corsini a Ludovisio.* Parigi, 14 febbraio 1622. (ap. Siri. V. 361.) — *Pesaro al Senato* Parigi, 14 febbraio e 1 marzo 1622. Frari. Francia. LVI. — *Miron à Zurich.* Soleure, 27 fevrier 1622. St-Arch. Zürich. Graubünd. *G* 170. 8 9.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 15 gennaio 1622. Frari. Svizzeri. XIV. — *Puysieux à Villiers.* 18 janvier 1622. (ap. Siri. V. 359.) — *Pesaro al Senato.* Parigi, 14 febbraio 1622. Frari. Francia. LVI. — *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 22 febbraio 1622. Frari. Spagna. LIV. 128.

(8) *Note du nonce du pape pour le roi Catholique.* Madrid, janvier 1622. Arch. Nat. *K 1432* nº 23. — *El cardenal Ludovisio al nuncio apostolico en Madrid.* Enero 1622. *Ibid. K 1438* nº 50. — *Renier Zen al Senato.* Roma, 26 febbraio 1622. Frari. Roma. LXXXV. 154.

Aussi bien, il eût été puéril de le contester, les traités de Milan, survenant après les outrages subis à Madrid par la sœur du roi Très-Chrétien, menaçaient de rendre intolérables les rapports déjà très tendus entre le Louvre et l'Escurial. (1) Pour le coup, c'en était fait du projet de ligue catholique, projet encore assez vague, il est vrai, conçu à Florence plutôt qu'à Rome, et dont les cités évangéliques d'Helvétie s'étaient néanmoins émues. (2) Dans la réalité, un nouveau groupement d'Etats se constituait, non plus, cette fois, contre les Hollandais et les princes allemands, mais en opposition directe avec la maison d'Autriche. Déjà la cour de Paris faisait sonder les esprits à Turin et à Venise, en vue d'une action commune dans la Haute-Italie. (3) Ce n'était pas, cependant, que le gouvernement de Louis XIII fût disposé à rompre avec l'Espagne. En revanche, il avait intérêt à paraître le désirer. Les circonstances, au reste, se prêtaient à ce dessein. Charles-Emmanuel, déçu dans ses ambitions, ensuite du mariage de l'Empereur avec une princesse de Mantoue, rendait son neveu de Madrid responsable d'un événement auquel celui-ci ne se trouvait certes mêlé en rien. (4) Dans une conférence avec Lesdiguières, le souverain du Piémont s'était montré favorable à l'idée d'une diversion qui, ajournée pour lors, devait recevoir sa pleine exécution en 1625. (5)

A Venise, les démarches de Courtin de Villiers, à l'effet de provoquer la création d'une ligue italienne, paraissaient en bonne voie. Tandis que l'on en était arrivé à Saint-Marc à examiner quelle serait la part contributive des divers intéressés aux frais d'une campagne contre Milan, (6) un secrétaire de Girolamo Priuli, Domenico Dominici, suivait Lesdiguières à Grenoble, à Valence, à Lyon (janvier-mars) et avait, aux mêmes fins, de fréquents conciliabules avec le vieux capitaine dauphinois. (7)

Au demeurant, il convient de reconnaître que tout conviait le Sénat à sortir de sa réserve habituelle. Les alliances qu'elle entretenait avec la Savoie et la Hollande ne lui suffisant plus, la Sérénissime République cherchait derechef des appuis solides à l'étranger. (8) Elle venait, à la vérité, par l'entremise de Scaramelli, (9) son représentant à Zurich, de prendre à sa solde

(1) *Pesaro al Senato.* Parigi, 15 marzo 1622. Frari. Francia. LVII.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1622. Frari. Svizzeri. XV. — *Pesaro al Senato.* Parigi, 15 marzo 1622. loc. cit. — *Relation de Du Fargis de son ambassade en Espagne* (année 1622). Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 21.

(3) *Pesaro al Senato.* Toneins, 5 dicembre 1621. Frari. Francia. LVI. — *Gueffier à Sourdis.* Soleure, 11 mars 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 329.

(4) *Puysieux à Villiers.* 18 janvier 1622. loc. cit.

(5) *Memoire de M^r le mareschal de Lesdiguières pour faire veoir au roy en particulier et à M^r le duc de Luynes.* Fin décembre 1621 [et non avril 1622]. (ap. Roman et Douglas. op. cit. II. 352 sqq.)

(6) Vitt. Siri. op. cit. V. 366.

(7) *Domenico Dominici al Senato.* Grenoble, 12 gennaio 1622 sqq. — *Nota delle genti, così a piedi come a cavallo, che bisognerebbe havere per far rimetter la Valtellina et li Grisoni nel loro primiero stato, fatta in francese di propria mano del mariscial de Lesdiguières.* Frari. Francia. LVI.

(8) Zwiedineck-Südenhorst. I. 162, 188.

(9) et non *Lionello* (*contra:* Zwiedineck-Südenhorst. I. 192.) — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 gennaio 1622. Frari. Svizzeri. XIV.

Mansfeld (fin de décembre). [1] Mais les succès remportés en Alsace par le *condottiere* allemand touchaient à leur terme, alors que, en compensation, les victoires de Tilly allaient donner un nouveau lustre aux armes impériales. D'autre part, Feria devenait plus entreprenant à la frontière de Crema. Puis c'était Bethlen Gabor qui, ensuite du décès d'Ali-Pacha, grand-vizir, son plus ferme soutien, se décidait à s'accommoder avec Ferdinand II à Nicolsbourg, (29 janvier) à l'heure même où la Seigneurie rappelait de Vienne son résident. [2] Pour toutes ces raisons, le Sénat, d'accord en cela avec les autorités des cités évangéliques, eût contribué volontiers à la formation d'une ligue anti-autrichienne, pourvu toutefois que la France consentît à en assumer la direction. [3]

Cependant le bruit se propageait de plus en plus en Suisse, en Allemagne, en Espagne, d'une prochaine rupture des hostilités dans la Haute-Italie. [4] L'espoir renaissait parmi les Confédérés protestants et les Grisons, tandis qu'une certaine appréhension se manifestait à l'Escurial. [5] Néanmoins celui-ci tint bon et répondit aux menaces françaises par d'autres menaces. Ce fut là ce qui le sauva. Dès que l'on eût acquis au Louvre la certitude qu'il ne suffirait pas de continuer « à parler haut » pour amener l'adversaire à résipiscence, les préparatifs belliqueux, trop ostensibles d'ailleurs pour n'être pas simulés, firent place aux hésitations. [6]

Depuis plusieurs mois déjà, des opinions très divergentes se faisaient jour dans les conseils du roi Très-Chrétien. Si Condé, Retz et les Brularts poussaient à l'extermination préalable des huguenots, Lesdiguières et ses amis, en revanche, se prononçaient avec passion en faveur d'une intervention armée de la France en Italie. [7] Aux yeux des premiers, la question confessionnelle semblait prépondérante; la raison d'Etat n'était qu'accessoire. C'était à leur instigation que Louis XIII avait offert ses bons offices à l'Empereur, en vue de réconcilier ce prince avec Bethlen Gabor. Aussi bien il n'avait fallu rien moins qu'un brusque revirement de la fortune des armes en Allemagne pour les arrêter dans cette voie dangereuse et les rendre certains qu'en faisant les affaires de l'Autriche, la France travaillait contre ses propres intérêts. C'était auprès d'eux que les Valtelins commençaient à trouver un appui dont ils

(1) Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. I. 192.

(2) Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. (Stuttgart 1882.) I. 184, 195 sqq.

(3) *Ibid.* p. 188 sqq.

(4) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 22 febbraio 1622. Frari. Spagna. LIV. 128. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 aprile 1622. Frari. Svizzeri. XV.

(5) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 1 febbraio 1622. Frari. Spagna. LIV. 123. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 24 marzo 1622. Frari. Svizzeri. XV. — Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 365. 366.

(6) *Pesaro al Senato.* Parigi, 22 febbraio 1622. Frari. Francia. LVI.

(7) *Pesaro al Senato.* Parigi, 14 febbraio 1622. Frari. Francia. LVI. Parigi, 15 marzo 1622. *Ibid.* LVII.

s'étaient vus privés jusqu'alors. C'était eux, enfin, qui s'opposaient à ce que le roi prît en main la cause de ses protégés des Trois Ligues. (1)

Redevenus très puissants à la cour, grâce aux derniers événements du Midi, les chefs du parti catholique avaient dans la personne de l'ambassadeur ordinaire en Rhétie un allié assez naturellement enclin à se faire le docile instrument de leurs desseins. Tandis, en effet, que Miron ne tenait pas les Grisons pour responsables de la violence que leurs députés avaient eue à subir à Milan, (2) Gueffier, dont la haine envers ceux-ci semblait s'accroître en raison de leur infortune, accumulait sans relâche les arguments propres à détourner son maître de la pensée de les secourir. A l'entendre, les montagnards rhétiens, « peuple sans foy et sans justice », étaient les « autheurs et forgerons de leur oppression ». Persécuteurs systématiques du catholicisme dans leur pays, non moins qu'en Valteline, ils ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes s'ils avaient perdu cette province. (3)

Au reste, de déduction en déduction, le successeur de Paschal, entraîné par sa passion, arrivait à des conclusions bien faites pour rendre perplexes les témoins impartiaux des vicissitudes que traversaient depuis deux ans les Ligues Grises. Ainsi, selon lui, ce n'était pas aux cantons catholiques, mais aux communes de Rhétie qu'il y avait lieu d'imputer les retards apportés à l'exécution du traité de Madrid. Toujours à son sentiment, l'occupation autrichienne de l'Engadine et du Prættigau était légitime et celle de Chiavenna ne constituait, en somme, que la représaille d'une violation de l'Union héréditaire par les Grisons, lesquels n'avaient pas craint d'offrir leur appui à Venise dans sa guerre contre les Uscoques, protégés des archiducs de Gratz. Comme conséquence de ces raisonnements, à la fois perfides et pitoyables, Gueffier contestait que l'alliance des Trois Ligues fût désormais d'aucun profit à la Couronne Très-Chrétienne. Il s'élevait, par suite, contre l'idée d'une intervention armée que ces dernières ne réclamaient pas d'ailleurs et qui, à ses yeux, n'eût eu d'autre résultat que de pousser l'Espagne à susciter de nouveaux troubles en Languedoc. Mais, surtout, il concluait à l'impossibilité matérielle d'acheminer des troupes françaises vers Coire au travers de la Suisse. Sur ce dernier point, ainsi que sur beaucoup d'autres, les événements allaient, dans un avenir assez rapproché, donner le démenti le plus éclatant à ses affirmations. (4)

XXVI. La guerre contre les huguenots ou la guerre contre l'Espagne, telle était donc, à première vue, l'alternative à laquelle les intrigues qui s'agitaient

(1) Vitt. Siri. op. cit. V. 338 sqq. — *Montholon et Gueffier à Sourdis.* Soleure, 20 janvier 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 288. — *Pesaro al Senato.* Parigi, 1 marzo 1622. Frari. Francia. LVII.

(2) *Instruction donnée par Miron à l'interprète Wallier allant en Valais.* Soleure, 26 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 233.

(3) *Estat au vray des affaires presentes des Grisons, avec l'advis du Sr Gueffier de ce que la France y peult faire.* Soleure, février 1622. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 55.

(4) *Estat au vray des affaires presentes des Grisons. etc.* Février 1622. loc. cit.

autour de lui acculaient chaque jour davantage Louis XIII. Mais, entre ces deux solutions radicales, il y avait place pour une troisième, la bonne, que préconisait la reine-mère inspirée par Richelieu. Il ne s'agissait plus de rompre les hostilités, soit dans l'intérieur du pays, soit à l'étranger, mais de traiter à la fois avec Rohan et avec la maison d'Autriche et, surtout, de ne se laisser duper ni par celui-là, ni par celle-ci. L'état précaire des finances de la monarchie, non moins que la situation troublée de l'Europe plaidaient en faveur du rétablissement de la paix en France. Ce n'était pas au moment où les Habsbourg triomphaient, où le mariage du prince de Galles avec une infante menaçait d'aboutir, qu'il convenait d'entamer une nouvelle lutte avec la minorité réformée. Le roi, selon la pittoresque expression de l'évêque de Lusson, ne devait pas « être si enfermé dans son royaume qu'il n'eût porte pour en sortir ». [1] Or, entrer en campagne contre Rohan et ses coreligionnaires, c'était précisément « fermer cette porte ». C'était permettre à la couronne Catholique d'achever les conquêtes qu'elle avait entreprises pendant le siège de Montauban; c'était renoncer à secourir les Hollandais et les princes d'Italie. C'était, enfin, reconnaître que le « traité de la Valteline » présentait d'insurmontables difficultés d'exécution et abandonner les Grisons à leur malheureux sort. C'était battre en retraite devant l'Autriche et l'Espagne, alors que, pacifiée et unie à l'intérieur, la France eût été formidable à ses voisins. [2]

Sur ces entrefaites, la nonciature de Paris changea de titulaire. [3] Depuis que la guerre sévissait en Allemagne, la diplomatie du Louvre éprouvait de grandes difficultés à se concilier sinon les faveurs, du moins la neutralité bienveillante du Saint-Siège. A Rome, on reprochait au gouvernement royal sa tiédeur dans toutes les affaires extérieures, et elles étaient nombreuses, où la politique ne se trouvait pas seule en jeu. [4] Or, le nouveau nonce, Corsini, archevêque de Tarse, devait être une recrue précieuse pour le parti que dirigeaient Condé et les Brularts. Ce prélat arrivait en France chargé d'une triple mission. Il devait, en première ligne, exhorter Sa Majesté à engager contre ses sujets révoltés une lutte sans merci. Il lui était, en outre, prescrit de réclamer, au nom des catholiques valtelins, un traitement meilleur que celui que leur assurait l'accord négocié par Bassompierre. On remettait enfin à sa prudence et à son habileté de procurer la reprise et la continuation de l'entente, momentanément ébranlée, entre les cours de Paris et de Vienne: car on n'eût pas compris au Vatican que le roi Très-Chrétien, occupé à écraser les huguenots rebelles, prêtât un appui, même moral, aux protestants d'Allemagne, de Suisse et de Hollande. [5]

(1) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) III. 200.

(2) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) III. 198 sqq. 235 sqq. — Vitt. Siri. op. cit. V. 332, 355 sqq.

(3) Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 331.

(4) Siri. V. 336.

(5) Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 331 sqq. 390. — *Instruzione a Monsr Corsini, arcivescovo di Tarsi e chierico di camera, destinato da Nostro Signore nunzio ordinario nel regno di Francia.* Bibl. Arsenal. mss. *8546* f° 105.

Tout d'abord effrayé des préparatifs belliqueux du Louvre, le Saint-Père n'avait pas tardé à se convaincre qu'ils ne seraient pas suivis d'effet. La menace d'un voyage du jeune monarque à Lyon, fréquemment lancée mais jamais exécutée, faisait peu d'impression à Rome, où l'on ne croyait pas à l'imminence d'un conflit entre les deux couronnes. Néanmoins si, contre toute attente, ce conflit eût éclaté, Louis XIII n'avait à espérer aucun encouragement de la part de Grégoire XV, circonvenu depuis peu par les ministres de Sa Majesté Catholique, à laquelle il venait d'inféoder à nouveau Naples et la Sicile. (1)

L'attitude intempestive du pape faisant le jeu de l'Espagne était une première déception pour les partisans de la guerre contre cette puissance. (2) Lesdiguières et ses amis ne tardèrent pas à en éprouver d'autres. La versatilité de Charles-Emmanuel s'opposait, en effet, à ce que l'on fît fond sur son concours. Acquis un moment, ainsi que je l'ai dit plus haut, à l'idée d'une diversion dans la Haute-Italie, le prince piémontais hésitait derechef à se prononcer d'une manière définitive. (3) Il prêtait bien plutôt l'oreille aux avances de l'Escurial, dont ses enfants et lui semblaient attendre une secrète assistance dans leurs démêlés avec la maison de Mantoue. (4) Symptôme significatif et assez alarmant, loin de favoriser un rapprochement entre le roi et ses sujets rebelles, le duc redoublait ses intrigues, comme aux plus mauvais jours de la Ligue, en intention de perpétuer l'agitation dans les provinces françaises limitrophes de ses Etats. (5)

Le sénat de Venise, en compensation, s'employait sans réserve à réconcilier les huguenots avec leur souverain. (6) Mais l'insistance qu'il apportait à créer des malentendus entre Paris et Rome, outre qu'elle n'était pas vue de mauvais œil à Madrid, rendait ses intentions suspectes aux ministres du roi Très-Chrétien. (7)

Il n'y avait pas, enfin, jusqu'aux cantons évangéliques qui ne se refusassent, eux aussi, à réaliser les espérances que les adversaires de la cause autrichienne, tant en France que sur les rives de l'Adriatique, avaient mises en eux. Alors, en effet, que l'exode des patriotes grisons se continuait vers l'armée de Mansfeld et que ce général s'approchait de Bâle, les Suisses protestants, quelque peu déconsidérés depuis la malencontreuse démarche faite par leurs députés au camp de Lauterbourg, n'estimaient pas que le moment fût venu de prendre parti entre les belligérants. Sous le prétexte que leurs troupes

(1) *Miron à Sourdis.* Soleure, 6 janvier 1622. Bibl. Nat. f. fr. 6380 fº 270. — *Renier Zen al Senato.* Roma, 28 maggio e 11 giugno 1622. Frari. Roma. LXXXVI. 217. 224.

(2) *Renier Zen al Senato.* Roma, 11 giugno 1622. Frari. Roma. LXXXVI. 224.

(3) *Pesaro al Senato.* Parigi, 1 marzo 1622. loc. cit.

(4) *Feria a Arostegui.* Milan, 23 de marzo 1621. Simancas. Estado. Leg. nº 1925. — *Puysieux à Sillery.* Orléans, 26 mars 1622. Aff. Etr. Rome. XXX. (impr. ap. Auberi. I. 315.)

(5) *Pesaro al Senato.* Parigi, 29 gennaio e 15 marzo 1622. loc. cit.

(6) *Pesaro al Senato.* Parigi, 15 marzo 1622. Frari. Francia. LVII.

(7) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 22 febbraio 1622. Frari. Spagna. LIV. 128.

manquaient d'un chef de guerre expérimenté, (1) Zurich et Berne évitaient de répondre au pressant appel des Provinces-Unies qui les incitaient à s'ouvrir, au besoin par la force, un passage vers la Rhétie. (2) En tout état de cause, ni le « Vorort », ni ses confédérés des cités évangéliques ne paraissaient disposés à coopérer, le cas échéant, ainsi que le leur demandaient à la fois les Vénitiens et Lesdiguières, à une nouvelle campagne dans la vallée de l'Adda. (3)

En présence de l'attitude inattendue de ses alliés étrangers, de l'apathie des uns et des calculs intéressés des autres, le vieux capitaine dauphinois, si persistant dans son dessein d'attaquer l'Espagne en Lombardie, dut reconnaître que la constitution d'une ligue franco-italienne n'était possible qu'à la condition de la pacification préalable du royaume. (4) Il proposa bien, pour la forme, à la Sérénissime République de se saisir par surprise de la Valteline, mais ce projet n'avait aucune chance d'être agréé à Saint-Marc, et il y fut repoussé d'emblée. (5)

Lesdiguières voyait juste. Le parti catholique à la cour de France avait cause gagnée. Les progrès rapides de Soubise en Poitou décidèrent le roi à se porter dans cette province (20 mars) et à entreprendre contre les huguenots une guerre qui devait être tout d'abord heureuse. (6) Le nonce triomphait doublement. Le succès obtenu en cette circonstance par Condé et les Brularts était, pour une bonne part, son œuvre. En outre, Louis XIII, à son instigation, faisait prévenir les Ligues Grises qu'il considérait comme acquis à ses coreligionnaires, et cela d'une manière définitive, l'ensemble des concessions consenties par elles à Milan, tant en faveur de leurs ressortissants que de leurs sujets de l'ancienne confession. (7) Enfin, il était prescrit à Montholon de se rendre à Lucerne et d'y renouer avec Scappi et le commissaire de l'Infante les négociations interrompues depuis plusieurs mois. A la vérité, cet ordre ne put être exécuté. Le président de Dijon se mourait et, quant à son collègue de Dôle, résolu à se désintéresser de l'affaire de la Valteline, « son caprice passait par-dessus toutes considérations et devoirs ». (8)

Mécontentement causé en Suisse par le résultat des négociations hispano-grisonnes à Milan. — Mesures de défense arrêtées par les cantons évangéliques. —

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 febbraio 1622. Frari. Svizzeri. XIV.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1622. Frari. Svizzeri. XV.

(3) *Lesdiguières à Berne.* Valence, 25 janvier 1622. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 17 febbraio 1622. loc. cit.

(4) *Lesdiguières à Berne.* Valence, 25 janvier 1622. (impr. ap. Douglas et Roman. Correspondance de Lesdiguières. II, 332.) — Frari. Francia. LVI. p. 268 sqq.

(5) Cantù. Storia di Como. Firenze 1856.) II. 131.

(6) Mém. de Richelieu. éd. Petitot.) III. 200. — V. Siri. Memorie recondite. V. 406.

(7) *Pesaro al Senato.* Parigi, 15 marzo 1622. Frari. Francia. LVII. — *Corsini a Ludovisio.* 3 e 11 marzo 1622. (ap. Siri. V. 364, 365.)

(8) *Pericard à Sourdis.* Bruxelles, 12 mars 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 334.

Les envoyés de la maison d'Autriche réussissent à calmer les appréhensions des Confédérés de l'ancienne croyance. — Diètes de Lucerne (28 janvier) et de Bade (6—15 février 1622). — Abstention des ambassadeurs français. — Les « Waldstætten » et leurs alliés catholiques approuvent l'occupation archiducale en Rhétie. — Ils repoussent les avances des protestants et se désintéressent à nouveau des affaires des Ligues Grises. — Aggravation des dissensions confessionnelles et politiques au sein de la Confédération.

XXVII. La nouvelle des capitulations de Milan avait suscité en Suisse quelque émotion. Cette émotion se transforma en un mécontentement manifeste, lorsque l'on sut quelles conditions léonines Feria venait d'imposer à ses malheureux voisins. (1) A l'envi, catholiques et réformés, faisant trêve pour une heure à leurs discordes, déclarèrent bien haut, d'une part, que les députés du Corps helvétique devaient être exempts de tout blâme à l'occasion des « articles » élaborés en Lombardie et, d'autre part, que les Ligues Grises, en concluant avec le gouverneur sans l'aveu des cantons, reconnaissaient fort mal les bons offices que ceux-ci leur rendaient, vers le même temps, auprès de l'archiduc Léopold à Ensisheim. (2)

Rassurés par la marche victorieuse de Mansfeld en Alsace, les Suisses protestants n'avaient pas, de prime abord, pesé toutes les conséquences fâcheuses qu'entraînait pour eux la défection grisonne. (3) Leurs yeux ne se décillèrent qu'à l'heure où le général du Palatin, auquel Strasbourg fermait ses portes, se vit contraint de rétrograder vers l'évêché de Spire. Les cantons évangéliques avaient, ainsi que je viens de le dire, résisté aux sollicitations des Vénitiens et de Lesdiguières les incitant à coopérer, avec leur argent et leurs soldats, à une campagne en Valteline. Dès lors, ils ne songèrent plus qu'à se défendre chez eux et à invoquer à cette fin l'assistance de la Sérénissime République et celle du roi Très-Chrétien, auquel ils se résolurent de dépêcher une ambassade. (4)

A Zurich, comme à Berne; à la frontière du Klettgau, comme à celle de l'Alsace, les préoccupations qu'eût fait naître, en toute autre saison, et le démembrement des Trois Ligues et la perte définitive de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio furent reléguées à l'arrière-plan. On jeta à la hâte quelques troupes dans Mulhouse et Genève, ces boulevards avancés des cantons protestants. (5) Puis on fit prier Charles-Emmanuel de rappeler en Piémont

(1) *Casati à Léopold.* Lucerne, 18 janvier 1622. (ap. Reinhardt. p. 88.)

(2) *Les ambassadeurs suisses de retour de Milan aux ambassadeurs français.* Février 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 8. 6). — *Miron à Zurich.* Soleure, 14 juin 1622, *Ibid.* (170. 10. 11). — Eidg. Absch. V² 253 c.

(3) *Casati à Léopold.* Lucerne, 23 janvier 1622. (ap. Reinhardt. p. 90.) — *Miron à Sourdis.* Soleure, 4 février 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 303.

(4) Eidg. Absch. V² 245 (conférence de Berne). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 marzo 1622. Frari. Svizzeri. XV.

(5) Eidg. Absch. V² 267. — *Miron à Sourdis.* Soleure, 17 février 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 310.

les forces que, contrairement aux stipulations de l'article XVIII du traité de 1617, il persistait à maintenir sur pied dans le Chablais.(1) En outre, grâce aux lumières spéciales d'Agrippa d'Aubigné, réfugié à Bâle, les remparts de cette dernière ville purent être mis à l'abri d'un coup de main.(2) Mais, tandis que Venise approuvait sans réserves les mesures de défense décrétées par ses alliés suisses,(3) ceux-ci ne recevaient aucun encouragement du Louvre, et ce mutisme était bien fait pour augmenter leurs perplexités. Au demeurant, depuis la retraite de Mansfeld, leur situation ne laissait pas que d'être inquiétante. En butte à l'hostilité de leurs voisins catholiques d'Helvétie et d'Italie, ils avaient de plus à compter avec des difficultés d'ordre intérieur. Berne, entre autres, redoutait avec raison qu'un mouvement insurrectionnel n'éclatât à bref délai parmi ses sujets de la région du Léman.(4)

Au contraire de leurs confédérés réformés, les Suisses de l'alliance lombarde, après avoir manifesté un vif émoi des usurpations de l'archiduc en Rhétie, s'étaient assez facilement accommodés de ce nouvel état des choses.(5) Non sans succès, Casati s'était efforcé de calmer leurs appréhensions et de réduire à néant les objections que soulevaient chez eux certains articles des traités des 15 et 16 janvier. A l'entendre, la Lévantine et les bailliages d'outremonts, encore qu'ils eussent jadis fait partie du Milanais, ne couraient aucun risque de subir le sort de la Valteline. C'était surtout en vue de rapprocher politiquement des « Waldstætten » cette dernière province que les Espagnols avaient obtenu sa séparation d'avec les Trois Ligues.(6) C'était à seule fin d'assurer la sécurité de l'évêque de Coire et de son chapitre que l'Autriche entretenait une garnison sur les rives de la Plessur.(7) Le Gothard ne gardait-il pas tous ses avantages sur le Splugen et ne devait-il pas continuer à accaparer, comme naguère, la presque totalité du transit des marchandises italiennes à destination de l'Allemagne occidentale et des Flandres? Et Feria ne connaissait-il pas assez l'incurable indiscipline des bandières grisonnes pour qu'il y eût lieu de redouter que celles-ci supplantassent jamais, au sein des armées auxiliaires de la couronne Catholique, les valeureuses enseignes des cantons forestiers?(8)

Ces arguments, fortifiés par la présence à la diète de Lucerne, le 28 janvier, d'un envoyé de l'archiduc, eurent raison des craintes des « Waldstætten ».(9) Ceux-ci approuvèrent que Léopold demeurât en possession de ses conquêtes

(1) *Berne au prince Thomas de Savoie.* 5 février 1622; *au duc de Savoie.* 17 juillet 1622. Arch. Torino. (Princ. Svizzeri. I.)

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 aprile e 3 giugno 1622. Frari. Svizzeri. XV.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 gennaio 1622. Frari. Svizzeri. XIV.

(4) Eidg. Absch. V² 264 sqq. — Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen. II. 560.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 1 gennaio 1622. Frari. Svizzeri. XIV.

(6) *Casati à Léopold.* Lucerne, 18 janvier (2de) 1622. (ap. Reinhardt. p. 88.)

(7) *Casati à Léopold.* Lucerne, 30 janvier et 9 mars 1622. (ap. Reinhardt. p. 93, 95.)

(8) *Casati à Léopold.* Lucerne, 18 janvier 1622 (2de). loc. cit.

(9) *Léopold à Casati.* Fribourg-en-Brisgau, 27 janvier 1622. *Ibid*

en Rhétie, tant que la tranquillité ne serait pas rétablie dans ce pays.[1] Aussi bien, comme gage de leurs sympathies autrichiennes, résolurent-ils de ne pas s'opposer davantage au départ pour l'Alsace des troupes de leur nation désignées pour y tenir garnison.[2]

Telles étaient les opinions, assurément peu conciliables, qui se faisaient jour aux Ligues parmi les représentants des deux partis, lorsque Zurich, renseignée de manière très précise sur l'importance des capitulations de Milan, assigna une diète générale à Bade pour le 6 février.[3] Il y avait à cette convocation extraordinaire un prétexte plausible: l'audition des députés qui venaient d'accomplir, au nom du Corps helvétique, des missions à Ensisheim et en Lombardie. Mais les protestants entendaient la faire servir à d'autres fins. Inlassables, malgré les déceptions éprouvées, dans leur désir de faire cesser les divisions qui affaiblissaient la Confédération, ils s'apprêtaient à tenter auprès des catholiques une suprême démarche en vue d'amener ceux-ci à leur promettre, moyennant réciprocité, de les soutenir au cas d'une invasion étrangère en Suisse.[4] Ils espéraient, en outre, provoquer de la part des ambassadeurs français des explications satisfaisantes et catégoriques quant aux desseins du roi Très-Chrétien envers les autorités milanaises qui, d'un trait de plume, venaient d'annuler les privilèges déjà séculaires que lui conférait son alliance avec les Ligues Grises. Leur attente devait être vaine. Montholon, Miron et Gueffier se résolurent à ne point paraître à la « journée » de Bade. Ils s'en excusèrent, au reste, par une missive à laquelle ils crurent sans doute avoir donné la forme d'une « amiable exhortation », bien qu'elle ne fût qu'une longue protestation contre la conduite des députés des cantons en Lombardie. Dans la réalité, cette abstention maladroite irrita vivement les « Waldstætten » et permit à Casati de sortir à son avantage d'une lutte dont il n'était pas sans appréhender l'issue.[5] En effet, avec l'obstination qui leur était habituelle et dont les Bernois leur avaient, d'ailleurs, donné l'exemple au cours des différends de Neuchâtel et d'Echallens, les catholiques repoussèrent, une fois de plus, les avances de leurs confédérés évangéliques qu'ils persistaient à soupçonner d'envoyer en secret des secours financiers à Mansfeld.[6]

On attendait de la diète du 6 février qu'elle s'occupât, de manière ou d'autre, de la situation si précaire des Grisons. Il y fut à peine question d'eux. Le projet d'amener le Corps helvétique à se désintéresser désormais des affaires de Rhétie reprenait faveur. Aussi bien l'Espagne cherchait à le faire accepter à Berne et à Zurich, afin de fermer plus sûrement à la France

(1) *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 19 février 1622. loc. cit.
(2) Eidg. Absch. V² 253 *d.*
(3) *Casati à Léopold.* Lucerne, 18 janvier 1622. loc. cit.
(4) Eidg. Absch. V² 251—252 *a.*
(5) *Casati à Léopold.* Lucerne, 28 janvier 1622. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 90.) — Eidg. Absch. V² 252 *c.* — *Miron à Zurich.* Soleure, 27 février 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 8. 9).
(6) Eidg. Absch. V² 250 *b*, 252 *a.* — *Proposition des députés des cantons catholiques à Bade.* 5 février 1622. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 54.

la route des Trois Ligues à travers le plateau suisse.[1] Mais les protestants ne furent pas dupes de cette manœuvre. Ils refusèrent de s'y prêter, comme ils avaient refusé de concourir à la défense de l'Alsace, à laquelle, contrairement à l'opinion de Casati, ils ne s'estimaient nullement tenus.[2] Quant aux catholiques, reconquis à l'hispanisme, ils se contentèrent de déclarer qu'ils n'avaient pas de conseils à donner aux Grisons, peuple libre et, par suite, maître de ses destinées.[3] Et cependant, au risque de s'infliger à eux-mêmes un démenti, ils ne semblaient pas éloignés de l'idée de ratifier, pour leur part, les capitulations de Milan, ainsi que le leur demandait le représentant de Feria. Fort heureusement pour le repos des Ligues, le nonce réussit à les convaincre de l'inopportunité d'une pareille résolution, dont la moindre conséquence eût été de pousser les cantons réformés aux mesures extrêmes.[4]

Tel fut, au total, le résultat le plus appréciable de cette diète de Bade, bien fait pour décourager les espérances de ceux qui croyaient à un prochain réveil de la Confédération. La séance de clôture, le 15 février, fut suivie de feux de joie et de salves d'artillerie. Or, ces signes d'allégresse, que rien ne justifiait, ne trompèrent personne.[5] Les divisions apparaissaient aussi profondes que jamais au sein du Corps helvétique, divisions confessionnelles, comme à Glaris, ou administratives, comme à Zoug et dans le pays d'Unterwalden. Ce n'était pas, certes, que des tentatives de médiation ne se produisissent, suggérées par les ambassadeurs français ou les gouvernements de certains cantons; mais les arbitres désignés apportaient le plus souvent dans l'accomplissement de leur mandat une passion qui rendait leurs arrêts suspects aux parties, en sorte que ceux-ci demeuraient lettre morte.[6] Grâce à cet état de choses, l'Autriche et l'Espagne avaient pu se saisir impunément de la Valteline et démembrer les Ligues Grises. Assurément les Confédérés n'étaient pas, ainsi que le prétend un contemporain, « tumbez dans le mespris d'un chacun ».[7] En revanche, il n'était pas niable que le crédit, l'influence et la réputation dont ils jouissaient encore à l'étranger dix ans auparavant ne se trouvassent profondément atteints au lendemain des capitulations de Milan.

Les cantons évangéliques se résolvent à dépêcher une ambassade extraordinaire au roi Très-Chrétien. — Miron s'efforce en vain de les en dissuader. —

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 18 febbraio 1622. loc. cit.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 17 febbraio 1622. loc. cit.

(3) *Gueffier à Sourdis.* Soleure, 17 février 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 211.

(4) *Gueffier à Sourdis.* 17 février 1622, loc. cit. — *Miron à Sourdis.* Soleure, 3 mars 1622. *Ibid.* f° 381

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 17 febbraio 1622. loc. cit.

(6) Eidg. Absch. V² 189, 258. — Vulliemin, Geschichte der Eidgenossen. II. 551. — *Miron au landammann et conseil de la commune d'Aigery* (Egeri *du canton de Zoug.* Soleure, 30 août 1622. St-Arch. Zug.

(7) Linage de Vaucieunes. *Memoire sur les affaires generales de la chrestiente, etc* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

Retards apportés par la Couronne à remplir ses engagements financiers envers les Etats suisses des deux confessions. — Les catholiques menacent de se joindre aux protestants pour réclamer du Louvre le payement de leurs pensions et soldes arriérées. — Intervention de Casati. — Ce dernier réussit à détourner les alliés de Milan de leur projet d'acheminer une mission vers Paris. — Raisons secrètes de cette attitude. — Instructions remises aux députés des cantons de la nouvelle croyance. — Miron refuse de les recevoir à leur passage aux « Cordeliers ». — Brève audience que le roi leur accorde à Saintes. — Sans même examiner leurs doléances, Sa Majesté les invite à s'adresser à son ambassadeur en Suisse. — Ils regagnent la capitale, où Sillery et Jeannin s'attachent en vain à dissiper l'impression fâcheuse qu'ils rapportent de leur voyage dans le Midi. — A Soleure, en revanche, Miron s'obstine à ne pas leur communiquer la réponse que son maître l'avait chargé de faire à leurs propositions.

XXVIII. Si la diète de Bade s'était dissoute sans que les cantons y eussent arrêté les vigoureuses résolutions que le Louvre attendait d'eux, les Etats protestants avaient, du moins, pris la détermination de ne pas surseoir davantage à l'envoi d'une ambassade au roi Très-Chrétien. (1) Conçu à Zurich, au mois d'octobre 1621, à la veille de l'expédition grisonne contre Bormio, le projet de demander à la cour une audience en faveur de députés du Corps helvétique avait rencontré, à ce moment-là, une certaine opposition, surtout à Schaffhouse. Au sentiment des magistrats de cette cité, il était impolitique que les Suisses de la nouvelle confession parussent vouloir s'immiscer, sans en être requis, dans les différends entre le monarque français et ses sujets huguenots. (2) Après la levée du siège de Montauban et la mort de Luynes, cette objection avait certes perdu beaucoup de sa valeur. Cependant, on s'accordait unanimement à reconnaître que c'en était fait des Grisons, pour peu que la France tardât plus longtemps à se charger de leur défense contre l'Espagne et contre l'Autriche. A la vérité, une ambassade des Trois Ligues avait réussi à rejoindre le roi en Guyenne; mais celui-ci, entouré d'ennemis, n'avait pu lui donner que d'évasives promesses. (3) Dès lors, il n'y avait plus d'hésitation possible. Appuyée sous main par le résident vénitien, Zurich parvint, vers le milieu de janvier, à amener à ses vues les autres cantons évangéliques. (4)

Au Louvre, comme à Soleure, on suivait avec une attention inquiète les négociations du « Vorort » et l'on s'y montrait résolument hostile. Il était à

(1) *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 19 février 1622. loc. cit.

(2) *Bern an Zürich; Basel an Zürich.* 2/12 et 3/13 Oktober 1621. St-Arch. Zürich. Graubünden F (175. 6. 2). — *Schaffhausen an Zürich.* 9/19. Oktober 1621. *Ibid.* (170. 6. 6).

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 febbraio 1622. loc. cit.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 dicembre 1621, 13 e 20 gennaio 1622. Frari. Svizzeri. XIV. — *Montholon à Sillery.* Soleure, 18 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 573.

craindre, en effet, que, sous le prétexte de recommander à Sa Majesté les intérêts de leurs alliés de Rhétie, les députés protestants, dès leur arrivée à Paris, ne nouassent des intrigues avec leurs coreligionnaires huguenots et, surtout, que les catholiques ne se joignissent à eux pour exiger du trésor royal le payement de leurs pensions arriérées. Dans la réalité, les Confédérés de l'une et de l'autre confession supportaient avec impatience les continuelles remises opposées à leurs légitimes revendications. Ils étaient persuadés, et leurs défiances ne semblaient que trop justifiées, qu'une importante fraction des assignations destinées aux Ligues demeurait entre les mains des trésoriers et de leurs commis, lesquels s'enrichissaient à leurs dépens.(1) D'autre part, Schomberg, surintendant des finances, allemand d'origine, ne cachait pas son mépris pour les levées suisses, auxquelles il cherchait de plus en plus à substituer celles d'outre-Rhin.(2) Il y avait donc à la fois du mécontentement et de l'inquiétude en Helvétie au sujet des retards apportés par la couronne Très-Chrétienne à remplir ses engagements envers les cantons.(3) Aussi les agents de Milan et d'Innsbruck, toujours aux aguets et prêts à battre en brèche l'alliance de France, entretenaient-ils avec soin ces sentiments parmi les Etats de la Ligue Borromée. Aux « journées » de Lucerne des 19 août 1621 et 29 janvier 1622, à celle de Berne, le 10 janvier et, plus récemment, au cours de la diète générale de Bade, la question des dettes françaises échues avait été soulevée à nouveau et il semblait bien, à ce coup, que protestants et catholiques fussent tombés d'accord sur la nécessité de rappeler avec énergie leur grand allié de l'ouest à l'observation des traités.(4)

Dès la fin de l'année 1621, le roi, prévenu par Miron, avait pris les devants et adressé aux cantons une missive dans laquelle il leur demandait de surseoir à l'ambassade projetée auprès de sa personne jusqu'après la conclusion de la paix.(5) Or, la guerre civile terminée, les finances de la couronne se trouvaient tout aussi, sinon plus obérées que précédemment et Sa Majesté, par suite, dans l'impossibilité de satisfaire les exigences des Confédérés. Ce fut donc par un refus sec et formel que Louis XIII répondit, en février, à l'envoyé vénitien Pesaro qui le priait de ne pas s'opposer davantage au départ pour Paris des députés du Corps évangélique, d'autant que ceux-ci persistaient dans leurs résolutions, malgré les efforts faits par Miron et Gueffier en vue de les en dissuader.(6)

(1) *Advis sur le faict de la Suisse et des Grisons.* 1624. Bibl. Nat. Coll. Du Puy *398* f° 88.

(2) *Pesaro al Senato.* Parigi, 1 marzo 1622. Frari. Francia. LVII.

(3) *Miron à Fribourg.* Soleure, 13 juillet 1619; 13 décembre 1620. Arch. Fribourg.

(4) Eidg. Absch. V² 221 *a*, 246 *a*, 250 *e*, 254 *g*. — *Protestation du Sr de Montholon adressée aux V cantons catholiques.* Lucerne, 19 août 1621. St-Arch. Zug. — *Montholon à Sillery.* Lucerne, 2 septembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 555.

(5) *Le roi aux cantons.* (Fin de 1621.) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 479.

(6) *Gueffier à Sourdis.* Soleure, 10 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 236. — *Miron à Zurich.* Soleure, 27 février 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 8. 9). — *Pesaro al Senato.* Parigi, 1 marzo 1622. Frari. Francia. LVII.

Jusqu'alors, à la vérité, les ambassadeurs français s'étaient avant tout préoccupés d'agir sur les magistrats des Etats de la nouvelle confession. Ils n'ignoraient pas cependant que le péril fût double (1) et que les catholiques, eux aussi, inclinassent en cette conjoncture à conformer leur attitude à celle des protestants. Par le fait, le recès de la diète de Lucerne du 29 janvier ne différait en rien, quant à ce point particulier, de celui de la conférence de Berne du 13 du même mois. (2) Mais un concours efficace, sur lequel ils ne comptaient point, vint délivrer d'une partie de leurs inquiétudes les représentants du roi Très-Chrétien et changer la face des choses.

Encore qu'on l'eût trouvé trop jeune à Madrid pour lui accorder de prime saut le titre attaché à la charge dont il remplissait les fonctions, (3) Girolamo Casati était, comme son père défunt, un diplomate de race sachant s'affranchir, au moment voulu, des maximes et des préjugés auxquels avaient sacrifié ses prédécesseurs. (4) Dans des circonstances identiques, ceux-ci eussent sans doute conseillé aux « Waldstætten » de dépêcher des députés à Paris, dès l'instant que cette démarche devait y susciter des appréhensions. Casati, lui, vit plus haut et plus loin. Non sans raison, il paraissait persuadé que Venise poussait à l'intervention française en Rhétie. (5) Par suite, selon lui, il y avait lieu de redouter que, au cas où une mission suisse prendrait le chemin de la cour, elle ne fût promptement circonvenue ou achetée et que, de principale qu'elle était, la question des pensions arriérées ne devînt accessoire. (6) L'agent milanais s'appliqua à conjurer ce danger. Miron avait imaginé de laisser entrevoir aux protestants que leurs résolutions intempestives amèneraient peut-être Sa Majesté à renoncer à ce voyage de Lyon dont les ennemis de l'Espagne attendaient la délivrance des Ligues Grises. L'argument n'était pas sans réplique et ne porta pas. (7) Plus heureux, Casati réussit à faire impression dans l'esprit des catholiques en éveillant chez eux la crainte que l'exécution de leur projet ne préjudiciât à la « sainte entreprise » que le roi Très-Chrétien dirigeait contre les huguenots. (8) A Bade, au commencement de février, les représentants des Etats de l'ancienne confession se déclarèrent hostiles à l'idée que leur suggéraient ceux de Zurich et de Berne de dépêcher à Louis XIII une ambassade commune à tout le Corps helvétique. (9) C'était là pour l'envoyé

(1) *Miron à Sourdis.* Soleure. 18 mars 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 358.

(2) *Miron à Sourdis.* Soleure, 4 février 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 303. — Eidg. Absch. V² 250 *e.*

(3) *Casati à Léopold.* Lucerne, 4 avril 1622. (ap. Reinhardt. p. 98.)

(4) *Breve sumario tocante al estado de los cantones de Esguyçaros presentado al marques de Mirabel, embajador ordinario en Paris, a 23 de noviembre 1623.* Arch. Nat. *K 1432* n° 101.

(5) *Casati à Léopold.* Lucerne, 23 mars 1622. (ap. Reinhardt. op. cit. p. 93.)

(6) *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 28 avril 1622. loc. cit.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1622. loc. cit. — *Miron aux cantons catholiques.* Soleure, 15 mars 1622. St-Arch. Luzern. (Frankr. Gesandte.) — *Du même aux mêmes.* Soleure, 5 février 1623. St-Arch. Zug.

(8) *Gueffier à Sourdis.* Soleure, 17 février 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 311.

(9) Eidg. Absch. V² 254 *g.*

de Feria un premier et très appréciable succès. Il le compléta, deux mois plus tard, en obtenant de la diète de Lucerne (4 avril) l'assurance formelle que les cantons forestiers, Zoug, Fribourg et Soleure ajourneraient à une époque plus propice leurs revendications pécuniaires à l'égard de la couronne de France. (1)

Au contraire de leurs confédérés de l'alliance milanaise, les protestants tenaient bon et refusaient de céder aux exhortations de Miron. Ils avaient, pour justifier cette attitude, des raisons très suffisantes. L'éventualité d'une prochaine campagne contre les huguenots rendait Charles-Emmanuel plus entreprenant et, bien que Lesdiguières eût promis de veiller sur elles, Berne et Genève avaient tout intérêt à connaître à bref délai l'importance et la nature des secours que le roi Très-Chrétien mettrait à leur disposition, le cas échéant. (2) D'autre part, la situation de leurs adversaires confessionnels se fortifiait en Helvétie, où les catholiques de Glaris étaient à la veille de conquérir dans les diètes générales une influence à laquelle ils avaient en vain prétendu jusqu'alors. (3) Réunis en une diète particulière à Aarau, le 10 mars, les députés des cités évangéliques y prirent l'irrévocable décision de passer outre à l'exécution de leur projet et de s'abstenir de nouvelles démarches en vue de se procurer le concours de Lucerne et des cantons de son groupe. En conséquence, Zurich et Berne furent chargées de dresser les instructions des ambassadeurs que l'on se proposait de dépêcher en France. (4) Ceux-ci eurent pour mission de présenter au roi une copie des récentes capitulations de Milan, d'insister auprès de lui sur la nécessité de la restitution effective de la Valteline aux Ligues Grises, de recommander à sa bienveillante protection les Etats protestants d'Helvétie, ainsi que Genève et Mulhouse, de provoquer de sa part une décision favorable quant au prompt acquittement des pensions et autres dettes arriérées et enfin, pour peu que l'occasion s'offrît propice, de le prier d'accorder une paix honorable à ses sujets réformés. (5)

Et cependant, quelque ferme que fût la volonté des Zuricois et de leurs coreligionnaires suisses de ne tenir aucun compte des obstacles que s'apprêtait à leur susciter Miron, celui-ci eût certainement réussi à faire ajourner le départ de leurs envoyés pour la cour, si, à ce moment-là, son maître lui avait fait parvenir une «bonne voycture de deniers». (6) Mais, sans argent, le

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 18 marzo 1622, loc. cit. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 4 et 7 avril 1622, loc. cit. (p. 97, 98). — Eidg Absch. V² 270 *a*. — *Miron à Sourdis.* Soleure, 29 avril 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 377.

(2) *Lesdiguières à Genève.* Valence, 3 février 1622. (impr. ap. Roman et Douglas, op. cit. II. 333.) — *Pesaro al Senato.* Parigi, 15 marzo 1622. Frari. Francia. LVII. *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 1 e 8 aprile 1622. Frari. Svizzeri. XV.

(3) Eidg. Absch V² 258.

(4) Eidg. Absch. V² 264—265. — *Memorial belangend den Ritt inn Franckrych von wegen der Pündtner Handlung.* Baden, 4/14. Februar 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170 8).

(5) *Instructions au député de Zurich.* 9/19 mars 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 8. 13). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 18 marzo 1622. Frari. Svizzeri. XV. — Eidg. Absch. V² 264—265.

(6) *Miron à Sourdis.* Soleure, 3 mars 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 381.

représentant du roi était à la merci des créanciers de la couronne. Ceux-ci repoussèrent tout atermoiement et ne consentirent même pas à attendre le retour de son gendre, Antoine de Valles, Sr du Mesnil, dépêché par lui en France afin d'y prendre les ordres de Sa Majesté.(1) Le 23 mars, les députés de Zurich, Bâle, Schaffhouse et Appenzell-évangélique gagnaient Soleure, où leurs collègues de Berne et de Glaris ne tardaient pas à les rejoindre.(2)

L'on se demandait avec curiosité en Suisse, et plus particulièrement à Lucerne, où la nouvelle d'un affront infligé aux ambassadeurs protestants eût été la bienvenue,(3) quel accueil ces derniers trouveraient auprès de Miron. Celui-ci allait-il leur interdire sa porte, ainsi que Montholon l'avait fait à la délégation de la diète de Bade chargée de lui rendre visite, ou bien agirait-il à leur égard comme si leurs supérieurs n'avaient pas méprisé ses avis et ses conseils? Contrairement à toutes prévisions, ce fut à un moyen terme qu'il s'arrêta. Les nouveaux arrivants furent conviés à dîner aux «Cordeliers», mais sa femme seule les y reçut. Lui-même prétexta «une indisposition de sa personne» pour s'abstenir de leur donner audience et laisser sans réponse la prière qu'ils lui avaient fait parvenir de leur remettre des lettres d'introduction auprès de Sa Majesté et de ses ministres.(4)

Econduits en réalité par Miron, les représentants du Corps évangélique n'avaient aucune chance d'être admis chez Montholon, dont les heures semblaient comptées, car le malheureux diplomate en était au «quarante-quatrième ou quarante-cinquième accez d'une fièvre double tierce».(5) En revanche, ils virent Gueffier, qu'ils avaient, bien inutilement d'ailleurs, l'ordre de desservir à la cour,(6) puis le secrétaire-interprète Wallier, lequel s'attira leur animosité en cherchant à les retenir à Soleure contre leur gré.(7) Dès le 26 mars, en effet, ils prirent le chemin de Genève, où ils s'arrêtèrent trois jours et se rendirent compte sur place des moyens de défense dont disposait la petite république. Un envoyé grison chargé d'une mission en Dauphiné venait d'arriver dans cette ville. Ils réussirent à lui persuader de rebrousser vers Coire et se chargèrent de recommander à Lesdiguières les intérêts des Trois Ligues, en même temps que les leurs.(8)

A Lyon, les ambassadeurs protestants furent les hôtes de la corporation des marchands suisses qui leur fit fête et obtint d'eux, en compensation,

(1) *Miron à Zurich.* Soleure, 17 mars 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G.* — *Montholon et Gueffier à Zurich.* Soleure, 17 mars 1622. *Ibid.*

(2) *Rahn à Zurich.* Genève, 22 mars/1er avril 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 8. 17).

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 15 aprile 1622. Frari. Svizzeri. XV. — Eidg. Absch. V² 270.

(4) *Rahn an Zürich.* Genf, 22. März/1. April 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 8. 17).

(5) ***Gueffier à Sillery.*** **Soleure, 29 avril 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 576.**

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 18 e 25 marzo e 3 giugno 1622. Frari. Svizzeri. XV.

(7) *Rahn an Zürich.* Genf, 22. März/1. April 1622. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 267.

(8) Eidg. Absch. V² 267. — *Rahn an Zürich.* Genf, 22. März/1. April 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 8. 17). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 aprile 1622. Frari. Svizzeri. XV. — *Die Boten der IV Orten an Lesdiguières.* Lyon, 7/17. April 1622. *Ibid.* (170. 8. 21).

qu'ils défendraient auprès de la cour ses privilèges menacés (5 avril). On parlait ouvertement dans cette ville, et l'information était exacte à ce moment-là, du rappel imminent de Miron. Or, son successeur désigné se trouvait être Jacques Ollier, intendant du Lyonnais. La députation helvétique eut le loisir d'entretenir ce personnage de l'état des affaires aux Ligues. Mais ce fut en vain que celui-ci joignit ses instances à celles du gouverneur Alincourt pour la dissuader de continuer son voyage. (1) Malgré les difficultés de l'entreprise, l'insécurité des communications et bien que la plupart d'entre eux fussent accompagnés de leur famille, (2) les représentants des cantons de la nouvelle confession persistèrent dans leur dessein de gagner le camp royal. Ayant appris à Roanne que Sa Majesté assiégeait Sainte-Foy, (3) ils descendirent le cours de la Loire par Orléans jusqu'à Tours et, de là, atteignirent Poitiers, puis Niort, à l'heure même où Louis XIII en partait pour se rendre à Saintes. Ce fut dans cette dernière ville que le roi les admit à son audience, le 1er mai. (4)

La défaite opposée par Miron aux ambassadeurs suisses qui lui demandaient de les recevoir constituait une erreur politique au premier chef. Or, l'occasion s'offrant de réparer cette erreur, les ministres français sauraient-ils la saisir? Les avis étaient partagés à ce sujet. Le vieux Sillery, demeuré à Paris, opinait, ainsi que Jeannin, pour qu'on réservât aux Confédérés un accueil sinon chaleureux, du moins cordial et qu'on les abouchât avec Méry de Vic, Caumartin et Castille, tous anciens envoyés de la Couronne aux Ligues et, par suite, très aptes à rechercher les points sur lesquels il y avait lieu de leur donner satisfaction. (5) De Soleure, Miron insistait, au contraire, afin que la réception qui leur serait faite fût glaciale, en sorte qu'elle décourageât les catholiques, au cas où ceux-ci eussent voulu imiter leur exemple. (6) Puysieux se rallia à cette manière de voir que défendait, au reste, Gueffier, mieux en cour que jamais.

Au Louvre, on n'avait pas pardonné aux Suisses protestants leur malheureuse campagne en Valteline, de l'année 1620. (7) On leur reprochait, en outre, de s'être émancipés de la déférence qu'ils devaient aux conseils de l'ambassadeur ordinaire (8) et, surtout, d'avoir tenu des conciliabules suspects à Lyon avec leurs coreligionnaires de Nîmes, de Montauban et de Montpellier,

(1) *Die IV evangel. Städte und Glarus an Alincourt.* 20/30. April 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G.*

(2) *Miron à Puysieux.* Griesbach, 25 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 181.

(3) *Rahn an Zürich.* Roanne, 4/14. April 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G.*

(4) Eidg. Absch. V² 267, 268. — *Rahn an Zürich.* Lyon, 30. März/9. April; Saintes, 24. April/4 Mai 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 8. 20). — *Pesaro al Senato.* Saintes, 4 mai 1622 (3°). Frari. Francia. LVII.

(5) *Sillery à Puysieux.* Paris, 8 avril 1622. Aff. Etr. France. *243* p. 280.

(6) *Miron à Sourdis.* Soleure, 29 avril 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 377.

(7) *Pesaro al Senato.* Saintes, 4 mai 1622. Frari. Francia. LVII.

(8) *Corsini a Ludovisio.* 4 maggio 1622. (ap. Siri. V. 371—372. — *Pesaro al Senato.* Saintes, 4 mai 1622. Frari. Francia. LVII.

députés auprès du roi. (1) Enfin, si leur présence sur le sol français offrait l'avantage incontestable d'inquiéter le pape et de le rendre plus accommodant dans ses rapports avec les ministres de Sa Majesté, (2) il était à craindre, en revanche, qu'elle n'indisposât l'Escurial. Or, cette éventualité on désirait à la cour l'éviter à tout prix. (3)

Malheureusement pour les envoyés des cantons évangéliques, Puysieux, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, était aux côtés de son maître lorsqu'ils furent admis à l'audience royale. Le jeune monarque leur fit, certes, bon visage et parut écouter avec attention la proposition qu'ils lui présentèrent et qui fut incontinent traduite par l'un des « interprètes en langue germanique ». (4) Mais, pour toute réponse, il se borna à les assurer qu'il n'abandonnerait pas les Grisons. Quant au surplus des instructions dont ils étaient porteurs, Louis XIII les invita à s'adresser à Miron, sans toutefois leur laisser entrevoir la nature des ordres qu'il dépêchait, de Saintes, à ce dernier par courrier spécial. (5)

Ainsi donc, après un voyage de cinq semaines, durant lequel ils avaient, au prix de mille difficultés, parcouru plus de trois cents lieues, les ambassadeurs suisses se voyaient dans la dure nécessité de regagner Soleure, les mains vides. C'était assurément pour eux et leurs supérieurs plus qu'un mécompte. C'était une vraie disgrâce. Outrés de l'attitude de Puysieux à leur égard, ils ne perdirent cependant pas l'espoir de ramener à leur cause quelques-unes des sympathies qui s'en éloignaient. (6) Dès le lendemain de leur visite au roi, ils se rendirent chez Jeannin de Castille. Celui-ci leur donna bien l'assurance que les privilèges de leurs compatriotes, marchands à Lyon, seraient renouvelés, mais il leur fournit aussi la preuve que, de longtemps, le trésor ne serait en mesure d'acquitter les dettes de la Couronne envers le Corps helvétique. (7)

Au moment de prendre congé de l'intendant des finances, les députés confédérés lui déclarèrent très nettement que si Sa Majesté renonçait à accorder aux Grisons les secours qu'elle leur devait aux termes de l'alliance, c'en était fait de celle-ci, car les cités évangéliques aviseraient à se procurer d'autres appuis à l'étranger. (8) Emu de l'accent de sincérité de ses interlocuteurs, Castille promit d'en référer au roi, que Pesaro suppliait, à la même

(1) *Miron à Sourdis.* Soleure, 29 avril 1622. Bibl. Nat. *f. fr. 6380* f° 377.

(2) *Puysieux à Sillery.* Saintes, 1er mai 1622. Aff. Etr. Rome. XXX.

(3) *Pesaro al Senato.* Niort, 13 maggio 1622. Frari. Francia. LVII.

(4) *Schaffhouse au roi.* 9/19 mars 1622. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXIX. 20. — *Proposition faite au roi par les députés des cantons protestants.* Saintes, 1er mai 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 113

(5) *Corsini a Ludovisio.* 4 maggio 1622. loc. cit. — *Le roi à Zurich.* Royan, 4 mai 1622. St-Arch Zürich. Graubünden *G* (170. 8. 32). — *Pesaro al Senato.* Saintes. 4 maggio 1622. loc. cit. — Eidg. Absch V² 268. — *Le roi à Schaffhouse.* (Fin de mai) 1622. Bibl. Nat. f fr. *17 364* f° 539.

(6) *Pesaro al Senato.* Niort, 13 maggio 1622. Frari. Francia. LVII.

(7) Eidg. Absch. V² 269.

(8) Eidg. Absch. V² 269.

heure, de donner une réponse catégorique aux Suisses. Il y allait, en effet, du bon renom de la diplomatie vénitienne que ceux-ci, induits par elle à entreprendre le long et coûteux voyage de France, obtinssent quelques-unes des satisfactions raisonnables qu'ils estimaient devoir leur être accordées.(1) Il importait, en particulier, que le député bernois fût autorisé à dissiper les malentendus subsistant entre son canton et le Louvre depuis les affaires de Willading et de Longueville, malentendus auxquels Miron ne semblait pas pressé de mettre fin, encore que Lesdiguières offrît, avec beaucoup d'insistance, ses bons offices aux deux parties.(2) Mais ce fut en vain. Sous le prétexte qu'il montait à cheval pour se rendre à Royan, le roi, Puysieux consulté, refusa d'octroyer aux envoyés de ses alliés d'Helvétie l'audience de congé que ces derniers sollicitaient de sa bienveillance.(3)

Le brusque départ de Sa Majesté simplifiait la tâche des ambassadeurs suisses et les tirait d'incertitude. Désormais, leur présence en Saintonge devenait inutile. Le 4 mai, ils se décidèrent à rebrousser vers Paris, dans l'intention de se plaindre à Jeannin et à Sillery des nombreux manques d'égards dont le fils de celui-ci les avait abreuvés.(1) Les deux vieux ministres de Henri IV n'avaient pas approuvé, je l'ai dit plus haut, l'accueil que le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères se proposait de faire à la mission helvétique. Du moins s'efforcèrent-ils de réparer, dans la mesure du possible, la faute commise à Saintes, en entourant leurs visiteurs de prévenances particulières et en paraissant déférer à leurs avis.(5) C'est ainsi qu'ils se rallièrent à l'idée de dépêcher, de Zurich, une ambassade en Rhétie, afin d'y relever les courages abattus et qu'ils donnèrent à entendre que les gouverneurs des provinces de l'Est avaient ordre de veiller à la sécurité des Ligues. Les reines, d'autre part, ainsi que Monsieur, frère du roi, accordèrent aux députés protestants de bienveillantes audiences.(6)

Néanmoins, quand ceux-ci quittèrent la capitale, le 24 mai,(7) il s'en fallait de beaucoup que le souvenir des humiliations subies dans le Midi fût effacé de leurs esprits. Alors que le prestige de la France semblait irrémédiablement compromis dans une moitié de la Confédération, la diplomatie

(1) *Corsini a Ludovisio.* 4 maggio 1622. (ap. Siri. V. 371—372. — *Pesaro al Senato.* Niort. 13 maggio 1622. Frari. Francia. LVII.

(2) *Le roi à Miron.* Commencement de 1621. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f°s 422. 489. — *Le roi à Lesdiguières.* Poitiers, 15 janvier 1622. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 971. — *Lesdiguières à Berne.* Valence. 25 janvier 1622. (impr. ap. Roman et Douglas. op. cit. II. 331.) — *Pesaro al Senato.* Niort, 13 maggio 1622. Frari. Francia. LVII. — *Lettre au roy par le baron d'Erlach, ambassadeur de Berne, pour avoir la continuation des payemens dûs à ses superieurs, etc.* Vers mai 1622.) Bibl. Nat. f. fr. *16 942* f° 368.

(3) *Pesaro al Senato.* Niort, 13 maggio 1622. loc. cit. — Eidg. Absch. V[2] 269.

(4) *Pesaro al Senato.* Niort. 13 maggio 1622 loc. cit. — Eidg. Absch. V[2] 268.

(5) *Proposition faite au chancelier et au président Jeannin par les députés des cantons protestants* Paris, 18 mai 1622. Bibl. Nat f. fr. *7117* f° 156. — *J. Rod. Rahn au chancelier.* Zurich. 1er juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 578.

(6) Eidg. Absch. V[2] 269.

(7) *Ibid.*

royale négligeait toutes les occasions qui s'offraient à elle de le relever dans l'autre. Après les catholiques passés au camp espagnol, c'étaient les protestants, jusqu'à cette heure alliés loyaux, que l'on encourageait, par une politique maladroite, à faire des vœux pour la cause huguenote.(1) Aussi bien Miron ne sut pas résister à la tentation de tirer vanité auprès des cantons évangéliques de l'insuccès de leurs démarches à la cour.(2) Définitivement maintenu à son poste,(3) l'ambassadeur ordinaire avait, depuis quelques jours, quitté Soleure, où Montholon s'était éteint le 2 mai. Ce fut à Colombier, dans le comté de Neuchâtel, qu'il reçut les députés suisses à leur retour de Paris, le 6 juin; mais ce devait être pour leur dire qu'en présence de la situation nouvelle des affaires en Rhétie, il n'y avait pas lieu de leur communiquer la réponse que son maître l'avait chargé de faire à leurs propositions.(4)

Politique de l'Escurial au début de l'année 1622. — Olivarès et le parti de la guerre. — Le Louvre opposé à la remise des forts de la vallée de l'Adda aux mains des Grisons. — Mesures suggérées, tant à Paris qu'à Madrid, à l'effet de hâter la solution du différend rhéto-valtelin. — Le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne en France, cesse de servir les intérêts de la camarilla militaire et se range aux vues du Comte-Duc. — Conditions auxquelles Sa Majesté Catholique s'offre à faire évacuer par ses troupes les ouvrages fortifiés de la Valteline. — Ouvertures de Mirabel à ce sujet. — Il est désavoué. — Négociations nouées par Du Fargis à la cour de Philippe IV. — Absence de tout principe directeur dans la politique du Louvre. — L'ambassadeur français se laisse entraîner à discuter de nouvelles propositions de l'Escurial. — L'idée de constituer une puissance tierce séquestre des forts reprend faveur. — Dangers que présente cet expédient. — On agite de confier le « dépôt » soit au pape ou aux cantons catholiques, soit au grand-duc de Toscane ou au duc de Lorraine. — Traité d'Aranjuez du 3 mai 1622.

XXIX. C'était un jeu dangereux que celui que jouait, au début de l'année 1622, la diplomatie espagnole. Lancée par Olivarès dans la voie d'un rapprochement avec l'Angleterre, sa politique allemande subissait le contre-coup de ce brusque changement de front. Entre l'Escurial, partisan de la restitution du Palatinat à l'Electeur Frédéric, gendre de Sa Majesté Britannique, et la

(1) *Lionello al Senato.* Zurigo, 9 agosto 1621. Frari. Svizzeri. XIII.
(2) *Miron à Zurich.* Soleure, 14 juin 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 10. 11).
(3) *Montholon à Sourdis.* Soleure, 17 février 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 316.
(4) Eidg. Absch. V² 269--270. — *J. R. Rahn au chancelier.* Zurich, 1er juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 614. — *Berne au duc de Savoie.* 7 mai 1622. St-Arch. Bern. Welsches Missivenb. *K* 192.

Ligue Catholique, acquise aux prétentions du duc de Bavière sur ce même pays, les rapports s'aigrissaient chaque jour davantage. Par suite, l'Espagne avait tout intérêt à éviter que des complications nuisibles au maintien de la paix ne surgissent en Italie et ne provoquassent l'intervention armée du roi Très-Chrétien, alors surtout que les hostilités contre les huguenots se trouvaient momentanément interrompues. (1)

Contrairement à l'affirmation de Feria, répandue en Suisse aussi bien que dans la Péninsule, Philippe IV n'avait pas ratifié les traités signés, le 15 janvier, par son gouverneur de Milan. Deux opinions continuaient à se faire jour à ce sujet dans les conseils de Sa Majesté. L'une, défendue par Pierre de Tolède-Osorio et les chefs du parti militaire, était favorable à l'exécution des capitulations rhéto-lombardes, quelles qu'en dussent être les conséquences. L'autre, représentée par Olivarès, tendait au rétablissement du *statu quo ante* dans les Trois Ligues et en Valteline et à l'observation d'une expectative stricte, jusqu'au moment, tout au moins, où les résolutions de Louis XIII à l'égard de ses sujets réformés seraient connues. Encore que le roi Catholique eût consenti à faire ouvertement certaines concessions à la première, ce fut la seconde de ces opinions qui finit par prévaloir. (2)

A Nantes, au cours d'un entretien avec Puysieux, Mirabel s'était laissé entraîner à déclarer que, dans la question grisonne, son maître n'était pas guidé par le seul respect de la religion, mais que la politique avait une part importante dans ses préoccupations. On n'en doutait pas au Louvre. Aussi la prompte démolition des forts édifiés à proximité de l'Adda y était-elle considérée comme l'unique remède à la situation. On repoussait donc l'idée suggérée par l'ambassadeur espagnol de les céder aux Grisons. N'y avait-il pas lieu de craindre, en effet, que, cette formalité une fois accomplie, le fils de Philippe III ne s'empressât de ratifier les deux premiers traités de Milan qui le rendaient maître sans conteste des passages de Rhétie? (3)

S'il était nécessaire de donner des preuves de la duplicité dont usaient entre elles, dans leurs rapports quotidiens, les diplomaties des deux plus grandes monarchies de l'univers, le seul examen des propositions faites, tant à Madrid qu'à Paris, en vue du règlement pacifique de l'affaire de la Valteline en fournirait de très nombreuses et de très convaincantes. Et l'on ne sait vraiment ce dont il convient de s'étonner le plus, ou de l'audace de celle-là, remettant à tout propos sur le tapis des projets déjà écartés par la partie adverse, ou de la faiblesse de celle-ci, consentant à discuter à nouveau des articles qu'elle avait cependant refusé d'agréer quelques semaines auparavant.

(1) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 16 gennaio 1622. Frari. Spagna. LIV. 117. – *Renier Zen al Senato.* Roma, 24 dicembre 1622. Frari. Roma. LXXXVII. nº 353.

(2) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 22 febbraio 1622. Frari. Spagna. LIV. nº 128.

(3) *Pesaro al Senato.* Niort, 26 aprile 1622. Frari. Francia. LVII.

Au demeurant, les contradictions que l'on relève dans les démarches simultanées ou successives de tel ou tel ambassadeur ne sont pas qu'apparentes; elles seraient même inexplicables si l'on n'était prévenu qu'elles n'engagent que lui et non point le souverain au nom duquel il prétend agir. C'est ainsi que, d'une heure à l'autre, avec une désinvolture sans égale, Mirabel se décida à faire volte-face. A Nantes, il avait servi la cause du parti de la guerre et reconnu que son maître n'entendait pas se désintéresser des questions de politique pure que soulevait l'affaire de la Valteline. En Aunis, où la cour se trouva réunie quelques jours plus tard, il tint un langage bien différent (19 avril), car ce langage était conforme aux désirs des partisans de la paix. Selon lui, Philippe IV n'ambitionnait aucunement la possession des passages rhétiens et, par suite, il n'y avait pas lieu de craindre que ce prince ratifiât les capitulations milanaises de janvier. (1)

C'était là, certes, une très opportune affirmation de la validité du traité de Madrid. Mais l'exécution de ce dernier ne continuait pas moins à se heurter à des difficultés de tout ordre. Sous couleur de les aplanir, Mirabel se fit fort d'amener le roi d'Espagne à renoncer à la garantie helvétique, pourvu que la condition des catholiques en Valteline fût améliorée, et cela aux termes d'une convention particulière à négocier entre les deux couronnes. (2) Cette proposition n'était pas nouvelle. Emanée du Louvre en octobre 1621, acceptée de prime abord, puis abandonnée par l'Escurial, elle semblait très propre à rallier les suffrages des amis de la paix des deux côtés des Pyrénées. L'Espagne s'offrait, en effet, à faire évacuer par ses troupes les ouvrages édifiés dans la vallée de l'Adda, lesquels, en attendant leur complète démolition, eussent été remis à la garde des Valtelins. (3)

En l'état des choses, les ouvertures de Mirabel étaient imprévues, et jamais plus, durant les trois années qui suivirent, ministres français n'en reçurent d'aussi raisonnables. Néanmoins, ces derniers tentèrent d'obtenir mieux encore. Aussi bien, préoccupés avant tout de combattre l'extension de l'influence milanaise en Rhétie, ils estimaient que leur maître, allié des Trois Ligues, avait seul qualité pour intervenir auprès de celles-ci en faveur des catholiques de deça et de delà les monts. Or, l'ambassadeur espagnol prétendait agir en vertu de pleins pouvoirs de sa cour. Il céda pourtant sur ce point, avec l'arrière-pensée, il est vrai, que le gouverneur de la Lombardie réussirait à détourner sous main les communes rhétiennes d'accorder au roi Très-Chrétien, en matière confessionnelle, les avantages consentis par elles

(1) Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 370-371.

(2) *Corsini a Ludovisio.* 13 aprile 1622. (ap. Siri V. 367.) — *Le chancelier au commandeur de Sillery.* Paris, 18 juin 1622. Aff. Etr. Rome. XXX. (impr. Aubery. I. 393.) — Quadrio. Dissertazioni intorno alla Valtellina (Milano 1756). II. 300. — *Mémoire des affaires de la Valteline.* Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. p. 403.

(3) *Sillery à Puysieux.* 7 avril 1622. Aff. Etr. France. CCXLIII. p. 283. — *Mirabel à Puysieux.* 9 de abril 1622. Arch. Simancas. Estado. Leg. nº 2857.

au roi Catholique.[1] L'on convint, en conséquence, qu'aussitôt la promesse grisonne recueillie par Gueffier, Feria serait mis en demeure de démolir les forts.[2] Il ne manquait plus à cet arrangement que la sanction de Philippe IV. Mirabel l'attendait sans inquiétude. Ce fut un désaveu qui lui parvint. A ce même moment, en effet, une négociation parallèle engagée en Espagne était sur le point d'aboutir. Et, comme cette négociation semblait devoir être plus profitable aux intérêts de son souverain que celle qui se poursuivait en France, Olivarès s'était subitement résolu à rompre cette dernière.[3]

Il ressort de toute évidence de ce qui précède que si, à cette époque, la diplomatie du Louvre essuyait échec sur échec, c'est qu'il lui manquait un principe directeur. En l'absence de celui-ci, elle n'arrivait pas à lutter avec avantage contre sa rivale. Depuis quelque temps déjà, Du Fargis entretenait Louis XIII dans le fallacieux espoir que l'Escurial se prêterait, en fin de compte, à l'intégrale exécution du traité de Madrid.[4] Cette opinion, que le nonce en Espagne était loin de partager,[5] mais à laquelle son collègue de Suisse paraissait se rallier, n'avait pas laissé de faire impression dans l'esprit des Brularts.[6] Ceux-ci venaient de prescrire à leur subordonné de ne négliger aucune occasion de percer les desseins du gouvernement espagnol relativement à la Valteline, lorsque se produisirent les ouvertures de Mirabel. Il eût été, dès lors, de bonne politique de retirer à Du Fargis le pouvoir de traiter. On préféra, au Louvre, poursuivre de front les deux négociations. C'était le plus sûr moyen de les faire échouer l'une et l'autre. Dévoué certes à ses chefs,[7] mais acquis, avant tout, à la cause catholique et à l'idée d'une alliance entre Paris et Madrid sur le terrain confessionnel, l'ambassadeur en Espagne défendait sans chaleur les intérêts de la France dans le différend rhéto-valtelin, et il était homme à les sacrifier de propos délibéré, pour peu que cet acte de faiblesse dût favoriser la réussite de la « sainte entreprise » que son maître dirigeait contre les huguenots.[8]

La rupture inattendue des négociations de Mirabel avait déchainé la colère et l'indignation dans l'entourage du roi Très-Chrétien. Grâce à Du Fargis, toutefois, l'écho de ces rumeurs n'arriva que très affaibli à l'Escurial. Sur le point de voir ses démarches personnelles couronnées de succès, l'envoyé de Louis XIII devait être porté à atténuer, au moins dans la

(1) *Corsini a Ludovisio.* 13 aprile 1622. — *Ludovisio a Corsini.* 22 aprile 1622. ap. Siri. V. 368.) Siri. op. cit. V. 372—373.

(2) *Ibid.*

(3) *Manifeste ou remonstrance au roy sur les affaires de la Valteline.* 1624. Bibl. Nat. 500 Colb. 429 f° 162. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) III. 369.

(4) *Gueffier à Sourdis.* Soleure, 16 avril 1622. Bibl. Nat. f. fr. 6380 f° 365.

(5) *Renier Zen al Senato.* Roma, 28 maggio 1622. Frari. Roma LXXXVI. n° 86.

(6) *Gueffier à Sourdis.* 16 avril 1622.

(7) *Du Fargis à Puysieux.* Madrid, 22 février 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(8) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 8 avril 1624. Aff. Etr. Espagne XIII.

forme, les plaintes qu'il était chargé de transmettre à Olivarès et à Zuñiga. Aussi, tout en déclarant à ceux-ci que l'intention de son gouvernement était, plus que jamais, d'exiger la restitution de la Valteline aux Grisons, donna-t-il à entendre que le Louvre consentirait sans doute à ce que l'on remît temporairement aux habitants de la vallée la garde des forts, à la condition que ces derniers fussent démolis dès que les difficultés d'exécution du traité du 25 avril 1621 seraient aplanies.(1) C'était, à peu de chose près, la reproduction de l'offre faite à Puysieux par Mirabel quelques jours auparavant. Si Du Fargis s'en fût tenu là, il n'eût pas été désavoué. Mais il n'y avait pas lieu de supposer que Philippe IV agréât une proposition dont il regrettait que son représentant à Paris eût pris l'initiative. Et, dans la réalité, ainsi qu'il était à prévoir, l'ambassadeur en Espagne ne sut pas résister à la tentation de discuter d'autres expédients que lui suggéra presque aussitôt Balthasar de Zuñiga.

Depuis plusieurs mois, ainsi que je l'ai dit ailleurs, l'idée malencontreuse de constituer un prince étranger séquestre des forts de la Valteline germait dans les esprits, à l'Escurial comme au Louvre. De concessions en concessions, celui-ci arrivait à renoncer à tous les avantages que le traité de Madrid réservait, à l'origine, à la France et à ses alliés. Sous couleur d'améliorer le sort des catholiques en Rhétie et dans la vallée de l'Adda, les modifications consenties après coup au texte de l'article III lésaient assurément les Ligues Grises dans l'exercice de leur souveraineté. Le projet de faire intervenir une puissance neutre dans l'acte de la restitution aux Grisons des pays à eux enlevés en 1620 avait pour but apparent de ménager l'amour-propre castillan. En réalité, il ne devait profiter qu'à l'Espagne, car il allait permettre aux ministres de celle-ci d'éluder pendant trois ans sinon l'évacuation de la Valteline par les forces milanaises, du moins le retour de cette province aux mains de ses maîtres légitimes.

Au mois de mai 1621, alors que la teneur exacte du traité de Madrid n'était pas encore connue à Paris, Mirabel, faisant sienne une idée émise par Bassompierre en décembre 1620,(2) annonçait déjà que les ouvrages édifiés dans la vallée de l'Adda seraient, avec l'agrément des Valtelins,(3) pourvus d'une garnison papaline.(4) D'autre part, Feria élevait par avance des objections quant à la nationalité des troupes appelées à occuper à bref délai les points stratégiques de sa récente conquête.(5) Deux mois plus tard, en juillet, Casati proposait, sans succès au reste, à Miron et à Scappi de confier aux sept cantons catholiques la garde de cette dernière. Aussi

(1) *Relation de Du Fargis*, année 1622. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. fº 21.
(2) *Bentivoglio a Borghese.* Parigi, 9 gennaio 1621. (Lettere di G. Bentivoglio. IV. nº 2597.)
(3) *Renier Zen al Senato.* Roma, 7 agosto 1621. Frari. Roma. LXXXIV. nº 44.
(4) *G. Priuli e A. Contarini al Senato.* Parigi, 2 maggio 1621. Frari. Francia. LV. — *Renier Zen al Senato.* Roma, 7 agosto 1621.
(5) *Feria al rey.* Milan, 13 de mayo 1621. Archivo Gen. de Simancas. Estado. Leg. nº 1925.

bien ce projet, repris par le gouverneur de Milan en septembre, provoqua en ce moment-là quelque inquiétude à Venise. (1) En février, puis en avril 1622, au cours des négociations qui se poursuivaient en Espagne, il ne fut plus question des Suisses de l'ancienne confession. En revanche, on agita de remettre les forts en dépôt, soit au pape, soit au grand-duc de Toscane, soit au duc de Lorraine. (2) Mais aucun de ces personnages ne fut agréé par l'unanimité des intéressés. Grégoire XV, d'ailleurs, ne semblait pas disposé à s'immiscer dans le règlement du différend rhéto-valtelin autrement que par l'intermédiaire de son nonce à Lucerne. Ferdinand de Médicis était suspect à la France, (3) et le souverain de Nancy ne jouissait pas de la confiance des ministres de l'Escurial. (4)

Néanmoins, cette divergence de vues quant à la désignation d'un séquestre n'empêcha pas les négociations d'aboutir. Le 3 mai, en la présence des envoyés du Saint-Siège, Du Fargis et Olivarès signèrent à Aranjuez un traité uniquement destiné, selon eux, à faciliter l'exécution de celui de Madrid. (5) Le roi Catholique s'engageait, en effet, à se dessaisir de la garde de la Valteline aux mains d'un prince dont le nom demeurait un mystère, mais qui, et c'était là le point délicat, devait être à la fois l'ami des deux couronnes. (6) L'ambassadeur français avait en vain tenté de faire limiter la durée de ce séquestre à trois, voire à quatre ans. Le négociateur espagnol, retranché derrière ses instructions, tint ferme et exigea que la démolition des forts et la restitution du pays aux Trois Ligues fussent précédées du règlement définitif des difficultés pendantes en matière confessionnelle entre Grisons et Valtelins. (7) De plus, le dépositaire, quel qu'il fût, et bien qu'il n'eût pas à intervenir dans l'administration intérieure de la vallée, avait l'obligation d'ouvrir les passages de celle-ci à tous princes catholiques qui lui en adresseraient la demande. (8) Le retour de Chiavenna, après expulsion des réformés, sous la domination grisonne; la promesse du roi d'Espagne de rétablir la paix entre l'archiduc d'Innsbruck et ses voisins de Rhétie; l'engagement pris par les deux monarques d'abandonner la protection de leurs clients respectifs, au cas où ceux-ci

(1) *Priuli al Senato.* Parigi, 6 settembre 1621. Frari. Francia. LVI. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 23 dicembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV. — *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 22 febbraio 1622. Frari. Spagna. LIV. nº 128.

(2) *Ludovisio a Corsini.* Roma, 22 aprile 1622. (ap. Siri. V. 368.) — Siri. op. cit. V. 362 sqq.

(3) *Discours sommaire sur les affaires de la Valteline.* [mars 1624]. Bibl. Nat. f fr. 3702 fº 1.

(4) *Baltasar de Zuñiga al marques de Mirabel.* Madrid, 13 de marzo 1622. Arch. General de Simancas. Estado. Leg nº 2857. — *Ludovisio a Corsini.* 22 aprile 1622. — *Minute d'une dépêche du cardinal Ludovisio.* Septembre 1621. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(5) *Discours sommaire sur les affaires de la Valteline.* (Mars 1624.) Bibl. Nat. f. fr 3702 fº 1. — *cf.* pour les sources: Rott. Inventaire sommaire, etc. II. 453.

(6) *Ordre du roi à Juan de Ciriza.* Madrid, 16 décembre 1621. Arch. Nat. *K 1432* nº 20 — *Discours succinct des choses qui se sont passees sur le faict de la Valteline jusques aux articles envoyez par le Sr Gueffier* [1623]. Bibl. Nat. f. fr. *3691* fº 116.

(7) *Negociations entre Zuñiga, les nonces du Saint-Siège et l'ambassadeur de France.* Aranjuez, avril mai 1622. Arch. Nat. *K 1432* nº 41.

(8) *Discours succinct, etc.* — *Discours sommaire, etc.*

enfreindraient les stipulations du nouveau traité, telles étaient les dispositions principales de cette convention d'Aranjuez (1) que les événements dont la haute vallée du Rhin était, à ce même moment, le théâtre eussent suffi à rendre caduque, supposé que le Louvre, contrairement à l'attente générale, se fût déclaré prêt à la ratifier.

Les Trois Ligues asservies aux volontés de Léopold et de Feria. — Régime de terreur auquel les soumettent les commissaires de l'archiduc. — Elles se résignent à toutes les concessions en matière confessionnelle. — Signes précurseurs d'un prochain soulèvement. — Tyrannie exercée par Baldiron en Prættigau. — Les habitants de cette vallée attaquent et écrasent les garnisons autrichiennes. — Les communes de la Ligue Grise adhèrent au mouvement. — Chute de Mayenfeld. — Baldiron capitule dans Coire et gagne Chiavenna avec une partie de ses troupes. — Les Grisons s'arrêtent au milieu de leurs succès. — « Bundstag » du 27 juin. — Proclamation d'une amnistie générale. — Les bandières rhétiennes reprennent l'offensive contre l'archiduc d'Innsbruck. — Situation respective des belligérants à la fin de juillet.

XXX. Tandis que le sort de la Valteline se débattait à la fois en France et en Espagne, les Grisons demeuraient livrés sans défense aux brutalités des garnisons autrichiennes. (2) Quelques communes, pour la plupart de la nouvelle confession, ayant protesté tardivement contre la ratification des traités de Milan, la tyrannie des commissaires de l'archiduc s'était tout aussitôt appesantie avec plus de lourdeur sur l'ensemble du pays. (3) Mais cette tyrannie n'était pas la seule à laquelle fussent exposées les malheureuses populations des Trois Ligues. Asservis aux volontés de l'Autriche, les montagnards rhétiens l'étaient, en outre, à celles de Rome. La réinstallation solennelle de l'évêque de Coire au « Hof » dès le commencement de février, (4) les abjurations obtenues, à l'instigation du nonce, par les Capucins, tant dans le Prættigau que dans les Engadines et le Val Bregaglia, (5) marquaient le réveil du catholicisme dans la région des Alpes et attestaient le plan du Saint-Père d'extirper, grâce à une offensive vigoureuse, l'hérésie de toute les contrées situées entre le Léman et le Brenner.

(1) Siri. Memorie recondite. V. 373—376. — Quadrio. op. cit. II. 302. — *Négociations entre Zuñiga, les nonces ordinaire et extraordinaire du pape et l'ambassadeur de France.* Aranjuez, avril—mai 1622. Arch. Nat. *K 1432* nº 41.

(2) B. Anhorn. op. cit. 465. — Discours sur l'estat lamentable auquel sont réduites les Trois Ligues des Grisons, etc. Paris, MDCXXII. 8º.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1622. Frari. Svizzeri. XV.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 febbraio 1622. Frari. Svizzeri. XIV. — Sprecher von Bernegg. I. 325.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 aprile 1622. Frari. Svizzeri. XV.

A la vérité, les Grisons avaient tenté, mais en vain, de faire la part du feu. Au printemps de 1622, leur plus implacable adversaire, Gueffier, reconnaissait lui-même qu'ils inclinaient à accepter l'exclusion du culte évangélique de la Valteline et de Bormio, à la condition d'être autorisés à le maintenir à Chiavenna. Dans leur propre pays, ils eussent consenti à tolérer la présence de tous ordres monastiques, les Jésuites exceptés. Au reste, leurs communes se déclaraient prêtes à remettre l'évêque de Coire en possession des droits et privilèges dont avaient joui ce prélat et ses prédécesseurs immédiats. En revanche, elles s'opposaient avec raison à ce que les choses fussent rétablies en l'état où elles se trouvaient au XVe siècle. Mais aucune de ces concessions n'avait rencontré l'agrément du nonce. Ce que voulait Scappi, c'était le retour sans conditions des réformés des Trois Ligues au giron de l'Eglise catholique. Jusqu'au jour où ce résultat serait atteint, il n'y avait pas lieu de songer à la restitution de la Valteline à ses anciens maîtres. Et les habitants de la vallée de l'Adda le comprenaient si bien qu'ils se considéraient désormais comme un peuple libre et ne cachaient pas leur dessein de s'annexer à bref délai les communes grisonnes de Brusio et de Poschiavo, ainsi que quelques villages du comté de Chiavenna, tels que Novate, Campo et Verceja.(1)

Le régime de terreur qui pesait sur la Rhétie était trop compressif pour ne pas provoquer, à un moment donné, une réaction sanglante. Des signes précurseurs d'un prochain soulèvement commençaient à attirer l'attention des Autrichiens et à leur faire regretter d'avoir dépassé la mesure. C'est ainsi que les districts catholiques du Val Mesocco, lesquels comptaient jusqu'alors parmi les plus dévoués aux intérêts de Milan, attendaient avec impatience l'heure de secouer le joug de l'étranger.(2) Ce ne fut pourtant pas du midi, mais bien du nord que partit le signal de la rébellion.

Depuis quelque temps déjà, les vainqueurs redoutaient qu'un mouvement insurrectionnel n'éclatât dans le Prættigau. Aussi Léopold venait-il de renforcer la garnison de son château de Räzüns.(3) D'autre part, ses commissaires, tout en se plaignant de ce que les Suisses tolérassent la présence d'un groupe important de bannis grisons à la frontière de Mayenfeld,(4) s'ingéniaient à persuader à ceux-ci de rentrer dans leur patrie, où ils eussent servi d'otages et répondu, le cas échéant, du maintien de la tranquillité en Rhétie.(5) Une décision maladroite et intempestive de Baldiron allait déranger et réduire à néant ces calculs. Dans la seconde quinzaine d'avril, en effet, le commandant des troupes archiducales émit la prétention d'imposer aux Prettigoviens l'acceptation d'un certain nombre d'articles, lesquels ne tendaient à rien moins qu'à

(1) *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 23 juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV, 487. — Quadrio. op. cit. II, 291.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 25 marzo 1622. loc. cit.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1622. loc. cit.

(4) *Glarus an Zürich.* 8/18 Januar 1622. St-Arch Zürich. Graubünden G.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 aprile 1622. loc. cit.

interdire l'exercice public ou privé du culte protestant dans les trois droitures du Val de Partens, à en expulser les prédicants et à contraindre tous les habitants sans exception à entendre la messe.(1)

A cette fois la mesure était comble. En vain Baldiron, dont les yeux commençaient à se déciller devant l'imminence du péril, chercha-t-il à atténuer l'impression désastreuse produite par la publication de son manifeste.(2) Poussés par la faim, au moins autant que par le désir de se soustraire à la tyrannie dont ils étaient les victimes, les montagnards de la Rhétie septentrionale se voyaient acculés aux résolutions les plus désespérées. De secours étrangers, ils n'en avaient point à espérer. Mansfeld ne se trouvait pas en position de leur tendre la main.(3) Venise, malgré l'avis de son résident en Suisse,(4) leur refusait assistance. Zurich les adjurait en secret de ne rien précipiter.(5) Et pourtant ils passèrent outre à leurs desseins. L'Autriche les avait désarmés. Dans la solitude de leurs forêts, ils taillèrent des massues et, le dimanche 24 avril, se ruèrent résolument sur leurs oppresseurs.(6)

Ce fut une lutte épique et grandiose. Victorieux à Schiers, à Seewis, à Grüsch, les hommes du Prættigau emportent Castels le 26 avril, écrasent partout les garnisons autrichiennes ou les refoulent dans le Vinstgau. Bientôt rejoints par de nombreux auxiliaires suisses, de Zurich, de Glaris, d'Appenzell,(7) ils assiègent Mayenfeld, mettent l'ennemi en déroute à Flæsch (4 mai), s'emparent de la position de Lichtenstein et se rapprochent de Coire qu'ils isolent, vers l'ouest, en occupant le pont de Reichenau.(8)

Cependant Baldiron, retranché dans la capitale de la Cadée avec une partie de ses troupes, s'adressait à la fois au gouverneur de la Lombardie et aux autorités de la Ligue Grise à l'effet d'en obtenir des secours.(9) Feria répondit à son appel. Un petit corps espagnol surprit le Schanfigg, le ravagea et réussit à jeter quelques centaines d'hommes dans Coire (7 mai).(10) En revanche, le général autrichien fut moins heureux dans ses démarches auprès des populations catholiques de l'Oberalp. De prime abord, celles-ci, ignorant les fins que poursuivaient les révoltés, s'étaient apprêtées à les combattre et à observer,

(1) B. Anhorn. op. cit. 370. — Eidg. Absch. V² 275. — Guler. Beschreibung u. s. w. 33. — A. Porta. op. cit. II. 468.

(2) Sprecher von Bernegg. op. cit. 329.

(3) Quadrio. op. cit. II. 299. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 giugno 1622. loc. cit.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 giugno 1622. loc. cit.

(5) Quadrio. op. cit. II. 299. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1622. Frari. Svizzeri. XV. — Sprecher von Bernegg. op. cit. 343. — *contra:* Romegialli. op. cit. III. 101.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1622. Frari. Svizzeri. XV. — Sprecher von Bernegg. op. cit. 327. — *cf.* Les massues du désespoir. Fragment de l'histoire du Prættigau. 1621—1622. (Etrennes helvétiques. 1812.)

(7) *Gueffier à Sillery.* Soleure, 6 mai 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 420. (impr. Siri. V. 371.) — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 21 maggio 1622. loc. cit.

(8) Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen. II. 539 sqq. — Mohr. Geschichte von Currætien. II. 680 sqq. — Eidg. Absch. V² 278—279. — Sprecher von Bernegg. op. cit. 333—334, 349, 351.

(9) Mohr. op. cit. II. 686. — *Die Ræthe Leopolds an Girolamo Casati.* Innsbruck, 29. April 1622. (ap. Reinhardt. 101.)

(10) Sprecher von Bernegg. op. cit. 354. — Quadrio. op. cit. II. 302.

quoiqu'il pût advenir, les traités de Milan de janvier.[1] Mieux instruites, à mesure que l'insurrection grandissait, des véritables aspirations des Prættigoviens, elles se résolurent à adopter à leur égard une neutralité bienveillante[2] et, sans y être contraintes,[3] ne tardèrent pas à se rallier presque unanimement à leur cause, qui devint ainsi celle de la patrie grisonne toute entière.[4]

Néanmoins, grâce aux renforts qu'il venait de recevoir de Feria, Baldiron disposait encore de deux mille hommes et de trois cents chevaux.[5] Il se crut, dès lors, en état de reprendre l'offensive, mais échoua dans toutes ses tentatives en vue de tendre la main à ses lieutenants enfermés dans Mayenfeld. Vaincu en plusieurs rencontres, à la Molinaera et au Steig (20—25 mai),[6] il dut, après une dernière et malheureuse sortie, se résigner à rebrousser vers la Plessur.[7]

Cette retraite fut pour les Autrichiens le signal de la reddition en masse. Tiefenkasten capitula le 9 juin[8] Puis ce fut le tour de Mayenfeld (11 juin),[9] où Rodolphe de Salis, désigné comme généralissime par ses compatriotes,[10] arriva assez à temps pour empêcher que la garnison ne fût massacrée.[11] Cinq jours plus tard, Coire ouvrait ses portes aux vainqueurs, lesquels respectèrent, il est vrai, la personne de l'évêque, mais, sous couleur de le protéger, l'entourèrent d'une garde d'honneur chargée de le surveiller.[12] Enfin, aux termes mêmes de la capitulation, Baldiron prit la route de Chiavenna, accompagné de la moitié de sa petite armée, l'autre moitié ayant refusé de le suivre et s'étant repliée vers le Tyrol (17 juin).[13]

Coire tombée, il s'en fallait de beaucoup, toutefois, que le sol de la Rhétie fût débarrassé de la présence de l'étranger. A l'est, les Grisons occupaient bien la plupart des passages par lesquels les troupes archiducales eussent pu

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 maggio 1622. loc. cit. — *Gueffier à Sillery.* Soleure, 6 mai 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 420. — *Der Graue Bund an J. J. Træsch.* 4/14 mai 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 9. 3).

(2) *Les Ligues Grise et Cadée à Zurich.* Coire, 23 avril (v. s.) 1622. St-Arch. Zürich Graub. *G* 170. 8. 30).

(3) *Les bandières grisonnes aux cantons protestants.* Ardetz, 26 juillet/5 août 1622. loc. cit.

(4) *Gueffier à Puysieux.* 20 mai 1622. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 21 maggio 1622. loc. cit — *Casati à Léopold.* Altorf, 20 juin 1622. (ap. Reinhardt. p. 119.) — *Die III Bünde an die IV evangel. Orte.* Chur, 18/28. Juni 1622. loc. cit. (170. 10. 17).

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 e 16 giugno 1622. loc. cit. — «400 chevaux et 1200 soldats de pied.» *J. R. Rahn au chancelier de France.* Zurich, 1er juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 614.

(6) Sprecher von Bernegg. op. cit. 358—365.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 17 e 29 maggio 1622. loc. cit.

(8) Sprecher von Bernegg. op. cit. 342. 369.

(9) *J. R. Rahn au chancelier de France.* Zurich, 1er juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 614.

(10) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 5 luglio 1622. loc. cit.

(11) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 giugno 1622. loc. cit. — Anhorn. op. cit. 399.

(12) Vitt. Siri. op. cit. V. 393. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 24 giugno 1622. loc. cit. — *J. R. Rahn au chancelier.* Zurich, 1er juillet 1622. loc. cit.

(13) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 21 giugno 1622. loc. cit. — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 23 juin 1622. (ap. Siri. V. 385) — Mohr. op. cit. II. 516 sqq. — Ul. v. Salis. Denkwürdigkeiten. p. 152 sqq. — Guler von Weinegg. Beschreibung u. s. w. p. 73.

recevoir des renforts,(1) mais celles-ci se trouvaient encore solidement retranchées dans la Basse-Engadine et le Val Monastère.(2) Au midi, certes, les bandières des Trois Ligues étaient de nouveau maîtresses de Poschiavo;(3) néanmoins les Espagnols se concentraient à la hâte en Valteline et tenaient ferme dans le château de Chiavenna, d'où ils mettaient à feu et à sang le Val San Giacomo.(4) A l'ouest, en revanche, la situation était à peu près rassurante, depuis que les quelques compagnies de Suisses catholiques dépêchées trop tardivement par Casati au secours de Baldiron avaient regagné la région de la Reuss.(5)

Ce fut une faute vraiment irréparable que celle que commirent les Grisons en s'arrêtant au milieu de leurs succès, au lieu de pousser l'ennemi l'épée dans les reins jusqu'à son entière retraite au delà des frontières de leur pays.(6) Et cependant l'occasion s'offrait sans doute unique aux Trois Ligues de reconquérir leur complète indépendance. Conscients de leur force, dès le jour où, avec leurs massues pour toute arme, ils avaient exterminé plus de douze cents Autrichiens,(7) les montagnards de Rhétie, dirigés par une main vigoureuse, se fussent trouvés en mesure de continuer leurs exploits. Vers la fin de juin, la situation s'était améliorée pour eux à ce point qu'elle les autorisait à concevoir de légitimes espérances. L'apparition des bandières victorieuses à Lungnetz et à Disentis avait suffi pour ramener à la raison les habitants de ces deux communes demeurées austrophiles.(8) Venise, heureuse de la réussite d'une entreprise qu'elle avait pourtant déconseillée, faisait distribuer dans la haute vallée du Rhin de l'argent et des munitions(9) et donnait l'ordre à ses généraux de Terre-Ferme de se rapprocher de la Valteline.(10) Enfin, à la grande indignation de Gueffier, huit enseignes de Suisses protestants rejoignaient les troupes de Salis, auprès desquelles Mansfeld détachait d'autre part des officiers de son armée.(11)

On s'attendait, en somme, à ce que les Grisons tentassent un suprême effort dans l'Engadine-Basse ou à la frontière de Chiavenna. Il n'en fut rien. Soit qu'ils considérassent leur tâche comme terminée, soit plutôt que l'approche de la saison des moissons éveillât chez les cultivateurs le désir de ne pas

(1) *Nouvelles des Grisons, du 29 juin 1622.* Bibl. Nat. f. fr. 16 087 f° 206.
(2) Romegialli. Storia della Valtellina. III. p. 106.
(3) *Nouvelles des Grisons, du 29 juin 1622.*
(4) Romegialli. Storia della Valtellina. III. 109. — Crollalanza. Storia di Chiavenna. 396.
(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 28 giugno 1622. loc. cit. — *Baldiron à Casati.* Coire, 30 mai. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 2 juin; Altorf, 20 juin 1622. (ap. Reinhardt. 114—116, 119.)
(6) Sprecher von Bernegg. I. 392 sqq.
(7) «Che è cosa ridicole da dire.» *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 17 maggio 1622.
(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 13 e 28 giugno 1622. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. I. 378.
(9) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 e 17 maggio, 17 luglio 1622. loc. cit.
(10) *Gueffier à Sillery.* Soleure, 6 mai 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 420. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 25 maggio, 17 e 23 luglio 1622. loc. cit. — Anhorn. op. cit. 417. — Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. I. 209.
(11) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 17 giugno 1622. loc. cit.

sacrifier à l'intérêt public leurs intérêts particuliers, une grande partie d'entre eux regagnèrent leurs foyers dès le commencement de juillet.

Sur ces entrefaites, une diète générale s'était ouverte à Coire, le 27 juin. Le premier acte des députés qui y assistèrent fut la confirmation solennelle de l'ancienne charte des Trois Ligues *(Bundsbrief)* et l'annulation du traité néfaste par lequel les Droitures se trouvaient annexées à l'Autriche. (1) Quelques voix réclamaient, en outre, le châtiment exemplaire des fauteurs de l'alliance milanaise. (2) Elles ne furent point écoutées. Tout entiers à la joie de leur triomphe, les Grisons proclamèrent une amnistie générale dont ils décidèrent d'accorder le bénéfice aux Valtelins, le cas échéant. (3) Puis, comme l'archiduc ne répondait point à leurs propositions pacifiques, ni à l'offre qu'ils lui faisaient de l'observation réciproque de l'*Union héréditaire*, (4) ils se résolurent enfin, quoique un peu tard, à reprendre l'offensive contre leurs adversaires. Un combat heureux à Süs les rendit maîtres de la totalité de la Basse-Engadine, d'où certains d'entre eux se jetèrent dans le Montafun tyrolien (10 juillet). (5) Mais, tandis que des vides de plus en plus nombreux se produisaient parmi les bandières, l'ennemi se renforçait chaque jour. Aussi revint-il presque aussitôt à la charge. Repoussés à Chiaflur, près de leur frontière (14 juillet), les Grisons reperdirent en quelques heures une partie du terrain reconquis par eux la semaine précédente. Toutefois, Salis ne tarda pas à obtenir sa revanche, si bien que, vers la fin de juillet, les troupes des Trois Ligues, cantonnées à Martinsbruck, tenaient en échec les Autrichiens retranchés, à quelque distance de là, dans Nauders. (6)

Impression défavorable que cause à Soleure la nouvelle du soulèvement du Prættigau. — Gueffier s'attache à détourner les cantons évangéliques de leur dessein d'assister les Trois Ligues. — Il les suspecte de connivence avec les insurgés. — Plus de deux mille Confédérés protestants se portent en Rhétie au secours des bandières grisonnes. — Le « Vorort » assigne une diète générale à Bade au 8 mai. — Les cantons catholiques favorables à l'idée d'une médiation du Corps helvétique entre la cour d'Innsbruck et les Ligues Grises. — Intervention de Gueffier. — Elle est efficacement combattue à la fois par l'envoyé de Milan et par le sénat de Venise. — Déclin du prestige

(1) Sprecher v. Bernegg. 377. — *J. R. Rahn au chancelier de France.* Zurich, 1er juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 614.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1622. Frari. Svizzeri. XV.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 28/29 giugno, 25 e 30 luglio 1622. loc. cit. — *Le colonel Georges-Jean Peblitz à Scaramelli.* Steinsberg (Ardetz), 22 juillet/1er août 1622. *Ibid.*

(4) *Gueffier à Sillery.* Soleure, 6 mai 1622. — Anhorn. op. cit. 408.

(5) *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 28. Juni/8. Juli 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden G (170. 10. 25). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1622. Frari. Svizzeri. XV — A Porta. op. cit. II. 486.

(6) Mohr. op. cit. II. 726—739. — Sprecher v. Bernegg. 383.

de la France dans la haute vallée du Rhin. — Les autorités des Etats de l'ancienne confession adjurent en vain les cités évangéliques de suspendre l'envoi de renforts en Rhétie. — Insuffisance des mesures arrêtées dans les bailliages communs pour entraver les communications entre Zurich et Coire. — Les « Waldstætten » renoncent à disputer le passage aux auxiliaires protestants acheminés vers Mayenfeld. — Ils retirent leurs troupes de l'Oberland grison.

XXXI. La nouvelle du soulèvement du Prættigau, connue à Zurich dès le 27 avril, n'avait pas tardé à se propager dans les cantons occidentaux. Bien qu'elle fût encore assez confuse et que les secrétaires-interprètes demeurés à Coire ne l'eussent point confirmée, (1) Gueffier n'hésita pas à la transmettre telle à la cour (29 avril). (2)

Ensuite des ouvertures faites à Puysieux par Mirabel en ce même mois d'avril, l'ambassadeur en Rhétie avait reçu l'ordre de s'employer activement à ce que les Grisons protestants accordassent à leurs confédérés catholiques et à leurs sujets valtelins, et ce à la requête expresse du roi, les avantages confessionnels que Feria venait de les contraindre à souscrire en janvier. (3) Or, à ce moment-là, Gueffier ignorait encore le désaveu infligé au diplomate espagnol par l'Escurial. Il pouvait donc croire que la résolution désespérée, et très intempestive à son gré, des montagnards rhétiens l'empêchait seule de remplir une mission dans laquelle il eût sans doute échoué, mais que, sa vanité aidant, il se faisait fort de mener à bien. (4) Aussi ne chercha-t-il pas à dissimuler son dépit. Dès les premières heures de leur entrée en campagne, les habitants du Val de Partens lui avaient dépêché un courrier porteur d'une demande formelle d'assistance adressée par eux aux représentants du roi Très-Chrétien en Helvétie. L'ambassadeur se borna à donner décharge de cette missive au personnage qui la lui remit en mains propres (5) et, tout aussitôt, il s'attacha à détourner les autorités des cantons évangéliques du dessein que leur suggérait le résident vénitien de secourir les Trois Ligues d'hommes, d'argent et de munitions. (6)

Ainsi que je l'ai dit plus haut, le mouvement insurrectionnel du Prættigau avait été, pour ainsi dire, spontané. Il était issu de l'excès même de la tyrannie autrichienne. Pourtant Gueffier ne laissa pas d'en attribuer l'origine à des excitations secrètes venues de la Suisse protestante et particulièrement de Zurich. (7) Rien n'était moins exact, à la vérité. Bien loin d'approuver

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 maggio 1622. loc. cit.

(2) *Gueffier à Sillery.* Soleure, 29 avril 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. f° 576.

(3) *Sillery à Puysieux*, 7 et 8 avril 1622. Aff. Etr. France. CCXLIII. 280, 283.

(4) *Gueffier à Sillery.* Soleure, 29 avril 1622. loc. cit.; *à Sourdis.* Soleure, 29 avril 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 378. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 17 e 21 maggio 1622. loc. cit.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 17 maggio 1622. loc. cit.

(6) *Gueffier à Sourdis.* Soleure, 29 avril 1622. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1622. loc. cit. — Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 370, 380.

(7) Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 370.

le coup de tête des malheureux Grisons, le «Vorort» et les Etats de son groupe l'avaient, de prime abord, qualifié d'irréfléchi ou, pour le moins, de prématuré, d'autant que tout espoir n'était pas abandonné d'un heureux succès de la mission que les cités évangéliques venaient, malgré l'avis de Miron, de dépêcher au roi en Saintonge. [1] En outre, dès l'instant que leur alliance avec les Trois Ligues ne leur imposait pas l'obligation d'assister telles ou telles communes, mais seulement le corps entier de celles-ci, Zuricois et Bernois hésitaient à se découvrir, alors surtout que la situation créée par le voisinage de grosses armées en Alsace et dans le Brisgau leur paraissait pleine de périls pour eux-mêmes. [2]

Tel était, en somme, l'état général des affaires en Rhétie aux derniers jours d'avril. Il ne tarda pas à se modifier. Aussi bien des opinions divergentes commençaient à se manifester parmi les cantons de la nouvelle confession quant à l'opportunité d'appuyer un mouvement dont il ne semblait plus guère possible d'entraver l'expansion. Bâle, encore que très menacée vers sa frontière allemande, inclinait à une action énergique et immédiate dans la région du Luziensteig, [3] de manière à donner satisfaction à l'Electeur-Palatin, à Mansfeld, au sénat vénitien, qui, tous, insistaient sur la nécessité de ne pas abandonner les Grisons à la merci des convoitises austro-espagnoles. [4] Quant à Glaris, à Appenzell, à Saint-Gall, ils se fussent déclarés d'emblée en faveur de leurs coreligionnaires rhétiens, si Zurich et Berne, où les sympathies que l'on nourrissait pour la cause de ceux-ci ne faisaient pas taire la voix de la prudence, ne s'étaient jetés à la traverse de ce projet chevaleresque, certes, mais inconsidéré. [5] Seules, les autorités de Schaffhouse voyaient juste et redoutaient que les Prættigoviens ne marchassent au devant d'une catastrophe, du moment où la France ne pouvait ou ne daignait leur venir en aide. [6]

Etant donné l'intérêt que leurs peuples portaient au triomphe de la révolution grisonne, il était peu probable que les gouvernements des cantons évangéliques résistassent longtemps au mouvement d'opinion qui les poussait à observer à l'égard des Trois Ligues quelque chose de plus qu'une simple neutralité, même bienveillante. [7] Au reste, les appels des communes soulevées

(1) *Zurich aux Ligues Grise et Cadée.* 20/30 avril 1622. loc. cit. (170. 8. 34). — *Casati à Léopold.* Lucerne, 1er mai 1622. (Reinhardt. 101.) — Eidg. Absch. V² 274.

(2) *Schaffhausen an Zürich* 9/19. Mai 1622. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 274.

(3) *Basel an Zürich.* 17/27. April 1622. St-Arch. Zürich. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 274 *a*.

(4) *Der König von Böhmen an Zürich.* Ladenburg, 28. April (v. s.) 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 8. 34). — *Mansfeld an Zürich.* Ladenburg, 29. April (v. s.). — Sprecher v. Bernegg. I. 343. — Eidg. Absch. V² 282 *a*.

(5) *Glarus an Zürich.* 15/25. April, 20/30. April, 29. April/9. Mai 1622. St-Arch. Zürich. Graub. *G* (170. 8. 25). — *St. Gallen an Zürich.* 20/30. April 1622. *Ibid.* — *Appenzell A.-R. an Zürich.* 6/16. Mai 1622. *Ibid.* (170. 9. 8.) *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 11 e 11 maggio 1622. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 276 282.

(6) *Schaffhausen an Zürich.* 17/27. April 1622. St-Arch. Zürich loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 giugno 1622. loc. cit.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 29 aprile e 3 maggio 1622. loc. cit.

à l'intervention helvétique devenaient de plus en plus fréquents et pressants et les conseils de la diplomatie française de moins en moins écoutés. (1)

Impuissantes à arrêter l'exode de leurs administrés qui, toujours plus nombreux, réussissaient à gagner Mayenfeld, les autorités des «villes» suisses, tout en protestant de leur intention de ne transgresser aucune des stipulations de l'*Union héréditaire* avec la maison d'Autriche, prirent le parti de ne pas contrecarrer davantage les aspirations de ces derniers. (2) Bientôt même, le bailli uranais du comté de Sargans dut renoncer à mettre obstacle au passage de ses confédérés de la nouvelle croyance, dont plus de deux mille renforçaient, dès le mois de mai, la petite armée de Salis. (3) Toutefois, comme des observations assez vives lui étaient adressées d'Innsbruck à ce sujet, (4) Zurich, bien que Berne n'augurât rien de bon de l'immixtion des cantons catholiques dans les affaires de Rhétie, (5) se résolut à convier ceux-ci à se faire représenter à une diète générale assignée à Bade au 8 mai à seule fin de discuter l'opportunité de l'offre de la médiation helvétique aux belligérants. (6)

Dans la dernière semaine d'avril déjà, alors que les bandes du Prættigau commençaient à enserrer Mayenfeld, les Suisses avaient tenté de procurer la suspension des hostilités déchaînées depuis cinq jours à peine. A cet effet, des députés des Etats des deux confessions s'étaient rencontrés à Ragatz avec des émissaires des insurgés grisons, tandis que des envoyés de Glaris et de Schwytz se dirigeaient vers Feldkirch. Mais, avant même que leurs ouvertures pacifiques eussent été discutées, la lutte reprenait avec plus d'âpreté à la frontière de Sargans et jusqu'au confluent de la Plessur et du Rhin. (7)

Sur ces entrefaites, une diète catholique s'était réunie à Lucerne, le 3 mai, en la présence du nonce et de l'ambassadeur d'Espagne. Celui-ci trouva dans celui-là, définitivement acquis aux intérêts milanais, un appui précieux lorsqu'il demanda aux cantons forestiers de veiller à la sécurité de l'évêque de Coire, d'assister, aux frais de l'Escurial, les districts dissidents de

(1) *Schiers, Seewis, Mayenfeld u. s. w. an Zürich.* 14/24., 15/25. April 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 8. 23—24). — *Der Zehngerichtenbund an Zürich.* 20/30. April, 4/14. Mai 1622. *Ibid.* (170. 9. 3). — *Glarus an Zürich.* 3/13. Mai 1622. *Ibid.* — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 giugno 1622. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 282 *a.*

(2) *Die erzherzögliche Räthe in Feldkirch an Appenzell A.-R.* 6. Mai 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G.* — *Baldiron dem Vogt von Sargans.* Chur, 12. Mai 1622. *Ibid.* — *Casati à Léopold.* Lucerne, 27 mai 1622. loc. cit. (109). — Eidg. Absch. V² 277.

(3) *Casati à Léopold.* Lucerne, 27 mai 1622. loc. cit. (109). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 21 maggio, 3 giugno, 30 luglio 1622. op. cit. — Anhorn. op. cit. 420.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 21 maggio 1622. loc. cit. — *Die erzherzögliche Räthe an die XIII Orte.* Innsbruck, 21. Mai 1622. loc. cit. (170. 9. 19). — *Les mêmes aux mêmes.* Innsbruck, 30 avril, 30 mai 1622. Bibl. Nat. f. fr. *15 932* f°s 116, 152.

(5) *Bern an Zürich.* 19/29. April 1622. St-Arch. Zürich. loc. cit. (170. 8. 33).

(6) *Basel an Zürich.* 19/29. April 1622. loc. cit. (170. 8. 32).

(7) *Glarus an Zürich.* 15/25. April 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 8. 25). — *Zurich aux Ligues Grise et Cadée.* 20/30 avril 1622. *Ibid.* (170. 8. 34). — *Der Zehngerichtenbund an Zürich.* 5/15. Mai 1622. *Ibid.* (170. 9. 5). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 maggio e 15 luglio 1622. Frari. Svizzeri. XV. — Reinhardt-Casati. p. 105. — Mohr. op. cit. 692. — Sprecher von Bernegg. I. 346 sqq.

la Ligue Grise, et surtout de s'opposer au passage de secours protestants à destination de la Rhétie.(1) Mais les plaintes des habitants des Droitures avaient éveillé quelque écho chez les pâtres des « Waldstætten ». A Lucerne, à Schwytz, à Uri principalement, une minorité influente déconseillait l'adoption d'une politique dont le premier résultat eût été d'accélérer la ruine des Grisons, peuple libre que l'on ne pouvait sérieusement blâmer de chercher à se soustraire à l'oppression de l'étranger.(2) Aussi bien la requête de Casati ne fut pas tout d'abord agréée par la diète.(3) En revanche, celle-ci reconnut que l'heure semblait propice à une nouvelle tentative de médiation et elle se résolut en conséquence à répondre affirmativement à la convocation du « Vorort ».(4)

Dès l'instant que catholiques et réformés tombaient d'accord sur l'opportunité d'une intervention commune en Rhétie, cette intervention était acquise. La diète de Bade du 8 mai la décida en principe, ce dont le successeur de Paschal s'attribua tout le mérite, encore qu'il n'y eût eu que peu de part.(5) Aussi longtemps, en effet, que les Trois Ligues avaient gémi sous l'oppression autrichienne, la diplomatie française s'était tue ou, du moins, s'était bornée à protester d'une manière platonique contre les traités de Milan de janvier. L'imminence d'une médiation helvétique la réveilla et l'engagea à ne point laisser aux seuls cantons l'honneur de ramener la paix dans la haute vallée du Rhin.(6) Gueffier quitta Soleure vers le milieu de mai et assista à une conférence qui réunit à Rapperswyl, le 24 de ce mois, les représentants des Etats co-seigneurs de Sargans.(7) A ce moment-là, l'ambassadeur ne doutait pas que les négociations entre Mirabel et Puysieux ne fussent sur le point d'aboutir et sa déception était amère à la pensée que les circonstances l'empêchassent d'accomplir en Rhétie la mission dont la cour l'avait chargé. Il offrit donc spontanément aux Suisses de joindre ses efforts aux leurs en vue de procurer un armistice entre les belligérants, et cette proposition ne fut pas déclinée.(8)

A demi battu à Lucerne, Casati venait, du moins, d'obtenir à Bade une satisfaction d'amour-propre. A sa suggestion, les députés confédérés avaient consenti à faire sonder au préalable l'archiduc, afin de savoir de lui s'il approuvait la résolution votée par la diète.(9) Le temps pressait. Toutefois, les envoyés des cantons ne prirent le chemin de l'Alsace que dans les pre-

(1) Eidg. Absch. V² 272—273, 285. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 27 mai 1622. loc. cit. (109).
(2) Eidg. Absch. V² 272, 276—277. — Reinhardt-Casati. 104 note.
(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1622. loc. cit.
(4) Eidg. Absch. V² 273 *a.*
(5) Eidg. Absch. V² 276-277. (Diète de Bade du 8 au 11 mai.) — Reinhardt-Casati. p. 110.
(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 giugno 1622. loc. cit.
(7) Eidg. Absch. V² 281. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 24 giugno 1622. loc. cit.
(8) *Proposition de Gueffier, faite à Bade, le 2 juillet 1622.* Bibl. Nat. 500 Colbᵗ CCCCXXIX. 20. — Eidg. Absch. V² 281 (235).
(9) *Casati à Léopold.* Lucerne. 31 mai 1622. (ap. Reinhardt. 112.) Brunnen. 2 juin 1622. (*Ibid.* 114.)

miers jours de juin.(1) Or, ils n'avaient pas encore exécuté leur mission, que déjà Mayenfeld tombait aux mains de Salis. Bientôt après, c'était au tour de la capitale d'ouvrir ses portes aux vainqueurs. Ces succès foudroyants ne devaient pas prédisposer les Grisons à entendre aux propositions pacifiques que l'on se préparait à leur faire du côté suisse. Au reste, Léopold lui-même, sourd aux conseils de l'ambassadeur espagnol qui l'adjurait de ne pas refuser la médiation helvétique,(2) demandait à réfléchir avant de l'accepter.(3)

Cependant Gueffier seul ne se décourageait point, bien que les manifestations répétées de son activité stérile commençassent à lasser les deux parties.(4) A Baldiron enfermé dans Coire, il dépêchait l'un de ses secrétaires-interprètes pour le convier à consentir à une trêve dont il recommandait, d'autre part, la conclusion aux bandières.(5) Mais, outre que ces dernières se défiaient de ses intrigues, elles repoussaient comme exorbitante la prétention émise par lui qu'elles se contentassent de sa simple parole pour toute garantie de l'observation de l'armistice par les Autrichiens.(6) Au demeurant, Venise veillait et ne cachait pas ses craintes de voir les Trois Ligues s'accommoder avec leurs adversaires avant la complète expulsion de ceux-ci du territoire rhétien.(7) Une très opportune distribution de sequins opérée à Jenins, grâce à la connivence de l'autorité zuricoise, fit taire les derniers scrupules des soulevés et leur permit de continuer avec avantage la lutte contre les garnisons archiducales.(8)

De cette tentative avortée d'intervention entre eux et Léopold, les Grisons ne gardèrent pas rancune à leurs alliés suisses. En revanche, ils ne pardonnèrent pas au roi Très-Chrétien d'avoir appuyé de son influence une démarche qui, selon eux, n'était profitable qu'à leurs ennemis.(9) Dans la simplicité de leur entendement, les montagnards de Rhétie opposaient aux instances de Gueffier un raisonnement qui ne manquait pas de logique. En 1620 et 1621, alors qu'ils luttaient sans espoir contre l'Autriche et l'Espagne

(1) *Girolamo Casati à Léopold.* Lucerne, 31 mai 1622. (ap. Reinhardt. op. cit. 112 et note.) — Eidg. Absch. V² 285.

(2) *G. Casati aux conseillers de Léopold.* Lucerne, 27 mai 1622. (ap. Reinhardt. 111.) — Eidg. Absch. V² 286.

(3) *Gueffier à Puysieux.* 3 juin 1622. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 giugno 1622. loc. cit. - *Léopold à Gueffier.* Benfeld. 10 juin 1622. Bibl. Nat. f. fr. *15 932* f° 163.

(4) *Casati à Léopold.* Lucerne, 31 mai 1622. (Reinhardt. 112.) — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 15 e 23 agosto 1622. loc. cit.

(5) *Gueffier à Baldiron.* Rapperswyl, 26 mai 1622. (ap. Reinhardt. 114—118.) — *Baldiron à Casati.* Coire, 30 mai 1622. — *Les Ligues Grise et Cadée à Zurich.* 31 mai 1622. loc. cit. (170. 9. 24).

(6) *Les Ligues Grise et Cadée à Zurich.* 31 mai 1622. — *Gueffier à Zurich.* Soleure, 7 juin 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 10. 9). — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 23 juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 487.

(7) *Les Ligues Grise et Cadée à Zurich.* Mayenfeld, 29 mai/8 juin 1622. loc. cit. (170. 9. 31). — *Giovanni Pesaro al Senato.* Narbonne, 22 luglio 1622. Frari. Francia. LVII. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 luglio 1622. Frari. Svizzeri. XV.

(8) *Gueffier à Puysieux.* 3 juin 1622. loc. cit. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 8 août 1622. (ap. Reinhardt. 126.)

(9) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 giugno 1622. loc. cit. — *Rahn au chancelier de France.* Zurich, 1er juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 614.

coalisées, l'ambassadeur français avait-il fait un effort sérieux afin de procurer une suspension d'armes entre les belligérants? Non certes. Et c'était au moment où, vainqueurs des forces allemandes qui les avaient envahis, ils s'apprêtaient à reconquérir leur complète indépendance, que le Louvre, non content de leur refuser les secours qu'il leur devait en vertu de l'alliance, cherchait à mettre obstacle à la continuation de leurs succès. (1) N'y avait-il pas là l'indice d'une entente secrète entre les deux Couronnes? (2) La divulgation des articles signés à Aranjuez par Du Fargis se produisit malheureusement à point nommé pour donner corps à ces soupçons. Ce fut un nouveau et très sensible coup porté au prestige de la France dans la haute vallée du Rhin, où la réaction anti-autrichienne tendit à revêtir, dès cet instant-là, un caractère nettement vénétophile. (3)

Dans cette question de l'armistice austro-grison, les idées personnelles de Gueffier ne s'étaient que trop souvent rencontrées avec celles de Casati. Il y eut une faute, cependant, que l'on s'attendait généralement à ce que l'ambassadeur français commît et dont, bien inspiré, il sut se garder. Loin de soutenir son rival espagnol et le nonce dans leur campagne en vue d'isoler les Trois Ligues de leurs confédérés protestants, (4) il s'attacha tout au contraire à combattre l'application d'une mesure qui, à son sens, devait fatalement provoquer entre les cantons des deux confessions l'explosion d'un conflit semblable à celui dont la région du Gothard avait failli être le théâtre en l'automne de 1620. (5)

Les représentants de l'Escurial et du Saint-Siège, en effet, ne s'étaient pas laissés décourager par l'insuccès relatif des propositions qu'ils avaient développées devant la diète de Lucerne du 3 mai. L'un et l'autre s'étaient, vers le milieu du mois, portés à Altorf, afin d'obtenir du conseil d'Uri qu'il interceptât à l'avenir les secours en hommes et en munitions que Zuricois et Bernois dépêchaient à leurs coreligionnaires de Rhétie. (6) Mais là ne s'était pas bornée l'activité de l'envoyé milanais. Aussi bien celui-ci avait réussi à se procurer des alliés jusque chez les Grisons, soit parmi les communes catholiques dissidentes de l'Oberland incitées par lui à invoquer l'appui des « Waldstætten » contre les Prættigoviens. (7)

Sans argent, les chefs du parti français dans la Suisse primitive n'étaient pas en état de déjouer bien longtemps les intrigues hispano-papalines. Dès lors, l'événement que redoutaient les défenseurs de l'indépendance des Trois

(1) *Gueffier à Puysieux*, 17 juin 1622, loc. cit.
(2) *J. R. Rahn au chancelier*, Zurich, 1er juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 578.
(3) *Gueffier à Puysieux*, 17 juin 1622, loc. cit. — Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 390.
(4) *Casati à Léopold*, Lucerne, 27 mai 1622, loc. cit. (109).
(5) *Gueffier à Puysieux*, 3 juin 1622, loc. cit.
(6) *Casati à Léopold*, Lucerne, 1er et 6 mai 1622, loc. cit. (101, 104). — *Scaramelli al Senato*, Zurigo, 17 maggio 1622. Frari. Svizzeri. XV.
(7) Eidg. Absch. V² 285, 286 *a*. — Reinhardt-Casati, 120. — *Casati à Léopold*, Altorf, 27 juin 1622. *Ibid.* (122).

Ligues ne tarda pas à se réaliser. Circonvenues par Casati, terrorisées par les menaces de représailles qui leur étaient adressées d'Innsbruck, les autorités des cantons forestiers ne persistèrent pas dans leur première et assez impartiale attitude à l'égard des Grisons. Et ce fut avec une réelle insistance qu'elles adjurèrent les cités évangéliques de suspendre l'envoi de renforts en Rhétie et de rappeler les enseignes qu'elles y avaient laissé pénétrer.(1) Mais c'était trop présumer des dispositions pacifiques du «Vorort» et des Etats de son groupe que d'exiger d'eux qu'ils souscrivissent à cette requête. En fait, ils s'y refusèrent tout net.(2)

Géographiquement parlant, il n'était pas aisé aux «Waldstætten» d'empêcher que les Ligues Grises ne fussent secourues par la voie de Glaris.(3) En revanche, il dépendait d'eux d'occuper fortement les défilés qui, de Zurich, conduisaient à Ragatz à travers le comté de Sargans. Ils s'y résolurent durant une diète tenue à Lucerne le dernier jour de mai.(4) C'était là une détermination dont les conséquences pouvaient être infinies, car, à cette même heure, les protestants décidaient d'accorder leur appui financier aux soulevés et de recourir aux armes plutôt que de tolérer des entraves à la liberté des passages dans les petits cantons et les bailliages communs.(5) On en vint aux mains à Lachen, à Schænnis. Mais les troupes catholiques se trouvèrent le plus souvent impuissantes à refouler les contingents zuricois qui cherchaient à rallier l'armée de Salis aux portes de Coire.(6)

Dans ces conjonctures, tout était à craindre. Il eût suffi, en somme, d'une rencontre quelque peu sanglante entre les forces des deux confessions pour rompre la paix intérieure, sans cesse menacée, au reste, dont l'Helvétie jouissait depuis près d'un siècle. Par le fait, cette extrémité put être évitée. Dès les derniers jours de juin, les «Waldstætten» battirent en retraite et renoncèrent à disputer à leurs confédérés protestants l'accès de la haute vallée du Rhin.(7) Il y avait à ce brusque changement d'attitude des raisons très pertinentes. Et d'abord, il n'existait plus de communes dissidentes dans la Ligue Grise. Tous les catholiques de Rhétie, sans exception, s'étaient joints aux soulevés et agitaient de rompre avec leurs coreligionnaires suisses, au cas où les mesures relatives à la clôture des passages continueraient à être

(1) Eidg. Absch. V² 281, 284

(2) *Zürich an Lucern.* 6/16. Juni 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 9. 24).

(3) *Casati à Léopold.* Altorf, 20 juin 1622. loc. cit. (119).

(4) *Casati à la régence d'Innsbruck.* Lucerne, 27 mai 1622. (ap. Reinhardt. p. 111.) — *Proposta fatta da Gir. Casati alli cinque cantoni cattolici congregati nella dieta di Lucerna, li 31 maggio 1622.* (Reinhardt. 113.) — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 giugno 1622. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 284.

(5) Eidg. Absch. V² 282—283. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 e 6 giugno 1622. loc. cit. — St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (mai juin 1622).

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 1 luglio 1622. loc. cit. — *Miron à Zurich.* Soleure, 18 juillet 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 11. 15).

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 21 maggio 1622. loc. cit. — *Schwytz an Zürich.* 30. Juli 1622. loc. cit. (170. 11. 22).

appliquées.[1] Dès lors, la petite garnison uranaise installée par Casati dans l'Oberland grison,[2] ne s'y sentant plus en sûreté, n'avait eu d'autre ressource que de repasser précipitamment la frontière.[3] D'un autre côté, le parti français à Altorf relevait la tête et s'opposait à ce que les Conseils de cet Etat ratifiassent désormais aveuglément les décisions prises à Lucerne en matière de politique étrangère.[4]

Toutefois, les cités évangéliques n'abusèrent pas de l'avantage momentané que leur assurait le rétablissement des communications entre Zurich et Coire. Loin d'augmenter, l'exode des auxiliaires suisses vers la Rhétie ne tarda pas à se ralentir et, bientôt même, la plupart de ces derniers, rappelés par leurs « Seigneurs et Supérieurs », se résignèrent à regagner leurs foyers. Les confédérés protestants, eux aussi, faisaient un pas en arrière, mais pour un tout autre motif que les « Waldstætten ».[5]

Situation critique du parti protestant, tant en Suisse qu'en Allemagne. — Les cités évangéliques menacées d'une rupture avec l'archiduc d'Innsbruck. — Elles se rapprochent de la France. — Zurich recommande au roi Très-Chrétien les intérêts des Stati liberi d'Helvétie.

XXXII. Dans la réalité, les affaires du parti réformé en Helvétie étaient loin d'être aussi prospères qu'elles le semblaient à première vue. A l'intérieur, les sentiments hostiles que nourrissaient à son égard Fribourg et les « Waldstætten » ne s'étaient pas atténués. En fait, ces Etats n'attendaient qu'une occasion propice pour remettre sur pied, avec, cette fois, toutes chances de succès de leur côté, les vieilles querelles confessionnelles d'Echallens et de Thurgovie, momentanément assoupies. A l'extérieur, la situation apparaissait plus menaçante encore pour les Zuricois et leurs coreligionnaires. Si l'on excepte la Rhétie, où la réaction anti-autrichienne remportait des victoires, au reste éphémères, partout ailleurs en Europe la cause protestante subissait des revers marqués. C'était le margrave de Bade-Dourlach battu à Wimpfen (6 mai); c'était l'administrateur d'Halberstadt défait à Höchst par Tilly (20 juin); c'était Mansfeld contraint d'abandonner le Palatinat et de se retirer en Lorraine.

(1) *Casati à Léopold.* Altorf, 27 juin 1622. (Reinhardt. 121.) — Eidg. Absch. V² 285. — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 23 juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 487.

(2) Eidg. Absch. V² 286 *a*

(3) *Léopold à Casati.* Feldkirch. 22 juin 1622. (Reinhardt. 120.)

(4) *Casati à Léopold.* Lucerne. 11 juin 1622. (ap. Reinhardt. 118.) — Reinhardt-Casati 125.

(5) *Zürich an Lucern.* 16/26. Mai 1622. loc. cit. (170. 9. 17). — *Gueffier à Puysieux* Soleure, 23 juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 487. — Anhorn. op. cit. 420–424.

C'étaient les progrès ininterrompus des généraux de l'Empereur, du roi Catholique et du duc de Bavière et l'affaiblissement graduel de leurs adversaires.(1) Par surcroît, Ferdinand II et Grégoire XV, d'abord acquis au projet de restitution de la Valteline aux Ligues Grises, adhéraient depuis peu, quant à ce point particulier, aux vues de l'Escurial.(2)

A toutes ces causes d'appréhension s'ajoutait de plus, pour les cités évangéliques, un péril autrement imminent: celui d'une rupture avec l'archiduc d'Innsbruck. L'ambassade dépêchée à ce prince en Alsace, afin de lui proposer la médiation helvétique, en même temps qu'un armistice en Rhétie et en Tyrol, l'avait trouvé non moins irrité contre les Suisses protestants que contre les Grisons et, dès lors, très enclin à demander raison à ceux-là de leurs récentes et manifestes infractions à l'« Erbeinung ».(3) Aussi les préparatifs militaires se poursuivaient-ils avec ardeur à Bâle, à Berne, à Zurich.(4) Mais, livrés à leurs seules ressources, avec cette circonstance aggravante que le Sundgau, d'où ils tiraient habituellement leurs céréales, était dévasté et ruiné par les armées qui y tenaient la campagne et que la peste décimait leurs peuples, comme ceux des « Waldstætten »(5) d'ailleurs, les cantons de la nouvelle confession eussent eu quelque peine à résister à la coalition de leurs ennemis. Il était donc nécessaire qu'ils se procurassent un appui, soit à l'intérieur, soit à l'étranger. Or, de leurs confédérés catholiques, ils avaient à attendre tout autre chose que des secours, les Etats de la Suisse primitive ne dissimulant pas leurs sympathies autrichiennes. D'autre part, la politique atermoyante de Venise leur était suffisamment connue pour qu'ils ne conçussent que peu d'espoir dans l'efficacité et la rapidité de l'assistance de la Seigneurie.

Restait la France, où leurs ambassadeurs venaient de recevoir, il est vrai, un assez mauvais accueil. Mais, depuis le retour de ceux-ci dans leurs foyers, les succès de l'armée royale s'étaient accentués. Par suite, Louis XIII se trouvait plus libre de ses mouvements, en juillet, qu'il ne l'était en mai. Aussi bien, au demeurant, l'opinion s'accréditait toujours davantage parmi les protestants que Miron et Gueffier trahissaient les intérêts qui leur étaient confiés. Tant en son nom qu'en celui de Berne et des autres cités évangéliques, Zurich prit le parti de s'adresser directement au roi Très-Chrétien pour lui recommander les intérêts des *Stati Liberi* d'Helvétie et l'adjurer d'appuyer l'effort patriotique des Trois Ligues, tandis qu'il était encore temps.(6)

(1) Dareste. Histoire de France. t. V. 79.
(2) Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. I. 230.
(3) *Casati à Léopold.* Altorf, 27 juin 1622. loc. cit.
(4) Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. 1619 - 1629. p. 25. — Eidg. Absch. V² 296.
(5) Eidg. Absch. V² 296.
(6) *J. R. Rahn au chancelier.* Zurich. 1er juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 578. — *Les cantons protestants à Miron.* Zurich. 22 juillet/1er août 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G.* — *Miron à Zurich.* Soleure, 10 août 1622. *Ibid.* — Discours sur l'estat lamentable auquel sont réduites les trois Ligues des Grisons, etc. MDCXXII.

Effet produit à la cour de France par la nouvelle de la signature du traité d'Aranjuez. — Dangers que présentent pour le Louvre et ses alliés certaines stipulations de cet acte diplomatique. — Lutte dans l'entourage royal entre partisans et adversaires d'un accommodement à tout prix avec la Couronne Catholique. — Le roi Très-Chrétien se résout à désavouer son ambassadeur à Madrid. — Raisons de cette décision. — Examen de la situation diplomatique aux premiers jours de juillet 1622.

XXXIII. Royan venait de tomber au pouvoir de Sa Majesté et la cour se trouvait de passage à Libourne, lorsque, le 27 mai, arriva dans cette ville un secrétaire de Du Fargis, porteur de l'instrument du traité signé par ce diplomate à Aranjuez, le 3 du même mois. (1) Il n'y eut qu'une voix dans l'entourage royal au sujet de l'inopportunité de cette convention si contraire à la dignité de la France, à la liberté des Trois Ligues et aux aspirations des *Stati liberi* d'Allemagne et d'Italie. (2) Sous couleur de faciliter l'exécution du traité de Madrid, l'Escurial donnait le dernier coup de sape à l'œuvre de Bassompierre et ne cherchait même plus à dissimuler ses fins. (3) Jusqu'à un certain point, il est vrai, la nouvelle du soulèvement du Prættigau, parvenue sur ces entrefaites en Languedoc, était de nature à corriger l'impression défavorable causée par l'omission volontaire de toute disposition relative à la sortie des troupes autrichiennes de l'Engadine et des Droitures. (4) Mais la Valteline et ses dépendances continuaient à demeurer aux mains des Espagnols, et la simple constatation de ce fait suffisait à rendre odieux à beaucoup de Français le résultat des négociations de Du Fargis et de Zuñiga.

Aux termes de l'article IX[e] et dernier du traité d'Aranjuez, l'acceptation définitive de cet acte diplomatique par les puissances contractantes avait à intervenir au plus tard deux mois après sa conclusion. Or, si la ratification de l'Espagne ne faisait doute pour personne, celle de la France, en revanche, n'était rien moins qu'assurée. A ne considérer, en effet, que les intérêts immédiats des petits Etats qu'elle lésait, la convention du 3 mai, dès l'instant que Du Fargis s'était cru autorisé à la signer, n'aurait pu se produire à une heure où elle eût eu plus de chances d'être repoussée. Enivré de ses succès contre les huguenots, le roi commençait à prêter l'oreille aux conseils belliqueux de Lesdiguières, comme à ceux des envoyés du duc de Savoie, de la

(1) *Relation d'Espagne de Du Fargis.* 1622. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 21. — *Pesaro al Senato* Libourne, 27 maggio 1622. Frari. Francia. LVII.

(2) *Corsini a Ludovisio.* Parigi, 27 maggio 1622. ap. Siri, op. cit. V. 376.)

(3) *Manifeste ou remonstrance au roy sur les affaires de la Valteline.* (1624.) Bibl. Nat. 500 Colb. CCCCXXIX. 162.

(4) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 3 octubre 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 75

république de Venise et des cantons protestants, tous partisans déterminés d'une expédition militaire dans la Haute-Italie. (1)

Dans la réalité, ce fut entre Mirabel et le nonce, d'une part. Pesaro et son collègue piémontais, de l'autre, que se livra la lutte décisive dont l'adoption ou le rejet de l'œuvre de Du Fargis par le Louvre était l'enjeu. (2) Dès les premiers jours d'avril, le Sénat vénitien, avisé des négociations qui se poursuivaient en Espagne sans la participation de son représentant dans ce pays, s'était ému. Pressé de questions par l'envoyé de la Sérénissime République, Puysieux n'avait pas hésité à déclarer que si l'ambassadeur français à Madrid jugeait bon d'entamer des pourparlers avec les ministres du roi Catholique au sujet de la Valteline, ce ne pouvait être que sous sa responsabilité personnelle et non point qu'il en eût reçu l'ordre de son maître. (3) Mais bientôt il en fallut rabattre. Les informations recueillies par les agents de la Seigneurie devenaient singulièrement précises et irréfutables. Le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères chercha à couvrir son subordonné en faisant sienne l'affirmation mensongère de ce dernier que le résident vénitien en Espagne n'avait pas ignoré et approuvait même la teneur de la convention du 3 mai. (4)

Au total, la position de Pesaro ne laissait pas que d'être délicate. Entouré d'embûches, il se voyait contraint d'user de beaucoup de réserve dans ses démarches. Les Brularts, en effet, dont les préventions à l'endroit de Saint-Marc étaient toujours aussi vives, ne célaient pas que, à leurs yeux, mieux valait pour la France tolérer le maintien du *statu quo* en Valteline et aux Grisons que de consentir à un accroissement quelconque de l'influence vénitienne dans la haute vallée du Rhin. (5) D'un autre côté, le pape et son nonce à Paris s'efforçaient de persuader au jeune roi qu'il y allait de son honneur et du bon renom de son gouvernement de ne pas désavouer un traité au bas duquel son représentant en Espagne avait librement apposé son seing. (6) Mais le mouvement de réprobation soulevé à la cour à la nouvelle de l'acte inconsidéré de Du Fargis n'était pas de ceux dont l'on triomphe aisément. Louis XIII, tout le premier, rassura l'ambassadeur de la Seigneurie et fit savoir à Rome qu'il considérait comme nulles et non avenues les négociations poursuivies à Aranjuez sans son assentiment. (7)

C'était, en somme, à un coup fourré qu'aboutissait le duel engagé sur la question de la Valteline entre les deux diplomaties française et espagnole.

(1) *Mirabel à Ciriza.* Paris, 27 mai 1622. Arch. Nat. *K 1479* n° 29.

(2) *Pesaro al Senato.* Libourne, 27 maggio 1622. Frari. Francia. LVII.

(3) *Pesaro al Senato.* 1 aprile 1622. Frari. Francia. LVII.

(4) *Du Fargis au commandeur de Sillery.* Madrid, 6 mai 1622. Aff. Etr. Espagne. XIII. — *Pesaro al Senato.* Toulouse, 7 giugno 1622. Frari. Francia. LVII. — V. Siri. Memorie recondite. V. 380.

(5) *Pesaro al Senato.* Narbonne, 22 luglio, 9 agosto 1622. Frari. Francia. LVII. — *Le roi au commandeur de Sillery.* 28 juillet 1622. Aff. Etr. Rome. XXX. (impr. Aubery. I. 433.)

(6) Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 378 sqq., 390 sqq. — *Pesaro al Senato.* Narbonne, 22 luglio 1622. Frari. Francia. LVII.

(7) *Pesaro al Senato.* Toulouse, 7 giugno 1622. Frari. Francia. LVII. — Quadrio. op. cit. II. 304.

Or, ni l'une ni l'autre n'avait intérêt à ce qu'un éclat s'en ensuivît. En avril, après les ouvertures intempestives faites à Puysieux par Mirabel, l'Escurial n'avait pas rappelé ce dernier. En mai, après Aranjuez, le Louvre ne rappela pas Du Fargis.[1] Celui-ci, d'ailleurs, semblait avoir prévu certaines éventualités. C'est ainsi qu'il s'était obstinément refusé à accepter le désaveu écrit de la conduite de Mirabel que lui faisait offrir Olivarès. En agissant de cette manière, il espérait faciliter la tâche de son gouvernement, si, d'aventure, les articles négociés à Aranjuez n'étaient pas agréés à Paris.[2] Il y réussit en partie. Le roi s'abstint de lui infliger un blâme public et se contenta de résister à toutes les tentatives faites auprès de sa personne en vue de l'amener à ratifier le traité du 3 mai dans les délais prescrits.

De l'avis des ministres français et selon l'opinion qui prédominait dans l'entourage de Louis XIII, la convention d'Aranjuez était une surprise, et il n'y avait pas lieu de craindre que cette surprise se renouvelât.[3] Or, la raison invoquée au Louvre pour expliquer la répugnance de Sa Majesté à accéder aux propositions espagnoles n'était au fond qu'un prétexte. La question du point d'honneur ne semblait sans doute pas étrangère à l'attitude résolue adoptée en cette circonstance par le gouvernement de Paris. Pourquoi, dès l'instant que le roi Catholique avait renié les ouvertures faites par son ambassadeur, le roi Très-Chrétien eût-il ratifié les négociations entreprises en Espagne sinon à son insu, du moins sans son ordre? Mais il existait d'autres et plus sérieux motifs de désapprobation du « procédé » de Du Fargis. Outre, en effet, que la perspective du dépôt des forts de la Valteline en main tierce ne devait guère séduire une cour où l'on paraissait pressé de voir exécuter le traité de Madrid,[4] la concession des routes des Alpes à tous princes catholiques durant le séquestre soulevait de vives objections en France. L'Escurial avait retiré son agrément au projet de Mirabel parce que ce projet ne faisait aucune mention du droit aux passages en faveur de Milan. Le Louvre repoussa la convention signée par Du Fargis précisément parce que, sous une forme détournée, elle donnait satisfaction aux ambitions espagnoles quant à ce point particulier.[5]

Au total, la situation diplomatique créée par l'affaire de la Valteline apparaissait comme suit aux premiers jours de juillet. Le traité d'Aranjuez accepté par Philippe IV était rejeté par Louis XIII, lequel déclarait s'en tenir soit au traité de Madrid d'avril 1621, soit aux propositions de l'ambassadeur

(1) *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline* (1623). Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 116.

(2) *Du Fargis au commandeur de Sillery.* 9 mai 1622. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(3) *Pesaro al Senato.* Toulouse, 27 giugno 1622. Frari Francia. LVII.

(4) *Discours succinct des choses qui se sont passees sur le faict de la Valteline* (1623). Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 116.

(5) *Relation d'Espagne, par Du Fargis.* 1622. Bibl. Nat. Coll. Brienne CXVII. 389. — *Memoire des affaires de la Valteline. Ibid* 403.

castillan d'avril 1622.[1] A la vérité, on conservait bien encore quelque espoir en Espagne de voir le roi Très-Chrétien céder aux instances de Mirabel. Mais celui-ci, mieux placé que personne pour juger des réelles dispositions du souverain auprès duquel il était accrédité, ne croyait plus à la possibilité d'une entente prochaine entre les deux couronnes, depuis surtout que le succès inattendu du mouvement du Prættigau avait ramené aux Ligues Grises les sympathies intéressées de quelques-uns de leurs voisins et de leurs alliés.[2] En revanche, la présence de Mansfeld et de ses troupes aux frontières de Champagne éveillait à Paris des appréhensions.[3] Toutefois, le jour n'était pas éloigné où le *condottiere* allemand allait franchir la Sambre, pénétrer dans le Hainaut et, grâce à sa retraite, permettre aux hommes d'Etat du Louvre de reporter en partie leur attention vers les Alpes.[4]

Au demeurant, l'heure était venue pour le gouvernement français de chercher à regagner le terrain que les erreurs de sa diplomatie lui avaient fait perdre aux Ligues Suisses et Grises. Les cantons protestants pleins de défiance à son endroit; les cantons catholiques prêts à dénoncer son alliance et à se contenter désormais de celle de Milan; les Trois Ligues, lasses d'implorer en vain son appui, interdisant à son ambassadeur l'entrée de leurs vallées,[5] tels étaient en somme pour la Couronne Très-Chrétienne les fruits amers d'une politique faite d'imprévoyance, d'atermoiements et de faiblesse. Et cependant, quelque sombre que fût ce tableau, il n'y avait certes pas lieu de désespérer de l'avenir. Tout pouvait encore être réparé. Victorieuse, mais très éprouvée par la lutte qu'elle soutenait en Allemagne et en Flandre, l'Espagne était acculée à la banqueroute, et les Grisons menaçaient la Valteline.[6] Or, le Louvre était-il en mesure et surtout en volonté de tirer parti de ces circonstances éminemment favorables à la restauration de son influence à Zurich, à Lucerne, à Coire? Les avis étaient partagés à ce sujet, en Suisse aussi bien qu'en Rhétie.

Diète de Bade de juin—juillet 1622. — Les Grisons s'y font représenter. — Craintes qu'inspirent aux cantons catholiques les progrès de Mansfeld en Alsace. — Reproches adressés aux Confédérés par les gouvernements d'Innsbruck et de Paris. — Réponse peu satisfaisante des députés des cités évan-

(1) *Renier Zen al Senato.* Roma, 11 giugno 1622. Frari. Roma. LXXXVI. 224. — *Discours sommaire sur les affaires de la Valteline.* (mars 1624.) Bibl. Nat. f. fr. *3702* f° 1.

(2) *Mirabel à Juan de Ciriza.* 23 juillet 1622. Arch. Nat. *K 1479* n° 34.

(3) *Puysieux au commandeur de Sillery.* 10 août 1622. Aff. Etr. Rome XXX. (impr. Aubery. I. 450.)

(4) **Mém. de Richelieu.** (éd. Petitot.) III. 217.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 29 giugno e 8 luglio 1622. Frari. Svizzeri. XV. — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 23 juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 487. — *Discours sur l'estat lamentable auquel sont réduites les Trois Ligues des Grisons.* loc. cit. — V. Siri. op. cit. V. 379.

(6) Vitt. Siri. op. cit. V. 389.

géliques et de ceux des Etats de l'ancienne confession. — Ces derniers décident derechef de se désintéresser des affaires de Rhétie. — Echec personnel de Gueffier. — La diète repousse toutes ses propositions. — A la demande du Corps helvétique, Léopold consent à ce que des négociations soient entamées à Feldkirch entre ses commissaires et des envoyés des Ligues Suisses et Grises. — Celles-ci se refusent à traiter sur terre autrichienne. — Les Cantons se rallient au choix de Lindau comme lieu de réunion des conférences projetées. — Les Trois Ligues adhèrent à cette décision.

Les Suisses et les Grisons joués par l'archiduc d'Innsbruck. — Le plan de ce prince consiste à gagner du temps, de manière à permettre à ses troupes de passer du Sundgau dans le Tyrol. — Ajournement de l'ouverture des conférences pour la paix. — Inquiétudes à Coire. — Mesures prises par les cités évangéliques pour secourir leurs alliés de Rhétie. — Elles s'adressent en vain à Paris et à Venise. — Invasion soudaine des Autrichiens en Engadine. — Les Grisons évacuent cette vallée. — Situation critique des Trois Ligues.

XXXIV. Sur ces entrefaites, s'était ouverte à Bade, le 26 juin, pour une durée de trois semaines, la diète générale annuelle qui réunissait dans cette ville les députés des treize Etats confédérés. Les Grisons, conviés à s'y faire représenter, n'avaient pas décliné l'invitation. Ils s'étaient même empressés de l'accepter, tant il leur importait de se justifier en toutes occasions des accusations d'intolérance confessionnelle formulées contre eux dans la Suisse primitive. Aussi celui d'entre leurs trois délégués qui appartenait à l'ancienne croyance avait-il la mission de rassurer ses coreligionnaires des « Waldstætten » quant à la sécurité dont continuaient à jouir les catholiques en Rhétie et d'affirmer bien haut l'union indissoluble des Trois Ligues dans leur lutte victorieuse contre l'Autriche. (1)

A ne considérer que les apparences, la situation des Grisons, à ce moment-là, semblait assez raffermie. Grâce à, leurs récents succès, ils se trouvaient pour ainsi dire maîtres chez eux. D'autre part, Mansfeld, laissant le champ libre à Tilly en Allemagne, se rapprochait de l'Alsace et s'apprêtait à mettre le siège devant Saverne (10 juillet), immobilisant, par suite, les forces de l'archiduc Léopold sur la rive gauche du Rhin. Déconcertés par la présence inattendue du général protestant dans une province voisine de leurs frontières, alors qu'il n'était bruit en Helvétie que des entreprises heureuses des armées austro-espagnoles dans le Palatinat, les confédérés catholiques paraissaient redouter que l'orage n'éclatât, soit sur l'évêché de Bâle, (2) soit

(1) *J. R. Rahn au chancelier de France.* Zurich, 1er juillet 1622. Aff. Etr. Suisse XIV. 614. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 318. — Anhorn. op. cit. 407.
(2) Eidg. Absch. V² 293 *a*.

sur la Franche-Comté, dont l'agent, le S[r] de Myon, réclamait déjà leur appui éventuel. (1)

A Bade, malgré toutes les prévisions, la réserve et l'humilité des vainqueurs contrastèrent, dès le premier jour, avec l'arrogance des vaincus. Les Grisons s'étaient bornés à demander aux cantons forestiers la réouverture des communications entre Zurich et Coire par le comté de Sargans et à prier leurs alliés suisses de les aider à « retourner en leur pristin estat ». (2) L'archiduc d'Innsbruck, en revanche, quels que fussent les embarras momentanés de sa position, n'hésita pas à menacer de représailles les membres du Corps helvétique qu'il soupçonnait de soutenir contre lui ses « sujets » des Droitures. L'emploi de cette tactique était, il est vrai, le plus sûr moyen de dissimuler sa faiblesse à ses voisins des Ligues, lesquels s'empressèrent, en effet, de l'assurer qu'à l'avenir l'« Union héréditaire » n'aurait pas de plus fidèles observateurs qu'eux. (3)

Mais les Suisses n'étaient pas au bout de leurs surprises. Après l'Autriche qui se plaignait de leurs infractions à l'« *Erbeinung* », ce fut au tour de la France de leur reprocher leurs divisions, unique cause, selon Miron et Gueffier, de l'inexécution du traité de Madrid et du maintien de la Valteline sous la domination milanaise. En vertu de nouvelles instructions, les ambassadeurs du Louvre avaient ordre d'exposer aux Confédérés le détail des négociations qui venaient de se dérouler des deux côtés des Pyrénées jusqu'au 3 mai et de les aviser qu'en aucun cas le roi n'avouerait l'œuvre de Du Fargis. Dès lors, Sa Majesté attendait des cantons que ceux-ci ou, du moins, la majorité d'entre eux, l'aidassent à procurer l'accomplissement du traité du 25 avril 1621 et fissent remettre, sans plus de délai, aux mains de ses ministres les expéditions authentiques de leurs promesses de ratification. (4)

Ce fut avec une froideur marquée que les députés des deux partis accueillirent ces ouvertures. Les protestants, je l'ai dit ailleurs, s'étaient refroidis depuis que l'on avait tenté de surprendre leur agrément en faveur des « articles de Lucerne », et les catholiques paraissaient toujours aussi hostiles à l'exécution pure et simple des capitulations de Madrid. (5) De prime abord, toutefois, les uns et les autres tombèrent d'accord pour répondre qu'il appartenait au roi, leur allié, de proposer les moyens propres à rétablir la paix

(1) Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. p. 19.

(2) *Scaramelli al Senato*. Zurigo, 1 luglio 1622. Frari. Svizzeri. XV. — *Gueffier à Puysieux*. Bade, 7 juillet 1622. loc. cit.

(3) Eidg. Absch. V[2] 288—289. — *Gueffier à Puysieux*. Bade. 7 juillet 1622. loc. cit.

(4) *J. R. Rahn au chancelier*. Zurich, 1[er] juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 614. — *Proposition de Gueffier à la diète de Bade*. 2 juillet 1622. Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX. 20. — *Miron à Fribourg*. Soleure, 8 novembre 1622. Arch. Fribourg. (France.) — Eidg. Absch. V[2] 288 *a*. — Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. p. 23. — Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 379.

(5) *J. R. Rahn au chancelier*. Zurich, 1[er] juillet 1622. loc. cit.

dans les deux Rhéties, celle de deça et celle de delà les monts.(1) Mais, quelques jours plus tard, Schwytz et les Etats de son groupe, qu'indisposaient les prétentions de Gueffier à s'ériger arbitre de leurs différends avec les Grisons et les cités évangéliques,(2) décidaient à nouveau de se désintéresser des affaires des Trois Ligues.(3) On n'ignorait pas cependant chez les « Waldstætten » que, aux termes d'une déclaration formelle de Sillery, il n'était pas admissible que la France consentît jamais à l'exclusion de l'ancien culte d'aucun des lieux où celui-ci se trouvait exercé en ce moment-là.(4) Aussi bien tous les efforts tentés par les ambassadeurs royaux en vue de ramener à eux les opposants demeurèrent stériles. En désespoir de cause, le successeur de Paschal les requit de lui faire savoir s'ils persisteraient dans leur résolution, au cas où les protestants grisons accorderaient aux catholiques valtelins de sérieuses garanties de liberté confessionnelle. Ils refusèrent de se prononcer. En revanche, le nonce, auquel l'envoyé français ne demandait point son avis, crut devoir intervenir pour affirmer que le Saint-Père n'acquiescerait à la restitution de la vallée de l'Adda aux Trois Ligues que si toutes les concessions consenties par ces dernières à Milan, le 15 janvier, étaient maintenues.(5)

L'échec de Gueffier ne pouvait être plus complet. Ce fut en vain qu'il chercha à l'atténuer. Les députés de Rhétie assistant à la diète se montrèrent non moins hostiles que les Suisses à ses ouvertures. Pressé par eux de s'expliquer quant aux moyens infaillibles dont il prétendait disposer pour leur procurer satisfaction, il eut l'audace, assurément inconsciente, de soumettre à leur approbation des « articles de religion » inspirés à la fois de ceux d'Ilantz de novembre 1620 et de ceux de Lucerne d'août 1621. Il fit plus, d'ailleurs, et demanda aux représentants des cités évangéliques d'appuyer ses vues, sous couleur d'enlever aux « Espagnolisez » tout prétexte à récriminations.(6) Les envoyés grisons continrent pourtant leur indignation. Il leur importait, en effet, d'obtenir de l'ambassadeur français le texte authentique de sa proposition, dans l'espoir de s'en faire une arme contre lui, tant à la cour de France qu'auprès de leurs communes. A la vérité, Gueffier éventa le piège. Reprenant aussitôt l'attitude énigmatique qu'il avait observée devant le « Bundstag » de Coire, dix mois auparavant, il se contenta de déclarer qu'il agissait certes en son nom personnel, « par manière de discours », mais que si les Trois Ligues ne suivaient pas ses avis, le roi ne tarderait pas à leur retirer sa protection.(7)

(1) Eidg. Absch. V² 289. — *J. R. Rahn au chancelier*. Zurich, 1er juillet 1622. loc. cit.

(2) *Casati à Léopold*. Altorf, 27 juin 1622. (Reinhardt. 121.) *Scaramelli al Senato*. Zurigo, 6 luglio 1622. loc. cit. — *Gueffier à Puysieux*. Bade, 7 juillet 1622. loc. cit.

(3) *Gueffier à Puysieux*. 7 juillet 1622. *Casati à Leopold*. Lucerne, 12 juillet 1622. (Reinhardt. 123

(4) *Sillery à Puysieux*. Paris, 14 mai 1622. Aff. Etr. France. CCXLIII. 284.

(5) *Gueffier à Puysieux*. Bade, 7 juillet 1622. loc. cit.

(6) *Miron à Zurich*. Soleure, 14 juin 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden G (170 10. 11)

(7) *J. R. Rahn au chancelier*. Zurich, 1er juillet 1622. Aff Etr. Suisse. XIV. 578 — *Scaramelli al Senato*. Zurigo, 6 luglio 1622. loc. cit.

L'acceptation du traité de Madrid par les Suisses et les Grisons paraissait d'autant plus compromise que les ambassadeurs français, auteurs responsables des modifications apportées après coup à la teneur de cet instrument diplomatique, ne parvenaient pas à rédiger une formule qui ralliât les suffrages de l'unanimité des membres du Corps helvétique. Restait la question de l'opportunité d'une nouvelle médiation entre les Trois Ligues et leurs ennemis. La diète ne se sépara pas sans l'avoir discutée. En présence de la situation précaire des troupes autrichiennes en Alsace, les cantons catholiques et le gouverneur de Milan pressaient l'archiduc de ne pas repousser les offres amicales des Confédérés. Or, Léopold s'en tenait avec obstination au plan qu'il s'était tracé et cherchait à traîner les choses en longueur. Pour complaire aux « Waldstætten », il consentit cependant en principe à une cessation momentanée des hostilités, pourvu que ses voisins de Rhétie se résignassent à désarmer les premiers. Au cas où ceux-ci eussent accepté cette condition, le frère de l'Empereur ne faisait pas d'objections à ce que des conférences entre leurs commissaires, les siens et ceux des cantons s'ouvrissent à Feldkirch à l'effet d'y négocier la paix. (1)

Dès lors, la question se trouvait nettement posée. Il appartenait aux Grisons de la résoudre. Leurs députés, sans même attendre que la diète suisse fût terminée, s'étaient réunis à Coire, le 11 juillet, en un « Bundstag » où le marchand milanais Giulio-Cesare Ciseri, agent officieux de Feria, leur avait donné lecture d'une missive assez énigmatique de ce dernier. (2) Mais tout s'effaçait devant la gravité de la résolution que les Trois Ligues étaient appelées à prendre au sujet de l'armistice. A la veille de rejoindre Miron à Soleure, Gueffier leur avait adressé, de Rapperswyl, une dépêche très forte, dans laquelle il les adjurait de ménager l'évêque de Coire et son chapitre et de souscrire aux propositions archiducales, dont il avait cependant paru se désintéresser à Bade. (3) Dans le même temps, au reste, Louis XIII engageait Philippe IV à intervenir auprès du souverain d'Innsbruck en vue de procurer une suspension d'armes du côté tyrolien. (4) D'autre part, les cantons forestiers priaient Zurich de les aider à amener les Grisons à composition. (5) Or, ces derniers ne demandaient qu'à traiter. Toutefois, le souvenir des affronts essuyés par leurs députés à Imst était encore trop récent pour qu'ils ne répugnassent pas à l'idée d'entamer derechef des négociations sur terre autrichienne. (6) En conséquence, ils se refusèrent à dépêcher à Feldkirch, tout en se déclarant

(1) *Léopold aux cantons.* Brisach, 8 juillet 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden G; *à Casati.* Brisach, 14 juillet 1622. (Reinhardt. 124.) — Eidg. Absch. V² 289. — *Miron à Sillery.* Soleure, 16 juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 585.

(2) Anhorn. op. cit. 413. — Sprecher v. Bernegg. I. 392.

(3) Eidg. Absch. V² 289.

(4) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 26 julio 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 64.

(5) Eidg. Absch. V² 294.

(6) Eidg. Absch. V² 298 *a*.

d'ailleurs prêts à faire rencontrer en Argovie leurs commissaires avec ceux de l'archiduc. (1)

Consulté par les Suisses, dont les bons offices continuaient à être acquis aux deux parties, Léopold repoussa avec mépris la contre-proposition grisonne. (2) Par suite, la situation semblait sans issue, quand, sur ces entrefaites, se produisit un véritable coup de théâtre. Une nouvelle diète générale s'était assemblée à Bade, le 7 août. A leur surprise, les députés confédérés y reçurent communication d'une missive dans laquelle le prince autrichien les conviait à ratifier le choix qu'il venait de faire de Lindau, ville impériale, comme lieu de réunion des conférences projetées. (3) Cette offre répondait trop bien aux desseins pacifiques que l'on nourrissait en Helvétie pour ne pas être accueillie avec faveur par les cantons. Ceux-ci s'y rallièrent sans peine et la complétèrent même en fixant au 24 août l'ouverture des négociations. (4) Les Grisons, il est vrai, hésitaient à donner à ces pourparlers leur adhésion pourtant indispensable. Ils cédèrent, toutefois, dès qu'ils eurent obtenu de leurs alliés suisses la promesse, bien illusoire, hélas! que ceux-ci ne les abandonneraient pas au cas où l'Autriche se refuserait à reconnaître leur entière indépendance. (5)

Si les cités évangéliques avaient joint leurs démarches à celles des «Waldstætten» en vue de procurer l'apaisement du conflit austro-rhétien, c'est que, de l'avis général, il semblait difficile que les Grisons, même victorieux, atteignissent sans encombre la saison des neiges, qui seule pouvait les mettre à l'abri d'un retour offensif de leurs ennemis. (6) Incapables d'un effort soutenu, impropres en outre à l'exécution d'un plan stratégique quelconque, fût-il le moins compliqué, les montagnards des Alpes de Rhétie n'avaient eu ni les moyens de poursuivre leurs succès au delà des frontières de l'Engadine, ni la prudence de se ménager la neutralité du gouverneur de Milan, dont les lieutenants, ensuite d'une incursion des bandières dans le Val Saint-Jacques, venaient de rejeter celles-ci de l'autre côté du Splugen. (7) Peu à peu, d'ailleurs, la petite armée de Salis s'était fondue et c'est à peine si, dans les premiers jours d'août, ce général avait à sa disposition deux mille hommes, alors qu'il lui en eût fallu six mille pour faire face à toutes les éventualités. (8)

(1) *Les Trois Ligues aux XIII cantons.* Coire, 4/14 juillet 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G. Gueffier à Puysieux.* Soleure, 23 juillet 1622. Aff. Etr. Suisse. XIV. 487. — Anhorn op. cit. 414. — Sprecher v. Bernegg. I. 392 sqq. — Eidg. Absch. V² 296 c.

(2) Anhorn. op. cit. 414. — *Léopold à Casati.* Drusenheim, 29 juillet 1622. (Reinhardt. 125.)

(3) *Léopold aux XIII cantons* Haguenau, 30 juillet 1622. · Eidg. Absch. V² 298 *a.*

(4) *Casati à Léopold.* Lucerne, 8 août 1622. (Reinhardt. 126.) — *Gueffier à Puysieux.* Soleure 21 août 1622. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 298 *a.*

(5) Eidg. Absch. V² 299. — Sprecher v. Bernegg. I. 403.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 21 giugno. 30 luglio 1622. loc. cit.

(7) Sprecher v. Bernegg. I. 395. — C. von Mohr. op. cit. II 737. — Quadrio. II. 307.

(8) *Peblitz a Scaramelli.* Steinsberg (Ardetz), 1 agosto 1622. loc. cit.

XXXV. Ainsi donc, lentement mais sûrement, l'archiduc Léopold obtenait ses fins. Et l'événement lui donnait raison contre ceux de ses conseillers qui l'avaient engagé à négocier avec les Trois Ligues au lendemain de la capitulation de Baldiron dans Coire. Endormis dans une sécurité trompeuse, circonvenus par Feria qui leur offrait la restitution de la Valteline aux conditions stipulées dans le traité de Madrid, conditions qui leur paraissaient trop dures encore, les Grisons commençaient à se débander. (1) D'autre part, les Suisses, eux aussi, entraient sinon sans défiance, du moins sans réserves dans le jeu du prince autrichien. Non pas certes que les démarches tentées auprès de celui-ci par les cantons en vue de la conclusion immédiate d'un armistice n'eussent été bien accueillies. Mais elles ne devaient pas être suivies d'effet. (2)

Pour un observateur perspicace, le plan de Léopold apparaissait, déjà alors, dans toute sa netteté. En faisant des ouvertures pacifiques aux diètes helvétiques de juillet et d'août, l'archiduc n'avait été guidé que par le souci de gagner du temps. Dégagé du côté de l'Alsace, que Mansfeld venait d'évacuer, il allait pouvoir se retourner contre les montagnards de Rhétie et les écraser. (3) La convocation des députés de ceux-ci et de leurs alliés suisses à Lindau était donc, de sa part, un artifice et ne tendait à autre fin qu'à donner à son armée le loisir de passer à marches forcées du Sundgau dans le Tyrol. Fixées tout d'abord au 24 août, puis ajournées par lui au 4 septembre, (4) les conférences pour la paix devaient, dans sa pensée, coïncider avec le complet anéantissement de la liberté des Ligues Grises et l'annexion définitive, cette fois, des Droitures à l'Autriche antérieure.

Quelque habileté que mît l'archiduc à dissimuler ses véritables desseins, la recrudescence des préparatifs militaires aux frontières de l'Engadine commençait à éveiller les inquiétudes des Confédérés protestants et des Grisons. (5) Ceux-ci, surpris d'apprendre que des troupes venues de Lombardie eussent relevé la garnison tyrolienne du fort Sainte-Marie, position importante qui commandait la route d'Innsbruck à Milan, s'attendaient à être attaqués d'un instant à l'autre. (6) Aussi, tout en acceptant de se faire représenter à Lindau, n'avaient-ils pas caché à leurs alliés suisses le péril dont ils se sentaient environnés. (7) On a vu plus haut que les cités évangéliques, dans la crainte de s'attirer

(1) *Peblitz a Scaramelli.* Steinsberg (Ardetz), 1 agosto 1622. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 2 settembre 1622. loc. cit. — *Gueffier à Puysieux.* Soleure. 7 septembre 1622. (ap. Siri. V. 399.)

(2) *Léopold aux cantons.* 18 août 1622. (Eidg. Absch. V² 304.) — *Scaramelli al Senato.* Zurigo. 19 agosto 1622. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 298 *a.*

(3) *Philippe IV à l'Infante Doña Isabel.* Madrid, 25 août 1622. Arch. Nat. *K 1456* nº 239. — Quadrio. II. 308. — Romegialli. Storia della Valtellina. III. 141. — Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig. I. 237.

(4) *Léopold aux XIII cantons.* 15 août 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 12. 8). — *Léopold à Casati.* Spire. 17 août 1622. (Reinhardt. 127.) — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 19 agosto 1622. loc. cit. — Anhorn. op. cit. 414. — Sprecher von Bernegg. I. 405.

(5) *Casati à Léopold.* Lucerne, 8 août 1622. (Reinhardt. 126.)

(6) *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 21 août 1622. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 298 *a.*

(7) *Gueffier à Puysieux.* Soleure 21 août 1622. loc. cit.

des représailles, avaient peu à peu rappelé leurs enseignes des Trois Ligues. Réduites à une pénible extrémité et ne sachant où se procurer des recrues, depuis surtout que l'armée de Mansfeld, dont quelques enfants perdus avaient réussi à les rejoindre, s'était éloignée de la ligne du Rhin, les Grisons menacèrent leurs coreligionnaires d'Helvétie de s'accommoder avec Léopold s'ils n'étaient promptement secourus. (1)

Or, Berne et Zurich n'avaient pas attendu cette sommation pour aviser aux moyens de renforcer les bandières de Salis. A Bade, le 7 août, les députés de ces cantons ne s'étaient pas fait faute de déclarer bien haut que leurs supérieurs s'opposeraient avec toute leur puissance au réassujettissement des Droitures à l'Autriche. (2) Et, dans la réalité, la levée de deux régiments se poursuivait activement sur les rives de l'Aar et de la Limmat. Mais si les Suisses de la nouvelle confession consentaient à mettre leurs troupes au service des Grisons, c'était avec l'espoir que la solde et l'entretien de celles-ci seraient supportés par l'un des grands Etats, royaume ou république, intéressés à la conservation des passages de la Valteline. (3) Ils se tournèrent donc vers la France. Ce fut en vain. Bien qu'il ne cessât de solliciter des Trois Ligues la ratification des « articles » de Lucerne et que ses instances à ce sujet dussent redoubler encore en septembre, au moment de l'invasion tyrolienne, (4) Gueffier n'admettait pas que les communes de Rhétie, abandonnées par le roi Très Chrétien, acceptassent l'invitation qui leur était faite de dépêcher leurs représentants à la conférence de Lindau. (5) En conséquence, Miron et lui refusèrent avec énergie de recommander à leur maître la requête des cantons protestants. (6)

Restait comme ressource suprême la Seigneurie de Venise, aux généraux de laquelle Rodolphe de Salis, commandant de la petite armée grisonne, avait inutilement proposé une action combinée vers Bormio et la Valteline. (7) Or, quoique le péril autrichien fût à la porte, le résident de la Sérénissime République à Zurich continuait à voir dans la très prochaine réunion de députés suisses et grisons et de commissaires archiducaux sur les rives du lac de Constance le remède à tous les maux dont souffrait la Rhétie. (8) Il fallut pour réveiller le Sénat que les cités évangéliques le menaçassent d'encourager les Trois Ligues à s'accommoder coûte que coûte avec leurs adversaires. (9) Devant cette mise en demeure, le gouvernement de Saint-Marc

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 7 agosto 1622. loc. cit. — *Relatione del amico di Basilea fatta in Lucerna li 16 agosto 1622.* (Reinhardt. 132.)

(2) *Relatione del amico di Basilea, etc.* — *Gueffier à Puysieux.* 26 aout 1622. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 298.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 5 e 8 agosto 1622. loc. cit.

(4) Vitt. Siri. V. 398. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 2 e 5 settembre 1622. loc. cit.

(5) Vitt. Siri. V. 394.

(6) *Casati à Léopold.* Lucerne, 19 août 1622. (Reinhardt. 128.) — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 21 août 1622. loc. cit.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 15 luglio 1622. op. cit.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 12 agosto 1622. loc. cit.

(9) *Ibid.* Zurigo, 31 agosto 1622.

se décida à demander à Mansfeld de détacher de ses troupes deux mille fantassins et deux cents chevaux et de les acheminer vers la haute vallée du Rhin. Malheureusement il n'était plus temps, car cet homme de guerre venait d'évacuer l'Alsace et de passer en Lorraine. (1) Contraints, dès lors, de ne plus compter que sur eux-mêmes et certains enfin que Léopold se jouait du Corps helvétique, Zuricois et Bernois s'apprêtaient à marcher « enseignes déployées » au secours des Grisons, (2) lorsque la terrifiante nouvelle de l'écrasement de ceux-ci par les forces autrichiennes se répandit à l'improviste dans les villes et les campagnes de la Suisse protestante. (3)

L'orage qui s'était abattu sur la Rhétie était certes prévu et, depuis quinze jours au moins, Salis s'attendait à être attaqué. Toutefois, la soudaineté de l'invasion et la rapidité des mouvements de l'ennemi déconcertèrent ses prévisions et réduisirent à néant ses plans de défense. Dès le 20 août, le comte Alwig de Sulz avait concentré dans le Montafun toutes les troupes qu'il ramenait d'Alsace. (4) On supposait, par suite, qu'il se jetterait sur le Prættigau. Il n'en fut rien. Le 28, en effet, ce lieutenant de l'archiduc tirait droit en Engadine, pénétrait dans cette vallée à Samnaun et ne tardait pas à y être rejoint par Baldiron, venant de Martinsbruck. (5) Débordés par un adversaire très supérieur en nombre, les Grisons rétrogradèrent vers Ardetz, où ils tentèrent en vain de faire front. Battus à Canova, le 2 septembre, ils renoncèrent à défendre plus longtemps cette région et traversèrent la Fluela, poursuivis par les Autrichiens qui se saisirent de Davos. (6) Deux combats acharnés mais désastreux, livrés le 5 septembre à Aquasana et à Raschnals, achevèrent de semer le découragement dans leurs rangs et précipitèrent leur retraite, à travers la vallée de la Landquart que Sulz mit à feu et à sang, (7) vers Mayenfeld, où le général de Léopold entra quarante huit heures plus tard. (8)

Ainsi donc, pour la deuxième fois en moins d'une année, c'en était fait de la liberté des Trois Ligues. Six jours avaient suffi aux troupes archiducales pour reconquérir les positions abandonnées par elles en juin. Les Grisons n'occupaient plus que le pont de Tardis. (9) Coire se recomman-

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 30 luglio 1622. Frari. Svizzeri. XV.

(2) Eidg. Absch. V² 296 *f.*

(3) *Les députés zuricois à Zurich.* Lindau, 28 août/7 septembre 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 12. 20).

(4) Reinhardt-Casati. p. 134—135. — Sprecher von Bernegg. I. 407.

(5) *Avis de Coire.* 24 août/3 septembre 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 12. 11). *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 5 settembre 1622. (« Sono i primi frutti della dieta di Lindò ».) — U. v. Salis. Denkwürdigkeiten. 162.

(6) V. Siri. V. 394. — Sprecher von Bernegg. I. 409. 412.

(7) *Zurich à ses députés à Lindau.* 30 août/9 septembre 1622. loc. cit. — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 13 septembre 1622. loc. cit. — Sprecher von Bernegg. I. 421.

(8) *Gueffier à Puysieux.* 7 septembre 1622. loc. cit. — Sprecher von Bernegg. I. 417. 422. *Relazione della entrata dell' esercito austriaco, sotto il comando dell' illustre signor Conte di Sulz, nell' Ingadina bassa, Davos e Prettigau.* 28 agosto—8 settembre 1622. (ap. Cantù. Storia di Como. II. 133.)

(9) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 14 settembre 1622. loc. cit.

dait à la clémence du vainqueur,[1] et Salis, réfugié à Ragatz avec les débris de son armée, y recueillait les femmes et les enfants de ses malheureux compatriotes fuyant l'invasion autrichienne.[2] Au midi, enfin, les Espagnols avaient réussi à forcer le passage du Splugen.[3] La cause de l'indépendance de la Rhétie semblait perdue. Coupés des Suisses protestants, lesquels cherchaient inutilement à leur porter secours,[4] les Grisons, dont le sort lamentable eût éveillé des sentiments de compassion «dans le cœur d'un Turc»,[5] n'avaient plus qu'à mettre bas les armes, à moins cependant que leurs alliés d'Helvétie ne parvinssent à les sauver d'une ruine totale au cours des conférences qui venaient de s'ouvrir à Lindau.

Dispositions conciliantes des Grisons. — Ouverture des conférences pour la paix. — L'archiduc attend plus de ses armes que de sa diplomatie. — Ses commissaires cherchent et réussissent à gagner du temps. — Lettre de blâme adressée par l'Empereur aux Confédérés des deux confessions. — Effet produit à Lindau par les nouvelles de l'Engadine. — Malgré la prière instante des Suisses, les troupes autrichiennes continuent à dévaster la Rhétie. — Les députés des Droitures exclus des délibérations de la conférence. — Articles élaborés au cours de cette dernière. — L'Espagne n'intervient point au traité. — Le départ des représentants des cantons livre les envoyés grisons à la discrétion des commissaires de Léopold. — Protestation tardive de Gueffier. — Les communes rhétiennes ratifient les capitulations de Lindau.

XXXVI. Au moment où les Trois Ligues avaient fait choix des députés appelés à les représenter aux conférences de Lindau tout était encore tranquille en Engadine. Néanmoins, la lassitude et le découragement s'étaient, déjà alors, emparés des Grisons et les disposaient à des concessions auxquelles ils ne se fussent sans doute pas résignés deux mois auparavant. Aussi bien, pourvu que l'archiduc se montrât conciliant et qu'il consentît, entre autres choses, à ne pas remettre en question leur indépendance, les protestants de Rhétie semblaient portés à accorder aux catholiques de sérieuses garanties de liberté confessionnelle, voire même «à rendre à César ce qui

---

(1) C. von Mohr. p. 781.
(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 settembre 1622. loc. cit.
(3) *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 29 juillet 1622. loc. cit. — *Discours sur l'estat lamentable, etc.* loc. cit.
(4) *Zürich an Bern.* 24. August/3. September 1622. St-Arch. Zürich. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8, 11 e 14 settembre 1622. loc. cit.
(5) B. Anhorn. op. cit. 419.

était à César », [1] c'est-à-dire à reconnaître, le cas échéant, la suzeraineté nominale de l'Autriche sur huit d'entre les dix Droitures. Et si vif était leur désir de s'accommoder avec tous les Etats voisins que, le différend surgi entre eux et la cour d'Innsbruck une fois vidé, ils se préparaient à faire des ouvertures pacifiques au gouverneur de Milan. [2]

Au reste, la sensation de malaise indéfinissable qu'éprouvaient les populations des hautes vallées du Rhin et de l'Inn à la veille de l'invasion tyrolienne se répercutait chez leurs alliés de la Suisse réformée. Ceux-ci, en effet, quoiqu'ils fussent résolus à les soutenir de leurs armes, évitaient néanmoins avec soin de donner prise aux récriminations de Léopold et des « Waldstætten ». Par suite, les plénipotentiaires grisons, lors de leur passage à Zurich, ne furent pas conviés à une conférence que la députation des cités évangéliques tint dans cette ville, le 1er septembre, avant son départ pour Lindau. [3]

Mais déjà la vieille cité impériale s'apprêtait à recevoir ses hôtes. Ces derniers s'y trouvèrent tous rendus dans les journées des 3 et 4 septembre. [4] C'étaient, outre les vingt-quatre représentants du Corps helvétique et ceux des Trois Ligues, l'abbé de Disentis, Sébastien de Castelberg, dont les habitants des Droitures attendaient, bien à tort, une intervention énergique en leur faveur, [5] puis un envoyé de l'évêque de Coire, lequel, du moins, défendait ouvertement ses intérêts particuliers, [6] enfin le nonce apostolique résidant à Lucerne et l'ambassadeur d'Espagne, Girolamo Casati. Celui-ci, qui ne devait pas tarder à assumer en fait la conduite des négociations, était chargé de surveiller les députés des cantons catholiques et d'empêcher tout rapprochement entre eux et leurs confédérés évangéliques, au cas probable où les conditions léonines que l'Autriche se proposait d'imposer à ses voisins de Rhétie eussent rencontré des contradicteurs parmi les Suisses des deux confessions. [7]

Encore que victorieux en Alsace et sur le point de l'être en Engadine, l'archiduc comptait plus sur ses armes que sur sa diplomatie. [8] Il s'efforçait donc d'ajourner l'ouverture des conférences jusqu'à l'heure où il lui serait loisible de dicter ses volontés aux vaincus. A son sens, la diète réunie sur les rives du lac de Constance devait aboutir bien moins à un accord amiable entre

(1) « Dando però a Cesare quello sarà di Cesare. » *Rod. de Salis à l'abbé de Disentis.* Ardetz, 29 juillet/8 août 1622.

(2) *Casati à Léopold.* Lucerne, 19 août 1622. (Reinhardt. 128.) — *Rod. de Salis à l'abbé de Disentis.* 20/30 juillet 1622. (*Ibid.* 129); Ardetz, 29 juillet/8 août 1622. (*Ibid.* 129—131.)

(3) Eidg. Absch. V² 302 *a.*

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 2 settembre 1622. loc. cit. — *Gueffier à Puysieux.* 7 septembre 1622. loc. cit.

(5) *L'abbé de Disentis à Casati.* 18 août 1622. (Reinhardt. 133.) — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 425.

(6) C. von Mohr. op. cit. II. 784.

(7) *Casati à Léopold.* Lucerne, 20 août 1622. (Reinhardt. 134.)

(8) *Léopold à Casati.* Molsheim, 9 septembre 1622. (*Ibid.* 137.)

ses commissaires et ceux des Suisses et des Grisons qu'à une sentence sans appel rendue contre ces derniers, en la présence et avec l'assentiment tacite de leurs alliés d'Helvétie. Au demeurant, ce n'était pas sans dessein que son choix s'était arrêté sur Lindau, d'où, vu la difficulté des communications, il semblait malaisé que les députés du Corps protestant sollicitassent bien fréquemment les avis et les instructions de leurs supérieurs. (1)

Lorsque, le 5 septembre, on en vint à un premier échange de vues, les représentants de Léopold étaient seuls à savoir ce qui se passait en Rhétie depuis le commencement du mois. Or, à ce moment-là, le désastre grison n'était pas complet. Il importait, en conséquence, de gagner du temps. Les commissaires autrichiens mirent à profit l'exemple que leur avait donné, l'année précédente, le président de Dôle au début de ses négociations avec Montholon. (2) Ils soulevèrent objections sur objections, déclarèrent qu'ils ne siégeraient pas chaque jour, discutèrent la teneur des pouvoirs des plénipotentiaires des Trois Ligues et, en fin de compte, communiquèrent à leurs collègues une missive dans laquelle l'Empereur reprochait aux Confédérés d'avoir accordé leur appui aux rebelles du Prættigau. (3)

A ne considérer que les faits, ce blâme impérial n'était pas absolument immérité. Les gouvernements des cantons protestants eussent été malvenus à prétendre que la surveillance exercée par eux à l'endroit de ceux de leurs ressortissants qui s'enrôlaient sous les bannières grisonnes avait été très effective. Mais, d'autre part, le procédé de Léopold n'était pas à l'abri de toute critique, puisque aussi bien le prince autrichien s'était dérobé à l'engagement pris par lui envers les Suisses de consentir à une suspension d'armes aux frontières du Tyrol et de la Rhétie. Aux termes de leurs instructions, les députés de Zurich et de ses alliés relevèrent avec vivacité cette infraction à la parole donnée. Ils insistèrent derechef, ainsi que Miron le faisait, au reste, de Soleure, (4) pour que l'armistice, approuvé par les Trois Ligues dès la fin d'août, fût observé sans plus de délai par les généraux de l'archiduc. Les commissaires de celui-ci ne s'y opposant pas, des courriers partirent de Lindau, le 6 septembre, à l'effet de notifier cette décision aux belligérants. (5) Or, à ce moment-là déjà, les Grisons vaincus battaient en retraite vers Mayenfeld et ne semblaient plus en état de résister à leurs adversaires. Toutefois, la nouvelle des succès foudroyants de Sulz et de Baldiron, tenue secrète par les plénipotentiaires autrichiens, ne fut connue de leurs collègues suisses que

(1) *Les députés zuricois à Zurich.* Lindau, 30 août/9 septembre 1622. St-Arch. Zürich. Graub. *G.*

(2) « Wir habent uff œstereychischer Syten mitt gschwinden spitzfændigen Lüten zeschaffen. » *Les députés zuricois à Zurich.* Lindau, 27 août/6 septembre 1622. St-Arch. Zürich. Graub. *G* (170. 12. 20).

(3) Eidg. Absch. V² 304. — *Les députés zuricois à Zurich.* Lindau, 29 août/8 septembre 1622. loc. cit.

(4) *Miron à Zurich.* Soleure, 15 septembre 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 13. 19).

(5) *Les députés zuricois à Zurich.* Lindau, 28 août/7 septembre 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G.* — *Gueffier à Puysieux.* 13 septembre 1622. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 303.

le 7 au matin.(1) Au même temps parvenaient à ces derniers les appels désespérés des communes rhétiennes envahies.(2) Mais les pourparlers qu'ils entamèrent aussitôt avec les représentants de Léopold, en vue d'obtenir la cessation immédiate des hostilités, demeurèrent inefficaces.(3) Les troupes archiducales continuèrent à dévaster l'Engadine et le Prættigau et ne suspendirent leur marche victorieuse que le jour où il fut avéré que les malheureux Grisons n'avaient plus rien à perdre.(4)

Désormais maître de la situation et certain, grâce à la présence de Casati à la diète, de la neutralité bienveillante des Suisses catholiques, le frère de l'Empereur n'avait plus aucun ménagement à garder envers ses voisins des Trois Ligues.(5) On vit refleurir en septembre les procédés d'intimidation auxquels Feria avait eu recours en janvier. A Lindau, comme à Milan, la délégation des Droitures fut exclue des déliberations de la conférence.(6) Celles-ci ne pouvaient être que sommaires, au reste. Léopold entendait faire revivre, en les aggravant, toutes les prétentions énumérées par ses commissaires à Imst, l'année précédente.(7) Et rien, cette fois, ne s'opposait à l'exécution de ses desseins.

Les articles élaborés sous l'inspiration de Casati, toujours prêt à prendre en main les intérêts de l'Autriche, bien qu'il ne fût officiellement chargé que de ceux de l'Espagne, étaient plus préjudiciables encore à l'indépendance grisonne que les capitulations lombardes, non ratifiées d'ailleurs par le roi Catholique. Déclarés vassaux de l'archiduc, les habitants de huit d'entre les Droitures et ceux de la Basse-Engadine voyaient se rompre les liens politiques qui les unissaient à leurs compatriotes des deux autres Ligues. A la vérité, ils conservaient leurs alliances avec les Suisses et avec la France. Mais cette réserve, accordée à la demande expresse du nonce,(8) n'était que de pure forme. L'envoyé milanais l'avait, en effet, très habilement amendée,(9) en la faisant suivre de ces mots significatifs: « pour autant que les dites alliances ne seront pas incompatibles avec l'Union héréditaire », laquelle se trouvait ainsi confirmée par le nouveau traité.(10) Enfin les Ligues Grise et

(1) *Les députés zuricois à Zurich.* Lindau, 28 août/7 septembre 1622. loc. cit.

(2) *Les Trois Ligues aux XIII Cantons.* 24 août/3 septembre, 25 août/4 septembre; *à Guler à Zurich.* 26 août/5 septembre. — *Zurich à ses députés à Lindau.* 28 août/7 septembre 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden G (170. 12. 26).

(3) *Gueffier à Puysieux.* 7 septembre 1622. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 settembre 1622. loc. cit. — Anhorn. op. cit. 423 sqq.

(4) Eidg. Absch. V² 303.

(5) *Les députés zuricois à Zurich.* Lindau, 30 août/9 septembre 1622. loc. cit.

(6) Sprecher v. Bernegg. I. 425.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 17 settembre 1622. loc. cit.

(8) *Corsini à Ludovisio.* 24 octobre 1622. (ap. Siri. V. 425.)

(9) *Gueffier à Puysieux.* 11 octobre 1622. (ap. Siri. V. 427.)

(10) Eidg. Absch. V² 307. — *Gueffier à Puysieux.* 13 septembre 1622. (ap. Siri. V. 400.) — Siri, op. cit. V. 422. — Anhorn. 435. — *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline, etc* (1623). Bibl. Nat. f. fr. 3691 f° 116.

Cadée s'obligeaient à n'entamer à l'avenir des négociations avec aucun prince étranger sans l'assentiment du souverain d'Innsbruck. (1)

Et cependant, l'annexion à ses Etats d'une notable partie du territoire grison n'était pas le seul profit que Léopold entendît retirer des victoires de ses lieutenants. En échange de l'abandon de ses prétentions sur Mayenfeld, il s'arrogeait le privilège excessif d'entretenir pendant six ans des garnisons dans cette ville et dans Coire. Or, cette clause, jointe à celle qui prévoyait l'établissement de relais de postes dans l'Engadine et le Val Bregaglia, faisait de lui l'unique dispensateur du droit aux passages, tant en Rhétie qu'en Valteline. Dans ces conditions, était-il opportun que l'Espagne intervînt à la conférence pour s'assurer des avantages que l'Autriche s'engageait à lui procurer sans bourse délier? (2) Ni Casati, ni Feria ne le pensèrent, et cela d'autant moins que, à ce moment-là, on ne désespérait pas encore à Madrid de la ratification française du traité d'Aranjuez.

Au point de vue confessionnel, les articles de Lindau étaient certes plus défavorables aux protestants que ne l'eussent été ceux de Lucerne, rédigés, l'année précédente, par Gueffier et Scappi et soumis en vain par eux à l'approbation des communes rhétiennes. Le culte évangélique, maintenu dans les deux Ligues et la seigneurie de Mayenfeld, était supprimé dans les Droitures sujettes de l'archiduc. En revanche, il demeurait acquis que la propagande catholique s'exercerait librement à l'avenir dans toute l'étendue du pays grison. Des privilèges considérables accordés ou restitués au clergé et à l'évêque, qu'il était loisible à son chapitre de choisir désormais parmi des candidats de nationalité allemande, complétaient les mesures prises à l'effet d'avantager les adeptes de l'ancienne croyance au détriment de ceux de la nouvelle. (3)

Dès l'ouverture des conférences, les députés de Rhétie s'étaient abouchés avec les représentants des cantons forestiers et avaient sollicité leur appui. Ces derniers n'étaient pas inféodés à ce point à la maison d'Autriche qu'ils souhaitassent l'asservissement à celle-ci d'un peuple auquel les rattachait le souvenir de luttes glorieuses soutenues jadis en commun contre l'Empire. Ils conseillèrent donc aux Grisons de repousser tout projet d'accommodement où ne seraient pas stipulées l'indépendance complète des Trois Ligues, le retrait des garnisons autrichiennes et la réservation de l'alliance de France et de celle des cantons suisses. (4) De fait, au premier abord ils ne cherchèrent pas à dissimuler la surprise pénible que leur causait la perspective de l'annexion des Droitures au Tyrol et de l'installation de troupes étrangères à

(1) Eidg. Absch. V² 2100.

(2) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 430.

(3) Traité de Lindau: A Porta. op. cit. II. 484 sqq. — Eidg. Absch. V² 2095. — Siri. V. 422—425. — *cf.* pour les sources: Rott. Inventaire sommaire. II. 490.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 ottobre 1622. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 304—306.

demeure dans Coire et Mayenfeld.(1) Mais Casati réussit à faire taire ces scrupules tardifs, si bien que, le 16 septembre, jour auquel les articles du traité leur furent officiellement communiqués, il ne se trouva parmi eux aucune voix pour appuyer le plaidoyer chaleureux des députés de la Suisse évangélique en faveur du maintien de la liberté politique et religieuse en Rhétie.(2)

Il ne restait plus, dès lors, aux Confédérés des deux confessions qu'à se retirer et à abandonner les Grisons à leur malheureux sort. Leur départ fut pourtant ajourné jusqu'à la fin du mois. Il était, en effet, de l'intérêt des commissaires autrichiens de retenir la délégation catholique à Lindau le plus longtemps possible, de manière à achever de la compromettre et à la rendre spectatrice de l'effrondrement irrémédiable, selon eux, de l'indépendance des Trois Ligues.(3) Quant aux protestants, ils avaient à cœur d'assister leurs malheureux coreligionnaires jusqu'au bout de l'épreuve que ceux-ci traversaient, de ne les « recommander, en un mot, à la grâce de Dieu » qu'à la dernière extrémité.(4) Toutefois, catholiques et réformés n'eurent garde d'être présents à la signature d'un traité que les cités évangéliques réprouvaient par avance et dont certaines clauses paraissaient trop draconiennes aux «Waldstætten, à Fribourg et à Soleure».(5)

Au total, à Lindau, comme naguère en Lombardie, l'appui prêté aux députés des Trois Ligues par leurs collègues d'Helvétie avait été nul. Bien plus, il avait été néfaste. Car si, de guerre lasse, les Grisons se disposaient à acquiescer aux exigences autrichiennes, comme ils avaient acquiescé, le 15 janvier, aux exigences espagnoles, la faute n'en était-elle pas aux cantons qui, après les avoir incités à s'accommoder avec Innsbruck et Milan, les abandonnaient sans défense à la merci de leurs plus implacables adversaires?

Dans la réalité, le départ des Suisses livrait leurs protégés à la discrétion des commissaires de l'archiduc. Sur ces entrefaites, il est vrai, l'un des secrétaires-interprètes de l'ambassade à Coire, Antoine Molina, dépêché en toute hâte à Lindau par Gueffier, avait protesté solennellement au nom de ce dernier contre la conclusion possible d'un accord qui lésait au plus haut degré les intérêts français.(6) Il lui fut répondu que l'alliance de son maître n'était

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 ottobre 1622. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 304—306.

(2) «Es habent aber die gesanten von Orten darzu gantz und gar nit bewilliget...» *Les députés zuricois à Zurich.* Lindau, 6/16 septembre 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 13. 21). — *Erklerung der Erzh. Commissarien über der Herren Eydtgenossen den 16/17. September der Pündten wegen gethane mündliche Intercession.* (Anhorn. 442 sqq.)

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 ottobre 1622. loc. cit.

(4) *Zurich à ses députés à Lindau.* 9/19 septembre 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 13. 23). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 settembre 1622. loc. cit. — Juvalta. op. cit. 78. — C. von Mohr. op. cit. II. 784.

(5) *Gueffier à Puysieux.* 30 septembre 1622. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 4 ottobre 1622. — Eidg. Absch. V² 307.

(6) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 23 settembre 1622. — *Gueffier à Puysieux.* 30 septembre 1622. loc. cit. — Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 422, 425. — Sprecher v. Bernegg. I. 425. — Eidg. Absch. V² 305, 307.

pas en cause et qu'au surplus, si les Grisons se voyaient acculés à la nécessité de subir les conditions de l'Autriche, la responsabilité de cette situation incombait, pour une bonne part, à la diplomatie royale et à son représentant détesté en Rhétie. (1) Les communes de ce pays, d'ailleurs, dont un grand nombre avaient déjà arrêté avec les généraux de Léopold des arrangements particuliers, (2) entendaient que la paix fût signée avec celui-ci, même au prix de la perte de la Basse-Engadine et des Droitures. (3) Une diète réunie sur les rives de la Plessur venait de prendre une résolution conforme à ce vœu unanime et d'accréditer à Lindau de nouveaux députés porteurs des sceaux des deux Ligues et de la seigneurie de Mayenfeld. (4) Dès lors, la capitulation grisonne était un fait accompli. Décidée le 30 septembre et ratifiée le 24 octobre, en un « Bundstag » tenu à Coire en la présence des chefs de la garnison archiducale, elle fut aussitôt transmise à Innsbruck. (5) Le frère de l'Empereur, d'autre part, avait approuvé à Rufach, le 13 de ce mois, (6) l'œuvre de ses commissaires. Pour la seconde fois en moins d'une année, la politique et les armes de l'Autriche triomphaient dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. Mais l'heure n'était pas éloignée où, grâce à l'apaisement momentané de la guerre civile en Languedoc, le roi Très-Chrétien allait pouvoir tenter un sérieux effort en vue de reconquérir le prestige acquis jadis à sa couronne, tant en Helvétie qu'en Rhétie. (7)

Le traité de Lindau supprime de fait l'alliance franco-grisonne. — Aveuglement de Gueffier. — Ses griefs contre les Suisses et les Grisons. — Avances faites par les cantons protestants à leurs confédérés de l'ancienne confession. — Elles sont repoussées. — Les catholiques approuvent les capitulations du 30 septembre. — Zurich et ses alliés réclament l'intervention armée de la France dans les affaires de Rhétie.

XXXVII. Autant les négociateurs du traité de Madrid s'étaient abstenus de porter atteinte à l'Union héréditaire entre la maison d'Autriche et les

(1) *Waser an Zürich.* Lindau, 22 September (v. s.) 1622. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 ottobre 1622. loc. cit. — *Discours sur l'estat lamentable auquel sont réduites les Trois Ligues des Grisons, etc.* — Juvalta. op. cit. 78. — C. von Mohr. II. 786.

(2) *Les députés zuricois à Zurich.* Lindau, 10/20 septembre 1622. loc. cit.

(3) *Instruction du Bundstag à ses députés à Lindau.* Coire, 12/22 septembre 1622. loc. cit. (170. 13. 13). — *Les députés zuricois à Zurich.* Lindau, 14/24 septembre 1622. *Ibid.* — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 settembre 1622. loc. cit.

(4) *Gueffier à Puysieux.* 30 septembre 1622. loc. cit. — Sprecher von Bernegg. I. 425.

(5) *Gueffier à Puysieux.* 11 octobre 1622. loc. cit. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 ottobre 1622. loc. cit. — Anhorn. 456. — Sprecher v. Bernegg. I. 431.

(6) Eidg. Absch. V² 2103. — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 23 décembre 1622. loc. cit.

(7) Advertissement de Henry-le-Grand au roy sur les affaires de ce temps. Paris 1623. 8°.

Grisons, autant, au cours des conférences qui venaient de prendre fin à Lindau, l'archiduc Léopold avait délibérément sacrifié les interêts français. Ce n'était pas, en effet, dans la seule Engadine-Basse et les Droitures, mais dans l'ensemble du pays grison que l'influence naguère prépondérante du Louvre était appelée à disparaître à brève échéance. Les réserves apportées au maintien de l'alliance de la couronne Très-Chrétienne avec les Ligues Grise et Cadée (1) équivalaient de fait à sa suppression. En revanche, les conventions de Milan de janvier, quoique non ratifiées par Sa Majesté Catholique, rentraient en vigueur. Désormais le sort des demandes de levées ou de passages adressées de Paris aux diètes de Coire, d'Ilantz ou de Davos dépendait de l'agrément du souverain d'Innsbruck. (2)

De cette situation désastreuse, personne en Helvétie n'ignorait les causes. Aussi bien l'opinion publique unanime continuait à désigner Gueffier comme l'auteur responsable des calamités qui fondaient sur la Rhétie. (3) Grâce à son aveuglement funeste et à son refus constant de transmettre au roi les appels désespérés des Grisons, ceux-ci, vainqueurs un instant de la coalition austro-espagnole, succombaient à la fin sous ses coups. Et déjà les troupes archiducales s'ébranlaient du Montafun dans la direction de l'Engadine, que l'ambassadeur français, toujours inconscient du danger que couraient les alliés de son maître, ne songeait qu'à obtenir d'eux une ratification plus explicite des articles de Madrid, amendés par le nonce et lui à Lucerne. (4)

Après une courte apparition à la diète de Bade du 18 septembre, à laquelle Miron avait fait parvenir une protestation anticipée contre le résultat probable des négociations de Lindau, protestation qu'il appuya, au reste, Gueffier s'était réinstallé à Rapperswyl, afin d'être mieux en mesure de gagner, le cas échéant, la frontière rhétienne. (5) Ce fut dans cette ville que lui parvint la nouvelle de la conclusion du traité du 30 septembre. Impuissant à maîtriser son indignation, il donna libre cours à celle-ci. Ses reproches s'adressèrent indistinctement à tous ceux qui, de près ou de loin, avaient pris une part quelconque aux travaux de la conférence: aux représentants des Grisons, dont la réponse cruelle à ses adjurations venait de lui être communiquée par Molina: à ce dernier qu'il accusait d'avoir travesti sa pensée et outrepassé ses instruc-

(1) «...sover sy dem hochloblichen Hauss Oesterreich nicht nachtaillig oder schadlich...» (Eidg. Absch. V² 2100.)

(2) *Raisons pourquoy le roy ne peult consentir au traitté fait à Lindau entre l'archiduc Léopold et les Grisons en l'année 1622.* Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX. 64. — *Discours sur l'estat lamentable, etc.* loc. cit.

(3) *Lettre à Mr de Sainte-Catherine.* «pour luy annoncer que la perfidie d'Espagne et des ministres françois qui l'ont fomentée a de nouveau subjugué et perdu les Grisons.» 22 septembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *4116* f° 97.

(4) *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 7 septembre 1622. (ap. Siri. V. 398.) — Sprecher v. Bernegg. I. 425.

(5) *Miron aux cités évangéliques.* Soleure, 18 septembre 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden G (170. 13. 23). — *Proposition faite par M' Gueffier devant la diète de Bade.* Septembre 1622. Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX. 21.

tions, lors d'une audience que lui accordèrent les chefs des Trois Ligues; (1) aux députés catholiques soupçonnés par lui de s'être vendus à Casati; (2) aux députés protestants enfin, à qui il ne pardonnait point de n'avoir pas combattu avec plus de vigueur les propositions autrichiennes. (3) Seul le nonce trouva grâce à ses yeux. Il est vrai que ce prélat, avec lequel il s'aboucha à Rapperswyl aussitôt après la clôture de la diète, désapprouvait le traité de Lindau et se faisait volontiers l'écho des regrets que l'on éprouvait à Rome à constater que la France ne semblait pas prête à réparer par les armes les échecs de sa diplomatie. (4)

A ce moment-là, toutefois, l'espoir qu'une réaction soudaine déjouerait, à la dernière heure, les calculs de l'archiduc n'abandonnait pas les ambassadeurs du Louvre. Ni les Suisses, ni les Grisons n'avaient encore ratifié les articles imposés à leurs mandataires. Les cités évangéliques, en particulier, persisteraient-elles dans leur premier dessein de recourir à la force s'il n'existait aucun autre moyen de restituer aux Droitures leur liberté perdue? (5) A la vérité, la diète tenue à Bade du 18 au 21 septembre avait été pour eux l'occasion d'une tentative de rapprochement avec leurs confédérés de l'ancienne croyance. Berne s'était vue priée par ses alliés protestants d'accommoder ses différends avec Fribourg. (6) Dans le même temps, Zurich attirait l'attention des « Waldstætten » sur les empiétements progressifs de l'Autriche, empiétements d'autant plus dangereux que cette puissance s'efforçait de les justifier par la production de titres authentiques antérieurs, pour une bonne part, à l'époque où les cantons avaient secoué le joug impérial. (7) Or, toutes ces avances, auxquelles étaient jointes des offres de secours, devaient être repoussées par les catholiques. En fait, ceux-ci déclarèrent nettement qu'ils n'avaient aucune raison de douter des promesses de Casati quant à la stricte observation de l'« *Erbeinung* » par l'archiduc. Dès lors, non contents de se refuser à prendre l'engagement de défendre les cantons réformés contre une agression de l'étranger, ils ne cachèrent pas leur intention d'intervenir avec énergie dans le conflit qui divisait à Glaris les adeptes des deux confessions. (8) En revanche, ils consentirent, dès novembre, à la requête expresse de l'envoyé milanais, à approuver (9) les articles de Lindau, que les Grisons, eux aussi, venaient de ratifier solennellement malgré les menaces répétées de Gueffier et les protestations virulentes du secrétaire-interprète Molina. (10)

(1) *Gueffier à Puysieux.* 2 novembre 1622. loc. cit.
(2) *Puysieux à Villiers.* 13 octobre 1622. (ap. Siri. V. 419.)
(3) *Gueffier à Puysieux.* 30 septembre et 11 octobre 1622. loc. cit.
(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 ottobre 1622. loc. cit.
(5) *Casati à Léopold.* Lucerne, 27 octobre 1622. (Reinhardt. 138.)
(6) Eidg. Absch. V² 316 c.
(7) Eidg. Absch. V² 309 sqq.
(8) Eidg. Absch. V² 309 sqq, 314.
(9) *Gueffier à Puysieux.* 2 novembre 1622. loc. cit. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 18 novembre 1622. (Reinhardt. 140.)
(10) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 12 ottobre, 10 novembre e 8 dicembre 1622. — *Gueffier à Puysieux.* 25 octobre 1622. loc. cit.

Ainsi donc, de plus en plus, le terrain cédait sous les pas de l'ambassadeur français. Alors que son collègue de Soleure et lui s'attendaient à rencontrer parmi les cantons protestants un appui qui leur eût permis de combattre avec efficacité les intrigues espagnoles et autrichiennes, ce fut au contraire une demande d'intervention armée que ces derniers, effrayés des préparatifs militaires de l'archiduc, ainsi que de l'attitude ambiguë des « Waldstætten, les chargèrent de faire parvenir au Louvre. (1)

La nouvelle des succès militaires et diplomatiques de l'archiduc de Tyrol en Engadine et à Lindau contribue à précipiter la conclusion d'un accord entre le roi Très-Chrétien et ses sujets rebelles. — Le pape hostile aux capitulations austro-grisonnes du 30 septembre. — Paix de Montpellier. — Espérances qu'elle fait naître parmi les Stati liberi. — L'idée de la constitution d'une ligue offensive à l'effet d'expulser les Espagnols de la vallée de l'Adda prend corps à Paris, à Venise et à Turin. — Les Brularts cherchent en vain à la combattre. — Missive comminatoire adressée par Louis XIII à Léopold d'Autriche. — Démonstrations belliqueuses concertées entre le gouvernement du Louvre et ses représentants à l'étranger. — Entrevue du roi de France et de Charles-Emmanuel à Avignon. — Projets d'une diversion destinée à soustraire la Valteline au joug de l'Autriche et de l'Espagne. — Continuation des conférences à Lyon en la présence du prince de Piémont. — Ralentissement marqué dans la préparation des entreprises projetées. — Ses causes. — Les Suisses renoncent à dépêcher des députés à Sa Majesté. — Motifs de leur abstention.

XXXVIII. L'impression favorable causée à la cour de France par l'avis reçu d'Espagne que le roi Catholique consentait enfin à ne plus faire dépendre l'exécution du traité de Madrid de l'obtention préalable de la garantie helvétique ne s'était pas encore effacée, et l'on venait de prescrire à Miron et à Gueffier de modérer l'ardeur belliqueuse des Grisons et de solliciter de leurs communes l'amélioration des articles relatifs à l'exercice de l'ancien culte tant en Rhétie qu'en Valteline, lorsque, coup sur coup, arrivèrent au camp devant Montpellier la nouvelle de l'entrée des troupes archiducales en Engadine, puis celle de la conclusion du traité de Lindau. (2)

Il serait sans doute téméraire d'affirmer que la convention qui consacrait l'asservissement des Ligues Grises à l'Autriche ait été la cause déterminante de la paix accordée par Louis XIII aux huguenots. A dire vrai, cependant,

(1) Eidg. Absch. V² 311 *e*.
(2) *Puysieux à Villiers*. 13 octobre 1622. loc. cit.

il n'est pas niable qu'elle contribua, dans une large mesure, à faire cesser les dernières hésitations du jeune monarque. Tout poussait, en effet, celui-ci à poursuivre sans relâche la lutte contre ses sujets rebelles, dont l'entente avec Mansfeld, quelques semaines auparavant, eût exposé l'armée royale à se trouver prise entre deux feux. (1) Les progrès de Léopold en Rhétie décidèrent Sa Majesté à brusquer les négociations. Moins d'un mois après la clôture de la diète de Lindau, la guerre civile était terminée en Languedoc. Désormais dégagée des préoccupations qui, depuis plus de huit ans, paralysaient sa politique étrangère, la royauté française semblait en mesure de se charger de la défense de ses alliés opprimés. (2)

La nouvelle de la paix de Montpellier fut accueillie avec inquiétude à Madrid, avec joie par les *Stati liberi* d'Italie, avec satisfaction à Rome. (3) Aussi bien, au Vatican, l'on n'avait pas cherché à dissimuler le déplaisir que causait au Saint-Père l'attitude hostile du Louvre à l'égard du traité d'Aranjuez, dont la ratification, pensait-on, eût rendu vaines les conférences austro-grisonnes. (4) Or, si l'écrasement du protestantisme dans la haute vallée du Rhin ne pouvait être qu'agréable au chef de la chrétienté, l'occupation définitive des passages rhétiens par l'Autriche était de nature à éveiller les craintes du souverain temporel des Etats de l'Eglise. Quelque contraires, en effet, que fussent les apparences, la curie romaine n'était pas inféodée à l'Espagne au point de ne pas déplorer la rupture, au profit de cette monarchie, de l'équilibre des puissances continentales et l'absence de tout contrepoids aux ambitions de l'Escurial. (5) On commençait à regretter, dans l'entourage de Grégoire XV, d'avoir encouragé Louis XIII à entrer en conflit avec les huguenots. (6) Aussi fut-ce pour la forme seulement que le nonce apostolique tenta de s'opposer à la conclusion d'une paix dont le premier résultat devait être de restituer à la France, dans le concert des Etats européens, le rang que lui assignait son glorieux passé. (7)

Contenter à la fois le pape et les protestants, tel était, en somme, le problème, assurément ardu, que venait de résoudre le roi Très-Chrétien en recevant en grâce ses sujets rebelles. Les princes indépendants d'Allemagne, les Hollandais, les Suisses évangéliques, le duc de Savoie, le Sénat vénitien tombaient d'accord entre eux pour voir dans la conclusion du traité de Montpellier un indice certain que le Louvre, las de se laisser jouer par l'Espagne,

(1) Vittorio Siri. Memorie recondite. V. 407.

(2) *Le chancelier au commandeur de Sillery.* 19 octobre 1622. loc. cit. — *G. Pesaro al Senato.* Avignone, 24 novembre 1622. Frari. Francia. filza LVIII.

(3) *Le commandeur de Sillery à Puysieux.* Rome, 8 novembre 1622. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *contra:* Henri Martin. XI. 193.

(4) *Le commandeur de Sillery à Puysieux.* Rome, 6 juin et 27 septembre 1622. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(5) *cf. Discours sur le sujet de l'invasion de la Valteline.* loc. cit.

(6) *Le commandeur de Sillery à Puysieux.* Rome, 31 mai et 30 août 1622. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(7) *Le chancelier au commandeur de Sillery.* Paris, 19 octobre 1622. loc. cit. — *Le commandeur de Sillery au chancelier.* Rome, 8 novembre 1622. Aff. Etr. Rome. XXIX.

consentait à reprendre son rôle historique et à assumer la direction d'un mouvement de résistance unanime aux empiétements de la maison d'Autriche. (1)

L'idée de la constitution d'une ligue offensive entre la France, Venise et la Savoie, en vue d'expulser les Espagnols de la Valteline, n'était pas nouvelle. Depuis plus de dix-huit mois, elle germait dans les esprits à Paris, à Saint-Marc, à Turin. (2) A maintes reprises, au cours des négociations de Bassompierre, celui-ci en avait menacé les commissaires de Sa Majesté Catholique. (3) Mais l'on savait sans doute à quoi s'en tenir à l'Escurial quant aux difficultés qu'eût rencontré, à ce moment, l'exécution d'un tel projet, car les déclarations comminatoires du maréchal n'y suscitèrent aucun émoi. Il n'en alla pas autrement au printemps de 1622. En mars, alors que le joug de l'Autriche s'appesantissait avec le plus de lourdeur sur la Rhétie, Noël Brulart de Sillery, envoyé en ambassade à Rome, avait eu l'ordre de s'arrêter en Piémont et d'annoncer à Charles-Emmanuel que le roi agitait derechef de se rendre à Lyon, afin de réveiller du même coup les espérances de ses amis italiens et celles de ses malheureux alliés de la région des Alpes. (4) Mais, à bien considérer les choses, il ne s'agissait, cette fois encore, que d'une simple démonstration et non point d'un plan conçu de toutes pièces. Le diplomate français, en effet, ne devait pas dissimuler au duc qu'il s'en fallait de beaucoup que les voies de conciliation fussent épuisées et que, par suite, l'instant ne semblait pas venu d'aborder la question des diversions projetées soit dans la Haute-Italie, soit dans la Franche-Comté. (5)

Ce fut dans ces entrefaites que parvint à la cour la nouvelle des très intempestives négociations conduites à Aranjuez par Du Fargis. L'erreur de ce dernier ne pouvait manquer de profiter à la cause des *Stati liberi*. Les représentants de Sa Majesté Très-Chrétienne à l'étranger furent aussitôt avisés que rien n'était changé dans les intentions du gouvernement royal relativement à la Valteline, si ce n'est que celui-ci exigerait dorénavant avec plus d'insistance l'intégrale exécution du traité de Madrid. (6)

---

(1) *Le chancelier au commandeur de Sillery.* Paris, 19 octobre 1622. loc. cit. — *cf. Advertissement de Henry-le-Grand au roy sur les affaires de ce temps.* Paris, MDCXXIII. 8º. – *La Trompette de la Valteline sonnée par le Grison blanchy soubs la tyrannie de l'Espagnol,* (*dedié au roy*). Paris, MDCXXII. 8º. — *Progrez des conquestes du roy d'Espagne et maison d'Austriche en Allemagne, Suisse, Grisons, Italie et frontières de la France depuis la mort du roy Henry-le-Grand.* Paris, MDCXXIII. 8º. — Nabholz. Die öffentliche Meinung in Frankreich und die Veltlinerfrage. (Arch. für Schweiz. Geschichte. XXVI. 23 sqq.)

(2) *Gueffier à Sourdis.* Soleure, 11 mars 1622. Bibl. Nat. f. fr. *6380* fº 329. — *Le chancelier à Puysieux.* Paris, 5 avril 1622. Aff. Etr. France. CCXLIII. 279.

(3) *Lionello al Senato.* Zurigo, 13 maggio 1622. Frari. Svizzeri. XIII. — *Girolamo Priuli al Senato.* Parigi, 24 maggio 1622. Frari. Francia. LV.

(4) *Puysieux à Villiers.* 4 juillet 1622. (ap. Siri. V. 388.)

(5) *Instruction au bailly de Sillery envoyé par le roy ambassadeur à Rome.* Paris, 18 mars 1622. Aff. Etr. Rome. XXX. — Bibl. Nat. f. fr. *4112* fº 227. — *Pesaro al Senato.* 1 aprile 1622. Frari. Francia. LVII.

(6) *Instruction au bailly de Sillery.* — *Puysieux au même.* Camp de Royan, 16 mai; Sainte-Foy, 24 mai; Camp de Saint-Antonin, 14 juin 1622. Aff. Etr. Rome. XXX. — *Sillery à Puysieux.* Florence, 11 mai. Aff. Etr. Rome. XXIX; Florence, 16 mai 1622. *Ibid.* XXX.

Cependant l'heure avait sonné pour Venise de prendre une résolution. Vainqueurs des Autrichiens, les Grisons sollicitaient son appui pour achever de refouler l'ennemi hors de leur territoire. Des ouvertures significatives furent faites à Courtin de Villiers, ambassadeur à Saint-Marc, tandis que Pesaro recommandait avec chaleur à Louis XIII les intérêts des Trois Ligues et, de concert avec son collègue piémontais, s'attachait à procurer le désaveu des négociations intervenues entre Du Fargis et Olivarès. (1) D'autre part, Scaramelli, résident à Zurich, engageait vivement les autorités de ce canton à entrer dans les vues du Sénat et à prescrire à leurs députés en France de travailler, eux aussi, à la constitution d'une grande confédération anti-autrichienne, dont la direction devait être dévolue au roi Très-Chrétien. (2) Les efforts des diplomates vénitiens ne furent pas absolument stériles, en ce sens que le trésor royal achemina cent mille écus vers les Ligues. (3) Il n'en fallut pas davantage pour que le bruit se répandît, à la diète de Bade de juillet, d'un accord imminent entre le Louvre et les deux *Stati liberi* de la Haute-Italie. (4) Mais ce bruit était prématuré. Eût-il eu, d'ailleurs, quelque consistance et Sa Majesté se fût-elle proposée de secourir sans délai les Grisons au moyen d'une diversion en Milanais, que les Brularts, dont l'influence demeurait entière, auraient certainement fait échouer ce projet. La guerre contre les huguenots se poursuivait avec des succès divers, sans qu'il fût possible d'en prévoir l'issue. En outre, entre la France et l'Espagne, les rôles se trouvaient intervertis. La première de ces puissances continuait certes à attendre que la seconde exécutât le traité de Madrid. Mais cette dernière attendait avec plus d'impatience encore que sa rivale ratifiât le traité d'Aranjuez. Et cette situation semblait trop propice au relèvement, même momentané, du prestige français en Suisse et parmi les Etats italiens pour que l'on ne cherchât pas à Paris à la prolonger le plus longtemps possible. (5)

A la vérité, les choses changèrent de face au lendemain des conférences de Lindau et de la paix de Montpellier. Désormais le doute n'était plus permis. Si l'Autriche, déjà maîtresse des Droitures et d'une partie de l'Engadine, occupait les passages des Grisons, c'était à seule fin de tendre la main à l'Espagne, dont les troupes tenaient garnison en Valteline et de fermer l'accès de la Péninsule aux secours à destination de Venise et du Piémont. (6) Sous peine de laisser amoindrir son autorité déjà ébranlée, Louis XIII ne pouvait que relever ce défi. Aussi adressa-t-il d'Aix, le 3 novembre, par l'entremise de Gueffier, une missive comminatoire à l'archiduc Léopold pour le sommer,

---

(1) *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline. etc.* [1623]. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 116. — *Pesaro al Senato.* Toulouse, 4 luglio 1622. Frari. Francia. LVII.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 11 maggio 1622. loc. cit.

(3) *Pesaro al Senato.* Tolosa, 4 luglio 1622. loc. cit.

(4) Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. p. 19.

(5) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 26 julio 1622. Arch. Nat. *K 1436* n° 64. — *Mirabel al rey.* 18 agosto, 3 y 22 setiembre 1622. *Ibid. 1479* n° 44.

(6) *Renier Zen al Senato.* Roma, 13 agosto 1622. Frari. Roma. LXXXVI. n° 258.

en quelque sorte, d'évacuer le territoire des Trois Ligues et de respecter à l'avenir l'intégrité de ces dernières. Par malheur, il n'y avait pas à faire grand fond sur cette démarche, à laquelle le prince autrichien répondit, ainsi qu'il fallait s'y attendre, en contestant les actes qui lui étaient reprochés et en accusant l'ambassadeur en Rhétie de les avoir travestis dans l'intention de lui nuire. (1)

Aussi bien, depuis la pacification du midi, devenait-il possible au roi Très-Chrétien de reprendre, en partie du moins, la politique de son prédécesseur et d'user de moyens plus efficaces que ne l'étaient de simples protestations pour tenter d'amener à résipiscence l'Autriche et l'Espagne dans la question de la Valteline. En réalité, d'importantes assignations furent ordonnancées en faveur des Provinces-Unies ou préparées, à la demande de Venise, à l'effet de secourir, le cas échéant, les cités évangéliques d'Helvétie. (2) De plus, on s'abstint d'interdire la réunion, à Pont-de-Ruan, d'une conférence au cours de laquelle un certain nombre d'ecclésiastiques huguenots s'élevèrent avec violence contre le résultat des négociations de Lindau. (3) Puis, comme les agents de l'Escurial intriguaient au Vatican en vue de la formation d'une ligue catholique, à seule fin de prévenir un rapprochement entre la France et les *Stati liberi* de la Péninsule, le représentant du roi à Rome reçut l'ordre de s'opposer avec énergie à la réalisation de ce dessein. (4)

Tout bien pesé, ce n'étaient là que des menaces. Rien encore n'autorisait à admettre qu'elles dussent être suivies d'effet. Et cependant, à l'heure même où Mirabel prenait sur lui d'affirmer que les espérances nourrries par le parti de la guerre en deça des Pyrénées lui semblaient chimériques, un coup de théâtre se produisit, dont la nouvelle éveilla de subites inquiétudes à Madrid, à Innsbruck et à Milan. Le 16 novembre, Louis XIII faisait son entrée à Avignon. Or, le lendemain déjà, au cours d'une partie de chasse dans les environs de cette ville, il se voyait rejoint par Charles-Emmanuel de Savoie. Malgré les assurances contraires de la diplomatie royale, cette rencontre n'offrait rien d'imprévu. Elle était l'œuvre de Lesdiguières, dont les projets belliqueux se heurtaient à moins d'obstacles depuis le départ de Condé pour l'Italie. (5)

(1) *El rey de Francia al archiduque Leopoldo.* Aix, 3 noviembre 1622. Arch. Nat. *K 1439* nº 9. — *L'archiduc Léopold au roi de France.* Ottmarsheim, 4 décembre 1622. *Ibid.* nº 10. — *El embajador de Francia* (Gueffier) *al archiduque Leopoldo de Austria.* 7 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1439* nº 7. — Bibl. Nat. f. fr. *15 932* p. 275. — *El archiduque Leopoldo al rey de España.* Ruffach, 10 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1439* nº 11; *à Gueffier.* Ottmarsheim, 10 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *15 932* fº 279. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1622. loc. cit.

(2) *Pesaro al Senato.* Avignone, 24 novembre 1622. Frari. Francia. LVIII.

(3) *Mirabel au roi.* 22 septembre 1622. Arch. Nat. *K 1479* nº 11.

(4) *Instruction au bailli de Sillery envoyé à Rome.* 18 mars 1622. Aff. Etr. Rome. XXX. — *Memento de ce que doit écrire le nonce du pape à Sa Sainteté, à la suite et comme résultat de sa négociation avec le comte d'Olivarès.* Madrid, décembre 1622. Arch. Nat. *K 1482* nº 66.

(5) *Corsini a Ludovisio.* 17 novembre 1622. (ap. Siri. V. 429.) — *Pesaro al Senato.* Avignone, 24 novembre 1622. loc. cit. — *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline* (1623). Bibl. Nat. f. fr. *3691* fº 116. — Dareste. op. cit. V. 81.

Dans le fait, des conférences s'ouvrirent aussitôt, auxquelles prirent part, outre le duc et Pesaro, le connétable, le garde des sceaux Caumartin, Puysieux, Schomberg, Bullion et l'ambassadeur français à Turin, Claudio Marini. (1) Le vigoureux plaidoyer en faveur des Grisons que prononça en cette circonstance solennelle le représentant de la Sérénissime République reçut l'approbation générale. (2) On tomba d'accord qu'une diversion aux entreprises de l'Autriche et de l'Espagne dans la région des Alpes s'imposait. La plus populaire, certes, devait être celle qui eût mis en péril les Etats héréditaires de l'archiduc Léopold. (3) Aussi la proposition du prince piémontais de confier à Mansfeld le soin et de lui fournir les moyens de rompre les hostilités, soit en Franche-Comté, soit en Alsace, fut-elle applaudie par tous les assistants, y compris l'envoyé vénitien. (4) A ce moment-là, personne ne doutait que le roi, soutenu par ses amis italiens, dont il était à la veille de se faire des alliés, ne parvînt à restituer aux Trois Ligues leur liberté perdue. (5) Entraînés par un mouvement d'opinion qu'ils désapprouvaient en secret, les Brularts eux-mêmes ne cachaient pas que leur maître se résoudrait à recourir à la voie des armes plutôt que d'abandonner ses protégés de Rhétie, victimes de la tyrannie autrichienne. (6) Enfin, tandis que Sa Majesté adressait, de Pierrelatte, une missive instante aux Grisons pour les adjurer de résister aux prétentions de l'archiduc, (7) Pesaro se voyait en mesure d'annoncer au Sénat l'heureux progrès de ses négociations et demandait à ce corps de lui faire tenir des pleins pouvoirs. (8)

Les pourparlers entamés à Avignon se continuèrent à Lyon, en la présence et avec la participation de Victor-Amédée, prince de Piémont. (9) Mais déjà, les intrigues des ministres français aidant, (10) la confiance dans le succès des entreprises projetées diminuait à vue d'œil. Désappointé de n'avoir pas obtenu de Louis XIII une promesse d'intervention immédiate dans la Haute-Italie, Charles-Emmanuel s'était résigné à regagner ses Etats. (11) Par

(1) *Puysieux à Courtin de Villiers.* 20 novembre 1622. (Siri. V. 129.) *Pesaro al Senato.* Avignone, 24 novembre 1622. Frari. Francia. LVIII.

(2) *Ibid.*

(3) *Pesaro al Senato.* Marsiglia, 7 novembre 1622. Frari. Francia LVIII.

(4) *Du même au même.* Avignone, 24 novembre 1622. loc. cit.

(5) *Tradotta copia d'una lettera scritta da Lione da un capitano principale ad un suo amico.* 19 novembre 1622. (ap. Reinhardt. 111.)

(6) « Li ministri hanno promesso di romper la guerra per Grisoni. » *Pesaro al Senato.* Avignone, 21 novembre 1622. loc. cit.

(7) *Le roi aux Trois Ligues.* Pierrelatte, 24 novembre 1622.

(8) *Memoire des choses à faire par le roy, les Venitiens et le duc de Savoye, associez pour le restablissement des affaires de la Valteline et Grisons, affin d'obliger le roy d'Espagne à l'execution du traitté de Madrid.* Avignon, 18 novembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 61. — *Pesaro al Senato.* Avignone, 24 novembre 1622. Frari. Francia. LVIII.

(9) *Pesaro al Senato.* Lione, 10 décembre 1622. — Le Vassor. Histoire de Louis XIII. t. II. 523. Vitt. Siri. op. cit. V. 432.

(10) Henri Martin. XI. 194.

(11) *El marqués de Mirabel al rey.* Lyon, 7 diciembre 1622. — *Deliberaciones relativas a los asuntos de la Valtelina.* Madrid, 24 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* n°s 92, 97.

surcroît, le Louvre reprochait au gouvernement vénitien, plus intéressé que nul autre, semblait-il, à l'expulsion des Espagnols de la Valteline, de ne pas apporter à la préparation des diversions concertées en commun toute la diligence désirable. (1) Or, si c'était là un obstacle sérieux à la réalisation de l'entente souhaitée, cet obstacle certes ne paraissait pas insurmontable. En y mettant quelque insistance, il eût été possible à la diplomatie française de le tourner. Mais elle aussi, après l'entraînement de la première heure, s'apprêtait à reculer. Toutefois, à ce mouvement en arrière il fallait un prétexte plausible. Ce prétexte, l'attitude ambiguë des Suisses le fournit à point nommé.

Bien avant l'ouverture des conférences d'Avignon, Puysieux s'était cru autorisé à affirmer au duc de Savoie et à l'envoyé de Venise que des députés des cantons des deux confessions se trouveraient à Lyon, au passage du roi, et prendraient part à la discussion des articles que l'on cherchait à mettre sur pied. (2) On les y attendit en vain. (3) Les catholiques, déjà refroidis par le récit du voyage inutile que les représentants des Etats évangéliques avaient fait à la cour, en mai, inclinaient de plus en plus, malgré les efforts contraires du nonce (4) et de l'ambassadeur de France, (5) à entendre aux incitations de Casati et, par suite, à repousser les avances du Louvre. Quant aux protestants, Miron, tout le premier, les engageait à ne dépêcher à Paris que de concert avec leurs confédérés de la Ligue Borromée, de manière à ne pas donner aux autres alliés de Sa Majesté le spectacle de leurs divisions. (6) Et d'ailleurs, leurs défiances se réveillaient à la nouvelle des pourparlers qui se continuaient entre Louis XIII et Charles-Emmanuel. (7)

En Suisse, aussi bien qu'en France, on savait de source certaine que le prince piémontais n'avait point abandonné ses projets contre Genève. (8) On supposait donc, à Berne et à Zurich, qu'il arrivait à Avignon avec le ferme dessein d'obtenir du jeune monarque, en échange de sa coopération à la conquête de la Valteline, la permission d'assiéger la cité du Léman ou, tout au moins, de se jeter dans le Montferrat. (9) Les Confédérés ignoraient en effet que, si le roi avait consenti à suivre les conseils du connétable, c'était dans l'intention d'empêcher que le duc n'abordât ces points délicats au cours des

(1) *Pesaro al Senato.* Avignone, 24 novembre, Lione, 21 dicembre 1622. Frari. Francia. LVIII. — *Corsini a Ludovisio.* 18 dicembre 1622. (Siri. V. 432.)

(2) *Puysieux au commandeur de Sillery.* Toulouse, 27 juin 1622. Aff. Etr. Rome. XXX. — *Pesaro al Senato.* Marsiglia, 10 novembre, Lione, 10 dicembre 1622. Frari. Francia. LVIII. — *Discours succinct, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 116.

(3) *Pesaro al Senato.* Lione, 10 dicembre 1622. Frari. Francia. LVIII. — *Gueffier à Puysieux.* 7 janvier 1623. loc. cit.

(4) *Casati à Léopold.* Bade, 21 décembre 1622. (Reinhardt. 153.)

(5) *Casati à Léopold.* Lucerne, 18 novembre 1622. (Reinhardt. 140.) — Eidg. Absch. V² 318*a*.

(6) *Miron à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 223.

(7) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 novembre 1622. Frari. Svizzeri. XV.

(8) *Pesaro al Senato.* Parigi, 20 febbraio, 15 marzo 1622. Frari. Francia. LVII, LVIII.

(9) *Mirabel al rey.* Lyon, 7 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* n° 92 — *Il conte di Verrua al duca di Savoia.* Parigi, 19 febbraio 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.)

négociations qui allaient s'ouvrir. [1] Lesdiguières s'empressa, en conséquence, de dépêcher un gentilhomme à Berne afin d'y rassurer les esprits, mais ce fut peine perdue. [2] Les Suisses protestants refusèrent d'accéder à la requête de leur ancien coreligionnaire. Seule, Genève se décida à envoyer à Lyon l'un de ses syndics, Jacques Anjorant, avec la mission de complimenter le roi et de le remercier de la continuation de sa protection. [3] Les intrigues du Père Corona et des nonces du Saint-Siège à Turin et à Paris étaient encore trop récentes et les desseins hostiles de Charles-Emmanuel trop manifestes pour que les autorités de la petite république laissassent échapper aucune occasion de se maintenir dans les bonnes grâces de leur puissant voisin. [4]

Nouvelles démarches tentées auprès des cantons par l'ambassade de France afin d'obtenir de la majorité d'entre eux la promesse de garantie prévue par l'article IV du traité de Madrid. — Miron et Gueffier s'appliquent à gagner aux intérêts de leur maître les cités évangéliques. — Ils y réussissent. — Vains efforts des représentants du Louvre, de Saint-Marc et de la cour de Turin à l'effet d'amener à résipiscence le Corps catholique. — L'ambassadeur ordinaire parvient à détacher Soleure de la coalition des Etats hostiles à la ratification de l'œuvre de Bassompierre.

Griefs des Valaisans contre le gouvernement français. — Les dizains menacent de revenir sur leur décision d'approuver le traité de Madrid. — Mission du secrétaire-interprète Wallier à Sion. — Il déjoue les intrigues milanaises dans la vallée du Rhône. — Echec subi par Miron à la diète catholique de décembre 1622. — Prétention des cantons de l'alliance espagnole d'exiger des Ligues Grises l'acceptation des « articles de Lucerne » avant que la Valteline leur soit restituée. — Défection inopinée de Soleure. — Refus de la « promesse de garantie » par tous les Etats de l'ancienne confession. — Divergences d'interprétation auxquelles donne lieu le texte de l'article IV du traité de Madrid. — Les Grisons perdent l'espoir de rentrer, par les voies pacifiques, en possession de leurs pays d'outre-monts.

XXXIX. Quand ils déclaraient au duc de Savoie et à Pesaro que tous les moyens de conciliation dans l'affaire de la Valteline n'étaient pas épuisés,

(1) *Instruction au bailli de Sillery.* Paris, 18 mars 1622. Aff. Etr. Rome. XXX. — *Renier Zen al Senato.* Roma, 13 agosto 1622. Frari. Roma. LXXXVI nº 258. — *Pesaro al Senato.* Avignone, 24 novembre 1622. Frari. Francia. LVIII.

(2) *Pesaro al Senato.* Lione, 21 dicembre 1622. Frari. Francia. LVIII.

(3) *Lesdiguières à Genève.* Grenoble, 26 novembre 1622. (Douglas et Roman. Corresp. de Lesdiguières. II. 382.) — *Le roi à Genève.* 28 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. 17 364 fº 648.

(4) *Pesaro al Senato.* Béziers, 9 agosto, Lione, 21 dicembre 1622. Frari. Francia. LVII, LVIII.

Sillery et son fils disaient vrai. A l'heure même où s'ouvraient en Avignon des négociations de l'issue desquelles dépendait, en somme, le maintien de la paix ou la rupture des hostilités dans la Haute-Italie, Miron et Gueffier menaient aux Ligues une très vive campagne à l'effet d'obtenir de la majorité des cantons la promesse de garantie prévue par l'article IV du traité de Madrid. Découragés, tout d'abord, par l'insuccès de leurs démarches à la diète de Bade de juillet, les ambassadeurs français s'étaient remis à cette tâche ingrate, à la suite d'ordres péremptoires de la cour. (1) Dans le fait, on attachait, au Louvre, une importance extrême à ce que les pourparlers entamés avec Charles-Emmanuel et l'envoyé vénitien ne prissent point fin sans que des députés du Corps helvétique y participassent, porteurs tout à la fois de la ratification suisse de l'œuvre de Bassompierre et d'une demande formelle d'intervention armée de la France et de ses alliés italiens en Valteline, au cas où l'Espagne se refuserait plus longtemps à restituer cette province à ses légitimes souverains. (2)

A la vérité, l'adoption de ce projet par les Confédérés n'était rien moins que certaine. Pour vaincre la répugnance qu'ils éprouvaient à se déjuger, il parut indispensable de recourir à une tactique nouvelle. On s'y résolut à Soleure, après en avoir reçu l'autorisation de Paris. Jusqu'à ce moment-là, en effet, l'action des ambassadeurs du roi en cette matière ne s'était guère exercée que dans des diètes générales ou particulières. Il fut décidé qu'à l'avenir, Miron, Gueffier et leurs secrétaires-interprètes s'appliqueraient à gagner aux desseins de Sa Majesté les cantons pris isolément. (3) En exécution de ce plan, ce fut sur les Etats évangéliques que se porta, dès le début, leur principal effort. On se souvient qu'en octobre 1621, ceux-ci avaient, en quelque sorte, contraint Montholon d'accepter leur ratification « pure et simple » du traité de Madrid et repoussé avec énergie les « articles de Lucerne » que Gueffier soumettait à leur approbation. (4) Il s'agissait, par suite, de les amener à résipiscence et de leur persuader que s'ils n'étaient point tenus de donner à l'Escurial autre chose qu'une promesse de garantie « toute nue », en revanche la France attendait d'eux qu'ils s'engageassent, mais envers elle seulement, à appuyer auprès des Grisons ses démarches en vue d'améliorer la condition des catholiques, tant en Rhétie qu'en Valteline. (5) Entreprise à l'instant même où les conférences de Lindau éveillaient dans l'esprit des protestants des appréhensions d'ailleurs justifiées, cette première campagne diplomatique

(1) *Mirabel al rey.* Paris, 3 enero 1623. Arch. Nat. *K 1439* nº 18.

(2) *Puysieux à Miron.* 30 août 1622. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* fº 165. — *Puysieux au commandeur de Sillery.* Camp de Montpellier, 22 septembre 1622. Aff. Etr. Rome. XXX. (impr. Aubery. I. 497.) — *Miron à Fribourg.* Soleure, 29 avril 1623. Arch. Fribourg. (France.)

(3) *Puysieux à Miron.* 30 août 1622. — *Considerations de Mr l'ambr Miron sur la depesche de Mr de Puysieux du vingtiesme septembre 1622.* Bibl. Nat. f. fr. *7117* fº 163.

(4) *cf.* p. 468.

(5) Eidg. Absch. V² 312 *a*.

réussit au delà des espérances de Miron et de son collègue. [1] Aux derniers jours d'octobre, les autorités de toutes les cités évangéliques sans exception leur avaient fait parvenir les actes authentiques de leurs promesses de garantie. Constatation plus réjouissante encore, la teneur de chacun de ces actes était en somme assez conforme au formulaire dressé par les soins de la chancellerie de l'ambassade. [2]

Il était malheureusement à craindre que les « Waldstætten » et leurs adhérents se montrassent de composition moins facile que les réformés. Aussi les trois puissances intéressées à procurer la prompte exécution du traité de Madrid firent-elles cause commune pour tenter de vaincre la résistance d'une partie, sinon de l'ensemble du Corps catholique. Charles-Emmanuel, tout le premier, s'employa activement auprès de ses alliés de la Suisse primitive en faveur de l'indépendance des Trois Ligues. Scaramelli, qui avait noué quelques intrigues à Uri, se donna à tâche de raffermir l'opposition anti-autrichienne dans ce petit Etat. [3] Mais ce fut, avant tout, aux ambassadeurs français, dont le zèle était entretenu par les continuelles exhortations de leur gouvernement, qu'incomba la mission ardue de rouvrir une négociation dans laquelle ils n'avaient éprouvé jusque là que des insuccès. [4]

Le moment était mal choisi, il convient de le reconnaître, pour obtenir des Suisses catholiques leur concours à l'exécution du traité du 25 avril 1621. Aussi bien l'envoyé milanais avait pris les devants. A sa requête, on l'a dit plus haut, les « Waldstætten » et leurs confédérés de l'ancienne confession venaient de ratifier les capitulations de Lindau, déclarant par là, d'une manière implicite, que rien de ce qui avait été arrêté naguère en Espagne au sujet de la Valteline ne subsistait plus à leurs yeux. [5] Il fut, dès lors, impossible à Miron de les faire revenir d'une opinion dans laquelle les fortifiait avec soin Casati, dont l'influence ne cessait de grandir parmi eux.

En vain l'ambassadeur de Louis XIII s'efforça-t-il de leur représenter que l'œuvre de Bassompierre était une œuvre catholique au premier chef, approuvée par le Saint-Siège ensuite de l'engagement d'honneur souscrit par Sa Majesté d'amener après coup les Grisons à consentir des modifications favorables à « l'extension de la vraye religion » aux Trois Ligues, comme dans la vallée de l'Adda. [6] En vain leur offrit-il de nouvelles pensions, avec menace, en cas de refus, de les priver à jamais des « bienfaits du roy ». [7] Les députés

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 20 settembre 1622. loc. cit.

(2) *Miron à Zurich.* Soleure, 13 octobre 1622; *à Schaffhouse.* 21 septembre/4 octobre. 170 13. 25 — *Déclaration d'Appenzell protestant.* 7/17 octobre 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170 14 3; 170. 14. 19). — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 20 ottobre 1622. loc. cit.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 aprile, 3 e 10 giugno 1622. Frari. Svizzeri. XV. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 27 octobre et 18 novembre 1622. (Reinhardt. 138. 140.)

(4) *Miron à Zoug.* Soleure, 4 octobre 1622. St-Arch. Zug.

(5) Eidg. Absch. V² 314 *c.*

(6) *Miron à Zoug.* Soleure, 4 octobre 1622 St-Arch. Zug; *à Fribourg* Soleure, 8 novembre 1622 Arch. Fribourg. (France.)

(7) Eidg. Absch. V² 318 *a*

de Lucerne et de ses alliés, réunis en une diète particulière, le 23 novembre, témoignèrent d'être étonnés de son insistance, car, au même temps, l'Espagne les assurait qu'il n'y avait plus de traité de Madrid. (1) Il leur répugnait, dès lors, de s'immiscer plus avant dans une affaire dont pouvait résulter une rupture entre les deux Couronnes. Au reste, les bouleversements survenus dans l'état de la Rhétie depuis dix-huit mois et la difficulté de préciser à qui la Valteline devait être restituée, puisque le Corps grison se trouvait démembré, justifiaient dans une certaine mesure, pensaient-ils, leur refus d'accéder aux désirs du roi Très-Chrétien. Toutefois, la diète du 23 novembre ne trancha pas la question qui lui était posée et se borna à prendre *ad referendum* la proposition de Miron. (2)

A dire vrai, il n'y avait pas lieu pour l'ambassadeur français de se montrer trop mécontent du résultat de cette première escarmouche. Le répit qui lui était ainsi accordé, sans qu'il l'eût d'ailleurs sollicité, allait lui permettre de redoubler ses efforts, dans l'espoir de détacher Soleure de la coalition des Etats hostiles à la ratification du traité du 25 avril 1621. Il finit par y réussir. Non pas, certes, que le texte de la promesse de garantie consentie par les Conseils de ce canton fût satisfaisant en tous points, — on le jugea même inacceptable au Louvre et l'on prescrivit à Miron d'en obtenir coûte que coûte la revision, (3) — mais l'effet moral produit par cette volte-face subite de l'un des gouvernements catholiques de l'Helvétie ne pouvait manquer d'être considérable. De ce fait, l'unité de vues qui, jusqu'à ce jour, avait existé entre tous les membres de la Ligue Borromée semblait gravement compromise. (4)

Il n'était pas niable que la résolution votée en cette circonstance par l'autorité soleuroise ne fût de nature à surprendre les « Waldstætten », Zoug et Fribourg et à provoquer leurs récriminations. Dans la réalité, ce canton n'avait point d'alliance avec les Trois Ligues, ce qui ne l'avait pas empêché, au reste, de ratifier le traité de Lindau, à la demande de l'Autriche. De plus, il paraissait presque aussi exposé que Bâle et Schaffhouse à subir, le cas échéant, des représailles de la part des armes impériales. (5)

XL. Cependant les forces, sinon les chances de succès des deux partis continuaient à se faire équilibre. Vainqueur dans la Suisse occidentale, où il se croyait à la veille d'enlever un suffrage aux adversaires du traité de Madrid, Miron, en revanche, était menacé de perdre la voix du Valais. A

(1) Eidg. Absch. V² 314 *c*, 318 *a*. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 223.

(2) Eidg. Absch. V² 318 *a*. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 26 novembre 1622. loc. cit.

(3) *Miron à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 123. — *Ce qui a esté presenté par escrit en Conseil de Soleure par M^r l'amb^r Miron.* Soleure, mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 302.

(4) *Léopold à Casati.* 16 décembre 1622. (Reinhardt. 152.)

(5) *Casati à Léopold.* Bade, 21 décembre 1622. (Reinhardt. 153, 154.) — *Discorso sopra la promessa che quelli di Solitorno hanno fatto per il trattato di Madrid.* (*Ibid.* 155.) — Reinhardt-Casati. 149.

l'exemple des cantons protestants, les dizains avaient été des premiers à souscrire, quoique dans une forme imparfaite,(1) un engagement qui devait aider à la récupération de la Valteline par leurs alliés Grisons.(2) Mais la surveillance exercée par les ministres du roi était beaucoup moins efficace à Sion qu'à Coire, où, en l'absence du titulaire du poste diplomatique, résidaient du moins en permanence deux secrétaires-interprètes.

A sa grande surprise, l'ambassadeur fut avisé, vers cette époque, que les Valaisans s'apprêtaient à solliciter de lui la restitution de leur promesse, pour peu qu'il se refusât à faire droit à la triple requête que leurs députés avaient mission de lui présenter.(3) Non contents de réclamer la suppression des entraves apportées à l'introduction régulière du sel de Provence dans la vallée du Rhône,(4) les dizains prétendaient qu'il était du devoir du Louvre de leur procurer, fût-ce au prix de négociations nouvelles avec la cour d'Espagne, l'entière exécution des clauses du traité d'Asti relatives à la liberté du trafic de leurs ressortissants en Lombardie.(5) Ils exigeaient, de plus, qu'en échange de leur acquiescement bénévole aux stipulations de l'article IV[e] du traité de Madrid, le roi leur accordât une lettre réversale, dans laquelle Sa Majesté se fût obligée à les couvrir de sa protection, au cas où l'empressement qu'ils mettaient à lui donner satisfaction les eût exposés à l'hostilité du gouverneur de Milan.(6)

Que ce revirement subit dans l'attitude jusqu'alors francophile des catholiques de la région du Simplon fût de nature à paralyser l'action de Miron auprès des cantons forestiers, la chose était certaine. Du moins, l'ambassadeur de Louis XIII n'hésita-t-il pas un instant à voir dans cette surprenante évolution l'œuvre de Feria.(7) Aussi bien un agent de ce dernier, du nom de Baldo Basso, transfuge du service de Savoie,(8) venait d'arriver à Brigue et travaillait à gagner les hauts dizains à l'alliance lombarde.(9) Par ses soins, la nouvelle s'était aussitôt répandue qu'une armée française, logée dans le pays de Gex, était à la veille de pénétrer dans la vallée du Rhône, pour,

(1) *Miron et Montholon au Valais.* Soleure, 17 octobre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 141. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1622. loc. cit. — *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 31 décembre 1622. loc. cit.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 novembre 1622. Frari. Svizzeri. XIV.

(3) *Miron à Puysieux.* Soleure, 18 février et 4 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f[os] 259, 279.

(4) *Miron à Puysieux.* Soleure, 11 mars et 1[er] avril 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f[os] 288, 314.

(5) *Miron à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 223.

(6) *Miron à Sillery.* Soleure, 20 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 551: *à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1622 et 18 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f[os] 223, 259. — *L'evesque, baillif et conseil de Valais à Miron.* Sion, 25 janvier/4 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 257.

(7) *Instruction à Wallier dépêché en Valais.* Soleure, 26 decembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 233.

(8) *Miron au Valais.* Soleure, 22 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 219. — *Giovanni Carron di Buttigliera au duc de Savoie.* Sion, 14 janvier 1623. Arch. Torino. (Svizzera. IX.) — *Berne à Lesdiguières.* 16 décembre 1622. St-Arch. Bern. Welsches Missivenb. *K* 516.

(9) *Bref discours d'un simple Valésien à ses honorés seigneurs et compatriotes.* — *Proposition faite devant le conseil de Vallais par le S[r] Baldo Basso pour faire une alliance avec Milan.* Bibl. Nat. f. fr. *7117* f[os] 202, 243. — Haller. Schweizer Bibliothek. V. 899. — *Il presidente et maestri delle regie ducali entrate ordinarie dello Stato di Milano all' Ill[mo] S[re] duca di Feria.* Milano, 12 luglio 1623. Arch. di Stato Lombardi. Sez. storica-diplomatica. Potenze Estere. Svizzeri e Grigioni 1621—1623).

de là, descendre sur Milan.(1) Déjà, à sa suggestion, les Valaisans commençaient à se persuader que leurs débouchés commerciaux dans la Haute-Italie demeureraient mal assurés tant qu'ils se refuseraient à contracter avec l'Espagne des liens politiques plus étroits. D'autre part, n'était-il pas à présumer que, si le roi Très-Chrétien ne rangeait pas à la raison les fermiers de ses gabelles, hostiles à l'octroi de la traite du sel aux dizains, c'est qu'il lui convenait sans doute de reprendre d'une main à ses alliés les faveurs qu'il leur accordait de l'autre? (2)

Dès l'instant que la possession des passages conduisant de la haute vallée du Rhin dans la Péninsule lui échappait, il était très naturel que la France mît tout en œuvre pour empêcher l'influence espagnole de s'implanter dans les Alpes Pennines. (3) Aussi Miron dépêcha-t-il à Sion, où se trouvait déjà un représentant de Charles-Emmanuel, (4) le secrétaire-interprète Wallier avec l'ordre de demander au Conseil général du pays la ratification pure et simple du traité de Madrid (5) et de distribuer l'argent des pensions aux communes et aux particuliers. (6) Il ne fallut rien moins que cette intervention opportune de l'ambassadeur français dans les affaires du Valais et la nouvelle que Du Fargis venait de protester auprès de l'Escurial contre l'inexécution partielle du traité d'Asti (7) pour arrêter les progrès des intrigues lombardes et contraindre l'envoyé de Feria à se désister de ses prétentions. (8)

L'insuccès subi par Baldo Basso dans sa tentative d'imposer l'alliance de Milan aux dizains ne suffit pas à consoler Miron de l'échec bien autrement sérieux que Casati venait de lui infliger à lui-même dans la Suisse centrale. Une diète catholique s'était ouverte à Lucerne, le 7 décembre. (9) Résolu à

(1) *Miron à Puysieux.* Soleure, 18 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 259.

(2) *Miron à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1622, 4 et 11 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f°s 223, 279, 288. — *Lettre escrite à Mr Caron, Sr de Ruillières* (sic), *consер et secretaire de S. A. de Savoye et son ambr extre au pays de Vallais, par Mr l'ambr Miron.* Soleure, 18 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 272.

(3) *Puysieux à Miron.* Paris, 24 janvier 1623. Bibl. Nat. Coll. Du Puy CCCCLIV. 166.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 8 settembre 1622. Frari. Svizzeri. XVI. — *Carron di Buttigliera al duca di Savoia.* Sciamberi, 1 gennaio 1623. Arch. Torino. (Svizzera. IX); *all'ambasciatore Miron.* Sion, 12 gennaio 1623. *Ibid.* — *Lettre écrite à Mr Caron, Sr de Ruillières* (sic), *consег et secretaire de S. A. de Savoye et son ambr extre au pays de Vallais, par Mr l'ambr Miron.* Soleure, 17 janvier et 18 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 272. — Arch. Torino. (Svizzera. IX.)

(5) *Miron au pays de Valais.* Soleure, 22 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 219.

(6) *Miron au Valais.* Soleure, 22 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 219. — *Instruction donnée par Mr l'ambassadeur Miron à Mr l'interprète Wallier allant en Valais.* Soleure, 26 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 233.

(7) *Le roi au Valais.* 10 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 588; f. fr. *7117* f° 276.

(8) *Miron à l'évêque de Sion.* Soleure, 28 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 239. — *Carron di Buttigliera al duca di Savoia.* Sion, 22 gennaio 1623 Arch. Torino. (Svizzera. IX); *au pays de Valais.* Soleure, 19 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 262. — *Conto di quanto ho speso* (Baldo Basso) *nel viaggio fatto nel Valese per ordine di Sua Eccellenza in giorni novanta sei, comminciando dalli 14 novembre che partii da Milano sino li 18 febrajo* (*1623*) *che fui di ritorno* (2602 Lire). — *Rilevi fatti circa i conti che si hanno da pigliare al Sigre Baldo Basso per la spesa fatta nel viaggio da lui fatto d'ordine di Sua Eccellenza nel paese de Valesani.* Milano, 1 aprile 1623. Arch. di Stato Lombardi. Sezione storica-diplomatica. Potenze Estere. Svizzeri e Grigioni. (1621—1623.) — *Miron à Puysieux.* Soleure, 4 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 279.

(9) Eidg. Absch. V² 322 *a*.

hasarder le tout pour le tout, l'ambassadeur s'y fit représenter par Wallier. Au préalable, aucun effort n'avait été épargné afin de provoquer une scission au sein des cantons forestiers.(1) Si les Jésuites de Sion et les Capucins de Soleure continuèrent, jusqu'à la dernière minute, à défendre les intérêts de l'Autriche et de l'Espagne,(2) d'autres ordres religieux, à Schwytz, à Zoug, à Fribourg, prêtèrent un concours actif aux diplomates français et leur firent espérer la victoire. Presque partout la lutte entre partisans des deux couronnes revêtit un caractère d'âpreté inouïe. C'est ainsi que, dans certains districts, les prêtres confesseurs refusèrent l'absolution à ceux de leurs paroissiens dont les sympathies allaient trop ouvertement à la faction contraire.(3) En revanche, Wallier, porteur d'une missive dans laquelle le roi sommait, pour ainsi dire, ses alliés de la Suisse catholique de se déclarer pour ou contre lui, avait reçu de son chef l'autorisation d'offrir la protection de Sa Majesté aux quelques cantons dont les décisions semblaient avant tout guidées par la crainte de déplaire à l'archiduc Léopold.(4)

Il avait été convenu entre les gouvernements des Etats de l'ancienne croyance que chacun d'eux prendrait une résolution à part relativement aux propositions françaises et la communiquerait aussitôt à Miron. Celui-ci n'attendait donc pas de la diète de Lucerne qu'elle tranchât d'une manière définitive la question qui lui était posée. Mais il conservait l'espoir que Wallier lui rapporterait l'assurance des dispositions conciliantes de trois au moins des cantons représentés à cette «journée».(5) Ses prévisions furent déçues. Casati se maintint dans tous ses avantages. Aux objections qu'ils avaient fait valoir dès novembre, et qui subsistaient, les «Waldstætten», Zoug et Fribourg en ajoutèrent de nouvelles. Que le roi Très-Chrétien réussît à obtenir des Grisons la promesse d'une amélioration immédiate et sensible de la condition des catholiques en Rhétie et dans la vallée de l'Adda, ils ne le contestaient point. Mais que, au cas où cette promesse ne serait pas observée, il fût possible à Sa Majesté d'en procurer l'accomplissement, au besoin par les armes, ainsi qu'elle s'en faisait fort, ils continuaient à en douter.(6) Ce que les Schwytzois et leurs coreligionnaires suisses demandaient en somme, et cette prétention écartait d'emblée toute perspective d'entente, c'était que la restitution de la Valteline aux Ligues Grises fût précédée de l'acceptation formelle des «articles de Lucerne» par ces dernières.(7) Or, l'Espagne et

(1) *Miron à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 223.

(2) *Le commandeur de Sillery à Puysieux.* Rome, 25 novembre 1622. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(3) *Casati à Léopold.* Lucerne, 7 janvier 1623. (Reinhardt, 158.

(4) Reinhardt-Casati, 154. *Soleure au roi.* 12 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 196.

(5) *Miron à Zoug.* Soleure, 4 octobre 1622. St-Arch. Zug; à *Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1622. loc. cit.

(6) Reinhardt-Casati, 154.

(7) *Considérations de Mr Miron sur la depêche de Mr de Puysieux du 20 septembre 1622.* Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 163. *Miron à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1622. loc. cit.

l'Autriche, maîtresses sans conteste dans la haute vallée du Rhin et intéressées, l'une et l'autre, à la non-exécution du traité de Madrid, se fussent, sous un prétexte quelconque, opposées à la réalisation de ce désir. (1)

Cependant Miron fondait les plus grandes espérances sur l'adhésion tardive, mais certaine, croyait-il, de Soleure à ses vues. Les autorités de ce canton s'étaient engagées vis-à-vis de l'ambassadeur à recommander à leurs confédérés la ratification de l'œuvre de Bassompierre. (2) Par malheur, cette sage décision ne fut pas suivie d'effet. Dès leur arrivée à Lucerne, les députés soleurois, en butte aux reproches de leurs collègues de la Suisse primitive, lâchèrent pied et laissèrent entendre que les réserves dont leurs supérieurs avaient entouré l'acte de garantie rédigé par eux annulaient en réalité ce dernier. (3) Cette défection inopinée précipita la déroute des partisans de la cause française et rendit inutile la distribution d'une somme de trois cent mille écus que les représentants de Sa Majesté reçurent de Lyon, à ce moment-là. (4) Uri, où la faction anti-espagnole venait de subir un grave échec, n'avait pas attendu l'ouverture de la diète pour aviser Miron de sa ferme intention d'observer à l'avenir une stricte neutralité entre les deux couronnes et de se désintéresser des affaires des Trois Ligues. (5) Des résolutions identiques furent successivement arrêtées à Schwytz, à Lucerne, à Zoug, à Fribourg (7 à 12 décembre), dans les Rhodes-Intérieures d'Appenzell, dont la demi-voix, très disputée, pouvait apporter à chacun des partis un appoint décisif, puis à Sarnen, à Stans et enfin dans les communes catholiques de Glaris (14 et 18 décembre). (6)

Selon l'interprétation française de l'article IV du traité de Madrid et les supputations des ambassadeurs du roi Très-Chrétien, la majorité des suffrages prévue pour qu'il fût passé outre à la restitution de la Valteline aux Grisons semblait acquise. (7) Il n'en était rien, cependant. En mettant les choses au mieux et en attribuant au vote de l'ensemble des dizains une importance égale à celui d'un canton suisse, ce que contestaient d'ailleurs les « Espagnolisez » (8), Miron ne disposait que de sept voix sur quatorze. Et encore y avait-il lieu de craindre que les déclarations de Soleure et du Valais

(1) Eidg. Absch. V² 322 *a*.

(2) *Miron à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 223. — *Soleure au roi.* 12 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 196. — *Le roi à Soleure.* Paris, 1er février 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 274.

(3) Eidg. Absch. V² 322 *a*.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1622. loc. cit.

(5) *Uri à Miron.* Altorf, 4 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 193.

(6) *A Miron, Schwytz*, 10 décembre, *Lucerne*, 12 décembre, *Appenzell-catholique*, 12 décembre, *Nidwald*, 14 décembre, *Glaris-catholique*, 18 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f°s 191–212. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1622. *Ibid.* f° 223. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 6 décembre 1622. — Reinhardt-Casati, 149.

(7) *Discours sommaire sur les affaires de la Valteline* (mars 1621). Bibl. Nat. f. fr. *3702* f° 1.

(8) *Memoria delle cosé rappresentate a V. A. Serma dal Crivelli, a nome del Sigr conte Girolamo Casati.* Décembre 1622. (Reinhardt, 149.

dont il n'obtint la revision qu'au bout de plusieurs semaines,(1) ne fussent jugées insuffisantes par le président de Dôle, lequel venait de quitter Lucerne et d'établir sa résidence à Fribourg.(2)

Appelés derechef à prendre position dans le conflit rhéto-valtelin, les Suisses catholiques affirmaient, une fois de plus, leurs sympathies autrichiennes et espagnoles et leur profonde indifférence à l'égard des intérêts français. Aussi bien obéissaient-ils en cela à des considérations d'un ordre très particulier. Le Cômasque, frontière de leurs bailliages d'outre-monts, constituait en effet le plus précieux de leurs débouchés commerciaux, alors que, d'autre part, les relations qu'ils entretenaient avec les provinces lointaines de Bourgogne ou de Lyonnais, étaient à peu près nulles.(3) La résolution inébranlable à laquelle ils s'arrêtèrent en cette circonstance, affligea d'autant plus le roi qu'elle coïncidait avec leur refus de lui dépêcher des ambassadeurs à Lyon, où il s'acheminait à cette même heure.(4) On comprit au Louvre qu'il n'y avait pas lieu d'insister. Dès les derniers jours de décembre, il fut prescrit à Miron d'observer, à l'avenir, une attitude pleine de froideur envers les gouvernements des cantons de l'alliance d'Espagne.(5) Ainsi que le représentant de la Couronne Très-Chrétienne s'en ouvrit aux Suisses protestants, devenus par la force même des choses les confidents de son ressentiment, Louis XIII renonçait, jusqu'à nouvel avis, à procurer la restitution de la Valteline aux Ligues Grises par les voies prévues en l'article IV du traité de Madrid.(6)

Menaces de défection parmi les partisans de la France aux Grisons. — Activité déployée par les représentants des ordres monastiques en Rhétie. — Malgré les objurgations de Gueffier, les deux Ligues et la seigneurie de Mayenfeld rejettent solennellement le traité de Madrid (19 décembre 1622). — Feria exige des autorités grisonnes qu'elles lui dépêchent à Milan des députés munis de pleins pouvoirs. — Instructions remises à ces derniers. — Convention provisoire conclue entre le gouverneur de la Lombardie et

(1) *Promesse donnée par Messrs de Soleure pour l'execution du traité de Madrid.* 14 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 300. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 25 mars 1623. *Ibid.* f° 306. — *Ce qui a esté presenté par escrit au conseil de Soleure par M^r l'amb^r Miron* Mars 1623. *Ibid.* f° 302. — *Le pays de Valais à Miron.* Sion, 13 août 1623. *Ibid.* f° 382. — Eidg. Absch. V² 384 zu *r.* — Rott. Inv. sommaire. II. 415

(2) *Le président de Dôle à l'Infante Isabelle.* Lucerne, 29 juin 1622. Arch. Nat. *K 1432* n° 50. — *Miron à Puysieux.* Soleure. 2 septembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *16 025* f° 198. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 novembre 1622. loc. cit.

(3) *Uri à Miron.* Altorf, 1 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 193.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1622. loc. cit. — Reinhardt-Casati. 151.

(5) *Puysieux à Miron.* Paris, 30 janvier 1623. Bibl. Nat. 500 Colb^t Cl. 238, 240. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 6 febbraio 1623. loc. cit

(6) *Miron à Zurich.* Soleure, 12 décembre 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden G (170. 14 4).

les envoyés des communes rhétiennes. — Avantages qu'elle procure à l'Espagne.

XLI. Si singulière que puisse paraître cette affirmation, les Suisses catholiques, en se refusant à ratifier le traité de Madrid, prévenaient de quelques heures seulement une requête que les Ligues Grises s'apprêtaient à leur adresser à cette fin. (1) Ainsi qu'on l'a dit plus haut, la situation de ces dernières semblait désespérée. Pendant que leurs députés subissaient à Lindau la loi du vainqueur, et que les Espagnols se fortifiaient dans Chiavenna, l'Autriche avait achevé la conquête de la Rhétie et fait occuper par ses troupes le Steig et le pont de Tardis. (2) D'autre part, les plus fermes soutiens de la cause française, les Guler, les Rodolphe et les Ulysse de Salis se lassaient de hasarder leurs vies et leurs biens au service d'un prince qui les abandonnait à la merci de leurs ennemis et, par suite, ils agitaient d'entamer, eux aussi, des négociations avec la cour d'Innsbruck. (3)

Expulsés du pays, en juin, les représentants des divers ordres monastiques s'y étaient réinstallés dès le mois de septembre et avaient aussitôt repris leur œuvre de persécutions systématiques et de conversions forcées, interrompue lors du soulèvement du Prættigau et qui devait aboutir, en avril 1623, au massacre de la population protestante de Poschiavo par les affidés valtelins du père Ignace, capucin. (4) De leur côté, le nonce apostolique et l'évêque de Coire, lequel, par mesure de prudence, avait éloigné de son diocèse les quelques ecclésiastiques dont les relations avec Gueffier lui paraissaient suspectes, ne demeuraient pas inactifs. (5) Toutefois, leur ardeur novatrice avait dépassé son but. Aussi le comte de Sulz, commandant des troupes autrichiennes, s'était-il refusé à leur accorder son appui, dans la crainte que les attaques violentes qu'ils dirigeaient, l'un et l'autre, contre les derniers vestiges de l'indépendance politique du Corps grison ne provoquassent une suprême et périlleuse convulsion dans les hautes vallées de la Landquart et de l'Inn. (6) Il convient de dire, en effet, que la famine et son cortège habituel d'épidémies meurtrières désolaient la Rhétie et que les garnisons archiducales, décimées, se trouvaient réduites à quelques centaines d'hommes répartis entre

---

(1) Reinhardt-Casati. p. 145.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 novembre 1622. loc. cit.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 20 ottobre 1622. loc. cit. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 27 octobre 1622 et 23 février 1623. (Reinhardt. 139, 167.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 31 marzo, 7 aprile, 4 maggio 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — U. v. Salis. Denkwürdigkeiten u. s. w. 173.

(4) *Cavazza al Senato.* 7 aprile 1623. — *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 20 aprile 1624. Frari. Roma. XC. 89. — Sprecher von Bernegg op. cit. 434, 447. — A Porta. op. cit. II. 496. — C. v. Mohr. op. cit. II. 800, 806.

(5) *Casati à Léopold.* Lucerne, 2 mars 1623. loc. cit. (p. 171).

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 novembre e 1 dicembre 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — Juvalta. op. cit. 81, 86. — A Porta. op. cit. II. 500 sqq. — C. v. Mohr. op. cit. II. 819.

Coire et Mayenfeld.[1] N'était-il pas sage, dès lors, d'éviter d'exaspérer par des vexations intempestives un peuple qui, peu de semaines auparavant, avait donné un si frappant exemple de l'énergie dont il savait faire preuve quand il s'agissait de défendre sa foi et sa liberté?

Encore que ses démarches en vue d'empêcher, ou de retarder du moins la ratification du traité de Lindau n'eussent pas été couronnées de succès, Gueffier n'avait pas abandonné la partie. La nouvelle de la paix de Montpellier, survenue dans ces entrefaites, raviva ses espérances et celles de ses secrétaires-interprètes demeurés à Coire.[2] Indice significatif des appréhensions autrichiennes, les commissaires de Léopold aux Ligues Grises, tout en s'opposant à ce que celles-ci dépêchassent des députés à Lyon, ainsi que le leur demandait Molina,[3] laissaient entendre que la cour d'Innsbruck ne mettrait pas obstacle, le cas échéant, à la restitution de la Valteline et de ses dépendances à ses anciens souverains.[4] Désireux de tirer avantage de circonstances qui lui paraissaient favorables, l'ambassadeur français, avant de se replier de Rapperswyl sur Soleure,[5] donna l'ordre à son représentant en Rhétie d'annoncer aux Grisons que le roi, leur allié, s'apprêtait à procurer, au besoin par les armes, l'exécution du traité du 25 avril et les adjurait de lui faire parvenir sans retard leur adhésion formelle aux articles de Lucerne, paraphrase indispensable de ceux rapportés d'Espagne par Bassompierre (10 décembre).[6]

Libres de leurs votes, les députés des communes rhétiennes eussent peut-être souscrit à cette requête. Mais, contraints de suivre les avis de leurs oppresseurs et enclins, dès lors, à admettre que la France n'était pas en état de tenter une démonstration militaire sérieuse au delà de ses frontières, ils se résolurent, le 19 décembre, à rejeter solennellement le traité de Madrid.[7] C'était là un succès très franc pour Casati. Et cependant celui-ci exigea plus encore. A sa suggestion, les Grisons firent déclarer aux Suisses que, convaincus d'avoir agi dans la plénitude de leur indépendance, ils les priaient de se prononcer, eux aussi, dans le même sens et de fermer leurs passages aux troupes françaises, au cas où ces dernières eussent cherché à les forcer pour pénétrer en Rhétie et en Valteline.[8]

---

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 20 ottobre, 10 novembre e 1 dicembre 1622. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 436--437.

(2) *Casati à Léopold.* Lucerne, 27 octobre 1622. (Reinhardt. 139. 143.) — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 10 novembre 1622. loc. cit.

(3) *Mirabel al rey.* Lyon, 7 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 92.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 17 novembre 1622. loc. cit.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1622. loc. cit.

(6) *Molina à Gueffier.* Coire, 10 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* fº 63. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 135. - C. v. Mohr. op. cit. II. 791.

(7) *Molina à Gueffier.* Coire, 10 décembre 1622. loc. cit. -- *Gueffier à Puysieux.* 23 décembre 1622. loc. cit. -- Anhorn. op. cit 462. Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 135. Eidg. Absch. V² 2103.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1622, 5 gennaio 1623. Frari. Svizzeri. XIII. *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 23 décembre 1622 et 13 janvier 1623. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 325. 392

La décision prise en cette conjoncture par les deux Ligues et la seigneurie de Mayenfeld avait été arrachée à celles-ci au moins autant par les agents de Milan que par ceux d'Innsbruck. A l'heure où Molina développait sa proposition devant le « Bundstag », Feria faisait prévenir cette assemblée que sept mille hommes, tirés des garnisons de Lombardie, allaient gagner l'Allemagne en empruntant la voie du Splugen. (1) Cet avis était accompagné d'une menace et d'un encouragement. D'une part, le gouverneur ne cachait pas aux montagnards de Rhétie son intention de mettre leur pays à feu et à sang, pour peu qu'ils ne renonçassent pas avec éclat à l'amitié, sinon à l'alliance de la France. D'autre part, il leur laissait entrevoir la perspective d'une revision, toute à leur profit, de quelques-unes des clauses des conventions de Milan de janvier 1622, et cela à la seule condition qu'ils lui envoyassent des députés munis de pleins pouvoirs, afin de rétablir à bref délai les relations politiques et commerciales entre le duché et ses voisins du nord. (2)

Depuis la conclusion du traité de Lindau, Feria s'était moins immiscé que par le passé dans les affaires intérieures des Ligues Grises. Vers le milieu de septembre, il avait bien consenti, à la requête de celles-ci, à leur accorder un armistice, (3) mais, quant au surplus, s'était déchargé sur l'archiduc Léopold du soin de réduire à l'impuissance les communes rhétiennes et d'assurer, d'une manière stable, des communications quotidiennes entre la Haute-Italie et le Tyrol, par la vallée de l'Inn. La nouvelle de l'entrevue d'Avignon l'engagea à ne pas différer plus longtemps l'exécution du plan qu'il avait conçu d'obtenir des Grisons, en faveur de l'Espagne, et cela au moyen d'un acte diplomatique en due forme, les multiples avantages que ceux-ci s'étaient vus contraints de concéder à l'Autriche.

Résolu de reprendre l'offensive sur toute la ligne, à la frontière septentrionale du duché, le gouverneur venait de dépêcher dans la vallée du Rhône son agent Baldo Basso, dont les intrigues, ainsi qu'on l'a dit plus haut, ne devaient être déjouées par Miron qu'au prix de mille difficultés. (4) En Rhétie, en revanche, il n'y eut pas, à proprement parler, de lutte. Les Grisons n'étaient pas plus en état de résister aux injonctions qui leur venaient de Milan qu'à celles qu'ils recevaient d'Innsbruck. Or, Feria n'exigeait la présence de leurs députés en Lombardie qu'à seule fin de remettre sur pied les traités du 15 janvier, non ratifiés par le roi Catholique, à la demande instante du roi Très-Chrétien. (5) Aussi bien le « Bundstag », réuni à Coire en

(1) *Molina à Gueffier.* Coire, 10 décembre 1622. loc. cit. — C. v. Mohr. op. cit. II. 794 sqq.

(2) Eidg. Absch V² 392 zu *b.* — *Molina à Gueffier.* Coire, 10 décembre 1622. loc. cit. — *Gueffier à Puysieux.* 23 décembre 1622. loc. cit.

(3) *Armistice entre le duché de Milan et les Ligues Grises.* Lindau. 9/19 septembre 1622. St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (170. 13. 12).

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 5 gennaio 1623. loc. cit.

(5) *Gueffier à Puysieux.* Soleure, 7 janvier 1623. loc. cit.

décembre, n'essaya pas de lui tenir tête.(1) Malgré les protestations de Molina, il accrédita auprès de l'autorité milanaise des plénipotentiaires, et parmi eux Sébastien de Castelberg, cet abbé de Disentis dont le rôle, au cours des négociations de Lindau, avait été en somme si équivoque. Au même temps, au reste, d'autres envoyés de la diète se dirigeaient vers la Suisse et le Tyrol.(2) Symptôme significatif entre tous, la plupart de ces personnages, gagnés à cette heure aux intérêts autrichiens, avaient, quelques semaines auparavant, défendu avec une égale vivacité ceux de Venise.(3) La soumission des vaincus aux volontés des vainqueurs ne pouvait donc être plus complète.

Au nombre des points touchés dans les instructions confiées aux députés grisons avant leur départ pour Milan, il en était un fort délicat et de nature à rendre à ceux-ci l'accomplissement de leur mission singulièrement difficile. Ordre leur était donné, en effet, de demander à Feria la restitution de la vallée de l'Adda. Or, moins que jamais, l'Espagne ne semblait disposée à se dessaisir de sa conquête. Dans une audience de congé accordée à Jean-Jacques Paribelli, délégué des Valtelins, Philippe IV l'avait chargé d'assurer ces derniers de la continuation de sa protection et de son dessein de s'opposer à ce qu'ils retournassent sous la domination des Trois Ligues.(4) En eût-il été autrement, d'ailleurs, que les montagnards de la haute vallée du Rhin ne seraient pas rentrés en possession de la totalité de leur ancien patrimoine, car déjà Léopold s'apprêtait à revendiquer, en sa qualité de suzerain des huit Droitures et de l'Engadine, une part des pays d'outre-monts.(5)

Etant donné l'ascendant qu'il exerçait sur ses voisins de Rhétie, Feria ne se croyait pas tenu d'user de ménagements envers leurs représentants. En janvier 1622, il les avait terrorisés. En janvier 1623, il se contenta de les traiter avec une rudesse calculée.(6) Il lui importait, en effet, qu'ils prissent leurs quartiers d'hiver à Milan et y attendissent son bon plaisir, sur lequel ne pouvait manquer d'influer la marche des événements. Néanmoins, dès la première heure, le chancelier du duché les avisa qu'en aucun cas la Valteline ne serait restituée à leurs supérieurs.(7) Mais le gouverneur fit mieux et réussit à persuader à deux d'entre eux de se rendre au Vatican, afin de déclarer au pape que c'était de leur propre initiative que les Ligues Grises avaient ratifié les actes diplomatiques du 15 janvier, dont aucune des clauses ne soulevait de protestations parmi leurs communes.(8)

(1) C. v. Mohr. op. cit. II. 798.
(2) *Scaramelli al Senato*. Zurigo, 22 dicembre 1622 e 5 gennaio 1623. Frari. Svizzeri. XV.
(3) *Gueffier à Puysieux*. Soleure, 7 janvier 1623. loc. cit.
(4) Quadrio. op. cit. II. 312. — Romegialli. op. cit. III. 113.
(5) Quadrio. Dissertazioni, ecc. II. 315. - Romegialli. Storia della Valtellina. III. 116—117.
(6) *Scaramelli al Senato*. Zurigo, 3 febbraio 1623. Frari. Svizzeri. XV.
(7) *Gueffier à Puysieux*. Soleure, 20 janvier 1623. loc. cit.
(8) *Scaramelli al Senato*. Zurigo, 12 gennaio 1623 loc. cit. — *Cavazza al Senato*. Zurigo, 10 marzo 1623 Frari. Svizzeri. XVI.

On s'attendait assez généralement à ce que le lieutenant de Philippe IV reconnût, ne fût-ce que par l'octroi de quelques concessions, l'empressement que mettaient les Grisons à souscrire à ses moindres désirs. Il n'en fut rien. Après un séjour inutile de quatre mois en Lombardie, les députés des deux Ligues et de la seigneurie de Mayenfeld quittèrent Milan, dans la première quinzaine de mars, pour regagner leurs montagnes. Toutefois, ils arrivaient à peine à Côme qu'un courrier du gouverneur les y rejoignait. (1) Ce dernier s'était ravisé. Dès l'instant, en effet, que les négociations poursuivies entre Madrid et Rome au sujet du séquestre des forts de la vallée de l'Adda aux mains du pape avaient abouti, le principal obstacle à la réalisation immédiate de l'entente rhéto-milanaise disparaissait. Mais Feria n'était pas homme à engager l'avenir à la légère. Ce fut donc pour un laps de temps très court, deux mois au plus, qu'il consentit à ratifier l'arrangement dont ses commissaires avaient débattu les détails avec la délégation des Ligues. Non pas, cependant, que cette convention provisoire fût en aucune façon préjudiciable aux intérêts du duché. Bien au contraire. Car si, d'un côté, elle accordait aux Grisons certains privilèges commerciaux en Lombardie, voire en Valteline, en revanche elle consacrait à nouveau l'occupation, sinon l'annexion de cette dernière province par les forces de la monarchie catholique. (2)

Au total, l'exécution, même partielle, du traité de Madrid semblait plus compromise que jamais; les chances d'une restitution pacifique de la vallée de l'Adda à ses anciens souverains s'éloignaient chaque jour davantage; Suisses et Grisons courbaient la tête à l'envi devant les menaces de l'Autriche et de l'Espagne. (3) En présence de cette situation désastreuse, dont il était l'un des auteurs responsables, Gueffier, encore qu'il ne s'avouât pas vaincu, ne put s'empêcher de reconnaître qu'il n'était pas de l'intérêt du Louvre de persévérer plus longtemps dans la voie des négociations. (4)

Nouveaux pourparlers en vue de la constitution d'une ligue anti-espagnole. — Les partisans d'un retour au « Grand Dessein » de l'année 1610 ne parviennent pas à faire triompher leurs idées. — Reprise du projet d'une entente à trois. — Traité d'alliance offensive conclu à Paris, le 7 février 1623, entre les gouvernements de Paris, de Venise et de Turin.

XLII. Si, grâce à l'abstention des Suisses et aux hésitations de la diplomatie vénitienne, les pourparlers entamés à Avignon et poursuivis à

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1623. Frari. Svizzeri. XVI.
(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1623. loc. cit.
(3) *Miron à Puysieux.* Soleure, 13 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 223.
(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1622, 12 gennaio 1623. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 10 marzo 1623. loc. cit

Lyon, en vue de la constitution d'une ligue anti-espagnole, avaient subi un temps d'arrêt, ils n'étaient pas rompus pour cela. L'intérêt du Louvre, aussi bien que celui des deux grands *Stati liberi* de la Haute-Italie exigeait qu'ils fussent repris sans délai. A l'ouïe des succès éclatants que la politique et les armes de la maison de Habsbourg ne cessaient de remporter dans la région des Alpes, un sérieux mouvement d'opinion s'était dessiné, tant en France qu'au delà du Mont-Cenis. Et ce mouvement, entretenu et accru par des écrits belliqueux qui surgissaient sans répit, semblait d'autant plus irrésistible que les cours de Paris et de Turin, voire le gouvernement de Saint-Marc, ne cherchaient pas à le réprimer et, en apparence du moins, se laissaient entraîner par lui.(1)

C'était un nouveau « Grand Dessein », avec ses utopies et ses chimères, que bâtissaient ainsi de toutes pièces les partisans d'une rupture immédiate avec l'Autriche et l'Espagne. Trop vaste, leur plan, de prime abord, se révélait inexécutable. Il s'agissait, en effet, dans leur pensée, de grouper en un seul faisceau les éléments les plus divers et les plus disparates, d'associer, dans une œuvre commune de résistance aux empiétements de l'Escurial, le pape et les princes évangéliques d'Allemagne, le roi de France et le roi d'Angleterre, le duc de Savoie et le duc de Mantoue, le roi de Danemark et les Suisses, les Provinces-Unies, les Grisons et la république de Venise.(2)

La restitution de la Valteline aux Ligues Grises, l'évacuation de celles-ci par les troupes de l'archiduc Léopold, la rentrée de l'Electeur-Palatin dans ses Etats héréditaires, l'expulsion des Espagnols du Napolitain, tels eussent été les résultats les plus clairs des efforts déployés par les coalisés.(3) Or, pour grandiose qu'elle fût, cette conception, ainsi que je viens de le dire, n'était pas réalisable. Outre qu'il semblait impossible de procurer une entente, même passagère, entre le Saint-Siège et les souverains allemands de la confession d'Augsbourg, c'était du côté français que se dressaient les principaux obstacles à la constitution d'une grande ligue anti-autrichienne.

Depuis la cessation de la guerre civile dans le Midi, le roi Très-Chrétien avait repris conscience de sa force et assigné à sa politique extérieure un double but, soit l'abaissement de l'Espagne et celui des puissances protestantes.(4) C'était assurément demander beaucoup à la fois. A l'accomplissement de la première moitié de cette tâche, Richelieu devait, dans la suite, dépenser tout ce qu'il y avait en lui de ténacité et d'énergie. C'est assez dire que ses prédécesseurs n'étaient pas de taille à mener de front les deux entreprises. De fait, à ce moment-là déjà, il était avéré que si le Louvre se rapprochait des réformés, c'était à seule fin d'inquiéter l'Escurial, et non point dans l'intention

(1) Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. I. 212—215. 269
(2) V. Siri. op. cit. V. 414.
(3) Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. I. 214 sqq. — Cantù. Storia di Como. II. 94.
(4) *Pesaro al Senato.* Parigi, 10 febbraio e 21 marzo 1623. Frari. Francia. LVIII.

de partager avec eux les dépouilles allemandes de ce dernier. [1] Cette simple constatation suffirait, au besoin, à expliquer l'échec des partisans de la « Grande Ligue ». Mais il y avait plus. Tandis que Charles-Emmanuel se montrait favorable aux revendications du Palatin, et cela en haine du duc de Bavière qui s'était prononcé contre ses ambitions impériales, Louis XIII appuyait en secret les prétentions de celui-ci à la dignité électorale, parce que, d'un côté, le choix de Maximilien eût déplu à Madrid et que, de l'autre, on désirait au Louvre qu'un prince catholique régnât à Heidelberg. [2] Pour toutes ces raisons, le *Grand Dessein* de 1622 n'était pas né plus viable que celui de 1610; mais, du moins, laissait-il subsister dans son entier le projet d'une entente à trois.

Vers la fin de janvier 1623, les négociations entamées à Avignon entre la France, Venise et le Piémont et poursuivies à Lyon, puis à Paris, depuis le retour du roi dans sa capitale, semblaient à la veille d'aboutir. [3] Après bien des contestations, on était tombé d'accord sur la part contributive de chacun des alliés aux dépenses d'une expédition dans la vallée de l'Adda et d'une diversion ménagée en Allemagne avec l'appui de Mansfeld. Sa Majesté Très-Chrétienne s'engageait à équiper et à entretenir, jusqu'à la complète expulsion des Austro-Espagnols de la Rhétie et de la Valteline, de quinze à dix-huit mille fantassins et trois mille cavaliers; l'autorité vénitienne, de douze à quatorze mille hommes, dont deux mille cavaliers; la cour de Turin, huit mille fantassins et deux mille chevaux. Les frais de la campagne, estimés à 900,000 Livres, devaient être supportés, pour moitié par le trésor royal, pour un tiers par celui de Saint-Marc, pour le restant par le duc de Savoie. [4]

Charles-Emmanuel ayant envoyé des pleins-pouvoirs à son représentant auprès du Louvre, il ne manquait plus à cet arrangement que l'adhésion ferme du Sénat, dont les lenteurs, calculées au sentiment de ses futurs alliés, mais involontaires selon lui, faisaient le jeu du nonce et risquaient de compromettre le succès final des négociations. [5] Or, le gouvernement de la Seigneurie était trop avisé pour ne pas saisir l'occasion qui s'offrait à lui de prendre sa revanche des humiliations que ne cessaient de lui infliger depuis six ans l'Escurial et la cour de Vienne. [6] Quelques modifications sans

---

(1) *Il duca di Savoia al conte di Verrua.* Torino, 7 marzo 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.)

(2) *Deliberaciones relativas a los asuntos de la Valtelina.* Madrid, 24 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 97. — *Pesaro al Senato.* Parigi, 10 e 20 febbraio e 21 marzo 1623. Frari. Francia. LVIII. — *Trattato di Lega tra il re, la republica di Venetia et il duca di Savoia per la ricuperatione della Valtellina.* V. Siri. Mem. recondite. V. 448—451. — *cf.* pour les sources: Rott. Inventaire sommaire. II. 448.

(3) *Il duca di Savoia al conte di Verrua.* Torino, 7 marzo 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.)

(4) *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *3691* fº 116. — Ambassade de Bassompierre en Suisse en 1625. t. I. p. 37. — Rott. Inventaire sommaire. II. 448.

(5) *Pesaro al Senato.* Parigi, 14 e 22 gennaio 1623. Frari. Francia. LVIII. — V. Siri. op. cit. V. 446.

(6) Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 455.

importance et de pure forme introduites dans le texte du projet primitif suffirent à écarter tout malentendu, et, le 7 février au soir, Pesaro signait enfin, à Paris, le traité d'alliance offensive connu dans l'histoire sous le nom de **« Ligue d'Avignon »**.(1)

Politique indécise des Brularts. — Puysieux se rallie à l'idée malencontreuse de confier à une tierce puissance la garde de la Valteline. — Pourparlers engagés à ce sujet. — D'un commun accord, on les poursuit à Rome. — Le duc de Lorraine, sur le point d'être nommé séquestre, se voit évincé. — Mirabel se laisse surprendre par la soudaineté de l'entrevue d'Avignon. — Vains efforts de l'Escurial à l'effet d'entraver la formation de la Ligue franco-italienne. — Il se rapproche du Vatican. — Le Louvre mène de front les négociations d'une alliance avec Venise et la Savoie et celles relatives à la constitution du « dépôt ». — Philippe IV propose la substitution de garnisons pontificales aux garnisons milanaises à Morbegno, à Sondrio, à Tirano, à Bormio. — Avantages qu'il espère retirer de cette combinaison. — Hésitations de Grégoire XV. — Conditions qu'il met à son acceptation. — La cour de France s'oppose tout d'abord à ce dessein. — Par un acte unilatéral, daté du 14 février, le roi d'Espagne s'oblige à constituer le Saint-Père séquestre des ouvrages fortifiés de la vallée de l'Adda.

XLIII. Jusqu'à la dernière heure, on avait redouté au Louvre que le gouvernement vénitien ne ratifiât pas les engagements pris en son nom par Pesaro. En fait, cette appréhension semblait assez justifiée. Grâce aux avis que lui transmettaient ses ministres en France, au Vatican et en Espagne, le Sénat savait, de science certaine, que les Brularts n'étaient convertis qu'en apparence à l'idée d'une ligue franco-italienne.(2) C'est ainsi qu'au moment même où, à Rome, le commandeur de Sillery affirmait à l'envoyé de Saint-Marc que les négociations relatives au dépôt des forts de la Valteline entre les mains du pape étaient un mythe;(3) où, à Paris, Puysieux s'engageait d'honneur à ne rien traiter à ce sujet sans la participation de tous les intéressés,(4) l'adhésion de Sa Majesté Très-Chrétienne à la proposition d'Olivarès de constituer Grégoire XV séquestre de la vallée de l'Adda et de ses dépendances était presque chose faite. Dupée avec une incomparable dextérité par

(1) *Pesaro al Senato.* Parigi, 2 e 10 febbraio 1623. loc. cit. — *Corsini a Ludovisio.* Parigi, 3 febbraio 1623. loc. cit. — *Mirabel al rey.* Parigi, 8 febrero 1623. Arch. Nat. *K 1439* nº 23.

(2) *Relatione de Ser. Valaresso, Alvise, K' ambasciator estraordinario dal campo della Lega per gli affari della Valtelina.* Novembre 1625. Frari. Svizzeri. Trattati diplomatici. p. 338 sqq.

(3) *Renier Zen al Senato.* Roma, 4 marzo 1623. Frari. Roma. LXXXVIII nº 405.

(4) *Pesaro al Senato.* Parigi, 22 gennaio 1623. Frari. Francia. LVIII.

la diplomatie espagnole, la diplomatie française se vengeait de ses déconvenues répétées en cherchant, elle aussi, par le moyen d'artifices assez grossiers à la vérité, à s'avantager au détriment de ses rivales de Turin et de Venise.

Chaque jour davantage, l'opinion s'enracinait au Louvre qu'il était inutile d'espérer l'exécution du traité de Madrid, « de droit fil », du moins. (1) Mais, chaque jour aussi, les Brularts, ministres vénaux, dont l'Escurial achetait les complaisances ou étouffait les scrupules à deniers comptants, (2) se prononçaient avec plus d'insistance contre l'éventualité d'une rupture entre les deux couronnes. C'est assez dire l'absence de sincérité qu'ils apportaient dans leurs négociations avec les représentants de Venise et de la Savoie, négociations avant tout destinées à donner le change aux conseillers du roi Catholique quant aux intentions réelles du gouvernement français et à peser sur les résolutions que ceux-ci allaient prendre dans l'affaire de la Valteline.

A défaut d'une guerre dont l'issue, selon eux, eût été incertaine, le chancelier et son fils, adroitement circonvenus par Mirabel, revenaient peu à peu à l'idée malencontreuse de confier à une tierce puissance la garde des positions stratégiques de la Rhétie d'outre-monts. Cette question du dépôt avait été, il est vrai, l'un des motifs du rejet de la convention d'Aranjuez par le roi Très-Chrétien. Mais, en présence des succès ininterrompus de l'Autriche et de l'Espagne dans la région des Alpes, on était arrivé, au Louvre, à cette conviction que mieux valait, en somme, adopter un moyen dilatoire, offrant l'avantage d'assurer la prompte évacuation des forts par les troupes milanaises, que de tolérer plus longtemps l'existence d'un *statu quò* préjudiciable aux intérêts des Grisons et de leurs alliés. (3) On estimait, en outre, dans l'entourage catholique de Sa Majesté, qu'il était politique de ne pas dissiper de suite les incertitudes des huguenots, de manière à les tenir sous la menace d'une inévitable répression, au cas où ils eussent été tentés de rompre la paix de Montpellier. (4) Plus perspicaces, les conseillers de Louis XIII eussent sans doute compris qu'en poussant leur maître à acquiescer aux caprices successifs de la cour de Madrid, ils travaillaient à consolider l'influence de cette dernière en Suisse et dans la Haute-Italie et à amoindrir le prestige de la France aux yeux de l'étranger.

Ainsi que je l'ai dit ailleurs, on n'avait pu s'entendre à Aranjuez au sujet de la désignation d'un séquestre dont le nom fût agréable à tous les intéressés. Le choix du pape eût soulevé des objections à Venise; celui du grand-duc de Florence était vu de mauvais œil à Paris et, quant au duc de Lorraine, l'Escurial

(1) *Sillery à Puysieux.* Rome, 20 décembre 1622. Aff. Etr. Rome. XXIX. (impr. Aubery. I. 554.)

(2) *Deliberaciones relativas a los asuntos de la Valtelina.* Madrid, 24 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 97. — *Relazione d'Alvise Valaresso* loc. cit.

(3) *Sillery à Puysieux.* Rome, 16 août 1622. Aff. Etr. Rome. XXIX. (impr. Siri. V. 396.) — *Puysieux à Sillery.* Paris, 21 janvier 1623. *Ibid.* XXX.

(4) *Pesaro al Senato.* Melun, 12 aprile 1623. Frari. Francia. LIX.

montrait peu d'empressement à se rallier à sa candidature. (1) Néanmoins, il ne s'agissait pas, de la part des ministres de Philippe IV, d'une opposition tenace et systématique. L'on sut bientôt qu'ils étaient prêts à céder, pourvu que le souverain de Nancy consentît à n'envoyer en Valteline que des troupes allemandes. (2) Ce fut assez pour que le Saint-Siège s'efforçât de remettre sur pied les négociations. Tout en se défendant de revenir sur sa décision, à ce moment-là très arrêtée, de repousser la convention du 3 mai et de s'en tenir au seul traité de Madrid, (3) le roi Très-Chrétien, de passage à Béziers, se laissa induire par le nonce à approuver que le Souverain Pontife et le roi Catholique réglassent entre eux les conditions auxquelles le dépôt des forts serait confié à Henri de Lorraine, « virtuellement désigné » dans l'article 1er du traité d'Aranjuez (29 juillet). (4)

Dès lors, l'Escurial avait partie gagnée ou, pour mieux dire, le pas le plus difficile était franchi. Le Louvre acceptait le principe du séquestre et faisait engager sous main le duc à ne le point refuser s'il lui était offert. (5) Fixé désormais sur les intentions de la cour de Paris, dont l'ambassadeur annonçait en confidence au pape que Louis XIII ne déclarerait la guerre à l'Espagne qu'à la dernière extrémité, (6) Olivarès s'avisa de proposer que les négociations relatives à l'affaire de la Valteline fussent transférées au Vatican. Cette ouverture devait susciter d'autant moins d'opposition que, depuis quelque temps déjà, Mirabel s'effaçait devant le nonce et se servait de lui comme d'un intermédiaire dans ses rapports avec les Brularts. (7) D'autre part, Grégoire XV, auquel les deux rois s'apprêtaient, d'un commun accord, à remettre le soin de préparer une convention qui améliorât le sort des catholiques dans la Rhétie « de deçà et de delà les monts », se montrait favorable à la candidature du prince lorrain et très disposé à la faire triompher, pour peu que le commandeur de Sillery eût mission de l'appuyer. (8)

L'ambassadeur de France à Rome avait pris possession de son poste vers la fin de mai. Ses instructions lui prescrivaient, en somme, de préconiser auprès du Saint-Père l'intégrale exécution du traité de Madrid et, subsidiairement, de se rallier à toute autre solution honorable du conflit rhéto-valtelin. (9)

---

(1) *Memoire des affaires de la Valteline.* Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 403.

(2) *Corsini à Ludovisio.* 17 novembre 1622. (ap. Siri. V. 428.) — *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline* (1623). Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 116.

(3) *Le roi au commandeur de Sillery.* 28 juillet 1622. Aff Etr. Rome. XXX. (impr. Aubery. I. 433.) — *Mirabel à Ciriza.* Béziers, 1er août 1622. Arch. Nat. *K 1479* n° 37. — *Puysieux à Villiers.* 31 août 1622. loc. cit. — *Pesaro al Senato.* Lione, 10 dicembre 1622. Frari. Francia LVIII. — V. Siri. V. 395.

(4) *Corsini à Ludovisio.* 10 novembre 1622. (ap. Siri. V. 428.) — V. Siri. V. 471.

(5) *Puysieux à Sillery.* 18 juillet 1622. loc. cit. — *Le roi au commandeur de Sillery.* 28 juillet 1622 loc. cit.

(6) *Le roi au commandeur de Sillery.* 28 juillet 1622. loc. cit.

(7) Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 395.

(8) *Le commandeur de Sillery à Puysieux.* Rome, 14 et 30 août 1622. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(9) *Instruction au bailly de Sillery, envoyé par le roy amb' à Rome.* 18 mars 1622. Aff. Etr. Rome. XXX.

La nouvelle de l'étrange initiative assumée par Du Fargis à Aranjuez l'avait atteint, en cours de route, à Florence et exposé, dès son arrivée dans la Ville Eternelle, aux récriminations de ses collègues piémontais et vénitien.(1) Son embarras était extrême. Les ordres supplémentaires qu'il reçut du Louvre ne contribuèrent pas à le dissiper. De fait, par une contradiction au moins singulière, la diplomatie française se prenait à souhaiter l'accomplissement des clauses principales de la convention du 3 mai, dont l'ensemble avait été cependant repoussé par elle. Aussi l'attribution du séquestre au duc de Lorraine paraissait-elle désormais assurée, avec l'assentiment tacite, sinon avec la participation formelle du roi Très-Chrétien.(2) Déjà Sillery en était convenu avec le Souverain Pontife et le cardinal-neveu, lesquels répondaient de l'agrément de l'ambassadeur d'Espagne.(3) Il ne manquait plus à cet accord que la ratification de l'Escurial. On l'attendit en vain. A la dernière heure, les ministres de Philippe IV se dérobèrent.

Depuis le début de la campagne qui devait aboutir à la conclusion de la paix de Montpellier, Mirabel, fidèle aux instructions d'Olivarès, avait suivi Louis XIII dans tous ses déplacements, surveillant avec un soin jaloux les démarches faites auprès de celui-ci par les représentants des *Stati liberi*. La situation du diplomate espagnol semblait, à ce moment, assez forte et les moyens d'information dont il disposait n'étaient certes pas à dédaigner. Il recevait à la fois les confidences de la reine-mère, très opposée à un rapprochement entre le Louvre et la cour de Turin, et celles du cardinal de Guise, l'un des chefs du parti ultra-catholique. Il entretenait, en outre, des relations étroites avec Condé, le plus méprisable des princes du sang, qui ne rougissait pas de lui dévoiler les résolutions secrètes arrêtées par le Conseil royal et de l'assurer que, en aucun cas, la France ne déclarerait la guerre à l'Espagne à l'occasion des affaires de la Valteline. Enfin, il savait les Brularts acquis, dès longtemps, à la politique d'atermoiements qu'il recommandait lui-même et peu enclins à favoriser les visées ambitieuses de Charles-Emmanuel.(4)

Malgré tout, cependant, Mirabel se laissa presque surprendre par la soudaineté de l'entrevue d'Avignon, dont il ne comprit la gravité qu'à l'heure où le duc de Savoie, auquel il fit demander une audience, se refusa formellement à la lui accorder.(5) Le dépit qu'Olivarès et lui ressentirent de ce revirement subit dans les dispositions du Louvre n'eut d'égal que l'intime satisfaction éprouvée par Balthasar de Zuñiga à l'annonce d'un événement qu'il eût été

(1) *Sillery à Puysieux.* Florence, 11 mai, Rome, 6 juin 1622. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(2) *Puysieux à Sillery.* Paris, 6 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXX. (impr. Aubery. I. 433.) — *Le roi à Sillery.* 28 juillet 1622 *Ibid.*

(3) *Corsini à Ludovisio.* 17 novembre 1622. (impr. Siri. V. 428.)

(4) *Mirabel à Juan de Ciriza.* Arles, 14 octobre 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 78. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 20 décembre 1622. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Deliberaciones relativas a los asuntos de la Valtelina.* Madrid, 24 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 97.

(5) *Deliberaciones relativas a los asuntos de la Valtelina.* Madrid, 24 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 97.

facile de prévenir, pour peu qu'on eût écouté ses conseils.[1] Le vieil homme d'Etat n'avait cessé de combattre la politique aventureuse de Feria, dont il n'attendait, pour sa patrie, que désillusions et amertumes. Sans nier l'importance considérable de la Valteline, il estimait que le protectorat exercé sur Gênes par l'Espagne assurait à celle-ci le maintien de son hégémonie dans la Haute-Italie, au lieu que l'entrée des armes milanaises dans les pays grisons d'outre-monts avait non seulement provoqué la rupture de la trêve des Pays-Bas, la reconstitution de l'Union des princes allemands, puis un rapprochement entre la France, Venise et la Savoie, mais encore incité le duc de Bavière à poser sa candidature à l'Electorat palatin et encouragé Mansfeld et Gabor à persévérer dans leurs entreprises contre l'Empire.[2]

Zuñiga disait vrai. Et cependant, à la nouvelle de ce qui se passait en Provence, le Conseil d'Espagne agita s'il ne serait pas préférable d'ouvrir résolument les hostilités en Italie, plutôt que de continuer à y entretenir sans fruit, et au prix de dépenses énormes, de grosses garnisons.[3] Néanmoins, la réflexion aidant, cette ardeur belliqueuse ne tarda pas à se calmer.[4] On se contenta de presser l'achèvement des préparatifs de défense en Lombardie et de renouer des intrigues avec les huguenots du Languedoc.[5] En revanche, l'Escurial échoua dans sa tentative d'opposer à la ligue en formation à Avignon une contre-ligue, dans laquelle fussent entrés, avec le Saint-Siège, la Toscane, Parme, Modène, Lucques et Gênes.[6] A la vérité, le pape consentit bien à demander au roi Très-Chrétien d'éloigner ses troupes des frontières de la Péninsule.[7] Mais ce fut tout. Ni les pasquins qui couraient à Rome contre Louis XIII et ses nouveaux alliés,[8] ni les adjurations du duc d'Albe, vice-roi de Naples, lequel s'arrêta au Vatican en allant rejoindre son poste,[9] ni le bruit, répandu par des agents à la solde de Feria, que le péril d'une invasion des armes protestantes dans la plaine du Pô augmentait à vue d'œil

(1) *Pesaro al Senato.* Parigi, 20 febbraio 1623 Frari. Francia. LVIII. — Cantù. Storia di Como. II. 136.

(2) *Prove et ragioni contro la Spagna sopra le sue pretentioni nel accomodamento delli affari della Valtellina con Grigioni* (1623). Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX. 121. — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot.) III. 376.

(3) *Deliberaciones relativas a los asuntos de la Valtelina.* loc. cit. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 24 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 97[b].

(4) *Du Fargis au commandeur de Sillery.* Madrid, 9 janvier 1623 Aff. Etr. Espagne. XIII.

(5) *Relation d'Espagne, par Du Fargis, envoyée en mars 1624* Bibl. Nat. Coll. Brienne CXVII. 389.

(6) Mercure françois. t. XI. 51.

(7) *Antonio de Arostegui a Juan de Ciriza.* Madrid, 26 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1432* nº 68.

(8) Mercure françois. IX. 65; XI. 466.

(9) *Discours que le duc d'Albe tint à Sa Saintete sur le faict de la Valteline, touchant les guerres d'Italie.* (Mercure françois. IX. 62 sqq. avec les repliques — *Remonstrance d'un cavalier castillan sur le discours faict à Sa Sainteté touchant la Valteline.* (Ibid. 66. — *Discours sur l'affaire de la Valteline et des Grisons, dedié au roy d'Espagne.* (Ibid XI. 127.) — Quadrio op cit II 316 — Avenel Lettres de Richelieu. VIII. 30. — Rott. Inventaire sommaire II 466. (Enumeration d'un certain nombre de pasquins parus vers cette époque.)

ne réussirent à détourner Grégoire XV de son ferme dessein d'observer une stricte neutralité entre les deux couronnes.[1]

Au demeurant, l'on commençait à se rassurer en Espagne et à reconnaître que la situation était moins alarmante qu'elle ne l'avait paru au premier abord. Sans doute, au sortir de l'une des conférences tenues à Avignon, Puysieux avait déclaré à Mirabel que la guerre était inévitable en Italie, pour peu que Feria refusât plus longtemps de restituer aux Grisons leurs pays sujets. Mais, ce même jour, le fils du chancelier se rendait chez le nonce et lui confiait que Sa Majesté Très-Chrétienne continuerait à ne pas s'opposer au choix du duc de Lorraine en tant que séquestre des forts de la Valteline.[2] Or, cet aveu, aussitôt divulgué que reçu, était caractéristique de l'état d'esprit qui régnait à la cour de France. Il semblait, dès lors, avéré que le Louvre redoutait autant, sinon plus que l'Escurial l'éventualité d'une rupture entre les deux monarchies et que les négociations en vue de la constitution d'une ligue franco-italienne ne préjudiciaient en aucune manière à celles entamées à Rome au sujet du « dépôt ».[3]

L'émotion avait été chaude à Madrid. Ce ne devait être, il est vrai, qu'une alerte.[4] Il s'en dégageait, toutefois, à l'usage des ministres de Philippe IV, un incontestable enseignement. A n'en pas douter, le maintien de la domination espagnole au sud des Alpes était à la merci d'une coalition de la France et des *Stati liberi* de la Péninsule. Si, pendant près de trois ans, Charles-Emmanuel et les généraux de la république de Venise, réduits à leurs seules ressources, étaient parvenus à tenir en échec les troupes de la maison d'Autriche en Lombardie et dans le Frioul, à combien plus forte raison ne devaient-ils pas être en état de marcher victorieusement sur Milan, le jour où Louis XIII leur prêterait l'appui de ses armes?[5]

A ce péril de tous les instants, il n'y avait guère qu'un remède; et ce remède consistait pour l'Espagne à se procurer, sur le sol même de l'Italie, un allié dont le concours suffît à contre-balancer le surcroît de puissance qu'apportait au souverain du Piémont et au gouvernement de Saint-Marc leur entente avec le Louvre. Or, cet allié influent, le roi Catholique ne pouvait le trouver qu'au Vatican. C'était le pape. Encore, à la vérité, convenait-il d'amener ce dernier à se départir, pour un temps, de sa qualité de « Père commun » et de le gagner aux intérêts de l'Escurial. A toute autre époque, l'entreprise eût été malaisée. Mais l'affaire de la Valteline avait ceci de parti-

---

(1) *Renier Zen al Senato.* Roma, 4 marzo 1623. Frari. Roma. LXXXVIII. 408. — L. Arezio. La politica della Santa-Sede rispetto alla Valtellina, dal concordato d'Avignone alla morte di Gregorio XV (Cagliari 1899). p. 28—31. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 11 mars 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(2) *Corsini a Ludovisio.* 23 novembre 1622. loc. cit. — *Mirabel al rey.* Lyon, 7 diciembre 1622. *Deliberaciones relativas a los asuntos de la Valtelina.* Madrid, 24 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* nos 92 et 97.

(3) *Corsini à Ludovisio.* 23 novembre 1622. loc. cit.

(4) *Mirabel al rey.* Lyon, 7 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* no 92.

(5) *cf.* Revue critique 1886. p. 350.

culier qu'elle faisait éclore, à chaque instant, des combinaisons que, seule, la diplomatie castillane savait mettre à profit. L'idée vint donc à Olivarès de confier la garde du dépôt, non plus au duc de Lorraine, dont la candidature n'avait jamais été vue d'un très bon œil à Madrid, mais bien au Souverain Pontife.[1] Dans la réalité, cette substitution n'offrait que des avantages, car, de toutes manières, elle devait permettre à Philippe IV de sortir à son honneur de l'impasse où l'avait acculé la politique aventureuse de son représentant en Lombardie. Supposé, en effet, que, contrairement à l'attente générale, la guerre devînt une nécessité, l'Escurial se dérobait à la dernière heure et laissait face à face le Louvre et le Saint-Siège, éventualité qui, au surplus, n'allait pas tarder à se produire. En revanche, au cas où le roi Très-Chrétien n'eût pas agréé la désignation du pape comme séquestre, l'union à peine ébauchée entre le Vatican et la couronne Catholique se trouvait presque réalisée. Que si, enfin, Grégoire XV refusait de se charger du fardeau que les ministres espagnols cherchaient à lui imposer, ceux-ci tenaient en réserve un autre candidat dans la personne du grand duc de Toscane. Or, le choix de ce prince eût, à coup sûr, provoqué les protestations du gouvernement de Paris et permis à celui de Madrid de traîner les choses en longueur.[2]

Les nouveaux plans de l'Escurial étant ainsi arrêtés, il ne restait plus qu'à les mettre à exécution et à se servir d'un prétexte plausible pour revenir sur l'accord de Béziers. Ce fut chose facile aux politiques retors que le Conseil d'Espagne comptait dans son sein. Le duc de Lorraine, on l'a dit, avait été « virtuellement » désigné comme séquestre au cours des négociations d'Aranjuez. Olivarès émit subitement la prétention qu'il n'était pas tolérable que le Louvre fît siennes certaines clauses de la convention du 3 mai et repoussât les autres. Il engagea donc son maître à exiger du roi Très-Chrétien soit la ratification pleine et entière de l'œuvre de Du Fargis et de Zuñiga, soit l'abandon de la candidature du souverain de Nancy.[3] Ainsi posée, la question était résolue d'avance. Ce n'était pas à l'instant où ses pourparlers avec le duc de Savoie et le Sénat vénitien étaient sur le point d'aboutir que Louis XIII pouvait prendre une décision si préjudiciable aux intérêts de la France et à ceux de ses futurs alliés. Il déclara donc qu'il ne se prononcerait pas sur l'alternative qui lui était proposée. On n'en demandait pas davantage en Espagne. Tout aussitôt le gouvernement de Madrid, aiguillonné par le désir de prévenir les conséquences de l'entente à trois qu'il savait se préparer contre lui, fit signifier au Louvre sa volonté de confier au pape, et à nul autre, le dépôt des forts de la vallée de l'Adda (décembre).[4]

(1) *Sillery à Puysieux.* Rome, 29 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(2) *Aviso del Consejo de Estado al rey sobre la materia de la Valtelina.* Madrid, 30 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 99.

(3) *El rey a Mirabel.* Madrid, 25 agosto 1622. Arch. Nat. *K 1456* nº 234. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 2 diciembre 1622. *Ibid. K 1438* nº 99. — *Mirabel al rey.* Lyon, 7 diciembre 1622. *Ibid. K 1438* nº 92

(4) *Corsini a Ludovisio.* Parigi, 10 gennaio 1623. (ap. Siri. V. 439)

De prime abord, hostile à l'idée d'accepter un mandat qu'il n'eût tenu que de l'une des deux couronnes, Grégoire XV avait fini par se persuader qu'il lui serait impossible d'arbitrer la question confessionnelle soulevée à l'occasion du différend rhéto-valtelin, aussi longtemps que l'objet du litige demeurerait aux mains du gouverneur de Milan. (1) Cette opinion, à laquelle les Espagnols avaient réussi à gagner le cardinal-neveu, s'enracina d'autant plus facilement dans l'esprit du Pontife que, vers la même époque, l'Escurial fit répandre le bruit que le roi Catholique paraissait disposé à se désister de ses prétentions sur la Valteline, soit au profit de la maison Ludovisio, soit en faveur du Saint-Siège. (2)

Cette nouvelle, il est à peine besoin de le dire, n'avait, à ce moment du moins, aucune consistance. Il n'était pas dans les intentions de la cour de Madrid de renoncer, à titre définitif, aux avantages que lui procurait l'occupation des vingt lieues de pays compris entre le lac de Côme et le Piz Umbrail. Y eût-elle consenti, d'ailleurs, que le Louvre se fût opposé avec énergie à l'exécution d'un projet qui enlevait à ses alliés grisons le légitime espoir de rentrer en possession de leurs provinces perdues. Malgré tout, cependant, et bien qu'il refusât d'adhérer à la contre-ligue hispano-italienne imaginée par l'Escurial, le pape se laissait prendre aux avances de ce dernier. (3) Convaincu que, s'il tardait à répondre aux désirs de Philippe IV, il fallait s'attendre à ce que celui-ci conclût la paix aux Pays-Bas et en Allemagne, afin de porter la guerre dans la Péninsule, Grégoire XV se déclara prêt à se charger du séquestre de la Valteline, aux lieu et place du duc de Lorraine, en cas que, pour une cause ou pour une autre, ce prince dût en être évincé. (4)

Enhardi par ce premier succès, Olivarès chercha aussitôt à en tirer parti et voulut que les conditions du dépôt fussent réglées sans retard. En conséquence, il fit offrir au pape de le constituer gardien des forts de la Rhétie « de delà les monts », pourvu, toutefois, que le gouverneur fût choisi parmi les vassaux du roi d'Espagne, la garnison composée d'Allemands catholiques et les frais supportés, pour la moitié, sinon pour la totalité par l'Escurial. (5) Ces prétentions étaient inacceptables. Aussi le Saint-Père les repoussa-t-il, comme il devait repousser, quelques mois plus tard, l'exigence manifestée par le Louvre d'acquitter, à lui seul, la solde des troupes pontificales can-

(1) *Sillery à Puysieux*. Rome, 25 novembre 1622. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(2) « Vanno barbotando questo partito diversi cardinali. » *Renier Zen al Senato*. Roma, 24 dicembre 1622. Frari. Roma. LXXXVII. 353.

(3) *Renier Zen al Senato*. Roma, 25 febbraio 1623. Frari. Roma. LXXXVII. 402.

(4) *Précis d'une première conférence entre Olivarès et le nonce du pape en Espagne*. Madrid, novembre 1622. Arch. Nat. *K 1432* nº 70. — *Sillery à Puysieux*. Rome, 25 novembre 1622. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Bref de Sa Sainteté adressé à Sa Majesté Catholique*. 24 février 1623. Arch. municip. di Palermo. cod CCCXXIX *D 89* nº IV. (impr. Arezio, op. cit. p. 49.)

(5) *Memento de ce que doit écrire le nonce du pape à Sa Sainteté, à la suite et comme résultat de sa négociation avec le comte d'Olivarès*. Madrid, décembre 1622. Arch. Nat. *K 1432* nº 66. — *Antonio de Arostegui a Juan de Ciriza*. Madrid, 26 diciembre 1622. *Ibid. K 1432* nº 68. — *El rey a Mirabel*. Madrid, 28 diciembre 1622. *Ibid. K 1456* nº 269.

tonnées sur les rives de l'Adda.(1) Mais il y avait plus. Le comte-duc, en effet, auquel le nonce à Madrid répondait de l'adhésion de Grégoire XV à ses vues politiques,(2) entendait que le Vatican s'engageât, avant toutes choses, à conclure avec Philippe IV une alliance défensive.(3) A ce coup, c'était trop demander. Peu s'en fallut que le pape ne se retirât d'une négociation qui l'acheminait insensiblement à une rupture avec la France.(4)

Aussi bien c'était un jeu dangereux que celui que jouaient, à cette heure, le Louvre et l'Escurial. Fermement résolus, l'un et l'autre, à éviter les solutions extrêmes, ils se laissaient entraîner, peu à peu, à des démonstrations belliqueuses qui, pour être « de pure façade », ainsi que Sillery l'avouait avec ingénuité à Mirabel au lendemain de la conclusion de la ligue d'Avignon, ne créaient pas moins entre eux des rapports assez tendus et rendaient aléatoire le maintien de la paix.(5) Symptôme inquiétant, tandis que le gouvernement de Louis XIII, contraint de donner à ses alliés italiens des gages de sa sincérité, activait ses préparatifs militaires à la frontière de Bresse et fournissait de nouveaux subsides aux Hollandais, le premier ministre espagnol, jusque là partisan déterminé d'un dénouement pacifique de la question valteline, en arrivait à déclarer ouvertement que la guerre dans la Péninsule était inévitable, si la cour de France ne consentait pas au dépôt des forts entre les mains du Souverain Pontife.(6)

Très heureusement pour le repos du monde, l'Escurial tenait en réserve un moyen, plus sûr que la rupture, d'obtenir ses fins. Lorsque, vers le commencement de février, il fut bien avéré que le Louvre, dont l'entente avec les Etats indépendants de la Haute-Italie était presque signée, ne cherchait qu'à temporiser et refusait, de propos délibéré, de se mêler en rien aux négociations qui se poursuivaient entre Rome et Madrid, Olivarès réussit à persuader au pape que l'heure avait sonné de passer outre à la conclusion de l'accord projeté, fût-ce même sans l'agrément du roi Très-Chrétien.(7) Le mardi 14(8) de ce mois, alors que le bruit de l'arrangement définitif intervenu à Paris, le 7, entre la France, Venise et la Savoie, ne s'était point encore répandu en Espagne, le roi Catholique, « désireux de condescendre aux paternelles exhortations de Sa Sainteté », s'engagea par un acte unilatéral à lui remettre

(1) *Deliberaciones relativas a los asuntos de la Valtelina.* Madrid, 24 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 97. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 17 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXX. — Arezio, op. cit. 98.

(2) *Précis d'une première conférence, etc.* Arch. Nat. *K 1432* nº 70. — *Précis d'une seconde conférence, etc.* 21 novembre 1622. *Ibid.*

(3) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 9 marzo 1623. Arch. Nat. *K 1432* nº 80

(4) *Aviso del consejo de Estado al rey sobre la materia de la Valtelina.* Madrid, 2 diciembre 1622, 5 enero 1623. Arch. Nat. *K 1438* nº 99; *K 1439* nº 19.

(5) *Sillery à Puysieux.* Rome, 20 décembre 1622 et 3 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Mirabel al rey.* Paris, 23 febrero 1623. Arch. Nat. *K 1439* nº 30. — *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 28 de febrero 1623. Arch. Nat. *K 1439* nº 31.

(6) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 28 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* nº 98.

(7) V. Siri, op. cit. V, 477.

(8) et non le 1 (*contra:* Mém. de Richelieu. [éd. Petitot] t. III. 379).

en dépôt les forts de la vallée de l'Adda, et cela jusqu'à l'entier apaisement du différend rhéto-valtelin. [1]

Toujours mal inspiré, Du Fargis, dont l'humeur brouillonne et inquiète préparait derechef à la diplomatie française de fâcheuses surprises, avait tenu à assister, aux côtés du premier ministre espagnol et du nonce apostolique, [2] à la signature de ce document important. Il n'en fallut pas davantage pour que l'Escurial prétendît, non sans apparence de raison, que le Louvre approuvait l'accord du 14 février. [3] Cette assertion était-elle exacte? Les nouveaux alliés du roi Très-Chrétien voulurent encore en douter. [4]

Objections formulées à Venise et à Turin contre tout projet de dépôt des forts de la Valteline aux mains d'un prince étranger. — Bien que convaincu de l'incompatibilité absolue existant entre les actes diplomatiques signés à Paris et à Madrid, les 7 et 14 février 1623, le gouvernement français cherche à gagner du temps. — Il se rallie en principe à l'idée du séquestre. — Ses démarches en vue de rassurer le pape quant aux intentions de la Ligue et de calmer les appréhensions de ses alliés italiens quant aux conséquences de l'occupation de la vallée de l'Adda par les troupes du Saint-Siège. — Conditions auxquelles le roi Très-Chrétien consent à acquiescer à la substitution projetée dans la garde des provinces grisonnes d'outre-monts. — De guerre lasse, le duc de Savoie et la république de Venise, cédant aux sollicitations du Louvre, finissent par accepter le fait accompli.

XLIV. En présence de la réprobation que soulevait à Venise et en Savoie la seule idée de constituer une tierce puissance séquestre des forts de la Valteline, le gouvernement de Paris s'était appliqué à faire le silence sur cette irritante et délicate question. [5] Mais cela avait été en pure perte. Dès le mois de juin 1622, on redoutait à Saint-Marc, aussi bien qu'à la cour de Turin, l'acceptation du dépôt par le Saint-Siège. [6] Et l'appréhension était d'autant plus vive à cet égard dans la Haute-Italie que les Brularts y étaient soupçonnés de favoriser en secret ce projet. [7] Puysieux n'avait-il pas eu l'im-

(1) *Scrittura del deposito della Valtellina fatta dal re di Spagna*, li 14 febbraio 1623. (impr. Siri. V. 459.) — Mercure françois. X. 152. — Ambassade de Bassompierre en Suisse en 1625. t. I. 43. — *cf.* pour les sources: Rott. Inventaire sommaire. II. 467.

(2) *Du Fargis au commandeur de Sillery.* Madrid, 16 février 1623. Aff. Etr. Espagne. XIII. *Relation d'Espagne, par Du Fargis, envoyée en mars 1624.* Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 389.

(3) *Renier Zen al Senato.* Roma, 25 marzo 1623. Frari. Roma. LXXXVIII. 425.

(4) *Renier Zen al Senato.* Roma, 5 aprile 1623. *Ibid.* LXXXVIII. 438.

(5) *Sillery à Puysieux.* Rome, 16 août 1622. loc. cit.

(6) *Renier Zen al Senato.* Roma, 11 giugno 1622. Frari. Roma. LXXXVI. 224. — Arezio. op. cit. 19.

(7) *Pesaro al Senato.* Béziers, 1 agosto 1622. Frari. Francia. LVII. — *Corsini à Ludovisio.* 10 novembre 1622. loc. cit.

prudence de déclarer à Pesaro que Sa Majesté Très-Chrétienne serait impuissante à empêcher la substitution de troupes papalines à celles de Milan dans la vallée de l'Adda, si telle était la ferme volonté du roi Catholique.(1) A la vérité, la nouvelle de l'accord de Béziers (29 juillet), bientôt divulgué, tout au moins dans ses grandes lignes, avait quelque peu calmé ces craintes. La personne du duc de Lorraine n'éveillait pas, au même degré que celle du Saint-Père, les défiances des futurs alliés de Louis XIII.(2) Et d'ailleurs, le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères ne s'était-il pas engagé à ne rien terminer sans avoir pris l'avis des intéressés?

Aussi longtemps que les négociations du dépôt s'étaient poursuivies en France, le Sénat vénitien avait conservé l'espoir de les voir échouer. Il n'en fut plus ainsi, le jour où elles eurent été transférées à Rome.(3) Toutefois, l'imminente conclusion de la Ligue, un instant compromise, contribuait si bien à endormir les inquiétudes, qu'à la lecture de l'acte royal signé à Madrid, le 14 février, en la présence de l'ambassadeur français, on crut, en Italie, à quelque nouvelle incartade de Du Fargis, et l'on s'attendit à ce qu'elle fût désavouée comme les précédentes.(4) Etait-il admissible, en somme, que le roi Très-Chrétien eût approuvé, fût-ce tacitement, le séquestre, alors que lui-même proposait à Venise et à la Savoie un traité d'alliance offensive contre Milan? Dans les conseils de Saint-Marc, comme à la cour de Turin, au reste, on se refusait à envisager la possibilité d'une si insigne perfidie.(5)

Qu'il y eût incompatibilité absolue entre les instruments diplomatiques intervenus à Paris et à Madrid, les 7 et 14 février, la chose ne faisait doute pour personne, et l'examen de leurs teneurs respectives l'établissait surabondamment. Tandis que le premier prévoyait l'expulsion des Espagnols de la Valteline, la démolition des forts élevés dans cette province depuis le *sacro macello*, la restitution aux Grisons de tous les territoires occupés sur eux, aussi bien par les troupes lombardes que par celles de l'Autriche, et enfin l'interdiction des communications entre le Tyrol et le Milanais au travers de la vallée de l'Adda ou du Val Bregaglia, le second décidait l'introduction de garnisons pontificales dans Tirano, Morbegno et autres lieux de cette région, ainsi que la conservation des ouvrages fortifiés dûs à l'initiative de Feria. Il omettait, en revanche, de trancher deux questions importantes, à savoir celle de l'évacuation de l'Engadine et des Droitures par les armes de Léopold et celle de la liberté des passages. A tout prendre, l'acte du 14 février était

(1) *Pesaro al Senato.* Béziers, 1 e 9 agosto 1622 Frari. Francia. LVII.
(2) *Relation d'Espagne, par Du Fargis, envoyée en mars 1624.* Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 389
(3) *Pesaro al Senato.* Avignon, 24 novembre 1622; Parigi, 22 gennaio e 2 febbraio 1623. loc. cit (LVIII).
(4) *Il duca di Savoia al conte di Verrua.* Torino, 14 marzo 1623. Arch. Torino. Lett. min. Francia. XXIII.)
(5) *Il duca di Savoia al conte di Verrua.* Torino, 20 marzo 1623. Arch. Torino. (Lett min Francia. XXIII.) — *Renier Zen al Senato.* Roma, 25 marzo 1623. loc. cit. — *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 3 aprile 1623. Frari. Spagna. LVII. 208.

donc plus désavantageux pour la France et ses protégés que ne l'eût été la convention d'Aranjuez, qui, elle du moins, assignait un terme à la durée du séquestre. (1)

Au sentiment général, le malaise que faisait naître nn peu partout l'attitude énigmatique du Louvre ne pouvait se prolonger. Il était bien évident, en effet, que, si le roi Très-Chrétien le désapprouvait, le dépôt n'aurait pas lieu ou qu'il prendrait fin rapidement, puisque, d'une part, la Ligue du 7 février laissait prévoir la prompte entrée des armées alliées dans la vallée de l'Adda et que, d'autre part, l'acte du 14 février stipulait la restitution de cette dernière au roi Catholique, pour peu que la situation se troublât dans la région du Lario. Or, la nouvelle de l'entente conclue à Madrid entre Philippe IV et le nonce du Saint-Siège étant parvenue à Paris vers le 24 du même mois, on ne mettait pas en doute que le monarque français ne fît connaître à bref délai sa décision. (2)

Jusqu'à ce moment-là, Louis XIII et ses ministres n'avaient ni ignoré, ni autorisé les négociations engagées à Rome en vue de substituer le pape au duc de Lorraine dans le rôle de séquestre des forts de la Valteline. Ils s'étaient contentés de les tolérer. Aussi, dans les derniers jours de février, leurs hésitations subsistaient-elles encore et attendaient-ils avec impatience l'heure où, le dépôt étant effectué, il leur serait enfin loisible d'arguer du fait accompli pour se dérober aux questions indiscrètes des alliés de la Couronne. (3)

Ce qu'il était toutefois permis d'affirmer, dès cet instant, c'est que le gouvernement de Paris continuait à n'être pas opposé en principe à ce que le roi d'Espagne confiât à une tierce puissance, et ce durant un laps de temps déterminé, la garde des provinces enlevées par Feria aux Trois Ligues. (4) En laissant cette opération suivre son cours, le Louvre, ainsi que je l'ai dit plus haut, croyait se ménager de sérieux avantages. De plus, il s'assurait en quelque sorte contre les surprises que lui réservait sa récente entente avec le très versatile Charles-Emmanuel. En revanche, la désignation du Saint-Père pour les fonctions de séquestre soulevait, à un degré moindre qu'à Venise, il est vrai, des objections dans l'entourage royal, où l'on craignait que l'âge avancé de Grégoire XV l'empêchât de mener à bien la mission dont il allait être investi. (5) Il était enfin une clause de l'acte du 14 février contre laquelle protestaient avec vivacité les Brularts et leurs adhérents, partisans de la paix à tout prix. A ceux-ci, comme à ceux-là, il semblait de périlleuse conséquence

(1) *Renier Zen al Senato.* Roma, 25 marzo 1623. loc. cit. — *Pesaro al Senato.* Parigi, 12 aprile 1623. loc. cit.

(2) *Renier Zen al Senato.* Roma, 25 marzo e 5 aprile 1623. loc. cit.

(3) *Le nonce de France au nonce d'Espagne.* Moret, 15 aprile 1623. Frari. Spagna. LVII.

(4) *Ludovisio a Massimi.* Roma, 1 maggio 1623. Arch. Municip. Palermo. Cod. CCCXXIX *D* 89 nº LXXVI. (impr. Arezio. op. cit. 78.)

(5) *Puysieux à Villiers.* 19 décembre 1622. loc. cit.

que le pape fût astreint de restituer la Valteline à l'Espagne, au cas où des menaces de guerre troubleraient le repos de la Haute-Italie. (1) Et cependant, vingt mois ne devaient pas s'écouler sans que Louis XIII fît supplier Urbain VIII de se soumettre à l'obligation imposée à son prédécesseur.

Rassurer le Souverain Pontife quant aux desseins de la Ligue et calmer les appréhensions de Venise et de la Savoie quant à la signification véritable du dépôt, tel fut, durant quelques semaines, l'unique souci des ministres français. La nouvelle de la convention intervenue à Madrid en la présence du nonce et de Du Fargis avait été connue à Rome dès la fin du même mois. Le chef de l'Eglise ne cacha pas au commandeur de Sillery la joie qu'il en éprouvait. (2) Déjà chargé implicitement par les deux couronnes d'arbitrer le côté confessionnel du différend rhéto-valtelin, Grégoire XV sentait son autorité accrue du fait que ses troupes allaient occuper la vallée de l'Adda. Huit jours plus tard, il apprenait la conclusion du traité de Paris. Le Saint-Père partagea tout aussitôt les craintes de son représentant en France. Tandis que l'on redoutait à Venise et à Turin que le dépôt n'annulât la Ligue, on eut peur au Vatican que la Ligue n'annulât le séquestre. Aussi bien cette alarme fut-elle courte. (3) Dès le 17 février, le roi Très-Chrétien dépêchait un courrier au pape pour l'aviser de la persistance de ses desseins conciliants, ainsi que de son désir de voir la curie s'employer à procurer la prompte et pacifique solution de la question valteline. (4)

A l'égard de ses nouveaux alliés, l'attitude du gouvernement français était, en revanche, assez embarrassée. (5) Assurément les Brularts affirmaient à Pesaro qu'ils n'avaient trempé en rien dans les négociations du dépôt et que Du Fargis avait assisté, et non point consenti à l'acte par lequel Philippe IV constituait Grégoire XV gardien des forts de la vallée de l'Adda. (6) Mais la diplomatie vénitienne ne semblait point disposée à se payer d'une aussi misérable défaite. (7) Bien au contraire, ses envoyés à Paris et à Rome, ce dernier surtout, redoublaient leurs instances, afin d'amener le Louvre ou ses représentants à désavouer, d'une manière formelle, la convention du 14 février. (8) Ce qui avait, en effet, porté les Conseils de Saint-Marc à conclure avec la France une alliance offensive, c'était, presque au même degré que la volonté de contribuer à la restitution de la Valteline aux Grisons, le désir de précipiter

(1) *Sillery à Puysieux.* Rome, 25 février 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — Vitt. Siri. Mem. recondite. V. 501—503.

(2) *Sillery à Puysieux.* Rome, 25 février, 11 et 13 mars 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(3) *Corsini a Ludovisio.* Parigi, 10 febbraio 1623. (ap. Siri. V. 451.)

(4) *Renier Zen al Senato.* Roma, 4 marzo 1623. Frari. Roma. LXXXVIII. 408.

(5) *Renier Zen al Senato.* Roma, 5 aprile 1623. Frari. Roma. LXXXVIII. 438.

(6) *Pesaro al Senato.* Parigi, 31 marzo 1623. loc. cit. — *R. Zen al Senato.* Roma, 5 aprile 1623. loc. cit.

(7) *Le Sénat à Renier Zen.* Venise, 4 février 1623. (ap. Cantù. Storia di Como II. 135.) — *Il duca di Savoia al conte di Verrua.* Torino, 27 marzo 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.)

(8) *Sillery à Puysieux.* Rome, 11 et 21 mars 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Renier Zen al Senato.* Roma, 5 aprile 1623. Frari. Roma. LXXXVIII. 438. — *Puysieux à Villiers.* 6 avril 1623 (ap. Siri V 474

la rupture des hostilités entre les deux couronnes, rupture préférable, selon eux, à l'état de paix armée dans lequel ils vivaient depuis dix ans. ([1]) D'autant plus belliqueux que les chances d'un conflit violent diminuaient, le Sénat vénitien, appuyé par Charles-Emmanuel, demandait la prompte exécution de toutes les clauses du traité du 7 février. ([2]) Il insistait, en conséquence, pour que l'entrée en campagne des forces de la Ligue demeurât fixée au 1er avril et que les moyens fussent fournis à Mansfeld de se jeter en Franche-Comté avec vingt mille hommes et six mille chevaux. ([3])

De telles protestations et de telles exigences rendaient malaisée, on en conviendra, la tâche que s'était imposée le Louvre de ne rompre le silence qu'à la dernière extrémité. ([4]) Réduit à semer la zizanie entre ses deux alliés, le roi Très-Chrétien réussit à apaiser le ressentiment du duc de Savoie, dont les intérêts dans la question valteline n'étaient pas identiques à ceux de la Sérénissime République. ([5]) Mais il ne parvint pas à différer davantage la déclaration publique et solennelle qu'amis et adversaires attendaient de lui. Approuvé en secret par Sillery, Grégoire XV avait accepté le dépôt, malgré les réserves opposées par les habitants de la vallée, que Feria incitait à combattre les résolutions prises à Madrid sous l'inspiration d'Olivarès. ([6]) D'autre part, celui-ci engageait Philippe IV à passer outre à la remise des forts au délégué du Saint-Siège. ([7]) Ainsi que le faisait observer avec beaucoup d'à propos l'ambassadeur français à Rome, son maître se trouvait acculé à ce dilemme: ou bien ratifier, avec ou sans restrictions, l'acte du 14 février; ou bien lancer une armée sur Milan. ([8]) Pour peu que le roi tînt à remplir ses promesses envers les Trois Ligues, la seconde solution était toute indiquée, car il ne paraissait pas admissible que le pape consentît jamais à restituer la Valteline à des hérétiques. ([9]) Que si, en revanche, les idées pacifiques continuaient à prédominer au Louvre, l'adhésion au séquestre devait permettre au gouvernement royal d'attendre des jours meilleurs. ([10]) Ce fut à ce parti que s'arrêta

(1) *Sillery à Puysieux.* Rome, 11 mars 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(2) *Il duca di Savoia al conte di Verrua.* Torino, 20 marzo 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.)

(3) *Sillery à Puysieux.* Rome, 13 mars 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Pesaro al Senato.* Parigi, 31 marzo 1623. Frari. Francia. LVIII. — *Il conte di Verrua al duca di Savoia.* Parigi, 1 aprile; Melun, 10 aprile 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.) — Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig. II. 5.

(4) *Puysieux à Sillery.* Paris, 16 avril 1623. Aff. Etr. Rome. XXX.

(5) *Renier Zen al Senato.* Roma, 1 maggio 1623. Frari. Roma. LXXXVIII. 463.

(6) *Sillery à Puysieux.* Rome, 25 février et 21 mars 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Ludovisio a Corsini.* 13 marzo 1623. loc. cit. — *Il duca di Savoia al conte di Verrua.* Torino, 20 marzo 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.) — *Bref du pape au roy d'Espagne, portant ratification du traité qui s'est fait à Madrid le 14e février 1623 entre le nonce résident en Espagne et le conte d'Olivarès.* Rome, 23 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 73. — Arezio. op. cit. 24, 56. — *Miron à Puysieux.* 13 avril 1623. loc. cit.

(7) *Relation d'Espagne, par Du Fargis, envoyée en mars 1624.* Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 389.

(8) *Sillery à Puysieux.* Rome, 14 février 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(9) *Sillery à Puysieux.* Rome, 21 mars 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(10) *Sillery à Puysieux.* Rome, 17 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

Louis XIII. Le 16 avril 1623, Sa Majesté annonça qu'elle acquiesçait à la substitution projetée, pourvu toutefois que le dépôt fût effectif, que les forces des alliés d'Avignon demeurassent sur pied et, enfin, que la sentence d'arbitrage à rendre par le Souverain Pontife intervînt avant le 31 juillet. (1)

Ces conditions avaient été suggérées aux Brularts par l'ambassadeur vénitien, à l'heure même où ceux-ci poussaient le roi à ratifier purement et simplement la convention du 14 février. (2) Mais, de ce que le gouvernement de Saint-Marc se montrait soucieux d'apporter des atténuations à cette dernière, il ne s'ensuivait pas qu'il l'approuvât. A la vérité, le Sénat n'avait pas désarmé, et ses préventions subsistaient entières contre un accord qui, tout en constituant le pape séquestre de la vallée de l'Adda, laissait l'archiduc Léopold maître d'une notable partie de la Rhétie. (3) A son sentiment, le dépôt menaçait d'être « éternel », à moins cependant qu'il ne provoquât à bref délai une guerre dans la Péninsule, non plus, cette fois, entre les deux couronnes, mais bien entre le Louvre et le Saint-Siège. (4) Encouragée par l'exemple qui lui venait d'Espagne, la diplomatie française chercha à obtenir, par surprise, des alliés de Sa Majesté ce qu'elle ne réussissait pas à leur arracher par la persuasion. Pesaro et son collègue piémontais Scaglia furent, en conséquence, invités, le 13 avril, à assister à un conseil extraordinaire convoqué à Fontainebleau au sujet de l'affaire de la Valteline. Le calcul de Puysieux était fort simple. La présence des deux envoyés italiens à cette réunion n'était requise qu'à seule fin d'« authentiquer », en quelque sorte, au nom de la Ligue, l'adhésion que, seule jusqu'alors, la France se proposait de donner à l'acte du séquestre. A demi gagné aux idées de temporisation qui prévalaient autour de lui, le ministre de Charles-Emmanuel se rendit sans trop de peine aux désirs du roi. En revanche, l'ambassadeur vénitien éventa le piège et, prétextant une indisposition, ne dépassa pas Melun. (5)

Déjà alors, néanmoins, la capitulation du gouvernement de Saint-Marc semblait certaine. L'ingénieuse défaite imaginée par Pesaro ne servit qu'à la retarder de quelques jours. Le 26 avril, Courtin de Villiers se présentait à l'audience du Sénat et adjurait ce corps d'agréer la ratification conditionnelle à laquelle venaient de souscrire, pour leur part, les cours de Paris et de

(1) *Pesaro al Senato.* Parigi, 31 marzo 1623. Frari. Francia. LVIII. — *Villiers à Puysieux.* Venise, 24 avril 1623. (Siri. V. 175.) — *Renier Zen al Senato.* Roma, 1 maggio 1623. Frari. Roma. LXXXVIII 463. — *Conditions sous lesquelles le roy de France agrée que les forts soient deposez entre les mains du pape.* Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f°s 45, 46. — *Relation d'Espagne par Du Fargis* loc. cit. — *Minute de lettre du cardinal Ludovisio.* Septembre 1621. Aff. Etr. Espagne. XIII. — Vitt. Siri. op. cit. V. 481. Mém. de Richelieu. (éd. Petitot). III. 379.

(2) *Responce du Sénat de Venise à Courtin de Villiers.* 29 avril 1623 Bibl. Nat f. fr. *16 949* f° 78. — Vitt. Siri. Mem. recondite. V. 482.

(3) *Villiers à Puysieux.* Venise, 28 mars 1623. loc. cit.

(4) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 2 marzo 1621. Frari. Roma. XC. 64. — *Pesaro al Senato.* Parigi, 31 marzo 1623. Frari. Francia. LIX.

(5) *Pesaro al Senato.* Melun, 13 e 15 aprile 1623. Frari. Francia. LIX. — *Alvise Corner al Senato* Madrid, 5 maggio 1623. Frari. Spagna. LVII. 221.

Turin.[1] Tous les arguments capables de fléchir l'obstination des pères conscrits leur furent successivement exposés par le diplomate français. Selon lui, le séquestre de la Valteline était la seule mesure propre à acheminer sinon à l'obtention de la promesse des Suisses et au règlement de la question confessionnelle, du moins à la restitution aux Ligues Grises de leurs provinces perdues.[2] Aussi bien son effet moral primait encore les avantages matériels qui devaient en découler pour le roi Très-Chrétien et ses amis. Devant la menace d'une expédition franco-italienne en Lombardie, l'Escurial se voyait contraint de reculer et de se dessaisir, entre les mains d'un tiers, de l'objet du litige.[3] Au surplus, les armements de la Ligue se continuaient avec célérité et chacun de ses membres conservait son entière liberté d'action à l'égard de l'archiduc d'Innsbruck.[4] Enfin, il était loisible aux alliés d'ouvrir les hostilités sans avertissement préalable, si, dans les trois mois, l'arbitrage pontifical n'était pas intervenu.

En entretenant Venise et la Savoie dans l'espoir d'un prompt recours aux armes, au cas où le Saint-Père chercherait à user d'atermoiements, la France se jouait, une fois de plus, de ce deux puissances. Jamais le gouvernement sénile des Brularts n'avait été aussi éloigné de rompre avec l'Espagne. Tandis, en effet, que Courtin de Villiers insistait auprès du « Collège » sur l'importance des conditions mises par Louis XIII à la ratification de l'acte du dépôt, Sillery à Rome et Puysieux à Paris annonçaient en confidence à Grégoire XV et à son nonce que leur maître, désireux de complaire au pape, consentirait volontiers à lui accorder tout le temps nécessaire aû parfait accomplissement de la mission qu'il se laissait imposer.[5] Si cette nouvelle manifestation de l'incurable faiblesse et de la mauvaise foi des hommes d'Etat du Louvre eût été ébruitée, le Sénat l'aurait sans doute mise à profit pour se dérober aux sollicitations pressantes de l'ambassadeur français. Toujours est-il que le secret ne fut pas trahi. Dès lors, abandonnée par son allié de Turin, en butte aux entreprises des Espagnols dans l'Adriatique et sur l'Oglio et à celles des Autrichiens sur l'Isonzo, où les Uscoques recommençaient à s'agiter, la Sérénissime République n'avait plus qu'à céder. Le 29 avril, les Conseils de Saint-Marc ratifiaient à leur tour, mais pour une durée de trois mois seulement, la convention, monstrueuse selon Lesdiguières, qui investissait le Souverain Pontife de la garde des forts de la Valteline.[6]

(1) *Villiers à Puysieux.* Venise, 27 avril 1623. loc. cit.

(2) *Pesaro al Senato.* Parigi, 22 gennaio 1623. Frari. Francia. LVIII.

(3) *Villiers à Puysieux.* Venise, 13 février 1623. loc. cit. — *Puysieux à Villiers.* 8 mars 1623. loc. cit. — *Pesaro al Senato.* Parigi, 12 marzo 1623. loc. cit.

(4) *Ibid.* — *Sillery à Puysieux.* Rome, 13 mars 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Pesaro al Senato.* Melun, 11 aprile 1623. Frari. Francia. LIX.

(5) *Puysieux à Sillery.* 16 avril 1623. Aff. Etr. Rome. XXX. — Vitt. Siri. Mem. recondite. V. 481.

(6) *El rey a Oñate.* Aranjuez, 23 abril 1623. Arch. Nat. *K 1457* nº 18. — *Puysieux à Sillery.* Fontainebleau, 29 avril 1623. Aff. Etr. Rome. XXX. — *Responce du Sénat de la république de Venise à l'amb' de France.* 29 avril 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* fº 78. — *Pesaro al Senato.* Melun, 4 maggio 1623.

Et pourtant, toutes difficultés de ce chef ne se trouvaient pas aplanies. Loin de là. Les termes sévères dans lesquels le connétable caractérisait la politique des alliés d'Avignon étaient approuvés par nombre d'esprits indépendants. On s'en convainquit le jour où le Sénat prescrivit à Renier Zen, son représentant auprès du Saint-Siège, de faire cause commune avec les ambassadeurs français et piémontais au cours des négociations qui allaient s'ouvrir à Rome. L'envoyé vénitien refusa net d'obtempérer à un ordre qu'il jugeait défavorable aux intérêts de la Seigneurie. Par suite, il contraignit son gouvernement, lequel hésitait à le relever de ses fonctions, à lui adjoindre, dans la personne de Girolamo Soranzo, un collègue moins réfractaire à l'admission de compromis qui semblaient désormais inévitables. (1)

L'adhésion de la république de Venise à l'acte unilatéral du 14 février atténuait, dans une large mesure, les inquiétudes que la conclusion de l'alliance offensive du 7 du même mois avaient fait naître à Madrid. Au total, la diplomatie espagnole venait de remporter l'un de ses plus éclatants succès. Ce quelle désirait, en somme, c'était d'éviter la guerre, tout en laissant en suspens les multiples controverses qui devaient garantir à l'Escurial, aussi longtemps qu'elles dureraient, l'exclusive jouissance des passages rhétiens. Or, le dépôt lui donnait cela et plus encore, puisqu'il lui permettait, en effet, de prendre à la fois pour dupes et la France et le Saint-Siège, dont l'arbitrage dans les affaires grisonnes était voué à un échec certain, dès l'instant que la solution du conflit qui divisait les Trois Ligues et l'Autriche échappait à la compétence du Pontife. Enfin, et ceci était un coup de maître, elle avait, dès la première heure, réussi à semer des germes de discorde entre le roi Très-Chrétien, le duc de Savoie et le Sénat vénitien, comme aussi à amener Grégoire XV à ses vues et à s'assurer de sa neutralité bienveillante dans les négociations matrimoniales qu'elle engageait, à cette même époque, avec la cour de Londres. (2)

L'ambassadeur du roi Catholique à Paris trompé par les protestations pacifiques du Louvre. — Jusqu'à la dernière heure, il ne croit pas à la conclusion d'une ligue franco-vénéto-piémontaise. — Surprise qu'il en éprouve. — Opinions divergentes qui se font jour à ce sujet au sein du Conseil d'Es-

Frari. Francia. LIX. — *Andrea Rosso al Senato.* Melun, 26 maggio 1623. *Ibid.* — *Simon Contarini, Girolamo Soranzo, Alvise Corner al Senato.* Madrid, 7 giugno 1622. Frari. Spagna. LV. 22.

(1) *Responce du Sénat à l'ambr de France.* Venise, 29 avril 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 78. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 7 mai 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Villiers à Puysieux.* Venise, 9 mai 1623. loc. cit. — *Girolamo Soranzo e Renier Zen al Senato.* Roma, 1 di luglio 1623. Frari. Roma. LXXXVIII. 23.

(2) *Du Fargis au commandeur de Sillery.* Madrid, 14 décembre 1622. Aff. Etr. Espagne. XIII. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 13 mars 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Pesaro al Senato.* Melun, 12 aprile 1623. Frari. Francia. LIX. — *Puysieux à Villiers.* Venise, 9 mai 1623. loc. cit. — Eidg. Absch. V[2] 339.

pagne. — Ce dernier se résout à faire exécuter sans retard les dispositions de l'acte du 14 février. — Duplicité de la politique française à l'égard des alliés italiens de la couronne. — Etat des négociations à Rome. — Feria pousse les autorités de la Valteline à protester contre l'entrée des troupes papalines dans celle-çi. — Inutilité de ses efforts. — Installation de garnisons pontificales dans la vallée de l'Adda.

Maintien de l'occupation espagnole à Chiavenna et à Riva. — Malgré le séquestre, la maison d'Autriche demeure maîtresse des communications entre la Lombardie et l'Allemagne. — L'Escurial dévoile à Venise et à Turin les intrigues du Louvre. — Philippe IV propose de remettre au pape l'arbitrage de tous les différends politiques et confessionnels issus de l'affaire de la Valteline. — Rapprochement significatif entre le Vatican et la cour de Madrid. — Mort de Grégoire XV.

XLV. Si la politique étrangère qui se pratiquait au Louvre depuis la mort de Villeroy portait un préjudice sensible aux intérêts permanents du pays, il arrivait aussi parfois que, grâce à ses incohérences imprévues, elle induisît en erreur les ministres de l'Escurial et servît momentanément la cause de la coalition anti-autrichienne. De fait, aux premiers jours de l'année 1623, les Brularts avaient si bien réussi à flatter et à paraître satisfaire en même temps les prétentions du Saint-Siège et les exigences de Venise et de la Savoie, à donner le change, en un mot, sur leurs véritables intentions, que l'ambassadeur du roi Catholique à Paris s'y laissa tromper tout le premier et conclut, comme le nonce, à l'inanité de la reprise des négociations d'alliance entre la France et les Etats indépendants de la Haute-Italie. (1)

Selon Mirabel, le dépôt projeté de la Valteline entre les mains du pape devenait d'autant moins nécessaire que la guerre civile semblait sur le point de renaître dans le Midi et qu'il était dès lors à présumer que le roi Très-Chrétien se refuserait à déposer les armes avant que l'écrasement définitif de ses sujets rebelles fût un fait accompli. (2) Quelques jours plus tard, l'événement démentait ces prévisions. Surpris, le 7 février, à Paris, comme il l'avait été, le 17 novembre, à Avignon, le diplomate espagnol ne cacha pas le dépit que lui causait la conclusion d'une entente si propre à mortifier l'amour-propre castillan. (3)

Ainsi que dans le passé, deux opinions opposées continuaient à se manifester au sein du Conseil d'Espagne et s'affirmaient à chaque instant avec plus de netteté. L'une, défendue par les partisans de la guerre, tendait à

(1) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 7 marzo 1623. Frari. Spagna. LVII. 201—203. — *Puysieux à Sillery.* 30 mars 1623. Aff. Etr. Rome. XXX.

(2) *A. Corner al Senato.* Madrid, 7 marzo 1623. loc. cit.

(3) *Mirabel al rey.* Paris, 7 y 8 febrero 1623. Arch. Nat. *K 1439* nos 22, 23. — *Alv. Corner al Senato.* Madrid, 26 marzo e 3 giugno 1623. *Ibid.* nos 205, 229.

diminuer la portée du traité du 7 février et à nier qu'il mît en péril la domination de la couronne Catholique en Italie. Au sentiment de Pierre de Tolède et de ses adhérents, aucun fait saillant ne s'était produit depuis quatre mois, dont il fût permis d'inférer que les assurances pacifiques spontanément données par Puysieux à Corsini, archevêque de Tarse, au sortir des conférences d'Avignon, eussent perdu de leur valeur. Ne résultait-il pas, au contraire, des dernières dépêches de Mirabel,(1) comme aussi de la correspondance échangée entre les nonces de Paris et de Madrid (2), et surtout des aveux échappés à Du Fargis, que jamais la France n'avait été plus éloignée de rompre avec l'Espagne? Ne semblait-il pas, en outre, d'une indiscutable évidence que si le roi Très-Chrétien avait consenti à apposer son seing sur l'instrument de la ligue franco-italienne, c'était à seule fin de se débarrasser « de la moleste » des Vénitiens et des Piémontais (3) et de contraindre le pape, grâce à la menace d'une guerre dans la Péninsule, à procurer sans retard l'accommodement du différend rhéto-valtelin? (4) Pour ces multiples raisons, les membres du conseil royal partisans des solutions énergiques détournaient leur maître de se lier les mains sans nécessité et d'autoriser la substitution de garnisons pontificales aux garnisons milanaises dans la vallée de l'Adda. (5)

Cette opinion, il est à peine besoin de le dire, ne rencontrait aucune créance dans l'entourage du favori, où, tout ainsi qu'à la cour de France, mais avec plus de discernement néanmoins, l'on continuait à préconiser le dénouement pacifique du conflit. Ce n'était certes pas qu'Olivarès redoutât une rupture entre les deux couronnes. Son avis, à cet égard, ne différait en rien de celui de Pierre de Tolède. Mais une éventualité l'inquiétait. Il suffisait, en effet, que le Louvre et ses alliés organisassent, soit en Allemagne, soit dans la région du Pô, de puissantes diversions contre l'Escurial, pour que ce dernier éprouvât de ce chef un préjudice égal à celui que lui eût causé une guerre ouverte. Dans la réalité, le bruit commençait à se répandre d'une expédition que Lesdiguières, agissant en son nom personnel, préparait, de concert avec Charles-Emmanuel, en vue d'envahir la Lombardie, tandis que le Sénat vénitien, soutenu par Mansfeld, avec lequel la Ligue poursuivait d'actives négociations, ferait attaquer à l'improviste la Valteline. (6) A cette fin, le gouvernement de Saint-Marc avait prié le roi Très-Chrétien de mettre à sa disposition le duc de Candale, et celui-ci venait de recevoir l'ordre de gagner l'Etat de Terre-Ferme. (7)

(1) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 9 mayo 1623. Arch. Nat. *K 1439* nº 34.

(2) *Sillery à Puysieux.* Rome, 2 avril 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(3) *Sillery à Puysieux.* Rome, 17 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(4) *Puysieux à Sillery.* 10 février 1623. Aff. Etr. Rome. XXX. — *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 9 marzo 1623. Arch. Nat. *K 1432* nº 80.

(5) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 9 mayo 1623. loc. cit. — *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 15 luglio 1623. Frari. Spagna. LVII. 240.

(6) *Mirabel al rey.* Paris, 7 febrero 1623. Arch. Nat. *K 1439* nº 22. — *Pesaro al Senato.* Melun, 21 e 27 aprile, 4 maggio 1623. Frari. Francia. LIX.

(7) *Corsini a Ludovisio.* Parigi, 3 febbraio 1623. loc. cit.

Au demeurant, il en allait de même à l'autre extrémité des possessions espagnoles. Ensuite de l'échec du projet de trêve soumis à la diète de Ratisbonne,(1) les hostilités avaient repris de plus belle aux Pays-Bas, à la grande satisfaction des princes indépendants d'Italie.(2) Et telle était l'importance des secours de toute nature consentis par la France aux Hollandais, qu'Olivarès s'était vu dans la nécessité d'adresser, à ce sujet, de vives représentations à Du Fargis.(3) A la vérité, Philippe IV était sur le point d'obtenir du roi d'Angleterre le dépôt de Frankenthal dans le Palatinat (25 avril). Il se croyait, en outre, à la veille de conclure le mariage de l'Infante, sa sœur, avec le prince de Galles. Mais ces deux succès, dont le second, tout au moins, paraissait fort problématique, compensaient-ils, d'une part, le revers éprouvé par la diplomatie espagnole dans la question de l'investiture de l'Electorat Palatin accordée au duc de Bavière, candidat antipathique à la cour de Madrid, et, d'autre part, le refroidissement survenu dans les rapports entre les deux branches de la maison d'Autriche?(4)

A tout prendre, Olivarès avait à sa portée un moyen très sûr et très rapide de calmer les inquiétudes et de rétablir la tranquillité sur les deux versants des Alpes rhétiennes, aux Ligues, comme dans la Haute-Italie. Et ce moyen consistait à rappeler Feria. Mais il lui répugnait d'attirer « si près de son soleil » un personnage aussi remuant que l'était le gouverneur de Milan.(5) Dès lors, au risque de fournir à ses adversaires une occasion de douter de son énergie,(6) le favori décida que l'acte du 14 février serait mis à exécution sans retard, ne fût-ce que pour rassurer son maître, dont les appréhensions allaient sans cesse grandissant et commençaient à se manifester publiquement.(7)

Jusqu'à ce moment, l'Escurial s'était uniquement préoccupé d'amener le Souverain Pontife à ses vues, de vaincre ses préventions, de le contraindre, en quelque sorte, à accepter la mission de confiance qu'il lui destinait. Il y avait réussi, certes, au delà de ses espérances. Et cependant, il s'en fallait de beaucoup que la partie pût être considérée comme gagnée. Dans la réalité, le plus difficile restait à faire. Aussi bien il s'agissait de triompher des obstacles de toute nature et de toute origine accumulés à l'effet d'entraver l'accomplissement de ses plans. Près de quatre mois lui furent nécessaires pour venir à bout de cette tâche.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, Grégoire XV, si opposé, au début, à l'idée de se charger de la garde des forts de la Valteline, avait accueilli avec joie

(1) *Puysieux à Sillery.* Paris, 31 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXX.
(2) *Il conte di Verrua al duca di Savoia.* Parigi, 16 marzo 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.)
(3) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 18 luglio 1623. loc. cit. — Vitt. Siri. Mem. recondite. V. 512.
(4) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 3 aprile 1623. Frari. Spagna. LVII. 208.
(5) *Sillery à Du Fargis.* Rome, 27 mai 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.
(6) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 11 novembre 1624. Frari. Spagna. LIX. 49.
(7) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 7 e 26 marzo 1623. Frari. Spagna. LVII. 201—203, 205.

la décision qui l'en constituait séquestre. Toutefois, quelque vif que fût son désir d'entrer en la jouissance immédiate du dépôt, le pape attendait, pour passer outre, que le Louvre l'y autorisât. Or, ce dernier ne se hâtait pas d'intervenir dans une négociation qu'il souhaitait ardemment de voir se terminer sans sa participation. En présence de l'irrésolution du commandeur de Sillery et des réticences voulues des deux autres Brularts, cette situation eût pu se prolonger à l'infini. Les protestations bruyantes de l'ambassadeur vénitien auprès du Vatican en précipitèrent le dénouement.[1]

Le spectacle de la mésintelligence qui régnait à Rome entre les représentants des puissances alliées n'était pas fait pour relever, aux yeux du Saint-Père, le prestige de la Ligue naissante.[2] Cependant Grégoire XV n'eût sans doute pas songé à aller de l'avant sans s'être assuré au préalable de l'assentiment formel du roi Très-Chrétien. Il fallut, pour l'y faire résoudre, tout à la fois la certitude que les incartades de Renier Zen mettaient en péril le principe même du dépôt, et la crainte qu'à la nouvelle de la conclusion du traité du 7 février, le gouverneur de Milan ne se refusât à exécuter les ordres de l'Escurial.[3] Ce fut dans ces entrefaites que le commandeur de Sillery, déjà chargé, en vertu d'instructions secrètes, d'encourager, mais en son nom personnel seulement, le pape à ne pas différer davantage la prise de possession du séquestre,[4] reçut de Paris la mission délicate de se rendre à l'audience pontificale, accompagné de ses collègues vénitien et piémontais, de donner part à Sa Sainteté des conditions auxquelles les alliés consentaient à ratifier l'acte du 14 février, puis, Zen et Scaglia une fois retirés, d'assurer en confidence Grégoire XV que le roi lui accorderait tous les délais et toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.[5]

La capitulation de la France, entraînant celles de Venise et de la Savoie, aplanissait certes l'une des principales difficultés rencontrées par la Curie romaine dans cette épineuse négociation du dépôt. Restait pourtant à désarmer l'opposition sourde et tenace de Feria.[6] Dès le 17 février, celui-ci avait reçu d'Olivarès l'ordre de remettre la Valteline et Bormio au Saint-Père, sous peine de disgrâce immédiate.[7] Or, le gouverneur de Milan se savait menacé.[8] Il ne chercha donc point à tenir tête ouvertement au favori, mais prit ses dispositions pour obtenir un résultat identique par des voies détournées.

(1) *Sillery à Puysieux.* Rome, 20 avril 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(2) *Sillery à Puysieux.* Rome, 2 avril 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(3) L. Arezio. op. cit. p. 24.

(4) *Sillery à Puysieux.* Rome, 17 et 21 mars; 2 avril 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(5) *Mémoire de l'amb' de France au pape touchant le depost des forts de la Valteline.* Rome. 1er mai 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 79. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 6 mai 1623. Aff. Etr. Rome XXIX. *Puysieux à Sillery.* 8 juin 1623. *Ibid.* XXX.

(6) *Gueffier à Puysieux.* 7 janvier 1623. loc. cit.

(7) *Advis du roy d'Espagne au duc de Feria, touchant la reddition des forts de la Valteline et comte de Bormio.* Madrid, 17 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 69. — *Alvise Corner al Senato.* Madrid. 26 marzo 1623. Frari. Spagna. LVII. 205. — V. Siri. op. cit V. 460.

(8) *G. Casati à Léopold.* Lucerne, 16 avril 1623. (Reinhardt. 175.)

Divers moyens s'offraient, d'ailleurs, à son choix. Le Sénat de Venise, quoique rallié à l'idée de la substitution de garnisons papalines aux garnisons espagnoles dans la vallée de l'Adda, eût salué avec joie l'ajournement de cette opération et prêté les mains à toutes mesures proposées à cet effet. (1) D'autre part, les Grisons, ennemis-nés du Saint-Siège, ne cachaient pas que le maintien du *statu quo* dans leurs anciennes provinces d'outre-monts leur serait, en définitive, moins insupportable que l'occupation, même provisoire, de Sondrio, de Morbegno et de Bormio par les troupes de Grégoire XV. (2)

Cependant, plutôt que de recourir à l'appui d'adversaires qui, en la circonstance, étaient pour lui des alliés naturels, Feria préféra mettre en mouvement ses protégés valtelins. A son instigation, ceux-ci dépêchèrent à Rome, puis derechef en Espagne. (3) Ce devait être sans succès. Ni le pape, ni le roi Catholique ne paraissaient enclins à revenir sur les résolutions arrêtées entre eux, d'un commun accord, le mois précédent. (4) Exaspérés par cette fin de non recevoir, mais pleins de confiance dans l'assistance éventuelle du gouverneur de Milan, dont les lieutenants, de concert avec ceux de l'archiduc Léopold, hâtaient leurs préparatifs militaires, (5) Robustelli et les membres de son conseil de régence agitèrent un instant de s'opposer par la violence à l'entrée des forces pontificales dans la vallée. (6) Mais ce projet dut être abandonné. Impatient de supporter la tyrannie d'une oligarchie qui lui faisait presque regretter la domination grisonne, le peuple valtelin aspirait à la liberté. N'était-il pas dangereux, dès lors, de lui confier des armes, dont on pouvait craindre qu'il ne fît d'abord usage contre ses oppresseurs? (7) Ce fut, du moins, l'avis de Feria. Au lieu d'engager les autorités de Sondrio à prendre les voies extrêmes, ce dernier leur suggéra l'idée d'invoquer les secours des Confédérés des petits cantons. (8)

Soucieux de conserver son indépendance relative, tout en se maintenant sous le protectorat lombard, le gouvernement de la vallée de l'Adda songeait aussi peu à faire de celle-ci un bailliage helvétique qu'une annexe de l'Etat de l'Eglise. (9) Or, Robustelli et ses adhérents savaient, à n'en pas douter, que les «Waldstætten» et Zoug, approuvés en cela par Casati, lequel ne laissait échapper aucune occasion de porter atteinte à l'influence française dans la Suisse primitive, formaient le dessein de s'assujettir les provinces rhétiennes d'outre-monts, de compte à demi avec les Ligues Grise et Cadée,

(1) *Pesaro al Senato.* Melun, 12 aprile 1623. Frari. Francia. LIX.
(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.
(3) Arezio. op. cit. p. 26, 71.
(4) *Sillery à Puysieux.* Rome, 20 et 26 avril 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — Quadrio. op. cit. II. 320.
(5) *Aviso del consejo de Estado al rey.* Madrid, 9 mayo 1623. Arch. Nat. *K 1439* nº 34. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — Romegialli. op. cit. III. 124.
(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 maggio 1623. Frari. Svizzeri. XVI.
(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo 12 maggio e 23 giugno 1623. loc. cit.
(8) *Miron à Puysieux.* Soleure, 13 avril 1623. loc. cit.
(9) *Ludovisio a Corsini.* 19 aprile 1623. loc. cit.

et de reconnaître, en compensation, par un acte authentique, l'annexion des huit Droitures et de l'Engadine à l'Autriche. Néanmoins, les patriciens valtelins n'hésitèrent pas à dépêcher à Lucerne l'un des leurs, le Dr Paribelli, avec la mission de solliciter l'alliance du Corps catholique, ainsi que l'occupation dés forts de Bormio, Sondrio et Morbegno par les enseignes des petits cantons. Mais, si séduisante que fût cette proposition, les Etats helvétiques de l'ancienne confession, mûs du désir de ne point rompre leurs relations amicales avec le Vatican, ne surent se décider à l'accepter.(1)

Avec l'échec de la négociation de Paribelli s'évanouissait le dernier espoir de Feria. L'instant était venu pour lui de s'exécuter et d'évacuer sa conquête. Le duc de Fiano, frère du pape, chargé par celui-ci de recevoir le «dépôt» au nom du Saint-Siège,(2) avait quitté Rome le 5 avril et s'acheminait à petites journées vers les Alpes, par la voie de Gênes et de Milan.(3) Plus aucune difficulté ne subsistant désormais, ce personnage put pénétrer dans la vallée, dès le 29 mai, à la tête de deux mille et quelques cents hommes, et prendre possession, le 6 juin, des forts de Morbegno, Tirano, Bormio, Torre di Bagni, Chiappin, Plattemala et Sondrio, ainsi que des armes et munitions qui y étaient renfermées.(4) A la même heure, le nonce en Suisse se portait auprès de l'archiduc d'Innsbruck et amenait ce prince à lui promettre que ses lieutenants établis en Rhétie garantiraient les gardiens du séquestre contre toute agression de l'étranger.(5) Grégoire XV et son neveu avaient lieu d'être satisfaits. Fiano ne tarda pas à rebrousser vers Rome, après avoir investi le marquis de Bagni du commandement des forces papalines dans la région comprise entre le Lario et l'Umbrail.(6)

XLVI. A première vue, ce qui venait de se passer dans la vallée de l'Adda semblait être la condamnation de la politique de Feria. Il n'en était

---

(1) *Casati à Léopold.* Lucerne, 3, 16 et 21 avril 1623. (Reinhardt. 174, 175, 178. — *Proposition faite devant le conseil de Lucerne par le Dr Paribelli, et responce du conseil de Lucerne,* 8 avril 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* fos 75–76. — *Gavazza al Senato.* Zurigo, 14 aprile 1623. Frari. Svizzeri. XVI. *Ludovisio a Massimi.* Roma, 14 giugno 1623. Arch. municip. di Palermo. Cod. CCCXXIX *D 89* no 96. (impr. apud. Arezio. op. cit. p. 96.)

(2) *Ludovisio al nunzio di Spagna.* Roma, 23 marzo 1623. Arch. municip. Palermo. Cod. CCCXXIX *D 89* no XX. — *Instruzione al duca di Fiano, ecc.* Roma, 5 aprile 1623. Aff. Etr. Grisons III. 23. — *Sillery à Puysieux* Rome, 10 avril 1623. Aff. Etr. Rome XXIX. — *Bref du pape aux Valtelins pour le depost des forts.* Rome, 9 mai 1623. Bibl. Nat. f. fr *16 949* fo 82. - Arezio. op. cit. 20

(3) *Renier Zen al Senato.* Roma, 5 aprile 1623. Frari. Roma LXXXVIII. 438. — Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 16. — Arezio. op. cit. 25.

(4) *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline, etc* 1623. Bibl Nat. f. fr. *3691* fo 116. — *Acte de réception du depost de la Valteline et fortz d'icelle entre les mains du duc de Fiano.* Morbegno, 6 juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *3696* fo 124. — *Discours sommaire sur les affaires de la Valteline.* Mars 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3702* fo 1. - *Mémoire sur le depost de la Valteline, donné à Mr d'Herbault.* Compiègne, 1624. Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX 132. — Quadrio op. cit. II. 331 — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 450. — V. Siri. op. cit. V. 506.

(5) *Casati à Léopold.* Lucerne, 3 avril 1623. (Reinhardt. 174 — *Gueffier à Puysieux* Milan, 11 juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *18 037* fo 300. — Eidg. Absch Va 338.

(6) Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 16 — Arezio. op cit 37.

rien cependant. Le gouverneur de Milan ne sortait pas diminué de cette épreuve apparente. Loin de là. Il avait, en effet, sollicité et obtenu de Philippe IV l'autorisation de ne point se dessaisir de Chiavenna et de Riva. Aussi ces places conservaient-elles leurs garnisons espagnoles. A la vérité, les circonstances s'étaient merveilleusement prêtées à la réussite de cette intrigue, tenue secrète jusqu'à la fin et qui avait arraché aux alliés italiens du roi Très-Chrétien une protestation indignée contre les artifices et les habiletés de l'Escurial. (1) De prime abord, celui-ci avait offert aux Grisons de leur restituer le comté de Chiavenna, à la seule condition que l'exercice du culte catholique y fût libre de toute entrave. (2) Mais, cette solution n'ayant pas été goûtée par le Saint-Père, arbitre des questions confessionnelles qui faisaient le fond de l'affaire de la Valteline et, d'autre part, le Louvre s'étant opposé à ce que le protestantisme fût exclu de ce petit pays, Grégoire XV avait aussitôt demandé à entrer en possession de l'ensemble des anciennes provinces rhétiennes d'outre-monts. (3) Aussi bien cette requête ne prit point Olivarès au dépourvu. Il la fit rejeter par son maître, sous le prétexte spécieux que le séquestre ne devait être applicable qu'aux territoires enlevés aux Trois Ligues antérieurement à la conclusion du traité négocié par Bassompierre. (4)

Ainsi donc la diplomatie française éprouvait, grâce à l'incurable faiblesse des Brularts, un nouvel et grave échec. Désireux, au même degré que leurs collègues de Madrid, de maintenir la paix coûte que coûte, les ministres de Louis XIII avaient commis la maladresse insigne d'en faire l'aveu à tout venant. (5) De cette divulgation des véritables intentions de ses adversaires, l'Escurial, subitement rassuré, s'était empressé de tirer profit. Au demeurant, les réserves stipulées par lui avant de consentir à l'introduction de garnisons pontificales dans la vallée de l'Adda permettaient de continuer à considérer cette province comme une dépendance de la Lombardie. Payées en partie par le trésor espagnol, malgré les protestations de la France et de ses alliés, (6) les troupes du Saint-Siège servaient de rideau aux « tercios » milanais massés à la frontière du Cômasque. Maître de Riva et de Chiavenna, Feria conservait intactes ses communications avec l'Allemagne par la Rhétie qu'occupaient les Autrichiens de l'archiduc Léopold. Cette sorte de mainmise du gouverneur de Milan sur la plus importante peut-être des routes militaires conduisant d'Italie en Souabe rendait illusoire le séquestre de la Valteline et contribuait

---

(1) *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline, etc.* 1623. Bibl. Nat. f. fr. *3691* fº 116. — *Villiers à Puysieux.* 2 juin 1623. loc. cit. — *Corsini a Ludovisio.* 23 juin 1623. loc. cit.

(2) *Pesaro al Senato.* Parigi, 27 luglio 1623. Frari. Francia. LIX.

(3) *Sillery à Puysieux.* Rome, 6 juillet 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Ludovisio al duca di Albuquerque.* 11 maggio 1623. Arch. municip. Palermo. Cod. CCCXXIX *D 89* nº LXXXVII. (impr. Arezio. op. cit. 87.)

(4) *Puysieux à Villiers.* 16 mai 1623. loc. cit. — Vitt. Siri. Mem. recondite. V. 511.

(5) *Puysieux au commandeur de Sillery.* 23 juin 1623. Aff. Etr. Rome. XXX.

(6) *Sillery à Puysieux.* Rome, 16 juin 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Ludovisio a Corsini.* 23 juin 1623. loc. cit. — *Puysieux à Sillery.* 1er juillet 1623. Aff. Etr. Rome. XXX.

à fortifier la position de l'Espagne, à l'instant où des négociations, qui semblaient devoir être décisives, se poursuivaient au Vatican entre les ministres des deux couronnes.(1)

Depuis plusieurs mois déjà, Sillery et Albuquerque, celui-là au nom du roi Très-Chrétien, celui-ci de la part du roi Catholique, discutaient, en la présence de Grégoire XV, la question du dépôt, lorsque l'Escurial fit proposer au Louvre de confier au Saint-Père l'arbitrage des différends confessionnels dans la Rhétie de delà les monts. C'était un piège. Les Brularts ne l'éventèrent point. Ils persuadèrent, tout au contraire, à leur maître qu'il était de son intérêt d'entrer dans les vues de Philippe IV, et cela d'autant plus que le nonce affirmait, d'une manière catégorique, que la sentence pontificale interviendrait avant le 1er avril.(2) Comme, d'un autre côté, le même Corsini laissait entendre que l'ambassadeur espagnol à Rome était prêt, le cas échéant, à entamer des négociations,(3) Louis XIII consentit à ce que celles-ci commençassent sans retard et donna l'ordre d'expédier au commandeur de Sillery les pouvoirs à ce nécessaires (20 janvier).(4) Trois semaines plus tard, à la vérité, Sa Majesté concluait avec les envoyés de Venise et de Savoie une alliance offensive contre la maison d'Autriche. Aussi bien la riposte de la cour de Madrid fut à la fois habile et prompte. Le Comte-Duc avait déjà réussi à discréditer la France aux yeux de ses futurs alliés, en invitant Du Fargis à assister, le 14 février, à la signature de l'acte qui instituait le séquestre. Il fit mieux encore et, vers la fin de ce mois, dévoila aux représentants de Charles-Emmanuel et du Sénat la duplicité du Louvre, enclin, semblait-il, à traiter d'un accommodement au Vatican, alors qu'il feignait, à Paris, de se disposer à rompre les hostilités.(5)

Résolu à maintenir la paix qui, seule, pouvait assurer la continuation de sa faveur, Olivarès, ainsi que je l'ai dit, mettant à profit les appréhensions ressenties par son maître à la nouvelle de l'alliance franco-italienne, s'était attaché, malgré l'opposition du parti militaire, à accélérer le dépôt de la vallée de l'Adda aux mains du pape. Mais le premier ministre de Philippe IV n'avait pas attendu que cette opération fût achevée, pour donner au gouvernement français un autre gage, tout aussi éclatant, de ses intentions pacifiques. Sur son ordre, le duc de Pastrana s'était acheminé vers Rome, afin d'y remplacer Albuquerque, que Sillery, à sa grande surprise, avait trouvé sans pouvoirs, le jour où il s'était avisé d'aborder la question de l'arbitrage pontifical dans

(1) *Puysieux au commandeur de Sillery.* 23 juin 1623. Aff. Etr. Rome. XXX. — *Ludovisio a Corsini.* 24 giugno 1623. loc. cit.

(2) *Pesaro al Senato.* Parigi, 27 gennaio 1623. Frari. Francia. LVIII.

(3) *Sillery à Puysieux.* Rome, 29 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(4) *Commission du roy à Mr le commandeur de Sillery pour traiter sur le sujet de la Valteline.* Paris, 20 janvier 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 66. — *Puysieux à Miron.* Soleure, 24 janvier 1623. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 166.

(5) *Sillery à Puysieux.* Rome, 29 janvier 1623. loc. cit.

les affaires de Valteline. (1) Or, à en croire certains bruits venus de Madrid, l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique auprès du Saint-Siège avait mission de régler à bref délai, à la satisfaction du Louvre, toutes les difficultés pendantes. Il ne fallut, à la vérité, rien moins que cet espoir pour adoucir la colère des Brularts. Habitués à vendre leur influence, ces derniers supportaient malaisément, en revanche, les blessures d'amour-propre du genre de celles qui leur étaient infligées depuis quelques mois. (2)

Mais le chancelier et son fils n'étaient pas au terme de leurs mécomptes. Passés maîtres dans l'art de gagner du temps, les Espagnols n'avaient aucun intérêt à brusquer le dénoûment du conflit rhéto-valtelin. Pierre de Tolède, d'ailleurs, bien qu'il n'eût pas réussi dans sa tentative de faire avorter le séquestre, avait pourtant obtenu du favori la promesse que l'Escurial riposterait aux menaces de la Ligue en traînant en longueur les plénipotentiaires de celle-ci à Rome. (3) Aussi, ce fut les mains vides que Pastrana se présenta au Vatican, le 20 mai. (4) De ce fait, l'ouverture des conférences se trouva reculée jusqu'aux premiers jours de juillet, époque à laquelle l'envoyé de la cour de Madrid consentit finalement à communiquer ses instructions à son collègue français. (5) Assuré désormais de tenir dans sa clientèle les Ludovisio, dont il s'était d'abord défié, le roi Catholique entendait remettre au pape, outre le dépôt des forts, l'arbitrage de tous les différends, tant politiques que confessionnels, issus de l'affaire de la Valteline. (6) Or, non seulement Grégoire XV acceptait cette offre, mais, abusant d'une confidence que venait de lui faire Sillery, il déclarait très haut que l'accomplissement de sa mission ne comportait aucune limitation de durée ni de compétence. (7) N'eût-il pas mieux valu, dès lors, que le roi de France se désintéressât tout à fait du séquestre et parût même l'ignorer, plutôt que d'y acquiescer avec des restrictions que l'Espagne et le Saint-Siège devaient, en fin de compte, mais après de fastidieuses et interminables négociations, se refuser à accepter? (8)

Aussi bien, avec son discernement accoutumé, l'ambassadeur vénitien au Vatican, Renier Zen, avait vu juste, le jour où il avait tenté de mettre le

(1) *Pesaro al Senato.* Parigi, 1 marzo 1623. Frari. Francia. LIV. — *Puysieux à Sillery.* 5 mars 1623. Aff. Etr. Rome. XXX. — *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 3 aprile 1623. Frari. Spagna. LVIII. 208.

(2) *Puysieux à Sillery.* Paris, 31 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXX. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 12 marzo 1623. Frari. Francia. LIX. — *Lettera di Monsignor nuntio di Franza a quello di Spagna.* Moret, 15 aprile 1623. Frari. Spagna. LVII. 224 (annexe).

(3) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 15 e 19 luglio 1623. Frari. Spagna. LVII. 240, 242.

(4) *Sillery à Puysieux.* Rome, 27 mai et 19 juillet 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 27 maggio 1623. Frari. Spagna. LVII. 226.

(5) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 15 luglio 1623. Frari. Spagna. LVII. 240. — *Discours sommaire des affaires de la Valteline.* Mars 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3702* f° 1. — *Manifeste ou remonstrance au roy sur les affaires de la Valteline.* 1624. Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX. 162.

(6) *Deliberaciones relativas a los asuntos de la Valtelina.* Madrid, 24 diciembre 1622. Arch. Nat. *K 1438* n° 97. — *Minute de lettre du cardinal Ludovisio.* Septembre 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(7) *Corsini a Ludovisio.* Parigi, 21 febbraio e 3 marzo 1623. loc. cit. — *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 5 e 27 maggio 1623. loc. cit. — *Rosso al Senato.* Parigi, 2 giugno 1623. Frari. Francia. LIX.

(8) Vitt. Siri. Mem. recondite. V. 509.

représentant de la couronne Très-Chrétienne en garde contre la duplicité de Grégoire XV et du cardinal-secrétaire d'Etat.(1) Les ambitions du Souverain Pontife et de ses proches se manifestaient de jour en jour avec plus de netteté. Il devenait certain, en effet, que ce n'était pas le seul souci d'affaiblir le protestantisme qui poussait le pape à conseiller à la cour de Paris des entreprises comme celles de La Rochelle ou de Genève.(2) Toutefois, le Saint-Père, lui même, se laissait prendre aux artifices des Espagnols, lesquels, pour le gagner plus sûrement à leurs desseins, s'offraient, sans beaucoup plus de sincérité qu'en décembre 1622, à faire inféoder la Valteline à l'un de ses neveux.(3) Déjà, sollicitées par Feria, les autorités de Sondrio, de Bormio, de Chiavenna, encore que contraires à toute idée d'annexion de leurs pays au Saint-Siège, adhéraient au projet de constituer avec la vallée de l'Adda et ses dépendances une principauté autonome, sous un Ludovisio,(4) lorsque la mort de Grégoire XV, survenue le 8 juillet, fit évanouir les espérances de ses parents, en même temps qu'elle dissipa le malaise que la perspective de la création d'un nouvel Etat «espagnolisé» aux confins du Milanais et de la province de Brescia avait éveillé, tant à Venise qu'à Paris.

Intérêts divergents des alliés d'Avignon dans la question grisonne. — Le Louvre s'efforce de provoquer la fusion de la Ligue franco-italienne avec l'Union catholique allemande. — Incohérence des instructions adressées aux représentants des gouvernements de Paris, de Venise et de Turin en Helvétie. — Politique agressive de l'Autriche à l'égard des cantons. — Les prétentions du comte Trivulzio sur le Val Mesocco sont appuyées par l'Empereur et les autorités lombardes. — Affaire du Monticello. — Emoi que provoquent dans la Suisse primitive les tentatives répétées de la maison de Habsbourg en vue de s'annexer une notable partie du territoire rhétien. — Sous la menace d'un danger commun, un rapprochement s'opère entre les Confédérés des deux confessions. — Attitude résolue des «Waldstætten». — Habileté déployée par Casati. — Il réussit à calmer les susceptibilités des Suisses de l'alliance espagnole. — Le différend d'Huningue les réveille. — Le Louvre laisse échapper l'occasion de ramener à lui les sympathies des cantons en prenant

(1) *Zen al Senato.* Roma, 5 aprile 1623. loc. cit.

(2) *Pesaro al Senato.* Melun, 12 aprile 1623. loc. cit. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 16 juin 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(3) *Sillery à Puysieux.* Rome, 2 avril 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Pesaro al Senato.* Melun, 12 aprile 1623. loc. cit. — Quadrio. op. cit. II. 336. — Levassor (Histoire de Louis XIII. t. II. p. 662) ne fait allusion qu'à la proposition d'inféodation de la Valteline par le roi d'Espagne à l'un des neveux d'Urbain VIII.

(4) Mohr. op. cit II. 802.

la défense de leur cause contre l'archiduc d'Innsbruck. — Les Etats catholiques se déclarent tout d'abord prêts à soutenir les intérêts des cités évangéliques mis en péril par les exigences de ce dernier. — L'envoyé milanais parvient à les circonvenir. — Bâle contrainte de restituer Huningue à l'Autriche. — Heureuse intervention de l'ambassadeur français auprès de la diète en faveur du duc de Longueville. — Les revendications du baron de Dicey, quant à la souveraineté de Valangin, sont repoussées.

XLVII. Tandis que le Saint-Siège et l'Escurial resserraient leur entente, mûs, l'un et l'autre, par le désir d'entraver le plus longtemps possible la restitution de la Valteline aux hérétiques des Trois Ligues, l'alliance conclue, le 7 février, entre la France, Venise et la Savoie semblait à la veille de se dissoudre, grâce à la répugnance que l'on manifestait au Louvre à en exécuter certaines clauses. Aussi bien il s'en fallait de beaucoup que les vues des gouvernements de ces trois Etats dans la question grisonne fussent identiques. Seuls, en somme, les deux derniers éprouvaient, du fait de l'occupation étrangère dans les provinces rhétiennes d'outre-monts, un dommage réel et de tous les instants. En revanche, aux yeux de Sa Majesté Très-Chrétienne, comme à ceux de ses ministres, les succès de la maison de Habsbourg dans la région des Alpes étaient regrettables certes, mais ne compromettaient en aucune façon les intérêts vitaux et permanents de la monarchie française.

De cette divergence d'opinions allait nécessairement résulter une divergence dans la tactique préconisée ou employée par chacun des contractants. Au sentiment du Sénat vénitien et de la cour de Turin, c'était dans la Péninsule et parmi les *Stati liberi* de l'Europe occidentale que la Ligue devait chercher à recruter des adhérents. (1) Dans la réalité, les démarches pressantes tentées auprès des ducs de Mantoue et de Modène, du roi d'Angleterre et des Hollandais par les représentants des deux seules puissances vraiment indépendantes de la Haute-Italie témoignaient assez quelle importance celles-ci attribuaient à la réunion en un faisceau compact de tous les adversaires, protestants ou catholiques, de l'Autriche et de l'Espagne. (2) Or, tel n'était point, en cet instant du moins, l'avis prédominant au Louvre, où l'on condamnait au contraire avec sévérité l'attitude agressive de Charles-Emmanuel et de ses alliés de Terre-Ferme à l'égard des maîtres de Milan. (3) Embarrassée par la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité de remplir à la fois ses engagements secrets envers le Saint-Siège et les engagements publics qu'elle avait souscrits, le 7 février, à l'endroit de Venise et de la Savoie, la diplomatie française,

(1) *Il duca di Savoia al conte di Verrua.* Torino, 7 marzo 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.)

(2) *Mirabel al rey.* Paris, 7 febrero 1623. Arch. Nat. *K 1439* nº 22. — *Valaresso al Senato.* Londres, 17 febbraio 1623. (ap. Siri. V. 457.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 marzo 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

(3) *Pesaro al Senato.* Melun, 19 maggio, Parigi, 27 luglio 1623. Frari. Svizzeri. LIX.

certaine que l'Escurial ne céderait que devant la menace d'une guerre, ne songeait pas à rompre la ligue d'Avignon,[1] mais bien à en modifier le caractère, en y faisant une place au pape[2] et en s'efforçant de provoquer sa fusion avec l'Union catholique allemande. Né dans le cerveau du Père Valérien, agent du duc de Bavière auprès de Louis XIII, ce projet avait séduit d'emblée Puysieux. Et celui-ci n'hésitait pas à sacrifier un rapprochement toujours désirable avec l'Angleterre à l'espoir de détacher définitivement de la cause autrichienne le nouvel Electeur-Palatin.[3]

Au reste, les conséquences de ce revirement étaient prévues. Elles ne se firent pas attendre. Grâce aux atermoiements du gouvernement de Paris, les émissaires de la Ligue, chargés de proposer une diversion à Mansfeld, ne réussirent à atteindre ce général qu'au moment où il se trouvait déjà en pleine retraite.[4] Mais le symptôme le plus caractéristique de la mésintelligence existant entre les confédérés du 7 février était certes l'incohérence de la politique suivie par leurs envoyés en Helvétie, où la conjoncture s'offrait cependant belle à eux de porter un coup funeste aux influences réunies des deux branches des Habsbourg.

La condescendance mise par les Suisses de l'une et de l'autre confession à préparer, puis à favoriser la conclusion des traités léonins qui livraient aux convoitises du souverain du Tyrol leurs alliés et voisins de Rhétie n'avait servi qu'à accroître le mépris dans lequel l'Empereur et les princes de sa maison tenaient les cantons. Aussi, au cours de la diète de Ratisbonne, Ferdinand II et son frère Léopold étaient-ils convenus entre eux d'inaugurer à l'égard des Ligues une attitude virile et de saisir toutes les occasions de rabaisser l'orgueil de ceux dont les ancêtres avaient été sujets de l'Autriche.[5] Ce fut, une fois encore, vers la frontière méridionale des Grisons que se porta l'envahissante activité de l'archiduc.

Dans les premiers jours de janvier 1623, les habitants du Val Mesocco apprirent, à leur grande stupéfaction, que Sa Majesté Impériale avait, de sa propre autorité, disposé de leur liberté en les plaçant sous la suzeraineté d'un grand seigneur lombard, le comte Théodore Trivulzio, élevé au préalable à la dignité de « prince de Misox ».[6] Déjà anciennes, les prétentions de ce personnage sur la vallée de la Moesa avaient été encouragées par le gouver-

(1) *Puysieux à Sillery, à Rome.* Paris, 31 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXX.

(2) *Puysieux à Sillery.* Paris, 16 février 1623. Aff. Etr. Rome. XXX. — Arezio. op. cit. p. 28 et 62. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 6 mai 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 9 mayo 1623 Arch. Nat. *K 1439* nº 34.

(3) *Pesaro al Senato.* Parigi, 27 gennaio. Frari. Francia. LVIII; Parigi, 26 marzo, Melun, 27 aprile, Parigi, 10 luglio 1623. *Ibid.* LIX.

(4) *Il duca di Savoia al conte di Verrua.* Torino, 7 marzo 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.) — *Pesaro al Senato.* Melun, 4 maggio 1623. Frari. Francia. LIX.

(5) *Carazza al Senato.* Zurigo, 19 maggio 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

(6) *Casati à Léopold.* Lucerne, 7 janvier 1623. loc. cit. — *Gueffier à Puysieux.* 20 janvier 1623 loc. cit. — Mercure françois. t. IX. 76.

neur de Milan.(1) Celui-ci souhaitait, en effet, de compléter les mesures arrêtées par ses prédécesseurs aux confins du Cômasque et de reprendre un projet jadis caressé par Fuentes. Il s'agissait, au total, d'édifier sur la colline du «Monticello», à mi-chemin entre Bellinzone et Roveredo, un fort qui eût tenu les «Waldstætten» en respect, comme le «Montecchio» tenait en bride les Grisons.(2)

Si, au lieu d'être contiguë à la Riviera, la Misolcine eût été située à la frontière du Tyrol, comme le Prættigau et l'Engadine, ou que ses habitants eussent fait profession de la religion réformée, son annexion déguisée à la Lombardie n'aurait rencontré sans doute aucun obstacle de la part des pâtres des cantons forestiers. Mais elle avait, aux yeux de ces derniers, une importance stratégique capitale, puisque les garnisons milanaises, une fois installées au pied du Bernardin, eussent pris à revers les bailliages helvétiques d'outremonts.(3) En outre, les riverains de la Moesa étaient catholiques, alors que, jusqu'à ce jour, Léopold n'avait guère molesté que les populations protestantes des Trois Ligues. Il n'en fallut pas davantage pour que les autorités de la Suisse primitive se décidassent à soutenir vigoureusement les intérêts des communes grisonnes menacées.(4)

Au demeurant, le plan conçu par les Autrichiens et les Espagnols apparaissait enfin dans toute sa simplicité. Après s'être saisis successivement du Val Monastère, du Prættigau, de la haute vallée de l'Inn, de Chiavenna, l'archiduc d'Innsbruck et le gouverneur de Milan projetaient de s'emparer des autres passages des Alpes rhétiennes, y compris Poschiavo, qu'un sujet du roi Catholique, du nom de Fabrizio Bossi, réclamait comme ayant été inféodé jadis à sa famille.(5)

Cependant les Misolcins, à la suggestion de Venise, se préparaient à la résistance et cherchaient des alliés.(6) Ils s'adressèrent aux Suisses. Leurs députés parcoururent les cantons des deux partis et trouvèrent partout bon accueil.(7) A Soleure, Miron leur remit quelque argent et les assura de la

---

(1) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 322.

(2) Rott. Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie. p. 361 sqq. — Mohr. op. cit. II. 670.

(3) *Gueffier à Puysieux.* 20 janvier 1623. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 febbraio 1623. Frari. Svizzeri. XV; 12 marzo 1623. *Ibid.* XVI.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 9 febbraio 1623. Frari. Svizzeri. XV. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 febbraio 1623. *Ibid.* — *Miron à Puysieux.* Soleure, 4 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 279. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 29 janvier et 10 mars 1623. (Reinhardt. 162, 172.) — Eidg. Absch. V² 325 *a*, 328 *a*, 331 *a*.

(5) Eidg. Absch. V² 328 *a*. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 7 janvier 1623. loc. cit.

(6) (*Carron di Buttigliera à l'évêque et au bailli du Valais.* Sion, 6 février 1623. Arch. Torino. Svizzera. IX.) — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 438.

(7) *Casati à Léopold.* Lucerne, 29 janvier 1623. loc. cit. — *Les autorités du Val Mesocco à Zurich.* Lostallo, 22 janvier/1er février 1623. St-Arch. Zürich. Graubünden *II.* — *Proposition des députés de Mesocco à Zurich.* 29 janvier/8 février 1623. *Ibid.* — *Les députés de Mesocco à Zurich.* Lucerne, 1/11 février 1623. *Ibid.* — *Les cantons protestants aux autorités du Val Mesocco.* 10/20 février 1623. *Ibid.* — *Proposition faite à la journée des VII cantons catholiques... par le Dr Molina, député de Misoc.* Lucerne, 7 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 284. — Eidg. Absch. V² 328 *a*.

protection de son maître, auquel Gueffier, à la veille de se rendre à la cour, se chargea de porter leurs doléances.(1) En revanche, Trivulzio n'eut pas à se louer de l'attitude de ses coreligionnaires à l'égard de son représentant. Reçu avec courtoisie, mais froideur à Lucerne et à Altorf, celui-ci faillit être arrêté à Urseren et se vit refuser toute audience par les Conseils de Schwytz et de Zoug, où la populace l'assaillit à coups de boules de neige.(2)

Ce que n'avait pu accomplir la diplomatie de l'ambassadeur ordinaire de France, une erreur de jugement de Feria était sur le point de le réaliser. Quelque grandes que fussent les difficultés éprouvées par les Confédérés à arbitrer les différends confessionnels de Glaris,(3) l'accord commençait à se faire sur la question du Mesocco entre les cantons de l'ancienne et ceux de la nouvelle croyance, comme il s'était fait naguère entre ces derniers et le gouvernement de Paris au sujet des mesures à concerter à l'effet d'entraver l'exécution du traité de Lindau.(4) A la diète d'Aarau du 17 février, les Etats évangéliques d'Helvétie se prononcèrent nettement pour le maintien de l'indépendance des catholiques misolcins.(5) D'autre part, les «Waldstætten», apprenant qu'un parent de Trivulzio s'apprêtait à pénétrer avec quelques centaines d'hommes dans la vallée de la Moesa, donnèrent l'ordre à leur bailli de Lugano de s'y opposer par la force.(6)

Ce n'était pas sans amertume que Casati avait vu le gouverneur de la Lombardie entreprendre, malgré ses avis, une campagne dont le résultat le plus certain devait être de diminuer l'antipathie des cantons forestiers à l'égard de l'alliance de France et de favoriser le développement des intrigues vénitiennes dans la Suisse primitive.(7) Si l'ambassadeur d'Espagne réussit à détourner les membres de la Ligue Borromée de leur dessein de provoquer la réunion d'une diète générale à Bade, ce qui eût donné au parti réformé l'occasion d'intervenir derechef dans les affaires de Rhétie,(8) il ne parvint pas à les convaincre que l'investiture impériale accordée à Trivulzio n'était pas contraire à l'*Erbeinung*, ainsi qu'à la teneur des traités de Milan de janvier 1622.(9)

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1623. Frari. Svizzeri. XV. — *Casati à Léopold* Lucerne, 2 mars 1623. (Reinhardt. 170–171.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 marzo 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — Eidg. Absch. V² 330 *a*.

(2) *Casati à Léopold.* Lucerne, 23 février 1623. loc. cit. — *Proposta fatta all' Illustrissimi et potenti Sigri, l'amptman et consiglio d'Uri, in nome dell' Illmo et excellmo Principe Trivultio, dal suo ambre.* Marzo 1623. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 253. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 marzo 1623. Frari. Svizzeri XVI.

(3) Eidg. Absch. V² 331 *b*, 337, 344.

(4) *Les cantons catholiques à Zurich.* Lucerne, 7 mars 1623. St-Arch. Zürich. Graubünden *H*. — Eidg. Absch. V² 330 *a*.

(5) *La résolution des quatre villes... pour le faict du Mesoc.* 2 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 264. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 2 mars 1623. (Reinhardt. 170–171) — Eidg. Absch. V² 330 *a*.

(6) *Miron à Puysieux.* Soleure, 11 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 288. - Eidg Absch V² 332.

(7) *Gueffier à Puysieux.* 13 et 20 janvier 1623. loc. cit. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 25 janvier. 23 février et 8 juin 1623. (Reinhardt. 161, 166, 181.)

(8) *Proposition de Casati à la diète de Lucerne.* 7 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 293. — Eidg. Absch. V² 331 332 *a*.

(9) *Miron à Puysieux.* Soleure, 11 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 288. — Eidg. Absch. V² 328 *a*.

Une fois lancés dans la voie de la protestation, les Confédérés catholiques allèrent jusqu'au bout. Ils dépêchèrent à Feria pour le sommer de renoncer à son projet et, oublieux de leurs récentes défaillances à Lindau, firent savoir à l'Empereur qu'ils ne lui reconnaissaient pas le droit de disposer, sans leur consentement, d'aucune parcelle du territoire des Ligues. (1)

L'attitude résolue des Suisses et l'opiniâtreté des Misolcins à refuser l'entrée de leur vallée aux émissaires de Trivulzio commençaient à en imposer aux Autrichiens et à leur faire craindre d'avoir agi trop à la légère. (2) Seul, le gouverneur de Milan persistait à tenir tête à l'orage. Avec une imprudence que sa conduite passée rendait vraiment inexplicable, il n'hésita pas à écrire aux «Waldstætten» que les prétentions de son protégé sur le Val Mesocco étaient non moins imprescriptibles que celles de l'archiduc sur le Prættigau et l'Engadine et que, par suite, il saurait au besoin les défendre et les faire triompher. (3) Fort de l'appui de Léopold, lequel, au même temps, s'employait à calmer les susceptibilités des Confédérés de l'alliance espagnole et leur promettait d'amener Ferdinand II à résipiscence, (4) Casati prit sur lui de modifier les termes de la missive de son chef avant que de la communiquer à ses destinataires. (5) Cette précaution sauva la situation, en ce sens qu'elle permit à Feria d'opérer une retraite honorable, lorsque, quelques jours plus tard, il se fut convaincu, lui aussi, des difficultés insurmontables que rencontrerait l'accomplissement de ses plans. (6) Dès la fin de mars, les inquiétudes des Misolcins se dissipèrent. (7) Aussi bien, à en croire l'ambassadeur d'Espagne, elles avaient été le résultat d'une méprise, car si l'Empereur s'était décidé à conférer à Trivulzio le titre de «prince de Misox», il n'avait point entendu par là lui remettre en fief ce petit pays. (8)

Dans la réalité, la défaite ingénieuse imaginée par Casati ne trompa personne. Elle fit d'autant moins d'impression sur le Corps helvétique que les vexations autrichiennes, momentanément suspendues à la frontière méridionale des Ligues, reprirent presque aussitôt, avec une violence nouvelle, aux confins du Brisgau, donnant ainsi raison à ceux qui voyaient dans les revendications incessantes des Habsbourg, à l'égard des Suisses et de leurs alliés, l'exécution d'un plan concerté.

(1) *Les V cantons catholiques au gouverneur de Milan.* Lucerne, 31 janvier 1623. loc. cit. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 10 mars 1623. loc. cit. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 11 mars 1623. loc. cit. — Reinhardt. 168. — Eidg. Absch. V² 332 *a.* 334 *d.*

(2) *Gueffier à Puysieux.* 13 et 20 janvier 1623. loc. cit. — *El rey al conde de Oñate.* Madrid, 9 mayo 1623. Arch. Nat. *K 1457* n° 20. — Eidg. Absch. V² 328 *a.*

(3) *Feria aux cantons catholiques.* Milan, 16 février 1623. (Reinhardt. p. 169.) — *Casati à Léopold.* Lucerne, 23 février 1623. loc. cit.

(4) *Léopold à Casati.* Zabern, 15 janvier 1623. loc. cit.

(5) *Léopold à Casati.* Ensisheim, 28 février 1623. loc. cit.

(6) *Feria aux VII cantons catholiques.* Milan, 20 mars 1623. St-Arch. Zürich. Graubünden *H.*

(7) *Lucern an Zürich.* 3. April 1623. *Ibid.*

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 438.

L'affaire de Mesocco avait été soulevée dans l'intention de nuire aux cantons forestiers. Celle d'Huningue, en revanche, fut ouvertement dirigée contre la ville de Bâle.

Depuis plus d'un siècle, aux termes d'arrangements sur lesquels il n'y a pas lieu de revenir ici, les Bâlois jouissaient du domaine utile du Grand-Huningue, et ce moyennant une rente annuelle de cent florins versée dans les caisses de la trésorerie archiducale à Ensisheim. (1) Léopold, dont les officiers continuaient à exercer leur juridiction sur ce bourg, avait, mainte fois, manifesté le désir de faire cesser cet état de choses, anormal selon lui, et de récupérer tous les droits aliénés par ses prédécesseurs. Aussi, dans les premières semaines de l'année 1623, l'autorité de Bâle fut-elle plus affligée que surprise en recevant des commissaires autrichiens la sommation d'avoir à restituer les terres dont ses ressortissants tiraient un si grand profit. (2)

L'occasion s'offrait belle à la France de prendre parti dans le conflit qui se préparait et de ramener à sa cause, grâce à une prompte et généreuse intervention, les sympathies défaillantes de ses alliés suisses. Miron était poussé dans cette voie par son collègue vénitien et par les députés de la vieille cité du Rhin, venus à Soleure pour invoquer son appui. Mais l'ambassadeur du roi Très-Chrétien se borna à assurer ceux-ci de la bienveillance que son maître nourrissait à leur égard et, sous le prétexte que les intentions de la cour semblaient encore incertaines, n'eut de cesse qu'il ne se fût dérobé aux sollicitations dont il était l'objet. (3)

A défaut de l'assistance effective du gouvernement français, les Bâlois pouvaient du moins compter sur celle des cités évangéliques. Ces dernières, que la concentration de troupes autrichiennes en Alsace et dans le voisinage de la Thurgovie mettait en émoi, étaient à la veille d'arrêter entre elles des mesures de défense propres à les garantir du péril commun qui les menaçait. (4)

Mais, ce qu'il importait surtout de connaître, c'était l'impression produite sur les catholiques par cette nouvelle querelle suscitée à l'un des membres de la Confédération, à l'heure même où l'affaire de Mesocco semblait de dangereuse conséquence pour le repos des Ligues. (5) Les députés des Etats de l'ancienne confession étaient précisément réunis en une diète, afin d'aviser aux moyens de secourir leurs coreligionnaires de la vallée de la Moesa, lorsque Bâle les fit prier de prendre sa cause en mains et d'intercéder auprès de l'archiduc en vue du maintien du *statu quo* dans la question d'Huningue.

(1) *Miron à Puysieux.* Soleure, 25 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 306.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 10 marzo 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

(3) *Miron à Puysieux.* Soleure, 11 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 288. — *Bâle à Miron.* 3/13 mars 1623. *Ibid.* f° 297. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 25 mars 1623. *Ibid.* f° 306.

(4) *Miron à Puysieux.* Soleure, 11 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 288. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 e 26 maggio 1623. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 8 juin 1623. loc. cit. Eidg. Absch. V² 350.

(5) *Casati à Léopold.* Lucerne, 2 mars 1623. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 marzo 1623. loc. cit.

Or, il convient de le dire à la louange des «Waldstætten». Lucerne et les cantons de son groupe accueillirent sans hésiter cette requête et, de concert avec Zurich, s'efforcèrent de détourner le prince autrichien de son dessein et de lui persuader de vendre à ses voisins les terres en litige. Il y allait, en effet, de l'intérêt des catholiques, comme de celui des protestants, que le projet prêté à Léopold d'édifier sur celles-ci un ouvrage fortifié ne fût pas mis à exécution. (1)

Par malheur pour les Bâlois, les autorités de la Suisse primitive ne persistèrent pas dans ces dispositions favorables envers leurs confédérés réformés. Casati ayant assuré les petits Etats de l'alliance espagnole de la volonté de l'archiduc de rétablir la messe à Huningue, d'où elle était bannie depuis cent ans, ils lâchèrent pied d'autant plus facilement que, dans ces entrefaites, l'Empereur avait, lui aussi, renoncé à imposer Trivulzio aux Misolcins. (2) Abandonnés successivement par le Louvre et les cantons de l'ancienne croyance, les gouvernements des cités évangéliques se laissèrent envahir par le découragement et bientôt la restitution d'Huningue à l'Autriche fut un fait accompli. (3)

Aussi bien dans le différend de la Misolcine que dans celui de la frontière d'Alsace, le rôle joué par l'ambassadeur français aux Ligues avait été volontairement effacé. Il en fut autrement à l'occasion d'une «querelle d'alleman, de mesme boutique que celle de Trivulce», dirigée, cette fois, non plus contre les «Waldstætten» ou Bâle, mais contre l'Etat de Berne. (4) Revenant, en effet, sur une sentence d'arbitrage prononcée à Bade, le 28 novembre 1584, sentence qui déboutait de ses prétentions sur la seigneurie de Valangin Isabelle de Challant, comtesse d'Avy, (5) le petit-fils de cette dernière, Marc-François de Rye, comte d'Aarberg, baron de Dicey, crut devoir demander au Corps helvétique l'autorisation de faire valoir à nouveau, à l'encontre de la maison de Longueville, les droits qu'il affirmait tenir de son aïeule. (6)

Il n'était certes pas contestable que ce retour offensif, de la part du représentant d'une cause déjà jugée, ne fût dû à l'intervention occulte de l'Autriche et de l'Espagne. Néanmoins, Miron eût sans doute observé une sage réserve, s'il ne s'était agi, en l'espèce, des intérêts d'un prince allié et parent du roi Très-Chrétien. Or, Valangin aux mains des descendants d'Isabelle

(1) *Casati à Léopold.* Lucerne, 10 mars 1623. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 25 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 306.

(2) *Casati à Léopold.* Lucerne, 8 et 21 avril 1623. loc. cit.

(3) *L'archiduc Léopold au Corps helvétique.* Ratisbonne, 1er avril 1623. Bibl. Nat. f. fr. *15 933* f° 70. — *Léopold à Casati.* Rufach, 26 et 29 avril 1623. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 maggio 1623. loc. cit. — Lutz. Die Festung Hüningen, eine geschichtliche Darstellung ihres die Stadt Basel beengenden Daseyns. (Bâle 1815.) — Eidg. Absch. V² 338 *c*.

(4) *Miron à Puysieux.* Soleure, 1er avril 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 314.

(5) Boyve. Annales. t. III. 275, 276.

(6) Eidg. Absch. V² 318 *m*, 404. — *Requeste presentée à l'assemblée de Bade par le baron d'Issey* (sic). Juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 389.

de Challant, c'était un agrandissement déguisé de la Franche-Comté, en même temps qu'une menace permanente à l'endroit des Bernois et du duc de Longueville, presque réconciliés par l'appréhension d'un péril commun. Fort heureusement, grâce à l'énergie déployée par l'ambassadeur français, tout danger put être écarté. Ce que Miron exigeait, en somme, des Confédérés c'était qu'ils refusassent de s'immiscer dans les affaires de Henri II, prince souverain de Neuchâtel. Ils y consentirent et persistèrent dans cette sage résolution, lorsque, au cours des années suivantes, le père du baron de Dicey, Marc-Claude de Rye, marquis d'Ogliani, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, tenta de faire triompher auprès des cantons les revendications, désormais sans espoir, de ce dernier. (1)

Le Louvre prescrit à ses ambassadeurs en Suisse de solliciter des cantons leur adhésion à la Ligue du 7 février. — Brusque révocation de cet ordre. — Ses motifs. — Versatilité croissante du duc de Savoie. — Hostilité manifeste des Confédérés de l'ancienne confession envers la couronne Très-Chrétienne. — Les cités évangéliques acquises par avance aux projets formés à Paris, à Turin et à Venise à l'égard de la Valteline. — Elles attendent en vain que Miron et Gueffier les invitent à s'y rallier. — A la requête du gouvernement de Saint-Marc, de nouveaux ordres sont envoyés à ces derniers. — Secondé par le résident vénitien, l'ambassadeur ordinaire de France s'efforce de ramener aux alliés d'Avignon les sympathies du Corps helvétique. — Hésitations des protestants. — Leurs défiances justifiées. — Raisons de leur abstention. — Le nonce et Casati réussissent à persuader aux catholiques que Louis XIII, ayant ratifié l'acte de dépôt de la vallée de l'Adda aux mains du pape, renonce, par là même, à reconquérir cette province avec l'appui des Stati liberi d'Italie. — Diète de Bade de mai. — Miron ne s'y rend point. — Les cantons de la Ligue Borromée inclinent à dépêcher une ambassade à Paris, afin d'y réclamer le payement de leurs pensions arriérées. — Malgré l'opposition des représentants de la France et de l'Espagne, ils ne laissent pas de mettre leur projet à exécution. — Les

(1) Eidg. Absch. V² 355 *b*, 404, 436 *h*. — *Cavazza al Senato*, Zurigo, 31 marzo 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — *Proposition de Mr Miron à la diète de Bade*. 13 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 212. — *Réponse des cantons à la proposition de Mr Miron*. Bade, 13 septembre 1623. *Ibid.* f. fr. *16 945* f° 304 — *Miron à Puysieux*. Bade, 25 septembre 1623. *Ibid.* f. fr. *16 027* f° 220. — *Miron à Herbaut*. Soleure, 10 mai 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 297. — *Herbaut à Miron*. Paris, 23 mai 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 363. — *Miron au roi*. Soleure, 20 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 48. — *Le roi à Miron*. Fontainebleau, 5 août 1625. Arch. Nat *KK 1362* f° 156. — *Acte par lequel Mr de Longueville, Sr de Neufchastel et Valangin, est cité devant l'evesque de Constance à la requeste du marquis d'Ogliani, pour raison dudit Valangin*. Mersebourg, 18/28 mai 1628. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CVII. 261. — *Lettre escripte à Mgr le cardinal de Richelieu sur la sommation faitte à Mr le duc de Longueville à cause de son comté de Valangin. Ibid.* f° 265.

députés du Corps catholique emportent un mémoire justificatif de l'attitude de leurs supérieurs au cours du différend rhéto-valtelin. — Reçus par le roi à Fontainebleau, grâce à l'intervention de Bassompierre, ils n'obtiennent de ce prince que de bonnes paroles et de vagues promesses.

XLVIII. Si, durant les trois premiers mois de 1623, et particulièrement en mars, le gouvernement français avait, de propos délibéré, laissé échapper toutes les occasions qui s'étaient offertes à lui de reconquérir le terrain perdu par sa diplomatie aux Ligues Suisses et Grises, c'était dans la crainte que des complications imprévues, survenant soit à Coire, soit à Zurich, soit à Lucerne, ne compromissent à jamais les négociations qui se poursuivaient à Rome à l'effet d'assurer le séquestre de la vallée de l'Adda aux mains du Souverain Pontife.

Coup sur coup, vers le milieu de février, Miron avait appris à Soleure la conclusion de la ligue franco-italienne, l'acceptation par Grégoire XV de l'arbitrage du différend confessionnel de la Valteline et la décision des alliés de continuer leurs armements, comme aussi de gagner le Corps helvétique à leurs intérêts. De fait, l'ordre ne tardait pas à lui parvenir de solliciter des cantons leur adhésion au traité de Paris, démarche d'autant plus opportune, semblait-il, que, dans ce même temps, leurs députés se rendaient auprès de lui pour recevoir des trésoriers de Sa Majesté l'argent des pensions royales. (1) Or, ni l'ambassadeur ordinaire, ni son collègue Gueffier (2) ne voyaient de bon œil l'inauguration d'une politique dont le premier résultat eût été de permettre aux envoyés de Venise et de Savoie de contrôler plus attentivement leurs actions. Ils ne se hâtèrent donc point d'accomplir la mission qui leur était confiée. Et bien leur en prit, au reste, car, se déjugeant presque aussitôt, le Louvre prescrivit à ses représentants en Suisse de s'abstenir de faire aux Confédérés aucune proposition ayant trait à l'accord du 7 février. (3)

A ce changement d'attitude du gouvernement français, il y avait certes une raison majeure: la perspective du dépôt et de la très prochaine évacuation pacifique de la Valteline par les Espagnols. Mais il en était d'autres et de plus justifiables, telles les appréhensions que faisaient naître dans l'entourage royal l'hostilité manifeste des cantons catholiques envers la couronne Très-Chrétienne et la duplicité indéniable de Charles-Emmanuel, aussi enclin, en somme, à se jeter sur le Dauphiné que sur la Lombardie. (4)

Encore qu'il se fût engagé à ne pas aborder, au cours des conférences d'Avignon, la question délicate de ses prétentions sur Genève, le duc de

(1) *Gueffier à Puysieux.* 20 janvier 1623. loc. cit. *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 3 febbraio 1623. Frari. Svizzeri. XV. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 18 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 259.

(2) *Miron à Sourdis.* Soleure, 4 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 303.

(3) *Puysieux à Miron.* Paris, 7 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 282.

(4) *Pesaro al Senato.* Parigi, 7 settembre 1623. Frari. Francia. LX.

Savoie n'avait point, pour cela, renoncé à ses desseins dans la région du Léman et du Jura.(1) Non content de négocier en secret l'acquisition du comté de Neuchâtel, grâce à laquelle il lui eût été loisible de prendre à revers les garnisons bernoises du pays de Vaud,(2) Charles-Emmanuel entretenait d'inquiétantes intelligences au Vatican et à l'Escurial, où l'on approuvait et encourageait tout à la fois ses projets de conquête vers le nord et son désir de marier l'une de ses filles à l'archiduc Léopold.(3)

D'autre part, il n'y avait qu'une voix dans les conseils de Sa Majesté pour déplorer l'aveuglement des Suisses catholiques, de plus en plus portés, semblait-il, à séparer leurs intérêts de ceux de leur puissant allié de l'ouest. Inféodés à l'Espagne, dont l'ambassadeur, selon l'expression pittoresque et vraie d'un contemporain, obtenait d'eux bien davantage avec dix ducats, que ne le faisait celui de France avec dix écus,(4) les «Waldstætten» contrecarraient à chaque instant les plans du Louvre. Etait-il dès lors permis d'espérer qu'après avoir refusé de remplir le rôle de pure forme qui leur était assigné dans l'exécution du traité de Madrid, ils consentiraient à entrer dans une ligue offensive dirigée contre la maison d'Autriche?(5) On ne le pensait pas à Paris, où l'on se préparait plutôt à supprimer les pensions de tous les Confédérés de l'ancienne croyance, les Soleurois et les Valaisans exceptés, qu'à continuer à les leur servir, «ce qui estoit jeter tous les ans autant d'argent dans le lac de Lucerne».(6)

Il s'en fallait de beaucoup, il est vrai, que les cités évangéliques approuvassent l'attitude prise par les cantons du centre dans la question valteline. Bien qu'ils se fussent abstenus d'envoyer leurs députés à Lyon, en décembre, ainsi que l'eût désiré Puysieux, les Etats de la nouvelle confession n'avaient pas tardé à s'associer au mouvement de sympathie qui portait les adversaires de la puissance espagnole à applaudir au résultat des premières négociations ouvertes à Avignon. Aussi, tandis que les Bernois, enfin rassurés quant à la cause des armements de Charles-Emmanuel, offraient à celui-ci de renforcer

(1) *Il duca di Savoia al conte di Verrua.* Torino, 9 marzo 1623. — *Il conte di Verrua al duca di Savoia.* Parigi, 30 marzo 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.) — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 9 ottobre 1623. Frari. Francia LX. — Le 31 decembre 1623, l'envoyé anglais Sir Isaac Wake exprimait, à la vérité, un avis diamétralement opposé, mais que rien ne justifie d'ailleurs: *Agreement between the French King and the Duke of Savoy for the sovereignty of Geneva.* Pub. Rec. Off. London. Foreign Switzerland. Misc. Papers 1617—1629. nº 2. — *The town of Geneva to the King of England.* 28 September 1623. *Ibid.*

(2) *Il conte di Verrua al duca di Savoia.* Parigi, 20 febbraio, 23 maggio, 6 giugno, 14 luglio e 14 dicembre 1623. — *Il duca di Savoia al conte di Verrua.* Torino, 7 e 9 marzo 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.)

(3) *Pesaro al Senato.* Parigi, 10 febbraio, 1 marzo e 9 giugno 1623. Frari. Francia. LVIII, LIX. — *Girolamo Soranzo e Renier Zen al Senato.* Roma. 24 giugno 1623. Frari. Roma. LXXXVIII 14.

(4) *Advis sur le faict de la Suisse et des Grisons* (1624). Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCXCVIII. 88

(5) *Pesaro al Senato.* Parigi, 1 marzo 1623. Frari. Francia. LIX.

(6) *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 10 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4132* fº 354. — *Puysieux à Miron.* Paris, 7 mars 1623. *Ibid.* *7117* fº 282. — *Advis sur le faict de la Suisse et des Grisons* (1624). Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCXCVIII. 88.

de trois mille hommes les troupes piémontaises prêtes à opérer dans la Haute-Italie, (1) les gouvernements de la Suisse protestante se plaignaient-ils avec amertume de ce que Miron et Gueffier les laissassent à l'écart des combinaisons que faisait naître l'entente presque réalisée entre les cours de Paris, de Venise et de Turin. (2) A Berne, comme à Zurich, à Bâle, comme à Schaffhouse, on voyait dans la constitution d'une ligue offensive franco-italienne le seul remède aux maux dont souffraient les Grisons. Et déjà, peu à peu, dans les conseils de ces villes, ainsi qu'à Sion, d'ailleurs, se prenait en secret la résolution d'accorder, le cas échéant, toutes facilités de passage aux forces que le roi Très-Chrétien se proposait, croyait-on, de « faire couler » *alla sfilata* vers la Rhétie. (3)

A ce moment-là, en janvier 1623, il eût suffi, en somme, d'un très léger encouragement venu du Louvre pour que celui-ci obtînt des cantons évangéliques soit une adhésion formelle et immédiate aux articles de la ligue en préparation, soit la promesse d'un concours effectif, sinon tout à fait à découvert, le jour où les armées alliées entreraient en campagne. Or, les envoyés de Sa Majesté ne firent rien en vue d'entretenir et de développer un mouvement d'opinion dont ils eussent dû être des premiers à se réjouir. (4) Ils s'attachèrent au contraire à l'entraver, dans la crainte qu'il ne nuisît à l'issue des pourparlers engagés à Rome au sujet du dépôt. Les autorités de la Suisse protestante s'apprêtaient à dépêcher à Paris l'ambassade que, trompées tout d'abord sur les véritables intentions de Charles-Emmanuel, elles s'étaient refusées à acheminer vers Lyon. Décontenancées par la froideur de l'accueil que Miron et Gueffier faisaient à ce projet, elles y renoncèrent, au cours de la diète d'Aarau du 16 janvier, sur les instances de Zurich qu'inquiétaient les préparatifs belliqueux de l'Autriche aux confins de l'Alsace et du côté de la Thurgovie. (5)

A la nouvelle de la définitive conclusion de la Ligue, l'espoir renaquit, momentanément il est vrai, sur les rives de la Plessur, comme sur celles de la Limmat. (6) Mais, bientôt désabusés par le silence persistant des ambassadeurs français, dont l'impopularité, déjà grande, augmentait chaque jour, protestants suisses et grisons s'affermirent dans la résolution de n'offrir dorénavant leur appui aux alliés que sur l'invitation formelle du gouvernement de Sa Majesté. (7) Par le fait, c'était agir avec prudence. L'émotion que souleva chez les Bernois

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 21 dicembre 1622. Frari. Svizzeri. XV.

(2) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 12 gennaio 1623. Frari. Svizzeri. XV. — Eidg. Absch. V² 326.

(3) *Instruction donnée par l'ambassadeur Miron à l'interprète Wallier allant en Valais.* Soleure, 26 décembre 1622. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 233. — *Gueffier à Puysieux.* 20 janvier 1623. loc. cit.

(4) *Miron à Puysieux.* Soleure, 18 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 259.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1623. Frari. Svizzeri. XV. — *Berne à Lesdiguières.* 23 avril 1623. St-Arch. Bern. Welsches Missivenbuch *K* 553. — Eidg. Absch. V² 326—327. — *Discours sommaire sur les affaires de la Valteline.* (Mars 1624.) Bibl. Nat. f. fr. 3702 f° 1.

(6) *Pesaro al Senato.* Parigi, 31 marzo 1623. Frari. Francia. LIX.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3, 7 e 24 marzo 1623. loc. cit.

et leurs coreligionnaires la décision prise par le roi d'Espagne de constituer le Saint-Père séquestre des forts de la Valteline s'accrut encore lorsqu'il ne fut plus permis de douter que l'assentiment tacite du Louvre était acquis à cette combinaison dilatoire. (1) Mieux eût valu, au sens des Zuricois, le maintien du *statu quo* que l'introduction des troupes papalines dans la vallée de l'Adda. (2) Les défiances étaient donc éveillées dans les cités évangéliques à l'endroit du roi de France et de ses ministres, quand, par surcroît, le bruit s'y répandit que le duc de Rohan venait d'être arrêté à Montpellier. (3) Ce fut assez pour faire évanouir les illusions de ceux qui, à Berne surtout, continuaient à préconiser l'accession des cantons protestants au traité de Paris. Aussi n'y eut-il qu'une voix parmi les autorités du «Vorort» et celles de Bâle et de Schaffhouse pour dissuader les réformés de Glaris d'accepter l'arbitrage, désormais suspect, de Miron dans les différends confessionnels de ce petit pays. (4)

Telle était la situation créée aux Ligues ensuite de la conclusion des actes diplomatiques des 7 et 14 février, lorsque, dans les derniers jours de ce mois, Girolamo Cavazza, résident de la Sérénissime République, prit à Zurich la succession de Moderante Scaramelli. A peine installé à son poste, le nouvel envoyé vénitien se vit, à son grand déplaisir, en butte aux sollicitations bruyantes des exilés grisons réfugiés dans cette contrée. (5) Ses instructions lui prescrivaient, en effet, de s'effacer, en quelque sorte, devant les ministres français et d'éviter toute occasion de froisser leurs susceptibilités. (6) Il s'y conforma de prime abord et s'abstint de se rendre à Berne, où sa présence était cependant réclamée. (7) Mais, ainsi qu'il ne tarda pas à s'en convaincre, persévérer dans cette voie c'était compromettre à jamais les intérêts dont la garde lui était confiée. En conséquence, Cavazza n'eut pas de cesse qu'il ne se fût fait donner l'ordre de remplir auprès des *Stati liberi* d'Helvétie les fonctions d'ambassadeur de la Ligue que le représentant du roi Très-Chrétien se refusait à assumer.

Dès son arrivée en Suisse, le résident de Saint-Marc s'était efforcé sous main de persuader aux autorités des cantons protestants qu'une place fort honorable était réservée à ceux-ci au traité de Paris et que, par suite, le moment semblait venu pour eux de prendre leur revanche de la défaite infligée aux troupes zurico-bernoises sous les murs de Tirano en l'année 1620. (8)

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 febbraio, 31 marzo 1623. loc. cit.
(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 7 aprile 1623.
(3) *Miron à Puysieux.* Soleure, 11 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 288.
(4) Eidg. Absch. V² 331. — *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline, etc.* (1623). Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 116.
(5) *Casati à Léopold.* Lucerne, 23 février et 3 avril 1623. loc. cit.
(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 marzo 1623. Frari. Svizzeri. XVI.
(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 10 marzo 1623. loc. cit.
(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 febbraio, 27 aprile 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

Encore que le silence observé par les envoyés français parût être en contradiction formelle avec cette affirmation,(1) le diplomate vénitien revint bientôt à la charge, ouvertement cette fois, et s'attacha à démontrer aux Conseils des Etats auprès desquels il se trouvait accrédité qu'il était de leur intérêt d'accéder à la Ligue, ne fût-ce que pour enlever tout prétexte à l'armée des alliés de passer, le cas échéant, de vive force sur leurs terres.(2) Par malheur, ni les Confédérés de la nouvelle confession, ni les exilés grisons n'éprouvaient le désir de dépêcher à la cour, où leurs députés eussent d'ailleurs rencontré Gueffier, parti pour Paris dans les premiers jours de mars.(3) Cavazza comprit sans peine qu'il s'exposait à un échec en poussant plus loin ses démarches. Il se résolut donc à les suspendre et à demander des instructions supplémentaires à son gouvernement.

A bon droit, néanmoins, on s'étonnait à Venise de l'attitude passive dans laquelle Miron continuait à se renfermer depuis la conclusion du traité du 7 février. Pesaro, en effet, avait su mettre à profit l'indignation ressentie par les Brularts lorsqu'ils avaient appris que le collègue espagnol du commandeur de Sillery à Rome se déclarait sans pouvoirs pour négocier.(4) L'envoyé de la Seigneurie avait obtenu que Sa Majesté Très-Chrétienne adressât au Corps helvétique une missive pressante afin d'engager ses membres à adhérer à la Ligue franco-italienne. Or, le courrier porteur de cette missive était parti de Paris le 27 mars, et pourtant Miron affirmait à Cavazza, le 20 avril, n'avoir reçu de la cour aucun ordre d'importance.(5)

Etait-ce, dès lors, en France ou à Soleure qu'il convenait de chercher l'explication de ce malentendu, si tant est qu'il s'agît d'un malentendu? On eut vite fait à Saint-Marc de « demesler ceste fuzée ». Dans la réalité, l'ancien président du Tiers avait pris connaissance, vers le commencement d'avril, des instructions modifiées qui lui étaient expédiées du Louvre. Mais, comme il lui était prescrit de ne les divulguer qu'à l'heure où il serait certain que le duc de Fiano avait quitté Rome pour recueillir le dépôt des mains de Feria, il s'était fait un devoir de les conserver par devers lui, et ce ne fut pas avant les derniers jours du mois qu'il se décida à en donner part aux intéressés.(6)

Les ordres envoyés à Miron le 27 mars, à la requête de Pesaro, étaient aussi catégoriques que possible. L'ambassadeur devait saisir, voire même faire naître toutes occasions de recruter des adhérents à la Ligue parmi les cantons et leurs protégés.(7) Aidé de Cavazza,(8) il se mit aussitôt à l'œuvre

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 febbraio 1623. Frari. Svizzeri. XVI.
(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 9 giugno 1623. loc. cit.
(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 aprile 1623. loc. cit.
(4) *Pesaro al Senato.* Parigi, 12 marzo 1623. Frari. Francia. LVIII.
(5) *Pesaro al Senato.* Melun, 12 aprile 1623. Frari. Francia. LIX. — Eidg. Absch. V² 338 zu *a.*
(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 27 aprile e 4 maggio 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — Eidg. Absch. V² 338.
(7) *Miron à Puysieux.* Soleure, 1er avril 1623. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 314.
(8) *Proposition faite par Cavazza devant le conseil de Zurich.* Zurich, 25 avril/5 mai 1623. St-Arch. Zürich. Graubünden *H* (171. 1).

et tenta d'effacer de l'esprit des Confédérés les impressions défavorables qui s'y étaient implantées grâce au silence décevant que Gueffier et lui avaient gardé jusqu'alors au sujet des desseins nourris par les alliés. (1) Dès le 23 avril, il adressait aux représentants du Corps helvétique une missive dans laquelle, après avoir énuméré les forces imposantes réunies par son maître, il conviait avec instance catholiques et réformés suisses à se joindre à la Ligue d'Avignon. (2) Enfin, dans le même temps, des démarches identiques étaient faites par ses soins, tant auprès des dizains du Valais (3) que de la république de Genève, dont les Conseils, privés depuis dix-sept ans des largesses royales, reçurent avec gratitude une somme de 20 000 écus. (4)

Il semblait, par suite, que cette campagne vigoureuse, encore qu'un peu tardive, dût être couronnée d'un succès à tout le moins partiel, car déjà les autorités des cantons évangéliques, approuvées cette fois par l'ambassadeur, dépêchaient au roi pour lui recommander les intérêts des Ligues Grises. (5) Par malheur, les réticences de Miron, quant au sort réservé aux protestants, d'origine valteline ou grisonne, établis dans la vallée de l'Adda, suffirent à entraver l'essor de cet enthousiasme renaissant. (6) Et d'ailleurs, à la réflexion, les Confédérés de la nouvelle confession, malgré les encouragements de Venise, retombaient dans leurs incertitudes passées.

Que risquaient-ils, en effet, à se dérober aux propositions du roi Très-Chrétien? D'encourir momentanément la disgrâce de ce prince, dont ils fussent, à tout prendre, demeurés les alliés. Beaucoup plus graves, en revanche, apparaissaient les difficultés et les dangers auxquels ils s'exposaient en accédant à la Ligue. Et d'abord, les Zuricois et leurs coreligionnaires suisses croyaient plus que jamais au péril autrichien, quelques efforts que fît Miron en vue de calmer leurs appréhensions. (7) Mais ils croyaient à bien d'autres choses encore: à l'épuisement des finances royales, peu propice à l'exécution de vastes desseins; (8) à l'existence d'articles secrets dans le traité de Paris, dont l'ambassadeur se refusait obstinément à leur communiquer le texte, (9) comme aussi à la possibilité d'être abandonnés, dès le début des hostilités, par un allié qui avait donné, depuis peu, mainte preuve de sa duplicité et venait de jouer Venise et la Savoie dans la question du dépôt. (10) Il leur répugnait, en outre, d'entrer dans une confédération de puissances catholiques (11) et surtout d'y

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 27 aprile 1623.
(2) *Miron aux XIII cantons.* Soleure, 23 avril 1623. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 318.
(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 maggio 1623. loc. cit.
(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 aprile 1623. loc. cit.
(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 giugno 1623. loc. cit.
(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 giugno 1623. loc. cit.
(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 giugno 1623. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 337.
(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 maggio 1623. loc. cit.
(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 maggio 1623. loc. cit.
(10) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 27 aprile, 19 giugno 1623. loc. cit.
(11) Eidg. Absch. V² 337.

tenir le rôle très effacé, en somme, dont se contentaient Charles-Emmanuel et le Sénat vénitien, lesquels, prétendait-on, « n'estoient chefz en ceste Ligue que par effigie ».[1] De plus, aux termes des combourgeoisies qui les liaient à Soleure, à Fribourg et à Appenzell, les villes de Bâle et de Schaffhouse n'étant autorisées à contracter des alliances étrangères qu'avec l'assentiment préalable de la majorité des cantons, il semblait fort improbable que cette condition pût être accomplie.[2] Enfin, le peu d'empressement mis par l'envoyé du Louvre à faire convoquer une diète générale, non moins que son absence inexcusable à celle d'Aarau, du 2 mai, ne prédisposaient pas les cités évangéliques à se départir d'une réserve prudente.[3] Contrairement à toutes prévisions, ce ne fut pourtant point un refus formel que leurs autorités opposèrent de prime abord aux ouvertures de Miron. Elles lui laissèrent même entendre que s'il réussissait à entraîner à ses vues les « Waldstætten » et leurs adhérents, l'accession du Corps helvétique au traité de Paris pouvait être considérée comme chose faite.[4] Stimulé par l'espoir, bien faible à la vérité, de réaliser l'union des cantons dans une conjoncture aussi importante au service de son maître, l'ambassadeur redoubla ses efforts afin de triompher des obstacles que Casati continuait à lui susciter dans la Suisse primitive.[5]

Depuis quelques mois déjà, les Confédérés de l'ancienne confession s'attendaient à l'imminente conclusion d'une entente franco-italienne. La nouvelle que leur en apporta la missive royale du 27 mars ne fut donc pas pour les surprendre. Au printemps de 1622, leurs députés à Turin avaient eu avec le duc un entretien particulier au sujet des affaires des Grisons et de la Valteline. Charles-Emmanuel n'avait dissimulé à ses hôtes ni ses rancunes envers l'Escurial, ni son projet de se rendre à Lyon, à l'effet d'aviser, de concert avec le roi Très-Chrétien, aux moyens d'expulser les Espagnols de la Haute-Italie. Mais le prince piémontais, entraîné par sa passion, n'avait pas mesuré ses paroles, et il avait suffi d'une allusion de sa part à l'éventualité de l'entrée de Mansfeld au service des alliés, pour que la ligue en préparation fût par avance suspecte aux Lucernois et à leurs coreligionnaires d'Helvétie.[6]

Ce fut par la voie de Rome et de Milan que parvinrent dans la région du Gothard les premières informations un peu précises de ce qui s'était passé à Paris et à Madrid, les 7 et 14 février. Préoccupé avant tout de maintenir intact le prestige de l'Escurial au sein des cantons catholiques, Feria fit savoir à ceux-ci, ce qui était vrai d'ailleurs, que la nouvelle du séquestre avait précédé en Lombardie celle de la ligue, car, au cas contraire, il se fût efforcé — et il

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 maggio 1623. loc. cit.
(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 maggio 1623. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 337. — *Les cantons évangéliques au roi.* Zurich, 18/28 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 375.
(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 e 5 maggio 1623. loc. cit.
(4) Eidg. Absch. V² 337. — *Les cantons évangéliques au roi.* Zurich, 18/28 juillet 1623. loc. cit.
(5) *Miron à Zurich.* Soleure, 8 mai 1623. St-Arch. Zürich. Graubünden *II.*
(6) Reinhardt-Casati. 106, 107.

l'avait fait en réalité, mais sans succès — de dissuader son maître d'autoriser l'évacuation de la Valteline par les troupes espagnoles.(1) De son côté, le nonce avait gagné les devants, en sorte que, grâce à son activité et au silence voulu de Miron, les «Waldstætten» ignoraient encore la conclusion du traité de Paris que déjà le bruit se répandait dans la Suisse primitive de l'adhésion complète de la France au dépôt, dont l'acte avait été signé en la présence de Du Fargis.(2)

La missive adressée par Louis XIII au Corps helvétique, le 27 mars, et la convocation par Zurich d'une diète générale à Bade aux premiers jours de mai faillirent, à la vérité, déranger les plans de Scappi et de Casati. Mais l'évêque de Campagna et l'ambassadeur de Philippe IV ne se laissèrent pas prendre au dépourvu. Ils déclarèrent sans hésiter que le séquestre, décidé huit jours après la ligue, annulait celle-ci et que, de plus, le roi Très-Chrétien ayant ratifié la convention du 14 février postérieurement à l'envoi de la dépêche par laquelle il demandait aux cantons d'accéder au traité de Paris, cette dépêche pouvait être considérée, de plein droit, comme nulle et non avenue.(3) En conséquence, les deux diplomates, désormais alliés contre Miron et Cavazza, adjurèrent les Suisses catholiques de s'opposer à ce que leurs confédérés protestants souscrivissent à une ligue offensive, préjudiciable à la fois aux intérêts d'Espagne-Milan et à ceux du Saint-Siège.(4) Le moyen le plus sûr d'atteindre ce but était évidemment de provoquer l'échec de la «journée» assignée à Bade par le «Vorort». Après avoir obtenu qu'elle fût remise au 14 mai,(5) les Etats de l'ancienne confession, Lucerne excepté, s'abstinrent de s'y faire représenter. Elle eut lieu cependant. On y discuta certes les propositions françaises, mais on n'aboutit à rien, grâce, en partie, à la défection inopinée de l'ambassadeur.(6) Celui-ci se contenta, en effet, d'y dépêcher le secrétaire-interprète Wallier, et cela sous le prétexte qu'il lui déplaisait à la longue d'entreprendre le voyage d'Argovie uniquement pour y entendre les délégués du Corps catholique «réciter les leçons que leur avait apprises Casati».(7) Or, il existait une autre raison plus grave, à laquelle Wallier ne manqua pas de faire allusion dans son discours à la diète et qui, à elle seule, suffisait à expliquer la détermination de l'envoyé du roi Très-Chrétien.(8) Sans même consentir à discuter les termes de la missive de leur allié du Louvre,(9) les

(1) *Miron à Puysieux.* Soleure, 13 avril 1623. loc. cit.

(2) *Le nonce aux cantons catholiques.* Lucerne, 30 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. 7117 f° 313. — Eidg. Absch. V² 338.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 maggio 1623. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 338—339.

(4) Eidg. Absch. V² 339 *b*.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 27 aprile, 12 maggio 1623. loc. cit.

(6) Eidg. Absch. V² 342 *a*. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 450. — Tillier. op. cit. IV. 64.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 giugno 1623. loc. cit.

(8) Eidg. Absch. V² 342 *a*.

(9) *Miron à Fribourg.* Soleure, 23 avril 1623. Arch. Fribourg. France.

membres de la ligue Borromée, Soleure compris, venaient de se résoudre à dépêcher une ambassade à Paris, et leurs députés étaient en route vers la frontière du Jura lorsque s'ouvrit la «journée» du 14 mai.

Tandis que les Bernois, acceptant avec une résignation relative les conséquences du refroidissement survenu entre eux et la royauté française, ensuite de leur procès avec le duc de Longueville, faisaient prier discrètement Louis XIII, par l'entremise de Lesdiguières, de vouloir bien les rétablir sur l'état des pensionnaires de la Couronne,(1) les catholiques, en revanche, ne cachaient pas leur indignation à la pensée que les dernières sommes expédiées aux trésoriers des Ligues avaient été distribuées parmi les seuls cantons favorables à l'exécution intégrale du traité de Madrid. Un instant, il est vrai, en janvier, les «Waldstætten» semblèrent reprendre espoir. Instruit des dilapidations commises par les intendants de ses finances, lesquels, en douze années, soit de 1611 à 1623, avaient détourné près de trois millions sur les assignations destinées aux payements des Confédérés, le roi venait de les casser et de déposséder de sa charge le comte de Schomberg, dont la trop grande confiance dans l'honnêteté de ses subordonnés était cause de tout le mal.(2) Mais les Suisses de l'ancienne confession, ceux de Fribourg en particulier, ne tardèrent pas à se convaincre que rien n'était changé dans les dispositions, toujours aussi peu bienveillantes, de Sa Majesté à leur égard.(3) Par suite, n'avait-on pas à redouter que les «Waldstætten» ne missent à effet le projet dont ils entretenaient Miron depuis plusieurs mois et qu'ils ne dépêchassent des députés à Paris, à seule fin d'y faire entendre leurs doléances?(4) Dès les premiers jours de février, cette éventualité menaçante avait pris suffisamment de consistance pour qu'il parût difficile à l'ambassadeur d'en entraver la réalisation.(5)

La nouvelle, bientôt ébruitée, que les membres du Corps catholique s'apprêtaient à en appeler au Louvre du refus opposé par le représentant de ce dernier à leurs incessantes réclamations pécuniaires ne rencontra pas partout aux Ligues le même accueil. Les exilés grisons et les partisans de Venise en éprouvèrent de la satisfaction. Il importait, en effet, à ceux-ci comme à ceux-là, d'encourager toutes mesures pouvant acheminer à un refroidissement, voire à une rupture entre les deux couronnes. Le nonce, au surplus, se montrait favorable à un dessein dont l'exécution devait, selon lui, rendre la cour de Paris certaine que «ce que les uns vouloient, les autres

(1) *Berne au roi.* 25 août 1623; 19 février 1624. Bibl. Nat. f. fr. *16027* fº 194. — Aff. Etr. Suisse. XVI. 34.

(2) *Puysieux à Miron.* Paris, 24 janvier 1623. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 166. — Le Vassor. Histoire de Louis XIII. t. II. 525, 526.

(3) Eidg. Absch. V² 324.

(4) Eidg. Absch. V² 290 *g.* — *Les fins et interestz d'un chacun sur l'ambassade que les Suisses pretendoient d'envoyer en France, en l'année 1622.* Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX. 62. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 18 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* fº 259.

(5) *Miron à Fribourg.* Soleure, 23 avril 1623. Arch. Fribourg. (France.)

ne le vouloient pas ». Quant à Casati, son esprit conséquent le poussait à garder, en mars 1623, l'attitude adoptée par lui en mars 1622, au moment où les « Waldstætten » avaient agité de joindre leurs députés à ceux que les cités évangéliques envoyaient en Saintonge. L'ambassadeur espagnol continuait donc à dissuader Lucerne et les Etats de son groupe de dépêcher en France, où il était à craindre que le roi n'obtînt de leurs mandataires une promesse d'adhésion au traité de Madrid. (1)

Bien qu'ils se fissent peu d'illusions sur les sentiments que nourrissait Miron à l'endroit de leurs projets, les Suisses de l'ancienne confession ne pouvaient se dispenser de consulter, pour la forme tout au moins, le représentant du Louvre et de lui demander son appui près de la cour. (2) Ils s'exécutèrent certes, mais avec des réticences. Soucieux, en effet, de cacher « la rapacité qui estoit au fond de leur ambassade », ils prétextèrent qu'ils ne se sentaient mûs que par le désir de se justifier envers Sa Majesté de l'accusation d'hispanisme que leurs adversaires faisaient peser sur eux. (3) A cette requête, qu'il savait par avance devoir lui être adressée, le diplomate français avait eu le loisir de préparer sa réponse. Sans être très catégorique, cette dernière ne fut cependant guère encourageante. (4) Autant Louis XIII eût éprouvé de satisfaction à recevoir les députés du Corps catholique à Lyon, où il les avait fait convier, autant il lui semblait inopportun que ceux-ci le vinssent trouver à Paris, dès l'instant surtout qu'ils ne lui apportaient pas l'engagement de leurs supérieurs d'accéder à l'accord franco-espagnol, mais, en revanche, des doléances dont ses ministres persistaient à contester le bien fondé. (5)

Au fond l'ambassadeur ordinaire en Suisse regrettait un peu que son collègue des Grisons eût été mis en mesure d'acquitter la plupart des dettes de la couronne en Rhétie, alors que le trésor royal lui refusait à lui-même l'argent indispensable pour assurer le maintien de l'influence française parmi les Ligues. (6) Etait-ce à dire cependant qu'il désapprouvât la décision prise à la cour de priver, jusqu'à nouvel ordre, des bienfaits de Sa Majesté tous les Confédérés « espagnolisez » ? Non certes, et l'occasion s'offrit bientôt à lui de manifester son sentiment à cet égard. Dès le 10 avril, les Suisses catholiques, réunis en une diète à Weggis, avaient à l'unanimité résolu de dépêcher une ambassade au Louvre à très brève échéance. (7) Quelques jours plus tard,

(1) *Les fins et interestz d'un chacun, etc.* loc. cit.

(2) *Reding et Zurlauben à Miron.* Paris, 12 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 942* f° 383.

(3) *Les fins et interestz d'un chacun, etc.* loc. cit. — Eidg. Absch. V² 334.

(4) *Il conte di Verrua al duca di Savoia.* Parigi, 20 maggio 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.)

(5) *Les fins et interestz d'un chacun, etc.* loc. cit. — *Puysieux à Miron.* Paris, 24 janvier 1623 Bibl Nat. Coll. Du Puy. CCCLIV. 166. — *Le roi à Miron.* (Fin de janvier 1623.) Bibl Nat f. fr. *17 364* f° 609. *Pesaro al Senato* Parigi, 31 marzo 1623. Frari. Francia LIX.

(6) *Miron à Sillery.* Soleure, 20 août 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 551.

(7) Eidg. Absch. V² 334.

leurs députés se portaient à Soleure, afin de sonder une dernière fois les dispositions du collègue de Gueffier et de tenter d'obtenir un acompte sur les sommes dont ils affirmaient être créanciers. Ils furent mal accueillis au « Kloster ». Miron refusa tout net d'appuyer leurs réclamations et ne fit aucune difficulté d'avouer que le roi continuerait à l'avenir à réserver aux seuls cantons favorables à ses vues dans l'affaire de la Valteline l'octroi de ses libéralités. (1)

A ce coup, les « Waldstætten » et leurs confédérés de la Ligue Borromée ne purent maîtriser leur indignation. Sans plus différer, ils préparèrent, à l'usage des ambassadeurs qu'ils envoyaient en France, des instructions dont Puysieux devait dire qu'elles n'eussent pas été rédigées autrement si Feria les avait inspirées. (2) Les Suisses « espagnolisez » émettaient, en effet, la prétention de dissuader leur royal allié de rompre avec l'Escurial ou de procurer la restitution de la vallée de l'Adda aux Grisons, supposé qu'il en eût eu la pensée, ainsi que le bruit en courait. (3) Ils entendaient, en outre, reprendre et discuter à nouveau par le menu les raisons, à la fois de fond et de forme, qui, selon eux, les avaient empêchés d'accorder la promesse de garantie prévue à l'article III du traité de Madrid, et fournir à Sa Majesté la preuve que leurs objections n'avaient rien perdu de leur valeur. Enfin et surtout, ils se proposaient de s'éclaircir auprès de Louis XIII des motifs pour lesquels ce prince persistait à faire ajourner la distribution de leurs pensions, alors que, d'un commun accord, les négociations relatives au différend rhéto-valtelin venaient d'être transférées de Lucerne à Rome et que, d'autre part, les Trois Ligues avaient solennellement rejeté l'œuvre de Bassompierre et s'étaient ralliées aux capitulations de Lindau. (4)

Partis, le 12 mai, de Soleure, où il leur fut permis de constater derechef combien Miron se montrait contraire aux démarches qu'ils étaient sur le point d'entreprendre, les députés du Corps catholique atteignirent Moret, le 31 de ce mois, assez inquiets quant à l'accueil qui les attendait à la cour, réunie pour lors à Fontainebleau. (5) L'ambassadeur en Suisse demandait avec instance qu'ils fussent reçus avec plus de froideur encore que ne l'avaient été les protestants, l'année précédente. (6) Puysieux, de son côté, leur était fort hostile et opinait pour que satisfaction fût donnée aux légitimes griefs que l'on nourrissait contre eux au « Kloster ». (7) Mais Bassompierre les assura de

(1) *Miron à Puysieux.* Soleure, 11 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 288. — *Miron à Zurich.* Soleure, 14 mai 1623. St-Arch. Zürich. Graubünden *H* (171. 1. 16). — *Reding et Zurlauben à Miron.* Paris, 12 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 942* f° 383. — Eidg. Absch. V² 335 *a.*

(2) *Pesaro al Senato.* Parigi, 3 luglio 1623. Frari. Francia. LIX.

(3) Eidg. Absch. V² 324 *d.* — *Proposition faite au roi par les députés de la Suisse catholique.* Juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 49.

(4) Eidg. Absch. V² 335—336. — *Les cantons catholiques au roi.* Juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 43.

(5) Eidg. Absch. V² 340—341.

(6) *Miron à Puysieux.* Soleure, 25 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 306.

(7) *Pesaro al Senato.* Parigi 10 febbraio 1623. Frari. Svizzeri. LVIII.

sa protection [1] et intrigua si bien que son maître consentit à ce qu'ils fussent introduits auprès de sa personne. [2] A la vérité, le roi se rendait ainsi complice d'un acte de faiblesse inqualifiable, ce dont plusieurs le blâmèrent. [3] Quoiqu'il en soit, cette première entrevue eut lieu le 9 juin. Les Confédérés la mirent à profit pour exposer à leur auguste allié les préventions de leurs supérieurs à l'endroit du traité de Madrid, réclamer le payement de leurs pensions et rompre une lance en faveur des privilèges des Cent-Suisses de la garde. En outre, tout en reconnaissant que l'intégrité personnelle de Miron n'était pas en cause, ils critiquèrent à la fois la manière dont ce personnage procédait à la répartition des sommes qui lui étaient envoyées de France et son attitude quelque peu brusque dans ses rapports avec les autorités cantonales. [4] A ces doléances, Louis XIII se borna à faire une réponse évasive. Au demeurant, il invita ses hôtes à le suivre à Paris, où il les reçut en audience de congé le 5 juillet. [5]

Au total, les députés catholiques, rentrés dans leur patrie au bout d'une dizaine de jours, n'emportèrent de la cour que de bonnes paroles et de vagues promesses. Du moins, les blessures d'amour-propre infligées, quelques mois auparavant, aux représentants des cités évangéliques leur furent-elles épargnées. [6] A la veille de leur départ, ils avaient tenté d'obtenir que Bassompierre, colonel-général des troupes de leur nation, fût dépêché aux Ligues en qualité d'ambassadeur extraordinaire chargé de ramener la concorde entre les Etats des deux confessions. Mais cette requête était prématurée. Elle fut repoussée. [7] Loin de s'apprêter à engager la lutte à fond en Helvétie contre les influences autrichiennes et espagnoles, la diplomatie française songeait uniquement à se maintenir dans les quelques positions qu'elle venait de reconquérir au prix des plus grands efforts.

Causes du rappel de Gueffier à la cour. — L'ambassadeur aux Grisons est chargé d'une mission spéciale à Rome. — Accueil qui lui est fait à Coire. — A son passage en Valteline, il constate que le séquestre n'a pas été intégralement

(1) *Pesaro al Senato.* Parigi, 9 giugno 1623. Frari. Francia. LIX.

(2) *Il conte di Verrua al duca di Savoia.* Parigi, 10 luglio 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.)

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 avril 1624. Aff. Etr. Suisse XVI. 58

(4) *Proposition faite au roi par les députés de la Suisse catholique.* Juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 942* f° 49. — *Reding et Zurlauben à Miron.* Paris, 12 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 942* f° 383. — *Puysieux à Miron.* 27 août et 16 septembre 1623. *Ibid.* f. fr. *16 027* f°s 197, 218. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 9 septembre 1623. *Ibid.* f° 205. — Eidg. Absch. V² 340—341.

(5) Eidg. Absch. V² 340—341. — *Réponse du roi aux ambassadeurs des cantons catholiques.* Paris, 4/5 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 636.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 agosto 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 25 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 195.

(7) *Pesaro al Senato.* Parigi, 10 luglio 1623. loc. cit.

exécuté. — Mort de Grégoire XV. — Avénement d'Urbain VIII. — Premiers actes du nouveau pontife. — Celui-ci obtient des Espagnols la remise entre ses mains de Chiavenna et des terres avoisinantes.

XLIX. Cependant, ainsi que je l'ai dit ailleurs, Gueffier avait quitté les Ligues, dans les premiers jours de mars, afin de rejoindre la cour. (1) Tout aussitôt les bruits les plus divers s'étaient accrédités quant aux causes de son rappel. D'aucuns, prenant volontiers leurs désirs pour la réalité, ne mettaient pas en doute que l'ambassadeur aux Grisons ne fût tombé dans la disgrâce de son maître. Il semblait avéré, en effet, que le roi avait témoigné de l'humeur de ce que son représentant en Rhétie, chargé, en novembre et en décembre, de transmettre à l'archiduc d'Innsbruck des missives comminatoires, eût assumé la responsabilité d'entamer avec le prince autrichien des négociations vouées d'avance au plus éclatant insuccès. (2) D'autres, en moindre nombre il est vrai, croyaient savoir que le diplomate au ressentiment tenace, à l'action néfaste duquel les Trois Ligues persistaient à attribuer la plupart de leurs désastres, éprouvait le besoin de se disculper en haut lieu des accusations propagées contre lui par la rumeur publique et de les retourner à ses adversaires grisons, suisses ou vénitiens. (3) Certains enfin supposaient, non sans apparence de raison, que le voyage à Paris du collègue de Miron était surtout motivé par la mésintelligence existant entre les titulaires des postes de Soleure et de Coire et l'espoir nourri par celui-ci de «lever» à brève échéance «le siège» à celui-là. (4) Or, la vérité était infiniment plus simple. En appelant Gueffier à la cour, Puysieux n'avait eu d'autre but que de se renseigner, d'une manière à la fois complète et précise, quant à la situation respective des partis, tant en Helvétie qu'en Rhétie.

Quelques divergences d'opinion sur des questions d'ordre secondaire, en somme, avaient pu faire croire à un refroidissement passager entre le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et l'ambassadeur aux Grisons. Il n'en était rien malheureusement. (5) Ce dernier continuait à posséder la confiance entière de son supérieur hiérarchique, (6) comme aussi à être l'objet de fréquentes marques de la bienveillance du roi, aux yeux duquel il passait pour un «ministre diligent et fidèle». (7) On se résignait donc en Suisse à le voir

(1) *Miron à Puysieux.* Soleure, 4 mars 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 279. — *Pesaro al Senato.* Parigi, 21 marzo 1623. Frari. Francia. LIX.

(2) *Gueffier à Puysieux.* 23 décembre 1622. loc. cit. — *Pesaro al Senato.* Parigi, 1 e 31 marzo 1623. Frari. Francia. LIX. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 20 mayo 1623. Arch. Nat. *K 1439* n° 40.

(3) *Pesaro al Senato.* Parigi, 26 e 31 marzo 1623. Frari. Francia. LIX.

(4) *Pesaro al Senato.* Parigi, 21 marzo 1623. loc. cit.

(5) *Pesaro al Senato.* Melun, 4 giugno 1623. Frari. Francia. LIX.

(6) *Pesaro al Senato.* Melun, 13 aprile 1623. loc. cit.

(7) *Pesaro al Senato.* Parigi, 3 luglio 1623. loc. cit.

confirmé dans ses fonctions. En revanche, on ne s'attendait certes pas à ce qu'il obtînt un accroissement de fortune. Par suite, grande fut la surprise à Soleure et à Coire, lorsque le bruit s'y répandit que Sa Majesté paraissait résolue à dépêcher aux Confédérés un « personnage de qualité » chargé d'une mission spéciale et que ce personnage n'était autre que Gueffier. [1] Au premier abord, cette nouvelle semblait un défi porté à l'opinion publique, telle du moins qu'elle se manifestait de l'autre côté du Jura. Elle était exacte cependant.

Dans une instruction rédigée à l'insu du nonce et des ambassadeurs de Venise et de Savoie, [2] le roi prescrivait à son envoyé ordinaire en Rhétie de se rendre d'urgence à Rome à l'effet d'y seconder le commandeur de Sillery au cours de ses négociations, de lui prêter l'appui de sa connaissance approfondie des affaires des Ligues et de veiller à ce que les troupes pontificales entrassent, sans plus de retard, en possession des forts de la Valteline. [3] A son passage à Soleure, Gueffier avait l'ordre de s'arrêter aux « Cordeliers », d'y conférer avec Miron et d'aviser aux moyens d'empêcher que les cantons évangéliques ne prissent position contre le séquestre, dont Sa Majesté désirait, d'autre part, qu'il fît accepter le principe aux Grisons. [4]

Aussi bien ce fut en la qualité d'un ministre dûment accrédité, et non point d'un simple particulier, ainsi que Puysieux cherchait à le persuader à Pesaro et à Scaglia afin d'endormir leurs soupçons, que Gueffier, dans la dernière semaine de mai, se mit en chemin pour exécuter sa mission. [5] Extrêmement rapide, son voyage de Fontainebleau à Soleure dura cinq jours à peine. [6] Rendu à Zurich dès le 2 juin au matin, il y eut avec une délégation des conseils de cette ville et le résident vénitien d'importants conciliabules [7] et, le soir même, gagna Wallenstadt, où les commissaires autrichiens lui firent tenir l'autorisation écrite de pénétrer dans la haute vallée du Rhin. [8] Un émissaire de Feria l'avait précédé de quarante-huit heures sur les rives de la Plessur, de manière à contrecarrer ses desseins, au cas où il eût été tenté de blâmer les Grisons de leur empressement à ratifier les articles de Milan et de Lindau. [9] Mais cette appréhension était vaine. Tout au contraire, les patriotes des Trois Ligues, avisés que le roi Très-Chrétien suspendait plutôt qu'il ne hâtait ses préparatifs militaires, redoutaient que l'envoyé français, leur plus

(1) *Andrea Rosso al Senato.* Melun, 26 maggio 1623. Frari. Francia. LIX.

(2) *Lettres de créance de Gueffier, pour le pape et le cardinal Ludovisio.* 20 mai 1623. Aff. Etr. Rome. XXX. — *Puysieux à Sillery.* 25 mai 1623. *Ibid.*

(3) *Le roi à Miron.* (mai 1623.) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 622. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 19 juillet 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(4) *Puysieux à Sillery.* 25 mai 1623. loc. cit. — *Andrea Rosso al Senato.* Melun, 26 maggio 1623. loc. cit

(5) *Pesaro al Senato.* Parigi. 3 luglio 1623. loc. cit.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 giugno 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

(7) *Casati à Léopold.* Lucerne, 8 juin 1623. loc. cit.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 giugno 1623. loc. cit. — *Emmanuel Bessler à G. Casati.* Baden. 4 juin 1623. (Reinhardt. p. 184.)

(9) *Gueffier à Puysieux.* Melun, 11 juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *18 037* f° 300. — Anhorn. op. cit 468.

mortel ennemi n'eût la secrète intention de négocier quelque convention bâtarde, telle l'assujettissement de la Valteline à l'évêché de Coire, plus propre à gagner les suffrages qu'à soulever l'hostilité du gouvernement d'Innsbruck. [1]

Toujours est-il que si Gueffier reçut, le 4 juin, dans la capitale de la Rhétie un accueil dont il eut lieu d'être flatté, il le dut uniquement à l'intervention des chefs du corps d'occupation archiducal et, en particulier, au comte de Sulz. [2] A la vérité, ce général fit plus encore, car, après lui avoir procuré auprès du « Bundstag » une audience au cours de laquelle l'ambassadeur répéta, pour la centième fois peut-être, que son maître était décidé à exiger l'exécution du traité de Madrid, moyennant l'exclusion du culte réformé des provinces grisonnes d'outre-monts, il l'escorta, deux heures durant, avec sa cavalerie « en tesmoignage de resjouissance » et pour lui faire honneur. [3]

Dénué de tout sens politique, le représentant du roi Très-Chrétien aux Trois Ligues avait de plus la manie de l'ostentation. Aussi caressait-il le projet de rejoindre sur les rives de l'Adda le frère de Sa Sainteté et de faire, aux côtés de ce dernier, son entrée dans la Ville Eternelle. Cette satisfaction d'amour-propre lui fut refusée. Quelque diligence qu'il eût apporté à brûler ses étapes, Gueffier n'atteignit Poschiavo et la frontière de Valteline que le 6 juin, soit vingt-quatre heures après la remise du dépôt au duc de Fiano, lequel avait incontinent repris le chemin du Vatican. Sa déception fut, il est vrai, adoucie grâce aux prévenances dont l'entourèrent à la fois Robustelli, chef du gouvernement autonome de la vallée et le marquis de Bagni, commandant des forces pontificales. [4] A ce moment-là encore, le collègue de Miron ne mettait pas en doute que le séquestre n'eût été intégralement et loyalement effectué. Grand fut donc son étonnement lorsque, passant à proximité du fort Fuentes, il apprit que les Espagnols ne s'étaient dessaisis ni de Riva ni de Chiavenna. [5] Il n'en continua pas moins son voyage vers Milan et arriva, le 18 juin, à Rome, où Sillery, qui, de longue date, connaissait son humeur brouillonne, l'attendait sans impatience. [6]

Bien qu'elle fût prévue et qu'il parût, dès lors, qu'elle ne dût surprendre personne, la mort du pape (8 juillet), [7] survenant à l'instant où l'affaire de la Valteline entrait dans une phase nouvelle, réveilla, tant en Italie, qu'en France et en Espagne, de sérieuses inquiétudes. L'Escurial gagnait certes à tout événement de nature à prolonger un *statu quo* dont il savait tirer parti, mais, d'autre part, il perdait, dans le Souverain Pontife défunt, un allié

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 16 giugno 1623. loc. cit.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 9 giugno 1623. loc. cit.

(3) *Gueffier à Puysieux.* Milan, 11 juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *18037* f° 300. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 giugno 1623. loc. cit. — Anhorn. op. cit. 468.

(4) *Gueffier à Puysieux.* Milan, 11 juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *18037* f° 300.

(5) Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 16.

(6) *Sillery à Puysieux.* Rome, 16 juin et 6 juillet 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Girolamo Soranzo e Renier Zen al Senato.* Roma, 1 luglio 1623. Frari. Roma. LXXXVIII. 28.

(7) L. Arezio. La politica della Santa-Sede rispetto alla Valtellina. 1622—1623. (Cagliari 1899). p. 46.

si docile à ses volontés que, dans certains milieux, on le qualifiait avec irrévérence de « chapelain de Sa Majesté Catholique ». (1) N'était-il pas à craindre, en outre, que son successeur n'inaugurât une politique moins résolument hispanophile. ? Au Louvre, où les idées pacifiques semblaient plus en faveur que jamais, on redoutait, en revanche, que la disparition de Grégoire XV ne mît son œuvre en péril et que le Sacré Collège ne restituât d'autorité à Philippe IV les anciennes provinces sujettes des Ligues Grises. (2) De surcroît, les cardinaux eux-mêmes, trompés par les pourparlers que Louis XIII et Charles-Emmanuel affectaient de poursuivre avec Mansfeld, à seule fin de répondre aux provocations de Feria, paraissaient appréhender que le *condottiere* allemand ne cherchât à descendre dans la Péninsule durant la tenue du Conclave. (3) Au demeurant, ils furent assez vite rassurés. Le 6 août, en effet, Matteo Barberini, le plus jeune des compétiteurs à la tiare, était proclamé pape. Urbain VIII succédait dans la chaire de Saint-Pierre à la place laissée vide par Grégoire XV.

A la vérité, cette élection, tout à fait inattendue, ne causa de satisfaction réelle qu'à Paris, où on la jugea « miraculeuse ». (4) Le nouveau pontificat, au dire de Sillery, ne devait-il pas différer du dernier « comme le feu de l'eau », et la maison Barberini n'avait-elle pas fourni mainte preuve de son attachement à la France? A Venise et à Turin, en compensation, ainsi que dans les petites cours allemandes, on fut d'autant plus désappointé que, de l'avis général, la désignation d'un pape hostile aux revendications grisonnes eût contribué à précipiter la rupture entre les deux rois. (5)

De fait, dès les premières semaines qui suivirent son avénement, Urbain VIII, avec un esprit de décision qui donna fort à penser aux Espagnols, s'appliqua à reconquérir, à l'égard de l'Escurial, la complète indépendance du Saint-Siège, quelque peu compromise depuis deux ans. Encouragé sous main par le représentant du Louvre, il exigea et obtint à la fois que son autorité s'exerçât désormais sans contrôle dans tous les lieux soumis au séquestre et que ce dernier fût étendu à Chiavenna et à Riva. (6)

Par faiblesse, plus encore que par avarice, Grégoire XV avait, en effet, approuvé que le trésor de Madrid supportât une partie des frais d'entretien des garnisons de la Valteline évalués à 25 000 écus par mois. Son successeur déclara tout net qu'il entendait faire cesser cet abus et acquitter lui-même la dépense du dépôt. Il ne s'opposait pas, néanmoins, à ce que cette dépense lui fût remboursée, soit par les deux couronnes conjointement, soit par l'une

(1) *Simon Contarini al Senato.* Parigi, 23 febbraio 1626. Frari. Francia. LXIV.
(2) *Sillery à Puysieux.* Rome, 19 juillet 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.
(3) *Sillery à Puysieux.* Rome, 19 juillet 1623. loc. cit.
(4) *Sillery à Puysieux.* Rome, 11 août 1623. *Ibid.* — *Pesaro al Senato.* Parigi, 17 agosto 1623. Frari Francia. LX.
(5) *Sillery à Puysieux.* Rome, 1er, 17 et 23 septembre 1623. *Ibid.*
(6) *Girolamo Soranzo e Renier Zen al Senato.* Roma, 12 agosto 1623. Frari. Roma. LXXXVIII. 54.

d'elles, pourvu que ce fût « en secret ». Aussi accepta-t-il sans hésiter un premier versement que Sillery lui fit à l'insu de l'ambassadeur d'Espagne et sans la participation de ses collègues de Venise et de Savoie. (1)

Au lendemain de la mort du pape, l'Escurial avait donné l'ordre à Feria de restituer Chiavenna aux Grisons. (2) Le *veto* du nonce, intervenant en raison d'instructions précises du nouveau pontife, fit échouer ce dessein. Dès lors, ce fut entre les mains du marquis de Bagni que le gouverneur de Milan consentit, après maintes tergiversations, à se dessaisir de sa dernière conquête, et cela aux conditions stipulées dans l'acte du 14 février, bien qu'il s'agît en l'espèce d'un territoire occupé sur les Trois Ligues postérieurement à la conclusion du traité de Madrid (16 novembre). (3)

Affaiblissement marqué du crédit de la France auprès des cantons. — Diète de Bade de juin—juillet 1623. — Miron renonce à s'y rendre. — Catholiques et protestants refusent successivement d'adhérer à la Ligue. — L'ambassadeur royal se retire momentanément dans la Forêt-Noire. — Partout en Europe, la politique d'effacement pratiquée par le Louvre attriste les partisans de la cause libérale.

L. Momentanément améliorées à Rome, grâce à l'élection d'Urbain VIII, les affaires de la couronne Très-Chrétienne continuaient, en revanche, à péricliter en Helvétie, où les succès remportés par la politique austro-espagnole changeaient peu à peu la face des choses. A dire vrai, il n'y avait là rien que de très attendu. Supposé qu'ils se fussent donnés à tâche d'aliéner à leur maître les sympathies de ses nouveaux et de ses anciens alliés, les conseillers du roi de France n'eussent pas agi différemment.

D'une part, en effet, Miron, après avoir, comme à son corps défendant, sollicité le Corps helvétique d'adhérer à la Ligue, paraissait se désintéresser du sort de sa requête. Par suite, il laissait à son collègue vénitien le soin de réchauffer le zèle vacillant des Zuricois et des Bernois pour la « cause

(1) *Lettre du nonce en France au pape, touchant les affaires de la Valteline et particulièrement touchant l'entretien des garnisons par les couronnes par moitié.* 18 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 99. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 17 et 23 septembre et 30 octobre 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(2) *Ordre au duc de Feria... de déposer Chiavenne... nonobstant la mort de Gregoire XV.* Madrid. Août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 130.

(3) *Commission au m^is de Bagni de recevoir en depost les forteresses de Chiavenne et Riva.* Rome, 16 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 219. — *Acceptation du comté de Chiavenne en depost par M^r le nonce resident en Espagne.* Septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 93. — *Du Fargis au commandeur de Sillery.* Madrid, 13 septembre 1623. Aff. Etr. Espagne. XIII. — *Scappi al cardinale Barberini.* Rho, 26 settembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura svizzera. XII.) — *Sillery à Puysieux.* Rome, 17 septembre et 12 décembre 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 e 24 novembre 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — V. Siri. op. cit. V. 532, 535. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 451. — Crollalanza. Storia di Chiavenna. 310.

commune », et à son collègue piémontais le souci de tenir tête dans la vallée du Rhin aux émissaires de Feria.(1) D'autre part, les « Waldstætten », que Louis XIII fût peut-être parvenu à ramener à lui, si, au lendemain de la paix inespérée de Montpellier, il s'était résolu d'autoriser Lesdiguières à se jeter dans le Milanais, à ce moment-là dégarni de troupes,(2) ne comprenaient pas que le Louvre fît montre en Suisse de dispositions belliqueuses à l'égard de l'Espagne, alors que, partout ailleurs, ses agents s'efforçaient de prévenir un conflit entre les deux couronnes.(3)

Malgré le peu de succès que les propositions françaises avaient rencontré en Argovie le 14 mai, la question de l'accession des cantons au traité de Paris du 7 février était loin d'être liquidée. Elle fut reprise, avec plus d'ardeur, à la « journée générale » qui se tint à Bade du 25 juin au 16 juillet. La conjoncture était délicate. Il s'agissait, en somme, de savoir si les Confédérés acceptaient ou non la place d'honneur que la Ligue leur réservait dans son sein. Au cas de l'affirmative, il n'était pas interdit de prévoir que le roi Très-Chrétien se verrait, au bout de peu de temps, débordé par ses alliés et contraint d'adopter leur politique agressive. L'ambassadeur d'Espagne et le nonce, convaincus de la gravité du débat qui allait s'ouvrir, se rendirent à la diète.(4) L'archiduc Léopold, de son côté, y dépêcha un envoyé spécial, avec la mission de menacer les Suisses du ban de l'Empire, pour peu qu'ils se laissassent entraîner à violer leur *Union héréditaire* avec la maison d'Autriche, alors surtout que l'exécution du traité de Madrid n'était plus en cause, puisque aussi bien les Grisons l'avaient solennellement repoussé.(5)

Jusqu'à cette heure, ni les catholiques, ni les protestants n'avaient reçu communication des articles de la ligue à laquelle le gouvernement de Paris émettait la prétention de les faire adhérer.(6) Ils s'attendaient donc, les uns et les autres, à ce que Miron leur en donnât connaissance au cours de la « journée » de la Saint-Jean. Leur curiosité fut déçue. Sous un prétexte futile, le diplomate français renonça au voyage de Bade et se borna à solliciter du Corps helvétique un avis catégorique au sujet des propositions contenues

---

(1) *Berne à Lesdiguières.* 16 décembre 1622. St-Arch. Bern. Welsches Missivenb *K* 516. — *Miron à G. Carron di Buttigliera.* Soleure, 17 janvier 1623. Arch. Torino. (Cantoni svizzeri. IX.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 luglio 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

(2) *Miron à Puysieux.* Griesbach, 25 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 180.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 maggio e 14 luglio 1623. loc. cit.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 giugno 1623. loc. cit.

(5) *Léopold à Casati.* Fribourg e./B., 1er mai 1623. (Reinhardt. 180—181.) — *L'Empereur aux cantons, pour les divertir d'entrer en la confederation du roy, comme contraire à l'alliance hereditaire.* Vienne, 17 juin 1623. — *Articles auxquels on a donné cours à la journee de Saint-Jehan 1623 à Bade, pour destourner les cantons d'entrer en la confederation du roy.* Juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 365; f. fr. *16 945* f° 303. — *Proposition du député de l'archiduc Léopold.* Bade, 3 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 343. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 7 luglio 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — *Rahn à Miron.* Zurich, 24 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 174. — Eidg. Absch. V² 347 *d*.

(6) *Le bourgmestre Rahn à Miron.* Zurich, 24 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 174. — *Miron à Puysieux.* Offenbourg, 15 août 1623. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXIX.

dans la missive royale du 27 mars.(1) Cette abstention devait servir les plans de l'Escurial. De fait, cantons forestiers et cités évangéliques se montraient de plus en plus déterminés à repousser les avances du Louvre et de ses alliés italiens. Toutefois, leurs dissensions intestines aidant, les députés de la diète ne purent tomber d'accord sur les motifs à invoquer à l'appui de ce refus. Il fut, dès lors, convenu que chaque Etat confédéré adresserait directement sa réponse au siège de l'ambassade à Soleure.(2) Mais, le 8 juillet déjà, les représentants des cantons de l'ancienne confession prenaient entre eux une délibération aux termes de laquelle ils déclaraient s'en tenir à l'alliance de France et priaient Miron de ne pas les presser davantage d'entrer dans une ligue qui n'avait point la faveur de leurs peuples.(3) L'unanimité des suffrages catholiques en cette conjoncture était due, en partie du moins, à la vigilance de Casati. Au dernier moment, Uri, où les intrigues vénitiennes se continuaient sans intermission, avait failli se séparer du groupe des «Waldstætten», et ce n'était qu'au prix d'un très grand effort que les partisans de l'Autriche y avaient triomphé de leurs adversaires.(4) Quelques jours plus tard, ce fut au tour des Suisses protestants à lâcher pied. Ils le firent en s'excusant «sur le peu de resolution que l'on reconnoissoit aux catholiques», sans l'aveu desquels il leur semblait périlleux de sortir de la neutralité que l'ensemble du Corps helvétique s'était imposée jusqu'alors.(5)

Ainsi donc les malheureux Grisons paraissaient voués à subir longtemps encore les effets de la tyrannie autrichienne. La ligue conclue sous le prétexte de leur venir en aide aboutissait au plus lamentable insuccès. Les dispositions malveillantes des cantons forestiers à leur endroit avaient plutôt empiré.(6) Il est vrai que les sympathies des cités évangéliques leur demeuraient acquises; mais ces dernières, abandonnées elles-mêmes à leurs seules ressources, s'en remettaient aux alliés d'Avignon du soin de restituer aux Trois Ligues leur antique liberté. Le Louvre, enfin, ne songeait qu'à se soustraire aux engagements contractés par lui le 7 février et à se décharger sur les Suisses protestants, les Vénitiens et les Piémontais du fardeau d'une protection qu'il ne lui convenait plus d'assumer.(7)

Désespéré de l'attitude de tous les catholiques, voire de celle des Soleurois, ses hôtes; en délicatesse avec les Bernois à l'occasion d'un nouvel incident

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 giugno 1623. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 347 *e.*

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 luglio 1623. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 347 *e.*

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 luglio 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — *Les députés des VI cantons catholiques et Appenzell à Miron.* Bade, 17 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 359. — Reinhardt-Casati. 187.

(4) *Miron à Puysieux.* Griesbach, 25 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 180.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 luglio 1623. loc. cit. — *Les cités évangéliques au roi.* Zurich. 18/28 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 375. — *Lemaire (secrétaire de Miron) à Puysieux.* Soleure. 12 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 190. — *Miron à Puysieux.* Offenbourg. 15 août 1623. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXIX.

(6) *Miron à Puysieux.* Griesbach, 25 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 181.

(7) *Puysieux à Miron.* 16 octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 244.

dans l'affaire Longueville; très irrité contre les Genevois, dont son correspondant, le procureur général Michel Roset, lui dévoilait les intrigues avec les huguenots de France, Miron se décida brusquement à prendre un congé et à se retirer pendant quelques semaines aux bains de Griesbach dans la Forêt-Noire (juillet-août). (1)

Au surplus ce n'était pas seulement en Suisse, mais bien partout en Europe, que la politique de volontaire abstention suivie par le gouvernement français attristait les partisans de la cause libérale; c'était en Hollande, où Mansfeld, privé des secours sur lesquels il comptait, se voyait contraint d'établir ses quartiers d'hiver, en attendant que Louis XIII s'engageât envers Philippe IV à le faire désarmer; (2) c'était aux Pays-Bas espagnols, où les Liégeois offraient en vain de se soulever, à la condition de trouver quelque appui de l'autre côté de la frontière; (3) c'était aux confins de la Bresse et de la Savoie, où le duc d'Angoulême licenciait son armée au grand désappointement des alliés italiens de Sa Majesté; (4) c'était à Rome, où le commandeur de Sillery s'efforçait de calmer l'ardeur novatrice du Saint-Père, de peur qu'elle n'entraînât la diplomatie royale hors des limites qu'elle s'était tracée. (5) Dès lors, l'occasion se présentait belle à l'Espagne et à l'Autriche de s'avantager aux dépens des *Stati liberi* et, en particulier, de ceux de la région des Alpes. Les agents de ces deux puissances s'attachèrent aussitôt à la mettre à profit.

Dessein formé par l'archiduc d'Innsbruck de fortifier le Luziensteig. — Importance stratégique de cette position. — Objections qui se font jour en Suisse à ce sujet. — Procédés d'intimidation dont usent les commissaires autrichiens à l'égard des Ligues Grises. — Traité de Coire du 7 juin. — Moyennant le retrait des garnisons allemandes de leur pays, les Grisons autorisent le frère de l'Empereur à passer outre à l'exécution de ses plans. — Diète de Bade de juillet. — Les cantons se prononcent nettement contre la mise en état de défense du Steig ou toute entreprise analogue. — Nouvelle défection

(1) *Miron à Puysieux.* Griesbach, 25 juillet et 8 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f°s 181, 188. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 2 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 198. — *Puysieux à Miron.* 16 septembre et 28 octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f°s 218, 246. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 settembre 1623. loc. cit.

(2) *G. Pesaro al Senato.* Poissy, 31 agosto 1623. Frari. Francia. LX. — *Du Fargis à Sillery.* Madrid, 16 octobre 1623. Aff. Etr. Espagne. XIII. — Vittorio Siri. op. cit. V. 532.

(3) Henri Martin. Histoire de France. XI. 196.

(4) Vittorio Siri. op. cit. V. 532.

(5) *Renier Zen al Senato.* Roma, 23 settembre 1623 Frari. Roma. LXXXIX. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 30 octobre 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX

des communes rhétiennes. — Intervention de Miron. — Résolutions énergiques arrêtées à Bade en septembre. — Léopold se désiste momentanément de ses prétentions.

LI. Dès le début de l'occupation autrichienne en Rhétie, en octobre 1621, l'archiduc Léopold avait fort bien saisi le caractère éminemment précaire des succès que ses lieutenants venaient de remporter dans cette région. Pour qu'il en fût autrement, il eût fallu que les garnisons allemandes cantonnées dans la haute vallée du Rhin s'assurassent à temps d'un lieu de refuge, d'un asile inexpugnable, au cas d'une rébellion subite des Droitures et que, de plus, les communications entre les Ligues Grises et les Ligues de Suisse pussent être coupées à la première alerte. Or, il existait un moyen infaillible d'atteindre sans grands frais à ce double résultat.

A une demi-lieue à peine de la frontière actuelle de la principauté de Liechtenstein, presque à l'extrémité de la chaîne des monts qui séparent le Prættigau du Vorarlberg, se trouve, encaissé entre de hauts sommets, un défilé fameux par les combats acharnés que s'y livrèrent Impériaux et Grisons, vers la fin du XVe siècle. J'ai nommé le Luziensteig. Considérés, de nos jours encore, comme des positions stratégiques de premier ordre, ce passage et les rochers qui le dominent commandent à la fois les sentiers conduisant de la vallée de l'Ill dans celle de la Landquart et la route de Sargans à Coire, par Ragatz et Mayenfeld.

Muni d'ouvrages fortifiés, le « Steig », ainsi que l'appelaient en leur langage concis les habitants des Trois Ligues, eût permis à celui qui l'occupait de tenir en bride les populations turbulentes des communes avoisinantes et d'interdire aux Suisses l'accès de la Rhétie, comme le fort Fuentes fermait aux Grisons l'entrée du Milanais. Aussi Léopold avait-il songé à y établir de solides retranchements. Par malheur pour lui, les Confédérés étaient aux aguets. Or, si les catholiques approuvaient, dans une certaine mesure, les rigueurs exercées envers leurs alliés hérétiques par les généraux de l'archiduc, ils n'étaient point disposés à tolérer que celui-ci s'installât à demeure à proximité du comté de Sargans et surtout qu'il y édifiât des fortifications, dans lesquelles les « Waldstætten » voyaient une menace perpétuelle à leur adresse.

A l'occasion de l'ambassade qu'elles lui dépêchèrent à Ensisheim, en décembre 1621, les autorités cantonales prièrent le prince autrichien de prescrire à son lieutenant Baldiron de ne point créneler la grosse tour de Mayenfeld et de s'abstenir d'élever des redoutes au Steig et au Pont du Rhin. Léopold éluda toute réponse catégorique, mais, en présence du mécontentement unanime que ses desseins provoquaient en Helvétie, il ne crut pas prudent de passer outre à leur exécution. Mal lui en prit, d'ailleurs; car, faute d'un abri où elles eussent trouvé sans doute le salut, ses troupes, disséminées entre

Coire et la frontière suisse, furent impitoyablement massacrées par les insurgés au cours du soulèvement du Prættigau, en mai et juin 1622.(1)

Les conférences tenues à Lindau, en septembre, paraissaient devoir permettre à l'archiduc d'en venir à ses fins. Réduits à l'impuissance, les Grisons eussent consenti à la construction d'un fort sur le Steig et à beaucoup d'autres choses encore. Mais la vigilance déployée en cette circonstance par les députés suisses engagea, une fois de plus, Léopold à ajourner son dessein. Cependant, le mois suivant déjà, les délégués chargés de porter à Innsbruck la ratification du traité rhéto-tyrolien se trouvèrent en mesure, dès leur retour aux Ligues, d'annoncer confidentiellement à leurs mandants que le prince autrichien semblait prêt à rappeler auprès de lui les garnisons logées à Coire et à Mayenfeld, pour peu qu'on l'autorisât à mettre les défilés du Falknis en état de défense.(2) Accueilli avec incrédulité sur les rives de la Plessur, ce bruit ne tarda pas à se confirmer. Aussi bien la nouvelle de l'entrevue d'Avignon avait éveillé de graves inquiétudes dans l'entourage de l'archiduc, où on l'envisagea comme le signe précurseur d'un prochain soulèvement des Droitures.(3) De fait, dès la première semaine de décembre, Baldiron, presque immédiatement suivi par le comte de Sulz, arrivait dans la capitale de la Rhétie et, sans plus de retard, les deux lieutenants de Léopold s'occupaient d'assurer la réussite du plan conçu par ce dernier.(4)

En diplomate retors qu'il était, le frère de l'Empereur avait intérêt à paraître consentir à un sacrifice en faveur de ses malheureux voisins, alors que, dans la réalité, la combinaison qu'il leur proposait ne présentait de réel avantage que pour lui-même. Enserrées dans le quadrilatère Chiavenna-Bormio-Santa Maria-Luziensteig, les Ligues Grises eussent été à son entière merci.(5) D'autre part, il lui devenait de jour en jour plus difficile de pourvoir à l'entretien de sa petite armée dans un pays où la famine et les épidémies qu'elle entraîne à sa suite sévissaient depuis plusieurs mois.(6) Tout fut mis en œuvre à l'effet de gagner au projet de l'archiduc la majorité des suffrages du « Bundstag ». Les commissaires autrichiens usèrent de menaces. Feria les imita. Non content de chercher à intimider les députés des communes rhétiennes attirés par lui à Milan sous le prétexte de négociations d'alliance, il se prépara à acheminer six mille hommes vers l'Allemagne par la voie du

(1) *Proposition de Miron à la diète de Bade.* 13 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 212 — *Les ambassadeurs des XIII cantons à l'archiduc Léopold (avec la réponse de S. A.).* Ensisheim, 13 décembre 1621. Bibl. Nat. f. fr. *15 931* f° 438. — *Conférence entre les députés suisses et les officiers de l'archiduc* Ensisheim, 13 décembre 1621. *Ibid.* f° 440.

(2) B. Anhorn. Graw-Pünter Krieg. p. 457.

(3) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1622. Frari. Svizzeri. XV.

(4) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 e 15 dicembre 1622. *Ibid.* — *Gueffier à Puysieux.* 23 décembre 1622. loc. cit.

(5) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1622. loc. cit.

(6) *Carazza al Senato.* Zurigo, 3 marzo 1623. loc. cit. — Mohr. op cit. II. 811. - Caviezel Fund eines Massengrabs in Chur. (Anzeiger für Schweiz. Geschichte. 1902 n° 3. p. 85

Splugen.(1) Ce fut en vain. Les Grisons firent la sourde oreille et estimèrent avoir donné un gage suffisant de leurs dispositions pacifiques en rejetant le traité de Madrid, ainsi que le leur demandait Casati (19 décembre 1622).

Aigri par l'insuccès de ses démarches, Léopold se résolut à recourir à des mesures énergiques, propres, pensait-il, à conjurer le péril suspendu sur ses troupes dans la haute vallée du Rhin. Il imposa en conséquence un nouveau serment de fidélité à ses sujets des Droitures, exigea d'eux des otages et les contraignit à renoncer à l'exercice public du culte réformé.(2) Mais il ne s'en tint pas là. Sur son ordre, les autorités des deux Ligues furent avisées qu'il songeait tout à la fois à acquérir d'elles par achat la seigneurie de Mayenfeld, à faire attribuer soit à lui, soit à un prince de sa maison la coadjutorerie de Coire et enfin à réclamer l'annexion au Tyrol d'une très importante portion de la Valteline.(3)

C'étaient là, pour la plupart, des moyens d'intimidation déjà usés. Le comte de Sulz, qui ne se sentait plus en sûreté dans la capitale de la Cadée, les jugea bientôt inefficaces et suggéra à son maître l'idée de fortifier le « Hof », résidence de l'évêque.(4) Or, pour ingénieux qu'il parût, ce projet soulevait des difficultés, car il n'était pas conciliable avec les stipulations très nettes du traité de Lindau. Aussi fut-ce sans beaucoup de peine que Zurich réussit à le rendre par avance odieux aux « Waldstætten », dont l'opposition suffit à en empêcher l'accomplissement.(5)

Dans ces entrefaites, la diplomatie autrichienne avait remporté un avantage signalé à la frontière de l'Alsace et des Ligues. Malgré les instances du Corps helvétique, l'archiduc venait d'exiger et d'obtenir de Bâle la rétrocession du Grand-Huningue. Encouragé par la faiblesse et la désunion dont les Confédérés avaient donné le spectacle en cette conjoncture; incité, en outre, par le gouverneur de Milan, lequel, très affecté de son récent échec dans le Val Mesocco, cherchait à créer des embarras à la France, dans le Valais comme en Rhétie,(6) Léopold reprit avec ardeur son dessein de rendre le Luziensteig inexpugnable. Contre toute attente, il y fut aidé par les Grisons eux-mêmes. Ceux-ci, pressés de libérer leur territoire de l'occupation étrangère, commirent l'imprudence insigne de faire demander à la cour d'Innsbruck à quelles conditions cette dernière consentirait à retirer ses troupes de leurs

(1) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 15 dicembre 1622. loc. cit.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 e 19 maggio 1623. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 449. — C. von Mohr. op. cit. II. 809.

(3) *Léopold à Casati.* Spire. 17 août 1622. — *Casati à Léopold.* Lucerne, 2 mars 1623. — *Léopold à Casati.* Rufach, 12 mars 1623. (Reinhardt. 127, 171, 173.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 maggio 1623. loc. cit. — *Gueffier à Puysieux.* Milan, 11 juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *18 037* f° 300. — *Pesaro al Senato.* Parigi, 10 luglio 1623. Frari. Francia. LIX. — *Lemaire à Puysieux.* Soleure, 12 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 190. — *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 13 dicembre 1621. Frari. Svizzeri. XIV.

(4) *Les conseillers de Léopold à Casati.* Innsbruck, 17 février 1623. loc. cit.

(5) *Casati à Léopold.* Lucerne, 21 avril 1623. loc. cit.

(6) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 1 novembre 1623. Frari. Spagna. LVII. 261.

vallées. Léopold n'attendait que cette invite pour tenter de circonvenir derechef les autorités des deux Ligues et les amener à partager ses vues. (1) Les négociations furent conduites avec célérité. Elles n'étaient point encore terminées que, déjà, des ingénieurs espagnols levaient des plans sur les hauteurs qui dominent Mayenfeld. (2)

De part et d'autre, les choses semblaient donc assez avancées, lorsque Gueffier, se rendant à Rome, s'arrêta à Coire le 4 juin. Une fois de plus, la perspicacité de l'ambassadeur français allait se trouver en défaut. Ebloui par les prévenances intéressées dont l'entourèrent les généraux autrichiens, celui-ci continua presque aussitôt son chemin vers la Valteline, sans chercher à pénétrer un dessein dont le bruit était cependant venu jusqu'à lui. (3) Or, dès le 7 du même mois, les Grisons signaient avec les ministres de l'archiduc une convention aux termes de laquelle ce dernier s'engageait à rappeler ses troupes dans le Tyrol, en échange de l'autorisation que lui concédait le « Bundstag » de construire des retranchements sur le Steig. (4) Léopold touchait enfin au but de ses efforts. Le traité de Lindau l'avait institué maître des Droitures. Le traité de Coire, pour peu qu'il reçût son exécution, devait livrer à sa merci les deux autres Ligues, coupées désormais de leurs communications avec l'Helvétie. (5)

Néanmoins, le plus difficile restait à opérer. Les Grisons soumis, il s'agissait d'apaiser les Suisses et de les placer en présence du fait accompli. L'instant était, assurément, peu propice. Une diète venait de s'ouvrir à Bade, où l'un des secrétaires-interprètes de Miron sollicitait le Corps helvétique d'accéder à la Ligue d'Avignon. (6) L'envoyé de l'archiduc, Jean Christian Schmidlin, eut donc tout à la fois à combattre cette proposition et à rassurer les Confédérés quant à la véritable signification de la convention du 7 juin. (7) Aussi bien Léopold lui-même jugea prudent de s'expliquer. Dans une missive adressée aux cantons, il s'attacha à établir que les craintes manifestées par ceux-ci étaient sans fondement. A aucun moment, selon lui, il n'avait été question d'apporter des entraves aux relations entre les Suisses et leurs alliés de Rhétie, et c'était à tort que ceux-là voyaient une menace dans d'inoffensives et passagères fortifications, uniquement destinées à mettre les garnisons autrichiennes à l'abri d'un coup de main des Prættigoviens. (8)

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 giugno 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — *Scappi al cardinale segretario di Stato.* 6 settembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera; agosto—dicembre 1623.)

(2) Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 451.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 giugno 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 giugno 1623. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 347 *d*, 348 zu *d*

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 giugno 1623. loc. cit.

(6) *Emmanuel Bessler à Casati.* Baden, 4 juin 1623. (Reinhardt. 182, 184.) *Casati à Léopold.* Lucerne, 8 juin 1623.

(7) *L'Empereur aux cantons.* Vienne, 27 juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 029* — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 7 luglio 1623 loc. cit. — *Proposition du député de l'archiduc Leopold à Bade.* 3 juillet 1623 Bibl Nat. f. fr. *7117* f° 348.

(8) *Léopold à Casati.* Innsbruck, 13 juin 1623. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 347

Au surplus, les Grisons consentaient à tout, et leurs députés à la diète helvétique, terrorisés par la surveillance qu'exerçait sur eux le ministre de l'archiduc, ne contredisaient point à cette affirmation.(1) Hors de sa présence, à la vérité, ils n'hésitèrent pas à blâmer les procédés d'intimidation auxquels leurs supérieurs s'étaient trouvés en butte de la part des commissaires de Léopold avant de se courber devant les volontés de celui-ci.(2) Cet aveu, joint à des exhortations venues de l'ambassade française à Soleure, décida les Confédérés à se montrer intraitables.(3) Le 8 juillet, Schmidlin obtint bien la promesse que les cantons repousseraient la proposition qui leur était faite d'accéder au traité de Paris.(4) En revanche, il lui fut signifié, et cela tant au nom des protestants qu'en celui des catholiques, que les Suisses considéreraient la construction d'ouvrages fortifiés sur le Steig comme contraire à l'*Union héréditaire* et au traité de Lindau.(5)

Quelque catégorique que fût cette déclaration, le prince autrichien se résolut à n'en tenir aucun compte.(6) Il s'attendait, en effet, à ce que, leurs discordes intestines aidant, les Confédérés finiraient par lui laisser le champ libre.(7) Pour une fois, son espoir fut déçu. Irritées d'apprendre que Léopold, malgré leurs remontrances, passait outre à l'exécution de son dessein, et, de plus, très sensibles à l'injure que leur avait faite l'envoyé de la cour d'Innsbruck en les menaçant, le cas échéant, du ban de l'Empire,(8) les autorités des cantons forestiers prièrent celles de Zurich de se joindre à elles pour dépêcher en commun une ambassade à Stockach, où se trouvait l'archiduc.(9) Celui-ci ne chercha pas à esquiver l'explication qui lui était demandée. Aussi bien, à son sentiment, la supériorité de sa diplomatie était trop écrasante pour que, sur le terrain de la négociation à tout le moins, il eût à redouter un échec, voire un mécompte.(10) Les plaintes des Suisses ne le prirent point au dépourvu. Sa réponse était prête. Il leur fit observer que, du moment où on

(1) *Instruction des Grisons à leurs députés à la journée de Bade, touchant la permission qu'ils avoyent donné de bastir un fort sur le Steig.* Juin 1623. Bibl. Nat. 500 Colb' CII. 321. — *Les Ligues Grises aux cantons.* Coire, 14/24 juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 345. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 2 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 198. — C. von Mohr. op. cit. II. 811.

(2) *Les Ligues Grises aux cantons.* Coire, 14 juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 345.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 7 luglio 1623. loc. cit. — *Miron aux cantons catholiques.* Soleure, août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 942* f° 146.

(4) *Les VI cantons catholiques à Miron.* 18 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 029.* — *Articles auxquels on a donné cours en la journée Saint-Jean à Bade pour destourner les cantons d'entrer en la Confederation (franco-italienne). Ibid.*

(5) *Courtin de Villiers à Miron.* Venise, 2 avril 1623. Bibl. Nat. f. fr. *4132* f° 120. — *Scappi al cardinale segretario di Stato.* Rho, 16 agosto 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera, agosto—dicembre 1623.) — Eidg. Absch. V² 347.

(6) *Molina à Miron.* Wallenstadt, 21 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 174. — *Miron à Puysieux.* Griesbach, 1er août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 184.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 luglio 1623. loc. cit.

(8) *Miron à Puysieux* Griesbach, 25 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 181.

(9) *Lucern an Zürich.* 14. August 1623. St-Arch. Zürich. Graubünden *II.* — *Scappi al cardinale segretario di Stato.* Rho, 16 agosto 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.)

(10) *Léopold à Casati.* Stockach, 21 août 1623. loc. cit.

l'accusait de violer l'*Union héréditaire,* il se croyait en droit de protester, lui aussi, contre les fortifications récemment édifiées, soit à Mulhouse, soit à Sargans, soit surtout à Bâle.(1) Que cette dernière ville renonçât à couvrir sa frontière du côté de l'Alsace et du Brisgau ou, mieux encore, que les cantons s'engageassent à soutenir les forces autrichiennes, au cas où elles fussent attaquées par les montagnards de Rhétie, et l'archiduc ordonnait aussitôt d'évacuer le Steig.(2) Or, les représentants du Corps helvétique n'avaient pas qualité pour aborder la discussion de pareilles ouvertures. Econduits, ils ne tardèrent pas à regagner leurs foyers.(3)

Cependant le souverain d'Innsbruck ne pardonnait pas aux Grisons de l'avoir desservi auprès des Suisses en laissant entendre à ceux-ci que le consentement donné par les deux Ligues et la seigneurie de Mayenfeld au traité du 7 juin n'avait pas été spontané. Il leur reprochait, en outre, les termes trop soumis, à son gré, d'une lettre adressée par eux au roi Très-Chrétien en réponse à la missive « consolatoire » que ce prince leur avait fait parvenir en mai.(4) Enfin, il lui déplaisait qu'ils eussent profité du passage de Gueffier à Coire pour prier ce diplomate de les recommander à la bienveillance de son maître, dont, « après Dieu, ils attendaient leur salut ». Mû par ces diverses considérations, Léopold achemina des renforts vers la haute vallée du Rhin, exigea des communes rhétiennes un désaveu catégorique de ce qui avait été écrit en leur nom, soit en Suisse, soit en France, et prétendit obtenir d'elles une nouvelle ratification de la convention du Steig.(5) Au même temps, Casati se portait à Coire et sollicitait d'un « Bundstag », réuni dans cette ville, la libre disposition des routes alpestres pour les troupes de Sa Majesté Catholique.(6) Effrayés à la perspective de voir se produire chez eux, grâce au voisinage de ces dernières, des scènes analogues à celles qui avaient ensanglanté leurs pays d'outre-monts en juillet 1620, les Grisons cédèrent sur tous les points, consentirent à toutes les rétractations et jurèrent derechef d'observer inviolablement les articles de Lindau.(7)

(1) Eidg. Absch. V² 353. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 settembre 1623. loc. cit.

(2) *Scappi al cardinale segretario di Stato.* Rho, 6 e 13 settembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.)

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4, 25 agosto e 8 settembre 1623. loc. cit. — *Léopold à Casati.* Stockach, 21 et 27 août 1623. loc. cit. — *Relation faite à leurs supérieurs par les députés Hirzel et Fleckenstein, dépêchés à l'archiduc Léopold.* 25 août 1623. St-Arch. Zürich. Graubünden *H.* — *Réponse de l'archiduc Léopold aux députés des cantons, etc.* Août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 162. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 2 septembre 1623. loc. cit. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 452.

(4) *Le roi aux Trois Ligues.* Paris, mai 1623. Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 622. — *Les Ligues Grises au roi.* Coire, 13 juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 340. — *Molina à Puysieux.* Coire, 19 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 383.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 agosto 1623. loc. cit. — *Molina à Puysieux.* Coire, 19 août 1623. loc. cit.

(6) *Miron à Puysieux.* Soleure, 2 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 198; Bade, 25 septembre 1623. f. fr. *16 027* f° 229. — *Scappi al cardinale segretario di Stato.* 6 settembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 settembre 1623. loc. cit. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 453.

(7) *Molina à Puysieux.* Coire, 19 août 1623. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 settembre e 13 ottobre 1623. loc. cit. — B. Anhorn. op. cit. 470.

La persévérance déployée par l'archiduc à poursuivre la réalisation de son dessein commençait à lasser la patience des Confédérés. Une diète catholique se tint à Lucerne les 28 et 29 août, (1) tandis que le «Vorort» assignait une conférence protestante à Aarau au 10 septembre. (2) Mais, plus la situation s'aggravait, plus aussi les Conseils des cités évangéliques et ceux des «Waldstætten» hésitaient à passer des paroles aux actes. Certes, Zurich et Berne persistaient dans leur opposition aux derniers et onéreux traités extorqués aux communes rhétiennes par l'Espagne et l'Autriche. Et cependant, les autorités de ces deux cantons ne pouvaient faire abstraction des périls qui, de Bâle à Schaffhouse, menaçaient toute la ligne du Rhin. (3) Par suite, malgré les adjurations du résident vénitien Cavazza, (4) on agitait sérieusement sur les rives de l'Aar, comme sur celles de la Limmat, s'il ne convenait pas que les Etats réformés d'Helvétie, du moment où la France les abandonnait, prissent envers la cour d'Innsbruck l'engagement de ne pas soutenir contre elle les populations des Droitures, au cas d'un soulèvement de celles-ci. (5)

Fort heureusement pour l'honneur des Ligues, les catholiques tinrent bon. A dire vrai, leur intérêt les poussait à se montrer fermes. Il ne s'agissait plus d'Huningue, mais du Luziensteig. Le danger était donc à leurs portes, non moins pressant que lors de l'affaire du Val Mesocco. Schmidlin ne parvint pas à triompher de leurs répugnances. (6) Désireux, toutefois, de ménager la susceptibilité du prince autrichien, ils lui suggérèrent, comme dernier expédient, de retirer ses garnisons de la haute vallée du Rhin et de les y remplacer par des troupes des «Waldstætten» à sa solde. Mais cette offre ne fut pas agréée. (7) Aussi bien le temps n'était plus aux atermoiements. Lucerne pria Zurich de convoquer une diète générale à Bade pour le 10 septembre. (8)

Tandis que ces événements se déroulaient en Helvétie, Miron avait achevé sa cure à Griesbach et, après avoir visité l'evêque de Bâle à Porrentruy, regagnait Soleure à petites journées. (9) Renseigné très exactement par son secrétaire Lemaire sur les diverses phases du différend austro-suisse, il n'avait

(1) Eidg. Absch. V² 352—353.

(2) *Zurich à Miron.* 23 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 101. — Cette diète n'eut pas lieu.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 20 e 28 ottobre 1623. loc. cit.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 settembre 1623. loc. cit.

(5) *Le bourgmestre Rahn à Miron.* Zurich, 24 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 174. — *Scappi al cardinale segretario di Stato.* 6 settembre 1623. Arch. Vaticano. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* 21 settembre 1623. loc. cit. — *Miron à Puysieux.* Bade, 25 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 229.

(6) *Scappi al cardinale segretario di Stato.* Rho, 30 agosto 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.) — *Miron à Puysieux.* Soleure, 2 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 198. — Eidg. Absch. V² 353.

(7) *Casati à Léopold.* Lucerne, 21 avril 1623. loc. cit.

(8) *Les cantons catholiques à Zurich.* Lucerne, 30 août 1623. St-Arch. Zürich. Graubünden *H* (171. 1. 26); *à Miron.* Lucerne, 29 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 942* f° 147.

(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 luglio 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 25 avril 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 195. — Vautrey. Histoire des évêques de Bâle. t. III. 190.

cessé d'entretenir à ce sujet une correspondance active avec la cour. Or, quoique l'on ne songeât pas encore, dans l'entourage royal, à entamer au delà du Jura une campagne diplomatique de quelque importance, il semblait néanmoins difficile que Sa Majesté ne protestât pas contre les atteintes graves infligées à son alliance, tant en Valais qu'en Rhétie, du fait des Espagnols et des Autrichiens.

Dans la réalité, il y avait peu à attendre des Suisses et des Grisons. (1) Et cependant, convenait-il de laisser sans réponse l'insinuation, perfidement répandue par les agents de Léopold, qu'en aucun cas le roi Très-Chrétien ne romprait avec la maison d'Autriche à l'occasion de l'affaire de la Valteline? (2) On ne le pensa pas au Louvre. Un envoyé de l'archiduc s'était présenté à la cour, en août, afin d'y tenter la justification des procédés de son maître à l'égard des Trois Ligues. Il fut éconduit avec humeur. (3) Mais on ne s'en tint pas là. Ordre fut donné à Miron de se rendre à Bade et d'adjurer les Confédérés de résister aux entreprises de leur cauteleux voisin. (4) L'ambassadeur suivit à la lettre cette instruction. Le 13 septembre déjà, il prononçait devant la diète une philippique enflammée, véritable réquisitoire dans lequel étaient dévoilés et flétris les projets conçus au préjudice des communes grisonnes par le frère de l'Empereur. (5)

De l'avis presque général de ses adversaires, comme de celui de ses partisans au reste, Léopold ne pouvait raisonnablement espérer triompher de la coalition d'intérêts qui réunissait contre lui protestants et catholiques. (6) Ces derniers s'efforcèrent, il est vrai, de trouver un terrain d'entente et, par suite, de ménager au prince autrichien une retraite honorable. (7) Les Grisons étaient acquis par avance à toute combinaison de nature à faire avorter la construction d'un fort sur le Steig. Ils s'employèrent activement, eux aussi, à chercher un équivalent de garantie qui permît à l'archiduc de renoncer à un dessein condamné par l'unanimité du Corps helvétique. (8) Ce fut en vain. Léopold demeura inébranlable. (9) Aussi bien l'offre faite par l'Espagne de lever six mille Suisses de l'ancienne confession, à seule fin de réprimer, s'il

(1) *Puysieux à Miron.* 14 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 192.

(2) *Molina à Puysieux.* Coire, 19 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 383.

(3) *Pesaro al Senato.* Parigi, 17 agosto 1623. Frari. Francia. LX.

(4) *Puysieux à Miron.* 22 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 193.

(5) *Proposition faicte en l'assemblée des cantons par Mr l'ambr Miron, tant sur leur ambassade que sur l'instance des Grisons pour le fort de Steig.* Bade, 13 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 395 *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 settembre 1623. loc. cit. — *Miron à Puysieux.* Griesbach, 25 juillet; Bade, 25 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f°s 181, 229. — *Scappi al cardinale segretario di Stato.* Lugano, 25 settembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.) — Eidg. Absch. V² 355.

(6) *Puysieux à Miron.* 25 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 232.

(7) *Miron à Puysieux.* Bade, 25 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 229. — Eidg. Absch. V² 355 *d*.

(8) *Instruction donnée par les Grisons à leurs députés venant à la journée de Bade.* 11 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 393. — Eidg. Absch. V² 354 *a*.

(9) *Miron à Puysieux.* Soleure, 20 septembre 1623; 3 février 1624. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 222. — Aff. Etr. Suisse. XVI. 8.

était besoin, les tentatives de rébellion des Droitures, n'était point une solution. Dès lors, les «Waldstætten» ne s'y arrêtèrent même pas. (1) Ce fut la diète, tenue en Argovie du 10 au 15 septembre, qui devait être appelée à trancher d'une manière décisive la question du Steig. (2) Tandis que les cités évangéliques s'enhardissaient jusqu'à adresser au souverain du Tyrol une missive volontairement vague, dans laquelle cependant elles ne s'engageaient point à ne pas secourir leurs alliés de Rhétie opprimés par les troupes allemandes, (3) les cantons catholiques prenaient une résolution contraire, mais se déterminaient en plus à confirmer le recès de Bade de juillet, soit à déclarer qu'en aucun cas ils ne toléreraient la continuation des travaux militaires entrepris sur terre grisonne, à la frontière du comté de Sargans. (4)

A moins de pousser les choses à l'extrême, et ni l'Empereur, ni le roi Catholique ne le lui conseillaient, l'archiduc ne pouvait que se désister momentanément de ses prétentions. Il s'y résigna. (5) Désireux toutefois de couvrir sa retraite d'un motif plausible, le prince autrichien laissa entendre qu'il n'avait agi qu'à la requête du gouverneur de Milan, ce dont on ne se louait guère d'ailleurs à Innsbruck, (6) et que s'il cédait, ce n'était point par crainte des Suisses, mais uniquement afin d'être agréable au roi Très-Chrétien. (7) De Madrid, à la vérité, on fit démentir cette explication. Tirant avantage de ce fait que, dans le même temps, Feria, sur son ordre, avait rappelé ses agents du Valais et cessait d'y battre en brèche l'alliance de France, (8) Philippe IV chercha à s'attribuer tout le mérite du subit changement de l'Autriche dans la question du Steig. (9) Or, loin de renoncer à aucun de ses desseins, l'Escurial en poursuivait l'exécution avec une persévérance inlassable. Mais c'eût été, de sa part, faire le jeu de Venise et de la Savoie que de refuser à Louis XIII certaines satisfactions d'amour-propre, à l'heure où les alliés italiens de ce prince reprenaient l'espoir de le convertir à leurs vues belliqueuses et où l'on commençait à appréhender en Espagne que cet espoir ne fût justifié (novembre).

(1) *Cysat à Wallier.* Lucerne, 26 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 103.

(2) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 453.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 novembre 1623. Frari. Svizzeri XVI. — *Les cantons protestants à l'archiduc Léopold.* Zurich, 20 novembre 1623. St-Arch. Zürich. Graubünden *H* (171. 1. 30). — *Léopold aux cantons protestants.* 18 décembre 1623. *Ibid.* (171. 1. 28).

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 settembre 1623. loc. cit. — *Scappi à Barberini.* Rho, 26 settembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.) — Eidg. Absch. V² 355 f.

(5) *Scappi à Barberini.* Rho, 26 settembre 1623. loc. cit.

(6) *Scappi al cardinale segretario di Stato.* Rho, 16 agosto; Disentis, 27 novembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.) — *Les conseillers de Léopold à Casati.* Innsbruck, 31 octobre 1623. (Reinhardt. 192.)

(7) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 1 novembre 1623. Frari. Spagna. LVII. 261. — *Du Fargis à Sillery.* Madrid, 3 novembre 1623. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(8) *Puysieux à Miron.* 25 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 232. — *Gérard Andrea al duca di Savoia.* Saint-Maurice, 4 marzo 1623. Arch. Torino. Svizzera. (Lett. min. IX.)

(9) *Puysieux à Miron.* 11 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 210.

Affaires du Valais. — Intrigues nouées par le gouverneur de Milan dans la région du Simplon. — Griefs des dizains contre la France. — Rapports tendus entre ces derniers et l'évêque de Sion. — Hildebrand Jost recourt à l'intervention de Miron. — Revirement dans la politique du Louvre à l'égard des cantons et de leurs alliés. — Nouvelles instructions envoyées de Paris à l'ambassadeur à Soleure. — Feria rappelle ses émissaires de la vallée du Rhône.

LII. L'un des traits les plus caractéristiques de la campagne menée aux Ligues par les agents de la maison de Habsbourg était que cette campagne ne comportait aucune sorte de répit. Vainqueurs sur un point, Espagnols ou Autrichiens attaquaient aussitôt une nouvelle entreprise. Vaincus, ceux-là s'effaçaient devant ceux-ci, ou inversement, de manière à ce que leur commun ennemi demeurât constamment sur la brèche. C'est ainsi qu'au lendemain de l'échec subi par Feria dans l'affaire du Val Mesocco, Léopold s'était empressé de chercher querelle aux Bâlois et de réclamer d'eux, jusqu'à ce qu'il l'eût obtenue, la rétrocession d'Huningue. Enhardi par ce premier avantage, l'archiduc avait tenté, on sait avec quel insuccès, d'imposer sa volonté aux Confédérés dans la question du Steig. Mais il n'avait pas encore eu le loisir d'opérer sa complète retraite que déjà le gouverneur de Milan reprenait l'offensive à la fois dans la vallée du Rhône et en Helvétie, tout en se préparant, de concert avec le prince autrichien, à briser les suprêmes velléités de résistance manifestées par les Ligues Grises.

Ensuite du résultat très favorable de la mission accomplie sur son ordre en Valais, dès le mois de janvier 1623, par le secrétaire-interprète Wallier, Miron n'avait pas jugé opportun de se porter de sa personne à Sion, comme le lui demandaient les autorités du pays. A tout prendre, cette abstention, de sa part, n'était pas sans excuses. Elle procédait de la crainte que sa présence parmi les dizains ne donnât libre cours à des réclamations qu'il n'avait ni le pouvoir, ni les moyens de satisfaire. (1) Elle semblait justifiée, en outre, par la nouvelle que l'agent espagnol, Baldo Basso, venait d'être expulsé de Brigue (2) et que Feria, sur une injonction reçue de Madrid, renonçait momentanément à débaucher du service de la Couronne Très-Chrétienne les Valaisans que les prétentions de Trivulzio sur le Val Mesocco ne contribuaient pas peu, d'ailleurs, à éloigner de l'alliance lombarde. (3)

(1) *Miron à Puysieux.* Soleure, 1er avril 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 314.

(2) *Andrea Gérard au duc de Savoie.* Saint-Maurice, 4 mars 1623. Arch. Torino. (Cantoni svizzeri. VIII.)

(3) *Carron di Buttigliera à l'évêque et au bailli du Valais.* Sion, 6 février 1623. Arch. Torino. (Cantoni svizzeri. IX.) — *Miron au pays de Valais.* Soleure, 19 février 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 262. —

Cependant «le serpent de Milan s'efforçoit tousiours de siffler son venin de divorce» entre les dizains et la France.(1) Plus enclin que jamais à faire prévaloir sa politique personnelle sur celle de l'Escurial, le gouverneur avait noué derechef de dangereuses intrigues dans la région du Simplon.(2) Mais, tandis que les progrès manifestes de l'influence espagnole dans la vallée du Rhône éveillaient à Turin et à Venise de sérieuses inquiétudes, à Soleure en revanche, dans l'entourage du représentant de Sa Majesté, on affectait de ne pas croire à la réalité du danger que les alliés italiens du Louvre signalaient à ce dernier.(3) Il fallut un avis de Gueffier, à la fois précis et pressant, pour dissiper les illusions dont son collègue en Suisse s'était nourri jusqu'alors. A son passage à Milan, dans les premiers jours de juin, l'ambassadeur en Rhétie y avait rencontré des délégués valaisans, venus en Lombardie, «sur la semonce de Baldo Basso», afin de recommander à Feria les intérêts commerciaux de leurs compatriotes.(4) Or, cette mission avait été décidée à l'insu de Miron. On s'en émut à Paris. Il était notoire, en effet, que les dizains se montraient irrités de l'inexécution des clauses du traité d'Asti à eux consenties par l'Espagne à la demande de la France, qu'ils semblaient contrariés des entraves apportées à l'introduction du sel de Provence dans leur pays, et que, de plus, ils ne cachaient pas leur déception de n'avoir point été appelés à prendre part aux dernières levées faites aux Ligues par la Couronne Très-Chrétienne.(5)

A la condition de lutter avec vigueur contre les menées espagnoles, Miron pouvait espérer triompher des difficultés que l'autorité lombarde lui suscitait dans la vallée du Rhône. Mais il convenait d'agir sans retard. En conséquence, Du Fargis fut chargé d'adresser des remontrances à l'Escurial et d'exiger qu'il fût prescrit à Feria de se désister de ses prétentions et de satisfaire à la requête valaisanne en ce qui concernait la prompte exécution du traité d'Asti.(6) De son côté, l'ambassadeur en Suisse accomplit auprès du gouverneur de Milan une démarche identique.(7) Ce fut peine inutile.(8) Habile à déplacer le point de la question, le représentant du roi Catholique dans la Haute-Italie affirma que les dizains se plaignaient à tort des droits prohibitifs dont étaient frappés leurs vins à la frontière du duché, d'autant qu'il ne

---

Pesaro al Senato. Melun, 4 maggio 1623. Frari. Francia. LIX. — *Factum tale oder gründtliche Beschaffenheit des zwüschendt herren Graffen Trivulzen zue Maylandt und den Masaxerr Thall Im oberen Grawen Pundt erhebten Spans. 1622.* St-Arch. Wien. mss. DCCXXIX. 3e P. 86a—89a.

(1) *Miron à Puysieux.* Soleure, 1er avril 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* fo 314.

(2) *Miron à Puysieux.* Offenbourg, 15 août 1623. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXIX.

(3) *Pesaro al Senato.* Parigi, 24 luglio 1623. Frari. Francia. LIX. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 2 et 9 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 025* fo 198; f. fr. *16 027* fo 203.

(4) *Gueffier à Puysieux.* Milan, 11 juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *18 037* fo 300.

(5) *Miron à Puysieux.* Griesbach, 1er août 1623. Bibl. Nat f. fr. *16 027* fo 184; Offenbourg, 15 août 1623. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXIX.

(6) *Puysieux à Miron.* 22 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* fo 193.

(7) *Miron à Puysieux.* Griesbach, 1er août 1623. loc. cit.

(8) *Puysieux à Miron.* 16 octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* fo 244.

s'agissait, en l'espèce, que d'une mesure fiscale et, par suite, d'ordre intérieur, édictée du temps du connétable de Castille et appliquée, dès lors, avec une extrême rigueur à tous les produits similaires, quelle que fût leur provenance. (1)

Acculés à une dure nécessité, menacés de famine, privés en outre du plus important de leurs débouchés commerciaux, les Valaisans, encore qu'ils eussent consenti depuis peu à accorder à Miron une ratification tout à fait explicite du traité de Madrid, semblaient à la veille de capituler devant les exigences de leur redoutable et persévérant voisin. (2) Le départ pour Milan de quelques personnages influents de Brigue fit craindre, un instant, que le gouverneur ne poursuivît en secret des négociations d'alliance avec ce dizain, ce que le parti français n'eût pas toléré. A la vérité, ce dernier fut bientôt rassuré. Au total, les envoyés valaisans en Lombardie se contentèrent de réclamer et d'obtenir certains adoucissements au régime douanier qui ruinait leurs « Seigneurs et supérieurs ». (3) Les espérances de Baldo Basso s'évanouissaient les unes après les autres. Aussi bien une diversion très opportune sur le terrain confessionnel allait permettre aux adversaires de l'Espagne de se compter et de repousser victorieusement toutes les tentatives faites par Feria en vue de substituer l'alliance du roi Catholique à celle du roi Très-Chrétien dans la vallée du Rhône.

Le compromis négocié en 1619, sous la médiation de Miron, entre l'évêque et les représentants du pays, n'avait ramené que d'une manière très momentanée la paix religieuse dans la région du Simplon. Les Jésuites, réintégrés à la requête du prélat dans leur établissement de Sion, (1622) venaient d'en être expulsés. D'un autre côté, la jeunesse valaisanne commençait à reprendre le chemin des écoles hérétiques; le dizain de Louèche soutenait ouvertement l'un de ses prêtres, révolté contre l'autorité épiscopale et, par surcroît, les habitants de Viège avaient fait choix d'un « curé à leur mode et pliable à leurs actions ». Désespéré de la désaffection croissante de ses ouailles à son égard, Hildebrand Jost songeait à se retirer. Néanmoins, avant de s'abandonner à cette extrémité, il jugea prudent et convenable de rechercher les avis et l'appui de l'ambassadeur de la Couronne Très-Chrétienne aux Ligues. (4)

Dévoués exclusivement aux intérêts de l'Espagne, les Jésuites n'avaient pas d'adversaires plus résolus dans le Valais que les chefs du parti français. (5) Leur expulsion de Sion était l'œuvre de ces derniers, lesquels, en outre, voyaient d'assez mauvais œil l'évêque, suspect, à leur sentiment, d'avoir

(1) *Feria à Miron.* Milan, 7 octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *18 037* f° 304.

(2) *Miron à Puysieux.* Soleure, 19 janvier 1623. loc. cit. — Grenat. Histoire moderne du Valais. (Genève 1904.) p. 231. — *Le pays de Valais à Miron.* Sion, 13 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 382

(3) *Le capitaine Preux à Miron.* Sierre, 25 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 228. — *Mageran à Miron.* Sierre, 25 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f°s 228, 234.

(4) *Miron à Puysieux.* Soleure, 9 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 203; *aux sept cantons catholiques.* Soleure, 20 octobre 1623. Arch. Fribourg. (France.) — *L'évêque de Sion à Miron.* Sion, 24 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 226.

(5) *Ambuel à Miron.* Sion, 26 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 236.

trempé dans les négociations des délégués de Brigue en Lombardie.(1) Une première fois déjà, la cérémonie du renouvellement de l'alliance des cantons de l'ancienne confession avec les dizains avait été ajournée, du fait de ceux-ci, à la suggestion des cités évangéliques, parce que le bruit s'était répandu que les «Waldstætten», soutenus par le nonce, mettraient à profit cette occasion pour intercéder auprès de leurs coreligionnaires d'au delà de la Furka en faveur des membres de la Société de Jésus chassés de Sion.(2) Telle était bien, en effet, l'intention des autorités de la Suisse primitive. On s'en convainquit assez vite pendant la diète qui réunit à Fribourg, le 23 octobre, les députés du Valais et ceux du Corps catholique des Ligues.(3) Le prélat et ses protégés trouvèrent dans les Lucernois et leurs adhérents de zélés défenseurs. Incité par eux, Scappi se fit l'avocat d'une cause plus que compromise.(4) En revanche, Wallier, qui représentait son chef à cette conférence, refusa de suivre cet exemple et se borna à recommander la concorde aux deux partis.(5) Un revirement assez appréciable se manifestait dans la politique du Louvre à l'égard des cantons et de leurs alliés. Miron venait de recevoir l'ordre de s'abstenir d'une démarche quelconque au profit de Hildebrand et des Jésuites et d'éviter à tout prix de leur accorder la protection royale.(6) L'ambassadeur se conforma à la lettre à cette instruction. Encouragés par son attitude bienveillante, les Valaisans n'hésitèrent pas à résister aux sollicitations des «Waldstætten»,(7) et lorsque Feria consentit enfin, ensuite d'une injonction du gouvernement de Madrid, à rappeler ses émissaires de la vallée du Rhône, les partisans de l'Espagne dans ce pays se voyaient bien près d'être réduits à l'impuissance.(8)

---

(1) *L'évêque de Sion à Miron.* Sion, 24 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 226.

(2) Eidg. Absch. V² 357. — *Scappi a Barberini.* da Faiti (Faido), 4 ottobre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura svizzera. XII.)

(3) Eidg. Absch V² 358. — *Discours et récit d'un Fribourgeois de la réception de Messrs les ambassadeurs des cantons catholiques et république de Walley, pour le jurement de l'alliance, soit rafraichissement d'icelle.* 1623. (Mémorial de Fribourg. Année 1857.)

(4) *Scappi al cardinale segretario di Stato.* Lucerna, 10 e 11 ottobre; Solodoro, 15 ottobre; Friborgo, 23 ottobre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura svizzera. XII.) — Grenat. Histoire moderne du Valais. (Sion 1904.) p. 241.

(5) *Les cantons catholiques à Miron.* Lucerne, 29 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 942* f° 117. — *Scappi a Barberini.* Solodoro, 15 ottobre; Friborgo, 23 ottobre 1623. loc. cit. — *Substance de la proposition que Mr le nonce de Sa Sainteté a faict à Fribourg.* 23 octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 411.

(6) *Le Père jésuite Marius à Miron.* Sion, 25 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 216. — *Scappi al cardinale segretario di Stato.* Solodoro, 15 ottobre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura svizzera. XII.) — *Puysieux à Miron.* 24 et 28 octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* fos 245, 246.

(7) *Abscheidt de l'assemblée tenue à Fribourg, le 23 octobre 1623.* Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 415vo.

(8) *Du Fargis au commandeur de Sillery.* Madrid, 5 novembre 1623. Aff. Etr. Espagne. XIII. — *Il presidente et maestri delle regie ducali entrate ordinarie dello Stato di Milano al duca di Feria.* Milano, 12 luglio 1623. Arch. di Stato Lombardi. Sezione storico-diplomatica. Potenze estere. Svizzeri e Grigioni. 1621—1623. — *Rilevi fatti circa i conti che si hanno da pigliare al Sor Baldo Basso per la spesa fatta nel viaggio da lui fatto d'ordine di Sua Eccellenza* (Feria) *nel paese de Valesani.* Milano, 1 aprile 1623. *Ibid.* — *Conto di quanto ho speso nel viaggio fatto nel Valese per ordine di Sua Eccellenza in giorni nonanta sei, comminciando dalli 14 novembre (1622) che partii da Milano sino li 18 febbraio che fui di ritorno. Ibid.*

Le crédit de l'Espagne demeure inébranlable dans la région du Gothard. — Efforts tentés par cette puissance en vue de substituer son alliance à celle de la France parmi les cantons évangéliques. — Campagne menée à Berne à cet effet. — Elle n'est point poussée à fond. — Activité déployée par la diplomatie des alliés d'Avignon. — Zurich et les Etats de son groupe invoquent l'assistance du Louvre. — Cet appel est entendu. — Aplanissement des différends subsistant entre la cour de Paris et le gouvernement bernois.

LIII. Annihilée dans la vallée du Rhône, l'influence espagnole, en revanche, demeurait entière dans la Suisse primitive. Malgré le redoublement des pratiques vénitiennes à Uri, malgré l'attitude résolue des «Waldstætten» dans la question du Val Mesocco, puis dans celle du Luziensteig, il ne semblait pas que les maîtres de la Lombardie pussent être délogés de la position formidable qu'ils occupaient depuis quarante ans dans la région du Gothard. Que les délibérations des diètes catholiques fussent dirigées moins par les autorités des Etats de l'ancienne confession que par les ambassadeurs milanais, dont, à la vérité, celles-ci imposaient en quelque sorte le choix à leur royal allié, la chose ne faisait doute pour personne. (1) Mais il ne suffisait déjà plus à l'Escurial de tenir dans sa dépendance les populations des petits cantons. Ses ambitions paraissaient grandir en raison inverse des défaillances constatées dans la politique du Louvre en Helvétie. Jusqu'alors, en effet, il s'était appliqué soit à semer, soit à accroître les défiances entre protestants et catholiques, de manière à détacher ces derniers de la clientèle du roi Très-Chrétien et à rendre plus indissoluble encore leur union avec la cour de Madrid. Dès l'automne de 1623, l'idée, assurément hardie, lui vint de grouper en un faisceau unique toutes les forces de la Confédération, afin de les faire servir à la réalisation de ses desseins, tant en Allemagne qu'en Italie. (2)

Substituer l'alliance de Milan à l'alliance de France parmi les cantons évangéliques, telle devait être désormais la constante préoccupation des hommes d'Etat de l'Escurial; et l'enjeu semblait assez important pour qu'il justifiât par avance les sacrifices à consentir en vue de l'acquérir. Zurich et Berne alliées du roi Catholique, c'était la frontière du duché de Bourgogne ouverte à toutes les invasions. la Franche-Comté sauvée des périls qui la menaçaient, la domination espagnole dans cette province consolidée. C'était de plus la

(1) *Puysieux à Miron.* 16 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 218. — *Miron à Herbaut* Soleure, 25 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 140.

(2) *Mémoire sommaire sur la situation des cantons suisses.* Paris, 23 novembre 1623. Arch. Nat *K 1482* n° 101.

ruine de Venise et de la Savoie, privées de l'indispensable appui que leur avaient prêté jusqu'à ce jour les *Stati liberi* d'Helvétie. [1] Que si Philippe IV ne parvenait pas à conclure avec les Confédérés de la nouvelle confession une capitulation formelle, du moins pouvait-il espérer les amener à dénoncer la clause du traité de 1602 par laquelle ils s'engageaient à défendre la Lombardie reconquise par Sa Majesté Très-Chrétienne sans leur concours. Et, dans ce cas comme dans l'autre, l'alliance franco-suisse recevait une « escorne » dont il lui eût été malaisé de se relever. [2]

Au demeurant, celle-ci continuait à offrir à ses adversaires un côté vulnérable. Le mécontentement causé aux Ligues par le retard apporté au payement des pensions royales augmentait de jour en jour. Ni l'ambassade dépêchée par les protestants à Saintes en 1622, ni celle accomplie par les catholiques à Fontainebleau en 1623 n'avaient eu pour effet de calmer l'irritation provoquée en Suisse par les fréquents manquements de parole relevés à la charge des trésoriers français. N'eût été la crainte de compromettre sans retour la rentrée des sommes que leur devait la couronne de France, les autorités des cantons de l'ancienne croyance se fussent sans doute décidées, depuis quelques années déjà, à renoncer solennellement au traité de Soleure de janvier 1602.

A Bâle, à Schaffhouse, à Zurich, où Miron n'avait cessé de répandre les « bienfaits » de Sa Majesté, on était loin, il est vrai, de préconiser une mesure aussi radicale. En revanche, à Berne, la situation était un peu différente. Non pas, certes, que la majorité au sein des Conseils de cette ville ne persistât à considérer l'alliance de Louis XIII comme une garantie d'un prix inestimable contre les ambitions de conquête prêtées à l'Escurial. Mais un parti s'était formé sur les rives de l'Aar qui supportait avec impatience de voir le plus grand des Etats confédérés tenu à l'écart des libéralités royales, sous le prétexte que, dans son différend avec le duc de Longueville, il poursuivait une politique hostile aux desseins de la Couronne Très-Chrétienne.

Les circonstances étant telles, il semblait difficile que la cour de Madrid ne cherchât pas à en tirer profit. Ses pensionnaires en Suisse lui conseillaient de désintéresser les cantons de toutes les sommes dont ceux-ci se trouvaient être créanciers envers le Louvre et de leur rembourser de prime abord les trois millions et quelques cents mille écus détournés, durant les douze dernières années, par les trésoriers des Ligues. A cette condition seulement, le Corps helvétique eût consenti à dénoncer les capitulations qui le liaient à son puissant voisin d'outre-Jura. [3]

(1) *Mémoire sommaire sur la situation des cantons suisses.* Paris, 23 novembre 1623. Arch. Nat. *K 1432* nº 101. — (*Breve sumario tocante al estado de los cantones de Esguyçaros, presentado al marqués de Mirabel, embajador ordinario en Paris.*)

(2) *Mémoire sommaire sur la situation, etc.* loc. cit.

(3) *Mémoire sommaire sur la situation, etc.* loc. cit.

Grâce à l'emploi d'arguments aussi sonnants que persuasifs, l'ambassadeur d'Espagne à Lucerne s'était assuré du concours d'un patricien bernois, membre influent du gouvernement de son canton. Ce personnage, dont le nom ne nous a pas été conservé, mais dans lequel on peut sans témérité, à mon avis, reconnaître le baron de Spiez, s'offrait à mener campagne à Berne en faveur de l'entente helvéto-lombarde avec une énergie égale à celle qu'il avait déployée, en 1612 et 1615, pour faire aboutir les négociations d'alliance entre les cités évangéliques, d'une part, le margrave de Bade-Dourlach et la république de Venise, de l'autre. (1) Or, c'était précisément l'époque où les convoitises castillanes se portaient à nouveau vers la vallée du Rhône et ces hauts dizains dont l'amitié apparaissait si profitable aux maîtres de Milan. De la frontière de Domo d'Ossola à celle de la Franche-Comté par le Simplon, Saint-Gingolph et Nyon, les forces de Sa Majesté Catholique eussent employé tout au plus sept étapes, tandis qu'il leur en fallait vingt pour atteindre Poligny par la voie du Val d'Aoste et du pont de Grezin. Par suite, on agitait à Madrid de constituer au duc de Longueville un apanage en Bourgogne, à la condition que ce prince cédât Neuchâtel aux Bernois, lesquels eussent, en compensation, renoncé à la possession d'une partie du pays de Vaud, de manière à ouvrir aux Comtois l'accès du Léman. (2) Toutefois, au moment d'arrêter une résolution dont les conséquences semblaient malaisées à prévoir, mais qui eût assurément provoqué des représailles, Philippe IV recula. L'état de ses relations avec son beau-frère ne justifiait en aucune façon un acte inamical, précurseur d'hostilités prochaines. Quelque tentantes qu'elles fussent en réalité, les propositions du « hidalgo » suisse furent donc rejetées. (3)

Aussi bien, malgré les précautions prises par les agents de l'Escurial, le Louvre avait fini par avoir connaissance des intrigues qui se nouaient parmi les cantons protestants en vue de détacher ceux-ci de l'alliance du roi Très-Chrétien. Le bruit ne courait-il pas déjà dans l'entourage de ce dernier que trois au moins des cités évangéliques avaient accepté les offres de l'Espagne et que la défection de Berne n'était plus qu'une question d'heures? (4) Fort heureusement pour les partisans d'une attitude résolument hostile aux ambitions des Habsbourg, l'offensive espagnole aux Ligues trouva Louis XIII et ses ministres déterminés à la résistance. Peu à peu, en effet, la situation se modifiait dans l'Europe occidentale à l'avantage de la cour de Paris et des Etats de sa clientèle.

---

(1) *Mémoire sur la situation des cantons suisses.* Paris, 23 novembre 1623. Arch. Nat. *K 1432* nº 101.

(2) *El marqués de Valdefuentes a Antonio de Arostegui.* Milan, 28 de junio 1623. Simancas Estado. Leg. nº 1924.

(3) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 13 enero 1624. Arch. Nat. *K 1439* nº 62.

(4) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 22 dicembre 1623. Frari. Francia. *LX* — *Girolamo Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 gennaio 1624. Frari. Svizzeri. XVI. — *Del medesimo*, 12 aprile 1624. *Ibid.* XVII.

D'une part, grâce à la paix de Montpellier, le roi se trouvait en mesure de reporter sur les contingences de la politique extérieure l'attention qu'il prêtait jusqu'alors, d'une manière presque exclusive, aux mouvements de ses sujets rebelles. D'autre part, la rupture imminente des négociations du mariage anglo-espagnol allait mettre la France à couvert du plus grand péril auquel elle eût été exposée depuis longtemps et l'encourager à revendiquer le rang qu'elle avait tenu jadis dans le concert des puissances. (1) Un peu partout, d'ailleurs, la diplomatie des alliés d'Avignon donnait des signes non équivoques de son activité. Non content de repousser, malgré l'opposition de Puysieux, les avances de Philippe IV qui lui offrait de l'aider à se saisir de La Rochelle, (2) Louis XIII prescrivait à ses représentants à Rome, à Vienne, à Bruxelles de travailler sans relâche en faveur de la restitution de la Valteline aux Grisons. (3) Enfin, tandis que le Sénat vénitien hâtait ses préparatifs militaires et incitait Bethlen Gabor à poursuivre les hostilités en Hongrie contre l'Empereur, le duc de Savoie joignait ses efforts à ceux du gouvernement français en vue de provoquer l'entrée de Mansfeld au service de la Ligue. (4)

De l'avis général, le moment ne pouvait être mieux choisi pour ébaucher un rapprochement plus étroit entre la France et les cités évangéliques. Celles-ci cherchaient à se procurer un appui sérieux à l'étranger. Elles se sentaient menacées à la fois par leurs confédérés de l'autre confession et par les troupes espagnoles et allemandes qui ne cessaient de traverser la Rhétie. (5) A vrai dire, la tension signalée, vers cette époque, dans les relations entre protestants et catholiques suisses provenait moins d'une recrudescence de dissentiments que d'une série de malentendus. Si les «Waldstætten» accusaient, un peu à la légère peut-être, Zurich de travailler sous main à entraver le renouvellement de leurs combourgeoisies avec les Valaisans, (6) Berne s'inquiétait hors de propos des tentatives faites par Fribourg à l'effet de remettre sur pied le différend confessionnel d'Echallens. (7)

En revanche, le péril autrichien n'était pas contestable. Certains dès lors que, tôt ou tard, l'Empereur serait amené à élever des prétentions sur quelque partie du territoire helvétique, (8) les Suisses réformés prirent leurs dispositions en vue de cette éventualité. (9) Mais les secours qu'ils se trouvaient en mesure de se prêter les uns aux autres n'eussent pas suffi à les préserver des reven-

(1) *G. Pesaro al Senato.* Poissy, 17 agosto 1623. Frari. Francia. LX. — *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 15 décembre 1623. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(2) Henri Martin. Histoire de France. XI. 199.

(3) *Puysieux à Péricard.* Paris, 24 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *15 583.*

(4) *cf.* Revue critique, année 1886, n° 18.

(5) Eidg. Absch. V² 361. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 ottobre 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

(6) Eidg. Absch. V² 357. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 ottobre 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

(7) *Puysieux à Miron.* Paris, 28 octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 246. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 ottobre 1623. loc. cit.

(8) Eidg. Absch. V² 369. (Diète d'Aarau, 13 février 1624.)

(9) *Miron à Puysieux.* Soleure, 20 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 222. — Eidg. Absch. V² 357, 363.

dications qu'ils redoutaient.(1) D'autre part, l'alliance des Provinces-Unies, dans laquelle le Sr de Brederode, agent de ces dernières, cherchait à les entraîner, eux et les Genevois, était trop lointaine pour qu'elle présentât à leurs yeux une réelle utilité.(2) Au plus fort de l'affaire du Luziensteig, ils se souvinrent heureusement que le roi Très-Chrétien était à la fois leur allié et celui des Grisons et ils se tournèrent vers Miron pour le prier de leur venir en aide.(3)

Dès juillet 1623, au cours d'une conférence tenue à Fraubrunnen entre l'ambassadeur et des députés bernois, la preuve avait été fournie que la bonne entente qui, naguère encore, présidait aux relations de la Couronne de France avec la plus puissante des républiques suisses n'était pas éloignée de se rétablir.(4) Non pas, certes, que les autorités de la ville de l'Aar se fussent montrées plus accommodantes dans leurs négociations avec le duc de Longueville ou qu'elles eussent renoncé à exiger la réunion des deux corps de bourgeoisie de Neuchâtel,(5) ainsi que le demandait Miron. Mais le désir du gouvernement bernois de se concilier les faveurs de son royal allié était trop manifeste pour que l'accord souhaité des deux côtés du Jura se fît longtemps attendre.(6)

Au surplus, et bien qu'il tentât derechef de détacher Fribourg de la ligue des «Waldstætten»,(7) Louis XIII, depuis peu, ne négligeait aucune occasion d'user envers les protestants du «Mittelland» d'une «superabondance de courtoisie».(8) D'autre part, un grand seigneur huguenot, le comte de La Suze, devenu, avec l'agrément de Sa Majesté Très-Chrétienne, général des milices de tout le canton, travaillait, lui aussi, à la réalisation d'un rapprochement qu'il croyait utile aux intérêts de ses coreligionnaires français.(9)

En septembre, néanmoins, on hésitait encore au Louvre à envoyer à Soleure l'ordre de payer les pensions bernoises.(10) Mais la persévérance déployée par l'ambassadeur à aplanir toutes difficultés entre son maître et les adversaires suisses de la maison de Longueville fut enfin couronnée de succès (octobre).(11) L'année ne se termina pas sans que les trésoriers des Ligues se fussent attachés, avec succès d'ailleurs, à donner pleine et entière satisfaction aux réclamations financières du seul des Etats évangéliques qui,

(1) Eidg. Absch. V² 357.

(2) *Extrait d'une lettre à Miron.* 3 octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 242.

(3) Eidg. Absch. V² 362.

(4) *Berne à Miron.* 9 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 362. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 2 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 025* f° 198.

(5) *Berne à Miron.* 9 juillet 1623 Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 362. — *Miron à Puysieux.* Soleure, 20 janvier 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 3.

(6) *Puysieux à Miron* 14 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 192. — *Berne au roi.* 19 février 1624 Aff. Etr. Suisse. XV. 33.

(7) *Le roi à Miron.* s. d. (1623). Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 663. — *Herbaut à Miron.* Paris, 24 février 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 34.

(8) *Puysieux à Miron.* 28 octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr *16 027* f° 246.

(9) *Puysieux à Miron.* Paris, 9 et 28 octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr *16 027* f°s 243 et 246

(10) *Puysieux à Miron.* 16 octobre 1623. *Ibid.* f° 244.

(11) *Miron à Puysieux.* Soleure, 23 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 224.

depuis l'arrivée de Miron en Helvétie, eût été tenu à l'écart des libéralités royales.(1) Aussi bien un grand pas venait d'être fait dans la voie de la résistance aux ambitions autrichiennes dans la région des Alpes. Désormais appuyée sur les cantons de la nouvelle confession, la France semblait en mesure de défendre, avec une efficacité plus réelle que par le passé, ses alliés des Ligues Grises et de les soustraire, au prix d'un puissant effort, il est vrai, à la tyrannie que le souverain du Tyrol faisait peser sur elles.(2)

L'Escurial, cédant aux instances du Louvre, consent à ouvrir au Vatican des négociations sur le fond même du différend rhéto-valtelin. — Mécontentement que cette décision provoque à Turin et à Venise. — Projet d'ériger la Valteline en quatrième Ligue. — Démarches entreprises à ce sujet par le Père Valérien, agent du duc de Bavière à Paris. — Elles échouent. — Aspirations des autorités locales de la vallée de l'Adda. — Efforts tentés par les représentants des deux couronnes en vue de s'assurer de l'appui du Saint-Père. — Gueffier remet sur le tapis les articles de Lucerne et les fait agréer à Urbain VIII. — Cette solution, combattue par les Stati liberi de Suisse et d'Italie, est approuvée par le roi Très-Chrétien. — Elle est repoussée par la cour de Madrid.

LIV. Au demeurant, ce n'était pas seulement en Suisse que, vers les derniers mois de cette année 1623, la diplomatie française réussissait, dans une certaine mesure, à tenir en échec celle de l'Escurial. A Rome, en particulier, le commandeur de Sillery semblait à la veille de recueillir le fruit des démarches poursuivies par lui, depuis quelque temps déjà, à seule fin d'amener son collègue espagnol à préciser les conditions auxquelles le roi Catholique consentirait à évacuer la vallée de l'Adda et à la restituer aux Ligues Grises.

Au total, en effet, la cour de Madrid n'avait rien gagné au changement de pontificat survenu au Vatican. Bien au contraire. Les temporisations dont s'était accommodé Grégoire XV, arbitre imposé par l'Espagne à la France dans l'affaire de la Valteline, ne rencontraient aucune faveur auprès de son successeur et répugnaient à la conception très haute que celui-ci se faisait des devoirs d'un pape.

(1) *Miron à Puysieux.* Soleure, 23 septembre 1623. loc. cit. — *Puysieux à Miron.* 24 octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 245. — *Miron à Berne.* Soleure, 19 décembre 1623. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 985. — *Estrées et Miron à Herbaut.* Soleure, 3 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 333.

(2) Apologeticus pro rege christianissimo Ludovico XIII adversus factiosae Admonitionis calumnias in causa Principum foederatorum. (Lutetiae Parisiorum. MDCXXVI.) p. 25 sqq.

Il eût été difficile, d'ailleurs, aux conseillers de Philippe IV de se dérober plus longtemps aux demandes d'explications du Louvre sans courir le risque de provoquer, à la grande joie des souverains indépendants de la Haute-Italie, une rupture entre les deux couronnes. Dès lors, avant même l'ouverture du conclave, l'Escurial s'était résolu à faire parvenir au duc de Pastrana, son ambassadeur à Rome, des pouvoirs aussi étendus que ceux dont, à la requête expresse du nonce à Paris, le roi Très-Chrétien avait pourvu le commandeur de Sillery. (1)

Encore qu'elle ne fût pas spontanée, cette décision coïncidait avec la remise de Chiavenna aux mains des officiers du Saint-Père. Ainsi donc, après trois mois et plus d'atermoiements, la diplomatie castillane consentait enfin à entamer au Vatican des négociations sur le fond du différend rhéto-valtelin. (2) Il y avait là, semblait-il, un acheminement évident vers la solution pacifique que continuaient à préconiser les Brularts. Par suite, ceux-ci ne cherchèrent pas à dissimuler la satisfaction qu'ils en éprouvaient. En revanche, le mécontentement fut grand à Turin, comme à Venise. (3) Et, de fait, ce n'était pas dans l'intention de faire le jeu du gouvernement de Milan, ni de prolonger les incertitudes d'une situation qui leur pesait à tous deux, que le duc de Savoie et le Sénat vénitien avaient ratifié le traité de Paris du 7 février. Ce qu'ils souhaitaient, l'un et l'autre, c'était l'évacuation immédiate de la Valteline par les Espagnols. Ils avaient, il est vrai, acquiescé au « dépôt », mais de guerre lasse et à la demande instante du roi Très-Chrétien, lequel s'était engagé envers eux à ce que tout fût terminé dans les trois mois. Or, déjà l'automne approchait, et les premiers pourparlers s'ébauchaient à peine. Une fois de plus, Olivarès obtenait ses fins, car, de l'avis général, la saison paraissait trop avancée pour que les projets nourris par la Ligue franco-vénéto-piémontaise, soit dans la Péninsule, soit en Allemagne, ne fussent pas ajournés à l'année suivante. (4)

Aussi bien les appréhensions qui se manifestaient parmi les alliés italiens du Louvre n'étaient que trop justifiées. Dans la réalité, l'Escurial n'avait renoncé à aucun de ses desseins. Contraint d'entrer, sous la médiation du Saint-Siège, dans la voie des négociations, son unique souci devait être de gagner du temps, de manière à profiter le plus possible des avantages exceptionnels que lui procurait la possession de la Valteline. (5) En conséquence, Pastrana s'ouvrit à son collègue français d'un projet, très propre, selon lui, à

(1) *Commission du roy d'Espagne au duc de Pastrane, ambassadeur à Rome, pour traicter au nom de son maistre des affaires de la Valteline et les terminer.* Madrid, 14 juillet 1623. Bibl. Nat. f. fr *16 949* f° 95. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 11 août 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(2) *Sillery à Puysieux.* Rome, 10 septembre 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(3) *Girolamo Soranzo e Renier Zen al Senato.* Roma, 1 luglio 1623. Frari. Roma. LXXXVIII 23

(4) *Girolamo Soranzo e Renier Zen al Senato* Roma, 1 luglio 1623. Frari Roma. LXXXVIII 23 *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 2 ottobre 1623. Frari. Francia. LX.

(5) *Girolamo Soranzo e Renier Zen al Senato.* Roma, 9 settembre 1623. Frari Roma. LXXXIX 71

mettre d'accord tout à la fois les Grisons, leurs anciens sujets et les protecteurs avérés de ceux-ci et de ceux-là. (1)

Il s'agissait d'ériger en *quatrième ligue* la vallée de l'Adda et ses dépendances, ou, à tout le moins, la seigneurie de Bormio. Moyennant le payement d'un tribut annuel très modéré, les populations catholiques des provinces rhétiennes d'outre-monts eussent joui d'une autonomie presque complète. Confédérées des Trois Ligues «pour l'interest d'Estat» et alliées des alliés de ces dernières, elles se fussent vu octroyer le droit de s'administrer elles-mêmes et, chose infiniment plus grave, celui de disposer à leur guise des passages auxquels leur pays devait son importance. (2)

L'idée de faire entrer la Valteline dans la république grisonne, en tant que quatrième ligue, n'était pas nouvelle. Germée dans le cerveau d'un obscur capucin, (3) elle avait été reprise et développée au Louvre, dès janvier 1623, par un religieux de cet ordre, le Père Valérien, que la cour de Munich avait chargé d'une mission secrète relative aux affaires du Palatinat. (4) Pas plus que l'Empereur, le duc de Bavière n'approuvait que l'Espagne s'installât à demeure dans la vallée de l'Adda, d'où il lui était loisible d'intervenir à tout propos dans les dissensions des princes allemands. Maximilien préconisait donc la restitution aux Trois Ligues de leurs provinces perdues. (5) Aussi fut-il séduit par l'idée que lui soumit le capucin et prescrivit-il à son représentant occasionnel à Paris de recommander à Sa Majesté Très-Chrétienne l'adoption d'un projet qui, s'il était combattu par les Grisons, (6) ralliait en revanche les suffrages du Saint-Père et des Valtelins et semblait assuré de l'appui du nonce en France. (7)

Jusqu'alors, il est vrai, l'Escurial, jaloux de tenir le Vatican à l'écart des échanges de vues qui se poursuivaient entre les ministres des deux couronnes, s'était montré assez hostile à la proposition bavaroise. Il lui répugnait, en somme, de donner son assentiment à la création d'une quatrième ligue qui, on le redoutait du moins à Madrid, courait risque de se voir, au bout

(1) *Girolamo Soranzo e Renier Zen al Senato.* Roma, 9 settembre 1623. Frari. Roma. LXXXIX. 71. — *Mémoire sur les affaires de la Valteline.* 1623. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 403. — *Le commandeur de Sillery à Puysieux.* Rome, 21 janvier 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Discours sommaire sur les affaires de la Valteline.* Mars 1621. Bibl. Nat. f. fr. *3702* f° 1.

(2) *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline jusques aux articles envoyez par le Sr Gueffier.* 1623. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 116.

(3) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 14 novembre 1623. Frari. Francia LX.

(4) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 28 y 31 de enero 1623. Arch. Nat. *K 1439* n° 21. — *Mirabel al rey.* Paris, 7 febrero 1623. *Ibid.* n° 22. — *Il conte di Verrua al duca di Savoia.* Passy, 14 ottobre 1623. Arch. Torino. (Lett. min. Francia. XXIII.) — L. Arezio. La politica della Santa-Sede rispetto alla Valtellina ecc. (Cagliari 1899.) p. 42 et 76.

(5) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 22 gennaio 1623. Frari. Francia. LVIII; 26 marzo 1623. *Ibid.* LIX.

(6) *Girolamo Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 febbraio 1623 e 1 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XV, XVII.

(7) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 28 y 31 de enero 1623. loc. cit. — *Mirabel al rey.* Paris, 7 febrero 1623. loc. cit. — *Corsini a Ludovisio.* Parigi, 26 maggio 1623. (apud Siri. V. 505.) — *Sillery à Puysieux.* Rome, 23 septembre 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Girolamo Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 ottobre 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

de peu de temps, subjuguée par les trois autres.[1] Mais aussi bien l'évacuation des forts de la vallée par les troupes de Feria devait modifier ces préventions. Désormais, en effet, il y allait de l'intérêt de Philippe IV de favoriser et de faire siennes toutes ouvertures propres à ralentir la marche des négociations. Les instructions expédiées d'Espagne au duc de Pastrana autorisèrent en conséquence celui-ci à soutenir auprès du commandeur de Sillery le projet dont le Père Valérien s'était constitué le champion à Paris.[2]

Les premiers pourparlers relatifs au sort de la Valteline, engagés entre l'envoyé du duc de Bavière et Puysieux, avaient trouvé ce dernier assez hésitant.[3] Au fond, dans l'entourage de Louis XIII, on conservait encore l'espoir d'obtenir des cantons forestiers la promesse stipulée en l'article IV du traité de Madrid, ou, à défaut, d'amener le roi Catholique à se contenter de la garantie unique que lui offrait son beau-frère.[4] Le mois suivant, à l'heure où fut signée la Ligue (7 février), les incertitudes persistaient dans l'esprit des ministres de Sa Majesté que séduisait la perspective de l'extension de l'alliance franco-suisse aux anciennes provinces grisonnes d'outre-monts.[5]

Toutefois, Miron et son collègue au Vatican s'élevaient avec énergie contre l'éventualité d'une solution dont les inconvénients, selon eux, surpassaient de beaucoup le très hypothétique avantage.[6] Outre, en effet, que la proposition bavaroise annulait les clauses essentielles du traité du 25 avril 1621, elle exposait le roi Très-Chrétien à assister, sans intervention possible de sa part, à une rupture irréparable entre ses protégés de la haute vallée du Rhin et les Valtelins que le gouverneur de Milan ne se fût pas fait faute de soutenir avec toutes ses forces.[7] Il eût été non moins imprudent, d'ailleurs, d'adjoindre comme *sixième canton*[8] la Rhétie transalpine aux «Waldstætten» et à Zoug, dont les populations étaient aussi espagnoles «que celles qui naissaient à Madrid»,[9] ou de la partager soit entre les alliés d'Avignon,[10] soit entre les

(1) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 28 y 31 de enero 1623. loc. cit.

(2) *Raisons pour monstrer que l'establissement de la Valteline et comté de Bormio en quatriesme Ligue n'est pas nuisible à la France et, partant, qu'elle doit contribuer à cet establissement.* Octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 117. — *Projet d'accord entre l'Espagne et la France sur les affaires de la Valteline.* 1623. Arch. Nat. *K 1439* n° 14. — *Proposta fatta a N. S. dal Sr Duca di Pastrana per l'erettione della quarta Lega.* Novembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f°s 113 115. — *Memoire pour faire une quatriesme ligue de la Valteline et comté de Bormio, et les articles pour cela.* 5 novembre 1623. Bibl. Nat f. fr. *16 949* f° 116.

(3) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 9 mayo 1623. Arch. Nat. *K 1439* n° 34 — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 3 luglio 1623. Frari. Francia. LIX.

(4) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 28 y 31 de enero 1623. loc. cit.

(5) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 7 marzo 1623. Frari Spagna. LVII 201—203.

(6) *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline, etc.* loc cit.

(7) *Corsini a Ludovisio.* Parigi, 26 maggio 1623. loc. cit. — *Ragioni della Francia contra l'erettione della Valtelina in quarta Legha, datte al papa.* 16 ottobre 1623. Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX. 136.

(8) *Le commandeur de Sillery à Puysieux.* Rome, 23 septembre 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Prove et ragioni contro la Spagna sopra le sue pretensioni nel accomodamento delli affari della Valtellina con Grisoni.* 1623. Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX. 121. — *Discours succinct, etc.* loc. cit.

(9) *Sillery à Puysieux.* Rome, 23 septembre 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(10) *Le commandeur de Sillery à Puysieux.* Rome, 28 mai 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

Trois Ligues au *pro rata* de leur importance, ainsi que le projet en fut soumis au Louvre, en août 1625. (1)

Si inconséquents que fussent à l'ordinaire les procédés de leur politique extérieure, les Brularts ne pouvaient méconnaître la gravité des avertissements qui leur étaient transmis de Rome et de Soleure. Ils repoussèrent, en fin de compte, les ouvertures auxquelles ils s'étaient tout d'abord montrés favorables, et la sage décision qu'ils prirent en cette conjoncture fut peut être l'une des seules que ratifia pleinement Phélypeaux d'Herbaut au lendemain de leur chute. (2)

Cependant les Valtelins et leurs voisins de Chiavenna et de Bormio continuaient à remuer ciel et terre dans l'espoir de retarder le moment où ils seraient contraints de rentrer dans la sujétion des Trois Ligues. (3) C'est ainsi qu'ils venaient de dépêcher au Vatican Prospero Quadrio, le diplomate le plus avisé qui fût parmi eux, et de supplier à nouveau le roi Très-Chrétien et ses ministres de se constituer les défenseurs de leurs intérêts menacés. (4) Réfractaires, surtout depuis l'avènement d'Urbain VIII, (5) à l'idée d'une annexion possible de leurs pays au Saint-Siège, les autorités de la vallée de l'Adda et de ses dépendances n'arrivaient pas, en revanche, à se mettre d'accord entre elles quant au régime le plus propre à satisfaire leurs administrés, au cas où la constitution d'une quatrième ligue eût rencontré d'insurmontables difficultés. (6)

Tandis que la ville de Bormio eût consenti à être rattachée à l'Etat de Terre-Ferme plutôt que de souffrir le retour d'un podestat grison dans ses murs, (7) le gouvernement valtelin examinait successivement toutes les solutions

(1) *Raisons contre la proposition faicte par le Père Hilaire, capuchin, le 20 aoust (1625), de diviser la Valteline et les comtez de Bormio et Chavenne en communes libres et de les unir aux troys ligues en egale portion.* Bibl. Nat. 500 Colbᵗ CCCCXXIX. 180. — Fagniez. Le Père Joseph et Richelieu. I. 202.

(2) *Raisons de la France contre l'érection de la Valteline en quatriesme Ligue, données au pape.* 16 octobre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* fº 118. — *Prove et ragioni, etc.* loc. cit. — *Risposta* (di Gueffier) *alla proposta del duca di Pastrana fatta al papa di mettere la Valtellina in quarta Lega.* Novembre 1623. Bibl. Nat. 500 Colbᵗ CCCCXXIX. 145. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 14 novembre 1623. Frari. Francia. LX. — *Memoire ... qu'il est grandement prejudiciable au roy et à la couronne de France si le roy permet qu'on oste tant soit peu de la souveraine authorité des Grisons pour la bailler aux rebelles valtelins.* 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 111.

(3) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 14 aprile 1624. Frari. Francia. LXI.

(4) *Supplique au roy Très-Chrestien par le clergé et catholiques de la Valteline.* 1623. Bibl. Nat. 500 Colbᵗ CCCXXXIX. 286. — *Mémoire des agents du comté de Bormio au commandeur de Sillery, aux fins que la religion catholique y fut conservée, comme de tout temps, et les autres privilèges.* 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* fº 122. — *Mémoire du Sʳ Quadrio, contenant les demandes des Valtelins pour leur seureté, tant au fait de la religion qu'autrement.* 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* fº 124 — Romegialli. Storia della Valtellina. III. 128. — Quadrio. Dissertazioni intorno alla Valtellina. II. 336, 339. — Dans une dépêche à Miron, datée de Zurich, le 22 mai 1624 (Aff. Etr. Venise. XLIII. 48), Cavazza fait allusion à la mission valteline à Rome, mais lui donne comme chef le Dʳ Schenardi, alors que celui-ci n'était en réalité que l'adjoint de Quadrio.

(5) Romegialli. op. cit. III. 130.

(6) *Schauenstein à Wallier.* Coire, 27 juin 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 46.

(7) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 16 marzo 1624. Frari. Roma. XC. 72. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

de nature à assurer son indépendance presque complète et à creuser un plus large fossé entre la Rhétie de delà et celle de deçà les monts.[1]

Deux projets, entre beaucoup d'autres, semblaient devoir rallier ses préférences. Aux termes du premier, les Grisons eussent renoncé à régir à l'avenir leurs provinces sujettes. En compensation, ils se fussent réservé quelques-uns des attributs de l'autorité souveraine, tels que le droit de faire paix et guerre, d'accorder passage aux armées étrangères et d'entretenir, pour la forme, des gouverneurs catholiques dans le pays.[2] Le second projet, en revanche, présentait une certaine analogie avec celui de la « quatrième Ligue », car il prévoyait l'inféodation de la Valteline aux Valtelins par leurs anciens maîtres, moyennant un « cens » annuel dont l'importance demeurait à fixer. Même dans ce cas, il est vrai, les Trois Ligues eussent conservé une souveraineté à tout le moins nominale sur la vallée de l'Adda. Et cette simple constatation avait suffi pour que l'espoir s'enracinât à Sondrio que le roi Très-Chrétien ne repousserait pas une solution qui ne contrevenait pas, croyait-on, aux engagements contractés envers les Grisons par ses ambassadeurs en Helvétie.[3]

Les Valtelins ne se trompaient guère dans leurs prévisions. Dix-huit mois ne s'étaient pas écoulés que les négociateurs du traité de Monçon, s'inspirant de ce second projet, en reproduisaient presque intégralement les clauses dans l'instrument soumis par eux à la ratification des deux rois. Néanmoins, en octobre 1623, encore que le gouvernement de la France fût aux mains de ministres incapables, on estimait au Louvre qu'il y allait de l'honneur et de la réputation de Sa Majesté de poursuivre la pleine et entière restitution de la vallée de l'Adda aux Grisons.[4] Cette restitution se trouvait, il est vrai, différée, grâce aux exigences du Saint-Père, soucieux d'assurer l'exercice exclusif du culte catholique dans les provinces dont il avait accepté le dépôt. Mais, de là à tolérer que la question de la souveraineté des Trois Ligues fût l'objet d'un nouvel examen, il y avait loin.[5] Soit en prêtant serment à l'autorité rhétienne, soit en lui faisant offrir un cens annuel, au cas où elle eût renoncé à réclamer le rétablissement du *statu quo ante*, les Valtelins avaient suffisamment caractérisé la nature des liens qui les rattachaient à leurs voisins

(1) *Partis mis en avant pour la remise de la Valteline, avec le jugement sur chacun d'iceux.* 1625 Bibl. Nat. 500 Colb^t CCCCXXIX. 174.

(2) *Autres articles d'accommodement sans l'infeodation de la Valteline, donnes au cardinal par le Sr Gueffier.* 15 août 1625. Bibl. Nat. 500 Colb^t CCCCXXIX. 179.

(3) *Partito d'accommodamento delle differenze tra Grisoni e Valtellini.* 1624. Bibl. Nat. 500 Colb^t CCCCXXIX. 148. — *Partis mis en avant pour la remise de la Valteline, etc.* 1625. — *Articles d'accommodement moyennant l'inféodation de la Valteline.* Limours, 10 août 1625. — *Raisons pour le party proposé de l'inféodation de la Valteline.* 1625. Bibl. Nat. 500 Colb^t CCCCXXIX. 174, 176, 179.

(4) *Mémoire... qu'il est grandement préjudiciable au roy, etc.* loc. cit. — *Mémoire... que la république des Grisons sera renversée de fond en comble, si on leur oste tant soit peu de leur authorité souveraine, etc.* Aff. Etr. Grisons. V. 184.

(5) *Mémoire à Sa Sainteté sur les affaires de la Valteline.* 1623. Bibl. Nat. 500 Colb^t CCCCXXIX. 146.

du nord. En d'autres termes, leur vassalité à l'égard de ces derniers n'était pas contestable. (1)

Il avait été convenu entre Grégoire XV et les ambassadeurs des deux couronnes accrédités auprès de sa personne que, le jour où les négociations s'ouvriraient d'une manière définitive, elles porteraient en première ligne sur la démolition des forts et, subsidiairement, sur la restitution de la Valteline aux Ligues Grises. L'arrivée de Gueffier à Rome, bientôt suivie du décès du Pontife et de l'avènement d'Urbain VIII, ne permit pas de mener à bien cette sage combinaison. Encore qu'elle ne cessât de gagner du terrain, l'idée de la restitution parut prématurée. Il fut, en conséquence, décidé, d'un commun accord, malgré l'opposition de Venise. que les membres de la conférence s'occuperaient, avant toutes choses, d'arbitrer le différend confessionnel dont la persistance avait entravé l'exécution du traité de Madrid. (2) C'était une imprudence, sinon une faute. Autant, en effet, les Grisons se fussent montrés accommodants, s'ils avaient été certains de recouvrer leurs provinces perdues, au prix de concessions, même importantes, accordées à leurs sujets catholiques, autant, en revanche, ils devaient hésiter à entrer dans cette voie, dès l'instant où, la question religieuse une fois tranchée, celles de la démolition et de la restitution demeureraient à régler. (3)

Au surplus, l'opinion publique en Europe n'avait jamais varié dans son appréciation des mobiles auxquels obéissaient les inspirateurs responsables de la politique de l'Espagne. Parmi les *Stati liberi*, aussi bien que chez leurs adversaires, il ne se fût trouvé personne pour prendre au sérieux le prétexte d'intérêt confessionnel invoqué par l'Escurial comme justification des procédés de ses ministres dans la Haute-Italie, à la veille et au lendemain de la Saint-Barthélemy valteline. A Rome même, en janvier 1623, le cardinal Ludovisio n'avait-il pas avoué à Sillery que ce « prétexte » lui semblait une « mocquerie », étant donné surtout que la cour de Madrid s'abstenait de porter secours aux catholiques d'Allemagne, autrement menacés que ne l'étaient ceux de la région des Alpes? (4)

Et pourtant, telle était l'importance que chacun des deux monarques attachait à se concilier, le cas échéant, l'appui et les sympathies du Saint-Père, que le Louvre renonçait en réalité à réclamer l'intégrale exécution du traité de Madrid (5) et qu'il eût volontiers fait siennes les concessions obtenues des Trois Ligues, « en matière de religion », par l'Espagne et l'Autriche à Milan et à Lindau, s'il n'avait craint de paraître ratifier, dans une mesure

(1) *Mémoire des raisons des Grisons sur la Valteline, donné à Mons' le cardinal de Richelieu.* 1625. Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX. 173.

(2) *Girolamo Soranzo e Renier Zen al Senato.* Roma, 1 di luglio 1623. Frari. Roma. LXXXVIII. 23. — *Marquemont au roi.* Rome, 3 mars 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3628.*

(3) *Girolamo Soranzo e Renier Zen al Senato.* Roma, 1 luglio 1623. loc. cit.

(4) *Le commandeur de Sillery à Puysieux.* Rome, 17 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(5) *Renier Zen al Senato.* Roma, 8 ottobre 1623. Frari. Roma. LXXXIX. 503.

quelconque, des conventions politiques aussi dommageables à ses intérêts qu'à ceux de ses protégés de Rhétie. (1)

Dans ces conditions, l'entente devenait possible. Gueffier s'efforça de la réaliser, moins toutefois à l'avantage de la France qu'à la confusion des Vénitiens et des Grisons, car sa haine envers ceux-ci, comme envers ceux-là, ne désarmait pas. (2) Depuis plus de deux ans, l'ancien ambassadeur à Coire tenait en réserve les « articles » dits de Lucerne, à la rédaction desquels le nonce en Helvétie et lui avaient collaboré, mais que les Suisses protestants et leurs alliés de la haute vallée du Rhin s'étaient refusés à accepter. L'occasion lui sembla propice de les mettre derechef sur le tapis. A son instigation, Urbain VIII résolut de se les approprier et de les insérer dans le projet d'accord qu'il se trouva bientôt en état de présenter à l'agrément des deux couronnes.

Aux termes de cet écrit, l'exercice du culte évangélique en Valteline était prohibé. D'autre part, encore qu'ils fussent autorisés à séjourner trois mois par an sur les rives de l'Adda, les adeptes des nouvelles doctrines se voyaient obligés de vendre à des catholiques les biens qu'ils possédaient dans la Rhétie de delà les monts. (3) Toutes les clauses purement confessionnelles des traités de Milan et de Lindau demeuraient en vigueur. Non contents de promettre de s'y conformer, les Grisons consentaient par avance à la perte de leur souveraineté, au cas où ils les eussent violées. Mais il y avait plus. Le pape, le roi de France, le duc de Savoie et le sénat de Venise se portaient garants de l'exécution des engagements pris par les deux Ligues et la seigneurie de Mayenfeld. Et, tandis que ces dernières reconnaissaient aux deux rois le droit de protéger contre elles les rebelles de 1620, (4) Louis XIII et Philippe IV n'hésitaient pas à répondre, conjointement ou séparément, envers le Saint-Père, arbitre des différends « pour la religion » à naître entre Valtelins et Grisons, de la stricte observation du traité par ceux-ci. (5) C'était même à Sa Majesté Très-Chrétienne que fût incombée la tâche ingrate de contraindre, au besoin par la force, ses alliés de Rhétie à se soumettre, dans un délai de quatre mois, à la sentence de la curie romaine. Enfin, supposé que, contre toute prévision, les catholiques de la vallée de l'Adda eussent eu à subir une attaque à main armée de la part de leurs anciens maîtres, le roi d'Espagne ou son gouverneur de Milan conservaient la faculté de les secourir à la première alerte et d'envahir le territoire grison. (6)

(1) *Puysieux au commandeur de Sillery.* Paris, 21 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXX. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 22 gennaio 1623 Frari. Francia. LVIII.

(2) *Renier Zen al Senato.* Roma, 3 ottobre 1623. Frari. Roma. LXXXIX.

(3) *Articles que je* (Gueffier) *presentay au pape Urbain VIII sur le faict de la religion catholicque en Valteline.* 1623. Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 128.

(4) *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline, etc.* loc. cit.

(5) *Partis pour la seureté que l'on desire des Grisons, moyennant la restitution de la Valteline.* 1623. Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 135. — *Discours succinct, etc.* loc. cit.

(6) *Apostilles sur certains articles envoyez d'Espagne à la cour et à Rome par Mr Du Fargis sur les affaires de la Valteline.* 1624. Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 129. — *Discours succinct, etc.* loc. cit.

Les négociations ouvertes, en septembre, sous la médiation pontificale avaient été conduites très secrètement. D'un commun accord, les ambassadeurs des deux couronnes avaient laissé leurs collègues de Savoie et de Venise dans la plus complète ignorance de ce qui se traitait au Vatican. (1) Aussi, lorsque, vers le commencement de novembre, le bruit se répandit qu'un arrangement relatif à la pacification du différend rhéto-valtelin avait été conclu sans que les principaux intéressés eussent été appelés à donner leur avis, la surprise et l'indignation se firent-elles jour tant en Suisse qu'en Italie, où le pape se trouva bientôt seul à défendre son œuvre. De Turin, de Venise, de Zurich, de Coire, les protestations affluèrent contre celle-ci. On s'attendait, en revanche, à ce que les auteurs des «Vêpres» de juillet 1620 applaudissent à un projet qui les favorisait si manifestement. Il n'en fut rien. A Sondrio, comme à Bormio, on parut regretter que la cause catholique n'eût pas été mieux défendue et que les Trois Ligues conservassent un droit de souveraineté, si atténué fût-il, sur leurs provinces d'outre-monts. (2)

La perplexité ne fut pas minime au Louvre lorsqu'il devint nécessaire de s'y prononcer pour ou contre l'acceptation des articles de Rome. D'une part, le roi, contrairement à l'opinion de son représentant auprès du Saint-Siège, estimait excessives les pénalités encourues par les Grisons au cas d'un conflit entre eux et les Valtelins. (3) D'autre part, le commandeur de Sillery, sur l'esprit duquel, malgré qu'il en eût, les conseils de Gueffier ne laissaient pas de faire impression, (4) insistait auprès de ses parents à la cour pour que le traité ne fût pas rejeté, d'autant qu'il constituait à ses yeux un succès indiscutable à l'actif de la diplomatie française. (5) Une fois de plus, Louis XIII céda. (6) L'ambassadeur reçut des pleins pouvoirs, et son adjoint fut invité à gagner Coire, où il répondait par avance d'enlever facilement l'adhésion des Ligues Grises, tandis que son collègue en Suisse solliciterait celle des cantons. (7) Pastrana ayant approuvé, sans modification aucune, l'œuvre à laquelle il avait collaboré et s'étant chargé d'en recommander la ratification à son maître (6 novembre), (8) on commençait, à Rome et à Paris, à se bercer de l'espoir que l'exécution des stipulations arrêtées au Vatican était imminente. Mais aussi bien l'Escurial ne songeait pas à mettre un terme à la situation

(1) *Sillery à Puysieux.* Rome, 27 novembre 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 7 dicembre 1623. Frari. Francia. LX.

(2) Mohr. Geschichte von Currätien. II. 804.

(3) *Party pour la seureté de la religion catholique en Valteline, présenté au pape Urbain VIII, le 18 octobre 1623.* Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX. 147.

(4) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 17 luglio 1623. Frari. Francia. LIX. — *Renier Zen al Senato.* Roma, 3 ottobre 1623. Frari. Roma. LXXXIX.

(5) *Sillery à Puysieux.* Rome, 23 septembre et 7 et 20 novembre 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(6) *Mémoire sur les affaires de la Valteline.* 1623. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 403.

(7) *Sillery à Puysieux.* Rome, 7 novembre 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Puysieux au commandeur de Sillery.* 24 novembre 1623. Aff. Etr. Rome. XXX.

(8) *Capitolationi tra i due re per l'accommodamento delle differenze che pendono tra Grigioni e popoli della Valtellina e contado di Bormio.* 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f°s 112. 133; f. fr. *17 984.* — *Manifeste ou remonstrance au roy sur les affaires de la Valteline.* 1624. Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX. 162.

privilégiée dont il jouissait en Valteline. Dans la réalité, son opposition inattendue suffit à réduire à néant le résultat de trois mois de négociations laborieuses.

Le roi d'Espagne se refuse à ratifier le traité intervenu à Rome sous la médiation du pape. — Il réclame l'insertion d'une clause l'autorisant à faire usage, en tout temps, de la route militaire Colico-Bormio. — Négociations intempestives de Du Fargis à Madrid. — Elles sont désavouées par le roi Très-Chrétien. — Mission de Renzi à Paris. — Propositions dont est porteur cet agent d'Olivarès. — Objections qu'elles soulèvent. — Le Louvre se décide à les repousser.

LV. De Madrid, l'on suivait avec une attention vigilante, mais aussi avec le secret désir de les voir échouer, les négociations engagées entre le pape et les ambassadeurs des deux couronnes. Le courrier parti du Vatican le 6 novembre, porteur des articles approuvés par Pastrana,(1) surprit donc et déconcerta quelque peu la diplomatie de l'Escurial. La situation de celle-ci devenait, en effet, délicate. Désavouerait-elle son représentant auprès du Saint-Siège, et ce malgré la déclaration solennelle, arrachée naguère à Olivarès, que le collègue castillan du commandeur de Sillery était muni de pleins pouvoirs? (2) Le Conseil d'Etat consulté opina pour l'affirmative. Il s'agissait, avant toutes choses, de maintenir ouvertes, par la vallée de l'Adda, les communications entre la branche allemande et la branche espagnole de la maison d'Autriche. En conséquence, dès le 10 décembre, Philippe IV signifia impérieusement au nonce qu'il se refusait à ratifier le traité intervenu à Rome sous la médiation d'Urbain VIII. (3) Les raisons données par le roi Catholique à l'appui de sa décision étaient de deux sortes. D'une part, il y allait, selon lui, de sa réputation que les Ligues Grises demeurassent déchues de tout droit de souveraineté sur leurs anciennes provinces sujettes. N'en avait-il pas pris l'engagement formel en présence des députés que ces dernières lui avaient dépêché à Madrid? D'autre part, « l'interest de son Estat » était en jeu. (4) Outre que les ducs de Milan n'avaient jamais fait abandon de leurs prétentions, d'ailleurs peu défendables, sur la Valteline, n'était-il pas équitable que l'Espagne, en compensation des dépenses consenties par elle pour assurer la prédominance

(1) *Discours succinct, etc.* loc. cit.

(2) Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 381.

(3) *Mémoire sur les affaires des Grisons.* 1624. Aff. Etr. Grisons. II. (« En l'an 1621 », etc.) — *Manifeste ou remonstrance au roy sur les affaires de la Valteline.* 1624. Bibl. Nat 500 Colb' CCCCXXIX. 162

(4) *Manifeste ou remonstrance au roy, etc.* loc. cit.

de la « vraye religion » dans cette vallée, conservât à sa disposition les passages conduisant du Cômasque dans le Vinstgau, sinon ceux aboutissant dans la haute vallée du Rhin? (1)

Ainsi donc toute équivoque disparaissait. Au mépris des protestations de désintéressement spontanément formulées par Philippe III et renouvelées dans la suite, soit par son successeur, soit par Feria ou Mirabel, (2) ce n'était pas à seule fin de sauvegarder l'existence du catholicisme aux frontières de la Lombardie que l'Escurial s'était immiscé dans les affaires intérieures des Grisons. (3) Le mobile qui l'avait fait agir était infiniment moins louable et surtout moins avouable. Après avoir renoncé elle-même, le 25 avril 1621, au bénéfice de la jouissance des routes des Alpes rhétiennes, de manière à en exclure avec une certitude complète la république de Venise; (4) après avoir implicitement reconnu, dans le texte des traités de Milan et d'Aranjuez (janvier—mai 1622), et, plus tard, à l'occasion de l'évacuation de Chiavenna par ses troupes, qu'elle n'était pas fondée en droit à réclamer un privilège dont la France s'était, au prix de réels sacrifices, réservé le monopole « pour elle seule », sinon « pour elle et ses amis », ainsi qu'on l'affirmait à tort à Paris, l'Espagne, grâce à ses injustifiables revendications, rendait inutiles les efforts faits par le Louvre et le Saint-Siège en vue de la pacification du différend rhéto-valtelin. (5) De plus, elle réveillait les inquiétudes dans la Haute-Italie en menaçant le pape de lui reprendre le dépôt, (6) plutôt que de consentir à perdre un passage dont la conservation lui importait autant que celle du pont de Grezin sur le Rhône, concédé par Henri IV à Philippe III, à l'effet de faciliter la sortie de la Péninsule des forces milanaises dirigées sur les Flandres. (7)

La prétention émise par les Espagnols de se réserver dans l'avenir le principal avantage que leur procurait la possession momentanée de la Valteline ne prenait pas la diplomatie française au dépourvu. Depuis trois ans, au moins, on se préparait à Paris à faire face à cette éventualité. (8) C'est ainsi que l'instruction remise au Sr de Montholon, à la veille de son départ pour la Suisse, prescrivait à ce diplomate de rejeter sans examen toute proposition

(1) *Mémoire des raisons d'Espagne pour avoir les passages de la Valteline* (avec les réponses de *Gueffier*). 1623. Bibl Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 139. — *Marquemont au roi.* Rome, 16 mars 1624. loc. cit. — *Ragioni degli Spagnuoli per i passi.* (ap. Siri. Mem. recondite. V. 610.) — V. Siri. Memorie recondite. V. 518. — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 382.

(2) *Prove et ragioni contro la Spagna sopra le sue pretentioni nel accommodamento delli affari della Valtellina con Grisoni.* 1623. Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 121.

(3) *Ragioni contra la pretentione di Spagna di riservarsi li passi della Valtellina, restituendola.* 1623. Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 118. — *Mémoire donné à Mr de La Vieuville contre la prétention d'Espagne sur les passages de la Valteline.* 1624. *Ibid.* 154.

(4) *Manifeste ou remonstrance au roy sur les affaires de la Valteline.* 1624. Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 162.

(5) *Ragioni contra la pretentione di Spagna, ecc.* loc. cit.

(6) *Du Fargis au commandeur de Sillery.* Madrid, 19 décembre 1623. Aff. Etr. Rome. XXX.

(7) *Ragioni degli Spagnuoli, ecc.* (ap. Siri. V. 610.)

(8) *Puysieux au commandeur de Sillery.* Paris, 21 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXX.

par laquelle Feria tenterait de contester le droit exclusif que s'attribuait Sa Majesté Très-Chrétienne de disposer à son gré des grandes voies aussi bien que des défilés des Alpes rhétiennes.[1]

Une alerte plus sérieuse se produisit en avril 1623. Avec raison on put craindre, à ce moment-là, que l'Escurial, sur le point de se dessaisir des forts de la vallée au profit du Saint-Siège, ne cherchât à imposer à celui-ci, par un acte authentique, l'obligation de lui laisser ouverte en tout temps la route militaire Colico-Bormio. Il n'en fut rien heureusement. Toutefois, quelques semaines plus tard, Du Fargis se croyait en mesure d'avertir son maître qu'Olivarès ne cesserait d'entraver la marche des négociations dans la Ville Éternelle, jusqu'au jour où la question des passages serait réglée à l'entière satisfaction de l'Espagne.[2]

A dater de cette époque, on s'attendait donc à Paris, comme à Venise et à Rome, d'ailleurs, à ce que le roi Catholique démasquât brusquement son jeu.[3] En revanche, l'on était loin de supposer que l'ambassadeur français à Madrid, lequel avait à se faire pardonner les articles d'Aranjuez, fût assez oublieux de son devoir pour contrecarrer les instructions adressées à l'un de ses collègues au Vatican et, par suite, pour servir les desseins de la cour où il était accrédité.[4] Ce fut là cependant ce que le Louvre ne parvint pas à éviter. Ce « fol de Du Fargis », ainsi que l'appelait Richelieu, qui, devenu premier ministre, hésita néanmoins à le sacrifier, continuait, au mépris des ordres de Puysieux, à s'ingérer toujours plus avant dans les affaires des deux Rhéties.[5] Bientôt même, il se laissa entraîner par le Comte-Duc à jeter, de concert avec ce dernier, les bases d'un traité plus favorable encore aux catholiques que ne l'était celui de Rome,[6] car les cantons suisses eussent été garants de son observation.[7] De plus, les Espagnols s'y réservaient le droit aux passages de la Valteline, clause sans importance, au sens de Du Fargis,[8] et concédaient aux Grisons, en échange de ce privilège, ainsi que de la restitution et de la démolition des forts, la liberté du commerce en Lombardie.[9]

(1) *Instruction baillée au Sr de Montholon s'en allant ambassadeur extraordinaire aux Ligues.* 2 mars 1621. Bibl. Nat. f. fr. *4112* f° 221.

(2) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 3 juin 1623. Frari. Spagna. LVII. 229.

(3) *Puysieux au commandeur de Sillery.* Paris, 21 janvier 1623. loc. cit.

(4) *Sillery à Puysieux.* Rome, 4 janvier 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX. — V. Siri. Memorie recondite. V. 552.

(5) *Puysieux au commandeur de Sillery.* 4 janvier 1624. Aff. Etr. Rome. XXX. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 24 febbraio 1624. Frari. Francia. LX.

(6) V. Siri. Memorie recondite. V. 552–553.

(7) *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline.* 1623. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 116.

(8) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 3 juin 1623. loc. cit. — *Du Fargis au commandeur de Sillery* Madrid, 19 décembre 1623. Aff. Etr. Rome. XXX.

(9) *Apostilles sur certains articles envoyez d'Espagne à la cour et à Rome par M^r Du Fargis, etc* 1624. Bibl. Nat. 500 Colb^t CCCCXXIX. 129. — *Scappi à Miron.* Lucerne, novembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 919* f° 109. — *Relation d'Espagne par Du Fargis, envoyée en mars 1624.* Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 389

Divulguées presque simultanément à Paris et en Italie, les nouvelles successives du rejet des articles du pape par Philippe IV et de l'élaboration d'un projet d'entente par l'Escurial soulevèrent une émotion d'autant plus profonde en France et au Vatican que, soit calcul, soit inconscience, Du Fargis s'appliquait, depuis peu, à assurer les Brularts des intentions pacifiques de la cour de Madrid. (1)

L'initiative prise par le roi Catholique d'ouvrir des conférences en Espagne, tout en ne retirant pas des mains de Pastrana les pleins pouvoirs qu'il lui avait délégués en juillet, constituait une offense à l'égard du Saint-Père, gardien du dépôt. Urbain VIII la ressentit très vivement et, d'accord avec le commandeur de Sillery, songea de prime abord à résigner la mission qu'il avait assumée. (2) C'eût été un acheminement vers la rupture. Gueffier réussit à la prévenir en persuadant à la fois à l'ambassadeur et au Souverain Pontife que le Conseil royal persistait à se montrer partisan des solutions amiables. (3)

A la vérité, l'ancien envoyé à Coire connaissait à merveille les dispositions intimes de ses chefs et courait au-devant des désirs du vieux chancelier, lequel avait pour maxime « qu'il estoit toujours temps de rompre ». (4) Au surplus, un effort sérieux allait être tenté au Louvre, afin de procurer la ratification française du traité si imprudemment consenti par Du Fargis. Le 27 décembre 1623, soit le jour même où le pape recevait à Rome l'avis du rejet de ses propositions par Philippe IV, (5) un chapelain de celui-ci, Matteo Renzi, agent secret d'Olivarès en Allemagne, s'ouvrait à Puysieux d'un « tempérament pour le faict des passages de la Valteline ». (6) A en croire ce personnage, son maître se fût obligé volontiers à ne faire pénétrer de Souabe en Italie, par la vallée de l'Adda, que des troupes destinées à la défense de Milan et non point à l'offensive « contre les alliés de la France ». D'autre part, l'emploi des forces dépêchées en sens inverse eût été strictement limité aux opérations militaires engagées outre-Rhin « contre les vassaux hérétiques et rebelles de la maison d'Autriche ». (7) Pareil compromis avait été suggéré naguère, en août 1622, à la veille des conférences de Lindau, par l'abbé de Disentis, lequel préconisait l'octroi des routes alpestres à l'Espagne, sans conditions dans le dernier cas, et pour la défensive seulement dans le premier. (8)

(1) *Sillery à Puysieux.* Rome, 30 octobre 1623 et 4 janvier 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 26 gennaio 1624. Frari. Francia. LX.

(2) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 6 gennaio 1624. Frari. Roma. LXXXIX. 34. — *Mémoire sur les affaires de la Valteline.* 1624. Bibl. Nat. Coll. Brienne.CXVII. 403.

(3) *Le commandeur de Sillery à Puysieux.* Rome, 4 janvier 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(4) *Sillery à Puysieux.* Rome, 4 janvier 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(5) *Mémoire ou remonstrance au roy sur les affaires de la Valteline.* 1624. loc. cit.

(6) *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline, etc.* 1623. loc. cit. — *Proposition faite à Puysieux par Matteo Renzi,* 27 décembre 1623. Aff. Etr. Rome. XXVIII. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 24 febbraio 1624. Frari. Francia. LX.

(7) *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline, etc.* loc. cit. — *Renzi au nonce en Espagne.* 7 janvier 1624. *Ibid.* — *Du Fargis à Puysieux.* Madrid, 9 février 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(8) *Scaramelli al Senato.* Zurigo, 27 agosto 1622. Frari. Svizzeri. XV

Enfin, il n'était pas jusqu'au nonce Scappi qui ne se crût assuré de ramener la concorde entre les deux couronnes, pourvu que l'une d'elles renonçât à son privilège et accordât la liberté des passages à tous les princes catholiques. (1)

En favorisant l'éclosion de projets aussi divers, l'Escurial n'était mû que par le désir d'éluder à jamais l'exécution du traité de Madrid. (2) Renzi, d'ailleurs, s'ingéniait à compliquer l'affaire. Tantôt le chapelain de Philippe IV recommandait la conclusion d'une ligue hispano-française pour l'écrasement des hérétiques; tantôt il proposait la démolition immédiate des forts, tempérée, il est vrai, par la prolongation de la durée du dépôt aux mains du pape jusqu'au complet accommodement de toutes difficultés. (3)

En présence de cette situation nouvelle, le chancelier et son fils demeuraient très perplexes. D'un côté, Du Fargis leur faisait entrevoir que les Espagnols étaient disposés à réduire leurs prétentions et à n'insister désormais que sur la question du maintien constant des communications entre Milan et la Souabe par le Splugen et le Stelvio. De l'autre, le commandeur de Sillery, influencé par Gueffier, opinait pour que l'on recourût à un moyen terme et que l'usage des grandes voies alpestres, autorisé d'Italie en Allemagne, fût prohibé dans le sens contraire. (4) Or, Puysieux ne semblait pas éloigné de céder. Partisan de la paix à tout prix, il se montrait favorable au rasement préalable des ouvrages fortifiés de la vallée de l'Adda et, au même temps, faisait assurer Olivarès que le roi Très-Chrétien ne soutiendrait point les entreprises de Mansfeld. (5)

Néanmoins, il ne parut pas possible de ne point prendre, en une circonstance aussi délicate, l'avis du Saint-Père et celui des alliés d'Avignon. (6) Ce fut une heureuse inspiration. Pour Charles-Emmanuel, comme pour les Suisses, l'octroi de la route militaire Colico-Bormio à l'Espagne ne pouvait être que désastreux, puisque cet octroi eût diminué l'importance des passages du Piémont et de ceux du Gothard. (7) Pour la république de Saint-Marc, les inconvénients n'eussent pas été moindres, car il fallait s'attendre à ce que le voisinage des forces milanaises provoquât de continuelles alertes aux frontières du Brescian et du Bergamasque. (8) Au sentiment d'Urbain VIII enfin, il y allait du prestige du Saint-Siège que les articles de Rome fussent

(1) *Scappi à Miron.* Lucerne, novembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* f° 104.

(2) *Discours succinct, etc.* loc. cit. — *Relation d'Espagne, par le S^r Du Fargis, envoyée en mars 1624* Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 389.

(3) V. Siri. Memorie recondite. V. 559. — *Olivarès à Renzi.* 22 décembre 1623. Bibl. Nat. Coll. Du Puy CCCCLIV. 72. — *Renzi à Olivarès.* Paris, 6 janvier 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII. — *Matteo Renzi au nonce du pape en Espagne.* 7 et 13 janvier. — *Le nonce d'Espagne à Renzi.* 4 février 1624. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 72.

(4) *Discours succinct, etc.* loc. cit. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 26 janvier 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX

(5) *Puysieux au commandeur de Sillery.* 4 janvier 1624. Aff. Etr. Rome. XXX. — *Renzi à Olivarès* 6 janvier 1624. loc. cit. — *Sillery à Puysieux.* Rome, 24 janvier 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(6) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 6 gennaio 1624. Frari. Roma. LXXXIX. 34.

(7) Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 389.

(8) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 6 gennaio 1624 (2da). Frari. Roma. LXXXIX. 35.

acceptés sans modifications essentielles par les deux couronnes. Au reste, n'y avait-il pas comme une sorte d'accord, fortuit sans doute, mais d'autant plus digne d'attention, entre le pape, le duc de Savoie, le Sénat vénitien et les cantons protestants pour reconnaître que la plus légère atteinte portée aux privilèges dont jouissait la France « en matière de passages » entraînerait l'asservissement effectif de la Valteline à la Lombardie, (1) l'entrée des Ligues Grises dans la clientèle du roi Catholique, la jonction permanente des deux maisons d'Autriche et, surtout, en ce qui concernait le Louvre, disgrâce vraiment irréparable, un tel amoindrissement d'autorité morale, qu'aucun obstacle n'eût désormais empêché l'Escurial d'achever la ruine des *Stati liberi!* (2)

De si graves et si pressantes considérations ne pouvaient manquer de faire impression sur l'esprit du roi Très-Chrétien. Elles le décidèrent à demeurer inflexible dans sa résistance aux empiétements espagnols. (3) En vain la reine-mère s'offrit-elle à trouver un terrain de conciliation entre son fils et son gendre; en vain ce dernier laissa-t-il entendre que son gouvernement était prêt à solliciter comme une faveur ce qu'il exigeait naguère comme un droit, (4) à prendre l'engagement formel de retirer à bref délai ses armes de la Valteline, à procurer la démolition des forts, à faire abandon de ses prétentions éventuelles sur tout ou partie des provinces rhétiennes d'outremonts, à ne jamais conclure de traité politique avec les Grisons et enfin à surseoir au renouvellement de son alliance avec les Etats de la Suisse catholique. (5) Confiant dans l'appui du Saint-Père, (6) Louis XIII fit savoir à Philippe IV qu'il ne s'opposerait pas à ce que l'Escurial entamât avec les Trois Ligues des négociations quant à la liberté des passages, mais à la condition que les articles de Madrid seraient au préalable intégralement exécutés. (7) Certain, dès lors, que toute insistance de sa part deviendrait inopportune, Renzi reprit, dès les premiers jours de janvier 1624, le chemin de Madrid. (8)

L'occupation de la Valteline par les troupes du Saint-Siège rend plus précaire encore la situation des Trois Ligues. — Violente réaction catholique parmi ces dernières. — Mission accomplie à Coire par le nonce Scappi. — Traité

(1) *Sillery à Puysieux.* Rome, 8 janvier 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(2) *Prove et ragioni contro la Spagna, ecc.* loc. cit. — *Mémoire donné à Mr de La Vieuville contre la prétention d'Espagne, etc.* loc. cit.

(3) V. Siri. Memorie recondite. V. 559, 610—611.

(4) *Renzi au nonce en Espagne.* 14 janvier 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(5) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 6 décembre 1623. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(6) *Puysieux au commandeur de Sillery.* 21 décembre 1623. Aff. Etr. Rome. XXX.

(7) *Ragioni contra la pretentione di Spagna di riservarsi li passi della Valtellina, restituendola.* 1623. Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 118.

(8) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 6 gennaio 1624. Frari. Roma. LXXXIX. 34. — *Renzi à Du Fargis.* 9 janvier 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII; *au nonce en Espagne.* 7 janvier 1624. *Ibid.*

de décembre 1623. — L'archiduc d'Innsbruck arrache aux Grisons une nouvelle ratification des « articles » relatifs au Steig. — Hésitations des Suisses. — Conditions auxquelles Léopold consent à l'évacuation de la Rhétie par ses troupes. — Convention austro-grisonne du 7 février 1624. Les partisans de la France s'opposent vainement à sa ratification. — Négociations entamées par Casati dans la haute vallée du Rhin. — Fins que poursuit la diplomatie de l'Escurial.

LVI. Tandis que le sort des Grisons se débattait au Vatican, où la diplomatie du Louvre s'acheminait à un nouvel et humiliant revers, l'Escurial, aussi bien que la cour d'Innsbruck au reste, soucieux de prévenir, le cas échéant, les inconvénients d'une restitution effective de la Valteline à ses anciens maîtres, s'attachait à procurer aux catholiques de Rhétie des avantages confessionnels et politiques tels que, grâce à eux, l'influence austro-papaline se fût, à bref délai, substituée à celle de la France dans la haute vallée du Rhin. (1)

Ainsi que je l'ai dit ailleurs, les Grisons, quelque défiance que leur inspirât l'entente conclue entre Madrid et Rome au sujet de leurs provinces d'outre-monts, avaient été des premiers à féliciter Urbain VIII de son avènement et le duc de Fiano de sa prise de possession des forts de la Valteline. (2) Espéraient-ils que cette démarche courtoise leur concilierait la bienveillance du Saint-Père et que le voisinage des troupes pontificales serait, en fin de compte, moins préjudiciable à leurs intérêts que celui des *tercios* espagnols? S'ils se bercèrent en vérité de cette illusion, il convient de reconnaître qu'elle devait être cruellement déçue. Jusqu'alors, en effet, ni l'évêque de Coire, ni le nonce, partisans tous deux d'une politique de propagande violente, n'avaient réussi à gagner à leurs vues les chefs de l'armée archiducale cantonnée en Rhétie. Le comte de Sulz, entre autres, s'était refusé avec énergie à appuyer de son intervention, même nominale, les mesures arrêtées par le clergé catholique dans le dessein d'entraver le libre exercice du culte parmi les communes de la nouvelle confession. Or, du jour où les forces du Saint-Siège se furent établies dans la vallée de l'Adda, la situation déjà très précaire des Trois Ligues empira singulièrement.

Enhardi par les incursions répétées que les papalins ne tardèrent pas à faire de Chiavenna dans le Val Bregaglia (3) et, de plus, incité sous main par le général de ces derniers, marquis de Bagni, le titulaire de l'évêché grison, Jean Flugi d'Aspermont, réinstallé depuis peu au « Hof », grâce à la protection des

(1) *Scappi al cardinale segretario di Stato.* Lucerna, 6; Disentis, 27 novembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.) loc. cit.

(2) *Carazza al Senato.* Zurigo, 16 giugno 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — *Les Ligues Grises à Miron.* Coire, 18/28 mars 1624. Aff. Étr. Grisons. III. 81.

(3) *G. Carazza al Senato.* Zurigo, 9 febbraio 1624. Frari. Svizzeri. XVI.

Autrichiens, n'assigna bientôt plus de bornes à son prosélytisme. (1) Tandis, en effet, que Rodolphe Planta, rendu furieux par l'accroissement de mésestime que lui avait valu auprès de ses anciens coreligionnaires sa récente abjuration, obtenait la constitution d'une nouvelle *droiture criminelle*, toute à sa dévotion, (2) et que les plus fermes soutiens de l'alliance de France, les Salis et les Guler, cédant au découragement, travaillaient à hâter leur réconciliation avec la cour d'Innsbruck, (3) le prélat de Coire, dont les prétentions envers le gouvernement des Ligues augmentaient chaque jour, (4) s'opposait victorieusement, par contrainte, il est vrai, à l'élection d'un *landrichter* protestant dans la « Grise ». (5) A son instigation, un capucin, le Père Ignace, escorté de détachements de troupes à la solde pontificale, entreprenait dans les districts voisins du Splugen la conversion forcée des populations évangéliques de cette région. Traqués de toutes parts, les prédicants se voyaient réduits à abandonner la lutte et à chercher, comme jadis les « bannis » de la faction milanaise, un asyle en Suisse. (6)

Au total, jamais encore conjoncture plus propice ne s'était offerte à une intervention active du Saint-Siège dans les affaires de la Rhétie; jamais encore la Réforme, implantée cependant depuis près d'un siècle dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn, n'y avait couru d'aussi sérieux dangers. On le comprit à Rome. Scappi reçut l'ordre de se rendre de Lucerne à Coire, (7) où l'appelaient les capucins. (8) Il ne s'agissait, dans le principe, que d'une simple visite pastorale, destinée à la fois à remédier au relâchement de la règle des ordres monastiques du pays et à réprimer de regrettables écarts de conduite relevés à la charge d'un certain nombre d'ecclésiastiques. (9) Mais bientôt le doute ne fut plus permis. La tâche assignée par le Vatican à son nonce était beaucoup plus importante. Brusquement, dans les premiers jours de décembre, le représentant du Saint-Père démasqua ses véritables intentions. Aux députés d'un *Bundstag* réuni sur les rives de la Plessur, il fit demander coup sur coup la restitution des biens du clergé, l'abrogation des « articles » d'Ilantz de 1524 et de 1526, de ceux-ci surtout qui n'avaient eu d'autre but que de dépouiller les prélats grisons de leur autorité temporelle, (10) et enfin

(1) B. Anhorn. Graw-Pünter-Krieg (éd. Mohr. 1873). p. 467.

(2) B. Anhorn. op. cit. 472.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1623, 5 e 19 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVI et XVII.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 giugno 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 e 9 giugno 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 novembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 e 22 marzo 1624. Frari. Svizzeri. XVI. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 458. — Mohr. op. cit. II. 820.

(7) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 novembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.)

(8) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 11 ottobre 1623. loc. cit.

(9) Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. 1619—1629. (Zürich 1875.) p. 52. — B. Anhorn. op. cit. 473.

(10) *Discours prononcé par le nonce devant le « Bundstag » de Coire*, le 22 novembre (v. s.) 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.) — A Porta. Historia reformationis ecclesiarum rhaeticarum. (Curiae 1772.) I. 64 et 148.

la cession de la Valteline à l'évêque de Coire, moyennant une rente annuelle de sept cents écus. Cette dernière exigence ne fut pas maintenue, il est vrai. En revanche, Scappi se refusa à prolonger, ne fût-ce que de quelques heures, le délai de huit jours accordé par lui aux communes pour qu'elles lui communiquassent leur décision.(1)

Telles qu'elles subsistaient, les prétentions papalines, supposé qu'elles fussent agréées, n'acheminaient pas moins au complet asservissement de la Rhétie évangélique aux volontés de la Curie romaine. Et cependant, encore qu'elles constituassent une violation flagrante du traité de Lindau, elles furent à peine combattues, tant «les ruines passées avoient avili» les caractères et brisé la force de résistance des malheureuses populations des Trois Ligues.(2) Dès le 18 décembre, malgré les adjurations pressantes des secrétaires-interprètes de l'ambassade de France,(3) la capitulation du *Bundstag* était chose faite. Mais le nonce sut la rendre plus efficace en obtenant, par surcroît, que le culte réformé fût exclu du Val Bregaglia, sous le prétexte que le Saint-Père ne pouvait tolérer la présence d'hérétiques dans une région adjacente à l'Italie.(4)

Privés désormais de l'exercice public de leurs pratiques confessionnelles et menacés, croyaient-ils, d'une guerre d'extermination par les puissances catholiques qui les entouraient,(5) les Grisons protestants conservaient-ils, du moins, quelques vestiges de leurs libertés politiques? A Paris, à Soleure, à Zurich, on opinait pour la négative. A Innsbruck et à Milan, en revanche, l'avis contraire prévalait. Aussi l'archiduc Léopold et le duc de Feria ne dissimulèrent-ils pas leur intention d'user de rigueur à l'endroit des vaincus, de surveiller plus étroitement que jamais les relations entre ceux-ci et leurs alliés suisses et français et de faire évanouir, petit à petit, dans l'esprit des montagnards rhétiens l'espoir d'une amélioration possible de leur condition. Peu importait, en somme, au prince autrichien et au gouverneur de la Lombardie que les Ligues Grises perdissent la moitié de leurs habitants et se transformassent en une vaste solitude, pourvu que l'accès des passages com-

(1) *Punti della proposizione fatta da Mons*r *Scappi, vescovo di Campagna, nunzio apostolico, all'eccelso Consiglio de' Sig*ri *della communità di Tisitis* (Disentis) *questo di 27 novembre 1623.* Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — Sprecher von Bernegg. Geschichte der Unruhen u. s. w. I. 455.

(2) *Scappi a Barberini.* Coira, 12 dicembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.) «La disperatione e generale, ma le rovine passate tengono aviliti gli animi.» *G. Cavazza al Senato.* Zurigo, 22 marzo 1624. Frari. Svizzeri. XVI.

(3) *Risposta data dal Pitaco congregato in Coira agli interpreti del re di Francia.* Coira, 6 16 dicembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.)

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1623. loc. cit. — *Decreto del Senato di Coira per la libertà a cattolici di esercire ogni atto della religione cattolica.* Dicembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.) — *Venetian agent at Zurich to Venetian amb*r *at the Hague.* 5 gennaio 1624. Public Record Office. London. Foreign. Switzerland Miscell Papers. 1617 to 1629. nº 2. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 457. — C. v. Mohr. op. cit. II. 815 sqq.

(5) *Scappi a Barberini.* Coira, 19 dicembre 1623. loc. cit.

pris entre le Splugen et l'Umbrail demeurât ouvert, en tout temps, aux troupes allemandes et espagnoles à la solde des Habsbourg.(1)

Parmi les nombreux griefs que le souverain du Tyrol nourrissait envers ses sujets des Droitures et leurs compatriotes de Coire et d'Ilantz, il en était un qui semblait lui tenir très particulièrement à cœur. A son sentiment, c'était à eux seuls, et non point à d'autres, qu'incombait la responsabilité de l'échec de ses desseins sur le Luziensteig; à leurs seules intrigues qu'il y avait lieu d'attribuer l'opposition formidable soulevée en Suisse contre la convention austro-rhétienne du 7 juin 1623 et, en général, contre tout projet susceptible d'aggraver l'état de dépendance dans lequel les Grisons vivaient depuis plusieurs mois à l'égard de la cour d'Innsbruck. Contraint, ensuite du recès de Bade de septembre, de plier devant l'unanime réprobation que ses plans éveillaient au sein du Corps helvétique, aussi bien chez les catholiques que chez les protestants, Léopold n'avait consenti que de fort mauvaise grâce à en ajourner l'exécution. L'occasion, au reste, s'offrait assez belle à lui de se venger, sans coup férir, sur ses voisins de l'ouest du mécompte que lui faisait éprouver la décision des Confédérés. C'était précisément l'époque où Girolamo Casati, plus devoué peut-être aux intérêts de l'archiduc qu'à ceux de Philippe IV et de Feria, venait de s'installer à Coire et d'obtenir d'une diète, terrorisée par ses menaces, l'ouverture des routes alpestres aux armées espagnoles; où six mille hommes de troupes de Milan traversaient la Rhétie pour gagner l'Alsace (octobre):(2) où les pensionnaires de France et de Venise renonçaient, les uns après les autres, à continuer une résistance qui les exposait à de dures représailles de la part des vainqueurs.(3) Ce fut donc chose facile au frère de Ferdinand II que d'imposer aux communes grisonnes une dernière et gratuite humiliation en les obligeant, ainsi que je l'ai dit ailleurs, à désavouer, d'une manière formelle, tout ce qui avait pu être négocié en leur nom, soit à Paris, soit en Suisse et à jurer derechef l'inviolable observation du traité de Lindau par leurs ressortissants.(4)

De là à exiger des deux Ligues et de la seigneurie de Mayenfeld une nouvelle ratification de la «convention du Steig» de juin, il n'y avait qu'un pas. L'insistance mise par les députés de la diète à réclamer l'éloignement des garnisons autrichiennes engagea Léopold à le franchir.(5) Dès décembre, la régence d'Innsbruck se décidait à renouer des intrigues à la fois en Helvétie et en Rhétie, dans l'espoir de triompher enfin de la répugnance que manifestaient les cantons à tolérer la construction d'ouvrages fortifiés à proximité de leurs

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 febbraio 1624. Frari. Svizzeri. XVI.

(2) *Molina à Miron.* Coire, 9 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 207. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 novembre 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — *Scappi a Barberini.* Pfeffers, 14 novembre; Coira, 18 dicembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.) — Anhorn. Graw-Pünter-Krieg. 471.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 settembre 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

(4) *Molina à Miron.* Coire, 30 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 239.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 dicembre 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

bailliages de l'est. Aux villes protestantes, l'archiduc se bornait à déclarer qu'il se désisterait de ses projets dans la région du Falknis, pourvu que leurs magistrats lui donnassent parole de ne jamais secourir contre lui les « rebelles » grisons. Moins modestes, en revanche, étaient ses prétentions à l'endroit des « Waldstætten » et de leurs coreligionnaires suisses, auxquels il laissait entendre que seul l'engagement qu'il sollicitait d'eux de lui prêter appui, au cas d'une rébellion de ses sujets du Prættigau, pourrait le porter à s'abstenir de toute innovation à la frontière orientale du comté de Sargans. (1)

Froissés dans leur amour-propre et, chose infiniment plus grave à leurs yeux, lésés dans leurs intérêts matériels depuis que le commerce italien abandonnait la voie du Gothard au profit de celle du Splugen, (2) les catholiques des petits cantons ne semblaient guère enclins à agréer les propositions de Léopold. Ils les prirent toutefois *ad referendum*, pour la forme, mais ne tardèrent pas à les repousser. (3) D'autre part, leurs confédérés de la nouvelle confession se montraient hésitants. Soucieux avant tout d'améliorer le sort des Grisons, Zurich et Berne agitaient de satisfaire aux exigences du prince autrichien, voire de ratifier après coup le traité de Lindau et de renoncer à leur combourgeoisie avec le margrave de Bade. (4) Déjà même on s'attendait à les voir capituler. Aussi ne fallut-il rien moins que l'énergique intervention de Miron auprès des Conseils des cités évangéliques pour décider celles-ci à persévérer dans leur politique d'opposition à la maison d'Autriche et à ne point trahir la cause des *Stati liberi*. (5)

Au total, les résolutions arrêtées simultanément par les cantons des deux partis dans la question du Steig n'étaient pas faites pour surprendre l'archiduc. Instruit par une expérience récente, celui-ci ne comptait guère sur le succès des démarches tentées en son nom à Bade, à Zurich ou à Lucerne. Ce qui lui importait davantage assurément, c'était de donner le change à ses voisins d'Helvétie quant à ses véritables intentions et surtout de leur cacher la gravité de l'accord que ses ministres négociaient au même temps avec les Grisons. Il y parvint sans peine. Aussi bien le jour où les gouvernements de la Suisse catholique, alarmés des nouvelles qui leur venaient de Coire, s'avisèrent de demander au « Vorort » la convocation d'une diète générale, il était trop tard pour conjurer les conséquences du traité léonin dont le prince autrichien venait d'imposer l'acceptation aux Ligues Grises. (6)

---

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 gennaio e 2 febbraio 1624. Frari. Svizzeri. XVI. — Eidg. Absch. V² 367.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1623. Frari. Svizzeri. XVI.

(3) Eidg. Absch. V² 367 *e*.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 16 febbraio 1624. loc. cit. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 17 février 1624 Aff. Etr. Suisse. XVI. 26.

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 17 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 26. — *Herbaut à Miron.* Paris, 6 mars 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 57.

(6) *Luzern an Zürich.* 19. Februar 1624. St-Arch. Zürich. Graubünden *H* (171. 2. 4). — Eidg. Absch. V² 367 *e*.

Depuis quelques mois, les difficultés rencontrées par la cour d'Innsbruck à subvenir à l'entretien du corps d'occupation maintenu par elle dans la haute vallée du Rhin étaient allées sans cesse croissant. En présence de cette situation, Léopold eût sans doute compris la nécessité de rappeler ses troupes en Tyrol, s'il n'avait été détourné de recourir à cette mesure à la fois par la crainte qu'elle ne fût interprétée comme un acte de faiblesse et par le désir d'arracher aux Grisons de sérieuses compensations pour prix de sa retraite. Contraint, ensuite de l'attitude très ferme des cantons, de renoncer à son dessein de fortifier le Steig, il estima ne pouvoir faire mieux que de s'offrir à évacuer le territoire des Ligues, moyennant le versement par celles-ci d'une somme à débattre, la remise entre ses mains de quatre otages, ainsi que d'un certain nombre d'adversaires déclarés de sa maison, la reconfirmation de la plupart des stipulations arrêtées à Lindau, l'octroi des passages rhétiens à son bon plaisir et l'installation, à titre permanent, d'un commissaire archiducal dans le pays. (1)

Dès le 20 décembre, soit quarante-huit heures à peine après la conclusion du honteux traité obtenu du *Bundstag* par le nonce Scappi, Léopold eut sujet de croire à la pleine réussite de ses combinaisons. Les députés de la diète ne se déclaraient-ils pas prêts à s'incliner devant ses volontés, à la seule condition d'y être autorisés par leurs communes souveraines? (2) Néanmoins, contre toute attente, celles-ci, et parmi elles, au premier rang, les populations catholiques de l'Oberland, encouragées sous main par Molina et Jean Paul, représentants à Coire du roi Très-Chrétien, (3) se montrèrent tout d'abord récalcitrantes aux capitulations nouvelles que l'Autriche prétendait les forcer à ratifier. (4) A la vérité, leur résistance ne devait être qu'un feu de paille. D'ailleurs, le temps pressait et l'archiduc avait hâte d'en finir. Il ne lui convenait pas, en somme, de se laisser surprendre par l'issue des négociations engagées à Rome entre les deux couronnes, ni de voir se reproduire, à ses dépens, le manque d'égards dont il avait eu à se plaindre de la part de Philippe IV au moment de la mission de Bassompierre en Espagne. (5) Les menaces dont Stredel de Montani, son commissaire dans les Droitures, (6) ne se fit pas faute d'user à l'endroit des opposants eurent un effet presque immédiat. (7) Le 7 février déjà, le *Bundstag* souscrivait, pour la seconde fois en quelques semaines, aux conditions mises par le souverain du Tyrol à la

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 gennaio 1624. Frari. Svizzeri. XVI. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 468. — C. von Mohr. op. cit. II. 813.

(2) *Convention intervenue entre l'archiduc Léopold et les Grisons.* Coire, 20 décembre 1623. Aff. Etr. Vienne. X. 590. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 17 février 1624. loc. cit. — Mohr. op. cit. II. 813.

(3) *Molina à [Herbaut].* Coire, 26 janvier 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 26.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 agosto 1623, 9 febbraio 1624. Frari. Svizzeri. XVI.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 gennaio 1624. Frari. Svizzeri. XVI.

(6) *Molina à Miron.* Coire, 30 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16027* f° 239.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 gennaio 1624. loc. cit. — *Molina à [Herbaut].* Coire, 26 janvier 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 26.

retraite de ses troupes, et quinze jours plus tard, soit dans les limites du délai prévu, toutes les communes des deux Ligues et de la seigneurie de Mayenfeld avaient approuvé la convention néfaste signée par leurs mandataires. (1)

A la dernière heure, il est vrai, Léopold avait modéré ses prétentions pécuniaires de décembre et réduit notablement le chiffre de l'indemnité que ses voisins étaient appelés à lui verser. (2) En revanche, le comte de Sulz, *condottiere* besoigneux et endetté, lequel ne demeurait au service de l'Autriche qu'en raison du refus du roi de France de lui accorder une solde plus élevée, (3) menaçait de prolonger indéfiniment les formalités de l'évacuation, si les Grisons ne lui octroyaient un « don volontaire » de cinq mille florins. Bon gré mal gré, les communes durent passer par ses exigences. (4) A ce prix seulement l'exécution du traité fut assurée par ses soins. Aussi bien, le 31 mars, il quittait les rives de la Plessur, escorté des garnisons de Coire et de Mayenfeld et emmenant les otages que la diète avait fait remettre entre ses mains. (5)

Tout bien considéré, le marché auquel, pour leur malheur, les Grisons s'étaient vus contraints de consentir était une véritable duperie. Sans doute les troupes archiducales avaient évacué la Rhétie. Mais il ne s'ensuivait pas que la condition des habitants de cet infortuné pays se fût améliorée en aucune façon. De fait, jamais peut-être Léopold n'avait été plus maître de la situation au delà du Rhætikon, et à moins de frais, que depuis la conclusion de la convention du 7 février. (6) D'une part, ses troupes, massées aux frontières du Montafun et du Vinstgau, en gardaient les issues et conservaient la faculté de réoccuper Coire en quelques heures. (7) D'autre part, le commissaire autrichien établi à demeure dans cette ville, où il venait de se rendre acquéreur d'un immeuble, (8) surveillait avec un soin jaloux les démarches les plus insignifiantes des interprètes de l'ambassade de France. Privés de toute influence, admis avec difficulté aux séances de la diète, ceux-ci assistaient impuissants à la ruine des intérêts qui leur étaient confiés (9) et ne pouvaient s'ouvrir de

(1) *Discours succinct des choses qui se sont passées sur le faict de la Valteline.* Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 116. — *Trattato fra l'archiduca Leopoldo e la Lega Grisa, etc.* 2 (sic) febr. 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3820* f° 61. — *Les trois chefs aux communes.* Coire, 13/23 janvier 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 25. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 9 febbraio 1624. loc. cit — *Discours sommaire sur les affaires de la Valteline.* (Mars 1624.) Bibl. Nat. f. fr. *3702* f° 1. — Eidg. Absch. V² 2118—2120.

(2) 20 000 au lieu de 60 000 florins.

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 17 février 1624. loc. cit.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 marzo 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — C. von Mohr. op. cit II. 813—814.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 marzo 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Molina et Jean-Paul à Herbaut.* Coire, 2 avril 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 35. — *Instruzione data al Signor cardinale Ginetti, quando andò Legato Apostolico in Germania, da Papa Urbano VIII e dal Signor cardinale Barberino, nell' anno 1635* (1636). loc. cit.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 58.

(7) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 9 mars 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 48.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1624. Frari Svizzeri. XVII.

(9) *Molina à Miron.* Coire, 9 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 207. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 9 febbraio 1624. loc. cit.

leurs instructions aux pensionnaires de la Couronne Très-Chrétienne sans qu'aussitôt l'archiduc en fût averti. Du Luziensteig à Martinsbruck et à Poschiavo le régime de la terreur régnait. Ainsi donc, non content d'avoir réduit les Grisons à la condition d'esclaves, le prince autrichien faisait d'eux des espions à gages. (1)

La facilité avec laquelle les deux Ligues et la seigneurie de Mayenfeld avaient acquiescé aux volontés de Léopold était bien faite, il convient de le reconnaître, pour éveiller les convoitises de l'Espagne, résolue à s'avantager, elle aussi, des calamités qui assaillaient la Rhétie. L'une des premières conséquences de la convention du 7 février fut d'engager l'autorité lombarde à renforcer ses garnisons de la frontière septentrionale du Cômasque et à rendre plus formidables les fortifications de Chiavenna, où, malgré la présence de troupes pontificales, elle conservait en somme une influence prépondérante. (2) Quelque contraires, en effet, que fussent les apparences, les intérêts du Milanais et ceux du Tyrol dans la question de la Valteline n'étaient pas absolument identiques, et l'activité déployée par Casati à servir les desseins de l'archiduc n'avait pas réussi à empêcher que certains nuages ne continuassent à troubler les relations de ce prince avec Feria. (3)

Désireux avant tout d'assurer à son maître la jouissance des passages de la vallée de l'Adda; alarmé, en outre, par le bruit persistant d'une très prochaine renonciation du pape à ses fonctions de séquestre, (4) le gouverneur de Milan avait imaginé de proposer à la cour d'Innsbruck que les Valtelins rachetassent leur indépendance en payant aux Grisons les sept mille florins dont le versement entre les mains de Léopold constituait une des clauses de l'accord austro-rhétien. (5) Mais, cette combinaison n'ayant point été agréée, (6) les communes des Ligues n'avaient point hésité, circonstance assurément imprévue, à accepter l'offre que leur faisait un officier au service de France, le capitaine Andreas Brugger, de Mayenfeld, de leur avancer la somme dont l'archiduc demeurait créancier envers elles. (7)

Résolu, dès lors, à se passer du concours de l'Autriche, Feria avait adressé à Casati de très pressantes instructions. En vertu de ces dernières, l'ambassadeur, installé à Coire, ne s'était pas borné à exiger et à obtenir l'ouverture des passages aux troupes de Sa Majesté Catholique; il avait entamé avec les chefs du pays des pourparlers en vue de la conclusion d'une alliance hispano-grisonne destinée à procurer à la Lombardie les privilèges militaires et com-

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 febbraio 1624. Frari. Svizzeri. XVI. — *Molina et Jean-Paul à Herbaut.* Coire, 12 juin 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 44.
(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 18 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 31.
(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 marzo 1624. loc. cit.
(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 22 marzo 1624. Frari. Svizzeri. XVII.
(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 22 marzo 1624. Frari. Svizzeri. XVII.
(6) *Del medesimo.* Zurigo, 29 marzo 1624. *Ibid.*
(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 9 febbraio 1624. Frari. Svizzeri. XVI.

merciaux que les « articles » de Lindau garantissaient au Tyrol.[1] Rappelé en février à Milan, où il ne tarda pas à succomber aux atteintes du mal qui le minait,[2] Casati céda la place à son secrétaire Crivelli, avec la mission de parachever l'œuvre qu'il avait ébauchée et de porter le coup de mort à l'alliance française.[3] La diplomatie de l'Escurial entendait donc ne dévier en rien de la ligne de conduite suivie par elle jusqu'à ce jour et qui consistait à se couvrir par avance des surprises que pouvaient lui ménager les négociations parallèles, toutes relatives à l'affaire de la Valteline, engagées par ses agents dans les diverses cours de l'Europe. Les accords arrêtés à Milan et à Lindau avaient réduit à néant le traité de Madrid. N'était-on pas en droit d'espérer, dans l'entourage de Philippe IV, que le traité de Coire, à la condition qu'il fût conclu avec célérité, annulerait les stipulations de celui qui, dans le même temps, se préparait à Rome sous la médiation du Saint-Père ?[4]

Négociations de l'ambassadeur de France à Rome. — Elles se heurtent à de graves difficultés. — Urbain VIII incline à donner satisfaction à l'Espagne, en accordant à cette puissance, sous certaines réserves, l'autorisation de faire usage des passages rhétiens. — Chute des Brularts. — Mission de La Picardière au Vatican. — « Articles » de février 1624. — Dangers qu'ils présentent. — Voyage de Gueffier à la cour. — Le roi Très-Chrétien insiste en faveur du retour au projet de traité de novembre 1623. — Le commandeur de Sillery est rappelé à Paris. — Il est remplacé par le Sr de Béthune.

LVII. En souscrivant, malgré les objurgations de ses alliés, au dépôt des forts entre les mains du pape, ainsi qu'au transfert à Rome de négociations qu'il eût été préférable de poursuivre soit à Paris, soit à Madrid,[5] le gouvernement français n'avait pas prévu les inconvénients d'une résolution bien propre certes à ajourner, plutôt qu'à accélérer le dénouement du différend rhéto-valtelin.[6] De fait, huit mois s'étaient écoulés depuis que le commandeur de Sillery avait accueilli les premières ouvertures du duc de Pastrana.[7] Or, bien loin d'avoir diminué d'intensité, la crise née du massacre de juillet 1620 continuait à sévir avec plus de violence que jamais dans la région comprise entre le lac de Côme et le Vinstgau.

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 settembre 1623. Frari. Svizzeri. XVI. — *Molina et Jean Paul à Herbaut.* Coire, 2 avril 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 35.

(2) Le 8 avril 1624. Reinhardt-Casati. LXXIII. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 18 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 31.

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 18 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 31.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 24 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 37.

(5) *Sillery à Puysieux.* Rome, 26 janvier 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(6) *Puysieux à Miron.* Paris, 30 janvier 1623. Bibl. Nat. 500 Colbt CI. 238.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 18 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 31.

A la vérité, une occasion inespérée s'était offerte aux Brularts de sortir de l'impasse dans laquelle leur impéritie les avait acculés. Mais, comme on devait s'y attendre, ils s'étaient refusés à en tirer parti. Alors qu'il lui eût été aisé de faire révoquer par son maître les pouvoirs délégués à l'ambassadeur de la Couronne Très-Chrétienne auprès du Vatican, le chancelier s'était contenté de recommander à celui-ci de « rhabiller dextrement » l'incident issu de la prétention de l'Escurial de se réserver le « droit aux routes alpestres », et il lui avait intimé l'ordre d'éviter à tout prix une rupture. (1)

Livré à ses seules inspirations, le commandeur s'était bien vite convaincu qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de faire revenir le pontife de la décision, assurément regrettable, que lui avaient suggérée ses neveux d'assumer à la fois l'arbitrage confessionnel et l'arbitrage politique du différend soumis à son jugement. (2) Certes, la question de la restitution de la vallée à ses légitimes souverains et celle de la démolition des forts n'étaient plus en jeu. Elles se trouvaient réglées du commun consentement de la France et de l'Espagne, résolues, l'une et l'autre, à ne s'annexer aucune portion de la Rhétie proprement dite, comme aussi à ne point se disputer le monopole des levées grisonnes. (3) N'eût donc été la contestation relative à la liberté des passages, il n'est pas téméraire d'affirmer que l'entente entre les deux couronnes était chose faite. Malgré tout, cependant, il existait dans l'entourage de Sa Sainteté une puissante cabale hostile à l'idée de la rétrocession de la Valteline aux Trois Ligues; et cette cabale, entretenue sous main par les partisans de l'Escurial, prenait sujet des doléances sans cesse renouvelées des habitants de la vallée pour chercher à contrecarrer les intentions pacifiques du Saint-Père. (4) Contraint, dès lors, de compter avec elle, Urbain VIII inclinait visiblement à donner satisfaction au roi Catholique quant au point en litige, et cela d'autant plus que l'ambassadeur français et son adjoint ne s'étaient point refusés, d'une manière absolue, à le discuter. (5)

Depuis la fin de non-recevoir hautaine opposée par Philippe IV et Olivarès au projet de traité qui leur était envoyé de Rome, les Espagnols avaient eu le loisir de spécifier les conditions auxquelles ils consentiraient à ratifier les « articles » de novembre. Leurs exigences étaient précises, d'ailleurs. Ce qu'ils demandaient, en somme, c'était, d'une part, l'accès des routes grisonnes assuré aux troupes dépêchées par eux d'Italie en Flandres ou en sens inverse et, d'autre part, la libre disposition des passages de la Valteline en faveur des forces acheminées de Milan vers la Souabe. (6) Il y avait là, certes, une

(1) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline, etc.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984*. — *Sillery à Puysieux*. Rome, 26 janvier 1624. loc. cit.

(2) Levassor. Histoire de Louis XIII. (éd. de 1757.) II. 660.

(3) *Pietro Contarini al Senato*. Roma, 24 febbraio e 2 marzo 1624. Frari. Roma. LXXXIX. 61, 64.

(4) *Sillery à Puysieux*. Rome, 26 janvier 1624. loc. cit. — *Pietro Contarini al Senato*. Roma, 9 marzo 1624. Frari. Roma. XC. 67. — *Cavazza al Senato*. Zurigo, 12 e 19 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(5) *Sillery à Puysieux*. Rome, 26 janvier 1624. loc. cit.

(6) *Sillery à Puysieux*. Rome, 26 janvier 1624. loc. cit.

aggravation notable des prétentions exposées naguère à Puysieux par Renzi, au nom du Comte-Duc. Toutefois, bien qu'ils protestassent avec vigueur contre l'extension à la Rhétie d'une clause qui, de prime abord, ne s'appliquait qu'à ses pays sujets, Sillery et Gueffier eussent trouvé moins dangereux d'accorder aux maîtres de la Lombardie deux portes de sortie vers le nord qu'une seule, si celle-ci ne devait pas être fermée aux armées prêtes à descendre d'Allemagne dans la Péninsule. (1) Or, c'était malheureusement à cette dernière solution que semblait devoir s'arrêter le Saint-Père. (2)

Diplomate avisé et prudent, encore qu'assez enclin à sacrifier à des considérations d'ordre confessionnel les intérêts politiques dont il avait la garde, (3) l'ambassadeur à Rome n'était pas de l'école des Du Fargis. Sollicité de prendre une détermination, puisqu'aussi bien son gouvernement l'avait muni de pleins pouvoirs, il s'y refusa net et, à mainte reprise, adjura ses chefs de lui adresser des instructions définitives. (4) Ce fut en vain. Les Brularts étaient trop occupés à tenir tête à leurs ennemis de l'intérieur pour être tentés d'assumer à l'extérieur des responsabilités auxquelles ils n'avaient jusqu'alors cessé de se soustraire. (5) Partisans d'une entente étroite avec l'Escurial qui savait d'ailleurs reconnaître leurs services, (6) incapables d'un effort prolongé et, dès lors, résolus à se rallier à tous les compromis, à approuver tous les atermoiements, à subir, en un mot, toutes les humiliations plutôt que de mettre en péril la cause de la paix, (7) le chancelier et son fils paraissaient s'être donnés à tâche de rendre le Louvre suspect à ses anciens alliés. De fait, un peu partout en Europe, au cours de l'année qui venait de finir, leur politique à courtes vues avait provoqué un recul sensible de l'influence française. Le Palatinat pouvait être considéré comme perdu. Les négociations avec les Provinces-Unies, conduites sans sincérité, traînaient en longueur. Le roi d'Angleterre, ensuite du rapprochement franco-bavarois, entrait de plus en plus dans les intérêts de l'Escurial. (8) Mansfeld enfin, abandonné à ses seules ressources, s'était vu contraint de passer en Frise. (9) Il est vrai que, dès la dernière semaine de décembre, le Conseil royal, se rangeant à l'avis de Lesdiguières, décidait d'accorder des secours au grand *condottiere* allemand. Or, Puysieux avait opiné

(1) *Sillery à Puysieux.* Rome, 26 janvier 1624. loc. cit. – *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 9 marzo 1624. Frari. Roma. XC. 67.

(2) *Sillery à Puysieux.* Rome, 13 février 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(3) *Renier Zen al Senato.* Roma, 13 agosto 1622. Frari. Roma. LXXXVI 258.

(4) *Sillery à Puysieux.* Rome, 26 janvier 1624. Aff. Etr. Rome XXIX.

(5) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 14 settembre e 15 dicembre 1623. Frari. Francia. LX

(6) *Girolamo Soranzo e Renier Zen al Senato.* Roma, 9 settembre 1623 Frari. Roma. LXXXIX 71 – *Mirabel al rey.* Paris, 20 diciembre 1623. Arch. Nat. *K 1479* nº 94. Reinhardt Casati 106 in fine.

(7) «...malvolontieri abbracciano gran cose...» *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 12 marzo (I°) 1623. Frari. Francia. LIX.

(8) *Alvise Valaresso al Senato.* Londra, 9 febbraio e 29 marzo 1624. Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. *7016* f°s 238 et 263vo.

(9) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) III. 279 sqq. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 5 febbraio 1624. Frari. Francia. LX.

dans un sens contraire. Il y avait donc là, pour son père et lui, comme un avertissement sérieux que leurs jours étaient comptés.[1] Aussi bien la nouvelle, venue de Madrid, que le roi Catholique refusait d'agréer le traité préparé à Rome en novembre, et non point, ainsi qu'on l'a prétendu à tort, l'intention qu'ils auraient manifestée de favoriser l'octroi des passages de la Valteline à l'Espagne,[2] précipita leur chute (4 février 1624).[3]

La disgrâce qui frappait Nicolas Brulart et son fils leur était personnelle. Elle n'atteignait pas le commandeur de Sillery. Ce dernier, qui nourrissait envers eux des sentiments assez détachés,[4] s'abstint en conséquence d'obtempérer au conseil que lui faisait tenir Puysieux de le suivre dans sa retraite.[5] Néanmoins, dans l'entourage royal, on se montrait excédé des continuelles difficultés soulevées par la diplomatie espagnole à l'occasion des négociations engagées sous la médiation du Saint-Père.[6] D'une heure à l'autre, on se résolut à y couper court et à ne pas tolérer que la France, qui s'était dessaisie de l'une des portes de l'Italie, lors de l'échange du marquisat de Saluces contre la Bresse, s'en fermât une seconde en abandonnant la vallée de l'Adda aux convoitises milanaises.[7] Dès le 6 février, un ancien secrétaire du marquis de Cœuvres, le Sr de La Picardière, recevait l'ordre de se rendre au Vatican et de s'y livrer à une enquête discrète sur la situation, tout en assurant Sillery que Sa Majesté lui continuait sa confiance.[8] Mais, le 23 du même mois déjà, Louis XIII, impatient de hâter la solution du différend rhéto-valtelin, prenait la décision de rappeler le commandeur, de le remplacer par l'un de ses prédécesseurs, le Sr de Béthune, frère de Sully, et d'insister auprès du pape afin que les provinces grisonnes d'outre-monts fussent, sans plus de retard, restituées aux Trois Ligues.[9]

Par malheur, les choses n'étaient plus entières lorsque La Picardière atteignit Rome au commencement de mars. Las d'attendre les instructions de ses parents, dont il ignorait d'ailleurs la chute, et convaincu, en outre, que les confédérés d'Avignon inclinaient à surseoir à tous préparatifs militaires,[10] Sillery s'était engagé, à l'égard d'Urbain VIII, à transmettre au Louvre deux

(1) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 5 gennaio 1624. Frari. Francia. LX.

(2) *contra:* Henri Martin. XI. 203.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — Vittorio Siri. op. cit. V. 547.

(4) *Sillery à Richelieu.* 28 mai 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(5) *Puysieux au commandeur de Sillery.* 6 février 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(6) *Mémoire envoyé au roi par Miron, le 7 avril 1624, avec les réponses de Sa Mté du 29 du même mois.* Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 67.

(7) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) III. 390.

(8) *Instruction au Sr de La Picardière dépêché à Rome.* 6 février 1624. Bibl. de l'Arsenal. mss. *4530* fo 1. — *Le roi au commandeur de Sillery.* 8 février 1624. Aff. Etr. Rome. XXX. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 11 febbraio 1624. Frari. Francia. LX.

(9) *Le roi au commandeur de Sillery.* 23 février 1624. Aff. Etr. Rome. XXX; *à Miron.* Paris, 23 février 1624. Arch. Nat. *KK 1359* fo 33. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 24 febbraio 1624. Frari. Francia. LX.

(10) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 2 marzo 1624. Frari. Roma. XC. 64.

projets de traité, arrêtés l'un et l'autre en sa présence le 24 février. Inspiré des « articles de Lucerne » d'août 1621, auxquels il apportait une notable aggravation, le premier réglait les rapports entre les deux confessions, tant en Valteline qu'en Rhétie. Il prévoyait l'exclusion du culte évangélique de celle-là, la restitution des biens ecclésiastiques jadis séquestrés par les Ligues Grises et assurait des avantages considérables aux populations catholiques de ces dernières, que les deux rois déclaraient prendre sous leur protection.(1) Le second, en revanche, de beaucoup le plus important, tranchait les difficultés d'ordre politique dont le pape s'était attribué d'autorité l'arbitrage.(2) Décidé à appuyer, dans une certaine mesure, les prétentions de l'Escurial en ce qui concernait la concession des voies alpestres réclamée par celui-ci, Urbain VIII avait hésité quelque temps entre deux solutions. L'une consistait à mettre à la disposition du gouverneur de Milan la route de Colico à Mayenfeld par Chiavenna; l'autre à lui ouvrir, en toute saison, les défilés aboutissant de la vallée de l'Adda dans le Tyrol. Les Grisons protestaient par avance contre la première de ces solutions et les Vénitiens contre la seconde.(3) Le pontife sacrifia les intérêts de la Sérénissime République et fit insérer dans les « articles de police » une clause aux termes de laquelle « le passage par la « Valteline et seigneurie de Bormio demeurerait libre à Sa M^té^ Catholique pour « faire passer et retourner les mesmes gens de guerre qu'elle auroit besoin « d'envoyer delà les monts. »(4)

La nouvelle du remplacement de Sillery par Béthune ne parvint à Rome que le 13 mars.(5) Dès le commencement de ce mois, Gueffier, bientôt suivi de La Picardière, s'était acheminé vers Paris,(6) prenant sa route par la Rhétie, au risque d'y réveiller les passions naguère encore déchaînées contre sa personne.(7) L'ancien ambassadeur à Coire était chargé par son collègue d'exposer au roi les raisons qui les avaient induits, l'un et l'autre, à entrer dans les vues du Saint-Père, dont le zèle pacificateur méritait quelque encouragement.(8) De plus, il avait mission de réfuter les accusations portées contre eux par les ministres de Savoie et de Venise, irrités à bon droit de ce qu'on les eût tenus à l'écart des négociations qui venaient de se clore.(9) Loin de

(1) *Articles touchant le faict de la religion, que le pape Urbain VIII a commandé et prescrit estre observez dans la Valteline et aux comtez de Chiavenne et Bormio, etc.* Rome, 24 février 1624. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 185. — Impr. Mercure françois. X. 161. — Public Record Office. Foreign. Switzerland. Miscell. Papers 1617 to 1629. nº 2. — Rott. Inventaire sommaire. II. 474.

(2) *Traicté politique projetté entre le pape Urbain VIII et les roys de France et d'Espagne, touchant la Valteline et les comtez de Chiavenne et de Bormio, etc.* Rome, 24 février 1624. Bibl. Nat. f. fr. *16 949* fº 134. — Impr. Mercure françois. X. 154. — Rott. Inventaire sommaire. II. 474.

(3) *Sillery à Puysieux.* Rome, 13 février 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(4) Article IX du « Traité politique ».

(5) *Sillery au roi.* Rome, 15 mars 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX. — *Pietro Contarini al Senato* Roma, 16 marzo 1624. Frari. Roma. XC. 72.

(6) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 9 e 23 marzo 1624. Frari. Roma. XC. 67, 77.

(7) Anhorn. op. cit. 477.

(8) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 2 marzo 1624. Frari. Roma. XC. 64.

(9) *Sillery au roi.* Rome, 15 mars 1624. loc. cit. — *Pietro Contarini al Senato* Roma, 24 febbraio e 16 marzo 1624. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 14 aprile 1624 Frari. Francia. LXI.

s'être engagé à quoi que ce fût, « ni par escrit, ni par paroles », (1) le commandeur estimait, au contraire, avoir forcé le pape à se prononcer sans réticences sur les deux importantes questions de la restitution et de la démolition, et ce succès, selon lui, devait suffire à la gloire de Sa Majesté. (2) L'octroi des passages valtelins à l'Espagne, outre qu'il écartait l'éventualité menaçante d'une rupture, ne lésait en rien les intérêts de la France, puisque, en aucun cas, cette puissance ne se fût trouvée en mesure d'empêcher une subite invasion de la vallée par les troupes de Milan. (3) Au reste, Urbain VIII lui-même n'estimait-il pas que l'honneur du roi Très-Chrétien était sauf, dès l'instant que la Rhétie échappait à l'obligation d'ouvrir, à toute réquisition, ses défilés aux maîtres de la Lombardie? (4) Et n'y avait-il pas sujet d'espérer que l'accord intervenu au Vatican entre les deux couronnes briserait la résistance opposée par la cour d'Innsbruck et le gouvernement de Sondrio à l'idée de la restitution? (5) Enfin, de la ratification par le Louvre des articles du 24 février ne devait-il pas découler un double et précieux avantage, à la fois pour l'Italie, qu'allaient évacuer les troupes qui la ruinaient, et pour l'Allemagne, où ces dernières contribueraient à l'écrasement du parti protestant? (6)

Au demeurant, Sillery avait eu tort de mettre sa confiance en Gueffier. Celui-ci n'eut pas plus tôt pris l'air de la cour (25 mars) (7) qu'il jugea prudent de décliner toute responsabilité quant au résultat des conférences de Rome, voire de laisser entendre que l'adhésion du commandeur au IXe des « articles politiques » s'était produite à son insu. (8) Mais, supposé même qu'il se fût attaché à défendre l'œuvre à laquelle il avait collaboré, (9) ses efforts n'eussent pas été couronnés de succès. Depuis un mois et plus, les résolutions du Conseil royal étaient arrêtées. (10) La plupart des objections formulées par Puysieux contre les articles que lui présentait Renzi en décembre subsistaient à l'égard de ceux de février. Aussi bien il en surgissait d'autres, plus générales. Certes, l'Espagne s'engageait à ne faire repasser par la Rhétie que les régiments ayant tenu garnison en Italie. Or, n'était-ce pas s'abuser que d'attendre d'elle la stricte exécution de cette clause, dès l'instant qu'il lui était si aisé d'acheminer en quelques heures une grosse armée du Tyrol dans le Milanais, sous le pré-

(1) *Sillery au roi et à Herbaut.* Rome, 3 mars 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(2) *Sillery à Puysieux.* Rome, 24 janvier 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX. – *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 23 marzo e 20 aprile 1624. Frari. Roma. XC. 77, 89.

(3) *Sillery à Puysieux.* Rome, 24 janvier 1624. *Ibid.*

(4) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 9 marzo 1624. loc. cit.

(5) *Pietro Contarini al Senato.* 9 marzo 1624. — *Opposition des Valtelins aux articles politiques de l'accommodement projeté en febvrier 1624.* Bibl. Nat. f. fr. *3696* fº 189. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 465—467.

(6) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 24 febbraio e 2 marzo 1624. Frari. Roma. LXXXIX. 61; XC. 64. — *Relation que j'ay* (Gueffier) *donnée à M' d'Herbaut de ce qui s'est faict à Rome sur les affaires de la Valteline.* 1624. Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 150

(7) *Herbaut au commandeur de Sillery.* 27 mars 1624. Aff. Etr. Rome. XXX.

(8) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 29 marzo 1624. Frari. Francia. LXI.

(9) *Sillery à Puysieux.* Rome, 10 février 1624. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(10) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 11 febbraio 1624. Frari. Francia. LX.

texte que les troupes la composant avaient toutes, à un moment donné, séjourné dans cette dernière province? (1) N'y avait-il pas, en outre, un réel danger à autoriser la démolition des forts dont la disparition devait mettre la Valteline à la merci d'un coup de main de la part des forces étrangères qui la traversaient? (2) Et n'était-il pas imprudent de procéder à la restitution aux Grisons de leurs pays sujets, alors que, aux termes du projet du Vatican, l'administration et la garde de ceux-ci incombaient aux seuls catholiques, lesquels formaient à peine le cinquième de la population des Ligues? (3) Dans ces conditions, était-il admissible que le roi ratifiât une convention dont on pouvait dire qu'elle était plus préjudiciable à ses intérêts que ne l'avaient été celles de Milan de janvier 1622? (4)

Au total, bien qu'ils fussent résolus à repousser le traité que leur présentait Gueffier, les héritiers des Brularts n'entendaient pas rompre ouvertement avec l'Escurial. Or, si l'acceptation des articles de Rome eût porté un coup funeste au prestige extérieur de la France, leur rejet pur et simple menaçait, en revanche, de provoquer un éclat entre les deux gouvernements et de pousser le pape à embrasser avec plus d'ardeur la cause espagnole. (5) Il y avait lieu, par suite, de recourir à un tempérament. Louis XIII fit savoir au Vatican qu'il était prêt à approuver les clauses relatives « à l'exercice de la vraye religion », mais qu'il répugnait à prendre sur lui de disposer, au profit d'une tierce puissance, des droits et privilèges d'un peuple libre, son allié. (6) En conséquence, le Louvre insistait à nouveau auprès du Saint-Siège afin que ce dernier remît sur pied le traité de novembre. A cette condition seulement, Urbain VIII pouvait espérer la continuation des négociations inaugurées sous son arbitrage et le maintien des instructions confiées au Sr de Béthune. (7) Dans une suprême démarche, il est vrai, les deux nonces, Corsini et Spada, s'étaient efforcés d'amener le roi à résipiscence (8) en lui laissant supposer à tort que Sillery et Gueffier avaient contracté en son nom des engagements formels. (9) Tout fut inutile. (10) Les premiers articles élaborés à Rome avaient

(1) *Raisons du refus des articles de Rome. (Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.)* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — Siri. op. cit. V. 554 sqq. — *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 24 febbraio e 2 marzo 1624. Frari. Roma. LXXXIX. 61; XC. 64. — *Relation que j'ay* (Gueffier) *donnée à Mr d'Herbaut, etc.* loc. cit.

(2) *Raisons du refus des articles de Rome.* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

(3) *Raisons du refus des articles de Rome. Ibid.* — *Partis sur la capitulation du pape faitte au moys de febvrier 1624.* Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 157. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(4) *Raisons du refus, etc.*

(5) *Partis* (de Gueffier) *sur la capitulation du pape faitte au moys de febvrier 1624 pour la restitution de la Valteline.* Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 157.

(6) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — V. Siri. op. cit. V. 585.

(7) *Partis sur la capitulation du pape, etc.*

(8) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 16 avril 1624. Arch. Nat. *KK 1359* fo 149.

(9) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline, etc.* loc. cit. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 24 aprile 1624. Frari. Francia. LXI.

(10) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 1er avril 1624. Arch. Nat. *KK 1359* fo 146. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 14 aprile 1624 Frari Francia LXI.

été repoussés par l'Espagne, parce qu'ils ne faisaient aucune allusion à la question des passages. Le projet de février ne devait pas trouver grâce à Paris, dès que cette même question y était soulevée. Derechef, Sillery reçut l'ordre de rejoindre la cour et, le 20 avril, il quittait la Ville Eternelle, après avoir remis l'intérim de l'ambassade au cardinal de La Valette et à l'archevêque de Lyon. (1)

Réveil d'énergie au Louvre dès le lendemain de la disgrâce de Sillery et de Puysieux. — Avances significatives faites par La Vieuville aux représentants des Stati Liberi. — Nécessité de gagner les Suisses aux vues des alliés d'Avignon. — Importance des dettes contractées par la Couronne Très-Chrétienne envers le Corps helvétique. — Expédients imaginés à l'effet de les éteindre. — La «politique du sel». — Les malversations relevées à la charge des traitants provoquent de vives réclamations de la part des Confédérés. — Première mission accomplie aux Ligues par Antoine de Valles, Sr du Mesnil. — Ses résultats heureux. — Décisions arrêtées à Paris, de concert avec les envoyés de Venise et de Savoie. — Nouvelles instructions expédiées à l'ambassadeur ordinaire. — Leur substance. — Situation de plus en plus précaire des Grisons. — Encouragements qui leur sont prodigués. — Miron cherche à fomenter un soulèvement en Rhétie.

LVIII. La chute des Brularts avait ravivé parmi les *Stati liberi* certaines espérances. On put croire tout d'abord qu'elles ne seraient pas déçues. Assurément c'eût été s'exposer à un cruel mécompte que d'attendre du nouveau gouvernement français qu'il rompît, de façon catégorique, avec les errements de ses prédécesseurs. Vieillard affaibli et sans autorité sur ses collègues, le marquis de La Vieuville semblait aussi étranger aux choses de la politique qu'à celles des finances, dont il était pourtant le surintendant. (2) De plus, il éprouvait, presque à l'égal de Puysieux, une aversion marquée pour les alliances protestantes et s'attardait à souhaiter l'exécution pacifique du traité de Madrid. (3) Toutefois, il comprit bien vite la nécessité qu'il y avait pour la France à adopter, à l'égard de l'Espagne, une attitude moins irrésolue, dans la forme à tout le moins. Tel était, d'ailleurs, l'avis de son jeune maître, impatient de s'affranchir de la tutelle dans laquelle le tenaient

(1) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 23 marzo e 20 aprile 1624. Frari. Roma. XC. 77 et 89. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline, etc.* loc. cit. — *Leonardo Moro al Senato.* Genova. 11 maggio 1624. Frari. Spagna. LVIII. 5.

(2) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 11 febbraio 1624. Frari. Francia. LX.

(3) *Del medesimo.* 9 aprile. *Ibid.* LXI. — *Le roi à Miron.* Compiègne, 16 avril 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 148.

le chancelier et son fils.[1] De fait, en quelques heures, la situation changea de face. Désormais le roi entendit s'occuper en personne et décider de toutes les affaires de l'Etat.[2] Chez un prince que minait l'ennui et dont la chasse avait été jusqu'alors l'unique et trop fréquent passe-temps,[3] cette résolution était certes aussi louable qu'imprévue et bien propre à préparer les voies à l'homme énergique auquel la diplomatie française allait devoir en partie son relèvement.

Toujours est-il que, dès les premiers jours de février, les représentants à Paris des *Stati liberi* furent l'objet, de la part des nouveaux ministres, d'avances significatives, dont quelques-unes suivies d'effet.[4] Non content d'approuver que des négociations matrimoniales fussent entamées avec la cour de Londres, Louis XIII consentait à reprendre en mains les intérêts des Hollandais sacrifiés depuis plusieurs mois, à donner à Mansfeld des preuves manifestes de sa bienveillance, à tenter une réconciliation entre l'Electeur de Bavière et le Palatin,[5] à protéger Genève, dont les agents recevaient de sa bouche l'assurance que les guerres entreprises contre les huguenots avaient eu un caractère politique et non point confessionnel,[6] enfin à secourir les Grisons. Or, il était pour le moins inutile de songer à venir en aide à ces derniers avant de s'être ménagé le concours effectif des cantons suisses.[7] Ce fut donc à gagner à ses vues la majorité des membres du Corps helvétique que s'appliqua tout d'abord le gouvernement royal.

Depuis cent cinquante ans et plus que les Confédérés étaient les alliés de la France, l'argent avait été le principal et, à vrai dire, le plus efficace moyen d'action dont eussent disposé les rois Très-Chrétiens pour maintenir les Ligues dans leur clientèle. Indiscutable sous Charles VII et sous François Ier, cette affirmation conservait toute sa valeur vers le milieu du règne de Louis XIII. Sans doute, les embarras financiers de la Couronne avaient eu leur répercussion au delà du Jura. C'est ainsi que, durant de longues périodes, les Suisses s'étaient vus plus souvent payés de paroles que d'espèces sonnantes. Mais, à chaque renouvellement du traité qui les unissait à leur puissant voisin, les cantons étaient parvenus à obtenir l'ordonnancement de sommes considérables, à valoir sur l'ensemble de leurs créances envers le trésor royal, et cela sans préjudice d'un complément de garanties en ce qui concernait les versements futurs qu'ils exigeaient de ce dernier aux termes de leurs contrats.

---

(1) Mém. de Richelieu (éd. Petitot). III. 271. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 27 aprile 1623. Frari. Francia. LIX.

(2) «Il re ascoltà ma non commandà.» *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 12 gennaio 1624. Frari Francia. LX. — *Del medesimo.* 19 gennaio e 8 marzo 1624. *Ibid.* et LXI.

(3) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 12 marzo 1624. Frari. Francia. LXI.

(4) V. Siri. Memorie recondite. V. 563.

(5) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 5 e 24 febbraio 1624. Frari. Francia. LX; 15 marzo 1624 *Ibid.* LXI

(6) *Renier Zen al Senato.* Roma, 13 agosto 1623. Frari. Roma. LXXXVI. 258.

(7) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 5 febbraio 1624. loc. cit.

Cependant, les remises continuelles dont usaient à leur égard les trésoriers des Ligues lassaient la patience des Confédérés et provoquaient, à intervalles souvent assez rapprochés, des explosions de mécontentement dont l'écho troublait la quiétude du représentant du roi à Soleure. (1) A ce point de vue, l'année 1624 s'annonçait menaçante. De fait, protestants et catholiques se plaignaient à l'envi du peu d'empressement apporté par la cour à les satisfaire. (2) L'ambassade des premiers à Saintes, en mai 1622, celle des seconds à Fontainebleau, en juin 1623, n'avaient eu d'autre résultat que de rendre plus manifeste l'état précaire des finances françaises. Comme on s'y attendait, au reste, les mandataires du Corps helvétique étaient rentrés chez eux les mains vides. Dans certains cantons, tel Glaris, on constatait avec chagrin que, durant les neuf dernières années, les autorités n'avaient pas eu part aux « bienfaits de Sa Majesté ». (3) Or, il n'eût pas fallu moins de quinze cent mille livres pour permettre de payer deux pensions entières aux Suisses, Grisons et Valaisans; et La Vieuville ne disposait point de cette somme. (4) Il parut dès lors indispensable de recourir à un expédient.

Depuis que, tout au début du règne de Charles IX, le sel de Provence avait fait son apparition sur le marché des Ligues, l'introduction régulière de cette denrée parmi les Etats de la Suisse occidentale s'était heurtée à de sérieuses difficultés. (5) Accoutumés de longue date à s'approvisionner en Franche-Comté, (6) en Lorraine, en Souabe, en Savoie, dans le Milanais, la Bavière ou le Tyrol, (7) les Confédérés appréciaient certes la qualité du sel marin, mais ils continuaient à lui préférer celui tiré « de l'eaue des fontaines sallées ». (8) Néanmoins, séduits par les conditions avantageuses auxquelles le gouvernement royal s'offrait à leur fournir cet aliment de première nécessité, les alliés suisses de la Couronne avaient accueilli avec reconnaissance les ouvertures du Louvre. Peu à peu, la traite du sel de Peccais, autorisée tout d'abord dans la vallée du Rhône, s'était étendue à Berne et aux cantons voisins. (9) A la faveur de cette expansion, l'influence française avait grandi

---

(1) *Miron à Sillery.* Soleure, 4 décembre 1621. Aff. Etr. Suisse. XIV. 571.

(2) *Soleure au roi.* 11 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 57. — *Schwytz au roi.* 8 juin 1624. *Ibid.* 144. — *L'avoyer Am Rhyn à Miron.* Lucerne, 28 novembre 1624. *Ibid.* XVII. 283. — *Berne à Miron.* 30 décembre 1624. *Ibid.* 393.

(3) *Glaris à Miron.* 13 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 293. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 4 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 30.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 4 janvier 1625. loc. cit.

(5) *Le roi à Miron.* (Milieu de 1622.) Bibl. Nat. f. fr. *17364* f° 543.

(6) Max Prinet. L'industrie du sel en Franche-Comté avant la conquête française. (Besançon 1900.) p. 228 sqq.

(7) A. Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. p. 126. — *Memoria delle cose rappresentate a V. A. Ser^a (Leopoldo) dal Crivelli, a nome del Sig^r conte Girolamo Casate.* (ap. Reinhardt-Casati. op. cit. p. 150.)

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 gennaio 1624. Frari. Svizzeri. XVI.

(9) *Lettres patentes du roy obtenues par les S^rs des Treize Cantons, leurs alliez et confederez, portant ratification et confirmation de tous les traictez, exemptions, franchises et libertez cy devant accordés par ses prédécesseurs.* 4 mai 1622. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CVIII. 164.

dans ces régions, jusqu'alors tributaires de l'Espagne et de l'Allemagne pour ce produit spécial. Aussi Méry de Vic, Sillery et Refuge s'étaient-ils tour à tour efforcés de développer et d'améliorer un trafic si propre à augmenter leur crédit personnel et le prestige de leur maître au sein du Corps helvétique. Bientôt même, leur successeur Jeannin de Castille, suivant l'exemple que lui donnaient les autorités du comté de Bourgogne,[1] était parvenu à obtenir des Confédérés que, de deux pensions qu'ils avaient à toucher, l'une au moins leur fût payée en sel. Mais les choses ne tardèrent pas à changer de face. Des fraudes graves, portant tout à la fois sur la nature et la provenance de la marchandise vendue, fraudes imputables à quelques Français « degoustez de leur pays et descheuz de fortune »,[2] auxquels l'ambassade avait eu le tort de confier l'introduction du sel marin en Helvétie; des entraves toujours plus fréquentes mises par les fermiers des gabelles du Lyonnais et du Faucigny à la libre circulation des « bateaux de sel » à destination de Genève, du Valais et de Berne suffirent à ruiner en peu de mois les dispositions si heureusement combinées par les prédécesseurs immédiats de Miron aux Ligues.[3] En vain celui-ci chercha-t-il à conjurer le mal en procédant avec rigueur envers les délinquants et en faisant incarcérer à Soleure le principal d'entre eux, convaincu d'avoir, au mépris de ses engagements, livré aux dizains des « minots » d'origine milanaise ou savoisienne.[4] Les adversaires de la France surent tirer parti de l'occasion qui s'offrait à eux de reprendre l'offensive. Dès la venue de Montholon en Suisse, les sels allemands, lorrains et comtois avaient regagné, à Sion, à Berne, à Fribourg, tout le crédit que leur avaient fait momentanément perdre les démarches habiles et persévérantes des premiers représentants de Louis XIII en Helvétie.[5]

Depuis deux ans au moins, Miron, partisan déterminé de l'extension de la « politique du sel » aux cantons orientaux, extension dont il attendait les meilleurs résultats, ne cessait de transmettre à Paris, au fur et à mesure qu'il en était nanti, les plaintes provoquées en Suisse par l'organisation défectueuse des services de la traite. Mais les Brularts demeuraient aussi sourds à ses avis qu'aux instances du commandeur de Sillery qu'ils laissaient

---

(1) A. Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz (1619—1629). Zurich 1875. p 79.

(2) *Miron à Puysieux.* Soleure, 27 janvier 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 6.

(3) *Le prince Thomas de Savoie à Miron.* Thonon, 27 juin 1623. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 347. — *Miron à Puysieux.* Griesbach, 25 juillet; Soleure, 23 août et 9 septembre 1623. Bibl. Nat f. fr. *16 027* f°s 178, 195, 208. — *Le roi à Genève.* (Milieu de 1622.) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 542. — *G. Pesaro al Senato.* Poissy, 17 agosto 1623. Frari. Francia. LX. — *Dinet de Saint-Romain à Miron.* Lyon, 10 septembre 1623 Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 209. — *Du Mesnil à Herbaut* Soleure, 19 juillet 1624. Aff Etr. Suisse XVI 286.

(4) *Le roi aux dizains de Valais.* Milieu de 1622.) Bibl. Nat. f. fr. *17 364* f° 541. *Herbaut à Miron* Paris, 23 février 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 39. — *Le roi à Soleure.* 24 février 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 36.

(5) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. Bibl. Nat. Coll. Du Puy CCCCLIV. 73 — *Le roi à Miron.* Compiègne, 1er mai 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 146 — A. Rivier op cit p. 119.

sans instructions à Rome.(1) L'heure sonna pourtant, en octobre 1623, où Puysieux fut contraint d'intervenir.(2) Au même temps, d'ailleurs, Charles-Emmanuel, désireux de contribuer au maintien de l'influence française dans la vallée du Rhône et à son relèvement dans le «Mittelland» bernois, s'offrait à supprimer les obstacles apportés jusqu'alors par ses agents à l'introduction du sel de Provence dans la Suisse occidentale.(3) Néanmoins, il convenait, avant toutes choses, de mettre un terme aux malversations et aux abus relevés à la charge des traitants. Or, c'était là une tâche ingrate et délicate que Miron ne se souciait pas d'assumer, mais qu'il redoutait, d'autre part, de voir confier à un étranger. Il se résolut donc de proposer à la cour qu'on lui adjoignît un aide dans la personne de son gendre, Antoine de Valles, S[r] ***du Mesnil,*** receveur général à Caen.(4) Actif, ambitieux, aussi propre à l'intrigue qu'à la négociation, ce dernier avait, à mainte reprise, séjourné à Soleure auprès de son beau-père(5) et connaissait à merveille les ressorts secrets de la politique royale parmi les cantons.

Pour une fois bien inspirés, les Brularts assurèrent le succès de cette combinaison. La conjoncture semblait propice, car les Confédérés jugeaient insuffisantes les fournitures qui leur étaient faites par les fermiers de Hall et de Dieuze.(6) En outre, le gouvernement de Berne, dont les relations avec l'ambassade s'amélioraient de jour en jour, se déclarait disposé à appuyer les efforts de celle-ci en vue de procurer aux salines de Provence la clientèle des Etats de la Suisse orientale.(7) Dès l'automne de 1623, Pierre Malo et Martin Lyonne, le premier contrôleur, le second trésorier des Ligues, se rendaient, accompagnés de leurs commis, sur les rives de l'Aar, afin d'y préparer les voies à Du Mesnil,(8) lequel ne tarda pas à rejoindre Miron à Soleure.(9) Au cours d'une conférence tenue dans cette ville, en présence de députés des deux grands cantons évangéliques, de Lucerne, d'Uri et de Bâle, des décisions importantes furent arrêtées, et bientôt les pâtres des «Waldstætten»

---

(1) *Miron à Puysieux.* Griesbach, 25 juillet 1623. **Bibl. Nat.** f. fr. *16 027* f° 178. – *Lesdiguières au canton de Berne.* Saint-Germain-e./L., 28 juillet 1623. **St-Arch. Bern.** Frankr. Buch *II* 205. – *Puysieux à Miron.* 14 août et 11 septembre 1623. **Bibl. Nat.** f. fr. *16 027* f°s 192, 210. — *Herbaut à Miron.* Compiègne, 1er avril 1624. **Arch. Nat.** *KK 1359* f° 146.

(2) *Puysieux à Miron.* 24 octobre 1623. **Bibl. Nat.** f. fr. *16 027* f° 245.

(3) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 3 agosto 1623. **Frari. Francia.** LX.

(4) *Miron à Puysieux.* Griesbach, 25 juillet 1623. **Bibl. Nat.** f. fr. *16 027* f° 178.

(5) *Miron à Sillery.* Soleure, 20 août 1621. **Aff. Etr. Suisse.** XIV. 551. — *Miron à Zurich.* Soleure, 17 mars 1622. **St-Arch. Zürich.** Graubünden *G.*

(6) **Eidg. Absch.** V² 366 *b.*

(7) *Lesdiguières à Berne.* Saint-Germain-e./L., 28 juillet 1623; s. d. (1624). (ap. **Douglas et Roman.** op. cit. II. 389, 395.) — *Puysieux à Miron.* 9 octobre 1623. **Bibl. Nat.** f. fr. *16 027* f° 243. — *Le roi à Miron.* (Vers octobre 1623.) **Bibl. Nat.** f. fr. *17 364* f° 762. — *Herbaut à Miron.* Compiègne, 20 mai 1624. **Arch. Nat.** *KK 1359* f° 197.

(8) *Le roi à Miron.* (Vers octobre 1623.) **Bibl. Nat.** f. fr. *17 364* f° 762.

(9) *Le roi à Berne.* («Ayant sceu la necessité du sel...») (Vers octobre 1623.) **Bibl. Nat.** f. fr. *17 364* f° 739. — *Miron au roi.* Soleure, 7 juin 1625. **Aff. Etr. Suisse.** XVIII. 334.

reçurent de leurs « Seigneurs supérieurs » l'autorisation de s'approvisionner librement de sel français. (1)

Néanmoins, la partie ne pouvait être considérée comme gagnée aussi longtemps que des mesures énergiques n'auraient pas eu raison de la mauvaise foi manifeste des agents préposés à l'introduction des minots de Peccais dans la vallée du Rhône. Au retour d'un rapide et fructueux voyage à Berne et à Fribourg, Du Mesnil prit la route de Sion. (2) Questions commerciales et questions politiques s'entremêlaient à ce point dans les diètes de ce pays que le règlement des premières à la satisfaction des dizains ne pouvait que hâter la solution des secondes à l'avantage de la France. Avec beaucoup d'adresse, à la vérité, le gendre de Miron sut tirer parti de cette circonstance. Dans un « conseil général » assemblé à l'occasion de sa venue, il consentit à arbitrer le différend surgi de longue date entre les Valaisans et le fermier du sel, (3) à aplanir les difficultés qui s'étaient élevées entre ce dernier et les directeurs des gabelles du Lyonnais (4) et enfin à reviser, dans un sens plus conforme à leurs désirs, le texte de la convention qui faisait bénéficier ses auditeurs de la traite du sel marin. (5) En revanche, il s'abstint prudemment de prendre position, ainsi que le lui demandait l'évêque, dans la lutte que ce prélat soutenait contre les dizains. Petit à petit, on commençait à se rendre compte au Louvre que l'amitié de ceux-ci importait plus à la Couronne que celle de leur chef spirituel. (6) Hildebrand Jost fut engagé par Du Mesnil à recourir aux bons offices du nonce (7) et à ne pas invoquer l'appui du roi en faveur du rétablissement des Jésuites dans le Bas-Valais, où leur présence semblait inutile, d'autant que l'on n'eût pas « rencontré vingt hérétiques » dans la région comprise entre Saint-Maurice et Sion. (8) Grâce à cette réserve habile, le négociateur français vit son voyage dans la vallée du Rhône couronné d'un éclatant succès. (9) Aussi bien une courte campagne conduite par Feria, à l'effet de faire accepter aux Valaisans, avec l'alliance de son maître, la traite du sel de Milan, allait échouer misérablement. (10) Satisfait, par suite, du résultat de ses démarches, le receveur général de Caen rebroussa vers

(1) *Miron à Puysieux.* Soleure, 20 janvier 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 3. — Eidg. Absch. V[a] 366 *b.* (Diète de Lucerne, 30 janvier.) — *Miron au roi.* Soleure, 17 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 29.

(2) *Miron à Fribourg.* Soleure, 22 et 23 janvier 1624. Arch. Fribourg. (France.) — *Miron à Puysieux.* Soleure, 27 janvier et 3 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 6. 8. — *Première proposition faite à Fribourg par le S[r] du Mesnil, relativement au sel.* Janvier 1624. Arch. Fribourg. (France.) — *Miron à Berne.* Soleure, 22 janvier 1624; *Lesdiguières à Berne.* (Janvier 1624); *Villars à Berne.* Paris, 15 mars 1624. St-Arch. Bern. Frankr. Buch. *G.* 207, 209, 223.

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 17 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 26.

(4) *Le roi à Miron.* Compiègne, 1[er] avril 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 146.

(5) *Miron au roi.* Soleure, 19 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 29.

(6) *Miron à Puysieux.* Soleure, 3 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI 8; *à Herbaut.* Soleure, 17 fevrier. *Ibid.* — *Herbaut à Miron.* Paris, 6 mars 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 57.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 17 février. loc. cit.

(8) *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e./L., 24 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1330* f° 153.

(9) *Le roi à Miron.* Paris, 11 mars 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 58.

(10) *Miron au roi.* Soleure, 19 février 1624. loc. cit. — *Herbaut à Miron.* Compiègne, 1[er] avril 1624 Arch. Nat. *KK 1359* f° 146.

Soleure, d'où, au bout de quelques jours (20 février), il se décida à regagner Paris. (1)

Dès le 5 février, Phélypeaux d'Herbaut, celui d'entre les nouveaux ministres dans les attributions duquel rentraient la Suisse et les Grisons, avait avisé Miron des graves résolutions arrêtées la veille par le roi. (2) Lors donc qu'il rejoignit la cour, au commencement de mars, l'envoyé en Valais n'ignorait pas la chute des Brularts. Néanmoins, une surprise l'y attendait. A la suggestion de La Vieuville, Louis XIII venait de désigner l'un de ses conseillers d'Etat, le Sr ***de Modène,*** pour accomplir une mission extraordinaire auprès du Corps helvétique. (3) Cette nomination se justifiait-elle par une subite aggravation de la situation au delà du Jura? Du Mesnil en contestait l'opportunité, et Miron, dont elle dérangeait les calculs, regrettait de n'avoir pas été pressenti avant qu'elle ne devînt définitive. (4) Toujours est-il qu'elle ne fut pas suivie d'effet. A la dernière heure, la reine-mère, que sa rancune à l'égard de Luynes poussait à desservir tous les parents et amis du connétable défunt, réussit à procurer son annulation. (5)

Modène évincé, le projet d'imposer à l'ambassadeur aux Ligues un collègue qui, par avance, lui faisait ombrage avait momentanément vécu. (6) Mais les instructions destinées à l'envoyé extraordinaire subsistaient, et les ministres de Charles-Emmanuel et du Sénat vénitien à Paris demandaient qu'elles ne demeurassent pas lettre-morte. (7) Il fut décidé qu'elles seraient transmises à l'envoyé ordinaire. (8) En conséquence, Du Mesnil reprit en hâte le chemin de Soleure (17 mars). (9) Le but apparent de ce nouveau voyage était « d'advancer l'introduction du sel » en Helvétie. (10) En réalité, ce n'était là qu'un prétexte. Les ordres confiés au receveur général de Caen avaient une bien autre portée. Et, tout d'abord, il était sursis au rappel de Miron. (11) Celui-ci venait, à sa requête, d'être relevé de ses fonctions. Les préparatifs de son départ étaient presque terminés, et déjà il s'occupait de rédiger, à l'intention de son successeur, une relation sommaire de son ambassade. (12) Il lui fut

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 17 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI 26; *au roi.* Soleure, 20 février 1624. *Ibid.* 35. — *Herbaut à Miron.* Paris, 24 février 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 34.

(2) *Le roi et Herbaut à Miron.* Paris, 5 février 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 9. — *Miron au roi.* Soleure, 17 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 29.

(3) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 24 febbraio 1624. Frari. Francia. LX. — *G. Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 marzo 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(5) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 15 marzo 1624. Frari. Francia. LXI

(6) *Herbaut à Miron.* Paris, 11 mars 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 61.

(7) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 8 marzo 1624. Frari. Francia. LXI.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(9) *Le roi à Miron.* Paris, 11 mars 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 58. — *Herbaut à Miron.* même date. *Ibid.* f° 61.

(10) *Herbaut à Miron.* Paris, 11 mars 1624. loc. cit.

(11) *Le roi à Miron.* Paris, 16 mars 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 65. — *Herbaut au même.* Compiègne, 29 avril 1624. *Ibid.* f° 152.

(12) *Relation de l'ambassade de Mr Miron en Suisse.* 1617—1624 (continuée jusqu'en 1627). Bibl. Nat. 500 Colbt CCCXXXIX. 222.

prescrit de rester à son poste et d'assumer en plus la charge des Grisons, vacante par suite du transfert de Gueffier à Rome. (1) Néanmoins, comme on le savait d'humeur sédentaire, (2) on lui adjoignait, dans la personne de son gendre, un collaborateur actif, plus particulièrement appelé à le suppléer dans les rapports, toujours empreints de quelque froideur, qu'il entretenait avec les protestants. (3)

Au demeurant, Louis XIII entendait que ses représentants en Suisse usassent de célérité et se partageassent les rôles. (4) Ainsi, tandis que Du Mesnil visiterait les Conseils des cantons des deux confessions et leur ferait entrevoir la prochaine arrivée aux « Cordeliers » d'une « voiture » de deux cent mille écus, (5) son beau-père avait mission de se rendre à Bade, supposé qu'il en fût temps encore, afin d'inciter la diète à intervenir avec énergie à Innsbruck en faveur des Grisons opprimés. (6) Cette partie de sa tâche accomplie, il était ordonné à Miron de continuer sa route vers Coire, de réunir un *Bundstag* dans cette ville, d'y assister en vertu des lettres qui l'accréditaient auprès des Trois Ligues, de relever le courage des députés de celles-ci, de déjouer les pratiques autrichiennes et espagnoles qui s'y feraient jour, (7) d'entretenir les communes dans l'espoir d'une prompte et heureuse solution des négociations poursuivies à Rome, de leur reprocher les traités conclus en leur nom avec Léopold et Feria, de les engager, toutes instances épuisées, à reconquérir, au besoin par la force, leur liberté perdue et de leur promettre à cet effet la protection royale, pourvu qu'elles l'invoquassent en termes précis et catégoriques. (8)

Quelque diligence qu'il fît, Du Mesnil n'atteignit Soleure que le 29 mars, par la voie de Bâle. (9) Son absence avait duré six semaines à peine. Et cependant, depuis le 20 février, date de son départ pour la cour, la situation s'était sensiblement modifiée, tant en Helvétie qu'en Rhétie. De ce fait, les ordres qu'il apportait à son beau-père parurent à celui-ci très insuffisants et, en partie du moins, inexécutables. Et d'abord, la diète intimée à Bade aux premiers jours de mars, afin d'aviser aux affaires des Grisons, n'avait pas été tenue, par suite de la répugnance des protestants à y assister. (10) Cette remise,

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 5 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 52. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 31 marzo 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(2) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 1 marzo 1624. Frari. Francia. LXI.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — Eidg. Absch. V² 369 *b*.

(4) *Le roi à Miron.* Compiègne, 16 avril 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 148.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(6) *Le roi à Miron.* Paris, 11 mars 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 58.

(7) *Le roi aux Trois Ligues.* Paris, 11 mars 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 62. — *Le roi à Miron.* Paris, 16 mars 1624. *Ibid.* f° 65.

(8) *Le roi à Miron.* Paris, 23 février et 11 mars 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f°s 33 et 58. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Mémoire envoyé au roy par Mr Miron, le 7 avril 1624, avec les responses de Sa Majesté du 29e dudict mois.* Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 67.

(9) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 29 mars 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 48.

(10) *Herbaut à Miron.* Paris, 16 mars 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 66.

il est vrai, n'était pas pour déplaire à Miron. En réalité, elle lui évitait un échec. Au sentiment de l'ambassadeur ordinaire, les circonstances étant telles, il n'y avait pas sujet d'espérer que les cantons, soit en général, soit en particulier, se prêtassent à la démarche que le Louvre réclamait d'eux et consentissent à adresser à celui-ci une demande formelle d'intervention en faveur des Trois Ligues. La crainte des troupes autrichiennes logées en Alsace et dans le Tyrol terrorisait les uns, tandis que l'or espagnol endormait les scrupules des autres. (1)

Mais, de toutes les erreurs de jugement de La Vieuville, la plus regrettable certes était celle qui le portait à reprocher aux Grisons de ne « se reveiller point pour secouer le joug où leur division et lascheté les alloit soumettre ». (2) Avant comme après l'évacuation de la haute vallée du Rhin par les garnisons de l'archiduc, les habitants de cette dernière ne se trouvaient plus en situation d'exprimer librement leur volonté et de faire connaître au roi le désir qu'ils éprouvaient de le voir leur venir en aide. (3) A cet égard, la missive royale que Miron avait charge de leur présenter était trop explicite pour qu'elle ne les exposât pas à des mesures de rigueur préventives de la part de leur implacable oppresseur. (4) Sans doute le nonce, satisfait des concessions arrachées par lui au *Bundstag* de décembre, avait regagné Lucerne. (5) Sans doute on ne signalait pas d'aggravation sensible dans les rapports des protestants avec l'évêque de Coire, encore que ce prélat eût, par un acte d'autorité dont l'ambassadeur exigea et obtint d'ailleurs une prompte réparation, fait enlever de « son eglize cathedralle » les armoiries fleurdelysées que la munificence des rois Très-Chrétiens avait permis à ses prédécesseurs d'y placer. (6) La tyrannie hispano-autrichienne, en revanche, ne désarmait pas. Consulté par les chefs de ce qui subsistait du parti français en Rhétie, Miron s'était tout d'abord contenté de les adjurer de repousser le traité d'alliance que Feria s'efforçait de leur imposer. (7) Mais déjà les événements se précipitaient. Quelques jours plus tard l'envoyé de Louis XIII put enfin réconforter les Salis et les Guler, en leur donnant l'assurance, positive cette fois, que Sa Majesté et ses alliés d'Italie avisaient aux moyens les plus efficaces de les mettre hors de servitude.

(1) *Mémoire envoyé au roy par Mr Miron.* Soleure, 7 avril 1624. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 67.
(2) *Le roi à Miron.* Paris, 23 février 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 33.
(3) *Les Ligues Grises à Miron.* Coire, 7/17 avril 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 38. — *Mémoire de Miron au roi*, 7 avril 1624. loc. cit. — *Memorandum pour Zurich.* 26 april 1624. Public Record Off. London. Foreign. Switzerland, Misc. Papers. 1617 to 1629. n° 2.
(4) *Le roi aux Ligues Grises.* 11 mars 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 62. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 5 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 52.
(5) *Molina à Puysieux.* Coire, 12 février 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 30.
(6) *Le roi à l'évêque de Coire.* 16 avril 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 151. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 6 juillet, 22 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 240, 379. — *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Paris, 22 juillet 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 335. — *Miron et Jean-Paul à Cœuvres.* Coire, 2 août 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 49.
(7) *Les Ligues Grises à Miron.* Coire, 18/28 mars, 7/17 avril 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 31. 38.

Depuis que l'influence néfaste de Gueffier avait cessé de se faire sentir aux « Cordeliers », Miron accueillait avec moins de défiance que naguère les conseils et les ouvertures de ses correspondants de Zurich, de Berne, de Turin et de Venise. Il se préoccupait donc à juste titre de l'inlassable persévérance déployée par le gouverneur de Milan à l'effet de substituer l'alliance de l'Escurial à celle du Louvre dans le Valais et les Ligues Grises et de renouveler à bref délai, en y insérant des clauses plus favorables encore aux intérêts de la cour de Madrid, le traité hispano-suisse d'avril 1604. (1) Mais sa suprême appréhension, ainsi qu'il l'avouait dans toutes ses dépêches au roi, était que Léopold, grâce à l'égoïste faiblesse des Suisses, n'achevât à loisir l'écrasement de la Rhétie. Dans ce cas, n'eût-il pas mieux valu tolérer le maintien du séquestre pontifical en Valteline que de préconiser la restitution de cette vallée à ses légitimes souverains devenus eux-mêmes des vassaux de l'archiduc? (2) Dès avril 1624, le doute n'était plus permis à cet égard. Supposé que Louis XIII laissât l'automne s'écouler sans secourir ses alliés grisons, ces derniers pouvaient être considérés comme irrémédiablement perdus pour la France. (3) Miron, autrefois si partisan d'un dénoûment pacifique, n'hésitait plus à déclarer que le temps était passé des négociations décevantes, qu'elles fussent continuées à Madrid, à Paris, à Rome ou ailleurs. Selon lui, l'heure des résolutions viriles avait sonné, « car de biaiser tousiours, ce n'est pas pour parvenir où on butte ». (4)

Le plan conçu par l'ambassadeur ordinaire et son gendre, aussitôt après le retour de celui-ci à Soleure, était fort simple et tenait en quelques lignes. Il consistait à fomenter un soulèvement en Rhétie, tant parmi les habitants des Droitures asservis à l'Autriche, que chez leurs frères des deux autres Ligues, dont l'indépendance, on l'a dit, n'était plus guère que nominale. Encouragés par le souvenir de l'insurrection héroïque des Prættigoviens en 1622, les diplomates français eussent désiré que la cour les autorisât à agir sans plus de retard. A leur avis, en effet, il était préférable que le mouvement éclatât avant le complet parachèvement du traité par lequel les Grisons obtenaient de Léopold, en échange d'une remise d'otages et du payement de vingt mille florins, le départ de ses troupes. Le massacre des dernières garnisons archiducales, provoqué et justifié par les exactions de leurs chefs, eût été le signal de la révolte. (5)

(1) *Cavazza à Miron.* Zurich, 24 avril 1624. Aff. Etr. Suisse XVI. 82. — *Herbaut à Miron.* Compiègne, 13 mai 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 194. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 18 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 129.

(2) *Le roi à Miron.* Paris, 23 février et 11 mars, Compiègne, 16 avril 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f°s 33, 58, 118. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 58.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 5 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 52.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1, 8 e 15 marzo 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Mémoire envoyé au roy par Mr Miron, etc.* 7 avril 1624. loc. cit. — *Cavazza à Miron.* Zurich, 19 juin 1624. Aff. Etr.

Le roi de France prêt à remplir les engagements souscrits par lui, lors de la conclusion de la Ligue du 7 février 1623. — Difficultés rencontrées par les ambassadeurs du Louvre dans leurs négociations avec les cantons catholiques. — Premières démarches de Du Mesnil auprès de ceux-ci. — Diète de Zoug d'avril 1624. — Le « Vorort » favorable aux projets des alliés d'Avignon. — Conciliabules tenus à Zurich entre le receveur de Caen, les secrétaires-interprètes en Rhétie et les exilés grisons. — Exigences bernoises. — Il paraît malaisé de les satisfaire. — Le résident vénitien rejoint Du Mesnil à Bade. — Ce dernier ne tarde pas à reprendre la route de Paris. — Résultats généraux de sa mission.

LIX. A Paris, les affaires des partisans d'une politique énergique à l'égard de l'Autriche et de l'Espagne n'avaient cessé de s'améliorer depuis que Du Mesnil avait quitté cette ville, porteur des instructions nouvelles destinées à son beau-père. Le roi, que les objurgations de Charles-Emmanuel et du Sénat vénitien ne laissaient plus indifférent, reconnaissait tout le premier la gravité du mal dont souffraient ses alliés de Rhétie et se montrait impatient de le combattre. (1) D'autre part, ses ministres se déclaraient prêts à passer des paroles aux actes et à remplir les engagements souscrits par Sillery et Puysieux, lors de la conclusion de la Ligue du 7 février 1623. (2) Les circonstances étaient donc aussi propices que possible à l'exécution des desseins formés par Miron, lorsqu'un courrier, expédié de Soleure le 7 avril, remit à Phélypeaux d'Herbaut le mémoire dans lequel l'ambassadeur proposait à son maître de pousser en secret les Grisons à se soustraire coûte que coûte au joug autrichien. (3)

Outre que l'ouverture était hardie, elle exigeait une prompte résolution. Le roi ne la fit pas attendre. Le 29 avril déjà, à l'heure même où Richelieu prenait place au Conseil, (4) Louis XIII, entrant dans les vues de son représentant en Helvétie, arrêtait dans ses grandes lignes, voire dans nombre de ses détails, un plan dont la réalisation devait avoir comme première conséquence la

Suisse. XVI. 222. — *Scrittura di alcuni Grisoni consegnata al S^r Du Mesnil de' modi che vengono stimati oportuni per metter in libertà il loro paese* (nel disp. dell'abbate Scaglia al duca di Savoia, 31 maggio 1624; stamp. Martinelli. La Campagna del Marchese di Coeuvres. 1624—1627. [Città di Castello. 1898.] p. 99.)

(1) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 8 marzo 1624. Frari. Francia. LXI. — Remerciement de la voix publique au roy. Paris MDCXXIV. in 8°.

(2) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 14 e 24 aprile 1624. *Ibid.* — Discours de l'Estat de tous les Princes chrestiens. (Mercure françois. X. 16—94.)

(3) *Mémoire envoyé au roy par Mr Miron.* Soleure, 7 avril 1624. loc. cit.

(4) Fagniez. Le Père Joseph et Richelieu. I. 183.

restitution de la Valteline aux Ligues Grises et le recouvrement par celles-ci de leur complète indépendance.[1]

Les motifs qui, vers la fin de l'année 1623, avaient engagé Sa Majesté Très-Chrétienne à dépêcher aux cantons le Sr du Mesnil conservaient toute leur valeur au printemps de 1624. Sans le concours assuré des Confédérés, ou du moins d'une notable partie d'entre eux, il était inutile de songer à obtenir par la force un résultat qui n'avait pu être atteint par la voie de la négociation. Mais La Vieuville se nourrissait d'illusions lorsqu'il estimait que les Suisses consentiraient à faire le jeu de la France et à pénétrer en Valteline « sous leurs propres enseignes », que celles-ci fussent, ou non, à la solde du roi.[2] L'ambassadeur était assurément plus près de la vérité en soutenant l'opinion contraire. L'erreur de tactique commise par les Brularts, le jour où, malgré l'avis de Miron, ils s'étaient résolus à « caresser », au lieu de les rebuter, les députés des Etats de l'ancienne confession venus à Paris pour y solliciter le payement de leurs pensions arriérées (juin 1623), avait porté ses fruits. La condescendance imprévue, pour ne pas dire imméritée, dont il fut usé envers eux en cette conjoncture n'avait servi qu'à augmenter leurs prétentions et à les convaincre qu'il dépendait des « Waldstætten » de provoquer l'échec de toute entreprise méditée par les agents de la Couronne Très-Chrétienne dans la région des Alpes.[3] Aussi n'était-il pas même certain que, au cours des événements qui se préparaient, le Louvre pût compter sur leur neutralité bienveillante. Il est vrai que le duc de Savoie s'offrait à lever un régiment parmi les cantons de son alliance. Or, pourvu que les officiers de ce corps appartinssent au parti français et fussent recrutés de préférence à Uri et dans le Valais, Miron ne désespérait pas, le moment venu, de procurer l'ouverture du passage de l'Oberalp aux troupes que la Ligue chercherait à jeter dans la haute vallée du Rhin.[4]

C'était donc presque uniquement du côté des cités évangéliques que le gouvernement de Paris était en droit d'attendre une adhésion, conditionnelle certes, mais précieuse à maints égards, à son dessein d'affranchir la Rhétie du joug de l'Autriche. Chez les protestants suisses, en effet, l'esprit de solidarité confessionnelle avait résisté aux si fréquentes déceptions dont les Grisons les avaient abreuvés. Toutefois, leur désir de contribuer à la restauration de l'indépendance des Trois Ligues était subordonné à la crainte qu'ils éprouvaient de rompre avec l'archiduc et de supporter les frais d'une campagne qui menaçait d'être longue et difficile.[5] Dès lors, c'était à vaincre leurs

(1) *Mémoire envoyé au roy par Mr Myron... avec sa depesche du 7e avril 1624, ensemble les responces faictes par Sa Majesté sur le dict memoire envoyées au dict Sr Myron avec la depesche du XXIXe du dict moys.* Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCLIV. 67.

(2) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 4 aprile 1624. Frari. Francia. LXI.

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 58.

(4) *Mémoire envoyé au roi par Miron, avec les réponses de Sa Majesté.* 7/29 avril 1624. loc. cit.

(5) *Mémoire envoyé au roi par Miron.* 7 avril 1624.

répugnances, à triompher de leurs hésitations que devaient s'attacher le roi et ses représentants en Helvétie. Mais aussi bien l'agent bernois accrédité au Louvre, le Sr de Villars, croyait pouvoir répondre des dispositions favorables de ses supérieurs à l'endroit du projet de Miron, et celui-ci, d'autre part, comptait sur l'assistance active du résident vénitien Cavazza pour amener les Conseils de Zurich à ses vues. (1)

Si délicate que fût la tâche assumée par l'ambassadeur dans la préparation du complot dont il était appelé à tenir tous les fils entre ses mains, celle dévolue à Du Mesnil semblait l'être davantage encore. C'était à ce dernier, en effet, que la cour s'en remettait du soin de parcourir les cantons sous le prétexte de l'introduction du sel de Provence, d'y recruter des adhérents à la cause de l'émancipation grisonne et d'y former une « cabale » assez forte pour assurer le succès d'une entreprise que le souverain français n'hésitait pas à avouer et à faire sienne. (2) Et, dans la réalité, Louis XIII ne se préoccupait-il pas déjà d'obtenir de ses protégés de la haute vallée du Rhin la promesse qu'aussitôt soulevés, ils adresseraient à leurs voisins un manifeste par lequel le *Bundstag* s'engagerait à autoriser la liberté de croyance dans la Rhétie *de deça*, mais à ne tolérer en revanche que le seul exercice du culte catholique dans la Rhétie *de delà* les monts? (3) Au demeurant, tandis que les frais de la mission du receveur général de Caen, estimés à cinquante mille écus par mois, devaient être supportés *au prorata* par les alliés d'Avignon, Sa Majesté Très-Chrétienne consentait à acquitter la solde d'un régiment que les exilés grisons se proposaient de mettre sur pied aux frontières de leur pays, ainsi que celle de quatre cents cavaliers, qui, logés en Bresse sous la conduite d'un chef de guerre français, se tiendraient prêts à pénétrer en Suisse à la première réquisition. (4) En outre, de puissantes diversions du côté de l'Allemagne étaient méditées en vue de faciliter, le cas échéant, la marche d'une expédition helvéto-rhétienne vers la Valteline. (5)

Le projet soumis par Miron à l'approbation de son maître n'était pas de nature à faire ajourner l'exécution des ordres confiés à Du Mesnil au moment de son départ pour les Ligues. Dès le 7 avril, à l'heure même où le courrier porteur du mémoire que l'on vient d'analyser, prenait la route de Paris, le gendre de l'ambassadeur quittait Soleure, impatient d'accomplir au plus vite la mission dont le roi l'avait chargé auprès des Etats des deux confessions.

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 marzo e 31 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 5 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 52. — *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 4 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 98.

(2) *Le roi à Miron.* Compiègne, 16 avril 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 148. — *Mémoire envoyé au roi par Miron et réponses de Sa Majesté.* 7/29 avril 1624. loc. cit.

(3) *Le roi à Miron.* Compiègne, 10 mai 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 194. — *Mémoire envoyé au roi, etc.* loc. cit.

(4) *Mémoire envoyé par Miron et réponses de Sa Majesté.* loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(5) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

L'instant était, au reste, bien choisi pour sonder les dispositions des Confédérés. La nouvelle de la chute des Brularts, accueillie avec joie dans la Suisse protestante,[1] n'avait pas laissé que de donner satisfaction aux «Waldstætten», naturellement enclins à faire peser sur le vieux chancelier la responsabilité des rétards apportés au payement de leurs pensions.[2] Que si, en revanche, les Lucernois et leurs adhérents désapprouvaient, ainsi qu'il était à prévoir, le rejet par le Louvre des «articles de police» élaborés à Rome, il semblait aisé de calmer leurs inquiétudes par l'assurance que l'agrément de Sa Majesté continuerait à être acquis à toute combinaison propre à favoriser l'extension du culte catholique en Rhétie et son exercice exclusif en Valteline.

A la suite d'un échange de vues intervenu entre Miron, le résident vénitien Cavazza et Du Mesnil, il avait été stipulé que ce dernier se rendrait d'abord dans les cantons forestiers, où sa présence était réclamée par les adversaires de la faction milanaise et qu'il s'abstiendrait de toute allusion publique aux desseins belliqueux formés par les alliés d'Avignon.[3] Aussi, en transmettant aux Confédérés les lettres royales du 11 mars qui l'accréditaient à nouveau auprès du Corps helvétique, l'ambassadeur avait-il eu soin de les aviser de la très prochaine visite de son gendre et de recommander celui-ci à leur bon accueil.[4] A Lucerne, puis à Zoug, où siégeait précisément une conférence des Etats de l'ancienne confession, le receveur de Caen borna son effort apparent à préconiser devant les Conseils de ces deux villes l'usage du sel français, de préférence à tous autres, à exalter le zèle catholique de son souverain et à mettre ses auditeurs en garde contre les visées ambitieuses de leurs voisins autrichiens.[5] Mais, dans ses conciliabules avec les pensionnaires du roi, il n'hésita pas à s'ouvrir à eux des plans arrêtés à la cour et à leur communiquer ses instructions secrètes.[6] A Zurich, où il se porta à l'issue de la diète de Zoug[7] et fit quelque séjour, l'envoyé du Louvre ne se crut pas tenu à la même réserve. Sans entrer dans le détail, de manière à ne pas éveiller les soupçons des Espagnols, il affirma, en présence des autorités du «Vorort», que Sa Majesté Très-Chrétienne n'aurait de cesse qu'elle n'eût rétabli les Grisons dans leur condition première.[8] Comme, malgré tout cependant, une certaine défiance continuait à régner sur les rives de la Limmat

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1 marzo 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Les Ligues Grises au roi.* Coire, 7/17 avril 1621. Aff. Etr. Grisons. III. 39.

(2) Eidg. Absch. V² 373 *a.* — *Soleure au roi.* 11 mars 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 57. — *Zoug au roi.* 24 mai 1624. *Ibid.* 136.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 avril 1621. Aff. Etr. Suisse. XVI. 58.

(5) *Miron à Fribourg.* Soleure, 10 avril 1624. Arch. Fribourg (France.)

(6) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 29 mars et 5 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 48, 50. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 5 avril 1624. *Ibid.* 52. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 avril 1624. *Ibid.* 58. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — Sprecher von Bernegg. Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w. I. 468—469.

(7) *Les cantons catholiques au roi.* Zoug, 17 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 69. — *Lucerne au roi.* 20 avril 1624. *Ibid.* 75.

(8) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 et 27 avril 1624. loc. cit.

à l'endroit des avances françaises, défiance provoquée à la fois par le souvenir de la réception plus que froide faite à Saintes, en mai 1622, aux députés des cités évangéliques et par l'acquiescement inopiné du gouvernement de Paris au dépôt des forts de la vallée de l'Adda entre les mains du pape, Du Mesnil s'appliqua à dissiper ce qu'il avait intérêt à appeler un malentendu. Il n'était certes pas malaisé de prétendre que, sans l'obstination très impolitique de Sillery et de Puysieux, Louis XIII n'eût pas laissé échapper l'occasion qui s'offrait à lui de donner des marques de sa royale bienveillance aux représentants de ses « compères des Ligues des Hautes Allemagnes ». (1) En revanche, il était plus difficile de fournir aux protestants suisses une explication, propre à les contenter, des motifs qui avaient déterminé le Louvre à ratifier après coup l'acte unilatéral du 14 février 1623. Aussi le gendre de Miron se contenta-t-il d'insinuer que l'intervention du Souverain Pontife dans le différend de la Valteline était justifiée par le refus des cantons alliés d'Espagne de délivrer au roi Très-Chrétien la promesse stipulée en l'article IV du traité de Madrid. (2)

Bien avant son départ de Soleure, le receveur de Caen avait prévu qu'il lui serait impossible de franchir la frontière rhétienne et de gagner Coire, ainsi que le lui prescrivaient ses instructions. Mais, à défaut de négociations officieuses avec les députés d'un *Bundstag* convoqué à d'autres fins, il lui restait la ressource de réunir autour de sa personne les principaux exilés grisons que Cavazza se proposait, d'ailleurs, de mettre en rapports avec lui. (3) Il embrassa résolument ce parti. Prévenus de sa présence dans la Suisse orientale, les chargés d'affaires aux Ligues Grises, Antoine Molina et Jean Paul vinrent le rejoindre à Zurich. (4) Des conférences, auxquelles assistèrent, outre le résident vénitien, Ulysse de Salis, Georges Jenatsch et Jean Pierre Guler, le jeune, « les plus loyales épées de la Rhétie », furent tenues, trois jours durant, dans cette ville. Elles aboutirent à l'élaboration d'un plan général de soulèvement, dont les grandes lignes devaient être suivies, quelques mois plus tard, lors de l'entrée en campagne du marquis de Cœuvres. (5) C'était là, pensait-on, plus qu'il n'en fallait pour relever le courage des « bannis » et de leurs frères demeurés dans la servitude autrichienne et les engager, les uns et les autres, à demander ouvertement au roi son assistance militaire. (6)

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 86.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 e 12 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(4) *Molina et Jean Paul à Miron.* Coire, 2 avril 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 34.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 aprile e 31 maggio 1624. loc. cit. — *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. loc. cit. — *Escrit presenté à Du Mesnil par quelques capitaines grisons sur les moyens de délivrer leur pays.* 1624. Frari. Svizzeri. XVII

(6) *Miron aux Ligues Grises.* Soleure, 8 avril 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 35. — *Les Ligues Grises au roi.* Coire, 7/17 avril 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 39. — *Herbaut à Molina et Jean Paul.* Compiègne, 28 avril 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 154.

Jusqu'à ce moment, les démarches, tant ostensibles que secrètes, faites par Du Mesnil auprès des Confédérés avaient été couronnées d'un certain succès.(1) D'une part, à sa requête, les cantons de l'ancienne confession s'étaient décidés à adresser à Sa Majesté des lettres dans lesquelles ils la remerciaient de ses offres de sel et de l'assurance qu'elle leur donnait de veiller à l'affermissement de leur culte dans les Alpes rhétiennes.(2) De plus, l'autorité zuricoise, un instant hésitante,(3) semblait désormais acquise à l'idée d'une intervention énergique du Louvre et de ses alliés dans la haute vallée du Rhin.(4) D'autre part, le gendre de Miron avait pu se convaincre que les Etats catholiques compatissaient enfin à l'infortune des Grisons.(5) Il était même manifeste que la faction espagnole y perdait du terrain, notamment à Fribourg, depuis que François Louis d'Affry, patricien très estimé, inclinait à accepter la lieutenance des Cent-Suisses de la garde du roi Très-Chrétien.(6) Ce fut à Berne, où il se transporta par la voie de Soleure, dans les derniers jours d'avril,(7) que Du Mesnil éprouva sa première déception.(8) Aussi bien les adversaires de l'alliance de France s'étaient comptés, en son absence, sur la question du sel. Peu influents tout d'abord, ils avaient vu leur nombre doubler, grâce aux intrigues nouées par le baron de Vaulgrenant, saunier du comté de Bourgogne, en vue de favoriser l'introduction des minots de Salins dans la plaine suisse.(9)

Au total, les résultats heureux de la mission accomplie en janvier par le receveur de Caen sur les rives de l'Aar paraissaient singulièrement compromis. En présence des sollicitations multiples dont ils se sentaient l'objet, les Bernois avaient augmenté leurs exigences. Ce qu'ils se décidaient à réclamer du gouvernement de Paris, c'était la *traite franche*, soit le monopole, à leur profit, de la vente du sel en Helvétie, et cela avec le ferme propos de s'imposer comme intermédiaires entre le Louvre et leurs confédérés et de s'avantager de plus en plus aux dépens de ces derniers.(10) Appuyé par un sujet du roi,

(1) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCLIV. 76. — *Miron à Herbaut.* Soleure, même date. Aff. Etr. Suisse. XVI. 86.

(2) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. loc. cit. — *Les députés des VIII cantons catholiques au roi.* Zoug, 17 avril 1624. — *Zoug au roi.* même date. — *Lucerne au roi.* 20 avril. — *Fribourg au roi.* 26 avril et 8 mai. — *Unterwalden au roi.* 29 mai. — *Schwytz au roi.* 8 juin 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 64, 68, 72, 84, 113, 142, 144.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 marzo 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Cavazza à Miron* Zurich, 30 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 92.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 2 juin 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 222.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 aprile 1624. loc. cit.

(6) *Fribourg au roi.* 26 avril et 8 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 84. 113. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 6 mai 1624. *Ibid.* 107.

(7) *Berne au roi.* 22 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 81.

(8) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. Bibl. Nat. Coll Du Puy. CCCLIV. 76.

(9) *Miron à Puysieux.* Soleure, 10 février 1624 Aff. Etr. Suisse. XVI. 24; *à Herbaut* 17 février 1624. *Ibid.* 26. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 8 marzo 1624. Frari. Francia. LXI. — *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 4 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 98.

(10) *Berne au Sr de Villars.* 23 janvier 1624. St-Arch. Bern. Welsches Missivenbuch *K* 525.

le comte de La Suze, général des troupes de la république, et par le Sr de Villars, agent de celle-ci auprès de la cour de France, deux personnages auxquels Miron reprochait, il est vrai, de se targuer d'une influence qu'ils ne possédaient pas, (1) Du Mesnil parvint certes à procurer le rejet des propositions comtoises, voire à obtenir du Conseil des Deux Cents une missive dans laquelle ce corps politique adjurait Sa Majesté Très-Chrétienne de sauver les Ligues Grises. En revanche, il ne réussit pas à faire désister l'autorité bernoise de sa prétention de ne remettre aux introducteurs du sel marin, en guise de payement, que des titres de créance sur la Couronne. (2)

Cependant la saison s'avançait et la « cavalcade » de l'envoyé français « par les cantons » tirait à sa fin. (3) Après une courte visite à Neuchâtel, dont les habitants accueillirent avec empressement « l'offre du sel de Provence », (4) le receveur de Caen, renonçant à se rendre à Innsbruck, ainsi qu'il en avait eu tout d'abord l'intention, (5) se porta à Bâle, où l'attendait le comte de Sulz, ancien commandant de la garnison autrichienne de Coire, lequel continuait à entretenir l'ambassadeur de l'espoir, chimérique d'ailleurs, qu'il quitterait le service de l'archiduc pour celui du roi. (6) Ce fut à Bâle, au cours d'une assez longue conférence, que le gendre de Miron et Cavazza pesèrent les résultats généraux de la campagne diplomatique qui touchait à son terme. (7) A n'envisager que le prétexte de celle-ci, soit l'introduction du sel marin parmi les Ligues, l'activité déployée par Du Mesnil avait été des plus fécondes. Grâce à lui, les produits des salines de Peccais s'étaient répandus en des lieux « où l'on n'en avoit jamais veu », et l'opposition bernoise, simple affaire de marchandage, en somme, semblait aux trois quarts vaincue. (8) Mais en était-il du principal comme de l'accessoire? Le receveur de Caen inclinait à le penser. Or, les apparences, il convient de le reconnaître, lui donnaient raison. (9) Les

(1) *Miron à Puysieux.* Soleure, 3 et 10 février; *à Herbaut.* Soleure, 4 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 8, 24 et 100. — *Du Mesnil au même.* même date. *Ibid.* 98. — *Miron au roi.* Soleure, 17 février 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 29.

(2) *Herbaut à Miron.* Paris, 24 février 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 34. — *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. loc. cit.; *à Herbaut.* Soleure, 4 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 98. — *Miron à Berne.* Soleure, 30 avril 1624. *Ibid.* 94. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 5 mai 1624. *Ibid.* 105.

(3) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. loc. cit.

(4) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 4 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 98. — *Séance du Conseil d'Etat de Neuchâtel, du 27 avril 1624.* Arch. Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. VII. 24. — *Le duc de Longueville au Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Paris, 19 mars; *Miron au même.* Soleure, 6 mai 1624. *Ibid.* 26, 27vo.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(6) *J. H. Fegeli à Molina.* Lindau, 7 septembre 1623. Bibl. Nat. f. fr. *15 581* f° 152. — *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. loc. cit. — *Bâle au roi.* 4 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 105. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 15 mai 1624. *Ibid.* 123. — *Alwig, comte de Sulz, au roi.* Bâle. 16 mai 1624. *Ibid.* 127. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(7) Miron n'assista pas à cette conférence; *contra: Cavazza al Senato.* 18 maggio 1624.

(8) *Miron aux cantons catholiques.* Soleure, 13 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 61. — *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 4 mai 1624. loc. cit. — *Miron à Berne.* Soleure, 3 juin 1624. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *G* 225.

(9) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 13 mai 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 194.

catholiques, on l'a dit, bien qu'ils eussent été tenus à l'écart du complot, avaient paru animés de dispositions presque sympathiques à la cause grisonne. Les protestants, eux, étaient acquis de longue date à cette dernière.(1) A la vérité, toutefois, les engagements pris dans les lettres qu'ils adressaient au roi ne présentaient pas le caractère formel et précis de ceux auxquels Du Mesnil s'était attaché à les faire souscrire de vive voix peu de jours auparavant.(2) En outre, s'il n'y avait pas lieu de mettre en doute leur participation éventuelle à une action militaire dans la vallée de l'Adda, il était non moins certain qu'en aucun cas cette participation ne serait spontanée et que les Bernois, entre autres, ne consentiraient jamais à marcher que sous les enseignes et à la solde de Sa Majesté.(3)

Tout bien considéré, c'était dans les « bannis » réfugiés sur les rives de la Limmat et, plus encore, dans les montagnards de quelques districts catholiques, tel le Val Mesocco, impatients de secouer le joug autrichien, que les représentants en Suisse des alliés d'Avignon plaçaient leur principal espoir.(4) Au sentiment de ces diplomates, l'entreprise était mûre et le temps venu que le roi en assurât l'exécution, de concert avec les ambassadeurs de Venise et de Savoie accrédités auprès de sa personne.(5) Du Mesnil reprit en conséquence la route de Paris, où il se trouva rendu vers les derniers jours de mai.(6) Dans la réalité, les choses semblaient s'acheminer à la rupture, et l'arrivée à Soleure, puis à Zurich d'officiers grisons, détachés de leurs régiments qui servaient en France, autorisait les amis des Trois Ligues à se persuader que l'heure de la délivrance avait enfin sonné pour elles.(7)

Nouvelles et regrettables hésitations dans la politique du Louvre. — Emotion et découragement qu'elles provoquent en Helvétie. — Fâcheuse impression produite dans ce pays par l'obstination des ministres du roi à couvrir Gueffier de leur protection et à approuver tous ses actes. — Miron et Du Mesnil

(1) *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 2 juin 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI 224.

(2) *Berne au roi.* 22 avril. — *Bâle au roi.* 4 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 78, 104. — *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 76

(3) *Herbaut à Du Mesnil.* Compiègne, 20 mai 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 199.

(4) « Ilz feront merveille pour le recouvrement de leur liberté . . . » *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. loc. cit. — *Carazza al Senato.* Zurigo, 7 giugno 1624. loc. cit.

(5) *Miron au roi et à Herbaut.* Soleure, 15 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 119, 121. — *Herbaut à Miron.* Compiègne, 20 mai 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 197. — *Carazza al Senato.* Zurigo. 18 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Pesaro al Senato.* Parigi. 31 maggio 1624. Frari. Francia. LXI.

(6) et non le 19. — *Herbaut à Miron.* Compiègne, 27 mai 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 199. — *Carazza al Senato.* Zurigo. 31 maggio 1624. loc. cit.

(7) *G. Pesaro al Senato.* Parigi. 22 marzo 1624. Frari. Francia. LXI. — *Le roi à Miron.* Compiègne, 4 mai 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 193. — *Le roi à Bassompierre.* 4 mai 1624. *Ibid.* f° 192. — *Carazza al Senato.* Zurigo. 24 maggio e 7 giugno 1624. loc. cit. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 25 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 140.

estiment fondés les griefs des cantons contre l'ancien ambassadeur à Coire. — Les Grisons adressent à la cour d'Innsbruck une lettre pleine de soumissions.

LX. Les espérances qu'avait fait naître parmi les *Stati liberi* la disparition des Brularts ne s'étaient qu'à demi réalisées. Pour un seul acte d'énergie dont La Vieuville était peut-être en droit de s'enorgueillir, que de défaillances en compensation, que d'hésitations regrettables! A ce point de vue, la résolution prise au sein du Conseil royal de refuser toute audience à Mansfeld, lequel, à la suggestion de Charles-Emmanuel et du Sénat vénitien, avait débarqué à Boulogne-sur-Mer, n'était-elle pas un indice de la crainte qu'éprouvaient les nouveaux ministres français d'encourir les reproches du Saint-Siège? (1) On avait bien, il est vrai, agité au Louvre de faciliter au *condottiere* allemand les moyens de gagner Berne, où sa présence eût inquiété à la fois les chefs des armées espagnoles dans le Palatinat et à la frontière de la Valteline et éveillé les appréhensions de la régence d'Innsbruck, déjà menacée par lui d'une diversion. (2) Mais, soit calcul, soit irrésolution, soit aussi que les Bernois eussent fait difficulté de recevoir à demeure sur leurs terres un homme dont les relations fréquentes avec la cour de Turin leur étaient suspectes, (3) l'exécution de ce projet avait été ajournée, et Mansfeld, las d'attendre un ordre qu'il sollicitait en vain, venait de regagner l'Angleterre. (4)

Dans la réalité, il n'y avait pas jusqu'à la Suisse où la politique royale, tout d'abord empreinte de décision, ne parût faiblir et prête à temporiser, malgré les encouragements dont elle était l'objet de la part des gouvernements de l'Europe anti-autrichienne. (5)

Une pareille méconnaissance des intérêts permanents de la France ne pouvait manquer d'avoir son prompt et fâcheux contre-coup parmi les alliés des Ligues Grises en Helvétie. De fait, les autorités de Zurich et de Berne, entraînées un instant par les arguments persuasifs de Du Mesnil, étaient reprises de scrupules et portées derechef à penser que la voie de la négociation n'était pas épuisée, puisque aussi bien Béthune hâtait son départ pour Rome. (6) Econduits en 1622, alors qu'ils s'étaient enhardis à invoquer en faveur de la Rhétie l'intervention armée du Louvre, les Suisses protestants, en 1624, ne

(1) *G. Pesaro al Senato.* Parigi. 9 aprile 1624. Frari. Francia. LXI. — *Alvise Valaresso al Senato.* Londra. 26 aprile 1624. Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. *7016* f° 277.

(2) *G. Pesaro al Senato.* Parigi. 14 e 24 aprile e 23 maggio 1624. Frari. Francia. LXI. — Siri. op. cit. V. 595. — *A. Valaresso al Senato.* Londra, 26 aprile 1624. loc. cit.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 31 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(4) *Herbaut à Miron.* Compiègne. 16 avril 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 149. — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 24 aprile 1624. loc. cit. — *Alvise Valaresso al Senato.* Londra, 26 aprile 1624. loc. cit.

(5) *G. Pesaro al Senato.* Parigi. 6 e 9 maggio 1624. Frari. Francia. LXI — *Herbaut à Miron.* Compiègne, 20 mai 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 197.

(6) *Herbaut à Miron.* Compiègne. 16 avril 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 149. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 11 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 117.

mettaient que peu d'empressement à répondre aux sollicitations de Louis XIII, encore que ce prince, mieux conseillé cette fois, les priât de renouveler auprès de sa personne la démarche si froidement accueillie par lui deux ans auparavant.[1] Ce qui les engageait, au surplus, pour une bonne part, à persévérer dans cette attitude expectante, c'était la répugnance des Grisons à se fier dorénavant aux promesses françaises. Ebruités par les agents espagnols, les « articles de police » élaborés à Rome, quoiqu'ils eussent été rejetés par Sa Majesté, avaient achevé de discréditer la diplomatie royale dans la haute vallée du Rhin.[2] Aussi, plutôt que de recourir aux bons offices de Miron ou à ceux des chargés d'affaires laissés à Coire par Gueffier, certaines communes rhétiennes préféraient-elles confier au résident de Venise le soin de les recommander à la sollicitude du gouvernement de Paris.[3]

Mais, de l'aveu même des représentants de ce dernier, corroboré d'ailleurs par les déclarations des chefs du parti anti-autrichien aux Ligues, il existait un motif assez puissant, à lui seul, pour détourner de la Couronne Très-Chrétienne les sympathies des Confédérés évangéliques et celles de leurs coreligionnaires grisons et rendre suspectes aux uns et aux autres les ouvertures du Louvre: c'était l'impunité dont continuait à jouir l'auteur responsable de leurs maux,[4] celui dont ils avaient déjà, sur un faux bruit venu de la cour, célébré bruyamment la disgrâce,[5] le personnage néfaste que, trois mois plus tard, le marquis de Cœuvres devait accuser, en pleine diète, de trahison envers son roi et sa patrie,[6] le diplomate peu scrupuleux qui, malgré la réunion du poste de Coire à celui de Soleure, entravait par ses intrigues l'expédition des lettres de créance destinées à son successeur[7] et persistait, en dépit de l'opposition de Miron, à envoyer des ordres à ses anciens subordonnés en Rhétie,[8] l'homme enfin dont l'incorrigible vanité se prétendait en mesure d'accorder entre elles, d'un trait de plume, la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et les Ligues Suisses et Grises.[9]

Egalement haï des catholiques et des protestants d'Helvétie, Gueffier, dont le nom était en abomination aux Grisons,[10] ne se sentait même plus soutenu

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 aprile, 3 e 31 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(2) *Molina et Jean Paul à Herbaut.* Coire. 2 avril 1624. Aff. Etr Grisons. III. 35. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 76.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 7 giugno 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 19 luglio 1624 loc. cit.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure. 15 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 121.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 maggio 1624. loc. cit. — *Miron à (Herbaut).* Soleure, 25 mai 1624 Aff. Etr. Suisse. XVI. 140. — *Molina et Jean Paul à Herbaut.* Coire. 12 juin 1624. Aff Etr Grisons. III. 44.

(9) *Miron à Herbaut.* Soleure. 25 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 140.

(10) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 5 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 6 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 244.

par ses collègues.(1) Sa brouille avec Miron datait du jour où, passant à Soleure, au printemps de 1623, il s'était refusé à communiquer au beau-père de Du Mesnil, ainsi qu'il en avait cependant l'ordre, les instructions dont Puysieux l'avait chargé pour le commandeur de Sillery.(2) On comprendra, dès lors, que ni l'ambassadeur en Suisse, ni son gendre n'eussent aucun intérêt à ménager désormais un adversaire qui ne cessait de les desservir. Au cours de ses pérégrinations dans les cantons du centre, le receveur de Caen avait eu l'occasion, assurément trop belle pour qu'il n'en profitât pas, de provoquer les confidences des «bannis» et des secrétaires-interprètes sur les faits et gestes du successeur de Paschal à Coire. A ceux-ci, il avait arraché l'aveu que leur chef s'était, à mainte reprise, approprié des sommes importantes destinées au payement des pensions des Ligues.(3) De ceux-là, il avait obtenu «de fascheuses preuves par escrit»,(4) entre autres la copie d'une missive, du 31 août 1620, dans laquelle le représentant du roi en Rhétie s'oubliait au point de prier l'abbé de Disentis de l'aider à isoler les Grisons de leurs alliés protestants et à rendre inévitable une rupture entre les «Waldstætten» et Zurich.(5) Un tel amas de turpitudes, enfin dévoilées, ne pouvait manquer de porter à son comble l'exaspération des patriotes de la haute vallée du Rhin(6) et de les engager à exiger, avant toutes choses, la punition exemplaire, voire la tête du coupable.(7) Et cependant leur réquisitoire, envoyé au Louvre par les soins de Du Mesnil, était resté jusqu'à ce jour sans effet. Protégé par une main invisible, Gueffier ne désespérait pas, semblait-il, de regagner à brève échéance son ancien poste et de confondre ses accusateurs.(8)

A cette situation, dont ils ne se dissimulaient certes pas la gravité, Molina et son collègue n'étaient guère en mesure de trouver un remède. «Bafouez et vilipendez» et ne sachant «plus de quel bois faire flesches» (9), les secrétaires-interprètes, dès leur retour de Zurich, avaient, il est vrai, suggéré aux autorités

(1) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 29 marzo e 9 aprile 1624. Frari. Francia. LX.

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 86.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVI. — *Molina à Cœuvres et Miron.* Mayenfeld, 30 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 83.

(4) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. loc. cit.

(5) *Fatti del Sig' Gueffier della sua alta* (sic) *in Grisoni. comprobati con lettere authentiche di suo pugno et d'altri nominati nella presente scrittura consegnata da medesimi Grisoni al Sig' Du Mesnil con alcune delle stesse lettere.* Aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1624. *Ibid.*

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 maggio 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 83.

(7) *Les Grisons bannis au roi.* Zurich, 10 avril 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 37. — «Du Mesnil mi ha detto schiettamente essere Gueffier convenuto reo di morte...» *Cavazza al Senato.* 26 aprile 1624. — «Concludendo non potersi espiare i passati mancamenti della Francia che col sangue di Gueffier, contro il quale e Grisoni e Svizzeri, tutti unitamente, gridano vendetta...» *Ibid.* — *Molina et Jean Paul à Cœuvres.* Zurich, 26 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 305.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 maggio 1624. loc. cit. — *Pesaro al Senato.* Parigi, 9 e 31 maggio 1624. Frari. Francia. LX. — *Herbaut à Miron.* Compiègne, 13 mai 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 194. — *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e./L., 13 août 1624. *Ibid. 1366* f° 79.

(9) *Molina et Jean Paul à Miron.* Coire, 12 juin 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 43.

des deux Ligues et de la seigneurie de Mayenfeld d'écrire à Miron, puis au roi. (1) Malheureusement, dans l'une comme dans l'autre de ces missives, les Grisons se contentaient d'exposer à nouveau les périls qui les environnaient et de s'en remettre à la prudence de Sa Majesté, sans réclamer toutefois son intervention immédiate. (2) Or, ce n'était point là ce que Salis, Guler et Jenatsch avaient fait espérer à Du Mesnil. Celui-ci revint en conséquence à la charge. (3) Désireux de lui donner satisfaction, Molina et Jean Paul, surmontant leurs répugnances, résolurent de demander la convocation d'une diète, à seule fin d'engager leurs compatriotes à invoquer sans réticences l'appui du roi Très-Chrétien, condition réputée indispensable à la réalisation des projets des alliés d'Avignon, puisque aussi bien elle en eût été la justification aux yeux des princes de l'Europe. Mais, ainsi que le redoutaient les représentants de la Couronne en Rhétie, cette démarche n'eut d'autre résultat que de réveiller la vigilance des commissaires autrichiens. (4)

Si le peuple grison aspirait à reconquérir son indépendance, ses chefs en revanche et, au premier rang, ceux appartenant à la confession évangélique, s'étaient laissés acheter, eux et leurs familles, par les agents du souverain du Tyrol. (5) Le moindre doute eût-il subsisté à cet égard, que l'issue de la diète tenue à Coire au commencement de juin aurait suffi à le dissiper. L'opposition à la démarche que Miron sollicitait des deux Ligues vint non point tant des catholiques de la Grise que des protestants de la Cadée. (6) Et ce fut à la défection de ceux-ci que l'on dut de voir le *Bundstag* adresser, au moment de se dissoudre, une lettre pleine de soumissions à la cour d'Innsbruck, alors qu'il avait été réuni à tout autre effet. (7)

Au total, un enseignement se dégageait avec netteté de la campagne infructueuse que la diplomatie française venait de mener dans la haute vallée du Rhin. Aussi longtemps que la perspective de la réoccupation de leur pays par les armes de Léopold terroriserait les Grisons, il était inutile de s'attendre à ce que ceux-ci prissent l'initiative du soulèvement qui devait les délivrer du joug de l'Autriche. (8)

Richelieu prend place au Conseil royal. — Premières mesures arrêtées par lui en vue de relever le prestige de la France à l'extérieur. — Importance

(1) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 4 mai 1624 Aff. Etr. Suisse. XVI. 98.

(2) *Les Ligues Grises au roi.* Coire, 7/17 avril 1624; *à Miron.* même date. Aff. Etr. Grisons. III. 38, 39.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1624. loc. cit.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(5) *Molina et Jean Paul à Herbaut.* Coire, 12 juin 1624. Aff. Etr. Grisons III. 44. — *Schauenstein à Wallier.* Coire, 27 juin 1624. *Ibid.* III. 46. — *Cavazza à Cœuvres.* Zurich, 25 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 302.

(6) *Molina et Jean Paul à Miron.* Coire, 12 juin 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 43.

(7) *Molina et Jean Paul à Herbaut.* Coire, 12 juin 1624. loc. cit.; *à Miron.* même date. Aff. Etr. Grisons. III. 43.

(8) *Molina et Jean Paul à Herbaut.* Coire, 12 juin 1624. loc. cit.

extrême qu'il attache à l'expulsion des Espagnols de la Valteline. — Rapprochement entre les cours de Paris et de Londres. — Diversions proposées. — Le cardinal hostile à l'idée d'une rupture immédiate avec l'Escurial. — Louis XIII hésite à s'engager dans la voie où cherche à l'entraîner le roi de la Grande-Bretagne. — Refus des Grisons d'invoquer l'assistance de leur allié français. — Le marquis de Cœuvres est nommé ambassadeur extraordinaire auprès du Corps helvétique.

LXI. Depuis quinze mois qu'elle était conclue, la Ligue d'Avignon avait passé par tant de traverses qu'il était permis de douter que ses membres vinssent jamais à chef de leurs desseins. De plus, la répugnance, aussi opiniâtre qu'imprévue, opposée par les Grisons aux ouvertures des alliés achevait de rendre très précaire l'exécution du plan recommandé par Miron. Tout donc semblait compromis. En réalité, tout était sauvé. Le 29 avril, en effet, Richelieu prenait place au Conseil royal. Et d'un premier échange de vues entre le prélat, qui se révélait d'emblée « plus homme d'Estat que d'Eglize », (1) et les ambassadeurs de Venise et de Savoie était résultée pour ces derniers la conviction qu'il y avait quelque chose de changé en France, qu'un nouveau régime et de nouvelles maximes de gouvernement venaient d'éclore et que, par suite, les *Stati liberi* d'Italie et d'Allemagne n'avaient plus sujet de désespérer de l'avenir. (2)

En cherchant à propager, dans un milieu où elles n'étaient plus en faveur depuis la fin du règne précédent, des idées politiques dont la hardiesse contrastait avec la pusillanimité qui avait été la règle de conduite de ses prédécesseurs, Richelieu assumait une tâche périlleuse. Certes, l'influence que lui assurait auprès de ses collègues la rectitude de son jugement et la clarté de ses conceptions semblait indiscutable. Mais cette influence n'était pas encore souveraine. Des résistances se faisaient jour que ne dissipa même pas la retraite de La Vieuville. Et ce fut avec un personnel diplomatique formé à l'école des Brularts et dont continuaient à faire partie Du Fargis, maintenu à Madrid, (3) et Gueffier, redépêché à Rome malgré les objections de Béthune, (4) que le cardinal entreprit de réparer les fautes graves qui avaient aliéné à son pays d'anciens alliés, sans lui en procurer de nouveaux.

Les protestants allemands écrasés, Gabor contraint à accepter la paix, l'Angleterre hésitante, la puissance des Habsbourg apparaissait aussi formidable, aussi menaçante qu'au temps de Philippe II. Séparées jusqu'alors, les deux branches de la maison d'Autriche avaient procuré momentanément, mais dans une large mesure, leur union territoriale, grâce à l'occupation simultanée

(1) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 6 giugno 1624. Frari. Francia. LXI.
(2) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 9 maggio 1624. *Ibid.*
(3) *Du Fargis au roi et à Herbaut.* Madrid, 25 avril 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII.
(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 marzo 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

du Palatinat du Bas-Rhin et de la Valteline. Dans la réalité, c'était sur cette dernière province, dont elles s'attachaient à ajourner la restitution aux Trois Ligues, que la diplomatie de l'Escurial et celle de la cour d'Innsbruck concentraient leur commun effort. Or, Richelieu veillait. Dès son arrivée au pouvoir, le successeur de La Vieuville avait compris, lui aussi, que là devait être frappé le premier coup. A ses yeux, la possession de la vallée de l'Adda était « importantissime aux Espagnolz », [1] puisque, selon l'expression pittoresque du Béarnais, elle leur permettait de « serrer » tout à la fois « la gorge à l'Italie et les pieds aux Grisons », [2] et de « redoubler » en quelque sorte leurs forces par le continuel mouvement de va-et-vient de celles-ci à travers les Alpes rhétiennes. Supposé, de plus, qu'une mésintelligence grave éclatât entre le roi Très-Chrétien et le duc de Savoie — et cette éventualité n'était-elle pas de celles qu'un politique prudent devait prévoir? — la France perdait sa dernière porte d'entrée sur la Péninsule, tandis que l'Espagne en conservait au moins quatre à sa disposition pour faire passer ses armées d'Italie en Allemagne et en Franche-Comté et vice versa. [3]. Dès lors, c'était à déloger les maîtres de Milan de la Valteline, où, sous la sauvegarde des garnisons pontificales, ils agissaient à leur gré, que Richelieu entendait travailler tout d'abord. On aviserait ensuite à les expulser de Juliers et du Palatinat. [4]

Et cependant ce n'était pas, ainsi qu'on l'eût désiré à Turin et à Venise, à Berne et à Zurich, d'une rupture entre les deux couronnes que l'ancien évêque de Luçon attendait la réalisation de ses desseins. Son plan était autre. A Paris, pas plus qu'à Madrid, au reste, on n'envisageait sans appréhension la perspective d'une lutte dont l'issue n'était rien moins que certaine. Mais n'était-il pas loisible à la France de s'opposer aux empiétements de l'Espagne en suscitant à celle-ci de sérieux embarras par ailleurs et en organisant contre elle de puissantes diversions, tant au nord qu'au midi? [5]

Dès l'instant qu'il semblait possible d'obtenir d'une « guerre à l'œil » des avantages que n'eût sans doute pas procurés une guerre ouverte, l'hésitation n'était pas permise. Une fois engagé dans cette voie, Richelieu la suivit avec un esprit de résolution qui, au début du moins, ne devait pas se démentir. Puysieux avait promis à Olivarès que le Louvre ne traiterait ni avec les Etats-Généraux, ni avec Mansfeld. [6] Convaincu que la continuation des hostilités dans les Provinces-Unies était indispensable à la réussite de ses projets, [7] le cardinal

(1) Maximes d'Etat et fragments politiques de Richelieu. p. p. G. Hanotaux. (Paris 1880.) XXX. p. 21.

(2) Dareste. Histoire de France. V. 90.

(3) Maximes d'Etat (p. p. G. Hanotaux). XXX. p. 21.

(4) *cf.* La voix publique au roy. (ap. Maximes d'Etat et fragments politiques du cardinal de Richelieu. p. 19 note 3.)

(5) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 9 e 23 maggio 1624. Frari. Francia. LXI.

(6) Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 329.

(7) *Ibid.* III. 314.

persuada son maître de la nécessité d'assister d'argent les Hollandais, dont les ambassadeurs lui demandaient de les recevoir, et de conclure avec eux, ainsi que venait de le faire l'Angleterre, (1) un traité par lequel, en échange d'importants subsides annuels, ils donneraient parole de ne pas signer de paix sans l'agrément préalable de Sa Majesté. (2) Quant à Mansfeld, une audience opportune que lui accorda Louis XIII (3) acheva de rendre l'Europe certaine que le nouveau gouvernement français, à la différence de l'ancien, n'était point en disposition de « s'arrester aux spéculations des moines ny du nonce ». (4)

Grâce à la présence simultanée en France du *condottiere* allemand et des envoyés ordinaires ou extraordinaires de la Grande-Bretagne, des Provinces-Unies et des Etats indépendants de la Haute-Italie, une formidable conspiration ne tarda pas à s'ourdir contre la maison de Habsbourg. (5) Au même temps, Jacques Ier Stuart secondait les efforts du roi Très-Chrétien en vue de la préparation de diversions anti-autrichiennes. Déjà, à sa suggestion, son résident à Turin, Isaac Wake, avait entrepris à Saint-Marc et vers les cités évangéliques de Suisse un voyage, au retour duquel, passant à Compiègne, il s'était empressé de recommander au surintendant des finances les intérêts pécuniaires des Bernois. (6) Aussi bien, à la faveur des derniers événements, un rapprochement très significatif s'opérait entre les cours de Paris et de Londres. Non content d'avoir défait le mariage anglo-espagnol, Richelieu s'était donné à tâche de rendre possible le mariage anglo-francais. Il paraissait y avoir réussi. Mais, de ce rapprochement il attendait mieux encore. Son but avéré n'était-il pas, en effet, d'entraîner l'Angleterre, sinon dans la ligue franco-italienne, du moins dans une ligue germano-batave, dont elle eût assumé la direction ? (7) Or, le jour où il avait traité avec les Provinces-Unies, le roi avait pris la précaution de sauver les apparences et de faire insérer dans la convention des clauses propres à maintenir son prestige de monarque Très-Chrétien. (8) En revanche, on redoutait au Louvre que l'adhésion trop manifeste de Louis XIII aux plans de reconquête du Palatinat par les forces britanniques et celles des Etats protestants d'outre-Rhin ne provoquât aussitôt la formation d'une contre-ligue entre le Saint-Siège et certains princes catho-

(1) *Traité de continuation de Ligue défensive entre l'Angleterre et les Provinces-Unies.* 5 juin 1624. ap. Du Mont. Corps diplomatique. V² 458.

(2) *Traité entre Louis XIII et les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas.* Compiègne, 10 juin 1624. *Ibid.* V² 461. — *Herbaut à Miron.* Compiègne, 25 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 276. — Siri. op. cit. V. 601.

(3) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 20 mai 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 197. — Vitt. Siri. op. cit. V. 578, 603.

(4) La voix publique au roy, pamphlet. *cf.* Maximes d'Etat et fragments politiques du cardinal de Richelieu. p. p. G. Hanotaux. (Paris 1880.) p. 19 note 3.

(5) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 6 giugno 1624. Frari. Francia. LXI. — V. Siri. op. cit. V. 604.

(6) *Alvise Valaresso al Senato.* Londra, 23 febbraio 1624. Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. *7016* f° 213vo. — *Lettres de créance du chevalier Wake, pour Zurich.* 31 mars 1624. St-Arch. Zürich. Graubünden *II* (171. 2. 5). — *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 13 giugno 1624. loc. cit.

(7) Vitt. Siri. op. cit. V. 575.

(8) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline de 1624 à 1631.* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

liques.[1] Dès lors, au sentiment du cardinal, il eût été préférable d'organiser deux diversions distinctes, sans autre lien entre elles que celui créé par leur concomitance, l'une vers Heidelberg par les Anglais et les Hollandais, « sous le couvert » de ces derniers; l'autre par les alliés d'Avignon vers la Valteline, au nom des Ligues Grises.[2]

Le malheur voulut que les cours de Paris et de Londres eussent, quant à ce point, des vues divergentes. Le gouvernement de Jacques Ier insistait pour que les deux opérations ne fussent pas disjointes, car, selon lui, si Venise avait en somme autant d'intérêts engagés en Rhétie que l'Angleterre dans le Palatinat, la France, en compensation, ne devait pas être éloignée d'attribuer une importance égale à l'une et à l'autre des expéditions projetées.[3] C'était là précisément ce que contestait Richelieu. Et, de fait, l'obstacle qui empêchait que l'accord matrimonial franco-anglais fût complété par un accord politique semblait insurmontable. Pour que ce dernier devînt réalisable, il eût fallu que les deux rois, assistés d'alliés communs, se trouvassent en présence d'un adversaire commun. Or, tel n'était pas le cas. Ce que l'on souhaitait en première ligne à Londres, c'était l'abaissement de l'Empire; ce à quoi l'on travaillait avant tout à Paris, c'était à affaiblir l'Espagne. Aussi, tandis que le monarque anglais inclinait à ménager le roi Catholique, animé, comme lui, de sentiments hostiles à l'égard de l'Electeur de Bavière, Louis XIII soutenait-il assez ouvertement celui-ci, dans l'espoir, d'ailleurs chimérique, de se l'attacher par les liens de la reconnaissance et d'opposer un jour la maison de Wittelsbach à la maison d'Autriche.

Cependant les négociations entamées au Louvre entre les plénipotentiaires des alliés d'Avignon semblaient sur le point d'aboutir. Dès que la diversion palatine faisait long feu, la nécessité de procurer, sans plus de délai, l'accomplissement du traité de Madrid s'imposait chaque jour davantage. Au reste, le temps pressait. La situation empirait à la fois en Helvétie et en Rhétie. Les Grisons s'attendaient à être attaqués par des lansquenets à la solde du gouvernement valtelin.[4] Un conflit, déjà ancien, entre Schwytz et Glaris et des contestations survenues entre les autorités de Zoug et celles d'autres communes de ce même canton menaçaient de troubler la paix des Ligues et de servir les desseins de l'Escurial.[5] Enfin les pourparlers en vue du renouvellement de l'alliance hispano-suisse de 1604 paraissaient très avancés.[6] Dans une conférence tenue à Compiègne vers les derniers jours de mai, aussitôt

(1) *Herbaut à Cœuvres.* Compiègne, 29 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 279.

(2) *G. Pesaro al Senato.* Compiègne, 31 maggio 1624. Frari. Francia. LXI.

(3) *Alvise Valaresso al Senato.* Londra, 19 gennaio 1624. Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. *7016.* — *G. Pesaro al Senato.* 20 giugno e 5 luglio 1624. loc. cit. — V. Siri. op. cit. V. 692.

(4) *Les Grisons au roi.* Coire, 7/17 avril 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 39. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 169.

(5) Eidg. Absch. V² 366, 378–379. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 15 mai 1624. Aff. Etr. Suisse XVI. 121.

(6) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 3 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 142.

après le retour de Du Mesnil à la cour, des résolutions importantes furent arrêtées entre les ministres français et ceux de Venise et de Savoie. On convint que les projets formés dès le mois précédent seraient exécutés avant l'automne, supposé que Béthune n'obtînt pas du pape prompte et entière satisfaction. Mûs, toutefois, par le désir d'ajourner, voire d'éviter une rupture avec le Saint-Siège, la France et ses alliés se contenteraient, comme début, de délivrer les Trois Ligues du joug de l'Autriche et s'efforceraient de persuader aux auxiliaires suisses qu'il était de leur intérêt de marcher sous leurs propres enseignes. (1)

Une difficulté subsistait, il est vrai, et des plus sérieuses. Unanimes à demander que la Valteline leur fût restituée, les Grisons se refusaient à reconnaître qu'ils vivaient dans la servitude et, par suite, à réclamer l'intervention efficace du roi Très-Chrétien dans leurs affaires intérieures. (2) Surveillés de près par les commissaires archiducaux, ils en étaient arrivés à exprimer publiquement leur ferme intention d'observer à l'avenir les traités de Milan et de Lindau et de considérer comme caduc celui de Madrid. (3) Mais y avait-il lieu de tenir compte d'une volonté qui n'était pas librement énoncée? On ne le pensa point à Compiègne, et l'on estima que la missive du 10 avril, par laquelle les «bannis» réfugiés à Zurich invoquaient l'appui de Sa Majesté, suffirait à justifier l'événement qui se préparait. (4)

L'entreprise étant décidée, il restait à trouver l'homme le plus capable de la mener à bien et à définir le caractère de la mission qui lui serait confiée. Ferait-on choix d'un général, ainsi que le suggérait Pesaro, (5) ou se bornerait-on à dépêcher à Soleure un envoyé spécial, à la fois diplomate et militaire? Ce fut à ce dernier parti que l'on s'arrêta. (6)

Le 10 juin 1624, soit le jour même de la conclusion du traité franco-hollandais, Louis XIII signait à Compiègne les instructions et les lettres de créance du marquis de Cœuvres, nommé ambassadeur extraordinaire auprès du Corps helvétique. Le secret avait été si bien gardé par les intéressés que l'on s'était abstenu de consulter Miron quant à l'opportunité de cette grave détermination. (7) Tout aussitôt Du Mesnil reçut l'ordre de reprendre le chemin des Ligues. (8) L'instant était aux actes et non plus aux paroles. On l'espérait du moins à Venise, à Turin, dans la Suisse protestante. Et cependant de longs mois allaient s'écouler encore avant que sonnât pour les Grisons l'heure de la délivrance.

(1) *G. Pesaro al Senato.* Compiègne, 31 maggio 1624. loc. cit.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 giugno 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *contra:* Richelieu. Mémoires (éd. Petitot). III. 401.

(3) *Les Ligues Grises au roi.* Coire, 3 juillet 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 48.

(4) *Les Grisons bannis au roi.* Zurich, 10 avril 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 37.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 giugno 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(6) *Mémoire donné à Monsr le card^al de Richelieu sur les affaires de Suisse devant le départ de M^r le m^is de Cœuvres.* Juin 1624. Bibl. Nat. 500 Colb^t CCCCXXIX. 155.

(7) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 10 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 244.

(8) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 3 et 17 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f°s 142. 274. — *G. Pesaro al Senato.* Compiègne, 20 giugno 1624. Frari. Francia. LXI.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE,

AUX GRISONS,

A GENÈVE,

EN VALAIS.

1624



I. ROBERT MIRON

Ambassadeur ordinaire en Suisse.

Juin—Novembre 1624.

II. FRANÇOIS-ANNIBAL D'ESTRÉES, MARQUIS DE CŒUVRES

Ambassadeur extraordinaire en Suisse et aux Ligues Grises.

Juin—Novembre 1624.

III. ANTOINE DE VALLES, Sr DU MESNIL

Mission spéciale en Suisse.

Janvier—Novembre 1624.

IV. BÉNIGNE BERNARD

Mission spéciale aux Ligues Grises

[par délégation de Robert Miron et du marquis de Cœuvres.]

Septembre—Octobre 1624.

I. *Rappels de créance:*

Saint-Germain-en-Laye, 12 septembre (aux cantons); (1)
Saint-Germain-en-Laye, 9 octobre 1624 (au Valais). (2)

II. *Instructions:* Compiègne, 10 juin 1624. (3)

Lettres de créance:

Compiègne, 10 juin 1624 (aux cantons, au Valais, aux Grisons). (4)

Rappels de créance:

Saint-Germain-en-Laye, (*) 12 septembre (5) (aux cantons);
Saint-Germain-en-Laye, (*) 9 octobre 1624 (au Valais). (6)

III. *Lettres de créance:* Paris, 11 mars 1624 (aux cantons; à Berne). (7)

IV. *Pas de Lettres de créance* (Mission secrète).

(1) Arch. Fribourg. (France.) or. — Bibl. Nat. f. fr. *4254* fos 20 21. cop
(2) Arch. Nat. *KK 1360* fo 216. cop.
(*) communs à Cœuvres et à Miron.
(3) Aff. Etr. Suisse. XVI. p. 193 et p. 208 min.
(4) Arch. Nat. *KK 1359* fos 268 à 272.
(5) Arch. Fribourg. (France.) or.
(6) Arch. Nat. *KK 1360* fo 216. cop.
(7) Arch. Nat. *KK 1359* fos 61, 63 cop.

[Notes (3) à (7):] Des originaux de ces missives se trouvent en Suisse dans la plupart des archives cantonales.

Le marquis de Cœuvres. — Teneur de ses lettres de créance. — Ses deux instructions. — Il reçoit l'ordre de hâter ses préparatifs de départ. — Son arrivée à Soleure. — Il se rend à la diète de Bade, le 8 juillet. — Déception que cause aux députés suisses sa première proposition. — Elle est prise ad referendum. — Réticences du gouvernement bernois. — Alternative délicate à laquelle se trouvent acculés les protestants. — Ils se refusent à concourir à la défense des Grisons autrement que par le moyen de troupes auxiliaires à la solde du roi Très-Chrétien. — Dispositions des catholiques. — Diète de Lucerne, d'août 1624. — « Journée générale » tenue à Soleure. — Les cités évangéliques font parvenir aux ambassadeurs français leur adhésion pleine et entière au traité de Madrid. — Réserves insérées dans la promesse de garantie consentie par les Waldstætten et leurs alliés. — Départ de Mesmin pour Paris.

I. Lorsque le gouvernement de Venise exprimait le désir que le personnage chargé d'assurer, en Suisse et aux Grisons, l'exécution des plans concertés à Paris fût un soldat plutôt qu'un homme de robe, il appréhendait évidemment que les lenteurs d'une nouvelle campagne diplomatique ne compromissent, une fois de plus, la restitution de la Valteline à ses légitimes souverains. Et cette crainte n'était que trop justifiée. Si donc la désignation du marquis de Cœuvres en qualité d'ambassadeur extraordinaire aux Ligues ne souleva pas d'objections majeures sur les rives de l'Adriatique, cela tint à ce fait qu'il n'y était point un inconnu et que Pesaro, dans ses lettres au Sénat, avait pris soin de le représenter comme « aussi propre aux négociations que suffisant pour les armes ». [1]

Conseiller au Conseil d'Etat, lieutenant-général au gouvernement de l'Ile-de-France et capitaine d'une compagnie des ordonnances, François Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, frère de la belle Gabrielle, avait été d'Eglise au commencement de sa carrière. Evêque de Noyon, dès 1594, il s'était démis avant d'avoir été sacré, et n'avait joué jusqu'en 1610 qu'un rôle en somme assez effacé. En revanche, on l'avait vu prendre une part très active aux intrigues de la cour durant les premières années de la régence. [2] Envoyé extraordinaire à Mantoue en 1613 et 1614, puis à Rome de 1619 à 1621, le futur collègue de Miron se trouvait dans cette ville au début de l'affaire de la Valteline, dont il avait observé, dès lors, toutes les phases avec une attention soutenue. Tel était l'homme que la confiance de son maître appelait au périlleux honneur

(1) *G. Pesaro al Senato.* Parigi, 23 maggio 1624. Frari. Francia. LXI.
(2) Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) I. 223. — *Lettre d'Ubaldini* (1611). Bibl. Nat. f. Italien. *1266* f° 141.

de dénouer une situation rendue presque inextricable, grâce à l'impéritie déployée par les prédécesseurs de Richelieu.

Continuer à donner le change à l'Escurial quant au but véritable de la mission du marquis était de la plus élémentaire prudence. Aussi les lettres de créance du nouvel ambassadeur furent-elles rédigées en termes suffisamment vagues pour que les Espagnols n'eussent pas occasion d'en concevoir de l'ombrage. Aux cantons suisses et aux dizains valaisans, le roi faisait savoir que, débarrassé des soucis d'une longue guerre intérieure, il allait être en mesure de « jetter les yeux au dehors » et de procurer à ses amis « la félicité d'une bonne paix, union et concorde ». (1) A l'égard des Grisons, qu'il blâmait de pratiquer « la multiplicité des alliances », reproche qui se fût adressé avec plus de raison aux « Waldstætten », Louis XIII s'engageait à leur « continuer ses secours et assistance par les voies les plus convenables ». (2) Enfin, ni dans les missives écrites par le connétable aux autorités de Berne et de Fribourg pour leur recommander de soumettre le différend d'Echallens à l'arbitrage de l'envoyé royal, ni dans la lettre, dont il ne fut pas fait usage d'ailleurs, par laquelle Sa Majesté introduisait son lieutenant-général de l'Ile-de-France auprès de l'archiduc d'Innsbruck, on n'eût trouvé une allusion quelconque à l'imminence d'une intervention armée des alliés d'Avignon dans la région des Alpes rhétiennes. (3)

Des deux instructions que le marquis de Cœuvres emportait aux Ligues, l'une pouvait être divulguée sans inconvénient, l'autre devait être tenue secrète. (4) Celle-là, destinée à servir de couverture à celle-ci, (5) n'était pas insignifiante, au reste. Outre qu'elle affirmait la volonté du roi de donner satisfaction aux réclamations pécuniaires des Confédérés et de tirer parti de l'« introduction » du sel marin comme d'un levier puissant pour restaurer le prestige de la France parmi les cantons et détourner les « Waldstætten » de renouveler leur alliance avec l'Espagne, elle ne laissait pas d'aborder — mais avec quelle prudence ! — la question du recouvrement pacifique par les Ligues Grises de leurs provinces d'au delà les monts. Quelque décevant, en effet, qu'eût été le résultat des négociations engagées dans cette intention, Louis XIII affectait de ne pas douter de leur succès final. Que les Suisses consentissent à mettre un terme à leurs discordes intestines ; que les catholiques, entre autres, se ravisant à la dernière heure, voulussent bien accorder la promesse

(1) *Le roi aux cantons en général ; aux cantons en particulier.* Compiègne, 10 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f°s 268 271 ; *aux dizains du Valais*, même date. *Ibid.* f° 272.

(2) *Le roi aux Ligues Grises.* Compiègne, 10 juin 1624 Arch. Nat. *KK 1359* f° 271. — *Carazza al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1624. Frari. Svizzeri XVII.

(3) *Lesdiguières à Fribourg.* Compiègne, 16 juin 1624. impr. Roman et Douglas. Correspondance de Lesdiguières. II 392.) — *Instruction au marquis de Cœuvres.* — *G. Pesaro al Senato* Parigi. 15 luglio 1624. Frari. Francia. LXI.

(4) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624 1631 Bibl. Nat. f. fr *17 984.* Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 613.

(5) *Le roi à Béthune.* Compiègne, 13 juin 1624. Bibl. Nat f. fr. *3666.*

qui leur était réclamée en vertu de l'article IV du traité de Madrid, et le roi se faisait fort de soustraire la vallée de l'Adda à la domination espagnole, si nuisible aux intérêts du Corps helvétique. La concession par les Grisons d'une amnistie pleine et entière aux Valtelins, l'évacuation volontaire des huit droitures par l'archiduc Léopold et l'annulation des conventions signées à Milan et à Lindau eussent achevé de ramener la tranquillité dans les deux Rhéties et permis à l'ambassadeur extraordinaire de présider en personne à l'exécution de l'acte diplomatique du 25 avril 1621, sérieusement amendé, il est vrai, en ce qui touchait à l'exercice de l'ancien culte, tant en deçà qu'au delà du Splugen. (1)

Préparée en vue de dissiper les inquiétudes « du général des Ligues », l'instruction officielle du marquis était bien faite pour rassurer les partisans de la paix. Son instruction secrète, en revanche, devait remplir de joie les « exilés », auxquels elle allait être communiquée, car elle acheminait à la guerre et, seule, constituait la véritable et définitive expression de la pensée royale. Enclin, déjà alors, à prévoir l'échec des négociations que, dans ce même temps, Béthune rouvrait au Vatican; encouragé, en outre, par la lecture des mémoires que lui adressait Miron et par les premiers résultats de la mission confiée à Du Mesnil, Louis XIII se résolvait enfin à autoriser et à appuyer, dans la haute vallée du Rhin, un soulèvement dont il remettait à Cœuvres le soin de fixer la date, après entente avec les principaux intéressés. Six à sept cents bannis pénétrant à l'improviste en Rhétie, avec des armes en quantité suffisante pour équiper trois à quatre mille hommes, eussent provoqué leurs frères à l'insurrection. Celle-ci déclarée, la Ligue intervenait à son tour. Des régiments suisses et grisons à sa solde occupaient le pays, délogeaient les Autrichiens du Val Monastère, s'y établissaient solidement, ainsi qu'au Luziensteig et au Pont-du-Rhin, puis descendaient en Valteline et y opéraient leur jonction avec les troupes de l'Etat de Terre-Ferme, tandis que des diversions organisées vers l'Alsace, la Franche-Comté ou le Tyrol retiendraient dans ces régions une partie des forces austro-espagnoles. (2)

Autant on avait hésité au Louvre à prendre une détermination que d'impérieuses considérations rendaient pourtant nécessaire, autant, la mission du marquis une fois décidée, on montra de hâte à en précipiter l'accomplissement et à mettre les fers au feu. A cette activité soudaine, il y avait, à la vérité, une raison. On craignait en France que des difficultés, dont quelques-unes paraissaient dores et déjà inévitables, n'entravassent les préparatifs du soulèvement et ne s'opposassent à ce que celui-ci se produisît avant l'arrière-

(1) *Première instruction baillée au S^r marquis de Cœuvres allant ambassadeur extraordinaire en Suisse et Grisons.* Compiègne, 10 juin 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 193. — *cf.* Inventaire sommaire. II. 370. — *Le roi à Miron; Herbaut au même.* Compiègne, 10 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f°s 243, 244.

(2) *Instruction secrète au marquis de Cœuvres.* Compiègne, 10 juin 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 208. — Rott. Inventaire sommaire. II. 370.

automne, saison durant laquelle les neiges menaçaient d'intercepter les communications des communes grisonnes entre elles et avec la Suisse et de servir, mieux que ne l'eût fait l'approche d'une armée, les intérêts et les plans de l'archiduc. (1)

Toujours est-il que Cœuvres reçut l'ordre de pousser les apprêts de son départ. Dans la réalité, dix jours ne s'étaient pas écoulés depuis l'expédition de ses lettres de créance, qu'il quittait Paris, le 20 juin, (2) avec son équipage au complet. L'éclat de sa suite, composée d'une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles des ingénieurs du roi, contrastait avec la mesquinerie de celle du représentant de l'Espagne, dont le retour à Lucerne semblait imminent. (3) Quelques officiers grisons, détachés de leurs régiments au service de France, l'avaient précédé aux Ligues. (4) D'autres se mettaient en devoir de l'y rejoindre. (5) A dire vrai, la rapidité de sa marche déconcerta Miron, qui ne l'attendait guère qu'au commencement de juillet. Dès le 26 juin, en effet, il atteignait Neuchâtel. (6) Surpris par cette nouvelle, l'ambassadeur ordinaire, accompagné de délégations des deux Conseils et d'un corps de cavalerie, se porta le surlendemain à sa rencontre, à deux lieues de Soleure, où le marquis fit son entrée le soir même. (7) Aussi bien par mesure d'économie, qu'afin d'endormir les soupçons des « Espagnolisez », ce fut dans cette ville, et non point à Zurich, qu'il établit tout d'abord ses quartiers. (8) Il y manda en secret les interprètes de Coire et les principaux exilés grisons et y fit venir ostensiblement sa femme, nièce de Sully, laquelle, installée à proximité des « Cordeliers », devait y donner le jour, peu de mois après, à son second enfant. (9)

Instruit tardivement de certaines particularités de la politique helvétique, Cœuvres ne fut pas long à s'apercevoir que la cour avait été mal inspirée en cédant aux instances vénitiennes et en l'engageant à précipiter son départ pour la Suisse. (10) Du Mesnil, aide précieux, sur l'activité duquel il faisait le plus grand fond, n'avait pas quitté Lyon, occupé qu'il était à aplanir les

(1) *Instruction secrète au marquis de Cœuvres.*

(2) *Cœuvres à Herbaut.* Bienne, 28 juin 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 234. — *contra Herbaut à Miron.* Compiègne, 17 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 274

(3) *Miron à Fribourg.* Soleure, 28 juin 1624. Arch Fribourg. (France.) — *Carazza al Senato.* Zurigo, 5, 23 e 28 luglio e 26 settembre 1624. Frari. Svizzeri XVII, XVIII.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 25 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 140.

(5) *Le roi au capitaine Schauenstein.* Compiègne, 10 juin 1624. Arch Nat. *KK 1359* f° 274 — *Le roi à Cœuvres.* Compiègne, 19 juin. — *Herbaut au même.* 25 et 29 juin. Arch Nat *KK 1359* f°s 275, 276, 279 — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 20 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI 293

(6) *Cœuvres à Herbaut.* Bienne, 28 juin 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 234 — *Carazza al Senato* Zurigo, 5 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(7) *Cœuvres au roi.* Soleure, 29 juin 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 232.

(8) *Première instruction au marquis de Cœuvres. etc.*

(9) *Carazza al Senato.* Zurigo, 3 e 12 luglio 1624. loc cit — *Herbaut à Meliand* Saint Germain e. L. 1er août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 70. — *Miron à Herbaut* Soleure, 2 novembre 1624 Aff. Etr Suisse. XVII. 194. — *Cœuvres à Béthune.* Zurich, 7 novembre 1624 Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 52.

(10) *Cœuvres à Richelieu.* Soleure, 6 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 241.

traverses apportées par les fermiers de cette région à l'introduction normale et régulière du sel de Provence parmi les cantons. (1) Il en était de même d'une « voycture » de six cent mille livres destinées au payement des pensions des Ligues et à la préparation du soulèvement grison. (2) D'un autre côté, les députés réunis en leur diète générale annuelle à Bade avaient pour habitude de n'accorder audience aux ambassadeurs étrangers qu'après avoir réglé leurs affaires intérieures. (3) Et la session ne faisait que de commencer. En outre, les Confédérés des deux confessions, accoutumés aux lenteurs de la diplomatie royale, manifestaient quelque étonnement d'apprendre qu'un seigneur de l'importance du marquis eût brûlé les étapes entre Compiègne et Soleure, à seule fin, ainsi que le prétendait Miron, de les adjurer de surseoir à leurs différends. (4)

Si les Suisses s'attendaient à ce que la première proposition publique de l'envoyé extraordinaire de Louis XIII leur livrât le secret de la politique que le nouveau gouvernement français comptait suivre à l'égard des cantons, leur espoir fut déçu. A Bade, où il se rendit le 8 juillet, (5) en compagnie de l'ambassadeur résidant, et communiqua à la diète les lettres qui l'accréditaient auprès du Corps helvétique, (6) Cœuvres prononça un discours qui n'était que la paraphrase affaiblie de son instruction officielle. Se borner à mettre les Confédérés en garde contre les empiétements de la maison d'Autriche et demander aux catholiques de revenir sur leur refus de ratifier le traité de Madrid et de se joindre aux protestants pour aider le roi à soulager l'infortune des Grisons, c'était en somme reprendre et développer fort inutilement les arguments d'un thème sur lequel les Miron, les Montholon, les Gueffier et les Du Mesnil avaient, depuis trois ans, dit tout ce qui pouvait être dit. (7) Le marquis s'était promis de ne pas sortir des généralités. Il s'y tint. Ses auditeurs, aussi bien les réformés que leurs adversaires, avec lesquels il conféra en particulier, (8) ne cherchèrent pas à cacher l'impression de vide que leur laissait ses propositions. (9) Ils admirent néanmoins celles-ci *ad*

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 giugno 1624. Frari Svizzeri. XVII. — *Cœuvres à Herbaut.* Bienne, 28 juin 1624. loc. cit.

(2) *Le roi à Miron.* Compiègne, 10 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 243. - *Mémoire donné à Mr le cardinal de Richelieu sur les affaires de Suisse devant l'envoy de Mr le marquis de Cœuvres.* 1624. Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 155.

(3) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 6 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 240.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 giugno 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Miron à Fribourg.* Soleure, 28 juin 1624. Arch. Fribourg. (France.) — *Herbaut à Miron.* Compiègne, 8 juillet 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 327. — *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure. 19 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 285.

(5) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 6 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 239. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 20 juillet 1624. *Ibid.* 289.

(6) Eidg. Absch. V2 381 *a.*

(7) Eidg. Absch. V2 381-382. — *Mémoires sur les affaires des Grisons et de la Valteline.* 1624 1631. loc. cit. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 20 juillet 1624. loc. cit — *Harangue de Monsr le marquis de Cœuvres aux XIII cantons de Suisse.* Juillet 1624. Public Record Office London. Foreign. Switzerland. Miscell. Papers. 1617 to 1629 n° 2. — Mercure françois. X. 170 sqq. — Anhorn. op. cit. 479.

(8) Eidg. Absch. V2 382 *b.*

(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

referendum, en se réservant de faire connaître leur réponse définitive durant une diète qui se tiendrait à Soleure vers le milieu d'août.(1) A la vérité, l'ambassadeur extraordinaire eût désiré que les cantons acceptassent l'arbitrage de son maître dans les différends qui continuaient à les diviser.(2) Mais, l'heure n'étant pas propice à la réalisation de ce vœu, il jugea préférable, d'accord avec Miron, d'en ajourner la présentation.(3)

Si peu enclins qu'ils se fussent montrés jusqu'alors à entrer sans restrictions dans les vues du roi Très-Chrétien, les Confédérés des cités évangéliques, cédant aux objurgations du résident vénitien Cavazza, s'étaient décidés, trois semaines avant l'arrivée de Cœuvres en Suisse, à adresser à leur allié français une missive dans laquelle ils le suppliaient de procurer la délivrance des Ligues Grises et s'offraient à lui prêter leur appui à cet effet.(4) Le marquis s'attendait donc à rencontrer de sérieux encouragements parmi les protestants, le jour où, les négociations de Béthune à Rome ayant échoué, le Louvre prendrait la résolution de favoriser un soulèvement en Rhétie. A Bade, les secrétaires des deux ambassadeurs avaient sondé avec habileté les dispositions des députés de la nouvelle confession et les avaient jugées fort satisfaisantes. Quelques heures plus tard, au cours d'un conciliabule avec ces derniers, Miron et son collègue leur avaient demandé à brûle-pourpoint si le roi, supposé qu'il entreprît une campagne en Valteline, serait en droit de compter sur l'assistance militaire de leurs supérieurs.(5) Et, dans leur réponse, les représentants de Berne et de Zurich s'étaient exprimés d'une manière suffisamment catégorique pour qu'il fût permis d'espérer que ces Etats adhéreraient avec enthousiasme aux plans du gouvernement français.(6)

De fait, à ne considérer que les apparences, rien, à ce moment-là, n'autorisait à mettre en doute la sincérité des motifs qui poussaient les protestants suisses à se rapprocher de la France. Dès son arrivée à Soleure, Cœuvres s'était appliqué à gagner leur confiance.(7) En compensation, à sa requête et à seule fin de lui complaire, le Conseil de Berne venait de suspendre pour une année l'interdiction signifiée aux habitants du comté de Neuchâtel de faire pâturer leur bétail dans « le marais Chablais ».(8) D'autre

(1) Eidg. Absch. V² 382.

(2) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 20 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI 289 — Eidg Absch. V² 382 c, 283 d.

(3) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 29 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 277. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 6 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 240.

(4) *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 2 juin 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 222. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 7 giugno 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — Eidg Absch. V² 377.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 20 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 293

(6) *Les députés des XIII cantons au roi.* Bade, 10 juillet 1624 Aff. Etr. Suisse. XVI. 249 *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 20 juillet 1624. loc. cit

(7) *Relazione de Ser. Valaresso, Alvise, Kavaliere, ambasciator estraordinario, dal campo della Lega per gli affari della Valtellina* Novembre 1625. Frari Svizzeri. Trattati diplomatici p [illegible] 133.

(8) *Berne à Cœuvres.* 14 août 1624 Aff. Etr. Suisse. XVI 357. — Boyve. Annales de Neuchatel et Valangin. III. 408.

part, le secrétaire du marquis, Jacques Mesmin, travaillait à rallier à l'idée d'une intervention franco-helvétique dans la haute vallée du Rhin de nombreux adhérents au sein du gouvernement de Zurich. (1) Trompé lui-même par les nouvelles favorables que lui adressaient ses émissaires, Cœuvres croyait pouvoir assurer son maître du très prochain acquiescement des cantons évangéliques à ses vues et il se préparait, en conséquence, à installer sur territoire bernois un entrepôt considérable d'armes et de munitions. (2) Il s'en fallait de beaucoup, cependant, que les choses fussent à ce point avancées.

Dans ces entrefaites, Du Mesnil avait rejoint Miron à Soleure et ne parvenait pas à dissimuler son dépit. Autant, en effet, son séjour en France avait été profitable à la cause grisonne, autant il l'avait été peu à ses intérêts particuliers. Ce que briguait, en somme, le receveur général de Caen, c'était la succession de Gueffier aux Trois Ligues, encore qu'elle eût été dévolue à son beau-père, dès le mois de mars, et que celui-ci ne parût pas disposé à s'en dessaisir. (3) Or, ni ses intrigues personnelles, ni les démarches pressantes accomplies à Paris par les exilés de Rhétie et par l'envoyé vénitien ne lui avaient été d'aucun secours. (4) Tout en lui continuant sa confiance, le roi se refusait à accueillir sa requête. Aussi bien s'il ne s'était agi que d'un ajournement, le gendre de l'ambassadeur ordinaire en eût sans doute pris son parti. Mais déjà le bruit se répandait qu'à son retour en Suisse il aurait à se mesurer avec un rival sérieux, Jacques Mesmin, candidat, comme lui, au poste de Coire, et cette perspective n'était pas faite pour calmer ses inquiétudes. Ce fut pourtant dans la compagnie de ce collègue, pour lequel il éprouvait, malgré lui, des sentiments d'« aversion », (5) que Cœuvres et Miron jugèrent utile de le dépêcher à Berne, où le Sr de Vaulgrenant, grand saunier de Franche-Comté, donnait à ses pratiques un nouvel et dangereux essor (30 juillet). (6)

Si habitué que l'on fût au Louvre à l'instabilité de la politique helvétique et aux surprises décevantes qu'elle réservait, on avait quelque peine à y démêler les intentions du gouvernement bernois. On s'accordait, néanmoins, à reconnaître qu'elles devenaient suspectes et s'étaient modifiées depuis le milieu de juillet. (7) Or, il y avait à ce changement d'attitude une raison

(1) *Cœuvres et Miron au roi et à Herbaut.* Soleure. 3 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 334. 336 — *Mémoire sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f fr. *17984.* — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 471.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1624. loc. cit. — *Estrées et Miron au roi.* Soleure, 27 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 312.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 aprile e 18 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(4) *Les Grisons exilés au roi.* Zurich, 21 mai 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 40. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(5) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 29 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 315.

(6) *Du Mesnil à Herbaut* Soleure, 6, 29 et 31 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 239, 315, 317. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 3 août 1624. *Ibid.* 334. — *Herbaut à Du Mesnil.* Saint-Germain-e./L., 22 juillet et 13 août 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 338; *KK 1360* f° 84vo.

(7) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 25 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 276. — *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e./L., 20 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 82.

fort simple. Aussi longtemps que l'on avait pu craindre, sur les rives de l'Aar, que le marquis de Cœuvres se proposât lui-même comme arbitre du différend d'Echallens, on s'était appliqué à gagner ses bonnes grâces. (1) Du jour, en revanche, où tout doute disparaissait quant au véritable objet de sa mission, il était assez naturel que les maîtres du pays de Vaud, suivant leurs anciens errements, prétendissent vendre très cher leur appui aux alliés d'Avignon et exigeassent, avant de s'engager à faire campagne en Valteline, la liquidation de la majeure partie de leurs créances sur la couronne. (2)

A dire vrai, c'étaient là de fâcheuses dispositions, et l'ambassadeur extraordinaire avait sujet de s'en montrer préoccupé. Mais il n'était pas certain qu'à Zurich, à Bâle et à Schaffhouse, on se rangeât sans plus à l'avis de Berne. Dès lors, une démarche pressante faite auprès de l'ensemble du Corps protestant pouvait fort bien enlever son adhésion et, du même coup, désarmer les scrupules égoïstes du plus puissant des cantons évangéliques. Cette démarche, Cœuvres et Miron se décidèrent à la tenter. (3) Tandis que celui-là ordonnait aux trésoriers des Ligues de verser un à-compte de trente mille livres aux pensionnaires bernois de Sa Majesté (4) et que Du Mesnil prenait la route de Lucerne, siège d'une diète des Etats catholiques, Mesmin se rendait à Aarau, où les députés des cités de la confession réformée devaient se rencontrer le 5 août. (5) Tous les arguments susceptibles d'émouvoir ces derniers et de les rassurer quant aux conséquences de la résolution énergique que le Louvre sollicitait de leurs supérieurs furent successivement développés au cours de cette « journée » par le secrétaire du marquis. (6) Bien que les nouvelles de Rome laissassent subsister quelque espoir d'accommodement, les envoyés français, affectant de considérer les négociations de Béthune comme définitivement rompues, (7) n'hésitèrent pas à annoncer aux protestants que le roi Très-Chrétien se déterminait enfin à procurer « par la force » l'exécution du traité de Madrid. A cet effet, de nombreuses troupes de réserve se concentraient en Bresse, en Champagne et dans le pays Messin, cependant que deux armées, destinées à l'offensive, établissaient leurs quartiers, l'une, franco-savoyarde, aux frontières du Piémont et du Milanais, l'autre, vénitienne, aux confins de la Valteline. Mais c'était à la reconquête de cette province et à celle de Chiavenna et du Luziensteig que tendait, tout d'abord, l'effort des alliés. Or, le concours des

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 giugno 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 20 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 289, 293 (2 lettres). — Eidg. Absch. V² 391 *n*. — Anhorn. op. cit. 485.

(2) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 3 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 336. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1621—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

(3) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 27 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI 312.

(4) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 31 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 399.

(5) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1621—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984*

(6) Lire: Eidg. Absch. V² 388 *a*, 4ᵉ et 5ᵉ ligne: « *von Du Mesnil und Mesmin*, Secretarius des gedachten Markgrafen ... » — *Erlach à Cœuvres.* Berne, 28 juillet/7 août 1624. Aff. Etr. Suisse XVI. 312. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 1ᵉʳ août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 351.

(7) *Valaresso al Senato.* Londra, 24 settembre 1624. Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. *7016* fº 352.

coreligionnaires suisses des Grisons apparaissait aux conseillers de Louis XIII comme indispensable à la réussite de ce louable dessein. (1)

Depuis le jour où, en août 1620, Zurich et Berne s'étaient résolues à envoyer deux régiments en Rhétie, les cantons évangéliques ne s'étaient pas trouvés en présence d'une alternative aussi délicate. Au sentiment de leurs magistrats, en effet, la guerre qui se préparait était une guerre politique et non point une guerre de religion. En repoussant les avances du roi Très-Chrétien, ils s'exposaient assurément à n'être pas inclus au traité de paix qui devait s'ensuivre. Mais, d'autre part, comment oublier qu'ils avaient promis à l'archiduc de Tyrol de ne point soutenir contre lui ses sujets des huit Droitures et que ce prince, appuyé sur l'Espagne, ne cherchait qu'un prétexte de les assaillir? Ce prétexte, était-il prudent de le lui fournir? Et n'y avait-il pas à redouter que la cour de France, dont on continuait à se défier sur les rives de l'Aar, comme sur celles de la Limmat, (2) ne laissât le champ libre à Léopold, s'il s'avisait de pousser à l'exécution des décisions du concile de Trente dans la région des Ligues, ou que, au cas d'une rupture entre les Etats des deux confessions à l'occasion de la conquête du Steig par les protestants, elle ne s'abstînt de secourir ces derniers, dans la crainte de s'aliéner à tout jamais les «Waldstætten»? (3)

Au reste, les autorités des deux grands cantons évangéliques estimaient avoir donné, dans le passé, des preuves suffisantes de l'esprit de solidarité qui les animait à l'égard des Grisons. Par suite, il leur semblait équitable que l'on renonçât à exiger d'elles, dans l'avenir, de nouveaux sacrifices. (4) Résolues à ne point «marcher, à leurs frais, sous leurs propres enseignes» (5) et à régler leur conduite sur celle de leurs confédérés de Schaffhouse et de Bâle, qu'aucun traité de combourgeoisie n'unissait aux Trois Ligues, (6) Zurich et Berne firent savoir à Cœuvres et à Miron qu'il était inutile que la Couronne continuât à faire état de leur appui, si le roi n'avait pas l'intention d'engager les hostilités «sous son nom» et de demander, «en vertu de l'alliance», une levée à l'ensemble du Corps helvétique. (7) Aussi bien ce n'était point un parti irréfléchi que celui auquel venaient de s'arrêter les Conseils des villes protestantes. Un décret fut même publié à Bâle qui interdisait tout enrôlement pour le service étranger. Et déjà le «Vorort» s'apprêtait à imiter cet exemple, quand l'intervention énergique de Mesmin mit obstacle à l'exécution d'une mesure dont les consé-

(1) Eidg. Absch. V² 388.
(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.
(3) Eidg. Absch. V² 388–389.
(4) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 3 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 336.
(5) *Instruction secrète au marquis de Cœuvres.* — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 agosto 1624. loc. cit.
(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.
(7) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 3 août 1624. loc. cit. — *Erlach à Cœuvres.* Berne, 28 juillet/7 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 312. — *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e./L., 20 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 82. — Eidg. Absch. V² 389.

quences n'eussent pas manqué d'être funestes à la réalisation des plans des alliés d'Avignon.(1)

Ainsi donc, une fois de plus, les prévisions faites, tant en France qu'à Venise, au sujet d'une coopération spontanée des cités évangéliques à la reconquête de la Valteline se trouvaient démenties. En revanche, l'attitude des catholiques, sur l'assistance desquels on ne semblait compter ni au Louvre, ni à Saint-Marc, allait se révéler moins hostile qu'on ne l'appréhendait dans ces deux cours.(2) Certes, l'aphorisme attribué à un vieux serviteur de la Couronne Très-Chrétienne conservait toute sa valeur: Distribuer des pensions aux «Waldstætten», c'était, en somme, «jetter chaque année autant d'argent dans le lac de Lucerne».(3) Aussi longtemps, il est vrai, que la guerre civile avait sévi dans le Midi, on s'était attaché à ne point mécontenter ces alliés ombrageux, chez lesquels la cause française recrutait des auxiliaires que lui refusaient les cantons de la nouvelle confession. Mais la paix de Montpellier avait, à cet égard, changé la face des choses.(4) Les perpétuelles doléances des Uranais et de leurs coreligionnaires d'Helvétie ne rencontraient plus à Paris le même écho que jadis, et rien ne paraissait moins certain que le succès des démarches faites par les Etats de la Ligue Borromée en vue d'obtenir du trésor royal le remboursement des frais que leur avait occasionné le voyage de leurs ambassadeurs à Fontainebleau en 1623.(5) Malgré tout, cependant, Cœuvres avait reçu l'ordre de tenter auprès d'eux un suprême effort et de les menacer d'attirer la guerre en Suisse, au cas où ils ne consentiraient pas de bonne grâce à ouvrir leurs passages aux troupes protestantes levées par Louis XIII et ses confédérés italiens.(6)

La prise *ad referendum* par les députés réunis à Bade, en juillet, des propositions du marquis avait éveillé les inquiétudes de ce dernier et de son collègue Miron. Tous deux, en effet, craignaient que le prestige de leur maitre ne fût atteint, si, dans une diète convoquée à Soleure, siège de l'ambassade, les représentants du Corps catholique apportaient, de la part de leurs supérieurs, une réponse négative à la demande, que le roi leur avait fait parvenir à nouveau, de ratifier le traité de Madrid.(7) Du Mesnil et Vigier l'aîné, l'un des secrétaires-interprètes, avaient, en conséquence, gagné Lucerne dès les premiers jours d'août, de manière à parer, s'il était temps encore, à cette

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 settembre 1624. loc. cit.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 30 luglio 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(3) *Advis sur le faict de la Suisse et des Grisons.* 1624. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCXCVIII. 88.

(4) *Herbaut à Miron.* Paris, 24 février 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 34.

(5) *Herbaut à Miron.* Paris, 24 février 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 34.

(6) *Instruction secrète au marquis de Cœuvres, etc.* — *Mémoire donné à Mons' le card^{al} de Richelieu sur les affaires de Suisse devant l'envoy de M^r le m^{is} de Cœuvres.* Juin 1624. Bibl. Nat. 500 Colb. CCCCXXIX. 155. — *Relazione d'Alvise Valaresso dal campo della Lega.* Novembre 1625. Frari. Svizzeri. Trattati diplomatici. 338–433.

(7) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 20 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 289

fâcheuse éventualité.(1) Mais un autre danger plus pressant menaçait de rompre, en faveur de la maison d'Autriche, l'équilibre des influences étrangères dans la Suisse catholique. Surprises de ce que Feria laissât en suspens les négociations du renouvellement de l'alliance de 1604 et le règlement des pensions arriérées qui leur étaient dues, les autorités cantonales de l'ancienne confession, celles de Soleure exceptées, s'apprêtaient à dépêcher en Espagne quelques-uns des membres de leurs Conseils, avec la mission d'entretenir Olivarès de ces deux questions qu'il leur importait de voir tranchées sans retard.

Que ce projet et les prétextes invoqués à son appui parussent suspects aux hommes d'Etat du Louvre, la chose ne semblait pas douteuse.(2) Ainsi que l'écrivait à Miron l'un des chefs du parti français à Zoug, il était à craindre que « la flotte du Pérou ne joignît entièrement aux volontez » de l'Escurial les députés des « Waldstætten » et de Fribourg, « gens accoustumez à prendre ».(3) De plus, n'y avait-il pas lieu de supposer que Lucerne et les cantons de son groupe éviteraient de manifester leur sentiment, quant à l'opportunité de la restitution de la Valteline à la Rhétie, aussi longtemps que leurs envoyés séjourneraient à la cour de Madrid ?(4) Il ne fallut rien moins que les démarches combinées des deux ambassadeurs et de leurs principaux auxiliaires pour faire avorter cette manœuvre inspirée par les « Espagnolisez ».(5)

A dire vrai, ce premier succès ne préjugeait en rien la décision finale des Etats catholiques en ce qui concernait l'octroi de la promesse sollicitée d'eux aux termes de l'article IV du traité de Madrid. Cette question fit l'objet des délibérations de la diète tenue à Lucerne du 2 au 4 août.(6) Contrairement à l'attente générale, le ministre d'Espagne ne chercha pas à s'opposer à l'adoption d'une résolution qu'il jugeait de pure forme et qui servait, en quelque sorte, les intérêts de son maître, puisqu'elle était de nature à retarder l'accomplissement des desseins formés à Paris contre le maintien du *statu quo* en Valteline.(7) En revanche, le nonce, appuyé par le représentant de la gouvernante des Pays-Bas, Adrien Thomassin, président du parlement de Dôle, retiré à Fribourg,(8) ne se laissa pas circonvenir par les arguments de Cœuvres, bien qu'il entretînt, de longue date, avec ce dernier des relations amicales.(9) De fait, Scappi mit tout en œuvre afin de contrecarrer les vues du marquis,

(1) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 3 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 334.

(2) *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Paris, 22 juillet 1624. Arch. Nat. *KK 1359* fº 335.

(3) *Le capitaine Zurlauben à Miron.* Zoug, 3 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 236.

(4) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 6 juillet 1624. loc. cit. — *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Paris, 22 juillet 1624. loc. cit. — *Le roi aux mêmes.* Saint-Germain-e./L., 3 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* fº 71.

(5) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 3 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 336.

(6) Eidg. Absch. V² 386.

(7) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 11 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 355.

(8) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 22 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 379.

(9) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 29 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* fº 277. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 16 e 24 luglio 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.) — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 22 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 122.

ce qui contraignit le Louvre à demander, bien inutilement d'ailleurs, son rappel au Vatican. (1)

A Bade, en juillet 1624, les députés du Corps catholique des Ligues s'étaient efforcés de faire accepter à l'ambassadeur extraordinaire de Louis XIII la justification de l'attitude de leurs supérieurs, en affirmant que Montholon n'avait remis à ceux-ci qu'un exemplaire incomplet de l'acte diplomatique signé à Madrid par Bassompierre et que, au surplus, il eût été bienséant de les requérir de la promesse prévue dans ce même acte, avant de solliciter la ratification de l'ensemble du traité par les Grisons. (2) La défaite était misérable. Et pourtant, ébranlés par les objurgations de l'évêque de Campagna, les membres de la diète de Lucerne agitèrent un instant de la renouveler. (3) Mais Du Mesnil les ayant menacés tout net de la suppression de leurs pensions, ils entrèrent incontinent en composition et donnèrent à l'envoyé français l'assurance formelle que la « journée générale » de Soleure ne se terminerait pas sans que le roi eût obtenu d'eux entière satisfaction à ce sujet. (4)

C'était désormais sans inquiétude que Cœuvres et Miron attendaient au siège de l'ambassade les représentants des cantons. Annoncée depuis un mois au moins, une « voiture de deniers », contenant six cent mille livres, venait d'être mise à la disposition des trésoriers des Ligues. Aussi bien il n'y avait pas d'exemple que les Confédérés eussent jamais contredit ou résisté à de si puissants arguments. Trois jours avant l'ouverture de la diète, députés suisses et bourgeois de Soleure buvaient dans les tavernes de cette ville à la santé de Sa Majesté et se livraient à de véritables orgies aux frais de leur royal allié. (5) Le 13 août enfin, on songea, de part et d'autre, à s'occuper d'affaires. A l'unanimité, catholiques et protestants, ces derniers sans beaucoup de sincérité, il est vrai, insistèrent auprès de l'ambassadeur pour qu'il avisât son maître du désir, dont ils étaient tous animés, de le voir persévérer dans la voie de la négociation, très suffisante, à leurs yeux, pour procurer l'apaisement des différends qui divisaient les Grisons et les Valtelins. (6) Jusque là, l'entente semblait parfaite entre les délégués des deux confessions. Elle cessa brusquement lorsqu'ils se

(1) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 10 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 351. — *Le nonce à Cœuvres.* Lucerne, 30 août 1624. *Ibid.* 393.

(2) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 6 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 240.

(3) Eidg. Absch. V² 386. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — *Harangue du nonce aux cantons catholiques sur la Valteline.* 2 août 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 28. (*cf.* Inventaire sommaire. II. 444) — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 4 e 10 agosto 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.)

(4) *Forma della promessa minutata dai deputati de' sette cantoni cattolici e de' cattolici d'Appenzell nella dieta tenuta in Lucerna, li 2, 3 e 4 d'agosto 1624.* Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 agosto 1624. *Ibid.* — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 10 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 351. — *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 11 août 1624. *Ibid.* 355. *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

(5) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 22 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 379. — V. Siri. op. cit. V. 657.

(6) Eidg. Absch. V² 390 *a.* — Anhorn. op. cit. 488.

furent communiqués leurs pouvoirs relatifs à la ratification helvétique du traité de Madrid.

On se souvient des difficultés qu'avaient éprouvé les cités évangéliques à faire agréer à Montholon le texte de la promesse par laquelle leurs autorités s'engageaient à veiller à ce que les Ligues Grises observassent strictement toutes les clauses de la convention qui leur restituait la Valteline. En 1624, comme en 1621, ni Berne, ni ses alliés n'avaient à tenir compte des modifications proposées à l'article réglant les rapports confessionnels entre souverains et sujets. Leurs députés à la « journée » de Soleure remirent en conséquence au marquis l'adhésion sans restriction du Corps protestant à l'acte diplomatique dont l'exécution rencontrait, depuis quarante mois, de si sérieux obstacles.

Bien différentes, en revanche, s'annonçaient, à première vue, les intentions du Corps catholique. Pressés de vaincre les derniers scrupules de leurs auditeurs, Du Mesnil et Vigier s'étaient, à Lucerne, « eslargis » jusqu'à laisser entendre que le roi consentirait peut-être, à la rigueur, à ce que certaines réserves fussent introduites dans la formule de garantie soumise à l'agrément des « Waldstætten » et de leurs coreligionnaires. (1) Etant données les dispositions de ceux-ci, cette déclaration constituait une maladresse, voire une faute. Dans la réalité, les « Espagnolisez » s'en emparèrent et surent en tirer parti. Quelque vif que fût son désir de réussir, là où Montholon et Miron avaient échoué, Cœuvres ne crut pas devoir passer outre à l'approbation du texte que les députés de l'ancienne croyance lui présentèrent tout d'abord. A dire vrai, ce texte renfermait des obscurités voulues qui le rendaient incompréhensible et, par suite, inacceptable. S'il y était fait allusion à un « accord » conclu à l'occasion du différend rhéto-valtelin, l'on y eût cherché en vain et la date de cet accord, et l'indication du lieu où il avait été négocié, et le nom du pape qui en avait réclamé la revision. En sorte qu'il eût été malaisé d'affirmer que la ratification sollicitée par le roi concernait les « articles » de Madrid, plutôt que ceux d'Aranjuez, de mai 1622, ou de Rome, de février 1624. (2) Et cependant, si grande et si mesquine à la fois était l'obstination des catholiques suisses, que le marquis et son collègue ne réussirent pas à en triompher entièrement. Ils obtinrent sans doute satisfaction complète quant au troisième point et satisfaction partielle quant au premier, en ce sens qu'ils firent insérer dans un nouveau projet la date de l'année, sinon celles du jour et du mois du traité. Mais il leur fut impossible d'amener leurs contradicteurs à spécifier, en termes formels, qu'il s'agissait de l'acte diplomatique signé à Madrid par Bassompierre. (3) Aussi bien les décrets n'étaient pas abrogés qui,

(1) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e./L., 3 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 71. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 20 juillet; *à Herbaut.* Soleure, 10 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 289, 351.

(2) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

(3) *Les cantons catholiques à Cœuvres et à Miron.* Lucerne, 4 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. — *Cœuvres à Béthune.* Soleure, 15 août 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 7. — Eidg. Absch. V² 391 *l*, 393.

dans certains cantons, punissaient de mort quiconque serait assez téméraire pour remettre cette question sur le tapis. (1)

Au demeurant, toutes les réserves introduites dans le projet rédigé à Lucerne subsistaient dans le document mis au net à Soleure. (2) En un mot, le Corps catholique des Ligues ne consentait à accéder aux propositions françaises qu'avec « ceste claire entente » qu'il ne serait jamais contraint de coopérer à une expédition militaire en Valteline, que le culte de « la vraye religion » serait seul exercé dans les provinces grisonnes d'outre-monts et, enfin, que le pape agréerait les termes dans lesquels cette promesse était conçue. (3)

Or, ce qu'il importait avant tout de bien établir, c'était l'origine de ces réserves. Avaient-elles été suggérées par l'Escurial et lui étaient-elles profitables? A cette question, les protestants suisses répondaient par l'affirmative, et l'événement leur donna raison, puisque, au bout de deux mois déjà, les autorités des cantons forestiers se croyaient en mesure de déclarer qu'à aucun moment elles n'avaient ratifié, ni entendu ratifier le traité de Madrid. (4) Néanmoins, Cœuvres et son collègue n'hésitèrent pas à les approuver (14 août). A leur sens, l'engagement, même imparfait, souscrit par les « Waldstætten » et leurs adhérents était l'indice qu'il ne fallait pas désespérer de l'observation par ceux-ci d'une neutralité bienveillante, au cas où une campagne dans la vallée de l'Adda deviendrait nécessaire. (5)

Sans même attendre que toutes les déclarations cantonales, dûment scellées, fussent parvenues à Soleure — celle d'Uri, dont les deux députés à la diète n'avaient pu se mettre d'accord et s'étaient « battus à coups de poing » au retour de Lucerne, (6) fut particulièrement difficile à obtenir — Mesmin, chargé des instructions de ses chefs (7) et porteur du recès de la diète qui venait de se terminer, prit le chemin de la cour. De ce fait, les négociations officielles des deux ambassadeurs en Suisse se trouvèrent ralenties, sinon complètement suspendues. (8)

---

(1) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 22 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 379.

(2) *Forma della promessa minutata dai deputati de' sette cantoni cattolici et de' cattolici d'Appentzel nella dieta tenutasi a Lucerna ... approvata poi nella dieta generale di Soloturno.* Lucerna, agosto 1624. Bibl. Nat. f. fr. 5569 f° 87.

(3) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 393. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 471 sqq. — *Ratiffication du traicté de Madrid faicte par les cantons catholiques, etc.* 4/14 août 1624. Bibl. Nat. f. fr. 3696 f° 32. (*cf.* Inventaire sommaire. II. 444.) — Ambassade de Bassompierre en Suisse. t. I. 95.

(4) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 6 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 27. — *Déclaration des cantons catholiques envoyée au marquis de Cœuvres,* le 23 octobre 1624. Eidg. Absch. V² 403 *n* et *zu n.*

(5) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure 6 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 27. — Ambassade de Bassompierre en Suisse. t. I. 59.

(6) *Scappi a Barberini* Lucerna, 6 agosto 1624. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIII.

(7) *Cœuvres et Miron au roi et à Herbaut.* Soleure, 31 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 399, 405; *au roi.* Soleure. 13 septembre 1624. *Ibid.* XVII. 44. — Eidg. Absch. V² 391 *l.*

(8) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 22 août. Aff. Etr. Suisse. XVI. 372; *au roi.* Soleure, 31 août 1624. *Ibid.* 399. — *Cœuvres à Béthune.* Soleure, 29 août 1624. Bibl. Nat. f. fr. 3696 f° 9. — *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 4 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 2.

Situation des partis en Rhétie. — Les protestants cèdent au découragement et renoncent à la lutte. — Les catholiques impatients de secouer le joug de l'Autriche. — La diète grisonne fait assurer le Louvre de sa volonté d'observer à l'avenir toutes les stipulations du traité de Lindau. — Cœuvres adjure les Trois Ligues de provoquer une nouvelle délibération de leurs communes à ce sujet. — Succès de cette démarche. — Conférences secrètes à Aarau entre les ambassadeurs français et les exilés grisons. — On les poursuit à Soleure. — Leur résultat.

II. Parmi les considérations auxquelles avaient obéi les Suisses catholiques en ratifiant le traité de Madrid, il en était une qui semblait avoir pesé d'un certain poids sur leur détermination. Il s'agissait de la subite insistance des Grisons, naguère si prudents et si timorés, à réclamer du Corps helvétique l'accomplissement des formalités qui, jusque là, s'étaient opposées à ce que l'accord franco-espagnol du 25 avril 1621 fût exécuté.

La nouvelle de l'arrivée de Cœuvres à Soleure n'avait excité aucune émotion dans la haute vallée du Rhin. Elle y eût sans doute passé inaperçue, si Miron n'avait jugé à propos d'envoyer, par courrier spécial, les lettres de créance du marquis à Coire, lieu de réunion d'une diète des deux Ligues et de la seigneurie de Mayenfeld. (1) A tous égards, il eût été préférable qu'il s'y fît représenter, soit par Mesmin, soit, mieux encore, par Du Mesnil, d'autant que les montagnards de Rhétie, tributaires de Léopold pour le sel du Tyrol, se fussent accommodés de celui de Provence aussi volontiers que l'avaient fait leurs voisins de la Suisse orientale. (2) Que le joug de l'Autriche s'appesantît de jour en jour plus lourdement sur les malheureux habitants du pays grison et, en particulier, sur ceux des huit Droitures, auxquels l'archiduc venait d'accorder un dernier délai d'un an pour « abjurer leur hérésie », il n'y avait là, en somme, rien d'imprévu. (3) Mais que les catholiques de la Grise, si dévoués jusqu'alors aux intérêts milanais, si dociles aux ordres reçus d'Innsbruck, se constituassent, aux lieu et place des protestants, ainsi que je l'ai dit plus haut, les défenseurs de ce qui subsistait de l'indépendance de leur patrie, il y avait là certes de quoi surprendre. Et cependant la chose

(1) *Extrait de lettres à Miron par Molina, Jean Paul et Brugger.* Coire, 27 juin 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 46. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(2) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 6 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 239. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 20 juillet 1624. *Ibid.* 283.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 maggio e 14 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVII, XVIII. — *Herbaut à Miron.* Compiègne, 25 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 276. — *Ertzhertzog. Leopolds von Oesterreich Mandat betreffende die religion und das Policeywesen in den acht gerichten.* 10. Juni 1624. St-Arch. Zürich. Graubünden *II* (171. 2. 8).

n'était pas niable. Tandis qu'un député de ce Val Mesocco, d'où était parti, en juillet 1620, le signal de la révolution organisée par Feria et Gueffier, se rendait en Suisse, à l'effet de déclarer aux ambassadeurs français que ses frères opprimés n'attendaient que leur agrément pour se soulever et se jeter sur Chiavenna,(1) les communes évangéliques de la Ligue Cadée, terrorisées par la présence de Rodolphe Planta à Coire, se refusaient tout d'abord à envoyer complimenter Cœuvres à Soleure et n'y consentaient, en fin de compte, que de mauvaise grâce et à la requête instante des autorités d'Ilantz.(2)

Dès le 19 juillet, deux délégués grisons, accompagnés des secrétaires-interprètes de Sa Majesté en Rhétie, se présentaient aux «Cordeliers» et obtenaient audience de Miron et de son collègue, de retour depuis peu de la diète de Bade.(3) L'objet de leur voyage ne semblait point un mystère. Ils étaient porteurs de la lettre par laquelle le *Bundstag* accusait la réception de la missive royale, du 10 juin, accréditant François-Annibal d'Estrées auprès des Trois Ligues. Dans cette lettre, les «présidents et conseillers» de ces dernières remerciaient Louis XIII de l'envoi du marquis en Suisse et de celui de Béthune à Rome et exprimaient à nouveau le désir de rentrer en possession de leurs pays sujets d'outre-monts. Néanmoins, et c'était là précisément ce que ni le roi, ni ses ambassadeurs ne pardonnaient à Molina d'avoir toléré,(4) les Grisons n'entendaient consentir à «aulcune altération ny diminution de «tout ce qui avoit esté arresté à Lindau et ailleurs avec le Sérénissime «archiduc Léopold».(5) Cette réserve intempestive équivalait à une prière adressée au gouvernement français de ne pas intervenir dans les affaires de la Rhétie. Cœuvres en comprit de suite la gravité. En termes courtois, mais fermes, il refusa de transmettre à son maître la lettre que lui apportaient les députés du *Bundstag* et adjura ceux-ci de provoquer, sur cette question d'un intérêt si capital, une nouvelle délibération de leurs communes.(6)

Au sentiment de Schauenstein et de Brugger, capitaines grisons attachés à la personne du marquis et que celui-ci s'apprêtait à dépêcher dans la haute vallée du Rhin, afin qu'ils gagnassent leurs compatriotes à l'idée d'un soulèvement général, il n'y avait rien de changé dans ce malheureux pays depuis le départ des garnisons autrichiennes. Autrement dit, si le «commun peuple» aspirait à reconquérir son indépendance, les patriciens, circonvenus par les émissaires de l'archiduc, continuaient à subir sans murmurer le bon plaisir de ce dernier.(7) Cette assertion, dans ses grandes lignes, était

(1) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 6 juillet 1624. Aff. Etr Suisse, XVI, 244.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1624. Frari, Svizzeri XVII.

(3) *Molina et Jean Paul à Herbaut.* Soleure, 19 juillet 1624. Aff Etr. Suisse, XVI 286.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1624. Frari, Svizzeri XVII — *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e./L., 3 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 71.

(5) *Les Grisons au roi.* Coire, 3 juillet 1624. Aff Etr. Grisons III, 368.

(6) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624 1631, loc. cit. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 20 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse, XVI, 283. — V. Siri, op. cit. V, 657.

(7) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 20 juillet 1624 Aff. Etr. Suisse, XVI, 295.

l'expression même de la vérité. En cette occurrence, elle se trouva toutefois démentie par les faits. Le 30 juillet, une diète se tint à Coire, à laquelle les deux députés grisons, secondés par les secrétaires-interprètes, firent part du résultat de leur mission en Suisse. L'effet de cette communication fut réellement inespéré. En dépit du voisinage des troupes de Léopold, les représentants des Ligues Grise et Cadée et de la seigneurie de Mayenfeld annulèrent leur première missive à Sa Majesté et en rédigèrent une seconde pour demander à ce prince de les prendre sous sa protection et de procurer, coûte que coûte, l'exécution du seul traité de Madrid. (1) A l'appui de cette nouvelle détermination, des délégués du *Bundstag* se portèrent à Soleure, où, malgré l'opposition d'un envoyé de l'évêque de Coire, ils supplièrent le Corps helvétique de se joindre au roi et d'exiger de l'Espagne la restitution de la Valteline à ses anciens maîtres. (2)

Au cours de la brève session qui, du 13 au 15 août, réunit au siège de l'ambassade les mandataires de tous les cantons, Cœuvres et Miron avaient très ouvertement conféré avec les députés des Grisons, sans s'ouvrir à eux, cependant, des moyens que les alliés comptaient employer pour parvenir à leurs fins. Il y avait à cette discrétion préméditée une raison majeure. Les commissaires de l'archiduc étaient aux aguets, en sorte que la moindre parole imprudente échappée à l'un des interlocuteurs du marquis leur eût été aussitôt rapportée. (3) C'était trop déjà que le capitaine Brugger, « homme sans expérience et de basse condition », eût ébruité le sujet de son voyage aux Ligues (4) et que, dans une lettre adressée à Bassompierre, mais interceptée à Soleure, il révélât au colonel-général des Suisses des particularités qui n'étaient point du ressort de sa charge. (5) C'était trop aussi que Molina, dont la fidélité commençait à être suspectée, (6) eût pu narrer à Cœuvres les détails de l'entreprise qui se préparait et que l'ambassadeur extraordinaire se fût vu dans la nécessité de ne point le contredire, en lui laissant entendre, il est vrai, que l'exécution serait différée jusqu'à l'année suivante. (7)

Néanmoins, les instructions de l'envoyé du roi lui prescrivaient de mettre dans le secret toutes les personnes dont le concours lui paraissait absolument indispensable. De ce nombre étaient les officiers grisons réfugiés à Zurich,

(1) *Molina et Jean Paul à Cœuvres.* Coire, 2 août 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 49. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 10 et 22 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 349, 379. — *Cœuvres à Béthune.* Soleure, 15 août 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 7. — *Mémoire sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 471 sqq.

(2) *Proposition faite devant la diète de Bade par le Dr Jacques Schmid de Grueneck et le capne Rodolphe Travers d'Ortenstein.* Août 1624. Eidg. Absch. V² 390 *b*.

(3) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 3 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 334. — *Les capitaines grisons à Cœuvres.* Zurich, 4 septembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 57.

(4) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 10 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 244; *à Cœuvres.* Compiègne 15 juillet 1624. *Ibid.* f° 333.

(5) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 31 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 398.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(7) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 20 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 283.

devenue ainsi, grâce à leur présence, le centre des intrigues anti-autrichiennes en Helvétie. (1) Encore que la plupart d'entre eux se fussent rendus à Bade, à l'occasion de la « journée » de juillet, Cœuvres s'était abstenu de les recevoir, de peur d'éveiller les soupçons des « Waldstætten ». Ce n'était pas à dire qu'il eût renoncé à prendre l'avis de gens appelés, par la force même des choses, à devenir pour lui de très utiles auxiliaires. Quelques heures plus tard, Cavazza lui présentait à Aarau, sur terre bernoise, Ulysse de Salis et Georges Jenatsch. (2) Ceux-ci l'accompagnèrent à Soleure, où ils eurent le loisir de l'entretenir de leurs plans et de leurs espérances. (3) Cachés aux « Cordeliers » chez Miron, durant la diète d'août, ils y eurent avec le marquis de fréquents conciliabules, au cours desquels furent arrêtées, de manière à peu près définitive, les grandes lignes du complot formé en vue de la délivrance des Trois Ligues. (4) Dores et déjà, il demeurait entendu que l'on demanderait aux protestants des levées et aux cantons forestiers leurs passages; que trois mille Suisses, trois mille Grisons, mille Allemands et quatre cents arquebusiers français coopéreraient à l'entreprise et que deux grands magasins d'approvisionnements seraient constitués, l'un à Zurich, l'autre en Bergamasque. Le signal du soulèvement devait être donné le 15 septembre. (5) Au moment de son départ pour Paris, où il portait les ratifications du traité de Madrid par les Etats catholiques, Mesmin fut chargé de soumettre à l'agrément du roi l'ensemble de ces dispositions. (6) Mais aussi bien c'était aller un peu vite en besogne. De nombreuses difficultés restaient encore à surmonter avant que les enseignes de la Ligue d'Avignon se trouvassent en mesure de franchir la frontière de Rhétie. (7)

Inquiétude que cause parmi les Stati liberi la nouvelle du départ de Béthune pour Rome. — Instructions emportées par ce diplomate. — Il est mal accueilli au Vatican. — « Tempérament » suggéré par La Vieuville. — Ténacité déployée par le Saint-Père. — Toutes les propositions émanées du Louvre

---

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 giugno, 19 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e./L., 14 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 78.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1624. loc. cit. — Ul. von Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten (éd. Mohr). 176. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 20 juillet et 10 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 293, 351.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 e 23 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — Ulysses von Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 176.

(5) *Escrit presenté à Du Mesnil par quelques capitaines grisons sur les moyens de délivrer leur pays.* 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 e 30 agosto 1624. loc. cit. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 7 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 29.

(7) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 7 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 29

sont rejetées par Urbain VIII. — Ce dernier menace de restituer la Valteline aux Espagnols.

III. Depuis vingt mois et plus, d'impardonnables défaillances avaient contrebalancé les quelques actes d'énergie arrachés au gouvernement du roi Très-Chrétien par ses alliés de Suisse et d'Italie. Dans la réalité, cette concomitance fâcheuse était voulue. Le désir de prévenir toute chance de rupture avec l'Escurial engageait le Louvre à conduire de front les négociations les plus contradictoires. Sous les Brularts, l'adhésion de la Couronne au dépôt des forts de la Valteline entre les mains du pape avait momentanément détruit l'entente franco-vénéto-savoyarde du 7 février. Sous La Vieuville, l'envoi de Béthune à Rome menaçait de rendre stériles les efforts tentés en Helvétie par le gendre de celui-ci, le marquis de Cœuvres, en vue de préparer la délivrance des Ligues Grises.

En donnant incontinent un successeur à Sillery, Louis XIII avait songé, avant toutes choses, à empêcher que le Saint-Père n'embrassât, plus encore qu'il ne l'avait fait jusque là, les intérêts du roi Catholique. Mais, à Venise, comme à Turin, à Zurich comme à Berne, voire à Paris, on se rendait compte de l'inanité des démarches que le nouvel ambassadeur allait entreprendre auprès de la Curie. (1) L'instruction confiée à ce dernier, le 15 avril, (2) lui prescrivait de remettre sur pied les pourparlers interrompus par le départ du commandeur et d'obtenir d'Urbain VIII l'exécution du traité de Madrid, grâce à l'adjonction des « articles de religion » élaborés à Rome le 24 février et que Sa Majesté n'avait point rejetés. (3) Au surplus, ce n'était pas seulement l'évacuation de la vallée de l'Adda par les troupes pontificales qu'exigeait le Louvre, mais bien celle de Chiavenna par les Espagnols et des huit Droitures par les Autrichiens. En un mot, tous les différends dans lesquels se trouvaient impliqués les Grisons devaient être tranchés au Vatican, et non point ailleurs, surtout pas à Madrid, auquel cas « les courriers » eussent fait « plus de chemin que les negociations ». (4)

Afin d'atteindre plus sûrement ce but, et de ne laisser subsister aucun doute quant à la volonté de Louis XIII de refuser aux soldats de Feria l'usage des routes de la Valteline, Béthune était autorisé à agir avec force sur l'esprit du Souverain Pontife et à ne point réfuter les bruits qui circulaient avec persis-

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 22 marzo 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Herbaut à Cœuvres.* Compiègne, 8 juillet 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 329.

(2) *Instruction baillée à Mr de Béthune allant ambassadeur à Rome*, du 15 avril 1624, à Compiègne. Aff. Etr. Rome. XXXIII. 187.

(3) Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 396 sqq. — V. Siri. op. cit. V. 611. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

(4) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 1er avril 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 146. — *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 2 mai et 29 octobre 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII. — *Le roi à Béthune.* Compiègne, 6 juin 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3666.* — *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 20 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 82. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

tance d'un très prochain accord entre la France et certaines puissances protestantes. [1]

Parti de Paris dans la seconde quinzaine d'avril, le beau-père du marquis de Cœuvres visita au passage les petites cours d'Italie et n'arriva à Rome que vers le milieu de juin. [2] Il y fut assez mal accueilli. Le désaveu infligé à Sillery, puis son rappel avaient indisposé le pape contre le roi. [3] En outre, l'ambassadeur castillan, duc de Pastrana, ne laissait échapper aucune occasion d'affirmer que c'était sur le Louvre, et non sur l'Escurial qu'il convenait de faire peser la responsabilité du maintien du *statu quo* dans les Alpes rhétiennes. [4] Seuls, les ministres de Venise et de Savoie eurent sujet d'être satisfaits. Tenus, l'un et l'autre, par le commandeur à l'écart de toutes négociations, ils saluèrent avec joie la venue d'un collègue qui avait l'ordre de ne s'engager à rien sans leur participation et de défendre un point de vue qu'ils n'avaient, pour leur part, cessé d'appuyer, soit la nécessité de ne pas disjoindre deux questions aussi connexes que l'étaient celles de la restitution de la vallée de l'Adda aux Ligues Grises et de l'évacuation des Droitures par les forces de l'archiduc. [5]

Au Vatican, la situation n'était rien moins qu'éclaircie. Elle paraissait même plus embrouillée que jamais. Dans son désir d'épuiser toutes les voies pacifiques avant d'en arriver à la rupture, La Vieuville s'était ouvert à Corsini et à Mirabel d'un « tempérament » qui eût permis au gouverneur de Milan d'emprunter, sous certaines réserves, le territoire valtelin pour acheminer des troupes de Lombardie en Tyrol. [6] Cette offre, il est vrai, n'avait point été maintenue, ce qui n'empêcha pas Olivarès d'essayer d'en tirer parti, de manière à traîner les choses en longueur. En cette occurrence, assurément, le successeur du chancelier de Sillery avait été mal inspiré. Mais sa démarche maladroite autorisait-elle Richelieu à l'accuser plus tard d'avoir fait avorter la négociation de Béthune ? [7] Nous ne le pensons pas. A tout prendre, la solution préconisée par le surintendant des finances n'était ni meilleure, ni pire que la plupart de celles mises en avant sous le régime des Brularts et que nombre d'expédients

(1) *Le roi à Béthune.* Compiègne, 13 juin et 26 août 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3666.* — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline. etc.* — V. Siri. Memorie recondite. V. 638.

(2) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 16 avril 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 149. — *El marques de Mirabel al rey.* Compiègne, 21 abril 1624. Arch. Nat. *K 1439* n° 71. — *Pesaro al Senato* Parigi, 24 aprile 1624. Frari. Francia. LXI. — *Béthune à Herbaut.* Montefiascone, 6 juin; Rome, 19 juin 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3677.* — *Marquemont à Herbaut.* Rome, 18 juin 1624. (Aubery. I. 144.)

(3) V. Siri. op. cit. V. 561.

(4) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 2 mai 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII. — *Carazza al Senato.* Zurigo, 3 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Herbaut à Béthune.* Compiègne, 23 mai 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3666.*

(5) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 10 febbraio 1624. Frari. Roma. LXXXIX. 54. — V. Siri. op. cit. V. 637.

(6) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 25 avril 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII. — *Pesaro al Senato.* Compiègne, 13 giugno 1624. Frari. Francia. LXI.

(7) *Spada a Barberini.* Parigi, 18 dicembre 1624. (ap. Siri. V. 665.) — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 338.

suggérés à la Curie romaine, avec l'agrément du cardinal, au cours de l'automne de 1624. Elle accordait les passages à l'Espagne, pourvu que cette puissance en adressât, dans chaque cas particulier, la demande au Louvre. Or, en décembre 1623, Puysieux n'avait-il pas émis l'idée que son maître donnât parole au roi Catholique de le satisfaire, quant à ce point, à la condition que cet engagement ne fît l'objet que d'une simple stipulation verbale? (1) Et, vers la fin d'octobre, le Père Joseph, agissant à la requête du premier ministre, ne devait-il pas proposer au nonce des articles assez semblables à ceux que l'on reprochait à La Vieuville d'avoir communiqués à Mirabel? (2)

Au total, la France ne cherchait-elle pas à s'arroger un privilège qu'elle ne possédait pas, et Richelieu ne faisait-il pas montre d'une ignorance au moins égale à celle de son prédécesseur, lorsqu'il estimait que les relations entre la Couronne Très-Chrétienne et les Trois Ligues continuaient à être régies par le traité de 1509? (3) Ou bien affectait-il de ne pas connaître l'existence de certaine lettre de revers accordée par Henri IV à ses alliés de Rhétie, le 17 janvier 1602, lettre aux termes de laquelle le roi renonçait à exiger d'eux la libre disposition de leurs passages « pour ses amys »? (4) Au surplus, la preuve la plus évidente que la porte demeurait encore ouverte à des concessions de la part du Louvre n'était-elle pas dans ce fait que Béthune recevait en secret l'autorisation, dont il fit usage, de se rallier, en désespoir de cause, à l'une de ces deux solutions: soit l'insertion, dans le texte de l'accord, d'une clause interdisant aux Grisons de renouveler les capitulations de Davos avec Venise, sans que l'Espagne fût aussitôt en droit de leur imposer son alliance, soit la remise des forts entre les mains des Valtelins, qu'il eût été plus facile au gouvernement de Paris d'accommoder avec leurs anciens maîtres, la retraite des garnisons papalines une fois effectuée? (5)

Entre le départ de Sillery et l'arrivée de son successeur à Rome, près de deux mois s'étaient écoulés. (6) La diplomatie espagnole sut mettre à profit ce répit pour se rendre maîtresse de toutes les avenues du Vatican et convaincre le Saint-Père que la question des passages avait un caractère nettement confessionnel. (7) Béthune trouva donc Urbain VIII aussi décidé à exiger la ratification française des articles du 24 février 1624 que Louis XIII l'était à faire exécuter ceux du 25 avril 1621. (8)

---

(1) *Du Fargis à Puysieux.* Madrid, 19 décembre 1623; 2 mai 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(2) V. Siri. op. cit. V. 687. — Fagniez. Le Père Joseph et Richelieu. I. 194.

(3) Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 387.

(4) Eidg. Absch. V² 1888. — Frari. Svizzeri. XXIV. 302. — La ratification royale est du 24 octobre 1602.

(5) Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 397. — V. Siri. op. cit. V. 634 sqq. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — *Le roi à Béthune.* Compiègne, 18 juillet 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3666.*

(6) *Marquemont à Herbaut.* Rome, 12 avril et 18 juin 1624. loc. cit.

(7) *Le roi à Béthune.* Compiègne, 6 juin 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3666.*

(8) *Béthune à Herbaut.* Rome, 9 septembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3677.* — *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e./L., 30 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 155.

En renonçant, malgré les avis de l'Escurial, à ses fonctions d'arbitre dans le différend rhéto-valtelin, le Pontife eût craint tout à la fois de précipiter la rupture entre les deux couronnes,[1] d'engager les Espagnols à soutenir, dans l'affaire d'Urbin, les intérêts du grand-duc de Florence, au détriment des siens propres[2] et, surtout, de ne pas rentrer dans les dépenses que lui avait occasionnées et lui occasionnait encore l'occupation de la vallée de l'Adda par ses troupes.[3] En outre, les Barberini ne conservaient-ils pas le secret espoir d'obtenir, en faveur de l'un d'eux, l'érection de cette province en principauté indépendante, et n'agitaient-ils pas de se faire céder par l'évêque de Coire les droits, d'ailleurs périmés, de ce prélat sur l'héritage hypothétique de Mastino Visconti?[4] Pour toutes ces raisons, le pape, non content de se refuser à restituer la Valteline aux Grisons, y faisait entreprendre de nouveaux travaux de défense, de manière à la mettre à l'abri d'un coup de main.[5]

A la vérité, la ténacité déployée par le Saint-Père en cette occurrence avait de quoi étonner. Elle s'expliquait toutefois assez aisément. Circonvenu par Pastrana, lequel lui représentait l'insistance dont usait Béthune comme un pur artifice, destiné à endormir la vigilance de ses collègues de Venise et de Savoie et à les tromper quant aux véritables intentions du roi Très-Chrétien, Urbain VIII croyait très fermement qu'il serait impossible aux alliés du 7 février d'organiser une expédition militaire dans la Haute-Italie avant le printemps de 1625.[6] Dès lors, selon lui, une politique d'atermoiements était la seule qui convînt aux intérêts du Saint-Siège.[7] En vain l'ambassadeur français appela-t-il à Rome des députés valtelins et grisons, dans l'espoir que ceux-ci, comme ceux-là, persuaderaient au pape que toute solution était préférable à la prolongation de l'occupation étrangère dans la vallée de l'Adda;[8] en vain fit-il savoir au cardinal-neveu que le marquis de Cœuvres répondait de l'unanime ratification du traité de Madrid par les cantons des deux confessions;[9] en vain usa-t-il de menaces;[10] en vain poussa-t-il la condescendance jusqu'à se déclarer prêt à accorder à Sa Sainteté un dernier délai de trois

(1) V. Siri. op. cit. V. 686.

(2) *Marquemont à Herbaut.* Rome, 19 mars 1624. loc. cit. — *Richelieu à Béthune.* 22 août 1624. loc. cit.

(3) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 24 agosto 1624. Frari. Roma. XC. 143. — *Béthune à Herbaut.* Rome, 3 octobre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*

(4) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 24 agosto 1624. Frari. Roma. XC. 143. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 21 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 68. — Siri. op. cit. V. 644. — Lavizari. op. cit. 306.

(5) *Alvise Corner al Senato.* Madrid, 15 luglio 1624. Frari. Spagna. LVII. 240.

(6) *Le roi à Béthune.* Saint-Germain-e/L., 11 octobre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3667.*

(7) *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 8 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 213. — *Béthune à Herbaut.* Rome, 22 octobre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*

(8) *Pesaro al Senato.* Parigi, 4 aprile 1624. Frari. Francia. LXI. — *Béthune à Herbaut.* Rome, 3 juillet et 10 août 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3677.* — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(9) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 24 agosto 1624. Frari. Roma. XC. 143.

(10) *Béthune à Herbaut.* Rome, 3 juillet 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*

mois en vue de faciliter l'évacuation de la Valteline par les troupes pontificales. (1) Urbain VIII demeura inflexible et refusa de prendre aucun engagement, à moins que le roi ne le laissât, pendant une année encore, en la paisible jouissance du dépôt. (2) Puis, comme Béthune revenait à la charge, il s'emporta jusqu'à donner à entendre qu'il pourrait bien céder la place aux Espagnols, voire aux Suisses catholiques, tant à Tirano qu'à Bormio. (3)

A cette fois, c'en était trop. Découragé par les résistances qui lui étaient opposées et par l'hostilité latente dont il se sentait entouré, le successeur de Sillery déclara très nettement au pape, le 23 août, que la patience de Sa Majesté était à bout (4) et que la guerre lui semblait inévitable, si Bagni ne recevait du Vatican l'ordre formel de se dessaisir du dépôt et de remettre la garde des forts aux représentants de l'un des alliés d'Avignon. (5) Mais il en fut de cette menace comme des précédentes. Elle ne parvint pas à ébranler l'obstination du Saint-Père; et bientôt Béthune put, en parfaite connaissance de cause, avertir son maître que l'« on n'arriver[oit] à rien si on ne joi[gnoit] la force aux paroles ». (6)

Ralentissement dans les préparatifs belliqueux des alliés d'Avignon. — Ses causes. — Attitude réservée du résident de la Sérénissime République en Suisse. — Les nouvelles reçues de Rome suffisent à rétablir l'entente entre le Louvre et ses confédérés italiens. — La nécessité d'une expédition militaire en Valteline est reconnue indiscutable. — Chute de La Vieuville. — Influence de cet événement sur la politique extérieure du gouvernement français. — Le roi Très-Chrétien accepte les ratifications du traité de Madrid par les cantons catholiques, ainsi que les propositions des exilés grisons. — Conférence décisive tenue à Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1624, entre les ministres de Sa Majesté et les envoyés des deux grands Etats indépendants de la Haute-Italie. — Projets de diversions en Franche-Comté et dans le Palatinat. — Difficultés soulevées à ce sujet par les autorités de Saint-Marc. — Malgré l'opposition de ces dernières, Charles-Emmanuel décide Louis XIII à l'assister dans ses prétentions à l'égard de Gênes.

IV. Malgré les résolutions énergiques arrêtées à Compiègne au commen-

(1) Siri. op. cit. V. 643. — *Mémoire sur l'affaire de la Valteline.* 1624. Aff. Etr. Grisons. II. [« En l'an 1620 . . . »]

(2) *Le roi à Béthune.* Saint-Germain-e/L., 21 octobre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3667.* — V. Siri. op. cit. V. 634.

(3) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 8 octobre 1624. loc. cit.

(4) V. Siri. op. cit. V. 634. — *Le roi à Béthune.* Compiègne, 18 juillet 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3666.*

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 24 agosto 1624. Frari. Roma. XC. 143.

(6) *Béthune à Herbaut.* Rome, 28 août 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*

cement de juin, il ne paraissait pas que les préparatifs militaires des alliés d'Avignon fussent poussés avec une très grande activité. A l'enthousiasme belliqueux de la première heure avait fait place, aussi bien à Paris qu'à Turin et à Venise, une réserve significative. Les défiances renaissaient entre le Louvre et les deux cours italiennes. Et ces défiances, justifiées de part et d'autre, entravaient la réalisation des projets grandioses formés contre la maison d'Autriche, tant dans la région du Tessin qu'en Rhétie et en Allemagne.

Avec un prince aussi versatile que Charles-Emmanuel, c'eût été folie que de faire fond sur la continuité de la politique piémontaise. De fait, le duc subissait, dans ce même temps, les assauts des ministres d'Espagne, intéressés à le convaincre que l'importance des passages du Val d'Aoste serait doublée, le jour où ceux de la Valteline feraient retour à l'Etat de Milan. Jusque là, il est vrai, rien dans la conduite du gendre de Philippe II ne permettait de supposer que l'argument eût porté.(1) En revanche, n'était-il pas à craindre qu'il se laissât séduire par la perspective de marier son fils Philibert à la princesse Marie de Mantoue et d'acquérir, grâce à cette alliance, une partie du Montferrat, que le roi Catholique eût préféré voir entre ses mains qu'en celles du duc de Nevers, héritier présomptif de Vincent de Gonzague?(2)

Du côté de Venise, la situation n'apparaissait guère plus stable. Non pas, certes, qu'il fût question d'un rapprochement entre la Sérénissime République et les maîtres de Milan. Cette hypothèse eût été fort invraisemblable. Mais le Sénat, satisfait d'avoir accéléré par ses instances le départ de Cœuvres pour Soleure, et rendu prudent par la surprise désagréable que lui avait causé l'adhésion du Louvre au «dépôt», semblait assez disposé à abandonner au roi Très-Chrétien le soin de démêler l'écheveau d'intrigues qui se nouaient aux Ligues et d'assumer la responsabilité d'une rupture avec l'Espagnol, au cas où celle-ci fût devenue inévitable.(3)

A cet égard, l'attitude du résident vénitien à Zurich était bien la caractéristique la plus certaine des continuelles variations de l'opinion dans le sein du Collège. Après avoir suggéré à l'ambassadeur français l'idée de débaucher le comte de Sulz du service de l'Autriche(4) et d'armer les Grisons exilés sur les rives de la Limmat, de manière à ce qu'ils fussent prêts à se saisir du Luziensteig à la première occasion,(5) Cavazza s'était subitement effacé derrière Miron, sous le prétexte qu'il se trouvait sans ordres et que, seul, Pesaro possédait, en cette matière, les pouvoirs nécessaires pour engager des dépenses au nom

(1) Romegialli. Storia della Valtellina. III. 143 sqq.

(2) *Pesaro al Senato.* Compiègne, 11 luglio 1624. Frari. Francia. LXI. — *Instruction au Sr de Bautru, allant en Piémont et à Mantoue.* Paris, 9 janvier 1625. Bibl. Arsenal. mss. *4530* f° 100. — Guichenon. Histoire de la maison royale de Savoie. I. 831. — Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. II. 247.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 aprile 1624. loc. cit.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

de la Seigneurie. [1] Sans doute, c'était à lui que Jenatsch et Salis devaient leur présentation au marquis de Cœuvres à Aarau. Mais cette démarche ne semblait pas absolument désintéressée. Elle lui avait été dictée surtout par le désir de se mettre à couvert des incessantes demandes d'argent auxquelles il se voyait en butte de la part de ces deux capitaines. Ses instructions, au reste, étaient formelles. Elles lui prescrivaient de s'abstenir de toute initiative dans les événements qui se préparaient. Aussi s'était-il récusé lorsque, vers le milieu de juillet, l'ambassadeur extraordinaire du roi l'avait prié de sonder les autorités des cités évangéliques quant à la nature et à l'importance de l'appui que la Ligue était sur le point de solliciter d'elles. [2] Il n'y avait, dès lors, rien de surprenant à ce que Cœuvres et Miron se plaignissent des procédés d'un collègue qui affectait de ne les visiter qu'en secret [3] et qu'ils attribuassent en partie à cette réserve inopportune du résident vénitien les hésitations manifestées par les Confédérés protestants et les Grisons à entrer dans les vues de Sa Majesté Très-Chrétienne. [4]

Au Louvre, où l'on suivait d'un œil vigilant les moindres fluctuations de la politique italienne, on ne mettait pas en doute que le duc de Savoie et le Sénat vénitien ne cherchassent à éluder les engagements pris par eux en février 1623 et à provoquer entre les deux couronnes une rupture dont ils eussent tiré profit. Au moment de partir pour la Suisse, Du Mesnil avait trouvé Richelieu très refroidi à l'égard des alliés de son maître et décidé à se passer de leur coopération, si cette dernière devait entraîner le roi à faire la guerre autrement que par le moyen de diversions. [5] Déjà Cœuvres, surpris de ne point recevoir de la cour les encouragements qu'il en attendait, s'apprêtait à se rendre en personne à Compiègne, afin d'y défendre les intérêts dont il avait la garde. [6] Il n'eut pas à se déranger. Les nouvelles envoyées du Vatican par Béthune suffirent à rétablir entre les gouvernements signataires de la Ligue d'Avignon une entente que les Espagnols estimaient fort compromise. [7]

Dès l'instant que l'échec des négociations engagées à Rome semblait certain, la nécessité d'une expédition militaire en Valteline n'était plus discutable. On en tomba d'accord au Louvre, à Turin et à Venise. Tout aussitôt un plénipotentiaire de Charles-Emmanuel, l'abbé Scaglia, gagna Compiègne, [8] tandis que la Sérénissime République faisait parvenir à son ambassadeur extraordinaire en France des pouvoirs assez étendus. Les choses ne traînèrent

(1) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 20 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 293.
(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.
(3) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 20 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 293.
(4) *Ul. de Salis et Jenatsch à Cavazza.* Zurich, 9/19 juillet 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 10 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 351.
(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.
(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.
(7) *Le roi à Cœuvres.* Compiègne, 15 juillet 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 332.
(8) *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Compiègne, 22 juillet 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 335.

point en longueur. Le 11 juillet déjà, se tint chez Richelieu une importante conférence, à laquelle participèrent les ministres des deux puissances italiennes alliées de Sa Majesté. (1) Les résolutions les plus belliqueuses y furent arrêtées. (2) Le 16 août, au plus tard, les trois armées prévues au traité du 7 février 1623 devaient être sur pied et prêtes à marcher, l'une en Bresse, sous le commandement du connétable, une autre en Piémont, aux confins de la Lombardie et de Gênes, la troisième, enfin, en Terre-Ferme, à proximité de la Rhétie et du Cômasque. En outre, toutes les dispositions prises par Cœuvres en vue du soulèvement des Trois Ligues et de la levée de contingents suisses et grisons étaient ratifiées. (3) Au bout de quelques jours, Lesdiguières s'acheminait vers la frontière de l'Est, et le roi pouvait aviser ses ambassadeurs à Soleure de l'ordre qu'il venait de donner d'enrôler seize mille fantassins et deux mille cavaliers. (4)

Ce fut dans ces entrefaites que survint la chute de La Vieuville, bientôt suivie de son arrestation. Cet événement supprimait un obstacle auquel Richelieu s'était mainte fois heurté. Mais s'il contribuait à augmenter, à l'intérieur du royaume, l'autorité du prélat, désormais premier ministre, il ajoutait peu à l'influence vraiment prépondérante exercée, depuis plusieurs semaines déjà, par celui-ci en matière de relations extérieures.

Des trois graves questions qui, dans ce domaine, divisaient, au moment de l'entrée du cardinal au Conseil, les *Catholiques purs* et les *Politiques*, l'une venait d'être réglée à la satisfaction de ces derniers et de leur puissant protecteur. Le renouvellement de l'alliance hollandaise était chose faite. La seconde, soit le mariage anglais, paraissait en bonne voie. (5) Restait à procurer l'évacuation de la Valteline par les troupes étrangères qui l'occupaient et sa restitution aux Ligues Grises. Aussi bien l'importance attachée par Richelieu à la réussite de ces deux opérations était telle que, plutôt que de la voir compromise, il était prêt, malgré ses dénégations, à mettre ou à attiser le feu « aux quatre coins de la monarchie Catholique ». (6) Affermi dans son dessein de couper les communications entre l'Allemagne et la Lombardie par le Splugen et le Stelvio, le nouveau ministre ne se laissa ébranler ni par les protestations des partisans d'une entente avec l'Escurial, ni par une lettre

(1) *Pesaro al Senato.* Compiègne, 15 luglio 1624. Frari. Francia. LXI. — *contra: Le roi à Cœuvres.* Compiègne, 15 juillet 1624. (« Je feiz, il y a *deux jours*, tenir une conférence... ») Arch. Nat. *KK 1359* f° 332.

(2) *Résultat de la conférence tenue, par le commandement du roi, par MM. les ministres de Sa Majesté avec MM. les ambassadeurs de Venise et Savoie.* Compiègne, 11 juillet 1624. Bibl. Arsenal. mss. *4741* f° 17.

(3) *Resultato della conferenza de' ministri del re con gli ambasciatori di Venetia et di Savoia a Compiègne, l'undecimo di luglio 1624.* ap. Siri. op. cit. V. 618 sqq.

(4) *Le roi à Cœuvres.* Compiègne, 15 et 17 juillet 1624. loc. cit. — *Le roi à Béthune.* Compiègne, 18 juillet 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3666.* — *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Compiègne, 22 juillet 1624. Arch. Nat. *KK 1359* f° 335.

(5) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 3 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 71.

(6) Vitt. Siri. Memorie recondite. V. 700. — *Morosini al Senato.* Parigi, 10 ottobre 1624. Frari. Francia. LXII.

dans laquelle la reine d'Espagne crut devoir lui rappeler qu'elle était la fille de la bienfaitrice de l'évêque de Luçon.(1) La Vieuville tombé, son premier soin fut de déclarer et de faire déclarer par le roi aux représentants des *Stati liberi* accrédités en France qu'il n'y avait rien de changé dans la politique inaugurée à Compiègne dès les derniers jours de mai et que toutes les stipulations contenues dans les articles de la ligue conclue le 7 février 1623 seraient ponctuellement exécutées, sans préjudice des armements que Sa Majesté se réservait d'ordonner pour son propre compte.(2)

Vers la fin d'août, ainsi que le reconnaissait Herbaut, les choses étaient « arrivées trop avant » pour qu'il fût possible à Louis XIII de « s'arrester » dans la voie où le poussaient Venise et la Savoie.(3) La venue de Mesmin à Saint-Germain-en-Laye, porteur des ratifications du traité de Madrid par les cantons catholiques et des propositions des Grisons réfugiés à Zurich, était de nature à précipiter les événements.(4) Le roi approuva les unes et les autres: celles-là, bien qu'elles fussent fort défectueuses, parce qu'il craignait, en les rejetant, de mécontenter ses coreligionnaires d'Helvétie;(5) celles-ci, en suite même de l'accueil favorable qu'elles avaient rencontré auprès de ses ambassadeurs en Suisse.

Cependant, quelque diligence que l'on y eût mis, les préparatifs militaires de la Ligue, qui devaient prendre fin dès le 16 août, n'étaient pas encore terminés. Outre que ce retard affaiblissait le prestige des alliés d'Avignon, il semblait donner raison à la cour de Madrid, où l'on se persuadait, de plus en plus, que l'automne et l'hiver s'écouleraient sans que rien de sérieux eût été tenté contre la Valteline.(6) Or, Louis XIII était décidé à prévenir ses ennemis et à agir avant que Spinola, qui venait de mettre le siège devant Breda, fût en mesure de remonter vers le Palatinat.(7) Depuis plusieurs jours déjà, de fréquents conciliabules réunissaient ministres français et ministres italiens,(8) lorsque, le 5 septembre, une conférence décisive fut convoquée, à laquelle assistèrent, avec Richelieu, le cardinal de La Rochefoucauld, le chancelier d'Aligre, l'ancien surintendant Schomberg, Phélypeaux d'Herbaut, l'abbé

---

(1) *La reine d'Espagne à Richelieu.* 27 juillet 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII (copie). — *Morosini al Senato.* Parigi, 19 settembre 1624. Frari. Francia. LXII.

(2) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 13 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 79. — *Herbaut aux mêmes.* 14 août 1624. *Ibid.* f° 81. — *Morosini al Senato.* Parigi, 15 agosto 1624. Frari. Francia. LXII. — V. Siri. Memorie recondite. V. 639, 640.

(3) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 27 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 87. — *Herbaut aux mêmes.* Même date. *Ibid.* f° 89.

(4) *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 3 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 141. — *Le roi aux mêmes.* 4 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 2.

(5) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 4 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 2.

(6) *Morosini al Senato.* Parigi, 15 agosto 1624. Frari. Francia. LXII. — Mémoires de Richelieu. III. 400.

(7) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 4 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 2. — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 404. — V. Siri. op. cit. V. 639.

(8) *Morosini al Senato.* Parigi, 29 agosto 1624. loc. cit. — *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e./L., 3 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 141.

Scaglia et le nouvel ambassadeur de Venise, Marc Antonio Morosini. On ne se contenta plus, ainsi qu'on l'avait fait le 11 juillet, de fixer la date à laquelle les armées alliées devaient être prêtes à entrer en campagne (15 septembre). (1) On arrêta la conduite à tenir à l'égard du pape, dépositaire des forts de la vallée de l'Adda, et l'on reconnut la nécessité de préparer et de favoriser, soit du côté de l'Allemagne, soit dans la Haute-Italie, des diversions suffisantes pour assurer la réussite du coup de main projeté dans les Alpes rhétiennes. (2)

Dans la conférence de juillet, il avait été décidé que, le moment venu, le Saint-Père serait avisé avec déférence, mais fermement, des desseins des alliés. (3) Il restait, néanmoins, à choisir la forme en laquelle serait faite cette communication. On convint d'adopter celle d'un *ultimatum*, à la fois assez respectueux et courtois pour que Urbain VIII n'eût point sujet de s'en offenser et assez net pour qu'il ne lui fût pas possible de se tirer du dilemme où l'on se proposait de l'enfermer. (4) Le 5 septembre au soir, alors que Bullion recevait l'ordre de rejoindre le connétable et que Créqui se préparait à gagner le Dauphiné, (5) un courrier à destination de Rome quittait Saint-Germain-en-Laye, porteur d'une missive dans laquelle le roi, agissant en son nom et en celui de ses confédérés, demandait au pape soit de restituer la Valteline aux Ligues Grises, ensuite de l'unanime ratification du traité de Madrid par les cantons, soit de s'engager par écrit à procurer, dans un délai de trois mois, avec ou sans l'assentiment de l'Escurial, la démolition des forts. (6)

En ce qui concernait les diversions, en revanche, l'entente fut moins aisée à établir entre les alliés. Malgré qu'ils en eussent, leurs intérêts dans l'affaire de la Valteline étaient assez dissemblables, et chacun d'eux poursuivait, plus au moins ouvertement, des fins particulières. Ce que l'on souhaitait avant tout, à Paris, c'était de soustraire la vallée de l'Adda à la domination espagnole. Ce résultat pouvait-il être atteint sans que l'on recourût à la voie des armes? La chose paraissait peu probable. Mais, de ce qu'un corps de troupes à la solde de la France franchît le Splugen ou la Bernina, une rupture entre les deux couronnes devait-elle nécessairement se produire? Non point, répondait Richelieu, puisque aussi bien, sans plus faire allusion au traité de Madrid, considéré désormais comme caduc, il suffisait, en somme,

(1) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 27 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 87.

(2) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — Vitt. Siri. op cit. V. 639 sqq, 680. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 172.

(3) *Pesaro al Senato.* Compiègne, 15 luglio 1624. Frari. Francia. LXI. — *Memoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — V. Siri. op. cit. V. 618 sqq.

(4) *Morosini al Senato.* Parigi, 13 settembre 1624. Frari. Francia. LXII.

(5) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 6 septembre 1624. Arch. Nat *KK 1360* f° 148.

(6) *Le roi à Béthune.* Saint-Germain-e/L., 5 septembre 1624. Aff. Etr. Rome. XXXIV. 230. — V. Siri. op. cit. V. 641. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 400 *b*.

que le roi déclarât intervenir à la requête de ses alliés grisons, menacés par leurs vassaux rebelles, pour que les Espagnols n'eussent aucun sujet de faire de cette intervention un *casus belli.* (1) Si l'on ajoute à cela que le duc de Savoie n'aspirait qu'à « pescher en eaue trouble » et à accroître ses Etats et que Venise travaillait à « se donner de l'air » en mettant aux prises le Louvre et l'Escurial, on conviendra sans peine que l'exécution de l'accord concerté à Avignon présentait certaines difficultés. (2)

Il était cependant un point sur lequel aucune contestation ne s'était élevée entre les confédérés du 7 février. Pour que l'expédition projetée en Valteline eût chance de réussir, une ou plusieurs diversions sérieuses semblaient indispensables. (3) Mansfeld, dont le séjour à la cour se prolongeait, estimait pouvoir lever sans délai vingt-trois mille fantassins et sept mille cavaliers. (4) Cette offre avait été accueillie en principe, et les dépenses qu'eût entraîné sa réalisation devaient être supportées par la France, Venise et la Savoie au *prorata* prévu dans le traité d'alliance. (5) Jusque là, tout marchait à souhait, et l'ambassadeur vénitien lui-même approuvait les dispositions prises. On cessa de s'entendre dès qu'il devint nécessaire de préciser dans laquelle de ses provinces on ferait attaquer la maison d'Autriche par des « armées auxiliaires ».

De prime abord, il avait été question de confier au grand *condottiere* allemand sinon la direction des opérations dans la région des Alpes rhétiennes, (6) du moins le commandement de forces imposantes qui, de l'Etat de Terre-Ferme, eussent pénétré dans la vallée de l'Adda et tendu la main aux troupes helvéto-grisonnes venant de Coire. (7) Cette proposition émanait du Louvre. (8) Il est à peine besoin de dire qu'elle rencontra peu de faveur à Saint-Marc, où la crainte de compromettre la sécurité de la Seigneurie dans une entreprise trop ouvertement hostile à l'Espagne l'emportait encore sur le désir de voir cette puissance renoncer, de gré ou non, à la possession de la Valteline et de ses dépendances. (9)

Ce projet définitivement écarté, on avait songé à organiser une diversion contre la Franche-Comté. Miron et Du Mesnil y poussaient de toute leur énergie. (10) Ils estimaient, l'un et l'autre, que l'instant était propice et que le dessein prêté à l'Escurial de transférer le parlement de Dôle à Besançon et

(1) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 27 août 1624. Arch. Nat. *KK* 1360 f° 87. — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 404.

(2) *Pesaro al Senato.* Parigi, 5 luglio 1624. Frari. Francia. LXI.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 6 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(4) *Morosini al Senato.* Compiègne, 26 luglio 1624. Frari. Francia. LXII.

(5) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — V. Siri. Memorie recondite. V. 639 (sette mille *et non* sette cento cavalli). — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 472 sqq.

(6) *Pesaro al Senato.* Parigi, 10 febbraio 1623. Frari. Francia. LVIII.

(7) *Pesaro al Senato.* Parigi, 13 giugno 1624. Frari. Francia. LXI.

(8) *Morosini al Senato.* Compiègne, 26 luglio 1624. Frari. Francia. LXII.

(9) *Ibidem.* — Siri. op. cit. V. 649.

(10) Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. 1619—1629. (Zürich 1875.) p. 95.

de rendre plus formidables les remparts de cette dernière ville lésait à la fois les intérêts des Suisses et ceux de la cour de France, où l'on se montrait bien résolu à s'opposer, le cas échéant, à l'inclusion de la Bresse dans le traité de neutralité des deux Bourgognes, ainsi que l'eussent désiré les Comtois, soucieux de se garder du danger d'une agression de ce côté-là. (1)

L'idée d'envahir la Franche-Comté, pays ouvert et sans grande défense, suscitait bien quelques objections à Paris, mais elle séduisait vivement le duc de Savoie et le Sénat vénitien. (2) Au demeurant, Mansfeld paraissait disposé à tenter l'aventure, pourvu qu'on l'autorisât à « faire ses montres » soit dans le comté de Nice, (3) soit, de préférence, sur territoire genevois ou bernois. A la vérité, il eût été nécessaire de s'assurer, au préalable, du concours des Confédérés, garants de la neutralité comtoise. Or, ce concours, les alliés renoncèrent à le solliciter, de peur d'essuyer un refus et de se heurter à l'hostilité de Berne, où l'on se défiait du général allemand, depuis que ses relations étroites avec Charles-Emmanuel étaient avérées. (4)

De toutes les diversions proposées, la plus efficace, à coup sûr, eût été celle que Venise préconisait vers le Palatinat. (5) On en tombait d'accord au Louvre et à la cour de Turin. (6) Néanmoins, ce projet dut être abandonné, car il soulevait une question préjudicielle dont la solution, toujours pendante, menaçait de troubler l'entente intervenue, quant à d'autres points, entre la Seigneurie et ses deux alliés. Que Mansfeld fût le seul homme de guerre en mesure de reprendre avec avantage la lutte contre les forces austro-espagnoles sur le Rhin, la chose ne faisait doute pour personne. Mais convenait-il de lui permettre d'ouvrir les hostilités avec l'approbation manifeste et sous les enseignes de la Ligue, ou n'était-il pas préférable qu'il agît uniquement en vertu de la patente que lui avait délivrée le roi de la Grande-Bretagne? (7) Ainsi qu'on l'a vu plus haut, Richelieu, dès son entrée au ministère, s'était prononcé sans hésiter contre toute immixtion ostensible des alliés d'Avignon dans les affaires d'Allemagne. Cette politique, faite de prudence, présentait, aux yeux du cardinal, le triple avantage d'empêcher la formation d'une coalition hispano-italienne sous l'autorité du pape, (8) de maintenir les relations amicales de la France avec la Ligue germanique de l'ancienne confession, dont

(1) *Pesaro al Senato.* Parigi, 6 gennaio 1624. Frari. Francia. LX. — *Girolamo Casati à Léopold d'Autriche.* Lucerne, 16 avril 1623. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1624. Frari Svizzeri. XVII. — *Alvise Valaresso al Senato.* Londra, 3 maggio 1624 Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. *7016* f° 281v°. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 26 octubre 1624. Arch. Nat. *K 1439* n° 98.

(2) *Céberet à Herbaut.* Venise, 2 novembre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII.

(3) *Pesaro al Senato.* Parigi, 20 giugno 1624. — *Morosini al Senato.* Compiègne, 26 luglio 1624. Frari. Francia. LXI, LXII.

(4) *Pesaro al Senato.* Parigi, 13 giugno 1624. Frari. Francia. LXI.

(5) *Pesaro al Senato.* Parigi, 5 luglio 1624. Frari. Francia. LXI.

(6) *Le roi à Céberet.* Saint-Germain-e/L., 14 octobre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII. 103.

(7) Siri, op. cit. V. 678.

(8) *Le roi à Céberet.* Saint-Germain-e/L., 14 octobre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII. 103.

le général Tilly eût pu, le cas échéant, jeter des troupes en Rhétie,[1] enfin, d'écarter l'éventualité d'une rupture entre l'Empereur et le roi Très-Chrétien. Aussi bien ce dernier, en dépit des incitations vénitiennes, s'était refusé jusqu'alors à consentir à ce que Mansfeld renouvelât ses exploits de l'année 1622 dans l'Alsace autrichienne. En outre, il montrait peu d'empressement à accueillir à sa cour le margrave Georges-Frédéric de Bade-Dourlach, prince évangélique chassé de ses Etats par les armes catholiques.[2] La diversion palatine, en revanche, conduite sous le nom de Jacques Ier, laissait la porte ouverte à un rapprochement plus étroit entre ce monarque et les trois puissances intéressées à la restitution de la Valteline aux Grisons.[3] Mais si le Louvre paraissait enclin à favoriser ce rapprochement en prenant à sa charge une part des frais que devait entraîner le siège de Heidelberg, il était bien décidé, d'un autre côté, à ne point soutenir le *condottiere* allemand, pour peu que l'Angleterre renonçât à faire appel à ses services.[4]

Etant données les dispositions que le Sénat vénitien manifestait depuis quelques mois, il était à prévoir que ce corps n'admettrait pas le point de vue soutenu en cette circonstance par Richelieu. Il n'en fut pas autrement. Bien que Pesaro et Morosini eussent été des premiers à reconnaître la nécessité d'une reprise des hostilités dans la région du Neckar,[5] l'ambassadeur de la Seigneurie reçut l'ordre d'annoncer au roi Très-Chrétien que le concours financier du gouvernement de Saint-Marc ne serait acquis qu'à une diversion opérée, sous le nom et les enseignes de la Ligue, dans l'un des Etats héréditaires de la maison d'Autriche, ou dans un pays momentanément occupé par elle, qu'il s'agît de la Franche-Comté, de l'Alsace ou du Palatinat.[6]

Cependant ces atermoiements servaient les intérêts de l'Espagne, car ils mettaient la patience de Charles-Emmanuel à une dure épreuve. Celui-ci avait consenti, certes, à embrasser la cause des Grisons.[7] A la réflexion, néanmoins, le zèle qu'il avait tout d'abord déployé à procurer à ces derniers la restitution de leurs provinces d'outre-monts commençait à se refroidir. Peu s'en fallait même qu'il ne regrettât de s'être engagé à participer au succès d'une entreprise dont le premier résultat devait être de rendre à Venise la disposition des passages rhétiens et, par suite, de permettre aux Conseils de la Sei-

(1) *Le roi à Céberet.* Saint-Germain-e/L., 14 octobre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII. — V. Siri. op. cit. V. 640—641, 668. — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 404.

(2) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 5 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 7. — *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 17 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 150.

(3) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

(4) *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-e/L., 22 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 218. — Mémoires de Richelieu. t. III. 404.

(5) V. Siri. op. cit. V. 701.

(6) *Morosini al Senato.* 29 agosto 1624. Frari. Francia. LXII. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 20 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — V. Siri. op. cit. V. 641. — Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig. II. 33.

(7) *Pesaro al Senato.* 11 luglio 1624. Frari. Francia. LXI.

gneurie d'adopter une attitude plus indépendante à l'égard de la cour de Turin.(1)

Au reste, de la part d'un prince aussi inconstant que l'était le duc de Savoie, il y avait lieu de s'attendre à toutes les surprises. Ne devait-on pas craindre que, à la tête des forces levées par lui, et l'occasion se présentant, il ne se jetât sur le Dauphiné ou sur Genève, avec la même désinvolture qu'il eût mise à assaillir la Lombardie?(2) Richelieu résolut de conjurer ce danger avant qu'il n'en fût plus temps. En maintes occurrences, depuis quelques années, les agents de Charles-Emmanuel avaient entretenu les ministres français des projets nourris par celui-ci contre Gênes.(3) L'annexion de cette ville au Piémont n'offrait pas, pour le Louvre du moins, les inconvénients qu'eût fait naître celle de Genève. Au contraire. Attaquer Gênes c'était mettre en péril les Etats italiens de la Couronne Catholique, bloquer le port de Milan et tarir la source des emprunts que l'Escurial ne cessait de contracter dans la cité des Doges. Mais encore convenait-il d'invoquer un motif pour justifier cette soudaine agression. Ce fut chose facile. Le duc élevait des prétentions sur le fief impérial de Zucarello, tombé aux mains des Génois. Le prétexte était trouvé.(4) Le 5 septembre, en la présence de l'ambassadeur de Venise, un traité fut signé à Saint-Germain-en-Laye entre le roi et le souverain de Turin, dont l'abbé Scaglia possédait les pleins pouvoirs. Ce traité, dans lequel une place était réservée à la Sérénissime République, prévoyait qu'une armée de douze mille hommes et six cents chevaux, levée aux frais des alliés, opérerait une diversion dans la Haute-Italie, sans désignation plus expresse de la région menacée.(5) Mais le Sénat ne se laissa convaincre ni par l'article où il était dit que « tout cecy » était « faict directement pour la restitution de la Valteline », ni par l'affirmation intéressée du Louvre que le coup de main projeté vers la Riviera di Ponente serait aussi sensible à l'Espagne qu'une expédition militaire sur le Navilio Grande.(6) Malgré les instances pressantes de la cour de Paris, Venise, prête, soutenait-elle, à coopérer à une campagne en Lombardie, se refusait à participer aux dépenses d'une entreprise contre Gênes, comme elle s'était refusée à acquiescer à l'idée d'une diversion à tenter dans le Palatinat sous des enseignes autres que celles de la Ligue d'Avignon.(7)

(1) *Alvise Valaresso al Senato.* Londra, 17 maggio 1624. Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. *7016* f° 291r°. — *Pesaro al Senato.* Compiègne, 5 luglio 1624. Frari. Francia. LXI.

(2) *Pesaro al Senato.* Parigi, 7 settembre 1623. Frari. Francia. LX. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 novembre 1623. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XII.)

(3) *Pesaro al Senato.* 26 dicembre 1622. Frari. Francia. LVIII.

(4) *Pesaro al Senato.* Compiègne, 13 giugno 1624. Frari. Francia. LXI.

(5) *Propositions arrestées en la conférence tenue, par commandement du roy, entre Messrs les ministres de Sa Majesté et M^r l'abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie, et ce en la présence de Mr Marc-Anthoine Morosini, ambassadeur de la Sérénissime République de Venise, à laquelle il a promis d'envoyer les dites propositions pour sçavoir si elle les agreera.* Saint-Germain-en-Laye, 5 septembre 1624. cf. Inventaire sommaire. II. 149 et Coll. Brienne. CXVII. 228. — V. Siri. op. cit. V. 640. — Carutti. op. cit. II. 247.

(6) *Morosini al Senato.* 26 luglio 1624. Frari. Francia. LXII.

(7) *Le roi à Céberet.* Saint-Germain-en-Laye, 14 octobre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII. 103 — *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 14 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 216 — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624-1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig. II. 33.

Difficultés éprouvées par les ambassadeurs français en Suisse à tenir secrets les préparatifs du soulèvement grison. — Du Landé et Popincourt de Vaux, envoyés en reconnaissance dans la Valteline et le Tyrol, sont arrêtés à Bludenz. — L'archiduc ordonne leur élargissement. — Influence que cet incident menace d'exercer sur les décisions de la conférence de Saint-Germain-en-Laye du 5 septembre. — Cœuvres est désigné pour assumer le commandement de l'armée en formation par ses soins. — Activité déployée par les agents de la Ligue en Suisse. — Une partie des troupes de Tilly prend ses quartiers à proximité de la frontière bâloise. — Emotion que ce coup de théâtre soulève parmi les cantons. — On craint au Louvre que le général allemand ne se saisisse du pont de Rapperswyl et n'occupe toutes les avenues conduisant en Rhétie. — Devançant les ordres de la cour, le marquis et son collègue demandent au Corps helvétique une levée pour assurer la défense des alliés de Sa Majesté. — Diète de Soleure du 24 septembre. — Louis XIII ratifie l'ensemble des dispositions arrêtées par ses représentants en Helvétie. — Les autorités des cités évangéliques résolues « à courir fortune » en compagnie du roi Très-Chrétien, de Venise et de la Savoie. — Divergences d'opinions parmi les catholiques. — Réserves formulées par ces derniers. — Persistance des appréhensions causées par le séjour de forces étrangères aux portes de Bâle.

Levée sollicitée des cantons de l'alliance d'Espagne par le ministre de cette puissance. — Cœuvres et Miron réclament de nouvelles instructions à la cour. — Richelieu obtient de l'Electeur de Bavière la promesse que Tilly n'entravera pas les desseins des confédérés d'Avignon du côté de la Rhétie. — Diète de Bade d'octobre. — L'entrée en campagne des exilés grisons est derechef ajournée. — Les catholiques et les passages. — Circonspection dont usent les envoyés français. — Avantages et inconvénients des divers itinéraires à suivre entre la frontière franco-suisse et Coire. — Les « Waldstætten » résolus à ne point tolérer la présence sur leurs terres de gens de guerre à la solde du Louvre. — Cœuvres se retire à Soleure. — Isolement des Etats suisses de l'ancienne confession. — Leurs démarches simultanées à Rome et à Paris.

V. Si minutieux que fussent les préparatifs des diversions projetées, ils n'absorbaient pas l'attention du roi Très-Chrétien et de ses confédérés au point de leur faire perdre de vue l'intérêt capital qu'il y avait pour eux et leurs protégés grisons à abréger les délais d'exécution du « principal dessein ». A la vérité, le succès de l'entreprise organisée par le marquis de Cœuvres n'était rien moins que certain. La plus légère indiscrétion pouvait le com-

promettre et anéantir, du même coup, tout espoir d'entamer la puissance de la maison de Habsbourg, soit en Allemagne, soit en Italie.

Un incident, dont les suites menaçaient d'être fâcheuses, éveillait, dans ce même moment, des inquiétudes à Soleure et à Saint-Germain-en-Laye, où séjournait la cour. Poussé par le désir de se procurer des renseignements de première main quant à l'importance des forces massées en Valteline et dans le Tyrol et aux moyens de défense dont elles disposaient, l'envoyé extraordinaire aux Ligues avait chargé deux de ses officiers, Du Landé, que l'on retrouvera plus tard ambassadeur en Rhétie, et Popincourt de Vaux, de faire une excursion de reconnaissance dans la vallée de l'Adda et l'Autriche antérieure. Cette résolution, combattue par le résident vénitien Cavazza, qui la jugeait dangereuse, ne semblait pas inopportune. (1) Mais encore était-il indispensable que l'exécution en fût conduite avec prudence. Tel ne fut pas le cas. Le prétexte invoqué par Cœuvres pour introduire ses émissaires auprès du marquis de Bagni, commandant des troupes pontificales à Tirano, était suffisant, en somme. Ils avaient mission de protester contre les violences qui avaient accompagné l'établissement du culte catholique dans le Val Bregaglia et de solliciter des lettres de recommandation en vue d'un pèlerinage qu'ils projetaient d'accomplir à Notre-Dame-de-Lorette. (2) La première partie de leur voyage s'effectua sans accroc. Partis de Zurich au commencement d'août, Du Landé et son collègue visitèrent Chiavenna, dont ils inspectèrent avec soin les ouvrages, remontèrent le cours de l'Adda, furent reçus avec une courtoisie extrême par le général du Saint-Père et s'engagèrent sans défiance au delà du Stelvio, afin de relever la position exacte du fort de Santa-Maria dans le Val Monastère. (3) Cette témérité faillit leur coûter cher. Quelques paroles imprudentes échappées à l'un deux, lors de leur passage à Coire, ayant excité les soupçons des agents autrichiens dans cette ville, leur signalement les avait précédé sur le territoire tyrolien. Arrêtés à Mals, où Du Landé, pris pour Mansfeld en personne, n'eut d'autre ressource, afin de confondre ses accusateurs, que d'assister à une messe, ils n'avaient pas tardé à recouvrer leur liberté. (4) Toutefois, ils ne dépassèrent Bludenz (12 août) que pour être incarcérés à Feldkirch, sous la prévention d'espionnage, et soumis à un interrogatoire sévère de la part du comte d'Ems et du commissaire Stredel, représentants de l'archiduc. (5)

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 e 23 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(2) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 27 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 312. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

(3) *Mémoire de ce qui s'est passé aux Grisons et Valteline en l'armée du roy conduicte par M^r le marquis de Cœuvres, ès années 1624 et 1625.* Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCC. 239. — *Du Landé à Cœuvres.* Feldkirch, 29 août 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 53. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 7 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 29.

(4) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 31 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 398.

(5) *Mémoire de ce qui s'est passé, etc.* — *Molina à Cœuvres.* Coire, 26 août 1624. Aff. Etr Grisons. III. 50. — *Du Landé à Cœuvres.* Feldkirch, 29 août 1624. *Ibid.* 53. — *Memoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

Avisés, dès le 23 août, par un courrier venu de Zurich, de la situation précaire dans laquelle se trouvaient les deux officiers français, Cœuvres et Miron dépêchèrent à Feldkirch le secrétaire-interprète Molina, avec l'ordre d'exiger l'élargissement immédiat des prisonniers.(1) Mais les autorités autrichiennes tinrent bon. L'envoyé des ambassadeurs du roi regagna Coire sans avoir atteint ses fins.(2) Déjà le marquis se préparait à invoquer l'intervention personnelle de Léopold,(3) lorsque, spontanément, celui-ci prescrivit à ses conseillers de relâcher sur l'heure Du Landé et son compagnon, de leur présenter ses excuses, et de les mettre en mesure de regagner Soleure, où, arrivés le 6 septembre,(4) ils consignèrent tout aussitôt, dans un mémoire très détaillé adressé à Sa Majesté, les observations qu'il leur avait été donné de faire durant leurs périlleuses pérégrinations.(5)

Ainsi qu'il a été dit ailleurs, le départ pour la cour du secrétaire Mesmin, porteur du recès de la diète générale, avait eu lieu le 22 août. Dès le lendemain, la nouvelle de l'arrestation des deux officiers français à Bludenz était connue à l'ambassade. Transmise sur l'heure à Saint-Germain-en-Laye, elle y fut reçue le 5 septembre au matin. Or, le roi venait précisément de se résoudre à « entreprendre et embrasser le desseing » qui lui était proposé « et à en promouvoir et accelerer l'execution auparavant que la saison fût passée ».(6) Cette décision devait-elle être maintenue et, par suite, le succès de l'entretien que Richelieu se préparait à avoir, ce jour-là, avec Morosini et Scaglia n'était-il pas irrémédiablement compromis? On put le redouter un instant. Dans l'appréhension où il se trouvait que l'archiduc n'eût découvert le complot qui se tramait à Soleure et à Zurich contre le maintien de la domination autrichienne dans les Droitures, Louis XIII fit savoir à ses ambassadeurs en Suisse qu'il leur laissait pleine liberté de battre en retraite, pour peu qu'ils craignissent, en persévérant dans leurs démarches, de hasarder, sans profit pour ses alliés, le prestige de sa couronne.(7) Mais les instances du connétable, jointes à celles des ministres de Venise et de Savoie, eurent raison de cette défaillance momentanée. La conférence réunie à Saint-Germain-en-Laye, sous la présidence du cardinal, ne se sépara pas sans que ses membres, unanimes, eussent pris l'engagement de procurer à bref délai le soulèvement des Ligues Grises, tout en veillant à ce que les susceptibilités du pape fussent ménagées, le culte catholique affermi à la fois en Rhétie et dans la vallée de l'Adda et les habitants de

(1) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 24 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 381. — *Molina à Cœuvres.* Coire, 26 août 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 50. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(2) *Molina à Cœuvres.* Feldkirch, 29 août 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 51.

(3) *Molina à Cœuvres.* 29 août 1624.

(4) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 6 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 20.

(5) *Mémoire de ce qui s'est passé, etc.* — *Molina à Cœuvres.* Coire, 5 septembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 44.

(6) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 4 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 2.

(7) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 5 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 140.

cette dernière province mis à l'abri des représailles dont ils étaient menacés de la part de leurs souverains. (1)

Cette première décision arrêtée, deux questions demeuraient encore à résoudre. Quelle serait l'importance des contingents suisses et grisons appelés à constituer l'« armée de Valteline » et à quel personnage le roi et ses confédérés en confieraient-ils la conduite? Outre Mansfeld, deux maréchaux de France, Créqui et Bassompierre, briguaient le commandement en chef des troupes alliées dans la région des Alpes rhétiennes. (2) Or, la perspective de servir en sous-ordre dans une expédition préparée par ses soins était très désagréable à Cœuvres. (3) Après avoir été à la peine, le marquis prétendait être à l'honneur et recueillir lui-même ce qu'il avait semé. Sur son ordre, Mesmin s'employait en secret à faire triompher ses visées ambitieuses. Il y réussit. A défaut d'un brevet officiel, le collègue de Miron obtint de la cour l'assurance formelle que les forces destinées à agir dans la vallée de l'Adda ne seraient placées sous aucune autre direction que la sienne. (4) Quant à ces dernières, il fut décidé qu'elles ne dépasseraient pas six mille hommes, dont trois mille Grisons et trois mille Suisses et Valaisans. (5) Sans doute, Lesdiguières et Charles-Emmanuel eussent souhaité qu'elles fussent doublées. (6) Mais Salis et Jenatsch, consultés, ayant déclaré que l'entretien d'une armée plus nombreuse dans un pays de montagnes rencontrerait d'insurmontables difficultés, leur avis prévalut.

Lorsque, le 15 septembre, Mesmin, chargé des instructions du roi, reprit le chemin des Ligues, (7) la guerre, au sentiment de Morosini, paraissait inévitable. (8) Le duc de Savoie venait d'accréditer à Lucerne un envoyé spécial, Jean-Baptiste Gabaleon, avec la mission d'appuyer les négociations de Cœuvres. (9) D'autre part, une activité insolite se manifestait à Venise. Coup sur coup, le Sénat faisait élection d'un provéditeur général en Terre-Ferme, dépêchait un

---

(1) *Marc-Antonio Morosini al Senato.* Poissy, 6 settembre 1624. Frari. Francia. LXII. — Vitt. Siri. op. cit. V. 654. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 473.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(4) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 3 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 71.

(5) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 4 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 2. — *Articles arrestez pour la soubslevation des Grisons.* Saint-Germain-en-Laye, 5/6 septembre 1624. (*cf.* Inventaire sommaire. II. 449.) — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

(6) *Note remise par Lesdiguières au secrétaire de Priuli, Domenico Dominici.* Grenoble. janvier 1622. Frari. Francia. LVI. — *Mémoire envoyé par le duc de Savoie au marquis de Cœuvres* (1624). impr. apud Douglas et Roman. Corresp. de Lesdiguières. II. 356 *n.*

(7) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 12 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 41. — *Herbaut aux mêmes.* Saint-Germain-en-Laye, 17 septembre et 14 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f°s 151, 216. — *Le roi à Béthune.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1624. Aff. Etr. Rome. XXXV. 31. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 20 e 27 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(8) *Morosini al Senato.* Saint-Germain-en-Laye, 13 septembre 1624. Frari. Francia. LXII.

(9) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 24 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 152. — Siri. op. cit. V. 646.

ambassadeur extraordinaire en France,(1) adressait à Cavazza l'ordre de se mettre à la disposition du marquis et de Miron (2) et prescrivait au représentant de la république à Londres, Alvise Valaresso, dont le retour était imminent, de s'arrêter à Zurich et d'y attendre les événements. (3)

L'heure de la délivrance avait-elle enfin sonné pour les Grisons et Cœuvres touchait-il au but de ses efforts? Tout portait à le croire. Un instant ébranlée, la confiance de Richelieu dans la réussite de l'entreprise méditée contre l'Autriche et l'Espagne dans le Prættigau et la Valteline s'était raffermie. La mise en liberté de Du Landé et de Popincourt de Vaux n'était-elle pas la preuve manifeste que l'archiduc continuait à ignorer les desseins des alliés? (4) Ceux-ci cherchaient du moins à se persuader qu'il en était ainsi. Leur illusion à cet égard fut de courte durée. Dans les derniers jours d'août, le bruit se répandit en Suisse qu'une partie de l'armée de Tilly, après avoir menacé Strasbourg, se dirigeait à marches forcées vers le margraviat de Bade. (5) Ce bruit ne devait pas être démenti. Bientôt, en effet, douze mille hommes à la solde de la Ligue catholique allemande prenaient leurs quartiers à proximité des villes forestières et installaient leurs avant-postes à une lieue de Bâle. (6)

Ce coup de théâtre dénotait chez les princes de l'Empire un dédain marqué à l'endroit des Confédérés, dont les irrémédiables divisions leur étaient connues. Mais il semblait démontrer, en outre, que le secret des préparatifs poursuivis à Soleure par le marquis était éventé. Pour Léopold, aussi bien que pour Tilly, il s'agissait beaucoup moins de défendre l'Alsace ou de surveiller les mouvements de l'armée royale de Metz, (7) que d'entraver le passage éventuel d'un corps de troupes suisses et françaises en Rhétie. (8) Tel était l'avis de Cœuvres et de Miron. Tel était celui de Richelieu. Aux yeux de ceux-là, comme de celui-ci, il y avait tout lieu d'appréhender que le général allemand n'eût ordre de jeter quelques régiments dans la haute vallée du Rhin. Si,

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 ottobre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII; *à Miron.* Novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 397.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 37.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 ottobre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(4) *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 17 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 151.

(5) *Fürstl. Margr. Bad. Verordnete Obrist. Leütenant, Landtvogt, Landtschryber und Räht zu Rötteln an Basel.* 24. August (v. s.) 1624. — *Basel an Zürich.* 6. September 1624. St-Arch. Zürich. Dreissigjähr. Krieg. I. 20, 21. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 7 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII 29. — Anhorn. op. cit. 489.

(6) *Bâle à Cœuvres et Miron.* 25 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 384. — *Bâle à Soleure.* 6 septembre 1624. *Ibid.* XVII. 18. — *Cœuvres à Béthune.* Soleure, 12 septembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 11. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 475.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 21 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 68. — Eidg. Absch. V² 400 *a.*

(8) Eidg. Absch. V² 402 *h.* — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

d'une part, il réussissait à y prévenir les alliés, c'en était fait du projet élaboré à Saint-Germain-en-Laye; si, d'autre part, il attendait, pour agir, que les Ligues Grises eussent reconquis leur indépendance, l'avenir n'apparaissait guère plus rassurant, car les forces opérant dans les Alpes rhétiennes et la Valteline couraient le risque d'être prises entre deux feux et de se voir coupées de Zurich, seul marché d'où il leur fût possible de tirer des approvisionnements. (1)

Soit que les lieutenants de Tilly occupassent le comté de Bade, (2) soit qu'ils fissent surprendre Rapperswyl, Sargans et Ragatz, auquel cas leur cavalerie eût investi toutes les avenues de la Rhétie du côté de l'ouest, il leur suffisait, en somme, de vouloir pour que, d'une heure à l'autre, la situation changeât de face et que les exilés grisons renonçassent à quitter le refuge qu'ils avaient trouvé sur les rives de la Limmat. (3) De plus, c'était, à bref délai, la guerre civile en Helvétie. (4) Persuadé, chaque jour davantage, que la clé de la position était à Rapperswyl, dont la population, en majorité catholique, suivait les instructions de ses protecteurs des «Waldstætten», le marquis conjurait Zurich de tenir ses enseignes prêtes à se saisir de ce passage à la première alerte. (5) Mais les protestants, pris de panique, comme en septembre 1622, (6) à la nouvelle des périls dont étaient menacés leurs coreligionnaires de Mulhouse, Bâle et Schaffhouse, avaient abdiqué tout esprit d'initiative. (7) De même qu'en mainte circonstance analogue, ils se bornèrent à réclamer l'appui du roi Très-Chrétien et de leurs confédérés, (8) et chaque canton prescrivit, sur son propre territoire, les mesures de défense que comportait la situation. (9) D'entre les quatre cités évangéliques, la plus exposée, Bâle, fit un effort exceptionnel; elle arma ses bourgeois, plaça sur ses remparts les canons de son arsenal et invoqua les secours de ses alliés suisses. (10)

Malgré tout cependant, les choses traînaient en longueur. Ce n'était pas que le Corps helvétique cherchât à se soustraire au devoir qui lui incombait de défendre l'un de ses membres en détresse. La démonstration militaire

(1) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 3 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 96. — V. Siri. op. cit. V. 659.

(2) *Berne à Miron.* 25 novembre/5 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 272.

(3) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17984.* — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 478.

(4) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 3 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 96.

(5) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 3 octobre 1624. loc. cit. — *Miron à Zurich.* Soleure, 7 décembre 1624. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H* 171. 2. 40.)

(6) Siri. op. cit. V. 401.

(7) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 6 septembre 1624. loc. cit. — *Cœuvres à Béthune.* Bade, 24 octobre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 44.

(8) *Levée à Neuchâtel d'une compagnie de 250 hommes pour le service de Berne.* Septembre 1624. Arch. Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. n° VII (1624—1626). p. 63.

(9) *Proposition faite à Miron par les députés de Mulhouse.* Novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 291.

(10) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 20 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Valaresso al Senato.* Zurigo, 5 novembre 1624. Frari. Valtellina. I.

ordonnée par Tilly, à la suggestion de l'archiduc d'Innsbruck, préparait les voies à un rapprochement inespéré entre Confédérés de l'une et de l'autre confession.[1] Mais ce rapprochement s'opérait sans hâte, avec une circonspection que justifiaient d'anciennes discordes mal éteintes. Deux diètes s'étaient tenues vers le milieu de septembre, l'une à Lucerne,[2] l'autre à Bade,[3] sans que l'entente eût pu se produire quant aux mesures les plus propres à assurer l'intégrité du territoire des Ligues. Impuissants à calmer les appréhensions des protestants et plus impuissants encore à persuader aux catholiques d'exiger la retraite des forces autrichiennes logées à leurs frontières, Cœuvres et Miron considéraient déjà leurs négociations comme très compromises, lorsqu'ils s'avisèrent soudain de faire servir à l'exécution de leur plan la panique entretenue à seule fin de ruiner ce dernier.[4]

Ni durant la diète de Bade de juillet, ni au cours de celle de Soleure du mois d'août, les ambassadeurs français ne s'étaient aventurés à demander une levée au Corps helvétique. Ils en avaient été détournés par la crainte d'éprouver un refus de la part des «Waldstætten» et par le souci de ne point éveiller prématurément l'alarme en Tyrol et en Lombardie. Or, l'émotion provoquée en Suisse par l'approche de l'armée de Tilly leur fournissait, à point nommé, l'occasion que, depuis plusieurs semaines, ils s'efforçaient en vain de faire naître. Bâle avait réclamé l'assistance du roi et celle de ses ministres aux Ligues.[5] Etait-il surprenant, dès lors, que ceux-ci cherchassent à recruter parmi les cantons des soldats en quantité suffisante pour défendre la ligne du Rhin contre une agression allemande? Jamais démarche n'eût été plus opportune. Au total, elle ne présentait que des avantages.[6] C'èn était un, en effet, que de mettre fin aux tergiversations des Confédérés, si jaloux de leur indépendance, mais si lents, en revanche, à la faire respecter par leurs voisins. C'en était un autre que de réaliser l'union du Corps helvétique et de se créer des titres sérieux à sa reconnaissance en assumant la protection de l'un de ses membres en danger.[7] Aussi bien il y avait plus. La demande d'une levée pour la défense de Bâle servait les intérêts des Grisons. A la vérité, les troupes catholiques, une fois sur pied, eussent refusé de se laisser employer ailleurs qu'à la frontière du Brisgau ou en France.[8] Mais les ambassadeurs du roi possédaient, dores et déjà, la certitude qu'il n'en serait

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 settembre 1624. loc. cit.

(2) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 7 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 29. — Eidg. Absch. V² 395.

(3) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 13 et 21 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 44. 58. — Il n'est pas fait mention de cette diète dans la collection des recès.

(4) *Cœuvres et Miron à Bâle.* Soleure, 5 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 13.

(5) *Bâle à Cœuvres et Miron.* 25 et 28 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 384. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 34. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 6 et 7 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 20, 29. — Eidg. Absch. V² 400 *b*.

(6) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 7 septembre 1624. loc. cit.

(7) *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 17 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 151.

(8) *Cœuvres à Béthune.* Soleure, 23 septembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 15.

pas de même des contingents évangéliques et que ceux-ci n'hésiteraient pas, le cas échéant, à opérer un changement de front et à marcher à la reconquête de la Valteline. (1) Pour toutes ces raisons, Cœuvres et Miron étaient d'avis qu'il convenait d'agir avec célérité et de ne pas repousser l'occasion, sans doute unique, qui s'offrait à eux de recruter en Helvétie quelques milliers d'hommes, sans semer l'alarme parmi les «Waldstætten» et leurs alliés ou amis de Milan et d'Innsbruck.

Par malheur, Mesmin n'avait point encore regagné Soleure. Or, sa présence dans cette ville était d'autant plus désirée qu'on le savait porteur des dernières instructions de la cour. (2) D'un autre côté, le temps pressait; l'énergie des protestants faiblissait et plusieurs d'entre les Grisons du parti français conseillaient de suspendre les préparatifs du soulèvement. (3) Résolus à poursuivre leur dessein coûte que coûte, le marquis et son collègue, bien qu'ils ignorassent les intentions de leur maître, prirent sur eux d'aller de l'avant. En conséquence, ils adressèrent aux cantons une demande de levée (4) et obtinrent de l'autorité zuricoise qu'elle assignât au 24 septembre une «journée générale» à Soleure, de préférence à Bade, où le nonce et l'ambassadeur d'Espagne n'eussent pas manqué de leur susciter des embarras. (5)

Dans ces entrefaites, Mesmin arriva aux «Cordeliers» le 23 septembre au matin, quelques heures à peine avant l'ouverture de la diète. (6) Le secrétaire de Cœuvres était chargé de donner connaissance à celui-ci des décisions importantes arrêtées à Saint-Germain-en-Laye, les 5 et 6 de ce même mois, de concert avec les envoyés de Venise et de Savoie. (7)

Bien qu'instruit des événements qui se déroulaient aux confins de Bâle et du Brisgau, le roi Très-Chrétien ne révoquait aucun des ordres précédemment adressés à ses représentants aux Ligues. (8) Le projet conçu et exécuté par ces derniers de profiter des circonstances pour effectuer une levée de troupes suisses était approuvé sans réserves. Aussi Mesmin était-il porteur d'une missive dans laquelle Louis XIII, en vertu de son alliance avec le Corps helvétique, priait les Confédérés de tenir à sa disposition trois mille hommes, «tant pour la seureté de [leurs] Estatz que pour l'assistance des anciens alliez» de la

(1) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 21 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 58.

(2) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 7 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 29. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 20 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(3) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

(4) Eidg. Absch. V² 395 *b.* — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 7 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 29; *au roi.* Soleure, 13 septembre 1624. *Ibid.* 44.

(5) *Cœuvres à Fribourg.* Soleure, 14 septembre 1624; *Cœuvres et Miron à Fribourg.* Soleure, 16 septembre 1624. Arch. Fribourg. (France.) — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 21 septembre 1624. loc cit. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline, etc.* — Vitt. Siri. op. cit. V. 658.

(6) «Le Sr Mesmyn est arrivé ce matin.» *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 23 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 72. — *contra:* «Monsr Mesmyn arriva hyer de la Cour ...» *Cœuvres à Béthune.* Soleure, 26 septembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *8696* fº 13.

(7) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 43. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 27 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(8) *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 3 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* fº 141.

Couronne de France, et de « permettre et consentir le passage » sur leurs terres « de gens de guerre, tant françois que suisses pour mesme subiect ». (1)

On avait bien agité à Paris de présenter cette requête à la diète au nom de la Ligue d'Avignon, d'autant que Venise et le Piémont étaient appelés à acquitter une part des frais de la campagne qui se préparait. (2) Mais Charles-Emmanuel, allié de six cantons catholiques, n'entretenait plus avec eux des relations aussi amicales que dans le passé et, quant à la Sérénissime République, ce n'était un secret pour personne que ses rapports avec Zurich et Berne se trouvaient empreints d'une certaine froideur. (3) D'un autre côté, il convenait d'agir avec célérité, de manière à déjouer les intrigues austro-espagnoles. (4) Or, l'intervention de la cour de Turin et du gouvernement de Saint-Marc eût occasionné des retards qu'évitait une démarche faite par le seul roi Très-Chrétien. Dans ces conditions, celui-ci, d'accord avec ses confédérés italiens, jugea préférable de laisser ces derniers momentanément à l'arrière-plan, (5) tout en spécifiant que les capitulations à conclure avec les chefs de régiments le seraient au nom de Sa Majesté, de Son Altesse de Savoie et du Sénat vénitien. (6) Enfin, de crainte d'une surprise et afin de donner une preuve éclatante de l'intérêt qu'il portait à ses « compères des Ligues des Hautes-Allemagnes », Louis XIII enjoignait à Lesdiguières et à Créqui de secourir Bâle en cas de besoin, (7) et aux généraux de son armée de Champagne de se rapprocher de la frontière d'Alsace. (8)

Dix jours s'étaient écoulés entre la divulgation des intentions du roi, si heureusement pressenties par ses représentants en Suisse et l'ouverture de la diète de Soleure de septembre. Durant ce court espace de temps, l'ambassadeur espagnol et le nonce apostolique n'étaient pas demeurés inactifs. Econduit par Cœuvres, duquel il réclamait un répit qui lui eût permis de prendre l'avis du Vatican, (9) Scappi parcourait les cantons comme eût fait « un simple chevau-leger », menaçant d'excommunication ceux qu'il soupçonnait de favoriser les desseins du Louvre. (10) Ce fut peine inutile. Mesmin avait annoncé l'imminente

(1) *Le roi aux cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 12 septembre 1624. Arch. Fribourg. (France.) — Bibl. Nat. f. fr. *4254* f°s 20, 21. — St-Arch. Zürich. (Graubünden *II* 171. 2. 15.)

(2) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 7 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 29. — *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 13 septembre 1624. *Ibid.* 43.

(3) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 37.

(4) *Am Rhyn à Cœuvres.* Lucerne, 25 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 382.

(5) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 43.

(6) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 24 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 152.

(7) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 30 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 155.

(8) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 37. — Vitt. Siri. op. cit. V. 700. — *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 17 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 150.

(9) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 3 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 100. — *Cœuvres à Béthune.* Soleure, 10 octobre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 17.

(10) *Cœuvres à Béthune.* Soleure, 10 octobre 1624. loc. cit. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Bade, 17 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 140. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

distribution d'une ou plusieurs pensions arriérées,[1] tandis que le marquis exaltait le désintéressement de son maître, préoccupé avant toutes choses, semblait-il, de protéger ses alliés contre une agression de l'Autriche.[2] Réunies, ces considérations firent cesser toutes hésitations. Entraînées par un irrésistible mouvement d'opinion, les autorités des deux grands Etats évangéliques accordèrent à l'unanimité la levée demandée et se résolurent à « courir fortune » en compagnie du roi Très-Chrétien et de ses confédérés italiens.[3] Appenzell et Glaris protestants, Bâle et Schaffhouse ne furent pas moins catégoriques dans leur adhésion. Toutefois, en raison du voisinage des forces allemandes, ces deux derniers cantons demandèrent et obtinrent de conserver sur leurs terres les contingents levés par eux, ainsi que quatre cents Neuchâtelois enrôlés à leur solde.[4]

Mais c'était de l'attitude des catholiques qu'allait dépendre, en somme, l'acceptation ou le rejet des propositions françaises. Partagés entre la crainte et l'espérance, Cœuvres et Miron n'ignoraient pas les efforts tentés par les « Espagnolisez » en vue d'entraver l'exécution de leurs plans. Ils savaient, en outre, combien l'on trouvait étrange, dans la région du Gothard, que Bâle se hâtât à ce point de faire appel aux secours de l'étranger.[5] Ce fut donc avec une satisfaction non dissimulée qu'ils prirent acte de l'approbation immédiate, encore que conditionnelle, donnée à leur requête par Fribourg, le Haut-Unterwalden, Uri, où, de plus en plus, le peuple battait en brèche l'« hispanisme » du parti gouvernant,[6] par le Valais enfin, dont les dizains, sollicités, dans ce même temps, d'une levée de deux mille hommes par Charles-Emmanuel,[7] étaient reconnaissants au Louvre de ce qu'il ne soutînt plus, comme naguère, les prétentions de l'évêque de Sion et celles des Jésuites, ses protégés.[8] Bientôt les autres cantons de l'ancienne croyance suivirent cet exemple.[9] Il n'y eut d'opposition sérieuse qu'à Lucerne[10] et à Soleure.[11] Dans cette dernière ville, au reste, la faction de l'avoyer de Roll, très hostile aux intérêts français, régnait en maîtresse[12] et les ambassadeurs du roi se persuadaient, chaque

(1) *Cœuvres et Miron à Zurich.* Soleure, 31 août 1624. St-Arch. Zürich. Frankr. VII. 192. — *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 43.

(2) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

(3) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 44. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(4) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 27 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 77. — *Schaffhouse à Cœuvres et Miron.* 27 octobre 1624. *Ibid.* 162.

(5) Eidg. Absch. V² 395 *b*.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(7) *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 9 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 215. — Grenat. Histoire moderne du Valais (Sion 1904).

(8) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 13 et 29 septembre 1624. loc. cit.

(9) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 27 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 77. — Eidg. Absch. V² 397 *d*.

(10) Eidg. Absch. V² 398 *b*.

(11) *Response de Messrs de Soleure au marquis de Cœuvres et à Mr Miron.* 8 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 120.

(12) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — Siri. op. cit. V. 658.

jour davantage, que l'arrestation de Du Landé et de Popincourt de Vaux à Bludenz était due au moins autant aux intrigues des « Espagnolisez » soleurois qu'aux avis recueillis à Coire par les émissaires de l'Autriche. [1]

Au total, le recès de la diète tenue au siège de l'ambassade, du 24 au 27 septembre, [2] était beaucoup plus favorable à la cause royale que les représentants de celle-ci n'avaient osé l'espérer. Il constituait même à leur profit un véritable succès, puisque les « Waldstætten » et leurs coreligionnaires avaient promis aux Bâlois de ne les point abandonner, voire de les aider sinon à assaillir les troupes allemandes qui les entouraient, du moins à repousser leurs attaques. [3] Toutefois, ce succès était plus apparent que réel. Dans la crainte d'éveiller les susceptibilités de la cour d'Innsbruck et de se voir accusés par elle de violer l'« Union héréditaire », les cantons avaient stipulé que les enseignes qu'ils accordaient à Sa Majesté ne seraient employées que dans l'intérieur du royaume ou pour la défense du territoire helvétique. [4] A la vérité, les réformés avaient pris, à l'égard de Cœuvres et de Miron, l'engagement secret de servir en Rhétie et en Valteline. Mais, si l'on excepte les Valaisans, [5] les catholiques étaient résolus à s'en tenir à la lettre de leurs capitulations. Aussi bien la défiance que leur inspiraient les négociations conduites, de Soleure, par les diplomates français les poussait à protester d'avance contre l'attribution d'une charge de colonel à l'un des leurs. [6] Cette réserve certes ne compromettait en rien la réussite matérielle de la levée que le roi se proposait de faire aux Ligues. Les cantons évangéliques et le comté de Neuchâtel eussent fourni à eux seuls, sans s'appauvrir d'hommes, un contingent très supérieur à celui que le marquis demandait à l'ensemble du Corps helvétique. Mais l'effet moral produit par l'abstention de tous les Etats de l'ancienne confession — le Valais « n'estant pas reputé pour un canton » — ne pouvait manquer d'être considérable et d'avoir sa répercussion à l'Escurial et au Vatican, où l'on n'était que trop porté à reprocher aux alliés d'Avignon leur entente avec les puissances réformées. [7]

Cependant la situation ne s'améliorait pas à Bâle, dont les communications avec le Brisgau autrichien, le margraviat de Bade et le Sundgau devenaient de jour en jour plus difficiles. [8] De fait, la persistance de la menace sus-

(1) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 27 septembre 1624. loc. cit.; *au roi.* Soleure, 12 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 124.

(2) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1621—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17984.* — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 27 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 77. — *contra:* Eidg Absch. V² 396 (*26 et* 27 septembre).

(3) Eidg. Absch. V² 397 *d*, 402 *h*.

(4) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 5 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 106. — V. Siri. op. cit. V. 658. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 476.

(5) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 30 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 90.

(6) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 27 septembre 1624. loc. cit.

(7) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 27 septembre 1624. loc. cit.

(8) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 3 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 96.

pendue à la frontière septentrionale des Ligues commençait à nuire aux projets des ministres du roi, qu'elle avait tout d'abord servis.(1) Habitués à considérer l'Alsace comme le grenier de la Suisse, les Confédérés murmuraient au sujet des entraves que le long séjour d'une armée allemande sur la ligne du Rhin apportait à leurs approvisionnements en céréales. D'instinct, ils étaient induits à attribuer à la présence de Cœuvres à Soleure toutes les surprises fâcheuses qu'on leur faisait éprouver du côté de l'Autriche.(2) Les protestants, en particulier, paraissaient repris de scrupules. Résolus, en septembre, à entamer, dans la vallée de l'Adda, une campagne, aux ordres d'un chef de guerre français, ils s'avisaient, au commencement d'octobre, que les promesses des alliés d'Avignon étaient peut-être fallacieuses, et dépêchaient en secret des émissaires en Bresse, avec mission de les renseigner sur l'importance des préparatifs militaires ordonnés dans cette province.(3) Dès lors, il fallait s'attendre à ce que Zuricois et Bernois, tout en maintenant leur décision de coopérer, sous les enseignes du roi ou celles de la Ligue, à la reconquête de la Valteline, demandassent à Cœuvres la permission de ne se dessaisir d'aucune de leurs forces, tant que l'alerte causée par la concentration de troupes étrangères aux portes de Bâle ne serait pas calmée.(4)

VI. Toutefois, d'autres préoccupations, non moins graves, assaillaient à cette heure les représentants de Louis XIII en Helvétie. L'ambassadeur d'Espagne, marquis d'Ogliani, sollicitait les cantons de l'alliance de son maître d'une levée pour la défense de Milan et de la Franche-Comté, et il ne semblait pas que cette requête, prise *ad referendum* à la diète d'Altorf, le 7 octobre, dût être sérieusement combattue.(5) Par surcroît, malgré les encouragements qui leur venaient de Soleure,(6) les Bâlois, perdant confiance dans l'efficacité d'une intervention royale, exigeaient du «Vorort» la convocation d'une diète générale.(7) Or, à en juger par la désinvolture avec laquelle Léopold avait accueilli jusqu'à ce jour les doléances des Confédérés, il était à craindre que ceux-ci ne prêtassent à nouveau l'oreille aux protestations d'amitié de leur cauteleux voisin et que le mois d'octobre ne se passât, comme celui de septembre, en négociations stériles, sans profit pour la cause des Trois Ligues.(8)

(1) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 21 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 58.

(2) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 21 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 68.

(3) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 21 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 68.

(4) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 21 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 58. — *Zurich à Cœuvres et Miron.* 22 septembre/2 octobre 1624. *Ibid.* 104.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Cœuvres à Béthune.* Soleure, 26 septembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 13. — *Uri aux autres «Waldstætten».* Altorf, septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 10. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 12 octobre 1624. *Ibid.* 124. — Eidg. Absch. V² 398 *a*.

(6) *Cœuvres et Miron à Zurich.* Soleure, 5 octobre 1624. St-Arch. Zürich. (Graubünden *II.* 171. 2. 16.)

(7) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 12 et 26 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 124. 148. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624–1631. loc. cit.

(8) Eidg. Absch. V² 396 c.

En dix jours, soit depuis le retour de Mesmin aux Ligues, la situation s'était suffisamment modifiée pour que Cœuvres et Miron éprouvassent le désir de prendre derechef les instructions de la cour. Aussi, le 3 octobre, un courrier quittait-il le « Kloster » à destination de Saint-Germain-en-Laye. Il importait, en effet, que l'on sût sans retard, à Soleure, si la date du soulèvement, reculée au 15 de ce même mois, avait l'agrément de Sa Majesté. Il était non moins essentiel, en outre, que celle-ci fût avertie de l'aggravation de la crise imprévue qui paralysait les efforts de ses représentants en Helvétie, et que l'opportunité d'une diversion française en Alsace, réclamée par Zurich et Berne, fît l'objet d'une délibération approfondie dans le sein du Conseil royal. (1) Or, ce dernier n'avait pas attendu la démarche du marquis et de son collègue pour aviser aux moyens de les satisfaire. A la première nouvelle du danger que courait Bâle, Richelieu s'était mis d'accord avec le Père Ignace, chargé des intérêts du duc de Bavière à Paris, pour qu'il dépêchât son frère à Munich, afin de porter ce prince à ne susciter aucune difficulté aux alliés d'Avignon dans la région du Haut Rhin. Et cette ouverture avait été bien accueillie. En échange de la promesse que la France ne s'ingèrerait pas plus avant dans les affaires du Palatinat, Maximilien s'était engagé à prescrire à Tilly de ne point entraver les desseins de Cœuvres du côté des Grisons. (2) Au reste, supposé que cet ordre eût trouvé le général de la Ligue catholique hésitant, il n'était pas douteux que la diversion projetée sur ses derrières par Mansfeld, et le voisinage de l'armée de Bresse dussent contribuer à le rendre prudent et à écarter ainsi le péril que les ambassadeurs français en Suisse signalaient à l'attention de leur maître. (3)

La missive dans laquelle le roi Très-Chrétien cherchait à dissiper les inquiétudes de ses envoyés en Helvétie les atteignit à Bade, le 18 octobre. (4) Ceux-ci s'étaient, en effet, rendus dans cette ville dès le 14 au soir, avec l'intention de réconforter, par leur présence, l'énergie chancelante des pensionnaires de Sa Majesté. (5) Il était temps que ces derniers se sentissent soutenus et dirigés par une main ferme. Grâce à un effort vigoureux, les « Espagnolisez » étaient parvenus à tenir dans leur dévotion la très grande majorité de la députation catholique. (6) Déjà même, leurs agents réussissaient à réveiller

---

(1) *Rahn à Cœuvres et Miron.* Zurich, septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 2. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 3 octobre 1624. *Ibid.* 96.

(2) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 9 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 214 — *Morosini al Senato.* Saint-Germain-en-Laye, 15 ottobre 1624. Frari. Francia. LXII. — *Morosini al Senato.* Parigi, 2 novembre 1624. *Ibid.* — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 477. — Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. II. 8.

(3) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 9 octobre 1624. loc. cit. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 8 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 82vo.

(4) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 26 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 152.

(5) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Bade, 17 octobre; *au roi.* Soleure, 26 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 140, 148; *à Zurich.* Soleure, 9 octobre 1624. St-Arch. Zürich. (Graub. *H.* 171. 2. 17.)

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 17 ottobre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.)

d'anciennes rivalités entre Zurich et Berne.[1] A la vérité, l'arrivée des ambassadeurs de Louis XIII coupa court à ces intrigues. En revanche, elle ne désarma ni les préventions des «Waldstætten» et de leurs coreligionnaires de la Suisse occidentale à l'endroit des plans conçus par les alliés d'Avignon, ni l'opposition violente des ministres de l'Empereur et du roi d'Espagne aux démarches de leurs collègues français, ni l'hostilité du nonce, dont les menées, percées à jour par Cœuvres et Miron, n'eurent d'autre effet que de confirmer ceux-ci dans leur résolution de cesser tous rapports avec lui.[2]

Etant donnée la gravité du nouvel obstacle qui se dressait devant eux, les représentants du roi Très-Chrétien prirent le très sage parti de ne rien précipiter. Ils refrénèrent l'impatience des exilés grisons et arrêtèrent que l'entrée en campagne de ces derniers, d'abord fixée au 15 septembre, puis au 15 octobre, serait retardée de onze jours.[3] Mais encore était-il indispensable d'endormir les soupçons des «Espagnolisez». Les deux ambassadeurs s'y employèrent avec succès. Toutes les ressources de leur diplomatie furent mises en œuvre en vue d'obtenir que la session de la diète, commencée le 13 octobre, se prolongeât jusqu'à l'heure où les premières troupes au service des alliés s'ébranleraient dans la direction de Coire.[4] Ils laissèrent donc le ministre de Léopold exposer les raisons pour lesquelles les Suisses étaient mal fondés, selon lui, à prétendre que les forces de la Ligue catholique menaçassent leur sécurité.[5] Quand enfin, au bout de trois jours (17 octobre),[6] le marquis se décida à demander audience à la diète, ce fut pour prononcer devant elle une allocution dont les termes mesurés contrastaient avec la vivacité du langage tenu par les envoyés du pape, de l'Empereur, du roi d'Espagne et de l'archiduc, dans les conciliabules qui avaient précédé l'ouverture de celle-ci.[7] Très habilement, Cœuvres insinuait que son maître, incité par ses alliés à se saisir des passages de la Valteline et des Grisons, s'était refusé, jusqu'à ce jour, à suivre ce conseil. Au total, l'espoir d'une solution pacifique du conflit ne devait pas être abandonné, alors surtout que la ratification du traité de Madrid, consentie malgré qu'il en eût[8] par le Corps catholique et transmise au Vatican, ne pouvait que contribuer à hâter la

---

(1) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Bade, 17 octobre 1624. loc. cit.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 8 e 17 ottobre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.) — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Bade, 17 octobre 1624. loc. cit. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624 -1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — V. Siri. op. cit. V. 662. — Anhorn. op. cit. 490.

(3) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Bade, 17 octobre 1624. loc. cit. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* loc. cit.

(4) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Bade, 17 octobre 1624. loc. cit.; *à Béthune.* Bade, 24 octobre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 14.

(5) Eidg. Absch. V² 400 *a*, 401 *c*.

(6) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Bade, 17 octobre 1624. loc. cit.

(7) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 17 ottobre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.)

(8) Eidg. Absch. V² 403 *n* et zu *n*.

conclusion d'un accord raisonnable entre les parties. Avec non moins d'à-propos, l'ambassadeur extraordinaire feignait d'admettre que la tiédeur apportée par les Etats de l'alliance espagnole à la préparation de la levée française tenait uniquement à la crainte que leur inspirait le voisinage des forces de Tilly, et il s'engageait, en conséquence, à procurer aux cantons l'appui des armées réunies par le roi en Champagne et en Bresse. (1)

De l'avis unanime des Confédérés, le discours prononcé à Bade par Cœuvres s'imposait à leur attention plus encore par ses réticences voulues que par les affirmations qu'il contenait. La question brûlante de la concession des passages aux troupes que la cour de Paris se proposait d'acheminer vers la Rhétie n'y était même pas effleurée. (2) Or, de l'attitude que les catholiques, maîtres des routes aboutissant à la frontière grisonne, allaient adopter en cette occurrence devait dépendre, en somme, le sort de la campagne qui se préparait. (3) Dès le 12 septembre, il est vrai, Louis XIII avait adressé au Corps helvétique une missive dans laquelle il sollicitait de ses alliés, outre une levée de trois mille hommes, l'autorisation de faire entrer sur leurs terres quelques centaines de gens de guerre français destinés à former le noyau de l'armée de Valteline. (4) Mais cette missive était demeurée aux mains des ambassadeurs du roi, seuls juges, en la circonstance, de l'opportunité de sa divulgation. Autant, en effet, le marquis et son collègue approuvaient l'idée de faire appel à l'assistance militaire des cantons, — et l'on sait qu'ils avaient prévenu, à cet égard, les désirs de leur souverain, — autant ils redoutaient qu'une demande prématurée des passages n'engageât Léopold à se saisir du Luziensteig et à couper toutes communications entre la Suisse et les Grisons. (5)

Depuis plusieurs mois, on se préoccupait au Louvre des difficultés que la diplomatie de Sa Majesté aurait à surmonter, le jour où il deviendrait nécessaire d'envoyer de France dans la Valteline des forces régnicoles, si minimes fussent-elles. (6) Déjà, au lendemain du départ de Cœuvres pour Soleure, Richelieu avait fait dresser un tableau synoptique, où figuraient, avec l'indication de leurs avantages et de leurs inconvénients, les divers itinéraires à suivre entre la frontière franco-suisse et Coire. De prime abord, ce fut sur la vallée du Rhône que le cardinal jeta son dévolu. De Bourg-en-Bresse, les troupes royales, fractionnées en petits détachements, eussent gagné Genève, puis Lausanne et Sion. De là, deux routes s'offraient à elles pour atteindre

(1) *Cœuvres et Miron au roi et à Herbaut.* Soleure, 26 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 148, 152. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 477. — Anhorn. op. cit. 490. — Eidg. Absch. V² 400 *b*.

(2) Eidg. Absch. V² 400 *b*.

(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 17 ottobre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.)

(4) *Le roi aux cantons suisses.* Saint-Germain-en-Laye, 12 septembre 1624. Arch. Fribourg. (France.)

(5) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 13 septembre, 5 et 12 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 44, 114, 124.

(6) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 4 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 2.

la capitale de la Rhétie, l'une par Urseren et Disentis, l'autre par Bellinzone et Mesocco. (1) Mais, en aucun cas, il ne semblait possible qu'elles s'abstinssent d'emprunter soit les terres d'Uri, soit celles des bailliages d'outre-monts administrés par les seuls «Waldstætten». Aussi bien il n'en fallut pas davantage pour que ce projet fût abandonné. (2) On en vint donc à l'idée de faire pénétrer en Suisse les contingents français mis à la disposition de Cœuvres. (3) Or, depuis cent cinquante ans et plus que durait l'alliance entre les deux pays, jamais encore monarque Très-Chrétien n'avait exigé l'ouverture des passages helvétiques à ses troupes descendant en Italie. (4) Néanmoins, le privilège dont Louis XIII et ses prédécesseurs n'avaient pas cru devoir profiter jusqu'alors n'était point périmé pour cela. Réservé à chaque renouvellement du traité, il subsistait en son entier. A la vérité, Henri IV avait accordé à ses « compères des Ligues des Hautes-Allemagnes » une lettre de revers par laquelle il les autorisait à se considérer comme déliés de leurs engagements envers sa couronne, toutes les fois qu'un retard de plus de deux années, et tel était le cas en 1624, se produirait dans le payement de leurs pensions. (5) Mais cette stipulation était de pure forme. A aucun moment, les intéressés n'avaient songé à s'en prévaloir. Par suite, on ne s'attendait pas au Louvre à ce que les Confédérés soulevassent des objections à l'heure où le roi les prierait d'accorder à ses gens de guerre le libre usage des routes aboutissant à la frontière grisonne. (6)

Dans la réalité, les Suisses de l'ancienne confession prévoyaient, de longue date, que leur allié français pourrait être amené à leur remettre en mémoire une obligation que leurs pères et eux n'avaient contractée qu'avec l'arrière-pensée qu'elle demeurerait lettre morte. En juillet 1622, (7) puis en juin 1623, (8) le bruit s'étant répandu que plusieurs régiments royaux se massaient dans le voisinage des Ligues, les cantons catholiques avaient pris la résolution de concéder, en cas de besoin, l'accès de leurs défilés aux troupes que les cités évangéliques enverraient en Rhétie, mais de l'interdire à toutes autres forces, quel que fût, d'ailleurs, le nom du prince dont elles se réclameraient. Loin de s'atténuer, ces sentiments hostiles à l'égard de la seule puissance qui eût intérêt à secourir les Grisons n'avaient fait que grandir, dès lors, dans la Suisse primitive, si bien que, à l'automne de 1624, les Lucernois et leurs

(1) Maximes d'Etat et fragments politiques du cardinal de Richelieu. p. p. G. Hanotaux. (Paris 1880.) p. 15 (XXVI) sqq. et 26—27 (XXXIX).

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 ottobre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(3) Maximes d'Etat, etc.

(4) *Relazione de Ser. Alvise Valaresso, dal campo della Lega.* 1624—1625. Frari. Svizzeri. Trattati diplomatici 338—433. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 12 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 44.

(5) *Lettres de revers relatives aux pensions arriérées.* Poitiers, 23 mai 1602. Eidg. Absch. V² 1887. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 2 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 194.

(6) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 44. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Bade, 17 octobre 1624. *Ibid.* 140.

(7) V. Siri. op. cit. V. 393.

(8) *Girolamo Casati à l'archiduc Léopold.* Lucerne, 8 juin 1623. (Reinhardt-Casati. p. 182.)

adhérents déclaraient très haut qu'ils appelleraient plutôt les Turcs et les Maures à la rescousse que de tolérer l'entrée sur leurs terres, ou sur celles des bailliages communs, de gens de guerre étrangers à la Suisse, qu'ils fussent à la solde du roi Très-Chrétien, ou à celle de ses alliés italiens. (1)

A Fribourg, vers le milieu d'août, on ne mettait pas en doute que la demande officielle des passages, de la part de Sa Majesté, ne fût imminente. (2) Aussi le recès de la diète de Soleure de septembre, dans laquelle Cœuvres et Miron s'étaient bornés à requérir le Corps helvétique d'une levée de trois mille hommes, fut-il accueilli avec faveur par les catholiques. Mais la tranquillité de ceux-ci devait être de courte durée. Leurs craintes se réveillèrent, le 11 octobre, à la diète de Weggis, où ils apprirent, coup sur coup, que le Louvre entendait employer en Rhétie les soldats qu'ils venaient de lui accorder et, de plus, que Lesdiguières s'apprêtait à dépêcher au travers de leurs terres quelques troupes françaises vers ce dernier pays. (3) Or, on était à l'avant-veille de la «journée générale» assignée à Bade, à la requête des Bâlois. Il semblait, en conséquence, fort improbable qu'une solution ne se produisît pas à bref délai et que les «Waldstætten» n'eussent pas l'occasion d'indiquer publiquement les raisons pour lesquelles ils se refusaient à entrer dans les vues de Sa Majesté. Il en fut pourtant de la diète d'octobre comme de celle de septembre. Très décidé à éviter l'échec que la majorité des députés réunis en Argovie avait le dessein de lui infliger, le marquis, contre toute attente, déserta la lutte. (4) Puis, satisfait d'avoir retenu ses adversaires pendant douze jours loin de leurs foyers, (5) il reprit, le 25 octobre, accompagné de Miron, non point le chemin de Zurich, où l'appelaient les exilés grisons, mais bien celui de Soleure, pour chercher à la fois à se réconcilier avec les autorités de cette ville (6) et à dérouter derechef les conjectures auxquelles les «Espagnolisez» se livraient à l'endroit de ses plans. (7)

La tactique fort habile adoptée par Cœuvres au cours des deux dernières diètes plaçait les Confédérés de l'ancienne confession dans un cruel embarras et les amenait à constater à nouveau les inconvénients des alliances multiples et contradictoires. D'une part, en effet, l'Autriche, l'Espagne et la Curie romaine les conjuraient de ne rien innover et s'engageaient, en revanche, à observer à la lettre les traités, pactes et conventions qui les liaient au Corps catholique des Ligues. (8) D'autre part, le péril résultant de l'entrée imminente de régi-

(1) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Bade, 17 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 140. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 17 ottobre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.)

(2) *Reynold à Pfyffer.* Fribourg, 16 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 359.

(3) Eidg. Absch. V² 399 *a*, 401 *e*.

(4) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 5 octobre 1624. loc. cit. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1621—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — Siri. op. cit. V. 661.

(5) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Bade, 17 octobre 1624. loc. cit. — *Cœuvres à Béthune.* Bade. 24 octobre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 41.

(6) *Miron au roi.* Soleure, 9 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 225.

(7) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 26 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 148.

(8) Eidg. Absch. V² 400 *a*, 401 *c*.

ments français sur le territoire suisse subsistait, car il n'était pas à prévoir que les cantons de la clientèle de l'Escurial osassent refuser à celui-ci l'exercice d'un privilège que le Louvre était sur le point d'invoquer à son propre avantage, avec ou sans le consentement des intéressés. (1) A la vérité, l'ambassadeur extraordinaire leur avait laissé entendre qu'il suspendrait volontiers ses préparatifs, pour peu que les Etats de l'alliance espagnole lui donnassent la promesse de l'aider à reconquérir la Valteline, supposé que, dans un délai de deux mois, la restitution de cette province aux Ligues Grises ne fût pas un fait accompli. (2) Or, le remède avait paru aux «Waldstætten» pire que le mal. Par suite, ils s'étaient empressés de décliner cette ouverture, comme ils avaient repoussé l'offre, assurément machiavélique, que venaient de leur faire les envoyés de la cour de Paris de confier la garde de leurs passages à des troupes levées dans la région du Gothard, mais soldées par le trésor royal. (3)

Jusqu'alors, à de très rares exceptions près, les quelques tentatives faites en vue d'opérer un rapprochement entre cantons catholiques et cantons évangéliques avaient été suggérées par ces derniers. A Bade, en octobre, les rôles se trouvèrent intervertis. Ce fut au tour des Lucernois et de leurs coreligionnaires de protester auprès des Confédérés de l'autre confession du désir sincère qui les animait de travailler, de concert avec eux, à écarter de leur patrie les périls qui la menaçaient. Les représentants des «Waldstætten» insistèrent donc, en pleine diète, pour que, d'un commun accord, l'accès du territoire helvétique fût interdit à tous gens de guerre étrangers, puisque aussi bien d'ailleurs, dans leur proposition de la veille, Cœuvres et Miron s'étaient abstenus de faire allusion au dessein que l'on prêtait à leur maître d'acheminer des troupes françaises vers la Rhétie. (4) Mais cette requête tardive ne rencontra pas d'écho parmi les réformés. Le député de Berne déclara, de manière très nette, que ses « Seigneurs et supérieurs » n'entendaient se soustraire à aucune de leurs obligations envers la Couronne Très-Chrétienne et que, dès lors, si celle-ci les en requérait, ils mettraient à sa disposition leurs passages. (5) Ses collègues de Zurich, de Bâle et de Schaffhouse furent moins affirmatifs, il est vrai. Ils réservèrent l'opinion de leurs mandants, tout en donnant à entendre qu'elle ne différait pas sensiblement de celle qui prévalait dans le « Mittelland ». (6)

(1) *Projet de lettre que les cantons catholiques avoient resolu d'écrire au roy et l'envoyer par un hérault seulement, ce qu'ils ont converti depuis en une créance simple qui doit contrarier partie de ce qui est en ladite lettre*, novembre 1624. Aff Etr. Suisse. XVII. 294. — Eidg. Absch. V^2 401 *e*.

(2) *Cœuvres et Miron au roi.* Bade, 17 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 140. — *Memoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624–1631. loc cit.

(3) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 5 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 114. — *Miron au roi.* Soleure, 9 novembre 1624. *Ibid.* 225.

(4) Eidg. Absch. V^2 399 *a*, 402 *h*. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Bade, 17 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 140. — *Carazza al Senato.* Zurigo, 19 ottobre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(5) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 3 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 96 — Eidg. Absch. V^2 402 *h*.

(6) Eidg. Absch. V^2 402-403 *h*. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624–1631. loc. cit.

Jamais, à aucune autre époque de leur histoire, les cantons catholiques, liés à la maison d'Autriche par l'*Union héréditaire,* alliés de la France, de l'Espagne, de la Savoie et protégés du Saint-Siège, ne s'étaient sentis aussi isolés. Leurs confédérés protestants les abandonnaient. L'armée royale de Bresse menaçait Soleure et Fribourg, tandis que le voisinage de l'armée allemande du Brisgau entretenait l'alarme dans la Suisse primitive. (1) Guidés par l'instinct de la prudence, ils se résolurent à conserver sur leurs terres la levée qu'ils venaient d'accorder au Louvre et à l'employer à la garde de leurs passages. En outre, ils estimèrent qu'il était de leur intérêt de s'adresser à la fois au pape et au roi Très-Chrétien : à celui-là pour le conjurer de rendre, sans plus de retard, sa sentence dans le différend rhéto-valtelin; à celui-ci afin qu'il voulût bien, « en contemplation de son alliance » avec eux, consentir à détourner ses armes de leur pays ou, tout au moins, à ajourner l'exécution de ses desseins à l'égard des Ligues Grises et de leurs sujets de la vallée de l'Adda. (2)

Fermeté déployée par le Sr de Béthune dans ses négociations avec le Vatican. — Nouvelles exigences du pape. — Richelieu résolu à ne les point admettre. — Dernières et énergiques décisions arrêtées par les alliés d'Avignon. — Ordre au marquis de Cœuvres de pénétrer en Rhétie et d'aider les Trois Ligues à secouer le joug de l'Autriche. — L'attention de l'Europe se concentre désormais sur la Suisse et les Grisons.

VII. Ce n'était pas sans motif, certes, que les catholiques d'Helvétie tournaient leurs regards vers le Louvre et le Saint-Siège. Qu'une entente intervînt entre le pape et le roi Très-Chrétien au sujet de la Valteline et, tout aussitôt, de Genève à Constance, de Bâle à Bormio, le ciel se fut rasséréné et l'inquiétude eût fait place au calme et à la confiance. Par malheur, la réalité démentait cet espoir. A Paris, de même qu'à Venise et à Turin, on considérait la mission confiée à Béthune comme irrémédiablement échouée. Encore que Du Fargis eût réussi à placer auprès de ce dernier l'un de ses secrétaires, espion aux gages d'Olivarès, (3) la persévérance et l'habileté déployées par le frère de Sully n'étaient pas en cause. Elles avaient recueilli l'approbation des ambassadeurs piémontais et vénitien accrédités à Rome. Mais le Pontife, soutenu par l'Escurial, dont il jouait inconsciemment le jeu, faisait montre

(1) *Cœuvres à Béthune.* Soleure, 10 octobre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* fº 17.

(2) Eidg. Absch. V² 402—403 *h.* — *Cœuvres à Béthune.* Soleure, 10 octobre 1624. loc. cit. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Bade, 17 octobre 1624. loc. cit.

(3) *El marqués de Mirabel a Juan de Ciriza.* Compiègne, 22 abril 1624. Arch. Nat. *K 1439* nº 75. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 17 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* fº 161.

d'une invincible obstination. Froissé des termes, cependant mesurés, de la missive royale du 5 septembre, il avait répondu au successeur de Sillery que, malgré la ratification du traité de Madrid par le Corps catholique des Ligues, il ne se croyait pas autorisé à disposer de la vallée de l'Adda sans le consentement du roi d'Espagne, ni à retirer de cette province les garnisons papalines qui l'occupaient. Aussi, le 14 de ce mois, Louis XIII, s'estimant délié de toute obligation envers le Saint-Père, faisait-il prier celui-ci d'évacuer incontinent la Rhétie de delà les monts, à moins qu'il ne préférât restituer les forts au gouverneur de Milan ou les confier à la garde des Valtelins. (1)

Mais cette démarche ne devait pas être plus efficace que les précédentes. Le 2 octobre, en effet, Urbain VIII déclarait, de façon péremptoire, à Béthune qu'il rejetait les tempéraments que celui-ci avait charge de lui proposer, puisque aussi bien le roi répugnait à discuter l'opportunité de l'érection d'une principauté valteline en faveur d'un membre de la maison Barberini. En revanche, le pape demandait un nouveau délai de dix mois, qui lui eût permis de soumettre à un examen plus approfondi le litige dont il avait assumé l'arbitrage. (2)

Si cette dernière ouverture s'était produite en janvier, alors que les Brularts détenaient encore le pouvoir, elle n'eût sans doute pas été repoussée d'emblée. Mais, en octobre, les huguenots observaient la paix; Soubise n'avait pas surpris Blavet, et le connétable s'occupait à intéresser ses anciens coreligionnaires à l'idée d'une guerre qui, tout en affaiblissant l'Espagne, procurerait à leurs chefs l'occasion de se distinguer au service de la Sérénissime République, du souverain du Piémont, ou de Mansfeld. (3) On ne s'attendait, cette fois, à aucune défaillance de la part du gouvernement français. Les choses, en effet, étaient arrivées à ce point que le moindre ajournement de l'expédition projetée en Valteline eût provoqué la dissolution de la Ligue d'Avignon et suscité en Europe une émotion comparable à celle que devait soulever, dix-huit mois plus tard, la nouvelle de la conclusion du traité de Monçon. Au reste, Béthune, lui-même, recommandait l'emploi immédiat de moyens énergiques (4) et écrivait à son gendre, le marquis de Cœuvres, que l'heure lui paraissait venue de « recourir à Notre-Dame de Frappe-Fort ». (5)

(1) *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 8 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 213. — *Mémoires sur les affaires de la Valteline.* Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 403. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot) t. III. 396—404. — Siri. op. cit. V. 634 sqq. 644.

(2) *Carazza al Senato.* Zurigo. 3 maggio 1621. Frari. Svizzeri. XVII. — *Herbaut à Béthune.* Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1624. Aff. Etr. Rome. XXXV. 31. — *Béthune à Herbaut.* Rome, 21 septembre et 3 octobre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3677.* Aff. Etr. Rome. XXXV. 66. — Lavizzari. op. cit. 303.

(3) Mémoires de Richelieu, t. III. 403. — Siri. V. 678—700.

(4) *Béthune à Herbaut.* Rome, 19 septembre et 7 novembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3677.* Aff. Etr. Rome. XXXV. 17.

(5) *Béthune à Cœuvres.* Rome, septembre 1624. Aff. Etr. Rome. XXXV. 83. — Levassor. Histoire de Louis XIII (1757). t. II. 673.

Aux termes de l'instruction remise, le 10 juin, à l'ambassadeur extraordinaire en Suisse, le soulèvement des Grisons, préparé par ses soins, devait éclater aussitôt après l'échec, déjà prévu, des négociations qui se poursuivaient au Vatican. Dès lors, l'hésitation n'était plus permise. Aussi bien l'Electeur de Bavière mettait un louable empressement à tenir sa promesse. Tilly n'était plus à craindre. (1) Les forces de la Ligue catholique allemande continuaient, il est vrai, à inquiéter Bâle, mais leur nombre avait diminué de plus de moitié. (2) Toutefois, quelques régiments à la solde de Léopold venaient de quitter l'Alsace pour une destination inconnue. Il s'agissait de les devancer, au cas où on les eût dirigés vers les Grisons. (3) Richelieu réunit chez lui, en une dernière conférence, les ambassadeurs de Venise et de Savoie. (4) Il y fut arrêté que, contrairement au vœu exprimé par Cœuvres et les autorités des cantons évangéliques, la proclamation de l'indépendance des Droitures et l'entrée des alliés en Rhétie précèderaient la diversion que Lesdiguières et Charles-Emmanuel s'étaient chargés d'opérer vers le littoral de la Ligurie. (5) D'autre part, Morosini eut à justifier le Sénat des retards que ce corps apportait à remplir ses engagements pécuniaires en Helvétie et à terminer ses préparatifs militaires en Terre-Ferme. (6) Enfin Du Mesnil obtint le brevet, sollicité par lui dès longtemps, de commissaire général des vivres en l'armée qui se formait à Zurich, (7) tandis que l'un des contrôleurs des Ligues, Pierre Malo, alors à la diète de Bade, se voyait attaché à la personne du marquis en qualité d'intendant des finances. (8)

Cependant, à Saint-Marc, comme dans l'entourage du duc de Savoie, voire même parmi les Grisons exilés de leur patrie, un scrupule tardif travaillait les esprits. A laisser le roi Très-Chrétien ordonner seul des apprêts de la campagne projetée en Valteline et décider de l'emploi de fonds dont la moitié était fournie par ses alliés, ne devait-on pas craindre qu'il ne compromît ces derniers à leur insu, ou qu'il ne s'arrogeât, dans la conduite des opérations, des prérogatives telles que les intérêts vénitiens et piémontais se trouvassent

(1) *Le roi à Béthune.* Saint-Germain-en-Laye, 11 octobre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3667.*

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 ottobre 1624. loc. cit.

(3) *Rahn à Cœuvres et Miron.* Zurich, 21 septembre/1er octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 66.

(4) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 30 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 155. — *Morosini al Senato.* Parigi, 2 ottobre 1624. Frari. Francia. LXII.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 agosto 1624. loc. cit. — *Morosini al Senato.* Parigi, 2 e 15 ottobre 1624. loc. cit. — *Cavazza à Cœuvres.* Zurigo, 28 ottobre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII. 105. — Vitt. Siri. V. 696.

(7) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 22 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 379. — *Herbaut à Du Mesnil.* Saint-Germain-en-Laye, 3 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 136. — *Commission au Sr Du Mesnil pour la charge de commissaire des vivres en l'armée de la Ligue.* Saint-Germain-en-Laye, 12 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1362* f° 238. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 20 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(8) *Herbaut à Malo.* Saint-Germain-en-Laye, 9 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 216 — *Malo à Herbaut.* Bade, 18 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 167.

relégués à l'arrière-plan ? [1] Afin de parer à des surprises qui eussent nui à leur prestige, Charles-Emmanuel et le Sénat de Venise demandaient que les ministres dépêchés par eux en Helvétie eussent voix délibérative quant à l'usage à faire des sommes dont ils étaient nantis et que, au cas où les pièces d'artillerie empruntées à leurs arsenaux fussent capturées par l'ennemi, le trésor royal s'engageât à les dédommager de cette perte. Si grande était la volonté du roi de passer des paroles aux actes qu'il souscrivit à ces exigences. [2] Le 9 octobre, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, un courrier, dépêché de Saint-Germain-en-Laye, prenait la route de Soleure. Il portait au marquis de Cœuvres l'ordre de pénétrer en Rhétie et d'aider les Grisons à secouer le joug de l'Autriche, avec cette restriction néanmoins que le culte catholique serait maintenu ou introduit dans les lieux conquis, les étendards du Saint-Siège respectés et les Valtelins mis à l'abri des représailles de leurs vainqueurs. [3]

Jusqu'à la dernière heure, on avait redouté à Saint-Marc qu'un revirement provoqué par l'or espagnol ne se produisît au sein de cette cour de France « si constante dans son inconstance », ou que le pape ne se décidât à faire des ouvertures acceptables, ou bien enfin que Philippe IV ne conclût paix ou trêve avec les Provinces-Unies, ce qui eût singulièrement accru les moyens de résistance dont disposait déjà le gouverneur de la Lombardie. [4] Grâce à l'énergie déployée par Richelieu, énergie à laquelle les alliés italiens de Sa Majesté se plaisaient à rendre hommage, [5] le différend rhéto-valtelin entrait dans une phase décisive. Le temps était passé des négociations stériles à Madrid, à Rome, à Paris. Désormais c'était sur la Suisse et sur les Grisons qu'allait se concentrer l'attention passionnée de l'Europe.

Soins apportés par les représentants de la ligue franco-italienne en Suisse à hâter les préparatifs du soulèvement grison. — Mise sur pied de la levée helvéto-valaisanne et des trois régiments formés par les exilés de Rhétie. — Rivalités qui se font jour parmi ces derniers. — Mission de Bénigne Bernard à Coire. — Ses résultats. — Le parti de la résistance à l'Autriche se fortifie dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.

VIII. A ne considérer que les apparences, la diète de Bade d'octobre s'était terminée sans profit aucun pour les alliés d'Avignon. En réalité, elle

(1) *Carazza al Senato.* Zurigo, 6 e 14 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.
(2) *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 14 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 216.
(3) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.
(4) *Morosini al Senato.* Parigi, 15 ottobre 1624. Frari. Francia. LXII.
(5) *Ibid.*

avait servi merveilleusement leurs desseins.(1) Les plénipotentiaires du roi s'y étaient rendus, de Soleure, en la compagnie du Sr de Beausses, désigné par le duc de Savoie pour suivre Cœuvres en Valteline et y défendre les intérêts de la cour de Turin.(2) Ils y rencontrèrent le résident Cavazza. Celui-ci, à la différence de son collègue piémontais, n'avait point encore reçu la ratification vénitienne des articles de Saint-Germain-en-Laye des 5 et 6 septembre, ni les sommes représentant la quote-part de la Sérénissime République aux dépenses occasionnées par les préparatifs du soulèvement dans la haute vallée du Rhin.(3) Mais les lenteurs calculées de la diplomatie de Saint-Marc n'étaient pas pour faire avorter une entreprise à laquelle, dans le fond, les sympathies du Sénat étaient acquises de longue date. Au reste, tout était prêt ou sur le point de l'être. De ce fait, la tâche dévolue aux envoyés de Venise et de Savoie se trouva simplifiée. Ces derniers n'eurent qu'à donner leur approbation aux plans arrêtés par les ambassadeurs français, de concert avec les officiers grisons exilés à Zurich.

Déjà sanctionnés, dans leurs grandes lignes, au cours des conférences de Compiègne et de Saint-Germain-en-Laye, ces plans prévoyaient, de la part des ministres de la Ligue, une action simultanée en Helvétie et en Rhétie. Or, dans le premier de ces pays, tout au moins, le marquis et son collègue avaient vu leurs efforts couronnés de succès. La levée de trois mille hommes, demandée par Louis XIII aux Confédérés, le 12 septembre, était sur pied. Elle se composait pour un tiers de catholiques du Valais,(4) ce qui devait permettre au roi de repousser le reproche que lui adressait le pape de préparer la descente dans la Péninsule d'une armée exclusivement protestante, reproche d'autant plus immérité, d'ailleurs, que l'Espagne entretenait à Verceil et à Asti des garnisons allemandes où la prédominance des éléments hérétiques n'était pas contestable.(5) Ensuite des rivalités coutumières de préséance entre les deux grands cantons évangéliques,(6) Cœuvres avait été contraint de former avec leurs contingents, grossis de quelques centaines d'hommes du comté de Neuchâtel,(7) deux régiments, attribués, l'un au colonel Schmid, de Zurich, l'autre au colonel de Diesbach, de Berne.(8) En revanche, l'idée, suggérée par Cavazza, de confier au comte de Sulz, ancien commandant des forces

---

(1) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 12 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 124.

(2) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 5 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 106.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 e 19 ottobre 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 1er novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 192.

(4) *Le roi aux dizains du Valais.* Saint-Germain-en-Laye, 8 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 216.

(5) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 9 novembre 1624 Frari. Roma. XCI. 178.

(6) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 30 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 90.

(7) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1624. Frari. Valtellina. I. — *Cœuvres à Herbaut.* Coire, 24 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 85. — Tillier. Geschichte Berns. IV. 66.

(8) *Levée à Neuchâtel d'une compagnie de 350 hommes, à la demande de Berne.* Septembre 1624. Arch. Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. 1624—1626. f° 61vo. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — *Malo à Herbaut.* Bade, 18 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 167.

archiducales à Coire, la conduite d'un régiment de lansquenets avait dû être abandonnée, car ce personnage, mécontent de la solde qui lui était offerte, s'était décidé à rompre avec les ambassadeurs francais et cherchait à rentrer au service de la maison d'Autriche.(1)

Mais c'était des Grisons, plus encore que des Suisses, que le futur général de l'armée de Valteline attendait la coopération décisive qui devait le rendre maître par surprise de tout le pays situé entre Coire et la frontière de Sargans.(2) A l'heure même où lui parvenait l'assurance officieuse que la direction des opérations militaires dans la vallée de l'Adda lui serait réservée, le marquis s'était empressé de réunir à Soleure les principaux chefs du parti anti-espagnol dans les Trois Ligues (3) et de leur confirmer l'ordre qu'il avait de la cour de procéder à la levée de quelques milliers de leurs compatriotes, à répartir entre trois régiments, dont deux recrutés en Rhétie par les soins des capitaines Brugger et Schauenstein, promus colonels à cette occasion, tandis que le dernier, placé sous le commandement de Rodolphe de Salis, grouperait en un faisceau compact les nombreux exilés grisons réfugiés sur les rives du lac de Zurich.(4)

Toutefois, un problème se posait, dont la solution préoccupait l'ambassadeur extraordinaire, tout autant, sinon davantage que le succès de ses levées. Supposé, en effet, qu'il réussît à jeter six mille hommes dans la haute vallée du Rhin, était-il en mesure de les y entretenir et d'assurer leur subsistance? S'il ne se fût agi que d'une question d'argent, les difficultés eussent été promptement aplanies, car, au terme des conventions intervenues à Paris, les alliés s'étaient engagés à mettre à la disposition de leurs représentants aux Ligues des sommes importantes. Mais la disette sévissait «en ce pays montueux, plus couvert de rochers, de cailloux, de bruières et de broussailles que non pas de terres labourables».(5) D'autre part, les marchés de la Franche-Comté et de l'Alsace demeuraient fermés aux Confédérés.(6) Et cependant l'activité déployée par Du Mesnil, encore qu'elle dût se démentir dans la suite,(7) parvint à triompher de tous les obstacles.(8) Le gendre de Miron s'approvisionna

(1) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 27 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 310; *au roi.* 3 août 1624. *Ibid.* 334; *à Herbaut.* Soleure, 26 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 152. — *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye. 3 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* fº 79. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 8 agosto e 30 ottobre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Haraucourt à Cœuvres.* 30 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 8.

(2) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 12 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 124.

(3) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 27 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 77.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 27 settembre e 4 ottobre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 3 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 96; *à Herbaut.* Soleure, 30 septembre 1624. *Ibid.* 90. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* Novembre 1625. loc. cit. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — Ulysses von Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 176. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 478.

(5) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 51.

(6) *Ibid.*

(7) *Cœuvres à Herbaut.* Coire, 19 et 24 novembre 1624; Tirano, 11 janvier 1625. Aff. Etr. Grisons. III. 74, 85; IV. 4.

(8) *Herbaut à Du Mesnil.* Saint-Germain-en-Laye, 24 septembre et 29 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* fos 154. 222.

de céréales en Piémont, en Lyonnais, (1) à Genève, (2) à Neuchâtel, (3) en Argovie. (4) Il passa des contrats avec les autorités et quelques particuliers de Berne et de Zurich, (5) « au double du juste prix » (6) il est vrai, et, faisant sien un projet conçu dès longtemps par les exilés grisons, installa dans cette dernière ville, ainsi qu'à Bergame, des magasins de vivres assez considérables pour qu'ils subvinssent durant plusieurs mois aux besoins de l'armée dont il assumait l'intendance. (7)

Aux premiers jours d'octobre, Salis annonçait à Cœuvres qu'il était prêt à entrer en campagne. Ses hommes, disséminés sur les rives de la Limmat, n'attendaient que le signal de se réunir et de se diriger vers Mayenfeld, sous la conduite de Du Landé, que les relevés topographiques opérés par lui dans le voisinage du Luziensteig désignaient tout naturellement pour l'emploi de chef de l'avant-garde. (8)

Par malheur, les choses semblaient beaucoup moins avancées en Rhétie. Entre Schauenstein, vieux capitaine, dont l'influence était à peu près nulle auprès de ses compatriotes protestants, Brugger, officier brutal, sans expérience, et son lieutenant-colonel, le secrétaire-interprète Molina, lequel cherchait à le supplanter, des rivalités s'étaient fait jour, avivées par les divergences de vues qui, sur bien des points, séparaient les Grisons demeurés dans leurs foyers de leurs frères exilés en Helvétie. (9)

Déjà même, trompés par les apparences, le roi et ses ministres dans ce dernier pays étaient arrivés à admettre la possibilité d'une trahison de la part de ceux auxquels était confiée la délicate mission de préparer le soulèvement des Trois Ligues. (10) A la vérité, Schauenstein et ses compagnons réussirent,

(1) *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 30 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 90. — *Le roi à Alincourt.* Saint-Germain-en-Laye, 9 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 216v°. — *Valaresso al Senato.* Teglio, 14 dicembre 1624. Frari. Valtellina. I.

(2) *Du Mesnil à Herbaut.* Genève, 22 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 144. — *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 22 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 104. — *Promesse donnée par Messrs de Genève d'autoriser la sortie d'une certaine quantité de céréales pour l'entretien de l'armée en Valteline.* 11 janvier 1625. Aff. Etr. Genève. II. 203.

(3) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 44. — *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 9 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 215. — *Séance du Conseil d'Etat de Neuchâtel, du 18 octobre 1624.* Arch. Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat n° VII. 66v°.

(4) *Du Mesnil à Herbaut.* Aarau, 31 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 173.

(5) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 51. — *Cœuvres à Zurich.* Coire, 19 novembre 1624. St-Arch. Zürich. (Graubünden *II* 171. 2. 36.) — *Le roi à Berne.* Paris, 1er décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 279.

(6) *Cœuvres au roi.* Sondrio, 22 décembre 1624. Aff. Etr. Turin. IV. 429 et Grisons. III 101. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 28 décembre 1624 et 11 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVII. 387; XVIII. 37.

(7) V. Siri. op. cit. V. 658.

(8) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 21 septembre et 3 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 58, 96.

(9) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 20 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 283. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 5 octobre 1624. *Ibid.* XVII. 106. — *Scappi à Cœuvres.* Lucerne, 22 novembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 89. — *Herbaut à Molina.* Paris, 31 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 375. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* Novembre 1625. loc. cit. — Anhorn. op. cit. 491.

(10) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 5 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 114. — *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 22 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 217. — *Herbaut à Schauenstein et Brugger.* 26 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 274.

sans trop de peine, à se laver d'un soupçon que la difficulté de concilier les intérêts opposés qui se heurtaient au sein de leur malheureuse patrie avait seule pu faire naître. Mais la terreur des armes de l'Autriche continuait à régner à tel point dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn que les châtiments les plus sévères venaient d'être édictés à l'égard de quiconque tenterait d'y recruter des soldats pour le service étranger. (1) Dans ces conjonctures, étant donné l'insuffisance des secrétaires-interprètes et le peu d'écho que rencontraient leurs ouvertures, (2) les ambassadeurs royaux agitèrent s'il ne serait pas opportun que l'un d'eux se rendît à Coire, sous un prétexte quelconque, afin de protester en personne contre les trop fréquentes atteintes portées par les commissaires de l'archiduc à l'alliance de France. (3) Tout bien pesé, ils se bornèrent à y dépêcher le secrétaire de Miron, Bénigne **Bernard,** avec l'ordre de solliciter des deux Ligues et de la seigneurie de Mayenfeld une levée de deux mille hommes « pour la défense de Bâle et la délivrance de la Valteline ». Cette requête, présentée le 12 septembre devant le « Bundstag », fut prise *ad referendum.* (4) Elle n'en souleva pas moins la colère du souverain d'Innsbruck, lequel, non content de demander au roi Très-Chrétien qu'il retirât ses agents de Rhétie, (5) fit sommer ses voisins de lui déclarer sur l'heure si le bruit qui courait d'un prochain soulèvement des Droitures était fondé et s'ils entendaient observer à l'avenir le traité de Lindau et lui livrer ceux d'entre leurs compatriotes suspects de fomenter la rébellion de ses sujets. (6)

C'était, à coup sûr, l'expulsion de Schauenstein et de Brugger ou, peut-être même, leur tête qu'exigeait l'irascible archiduc. (7) Il n'obtint ni l'une ni l'autre. Toutefois, les Grisons, terrorisés par ses menaces, évitèrent de donner à Bernard la réponse catégorique dont celui-ci les priait et se retranchèrent sur leur désir de connaître au préalable les intentions des Suisses. (8) Ce fut pourtant à une assez faible majorité que leurs communes se décidèrent, dans la première quinzaine d'octobre, à repousser la demande de levée fran-

---

(1) *Deffenses des magistrats des Grisons de faire des levées de gens de guerre sans leur permission.* Coire, 1/11 septembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 55. — *Carazza al Senato.* Zurigo, 20 settembre 1624. loc. cit. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 5 octobre 1624. loc. cit.

(2) *Schauenstein et Brugger à Cœuvres et Miron.* Ragatz, 30 septembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 67.

(3) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 21 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 88.

(4) *Molina à Herbaut.* Coire, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 62. — *Carazza al Senato.* Zurigo, 20 settembre. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 21 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 88. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 475.

(5) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 476.

(6) *Bernard à Cœuvres et Miron.* Coire, 13 septembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 63. — *Carazza al Senato.* Zurigo. 20 settembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(7) *Schauenstein et Brugger à Cœuvres et Miron.* Coire, 16 octobre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 68; *à Herbaut.* même date. Aff. Etr. Suisse. XVII. 134.

(8) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 21 septembre 1624. loc. cit. — *Carazza à Cœuvres.* Zurich, septembre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII. 100. — *Le Conseil de Mayenfeld à Cœuvres et Miron.* 17 septembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 64. — *Schauenstein et Brugger aux mêmes.* Ragatz, 30 septembre 1624. *Ibid.* 67. — *Lettre du Sr Schmid, capitaine au régiment de Schauenstein.* Coire, 18 septembre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII. 77.

çaise et à insister auprès de la diète helvétique afin qu'elle décrétât la clôture des défilés que les troupes royales devaient nécessairement traverser avant d'atteindre la frontière des Trois Ligues. (1)

Il était de peu de conséquence, d'ailleurs, que ces dernières acceptassent ou refusassent d'accéder aux propositions de Cœuvres et de Miron. Toutes les mesures étaient prises à Soleure pour remplacer les deux mille Grisons défaillants par des contingents de Glaris et d'Appenzell et porter de mille à quinze cents hommes la force numérique du régiment de Salis. (2) Ce qui ressortait, en revanche, avec netteté de la mission accomplie sur les rives de la Plessur par le secrétaire de Miron, c'est qu'elle n'avait point été inutile. N'eût-il servi qu'à faire constater combien le parti de la résistance à l'Autriche avait recruté d'adhérents, depuis six mois, dans le Prættigau, l'Oberland et les Engadines, le bref séjour de Bernard à Coire était encourageant, puisqu'il laissait prévoir le soulèvement unanime des communes rhétiennes à l'heure où le tambour des alliés battrait aux confins de Ragatz et de Mayenfeld. (3)

Ordre transmis à Du Landé et à Rodolphe de Salis de marcher vers la frontière grisonne. — Succès complet de cette entreprise. — Occupation du Luziensteig, du Pont-du-Rhin et des positions environnantes par des forces à la solde de la Ligue. — Entrée en Suisse du régiment de Vaubecourt. — Engagements souscrits par les ambassadeurs français à l'égard des autorités des cités évangéliques. — Cœuvres et Miron demandent aux cantons catholiques l'ouverture de leurs passages aux troupes acheminées de Bresse vers la Rhétie. — Vains efforts du nonce et de l'envoyé milanais pour inciter les « Waldstætten » à la résistance. — Les Lucernois et leurs coreligionnaires d'Helvétie renoncent à la lutte. — Décision arrêtée par eux de dépêcher des députés simultanément à Saint-Germain-en-Laye et à Milan.

IX. Au cours des vicissitudes qui, depuis quatre ans, assaillaient la malheureuse Rhétie, la valeur stratégique du Luziensteig s'était imposée à l'attention des amis, comme à celle des adversaires des Trois Ligues. L'inutile insistance déployée par l'archiduc Léopold en vue d'obtenir des cantons l'autorisation de le fortifier, l'obstination significative de ces derniers à rejeter toutes les propositions du gouvernement d'Innsbruck à ce sujet disaient assez

(1) *Schauenstein et Brugger à Cœuvres et Miron.* Coire, 16 octobre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 68. — *Cœuvres et Miron à Herbaut.* Soleure, 26 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 152. — Eidg. Absch. V² 402 *g*.

(2) *Schauenstein et Brugger à Cœuvres et Miron.* Ragatz, 30 septembre 1624. loc. cit. — *Cœuvres et Miron au roi et à Herbaut.* Soleure, 12 et 26 octobre 1624. loc. cit.

(3) *Molina à Cœuvres et Miron.* Mayenfeld, 30 septembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 83.

les avantages exceptionnels qu'eût procuré au premier occupant la possession d'un point d'où il était si aisé de battre et, au besoin, de couper la seule route, vraiment praticable à une armée, qui existât entre Coire et Zurich.

Aux termes du projet de soulèvement élaboré à Soleure, au printemps, entre Miron, Du Mesnil et les principaux exilés grisons, projet auquel le roi avait accordé dès lors son entière approbation, la surprise du « Steig » par des troupes à la solde des alliés devait être le signal de l'ouverture des hostilités dans la haute vallée du Rhin. (1) En conséquence, le 24 octobre, au moment de quitter Bade pour regagner Soleure, Cœuvres fit avertir Du Landé et Rodolphe de Salis qu'ils eussent à se diriger vivement vers Mayenfeld et à s'emparer des positions commandant l'accès de ce pays du côté de la Suisse. (2)

L'événement justifia, au delà de toutes prévisions, la confiance que les ambassadeurs royaux avaient mise dans l'esprit d'initiative et les talents militaires du colonel grison. Dans la nuit du 26 au 27, des barques, sur lesquelles avaient pris place quelques compagnies de son régiment, atterrissaient en silence à Lachen, commune schwytzoise. Mais déjà l'alarme était donnée, et les habitants, réveillés en sursaut, s'apprêtaient à résister aux envahisseurs, dont ils ignoraient d'ailleurs les desseins. L'obstacle semblait sérieux. Le sang-froid des officiers de la petite troupe sauva la situation. S'avisant d'un stratagème, ils demandèrent à parlementer. Or, tandis qu'une partie d'entre eux s'abouchait avec l'autorité locale, les autres faisaient filer sans encombre leurs soldats vers Galgenen. Cette première difficulté heureusement surmontée, les hommes de Salis se saisissent des défilés de Wesen, complètent leurs armements sur terre glaronnaise, à Niederurnen, où le reste de leur régiment se trouvait concentré, mettent à profit l'obscurité, le dimanche au soir, pour gagner Wallenstadt, les uns à pied, les autres en bateaux, obtiennent le passage à Sargans en affirmant qu'une armée française les suit et, arrivés en vue du Steig le lundi 29 octobre, à 9 heures et demie du matin, l'occupent sans coup férir. (3) Bientôt rejoints par ceux de leurs chefs demeurés prisonniers à Lachen et que Du Landé avait fait délivrer au bout de peu de temps, en les avouant siens, ils s'emparent de la ville et du château de Mayenfeld, de Flæsch, du Pont-du-Rhin, de Malans et des gorges donnant accès dans le

(1) *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 27 avril 1624. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 76. — *Scrittura di alcuni Grisoni consegnata al Sor Du Mesnil de' modi che vengono stimati oportuni per metter in libertà il loro paese* (nel disp. dell'abbate Scaglia al duca di Savoia. 31 maggio 1624; impr. Martinelli. La campagna del Marchese di Cœuvres [1624—1627] [Civittà di Castello. 1898] p. 99).

(2) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 26 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 148. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1624. *Ibid.* 184. — *Mémoire de ce qui s'est passé aux Grisons et Valteline en l'armée du roy conduicte par Mr le marquis de Cœuvres, ès années 1624 et 1625.* 5 octobre 1625. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCC. 231. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 178.

(3) *Du Landé à Cœuvres.* Niederurnen, 27 octobre; Le Steig, 28 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 160, 166. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 30 ottobre 1624. loc. cit. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1624. loc. cit. — *Mémoire de ce qui s'est passé aux Grisons et Valteline, etc.* 5 octobre 1625. loc. cit. — U. v. Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten (éd. Mohr). 177.

Prættigau, que les officiers de l'archiduc n'abandonnèrent pas sans avoir fait « tirer quelques mousquetades par serymonie ». [1] Grâce à la célérité de leur marche, la résistance de l'ennemi avait été nulle. Aussi bien des ouvrages en terre, hâtivement édifiés par les soins de l'ingénieur français qui les accompagnait, allaient les garantir d'une surprise du côté du Montafun et leur permettre d'attendre, en pleine sécurité, le gros de l'armée dont ils constituaient l'avant-garde. [2]

Tandis que ces événements s'accomplissaient à la frontière orientale des Ligues de Suisse, Cœuvres n'était pas demeuré inactif. Rentré à Soleure, le 25 octobre, autant peut-être pour surveiller et favoriser le passage imminent des troupes françaises [3] que pour donner le change aux cantons catholiques sur ses véritables intentions, il avait eu la joie d'apprendre que les douze cents hommes dont se composait le régiment de Vaubecourt venaient de pénétrer dans le pays de Vaud, où les avaient précédés quatre cents cavaliers marchant *alla sfilata* et « logeant dans les hostelleryes ». [4]

Cette fois, du moins, aussi bien pour la France que pour les Confédérés, la question de l'ouverture des routes helvétiques aux forces envoyées de Bresse en Rhétie se posait de telle façon qu'il n'était plus possible de l'éluder. En réalité, l'assentiment des Etats de la confession réformée et celui des dizains de la vallée du Rhône aux plans des alliés semblait acquis. A la diète de Bade, Berne n'avait-elle pas fait déclarer qu'elle se tenait pour obligée, en vertu du traité renouvelé en 1602 avec la Couronne Très-Chrétienne, d'accorder à celle-ci levées et passages à première réquisition? Cependant la concession de ces derniers n'avait pas été spontanée. Avant de s'engager dans une voie qu'ils savaient n'être pas exempte de périls, Suisses protestants et Valaisans catholiques avaient exigé de Louis XIII la promesse écrite que ce prince les appuierait de ses armes, pour peu que l'empressement qu'ils mettaient à se rendre à ses désirs dût les exposer aux représailles de leurs voisins des «Waldstætten», du Tyrol ou de la Lombardie. [5] Au nom de leur maître, Cœuvres et Miron souscrivirent à cette requête. [6] Il fut même convenu que le Louvre supporterait une part des frais occasionnés par la constitution de

---

(1) *Du Landé à Cœuvres.* Le Steig, 28 octobre 1624. loc. cit. — *Malo à Herbaut.* Soleure, 31 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 171. — *Cœuvres à Herbaut.* Soleure, 1er novembre 1624. *Ibid.* 190.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 e 30 ottobre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Valaresso al Senato.* Zurigo, 5 novembre 1624. Frari. Valtellina. I. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624–1631. loc. cit. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* Novembre 1625. loc. cit. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 479.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 settembre 1624. loc. cit.

(4) *Cœuvres et Miron au roi et à Herbaut.* Soleure. 13, 27 et 30 septembre; Bade, 17 octobre; Soleure, 1er novembre 1624. loc. cit. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — Siri. op. cit. V. 659.

(5) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1624. loc. cit. — *Herbaut à Miron.* Paris, 26 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 271.

(6) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 22 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 217. — *Cœuvres et Miron à Zurich.* Aarau, 24 octobre; Soleure, 30 octobre 1624. St-Arch. Zürich (Graub. *II* 171. 2. 25. 31.).

la ligue défensive que les cités évangéliques agitaient de conclure entre elles et dont le projet revint à mainte reprise sur le tapis durant les mois qui suivirent. (1)

Une dernière difficulté demeurait, il est vrai, à résoudre. Berne et Zurich n'entendaient point que la petite armée de Sa Majesté établît ses quartiers sur leurs terres, au cas où les cantons forestiers lui interdiraient l'accès de ceux d'entre les bailliages communs où leur influence était prédominante. (2) Les Conseils de ces deux Etats sommèrent donc, en quelque sorte, les ambassadeurs français d'avoir à communiquer aux députés du Corps helvétique le texte de la missive royale, en date du 12 septembre, dans laquelle celui-ci était requis d'accorder à son allié de Paris, outre une levée de trois mille fantassins, l'autorisation d'acheminer vers les Grisons, par la voie de la Suisse, quelques centaines d'hommes de guerre venant de la Bresse. (3)

Contraints de s'exécuter, Cœuvres et Miron le firent sans délai. Le 27 octobre, ils adressèrent au « Vorort » la demande qu'ils n'avaient pas jugé opportun de présenter à Bade. (4) Le lendemain déjà, l'un des lieutenants du marquis, le Sr de Haraucourt sollicitait audience du gouvernement zuricois et obtenait de celui-ci une réponse de tout point favorable. (5) Il n'en fut pas autrement à Berne et à Glaris, ce qui provoqua presque aussitôt de violentes récriminations de la part de Lucerne et de Schwytz. (6) Les députés des cantons forestiers et de Zoug se trouvaient, en effet, réunis en une diète à Weggis (28 et 29 octobre). Ce fut dans cette localité que les atteignit la nouvelle de la démarche enfin tentée auprès de leurs supérieurs par les envoyés du roi Très-Chrétien, à l'heure même où le bruit de l'échauffourée de Lachen commençait à se répandre. (7) De prime abord, l'idée de résistance prévalut. (8) A la suggestion de Schwytz, il fut décidé que l'on invoquerait l'appui de

(1) *Zurich à Cœuvres et Miron.* 18/28 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 164. — *Le roi à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 26 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 267. *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 31 décembre 1624. *Ibid.* f° 369. — *Cœuvres à Zurich.* Ponte, 16 décembre; Sondrio, 26 décembre 1624. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H* 171. 2. 43, 45.) — *Valaresso al Senato.* Trahona, 10 marzo 1625. Frari. Valtellina. III. — Eidg. Absch. V² 411, 414 *a*, 416, 425.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 ottobre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(3) *Zurich à Cœuvres et Miron.* 18/28 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 164. — *Autorisation de passage pour les troupes de Sa Majesté acheminées vers les Grisons.* Neuchâtel, 18 octobre 1624. Arch. Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. 1624 -1626. f° 66v°.

(4) *Cœuvres et Miron à Fribourg.* Soleure, 27 octobre 1624. Arch. Fribourg (France); *aux XIII cantons.* même date. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H* 171. 2. 27.) — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 184. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624 1631. loc. cit. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 479.

(5) *Proposition du Sr de Haraucourt devant le Sénat de Zurich.* 18/28 octobre 1624. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H* 171. 2. 19.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 ottobre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 184.

(6) *Bern an Zürich.* 18/28. Oktober 1624. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H* 171. 2. 29.) — *Glarus an Zürich.* 20/30. Oktober 1624. *Ibid.* (171. 2. 22.) — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline, etc.* — *Luzern an Zürich.* 27. Oktober 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 158.

(7) Eidg. Absch. V² 405. — *Cœuvres et Miron à Fribourg.* Soleure, 27 octobre 1624. Arch. Fribourg. (France.)

(8) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 184.

toutes les puissances catholiques, sans en excepter la Savoie, dont l'entente avec le Louvre ne faisait cependant doute pour personne, (1) que l'on armerait les populations des bailliages, (2) et que l'on prierait Berne, Zurich et les dizains du Valais de suspendre le départ de leurs troupes pour la Rhétie. (3)

Ces résolutions successives impliquaient assurément le rejet pur et simple de la demande française, mais non point la volonté ferme de repousser la force par la force. (4) Ce dernier et redoutable problème fut posé devant la diète tenue à Lucerne, du 4 au 6 novembre, en la présence du secrétaire-interprète Wallier, chargé des pouvoirs des ambassadeurs royaux. (5) Que l'Escurial et le Saint-Siège eussent intérêt à fomenter la guerre civile au sein des Ligues, la chose semblait certaine. (6) N'était-ce pas, pour eux, le moyen le plus sûr d'empêcher la réalisation des plans des alliés? Tous les arguments propres à conforter les «Waldstætten» dans leurs projets belliqueux furent développés par le nonce au cours de cette «journée» décisive. Remémorant à ses auditeurs les conséquences funestes de la faiblesse dont ils avaient fait preuve en août 1620, lorsqu'ils s'étaient refusés à défendre leurs passages contre les Zuricois et les Bernois qui se portaient à l'aide des Grisons, il leur représenta l'imminence d'une réaction protestante dont ils seraient les premières victimes. (7) Mais le désir éprouvé par les Suisses catholiques de maintenir le renom qu'ils s'étaient acquis de zélés défenseurs de l'Eglise n'étouffait pas chez eux la voix de la prudence. Or, de multiples dangers les entouraient. Déjà les têtes de colonnes françaises atteignaient Zurich. (8) L'adhésion des cantons évangéliques aux desseins du Louvre n'était donc plus niable. (9) D'autre part, les autorités de Soleure et de Fribourg faiblissaient et consentaient tacitement à accorder ce qu'il n'était plus en leur pouvoir d'interdire. (10) Enfin Cœuvres lui-même, intervenant à propos, cherchait à excuser l'étrangeté de son procédé, en donnant à entendre que mieux valait

---

(1) **Eidg. Absch.** V² 405.

(2) **Eidg. Absch.** V² 409 *c*.

(3) *Les V cantons catholiques à Zurich et Berne.* 29 octobre 1624. St-Arch. Zürich. (Graub. *II* 171. 2. 30.)

(4) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 184.

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 2 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 194. — Eidg. Absch. V² 409 *b*.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 ottobre 1624. loc. cit. — *L'archiduc Léopold aux VII cantons catholiques.* Brisach, 3 novembre 1624. Frari. Valtellina. I.

(7) *Cœuvres à Herbaut.* Zurich, 7 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 216. — Eidg. Absch. V² 408 *a*, 417.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 novembre 1624. loc. cit. — Bloesch. Chronik von Biel. p. 69 (20 octobre 1624).

(9) *Wallier à Cœuvres.* Lucerne, 6 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 209. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1624. loc. cit. — *Séance du Conseil d'Etat de Neuchâtel du 18 octobre 1624.* Arch. Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. nº VII. 66vo. — Eidg. Absch. V² 405, 408, 409.

(10) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 184. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 2 novembre 1624. *Ibid.* 194.

peut-être, pour les cantons forestiers, se laisser prendre leurs passages que d'encourir l'excommunication papale en les ouvrant de bonne grâce. (1)

Obligés de céder, les « Espagnolisez » de la Suisse primitive tentèrent du moins de réserver l'avenir. Ils s'obstinèrent, dès lors, à ne prendre aucun engagement écrit et déclarèrent que la tolérance dont ils consentaient à user en cette conjoncture ne s'étendait point aux troupes que le roi pourrait être amené à acheminer dans la suite vers les Trois Ligues. (2) Leur décision d'envoyer des députés, tant à Saint-Germain-en-Laye, pour se plaindre de la violence dont ils étaient victimes, qu'à Milan et à Innsbruck, afin d'y plaider les circonstances atténuantes, n'affaiblissait en rien l'effet moral produit par leur capitulation. (3) Dix mille écus, opportunément distribués, avaient procuré ce résultat qu'il semblait, à première vue, malaisé d'atteindre sans consentir au sacrifice du décuple. Désormais la route de Coire était libre. Aucun obstacle ne s'opposait plus à l'entrée immédiate du marquis de Cœuvres et de sa petite armée dans les Ligues Grises.

---

(1) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1624. loc. cit. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 409 *b*. - V. Siri. op. cit. V. 661.

(2) *Les cantons catholiques à Miron.* Lucerne, 5 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 197. — *Miron au roi et à Herbaut.* Soleure, 9 novembre 1624. *Ibid.* 225, 229. — Eidg. Absch. V² 409 *b*.

(3) *Wallier à Cœuvres.* Lucerne, 6 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 209. - *Lettre écrite de Lucerne à Miron.* 6 novembre 1624. *Ibid.* 211. - *Valaresso al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1624. Frari. Valtellina. I. — *Response faite par le roi à la proposition des députés des sept cantons catholiques.* 15 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 337. — Eidg. Absch. V² 409 *c*, 420 zu *d*.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES
ET EXTRAORDINAIRES
EN SUISSE
ET AUX GRISONS.
1624—1625



I. ROBERT MIRON

Ambassadeur ordinaire en Suisse.

Novembre 1624—Décembre 1625.

II. FRANÇOIS-ANNIBAL D'ESTRÉES, MARQUIS DE CŒUVRES

Ambassadeur extraordinaire aux Ligues Grises

et

Lieutenant-général de l'armée de la Ligue d'Avignon.

Novembre 1624—Décembre 1625.

I. *Rappels de créance:* Paris, 1er décembre (à Berne); (1)
Paris, 20 et 22 décembre 1624 (aux cantons catholiques); (2)
Paris, 21 janvier (aux cantons protestants); (3)
Paris, 11 février (aux cantons catholiques); (4)
Paris, 17 février (aux cantons catholiques); (5)
Paris, 9 mai (à Glaris); (6)
Fontainebleau, 29 juin (aux cantons catholiques); (7)
Fontainebleau, 12 août; (8) 9 septembre 1625. (9)

II. *Rappels de créance:* Paris, 1er décembre 1624 (*) (à Berne); (10)
Paris, 21 janvier (*) (aux cantons protestants); (11)
Paris, 11 février (*) (aux cantons catholiques); (12)
Paris, 9 mai (*) (à Glaris); (13)
Fontainebleau, 12 août 1625 (*) (aux cantons). (14)

---

(1) Arch. Nat. *KK 1360* f° 279. cop.
(2) Aff. Etr. Suisse. XVII. 360; Arch. Nat. *KK 1360* f° 361. cop.
(3) Arch. Nat. *KK 1361* f° 91. cop.
(4) Arch. Nat. *KK 1361* f° 158. cop.
(5) Arch. Fribourg. (France.) cop.
(6) Arch. Nat. *KK 1361* f° 354. cop.
(7) Arch. Nat. *KK 1361* f° 423.
(8) Aff. Etr. Suisse. XIX. f° 49. cop.
(9) Arch. Nat. *KK 1362* f° 238. cop.
(10) Arch. Nat. *KK 1360* f° 279. cop.
(11) Arch. Nat. *KK 1361* f° 90. cop.
(12) Arch. Nat. *KK 1361* f° 158. cop.
(13) Arch. Nat. *KK 1361* f° 354. cop.
(14) Aff. Etr. Suisse. XIX. f° 49. cop.
(*) Communs à Cœuvres et à Miron.

Des originaux de ces missives se trouvent en Suisse dans la plupart des archives cantonales.

Pénible impression produite en Europe par les divisions du Corps helvétique. — Les adversaires de ce dernier cherchent à en tirer parti. — Arrivée de Cœuvres à Zurich. — Premier échange de vues avec les commissaires vénitien et piémontais qui lui sont adjoints. — Suivi d'une partie de ses troupes, le marquis franchit la frontière grisonne. — Déceptions qui l'attendent à Mayenfeld. — Vaubecourt relève les habitants du Prættigau de leur serment d'allégeance envers l'archiduc. — La situation du général de la Ligue se fortifie d'heure en heure. — Son attitude énergique en impose au contingent valaisan sur le point de rebrousser vers la vallée du Rhône. — Mission accomplie parmi les dizains par le secrétaire-interprète Wallier. — Son succès. — Accueil enthousiaste fait à Coire aux soldats de Cœuvres. — Bundstag du 25 novembre. — Résolutions qui y sont arrêtées.

Premières difficultés sérieuses rencontrées par le chef des forces alliées. — Parti auquel il se résout. — Sa marche vers le sud. — Après maintes hésitations, il se décide à descendre en Valteline par la voie de Brusio et de Poschiavo. — Les troupes archiducales évacuent le fort de Santa-Maria. — Cœuvres reçoit à Poschiavo la soumission des habitants de Bormio. — Vaubecourt l'engage à hiverner en Engadine. — Cette opinion est combattue par le colonel de Salis et le commissaire vénitien Valaresso. — Ces derniers réussissent à amener à leurs vues le marquis, stimulé par la crainte de se voir préférer le duc de Longueville dans le commandement de l'armée de la Ligue. — Prise inespérée du fort de Plattamala. — Bagni capitule dans Tirano.

I. Depuis quatre ans qu'elle se prolongeait au seul avantage de l'Espagne, l'affaire de la Valteline avait procuré à l'Europe mainte surprise. Elle lui en réservait d'autres encore. Déconcertant en soi, puisque aussi bien il n'eût pas été malaisé aux ambassadeurs du roi de recruter parmi les cantons des gens de guerre en nombre suffisant pour assurer le succès des opérations militaires projetées, l'envoi de troupes françaises en Rhétie se justifiait à la rigueur par la nécessité de renforcer les contingents catholiques de l'armée de la Ligue et par le désir de donner aux alliés italiens de Sa Majesté une garantie supplémentaire de la sincérité de ses intentions. En revanche, aucune explication ne parvenait à pallier la gravité de l'acte qui allait permettre au marquis de Cœuvres de frayer aux quelques milliers d'hommes placés sous ses ordres un chemin vers la frontière grisonne. La désinvolture avec laquelle ce soldat diplomate venait d'imposer ses volontés aux populations maîtresses des passages de la Suisse centrale semblait être la pierre de touche de la

considération très minime dont les Confédérés jouissaient, en 1624, auprès des gouvernements des Etats qui les entouraient.

Successivement en butte aux procédés vexatoires et hautains des autorités lombardes ou tyroliennes dans la question du Val Mesocco et dans celles d'Huningue et du Luziensteig, puis aux menaces des chefs de la Ligue catholique allemande, dont l'armée campait aux portes de Bâle, le Corps helvétique, ou du moins la majorité de ses membres, éprouvait la suprême humiliation de se voir arracher par la violence un consentement qu'il avait eu le tort de marchander à son grand allié de l'Est. Les exploits des guerres de Bourgogne et de Souabe, du siège de Dijon et de la retraite de Meaux n'étaient plus qu'un lointain souvenir. De jour en jour davantage, à l'école des régiments suisses, l'infanterie française, allemande et espagnole gagnait en solidité, en cohésion et en discipline. Les méthodes de combat qui, durant un siècle, avaient assuré la supériorité des troupes des cantons sur celles de tous leurs voisins, s'étaient peu à peu transformées. Unis entre eux, comme l'avaient été leurs ancêtres dans les premières années du XVIe siècle, les Confédérés eussent reconquis sans peine l'influence que leur avait fait perdre la continuité de leurs discordes. Par malheur, plus les événements se précipitaient dans la région des Alpes rhétiennes, plus aussi se creusait le fossé qui séparait les adeptes des deux confessions rivales.

Cependant la nouvelle du coup de main réussi par Du Landé et Salis sur le Luziensteig et le Pont-du-Rhin était parvenue, le 31 octobre, à Soleure, où Cœuvres l'attendait avec anxiété. (1) Montant incontinent à cheval, l'ambassadeur extraordinaire se dirigea vers Zurich, afin d'y « recueillir » les troupes françaises, bernoises et valaisannes qui, de toutes parts, s'y acheminaient. (2) Escorté d'une trentaine d'officiers, il fit son entrée dans cette ville, le 3 novembre. (3) La réception enthousiaste dont il fut l'objet eut un caractère de spontanéité très particulier. L'allégresse était générale sur les rives de la Limmat. (4) L'opinion ne s'y accréditait-elle pas, chaque jour avec plus de force, que désormais le roi Très-Chrétien était engagé d'honneur à procurer coûte que coûte la restitution de la vallée de l'Adda aux Ligues Grises et qu'il était prêt à hasarder la sécurité de ses Etats plutôt que de faiblir dans l'exécution d'une si glorieuse entreprise? (5)

Aux termes d'un arrangement intervenu entre le Louvre, la cour de Turin et le gouvernement vénitien, l'armée de Valteline était placée sous les ordres d'un chef français. Néanmoins, deux commissaires, dont l'un vénitien et l'autre

(1) *Malo à Herbaut.* Soleure, 31 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 171. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 1er novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 182.

(2) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 184.

(3) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 5 novembre 1624. Frari. Valtellina. I. — *Cœuvres au roi.* Zurich, 7 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 218. — *Cœuvres à Béthune.* Zurich, 7 novembre 1624. Bibl. Nat. f fr. *3696* f° 22.

(4) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 5 novembre 1624. Frari. Valtellina. I.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 ottobre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

piémontais, avaient mission de se tenir aux côtés du général, de l'assister de leurs conseils et de lui servir d'intermédiaires dans ses rapports avec leurs maîtres respectifs. Déjà le Sr de Beausses, plénipotentiaire de Charles-Emmanuel, avait suivi Cœuvres dans son voyage de Soleure à Zurich, où le représentant de la Sérénissime République,(1) Alvise Valaresso, ancien ambassadeur en Angleterre, était arrivé depuis quarante-huit heures.(2) Or, ce dernier n'apportait guère à ses collègues qu'un appui moral. Ses instructions ne lui étaient point encore parvenues et, quant aux dix mille écus dont Cavazza et lui pouvaient disposer, ils suffisaient à peine à couvrir pendant quinze jours la dépense à laquelle le Sénat avait promis de subvenir dès l'entrée en campagne des forces de la Ligue.(3) De ce fait, des paroles amères furent échangées entre le marquis et le diplomate vénitien,(4) ce qui ne les empêcha point d'ailleurs de présider, de compagnie, à la montre du régiment zuricois.(5)

Dans l'intervalle, le Sr de Haraucourt, en faveur duquel les ambassadeurs royaux étaient à la veille d'obtenir l'expédition d'un brevet de maréchal de camp,(6) avait précipité sa marche vers Mayenfeld, afin de hâter le soulèvement des Droitures.(7) Cœuvres se résolut à l'y rejoindre sans plus attendre la réponse de la diète de Lucerne à la demande de concession des passages. Parti de Zurich, le 8 novembre,(8) à la tête d'une partie du régiment de Vaubecourt et de quelque cavalerie, il atteignit, le 10 au soir, la frontière grisonne qu'il franchit aussitôt.(9) Dans sa suite avaient pris place, outre le Sr de Beausses, Du Mesnil et Mesmin, secrétaire-général de l'armée, le jeune margrave de Bade, autorisé à servir en qualité de volontaire dans les troupes du roi.(10)

Au moment de quitter les rives de la Limmat, le marquis avait éprouvé une première déception, lorsqu'il s'était aperçu que Valaresso ne se trouvait pas en mesure de lui prêter le concours financier sur lequel il comptait.

(1) *contra:* C. v. Mohr. Geschichte von Currätien. II. 830.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 novembre 1624. loc. cit. — *Cœuvres à Herbaut.* Zurich, 7 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 216. — *A relation of such things as happened in Valtellina, etc.* Public Record Off. London. Foreign. Switzerland. Misc. Papers 1617 to 1629. n° 2.

(3) *Cœuvres à Herbaut.* Zurich, 7 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 216.

(4) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 5 novembre 1624. Frari. Valtellina. I. — *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(5) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 6 novembre 1624. Frari. Valtellina. I. — *Malo à Herbaut.* Zurich, 7 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 222.

(6) *Haraucourt à Herbaut.* Coire, 19 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 75. — *Herbaut à Haraucourt.* Paris, 10 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 351.

(7) *Mémoires sur les affaires des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

(8) Et non le *13. Contra: Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Cœuvres au roi.* Zurich, 7 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 218.

(9) *Cœuvres à Herbaut.* Mayenfeld, 12 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 232. — *Cœuvres à Béthune.* Coire, 25 novembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 54. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 483.

(10) *Cœuvres à Herbaut.* Coire, 19 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 74. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — *Valaresso al Senato.* Madona di Tirano, 12 décembre 1624. Frari. Valtellina. I. — «Mais le marquis de Bade estant en ceste armée est party depuis deux jours retournant vers Mr son père à Genève.» *Cœuvres à Herbaut.* Tirano, 24 janvier 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 14.

Arrivé qu'il fut à Mayenfeld, il en subit une seconde, à laquelle il devait être tout aussi sensible. Dans leur hâte de le voir ouvrir une campagne dont dépendait le salut de leur patrie, les exilés grisons lui avaient déclaré à l'envi que la mise en état de défense du Luziensteig ne présentait pas de sérieuses difficultés. Or, cette assertion était quelque peu hasardée. Dans la réalité, il eût fallu beaucoup d'hommes et surtout beaucoup de labeur pour rendre cette position sinon inexpugnable, du moins capable de résister à un coup de main.(1) Mais le temps pressait. Cœuvres se contenta de prescrire que les ouvrages sommaires commencés sur les indications de Du Landé fussent achevés. En outre, comme il était indispensable que les approvisionnements réunis en Helvétie fussent conservés en lieu sûr, on se décida à faire édifier dans le voisinage immédiat du Pont-du-Rhin la grande redoute dont les vestiges sont encore visibles de nos jours.(2)

En vertu de l'instruction qui lui avait été remise en juin, le marquis, aussitôt le Steig conquis, devait publier un manifeste destiné à éclairer et à rassurer à la fois les Grisons sur ses desseins. Il n'eut garde de faillir à cette recommandation. Le 13 novembre, le secrétaire-interprète de Stavay-Mollondin, accompagné d'un trompette, se portait dans le Prættigau, afin de convier les populations de cette vallée à descendre au rendez-vous que le général français, désireux de les relever du serment d'allégeance prêté par elles à l'archiduc, leur assignait sur les rives de la Landquart. Soit par crainte de représailles du côté du Tyrol, soit pour toute autre raison, les communes des Droitures se montrèrent hésitantes. Seuls, les chefs acceptèrent l'invitation faite à l'ensemble de leurs administrés. Mais c'était une sorte de *landsgemeinde*, et non point une conférence banale dont Cœuvres entendait provoquer la réunion. Il revint à la charge et obtint gain de cause. Quelques heures plus tard, deux mille trois cents Prættigoviens, groupés autour de Vaubecourt, juraient entre ses mains d'observer à l'avenir l'alliance de France et, genoux en terre, rendaient grâces au Tout-Puissant de leur avoir suscité, dans la personne du roi Très-Chrétien, le sauveur qui les arrachait à la servitude autrichienne.(3)

Réduit, au début, à n'avoir à sa disposition que le régiment de Salis et la moitié environ de celui de Vaubecourt, le général voyait sa situation se fortifier à vue d'œil. Schauenstein et Brugger, débarrassés de la surveillance

(1) *Cœuvres à Herbaut.* Mayenfeld, 12 novembre 1624. loc. cit. — *Le roi à Cœuvres.* Paris, 2 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 275.

(2) *Cœuvres à Herbaut.* Mayenfeld, 12 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 232. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1621—1631. loc. cit. — Siri. Memorie recondite. V. 705.

(3) *Cœuvres aux autorités des Droitures.* Camp de Jenins, 12 novembre 1624. Bibl. Nat. Coll Brienne. CXVII. 238. — *Acte du serment faict par les habitans du Val de Partens, au nombre de 2300, en revocation de ceulx exigez de la Ligue des Droittures par l'archiduc Leopold d'Austriche.* 15 novembre 1624. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 236. — *Cœuvres au roi.* Coire, 19 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 73. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 23 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 267. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 485. — B. Anhorn. Graw-Pünter-Krieg. 492.

que les commissaires de l'archiduc avaient jusque-là fait peser sur eux, venaient enfin de s'acquitter de leur mission. (1) Déjà leurs recrues ralliaient le camp de Jenins, qu'atteignaient à cette même heure les enseignes de Zurich et de Berne, ainsi que quelques compagnies françaises, dont les officiers semblaient n'abandonner qu'à regret les riants quartiers de la Bresse pour les âpres solitudes de la Rhétie. (2)

Seuls les Valaisans manquaient encore à l'appel. Or, ce retard était inquiétant. (3) Les «Waldstætten», le nonce et l'ambassadeur d'Espagne n'avaient pas accepté leur défaite. Soutenus par l'espoir d'une revanche prochaine, ni les uns ni les autres ne songeaient à déserter la lutte. Cette revanche, la défection des troupes des dizains enrôlées sous les bannières royales pouvait la leur donner. En somme, il s'en était fallu de bien peu que leurs efforts combinés ne parvinssent à empêcher le départ pour la Rhétie de la levée accordée à Sa Majesté par les autorités de la vallée du Rhône. (4) Mais le dernier mot n'était pas dit. Arrivés à Zurich, le colonel Preux et ses capitaines, sensibles aux remontrances de leurs coreligionnaires des petits cantons, menaçaient de rebrousser. (5) Le général éprouva toutes les peines du monde à les détourner de ce dessein. Il ne réussit à endormir momentanément leurs scrupules de conscience qu'en obtenant des Conseils du «Vorort» la permission de faire célébrer une messe à laquelle lui et sa suite jugèrent opportun d'assister avec une certaine pompe. (6) Néanmoins, les désertions continuaient. (7) D'autre part, ceux d'entre les Valaisans qui avaient atteint la frontière grisonne hésitaient à la franchir. Las de ces atermoiements, Cœuvres fit acte d'énergie. Après s'être assuré de la personne du colonel, il accorda aux soldats un dernier délai de trois jours pour gagner Coire. L'efficacité de cette mise en demeure n'était pas douteuse. De fait, le régiment de Preux ne tarda pas à rejoindre en Rhétie ceux de Diesbach et de Schmid. (8) Mais, dans l'intervalle, les dizains s'étaient ravisés. A l'instigation du nonce, ils venaient d'interdire à leurs ressortissants de coopérer à une expédition en Valteline, pour peu que les cantons catholiques persistassent dans leur opposition aux plans du Louvre. (9) Or, quel que fût le point de vue sous lequel

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 9 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 229.

(2) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 6 novembre 1624. Frari. Valtellina. I. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 480. 483.

(3) *Cœuvres au roi.* Zurich, 7 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 218.

(4) *Miron au roi et à Herbaut.* Soleure, 9 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 225. 229.

(5) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 6 novembre 1624. Frari. Valtellina. I.

(6) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 6 novembre 1624. Frari. Valtellina. I. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 9 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 229. — Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. 1619—1629. p. 11.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 23 et 28 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 267, 281.

(8) *Cœuvres à Herbaut.* Coire, 24 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 85. — Anhorn. op. cit. 491, 492. — Sprecher von Bernegg. I. 483.

(9) *Les capitaines du régiment du Valais à Miron.* Berthoud, 8 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 224. — *Miron au roi.* Soleure, 16 novembre 1624. *Ibid.* 243. — *Herbaut à Miron.* 26 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 271.

on l'envisageât, ce changement de front ne laissait pas d'être désastreux.(1) On en comprit la gravité à Soleure, comme à Mayenfeld. Aussi la diète de Lucerne était à peine terminée, que le secrétaire-interprète Wallier recevait l'ordre de se rendre à Sion.(2) Ses démarches auprès des chefs et des conseils du pays devaient avoir les meilleurs résultats. En trois semaines, le terrain perdu par le parti français se trouva reconquis, et toutes les restrictions que Scappi avait fait apporter au service des contingents valaisans dans l'armée de la Ligue furent supprimées.(3) De ce côté-là, du moins, la victoire des alliés paraissait complète. Contre toute attente,(4) l'évêque s'était joint à l'autorité laïque pour recommander à la diète l'adoption de la requête de Wallier,(5) à laquelle les Jésuites eux-mêmes avaient acquiescé, encore que le roi refusât d'encourager leurs tentatives répétées en vue d'établir un collège de leur ordre à Brigue.(6)

Tout compte fait, Cœuvres disposait, vers le milieu de novembre, de sept mille fantassins et de quatre cents cavaliers.(7) Seuls ces derniers, sous la conduite du baron de Thianges, maître de camp,(8) et les douze cents hommes de Vaubecourt, soldats solides et aguerris, étaient au service de la France.(9) Malgré leur prétention de ne jurer fidélité qu'au roi et de ne marcher que sous les bannières fleurdelisées,(10) les Bernois et les Valaisans se trouvaient, au même titre que les Zuricois et les Grisons, à la solde de la Ligue, à laquelle leur entretien allait coûter près de soixante-dix mille écus par mois.(11) A la vérité, la valeur de ces troupes paraissait fort inégale. Tandis que les régiments de Schmid et de Salis inspiraient pleine confiance au général, ceux de Schauenstein, de Brugger, de Preux et de Diesbach, si l'on excepte la compagnie de Neuchâtel,(12) étaient composés d'éléments disparates et indisciplinés, ce qui contraignait Cœuvres à avouer que 1500 Français lui eussent été plus utiles en cette conjoncture que 4000 Suisses,(13) et l'engageait à réclamer un renfort de mille hommes à l'armée de Bresse.(14)

(1) *Le roi à Miron.* Paris, 1er décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 277.

(2) *Miron au roi.* Soleure, 9 et 16 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 225, 248; *au pays de Valais.* Soleure, 13 novembre 1624. *Ibid.* 236.

(3) *Mageran à Miron.* Louèche, 17 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 256. — *Le Père Marius à Miron.* Venthonne, 26 novembre 1624. *Ibid.* 275. — *Miron au roi.* Soleure, 4 décembre 1624. *Ibid.* 304.

(4) *Miron à l'évêque de Sion.* Soleure, 13 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 238.

(5) *Le roi à Miron.* Paris, 17 decembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 356.

(6) *Miron au roi.* Soleure, 4 décembre 1624. loc. cit. *Herbaut à Miron.* Paris, 10 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 348.

(7) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — Hafter. Georg Jenatsch. (Davos 1894.) 208.

(8) *Cœuvres à Herbaut.* Trahona, 29 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 104.

(9) *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 23 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 107.

(10) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Valaresso al Senato.* Coira, 21 novembre; Tirano, 10 dicembre 1624. Frari. Valtellina. I; Sondrio, 7 febbraio 1625. Frari. Valtellina. II. — *Carazza al Senato.* Zurigo, 29 gennaio 1625. Frari. Svizzeri. XVIII.

(11) *Carazza al Senato.* Zurigo, 25 ottobre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Valaresso al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1624. Frari. Valtellina. I.

(12) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1624.

(13) *Valaresso al Senato.* Tirano, 7 dicembre 1624. Frari. Valtellina. I. — *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio. 23 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III 107. — *Vaubecourt à Herbaut.* Tirano, 2 février 1625. *Ibid.* IV. 22.

(14) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 184.

L'arrivée des Valaisans sur terre grisonne rendait au marquis la liberté de ses mouvements. D'autre part, les troupes de la Ligue catholique allemande, cantonnées jusqu'alors dans les environs de Bâle, prenaient la route du Palatinat. (1) Cœuvres leva son camp de Jenins, le 19 novembre, et se dirigea vers Coire. Trois semaines auparavant, alors que la diète de Bade siégeait encore, les Grisons, à l'instigation de l'Autriche, s'étaient résolus à faire supplier les ambassadeurs français de renoncer au projet qu'on leur prêtait de fomenter un soulèvement en Rhétie. Mais les députés chargés de cette mission avaient rencontré près de Wallenstadt l'avant-garde de Salis marchant vers le Steig et s'étaient empressés de regagner leurs foyers. (2) L'accueil enthousiaste fait aux soldats de Cœuvres sur les rives de la Plessur effaça jusqu'au souvenir de cette défaillance. Reçu aux portes de la ville par l'évêque austrophile et son clergé, (3) le général convoqua aussitôt un « Bundstag » extraordinaire, auquel les communes des Droitures furent conviées à envoyer des représentants. (4)

A la vérité, cette diète, ouverte le 25 novembre, ne dura que quelques heures. Du moins celles-ci furent-elles bien employées. La réunion des Trois Ligues en un seul corps, grâce au renouvellement du pacte séculaire momentanément brisé à Lindau; l'annulation de tous les traités, autres que celui de Madrid, conclus à l'occasion du différend rhéto-valtelin; la restauration de l'alliance de France; le maintien de l'*Erbeinung* avec la maison d'Autriche et des combourgeoisies avec les cantons suisses; enfin une amnistie générale, applicable tant aux Valtelins qu'aux Grisons du parti de l'archiduc, telles furent les principales résolutions adoptées ce jour-là, en la seule présence du plénipotentiaire du roi Très-Chrétien. (5) Jaloux, en effet, de conserver à son maître les privilèges inhérents à sa qualité d'unique allié des Trois Ligues, Cœuvres écarta, avec une courtoisie empreinte de fermeté, la prétention de Valaresso, arrivé dans ces entrefaites à Coire en compagnie de Cavazza, d'être admis à assister aux délibérations de la diète grisonne. (6) Toutefois, l'ancien ambassadeur en Angleterre n'eut pas sujet de se formaliser outre mesure d'une exclusion qui, dans l'espèce, ne portait aucun préjudice aux intérêts matériels de son gouvernement. Ses conseils, en somme, avaient été écoutés. Aussi bien l'amnistie totale dont bénéficiaient les Valtelins était en partie son œuvre et

(1) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 26 octobre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 148.

(2) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 479.

(3) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 15 novembre 1624. Frari. Valtellina. I.

(4) *Mémoire de ce qui s'est passé aux Grisons et Valteline en l'armée du roy, conduicte par Mons' le marquis de Cœuvres, ès années 1624 et 1625.* Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCC. 232. — *Cœuvres au roi et à Herbaut.* Coire, 19 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 73. 74.

(5) *Cœuvres au roi.* Camp de Samaden, 28 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 82. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* loc cit — Eidg. Absch. V² 419—420 *zu a.* — V. Siri. op. cit. V. 704. — Sprecher von Bernegg. I. 487. — Quadrio. op. cit. II. 356.

(6) *Cœuvres à Herbaut.* Coire, 24 novembre; Camp de Samaden, 28 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 82, 85. — *Le roi à Cœuvres.* Paris, 17 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 352. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1621-1631. loc. cit. — V. Siri. op. cit. V. 705.

ne pouvait manquer de rencontrer l'unanime approbation des politiques du Louvre et de Saint-Marc. (1)

II. Jusque-là, tout avait marché à souhait. On pouvait craindre, néanmoins, qu'une ère de difficultés sérieuses ne s'ouvrît à bref délai pour le général français. Toujours est-il que celui-ci commençait à se montrer fort perplexe. D'un côté, les secours financiers que son maître et la Sérénissime République s'étaient engagés à mettre à sa disposition ne lui étant point encore parvenus, il se voyait en butte aux réclamations incessantes des officiers des troupes placées sous ses ordres. (2) De l'autre, ses instructions lui prescrivaient de ne pas attendre que l'hiver fût à la porte pour se saisir de toutes les avenues de la Rhétie et se prémunir lui-même contre le danger d'un retour offensif des Austro-Espagnols. (3) Dès lors, il hésitait entre ces deux partis: ou bien prolonger son séjour sur les rives de la Plessur et s'y fortifier avant le printemps, ou bien continuer sa marche vers l'intérieur du pays. Ce fut à cette dernière résolution que, sur les instances de Valaresso, il finit par s'arrêter. (4)

Le 26 novembre, au matin, (5) après avoir confié à Haraucourt le soin de veiller, avec deux mille fantassins et cent chevaux, à la sécurité de Coire et des points stratégiques situés entre cette ville et la frontière suisse, (6) Cœuvres s'achemina vers l'Albula. Il atteignit bientôt l'Engadine, dont certaines communes étaient encore à ce point terrorisées par le souvenir de la récente occupation autrichienne qu'elles faisaient demander à Léopold de consentir gracieusement à les relever du serment de vassalité qu'elles lui avaient naguère prêté. (7) Le 28, le général et ses cinq mille et quelques cents hommes campaient à Samaden. (8) Ce jour-là, les incertitudes renaquirent de plus belle. De cette localité, la petite armée pouvait, à son gré, fondre sur le Val Monastère, sur Bormio, sur Tirano ou sur Chiavenna. Huit à dix lieues, au plus, la séparaient de ces divers points, dont l'occupation successive eût équivalu à la prise de possession de la Valteline par les alliés. (9)

(1) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 12 novembre; Coira, 25 novembre 1624. loc. cit. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 17 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 353.

(2) *Cœuvres à Herbaut.* Coire, 19 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 74.

(3) *Cœuvres au roi.* Coire, 19 novembre 1624. loc. cit.

(4) *Valaresso al Senato.* Coira, 21 novembre 1624. Frari. Valtellina. I. — U. Martinelli. La campagna del marchese di Cœuvres. 1624—1627. (Città di Castello. 1898.) p. 44.

(5) et non le *25. contra: Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. et V. Siri. V. 704. — *Cœuvres à Béthune.* Coire, 25 novembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 54.

(6) *Cœuvres au roi.* Coire, 19 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 73. — *Valaresso al Senato.* Coira, 25 novembre 1624. loc. cit. — Anhorn. op. cit. 494. — Quadrio. Dissertazioni intorno alla Valtellina. II. 357.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 gennaio 1625. Frari. Svizzeri. XVIII.

(8) *Cœuvres au roi.* Camp de Samaden, 28 novembre 1624. loc. cit.

(9) *Cœuvres au roi.* Coire, 19 novembre. loc. cit.; Camp de Samaden, 28 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 82. — V. Siri. op. cit. V. 705.

Appelé à porter son choix sur l'une des quatre routes qui s'ouvraient devant lui, Cœuvres était hésitant. Déloger les Autrichiens du Val Monastère, c'était à la fois fermer à l'ennemi l'accès des Engadines, intercepter les communications entre le Tyrol et la vallée de l'Adda et préparer la conquête de Bormio. La marche vers Chiavenna présentait, elle aussi, de très sérieux avantages. Elle eût sans doute permis aux assaillants de surprendre Riva, Novate et Verceja et d'empêcher le gouverneur de Milan d'acheminer à l'avenir des troupes vers le Vorarlberg par la Valteline, ou vers la Souabe par la Rhétie. Mais le marquis, approuvé en cela par la cour, (1) avait un intérêt majeur à ne point retarder le moment où ses forces entreraient en contact avec celles que Venise amassait dans le Val Camonica. (2) Or, la voie la plus directe entre Samaden et Edolo était celle qui passait par Poschiavo et Tirano. Conseillé par Valaresso qui, de plus en plus, s'attachait à le soustraire à toutes influences autres que la sienne, Cœuvres adopta ce dernier itinéraire. (3) Il n'eut pas à le regretter, d'ailleurs. Dans le même temps, en effet, le 29 novembre, une nouvelle lui parvint qui, à elle seule, eût suffi à mettre un terme à ses hésitations. Pris de panique, au bruit de son approche, les soldats autrichiens préposés à la défense du fort de Santa Maria dans le Val Monastère avaient abandonné et incendié, dès le 23, cet ouvrage édifié à grands frais par l'archiduc Léopold et assez important pour que, dépourvue d'artillerie comme elle l'était, l'armée de la Ligue eût eu quelque peine à l'enlever de haute lutte. (4)

L'évacuation par les troupes tyroliennes du dernier établissement qu'elles eussent conservé sur territoire grison était en soi un symptôme des plus rassurants. Néanmoins, le marquis jugea prudent d'affecter le régiment de Schauenstein à la protection éventuelle des deux Engadines et du Val Bregaglia. (5) Puis, ses derrières une fois affermis, il traversa la Bernina et, le 29 au soir, arriva en vue de Poschiavo, où son avant-garde s'était logée depuis quelques heures. (6) La rapidité de sa marche avait été stimulée par la crainte que l'ennemi ne fît subir à ce village le sort de Santa Maria. (7) Il n'en fut rien,

(1) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 2 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 275.

(2) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 2 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 275. — *Cœuvres au roi.* Tirano, 12 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 96.

(3) *Relazione d'Alvise Valaresso.* Novembre 1625. loc. cit. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — *Valaresso al Senato.* Poschiavo, 1 dicembre 1624. Frari. Valtellina. I.

(4) *Cœuvres à Herbaut.* Camp de Samaden, 29 novembre; Camp de la Madona di Tirano, 4 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 84, 86. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Advis donné à Mr le cardinal de Richelieu pour la reprinse de la Valteline.* 1624. Bibl. Nat. 500 Colb' CCCCXXIX. 161.

(5) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Valaresso al Senato.* Sondrio, 23 dicembre 1624. loc. cit. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 4 janvier 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 1.

(6) *Cœuvres à Herbaut.* Madona di Tirano, 4 décembre 1624. — Sprecher v. Bernegg. I. 488. — Romegialli. Storia della Valtellina. III. 156 sqq.

(7) *Vaubecourt à Herbaut.* 23 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 77. — *Cœuvres à Béthune.* Poschiavo, 2 décembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 56.

heureusement. Les rares soldats, valtelins ou papalins, disséminés dans cette région, s'empressèrent de battre en retraite, non sans avoir « tiré quelques mousquetades », (1) ce qui permit à Cœuvres d'affirmer dans la suite que, assailli en deçà de la frontière de Rhétie, il n'avait fait en somme qu'user de représailles en recourant à son tour à l'offensive et en s'emparant de Tirano. (2)

A Poschiavo, une surprise agréable attendait le général français. Une députation des habitants de Bormio lui présenta la soumission de ceux-ci, ainsi que l'offre de leurs services. Il accepta d'emblée l'une et l'autre. Au nom du roi, les privilèges de cette petite seigneurie contiguë à la Valteline furent confirmés et l'engagement pris que le culte catholique y serait seul célébré désormais. (3) Cette démarche était de bon augure. Il y avait lieu d'espérer, en effet, que les Valtelins entreraient, eux aussi, dans la voie tracée par leurs voisins du Haut-Adda. (4) On comptait à Venise que le marquis, encouragé par cette perspective, précipiterait son attaque contre les détenteurs du dépôt. Mais c'était mal connaître le caractère de l'ancien évêque de Noyon. Intelligent, actif, ambitieux, (5) doué d'un incontestable talent d'organisation, minutieux et tenace dans le détail, (6) Cœuvres, stratège médiocre, n'ayant « pas esté nourry aux armes », (7) était l'homme le plus timide du monde dès qu'il s'agissait d'arrêter une résolution de quelque importance. (8) Seul, parmi les officiers du contingent français, Vaubecourt possédait une expérience consommée des choses de la guerre. Bien qu'il pressentît un rival dans ce maréchal de camp, le marquis subissait néanmoins son ascendant. (9) Or, Vaubecourt émettait l'avis que les forces de la Ligue ne dépassassent pas Poschiavo et, qu'après y avoir laissé une garnison suffisante, elles établissent leurs quartiers d'hiver dans la vallée de l'Inn. (10)

A tout prendre, les raisons invoquées par les partisans d'une retraite en bon ordre vers Samaden n'étaient pas sans valeur. Grâce aux prélèvements opérés dans ses rangs pour assurer la défense du Luziensteig, de Coire, des Engadines et du Val Bregaglia, la petite armée des alliés réunie à Poschiavo

---

(1) *Cœuvres à Herbaut.* Camp de la Madona di Tirano, 4 décembre 1624. loc. cit.

(2) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* loc. cit. — *Memoire sur la campagne de la Valteline.* 1624—1625. Aff. Etr. Grisons. II. (« En l'an 1620, lorsque la France . . . »)

(3) *Valaresso al Senato.* Poschiavo, 1 dicembre 1624. loc. cit. — *Cœuvres à Herbaut.* Madona di Tirano, 4 décembre 1624. loc. cit. — *Il contado di Bormio al re.* 20 gennaio 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 7. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline, etc.* — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — Quadrio. op. cit. II. 363 sqq.

(4) *Cœuvres à Herbaut.* Camp de la Madona di Tirano. 4 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 86.

(5) *Valaresso al Senato.* Tirano, 7 gennaio 1625. Frari. Valtellina. II.

(6) « E un cervello gagliardo e difficile . . . » *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *cf.* son Historiette dans Tallemant des Réaux. (éd. Monmerqué.) I. 383.

(7) *Vaubecourt à Herbaut.* Trahona, 8 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 106.

(8) « Fino in questo giorno, con le mie lettere . . . avvisai alla S. V. la poca esperienza militare, la natura timida et irresoluta del marchese . . . » *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Valaresso al Senato.* Tirano, 9 gennaio 1625. Frari. Valtellina. II.

(9) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Valaresso al Senato.* Coira, 25 novembre 1624. loc. cit.

(10) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

comptait à peine quatre mille combattants. Elle était sans artillerie. Or, avant que de songer à pénétrer sur territoire valtelin, il était indispensable qu'elle se rendît maîtresse du fort de Plattamala, édifié du temps de Louis XII afin de mettre la Lombardie à couvert des incursions des bandes grisonnes descendant de Brusio sur Tirano. (1) Supposé que le marquis triomphât de cet obstacle, était-il bien certain qu'il réussît à se maintenir dans la vallée de l'Adda, où les huit cents hommes de Bagni (2) pouvaient être secourus, d'un instant à l'autre, par des troupes tirées du Milanais? (3) Dès lors, ne paraissait-il pas préférable d'attendre l'issue de la diversion que le connétable et le duc de Savoie méditaient vers la Ligurie, à moins toutefois que les généraux de Terre-Ferme ne consentissent à aller eux-mêmes de l'avant et à donner la main à Cœuvres sous les murs de Tirano? Plus indécis que jamais, ce dernier assembla son conseil de guerre et lui exposa la situation. Soutenu par Salis, Valaresso déclara énergiquement qu'en abandonnant la partie, les alliés se couvriraient de honte. (4) Son avis ne fut pas écouté. Au sentiment des Suisses et des Français, la saison trop rigoureuse s'opposait à la continuation des hostilités. A elle seule, la délivrance des Grisons constituait un succès dont le roi Très-Chrétien et ses confédérés devaient, à juste titre, se montrer fiers. La restitution de la vallée de l'Adda aux Trois Ligues, promise à celles-ci depuis près de quatre ans, pouvait, semblait-il, souffrir un nouvel ajournement, sans que le prestige des puissances intéressées à l'entière exécution du traité de Madrid eût à subir de ce chef la moindre atteinte. (5)

Et cependant Valaresso conservait encore l'espoir d'amener le marquis à ses vues. Il appartenait, en effet, à celui-ci de trancher, en dernier ressort, la question qu'il venait lui-même de soulever. Point n'était besoin, au reste, qu'il en référât à la cour. Le roi ne l'avait-il pas secrètement autorisé à renoncer à envahir la Valteline, si les difficultés de l'entreprise lui paraissaient insurmontables et à déclarer, dans ce cas, que le seul respect dû aux armes du Saint-Siège suspendait la marche des alliés vers le sud? (6) Au fond, Cœuvres répugnait à hiverner en Rhétie, où « une nuit de neiges » eût causé plus de souffrances à ses soldats que « n'auroient su faire » toutes les forces du Milanais. (7) Mais ce qui acheva de le gagner à l'opinion émise par l'ambassadeur vénitien, ce fut la crainte de perdre son commandement, s'il ne tirait incontinent parti de ses premiers succès. (8)

Ainsi que je l'ai dit ailleurs, le marquis, menacé en août, durant son séjour à Soleure, de se voir préférer Créqui ou Bassompierre, le jour où sa

(1) *Valaresso al Senato.* Poschiavo, 1 dicembre 1624. loc. cit.
(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.
(3) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1624. Frari. Valtellina. I.
(4) *Valaresso al Senato.* Poschiavo, 1 dicembre 1624. loc. cit.
(5) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — Sprecher v. Bernegg. I. 489.
(6) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Le roi à Cœuvres.* Paris, 2 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1860* f° 275.
(7) *Vaubecourt à Herbaut.* 23 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 77.
(8) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

petite armée franchirait la frontière grisonne, avait sollicité et obtenu, en septembre, l'assurance formelle que les troupes destinées à agir dans la vallée de l'Adda seraient confiées à sa seule direction. Mais, dès lors, un rival autrement dangereux lui avait été suscité dans la personne du jeune duc de Longueville, tout à la fois prince français et combourgeois d'un certain nombre de cantons suisses, en sa qualité de souverain de Neuchâtel. (1) Emu du bruit persistant de sa très prochaine disgrâce, inquiet par conséquent de ne pas recevoir le brevet de « lieutenant-général en l'armée des Grisons et Valteline » que ses amis s'appliquaient à lui procurer, (2) Cœuvres avait pris le parti de s'ouvrir au roi de ses appréhensions et de déclarer par avance qu'il lui semblait impossible de conserver les fonctions d'ambassadeur extraordinaire en Rhétie, s'il ne devait pas être maintenu à la tête des forces appelées à opérer dans ce pays. (3) En outre, il s'était fait un devoir d'avertir son maître du danger qu'il y aurait à s'aliéner Berne, dont les différends avec la maison de Longueville ne paraissaient pas près d'être aplanis. (4) Mais cet argument n'avait pas dissipé les hésitations de Louis XIII. (5) A Poschiavo, le marquis en était encore à se demander si un autre que lui ne serait pas, au dernier moment, désigné pour exécuter le plan que, de concert avec Miron, il avait si laborieusement conçu. (6) Dans la réalité, plusieurs mois allaient s'écouler avant que sa situation personnelle se trouvât régularisée, puisque aussi bien les pouvoirs, antidatés de près d'un an, en vertu desquels lui étaient conférées les prérogatives attachées à la charge qu'il exerçait jusqu'alors par délégation, ne lui furent remis que vers la fin d'octobre 1625. (7)

Délivré désormais de tous scrupules, d'autant que l'escarmouche engagée entre son avant-garde et l'ennemi aux environs de Brusio l'autorisait pleinement, pensait-il, à poursuivre ce dernier au delà de la frontière grisonne, Cœuvres prit, le 1er décembre, le chemin de Tirano. (8) Il n'eut qu'à se féli-

(1) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 24 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 262.

(2) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1624. Frari. Valtellina. I. — *Morosini al Senato.* Parigi, 10 novembre e 10 dicembre 1624. Frari. Francia. LXII.

(3) *Cœuvres à Herbaut.* Soleure, 1er novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 188; Camp de Samaden, 28 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 83. — *Valaresso al Senato.* Coira, 21 novembre 1624. Frari. Valtellina. I.

(4) *Cœuvres à Herbaut.* Coire, 24 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 85. Aff. Etr. Suisse. XVII. 179.

(5) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 10 décembre 1624; 22 mars 1625. Arch. Nat. *KK 1360* f° 345; *1361* f° 218. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 17 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 353.

(6) *Valaresso al Senato.* Sondrio, 21 décembre 1624; Teglio, 6 gennaio 1625. loc. cit.

(7) *Pouvoirs à Mr le marquis de Cœuvres pour commander en l'armée de Valteline.* Paris, 4 novembre 1624. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 240. — « Cependant nous avons faict expedier vostre pouvoir daté du mois de novembre de l'année dernière et commencerons à present à vous traicter du tiltre dont vous faictes la fonction … » *Herbaut à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 23 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 337. — *Pouvoir de la seigneurie de Venise à Mr le marquis de Cœuvres, général de l'armée de la Valteline.* 1er novembre 1625. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCC. 270. — *Cœuvres à Herbaut et au roi.* Morbegno, 4 et 23 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 140, 153. — *Cœuvres à Béthune.* Camp de Morbegno, 9 novembre et 1er décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f°s 136, 145. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 20 novembre 1625. Frari. Svizzeri. XX.

(8) *Molina à Herbaut.* Tirano, 11 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 94.

citer de sa détermination. Un coup d'audace, suggéré par Valaresso à Salis et exécuté par celui-ci avec une incomparable dextérité, permit aux alliés d'entrer sans résistance dans le fort de Plattamala que sa garnison eût pu défendre longtemps contre des assiégeants dépourvus d'artillerie. (1) Dès lors, la route de la Valteline était ouverte. Le marquis n'hésita pas à s'y engager. Ce jour-là, il fut donné à l'Europe d'assister au spectacle, assurément étrange, que lui offraient trois puissances unies en vue de récupérer, à frais communs, et sans qu'il en coûtât rien au principal intéressé, une province sur laquelle aucune d'elles n'élevait en somme la moindre prétention.

Bien qu'une semaine à peine se fût écoulée depuis qu'elles avaient quitté Coire, les troupes de la Ligue paraissaient assez éprouvées. La traversée du massif rhétien ne s'était pas effectuée sans difficulté, sinon pour les Suisses et les Grisons, du moins pour les Français. Arrivés au seuil de l'Italie, la moitié des soldats de Vaubecourt se trouvaient sans chaussures. A la vérité, la température s'annonçait plus clémente au delà des Alpes, comme si « le « bonheur du roy et la justice de ses armes eussent fait un nouveau prin- « temps au mois de décembre en ce païs ». (2)

Le 2 au soir, Cœuvres campait à la Madona di Tirano et logeait aussitôt ses régiments sur les deux rives de l'Adda. (3) Le lendemain déjà, il assurait ses communications avec l'Etat de Terre-Ferme. (4) A ce moment, le général français ne savait de source sûre qu'une chose, c'est qu'il avait devant lui le marquis de Bagni, dont les envoyés avaient, soit à Coire, soit à Poschiavo, vainement tenté d'arrêter sa marche vers le sud. (5) Il ignorait, en revanche, si les forces dont disposait le représentant d'Urbain VIII étaient espagnoles ou papalines. Mais il ne tarda pas à être rassuré quant à ce point, dont l'importance était, à ses yeux, capitale. La garnison de Tirano ne se montait même pas à deux cents hommes, tous à la solde de Sa Sainteté. (6) A la nouvelle de son approche, les habitants de la ville s'étaient résolus à traiter. Sans en prévenir Bagni, ils députèrent à la Madona Prospero Quadrio et quelques-uns des plus qualifiés d'entre eux, afin de s'entendre avec Cœuvres sur les conditions de leur capitulation. (7) Ce dernier se montra moins accommodant qu'il ne l'avait été à l'égard de la seigneurie de

---

(1) *Cœuvres à Herbaut.* Madona di Tirano, 4 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 86. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — Sprecher v. Bernegg. I. 491.

(2) *Vaubecourt à Herbaut.* Tirano, 12 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 98.

(3) V. Siri. op. cit. V. 706.

(4) *Cœuvres à Herbaut.* Madona di Tirano, 4 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 86.

(5) *Bagni à Cœuvres.* Bormio, 17 novembre; Tirano, 30 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 257. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 150. — *Cœuvres à Bagni.* Coire, 22 novembre; Poschiavo, 1er décembre (8 h. du matin) 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f°s 97, 152. — *Mémoire servant d'instruction . . . de l'entrevue . . . du marquis de Cœuvres avec un envoyé du marquis de Bagni.* Poschiavo, 29 novembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3674* f° 134. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — V. Siri. op. cit. V. 707—708. — Sprecher v. Bernegg. I. 486.

(6) *Valaresso al Senato.* Tirano, 12 dicembre 1624. loc. cit

(7) *Valaresso al Senato.* Du camp sous Tirano, 5 décembre 1624. Frari. Valtellina. I.

Bormio. En effet, s'il prit sur lui de s'opposer à la restauration immédiate du culte évangélique dans le district ou « terzer » supérieur de la vallée, il ne consentit pas à contracter pareil engagement pour l'avenir, et cela de façon à laisser la porte ouverte à un rapprochement entre les Grisons et leurs anciens sujets. (1)

Dans l'espoir d'interrompre les pourparlers qui se nouaient sous ses yeux, Bagni fit ouvrir le feu contre les alliés. (2) Il ne réussit qu'à empirer sa position. A la faveur de l'obscurité, dans la nuit du 5 au 6, la population de Tirano, dont la soumission à la Ligue était désormais chose faite, introduisit dans ses murs le régiment de Vaubecourt. (3) Contraint de s'enfermer dans le château, le général papalin déclara, de prime abord, qu'il mourrait plutôt que de se rendre, pourvu qu'on lui concédât les quelques pouces de terre nécessaires à sa sépulture. (4) Changeant toutefois de tactique, dès qu'il vit les enseignes de l'ennemi se déployer en ordre de bataille, il demanda à négocier. Sans doute, espérait-il traîner les choses en longueur jusqu'à l'arrivée des secours qu'il sollicitait de Milan. (5) Mais Cœuvres ne lui en donna pas le loisir. Sommé de se rendre, Bagni n'attendit pas que l'artillerie mise à la disposition de son adversaire par les généraux de Terre-Ferme fût en batterie. (6) Il capitula, le 10 au soir (7) et, le 11 au matin, (8) se replia vers la Lombardie, accompagné du principal auteur du massacre de juillet 1620, Jacques Robustelli, soustrait ainsi, d'une manière inespérée, à la juste vengeance des Grisons. (9)

Malgré les avis rassurants transmis de Paris par Mirabel, le Conseil d'Espagne hâte ses préparatifs belliqueux. — Armements en Lombardie. — Menaces aux Grisons. — Confiante dans l'efficacité des mesures prises par les « Waldstætten » pour la garde de leurs passages, l'autorité milanaise ne tarde pas à se rassurer. — Illusions persistantes du gouverneur quant aux véritables desseins des alliés. — Inquiétudes causées en Tyrol par les

(1) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — *Articles accordés par le Sr marquis de Cœuvres...aux deputez de la Valteline.* Madona di Tirano, 6 décembre 1624. *cf.* Inventaire sommaire (Rott). II. 107; Mercure françois. X. 826.

(2) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(3) *Ibid.* — Anhorn. 495.

(4) « Sara contento gli resti un sol palmo di terreno per la sua sepoltura... » *Valaresso al Senato.* 5 dicembre 1624. loc. cit.

(5) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — Romegialli. op. cit. III. 183.

(6) *Valaresso al Senato.* Madona di Tirano, 3 dicembre 1624. loc. cit. — *Cœuvres à Herbaut.* Madona di Tirano, 4 décembre 1624. loc. cit.

(7) *Articles de la capitulation signée entre les marquis de Cœuvres et de Bagni sous la place de Tirano,* 8 (*recte* 10) décembre 1624. — Rott. Inventaire sommaire. II. 107. — Siri. V. 709. — Quadrio. op. cit. II. 363 sqq. — Martinelli. La campagna del marchese di Cœuvres. p. 104.

(8) et non le *14.* (*contra: Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631.) — Vitt. Siri. V. 711.

(9) *Valaresso al Senato.* Madona di Tirano, 10 e 12 dicembre 1624. loc. cit

nouvelles reçues de Soleure. — Impuissant à conjurer le danger d'une invasion française en Rhétie, l'archiduc borne son effort à la défense de l'Alsace. — L'entrée de Cœuvres en Valteline suffit à calmer momentanément ses appréhensions. — Perplexité d'esprit d'Urbain VIII. — Le pape repousse tout d'abord les offres de secours de Feria que Bagni, sur le point d'être assiégé dans Tirano, se décide enfin à appeler à son aide. — Après une courte apparition en Valteline, les Espagnols rebroussent vers Côme. — Ils se fortifient à Chiavenna et à Riva. — Leurs plans.

III. Quelque invraisemblable que puisse paraître cette affirmation, l'entrée des alliés en Rhétie, puis en Valteline déconcerta ou prit au dépourvu tout à la fois la cour d'Innsbruck, l'Escurial, le Saint-Siège et le Conseil de Milan.

C'était avec une très réelle inquiétude que l'on avait appris à Madrid, en juin, les nouvelles successives de l'arrivée de Mansfeld à Compiègne, de la réception chaleureuse faite dans cette ville aux ambassadeurs des Provinces-Unies, et du très prochain départ du marquis de Cœuvres pour la Suisse. (1) Ainsi se trouvaient justifiés les reproches adressés depuis plusieurs semaines à Du Fargis par Olivarès, lequel accusait le Louvre de négocier en secret avec l'Angleterre, la Hollande, le Danemark, Venise et la Savoie, en vue de dépouiller l'Autriche et l'Espagne de leurs possessions en Allemagne, en Belgique et en Italie et de « se partager le manteau ». (2)

Cependant, des divergences d'opinion assez marquées se faisaient jour dans le Conseil d'Etat du roi Catholique quant à l'imminence du péril dont était menacée la monarchie espagnole. De la cour de France, l'ambassadeur de Philippe IV continuait à faire tenir à son maître des avis plutôt rassurants. Selon lui, Louis XIII, en dépit des excitations du connétable, inclinait à persévérer dans la voie de la négociation. Décidé plus que jamais à ne point rompre ouvertement avec son beau-frère, le fils et successeur de Henri IV bornerait sans doute son effort à secourir sous main Mansfeld, Gabor et les Hollandais et, peut-être aussi, à fomenter des troubles en Rhétie. (3) Mais le parti de la guerre à Madrid réclamait des gages. (4) Mirabel faillit être rappelé (5) et l'Escurial, en apparence du moins, « se resolut au pis ». (6) De toutes parts, en effet, des nouvelles inquiétantes parvenaient au Comte-Duc. C'était Lesdiguières se préparant à rejoindre Charles-Emmanuel à Turin; la Franche-Comté menacée demandant aide et protection à Spinola, tenu lui-

(1) *Ypolito Buondelmonte a Picchena.* Milano, 10 luglio 1624. Firenze. Arch. Mediceo. *3152.* — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 30 junio 1624. Arch. Nat. *K 1439* nº 84.
(2) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 2 mai et 11 septembre 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII.
(3) *Mirabel al rey.* Paris, 16 y 24 julio 1624. Arch. Nat. *K 1439* nºs 85, 87.
(4) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 11 novembre 1624. Frari. Spagna. LIX. nº 49.
(5) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 27 juillet 1624.
(6) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 27 juillet 1624. loc. cit.

même en échec devant Bréda;(1) la mission énigmatique accomplie par Marescot en Allemagne au nom du roi Très-Chrétien;(2) la Lombardie mise en péril, ensuite du départ pour les Pays-Bas de la majeure partie des troupes de Feria; la perte de Bahia et la conquête du Brésil projetée par les Hollandais.(3) Mais c'était surtout de la détresse financière de la monarchie que se préoccupait avec raison le premier ministre espagnol, car cette détresse était si grande que la destruction d'une flotte de galions, voire un simple retard dans l'arrivée de celle-ci à Cadix, et tel semblait être précisément le cas vers l'automne de 1624, pouvait exposer la cour de Madrid aux complications les plus redoutables.(4)

Encore que la conjoncture fût grave, l'Escurial avait à sa portée un moyen infaillible de détourner l'orage, et ce moyen n'était autre que le rappel immédiat de Feria.(5) Mais l'amour-propre castillan se fût mal accommodé d'une retraite de cette sorte.(6) Aussi se fit-on un point d'honneur, dans l'entourage de Philippe IV, de répondre aux menaces françaises par d'autres menaces. Certain, croyait-il, de l'appui de l'Empereur, de celui du pape et du grand-duc de Toscane, le roi Catholique chercha derechef à opposer à la Ligue d'Avignon une contre-ligue et à y faire entrer quelques princes italiens et le roi de Pologne.(7)

Comme toujours, ce fut en Lombardie que les préparatifs belliqueux de l'Espagne se poursuivirent avec le plus de vigueur.(8) Non content de réunir chaque jour son conseil de guerre,(9) de recruter à la hâte et sous sa propre responsabilité de nouveaux auxiliaires(10) et de dépêcher le marquis d'Ogliani à Lucerne, afin de combattre les levées que le marquis de Cœuvres demandait aux cantons,(11) Feria adjura les Valtelins de prendre des mesures de défense, au sujet desquelles le commandant des troupes papalines ne fut même pas consulté.(12) De plus, il fit avertir les Grisons qu'il avait l'œil sur eux et que, pour peu que leurs communes se laissassent entraîner à souscrire aux propo-

(1) *Mirabel al rey.* Paris, 24 julio 1624. loc. cit. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 20 octubre 1624. Arch. Nat. *K 1439* nº 98.

(2) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 11 septembre 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(3) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 19 août 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII. — Mercure françois. t. X (1624). 236 sqq.

(4) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 2 mai 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII. — Maximes d'Etat et fragments politiques du cardinal de Richelieu (p. p. G. Hanotaux). p. 3 (IV).

(5) *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 5 giugno 1624. Firenze. Arch. Mediceo *3152*.

(6) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 2 mai 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(7) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 31 juillet et 11 septembre 1624. Aff Etr. Espagne. XIII. *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 11 e 23 novembre 1624. Frari. Spagna. LIX. nºs 49 et 52.

(8) Quadrio. Dissertazioni, ecc. II. 352.

(9) *Am Rhyn à Cœuvres.* Lucerne, 25 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 382.

(10) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 9 août 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII. — Romegialli. op. cit. III. 148 sqq. — Quadrio. Dissertazioni intorno alla Valtellina. II. 352.

(11) *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 10 luglio; Dalla Pliniana, 16 luglio 1624. Firenze. Arch. Mediceo *3152*.

(12) Quadrio. Dissertazioni, ecc. II. 347. — Romegialli. Storia della Valtellina. III. 142.

sitions françaises, il saurait, aux lieu et place de l'archiduc absent, tirer de cette infraction à l'*Erbeinung* une vengeance éclatante. (1)

Vers la fin de juillet, trompés par les avis que leur envoyait Du Fargis, les conseillers du roi Très-Chrétien purent craindre que la rupture entre les deux couronnes ne devînt inévitable. « Il faudra jeter le fourreau à l'eau, ces gens icy estans incapables de leur part de fleschir », écrivait à Herbaut l'ambassadeur en Espagne. (2) Mais rien n'était plus éloigné de l'intention du premier ministre de Philippe IV que « de jouer le tout pour le tout ». (3) Les démonstrations énergiques auxquelles se livraient ses lieutenants d'Italie ne devaient être envisagées que comme une satisfaction donnée au parti militaire. En dépit d'affirmations contraires, Olivarès conservait, en effet, l'espoir d'obtenir, sans tirer l'épée, la libre disposition des passages des Alpes rhétiennes, pour le moins dans certains cas déterminés? (4) Au demeurant, la vallée de l'Adda entre les mains du pape ne semblait-elle pas plus en sûreté que si elle eût été occupée par des garnisons milanaises? Outre que l'hiver approchait, saison peu propice aux opérations de guerre, on affectait, à la cour du roi Catholique, de considérer le « dépôt » comme « intangible », et l'on se félicitait déjà d'avoir imaginé ce moyen de mettre à l'abri des convoitises françaises et vénitiennes les points stratégiques qui assuraient la jonction permanente des possessions allemandes et italiennes de la maison d'Autriche. (5) Peu à peu, cette confiance, que rien ne justifiait d'ailleurs, avait gagné l'autorité supérieure en Lombardie. Elle s'était même enracinée à tel point dans l'esprit du gouverneur et dans celui de ses principaux conseillers que, au commencement d'octobre encore, « on dormait sur les deux oreilles » à Milan, « sans aucune allarme ». (6) Aussi bien, interrogé vers cette époque sur l'importance des armements auxquels la France procédait à sa frontière de l'est, Feria n'hésitait pas à répondre que les desseins prêtés au roi Très-Chrétien paraissaient inexécutables, dès l'instant que les « Waldstætten » gardaient les défilés de leurs montagnes, mais que, au cas où des hostilités viendraient à éclater dans la Péninsule, il y avait lieu d'espérer qu'elles demeureraient localisées au seul territoire génois. (7)

Soit qu'un voile épais cachât à leurs yeux ce qui se passait en Helvétie, soit que, grâce à leur alliance avec les petits cantons, ils comptassent faire échec aux négociations entamées dans ce pays par la diplomatie française

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 giugno e 5 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 10 luglio 1624. Firenze. Arch. Mediceo *3152.*

(2) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 27 juillet 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(3) *Ibidem.*

(4) *Leonardo Moro al Senato.* Madrid, 11 novembre 1624. Frari. Spagna. LIX. n° 49.

(5) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 29 octobre 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII.

(6) *Céberet à Herbaut.* Venise, 8 octobre 1624. Aff. Etr. Venise XLIII. — *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 2 ottobre 1624. Firenze. Arch. Mediceo *3152.* — « Tutto è volto alla quiete a Milano. » *Del medesimo.* Milano, 29 maggio 1624. *Ibid.*

(7) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 17 ottobre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.) — *Giulio Pallavicino al governo di Genova.* Milano, 16 novembre 1624. Arch. di Genova. (Milano, mazzo 2 A.)

les Espagnols persévérèrent, durant plusieurs semaines, dans leurs illusions. (1) Ce ne fut pas, cependant, que les avertissements leur eussent manqué. Chaque jour davantage, en effet, Cœuvres avait à déplorer les indiscrétions que commettaient autour de lui ses plus fidèles auxiliaires. (2) Mais il y avait mieux. Une dépêche en clair (21 septembre), que Béthune avait eu l'imprudence d'adresser, par la voie d'Augsbourg, à son gendre à Soleure, étant tombée en mains tierces, avait été soumise à l'examen du Conseil de régence à Bruxelles. (3) Or, dans cette dépêche, l'ambassadeur à Rome préconisait l'ouverture immédiate des hostilités, tant en Rhétie qu'en Valteline. (4) L'alarme fut chaude au Louvre, où l'on se persuada que les plans et desseins des alliés étaient désormais éventés. (5) Il n'en était rien toutefois. Aussi bien les ministres du roi Catholique ne virent dans cet incident qu'une dernière et suprême tentative faite en vue de les intimider. Convaincus, dès lors, qu'on leur tendait un piège et que le courrier arrêté s'était laissé prendre, ils n'attachèrent aucune importance aux révélations qu'un hasard inespéré venait de leur livrer. (6)

Seul d'entre les princes de la maison d'Autriche, Léopold continuait à suivre avec anxiété les progrès des négociations des envoyés de France à Soleure. Une fortuite mais tardive rencontre confirma bientôt ses soupçons. Les bagages de Valaresso, lequel se rendait à Zurich, furent saisis et visités à Ensisheim. (7) Tant en dépêches qu'en mémoires et notes confidentielles, on y trouva « de belles choses ». (8) Malheureusement pour lui, l'archiduc se sentait impuissant à repousser l'agression dont ses « terres des Droitures » allaient être l'objet. (9) Menacé à la fois du côté du Montafun et de celui de l'Alsace, car les troupes de la Ligue catholique campées aux portes de Bâle étaient aux ordres de l'Electeur de Bavière et non point aux siens, il s'était acheminé vers cette dernière province avec toutes ses forces, estimant, non sans raison, que la défense des plaines fertiles du Sundgau importait plus à ses intérêts que celle des âpres solitudes du plateau rhétien. (10) La nouvelle de l'occupation

(1) *Relazione d'Alvise Valaresso.* loc. cit.

(2) *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 31 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 399.

(3) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 27 ottobre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.) — *Valaresso al Senato.* Zurigo, 5 novembre 1624. Frari. Valtellina. I.

(4) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 10 novembre 1624. Aff. Etr. Espagne. XIII. — *A relation of such things as happened in Valtellina since the forces of the French King and of the Princes his confederates did march against the forces of the Pope.* 1624. Public Record Office. London. Foreign. Switzerland. Misc. Papers 1617 to 1629. nº 2. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 482.

(5) *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 29 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* fº 220. — *Le roi à Béthune.* Paris, 20 novembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3667* fº 28.

(6) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — Siri. op. cit. V. 704.

(7) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 15 novembre 1624. Frari Valtellina. I. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 28 novembre et 21 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 285, 357. — *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(8) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 10 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* fº 346vº.

(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 ottobre 1624. loc. cit.

(10) *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 27 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* fº 33.

du « Steig » par Salis et Du Landé, reçue par lui à Saverne, lui fut très sensible certes, mais elle ne le surprit pas. Il l'avait prévue. Depuis plusieurs jours déjà, Angeloch, son commissaire à Coire, s'était retiré dans la vallée de l'Ill, que Rodolphe Planta et les chefs de sa faction gagnaient, d'autre part, en toute hâte. (1) Néanmoins, la panique fut vive dans le Vorarlberg, lorsqu'on y apprit l'entrée des alliés en Rhétie. Le tocsin sonna à Feldkirch, (2) où venaient d'être transférés, par mesure de prudence, les otages grisons remis aux mains de l'archiduc en vertu de la convention de février. (3) Mais la régence d'Innsbruck ne tarda pas à se rassurer. Bientôt, en effet, la marche de Cœuvres sur Poschiavo dissipa les appréhensions que son approche avait fait naître dans les districts de l'Autriche antérieure limitrophes de l'Engadine.

Au Vatican, où les nouvelles de Suisse commençaient à produire quelque émoi, Urbain VIII ne pouvait se résoudre à admettre que la Valteline fût sérieusement menacée par les troupes à la solde de la Ligue. (4) A la vérité, il chercha bien à obtenir de Béthune des avis précis quant aux projets prêtés à son gendre; mais l'ambassadeur demeura impénétrable. (5) De ce fait, la perplexité du Pontife augmenta. D'un côté, son nonce en Helvétie, l'évêque de Campagna, encore qu'il fût averti des levées clandestines effectuées par les soins de Cœuvres (6) et que le confesseur de Miron lui livrât, au jour le jour, des renseignements importants arrachés à ce dernier et à sa femme, (7) affirmait que, quoiqu'il advînt, les garnisons papalines de la vallée de l'Adda ne seraient l'objet d'aucune agression. (8) De l'autre, Feria, auquel l'entrée des alliés en Rhétie décillait enfin les yeux, (9) lui faisait représenter le péril suspendu sur la tête de Bagni, ainsi que la nécessité d'assister ce général d'un prompt et puissant secours. (10) Or, le gouverneur de Milan disposait à ce moment de 7 à 8000 hommes de pied. (11) Ces forces, il les offrait au Saint-Père, à l'effet de lui permettre de se maintenir en possession du dépôt. (12)

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 ottobre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Valaresso al Senato.* Zurigo, 19 novembre 1624. Frari. Valtellina. I.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 novembre 1624. Frari. Svizzeri. XVIII.

(3) *Valaresso al Senato.* Zurigo, 15 novembre 1624. Frari. Valtellina. I.

(4) *Giulio Pallavicino al governo di Genova.* Milano, 16 novembre 1624. Arch. di Genova. (Milano, mazzo 2^A.) — *Instruzzione al Sig' cardinale Ginetti quando andò Legato apostolico in Germania* (1636). Bibl. Nat. f. Italien. CCXIII. 233.

(5) *Pietro Contarini al Senato.* Roma, 9 novembre 1624. Frari. Roma. XCI. 178.

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 10 e 24 settembre 1624. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIII.

(7) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 30 settembre; 25 novembre 1624; 24 gennaio 1625. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIII. XIV.

(8) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 17 ottobre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.)

(9) *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 6 novembre 1624. Firenze. Arch. Mediceo *3152.*

(10) *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 15 novembre 1624. Firenze. Arch. Mediceo *3152.* — *Giulio Pallavicino al governo di Genova.* Milano, 19 novembre 1624. Arch. di Genova. (Milano, mazzo 2^A.) — *Discorso politico intorno alle preparationi che si fanno di guerra per occasione della Valtellina.* 10 dicembre 1624. Napoli. Bibl. Naz. X–E 57 f°s 99–116. — V. Siri. op. cit. V. 685. — Quadrio. op. cit. II. 352.

(11) *Cœuvres à Richelieu.* Tirano, 13 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 96.

(12) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 29 novembre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.)

Mais c'était là précisément ce dont on ne se souciait point à Rome, puisque aussi bien la coopération des Espagnols à la défense de la vallée eût justifié l'invasion de celle-ci par les Français. (1) En conséquence, Urbain VIII fit savoir à Bagni qu'il eût à interdire aux soldats de Feria, comme à ceux de Cœuvres, l'accès des ouvrages dont il avait la garde. (2)

Quoiqu'il n'eût guère plus de 800 hommes sous ses ordres, le commandant des troupes pontificales songeait d'autant moins à appeler l'autorité lombarde à son aide qu'il estimait ne courir aucun danger dans Tirano. (3) La correspondance échangée entre lui et François-Annibal d'Estrées, depuis l'arrivée de ce dernier à Coire, témoignait assez qu'il partageait l'opinion de ceux qui s'attendaient à voir l'orage fondre sur le Tyrol et non point sur l'Italie. Surpris et affolé, à la nouvelle de l'occupation de Poschiavo par les alliés qu'il croyait encore en Engadine, il avait fait mettre le général français en demeure de rebrousser vers Samaden. (4) Et c'était à ce moment-là que, se décidant enfin à lever le masque, Cœuvres avait, à son tour, sommé les Papalins d'évacuer sur le champ la Valteline et de remettre entre ses mains les clés des forts. (5)

On a vu plus haut qu'avant de s'enfermer dans Tirano, où sa résistance devait être brève, Bagni s'était résolu à réclamer à Milan un appui que les sollicitations répétées des Valtelins avaient été jusqu'alors impuissantes à lui faire accepter. (6) En apprenant la chute de Plattamala, position dont l'importance stratégique semblait d'ailleurs lui échapper, Feria s'était contenté d'acheminer vers Côme quelques milliers d'hommes, sous la conduite de Diego Pimentel, général de la cavalerie en Lombardie. (7) Néanmoins, quoiqu'il s'efforçât de représenter au pape la situation sous le jour le plus sombre, le gouverneur doutait encore que les alliés se hasardassent à franchir la frontière valteline. (8) Aussi sa déception fut-elle amère, lorsque, dans la

(1) *A relation of such things as happened in Valtellina, etc.* Public Record Off. London. Foreign. Switzerland. Misc. Papers 1617 to 1629 n° 2.

(2) *Instruzione al marchese di Bagno per gli sospetti presenti di mossa d'armi straniere e de' Grigioni.* Roma, 10 novembre 1624. Roma. Bibl. Barberini. LVII. 20 f° 109. — *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 27 novembre 1624. Firenze. Arch. Mediceo *3152*. — *Giulio Pallavicino al governo di Genova.* Milano, 27 novembre e 1 dicembre 1624. Arch. di Genova. (Milano, mazzo 2 A.) — *A relation of such things as happened in Valtellina, etc.* Public Rec. Off. London. Foreign. Switzerland. Misc. Papers 1617 to 1629 n° 2. — Au sujet des ordres nombreux et contradictoires envoyés par le pape à Bagni, d'octobre à décembre 1624: *cf. Instruzzione data al Sig' cardinale Ginetti quando andò Legato apostolico in Germania.*

(3) V. Siri. op. cit. V. 725. — Quadrio. II. 358.

(4) *Bagni à Cœuvres.* Bormio, 17 novembre; Tirano, 30 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 257; Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 156. — *Valaresso al Senato.* Coira, 21 novembre; Tirano, 10 dicembre 1624. Frari. Valtellina. I.

(5) *Valaresso al Senato.* Poschiavo, 1 dicembre 1624. *Ibid.* — *Cœuvres à Bagni.* Poschiavo, 1 dicembre 1624. (Siri. V. 707.) — *Relazione d'Alvise Valaresso.* loc. cit.

(6) *Giulio Pallavicino al governo di Genova.* Milano, 19 e 20 novembre 1624. loc. cit. — Quadrio. op. cit. II. 353. — Sprecher v. Bernegg. I. 481.

(7) *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 20 e 21 novembre 1624. Firenze. Arch. Mediceo *3152*. — *Giulio Pallavicino al governo di Genova.* Milano, 27 novembre 1624. Arch. di Genova. loc. cit.

(8) *Giulio Pallavicino al governo di Genova.* Milano, 1 dicembre 1624. loc. cit.

soirée du 2 décembre, lui parvinrent et la nouvelle de l'occupation de Tirano par Cœuvres et la tardive demande de secours que lui adressait Bagni. (1) De prime abord, le Conseil de Milan opina en faveur de l'abstention. C'était, certes, le parti le plus raisonnable. De deux choses l'une, en effet. Ou bien il existait une entente secrète entre la France et le Saint-Siège, et cette hypothèse trouvait créance dans l'entourage de Feria, (2) ou bien le général pontifical s'était réellement laissé surprendre et n'avait fait preuve que d'incapacité. (3) Dans le premier cas, l'intervention de l'Espagne était inutile, voire dangereuse; dans le second, elle semblait inopportune, d'autant que le gouvernement de Madrid avait intérêt à laisser aux prises le pape et le roi Très-Chrétien. (4)

Mais la possession de la Valteline offrait aux autorités milanaises des avantages tels, qu'elles ne purent se résoudre à abandonner cette province aux mains de l'ennemi sans avoir tenté d'en sauver à tout le moins une partie. Après maintes hésitations, le lieutenant de Philippe IV, surmontant sa rancune envers Bagni, (5) prescrivit au maître de camp comte Serbelloni de pénétrer dans la vallée avec quinze cents hommes pour essayer d'atténuer l'étendue du désastre subi par les garnisons papalines. (6) En vérité, l'instant était critique. Outre que les troupes ainsi dépêchées en reconnaissance couraient le risque d'être enveloppées, pour peu que les forces vénitiennes se portassent à leur tour vers les rives de l'Adda, (7) Feria, sans ordres de l'Escurial, exposait ce dernier à rompre avec le Louvre, et cela au moment où les deux cours semblaient plus décidées que jamais à maintenir entre elles des relations tolérables. (8) Aussi bien, sans une circonstance fortuite et tout à fait inespérée, les choses eussent sans doute tourné différemment. Mais Serbelloni, arrivé qu'il fut à Sondrio, où il comptait faire tête aux alliés, dut rebrousser en hâte, après s'être vu refuser l'entrée du château par le lieutenant de Bagni, que celui-ci n'avait pu aviser à temps du changement survenu dans ses intentions (17 décembre). (9)

---

(1) *Giulio Pallavicino al governo di Genova.* Milano, 3 dicembre 1624. loc. cit. — *A relation of such things as happened in Valtellina.* Public Record Off. Foreign. Switzerland. Misc. Papers 1617 to 1629 n° 2.

(2) *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 27 novembre 1624. Firenze. Arch. Mediceo *3152.* — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 29 novembre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.)

(3) *Le commandeur de Sillery à Puysieux.* Rome, 6 mai 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX. *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Raggioni del Sig^r marchese di Bagno circa al mal successo della piazza di Tirano.* Dicembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 107. — Siri. op. cit. V. 737.

(4) *Giulio Pallavicino al governo di Genova.* Milano, 8 e 14 dicembre 1624. Arch. di Genova. loc. cit.

(5) Siri, op. cit. V. 769. — *Buondelmonte a Picchena.* Milano, 6 dicembre 1624. Arch. Mediceo *3152.*

(6) *Cœuvres à Béthune.* Berbeno, 29 décembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 68.

(7) *Cœuvres au roi.* Camp de Samaden, 28 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 82. — *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(8) *Le roi à Béthune.* Paris, 20 décembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3667* f° 46. — *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 21 mars 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV. — Siri. op. cit. V. 769.

(9) *Cœuvres au roi.* Tirano, 12 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 95. — *Giulio Pallavicino al governo di Genova.* Milano, 14 dicembre 1624. loc. cit. — *Cœuvres à Richelieu.* Sondrio, 21 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 98. — *Aligre au roi.* Venise, 22 décembre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Instruzzione data al Sig^r cardinale Ginetti, ecc. loc. cit.*

Au total, la Valteline, placée pendant quatre ans sous la domination directe ou indirecte des Espagnols, échappait brusquement à ces derniers. A dire vrai, ils ne l'avaient pas défendue. Et c'était là, à n'en pas douter, la raison pour laquelle leur prestige demeurait intact, car Serbelloni, enfermé dans Sondrio, n'eût pas obtenu les conditions avantageuses offertes au général du Saint-Siège, lors de la capitulation de Tirano. De plus, encore que l'on soutînt le contraire à Paris, (1) l'Escurial était en mesure d'établir que ses troupes n'avaient fait leur très brève apparition dans la vallée qu'à la demande formelle du Souverain-Pontife ou de son représentant, soit plusieurs jours après l'arrivée de l'armée des alliés sur les rives de l'Adda. (2)

Au reste, s'il se voyait dépossédé de la Valteline, le roi Catholique se ménageait par ailleurs une sérieuse compensation. En décembre, ses « tercios » se saisirent de Riva di Chiavenna, qu'ils fortifièrent au nom et avec l'assentiment d'Urbain VIII et de Bagni, lequel y laissa pour la forme quelques-uns de ses officiers. (3) Grâce à cette occupation, dès longtemps décidée, (4) l'Espagne, déjà maîtresse du fort Fuentes, s'ouvrait une nouvelle porte sur la vallée de l'Adda et contraignait les conquérants de cette province à y entretenir leurs garnisons sur le pied d'une continuelle et coûteuse défensive. Mais Feria embrassait encore un plus vaste dessein. Une fois affermi dans Chiavenna, il espérait bien surprendre le régiment de Schauenstein dans les Engadines, ou même, trompant la vigilance de Haraucourt, tenter de s'emparer du Luziensteig et y donner la main aux commandants des troupes archiducales qui se massaient dans le Vorarlberg. Dans un cas, comme dans l'autre, les communications de Cœuvres avec la Suisse se fussent trouvées coupées et, par suite, la situation de la petite armée des alliés en Valteline eût été fort compromise. (5)

Situation précaire de Cœuvres en Valteline. — Dénuement dans lequel le laisse la cour. — Difficultés qu'il éprouve à maintenir ses communications avec la Bresse. — Les forces de la Ligue catholique allemande se rapprochent de Bâle. — Capitulation de Sondrio. — Le général français ajourne toute

(1) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 26 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 268. — *contra:* H. Martin. Histoire de France. XI. 212.

(2) *Giulio Pallavicino al governo di Genova.* Milano, 19 novembre 1624. Arch. di Genova. (Milano, mazzo 2 A.)

(3) *Nouvelles de Milan.* 6 décembre 1624. — *Giulio Pallavicino al governo di Genova.* Milano, 8 dicembre 1624. loc. cit. — *Cœuvres à Richelieu.* Sondrio, 21 décembre 1624. loc. cit.; *à Herbaut.* Sondrio, 23 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 107. — Histoire véritable de ce qui s'est passé en la Valteline, etc. [Paris, chez Jean Martini. 1625.] — Siri. V. 738.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 18 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(5) *Cœuvres au roi.* Tirano, 2 février 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 21.

entreprise contre Riva. — Occupation de Bormio et de la ville de Chiavenna. — Combats dans la région de Campo et de Novate (17 février 1625). — Capitulation de la garnison papaline du château de Chiavenna.

IV. Maître de Tirano et de son château, Cœuvres ne l'était pas de la Valteline, encore que les Espagnols ne cherchassent pas, pour lors du moins, à la lui disputer. Ainsi que Valaresso, tout le premier, le reconnaissait sans peine, le général français avait eu jusqu'à cet instant plus de bonheur que de vrai mérite. (1) Dans la réalité, sa situation paraissait assez précaire. Ses soldats se voyaient acculés au plus extrême dénuement. Aucune des promesses qui lui avaient été faites à son départ de Compiègne ne s'était réalisée. Sous le prétexte que les dilapidations récentes relevées à la charge des gens de finances, et très particulièrement du Sr de Beaumarchais, convaincu de s'être approprié des sommes destinées au payement des pensions des cantons et de leurs alliés, autorisaient toutes les suspicions, (2) le trésor royal s'abstenait de subvenir à l'entretien des troupes engagées dans la région des Alpes rhétiennes. (3) Certes, le désintéressement du gendre de Béthune était hors de cause. Aussi bien « quand tous les rochers de ce pays seroient « d'or », écrivait-il à Herbaut, « cela n'esbranleroit ni mon courage ni ma « fidélité ». (4) Et, de fait, en butte aux réclamations réitérées et parfois violentes des officiers des régiments placés sous ses ordres, (5) las, en outre, d'attendre une somme de 450,000 écus qui, lorsqu'elle lui parvint enfin, en janvier 1625, servit à peine à couvrir des dépenses déjà effectuées, (6) Cœuvres s'était vu contraint d'acquitter de ses propres deniers près de la moitié de la solde de ses troupes et n'avait pas cherché à se récupérer de cette avance en faisant main basse sur le train du marquis de Bagni, alors qu'il tenait ce dernier à sa merci. (7)

Au demeurant. la pénurie d'argent n'était pas le seul mal dont souffrît l'armée de Valteline. La discorde régnait entre ses chefs. De parti pris, Vaubecourt contrecarrait les dispositions arrêtées par le général. (8) D'autre part, le service de l'intendance laissait infiniment à désirer. Par surcroît enfin,

(1) « Siamo più fortunati che savii... » *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 gennaio 1625. Frari. Svizzeri. XVIII.

(2) *Morosini al Senato.* Parigi, 2 novembre 1624. Frari. Francia. LXII. — *Herbaut à Miron.* Paris, 26 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* fº 270.

(3) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(4) *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 22 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 367.

(5) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(6) *Morosini al Senato.* Parigi, 16 novembre 1624. Frari. Francia. LXII. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 30 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 285. — *Malo à Herbaut.* Coire, 10 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 91. — *Cœuvres à Herbaut.* 24 janvier 1625. *Ibid.* IV. 14.

(7) *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 22 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 367. — Anhorn. op. cit. 497.

(8) *Valaresso al Senato.* Berbeno, 29 dicembre 1624. Frari. Valtellina. I.

trompant les espérances que l'activité déployée par lui en Helvétie avait fait concevoir, Du Mesnil s'apprêtait à se dérober aux responsabilités qu'il venait à peine d'assumer et à regagner Soleure.

Et cependant, à ces divers et très légitimes sujets d'appréhension s'en ajoutait un dernier, qui les surpassait tous. Le maintien des communications entre la Valteline et la Bresse, d'où Cœuvres comptait tirer la majeure partie de ses renforts et de ses approvisionnements, était devenu à ce point aléatoire que le marquis ignorait encore si les troupes que le connétable avait mission de lui envoyer le rejoindraient par la voie de Suisse ou par celles, presque impraticables en cette conjoncture, de la Lévantine ou du Val d'Aoste. (1) C'était à la fois du côté du Tyrol et de celui du Brisgau qu'une surprise était à craindre. (2) A la vérité, le chef de l'armée de la Ligue avait recommandé à chaque commune grisonne de tenir prêts cent cinquante hommes en cas d'alerte. (3) De plus, le roi venait d'autoriser ses alliés de Rhétie à passer de la défensive à l'offensive, si l'archiduc faisait mine de les attaquer. (4) Mais, pour garantir le pays d'une invasion autrichienne, il eût été nécessaire de construire des retranchements à Tarasp et dans le Val Monastère, et non point seulement au Luziensteig et au Pont-du-Rhin. (5) Or, Cœuvres, privé d'argent, avait dû renoncer à mettre ce plan à exécution. Le fort de Santa-Maria, abandonné et incendié par sa garnison archiducale, n'avait pas été réédifié. Par suite, la Basse-Engadine demeurait exposée à toutes les entreprises. Seuls, en somme, les ouvrages élevés à la hâte entre Coire et Mayenfeld, sous la surveillance de Haraucourt, assuraient, dans une certaine mesure, la frontière septentrionale des Trois Ligues. Mais aussi bien leur étendue, jointe à la faiblesse numérique des troupes chargées de les défendre, ne permettait pas que l'on en fît état plus que de raison, le jour où les neiges qui en obstruaient les approches viendraient à disparaître. (6)

Du reste, si l'alarme grandissait dans le camp des alliés, la cause en était surtout aux avis que Miron recevait de ses espions sur la ligne du Rhin, avis qu'il s'empressait de transmettre à Tirano. A la nouvelle de la surprise du Steig par l'avant-garde de Cœuvres, les forces de Tilly, qui déjà s'éloignaient de Bâle, avaient rebroussé vers cette ville, que menaçaient, d'autre part,

(1) *Herbaut à Miron.* Paris, 17 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 355. — *Le roi à Cœuvres.* Paris, 31 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 366. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 25 janvier; *au roi.* Soleure, 1er février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 67, 82.

(2) *Herbaut à Miron.* Paris, 7 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 77.

(3) *Cavazza al Senato.* Coira, 16 gennaio 1625. Frari. Svizzeri. XVIII.

(4) *Cœuvres au roi.* Sondrio. 22 décembre 1624. Aff. Etr. Turin. IV. 429 et Grisons. III. 101. — *Le roi à Cœuvres.* Paris, 8 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 80.

(5) *Mémoire de ce qui se devoit faire aux Grisons et en Valteline pour asseurer ce païs-là au roy, donné à Mr le cardal de Richelieu.* 9 janvier 1625. Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 167vo.

(6) *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio. 23 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 107. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 20 gennaio 1625. loc. cit. — *Valaresso al Senato.* Tirano, 23 gennaio 1625. Frari. Valtellina. II.

les régiments de l'archiduc d'Innsbruck cantonnés jusqu'alors en Alsace.(1) Repris d'inquiétude, malgré les assurances tranquillisantes que lui donnaient et le bailli schwytzois de Bade et les députés des Etats catholiques,(2) auxquels il avait fait offrir par Wallier de les aider pécuniairement à défendre leurs passages,(3) l'ambassadeur ordinaire persistait à redouter que l'ennemi, pénétrant en Suisse par Laufenbourg, n'occupât les *districts libres* de l'Argovie, en dépit de l'opposition de Zurich et de Berne,(4) ou qu'il ne descendît en Thurgovie, ainsi que Léopold en menaçait le Corps helvétique, au cas où le connétable tenterait de se porter en personne au secours de Cœuvres.(5)

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les nouvelles de Coire, de Bâle et de Soleure plongèrent le général français dans des hésitations comparables à celles qui l'avaient assailli lors de son arrivée à Poschiavo. Sa première idée fut de retraverser les Alpes, afin de protéger la Rhétie, dont la conservation lui paraissait plus importante peut-être que celle de la Valteline.(6) Mais Miron, consulté, l'adjura de n'en rien faire.(7) Le gendre de Béthune ne pouvait cependant se résigner à séjourner davantage à Tirano, où il risquait de se faire prendre « comme dans une souricière ». Il était indispensable, en effet, qu'il se donnât de l'air, soit du côté de Bormio, soit du côté de Chiavenna.(8) Cédant aux instances de Valaresso, il se résolut à marcher vers l'Ouest, et cela avec d'autant plus de raison que, dans l'intervalle, le bruit de la tentative avortée des Espagnols sur le chef-lieu de la vallée était venu jusqu'à lui. Le 14 décembre, après avoir laissé une compagnie française à Tirano, il descendit vivement le cours de l'Adda.(9) Dès le lendemain, il recevait à composition les habitants de Sondrio et investissait le château, dans lequel, au mépris de la foi jurée, un certain nombre de soldats papalins, admis au bénéfice de la capitulation du 10 du même mois, avaient trouvé asyle.(10) Mais quatre jours ne s'étaient pas écoulés que le lieutenant de Bagni offrit de se rendre, ce qui fut accepté sur le champ, après une assez chaude escarmouche, provoquée par un malentendu et meurtrière pour les seuls assiégés.(11)

---

(1) *Miron au roi.* Soleure, 7 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 314.

(2) *Lucerne à Miron.* 12 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 322. — *Le bailli de Bade à Miron.* Bade, 14 décembre 1624. *Ibid.* 326.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 7 décembre 1624. loc. cit.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 5 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 310. — *Zurich à Miron.* 15 et 17 décembre 1624. *Ibid.* 335, 349.

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 30 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 285.

(6) *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 23 décembre 1624. loc. cit.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 7 décembre 1624; *au roi.* Soleure, 14 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 329

(8) *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 11 janvier 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 4.

(9) *Advis de ce qui s'est passé en la Valteline depuis le 12e jusques au 21 décembre 1624.* Bibl. Nat. Coll. Du Puy CCCC. 229. — *Valaresso al Senato.* Teglio, 14 dicembre 1624. Frari. Valtellina. I. — *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(10) *Cœuvres à Béthune.* Berbeno, 20 décembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* fº 68.

(11) *Advis de ce qui s'est passé en la Valteline, etc.* — *Valaresso al Senato.* Montagna, 19 dicembre 1624. loc. cit. — *Mémoire de ce qui s'est passé aux Grisons et en Valteline.* 1624–1631. loc. cit.

Favorisé par la fortune au delà de ses espérances. Cœuvres commençait à prendre confiance dans les conseils pleins de hardiesse que Valaresso et Salis ne cessaient de lui départir. Décidé à déloger les Espagnols de Chiavenna et de Riva, il l'était non moins à édifier, à proximité du « Fuentes », un fort qui eût tenu en respect la garnison de ce dernier. (1) Toutefois, ses troupes avaient besoin de repos. Aussi les laissa-t-il se refaire pendant une semaine à Sondrio, dont il confia momentanément la garde au régiment de Zurich. (2) Le 26 enfin, la petite armée se remettait en marche et, le même jour, elle établissait ses quartiers à Berbeno, à mi-chemin entre le chef-lieu de la vallée et Morbegno. Accompagné d'une assez nombreuse escorte, le marquis poussa incontinent une reconnaissance qui l'amena en vue du lac de Côme. (3) Il en revint très découragé. Attaquer Riva depuis la Valteline paraissait à ses ingénieurs une entreprise malaisée, pour ne pas dire impossible. Les neiges amoncelées dans la région de Verceja et de Novate; les routes impraticables à l'artillerie; l'insuffisance des forces dont il disposait et la crainte de les faire passer sous le canon du « Fuentes »; le peu d'empressement mis par les Vénitiens à le secourir; le retard apporté à l'accomplissement des diversions sur lesquelles il semblait en droit de compter, toutes ces considérations réunies devaient induire Cœuvres à battre en retraite. Il s'y résigna, malgré l'avis de Valaresso, et se replia presque aussitôt sur Sondrio. (4)

L'abandon par le général français du dessein formé contre Riva entraînait forcément pour lui le retour à l'idée de se saisir du fort de Bormio, ne fût-ce qu'afin de prévenir un mouvement offensif des Autrichiens vers le Stelvio. (5) Quelque opposition que Vaubecourt fît à ce projet, Cœuvres passa outre à son exécution et chargea Du Landé et Salis de reconnaître les abords de la place. (6) Dès le 7 janvier, les défenseurs de celle-ci, privés d'eau potable, étaient réduits aux abois et, le 10, ils demandaient à parlementer. (7) Deux jours plus tard, le marquis arrivait à son tour au camp grison (8) et, le 17, le commandant pontifical capitulait à la vue du canon amené de Tirano dans ces entrefaites. (9)

---

(1) *Mémoire de ce qui s'est passé aux Grisons et en Valteline.* 1621—1631.

(2) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(3) *Cœuvres au roi.* Sondrio. 4 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 21.

(4) *Cœuvres au roi.* Sondrio, 22 décembre 1624 et 4 janvier 1625. Aff. Etr. Turin. IV. 429; Grisons. III. 101; Suisse. XVIII. 21. — *Valaresso al Senato.* Montagna, 19 dicembre 1624. loc cit — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Mémoire sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624–1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

(5) *Valaresso al Senato.* Sondrio. 23 dicembre 1624. loc. cit. — *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio. 11 janvier 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 4. — *Cœuvres à Béthune.* Bormio, 14 janvier 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 9. — *Le roi à Cœuvres.* Paris, 4 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 150

(6) *Valaresso al Senato.* Teglio, 6 gennaio; Tirano, 8, 9 e 10 gennaio 1625 Frari Valtellina II. — *Mémoire sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631.

(7) *Mémoire sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631.

(8) *Cœuvres à Béthune.* Bormio, 14 janvier 1625. loc. cit.

(9) *Articles de la capitulation accordée par le marquis de Cœuvres au colonel J. B. Canti d'Ascoli, gouverneur du fort de Bormio, et au colonel César Scotti di Perugia, sergent-major pour Sa Sainteté*

Que cet événement fût de nature à améliorer, d'une manière très sensible, la situation des alliés en Valteline, la chose n'était pas douteuse. Confinant à la fois au Tyrol, au Trentin, à l'Etat de Terre-Ferme, à la Rhétie et à la vallée de l'Adda, Bormio était considéré, à juste titre, comme la clé de cette dernière province du côté de l'est. (1) Cœuvres, après y avoir installé solidement quelques centaines de Valaisans sous les ordres de Du Landé, (2) dépêcha à la cour Mesmin, porteur d'une relation détaillée de ce fait d'armes (3), et redescendit vers Tirano, avec l'intention bien arrêtée d'attaquer Chiavenna sans désemparer. (4)

Encore qu'elle ne fût pas très assurée, la position de Chiavenna offrait à ses défenseurs ce précieux avantage qu'elle demeurait inaccessible par la voie du midi, tant que Riva tiendrait. Aussi, de prime abord, François-Annibal d'Estrées songea-t-il à retraverser les monts, de manière à attaquer la place du côté du nord, soit de plain pied, avec toutes ses forces disponibles, (5) tandis que Vaubecourt, à la tête de deux mille hommes fournis par les généraux de Terre-Ferme, se rapprocherait du lac de Côme, afin d'y harceler l'ennemi et de l'empêcher de secourir les assiégés. (6) Ce plan était judicieux, en somme, et ne paraissait pas devoir soulever d'objections sérieuses. Néanmoins, son exécution n'eût pas été approuvée à Venise, dont le Sénat cherchait, comme toujours, à retarder, sinon à éluder l'accomplissement des engagements contractés par la Sérénissime République envers ses alliés. (7) Valaresso proposa donc et obtint que Cœuvres marcherait en personne, avec le gros de ses troupes, dans la direction de Riva, ainsi qu'il en avait l'autorisation de Sa Majesté. (8) Dans le même temps, Haraucourt, à la disposition duquel son chef mettait quatre compagnies de Salis, (9) devait confier provisoirement la garde du Steig au seul régiment de Berne et à quelques centaines de miliciens levés à la hâte par les communes grisonnes et traverser le Splugen avec le régiment de Schauenstein et une partie de celui de Brugger, soit, au total, près de trois mille hommes. (10) Ces prescriptions furent effectuées de point en point et

---

Bormio, 17 janvier 1625. (Rott. Inventaire sommaire. II. 107.) — *Mémoire de ce qui s'est passé aux Grisons et Valteline en l'armée du roy conduicte par Mr le marquis de Cœuvres, ès années 1624 et 1625.* Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCC. 231. — *Cœuvres à Béthune.* Bormio, 18 janvier 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3674* fo 136. — Siri, op. cit. V. 775. — Quadrio. II. 369. — Martinelli. La campagna del marchese di Cœuvres. p. 108.

(1) *Valaresso al Senato.* Bormio, 12 gennaio 1625. loc. cit.

(2) *Valaresso al Senato.* Bormio, 19 gennaio 1625. loc. cit.

(3) *Cœuvres au roi.* Tirano, 24 janvier 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 13.

(4) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17984.*

(5) *Vaubecourt à Herbaut.* Tirano, 2 février 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 22.

(6) *Valaresso al Senato.* Teglio, 6 gennaio 1625. Frari. Valtellina. II. — *Mémoire sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631.

(7) *Valaresso al Senato.* 6 gennaio 1625.

(8) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 8 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* fo 80.

(9) *Valaresso al Senato.* Tirano, 1 febbraio 1625. loc. cit. — *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(10) *Valaresso al Senato.* Mazzo, 21 gennaio; Tirano, 4 febbraio 1625. Frari. Valtellina. II. — *Vaubecourt à Herbaut.* Tirano, 2 février 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 22. — Romegialli. op. cit. III. 203.

couronnées de succès. Dès le 10 février, le maréchal de camp arrivait en vue de Chiavenna et, le lendemain déjà, il s'emparait de la ville, dans le château de laquelle la garnison hispano-papaline fut réduite à s'enfermer.(1)

Cependant Cœuvres s'était avancé jusqu'à Traona, au delà de Morbegno.(2) Cette détermination était l'œuvre de Valaresso. Mais elle lui coûtait cher. Le général, en effet, n'avait consenti à dépasser Tirano qu'à la condition d'être renforcé sur le champ d'un corps de troupes vénitiennes.(3) En conséquence, à l'heure même où Haraucourt emportait Chiavenna,(4) deux mille hommes à la solde de la République, tant Anglais et Allemands que Suisses, Français et Albanais, «raptassage de compagnies», qui «monstroit» au demeurant «un peu de foiblesse»,(5) rejoignaient l'armée de la Ligue.(6)

Toutefois, le chef de celle-ci hésitait à en venir aux mains avec un ennemi solidement retranché et dont l'infanterie, à tout le moins, était égale en nombre à la sienne.(7) Or, les Grisons ne l'entendaient point ainsi. Enfreignant ses instructions, un de leurs officiers, envoyé en reconnaissance, attacha une escarmouche et s'empara de Verceja et de Vico, où il se fortifia.(8) Le branle était donné. Contraint, en quelque sorte, de soutenir son avant-garde si imprudemment engagée, le marquis se résigna à mettre ses troupes aux prises avec les Espagnols. L'action qui se déroula le 17 février fut chaudement disputée. Mais elle n'eut pas, pour les assaillants, l'issue désirée, Haraucourt ne s'étant pas trouvé en mesure d'opérer à temps la diversion qu'il avait ordre de mener depuis Chiavenna.(9) Par surcroît, les assiégés, qui, d'abord chassés de Campo, avaient en outre abandonné Novate,(10) ne tardèrent pas à réoccuper ce point, quand ils s'aperçurent que Cœuvres, mal servi par ses espions, négligeait de s'en saisir. Il est vrai qu'ils ne parvinrent pas à s'y maintenir, car, le 23 de

---

(1) *Haraucourt à Cœuvres.* Chiavenna, 12 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 96. — *A. Brugger à Herbaut.* Chiavenna, 12 février 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 24. — *Valaresso al Senato.* Traona, 13 febbraio 1625. loc. cit. — Anhorn. op. cit. 498. — Crollalanza. op. cit. 315. — Lavizzari. op. cit. 308.

(2) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 7 février 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 19; *au roi.* Traona, 15 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 108. — *Mémoire de ce qui s'est passé aux Grisons et Valteline en l'armée du roy conduicte par Mr le marquis de Cœuvres, ès années 1624 et 1625.* Bibl. Nat. Coll. Du Puy CCCC. 239.

(3) *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 23 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 107.

(4) et non le 23 novembre 1624. *contra:* Histoire véritable de ce qui s'est passé en la Valteline, etc. (Paris 1625.)

(5) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 15 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 122.

(6) Le 11 février: *Mémoire sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Cœuvres au roi.* Traona, 15 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 108. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 186. — Siri. V. 775. — *contra:* Sprecher v. Bernegg. I. 504 (7 février).

(7) *Cœuvres à Béthune.* Traona, 24 février 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 71.

(8) *Valaresso al Senato.* Tirano, 12 febbraio 1625. Frari. Valtellina. II. — *Cœuvres à Herbaut.* Verceja, 15 février 1625. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCC. 246. — *Stefano Spinola al governo di Genova.* Milano, 22 febbraio 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo 2B.) — *Cœuvres à Béthune.* Traona, 19 mars 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 4.

(9) *Valaresso al Senato.* Traona, 16 febbraio 1625. loc. cit. — *Relation de ce qui s'est passé à Campo et Nova[te].* Verceja, 17 février 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 34. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — Lavizzari. 310.

(10) *Valaresso al Senato.* Traona, 18 febbraio 1625. loc. cit. — Mercure françois. XI. 26.

ce mois déjà, les alliés, reprenant l'offensive, les en délogèrent sans grande difficulté. (1)

Tandis que son chef réussissait à placer ses avant-postes en vue de Riva, Haraucourt s'épuisait en vains efforts pour briser la résistance des défenseurs du château de Chiavenna, papalins pour la plupart, encore que l'on signalât la présence parmi eux d'une centaine d'Espagnols. (2) Et cependant, avec un renfort d'un millier d'hommes et du canon, le maréchal de camp se fût porté garant d'un prompt succès. (3) Or, Cœuvres avait lui-même trop d'intérêt à agir vite pour ne pas accueillir avec faveur la requête de son lieutenant. Il autorisa donc ce dernier à distraire momentanément de la garde du Steig le régiment de Diesbach. (4) De plus, il se mit en devoir de lui faire tenir, par la voie de la Bernina, deux d'entre les six pièces d'artillerie que lui avait confiées le gouvernement vénitien. (5) L'entreprise était périlleuse. Néanmoins, elle réussit à merveille. Le 9 mars, le château de Chiavenna capitula. (6) Il n'était que temps. Depuis sept jours, en effet, le général était en possession de dépêches de la cour, dans lesquelles le roi lui annonçait que, pour complaire au pape, il venait de consentir à ce que toutes opérations militaires fussent suspendues, durant deux mois, tant en Valteline qu'en Rhétie. (7)

Satisfaction que cause au roi Très-Chrétien et à ses ministres l'annonce des premiers succès du marquis de Cœuvres. — La nouvelle de l'entrée de celui-ci dans Tirano soulève les protestations des chefs du parti ultra-catholique et hispanophile à la cour de France. — Contraint de compter avec l'opposition d'une partie de ses sujets, Louis XIII ordonne à ses représentants aux Ligues de favoriser les missions des Jésuites et des Capucins dans les deux Rhéties. — Le roi d'Espagne s'efface derrière le Souverain-Pontife. — Malgré les incitations de son entourage, Urbain VIII

---

(1) *Avis de Chiavenne.* 17 février 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 29. — *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 20 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 128; *au roi.* 26 février 1625. *Ibid.* 151. — *Cœuvres à Béthune.* Traona, 21 février 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 71. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — Siri. op. cit. V. 778.

(2) *Cœuvres à Lesdiguières.* Traona, 18 février 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 32. — *Vaubecourt à Herbaut.* Traona, 13 mars 1625. *Ibid.* IV. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 185.

(3) *Cœuvres au roi.* Traona, 26 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 151. — *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(4) *Cœuvres au roi.* 26 février 1625. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1625. Frari. Svizzeri. XIX.

(5) *Cœuvres à Herbaut.* Camp de Verceja, 17 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 119; *au roi.* Traona, 12 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 193.

(6) *Articles accordés entre Jacques de Longueval, Sr d'Haraucourt, officier et gouverneur du comté de Claramont-en-Beauvoisin* (Clermont de l'Oise), *et mareschal de camp en l'armée de Sa Majesté, et Annibal Margaruzzi, maistre de camp en Valteline et gouverneur de Chiavenne pour Sa Sainteté.* 9 mars 1625. (Rott. Inventaire sommaire. II. 107.) — *Cœuvres à Béthune.* Traona, 21 février 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 71. — *Valaresso al Senato.* Traona, 13 marzo 1625. Frari. Valtellina. III. — Anhorn. op. cit. 514. — Lavizzari. 308. — Sprecher v. Bernegg. I. 510. — Mercure françois. XI. 18.

(7) *Cœuvres au roi.* Traona, 12 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 191, 193.

se refuse à fulminer une sentence d'excommunication contre les envahisseurs de la Valteline. — Mission de Bernardino Nari à Paris. — Ses instructions. — Violence de son langage. — Faiblesse des arguments invoqués par le Louvre pour justifier l'intervention armée de la Ligue dans la vallée de l'Adda. — Rébellion huguenote de janvier 1625. — Les gouvernements des Stati liberi la jugent intempestive. — Appui prêté par le Père Ignace de Bergame à l'envoyé papal. — Diverses solutions préconisées par ce dernier. — Elles sont écartées par Richelieu. — La question du droit aux passages. — Ténacité d'Urbain VIII. — Contre-propositions françaises. — Le Saint-Père demande la cessation de l'état de guerre à Chiavenna. — Trêve de deux mois secrètement consentie par le roi Très-Chrétien, lequel autorise non moins secrètement Cœuvres à n'en tenir aucun compte. — Les démarches de Nari ne parviennent pas à conjurer la chute de Chiavenna. — Le cardinal Francesco Barberini déclaré Légat a latere. — Influence de cette désignation sur la politique italienne du Louvre. — Ordre est donné au chef des troupes alliées de suspendre toutes hostilités contre Riva.

V. L'intérêt que l'on attachait en France à la réussite des opérations militaires projetées dans la région des Alpes rhétiennes était extrême. Aussi bien il paraissait justifié. Du succès ou de l'insuccès de la mission confiée à Cœuvres dépendaient, en somme, la conservation ou la rupture des relations, jusqu'alors amicales, existant entre le Louvre et le Saint-Siège, l'exécution ou l'abandon des desseins formés contre Gênes, le maintien du *statu quo* ou la guerre avec l'Escurial, le triomphe des idées nouvelles préconisées par Richelieu ou le retour à la politique néfaste et surannée pratiquée sous le régime des Brularts.[1] « Dieu vueille que cette fin d'année répare le temps qui a esté consommé et perdu auparavant inutilement à negocier », écrivait Louis XIII à son ambassadeur à Rome.[2] Et, de fait, aux yeux du premier, « les affaires » qui se déroulaient en Rhétie et en Valteline devaient « donner le bransle et le mouvement à toutes celles qui se traittoient au dehors ».[3]

Déjà le roi marquait quelque impatience des ajournements successifs auxquels ses représentants aux Ligues s'étaient vus, par prudence, contraints de souscrire,[4] lorsque la nouvelle de l'occupation du Luziensteig et du Pont-du-Rhin lui parvint enfin à Dourdan, vers le milieu de novembre.[5] La satisfaction qu'il en éprouva compensa, dans une certaine mesure, les regrets que faisait naître autour de lui la situation de plus en plus précaire des assiégés de Breda.[6] Aussi fut-ce sans trop de difficultés que Sa Majesté

(1) *Herbaut à Cœuvres et Miron*, 12 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 261vo.
(2) *Le roi à Béthune*. Paris, 20 novembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3667* f° 28.
(3) *Le roi à Cœuvres*. Paris, 21 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 89vo.
(4) *Le roi à Cœuvres*. 11 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* fos 262.
(5) *Herbaut à Cœuvres*. Paris, 19 et 21 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 262, 265.
(6) *Morosini al Senato*. Parigi, 10 novembre 1624. Frari. Francia. LXII.

consentit à accorder à Miron les sommes que celui-ci jugeait indispensables pour apaiser le courroux des catholiques, et à garantir aux Ligues Grises la solde et l'entretien des deux mille hommes levés dans leurs communes à l'effet d'assurer la défense du pays contre les forces archiducales. (1)

A ce moment-là déjà, le parti ultra-catholique et hispanophile à la cour de France ne cachait pas sa désapprobation à l'égard d'une politique dont le plus grave défaut, à ses yeux, était de provoquer une tension regrettable dans les relations du Louvre avec l'Escurial. Ce fut bien pis quand, le 21 décembre, se trouva confirmé le bruit, qui circulait à Paris depuis quarante-huit-heures, (2) de l'entrée des troupes alliées dans Tirano. Pour le coup, l'émotion causée naguère par le traité de Compiègne avec les Provinces-Unies, le mariage anglais et les secours octroyés à Mansfeld fut dépassée. Au sentiment du Père de Bérulle, comme à celui du cardinal de La Rochefoucauld, une réparation éclatante était due au Souverain-Pontife, dont l'autorité, tant spirituelle que temporelle, venait d'être outrageusement méconnue par un représentant, assurément désavouable, de la Couronne Très-Chrétienne. (3)

En revanche, l'allégresse éclata dans l'entourage immédiat du roi et de Richelieu, parmi les ministres et les grands dignitaires que séduisait la nouveauté et la hardiesse des conceptions de ce dernier. (4) Elle grandit encore lorsque l'on sut à quel point Cœuvres s'était conformé à l'esprit de ses instructions en matière confessionnelle et qu'il fut permis d'énumérer les services signalés rendus par lui à la cause catholique : la célébration de la messe à Zurich ; les avantages spécifiés en faveur des adeptes des anciennes croyances, lors de la « réunion » des Trois Ligues ; (5) l'amnistie décrétée au profit des Valtelins ; l'exclusion du protestantisme de toute la vallée de l'Adda ; le refus opposé par le général au gouvernement du « Vorort » qui lui demandait le rappel en Rhétie des prédicants exilés ; (6) l'installation de garnisons exclusivement françaises ou valaisannes à Tirano et à Bormio ; la restitution à Bagni des étendards, aux couleurs de la maison Barberine, pris à Sondrio. (7)

Néanmoins, la satisfaction ressentie au Louvre à la nouvelle que la Valteline était enfin soustraite à la domination espagnole n'allait pas sans quelque inquiétude. Certes, le danger d'une rupture avec l'Escurial semblait écarté,

(1) *Herbaut à Miron.* Paris. 19 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 266.

(2) *Morosini al Senato.* Parigi, 19 dicembre 1624. Frari. Francia. LXII. et non le *21 novembre*: Siri. V. 759.)

(3) **Fagniez.** Le Père Joseph et Richelieu. I. 195 sqq.

(4) *Le roi à Cœuvres.* Paris. 31 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 366. — *Valaresso al Senato.* Mazzo, 21 gennaio 1625. Frari. Valtellina. II. — La cabale espagnole entièrement descouverte à l'advancement de la France et contentement des bons François. Paris 1624. in-8°. — Le grand mercy de la chrestienté au roy. Paris 1625. in-8°.

(5) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 10. 17 et 31 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f°s 345. 352vo. 366.

(6) *Cœuvres à Béthune.* Berbeno, 29 décembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 68. — *Mémoire sur l'affaire de la Valteline.* 1624. Aff. Etr. Grisons. II. (« En l'an 1620... ») — *Les officiers du régiment de Zurich en Valteline à Zurich.* 23 juin/3 juillet 1625. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H.*)

(7) *Valaresso al Senato.* Montagna, 19 dicembre 1624. Frari. Valtellina. I. — Mémoires de Richelieu. (éd. Petitot.) III. 413.

dès l'instant que Feria renonçait à se substituer au commandant des troupes pontificales dans la garde et la défense de cette province. Mais n'était-il pas à prévoir que le pape relèverait avec force l'injure faite à ses armes? Or, le roi Très-Chrétien avait plus d'intérêt que jamais à ménager le Saint-Siège et à se le rendre favorable. Des menées huguenotes recommençaient à se produire du côté de La Rochelle. Par suite, l'influence des ultra-catholiques reprenait dans les conseils de la Couronne.(1) En outre, Béthune n'avait pas encore obtenu la dispense requise en vue de la célébration du mariage anglais.(2)

Contraint, dès lors, de compter avec l'opposition d'une notable fraction de ses sujets, et soucieux, au même temps, d'atténuer l'hostilité que la rigueur de son «procédé» soulevait au Vatican, Louis XIII usa de diplomatie et s'efforça de prévenir les récriminations qui, de toutes parts, s'annonçaient très prochaines. Aussi l'expédition militaire en Valteline, dont le principal, sinon l'unique but était, en somme, de procurer aux protestants grisons la restitution des droits et privilèges dont ils se voyaient frustrés depuis quatre ans, fut-elle comme le signal d'une recrudescence de prosélytisme catholique dans toute la région comprise entre le Luziensteig, Chiavenna et le Stelvio. Cœuvres et ses officiers reçurent de la cour l'ordre formel de soutenir les missions des Capucins et des Jésuites dans les deux Rhéties, de rechercher toutes occasions d'accomplir en public les pratiques extérieures du culte romain et de prescrire à leurs troupes la stricte observation des jours maigres, tant que le pape n'en aurait pas décidé autrement.(3) Engagé dans cette voie, le roi Très-Chrétien ne devait se laisser rebuter par aucun obstacle. On n'en douta plus à l'heure où il fit prier les cantons évangéliques de l'aider à persuader les Grisons qu'il était de leur intérêt de vivre en bonne harmonie avec l'évêque de Coire, fût-ce au prix de quelques concessions.(4) On s'en convainquit mieux encore, quand, vers la même époque, Miron refusa de transmettre à l'évêque de Sion une missive dans laquelle ce prélat se voyait remercié de services qu'il n'avait point rendus, alors que, en revanche, Sa Majesté s'abstenait d'exprimer sa reconnaissance aux dizains, dont l'attitude résolue avait seule fait échouer les intrigues milanaises dans la vallée du Rhône.(5)

(1) G. G. R. Theologi, ad Ludovicum XIII Admonitio, qua breviter et nervose demonstratur, Galliam foede et turpiter impium foedus iniisse, et injustum bellum hoc tempore contra catholicos movisse, salvaque religione prosequi non posse. Augustae Francorum. MDCXXV. in-4°. Lelong-Fontette. Bibl historique de la France. II. nos 21 330, 28 641.) — Apologeticus pro rege christianissimo Ludovico XIII adversus factiosae Admonitionis calumnias in causa Principum foederatorum. Lutetiae Parisiorum. (apud Josephum Bouillerot MDCXXVI. in-4°.)

(2) *Mirabel au roi.* Paris, 29 juillet 1624. Arch. Nat. *K 1439* n° 87. — *Memoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624–1631. loc. cit.

(3) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 31 décembre 1624; 4 février 1625. Arch. Nat. *KK 1360* f° 366; *1361* f° 150. — *Cœuvres à Béthune.* Berbeno. 29 décembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 68.

(4) *Le roi à Miron.* Paris, 21 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 87. — *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 21 janvier 1625. *Ibid.* f° 91.

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 28 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 387.

A la vérité, ce n'était point en ayant recours à d'aussi grossiers artifices que le Louvre pouvait espérer endormir les susceptibilités du Saint-Père. A première vue, en effet, ce dernier devait se montrer d'autant moins enclin à céder, que ses nonces en France et en Suisse avaient été plus longtemps dupes des assurances pacifiques opposées par le roi et ses ministres aux plaintes que les armements avérés de Cœuvres provoquaient à Rome, ainsi qu'à Lucerne. (1) Soit calcul, soit plutôt coïncidence fortuite, au moment même où ses troupes franchissaient la frontière valteline, Louis XIII, prenant les devants, chargeait Béthune de calmer les appréhensions d'Urbain VIII quant aux desseins des alliés et d'affirmer très haut qu'il n'avait fallu rien moins que les sollicitations pressantes des Trois Ligues pour engager ceux-ci à les aider à recouvrer leur indépendance. (2) Mais déjà un courrier venait de quitter le Vatican à destination de Paris, porteur d'un bref dont Richelieu, d'accord en cela avec l'ambassadeur de Venise, sinon avec celui de Savoie, (3) se résolut de ne faire aucun cas, attendu que le Souverain-Pontife y invitait le roi Très-Chrétien à interrompre, durant trois mois, tous préparatifs militaires et toutes hostilités aux portes de la Péninsule. (4)

Dans ces entrefaites, les forces alliées avaient expulsé de Tirano Bagni et sa petite armée. On prévoyait, dès lors, que le nonce protesterait contre cet acte audacieux que nombre de catholiques en France qualifiaient d'attentat à la primauté du Saint-Siège. Mais Spada demeura muet, et l'année 1625 s'ouvrit sans qu'il eût fait entendre l'ombre d'une récrimination. (5) Or, ce silence était inquiétant. Il semblait être l'indice que l'Escurial et la Curie romaine se concertaient en vue d'une action commune. Aussi Béthune reçut-il l'ordre de redoubler de vigilance et de se préparer à résister à un sérieux assaut. (6)

De fait, la perplexité du pape était grande. (7) Livré à ses seules inspirations, il eût peut-être renoncé à exiger satisfaction d'une offense qui le débarrassait, en somme, du fardeau du dépôt. Par malheur, si ses « inclinations estoient françoises », ses « appréhensions », en revanche, étaient milanaises et napolitaines, (8) car, depuis quelques mois, l'influence espagnole régnait presque en maîtresse au Vatican. Toutefois, chose étrange, la première manifestation du courroux pontifical atteignit non point Cœuvres, mais Feria, auquel on

(1) *Béthune à Herbaut.* Rome, 18 décembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3677.* — *Instruzzione data al Signor cardinale Ginetti quando andò Legato apostolico in Germania* (1636). — Siri. V. 663, 666, 722.

(2) *Le roi au pape.* Paris, 6 décembre 1621. ap. Avenel. op. cit. II. 53.

(3) *Morosini al Senato.* Parigi, 21 dicembre 1624. Frari. Francia. LXII.

(4) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 2 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 276. — *Le roi à Bethune.* Paris, 20 décembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3667* f° 46. — Siri. V. 735.

(5) *Herbaut à Miron.* Paris, 7 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 77. — Lavizzari. op. cit. 304.

(6) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 31 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 369.

(7) *Béthune à Herbaut.* Rome, 6 janvier 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*

(8) *Béthune à Herbaut.* Rome, 28 avril 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*

reprochait, dans l'entourage d'Urbain VIII, d'avoir apporté de la tiédeur à secourir Bagni.(1) Rien n'était moins justifié, certes, que cette insinuation. Aussi le gouverneur de Milan n'éprouva-t-il aucune peine à se disculper et à établir le départ des responsabilités encourues en cette conjoncture.(2) Et ce fut seulement alors que l'on en vint, à Rome, à discuter l'opportunité d'une démonstration énergique à l'égard de la France.

Beaucoup moins irrité contre le Louvre que ne le laissait entendre son nonce à Paris,(3) le Souverain Pontife témoignait surtout du dépit d'avoir été joué par le roi Très-Chrétien et les représentants de celui-ci en Helvétie.(4) Pourtant, comme il hésitait encore entre les moyens les plus propres à lui procurer la réparation de l'atteinte portée à son prestige de «Père commun», les Espagnols redoublèrent leurs intrigues en vue de précipiter sa décision. A la vérité, le roi Catholique, pressentant les diversions qui s'organisaient au préjudice de sa couronne, tant en Allemagne qu'en Italie, avait intérêt à s'effacer derrière Urbain VIII dans la question valteline et à mettre ce dernier seul aux prises avec les alliés d'Avignon.(5) Déjà l'ambassadeur de l'Escurial auprès du Saint-Siège s'était fait le propagateur des bruits les plus perfides au sujet de prétendus excès, tels que pillages d'églises et de monastères, imputés aux soldats de Cœuvres, à leur passage en Rhétie, voire depuis leur entrée à Tirano.(6) Lorsque le terrain lui parut suffisamment préparé, il reprocha ouvertement au pape son attitude résignée en présence d'un événement qui déshonorait son pontificat,(7) ne lui dissimula pas le mécontentement ressenti à Milan et à Madrid, à l'idée qu'une entente clandestine existait peut-être entre Paris et Rome(8) et lui suggéra, en fin de compte, de fulminer une sentence d'excommunication contre Louis XIII ou, à tout le moins, contre le chef de l'armée opérant dans la vallée de l'Adda. Mais Urbain VIII fut assez avisé pour repousser une proposition si peu conforme au caractère de la mission dont il était investi.(9) Résolu, cependant, à ne pas rester plus longtemps sous le coup de l'affront fait à ses armes et à en obtenir satisfaction, il dépêcha à la cour de France l'un de ses camériers secrets, Bernardino Nari,

(1) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 24 dicembre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera XIII.) — *Resumen de dos despachos, uno del marqués de Mirabel de 17 de enero, y otro del cardenal de la Cueva de igual fecha.* Madrid, febrero 1625. Arch. Nat. *K 1439* nº 101.

(2) *Ibid.* — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 29 novembre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera, XIII.)

(3) Siri, V, 763 sqq.

(4) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *L'évêque de Campagna à Miron.* Lucerne, 4 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse, XVII, 306.

(5) *Béthune à Herbaut.* Rome, 6 janvier 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*

(6) *Le Père Bertin au Père de Bérulle.* 18 janvier 1625. Arch. Nat. *M 232.* — Romegialli. Storia della Valtellina. III, 193.

(7) *Béthune à Herbaut.* Rome, 6 janvier 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*

(8) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 1 febrero 1625. Arch. Nat. *K 1439* nº 102.

(9) *Le Père Bertin au Père de Bérulle.* 18 janvier 1625. Arch. Nat. *M 232.* — Levassor. op. cit. II, 686.

considéré, sans doute à tort, en Espagne comme entièrement dévoué aux intérêts de Marie de Médicis, laquelle lui servait une pension.(1)

Aux termes de ses instructions, l'envoyé papal avait à s'acquitter d'une triple tâche. Il lui était, tout d'abord, prescrit d'exiger que le marquis de Cœuvres fût frappé d'un châtiment exemplaire. Il devait, en outre, solliciter la conclusion d'un armistice de deux ou, si possible, de trois mois et, enfin, négocier la restitution du dépôt aux mains du Saint-Père.(2) Admis à l'audience royale, en compagnie du nonce ordinaire Spada, quatre jours après son arrivée à Paris, soit le 14 janvier,(3) Nari compromit, dès la première heure, par la violence de son langage, le succès éventuel de ses démarches. Prétendre que l'entrée des troupes alliées à Tirano évoquait le souvenir du sac de Rome par Bourbon était en soi une assertion fort ridicule et, par suite, inoffensive.(4) Mais n'y avait-il pas à la fois quelque témérité et quelque perfidie à affirmer que Cœuvres «*mancatore di fede*», ainsi qu'on le qualifiait au Vatican, était entré dores et déjà dans la damnation éternelle,(5) alors que ce général opposait les dénégations les plus absolues et les plus concluantes au nonce de Suisse, qui l'accusait de s'être engagé par serment envers lui à ne pas pénétrer en Valteline?(6)

De prime abord, Nari n'eut pas à se louer de l'accueil fait à son réquisitoire. Avec beaucoup de décision et de fermeté, Louis XIII répondit aux représentants du Saint-Père que la conduite du chef de la maison d'Estrées avait son entière approbation.(7) Malheureusement, comme s'ils s'étaient donnés à tâche d'affaiblir la portée de cette fin de non-recevoir, les ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne, Richelieu à leur tête, se crurent tenus de justifier l'initiative hardie prise par les alliés dans la Haute-Italie et d'empêcher que l'opinion publique ne s'égarât sous l'influence des pamphlets qui, surgissant de toutes parts, flétrissaient la politique nouvelle inaugurée par le Louvre.(8) Il eût été, certes, plus digne

(1) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 23 febrero 1625. Arch. Nat. *K 1439* nº 105. — Romegialli, Storia della Valtellina. III. 198.

(2) *Instruzzione a V. S. Bernardino Nari per andare alla Mtà del Re Christianissimo sopra de' correnti affari de Valtellina.* Bibl. Barberini. LVII. *20* fº 111. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 24 dicembre 1624. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIII — V. Siri. V. 738. 750.

(3) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 15 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* fº 87. — *contra:* Siri. V. 748 et Lavizzari. op. cit. 304 (31 janvier).

(4) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline, 1624—1631.* Bibl. Nat. f. fr. *17984.* — Levassor. Histoire de Louis XIII. (Amsterdam 1757. t. II. 687. — Siri. V. 748.

(5) *Morosini al Senato.* Parigi, 23 gennaio 1625. Frari. Francia. LXII. — Siri. V. 749.

(6) *Valaresso al Senato.* Sondrio, 4 gennaio 1625. Frari. Valtellina. II. — *Instruzzione data al Signor cardinale Ginetti quando andò Legato apostolico in Germania* (1636). — *contra: Cœuvres à Scappi.* Zurich, 5 novembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* fº 49.

(7) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 10 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* fº 315 — *Resumen de dos despachos, uno del marqués de Mirabel de 17 de enero, y otro del cardenal de la Cueva de igual fecha.* Madrid, febrero 1625. Arch. Nat. *K 1439* nº 101. — *Valaresso al Senato.* Tirano, 1 febbraio 1625. Frari. Valtellina. II.

(8) *Relatione delle cose succedute nella Valtellina dopo la mossa dell'armi del Re Christianissimo e dei Principi collegati contro quelle di S. Stà.* apud Romegialli. op. cit. III. 190. — G. G. R. Theologi ad Ludovicum XIII admonitio, qua breviter et nervose demonstratur, Galliam foede et turpiter impium foedus iniisse et injustum bellum hoc tem-

que le roi s'appropriât la riposte adressée par Cœuvres au nonce Scappi, à savoir qu'en ce qui concernait les Grisons, « il ne s'agissoit plus de la religion, mais de leur seul interest ». (1) Au lieu de cela, on s'abaissa jusqu'à produire des arguments dont, supposé qu'ils ne fussent pas démentis par les faits, la faiblesse égalait le manque de sincérité. On fit valoir, à la décharge du marquis, que si celui-ci n'avait pas l'ordre formel de dépasser Poschiavo, ce qui, à la rigueur, pouvait être considéré comme vrai, (2) il ne lui était cependant pas interdit de loger ses troupes sur les rives de l'Adda, d'autant que le terme assigné à la durée du dépôt était échu et que, en admettant même qu'il en eût été autrement, rien n'autorisait à prétendre que ce dernier s'étendît à autre chose qu'aux forts occupés par les garnisons papalines. (3) Au surplus, on continuait, à Paris, à affirmer avec la plus imperturbable assurance que Cœuvres, certain de ne plus rencontrer de soldats du Saint-Siège dans la vallée, (4) n'avait reconnu son erreur qu'en arrivant à la Madona di Tirano, et qu'à ce moment-là encore, il eût sans doute rebroussé vers les Alpes, si Bagni ne l'avait en quelque sorte provoqué à rupture en introduisant les Espagnols en Valteline, (5) assertion dont la flagrante inexactitude a été suffisamment établie d'autre part.

Les choses en étaient là, lorsque, vers le milieu de janvier, la nouvelle se répandit à la cour que Soubise venait de surprendre Blavet. Ce coup de main, précurseur du soulèvement qui éclata en mai dans le Languedoc, paraissait avoir pour cause les lenteurs apportées par Richelieu à exécuter certaines stipulations du traité de Montpellier. (6) A dire vrai, il était le résultat d'une entente monstrueuse entre le gouvernement de Madrid et les chefs du parti huguenot. (7) Comme il se produisait à l'heure la plus inopportune, il provoqua parmi les Etats protestants une réprobation unanime. (8)

---

pore contra catholicos movisse salva que religione prosequi non posse. Augustae Francorum, 1625, in 4°) et les réponses: Apologeticus pro Rege Christianissimo Ludovico XIII adversus factiosae Admonitionis calumnias in causa Principum foederatorum. (Lutetiae, apud Josephum Bouillerot, 1626.) Expeditio valtellinaea auspiciis Ludovici justi Regis invictissimi et Christianissimi suscepta, authore A. Sammarthano. Parisiis (Rob. Stephani) 1625 in 4°. — Advertissement sur ce qui s'est passé au sujet de la censure des livres intitulez: « Admonitio ad regem Ludovicum XIII... et Mysteria politica ». B. Arsenal. mss. *4739* f° 122. — Lavizzari. op. cit 305.

(1) *Cœuvres à Scappi.* Zurich, 5 novembre 1624. loc. cit.

(2) *Valaresso al Senato.* Tirano, 1 febbraio 1625. Frari. Valtellina. II.

(3) Levassor. op. cit. II. 686. — V. Siri. op. cit. V. 730, 735.

(4) *Le roi à Béthune.* Saint-Germain-en-Laye, 11 octobre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3667* f° 2. — A. Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. 1619—1629 (Zurich 1875). p. 59.

(5) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 15 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 87. — *Mémoire sur l'affaire de la Valteline.* Aff. Etr. Grisons. II. (« En l'an 1620... ») — M. Levassor, op. cit. II. 688 sqq V. Siri. V. 703.

(6) *Herbaut à Miron.* Paris, 15 janvier 1624. Arch. Nat. *KK 1361* f° 86.

(7) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 31 décembre 1624 et 15 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1360* f° 369; *KK 1361* f° 85. — *Herbaut à Miron.* Paris, 15 janvier 1625. loc. cit. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 23 febrero 1625. Arch. Nat. *K 1439* n° 105. — *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 29 février 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV. — *Morosini al Senato.* Parigi, 12 giugno 1625. Frari. Francia. LXIII.

(8) *Herbaut à Miron.* Paris, 15 janvier 1625. loc. cit. — *Carazza al Senato.* Zurigo, 16 ottobre 1625. Frari. Svizzeri. XX.

Aussi bien, malgré les dénégations de ses ministres à l'étranger,[1] il était de toute évidence que le roi Très-Chrétien ne serait pas longtemps en mesure de faire face à la fois aux difficultés d'une guerre intérieure, aux frais d'une campagne en Valteline et à ceux des diversions que cette dernière allait nécessiter.

Quel que fût le point de vue sous lequel on l'envisageât, la rébellion huguenote de janvier constituait, tant pour les protestants de Suisse et d'Allemagne, que pour les alliés italiens de Sa Majesté, la plus imprévue et la plus imméritée des disgrâces. Malgré la présence de Richelieu aux affaires, une défaillance était toujours à redouter. Elle ne put être évitée. Au cours d'une nouvelle audience accordée à Nari, le roi revint sur ses déclarations premières. Sans désavouer complètement Cœuvres, il plaida en faveur de celui-ci les circonstances atténuantes, ce qui lui attira, d'ailleurs, de la part de Béthune, de respectueuses mais fermes remontrances.[2] De plus, sous le prétexte de tirer les choses en longueur et de donner au marquis le temps d'achever la conquête des provinces grisonnes d'outre-monts,[3] il consentit à prêter l'oreille à des ouvertures d'accommodement. Cette détermination n'était pas sans péril. Les représentants des *Stati liberi* auprès du Louvre s'efforcèrent de la combattre. Leurs conseils ne furent pas écoutés. Pour leur malheur, un capucin, le Père Ignace, de Bergame, supérieur de la mission de l'Engadine-Basse, se trouvait précisément à Paris, où il défendait à la fois les intérêts de son ordre et ceux de ses coreligionnaires des deux Rhéties.[4] Très versé dans les négociations conduites naguère à Rome par Sillery et dans celles qui avaient eu lieu à Lucerne, en juin 1624, à l'effet de ménager une entente directe entre les Grisons et leurs anciens sujets,[5] il connaissait par le menu tous les projets ébauchés en vue de procurer la solution amiable de l'affaire de la Valteline. A son instigation, la plupart des propositions écartées au cours des années précédentes furent remises sur le tapis et discutées à nouveau.

Les difficultés, en ce qui concernait l'exercice du culte catholique aux Ligues Grises, paraissaient aplanies. On savait le roi très porté à admettre la validité des dispositions purement confessionnelles du traité de Lindau et à faire siennes les conventions de Coire de décembre 1623, négociées par le nonce et si favorables aux prétentions de l'évêque de cette ville.[6] En revanche, tous les obstacles subsistaient qui, jusqu'à ce jour, s'étaient opposés au règlement de la question valteline. Pressé de désigner les solutions auxquelles le Saint-Père se rallierait, le cas échéant, Nari en indiqua plusieurs. C'est ainsi qu'il

(1) *Cœuvres au roi.* Tirano, 2 février 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 21.

(2) *Valaresso al Senato.* Traona, 4 aprile 1625. Frari. Valtellina. II. — *Béthune à Herbaut.* Rome, 13 avril 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.* — Quadrio. op. cit. II. 374. — Siri. V. 750.

(3) *Le roi à Béthune.* Paris, 25 mars 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3667* f° 125.

(4) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 4 mars 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 212. — Quadrio. Dissertazioni istoriche, ecc. II. 374, 376. — Lavizzari. Memorie istoriche, ecc. 302.

(5) *Molina et Jean Paul à Miron.* Coire, 12 et 27 juin 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 43, 46.

(6) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 29 mars 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 225.

fut amené à préconiser, tour à tour et indifféremment, soit l'abandon de la vallée de l'Adda, de Chiavenna et de Bormio à Urbain VIII, soit leur partage entre les communes rhétiennes, soit leur érection en une quatrième Ligue Grise ou en un huitième canton de l'alliance Borromée, soit enfin la concession des passages au seul roi Très-Chrétien, avec cette réserve qu'ils demeureraient ouverts à tous princes catholiques appelés à combattre les Infidèles ou les hérétiques. (1)

D'emblée, Richelieu repoussa la plupart de ces combinaisons, « toutes choses vieilles », d'ailleurs. (2) Il consentit, néanmoins, à ce que la question du droit aux passages fît l'objet d'un nouvel examen. En conséquence, Béthune reçut l'ordre d'inviter le Souverain Pontife à améliorer et à rendre acceptables, tant aux Grisons qu'à leurs alliés et protecteurs, les « articles de Rome » de février 1624. On se fût contenté à Paris de la démolition immédiate des forts et de l'adjonction d'une clause en vertu de laquelle il eût été loisible au monarque français d'ouvrir et de fermer à son gré, et cela dans chaque cas particulier, l'accès des routes de la Valteline aux armées du roi Catholique. (3) Or, à cet égard, les dispositions du Saint-Siège ne s'étaient point modifiées. Encore qu'il admît volontiers que l'alliance des Ligues Grises conférait à la France certains privilèges, le pape entendait se réserver l'arbitrage exclusif de toutes les contestations relatives à ce point délicat. En d'autres termes, il se promettait de favoriser ceux d'entre les princes d'Italie et d'Allemagne qui, faisant profession « de la vraye relligion », seraient aux prises avec les Turcs ou les protestants.

Au Louvre, est-il besoin de le dire, on jugeait cette prétention exorbitante, puisqu'elle équivalait, en somme, à l'abandon par la Couronne Très-Chrétienne d'un droit séculaire, pour le maintien duquel d'importants sacrifices d'argent avaient été faits jusqu'à ce jour. Bien que le Père Joseph, à la veille de se rendre à Rome, inclinât à conseiller l'acceptation du projet pontifical, sous certaines conditions, il est vrai, dont la première aurait été la reconnaissance formelle par l'Espagne de la souveraineté des Grisons sur la Valteline, (4) Richelieu, prêt à concéder les passages à la maison d'Autriche, supposé que cette dernière se trouvât aux prises avec les armes ottomanes, répugnait, en revanche, à les lui accorder « contre les hérétiques ». (5) Il se refusait, en outre, à restituer les forts au Saint-Père, à moins que celui-ci ne s'engageât par écrit à s'en dessaisir au bout de trois mois, que les négociations fussent ou ne fussent pas terminées à cette époque. (6) Désireux, au demeurant, de donner à Urbain VIII une preuve éclatante de la sincérité de ses intentions Louis XIII

(1) Siri. V. 762. — Quadrio. op. cit. II. 376. — Romegialli. op. cit III. 201. — Lavizzari. 303.
(2) Siri. op. cit. V. 759, 762.
(3) Fagniez: op. cit. I. 200, 203.
(4) Fagniez. op. cit. I. 212.
(5) Siri. V. 760. — Fagniez. op. cit. I. 211.
(6) Siri. V. 750 sqq.

proposait de remettre en dépôt aux mains du Pontife quelques places fortes du Languedoc jusqu'à l'entier règlement de l'affaire de la Valteline. Mais cette offre fut, en fin de compte, déclinée, malgré la menace du cardinal de s'entendre avec les huguenots, au cas où le Saint-Siège persisterait dans ses exigences. (1)

A ce moment-là déjà, il n'était pas niable que le succès de la mission confiée à Nari ne fût singulièrement compromis. De fait, l'envoyé papal n'avait obtenu ni le châtiment de Cœuvres, dont la promotion à la dignité de maréchal de France semblait au contraire imminente, (2) ni la restitution du séquestre, ni la promesse que le roi Très-Chrétien s'abstiendrait à l'avenir de secourir les Hollandais, (3) ni l'assurance que les alliés d'Avignon renonceraient à opérer contre Gênes une diversion que le Saint-Père jugeait inopportune et dangereuse pour le repos de la chrétienté et qu'il s'efforçait, dès lors, mais en vain, de faire dévier vers Genève. (4)

A tout prendre, cependant, Nari n'avait pas sujet de désespérer. Une suprême ressource lui restait. Assurément Louis XIII continuait à réclamer l'accomplissement du traité de Madrid, tout en laissant au pape le soin d'en trancher les difficultés d'ordre confessionnel, (5) tâche malaisée, pour ne pas dire inexécutable, étant donné que les questions politiques et religieuses soulevées par le différend rhéto-valtelin s'enchevêtraient plus que jamais les unes dans les autres. (6) Mais la conclusion d'un armistice demeurait possible, bien que le Souverain Pontife n'eût pas réussi à gagner Venise à cette opinion. (7) Ce fut à l'obtenir que devaient tendre désormais les efforts de Nari. (8) Or, la vallée de l'Adda semblait perdue pour le Saint-Siège. On ne se battait plus que dans le comté de Chiavenna. Très habilement Urbain VIII sut restreindre sa demande de trêve à cette dernière contrée et insister sur ce fait qu'il y allait de son crédit, non moins que de celui de la papauté, d'autant que, à la différence de la Valteline et de la seigneurie de Bormio, remises en dépôt à son prédécesseur, Chiavenna avait été, à sa requête instante, placé sous sa sauvegarde personnelle. (9)

En décembre encore et, plus tard, à l'heure où Nari eut sa première audience, le roi avait manifesté, de la manière la plus claire, son intention de laisser son lieutenant-général dans la vallée de l'Adda y poursuivre le cours de ses succès. (10) Mais, outre que la rébellion huguenote changeait la

(1) Levassor. op. cit. II. 691. — Siri. V. 758. 761. 785.
(2) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 1 y 23 febrero 1625. Arch. Nat. *K 1439* n°s 102. 105.
(3) Siri. V. 760. 761.
(4) Siri. V. 783, 784, 785.
(5) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 1 febrero 1625. Arch. Nat. *K 1439* nº 102.
(6) *Béthune à Herbaut.* Rome. 15 juillet 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*
(7) *Aligre à Herbaut.* Venise, 12 février 1625. Aff. Etr. Venise. XLIII.
(8) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.
(9) *Béthune à Herbaut.* Rome. 6 janvier 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.* — *Morosini al Senato.* Parigi. 30 gennaio 1625. Frari. Francia. LXII. — Siri. V. 777.
(10) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 28 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* fº 94.

face des choses, une dépêche venait d'arriver à Paris, dans laquelle Cœuvres, sur le point de rebrousser de Morbegno vers Tirano, énumérait à son maître les obstacles qui l'engageaient à surseoir à l'investissement de Riva et de Chiavenna. (1) Il n'en fallut pas davantage pour ébranler les résolutions du monarque français et le porter à consentir à une suspension d'armes. Aussi bien, dès la fin de janvier, un accord fut conclu à l'insu des ambassadeurs d'Espagne, de Venise et de Savoie. Il y était stipulé qu'à dater du 16 février, les belligérants observeraient une trêve de deux mois. (2)

En acquiesçant à la dernière des propositions que Nari était chargé de lui soumettre, Louis XIII entendait évidemment « obliger le pape, sans toutesfois donner subiect de plaincte et de refroidissement à ses confederez » italiens. (3) Il ne tarda pas à regretter sa trop facile condescendance. Dans ces entrefaites, en effet, Mesmin rejoignit la cour. Or, le secrétaire général de l'armée de Valteline apportait, entre autres nouvelles, celle que Cœuvres, maître de Bormio, nourrissait le très sérieux espoir de s'emparer à bref délai de Chiavenna et peut-être de Riva. (4) Cet avis survenait quelques heures trop tard. Le roi eût bien désiré retirer sa parole. Mais elle était engagée. On imagina, par suite, de tourner la difficulté en usant de l'un de ces stratagèmes d'un emploi si fréquent dans les relations internationales de cette époque et dont la diplomatie française, il convient de le dire à sa décharge, n'avait pas le monopole.

En conséquence, Sa Majesté Très-Chrétienne adressa, à la date du 11 février, au chef des troupes alliées dans la vallée de l'Adda une dépêche dont Spada et Nari furent appelés à prendre connaissance et dans laquelle on l'invitait à se conformer aux résolutions arrêtées à Paris et à suspendre, durant deux mois, tous actes d'hostilité dans le comté de Chiavenna. Mais les envoyés du pape n'avaient pas à faire fond sur la sincérité des ministres du roi. Une seconde lettre, strictement confidentielle celle-là, écrite le même jour, autorisait Cœuvres à n'obéir aux prescriptions contenues dans la première que s'il n'avait pas encore investi Chiavenna et Riva, ou si la réussite de ces entreprises lui paraissait trop incertaine. Dans ce cas, l'on s'en remettait à lui du soin d'endormir les susceptibilités ou les soupçons des commissaires piémontais et vénitien présents au camp de la Ligue. Que si, en revanche, le succès était à la veille de couronner ses efforts, on l'engageait à persévérer dans son dessein, quitte à implorer, après coup, un pardon qui ne lui serait certes pas refusé. (5)

---

(1) *Cœuvres au roi.* Sondrio, 22 décembre 1624. Aff. Etr. Turin. IV. 429 et Grisons. III. 101.

(2) *Le roi à Béthune.* Paris, 15 février 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3667* f° 98. — *Mémoire sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — Lavizzari. op. cit. 307.

(3) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 17 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 161 r°.

(4) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

(5) *Le roi à Cœuvres* (4 lettres). Paris, 11 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f°s 153, 154, 159, 160. — *Herbaut au même.* Paris, 11 février 1625. *Ibid.* 154. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631.

La conception de ce plan machiavélique appartenait en propre à Richelieu. Son exécution, au demeurant, ne laissa presque rien à désirer. Au lieu de partir de Paris le 11 février, ainsi qu'il avait été promis à Nari, le courrier chargé des dépêches pour la Valteline ne quitta la cour que le 17 du même mois. (1) Pour plus de sûreté, Miron avait ordre de l'arrêter à Soleure, d'où la missive confidentielle pouvait être adressée sans danger à son destinataire, et de ne l'autoriser à continuer sa route vers Tirano que si les nouvelles des Grisons faisaient prévoir la chute prochaine de Chiavenna. (2) Mais l'ambassadeur en Suisse se trompa quelque peu dans ses calculs. Cœuvres, que les bruits de trêve trouvaient incrédule et qui se refusait à admettre la possibilité d'une décision si contraire aux intérêts dont il avait la garde, (3) fut mis en possession, dès le 3 mars, (4) de la lettre officielle par laquelle son maître lui prescrivait de se retirer dans ses cantonnements. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, il n'en tint aucun compte et donna de cette manière à Haraucourt le temps de venir à bout de son entreprise (9 mars). (5) Désormais tous les passages conduisant des Grisons dans la Valteline étaient aux mains du roi et de ses alliés ou, pour mieux dire, fermés aux Espagnols, puisque ceux-ci disposaient encore de Riva, mais devaient renoncer à tout espoir de pénétrer, à l'avenir dans la Val Bregaglia ou le Rheinwald.

La satisfaction éprouvée par Richelieu à la nouvelle de la reddition du château de Chiavenna fut telle que Cœuvres eut à peine besoin de s'excuser de sa désobéissance. On inclinait bien plutôt à la cour à lui adresser des félicitations que des reproches. (6) Au Vatican, en revanche, le dépit fut extrême. Il s'accrut encore lorsqu'il devint avéré que, malgré les affirmations réitérées de Nari et de Spada, une partie des soldats admis au bénéfice de la capitulation accordée par Haraucourt étaient sujets du roi d'Espagne. Néanmoins, la Curie romaine ne se laissa pas rebuter par cette disgrâce. Puisqu'elle n'avait pu prévenir la chute de Chiavenna, elle se résolut à tenter du moins de sauver Riva. (7) Or, dans la réalité, la défense de cette place avait été assumée presque exclusivement par Feria. Aussi n'y comptait-on guère plus d'un « alfiere » et de vingt hommes qui fussent à la solde pontificale. (8) Et cependant, grâce à une fiction à laquelle les Espagnols avaient

(1) *Le roi et Herbaut à Cœuvres.* Paris, 17 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f°s 158, 161. — Siri. V. 778.

(2) *Herbaut à Miron.* Paris, 17 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 162.

(3) *Cœuvres à Béthune.* Traona, 24 février 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 71. — *Valaresso al Senato.* Traona, 7 e 13 marzo 1625. Frari. Valtellina. III.

(4) Et non en février. *contra:* Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 509.

(5) *Cœuvres au roi.* Traona, 12 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 191. — *contra: Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

(6) *Le roi à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 29 mars 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 224.

(7) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631.

(8) *Cœuvres au roi.* Traona, 12 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 191; *à Bassompierre.* Sondrio, 20 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 74. — Lavizzari. Memorie istoriche della Valtellina (Coira 1716). p. 309.

tout intérêt à se prêter, c'était sous le nom du pape qu'étaient conduites les opérations militaires à la pointe nord du lac de Mezzola. (1)

On avait eu trop de regret au Louvre de la précipitation avec laquelle avait été conclu l'armistice de Chiavenna, pour ne pas essayer de faire avorter les négociations de celui relatif à Riva. Lors donc que le nonce et Nari introduisirent leur nouvelle requête auprès des ministres français, ils se heurtèrent non point, il est vrai, à un refus formel, mais à cette réponse, assurément inattendue, que Louis XIII n'estimait pas qu'il lui fût possible de prendre une décision à cet égard sans consulter au préalable ses confédérés. (2) En conséquence, le 24 mars, les ambassadeurs de Venise et de Savoie furent conviés à une conférence chez Richelieu. (3) Aussi bien, dans l'intervalle, la diversion contre Gênes avait commencé, et le pape insistait pour qu'elle fût interrompue. D'un commun accord, les représentants du roi et du duc décidèrent qu'il y avait lieu de repousser tout armistice, soit en Ligurie, soit en Valteline, et l'envoyé vénitien se rallia à cette manière de voir, mais en ce qui concernait cette dernière contrée seulement. (4)

Cependant les alliés italiens de la France ne se montraient pas rassurés. Bien que leurs ministres à Paris n'arrivassent pas à découvrir la moindre trace de négociations secrètes engagées entre le Louvre et le Vatican, ils étaient persuadés que Richelieu se jouait d'eux, comme il s'était joué de Nari. (5) Leurs pressentiments ne les trompaient point. Par le fait, un brusque revirement venait de se produire dans les dispositions du gouvernement royal. Le cardinal qui, le 15 mars encore, rompait en visière au nonce sur la question de l'armistice, (6) admettait, huit jours plus tard, que ce dernier présentait quelques avantages. Il y avait à ce brusque changement d'opinion une raison très pertinente. Béthune annonçait de Rome une grave et importante nouvelle. Emu des périls que courait le maintien de la paix dans la Péninsule et désireux, en outre, de prêter aide aux Espagnols qui se maintenaient avec difficulté dans Riva, (7) Urbain VIII cédait, de guerre lasse, aux sollicitations pressantes de son neveu, le cardinal Francesco Barberini, et venait de déclarer celui-ci légat *a latere*. (8) Or, le jeune prélat, sur le point de se rendre à Paris, faisait prier le roi Très-Chrétien d'accorder, à sa considération, la trêve que s'était vu refuser Nari, dont la mission allait d'ailleurs prendre fin. (9)

---

(1) *Béthune à Herbaut.* Rome, 25 mars 1625. Bibl. Nat f. fr. *3677*. — *Relazione d'Alvise Valaresso*

(2) Siri. op. cit. V. 791.

(3) *Morosini al Senato.* Parigi, 25 marzo 1625. Frari. Francia. LXIII.

(4) Siri. V. 793.

(5) *Morosini al Senato.* Parigi, 6 marzo e 14 aprile 1625. Frari. Francia. LXIII.

(6) *Valaresso al Senato.* Traona, 17 marzo 1625. Frari. Valtellina III.

(7) Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 459.

(8) *Valaresso al Senato.* Traona, 22 marzo 1625. Frari. Valtellina. III. — *Bethune à Herbaut.* Rome, 1er janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3677*. — Siri. V. 787.

(9) Siri. V. 791.

La désignation d'un légat, provoquée par les affaires de Gênes et de la Valteline, ne pouvait être envisagée qu'avec regret à la cour de France, où l'on ne redoutait rien tant que de retomber dans les négociations stériles si imprudemment engagées par les Brularts et La Vieuville.[1] Et cependant, cette solution était agitée depuis longtemps au Vatican. En janvier 1623 déjà, le commandeur de Sillery s'était employé à la combattre.[2] Béthune devait être moins heureux deux ans plus tard. La décision arrêtée par le Saint-Père, le 19 février 1625, semblait irrévocable.[3] Dès lors, ne valait-il pas mieux accorder spontanément au neveu d'Urbain VIII certaines satisfactions d'amour-propre, quitte à ne lui concéder rien sur le fond même de la question? Ce fut là, du moins, l'opinion qui prévalut dans l'entourage du roi Très-Chrétien. Du moment où la capitulation du château de Chiavenna fermait aux Espagnols la seule route par laquelle il leur eût été possible d'envahir les Grisons et de prendre à revers la petite armée des alliés, le but essentiel que ceux-ci s'étaient proposés en assaillant la Valteline paraissait atteint. Le fait que Feria, mû par une « pointille d'honneur », continuait à défendre Riva, n'éveillait pas d'appréhensions sérieuses chez les politiques du Louvre.[4] Les communications entre la Lombardie et le Tyrol se trouvaient désormais coupées, et la présence de quelques milliers de soldats de Milan sur les rives du lac de Mezzola ne diminuait en rien l'importance de ce résultat.

Justes ou erronées, ces considérations ne pouvaient manquer d'influer sur les résolutions de Richelieu. Elles le portèrent à donner au pape une satisfaction, à tout le moins partielle, en ce qui concernait l'armistice. Louis XIII offrit à Urbain VIII de deux choses l'une, ou bien la continuation, au profit de la garnison de Riva, de la trêve de deux mois interrompue par la reddition du château de Chiavenna, ou bien la promesse de confier au Saint-Siège le séquestre de cette place, le jour où les troupes de la Ligue en auraient expulsé les Espagnols. Cette nouvelle suspension d'armes, véritable rançon du mariage anglais, dont la dispense, dans ces entrefaites, était parvenue au Louvre, devait être tenue secrète et l'on fit en sorte à Paris que les ambassadeurs de Venise et de Savoie l'ignorassent. Le 24 mars, à l'heure même où ces derniers, réunis chez Richelieu, approuvaient la détermination du cardinal de pousser vivement le siège de Riva, un courrier portait à Cœuvres l'ordre d'ajourner la reprise des hostilités jusqu'au moment où la réponse du pape à la proposition française serait intervenue.[5]

(1) *Herbaut à Béthune.* Paris, 30 janvier 1625. Bibl. Nat. f fr. *3667* f°s 78—82.

(2) *Sillery à Puysieux.* Rome, 3 janvier 1623. Aff. Etr. Rome. XXIX.

(3) *Béthune à Herbaut.* Rome, 19 février 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.* — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 459.

(4) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 12 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 185; *à Richelieu.* Traona, 29 mars 1625. Aff. Etr. Grisons. IV.

(5) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 24 mars 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 220. — *Le roi à Miron.* Paris, 25 mars 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 223.

Objections formulées par Cœuvres contre la conclusion d'une trêve de deux mois dans le comté de Chiavenna. — Importance stratégique de Riva. — Avantages que la possession de cette place procure aux Espagnols. — Opérations militaires sur les rives du lac de Mezzola. — Suspension des hostilités de la part des alliés. — La garnison de Riva est renforcée. — Combat de Montagnola. — Secours importants reçus par le chef de l'armée de la Ligue.

VI. Ainsi qu'on l'a dit plus haut, Cœuvres avait accueilli avec un mécontentement profond l'ordre royal du 11 février lui prescrivant d'observer un armistice de deux mois dans le comté de Chiavenna. Ni le beau succès remporté par Haraucourt le 9 mars, ni l'assurance que lui-même conservait intacte la faveur de son souverain n'étaient parvenus à dissiper les sentiments d'amertume du général, tant à l'égard des négociateurs français de la trêve, que de Miron, auquel il reprochait d'avoir empiété sur ses attributions en prêtant l'oreille aux ouvertures pacifiques du nonce de Suisse. (1)

Que les objections soulevées dans le camp des alliés par la conclusion d'une suspension d'armes ne fussent pas sans valeur, la chose était certaine. A ne considérer, en effet, que le maintien du prestige de la Couronne Très-Chrétienne dans la Péninsule, il était assurément malencontreux que les hostilités, poursuivies aussi longtemps que Cœuvres n'avait eu devant lui que des papalins, troupes inaguerries et sans cohésion, cessassent à l'instant où il allait se trouver aux prises avec les forces du roi Catholique enfermées dans Riva. Au surplus, l'importance stratégique de cette place, qualifiée dédaigneusement de « bicoque », n'était pas aussi insignifiante qu'on se le représentait communément à Paris. Tôt après la reddition du château de Chiavenna, Feria en avait doublé la garnison. (2) Serbelloni venait de s'y retrancher avec 4000 vieux soldats, « la fleur » de l'armée espagnole de Lombardie, et y occupait une position unique et de tout repos, tant au point de vue de l'offensive qu'à celui de la défensive. (3) De fait, il était loisible au maître de camp milanais d'observer ou de tenir pour non avenu un armistice arrêté sans la participation de l'Escurial. A la vérité, Richelieu, en acquiesçant à la requête de Barberini, n'avait pas suffisamment pesé les conséquences d'une résolution qui plaçait Cœuvres dans un état d'infériorité manifeste à l'égard

(1) *Miron au roi.* Soleure, 15 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 205. — *Valaresso al Senato.* Traona, 16 marzo 1625. Frari. Valtellina. III.

(2) *Cœuvres à Béthune.* Traona, 13 mars 1625. Bibl. Nat. f. fr. 3697 f° 28. — *Béthune à Herbaut.* Rome, 21 mars 1625. Bibl. Nat. f. fr. 3677. — Lavizzari. Memorie istoriche, ecc. 309.

(3) *Cœuvres à Lesdiguières.* Traona, 18 février 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 32. — *Miron au roi.* Soleure, 8 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 180. — *Stefano Spinola al governo di Genova.* Pavia, 16 maggio 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo II C.)

d'adversaires toujours libres de l'assaillir à l'improviste sur l'un de ses flancs, sans qu'il lui fût possible, en revanche, de prévenir leurs desseins.

Et cependant, la possession de Riva était de nature à procurer aux Espagnols des avantages bien plus considérables encore, supposé qu'ils se déterminassent à demeurer sur la défensive. En communication constante et assurée avec Milan, par la rive occidentale du lac de Côme, Serbelloni conservait, en effet, la certitude de se ravitailler à son gré et de recevoir des secours en quelques heures. (1) Le pis qui pût lui arriver était que l'ennemi le forçât dans ses retranchements. Mais, même dans ce cas, sa retraite ne semblait pas compromise, tandis que s'il réussissait à se maintenir à la pointe du Mezzola, il donnait à l'archiduc Léopold le temps d'esquisser un mouvement offensif vers Bormio, ce qui eût permis aux Austro-Espagnols de prendre l'armée des alliés entre deux feux. (2)

Jusqu'alors Cœuvres s'était contenté de harceler la garnison de Riva, de manière à l'empêcher de venir en aide aux assiégés du château de Chiavenna. (3) Ce dernier tombé, le général français, incité par Valaresso, comptait bien concentrer tout son effort sur les positions occupées par Serbelloni. (4) Convaincu que l'ordre déconcertant dont il avait eu connaissance le 3 mars était le résultat d'un malentendu, il demanda à la cour l'autorisation d'en ajourner l'exécution et, sans attendre la réponse du roi, rapprocha ses avant-postes de Riva qu'il investit étroitement, à la fois du côté du nord et de celui de l'est. (5) Mais bientôt, las d'une inaction qui lui pesait et soucieux de désarmer les critiques des commissaires piémontais et vénitien dont il était assisté, le marquis se résolut à précipiter les choses. Le 1er avril, au matin, ses troupes emportèrent par escalade le château de Codera dans la vallée de ce nom et le démantelèrent incontinent. (6) Ce succès était de bon augure, d'autant que Haraucourt, qui, dans ces entrefaites, était venu se loger, à la tête de 3000 hommes, à Gordona, à deux lieues de Riva, attaquait, quelques heures plus tard, une escarmouche avantageuse à proximité de cette dernière place. (7) Déjà le général entrevoyait le moment où il réussirait à contraindre l'ennemi à la retraite, lorsque, le 7 avril, lui fut remise la dépêche du 24 mars, dans

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 8 et 15 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 181, 203. *Cœuvres au roi.* Traona, 27 mars 1625. *Ibid.* 232.

(2) *Cœuvres au roi.* Traona, 15 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 108. — Lavizzari. op. cit. 309.

(3) *Cœuvres à Lesdiguières.* Traona, 18 et 22 février 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 32; Suisse. XVIII. 136.

(4) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(5) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — Siri. V. 794, 795.

(6) *Cœuvres à Béthune.* Traona, 1er avril 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 35. — *Vaubecourt à Herbaut.* Traona, 6 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. — *Cœuvres au roi.* Traona, 13 avril 1625. *Ibid.* 58. *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Rapport véritable de ce qui s'est passé en l'entreprise faicte par Mr le marquis de Cœuvres sur le chasteau de Codère, le 1er jour d'apvril à six heures du matin par pétard.* 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3700* f° 101. — Lavizzari. op. cit. 313. — Siri. V. 794. — Quadrio. II. 386 sqq.

(7) *Relation de ce qui s'est passé au comté de Chiavenna le jeudy 3e avril 1625.* Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 30. — *Haraucourt à Herbaut.* Gordona, 30 mars 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 38. — *Valaresso al Senato.* Traona, 6 aprile 162 Frari. Valtellina. III. — Crollalanza. Storia di Chiavenna. 321.

laquelle on l'avisait qu'il eût à ne pas enfreindre la promesse d'armistice obtenue de Richelieu par le nonce Spada. Cette fois, du moins, Cœuvres estima, non sans raison, que toutes récriminations seraient superflues. S'inclinant devant la volonté royale, il rappela auprès de lui l'un de ses lieutenants, Georges Jenatsch, que son esprit d'indiscipline avait poussé à tenter une reconnaissance sur territoire milanais, (1) et prescrivit à Haraucourt de regagner Chiavenna. (2)

L'attitude résignée du marquis en cette circonstance eût paru inexplicable, si elle ne lui avait été imposée par de sérieuses considérations. Dans les premiers jours d'avril, alors que la campagne contre Gênes battait son plein, Feria, inquiet des progrès des alliés du côté de Riva, s'était décidé à acheminer vers le lac de Mezzola une partie des troupes allemandes qui lui arrivaient de Souabe, par la voie du Gothard. (3) Cette résolution, combattue en vain par le résident génois, lequel eût désiré que toutes les forces disponibles de la Lombardie fussent concentrées à la frontière du Montferrat, devait nécessairement influer sur les projets du général français et l'engager à passer de l'offensive à la défensive. (4) Bientôt, en effet, les assiégés de Riva se trouvèrent plus nombreux et en meilleure posture que les assiégeants. (5) Novate ne tarda pas à être réoccupé par eux. (6) Surpris par ce brusque revirement de fortune, Cœuvres ordonna à Haraucourt de lui renvoyer une partie des régiments grisons qui venaient de coopérer à la prise de Chiavenna. (7) Lui-même se prépara à la résistance. Attaqué le 12 avril à Montagnola, près de Codera, il repoussa l'assaut des ennemis et leur infligea des pertes dont ceux-ci cherchèrent, il est vrai, à contester l'importance. (8)

Chaque jour davantage, le chef des troupes de la Ligue était contraint de reconnaître que ses adversaires demeureraient les maîtres de la situation aussi longtemps que le roi ne l'autoriserait pas à pénétrer dans la région de Bellano et de Lecco et à leur couper la route de Milan. Un instant, l'idée lui était venue de fortifier l'îlot de la Ponchietta, à l'embouchure de l'Adda, ce qui lui eût permis d'entraver la circulation des barques armées qui, de Côme, apportaient sans cesse à Serbelloni des vivres et des munitions. Mais en

(1) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(2) *Cœuvres au roi.* Traona, 13 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 58.

(3) *Cœuvres au roi.* Traona, 13 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 58. — *Stefano Spinola al governo di Genova.* Milano, 14 aprile 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo II B.) — Lavizzari. op. cit. 313.

(4) *Stefano Spinola al governo di Genova.* Milano, 9 aprile 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo II B.)

(5) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631.

(6) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — Lavizzari. 313, 314.

(7) *Cœuvres à Béthune.* Traona, 26 avril 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 41. — *Mémoire de ce qui s'est passé aux Grisons et Valteline en l'armée du roy, etc.* Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCC. 231. — Sprecher von Bernegg. I 517.

(8) *Cœuvres au roi.* Traona, 13 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 58, 59 — *Les officiers du régiment de Zurich à Zurich.* Del Dosso, 22 avril 1625. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H.*) *Carazza al Senato.* Zurigo, 25 aprile 1625. Frari. Svizzeri. XIX. — *Cœuvres à Béthune.* Traona, 2 mai 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 75.

apprenant que la propriété de ce terrain d'alluvion était revendiquée simultanément par les Milanais et les Valtelins, il avait prudemment renoncé à son projet. (1) Toutefois, l'agression à laquelle il avait eu à résister, le 12 avril, changeait quelque peu la face des choses. (2) Puisque les Espagnols paraissaient ignorer la conclusion de la trêve, était-il juste que les alliés fussent seuls à l'observer? Dès lors, Cœuvres conçut le dessein de s'emparer du fort de la Torretta, à proximité du « Fuentes », position qui, plus encore que celle de la Ponchietta, pouvait être considérée comme la clé de Riva. Le roi, consulté, agréa tout d'abord cette ouverture. (3) Mais des difficultés, survenues à la dernière heure, s'opposèrent à ce qu'il y fût donné suite. Au reste, l'expiration de l'armistice était proche. D'autre part, la marche des alliés sur Gênes devait, pensait-on, contribuer à détourner l'attention de Feria vers la Ligurie. Désormais, l'unique préoccupation du général français allait être de se fortifier en vue de la reprise imminente des hostilités. En outre, on attendait de lui qu'il dissipât les défiances que sa longue inaction avait fait naître à Turin et à Venise, où on le considérait déjà comme un pensionnaire secret de l'Espagne. (4) Mais, avant tout, il était essentiel que ses troupes reçussent des renforts et que les vides créés dans sa petite armée par l'occupation permanente des places conquises sur les papalins fussent comblés. (5) Vers le milieu d'avril, ses vœux à cet égard se trouvèrent enfin exaucés. A quelques jours d'intervalle, on vit arriver au camp des alliés, à Traona, treize compagnies grisonnes envoyées par Haraucourt, deux mille et quelques cents hommes prélevés sur les garnisons de l'Etat de Terre-Ferme et, secours plus efficace encore, la presque totalité du régiment de Normandie, conduit par son plus ancien capitaine, le Sr de La Saludie. (6) A la vérité, c'étaient là de puissants moyens d'action, auxquels devait bientôt s'ajouter l'effet moral produit par la déroute des Génois à Otaggio et la conquête de Gavi par le connétable et le duc de Savoie (8 et 22 avril). Sans trop d'impatience désormais, le général français pouvait se préparer à reprendre, dans les premiers jours de mai, le cours de ses succès interrompu, depuis plusieurs semaines, par les tergiversations malencontreuses de la diplomatie royale.

---

(1) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(2) *Cœuvres au roi.* Traona, 13 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 59.

(3) *Cœuvres au roi.* Traona, 13 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 59.

(4) *Valaresso al Senato.* Traona, 26 marzo e 1 maggio 1625. Frari. Valtellina. III. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 20 aprile 1625. Frari. Svizzeri. XIX. — *Cœuvres au roi et à Herbaut.* Traona, 29 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 76, 77.

(5) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 29 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 77.

(6) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624–1631. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Le roi à Cœuvres.* Paris, 17 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 158. — *Herbaut à Miron.* Paris, 29 mars et 22 avril 1625. *Ibid.* f°s 226, 282. — *Miron au roi.* Soleure, 5 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 255. — *Vaubecourt à Herbaut.* Traona, 27 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. — *Valaresso al Senato.* Traona, 12 e 28 aprile 1625. Frari. Valtellina. III. — *Cœuvres au roi.* Traona, 29 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 76. — Anhorn. op. cit. 506. — Sprecher von Bernegg. 517 sqq.

Diversions souhaitées par Cœuvres. — Abandon du projet d'un coup de main contre l'Alsace ou la Franche-Comté. — Vives inquiétudes que les desseins prêtés aux protecteurs des Ligues Grises éveillent en Lombardie. — Conférences de Suze. — Campagne en Ligurie résolue. — Venise refuse d'y participer. — Inconstance de Charles-Emmanuel. — Défiances que son attitude ambiguë fait naître au Louvre.

Difficultés éprouvées par le chef de l'armée de Valteline à obtenir des autorités de l'Etat de Terre-Ferme les secours promis. — Raisons avérées ou secrètes du peu d'empressement apporté par le gouvernement de Saint-Marc à remplir ses engagements. — Critiques à l'adresse de Cœuvres. — On lui fait grief à Venise de ne point admettre de garnisons à la solde de la Seigneurie dans les places conquises sur Bagni. — Le Louvre approuve et loue les déterminations arrêtées par son représentant dans les deux Rhéties. — Nouvelles promesses souscrites par les alliés italiens du roi Très-Chrétien.

La surprise de Blavet par Soubise n'ajourne pas l'exécution de la diversion génoise. — Vive opposition que cette dernière rencontre sur les rives de l'Adriatique. — Avantages qu'eût présenté l'ouverture des hostilités en Milanais plutôt que vers la Riviera di Ponente. — Encouragements donnés à Cœuvres par Lesdiguières. — Définitive renonciation à toute idée d'invasion de la Lombardie. — L'armée de la Ligue abandonnée à ses seules ressources dans la vallée de l'Adda. — Combats dans la région de Gênes. — La diversion organisée par Charles-Emmanuel et le connétable sème le découragement parmi les troupes réunies à Tirano et engage les Espagnols à défendre Riva. — Elle accroît les dissentiments et les défiances entre les alliés d'Avignon. — Venise jouée par la France et la Savoie.

VII. A l'heure où ses troupes se concentraient au camp de Jenins entre Coire et la frontière helvétique et, plus tard, au lendemain de la prise de Tirano, Cœuvres n'avait pas caché à ses correspondants à la cour que de l'attitude plus ou moins résolue de cette dernière dépendait désormais la réussite ou l'échec des opérations militaires dont lui-même allait avoir la conduite dans la vallée de l'Adda. C'était aux diversions promises, mais non encore exécutées, que le général français faisait allusion. Aussi bien il lui paraissait indispensable que, dès son retour d'Angleterre, Mansfeld assaillît soit la Franche-Comté, soit l'Alsace, ne fût-ce que pour empêcher Tilly ou l'archiduc Léopold de détacher des troupes vers la Rhétie et de couper à la petite armée des alliés sa retraite vers le plateau suisse.(1)

(1) *Herbaut à Miron.* Paris, 26 novembre et 23 décembre 1624 Arch. Nat *KK 1360* f°s 270, 271, 363. — *Cœuvres au roi.* Tirano, 12 décembre; *à Herbaut.* Sondrio, 22 décembre 1624. Aff Etr. Grisons. III. 95, 104. — *Valaresso al Senato.* Berbeno, 27 dicembre 1624. Frari. Valtellina. I. — *Vaubecourt à Herbaut.* Tirano, 24 janvier 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 8.

Au demeurant, le gendre de Béthune apportait une certaine réserve dans les remontrances qu'il adressait au Louvre. Avec quelque raison, peut-être, il craignait qu'on ne taxât de pusillanimité ses appréhensions et que, par suite, on lui enlevât son commandement que briguait le duc de Longueville.(1) Mais, alors bien même qu'il y eût mis plus de chaleur, la déception qui l'attendait de cette part était de celles qui n'auraient su être évitées. Dès l'instant, en effet, que Charles-Emmanuel et le Sénat vénitien avaient consenti à ce que la diversion du *condottiere* allemand se fît sous le nom du Palatin, plutôt que sous celui des alliés d'Avignon,(2) il était à présumer que cette diversion, dirigée en première ligne contre la Ligue catholique, serait peu ou point préjudiciable aux intérêts de la maison d'Autriche, et particulièrement à ceux de l'Espagne, avec laquelle le roi de la Grande Bretagne et son gendre paraissaient très décidés à ne pas rompre.(3) Et cette perspective n'était pas faite pour relever le moral de troupes qui, abandonnées à leurs seules ressources au delà des Alpes, avaient, en somme, beaucoup moins à redouter de Tilly que de Léopold.

Toutefois, si l'Alsace et la Franche-Comté échappaient momentanément au danger d'une subite invasion, il n'en était pas de même des possessions italiennes de la Couronne Catholique. L'inquiétude régnait à Milan, d'autant plus vive qu'il était malaisé de prévoir sur quel point de la frontière lombarde se produirait la diversion organisée par les soins des alliés d'Avignon. Que Charles-Emmanuel et Lesdiguières s'apprêtassent à tenter la fortune des armes dans la Haute-Italie, la chose, en effet, ne faisait doute pour personne. Du 18 au 22 octobre avaient eu lieu à Suze, en la présence du duc et du connétable, des conférences auxquelles prirent part, outre Créqui, les ambassadeurs de France, de Venise et d'Angleterre accrédités auprès de la cour de Turin. Sans aucune hésitation, les plénipotentiaires du roi Très-Chrétien et du souverain du Piémont décidèrent de ne pas surseoir davantage à l'exécution des « articles » arrêtés à Saint-Germain-en-Laye le 5 septembre. Ces articles, on s'en souvient peut-être, avaient trait à un projet de diversion italienne destinée à favoriser les opérations du marquis de Cœuvres en Valteline. D'un commun accord, il fut résolu que, le 15 novembre au plus tard, les armées alliées seraient prêtes à entrer en campagne.(4)

Seul, à la vérité, l'envoyé vénitien soulevait des objections, tirées surtout de ce fait que son gouvernement continuait à être tenu dans l'ignorance la plus complète des véritables desseins de ses confédérés. En d'autres termes, le Sénat entendait, avant de s'engager plus avant, recevoir l'assurance formelle que l'entreprise en vue de laquelle on sollicitait son concours serait dirigée

(1) *Valaresso al Senato.* Coira, 25 novembre 1624. Frari. Valtellina. I.
(2) *Richelieu à Marquemont.* Paris, 27 novembre 1624. loc. cit.
(3) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 31 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 369.
(4) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — Siri. V. 670.

contre la Lombardie, et non point contre une autre région de la Péninsule. Or, Charles-Emmanuel et Lesdiguières avaient de bonnes raisons pour ne pas souscrire à cette condition. Ils étaient convenus secrètement d'assaillir tout d'abord la Ligurie, quitte à tourner leurs armes vers Milan, au cas où la rupture que le duc travaillait à rendre inévitable entre les deux couronnes eût éclaté. Poursuivies, dès lors, sans la participation de l'ambassadeur de Venise, les négociations aboutirent rapidement.(1) Le résultat n'en fut pas divulgué. Mais il était de nature à satisfaire les ambitions de Son Altesse de Savoie. Sous le prétexte de soutenir ses prétentions sur le fief de Zucarello, 25000 hommes de pied et 3000 chevaux devaient marcher contre Gênes, tandis qu'une flotte puissante, dont les Provinces-Unies, le roi d'Angleterre et le duc de Guise se faisaient fort de fournir les principaux éléments, croiserait entre Albenga et Rapallo et intercepterait les communications de l'Espagne avec les ports de la mer de Ligurie.(2) Non moins favorisé quant au partage des conquêtes projetées, Charles-Emmanuel s'était fait donner la promesse que si le roi, revenant sur sa décision, l'autorisait à surprendre Genève, cette ville ferait retour à ses Etats, mais que, dans le cas contraire, la possession de Gênes lui serait, en guise de compensation, attribuée sans réserve aucune.(3)

Si les intérêts des alliés d'Avignon dans l'affaire de la Valteline eussent été identiques, l'Espagne, momentanément privée de l'usage du port de Gênes, aurait éprouvé quelque peine à maintenir intacte sa domination en Lombardie. Heureusement pour elle, il ne pouvait être question d'un accord durable au sein d'une ligue qui comptait parmi ses membres le duc de Savoie. Non sans raison, on s'était déterminé au Louvre à différer toutes diversions jusqu'à l'heure où Cœuvres aurait fait connaître les premiers résultats de son entrée en campagne.(4) L'occupation du Luziensteig par Salis et Du Landé, dont la nouvelle parvint à Paris peu après que Créqui y eût apporté les résolutions arrêtées à Suze, ne constituait pas, en somme, un succès assez décisif pour qu'il parût opportun de précipiter les choses du côté du Piémont.(5) La prise de Plattamala, en revanche, ouvrait au général français l'une des portes de la Valteline. Aussi, vers le milieu de décembre, le roi jugea-t-il que le moment était venu de laisser agir le connétable.(6) Mais d'invincibles sentiments de défiance prési-

(1) *Propositions arrestées, soubz le bon plaisir du roy, entre S. A. de Savoie, assistée de Mess*rs *les Princes ses enfants, Monsieur le Connestable, Mess*rs *le m*is *de Créqui et de Bullion, conseillers en son conseil d'Estat, et le S*r *de Marini, aussi conseiller audict conseil et amb*r *ordinaire de S. M., et en presence du S*r *Laurens Paruta, amb*r *de la S. Rep. de Venise vers Sadicte Altesse.* Suze, 20–22 octobre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — Roman et Douglas. Correspondance de Lesdiguières. II. 397.

(2) *Morosini al Senato.* Parigi, 15 novembre 1624. Frari. Francia. LXII. — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 408. — Siri. V. 716.

(3) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. II. 250.

(4) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 19 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 265.

(5) *Le roi à Bethune.* Paris, 10 novembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3667* f° 28.

(6) *Morosini al Senato.* Parigi, 19 dicembre 1624. Frari Francia. LXII.

daient aux relations des alliés entre eux. Une fois encore, tout faillit être compromis. Derechef, de tenaces influences espagnoles se donnaient carrière à Turin, et cela jusque dans l'entourage immédiat du duc.(1) Les résistances secrètes auxquelles il se heurtait ne laissaient pas de faire impression sur l'esprit inquiet de ce dernier. Tantôt, exaspéré par elles, il paraissait sur le point de renoncer à la diversion génoise et suppliait Louis XIII de l'aider à assaillir Novare.(2) Tantôt, pris d'un scrupule tardif à l'idée d'introduire au sein de ses Etats des troupes étrangères, il cherchait à retarder l'instant où Lesdiguières traverserait les Alpes à la tête d'une puissante armée.(3)

VIII. Déjà préoccupé de l'attitude hésitante de Charles-Emmanuel, Richelieu l'était davantage encore des tergiversations du gouvernement de Saint-Marc. Dans chacune de ses dépêches à la cour, Cœuvres insistait fortement sur les difficultés qu'il éprouvait à obtenir l'accomplissement, même partiel, des promesses vénitiennes. A l'entendre, si la Valteline entière n'avait pas été conquise dans les quarante-huit heures, la faute en était aux seules autorités de la Sérénissime République.(4) Ce n'était pas, certes, qu'il eût négligé soit d'invoquer leur appui, soit de les engager à conférer à Valaresso des pouvoirs plus étendus. A mainte reprise, depuis son départ de Zurich, il leur avait fait savoir combien il lui paraissait indispensable que, combinant leurs efforts avec les siens, elles prescrivissent aux généraux de Terre-Ferme de s'ouvrir, au besoin par la force, la route de Morbegno, de manière à lui tendre la main dès son entrée dans la vallée. Mais ses objurgations avaient été vaines.(5) Le Sénat estimait avoir fait assez en mettant à la disposition du marquis les quelques pièces d'artillerie qui devaient permettre à celui-ci de vaincre la résistance de Bagni à Tirano. Durant plus de deux mois, la petite armée des alliés allait se trouver aux prises avec les papalins et être exposée à une attaque soudaine des garnisons espagnoles du Cômasque, sans que les douze mille hommes massés aux confins de la province de Bergame et de la Valteline lui prêtassent la moindre assistance.(6) Il fallut la reddition de Bormio et la crainte exprimée par Valaresso de voir le général français renoncer à mettre le siège devant Chiavenna pour décider les Conseils de Saint-Marc à acheminer vers Traona quelques troupes auxiliaires à la solde de la Seigneurie. Surpris de constater chez les autorités de cette dernière une indifférence qu'il jugeait si contraire à leurs intérêts et si nuisible à ceux de la Ligue, dont il était lui-même le représentant dans cette région, Cœuvres regrettait amèrement de s'être laissé entraîner par les promesses du

(1) *Saint-Géry à Herbaut.* Grenoble, 23 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 378.
(2) Siri. op. cit. V. 726.
(3) Siri. V. 733.
(4) *Morosini al Senato.* Parigi, 7 gennaio 1625. Frari. Francia. LXII.
(5) *Relazione d'Alvise Valaresso.*
(6) *Cœuvres au roi.* Tirano, 12 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 95.

commissaire vénitien à descendre de Samaden sur Tirano, plutôt que sur Chiavenna et Riva, où les Espagnols, grâce à la rapidité de sa marche, n'eussent pas eu le loisir de se fortifier.

Quelque soin que prît le Sénat d'assurer le gouvernement royal de la sincérité de ses intentions, les griefs énoncés contre lui par le général français étaient fondés pour la plupart. La politique pleine de réticences que ce Corps pratiquait à l'égard du Louvre lui était inspirée par des considérations dans lesquelles il entrait autant de prudence que de calcul, voire un peu de dépit. La prudence lui faisait un devoir de ne pas s'engager trop à fond en la compagnie d'alliés dont le renom d'inconstance n'était malheureusement pas immérité et de ne pas exposer la Sérénissime République à lutter seule, à armes inégales, contre l'Empereur, si ce prince se ralliait à l'opinion de Wallenstein, partisan déterminé d'une diversion allemande vers l'Adriatique, (1) ou contre le gouverneur de Milan, si ce dernier cherchait à envahir le territoire vénitien du côté de Bergame. (2) Le calcul, pour le Sénat, consistait à empêcher que la France ne reprît trop d'ascendant parmi les Ligues Grises et leurs anciens sujets d'outre-monts; à laisser Cœuvres épuiser ses forces en des escarmouches aussi fréquentes que stériles; à l'inciter même à se retirer en Rhétie afin d'y préparer la résistance à l'invasion autrichienne menaçante, puis à mettre à profit son éloignement pour accroître l'influence vénitienne dans la vallée de l'Adda (3) et terminer avec les notables de celle-ci des négociations dont l'importance n'avait pas échappé aux agents de la Couronne Très-Chrétienne en Helvétie. (4)

Mais, ainsi qu'on vient de le dire, la réserve plutôt hostile dont les hommes d'Etat de Saint-Marc faisaient montre dans leurs rapports avec le chef de l'armée de Valteline provenait en partie d'un sentiment de dépit. Or, ce sentiment de dépit, loin de s'atténuer à la longue, s'affirmait au contraire chaque jour davantage. Il était motivé à la fois par l'insuffisance manifeste que Cœuvres apportait à l'accomplissement de sa tâche et par le rôle effacé attribué aux représentants de la Seigneurie dans la conduite des opérations. On se plaignait à Venise des conditions trop douces accordées par le général aux garnisons pontificales de Tirano et de Sondrio, et l'on déplorait surtout que l'instigateur et l'auteur des massacres de juillet 1620, Giacomo Robustelli, objet d'une injustifiable mansuétude, eût échappé au châtiment dû à ses crimes. (5) En outre, Valaresso estimait que les capitulations conclues avec les habitants de Bormio et ceux du « terzier » supérieur de la vallée lésaient les intérêts des Ligues Grises. Dès lors, il s'était abstenu

(1) Zwiedineck-Südenhorst. Die Politik der Republik Venedig u. s. w. (Stuttgart 1882.) II. 42.

(2) *Ibid.* II. 51. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 14 décembre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII.

(3) *Cœuvres au roi.* Tirano, 2 février; Morbegno, 26 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 21. 123.

(4) *Cœuvres à Béthune.* Tirano, 31 janvier 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 13. — Romegialli. Storia della Valtellina. III. 210.

(5) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

d'y apposer son seing et regrettait que la Sérénissime République eût à participer, d'une manière quelconque, à ce qu'il qualifiait avec dédain *una guerra ad uso di comedia.* (1)

Et cependant, dans les premiers jours de décembre, tout pouvait encore s'arranger à la satisfaction des alliés italiens du roi Très-Chrétien. Il eût suffi pour cela que Cœuvres consentît à leur confier la garde de quelques-unes des places conquises sur Bagni. Sondé quant à ses intentions à cet égard, peu après son arrivée en Rhétie, le général avait émis l'idée que les points stratégiques compris entre Morbegno et le lac de Côme pourraient être utilement occupés par des troupes au service de la Seigneurie. (2) Entre autres avantages, ce plan présentait celui de placer les Vénitiens à l'avant-garde de l'armée de la Ligue, au cas d'une rupture ouverte avec le gouverneur de Milan, et cela tout en ne mettant entre leurs mains aucun des défilés dont la possession était jugée indispensable au maintien des communications entre l'Etat de Terre-Ferme et la Souabe par la haute vallée du Rhin. Mais le Sénat ne l'entendait point ainsi. Aussitôt Tirano tombé, Valaresso insista, au nom de ce Corps, (3) afin que la garnison du château, évacué par les papalins, fût à l'avenir exclusivement à sa dévotion. Cette ouverture était d'autant moins opportune qu'on se montrait plus exaspéré dans le camp français des lenteurs apportées par les Conseils de Saint-Marc à remplir leurs engagements. Aussi fût-ce par un refus formel et définitif que le général accueillit la requête que lui soumettait le commissaire de la Sérénissime République. (4)

En agissant de la sorte, bien qu'il le fît sous sa propre responsabilité, le gendre de Béthune était certain de se conformer à l'esprit de ses instructions et de n'être pas désavoué. Car le roi avait trop d'intérêt à ce que les Vénitiens ne prissent point pied en Valteline, pour ne pas approuver l'attitude énergique adoptée en cette conjoncture par son représentant et l'engager à y persévérer, supposé que Valaresso ne se tînt pas pour battu et revînt à la charge. (5) A Paris, au reste, on jugeait avec une extrême sévérité les défaillances du gouvernement de la Seigneurie. (6) On ne lui pardonnait pas de s'être dérobé aux demandes de secours réitérées que lui adressait Cœuvres. Enfin, on se refusait à admettre ses explications et à faire fond sur sa promesse,

(1) *Relazione d'Alvise Valaresso. — Valaresso al Senato.* Bormio, 16 gennaio; Traona, 13 marzo 1625. Frari. Valtellina. II. III.

(2) V. Siri. op. cit. V. 728

(3) *Relazione d'Alvise Valaresso. — contra:* Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 52.

(4) *Cœuvres à Herbaut.* Tirano, 10 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 99.

(5) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — *Relazione d'Alvise Valaresso. — Aligre à Herbaut.* Venise, 6 septembre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII. — *Valaresso al Senato.* Sondrio, 2 gennaio; Tirano, 10 gennaio 1625. Frari. Valtellina. II. — *Le roi à Cœuvres.* Paris, 8 janvier et 17 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f°s 80, 158.

(6) *Morosini al Senato.* Parigi, 16 novembre e 9 dicembre 1624. Frari. Francia. LXII. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 26 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 268. — Zwiedineck-Südenhorst. op. cit. II. 50.

suggérée, semblait-il, par le duc de Savoie, de renforcer les troupes de la Ligue de quelques milliers d'hommes, le jour où le connétable aurait traversé les Alpes et pénétré en Lombardie. (1)

Ce n'était pas encore la discorde qui régnait dans le camp des alliés, mais bien un défaut d'entente dont la persistance était de nature à compromettre le succès des opérations militaires engagées ou projetées dans la Haute-Italie. Richelieu résolut de couper court à toutes hésitations. Le 17 décembre, l'ambassadeur Morosini lui avait transmis les doléances du Sénat relatives à l'ajournement des diversions. (2) Le 20 du même mois, le cardinal réunit chez lui les envoyés de Venise et de Savoie. Au premier, il reprocha avec amertume l'inexcusable abandon dans lequel ses supérieurs laissaient l'armée de Valteline. Au second, il ne dissimula pas que les difficultés dont Cœuvres ne parvenait pas à triompher devant Riva eussent été sans doute évitées si, selon ses promesses, Charles-Emmanuel avait exécuté en temps utile une démonstration vers la frontière occidentale du Milanais, de manière à y attirer le gros des forces de Feria. (3) Par le fait, le ministre français mit, en quelque sorte, le marché à la main à ses interlocuteurs et leur fit entrevoir que son maître, poussé à bout, songeait peut-être, comme suprême ressource, à un accommodement direct avec le Vatican. (4) L'effet de cette remontrance et de la menace qui l'accompagnait fut immédiat. D'un commun accord, Scaglia et Morosini s'efforcèrent de justifier, par des raisons d'ordre économique, l'attitude de leurs gouvernements respectifs. Ils prirent, en outre, l'engagement que ceux-ci coopéreraient à l'avenir, avec la plus grande vigueur, à la réalisation du « dessein » arrêté naguère à Saint-Germain-en-Laye. (5) Accueillie au Louvre comme le gage d'un revirement prochain de la politique des alliés, cette déclaration catégorique fut la cause déterminante du refus opposé par Richelieu au nonce Spada, lequel, à ce même instant, proposait au roi la conclusion d'un armistice en Valteline. (6) Quelques heures plus tard, Louis XIII ratifiait les articles de Suze (21 décembre). Et bientôt une première satisfaction était accordée à Venise. Lesdiguières et Créqui recevaient, en effet, l'ordre de gagner le Piémont, sans plus attendre que les troupes de la République opérassent leur jonction avec celles du marquis de Cœuvres. (7)

IX. On a dit ailleurs l'influence qu'avait eue sur la marche des négociations de Nari l'annonce de la rébellion de Soubise. On put craindre, tout

(1) Siri. V. 718, 734, 775.
(2) Siri. V. 718. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 12 décembre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII.
(3) Siri. V. 730, 731.
(4) *Ibid.*
(5) Siri. V. 731, 732.
(6) Siri. V. 732.
(7) *Mémoires relatifs à l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624–1631. — *Instruction au maréchal de Créqui s'en retournant vers le connétable.* 20 décembre 1624. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 244. — *Le roi à Cœuvres.* Paris, 31 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 366.

d'abord, que cet événement ne ruinât les espérances qu'avait fait concevoir le renouvellement d'entente intervenu, le 20 décembre, entre le roi et ses confédérés italiens. Il n'en fut rien cependant. La surprise de Blavet nuisit certes à la diversion génoise, en ce sens qu'elle l'empêcha d'être poussée aussi à fond qu'il eût été désirable. Mais elle n'en ajourna pas l'exécution. Quand il fut avéré que le mouvement calviniste se trouvait localisé à la seule Bretagne et que les Eglises n'y prenaient aucune part, on estima au Louvre qu'il y avait lieu de laisser les choses suivre leur cours et de ne pas révoquer les dispositions arrêtées en vue de l'ouverture immédiate des hostilités en Ligurie. (1)

Les articles secrets signés à Suze par le duc de Savoie et le connétable n'avaient pas été communiqués à l'ambassadeur vénitien. Par suite, durant les mois de janvier et de février 1625, l'opinion prévalut à Saint-Marc que la diversion franco-piémontaise se ferait en Milanais et non ailleurs. (2) Entretenu dans cette erreur par Richelieu, Morosini s'attachait à rassurer le Sénat, (3) unanime dans son opposition à l'idée d'une campagne contre Gênes, « les « republicques n'aymant pas de voyr ruiner ceux qui se gouvernent en la « mesme façon ». (4) Au demeurant, tous les arguments susceptibles de faire impression sur l'esprit du roi furent mis en avant par les représentants de la Seigneurie, en vue d'amener ce prince à donner à Lesdiguières l'ordre d'envahir la Lombardie. (5) Par le fait, cette solution semblait de beaucoup la plus opportune, si l'on en juge, du moins, par le nombre et la qualité des personnages qui, tant en France qu'à l'étranger, en préconisaient l'adoption. (6) C'était Charles-Emmanuel qui, après avoir proposé l'attaque de Gênes, à seule fin d'attirer les armes royales dans la Péninsule, se reprenait à espérer que les alliés « n'en resteroient pas là » et approuvait que la Sérénissime République ne « donnât pas un valet avant que la diversion » fût « faicte au Milanoys. » (7) C'était Valaresso affirmant que les Conseils de Saint-Marc s'imposeraient de lourds sacrifices, pour peu que l'on songeât sérieusement à déloger les Espagnols de Riva. (8) C'était Béthune, aux yeux duquel tout retard dans la marche du connétable vers le Navilio Grande mettait en péril le maintien du *statu quo* en Valteline. (9) C'était Aligre qui, de Venise, adjurait son maître de détourner du comté de Chiavenna les forces de Feria en consentant à

(1) *Herbaut à Miron.* Paris, 15 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 86; *à Cœuvres.* même date. *Ibid.* f° 84vo.

(2) *Valaresso al Senato.* Tirano, 10 gennaio 1625. Frari. Valtellina. II.

(3) *Mémoires relatifs à l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631.

(4) *Giulio Pallavicino al governo di Genova.* Milano, 8 dicembre 1624. Arch. di Genova. (Milano. mazzo II A.) — *Aligre au roi.* Venise, 20 décembre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII. — *Cœuvres à Béthune.* Tirano, 22 janvier 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 1.

(5) *Aligre à Herbaut.* Venise, 26 février 1625. Aff. Etr. Venise. XLIII.

(6) *Le roi à Béthune.* Paris, 6 décembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3667.*

(7) *Vaubecourt à Herbaut.* Traona, 28 mars 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 50. — Siri. V. 718.

(8) *Valaresso al Senato.* Traona, 17 marzo 1625. Frari. Valtellina. III.

(9) *Béthune à Herbaut.* Rome, 14 janvier 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*

l'invasion du Novarais. (1) C'étaient enfin Miron et Cœuvres, partisans, tous deux, de la rupture en Lombardie, seule capable, pensaient-ils, de prévenir un retour offensif des ennemis dans la vallée de l'Adda. (2)

Plus la saison s'avançait, plus le chef de l'armée de la Ligue à Traona se persuadait que la diversion qui devait le dégager et lui permettre de se saisir de Riva n'était plus qu'une question d'heures. Lesdiguières, au reste, l'entretenait à dessein dans cette illusion. A ce moment-là, le vieux compagnon de Henri IV brûlait du désir de terminer sa carrière par une action d'éclat et de porter la guerre au cœur des possessions italiennes de la Couronne catholique. Tantôt il écrivait au marquis pour lui donner rendez-vous sur le Tessin, vers le 20 février, dès que les Espagnols auraient été chassés des deux ou trois positions occupées par eux dans la région de Chiavenna. (3) Tantôt il l'avertissait qu'il se préparait lui-même à pénétrer « tête basse » dans le Milanais. (4) Tantôt enfin, il l'engageait à se jeter sur Côme, l'assurant qu'il « y auroit du pain pour tous » dans les plaines fertiles arrosées par les affluents du Pô. (5)

Approuvé par Charles-Emmanuel, par Cœuvres et par Valaresso, ce dernier projet avait, au bout du compte, rallié les suffrages du Sénat de Venise, lequel eût facilité son exécution en faisant opérer par les troupes de l'Etat de Terre-Ferme une démonstration vers Crémone. (6) A Traona, comme à Brescia, on n'attendait plus pour agir que la nouvelle de la brusque apparition du connétable devant Novare. Le 17 février, en voyant les ennemis abandonner précipitamment leurs quartiers de Novate, le marquis put croire que l'invasion de la Lombardie du côté de l'ouest était chose faite. (7) Il ne fut que trop vite détrompé. L'idée d'intervenir en Allemagne et en Italie autrement que par des diversions n'était en faveur ni à la cour de Paris, ni à celle de Londres, momentanément unies par les liens qu'un très prochain mariage allait créer entre les deux maisons royales. (8) Aussi bien, le 9 mars, soit le jour même où Haraucourt contraignait les défenseurs du château de Chiavenna à capituler, l'armée franco-piémontaise concentrée à Asti entrait en campagne sans déclaration de guerre préalable, traversait le Montferrat et se portait vers Gênes qu'elle ne parvint pas d'ailleurs à surprendre. Dès lors, les projets de diversion lombarde avaient vécu. Par suite, Cœuvres en était réduit à ne plus

(1) *Aligre à Herbaut.* Venise, 22 décembre 1624. Aff. Etr. Venise. XLIII.

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 4 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 31.

(3) *Relazione d'Alvise Valaresso. — Valaresso al Senato.* Traona, 13 febbraio 1625. Frari. Valtellina. II.

(4) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(5) « Che vi era pane per tutti. » *Valaresso al Senato.* Traona, 10 marzo 1625. Frari. Valtellina. III.

(6) *Valaresso al Senato.* Tirano, 10 gennaio; Traona, 18 febbraio e 7 marzo 1625. Frari. Valtellina. II. — *Cœuvres à Du Fargis.* Traona, 21 février 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV. 67. — *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 29 février 1625. *Ibid.* XIV. — *Morosini al Senato.* Parigi, 16 maggio 1625. Frari. Francia. LXIII.

(7) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(8) *Morosini al Senato.* Parigi, 3 e 31 dicembre 1624. Frari. Francia. LXII. — Siri. V. 733.

compter que sur lui-même pour maintenir ses positions dans la vallée de l'Adda. (1)

Forcé, malgré qu'il en eût, d'obtempérer à l'ordre qui lui enjoignait de respecter le territoire milanais, le connétable, en revanche, s'était vu laisser le choix de l'heure pour l'exécution de son dessein. A tout prendre, il eût pu faire de ce blanc-seing un usage plus judicieux. On tomba d'accord, à Paris comme à Venise, qu'il s'était trop hâté d'ouvrir les hostilités et que, dans l'intérêt de Cœuvres, Charles-Emmanuel et lui eussent dû surseoir quelque temps encore à leur entrée en campagne. (2) Tant que le doute avait subsisté quant à leurs véritables intentions et qu'il était malaisé de prévoir sur quelle région fondrait l'orage qui se préparait en Piémont, Feria, avisé de source sûre que les assiégeants de Riva n'étaient pas autorisés à envahir le Cômasque, avait maintenu la presque totalité de ses forces à la frontière occidentale du duché. (3) La marche des alliés sur Gênes tirait le gouverneur espagnol d'un cruel embarras et lui rendait la liberté de ses mouvements. Certes, les ministres de l'Escurial attachaient un grand prix à ce que cette ville, considérée avec raison comme le port de Milan, ne perdît pas son indépendance. (4) Mais « sy est-ce qu'il y a grande difference de voyr son voysin attaqué ou soy mesme », ainsi que l'écrivait Cœuvres à Herbaut. (5)

Outre que la diversion génoise sema le découragement au sein de l'armée de Valteline, abandonnée désormais à ses seules ressources, (6) elle eut pour premier résultat de fortifier les Espagnols dans leur dessein de défendre Riva jusqu'à l'extrémité et d'y tenir en échec un ennemi que les maladies et les désertions affaiblissaient chaque jour et qui se trouva bientôt inférieur en nombre aux assiégés. (7) Elle contribua, de plus, à accroître les dissentiments et les défiances qui existaient à l'état latent entre les trois alliés. La Seigneurie de Venise ne se laissa pas duper par les explications, d'ailleurs contradictoires, qui lui furent fournies, tant de la part du duc que de celle du roi. Charles-Emmanuel prétendait, en effet, ne s'être décidé à envahir la Ligurie qu'à l'instigation du Louvre, qui lui refusait de l'aider à assaillir Milan. A Paris, en revanche, on affirmait n'avoir consenti à la diversion génoise qu'à seule fin de complaire à la cour de Turin. (8) Un fait demeurait néanmoins acquis. La république de l'Adriatique venait d'être jouée par ses alliés, et cela à la satisfaction de l'Escurial, dont les agents s'appliquèrent aussitôt à envenimer un conflit naissant si profitable aux intérêts de la monarchie Catholique.

(1) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624–1631.
(2) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 18 mars 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 215.
(3) *Cœuvres à Richelieu.* Traona, 12 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV.
(4) *Stefano Spinola al governo di Genova.* Pavia, 8 maggio 1625. Arch. di Genova. (Milano. mazzo II C.)
(5) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 13 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 70.
(6) *Valaresso al Senato.* Traona, 22 e 26 marzo 1625.
(7) *Cœuvres à Richelieu.* Traona, 29 mars 1625. Aff. Etr. Grisons. IV.
(8) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

Cependant, il y a lieu de douter que les Vénitiens eussent tenu leurs promesses, alors bien même que l'armée franco-piémontaise se fût dirigée sur Novare, et non point sur Gênes. Si leur « plus forte passion » était de rendre inévitable une rupture entre les deux couronnes, ils avaient, en compensation, le ferme espoir d'assister à la lutte sans y participer.(1) A ce point de vue, les événements de Ligurie, à défaut de l'armistice de Riva, dont il continuait à ignorer la conclusion, devaient servir les desseins secrets du Sénat. Ils lui permirent, du moins, de retarder, durant plusieurs semaines, le départ de nouveaux renforts à destination de la Valteline(2) et de répondre, avec apparence de raison cette fois, aux doléances du marquis de Cœuvres, que les difficultés avec lesquelles ce dernier se trouvait aux prises étaient, pour une grande partie, la conséquence de la très inopportune ouverture des hostilités vers la *Riviera di Ponente.*(3)

Effet produit aux Ligues par l'annonce des succès de Cœuvres en Valteline. — Appréhensions ressenties par les cantons protestants. — Miron ne parvient pas à les dissiper. — Hostilité des cantons catholiques à l'égard de la France. — Ils affirment, à Milan et à Innsbruck, que toute résistance de leur part à l'exécution des desseins des alliés dans les bailliages communs eût été inefficace. — Ambassade dépêchée par eux à Paris. — Ses instructions. — Accueil qu'elle reçoit au Louvre. — Réponse faite par le roi Très-Chrétien aux doléances des Confédérés de l'ancienne confession. — Vive campagne menée par le nonce apostolique à Lucerne contre les projets nourris en Helvétie par les membres de la Ligue d'Avignon. — Cœuvres s'attache à endormir la vigilance de Scappi. — Il y réussit pleinement. — Sa rupture avec le représentant du Saint-Siège. — Arguments employés par ce dernier pour contraindre les « Waldstætten » à fermer désormais leurs passages aux forces étrangères. — Les envoyés français tentent en vain de provoquer son rappel à Rome.

X. La restitution aux Ligues Grises de leur antique indépendance, la prise de Tirano, l'expulsion des garnisons pontificales de la Valteline avaient provoqué une très vive émotion parmi les cantons suisses. Pensionnaires de France et pensionnaires d'Espagne faillirent en venir aux mains. Mais la joie de ceux-là fut moins apparente et moins bruyante que la déconvenue de ceux-ci.

(1) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 29 mars 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 53. — *Valaresso al Senato.* Traona, 29 marzo 1625. Frari. Valtellina. III.

(2) *Cœuvres au roi.* Traona, 27 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 232.

(3) *Cœuvres au roi.* Traona, 13 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 58.

L'ardeur belliqueuse manifestée par les Confédérés protestants, vers la fin d'octobre 1624, alors que leurs troupes, jointes à celles du Sr de Vaubecourt et des dizains valaisans, gagnaient Zurich, ne s'était pas maintenue. Elle n'avait pas survécu à l'entrée de Cœuvres en Rhétie. Bien qu'ils eussent obtenu du Louvre la promesse que Sa Majesté Très-Chrétienne les garantirait contre les représailles des «Waldstætten» ou celles de la maison d'Autriche, leur confiance dans l'efficacité de la protection royale était assez restreinte. Miron avait beau leur prodiguer ses encouragements. Ils ne se sentaient pas rassurés.(1) Leurs appréhensions, d'ailleurs, paraissaient fondées. D'une part, l'archiduc Léopold leur reprochait avec aigreur d'avoir enfreint l'*Union héréditaire* en ouvrant leurs passages à la France et en accordant à celle-ci des enseignes dont la participation au soulèvement des Droitures n'était pas niable.(2) D'autre part, Lucerne et les Etats de l'ancienne confession les accusaient de semer la zizanie en Helvétie et de pousser à la guerre civile.(3) A la vérité, un espoir leur restait. Comme leur situation financière, obérée ensuite des récents sacrifices qu'ils s'étaient imposés, ne leur permettait plus de subvenir à l'entretien des forces indispensables à leur défense, ils attendaient de Louis XIII que ce prince reconnût leur fidélité en les faisant payer de leurs pensions échues.(4) Jusqu'alors Miron n'avait pu leur donner qu'une satisfaction partielle.(5) Les «voyetures» de deniers acheminées vers la Suisse par les soins du trésor royal ne s'y arrêtaient pas, destinées qu'elles étaient à assurer la solde de l'armée du marquis de Cœuvres.(6) Mais, de l'avis de l'ambassadeur ordinaire, les derniers succès français en Valteline étaient de nature à modifier cette situation dans un sens favorable aux prétentions des Confédérés protestants, et ceux-ci se ralliaient assez unanimement à cette manière de voir.(7)

Autant les cités évangéliques cherchaient à se rapprocher de la France,(8) autant les cantons forestiers faisaient montre d'hostilité dans leurs rapports

---

(1) *Basel an Zürich.* 4. Dezember 1624 und 27. Januar 1625. St-Arch. Zürich. Dreissigjähriger Krieg. I. nos 25 und 31.

(2) *Léopold au Corps helvétique.* Brisach, 3 novembre 1624. Aff. Etr. Vienne. X. 651. — *Léopold aux cités évangéliques.* 5 décembre 1624. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H* 171. 2. 39.

(3) *Cœuvres à Zurich.* Ponte, 16 décembre 1624. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H.* 171. 2. 43.) — *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 18/28 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 381. — Mercure françois. t. XI. 33.

(4) *Glaris au roi.* 6 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 261. — *Hessi à Herbaut.* Glaris, 8 juillet 1625. *Ibid.* XIX. 12.

(5) *Cœuvres et Miron à Zurich.* Soleure, 31 août 1624. St-Arch. Zürich. Frankr. VII. 192. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 23 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 267. — *Le roi à Miron.* Paris, 1er décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* fo 277.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 30 novembre et 5 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 285. 308. — *Miron à Berne.* Soleure, 11 janvier 1625. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 997. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 1er mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 161. — *Herbaut à Miron.* Fontainebleau. 20 juin 1625. Arch. Nat. *KK 1361* fo 418. — *Le roi aux cantons catholiques.* Paris, 29 juin 1625. *Ibid.* fo 423.

(7) *Miron à Berne.* Soleure, 13 novembre 1624 et 7 octobre 1625. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E.* 991; *H.* 213.

(8) *The council of Bern to the king of England.* 2 april 1625. Public Rec. Off. London. Foreign. Switzerland. Miscell. Papers 1617 to 1629. no 2.

quotidiens avec l'ambassade royale à Soleure. La divulgation, par les soins de la régence d'Ensisheim, des documents saisis dans les bagages de l'ambassadeur vénitien Valaresso avait jeté le trouble au sein des Conseils de la Suisse primitive. (1) La surprise du Steig et la façon quelque peu brutale dont Cœuvres s'était assuré la possession momentanée des passages de Rapperswyl à Sargans avaient achevé d'indisposer contre le roi Très-Chrétien et ses ministres les pâtres des petits cantons. (2) Aussitôt qu'ils eurent connaissance de ce qui se passait aux Grisons, les «Waldstætten» et leurs alliés, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, s'étaient résolus à dépêcher des ambassades à Paris, à Innsbruck et à Milan. Reçus presque aussitôt par Feria, les délégués du Corps catholique réussirent à convaincre le gouverneur de la parfaite bonne foi de leurs mandants et de la nécessité dans laquelle ceux-ci s'étaient trouvés de subir une contrainte à laquelle il leur eût été malaisé de résister. (3) A la cour de l'archiduc, en revanche, l'accueil fait aux représentants de la diète de Lucerne fut loin d'être chaleureux. Léopold ne pardonnait pas à ses coreligionnaires des Ligues de l'avoir détourné de son dessein de fortifier le Luziensteig, alors qu'il était encore temps. (4) Aussi les protestations de dévouement des Confédérés de l'ancienne confession le laissèrent-elles indifférent et ne prêta-t-il qu'une attention distraite à leur promesse de fermer désormais l'accès de leurs montagnes aux ennemis de sa maison. (5)

Dès le 14 novembre, Miron avait avisé le Louvre du départ imminent pour la France de deux ambassadeurs, l'un de Soleure, l'autre de Fribourg, accrédités auprès du roi par les autorités des Etats de l'alliance espagnole. (6) Vingt-quatre heures plus tard, ceux-ci, émus des menaces que l'archiduc adressait à leurs supérieurs, prenaient brusquement le chemin de Paris. (7) Leurs instructions étaient péremptoires. Elles leur enjoignaient de présenter à Sa Majesté tout à la fois des plaintes et des excuses: des plaintes au sujet de l'incident de Lachen, du passage des troupes de Vaubecourt dans les bailliages communs et du recul auquel l'entrée des alliés en Rhétie et peut-être en Valteline allait exposer l'idée catholique dans ces deux pays; (8) des excuses de ce que, après avoir assenti à la demande de levée royale, ils étaient revenus sur leur parole, en apprenant que cette levée serait employée aux Grisons et non

---

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 30 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 285.
(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 2 dicembre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.)
(3) Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. p. 54.
(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 22 gennaio 1625. Frari. Svizzeri. XVIII.
(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 5 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 310; *au roi.* Soleure, 14 décembre 1624 et 11 janvier 1625. *Ibid.* 329; XVIII. 40. — Eidg. Absch. V² 420 zu *d.*
(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 14 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 239.
(7) *Miron au roi.* Soleure, 16 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 248. — *Le roi à Miron.* Paris, 1er décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 277.
(8) *Miron à Herbaut.* Soleure, 14 novembre 1624. loc. cit. — *Proposition faite au roi par les députés des cantons catholiques.* Paris, décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 316.

point en France.(1) Ils avaient, en outre, mission de proposer un armistice et de déclarer qu'en attendant sa conclusion, les cantons maîtres du Gothard interdiraient l'approche de leurs défilés aux forces étrangères acheminées vers la Péninsule.(2)

Miron, si jaloux d'empêcher que les Suisses protestants, soutiens naturels de la cause française en Helvétie, n'adressassent directement leurs doléances à la cour, conseillait, en revanche, à celle-ci d'accueillir avec bienveillance les députés catholiques et de dissimuler, en leur présence, les justes sujets de mécontentement que donnait au roi la conduite de leurs supérieurs.(3) Pour une fois, ses avis ne furent pas complètement écoutés. Si les délégués des Etats de l'ancienne croyance n'eurent pas à se plaindre de la réception qui les attendait à Paris, s'ils furent logés et traités aux frais de la Couronne(4) et obtinrent chacun en don une «chaisne d'or» de la valeur de 400 écus,(5) ils le durent bien moins à la recommandation de l'ambassadeur ordinaire qu'à la satisfaction ressentie dans l'entourage de Sa Majesté à l'annonce des premiers succès remportés en Rhétie par les troupes de la Ligue. Avant de les admettre à l'audience du souverain, Richelieu leur rappela, en termes précis et énergiques, que l'alliance de la France avec le Corps helvétique primait celle des cantons catholiques avec l'Espagne, et ne leur céla pas que les «Waldstætten» avaient manqué à tous leurs devoirs, le jour où ils avaient refusé de prendre part à la levée royale et s'étaient engagés envers l'Autriche à fermer leurs passages aux renforts que le Louvre allait se voir dans la nécessité d'acheminer, à bref délai, vers Coire.(6)

Instruit par le cardinal des griefs dont les représentants des cantons forestiers et de Fribourg se proposaient de l'entretenir, Louis XIII avait été mis en mesure de les réfuter point pour point. Contrairement à ce que l'on affirmait à Lucerne, ce n'était pas à l'improviste que les forces alliées s'étaient résolues à traverser les bailliages communs. Prévenus, par les soins de Miron, de l'intention formelle de Sa Majesté d'user du droit imprescriptible que lui conféraient les traités, les «Waldstætten» n'avaient su opposer à cette prétention aucune objection valable.(7) A la vérité, il semblait étrange que les

(1) *Herbaut à Miron.* Paris, 10 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 348. — *Proposition faite au roi par les députés des cantons catholiques.* Paris, décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 316. — Siri. V. 736.

(2) *Herbaut à Miron.* Paris, 10 décembre 1624. loc. cit. — *Morosini al Senato.* Parigi. 16 dicembre 1624. Frari. Francia. LXII. — Rivier. op. cit. 55.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 16 novembre 1624. loc. cit. — *Herbaut à Miron.* Paris, 1er décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 278.

(4) *Morosini al Senato.* Parigi. 9 dicembre 1624. Frari. Francia. LXII.

(5) *Herbaut à Miron; à Cœuvres.* Paris. 23 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f°s 363—365.

(6) *Motifs de l'ambassade des cantons catholiques, etc.* loc. cit. — *Négociation des députés des cantons catholiques à Paris.* 8 décembre 1624. Arch. Fribourg. (France.) — *Réponse du roi à la proposition des députés des sept cantons catholiques.* Paris, 15 et 20 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 337. — *Miron au roi.* Soleure, 16 décembre 1624. *Ibid.* 341. — *Morosini al Senato.* Parigi. 16 dicembre 1624. Frari. Francia. LXII. — *Herbaut à Miron.* Paris, 29 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1361* f° 371.

(7) *Motifs de l'ambassade des cantons catholiques vers le roi et réponses à faire, sous le bon plaisir de Sa Majesté.* Novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 241.

Suisses de l'ancienne confession se plaignissent du voisinage des troupes, en majorité catholiques, de la Ligue, alors qu'ils avaient toléré, durant plusieurs mois, la présence de garnisons autrichiennes à proximité de la frontière de Sargans.(1) Que si, enfin, ils appréhendaient l'ouverture des hostilités dans la vallée de l'Adda, ils étaient mal venus de s'en prendre à d'autres qu'à eux-mêmes d'une situation qu'ils avaient contribué à créer en se refusant à ratifier les articles de Madrid, et de suspecter les sentiments religieux d'un prince dont l'attachement à l'Eglise ne le cédait en rien au leur.(2)

On connaissait au Louvre, depuis vingt-quatre heures déjà, la nouvelle de l'heureuse entrée des alliés en Valteline, lorsque, le 22 décembre, Louis XIII accorda aux ambassadeurs suisses leur audience de congé. Ils quittèrent Paris dès le lendemain.(3) A dire vrai, l'échec de leur mission était aussi complet que possible. Ils n'avaient obtenu ni l'armistice dont ils étaient chargés de solliciter et, au besoin, de hâter la conclusion, ni le moindre à compte sur les créances que leurs cantons avaient à faire valoir à l'égard de la Couronne.(4) Et cependant ils regagnaient leurs foyers, pleins de gratitude envers le roi et ses ministres et prêts, semblait-il, à appuyer les vues de la politique française auprès de leurs supérieurs,(5) auxquels Miron, d'autre part, s'efforçait de persuader qu'ils n'avaient rien à attendre de lui, tant que durerait leur obstination à méconnaître les engagements contractés par leurs pères ou par eux-mêmes, lors du renouvellement de l'alliance de 1602.(6)

Du vivant de Casati, les partisans de la France aux Ligues n'avaient pas eu d'adversaire plus redoutable que l'ambassadeur d'Espagne. Or, depuis plusieurs mois déjà, les intérêts de la Couronne Catholique périclitaient entre les mains du marquis d'Ogliani, vieillard impotent(7) que les agents secrets du roi Très-Chrétien ne désespéraient pas d'ailleurs de débaucher du service de son maître.(8) En revanche, Feria pouvait compter sur un puissant concours, celui du nonce apostolique. De plus en plus, en effet, ce personnage, auquel «son tiltre et dignité donnoit, parmi ces peuples plats, timides et corrompus, un pouvoir du tout souverain», devenait l'âme de la résistance aux projets nourris par les alliés en Helvétie.(9) C'était lui qui avait suggéré

(1) *Motifs de l'ambassade des cantons catholiques vers le roi et réponses à faire, sous le bon plaisir de Sa Majesté.* Novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 241. — *Réponse du roi à la proposition des députés des cantons catholiques, etc.* loc. cit.

(2) *Le roi aux cantons catholiques* Paris, 20 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 360; Bibl. Arsenal. mss. *4530* f° 99.

(3) *Herbaut à Miron.* Paris, 23 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 363.

(4) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 10 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 345. — Siri V. 745.

(5) *Le roi à Miron.* Paris, 17 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 356. — *Herbaut à Cœuvres.* 17 et 23 décembre 1624. *Ibid.* f°s 353, 365.

(6) Eidg. Absch. V² 421, 424.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Miron au roi.* Soleure, 4 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 32.

(8) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 28 juillet et 22 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f°s 84, 253. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 23 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 152.

(9) *Miron au roi; à Herbaut.* Soleure, 28 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 385. 387; *au roi.* Soleure, 9 août 1625. *Ibid.* XIX. 85.

au pape la résolution d'adresser à Lucerne et aux cantons de son groupe un bref les menaçant d'excommunication, au cas où ils s'intéresseraient, de manière ou d'autre, au succès des armes de Cœuvres en Valteline. (1) C'était sous son influence et celle de l'envoyé de Milan que les Confédérés de la région du Gothard approuvaient rétrospectivement l'attitude prise par leurs pères à l'égard de la royauté française au temps de la Ligue; (2) grâce à ses enseignements qu'ils en arrivaient à se persuader que les mots de *liberté de conscience* et de *raison d'Etat* venaient de l'enfer et qu'un Africain catholique avait, en somme, plus de droits à leur sympathie qu'un Suisse protestant. (3) C'était à son esprit d'intrigue que les Espagnols s'en remettaient du soin d'entretenir dans les Conseils de la Suisse primitive les sentiments d'amertume provoqués par le retard des pensions du Louvre. (4) Enfin, il eût été puéril de nier que les instructions emportées à Paris par les ambassadeurs de la diète de Lucerne étaient son œuvre, et son œuvre aussi la dernière et inutile démarche tentée à Coire, vers le milieu de novembre, par les «Waldstætten» et leurs alliés auprès de Cœuvres, lequel ne parvint à se débarrasser de leurs importunités qu'au prix d'«une bonne et catholique response». (5)

Quelque hostilité que lui eussent témoigné les autorités des cantons forestiers au cours de sa mission en Suisse, le général français avait intérêt à les ménager, ne fût-ce que pour assurer, le plus longtemps possible, le maintien de ses communications avec Soleure. Or, il était à craindre que Scappi ne se jetât à la traverse de ce dessein. Ce fut donc à endormir la vigilance du nonce que Cœuvres s'attacha tout d'abord. Il y réussit pleinement. .

En apprenant le coup de main exécuté sur le Luziensteig, le représentant du pape en Helvétie avait dû se rendre à l'évidence et admettre que la domination autrichienne dans les Droitures était sérieusement compromise. Mais il persistait à croire qu'aucun danger ne menaçait la Valteline. (6) Dans une lettre qu'il lui adressa de Zurich, le 5 novembre, l'avant-veille de son départ pour Coire, Cœuvres ne chercha pas à le détromper. (7) Tout au plus, s'excusa-t-il d'avoir été contraint de lever quelques troupes protestantes, en suite du refus des catholiques suisses de coopérer à la délivrance de leurs alliés grisons. Aussi bien, selon lui, ne s'agissait-il «plus de religion, mais du seul intherest» de ces derniers. (8) Tel n'était pas malheureusement l'avis

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 5 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 310. — *Mémoires sur les affaires des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631.

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 30 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 285.

(3) Eidg. Absch. V² 418 *b.* — *Carazza al Senato.* Zurigo, 22 gennaio 1625. Frari. Svizzeri. XVIII.

(4) *Lucerne à Miron.* 12 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 322.

(5) *Cœuvres au roi.* Coire, 19 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 73. — *Zurlauben à Miron.* Zoug, 2 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 300. — Siri. op. cit. V. 713, 714.

(6) *Le nonce à Cœuvres.* Lucerne, novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 395. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 19 novembre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.)

(7) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 18 novembre 1624. Arch. Vaticano. (Nunz. Svizzera. XIII.)

(8) *Cœuvres au nonce.* Zurich, 5 novembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 49.

de Scappi. Désireux d'exercer un contrôle effectif sur les opérations des alliés en Rhétie, celui-ci obtint de l'ambassade royale à Soleure un « passeport » en faveur de son secrétaire, chargé par lui de surveiller les relations du général avec les « communes hérétiques ». (1) Cœuvres avait-il prévu cette démarche indiscrète? Toujours est-il qu'avant son départ pour l'Engadine, il s'était prémuni contre toute surprise de ce côté-là. A son instigation, l'homme de confiance du nonce, arrêté à Ragatz et conduit sous bonne escorte en Valteline, fut empêché, à son passage à Coire, de voir l'évêque de cette ville et dépouillé des missives qu'il s'apprêtait à remettre à ce prélat. (2) Maître de Tirano, le gendre de Béthune se décidait enfin à jeter le masque, à laisser à Miron le soin de poursuivre avec Scappi une polémique épistolaire désormais sans objet (3) et à retourner à l'irascible envoyé du Saint-Siège, sans même les ouvrir, ou accompagnées d'une réponse sèche en six lignes, les lettres dont celui-ci continuait à « l'assassiner ». (4)

En rompant en visière au nonce, Cœuvres s'exposait à des représailles. Elles devaient être foudroyantes. Aussi bien durant la diète qui réunit à Lucerne, les 18 et 19 décembre, leurs députés et ceux de Fribourg, qu'au cours des pourparlers dont elle fut précédée et suivie, les Suisses des petits cantons entendirent Scappi et Ogliani proférer à l'envi, à l'adresse du roi Très-Chrétien, de ses ministres et de ses représentants aux Ligues, des invectives et des accusations telles que Cœuvres et Miron, accoutumés cependant aux violences de langage de l'évêque de Campagna, s'en montrèrent émus. (5) Leur indignation paraissait justifiée d'ailleurs. D'entre les faits publiquement énoncés en cette « journée », les uns étaient exacts; d'autres, en plus grand nombre, dénaturés et travestis à plaisir; d'autres enfin manifestement faux. (6) Tous furent acceptés sans examen par les Confédérés de la clientèle de Rome et de Milan. (7) Que le *Bundstag* de Coire du 25 novembre eût abrogé le traité imposé aux Grisons par Scappi en décembre 1623, la chose n'était pas niable. (8) Que les troupes de Bagni se fussent vues contraintes d'évacuer la vallée de l'Adda, il n'eût guère été possible de le contester. (9) En revanche, était-il vrai que Cœuvres songeât à s'emparer, à la première occasion,

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 16 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 250.

(2) Eidg. Absch. V² 417 *a.* — Siri. V. 714. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 7 gennaio 1625. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIV.)

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 18 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 49.

(4) *Cœuvres à Herbaut.* Tirano, 12 décembre; *à Richelieu.* Sondrio, 20 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 97, 99. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 15 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 203.

(5) *Proposition faicte en l'assemblée des cantons catholiques à Lucerne par Mr le nonce.* 18 décembre. — *Repartye de Mr le nonce à ce qui avoit esté dict et escrit aux cantons catholiques par Mr l'ambr Miron de l'entrée des armes du roy dans la Valteline.* 23 décembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f⁰ 159; Aff. Etr. Suisse. XVII. 374. — Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz u. s. w. p. 56. — Siri. V. 712 sqq. — Venise. Musée Correr. Collect. Cicogna n⁰ 1320.

(6) *Cœuvres à Béthune.* Camp de Ponte, 15 décembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f⁰ 63.

(7) Rivier. op. cit. 69.

(8) Siri. V. 711.

(9) Eidg. Absch. V² 418. — Siri. V. 712—713.

des bailliages suisses d'outre-monts;(1) que les catholiques fussent persécutés en Rhétie et en Valteline;(2) que leurs églises fussent souillées, leurs femmes et leurs filles violées;(3) que la France s'employât à réimplanter l'hérésie de Calvin dans les lieux d'où la maison d'Autriche l'avait bannie;(4) que plus de deux mille âmes eussent, en quelques jours, embrassé les nouvelles doctrines;(5) enfin qu'une garnison protestante occupât Tirano?(6) Assurément non. Et c'était néanmoins sur de pareils arguments que s'appuyait le nonce pour adjurer les «Waldstætten» de fermer désormais leurs passages aux forces de la Ligue et de ne pas tolérer que la Valteline fût annexée de fait par un prince plus puissant qu'eux.(7)

En vain Miron chercha-t-il à prendre le contre-pied de ces affirmations audacieuses; en vain fit-il présenter aux autorités de la Suisse primitive des attestations émanées de religieux installés, pour la plupart, dans les Engadines, qui tous applaudissaient aux services rendus par Cœuvres à la cause catholique en Rhétie;(8) en vain établit-il, de manière irréfutable, que le Saint-Père n'avait pu obtenir l'adhésion du roi Très-Chrétien au dépôt des forts pour une période aussi longue que le prétendait Scappi.(9) Ce dernier demeura intraitable dans son opposition aux desseins du Louvre,(10) dont les démarches instantes auprès du Vatican en vue de procurer son rappel étaient, d'autre part, restées infructueuses.(11)

Crainte éprouvée au Louvre de voir les cantons forestiers fermer l'accès de leurs défilés aux renforts expédiés de France à l'armée du marquis de Cœuvres. — La nécessité du passage de ces derniers par les «bailliages communs» s'impose chaque jour davantage. — Langage ferme tenu par l'ambassadeur du roi Très-Chrétien aux Lucernois et à leurs alliés. — Ceux-ci persistent dans

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure. 21 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 357.

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 16 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 150. — *Scappi à Cœuvres.* Lucerne, 22 et 23 novembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 89; f. fr. *3674* f° 122. — *Dernière réponse des Grisons à Mr de Châteauneuf.* Coire, 15 novembre 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 298.

(3) *Scappi à Cœuvres.* Lucerne, janvier 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 112. — *Lettre du Père Ignace, capucin.* 6 janvier 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 7. — Rivier. 75.

(4) Siri. V. 714 sqq. — Rivier. op. cit. 56, 58.

(5) *Zurlauben à Miron.* Zoug, 28 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 70. — Rivier. 61.

(6) *Le nonce à Miron.* Lucerne. 4 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 396. — Siri. V. 716, 717.

(7) Siri. V. 717, 718. — Eidg. Absch. V² 418. — Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. p. 57.

(8) *La diète de Lucerne à Miron.* 29 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 72. — *Cœuvres à Béthune.* Tirano, 31 janvier 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 13. — *Responce des communes de l'Engadine basse sur les propositions à eux faictes de la part de S. Exc. M^r le m^{is} de Cœuvres par les S^{rs} collonel de Schauenstein et lieutenant-collonel Mollina.* A Samade, ce 7e de may 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 13. — Eidg. Absch. V² 418 *c*, 423 *b*.

(9) *Miron à Herbaut.* Soleure, 4 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 31.

(10) *Cœuvres à Béthune.* Coire, 25 novembre 1624. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 54. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 14 gennaio 1625. Arch. Vaticano. Nunziatura Svizzera. XIV.

(11) *Miron au roi.* Soleure, 9 août 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 85.

leur attitude favorable aux intérêts de l'Espagne. — Louis XIII met les autorités de la Suisse primitive en demeure de se conformer aux stipulations du traité de Soleure de 1602. — Sur leur refus, il menace de les assigner à une «journée de marche». — Capitulation des Etats confédérés de l'ancienne confession.

XI. La situation créée aux Ligues de Suisse, ensuite du brusque passage des troupes de Cœuvres sur les terres de la dépendance des cantons catholiques, était de celles qui pouvaient se prolonger durant des mois, comme aussi prendre fin d'un instant à l'autre. Frappé de la facilité avec laquelle son collègue, le marquis, s'était porté de Zurich à la frontière grisonne, Miron inclinait à conseiller au roi de mettre à profit ce précédent. Aussi se proposait-il d'acheminer hardiment vers Coire les renforts destinés à l'armée de la Ligue, sans plus se soucier de l'agrément de Lucerne et des «Waldstætten», qu'il estimait ne devoir être sollicité dans l'avenir que pour la forme. (1) Mais le diplomate français était trop avisé pour ne pas se convaincre que l'emploi de ce procédé sommaire eût, à la longue, offert certains dangers. Il n'était pas démontré, en effet, que les Suisses catholiques, à eux seuls ou avec l'appui de l'Autriche et de l'Espagne, ne fussent pas de taille à défendre l'accès de leurs défilés et de ceux des bailliages communs contre les troupes envoyées par le roi Très-Chrétien dans la Péninsule. Jusqu'alors, il est vrai, tout s'était borné, de leur part, à des plaintes, parfois assez vives, adressées soit à l'ambassadeur, au cours des diètes auxquelles celui-ci s'était fait représenter, (2) soit au roi, par l'intermédiaire d'officiers de sa garde suisse ou de plénipotentiaires dépêchés à cette fin auprès de sa personne. (3) Néanmoins, dans l'entourage de Miron, on n'osait prétendre que, l'occasion survenant, les «Waldstætten» ne chercheraient pas à procurer la ruine des quelques milliers d'hommes abandonnés en Valteline, en leur supprimant tout espoir de retraite vers le Jura, voire en ouvrant la route du Gothard aux Allemands qui s'apprêtaient à les attaquer. (4)

Assurément, ce n'était pas sans raison que l'on se montrait préoccupé à Paris de l'attitude des petits cantons à l'égard de la Couronne. Outre que la clôture des passages d'Helvétie privait la France du principal bénéfice de son alliance avec les Ligues Grises, Louis XIII se sentait engagé d'honneur envers ses confédérés italiens à assurer, coûte que coûte, l'exécution de l'une des clauses essentielles du traité de janvier 1602. (5) A la rigueur, sans doute,

(1) *Miron au roi.* Soleure, 16 décembre 1624 et 4 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVII. 341; XVIII. 32; *à Herbaut.* Soleure, 4 janvier 1625. *Ibid.* XVIII. 31.

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 23 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 267.

(3) *Herbaut au roi.* Paris, 26 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 271.

(4) *Miron à Zurich.* Soleure, 7 décembre 1624. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H.* 171. 2. 40.) — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 10 dicembre 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.)

(5) *Le roi à Miron.* Paris, 21 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 87.

ainsi qu'on l'a dit plus haut, Lesdiguières se croyait en mesure de faire tenir des renforts à Cœuvres par la Tarentaise, le Petit Saint-Bernard, le Val d'Aoste, Ivrée, Varallo, Bellinzone et Chiavenna. Mais, après examen, ce plan fut rejeté par le roi. De fait, il paraissait irréalisable, puisque les troupes de la Ligue n'eussent réussi à atteindre ce dernier point qu'en empruntant le territoire milanais sur un assez long parcours. (1) Tout bien pesé, la nécessité du passage par la Suisse s'imposait donc, en quelque sorte, aux alliés d'Avignon, soit qu'ils l'obtinssent par la voie de la négociation, soit qu'ils s'en emparassent de haute lutte. (2) Avec à la fois beaucoup de prudence et une inlassable persévérance, Miron s'attacha à persuader aux «Waldstætten» qu'il dépendait d'eux, en somme, que son maître recourût à la première, plutôt qu'à la seconde de ces solutions. D'une part, il leur fit entrevoir que Sa Majesté, tout en se refusant à favoriser, ainsi qu'ils le lui demandaient, le rétablissement des Jésuites dans le Valais ou les prétentions de Fribourg au détriment des intérêts bernois dans le différend d'Echallens, était prête à oublier ses justes griefs à l'endroit des catholiques, à leur restituer sa bienveillance et à les admettre, sur le même pied que les cités évangéliques, au partage de ses largesses, pour peu qu'ils se missent en devoir d'exécuter, sans protestations nouvelles, ce que leur allié français était en droit d'attendre d'eux. (3) D'autre part, il ne leur céla pas que, dans le cas où ils s'aviseraient d'appeler Tilly ou Léopold à leur aide, le connétable entrerait incontinent en Suisse et que, dès lors, à eux seuls incomberait la responsabilité de la guerre civile qui ne manquerait pas de s'ensuivre. (4)

Dépêché à Lucerne vers le milieu de décembre, le secrétaire-interprète Wallier y avait trouvé les esprits momentanément radoucis. A n'en pas douter, l'écho des prévenances dont, à cette même heure, les représentants du Corps catholique se voyaient entourés au Louvre s'était répercuté jusque dans les hautes vallées de la région du Gothard. (5) Aussi bien, au sortir de la diète du 18 de ce mois, dans laquelle ils avaient entendu le nonce et l'ambassadeur d'Espagne proférer contre le roi Très-Chrétien et son gouvernement les pires accusations, les députés des petits cantons, ou du moins une partie d'entre eux, sourds aux objurgations de Scappi, se portèrent à Soleure, afin d'y remercier Miron de la réception faite à leurs collègues en France. (6) L'occasion s'offrait belle à l'envoyé de Louis XIII de confesser ses visiteurs et d'obtenir d'eux une déclaration catégorique quant à leurs intentions, supposé que la maison d'Autriche les requît d'ouvrir leurs passages aux forces qu'elle

(1) *Cœuvres au roi.* Sondrio, 4 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 21. — *Miron au roi.* Soleure, 11 janvier 1625. *Ibid.* 40. — *Le roi à Miron.* Paris, 21 janvier 1625.

(2) *Cœuvres au roi.* Tirano, 24 janvier 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 13.

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 23 novembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 267. — Eidg. Absch. V² 413.

(4) *Le roi à Miron.* Paris, 23 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 362.

(5) *Miron au roi.* Soleure, 16 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 341.

(6) *Miron au roi.* Soleure, 28 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 385.

se préparait à faire passer en Lombardie.(1) Cette occasion, le diplomate français ne la laissa pas échapper, Sans être, à proprement parler, décevante, la réponse qui lui fut donnée ne laissa pas que de l'inquiéter. Elle témoignait, en tout cas, de l'inébranlable confiance des «Waldstætten» dans la solidité des positions dont ils avaient la garde. Très courtoisement, d'ailleurs, ceux-ci déclinèrent la proposition que leur faisait Miron de les aider de ses subsides à mettre Bade et Mellingen à l'abri d'un coup de main. Dès l'instant qu'ils s'engageaient à défendre contre les adversaires de la France les défilés de leurs montagnes, le roi Très-Chrétien devait, à leur avis, se dispenser à l'avenir de renforcer son armée de Valteline.(2)

Que si les Lucernois et leurs alliés parurent croire, un instant, que la diplomatie française se contenterait de cette défaite, ils furent vite détrompés. A la vérité, on avait, au Louvre, de bonnes raisons de se défier des illusions dans lesquelles s'attardaient les Confédérés de l'ancienne confession. N'avaient-ils pas, quelques semaines auparavant, promis à l'Autriche de veiller à ce qu'aucune armée étrangère ne traversât les bailliages communs? Et, d'ailleurs, le roi ne savait-il pas, de source certaine, que Feria faisait procéder à de grosses levées en Allemagne?(3) Acheminer sans retard des renforts vers la vallée de l'Adda était, en somme, le seul moyen vraiment efficace d'assurer la conservation des troupes opérant dans cette province. Bientôt Miron fut en mesure de transmettre aux autorités de la Suisse primitive une missive dans laquelle son maître leur demandait, aux termes de l'alliance, passage pour un nouveau régiment français à destination de la Valteline.(4)

N'eût été la crainte que leur inspirait le nonce, les «Waldstætten» se fussent probablement rendus à cette instance dès la fin de décembre.(5) Au lieu de cela, ils cherchèrent à gagner du temps.(6) Mais les ordres reçus par l'ambassadeur étaient formels. Il revint à la charge(7) et dut aviser la diète catholique qu'au cas où elle se refuserait à accéder aux vues de Sa Majesté, celle-ci était bien décidée à se passer du consentement de ses alliés des Ligues.(8) Comme, malgré cet avertissement, Lucerne persistait à ne point entrer en composition, tant que le Louvre ne se serait pas mis d'accord avec le Vatican, et que, d'autre part, Schwytz, Unterwalden, Uri et

(1) **Eidg. Absch.** V² 421.
(2) Eidg. Absch. V² 421. — *Miron au roi.* Soleure, 28 decembre 1624. loc. cit.
(3) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 28 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 93.
(4) *Miron à Zurich.* Soleure, 12 décembre 1624. St-Arch. Zürich. (Frankr. VIII. n° 204) — *Miron aux députés des cantons catholiques.* Soleure, 18 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 352. — *Le roi aux cantons catholiques.* Paris, 20 décembre 1624. *Ibid.* 360. — Eidg. Absch. V² 419 *h*, 423 *b*, *g*.
(5) *Miron au roi.* Soleure, 28 décembre 1624. Aff. Etr. Suisse. XVII. 385.
(6) Eidg. Absch. V² 419 *h*. — Rivier. op. cit. 55.
(7) Eidg. Absch. V² 421. — *Miron aux cantons catholiques.* Soleure, 21 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 57. — *Les VII cantons catholiques à Miron.* Lucerne, 29 janvier 1625. *Ibid.* 72.
(8) *Le roi à Miron.* Paris, 23 décembre 1624 et 8 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1360* f° 362; *KK 1361* f° 79.

Zoug, à bout de tergiversations,(1) agitaient de convier le roi à une «journée de marche», (2) Louis XIII, suivant en cela les conseils de Miron, se résolut à les devancer et à les y faire assigner lui-même, ce qui, à toute éventualité, lui assurait la désignation du surarbitre.(3) Cette menace suffit à déjouer les intrigues combinées des «Espagnolisez» et de l'évêque de Campagna.(4) En vain celui-ci conjura-t-il ses coreligionnaires suisses de résister jusqu'à la dernière extrémité ou, du moins, de spécifier, en accordant leurs passages, que les troupes appelées à en profiter ne pourraient, en aucun cas, être dirigées ni sur Chiavenna ni sur Riva.(5) Du 6 au 27 février, tous les Etats catholiques d'Helvétie capitulèrent successivement devant les sommations du roi Très-Chrétien, en se retranchant, à la vérité, derrière cette réserve hypocrite qu'ils entendaient, quoiqu'il advînt, ne préjudicier en rien à leurs «autres alliances». (6)

L'Escurial favorable à une diversion huguenote en Languedoc, ainsi qu'à la conclusion du mariage franco-anglais. — Mesures prises par Olivarès à la nouvelle du départ de Lesdiguières pour Turin. — Démarches faites par l'ambassadeur d'Espagne auprès de la diète de Lucerne, le 31 janvier 1625. — Les cantons catholiques offrent leur médiation aux deux couronnes. — Accueil que reçoivent ces ouvertures, tant à Paris qu'à Madrid. — La désignation du cardinal Barberini comme légat a latere les rend inutiles. — Levées et passages accordés à Philippe IV par les Etats confédérés de l'ancienne confession. — De nombreuses bandes de lansquenets descendent alla sfilata d'Allemagne dans la plaine du Pô par le Gothard. — Vains efforts tentés par Miron en vue de rappeler les «Waldstætten» à l'observation du traité de 1602.

Le Louvre se décide à demander une levée au Corps helvétique, à seule fin de contrecarrer la mise sur pied de celle obtenue par l'Escurial. — Duplicité de la politique du gouvernement de Paris, tant à l'égard des cantons suisses que des Stati liberi de la Haute-Italie. — Avec l'agrément de la cour et contrairement à l'opinion de Cœuvres, l'ambassadeur ordinaire se résout à laisser les cités évangéliques en dehors de ses négociations. — Restrictions

(1) *Lucerne à Miron.* 21 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 56. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 1er février 1625. *Ibid.* 80.

(2) *Miron au roi.* Soleure, 11 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 40.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 11 janvier 1625. loc. cit. — *Le roi à Miron.* Paris, 28 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 98.

(4) *Miron au roi et à Herbaut.* Soleure, 9 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 88, 91. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 22 febbraio 1625. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIV.)

(5) Eidg. Absch. V² 422—423 *a*.

(6) *A Miron; Schwytz* 6 et 24 février; *Lucerne* 7 février; *Fribourg* 12 février; *Zoug* 25 février; *Uri* 27 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 84—148. — *Le roi à Miron.* Paris, 18 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 166. — Eidg. Absch. V² 423—424 *g*. — Rivier. op. cit. 60.

mises par les Lucernois et leurs adhérents à l'octroi de leurs enseignes au roi Très-Chrétien. — Importance décroissante des levées suisses, aussi bien pour la France que pour l'Espagne. — Près de 20 000 lansquenets viennent renforcer les garnisons du Milanais. — On paraît redouter en Lombardie un coup de main français sur Urseren. — Miron refuse aux petits cantons de contribuer aux frais de la défense de leurs bailliages d'outre-monts. — Conséquences de cette erreur de tactique. — L'Espagne maîtresse des grandes voies de la région du Gothard. — Projet d'une surprise d'Andermatt par les troupes des alliés. — Les hésitations des Suisses protestants le font échouer.

XII. Ainsi que le déclarait ouvertement, le 23 février, l'un des plus influents parmi les membres du Conseil d'Etat de Sa Majesté Catholique, il y allait du salut de l'Espagne de favoriser tout à la fois une diversion huguenote en Languedoc et la prompte conclusion du mariage anglo-français. Aux yeux de ce personnage, la fin de l'action en sanctifiait évidemment les moyens. Or, selon lui, la diversion huguenote, alimentée par les subsides de l'Escurial, devait contribuer à l'avancement du règne de Dieu et à l'exaltation de son église. D'autre part, l'union matrimoniale entre le prince de Galles et Henriette-Marie de France ne pouvait que développer chez les coreligionnaires de Rohan le sentiment de leur force et les engager à enfler leurs prétentions à l'égard de la Couronne Très-Chrétienne. (1)

Encore qu'il s'en défendît, Olivarès approuvait cette manière de voir et y conformait sa politique. (2) Malheureusement pour lui, la marche des événements déjoua ses calculs. Il s'attendait, en effet, à ce que la rébellion de Soubise contraignît Louis XIII à renoncer à ses desseins belliqueux à l'extérieur. Néanmoins, la surprise de Blavet n'avait point arrêté les préparatifs de la campagne contre Gênes. En revanche, la nouvelle du départ du connétable pour Turin provoqua à Madrid, aussi bien qu'à Milan, un légitime émoi. (3) On agita tout d'abord, à l'Escurial, de prendre l'offensive et d'envahir le Piémont, dans l'espoir que l'empereur consentirait, de son côté, à attaquer Venise (4) et à permettre au marquis de Montenegro de pénétrer en Valteline et d'en chasser Cœuvres « à coups de fusil ». (5) Mais la tiédeur de Ferdinand II à l'endroit des intérêts castillans s'accommodait mal de la hardiesse d'un tel projet. Il devint dès lors nécessaire de songer à d'autres mesures. Feria reçut un million d'or. (6) L'archiduc Léopold fut invité à

(1) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 23 febrero 1625. Arch. Nat. *K 1439* nº 105.
(2) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 19 février 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV.
(3) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 1 febrero 1625. Arch. Nat. *K 1439* nº 102.
(4) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 15 mayo 1625. Arch. Nat. *K 1439* nº 116.
(5) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* 1 febrero 1625.
(6) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* 1 febrero 1625.

tenter un suprême effort pour reconquérir Bormio et le Val Monastère. Les princes italiens de la clientèle de Philippe IV se virent priés d'avoir à coopérer à la défense de la Lombardie menacée. (1) Les généraux de la Couronne Catholique aux Pays-Bas se tinrent prêts à acheminer une partie de leurs troupes vers les Alpes. Enfin l'on se résolut à contrebalancer l'effet produit en Europe par la concentration dans la Haute-Italie de nombreuses forces à la solde de la France, en négociant avec les petits cantons le passage *alla sfilata* par le Gothard d'une véritable armée allemande à la solde de l'Espagne. (2)

Il s'en fallait de beaucoup, certes, que l'exécution de ce dernier projet fût assurée. La moindre erreur de tactique eût suffi à tout compromettre, en donnant à Miron le loisir de s'y opposer. Mais le secret avait été bien gardé, à l'égard des protestants, tout au moins. Aussi l'émoi de ceux-ci ne fut-il pas feint lorsque, au cours de la diète assignée à Lucerne le 31 janvier, Ogliani, assisté d'un envoyé florentin, rappela aux députés catholiques la double et instante requête au sujet de laquelle il les avait pressentis à Altorf, quelques semaines auparavant. (3) L'ambassadeur d'Espagne était chargé de demander aux Etats suisses de l'alliance de son maître l'autorisation de faire passer sur leurs terres les forces que Feria attendait d'Allemagne. Il avait, en outre, mission de les solliciter de lui accorder une levée de 7000 hommes, dont plus de la moitié, il est vrai, fussent entrés d'emblée au service du grand-duc de Toscane. (4)

Depuis quarante ans et plus, les Confédérés de l'ancienne croyance avaient eu mainte occasion de se rendre compte des inconvénients auxquels les exposait la politique des alliances multiples et contradictoires suivie par leurs gouvernements. Dans la réalité, la démarche espagnole, se produisant à l'heure où ils se voyaient pressés par l'ambassadeur de France de satisfaire à leurs engagements envers la Couronne Très-Chrétienne, parut les prendre au dépourvu. Mais, presque aussitôt, le nonce leur suggéra l'idée de se tirer d'embarras en offrant leur médiation à la fois au Louvre et à l'Escurial. (5)

Toute proposition ayant pour but de provoquer la conclusion d'un armistice dans la Haute-Italie devait être nécessairement la bienvenue à la cour de Madrid. En revanche, il y avait lieu de s'attendre à ce que ce projet soulevât des objections à Paris. Il n'en fut rien, pourtant, au début du moins. Richelieu qui, dans ce même temps, négociait avec Nari la suspension temporaire des hostilités dans le comté de Chiavenna, estimait avec raison qu'il

(1) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* 1 febrero 1625.

(2) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* 1 febrero 1625.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 4 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 32.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 4 janvier et 9 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 32, 88. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 febbraio 1625. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Miron à Zurich.* Soleure, 23 février 1625. St-Arch. Zürich. (Frankr. VII. nº 213.) — Rivier. op. cit. 61, 62. — Eidg. Absch V² 423 *d. e.*

(5) *Miron au roi.* Soleure, 9 février: *à Herbaut.* Soleure, 21 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 88, 132. — Eidg. Absch. V² 423 *g.*

eût été imprudent d'autoriser les «Waldstætten» à suspecter les intentions conciliantes et pacifiques de son maître. Mais il appartenait à celui-ci de fixer les conditions auxquelles l'intervention helvétique pourrait utilement s'effectuer. Or, ce qu'exigeait le roi semblait irréalisable. Il demandait, en effet, que la médiation dans l'affaire de la Valteline fût assumée par les Confédérés protestants, aussi bien que par les Confédérés catholiques, et que le pape en fît «les ouvertures convenables». (1) Néanmoins Lucerne, à l'instigation de Schwytz, (2) se déclarait prête à offrir ses bons offices aux deux parties, voire à réunir leurs représentants dans ses murs, le 10 mars. (3) Cette invitation eût été sans doute acceptée, si, sur ces entrefaites, le nonce n'avait donné connaissance aux gouvernements des petits cantons de la désignation du cardinal Barberini en qualité de légat *a latere* et de son très prochain départ pour Paris. (4) Cette nouvelle, jointe à la certitude que le Louvre préférerait traiter d'un accommodement avec le neveu du Saint-Père, plutôt qu'avec les délégués du Corps helvétique, détermina les Suisses de l'ancienne confession à ne pas persister dans la voie où Scappi venait de les engager si mal à propos. (5)

Cependant la diète de Lucerne avait pris *ad referendum* la proposition du marquis d'Ogliani, et ce dernier faisait instance pour obtenir une prompte réponse. (6) Sa prétention se justifiait d'autant mieux que, dans l'intervalle, quelques-uns des Etats catholiques avaient accordé à Sa Majesté Très-Chrétienne l'autorisation de passage pour un nouveau régiment français à destination de la Valteline. Bon gré mal gré, vers le milieu de février, les «Waldstætten» et leurs adhérents durent céder aux exigences du gouverneur de Milan, appuyées d'ailleurs d'espèces sonnantes. (7) Ils décidèrent, en conséquence, que la route du Gothard serait ouverte aux lansquenets levés pour le service de l'Espagne, ainsi qu'aux 3000 Suisses demandés par cette puissance, mais qu'en revanche ils ne se croyaient pas tenus d'accueillir la requête du grand-duc de Toscane, lequel n'était point leur allié. (8)

Tout occupé qu'il fût d'assurer le succès de ses propres démarches auprès du Corps catholique, Miron ne perdait pas de vue celles de son collègue

(1) *Le roi à Fribourg.* Paris, 17 février 1625. Arch. Fribourg. — *Le roi à Miron.* Paris, 18 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 166. — Rivier. op. cit. 61.

(2) *Schwytz à Lucerne.* 24 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 144.

(3) *Lucerne à Miron.* 28 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 158.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 15 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 205. — Rivier. op. cit. 66. — Eidg. Absch. V² 427.

(5) *Le roi à Miron.* Paris, 24 mars 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 222 — Rivier. op. cit. 66.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 21 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 132. — Eidg. Absch. V² 124 *g*.

(7) *Miron au roi.* Soleure, 30 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 77. — *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 febbraio 1625. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIV.)

(8) *Miron au roi.* Soleure, 9/15 et 25 février, 29 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 88. 106. 135. 146. 238. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 febbraio 1625. Frari. Svizzeri XVIII. — *Miron à Zurich.* Soleure, 23 février 1625. St-Arch. Zürich. (Frankr. VII. n° 213) — *Stefano Spinola al governo di Genova.* Milano, 9 aprile 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo II B.)

espagnol.(1) Ses «espies» d'une part, les dépêches qu'il recevait de Paris, de l'autre, l'avertissaient que de forts contingents allemands, réunis dans le voisinage du Rhin, s'apprêtaient à pénétrer aux Ligues, soit par Bade, Lucerne et Altorf, soit par Lindau et Saint-Gall,(2) et que le comte de Sulz, qui, plusieurs semaines durant, l'avait amusé par son offre d'entrer au service de France, n'était pas le moins actif des *condottieri* impériaux passés à la solde de Philippe IV.(3)

Bientôt, dans les derniers jours de février, ce qui n'était tout d'abord qu'une menace devint une inquiétante réalité. De nombreuses bandes de lansquenets, empruntant les terres de l'abbé de Saint-Gall, atteignirent le pont de Rapperswyl, vers lequel se dirigeaient, dans le même temps, les renforts envoyés de Bourgogne en Rhétie,(4) et descendirent par le Gothard dans les plaines du Cômasque.(5) Parmi elles figurait le régiment de Pappenheim, que Cœuvres allait trouver devant lui à Riva(6) et quelques troupes «avouées», pour la forme, par Feria, bien qu'elles fussent destinées à la défense de Gênes.(7)

A la différence des Français et des Confédérés à la solde de la Ligue, lesquels traversaient les cantons tambour battant et «la mèche allumée»,(8) les Allemands au service de l'Escurial se conformaient à la lettre du traité hispano-suisse de 1604. Ils passaient «alla sfilata», par groupes de deux cents hommes, tandis que leurs armes, chargées sur des chariots, demeuraient arrêtées à la frontière du Rhin, aussi longtemps qu'eux-mêmes n'avaient pas franchi les Alpes.(9) Cette précaution, assurément justifiée, n'en soulevait pas moins de vives critiques à Milan.(10) Plusieurs semaines s'écoulaient, en effet, avant que les lansquenets, une fois entrés en Lombardie, y fussent équipés et mis en état de marcher,(11) si bien que tel désastre subi par eux au cours de la

(1) *Miron aux cantons catholiques.* Soleure, 11 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 98. — *Miron au roi et à Herbaut.* Soleure, 21 février 1625. loc. cit.

(2) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 28 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 93. — *Miron au roi.* Soleure, 15 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 114. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 febbraio 1625. Frari. Svizzeri. XVIII.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 febbraio 1625. loc. cit. — Mercure françois. t. XI. 32 sqq.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 1er mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 165; *à Herbaut.* Soleure, 12 avril 1625. *Ibid.* 272. — *Schwytz à Miron.* 24 mai 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 305.

(5) *Miron au roi.* Soleure, 21 février et 15 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 135. 205. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 e 28 marzo 1625. loc. cit. — Mercure françois. XI. 33. — Rivier. p. 63.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1625. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Stefano Spinola al governo di Genova.* Milano, 19 aprile; Pavia, 29 aprile 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo II C.)

(7) *Stefano Spinola al governo di Genova.* Milano, 22 febbraio 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo II B.)

(8) *Miron au roi.* Soleure, 19 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 277. — *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 20 juin 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 417.

(9) *Miron au roi.* Soleure, 5 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 253. — *Stefano Spinola al governo di Genova.* Milano, 19 aprile 1625. loc. cit.

(10) *Schwytz à Miron.* 24 mai 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 305. — *Berne à Miron.* 1/11 août 1625. *Ibid.* XIX. 95.

(11) «A un corriero di Lucerna mandato a Berna con lettere del Sigr Ambasciatore per levar il sequestro delle armi di Borgogni . . . 18 L. 15 d. . . .» *Relatione delli messi spediti et venuti da diverse parti nel paese de' Svizzeri per servitio di Sua Mtà dalli 12 aprile sino alli 11 agosto 1615 inclusive.* Arch. di Stato Lombardi. Sez. Stor. Dipl. Pot. Estere. Svizzeri e Grigioni. (1601—1626.) — *Stefano Spinola al governo di Genova.* Pavia, 5 maggio 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo II C.)

campagne de Gênes eût été sans doute évité, supposé que les caisses contenant leurs mousquets fussent arrivées à temps à Alexandrie. (1)

Avec ou sans armes, le passage incessant des lansquenets à Urseren n'en constituait pas moins un danger permanent pour les *Stati liberi* d'Helvétie et de Rhétie. Protestants zuricois et catholiques de la Ligue Grise, unis dans une commune appréhension, veillaient à leurs frontières respectives, tandis que Haraucourt se fortifiait en hâte au Steig et au Pont-du-Rhin. (2) L'intervention de Miron auprès des Suisses de la Ligue Borromée était d'autant plus indispensable que l'ambassadeur tenait de son maître l'injonction formelle de s'opposer avec énergie soit à la concession des routes alpestres aux troupes allemandes cantonnées en Souabe, soit à l'octroi d'une levée à Feria, au cas où l'une de ces éventualités viendrait à se produire. (3) En exécution de cet ordre, le secrétaire-interprète Wallier s'était présenté devant le Conseil de Lucerne, le 22 février, et y avait développé les raisons qui portaient son chef à adjurer les «Waldstætten» de surseoir à l'accomplissement des engagements pris par eux envers Ogliani. (4) Il redoubla ses démarches, les 11 et 12 mars, au cours de la diète réunie dans cette ville. (5) Mais ce fut en vain. Les cantons forestiers et Fribourg, arguant de l'obligation à laquelle les astreignait leur alliance avec l'Espagne, refusaient de retirer à l'envoyé de cette puissance l'autorisation de «levées et passages» qu'ils venaient de lui accorder. (6)

Econduit par la diète, Miron chercha du moins à détacher du Corps catholique des Ligues l'abbé de Saint-Gall, dont la défection eût entraîné la ruine des plans de Feria. (7) Or, ce prélat déclara sans ambage qu'il continuerait à régler sa conduite sur celle de ses coreligionnaires de la Suisse primitive. (8) Par surcroît, malgré les exhortations de l'ambassadeur, Glaris répugnait à contester à Schwytz le droit que s'arrogeait ce petit Etat d'ouvrir aux troupes allemandes les routes des bailliages administrés par les deux cantons. (9) Enfin, et cette constatation était faite pour réjouir les amis de l'Escurial, Ogliani, appuyé par Scappi, (10) réussissait à mettre sur pied sa levée,

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 31 mai 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 317.

(2) *Zurich et Berne à Miron.* 4/14 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 106 — *Zurich à Miron.* 11/21 février 1625. *Ibid.* 131. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 febbraio 1625. loc. cit. — *Miron au roi.* Soleure, 8 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 180. — Mercure françois. XI. 33.

(3) *Le roi à Miron.* Paris, 28 janvier 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 94; *à Cœuvres.* même date *Ibid.* f° 93 v°.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 15 et 21 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 114. 135. — *Miron à Zurich.* Soleure, 23 février 1625. St-Arch. Zürich. (Frankr. VII. n° 213.) — Rivier. op. cit. 62.

(5) Eidg. Absch. V² 127 *a.*

(6) *Relation de celuy qui est à Lucerne de la part de l'ambassadeur Myron.* 6 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 263. — Rivier. op cit. 66.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 febbraio 1625. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Miron à l'abbé de Saint-Gall.* Soleure, 6 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 177.

(8) *L'abbé de Saint-Gall à Miron.* 10 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 184.

(9) *Miron à Herbaut* Soleure, 10 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 268

(10) *Miron à Herbaut.* Soleure, 21 février 1625. Aff. Etr Suisse. XVIII. 132. — *Relation de celuy qui est à Lucerne de la part de l'ambassadeur Myron* 6 avril 1625. Aff. Etr. Suisse XVIII 263

soit les deux régiments de Beroldingen et de Fleckenstein, dont le dernier faillit passer, trois mois plus tard, au service de la république de Gênes.(1) A dire vrai, c'étaient là «gens de menée, plutôst que de guerre», recrutés presque exclusivement parmi les alliés ou protégés des Confédérés de l'ancienne confession.(2) Mais le fait que le représentant du roi Très-Chrétien, encore qu'il fût secondé par l'autorité soleuroise,(3) n'était parvenu ni à contrecarrer les desseins de son rival espagnol,(4) ni à démontrer aux Suisses catholiques ce qu'avait d'étrange la prétention émise par eux d'offrir leur arbitrage dans l'affaire de la Valteline, alors qu'ils favorisaient manifestement l'un des belligérants,(5) témoignait assez que l'influence française n'était pas près de se relever dans la région du Gothard.

XIII. Au demeurant rien ne faisait prévoir que cette situation dût prendre fin à bref délai. Ce n'était pas, toutefois, qu'elle fût sans remède. Une diversion du côté de l'Alsace ou la brusque dénonciation par le roi de son alliance avec les cantons forestiers eussent suffi à changer la face des choses.(6) Mais l'on ne songeait point, au Louvre, à recourir à d'aussi énergiques résolutions. L'on y agitait, en revanche, d'user d'un moyen dont les prédécesseurs de Miron avaient fait un assez fréquent emploi et de l'efficacité duquel celui-ci ne semblait pas douter. Ce moyen consistait à adresser à la diète, au nom de Sa Majesté, la demande d'une levée, bien plutôt «en intention d'éluder celle des Espagnols» que d'accroître le nombre des régiments suisses au service de la Couronne.(7)

Par une singulière coïncidence, il se trouva qu'à cette même heure Charles-Emmanuel, l'un des alliés des «Waldstætten», engageait la cour de Paris à entrer résolument dans cette voie. Avisé de ce fait par Claudio Marini, son collègue de Turin, Miron prit sur lui d'autoriser les pensionnaires de son maître aux Ligues à répandre parmi celles-ci le bruit que Louis XIII s'apprêtait à les requérir de lui accorder tout à la fois une levée de 6000 hommes et leurs passages pour 10000 Français.(8) En agissant ainsi, l'ambassadeur ne faisait au reste que prévenir les ordres du roi. Aussi bien, le 11 février, ce dernier lui prescrivit de tenter auprès du Corps helvétique une démarche formelle à cette fin. Créer entre certains cantons un conflit momentané d'in-

(1) *Am Rhyn à Miron.* Lucerne, 14 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 117. — *Gio. Vincenzo Brignole e Gio. Vincenzo Imperiale al governo di Genova.* Alessandria, 21, 31 maggio e 13 giugno 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo 11 D.)

(2) *Miron au roi.* Soleure, 21 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 135.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 21 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 135.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 25 février et 1er mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 106. 165.

(5) *Miron à Lucerne.* Soleure, 3 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 147 : *à Herbaut.* Soleure, 15 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 203.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 febbraio 1625. Frari. Svizzeri. XVIII. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 26 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 282.

(7) *Le roi à Miron.* Paris, 4 mars 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 213.

(8) *Miron au roi.* Soleure, 15 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 114.

térêts semblait au Louvre la manière la plus sûre de reconquérir une part d'influence dans les Conseils de la Suisse primitive et d'empêcher la complète exécution des desseins du gouverneur de Milan. ([1])

A la vérité, la politique suivie en cette conjoncture par le fils et successeur de Henri IV était non moins illogique que celle dans laquelle les Confédérés catholiques persévéraient en dépit des remontrances des agents de la Couronne Très-Chrétienne en Helvétie. Mais il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût aussi franche. C'était au grand jour, en effet, que Lucerne et ses alliés offraient simultanément leur médiation aux deux rois dans l'affaire de la Valteline et leurs troupes, ainsi que leurs passages, à l'un des belligérants. En revanche, c'était en secret que, le 11 février, le monarque français accordait au Saint-Siège un armistice pour Chiavenna et Riva, alors qu'à la même heure il manifestait ouvertement son intention d'acheminer de nouvelles forces vers la vallée de l'Adda.

Bien qu'il approuvât sans réserves la décision à laquelle la cour venait de s'arrêter à sa suggestion, Miron appréhendait que les conditions mises par les Suisses de l'ancienne confession à l'octroi de la levée dont il était sur le point de les requérir ne la rendissent du tout inutile à son maître, supposé que celui-ci prît le parti de la mettre sur pied. En janvier déjà, l'ambassadeur français s'était avisé de proposer aux cantons de l'alliance espagnole de recruter sur les terres de chacun d'eux, aux frais et à la solde de Sa Majesté, quelques compagnies destinées à assurer la protection des voies alpestres. Mais les «Waldstætten» n'avaient pas hésité à repousser cette offre, tant ils craignaient que, sous un prétexte quelconque, leurs contingents ne fussent amenés à rejoindre l'armée des alliés à Tirano. ([2])

Loin de se laisser décourager par cet échec, Miron, à l'instigation de l'un des pensionnaires du Louvre à Lucerne, conçut le projet de ne demander passages et levées qu'aux seuls Etats de la Ligue Borromée et non point à l'ensemble du Corps helvétique. ([3]) Cette innovation pouvait paraître hardie. D'un côté, il n'était pas certain qu'elle eût l'approbation de la cour. De l'autre, Cœuvres, fort peu satisfait des services du régiment valaisan, répugnait à faire appel à de nouveaux éléments catholiques et insistait auprès de son collègue pour qu'il lui procurât à la hâte 3000 auxiliaires protestants. ([4]) A cela, l'ancien président du Tiers répondait que les Confédérés des cités évangéliques avaient déjà deux mille des leurs dans l'armée de la Ligue et que ce n'était point en recourant derechef à leurs services que l'on obtiendrait de la diète

(1) *Le roi à Cœuvres: à Miron.* Paris, 11 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f°s 154, 156. — *Miron au roi.* Soleure, 15 mars 1625. Aff. Etr Suisse. XVIII. 205. — Rivier. op. cit. 65.

(2) Rivier. op. cit 52, 58.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 21 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 135.

(4) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 20 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 128 — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 18 mars 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 215. *Le roi à Miron.* Paris, 18 mars 1625. *Ibid.* f° 213.

des petits cantons la fermeture des passages alpestres aux lansquenets de Lodron. (1)

Appelé à départager les avis de ses représentants aux Ligues, Louis XIII donna raison à Miron contre Cœuvres. (2) On se résolut donc à invoquer l'appui des seuls catholiques. Mais la dépêche royale, en date du 11 février, par laquelle l'ambassadeur en Suisse se voyait autorisé à aller de l'avant, ne lui étant parvenue que le 12 mars, soit le jour où prit fin la diète de Lucerne, celle-ci se sépara sans que le secrétaire-interprète Wallier eût été mis en mesure d'exécuter les ordres de la cour. (3) A la vérité, les intérêts français ne souffrirent pas de ce retard. Aussi bien quarante-huit heures ne s'étaient pas écoulées que, grâce à la diligence déployée par le beau-père de Du Mesnil, les Conseils de Fribourg, de Soleure et ceux des cantons forestiers se trouvaient en état de délibérer sur la requête que leur faisait adresser le roi Très-Chrétien. (4)

Dès l'instant que les démarches de l'Espagne auprès des Suisses catholiques avaient été couronnées de succès, il était peu probable que ceux-ci refusassent à la France ce qu'ils venaient d'accorder à sa rivale. (5) Toutefois, ainsi que Miron s'était fait un devoir d'en avertir Herbaut, il y avait lieu de redouter que les restrictions apportées à l'usage des troupes mises par eux à la disposition de la Couronne n'empêchassent Louis XIII de tirer de la présence de ces dernières dans ses armées tout le parti désirable. Les prévisions de l'ambassadeur ne tardèrent pas à se réaliser. Les réponses des Etats de l'ancienne confession lui étant parvenues avant la fin du mois, il constata avec regret que si, malgré les protestations du nonce, (6) toutes donnaient satisfaction au Louvre sur la question des passages, toutes aussi, sauf une, stipulaient de façon formelle que la levée royale serait employée dans l'intérieur du royaume, voire à la rigueur contre Gênes, mais en aucun cas dans la vallée de l'Adda. (7) Seul, Uri consentait, sans réserve aucune, à ce que le roi et ses ministres se servissent de son contingent où bon leur semblerait. (8)

Au total, bien qu'elle n'aboutît pas précisement à un échec, la négociation entamée par Miron en mars avec les cantons catholiques était loin de se

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 29 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 236.

(2) *Le roi à Miron.* Paris, 18 mars 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 213. — *Herbaut à Miron.* Paris, 5 avril 1625. *Ibid.* f° 276.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 15 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 205. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1625. Frari. Svizzeri. XIX. — Eidg. Absch. V² 427.

(4) *Cœuvres à Fribourg.* Traona, 3 mars 1625. Arch. Fribourg. (France.) — *Miron à Herbaut.* Soleure, 15 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 203. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 marzo 1625. Frari. Svizzeri. XIX.

(5) *Miron au roi.* Soleure, 1er mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 165; *à Herbaut.* Soleure. 22 mars 1625. *Ibid.* 218.

(6) *Scappi à Cœuvres.* Lucerne, 29 mars 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 49.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 15 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 118. — *Zoug à Miron.* 18 mars 1625. *Ibid.* 210. — *Schwytz à Miron.* 21 mars 1625. *Ibid.* 217. — *Lucerne à Miron.* 24 mars 1625. — *Fribourg à Miron.* 25 mars 1625. *Ibid.* 222. 225. — *Miron au roi.* Soleure, 29 mars 1625. *Ibid.* 238.

(8) *Miron à Herbaut.* Soleure, 10 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 268; *au roi.* Soleure, 7 juin 1625. *Ibid.* 335.

terminer d'une manière aussi favorable qu'on l'eût désiré à Paris. Tandis, en somme, que le Louvre hésitait à recruter dans la Suisse centrale des auxiliaires dont il n'avait que faire en deçà de la frontière du Jura, les autorités milanaises, dont sa démarche stimulait le zèle, mettaient la dernière main à leur levée, en complétaient à la hâte les effectifs et cherchaient à faciliter la traversée du Gothard aux lansquenets acheminés vers la Lombardie. (1)

Pour l'Espagne, comme pour la France d'ailleurs, les levées helvétiques perdaient chaque jour en importance. Elles n'étaient plus, en quelque sorte, que la rançon du droit aux passages alpestres que se disputaient les deux couronnes. En Valteline, Cœuvres déclarait ouvertement qu'un régiment de deux mille Suisses lui était moins secourable qu'un régiment de mille Français. (2) A Milan, Feria ne dissimulait pas que ses préférences n'allassent aux troupes allemandes, tout aussi solides, selon lui, et beaucoup plus accommodantes que les contingents des «Waldstætten». Aussi ne négligeait-il aucune occasion de faciliter l'exode vers la Péninsule des auxiliaires que ses agents recrutaient principalement en Souabe. (3) Sur son ordre, le marquis de Valdefuentes s'était rendu aux Ligues, afin d'y seconder Ogliani et de veiller à ce qu'aucun obstacle ne fût mis au passage des lansquenets par la Suisse primitive. (4) C'est ainsi que, vers le milieu d'avril, douze mille de ces derniers se trouvaient concentrés dans la région de Varese. (5) Bientôt même, en mai, de nouveaux renforts portèrent leur nombre à dix-huit mille. (6) Et ce chiffre eût été sans doute dépassé si les rapports du Louvre avec la cour de Munich et l'Union catholique avaient été moins cordiaux. (7)

A la longue, cet état de choses ruinait les populations des petits cantons, dont les relations commerciales avec la Lombardie devenaient de plus en plus aléatoires, grâce à l'insécurité croissante des routes de la Lévantine. (8) Mais il lésait davantage encore les intérêts momentanés des alliés d'Avignon. L'heure paraissait proche, en effet, où les troupes françaises, vénitiennes, suisses et grisonnes engagées en Valteline succomberaient sous les coups d'un ennemi beaucoup plus puissant qu'elles. Et cependant on n'était pas sans inquiétude à Milan. Mieux que personne, Feria savait que la clé de la situation se trouvait à Urseren, et nulle part ailleurs. Il appréhendait, en conséquence, qu'un coup de main, semblable à celui qui avait mis ses adversaires en pos-

(1) *Miron au roi* Soleure, 1er mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 165; *à Herbaut.* Soleure, 5 et 6 avril 1625. *Ibid.* 257, 260. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 31 marzo 1625 Frari Svizzeri. XIX.

(2) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 29 mars 1625. Aff. Etr. Grisons. IV 53.

(3) *Cavazza à Miron.* Zurich, 22 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 364.

(4) *Stefano Spinola al governo di Genova.* Pavia, 5 e 8 maggio 1625 Arch. di Genova. (Milano. mazzo IIC.)

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 aprile 1625. loc. cit. — *Stefano Spinola al governo di Genova.* Milano, 19 aprile 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo IIC.) — *Miron à Herbaut.* Soleure, 6 mai 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 293.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1625. Frari Svizzeri. XIX.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 22 gennaio 1625. Frari. Svizzeri XVIII

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 maggio 1625. Frari. Svizzeri. XIX

session du Luziensteig, ne fût tenté à bref délai sur le Gothard,[1] ou que, la paix se rompant, le roi Très-Chrétien ne jetât vingt mille hommes en Suisse.[2] Or, une lourde faute commise par la diplomatie française dans ce dernier pays vint, à point nommé, dissiper les craintes qui commençaient à se faire jour dans l'entourage du gouverneur de la Lombardie.

Vers le milieu de janvier, alors que, séduits par la perspective de sortir des embarras auxquels les exposait la multiplicité des alliances qui les liaient à l'étranger, ils agitaient d'offrir leur médiation aux deux couronnes dans l'affaire de la Valteline, les cantons catholiques avaient fait sonder Miron, dans l'espoir qu'il voudrait bien contribuer, de concert avec Ogliani, à assurer l'entretien des garnisons placées par eux à Urseren et dans les châteaux de Bellinzone.[3] L'adhésion de l'ambassadeur à cette requête était vivement souhaitée par les autorités de la Suisse centrale. Outre qu'elle semblait de nature à favoriser les négociations en vue d'un arbitrage helvétique, elle eût permis aux «Waldstætten» d'affirmer leur intention d'observer à l'avenir une stricte neutralité entre leurs alliés français et espagnols.[4]

Aveuglé par ses préventions, en partie justifiées d'ailleurs, contre des gouvernements dont les membres étaient, pour la plupart, pensionnaires de l'Escurial, Miron fit mauvais accueil à cette ouverture. L'intérêt majeur qu'avait son maître à s'immiscer, au même degré que la cour de Madrid, dans les affaires intérieures des «Waldstætten», lui échappa. Il ne vit dans la démarche faite à Soleure par les représentants du Corps catholique qu'un «tour de souplesse» machiné par Ogliani à l'effet de rendre la France suspecte à ses confédérés, en imposant au trésor royal l'obligation de subvenir à l'entretien de forces manifestement destinées à assurer la continuité du passage des lansquenets par les défilés du Gothard.[5] Au surplus, les cantons forestiers ne venaient-ils pas de donner une preuve formelle de leurs sympathies autrichiennes en déclinant l'offre que leur avait faite l'ambassadeur d'établir, aux frais de la Couronne, des garnisons dans les «bailliages libres» et dans celui de Sargans, menacés, les uns et les autres, par l'armée de Tilly?[6] En conséquence, Miron opposa une fin de non-recevoir aux sollicitations des députés de l'ancienne confession. Toutefois, il leur laissa entendre que son refus n'avait rien de définitif et qu'il soumettrait volontiers à un nouvel examen la requête de leurs supérieurs, pour peu que ceux-ci consentissent à envoyer des troupes en Valteline et à lui abondonner le choix des officiers des garnisons d'Urseren et de Bellinzone.[7]

(1) Rivier. op. cit. 71, 83.

(2) Rivier. op. cit. 84.

(3) *Les cantons forestiers à Miron.* Altorf, 1er janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 36. — *Miron au roi.* Soleure, 18 janvier 1625. *Ibid.* 47.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 18 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 47.

(5) *Miron au roi.* Soleure, 18 janvier 1625. loc. cit.

(6) *Le roi à Miron.* Paris. 23 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 362.

(7) *Miron aux cantons forestiers.* Soleure, 17 janvier 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 45. — *Miron au roi.* Soleure, 18 janvier 1625. loc. cit. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 15 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 118.

Sans désapprouver complètement l'initiative assumée en cette conjoncture par son représentant aux Ligues, le roi redoutait cependant que les «Waldstætten» ne se vengeassent à ses dépens de leur déconvenue. (1) Ses craintes étaient malheureusement fondées. Froissés de l'échec subi par leurs délégués aux «Cordeliers», les Lucernois et leurs alliés se tournèrent vers Ogliani. Celui-ci, dont les hésitations de Miron faisaient le jeu, accepta avec empressement de fournir la totalité des subsides dont son collègue français se refusait à verser la moitié. Grâce à cette manœuvre habile, les forts défendant l'accès du Gothard se trouvèrent, dès la fin de février, occupés par des garnisons à la dévotion de l'Escurial. Plus que jamais, Feria disposait à son gré des routes conduisant de Souabe en Lombardie. (2)

L'obstination stérile, chère à Gueffier, était le moindre défaut de l'ambassadeur ordinaire à Soleure. Celui-ci n'eut pas plus tôt reconnu l'erreur dans laquelle il était tombé, qu'il s'efforça de la réparer. A vrai dire, ce n'était point chose facile, à moins que les alliés ne se décidassent à tenter un coup de main vers Andermatt, localité sur laquelle les Grisons pouvaient être amenés à faire revivre d'antiques prétentions. (3) Or, ce dessein ralliait les suffrages de tous les adversaires de l'Espagne. (4) Les partisans de la France dans la Suisse primitive l'avaient fait leur. (5) Morosini et Scaglia à Paris, (6) Valaresso à Tirano poussaient à son exécution. (7) Miron, à son tour, finit par l'approuver.

Comme tant d'autres entreprises hasardeuses, celle d'Urseren présentait à la fois d'indiscutables avantages et de sérieux inconvénients. Réussie, elle fermait aux Allemands l'accès de la Péninsule, soit par la Lévantine, soit par l'Oberland grison et rendait inutile l'occupation des châteaux de Bellinzone par les troupes suisses à la solde de Sa Majesté Catholique. (8) Manquée, elle portait au prestige de la France dans la région des Alpes une atteinte peut-être irréparable. Mais, qu'elle fût couronnée de succès ou qu'elle aboutît à un échec, il paraissait impossible qu'elle ne détournât pas du roi Très-Chrétien, et cela pour longtemps, ses alliés des cantons forestiers. (9) Malgré tout, cependant, Miron n'hésita pas à la recommander à son maître. (10)

Dès lors, il ne s'agissait plus que de fixer les détails de l'exécution. Convenait-il de s'en remettre aux Grisons du soin de marcher à l'assaut des

(1) *Herbaut à Miron*. Paris, 4 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 153.

(2) *Miron au roi*. Soleure, 1er mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 165. — *Le roi à Cœuvres*. Paris, 5 avril 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 275. — Rivier. op. cit. 59.

(3) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 21 gennaio, 12 febbraio 1625. Frari. Svizzeri XVIII.

(4) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 1 marzo 1625. loc. cit.

(5) *Miron au roi*. Soleure, 15 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 205.

(6) *Morosini al Senato*. Parigi, 19 luglio 1625. Frari. Francia. LXIII

(7) *Relazione d'Alvise Valaresso*. — *Valaresso al Senato*. Bormio, 12 gennaio 1625. Frari. Valtellina. II.

(8) *Miron au roi*. Soleure, 15 mars 1625. loc. cit.

(9) *Miron à Du Fargis*. Soleure, 22 mars 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV. 80. — *Herbaut à Miron*. Paris, 29 mars 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 226.

(10) *Miron à Herbaut*. Soleure, 15 et 29 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 203, 236.

positions uranaises, tandis que les Glaronnais attaqueraient celles-ci du côté du nord et que Zurich et Berne tiendraient en respect les forces de Lucerne et de Zoug? (1) Ou bien n'était-il pas préférable de confier à un corps français, venant du Valais, la mission de se saisir du Gothard, du Pont-du-Diable et, au besoin, de Bellinzone? (2) A la vérité, cette dernière solution ne rencontrait que peu de partisans dans le sein du Conseil royal. On estimait au Louvre que Sa Majesté avait intérêt à paraître ignorer ce qui se machinait contre Andermatt, pourvu toutefois que les cités évangéliques consentissent à assumer la responsabilité d'un coup de main dont le succès les eût délivrées en un instant de leurs continuelles et légitimes appréhensions. (3)

A cet effet, Louis XIII autorisa son représentant aux Ligues à renouveler aux magistrats de Zurich et de Berne la promesse qu'il leur avait faite, en octobre, de les garantir contre toute agression de l'Autriche ou de l'Espagne et de les dédommager des frais nécessités par les préparatifs de leur entrée en campagne. (4) Mais, sur les rives de l'Aar, comme sur celles de la Limmat, les dispositions belliqueuses de la première heure s'étaient refroidies, ensuite surtout du mécontentement provoqué par la nouvelle que les protestants demeureraient exclus de la levée royale de mars. (5) A la réflexion, Zuricois et Bernois se persuadèrent que mieux valait en somme, au point de vue de leur sécurité, le voisinage d'une armée de lansquenets à la frontière du Cômasque qu'à celle du Rhin. (6) Pour vaincre leurs hésitations et ranimer leur ardeur, il eût fallu, au sentiment du comte de La Suze, lieutenant-général des troupes de Berne, (7) que la Ligue ou, à tout le moins, la Couronne Très-Chrétienne, avouât ces dernières et celles du «Vorort» et, au risque d'allumer une guerre civile en Suisse, les fît marcher sous ses enseignes à la conquête du Gothard. (8)

Lorsque, dans les premiers jours d'avril, Jacques Mesmin, secrétaire de l'armée de Valteline, quitta la cour pour rejoindre son poste à Traona, il emportait, à l'adresse de Cœuvres, une missive autorisant celui-ci à se saisir d'Andermatt et du Pont-du-Diable, s'il jugeait cette opération indispensable au succès de sa campagne. (9) Mais aussi bien il était trop tard. L'exode des

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 26 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 282.

(2) *Advis sur les passages de la Suisse, donné à Mr d'Herbaut en janvier 1625.* Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXIX. 166. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1625. Frari Svizzeri. XIX.

(3) *Herbaut à Miron.* Paris, 22 avril 1625. Arch. Nat. *KK 1361* fo 282.

(4) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 22 avril 1625. Arch. Nat. *KK 1361* fo 280.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 aprile 1625. Frari. Svizzeri. XIX. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 3 mai 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 288.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 aprile 1625. Frari. Svizzeri. XIX.

(7) *Louis de Champagne, comte de La Suze, à Zurich.* Berne, 14/24 avril 1625. St-Arch. Zürich. (Frankr. VII. 219.)

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 febbraio, 4 marzo e 4 aprile 1625. Frari. Svizzeri. XVIII, XIX. — *Miron au roi.* Soleure, 5 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 255. — *Miron à Herbaut.* Soleure. 26 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 282.

(9) *Le roi à Cœuvres; à Miron.* Saint-Germain-en-Laye. 5 avril 1625. Arch. Nat. *KK 1361* fo 275; *à Miron.* Paris, 22 avril 1625. *Ibid.* 282. — *Morosini al Senato.* Parigi, 11 aprile 1625. Frari. Francia. LXIII. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 19 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 280.

lansquenets vers l'Italie tirait à sa fin. En outre, Uri, où certaines indiscrétions avaient donné l'éveil, fortifiait à la hâte les défilés menacés. (1) Dans ces conditions, était-il prudent de tenter une aventure dont il semblait malaisé de prévoir les conséquences? On ne le pensa pas au Louvre, et il ne s'y trouva personne pour contredire le marquis, le jour où celui-ci déclara qu'à son avis l'entreprise d'Urseren, pour avoir été trop longtemps différée, « n'estoit plus de saison ». (2)

La diversion de Gênes entraîne la ruine de l'expédition de Valteline. — Situation difficile de Cœuvres. — Il se décide à reprendre l'offensive. — Echecs de Novate et de San Giorgio. — Le général français se replie vers Morbegno. — Une épidémie pestilentielle décime ses troupes et affaiblit dans des proportions moindres, à la vérité, les défenseurs de Riva. — L'indiscipline et les désertions augmentent au sein de l'armée de la Ligue. — Sollicitée par la rébellion du Languedoc et les nouvelles de Gênes, de Hollande et d'Allemagne, l'attention du roi se détourne de la Valteline. — Cœuvres, abandonné à ses seules ressources, ne réussit pas à obtenir des Suisses, ni des Grisons un appui efficace.

XIV. De même que la rébellion de Soubise avait compromis par avance le succès de la diversion contre Gênes, de même cette dernière, jointe à la conclusion d'un armistice pour le comté de Chiavenna, devait entraîner la ruine de l'entreprise de la Valteline et sauver d'un désastre la domination espagnole dans la Haute-Italie. Avec sa perspicacité coutumière, Béthune avait prévu ce résultat. (3) A la nouvelle de l'entrée des alliés en Ligurie, Feria, subitement rassuré, s'était empressé de faire tenir des secours à son lieutenant Serbelloni sur les rives du lac de Mezzola. (4) D'autre part, en apprenant la réussite partielle des négociations engagées entre Nari et Richelieu, l'ennemi n'avait pas manqué de prendre l'offensive et de réoccuper plusieurs des positions dont il venait d'être délogé. (5)

A la vérité, les forces placées sous les ordres du général français s'étaient accrues de quelques régiments dans les derniers jours d'avril. Mais il ne découlait point de là que la situation de celui-ci fût meilleure qu'auparavant. (6)

(1) *Reding à Miron.* Schwytz, 27 mai 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 309. — *Miron au roi.* Soleure, 7 juin 1625. *Ibid.* 335.

(2) *Valaresso al Senato.* Traona, 26 aprile 1625. Frari. Valtellina. III. — *Cœuvres au roi.* Traona, 29 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 76.

(3) *Béthune à Herbaut.* Rome, 13 avril 1625. Bibl. Nat. f. fr. 3677.

(4) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(5) *Cœuvres à Béthune.* Traona, 27 mai 1625. Bibl. Nat. f. fr. 3697 f° 61. — *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 29 mai 1625. Aff. Etr. Grisons. IV; *au roi.* Traona, 9 juin 1625. *Ibid.* f° 95.

(6) *Cœuvres à Béthune.* Traona, 25 avril 1625. Bibl. Nat. f. fr. 3697 f° 41; *à Herbaut.* Traona, 29 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 78.

A ses dix mille soldats de nationalités diverses, disséminés sur une étendue de vingt lieues entre Bormio et le Lario, les Espagnols opposaient près de huit mille hommes de vieilles troupes, retranchés, avec quelque cavalerie, en des lieux presque inaccessibles. (1)

Selon Cœuvres, la résistance de ses adversaires ne se fût pas prolongée au delà d'une semaine, si le roi l'avait autorisé à se saisir de Côme et à leur couper ainsi toute retraite vers Milan. (2) Or, non seulement ce projet semblait abandonné, (3) mais, en présence des dépêches contradictoires qu'il recevait du Louvre, et malgré les encouragements que lui prodiguait Valaresso, (4) l'ancien collègue de Miron n'était pas bien certain d'obtenir l'approbation de la cour, au cas où, attaqué par Serbelloni, il se fût décidé à poursuivre ce dernier sur territoire lombard. (5) Aussi se trouvait-il partagé entre la crainte d'outrepasser ses ordres et celle de laisser l'ennemi s'avantager à ses dépens; entre le désir de maintenir les Vénitiens dans l'ignorance de l'armistice conclu à Paris et celui de dissiper les inquiétudes que le commissaire de la Sérénissime République commençait à manifester en le voyant demeurer obstinément sur la défensive. (6)

Cependant la saison s'avançait. Fidèle observateur des instructions nouvelles que Mesmin lui avait apportées de la cour, le 25 avril, le marquis évitait les occasions d'entrer en contact avec les forces adverses. (7) Bien que l'armistice eût pris fin le 10 mai, il jugea prudent de persévérer dans cette attitude durant quelques semaines encore. Tout le poussait, au reste, à n'agir désormais qu'avec la plus extrême circonspection. Outre que l'ennemi avait fortifié avec ardeur les approches de Riva, il était manifeste que les alliés, découragés par les insuccès répétés de leurs tentatives en vue de donner la chasse aux barques destinées à l'approvisionnement des assiégés, ne parviendraient jamais à se rendre maîtres du lac de Côme. (8)

---

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 26 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 282. — *Valaresso al Senato.* Traona, 6 maggio 1625. Frari. Valtellina. III. — *Cœuvres à Béthune.* Traona, 2 mai 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 75. — *Stefano Spinola al governo di Genova.* Pavia, 15 maggio; Alessandria, 22 maggio 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo 11.)

(2) *Valaresso al Senato.* Traona, 29 marzo e 30 aprile 1625. Frari. Valtellina. III.

(3) *Valaresso al Senato.* Traona, 20 aprile 1625. Frari. Valtellina. III.

(4) *Valaresso al Senato.* Traona, 24 maggio 1625. Frari. Valtellina. III.

(5) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 12 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 185; *au roi.* Traona, 9 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 95.

(6) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 15 avril 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 276. — *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 29 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 78. — « Disse Malo al Sig' d'Haraucourt) che mai si pigliarebbe la Riva, perchè il contestabile havea scritto che, quando fosse presa, il marchese dovesse rendersi colla sua gente nel tal luoco, bavendo sopra ciò fatto Cœuvres riflesso che se, con l'acquisto di quella piazza, si fossero unite le due armate, egli haveria convenuto dipendere dal commando di Dighières e del marischial di Crichi suo genero. » *Carazza al Senato.* Zurigo, 15 luglio 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(7) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624-1631. loc. cit.

(8) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Cœuvres au roi.* Traona, 26 février 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 151.

Il fallut, pour décider Cœuvres à reprendre l'offensive, les instances réunies du roi et du Sénat vénitien,(1) celles de Miron, au sentiment duquel la chute de Riva eût ramené à la France les sympathies des cantons forestiers,(2) celles de Lesdiguières enfin, qui, chargé d'attaquer Gênes et de donner de l'air à l'armée de Valteline, se voyait contraint de prier le chef de celle-ci d'opérer sans retard une diversion à son profit.(3) Au demeurant, le général français n'eut pas à se louer du résultat de la première affaire qui le mit aux prises avec les troupes de Serbelloni. Soit qu'il eût été mal préparé, soit plutôt que l'ennemi, averti par ses espions, se tînt sur ses gardes,(4) le coup de main dirigé, le 30 mai, contre Novate, avec l'appui de l'artillerie vénitienne, aboutit à un échec et ruina les dernières espérances des alliés d'enlever la position de vive force.(5) En revanche, il accrut l'audace des Espagnols. Aussi bien, vers le milieu de juin, Feria envoya le colonel de Pappenheim, à la tête de 5000 lansquenets et de 1500 Italiens, rejoindre à Riva les quelques compagnies de son régiment qui, depuis deux mois environ, participaient à la défense de cette place.(6) Justement alarmé à cette nouvelle, Cœuvres rappela en hâte auprès de sa personne le gouverneur de Chiavenna, Haraucourt, ainsi que les troupes récemment mises à la disposition de ce maréchal de camp.(7) A la vérité, le *condottiere* allemand avait mission de relever Serbelloni, et non point de le renforcer.(8) Au bout de quinze jours déjà, ce dernier ralliait, avec ses *tercios*, l'armée que son chef concentrait vers Alexandrie en vue de disputer à Charles-Emmanuel et à Lesdiguières les conquêtes que ceux-ci venaient de faire sur terre génoise.(9) Momentanément rassuré sur les desseins de l'ennemi, le gendre de Béthune autorisa son lieutenant à regagner Chiavenna.(10) C'était une imprudence. Il ne tarda pas à la regretter. Le 9 juillet,

(1) *Le roi à Cœuvres.* Compiègne, 7 juin; Fontainebleau, 1er juillet 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 410; *1362* f° 67. — *Cœuvres au roi.* Traona, 9 juin 1625. loc. cit. — Siri, op. cit. V. 839.

(2) *Miron au roi.* Soleure, 19 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 213.

(3) *Valaresso al Senato.* Traona, 18 maggio 1625. Frari. Valtellina. III.

(4) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(5) *Relation de ce qui s'est passé en l'escarmouche du vendredy 30e may 1625 au grand ruisseau de Codère.* 1er juin 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 63. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *La Saludie à Herbaut.* Traona, 4 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 88. — *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 7 juin 1625. *Ibid.* — *Cœuvres à Béthune.* Traona, 7 juin 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 67. — *Vaubecourt à Herbaut.* Traona, 8 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 92. — *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 1er juillet 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 67. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 30 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 130. — Siri, op. cit. V. 872. — Lavizzari, op. cit. 314.

(6) *Cœuvres à Béthune.* Traona, 26 avril 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 41. — *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 14 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 99. — *Gio. Vincenzo Imperiale al governo di Genova.* Alessandria, 29 maggio 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo II D.) — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 517, 522. — Lavizzari, op. cit. 315.

(7) *Cœuvres au roi.* Traona, 9 mai 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 95. — *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 7 juin 1625. *Ibid.* IV.

(8) *Gio. Vincenzo Imperiale al governo di Genova.* Alessandria, 8 giugno 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo II D.) — Mercure françois. XI. 1053.

(9) *Stefano Spinola al governo di Genova.* Pavia, 5 maggio; Alessandria, 31 maggio 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo II C – II D.) — *Cœuvres au roi.* Traona, 29 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 103. — *Cœuvres à Bethune.* Traona, 3 juillet 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 76.

(10) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 29 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 104.

Pappenheim enlevait le poste avancé de San Giorgio près de Codera.[1] Impuissant, dès lors, à tenir tête à un adversaire que les fièvres paludéennes n'avaient point encore décimé, le général français n'eut bientôt d'autre ressource que d'abandonner Traona et de se replier vers Morbegno.[2]

A cette heure-là, en juillet, l'armée de Valteline se trouvait dans une situation presque désespérée. En suite de l'épidémie pestilentielle qui sévissait dans leur camp,[3] des désertions toujours plus nombreuses qui se produisaient parmi les contingents suisses et français,[4] de la déplorable insuffisance des services de l'intendance, dont Du Mesnil, le gendre de Miron, paraissait se désintéresser,[5] les troupes placées sous les ordres de Cœuvres avaient, tant en morts qu'en malades, perdu, en moins de trois mois, plus des deux tiers de leurs effectifs.[6] Et ce n'était point là une évaluation faite à la légère. A certain jour, les décès militaires dans la seule vallée de l'Adda avaient atteint le chiffre de cent.[7] Tandis que les Vénitiens, en partie acclimatés, ne laissaient dans les hôpitaux que la moitié des leurs, Vaubecourt, en revanche, n'avait pas 200 hommes à mettre en ligne.[8] Schmid, le plus maltraité de tous, comptait à peine 60 soldats valides sur un millier qui, en décembre, étaient entrés dans Tirano.[9] Tel autre régiment, en août, ne put fournir que 34 hommes lorsque vint son tour de garde.[10] Circonstance particulièrement alarmante, la plupart des officiers étaient hors d'état de servir.[11] Cœuvres, il est vrai, résistait au mal et présidait les conseils de guerre au chevet de Valaresso, terrassé lui-même par la fièvre.[12]

Si Feria, dont les moyens financiers s'épuisaient et que les soucis de sa campagne en Montferrat absorbaient d'ailleurs tout entier, eût songé à détacher quelques troupes fraîches vers Colico, c'en était fait de ce qui subsistait de l'armée de la Ligue dans la vallée de l'Adda.[13] Mais les réduits de Riva et de Novate ne le cédaient en rien, comme insalubrité, aux guérets de Traona.[14]

---

(1) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 12 juillet; *au roi.* 15 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 110—117.

(2) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — Sprecher v. Bernegg. I. 522.

(3) « Flusso di sangue ». *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 27 dicembre 1625. Frari. Valtellina. V.

(4) *Cœuvres au roi.* Traona, 29 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 103. — Rivier. op. cit. 81.

(5) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Herbaut à Miron.* Paris, 4 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* fº 153. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 4 février 1625. *Ibid.* fº 151. — *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 29 avril 1625; Morbegno, 24 janvier 1626. Aff. Etr. Grisons. IV. 77; V. 11.

(6) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 4 et 9 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 139. 143. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — Siri. V. 875. — Lavizzari. 314.

(7) Rivier. op. cit. 80.

(8) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — *Cœuvres au roi.* Traona, 29 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 103.

(9) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Vaubecourt à Herbaut.* Traona, 8 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 106.

(10) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 4 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 139.

(11) Siri. V. 875 sqq.

(12) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 9 août 1625. loc. cit. — *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(13) *Stefano Spinola al governo di Genova.* Milano, 19 aprile 1625. Arch. di Genova. (Milano. mazzo II^c.)

(14) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 29 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 104. — *Carazza al Senato.* Zurigo, 7 agosto 1625. loc. cit.

Partant, les assiégés payèrent, eux aussi, leur tribut à l'épidémie qui décimait les assiégeants, encore qu'ils conservassent sur ces derniers l'avantage inestimable de pouvoir évacuer leurs malades sur Milan, où Pappenheim ne tarda pas à se faire transporter. (1)

Autant l'armistice conclu à Paris, en février, avait nui aux opérations militaires de Cœuvres, autant la trêve tacite observée en Valteline du milieu de juillet à la fin de septembre servit ses intérêts. Depuis huit mois qu'il occupait cette province, le général français avait traversé bien des vicissitudes. Mais jamais encore il ne s'était senti aussi affaibli et aussi menacé. Son dépit de ne pouvoir mettre à profit l'épuisement de ses adversaires pour les déloger de Riva s'augmentait de la crainte de n'être pas en état de leur résister lorsqu'ils reprendraient l'offensive en automne, et de celle de voir les habitants de la vallée se joindre à eux pour l'écraser. (2) En fait, il n'avait plus d'armée, au sens exact de ce mot. L'indiscipline de ses troupes, les difficultés que rencontrait leur recrutement, la détresse financière dont il continuait à souffrir paralysaient son action et lui enlevaient toute autorité sur ses subordonnés. Il semblait d'ailleurs qu'aucune disgrâce ne dût lui être épargnée. Laissé sans ressources par le trésor royal, il n'était guère mieux traité par le gouvernement de Saint-Marc, car il s'en fallait de près de 200,000 Livres que Venise eût accompli les engagements souscrits par ses ministres lors de la conclusion de la Ligue d'Avignon. (3) Par surcroît, Vaubecourt, auquel il reprochait avec raison d'avoir, par ses hésitations, causé l'échec du 30 mai, (4) demandait à rentrer en France (5) et quittait bientôt Morbegno sans prendre congé de lui. (6) Enfin, tandis que Français et Vénitiens, las d'attendre leurs soldes, pillaient le paysan pour ne pas mourir de faim, (7) les Suisses « n'advançoient pas un pas qu'ils ne protestassent de leur payement », (8) à moins qu'ils ne se refusassent à marcher, tels les Bernois, en mai, (9) ce qui, à la vérité, contraignit leurs supérieurs à faire procéder par le baron de Spiez et le comte de La Suze à une enquête sévère sur les lieux. (10)

« Tant plus nous allons avant, tant plus l'armée s'affoiblist », (11) écrivait Cœuvres à Herbaut, le 26 juillet. La détresse du marquis était donc connue

(1) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 26 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 122.

(2) *Cœuvres au roi; à Herbaut.* Morbegno, 30 juillet; 9 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 130, 143.

(3) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 29 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 104.

(4) *La Saludie à Herbaut.* Traona, 4 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 87.

(5) *Vaubecourt à Herbaut.* Traona, 13 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 95. — *Le roi à Cœuvres; à Miron.* Fontainebleau, 1er juillet 1625. Arch. Nat. *KK 1362* fos 65, 67.

(6) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 14 juin; Morbegno, 12 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 99, 110. — *Morosini al Senato.* Parigi, 23 giugno 1625. Frari. Francia. LXIII. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 luglio 1625. loc. cit.

(7) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 29 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 77.

(8) *Cœuvres au roi.* Traona, 29 mars 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 53.

(9) *Vaubecourt à Herbaut.* Traona, 31 mai 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 83.

(10) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 14 agosto 1625. Frari. Svizzeri. XIX.

(11) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 26 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 122.

à la cour, où elle éveillait une vive commisération. (1) Mais, à cette heure, l'attention de Louis XIII se détournait de la Valteline. Elle allait à la fois au Languedoc, où Rohan avait surpris Sommières; à la Ligurie, où le duc de Savoie et le connétable luttaient avec peine contre les forces supérieures de l'Espagne: à la Hollande, où Bréda venait de capituler: à la Basse-Saxe, où Tilly tenait en échec le roi de Danemark. Ce n'était pas à dire que le Louvre ne cherchât pas à tirer de leur fâcheuse situation les troupes de la Ligue engagées dans la Rhétie de delà les monts. Malheureusement les mesures arrêtées à cet effet paraissaient aussi insuffisantes que peu réfléchies. Tout d'abord, le général français avait reçu l'avis que le roi, désireux de le renforcer, lui envoyait le régiment de Trémont. (2) Or, le régiment de Trémont n'avait pas quitté le camp de Lesdiguières, et celui-ci s'était, avec la même énergie, opposé au départ du régiment de Chappes pour la Rhétie. (3) On avait alors résolu de mettre à la disposition du gendre de Béthune le régiment de Normandie. (4) Mais, ensuite d'un inexplicable malentendu, ce corps s'était acheminé à Montélimar et n'avait atteint le camp de Traona que vers le milieu d'avril. (5)

Si l'on songe que les forces françaises distraites de l'armée de Bresse ou de celle du Piémont mettaient parfois sept semaines avant de parvenir à la frontière rhéto-valteline, (6) on comprendra combien de telles hésitations étaient préjudiciables au relèvement des affaires de la Ligue dans la vallée de l'Adda. Et cependant le prestige de la Couronne Très-Chrétienne parmi les cantons souffrait moins peut-être de ces contre-ordres répétés que de l'incurie de l'administration de la guerre chargée d'assurer le service des étapes au travers de la Suisse. (7) Que Miron et Cœuvres n'eussent pas été avertis à temps du passage des régiments de Candale et de Maugiron dans le pays de Vaud, à Zurich et à Coire, la chose était à la rigueur excusable, puisqu'il s'agissait, en l'espèce, de troupes à la solde de la Sérénissime République. (8) Mais que l'ambassadeur du roi à Soleure se vît dans la pénible nécessité de faire ouvrir d'autorité les coffres des trésoriers, afin de permettre aux fantassins de La Saludie de continuer leur route vers la Rhétie, il y avait là un symptôme inquiétant, bien

(1) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 15 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 119.

(2) *Cœuvres à Zurich.* Tirano, 12 décembre 1624. St-Arch. Zürich. (Frankr. VII. 204.)

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 11 janvier; *au roi.* 1er février 1625. Aff. Etr. Suisse XVIII. 41, 82. — *Valaresso al Senato.* Traona, 1 marzo 1625. Frari. Valtellina. III.

(4) *Le roi à Miron.* Paris, 18 février 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 166.

(5) *Miron au roi.* Soleure, 1er mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 165. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 9 marzo 1625. Frari. Svizzeri. XIX.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 maggio 1625. Frari. Svizzeri. XIX. — *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(7) *Miron au roi.* Soleure, 29 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 315; *à Herbaut.* Soleure, 27 décembre 1625. *Ibid.* f° 365.

(8) *Miron au roi.* Soleure, 31 mai et 7 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 319, 335. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 16 maggio e 9 giugno 1625. Frari. Svizzeri. XIX. — Rivier. op. cit. 78.

propre à décourager la bonne volonté des Confédérés, tant catholiques que protestants, amis de la France. (1)

Depuis l'expiration de l'armistice, Cœuvres n'avait reçu, pour tout renfort, que 700 hommes prélevés dans l'armée vénitienne du Bergamasque. (2) A la suggestion de Valaresso, il prit le parti de s'adresser au gouvernement des Trois Ligues. (3) Celui-ci n'osa repousser complètement sa requête. Quelques centaines de Grisons, mal armés et encore plus mal équipés, finirent par descendre en Valteline, tandis qu'un millier d'autres se portaient à la défense du Luziensteig. (4) Mais il eût été téméraire de faire fond sur la constance de ces « peuples, auxquels » l'adversité avait enlevé « toute vigueur et tout courage ». (5) Une rivalité fort inopportune divisait d'ailleurs les anciens « bannis » d'avec ceux de leurs compatriotes qui n'avaient pas jugé convenable d'émigrer durant la terreur autrichienne. (6) De plus, les habitants de la haute vallée du Rhin recommençaient à trembler à la nouvelle des revers subis par les alliés dans la campagne de Gênes, non moins qu'à celle de l'arrivée de l'archiduc Léopold à Constance, où des préparatifs militaires se poursuivaient avec ardeur. (7)

Restaient, à la vérité, les cantons, dont les communes rhétiennes venaient précisément d'implorer l'assistance. (8) Le général français se résolut à suivre cet exemple. Il leur fit demander 2000 hommes, à la fois par la cour et par Miron. (9) Mais on n'ignorait pas à Zurich, ni à Lucerne, l'état sanitaire déplorable dont pâtissaient les troupes de l'armée de la Ligue. Les survivants du régiment de Schmid, licenciés le 1er août, (10) regagnaient à peine leurs foyers et se répandaient en récriminations au sujet des souffrances par eux endurées. (11) Dès lors, aussi bien parmi les Suisses que chez les Grisons, l'opinion s'implantait, chaque jour davantage, que c'était « aller à la mort que de passer en ceste saison en la Valteline ». (12) De fait, plus de trois mois s'écoulèrent avant

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 1er et 8 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 161, 180.

(2) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(3) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 15 juillet 1625. loc. cit. — *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(4) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 23 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 153. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* — Siri. V. 875.

(5) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 9 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 143.

(6) *Rodolphe de Schauenstein à Cœuvres.* Saint-Moritz, 18 mai 1625. Bibl. Nat. f. fr. 3697 f° 51.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1625. Frari. Svizzeri. XIX. — *Schauenstein à Cœuvres.* Pont-du-Rhin, 29 juin et 6 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 103, 105. — *Cœuvres au roi.* Traona, 29 juin; Morbegno, 15 juillet et 9 août 1625. *Ibid.* 103, 119, 143. — *Hessi à Cœuvres.* Glaris, 9 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XVI. 247.

(8) *Les cantons évangéliques aux Ligues Grises.* Zurich, 27 juillet (v. s.) 1625. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H.* 171. 3. 17.)

(9) *Miron à Herbaut.* Soleure, 4 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 15.

(10) *Cœuvres à MMrs de Zurich.* Morbegno, 1er août 1625. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H.* 171. 3. 19.)

(11) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 giugno 1625. Frari. Svizzeri. XIX. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 9 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 143. — *Cavazza à Miron.* Zurich, 16 août 1625. Aff. Etr. Venise. XLIII. 254. — *Miron au roi.* Soleure, 23 août 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 110.

(12) *Vaubecourt à Herbaut.* Traona, 8 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 106. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 26 juillet 1625. *Ibid.* 123. — *Lettre d'un capitaine grison à Cœuvres.* 19/29 juillet 1625. *Ibid.* 125.

que la levée helvétique prît le chemin du camp des alliés, et encore n'y parvint-elle que diminuée de moitié.[1] Mais Cœuvres était las d'attendre des secours toujours promis et sans cesse ajournés. Vers le commencement d'août, il crut devoir avertir la cour qu'il allait être contraint de retirer ses avant-postes de Campo et de Verceja et de se borner, à l'avenir, à assurer la défense de Morbegno et de Tirano.[2]

Confiance inébranlable de Richelieu dans le succès de sa politique extérieure. — Moyens d'action dont il dispose en janvier 1625. — Continuation des guerres de diversion. — Brusque revirement de la fortune en faveur de l'Espagne (juillet). — Situation critique des adversaires de cette puissance. — L'échec de la diversion génoise empêche une rupture formelle entre les deux couronnes. — Divergences de vues et rivalités d'influence entre les alliés d'Avignon.

XV. Durant les six mois qui venaient de s'écouler, la situation politique dans l'Europe occidentale s'était profondément modifiée. Il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût en juillet ce qu'elle était en janvier. A cette dernière date, Richelieu, prenant le contre-pied du découragement qui perçait autour de lui en raison de la rébellion huguenote, envisageait l'avenir avec confiance. Depuis longtemps, selon lui, la France n'avait eu à sa disposition d'aussi énergiques moyens d'action. Maîtresse de la Valteline, elle menaçait Gênes et entretenait de grosses forces en Champagne et en Picardie. En Hollande, Spinola n'avait pas encore triomphé de la résistance de Bréda. En Allemagne, les rois de Suède et de Danemark, le margrave de Brandebourg et le prince de Transylvanie se rendaient formidables à la maison d'Autriche, tandis que la fortune souriait derechef aux armes de Mansfeld, favorisées par la neutralité de l'Electeur de Bavière et par la ferme volonté des protestants de jouer, cette fois, le tout pour le tout. Acculée à la banqueroute, l'Espagne assistait impuissante aux immenses préparatifs maritimes que le gouvernement britannique organisait contre elle. Il dépendait, en somme, du roi Très-Chrétien d'assurer le maintien de la paix ou de provoquer le déchaînement des hostilités, ainsi que le lui demandaient ses alliés du Piémont, de Venise, d'Angleterre et d'Allemagne.[3]

En soudoyant Rohan, Soubise et autres chefs huguenots, l'Escurial espérait bien détourner de ses possessions italiennes le danger qui les menaçait et

(1) Siri. op. cit. V. 875.

(2) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 4 et 9 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 139, 143. — *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau. 31 août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 182.

(3) Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 423 sqq. — *Mémoire* (de Richelieu) *pour le roi.* Commencement de mai 1625. (Avenel. II. 77; VIII. 27.)

contraindre le Louvre à se désintéresser en partie de sa politique extérieure. Il n'y parvint pas entièrement. Ce ne fut ni la paix, ni la rupture ouverte. Ce fut la reprise de la guerre de diversions inaugurée l'année précédente par Richelieu. En Allemagne, les hostilités continuèrent à être conduites du côté protestant par Mansfeld, agissant sous le nom du Palatin et des Hollandais. En Valteline, Cœuvres assiégea Chiavenna et Riva, en tant que général des alliés d'Avignon. En Ligurie, Lesdiguières s'apprêta à intervenir sous le prétexte d'appuyer les revendications de Charles-Emmanuel sur le fief de Zuccarello. Mais, malgré l'avis de la cour de Turin et du Sénat vénitien, il demeura entendu que la Lombardie ne serait point attaquée. A dire vrai, il était plus aisé d'arrêter une pareille résolution que d'en faire observer la stricte exécution. Mainte fois, Français et Espagnols en vinrent aux mains, soit en Piémont, soit sur territoire milanais. Mais si vif était, des deux parts, le désir d'éviter la rupture, que les relations officielles entre Paris et Madrid n'en furent pas altérées. (1) Cette situation, d'ailleurs, n'était pas sans précédents. L'équipée du duc d'Alençon à Anvers en 1583, et l'assistance ostensible prêtée par Henri IV aux Provinces-Unies n'avaient pas plus compromis la paix entre le Louvre et l'Escurial que le traité conclu en 1621 par le gouvernement de Saint-Marc avec Mansfeld n'avait entraîné la guerre entre l'Empire et la république de l'Adriatique.

Six mois plus tard, grâce à un ensemble de circonstances que les hésitations de Louis XIII avaient, en partie du moins, contribué à créer, les rôles se trouvaient intervertis. C'était au tour de l'Espagne à triompher. Bréda venait de succomber. Spinola, libre de ses mouvements, pouvait, à son gré, se porter vers la Picardie ou se rapprocher de la Souabe. (2) Soubise était maître des côtes bretonnes. La révolte huguenote s'affermissait en Languedoc. Une entente hispano-britannique, relative aux affaires du Palatinat, ne semblait pas impossible. (3) Loin d'être en mesure d'opérer les diversions que l'on attendait de lui, (4) Mansfeld, auquel les subsides de la cour de Paris étaient parvenus trop tardivement, fuyait lui-même devant les forces supérieures de Tilly. (5) Abandonné en Valteline, Cœuvres se sentait à la merci d'un retour offensif de Feria. Partout les Espagnols, dont la flotte avait reconquis Bahia, relevaient la tête et, comme aux temps de Charles-Quint et de Philippe II, menaçaient de «seigneuriser» l'Europe. (6)

---

(1) *Olivarès à André de Prada.* Madrid, 22 febrero 1625. Arch. Nat. *K 1439* nº 104.

(2) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 9 et 26 avril 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV.

(3) *Instruction au Sr de La Ville-aux-Clercs, s'en allant ambassadeur en Angleterre.* 1er juin 1625. (Avenel. II. 90.)

(4) *Cœuvres au roi.* Traona, 29 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 103; *à Herbaut.* Morbegno. 15 juillet 1625. *Ibid.* 119.

(5) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 4 août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* fº 161. — *Mémoire sur lequel il plaira au roy prendre l'avis de Mrs de son conseil, etc.* 5 août 1625. (Avenel. II. 102.)

(6) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 16 juin 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV. — *Instruction au Sr de Blainville, s'en allant ambassadeur en Angleterre.* 4 et 17 septembre 1625. (Avenel. II. 125.

En présence de cette situation pleine de périls, le gouvernement de Paris ne demeurait point inactif. De fait, les chances d'un conflit armé entre les deux couronnes augmentaient chaque jour. A l'embargo mis sur les navires de commerce français dans les ports de la Péninsule ibérique comme représailles de la campagne ouverte contre Gênes, le roi Très-Chrétien avait répondu par la saisie des biens de tous les sujets du roi Catholique établis en deça des Pyrénées. (1) Incité à recourir aux mesures extrêmes par Charles-Emmanuel et surtout par le Sénat vénitien, lequel, après s'être refusé à venir en aide à Cœuvres, offrait néanmoins de coopérer avec 20000 hommes à l'invasion de la Lombardie. (2) Louis XIII commençait à prêter l'oreille aux encouragements belliqueux de ses confédérés de delà les Alpes. D'autre part, Schomberg lui-même renonçait à conseiller à son maître de pousser la guerre à fond contre les huguenots. (3) Si, à cette heure-là, les armées alliées eussent remporté une victoire signalée en Ligurie, Richelieu eût cédé sans doute à la pression qu'exerçaient sur lui les partisans de la rupture avec l'Espagne. L'échec de la diversion génoise, survenu dans ces entrefaites, suffit à changer la face des choses et à rassurer la cour de Madrid, d'où Olivarès continuait à adresser à ses lieutenants d'Italie des ordres plutôt pacifiques. (4)

L'entente rétablie, vers la fin de décembre, entre les membres de la Ligue d'Avignon était plus superficielle que réelle. Grâce à la diversité des intérêts en cause, l'unité d'action, gage indispensable du succès, se trouvait constamment contrariée. D'anciennes rivalités d'influence et de préséance, mal à propos réveillées, mais soigneusement entretenues par l'Escurial, nuisaient à la cordialité des relations du gouvernement de Saint-Marc avec celui de Turin. (5) D'autre part, tandis que Charles-Emmanuel reprochait à Louis XIII d'hésiter à donner à Cœuvres l'ordre d'entrer en Cômasque, au cas où les Espagnols pénétreraient en Valteline, le Louvre ne tarissait pas en plaintes à l'égard de Venise. (6) Les intrigues des agents de cette république auprès de la cour de Madrid étaient percées à jour. On savait le Sénat prêt à signer tous les compromis, à subir toutes les humiliations en échange de la restitution immédiate de la vallée de l'Adda aux Grisons. (7) On connaissait et l'on appréciait sévèrement à Paris les défaites imaginées par ce corps politique à l'effet de justifier son attitude expectante, telles la crainte d'exposer ses troupes aux épidémies qui désolaient la région du Lario, ou le bruit de la très prochaine

(1) *Herbaut à Miron.* Paris, 2 mai 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 350. — *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 6 et 13 juin 1625 Aff. Etr. Espagne. XIV.

(2) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 28 juillet 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 83. — Siri. V. 840.

(3) *Morosini al Senato.* Parigi, 12 giugno 1625. Frari. Francia. LXIII.

(4) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 15 mayo 1625. Arch. Nat. *K 1439* n° 116. — *Gio. Vincenzo Imperiale al governo di Genova.* Alessandria, 13 giugno 1625. Arch. di Genova. (Milano, mazzo II D.)

(5) Siri. V. 739.

(6) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 21 août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 173. — *Morosini al Senato.* Parigi, 13 ottobre 1625. Frari. Francia. LXIV. — Siri. V. 723 sqq.

(7) *Du Fargis au roi.* Madrid, 9 avril 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV.

cessation des hostilités, ou encore le regret que le chef de l'armée de la Ligue n'eût pas cru devoir confier à des garnisons vénitiennes la défense de Tirano et de Bormio.(1)

Bien qu'entreprise sous d'aussi fâcheux auspices, la diversion contre Gênes débuta d'une manière assez brillante. La victoire d'Otaggio, la prise de Gavi éveillèrent de légitimes espérances parmi les *Stati liberi* de la Haute-Italie. Mais, en Ligurie, comme en Valteline, la question de la nationalité des troupes appelées à occuper les places conquises sur l'ennemi jeta la discorde au camp des alliés. A la faveur de ces circonstances, les Génois, soutenus par une flotte et une armée espagnoles, regagnèrent rapidement le terrain perdu. Bientôt même, Feria envahit le Piémont et, après une démonstration vers Asti, mit le siège devant Verrue (7 août) où, à défaut du connétable malade, Créqui ne tarda pas à s'enfermer.(2) C'était à ce résultat, assurément désastreux, qu'aboutissaient, en fin de compte, les projets grandioses élaborés à Saint-Germain-en-Laye, en septembre et octobre, par les membres de la Ligue d'Avignon.

Accueil fait, à la cour de France, au cardinal-légat. — Ses premières négociations avec Richelieu. — Elles aboutissent à un double insuccès. — Nouvelles propositions développées par lui à Fontainebleau. — Elles sont repoussées. — Abstention significative de l'Escurial. — Toutes les solutions naguère agitées à Paris, à Rome ou à Madrid sont remises sur le tapis. — Elles sont successivement rejetées. — Contre-propositions du Louvre. — Le pape s'oppose à leur acceptation. — Rupture de la négociation du légat.

XVI. Tandis que les hostilités continuaient à sévir aux confins du Piémont et du Montferrat et qu'elles se trouvaient suspendues de fait en Valteline, des négociations en vue du rétablissement de la paix se poursuivaient entre Richelieu et le cardinal-légat. La désignation de ce dernier, provoquée surtout par les événements de Gênes, avait été suggérée au pape par l'Escurial et combattue par le Louvre.(3) Elle constituait donc un échec pour la diplomatie française, car il était à craindre que la venue du neveu d'Urbain VIII ne réveillât le fanatisme du parti catholique à la cour(4) et qu'elle ne rendît

(1) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 21 août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* fº 176.

(2) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — *Négociation de Mr le marl de Bassompierre en la diette de Baden concernant la Valteline.* Bibl. Nat. f. fr. 5569 fº 63. — Fossati. Memorie historiche delle guerre d'Italia. (Milano, MDCXL.) p. 87. — Dufayard. Le connétable de Lesdiguières. (Paris, 1892.) p. 540.

(3) *Relation de la négociation du cardinal Barberin, légat en France près du roy.* 1625. Bibl. Nat. f. fr. *10 640* fº 1. Mercure françois. XI. 624 sqq.

(4) Pelletier. De pace inter Principes catholicos tuenda. (Paris, MDCXXV.)

Louis XIII suspect à ses alliés ou amis italiens, anglais et allemands. (1) Aussi le successeur de La Vieuville avait-il pris soin de faire savoir à ceux-ci que Barberini n'obtiendrait rien de lui. Et cependant, tel était son désir d'accommoder le différend de la Valteline et de rappeler au plus vite en France Lesdiguières, dont un coup de tête était toujours à redouter, que si le légat fût arrivé à Paris quinze jours plus tôt, alors que la campagne contre Gênes ne battait pas encore son plein, on l'y eût accueilli avec empressement. (2) Reçu, néanmoins, avec des démonstrations de respect d'autant plus excessives que, dans l'esprit du roi, elles pouvaient être considérées comme une sorte de satisfaction tardive donnée au pape à l'occasion de l'expulsion de ses troupes de la vallée de l'Adda, Barberini fit son entrée dans la capitale le 22 mai. (3)

Les alarmes avaient été vives à Turin, à Venise, à Berne, à Zurich, quand le bruit s'y était répandu que le légat s'acheminait vers Paris par la voie de Marseille. (4) Elles se dissipèrent comme par enchantement, dès que furent publiés les résultats de ses premières conférences avec les ministres français. Dans l'audience royale qui lui fut accordée le 27 mai, (5) le jeune prélat s'était attaché à obtenir de Sa Majesté deux promesses, l'une relative à la conclusion d'un nouvel armistice, plus général, dans la Haute-Italie, l'autre ayant trait aux réparations que le Saint-Père persistait à exiger pour l'injure faite aux étendards de l'Eglise à Tirano et à Sondrio. (6) Il lui fut répondu négativement sur le premier point, évasivement sur le second. Partisan sincère de la paix, le roi Très-Chrétien désapprouvait, en revanche, l'idée de la préparer par le moyen d'une trêve, dont l'Espagne seule eût tiré profit. (7) Quant aux satisfactions réclamées par Urbain VIII, le Louvre, tout en n'en contestant pas le principe, entendait que tout se bornât à une démarche privée de Béthune auprès du Vatican. (8)

Sans se laisser décourager par ce double insuccès, Barberini suivit la cour à Fontainebleau et y développa une autre proposition. Aux termes de celle-ci, le neveu du pape demandait que de nouvelles et sérieuses garanties confessionnelles fussent accordées aux catholiques de la Valteline ou que, à leur défaut, on autorisât ces derniers à s'entendre avec les Grisons, à la con-

(1) *Instruction au comte de Tresmes allant comme amb' extr" en Angleterre.* Paris. 27 avril 1625. (Avenel. II. 73.)

(2) *Richelieu à Ezechieli* (le Père Joseph) *à Rome.* 2e quinzaine de mai 1625. (Avenel. II. 85.)

(3) *Morosini al Senato.* Parigi, 23 maggio 1625. Frari. Francia. LXIII. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — *Discours du voyage de Mons' le légat depuis Lion jusques à Paris.* Bibl. Nat. f. fr. *3702* f° 146.

(4) *Aligre à Du Fargis.* Venise, 12 mars 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV.

(5) *Mémoires sur les affaires des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631.

(6) *Herbaut à Miron.* Paris. 2 juin 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 406. — *Memorie a V. S. Ill*me *Sig' Cardinal Barberini, Legato de latere a due Re, per andare prima in ragione di negotio e di viaggio al Christianissimo, raccolte da proprii ragionamenti di N*ro *Sig*re *e di V. S. Ill*ma*, che concernono i presenti moti della Republica cattolica.* 1625. Bibl. Nat. f. Ital. *676* f° 599.

(7) *Herbaut à Miron.* Paris, 30 mai 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 367.

(8) *Mémoire sur les affaires de la Valteline.* 1625—1626. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 403. — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 471.

dition toutefois que les forts eussent été, au préalable, restitués au Saint-Siège.[1] Ces ouvertures n'étaient pas acceptables. Elles furent repoussées. A cette heure-là encore, on semblait très résolu, dans l'entourage de Louis XIII, à ne céder ni sur la question de la souveraineté effective des Trois Ligues à l'endroit de leurs pays d'outre-monts, ni sur celle de la remise directe de ceux-ci aux communes rhétiennes par les soins de la France.[2]

D'ailleurs, on se persuadait chaque jour davantage au Louvre que les démarches du légat, entreprises sans l'assentiment de l'Espagne, demeureraient stériles.[3] Barberini, à la vérité, se promettait d'obtenir cet assentiment après coup.[4] Mais l'attitude significative des ministres de Philippe IV démentait cet espoir.[5] Hostile à l'idée de résoudre à Paris les difficultés pendantes, l'Escurial émettait la prétention qu'avant tout débat, la Valteline fût restituée au pape.[6] En conséquence, il avait été enjoint à Mirabel de n'intervenir à aucun prix dans les pourparlers engagés entre la cour de France et le Vatican.[7] De même aussi, le comte de Gondomar, ambassadeur extraordinaire, chargé dans les derniers jours de juin de remplir auprès de Louis XIII une mission de courtoisie, avait-il l'ordre de conformer sa conduite à celle de son collègue et de continuer sa route vers Bruxelles sans faire allusion au différend rhéto-valtelin.[8]

En d'autres circonstances, l'abstention volontaire et manifeste de l'une des parties eût coupé court à toute tentative d'accommodement. Mais Richelieu avait désormais intérêt à ce que les choses traînassent en longueur, afin à la fois de ne pas rompre avec le Saint-Siège et de tenir en éveil les inquiétudes des huguenots. Interrompues en juin, les négociations reprirent en juillet. Or, dans la suite du légat se trouvait le Père Ignace de Bergame, l'un de ces capucins que leur séjour en Engadine avait familiarisés avec les questions politiques et confessionnelles qui divisaient les Valtelins et leurs anciens seigneurs.[9] Toutes les solutions naguère agitées, soit à Rome, soit à Paris, soit à Madrid furent remises sur le tapis. A la demande de Barberini

(1) Mémoires de Richelieu. III. 471 sqq.

(2) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1621—1631. — *Mémoire sur la négociation du légat.* 19 juin 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3702* f° 15. — *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 20 juin 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 418.

(3) *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 20 juin 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 418. — *Béthune à Herbaut.* Rome, 1er janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3677*.

(4) *Mémoire des affaires de la Valteline.* 1625. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 407.

(5) *Béthune à Herbaut.* Rome, 12 septembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677*. — Siri. V. 793

(6) *Du Fargis à Herbaut.* Madrid, 28 juillet 1625. Aff. Etr. Espagne. XIV. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 3 agosto 1625. Arch. Nat. *K 1439* n° 121.

(7) *Béthune à Herbaut.* Rome, 13 avril 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677*. — *Aviso del Consejo de Estado al rey sobre la forma en que el marqués de Mirabel se ha de gobernar en Francia con el cardenal Barberino.* Madrid, 25 abril 1625. Arch. Nat. *K 1439* n° 111.

(8) *Morosini al Senato.* Parigi, 1 luglio 1625. Frari. Francia. LXIII. – *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 1er juillet 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 66. — *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 3 agosto 1625. Arch. Nat. *K 1439* n° 121. — *El marqués de Mirabel a D. Andrés de Prada.* Paris, 15 setiembre 1625. *Ibid.* n° 123. Mercure françois. t. XI. 849 sqq.

(9) *Morosini al Senato.* Parigi, 19 luglio 1625. Frari. Francia. LXIII. — Lavizzari. op. cit. 302

et de son conseiller, on examina successivement s'il y avait lieu d'attribuer la vallée de l'Adda, Chiavenna et Bormio à l'évêché de Coire; de les ériger en quatrième Ligue ou en quatorzième canton; de les réunir aux communes rhétiennes de l'ancienne confession et de rattacher ce nouvel Etat au Corps catholique d'Helvétie; de les restituer aux Grisons, moyennant que ceux-ci abjurassent l'hérésie; de les inféoder aux «Waldstætten»; de les déclarer indépendants, tout en les astreignant à payer un cens annuel aux Trois Ligues; de les faire administrer, sous la surveillance du Saint-Siège, par des podestats grisons non protestants; d'en confier le gouvernement à un prince étranger; de maintenir purement et simplement le *statu quo*, solution qui laissait Riva aux mains des Espagnols; enfin de remettre sur pied, en les améliorant, les articles de Sillery de février 1624, (1) ce qui eût, à la vérité, fait «plus d'hypocrites que de catholiques». (2) Mais aucune de ces combinaisons ne trouva grâce devant Richelieu, aux yeux duquel il paraissait alors indispensable que les alliés de son maître rentrassent dans toutes les prérogatives de leur souveraineté, sous la réserve que la France obtînt d'eux, dans la suite, les garanties requises pour que le libre exercice de l'ancien culte dans les deux Rhéties fût dorénavant assuré. (3)

Les négociations, toutefois, ne furent pas rompues pour cela. Aux propositions du légat, jugées inacceptables, le Louvre répondit, dès le 10 juillet, par d'autres propositions, destinées beaucoup plus, de l'avis des représentants du pape, à sauvegarder les intérêts de la Couronne Très-Chrétienne que ceux de ses protégés de la haute vallée du Rhin ou de leurs sujets. (4) Le roi exigeait, en effet, la démolition des forts, la restauration de l'alliance de France et l'annulation de tous les traités conclus par les Trois Ligues depuis 1620, l'interdiction aux princes italiens de se servir des passages sans l'autorisation préalable de la cour de Paris, (5) une amnistie générale en faveur des rebelles, amnistie qu'il s'engageait à faire observer par les communes rhétiennes, enfin l'installation de magistrats catholiques, Grisons ou Valtelins, dans la vallée de l'Adda, à Bormio et à Chiavenna. Au point de vue confessionnel, le gouvernement royal consentait à assumer certaines responsabilités. Il offrait, en effet, de se porter garant envers le Saint-Siège et l'Escurial de la stricte observation par les protestants des avantages stipulés au profit des adeptes de l'ancienne croyance, de veiller à ce que le culte évangélique fût aboli en Valteline, à Brusio, à Poschiavo, où le séjour des Grisons hérétiques ne serait

(1) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — Siri. V. 862 sqq. — *Articles concernant la religion en Valteline, baillez à Mr le légat le 10 juillet 1625.* Bibl. Nat. f. fr. *3702.* — *Morosini al Senato.* Parigi, 19 luglio 1625. Frari. Francia. LXIII. — Mémoires de Richelieu. III. 471 sqq.

(2) *Richelieu à Ezechieli* (le Père Joseph). 2e quinzaine de mai 1625. ap. Avenel. II. 86.

(3) Siri. V. 863—864.

(4) *Articles concernant la religion en Valteline, baillez à Mr le légat.* 10 juillet 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3702* fº 13. — *Miron au roi.* Soleure, 22 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 303.

(5) *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 24 agosto 1625. Arch. Nat. *K 1439* nº 122.

pas toléré, à l'avenir, pendant plus de deux mois par an, et d'amener les autorités des Trois Ligues à restituer au clergé les biens jadis usurpés sur celui-ci. (1)

Transmises au Vatican, par les soins de Béthune, les propositions françaises ne furent pas mieux accueillies par le pape que les propositions pontificales ne l'avaient été par le roi Très-Chrétien. L'insuccès de la diversion génoise et les progrès de la rébellion huguenote, correspondant à un relèvement des affaires de l'Espagne, engageaient Urbain VIII et son neveu à ne rien abandonner de leurs prétentions. (2) Mais aussi bien la discussion n'était pas épuisée. Elle se prolongea durant plusieurs semaines. Au cours du mois d'août, après que le Père Joseph fût de retour de Rome, des conférences se tinrent encore à Limours, à la Maison-Rouge, à Villeroy, à Fontainebleau. (3) Soucieux de ne rompre qu'à la dernière extrémité, le premier ministre se déclara prêt à de nouvelles concessions. La restitution de Tirano au Saint-Siège devenait une possibilité. Il eût suffi, pour cela, que les Espagnols évacuassent Riva et que le Pontife s'engageât à faire démolir sur l'heure tous les ouvrages fortifiés de la Valteline et de ses dépendances. (4) D'autre part, le roi, quoique très décidé à ne partager avec personne le bénéfice du droit aux passages, tant en Rhétie qu'au delà des monts, ne se fût pas opposé à ce que, moyennant le payement d'un cens annuel, les Grisons renonçassent, en faveur des Valtelins, à l'administration de la justice dans leurs pays sujets. (5)

Malgré la bonne volonté dont continuaient à faire preuve les négociateurs français, il devint bientôt hors de doute que l'accommodement recherché par Barberini entre le Vatican et le Louvre n'était pas réalisable. S'il ne se fût agi que de la question de la jouissance des grandes voies alpestres, l'entente eût pu se conclure à la rigueur, bien qu'Urbain VIII persistât à exiger que les routes de la Valteline demeurassent à la disposition de l'Espagne dans certains cas déterminés. (6) Mais le Saint-Siège prétendait à la fois que les catholiques de la vallée de l'Adda ne retournassent point sous le joug des Grisons hérétiques et que le dépôt des forts fût, au préalable, restitué à Bagni ou confié à la garde des cantons de l'ancienne confession. Or, à cela, le roi

(1) *Mémoires sur les affaires des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — *Négociations de tout ce qui s'est fait par Mr le Card[al] Barberin, légat en France, avec les ministres du roy durant le courant de l'année 1625.* Bibl. Nat. f. fr. *3702.* — Siri. op. cit. V. 865. — Fagniez. Le Père Joseph et Richelieu. I. 224.

(2) *Mémoire des affaires de la Valteline.* 1625. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 403.

(3) *Articles d'accommodement donnez à Mr le Cardinal de Richelieu à Limours, le 10 aoust 1625, moyennant l'inféodation de la Valteline.* Bibl. Nat. 500 Colb[t] CCCCXXIX. 179. — *Nouveaux articles pour l'accord des différends des Grisons avec les Valtelins.* Fontainebleau, 26 août 1625. *Ibid.* 181. — *Autres articles d'accommodement, sans l'inféodation, donnez à Mgr le Cardinal, le 25 aoust 1625. Ibid.* 179. — *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 31 août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 183.

(4) *Mémoire des affaires de la Valteline.* 1625. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 403. — *Béthune à Herbaut.* Rome, 21 septembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*

(5) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1621—1631. — *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 31 août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 181.

(6) *Le roi à Miron.* Paris, 9 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 451.

Très-Chrétien ne pouvait consentir. Au demeurant, tout nouvel atermoiement eût été dangereux. Tandis que l'on négociait à Fontainebleau, l'on armait à Madrid et à Milan. Mais Richelieu fut assez habile pour ne point prendre l'initiative de la rupture. Le lendemain du jour où l'on apprit à la cour la défaite navale des Rochellois, le légat quitta précipitamment Paris (23 septembre).(1) Et son «extravagant départ», en faisant de lui «le plus perdu homme du monde» qui fût, permit à Louis XIII d'affirmer très haut que les dispositions conciliantes de son gouvernement s'étaient constamment heurtées aux prétentions inflexibles et injustifiées de la curie romaine.(2)

Assemblée des Notables à Fontainebleau. — Appui qu'elle donne aux plans de Richelieu. — Mesures énergiques arrêtées par ce dernier.

Influence de l'ouverture ou de la fermeture du passage du Gothard sur la continuation des hostilités dans la Haute-Italie. — Uri et Schwytz favorisés dans la répartition des pensions espagnoles. — Zizanies que cette différence de traitement crée parmi les cantons catholiques. — Succès des démarches entreprises à Altorf par Miron. — La lutte entre les deux diplomaties rivales se concentre sur la vallée d'Urseren. — Elle gagne en âpreté ce qu'elle perd en étendue. — Levée de deux mille Confédérés désirée par Cœuvres. — L'ambassadeur ordinaire à Soleure obtient du roi qu'elle soit demandée aux seuls Etats de l'ancienne confession. — Ceux-ci se refusent à l'accorder. — Diète de Bade de juillet. — Les divergences de vues augmentent au sein du Corps helvétique quant à la meilleure solution à donner à la question grisonne. — Malgré les objurgations des autres «Waldstætten», Uri autorise le colonnel Zum Brunnen à rejoindre avec deux mille hommes l'armée du marquis de Cœuvres en Valteline.

XVII. L'échec de la négociation du légat augmentait les chances de rupture entre les deux Couronnes, en même temps qu'il incitait les huguenots

(1) *Le roi au m^is de Saint-Chamond.* Fontainebleau, 1er octobre 1625. Bibl. Arsenal. mss. *4530* f° 130. — *Miron à Zurich.* Soleure, 13 octobre 1625. St-Arch. Zürich. (Frankr. VII. 232.) — Mémoires de Richelieu. III. 481.

(2) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. *Richelieu au roi.* Limours, 3 septembre 1625. ap. Avenel. II. 119. — *Sommaire de la négociation du légat.* Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 412 etc. — *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 9 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 239. — *Le roi au même.* 22 septembre 1625. *Ibid.* f° 250. *Mémoire du départ du légat.* 21 septembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3702* f° 25. — *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 22 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 247. — *Morosini al Senato.* Parigi, 26 settembre 1625. Frari. Francia. LXV. — *Le roi au marquis de Saint-Chamond.* Fontainebleau, 1er octobre 1625. Bibl. Arsenal. mss. *4530* f° 130. — Siri. V. 888 sqq. — Fagniez. op. cit. I. 218.

à ne point désarmer.[1] Partisan passionné de la paix,[2] Richelieu n'hésita pas à sacrifier ses préférences personnelles aux exigences d'une situation dont il avait tenté en vain de conjurer la gravité. En d'autres termes, il comprit que l'heure des démonstrations énergiques avait sonné. Sourd aux exhortations du parti ultra-catholique, lequel préconisait l'accommodement avec l'Escurial et l'écrasement immédiat des rebelles de La Rochelle, le cardinal estima qu'il y allait de l'honneur de son maître de faire face simultanément au péril huguenot et au péril espagnol.

Mais, s'il consentait à prendre l'initiative d'une politique extérieure vigoureuse, Richelieu n'entendait point en assumer seul les responsabilités. En conséquence, il obtint de Louis XIII la réunion à Fontainebleau d'une importante assemblée ou « Conseil extraordinaire des premiers du royaume »,[3] auquel furent conviés la reine-mère, le duc d'Orléans, les ministres, les cardinaux, les princes, ducs, pairs et officiers de la Couronne (29 septembre). La circonstance était solennelle, mais le terrain bien préparé. Sans user d'artifices, le successeur de La Vieuville rallia à ses vues l'unanimité des assistants. Il réussit, en effet, à les convaincre qu'une guerre, même difficile, était préférable à une paix honteuse et que, du moment où les propositions du légat paraissaient inacceptables, il était du devoir du roi d'envisager avec fermeté les pires éventualités.[4]

Cependant, quelque significatif qu'eût été le résultat de la consultation de Fontainebleau, les partisans de l'entente avec l'Espagne et le Vatican ne désertaient pas la lutte. A deux reprises encore, en octobre, ils tentèrent de remettre les négociations sur pied.[5] Mais ce fut en vain. L'*Admonitio ad Ludovicum XIII* et les *Mysteria politica,* pamphlets dans lesquels était qualifiée d'impie toute guerre contre une puissance catholique, furent censurés en Sorbonne et brûlés publiquement.[6] Par suite, rien ne sut arrêter le cardinal dans la voie nouvelle qu'il s'était tracée.[7] Les ambassadeurs du roi à l'étranger furent avisés que

(1) *Discours d'Estat, où il est prouvé que le roy Louis XIII doit entreprendre la guerre en l'Espagne mesme et l'assaillir jusqu'au souverain période des victoires que Dieu luy destine.* Paris (vers 1625) in-8°. — *Discours sur l'occurrence des affaires présentes.* Bibl. Nat. 500 Colb CCCXXXIX. 240. (Impr. Mercure françois. XI. 56 sqq.)

(2) *Richelieu à Ezéchieli* (le Père Joseph). 2e quinzaine de mai 1625. ap. Avenel. II. 85

(3) *Richelieu au roi.* Limours, 3 septembre 1625. loc. cit.

(4) *Memoires relatifs à l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624 1631. — *Morosini al Senato.* Parigi, 2 ottobre 1625. Frari. Francia. LXIV. — *Mémoire sur lequel il plaira au roy prendre l'avis de MMrs de son conseil.* 5 août 1625. (ap. Avenel. II. 102.) — Mercure françois. XI. 852. — Mémoires de Richelieu. III. 182. — Avenel. op. cit. VIII. 29. — *Résolution du roy en son conseil sur le departement du légat.* (impr. Mercure françois. XI. 852) — La Ligue nécessaire contre les perturbateurs du repos de l'Estat. Paris. MDCXXV.

(5) *Nouveaux articles, avec les apostilles de Mr le nonce Spada.* 9 octobre 1625. — *Autres articles accordez de Mr le nonce, sauf un seul qui est apostillé,* du Xe octobre 1625. — *Nouveau party faict par le commandement de Mr le mareschal de Schomberg,* à Fontainebleau, le 12e octobre 1625. Bibl. Nat. 500 Colb CCCXXIX. 184-187. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 31 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX

(6) Mercure françois. XI. 1058. — Nabholz. Die öffentliche Meinung u. s. w. p. 50. 56. loc. cit.

(7) *Apologeticus pro rege Christianissimo Ludovico XIII adversus factiosae Admonitionis calumnias in causa Principum federatorum.* (Paris, MDCXXVI.)

celui-ci prenait dores et déjà toutes les mesures nécessaires en vue d'assister vigoureusement Lesdiguières et Charles-Emmanuel en Piémont et le marquis de Cœuvres en Valteline.(1)

XVIII. Au demeurant, c'était sur la Haute-Italie que se concentrait, chaque jour davantage, l'intérêt éveillé en Europe par la tension croissante des rapports entre les deux Couronnes. Mais si l'on attachait, au Louvre, une très grande importance à ce que le prestige des armes françaises ne subît aucune atteinte au cours du siège de Verrue, l'on y tombait aussi d'accord sur ce point, que «la Valteline estant le subject du différend meu «et la pièce décisive du procès, il la falloit conserver à quelque prix que ce «fust».(2) Or, si, d'une part, les Espagnols continuaient à résister victorieusement aux forces alliées dans le comté de Chiavenna et à la frontière du Montferrat; si, d'autre part, ils s'étaient tenus à l'écart des négociations engagées à Paris et à Fontainebleau sous le nom du Saint-Père, n'y avait-il pas lieu de prévoir qu'il en serait toujours ainsi, tant que les Suisses catholiques ne barreraient pas le passage au «déluge d'Allemands»(3) que Cœuvres et Miron leur reprochaient de laisser se déverser sur la Péninsule?(4)

Ainsi qu'on l'a dit ailleurs, le seul moyen réellement efficace de remédier à cet état de choses eût été que les troupes de la Ligue s'emparassent par surprise des défilés de la vallée d'Urseren et se fortifiassent à Andermatt. Mais, ce projet ayant été abandonné par ceux-là même qui l'avaient conçu et préconisé, il convenait de recourir à une autre solution. Une erreur de tactique de la diplomatie milanaise devait, à bref délai, fournir à Miron l'occasion de reprendre l'offensive.

Selon l'expression pittoresque de l'ambassadeur du roi Très-Chrétien à Soleure, la Suisse, à cette époque, ne pouvait être mieux comparée qu'à un «atelier où chacun travailloit à ses propres fins».(5) Tandis, en effet, que la France et ses alliés cherchaient à s'ouvrir la route de Zurich à Sargans et à fermer à leurs adversaires celle du Gothard, l'Espagne et l'Autriche s'appliquaient, avec succès du reste, à tirer de leurs traités avec les «Waldstætten» tout le parti possible. Mais, «parmy ces peuples avides et souffreteux», l'argent, quelle que fût sa provenance, finissait toujours par triompher des résistances les plus opiniâtres.(6) Or, dans cette lutte «à coups de pistoles», on était mieux armé à Paris qu'à Madrid.(7) Incapable de subvenir, à la

(1) *Relation sommaire de la négociation du légat. etc.* - *Aviso del Consejo de Estado al rey.* Madrid, 24 agosto 1625. Arch. Nat. *K 1439* nº 122.

(2) *Mémoire sur lequel il plaira au roy prendre l'advis de Messrs de son Conseil.* 5 août 1625. (Avenel. op. cit. II. 106.)

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 19 avril 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 280.

(4) *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 1er octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* fº 313.

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 350.

(6) *Miron au roi.* Soleure, 23 août 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 110.

(7) *Herbaut à Miron.* Paris, 14 novembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* fº 264.

longue, aux engagements contractés par ses ministres envers le Corps catholique des Ligues, l'Escurial paraissait satisfait d'avoir donné la mesure de son crédit en réussissant à lever sept mille hommes dans les cantons du centre. Dès lors, au lieu de continuer, comme jadis, à servir, même irrégulièrement, des pensions à tous ses alliés de l'ancienne confession, il s'était attaché à privilégier ceux d'entre eux qui, tels Uri et Schwytz, se trouvaient, du fait de leur situation géographique, les véritables dispensateurs du droit aux passages. (1) Aussi bien l'unité de vues en matière de politique extérieure qui, jusque là, à de rares exceptions près, s'était maintenue et avait fait la force des Confédérés de la région du Gothard, n'avait pas résisté à cette différence de traitement, qualifiée de scandaleuse par Zoug et surtout par Lucerne, qui venait de fermer son marché aux autres «Waldstætten». (2)

Concentrée momentanément dans la vallée d'Urseren, la lutte d'influence que se livraient les deux diplomaties rivales ne tarda pas à prendre de vastes proportions. Elle gagna en âpreté ce qu'elle perdait en étendue. (3) Dans les Conseils des cantons forestiers, la voix d'Uri était l'une des plus disputées. Frontière de la Ligue Grise et du Valais, ce petit Etat «faisait masse» avec Zurich, Glaris et Appenzell, où les sympathies des populations étaient moins espagnoles que françaises. (4) Sa défection, plus encore que celle de Schwytz, eût porté un coup sensible à la cause autrichienne, dont le *landammann* en charge, Jean-Conrad de Beroldingen, était un chaud partisan. Or, Miron ne désespérait pas d'atteindre ce résultat. «Dans ces républiques, écrivait-il à Herbaut, quand on ne peut venir à bout des chefs, il faut ramasser le peuple.» (5) Et, de fait, d'importantes distributions de deniers venaient d'être effectuées à Altorf par les soins des trésoriers des Ligues. Sous l'impulsion du capitaine Zum Brunnen, son représentant le plus énergique, le parti français avait relevé la tête. Grâce à ses efforts, Uri, seul d'entre les cantons catholiques, avait accordé, sans réserves d'aucune sorte, la levée demandée par le roi de France. (6) En outre, il s'en était fallu de peu que, dès avril, ses autorités ne prissent la résolution d'interdire l'accès de son territoire aux lansquenets acheminés vers la Lombardie. (7)

En butte aux récriminations de leurs confédérés de la Suisse primitive et à celles non moins vives du nonce, lequel leur reprochait d'être revenus sur leur promesse de ne pas envoyer de troupes en Valteline sans l'agrément

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 20 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 357.

(2) *Miron au roi.* Soleure, 1er mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 165. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 marzo 1625. Frari. Svizzeri. XIX. — Eidg. Absch. V² 428 *e.*

(3) *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 12 août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 164.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 16 août 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 106.

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 14 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XVII. 331.

(6) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 6 aprile 1625. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIV.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 aprile 1625. Frari. Svizzeri. XVIII.

du pape, les Uranais n'avaient pas faibli.[1] Tout au contraire. Las des instances dont les accablait Scappi, ils s'étaient résolus à prier celui-ci de leur épargner à l'avenir ses conseils.[2] Mais, de ce qu'ils avaient consenti à accorder au roi Très-Chrétien des enseignes destinées à servir Sa Majesté «où bon lui semblerait», devait-il nécessairement s'ensuivre que cette offre isolée reçût bon accueil au Louvre? A la vérité, Louis XIII hésitait. Les ressources militaires d'Uri, dont quelques centaines d'hommes venaient précisément de rejoindre l'armée espagnole de Lombardie, étaient fort limitées. Aussi longtemps que le projet de se saisir d'Andermatt avait été en faveur à la cour de France, on s'était plu à espérer que deux compagnies uranaises, passées à la solde de la Ligue, suffiraient à assurer aux alliés la conservation de ce point stratégique.[3] Mais cette dernière idée n'avait pas survécu à l'abandon du dessein hardi conçu par l'ambassadeur à Soleure.

Telle se présentait la situation, lorsque le chef de l'armée de Valteline émit le désir d'être renforcé sans retard de 2000 Suisses.[4] Tout aussitôt, Miron prit occasion de cette demande pour tenter de faire triompher ses vues personnelles dans la question de la participation des contingents confédérés aux opérations militaires engagées dans la Haute-Italie. Au sentiment de l'ancien président du Tiers, la Ligue avait tout à gagner et rien à perdre à éliminer, le plus possible, de ses troupes l'élément protestant. Selon lui, il n'existait pas d'autre moyen de retirer les petits cantons de la sujétion dans laquelle les tenait le Saint-Siège et de les rallier à la cause grisonne. Aussi n'avait-il pas attendu les ordres de la cour pour sonder les dispositions de Zum Brunnen et lui offrir le commandement d'un régiment de 2000 hommes au service de France.[5] Mais cette initiative n'avait pas été approuvée en haut lieu, où l'on trouvait déraisonnables les prétentions de l'officier uranais. D'autre part, Cœuvres, aigri par ses démêlés avec les Valaisans, ne marquait aucun empressement à licencier, ainsi que le lui demandait son collègue de Suisse, l'un de ses régiments grisons afin de le remplacer par des troupes des «Waldstætten» et de rétablir l'équilibre en faveur des catholiques.[6]

Si la ténacité de Miron ne vint pas à bout de l'obstination du marquis, du moins triompha-t-elle des hésitations du roi. Persuadé par l'ambassadeur aux Ligues qu'il y allait de son intérêt d'accepter les propositions de Zum Brunnen,

(1) Eidg. Absch. V² 432 *a*.

(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 21 giugno 1625. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIV.) — *Miron au roi.* Soleure, 23 août 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 110. — *Herbaut à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 25 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 402.

(3) *Herbaut à Miron.* Paris, 2 mai 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 350.

(4) *Cœuvres à Richelieu.* Tirano, 13 décembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 96. — *Ordre du marquis de Cœuvres pour la levée de 2000 Suisses.* Traona, 11 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVI. 221.

(5) *Raisons à considérer sur la levée des 2000 hommes suisses catholiques, ensuite des capitulations proposées par le S^r Du Mesnil, envoyé par Mr Miron vers le Sr Zumbrunnen.* 4 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 327.

(6) *Miron au roi.* Soleure, 19 avril et 4 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 277; XIX. 14.

encore qu'elles fussent onéreuses pour la Couronne,[1] Louis XIII décida, dans les derniers jours de juin, que la levée désirée par Cœuvres serait mise sur pied, mais que, contrairement à l'avis de celui-ci, il y avait lieu d'en solliciter l'agrément non point des cantons protestants, mais bien des cantons catholiques, supposé, ce qui était à craindre, qu'elle ne pût être ábsorbée par le seul Etat d'Uri.[2]

A première vue, il semblait que Miron eût sujet d'être satisfait. Toutefois, son triomphe fut de courte durée. En ces temps troublés, où l'alliance de France subissait de rudes assauts parmi les « Waldstætten », autre chose était de demander à ceux-ci une levée pour la Valteline, autre chose de l'obtenir. Le nonce, d'ailleurs, avait pris les devants et s'efforçait de convaincre ses coreligionnaires suisses que de leur attitude plus ou moins résolue allait dépendre, en grande partie, le succès ou l'échec de la négociation du légat.[3] A Fribourg, résidence habituelle du Président de Dôle, cet ancien et très pointilleux commissaire des archiducs de Flandres aux conférences ouvertes à Lucerne, en juillet 1621, à l'effet de procurer l'exécution du traité de Madrid, Miron ne parvint pas à tirer parti des griefs, assez nombreux cependant, que l'on nourrissait dans cette ville à l'endroit du gouvernement de Milan. Consultés par Du Mesnil, le capitaine d'Affry et ses amis, soutiens ordinaires de la cause française, déclarèrent sans hésiter que la cour, en cette conjoncture, n'avait pas à faire état de leurs services.[4] Il en fut de même à Lucerne, à Sarnen et à Stans, où l'on persistait à ne vouloir contribuer au renforcement de l'armée de Cœuvres qu'avec l'assentiment formel du Saint-Père,[5] à Schwytz, enfin, dont les Conseils refusèrent de soumettre à leurs communes la requête du Louvre, en raison des retards apportés aux payements des pensions royales[6] et de l'émotion soulevée par la crainte que Louis XIII, cédant aux incitations d'un patricien bernois, le Sr de Willading, ne reniât purement et simplement les dettes que ses prédécesseurs et lui avaient contractées envers les Confédérés alliés de l'Espagne.[7] Mais nulle disgrâce ne devait être plus sensible à Miron que celle qu'il éprouva au siège même de l'ambassade, où les officiers les plus dévoués à la Couronne, découragés par l'attitude hostile des autorités

---

(1) *Miron au roi.* Soleure, 7 et 28 juin, 4 et 10 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 335. 371; XIX. 14, 24.

(2) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 6 juin 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 108. — *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 1er juillet 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 65. — *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 8 juillet 1625. *Ibid.* f° 74. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 20 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 44.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 20 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 48.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 28 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 371. — Rivier. op. cit. p. 79.

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 10 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 24. — *Lucerne à Miron.* 29 juillet 1625. *Ibid.* 59.

(6) *Schwytz à Miron.* 23 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 52. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 2 août 1625. *Ibid.* 68.

(7) *Remonstrances de Mrs de Soleure à Mr Myron.* 16 mai 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 303.

de Soleure, renoncèrent, les uns après les autres, à s'enrôler dans les deux compagnies que le roi demandait à cet Etat.(1)

Ainsi donc, c'était un nouvel échec que la diplomatie française essuyait simultanément dans la Suisse primitive et dans les cantons occidentaux de l'ancienne confession. Et cet échec semblait d'autant plus regrettable qu'il eût été facile, en somme, de ne s'y point exposer. Miron conservait-il, du moins, la suprême ressource d'effectuer sa levée, moitié à Zurich, ainsi que le lui permettaient ses dernières instructions,(2) moitié parmi les Uranais et les Glaronnais, les seuls d'entre les catholiques qui n'eussent pas repoussé ses ouvertures? A la vérité, rien n'était moins certain.(3)

Surpris par la brusque offensive de l'ambassadeur du roi Très-Chrétien, les Confédérés des «Waldstætten» ne furent pas longs à reprendre leur sang-froid. Indifférents aux nouvelles de Paris qui leur représentaient les négociations du légat comme très avancées,(4) ils cherchèrent avant toutes choses à réparer les brèches qui venaient d'être pratiquées dans leurs rangs. De vives instances furent faites auprès des dissidents d'Altorf et de Glaris, afin de les ramener au parti de Milan.(5) Aussi bien cette campagne passionnée ne tarda pas à porter ses fruits. Au cours de la diète ouverte à Lucerne le 13 juin, «la brigue fut si forte» et les réquisitoires prononcés par Ogliani et Scappi si violents que le secrétaire-interprète Vigier s'abstint d'y demander la parole au nom de Miron et renonça même à présenter la défense de Zum Brunnen, dont l'initiative fut dès lors l'objet d'une unanime réprobation.(6)

Plutôt que de demeurer sous le coup de cet échec, l'ambassadeur prit la résolution de se porter en personne à Bade, où une diète générale était assignée aux derniers jours de juin. Il se proposait de justifier, une fois pour toutes, la légitimité de l'intervention française en Valteline, puis de protester contre l'ingratitude des «Waldstætten» ouvrant leur passages aux levées allemandes, sous le prétexte de satisfaire aux exigences de leur traité avec l'Espagne, et assumant ainsi une part de responsabilité dans la tentative, heureusement avortée, faite par les lansquenets pour déloger Haraucourt de Chiavenna.(7) Miron s'acquitta de cette tâche le 14 juillet.(8) Mais l'effet produit par sa

(1) *Miron au roi.* Soleure, 13 et 28 juin, 16 août 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 343. 371; XIX. 103; *à Herbaut.* Soleure, 10 juillet 1625. *Ibid.* XIX. 24.

(2) *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 8 juillet 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 73.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 28 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 371.

(4) *Miron aux cantons catholiques.* Soleure, 11 et 18 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 341, 353.

(5) *Les députés des cantons catholiques au canton d'Uri.* Bade, 3 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 12.

(6) *Proposition du mr d'Ogliani à l'assemblée des cantons catholiques.* 13 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 344. — *Proposition faite par Mr le nonce en l'assemblée des cantons catholiques tenue à Lucerne.* 14 juin 1625. *Ibid.* XIX. 32. — *Miron au roi.* Soleure, 20 juin 1625. *Ibid.* XVIII. 360.

(7) *Le roi à Miron.* Paris, 23 mai 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 361. — *Miron aux cantons catholiques.* Soleure, 18 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 353. — *Responces sur le mémoire envoyé par le Sr Myron, conser du roy en son conseil d'Estat et son ambassadeur en Suisse, touchant les poinctz qu'il auroit à traicter en la journée generalle de St-Jean, des cantons des Ligues à Bade.* Juin 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 409. — Eidg. Absch. V² 435 *h.*

(8) *Miron à Herbaut.* Bade, 15 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 40. — Eidg. Absch. V² 435 *h.*

harangue fut à peu près nul. Outre que le nonce apostolique et le marquis d'Ogliani l'avaient devancé en Argovie, (1) tous les Etats catholiques, Fribourg excepté, s'étaient fait représenter à Bade par des députés «espagnolisés». (2) Etant donné ces dispositions hostiles, c'eût été s'exposer à un affront certain que d'insister à nouveau sur la nécessité de la fermeture des défilés du Gothard aux ennemis du roi. Le diplomate français sut éviter cette extrémité. En revanche, il appuya discrètement les démarches entreprises aux mêmes fins, auprès des cantons forestiers, par les envoyés des Trois Ligues, désireux à la fois de détourner de leur patrie la menace continuelle d'une brusque invasion étrangère du côté de Disentis et de lui assurer, au cas d'un danger pressant, l'assistance de ses alliés suisses. (3) Malheureusement, sur cette question brûlante, l'accord n'était guère possible entre les deux partis rivaux. Seuls, Berne, Zurich et Glaris protestant se déclarèrent prêts à soutenir, les armes à la main, leurs voisins de Rhétie. Quant aux représentants du Corps catholique, ils se bornèrent à prendre *ad referendum* la proposition grisonne, mais laissèrent entendre qu'ils détourneraient leurs supérieurs de s'y rallier. (4)

Cependant le résultat de la diète de Bade de juillet, bien qu'il fût assez favorable à la cause espagnole, ne permettait pas de préjuger l'issue de la lutte d'influence qui se poursuivait à Uri entre Ogliani et les agents de Miron. Tout au contraire. Victorieuse en Argovie, la politique de l'Escurial était à la veille de subir un échec dans la région du Gothard. Et cet échec allait être amené par l'excès même des précautions prises en vue de l'éviter. Dans l'espoir de décourager à jamais les partisans de la levée française, le nonce avait menacé d'excommunication tous ceux qui travailleraient à sa réalisation ou qui descendraient à Tirano sous les enseignes de la Ligue. (5) Stimulé par cet exemple, le clergé uranais fit mieux encore. Les officiers recrutés pour le service du roi Très-Chrétien se virent refuser les sacrements dans les églises d'Altorf. (6) C'était une faute. Aux mesures draconiennes édictées par les «Espagnolisez» contre leurs adversaires répondit une recrudescence d'enrôlements pour la Valteline. Entraîné malgré lui dans ce mouvement de réaction hostile aux exigences hispano-papalines, le Conseil d'Uri refusa de revenir sur sa décision du 3 avril, ainsi que le lui demandaient les autres «Waldstætten», et, le 10 août, fit savoir à Miron qu'il autorisait définitivement Zum Brunnen à rejoindre l'armée de Cœuvres avec 2000 hommes. (7)

(1) *Miron au roi.* Soleure, 20 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 48.

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 10 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 24.

(3) Eidg. Absch. V² 431. (Diète de Brunnen, 6 juin 1625.) — *Miron aux cantons catholiques* Soleure, 11 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 341.

(4) Eidg. Absch. V² 436 *i.* — Sprecher v. Bernegg. I. 522.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 agosto 1625. Frari. Svizzeri. XIX.

(6) *Miron au roi.* Soleure, 9 et 28 août 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 85. — *Le nonce à Miron* Lucerne, 21 et 26 août 1625. *Ibid.* 119, 121.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 2 août 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 64. — *Miron à Uri.* Soleure, 4 août 1625. *Ibid.* 72. — *Uri à Miron.* Altorf, 10 août 1625. *Ibid.* 90. — *Acte du canton d'Ury confirmant sa décision du 3 avril d'accorder une levée à la France.* 10 août 1625. *Ibid.* 43. — *Miron au roi.* Soleure, 16 août 1625. *Ibid.* 103. — Eidg. Absch. V² 443 *b*, 445 zu *b*.

Nécessité à laquelle se trouve réduite l'armée de la Ligue en Valteline. — L'ennemi reprend sur elle les positions de Campo et de Verceja. — Retraite de Cœuvres vers Morbegno. — Le gouvernement de Saint-Marc se décide à le secourir. — Combat heureux livré par le général français aux portes de Traona. — Les Espagnols échouent dans leur tentative de reconquérir la vallée de l'Adda. — Mesures arrêtées à Paris en vue d'une offensive générale dans la Haute-Italie. — L'entente franco-anglaise fait sentir ses effets jusque dans les Alpes rhétiennes. — Démarches faites par Isaac Wake à Morbegno, à Coire et à Zurich. — Venise se dérobe derechef à l'exécution de ses engagements. — Difficultés éprouvées par Cœuvres à assurer la défense de ses positions. — Il se résout à faire édifier des fortifications en avant de Tirano.

XIX. Suivies avec une attention toujours croissante par la cour de France, les négociations engagées entre Miron et les communes uranaises éveillaient de légitimes espérances dans le camp des alliés à Morbegno. Pressé par la nécessité, Cœuvres n'en était plus à prétendre imposer ses préférences, lesquelles, on l'a dit, allaient aux levées protestantes. [1] Ce qui lui importait avant tout, c'était de recevoir des renforts. Or, après deux mois et plus de malentendus et de contre-ordres, provoqués en partie par la difficulté des communications entre Soleure et la Valteline, [2] le général français estimait, à tort ou à raison, que l'adhésion d'Uri à la cause royale suffirait à procurer à la fois l'interdiction du passage aux lansquenets à Andermatt et la traversée de la Bernina par un corps de 2000 auxiliaires des «Waldstætten». [3]

Aux premiers jours d'août, ainsi que je l'ai dit ailleurs, la nécessité à laquelle se trouvait réduite l'armée de Valteline était à ce point inquiétante que son chef agitait de se replier vers Tirano, tandis qu'il en était encore temps. De fait, il ne se voyait secouru ni par les Suisses, que décourageait l'état sanitaire de plus en plus alarmant des troupes campées sur les rives de l'Adda, ni par le roi, auprès duquel il ne cessait de réclamer le prompt acheminement du régiment de Feuquières vers la Rhétie, [4] ni par la Sérénissime République, dont les forces, affaiblies à leur tour par les épidémies,

(1) *Miron au roi.* Soleure, 20 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 48.

(2) *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 8 juillet 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 73. — *Cœuvres au roi et à Herbaut.* Morbegno, 26 et 30 juillet, 9 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 123, 130, 143. — *Herbaut à Cœuvres* Fontainebleau, 28 juillet 1625. Arch. Nat *KK 1362* f° 83. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 2 août 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 68.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 agosto 1625. Frari. Svizzeri. XIX.

(4) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 1er juillet et 21 août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f°s 6 et 173. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 23 août 1625 Aff. Etr. Grisons. IV. 153.

ne recevaient du Bergamasque qu'un nombre insignifiant de recrues, [1] ni par les communes grisonnes, toujours sur le qui-vive depuis la venue de l'archiduc Léopold à Constance et peu disposées, dès lors, à se dessaisir de leurs bandières. [2]

Grâce à des renforts vénitiens qui lui parvinrent vers la fin de ce mois, le marquis, bien qu'il se fût retiré lui-même à Morbegno, s'était cru en mesure de maintenir quelques centaines d'hommes à Campo et à Verceja, dans le voisinage immédiat de Riva. [3] C'était une imprudence que l'ennemi sut mettre à profit. Le 21 septembre, Pappenheim, enhardi par l'arrivée de troupes fraîches, investit ces deux points et en chassa les défenseurs, lesquels y abandonnèrent leur artillerie. [4] Accompagné de Haraucourt, dont la présence eût été, semble-t-il, fort utile à Chiavenna, beaucoup plus menacée d'un coup de main espagnol que ne l'était Morbegno, [5] Cœuvres s'était avancé au delà de Traona et avait assisté, impuissant, à la déroute de son avant-garde. [6] Si, à cette heure-là, Feria ne se fût pas trouvé arrêté devant Verrue avec toutes les forces disponibles du Milanais, c'en était fait irrémédiablement de ce qui subsistait encore de l'armée de la Ligue en Valteline. [7]

Bien que ses adversaires n'eussent pas jugé à propos de poursuivre leur avantage et que, par suite, il continuât à être maître de la presque totalité de la vallée, [8] le général français se résolut derechef à battre en retraite vers Morbegno et à se cantonner momentanément sur la rive gauche de l'Adda. [9] Comme toujours en pareil cas, ce fut sur les Vénitiens qu'il s'efforça de faire peser la responsabilité de son échec, sur la lâcheté et l'indiscipline de leurs soldats albanais, sur l'imprévoyance de leur gouvernement, lequel, après avoir encouragé son offensive, le laissait, sans secours, exposé aux pires désastres. [10] Cette fois, du moins, on comprit à Saint-Marc que la politique d'atermoiement pratiquée jusqu'alors par le Sénat n'était plus de saison

---

(1) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 30 août 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 159. — *La Saludie à Herbaut.* Morbegno, 5 octobre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 223.

(2) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 15 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 119; *au roi.* Morbegno, 4 août 1625. *Ibid.* IV. 139.

(3) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 30 août 1625. loc. cit.; *au roi.* Morbegno, 18 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 178.

(4) *Cœuvres au roi.* 25 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV; *à Béthune.* Morbegno, 29 septembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 116. — *Récit de ce qui s'est passé à Campo et à Verceja.* Septembre 1625 *Ibid.* f° 112. — *Relazione d'Alvise Valaresso.* loc. cit. — *Malo à Herbaut.* Morbegno, 25 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. — *Mémoire de ce qui s'est passé aux Grisons et Valteline . . . ès années 1624 et 1625.* Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCC. 231.

(5) *Haraucourt à Herbaut.* 22 août 1625. Aff. Etr. Turin. VI. 157. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 11 octobre 1625. *Ibid.* 353.

(6) *Cœuvres au roi.* 25 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV.

(7) *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 1 ottobre 1625. Frari. Valtellina. V.

(8) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 25 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV.

(9) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 28 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons IV. 181.

(10) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 21 août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 173. — *Cœuvres au roi* 25 septembre 1625. loc. cit. — *Herbaut à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 12 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 322. — Siri. op. cit. VI. 14 sqq.

et qu'à persévérer dans la réserve qu'elle s'était imposée depuis cinq ans et plus, la République s'exposait à perdre, d'un même coup, ses débouchés sur la Valteline et sur la Rhétie. L'ambassadeur Valaresso, miné par la fièvre, demandait à être relevé de ses fonctions. Il fut fait droit à sa requête. Le provéditeur Zorzi, appelé à le remplacer, rejoignit l'armée le jour même de l'échec de Campo.(1) D'autre part, le duc de Candale, rentré depuis peu au service de la Seigneurie, amena, le 4 octobre, un millier d'auxiliaires au camp de la Ligue,(2) que venaient de rallier 700 Zuricois, sous la conduite du colonel Steiner.(3) Grâce à ces renforts, sur lesquels il ne comptait plus guère, Cœuvres reprit courage. A ce moment-là, 900 hommes occupaient le Pont-du-Rhin; 600 étaient disséminés dans le comté de Chiavenna; 700 Valaisans se trouvaient répartis entre les garnisons de Tirano et de Bormio; enfin le général avait sous la main, en avant de Morbegno, 3000 fantassins et 300 cavaliers.(4)

Sans même attendre le secours du régiment de Feuquières et des recrues de Normandie et de Vaubecourt, dont les 2500 hommes fondirent de plus de moitié dans leur traversée de la Suisse et n'arrivèrent dans la vallée de l'Adda qu'au milieu d'octobre,(5) le marquis se résolut à dégager Traona et à reprendre sur l'ennemi les postes de San Giovanni et Cercino situés à une portée de canon de cette dernière ville. L'entreprise, exécutée le 7, réussit à merveille. Les lansquenets de Pappenheim, refoulés dans la direction de Riva et de Novate, s'y trouvèrent bientôt bloqués.(6) L'échec de Campo et de Verceja était vengé et au delà. Et si la satisfaction causée dans le camp des alliés par cet heureux événement fut un instant assombrie, en raison des décès prématurés des colonels Steiner et Rodolphe de Salis(7) et d'un léger

(1) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 18 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 176. — Sprecher von Bernegg. I. 523.

(2) *Mémoires relatifs à l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 5 octobre 1625. Aff. Etr. Turin. VI. 311.

(3) Le 24 septembre (*Cœuvres au roi.* 25 septembre), et non au commencement du mois (*contra:* Sprecher von Bernegg. I. 523). — *Miron à Zurich.* Soleure, 10 août 1625. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H.* 171. 3. 20.) — Anhorn. op. cit. 515.

(4) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 28 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 181.

(5) *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 22 juillet 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 82. — *Mémoires relatifs à l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624–1631. — *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 4 août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 159. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 18 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 178. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 ottobre 1625. Frari. Svizzeri. XX. — *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 20 octobre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 126.

(6) *Récit de ce qui s'est passé en la prise des cartiers de St-Jehan-Charchin . . . sur les ennemis qui en ont esté chassez le 7e octobre 1625.* Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 122. — *Zorzi al Senato.* Morbegno, 7 e 10 ottobre 1625. Frari. Valtellina. V. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 9 et 11 octobre 1625. Aff. Etr. Turin. VI. 325. 355. — *La Saludie à Herbaut.* Morbegno, 9 octobre 1625. *Ibid.* 320. — Mercure françois. XI. 1055. — Lavizzari. 318.

(7) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 26 ottobre 1625. Frari. Valtellina V. — *Ulysse de Salis à Alvise Zorzi.* 13 novembre 1625. *Ibid.* n° 25. — *Mémoires relatifs à l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624–1631. — B. Anhorn. Graw-Pünter-Krieg 517. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 529.

revers que Haraucourt subit à l'Archetto, dans les premiers jours de novembre,(1) il n'en demeura pas moins acquis que les Espagnols, contraints de lever le siège de Verrue, n'avaient pas eu meilleur succès dans leur tentative de reconquérir la Valteline.

Les négociations poursuivies à la cour de France par le cardinal-légat venaient d'être rompues, lorsque la nouvelle de l'échec de Campo se répandit à Paris. Tout aussitôt, le roi fit savoir à Cœuvres que deux régiments d'infanterie et quelques centaines de cavaliers prélevés dans l'armée de Champagne allaient être dirigés sur la Valteline, vers laquelle les troupes de Feuquières s'acheminaient, d'autre part, à marches forcées.(2) Ainsi qu'on l'a dit plus haut, Richelieu, fermement décidé à ne point capituler devant les exigences du Saint-Siège, n'hésitait pas à conseiller à son maître d'organiser une puissante démonstration militaire dans les deux régions de la Haute-Italie où les armes françaises se trouvaient aux prises avec celles de l'Espagne. De tous côtés, au reste, du Piémont et de Venise comme de la Suisse, de l'Angleterre comme de l'Allemagne, arrivaient au Louvre des encouragements significatifs. De fait, les événements qui, à cette même heure, se déroulaient dans l'Europe centrale paraissaient bien propres à procurer le succès d'une intervention énergique de la France et de ses alliés au delà des Alpes. Tandis que les avantages obtenus en Pologne par le roi de Suède éveillaient les inquiétudes de la cour de Vienne, cette dernière apprenait que Tilly, préoccupé de l'approche du roi de Danemark, renonçait à continuer le siège de Nienbourg. Au demeurant, si l'union anglo-dano-batave était à la veille de se conclure, l'union franco-anglaise subsistait encore en son entier et faisait sentir ses effets aussi bien parmi les *Stati liberi* du nord de la Péninsule que chez ceux du plateau suisse. Un envoyé de Sa Majesté Britannique, Isaac Wake, s'efforçait précisément de provoquer l'accession des protestants d'Helvétie et de Rhétie à la Ligue d'Avignon. Après avoir visité Cœuvres à Morbegno,(3) le diplomate anglais s'était porté à Coire(4) et, de là, à Zurich, à seule fin de travailler à la réalisation des desseins formés, tant à Londres qu'à Paris, contre la maison d'Autriche.(5)

(1) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 15 ottobre e 10 novembre 1625. Frari. Valtellina. V. — *Le roi à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 29 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 404. — *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 9 novembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 136. — *Cœuvres à Herbaut.* 29 novembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 8 décembre 1625. Aff. Etr. Rome. XXXVII. 451. Sprecher von Bernegg. I. 528.

(2) *Le roi à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 17 octobre 1624. Arch. Nat. *KK 1362* f° 325. — *Memoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624–1631. loc. cit. — *Alvise Zorzi al Senato.* Morbegno, 26 ottobre 1625. Frari. Valtellina. V. — *Le roi à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 11 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 397.

(3) *Cœuvres à Zurich.* Morbegno, 16 août 1625. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H.* 171. 3. 23.)

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 6 septembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 141. — Anhorn op. cit. 515

(5) *Nouvelles lettres de créance pour Isaac Wake, adressées à Zurich par Charles Ier.* S-James. 2 avril 1625. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H.*) — *Proposition du chevalier Wake à Zurich.* 29 août 1625. (v. s.) *Ibid.* — *Les cantons protestants à Wake.* 10 septembre 1625. *Ibid.* (*H.* 171. 13. 29.) — *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 et 20 septembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 155. 185. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 settembre 1625. Frari. Svizzeri. XX. — Eidg. Absch. V² 141 a.

Ce fut dans ces entrefaites que le général français, reprenant l'offensive, réussit à déloger l'ennemi de ses positions en Valteline et à le rejeter sur Verceja et Riva. Loin d'avoir pour conséquence un ralentissement des armements du Louvre, cette heureuse nouvelle contribua à les rendre plus actifs. (1) Et bientôt personne n'ignora plus que le roi, incité à cela par Lesdiguières, agitait de révoquer l'ordre qu'avaient ses lieutenants de ne point franchir la frontière lombarde sans son autorisation. (2) Dans la réalité, Cœuvres reçut de la cour, à cette époque, une dépêche lui prescrivant d'attaquer de fréquentes escarmouches dans la région du Lario, de manière à inquiéter le gouverneur de Milan et à attirer vers le Val Sasina une partie des régiments qui investissaient Verrue. (3) Or, le chef des forces alliées en Valteline ne demandait qu'à agir. Stimulé par son récent succès et par le peu de résistance que lui avaient opposé les soldats de Pappenheim, (4) il caressait simultanément divers projets d'invasion du Milanais (5) et insistait, entre autres, sur les avantages qu'eût procuré à ses troupes la conquête de Côme. (6) Dès lors, rien ne semblait devoir entraver l'exécution d'un plan auquel le roi Très-Chrétien donnait sa pleine approbation. Mais c'était compter sans la diplomatie vénitienne, dont les atermoiements allaient, une fois de plus, écarter de la Lombardie l'orage qui, depuis près d'un an, était prêt à fondre sur cette province.

Aussi longtemps, en effet, que les négociations de Barberini avaient eu quelque chance, si faible fût-elle, d'aboutir, le gouvernement de Saint-Marc s'était donné à tâche de manifester les dispositions les plus belliqueuses, afin d'empêcher la conclusion d'un accord auquel on ne le conviait point à participer. (7) Dès l'heure, en revanche, où l'échec des démarches du légat fut dûment constaté, la politique étrangère de la Seigneurie se modifia du tout au tout. L'on ne parut, ou plutôt l'on ne voulut pas se souvenir, sur les rives de l'Adriatique, que Morosini avait eu, peu de semaines auparavant, mission de sonder le Louvre au sujet d'une campagne à frais communs en Milanais. (8) Or, si le roi inclinait aux résolutions énergiques, il n'entendait point que ses alliés se dérobassent, le moment venu, à l'exécution de leurs engagements. Le Sr de Monthenault, que Cœuvres avait dépêché à la cour pour y exposer la situation sous son vrai jour, fut chargé de pousser jusqu'à Venise

(1) *Le roi à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 23 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* fº 335.

(2) *Morosini al Senato.* Saint-Germain-en-Laye, 3 novembre 1625. Frari. Francia. LXIV. — *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 18 décembre 1625. Aff. Etr. Venise. XLIII. 351. — Douglas et Roman. Actes et correspondance de Lesdiguières. II. 422. note.

(3) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 14 et 22 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* fos 241, 250. — *Morosini al Senato.* Poissy, 12 novembre 1625. Frari. Francia. LXIV.

(4) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 22 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* fº 250.

(5) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 9 dicembre 1625. Frari. Valtellina. V.

(6) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 25 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV.

(7) *Aligre à Herbaut.* Venise, 26 août 1625. Aff. Etr. Venise. XLIII.

(8) *Aligre à Herbaut.* Venise, 8 octobre 1625. Aff. Etr. Venise. XLIII.

et de seconder les efforts de l'ambassadeur ordinaire, le Sr d'Aligre, en vue d'obtenir qu'une armée de vingt-cinq mille hommes à la solde de la République pénétrât en Lombardie du côté de Crémone, tandis que Charles-Emmanuel et Lesdiguières attaqueraient Novare.(1) Mais ce fut en vain. Si le Sénat persévérait, sans se lasser, dans son dessein d'accaparer à son profit une part d'influence toujours plus prépondérante dans la direction des opérations militaires en Valteline, s'il soutenait la prétention, d'ailleurs inadmissible, du duc de Candale à s'arroger la préséance sur les deux maréchaux de camp des troupes de la Ligue,(2) il répugnait en secret à courir les hasards d'une rupture dont l'issue lui apparaissait incertaine. Pressé de déclarer ses intentions et de mettre ses actes d'accord avec ses paroles, le gouvernement vénitien fit savoir au Louvre qu'il était prêt à jeter quelques milliers d'hommes dans le Crémonais, pourvu que, au même temps, Cœuvres envahît le Cômasque avec toutes ses forces ou se mît en personne à la tête de celles de la Seigneurie.(3) A dire vrai, cette condition était inacceptable. L'abandon, même momentané, de la Valteline par ses garnisons suisses et françaises eût été suivi, à bref délai, de l'occupation de cette province par l'archiduc de Tyrol.(4) D'autre part, l'hiver s'annonçait plus rigoureux qu'il ne l'avait été depuis quarante ans(5) et le siège de Verrue tirait à sa fin. Pour toutes ces raisons, l'idée d'une campagne franco-vénitienne en Milanais dut être écartée. Arrêté net dans ses préparatifs en vue d'une offensive sérieuse contre les Espagnols, Cœuvres ne songea plus, dès lors, qu'à attendre les événements et à rendre inexpugnables ses positions sur les deux rives de l'Adda.(6)

Au sentiment du général français, comme à celui des commissaires piémontais et vénitien attachés à sa personne, le moyen le plus efficace d'assurer, dans l'avenir, la possession de la Valteline aux alliés d'Avignon eût été d'attaquer ouvertement l'Espagne en Lombardie.(7) Mais, dès l'instant que la réalisation de ce dessein se trouvait ajournée, il devenait nécessaire de songer enfin à la sécurité des soldats de Cœuvres et de leur préparer un ou plusieurs abris, d'où ils pussent, au cas d'un désastre, braver le soulèvement des populations, toujours hostiles, dont ils se sentaient entourés.(8) Plus que jamais

---

(1) *Aligre à Herbaut.* Venise, 8 octobre 1625. loc. cit. — *Herbaut à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 12 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 322.

(2) *Herbaut à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 23 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 337. — *Le roi à Cœuvres.* Même date. *Ibid.* f° 335.

(3) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 14 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 241. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 26 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. — *Zorzi al Senato.* Morbegno, 2 ottobre 1625. Frari. Valtellina. V.

(4) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 14 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 241.

(5) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 8 décembre 1625. Aff. Etr. Rome. XXXVII. 451; à *Herbaut.* Sondrio, 15 et 18 décembre 1625; 24 janvier 1626. Aff. Etr. Venise. XLIII. 349, 351; Grisons. V. 11.

(6) *Aligre à Herbaut.* Venise, 18 décembre 1625. Aff. Etr. Venise. XLIII.

(7) « La più sicura fortezza per la valle sarebbe l'indebolir Spagnoli in Italia. » *Valaresso al Senato.* Traona, 12 marzo 1625. Frari. Valtellina. III.

(8) *Valaresso al Senato.* Traona, 12 marzo 1625. Frari. Valtellina. III. — *Vaubecourt à Herbaut* Traona, 29 mars 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 53.

désireux de prendre pied dans la vallée, les Vénitiens, déçus de leur prétention de se voir confier la garde de Tirano ou de Bormio, poussaient à la construction d'un «fort royal», avec le secret espoir d'y faire admettre une garnison à leur dévotion. (1) Le marquis, de son côté, ne contredisait point à cette idée, mais en était encore à chercher une assiette convenable aux ouvrages projetés. (2) Au pis aller, un seul fort, édifié à proximité du «Fuentes», eût suffi à garantir la Valteline d'une invasion milanaise. Un instant, les ingénieurs inclinèrent vers cette solution. Néanmoins, un examen plus attentif des conditions sanitaires de la «plaine d'Espagne» les engagea à changer d'avis. (3) Valaresso, lui, proposait d'améliorer les tranchées creusées, au temps de Henri IV, à San Pietro, près de Cosio, sur la rive gauche de l'Adda. On jugea ce travail insuffisant et dispendieux. (4) En revanche, lorsque tout espoir d'emporter Riva dut être abandonné (juin), Cœuvres prit sur lui de faire élever des bastions aux portes de Morbegno, puis à Delebbio. Mais des difficultés de terrain, à peu près insurmontables, le contraignirent bientôt à revenir sur sa décision. (5) Au reste, le général ne fut guère plus heureux dans ses tentatives d'augmenter les défenses de Chiavenna et de Bormio ou de fermer, grâce à des forts avancés, l'accès des hautes vallées de Mesocco, de Bregaglia et d'Oberhalbstein. (6)

Il serait injuste, toutefois, de ne pas reconnaître que, durant les premiers mois de son commandement du moins, le marquis, préoccupé des bruits qui lui venaient de France touchant la très prochaine conclusion d'un armistice, ne devait pas être porté à entreprendre des travaux de longue haleine. (7) Aussi bien, d'ailleurs, ne faisait-il qu'obéir aux ordres de la cour qui lui prescrivaient de n'engager aucune dépense importante en cette matière avant d'avoir réduit à l'impuissance les forces ennemies cantonnées sur les rives du lac de Mezzola (8) Toujours est-il que, vers la fin de juillet, ses hésitations cessèrent. Renonçant à défendre, le cas échéant, la partie de la Valteline comprise entre Colico et Teglio, sinon par un fortin isolé à San Pietro, (9) il confia à un ingénieur vénitien le soin de construire, en avant de Tirano, un fort

(1) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(2) *Considérations sur le choix de l'assiette du Fort Royal en Valteline.* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — *Valaresso al Senato.* Berbeno, 28 dicembre 1624. Frari. Valtellina. I. — *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 29 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 77.

(3) *Discorso del cavaliere Tensini in materia di fortifficare la bocca della Valtellina verso il forte Fuentes.* Berbeno, 1 gennaio 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 1.

(4) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(5) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *Mémoires sur les affaires des Grisons et de la Valteline.* 1624–1631. loc. cit.

(6) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 7 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV; 29 novembre 1625. *Ibid.*; *au roi.* Morbegno, 24 janvier 1626. *Ibid.* V. 10.

(7) *Relazione d'Alvise Valaresso.* — *contra: Cavazza al Senato.* Zurigo, 31 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX.

(8) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 9 et 29 juin, 26 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 94. 103. 123.

(9) *Devis raisonné sur le fort quarré de Traona . . . desseigné, tracé et comancé au mois de décembre 1625.* Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 153.

assez vaste pour que, suivant les circonstances, sa garnison se trouvât en mesure de faire face aux attaques des Espagnols venant de Sondrio, ou à celles des Grisons descendant de Poschiavo.[1] Les plans de cet ouvrage, soumis au roi, reçurent sa pleine approbation.[2] Il en fut de même de la décision prise par Cœuvres de n'y laisser pénétrer aucune force vénitienne, même en temps de paix.[3] Retardés par l'ouverture des négociations du légat à Paris, les travaux ne commencèrent réellement qu'en octobre. Mais ils furent poussés, dès lors, avec une fiévreuse activité.[4] Ils battaient leur plein au printemps de 1626, lorsque la nouvelle inopinée de la conclusion du traité de Monçon vint, au grand regret du général français, en interrompre le cours.[5]

Recul marqué de l'influence du Louvre parmi les cantons catholiques. — Effet produit chez les « Waldstætten » par l'échec de l'expédition franco-piémontaise contre Gênes. — Diète de Lucerne. — Miron y est représenté par Du Mesnil. — Paroles imprudentes échappées à ce dernier. — Elles sont désavouées à Paris. — Interprétations divergentes auxquelles donne lieu le recès du 12 septembre. — Le nonce apostolique le fait modifier dans un sens favorable aux prétentions du Saint-Siège. — Situation critique des affaires de la Ligue dans la région des Alpes. — Bassompierre reçoit l'avis de se préparer à accomplir une mission extraordinaire auprès du Corps helvétique. — Nouvelles instructions adressées à Miron. — Malgré les démarches instantes du marquis d'Ogliani, les cantons catholiques persistent à déclarer qu'ils refuseront leur appui à celui des deux rois qui repoussera le principe de la restitution de la Valteline aux Grisons. — Schwytz rouvre ses passages aux troupes des alliés. — De Paris, l'on prescrit à l'ambassadeur de lever 4000 Suisses pour renforcer l'armée de Picardie. — Opposé à cette mesure, celui-ci réussit à en ajourner l'exécution jusqu'en novembre, comme aussi à n'en faire bénéficier que les seuls Etats de la Ligue Borromée. — Le roi l'approuve. — Départ du régiment Am Rhyn pour Saint-Jean-de-Losne. — Mission de Mollondin et de Du Mesnil dans la vallée du Rhône. — Succès remportés par la diplomatie française à Sion.

---

(1) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 18 septembre 1625 Aff. Etr. Grisons. IV. 178 — *Mémoires sur les affaires des Grisons et de la Valteline* 1624—1631.

(2) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 21 août 1625. Arch. Nat *KK 1362* f° 173. — *Mémoires sur les affaires des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc cit. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 6 septembre 1625. Aff. Etr. Venise. XLIII.

(3) *Projet pour la garde du Fort Royal.* Bibl. Nat. f. fr. *17 984.*

(4) *Zorzi al Senato.* Morbegno. 26 ottobre 1625. Frari. Valtellina. V. — *Le roi à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 11 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 393 — *Cœuvres à Herbaut* Morbegno, 14 février 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 54.

(5) *Mémoires sur les affaires des Grisons et de la Valteline.* 1624-1631. — *Cœuvres à Bassompierre.* Morbegno, 8 février 1626. (Amb de B. II. 221.)

XX. Tandis que Cœuvres, renonçant à déloger les ennemis de Riva, arrêtait ses dispositions pour hiverner en Valteline à l'abri de toute surprise, Miron échouait dans ses tentatives répétées en vue de faire interdire aux lansquenets passant d'Allemagne en Italie l'accès des défilés du Gothard.(1) A la vérité, l'ambassadeur du roi Très-Chrétien se trouvait dans des conditions particulièrement désavantageuses pour déjouer les intrigues des «Espagnolisez». Il manquait à la fois d'argent et d'alliés. Le marquis ne s'était point trompé lorsqu'il avait prévu que les autorités des cités évangéliques se formaliseraient de n'avoir point eu de part aux dernières levées organisées en Helvétie pour le service de la Ligue au delà des monts. A Zurich, aussi bien qu'à Berne, l'enthousiasme belliqueux de la première heure s'était calmé et commençait à faire place à des sentiments de défiance à l'égard du Louvre.(2) Mais c'était surtout dans la Suisse catholique que le recul de l'influence française était le plus sensible et le plus apparent.

Au lendemain de la diète de Bade de juillet, les cantons alliés de l'Espagne, inquiets des progrès de l'armée franco-piémontaise dans l'Etat de Gênes, s'étaient montrés plus accommodants dans leurs rapports avec Miron. Mais ce ne devait être qu'une trêve. Leur attitude redevint ce qu'elle avait été naguère, c'est-à-dire hostile, lorsqu'ils apprirent la chute d'Acqui et les premiers revers sérieux essuyés par le duc et le connétable.(3) Au reste, le succès très réel remporté par la diplomatie royale à Uri, en août, avait eu pour conséquence immédiate de priver le parti français de ses plus vigoureux adhérents, enrôlés, presque tous, dans les compagnies à la tête desquelles Zum Brunnen s'apprêtait à rallier les troupes de Cœuvres à Morbegno.(4) Dès lors, le nonce avait la partie belle. De fait, il la joua avec une incontestable habileté. Flattant très à propos l'ambition secrète des «Waldstætten» de faire accepter leur médiation par les deux couronnes, il sut persuader aux députés catholiques que la paix se rétablirait d'elle-même dans la Haute-Italie, le jour où des garnisons tirées des petits Etats de l'ancienne confession occuperaient, avec l'agrément du pape et du roi Très-Chrétien, les forts de la Valteline.(5) Ce projet servait trop bien les intérêts et les desseins des Lucernois et de leurs coreligionnaires suisses pour qu'ils ne se l'appropriassent pas. Aussi Schwytz obtint-il sans difficulté de ses confédérés qu'une diète, particulière aux seuls cantons de la Ligue Borromée, se réunît du 10 au 12 septembre.(6)

Encore qu'un séjour ininterrompu de huit années à Soleure l'eût accoutumé aux surprises de la politique helvétique, Miron ne dissimula pas l'appré-

(1) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 9 septembre 1625 Arch. Nat. *KK 1362* f° 239.
(2) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 28 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 181. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 2 août 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 66; *au roi.* Soleure, 23 août 1625. *Ibid.* 110.
(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 2 août 1625. loc. cit.
(4) *Miron au roi.* Soleure, 13 septembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 158.
(5) Eidg. Absch. V² 432 *a.*
(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 6 septembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 141.

hension que lui causait l'initiative assumée en cette circonstance par les «Waldstætten» à la suggestion du nonce. Par suite, il jugea prudent de décliner l'invitation qui lui était adressée de se rendre à Lucerne et se contenta de s'y faire représenter par Du Mesnil.(1) Ce fut une faute. A la vérité, le receveur de Caen s'acquitta convenablement de sa mission, laquelle consistait à obtenir des Suisses catholiques qu'ils agréassent le principe de la restitution de la Valteline aux Ligues Grises et fermassent leurs passages aux lansquenets, tout en les maintenant ouverts aux renforts destinés à l'armée de Cœuvres.(2) Mais il ne s'en tint pas là et fut assez malavisé pour laisser entendre à ses auditeurs que la Curie romaine jouait double, d'autant qu'elle avait approuvé en secret l'occupation de la vallée de l'Adda par les alliés.(3) Cette insinuation déplacée provoqua de vives protestations, tant à Lucerne qu'au Vatican.(4) En vain Miron chercha-t-il à défendre son gendre et à expliquer que celui-ci, poussé à bout par «les aigreurs de paroles» du nonce, avait dû «monstrer en termes couverts et neantmoins bien intelligibles que Sa M^{té} n'estoit point tant esloignée de Sa S^{teté} que l'on vouloit faire croyre».(5) En présence des critiques unanimes soulevées par l'attitude maladroite de l'envoyé français, le gouvernement de Paris se vit contraint de le désavouer d'une manière formelle et de lui infliger un blâme dont l'ambassadeur ordinaire aux Ligues, responsable des actes de ses agents, eut à prendre sa part.(6)

Miron s'attendait si bien à recevoir de mauvaises nouvelles de la Suisse centrale que le résultat de la diète de septembre, tel du moins que le lui représenta Du Mesnil, lui parut inespéré.(7) Certes, les cantons catholiques, soucieux d'affirmer la neutralité qu'ils se proposaient d'observer à l'avenir entre les deux Couronnes,(8) persistaient, à la satisfaction des «Espagnolisez», dans le dessein de faire occuper les forts de la Valteline par leurs troupes à la solde de France, comme aussi d'amener le gouverneur de Milan à mettre en garnison dans Riva quelques-unes des compagnies de la dernière levée qu'Ogliani venait d'obtenir d'eux.(9) Sans doute, la décision relative à l'inter-

(1) *Miron au roi.* Soleure, 6 septembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 149.

(2) Eidg. Absch. V^2 443 *a*.

(3) *Paroles prononcées à la diète de Lucerne par le S^r Du Mesnil* Septembre 1625 (Ambassades de Bassompierre en Suisse. I. 225.)

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1625. Frari. Svizzeri. XX. — *Herbaut à Miron.* Paris. 23 décembre 1625. Arch. Nat *KK 1362* f° 457. – *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631.

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 6 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 321, 323; *au roi.* Soleure. 21 décembre 1625. *Ibid.* 348.

(6) *Herbaut à Miron.* Saint-Germain en-Laye, 25 novembre; *le roi au même.* Paris. 9 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f°s 402, 451.

(7) *Miron au roi.* Soleure, 19 septembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 166. — *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 19 septembre 1625. *Ibid.* 174.

(8) Eidg. Absch. V^2 444 *b*. — *Les cantons catholiques au roi.* Lucerne. 12 septembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 65.

(9) Eidg. Absch. V^2 444 *b*.

diction des passages aux lansquenets se trouvait ajournée, à la demande de l'ambassadeur de Philippe IV, et cela sous le prétexte, assurément spécieux, que les négociations engagées à Paris par le légat étaient sur le point d'aboutir. [1] En revanche, la diète se prononçait assez nettement, semblait-il, en faveur de la restitution de la Valteline. Au risque d'encourir les foudres du nonce, ne faisait-elle pas écrire aux rois de France et d'Espagne, au pape, au duc de Savoie, voire à Feria que cette mesure lui paraissait indispensable au rétablissement d'abord, puis au maintien de la paix dans la Haute-Italie? [2] Symptôme plus encourageant encore, la volonté se manifestait parmi les Confédérés de l'ancienne confession de n'accorder leur appui qu'à celui des deux monarques qui consentirait à cette restitution, sans réserve autre que celle relative au libre exercice du culte catholique dans la Rhétie de deçà et de delà les monts. [3] Enfin Zum Brunnen sortait victorieux des embûches qui lui étaient tendues à l'effet d'entraver le départ des troupes levées par lui pour le service de la Ligue en Valteline. [4]

A la réflexion, toutefois, des doutes surgirent, sinon dans l'esprit de Miron, dont l'habituelle perspicacité semblait en défaut, du moins dans celui du secrétaire d'Etat Phélypeaux d'Herbaut. [5] Dans la réalité, le mot de restitution avait été prononcé le 12 septembre. Mais s'agissait-il d'une restitution de la vallée de l'Adda aux Grisons par l'entremise de Cœuvres ou d'une restitution du dépôt au Saint-Père? [6] Du Mesnil n'hésitait pas à déclarer que la première version était seule exacte. Aussi bien, à l'heure où la diète se sépara, la vérité de cette assertion paraissait indiscutable. Or, quinze jours plus tard, il n'en était plus ainsi. Dans l'intervalle, en effet, Scappi, dont l'influence auprès de ses coreligionnaires suisses n'avait pas décliné, s'était fait présenter le projet de recès élaboré à Lucerne et en avait modifié les termes dans un sens tout à fait favorable aux prétentions du Saint-Siège. [7] On s'attendait un peu, à la cour de France, à ce que les «Waldstætten» protestassent contre cette intrusion abusive d'un diplomate étranger dans leurs affaires intérieures et à ce que le texte primitif des délibérations arrêtées par

(1) *Proposition envoyée par le mr d'Ogliani, malade, à la diète de Lucerne du 12 septembre.* (Ambassade de Bassompierre. I. 72.) — *Response donnée par Messrs les députés de la diette à Mr Du Mesnil.* 12 septembre 1625. *Ibid.* 78. — *Les cantons catholiques au roi.* Lucerne, 12 septembre 1625 Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 65. — *Miron au roi.* Soleure, 4 octobre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 103.

(2) *Miron au roi.* Soleure, 19 septembre 1625. loc. cit — Eidg. Absch. V² 444 *b*. — Rott. Inventaire sommaire. II. 445.

(3) Eidg. Absch. V² 444 *b*.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 19 septembre 1625. loc. cit. — *Le roi à Miron.* Fontainebleau. 1er octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 313. — Rivier. Berichte burgundischer Agenten in der Schweiz. p. 77.

(5) *Herbaut à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 25 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 402.

(6) *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 18 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 243. — *Miron au roi.* Soleure, 19 septembre 1625. loc. cit.

(7) *Extraict de l'abscheid de la diète de Lucerne du 12 septembre.* (Ambassade de Bassompierre. I. 67.) — *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 19 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 245. — *Herbaut à Du Mesnil.* Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1625. *Ibid.* *1363* f° 327. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 1er novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 185. — *Herbaut à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 25 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 402.

eux en la présence du receveur de Caen fût rétabli. Ils n'y songèrent même pas.(1) Dès la dernière semaine de septembre, les Confédérés de l'ancienne confession, gagnés par les intrigues du nonce, semblaient prêts à réclamer de leur allié français l'immédiate restitution de la Valteline au pape ou à ses représentants éventuels, les sept cantons catholiques.(2)

Le Conseil extraordinaire réuni à Fontainebleau, à la demande de Richelieu, venait de prendre fin, lorsque l'on se convainquit à la cour de France que le recès de Lucerne, loin d'acheminer à une solution acceptable du différend rhéto-valtelin, ainsi que le prétendait Miron, marquait en réalité une nouvelle victoire à l'actif de la diplomatie hispano-papaline dans la Suisse primitive. Sous quelque aspect qu'on l'envisageât, la situation des affaires de la Ligue dans la région des Alpes apparaissait fort compromise. L'échec subi par Cœuvres à Campo le 21 septembre n'avait point encore été réparé.(3) D'autre part, la dernière tentative faite en vue de fermer l'accès du Gothard aux lansquenets, dont trente mille au moins se trouvaient déjà massés dans la plaine lombarde, n'avait pas abouti.(4) Or, il ne fallait point espérer que la paix se conclût, aussi longtemps que les cantons forestiers continueraient à accorder au gouverneur de Milan l'usage de leurs défilés et le secours de leurs troupes.(5) On comprit à Paris que l'heure était décisive et que le relèvement du prestige de la Couronne parmi les Confédérés exigeait des résolutions immédiates. Sollicité par Charles-Emmanuel et le Sénat vénitien de résister au courant d'opinion qui portait les «Waldstætten» à sacrifier toutes leurs alliances étrangères à celle de l'Espagne,(6) le roi s'était déterminé, dans les premiers jours d'octobre, à confier au maréchal de Bassompierre, colonel général des Suisses et Grisons au service de France, la mission de se rendre à Soleure et d'y prendre en mains les intérêts des alliés d'Avignon que Miron ne réussissait plus à sauvegarder d'une manière suffisante.(7) Cette décision fut solennellement confirmée le 4 octobre.(8)

Depuis quelque temps déjà, l'ancien président du Tiers invitait son gouvernement à se faire représenter momentanément aux Ligues par l'un des Grands-officiers de la Couronne. La désignation d'un ambassadeur extraordi-

(1) *Herbaut à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 229.

(2) *Motifs de l'ambassade de Bassompierre.* 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 1. — *Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 268. — Rivier. op. cit. 82.

(3) *Motifs de l'ambassade de Bassompierre.* Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 1. — *Miron à Herbaut.* Soleure. 4 octobre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 210.

(4) *Bassompierre au roi.* Soleure, 26 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 170. (Amb. I. 195.)

(5) *Herbaut à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 11 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 397 — *Béthune à Herbaut.* Rome, 18 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678.* — Memoires de Richelieu (Petitot). III. 484.

(6) *Bassompierre au président de Monthoux.* Soleure, 23 décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 137 (impr. Ambassade de Bassompierre. I. 193, à la date du 13 décembre).

(7) *Bassompierre à Miron.* Paris, 8 septembre 1625. (Ambassade de Bassompierre. I 116

(8) *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 4 octobre, 25 novembre et 1er décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f°s 320, 402, 447. — *Le roi à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1625 *Ibid.* f° 328.

naire n'impliquait donc aucun blâme à l'adresse de l'ambassadeur ordinaire.[1] Au demeurant, le départ de celui-là pour la Suisse n'était pas si imminent qu'il dût engager la cour à interrompre les négociations qui se poursuivaient entre celui-ci et les autorités cantonales. Tout au contraire, Miron reçut l'ordre d'en entamer sans retard de nouvelles. On lui prescrivit de solliciter des Etats catholiques l'octroi d'une levée de quatre mille hommes, d'obtenir d'eux une interprétation du recès de Lucerne moins défavorable à la cause française,[2] et d'amener en outre les Valaisans à ne point s'opposer au passage par le Simplon des renforts que Sa Majesté s'apprêtait à acheminer vers le Piémont.[3]

Malgré les altérations indéniables apportées par le nonce à la minute des délibérations de la diète du 12 septembre, les «Espagnolisez» de la Suisse centrale ne paraissaient pas sans inquiétude quant à l'issue de la lutte dont le maintien des communications militaires entre Constance et Milan était l'enjeu. Scappi, en effet, avait bien réussi à modifier les termes du recès en ce qui concernait les conditions dans lesquelles aurait à s'effectuer la restitution de la Valteline. En revanche, il n'était point parvenu à faire annuler la résolution prise par les cantons catholiques de retirer leur appui à celui des deux rois qui contredirait au principe même de cette restitution. Or, si Du Mesnil et Ogliani, consultés par la diète, n'avaient point hésité à déclarer verbalement que leurs maîtres partageaient à ce sujet l'opinion de cette dernière, il n'en avait plus été ainsi dès l'instant qu'il s'était agi de coucher cette promesse par écrit. Tandis que l'ambassadeur espagnol se dérobait à toutes nouvelles explications, l'agent français prenait sur lui de souscrire au désir qui lui était exprimé et d'affirmer derechef la volonté formelle de Louis XIII de s'opposer à ce que, dans l'avenir, le culte protestant fût pratiqué en Valteline.[4] De cette différence d'attitude entre le représentant du Louvre et celui de l'Escurial, le parti français en Helvétie ne pouvait manquer de bénéficier à bref délai.

En vertu des instructions de Sa Majesté et dans l'attente de la prochaine arrivée de Bassompierre à Soleure, Miron s'était attaché à détourner les «Waldstætten» de leur dessein de se constituer les gardiens du dépôt des forts au nom du Saint-Père, comme aussi à leur persuader d'insister, tant auprès du roi Très-Chrétien que du roi Catholique et du pape, en faveur de la prompte restitution aux Ligues Grises de leurs pays sujets d'outre-monts.[5] Les démarches énergiques et répétées de l'ambassadeur français finirent par avoir

(1) *Bassompierre à Miron.* 8 septembre 1625. (Ambassade de Bassompierre. I. 116.) — *contra : Zorzi al Senato.* Morbegno, 7 novembre 1625. Frari. Valtellina. V.

(2) *Le roi à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 2 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* fº 386.

(3) *Mollondin à Miron.* Sion, 5 octobre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 214.

(4) *Miron au roi et à Herbaut.* Soleure, 19 septembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 166—179.

(5) *Le roi à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 2 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* fº 386.

raison des violences de langage du nonce.(1) Dès les premiers jours de novembre, les hommes de Schwytz, réunis en une *landsgemeinde* au nombre de douze cents, rompirent en visière à Scappi(2) et décidèrent de rouvrir les passages de leur canton aux troupes de la Ligue, puisque aussi bien cette dernière s'engageait à faire rentrer les Grisons dans la vallée de l'Adda.(3)

Aiguillonné par le désir de relever les affaires de sa charge avant que Bassompierre ne prît en main la conduite des négociations en Helvétie, Miron se multipliait, donnant de sa personne dans toutes les circonstances où, naguère, il se contentait de faire agir son gendre et les secrétaires attachés à sa mission. Bientôt un nouveau succès vint récompenser son activité persévérante. Encore qu'il eût à sa solde, tant en France qu'en Valteline, plusieurs régiments suisses, Louis XIII s'était subitement décidé, le 12 août 1625, à prescrire à son représentant à Soleure de lui procurer une levée supplémentaire de quatre mille Confédérés destinés à renforcer l'armée de Picardie.(4) Cet ordre avait à la fois surpris et déconcerté l'ambassadeur. Aussi bien ce dernier était occupé, quand il le reçut, à préparer le départ pour Morbegno de deux mille auxiliaires que Zum Brunnen recrutait avec peine dans les hautes vallées de la région du Gothard et les bailliages communs.(5) Or, donner connaissance, dès cette heure-là, au Corps helvétique des missives dans lesquelles Sa Majesté déclarait son intention d'augmenter l'importance des contingents suisses servant en terre française, c'eût été provoquer le débandement immédiat des troupes mises sur pied à Uri, «l'une des levées estant pour le royaume, où chacun «aspir[oit] et l'autre pour la Valteline que tous detest[oient]».(6) Les objections soulevées par Miron en cette conjoncture étaient trop bien fondées pour qu'elles ne fissent pas impression sur l'esprit de son maître. Celui-ci consentit à ce que ses lettres aux cantons fussent retenues à l'ambassade.(7) Mais ce n'était qu'un ajournement. Le 25 septembre déjà, le roi revint à la charge, tout en restreignant ses prétentions à la demande d'un seul régiment de 3000 hommes, au lieu de 4000 hommes sous deux colonels.(8) Comme, malgré

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 27 septembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 199. — *Miron au roi.* Soleure, 22 novembre 1625. *Ibid.* 303.

(2) *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 16 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 454.

(3) *Déclaration du canton de Schwytz pour la closture de leurs secours et passages à l'un des deux roys qui sera contraire à la restitution de la Valteline aux Grisons.* 11 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 132. — *Miron au roi.* Soleure, 22 novembre 1625. loc. cit. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. — *Lettre de Messrs de Schwytz à Mr Miron, en confirmation de la susdite déclaration.* 24 novembre 1625 Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 75. — *Response du marquis d'Ogliani sur la résolution et déclaration qui lui a esté baillée par le canton de Schwytz.* (Ambassade de Bassompierre. I. 100.)

(4) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 1er août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 169. — *Le roi à Miron* Fontainebleau, 12 août; Paris, 16 décembre 1625. *Ibid.* f°s 164, 151.

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 23 août 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 115.

(6) *Miron au roi et à Herbaut.* Soleure, 23 août 1625 Aff. Etr. Suisse. XIX. 110, 115.

(7) *Lettres du roy aux cantons de Suisse pour la demande d'une levée de 4000 hommes.* Fontainebleau, 12 août 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 49. — *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 12 août 1625 Arch. Nat. *KK 1362* f° 166. — *Le roi à Miron* Fontainebleau, 9 septembre 1625. *Ibid.* f° 235

(8) *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 25 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 254 — *Miron à Herbaut.* Soleure, 15 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 282.

cela, le ministre français continuait à user de tergiversations, on lui enjoignit, le 24 octobre, en «termes exprès» cette fois, d'obtenir simultanément, des Valaisans l'ouverture du Grand Saint-Bernard aux troupes acheminées par la cour vers le Piémont et, des Suisses le prompt départ pour Saint-Jean-de-Losne de dix compagnies de gens de pied de leur nation. (1)

Mis en demeure d'obéir, Miron s'exécuta de bonne grâce, mais avec la ferme volonté de faire triompher ses vues personnelles dans l'accomplissement de la commission qui lui était imposée. Le roi l'avait chargé de réclamer le concours de l'ensemble du Corps helvétique. (2) Il préféra ne s'adresser qu'aux seuls Etats catholiques, dispensateurs du droit aux passages. En agissant ainsi, l'ambassadeur prétendait retarder le renouvellement de l'alliance entre Milan, les cantons forestiers, Zoug et Fribourg et empêcher Feria d'enrôler de nouveaux auxiliaires dans la région du Gothard. (3) Ces raisons, certes, n'étaient pas sans valeur; mais il en existait d'autres, tout aussi dignes d'attention, pour justifier l'extension de la levée aux cités évangéliques. Et d'abord les ressources offertes par Lucerne et les Etats de son groupe, en matière de recrutement, étaient à peu près épuisées. D'entre les 24 000 Confédérés qui, vers cette époque, se trouvaient au service étranger, plus de la moitié appartenaient à la Suisse catholique, (4) dont les enfants guerroyaient, au même temps, en Saintonge et en Montferrat (5) et tenaient garnison dans Grenoble (6) et dans Gênes. (7) En revanche, les agents français eussent réuni, en quelques heures, tant sur les terres des cantons protestants que sur celles de leurs alliés ou protégés d'Helvétie, vingt enseignes d'hommes éprouvés et aguerris. C'est ainsi qu'à Neuchâtel seulement, Dinet de Saint-Romain, intendant des affaires du prince, et Jean Hory, gouverneur intérimaire du comté depuis le décès de Béat-Jacques Wallier (juillet 1623), (8) offraient à Miron un millier de leurs administrés, réputés «les meilleurs soldats de la Suisse». (9) Ce fut en vain. L'ambassadeur préféra renoncer à faire appel aux services des catholiques d'Appenzell et de Glaris que d'admettre les protestants de ces cantons

(1) *Le roi et Herbaut à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 24 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 339. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 5 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 280. — *Le roi à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 17 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 398.

(2) *Miron au roi.* Soleure, 6 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 276. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 novembre 1625. Frari. Svizzeri. XX. — *Le roi à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 17 novembre 1625. loc. cit.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 6 novembre 1625. loc. cit.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 22 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 303.

(5) *Stefano Spinola al governo di Genova.* Milano, 19 aprile 1625. Arch. di Genova. (Milano. mazzo II C.)

(6) Rivier. op. cit. 65.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 giugno 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — Rivier. op. cit. 60, 68, 72.

(8) *Puysieux à Miron.* 14 août 1623. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 192. — Boyve. Annales historiques de Neuchâtel et Valangin. III. 499.

(9) *Miron à Herbaut.* Soleure, 26 juillet 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 56. — *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 12 août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 166.

mixtes à participer à la levée qu'il organisait. (1) Persuadé que Zurich et Berne l'approuvaient de chercher à détacher de l'Espagne leurs voisins alliés de cette puissance et que le silence gardé en cette conjoncture par les autorités de ces deux villes équivalait à un acquiescement; (2) convaincu, d'autre part, que les Confédérés de la confession réformée trouveraient facilement à s'enrôler à la solde du duc de Savoie, auquel Henri II de Longueville s'apprêtait, avec l'agrément du roi, (3) à dépêcher un renfort de 4000 hommes tirés de la Suisse occidentale, (4) Miron réussit à faire passer sa conviction dans l'esprit de Louis XIII (5) et à détourner ce prince de l'idée d'ajourner, jusqu'à l'arrivée de Bassompierre à Soleure, la mise sur pied des contingents que la Couronne se décidait à demander au Corps catholique des Ligues. (6)

Dans ces entrefaites, Zum Brunnen avait réussi à conduire sans encombre son régiment à Morbegno. (7) Cette nouvelle, impatiemment attendue à la cour, allait faciliter, dans une large mesure, la tâche de l'ambassadeur. Ce fut, dès lors, très rapidement que celui-ci obtint l'adhésion des « Waldstætten » et de leurs alliés de l'ancienne croyance aux propositions royales. (8) A son regret, il ne put contenter les Valaisans, qui, eux aussi, eussent désiré servir Sa Majesté ailleurs qu'en Valteline. (9) Il n'y eut de difficulté sérieuse qu'à l'occasion du choix du colonel. Le nonce, le président de Dôle et le marquis d'Ogliani ayant redoublé leurs intrigues à Soleure et à Fribourg, l'avoyer de Roll et le capitaine d'Affry déclinèrent l'honneur de cette charge. (10) On se résolut en conséquence à s'adresser à Lucerne et à faire revenir de l'armée de Piémont, avec l'autorisation de Charles-Emmanuel, l'avoyer Am Rhyn, devant la candidature duquel toutes compétitions s'effacèrent instantanément. (11) Dans les derniers jours de décembre, le régiment catholique, dirigé sur Saint-Jean-de-

(1) *Les landammann et conseil de Glaris à Bassompierre.* 22 novembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 90. (Ambassade de Bassompierre. I. 121.) — *Miron au roi.* Soleure, 29 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 315. — *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 20 décembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 120 v°.

(2) *Miron au roi.* Soleure, 29 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 315.

(3) *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 16 septembre; Saint-Germain-en-Laye, 24 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f°s 242, 339.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 4 octobre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 103. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 novembre 1625 e 3 gennaio 1626. Frari. Svizzeri. XX. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 4 octobre et 15 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 210, 282.

(5) *Le roi et Herbaut à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 17 novembre; Paris, 1er décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f°s 398, 399, 447.

(6) *Le roi à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 2 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 386.

(7) *Le roi à Zum Brunnen.* 20 octobre et 31 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f°s 326, 469. — *Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 268.

(8) *Miron au roi.* Soleure, 1er et 6 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 268, 276.

(9) *Miron à Herbaut.* Soleure, 22 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 308.

(10) *Le roi à J. de Roll.* 25 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 255. — *Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 268. — *Le roi à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 11 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 396. — *Le roi à F.-L. d'Affry.* 17 novembre 1625. *Ibid.* f° 401.

(11) *Le roi au colonel Am Rhyn.* 17 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 400. — *Le roi à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 17 novembre 1625. *Ibid.* f° 398. — *Lucerne à Miron.* 28 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 312. — *Miron au roi.* Soleure, 29 novembre 1625. *Ibid.* 315.

Losne, traversait «tambour battant» Soleure, où Bassompierre eut la satisfaction de le passer en revue.[1]

A l'heure même où, le 24 octobre, Louis XIII prescrivait à son ambassadeur aux Ligues «d'advancer la levée» helvétique «en toute diligence», il lui adressait derechef l'ordre d'amener les Valaisans à ouvrir les routes de leurs montagnes aux renforts que, sur la prière instante du duc de Savoie, le Louvre se décidait à acheminer vers le Val d'Aoste par la voie du Léman, le Bouveret, Martigny et le Grand Saint-Bernard.[2] Or, depuis la mission accomplie dans la vallée du Rhône par le secrétaire-interprète Wallier, en novembre 1624,[3] les intrigues espagnoles avaient repris vie dans ce pays, favorisées «par le nouvel establissement des Jesuistes au dixain de Brigue».[4]

Trois faits surtout avaient contribué à provoquer un revirement sensible dans l'attitude, jusque là sympathique, des autorités valaisannes à l'égard de la Couronne Très-Chrétienne: l'absence des chefs du parti français, enrôlés sous les bannières de la Ligue en Valteline;[5] la générosité dont Feria venait d'user envers quelques soldats des dizains tombés entre ses mains en Montferrat et renvoyés, à ses frais, dans leur patrie, alors que d'autres prisonniers du gouverneur se voyaient dépouillés jusqu'à la chemise;[6] enfin les mesures de rigueur ordonnées par Charles-Emmanuel contre le colonel Am Buel, bourgmestre de Sion, emprisonné sur son ordre, pour avoir capitulé dans Acqui sans attendre l'arrivée du canon des assiégeants.[7]

Bien que, par prudence, on se fût abstenu dans l'entourage de Louis XIII de qualifier l'acte honteux reproché à Am Buel,[8] les Valaisans n'eurent pas plus tôt connaissance du projet formé à Paris à l'endroit de leurs passages,[9] qu'ils demandèrent à leur allié français de faire suivre à ses troupes un autre itinéraire, sous le prétexte que la disette sévissait dans leurs vallées.[10] Miron comprit à demi-mot la signification réelle de ce vœu et dépêcha aussitôt à

(1) *Miron au roi.* Soleure, 27 décembre 1625 et 3 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XIX. 367: XXIII. 3. — *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 16 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 454. (Amb. I. 193.) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 21 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 127. (Amb. I. 178.) — Mémoires de Bassompierre (éd. Chantérac). III. 217—218. — Rivier. op. cit. 87. — Zurlauben. Histoire militaire des Suisses. VI. 364.

(2) *Le roi aux dizains du Valais.* 9 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 238. — *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 9 septembre 1625. *Ibid.* f° 239; *à Miron.* Même date. *Ibid.* f° 237. — *Mollondin à Miron* Sion, 5 octobre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 214. — *Le roi à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 24 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 339.

(3) *Herbaut à Miron.* Paris, 26 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 407.

(4) *Herbaut à Miron.* Fontainebleau, 15 juillet 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 76

(5) *Mageran à Miron.* 5 octobre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 218.

(6) Rivier. op. cit. 75.

(7) *Mageran à Miron.* 5 octobre 1625. loc. cit. — *Mollondin à Miron.* Sion. 5 octobre 1625. loc. cit. *Miron au roi.* Soleure, 11 octobre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 224. — Mémoires de Richelieu (éd. Petitot). III. 449.

(8) *Herbaut à Miron.* Fontainebleau. 29 juillet 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 85.

(9) *Herbaut à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 229.

(10) *Mollondin à Miron.* Sion, 5 octobre 1625. loc. cit. — *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 22 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. 302.

Sion le secrétaire-interprète Mollondin, avec la mission de le faire annuler.(1) Mais les pensionnaires de Milan n'entendaient pas abandonner la partie sans lutte.(2) Du Mesnil, qui se trouvait pour lors dans le pays de Vaud, où l'introduction du sel de Provence soulevait quelques difficultés, fut appelé à pousser jusque dans la région du Simplon, afin de prêter l'appui de son expérience à son jeune collègue, dont l'absence de tout envoyé piémontais compliquait singulièrement la tâche.(3)

Les efforts combinés des deux lieutenants de l'ambassadeur ordinaire eurent raison de l'opposition des « Espagnolisez ». Le 26 octobre, les autorités de la vallée du Rhône, revenant sur leur décision du mois précédent, consentirent à accorder passage à 6000 soldats français.(4) Ces derniers, il est vrai, pressés de rejoindre l'armée de Charles-Emmanuel, avaient déjà pénétré en Piémont par une autre voie.(5) Mais cette précipitation, évidemment regrettable,(6) ne diminuait en rien l'importance du succès remporté par la diplomatie du Louvre en Valais. Du Mesnil venait de racheter à Sion la faute commise par lui à Lucerne. Sollicités, pour la première fois, par la cour de Paris de lui ouvrir leurs routes militaires, les dizains se déclaraient prêts à remplir toutes les obligations auxquelles ils s'étaient astreints en adhérant au traité franco-suisse de janvier 1602. Que la paix se fît ou que la guerre continuât dans la Haute-Italie; que les troupes de la Ligue se maintinssent en Valteline ou qu'elles en fussent expulsées, le roi Très-Chrétien était certain désormais d'obtenir, quand il le voudrait, au profit de ses armées un nouveau débouché dans la plaine lombarde. Et cette perspective semblait bien faite pour augmenter les chances de réussite de la mission que Bassompierre était à la veille d'accomplir auprès du Corps helvétique.

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 27 septembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 196. — *Mageran à Miron* 5 octobre 1625. loc. cit. — *Mollondin à Miron.* Sion, 5 octobre 1625. loc. cit. — Rivier. op. cit. 84.

(2) *Miron au roi.* Soleure, 11 octobre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 224.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 4 octobre; *à Herbaut.* 11 octobre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 103, 222. — *Le roi à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 328.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 1er novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 268. — *Carazza al Senato.* Zurigo, 6 novembre 1625. Frari. Svizzeri. XX. — *Du Mesnil à Herbaut.* Soleure, 22 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 302. — Rivier. op. cit. 86.

(5) *Herbaut à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 28 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 340. — *Le roi à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 11 novembre 1625. *Ibid.* f° 396.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 8 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 285.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE

ET AUX GRISONS.

1625—1626



I. ROBERT MIRON

Ambassadeur ordinaire en Suisse.

Décembre 1625—Février 1626.

II. FRANÇOIS-ANNIBAL D'ESTRÉES, MARQUIS DE CŒUVRES

Ambassadeur extraordinaire aux Ligues Grises
et Lieutenant-général des forces alliées en Valteline.

Décembre 1625—Février 1626.

III. FRANÇOIS DE BASSOMPIERRE

Ambassadeur extraordinaire auprès des cantons suisses
et des dizains du Valais.

Décembre 1625—Février 1626.

I. et II.

Pas de *Rappels de créance.*

III. *Instructions:* Saint-Germain-en-Laye, 27 et 28 octobre 1625.

Lettres de créance: Saint-Germain-en-Laye, 27 et 28 octobre 1625.
(aux XIII cantons; aux cantons protestants; aux cantons catholiques;
à l'abbé de Saint-Gall; au pays de Valais). [1]

---

(1) Arch. Nat. *KK 1362* f°s 351 à 355.

Raisons du choix de Bassompierre en qualité d'ambassadeur extraordinaire aux Ligues, — Le maréchal n'accepte qu'à contre-cœur la mission dont l'accomplissement lui est, en quelque sorte, imposé. — Son entrée à Soleure, le 12 décembre 1625. — Accueil enthousiaste qu'il y reçoit. — Crédit dont il jouit auprès des autorités cantonales. — Instructions dont il est porteur. — Mesures arrêtées à Paris en vue d'entraver le renouvellement de l'alliance hispano-suisse et de faire interdire l'accès du Gothard aux troupes à la solde de la Couronne Catholique.

I. Depuis l'époque, déjà lointaine, où Biron était venu cueillir à Soleure les lauriers préparés à son intention par Brulart de Sillery et Méry de Vic, aucun personnage d'aussi grande marque n'avait revêtu le titre et les fonctions d'ambassadeur extraordinaire du roi Très-Chrétien auprès du Corps helvétique. Ni Jeannin de Castille, ni Guillaume de Montholon, ni même le marquis de Cœuvres ne s'étaient imposés, dès leur arrivée aux Ligues, par l'éclat de leurs services passés ou l'importance des charges dont ils avaient été honorés. De fait, ce n'était point à la légère que l'on s'était décidé au Louvre à dépêcher au delà du Jura un homme de guerre plutôt qu'un homme de robe longue. Maréchal de France et colonel-général des Suisses et Grisons au service de la Couronne, le négociateur des «articles» de Madrid jouissait parmi les Confédérés d'un crédit assez puissant pour qu'il fût permis d'espérer que ceux-ci, déférant à ses avis, consentiraient tout à la fois à interdire l'accès de leurs montagnes aux lansquenets à la solde de l'Espagne et à se prononcer, sans plus de tergiversations, en faveur de la restitution immédiate de la Valteline aux Trois Ligues.

A deux reprises déjà, pour le moins, soit au printemps de 1622 (1) et au cours de l'été de 1623, (2) Bassompierre s'était spontanément offert à se rendre en Suisse afin d'y résoudre en personne les difficultés que soulevait l'interprétation de l'article IV du traité du 25 avril 1621 et d'y réaliser l'union si nécessaire des Etats helvétiques de l'une et de l'autre confession. (3) Et cependant cette proposition, encore qu'elle eût été appuyée par les députés des cantons catholiques à Fontainebleau, n'avait pas été agréée en haut lieu, (4) grâce peut-être à l'opposition sourde de Venise, où l'on paraissait craindre que le maréchal n'avantageât les «Waldstætten» au détriment des cités évangéliques. (5) Depuis lors, à la vérité, la situation s'était modifiée du tout au

(1) *Giovanni Pesaro al Senato.* Parigi, 1 marzo 1622. Frari. Francia. LVII.
(2) *Giovanni Pesaro al Senato.* Parigi, 19 giugno 1623. Frari. Francia. LIX. — *Puysieux à Miron.* 30 août 1622. Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 165.
(3) *Giovanni Pesaro al Senato.* 19 giugno 1623.
(4) *Giovanni Pesaro al Senato.* Parigi, 10 luglio 1623. *Ibid.*
(5) *Giovanni Pesaro al Senato.* Parigi, 27 aprile 1623. *Ibid.*

tout. En septembre 1625, la désignation d'un envoyé extraordinaire aux Ligues n'avait pas eu de plus ardents solliciteurs que les ministres de la cour de Turin et de la Sérénissime République accrédités auprès de Louis XIII. (1) Mais les dispositions de Bassompierre avaient, elles aussi, subi une complète transformation. Dans l'intervalle, en effet, la guerre avait éclaté en Valteline, en Ligurie, en Montferrat, dans le midi de la France. Or, la perspective d'être chargé de négociations diplomatiques, à l'heure même où son collègue Créqui se couvrait de gloire à Verrue, (2) chagrinait au plus haut point l'ancien ambassadeur en Espagne (3) et l'engageait à déplorer amèrement que le roi « eust choisy un allemand pour faire parler français aux Suisses ». (4) En vain pria-t-il le représentant de Venise au Louvre de l'aider à esquiver ce « fascheux voyage » (5) et à trouver un prétexte « honneste » de ne point accomplir la mission dont Sa Majesté avait jugé bon « non de l'honorer, mais de le mespriser ». (6) Toutes instances épuisées, il dut, en fin de compte, s'incliner devant la volonté royale. (7)

Parti de Paris, le 18 novembre, (8) par la voie de Dijon, (9) de Besançon, de Montbéliard et de Bâle, où l'attendait Du Mesnil, (10) Bassompierre n'atteignit le siège de l'ambassade que le 12 du mois suivant. (11) Ce retard était amplement justifié, d'ailleurs, par « le mauvais temps, les fascheux chemins, la lourde voiture du tresorier et » son « grand et pesant equipage ». (12) Le maréchal fit à Soleure une entrée triomphale, au milieu « de grandes accla- « mations, assorties d'appareils non accoustumés en Suisse à la reception de « qui que ce soit, pour tesmoignage d'une jubilation entière à sa venue ». (13) Les sentiments d'amertume et d'humeur qui ne l'avaient pas abandonné au cours de son voyage s'évanouirent comme par enchantement en présence des

(1) *Bassompierre au président de Monthoux.* Soleure, 23 décembre 1625 (et non 13 décembre). Bibl. Nat. f. fr. *3689* fº 137. (Ambassade de Bassompierre. I. 193.)

(2) Fossati. Memorie historiche delle guerre d'Italia. (Milano, 1640.) p. 89.

(3) *Bassompierre à Lesdiguières.* Soleure, 2 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* fº 160.

(4) *Bassompierre à Du Fargis.* 7 septembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* fº 86. (Ambassade de Bassompierre. I. 113.)

(5) *Bassompierre à Béthune.* Soleure, 1er janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3691* fº 1.

(6) *Morosini al Senato.* Poissy, 25 ottobre 1625. Frari. Francia. LXIV. — *Bassompierre à Lesdiguières.* 2 janvier 1626.

(7) *Bassompierre à Béthune.* 7 septembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* fº 84. (Ambassade de Bassompierre. I. 111.)

(8) Siri. op. cit. VI. 45. — Mémoires de Bassompierre (éd. Chantérac). III. 215.

(9) *Bellegarde aux magistrats de Dijon.* Saint-Germain-en-Laye, 10 novembre 1625. (Correspondance de la Mairie de Dijon. III. 165.)

(10) *Miron à Herbaut.* Soleure, 8 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 323. — *Instruction remise par Miron au secrétaire-interprète de Staray-Mollondin, envoyé par lui auprès des autorités de la Suisse catholique.* Soleure, 8 décembre 1625. Arch. Mollondin (Soleure).

(11) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 12 décembre 1625. Aff. Etr Suisse. XIX. 330. Ambassade de Bassompierre. I. 128.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX. Mémoires de Bassompierre (éd. Chantérac). III. 216.

(12) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 12 décembre 1625. (Ambassade de Bassompierre. I. 128.

(13) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX 332. — Mémoires de Bassompierre. III. 218.

démonstrations de respect et des prévenances «peu ordinaires» dont l'entourèrent à l'envi les Confédérés des deux confessions. «Ilz ont meilleure opinion de moy que je ne vault», écrivait-il à Béthune, «et j'ay trouvé que ma personne ne leur estoit point desagreable».[1] La modestie de Bassompierre égalait sa perspicacité. A la vérité, l'aisance de ses manières contrastait avec le pédantisme et la sécheresse des Montholon, des Gueffier, des Miron. Ainsi que ce dernier se plaisait à le reconnaître, «sa conversation et sa façon «de vivre non communes, sa munificence, liberalité, chère excessive et son «proceder non pareil envers un chacun, avec la fermeté de ses discours et la «vivacité de son esprit» étaient bien faits «pour captiver ces peuples gour- «mans et avares».[2] Charmeur incomparable, il semblait difficile que ceux qui l'approchaient ne fussent tout aussitôt éblouis et séduits. Aussi huit jours ne s'étaient-ils pas écoulés que l'Helvétie entière retentissait du bruit de ses louanges.[3]

Les instructions remises à Bassompierre, lors de son départ de Paris, étaient plus complexes qu'on ne le croyait généralement en Suisse.[4] Elles énuméraient bien l'ensemble des avantages que la cour entendait retirer de sa mission, mais elles l'autorisaient, le cas échéant, à modérer, s'il le jugeait indispensable, les prétentions qu'il était chargé de faire valoir auprès de la diète.

En premier lieu, le maréchal devait s'efforcer d'obtenir l'adhésion des cantons à la Ligue d'Avignon,[5] non point tant peut-être dans l'espoir de les amener à participer aux frais d'une nouvelle campagne dans la Haute-Italie, qu'à l'effet d'exercer une pression efficace sur les décisions de l'Escurial et de contraindre les Espagnols à la paix, en les empêchant «de se couvrir plus longtemps du manteau de la religion».[6]

Subsidiairement, on attendait de lui qu'il décidât le Corps helvétique à dépêcher des députés à Rome, à Paris et à Madrid, afin de pousser à la restitution directe et entière de la Valteline aux Grisons et de déclarer, une fois de plus, que les Confédérés retireraient leur appui à celui des deux monarques qui se refuserait à entrer dans ces vues. Les Etats catholiques s'étant, d'une part, prononcés en faveur de cette solution dès le 12 septembre, et le roi Très-Chrétien, d'autre part, ayant promis solennellement que l'ancien culte serait seul toléré à l'avenir dans les provinces rhétiennes d'outre-monts,

---

(1) *Bassompierre à Béthune.* Soleure, 1er janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 1.

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 21 et 27 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 357. 365; *au roi.* Soleure, 10 janvier 1626. *Ibid.* XXIII. 17.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX.

(4) Rivier. op. cit. 87. — On trouve dans Avenel (Lettres et instructions diplomatiques de Richelieu. t. VIII. 31.) l'analyse d'un «*Mémoire pour dresser l'instruction du maréchal de Bassompierre.*» Cette pièce, indiquée comme étant de l'année *1625*, est en réalité de *1629*.

(5) *Le roi aux cantons.* (Lettres de créance de Bassompierre.) Saint-Germain-en-Laye, 28 octobre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 119—121.

(6) *Instruction du maréchal de Bassompierre.* Saint-Germain-en-Laye, 28 octobre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 118. (Ambassade de Bassompierre. I. 5. 10.)

il y avait lieu de penser que l'entente s'établirait promptement sur ce point entre l'ambassadeur extraordinaire et les cantons de l'alliance lombarde.[1]

Au cas, toutefois, où cet espoir dût être déçu, Bassompierre avait mission de proposer à ses auditeurs un troisième et dernier expédient, soit la conclusion, entre eux et les alliés d'Avignon, d'un accord relatif à la garde du dépôt jusqu'au règlement définitif du différend rhéto-valtelin. Peu à peu, en effet, on en arrivait à Paris à ne plus repousser de parti pris les ouvertures faites par le nonce à la diète catholique et à accepter, à la rigueur, l'idée d'introduire dans la vallée de l'Adda des garnisons tirées de la Suisse primitive, à la condition qu'elles fussent à la solde du Louvre et de Saint-Marc et qu'elles ne dépassassent pas en importance les forces françaises et vénitiennes que la Ligue se résoudrait à maintenir dans cette région. Outre qu'un tel arrangement eût permis à Sa Majesté de licencier une partie de l'armée de Cœuvres et de réaliser de ce chef une notable économie,[2] il n'était pas impossible que les Espagnols, tranquillisés désormais quant à l'avenir de la Valteline, consentissent, de leur plein gré, à l'évacuation de Riva, sinon au rasement du «Fuentes».[3]

Enfin l'instruction du maréchal traitait de deux questions, dont l'exceptionnelle gravité avait fait, à Paris, l'objet de nombreux conciliabules entre Richelieu et les représentants de Venise et de la Savoie. Il s'agissait de l'éventualité du renouvellement de l'alliance hispano-suisse et des mesures à arrêter en vue de faire interdire l'accès du Gothard aux troupes allemandes à la solde du roi Catholique.[4]

Le traité conclu, le 28 avril 1604, à Lucerne entre les cantons de la Ligue Borromée, Soleure excepté, et la cour de Madrid expirait le 31 mars 1626. Or, étant donné qu'en vertu d'une fiction, admise des deux parts, les hostilités qui se poursuivaient dans le comté de Chiavenna et le Montferrat ne compromettaient pas les relations diplomatiques de l'Escurial et du Louvre, il était plus facile en somme à celui-ci de songer à jeter dix mille Confédérés en Lombardie, le jour où l'alliance d'Espagne aurait vécu, que de s'opposer, d'une manière ostensible, au renouvellement de cette dernière.[5] Mais aussi bien il lui était permis de contrecarrer en secret les desseins de son rival. A cet égard, le maréchal reçut carte blanche. Néanmoins, les ambitions françaises n'allaient pas jusqu'à exiger que les Lucernois et leur alliés rompissent,

(1) *Instruction de Bassompierre.* (Ambassade de Bassompierre. I. 10.) — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631

(2) *Le roi à Bassompierre.* Paris, 13 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* fº 76 (Amb. II. 4.)

(3) *Instruction de Bassompierre.* (Ambassade de Bassompierre. I. 12 sqq.) — *Négociation de Mr le marql de Bassompierre en la diette (de Soleure) concernant la Valteline.* Bibl. Nat. f. fr. *5569* fº 63. — *Herbaut à Miron.* Paris, 27 janvier 1626 Arch. Nat. *KK 1363* fº 93.

(4) *Instruction de Bassompierre.* (Ambassade de Bassompierre. I. 16 sqq.)

(5) *Le roi à Miron.* Fontainebleau, 5 août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* fº 156. — *Bassompierre à Lesdiguières.* Soleure, janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* fº 46. — *Mémoires sur les affaires des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

d'une heure à l'autre, les liens d'amitié qui les unissaient depuis quarante ans aux maîtres de Milan. Les prétentions de Sa Majesté Très-Chrétienne étaient plus modestes. Au pis aller, celle-ci se fût contentée de mettre à profit les embarras financiers et politiques de la Couronne Catholique pour exercer une contrainte sur les Conseils des Etats de l'ancienne confession et les convaincre qu'il était de leur intérêt d'en revenir au texte du traité de 1587, supposé que, malgré la présence de Bassompierre aux Ligues, l'ambassadeur espagnol cherchât à assurer par avance la rénovation des capitulations de 1604 (1) et à y faire inclure la Franche-Comté, ainsi qu'on le redoutait à Paris. (2)

Importante au premier chef, de l'avis des ministres français, la question des modifications à introduire dans l'alliance hispano-suisse s'effaçait toutefois devant celle, infiniment plus urgente, des dispositions à prendre à l'effet d'arrêter la marche des lansquenets vers l'Italie par les routes du Gothard. L'idée de se saisir d'Andermatt par surprise ayant été abandonnée, la voie de la négociation était la seule qui demeurât ouverte à l'ambassadeur extraordinaire. Ce qu'on demandait, au total, à celui-ci, c'était d'obtenir du Corps helvétique, «par un consentement unanime», le refus des passages alpestres à Feria, (3) d'autant que la Lombardie n'était ni envahie, ni même menacée. Or, la tâche était malaisée. Aussi autorisait-on Bassompierre à distribuer une somme de six cent mille livres, ne représentant d'ailleurs qu'une minime partie des pensions dues aux Confédérés, (4) Ces ressources, considérables pour l'époque, devaient suffire, estimait-on, à dissiper les hésitations des protestants et, plus encore peut-être, celles des catholiques, parmi lesquels l'influence espagnole était en baisse sensible. (5)

Débuts encourageants de la mission de Bassompierre. — Celui-ci s'attache à gagner à la cause française les cantons de l'alliance espagnole. — Espérances que l'arrivée du maréchal en Suisse éveille tout d'abord parmi les cantons pro-

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 20 juin et 13 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 357; XIX. 332. — *Cavazza al Senato.* Solodoro, 31 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX. — *Le roi à Bassompierre.* Paris, 15 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 76. (Ambassade de Bassompierre. II. 4.) — *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 59. — *Miron au roi.* Soleure, 7 février 1626. *Ibid.* 92. — *Instruction donnée aux serviteurs du roy, des cinq cantons catholiques, pour empescher les desseins de M' le nonce et des ministres d'Espagne.* Soleure, 13 février 1626. Bibl. Nat f. fr. *5569* f° 173. (Ambassade de Bassompierre. II. 196 sqq.) — Rivier. op. cit. 68.

(2) **Rivier.** op. cit. 68.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 gennaio 1626. Frari. Svizzeri. XX.

(4) *Herbaut à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 229. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 1er novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XXVI. 185. — *Morosini al Senato.* Poissy. 12 novembre 1625. Frari. Francia. LXIV. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 29 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 313. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — Rivier. op. cit. 87.

(5) *Bassompierre au roi.* Soleure, 26 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 363. (Ambassade de Bassompierre. I. 197.)

testants. — Elles ne tardent pas à faire place à des sentiments de défiance et à une opposition sourde aux desseins du Louvre. — Le roi Très-Chrétien renonce à solliciter des Confédérés leur adhésion à la Ligue d'Avignon.

A la nouvelle que le marquis de Cœuvres cherche à opérer un rapprochement entre Grisons et Valtelins, Bassompierre est sur le point de reprendre le chemin de Paris. — Historique des négociations entamées par le général des forces alliées avec les représentants des Trois Ligues et ceux de leurs sujets de la vallée de l'Adda. — Prétentions exorbitantes de ces derniers. — Les députés grisons à Sondrio sont autorisés à regagner leurs montagnes.

Conflit d'attributions entre Bassompierre et Cœuvres. — Celui-ci, malgré l'ouverture des hostilités en Valteline, persiste à se considérer comme chargé des fonctions d'ambassadeur extraordinaire à Coire. — Après maintes hésitations, la cour finit par lui donner raison. — Influence désastreuse de cette décision sur le développement des négociations du maréchal. — Intervention tardive du chef de l'armée de Valteline dans les affaires intérieures des Trois Ligues. — De Soleure, on le prie en vain de suspendre ses démarches. — Indignation motivée des ambassadeurs royaux en Suisse. — Ils menacent de procurer l'ajournement de la diète générale convoquée par leurs soins. — Dans ces entrefaites, les Grisons font appel à l'appui et aux conseils de Bassompierre. — Détente marquée dans la situation.

II. Bassompierre avait été précédé en Suisse d'une nouvelle heureuse et d'ailleurs attendue. Lassé par la résistance héroïque de Créqui, Feria venait de lever le siège de Verrue et de regagner ses quartiers d'hiver en Milanais (7 novembre).(1) Dès son arrivée à Bâle, le maréchal apprit la résolution arrêtée. le 11 novembre, par l'autorité de Schwytz d'interdire l'accès de ce canton aux troupes allemandes à la solde de l'Espagne.(2) Quarante-huit heures à peine après son entrée triomphale dans Soleure lui parvint l'avis que le Conseil d'Uri, entraîné par l'exemple de Schwytz, acquiesçait, à son tour, aux instances françaises.(3) Les débuts de sa mission n'auraient su être plus encourageants. Aussi se mit-il résolument à l'œuvre.(4)

(1) *Il duca di Savoia alli cantoni cattolici.* Crescentino, 20 novembre 1625. Arch. Torino. (Lett. Carlo-Emanuele, mazzo XXIV.) — *Herbaut à Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 26 novembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* fº 407. — *Herbaut à Bassompierre.* 2 décembre 1625. (Ambassade de Bassompierre. I. 123.)

(2) *Herbaut à Bassompierre.* Saint-Germain-en-Laye, 9 novembre 1625. loc. cit. — *Declaration du canton de Schwytz pour la closture de leurs secours et passaiges à l'un des deux roys qui sera contraire à la restitution de la Valteline aux Grisons.* 11 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 132. — *Le roi à Miron.* Paris, 4 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* fº 451. — Vitt. Siri. op. cit. VI. 45.

(3) *Declaration du canton d'Ury. par laquelle ils ferment leurs passages à celuy des deux roys qui ne consentira la restitution de la Valteline.* 11 décembre (jeudi) 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 150. — *Herbaut à Miron.* Paris, 9 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* fº 452. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 17 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX. — *Miron au roi.* Soleure. 21 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 348. *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 26 décembre 1625. *Ibid.* 361. (Ambassade de Bassompierre. I. 205.) — *Le roi à Miron.* Paris, 13 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* fº 80. — Mémoires de Bassompierre. III. 222.

(4) *Miron au roi.* Soleure, 21 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 348.

Quelles que pussent être les sympathies secrètes nourries au Louvre à l'égard de l'un ou de l'autre des partis confessionnels en Suisse, l'ambassadeur extraordinaire avait ordre de tenir la balance égale entre cantons protestants et cantons catholiques dans la dispensation des faveurs royales.(1) Mais, comme ces derniers, de par le fait de leur situation géographique, disposaient de l'usage des routes conduisant d'Allemagne en Italie, ce fut à les gagner aux intérêts de son maître qu'il s'attacha tout d'abord.(2)

Malgré l'échec de la négociation du légat, les Confédérés des «Waldstætten» et leurs coreligionnaires des Ligues et du Valais(3) étaient reconnaissants au roi de ses déclarations relatives à l'exclusion du protestantisme de la Valteline et de sa réponse courtoise, encore que peu précise, aux demandes de satisfaction que lui avait adressées le Saint-Père. Aussi, préparé par d'actives démarches du secrétaire-interprète Mollondin,(4) l'accueil fait aux représentants du maréchal fut-il chaleureux à Altorf, à Schwytz, à Zoug, à Sarnen et bienséant à Fribourg et à Lucerne, en dépit des excitations des Jésuites, lesquels, en Suisse, comme dans la vallée du Rhône, embrassaient ouvertement la cause de l'Espagne.(5)

Mais, nulle part assurément l'annonce de la prochaine arrivée de Bassompierre à Soleure n'éveilla d'aussi légitimes espérances que chez les cités évangéliques. A la vérité, le négociateur du traité de Madrid jouissait parmi ces dernières d'une très réelle popularité.(6) On attendait de lui le règlement immédiat des difficultés qui, jusqu'alors, s'étaient opposées à la restitution de la Valteline aux Grisons. De fait, il n'avait point encore atteint la frontière des Ligues que déjà Zurich lui faisait proposer d'assumer, dans les différends pendants soit entre Schwytz et Glaris, soit entre Fribourg et Berne, le rôle d'arbitre dont Cœuvres n'avait point eu le loisir de se charger.(7) Le maréchal accueillit ces ouvertures avec d'autant plus de bonne grâce qu'il avait la mission de ménager en toutes occasions les susceptibilités des Zuricois et des Bernois et de leur persuader que la guerre poursuivie contre les huguenots était affaire d'Etat et non point de religion.(8)

---

(1) Ambassade de Bassompierre. I. 7.

(2) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 e 31 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX.

(3) *L'évêque de Sion à Bassompierre.* Sion, 26 décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 154. — *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626. Ambassade de Bassompierre. I. 24 sqq.

(4) *Instruction remise par Miron au secrétaire-interprète de Staray-Mollondin, dépêché par lui auprès des autorités de la Suisse catholique.* Soleure, 8 décembre 1625. Arch. de Mollondin (Soleure).

(5) *Lucerne à Bassompierre.* 15 décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 113. — *Bassompierre à Marquemont.* Soleure, 31 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 4. — *Bassompierre à Béthune.* Soleure. 15 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 236.

(6) Eidg. Absch. V² 449 *c*.

(7) Eidg. Absch. V² 437 *l*, 450 *c*. — *Cavazza à Bassompierre.* Zurich, 8 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 210.

(8) *Le roi à Bassompierre.* Paris, 13 janvier 1626. loc. cit. — *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 13 et 20 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f°s 77, 83. (Amb. I. 11, 48.) — *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 21 janvier 1626. (Amb. I. 35 sqq.)

Par malheur, les choses allaient changer de face avant même que Bassompierre se trouvât en mesure d'entamer sa négociation. Des avis venus de La Rochelle, de Coire et de Morbegno ne laissaient subsister aucun doute, semblait-il, quant à la volonté du roi de supprimer les privilèges des huguenots et d'abandonner les protestants de l'étranger à la merci des populations catholiques dont ils étaient entourés. Découragés par l'insuccès de leurs tentatives en vue de constituer en Helvétie un grand parti français, auquel eussent adhéré Fribourg et les dizains valaisans, (1) les Suisses de la nouvelle confession l'étaient tout autant peut-être par les bruits de paix qui, depuis quelques semaines, paraissaient prendre une certaine consistance. Or, la paix, à leur sentiment, eût entraîné pour eux les pires catastrophes et porté le dernier coup à la cause de leurs coreligionnaires d'outre-Jura. Avec elle se fût évanoui l'espoir, dont ils se sentaient soutenus, de la formation d'une grande ligue protestante et d'une rupture entre les deux couronnes ou, mieux encore, entre le Louvre et le Saint-Siège. De plus, n'était il pas à craindre qu'elle ne consacrât l'exclusion du culte réformé de la Valteline et, par suite, le maintien de l'influence milanaise dans cette province ou, péril infiniment plus grave, qu'elle ne provoquât de nombreuses abjurations parmi les patriciens grisons, désireux d'occuper des charges administratives ou judiciaires dans la Rhétie de delà les monts? (2)

Ainsi donc, contrairement à son attente, et bien qu'il eût reçu partout l'accueil le plus flatteur, Bassompierre trouvait moins d'empressement à satisfaire le roi chez les adeptes de la nouvelle que chez ceux de l'ancienne confession. Déjà même l'opposition sourde de ceux-là fortifiait l'opposition ouverte des «Espagnolisez» aux desseins du Louvre. (3) Dans ces conditions, était-il prudent d'engager les Confédérés à adhérer à la Ligue d'Avignon? N'y avait-il pas lieu de redouter, en effet, que, «lents et formalistes» comme ils l'étaient, ceux-ci ne perdissent dix mois à délibérer sur une question qui ne souffrait pas d'ajournement? (4) Après mûre réflexion, le maréchal se décida à faire part de ses appréhensions à la cour et à solliciter d'elle, ce qu'il obtint d'ailleurs sans peine, la suppression pure et simple du premier paragraphe de son instruction. (5)

Au reste, de toutes parts des difficultés surgissaient qui assombrissaient l'esprit impatient de Bassompierre. L'illusion, dans laquelle on l'avait entretenu jusqu'à cette heure, que sa négociation s'ouvrirait par un coup d'éclat

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 febbraio 1625. Frari. Svizzeri. XVIII.

(2) Eidg. Absch. V² 449 450 c. *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 24 janvier 1626. (Amb. II. 35.)

(3) *Miron à Herbaut.* Soleure, 3 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 7.

(4) *Bassompierre au roi.* Soleure, 20 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 338. (Amb. I. 147.

(5) *Bassompierre au roi et à Herbaut.* Soleure, 26 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 361. 363 (Amb. I. 198, 205.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 31 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX. — *Le roi à Bassompierre.* Paris, 13 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 76 Amb. II. 4.

et se terminerait en quinze jours se dissipait peu à peu. [1] Porté, dès lors, à rechercher les causes du revirement d'opinion dont il était victime, il s'en prenait à autrui de sa déconvenue: aux ministres de Sa Majesté qui ne s'étaient pas opposés au départ du légat mécontent; à Du Mesnil, dont les paroles imprudentes à la diète de septembre n'étaient point encore oubliées ni à Lucerne, ni à Rome; [2] aux trésoriers des Ligues, convaincus, selon lui, de s'être appropriés en peu d'années quelques cent mille écus sur les sommes destinées à assurer le payement des pensions suisses: [3] à ses amis enfin, auxquels il ne pardonnait pas d'avoir recommandé au roi un personnage de son importance pour remplir une mission dont il n'était plus certain de se tirer à son honneur. [4] La plupart de ces griefs — est-il besoin de le dire? — étaient peu fondés. En revanche, il en était un, beaucoup plus justifié, que le maréchal s'apprêtait à faire valoir avec la dernière énergie et qui faillit provoquer entre le Conseil royal et lui une rupture immédiate.

III. Le jour même de son arrivée à Soleure, Bassompierre avait fait part à la cour de l'émotion soulevée dans la Suisse primitive par la nouvelle que Cœuvres cherchait à opérer un rapprochement entre Grisons et Valtelins. « C'est la première pierre qui se rencontre dans le chemin de ma negociation pour me faire broncher », écrivait-il à Phélypeaux d'Herbaut, « et j'ay quelque soupçon, connaissant l'humeur du marquis, qu'il ne l'y ait mise à dessein ». [5] Toutefois, à Lucerne, où le général de l'armée de la Ligue était pourtant détesté, on hésitait encore à admettre qu'il songeât à restituer la Valteline à ses anciens maîtres. [6] Le maréchal lui-même paraissait plus froissé qu'inquiet de l'attitude de celui dans lequel il pressentait un rival. Aussi voulut-il voir tout d'abord dans l'initiative prise par ce dernier soit une « boutade », soit une « extravagance extrêmement grande », conçue peut-être à l'instigation de Charles-Emmanuel ou du gouvernement de Saint-Marc, « afin de prolonger la guerre et, dans le cours d'icelle, continuer son employ ». [7] Et cependant il dut, au bout de peu de jours, se rendre à l'évidence. Bientôt, en effet, le nonce se plaignit ouvertement à lui de ce que le marquis eût fait convoquer un « Bundstag » des Trois Ligues à Coire, et surtout de ce qu'une pression fût exercée sur les habitants de la vallée de l'Adda, en vue de les faire rentrer

(1) *Cavazza al Senato.* Solodoro, 31 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX.

(2) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 20 novembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 120 vo. Amb. I. 168.

(3) *Replique de Mr le mareschal à la harangue de l'advoyer Grafrier de Berne, député vers ledit seigneur par la diette, en compagnie des colonels Pfiffer et Greder, du landammann Zurlaube et du baron de Diesbach de Prangin, sur le subject des debtes que le roy a en Suisse.* 19 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 266. (Amb. I. 337.) — *Bassompierre à Cavazza.* Soleure, 22 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 27. — *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit.

(4) *Bassompierre au roi.* Soleure, 26 décembre 1625. loc. cit.

(5) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 12 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 330. Amb. I. 131.)

(6) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 26 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 361. (Amb. I. 205.)

(7) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 21 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 351. Amb. I. 172.

sous la domination grisonne.(1) Piqué au vif par cette remontrance inattendue, Bassompierre ne cacha pas sa surprise. «Je pense vous dire vos verités», écrivait-il à Scappi, «en vous asseurant que je n'en sçay rien et que ce n'est «rien aussy; mais si, contre mon opinion, c'est quelque chose, je vous pro«mets de faire que ce ne sera rien».(2) Or, c'était bien *quelque chose*, et toute l'activité déployée par l'ambassadeur n'arriva pas à faire en sorte *que ce ne fût rien.*

L'idée de provoquer un accommodement entre Grisons et Valtelins par le moyen de négociations ouvertes soit à Coire, soit à Sondrio, avait été conçue simultanément en France et en Italie. Cœuvres venait à peine d'atteindre Soleure, que le roi lui faisait prescrire de suivre à la lettre ses instructions et, partant, de ne négliger aucune occasion de terminer à l'amiable les différends qui divisaient les Trois Ligues d'avec les populations catholiques de la Rhétie d'outre-monts.(3) Vers le même temps, le Père Ignace, capucin, supérieur de la mission de l'Engadine-Basse, mû par un semblable désir, se rendait à Lucerne, tandis qu'un émissaire du gouverneur de Milan parcourait les hautes vallées du Rhin et de l'Inn, afin de recruter, parmi les communes de ce pays, des adhérents à cette solution pacifique.(4)

Si le sort des Grisons, au printemps de 1624, était digne de compassion, celui de leurs anciens sujets ne paraissait guère plus enviable. L'anarchie la plus complète, favorisée par la faiblesse et le manque de prestige du marquis de Bagni, commandant des forces pontificales, régnait dans la vallée de l'Adda.(5) Las de subir la tyrannie d'une minorité de patriciens sans scrupules, dont le chevalier Robustelli, l'auteur des massacres de juillet 1620, encourageait les exactions, le «bas peuple» valtelin était prêt à se soulever.(6) Si, à cette heure, la diète grisonne eût proclamé l'amnistie que Cœuvres lui arracha six mois plus tard, nul doute qu'il se fût trouvé, au sein des «terzieri», une majorité propice à la restauration de la domination rhétienne à Tirano, à Morbegno, à Sondrio.(7)

Très inquiet de l'hostilité que lui témoignaient ses administrés, le gouvernement installé dans cette dernière ville cherchait partout, même à Venise,

(1) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 332. – *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 20 décembre 1625. loc. cit.. — *Scappi à Bassompierre.* Lucerne, 31 décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 165. — *Le roi à Cœuvres.* Paris, 6 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 75. – Siri. op. cit. VI. 46.

(2) *Bassompierre au nonce.* Soleure, 20 décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 107. (Amb. I. 117.

(3) *Première instruction baillée au Sr marquis de Cœuvres allant ambassadeur extraordinaire en Suisse et Grisons.* Compiègne, 10 juin 1624. Bibl. Nat. Coll. Du Puy CCCCLIV. 233. — *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 3 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 71.

(4) *Molina et Jean Paul à Miron.* Coire, 12 juin 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 43. 46.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — Lavizzari. Memorie istoriche della Valtellina. p. 300.

(6) *Du Mesnil à . . . (en cour).* Soleure, 27 avril 1624. Bibl. Nat. Coll. Du Puy. CCCCLIV. 73. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1624. Frari. Svizzeri. XVII.

des alliés et des protecteurs.(1) Il avait dépêché des représentants au Vatican et à l'Escurial et désigné trois de ses membres pour se rendre à Paris et y invoquer l'appui du roi Très-Chrétien.(2) Mais les résolutions énergiques prévalaient pour lors au Louvre, où la mission de Cœuvres à Soleure venait d'être décidée. Bien que les prétentions des Valtelins semblassent fort diminuées,(3) on estima, dans l'entourage royal, que ce n'était pas à l'instant où les Grisons allaient être requis d'un effort viril qu'il convenait de les décourager en accueillant les envoyés de leurs sujets rebelles. Louis XIII fit donc savoir à Coire qu'il ne prêterait aucune attention aux mémoires, discours ou pamphlets que Robustelli et ses conseillers chercheraient à lui faire parvenir.(4) D'autre part, les ambassadeurs de la Couronne en Suisse reçurent l'avis d'avoir à retenir ou à acheter les députés de Sondrio s'ils se présentaient à Soleure et de leur déclarer que, au cas où ils persisteraient à passer outre, Sa Majesté leur refuserait audience et les inviterait à se pourvoir auprès de ses ministres aux Ligues.(5) Mais ces précautions devaient être inutiles. Certains, par avance, du mauvais accueil qui les attendait à Paris, les envoyés valtelins jugèrent prudent de ne pas affronter le courroux royal. Aussi leur mission demeura-t-elle à l'état de projet.(6)

Soucieuses toutefois de se ménager des appuis au Louvre, les autorités de la vallée de l'Adda chargèrent leur député à Rome de s'ouvrir à Béthune de leurs désirs et de leurs espérances. L'ambassadeur français eût souhaité que l'on n'en vînt pas aux extrémités et que son gendre n'eût point à exécuter le coup de force prévu dans son instruction secrète.(7) Il transmit à son maître, en les lui recommandant, les propositions valtelines.(8) Louis XIII, de son côté, tenait à épuiser la voie de la négociation avant que d'entendre aux conseils intéressés des ministres de Venise et de Turin. Cœuvres fut, en conséquence, prié de sonder, «comme de luy mesme», les dispositions des communes grisonnes à cet égard et d'en aviser la cour.(9)

Ce fut dans ces entrefaites que l'armée des alliés traversa les Alpes rhétiennes. Accueillis, tout d'abord, comme des libérateurs par les riverains de

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1 agosto 1624. Frari. Svizzeri. XVIII — *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 9 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 94.

(2) *Molina et Jean Paul à Cœuvres.* Zurich, 26 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 305. — *Paribelli al governo della Valtellina.* Roma, 16 gennaio 1626. (ap. Romegialli. Storia della Valtellina. III. 240.)

(3) *Béthune à Herbaut.* Rome, 19 juin 1624. Bibl. Nat. f. fr *3677.*

(4) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 3 août 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 71. — Quadrio. op. cit. II. 348.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 12 luglio 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Cœuvres et Miron au roi.* Soleure, 27 juillet et 3 août 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 330, 331. — *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 13 août. — *Le roi aux mêmes.* 14 août 1625. Arch. Nat. *KK 1360* f°s 78, 79.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1 marzo e 18 maggio 1624. Frari. Svizzeri. XVII. — *Le roi à Cœuvres.* Compiègne, 7 juin 1624. Arch. Nat. *KK 1361* f° 410. — *Le Dr Schmid à Cœuvres.* Samaden, 24 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 297. — *Herbaut à Cœuvres et Miron.* Saint-Germain-en-Laye, 9 septembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 143. — Quadrio. op. cit. II. 361 sqq.

(7) *Béthune à Herbaut.* Rome, 19 septembre 1624. Aff. Etr. Rome. XXXV. 17.

(8) *Béthune à Cœuvres.* Rome, septembre 1624. Aff. Etr. Rome. XXXV. 83.

(9) *Le roi à Cœuvres et Miron.* Compiègne, 17 juillet 1624. Arch. Nat. *KK 1339* f° 331.

l'Adda, qui ne parlaient de rien moins que de se donner à la France,(1) les soldats de la Ligue ne tardèrent pas à être à charge à leurs hôtes. Ceux-ci, comme il fallait au reste s'y attendre, se tournèrent de nouveau vers Milan, si bien que, au bout de quelques semaines, le général français n'eût pas trouvé dans toute la vallée un seul homme, notable ou paysan, à qui se fier.(2) Les Valtelins sont «nos plus certains et asseurez ennemis», pouvait-il écrire avec raison au roi.(3) Et, de fait, après avoir résisté, plusieurs mois durant, aux sollicitations de Valaresso qui lui conseillait de s'assurer de la personne des principaux du pays,(4) il finit par se saisir de quinze d'entre eux et les garder comme otages.(5)

Le rapprochement milano-valtelin, conséquence prévue de l'occupation de la vallée de l'Adda par les alliés, ne s'était pas opéré au seul détriment de ces derniers; il rendait plus délicate encore la réalisation d'une entente entre souverains et sujets, «l'aversion» de ceux-ci pour ceux-là étant telle «qu'il n'en pouvoit estre imaginé une plus grande».(6) Devant cette tâche, au prix de laquelle l'expulsion des garnisons papalines par ses troupes avait été jeu d'enfant, Cœuvres hésitait, malgré les instructions de la cour, à renouveler ses démarches auprès des deux partis.(7) L'attitude des Grisons, certes, ne laissait rien à désirer. Dans un «Bundstag» tenu à Coire, en janvier 1625, leurs communes avaient approuvé d'enthousiasme les capitulations conclues par le marquis depuis son entrée à Tirano, ratifié derechef le traité de Madrid et rejeté, une fois de plus, celui de Lindau.(8) Dès le mois suivant, il est vrai, leurs députés s'étaient enhardis à lui demander, outre le payement des pensions générales, la remise entre leurs mains des forts de la Valteline et l'expulsion immédiate des ecclésiastiques catholiques établis dans la haute vallée du Rhin. L'ambassadeur extraordinaire s'était vu dans la nécessité de repousser ces trois requêtes,(9) ce qui ne l'avait pas empêché, peu après, de restituer aux communes rhétiennes l'administration de Chiavenna et de Bormio,(10) de les admettre au bénéfice de la traite du sel de Provence(11) et de les intéresser à ses plans de campagne.(12) Mais, les Ligues Grises étant incapables de se gouverner elles-mêmes, était-il prudent de songer

(1) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 486.

(2) *Cœuvres à Béthune.* Traona, 19 mars. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 1; *à Herbaut.* Traona, 12 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 185.

(3) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 15 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 117.

(4) *Valaresso al Senato.* Traona. 25 febbraio 1625. Frari. Valtellina. II. — *Relazione d'Alvise Valaresso.*

(5) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 20 octobre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV

(6) *Cœuvres au roi.* Samaden, 28 novembre 1624. Aff. Etr. Grisons. III. 82.

(7) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 12 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 185; *au roi.* Traona, 29 avril 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 76. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 15 mai 1625. Arch. Nat. *KK 1361* f° 357.

(8) *Valaresso al Senato.* Mazzo, 21 gennaio 1625. Frari. Valtellina. II.

(9) Rivier. op. cit. 63.

(10) Romegialli. Storia della Valtellina. III. 215 sqq. — Crollalanza. Storia di Chiavenna. 324.

(11) *Miron au roi.* Soleure, 20 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 360.

(12) *Relazione d'Alvise Valaresso.*

à les réinstaller dans la possession de leurs provinces d'outre-monts,(1) dont les habitants d'ailleurs affichaient à nouveau des prétentions «extravagantes et desraisonnables» ou négligeaient de répondre aux propositions d'accommodement que leur soumettait le marquis?(2)

Les choses en étaient là, quand, le 6 septembre, Aligre, ambassadeur de France à Venise, avertit le roi et ses ministres que la Sérénissime République négociait en secret avec les Grisons, à l'effet d'obtenir qu'ils se désistassent en sa faveur de leurs droits sur la Valteline.(3) La réception de cette nouvelle inquiétante à Fontainebleau coïncidait avec le départ du légat de la cour. Louis XIII se décida sur l'heure à traverser cette brigue et à faire adresser à Cœuvres l'ordre pressant de mettre tout en œuvre pour que Valtelins et Grisons s'entendissent entre eux directement et sans retard.(4) Or, les premiers, fidèles aux instructions qui leur étaient envoyées de Milan, atermoyaient dans l'espoir de ruiner les desseins du Louvre. Tantôt, oubliant les liens de vassalité qui les rattachaient encore aux Trois Ligues, ils prenaient pour prétexte de leurs hésitations la répugnance qu'ils éprouvaient à entrer en pourparlers avec des hérétiques excommuniés par le Saint-Père.(5) Tantôt ils paraissaient appréhender un blâme de la part de ce dernier, alors que, tout au contraire, Urbain VIII, à la nouvelle de l'échec subi par son neveu à Fontainebleau, s'était rallié à cette solution, pourvu, bien entendu, que l'arrangement à intervenir fût soumis au préalable à son approbation.(6) Dès lors, quelque diligence qu'y apportât le marquis, près de six semaines s'écoulèrent avant qu'il réussît à mettre en contact les représentants des communes rhétiennes et ceux de leurs sujets.(7) Les conférences assignées à Sondrio ne s'ouvrirent, en effet, que vers le milieu de décembre.(8) En dépit des prévisions sinistres du nonce,(9) les Grisons firent montre d'un esprit de conciliation et de tolérance auquel ils n'avaient pas accoutumé leurs voisins,

---

(1) *Cœuvres à Herbaut.* Traona, 12 mars 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 185.

(2) *Cœurres à Herbaut.* Traona, 9 juin 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 91; *au roi.* Morbegno, 15 juillet 1625. *Ibid.* 117.

(3) *Aligre à Herbaut.* Venise, 6 septembre 1625. Aff. Etr. Venise. XLIII.

(4) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 22 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 250. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 20 octobre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

(5) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 14 novembre 1625. Frari. Valtellina. V. — Lavizzari. op. cit. 320.

(6) *Le roi à Bassompierre.* Paris, 31 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 459. (Amb. I. 235 sqq.) Siri. op. cit. VI. 17—18.

(7) *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 27 octobre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 128 — *Zorzi al Senato.* Morbegno, 16 novembre 1625. Frari. Valtellina. V. — *Résumé d'une dépêche de Cœuvres à la cour.* 29 novembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV.

(8) *Zorzi al Senato.* Morbegno. 13 dicembre 1625. Frari. Valtellina. V. — *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 15 décembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. — Siri. VI. 37 sqq. — Quadrio. Dissertazioni intorno alla Valtellina. II. 398 sqq.

(9) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 6 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 73. — *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 27 janvier 1626. *Ibid.* f° 89. (Amb. II. 82.)

car, sur les neuf plénipotentiaires qu'ils dépêchèrent au delà des monts, quatre appartenaient à la minorité catholique. (1)

Soit que l'invitation adressée par Cœuvres au «Bundstag» de se faire représenter à Sondrio n'eût pas été suffisamment claire, soit plutôt que celui-ci fût enclin à prendre son désir pour une réalité, les députés des communes s'attendaient à apprendre, dès leur arrivée à Tirano, que le marquis les avait fait appeler auprès de lui afin de se décharger entre leurs mains de l'administration de la Valteline, puisque aussi bien des podestats grisons venaient, à sa demande, de rentrer dans Chiavenna et dans Bormio. En se berçant de cette illusion, ils se préparaient un réveil cruel. (2)

Si le général des troupes de la Ligue avait pu croire un instant que l'espoir de se débarrasser à bref délai des garnisons qui les ruinaient inciterait les habitants de la vallée de l'Adda à se montrer accommodants au cours des négociations qui allaient s'engager, il s'était trompé. (3) Quelque invraisemblable que puisse paraître cette affirmation, la perte de leur liberté avait plutôt contribué à accroître qu'à diminuer les prétentions des Valtelins. Résolus, dès novembre 1624, à réclamer de leurs protecteurs la reconnaissance de leur indépendance, (4) ils ne l'étaient pas moins, en novembre 1625, à n'accorder au gouvernement des Trois Ligues qu'une «ombre de souveraineté» sur leur patrie. (5)

Symptôme grave, ces aspirations, approuvées sans réserves à Milan, n'étaient pas suffisamment contredites à Paris. (6) En dix-huit mois, l'idée qui prévalait encore à la cour de France au début de la mission de Cœuvres, d'exiger de l'Espagne l'exécution du traité de Madrid, amélioré sur quelques points, il est vrai, avait été peu à peu abandonnée. L'obstination déployée par le légat à demander que les catholiques valtelins ne retournassent pas sous le joug de leurs voisins hérétiques avait fait impression dans l'esprit de Sa Majesté. D'un autre côté, on paraissait craindre au Louvre que le refus de toute concession par les communes rhétiennes ne rendît impossible la conclusion de la paix en Italie et n'empêchât Louis XIII de prêter aux affaires intérieures de son royaume, ainsi qu'à celles d'Allemagne, l'attention qu'elles méritaient. Partisans déterminés de l'exclusion totale du protestantisme des provinces grisonnes d'outre-monts, (7) les ministres français, à ce moment-là déjà, eussent conseillé au gouvernement des Trois Ligues de renoncer, en

(1) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 24 janvier 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 10.

(2) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 530. — Fortunat v. Juvalta. Denkwürdigkeiten (éd. Mohr, 1848). p. 88 sqq. — Porta. Historia reformationis ecclesiarum raeticarum. (Coire, 1777. II. 529.

(3) *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 14 février 1625 Aff. Etr. Grisons. V. 54.

(4) *Valaresso al Senato.* Coira, 21 novembre 1624. Frari. Valtellina. I. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 483.

(5) *Giovanni Francesco Schenardi al re.* 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 65. — *Paribelli al governo della Valtellina.* Roma, 16 gennaio 1626. loc. cit.

(6) *Paribelli al governo della Valtellina.* Roma, 16 gennaio 1626. loc. cit.

(7) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 12 août 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 170.

échange d'un tribut annuel, à l'exercice de ses droits souverains sur la vallée et ses dépendances,[1] pourvu toutefois qu'il conservât celui de maintenir, en toutes circonstances, les passages des Alpes ouverts aux troupes avouées par la Couronne Très-Chrétienne.[2]

Mieux au fait que personne des conditions dans lesquelles une entente rhéto-valteline deviendrait réalisable, Cœuvres ne partageait pas en cette matière les idées de son maître. Avec infiniment de raison, il estimait que réserver aux seuls catholiques la jouissance des charges administratives et judiciaires serait augmenter l'antagonisme existant entre les montagnards de la Rhétie et les paysans de la vallée de l'Adda et semer par surcroît d'incurables zizanies au sein même des Trois Ligues.[3] Toutes ses préférences allaient à un projet que ses conseillers jugeaient acceptable par les deux parties. Aux termes de celui-ci, réformés et catholiques grisons eussent, tour à tour, ainsi que dans les bailliages suisses, assumé les fonctions de podestats dans les provinces d'outre-monts.[4] Avec son agrément, les communes rhétiennes venaient d'ailleurs d'installer à Chiavenna et à Bormio, et cela pour une année, des magistrats de religion évangélique, «gens intègres et de bonne reputation».[5] Cette désignation n'ayant donné lieu à aucune plainte sérieuse de la part de la minorité «papiste» de l'Oberland, Cœuvres proposait que l'on n'agît pas différemment en Valteline, à moins cependant qu'il ne parût plus simple d'imposer à chaque juge protestant un certain nombre d'assesseurs choisis parmi les adeptes de l'ancienne confession.[6]

A Venise enfin, où les préoccupations du Sénat continuaient à se porter vers les Alpes, on préconisait une autre et plus radicale solution du différend rhéto-valtelin. Point n'était besoin, à tout prendre, de prolonger «pour plus grande precaution», ainsi que l'offraient les Ligues Grises, l'occupation étrangère dans la vallée de l'Adda restituée à ses anciens maîtres.[7] Il ne s'agissait pas davantage de mettre à exécution le plan, assurément bizarre, imaginé par Richelieu à l'effet d'assurer la réalisation des promesses échangées des deux parts, plan qui consistait à autoriser les Valtelins à tenir garnison dans Poschiavo ou Plattamala, tandis que les Grisons occuperaient le château de Tirano ou celui de Sondrio.[8] Le projet vénitien, auquel Cœuvres se fût rallié, faute de mieux, était moins compliqué. Il prévoyait le partage, à titre définitif, des forts de la vallée entre les trois alliés et concédait aux Valtelins

(1) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 2 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 318. — *Le roi au même.* Saint-Germain-en-Laye, 25 novembre 1625. *Ibid.* 404.

(2) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 22 septembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 250.

(3) *Cœuvres à Bassompierre.* Morbegno, 31 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 149. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 1er février 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 43.

(4) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 18 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 178; *à Bassompierre.* Morbegno, 31 janvier 1626. (Amb. II. 109.)

(5) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 18 septembre 1625. loc. cit.

(6) *Cœuvres à Richelieu.* Sondrio, 11 janvier 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 3.

(7) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 15 juillet 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 119.

(8) V. Siri. op. cit. V. 764.

des magistrats indigènes, nommés, il est vrai, par l'autorité rhétienne. On paraissait convaincu, à Saint-Marc, que cette solution ne serait pas combattue par le Saint-Père. L'hérésie extirpée du nord de la Péninsule; les riverains de l'Adda protégés contre leurs voisins d'outre-monts par des troupes catholiques établies à demeure chez eux; la souveraineté des Trois Ligues, d'effective qu'elle était naguère, devenue purement nominale, le Vatican n'obtenait-il pas, en somme, gain de cause? (1)

Entre ces interprétations si divergentes des droits respectifs des deux parties, de leurs aspirations et de leurs besoins, il y avait place pour un arrangement équitable. Il n'en fut rien. Circonvenu par les influences monacales qui s'agitaient autour de lui, Cœuvres n'osa faire triompher ses vues personnelles. (2) Aussi les prétentions valtelines l'emportèrent-elles sur toute la ligne. Les sujets italiens des Trois Ligues se faisaient, en effet, la part fort belle. Outre qu'ils exigeaient une amnistie complète à l'occasion des événements dont leur patrie avait été le théâtre depuis six ans, ils entendaient que le culte évangélique fût à jamais banni de la vallée de l'Adda, ainsi que des deux ou trois communes rhétiennes situées sur le versant méridional de la Bernina. (3) Tout au plus, à la requête instante du marquis, se fussent-ils accommodés de la présence parmi eux de quelques réformés pendant trois mois annuellement et eussent-ils consenti, «par esprit de charité», à fermer les yeux sur les baptêmes protestants célébrés en hiver à Brusio et à Poschiavo, dont plusieurs habitants venaient de périr dans les neiges avec leurs enfants nouveaux-nés qu'ils cherchaient à transporter à Samaden dans la Haute-Engadine. (4)

Au total, ce que les Grisons eussent conservé de leur ancienne souveraineté, c'était l'*alto dominio*, c'est-à-dire le droit de faire grâce, celui de battre monnaie, d'accorder ou de refuser les passages aux troupes étrangères, de donner leur investiture aux magistrats présentés par les Valtelins. (5) Dans la réalité, alors que leurs députés s'attendaient à prendre possession du pays au nom des communes de Rhétie, on leur offrait, pour toute compensation, un tribut annuel dont l'importance ne devait pas dépasser 25,000 écus. (6)

Malgré le découragement qui les envahissait, les envoyés des Trois Ligues, soutenus en secret par l'ambassadeur Alvise Zorzi, successeur de Valaresso et par le duc de Candale, commandant des forces vénitiennes dans cette région, ne manquèrent pas de protester avec véhémence contre un projet d'accord plus préjudiciable certes à leurs intérêts que ne l'étaient ces traités de

(1) *Relazione d'Alvise Valaresso.*
(2) *Zorzi al Senato.* Sondrio, 13 gennaio 1626. Frari. Valtellina. V.
(3) Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 530-532.
(4) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 17 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 121. Amb. II. 165 Lavizzari. op. cit. 321.
(5) *A. Zorzi al Senato.* Sondrio, 19 dicembre 1625. Frari. Valtellina. V.
(6) Juvalta. op. cit. 89.

Milan de janvier 1622 dont la diplomatie française n'avait cessé de contester la validité.[1] Résolus à toutes les concessions sur le terrain confessionnel,[2] ils s'opiniâtraient, pour le reste, à s'en tenir au traité de Madrid. Maîtres de la Valteline pendant plus d'un siècle, les Grisons ne songeaient point à abdiquer leur souveraineté au profit de vassaux rebelles.[3] Dès lors, l'entente semblait très difficile à réaliser. Cœuvres le comprit. Il autorisa les représentants des communes de Rhétie à regagner leurs montagnes, en attendant qu'un « Bundstag », convoqué à Coire, décidât sans appel de la continuation ou de la rupture des négociations.[4]

IV. En présidant à Sondrio aux délibérations d'une conférence politique, le jour même de l'arrivée aux Ligues d'un ambassadeur extraordinaire du roi Très-Chrétien; en provoquant, en outre, sous sa propre responsabilité, la réunion d'une diète grisonne, Cœuvres empiétait-il sur les attributions de Bassompierre, ainsi qu'on le prétendait à Soleure? Le chef de la maison d'Estrées protestait contre une telle interprétation de ses actes. Lorsque, dans les premiers jours d'octobre, Phélypeaux d'Herbaut s'était décidé à lui annoncer le prochain départ du maréchal pour Bâle, le secrétaire d'Etat avait pris la précaution de préciser la nature des services que l'un et l'autre seraient appelés désormais à rendre à leur commun maître. « Sa charge », écrivait-il, « consiste en negociation dans la Suisse seulement et la vostre demeure au « commandement de l'armée dans la Valteline et Grisons. »[5]

Cependant Cœuvres, très jaloux de ses prérogatives, ne redoutait rien tant que de déchoir. La dépêche de la cour le surprit désagréablement. D'un côté, à la vérité, sa situation militaire se trouvait régularisée. Jusque-là, ainsi que je l'ai dit ailleurs, il n'exerçait que par délégation la charge de lieutenant-général. A partir de cette époque, on commença à le « traiter du titre » dont il « faisoit les fonctions ». Bien plus, il reçut le pouvoir, antidaté de près d'un an, dont il sollicitait en vain l'expédition depuis plusieurs mois.[6] Mais, d'autre part, son prestige personnel et les avantages matériels attachés à ses divers emplois n'allaient-ils point pâtir de ce nouvel état de choses?

Du jour où il avait franchi la frontière grisonne, le marquis avait tacitement renoncé au titre d'ambassadeur extraordinaire aux Ligues de Suisse.

(1) *Zorzi al Senato.* Sondrio, 19 dicembre 1625. Frari. Valtellina. V. — Juvalta, op. cit. 91.

(2) *Zorzi al Senato.* Sondrio, 19 dicembre 1625.

(3) *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 15 décembre 1625 ; *à Richelieu.* Sondrio, 11 janvier; *au roi.* Morbegno, 24 janvier 1626. Aff. Etr. Grisons. IV. n. p. V. 3, 10.

(4) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 27 dicembre 1625. Frari. Valtellina. V. — Sprecher von Bernegg. op. cit I. 532. — Juvalta. Denkwürdigkeiten (éd. Mohr). 88—89.

(5) *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 5 et 12 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f°s 320, 324.

(6) *Herbaut à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 23 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 337. — *Pouvoir à M^r le m^is de Cœuvres pour commander en l'armée de Valteline.* Paris, 4 novembre 1624. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CXVII. 240.

En revanche, il se considérait toujours comme ambassadeur extraordinaire aux Ligues Grises et touchait de ce fait des appointements mensuels de mille écus.(1) La mission confiée au maréchal menaçait fort de diminuer la situation pécuniaire du général et de placer celui-ci dans un certain état de dépendance à l'égard de celui-là. Cœuvres résolut d'aviser. Mesmin, son homme de confiance, se trouvait précisément à la cour.(2) Il le chargea de demander en sa faveur la continuation du cumul des fonctions diplomatiques et militaires qu'il exerçait jusqu'alors.(3) Les raisons invoquées à l'appui de sa requête n'étaient pas toutes convaincantes. Si, de l'aveu de Vaubecourt, dont les sympathies pour son ancien chef étaient certes médiocres, il importait que le commandant des forces alliées dans la vallée de l'Adda fût aussi ambassadeur aux Grisons, de manière à pouvoir, le cas échéant, solliciter de ceux-ci de prompts secours sans avoir à passer par la voie de Soleure, il n'était pas exact, en retour, que le secrétaire-interprète Molina, lieutenant-colonel d'un régiment de sa nation au service de la Couronne en Valteline, eût conservé la gérance de l'ambassade ordinaire à Coire. Aussi bien la décision royale, en date du 5 mars 1624, qui investissait Miron de la surveillance des intérêts français en Rhétie, n'avait pas été rapportée.(4) La démarche faite auprès de lui par Mesmin rendit Phélypeaux d'Herbaut très perplexe. Quelques jours auparavant, répondant à une question précise de Bassompierre, n'avait-il pas affirmé à ce dernier que Cœuvres, nommé lieutenant-général en titre, renoncerait désormais à se prévaloir d'un caractère diplomatique quelconque?(5) Pressé de se déjuger et de satisfaire les exigences du marquis, le roi attendit, avant d'y consentir, que le maréchal eût quitté la cour. Cet acte de faiblesse devait entraîner les conséquences les plus funestes et compromettre irrémédiablement les négociations qui étaient sur le point de s'ouvrir à Soleure.

Il avait fallu, on l'a dit plus haut, les observations adressées par le nonce à Bassompierre pour que celui-ci finît par se rendre compte de l'obstacle que l'intervention tardive de Cœuvres dans les affaires de Rhétie menaçait d'apporter à la réalisation de ses propres desseins. Qu'il y eût une part notable d'exagération dans les avis transmis aux «Cordeliers» par Scappi et que cette exagération fût voulue, la chose ne faisait pas de doute. Il n'était pas niable, certes, que le marquis, secondé en cela par les magistrats des cités

(1) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 9 janvier 1626. loc. cit. — Mémoires de Bassompierre (éd. Chantérac. III. 221).

(2) *Cœuvres au roi.* Morbegno. 18 septembre 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. 178. — *Herbaut à Cœuvres.* Fontainebleau, 5 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 320.

(3) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 9 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 9. — *Richelieu à Bassompierre.* 28 janvier 1626. (impr. Avenel. op. cit. II. 185.) — Mémoires de Bassompierre (éd. Chantérac. III. 221).

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 15 mai 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 121. — *Vaubecourt à Herbaut* Traona, 13 mars 1625. Aff. Etr. Grisons. IV. — *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 27 janvier 1626. loc. cit.

(5) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 21 décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 129 v°. (Amb. I. 181); *à Herbaut.* Soleure, 9 janvier (indiqué 11 janvier) 1626. Aff. Etr. Suisse XXIII 9. (Amb. I. 218.

évangéliques, ne cherchât à convaincre les Grisons de la nécessité qu'il y avait pour eux à « réformer » leur administration intérieure. [1] A son retour de Paris, en novembre, Mesmin, passant à Coire, s'était abouché avec les Molina, les Guler, les Schauenstein et autres personnages influents de Rhétie et les avait gagnés aux vues de son chef. De même que Charles Paschal, en 1606, s'était donné à tâche de remanier, de sa propre autorité, la constitution des Trois Ligues, de même, vingt ans plus tard, François-Annibal d'Estrées se proposait d'introduire d'importantes modifications dans la forme du gouvernement auprès duquel il était accrédité et, en particulier, de faire décréter par les communes l'institution d'un « conseil secret et perpétuel », de douze membres, sorte de cour suprême, chargée de négocier avec les ambassadeurs étrangers et de juger en dernière instance certains procès politiques. [2] Il était non moins indiscutable que le « Bundstag » assigné à Coire l'eût été à la sollicitation du général français. Mais il n'y avait aucune apparence que celui-ci y proposât la restitution de la vallée de l'Adda aux Grisons « avec de fort légères réserves », [3] que les communes rhétiennes se préparassent à accepter « ces offres » avec « une joye extrême », [4] que le marquis n'accordât pas aux Valtelins atterrés le loisir de se consulter entre eux à ce sujet [5] et surtout qu'il « tyrannisât leurs consciences », ainsi qu'on le prétendait à Rome, [6] où l'on taisait, en revanche, les violences dont étaient victimes à cette même heure les populations évangéliques de Poschiavo, des Engadines et du Val Bregaglia. [7]

Très courtoisement, dès qu'il eut connaissance de ce qui se passait à Coire et à Sondrio, Bassompierre s'adressa à Cœuvres pour lui renouveler l'offre de ses services au cas où il eût eu besoin d'une levée de troupes suisses, [8] mais aussi pour le prier de suspendre ses négociations sinon d'une manière définitive, du moins jusqu'au lendemain de la diète que lui-même se préparait à réunir à Soleure, le 12 janvier. Obtenir du Corps helvétique la fermeture des passages du Gothard aux lansquenets allemands à la solde de l'Espagne semblait, aux yeux du maréchal, une tâche assez délicate pour qu'il fût indispensable que, d'un accord unanime, les serviteurs du roi en Helvétie, en Rhétie et en Valteline voulussent bien concourir à sa réussite. [9] Le général eut réponse à tout et, sans y mettre d'ailleurs aucune aigreur,

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 gennaio e 15 aprile 1626. Frari. Svizzeri. XX.
(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX.
(3) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 21 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 351. (Amb. I. 173.
(4) Ambassade de Bassompierre. I. 174.
(5) *Ibid.*
(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX.
(7) *Zurich aux Ligues Grises.* 17/27 septembre 1625. St-Arch. Zürich. (Graubünden *H.* 171. 3. 31.) — *Zurich à Cœuvres.* 21 septembre/1er octobre 1625. *Ibid.* 171. 3. 32. — Eidg. Absch. V² 442 *b.*
(8) *Bassompierre à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 13 novembre 1625. (Amb. I. 118.) — *Cœuvres à Bassompierre.* Morbegno, 24 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 111.
(9) *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 22 décembre 1625 (et non novembre). (Amb. I. 190.)

refusa le sursis qui lui était demandé. S'il avait attendu le départ de Bassompierre de Paris pour tenter un rapprochement entre les Grisons et leurs sujets, c'est que la présence du légat à Fontainebleau l'avait empêché de commencer plus tôt ses démarches. (1) Au reste, n'était-il pas couvert par les ordres de la cour, où l'on espérait précisément que sa négociation faciliterait le succès de celle de son collègue à Soleure? (2)

Que Bassompierre s'attendît à se heurter à une fin de non-recevoir, la chose paraît certaine. En réalité, avant même que la réponse de son rival lui fût parvenue, il prit sur lui d'adresser à Phélypeaux d'Herbaut, à Schomberg, « cet autre allemand », qu'il qualifiait « auteur et inspirateur de ceste malheureuse et funeste » mission, (3) à Richelieu, voire au roi les reproches les plus vifs et les plus mordants qu'un ambassadeur en fonctions se soit jamais permis de faire à son gouvernement. (4) Ainsi donc, c'était à seule fin de lui infliger un affront que Sa Majesté l'avait dépêché en Suisse, lui maréchal de France, déjà disposé à juger comme étant « au dessous de sa dignité » une charge qu'il n'avait pas briguée, (5) et condamné désormais à « traitter une affaire » qu'un autre était appelé à « conclure ». (6) N'était-il pas « hors de toute apparence », en effet, que Louis XIII, en nommant Cœuvres lieutenant-général, lui eût conservé un titre dont Bassompierre allait assumer les fonctions? (7) Oui ou non, ce dernier emportait-il des lettres de créance pour les Cantons et les Ligues Grises? (8) Oui ou non, celles-ci « n'étaient-elles pas à la Suisse comme la Normandie à la France », et son instruction ne traitait-elle pas d'une manière presque exclusive du différend rhéto-valtelin? (9) Bien plus, cette instruction même ne lui prescrivait-elle pas d'entretenir de bons rapports avec ses collègues des autres ambassades, avec Marini, Aligre, Béthune? Si, au moment du départ du maréchal pour Soleure, Cœuvres avait été, ainsi qu'il le prétendait, revêtu du caractère d'envoyé extraordinaire en Rhétie, son nom n'eût-il pas figuré en première ligne dans cette énumération des diplomates français accrédités en Italie et plus spécialement dans la région

(1) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 9 (et non 11) janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 9. (Amb. I. 250); *à Cœuvres.* Soleure, 30 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 84. — *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 27 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 89. (Amb. II. 81.)

(2) *Zorzi al Senato.* Sondrio, 9 gennaio 1626. Frari Valtellina. V. — *Cœuvres à Bassompierre.* Sondrio, 20 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 74; *à Herbaut.* Sondrio, 11 janvier 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 5.

(3) *Bassompierre à Schomberg.* Soleure, 9 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 198.

(4) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 21 décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 129 v°. (Amb. I. 181.)

(5) Mémoires de Bassompierre (éd. Chantérac). III. 214

(6) *Bassompierre au roi.* Soleure, 20 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 338. (Amb. I. 150); *à Richelieu.* Soleure, 21 décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 129 v°.

(7) *Bassompierre à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 23 novembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 88. *Bassompierre au roi et à Herbaut.* Soleure, 21 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 348, 351. (Amb. I. 171, 176.) — Siri. op. cit. VI. 46.

(8) *Bassompierre à Schomberg.* Soleure, 9 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 198.

(9) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 9 (et non 11) janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 9. (Amb. I. 248.

des Alpes? [1] N'y avait-il pas lieu enfin de déplorer que, mû par la seule passion du lucre, [2] un personnage aussi important que l'était le chef de la maison d'Estrées s'abaissât jusqu'à «despouiller la qualité de general pour vestir celle de prestre ou d'evesque», [3] et cela au risque de remettre en question la souveraineté des Grisons sur la Valteline, de décourager à jamais les pensionnaires de Sa Majesté en Helvétie, de donner de nouvelles armes au nonce et d'engager peut-être les cantons catholiques à suspendre l'effet de leurs récentes et si satisfaisantes déclarations relatives à la fermeture des passages? [4] Ce que Bassompierre réclamait en somme de la cour, c'était qu'on ne «châtrât» pas son ambassade [5] et que Cœuvres reçût sans retard l'ordre de se confiner dans ses occupations militaires et de cesser de s'immiscer dans les affaires de Rhétie. [6]

On s'était trop avancé au Louvre envers le conquérant de la vallée de l'Adda pour qu'il parût politique de l'abandonner, dans un moment surtout où la conclusion d'une entente entre Grisons et Valtelins était ardemment souhaitée par le roi et ses ministres. Richelieu et Schomberg s'efforcèrent donc de calmer leur correspondant de Soleure et de l'engager à «passer par dessus touttes sortes d'espines pour le service de Sa Ma^té^». [7] La cause était mauvaise. Les arguments invoqués à son appui furent médiocres. Le maréchal savait fort bien que l'instruction de Cœuvres recommandait à celui-ci de favoriser un rapprochement «volontaire, libre et amiable» entre les Trois Ligues et leurs sujets d'outre-monts. [8] Il savait de plus que cette instruction avait été renouvelée à son destinataire à mainte reprise. [9] Mais il persistait à nier que la charge d'ambassadeur aux Grisons fût nécessairement conjointe aux pouvoirs militaires du marquis. [10] Et il demeurait incrédule quand on lui affirmait que la négociation confiée à ce dernier était «officieuse et accessoire»; qu'elle ne touchait à aucun des points visés dans son instruction à lui; que, couronnée de succès, elle fortifierait sa situation en induisant les Confédérés à accéder à la Ligue d'Avignon; [11] que, faillie ou simplement ajournée, elle inspirerait aux «Waldstætten» des angoisses salutaires. [12] Sous le pré-

(1) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 9 janvier 1626. loc. cit.

(2) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 20 décembre 1625 et 9 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XIX. 340; XXIII. 9. (Amb. I. 157. 252.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 febbraio 1626. Frari. Svizzeri. XX.

(3) *Bassompierre à Scappi.* Soleure, février 1626. (Amb. II. 215.)

(4) *Miron au roi.* Soleure, 10 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 14. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 15 gennaio 1626. Frari. Svizzeri. XX.

(5) *Richelieu à Bassompierre.* Paris, 5 janvier 1626. loc. cit. — Mémoires de Bassompierre. III. 224.

(6) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 21 décembre 1625. loc. cit.

(7) *Schomberg à Bassompierre.* Paris, 29 décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 181. — *Richelieu à Bassompierre.* 28 janvier 1626. (Impr. Avenel. op. cit. II. 185.)

(8) *Le roi à Bassompierre.* Paris, 31 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 459.

(9) *Herbaut à Miron.* Paris, 31 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 461.

(10) *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 27 janvier 1626. loc. cit.

(11) *Herbaut à Miron.* Paris, 31 décembre 1625. loc. cit.

(12) *Le roi à Bassompierre.* Paris, 31 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 459; *à Miron.* Même date. *Ibid.* f° 463. — *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 13 janvier 1626. *Ibid. 1363* f° 77.

texte que Bassompierre serait suffisamment occupé en Suisse et qu'il ne pouvait prétendre à négocier à la fois à Soleure, à Zurich et à Coire, la cour lui refusa la satisfaction qu'il sollicitait d'elle (1) et autorisa Cœuvres à poursuivre ses démarches auprès des Grisons et des Valtelins. (2)

A cette nouvelle, le maréchal eut peine à contenir son indignation. Résolu « à ne pas languir plus longtemps avec une demie-ambassade », (3) mais à faire au besoin un éclat, il songea tout d'abord à contremander « sa diète » et à rebrousser incontinent vers le Jura, quitte à rentrer à Soleure, le jour où l'on aurait placé son rival sous ses ordres. (4) Une pareille menace ne devait pas laisser le gouvernement français indifférent. On savait à Paris que Bassompierre était homme à la mettre à exécution, Il s'agissait dès lors de prévenir de sa part un coup de tête qui eût ruiné pour dix ans le prestige de la Couronne en Helvétie. (5) Le roi, convaincu que le différend né, d'une manière si malencontreuse, entre ses deux envoyés extraordinaires aux Ligues était le fruit des intrigues du nonce, s'adressa à Miron et le chargea de l'aplanir. (6) Il n'eut su faire un plus mauvais choix. Les rapports de l'ambassadeur permanent avec son ancien collègue devenu lieutenant-général au delà des monts, paraissaient non moins tendus que ceux de ce dernier avec le maréchal. Ces dissentiments remontaient à l'été de 1624 déjà. (7) Le départ pour Soleure du frère de la belle Gabrielle s'étant produit sans que Miron eût été pressenti, celui-ci en avait conçu de l'humeur. (8) Et cette humeur s'était accrue ensuite de la déclaration quelque peu brutale, à lui faite par le nouvel arrivant, que « toutte l'affaire » de la Valteline « avoit esté mal enfournée du commencement ». (9)

Loin de contribuer à apaiser cette querelle, la disjonction des deux charges, conséquence du passage de Cœuvres en Rhétie, l'avait plutôt envenimée. Encore que le roi eût recommandé à ce dernier de ménager Du Mesnil « pour la consideration de son beau-père », (10) et que celui-ci, bientôt appuyé par Bassompierre, se portât garant des capacités et de la bonne volonté

(1) *Le roi à Bassompierre.* Paris, 31 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 459. (Amb. I. 235.)

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 10 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 20. — Mémoires de Bassompierre. III. 224. — « François de Bassompierre . . . ambassadeur extraordinaire au païs des *Ligues de Suisse et Valais* . . . et Robert Miron . . . ambassadeur ordinaire audit pais des *Ligues et Grisons.* » *Déclaration du canton de Soleure.* 29 décembre 1625. (Amb. I. 257—258.)

(3) *Bassompierre à Richelieu.* Soleure, 24 janvier 1626. (Amb. II. 43.)

(4) *Bassompierre au roi.* Soleure, 21 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 348. (Amb. I. 172.) — *Carazza al Senato.* Solodoro, 19 febbraio 1626. Frari. Svizzeri. XX.

(5) *Herbaut à Miron.* Paris, 31 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 464. — *Le roi à Miron.* Paris, 27 janvier 1626. *Ibid. 1363* f° 92.

(6) *Le roi à Miron.* Paris, 31 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 463. — *Miron à Richelieu.* Soleure, 10 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 12.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 3 juin 1625. Aff. Etr. Suisse. XVIII. 324.

(8) *Herbaut à Miron.* Compiègne, 8 juillet 1624. Arch. Nat. *KK 1339* f° 327.

(9) *Cœuvres à Richelieu.* Soleure, 6 juillet 1624. Aff. Etr. Suisse. XVI. 240

(10) *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 10 décembre 1624. Arch. Nat. *KK 1360* f° 346

du receveur de Caen,(1) le général de l'armée de la Ligue n'avait cessé de critiquer l'insuffisance et la négligence de son commissaire aux vivres, dont il suspectait même la véracité.(2) Ne s'apprêtait-il pas, d'ailleurs, malgré les protestations de Miron, à lui faire retirer son brevet?(3) D'autre part, si Béthune, dans chacune de ses dépêches à la cour, insistait sur l'effet déplorable produit au Vatican par l'allocution intempestive du délégué de l'ambassadeur ordinaire à la diète de Lucerne de septembre, c'était bien un peu, il convient de le reconnaître, dans la pensée d'être désagréable à l'adversaire de son gendre le marquis,(4) dont le secrétaire Mesmin se voyait, en guise de représaille, constamment desservi auprès du Louvre dans les rapports du représentant de Sa Majesté Très-Chrétienne en Suisse.(5)

Dans son for intérieur, Miron dut sourire à la réception de la missive par laquelle le roi lui prescrivait d'user de son influence en vue d'aplanir un différend qu'il s'était, plus que personne peut être, efforcé d'envenimer. Aussi bien l'entente n'avait pas été longue à s'établir entre Bassompierre et lui. Elle s'était faite au détriment de Cœuvres.(6) Dès son arrivée à Soleure, le maréchal, heureux d'y rencontrer un allié, avait achevé de le gagner à ses intérêts en l'autorisant à signer avec lui ses lettres à la cour. Au fond, ce n'était pas là une très importante concession, car la plupart de ses prédécesseurs, sans en excepter le dernier, en avaient usé de même. Néanmoins, l'ancien président du Tiers se sentit subjugué par le « proceder » de ce grand officier de la Couronne qui voulait « que sa courtoysie et sa bonté exuberente passast encore toutes ses prerogatives ».(7) Faisant sien l'affront dont se plaignait son éminent collègue, il demanda, lui aussi, son rappel, qui lui fut refusé d'ailleurs,(8) et déclara nettement qu'il ne tenterait même pas, une fois la diète terminée, de retenir en Suisse Bassompierre, d'autant que celui-ci se trouvait « griefvement blessé de voir sa negociation mutilée, quoyqu'inutilement et sans fruict ».(9)

La situation devenait délicate. Déjà même l'on agitait à la cour si, pour en sortir, l'on ne serait pas contraint de désavouer Cœuvres. Fort

(1) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 31 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 77 — *Miron à Herbaut.* Soleure. 16 février 1626. *Ibid.* 116.

(2) *Cœuvres à Herbaut.* Coire, 19 novembre 1624; Traona, 27 février 1625. Aff. Etr. Grisons. III. 74; IV. 22.

(3) *Miron au roi.* Soleure, 14 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 172.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 332.

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 15 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 295.

(6) *Miron à Herbaut.* Soleure, 13 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 332. - *Bassompierre au même.* Soleure, 20 décembre 1625. *Ibid.* 340. (Amb. I. 152.) - *Cavazza al Senato.* Solodoro, 31 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX.

(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 21 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 357; *à Herbaut.* Même date. *Ibid.* 359.

(8) *Miron au roi.* Soleure, 25 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 66. - *Herbaut à Miron.* Paris, 2 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 139.

(9) *Miron à Herbaut.* Soleure, 21 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 346; *au roi; à Herbaut; à Richelieu.* Soleure, 10 janvier 1626. *Ibid.* XXIII. 12, 14. 20.

heureusement, dans les premiers jours de janvier, une détente inespérée se produisit. Le 5 de ce mois, en effet, des députés grisons arrivèrent à Soleure. Ils annonçaient que leurs supérieurs, décidés à perdre la Valteline plutôt que d'y rentrer à la faveur des «articles» de Sondrio, rompaient toutes négociations avec le marquis et, passant au-dessus de sa tête, invoquaient les conseils et l'appui de Bassompierre.(1) Cette démarche spontanée eut le meilleur résultat. Flatté de ce que les Trois Ligues «luy rendissent ce que le roy avoit voulu luy oster», le maréchal consentit à oublier momentanément ses justes griefs et s'apprêta à jouer contre les «Espagnolisez» la suprême partie dont la possession des passages alpestres était l'enjeu.(2)

Préparatifs de la diète générale de Soleure. — Raisons pour lesquelles les ambassadeurs français s'abstiennent d'y convier les députés des Ligues Grises. — Concours limité que prêtent à Bassompierre les envoyés de Venise et de Savoie. — Effacement des représentants de l'Escurial. — Opposition violente du nonce apostolique aux desseins poursuivis par les ministres du Louvre en Suisse. — Ces derniers reçoivent l'ordre de le ménager. — Ils se conforment à cette instruction. — Inquiétude, bientôt dissipée, que leur attitude provoque au sein du Corps protestant.

V. De toutes les préoccupations qui avaient assailli Bassompierre à son arrivée aux Ligues, la plus importante certes semblait être la préparation de la «journée générale» que ses instructions lui prescrivaient d'«inthimer», après entente avec Miron, soit à Bade, soit au siège même de l'ambassade. Pressé d'exécuter, dans le plus bref délai possible, une mission qu'il n'avait acceptée qu'à contre-cœur, le maréchal eût désiré que les députés du Corps helvétique se réunissent autour de lui, à Soleure, vers le 28 ou le 29 décembre. La nécessité de laisser aux Confédérés leur liberté durant les fêtes de Noël le contraignit à ajourner au 7 janvier, puis «jusques au 12e, à la prière des cantons protestants», l'ouverture de la diète que le «Vorort» s'était chargé de convoquer en son nom.(3)

Ce premier point réglé, ce fut avec une activité vraiment fébrile que les deux ambassadeurs arrêtèrent les dispositions requises en pareil cas, à l'effet d'assurer la réussite de leurs desseins. Et, tout d'abord, était-il opportun, ou

(1) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 9 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 9. — *Bassompierre à Schomberg.* Soleure, 9 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 198. — *Zorzi al Senato.* Tirano, 13 gennaio 1626. Frari. Valtellina. V. — Mémoires de Bassompierre. III. 224.

(2) *Bassompierre à Schomberg.* Soleure, 9 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 198. — Mémoires de Bassompierre. III. 224.

(3) *Bassompierre au roi.* Soleure, 20 décembre 1625, 24 janvier 1626. loc. cit — Mémoires de Bassompierre (éd. Chantérac). III. 225.

simplement convenable, ainsi que cherchaient à les en convaincre les Conseils des cités évangéliques, qu'ils invitassent les Grisons à se faire représenter officiellement à cette assemblée? Bassompierre et Miron se fussent prononcés pour l'affirmative, que la chose eût semblé naturelle. Les communes rhétiennes méritaient bien qu'on usât de ménagements envers elles. Le 13 décembre déjà, alors que le maréchal arrivait à peine à son poste, n'avaient-elles pas pris la résolution de recommander leurs intérêts à sa bienveillante sollicitude? (1) D'autre part, les dizains valaisans, dont la situation à l'égard des cantons offrait une certaine analogie avec celle des Trois Ligues, se voyaient conviés à dépêcher des députés à Soleure. Enfin, en faisant appel au concours des montagnards des hautes vallées du Rhin et de l'Inn, l'ambassadeur extraordinaire eût affirmé à nouveau qu'il se considérait comme dûment accrédité auprès de leur gouvernement. Toutefois, quelque pertinentes que fussent ces raisons, elles ne surent prévaloir contre la répugnance qu'éprouvait Bassompierre à accroître le nombre des protestants admis à prendre part aux délibérations de la diète. Sous le prétexte qu'il était pour le moins inutile de demander aux souverains légitimes de la Valteline s'ils souhaitaient que cette province leur fût restituée, et qu'au surplus les «Waldstætten» verraient avec déplaisir leurs députés siéger à côté de ceux des Ligues Grises, les autorités de ces dernières durent se contenter de déléguer à Soleure un représentant officieux dans la personne du bourgmestre de Coire. (2)

En septembre, à l'heure où la mission du maréchal avait été décidée, Charles-Emmanuel et le Sénat vénitien s'étaient engagés envers le roi Très-Chrétien à faire appuyer par leurs agents les démarches de ses ambassadeurs en Suisse. (3) Or, bien que cette promesse eût été tenue, il ne s'ensuivait pas malheureusement que Bassompierre dût compter sur autre chose que sur l'assistance morale des alliés de son maître. Dans les derniers jours de décembre, à la vérité, Cavazza était venu conférer avec ses collègues français. (4) Mais, ses instructions étant limitées, (5) ceux-ci n'avaient pas tardé à le renvoyer à Zurich, où ils estimaient, avec raison peut-être, que sa présence leur serait plus utile qu'à Soleure. (6) D'autre part, selon l'expression pittoresque du rival de Cœuvres, l'affection que les Suisses catholiques portaient au duc de Savoie

(1) *Les Trois Ligues Grises à Bassompierre.* Coire, 3/13 décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 104 v°. (Amb. I. 141.)

(2) *Bassompierre au roi.* Soleure, 20 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 338. (Amb. I. 147.) — *Raisons pour lesquelles Monsieur le Mareschal de Bassompierre n'a pas appelé les députés des Trois Ligues Grises à la diette qu'il a convoquée à Soleure.* Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 117. (Amb. I. 160.) — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17984.* — Mémoires de **Bassompierre.** III. 224.

(3) *Morosini al Senato.* Poissy, 12 novembre 1625. Frari. Francia. LXIV. — Siri. op. cit. VI. 44.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 10 dicembre; Solodoro, 31 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 20 novembre 1625. *Ibid.*

(6) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 24 et 30 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 77 et Amb. II. 41; *à Cœuvres.* Soleure, 12 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 212.

s'en « alloit en friche, à faute d'estre soigneusement cultivée ».[1] Il n'était pas niable, en effet, que, depuis huit ans au moins, aucun ministre piémontais n'avait franchi la frontière des Ligues,[2] ce qui signifiait, en d'autres termes, que le souverain de Turin, tranquillisé du côté des Alpes par la conclusion de son alliance avec Berne, s'était abstenu de payer aux Confédérés « un sol de ses chétives pensions », lesquelles ne montaient pourtant qu'à « 7 ou 8000 livres ».[3]

Aussi bien, dans ces entrefaites, un envoyé du duc, le président Guillet de Monthoux, rejoignit le maréchal à Soleure, quelques heures avant l'ouverture de la diète.[4] Mais ce diplomate, outre qu'il était sans argent, n'avait point emporté de lettres de créance à l'adresse des alliés suisses de la maison de Savoie.[5] Dès lors, les ambassadeurs français n'avaient guère à attendre de lui que de « bons conseils et advis ».[6] Et encore n'était-il point certain que ceux-ci fussent désintéressés. Ainsi qu'il le marquait complaisamment dans l'une de ses dépêches à la cour, Bassompierre avait « à combattre tout « à la fois le zèle et le scrupule des cantons catholiques, la malice du nonce, « les ruses des Espagnols, l'opiniastreté des cantons protestans, les finesses de « Monsieur de Savoye, les maximes d'Estat des Venitiens et l'interest et profit « des particuliers ».[7] Il est vrai qu'il se confiait dans l'assistance, pleine de souplesse et d'autorité, d'un personnage qui, comme il le dit, avait plus d'influence en Suisse « que tous les ambassadeurs que l'on y eust sceu envoyer ». Et ce personnage n'était autre que lui-même.[8]

Lorsqu'il faisait allusion à la malice du nonce, Bassompierre se servait d'un euphémisme. Au fond, le seul adversaire, vraiment digne de lui, avec lequel il allait avoir à se mesurer aux Ligues était Alessandro Scappi, évêque de Campagna, représentant du Saint-Siège et protecteur attitré de la cause espagnole dans la région du Gothard. Ce n'était pas, en effet, des envoyés officiels de Philippe IV, tous deux « bonnes gens », que le maréchal avait à redouter une opposition bien vive à ses desseins. Le président de Dôle, plus spécialement accrédité auprès des cantons catholiques par l'archiduchesse des Pays-Bas, ne quittait presque plus le lit « à cause de son extresme vieillesse ».[9] D'autre part, le marquis d'Ogliani, prétendant malheureux à la souveraineté

(1) *Bassompierre à Marini.* Soleure, 22 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 34

(2) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 13 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 111. (Amb. II. 135.)

(3) *Bassompierre à Marini.* Soleure, 22 janvier 1626. loc. cit.

(4) *Bassompierre à Monthoux.* Soleure, 13 décembre 1625. (Amb. I. 195) — *Monthoux à Bassompierre.* Berne, 20 décembre 1625 et 6 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f°s 133, 190. — Mémoires de Bassompierre. III. 225.

(5) *Monthoux à Bassompierre.* 3 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 141 v°. (Amb. II. 102.) — *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 13 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 111. (Amb. II. 135.)

(6) *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626. Amb. II. 15.

(7) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 9 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 9. — *Herbaut à Miron.* Paris, 20 janvier 1626 Arch. Nat. *KK 1363* f° 81. — *Monthoux au duc de Savoie.* Soleure, 4 février 1626. Arch. Torino. (Svizzeri. Lettere Ministri. IX.)

(8) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 30 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 77.

(9) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 26 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 361. Amb. I. 205.)

de Valangin, ne jouissait pas de beaucoup de considération parmi les Confédérés,(1) et son *ad latus* désigné, Carlo Casati, recommandé au choix de Feria par Scappi,(2) n'était point encore arrivé à Lucerne.(3) En revanche, grâce à son intelligence, à sa ténacité et, surtout, à «la reverence que lui portoient» les Suisses de l'ancienne croyance,(4) le nonce se promettait sinon de briser entièrement la négociation de l'ambassadeur extraordinaire du Louvre, du moins de l'entraver assez longtemps pour que Francesco Barberini eût le loisir d'entreprendre et de mener à bien la sienne en Espagne. Irascible et passionné,(5) «voulant puissamment ce qu'il vouloit»,(6) Scappi, dont les pensionnaires du roi Très-Chrétien en Helvétie souhaitaient ardemment la prochaine promotion au cardinalat,(7) était un «homme docte et eloquent, bien representant ses «conceptions, avec une grande efficace et facilité, tant en italien qu'en fran«çois».(8) La longueur de ses «exorbitans discours»(9) désespérait Miron, lequel passait parfois trois jours à les traduire, avant d'en comprendre le sens et de se trouver en mesure d'y répondre.(10) Tel était en somme le «contradicteur» redoutable que Bassompierre allait trouver sans cesse devant lui, non seulement à la diète, mais dans les Conseils des cantons de la Ligue Borromée.

A la cour de France, où, la rébellion huguenote aidant, l'on se préoccupait plus que jamais de ménager le Saint-Siège, l'attitude à observer par l'ambassadeur extraordinaire à l'égard du nonce de Suisse avait été réglée par avance dans ses moindres détails. Dût sa patience être soumise à une rude épreuve, celui-là était parti pour Soleure avec l'ordre «de souffrir jusques à l'extremité les extravagantes humeurs» de celui-ci, d'user envers lui des procédés les plus courtois, mais de ne lui céder «rien sur le fond».(11) En d'autres termes, le maréchal avait mission d'affirmer, en toute circonstance, la volonté du roi de n'exiger des cantons catholiques aucune résolution contraire aux intérêts de l'Eglise.(12) Il lui était recommandé, en outre, de démentir, encore qu'il ne fût pas sans fondement, le fâcheux bruit, répandu par les «Espagnolisez», qu'Urbain VIII s'apprêtait à reconquérir la Valteline

(1) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 26 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 361. (Amb. I. 205.)
(2) *Scappi a Barberini.* Lucerna, 19 luglio 1624. Arch. Vaticano. (Nunziatura Svizzera. XIII.)
(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 dicembre 1625. Frari. Svizzeri. XX. — *J. Caesar Vimercatus al governatore di Milano.* Milano, 28 gennaio 1634. Arch. Milano. Svizzeri e Grigioni. 1630—1634. nº 3.
(4) *Bassompierre au roi.* Soleure, 20 décembre 1625. loc. cit.
(5) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 20 décembre (et non novembre) 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* fº 120 vº. (Amb. I. 168.)
(6) *Bassompierre à Marquemont.* Soleure, 31 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3691* fº 4.
(7) *Bassompierre à Scappi.* Soleure, 9 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* fº 151. (Amb. II. 112.)
(8) *Négociation de Mr le marˡ de Bassompierre en la diette de Baden* (*recte* Soleure) *concernant la Valteline.* Janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *5569* fº 63.
(9) *Miron au roi.* Soleure, 22 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 303.
(10) *Miron à Herbaut.* Soleure, 15 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 282.
(11) *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 12 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* fº 212.
(12) *Bassompierre à Scappi.* Soleure, 31 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* fº 106. (Amb. II. 59.)

sur l'armée de la Ligue.(1) En revanche, on attendait de lui qu'il repoussât sans examen toute demande, émanât-elle de Scappi ou d'Ogliani, ayant trait à la restitution préalable du dépôt entre les mains du Saint-Père.(2)

L'instruction, on le voit, était formelle. Bassompierre l'exécuta à la lettre. Ayant appris que le nonce se faisait fort d'établir que les déclarations de Schwytz et d'Uri, combattues par lui avec la dernière énergie,(3) n'étaient pas conformes au recès de septembre et qu'elles constituaient de plus un outrage à l'adresse du Vatican,(4) il refusa «honestement» au représentant de celui-ci de se rencontrer avec lui, à mi-chemin entre Soleure et Lucerne, en une conférence dont la seule annonce n'eût pas manqué d'effaroucher les protestants.(5) Cette fin de non-recevoir, cependant polie, porta à son comble l'exaspération de Scappi. L'évêque de Campagna avait prononcé en pleine diète, le 30 octobre, un discours violent contre les procédés, inqualifiables selon lui, de la diplomatie française, tant en Italie qu'en Helvétie.(6) Prenant prétexte des négociations ouvertes en Valteline par Cœuvres,(7) qu'il haïssait, et aux moindres démarches duquel il attribuait une signification qu'elles n'avaient point,(8) le prélat, assisté du marquis d'Ogliani, renouvela, dans les premiers jours de janvier, devant le Conseil du «Vorort» catholique, ses attaques passionnées à l'endroit des ministres du roi Très-Chrétien. Il confirma derechef aux «Waldstætten» l'intention bien arrêtée du Souverain Pontife de repousser toute proposition d'accommodement, aussi longtemps que l'affront fait à ses armes en décembre 1624 n'aurait pas été effacé et les forts de la Valteline remis sans conditions entre les mains de ses mandataires.(9) Comme conclusion, il adjurait Lucerne et les Etats de son groupe de refuser à Bassompierre les déclarations dont celui-ci avait mission de les solliciter et de révoquer celles que quelques-uns d'entre eux avaient déjà accordées à Miron.(10) Il leur suggérait, en outre, d'offrir, une fois encore, leur médiation aux deux couronnes, d'appuyer les démarches faites, à son instance, par les Valtelins auprès du Saint-Siège et

(1) *Herbaut à Bassompierre.* Saint-Germain-en-Laye, 9 novembre 1625. loc. cit.

(2) *Herbaut à Bassompierre.* Saint-Germain-en-Laye, 9 novembre; Paris, 9 décembre 1625. Arch Nat. *KK 1362* f° 450. — Amb. I. 136.

(3) *Le roi et Herbaut à Miron.* Paris, 16 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 454.

(4) *Scappi à Bassompierre.* Lucerne, 31 décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 165.

(5) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 20 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 340 Amb. I 158. — *Bassompierre à Scappi.* Soleure, 16 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 191.

(6) *Herbaut à Bassompierre.* Saint-Germain-en-Laye, 9 novembre 1625. loc. cit. — *Miron au roi.* Soleure, 22 novembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 303.

(7) *Bassompierre au roi.* Soleure, 21 et 26 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse XIX. 348, 363 (Amb. I. 171, 196.)

(8) *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 12 janvier 1626. Bibl. Nat f. fr *3689* f° 212.

(9) *Bassompierre au roi.* Soleure, 20 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 338. Amb. I 147 — *Le colonel Am Rhyn à Bassompierre.* Lucerne, 2 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 5. — *Bassompierre à Am Rhyn.* Soleure, 3 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr *3689* f° 168 Amb. I. 226.) — *Bassompierre à Scappi.* Soleure, 31 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 106 Amb. II. 59. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624-1631. loc. cit. — Siri. op. cit VI. 45 sqq.

(10) *Instruction remise par Miron au secrétaire-interprète de Stavay-Mollondin, dépêché par lui auprès des autorités de la Suisse catholique.* Soleure, 8 décembre 1625. Arch. de Mollondin Soleure — *Bassompierre et Miron à Herbaut.* Soleure, 3 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII 4.

de détourner ceux-ci de se replacer sous la domination grisonne, (1) ce qui ne l'empêchait point d'ailleurs d'exciter en secret le gouvernement des Trois Ligues contre la France, à laquelle il reprochait, avec quelque raison, il convient de le reconnaître, de défendre beaucoup plus ses intérêts propres que ceux de ses alliés. (2) Telles étaient les dispositions avérées du nonce, lorsque ce dernier se rendit à Soleure le 10 janvier, bien plutôt dans l'intention d'y «nuire» au maréchal que de lui «ayder». (3)

Malgré tout, cependant, Bassompierre ne perdait pas l'espoir, ainsi qu'il l'écrivait au connétable, d'«apprivoiser ceste beste farouche». (4) Il avait, à cet effet, à choisir entre deux moyens, soit qu'il se résolût à acheter la neutralité de Scappi, soit qu'il préférât triompher de son opposition en l'accablant de prévenances. A tort ou à raison, l'évêque de Campagna était suspect de vénalité. Dans l'entourage de Miron, on ne mettait pas en doute qu'il ne fût à la solde de l'Espagne. (5) Aussi les ambassadeurs français avaient-ils reçu de la cour l'autorisation de tenir à sa disposition, en échange de ses bons offices, une pension de 4000 écus. (6) Mais on estima, au dernier moment, qu'il était trop engagé avec Feria, et ce projet dut être abandonné. (7) Ce fut donc à séduire le nonce par des attentions répétées que s'attacha désormais le maréchal. Il l'avait fait complimenter à son arrivée par le secrétaire-interprète Wallier. (8) Il lui offrit, presque aussitôt après, de l'héberger à l'ambassade pendant la durée de la diète, et cette proposition fut acceptée. Déconcertés par ce rapprochement apparent, dont ils ne saisissaient pas l'ironie, les protestants suisses et les alliés italiens de la Couronne Très-Chrétienne commençaient à craindre que les deux rois ne se fussent mis d'accord avec le pape pour les abuser. Ils ne furent détrompés qu'ensuite d'un entretien que le président de Monthoux eut avec Scappi, entretien au cours duquel celui-ci s'exprima en termes si peu mesurés à l'endroit de son hôte que l'ambassadeur de Savoie se sentit instantanément rassuré. (9)

Ouverture de la diète générale. — Gagnés par les libéralités de Bassompierre, les députés des cantons catholiques paraissent enclins à se ranger à ses vues. — Harangue prononcée par le maréchal, le 13 janvier 1626. — Sa teneur. — Abstention des ambassadeurs espagnols. — Intervention de

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 febbraio 1626. Frari. Svizzeri. XX. — Eidg. Absch. V² 453 c.
(2) *Miron au roi.* Soleure, 22 novembre 1625. loc. cit.
(3) Mémoires de Bassompierre. III 225.
(4) *Bassompierre à Lesdiguières.* Soleure, 2 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 160.
(5) *Miron au roi.* Soleure, 22 novembre 1625. loc. cit.
(6) *Herbaut à Miron.* Paris, 23 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 154.
(7) *Miron à Herbaut.* Soleure, 7 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 150.
(8) *Miron à Herbaut.* Soleure, 3 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 7.
(9) *Guillet de Monthoux au duc de Savoie.* Soleure, 4 février 1626. Archivi di Stato Piemontesi. (Svizzeri. Lettere ministri. 1625—26. mazzo IX.)

Scappi. — Sa proposition. — Vive réplique qu'il s'attire de la part de son contradicteur français, lequel finit par obtenir gain de cause. — Recès du 17 janvier. — Résolutions principales et accessoires adoptées par la diète. — Les réserves formulées par le Corps catholique sont acceptées par les envoyés du roi Très-Chrétien. — Schwytz et Uri passent au parti français. — Violente irritation que la politique nouvelle inaugurée par les cantons forestiers cause tant à Milan qu'à Rome. — Le nonce se retire à Lucerne. — Importance du succès remporté par Bassompierre.

VI. Les autorités des cités évangéliques s'étaient méprises quant à l'état des relations du Louvre avec le Vatican, en admettant, ne fût-ce qu'un instant, que celui-là négociait avec celui-ci un accommodement ayant trait aux affaires de la Valteline. Jamais peut-être la conclusion d'une entente entre Rome et Paris n'avait été moins près de se réaliser, et cela par la raison très simple que l'entente entre Paris et Madrid se préparait déjà dans l'ombre. Aussi les avances faites par Bassompierre à Scappi ne signifiaient-elles nullement que le maréchal fût disposé à atténuer la gravité de l'échec qu'il se proposait d'infliger au nonce. Tout au contraire. Les deux ambassadeurs français avaient mis le temps à profit pour se ménager des appuis sérieux dans la plupart des cantons de l'alliance espagnole. D'importantes distributions de deniers venaient d'être faites parmi ceux-ci par les trésoriers des Ligues. (1) Gagnés par les libéralités de Bassompierre, les magistrats de Soleure promettaient de se rallier, le moment venu, aux vues de Sa Majesté. (2) A Lucerne, à Schwytz, à Altorf, à Zoug, le bruit s'était accrédité, propagé par les pensionnaires de la Couronne, que le roi Très-Chrétien, pour peu que les catholiques ne lui donnassent pas satisfaction, n'hésiterait pas à s'unir aux Confédérés protestants et aux Ligues Grises, afin de remettre ces dernières en possession de la Valteline, et cela à l'heure même où Bassompierre, à la tête d'une petite armée levée sur les terres des cités évangéliques, pénétrerait en Lombardie. (3) En dépit de tout, cependant, le nonce espérait encore que son influence personnelle l'emporterait sur celle de son compétiteur dans la Suisse primitive et que les «Waldstætten» se contenteraient, ainsi qu'il le leur conseillait, de prendre *ad referendum* les propositions françaises. Il se trompait. La plupart des députés catholiques se présentèrent à Soleure «garnis de puissantes instructions», conformément aux recommandations adressées par le maréchal à leurs supérieurs. (4)

(1) *Instructions remises par Miron au secrétaire-interprète de Mollondin, dépêché par lui auprès des autorités de la Suisse catholique.* Soleure, 8 décembre 1625. Arch. de Mollondin (Soleure). — V. Siri. op. cit. VI. 48.

(2) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 24 janvier 1625. Amb. II. 41. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 25 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 68.

(3) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 20 décembre 1625. Aff. Etr. Suisse. XIX. 340 (Amb I 155.)

(4) *Négociation de Mr le mareschal de Bassompierre, etc.* Bibl. Nat. f. fr. 5569 fos 63. 91. — *Bassompierre aux XIII Cantons.* Soleure, 25 (et non 22) décembre 1625. *Ibid. 5689* fo 133. (Amb. I. 189.)

La diète s'ouvrit le lundi 12 janvier. Le négociateur du traité de Madrid n'eut qu'à se louer des marques d'« extraordinaire respect » dont l'entourèrent les membres de cette assemblée. Ces derniers se portèrent chez lui en corps, « avec leurs bedeaux devant, marchant selon leur rang » (1) et lui souhaitèrent la bienvenue « avec les termes les plus exquis ». (2) Jamais encore pareils honneurs n'avaient été rendus à un ambassadeur du roi, pas même au maréchal-duc de Biron. (3) Il fut décidé, tout aussitôt, que l'on siégerait chaque jour de 9 heures à midi et que l'après-dînée serait employée à des audiences accordées successivement par l'envoyé de Louis XIII aux députés des deux confessions. (4) Dès le lendemain, Bassompierre, admis au sein de la diète, y prononça la harangue qu'amis et adversaires de la France attendaient avec impatience. (5) Comme ses prédécesseurs, Montholon et Cœuvres, il refit, en la présence de Miron, mais en lui donnant un tour plus attrayant, plus personnel, l'historique du différend rhéto-valtelin (6) et fut amené à reconnaître que c'était de sa propre initiative, et non point, ainsi qu'on le supposait, sur un ordre venu du Louvre qu'il avait réclamé l'insertion dans le traité d'avril 1621 de la clause malencontreuse relative à la garantie helvétique. (7) Que si la légation du cardinal Barberini à Fontainebleau avait échoué, la faute en était imputable à l'obstination du pape, opposé, contre toute raison, à la restitution de la vallée de l'Adda à ses légitimes souverains. (8) Or cette restitution — les Confédérés n'en étaient-ils pas tombés d'accord ? — était le seul moyen vraiment efficace de mettre fin à une situation périlleuse au premier chef pour le repos des Ligues. Il appartenait dès lors aux cantons de se prononcer, d'une manière unanime et sans réticence aucune, en faveur de la restauration de la domination grisonne dans les provinces d'outre-monts, comme aussi de déclarer solennellement que leurs passages seraient à l'avenir fermés à celui des deux rois qui combattrait cette résolution. (9) Confiant dans les sentiments d'équité des autorités helvétiques, Louis XIII attendait d'elles l'indication des mesures les plus propres à assurer la prompte exécution de ses desseins (10) et offrait aux « Waldstætten » de contribuer, pour une part, à la solde de la garnison que ceux-ci entretenaient dans les châteaux de Bellinzone. (11)

(1) Mémoires de Bassompierre éd. Chantérac. III. 225.

(2) *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit.

(3) *Response de Monsr le mareschal contre la proposition de Monsr le nonce, en l'assemblée des cantons catholiques. le 26 janvier 1626.* Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 240. (Amb. I. 300.) — Siri. VI. 47.

(4) *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626 loc. cit.

(5) *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 12 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 212. — *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit. — Mémoires de Bassompierre. III. 226.

(6) Eidg. Absch. V^{2} 451 *b*. — Anhorn. op. cit. 520.

(7) *Proposition faite par Monsr le mareschal à la diette tenue à Soleure le 13 janvier 1626.* Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 42. (Amb. I. 271.)

(8) Eidg. Absch. V^{2} 451 *b*.

(9) *Ibid.*

(10) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 17 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 259. (Amb. I. 330.) — *Proposition faite par Monsr le mareschal, etc.* loc. cit. — V. Siri. op. cit. VI. 46, 47.

(11) *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit — *Le roi à Miron.* Paris, 23 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 153. — *Négociation de M^{r} le mar^{al} de Bassompierre.* 1626. Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 91.

Ni le marquis d'Ogliani, ni le président de Dôle n'avaient jugé opportun de se rendre à Soleure. Tous deux, d'ailleurs, s'étaient abstenus d'y faire saluer Bassompierre. (1) A ceux d'entre les Confédérés qui s'étonnaient de cette attitude, ils avaient répondu qu'elle était conforme à leurs instructions et que leur maître se refuserait à entamer aucune négociation en Suisse avec les ministres du roi Très-Chrétien, tant que le Saint-Père ne serait pas rentré en possession du dépôt dont Cœuvres l'avait spolié. (2) Dès lors ce fut à Scappi, et à Scappi seul, qu'incomba le soin de réfuter la harangue du maréchal. (3) Sa proposition, lue devant les députés catholiques le mercredi 14 janvier, fut à la fois « picquante, calomnieuse et mensongère ». (4) Du moins dissipa-t-elle les dernières craintes des protestants au sujet d'une entente secrète entre la France et la Curie romaine. (5) A l'avis du nonce, le différend rhéto-valtelin ne pouvait être accommodé que du consentement des deux rois et du pape. Or, celui-ci croyait avoir donné un gage suffisant de son désir de paix en dépêchant en mission à Paris son neveu, le légat. Ce n'était donc pas au Saint-Siège, mais bien au Louvre qu'il convenait de faire supporter la responsabilité des calamités déchaînées sur la vallée de l'Adda, au Louvre qui, après avoir provoqué l'expulsion des garnisons pontificales de cette province, se refusait à accorder à Urbain VIII les réparations raisonnables. (6)

A dire vrai, les partisans de la cause française cherchaient à tirer parti de ce fait que Grégoire XV avait conseillé à Philippe III mourant de restituer la Valteline aux Ligues Grises. Mais l'évêque de Campagna, casuiste avisé, considérait cette démarche comme entachée de nullité, d'autant qu'elle avait été faite par une simple lettre et non par un bref régulier. (7) En revanche, il déclarait très haut que le pape et le roi d'Espagne s'étaient mis d'accord pour prier les Confédérés de se prononcer en faveur de la restitution du dépôt au Saint-Siège et contre l'ouverture des passages alpestres aux troupes du roi Très-Chrétien. (8) N'était-il pas, dès lors, de l'intérêt bien entendu des cantons d'ajourner leur décision jusqu'à l'heure où les ministres des grands Etats leurs voisins seraient convenus entre eux des modifications à apporter au texte du traité de Madrid? En agissant autrement, les catholiques d'Helvétie couraient le risque de se heurter à un *non possumus* énergique de l'Escurial et du Vatican, opposés, tous deux, au retour de podestats protestants

(1) *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit.

(2) *Proposition du m^is d'Ogliani.* Lucerne, 7 février 1626. Amb. II. 100.

(3) *Bassompierre à Béthune.* Soleure, 15 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. 3689 f° 236.

(4) *Bassompiere à Cœuvres.* Soleure, 17 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr 3689 f° 264 v°. — *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit. — Mémoires de Bassompierre. III. 224. — Siri. op. cit. VI. 47.

(5) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 17 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. 3689 f° 259. (Amb. I. 232)

(6) *Proposition de Monsieur le nonce faite à la diète de Soleure, le 14 janvier 1626.* (Amb. I. 281.)

(7) *Proposition de M^r le nonce, etc.* — *Bassompierre à Béthune.* Soleure, 15 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. 3689 f° 236.

(8) *Bassompierre à Lesdiguières.* Soleure, 15 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. 3689 f° 234. — Eidg. Absch. V² 453 c.

dans les provinces d'outre-monts.(1) Que si, au contraire, ils adhéraient résolument aux vues du Souverain Pontife, s'ils réclamaient de nouvelles «sûretez» pour l'exercice de la «vraye religion» dans les deux Rhéties, s'ils exigeaient le maintien du traité passé par Scappi avec les Grisons en décembre 1623, si enfin ils consentaient à ce que le quart de la Valteline fût attribué en toute propriété à l'évêché de Coire, ainsi que le demandait le doyen du chapitre de cette ville,(2) vivement combattu, il est vrai, par le député des Trois Ligues,(3) l'assistance matérielle et morale du Saint-Siège et des puissances catholiques d'Allemagne et d'Italie leur serait à jamais assurée.(4)

Si, dans sa proposition, le nonce s'était contenté d'énumérer les arguments invoqués par le Vatican à l'appui de ses prétentions, Bassompierre eût sans doute pris les choses en douceur. Mais Scappi ne s'était pas fait faute de calomnier son hôte auprès des «Waldstætten» et de lui prêter les desseins les plus perfides. N'écoutant que son indignation, le maréchal sollicita et obtint des députés catholiques, le 16 janvier, une seconde audience, au cours de laquelle il attaqua à son tour l'évêque de Campagna, «luy lava la teste comme il fault» et réfuta non sans succès ses allégations.(5) Tout en ne contestant pas que la garde des forts de la Valteline avait été confiée au pape, du consentement des deux rois, l'ambassadeur français niait avec énergie que le dépôt assumé par Grégoire XV, pour une période de trois mois, eût été transmissible à Urbain VIII, en l'absence de l'agrément formel de Sa Majesté Très-Chrétienne. Il niait, en outre, que le Souverain Pontife eût qualité pour arbitrer les questions non confessionnelles soulevées par le différend rhéto-valtelin. Il niait enfin que le traité négocié à Rome, en la présence, mais sans la participation du commandeur de Sillery (février 1624), liât le Louvre en quoi que ce fût.(6)

Au total, rien ne subsistait des affirmations audacieuses du nonce après la réplique du maréchal. L'intervention armée du marquis de Cœuvres dans la vallée de l'Adda se trouvait justifiée par les refus répétés du pape de se dessaisir du dépôt. Le fait de la démarche pacifique de Grégoire XV auprès de Philippe III ne souffrait aucun démenti. L'échec de la mission de Barberini n'avait d'autre cause que l'inflexibilité maladroite de ses instructions. A quelle suggestion obéissait donc le Saint-Père en se chargeant d'un séquestre qu'il reconnaissait lui même ne pouvoir restituer à des hérétiques? Depuis

(1) *Proposition de Mr le nonce, etc.*

(2) *Miron à Herbaut.* Soleure, 17 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII 30. — *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 17 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 264 v°; *à Marquemont.* Soleure, 31 janvier 1626. *Ibid. 3691* f° 4. — Eidg. Absch. V² 453 *e.*

(3) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 17 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 259. (Amb. I. 331.) — Eidg. Absch. V² 453—454 *f.*

(4) *Proposition de Mr le nonce, etc.* – Eidg. Absch. V² 453 c.

(5) *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 17 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 264 v°. — V. Siri. op. cit. VI. 48.

(6) *Response de Monsieur le maral de Bassompierre contre la proposition de Monsr le nonce, en l'assemblée des cantons catholiques, le 16 janvier 1626.* Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 240. (Amb. I. 299.)

quand s'avisait-on de consulter des sujets avant de les replacer sous la domination de leurs souverains? Comme conclusion de sa seconde harangue, Bassompierre laissait entendre que le roi ne repoussait pas *a priori* l'idée d'accorder à Urbain VIII une satisfaction dont la nature et l'importance restaient à déterminer, mais qu'en aucun cas il ne se déciderait à lui rendre la Valteline, dans la crainte de voir cette province inféodée aussitôt à l'évêché de Coire. (1)

En répliquant sur un ton très vif à la diatribe du nonce, Bassompierre cédait au désir d'humilier devant la diète un adversaire qui ne l'avait pas ménagé l'avant-veille. Il ne cherchait pas à ramener à sa cause des auditeurs hésitants. Depuis vingt-quatre heures, en effet, la bataille pouvait être considérée par lui comme gagnée. Encore qu'ils ne parvinssent pas à s'entendre sur bien des points, les Confédérés des deux confessions étaient tombés d'accord quant aux réponses à faire aux principales questions soumises à leur examen par les ambassadeurs de Louis XIII. Tous, sans en excepter les représentants de Lucerne, de Fribourg, du Valais, d'Unterwalden et d'Appenzell-Catholique, lesquels s'étaient bornés à prendre *ad referendum* les propositions royales, (2) reconnaissaient la nécessité d'une prompte restitution de la Valteline aux Ligues Grises et se déclaraient prêts à l'appuyer sinon de leurs armes, du moins de leur influence. Tous, d'une manière unanime, et ce résultat constituait à lui seul un succès éclatant à l'actif de la diplomatie française, confirmaient derechef leur intention d'interdire l'accès du Gothard aux forces de celui des deux rois qui contredirait à cette décision. (3) Dans la pensée de la majorité d'entre eux, c'était bien au pape qu'il appartenait de résoudre les différends confessionnels nés entre Grisons et Valtelins. Mais, de l'avis de la plupart, il ne s'ensuivait pas que Sa Majesté Très-Chrétienne ne dût pas être conviée à un arbitrage dont il était parfois difficile de définir le véritable caractère, tant les contestations politiques et religieuses sur lesquelles il s'agissait de se prononcer s'enchevêtraient les unes dans les autres. Aussi la diète, considérant que les provinces rhétiennes d'outre-monts étaient occupées par des troupes à la solde de la France, prenait-elle le très sage parti de renvoyer au maréchal et le mémoire des prétentions de l'évêque de Coire sur la Valteline et les protestations suggérées au député des Trois Ligues par la lecture de ce document. L'ajournement de la médiation helvétique dans le différend d'Echallens; l'octroi, le cas échéant, d'une levée de 16,000 hommes à Sa Majesté; de nouvelles instances adressées aux ministres de celle-ci, à l'effet de hâter le payement des pensions arriérées, instances auxquelles il fut «honnestement»

(1) *Response de Mons' le mareschal de Bassompierre, etc.* — *Négociation de M. le m^al de Bassompierre, etc.* Bibl. Nat. f. fr. 5569 f°s 63, 91.

(2) Eidg. Absch. V² 452 *b*.

(3) *Abscheid des XIII Cantons*. Soleure, 13 (*recte* 17) janvier 1626. Amb. I. 280. — Eidg. Absch. V² 452 *b*.

répondu par Bassompierre;[1] l'expédition de missives, explicatives de cette attitude, au pape, aux rois de France et d'Espagne, au cardinal Barberini et au duc de Feria, telles furent les résolutions accessoires arrêtées dans le recès, commun aux deux confessions, dont le maréchal fut appelé à prendre connaissance dès le 17 janvier.[2]

Mais si le principe de la restitution ralliait l'unanimité des voix des Confédérés,[3] il n'en était pas de même des mesures propres à assurer l'exécution de celle-ci.[4] Fidèles à leurs déclarations antérieures, les protestants, dans une délibération particulière, demandaient le strict accomplissement de toutes les clauses, politiques et confessionnelles, du traité de Madrid.[5] Aussi bien Zurich et Berne allaient plus loin. Avisées du désir qu'avait Cœuvres de recruter, avec l'agrément de la cour,[6] un millier d'hommes sur les terres de chacune d'elles, les autorités de ces deux villes inclinaient à faire dépendre de la restitution sans conditions de la Valteline à ses légitimes souverains l'octroi de cette levée supplémentaire et celui du passage de renforts français en Suisse.[7] Quant aux catholiques, ils exigeaient, comme dans le passé, l'introduction de sérieuses garanties pour l'exercice de leur culte dans les deux Rhéties, le maintien du traité conclu à Coire par Scappi en décembre 1623, une amnistie générale en faveur des Valtelins et, prétention nouvelle, la promesse que le roi Très-Chrétien accorderait au Saint-Père des réparations convenables au sujet de l'expulsion des troupes papalines de Tirano et de Sondrio.[8] Mais ce qui, aux yeux de Bassompierre, enlevait par avance toute signification déplaisante à ces réserves, c'est qu'elles avaient été soumises à son approbation et acceptées par lui (20 janvier).[9]

(1) *Monthoux al duca di Savoia.* Solodoro, 17 gennaio 1626. Arch di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lettere Ministri, mazzo IX. — *Replique de Monsr le mareschal à la harangue de l'advoyer de Grafrier de Berne, deputé vers ledit Seigneur par la diette, en compagnie des colonels Pfiffer et Greder, du landaman Zurlauben et du baron Diesbach de Prangin, sur le subiect des debtes que le roy a en Suisse, le 19 janvier 1626.* Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 266. (Amb. I. 337.) — *Les XIII Cantons et pays de Valais au roi.* Soleure, 20 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 13. — *Le Corps helvétique à Richelieu.* Soleure, 20 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 26.

(2) *Abscheid de la journée des Treize Cantons et Vallezains tenue à Soleure depuis le 12 jusques au 20 janvier 1626.* Amb. I. 359. — *Bassompierre au roi et à Herbaut.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit. — *Bassompierre à Marquemont.* Soleure, 31 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 4. — Siri. VI. 48.

(3) *Les cantons catholiques au roi.* Soleure, 20 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 13.

(4) *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626.

(5) *Carazza al Senato.* Zurigo, 8 gennaio 1626. Frari. Svizzeri. XX. — *Abscheid des cantons protestants à Monsieur le mareschal.* Soleure, 17 janvier 1626. (Amb. I 325.) — *Les cantons protestants au roi.* 11 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 216. — Eidg. Absch. V² 451 *b*, 454 zu *b*.

(6) *Herbaut à Miron.* Paris, 23 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 457.

(7) *Berne à Bassompierre.* 28 janvier 1626. (v. s.) Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 147. (Amb. II. 106.) — *Berne à Miron.* 28 janvier 1626. (v. s.) Aff. Etr. Suisse. XXIII. 75. — *Bern an Zürich.* 11./21. Februar 1626. St-Arch. Zürich. (Graubünden. I. 171. 4. 4.) — *Cœuvres à Bassompierre.* Morbegno, 26 février 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 27. — *Miron au roi.* Soleure, 7 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 145. — *Zurich à Miron.* 10 mars 1626 *Ibid.* 153. — *Berne au même* 13 mars 1626. *Ibid.* 166.

(8) *Abscheid des cantons catholiques sur la proposition de M^r le nonce Scappi.* Soleure, 17 janvier 1626. Amb. I. 327. — *Abscheid des cantons catholiques sur la proposition de Monsieur le mareschal.* Soleure, 20 janvier 1626. *Ibid.* I 371. — *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 452–453 *b*.

(9) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit. — *Bassompierre à Marquemont.* Soleure, 31 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 4.

Les sentiments des Suisses protestants envers la maison d'Autriche étaient trop connus de l'ambassadeur extraordinaire pour qu'il eût songé à réclamer d'eux la *déclaration* relative à la fermeture des passages à l'Espagne que Miron et lui sollicitaient des cantons de l'ancienne confession. Au jour où s'ouvrit la diète, le maréchal et son collègue étaient en possession de quatre de ces déclarations. (1) Dès la fin de décembre, en effet, Zoug et Soleure avaient suivi l'exemple de Schwytz et d'Uri. (2) Le recès de janvier eut, entre autres résultats heureux, celui de précipiter l'adhésion des quelques Etats confédérés qui hésitaient encore à s'engager dans la voie où s'efforçaient de les attirer les alliés d'Avignon. Du 27 au 30 de ce mois, Lucerne, Appenzell-Catholique et Unterwalden envoyèrent leurs promesses aux « Cordeliers ». (3) Le nonce avait tenté, mais en vain, d'entraver ces démarches, auxquelles le Saint-Père et lui se montraient si résolument contraires. (4) Ce fut à Fribourg que se livra la dernière bataille. Malgré l'opposition de Scappi et du président de Dôle, les Conseils de ce canton finirent par céder devant les menaces de Bassompierre, et bientôt celui-ci put assurer la cour que les résolutions arrêtées à la diète seraient observées par l'ensemble du Corps helvétique. (5) Sans doute, il eût été souhaitable que certaines déclarations, celle de Lucerne en particulier, fussent plus explicites et continssent moins de restrictions au point de vue confessionnel. (6) Mais qu'importaient en somme ces légères ombres, puisque aussi bien Schwytz et Uri, maîtres, à eux seuls, des avenues conduisant au Gothard, passaient au parti français et que les finances épuisées de l'Espagne ne devaient pas de longtemps permettre à l'Escurial de défaire à coups de doublons ce que le Louvre venait de négocier à coups d'écus. (7) Au reste, supposé même que Feria cherchât à se prévaloir de l'alliance qui liait encore les « Waldstætten » à son maître, pour exiger de ceux-ci l'ouverture de leurs défilés à ses troupes, Bassompierre s'était avisé d'un stratagème, très propre, selon lui, à faire échouer ce dessein. Tout aussitôt, en effet, il se fût empressé de demander passage pour 20000 Français à destination du Ber-

(1) *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 12 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 212.

(2) *Déclaration du canton de Zoug sur la restitution de la Valteline, etc.* 29 décembre. — *Déclaration du canton de Soleure, etc.* 29 décembre 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f°s 117, 200. *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 2 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 1. (Amb. I. 219.) (1er janvier.) — *Miron à Herbaut.* Soleure, 3 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 7. — Siri. VI. 46.

(3) *Déclaration de Lucerne.* 27 janvier; *déclaration d'Unterwalden-le-Bas.* 29 janvier 1626 Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 118; f. fr. *5569* f° 163. — *Les catholiques d'Appenzell à Bassompierre.* 28 janvier 1626. Bibl. Nat f. fr. *3690* f° 77. (Amb. II. 47.) — *Bassompierre à Scappi.* 31 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 106. (Amb. II. 57.) — *Herbaut à Miron.* Paris, 23 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 154.

(4) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 2 janvier 1626. loc cit. — *Le landammann Imfeld à Bassompierre.* Sarnen, 3 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 171. — *Unterwalden-le-Haut à Bassompierre.* 13 janvier 1626. *Ibid.* f° 172. (Amb. I. 231, 232.)

(5) *Déclaration de Fribourg.* 12 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 161. (Amb. II. 120.) — *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 17 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 121. (Amb. II. 165.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 febbraio 1626. Frari. Svizzeri. XX.

(6) *Le roi à Miron.* Paris, 23 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 153.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 31 dicembre 1625. Frari Svizzeri. XX. — *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 12 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 158. (Amb. II. 118.) — Rivier. op. cit. 91, 92.

gamasque, et le rejet assuré de cette requête eût entraîné celui des prétentions espagnoles. (1)

Malgré les réserves dont il était accompagné, le recès catholique du 20 janvier ne pouvait manquer d'indisposer contre les cantons de l'alliance de Milan le gouverneur de cet Etat. Aussi Ogliani s'était-il refusé, de prime abord, à transmettre à ce dernier la missive que lui adressait la diète. (2) Et cependant, c'était à Rome qu'allait se manifester l'opposition la plus violente à la politique nouvelle inaugurée par les «Waldstætten». Adversaires résolus de toute transaction entre Grisons et Valtelins, le pape et son nonce devaient être enclins à considérer l'«abscheid» de Soleure comme une accession tacite du Corps helvétique à la Ligue d'Avignon, un manque de déférence à l'égard du Saint-Siège, une atteinte grave portée aux droits de l'évêque de Coire. (3) Ce que Scappi reprochait avec le plus de vivacité aux Suisses catholiques, ce n'était pas tant d'avoir adhéré au principe de la restitution que de s'être laissés entraîner à préconiser cette restitution aux Grisons et non point à son maître. L'évêque de Campagna contestait, en outre, qu'il leur appartînt de recommander telle ou telle solution dans un différend d'ordre confessionnel, et il ne leur pardonnait pas de vouloir donner, dans la personne de Louis XIII, «un compagnon» à Urbain VIII, arbitre unique du conflit rhéto-valtelin. (4) Selon lui, remettre la question de la garde des forts à la «prudence» du roi Très-Chrétien, c'était déclarer la guerre au Vatican, de même que fermer les passages à l'Espagne, c'était livrer les Etats de la Péninsule à l'oppression de la France. (5) Quand il fut bien avéré que Bassompierre et son collègue avaient partie gagnée, le nonce s'efforça de les provoquer à un éclat qui lui eût permis de colorer sa retraite d'un prétexte plausible. (6) Le maréchal éventa le piège et subit, sans se départir de son sang-froid, les procédés blessants de son contradicteur. Courroucé au delà de toute expression, celui-ci n'attendit pas la fin de la diète pour regagner Lucerne. (7)

Cependant la «journée générale» assignée à Soleure aux frais du roi était sur le point de se terminer. De fait, elle fut déclarée close le 20 janvier. Mais, dès le 17, Du Mesnil, porteur du recès commun aux cantons des deux confessions, avait pris la route de Paris. (8) Désormais toute crainte était écartée d'un retour offensif de la coalition hispano-papaline. Le parti français pouvait être fier de son triomphe. La diète avait accordé au maréchal ce que celui-ci

(1) *Bassompierre à Marquemont.* Soleure, 31 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 99.
(2) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 31 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 77.
(3) Eidg. Absch. V² 453 c.
(4) *Béthune à Bassompierre.* Rome, 21 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 254.
(5) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1634—1631. loc. cit.
(6) *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 12 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 212.
(7) *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit. — Mémoires de Bassompierre. III. 225. — Siri. op. cit. VI. 48.
(8) *Miron au roi.* Soleure, 25 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 66. — *Herbaut à Miron.* Paris, 2 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 139.

avait exigé d'elle. Les Etats de Languedoc ou de Bretagne n'eussent pas fait montre envers Sa Majesté d'une déférence plus grande que celle dont les Suisses venaient d'user à l'égard de son représentant.(1) En somme, ce que le Louvre obtenait, c'était une nouvelle ratification du traité de Madrid. Demander plus eût été dangereux. Aussi Bassompierre estimait-il pour le moins inutile de requérir des cantons, ainsi qu'on paraissait le souhaiter à la cour,(2) la promesse formelle que ceux-ci ne souffriraient pas que les Grisons fussent privés de la «jouissance» de la Valteline.(3) N'avait-il pas en main un équivalent de cette déclaration? N'avait-il pas rompu le faisceau compact de la majorité catholique et amené, les uns après les autres, les gouvernements confédérés de cette confession à adhérer aux vues de son maître?(4)

Au demeurant, ce revirement heureux dans l'attitude des «Waldstætten» et de leurs coreligionnaires suisses n'avait pas été spontané. Il semblait être le fruit de longues réflexions et s'était fait par étapes. Après avoir ratifié, le 14 août 1624, le traité de Madrid, sous certaines réserves il est vrai, Lucerne et les Etats de son groupe avaient affirmé, le 12 septembre 1625, leur volonté de contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à mettre un terme à l'affaire de la Valteline. Le recès du 17 janvier 1626 enfin ne laissait subsister aucun doute à cet égard. En proclamant la nécessité de la restitution aux Ligues Grises de leurs provinces d'outre-monts, le Corps helvétique faisait cesser du même coup la raison d'être du «dépôt».(5)

Convaincu de l'échec définitif des négociations engagées par Cœuvres en vue d'un rapprochement entre les Grisons et leurs sujets d'outre-monts, Bassompierre se croit à la veille de résoudre à lui seul l'affaire de la Valteline. — Les Trois Ligues se refusent à ratifier la plupart des conditions mises par le Corps catholique suisse à la restitution de la vallée de l'Adda à leurs commissaires. — Elles réclament l'exécution pure et simple du traité de Madrid. — Embarras du maréchal. — Il réussit à apaiser le différend renaissant entre les «Waldstætten» et les communes rhétiennes. — Cabale formée sur les rives de l'Aar et de la Limmat, à l'effet de provoquer la substitution de Bassompierre à Cœuvres dans la charge d'ambassadeur extraordinaire à Coire. — Elle n'aboutit pas. — Intrigues piémontaises à Berne. —

(1) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit.

(2) *Le roi à Bassompierre.* Paris, 27 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 89. (Impr. Amb. II. 79.

(3) *Bassompierre au roi.* Soleure, 6 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 128 vo. (Amb II 89); *à Herbaut.* Soleure, 24 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIV. 453.

(4) Rivier. op. cit. 91.

(5) *Proposition de Bassompierre.* Soleure, 13 janvier 1626. loc. cit — *Raisons et considérations du Sr Miron contre le nonce Scappi.* Avril 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 76.

Précédés de Du Mesnil, les deux envoyés royaux font eux-mêmes un court séjour dans la cité des Zæhringen. — Résultats heureux de cette visite. — Le maréchal insiste pour qu'il soit mis fin à sa mission. — Raisons qu'il fait valoir à l'appui de sa requête. — Son départ pour la Lorraine.

VII. Jusque là tout avait marché à souhait et les appréhensions causées à Bassompierre par le «châtrage», injustifié selon lui, de son ambassade ne s'étaient pas réalisées. Pour un observateur superficiel, la séparation des deux charges diplomatiques d'Helvétie et de Rhétie était à peine apparente. C'est ainsi que Grisons et Valtelins, à l'envi, portaient leurs contestations devant la diète suisse. Ceux-là, on l'a vu, avaient fait à Cœuvres l'affront de s'adresser aux envoyés du roi aux Ligues sans passer par son entremise. Ceux-ci avaient eu l'audace de soumettre aux députés réunis à Soleure les articles de Sondrio et d'en solliciter la prompte exécution. (1) A la vérité, cette ouverture n'avait eu aucune suite. Néanmoins, le maréchal s'était montré froissé de ce que les représentants de la vallée de l'Adda eussent laissé entendre que le projet de convention rhéto-valteline de novembre fût d'inspiration française. «Ceste monnoye n'est pas de nostre fabrique», avait-il déclaré de manière fort nette. (2) Malgré tout, cependant, il s'était attaché à défendre Cœuvres contre les attaques passionnées du nonce et à faire, en quelque sorte, l'apologie de la conduite d'un collègue qu'il désapprouvait sans hésiter dans ses dépêches à la cour. (3)

Ce qui, plus que toute autre chose, avait contribué à calmer l'irritation que Bassompierre nourrissait à l'égard du général de l'armée de Valteline, c'était la nouvelle de l'échec des démarches engagées par celui-ci à Sondrio et poursuivies par ses agents à Coire. Le bourgmestre de cette ville, député des Trois Ligues à la diète de Soleure, avait pu annoncer au maréchal que les communes de Rhétie rejetaient avec mépris les «articles indignes» élaborés sur les rives de l'Adda et approuvaient la ferme attitude observée en cette circonstance par leurs représentants au delà des monts. (4) Presque dans le même temps, le bruit, bientôt confirmé, se répandait que le roi, convaincu de l'inutilité des efforts tentés par le marquis, lui prescrivait de cesser à la fois ses négociations en vue d'un rapprochement rhéto-valtelin et celles destinées à procurer la réformation du gouvernement grison. (5)

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 23 gennaio 1626. loc. cit. *Bassompierre au nonce.* Soleure, 13 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 162.

(2) *Ibid.*

(3) *Response de Monsieur le mareschal de Bassompierre contre la proposition de Monsieur le nonce en l'assemblée des cantons catholiques, le 16 janvier 1626.* Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 240. (Amb. I. 299.) — *Bassompierre au nonce.* Soleure, 13 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 162. (Amb. II. 123); *à Cœuvres.* Soleure, 20 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 227. (Amb. II. 227.)

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 23 gennaio 1626. Frari. Svizzeri. XX.

(5) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 13 et 27 janvier, 15 février, 8 mars 1626 Arch. Nat. *KK 1363* f°s 81, 94. 149, 207. — *Zorzi al Senato.* Morbegno, 2 marzo 1626. Frari. Valtellina. VI. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 20 mars 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 39.

Dès lors, Bassompierre se croyait à la veille de résoudre à lui seul l'affaire de la Valteline. Les réserves apportées par les cantons catholiques à l'exécution du traité de Madrid lui semblaient de peu d'importance.(1) Elles étaient, il est vrai, au nombre de huit. Mais il y avait lieu, selon lui, de s'attendre à ce que les Trois Ligues acceptassent pour le moins sept d'entre elles et à ce que son intervention triomphât de leurs hésitations quant à la huitième.(2) Le maréchal se trompait. Les Grisons tenaient, d'une manière essentielle, à ce que l'ostracisme confessionnel projeté à l'égard des magistrats qu'ils enverraient au delà des monts n'en vînt pas aux effets.(3) Ils protestaient, en outre, contre l'exclusion du culte évangélique de Brusio et de Poschiavo. Or si, sur ces deux points, Cœuvres leur donnait raison, la cour et Bassompierre, en revanche, acquiesçaient aux exigences papalines.(4) Insensiblement on en arrivait, à Coire, à regretter d'avoir fondé trop d'espérances sur les bonnes dispositions de l'ambassadeur extraordinaire envers les Trois Ligues, et l'on y prêtait de plus en plus l'oreille aux conseils des agents vénitiens, lesquels engageaient le «Bundstag» à la résistance.(5)

Les choses en étaient là quand le député grison à la diète de Soleure regagna ses foyers. La relation qu'il fit, dans les premiers jours de février, de sa mission en Suisse décida ses supérieurs à réclamer avec énergie l'exécution pure et simple du traité de Madrid et la restitution immédiate de la Valteline à ses légitimes souverains, deux mesures qui, au sentiment de ceux-ci, semblaient découler du recès du 17 janvier.(6) Cette résolution, communiquée incontinent à Lucerne, menaçait de remettre en question les résultats favorables de la diète helvétique et de replacer les cantons catholiques sous l'influence de l'Espagne.(7) Fort heureusement, l'avoyer Am Rhyn usa de son crédit pour écarter cette extrémité. Avant d'aviser les autres «Waldstætten» de ce coup de théâtre, il consulta Bassompierre.(8) Si ce dernier eût été ambassadeur en Rhétie, il se fût porté tout aussitôt à Coire afin d'y faire annuler la malencontreuse décision dont se plaignaient les Suisses de l'ancienne croyance.(9) Mais il était sans pouvoirs pour négocier dans ce pays.

(1) *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 20 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 227. (Amb. II. 222.)

(2) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit.; *à Cœuvres.* 20 février 1626 loc. cit.

(3) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit. — *Cœuvres à Bassompierre.* Morbegno, 31 janvier 1626. Bibl. Nat f. fr. *3690* f° 149. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 e 16 febbraio 1626. loc. cit.

(4) *Bassompierre à Scappi.* Soleure, 16 février 1626. Bibl. Nat. f. fr *3690* f° 181. (Amb. II. 170.)

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 gennaio 1626 Frari. Svizzeri. XX.

(6) *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 26. Januar/5. Februar 1626. St-Arch. Zürich. (Graubünden *J* 171. 4. 3.) — *Les Grisons à Bassompierre.* Coire, 28 janvier (v. s.) 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 194. (Amb. II. 174, à la date du 26 janvier.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 12 febbraio 1626. loc. cit. — *Zorzi al Senato.* Morbegno, 12 febbraio 1626. Frari. Valtellina. V. — *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 13 février 1626. loc. cit. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 26 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 158.

(7) *Les Ligues Grises aux cantons catholiques.* Coire, 27 janvier (v. s.) 1626. Amb. II 178. — *Lucerne à Bassompierre.* 16 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 196. — *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 20 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 128.

(8) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 20 février 1626. loc. cit.

(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 febbraio 1626. loc. cit. — *Lucerne à Bassompierre.* 16 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 196.

Contraint, dès lors, de payer d'audace, il affirma sans hésiter aux autorités lucernoises que le recès de la diète grisonne n'était pas pour le préoccuper et que les Trois Ligues avaient trop d'obligations à son maître pour ne pas consentir à toutes les conditions qu'il plairait à ce prince de leur imposer.(1) Tranquillisés, grâce à ces assurances positives, les petits Etats de la Suisse centrale se rangèrent à l'opinion du maréchal, en sorte que l'émotion causée dans la région du Gothard par cette alerte ne tarda pas à se calmer.(2)

Le roi Très-Chrétien s'abusait en estimant que ses alliés accepteraient sans murmurer les articles de Sondrio, au cas où ceux-ci eussent été ratifiés par la partie adverse.(3) Rien n'était plus éloigné de leur intention. A Venise comme à Turin, à Zurich comme à Berne, on s'était montré froissé de ce que Cœuvres se proposât d'accommoder le différend rhéto-valtelin sans la participation de Zorzi et de Beausses, représentants de la Sérénissime République et de la cour de Piémont au camp de la Ligue.(4) De plus en plus, l'opinion se faisait unanime parmi les *Stati liberi* que l'interdiction aux protestants de revêtir des charges de podestats dans la vallée de l'Adda équivaudrait en somme au retour de cette province sous la domination espagnole.(5) D'une part, le Sénat vénitien venait de se décider à dépêcher à Paris un ambassadeur extraordinaire dans la personne de Simon Contarini, afin d'entraver, s'il en était encore temps, la réalisation de ce qu'il qualifiait un acte de coupable faiblesse.(6) D'autre part, les coreligionnaires suisses et les protecteurs italiens des Grisons n'avaient eu de cesse qu'ils n'eussent induit ceux-ci à réclamer du Louvre l'exécution pure et simple du traité de Madrid.(7)

L'une des premières conséquences de la campagne menée, d'un commun accord, tant en Rhétie que dans la Haute-Italie, contre les articles de Sondrio avait été de ruiner le crédit dont Cœuvres jouissait encore auprès des gouvernements de ces deux pays et de fortifier en revanche celui de Bassompierre, qui, lui du moins, s'était engagé à ne rien négocier sans le su et le consentement de ses collègues piémontais et vénitien.(8) Bientôt même une cabale

(1) *Bassompierre à Am Rhyn.* Soleure, février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 195; *à Lucerne.* Soleure, 18 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 198. (Amb. II 179.) — *Bassompierre à Herbaut.* Soleure. 20 février 1626. loc. cit.; *à Béthune.* Soleure, 12 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 10.

(2) *Bassompierre à Herbaut.* Nancy, 6 mars 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 259. Amb. II. 252.)

(3) *Le roi à Cœuvres.* Fontainebleau, 22 septembre 1625 Arch. Nat. *KK 1362* f° 250. — *Herbaut au même.* 2 octobre 1625. *Ibid.* f° 318.

(4) *Zorzi al Senato.* Sondrio, 6 gennaio 1626. Frari. Valtellina. V. — *Cœuvres au roi.* Sondrio, 11 janvier 1626 Aff. Etr. Grisons. V. 4. — *Morosini al Senato.* Parigi, 31 gennaio 1626. Frari Francia. LXIV. — *Cavazza al Senato.* Zurigo. 12 febbraio 1626. Frari. Svizzeri. XX. — *Le roi à Cœuvres.* Paris, 15 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 149.

(5) *Bassompierre à Herbaut* Soleure, 2 janvier 1626. loc. cit — *Miron à Herbaut.* Soleure, 3 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 7. — *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 11 février 1626. Amb. II. 207.) Aff. Etr. Suisse. XXIII. 46. — *Bern an Zürich.* 13/23. Januar 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J* 171. 4. 1.)

(6) *Simon Contarini al Senato.* Zurigo. 24 novembre 1625; Parigi, 23 febbraio 1626. Frari. Francia. LXIV. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 27 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 94.

(7) *Cœuvres à Richelieu.* Tirano, 13 janvier 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 7. — *Die Evangelische Städte an die III Bünde.* Zürich, 16/26. Januar 1626. St-Arch. Zürich. (Graubünden *J* 171. 4. 2.)

(8) *Monthoux à Bassompierre.* Berne, 29 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 78.

s'était formée à Berne, avec le dessein avéré de provoquer la démission du général de l'armée de la Ligue de son ambassade extraordinaire dans la haute vallée du Rhin et de solliciter l'attribution de cette dernière charge au maréchal. Le président de Monthoux, représentant de Charles-Emmanuel, était l'âme de cette intrigue. Il en tenait tous les fils et avait cherché à y intéresser le prince de Piémont, alors à Chantilly. Mais, sur l'observation de celui-ci qu'il était indispensable de ne pas aliéner à la cause grisonne les sympathies de Béthune, ambassadeur à Rome et beau-père de Cœuvres, les choses n'avaient pas été poussées plus loin. (1) Néanmoins, le mécontentement éveillé dans la cité des Zæhringen par les hésitations de la politique française s'était généralisé. L'envoyé savoyard qui s'y était arrêté, afin de recruter « à la sourdine » des auxiliaires bernois dans le « Mittelland », (2) se faisait l'écho de l'appréhension conçue à Turin que les Espagnols ne se prononçassent en faveur de la restitution de la Valteline, tout en obtenant en secret du pape qu'il la repoussât, et n'éludassent ainsi les inconvénients qui allaient résulter pour eux des déclarations cantonales relatives à la fermeture des passages. (3) De plus, encore qu'il eût l'ordre formel d'appuyer ouvertement les démarches de Bassompierre, Monthoux, encouragé en cela par les autorités des cités protestantes et par le résident anglais en Piémont, se réservait, dans la crainte de paraître approuver les négociations qui se poursuivaient en Rhétie et en Valteline, (4) ou de préjudicier à la levée que son collègue Bruyset et lui organisaient dans le même temps pour le service de leur maître. (5)

En présence de témoignages aussi peu équivoques d'une entente berno-savoyarde, provoquée par les nouvelles de Coire, les ambassadeurs du roi à Soleure s'émurent et confièrent à Du Mesnil la mission de calmer les défiances qui se manifestaient sur les rives de l'Aar à l'occasion des tentatives de Cœuvres en vue de rapprocher Grisons et Valtelins sous l'unique médiation de la France. (6) La diète une fois terminée, ils firent mieux encore et se portèrent

---

(1) *Monthoux à Bassompierre.* Chambéry, 5 février 1626. Bibl. Nat. f fr. *3690* f° 206.

(2) *Carlo-Emanuele a Berna.* Crescentino, 25 ottobre 1625. St-Arch. Bern. Savoy Buch *F* 995. — *Instruction à vous, Sr de Monthou, Conseiller d'Estat et President en nostre Senat de Savoye, pour le voyage que vous aurez à faire en Suisse.* Turin, 1er novembre 1625. Arch. Torino. (Negoz. con Svizzeri. IV.) — *Berne au duc de Savoie.* 19 janvier 1626. *Ibid.* (Princ. Svizzeri. I.) — St-Arch. Bern. Rathsmanual n° LI. p. 23. — *Le duc de Savoie à Guillet de Monthoux.* Biella. 12 janvier 1626. Arch. Torino. (Cantoni Svizzeri. VIII.) — *Miron à Herbaut.* Soleure, 7 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 150. — Rivier. op. cit. 96.

(3) *Monthoux à Bassompierre.* Chambéry, 5 février; Genève, 24 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* fos 206, 250. — *Registre des entrées du Sénat de Savoie.* p. p. F. Mugnier (1898) p. 461. (« Le 4 février 1626, Mr de Monthouz, second président, de retour en cette ville (Chambéry) le matin, de son ambassade du costé de Berne . . . »)

(4) *Monthoux al duca di Savoia.* Solodoro, 4 febbraio *(recte: 13 gennaio)* 1626. Arch. di Stato Piemontesi. (Svizzeri. Lettere Ministri 1625–1626, mazzo IX.) — *Isaac Wake à Berne.* Turin, 15 janvier 1626. St-Arch. Bern. Savoy. Buch *F* 1003.

(5) *Memoria al Senatore Bruyset spedito a Neufchatel.* 1625. Arch. Torino. (Negoz. con Svizzeri. IV.) — Burnier. Histoire du Sénat de Savoie (Paris 1864) I. 570.

(6) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 2 janvier 1626. loc. cit. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 10 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 18.

eux-mêmes à Berne, le 24 janvier, en la compagnie d'un certain nombre de députés des cantons de l'ouest. (1) Le crédit personnel dont Bassompierre jouissait auprès des protestants, le prestige qu'il tirait de sa qualité de colonel-général des Confédérés au service de la Couronne répondaient par avance de l'accueil qui l'attendait dans cette ville. De l'aveu unanime des contemporains, la réception qui lui fut faite dépassa en magnificence « tout ce qui se peult imaginer dans la Suisse ». (2) Trois jours durant, les milices de l'Etat, aux ordres du comte de La Suze, général français à la solde de LL. Excellences, manœuvrèrent sous ses yeux et furent passées en revue par lui. (3) De leur côté, Bassompierre et Miron dépensèrent, tant en libéralités qu'en pensions et règlements de dettes arriérées, une somme de 74000 livres. (4) De part et d'autre, l'impression produite par cette visite fut très satisfaisante. Pressés de regagner Soleure, en raison des retards apportés à l'expédition de quelques-unes des déclarations cantonales et de la nécessité qu'il y avait de veiller à ce que l'abbé de Saint-Gall et les autorités d'Altorf et de Schwytz missent des gardes à leurs passages, de manière à en interdire l'accès aux lansquenets, ce qui fut fait, (5) les ambassadeurs royaux durent refuser l'invitation qui leur était adressée de se rendre à Zurich et à Lucerne. (6) En revanche, le maréchal ne put se dispenser de promettre aux Conseils du « Vorort » et au résident vénitien Cavazza qu'il userait de son influence auprès de son maître, dès son prochain retour à Paris, pour empêcher que la « question des podestats » ne fût tranchée dans un sens défavorable aux légitimes espérances des Grisons. (7)

Chaque jour davantage, en effet, Bassompierre supportait avec plus d'impatience la prolongation de son séjour aux « Cordeliers » ; chaque jour davantage, il réclamait de la cour avec plus d'énergie l'envoi des lettres de rappel qui devaient lui permettre de prendre congé du Corps helvétique. A première vue, cette insistance pouvait paraître insolite. Mais les raisons invoquées à son appui n'étaient pas sans valeur. Il y allait, selon l'émule de Cœuvres, « de sa santé, de sa fortune et de son honneur » que l'on mît, sans plus de retard, un terme à ses négociations: de sa santé tout d'abord, laquelle commençait à se ressentir, ainsi que sa bourse, des continuelles « libations » aux-

---

(1) *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 24 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 72. — Mémoires de Bassompierre. III. 229. — Tillier. Geschichte Berns. IV. 68.

(2) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 31 janvier 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 77. — *Miron au même.* même date. *Ibid.* 81. — Mémoires de Bassompierre. III. 230. — St-Arch. Bern. Rathsmanual n° LI p 6—19.

(3) Mémoires de Bassompierre. III. 223.

(4) *Miron à Herbaut.* Soleure, 31 janvier 1626. loc. cit.

(5) *Bassompierre à Créqui.* Soleure, 6 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 134. — *Bassompierre à l'abbé de Saint-Gall.* Soleure, 18 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 177; *à Herbaut.* Soleure, 13 février 1626. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 febbraio 1626. Frari. Svizzeri. XX; Zurigo, 4 marzo 1626. *Ibid.* XXI.

(6) *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit.

(7) *Bassompierre à Cavazza.* Soleure, 31 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 103. (Amb. II. 54.)

quelles il était contraint de présider, (1) car « les affaires du roy seroient ruinées, écrivait-il à Herbaut, si mes deux repas duroient moins de quatre heures »; (2) de son honneur et de son prestige ensuite, intéressés, prétendait-il, à ce qu'on ne pût dire qu'un maréchal de France, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté, s'abaissait à faire les fonctions d'un résident, alors surtout que la mission de Biron en Helvétie avait à peine duré quinze jours. (3) Une plus longue demeure à Soleure n'eût pas été « sortable à sa condition », ajoutait Miron, convaincu lui aussi qu'il n'y avait pas place aux Ligues pour trois envoyés royaux. (4) Bassompierre demandait en conséquence à son maître d'être autorisé sinon à regagner la cour, du moins à se rendre en Lorraine, son pays d'origine, où l'appelait le soin de ses affaires privées. (5)

On eût désiré dans l'entourage de Louis XIII que le maréchal ajournât son départ au 1er avril, date de l'expiration du traité qui liait les Suisses catholiques à l'Espagne. On appréhendait non sans motif, en effet, que le brusque arrêt de sa négociation ne fût le signal d'une nouvelle campagne d'intrigues contre l'influence française dans les régions d'outre-Jura. (6) Mais la résolution de Bassompierre paraissait inébranlable. (7) Déjà, malgré les adjurations de Cavazza, il faisait filer son train vers Bâle. (8) On se résigna dès lors à Paris à céder sur le fond, tout en s'arrêtant à un moyen terme qui permît de sauver les apparences. Il fut donc décidé que l'ambassadeur extraordinaire en Suisse accomplirait une démarche de courtoisie auprès de la cour de Nancy, (9) mais qu'aussi bien, sa mission à Soleure n'étant qu'interrompue, il se tiendrait prêt à reprendre le chemin de cette ville et à y préparer une levée de 16000 hommes, pour peu que le roi lui en donnât l'ordre. (10)

Ce fut le dimanche 22 février seulement que Bassompierre reçut des mains de Lyonne, trésorier des Ligues, la missive royale l'autorisant à quitter la Suisse. (11) Mais telle était sa hâte de mettre la frontière entre les créanciers de la Couronne et lui et de fuir les responsabilités d'une charge dont il se déclarait las, qu'il fût parti dès le 10 pour Bâle, au risque d'encourir la disgrâce de

(1) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 6 février 1626. loc. cit.

(2) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 17 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 259. (Amb. I. 331.)

(3) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 24 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 133. (Amb. II. 97.) — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 12 febbraio 1626. Frari. Svizzeri. XX.

(4) *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit. — *Miron au roi.* Soleure, 23 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 131.

(5) *Bassompierre au roi.* Soleure, 6 février 1626. loc. cit.

(6) *Le roi à Bassompierre.* Paris, 13 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 76. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 febbraio 1626. loc. cit.

(7) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 13 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 111. (Amb. II. 133.)

(8) *Bassompierre au roi.* Soleure, 6 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 87. — *Miron au roi.* Soleure, 7 février 1626. *Ibid.* 92. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 5 e 12 febbraio 1626. loc. cit.

(9) *Le roi à Bassompierre.* Paris, 15 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 145. (Amb. II. 238.) — Rivier. Berichte burgundischer Agenten, u. s. w. p. 99.

(10) *Le roi à Miron.* Paris, 15 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 147. — *Herbaut au même.* Paris, 28 février 1626. *Ibid.* f° 154. — *Bassompierre à Aligre.* Soleure, 20 février 1626. Amb. II. 230.

(11) Mémoires de Bassompierre. III. 233.

son maître,[1] si la malencontreuse décision prise par le «Bundstag» grison et le désir de communiquer lui-même au Corps helvétique l'heureuse nouvelle de la paix huguenote ne l'eussent retenu pendant quinze jours à Soleure.[2] Désormais sa tâche était terminée ou bien près de l'être. D'une part, en effet, son collègue Miron se faisait fort de distribuer parmi les cantons une somme de 400000 livres mise à sa disposition par le trésor royal.[3] D'autre part, les pensionnaires de la France dans la Suisse primitive, cédant à ses instances, prenaient l'engagement de se réunir, dans l'avenir, à des époques fixes en vue d'assurer la défense des intérêts dont ils avaient la garde.[4] Après avoir salué les gouvernements des Etats confédérés, mais «en telle sorte qu'il leur laissait dextrement l'esperance de le revoir»,[5] le maréchal se dirigea, le 24 février, vers Bâle et, de là, gagna tout aussitôt par la voie de Mulhouse[6] les marches de Lorraine.[7]

Résolution prise au Vatican de reconquérir par les armes les places fortes de la Valteline. — Scappi en avise les Suisses catholiques. — Béthune en reçoit la confirmation de la bouche même du Souverain Pontife. — Inquiétudes de Cœuvres. — Forces dont il dispose. — Il rappelle dans la vallée de l'Adda les troupes laissées par lui en Rhétie. — Ses préparatifs de résistance. — On ne s'émeut pas à Paris des menaces venues de Rome. — Enthousiasme belliqueux à Venise. — Monçon.

VIII. Dans l'une de ses dernières dépêches, adressée au duc de Savoie, Bassompierre se disait en mesure d'affirmer que, grâce aux dispositions arrêtées par lui, de concert avec les autorités de Schwytz et d'Uri, aucune troupe de lansquenets ne parviendrait désormais à pénétrer dans la Haute-Italie par la voie de la Lévantine.[8] Rien n'était plus exact, certes. Et cependant il ne

---

(1) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 6 février 1626. loc. cit. — *Le roi à Bassompierre.* Paris, 6 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 141. (Amb. II. 146.)

(2) *Le roi à Bassompierre.* Paris, 6 février 1626. loc. cit. — *Herbaut à Miron.* Paris, 6 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 143. — *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 13 et 20 février 1626. loc. cit. — Mémoires de Bassompierre. III. 232.

(3) *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 20 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 227. (Amb. II. 229.)

(4) *Le roi à Miron.* Paris, 23 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 153. — *Instruction donnée aux serviteurs du roy des cinq cantons catholiques, etc.* Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 173. (Amb. II. 197.)

(5) *Miron à Herbaut.* Soleure, 25 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 134.

(6) «Le maréchal de Bassompierre reçu solennellement à Mulhouse le 15/25 février 1626.» On lui fit «cadeau d'un foudre de vin et de douze sacs d'avoine». A Stacber. Cadeaux officiels faits par le magistrat de Mulhouse. (Revue d'Alsace 1877. p. 208.)

(7) *Bassompierre à Zurich.* Soleure, 23 février 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J*; *à Lucerne.* même date. St-Arch. Luzern. (Frankr. Gesandte); *aux XIII cantons.* même date. Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 179. — *Bassompierre à Herbaut.* Nancy, 6 mars 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 259. (Amb. II. 253.) — Mémoires de Bassompierre. III. 234.

(8) *Bassompierre au duc de Savoie.* Soleure, 15 février 1626. Amb. II. 157.

s'ensuivait pas que la situation de l'armée de Cœuvres dans la vallée de l'Adda fût moins précaire qu'elle ne l'était en novembre 1625, alors que les défilés du Gothard livraient passage à des milliers d'auxiliaires allemands à la solde de l'Espagne. De fait, le danger s'était déplacé. Il ne venait plus du nord, mais du midi et, de ce côté-là, aucune barrière n'existait qui mît la Valteline à l'abri de la nouvelle invasion dont elle était menacée.

En avril 1625 déjà, Béthune, ambassadeur à Rome, prévoyait que, si la légation du cardinal Barberini en France aboutissait à un échec, le pape pourrait bien être amené à céder aux sollicitations de ceux qui, dans son entourage, lui conseillaient de récupérer par la force le «dépôt» dont l'avaient spolié les armes de la Ligue.(1) A la vérité, cette appréhension s'était calmée au cours de l'été qui suivit,(2) mais elle avait repris consistance dès l'automne, à l'annonce que les Espagnols offraient au Saint-Siège de reconquérir la vallée de l'Adda en son nom, quoique à leurs frais.(3) On savait Urbain VIII partagé entre le désir d'observer la neutralité à laquelle le conviait sa qualité de «Père commun» et la crainte de prêter plus longtemps le flanc aux reproches de l'Escurial en ne restituant pas à ce dernier les forts dont la garde avait été confiée à son prédécesseur le 14 février 1623.(4) Peu à peu, cependant, les partisans de l'Espagne au Vatican gagnaient du terrain, sans que Béthune réussît à déjouer leurs intrigues, dont il ignorait d'ailleurs la gravité. Aussi quand le bruit se répandit subitement, en décembre, que la Valteline allait être attaquée par une armée papaline à la solde de Philippe IV, l'ambassadeur français se refusa-t-il à y ajouter créance.(5) Pour une fois, sa perspicacité se trouvait en défaut. Le péril qui menaçait son gendre n'était que trop réel.(6)

En janvier 1626, le doute quant aux desseins belliqueux nourris par le Souverain Pontife n'était plus permis.(7) A la diète de Soleure, Scappi, outré de dépit en voyant les Suisses catholiques se rallier aux propositions françaises, avait déclaré que l'on se préparait au Vatican à acheminer 6000 hommes et 600 cheveaux vers Riva di Chiavenna, à quoi Bassompierre s'était empressé de répondre que le roi Très-Chrétien, s'«il respectoit beaucoup les clefs de Saint-Pierre, craignoit fort peu l'espée de Sainct-Paul».(8) Bientôt

(1) *Béthune à Herbaut.* Rome, 28 avril 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.* — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 ottobre 1625. Frari. Svizzeri. XX.

(2) *Béthune à Herbaut.* Rome, 15 juillet 1625. Bibl. Nat. f. fr. *3677.*

(3) *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 9 décembre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 450. — Rivier. op. cit. 81.

(4) V. Siri. op. cit. VI. 88 sqq.

(5) *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio, 26 décembre 1625. Aff. Etr. Venise. XLIII 358. — *Bassompierre au roi.* Soleure, 24 janvier 1626. loc. cit. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

(6) *Cœuvres au roi.* Sondrio, 11 janvier 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 4.

(7) *Paribelli al governo della Valtellina.* Roma, 16 gennaio 1626. (apud Romegialli. Storia della Valtellina. III. 240.)

(8) *Bassompierre à Béthune.* Soleure, 15 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3689* f° 236.

après, un bref pontifical, remis aux cantons catholiques par le nonce, établissait de manière fort nette que celui-ci ne s'était pas avancé à la légère et qu'Urbain VIII, aigri par la décision du Corps helvétique de favoriser la restitution aux Ligues Grises de leurs provinces d'outre-monts, ne reculait pas devant les conséquences de l'acte d'énergie que lui imposait la cour de Madrid.(1) Déjà même n'était-il pas avéré que des négociations se poursuivaient à Milan entre le gouverneur et un commissaire du Saint-Siège, chargé d'assurer le passage et l'entretien des troupes de l'Eglise en Lombardie?(2)

Quelle que fût sa confiance dans l'issue pacifique du conflit entre le Louvre et le Vatican, Béthune ne pouvait demeurer plus longtemps indifférent aux préparatifs militaires dont l'écho venait jusqu'à lui. Las de n'obtenir de la Curie romaine que des réponses ambiguës aux questions précises qu'il lui posait, l'ambassadeur s'apprêtait à adresser de respectueuses remontrances au Saint-Père, lorsque celui-ci, devançant sa démarche, le fit mander et lui déclara son intention de rentrer coûte que coûte en possession du dépôt, au cas où le roi Très-Chrétien ne consentirait pas à le lui restituer de bonne grâce.(3) Malgré la gravité de l'acte qu'il méditait, Urbain VIII espérait bien éviter une rupture avec la France. De même que cette puissance s'était effacée derrière les Trois Ligues, en décembre 1624, et n'avait entendu combattre que les sujets de celles-ci, de même le pape s'arrogeait le droit, après quatorze mois de réflexion à dire vrai, d'assumer la défense des Valtelins contre les Grisons, sans que son intervention dût être considérée comme une infraction à la neutralité du Saint-Siège ou comme le prélude d'une alliance avec l'Escurial, à l'exclusif avantage duquel il travaillait cependant.(4)

En d'autres temps, les arguments développés par le Pontife en présence de l'ambassadeur de Louis XIII eussent paru étranges. Mais Urbain VIII, usant de justes représailles, ne faisait en somme que reprendre à son profit ceux auxquels Béthune, tout le premier, avait eu recours à son égard pour excuser la brusque agression dont le marquis de Bagni venait d'être victime. Aussi le beau-père de Cœuvres s'empressa-t-il de faire dévier la discussion sur un terrain plus propice et s'efforça-t-il de remontrer à son interlocuteur combien il était imprudent que le chef de la Chrétienté se déclarât contre un monarque catholique, à l'heure même où celui-ci cherchait à écraser l'hérésie

(1) *Bassompierre à Herbaut.* Nancy, 6 mars 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 259. (Amb. II. 256.) — *Miron au roi.* Soleure, 7 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 147. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 4 e 18 marzo 1626. Frari. Svizzeri. XXI.

(2) *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 3 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 1. — *Zorzi al Senato.* Sondrio, 16 gennaio 1626. Frari. Valtellina. V. — *Cœuvres à Bassompierre.* Sondrio, 20 janvier; Morbegno, 24 janvier 1626. Amb. II. 65; Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 74; *au roi.* même date. Aff. Etr. Grisons. V. 10.

(3) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. Bibl. Nat. f. fr. *17 984.* — V. Siri. op. cit. VI. 86.

(4) *Béthune à Herbaut.* Rome, 11 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678.* — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 1er mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 205. — *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit.

dans son royaume.[1] Tout devait être inutile. Le pape demeura inébranlable dans sa résolution, mais ne s'opposa pas à ce que le diplomate français avisât son gendre du péril qui allait fondre sur lui.[2]

Depuis ses succès de septembre, Cœuvres s'était contenté, d'une part, de surveiller les approches de Riva di Chiavenna, afin d'empêcher une sortie, toujours à craindre, des lansquenets de Pappenheim enfermés dans cette place et, d'autre part, de fortifier certains points de la vallée, de manière à consolider sa situation sur les deux rives de l'Adda. Bien que ces travaux, poussés avec activité, fussent assez avancés, la nouvelle que lui transmit Béthune décontenança quelque peu le général des troupes de la Ligue et lui fit regretter le temps perdu par lui à tenter un rapprochement entre Grisons et Valtelins.[3] A ne considérer, en effet, que les apparences, le marquis avait toutes les raisons du monde de n'être pas rassuré. Abandonné à ses seules ressources par le gouvernement de Venise; secouru de très insuffisante façon par la cour de Paris, il avait, à la vérité, vu ses forces s'accroître, dans les derniers jours de décembre, de deux régiments royaux, ceux de Bussy et de Balagny, mais se trouvait sans argent pour subvenir à leur entretien.[4] Dès lors, sa petite armée, laquelle, six semaines auparavant, comptait encore 8000 hommes et 700 chevaux, avait rapidement fondu.[5] Les Français donnaient, au reste, le signal du débandement. Deux cents soldats de cette nation ne venaient-ils pas de déserter en moins de huit jours?[6] De leur côté, Suisses et Grisons, démoralisés grâce à ce funeste exemple, menaçaient de se retirer, eux aussi, au delà des Alpes, auquel cas les ouvrages édifiés à grands frais par Cœuvres n'eussent même pas été défendus. Enfin, il y avait lieu de redouter que les Valtelins ne missent à profit l'approche des forces papales pour se soulever.[7]

L'une des conséquences, d'ailleurs prévue, de l'interdiction des passages suisses aux lansquenets avait été de doubler, du jour au lendemain, l'importance des passages rhétiens. C'était désormais sur Mayenfeld, et non plus sur Andermatt, qu'allait se concentrer l'effort des troupes allemandes, supposé que les chefs de celles-ci se décidassent à descendre en Italie.[8] Au cours d'un

(1) *Béthune à Herbaut.* Rome, 19 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678.*

(2) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1624—1631. loc. cit. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 20 février 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 61.

(3) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 6 febbraio 1626. Frari. Valtellina. V. — *Cœuvres à Herbaut.* Morbegno, 7 février 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 52. — *Cœuvres à Béthune.* Morbegno, 7 et 27 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3699* f°s 25, 33. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. I. 534. — Lavizzari. 327.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1625 Frari. Svizzeri. XX. — *Cœuvres à Herbaut.* Sondrio. 26 décembre 1625; Tirano, 13 janvier 1626. Aff. Etr. Venise XLIII. 358; Grisons. V. 6. — Sprecher von Bernegg. op. cit. I. 532. — Quadrio. Dissertazioni intorno alla Valtellina. II. 397.

(5) *Zorzi al Senato* Morbegno, 13 e 30 gennaio 1626. Frari. Valtellina V.

(6) *Cœuvres au roi et à Richelieu.* Morbegno, 20 février 1626. Aff Etr. Grisons. V. 61, 65.

(7) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 15 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 149. — *Cœuvres au roi.* Morbegno, 20 février 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 61; *à Herbaut.* Morbegno, 2 et 20 mars 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 30, 40.

(8) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 1er février 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 12.

séjour à Rome, l'archiduc Léopold avait, disait-on, pris l'engagement d'attaquer la Rhétie, tandis que les régiments pontificaux pénétreraient en Valteline. (1) Et cependant telle était la détresse de Cœuvres et la pénurie de ses ressources qu'il se vit contraint de dégarnir en partie le Luziensteig, afin d'assurer la défense de Chiavenna. (2)

A tout prendre, si grand que fût le péril dont était menacée l'armée des alliés en Valteline, ce péril n'était pas imminent. Aussitôt après le départ du cardinal Barberini pour sa légation d'Espagne, Torquato Conti, (3) général des troupes du Saint-Siège destinées au recouvrement du dépôt, avait gagné Ferrare (22 février). (4) Mais, quelque hâte qu'il mît à accomplir sa mission, il n'était pas à prévoir qu'il arrivât en vue de Morbegno avant le commencement d'avril. (5) Dès lors, Cœuvres avait six semaines au moins devant lui pour se préparer à la résistance. Il convient de reconnaître qu'il sut les employer au mieux des intérêts qui lui étaient confiés. Son premier soin, après avoir demandé 3000 hommes aux Ligues Grises, (6) fut de s'adresser à ses collègues de Suisse et de les adjurer de lui venir en aide. Ce qu'il réclamait d'eux avant toutes choses, c'était qu'ils lui procurassent d'importantes levées de Confédérés, à la condition, il est vrai, que ceux-ci ne fussent pas catholiques. (7) A défaut de Miron, toujours porté à donner en cette matière le pas aux «Waldstætten» sur les cités évangéliques, Bassompierre partageait l'antipathie du gendre de Béthune à l'endroit des auxiliaires uranais, descendus en Valteline à seule fin d'y «gagner de l'argent», (8) et de leur chef Zum Brunnen, dont «l'ancienne profession de medeçin lui avoit fait, disait-il, plus tuer de gens que celle nouvellement prise de colonel». (9) Le maréchal, dont la décision reçut la pleine approbation de la cour, (10) promit au général de lui procurer deux régiments de Berne et de Zurich et d'acheminer au besoin d'autres forces encore vers Sondrio. (11)

Si Cœuvres avait été dans le secret des négociations entamées par Du Fargis à Madrid, négociations connues au Louvre et soupçonnées à Rome, d'où

(1) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 1er février 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 12. — *Miron à Herbaut.* Soleure, 28 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 138. — *Cœuvres à Béthune.* Sondrio, 18 décembre 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 149.

(2) *Cœuvres au roi.* Morbegno, 20 février 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 61.

(3) F. von Juvalta (Denkwürdigkeiten. p. 87) le confond avec le marquis de Bagni.

(4) *Diario della marciata di parte dell' esercito di N. S. Urbano VIII per la reintegratione del possesso della Valtellina e suoi forti,* febbraio 1627. Bibl. Borghese. I. 777 f° 298.

(5) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 9 marzo 1626 Frari. Valtellina. VI.

(6) *Cœuvres à Bassompierre.* Morbegno, 2 février 1626. Amb. II. 248. — *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 15 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 146. (Amb. II. 244.)

(7) *Cœuvres à Bassompierre.* Morbegno, 24 et 31 janvier 1626. Amb. II. 65, 110.

(8) *Cœuvres à Bassompierre.* Morbegno, 24 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 111.

(9) *Zorzi al Senato.* Zurigo, 16 gennaio 1626. Frari. Valtellina. V. — *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 6 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 113. (Amb. II. 71.)

(10) *Miron à Zurich.* Soleure, 15 février 1626. St-Arch. Zürich. (Graubünden *J.*)

(11) *Bassompierre à Cœuvres.* Soleure, 6 et 12 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* fos 113, 158. (Amb. II. 68, 118.) — *Bassompierre à Béthune.* Soleure, 12 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3691* f° 10. — *Miron à Zurich.* Soleure, 11 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 155.

l'on recommandait à Torquato Conti de n'avancer qu'avec une sage lenteur vers la Valteline,[1] il se fût sans doute moins inquiété des bruits alarmants qui lui étaient transmis de Lombardie. Mais il ignorait tout de ce qui se traitait en Espagne. Aussi prit-il peur à la nouvelle que les Etats protestants mettaient des conditions dilatoires à l'octroi de la levée qu'on leur demandait en son nom[2] et se résolut-il à aviser le gouvernement de Paris que sa retraite vers la Rhétie deviendrait une nécessité s'il n'était promptement secouru d'hommes et de deniers.[3]

Lorsque cette sorte de mise en demeure parvint à la cour de France, Spada y avait déjà présenté le bref par lequel le Saint-Père annonçait au roi Très-Chrétien son intention de rentrer en possession du dépôt.[4] Cette démarche avait été fort mal accueillie de Louis XIII et de son premier ministre.[5] Celui-là ne s'était pas fait faute de menacer le Vatican de représailles, voire d'une entente plus étroite avec le Danemark et l'Angleterre.[6] Celui-ci avait répondu au nonce que Cœuvres saurait se défendre «apostoliquement», même au cas d'une alliance entre Rome et Madrid.[7] Mais cette indignation était plus factice que réelle. D'un côté, en effet, on croyait pouvoir affirmer que le pape était hostile à toute idée de rupture, que ses troupes étaient très médiocres et qu'elles ne s'attendaient point à être reçues en Valteline «à coups de mousquets».[8] De l'autre, il y avait lieu d'espérer que la conclusion définitive de la paix, tant en Montferrat que dans la vallée de l'Adda, interviendrait avant que celle-ci pût être envahie par les armes de l'Eglise. Aussi ne mit-on pas, tout d'abord, grand empressement à satisfaire aux demandes du marquis.[9] Il fallut de nouvelles et pressantes instances de sa part pour que l'on se décidât enfin à lui envoyer 300 000 écus et la promesse d'acheminer à marches forcées vers Sondrio le régiment d'Aiguebonne et quelques centaines de recrues destinées à combler les vides qui s'étaient produits dans les

(1) *Béthune à Bassompierre.* Rome, 21 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 154. — *Zorzi al Senato.* Morbegno, 15 marzo 1626. Frari. Valtellina. VI.

(2) *Instruction donnée par Mr Miron au Sr interprète Vigier allant à Berne.* 12 mars 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 160. — St-Arch. Bern. Rathsmanual LI n° 137. — *Miron à Zurich.* Lucerne, 26 avril 1626. St-Arch. Zürich. Graubünden *J.*

(3) *Cœuvres à Richelieu.* Morbegno, 2 février 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 15; *à Herbaut.* Morbegno, 20 et 28 février, 20 mars 1626. *Ibid.* fos 20, 28, 40; *au roi.* Morbegno, 26 mars 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 44.

(4) *Mémoires sur l'affaire des Grisons et de la Valteline.* 1621—1631. loc. cit. — *Herbaut à Miron.* Paris, 15 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 148.

(5) *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 6 février 1626. Arch. Nat *KK 1363* f° 141. (Amb. II. 149.) — *Morosini al Senato.* Parigi, 16 febbraio 1626. Frari. Francia. LXIV. — V. Siri. VI. 53.

(6) Siri. VI. 54.

(7) *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 15 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 146. (Amb. II 241.) — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 15 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 150. — *Richelieu à Marquemont.* 6 mars 1626. (impr. Avenel. II. 203) — Siri. VI. 54.

(8) *Béthune à Herbaut.* Rome, 11 février 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3678.* — *Zorzi al Senato.* Morbegno, 15 marzo 1626. loc. cit.

(9) *Cœuvres à Richelieu.* Morbegno, 20 février 1626. Aff. Etr. Grisons. V. 65.

corps français de l'armée de la Ligue.[1] Quant aux Confédérés, Sa Majesté Très-Chrétienne approuvait les levées organisées par Bassompierre à Zurich et à Berne, avec cette restriction néanmoins qu'en aucun cas les Suisses, Grisons et Valaisans, à sa solde au delà des monts, ne dépassassent en nombre 6000 hommes.[2]

Dans le même temps, d'actives démarches étaient faites à Venise, à l'effet d'amener le gouvernement de cette république à s'intéresser à la situation précaire du commandant des forces alliées dans la vallée de l'Adda. Jusque-là, on l'a vu, le Sénat avait opposé une résistance presque invincible à toutes négociations ayant pour but de l'engager plus avant dans une entreprise dont l'issue, quelle qu'elle dût être, éveillait déjà ses inquiétudes. Vers les premiers jours de janvier encore, Aligre s'était attaché à sonder les dispositions du «Collège» en vue d'une diversion possible en Milanais. Mais ses ouvertures n'avaient pas rencontré d'écho. Le voyage prochain du cardinal Barberini en Espagne, les pourparlers rhéto-valtelins entamés à Sondrio en la présence du seul marquis de Cœuvres, la mésintelligence toujours plus profonde qui divisait Français et Piémontais et qui allait provoquer sous peu les départs successifs de Victor-Amédée de Savoie et du maréchal de Créqui pour Paris, tout contribuait à accroître les défiances de la Sérénissime République à l'endroit de son royal allié.[3] Il ne fallut rien moins que l'imminence de la campagne méditée par Urbain VIII contre les troupes de la Ligue en Valteline et la crainte d'une entente secrète entre ce dernier et Louis XIII pour faire sortir les Vénitiens de leur indifférence voulue.[4] Aussi bien, en quelques heures, les rôles changèrent. De sollicité qu'il était, ce fut au tour du Sénat de se faire solliciteur.[5] Dans une audience qui causa un certain émoi au Louvre, Contarini et Morosini supplièrent Sa Majesté de consentir à l'invasion simultanée du Milanais par les forces des confédérés d'Avignon, et cela tout à la fois afin de ne pas laisser aux Espagnols le loisir de se relever de leur échec de Verrue, et de sauver le Piémont et la Valteline des périls qui les menaçaient.[6]

Se dérober à de telles instances eût été, de la part du roi Très-Chrétien, faire l'aveu des négociations que son ambassadeur à Madrid poursuivait à l'insu du gouvernement de Saint Marc et de la cour de Turin. Durant plusieurs

(1) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 15 février et 8 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f°s 149, 207; *à Miron.* 18 mars 1626. *Ibid.* f° 212. — *Herbaut à Miron.* Paris, 15 février et 18 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f°s 148, 213. — Siri. VI 86. — Rivier. op. cit. 102.

(2) *Herbaut à Cœuvres.* Saint-Germain-en-Laye, 23 octobre 1625. Arch. Nat. *KK 1362* f° 337. — *Herbaut à Miron.* Paris, 23 décembre 1625 Arch. Nat. *KK 1362* f° 457.

(3) *Aligre à Bassompierre.* Venise, 16 janvier 1626. Bibl. Nat. f. fr. *3690* f° 94. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 5 et 14 février 1626 Aff. Etr. Venise. XLIV. — *Marini à Herbaut.* Turin, 2 et 7 février 1626. Aff. Etr. Turin. VII. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 10 février 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 144. — P. Orsi. Il carteggio di Carlo-Emanuele I. (Torino 1891) 41, 94.

(4) *Zorzi al Senato.* Morbegno, 12 febbraio e 1 aprile 1626. Frari. Valtellina. V et VI.

(5) *Le roi à Cœuvres.* Paris, 8 mars 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 207.

(6) *Morosini al Senato.* Parigi, 22 gennaio 1626. Frari. Francia. LXIV. — *Aligre à Herbaut.* Venise, 14 février 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

semaines, des préparatifs militaires poussés avec vigueur, tant en France que dans les Etats indépendants de la Haute-Italie, donnèrent à penser que la diversion des armes de la Ligue en Lombardie serait chose faite avant Pâques. (1) A Venise, en particulier, l'enthousiasme belliqueux n'était pas feint. Lorsque Contarini y apporta la nouvelle de la soumission des huguenots, la satisfaction fut intense. (2) «Si, avec le bras droit en écharpe», ainsi que l'écrivait Bassompierre, le roi avait pu résister à ses ennemis de l'extérieur, à combien plus forte raison n'allait-il pas se rendre formidable à ceux-ci, maintenant qu'il avait «les mains libres»? (3) Au demeurant, ne s'était-il pas engagé, la paix faite avec ses sujets rebelles, à envoyer Rohan en Terre-Ferme à la tête d'une partie des troupes protestantes du Languedoc? (4)

Dans la réalité, l'heure était solennelle. Le Sénat allait-il enfin se trouver en mesure de prendre une revanche éclatante des humiliations que, depuis vingt ans et plus, lui imposaient les gouverneurs de Milan? Ou bien, une fois encore, comme en octobre 1603, en février 1612, en août 1615, en juin 1617, en juillet 1620, les intrigues milanaises allaient-elles triompher des intrigues vénitiennes? De fait, on s'attendait déjà à Saint-Marc à apprendre l'entrée des forces franco-piémontaises dans le Novarais, lorsqu'un véritable coup de théâtre se produisit. La paix, si redoutée des alliés suisses et italiens de Sa Majesté Très-Chrétienne, venait d'être conclue par l'ambassadeur de cette dernière en Espagne. Dès lors, la Ligue d'Avignon avait vécu. La France rendue suspecte, et pour longtemps, à tous les *Stati liberi;* les Grisons sacrifiés; le Saint-Siège joué, après avoir fait lui-même le jeu du gouvernement de Madrid; l'Angleterre, médiatrice intéressée entre les huguenots et la royauté française, leurrée de son espoir de provoquer la formation d'une coalition anti-autrichienne; les cantons évangéliques, Venise et la Savoie exposés aux représailles de la maison de Habsbourg; les cantons catholiques replacés à nouveau sous l'influence lombarde, tels étaient, à première vue, les résultats les plus apparents du traité de Monçon. Seul, en revanche, l'Escurial avait juste sujet de s'enorgueillir de son succès. Servi par une diplomatie admirable, faite de patience et d'esprit de suite, il contraignait le Louvre à céder et demeurait maître des passages de la Valteline, en attendant que des événements ultérieurs qu'il comptait bien préparer lui livrassent les clés des Alpes Rhétiennes du Luziensteig au Stelvio.

---

(1) *Acte de Mons' le duc de Savoye, de Monsieur le connestable et du resident de Venise pour mettre leurs armées en campagne.* Santhia, 27 décembre 1625. Amb. de Bass. I. 260, 262. — *Herbaut à Cœuvres.* Paris, 5 janvier 1626. Arch. Nat. *KK 1363* f° 71. — *Herbaut à Bassompierre.* Paris, 13 et 21 janvier 1626. — *Lesdiguières à Fribourg.* Grenoble, 22 janvier 1626. Arch. Fribourg. (France.)

(2) *Aligre à Herbaut.* Venise, 26 février 1626. Aff. Etr. Venise. XLIV.

(3) *Bassompierre à Herbaut.* Soleure, 17 février 1626. Aff. Etr. Suisse. XXIII. 121. Amb. II. 163.

(4) *Advis sur les affaires presentes qu'a le roy.* Février 1626. (impr. Avenel. op. cit. II. 193.)

MISSIONS

ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES EN SUISSE, DANS LE VALAIS, AUX LIGUES GRISES ET A GENÈVE.

(RÈGNE DE LOUIS XIII)

Ire PARTIE

1610—1626

1610

SUISSE

EUSTACHE DE REFUGE

Ambassadeur ordinaire aux Ligues de Suisse.
(Mission continuée)

Instruction :
Paris, 14 novembre 1604.

Nouvelles lettres de créance:
Paris, 20 juin 1610.

Résidence: Soleure.

[Ne paraît pas s'être rendu aux diètes pendant cette année.]

Sources :

Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 100
fonds Moreau *775* f° 24
Coll. *500* Colb' CCCXXXIX. 172.
Eidg. Absch. V¹ 995 *a*, 1002 *a*, 1020 *d*
St-Arch. Zürich (Frankr. VI)
Arch. d'Etat Fribourg. (France. 1610.)

GRISONS

CHARLES PASCHAL

Ambassadeur ordinaire aux Ligues Grises.
[Mission continuée]

Instruction :
Paris, 19 novembre 1604.

Résidence: Coire.

Il assiste à la diète d'Ilantz, du 2 au 14 juillet,
(Bibl Nat. f. fr. *10 718* f° 109)
et se rend, pendant quelques jours, à St-Moritz, au commenc' d'août.
(Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°° 127, 134)

Sources :

Bibl. Nat. f. fr. *10 718*; *16 027*. Coll. Du Puy *850* f° 158.
Aff. Etr. Grisons. II.

SUISSE

—

EUSTACHE DE REFUGE

Ambassadeur ordinaire.

Mission continuée jusqu'aux premiers jours de septembre.

Rappels de créance:

Paris, 1er mars
Paris, 13 juillet.

Résidence: Soleure.

Chassé de Soleure par la peste, il se retire à Colombier, près de Neuchâtel, le 15 avril (Arch. Neuchâtel. Manuel V. 525vo) et y demeure jusqu'à la fin d'août. Dans les premiers jours de septembre, on le retrouve à Coppet, (St-Arch. Zürich. [Frankr. VII]) d'où il gagne la cour.

Le secrétaire-interprète

Jean VIGIER,

accrédité, dès le 14 août, « pour la réception des lettres » en l'absence de l'ambassadeur, devient

Chargé d'affaires.

Septembre 1611–Janvier 1612.

(Eidg. Absch. V¹ *1067*.
La reine à Vigier, 12 novembre 1611.
Refuge aux cantons, 14 août 1611.)

Sources:

St-Arch. Solothurn. (Corresp. Neuchâtel. 1606–1663)
St-Arch. Basel. (Frankr. *B* 4. 1500—1698)
St-Arch. Luzern. (Frankr. Gesandt.)
St-Arch. Zug. (Frankr.)
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII)
St-Arch. Bern. (Frankr. Buch *E* 687; *N* 481)
Arch. Fribourg. (France)
Arch. de la ville de Sion.
Eidg. Absch. V¹ *1047*, *1050*, *1067 a*
Bibl. Nat. f. Latin *6019* fo 74
Arch. de Lyon. *AA* 41.

ODET DE LA NOUE

Mission spéciale à Genève.

Février—Juin.

Instruction: Paris, janvier 1611.

[Chargé de présider aux mesures de défense nécessitées par les menaces du duc de Savoie et d'assurer les Genevois de la protection du roi]

Arrivé à Genève, le 13 février, (Annales de *Sordet*) il rentre en France en juin (*V. Siri*. Memorie recondite II. 543).

Bibl. Nat. f. fr. *16 027* fos 115–117.
Annales de *Sordet*.
Frari. Francia. XLII (*Foscarini al Senato*. Parigi, 9 febbraio 1611)
Grenus. Fragments biographiques et historiques (1535 — 1600). 101r–102.

JÉRÔME
DE HACQUEVILLE,
Sr D'ONS-EN-BRAY,

tout d'abord désigné pour recueillir la succession d'Eustache de Refuge en Suisse, reçoit une autre destination
(Bibl. Nat. f. Italien *1266* f° 80).

GRISONS

CHARLES PASCHAL
Ambassadeur ordinaire.

Résidence : Coire.

A Coire jusqu'au commencement d'août; à la diète de Davos en août; puis à Samaden, de la fin d'août à la fin d'octobre; enfin à Alveneu, en novembre et décembre. (La peste à Coire.)
(Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f°s 250, 253.)

Sources :

St-Arch Aarau. Coll Zurlauben II.
Bibl. Nat. Coll. Du Puy *400* f° 89; *830* f°s 160—165
Bibl. Nat. Coll. Brienne *116* f° 259
f. fr. *5568* f° 141.
f. fr. *10 718*.
f. Italien *1212* f° 5.

1612

SUISSE

PIERRE JEANNIN
DE CASTILLE
Ambassadeur ordinaire.

Instruction :
Paris, 10 novembre 1611.

Lettres de créance :
Paris, 12 novembre 1611.

Rappels de créance :
Fontainebleau, 5 juin.
Paris, 30 septembre.

Le nouvel ambassadeur, parti de Paris le 16 novembre (Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 272), arrive à Bâle le 22 décembre 1611 (Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 3) **et y séjourne jusqu'au 30 janvier 1612.** (**Bibl. Nat. f. fr.** *3704* f° 8; **St-Arch. Zürich. (Frankreich. VII].)** Le 1er février il est à Soleure, où Vigier lui fait la remise des services de l'ambassade. (**Bibl. Nat. f. fr.** *3704* f° 8.)

Résidence : Soleure.

A Bade, du 8 au 12 juillet. — Bibl. Nat f. fr. *3704* f° 21-22; Eidg. Absch. V¹ 1087

A Colombier, vers la fin de septembre et le commencement d'octobre. — Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 31; Arch. Fribourg. (France. 11 octobre 1612); St-Arch. Glarus. (Frankr. 29 septembre 1612); Eidg. Absch. V¹ 1103

Sources :

- Bibl. Nat. f. fr. *3704*; *5568*; *16 027* f° 136; *16 914* f° 33, 53, 58; *16 942* f° 326; *18 042* f° 6
- Bibl. Arsenal. mss. *4731* f° 53
- Aff. Etr. Suisse. XIV. 421
- Mss. Lettres de Mr de Castille 1611-1613. Bibl. de Sir Thomas Philips à Cheltenham.
- St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte
- St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 703
- St-Arch. Zug. Frankr. 18 décembre)
- St-Arch. Schaffhausen. (Frankr. 27 décembre 1611
- St-Arch. Glarus. (Frankr. 29 septembre et 30 novembre 1611
- St-Arch. Zürich. (Frankr. VII
- Arch. Fribourg. (France)
- Arch. Valais. (Corresp. France. 1600–1686)
- Arch. Ville de Sion.

GRISONS

CHARLES PASCHAL

Ambassadeur ordinaire.

ANTOINE DE CHAMPIER, Sr DE LA FAVERGE

Mission spéciale à Genève.

Juillet 1612.

Lettres de créance :
Paris, 13 mai.

[Apaisement de différends de frontières entre Genève et la Savoie. Affaire de Nernier]

Sordet. Annales.
Arch. de Genève. Registres du conseil vol. CIX. 78, 100, 117, 153, 158, 175, 176, 180, 181.
Portefeuille historique. nos 2467, 2470 *a*.
Eidg. Absch. V¹ 1081, 1089.

Résidence : Coire.

L'ambassadeur séjourne à Alveneu jusqu'au commencement de mai, époque à laquelle il rentre à Coire. Il se rend, dans la deuxième quinzaine d'août, aux bains de Pfeffers.
(Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f[os] 300, 351.)

Sources :

Bibl. Nat. f. fr. *10 718* ; *18 042* ; *18 047* ; *18 048*
— Coll. Du Puy *454* f° 101
Eidg. Absch. V[1] 1077
St-Arch. Aarau. Coll. Zurlauben II.

1613

SUISSE

PIERRE JEANNIN DE CASTILLE

Ambassadeur ordinaire.

Pouvoirs
(pour le renouvellement de l'alliance avec Zurich) :
Paris, 15 juillet.

Lettre royale :
Paris, juin.

Résidence : Soleure.

A Lucerne, fin de mars.
Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 48. — St-Arch. Zürich. (Frankr. VII)

A Colombier, pendant le mois d'octobre.
Bibl. Nat. f. fr. *5568* f° 217 — Arch. Fribourg. (France. 11 octobre)
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII)

Sources :

Bibl. Nat. f. fr. *3704* ; *5568* ; *4120* f[os] 3—10 ; *18 042* f[os] 102, 109
Bibl. Institut. Coll. Godefroy CCLXVII, f[os] 78, 103
St-Arch. Aarau. Coll. Zurlauben. II
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII)
St-Arch. Glarus. (Frankr. 11 avril)
St-Arch. Zug. (Frankr. 1[er] janvier)
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 709, 717 ; *H* 105 *
Arch. Fribourg. (France. 1613)
Arch. Ville de Sion.
Eidg. Absch. V[1] 1111, 1115, 1118, 1121, 1126, 1140.

* On relève, en outre, dans les Archives de Berne (Missiven der Könige), une lettre de créance de Louis XIII (c. s. Brulart ; Paris, 12 mars 1613) : « Envoyons presentement à Berne le S[r] du Chastel, gentilhomme ordinaire de nostre fauconnerie, pour lever dedans vostre canton des oyseaulx qui puissent servir à remplir les volz de nostre grande fauconnerie. »

1613

GRISONS

CHARLES PASCHAL

Ambassadeur ordinaire.

Résidence: Coire.

A Coire toute l'année.

Sources:

Bibl. Nat. f. fr. *10 718*; *18 042*
Aff. Etr. France. CCCIII. 200
St-Arch. Aarau. Coll. Zurlauben. II

—

1614

SUISSE

PIERRE JEANNIN DE CASTILLE

Ambassadeur ordinaire.

Chargé de la surveillance des intérêts français en Rhétie,
(Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 101. 107)
de juillet à décembre.
[Soit après le départ de Charles Paschal, lequel, quoique absent, persiste à faire fonctions d'ambassadeur]
(Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 121)

Lettre royale:

Paris, 12 février.

Résidence: Soleure.

A Zurich, fin de janvier	Bibl. Nat. f. fr *3704* f°s 79,80; *5568* f° 217
A Berne, du 18 au 22 sept^bre	Bibl. Nat. f. fr *3704* f° 112 St-Arch Zürich. (Frankr. VII. 21 octobre)
A Fribourg, du 22 septembre au milieu d'octobre.	Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 116; *4120* f° 15

✝ ABRAHAM CLERC, DIT GUY

Envoyé spécial du prince de Condé et des princes français ligués auprès des Cantons protestants.

Février—Avril.

Instruction:

Mézières, 21 février.

Lettres de créance:

Mézières, 21 et 22 février.

Guy n'accomplit tout d'abord sa mission qu'auprès des autorités de Bâle. Le 27 février, au matin, Castille le fait arrêter à Soleure, où il demeure prisonnier durant plusieurs semaines.
(Bibl. Nat. f. fr. *3704* f°s 90. 92. 97.)

En avril, il se rend à Berne.
(Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 94.)

On le retrouve dans cette dernière ville en juillet et en décembre 1615, cherchant à y organiser une levée en faveur du prince de Condé.
(Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 41.)

Eidg. Absch V[1] 116…
St-Arch Basel. *L* 1…
(II).
St-Arch. Bern. Frank…
Buch N 674 …, 683 …
Bibl. Nat f fr …
f°s 86–95; *3705* f …
à 69; *15 926*.
Bibl Institut Coll. Go…
defroy CCLXVII 1…
Boyve. Annales III[1] 4…

Sources:

Bibl. Nat. f. fr. *3704*; *5568*; *3705* f° 87; *5569* f° 10; *4120* f°s 12—21; *18 047* f° 170
Bibl. Institut. Collect. Godefroy CCLXVII 43
Aff. Etr. Suisse XIV 472; 500
Eidg. Absch. V¹ 1146; 1157; 1163; 1170; 1172
St-Arch. Aarau. Coll. Zurlauben II
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII)
St-Arch. Glarus. (Frank. 1614)
St-Arch. Luzern. (Frankr. Kriege. 21 mai)
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 773, 779, 791, 797; *N* 561, 589.)
Arch. Fribourg. (France 1614)
Arch. Ville de Sion.

GRISONS

CHARLES **PASCHAL**

Ambassadeur ordinaire. jusqu'au *commencement de juillet*, époque de son départ pour la France.

Résidence: Coire.

A Zurich, fin de janvier, auprès du Sr de Castille.	Aff. Etr. Grisons. III. (*Contenu en abrégé* etc.)
A Soleure, commencement de juin.	Frari. Svizzeri e Grigioni. III. (13 juin) Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 101.

Après un dernier séjour d'un mois à peine en Rhétie, Paschal quitte définitivement les Trois Ligues au commencement de juillet.
(Aff. Etr. Suisse. XIV. 501. Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 108.)

Il conserve le titre d'ambassadeur jusqu'à la nomination de son successeur.
(Bibl. Nat. *3704* f° 121.)

Sous la surveillance de **JEANNIN DE CASTILLE.**

Antoine MOLINA

assume les fonctions de *chargé d'affaires* en l'absence de son collègue

♖ ANTOINE DE POUILLY, BARON DE **CORNAY.**

Mission spéciale du duc de Bouillon auprès des autorités de Berne et de Genève.

Septembre—Octobre.

[«pour sonder l'inclination des dicts Srs et des autres cantons protestants sur les empeschemens que quelques grands du royaume pretendent faire à l'accomplissement des mariages du roy et de Madame.»]

Bibl. Nat. f. fr. *3704* fos 115. 121
Arch. Genève. Portef. historique n° 2527

1614

Jean PAUL,

lequel accompagne Paschal en France.
(Bibl. Nat. f. fr. *3704* f° 116.)

Dès le milieu d'août, il n'y a plus de représentant du roi en Rhétie.

Molina exerce sa charge de podestat en Valteline et « y fait ses vendanges ».

Il ne regagne Coire que vers le commencement de décembre.
(Bibl. f. fr. *3704* f° 121.)

Sources:

Bibl. Nat. f. fr. *10 718*; *18 042* f°s 154–172.

1615

SUISSE

PIERRE JEANNIN DE CASTILLE

Ambassadeur ordinaire.
chargé jusqu'en novembre de la surveillance des intérêts français en Rhétie.
(Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 8.)

Lettres royales:

Paris, 8 janvier.
Paris, ... octobre.

Résidence: Soleure.

A Fribourg, fin de juin et commenc' de juillet.	Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 34
A Strasbourg, puis à Bâle, dans la deuxième quinzaine de juillet. Rentre à Soleure le 30 juillet.	Bibl. Nat. f. fr. *3705* f° 38

Sources:

Bibl. Nat. f. fr *3705*; *5568*; *4120* f°s 23-29; *16 942* f° 504; *15 927* f° 148
— Coll. Brienne CVIII 52
— Coll. Clairamb' *368* f° 5313
St-Arch. Zürich (Frankr. VII)
St-Arch. Bern. (Frankr. Buch *D* 443)
St-Arch. Glarus. (16 janvier, 2 et 30 avril, 5 septembre)
Eidg. Absch. V[1] 1199, 1205, 1211, 1226, 1227.

GRISONS

Antoine MOLINA,

bientôt rejoint par son collègue, le secrétaire-interprète

Jean PAUL.

Chargés d'affaires sous la surveillance de **JEANNIN DE CASTILLE**

(Bibl. Nat. f. fr. *15 927* f° 148; *3705* f° 13)

jusqu'au *commencement de novembre*, époque de l'arrivée à Coire de

ETIENNE **GUEFFIER**

Ambassadeur ordinaire.

Instructions:
Paris, août 1615.

Lettres de créance:
Même date.

Résidence: Coire.

Désigné en juin pour occuper ce poste,
(*Contarini al Senato*, Parigi, 9 giugno 1615. Frari. Francia. XLVII)

Gueffier arrive à Soleure le 18 octobre et y séjourne 8 jours.
(Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 29; *16 915* f° 289; *3705* f° 60.)

Il est à Zurich dès le 27 du même mois
(Svizzeri. filza V, 27 octobre)
et atteint Coire dans les premiers jours de novembre (et non le *15*).
(Sprecher v. Bernegg. I. 56.)

Sources:

Bibl. Nat. f. fr. *3705* f°s 26, 71; *5568* f° 286-288; *5569* f° 101; *18 013* f° 90-500 Colb' CCCCXXIX f° 1.

✝ GUILLAUME DE MONTIGNY, Sr DE **MONTIGNY**.

Missions spéciales à Bâle et à Berne de la part du prince de Condé et des princes français ligués contre la royauté.

du 4 au 10 juin;
du 18 au 26 septembre.

[afin de lever quelques troupes contre le service de Sa Majesté]

Arch. di Stato Piemontesi. Cantoni Svizzeri, mazzo VII *La Tournette au duc* Berne, 19 septembre
Bibl. Nat. f. fr *3705* f°s 29, 49, 58.

SUISSE

PIERRE JEANNIN
DE **CASTILLE**

Ambassadeur ordinaire

jusqu'au *11 avril,* jour auquel il quitte Soleure et rentre en France
(Bibl. Nat. f. fr. *8705* f° 93).
après avoir, dès le 3 de ce mois, pris congé du Corps helvétique.
(St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte

L'intérim est confié à

Jean VIGIER

Chargé d'affaires.

11 avril—17 septembre;

30 octobre—31 décembre.

(Frari. Svizzeri. VI. 26 avril)

Lettre royale:

Paris. 1er septembre 1616.

L'ambassadeur demeure à Soleure jusqu'au *11 avril.*

Le chargé d'affaires est à Cressier en septembre.
(Eidg. Absch. V¹ 1262
Bibl. Nat. Coll. Clair *369* f° 5615. *368* f° 4887.)

Sources:

Eidg. Absch. V¹ 1242 *K*: 1250: 1262
St-Arch. Zürich. Frankr. VII. 9 et 31 janvier. 3 avril)
St-Arch. Glarus. Frankr. 19 févr.
Arch. Fribourg. (France 18 janvier. 8 avril)
St-Arch. Bern. (Frankr Buch *E* 829)
St-Arch. Luzern. (Frankr. Gesandte. 7 avril)
Frari. Svizzeri. VI. 26 avril
Bibl. Nat. f. fr. *3705*: *5568* f° 214; *5569* f°s 21. 25. 28. 16. 212
— Coll. Clairamb' *368* f°s 1865. 4887. 5313: *369* f° 5365
Bibl. Institut. Coll. Godefroy CCLXVIII. 69
d'Estavayer. Généalogie historique de la maison de Vigier. Soleure. 1797)

GRISONS

ETIENNE **GUEFFIER**

Ambassadeur ordinaire.

PIERRE JEANNIN
DE **CASTILLE**

Ambassadeur extraordinaire en Suisse.

17 septembre—30 octobre.

Lettres de créance:

Paris. 5 septembre.

Pouvoirs

pour faire une levée parmi les cantons:
Paris, 5 septembre.

Pouvoirs

pour emprunter une somme de 400 000 L. en Suisse:
Paris. 7 septembre.

Le Sr de Castille arrive à Soleure le 17 septembre.
(Coll. Clair' *368* f° 5195: *369* f° 5365)
par la voie de Dijon.
Bibl. Nat. f. fr. *8705* f° 95.)

Il quitte la Suisse le 30 octobre.
(Coll. Clair' *369* f° 5817.)

Bibl. Nat. f. fr. *3705*
— Coll. Clair' *369*
Bibl. Nat. f. fr. *5569* f° 253
— Coll. Clair' *368* f°s 5201. 5231. 5313 5315: *370* f° 6711
Eidg Absch. V¹ *1261*: *1266*
St-Arch. Solothurn or. parch. (5 septembre
Arch. Fribourg. (5 septembre)
Arch. Fribourg. (France 20 septembre)
St-Arch. Glarus. Frankreich 27 octobre)
St-Arch. Bern. (Frankr. Buch *E* 831. 915. *H* 117)
St Arch. Zürich. Frankreich VII)
Legrain Hist. de Louis XIII. 322

† Sr GUY DE CHAUGY,
BARON DE **ROUSSILLON**

Mission spéciale du duc de Mayenne et autres princes français,
auprès des Ligues Grises, afin de favoriser le renouvellement de l'alliance vénitienne.

28 décembre 1616 – 2 janvier 1617.

Parti de Paris le 16 décembre.
(Frari. Francia. XLIX. 20 décembre
le Sr de Roussillon arrive à Zurich le 24 du même mois.
(Frari. Svizzeri e Grigioni. VII. 25 décembre.

Il se trouve rendu le 28 à Coire, d'où il gagne Ilantz.

Il quitte la Rhétie le 2 janvier 1617, et prend la route de Venise.

Frari. Grigioni X. *Padavino al Senato.* 27. 30 et 31 décembre 1616 12 janvier 1617
Aff. Etr. Grisons. II. 29 et 30 décembre 1616
Bibl. Nat. f. fr. *18 011* f° 6

Résidence: Coire.

A Zurich, pendant une douzaine de jours (mi-mars). — *Pompée à Rodolphe Planta*. Mars 1616 St-Arch. Zürich. Graubünden *D*. Hiernach seindt u. s. w. nº 116

Sources:

Bibl. Nat. f. fr. *3660* fº 27; *3662* fº 14; *3668* fºs 77, 105; *3705* fºs 90, 91; *5568* fº 270; *16 027* fºs 144, 147, 150; *16 945* fº 103; *18 043* fºs 146, 199, 212, 214, 220, 221; *18 044* fºs 222, 228, 324, 313; *18 047* fº 187
— f. Moreau *750* fº 136
— 500 Colbᵗ CCCCXXIX fº 2
— Coll. Clairambᵗ *367—370*
Aff. Etr. Grisons, II 19—27; V 56, 372, 407—420.

1617

SUISSE

Jean VIGIER
Chargé d'affaires.

Mission continuée du *1er janvier au 16 novembre.*

Rappel de créance:
Paris, 1er juin.

A Bade, dans les premiers jours de juillet — Eidg. Absch. V¹ 1289 *a*

Sources:

Bibl. Nat. f. fr. *5569* fº 19; *16 027* fºs 153—156; *17 363* fº 235
Eidg. Absch. V¹ 1289—1290
d'Estavayer, op. cit. 51.

Le *16 novembre*,
(Archiv für Schweiz. Geschichte, II, 274)
arrive à Soleure

ROBERT MIRON
Ambassadeur ordinaire.

Instruction:
Paris, 24 mai.

Lettres de créance :
Même date.

Lettre royale :
Paris, ... août.

Résidence : Soleure.

Sources :

Bibl. Nat. f. fr. *4112* f° 156; *17 831* f° 244; *17 363* f° 230; *17 843* f° 32
500 Colb CII. 307; CVII. 197
Aff. Etr. Suisse. XIV. 479
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII. 20 novembre
Eidg. Absch. V¹ 1297
Arch Fribourg. France. 1617. 20 novembre.)

GRISONS

ETIENNE GUEFFIER

Ambassadeur ordinaire.

Nouvelles instructions et lettres de créance :
Paris, décembre 1617.

Résidence: Coire.

Il rentre en France au milieu de juillet et ne rejoint son poste en Rhétie que le 27 *décembre*.
(Coll. Du Puy *420* f° 164 *

Pendant son absence, l'*intérim* est géré par

Jean PAUL
et
Antoine MOLINA
Chargés d'affaires.

Juillet—Décembre.

Sources:

Bibl. Nat f. fr. *5568* f° 35; *5569* f°s 47, 101; *16 027* f°s 147 151; *16 945* f°s 603, 607; *16 949* f° 8; *17 363* f° 279; *17 831* f° 37; *18 014* f°s 1–99
— Coll. Clair *372* f° 7325
— 500 Colb^t *429* f°s 5, 6, 24, 28, 29, 33
Aff. Etr. Grisons. II
Arch. de l'evêché de Coire. Mapp. LIII. (2 février 1617)

* Et non le 30 décembre. (Frari. Grigioni. XII. 2 gennaio 1618.)

JACQUES FEGELI

Mission spéciale auprès du Corps helvétique.

Juillet 1617.

Instruction :
Paris, 1er juin 1617.

Eidg. Absch. V¹ 1290
Bibl Nat f fr. *17 363* f° 236.

[Le colonel Fegeli, de Fribourg, se présente devant la diète de Bade de juillet, en la compagnie du chargé d'affaires Jean Vigier, afin d'annoncer la prochaine arrivée aux Ligues d'un nouvel ambassadeur ordinaire, d'expliquer les raisons du licenciement de deux régiments suisses et de faire prendre patience aux créanciers de la Couronne.]

MÉRY DE VIC

v. année 1618.

SUISSE

ROBERT **MIRON**

Ambassadeur ordinaire.

Rappels de créance.
(en commun avec Méry de Vic)

Résidence : Soleure.

A Lucerne (avec Vic), au commencement de mai.	Eidg. Absch. V² 14 *f*.
A Neuchâtel (avec Vic), vers la fin de mai.	Arch. Fribourg. (France, 26 mai 1618) Arch. Neuchâtel. *G*. 14, 9 St-Arch. Solothurn. (Corresp. Neuenburg. 1600—1668)
A Bade, en juillet.	Eidg. Absch. V² 23

Sources :

Bibl. Nat. f. fr *3660* f° 12; *4120* f°ˢ 38—42; *17 363* f° 360; *17 364* f°ˢ 7—9, 41, 74, 78, 101
Aff. Etr. Suisse. XIV. 500. 503
Eidg. Absch. V² 1—48
Arch. Fribourg (France 1618)
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII. 19 janvier et 22 février)

GRISONS

ETIENNE **GUEFFIER**

Ambassadeur ordinaire.

Lettres royales :
Paris, milieu de l'année.
Paris, novembre.

Résidence : Coire.

L'ambassadeur quitte Coire au commencement de juillet, assiste à la diète de Bade et regagne son poste à la fin de ce mois. Dès lors, on le retrouve, jusqu'aux premiers jours de novembre, soit à Mayenfeld (29 juillet, 1er et 6 août), soit à Ragatz, soit à Coire (16 août).

MÉRY DE **VIC**

Ambassadeur extraordinaire en Suisse.

8 novembre 1617 — Fin d'octobre 1618.

[A l'occasion du différend entre le duc de Longueville et Berne]

Lettres de créance :
Paris, 21 octobre 1617 *

Rappels de créance :
Paris, 1er avril 1618.
Paris, juin 1618.
Paris, octobre 1618 (2 lettres).

Résidence : Soleure.

A Dijon, le 31 octobre.	Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXVIII. 174
A Neuchâtel, du 8 novembre au 10 décembre 1617.	Bibl. Nat. f. fr. *16953* f° 79
A Berne, le 11 décembre 1617.	*Boyve*. Annales III¹ 131
A Lucerne, dans les premiers jours de mai 1618 (avec Miron).	Eidg. Absch. V² 11 *f*
A Neuchâtel, fin de mai (avec Miron).	St-Arch. Solothurn. Corr. Neuenburg. 1600—1668 Arch. Neuchâtel. *G* 14, 9, 9.
A Bade, en juillet (avec Miron).	Eidg. Absch. V² 23 *e*
A Milan, en août.	Aff. Etr. Grisons. II. 10 septembre 1618 Eidg. Absch. V² 38 Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 108 Frari. Svizzeri. IX. (29 septembre 1618)
En cour, le 5 novembre.	Arch. Fribourg. (France, 5 novembre)

Bibl. Nat. f. fr *3660* f° 12; *5569* f° 283; *4070* f°ˢ 108. 111; *4120* f° 31; *17 363* f° 300; *17 364* f°ˢ 7—9, 74, 78, 139; *16 953* f°ˢ 79—88
— Coll. Du Puy *420* f° 163
Aff. Etr. Suisse. XIV 503
Arch Fribourg (France, 18 et 28 avril, 6 septembre 1618)
Arch. Neuchâtel. *G* 14 *q*
Eidg. Absch. V² 1 *a*, 9 *a*, 10 *a*, 11 *f*, 18—19, 23 *e*, 35, 36, 38, 40 *b*, 42 *b*, 43 *a*
Boyve. Annales III¹ 431, 447.

* *Boyve*. Annales III¹ 431.

Au commencement de novembre, il se retire en Suisse avec ses secrétaires-interprètes, se porte à Bade le 7 novembre, et, de là, à Soleure. La France, à partir de ce moment-là, ne possède plus de représentant en Rhétie.

Sources :

- Aff. Etr. Grisons, II
- Bibl. Nat. f. fr. *10 718* f° 529; *16 945* f°s 356-360; *17 364* f°s 66, 98; *18 011*
- — 500 Colb^{t} CCCCXXIX
- St-Arch. Zürich. (Frankr. VII. 1er août
- V. *Siri*. Memorie recondite, IV, 550, 551
- Frari. Grigioni, XIII, 17 novembre; 5 décembre.

1619

SUISSE

ROBERT **MIRON**

Ambassadeur ordinaire.

Rappels de créance :

Paris, février; juillet; fin d'aout; fin de septembre; 15 octobre.

Résidence : Soleure.

A Bade, du 3 au 9 novembre (. Eidg. Absch. V^{2} 104 *a*

Sources :

Bibl. Nat. f. fr. *4070* f°s 103-126; *4120* f°s 44-63; *7117* f°s 51, 70, 72; *16 945* f° 178; *17 361*.
Eidg. Absch. V^{2} 54, 66, 68, 71, 78, 80, 87-89, 96, 100, 103-105, 108.
Arch. Ville de Sion
Arch. du Valais. (France, 26 février 1619
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII
Arch. Fribourg. (France 1619
St-Arch. Luzern (Frankr Gesandte, 2 mars)

GRISONS

ETIENNE **GUEFFIER**

Ambassadeur ordinaire.

Lettres royales :

Paris, 10 février; mars; septembre.

Lorsque l'année s'ouvre, Gueffier est à Soleure. Ses interprètes, Jean Paul et Molina, surveillent, de Ragatz, la marche de la révolution grisonne.
(Frari. Grigioni. XIV. 20 mars)

Molina rentre à Coire, vers la fin de mars,
(Frari. Grigioni. XIV. 20 mars. 17 avril, 8 mai),

bientôt rejoint par Jean Paul, lequel s'était rendu à Soleure auprès de son chef.
(Frari. Svizzeri. X. 29 mars)

Vers le milieu de mai, Gueffier quitte Soleure, s'abouche à Lucerne avec l'ambassadeur d'Espagne,
(Frari. Svizzeri. X. 24 mai)

et arrive à Mayenfeld à la fin du mois, en la compagnie des ambassadeurs de la Suisse catholique.
(Frari. Svizzeri. X. 24 mai. — Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 52. — V. *Siri*. Mem. recondite. V. 78)

Ceux-ci continuent leur route vers Coire, où le secrétaire-interprète Jacques Wallier les assiste dans leurs négociations *(fin de mai—fin de juin)*
(Eidg. Absch. V² 70. — Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 54. — Frari. Grigioni. XIV. 5 juin)

De mai à octobre, Gueffier séjourne soit à Mayenfeld, soit à Ragatz.
(Frari. Svizzeri. X. 26 octobre)

Vers la fin d'octobre (le 24), il fait une courte apparition à Coire,
(Frari. Svizzeri. X. 2 novembre. — V. *Siri*. V. 81)

mais ne tarde pas (commencement de novembre) à se retirer à Soleure.
(Frari. Svizzeri. X. 7 décembre; Grigioni. XIV. 6 novembre)

Les secrétaires-interprètes Antoine Molina et Jean-Paul demeurent seuls en Rhétie.

Sources :

Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 123; *4120* f°s 46, 50, 52, 57, 61; *5569* f°s 50, 52; *17 364* f°s 122, 150, 179; 500 Colb^{t} CCCCXXIX.
Aff. Etr. Grisons. II.
Eidg. Absch V² 67 *a*, 78 *a*

1620

SUISSE

ROBERT **MIRON**

Ambassadeur ordinaire.

Rappels de créance :

Paris, février; août; novembre.

Résidence : Soleure.

En août à Bade, puis à N. D. des Ermites . . . Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 142; *7117* f° 90

Sources:

Bibl. Nat. f. fr. *3972* f° 74; *4070* f°s 126 147; *4120* f°s 66, 68; *7117* f°s 85-98; *17 364* f°s 290, 291, 325, 347, 350, 355, 378 — 500 Colbt CCCCXXIX 88.
Aff. Etr. Suisse. XIV. 530
Eidg. Absch. V² 110 180
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII
Arch. Fribourg. (France 1620)
St Arch. Bern. Frankr. Buch. *E* 937, 941, 945.)

GRISONS

ETIENNE GUEFFIER
Ambassadeur ordinaire.

Continue sa résidence à Soleure jusqu'à la fin de mars.
(Bibl. Nat. f. fr. *4070* f°s 126, 171. — Frari. Svizzeri. XI. 28 mars)

Rentre en France à la fin de mars et y séjourne jusqu'à la fin de juillet.
(Eidg. Absch. V² 132. - Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 68. Frari. Svizzeri. XI. 16 mai

Revient, au commencement d'août, en Suisse, où il accompagne Miron à la diète de Bade.
(Frari. Svizzeri. XI. 6 et 11 août. — Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 90)

Entreprend un voyage à Lugano et sur les confins de la Valteline en août, et rejoint Miron à Soleure à la fin du même mois.
(Bibl. Nat. f. fr. *4070* f°s 142, 173, 176. — Frari. Svizzeri. XI. 21 août

Se rend à Altorf au milieu d'octobre.
(Frari. Svizzeri. XII. 22 octobre. — Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 181

et, de là, enfin aux Grisons. Il fait son entrée à Coire le 29 octobre.
Bibl. Nat. f. fr. *3687* f°s 54, 69, 74 85; *4070* f°s 147, 179, 181.
St-Arch Zürich. (Frankr. VII. 20 novembre

Itinéraire des secrétaires-interprètes:

Molina, de retour de France, s'établit à Ragatz, dès le milieu de mars, pour surveiller les affaires des Grisons.
(Frari. Svizzeri. XI. 8. mars)

Mais, vers la fin de ce même mois, il se retire en France avec son chef.
(Frari. Grigioni. XV. 8 avril

Toutefois, il revient en mai se poster à la frontière grisonne, d'où il organise des coups de main contre le « Strafgericht ».
(Frari. Grigioni. XV. 20 mai; Svizzeri. XI. 23 et 30 mai et 3 août)

Il précède Gueffier à Coire dès le commencement de septembre.
(Frari. Svizzeri. XI. 4 septembre

Jean Paul, durant la même époque, voyage presque continuellement entre Paris et la frontière grisonne.

Sources:

Bibl. Nat. f. fr. *3687* f°s 20, 48—85; *4070* f°s 147, 171-181; *10 718* f° 535; *17 364* f° 283.
500 Colbt CCCCXXIX. 18. 40, 66
Coll. Brienne. CXVI. 305
Aff. Etr. Grisons. II. 55
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII 20 novembre.)

SUISSE

ROBERT **MIRON**

Ambassadeur ordinaire.

Rappels de créance:

Paris, milieu de mars.
Paris, mars.
Paris, vers novembre.

Résidence: Soleure.

A Bade, au commencem^t de juillet.	Eidg. Absch. V² 211 *a* Bibl. Nat. f. fr. *4070* f°s 135, 157
A Lucerne, puis à St-Urbain, au milieu de juin. (avec Montholon et Gueffier)	Aff. Etr. Suisse. XIV 545 Frari. Svizzeri. XIII (13 et 17 juin)
A Bremgarten (avec Montholon), du 24 au 26 août.	Eidg. Absch. V² 223–224 Aff. Etr. Suisse. XIV. 553
A Saint-Urbain et à Lucerne à la fin de septembre.	Eidg. Absch. V² 239 *a* Frari. Svizzeri XIII. 30 sept^bre
A Lucerne, le 13 décembre.	Frari. Svizzeri. XIV. 16 décembre

Sources:

Bibl. Nat. f. fr. *4070* f°s 152-168; *1132* f°s 120-368; *7117* f°s 135, 137, 141; *16 950* f° 99; *17 364* f°s 397, 479; *18 037* f°s 187, 220 à 225; *20 476* f°s 81, 86; *23 537* f° 289
— Coll. Brienne CVIII. 79, 82; CXVII. 44, 46, 49
— Coll. Du Puy *538* f° 238
500 Colb^t *429* f°s 85–87
Aff. Etr. Suisse. XIV. 545, 551, 571
Bibl. Arsenal. *4731* f°s 88, 95
Eidg. Absch. V² 183–210
Arch. Fribourg. (France 1621, 15 janvier, 2 mars, 1er et 12 juin)
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII)
St-Arch. Zürich. Graubünden *F* 170. 1. 14; 170. 1. 26; 170. 1. 16; 170. 3. 8; 170. 3. 4; 170. 4. 8; 170. 4. 31)

GRISONS

ETIENNE **GUEFFIER**

Ambassadeur ordinaire.

Résidence: Coire.

PIERRE **LECLERC**, S^r DU TREMBLAY,

désigné comme ambassadeur extraordinaire aux Ligues Suisses et Grisons

Décembre 1620.

[Cette décision est presque aussitôt rapportée]

Bibl. Nat. f. fr. *1132* f°s 62-80

CHARLES D'ANGENNES, MARQUIS DE **RAMBOUILLET**,

désigné comme ambassadeur extraordinaire aux Ligues Suisses et Grisons.

Janvier 1621.

[Cette mission n'est pas exécutée]

Bibl. Nat. f. fr. *1132* f°s 79 sqq.

GUILLAUME DE **MONTHOLON**

Ambassadeur extraordinaire en Suisse et aux Grisons.

Milieu d'avril 1621—2 mai 1622.

Instruction:

Saint-Germain-e.-L., 2 mars 1621.

Pouvoirs à MM^rs Miron, de Montholon et Gueffier.

pour traiter des affaires de la Valteline: ***commencement de mai 1621.***

Lettres de créance (pour la Suisse):

Saint-Germain-en-Laye, 22 et 25 mars 1621.

Lettres de créance (pour les Grisons):

Fontainebleau, 25 avril 1621.

Rappel de créance:

Saumur, 4 mai 1621.

Parti de Paris, le *mercredi 24 mars.*
(Journal d'Arnaud d'Andilly, p. 13)

l'ambassadeur extraordinaire arrive à Soleure vers le *20 avril 1621.*
Frari. Svizzeri. XIII. 25 avril, 8 mai.
St-Arch. Zürich. (Graubünden *F* 170. 3. 24; 170. 4. 3)
Eidg. Absch. V² 198, 199, 201.

A Bade, le *12 mai.*
Bibl. Nat. f. fr. *16 026* f° 159.

Demeure en Rhétie jusqu'au *16 avril*.
Frari. Svizzeri XII. 24 janvier.
Eidg. Absch. V² 184, 188, 192
Bibl. Nat. f. fr. *20 176* f° 81; *4070* f° 152
St Arch. Zürich. Graubünden *F* 170. 1. 3; 170. 1. 7; 170. 1. 9; 170. 1. 11; 170. 1. 19; 170. 1. 25; 170. 1. 27; 170. 3. 6.

Passe à Zurich, le *17 avril*, se rendant à Soleure, où a lieu un conciliabule entre les trois ambassadeurs français.
Frari. Svizzeri. XIII. 18 avril
Eidg. Absch. V² 199.
Bibl. Nat. Coll. Brienne CXVII. 57
St-Arch. Zürich. Graub. *F* 170. 3. 27.)

Revient à Zurich, le *10 mai*, et continue le lendemain vers Coire, où Montholon ne tarde pas **à le rejoindre.**
Frari. Svizzeri. XIII. 13 mai.
Bibl. Nat. Coll. Brienne CXVII. 37
Aff. Etr. Suisse. XIV. 544.

Quitte Coire le *9 juin* et gagne Lucerne.
[Conférence des trois ambassadeurs à Saint-Urbain]
Frari. Svizzeri. XIII. 10 et 24 juin.
Bibl. Nat. 500 Colb. CCCCXXIX. 75; f. fr. *4070* f° 155.

Retourne à Coire, à la *fin de juin*, afin d'y quérir la ratification du traité de Madrid par les Trois Ligues, tandis que Montholon et Miron se réunissent à Bade.
Frari. Svizzeri. XIII. 1er juillet.
Bibl. Nat. f. fr. *4070* f°s 135. 157; f. fr. *6380* f° 198.

Rentre à Lucerne, à la *fin de juillet*.
Frari. Svizzeri. XIII. 5 août
Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 166; *6380* f° 198.

Retourne aux Grisons, vers le *milieu d'août*.
Eidg. Absch. V² 233.
Frari. Svizzeri. XIII. 10 et 23 août, 2 septembre.
Aff. Etr. Suisse. XIV. 553.

Il quitte *définitivement* la Rhétie, le *20 septembre*, et se retire à Lucerne.
Conférences à Saint-Urbain entre les trois ambassadeurs, le 30 septembre.
Frari. Svizzeri. XIII. 23 septembre
Bibl. Nat. 500 Colb. CCCCXXIX. 85.

A Zurich, *du 12 mai au soir au 14 mai*.
(Frari. Svizzeri. XIII. 15 mai.)

Il fait son entrée à Coire, le *18 mai*.
Bibl. Nat. f. fr. *16 026* f° 159 (a. n)
Eidg. Absch. V² 205. 206
Frari. Svizzeri. XIII. 21 mai.
St-Arch. Zürich. Graubünden *F* 170. 4. 7.

Retourne à Lucerne, par Wallenstadt, le *31 mai*.
[Conférence de Saint-Urbain de la mi-juin]
Aff. Etr. Suisse. XIV. 544, 545
Frari. Svizzeri. XIII. 30 mai, 24 juin.
St-Arch. Zürich. Graubünden *F* 170. 4. 13; 170. 4. 15; 170. 4. 25.

A Bade (avec Miron) au *commencement de juillet*.
Eidg. Absch. V² 211(a. 214. 217
Bibl. Nat. f. fr. *4070* f°s 135. 157.

A Lucerne, du 7 *juillet* au *26 août*.
Frari. Svizzeri. XIII. 9. 15. 28 et 30 juillet; 2. 5. 13. 18 et 19 août.
St-Arch. Zürich. Graubünden *F* 170. 4. 8; 170. 5. 2; 170. 5. 11
Eidg. Absch. V² 221—222

A Bremgarten (avec Miron), du *24* au *26 août*.
Frari. Svizzeri. XIII. 27 août.
Eidg. Absch. V² 223—226 — Aff. Etr. Suisse. XIV. 553.

A Lucerne, *fin d'août* — *fin de septembre*.
[Nouvelle conférence avec ses collègues à Saint-Urbain, vers le *26 septembre*]
Frari. Svizzeri. XIII. 2 et 30 septembre.
St-Arch. Zürich. Graubünden *F* 170. 5. 9; 170. 5. 13; 170. 5. 19; 170. 5. 27; 170. 5. 28
Aff. Etr. Suisse. XIV. 565.

A Soleure, avec ses deux collègues, de la *fin de septembre* au *commencement de novembre*.
Aff. Etr. Suisse. XIV. 565
Bibl. Nat. f. fr. *6380* f° 198; *7117* f° 141.
Brienne CXVII. 44. 46
St-Arch. Zürich. Graubünden *F* 170. 5. 31; 170. 6. 1; 170. 6. 8; 170. 6. 9; 170. 6. 17
Eidg. Absch. V² 232.

A Lucerne, du *commencement de novembre* (avec Gueffier) au *commencement de décembre*.
Bibl. Nat. Coll. Brienne CXVII. 46; f. fr. *6380* f°s 198. 219
Aff. Etr. Suisse. XIV. 566, 568
Frari. Svizzeri. XIV. 16 décembre.
Eidg. Absch. V² 239. 240
St-Arch. Zürich. Graubünden *F* 170. 6. 21; 170. 7. 1; 170. 7. 3.

Bibl. Nat. f. fr. *4070* f° 63; *4112* f° 221; *4132* f°s 199. 252; *6380* f°s 198. 209. 273. 288. 316; *7117* f°s 137, 141; *15 932* f° 35; *16 026* f° 159; *16 950* f°s 99. 161; *17 364* f°s 394. 397. 431; *17 831* f° 136; *17 843* f° 44; *18 037* f° 223; *20 176* f° 86; *20 546* f° 7; *23 537* f° 457
— 500 Colb. CCCCXXIX. 75, 77, 86, 87
— Coll. Brienne CXVII. 37, 40, 49
Aff. Etr. Suisse. XIV. 544—573
Aff. Etr. Grisons. II. 161, 164; III. 7
Eidg. Absch. V² 198—270
St-Arch. Solothurn (or. parch. 22 et 25 mars 1621)
St-Arch. Zürich. Graubünden *F* et *G* 170. 8. 11.

A Soleure,
du *commencement d'octobre* au *commencement de novembre.*
Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 141; 500 Colb' CCCCXXIX. 86
Aff. Etr. Suisse. XIV. 565—566, 568
Eidg. Absch. V² 237.

A Lucerne (avec Montholon) du *4* au *18 novembre.*
Bibl. Nat. f. fr. *6880* f° 201; Coll. Brienne CXVII. 46
Aff. Etr. Suisse. XIV 566
Frari. Svizzeri. XIV. 16 novembre.

Se rend, le *18 novembre*, à la frontière grisonne, où ses interprètes viennent, de Coire, conférer avec lui.
Frari Svizzeri. XIV. 22 et 26 nov^bre.
Reinhardt-Casati. 77
Aff. Etr. Suisse. XIV. 568
Bibl. Nat. f. fr. *6380* f°s 219, 236.

Rentre à Soleure, par la voie de Lucerne, où il abandonne Montholon, le *1er décembre.*
Aff. Etr. Suisse. XIV. 547, 568
Bibl. Nat. f. fr. *6380* f°s 232, 236, 256.

Les deux secrétaires-interprètes demeurent en Rhétie.

Sources :

Bibl. Nat. f fr. *3687* f°s 20.92—107; *4070* f°s 185—195; *4132*; *6380* f°s 209, 256; *16 949* f°s 43bis, 44; *17 364* f°s 431, 464; *18 037* f°s 220, 221; *15 932* f°s 163, 275, 279; 500 Colb' CCCCXXIX. 16, 69—86, 216
Aff. Etr. Suisse. XIV. 547, 568; Grisons. II. 61
St-Arch. Zürich. (Graubünden *F.* 6/16 janvier; 21 février/3 mars 1621; *F* 170. 1. 5; 170. 1. 16)

A Soleure, du *9 décembre à sa mort,* survenue dans cette ville le 2 mai *1622.*
Frari. Svizzeri. XIV. 6 et 20 janvier, 4 mars 1622
Eidg. Absch. V² 252, 255, 265, 267, 270
Bibl. Nat. f. fr. *6380* f°s 273, 274, 288, 316; *15 932* f° 35.

1622

SUISSE

ROBERT MIRON

Ambassadeur ordinaire.

Rappels de créance:

Royan, 4 mai.
Paris, novembre.

Résidence: Soleure.

A Colombier, au commencement de juin . . . Eidg. Absch. V² 289. — *Reinhardt-Casati*. 96.

A Bade (avec Gueffier) à la fin de juin et au commencement de juillet.
Eidg. Absch. V² 288—292.

Sources:

Bibl. Nat. f. fr. *6380* f°s 278—381: *7117* f°s 63, 191—212, 219—259, 356; *16027* f° 165; *16942* f° 58; *17364* f°s 489, 506, 539—543, 587
Aff. Etr. Suisse. XIV 585—586
Eidg. Absch. V² 252—324
Arch. Fribourg. (France 1622; 27 avril; 11 août; octobre; 8 novembre)
St-Arch Luzern. (Frankr. Gesandte. 15 mars)
St-Arch. Zug. (Frankr. 1622; 5. Februar; 30. August; 4. Oktober)
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII; 31 juillet; 10 août)
St-Arch. Zürich. (Graubünden *G Fr.* 276. 3; 170. 8. 9; 170. 10. 11; 170. 11. 15; 170. 12. 7; 170. 13. 1; 170. 13. 19; 170. 13. 23; 170. 14. 3)

JACQUES OLLIER

désigné comme ambassadeur ordinaire en Suisse
en *mars*.

Mission non exécutée, Miron ayant été maintenu à son poste.
Eidg. Absch V². 267. — Frari. Svizzeri. XV. 22 avril.
St-Arch. Zürich. Graubünden *G* 170. 8. 20)

GRISONS

ETIENNE GUEFFIER

Ambassadeur ordinaire.

(Non résidant)

A Soleure jusqu'à la *fin de mars*.*

(Aff. Etr. Grisons. III 7. — Eidg. Absch. V² 252. 255. 265. 267. — Bibl. Nat. f. fr. *6380* f°s 256. 270, 271, 288, 311. 329; *15 932* f° 35. - Frari. Svizzeri. XV. (4 mars).
St-Arch. Zürich. Graubünden *G* (Fr. 276. 24 janvier)

A Lucerne au *commencement d'avril*.
Bibl. Nat. f. fr. 6380 f° 365.

De retour à Soleure le *15 avril*.
(Eidg. Absch. V² 276 — Arch. Ev. de Coire (25 avril). — Bibl. Nat. f. fr. 6380 f° 365.
Aff. Etr. Suisse. XIV 420, 576. — Frari. Svizzeri XV. 22 avril: 17 mai

A Rapperswyl à la *fin de mai*.
(Bibl. Nat. 500. Colb^t CCCCXXIX 20. — *Reinhardt-Casati*, p. 116)

A Zurich, puis à Lucerne *aux derniers jours de mai et au commencement de juin*.
Frari. Svizzeri. XV. 28 mai. — *Reinhardt-Casati*, p. 112.)

A Soleure le 7 *juin*.
(St-Arch. Zürich. Graubünden *G* 170. 10. 9) **

---

* Dans une dépêche au Sénat (Zurich, 9 janvier 1622. Frari. Svizzeri. XIV), Scaramelli fait allusion à un voyage à Ragatz accompli par Gueffier au commencement de janvier, mais le résident vénitien commet une erreur de date. Il s'agit du court séjour fait à la frontière grisonne par l'ambassadeur français en novembre 1621 (Bibl. Nat. f. fr. 6380 f°s 256. 270).

** Contrairement à un avis contenu dans une missive adressée par Casati à l'archiduc Léopold le 27 juin (Reinhardt-Casati 122), Gueffier ne se rendit pas incognito à Coire vers le 20 juin.

A Zurich et à Bade à la *fin de juin et au commencement de juillet.*
(Eidg. Absch. V² 288. — Frari. Svizzeri. XI. 24 juin et 8 juillet. - Aff. Etr. Suisse. XIV. 585.)

A Rapperswyl, le *19 juillet.*
(Aff. Etr. Suisse. XIV 487, 585. — Frari. Svizzeri. XV. 8 juillet)

A Soleure, dans la *seconde moitié de juillet.*
(Arch. Ev. de Coire. 23 juillet. — Frari. Svizzeri. XV. 8 juillet)

A Rapperswyl, le *5 septembre.*
(Frari. Svizzeri. XV. 5 septembre)

A Bade, le *15 septembre.*
(Frari. Svizzeri. XV. 20 septembre. — Bibl. Nat. 500 Colb[t] CCCCXXIX 21)

A Rapperswyl, de la *première quinzaine d'octobre au commencement de décembre.*
(Frari. Svizzeri. XV. 6 octobre. — Bibl. Nat. f. fr. 16 949 f° 10)

Au *commencement de décembre,* Gueffier se retire vers Zurich et de là vers Soleure.
(Frari. Svizzeri. XV. 8 et 22 décembre)

Les deux secrétaires-interprètes demeurent en Rhétie.
Molina accompagne toutefois les députés grisons à la diète de Lindau (septembre), et Jean Paul va prendre les ordres de son chef à Soleure.
(Eidg. Absch. V² 305, 307. — Aff. Etr. Suisse. XIV 420, 458.)

Sources:

Bibl. Nat. f. fr. *6380* f[os] 274, 311, 329, 365, 378; *15 932* f[os] 163, 275, 279; *16 949* f[os] 10, 55; *16 950* f° 161
Coll. Brienne CXVII 53; 500 Colb[t] CCCCXXIX 21, 75, 77
Aff. Etr. Suisse XIV 420, 576; Grisons III 7—11

1623

SUISSE

ROBERT MIRON

Ambassadeur ordinaire.

Rappels de créance:
Paris, 10 février; 27 mars.

Résidence: Soleure.

A Bade, à la fin de juin et au commencement de juillet.	Eidg. Absch. V² 347
A Griesbach, dans la Forêt-Noire, du milieu de juillet au milieu d'août. Rentre le 24 août à Soleure (après avoir été reçu par l'évêque de Bâle à Porrentruy).	Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f[os] 178—184 195 Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXIX. 15 août *Vautrey* Histoire des Evêques de Bâle III. 190
A Bade, vers le 15 septembre.	Bibl. Nat. f. fr. *16 027* f° 222; *7117* f° 396 Eidg. Absch. V² 354

Jean VIGIER.

Louis LEMAIRE,
secrétaire particulier de l'ambassadeur
gérent l'intérim.

Milieu de juillet—24 août.

Sources :

Bibl. Nat. f. fr. *4120* f°s 70—72; *7117*; *16 027* f°s 174—246; *16 942* f°s 68, 383; *16 949* f°s 101—103, 146, 147; *17 364* f°s 592, 609, 622, 664—739; *18 037* f°s 303, 304.
Coll. Du Puy CCCCLIV, 166; 500 Colb^t CI. 238, 240, 263
Bibl. Institut. Coll. Godefroy CCLXIX. 82
Aff. Etr. Suisse. XIV. 591—594
Eidg. Absch. V² 326—364
Arch. Valais. (Corresp. France. 1600—1686; 19 février 1623)
Arch. Fribourg (France. 1623: 29 avril; 20 octobre; 20 décembre)
St-Arch. Bern. (Frankr Buch *E* 985; *H* 361.)
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII; Graubünden *H* 170. 15. 9; 171. 1. 16)

GRISONS

ETIENNE GUEFFIER
Ambassadeur ordinaire.
(Non résidant)

Rappel de créance :
. . . mai 1623.
(Bibl. Nat. f. fr. *17 363* f° 622.)

A Soleure jusqu'aux *premiers jours de mars*, époque de sa rentrée en France.
(Bibl. Nat. f. fr. *7117* f°s 279, 288 — Eidg. Absch. V² 325.
En cour dès le 20 mars. Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 314.)

Parti de Fontainebleau, vers la fin de mai, il traverse la Suisse et les Grisons, se rendant en mission à Rome.
On le trouve à Zurich les 2 et 3 juin, à Coire le 4, à Poschiavo le 6, à Tirano le 7, à Milan le 11 juin.
(*Reinhardt-Casati*. 183. — Bibl. Nat. f. fr *16 027* f° 229; *18 037* f° 300.
Frari. Svizzeri. XVI. 2 juin)

Il conserve, malgré son absence, le titre d'ambassadeur en Rhétie et continue à donner des ordres à ses secrétaires-interprètes, lesquels demeurent à Coire pendant la plus grande partie de l'année.
(Bibl. Nat. f. fr. *7117* f° 388; *16 027* f°s 184, 190, 229. — Frari. Svizzeri. XVI. 12 juin

SUISSE

—

ROBERT MIRON

Ambassadeur ordinaire.

En vertu d'une missive royale, en date du 5 mars, l'ambassadeur en Suisse est chargé de la surveillance des intérêts français aux Grisons.
(Aff. Etr. Suisse. XVI. 32, 121)
(Arch. Nat. *KK 1359* f° 199)
(Aff. Etr. Grisons. III 35)

Rappels de créance:

Paris, 24 février.
Paris, 11 mars.
St-Germain-en-Laye, 12 septembre.
St-Germain-en-Laye, 9 octobre.
Paris, 1er décembre.
Paris, 20 et 22 décembre.

Résidence: Soleure.

Lettres de créance pour les Ligues Grises:
Paris, 11 mars.

Lettres de créance pour l'évêque de Coire:
Paris, 16 avril.

Se rend à la diète de Bade (avec Cœuvres) le 8 juillet.	Aff. Etr. Suisse. XVI. 289
A la diète de Bade (avec Cœuvres) du 13 au 24 octobre.	Eidg. Absch. V² 400 *b* St-Arch. Zürich. (Graubünden *H* 171. 2. 25)

Sources:

Aff. Etr. Suisse. XVI. XVII; Grisons III; Suisse XIV. 595; Venise XLIII (10 avril, 22 mai)
Bibl. Nat. f. fr. *4120* f° 73; *3696* f°s 93-94; 500 Colbt CI 274; CCCCXXIX 155,159; Coll. DuPuy CCCCLIV 67, 72, 76
Arch. Nat. *KK 1359, 1360*
Eidg. Absch. V² 366 119
St-Arch. Luzern. (Frankr. V)
Arch. Fribourg. (France 1624, 22 et 23 janvier, 18 mars, 10 avril, mai, 28 juin)
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII) Graubünden *H* 171. 2. 13; 171. 2. 16; 171. 2. 17; 171. 2. 27; 171. 2. 31; 171. 2. 40)

ANTOINE DE VALLES, Sr DU MESNIL

Mission spéciale en Suisse.

Janvier - novembre.

[Introduction du sel de Provence en Suisse et négociations en vue de préparer la restitution de la Valteline aux Ligues Grises.]

Lettres de créance:
Paris, 11 mars.

Arrive en Suisse dans les *premiers jours de janvier*.
(Aff. Etr. Suisse. XVI 3);
se rend à Soleure, à Berne et à Fribourg et rentre en France le *20 février*.
(Aff. Etr. Suisse. XVI 24—29.
Arch. Fribourg. France 1624, 23 janvier)
De retour à Soleure, dès le *29 mars*,
(Aff. Etr. Suisse. XVI. 48)
il visite Lucerne, Zoug et Zurich *en avril*,
(Aff. Etr. Suisse. XVI. 51—86)
Berne, au *commencement de mai*;
(Aff. Etr. Suisse. XVI. 100),
rentre à Soleure le *4 mai*,
(Aff. Etr. Suisse. XVI. 98),
fait une apparition à Neuchâtel le *5*
(Aff. Etr. Suisse. XVI. 98)
et regagne la France, le *15 mai*, par la voie de Bâle, où il négocie avec les autorités de cette ville.
(Aff. Etr. Suisse. XVI. 123).
Revient en Suisse au *commencement de juillet*:
(Aff. Etr. Suisse. XVI. 230, 234, 244)
se rend à Berne à la fin du même mois.
(Aff. Etr. Suisse. XVI. 334)
à Lucerne, le 2 août.
(Aff. Etr. Suisse. XVI. 334)
à Zurich au *commencement de septembre*,
(Aff. Etr. Grisons. III. 63. — Aff. Etr. Suisse. XVII. 29)
et de là à Lucerne (*10 septembre*).
(Eidg. Absch. V² 413. 444)
Le *12 septembre*, il est nommé commissaire des vivres en l'armée levée par Cœuvres
(Arch. Nat. *KK 1362* f° 238),
et accompagne celui-ci aux Grisons et en Valteline, en *novembre*.

Eidg. Absch. V² 373 à 388
Arch. de Fribourg. (France 1624. 22 janvier
St-Arch. Luzern. Frankreich V
Arch. Nat. *KK 1359*
Aff. Etr. Suisse. XVI
Bibl. Nat. Coll. Du Puy CCCCLIV f° 76

FRANÇOIS DE RAIMOND DE MORMOIRON, BARON DE MODÈNE,

désigné comme ambassadeur extraordinaire aux Ligues Suisses et Grisons en *février*.

Cette décision est rapportée dès le milieu de mars.

[Mission non exécutée]

Frari. Francia. LX (21 février); LXI (1er, 8 et 15 mars)

JEAN-BAPTISTE LE GOUX,
Sr DE LA BERCHÈRE.
PAUL DU MAY.

Commissaires royaux nommés « pour mettre fin aux différends relatifs aux frontières du côté de la Suisse et de Genève ».

Commission :
Compiègne, 4 mai.
(Des députés genevois, comtois et savoyards prennent part à ces conférences.)

Arch. Genève. Portef. histor. *2762*

GRISONS

Antoine MOLINA.
Jean PAUL.
secrétaires-interprètes.
Chargés d'affaires sous l'autorité de Robert Miron, puis du marquis de Cœuvres.

FRANÇOIS-ANNIBAL D'ESTRÉES, MARQUIS DE CŒUVRES.

I. Ambassadeur extraordinaire en Suisse et aux Grisons.

27 juin—10 novembre.

Instructions :
Compiègne, 10 juin.

Lettres de créance :
Compiègne, 10 juin.

Rappel de créance :
Saint-Germain-en-Laye, 12 septembre.
Saint-Germain-en-Laye, 9 octobre.

Résidence : Soleure.

A Bienne, le 27 juin	Aff. Etr. Suisse. XVI. 234
A Soleure, le 28 juin	Aff. Etr. Suisse. XVI. 231
Se rend à la diète de Bade, le 8 juillet (avec Miron).	Aff. Etr. Suisse. XVI. 239, 289 Eidg. Absch. V² 381, 382
De retour à Soleure, le 20 juillet.	Aff. Etr. Suisse. XVI. 283
A Bade, du 13 au 24 octobre.	Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 44 Arch. Ev. de Coire (Mapp. 53. 18 octobre)
A Aarau, le 24 octobre.	St-Arch. Zürich. (Graubünden *H* 171. 2. 25)
A Soleure, du 26 octobre au 1er novembre.	Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 47 Arch. de Sprecher à Mayenfeld. 28 octobre. Arch. Fribourg. (France 1624. 27 octobre)
A Mellingen, le 2 novembre.	Bibl. Nat. f. fr. 3696 f° 52 Aff. Etr. Suisse. XVII. 218

Arch. Nat. *KK 1359*, *1360*
Aff. Etr. Suisse. XVI. XVII
Aff. Etr. Grisons. III
Bibl. Nat. f. fr. *3696*; *17984*
500 Colbt CCCCXXIX
Aff. Etr. Rome. XXXV; Suisse. XIV. 531, 559
Bibl. Nat. f. fr. *4808* f° 425: *7119* f° 100
Collect. Clairambault CCCLXXVIII. *1743*
Brienne CVIII. 90
Coll. Du Puy CCCCLIV. 233. 249
Eidg. Absch. V² 381 à 412
St-Arch Solothurn. (Missiven d. Königs. 10. Juni)
Arch. Fribourg. (France 1624. 14 et 16 septembre; 27 octobre)
Arch. Valais. (Corresp. France 1600—1686)
Arch. Ville de Sion. (France 1624)
Arch. Evêché de Coire. (France. Mapp. LIII)
Arch. de Mr Th. de Sprecher à Mayenfeld.
St-Arch Bern. (Frankr. Buch *E* 989)
St-Arch. Zürich. (Frankreich VII. 31 août)
St-Arch. Zürich. (Graubünden *H* 171. 2. 15, 16, 17, 27. 31)

A Zurich, du 3 au 8 novembre.	Bibl. Nat. f. fr. *3696* f° 52. Arch. de Sprecher à Mayenfeld, 5 novembre. Arch. Valais. (Corr. France 1600—1686; 5 novembre 1624) Aff. Etr. Suisse. XVII. 218
Le dimanche 10 novembre, il traverse la frontière grisonne et campe à Mayenfeld avec une partie de ses troupes.	Aff. Etr. Suisse. XVII 252

II. Ambassadeur extraordinaire aux Ligues Grises et lieutenant-général de l'armée de la Ligue d'Avignon, depuis le 10 novembre.

Rappel de créance
(en commun avec Miron):
Paris, 1er décembre.

A Mayenfeld et à Jenins, du 10 au 19 novembre.	Aff. Etr. Suisse. XVII. 232. Aff. Etr. Grisons. III. 73, 74
A Coire, du 19 au 26 novembre.	Aff. Etr. Grisons. III. 73, 85
A Samaden, les 28 et 29 novembre.	Aff. Etr. Grisons. III. 82—84
En vue de Poschiavo, le 29 au soir.	Aff. Etr. Grisons. III. 86
A la Madona di Tirano, du 2 au 10 décembre.	Aff. Etr. Grisons. III. 86. Frari. Valtellina. I. 3 décembre
A Tirano, du 11 au 14.	Frari. Valtellina. I. 12 et 14 décembre. Aff. Etr. Grisons. III. 95
A Ponte, le 16 décembre.	St-Arch. Zürich. Graubünden *II* 171. 2. 43
A Sondrio, du 16 au 26.	Aff. Etr. Grisons. III. 93—101. Aff. Etr. Turin. IV. 429
A Berbeno, du 26 au 30 décembre.	Bibl Nat. f fr *3696* f° 68. Frari. Valtellina. I 27 et 30 décembre.

Arch. Nat. *KK 1360*
Aff. Etr. Grisons. III: Suisse. XVII
Bibl. Nat. f. fr. *3674* f° 134; *3696*; *3700* f°s 107, 113, 115; *4058*; *17 984*
500 Colbt CCCCXXIX:
Coll. Du Puy CCCC. 221, 231, 244, 252, 313
Brienne CXVII. 238, 256
Bibl. Arsenal *4741* f° 311
Eidg. Absch. V2 415, 419, 437, 453, 456, 470
St-Arch. Zürich. (Frankreich VII. 25 novembre)
St-Arch. Zürich. (Graubünden *II* 171, 2, 36, 43; 171, 3, 19)
Arch. Valais. (Corresp. France, 1600—1665)
Arch. Evêché de Coire (Mapp. LIII. 15 février, 8 juillet)
Arch. de Mr Th. de Sprecher à Mayenfeld.
Frari Valtellina I.

BÉNIGNE BERNARD.

Mission spéciale aux Ligues Grises
par délégation de Miron et du marquis de Cœuvres.

12 septembre—5 octobre.

Aff. Etr. Grisons. III. 62, 63
Aff. Etr. Suisse. XVII. 58, 114
Lettre de Cœuvres et Miron à Brugger. Soleure, 5 octobre 1624. (Arch. de Mr Th. de Sprecher à Mayenfeld)

SUISSE

ROBERT MIRON
Ambassadeur ordinaire.

Rappels de créance
(en commun avec Cœuvres):
Paris, 21 janvier; 11 et 18 février; 9 mai.
Fontainebleau, 29 juin, 12 août,
9 octobre.

Résidence: Soleure.

A Bade, du 11 au 18 juillet.	Aff. Etr. Suisse. XVIII. 366 Aff. Etr. Suisse. XIX. 24 St-Arch. Bern. (Frankr. Buch *H* 207. Eidg. Absch. V² 435, 437

Sources:

Aff. Etr. Suisse. XVIII. XIX.
Arch. Nat. *KK 1361, 1362*
Aff. Etr. Suisse. XXVI. 90, 91. Genève II; Turin V. (17 mai); Grisons IV (2 août, 6 décembre); Espagne XIV (22 mars)
Bibl. Nat. f. fr. *3689* f°s 75, 87–90; *3690* f° 24; *5569* f°s 103, 117
Eidg. Absch. V² 423—444
Arch. Fribourg. (France 1625; 13 février; 28 mars; 19, 21 et 29 juin; 20 octobre; 26 décembre.
St-Arch. Bern. (Frankr. Buch *E 997, 1005*; *H 207, 213, 221*)
St-Arch. Zürich. (Frankr. VII)
St-Arch. Zürich. (Graubünden *H* 18 avril)
St-Arch. Luzern. (Frankreich. Gesandte. 9 mars, 21 décembre)

GRISONS

Jean PAUL
secrétaire-interprète.

Chargé d'affaires
sous l'autorité du Mis de Cœuvres et de Miron.

Son collègue Antoine Molina est lieutenant-colonel d'un régiment grison au service des alliés en Valteline.

FRANÇOIS-ANNIBAL D'ESTRÉES, MARQUIS DE CŒUVRES.
Ambassadeur extraordinaire
aux Ligues Grises et lieutenant-général
de l'armée de Valteline.
(Mission continuée.)

Rappels de créance
(en commun avec Miron):
Paris, 21 janvier; 11 février; 18 février; 9 mai.
Fontainebleau, 12 avril.

A Sondrio, du 2 au 5 janvier.	Aff. Etr. Suisse. XVIII. 21 Aff. Etr. Grisons. IV. 1 Frari. Valtellina. II. 5 janvier
A Teglio, du 5 au 6 janvier.	Frari. Valtellina. II. 6 janvier
A Tirano, du 7 au 10 janvier.	Frari. Valtelina. II. 8 et 10 janvier
A Sondalo, le 11 janvier.	Frari. Valtellina. II 11 janvier
A Bormio, du 12 au 20 janvier.	Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 9 Bibl. Nat. f. fr. *3674* f° 13 Frari Valtellina. II. 12 et 20 janvier
A Tirano, du 21 janvier au 5 février.	Aff. Etr. Grisons. IV 13, 19 Bibl. Nat. f. fr. *3698* f° 1 Frari. Valtellina. II. 21 janvier
A Chiuro, le 6 février	Frari. Valtellina. II. 6 février
A Sondrio, les 7 et 8 février.	Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 19 Frari. Valtellina. II. 7 et 8 février
A Ardenno, le 9 février.	Frari. Valtellina. II. 9 février
A Traona, du 10 au 15 février.	Aff. Etr. Suisse. XVIII. 108 Bibl. Nat. f. fr. *3628* f° 104 Frari. Valtellina. II. 10 février
A Verceja, du 16 au 17 février.	Brienne. CXVII. 278 Aff. Etr. Suisse. XVIII. 119
A Traona, du 18 février au 9 juillet.	Aff. Etr. Grisons. IV. 33, 106 Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 78
A Morbegno, du 11 juillet au 13 décembre.	Bibl. Nat. f. fr *3697* f° 82, 147 Aff. Etr. Grisons. IV. 109 Frari. Valtellina. V. 13 décembre.

Aff. Etr. Suisse. XVIII Grisons. IV.
Arch. Nat. *KK 1361 1362*
Bibl. Nat. f. fr. *3697*; *17984*
Aff. Etr. Suisse. XVI. 247; Grisons. V. 10; Espagne. XIV (21 février); Turin. V (3 avril, 5, 9, 11, 20 et 28 octobre); VI (9 octobre); Venise. XLIII (18 décembre); Rome. XXXVII. 451
Aff. Etr. Suisse. XIX 5, 64, 77, 78, 89, 90, 101, 109, 177
Bibl. Nat. f. fr. *3628* f°s 97, 104, 107; *3674* f° 136; *3689* f°s 122, 209; *3696* f°s 71, 75, 112; *3698* f°s 1, 4, 30, 32; *3699* f°s 3, 82; *3700* f°s 101–115, 179
Coll. Du Puy CCCC. 246, 252
Brienne CXVII. 270 - 278
Frari. Valtellina. II—V
St-Arch. Zürich. (Frankreich VII. 18 et 27 janvier; 21 février; 7 mai; 24 août)
Arch. de M^r Th. de Sprecher à Mayenfeld.

A Sondrio, du 15 au 25 décembre.	Bibl. Nat f. fr. *3689* f° 219 Aff. Etr. Grisons. IV. 188
A Morbegno, pendant les derniers jours de décembre.	Bibl. Nat. f. fr. *3697* f° 159 Frari. Valtellina. V. 27 décembre

FRANÇOIS DE BASSOMPIERRE

Ambassadeur extraordinaire auprès des cantons suisses et des dizains du Valais.

12 décembre 1625 — 23 février 1626.

Instruction:
Saint-Germain-en-Laye, 28 octobre.

Lettres de créance:
Saint-Germain-en-Laye, 27 et 28 octobre.

A l'ambassadeur est adjoint en qualité de conseiller « pour les questions financières »

Jean de CHAUSAS
Trésorier en la généralité de Bourgogne.

Itinéraire:

Part de Paris le 18 novembre. Le 2 décembre à Besançon. A Bâle, du 8 au 10 décembre. A Liestal, le 11 décembre. A Soleure, du 12 décembre 1625 au 25 janvier 1626. A Berne, les 25, 26 et 27 janvier. A Soleure, du 27 janvier au 23 février. A Bâle, les 24 et 25 février. A Nancy, le 6 mars.	Mémoires de Bassompierre (édit. Chantérac) III. 215 – 231

Sources: Arch. Nat. *KK 1362: 1363*
Aff. Etr. Suisse. XIX. XXIII
Bibl. Nat. f. fr. *3689; 3690: 4112: 4149: 5569: 10 719 - 10 721; 10 641; 17 984; 23 612; 23 613*
Aff. Etr. Suisse. XXIV. 192, 193, 195
Bibl. Nat. f. fr. *3699* f° 66. 79; *10 212* f° 197
Eidg. Absch. V² 451 à 493
St-Arch. Zürich.(Frankreich VII. 12 décembre)
St-Arch. Zürich. (Graubünden A 171. 4. 5)
Arch. de l'Evêché de Coire. (Mapp. LIII
St-Arch. Luzern. Frankreich Missiven 241: Gesandte 23 février
Arch. Fribourg. France 1625. 22 décembre
Amb. de Bassompierre en Suisse. 2 volumes (Cologne 1668)
Mémoires de Bassompierre (édit. Chantérac) III

1626

SUISSE

ROBERT MIRON

Ambassadeur ordinaire.

Résidence: Soleure.

A Berne (avec Bassompierre) du 25 au 27 janvier.	Mém. de Bassompierre. III. 229-230 Aff. Etr. Suisse. XXIII. 77

Sources:

Bibl. Nat. f. fr. *3689. 3690. 5569. 17 984*
Aff. Etr. Suisse. XXIII
Arch. Nat. *KK 1362. 1363*
Aff. Etr. Suisse. XIX. 116. 142. 146. 163
Eidg. Absch. V² 451–460

GRISONS

Antoine MOLINA.

Jean PAUL.

secrétaires-interprètes.

Chargés d'affaires

sous l'autorité de Robert Miron et du Mis de Cœuvres.

FRANÇOIS-ANNIBAL D'ESTRÉES, MARQUIS DE CŒUVRES.

Ambassadeur extraordinaire aux Ligues Grises et lieutenant-général de l'armée de la Ligue en Valteline.

(Mission continuée)

A Sondrio, jusqu'au 12 janvier.	Aff. Etr. Grisons. V. 4 et 5.	Aff. Etr. Grisons. V; Suisse XXIII; Arch. Nat. *KK 1363*; Bibl. Nat. f. fr. *3690 3699*
A Tirano, le 13 janvier.	Aff. Etr. Grisons. V. 7; Frari. Valtellina. VI. (13 janvier)	
A Sondrio, du 14 au 24 janvier.	Bibl. Nat. f. fr. *3699* f°s 11. 19; Frari. Valtellina. VI. (16 janvier); Arch. de Sprecher à Mayenfeld.	
A Morbegno, du 24 janvier au milieu de juin.	Aff. Etr. Grisons. V. 10; Aff. Etr. Suisse. XXIII. 148	



TABLE

DES

MATIÈRES*

* Lorsqu'un sujet est traité deux ou plusieurs fois dans la même page, le chiffre est indiqué en *italiques*.

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX*

* Pour la commodité des recherches, les noms de lieux situés en France sont suivis de l'indication du département dont ils font partie actuellement.



TABLE

DES

NOMS DE PERSONNES*

* Les dates entre [ ] ne sont pas celles de la naissance et du décès des personnages dont elles accompagnent les noms, mais uniquement de la période de leur existence embrassée dans ce troisième volume.

* Ce personnage ne doit pas être confondu avec son homonyme : *Bernard* (Guillaume), secrétaire de Miron de 1617 à 1627.

* 24 mai *1621*, et non *1622*.

---

[1] Aujourd'hui *Las Canaus*, hameau et château (commune et canton sud d'Aurillac).

ADDENDA ET CORRIGENDA

Tome Ier :

Pages 281 et 388, lire **Brenieu** au lieu de *Bremieu.*

Page 576, 6e ligne, lire **régente**, et non *reine-régente.*

Tome II :

Page 260, 24e ligne, lire **Zurich et Berne conclurent un traité d'alliance avec Genève,** au lieu de *Zurich adhéra au traité de Soleure pour la protection de Genève.*

Tome III :

Page 21, 7e ligne, lire **Union de Hall**, au lieu de *Ligue de Hall.*

Page 251, 22e ligne, lire **Ligue**, au lieu de *Union.*

Page 406, 25e ligne
Page 407, 17e ligne } lire **futur maréchal**, au lieu de *maréchal.*

Page 457, 25e ligne, lire **Bundstag**, au lieu de *Buudstag.*

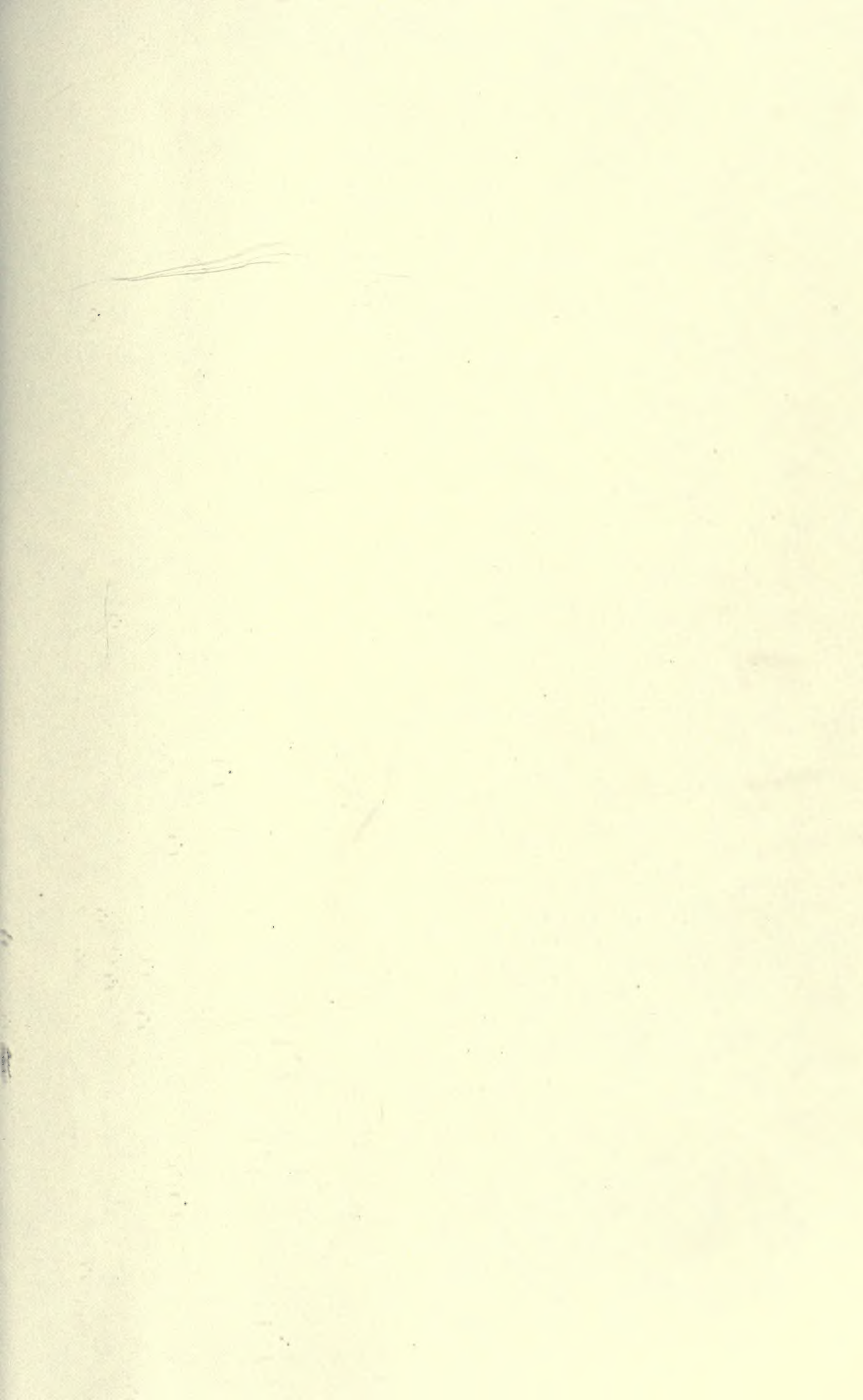
Page 513, 12e ligne, lire **Luçon**, au lieu de *Lusson.*

Page 645, 2e ligne, lire **Rhône**, au lieu de *Rhin.*

Page 991, intercaler entre **RAMBOUILLET** et **MONTHOLON :**

PIERRE JEANNIN DE **CASTILLE**
nommé ambassadeur extraordinaire aux
Ligues Suisses et Grisons.
[s'excuse à cause de l'état de sa santé]
Janvier 1621.

Priuli e Contarini al Senato. Parigi. 20 gennaio 1621.
B. Nat. f. Ital 1775.



BINDING SECT. OCT 20 1977

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
59
.8
S9R8
t.3

Rott, Edouard
Histoire de la represen-
tation diplomatique ...